GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 27 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 25 Décembre.*

UN moyen de conserver la balance du Commerce en Russie, seroit de tâcher de faire produire au pays plusieurs objets que nous sommes obligés de faire venir du dehors. Par exemple, nous achetons de la laine pour 19,000 roubles, pour nos Fabriques de draps ordinaires; des Frises pour 150,000 roubles; des bas, des étoffes & des rubans de laine pour 517,000 roubles, enfin des draps pour 1,467,000 roubles; pourquoi ne nous dispensons-nous pas de payer ce tribut aux Etrangers, en multipliant chez nous les troupeaux? Peut-être ne pourrions-nous pas d'abord réussir à nous procurer des laines assez fines pour faire des ouvrages de la premiere qualité; mais il ne nous seroit pas difficile de nourrir des troupeaux qui nous en fourniroient d'assez bonnes pour en fabriquer au moins des draps communs & ordinaires, en attendant que nous pussions parvenir à faire mieux. Que ne tirons-nous des brebis de la Natolie; elles sont renommées pour la finesse, la longueur & la bonté de leur laine. Certainement ces animaux s'accommoderoient très-bien du climat des Gouvernemens d'Astracan, d'Azow & de la Nouvelle-Russie. Comme les Turcs aiment beaucoup la viande salée de brebis, nous pourrions profiter de cette circonstance pour former une nouvelle branche de commerce dont le produit seroit sûr. Quant aux Manufactures de laine, il seroit convenable de les établir dans le Gouvernement de Moscow.

Le poil de chèvre d'Angora, qu'on appelle en Russie *Garous*, est aussi un article intéressant. Nous achetons du poil de chevre pour 16,000 roubles, des camelots qui en sont faits pour 65,000 roubles, des pluches & des bas mélangés de ce poil & de laine pour 38,000 roubles. Au lieu d'aller porter cet argent à l'Etranger, que ne faisons-nous venir plutôt chez nous les animaux qui produisent cette laine? Les chèvres d'Angora sont particulieres à la Natolie; mais il y a tout lieu de croire qu'elles s'habitueroient très-bien dans nos contrées. Les pâturages élevés du Pays situé entre Taganrok, Petrovskaya & Baghmout leur conviendroient parfaitement.

Il y a encore une autre branche de commerce tirée du regne animal, que nous devrions cultiver davantage; c'est la nourriture des Buffles dont le cuir est si excellent. Dans le Gouvernement d'Astrakan & dans la Nouvelle-Russie, il existe déjà une grande quantité de ces animaux; mais ils pourroient y devenir encore beaucoup plus communs, parce que le climat & les pâturages de ces Pays sont très-favorables pour cela. L'écorce de chêne nécessaire pour tanner ces cuirs, s'y trouve aussi en abondance, & nos

Corroyeurs ne le cédent pas aux Anglois dans l'art de préparer les peaux de Bufles.

Nous achetons des plumes à écrire pour 1000 roubles. Ce sont, il est vrai, des plumes préparées à la Hollandoise; mais comme cette préparation est très-facile, nous pourrions aisement l'imiter. Si les oies de nos basses cours ne suffisoient pas pour fournir toutes les plumes à écrire dont nous aurions besoin, qui empêcheroit d'avoir recours à celles des oies sauvages & des cygnes qui abondent dans les Gouvernemens d'Astrakan & d'Azow? La chasse de ces oiseaux deviendroit une occupation agréable pour les Kalmouchs & les Tatares Nogaïques qui sont très-entendus dans la Fauconnerie. On pourroit de plus tirer de ces oiseaux de la plume pour faire des lits, autre matiere de commerce que nous négligeons encore fort mal-à-propos. La chair de ces volatiles, salée, pourroit aussi devenir un objet de consommation pour l'intérieur du Pays. Le tems le plus favorable pour chasser les oies & les canards sauvages, est la fin de Juin, parce que dans cette saison ils se dépouillent de leurs plumes & qu'il leur est difficile de voler. Les Habitans des environs du Lac d'Ylmen sçavent alors les prendre vivans avec la plus grande facilité. Ils en prennent des centaines en une heure. Les plumes de la Hupe & du dos du Héron blanc & de l'Aigrette servent à orner la tête des femmes Européennes, les turbans des Turcs, les bonnets des Hussards. Il y auroit un bouble avantage pour nous à chasser ces animaux. D'abord nous éviterions une dépense considérable que nous sommes obligés de faire pour nous procurer la qnantité de plumes nécessaires à la parure de nos Dames, & de plus nous pourrions en fournir aux Etrangers qui en font une si grande consommation depuis que la mode de s'emplumer s'est établie par-tout.

POLOGNE.

De Dantzick, *le 24 Décembre.*

La Compagnie Prussienne qui s'est établie dans ce Pays étend de jour en jour son commerce & ruine le nôtre. Elle entretient à Warsovie un dépôt considérable de toutes sortes de marchandises dont elle peut fournir la Pologne. On dit même qu'elle va lever une Banque à Warsovie & qu'elle prêtera de l'argent, mais seulement sur les biens-fonds. Les Politiques raisonnent beaucoup sur cette Compagnie, & craignent les suites de ses vues.

ALLEMAGNE.

De Mayence, *le 24 Décembre.*

Notre Auguste Souverain, à l'imitation de tous les Princes ses voisins, favorise le Commerce autant qu'il lui est possible. Il a fait disposer sur le Rhin un abri très-commode pour y mettre en sûreté les navires pendant l'hiver. Une autre disposition qui fait beaucoup d'honneur aux sentimens d'humanité qui distinguent Son Altesse Electorale, est la remise qu'elle a faite à tous ses Sujets, sans distinction de Secte ni de Religion, de deux années de Capitation dont le payement étoit resté en arriere.

De Francfort, *le 26 Décembre.*

La prétendue contagion dont on disoit que le Village de Felheim étoit infecté & qui a répandu la frayeur dans toute la Suabe, n'étoit qu'une fievre putride dont les Juifs ont été les premieres victimes. Cette maladie a cédé au traitement approprié à sa nature, & dès le 3 Décembre elle ne causoit plus aucune inquiétude. Les Seigneurs du Conseil de Santé de la Ville & République de Berne ont même fait publier, pour achever de tranquilliser les esprits, qu'ils avoient donné des ordres pour discontinuer les précautions que la prudence avoit fait prendre dans les premiers momens, & qu'ils accordoient le libre passage, comme ci-devant, tant aux personnes qu'aux marchandises.

ESPAGNE.

De Valence, *le 30 Décembre.*

Toutes les Provinces de ce Royaume produisent des raisins en grande abondance. Il en est qui ont les grains aussi

gros que des noix muſcades & dont les grappes peſent juſqu'à quatorze livres. Les raiſins de Valence & de Grenade ſont très-recherchés des Peuples du Nord, lorſqu'ils ſont ſecs. On ſeche le raiſin à Valence en plongeant les grappes dans une leſſive faite avec des cendres de ſarment. On les retire preſque auſſi-tôt qu'on les y a plongés ; puis on les ſuſpend au ſoleil. La chaleur de la leſſive fait ſortir des pores le ſuc qui ſe cryſtalliſe. On les tranſporte dans cet état en Angleterre & dans les autres contrées ſeptentrionales de l'Europe. La cryſtalliſation augmente toujours de plus en plus pendant la traverſée, & cela au point que les grappes, quand elles arrivent à leur deſtination, ſont chacune à peu près comme autant de morceaux de ſucre. Auſſi peut-on aſſurer que ce raiſin qu'on appelle *Paſſes*, eſt meilleur en Angleterre que dans le pays même. Les *Paſſes* qui ſe font en expoſant tout ſimplement les grappes au ſoleil, ſans aucune autre préparation, ſont moins fades que les précédentes. C'eſt ainſi qu'on ſeche le raiſin dans le Royaume de Grenade ; auſſi les Etrangers lui donnent-ils la préférence ſur le premier, parce qu'ils le trouvent plus fin, plus délicat & plus agréable au goût.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 5 Janvier.*

Nous avons perdu un grand nombre de vaiſſeaux chargés de Negres, ce qui ne peut que nuire beaucoup à la culture de nos Colonies.

Le *Prince Noir*, Capitaine Cooke, allant du Sénégal à la Dominique avec 215 Eſclaves, a été pris par un Corſaire Américain qui s'étoit déjà emparé d'un autre navire également chargé de Negres de la Côte de Guinée & qui appartenoit aux Commerçans de Liverpool. Le ſloup l'*Amelie*, Capitaine John Tyrie, venant du Sénégal & ayant ſur ſon bord ſoixante & dix Negres, eſt tombé au pouvoir du *Tygre*, autre Corſaire Américain.

Nous apprenons d'une perſonne arrivée de New-Yorck que la diſette y eſt très-grande ; que Long-Iſland, qui étoit le canton le plus habité & le plus fertile de la partie méridionale de l'Amérique, eſt maintenant toute dépeuplée, & que l'Agriculture y eſt entiérement anéantie.

Une Lettre écrite du Port de l'Orient en date du 16 Novembre, s'exprime ainſi. » Je penſe qu'il eſt de mon devoir » de vous faire connoître, autant qu'il » dépend de moi, la généroſité du » Lord Mulgrave, Commandant du vaiſ- » ſeau de guerre Anglois l'*Ardent*. Cet » Officier qui étoit en croiſiere aux en- » virons du Cap Finiſtere, donnoit la » chaſſe à deux vaiſſeaux, quand il ap- » perçut un bâtiment ſans mât & en gran- » de détreſſe. Il abandonna auſſi-tôt la » pourſuite des deux navires ennemis, » pour venir au ſecours de ce bâtiment » qui ſe trouva être un navire de Bor- » deaux, appellé le *Huron*, Capitaine » Borêt. Auſſi-tôt que l'*Ardent* en fut aſ- » ſez près, il y dépêcha ſur le champ ſa » chaloupe, avec vingt hommes pour » pomper toute l'eau du bâtiment Fran- » çois, & pour en amener ſur ſon bord l'E- » quipage, afin de le rafraichir. Le Lord » Mulgrave offrit au Capitaine Boret » toutes les choſes dont il auroit beſoin » pour réparer ſon vaiſſeau. Cet Offi- » cier envoyoit tous les jours vingt hom- » mes à bord du vaiſſeau François pour » relever ceux qu'il avoit envoyés la » veille ; il fit aſſurer le Capitaine qu'il » étoit très-touché de la fâcheuſe ſitua- » tion où il ſe trouvoit, & qu'il ne l'a- » bandonneroit pas juſqu'à ce qu'il fût » tout-à-fait hors de danger. Il fit met- » tre chaque nuit un fanal à la poupe de » l'*Ardent*, pour que le Capitaine Boret » ne le perdit pas de vue, & il lui manda » que ſi pendant la nuit il avoit beſoin » de quelque aſſiſtance particuliere, il » n'eût qu'à élever ſur ſon vaiſſeau deux » lumieres, & qu'à ce ſignal il enverroit » auſſi-tôt à ſon ſecours. Ce généreux » traitement de la part du Commandant » Anglois eut lieu depuis le 31 Octobre » juſqu'au 4 de ce mois qu'il conduiſit le » vaiſſeau François ſain & ſauf au Port. » Cette action mérite à tous égards d'ê- » tre rendue publique ».

Les banqueroutes & les crimes de faux ſe multiplient journellement ; ce qui ne fait honneur ni à nos mœurs ni à notre commerce. Il y a maintenant dans la priſon de Newgate un fameux Marchand

de notre Ville qui est accusé d'avoir fabriqué de fausses lettres de change sur la Banque d'Angleterre & sur celle de la Compagnie de la Mer du Sud. On remarque que ce Faussaire est un des Grands Jurés qui ont poursuivi avec le plus de chaleur les Perreau que la Justice condamna il y a deux ans, pour pareil crime.

Comme il se commet chaque jour des vols de chevaux dans les campagnes, un Citoyen a proposé un moyen pour arrêter ce brigandage. Il voudroit que chaque Paroisse eût sa marque particuliere, qui seroit remise à tous les Maréchaux de l'endroit pour en marquer tous les chevaux. Il y auroit des récompenses pour ceux de ces Maréchaux qui feroient recouvrer aux Propriétaires les chevaux qu'on leur auroit volés ; ce qu'il leur seroit aisé de reconnoître, en examinant la marque que porteroit chaque animal qui passeroit par leurs mains.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Pont-sur-Yonne, *le 12 Janvier.*

Il y a quelque tems que des Particuliers ont fait courir dans cette Ville le bruit que les pieces de six sous n'avoient plus cours dans le Commerce, & qu'il étoit même défendu de les donner en payement. Sur ce fondement, plusieurs de nos Marchands, Ouvriers & autres, se sont permis de refuser ces pieces ; ce qui a donné lieu a des rixes & à des plaintes multipliées de la part de ceux qui ont cru pouvoir les donner en payement. Comme des bruits de cette espece ne peuvent servir qu'à troubler l'ordre & la tranquillité publics ; qu'on ne cherche le plus souvent à les accréditer que pour se procurer plus facilement les moyens d'en profiter, ou de faire avec plus de sûreté le billonage ; la Cour des Monnoyes de Paris a cru qu'il étoit nécessaire d'arrêter au plutôt la cause de ces bruits dangereux. En conséquence, elle a donné acte au Procureur-Général du Roi de la plainte qu'il a rendue des faits contenus dans son Requisitoire à ce sujet, lui a permis de faire informer desdits faits, circonstances & dépendances, pardevant le Bailli de la Ville de Pont-sur-Yonne, tant contre les Particuliers qui font refus de recevoir en payement les pieces mentionnées en son Requisitoire, que contre ceux qui font courir dans cette Ville des bruits de réforme ou de diminution desdites pieces, & cependant fait de nouveau défenses à qui que ce soit de refuser dans aucuns payemens les especes d'or, d'argent & de billon, fabriquées en exécution de l'Edit de 1726, & notamment les pieces de six sous, sur l'un ou l'autre côté desquelles il paroitra quelque marque de l'empreinte qu'elles doivent porter. Cet Arrêt est du 20 Décembre dernier.

Prix des Grains pendant le courant des mois de Novembre & de Décembre derniers, dans quelques Provinces du Royaume.

Amiens. Le septier de *meilleur bled*, pesant 50 livres, poids de marc, ne s'y est pas vendu au-delà de 4 liv. 13 s. 6 d. Le plus bas prix a été de 4 liv. 6 sous 8 den.

Aire. Le *bled blanc*, du poids de 160 livres, s'est vendu d'abord 15 liv. 10 s. Depuis il est descendu à 14 liv. 10 s. & 14 l. 5 s. Le *bled roux*, du poids de 158 l. s'est vendu d'abord 13 liv. 10 s., 13 l., puis 12 liv. 15 s. & 12 l. Le *méteil*, du poids de 148 livres, 13 liv., puis 12 l. 10 s., 12 liv. 5 s. & 12 liv. Le *seigle*, du poids de 146 livres, 8 liv.

Peronne. Le septier de *bon froment*, pesant 95 livres, poids de marc, s'est vendu 8 liv. 6 s. 8 d., 8 l. 5 s., puis 7 l. 18 s. 4 d. Le *méteil*, de 7 l. 3 s. 4 d. à 6 l. 15 s. *L'orge*, de 4 liv. 16 s. 8 d. à 4 l. 3 s. 4 den.

Saint-Quentin. Le *bled froment* s'est vendu, le septier pesant 70 livres, poids de marc, de 6 l. 2 s. 6 d. à 6 l. Le *petit bled*, de 4 l. 12 s. 6 d. à 4 l. 5 s. Le *seigle*, 3 l., l'*orge*, 4 l. 2 s. 6 d.

Le Mans. Le boisseau de *froment*, pesant 31 livres, poids de marc, s'est vendu 2 liv. 9 s. 6 den., puis 2 liv. 6 s. 6 d. & 2 liv. 8 s. 6 d., & à la derniere époque 2 l. 10 s. Le *seigle*, pesant 28 liv. le boisseau, 1 liv. 11 s. 6 den., puis 1 l. 12 s. 6 d. Le *méteil*, pesant 29 livres le boisseau, 2 liv. 6 s., puis 1 liv. 19 s. &

ensuite 2 liv. 6 s. & 2 liv. 1 s. L'*orge*, pesant 23 livres le boisseau, 1 l. 6 s. & 1 liv. 8 s.

SAINT-MALO. Depuis le 7 Novembre jusqu'au 12 Décembre, le *froment* s'est vendu de 160 liv. à 185 liv. le tonneau. Du 12 Décembre au 26, le même s'est vendu de 162 à 187 liv. Le *seigle*, même mesure, s'est vendu d'abord de 123 à 137 liv., puis de 124 à 139 liv. Le *méteil*, même mesure, s'est vendu d'abord de 140 à 161 liv., puis de 142 à 163 liv. L'*orge*, même mesure, s'est vendue d'abord de 109 liv. à 117, puis de 111 à 119 liv.

DE PARIS, *le* 21 *Janvier*.

Il y a déjà long-tems que nous avons reçu la Lettre suivante; mais il ne nous a pas été possible d'en faire usage plûtôt.

Lettre au Rédacteur de la Gazette. » On annonce, M., dans votre Gazette du 18 Novembre 1777, N°. 92, que les récoltes de toutes especes de grains sont finies dans les Provinces qui avoisinent Orléans. On dit que les granges n'ont pu les contenir, & que l'abondance eût été complette si l'épi étoit plus grainu; mais on ajoute que ce qui a privé les grains de ce dernier avantage, sont les pluies froides & répétées qu'on a essuyées dans le tems de la fleur, & celles qui sont survenues vers la fin de Juin & en Juillet: comme ces mêmes inconvéniens ont eu lieu dans tous les cantons des Provinces que j'ai parcourues, & qu'ils ont eu par-tout les mêmes causes, c'est-à-dire les mauvais tems & l'intemperie des saisons, il resteroit à sçavoir si les Laboureurs & Cultivateurs n'auroient pas pu s'en garantir. J'en appelle à l'expérience, & je crois avoir des exemples bien frappans qui prouvent qu'on peut préserver ses récoltes des fâcheux effets de l'influence de l'air & des météores, en cultivant toutes les terres suivant les regles & principes tant de fois annoncés. Ces regles & ces principes sont simples & naturels, puisqu'il n'est question que de faire labourer tout son terrein en planches plus ou moins bombées, suivant que la terre est plus ou moins humide; opération qui, sans employer d'autres instrumens aratoires, se fait très-bien & très-facilement avec une charrue de Brie rectifiée, laquelle retourne & renverse mieux la terre que la bêche.

Je vais donc continuer à décrire les procédés qu'il est important de suivre pour prévenir le tort que les différentes intemperies des saisons peuvent causer à toutes les récoltes de grains. Il faut, après avoir fait des labours en planches bombées, avoir soin de ne donner à la terre que la quantité d'engrais qui lui est nécessaire; examiner quels sont parmi les diverses especes d'engrais ceux qui lui conviennent le mieux; examiner encore quel est le genre de semence le plus analogue à la nature du sol. Il ne faut jamais mettre son grain en terre que lorsqu'il aura été apprêté de la maniere qui est indiquée dans l'Ecole Pratique d'Agriculture. Il est essentiel aussi de ne le semer que dans les tems & les saisons convenables. On ne doit jamais l'enterrer qu'avec la herse en suivant régulierement la direction du labour; il faut de plus avoir soin que la force & la pesanteur de la herse soient bien proportionnées à la résistance & à la qualité du terrein, & que sa forme soit réguliere; alors la semence se trouvera distribuée également & enfoncée dans la terre suffisamment pour que le grain puisse faire une prompte & vigoureuse production. Pour se bien convaincre des bons effets de la culture dont on vient de parler, il ne faudroit que comparer avec les autres récoltes, celles qui ont été faites dans plus de trente Métairies des terres de Montoiron, Targé près Châtellerault & d'autres situées dans les landes; on y verroit que dans ces cantons les granges n'ont pu contenir toute la moisson, puisqu'on a été obligé d'en former des meules ou tas dans le voisinage de ces mêmes granges; on y verroit encore que la quantité du grain a répondu à l'abondance des gerbes, puisque ce grain a rendu dix & douze pour un, tandis que dans la même Province, dans le même canton & sur des terres de même nature, il n'a produit que quatre & cinq pour un; il est même des terres où le grain n'a donné que deux ou trois pour un. Outre cela, combien de Cultivateurs qui ont recueilli des bleds niellés & charbonnés! Il ne faut pas croire que les exemples que je puis rapporter se bor-

nent aux lieux que je viens de citer. Je sçais dans le Berry quelques endroits où les bleds ont produit beaucoup plus qu'ailleurs, ainsi que dans la bonne Brie, dans le Pays Chartrain, dans diverses parties de l'Isle de France, & cela parce qu'on y a suivi la méthode que je recommande.

Je pourrois encore rappeller ici les procedés du plus zélé & du plus éclairé des Cultivateurs de Paris. Ceux qui voudront se donner la peine d'aller à Arcueil qui est à la porte de cette Capitale, le trouveront très-disposé à leur faire connoître sa culture & à leur montrer sa récolte ; ils apprendront de lui que cent gerbes des bleds qu'il a recueillis lui rendent trois septiers, & même trois septiers & une mine ; tandis que les autres Cultivateurs de son canton ne retirent de la même quantité de gerbes qu'un septier & une mine au plus.

L'Auteur de la Lettre insérée dans la Gazette nous cite comme un bon exemple à suivre, la façon dont on fait la récolte des avoines dans le Berry. Cette Province où la bonne culture est encore peu connue, auroit plutôt besoin d'être éclairée sur cet article, comme sur tant d'autres, par les leçons & la pratique des Fermiers & Laboureurs de l'Isle de France, de la Brie, de la Beauce &c. &c. Je vais parler pour eux. Je crois que l'expérience que j'ai acquise sur cette matiere m'autorise à me charger de cette commission, même sans en être requis. Je soutiens que ceux-là ont raison qui prétendent que les avoines une fois coupées ont besoin, pour acquérir de la qualité, de rester dans le champ afin d'y recevoir les eaux de la pluie ou les fortes rosées : de-là il résulte que non-seulement le grain acquiert de la perfection, mais encore qu'il produit beaucoup plus de farine, & que cette farine est de meilleure qualité. Combien de fois n'ai-je pas été à même de faire cette expérience, & notamment dans le Poitou, où un très-grand nombre d'Ouvriers & de Métayers ne mangent d'autre pain que celui qui est fait de farine d'avoine mêlée avec celle de la balliarge, espece d'orge qui est très-farineuse ; leur pain est devenu beaucoup meilleur depuis qu'ils laissent javeller dans le champ leurs avoines & leurs balliarges, parce que, par cette opération, le grain a le tems de jetter son feu & d'acquérir de la qualité.

Il est donc bien démontré, & les bons Cultivateurs n'en doutent nullement, que l'avoine renflée & grossie par les eaux des pluies ou par les rosées, non-seulement profite davantage au Fermier, au Marchand & au Consommateur, mais encore que ceux qui sont obligés d'en faire du pain y trouvent une nourriture plus saine & plus substantielle ; les animaux même sont beaucoup mieux nourris avec des avoines javellées qu'avec celles qui sont brûlées & desséchées par l'ardeur du soleil, & qu'on enleve du champ aussi-tôt qu'elles sont coupées. En nourrissant les chevaux & bestiaux avec des avoines javellées, il y a un tiers à gagner sur la quantité, & cependant ces animaux sont encore mieux alimentés qu'ils ne le seroient en leur donnant un tiers de plus de ces avoines qui n'auroient pas reçu dans le champ l'humidité nécessaire, avant que d'être serrées ; j'ose même assurer, & toujours d'après des expériences, que les grosses pailles & les pailles au van des avoines javellées sont plus nourrissantes pour les vaches & autre bétail, que celles dont les avoines ont été enlevées aussi-tôt que la récolte en a été faite ; car dans ce dernier cas les pailles sont, comme les grains, desséchées par l'ardeur du soleil & par la grande chaleur : de-là il arrive que lorsqu'on bat ces grains, le Batteur met les pailles en poussiere ; j'ai même vu que lorsqu'on donnoit ces pailles aux bestiaux, on étoit quelquefois obligé de les mouiller pour les leur rendre plus faciles à manger.

J'ajouterai cependant qu'on peut se dispenser de faire javeller les avoines & les autres grains toutes les fois qu'il survient, lorsqu'ils sont bien mûrs, des pluies suffisantes pour leur donner la même qualité qu'ils recevroient en les laissant reposer sur la terre après qu'ils auroient été coupés. Combien de fois ne m'est-il pas arrivé, ainsi qu'à d'autres bons Laboureurs, de retarder de quelques jours la moisson pour attendre cet heureux événement ? Combien de Laboureurs qui, ayant des bleds glacés & maigres, les ont laissés quelques jours étendus dans leurs champs pour profiter

des premieres pluies qui pourroient ſurvenir ou des roſées, & qui s'en ſont bien trouvés ; parce qu'après cette opération, ces grains ont rempli davantage la meſure, & ont rendu plus de farine & de meilleure qualité que ceux de la même eſpece qu'on avoit enlevés ſitôt la moiſſon faite.

Il n'eſt pas étonnant que les Provinces du Midi de la France aient été encore plus maltraitées que les autres par les intemperies des ſaiſons. Les préjugés qui dominent les Laboureurs, & les abus de leur culture routiniere, ont été la cauſe de la perte de leurs récoltes. Il y a long-tems que ces Provinces n'avoient eu un printems auſſi froid que cette année. Les pluies de la fin de Juin & celles qui ont regné en Juillet, ont tenu la racine du bled ſi humide & ſi froide que la plante en a été retardée dans ſon accroiſſement. Lorſque les chaleurs du mois d'Août ſont ſurvenues, les grains étoient encore tendres ; l'ardeur du ſoleil les a brûlés ou deſſéchés. Ce qui ne ſeroit pas arrivé ſi la culture eût été faite ſuivant les regles & les bons principes, c'eſt-à-dire ſi ces bleds euſſent été ſemés dans les tems convenables ; ſi on avoit apprêté les ſemences ſuivant la méthode dont on a parlé tant de fois, & ſur-tout ſi le ſol eût été labouré en planches bombées, car alors les eaux ſe ſeroient écoulées ; elles n'auroient pas inondé les racines, & ne les auroient pas tenues dans un état d'humidité & de froideur qui n'ont pu que nuire beaucoup à la plante.

Si l'uſage de faire javeller les avoines en les laiſſant dans le champ après les avoir coupées, n'avoit pas lieu dans les Provinces à bonne culture, il faudroit l'y établir plutôt que de ſouffrir que ceux qui les rentrent ſitôt qu'elles ſont moiſſonnées, y faſſent répandre de l'eau deſſus lorſqu'on les entaſſe dans les granges ; il arrive ſouvent de cette mauvaiſe pratique que l'avoine ſe chauffoure, qu'elle s'altere & devient malfaiſante, & que la paille ſe gâte. Auſſi lorſqu'on entre dans des granges où ſont entaſſées ces avoines qui ont été arroſées artificiellement, on ſent une odeur de reland qui frappe déſagréablement l'odorat. Il n'eſt pas ſurprenant, après cela, que les beſtiaux refuſent ſouvent de manger la paille de ces avoines.

Ceux qui font le commerce d'avoine ont très-grand ſoin d'étendre celle qu'ils achetent dans des greniers, & de les arroſer avec de l'eau pour en faire groſſir les grains. Ne vaudroit-il pas mieux qu'on prît le parti de laiſſer renfler à l'air dans les champs les avoines & les autres grains, que de s'expoſer à détruire leurs qualités par toutes ces manœuvres particulieres qui ſe font dans les greniers & dans les granges ?

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

CENTENAIRE.

Il eſt mort à Liebenwald, dans le Marquiſat de Brandebourg, une Juive dans la 112e. année de ſon âge, laiſſant quatre enfans vivants, dont le plus jeune eſt âgé de 68 ans. Ces quatre enfans ont une poſtérité très-nombreuſe. Leur mere, née à Liebenwald en 1665, avoit vu le Grand Electeur de Brandebourg ; elle mangeoit & buvoit peu, mais elle aimoit les liqueurs fortes, & ſur-tout le café.

II.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 23 Janvier.

Le ſaumon, depuis 24 liv. juſqu'à 30 ; le turbot, depuis 15 liv. juſqu'à 20 ; le cabillot, depuis 10 liv. juſqu'à 18 ; la flotte, depuis 5 l. juſqu'à 10 ; la bonne raye bouclée, depuis 4 liv. juſqu'à 5 ; celle au-deſſous, depuis 1 liv. 10 ſ. juſqu'à 2 l. 10 ſ. ; le panier de harengs de Honfleur, depuis 6 liv. juſqu'à 8 ; le petit panier de merlans de Calais, 4 liv ; la paire de ſolles, depuis 1 liv. juſqu'à 1 liv. 10 ſ. ; le panier de moules Picards 1 liv. 15 ſ. ; le carrelet, depuis 6 ſ. juſqu'à 10 ſ. ; le tout non-frais, étant poiſſon de vieille pêche, parce que les vents n'ont pas permis aux Pêcheurs d'aller en mer de toute la ſemaine.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 21 Janvier 1778, au Samedi 24 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 18, 20, 22 à 23 livres; le seigle, de 10 liv. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. à 10 l. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 24 liv.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 liv. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 l. 10 s. à 11 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 21 Janv. 1777 au Samedi 24 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 17 liv. 15 s., 18 à 19 liv.; *id.* à la Grêve, de 18, 19 à 20 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 24 Janv. 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Janvier 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	712		
Les guinées à . . .	722	10	
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	53		
Piastres à	50	5	

Changes de Paris du 24 Janvier 1778.

Amsterdam	53 5 8e.
Londres	31 5 8e à 9 16e.
Hambourg	190 ½
Madrid	15 3 6
Cadix	15
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Rois*	¼ p. % p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1778.	*Jeudi* 22.	*Vendredi* 23.	*Samedi* 24.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1810	1810 5 2½ . .	1800 1792½ 95 9
D°. 16 25es . .	1180	1180	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	410	411	. . . . .
Rescriptions . .	11½ 12 12½ 12	12 11¾ 12 11¾	12 12½ . . .
Bil. des Fermes .	1½	1¾.	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Mer. 21 Janv. 1778

Messieurs

Boutray..... pplles. L.
Viageres ..... J.
Tontine ..... L.
Cochin..... pplles. L.
Radix ..... pplles. L.
Viageres ..... M.
Defrance .. Viag. L.
Perpétuelles.. L.
Gauthier ..... vres. L.
Perpétuelles. L.
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Du Vendredi 23.

Messieurs

Lempereur. pplles. t. l.
Viageres ..... P.
Boscheron... pplles. L.
Viageres ..... L.
Peinchein .... vres. L.
Perpétuelles.. L.
Rouillard,... pplles. L.
Viageres.... M.
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Suite du Vendredi 23.

Six derniers mois 177

Monsieur

Patu.....Viag.
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Da Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jou d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrol des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 3 Janvier.

AVIS.

On voit que le caractere de cette Gazette est changé, ainsi que nous l'avions promis. Quoiqu'il soit plus fort & aussi plus espacé que le précédent, cependant le Public n'y perdra rien. On a si bien pris ses mesures en augmentant le nombre des lignes, qu'il y entrera la même quantité de matieres qu'auparavant. Nous avons été bien aises en commençant cette année, de donner au Public cette légere marque de l'attention que nous aurons toujours de faire tout ce qui pourra dépendre de nous pour lui être agréable.

I.

Nouvelles Etrangeres.

TURQUIE.

De Constantinople, *le 1 Décembre.*

La Porte a fait signifier à tous les Sujets & Turcs & Chrétiens de cet Empire l'ordre de fournir cette année & les suivantes un chilo ou quintal de bled. Ceux qui ne pourront ou ne voudront pas le livrer en nature, seront tenus d'en payer la valeur. Cet ordre est le présage d'une guerre prochaine, événement après lequel le Peuple aspire, mais que redoutent ceux des Habitans de cette Capitale qui font avec les Russes un commerce lucratif.

RUSSIE.

De Pétersbourg, *le 2 Décembre.*

Quoique notre commerce soit assez animé, il lui reste cependant encore beaucoup de progrès à faire pour arriver aussi loin qu'il pourroit aller. En général nous ne profitons pas assez des avantages naturels de notre sol. Nous nous adressons aux Etrangers pour nous procurer une multitude d'objets que nous pourrions trouver aisément chez nous. Ce qui fait sortir de cet Empire beaucoup d'argent qui y resteroit & y profiteroit. Par exemple, nous achetons tous les ans pour environ 343,000 roubles de soie écrue pour faire travailler nos Fabriques d'étoffes, de bas & de rubans; nous tirons encore de l'Etranger pour 671,000 roubles de marchandises de soie fabriquées, & qui toutes se consomment dans le pays, à l'exception de quelques articles que nous exportons ailleurs. Il faudroit donc tâcher non-seulement de multiplier les Manufactures de soie, mais encore de cultiver la matiere premiere qui sert à les alimenter. Les mûriers blancs & noirs qui fournissent aux vers à soie leur nourriture, sont déjà fort communs dans plusieurs endroits de l'Empire comme sur les bords du Tereck & à Kotschetovs-Kaya; sur les bords du Volga & sur ceux du Ghoper, près de Novogoperskaya. Il s'en trouve aussi en grande quantité dans l'Oukraine; le Murier prospere & vient très-bien dans tous ces cantons. On pourroit entreprendre avec succès de faire des plantations de cet arbre dans toute l'étendue du vaste pays situé entre le Dnieper & l'Oural, c'est-à-dire dans les Gouvernemens d'Astracan, d'Azow & des Slobodes; dans la nouvelle & petite Russie, & dans les parties méridionales des Gouvernemens

BIBLIOTHEQUE NATIONALE

d'Orembourg, de Casan, de Voronege & de Belgorod. L'éducation des vers à soie, & le dévidage de leur fil donneroient de l'occupation aux femmes & aux enfans de ces Provinces. Il est à desirer que le Gouvernement s'occupe des moyens de naturaliser dans nos contrées cette branche féconde d'Industrie, laquelle ne manqueroit pas de devenir pour la Nation une source abondante de richesses.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 9 Décembre.*

Le vingt-quatre du mois dernier, la Ville de Scheen en Norvege a été presque totalement réduite en cendres par un incendie qui duroit encore le vingt-six, au moment du départ du Courier qui a apporté la triste nouvelle de ce désastre. Il ne restoit qu'un très-petit nombre de maisons qui eussent échappé aux flammes. Le feu avoit entiérement consumé les Eglises, les magasins, les édifices les plus considérables, les moulins à scie. Le Roi touché de l'infortune des Habitans de cette malheureuse Ville, a donné sur le champ ordre de leur envoyer trois mille tonneaux de bled pour subvenir à leurs plus pressans besoins. Comme toutes les maisons étoient assurées, Sa Majesté a résolu de faire à la Caisse d'Assurance les avances nécessaires pour la mettre en état de rembourser, sans délais à ceux qui ne pourront attendre, le prix de leurs habitations.

Un Citoyen zélé pour les Arts, & qui veut garder l'anonyme, a fait remettre à M. Rosenberg, Architecte de cette Ville, cent rixdallers pour être distribués à ceux des Menuisiers de cette Capitale, qui dans un intervalle de deux mois, auront fait le plus beau meuble dans le goût Anglois ou François. Cette somme est divisée en trois prix; l'un de 50; le second de de 30, & le dernier de 20 rixdalers.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 4 Décembre.*

La Commission d'Education remplit avec le plus grand zele les intentions de la République. Elle ne néglige rien pour mettre les études sur un pied florissant. Elle n'épargne ni soins ni dépenses pour procurer à la jeunesse les moyens de s'instruire; elle vient de charger le P. Streeki de se rendre à Paris & à Londres pour y acheter des instrumens de Physique, d'Astronomie & de Mathématiques. Elle a en même tems destiné 27,000 florins, pour faire les frais d'une Carte exacte du Royaume.

AUTRICHE.

De Vienne, *le 8 Décembre.*

La Cour a eu égard aux très-humbles représentations des Freres Moraves, d'après le compte qu'ont rendu de leur conduite M. de Krefel, Conseiller d'Etat & M. le Prévôt Hey. Ces Commissaires ont reconnu que les Freres Moraves sont des Sujets fideles, laborieux, soumis & tranquilles, & que ce seroit une perte irréparable que de les laisser passer dans des Etats voisins. En conséquence notre Ministere a cru qu'il étoit d'une sage politique de ne point les inquiéter sur leur Religion & d'attendre du tems, de la patience & de l'instruction, leur changement. En conséquence il leur a été permis de faire leurs prieres publiques en Langue vulgaire, de lire la Bible dans des traductions, & de n'avoir dans leurs Eglises ni statues de saints, ni images. D'un autre côté ils se sont relâchés sur divers articles pour lesquels ils n'avoient pas trop de répugnance. Nous esperons les ramener insensiblement aux vraies principes. D'ailleurs en usant de cette tolérance, nous conservons plusieurs milliers de bras à l'Agriculture du Pays.

L'Empereur a consacré pour toujours les revenus d'une des Starosties de Pologne qui lui sont tombées en partage, à l'entretien d'un nouvel Hôtel fondé à Tirnaw, dans la Haute-Hongrie, en faveur des Orphelins, enfans d'Officiers & de Soldats, qui y sont élevés gratuitement.

De Lubeck, *le 10 Décembre.*

Le vaisseau la *Ville de Francfort* qui fit voile d'ici au commencement d'Octobre pour Pétersbourg, a péri dans le trajet sur les côtes de Finlande. Il avoit à bord

trente-quatre personnes dont aucune n'a pu échapper au naufrage. La cargaison étoit précieuse & tout a été perdu.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 2 Décembre.*

Une frégate Angloise nous a ramené l'équipage d'un de nos bâtimens Marchands que les Bostoniens nous ont enlevé dans les mers du Brésil, & qu'elle a recueilli à Terre-Neuve. La cargaison de ce navire qui a été pris près de Rio-Janeiro d'où il étoit parti pour se rendre ici, consistoit en sucre, huile de baleine & environ quatorze mille cruzades qui reviennent à trente-six mille livres de France.

DE GENEVE, *le 4 Décembre.*

Lettre de M. Trembley, ancien Receveur des bleds, à Geneve, au Rédacteur. » La machine pour sonder le bled dont vous avez inséré la description dans le N°. 91 de votre Gazette, à dû, M., vous paroître fort ingénieuse; mais aussi ne l'avez-vous pas trouvée un peu compliquée & d'une exécution difficile? J'ai cru devoir vous en communiquer une autre qui est certainement plus simple & dont j'ai eu occasion de me servir pendant ces neuf dernieres années que j'ai été Receveur des bleds de notre Ville, & charge en cette qualité d'en faire la recette, de les examiner, & de veiller à leur conservation. Pour me faciliter les moyens de reconnoître l'état des grains, sans être obligé d'en remuer toute la masse, j'ai imaginé une espece de sonde construite de maniere qu'en l'enfonçant dans un tas de bled, elle m'en rapportoit aisément une assez grande quantité pour juger de la qualité du tout. Je vais tâcher de vous donner une idée de cet instrument & de faire comprendre la maniere de s'en servir.

Qu'on se représente, M., un canon de fer blanc ayant quatre pieds de longueur & un pouce & demi de diametre, & dont le bout inférieur soit fermé & se termine en cône renversé; ce qui forme une pointe qui rend la sonde plus propre à pénétrer dans un tas de bled. Ce canon doit être percé sur le côté à une certaine distance au-dessus de l'endroit où le cône commence à se former. On peut donner à ce trou deux pouces de longueur environ, sur un de largeur. Pour completter cet instrument, il faut y joindre une baguette plus longue que le tube d'un demi-pied & dont le diametre ait une ligne de moins que celui de ce même tube, pour qu'elle puisse s'y mouvoir aisément, à peu près comme un piston se meut dans un corps de pompe. Lorsqu'on veut faire usage de cette sonde, on fait descendre la baguette dans son canon jusqu'au bout, & ensuite on pique la sonde dans le tas de bled qu'il s'agit d'éprouver. Qand elle y est suffisamment enfoncée, on tire le piston jusqu'à une certaine hauteur, sans cependant le faire sortir du canon. On conçoit que le piston en se retirant laisse ouvert le trou pratiqué aux flancs du canon, & qu'alors le bled ne peut manquer de se précipiter par cette ouverture. Pour qu'il y entre plus facilement, il est bon de faire faire avec la main un tour au canon dans le tas de bled. Lorsqu'on juge q'il s'y est introduit du grain suffisamment, on renfonce la baguette aussi avant qu'elle peut aller; puis on retire le canon en le ramenant à la surface dans une position à peu près horisontale, prenant bien garde que l'ouverture latérale se présente en dessus & non-pas en dessous; autrement le bled sortiroit par où il seroit entré. Pour ne pas se tromper, on pourroit tirer le long du canon une ligne qui enfileroit perpendiculairement l'ouverture, & qui indiqueroit par conséquent dans quel sens il faut retirer le canon pour que le trou soit bien placé.

On peut donner à cette machine de plus petites dimensions, si on veut la faire servir à sonder le bled, lorsqu'il est renfermé dans des sacs ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE POITIERS, *le 19 Décembre.*

Les Affiches de cette Province nous apprennent » qu'on a découvert depuis peu à Confollens une mine de plomb que

quelques personnes prenoient pour de l'antimoine ; mais par l'examen & l'épreuve qui en a été faite, on s'est convaincu que c'étoit de la galene ou mine de plomb tessulaire, *galena tessulata*. Elle se rompt par cubes lorsqu'on veut la casser avec le marteau ; elle est à facettes, brillante, bleuâtre, couleur d'acier & très-pesante ; elle abonde en soufre, puisqu'elle s'enflamme lorsqu'elle est mise sur du fer rouge. On en a fait brûler plusieurs morceaux qui ont répandu une flamme azurée, sans que leur volume en ait souffert aucune diminution ; on les a ensuite pulvérisés & donnés à des Potiers de terre qui en ont fait usage sur leurs pots ; le vernis que cette poussière y a répandu dans le four, leur a paru supérieur à celui dont ils se servent ordinairement. La position de cette mine est singuliere & différente des autres du même genre ».

DE LYON, *le 22 Décembre.*

L'état de souffrance de nos principales Manufactures semble exciter l'industrie de nos Maîtres-Ouvriers & les engager à simplifier le méchanisme de leurs métiers, pour gagner sans doute, en épargnant sur la main-d'œuvre, les pertes qu'ils font d'ailleurs, & pour tâcher aussi de mériter des récompenses qui puissent les aider à subsister, au moins pendant quelque tems, dans l'état d'indigence où les a réduits le défaut d'ouvrage. Plusieurs d'entr'eux ont cherché les moyens de se passer du secours des Tireuses de cordes dans les métiers qui servent à fabriquer les étoffes à petits dessins, mais aucun ne paroît avoir mieux réussi que le sieur Para. Sa machine joint au mérite de l'exactitude & de la facilité celui d'être expéditive. On regrette que ses facultés qui ne sont malheureusement que trop bornées, ne lui aient pas permis de perfectionner davantage sa méchanique ; il faudroit que la construction en fût plus soignée & plus finie. Cet Ouvrier a cependant déjà reçu quelques récompenses.

Le sieur Solari, autre Maître-Ouvrier, est parvenu à simplifier le métier des velours en miniature & à bordure, à diminuer le lisage des dessins de ces étoffes, & à épargner une bonne quantité de fils de lacs. On l'a déjà imité dans plus d'un ouvroir. Ce Particulier a imaginé un moyen fort simple pour empêcher que le plomb du roquetin dans les cantres ne saute, comme il arrive souvent, sur les fils de soie du roquetin, ce que l'on appelle *encavaller* ; alors ces fils de soie excessivement bandés, ne garnissent point & rayent l'étoffe dans le sens de la longueur, jusqu'à ce que l'on ait remis le plomb à sa place, pour rendre aux fils de soie leur volume naturel.

Le prix des grains augmente ici journellement & le froment est à près de sept liards la livre.

Quelques personnes en rapant les pommes de terre & les lavant à plusieurs eaux, en retirent une farine extrêmement fine & blanche ; mais cette farine est d'un prix excessif ; elle a coûté jusqu'à six francs la livre ; elle ne se vend plus maintenant que 48 & 40 sous, ce qui est encore trop cher. Il faudroit trouver un moyen pour que la préparation de cette farine fût moins coûteuse ; ce seroit rendre à la Société un service d'autant plus essentiel que les pommes de terre ne peuvent être ni transportées au loin à cause du poids, ni gardées long-tems à cause de leur humidité.

DE NANTES, *le 14 Décembre.*

Arrivée de Vaisseaux chargés de Marchandises des Isles.

M. Abautret, Capitaine du *Modeste*, du port de 400 tonneaux, Armateur M. Chancerel, a amené de Léogane & de Saint-Marc, 443 barriques de sucre brut, quatre-vingt-trois barriques & un quart de sucre terré & tête, 144 futailles & un sac de café, 27 futailles d'indigo, 20 balles & ballots de coton, 6 futailles de cacao, une barrique de sirop de mélasse, une barrique de vieux cuivre, une caisse de cahouanne, 6 barils de confitures, 3 caves de sirops & un quart de riz. M. Durassier préposé à la décharge.

M. Monpoly, Capitaine de l'*Harmonie*, du port de 300 tonneaux, Armateur M. Drouin, a amené de S. Marc, 100 barriques de sucre brut, 47 barriques & un quart de sucre terré, 160 futailles de café, 7 futailles d'indigo, 101 balles & ballots de coton, une cave de syrop & 8 dents de morphil. M. Durassier préposé à la décharge.

M. Mayet, Capitaine du *Quartier-Morin*, du port de 400 tonneaux, Armateur M. Cadon fils, a amené du Cap, 306 barriques & 9 quarts de sucre terré & tête, 347 futailles & 950 sacs de café, 34 futailles d'indigo, 26 balles & ballots de coton, 13 futailles & 17 sacs de cacao, 20 milliers de bois de campêche, 302 cuirs secs en poil, 3 boucauds de riz, 5 caves de syrop, 6 barils de confitures, 2 caisses de vin, 5500 liv. de bois de gayac, & une barrique de taffia. M. Renard, Courtier.

M. Blanchard du Bignon, Capitaine du *Sartine*, du port de 150 tonneaux, Armateurs MM. Dacosta, freres, a amené de Saint-Marc 100 futailles & 2 ancres de syrops, 17 futailles de café, 7 futailles d'indigo, 569 dents de morphil, & différentes marchandises de retour de Guinée. M. Bassart, Courtier.

DE PROVINS, *le 21 Décembre.*

Lettre de M. le Chevalier Duduit de Maizieres. » Il s'est fait à la Margotiere près Provins en 1776 un essai sur une nouvelle génération d'animaux, d'où il pourroit résulter quelque avantage pour le Public ; c'est ce qui m'engage à l'en instruire par la voie de cette Gazette.

De l'accouplement d'une tonquine avec un porc blanc de la grande espece, j'ai vu naître une génération plus grosse que les tonquins, & un peu moins allongée que les porcs ordinaires. L'instinct de ces métis est à peu près semblable à celui de tous les quadrupedes domestiques qu'on traite avec douceur & auxquels on accorde une sorte de liberté. Ils ont le caractere paisible & ils ne sont pas dépourvus d'intelligence. D'ailleurs ils aiment la propreté ; ils ont soin d'écarter de leur lit les résultats de leurs digestions. Ce qui les distingue des autres classes de leur espece, & peut engager les personnes qui dans les Villes ont des cours fermées, à les y élever, sans craindre d'infecter leur maison. Les porcs de cette nouvelle race n'ont point la voracité des cochons ordinaires ; on peut les nourrir à moins de frais. Ils pâturent & mangent avec appétit les feuilles de mûrier, d'abricotier, d'orme de vigne &c. Ils s'accommodent de toutes sortes d'alimens, & ils ne refusent presque aucun de ceux qui servent à nourrir l'homme. Leur fécondité se manifeste de bonne heure. Si on éleve une femelle de cette espece avec un mâle, au bout de six mois elle commencera à porter. Elle met bas ses petits au bout de trois mois & trois semaines. J'ai obtenu de cette race mêlée, des cochons blancs & noirs, & mêlangés de la couleur propre au sanglier. Quelle que soit la couleur de leur soie & de leur peau, la chair en est délicate. Je crois qu'il seroit avantageux d'en multiplier l'espece. Elle pourroit fournir aux Manouvriers & aux gens de la campagne une nourriture peu coûteuse & agréable.

DE PARIS, *le 28 Décembre.*

Lettres-Patentes du Roi, du 18 Octobre 1777, portant établissement d'un Marché sur le terrein de la Couture-Sainte-Catherine, enregistrées en Parlement.

Par ces Lettres, Sa Majesté ordonne qu'il soit construit un Marché sur le terrein qu'occupoient l'Eglise, les bâtimens, cours, jardins des Chanoines Réguliers de Sainte-Catherine de la Couture. Cet emplacement d'environ quatorze cens cinquante-sept toises de superficie, ensemble les matériaux des démolitions, seront vendus à des Entrepreneurs, lesquels seront tenus de bâtir ledit Marché & de percer les rues nécessaires pour son dégagement, à leurs frais & en se conformant au plan qui leur sera délivré par M. Soufflot, Architecte du Roi. Ce Marché contiendra la Boucherie, la Boulangerie, la Poissonnerie, échoppes &c. qui maintenant se tiennent dans les rues Saint-Antoine & Saint-Paul, & qui causent beaucoup d'embarras dans ce quartier. Il sera aussi construit, aux frais desdits Acquéreurs, une fontaine dans le nouveau Marché à l'endroit qu'on leur indiquera.

Observations sur les Moulins en usage dans l'Isle de Malthe & en Sicile, tirées des Voyages manuscrits de M. Pingeron.

» Comme l'Isle de Malthe n'a point de rivieres ni même de forts ruisseaux, on est obligé, pour moudre les, grains de se servir de Moulins à vents & de Moulins mûs par des mules. J'ai remarqué

dans les premiers une ſingularité qui mérite d'être connue. Comme ces Moulins ſont expoſés à des coups de vents terribles (1), on a jugé à propos de diminuer la longueur de leurs ailes, & d'y ſuppléer par deux ailes de plus, de ſorte que les Moulins Malthois ont ſix ailes au lieu de quatre.

Pour ajouter encore à leur ſolidité, l'axe des ailes eſt prolongé de beaucoup au-delà du plan, dans lequel celles-ci ſe meuvent. Deux cordes qui partent de l'extrêmité de ces ailes vont s'attacher au bout de cet axe, & empèchent qu'un coup de vent ne les enleve. Toutes les ailes ainſi liées forment un ſyſtême de force que rien ne peut détruire. D'ailleurs, les voiles ſont attachées comme des rideaux à une tringle, & ſe plient dans un inſtant. Les Moulins reſſemblent d'ailleurs à tous ceux que l'on voit en Provence.

Quant aux Moulins mûs par des mules, ils ſont preſque tous dans des caves, & ſemblables à tous ceux de ce genre dont on voit les deſſins dans les Recueils de Machines. J'ai cependant remarqué que le plan ſur lequel la meule tourne eſt un peu convexe & diviſé en rayons courbes partant du centre à la circonférence.

Quant à la meule, elle eſt compoſée de différens morceaux de lave venant des volcans de Naples ou de Sicile. La partie ſupérieure de chaque morceau forme un ſecteur de cercle dont la pointe eſt montée ſur un noyau cylindrique par où paſſe l'arbre du Moulin. Ces diverſes pieces ſont enſuite réunies & conſolidées par un fort cercle de fer. Cette conſtruction les rend très-portatives. Une bonne partie des caves d'une des rues de Malthe eſt remplie de ces Moulins.

On ſe ſert volontiers en Sicile de Moulins mûs par une chûte d'eau ſur une roue placée horiſontalement, & dont le plan eſt formé en grande partie par des pieces de bois reſſemblant à de groſſes lattes. Celles-ci ſont placées aſſez près les unes des autres dans une poſition inclinée comme les lattes qui forment une jalouſie ou perſienne. Ce méchaniſme qui eſt connu dans les environs de Marſeille & de Toulouſe au Moulin du Baſacle, eſt très-avantageux en ce qu'il n'exige pas que l'eau tombe d'auſſi haut que les roues à auges ou ſçeaux qui tournent verticalement. On voit par fois dans les vieux Châteaux de la Sicile, & ſur-tout au Fort de Chambray dans l'Iſle de Goze qui eſt une dépendance de Malthe, des Moulins à bras qui n'ont rien de ſingulier ; ils reſſemblent en tout point à ceux que M. Belidor a décrits dans ſon Architecture Hydraulique, & que tout le monde connoit ».

MM. Blanchard fils, & Mazurier le jeune, demeurant aux Andelis en Normandie, ont fait inſérer dans la Gazette de France du 8 Décembre dernier, un avis par lequel ils annonçoient « qu'ils » venoient d'inventer & d'exécuter une » nouvelle Machine hydraulique, au » moyen de laquelle on pouvoit faire » monter au ſommet des plus hautes » Montagnes l'eau des rivieres, ruiſ- » ſeaux, & autres eaux courantes, & que » cette Machine, quoiqu'elle ne ſoit » qu'environ du tiers de la conſtruction » d'une grande, pouvoit élever les eaux » à plus de 300 pieds de hauteur ».

M. le Chevalier, Comte de Bourg-Neuf, de la Ville de Rennes en Bretagne, & M. Maupetit de Paris, nous ont adreſſé un article très-long, dans lequel, après avoir fait l'éloge des talens de MM. Blanchard fils, & Mazurier, ils ajoutent qu'ils croyent devoir notifier » qu'ils font exécuter auſſi un Ou- » vrage dans le même genre, conſi- » dérablement ſupérieur à celui de ces » MM. de Normandie ; en ce que, 1°. » leur Machine eſt capable d'élever auſſi » au ſommet des plus hautes Montagnes » les eaux courantes, mais encore en » telle & ſi grande quantité qu'on peut » le deſirer, avantage que MM. Blan- » chard & Mazurier n'attribuent pas à » celle qu'ils ont inventée ; 2°. cette Ma- » chine a le pouvoir d'agiter également » les eaux ſtagnantes ou dormantes des

(1) *On a quelquefois eſſuyé des coups de vents ſi terribles à Malthe, qu'ils ont emporté des guérites de pierres de taille, & déplacé des canons de gros calibre qui étoient ſur les remparts.*

» Etangs, & de les envoyer dans des » réservoirs quelconques ; ce que ne » fait point celle de Normandie ; 3°. ces » mêmes eaux, après avoir arrosé le » terrein & formé, si on veut des jets, » des cascades, gerbes & nappes, re- » tournent à leur source pour rentrer » une seconde fois en jeu ; 4°. ces eaux » ainsi mises en mouvement par l'ac- » tion de la Machine, & réagissant sur » tout l'ouvrage, procurent des avanta- » ges si grands & peuvent faire marcher » des usines en telle quantité, que les » frais de son entretient se trouveront » compensées au centuple ».

D'ailleurs il faut observer que cette Machine n'est mise en mouvement que par la seule gravitation de l'eau qui opere un flux continuel & sans aucune alternative.

MM. de Bourgneuf & Maupetit ne prétendent pas s'attribuer la gloire de cette invention ; ils reconnoissent eux-mêmes qu'elle est dûe à un Physicien que sa modestie empêche encore de se faire connoître. C'est, disent-ils, un respectable Ecclésiastique du Diocèse de Besançon ; c'est sous sa direction, & en joignant leur dextérité à ses lumieres, qu'ils se sont assurés du succès. Ceux qui voudront avoir des renseignemens plus détaillés sur cette Méchanique, doivent s'adresser à M. le Comte de Bourgneuf, à Paris, rue d'Orléans S. Marcel, maison de M. l'Avocat Gerbier.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livres.

Agricoltura, &c. Tableau de l'Agriculture, des Productions & du Commerce de la Sicile, par M. l'Abbé Dominique Sestini, Correspondant de l'Académie des Géorgiphiles de Florence. Tome 1 *in*-8°. A Florence 1777.

Ce premier volume est divisé en quinze Chapitres qui traitent des grains, des légumes, de l'huile, des amandes, des pistaches, de la manne, de la soude, du saffran, &c., &c. ; l'Auteur détermine, autant qu'il lui est possible, la quantité de chacune de ces productions qu'on recueille ordinairement chaque année en Sicile, la quantité qui s'en consomme dans le pays, & celle qu'on en exporte chez l'Etranger. Les Chapitres qui roulent sur la soude & le saffran sont les plus remarquables. Il y a dans cet Ouvrage beaucoup de recherches & de sçavoir.

Essai sur la cause des disettes de bleds qu'on a éprouvées dans une grande partie de l'Europe, pendant les sept ou huit années qui ont précédé cette derniere 1775, & sur les moyens par lesquels on pourroit prévenir ou diminuer du moins dans la suite ces calamités. Par M. de Saussure, ancien Auditeur de Justice, Membre honoraire de la Société Economique de Berne, & de celle des Arts établie à Geneve. A Geneve, chez Barthelemi Chirol, Libraire, 1776, *in*-12 de 132 pag.

II.

AVIS.

Quelques Agronomes ont proposé de laver & de frotter le tronc des arbres pour les conserver & les faire croître plus promptement. M. Wartham de Statton a suivi en Allemagne cette méthode avec succès. Au tems où paroissent les boutons, il fit laver & frotter le tronc de l'arbre du haut en bas, & cela cinq ou six fois la semaine, avec une brosse nette, trempée dans de l'eau ordinaire. Ces arbres ainsi frottés & lavés ont crû beaucoup mieux que les autres.

III.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 26 Décembre.

Le saumon, depuis 20 liv. jusqu'à 30 ; le panier de merlans, depuis 18 liv. jusqu'à 20 ; le cabillot, depuis 10 liv. jusqu'à 16 ; la raye grise, depuis 10 liv. jusqu'à 15 ; la raye bouclée ; depuis 3 liv. jusqu'à 6 ; la paire de solles, depuis 3 liv. jusqu'à 8 ; le panier de carrelets, depuis 1 liv. jusqu'à 1 liv. 10 sols ; le maquerau, depuis 10 sols jusqu'à 1 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 27 Décembre 1777, au Mercredi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 24 liv.; le seigle, de 10, 10 liv. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 24 liv. 5 s.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l. 10 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 10 l. 10 s. *le septier.*

Du Samedi 27 Déc. 1777 au Mercredi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de, 17, 18 à 19 liv. 5 s.; *idem* à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 31 Déc. 1777, de 56 à 57 liv.; *id.* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Décembre 1777.

Or de Portug. à . .	275 l.	f.		*marc.*
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	712			
Les guinées à . . .	723			
Ducats à	98	5		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100			
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	10		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	15		
Piastres à	49	2	6	

Changes de Paris du 31 Décembre 1777.

Amsterdam	53 5	8e.
Londres	31 5	8e.
Hambourg	190 ½	
Madrid	15 3	
Cadix	15	
Livourne .....o.....	96 à 96 ¾	
Gênes	94 à 94 ¾	
Lyon *Rois*	1 p. % p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1777.	*Lundi 29.*	*Mardi 30.*	*Mercredi 31*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1840	1840 41 47 ½ .	1850 60 65 60
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	260 . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	400	400	400 . . .
Rescriptions . .	13 13 ½ 14 14 ½ (14 13 ½ 14	13 ½ 14 13 ½ 14	14 13 ½ 13 13 (13 13
Bil. des Fermes .	2 ¼ ½	3	3 ¼ ½ . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six pre mois 1777.

Du Lundi 29 Déc. 1777 *Messieurs*		Du Mardi 30. *Messieurs*		Suite du Mardi *Messieurs*
Thevenin... pplles.	L.	Cauchy ..... pplles.	L.	Nau..... pplles.
Viageres.....	L.	Viageres	J.	Viageres.....
Masson ..... pplles.	L.	Tontine.....	J.	Tontine.....
Viageres.....	L.	Marsollier..... vres.	J.	Deschapelles.. vres
Delamotte.. pplles.	J.	Perpétuelles..	J.	Perpétuelles.
Viageres	J.	Defays..... pplles.	J.	De S. Janvier vres.
Creuzé ..... pplles.	J.	Viageres	J.	.....
Viageres	L.	Desplaces... pplles.	J.	.....
Tontine	J.	Viageres.....	J.	.....
Certain..... pplles.	J.	Tontine.....	J.	.....
Viageres	J.	Vieillard.... pplles.	J.	.....
Tontine	J.	Viageres	J.	.....
Caron ..... vres.	J.	Tontine	J.	.....
Gossey..... pplles.	J.	.....		.....
Viageres	J.	.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnemen de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonce deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 29 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 1 Décembre.*

SUR la demande qui a été faite au Roi pour qu'il accordât la permission d'ouvrir une souscription dans toute l'étendue du Royaume, afin de former un fonds qui servît à établir dans la Capitale une nouvelle Maison d'Education, en mémoire du Prince nouveau-né, Sa Majesté a répondu à cette requête par un Rescrit en date du 6 Novembre dernier, lequel est conçu en ces termes :

» Sa Majesté juge que l'objet important de l'education dans le Royaume » mérite réellement son attention, & » qu'en général elle est digne des soins » d'un Roi. Comme Elle fera élever son » cher Fils avec la plus grande sollicitude possible & avec toute la tendresse » d'un Pere, afin qu'étant monté sur le » Trône de ses Ancêtres, il mérite l'amour de son Peuple, Elle n'a pu voir » qu'avec satisfaction & plaisir, que ses » fideles Sujets veuillent témoigner leur » vive joie, à l'occasion de la naissance » du Prince Royal, d'une maniere si digne d'eux, & en lui préparant d'avance un heureux regne sur un Peuple obéissant & généreux ; S. M. accorde donc son consentement à cette » humble requête, & Elle se réjouit » de trouver ses fideles Sujets disposés » à concourir avec Elle à poser, par » l'éducation de Citoyens vertueux, le » fondement du bien-être de la Postérité ; Elle promet d'ailleurs qu'après » que cet Etablissement, louable & utile, » aura été porté à consistance, Elle fera » les Réglemens nécessaires pour remplir les vues bienfaisantes des Fondateurs, & pour la conservation de l'Etablissement à l'avenir ».

HOLLANDE.

DE FLESSINGUE, *le 5 Décembre.*

» Plusieurs Négocians de Dunkerque desirant s'établir à Flessingue pendant les dissensions actuelles entre la France & l'Angleterre, & ayant obtenu des Magistrats de cette Ville la liberté d'y exercer la Religion Catholique Romaine, quelques Réformés intolerans, après avoir fait d'inutiles représentations, ont ameuté les Bourgeois & les Paysans, & ont excité une sédition si vive que les Magistrats ont été forcés de révoquer leur résolution & de proscrire le Culte Catholique. Le Peuple paroissant disposé à se porter à de grands excès, il a paru nécessaire de prendre des mesures efficaces pour appaiser la révolte. Deux Corps d'Infanterie & de Cavalerie sont venus renforcer la Garnison ordinaire ; depuis ce moment, la Régence a repris son autorité, & les principaux Auteurs du trouble ont été arrêtés tant à Flessingue qu'à Middelbourg & à West-Capelle ». (*Extrait de la Gazette de France*).

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Chalons-sur-Marne, *le 12 Décembre.*

Au Rédacteur. Assez & peut-être trop d'Académies s'occupent de Belles-Lettres; c'est avec plaisir que je vois plusieurs de celles qui sont établies dans nos Provinces tourner leurs vues vers des objets d'utilité économique. Depuis quelque tems, la nôtre se distingue en ce genre, & le Programme de sa derniere Séance publique, que je vous adresse pour être inseré dans votre Gazette, en est une nouvelle preuve.

» Dans la Séance publique que l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de cette Ville, tint le jour de S. Louis, M. l'Abbé Malvaux, annonça que cette Académie avoit reçu plus de quarante Mémoires pour le concours de cette année, dont le sujet consistoit » à » trouver les moyens les moins onereux » à l'Etat & au Peuple, de construire » & d'entretenir les grands chemins ». Mais qu'aucun n'ayant paru mériter le Prix, elle le remettoit au 25 Août 1779. Le Prix sera double, c'est-à-dire de deux médailles d'or de la valeur de 300 liv. chacune. Les Mémoires seront écrits en François ou en Latin, & seront envoyés directement, mais francs de port, à M. Sabbatier, Secretaire perpétuel de l'Académie, à Châlons-sur-Marne, ou sous le couvercle de M. Rouillé d'Orfeuil, Intendant de la Province & Frontiere de Champagne, à Châlons-sur-Marne.

L'Académie propose deux autres Prix ordinaires, qu'elle distribuera dans son Assemblée publique de la Saint-Louis 1780.

Ces Prix seront chacun de 600 livres. Les deux récompenses, ainsi que les deux sujets, ont été fournis à l'Académie par une Personne illustre, Membre Honoraire de la Compagnie, dont le nom seul feroit un éloge, si elle n'avoit pas la modestie de vouloir rester inconnue dans une circonstance qui ne pourroit qu'ajouter à sa gloire.

Le sujet du premier Prix a été conçu d'après l'Arrêt du Conseil d'Etat, *portant établissement d'une Administration Provinciale dans le Berry*; & ce sujet, en intéressant la Province de Champagne, intéresse en même tems toute la France, puisqu'il a rapport à un événement qui annonce à tous les François un regne de bonheur, & qui déjà répand l'esperance & la joie dans tous les cœurs.

» Quels seroient les moyens les plus » avantageux pour administrer la Champagne, d'après les vues du Roi, le » génie, la situation, les productions, » &c. de cette Province? ».

Le sujet du second Prix ne fait pas moins d'honneur à la sagesse & à l'humanité du Bienfaiteur généreux qui le propose. Ce Prix sera accordé à l'Auteur du Mémoire qui aura le mieux traité la question suivante.

» Pourquoi se commet-il en France » tant de vols, tant d'assassinats & tant » d'autres crimes, malgré la rigueur de » nos loix penales, l'activité de notre Police, & le zele de nos Magistrats? » Pourquoi même sont-ils peut-être plus » fréquens parmi nous que dans d'autres » pays où la douceur des Loix criminelles, la facilité de les interpréter en » faveur du coupable, les asyles multipliés, une commiseration religieuse, » les préjugés nationaux, l'avilissement » de la main-forte, en un mot, où tout » semble promettre l'impunité? ».

» Quelles pourroient être en France » les Loix pénales les moins séveres, & » cependant les plus efficaces, pour contenir & reprimer le crime par des châtimens prompts & exemplaires, en » ménageant l'honneur & la liberté des » Citoyens ».

D'Orléans, *le 16 Décembre.*

Description Economico - Topographique de l'Orléanois.

L'Orléanois proprement dit sembleroit devoir être composé de toutes les Paroisses qui sont régies par la Coutume du Bailliage & Duché d'Orléans. Dans plusieurs grandes Provinces du Royaume, comme la Normandie, la Bretagne &c, c'est la Loi qu'on y suit qui les distingue ordinairement des Provinces voisines. Si les limites de la Province

de l'Orléanois étoient exactement celles de l'étendue de la Coutume, elles devroient renfermer les deux Elections d'Orléans & de Beaugenci entieres, celles de Pithiviers & de Gien en plus grande partie, leurs Capitales comprises, & plusieurs Paroisses des Elections de Chartres, Montargis, Blois, Chateaudun & Romorentin de la Généralité d'Orléans. Mais comme toutes ces Paroisses rassemblées ne forment pas un arrondissement circonscrit, que plusieurs d'entre elles sont assez éloignées d'Orléans, qu'elles se trouvent éparses au milieu d'autres Paroisses qui sont assujetties aux Coutumes voisines, on a cru devoir donner à l'Orléanois, pour bornes, celles de l'Election d'Orléans & de l'Election de Beaugenci.

Ces deux Elections forment ensemble un quarré long de 18 à 20 lieues environ sur une largeur à peu près de 12; en outre, l'Election d'Orléans s'avance vers le Nord & forme une pointe qui s'étend dans la Beauce des deux côtés du grand chemin d'Orléans à Paris. Cette espece d'écart a cinq lieues de long sur quatre de large au moins; on y trouve environ 40 Paroisses. Ces deux Elections renferment au total 170 Paroisses, non compris les 25 Paroisses de la Ville d'Orléans. La premiere en a 121, & la seconde 49. On peut les diviser en cinq contrées partagées presque également par la Loire, & aussi variées dans la nature de leur terrein que dans celle de leur culture. Elles comprennent, 1°. le Vignoble; 2°. la Forêt d'Orléans; 3°. une partie de la Beauce sur la droite de ce Fleuve; 4°. le Val de Loire, & 5°. une partie de la Sologne sur la gauche.

Le Vignoble de l'Orléanois est répandu sur les deux bords de la Loire, & embrasse 66 Paroisses au moins *, dont 45 sont situées sur la droite du Fleuve, & 21 sur la gauche, depuis l'Abbaye de S. Benoît-sur-Loire jusqu'à Avaray, deux lieues au-dessous de Beaugenci, & peut-être jusqu'à Courbouzon & Herville, deux Paroisses dont les Eglises se touchent presque une lieue plus bas. Sa longueur est d'environ seize à dix-sept lieues. Quant à sa largeur, elle est fort inégale; elle a une demi-lieue, deux lieues & demie & même trois lieues en quelques endroits; ce qu'on pourroit réduire à une lieue environ sur toute l'étendue longitudinale. Ce vignoble est borné au Nord par la forêt d'Orléans pendant onze lieues de l'Orient à l'Occident, & ensuite par l'extrêmité de la partie occidentale de la Beauce, au midi par la Sologne, au levant par l'Election de Gien, & au couchant par l'Election & le Vignoble de Blois.

On y cultive 60 * à 72 mille arpens de vignes effectifs. L'arpent est de 100 perches quarrées, de 20 pieds ** de Roi pour perche, & 12 pouces pour pied. Le sixieme de ce grand Vignoble est en plant de premiere qualité, les 2 sixiemes & demi en plant de seconde qualité, & le reste en plants inférieurs. On estime que sa récolte produit communément 340 à 400 mille pieces ou poinçons de vin, contenant chacun 240 bouteilles, mesure de Paris. On peut apprécier, année commune, le vin le plus fin à 80 l. le tonneau ou les deux poinçons; le vin de seconde qualité à 65 liv., & le moindre à 50 l. On évalue la valeur du produit total en argent à 10 ou 12 millions dont il n'y a guères que le quart en produit net, les frais, qui sont immenses, prélevés.

L'Auvernat est le plant de vigne qui donne le meilleur vin; mais il est le moins fécond. Ce plant ne differe point du bon Pineau de Bourgogne, qu'on connoît à Paris sous le nom de *Morillon* ou *Morillon noir*. L'Auvernat gris ou *Meûnier*, ainsi appellé, à cause du duvet blanc dont ses feuilles sont couvertes, planté dans une bonne exposition & dans un

---

* *On dit* au moins, *parce qu'on pourroit y joindre quelques Paroisses voisines de la Beauce où l'on cultive plusieurs centaines d'arpens de vigne.*

* *On n'a pu connoître avec une exactitude rigoureuse la quantité des vignes du Vignoble Orléanois; mais il paroît sûr qu'il n'est pas moindre de 60 mille arpens, ni plus considerable que 72 mille.*

** *L'arpent de l'Election de Beaugenci est de cent perches quarrées, de 22 pieds de Roi par perche; on l'a réduit à la mesure d'Orléans pour la commodité des calculs.*

terrein favorable, & ſur-tout quand il eſt mêlé de l'autre eſpece d'Auvernat, donne du vin en plus grande abondance que le premier, & ce vin qui eſt de la ſeconde qualité, fournit une bonne boiſſon pour le ſervice ordinaire. Le vin de la derniere eſpece eſt compoſé de toute ſorte de raiſins blancs & rouges, plus ou moins bons. Les vignes blanches ſont en bien moindre quantité que les rouges; elles ne forment guères que la ſixieme partie de ces dernieres; on y recueille de très-bons vins qu'on peut comparer aux vins blancs de Touraine & d'Anjou. Les bons vins blancs Orléanois ſont conſommés en plus grande partie hors de la Province; le reſte qui eſt de qualité médiocre, ne ſort pas du pays.

Il faut obſerver qu'au produit total du Vignoble d'Orléans on pourroit ajouter celui que procure à chaque Vigneron la nourriture qu'il fait d'une vache par cinq arpens de vigne. L'herbe qu'on cueille dans les vignes entre les quatre labours, l'ébourgeonnement au printems, le cueillette des feuilles après la vendange, le peu de foin qu'on trouve dans les rues, le long des haies & des foſſés, le ſainfoin qu'on ſeme ſur les terres en repos & à replanter &c. peuvent aiſément ſuffire à cette nourriture. Ainſi ſur une étendue de 60 à 72 mille arpens, on nourrit 12 à 15000 vaches environ, dont chacune peut produire, en réuniſſant les prix de la vente du veau, du beurre, du fromage ou du lait, au moins 60 liv., & c'eſt une valeur de ſept à neuf cens mille livres dont le produit total du Vignoble ſe trouve augmenté. Mais cette valeur doit être regardée comme nulle pour le produit net, & elle n'eſt, dans la réalité, qu'un ſupplément au ſalaire du Vigneron. S'il n'avoit pas ce ſupplément de cette maniere, il faudroit que le Propriétaire le lui donnât en argent ſur le produit de ſon vin. Le produit total du Vignoble d'Orléans, en y comprenant cette nouvelle valeur, doit monter de 11 à 13 millions. Mais le produit net n'en augmentant pas d'une obole, au lieu d'être un peu plus du quart du produit total, il eſt reſtreint à en être au plus le quart.

Le produit net ſeroit encore moins conſidérable ſi les vignes étoient toutes affermées. Il faudroit néceſſairement en diminuer le profit que doit faire le Fermier; & aſſurément pour une nature de bien, ſujette à tant d'accidens phyſiques, & même moraux, ce n'eſt pas trop que de lui attribuer un cinquieme pour l'intérêt de ſes avances & le riſque des pertes qu'il court. Dans le fait, il y a très-peu de vignes affermées. Les vignes des gens de main-morte & des mineurs ſont preſque les ſeules qui ſoient données à ferme. Chaque Propriétaire cultive ſes vignes ou par lui-même ou par un Vigneron gagé; & ſi l'abondance des récoltes du Vigneron-Propriétaire qui cultive par lui-même, ne compenſoit la foibleſſe de celles des Propriétaires qui cultivent par des Gagiſtes, & dont le nombre diminue chaque jour dans cette Province, le produit net des vignes ſeroit encore moins conſiderable.

Les fermages de la vigne varient comme la nature & la qualité des terreins & des plants. Ces fermages vont depuis 15 l. juſqu'à 100 l. Le moyen terme eſt de 30 à 40 liv.

Quelques Orléanois ont voulu venger le vin d'Orléans du mal qu'en a dit Boileau dans ſa troiſieme Satyre. Ils ont pris au ſérieux cette plaiſanterie qui a toujours été ſans conſéquence, puiſque le vin d'Orléans n'a pas diſcontinué d'être recherché; le débit en eſt même fort augmenté depuis plus de cent ans, & la culture de la vigne eſt peut-être tiercée, à dater de l'époque de la Satyre. Il faut pourtant obſerver ſur ces vers que tout le monde ſçait

..... Et d'abord,
Un Laquais effronté m'apporte un rouge bord
D'un Auvernat fumeux, qui mêlé de *Lignage*,
Se vendoit chez Crenel pour vin de l'Hermitage.

que le *Lignage* n'eſt pas une eſpece de plant de vigne cultivé dans l'Orléanois, comme on cultive le plant d'Auvernat. Celui-ci eſt le vrai Pineau de Bourgogne qu'on aura probablement tiré d'Auvergne, & qui aura pris ſon nom de celui de cette Province, comme l'Auvernat, envoyé d'Orléans en Touraine, y a pris celui de *Noble-Orléans*. Mais le Lignage, je le répéte, n'eſt pas une eſpece de

plant. Le vin qu'on appelle à Orléans *vin de Lignage*, eſt le produit d'une ſeconde récolte que le Vigneron fait après les grandes vendanges, ſoit des raiſins de bonne eſpece, qui n'étoient pas aſſez mûrs, & que les perſonnes curieuſes de faire de bon vin laiſſent ſur le cep juſqu'à ce qu'ils ſoient arrivés à un degré de maturité plus convenable, ſoit des raiſins des plants inférieurs mêlés quelquefois au milieu du bon qu'on néglige d'arracher, dans la vue de faire du vin commun deſtiné par l'économie à la conſommation des Domeſtiques, Ouvriers, Journaliers &c. Voilà ce que c'eſt que le *vin de Lignage* ſur lequel les Etrangers n'ont pas des idées bien juſtes.

Le meilleur vin de la Province ſe recueille ſur le côteau de la Loire qui eſt à l'expoſition du midi, & ſitué dans le val de cette riviere à ſa gauche. Les divers cantons du côteau ſont ceux de Tavers, une bonne demi-lieue au-deſſous de Beaugenci où l'on rencontre le Clos des Guignes qui produit le vin le plus exquis de toute la Province; en remontant ſucceſſivement la Loire, les vignes de Beaugenci, de Beaule, de Meung, de Saint-Ay: paſſant au-deſſus d'Orléans, le côteau de Saint Loup & celui de S. Jean-de-Brayes, tous deux de la Paroiſſe de Saint-Jean-de-Brayes, & la Paroiſſe de Combleux, au bas de laquelle le canal d'Orléans s'embouche dans la Loire. On diſtingue dans le Val les Paroiſſes de Saint-Denis & de Saint-Jean-le-Blanc dont le vin balance en qualité le meilleur des côteaux de la Loire. Le côteau de Fourneaux, Paroiſſe de Chaingi, le côteau de la Paroiſſe de la Chapelle, tous deux entre Saint-Ay & Orléans; au-deſſus d'Orléans, celui de Port-Morand & de la Herpiniere, Paroiſſe de Checi; celui de Mardié & de Saint-Denis de Gergeau, vis-à-vis la petite Ville de ce nom. Dans le Val, les Paroiſſes de Saint-Nicolas, Saint-Memin, de Saint-Privé, une partie de celles d'Olivet & de Saint-Marceau, & même de Sandillon, donnent encore de très-bon vin, quoiqu'un peu moins eſtimé.

Du reſte, il y a une obſervation à faire pour le Vignoble d'Orléans, comme pour tous les Vignobles, c'eſt qu'en nommant les Paroiſſes où l'on recueille le meilleur vin, on n'a pas prétendu donner, par rapport à cet avantage, une excluſion totale au reſte de la Province. On trouve ici, comme par-tout ailleurs, dans des Paroiſſes qui ont moins de réputation, des cantons ou des clos dont le vin approche de la qualité de celui des meilleures Paroiſſes, ou qui l'égale. Il ne faut pas croire non-plus que tout le vin qui ſe recueille dans les cantons les plus eſtimés, ſoit de la même bonté. Les arriere-côteaux ou les plaines des Paroiſſes qui ont des vignes ſituées ſur le côteau de la Loire, donnent du vin très-inférieur, & les Connoiſſeurs ne ſont pas la dupe de la réputation des clochers. Il n'y a guères que nos Paroiſſes du Val où la qualité du vin ſoit la même dans toute leur étendue, quand il eſt fait avec le même ſoin & que les vignes ſont plantées du même plant d'Auvernat, ou Pineau. Une ſingularité remarquable, c'eſt que ces Paroiſſes, ſituées dans une plaine baſſe & unie, entre deux rivieres, laquelle ſeroit très-aquatique ſi elle n'étoit pas traverſée de foſſés par-tout & dans tous les ſens, donne du vin très-genereux. On n'en eſt point ſurpris, quand on en connoît le fonds. C'eſt un lit de gros cailloux de riviere, dépoſés de toute antiquité par la Loire, & couvert d'une couche de terre végétale pure ou mêlée de ſable, laquelle couche peut avoir environ un pied, plus ou moins, d'épaiſſeur. La chaleur concentrée du ſoleil qui a bientôt pénétré cette ſuperficie, & qui eſt réfléchie par les cailloux, donne au terrein le feu des côtes les mieux expoſées, & le vin en eſt de la même nature.

Le Vignoble comprend dans ſes limites pluſieurs riches prairies qui s'étendent ſur les deux bords de la Loire au-deſſous d'Orléans. La premiere commence ſur la gauche de cette riviere, à deux lieues de cette Ville, dans la Paroiſſe de Mareau, & s'étend dans celles de Cleri, de Dri & de Lailli. Elle a quatre lieues de long ſur une largeur inégale, qu'on peut réduire à une très forte demi-lieue. La plûpart de ces prés ſont des prés hauts qui portent du foin de la plus parfaite qualité. Malheureuſement les inondations de la Loire

y causent quelquefois des dommages inappréciables par le sable dont elles les couvrent. La crainte de ce désastre fait que les fermages de ces prairies restent au-dessous du prix où ils pourroient aller sans cette fâcheuse circonstance. Cependant on afferme encore ces prairies, de 20 à 50 liv. l'arpent, suivant la qualité du terrein. Chaque arpent est de 100 perches &c. La seconde prairie est située sur la droite de la Loire, à peu près vis-à-vis Mareau, au bas de l'extrêmité du côteau de la Chapelle; la troisieme s'étend le long du côteau de Baule, à cinq lieues au-dessous d'Orléans; elle a une grande lieue de long sur un quart de lieue de large. La quatrieme, au-dessous de Beaugenci, a environ deux lieues de long & une largeur à peu près semblable. La qualité de leurs foins est la même, si ce n'est peut-être que la prairie de Baule en donne de supérieur.

Ce sont presque les seules prairies de la Province. On n'est guères dans l'usage de désigner sous cette dénomination les pâturages qu'on trouve en Sologne dans chaque corps de ferme, ou le long des petites rivieres qui la traversent & qui suffisent à peine pour sa consommation, ainsi que le peu de prés qui sont répandus dans l'intérieur de la forêt d'Orléans & sur le bord des deux petits ruisseaux qui en sortent & se jettent dans la Loire au-dessus de cette Ville. L'objet est trop mince pour qu'on en fasse mention. Tout l'approvisionnement de la Province se tire des Prairies ci-dessus mentionnées, & des Pays qui se rencontrent en remontant la Loire.

N. B. Cette description aura une suite. L'honnête & zélé Citoyen à qui nous la devons, desireroit qu'il y eût dans chaque Province quelque plume patriotique qui, à l'exemple de la sienne, nous communiquât de pareils détails. La réunion de tous ces morceaux formeroit d'excellens materiaux pour composer une Histoire Economique & Politique de la France. Nous desirons fort que ses vœux s'accomplissent; mais nous n'osons l'esperer, tant le goût pour ces sortes de matieres nous paroît aujourd'hui refroidi.

DE PARIS, *le 21 Décembre.*

DESCRIPTION d'un Tournebroche très-commode en usage en Angleterre, tirée des Mémoires manuscrits de M Pingeron, sur les Arts utiles & agréables, article *ustensiles de ménage.*

» On distingue plusieurs especes de Tournebroches. Le plus simple & vraisemblablement le premier de tous fut la main de l'homme appliquée à une simple baguette pointue par une de ses extrêmités, & ayant à son autre bout un morceau de racine dont on se servoit comme d'une espece de manivelle pour la faire tourner. Cette sorte de broche posoit sur deux fourches de bois implantées dans la terre à quelque distance du feu, comme cela se pratique encore en rase campagne dans les Camps.

On imagina ensuite de suspendre à une ficelle la piece de viande qu'on vouloit faire rôtir, & d'attacher cette ficelle à un clou planté dans le chambranle de la cheminée. On fait ensuite tourner cette ficelle entre les deux mains, & celle-ci en se détordant, présente alternativement toutes les faces du morceau de viande qu'on fait rôtir au feu. Dès que ce mouvement cesse, on recommence sur de nouveaux frais à tordre la ficelle.

Ce genre de Tournebroche, quoique très-simple de sa nature, occupe une personne toute entiere; on tâcha donc d'y suppléer par d'autres moyens. On imagina de faire tourner les broches par des chiens renfermés dans des tambours. Cet usage subsiste encore à la honte de la raison, dans les Provinces méridionales de France, quoiqu'on puisse y avoir des Tournebroches méchaniques à très-vil prix.

Les Allemands & les Italiens ont des Tournebroches mus par la fumée. L'idée en est également simple & ingénieuse. On voit cependant dans quelques contrées de l'Allemagne des Tournebroches à ressort, construits d'après les mêmes principes que ceux des montres, c'est-à-dire qu'on y remarque pour moteur un ressort renfermé dans un ba-

rillet, & ſon action égaliſée par une fuſée. Toute cette méchanique eſt contenue dans une eſpece de ſiege pareil à celui où l'on renferme ordinairement le ſel dans certaines contrées. Ces Tournebroches reſtent montés pendant très-long-tems & ne font aucun bruit; ils menent juſqu'à trois broches à la fois : le ſeul inconvénient attaché à cette eſpece de Tournebroche, eſt celui d'embarraſſer conſiderablement le feu & de coûter fort cher.

On voit en Italie, dans des Maiſons Religieuſes, des Tournebroches mus par l'eau, entre autres à la grande cuiſine des Auguſtins de Rome, fondés par le Cardinal d'Eſtouteville; mais de toutes ces differentes manieres de faire tourner une broche, il n'y en a aucune de plus ſimple & de plus commode que les machines qui ſont mues par des poids, & dont on ſe ſert dans preſque toute la France.

Depuis que l'Horlogerie a fait les plus grands progrès, l'Art de faire des Tournebroches s'eſt auſſi perfectionné dans la même proportion, en vertu de l'affinité qui ſe trouve entre le méchaniſme d'un grand horloge de clocher & celui de pareilles machines ; certaines Villes du Royaume ſont même connues par les excellens Tournebroches qui s'y fabriquent, telles que Gray & Lons-le-Saunier en Franche-Comté. On y fait même à vil prix des Tournebroches portatifs & qui ſont mus à reſſorts.

Les Anglois excellent encore dans l'Art de faire les Tournebroches. Voici l'idée d'une de ces machines dont l'uſage commence à ſe répandre chez eux. Elle eſt on ne peut pas plus ſimple & ingénieuſe. Il eſt vrai que ce Tournebroche ſuppoſe que l'âtre de la cheminée eſt à hauteur d'appui, comme en Allemagne, en Angleterre & en Italie.

L'extrêmité de la broche reçoit un pignon ; celui-ci eſt joint à un rochet dans lequel tombe un déclic qui eſt fixé contre les montans de fer qui ſoutiennent les crochets qui ſupportent la broche. Une bande de fer dentée comme celle des crics, engrene dans le rochet; cette bande retourne enſuite d'équerre vers le bas & y reçoit deux plombs ; elle tend à deſcendre très-vite, par ce mouvement, elle force la broche à tourner en engrenant dans le pignon qui eſt adapté à l'extrêmité de la broche.

Sous ces poids eſt une main par laquelle on ſaiſit ce moteur pour le remonter auſſi haut qu'il eſt poſſible ; le déclic arrête la broche, le pignon qui eſt garni d'un reſſort avec un échappement, comme les barillets des Tournebroches ordinaires, ſe meut ſans la broche ; mais dès qu'il retrograde, lorſque le poids eſt abandonné à lui-même, il eſt obligé de ſe joindre au rochet & de faire mouvoir la broche. Il eſt évident que cette bande dentée doit être entretenue dans le plan vertical. On y remarque une fente, à cet effet, dans laquelle entrent deux boulons à tête qui l'empêchent de ſe renverſer. Ces boulons ſont implantés dans les montans qui ſoutiennent la broche. Ce Tournebroche a l'avantage de ſe remonter dans un clin d'œil, d'être peu embarraſſant, & celui de ne faire aucun bruit ».

Note relative au morceau précédent.

» On trouve en Languedoc des Tournebroches mus par la fumée, dont la conſtruction ne ſuppoſe pas que l'âtre ſoit à hauteur d'appui comme ceux dont on vient de parler. Ce n'eſt autre choſe que des hélices de tôle, montées ſur un arbre de fer ſoutenu dans la verticale par deux conſoles de même métal. Cet arbre a une roue de champ vers le haut, dont les dents regardent le feu. Ces dents engrenent dans un pignon horizontal enarbré ſur un axe au bout duquel ſont les poulies immobiles ſur leſquelles paſſent les cordes qui font tourner la broche. Cet axe eſt ſoutenu par deux conſoles de fer. Lorſque le rôti eſt cuit, on enleve la verge de fer couverte d'hélices, & la cheminée reſte libre comme à l'ordinaire. Cette idée eſt on ne peut qas plus ingénieuſe ».

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 19 Déc. 1778, au Mercredi 23 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.;

le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 15 s., 10 liv. à 10 liv. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 18 l. 10 s., 19, 20 à 21 l. 5 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 19 Déc. 1778 au Mercredi 23 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 26 Déc. 1778, de 45 à 46 l.; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 30 à 31 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Décembre 1778.

Or de Portug. à . . .	731 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	728		marc.
Du Pérou à	718		marc.
Les guinées à . . .	730		marc.
Ducats à	99 à 100		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101	9	once.
Or à 20 karats à . .	84	11	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	18	marc.
Piastres à	49	6	marc.

Changes de Paris du 26 Décembre 1778.

Amsterdam.....
Londres.....
Hambourg.....
Madrid.....
Cadix.....
Livourne.....
Gênes.....
Lyon *Saints*.....

***Lettres** de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.*

Du Mardi 22 Déc. 1778			Suite du Mardi 22.		
Messieurs			*Messieurs*		
Cauchy	pp^lles.	J.	Peinchein	Perp.	J.
Viageres		J.	Viageres		J.
Tontine		J.	Rouillard	pp^lles.	J.
Marsollier	v^res.	J.	Viageres		J.
Perpétuelles.		J.			
Defays	pp^lles.	J.	Du Jeudi 24.		
Viageres		J.			
Desplaces	pp^lles.	J.	Boutray.....	Perpét.	J.
Viageres		J.	Viageres		J.
Tontine		J.	Tontine		J.
Vieillard	pp^lles.	J.	Cochin	pp^lles.	J.
Viageres		H.	Radix	pp^lles.	G.
Tontine		J.	Viageres.....		J.
Lempereur ..	Viag.	J.	Gauthier....	Viag.	J.
Perpétuelles...		J.	Perpétuelles..		J.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1778.	*Jeudi 24.*	*Vendredi 25.*	*Samedi 26.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	. . . . .	FESTE.	FESTE.
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 13 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BARBARIE.

DE TANGER, *le 2 Mai.*

L'Alcade Moxatar a apporté ici de Mequinez 194,000 ducats qui ont été déposés sur le champ dans le Trésor de l'Empereur où ils resteront jusqu'à nouvel ordre. On doit encore y placer 40,000 ducats qui étoient en dépôt dans la Mosquée de Guazan ; de plus on joindra à cette somme le prix de 1000 bœufs, de 6000 vaches, & de 20,000 moutons, qui ont été confisqués sur un Negre, Portier du Scherif de cette Mosquée. Si le Valet étoit si riche, quelle doit donc être l'opulence du Maître ?

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 8 Mai.*

Veut-on se former une idée & du génie qui préside aux Fêtes Russes, & du progrès que cette Nation peut avoir fait dans les Arts, qu'on jette les yeux sur l'article suivant.

» A l'occasion de la naissance du Grand-Duc, S. M. I. nous a donné une Fête très-brillante. Le soir de cette Fête, après l'Opera, Azor (c'est un petit Negre qui appartient à Sa Majesté) s'avança, tenant à la main des billets imprimés qu'il distribua. En voici le contenu. » Le Negre Azor, Gentilhomme Africain, sur » ce que plusieurs personnes mal intentionnées ont prétendu contester sa naissance & son pouvoir sur les richesses » & les trésors que produit l'Afrique, » invite ceux qui se trouveront munis » de cet écrit à se rendre, après l'Opera, » dans les appartemens de Sa Majesté » l'Imperatrice de toutes les Russies, » pour être témoins de ce qu'il a avancé, » & pour l'aider à confondre ses ennemis ».

En conséquence, après le spectacle, nous nous sommes rendus dans les petits appartemens de Sa Majesté. Dans le premier cabinet, richement orné, il y avoit trois tables de macao ; sur chaque table une soucoupe, dans laquelle étoit cinquante & un brillans ; celui qui amenoit 9, en retiroit un. (J'en ai gagné sept pour ma part). Le jeu fini, nous avons accompagné S. M. dans un grand cabinet tout en glaces. Cet appartement étoit illuminé avec le goût le plus recherché ; trois tables étoient garnies d'un surtout en diamans & en pierres précieuses : il représentoit des montagnes & une cascade en diamans, suspendus par des soies si bien disposées, que le moindre mouvement leur donnoit la rapidité & la chûte de l'eau. Les arbres étoient d'émeraudes, de rubis, de saphirs, de topazes &c. On y voyoit encore un ordre d'Architecture, en diamans, superbement exécuté ; deux chiffres superbes, l'un en brillant, l'autre en perles fines &c. ».

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 6 Mai.*

La négociation relative au commerce du sel marin, entamée par les Commissaires de la Couronne avec les Députés Prussiens, est sur le point d'arriver à son terme; & l'on compte que tout s'arrangera à la satisfaction des deux Partis. D'après les tarifs convenus, le sel de mer ne coûtera, rendu ici, que le quart du sel fossile de Wielicka, appartenant aujourd'hui à la Maison d'Autriche. On compte que la République pourra épargner annuellement sur ce seul objet quatre millions de florins Polonois. Nous nous flattons que cette nouvelle branche de Commerce abandonnée au Roi de Prusse l'engagera à nous accorder quelque soulagement sur tout le reste.

DIVERS ÉTATS D'ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 19 Mai.*

Le 5 de ce mois, on a publié ici une nouvelle Ordonnance, par laquelle Sa Majesté, dans l'intention de favoriser la pêche des harengs d'Embden, veut que l'entrée de tous ceux qui pourroient venir de l'Etranger soit interdite dans cette Ville & dans les Cercles de Middelmarck & de Priegnitz pendant tout le cours de l'année, & seulement du premier Juillet au premier Décembre dans les Provinces d'Oudemark, de Wekermark, de Magdebourg & d'Halberstadt.

DE GOTTINGUE, *le 21 Mai.*

Notre Société Royale avoit proposé plusieurs Prix sur lesquels il s'en faut beaucoup qu'elle ait reçu des réponses satisfaisantes. Elle avoit demandé d'abord qu'on déterminât » quelles furent » les influences des Croisades sur les » Fabriques, sur les Manufactures & sur » le Commerce en Allemagne ». Ce sujet très-curieux exigeoit des discussions & des recherches dont apparemment nos Litterateurs modernes ne sont pas capables. La médaille d'or de 50 ducats, qu'elle avoit destinée à celui qui auroit le mieux traité ce sujet, n'a pu être adjugée. Il en a été de même du Prix proposé pour la seconde fois sur cette question économique. » Etablir sur des ex» périences incontestables, si la morve » des chevaux est une maladie conta» gieuse ou non; & dans le cas de l'af» firmative, jusqu'à quel point la conta» gion a lieu ? ». Il est vrai que M. Chretien Hurm, Maréchal ferrant de la Cour, & exerçant la Médecine vétérinaire à Würtsbourg, a envoyé un Mémoire dans lequel il a assez bien décrit les caracteres de la vraie & de la fausse morve; mais il y garde un profond silence sur le siege de la maladie, & il n'en indique pas la cause, ce qui étoit l'objet le plus essentiel; il s'est contenté d'y joindre un remede éprouvé qu'il débite pour un florin & quinze kreutzers.

Il reste encore à traiter deux questions économiques pour chacune desquelles il sera distribué un Prix de 12 ducats. On a déjà annoncé pour Juillet 1778 l'une de ces questions, laquelle consiste à donner » les instructions les plus » solides aux gens de la campagne sur » la maniere dont ils doivent se conduire » dans les divers accidens physiques qui » naissent de l'intemperie des saisons, » pour préserver leurs champs des dom» mages qui en résultent, autant qu'il » est possible ».

Il s'agit pour le prix qui doit être adjugé au mois de Novembre prochain, d'indiquer » les instructions les plus so» lides, les plus complettes & les plus » distinctes sur le Commerce économi» que, c'est-à-dire sur ce que les gens de » la campagne peuvent faire de plus rai» sonnable & de plus avantageux, soit » en vendant les produits de leurs ter» res, soit en achetant ce dont ils ont » besoin pour leur économie ».

Enfin on demande pour le mois de Juillet 1779, » une description exacte des » insectes qui font du dégât dans les ser» res & dans les couches, sur-tout dans » celles de melons, avec l'indication des » moyens d'obvier à ce dégât, ou de » détruire ces insectes, sans nuire aux » plantes ».

L'Académie prévient que son intention n'est pas qu'on lui rappelle tout ce qui se trouve écrit sur ces insectes dans les Ouvrages des Naturalistes. Elle veut absolument des observations nouvelles, appuyées sur des expériences bien cons-

tatées. Elle obſerve que les recherches qu'elle attend, pourront auſſi s'étendre ſur les inſectes qui s'inſinuent dans les ſerres, & elle ſouhaite ſur-tout qu'on s'applique à découvrir ce qui peut les y attirer. Parmi ces inſectes incommodes, il faut remarquer les Aphides & les Mille-Pieds qui ſe refugient ordinairement ſous les pots de fleurs. La Société recommande auſſi qu'on s'occupe des moyens de faire efficacement la guerre au *Coccus aonidum* & à l'*Acarus telarius*. Le premier de ces inſectes eſt un fléau terrible pour les ſerres. Il s'y établit dans les poutres & les fentes des planches où il multiplie prodigieuſement.

Les Mémoires pour le premier des deux derniers Prix doivent être remis avant le mois de Juillet de cette année, & ceux pour le ſecond, avant le mois d'Octobre ſuivant.

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le 21 Mai.*

M. le Duc de Charoſt, ſi connu par ſon zele patriotique, avoit propoſé le Prix d'une médaille d'or pour le Mémoire qui, au jugement de la Société Royale de Médecine, traiteroit de la maniere la plus ſatsfaiſante le ſujet ſuivant : » Déterminer, par une deſcription exacte » des ſymptômes, à quel genre de maladie on doit rapporter l'épizootie de » 1774, 1775 & 1776, dans la Flandre, » l'Ardraiſis, le Calaiſis, le Boulonnois » & l'Artois ; en quoi cette maladie differe de celles de ce genre, qui ont » regné depuis dix ans ; quelle en a pu » être la ſource, & par quelle voie elle » s'eſt communiquée ? S'il y a des faits » conſtatés qui prouvent que l'air contribue à ſa propagation, & quels ſont » les moyens curatifs qui auroient le plus » de ſuccès ? ».

Le Prix a été adjugé à M. F. R. de Berg, Ecuyer, *Amman* de la Ville, Banlieue & *Ammanie* de Bruxelles.

Il n'en eſt pas de la maladie qui depuis ſeize ans ravage nos troupeaux, comme des autres épizooties qui ont précédemment déſolé nos campagnes ; celle-ci eſt abſolument nouvelle & s'annonce avec des ſymptomes qu'on n'avoit point encore remarqués : elle ſe diſtingue ſur-tout par trois caracteres qui lui ſont particuliers. Le premier, c'eſt qu'elle n'épargne aucune des bêtes qui ſe trouvent expoſées à ſes malignes influences. Elle n'abandonne point un troupeau que tous les individus qui le compoſent n'aient éprouvé ſes atteintes. Enfin il n'eſt aucun animal que ni ſa force, ni ſa bonne conſtitution, ni ſa bonne ſanté puiſſe garantir de la contagion dès qu'une fois il a eu le malheur d'approcher de quelque ſujet infecté. Il n'en étoit pas ainſi des épizooties précédentes. Celle de 1746, par exemple, épargnoit ſouvent des troupeaux qui étoient dans le voiſinage d'autres troupeaux dont elle s'étoit emparés ; ſouvent même auſſi dans un même troupeau pluſieurs individus demeuroient ſains & intacts au milieu de la contagion dont les autres étoient frappés.

Le ſecond caractere qui particularife cette épizootie, c'eſt de ne plus revenir ſur un animal qui a une fois payé tribut à ſa fureur ; en quoi elle ſe comporte comme la *petite verole*, s'il eſt vrai que ce fléau ne ſe renouvelle jamais dans le même individu. L'Auteur du Mémoire s'eſt aſſuré de ce fait par des expériences réiterées & bien conſtatées.

Le troiſieme caractere propre à cette épizootie, c'eſt de ne pouvoir s'éteindre ou même ſe rallentir que faute d'alimens ; c'eſt auſſi de ſe répandre comme la petite verole, par des moyens dont on ſeroit peu tenté de ſe défier. Un Artiſte Vétérinaire, qui vient de ſecourir des animaux malades, porte avec lui des ſemences du venin qu'il aura combattu, & le communique aux bêtes ſaines dont il approche. D'ailleurs les cuirs, les fumiers des ſujets qui ſont morts ou qui ont été attaqués de la maladie, leurs harnois même produiſent le même effet. Un autre trait de reſſemblance entre cette cruelle maladie & la petite verole, c'eſt qu'elle n'eſt point indigene à nos climats ; elle nous vient de l'Aſie, comme la petite verole nous eſt venue de l'Arabie. Il paroît qu'elle s'eſt répandue de la Tartarie en Europe, par le canal des Ruſſes qui depuis un demi-ſiecle ont un commerce plus intime avec les Tartares. Elle a parcouru ſucceſſivement la Saxe, la Pruſſe, la Courlande, la Pomeranie, le Meklenbourg, le Holſtein, le Danemarck, la Weſtphalie, la Heſſe,

presque tous les pays de l'Allemagne, la France, & ne s'est arrêtée qu'au pied des Alpes, où elle a trouvé une barriere insurmontable dans la vigilance des Magistrats qui jusqu'à présent ont sçu l'écarter de leurs contrées, en sacrifiant, sans distinction, toutes les bêtes soupçonnées seulement d'avoir reçu le germe du mal, & en détruisant avec le plus grand soin tout ce qui peut leur avoir servi. La même conduite a procuré les mêmes avantages à la Flandre Autrichienne. Les frontieres seules ont quelquefois ressenti les atteintes de la contagion, mais elle y a été bientôt étouffée, par la destruction des premiers animaux malades. On a pris aussi les mêmes précautions dans quelques Provinces de France, & on s'en est bien trouvé.

Après avoir fixé les caracteres de la maladie, & après en avoir fait connoître l'origine, l'Auteur examine s'il est prouvé que l'air en favorise la propagation. Il croit pouvoir assurer, d'après des expériences qui lui paroissent incontestables, que l'air a la propriété de transporter par-tout les miasmes pestilentiels qui s'exhalent des animaux infectés. Mais y a-t-il des moyens efficaces pour détruire un fléau si terrible ? C'est la question la plus importante du Programme. La réponse de l'Auteur n'est rien moins que consolante. Selon lui, il n'y a point de remede contre cette peste, ou au moins on n'en a pu découvrir encore aucun. Il y a quinze ans que le Danemarck & la Hollande ont promis des récompenses à celui qui indiqueroit un spécifique; personne ne s'est encore présenté. L'Auteur prétend même que les palliatifs dont on s'est servi jusqu'ici, ont fait beaucoup plus de mal que de bien. Quelle ressource reste-t-il donc ? Aucune autre que la destruction totale des animaux ou la patience; c'est-à-dire qu'il faut laisser faire la nature, parce que d'après des observations très-exactes, on a reconnu que des troupeaux sur lesquels des Médecins Vétérinaires s'étoient exercés, avoient fait de plus grandes pertes que ceux qu'on avoit abandonnés à eux-mêmes.

Ceux qui voudront avoir sur ce Mémoire de plus grands détails & des observations plus étendues, les trouveront dans le N°. 24 des Annales Politiques, Civiles & Litteraires qui ont fourni le Précis qu'on vient de lire.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Strasbourg, *le 24 Mai.*

Quoique cette Ville ait été bâtie par les Rois de France, elle a pourtant, dès les premiers instans de sa fondation, joui de la liberté de vivre sous la Loi Allemande, parce que ses Habitans étoient Allemands d'origine. La Loi Allemande étoit alors une Loi Provinciale avec laquelle vint se confondre en partie le Droit Romain. Mais Strasbourg s'étant aggrandie au dixieme siecle, & le nombre des Bourgeois s'étant augmenté ainsi que leur fortune, il fallut lui donner des Loix particulieres qui conserverent toujours quelque empreinte du Droit Allemand. Ces Loix nouvelles furent d'abord redigées par Erchambaud qui tint le Siege de Strasbourg, depuis l'an 965 jusqu'en 991, & qui jouissoit alors des droits que les Comtes exerçoient auparavant au nom du Roi. Les Loix dont il s'agit » sont également curieuses & in» téressantes; elles ne sont pas moins » honorables pour les anciens Strasbour» geois, que pour leur Législateur; elles » font connoître les Constitutions, les » Maximes, la Police & le Gouverne» ment de Strasbourg, une des Villes les » moins barbares qui existoient alors; » elles montrent l'esprit du siecle où el» les furent formées, la difference des » usages & des mœurs. Elles intéres» sent le cœur humain, & elles font sen» tir les progrès de la Législation ». Tel est le jugement que porte de ces Loix M. l'Abbé Grandidier, Historiographe & Archiviste de l'Evêché de Strasbourg qui vient de nous en donner une édition beaucoup plus parfaite que celle qui avoit paru en 1698, par les soins de M. Schilter. Le Lecteur y trouvera le texte Latin plus pur & plus correct que dans la premiere édition; on a placé à côté du Latin la traduction Allemande, qui en fut faite en 1270. Le nouvel Editeur y a joint une traduction Françoise avec des notes fort sçavantes. On ne sera pas fâché

de retrouver ici quelques unes des dispositions de ces anciennes Loix, & nous choisirons celles qui nous paroitront convenir davantage à l'institution de cette Feuille.

Les premiers titres de ces Loix ont pour objet de conserver la paix dans la Ville & d'y empêcher tout pillage & vol. Dans les suivans se trouvent détaillés les fonctions & les droits des quatre principaux Officiers commis par l'Evêque pour rendre la justice en son nom & pour veiller à la sûreté Publique. Ces Officiers sont le Prévôt, le Bourggrave, le Péager ou le Receveur de la Douane, & le Directeur de la Monnoie. Parmi les differentes formalités qu'on devoit observer lorsqu'on vouloit actionner quelqu'un, il s'en trouve une qui paroît fort raisonnable; elle est conçue en ces termes : » Nul Bourgeois ne peut arrêter, » sous prétexte de plainte, un Co-Bour- » geois qui se trouve au moment de com- » mencer un voyage; par exemple, s'il » étoit sur le point de monter un vais- » seau, ou un cheval, ou sur une voi- » ture; mais il doit attendre son retour, » méritant d'essuyer ce retard par sa né- » gligence, qui l'a fait attendre si long- » tems pour agir ».

Les prérogatives de l'Office de Bourggrave étoient de nommer tous les Corps de Métiers de la Ville; » sçavoir, des » Selliers, des Pelletiers, des Gantiers, » des Cordonniers, des Maréchaux, » des Meüniers, des Tonneliers, des » Potiers d'étain, des Fourbisseurs, des » Fruitiers & des Cabaretiers ou Mar- » chands de vin. Il a aussi le droit de » connoître de tous les délits commis » par les Membres desdits Corps, pour » raison de leurs Métiers ».

Chacun de ces Corps de Métiers devoit à l'Evêque certaines redevances particulieres.

Parmi ceux qui composoient la Tribu des Pelletiers, il y en avoit douze qui étoient obligés de lui faire tous les ouvrages de Pelleterie dont il avoit besoin, mais l'Evêque fournissoit les peaux & les pélices que le Maître des Pelletiers étoit chargé d'aller acheter à Cologne ou à Mayence. Lorsque l'Evêque accompagnoit l'Empereur à la guerre, chaque Maréchal lui devoit fournir quatre fers à cheval avec leurs cloux. C'étoit le Bourggrave qui les recevoit; il en remettoit à l'Evêque pour vingt-quatre chevaux, & il retenoit le surplus pour lui. Mais si l'Evêque n'alloit qu'à la Cour de l'Empereur, chaque Maréchal ne devoit lui donner que deux fers à cheval avec les cloux. Le Bourggrave ne donnoit à l'Evêque que la quantité de fers nécessaires pour ferrer douze chevaux; le surplus lui restoit. Les Maréchaux devoient en outre faire tous les ouvrages en fer, dont l'Evêque avoit besoin dans son Palais. Mais l'Evêque leur devoit fournir le fer, & les défrayer de leur nourriture pendant tout le tems qu'ils travailloient pour lui. Si l'Evêque faisoit le siege d'une Place, ou si une de ses Forteresses étoit assiegée, alors les Maréchaux lui donnoient 300 fléches.

Dans le Corps des Cordonniers, il y en avoit huit qui, lorsque l'Evêque alloit à la Cour de l'Empereur, ou qu'il marchoit avec lui à la guerre, étoient obligés de lui donner des fourreaux de cuir pour ses chandeliers, ses flacons & ses gobelets. Les Gantiers étoient tenus à une redevance à peu près pareille. Les Selliers donnoient à l'Evêque deux selles de somme, lorsqu'il alloit à la Cour de l'Empereur, & quatre lorsqu'il partoit pour l'Armée.

Si l'Evêque, dit le Réglement, va à la Cour de l'Empereur ou à la guerre, les Fourbisseurs seront tenus de nétoyer les épées du Vice-Domne, du Grand Maréchal, du Grand-Panetier, du Grand Echanson, du Grand Chambellan & de tous les autres Officiers nécessaires & ordinaires de l'Evêque. Ils nétoyeront aussi, dans le besoin, l'équipage de chasse de l'Evêque.

Les Faiseurs de gobelets étoient obligés de faire, aux frais & dépens de l'Evêque, tous les gobelets dont il pouvoit avoir besoin lorsqu'il alloit à la Cour de l'Empereur, ou que l'Empereur venoit à la sienne. Il falloit donc que les Allemands fissent alors une grande consommation de vases à boire, puisque la seule fabrication des gobelets occupoit un assez grand nombre d'Ouvriers pour qu'on pût en former un Corps de Métier à part.

Quant aux Tonneliers, ils étoient tenus de faire tous les vaisseaux nécessaires à l'Evêque, soit pour son bain, soit

pour sa cuisine, soit pour sa boisson, lorsqu'il tenoit lui-même sa Cour, ou que l'Empereur & l'Imperatrice y étoient. » Les Cabaretiers, dit la Loi, seront » obligés de nétoyer tous les Lundis le » *nécessaire* ou les commodités de l'Evê- » que, & son grenier, s'il le desire. *Cau- » ponum jus est singulis diebus Lunæ purgare » necessarium Episcopi & grenarium, si ha- » bere voluerit* ». Pour éclaircir ce texte, & fixer les idées sur le mot *necessarium*, il ne sera pas inutile de rappeller une note qui lui sert de commentaire. COMMODITÉS. » C'est, dit le nouvel Editeur, l'ex- » plication que Schilter donne au mot » Latin *necessarium Episcopi*, & au terme » Allemand *des Bischoves Lobelin*. Ceux » qui faisoient autrefois à Paris cet offi- » ce de Vuidangeurs, étoient appel- » lés *maîtres Fifi*, ou *ouvriers ès chambres » basses que l'on dit courtoises*. C'est le nom » qu'ils portent dans l'Ordonnance de » Jean I, Roi de France, de l'année » 1350 ».

Les Meûniers & les Pêcheurs devoient conduire l'Evêque en bateau sur le Rhin entre Ruest au-dessus & Felderen au-dessous, aussi souvent qu'il le vouloit. Les Pêcheurs devoient pêcher tous les ans avec tous leurs instrumens, dans un tems où l'eau étoit propre à la pêche, pour l'usage de l'Evêque, & ce, pendant trois jours & trois nuits, entre le 8 & le 29 Septembre. » Les Charpentiers, » ajoute la Loi, doivent tous les Lun- » dis se trouver au Palais de l'Evêque, » pour y travailler à ses frais. Ils doi- » vent se présenter du grand matin & » ne s'en retourner que lorsqu'on aura » sonné la premiere Messe. Si dans cet » intervalle on ne les emploie point au » service de l'Evêque, ils pourront s'en » retourner sans être obligés de travail- » ler pour personne autre que pour l'E- » vêque ».

Selon une transaction passée en 1263 entre l'Evêque Henri de Geroldseck & la Ville de Strasbourg, les Métiers y formoient alors neuf Tribus, sçavoir celles des Corroyeurs, des Charpentiers, des Tonneliers, des Fruitiers, des Fourbisseurs, des Meûniers, des Maréchaux, des Peintres & des Selliers. Ces Tribus étoient, dans le quatorzieme siecle, au nombre de vingt-huit; elles furent réduites en 1442 à vingt-quatre, & en 1482 à vingt, comme elles le sont aujourd'hui. Ces Tribus sont, 1°. la Tribu de l'Ancre ou des Bateliers; 2°. celle du Miroir ou des Marchands; 3°. celle de la Fleur ou des Bouchers; 4°. celle des Bourgeois-Francs ou des Cabaretiers; 5°. celle des Drapiers; 6°. celle de la Lanterne où s'assemblent les Meûniers, les Blatiers, les Barbiers & les Chirurgiens; 7°. celle de la Moresse où sont inscrits les Chaircuitiers, les Vendeurs de saline, les Fruitiers & les Cordiers; 8°. celle des Echasses, pour les Orfevres, Peintres, Vitriers, Imprimeurs, Libraires & Relieurs; 9°. celle des Boulangers; 10°. des Pelletiers; 11°. des Tonneliers où sont aussi les Brasseurs de biere; 12°. des Tanneurs; 13°. des Vignerons ou Gourmets, dits Weinsticher, où sont inscrits les Perruquiers; 14°. la Tribu des Tailleurs; 15°. celle des Maréchaux; 16°. des Cordonniers; 17°. des Pêcheurs; 18°. des Charpentiers; 19°. des Jardiniers; 20°. des Maçons.

DE ROUEN, *le 26 Mai.*

Le relevé général des naissances de la Généralité de Rouen pour l'année 1777 a donné 28,892 naissances, 7770 mariages, & 26,592 morts. En 1776 il y avoit eu 27,895 naissances, 8123 mariages & 25,479 morts.

DE PARIS, *le 6 Juin.*

Lettre au Rédacteur, par M. Lacombe d'Avignon. » Je vous envoie, Mr, une note sur l'*opium*, que j'ai traduite l'année derniere à Londres où j'ai passé vingt mois. Je crois qu'elle peut être utile au Public, en faisant connoître le danger de cet agréable poison. J'ai été témoin des mauvais effets qu'il a produits sur plusieurs personnes de ma connoissance qui avoient la fureur d'en prendre tous les jours, en augmentant graduellement la dose. Le Docteur M**. est péri pour avoir usé trop fréquemment de cette drogue; il étoit tombé dans un état de consomption depuis six années, & ordinairement cette maladie endémique détruit tout ceux qui en sont attaqués, lorsqu'ils ne changent pas de climat. Le vin de Bourgogne est un excellent antidote contre la consomption, quand elle

ne fait que commencer. Autrefois que les Anglois pouvoient aisément se procurer cette liqueur, la consomption étoit bien plus rare parmi eux. Ils ne connoissoient pas non-plus l'usage aujourd'hui si fréquent en Angleterre de s'ôter la vie. Cette coupable manie étoit totalement ignorée chez cette Nation, avant la fameuse bataille d'Azincourt. Les Anglois buvoient alors du vin, parce qu'il étoit très-commun ; mais depuis que Henri V. eût défendu à ses Sujets de boire du vin sans eau, & que d'ailleurs cette boisson fût devenue excessivement chere, par la multitude d'impôts dont on la chargea, la consomption devint aussi presque générale, ainsi que le suicide auquel cette maladie porte souvent ceux qu'elle attaque ».

*Note sur l'usage de l'*opium *chez les Turcs, d'après une observation faite à Smyrne en 1763, par le Docteur Edouard Smith.*

» Mustafa Satoor, de Sediqui près de Smyrne, riche Marchand de café, a dit à M. Smith, Anglois, que tous les jours le matin à sept heures, il prenoit régulierement une dragme & demie d'*opium* crud, & qu'il en prenoit encore autant l'après-dinè, & il ajouta qu'il pourroit encore doubler la dose sans craindre aucun accident.

Le Docteur Smith voulut être témoin du fait ; il dosa lui-même l'*opium*. Le Turc prit, en trois pilules délayées dans de l'eau, ce que le Docteur lui avoit préparé. Un quart d'heure après, ses yeux parurent brillans, son visage étoit vermeil & très-animé. A trois heures après midi, il revint voir M. Smith qui lui donna la même dose d'*opium* que le matin. Le Turc assura qu'il en éprouvoit les mêmes effets ; que cette potion le ranimoit & le disposoit aux plaisirs ; enfin que le besoin de prendre de l'*opium* lui étoit devenu aussi nécessaire que celui des autres alimens ; que jamais il ne lui avoit procuré d'assoupissement ; qu'au contraire il l'empêchoit de dormir lorsqu'il doubloit la quantité ; que depuis 25 ans il en usoit journellement, & qu'il s'y étoit habitué en le prenant grain à grain.

Ce Turc avoit le corps foible, les jambes menues & séches, & les gencives rongées de maniere que ses dents étoient découvertes jusqu'à la racine. Cet homme avoit le teint jaune & paroissoit décrepit. Il n'étoit âgé que de 45 ans, & cependant on le prenoit pour un septuagénaire.

En Turquie, ceux qui sont chargés d'ordres très-pressés & qui ont une longue traite à faire, prennent ordinairement de l'*opium* par intervalle. Les Turcs mêlent à l'*opium* un autre drogue qui le rend très-agréable, & dans leurs fêtes ou orgies ils en font un grand usage pour se rendre plus gais.

L'*opium* pris habituellement est, comme on voit, très-malfaisant. Les Brasseurs Anglois ont donc très-grand tort d'en faire infuser dans la biere, & encore plus de la clarifier avec de la limaille de cuivre.

Le Docteur Maty, si connu pour avoir annoncé l'existence des Patagons, s'étoit mis, trois ans avant sa mort, dans l'habitude de prendre de l'*opium* ; & chaque mois il en augmentoit la dose. Il est mort en faisant l'éloge de cette liqueur qui lui avoit fait passer, disoit-il, des momens fort agréables ».

N. B. On peut voir dans le Dictionnaire de M. Bomare, à l'art. *pavot blanc*, des détails très-curieux sur les effets de l'*opium*.

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

Annonce.

Recueil d'Ornemens à l'usage des jeunes Artistes qui se destinent à la décoration des Bâtimens ; par G. P. Cauvet Sculpteur de Monsieur, vol. *in folio* d'environ soixante feuilles. Chez l'Auteur, rue de Seve, près celle du Bacq ; chez les Srs. Chereau, Marchands, rue des Mathurins ; Basane, rue Serpente, & Jollain, Quai de la Mégisserie. Le prix est de 48 liv. en feuilles. On le distribuera aussi par cahier de 4 l. à la volonté des Acquereurs. Cet Ouvrage contenant diverses études & compositions d'ornemens, frises, vases & panneaux d'Arabesques, est dédié à Monsieur à qui il a été présenté. Il est gravé en partie dans la maniere du crayon, par la Dlle. Liottier, Eleve de l'Auteur, & en partie dans la maniere ordinaire, par d'autres Graveurs : on y re-

marque ſur-tout la pointe ſpirituelle de M. Pierre Martini dans pluſieurs Arabeſques & vaſes. Ce volume ne peut être que très-utile à tous les Peintres, Sculpteurs & Ciſeleurs qui entreprennent la décoration.

N. B. Dans la derniere Gazette, pag. 365, col. 1re, ligne 31 : *herbce thee* ; liſez *herbæ thée*. *Ibid.* ligne 34 : *Orléens* ; liſez *Orléans*.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 6 Juin 1778, au Mercredi 10 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l. ; le ſeigle, de 9 l. 10 ſ., 10 l. à 10 l. 5 ſ. ; l'orge, de 9 liv. 5 ſ., 9 l. 15 ſ. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 21 à 23 liv. ; le ſeigle, de 9 liv. 5 ſ., 9 liv. 15 ſ. à 10 liv. ; l'orge, de 9 l. 10 ſ. à 10 liv. 10 ſ. *le ſeptier.*

Du Samedi 6 Juin 1778 au Mercredi 10 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv. ; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 21 l. 5 ſ. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 10 Juin 1778, de 52 à 53 l. ; *id.* nouveau, de 50 à 51 ; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l. ; *id.* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42 ; *idem* nouveau, de 40 à 41 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 ; *id.* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 34 à 35 ; *id.* nouveau, de 33 à 34 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *id.* nouvelle, de 16 à 17 ; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 Juin 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	ſ.		*marc.*
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à . . .	710			
Les guinées à . . .	724			
Ducats à	98			
Or fin à 23 karats . . 31 32	100	10		*once.*
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	17	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52			
Piaſtres à	49	10		

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1777.

Du Vend. 5 Juin 1778.	.....
Monſieur	.....
Creuzé ..... pples. G.	.....
Viageres ..... J.	.....
Tontine ..... J.	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1778.	*Lundi 8.*	*Mardi 9.*	*Mercredi 1*
COMP. D. IND.			
Actions. . .	FESTE.	FESTE	. . . .
D°. 16-25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Reſcriptions . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bil. des Fermes .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonneme de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des D Portes Saint Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour le Jo d'Agriculture, Commerce &c ; les Annonces des deuils de Cour & le Nécr des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 2 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 21 *Mars*.

LA Société Economique de Saint-Pétersbourg a fait imprimer, il y a quelque tems, un Mémoire qui contient d'excellentes observations sur l'état de l'Agriculture dans cet Empire. Son intention, en donnant de la publicité à cet Ecrit, a été d'exciter le zele & l'émulation de nos Cultivateurs & de les engager à faire revivre parmi nous le premier, le plus utile de tous les Arts, & de le tirer de cet état d'engourdissement où il languit. Voici le précis des sages réflexions que contient ce Mémoire patriotique.

» L'Agriculture & le nourrissage des bestiaux ont été dès l'origine du monde, la premiere & la plus importante occupation des Hommes..... Les anciens Législateurs apprirent aux Peuples qu'ils gouvernoient à manier tout-à-la-fois le soc & l'épée. Dans les premiers âges de cet Empire, les Grands vivoient à la campagne menant une vie sobre & laborieuse & s'occupant eux-mêmes à faire valoir leurs champs. En tems de guerre, une partie de la Nation protégeoit, par les armes, l'autre partie qui cultivoit la terre pour nourrir ses Défenseurs & ceux qui leur appartenoient. Lorsqu'on ouvrit le Port d'Archangel (l'Auteur croit inutile de remonter plus haut), on en exporta une quantité prodigieuse de grain, de cuirs & de suif, ce qui prouve qu'alors l'Agriculture & l'Economie étoient sur un très-bon pied en Russie; mais aussi les Seigneurs, nullement distraits par l'ambition qui les conduit aujourd'hui à la Cour, qui les porte à construire de vastes palais, à entretenir auprès d'eux plus de domestiques qu'ils n'en laissent quelquefois sur leurs Terres, à faire parade d'un luxe immoderé qui ruine tant de familles, ne dédaignoient pas de diriger alors ceux qui cultivoient leurs terres; ils apprenoient, par expérience, à les guider dans leurs travaux. Cette habitude de vivre à la campagne les mettoit en état de bien connoître l'influence des saisons & toutes les regles de l'Economie rurale; ils sçavoient distinguer & préparer les terreins propres à chaque espece de culture. En se conduisant ainsi, les Seigneurs Propriétaires avoient réussi à porter l'Agriculture à un degré de perfection auquel elle n'est peut-être pas encore parvenue chez aucune autre Nation. Nos Paysans étoient capables alors de rendre compte d'une maniere satisfaisante de toutes leurs opérations. Dans ces heureux tems, il y avoit en Russie deux fois plus d'individus occupés à l'Agriculture qu'il n'y en a maintenant. Si l'Agriculture est si fort déchue parmi nous de son ancienne splendeur, il faut s'en prendre sur-tout à l'établissement des Arts qui sont devenus trop communs. Il est certain que les Armées, les Flottes, les Manufactures &

les Fabriques enlevent beaucoup de bras aux campagnes; le luxe & les besoins factices de la Nation en ravissent aussi une multitude incroyable. Pour s'en convaincre, il suffit de faire attention à ce nombre prodigieux de Paysans qui font à Pétersbourg & à Moscow le métier de Charretiers, de Gargotiers, de Bouchers, de Boulangers, de Marchands en détail, de Jardiniers, de Fruitiers, de Domestiques, ou qui vendent dans les rues des herbages, des omelettes, des oublies & autres petites marchandises. Le nombre de ces Paysans se monte au moins pour ces deux Villes à 50,000 têtes, sans compter les Domestiques, les Maçons, les Charpentiers & autres Artisans. Ce sont tous de jeunes-gens forts & vigoureux qui trouvent la vie qu'ils peuvent mener dans ces deux Capitales beaucoup plus commode que celle qu'ils menoient dans leurs Villages. A mesure que le nombre de ces Déserteurs de l'Agriculture augmente, la quantité du grain diminue en proportion, & il faut nécessairement que cette denrée renchérisse. Ce dépérissement de l'Agriculture peut aussi s'attribuer en partie à la délicatesse de nos Paysannes qui ne s'occupent plus avec la même ardeur qu'autrefois des travaux champêtres, & qui commencent à avoir du goût pour une vie moins laborieuse.

Il n'y a pas encore vingt ans que plusieurs des principaux Officiers de Russie vivoient dans leurs terres, sans luxe & sans faste; ils y passoient tout le tems que les affaires publiques leur permettoient de s'absenter de la Cour ou des grandes Villes; ils se contentoient, comme on l'a déjà dit, d'un petit nombre de Domestiques; un seul équipage leur suffisoit; ils avoient du superflu, & aujourd'hui tout est bien changé: les dépenses sont quadruplées, & le produit des terres est réduit au quart. Il en résulte, entre autres inconvéniens, qu'on se hâte de vendre le grain à l'Etranger à un prix très-bas, pour toucher promptement quelque argent; ce qui fait que les Habitans ont ensuite beaucoup de peine à se procurer cette denrée. Dans les Gouvernemens d'Orenbourg, par exemple, & dans les contrées limitrophes de celui de Kasan, la mesure de grain qui se vendoit 25 à 30 copeikes, il y a cinq à six ans, coûte aujourd'hui un rouble, encore faut-il que l'année soit bonne; cela vient de ce que le nombre des Cultivateurs diminue à proportion que le luxe augmente, & que ceux qui ne sont pas enlevés à la charrue travaillent beaucoup moins qu'on ne faisoit précédemment.

Les mines de cet Empire qui occupent au moins 20,000 hommes, diminuent aussi le nombre des Agriculteurs; & de plus, la maniere dont on traite ces Mineurs les rend inutiles la plus grande partie de leur vie. On fait avec eux un accord pour six mois, au bout desquels on les paye. Il faut donc que pendant ces six mois ils se pourvoient à crédit de toutes les choses qui leur sont nécessaires, & il arrive souvent que leurs salaires ne suffisent pas pour payer leurs Créanciers; de sorte qu'ils se trouvent sans pain & dénués de tout, comme auparavant. Leurs dettes s'accumulent ainsi successivement, & il vient un moment qu'ils n'ont plus d'autre ressource que celle de fuir. Il en est de même de la plûpart de ceux qui travaillent aux Fabriques; s'ils se retirent dans l'intérieur des terres, ils n'y trouvent aucune occupation, parce qu'ils n'ont ni chevaux ni instrumens; ils sont d'ailleurs, pour le plus grand nombre, tellement affoiblis par le travail & la misere, qu'ils ne sont plus propres à rien. Il y a de ces hommes qui se louent en même tems à plusieurs maîtres, & qui prennent la fuite dès qu'ils ont touché quelque argent; ils vont alors voler les bestiaux & chevaux dans les autres cantons, & font le dégât par-tout où ils sont les plus forts. Encore un autre inconvénient, c'est que le Paysan aisé fait cultiver ses terres par des Mercenaires; il s'accoutume, avec les siens, à la paresse, & bientôt tout va chez lui en décadence: d'autres entreprennent le commerce & se ruinent de même, & insensiblement l'Agriculture dépérit. L'éloignement & la rareté des habitations est encore un grand désavantage pour l'Agriculture; on ne pourroit y remédier qu'en augmentant la Population, qu'en rendant les gens de la campagne plus industrieux, plus actifs, plus zélés, & sur-tout en adoucissant leur sort, & en rendant aussi leur condition plus libre & plus heureuse.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 6 Avril.*

On s'occupe sérieusemunt du projet de réparer à neuf le pavé de cette Capitale avec des pierres de huit à neuf pouces, taillées dans une proportion égale. Une récompense de cent ducats est promise de la part de l'Impératrice-Reine à quiconque sera assez heureux pour découvrir le long du Danube, entre Passaw & Vienne, quelque carriere de pierre de grès.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 9 Avril.*

M. Heinceke, distingué dans le Nord par les mêmes talens qui rendent si recommandable le célébre Abbé de l'Epée, vient de publier sa méthode pour l'instruction des Sourds & des Muets. On dit qu'il va s'établir à Dresde; non-pas qu'il y ait là plus de Sourds & de Muets qu'ailleurs, mais parce qu'en général il paroît qu'un Etat Souverain est plus favorable aux talens qu'une République.

D'ASFELD (*dans le Pays de Darmstadt*), *le 11 Avril.*

Voici un fait qu'il est bon de rappeller pour l'instruction des esprits foibles qui croyent aveuglément au charlatanisme. Il y a environ cinq semaines qu'un enfant de cette Ville, âgé d'environ six ans, fut mordu par un chien enragé. Il se présenta un Forestier de l'endroit qui promit de le guérir par sympathie: il marmota en effet quelques paroles mystérieuses, puis il souffla aux oreilles du malade & la rage se manifesta. On appella des Maîtres de l'Art qui sans doute n'auroient pas manqué de faire usage du secret acheté il y a quelque tems en Suisse par le Roi de Prusse; mais comme dans ce pays les Médecins & les Chirurgiens n'ont pas de plus redoutables Concurrens que les Bourreaux, celui du Canton se présenta, assurant qu'il possédoit un spécifique souverain qui feroit son effet en peu d'heures. Il ajouta que le mal pressoit & qu'il falloit commencer sans délai la cure. En conséquence les Médecins & les Chirurgiens furent congédiés, & l'enfant mourut entre les mains du Bourreau.

ITALIE.

DE VENISE, *le 7 Avril.*

Il est né en cette Ville, dans le cours de l'année derniere, 2807 garçons & 2646 filles; en tout 5453. Le nombre des morts a été de 5048; sçavoir, 1420 garçons, 1253 filles, 1217 hommes mariés & 1158 femmes. Le nombre des naissances l'a emporté sur celui des morts de 405.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 12 Avril.*

La Chambre des Communes ayant passé le 7 de ce mois le Bill pour la taxe des maisons, se forma, sous la Présidence du Vicomte Midleton, Pair Irlandois, en Comité sur le Commerce de l'Irlande, & résolut,

» 1°. Que toutes les marchandises des » Fabriques d'Irlande devoient être ex- » portées sur des navires Britanniques » dans toutes les Colonies Angloises en » Amérique, ou autres Etablissemens » Britanniques sur la côte d'Afrique, à » l'exception seulement de la laine en » nature & des ouvrages manufacturés » en laine; 2°. qu'il soit permis d'impor- » ter en Irlande toutes especes de pro- » ductions provenantes des Colonies Bri- » tanniques en Amérique, & des Eta- » blissemens sur la Côte d'Afrique, ex- » cepté toutefois l'indigo & le tabac; » 3°. que les clauses des deux Actes, l'un » de la dix-neuvieme année du regne du » feu Roi, l'autre de la derniere Séance » du Parlement, qui défendent l'expor- » tation du verre des Fabriques d'Ir- » lande à tous autres Ports que ceux de » la Grande-Bretagne, soient révoqués; » 4°. que les droits imposés sur le coton » filé des Fabriques d'Irlande, importé » dans la Grande-Bretagne, soient sup- » primés; 5°. que la toile à voiles & les » cordages des Fabriques d'Irlande puis- » sent être importés de ce Royaume » dans la Grande-Bretagne, sans payer » aucun droit ».

Toutes ces résolutions furent proposées par le Comte de Nugent, Pair Ir-

landois qui, à cette occasion, fit beaucoup valoir les preuves de fidélité que sa Patrie avoit données en tout tems à la Grande-Bretagne. Il insista sur les droits que l'Irlande avoit à la reconnoissance des Anglois, & sur l'obligation de reconnoître cet attachement inviolable, en affranchissant le Commerce de l'Irlande des entraves auxquelles il avoit été assujetti, dans la vue de favoriser les Sujets Britanniques. Le Lord Beauchamp appuya fortement ces représentations. M. Thomas Townshend ne parla pas avec moins de force en faveur de l'Irlande, qu'il prétendit avoir été jusqu'à présent traitée trop durement. Le Lord North témoigna même être très-disposé à favoriser toutes les mesures qu'on jugeroit convenables pour l'avantage de ce pays. M. Burke, Irlandois d'origine, crut que la faveur accordée par la premiere résolution n'avoit pas assez d'étendue, & que la clause portant restriction à l'égard de la laine & des Fabriques de laine, étoit injuste. D'autres Membres au contraire prétendirent que ces résolutions porteroient un préjudice notable au Commerce d'une partie de l'Angleterre.

Les mêmes objections furent répétées le 9, lorsqu'on fit rapport à la Chambre de ces résolutions du Comité. On voulut renvoyer l'affaire à un autre tems; mais le Lord North s'étant montré contraire à cette ouverture, les résolutions furent approuvées sans aller aux voix. On prévoit néanmoins qu'elles pourront donner lieu à des réclamations de la part de quelques Villes de l'Angleterre, qui profitoient de la gêne mise sur le Commerce & l'Industrie des Irlandois.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le* 14 *Avril.*

» Quelques-uns de nos Spéculateurs, soit Etrangers, soit Nationaux, commencent à craindre que les soies qu'ils ont achetées ne se vendent point, & il en est entré ici depuis quelque tems une quantité de ballots assez considérable pour rendre les achats beaucoup moins difficiles. Si les vers qu'on va faire éclorre produisoient enfin une bonne récolte, il faut esperer que nos métiers seroient employés à faire les étoffes dont ils ne font à présent que les échantillons. Mais les pauvres Maîtres Ouvriers ne peuvent guères attendre le retour de leur aisance, ou plutôt la fin de leur misere, que du retour des grands dessins; car la mode des petits sujets les mettant sans cesse dans le cas de changer l'armure de leurs métiers, ils seront, tant qu'elle durera, écrasés par les frais que ces changemens leur occasionnent & par la perte du tems que leur enlevent ces préparatifs.

Jadis, avant de faire voir l'étoffe qui se fabriquoit, on demandoit à l'Inconnu qui se présentoit, s'il n'étoit pas Dessinateur; mais aujourd'hui la plûpart des dessins exigent trop peu de talens pour craindre qu'on les copie. On en peut faire autant sans être fort habile.

On fait descendre beaucoup de grains vers le Languedoc & la Provence, & le Peuple paroît s'en inquiéter un peu moins qu'autrefois. Il s'accoutumera, peut-être, tout-à-la-fois à voir circuler librement cette denrée dans le Royaume. Le prix en est un peu augmenté, & le pain a rencheri.

La chaleur & les vents ont assez desséché la terre pour qu'il soit difficile de travailler la vigne ».

De Dijon, *le* 16 *Avril.*

Lettre au Rédacteur. » M. de Morveau, Mr, connu si avantageusement par son éloquence, & le zele avec lequel il exerce dans notre Parlement les pénibles & honorables fonctions d'Avocat & de Procureur-Général, est Auteur d'un nouveau *moyen d'armer les poutres*, qui n'est pas aussi répandu qu'il mériteroit de l'être. Je crois que vous ne refuserez pas de contribuer à lui donner plus publicité, en l'insérant dans vos Feuilles. Je ne doute nullement que ceux de vos Lecteurs qui ne le connoissent pas encore, ne vous sçachent gré de l'avoir fait parvenir à leur connoissance. Le voici tel qu'il est exposé dans l'extrait d'une Lettre de ce Magistrat qui aux talens oratoires & à la science du Bareau, réunit encore le plus profond sçavoir en Physique & en Chymie.

EXTRAIT d'une Lettre de M. de Morveau, sur un nouveau moyen d'armer les poutres.

» Lorſque je publiai dans les Obſervations de Phyſique, &c. de M. l'Abbé Rozier, une méthode pour renforcer les poutres & aſſurer la ſolidité des planchers, je n'avois pas prévu qu'il y auroit des circonſtances où elle ne pourroit être employée ſans nuire à la décoration : je viens de l'éprouver dans la conſtruction d'une galerie qui fait retour au palier d'un eſcalier, & dans la néceſſité d'armer la poutre qui la ſoutient, qui ſe trouve tout-à-la-fois très-chargée & conſidérablement affoiblie par la forme & les dimenſions auxquelles il a fallu la réduire en tout ſens ; j'ai eu recours à un autre expédient qui n'eſt pas plus diſpendieux, au moins auſſi sûr, & d'un uſage beaucoup plus général.

» Il conſiſte à plier la poutre en arc, & à y adapter, pendant qu'elle eſt ainſi arquée, une bande de fer qui, fortement attachée par les deux extrêmités, faſſe exactement fonction de corde, de maniere que la poutre retournée & poſée ſur les murs du côté du fer, ne puiſſe perdre ſa courbure qu'autant que ſes fibres ſe refouleroient ſur leur longueur, ou que la bande de fer ſeroit tirée avec aſſez de force pour ſe rompre : voilà tout le méchaniſme de cette conſtruction, qu'il eſt aiſé de comprendre ſans le ſecours du deſſin.

» Il ne s'agit donc que de proportionner la groſſeur de la bande de fer, à la charge que la poutre doit ſupporter : on ſent que dans le calcul on ne doit ſuppoſer au fer qu'une force moyenne, même très-inférieure à celle qu'il peut avoir lorſqu'il eſt amené au degré de perfection que lui donne le travail des fileries ; mais cela ne ſuffit pas, à beaucoup près, pour diſpenſer du choix, puiſqu'il réſulte des expériences de M. le Comte de Buffon, que le fer à gros grain, qui eſt malheureuſement ſi commun, eſt au moins cinq fois plus foible que le fer nerveux, quoique ce dernier n'ait lui-même que moitié de la tenacité du fer qui a paſſé dans les filieres ; deſorte que la force moyenne d'une ligne quarrée de bon fil de fer étant de quatre cens livres, celle d'une ligne quarrée de fer nerveux en barre, doit être évaluée à deux cens livres, & celle d'un pareil barreau de fer à gros grain, à quarante livres ſeulement.

» Ces principes ont ſervi de baſe à mon opération, & je n'ai trouvé aucun embarras dans l'exécution.

» La poutre que je voulois armer, & qui devoit porter ſur vingt-deux pieds de longueur dans-œuvre des plafonds en pierres de cinq pouces d'épaiſſeur, fut d'abord dreſſée à huit pouces de largeur, pour s'appareiller avec les rampes & plate-bandes, & entaillée de ſix pouces & demi de profondeur ſur une longueur de cinq pieds, pour recevoir le plafond du palier.

» Elle fut enſuite placée de maniere que ſes deux extrêmités portoient ſur deux madriers, & que ſon milieu étoit perpendiculaire à la couverte d'une porte chargée de toute la hauteur d'un pignon : c'eſt dans cette poſition qu'on lui fit prendre, par degrés, une courbure de deux pouces & demi, au moyen de quatre étaies que l'on força ſucceſſivement ; on prit alors la meſure très-juſte de la bande de fer qui devoit ſervir de corde à cet arc ; on l'aſſujettit aux deux bouts par des boulons d'un pouce de groſſeur, que l'on obſerva de faire quarrés, pour leur donner un point d'appui plus large, & qui furent clavetés ſur l'autre face de la poutre.

» Cela fait, on deſſerra les étaies, & la poutre ſe rétablit de près d'un pouce, par l'élaſticité de ſes fibres, qui agit avec beaucoup de force, pour tordre l'extrêmité des boulons ; mais par-là leur portée devint plus aſſurée, & j'ai eu la ſatisfaction de voir cette poutre en place, recevoir la charge des plafonds, ſans perdre davantage de ſa courbure : j'obſervai ſeulement qu'à chaque pierre que l'on poſoit, le ſon de la barre changeoit comme une corde de claveſſin que l'on monte, & réſiſtoit de plus en plus, d'une maniere très-ſenſible, à l'effort que l'on faiſoit pour l'agiter.

» Ayant choiſi pour cette barre un fer très-nerveux, venant des Forges de M. le Comte de Buffon, connu dans le commerce ſous le nom de fer coulé,

» de trente lignes de largeur, sur quatre » lignes d'épaisseur, je suis assuré qu'elle » peut être tirée, sans rompre, par un » poids de vingt-quatre milliers, ce qui » excéde de beaucoup la charge actuelle » & toute celle à laquelle elle pourra » jamais être exposée.

» Cette sorte d'armure est, comme je » l'ai dit, moins embarrassante qu'aucune » autre, & ne peut jamais nuire à la dé- » coration, puisqu'elle se réduit à une » simple bande de fer tendue sur la face » inférieure de la poutre, que l'on mas- » que aisément par un revêtissement en » plâtre ou en lambris, appliqué sur deux » fourrures latérales ».

Je vous invite encore, Mr, à transcrire ici la récapitulation d'une suite d'expériences sur le *Principe astringent*, qui imprimée en forme de Problême dans votre Gazette, pourroit, ce me semble, piquer la curiosité des Chymistes. Ce Principe est d'un très-grand usage dans les Arts, & l'on ne sçauroit trop s'occuper des moyens d'en tirer le plus d'avavantage qu'il est possible.

Problêmes de Chymie.

» Indiquer une substance qui s'éleve » au premier degré de la distillation » comme les huiles essentielles, qui soit » soluble dans l'eau comme les gommes, » dans l'esprit-de-vin comme les savons, » dans les huiles comme les matieres » extractives, dans l'éther comme les » résines pures; qui rougisse les couleurs » bleues végétales; qui s'unisse egale- » ment aux acides, aux alcalis & aux » terres absorbantes; qui revivifie l'or & » l'argent par la voye humide; qui atta- » que directement le fer; qui décompose » la plûpart des dissolutions métalliques » & colore diversement leurs précipi- » tés ».

MM. les Commissaires chargés du Cours public de Chymie de l'Académie de Dijon ont annoncé qu'ils donneroient la solution de ce Problême dans le troisieme volume de leurs Elémens qui doit paroître incessamment.

DU VOISINAGE DE DREUX, *le* 19 *Avril.*

Lettre au Rédacteur. » Les Propriétaires de vignes se plaignent, Mr, que depuis dix ans les gelées du printems ont tellement nui à leurs récoltes que le produit en a toujours été au-dessous de leurs dépenses. Cette année ne me paroît pas s'annoncer plus favorablement pour eux. Le 17 de ce mois, la vigne qui, la veille, avoit la plus belle apparence, a été saisie d'une gelée si forte que sur mille bourgeons à peine s'en est-il trouvé un qui ait échappé. Elle fut précédée le 16 au matin par une neige abondante. Mes vignes me parurent en danger; mais comme de neuf arpens je n'en ai encore que trois qui soient plantés selon l'excellente méthode de M. Maupin, je n'ai pu m'occuper des six autres. A neuf heures du matin, pendant même que la neige tomboit à flocons, j'ai employé trois hommes à couvrir mes ceps, à quatre pieds en tout sens, avec une poignée de pezard * pour chacun. J'ai fait poser le pezard de maniere que le bourgeon n'en fût point incommodé; mais le pezard m'ayant manqué, je ne pus couvrir mes trois arpens; j'ai été forcé de me borner à un arpent & demi ou un peu plus. Cette mesure contient trois mille pieds de vigne environ, qui, l'un dans l'autre, peuvent porter, sans l'arriere-vin, douze à quinze bourgeons. Le 17, la gelée fut assez considérable pour blanchir les friches, les fumiers, les toits, & pour produire de la glace, dans les petits réduits, de l'épaisseur d'un écu de six francs. L'après-midi, tous les bourgeons de mes vignes non-couvertes étoient morts, & ceux des ceps couverts en aussi bon état que s'il n'eût pas gelé. Il faut en excepter cependant les ceps mal couverts & ceux où la couverture trop légere ou trop mince avoit laissé passer la taille à travers; leurs bourgeons qui n'avoient pas été assez à l'abri des impressions de l'air, ont péri sans ressource: mais comme la quantité de ces bourgeons malheureux étoit fort petite, en comparaison du nombre de ceux que j'ai sauvés, je compte cette perte pour rien. Si j'avois fait ce que je me propose de faire l'année prochaine, la gelée n'auroit peut-être pas gâté un seul bourgeon.

---

* *L'Auteur n'explique pas ce qu'il entend par le mot* pezard. *Il y a apparence que c'est de la paille de pois.*

Voici la méthode que je ſuivrai. Dès que ma vigne marquera, ou dès le commencement du mois de Mars, avant même que la feve commence à s'ébranler, je ferai ficher mes vignes. Je formerai avec le *pezard* une eſpece de chapeau plat, je le percerai par le milieu avec l'échalas, je deſcendrai mon chapeau juſques ſur le cep, & j'en envelopperai toutes les tailles. Par cet arrangement, chaque cep ſera comme ſous une voûte aſſez élevée pour que les bourgeons ne ſoient point ou que très-peu gênés dans leur marche; je les laiſſerai en cet état juſqu'à la fin de Mai, tems où je retirerai le pezard.

Je vous rendrai compte, Mr, dans une autre occaſion, de l'état de mes bleds que j'ai ſemés très-clair & qui ont été chaulés avec l'addition du ſalpêtre. J'ai, pour la premiere fois, préparé de même, cette année, l'avoine & l'orge que j'ai mis en terre à la fin de Mars dernier. Je ſuis &c. C. R. D. C. ».

DE SOISSONS, *le* 10 *Avril.*

Suivant le relevé général des naiſſances, des mariages & des morts, fait dans la Généralité de Soiſſons pour l'année derniere, on voit que le nombre total des naiſſances y a monté à 16,912; celui des mariages à 3,667; & celui des morts à 15,007. On avoit compté dans la même Généralité, en 1776, 16,189 naiſſances; 4,018 mariages, & 14,147 morts. Il ſuit donc de ces deux réſultats comparés, qu'en 1777 il y a eu 723 naiſſances de plus qu'en 1776, 351 mariages de moins, & 860 morts de plus.

DE PARIS, *le* 25 *Avril.*

CORRECTION à faire à la Machine inventée par Maître Jacques Beſſon, Dauphinois, pour retirer les effets naufragés de la mer ou des rivieres, dont on a donné la deſcription dans la Gazette d'Agriculture & du Commerce, No. 31.

D'après ce qui a été repréſenté à M. Pingeron qu'il pourroit arriver que les pinces ou tenailles inventées par Jacques Beſſon, étant ſoulevées de la maniere indiquée dans la Gazette, ne ſe fermaſſent qu'au deſſus de l'objet qu'elles doivent enlever, ce qui par conſéquent rendroit leur effet inutile, cet habile Ingénieur à qui le Public eſt déjà redevable d'un grand nombre de découvertes en Méchanique, a jugé à propos de faire la correction ſuivante à cette Machine.

Les quatre cordes deſtinées à être attachées aux extrêmités ſupérieures des branches des deux tenailles, ſeront prolongées, & celles de la droite paſſeront par les anneaux des branches qui ſont de ce côté, pour aller s'attacher aux anneaux des branches de la gauche. Les deux cordes qui ſont du côté gauche traverſeront également les anneaux des branches de la gauche pour aller auſſi s'attacher aux anneaux des branches de la droite. Par cette diſpoſition, ces cordes ſe croiſeront & aſſureront l'effet des pinces ou des tenailles. En effet les tenailles commenceront, avant toute autre opération, par ſe fermer, par l'effort de la puiſſance qui voudra les ſoulever, & ſaiſiront tout de ſuite l'objet qu'elles doivent enlever. Comme on pourroit bien avoir perdu de vue la deſcription de la Machine ingénieuſe de Beſſon, ou que nos Lecteurs ne voudroient peut-être pas ſe donner la peine de conſulter la Gazette où elle ſe trouve, nous allons donner de nouveau une idée très-ſuccincte de cette ingénieuſe découverte qui ne ſçauroit être ni trop répandue ni trop connue.

On imaginera donc deux tenailles de fer plus ou moins grandes, ſuivant les uſages auxquels on les deſtine, c'eſt-à-dire ſelon la nature des fardeaux qu'on veut enlever. Leurs branches ſont égales & courbes, & forment, étant fermées, une figure ſemblable au chiffre arabe 8. Ces deux tenailles ſont entretenues par leur centre par une barre de fer plus ou moins longue, deſorte que les branches des tenailles étant ouvertes, toute la Machine reſſemble à un chevalet dont les branches ſont courbes. Il y a un anneau dans la partie ſupérieure de chaque branche des tenailles, par leſquels on fait paſſer les cordes dont on vient de parler & qui vont s'attacher à un bon cordage ou à un petit cable. On voit enſuite ſur le milieu de la partie convexe & inférieure des branches des tenailles, quatre anneaux auxquels on attache quatre petites cordes; celles-ci ſont deſtinées à faire ouvrir la pince que l'on doit poſer ſur l'objet naufragé. On la retire enſuite par le cable qui fait fermer les pinces & enleve ce que l'on vouloit pecher.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 25 Avril 1778, au Mercredi 29 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 liv. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; Le froment au Port de la Grêve, de 20 l. 5 s., 21, 22 à 23 l. 10 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s. à 10 l. *le septier.*

Du Samedi 25 Avril 1778 au Mercredi 29 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 29 Avril 1778, de 54 à 55 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Avril 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	714		
Du Pérou à	704	2	
Les guinées à . . .	718		
Ducats à	98	2	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	83	11	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	13	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	18	
Piastres à	49	8	

Changes de Paris du 29 Avril 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 1 8°.
Hambourg	188 ¾
Madrid	15 3
Cadix	14 19 6
Livourne	96 ¼
Génes	94 ¼
Lyon	⅞ p. % p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Jeudi 23 Avril 1778.		Suite du Samedi 25.	
Messieurs		*Messieurs*	
Alissant.. Viag.....	J.	Despeignes. Viag.	E.
Perpétuelles.	J.	Perpétuelles ..	E.
Tontine	J.	Tontine	H.
Nau..... pp^lles.	J.	Delarue ... Viag...	J.
Viageres	J.	Perpétuelles...	J.
Tontine	J.	Tontine	J.
De S. Janvier v^res.	J.	Gossey ..... pp^lles.	F.
Dutartre Perpét. t. l. de l'ancien Clergé.		Viageres	F.
		Lenoir ..... pp^lles.	H.
		Viageres.....	H.
Du Samedi 25.		Thevenin ... pp^lles.	G.
		Viageres	G.
Caron ..... v^res.	F.	Masson ..... pp^lles.	J.
Perpétuelles..	F.	Viageres	J.
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Avril. 1778.	*Lundi* 27.	*Mardi* 28.	*Mercredi*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1570	1570 65 . . .	1565 70 75
D°. 16 25es . .	1040	1040	1040 . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	72 . . .
Emprunt Oct. .	370	. . . . .	365 66 .
Rescriptions . .	21 ½	21 20 ½ . . .	21 20 ½ 20
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	5 ½ . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonne de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le N des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 9 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, le 11 Avril.

DEpuis que l'exportation des grains est prohibée en Pologne, le prix du seigle est monté prodigieusement ici, & nous sommes menacés d'une vraie disette. La nécessité de remplir les immenses magasins qui se forment de toutes parts dans les Etats de S. M. Prussienne, ne contribue pas peu à augmenter la cherté de cette denrée. Quoique notre Gouvernement ait défendu, sous de rigoureuses peines, la sortie de toutes especes de grains, il paroit impossible que ceux qui sont chargés des approvisionnemens puissent fournir la quantité de bled & de seigle qu'on exige d'eux. La Compagnie de Commerce établie à Elbing n'en a pu délivrer que 300 mesures, au lieu de 600 qui lui avoient été demandées.

ITALIE.

DE ROME, le 8 Avril.

Le Saint Pere continue toujours à favoriser & à presser le desséchement des Marais Pontins. Pour que l'exécution de cet utile projet ne soit ni traversée ni rallentie par les difficultés que pourroient susciter des gens processifs, Sa Sainteté a commis l'Abbé Sperandini pour juger de toutes les contestations nées & à naître relativement à cette entreprise.

Le Cardinal Marc-Antoine Colonna, Vicaire du Saint Pere, voulant faire éprouver aux pauvres familles de cette Capitale les effets de sa bienfaisance, a consacré à leur soulagement 4000 écus Romains, de ses propres deniers. Cette somme a été remise à MM. les Curés, pour être distribuée pendant les Fêtes de Pâques aux plus indigens de leurs Paroissiens.

DE NAPLES, le 12 Avril.

Le fameux Port de Brindes ne tardera pas à se trouver en état de recevoir des vaisseaux. Les travaux entrepris pour le réparer sont presque finis. Dès qu'ils seront terminés, on travaillera, sans délai, à la route royale qui doit conduire de cette Capitale à Reggio dans la Calabre ultérieure. On assure qu'il sera consacré tous les ans pour la confection de ce chemin une somme de cent mille ducats; le Roi en fournira une partie, & le surplus sera payé par les Propriétaires de fonds situés dans le voisinage de cette nouvelle route.

DE FLORENCE, le 14 Avril.

Tandis que des présages de guere effrayans semblent s'étendre tout autour de notre horison, nous ne nous occupons que de projets pacifiques. Notre Grand-Duc vient, comme on l'a déjà dit, de conclure avec l'Empereur de Maroc un Traité dont les articles sont très-sa-

gement combinés, & qui doit être consigné dans tout Ecrit relatif au Commerce & à l'Economie Politique.

» Art. 1er. Du jour des présens articles, il a été convenu que toutes les hostilités, tant sur terre que sur mer, cesseroient entre les Sujets du Grand-Duc de Toscane & ceux de l'Empereur de Maroc; qu'ils seront unis & réciproquement en sûreté, devant regner entr'eux la meilleure intelligence & une paix inaltérable ».

» 2o. En conséquence, aucun Sujet Toscan ne restera esclave à Maroc, & aucun Sujet de l'Empire de Maroc ne restera esclave en Toscane ».

» 3o. Dans le cas où quelques Armateurs des Puissances respectives prendroient un bâtiment ennemi, sur lequel se trouveroient des Sujets Toscans ou Maroquins, ils ne pourront être faits esclaves, mais ils seront assistés dans leurs besoins & rendus à leur Patrie avec tout ce qu'ils posséderont ».

» 4o. Si dans des bâtimens pris il se trouve des effets chargés pour le compte des Négocians Toscans ou Maroquins, & qu'il se trouve à bord quelque Passager Maroquin ou Toscan, qui justifie avoir sur ledit bâtiment des marchandises à lui appartenantes, le Capitaine sera obligé de vérifier la répétition qui sera faite des effets, comme aussi la déposition des Négocians, Passagers, & les effets seront restitués à qui ils appartiendront; & de cette maniere, tout Sujet des deux Nations respectives sera parfaitement libre, fût-il même sur un bâtiment ennemi en qualité de Matelot ».

» 5o. A l'avenir le Commerce sera libre entre les Sujets des deux Puissances; desorte que les Toscans jouiront dans le Royaume de Maroc de toutes les facilités qui y sont accordées aux Sujets des autres Puissances les plus amies, de même que les Sujets de Maroc jouiront dans le Grand-Duché de Toscane de tous les privileges accordés aux Nations les plus favorisées ».

» 6o. S'il se rencontre en mer deux bâtimens desdites Puissances, vaisseaux de guerre ou marchands, & que l'un ait besoin de quelque secours de l'autre, tant en vivres qu'en autres choses nécessaires à la navigation, il sera tenu de le lui donner; & dans le cas où le bâtiment seroit prêt à périr, l'autre sera pour le moins obligé de procurer à l'Equipage tous les secours qu'il pourra ».

» 7o. Si des vaisseaux de guerre ou marchands de ces deux Puissances, entrent dans des Ports des Puissances respectives, les Capitaines seront tenus d'observer exactement les loix prescrites dans lesdits Ports, & en conséquence les Armateurs ne pourront faire des courses contre les bâtimens de leurs ennemis, tant qu'ils seront dans les limites des Ports des deux Puissances respectives, pour ne point préjudicier à leur Commerce ».

» 8o. Si quelque bâtiment des deux Puissances se rend dans un des territoires respectifs, le bâtiment, l'équipage, les marchandises seront en sûreté ».

» 9o. Si quelque Ambassadeur des deux Puissances vient dans un des Domaines respectifs, il lui sera fait & rendu les mêmes honneurs qu'à tout autre Ambassadeur; & en se faisant reconnoitre dans ce caractere, il sera salué du canon, tant à son entrée qu'à sa sortie, & recevra les autres marques de distinction qui conviennent audit caractere ».

» 10o. Si quelques Consuls Toscans viennent s'établir dans le Royaume de Maroc, ils pourront arborer leur pavillon, sans aucune contrariété; leur Maison sera sûre & privilégiée pour toutes personnes qui entreront, eussent-elles même commis quelque crime ».

» 11o. S'il s'éleve quelque mésintelligence qui donne lieu à l'altération des présens articles, on prendra toutes les mesures convenables pour concilier les différens, avant qu'il ne se passe aucune hostilité de part & d'autre; & on ne pourra procéder à la rupture totale de la paix qu'après une armistice de six mois ».

» 12o. Dans le cas où la guerre surviendroit entre les deux Parties, le rachat des Esclaves des deux Puissances, sera fixé à raison de cent pieces par chaque Esclave, sans distinction, soit Capitaine ou Mousse, à condition toutefois qu'on ne fera Esclave aucun enfant au-dessous de dix ans, ni aucuns hommes au-dessus de soixante, ni aucune femme, de quelque âge qu'elle soit; tout autre qui auroit été fait Esclave, sera racheté chaque année ».

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le 25 Avril.*

Lorſqu'on réfléchit ſur l'état critique de nos Provinces dans le ſiecle paſſé & dans le commencement de celui-ci, on n'eſt pas trop étonné de voir que les Lettres & les Sciences y aient été alors ſi languiſſantes. On conçoit qu'il étoit réſervé à notre Auguſte Souveraine de les revivifier, pour ainſi dire, dans ces contrées, & de les y naturaliſer. Rien n'étoit plus propre à operer cette heureuſe révolution que l'établiſſement de la nouvelle Académie que cette Princeſſe a érigée dans notre Capitale. Nous croyons pouvoir aſſurer que cette Compagnie, ſi elle continue, ainſi qu'il y a lieu de l'eſperer, comme elle commence, pourra le diſputer bientôt aux plus célébres Sociétés Littéraires & Scientifiques. C'eſt ce qu'on n'aura pas de peine à croire ſi on lit avec quelque attention le premier volume de ſes Mémoires. Ce début fait concevoir de cette Académie preſque naiſſante les plus hautes eſperances.

Le Volume qu'elle vient d'offrir au Public, comme les premices de ſon travail, contient, 1o. des obſervations aſtronomiques faites aux Pays-Bas en 1772 & 1773; 2o. un Mémoire ſur les proportions des tonneaux, & ſur une jauge univerſelle, par M. l'Abbé Marci, Prévôt de Saint Pierre à Louvain. Ce Mémoire paroit avoir été fait pour ſervir de ſupplément à *l'Art du Tonnelier*, publié au nom de l'Académie des Sciences de Paris; 3o. un Mémoire ſur la vigogne & ſur l'amélioration de nos laines, par M. l'Abbé de Nélis.

La vigogne ou le paco, comme on appelle aux Indes cet animal, lorſqu'il eſt devenu domeſtique, eſt l'animal le plus utile du nouveau Monde. La longue & fine laine qui le couvre eſt une marchandiſe de luxe auſſi chere & auſſi précieuſe que la ſoie. Cette laine eſt couleur de roſe ſeche; & cette couleur eſt ſi fixe qu'elle ne s'altere point ſous la main de l'Ouvrier. On en fait de très-beaux gands, de très-beaux bas, d'excellentes couvertures, des chapeaux & des tapis d'un très-grand prix. Les vigognes ſervent encore de bêtes de ſomme, & on en voit quelquefois pluſieurs milliers au Perou qui tranſportent des marchandiſes. Enfin cet animal, ſi utile à l'homme, ne lui coûte preſque rien. La fourrure épaiſſe des vigognes leur tient lieu de bât; le peu d'herbes qu'elles trouvent en marchant, ſuffit à les nourrir, & leur fournit une ſalive abondante & fraîche, qui les diſpenſe même de boire.

Tous ces avantages, & le grand profit ſur-tout, qu'on tire de leur laine, avoient engagé les Eſpagnols à tâcher de les naturaliſer en Europe. Mais l'Auteur de l'Hiſtoire des Flibuſtiers dit que ce climat ſe trouva ſi peu propre à ces animaux, qu'ils y moururent tous. S'enſuivroit-il de-là que tout climat, hors de l'Amérique, leur ſeroit également peu convenable? Les Eſpagnols le croient ainſi; mais c'eſt une erreur. M. de Buffon eſt perſuadé que les vigognes pourroient réuſſir aux pieds des Alpes & des Pyrenées; il croit même qu'elles réuſſiroient en Ecoſſe & en Norvege. Cela peut être, dit M. l'Abbé de Nélis, je ne connois pas aſſez ces pays; mais j'entreprends de montrer, d'après les indices les plus forts, d'après tout ce que nous ſçavons des goûts & de la nature de notre animal, qu'il vivroit, produiroit & réuſſiroit parfaitement dans la partie la plus élevée du Duché de Luxembourg. Les objections qu'on pourroit me faire, ajoute-t-il, on les a faites probablement il y a deux mille ans contre un animal auſſi commun aujourd'hui qu'il eſt utile, contre l'âne; car il eſt sûr que l'âne, originaire des pays chauds, ne ſe trouvoit pas du tems d'Ariſtote, dans aucune partie des Gaules, & il n'y a pas ſi long-tems qu'il exiſte en Suede. Il en ſeroit de même des vigognes. On les trouve en grande quantité dans les Terres Magellaniques, où le froid eſt plus conſidérable que dans nos Provinces; d'ailleurs elles s'accommodent beaucoup mieux d'un climat froid que chaud. Elles n'habitent jamais les terreins bas; elles craignent la peſanteur de l'air autant que la chaleur; en un mot chaque circonſtance qui ſe rencontre dans l'hiſtoire de la vigogne, préſente un nouveau rapport avec la Province de Luxembourg, dont le territoire élevé & maigre, l'air vif & froid, paroiſſent tout-à fait propres au tempéramment de cet animal. M. l'Abbé de Nélis, pour déterminer,

s'il eſt poſſible, le Gouvernement à favoriſer cette entrepriſe, rappelle l'exemple des Anglois qui ont fait venir dans leur Iſle des moutons d'Eſpagne, & les y ont naturaliſés au point qu'il n'eſt aucun pays en Europe où ce bétail ſoit ſi nombreux, où il produiſe de ſi belle laine, & où il ſoit d'un plus grand profit. Le nombre des toiſons qui s'y coupent chaque année eſt incroyable; il monte à plus de trente millions, & chaque toiſon porte au moins quatre livres de laine. A l'occaſion d'une gageure, on a dreſſé un état des moutons qui ſe trouvent aux environs de Dorcheſter, ſeulement à deux lieues à la ronde; on en a compté ſix cens mille. L'excellence de cette laine, & l'importance de s'en aſſurer la poſſeſſion excluſive, ont ſans doute déterminé le Miniſtere Anglois à défendre l'exportation des moutons ſous des peines très-rigoureuſes; défenſes que l'appât du gain fait cependant éluder tous les jours. Ce que l'Angleterre a fait pour les brebis d'Eſpagne, l'Eſpagne l'avoit fait auparavant pour celles de Barbarie. Il n'y auroit pas tant à faire pour naturaliſer la vigogne chez nous. Cet animal n'eſt pas comme la brebis qui ne ſçauroit vivre ſans les ſoins & les ſecours de l'homme. La plus grande difficulté ſans doute ſeroit d'avoir un certain nombre de ces animaux, jeunes, ſains, vigoureux, & en état de donner de la race. Mais quand il eſt queſtion d'objets d'une auſſi grande utilité, les difficultés doivent-elles nous arrêter? Il ne s'agit de rien moins que de faire le bonheur de la Province de Luxembourg, en y ouvrant une mine de richeſſes très-précieuſe. On ranimeroit nos Manufactures de Limbourg, où il n'y a guères que cinquante Fabricans aujourd'hui, & dont les draps ne s'élevent point juſqu'au mérite de ceux des Manufactures voiſines de MM. Rouſſeau & Pagnon à Sedan.

Les articles qui ſuivent roulent ſur pluſieurs autres objets d'utilité, quoiqu'ils ne ſe rapportent pas ſi directement à l'Economie. On y trouve d'abord un Mémoire ſur l'ancien état de la Flandres maritime, ſur ſes changemens ſucceſſifs, & ſur les cauſes qui les ont produits, par Dom Mann; un Recueil de quelques obſervations faites principalement dans la Province de Luxembourg, en 1772, pendant un voyage aſtronomique avec M. Pigot, Gentilhomme Anglois, de la Société Royale de Londres, Aſſocié Etranger de notre Académie, par M. Needham, Directeur de la même Compagnie. Ce morceau contient des obſervations ſur le moyen d'améliorer le ſol de cette Province, en tirant parti des ſubſtances calcaires dont il eſt rempli. Vient enſuite un Mémoire ſur l'Electricité, relativement à ſa qualité de fluide moteur dans les végétaux & dans le corps humain; puis un autre ſur l'Hiſtoire naturelle d'un partie du Pays Belgique.

Tout le monde ſçait que certaines perſonnes ſe trouvent quelquefois fort incommodées après avoir mangé des moules; on cite même des exemples de morts occaſionnées par cet aliment. On trouvera ici un Mémoire ſur la cauſe de cet accident, ſur ſes ſymptomes & ſur les moyens de le prévenir & de le guérir. Des obſervations ſur les eaux minérales de la Fontaine du Sauchoir à une demi-lieue de Tournay; ſur la cauſe des vuides qu'on obſerve ſous les glaçons des chemins raboteux; ſur les moyens de parvenir à une théorie météorologique complette; ſur la congélation de l'eau de mer; ſur la formation d'une formule générale, pour l'*integration*, ou la ſommation d'une ſuite de puiſſances quelconques, dont les racines forment une progreſſion Arithmétique, à différences finies quelconques; ſur la nature du ſel commun, dont les anciens Belges & Germains faiſoient uſage, ſont la matiere de pluſieurs autres Mémoires également intéreſſans. Celui qui vient enſuite ne l'eſt pas moins. Il contient des détails curieux pour ſervir à l'Hiſtoire naturelle des Foſſiles des Pays-Bas. Ce Recueil eſt terminé par divers Mémoires hiſtoriques, tels qu'un Mémoire ſur la Religion de l'ancienne Belgique; des Réflexions ſur un ancien monument du Tournaiſis, appellé vulgairement la *Pierre Brunehaut*; un Examen de la queſtion, *ſi la Langue des Etruſques a eu du rapport avec celle des Peuples Belgiques*? Une explication d'une Lettre difficile qui ſe trouve dans la collection de celles de S. Boniface, avec des réflexions ſur l'ancienne Poëſie des Peuples Belgiques; de nouvelles recherches ſur l'origine de l'Imprimerie, dans leſquelles on fait voir que la premiere idée en eſt due aux

Brabançons ; enfin des obſervations météorologiques, faites à Bruxelles & en quelques autres Villes des Pays-Bas.

Ce Volume ſe débite à Bruxelles, chez J. L. de Boubers, Imprimeur de l'Académie. C'eſt un in-4°. de 670 pages. On trouve à la tête un Diſcours préliminaire ſur l'état des Lettres dans les Pays-Bas, & ſur l'érection de l'Académie, avec les Réglemens, les Statuts de la Compagnie, & la Liſte des Membres qui la compoſent.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LYON, *le* 20 *Avril.*

Suivant le relevé général des naiſſances, des mariages & des morts de la Généralité de Lyon pendant l'année 1777, il y a eu 25932 naiſſances, 5858 mariages, & 17531 morts. Pendant le cours de l'année précédente, il y avoit eu dans cette même Généralité 23951 naiſſances, 5516 mariages, & 17197 morts. Ainſi en 1777 il y a eu 1981 naiſſances, 342 mariages, & 334 morts de plus qu'en 1776.

DE VERTUS (*en Champagne*), *le* 30 *Avril.*

Extrait d'une Lettre. » Nous avons bien payé la belle quinzaine que nous avons eue avant Pâques. Nos vignes ſur-tout en ont beaucoup ſouffert. Une grêle conſidérable & la gelée avant & par-deſſus ont occaſionné beaucoup de dégât ; plus de la moitié du territoire paroit perdue ſans reſſource ; l'autre partie eſt moins maltraitée, & votre vigne eſt juſtement de ce nombre ; mais vous n'en ſerez pas pour cela bien riche, car elle a auſſi ſouffert ; & quand même les choſes iroient bien d'ici à la vendange, nous ferons toujours une bien mince récolte, même dans la partie la moins maltraitée. Vertus n'eſt pas le ſeul endroit qui ait ſouffert. Une bonne partie des lieux voiſins n'a guères été mieux traitée. Il en eſt de même d'Ay, d'Epernay & autres vignobles de cette Province. Cependant on prétend que la Montagne de Reims n'a pas tant ſouffert ».

N. B. Pluſieurs de nos Lecteurs nous ont fait part du deſir qu'ils auroient d'être inſtruits, par la voye de cette Gazette, de l'état des vignes dans les principaux vignobles de France. Nous prions les perſonnes qui ſont à portée de nous donner des avis sûrs à cet égard, de vouloir bien ſe prêter à leur intention, en nous les faiſant parvenir le plutôt qu'il leur ſera poſſible.

DE PARIS, *le* 3 *Mai.*

LETTRE de M. Pingeron ſur les moyens de conſerver les mœurs & la ſanté des Peuples de la Campagne, & de prévenir les épidémies.

» Par une fatalité dont il ſeroit difficile de rendre compte, les Habitans de la Campagne ſemblent être condamnés preſque par toute la terre à mener une vie dure & abjecte. On a eu beau, dans ces derniers tems, les préſenter aux Habitans voluptueux des Villes comme les Citoyens les plus utiles, comme les véritables ſoutiens des Etats, nous ne nous appercevons pas que dans aucun endroit leur ſort en ſoit devenu meilleur. La miſere & l'ignorance ſemblent être toujours le partage du plus grand nombre. Seroit-il cependant impoſſible d'adoucir une deſtinée ſi rigoureuſe ? Je ne le crois pas. Il ſeroit du moins facile de tirer les Payſans de cette ignorance craſſe dans laquelle ils vivent, & qui eſt le pire de de tous leurs maux. On entend dire de de toutes parts, *le Payſan n'a de groſſier que ſa robe & ſon écorce, il eſt naturellement méchant.* Cette accuſation mérite d'être examinée. La pauvreté qui l'accable ne ſeroit-elle pas la cauſe occaſionnelle de tous ſes défauts ? Car, de bonne foi, peut-on dire que l'homme naiſſe bon ou méchant, ſuivant qu'il nait ou dans les Villes ou dans les Campagnes ? Il naît vif ou lent, voilà ce qu'on ne peut conteſter.

Ces deux qualités qui dépendent abſolument de la conſtitution phyſique, modifiées diverſement, produiſent cette chaine d'affections ſuivies qui forment ſon caractere. Un enfant né vif, s'il eſt trop contraint, devient furieux, ou tombe dans l'apathie, ou reſte méchant & tracaſſier. Un enfant d'une conſtitution foible, qui devoit naturellement être doux,

se révolte quelquefois quand il est excédé (1). L'art d'en tirer parti consiste donc à le gouverner selon son caractere. Voilà, dira-t-on, des connoissances bien sublimes qu'on paroît attendre de ceux qui sont destinés à développer les talens & les vertus des jeunes enfans nés, selon nos préjugés odieux, dans la derniere classe des Citoyens.

Si je supposois que l'éducation dût consister en raisonnemens & en belles sentences, on auroit raison de me faire un pareil reproche. Je voudrois seulement qu'un cours d'éducation ne fût qu'une suite de bons exemples. Or comment les faire naître ces bons exemples? Rien de plus aisé, en accordant des avantages & de la considération à ceux qui se distingueroient, par leur probité & par leur exactitude, à remplir tous leurs devoirs. L'établissement des Rosieres (2), si peu dispendieux en lui-même, remplit supérieurement cet objet; il est surprenant qu'il n'ait pas eu plus d'Imitateurs, & que chaque Bourg ou Village n'ait pas encore une pareille institution. Il seroit encore à souhaiter que tout Habitant d'un Village qui ne pourroit produire un certificat de vie & de mœurs, signé des Notables du lieu qui l'a vu naître, fût regardé comme incapable de posséder ailleurs la moindre place de confiance.

Les récompenses & les distinctions accordées au jeune homme le plus sage ou à la jeune fille la plus vertueuse, entretiendroient la pureté des mœurs. Si celui qui seroit assez hardi pour tenter de les corrompre, étoit puni d'une peine capitale, la séduction seroit plus rare. Il existe une loi à la Chine qui, au premier coup d'œil, paroît horrible & injuste, cependant elle y a produit l'effet le plus salutaire. Un enfant ose-t-il porter la main sur ses peres & meres, alors toute la Bourgade où s'est commis le crime, est massacrée. Qu'en résulte-t-il? Les enfans ont cent surveillans & cent maîtres pour un, personne ne voulant être puni pour eux. Aussi n'y voit-on ni parricide ni aucun de ces grands forfaits qui révoltent la nature. L'espoir & la crainte sont les deux grands mobiles qui déterminent les actions des hommes. Il n'est question que de sçavoir les employer à propos.

Si le mérite étoit accueilli, si la vertu faisoit toujours obtenir la préférence, les hommes verroient alors qu'il leur est beaucoup plus avantageux d'avoir des mœurs que de suivre leurs passions & de s'adonner aux vices qui laissent toujours des remords.

Quant aux lumieres nécessaires à chaque Habitant de la Campagne, il seroit facile de les leur procurer. Il faudroit pour cela que ceux qui, par état, sont chargés de les instruire, les entretinssent quelquefois des objets qu'il leur importe davantage de connoître. Un Ecclésiastique, par exemple, qui, sans négliger les études particulieres à son état, auroit appris un peu d'Histoire naturelle, de Chymie, de Botanique, de Médecine, de Géométrie & de Jurisprudence rurale, & qui ayant soutenu avec succès des thèses sur les élémens de ces Sciences, auroit de droit une petite pension sur une riche Abbaye, pourroit devenir un Ange tutelaire dans une Campagne. Il seroit encore à desirer que l'on composât des Livres élémentaires pour les jeunes enfans, où la bonne morale seroit mise en action ou en proverbe, comme dans l'excellent Livre de *la Science du Bon Homme Richard* *, fruit de l'expérience d'un célébre Vieillard. On leur donneroit enfin d'autres Livres en forme de Cathéchisme où les principes les plus simples de l'Agriculture & de l'Economie champêtre seroient développés.

Quant aux brillantes & utiles découvertes qui ne font du bruit que dans les Journaux & autres Papiers publics, il n'y a qu'un seul moyen de les répandre parmi le Peuple, c'est d'en distribuer la description *gratis* à tous les Curés, Syndics & Magisters des principaux Villages. S'il s'agit d'une machine, on devroit la faire graver & en distribuer l'estampe. Sans ce secours, ces lumieres seront toujours en pure perte pour les pauvres Habitans de la Campagne. Il seroit encore à desirer qu'il y eût des Ecoles d'Agriculture (3) & des Ecoles Vétérinaires dans tous les chef-lieux des Provinces, & qu'elles entretinssent entre elles un commerce de connoissances réglé. Les

---

* *Ce très-bon Ouvrage se vend à Paris, chez Ruault, rue de la Harpe. On en a fait successivement deux éditions.*

Religieux ont toujours passé pour d'excellens Cultivateurs ; ils ont de très-vastes terres & des maisons par-tout ; ils se chargeroient volontiers de remplir cette tâche, le travail de leurs Eleves les recompenseroit avec usure de leurs soins & de leurs avances ; alors leurs détracteurs seroient forcés de renoncer à ces imputations odieuses dont ils se plaisent à les charger en les accusant d'être des Citoyens peu utiles.

Quant aux moyens de conserver la santé des Habitans de la Campagne, ils sont bien simples. Qu'on les instruise d'abord des attentions qu'ils doivent avoir pour se garantir des accidens auxquels l'exercice de leur état peut exposer leur santé ; que des Médecins attachés à des Départemens particuliers (4) fassent des visites dans les Villages, qu'ils donnent des documens relatifs à telle ou telle intemperie qui aura regné. Il ne sera pas difficile, avec ces précautions, de détruire le mal dans son principe. Stanislas, Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, surnommé le *Bienfaisant*, a laissé à Nanci un monument de son humanité & de ses lumieres. Il y a fondé une Communauté de Missionnaires & de Freres de la Charité qui, au premier bruit d'une épidémie, volent avec des remedes & de l'argent pour combattre l'hydre, & la terrassent bientôt avec ces deux puissans moyens. Cette Société honore la Religion & l'Humanité ; c'est dommage qu'elle ne soit pas plus nombreuse & que le nombre de ses établissemens soit si borné. Stanislas sera beni à jamais dans les Campagnes de la Lorraine ; son nom y est mis à côté de ceux d'Antonin & de Titus.

Je ne prétends pas, Mr, annoncer de nouvelles vues, en vous communiquant ces idées vagues & décousues ; mais elles sont trop importantes pour ne pas les rappeller à la mémoire des hommes quand on peut en trouver l'occasion. Votre Gazette & votre Journal sont les dépôts des vues & des découvertes des bons Citoyens. C'est à ce titre que j'ose croire que ces détails pourroient y trouver une petite place, si vous les en jugez dignes. J'ai l'honneur &c. PINGERON ».

Notes relatives à la précédente Lettre.

» (1) Je suis très-éloigné de prétendre que malgré que le physique influe beaucoup sur le moral, nos idées ne soient jamais assez dégagées de la matiere pour ne penser qu'aux choses sensibles & purement matérielles ; nous avons tous une idée claire du juste & de l'injuste, & si nous interrogeons notre conscience, elle nous en apprendra plus que bien des Livres.

(2) Etablissement très-sage formé dans les tems reculés par S. Médard à Salenci, dans le Diocèse de Noyon dont il étoit Evêque. La Fille la plus sage & la plus laborieuse du canton est couronnée de roses un certain jour de Fête dans l'année, & reçoit une certaine somme pour sa dot. Cette Institution, qui a produit de si bons effets, n'a été bien connue de nos jours que par un procès qui tendoit à la détruire. L'indignation publique a bien vengé les vues sages & pieuses de S. Médard.

(3) Il seroit à souhaiter que dans les Ecoles d'Agriculture on donnât aux Eleves les plus intelligens des notions plus exactes de l'Arpentage que celles qu'on trouve éparses, sans ordre & sans méthode, chez la plûpart de ceux qui exercent cette profession utile. On éviteroit, par ce moyen, une foule de procès toujours funestes, par les haines qu'ils engendrent & dont il reste souvent des traces à la troisieme génération.

(4) Comme l'état de Médecin est un des plus respectables, vu la noblesse de son objet & sa grande utilité, l'expérience de tous les jours prouve qu'il est ordinairement exercé par des personnes d'une certaine classe & d'une certaine fortune. Ne seroit-il pas facile d'établir qu'elles exerçassent leur Profession dans les Campagnes pendant un certain espace de tems avant de l'exercer dans les Villes?

Prix du Poisson vendu à la Halle le Samedi 2 Mai.

Il est arrivé à la Halle deux voitures de maquereau ; l'une de Dieppe, & l'autre de Boulogne. Le maquereau de la premiere voiture s'est vendu de 30 à 35 sous la piece, & celui de la seconde de 40 à 45 sous.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 2 Mai 1778, au Mercredi 6 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 liv. 10 s., 9 liv. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 22 à 23 l. 5 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 15 s. à 10 liv. 5 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 2 Mai 1778 au Mercredi 6 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 6 Mai 1778, de 54 à 55 l.; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Mai 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	714		
Du Pérou à	704		
Les guinées à . . .	718	2	
Ducats à	98	6	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	83	15	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	11	
Piastres à	49	8	

Changes de Paris du 6 Mai 1778.

Amsterdam	53 ½ à 3 8e.
Londres	30 1 8e.
Hambourg	188 ¾ à ½
Madrid	15 3
Cadix	15
Livourne	96 ¼ à ½
Gênes	94 ¼ à ½
Lyon	⅞ p. ⅝ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Lundi 4 Mai 1778.		Du Mardi 5.	
Messieurs		*Messieurs*	
Thevenin ... pplles.	J.	Cauchy ..... pplles.	J.
Viageres	J.	Viageres	J.
Masson ..... pplles.	G.	Tontine	J.
Viageres	J	Marsollier .... vres.	F.
Delamotte.. pplles.	C.	Perpétuelles ..	F.
Viageres	E.	Defays ..... pplles.	G.
Creuzé ..... pplles.	E.	Viageres	G.
Viageres	E.	Desplaces .. pplles.	F.
Tontine	E.	Viageres	F.
Certain ..... pplles.	F.	Tontine	F.
Viageres	F.	Vieillard .... pplles.	J.
Tontine	J.	Viageres	F.
.....		Tontine	F.
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARI

Mai 1778.	*Lundi* 4.	*Mardi* 5.	*Mercred*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1590 97½ 1600	1600 1597½. .	1600 . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	370	370 . .
Rescriptions .	20½ 21 21½ 21.	21 20½ . . .	20 20½ 20
Bil. des Fermes .	6	. . . . .	. . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonne de 24ll pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le N des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 31 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BARBARIE.

DE SALÉ, *le 10 Février.*

DEpuis la fin de Décembre jusqu'au 28 Janvier dernier, il a tombé sur cette côte une quantité de pluie si prodigieuse, qu'on craint beaucoup qu'elle ne cause un tort considérable à la récolte prochaine. Cette pluie ayant fait déborder toutes les rivieres, les passages & les communications se sont trouvés interceptés, ce qui a fait monter le prix du bled à 32 l. la mesure. il a même été jusqu'à 40 liv. dans les parties septentrionales de cet Empire. Cette mesure répond au septier de Paris.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 6 Mars.*

L'Empereur a ordonné aux Membres de tous les Tribunaux d'envoyer une notice contenant leurs noms, leur âge, titres & qualités, le tems de leur service, les moyens par lesquels ils sont parvenus aux emplois, l'état de leurs appointemens, &c. Les Militaires ont reçu les mêmes ordres. On assure que S. M. I. est résolue de n'employer désormais dans toutes les places que des personnes d'un mérite & d'une capacité reconnus ; d'où l'on conclud qu'il va se faire une grande réforme.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT (*sur le Mein*), *le 9 Mars.*

Il est né dans cette Ville l'année derniere, 734 personnes, & il en est mort 779. Ainsi le nombre des enterremens a surpassé de 45 celui des naissances.

La Maison des Orphelins de Durmstadt, enrichie des libéralités de plusieurs personnes bienfaisantes, entretient aujourd'hui 110 personnes dont 52 garçons, 32 filles & 26 Apprentifs destinés à différentes professions. Pendant tout le cours de l'année derniere, il n'est pas mort dans cette Maison, une seule personne.

On a formé à Geran une nouvelle Ecole en faveur des Artisans : on sentoit depuis long-tems combien il est nécessaire de classer la jeunesse suivant la capacité & les talens de chaque individu.

M. Boos, Chirurgien de Gladenbach, y a établi une Fabrique de salpêtre qui réussit très-bien, & qui n'est pas onéreuse au Public.

On nous mande de différens endroits que la saison est très-favorable à tous les biens de la terre.

Il est un grand nombre de contrées où les travaux de l'Agriculture languissent à cause de la multitude des Sujets qu'on a fait passer en Amérique. En général l'Allemagne est beaucoup moins peuplée qu'elle ne devroit l'être, parce qu'elle entretient trop de Soldats, lesquels sont presque tous célibataires : de plus, beaucoup de jeunes-gens de la campagne

voyant que le mariage ne dispense pas toujours du service militaire, aiment mieux vivre dans le célibat que d'être exposés à quitter ensuite une femme & des enfans pour porter le mousquet.

La petite vérole & la rougeole ont désolé, l'année passée, la Ville d'Alsfeld; ces deux fléaux & sur-tout le premier, ont emporté 126 enfans, dont 72 garçons & 54 filles. Le nombre des morts y a été du double plus considérable que celui des naissances, puisqu'il est décédé 164 personnes & qu'il n'en est né que 84. Dans certaines maisons il n'est pas resté un seul enfant, & cependant on n'a pu encore introduire dans cette Ville l'inoculation.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 10 *Mars*.

Le deux Mars, les Communes assemblées en Comité, sur les Mémoires de quelques Villes qui ont sollicité la permission d'exporter certaines denrées en Amérique, prirent la résolution de permettre cette exportation, en la limitant toutefois à une quantité déterminée de froment, farine, pain, biscuit &c. tant à l'Isle de Terre-Neuve qu'à la Nouvelle-Ecosse, à la Baye-de-Chaleur, & à Labrador.

» Le 6 Mars, le Lord North s'étant rendu à la Chambre des Communes, elle se forma en Comité, pour aviser aux moyens de lever le subside. Ce Ministre, après être entré dans le détail des impositions nécessaires pour subvenir aux dépenses de l'année présente, qu'il démontra devoir monter à plus de treize millions de livres sterlings, déclara qu'il n'y avoit encore que sept millions auxquels il eût été pourvu; puis il ajouta que quant aux autres six millions restans, il proposoit à la Chambre de s'en procurer les fonds de la maniere suivante; c'est-à-dire qu'il seroit créé pour une somme de six millions d'annuités, & levé 480 mille livres sterlings par voie de Loterie; que chacun des Intéressés dans l'emprunt de six millions, dont le Parlement resteroit garant, jouira pour le montant de la part qu'il y aura, d'un intérêt annuel de trois pour cent, indépendamment d'une autre annuité de deux & demi pour cent pendant un terme de trente années, lequel intérêt courra du 5 Janvier de la présente année, & se payera par la Banque; que dans le cas où quelqu'un des Actionnaires préfereroit de recevoir à la place de ladite annuité de 2 & demi pour cent, une rente viagere, il jouira de cette annuité viagere en payant le total de la Souscription; qu'au surplus chacun desdits Actionnaires recevra pour chaque somme de cinq cens livres sterl. souscrite, quatre billets de dix livres sterlings chacun, faisant partie d'une Loterie de 48 mille billets, & dont les prix seront payables en especes; qu'en outre tout Souscrivant dans la somme des six millions d'annuités, sera tenu de payer dix pour cent du montant de sa souscription avant le 17 Mars 1778, & quinze pour cent de celui de la Loterie de 480 mille livres sterlings, cet à-compte devant servir de garant pour les autres payemens de ladite souscription; qu'au reste chaque Actionnaire qui payera le total de la souscription aux 6 millions avant le 17 Novembre de cette année, ou de celle pour la Loterie avant le 21 Août prochain, jouira du bénéfice d'un escompte à raison de trois pour cent sur le total de sa souscription; & qu'enfin lesdits six millions de ces nouvelles annuités à trois pour cent, seront réunis à la classe des annuités consolidées de la Banque, qui sont au même intérêt de trois pour cent. Cette proposition du Lord North ayant été agréée par la Chambre, il fut ensuite résolu de déliberer dans la Séance suivante du 9, sur les moyens de lever les taxes nécessaires pour payer les intérêts de ce nouvel emprunt. Ce jour, les Communes assemblées de nouveau, résolurent en conséquence de la motion du Lord North, que pour subvenir au payement de l'intérêt de 330 mille liv. sterl. pour le nouvel emprunt, il seroit établi un impôt de six sous par livre sterling sur toutes les maisons habitées de la Grande-Bretagne, louées depuis 5 jusqu'à 50 liv. st. par an, & que l'impôt sur toutes celles dont les loyers excédent ladite somme de 50 liv. seroit d'un scheling par liv. st., ledit impôt payable par les Locataires. Outre cela, il fut arrêté qu'on imposeroit un nouveau droit de huit guinées, par tonneau, soit de vin, soit de vinaigre, venant de France, & de quatre gui-

nées, par tonneau, de tous autres vins ou vinaigres importés de l'Etranger dans ce Royaume.

M. Gilbert proposa ensuite qu'il fût accordé à S. M. la quatrieme partie nette du revenu annuel de tous les salaires, charges, emplois & émolumens dépendans de la Couronne, à l'exception néanmoins des appointemens de l'Orateur de la Chambre des Communes, du Chancelier, des Juges, des Ministres du Roi dans les Pays étrangers, des Officiers de la Marine & de l'Armée, & de tous ceux enfin dont le net des gages n'excéde pas 200 liv. sterl. par an, de même que toutes les rentes, pensions & autres payemens annuels faits à l'Echiquier, ou dans d'autres caisses publiques, après en avoir préalablement déduit les droits auxquels ces différens revenus sont présentement assujettis, & ce, à compter du 25 Mars de la présente année; ladite imposition devant au reste subsister tout le tems de la guerre avec les Colonies; & cette résolution fut approuvée à la pluralité de 100 voix contre 82 ».

On peut juger par-là de l'état où se trouvent réduites nos Finances, puisque le Ministere est obligé d'avoir recours à des expédiens si onereux pour la Nation.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

D'Orléans, *le 19 Mars.*

Question Economique à résoudre. » Un Particulier, Propriétaire d'une Métairie située dans la Province de l'Orléanois, près d'un vignoble où les chaumes sont recherchés & d'une grande valeur, se vendant sur pied jusqu'à 18 liv. l'arpent, a fait bail de cette Métairie au mois de Mars 1769 pour le tems de neuf années, à commencer pour les bâtimens, au jour de Toussaint 1768, & pour les terres par les mars & guerets 1769. Dans ce bail (qui est sous signature privée, avec obligation de le réiterer par acte devant Notaire) il a été inséré cette clause : » s'obligent les Preneurs faire couper les » bleds tous les ans à un pied de haut au » plus par les chaumes. En conséquence » moi, Bailleur, leur permet vendre » tous les chaumes sur pied ».

Ce bail a été réiteré par acte devant Notaire au mois de Juin suivant; la clause des chaumes y est inserée en ces termes. » Les Preneurs feront couper » leurs bleds à un pied de haut, pour les » chaumes qu'ils auront en conséquence » la liberté de vendre chacune année du » présent bail ».

Par une seconde clause qui n'est point dans le premier Traité, il est dit que les Preneurs laisseront les chaumes sur pied la derniere année du bail.

Le bail dont il s'agit est expiré, quant aux bâtimens, au jour de la Toussaint derniere, & quant aux terres, par la saison des mars & des guerets actuels; ensorte que la récolte des bleds de cette année appartient au Fermier, & elle est sa derniere.

Les Preneurs ont fait la premiere récolte des chaumes en l'année 1769. Donc les bleds appartenoient au précédent Fermier. Ils ont continué les années suivantes jusques & compris l'année 1776, ce qui leur a fait huit chaumes; l'année 1777 leur appartenoit pour former la neuvieme, ne devant laisser, au terme de leur bail, que les chaumes de la derniere récolte qui est celle de 1778: cependant le Propriétaire s'est emparé des chaumes de 1777 & refuse d'en faire raison aux Fermiers.

Les moyens du Propriétaire consistent à dire, 1o. qu'encore que les Preneurs ne soient entrés dans sa Métairie qu'au mois de Mars 1769, ils ont profité des chaumes de l'année 1768, dont partie étoit en nature dans la cour de sa Métairie, & le surplus converti en fumier, qui étoit également dans ladite cour, lesquels fumiers les Preneurs ont employés dans les terres de la métairie.

2o. Qu'il est d'usage dans le Val & dans la Sologne que les Fermiers trouvent en entrant dans les métairies les chaumes de la récolte qui a précédé leur entrée, & ceux sur pied de la récolte qui suit cette entrée; que par conséquent les Preneurs ayant commencé à profiter des chaumes par l'année 1768, ils doivent laisser ceux des années 1777 & 1778.

La réponse du Fermier à ces moyens, est 1o. que conformement à la clause précise portée en son bail, qui fait partie du prix de sa Ferme, il a eu la faculté de vendre tous les chaumes sur pied pen-

dant la durée de son bail ; à l'exception de la derniere année qui est la récolte de 1778 ; que conséquemment l'année 1777 lui appartient avec d'autant plus de raison qu'elle ne forme que neuf chaumes sur pied.

2°. Que l'usage de la Province n'est point aussi certain qu'il est annoncé ; que quand il le seroit, on ne peut valablement l'opposer à une convention écrite & particuliere, dérogatoire à ce prétendu usage.

3°. Qu'il n'y avoit point de chaume dans la cour de la Métairie, lorsqu'il y est entré au mois de Mars 1769, & que quand il y en auroit eu, le Propriétaire ne pourroit les lui opposer, en ce qu'il n'a point été question de ces chaumes dans le bail qui lui a été fait, & qu'il ne pouvoit ni ne devoit en être question, puisqu'il ne pouvoit point les vendre ni en tirer le profit qu'il en auroit eu s'ils eussent été sur pied ; que la clause de son bail concernant cet article étoit claire & précise & ne pouvoit être susceptible d'aucune interprétation, ayant la faculté de vendre tous les chaumes sur pied, à l'exception de ceux de la derniere récolte qui est celle de 1778.

4°. Enfin que les fumiers qui se sont trouvés dans la cour ont servi à l'engrais des terres du Propriétaire & n'ont point tourné au profit de lui Fermier ; que celui qui lui succede profite du même avantage des fumiers qui lui sont restés, qui ne proviennent point des chaumes, mais bien des empaillemens.

Cette Question est intéressante, l'article des chaumes étant ici de conséquence, puisqu'il peut former un objet de 1700 l. ou environ. On prie les personnes instruites sur cette matiere de vouloir bien donner leur avis par la voie des Feuilles ».

SUITE du prix des Grains dans les différentes Provinces du Royaume, pendant le mois de Février dernier.

AMIENS. Le *bon Bled*, le setier pesant 50 livres, poids de marc, s'y est vendu d'abord 4 l. 11 s. 8 d., 4 l. 10 s., 4 l. 8 s. 4 d. & ensuite 4 l. 13 s. & 4 l. 10 s. Le *moyen* 4 l., 3 l. 16 s. 8 d., 4 l. 3 s. 4 d. & 4 l. Le *petit*, 3 l. 10 s., 3 l. 6 s. 8 d., 3 l. 13 s. 4 d. & 3 l. 10 s.

ABBEVILLE. Le *Bled-froment*, le setier pesant 208 livres, poids de marc, s'y est vendu 16 l. 11 s. & 16 l. 7 s. Le *Méteil*, pesant 192 livres, 14 l. 11 s. & 14 l. 4 s. Le *Seigle*, pesant 190 livres, 8 l. 16 s. & 9 l. 4 s. L'*Orge*, pesant 160 livres & demie, 9 l.

AIRE. Le *Bled blanc* du poids de 160 livres, poids de marc, s'y est vendu 14 l. 10 s. & 15 l. Le *Bled roux*, du poids de 158 livres, 13 l. & 13 l. 15 s. Le *Seigle*, du poids de 148 livres, 8 l. & 8 l. 10 s.

BEAUVAIS. Le *bon Bled*, le setier pesant 50 livres, poids de marc, s'y est vendu 4 liv. 8 s. 4 d. Le *moyen*, 3 l. 16 s. 8 den.

ARRAS. Le *bon Bled*, premiere qualité, la rasiere pesant 131 livres, poids de marc, s'y est vendu 10 liv. 17 s.; seconde qualité, pesant 129 livres, 10 liv. 7 s. Le *Méteil*, pesant 121 livres, 9 liv. 5 s. Le *Seigle*, pesant 116 livres, 6 l. 3 s. L'*Orge*, pesant 90 livres, 5 l. 13 s.

SOISSONS. Le *Bled-froment*, le plus beau, l'essein pesant 80 livres, s'y est vendu 7 l. 10 s. Le *Froment* de moindre qualité, 6 liv. 15 s. Le *Seigle*, 3 liv. 5 s. L'*Orge*, 3 l. 15 s.

PERONNE. Le *Bled-froment*, le setier pesant 95 livres, poids de marc, s'y est vendu 7 l. 13 s. 4 d. Le *Méteil*, 6 l. 14 s. 2 d., 6 l. 13 s. 4 d., 6 l. 10 s. & ensuite 6 l. 13 s. 4 d. L'*Orge*, 4 l. 8 s. 4 d. & 4 l. 10 sous.

SAINT-QUENTIN. Le *Bled-froment*, le setier pesant 70 liv., poids de marc, s'y est vendu 5 l. 15 s., 5 l. 17 s. 6 d. & 5 l. 15 s. Le *Seigle*, 3 l. L'*Orge*, 3 l. 15 s.

MEAUX. Le *Bled*, premiere qualité, s'y est vendu 18 l. le petit setier ; moyenne qualité, 16 l. 10 s. Le *Méteil*, 11 l. 10 s. Le *Seigle*, 9 l. L'*Orge*, 8 l. 5 s.

GRENOBLE. Le *Froment* s'y est vendu 3 l., 3 l. 5 s. & 3 l. 10 s. le quartal pesant 28 livres. Le *Seigle*, 2 l. 4 s. & 2 l. 6 s. Le *Méteil*, 2 l. 16 s. & 2 l. 10 s. L'*Orge*, 1 l. 17 s.

DE PARIS, *le 17 Mars.*

Lettre au Rédacteur. » Le cœur me saigne, Mr, toutes les fois que j'apprens qu'il est arrivé sur l'eau quelque grand malheur, dont on auroit pu se garantir par le moyen de mes bateaux & de mes chaloupes insubmersibles.

Je viens de lire dans la Gazette de France d'hier 16 de ce mois, à l'article

de Lisbonne du 17 Février dernier, » que » le Contre-Amiral Hollandois Rayust » est parti la semaine derniere avec son » Escadre, composée de neuf vaisseaux, » pour aller croiser au-delà du Détroit » de Gibraltar. Au moment où elle al- » loit sortir du Tage, le vent a manqué » totalement, & un de ces bâtimens s'est » trouvé en grand danger; *sept chaloupes* » *détachées pour le remorquer ont été submer-* » *gées par un coup de mer, & environ soixante* » *Matelots ont péri.*

Quel affreux événement, Mr! Ces malheureux se sont empressés d'aller porter les secours & la vie; ils ont trouvé la mort, & voilà soixante braves hommes perdus en un instant.

Vous ne sçauriez donc trop annoncer, trop répéter, Mr, qu'il y a des moyens assurés de rendre les chaloupes *insubmersibles* & *inchavirables*, aussi-bien que les bateaux avec lesquels j'ai fait tant de fois sur les rivieres les expériences les plus sensibles & les plus probantes; que j'ai fait aussi plusieurs de ces expériences, il y a deux ou trois ans, avec une véritable chaloupe de mer, à laquelle j'ai donné ces deux importantes propriétés; que par conséquent il ne tient qu'aux hommes, qui comptent la vie pour quelque chose, de se procurer cette sûreté sur la mer comme sur les rivieres, & que je n'ai d'autre intérêt que le seul desir de contribuer, autant qu'il est en moi, à leur conservation.

Je n'ignore pas combien cette découverte trouve de Détracteurs; j'en ai vu aller jusqu'à affecter de douter même de son utilité, comme si l'on pouvoit regarder d'un œil indifferent la perte d'un nombre infini d'hommes, à la fleur de l'âge, que les eaux engloutissent chaque année, à n'en juger seulement que par les Gazettes qui n'en annoncent pas le quart; encore si ces Détracteurs jaloux présentoient à l'humanité d'autres moyens que les miens, & aussi assurés qu'eux, pour la mettre à l'abri des dangers dont il s'agit, mon vœu seroit rempli, & je ne me plaindrois pas; mais ils nous laissent périr & s'opposent à ce que nous essayons de nous sauver. J'ose esperer qu'avec le tems, l'importance de l'objet triomphera de leurs discours & des obstacles. J'ai l'honneur d'être &c. DE BERNIERES, Contrôleur des Ponts & Chaussées, & Membre de plusieurs Académies Royales, au Vieux-Louvre à Paris ».

OBSERVATIONS sur la Population de la Ville de Paris.

M. de Buffon a inseré dans le Tome IV. de son *Supplément à l'Histoire Naturelle* des observations très-curieuses sur la Population de la Ville de Paris, ainsi que sur la possibilité de connoître le nombre existant des Habitans, tant de cette grande Ville que dans les Provinces, lorsqu'on s'est procuré l'année commune des morts. Il a joint à ces observations des calculs également intéressans sur la probabilité de la vie, suivant les différens âges. La réputation de cet illustre Académicien est trop au-dessus de toute espece de critique, & son zele pour le progrès de toutes les Sciences est trop connu pour qu'il n'approuve pas qu'on lui mette sous les yeux les petites inexactitudes qui ont pu lui échapper dans un travail aussi minutieux que celui qu'il a entrepris. C'est dans cet esprit qu'on s'est permis sur cet ouvrage quelques observations qui paroissent mériter l'attention de ce Sçavant, & qu'on soumet à ses lumieres.

M. de Buffon rapporte, 1o. les résultats de la liste des mortuaires de la Ville de Paris des 46 années écoulées depuis 1721 jusqu'en 1766; & en comparant les dix premieres années de cet espace de tems avec les dix dernieres, il en résulte qu'entre la derniere époque comparée avec la premiere, il n'y a qu'une différence d'un 36e. en augmentation; accroissement qui n'est pas proportionné à celui de l'étendue de cette même Ville, puisque depuis 1721 il s'y est bâti, & dans des terreins précédemment cultivés, un nombre considérable de maisons. A la fin de cette même dissertation, M. de Buffon rapporte, d'après M. Graunt, Auteur Anglois, le nombre des naissances, des mariages & des morts de la Ville de Paris pendant les années 1670, 1671 & 1672; & de ce nombre comparé avec celui des années 1764, 1765 & 1766, il en tire la conséquence que la force de la Ville de Paris ou le maintien de sa Population a, depuis un siecle, augmenté d'un quart par comparaison aux naissances, tandis

que dans les mêmes trois années le nombre moyen des morts eſt diminué.

Pour pouvoir faire une comparaiſon exacte du nombre des naiſſances dans les tems récens avec les tems plus éloignés, il faut néceſſairement que la recherche ſoit faite ſur les mêmes Paroiſſes. Or les liſtes mortuaires qui s'impriment à Paris ſont, depuis quelques années, plus complettes qu'elles ne l'étoient autrefois, & comprennent des Paroiſſes dont on ne faiſoit pas mention il y a quelques années. C'eſt ce qu'on peut voir dans une Lettre de M. de Mandre à M. Morand, de l'Académie des Sciences, imprimée dans le Mercure de Mai 1777, pag. 177. Cette Lettre a été écrite à l'occaſion d'une recherche à peu près ſemblable à celle de M. de Buffon que M. Morand avoit fait imprimer dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de 1771. La Lettre de M. de Mandre n'avoit point encore paru lorſque M. de Buffon a compoſé ſa Diſſertation, & il n'a pu par conſéquent en avoir connoiſſance ; mais elle paroît prouver, d'une maniere ſans replique, que dans l'eſpace d'un ſiecle, le nombre des naiſſances s'eſt accru dans la Ville de Paris d'environ un dix-ſeptieme, tandis que celui des morts y eſt diminué d'environ un vingt-deuxieme. L'Auteur de la Lettre donne des raiſons très-vraiſemblables pour concilier cette contradiction apparente.

2°. M. de Buffon rapporte dans ſa Diſſertation l'année commune des naiſſances, des mariages & des morts de deux petites Villes & de pluſieurs Paroiſſes de la Campagne, ſituées dans la Province de Bourgogne ; il y joint le nombre exact de leurs Habitans, qui ſe monte à 9343 de tout ſexe & de tout âge ; l'année commune des morts de ces Villes & Paroiſſes eſt de 264. D'où M. de Buffon tire cette conſéquence, que pour connoître par le nombre des morts celui des Habitans, il faut multiplier l'année commune des morts par 35, y ayant 35 vivans pour un mort ; & il penſe que cette regle de 35 vivans pour un mort, qui eſt bonne pour Paris, eſt plus juſte encore pour les Provinces de France.

Les obſervations inſerées dans le N°. 74 de la Gazette du Commerce de 1777 font connoître combien il eſt difficile d'établir une regle de proportion entre le nombre des vivans & celui des morts, principalement dans les Campagnes où les Curés ſont très-peu exacts à inſcrire les morts des enfans dont l'extrait mortuaire ne peut jamais être dans le cas d'être levé, la mort de ces enfans n'étant d'aucune conſéquence dans les actes de la Société civile. Il ſe pourroit donc faire que dans les Paroiſſes de Bourgogne où M. de Buffon a fait la recherche inſerée dans ſa Diſſertation, les Curés n'y aient pas été exempts d'une négligence qui n'eſt que trop générale ; & dès-lors il en réſulteroit que l'expérience ſeroit incomplette, & qu'on ne pourroit en tirer aucune induction pour quelque lieu que ce puiſſe être. Pour pouvoir aſſurer que la regle de 35 vivans pour un mort eſt meilleure dans la Ville de Paris que par-tout ailleurs, il auroit été néceſſaire qu'on eût fait des dénombremens particuliers de quelques Paroiſſes de cette Capitale, & qu'on eût comparé le nombre exiſtant de leurs Habitans avec l'année commune des morts inſcrits ſur les regiſtres de ces mêmes Paroiſſes ; mais 1°. ces dénombremens n'ont jamais été faits, & 2°. la comparaiſon ſeroit défectueuſe, même dans les Paroiſſes de la Ville de Paris, attendu le grand nombre d'Hôpitaux établis dans cette Ville, où va mourir un aſſez grand nombre d'Habitans. Il eſt donc difficile de croire que la regle de 35 vivans pour un mort puiſſe être généralement adoptée, pour connoître la Population réelle & exiſtante de la Ville de Paris, ainſi que celle des Paroiſſes des Campagnes.

3°. Le N°. 80 de la Gazette d'Agriculture de la même année 1777 contient des obſervations ſur la Population de la France. L'Auteur de cette Lettre adopte comme un moyen sûr pour connoître la Population de tout le Royaume une regle de proportion entre le nombre des naiſſances & celui des Habitans exiſtans, & il rapporte pluſieurs exemples pour prouver que cette proportion eſt d'un à 26 ſur la totalité d'un Royaume ou d'une grande Province, quoique pluſieurs Auteurs euſſent eſtimé cette proportion d'un à 28. La recherche faite par M. de Buffon pourroit ſervir de preuve que cette proportion d'un à 28 eſt effectivement celle qui approche le plus de la vérité : en ef-

fet dans les Paroiſſes dénombrées par M. de Buffon, il s'y eſt trouvé 9343 Habitans de tout ſexe & de tout âge. L'année commune des naiſſances dans ces mêmes Paroiſſes monte à 336. Ce nombre multiplié par 28 donne 9408, ce qui approche de beaucoup des 9343 Habitans exiſtans réellement dans leſdites Paroiſſes.

Mais il y a lieu de croire que la regle de 28 Habitans contre une naiſſance eſt en général trop forte. En effet l'Académie de Dijon a fait en 1770 des recherches ſur la Population de la Bourgogne; elle s'eſt procuré le relevé des naiſſances, des morts & des mariages, & le dénombrement exact des Habitans de 50 Paroiſſes priſes indifféremment dans neuf Bailliages de la Province, & cette Compagnie ſçavante a trouvé que l'année commune des naiſſances de ces cinquante Paroiſſes, multipliée par 25 ⅓, donnoit, à 7 près, le nombre d'Habitans compris dans les dénombremens.

On rapporte à l'article *Turin* de la Gazette de France du 30 Janvier 1769, No. 9, le nombre des naiſſances & celui des morts de cette Ville en 1767 & 1768, ainſi que le nombre effectif de ſes Habitans montant en 1768 à 79,870. L'année moyenne des naiſſances priſe ſur les années 1767 & 1768 eſt de 2959, & l'année moyenne des morts de 3078. La proportion entre le nombre des vivans & celui des naiſſances eſt de 27 à 1, & celui des vivans aux morts de 26 à 1, même un peu moins. Il y a certainement une grande différence entre cette proportion & celle trouvée par M. de Buffon dans les Villages qu'il a dénombrés dans la Province de Bourgogne; & la regle par lui adoptée de 35 vivans contre un mort préſente une véritable incertitude. Il ſeroit à deſirer que cet Académicien & ceux qui s'ocupent de ces calculs fiſſent de nouvelles recherches ſur cet objet digne de l'attention du Gouvernement, qui ſeroit en état de ſe procurer un dénombrement exact du Royaume, ſans cauſer aucune eſpece d'inquiétude aux Peuples, ſi le nombre des naiſſances & des morts préſentoit une baſe certaine, pour connoître la proportion exacte des uns & des autres, avec le nombre exiſtant des Habitans.

Dans cette même Diſſertation, M. de Buffon aſſure que de tous les enfans qui naiſſent à Paris, il y en a plus d'un 6e. qui ſont nourris à la Campagne. M. de Buffon eſt certainement mal inſtruit à cet égard. L'Etabliſſement formé depuis peu de tems à Paris, & porté à ſa perfection par les ſoins de M. de Sartine, pour les enfans que les pauvres gens, les Domeſtiques & les petits Artiſans confient à des Nourrices de Campagne, & qui eſt connu ſous le titre de *Recommandareſſes*, donne la preuve que le nombre des enfans envoyés à la Campagne eſt bien ſupérieur a celui fixé par M. de Buffon. En effet, ſuivant les états tenus par cet Etabliſſement dans les ſix années qui ſe ſont écoulées, depuis 1771 juſques & compris 1776, il y a eu 57,487 enfans nourris à la Campagne, & dont le Bureau des *Recommandareſſes* a eu la direction; ce qui revient pour l'année commune à 9581. L'année commune de la totalité des naiſſances à Paris, durant ces mêmes ſix années, n'eſt que de 19,055. Les enfans nés à Paris & confiés aux ſoins de l'Etabliſſement des *Recommandareſſes*, excédent donc la moitié de la totalité de ceux qui naiſſent à Paris; mais indépendamment de ces enfans, il y a un grand nombre de perſonnes riches & de Bourgeois aiſés qui envoient leurs enfans en nourrice à la Campagne, & qui, ſans avoir recours à l'Etabliſſement des *Recommandareſſes*, les confient à des femmes qu'ils choiſiſſent par eux-mêmes. On peut par conſéquent aſſurer que près des deux tiers des enfans nés à Paris ſont nourris à la Campagne, ce qui ſurpaſſe de beaucoup le nombre préſumé par M. de Buffon.

Les mêmes états tenus par l'Etabliſſement des *Recommandareſſes*, donnent la preuve que ſur les 57,487 enfans envoyés en nourrice à la Campagne depuis 1771 juſques & compris 1776, il en eſt mort chez les Nourrices 18071 ou 3011, année commune, & il en réſulte, par une conſéquence néceſſaire, que des enfans nés à Paris & envoyés en nourrice à la Campagne, il en meurt environ le tiers.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 25 Mars 1778, au Samedi 28 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 22 l. 10 ſ.; le

ſeigle, de 9 liv. 5 ſ., 9 liv. 10 ſ. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 5 ſ., 9 l. 10 ſ. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 22 à 23 l. 10 ſ.; le ſeigle, de 9, 9 l. 10 ſ. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 ſ. à 10 liv. 5 ſ. *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 25 Mars 1778 au Samedi 28 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 17, 18 à 20 l. 10 ſ.; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 20 l. 10 ſ. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere quâlité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 28 Mars 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Mars 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	ſ.	*marc.*
Du Mexique à . . .	716	2	
Du Pérou à . . .	708		
Les guinées à . . .	718		
Ducats à	98	5	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84	6	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	16	
Piaſtres à	50	17	

Changes de Paris du 28 Mars 1778.

Amſterdam	53 3 8e. à ¼
Londres	31 7/8 à 13 16e.
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1
Livourne	96 ½ à 96
Gênes	94
Lyon	½ p. 3 p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1777.

Du Jeudi 26 Mars 1778		Du Vendredi 27.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*	
Deſchapelles. vres.	F.	Lempereur. pplles.	C.
Perpétuelles..	F.	Viageres.....	C.
Decourmont pplles.	D.	Boſcheron... pplles.	C.
Viageres.....	D.	Viageres.....	C.
Aliſſant., Viag.....	J.	Peinchein ... vres.	A.
Tontine	J.	Perpétuelles..	A.
Nau..... pplles.	H.	Patu ... . pplles.	F.
Viageres.....	H.	Viageres.....	F.
Tontine.....	H.	Rouillard... pplles.	C.
De S. Janvier vres.	C.	Viageres	C.
Gauthier ..... vres.	A.	Pincemaille Perp	t. I.
Perpétuelles..	A.	de l'ancien Clergé.	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Mars 1778.	*Jeudi 26.*	*Vendredi 27.*	*Samedi*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1530 40 42 ½ 47 ½ (50	1570 65 60 . .	1560 57 ½ 5
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1075 . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	220 . .
D°. 25es . . .	70	70	. . . .
Emprunt Oct. .	358 56 55 . .	355	. . . .
Reſcriptions . .	23 22	21 22 23 . .	21 22 . .
Bil. des Fermes .	7	7 7 ½	. . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
4 p. 0/0 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnem de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour le d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le N des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 15 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 10 *Juillet.*

LE 24 du mois dernier, jour de la Fête de S. Jean-Baptiste, le Grand-Duc & la Grande-Duchesse assisterent à la consécration d'une nouvelle Eglise, édifiée en l'honneur de ce Saint, près de Kammenoy-Ostrow. Cette Eglise a été construite par l'ordre & pour ainsi dire sous la direction de S. A. Impériale le Grand-Duc. Elle est destinée à servir de Paroisse à l'Hôpital que ce Prince fait bâtir pour y donner asile aux vieux Matelots qui ont mérité cette grace par leurs services. A la sortie de l'Office Divin, pendant lequel l'Archevêque de Moscow prononça un Sermon éloquent, LL. AA. Impériales firent servir un repas somptueux à tous les Commensaux de cette Maison qui, la plûpart, accablés sous le poids des années & des infirmités, offroient un spectacle aussi touchant que consolant pour l'humanité si généreusement secourue en leurs personnes.

Sa Majesté l'Impératrice vient aussi de donner une preuve non-moins remarquable de sa générosité aux Habitans de la Ville de Twer, qui ont essuyé un incendie des plus terribles. Cette Princesse leur a fait don d'une somme de 50 mille roubles en especes, & d'une pareille somme en fer & autres matériaux devant servir à la reconstruction des bâtimens de cette Ville.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 28 *Juillet.*

Le Consul-Général de la Marine Françoise en cette Ville, vient de recevoir de sa Cour l'ordre de communiquer à tous les Sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne, établis ici, que ce Monarque avoit ordonné à tous les Commandans de ses vaisseaux & frégates de courre-sus à ceux des Sujets du Roi d'Angleterre, de les attaquer & de s'en emparer quand ils le pourront. Il lui a été ordonné en même tems de faire part à tous les Etrangers des motifs de la conduite du Roi de France, qui n'a suivi dans cette occasion que ce que lui dictoit l'équité la plus exacte, ainsi que l'honneur de sa Couronne, le bien de ses Sujets & les intérêts du Commerce national.

ITALIE.

DE ROME, *le* 15 *Juillet.*

Le desséchement des Marais Pontins fait depuis long-tems l'objet des soins de notre Gouvernement. Le treize de ce mois, le Pape eut à ce sujet une conférence assez longue avec le Cardinal Pro-Trésorier. Le Saint-Pere fit venir en sa présence les Entrepreneurs, entra avec eux dans de grands détails, les encoura-

gea par des éloges très-flatteurs, & leur expliqua ses intentions. Ils furent tous fort satisfaits de la maniere dont le Saint-Pere s'expliqua sur la nature des travaux commis à leurs soins; ils admirerent la profondeur de ses connoissances, & rendirent leurs respectueux hommages à la justesse & à la sagacité des nouvelles vues que Sa Sainteté leur suggera.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 12 Juillet.*

Depuis quelque tems, il regnoit ici une disette de grains qui commençoit à nous alarmer; mais heureusement plusieurs bâtimens chargés de cette denrée sont entrés dans notre Port, il y a peu de jours, & leur arrivée a calmé tout-à-coup nos inquiétudes.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 25 Juillet.*

Si l'on en croit le rapport du Capitaine d'un vaisseau venant de Kirkwal dans les Orcades, 150 bâtimens Hollandois se trouvoient rassemblés le 10 du mois dernier, au Détroit de Brassa où ils s'étoient donnés rendez-vous pour aller ensemble à la pêche du hareng.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DU PAYS D'AUNIS, *le 30 Juillet.*

Lettre d'un Cultivateur du Pays d'Aunis, à M. Miger, sur le moyen qu'il a proposé pour préserver les vignes de la gelée. » Mes doutes, Mr, sur le succès de la méthode de *buter* les vignes pour les préserver de la gelée, sont entierement dissipés par l'expérience que j'ai faite sur 100 seps. Comme vous avez donné le moyen, il paroît juste de vous faire part du procédé & de son résultat. Je n'ai pas même attendu votre réponse à mes objections; il eût été trop tard pour en commencer l'opération.

J'ai donc fait buter mes cent seps le 26 Mars dernier; la vigne n'avoit point commencé à pleurer, & par conséquent ne bourgeonnoit point encore. Cette époque ma paru convenable, parce que la vigne ne devoit pas tarder à pousser, & les gelées ne devoient pas être éloignées. Le terrein où j'ai fait cette épreuve, est une terre légere, sans grois, que nous nommons ici *varennes*, & par conséquent cette terre ne pouvoit point charger le sep. J'ai laissé mes seps butés jusqu'au premier Mai que je les ai fait dégarnir par un tems pluvieux qui a continué pendant trois jours après qu'ils eurent été découverts. J'ai suivi très-exactement votre procédé, Mr, cependant qu'en est-il résulté ?

Les bourgeons ainsi *butés* ont végété d'une maniere bien peu satisfaisante. Ils ressembloient à ces asperges rabougries qui ne peuvent percer la terre dont elles sont couvertes, & ils se retournoient en differens sens. Les tiges qui ont poussé étoient entierement blanches, sans aucune formance de grappe, tandis que les seps voisins, qui n'étoient point *butés*, avoient de beaux jets vigoureux & chargés de fruits. Une partie des jets sont péris; ceux qui ont soutenu l'expérience ont poussé depuis assez bien, mais sans espoir de fruit pour cette année; ils paroissent un peu étonnés & alterés de l'épreuve qu'ils ont soufferte.

Les remarques que vous avez pu faire, Mr, sur l'écroulement de la terre meuble sur les provins, & l'accord des Cultivateurs que vous avez *consultés depuis mon observation*, ne sont point décisives sur l'objet en question: c'est une preuve que vous n'étiez pas sûr de ce que vous avanciez. Les provins n'ont dû être couverts que pendant l'hiver, & les differens labours qu'on leur donne jusqu'en Mai, les ont assez dégarnis pour jouir du bienfait de l'action extérieure de l'air, & les empêcher d'étouffer. Il est de principe connu, que les yeux d'une plante quelconque, enfermés en terre, ne poussent point en dehors; tous prennent racine, parce que la seve privée de l'action extérieure de l'air qui dilate les parties de la plante, se trouvant imprégnée de l'humide intérieur de la terre, est obligée de se concentrer & d'éprouver une modification differente d'où se forment les racines. La maniere de planter par boutures en est une preuve. Nous en voyons ici tous les

jours l'expérience ; étant dans l'usage de laisser un bois à chaque sep qui se trouve assez vigoureux, on plie ce bois en arc (d'où nous le nommons *arçon*). On fiche ce bout en terre, il prend racine & nourrit son fruit de ses deux extrêmités. Ainsi les provins sont comme les plants de vigne qui poussent sous terre au-dessous du nœud où on les a *avalés* ; mais vous n'avez jamais vu de fruit à ces tendres jets. Il est à croire que, dans mon expérience, les formances des grappes qui sont la partie la plus délicate du sep, ont péri par l'humidité de la terre, puisque je n'en ai trouvé aucun vestige, ou que la seve, faisant un effort pour se dégager, se sera portée trop rapidement vers l'extrêmité du bourgeon.

L'exemple que vous donnez du figuier ne peut être admis ; la nature des deux végétaux est bien differente : d'ailleurs le figuier qu'on couche en terre est déjà bois & bien aoûté. On craint les froids de l'hiver qui peuvent geler ce bois ; on le découvre lorsque les bourgeons sont dans le cas de sortir. Il n'en est pas de même de la vigne ; ce n'est pas pour son bois qu'on craint, c'est pour ces tendres bourgeons, objet de nos plus cheres esperances, qui sont pleins d'une seve délicate & abondante, qui par le moyen que vous proposez, forcés de végéter dans la terre dont ils sont *butés*, ne peuvent s'en dégager qu'avec peine. Cette humidité étouffée leur doit être bien nuisible, puisque l'écorce de la souche commençoit à chancir.

Voilà, Mr, le résultat de cette épreuve que j'ai cru devoir rendre publique, afin de prévenir les Cultivateurs contre une méthode qui me paroit destructive ; j'ai l'expérience pour moi. Je vous rends cependant la justice, Mr, de croire que vous n'avez proposé votre moyen que dans de bonnes vues, & avec l'intention de remédier ou de prévenir le fléau qui, depuis plusieurs années, détruit nos récoltes, & on doit toujours vous sçavoir bon gré de votre zele patriotique ; mais depuis 1750, vous avez oublié les circonstances du procédé de votre voisin le Vigneron ; 28 ans d'intervalle peuvent bien avoir mis votre mémoire en défaut. J'ai l'honneur d'être, avec toute l'estime possible &c. ».

La Lettre de M. Miger à laquelle celle qu'on vient de lire est relative, se trouve dans la Gazette du Mardi 3 Fév. de cette année, No. 10.

DE NEUVILLE (*en Franc-Lyonnois*), *le 31 Juillet.*

Lettre au Rédacteur. » Le Sr. Rival a fait ici, Mr, avec succès usage du camphre pour faire périr les chrysalides des vers à soie dans leurs cocons, selon la découverte de M. Arnaud de l'Oratoire. Cette expérience a confirmé tous les avantages qu'on s'en étoit promis. Cependant il est à propos d'ajouter que les circonstances n'ont permis d'operer que sur une petite quantité.

Le Sr. Rival a fait tirer ses cocons sur des tours que l'eau fait mouvoir, & où par conséquent l'on n'a pas besoin de Tourneuse. Par un méchanisme fort simple, ils perdent & reprennent le mouvement avec facilité, sans secousses & sans retard. Ils sont placés de maniere que les bassines étant aux deux bouts d'un chassis quarré long, les deux asples sont voisins l'un de l'autre, & en tournant, ils excitent un grand courant d'air qui contribue à la dessication de la soie, à mesure qu'elle se place.

Le même Particulier a fait construire un moulin à organsiner, qui, par le moyen d'une roue à eau, comme à l'ordinaire, fait mouvoir un rouet & un engrenage dont l'effet communique à deux arbres verticaux placés aux deux bouts des vergues ou rangs de bobines qui sont disposés en quarré long. Ces deux arbres portent à la hauteur de chaque rang de bobines, une large poulie horisontale, sur laquelle passe une chaine de fil de fer.

Les chaînons fabriqués avec autant de facilité que d'exactitude, au moyen de quelques outils particuliers, engrainent dans des pointes disposées autour du centre d'une olive. Chaque olive porte à son pied une roue dentée qui mene trois pignons placés à 90 degrés l'un de l'autre. Chaque pignon porte un fuseau ; le fuseau fait 6 à 700 tours par minute. Deux de ces pignons sont opposés diamétralement ; le troisieme est en avant sur un petit support ».

N. B. *Nous profitons de l'occasion qui se présente ici naturellement pour instruire nos*

Lecteurs de la maniere dont il faut procéder pour étouffer les chrysalides dans les cocons, par le moyen du camphre. Ce que nous allons dire à ce sujet est le précis d'un Mémoire que M. Arnauld du Buisson, Prêtre de l'Oratoire, Auteur du nouveau procédé, a fait imprimer dans le Journal de M. l'Abbé Rozier, cahier du mois d'Avril dernier, page 361.

» Rien de plus simple & de plus aisé que l'opération proposée ; elle consiste à mettre du camphre dans une chambre ou dans un cabinet destiné à cet usage, après y avoir arrangé & étendu les cocons sur des claies, sur des reseaux ou autrement.

1o. Il est essentiel que la chambre ne soit pas trop grande relativement au volume des cocons qu'on veut étouffer, & qu'elle ferme bien ; ensorte que l'odeur du camphre ne puisse pas s'évaporer, soit par la porte, soit par la fenêtre, soit par le plancher, soit par le tuyau de la cheminée. Si elle étoit voutée ou plafonée, les choses en iroient mieux ; on en sent la raison.

2o. Dans le cas où une seule chambre ne suffiroit pas à ceux qui ont des filatures considérables, rien n'empêche d'en établir plusieurs.

3o. Les cocons doivent être récemment tirés des bruyeres, c'est-à-dire, qu'il ne faut pas attendre que les chrysalides soient prêtes à percer, ni même qu'elles aient commencé à grater.

4o. Les cocons soumis à l'action du camphre, ne demandent aucun soin particulier ; on observe seulement de ne les pas amonceler, & on les remue le moins possible.

5o. Un Fabricant peut tirer de la chambre les cocons dont il a besoin pour le service journalier de la filature, & les remplacer par d'autres, à fur & à mesure qu'il lui en arrive.

6o. Les chrysalides des cocons, ainsi traitées, sont étouffées dans l'espace de trente-six heures, au point de devenir noirâtres ; ce qui est une preuve évidente de l'efficacité du moyen & de la force de l'impression qu'elles ont subie. Si on garde ces même cocons un certain tems, elles se dessécheront entierement, & elles diminueront de volume. Cette automne derniere, j'eus l'occasion d'en montrer à plusieurs Fabricans des Cevénes, qui furent étonnés de l'état où elles étoient réduites.

7o. Une livre de camphre suffira pour étouffer successivement vingt quintaux de cocons. Cette substance ne se dissipe que peu à peu, & elle impregne l'air de la chambre par des émanations continuelles pendant près de trois mois. Du reste, il vaut beaucoup mieux en mettre trop que trop peu ; ce qui reste après le filage n'est pas perdu, on le réserve pour l'année suivante. Il n'est pas nécessaire d'avertir que le camphre se garde dans des bocaux de verre hermétiquement bouchés, qu'on a soin de tenir dans l'eau, ou tout au moins dans l'endroit le plus frais de la maison.

8o. Lorsqu'on veut étouffer une grande quantité de cocons à la fois, immédiament après avoir tout disposé, comme je l'ai déjà dit, il sera très-utile d'ajouter la fumigation suivante. Prenez trois onces de camphre coupé en petits morceaux, & trois verres de la meilleure eau-de-vie ; mettez le tout dans un plat vernissé, sur un réchaud garni de braise, au milieu de la chambre, & fermez la porte en vous retirant ; l'évaporation se fera bientôt, & produira un fort bon effet, attendu que les parties volatiles & pénétrantes du camphre se disperseront plus promptement & avec plus d'activité.

La puanteur ordinaire des filatures diminuera considérablement. On en sera aisément convaincu, pour peu qu'on fasse attention aux propriétés naturelles & aux effets du camphre sur la chrysalide. Ce dernier article n'est pas des moins intéressans par rapport à la salubrité de l'air dans les atteliers & dans les habitations qui les avoisinent, surtout dans les grandes chaleurs, où l'infection devient plus forte & se répand plus loin ».

Il est encore une autre maniere de procéder.

» Dans une chambre pareille à celle qui a déjà été décrite, faites construire en bois une armoire ou caisse de dix pieds de long, & de huit de haut, sur quatre de large, avec seize tiroirs en devant, placés l'un sur l'autre, qui auront chacun cinq pouces de profondeur. Le fond de ces tiroirs sera en gros fil de fer maillé, afin que la vapeur du cam-

phre puiſſe pénétrer librement par-tout.

Entre le fond de la caiſſe & le plus bas tiroir, il faut laiſſer un intervalle de deux pouces de hauteur, pour y éparpiller trois livres de camphre, le tout joignant & fermant bien; s'il y avoit des fentes ou des trous dans le bois, on les boucheroit ſoigneuſement avec du papier collé. Chaque tiroir contiendra environ quatre-vingt livres de cocons; ce qui fait près de treize quintaux.

Au bout de trente-ſix heures, vous retirerez les cocons du premier tiroir, & vous deſcendrez les autres tiroirs par rang, pour les rapprocher du camphre, enſorte que celui qui étoit le ſecond devienne le plus bas &c. Le tiroir vuide ſera rempli de cocons frais, & mis dans le haut, à la place vacante.

Quinze heures après cette premiere opération, vous retirerez encore les cocons du plus bas tiroir, & vous deſcendrez les autres par rang, comme la premiere fois, en mettant toujours le tiroir vuide dans le haut, après l'avoir rempli de cocons frais, & ainſi de ſuite de 15 en 15 heures.

Par cette manœuvre, on peut étouffer treize quintaux de cocons à la fois avec une ſeule caiſſe, vingt-ſix avec deux, & cinquante-deux avec quatre; ce qui eſt plus que ſuffiſant pour les plus groſſes filatures.

En retirant les cocons des tiroirs, vous les emmagaſinerez dans la même chambre où ſont les caiſſes; ils y ſeront mieux que par-tout ailleurs, à cauſe de la vapeur du camphre qui y eſt renfermée.

Une caiſſe, une fois garnie de camphre, ſert pour toute la ſaiſon du filage, ſans qu'il ſoit beſoin d'y en ajouter de nouveau. Ce dernier procédé eſt meilleur & plus ſûr que l'autre; je conſeille de s'y tenir de préference ».

Nous ne nous étendrons pas ſur les avantages qui réſultent de cette nouvelle méthode; il n'eſt perſonne dans le nombre de ceux qui connoiſſent cette matiere, qui ne puiſſe les ſaiſir aiſément. D'ailleurs nous renvoyons au Mémoire même les perſonnes qui voudront en ſçavoir davantage, notre Gazette ne nous permettant pas de plus longs détails. Nous nous contenterons d'obſerver que cette méthode a été propoſée en 1776 aux Etats de Languedoc, qui ont chargé MM. de Montferrier & de Joubert, Syndics-Généraux, de faire procéder en leur préſence à des eſſais propres à fixer l'opinion publique ſur cet objet important, & de dreſſer procès-verbal du réſultat, pour leur être préſenté dans l'Aſſemblée prochaine. L'Auteur a operé ſous les yeux & à la ſatisfaction de ces deux Officiers de la Province. Cependant dans les *Affiches du Dauphiné* du Vendredi 24 Juillet dernier, N°. 13, pag. 51, nous liſons que pluſieurs perſonnes ont été trompées dans l'expérience qu'elles ont voulu faire d'après l'expoſé du Mémoire ſéduiſant de M. Arnaud. Pour abréger, on ſe borne à citer l'exemple de M. Jubié, Entrepreneur de la Manufacture Royale des ſoies, à la Sône en Dauphiné, & au ſujet duquel le Critique s'exprime ainſi:

» Toujours empreſſé à ſaiſir tout ce » qui offre la moindre apparence d'uti- » lité réelle, ce Citoyen zélé eut à » peine connoiſſance du Mémoire en » queſtion, qu'il ſe hâta de faire conſ- » truire à grands frais, dans un appar- » tement plafonné & exactement fermé, » la grande caiſſe à tiroirs de dix pieds » de long & de huit pieds de haut, ſur » quatre de large, avec ſeize tiroirs » placés l'un ſur l'autre; le tout conſ- » truit dans les dimenſions preſcrites » par le Mémoire de M. Arnaud du » Buiſſon, Prêtre de l'Oratoire. Comme » tous les tiroirs ne purent pas être » maillés en gros fils de fer, par le dé- » faut du tems néceſſaire, M. Jubié ſe » contenta de faire l'épreuve ſur deux » tiroirs d'en bas de ladite caiſſe, le ſur- » plus des tiroirs ſans être maillés en » fil de fer, fermoient exactement.

» Le 24 Juin, à ſept heures du ſoir, » M. Jubié fit dépoſer dans ces deux » tiroirs cent dix livres de cocons qui » avoient été levés des bruyeres le 23 » Juin au ſoir. Le 26, à 5 heures du matin, » M. Jubié a ouvert le premier tiroir; » mais après avoir ouvert pluſieurs co- » cons, & en avoir ſorti les chryſali- » des, il s'eſt apperçu qu'elles étoient » encore pleines de vie.

» Le 27, il a vérifié de nouveau les » tiroirs, même réſultat.

» Enfin il a laiſſé les cocons juſqu'au » 29 matin dans les deux tiroirs; mais à

» cette époque, il a été obligé de faire » retirer ces cocons du camphre, par» ce qu'ils étoient tous couverts de pa» pillons, sans qu'aucuns d'eux parus» sent avoir souffert de la forte exha» laison de quatre livres de camphre » qu'on avoit eu soin d'éparpiller entre » le fond de la caisse & le plus bas ti» roir ».

» Tel est à la lettre le résultat de l'ex» périence de M. Jubié, qui s'étoit em» pressé de vérifier & de faire valoir une » découverte annoncée sous l'approbation » des Etats du Languedoc.

» On croit devoir donner cet avis pour » désabuser le Public sur toutes les pré» tendues découvertes qui ne sont pas » étayées de faits prouvés, & qui peu» vent l'induire en erreur à son préju» dice ».

Cette critique ne restera pas, selon toute apparence, sans réponse de la part de M. Arnaud. Il est inconcevable que des expériences qui ont si bien réussi entre les mains de leur Auteur, & qu'il a faites avec succès sous les yeux de Juges aussi éclairés, aient manqué si complettement dans celles de M. Jubié. N'y auroit-il pas ici quelque omission ou quelque inexactitude dans la maniere d'opérer? C'est ce qu'il est bien important d'examiner. Au reste nous nous félicitons d'avoir fourni à l'Auteur de la nouvelle méthode un fait qui lui est favorable. Nous le tenons d'un Correspondant sur les lumieres & l'exactitude duquel on peut compter.

DE NANTES, *le 27 Juillet.*

Nos Négocians ayant obtenu la permission d'armer en course, en conséquence de la Déclaration de Sa Majesté, plusieurs souscriptions se sont formées ici, & il y en a déjà une ouverte pour l'armement de deux frégates de vingt-six canons. Les actions sont de mille livres chacune.

DE TOURS, *le 7 Août.*

D'après le relevé général fait dans la Généralité de Tours, il y a eu dans le courant de l'année 1777, 54840 naissances, 12845 mariages, & 38469 morts. Il y avoit eu en 1776, dans la même Généralité, 50274 naissances, 12977 mariages, & 41261 morts. On voit par ce résumé qu'il y a eu en 1777, 4566 naissances de plus qu'en 1776, & qu'en 1776, il y a eu 132 mariages & 2792 morts de plus qu'en 1777.

DE PARIS, *le 9 Août.*

Prix de 800 livres, proposé par la Société Libre d'Emulation &c. La Société demande: » Quelle est la méthode la plus » avantageuse de faire fermenter le marc » du raisin, d'en retirer l'esprit ardent » qu'il contient, & quels sont les vais» seaux les plus convenables pour sa dis» tillation? ».

Après avoir retiré par l'action du pressoir, & autant qu'il est possible, le vin contenu dans le raisin mis à fermenter, il reste encore dans son résidu ou marc, une certaine quantité de substance vineuse qui, par le secours d'une nouvelle fermentation, fournit une masse assez considérable d'esprit ardent qu'on retire par la distillation de ce marc ou de son produit. La liqueur qu'on en obtient est appellée *eau-de-vie de marc* ou *eau-de-vie genne*, & a toujours un goût & une odeur désagréable.

La maniere de faire fermenter le marc varie suivant les Provinces. Ici on pratique un creux en terre, dans lequel on le jette, & le marc est ensuite recouvert d'une partie de la terre tirée de ce creux; là, ce creux est garni de planches pour que la terre ne se mêle pas avec le marc. Ailleurs, on en remplit de grands tonneaux, & ils sont bouchés exactement, après que le marc y a été bien foulé. Dans quelques endroits, le marc est émietté après le pressurage du vin, jetté dans la cuve qui a servi à la fermentation de la vendange, chaque jour abreuvé d'un peu d'eau, jusqu'à ce que le marc nage presque dans le fluide; enfin, soumis à la fermentation, qui dure plus ou moins à se completter, suivant la chaleur de la saison; la qualité du raisin &c. Lorsque la fermentation est à son complément, on tire la liqueur de la cuve, le marc est jetté sur le pressoir & pressuré; enfin, tous les produits sont mêlés ensemble dans des tonneaux &c. Cette liqueur est appellée dans les Provinces *buvande*, *piquette*, *petit-vin* &c.

Tels ſont les procédés les plus généralement ſuivis, & quoiqu'il en exiſte pluſieurs autres, il ſuffit d'avoir rapporté les premiers, pour que ceux qui concourront, ſaiſiſſent le vrai point de la queſtion.

Lorſqu'on diſtille les marcs fermentés, d'après les trois premieres méthodes, on charge l'alembic à moitié, & on y ajoute de l'eau pour baigner entierement le marc. La chaleur fait bouillir l'eau; cette eau s'éleve en vapeurs, & ces vapeurs entrainent avec elles les portions d'eſprit ardent qui adhéroient au marc. L'eau-de-vie ainſi obtenue, a toujours un goût déſagréable & une odeur forte. Pour y remédier, on a propoſé pluſieurs expédiens. Voyez le Mémoire de M. *Beaumé*, déjà cité & couronné par la Société; voyez la machine propoſée par M. *Devaane*, Apothicaire à Beſançon, décrite, pag. 185, du Recueil des Mémoires couronnés par la Société de Limoges, ſur la diſtillation des vins *. Ces machines empêchent que le marc ne brûle contre les parois de la chaudiere. Ceux qui ſuivent le quatrieme procéde n'ont pas cet inconvénient à redouter.

La diverſité des opérations, de leurs réſultats, le peu de principes démontrés relativement à la fermentation des marcs, ont engagé la Société, pour completter l'Art de la diſtillation des vins, à demander aux Concurrens de conſtater par des expériences réitérées pluſieurs fois, & différemment modifiées; 1°. à laquelle des méthodes de la fermentation du marc, il convient de donner la préférence; 2°. d'en indiquer une nouvelle, ſi on en trouve une meilleure; 3°. de conſtater à quelle époque on doit commencer la diſtillation de ces ſubſtances pour en retirer la plus grande quantité d'eſprit ardent, & les inconvéniens qui peuvent réſulter de les diſtiller trop tôt ou trop tard; 4°. de fournir un modele & *non un deſſin* du fourneau & de l'alembic dont on doit ſe ſervir pour la diſtillation. Les Mémoires & les modeles ſeront remis, francs de port, avant le premier Janvier 1780 (le terme eſt de rigueur), chez M. *Comynet*, Directeur-Général du Bureau de Correſpondance, rue des Deux-Portes Saint-Sauveur ».

* *On trouve cet Ouvrage à Lyon, chez les Freres* Périſſes, *& à Paris, chez* Moutard, *Hôtel de Clugny, rue des Mathurins.*

Pompes pour fournir de l'eau à la Ville de Paris.

» Il paroît des Lettres-Patentes du 7 Février dernier, regiſtrées en Parlement le 16 Juillet ſuivant, qui permettent aux ſieurs Perier freres, ſans s'arrêter aux demandes des ſieurs Dauxiron, Officier réformé du Régiment d'Auſtraſie, & Capron, Architecte, 1°. d'établir & de faire conſtruire à leurs frais dans la Ville de Paris & lieux qui ſeront jugés convenables par les Prévôt des Marchands & Echevins de la Ville, des pompes ou machines propres à élever l'eau de la Seine, & à la conduire dans les differens quartiers de ladite Ville, pour être diſtribuée aux Porteurs d'eau dans les rues & dans les maiſons, aux Particuliers, Corps & Communautés qui en deſireront, au prix qui ſera convenu de gré à gré entre eux & leſd. Srs. Perier; 2°. de faire conſtruire auſſi à leurs frais, & aux endroits qui leur ſeront indiqués par les Prévôt des Marchands & Echevins, des fontaines de diſtribution, pour faciliter, à un prix modique, l'approviſionnement des petits ménages & des Particuliers qui ne jugeront pas à propos d'avoir chez eux des réſervoirs; 3°. de placer ſous le pavé tous les tuyaux de conduite, trappes, regards, puiſards & robinets, & de faire en outre toutes les conſtructions néceſſaires à la perfection de l'établiſſement deſd. pompes à feu, pour lequel établiſſement il leur eſt accordé un privilege excluſif pendant 15 années, à compter du jour que leurs machines commenceront à ſervir, ſous la condition toutefois qu'ils ſeront obligés de les mettre dans leur perfection & en état de diſtribuer au moins 150 pouces d'eau dans trois ans, à compter de ce jour, paſſé lequel tems & à faute de ce faire, ledit privilege ſera regardé comme nul & de nul effet, ſans cependant qu'il puiſſe nuire ni préjudicier à l'exécution, s'il y a lieu, du projet donné par feu M. de Parcieux, pour amener à Paris l'eau de la riviere d'Yvette, ni à celle de tous projets, machines ou établiſſemens autres que leſdites pompes & machines à feu qui pourroient être propres à fournir de l'eau à la Ville de Paris ».

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 8 Août 1778, au Mercredi 12 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 10 l. 5 s. à 10 l. 15 s. *le septier.*

Du Samedi 8 Août 1778 au Mercredi 12 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 l.; *id.* à la Grêve, de 18, 19 à 20 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Août 1778, de 49 à 50 l.; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 33 à 34; *id.* nouveau, de 31 à 32; le cent de paille vieille, de 15 à 16; *id.* nouvelle, de 14 à 15; le foin à la Grêve, de 30 à 31 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Août 1778.

Or de Portug. à	730 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à	725		
Du Pérou à	718		
Les guinées à	727		
Ducats à	99		*once.*
Or fin à 23 karats 31 32	101		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5	
Piastres à	49	15	

Changes de Paris du 12 Août 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 ⅜
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 3
Cadix	14 19
Livourne	98 ½
Gênes	96 ¼
Lyon	¼

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Lundi 10 Août 1778.		Du Mardi 11.	
Messieurs		*Messieurs*	
Thevenin... pp^lles.	M.	Cauchy..... pp^lles.	M.
Viageres.....	M.	Viageres.....	M.
Masson. ..... pp^lles.	L.	Tontine.....	M.
Viageres.....	M.	Marsollier..... v^res.	M.
Delamotte ... pp^lles.	L	Perpétuelles..	M.
Viageres	L.	Defays..... pp^lles.	M.
Creuzé..... pp^lles.	L.	Viageres.....	M.
Viageres	L.	Desplaces.. pp^lles.	M.
Tontine.....	L.	Viageres....	M.
Certain..... pp^lles.	L.	Tontine.....	M.
Viageres.....	L.	Vieillard.... pp^lles.	M.
Tontine.....	M.	Viageres.....	M.
.....		Tontine.....	M.
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1778.	*Lundi 10.*	*Mardi 11.*	*Mercredi 12.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1670 75 72 ½ .	1672 ½ 75. . .	1677 ½ 80 . .
D°. 16 25^es . .	1100	1100	. . . . .
D°. 8^es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25^es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	392	. . . . .
Rescriptions . .	19 18 ½ 19 ½ .	19	18 ½ 19 . . .
Bil. des Fermes .	. . . . .	. . . . .	3 2 ¾ 2 ½ . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 21 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 7 Mars.*

DANS une Assemblée de la Société libre Economique de Russie, M. le Pasteur Laxmann choisit pour son Discours de réception une matiere fort intéressante & qui lui mérita un applaudissement général de la part de ses nouveaux Confreres. Il se proposa de faire voir les inconvéniens qui résultent du défaut d'uniformité dans la nomenclature des plantes. C'est sur-tout en Allemagne & en Russie que se fait sentir davantage cet abus; il y donne souvent lieu à des bévues très-funestes à la santé des hommes & à celle des animaux. Nous ne pouvons présenter qu'une légere idée du Discours du nouveau Récipiendaire, en nous arrêtant à quelques-unes de ses principales observations.

La plante appellée en Langue Russe *Sweroboi*, & que Linnée nomme *Swertia rotata*, est en Russie un remede presque universel pour le Peuple. Elle fleurit en Juillet, & c'est alors qu'on la recueille & qu'on la fait sécher. Prise en décoction, elle guérit la jaunisse, l'éthisie, la pulmonie & autres maladies de poitrine; appliquée en cataplasme, elle guérit aussi les plaies, les maux de nerfs &c. Il seroit donc important qu'une plante aussi salutaire fût connue de tout le monde sous le même nom; or M. Laxmann observe que la dénomination de *Sweroboi* se donne en Russie, à un si grand nombre de plantes différentes, qu'il n'y a pas une Province de cet Empire qui n'ait son *Sweroboi* particulier; & il a vu des Charlatans qui vendoient jusqu'à douze sortes de *Sweroboi*.

Il croît dans les environs de cette Capitale une plante qu'on nomme en Russe *Starodubka*, & en Latin *Gentiana campestris*. On la trouve dans le Gouvernement d'Orembourg où on lui donne le nom d'*Adonis Apennina*. Ces deux différentes dénominations peuvent induire en erreur; ce qui est d'autant plus fâcheux que cette plante est un excellent remede pour les chevaux.

On en recueille les feuilles au mois de Mai, parce qu'elle fleurit de très-bonne heure; on la fait sécher ensuite pour la conserver. Dès qu'on s'apperçoit qu'un cheval est attaqué de la toux, ou que quelque travail forcé l'a trop fatigué, on met un peu de cette herbe dans un vase, on y verse de l'eau bouillante, qu'on fait réduire à moitié, en l'exposant à un feu doux. Lorsque la liqueur est refroidie, on la fait prendre à l'animal qui se trouve bientôt soulagé.

La *Valeriana officinalis* est regardée en Russie comme un remede souverain contre les convulsions auxquelles les enfans sont sujets. Mais elle se trouve désignée sous des noms qui conviennent également à d'autres plantes; il en est de même du *Gnaphalium Dioicum*, qui est très-

commun dans cet Empire où on employe comme un remede efficace pour les maux de gorge. Desorte qu'on court les risques de prendre, pour ces plantes, d'autres végétaux qui peuvent produire des effets contraires à ceux qu'on en attend. On ne seroit point exposé à ces accidens si chaque plante n'avoit qu'une seule dénomination.

Il y a long-tems que ces observations ont été faites & que d'autres ont formé les mêmes vœux que M. Laxmann; mais l'exécution s'en fera attendre encore bien des années.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 24 Mars.*

Nous avons déjà parlé, il y a quelque tems, des dépenses que fait le Roi pour augmenter la Bibliotheque de cette Capitale, & nous avons fait remarquer avec quel zele ce Prince travaille à l'enrichir. Nous allons rapporter aujourd'hui une circonstance qui fera époque dans l'Histoire de cet Etablissement Littéraire.

Vers le milieu de ce mois, le Ministre de Constantinople en cette Cour se rendit à notre Bibliotheque, avec toute sa suite, & y resta pendant quatre heures. Il y admira beaucoup une magnifique collection de gravures qui fait partie de ses richesses; mais ce qui l'étonna le plus ce fut d'y trouver un grand nombre de Manuscrits & de Livres Musulmans; il fut sur-tout très-satisfait de rencontrer dans ce dépôt l'Histoire de Perse composée en Langue Turque par M. Krasenski: il lut avec plaisir plusieurs morceaux des vies de Mahomet I. & de Mahomet II. Ce vies, composées par l'Iman Abufuud, sont un Ouvrage très-rare. Le Ministre assura ne l'avoir jamais vu ailleurs que dans la Bibliotheque du Grand-Seigneur. On lui montra ensuite un superbe exemplaire de l'Alcoran en manuscrit; il le pressa contre son front & le baisa: il pria ensuite affectueusement le Bibliothécaire de le conserver avec soin & de ne le confier qu'à des personnes *dignes de toucher un Livre si sacré.*

Son Excellence s'est occupée pendant son séjour à visiter le petit nombre de Manufactures, de Fabriques & d'Atteliers qui se voyent dans cette Capitale.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 24 Mars.*

M. Nicolaï, Libraire de Berlin, aussi avantageusement connu dans la République des Lettres que dans le commerce de Livres, avoit sacrifié depuis plusieurs années des fonds considérables pour établir la *Bibliotheque universelle d'Allemagne*, Ouvrage très-considérable auquel il travaille, secondé par un grand nombre de Sçavans les plus distingués de toute l'Allemagne. Cet Ouvrage embrasse toutes les branches de la Litterature & des Sciences, par conséquent la *Théologie*. Le Docteur Bardht, Auteur des Livres du nouveau Testament que viennent de condamner les trois Religions dominantes, a trouvé bon de s'emparer de la partie Théologique de la *Bibliotheque universelle d'Allemagne*, & a cru devoir la publier, avec ses remarques, sous le nom de *Collection de Littérature Théologique* &c. Mais par un Decret en date du 21 Février de cette année, l'Empereur a condamné le Docteur Bardht à se désister de son entreprise, & la Commission Censoriale qui siege à Francfort a reçu ordre de confisquer les contrefactions du Docteur & toutes celles dont elle pourra avoir connoissance. L'intention de Sa Majesté Impériale est que les Princes de l'Empire ne favorisent en aucune maniere cette espece de commerce.

ESPAGNE.

DE VALENCE, *le 26 Mars.*

Le riz qui croît dans le Royaume de Valence est en général très-estimé; c'est sur-tout dans le terrein situé entre Mogente & Saint-Philippe qu'on recueille le plus parfait. On y trouve l'eau par-tout à six ou huit pieds de profondeur, & il y est aisé d'arroser la superficie de la terre autant qu'on le juge convenable. Voici de quelle maniere on cultive le riz dans ce canton.

» On laboure un champ en hiver, on y seme des feves qui fleurissent en Mars; alors on laboure de nouveau, afin que les tiges de ces feves lui servent d'engrais; ensuite on le couvre d'eau jusqu'à ce qu'il en soit bien imbibé, puis

on le laboure une troisieme fois. Après l'avoir labouré & l'avoir encore recouvert d'eau, on y seme le riz qui, au bout de quinze jours, a environ cinq pouces de haut ; on l'arrache, & on en fait des bottes d'un pied d'épaisseur, que l'on transporte dans un champ voisin bien préparé & couvert de quatre doigts d'eau. Aussi-tôt plusieurs hommes, placés en haye, prennent chacun une botte & en arrachent avec la main quatre ou cinq poignées qu'ils plantent dans la terre mouillée & boueuse, en laissant un pied de distance entre chaque plant. Ces quatre ou cinq poignées produisent depuis cinquante jusqu'à cent vingt épis : elles se rejoignent de maniere que les plants se touchent. Ces plants montent en graine avec le tems.

Pour tirer le grain de l'épi & le nétoyer, on se sert de moulins à eau dont la pierre inférieure est couverte d'une écorce de liege ; la pierre supérieure sépare, en tournant sur l'inférieure, la pointe des épis, & la pellicule qui enveloppe le grain, & cela sans l'endommager. Le riz de Valence n'est ni aussi blanc, ni aussi grainé que celui du Levant, mais il est beaucoup plus sain ; car celui du Levant contracte, avec le tems, de l'âcreté, desorte qu'on est obligé de le laver à diverses reprises pour lui ôter ce mauvais goût, sans toutefois pouvoir y réussir parfaitement. Le riz de Valence n'a pas ce défaut ; mais il est un peu jaune. Il seroit aisé de le blanchir en le lavant avec de l'eau de chaux ; cependant on ne conseille point d'avoir recours à ce procédé, parce qu'il peut devenir très-préjudiciable au grain ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Toulouse, *le 7 Avril.*

Il y a quelques mois que MM. les Prieur & Consuls de la Bourse commune des Marchands de cette Ville s'étant assemblés extraordinairement, firent un réglement de discipline pour remédier à des abus que quelques-uns de ses Membres commettoient dans l'exercice de leur profession ; abus dont le Chef de cette Compagnie se plaignit en ces termes dans un discours qu'il prononça pour engager ses Confreres à prendre cette affaire en considération.

» Nous ne sçaurions, disoit-il, tolerer plus long-tems que l'on fasse revivre ces contrats monstrueux des derniers siecles, contre lesquels les deux Puissances se réunirent pour en extirper la cause ; vous le sçavez, MM., ils prêtent la marchandise à des Particuliers non Marchands, afin d'en exiger un prix beaucoup au-dessus du taux légitime, & se prévalent indignement de l'inexpérience & du besoin ; comme ils sçavent que cette marchandise devient un effet stérile entre les mains des Acheteurs, ils la font racheter à une perte énorme par des Agens secrets ».

Pour arrêter le cours d'un désordre si odieux, la Compagnie délibera d'une voix unanime & par acclamation ce qui suit : » 1°. Que lorsque quelqu'un du Corps de la Bourse sera inculpé de quelque négociation frauduleuse, il soit cité une Commission qui sera composée de douze Commissaires, & des Prieur, Consuls & Syndic du Corps : s'il comparoît, il sera interpellé sur tous les faits relatifs à l'accusation ; après quoi, on lui communiquera les preuves écrites que l'on peut avoir, afin qu'il les avoue ou désavoue : s'il est reconnu coupable, il sera puni pour la premiere fois d'une *abstention* pendant six mois, de toutes les Assemblées du Corps, & de tout exercice de Jurisdiction, sans pouvoir etre éligible à aucune Charge pendant tout ce tems ; le délibéré correctionnel sera affiché sur les portes de l'intérieur de la salle d'Assemblée. 2°. S'il récidive, il sera condamné à s'abstenir pendant un an des Assemblées, en une aumône de 50 liv., & pareille affiche. 3°. S'il devient incorrigible, & s'il est convaincu d'une troisieme faute, il sera rayé du tableau des bons & loyaux Marchands sous l'autorité de la Cour, & en conséquencé déferé à M. le Procureur-Général, par le Syndic du Corps à qui il sera remis à titre de *dénonce* les trois procès-verbaux, avec les pieces qui ont servi de preuve. 4°. Dans tous les cas où l'on procédera contre un des Membres du Corps, il sera tenu par les Commissaires

procès-verbal en forme, de la procédure sommaire qu'on fera, soit qu'elle tende à sa décharge ou à la conviction. 5o. S'il refuse de comparoître, il sera tenu pour coupable des faits dont on l'inculpe, & puni comme tel. 6o. Après la procédure achevée, il sera convoqué le lendemain une Assemblée générale, pour y être fait lecture du procès-verbal, dont on notifiera le déliberé au coupable, par le ministere de l'Huissier, sous signification légale. 7o. Il sera libre aux Commissaires de graduer les peines, suivant la gravité du délit. 8o. Il est encore déliberé que le Corps charge la conscience & la Religion de MM. les Prieur & Consuls d'avoir la plus sévere attention aux Causes d'Audience où il sera question de ces sortes d'affaires, afin de se ménager par écrit un corps de preuves contre celui des Justiciables qui se sera immiscé dans cette négociation; qu'à cet effet, ils interpelleront les différentes personnes qui seront intervenues dans le marché, tels que les Vendeurs, Acheteurs, Proxenetes & tous autres dont il sera tenu registre, & ils retiendront les actes & pieces produites par les Parties, pour servir de preuve. Si les coupables sont étrangers au Corps de la Bourse, ils seront dénoncés à M. le Procureur-Général, à qui l'on remettra tous les actes & pieces pour agir contre eux, selon sa sagesse ». Cette Délibération a été autorisée par Arrêt du Parlement de Toulouse le treize Septembre de l'année derniere.

DE SAINT-MALO, *le 9 Avril.*

Il vient de se faire dans cette Ville un de ces Etablissemens patriotiques que nous voyons se multiplier de toutes parts & qui prouvent que l'esprit de bienfaisance & d'humanité fait journellement de nouveaux progrès; c'est une Manufacture pour occuper les pauvres. On y fait des bas unis & à côtes, des chaussettes, des toiles de ménage & autres. Ceux qui employeront leurs soins pour procurer à cette Maison de l'ouvrage ou le débit des marchandises qui s'y fabriquent, jouiront d'un droit de commission, à moins qu'ils n'aiment mieux se contenter pour récompense de la douce satisfaction de procurer la subsistance à des indigens. M. des Saudrais de Fresne, Curé perpétuel, Grand-Vicaire, Chanoine Honoraire de la Cathédrale de Saint-Malo, a bien voulu se charger de la direction de cet Etablissement; c'est à ce respectable Ecclésiastique qu'il faut s'adresser en affranchissant les lettres. Sa demeure est rue de la Vicairerie.

DE FONTAINEBLEAU, *le 12 Avril.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. » Tout ce qui peut nous rappeller la mémoire de notre Roi Henri IV. ne peut être recueilli trop précieusement. C'est pourquoi, je me fais un devoir, Mr, de consigner dans vos Feuilles une petite anecdote dont notre Ville a été, pour ainsi dire le théâtre, & que peu de personnes sçavent, quoiqu'elle soit bien propre à caracteriser ce bon Prince.

Un jour Henri IV. traversant la gallerie du Château de Fontainebleau, vit un Laboureur nommé de la Foy, qui appuyé sur une croisée, regardoit attentivement dans le jardin de l'Orangerie. Le Roi, lui frappant sur l'épaule, lui dit; mon ami, que consideres-tu là? — Sire, c'est votre jardin; il est certainement très-beau, mais j'en ai un qui vaut mieux encore. — Et où est ton jardin? — Près de Malesherbes. — Je ne ferois pas fâché de le voir ». En effet, Henri alla quelques jours après à Malesherbes pour y rendre visite à la Belle d'Entragues à qui cette Terre appartenoit alors. Il se fit conduire à la Ferme de la Foy & lui demanda à voir son jardin. Notre bon Laboureur le mena dans une vaste piece de bled qui étoit de la plus grande beauté: *Ventre-sein-gris*, lui dit le Roi, *tu avois raison, ton jardin est plus beau & meilleur que le mien.* Le bon Prince, pour lui témoigner sa satisfaction, & pour honorer en sa personne le plus ancien & le premier de tous les Arts, lui accorda le privilege de porter un épi d'or attaché à son chapeau. Il existe encore plusieurs descendans de ce digne Laboureur dans divers cantons du Gâtinois & dans la Beauce, où ils exercent avec honneur la profession de leur ancêtre.

DE PARIS, *le 15 Avril.*

Le ROI étant informé qu'il s'eſt élevé des doutes par rapport à l'élection des Gardes-Jurés des Marchands & Fabricans, qui doit être faite chaque année, en exécution des Réglemens des Manufactures ; & ayant de plus reconnu que la Police & l'inſpection qui ſe fait par leſdits Gardes-Jurés eſt très-utile au progrès deſdites Manufactures, & que le Commerce en a tiré de grands avantages, a jugé à propos de maintenir cette police, non-ſeulement dans les Villes où Sa Majeſté a rétabli des Communautés d'Arts & Métiers, mais encore dans tous les lieux où il n'en a pas encore été établi. En conſéquence Sa Majeſté, par des Lettres-Patentes du 1 Décembre dernier, regiſtrées en Parlement le 12 Février ſuivant, ordonne que les Réglemens concernant la police & l'inſpection qui doit être faite par les Gardes-Jurés des Marchands & Fabricans, ſeront exécutés, & qu'en conſéquence il continuera d'être procédé en la maniere accoutumée à l'élection deſdits Gardes-Jurés, comme avant l'Edit du mois d'Avril 1777, & ce dans toutes les Villes & lieux où il étoit d'uſage d'en nommer.

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

» Le 15 de ce mois, ſix des Eleves de l'Ecole Royale Vétérinaire ont été examinés ſur la *matiere médicale externe.*

Les errhines, les maſticatoires, les repercuſſifs, les émolliens, les réſolutifs, les maturatifs, les digeſtifs, les déterſifs, les cicatriſans & les cauſtiques ont fait la matiere de cet examen. Les Répondans ont expliqué la nature & les effets de ces différens topiques ; ils ont indiqué les moyens d'en faire uſage, les cas où ils doivent être employés & ceux où ils doivent être rejettés &c. &c.

Les Eleves qui ont été interrogés ſont les ſieurs Biſoard, entretenu par les Etats de la Province de Bourgogne ; Tanon, par les Etats de Béarn ; Gaitoux, par M. le Comte de Puyſegur ; Lelievre, par la Province de Picardie ; Tanguenard, par M. l'Intendant de Caen, & Guinot, par M. l'Intendant de Lyon. Tous ces Eleves ont été généralement applaudis, & le ſort a couronné le Sr. Tanguenard.

Le Sr. Baour & le Sr. Mangin, Eleves Militaires caſernés n'ont pu concourir ; le premier à cauſe de la difficulté qu'il a de s'énoncer dans notre Langue ; & le ſecond, parce qu'il a été arrêté dans le cours de cette étude par une maladie aſſez grave.

Le même jour & l'après-midi, onze Eleves ont démontré le thorax, la trachée-artere & les bronches, les poumons, les uſages de ce viſcere, le diaphragme, le pericarde, le cœur, ſes uſages, les meninges & le cerveau. L'explication de ces différens organes comparés dans le cheval, le bœuf & le mouton, eſt échu par le ſort à ces mêmes Eleves qui ſont,

Les ſieurs Ortoli, entretenu par les Etats de Corſe, Secrettin, par la Province de Bourbonnois ; Ignard, par les Etats de Bourgogne ; Péroche, par la Province d'Auvergne ; Laſſerre, par le Pays de Comminges ; Mayeux, par la Province de Champagne ; Siman, par ſon pere ; Cholet, Mangin, Chapet & Brard, Eleves Militaires caſernés & entretenus par le Roi.

Les ſieurs Lelievre, Brard, Ortoli, Secrettin, Peroche & Mangin ont parfaitement ſatisfait l'Aſſemblée ; le ſort a couronné le Sr. Secrettin. Les ſieurs Chapet & Laſſerre ont obteuu l'*Acceſſit* ».

Le feu ayant pris, la nuit du 29 ou 30 du mois dernier, au Bourg de Dampierre en Champagne, dix maiſons ont été la proie des flammes. On fait monter à 60 mille liv. la perte cauſée par cet accident. Mais l'événement le plus affligeant dans cette triſte circonſtance, eſt le ſort d'une mere enceinte de ſept mois, qui, après avoir ſauvé des flammes un enfant, voulut leur en dérober encore un ſecond & eut le malheur de périr avec lui en le ſerrant entre ſes bras.

DESCRIPTION d'une Machine très-ſimple, par le moyen de laquelle un homme ſeul peut charger deux trouſſes conſidérables de fourrage ou deux autres fardeaux ſur un mulet ; tirée des Memoires manuſcrits de M. Pingeron ſur les Arts utiles & agréables.

» Les Payſans des environs de Toulon ſe ſervent d'une Machine de la plus grande ſimplicité pour charger du fourrage

ſur leurs mulets. Un homme ſeul ſuffit pour cette manœuvre qui, dans les autres pays, en exige toujours deux, ſi on ne veut pas expoſer le fardeau à tomber par terre & à bleſſer le mulet. Elle m'a paru d'autant plus digne d'être connue, que dans pluſieurs parties de la France, dans toute l'Eſpagne, l'Italie, & dans les Royaumes de Naples & de Sicile, les tranſports, faute de grands chemins, ſe font encore tous à dos de mulet.

La Machine conſiſte tout ſimplement dans quatre pieces de bon bois formant un quarré long un peu convexe, qui embraſſent les deux arcs du bât de maniere qu'il ne peut point aller ni en avant ni en arriere. Deux cylindres ou rouleaux tournent, parallelement à la longueur du mulet, dans deux trous pratiqués dans les traverſes du cadre en queſtion, dont l'une regarde la tête & l'autre la queue de l'animal. Ces cylindres ou treuils ont une eſpece de tête hors du cadre, percée de pluſieurs trous où on met de petites *billes* ou leviers pour faire tourner ces deux petits treuils. Il y a quelques Payſans qui aſſujettiſſent ces treuils ou cylindres en faiſant entrer une partie ſaillante ménagée dans ces têtes ou extrêmités du treuil dans une troiſieme traverſe. Cette précaution complique un peu la Machine, mais elle la rend bien plus ſolide.

Maniere de s'en ſervir. Le Muletier apporte les deux trouſſes * de foin qu'il veut charger à côté de ſon mulet, & paſſe enſuite ſous une trouſſe une double corde attachée d'un bout à un des petits côtés de la Machine, & par les deux autres bouts au milieu du treuil qui eſt du côté oppoſé à la trouſſe; il répéte enſuite cette opération pour la ſeconde trouſſe. On doit remarquer que, par cette diſpoſition, les cordes ſe croiſent, pour mieux embraſſer les trouſſes.

Cet homme paſſe enſuite derriere ſon mulet & tourne les treuils avec les mains juſqu'à ce que les cordes ſoient bien roidies; il met une bille dans un des treuils pour augmenter ſa force, éleve une des trouſſes, & s'il eſt adroit, toutes les deux à la fois. Quand il n'a élevé qu'une trouſſe, celle qui reſte tient lieu du Muletier qui ſoutient le fardeau quand ſon camarade charge le mulet. On arrête enſuite les billes au cadre avec une corde & le mulet peut partir. S'agit-il de décharger, on délie les billes, & les trouſſes de foin deſcendent d'elles-mêmes à meſure que leur poids fait dérouler la corde qui eſt ſur les treuils. Chaque mulet a une pareille machine qui peut être regardée comme une eſpece de bât mis ſur le premier. Cet uſage eſt encore connu à Hieres ».

* *On porte le fourrage dans des filets en Eſpagne & en Provence. Cet uſage devroit bien s'introduire dans nos Armées.*

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Annonce de Livre.

Obſervations ſur le froid rigoureux du mois de Janvier 1776; par M. J. H. Van Swinden, Profeſſeur de Philoſophie, en l'Univerſité de Franeker: Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences à Paris: Membre des Sociétés de Haarlem & d'Utrecht. A Amſterdam, chez Marc-Michel Rey, 1778. In-8o. de 330 pages. On en trouve des exemplaires à Paris, chez Leclerc, Libr., quai des Auguſtins.

Pluſieurs Phyſiciens ayant publié ſéparément leurs Obſervations ſur le froid extraordinaire du mois de Janvier 1776, M. Van Swinden a cru que le Public verroit avec plaiſir qu'on les raſſemblât toutes ſous un point de vue, qu'on les comparât entre elles, & qu'on y en ajoutât de nouvelles ſi on pouvoit ſe les procurer. C'eſt ce qu'il a entrepris de faire dans cet Ouvrage qui eſt diſtribué en deux parties. La premiere préſente un Recueil d'obſervations purement météorologiques, faites en plus de 80 endroits différens de l'Europe. On voit par le détail de toutes ces obſervations comparées entre elles, que la progreſſion du froid ne ſuit pas les degrés de latitude, que même il eſt quelquefois très-different dans des lieux très-voiſins. On remarquera auſſi de grandes irrégularités dans les dates du *maximum* du froid. Dans le nombre des endroits où l'on a obſervé, la plus grande intenſité du froid a eu lieu

pour quatre de ces endroits le 18 Janvier ; pour trois, le 19 ; pour dix-neuf, le 27 ; pour vingt-un, le 28 ; pour trente-deux, le 29 ; pour dix, le 31. Le 1 Février n'a été la date du *maximum* du froid que pour Saint-Germain-en-Laye, Lyon, Grenoble, Wirtemberg, Manheim. S'il en faut croire l'Auteur, le froid de 1776 n'a pas été aussi considérable pour Paris que celui des grands hivers de 1709, 1717 & 1740, quoiqu'il l'ait été beaucoup plus pour d'autres Villes de France.

La seconde partie est un Recueil d'observations physiques faites pendant le froid du mois de Janvier 1776. On y examine jusqu'à quel degré de profondeur la gelée a pénétré en terre ; avec quelle force le froid s'est fait sentir dans les maisons, dans les celliers & les souterreins ; quelle a été l'épaisseur de la glace. On y traite de la congélation des rivieres, des lacs &c ; des congélations artificielles operées pendant le froid de cet hiver ; des effets de la gelée sur les hommes, sur les animaux & sur les végétaux. Enfin le septieme & dernier chapitre de cette seconde partie renferme des considérations générales sur tout le cours de l'hiver & sur le dégel. Cet Ouvrage suppose de la part de son Auteur une patience héroïque. On est effrayé du travail que tant de recherches & de rapprochemens ont dû lui coûter ; & certainement ceux qui aiment les observations météorologiques ne peuvent trop lui témoigner leur reconnoissance.

I I.

Avis intéressant pour les Maisons Religieuses & pour les Peres & Meres.

» Les Maisons Religieuses chargées de l'Education des jeunes Demoiselles, voulant écarter tout ce qui pourroit ternir la pureté des principes qu'elles ont soin de leur inculquer, ont l'attention d'interdire aux Maîtres de Chant toutes les Ariettes & Chansons équivoques. Cette précaution est très-louable; mais si elle met à couvert les mœurs, elle rallentit les progrès des talens. En effet, les jeunes Personnes qui n'entendent point le Latin, se trouvant réduites à ne chanter que des Motets, se livrent avec moins d'ardeur à l'étude d'un Art si agréable par lui-même, & qui fait à présent une des principales branches de l'Education.

Pour parer à ces inconvéniens, Madame LEMENU, Marchande de Musique, rue du Roule, à la Clef d'Or, a imaginé de faire composer un Recueil dont les paroles fussent morales sans être trop sérieuses ; elle a communiqué son intention à M. LÉGAT, connu par son talent. Cet Artiste a fait un choix de paroles fort agréables & très-liriques, qu'il a mises en Musique ; il y a ajouté un Violon & une Basse qui pourra se jouer sur le Claveſſin, étant chiffrée ; mais ces accompagnemens ne sont pas obligés.

Madame LEMENU espere que ce Recueil qui a pour titre *les Leçons de Minerve*, plaira non-seulement aux jeunes Personnes, mais encore qu'il sera accueilli favorablement du Public, attendu qne la Musique en est fort agréable & qu'elle est faite avec esprit. Le Prix est de 9 livres ».

I I I.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 17 Avril.

Le saumon d'Hollande, 60 livres ; le petit saumon de la Loire, 24 liv. ; la tire ou grosse raye, 57 liv. 10 sous ; la raye, depuis 12 liv. jusqu'à 20 ; le flotot, 40 liv. ; les trois aloses, 30 liv. ; le turbot, 12 liv. ; le panier de limandes, 11 liv. ; le panier de moules 2 liv. 5 sous ; le barbue, espece de turbot, non-frais, depuis 1 liv. 10 sous jusqu'à 2 liv.

I V.

ERRATA.

Entr'autres corrections qu'il y auroit à faire dans l'avant-derniere Gazette, à l'article de *Rochefort*, nous nous bornons aux suivantes. Pag. 237, col. 1, ligne 34 : *vapeurs élancées*, lisez *vapeurs lancées*. Même page, lig. 37 & 38 : *depuis l'équinoxe d'Automne jusqu'à celle de Mars*, lisez *jusqu'à celui de Mars*.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 15 Avril 1778, au Samedi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 22 liv.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 10 s. à 10 l.; Le froment au Port de la Grêve, de 19, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 l., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Du Mercredi 15 Avril 1778 au Samedi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 20 l. 10 s. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 18 Avril 1778, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 18 Avril 1778.

Or de Portug. à . . .	722 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	718		
Du Pérou à	710		
Les guinées à . . .	720		
Ducats à	98	2	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84	1	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	
Piastres à	49	8	

Changes de Paris du 18 Avril 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 1 8e.
Hambourg	189
Madrid.....	15 3 6 à 3
Cadix.....	15 19 6 à 19
Livourne	96
Gênes	94
Lyon	1 p. % p.

***Lettres** de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.*

Du Mardi 14 Avril 1778		Du Mercredi 15.	
Messieurs		*Messieurs*	
Vieillard .... pp^lles.	C.	Boutray ..... pp^lles.	F.
Viageres	C.	Viageres	F.
Tontine.....	C.	Tontine	F.
Cauchy ..... pp^lles.	F	Cochin. .....pp^lles.	C.
Viageres	E.	Radix ..... pp^lles.	E.
Tontine	F.	Viageres.....	E.
Marsollier .... v^res.	D.	Defrance.... Viag.	C.
Perpétuelles..	D.	Perpétuelles..	B.
Defays ....., pp^lles.	E.	Gauthier ..... v^res.	C.
Viageres	E.	Perpétuelles..	C.
Desplaces.. pp^lles.	C.	Patu .....pp^lles.	G.
Viageres,....	C.	Viageres	G.
Tontine	D.	Peinchein .... v^res.	C.
.....		Viageres	E.
.....		Rouillard, p^lles. Viag.	E.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARI

Avril. 1778.	*Jeudi 16.*	*Vendredi 17.*	*Samedi*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	. . . . .	. . . . .	1610 20 ,
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	19 19 ½ 20
Bil. des Fermes .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonne de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le N des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 30 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 23 Mai.*

» DANS tout l'Empire il n'existe qu'une Fabrique de draps fins ; c'est celle d'Iambourg, petite Ville située dans le Gouvernement de Pétersbourg : elle appartient à la Couronne, qui a fait des dépenses très-considerables pour l'élever, & qui est obligée de les continuer pour la soutenir. En 1774, elle coûtoit déjà 500 mille roubles ; & à cette époque, on ajouta une autre somme de 400 mille roubles, pour la continuation des bâtimens. Les principaux Ouvriers de cette Manufacture sont étrangers : on n'y emploie absolument que des laines d'Espagne ; les draps qui en sortent sont passablement teints ; le tissu en est assez moëlleux ; mais ils sont mal rasés, & ils reviennent trop cher à la Fabrique, pour avoir un débit de quelque importance ; aussi s'en fait-il une petite quantité.

Les Manufactures de draps ordinaires sont plus favorables en Russie ; elles sont au nombre de 50 & occupent 1700 métiers ; on s'y sert de la laine du pays, principalement de celle d'Ukraine & des environs. Les draps de ces Fabriques sont employés à l'habillement des Troupes ; ils ne sont teints que dans quatre couleurs : leur qualité est bonne, & ils donnent un bénéfice de 15 pour cent. Ces Manufactures sont tenues par des Nobles & des Négocians qui en vendent les draps à la Couronne, au prix de 50 f. l'archine.

Outre ces Fabriques, la Russie en a une quantité d'autres d'une troisieme sorte, pour habiller les Paysans & les Peuplades qui la bordent, depuis la Chine jusqu'à Astracan. Les draps qu'on y fait ne sont qu'une espece de feutre grossier & épais ; la plus grande partie est en gris sale. C'est en Ukraine principalement que sont placées ces Manufactures. Comme ces étoffes sont de la consommation la plus générale, la quantité qui s'en fabrique doit être immense, & le profit des Propriétaires des Manufactures est au moins de 50 pour cent.

Un obstacle naturel s'oppose aux progrès des Manufactures de draps en Russie ; c'est la mauvaise qualité de ses laines courtes & rudes. On pourroit pratiquer à cet égard les moyens qu'on a heureusement employés dans quelques Etats de l'Europe, pour se procurer un avantage que la nature paroissoit leur avoir refusé : ce seroit de renouveller les races des bêtes à laine, de transplanter les meilleures especes d'Espagne & de Barbarie, dans les Provinces les plus favorables par la temperature de leur climat, & la salubrité de leurs pâturages. Jusques-là la Russie doit se borner à ses Fabriques grossieres qui emploient la laine de son crû, & par-là sont susceptibles d'un grand débit & d'un bénéfice considerable ».

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 28 Mai.*

Extrait, d'après le Journal de Bouillon, de l'Ouvrage Anglois de M. Villiams, contenant *des observations sur les divers Etats du Nord.* » Les Suédois ont peu de monnoie dans la circulation ; de grosses pieces de cuivre timbrées, & de petits billets de Banque, voilà tous les fonds du Commerce. La branche en especes qu'ils retirent d'Angleterre & de Hollande, est presque toute absorbée par la France ; & comme d'autres Puissances dont ils achetent une grande partie de leurs grains & de leurs autres provisions, ont également une forte balance contre eux, qu'elles refusent de laisser éteindre avec les billets du pays, les Marchands Suédois sont obligés de se procurer des lettres de change sur l'Angleterre, la Hollande, la Ville de Hambourg &c. ce qui les expose souvent à des pertes, par les variations du change.

Cette raison & quelques autres de la même nature déterminent les principaux Négocians à se charger du monopole sur differentes branches du Commerce. Les diverses especes de fer, le cuivre, le fil d'archal sont ainsi tombés dans les mains des Particuliers ; mais il en résulte un autre inconvénient ; c'est qu'ils haussent tellement leur prix, que les Marchands étrangers, sur-tout les Russes, peuvent donner les mêmes objets à beaucoup meilleur marché qu'eux. Leur Commerce avec l'Espagne & le Portugal, d'où ils tirent du sel, des fruits & des vins, ne leur est pas beaucoup plus avantageux, principalement avec cette derniere Couronne, qui prend du fer, du cuivre, du poisson salé &c. en échange : il leur faut une grande quantité de sel, non-seulement pour leur consommation domestique, mais encore pour la salaison du hareng dont ils font un commerce considerable. Du seul Port de Gothembourg ils exportent, année commune, 150,000 tonnes de harengs à toutes les parties de l'Europe.

La branche de Commerce la plus préjudiciable pour eux, est celle des modes de France, laquelle leur enleve toute leur monnoie pour ces objets de luxe, & ne reçoit que peu de marchandises nationales. On compte que la Suede fait, par exemple annuellement environ 31000 tonnes de fer ; l'Angleterre & les Provinces soumises à sa Domination en enlevent 18 à 19,000 tonnes, & la France seulement 200.

Il n'y a que très-peu de Marchands étrangers en Suede ; les loix du pays sont très-severes contre eux. Aucun de ces Etrangers, qui a demeuré quelque tems dans le Royaume, ne peut en sortir ni emporter son bien, sans en laisser le tiers au Gouvernement, quand même il auroit été naturalisé. La même loi porte qu'un tiers des biens d'un Marchand étranger, mort dans le pays, est dévolu à la Couronne. Si cette loi n'a pas été favorable à la Suede, elle a été effrayante pour les Etrangers, & sur-tout pour les Anglois qui, dès qu'ils voient leurs affaires prosperer, songent moins à s'etablir dans ce Royaume, qu'à prendre leurs mesures pour retourner dans leur Patrie, après avoir converti prudemment leur fortune en bonnes lettres de change.

Il suit de ce qui vient d'être dit, qu'en comparant la politique & les loix Suédoises sur le négoce ave celles des autres Nations commerçantes, on trouvera qu'autant celles-ci encouragent & favorisent l'Industrie, autant les autres l'oppriment & en étouffent jusqu'aux derniers germes ; l'on sera convaincu que tant que ce plan destructeur sera suivi, la Suede ne deviendra jamais florissante par l'Agriculture, les Fabriques & le Commerce, quelques efforts qu'elle puisse faire d'ailleurs, & qu'au contraire toutes les tentatives échoueront, tous les réglemens demeureront sans effet, si préalablement elle n'embrasse pas un autre sistême d'économie politique ».

SICILE.

DE MESSINE, *le 22 Mai.*

Les pluies abondantes qui sont tombées ici dans les derniers jours du mois précédent, ont fait naitre l'esperance d'une heureuse récolte.

HOLLANDE.

DE ROTTERDAM, *le 17 Juin.*

Avis de la Société Bataye de Philosophie e

périmentale de cette Ville. » La néceſſité où nous nous trouvons dans cette partie des Pays-Bas que nous habitons, de décharger, à tems & d'une maniere sûre, de leurs eaux les terreins bas qui ont été inondés par la rupture des digues ou par des pluies continuelles, a ſouvent fait deſirer qu'il exiſtât quelque machine dont l'opération durât plus long-tems que celle des moulins à vent ordinaires, & qui répondit mieux à la fin que l'on ſe propoſe. Quelques perſonnes réfléchiſſant ſérieuſement ſur cette matiere, ont cru que l'on réuſſiroit dans ce projet par le moyen d'une machine ſuffiſamment connue ſous le nom de *ſtoom of fuur machine* (machine propre à élever les eaux par le moyen de pompes miſes en action par la vapeur de l'eau bouillante), moyennant qu'on y ajoutât d'autres pieces ou inſtrumens qui, mis en mouvement par la machine, fuſſent capables d'élever à la hauteur deſirée, & dans un tems déterminé, une ſuffiſante quantité d'eau. Enſuite ces perſonnes, animées d'un louable amour pour leur Patrie, & pleines de confiance dans la ſageſſe de leur projet, ont, pour ſervir d'épreuve, fait conſtruire ici une pareille machine à leurs frais & dépens qui ont été conſiderables. Mais comme les pompes ajoutées à cette machine n'ont point répondu à leur attente, n'ayant point été trouvées capables de réſiſter à la force qu'on emploie pour les faire agir, & étant hors d'état, par la perte qui ſe fait de l'eau dans le tems qu'on l'éleve, de produire l'effet que l'on attendoit de la force connue de cette machine, ces mêmes perſonnes ont prié la Société Batave de propoſer pour le 1er. Mai 1779, la queſtion ſuivante, pour améliorer cette partie de la ſuſdite machine à feu, ſçavoir:

» Quel eſt le meilleur moyen ou le » meilleur inſtrument qui, ajouté à une » machine à feu, eſt en état d'agir pen- » dant pluſieurs mois de ſuite ſans ſe » déranger conſiderablement, & de por- » ter à toutes ſortes de hauteurs au- » deſſous de cinq pieds, une quantité » d'eau qui augmente à meſure que la » hauteur à laquelle cette eau doit être » élevée diminue, & laquelle quantité » d'eau ſoit proportionnée à la force con- » nue de la machine ? ».

Les Auteurs qui trouveront à propos de ſe borner à l'uſage des pompes, auront la bonté de ne point perdre de vue que la longueur du jeu de la pompe doit être de ſix pieds; & en général, on prie les Auteurs de régler les moyens ou les inſtrumens qu'ils fourniront, ſur un cylindre ou ſur un tuyau de vapeurs de cinquante pouces & demi de diametre, meſure de Rhynland, dans lequel le piſton monte & deſcende de ſept pieds; de calculer ſa puiſſance, ou la grandeur de ſa force mouvante, déduction faite du frottement, de la perte de l'eau, & des autres empêchemens inévitables; de démontrer le tout clairement, en produiſant des modeles ou des deſſins; & enfin de fournir un détail exact des dépenſes & des frais du total.

Pour plus parfaite intelligence de la queſtion propoſée, nous ajoutons que la plus grande hauteur à laquelle cette machine doit élever l'eau du terrein, pour la verſer dans la riviere, eſt de cinq pieds; mais que cette hauteur diminue à meſure que, pendant le reflux, l'eau baiſſe dans la riviere, & conſéquemment qu'en raiſon contraire de cette baiſſe de l'eau, la machine doit élever une plus grande quantité d'eau à toutes ſortes de hauteurs; enſorte qu'à la hauteur de deux pieds & demi, elle jette une quantité d'eau double; qu'à un pied un quart, elle en donne le quadruple &c.

On promet à l'Auteur, dont la réponſe à la queſtion ſuſdite paroitra ſatisfaiſante, une médaille d'or de la valeur de 30 ducats, & le rembourſement des frais qu'il aura faits pour ſon modele, pourvu qu'ils n'excédent pas 150 florins. De plus, on promet au même Auteur une récompenſe de 100 ducats, s'il paroit, par les épreuves que l'on en fera, que ſon inſtrument réponde aux deſirs de la Société.

Ceux qui ſouhaitent de plus amples informations, au ſujet de la machine à feu déjà conſtruite, & de la pompe qui y eſt jointe, doivent s'adreſſer à M. J. D. Huichelbos van Liender, Membre conſultant de la Société Batave de Philoſophie expérimentale établie à Rotterdam; mais les réponſes doivent être écrites en Hollandois, ou en Allemand, Latin, Anglois ou François, avec un billet cacheté qui contienne le nom & la demeure de l'Auteur, avec la même

devise qu'il aura mise sur la réponse. Le tout sera adressé franc de port, pour le tems prescrit, à M. L. Bicker, Directeur & premier Secretaire de la Société Batave de Philosophie expérimentale à Rotterdam ».

I. I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DU PONT-DE-BEAUVOISIN, *le 13 Juin.*

Lettre au Rédacteur. » Il n'y a, Mr, dans ces cantons, comme dans bien d'autres, que fort peu de prairies naturelles. Pour suppléer à leur défaut, on a depuis long-tems tâché d'en faire d'artificielles en y employant la luzerne, le sainfoin, le trefle &c.; mais comme le produit de toutes ces plantes n'est un peu abondant que lorsqu'elles se trouvent placées dans des fonds de premiere qualité, & bien fumés, leur culture exige des sacrifices & des avances. Cet inconvénient a toujours rebuté nos Cultivateurs, & personne n'a osé jusqu'à présent faire de ces sortes de prairies en grand. Nous manquons par conséquent de fourrage, & par une suite nécessaire, de bestiaux & de fumier; aussi notre Agriculture est-elle dans un état tout-à-fait languissant; mais, graces en soient rendues au Tout-Puissant, nous avons trouvé un remede à nos maux dans la propriété que l'on a reconnue au plâtre, de faire prosperer le trefle d'une maniere extraordinaire. Il n'est point nécessaire, avec cet engrais, de faire choix d'une bonne terre pour y cultiver cette plante; sable, gravier, argille, tout terrein lui suffit. Il importe même peu qu'il soit fumé ou non: en répandant un peu plus de plâtre sur les terres maigres que sur les terres fumées, on réussit aussi bien dans les premieres que dans les dernieres. Par surcroit de bonheur, cet engrais n'est pas coûteux; le plâtre, tout prêt à être répandu sur les trefles, c'est-à-dire bien broyé, ne nous revient, rendu chez nous, qu'à trente sous le quintal. Quatre quintaux sont assez pour un journal de terre de moyenne qualité. Un quintal ou un quintal & demi de plus suffisent pour une même étendue de mauvaise terre. C'est donc six ou huit livres qu'il nous en coûte pour fumer un journal de terre avec du plâtre; on sçait que le journal contient 600 toises. Cette dépense n'est pas considerable, sur-tout si on la compare à la quantité de fourrage que l'on obtient par son moyen, & qui est presque incroyable. Si on a répandu le plâtre sur les trefles dans le courant de Mars, & qu'on ait eu l'attention de choisir pour cette opération un tems beau & sec, les trefles seront en état d'être coupés vers le milieu du mois de Mai. On en fait encore deux autres coupes aussi belles que la premiere, & ces trois coupes réunies, rendent communément cinquante quintaux de très-bon foin par journal. Quoique nous ne fassions usage du plâtre pour fumer nos trefles, que depuis deux ans, les succès de cette méthode sont déjà si considerables que nous concevons les plus grandes esperances de voir améliorer notre sort. Nous osons croire que bientôt, au lieu des animaux maigres & décharnés que nous élevons avec peine, nos écuries se peupleront de bestiaux gras & bien portans, & que nous ne verrons à l'avenir que de belles récoltes dans des champs où jusques à présent nous n'en avons vues que de chetives ».

DE TOULOUSE, *le 9 Juin.*

D'après le relevé général de la Province de Languedoc, qui comprend les Généralités de Toulouse & de Montpellier, on voit qu'en 1777, il y a eu dans cette Province 67,909 naissances, 15,708 mariages, & 49,644 morts. En 1776, on avoit compté dans cette même Province 65,689 naissances, 19,565 mariages, & 46,187 morts. Il y a donc eu en 1777, 2220 naissances, & 3457 morts de plus qu'en 1776; au contraire en 1776, il y a eu 3857 mariages de plus qu'en 1777.

D'AUCH, *le 5 Juin.*

Dans le courant de l'année derniere, on a compté dans la Généralité d'Auch 32,348 naissances, 6940 mariages, & 24,948 morts. En 1776, il y avoit eu dans cette même Généralité, 31,087 naissances, 6849 mariages, & 22,604 morts. Par conséquent, en 1777, il y a

eu 1261 naiſſances, 91 mariages, & 2344 morts de plus qu'en 1776.

DU PAYS D'AUNIS, *le 11 Juin.*

Nous avons eu juſqu'à ce jour, à un peu trop de ſéchereſſe près, le plus beau tems qu'on puiſſe deſirer pour la végétation en général. Nos campagnes préſentent l'aſpect le plus riant, & il y a long-tems qu'on n'avoit vu dans ces cantons le Vigneron auſſi gai. L'eſpoir d'avoir, cette année, des vendanges meilleures que les onze dernieres, lui rend ſa bonne humeur. On eſpere donc faire une bonne vinée, en comparaiſon des récoltes précédentes. Les formances des grappes, qui paroiſſoient avoir ſouffert des froids vifs du mois d'Avril, n'ont plus cette couleur rouge qu'elles avoient d'abord & qu'on a coutume de regarder comme un pronoſtic qui annonce la coulure; elles ſe ſont remiſes & ſont d'un très-beau verd. La floraiſon a déjà commencé. Toutes les grappes paroiſſent fleurir à la fois; ce qui nous préſage que les raiſins parviendront tous enſemble & en même tems à leur degré de maturité, & que par conſéquent ils donneront d'excellent vin.

La taille prime aura, cette année, l'avantage ſur la taille tardive: comme il n'y a pas eu de gelées, la premiere a pouſſé plus vigoureuſement, les jets en ſont plus beaux, & les formances plus longues & mieux fournies. Quoi qu'il en ſoit des unes & des autres, on compte ſur une bonne demi-vinée commune; ce qui, dans les circonſtances préſentes & vu la diſette de vin que nous éprouvons depuis pluſieurs années, ſera favorable aux Propriétaires de vignobles, & leur vaudra preſque autant qu'une récolte complette leur auroit valu dans des années conſécutives d'abondance.

On fauche par-tout les foins; les luzernes ſont ſerrées; la récolte en ſera un peu moindre que l'an dernier, parce que le printems a été ſec. Les bleds en général ſont aſſez beaux. Les orges jaunifſent, & ſi le beau tems, que nous avons, continue, on commencera à les ſcier vers la fin de la ſemaine prochaine. Les fromens ſont entierement hors de fleur; la ſéchereſſe avoit un peu fait jaunir le pied; mais Samedi dernier, ſix de ce mois, il tomba pendant tout le jour une pluie qui rafraichit la terre & la pénétra de 7 à 8 pouces; de ſorte que nous n'avons plus beſoin que de la continuation du beau tems qui paroît très-bien diſpoſé.

DE POITIERS, *le 8 Juin.*

D'après le relevé général de la Généralité de Poitiers, il y a eu en 1777, dans cette Généralité, 27,904 naiſſances, 6110 mariages, & 18,225 morts. Il y avoit eu en 1776, 25,499 naiſſances, 6460 mariages, & 17,162 morts. On voit, par ce réſumé, qu'en 1777, il y a eu 2505 naiſſances, & 1063 morts de plus qu'en 1776, & qu'en 1776, il y a eu 350 mariages de plus qu'en 1777.

DE VERTUS (*en Champagne*), *le 13 Juin.*

Extrait d'une Lettre. » Nos vignes dont je vous ai très-mal parlé dans ma derniere Lettre, ſe ſont aſſez bien raccommodées, & ſi les apparences ſe ſoutiennent, nous ne ſerons pas auſſi maltraités qu'on avoit ſujet de le craindre. Votre vigne, entre autres, eſt paſſable; mais je ne puis encore vous dire quel en pourra être le produit ». (*Voy. la Gazette du Samedi 9 Mai de cette année, N°. 37*).

DE PARIS, *le 25 Juin.*

Arrêt ſur le Vingtieme. Le Roi, après avoir examiné les Remontrances de ſon Parlement de Paris, a cru devoir expliquer quelques diſpoſitions de l'Arrêt de ſon Conſeil du 2 Novembre 1777, concernant la *répartition du Vingtieme.* En conſéquence S. M. a rendu le 26 Avril dernier un Arrêt par lequel Elle veut qu'à meſure qu'on ſera dans le cas de demander de nouvelles déclarations, la déduction du Quinzieme ordonné par l'article V. du précédent Arrêt, ſoit portée à un Douzieme. Sa Majeſté accorde la même déduction aux Propriétaires des biens non-affermés, ou qui ſeront dans le cas d'être impoſés, d'après une évaluation des grains, lorſque ladite évaluation ſera faite ſur le prix moyen des grains, priſe ſur les vingt années antérieures au ré-

glement de leurs cotes. Les Etangs, Moulins & Forges jouiront de la déduction qui leur eſt accordée par les Edits & Déclarations ; & ſes diſpoſitions ſeront étendues aux biens de même nature & qui exigent pour leur conſervation des ouvrages diſpendieux. Sa Majeſté autoriſe les Contribuables qui ſe croiront fondés à ſe plaindre du montant de leurs cotes, ſur la communication que le Préposé ſera tenu de leur en donner, à demander que l'examen de ces cotes ſoit fait en préſence de trois notables Propriétaires choiſis par la Paroiſſe. Il ne pourra être ſtatué ſur les Requêtes ou Mémoires que les Propriétaires ſe croiront dans le cas de préſenter aux Intendans & Commiſſaires Départis, qu'après que les réponſes dont leſdites Requêtes ou Mémoires pourroient être ſuſceptibles, auront été communiquées auxdits Contribuables, afin qu'ils ſoient à portée de s'expliquer de nouveau ſur les faits & moyens qui leur auront été oppoſés, & il leur ſera délivré une expédition de l'Ordonnance motivée qui interviendra, pour qu'ils puiſſent, s'ils le jugent à propos, ſe pourvoir au Conſeil de Sa Majeſté, en la maniere accoutumée. Les cotes des Propriétaires, depuis l'époque du Réglement qui en aura été fait, ne pourront plus, ſous quelque prétexte que ce ſoit, être recherchées ni augmentées pendant le cours de vingt années &c.

Infirmerie publique. » On vient de former dans la Capitale, avec le ſuffrage & l'aveu du Gouvernement, un Etabliſſement qu'on annonce ſous le titre d'Infirmerie publique, dans laquelle on ſe propoſe de recevoir toutes les perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, pour le traitement de toutes les maladies aiguës & chroniques. On y a établi des bains pour les hommes & pour les femmes ; on y recevra ces dernieres pour leurs couches. Il y aura un Médecin, un Chirurgien & des Eleves pour ſecourir les malades. On y ſera ſoigné & logé dans des chambres particulieres, moyennant le prix de ſix livres par jour, pour tous frais, généralement quelconques, & dans des chambres de trois à quatre lits pour 4 liv. Cet Etabliſſement eſt placé au Gros-Caillou, rue Saint-Dominique, la troiſieme porte cochere après la rue Saint-Jean, à droite ». (*Extrait de la Gazette de Santé*).

Description d'un Bougeoir ou Chandelier méchanique, nouvellement imaginé, conſtruit de maniere que la bougie reſte toujours d'à-plomb, quelque poſition qu'on lui donne. Extrait des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron ſur les Arts utiles & agréables.

» Le déſagrément de jetter quelquefois de la cire ſur ſes habits ou ſur les differens objets qui ſe trouvent ſur un bureau, a fait deſirer pendant long-tems un bougeoir qui fut tel que la bougie reſtant ſans ceſſe dans ſon à-plomb, ne fût plus ſujet à cet inconvénient. Voici en peu de mots le moyen ingénieux que l'on a imaginé pour y obvier.

Le pied du bougeoir doit être un peu plus large qu'à l'ordinaire. De la partie du manche la plus voiſine de ce pied ou de cette eſpece de petit baſſin, s'éleve un morceau de métal formant une eſpece de quart de cercle un peu élevé vers ſon extrêmité ſupérieure. Cette verge recourbée eſt plus ou moins large & plus ou moins épaiſſe, ſelon la grandeur du bougeoir ou chandelier.

On ſoude à ſon extrêmité un anneau qui doit être parallele au pied du bougeoir, & diſpoſé de maniere que leurs deux centres ſoient dans la même ligne verticale.

On poſe ſur cet anneau la partie convexe d'une eſpece de douille de métal qui a la forme d'un cône tronqué dont la petite baze eſt couverte d'un hémiſphere. Du milieu de la ſurface de cet arrondiſſement partent deux branches de métal qui vont en divergeant pour ſe réunir dans un poids applati qui eſt aſſez lourd pour rappeller toujours la bougie dans la verticale.

Si l'on veut que ce bougeoir ou chandelier porte deux bougies, on adapte le petit cône renverſé dont on vient de parler ſous une plaque de métal ſur laquelle ſont fixées deux bobêches & une verge perpendiculaire de métal, deſtinée à ſoutenir un capuchon pour couvrir les lumieres, ou un ſimple garde-vue.

Pour peu que l'on faſſe attention à cette méchanique, il ſera facile de voir que dans quelque ſens que l'on tienne cette nouvelle eſpece de chandelier, la bougie reſtera toujours d'à-plomb, par l'effet du poids qui l'y rappelle. La cire n'en peut donc jamais tomber ſur le bureau ou ſur les habits; ce qui eſt très-agréable. On ne ſçauroit cependant diſconvenir que cette eſpece de bougeoir ne ſoit un peu peſant à la main, ce qui eſt abſolument inévitable. On trouve de pareils bougeoirs très-grands en argent haché, pour le prix de 15 l. à Paris chez un Fondeur des mieux aſſortis, dans la rue neuve des Petits-Champs, entre la rue de Richelieu & la nouvelle rue qui précéde la rue Sainte-Anne ».

Sur l'utilité des bains dans les navires & dans les vaiſſeaux de guerre; par M. Lacombe, d'Avignon.

» Un Capitaine Gênois très-expérimenté, qui a inventé une bouſſole à deux aiguilles, m'a aſſuré que, dans les voyages de long cours, il avoit toujours préſervé du ſcorbut la plus grande partie de ſon monde, en faiſant prendre tous les jours un bain au tiers de ſon Equipage. Dans les tems calmes, le bain étoit de deux heures. Lorſque l'eau étoit devenue rare ou corrompue, il a eu lieu de remarquer pluſieurs fois que ceux qui avoient pris le bain n'étoient point alterés & qu'ils pouvoient ſe paſſer de boire de l'eau acidulée pendant trente-ſix heures, ſans ſouffrir aucun beſoin. Ils tenoient alors dans la bouche pendant toute la journée une balle de marbre groſſe comme une balle à fuſil. Ce Marin Philoſophe croyoit que les maladies des Matelots étoient preſque toutes occaſionnées par l'ignorance ou par l'avarice des Capitaines qui ne veillent pas aſſez à l'état & à la qualité des denrées qu'on embarque ſur leurs vaiſſeaux, & auſſi par la malpropreté qui regne toujours dans les Equipages. Les ventilateurs qui ſont en uſage dans la Marine Angloiſe & dans tous les Hôpitaux de cette Nation, ainſi que dans les cuiſines ſouterreines des Particuliers, préviendroient beaucoup de maladies & ſauveroient la vie à bien des hommes ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livre.

Obſervations ſur differens moyens propres à combattre les fievres putrides & malignes, & à préſerver de leur contagion. Par M. J. B. D. M. A Amſterdam & ſe trouve à Paris chez Didot, Libraire ſur le Quai des Auguſtins, & chez Mequignon, rue des Cordeliers., in-8°. d'environ 130 pag.

On annonce dans cet Ouvrage une nouvelle méthode pour combattre plus efficacement qu'on ne l'a fait juſqu'à préſent, les fievres putrides & peſtilentielles. Cette méthode ſe réduit » à expo-» ſer les malades au grand air, à leur faire » boire des acides, du vin, de la biere en » quantité & une forte décoction de quin-» quina ». Cette doctrine eſt celle du Docteur Lettſom, Médecin Anglois, qu'un Docteur François a entrepris de faire adopter en France. Elle a mérité l'approbation de M. de Laſſonne, premier Médecin de Leurs Majeſtés, & celle de M. Vicq-d'Azir, Secretaire de la Société Royale de Médecine. Cet Ouvrage pouvant être utile aux gens de la campagne, aux Marins, aux Artiſans, & généralement à tous ceux qui ont droit d'attendre de nous une attention particuliere, nous nous ſommes fait un devoir de l'annoncer; mais en même tems nous les prévenons qu'ils ne doivent pas croire qu'avec le ſecours ſeul de ce Livre, chacun pourra ſe traiter ſoi-même ou ſe faire traiter par le premier venu. Plus le nouveau traitement qu'on annonce eſt hardi, plus il a beſoin d'être conduit par un Praticien expérimenté.

N. B. Dans la derniere Gazette, pag. 405, col. 1re, lig. 11 : *qui attaquent les grandes routes*; liſez *qui attaquent les arbres des grandes routes.*

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 24 Juin 1778, au Samedi 27 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 21, 22, à 23 liv. 5 s.; le seigle, de 9 liv. 10 s. à 10 livres; l'orge, de 9 livres 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 24 Juin 1778 au Samedi 27 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 27 Juin 1778, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Juin 1778.

Or de Portug. à	724	l.	s.	marc.
Du Mexique à	718			marc.
Du Pérou à	710		2	marc.
Les guinées à	723			marc.
Ducats à	98		11	once.
Or fin à 23 karats 31 32	100			once.
Or à 20 karats à	83		16	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53		13	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51		18	marc.
Piastres à	49		11	marc.

Changes de Paris du 27 Juin 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 7 8e.
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 3 à 3 6
Cadix	15 8 6
Livourne	98 ¼ à ⅜
Gênes	96 ¼
Lyon	⅞ p. 0 b.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Lundi 22 Juin 1778.			Suite du Mardi 23.		
Messieurs			*Messieurs*		
Creuzé	pp^lles.	J.	Desplaces	pp^lles.	J.
Viageres		J.	Viageres		J.
Tontine		J.	Tontine		J.
Certain	pp^lles.	L.	Vieillard	pp^lles.	J.
Viageres		L.	Viageres		J.
Tontine		L.	Tontine		J.
Du Mardi 23.			Boutray	pp^lles.	L.
			Viageres		L.
Cauchy	pp^lles.	J.	Tontine		L.
Viageres		J.	Cochin	pp^lles.	J.
Tontine		J.	Radix	pp^lles.	J.
Defays	pp^lles.	J.	Viageres		J.
Viageres		J.	Defrance	Viag.	J.
Marsollier	v^res.	J.	Perpétuelles		J.
Perpétuelles		J.			

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1778.	*Jeudi 25.*	*Vendredi 26.*	*Samedi 27*
COMP. D'IND.			
Actions	FESTE	1637 ½ 45	1640 45 50
D°. 16 25es			1100
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.			376
Rescriptions		21 20 ½ 20	20 20 ½ 20
Bil. des Fermes		5 ½	5 ½
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. 0/0 1777			

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célèbres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 18 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SIRIE.

D'ALEP, *le 27 Mai.*

LA famine a reparu dans nos contrées & elle recommence ses ravages dans toute l'étendue de cette Echelle. Le pain nous manque absolument, & le Peuple est obligé de se nourrir d'herbages & de fruits verds. On craint qu'une nourriture aussi miserable ne fasse naitre quelque maladie épidémique. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que nous ne sçavons quel sera le terme de nos maux. Des pluies extraordinaires & des froids assez vifs qui regnent ici depuis plus d'un mois, ont beaucoup nui à la récolte.

Nous voyons partir d'ici journellement des chameaux & des bêtes de somme qui se rendent à Orfa pour enlever les bleds qui s'y trouvent emmagasinés; mais malheureusement ces grains ne sont pas pour notre usage. Ils sont destinés à la subsistance des Troupes que la Porte envoye à Bagdad. Un Paysan vient de nous donner une preuve de sensibilité & de désintéressement bien louable. Il s'est empressé d'apporter dans cette Ville toute l'orge de sa derniere récolte. On lui en a offert douze piastres du chambul, mesure d'environ 42 livres pesant. Il a généreusement refusé ce prix, & a distribué lui-même son orge à raison de quatre piastres seulement à ceux qui lui ont paru être les plus indigens. Si cet exemple étoit suivi par les riches Habitans de cette Résidence, bientôt nous nous trouverions un peu soulagés.

BARBARIE.

DE SALÉ, *le 18 Juin.*

L'Ambassadeur que le Roi de Maroc avoit député au Grand-Duc de Toscane vient d'arriver à Tanger avec les Esclaves Maroquains & les présens que ce Prince envoie à notre Souverain. Ces présens consistent en horlogerie, en armes & en autres effets rares & utiles. Notre Ambassadeur, pendant son séjour à Florence, ayant fait part au Ministre de Russie, résidant en cette Cour, des dispositions où se trouve son Maître de vivre en bonne union avec les Nations Européenees, & de conclure avec elles des Traités de Commerce, cette ouverture a fait concevoir à la Cour de Pétersbourg l'esperance de pouvoir assurer à son pavillon la faculté de naviger en pleine liberté sur nos côtes. On prétend même qu'il y a sur le tapis à ce sujet des négociations dont le tems nous découvrira les suites.

Notre Monarque a fait appeller à sa Cour les Consuls de Danemarck, de Suede, de Venise & le Proconsul Anglois, établis à Tanger. Cette convocation nous confirme dans l'opinion où l'on est généralement ici que ce Prince a dessein de traiter avec les Puissances de l'Eu-

rope, autrement qu'il n'a fait jusqu'à présent.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 14 Juillet.*

Il n'y a pas long-tems que nous parlions de nos Fabriques de cuir comme d'une des principales sources de nos richesses; mais malheureusement nous craignons fort que cette source ne vienne bientôt à se tarir ou à se détourner, si le Gouvernement ne se hâte de prendre les mesures nécessaires pour prévenir cette infortune. La qualité des cuirs de Russie dégénere journellement, & l'année derniere, le prix de cette marchandise étoit monté à un taux beaucoup plus élevé que les années précédentes. Ce double changement pourroit avoir des suites funestes pour nous, en faisant passer cette branche de commerce entre les mains des Etrangers. On sçait qu'il en est plusieurs qui ont fait & qui font encore des tentatives pour nous enlever le secret de la préparation particuliere que nous sçavons donner aux cuirs; il est bien à craindre qu'à force de le chercher, on ne le trouve, malgré toutes nos précautions pour le cacher. D'ailleurs, quand même les tentatives qu'on fait dans plusieurs Manufactures étrangeres, pour imiter nos cuirs, ne réussiroient pas, il résulte toujours de ces efforts que ces Fabriques se perfectionnent & qu'elles se mettent insensiblement en état de fournir des cuirs qui, dans un grand nombre de circonstances, pourroient suppléer les nôtres, & auxquels le meilleur marché feroit donner la préférence; ce qui feroit, on le répéte, un événement bien fâcheux pour notre Commerce.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 14 Juillet.*

Sur le compte qui a été rendu au Roi que les Possesseurs des Starosties & des autres Domaines de la Courone, négligeoient de les entretenir en bon état, Sa Majesté a fait publier un Universal dont l'objet est de remédier à cet abus. Vers la fin du mois dernier, les Dissidens de la Petite-Pologne & de Masurie ont tenu à Plaski un Sinode Provincial dans lequel se fit l'union des deux Confessions Evangéliques. Celle d'Augsbourg & de Genève y fut de nouveau confirmée.

DE DANTZICK, *le 21 Juillet.*

Nous avons déjà perdu diverses branches de Commerce dont la privation nous cause un préjudice inappréciable. Il nous en restoit une sur laquelle nous avions compté beaucoup, & voilà qu'elle commence aussi à nous échapper; c'est celle du trafic des bois. Les droits que la Douane établie proche Fordan perçoit sur cette marchandise, sont si exorbitans qu'ils consomment la plus grande partie du profit. Ce Commerce est aujourd'hui tout-à-fait ruineux, & plusieurs Négocians Polonois, découragés par les pertes qu'il leur a causés, y ont renoncé.

SAXE.

DE LEIPSICK, *le 29 Juillet.*

Les Etats s'assembleront au commencement du mois prochain à Dresde, pour y déliberer sur les moyens de subvenir aux dépenses que ne peut manquer d'entrainer après elle la guerre dont nous sommes très-prochainement menacés. On assure que l'intention de l'Electeur est qu'on laisse subsister la caisse de crédit de la Steuer sur le même pied où elle est actuellement, afin que dans le cas où il ne seroit pas possible, vu les circonstances actuelles, de rembourser, on soit au moins en état de payer les intérêts.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 15 Juillet.*

» Les bruits répandus, & peut-être par des personnes intéressées, sur l'incertitude de notre récolte de bled, nous ont engagés à des recherches exactes sur son produit réel dans les parties les plus étendues & les plus fertiles du Grand-Duché: nous nous sommes assurés que bien loin d'être aussi médiocre qu'on voudroit la faire croire, elle est plus considerable d'un quart que celle de 1777, & qu'elle lui est d'ailleurs infiniment supérieure par la qualité du

grain, avantage auquel les pluies ſurvenues depuis peu ont beaucoup contribué. Une preuve de cette vérité, c'eſt que dans les plaines du Siennois qui avoiſinent la mer, il y a déjà eu du bled vendu au prix médiocre de 11 écus le muid. On apprend auſſi de Livourne que le gros bled de ce canton ne s'y ſoutiendra pas au-deſſus de 14 liv. le ſac, malgré les demandes faites à cette Place pour l'approviſionnement de la riviere de Gênes qui manque des grains qu'elle a coutume de tirer de la Lombardie. La récolte n'eſt pas moins abondante dans la Chiana, à l'exception de quelques petits cantons; difference qu'il faut peut-être encore plus attribuer à une mauvaiſe culture qu'à la qualité du terrein. Il paroît, par les mêmes recherches, que la récolte de Rome eſt double de l'année derniere, & telle qu'il ſeroit à deſirer qu'elle fût chaque année ». *Extrait de la Gazette de France.*

DE ROME, *le* 18 *Juillet.*

M. Angelo Sani a obtenu du Pape une penſion viagere de dix écus Romains par mois. Le Saint-Pere a bien voulu donner à cet habile Polonnois, cette marque de ſa ſatisfaction pour le zele & la capacité avec leſquels il a concouru au deſſéchement des Marais Pontins.

Une troupe très-nombreuſe de bandits infeſte dpuis pluſieurs jours les avenues de Sinigaglia, Ville de l'Etat Eccléſiaſtique, où il y a tous les ans, dans ce tems-ci, une Foire conſidérable. Ces brigands ont dévaliſé & aſſaſſiné pluſieurs perſonnes qui ſe rendoient à cette Foire; ils ont enlevé beaucoup de beſtiaux & tué les Payſans qui vouloient s'oppoſer à leur brigandage. Malgré les précautions que nous venons de prendre pour diſſiper ces voleurs, il eſt à craindre que la terreur qu'ils ont répandue par-tout ne nuiſe beaucoup, cette année, au Commerce de la Foire de Sinigaglia.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le* 21 *Juillet.*

Le 9 de ce mois, le *San-Carlos*, vaiſſeau de la Compagnie Royale de Guipuſcoa, eſt entré dans le Port du Paſſage, venant de celui de la Guayra, d'où il étoit parti le 24 Mai dernier. Il a rapporté pour le compte de cette Compagnie & des Particuliers 21,183 piaſtres fortes, ſix mille ſix cens deux fanegues de cacao, cent quinze arobes d'indigo, & deux cens quarante de ſalſepareille. Ces différentes marchandiſes montent à la ſomme de 82,138 piaſtres fortes.

Voici la liſte de nos forces maritimes telles qu'elles exiſtoient au premier Juin de cette année; ſçavoir un vaiſſeau de cent douze pieces de canon, un de quatre-vingt-dix, ſix de quatre-vingt, quarante-huit de ſoixante & dix, neuf de ſoixante-quatre, & deux de ſoixante: total 67 vaiſſeaux de ligne. Frégates, ſeize de trente pieces de canon, ſeize de vingt-ſix, & ſix de vingt-deux à vingt: total 38 frégates. Flutes ou hecbots, douze de quarante, une de vingt-quatre, & ſept de vingt: en tout vingt flutes. Chebecs, trois de trente, cinq de trente-deux, & trois de vingt-deux: enſemble 11 chebecs. Senaults, un de vingt, trois de dix-huit, & trois de de ſeize pieces: en tout 7. Brigantins, un de dix-huit, un de ſeize, & deux de huit pieces: en tout 4. Galiotes à bombes, quatre de deux juſqu'à huit pieces, ſept galiotes, chacune de trois pieces, & une galere de dix-huit pieces de canon. Total 163 vaiſſeaux, tant de ligne que de moindre grandeur.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 29 *Juillet.*

Des lettres de Madras en date du 20 Novembre 1777, nous cauſent beaucoup d'inquiétude & paroiſſent nous préſager quelque orage qui ſe forme contre nous dans nos Colonies des Indes Orientales. Une de ces lettres alarmantes porte ce qui ſuit.

» La mort du Lord Pigot, qu'on regrette aujourd'hui généralement, donnera lieu à des changemens dont vous n'avez point d'idée en Europe. Les Naturels du Pays nous voyent plus déſunis que jamais, & ſentent leurs forces: nous les avons trop éclairés ſur beaucoup d'objets, & c'eſt ce que nous reconnoîtrons trop tard, à nos

» dépens. Le Roi de Tanjnour, & le » Nabab d'Arcate n'ont plus cette dé- » férence que nous leur connoissions au- » trefois ; ils commencent à dissimuler » même avec les Européens, & tout » changera de face ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Saint-Pierre-le-Moutier (*en Nivernois*), *le 5 Août.*

Depuis quelques années, il s'étoit introduit dans l'étendue du Ressort de ce Bailliage plusieurs abus de la part des Glaneurs. Ces abus ayant excité de vives réclamations, le Parlement de Paris a rendu un Arrêt le 3 du mois dernier, par lequel la Cour » fait défenses à tou- » tes personnes demeurant dans l'éten- » due du ressort du Bailliage de Saint- » Pierre-le-Moutier, en état de travail- » ler & de gagner leur vie pendant le » tems de la moisson, de glaner, sous » peine de dix livres d'amende, & de » plus grande peine en cas de récidive ; » ordonne qu'il ne sera permis qu'aux » vieillards, estropiés, petits enfans & » autres personnes invalides, de glaner ; » qu'on ne pourra glaner dans les champs » qu'après que les gerbes en auront été » entierement enlevées ; fait défenses de » glaner avant le soleil levé & après le » soleil couché, sous pareille peine d'a- » mende, & même d'être procédé ex- » traordinairement contre les Contreve- » nans ; fait défenses aux Propriétaires & » Fermiers, & à tous Bergers, Gardes- » troupeaux & autres personnes, d'en- » voyer ou mener paitre leurs vaches, che- » vaux, moutons & autres animaux, dans » les champs, sinon après trois jours que » la derniere gerbe aura été enlevée des- » dits champs, sous peine de vingt li- » vres d'amende contre les Contreve- » venans, même d'être procédé extraor- » dinairement contre eux, suivant l'exi- » gence des cas &c. ».

N. B, La Cour en rendant cet Arrêt, n'a fait que renouveller d'anciens Réglemens sur cet objet. Ces Réglemens sont fondés principalement sur une Ordonnance de Henri II, donnée à Paris au mois de Novembre 1554, registrée au Parlement le 15 Fevrier suivant, par laquelle le Roi défend aux personnes qui ont assez de force pour travailler à la moisson, de glaner : mais en même tems Sa Maj. le permet *aux gens vieils ou débilités de membres, aux petits enfans ou autres personnes qui n'ont pouvoir ni force de soyer, après toutefois que le Seigneur ou Laboureur aura prins & enlevé ses gerbes, & que ceux à qui appartiennent les dixmes & champarts les auront enlevés & non plutost ni autrement ... Et où nos Lieutenans trouveront aucuns Contrevenans ou Désobéissans, veulons qu'ils soient punis par eux comme Larrons* &c.

Nous avons aussi une Ordonnance du Roi S. Louis, qui enjoint de ne mener paitre les troupeaux dans les champs, que trois jours après la moisson. *Que nul ne souffre mettre bestes, en éteule (chaume) en autruy bled, jusqu'au tiers jour que la ruraison (moisson) sera amenée ; & est le tiers jour entendu si comme le bled étoit porté hors le Lundi, les bêtes y peuvent aller le Mercredi après.* Le pieux Monarque avoit fait cette Ordonnance afin, disoit-il, que les pauvres Membres de Dieu y pussent avoir *glaneison.*

D'Aire, *le 4 Août.*

Lettre au Rédacteur. » Le Public ne sera pas fâché, Mr, d'apprendre qu'il se trouve à trois quarts de lieue de cette Ville, au Village de Bosinghem, une fille âgée de trente-cinq ans, qui étoit domestique il y a quatre ans, laquelle ne boit ni ne mange depuis deux années. Le Curé du lieu ayant desiré lui donner le Viatique, & voulant s'assurer si elle avaleroit la Sainte Hostie, on la mit de façon à lui faire avaler quelques gouttes d'eau. Cette pauvre créature ne put l'avaler, & on vit le moment eù elle alloit expirer. Depuis, elle a perdu la vue. On s'est apperçu qu'elle entendoit ce que sa mere lui disoit, par un très-foible mouvement d'un cri qui ressemble au cri du rat. Quant à sa posture, elle est d'une forme ronde, les mains fermées, les ongles de ses mains entrant dans la chair, ou, pour mieux dire, dessous la peau ; car son corps n'est qu'un squelette. Elle a la tête appuyée sur l'épaule, elle ne peut la dresser. Des-

ſous la face ſur laquelle elle repoſe ſa tête, il ſe trouve un trou. Sa tête n'a pourtant rien de difforme; elle a la peau fort blanche, & on voit qu'elle devoit être aſſez bien dans ſon tems. Si on lui poſe la main ſur le viſage, il prend un peu de coloris. Elle a un chancre au bas-ventre, que l'on nourrit avec des viandes. On ne ſçait ſi ces viandes qu'on met ſur le chancre l'aident à vivre; on en demande la raiſon aux Médecins & à l'Académie. Voici l'atteſtation du Curé de l'endroit; tous les voiſins atteſtent la choſe véritable, & beaucoup d'entr'eux l'ont veillée par plaiſir.

Signé, J. CELESTIN HIBON. ».

» En réponſe, Mr, à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au ſujet de la fille qui eſt malade dans notre Paroiſſe, & qui depuis deux ans ne boit ni ne mange, je crois la choſe véritable, ſuivant la connoiſſance que j'en ai & ſuivant le rapport que me font les pere & mere de ladite fille. Je les ai interrogés pluſieurs fois à ce ſujet, afin de n'être pas trompé ſur ce fait qui paroît fort extraordinaire. D'autres perſonnes ne peuvent atteſter la choſe, n'en ayant point été témoins & n'ayant pas vu la malade. Je ne penſe pas que mon témoignage ſeul puiſſe ſuffire, & le Public pourroit le revoquer en doute. La fille eſt accidentée d'un cancer qu'on nourrit, à ce qu'on m'a dit; peut-être que cela peut contribuer & ſuppléer la nourriture qu'elle pourroit prendre: ceci regarde MM. les Médecins qui ſeuls ſont en état d'en juger. Si cela étoit ainſi, la choſe ne paroitroit pas ſi ſurprenante. Je ſouhaiterois pouvoir vous éclaircir davantage ſur ce fait dont pluſieurs circonſtances me ſont cachées. J'ai l'honneur &c. *Signé*, AMTREMOLIN, Curé de Boſinghem ». *Ce* 28 *Juillet* 1778.

N. B. Nous ne pouvons nous empêcher de faire obſerver à nos Lecteurs que cette derniere lettre n'eſt pas parfaitement d'accord avec la premiere dont elle paroit même infirmer en quelque ſorte le récit, ſinon ſur le fait principal, au moins ſur des circonſtances aſſez eſſentielles. M. Hibon qui a eu la bonne foi de nous l'adreſſer, auroit bien dû prévenir ou lever les doutes que cette diſſonnance ne peut manquer de faire naître dans l'eſprit de tous ceux qui compareront ſa lettre à celle de M. le Curé de Boſinghem, qu'il nous donne cependant comme une piece juſtificative de ce qu'il raconte. M. Hibon nous dit *que tous les voiſins de la malade atteſtent la choſe véritable, & que beaucoup d'entre eux l'ont veillée par plaiſir*, & néanmoins M. le Curé convient qu'il ne peut citer que le rapport du pere & de la mere de la fille qu'il a interrogés pluſieurs fois. *D'autres perſonnes ne peuvent*, dit-il, *atteſter la choſe, n'en ayant point été témoins & n'ayant point vu la malade.* Ajoutez qu'on eſt même en droit d'inferer de ſa lettre qu'il y a un peu de myſtere dans toute cette affaire. C'eſt ce qu'indiquent ces mots. *Je ſouhaiterois pouvoir vous éclaircir davantage ſur ce fait dont pluſieurs circonſtances me ſont cachées.*

Nous ſouhairerions auſſi que M. le Curé voulût bien être un peu plus curieux & qu'il ſe mît en état, comme il lui ſeroit très-aiſé de le faire, de nous donner des renſeignemens plus ſûrs & plus inconteſtables ſur un fait auſſi extraordinaire, lequel cependant n'eſt pas ſans exemple. En effet nous pourrions en citer un grand nombre d'autres dans le même genre, & plus ſinguliers encore, dont la certitude eſt conſtatée par des témoignages très-authentiques.

D'AMIENS, *le* 7 *Août.*

Suivant le relevé de la Généralité d'Amiens, il y a eu en 1777, 20796 naiſſances, 4876 mariages, & 18539 morts. En 1776, il y avoit eu dans cette même Généralité, 19838 naiſſances, 4743 mariages, & 18247 morts. Par conſéquent il y a eu en 1777, 958 naiſſances, 123 mariages, & 292 morts de plus qu'en 1776.

D'ORLÉANS, *le* 9 *Août.*

D'après le relevé de la Généralité d'Orléans, il y a eu en 1777, dans cette Généralité, 28612 naiſſances, 7128 mariages, & 20490 morts. En 1776, il y avoit eu 26471 naiſſances, 7166 mariages, & 21543 morts. En 1777, il y a donc eu dans cette Généralité, 2141 naiſſances de plus qu'en 1776, & en

1776, 38 mariages & 1053 morts de plus qu'en 1777.

N. B. *Nous avons cru nécessaire de redonner ici le relevé des naissances & des morts des Généralités d'Orléans & d'Amiens, quoiqu'ils ayent déjà paru dans le No. 59 de notre Gazette de cette année, page 469. Par une transposition dont il seroit difficil: maintenant d'indiquer la cause, on y attribue à la Généralité d'Amiens ce qui appartenoit à celle d'Orléans &* vice versâ. *Nos Lecteurs pourront, s'ils le veulent, rétablir aisément l'ordre sur la Feuille où se trouve l'erreur que nous venons de corriger, en faisant seulement changer de place aux noms* d'Orléans & d'Amiens.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livre.

Recherches & Considérations sur la Population de la France. Par M. Moheau. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, rue des Mathurins, à l'Hôtel de Cluny. 1778. In-8o. de 330 pag. Prix 7 liv. 4 s. rel.

Parmi les divers objets dignes de l'attention des personnes qui sont à la tête de l'Administration publique, il n'en est guères de plus important que celui qui fait la matiere de cet Ouvrage. La Population est, pour ainsi dire, le thermometre qui fait connoître les degrés de prospérité ou de décadence d'un Etat. Il est donc essentiel pour ceux qui font agir les ressorts du Corps Politique, de bien saisir la marche de ce thermometre, afin de pouvoir operer ensuite conformément à ses indications. Depuis quelque tems, on s'occupe beaucoup de Population, & nous avons déjà plusieurs Ecrits sur cette matiere. Dans le nombre de ces Ecrits, on distingue des *Recherches sur la Population des Généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen*, faites par M. *Messance*, sous les yeux & par les soins d'un Magistrat qui a gouverné successivement ces trois Généralités en qualité d'Intendant, & qui a sçu, dans ces places se concilier en même tems la confiance du Prince & la bienveillance des Peuples. Ceux qui ont ce premier Ouvrage doivent nécessairement y joindre celui que nous annonçons.

Les recherches de M. Moheau sur la Population, sont divisées en deux Livres. Dans le premier, l'Auteur après avoir fait sentir combien il est avantageux pour une Nation d'avoir une Population riche & florissante, passe en revue les divers moyens auxquels on peut avoir recours pour s'assurer de l'état de la Population dans un pays. Ces moyens sont les dénombremens par têtes, le nombre des naissances, celui des morts & des mariages. On a entrepris aussi d'évaluer la Population, par la proportion de la consommation, au nombre des Habitans. M. Moheau discute les avantages & les désavantages de chacun de ces moyens, & il décide que la maniere d'apprécier la Population la plus facile & la plus juste, consiste dans le dénombrement annuel des naissances. Il résulte de ses calculs & de ses observations dirigées d'après cette mesure, qu'il faut évaluer la Population du Royaume à environ 51 Habitans pour deux naissances. Il examine ensuite quel est l'état actuel de la Population totale de la France. Pour résoudre ce problême, M. Moheau y applique le mode d'appréciation qu'on vient d'indiquer. » Le nombre commun » des naissances du Royaume pendant » cinq années est, dit-il, de 928,918: » or, comme deux naissances doivent, » dans l'estime de la Population du » Royaume, faire présumer l'existence » au moins de 51 individus, on doit » compter en France environ 23,500,000 » ou 24,000,000 d'Habitans: le nom- » bre juste, suivant le calcul, seroit » 23,687,409 ».

M. Moheau s'étant proposé de considerer la Population sous tous les rapports possibles, & d'en évaluer les forces, il divise les individus qui la composent à raison de leur sexe & de leur âge. En France, l'humanité relativement aux états qui forment le Corps Politique, peut être divisée en hommes mariés & célibataires, hommes en état ou hors d'état de porter les armes, Habitans des Villes ou des Campagnes, Laïcs ou Ecclésiastiques, Nobles ou Roturiers, Gens de guerre, Officiers

de Juſtice, Employés de la Finance, Commerçans, Marchands, Fabricans, Artiſans, Cultivateurs, Propriétaires & Manouvriers, Maîtres & Domeſtiques, Nationaux & Etrangers. L'Auteur apprécie la force de quelques-unes de ces claſſes & leur prépondérance dans la maſſe de la Population; puis il fait des obſervations fort curieuſes ſur la fécondité des femmes, ſur l'ordre de la mortalité en France, ſur les âges climactériques. Il examine enſuite s'il y a augmentation ou perte de Population en France. Son avis eſt que la Population du Royaume, comparée à celle des ſiecles antérieurs, eſt ſenſiblement augmentée.

Dans le ſecond Livre de ſon Ouvrage, l'Auteur ſe propoſe de rechercher les cauſes des progrès ou de la décadence de la Population. Ce Livre comprend deux parties. Dans la premiere, M. Moheau parle des cauſes phyſiques qui influent ſur la Population. Ces cauſes ſont l'air & les vents qui dominent dans un pays; les montagnes, les bois qui le couvrent; la nature des eaux & des alimens; la fatigue & le repos; la richeſſe & l'indigence; l'habitude ou la maniere de vivre des Habitans; certains métiers qui ſont deſtructeurs de l'eſpece humaine. M. Moheau en terminant cette premiere Partie, examine l'effet du climat, des alimens & du régime, ſur le caractere & les affections, & la réaction du caractere & des affections ſur la conſtitution phyſique. La ſeconde Partie de ce même Livre roule ſur les cauſes politiques, civiles ou morales qui peuvent avoir quelque influence ſur la Population; l'Auteur y traite de la Religion, du Gouvernement, des Loix civiles relatives à l'état de l'homme en France; du mariage; des droits de maſculinité, de primogéniture & des ſubſtitutions; de la peine de mort; des mœurs; du luxe; des uſages; du droit d'aubaine; des impôts; de la guerre, de la Marine & des Colonies; des moyens de fixer les Nationaux, & d'attirer les Etrangers; de la relation de la Population, aux moyens de ſubſiſtance & de l'aiſance du Peuple; des établiſſemens & réglemens de Police, utiles à la Population; de l'influence du Gouvernement ſur toutes les cauſes qui peuvent déterminer les progrès ou les pertes de la Population.

M. Moheau fait ſur tous ces objets d'excellentes obſervations, & il les préſente de la maniere la plus intéreſſante. Ceux que les calculs dont ſa premiere partie eſt remplie, auroient fatigués, trouveront dans la ſeconde de quoi ſe délaſſer agréablement. Ils y remarqueront que M. Moheau, en diſant la vérité & quelquefois avec force, ſçait cependant reſpecter ceux à qui il oſe la dire; que ſa plume eſt toujours dirigée par les principes d'une ſaine Philoſophie, & qu'il eſt fort éloigné de ſe paſſionner pour certaines opinions nouvelles.

Un célébre Géometre, en rendant juſtice au travail de M. Moheau, a cru cependant être en droit de lui reprocher de n'avoir operé que ſur un petit nombre de pays. Ce Sçavant décide même que les concluſions générales qu'on voudroit tirer pour la France entiere des regles déduites des recherches particulieres faites par l'Auteur ſur quelques Provinces ou quelques Généralités ſeulement, pourroient entraîner dans des erreurs conſiderables. Il eſt vrai que M. Moheau paroît avoir prévu cette objection dans les premiers chapitres de ſon Livre; cependant nous croyons qu'il ne peut ſe diſpenſer de répondre directement à cette critique. Nous le deſirons par l'intérêt que nous prenons à ſon Ouvrage, dont on peut voir un extrait plus détaillé dans notre Journal de Juillet.

I I.

Ecole Royale Vétérinaire.

Ce n'eſt pas le Sieur Guyot *qui a obtenu le Prix au dernier Concours de l'Ecole Royale Vétérinaire, ainſi qu'on l'avoit écrit par erreur dans l'article que nous avons reçu de cette Ecole, pour être inſeré dans la Gazette du 1 Août, N°. 61, pag. 485. C'eſt le Sieur* Goulon *de la Généralité de Metz qui a eu cet honorable avantage.*

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 12 Août 1778, au Samedi 15 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 livres; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 12 Août 1778 au Samedi 15 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l. 15 s.; *id.* à la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 15 Août 1778, de 48 à 49 l.; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 34 à 35; *id.* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 30 à 31 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Août 1778.

Or de Portug. à . .	730 l.	f.		*marc.*
Du Mexique à . . .	724			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	727			
Ducats à	99			*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101			
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54			*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	6	
Piastres à	48	17	6	

Changes de Paris du 14 Août 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 ⅜
Hambourg	188 ½
Madrid	15 3
Cadix	14 19
Livourne	98 ½
Gênes	96 ½
Lyon	½

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Vend. 14 Août 1778		Suite du Vendredi 14.	
Messieurs		*Messieurs*	
Lempereur. Viag.	M.	Delarue... Viag...	M.
Perpétuelles..	M.	Perpétuelles...	M.
Boscheron... pp^lles.	M.	Tontine.....	M.
Viageres.....	M.	Thevenin... pp^lles.	M.
Peinchein .... v^res.	M.	Viageres.....	M.
Perpétuelles..	M	.....	
Patu ..... pp^lles.	M.	.....	
Viageres.....	M.	.....	
Rouillard.... pp^lles.	L.	.....	
Viageres	L.	.....	
Caron ..... v^res.	M.	.....	
Perpétuelles..	M.	.....	
Despeignes. Viag.	M	.....	
Perpétuelles..	M.	.....	
Tontine.....	M.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1778.	*Jeudi 13.*	*Vendredi 14.*	*Samedi 15.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1690 95 92 ⅛ 85	1680 82 ½ . .	FESTE.
D°. 16 25es . . .	1100	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	235	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	18 ½	18 ½ 19 18 ½ .	. . . . .
Bil. des Fermes .	2 ½	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅜ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journ. d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrolo. des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 4 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 28 *Février.*

PArmi les divers objets du regne végétal que nous achetons de l'Etranger & que nous pourrions tirer de notre propre fonds, il faut mettre un grand nombre de fruits qui sont à l'usage de la table.

Nous achetons des pruneaux pour 18 mille roubles; des pommes & des poires fraîches pour 39,000 roubles; des pommes, des poires & cerises seches pour 9,000 roubles; des confitures d'abricots & de pêches pour 3,300 roubles; des châtaignes pour 2,400 roubles; des noix pour 5,000 roubles; des figues pour 11,000 roubles; des amandes pour 20,000 roubles. Cependant il nous seroit aisé de cultiver tous ces fruits dans nos Provinces & de les y multiplier. Les pommes, les poires, les cerises & les prunes réussissent très-bien dans la Petite-Russie où on les trouve déjà en assez grande quantité. Ces fruits peuvent aussi prosperer dans le sol des Gouvernemens d'Astrakan, de Voronege, de Belgorod & dans la partie méridionale des Districts de Moscou & de Casan.

Les abricots & les pêches viennent au grand air à Kislar, à Astrakan, à Azow & dans la Nouvelle-Russie. Les pêches de Kislar & d'Astrakan sont grosses & excellentes. Nous avons une grande étendue de terreins incultes où les châtaigniers auroient le plus grand succès. Les noyers se trouvent déjà en abondance dans la Petite-Russie, à Poltava, à Loubny, à Kiew & à Batourine. La culture de cet arbre réussiroit aussi parfaitement dans la Nouvelle-Russie & dans les Gouvernemens des Slobodes & d'Azow, dans la partie septentrionale du Gouvernement d'Astrakan, & dans les parties méridionales des Gouvernemens de Belgorod, de Voronege & d'Orenbourg.

L'amandier croît en pleine terre à Tscherkask; on peut présumer qu'il seroit possible de le cultiver dans le territoire d'Astrakan & dans celui d'Azow. De plus on peut en quelque sorte le remplacer par un arbrisseau sauvage appellé par les Botanistes *Amygdalus nana*, & en Russie, *Bobovnik* ou *Percsik*. Il se trouve en grande quantité dans les champs. Les amandes de cet arbrisseau ne le cédent en rien aux amandes ameres ordinaires. » Il est facile de leur ôter » leur amertume, en les faisant infuser » pendant quelques jours dans l'eau-de-» vie qui en reçoit un goût agréable de » *Persico*. Quant aux amandes, elles de-» viennent très-douces & on peut en ex-» primer ensuite une huile fort bonne ». Cet amandier sauvage pourroit être cultivé dans nos Provinces méridionales. Il vient très-bien dans les environs de Pétersbourg & même dans la partie du Sud de la Siberie.

Nous faisons une grande consommation d'huile d'olive; l'Etranger nous en

fournit pour 147,000 roubles tous les ans. Nous n'avons fait encore aucune tentative pour sçavoir si l'olivier ne pourroit pas s'acclimater dans quelques cantons de la Russie. Il est probable qu'il s'accommoderoit du terrein qui forme le Gouvernement d'Astrakan. Mais il y a une autre plante qui pourroit remplacer jusqu'à un certain point cet utile végétal & qui prospereroit dans plusieurs de nos Provinces; c'est le *Sesame* connu dans la Perse septentrionale sous le nom de *Kounjout*. Ses semences sont à peu près de la grosseur de celles du Sinape. Elles donnent une huile d'un très-bon goût, & qui peut aller de pair avec l'huile d'olive de la seconde qualité. Les Perses & les Arméniens qui habitent à Astrakan, entendent parfaitement à cultiver cette plante. Les semences du tilleul donnent aussi une huile qui n'est pas méprisable.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 3 Mars.*

Le Gouvernement ayant jugé convenable d'arrêter la prodigieuse multiplication des Brasseurs qui depuis quelque tems se sont établis dans cette Capitale, vient d'imposer sur chaque Brasseur un tribut annuel de 8000 florins, au profit du Trésor Royal. Comme il n'y a pas d'apparence que beaucoup d'entre eux soient en état de supporter une charge si pesante, il n'est pas douteux non-plus que la plûpart ne prennent le parti d'abandonner cette profession.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le 16 Mars.*

Il y a eu dans le Bailliage d'Alzey une épizootie qui a causé une perte de plus de 40,967 florins. Le Roi de Danemarck a défendu de faire entrer de l'argent étranger dans ses Etats, & de l'y recevoir comme especes courantes.

La Régence de Darmstadt a publié, par ordre du Souverain, une Ordonnance tendant à prévenir les abus auxquels donne lieu la célébration des Fêtes patronales de chaque Eglise; il est défendu de danser le jour de la Fête, si c'est un Dimanche, & cette solemnité ne doit durer que le jour même & tout au plus le lendemain.

Il existe à Anerbach une superbe carriere de marbre qui reste inutile, faute d'Ouvriers pour la travailler. On en a tiré autrefois les belles colonnes qui font l'ornement de l'Eglise des ex-Jésuites de Manheim. Près Hombourg-ès-Monts, il y a des Salines qu'on néglige & qu'il seroit aisé de remettre en valeur; on pourroit même profiter, pour les exploiter, du charbon de terre qui se trouve en quantité dans le voisinage.

Depuis quelques années les Habitans de Homberg-sur-l'Hom se sont mis dans l'usage de semer du treffle. Cette culture auroit pu réussir & produire les plus grands avantages, sans les cerfs & autre gibier qui ravagent tout dans ce canton. Il est vrai qu'il y auroit un bon moyen pour se délivrer de ces animaux voraces; mais le malheureux Cultivateur aime encore mieux travailler pour eux que de se faire envoyer aux Galeres.

Il regne dans quelques parties de la Souabe une maladie contagieuse qui emporte beaucoup de monde. Elle attaque sur-tout les personnes âgées. Le mal se manifeste par un froid violent auquel succéde bientôt une grande chaleur & des douleurs vives; il est peu de malades qui passent le quatrieme jour sans succomber.

On se sert à Graefenhausen, pour détruire les chenilles, d'un expédient fort simple. On fait brûler dans un réchaud sous les arbres ou les légumes qu'on veut délivrer de ces insectes, de vieux chiffons de laine, des morceaux de vieux cuir, de l'écorce de chêne, des soies de porc &c. Cette fumigation oblige les chenilles de quitter prise & les fait tomber mortes de dessus l'arbre ou la plante où elles s'étoient établies. Ce moyen n'est pas neuf; mais il est bon de rappeller les vieilles inventions quand elles sont utiles.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 4 Mars.*

Le Grand Duc vient de donner ordre à tous les Archevêques & Evêques de ses Etats de n'admettre à l'avenir à la Pré-

trise que le nombre de Sujets nécessaires pour remplir les places vacantes dans l'Eglise. Cette Ordonnance produira deux bons effets ; il sera plus facile de trouver des personnes vraiment dignes de l'honneur du Sacerdoce, & beaucoup de Sujets qui seroient entrés dans l'Etat Ecclésiastique sans vocation, employeront leurs talens & leurs bras au service de la Patrie, en embrassant d'autres états.

S. A. R. a en même tems ordonné aux Chefs des Eglises de la Toscane de produire une liste exacte de tous les Bénéfices & Cures du Grand-Duché. L'intention de notre Souverain est que les honoraires des Curés de la Campagne soient augmentés, afin que ces Ecclésiastiques qui portent presque seuls tout le poids du Ministere, ayent une subsistance honnête, & ne soient pas obligés, comme il n'est que trop ordinaire en Italie, d'avoir recours, pour se procurer les moyens de vivre, à des professions peu convenables à la dignité de leur état.

En vertu d'une troisieme Ordonnance, les Supérieurs des Couvens & Monasteres sont tenus d'envoyer à notre Gouvernement un état exact de leurs biens & revenus ; avec une note fidele des sommes qu'ils font passer annuellement à Rome ; ils doivent aussi marquer le nombre des Religieux & Moines soumis à leur Jurisdiction & indiquer la Patrie de chacun d'eux, afin que S. A. R. puisse ensuite statuer à cet égard ce qu'il jugera être plus convenable au bien de son Etat & à celui de la Religion.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le* 19 *Mars.*

Notre Académie, par son Programme du 13 Janvier 1772, avoit fixé au commencement de cette année la distribution d'un Prix extraordinaire qu'un Citoyen, aussi généreux que sensible, avoit consigné entre ses mains, pour le Mémoire qui indiqueroit les *meilleurs moyens de préserver les Negres qu'on transporte de l'Afrique dans les Colonies, des maladies fréquentes, & si souvent funestes, qu'ils éprouvent dans ce trajet.* Elle n'a reçu qu'un très-petit nombre de Pieces sur ce sujet, & dans ce nombre il s'en est trouvé peu qui lui ayent paru mériter son attention, desorte qu'elle n'a adjugé le Prix à aucune. Le Citoyen zélé qui avoit offert ce Prix, toujours animé du bien public, a desiré que la même somme de douze cens livres qu'il y avoit destinée, servît encore de Prix à quelque autre question. L'Académie a cru ne pouvoir mieux entrer dans ses vues, qu'en demandant pour sujet de ce nouveau Prix : *le moyen de prévenir, dans l'usage ordinaire d'allaiter les Enfans-Trouvés, les dangers qui en résultent, soit pour ces Enfans, soit pour leurs Nourrices, & par une suite nécessaire pour la Population en général ; ou bien que l'on indique la méthode la meilleure, & en même tems la plus économique, de suppléer au lait de Femme pour la nourriture de ces Enfans.*

M. Dupré de Saint-Maur, notre Intendant, instruit du dessein de cette Compagnie, & frappé de l'importance de la question qu'elle vouloit proposer, a desiré de concourir aussi à la juste récompense dûe à l'Auteur qui seroit assez heureux pour la résoudre avec succès : en conséquence ce zélé Magistrat a fait remettre à l'Académie une somme de *huit cens livres*, pour être ajoutée aux douze cens qui devoient former le Prix ; ensorte que ce Prix sera de *deux mille livres.* L'Académie en fera la distribution le 25 Août 1781 : mais elle desire que les Auteurs qui voudront concourir lui fassent passer leurs Ouvrages, dès le mois de Janvier de la même année. Elle les prévient aussi qu'elle n'accueillera aucun des moyens qu'ils pourront avoir à proposer, pour satisfaire à sa demande, qu'autant qu'ils seront établis sur l'expérience, & que les succès en seront bien & duement certifiés. Au reste, quoiqu'elle ait circonscrit dans de certaines bornes le sujet auquel elle a consacré ce Prix, elle verroit avec plaisir les Auteurs étendre aussi leurs recherches, & proposer leurs vues sur le meilleur régime à faire observer aux Enfans-Trouvés, au sortir du premier âge, & sur la maniere de les conduire & de les élever, la plus propre à les conserver à l'Etat.

Les Ouvrages pourront être écrits, ou en François, ou en Latin ; on n'en rece-

vra point dans d'autres Langues ; & les Auteurs sont priés de ne point se faire connoître. Ils mettront seulement leur nom avec leurs qualités, dans un billet cacheté, joint à leurs Ouvrages. Les paquets pourront être envoyés à M. l'Intendant, qui les fera remettre à l'Académie, ou adressés, francs de port, à M. *de Lamontagne*, Conseiller au Parlement & Secretaire perpétuel de l'Académie.

DE POITIERS, *le 21 Mars.*

» Pendant le cours de l'année 1777, il est né dans l'étendue de la Sénéchaussée de Châtellerault, 692 garçons & 647 filles : total 1339. Il y a eu 863 morts dont 415 du sexe masculin & 448 du sexe féminin. Le nombre des naissances excéde celui des morts de 476. Il y a eu 349 mariages ; 4 filles reçues en Profession Religieuse ; 2 décédées. Dans la Ville de Thouars, il y a eu 23 mariages, 124 naissances, 88 morts. Dans la Ville de Niort, 98 mariages, 475 baptêmes, 351 morts. Sur la Paroisse de Notre-Dame-de-Mignalou, près Poitiers, 1 mariage, 6 naissances, 5 morts ». *Extrait des Affiches de Poitiers.*

DE LANDERNEAU, *le 24 Mars.*

Lettre au Rédacteur. » Je vois, Mr, dans le No. 15 de la Gazette de cette année, pag. 117, article de *Poitiers*, qu'un Gentilhomme des environs de Loudun, incommodé par un insecte qu'il ne connoît point, voudroit qu'on lui indiquât la maniere de s'en défaire.

A la description que vous en donnez, je reconnois l'animal que nous appellons *cancrelas* ; j'en ai beaucoup eu chez moi : les chats avoient commencé à en diminuer le nombre, & un cocq maladif, élevé dans ma cuisine, y a si bien pris goût qu'il les a tous mangés ; nous n'en voyons plus.

Cet insecte nous est venu des Indes dans des caisses de marchandises ; plusieurs maisons en sont empoisonnées, il pullule beaucoup ; ma cuisine & la boulangerie en étoient remplies tous les soirs. On en avoit brûlé tant qu'on avoit pu, mais leur nombre ne sembloit pas diminuer, jusqu'à ce qu'un chat ayant suivi la Domestique qui tous les soirs leur donnoit la chasse, s'avisa d'en manger quelques-uns & continua jusquà ce que mon cocq valétudinaire lui disputa sa part de cette nourriture dégoutante, qui n'a cependant nui ni au chat ni au cocq. Voilà tout ce que je sçais de ce vilain insecte. Je souhaite que le Gentilhomme d'auprès de Loudun ait parmi ses chats ou sa volaille quelques individus, qui prenant goût à ces *cancrelas*, l'en débarrassent. *Signé*, MAZURIÉ l'aîné ».

DE CHARTRES, *le 10 Mars.*

Lettre au Rédacteur. » La voie de vos Feuilles est sans doute, Mr, la plus courte à laquelle on puisse recourir pour demander au Public en faveur de M. Doucet le tribut d'éloge & de reconnoissance qu'il doit à ceux qui ont si bien mérité de lui ; & en mon Particulier, c'est à cet Artiste de l'Aigle, mon Confrere, que je défere la devise OB CIVES SERVATOS dont des Citoyens zélés desireroient qu'on honorât celui qui trouveroit le moyen de bannir des cuisines les ustensiles de cuivre, en y substituant un *métal* qui mit le Public à l'abri des dangers qu'il avoit sans cesse à craindre de l'usage du cuivre.

M. Doucet ne me taxera pas, j'espere, d'indiscretion si, pour appuyer cette demande, je fais entrevoir ici quelle est la composition de son *métal* : d'ailleurs le jugement avantageux que l'Académie vient de porter, d'après le rapport de MM. Macquer, Lavoisier & Cadet *, d'un alliage qui lui a été présenté par M. Biberel, Chauderonnier à Beauvais, m'autorise en quelque sorte à publier que le métal du Sr. Doucet est le même,

* Il est dit dans ce rapport, *qu'il n'y entre*, dans cet étamage, *que de l'étain pur, durci par un alliage de fer .... que toutes les matieres dont il se sert peuvent être prises intérieurement & à grande dose, & qu'elles ne contiennent aucune substance corrosive ou arsenicale*, ... mais on y lit ensuite, *d'après toutes ces considérations, sans prononcer sur les effets que l'étain peut produire dans l'intérieur du corps ; effets qui ne sont pas suffisamment connus.* J'ai de la peine à concilier cela.

mais à des proportions différentes. J'ajoute que si dans tout alliage métallique c'est par l'affinité & la juste combinaison des deux métaux alliés, que le métal composé acquiert plus de consistance & procure plus d'économie, il faut convenir que le métal de M. Doucet l'emporte sous ces deux rapports sur celui de M. Biberel, sur-tout si M. Doucet, à la maniere des Potiers d'etain, y a fixé le zinc; car ce demi-métal, bien loin d'y être préjudiciable, ne peut au contraire qu'y produire de bons effets. C'est ce qu'on n'a point encore observé suffisamment.

Plusieurs Auteurs ont donné différens procédés pour allier le fer à l'étain, par l'antimoine & le bismuth, par le zinc fixé par le sel de tartre &c. Tous ces alliages, s'ils sont possibles, ne peuvent se comparer à celui de M. Doucet pour l'economie dans la fabrique & la salubrité dans l'usage. Le premier alliage est en effet vicié par l'antimoine, & d'ailleurs il excéderoit le prix que le Sr. Doucet a mis à son composé, prix qui ne passe pas celui du métal qui en fait la base. C'est pourquoi je pense aussi que c'est une faute d'impression qui s'est glissée dans le rapport que j'ai cité ci-dessus, où l'étamage du Sr. Biberel est fixé à 14 sous, car ce dernier n'étant qu'un étamage, il est nécessairement plus fusible que le métal du Sr. Doucet qui ne fond que lorsqu'il est rouge, & par conséquent, il y entre une plus grande quantité du métal le plus cher, je veux dire de l'étain.

Lorsque par hasard, au mois de Mai dernier, je vis une des casseroles du Sr. Doucet entre les mains de son Correspondant pour notre Ville, je fus moins surpris à la vue de ce métal que charmé de voir mettre en usage un composé qui n'a point échappé à mes recherches sur l'étain (ces recherches font partie d'un Mémoire présenté à l'Académie, dont le rapport a été inseré dans votre Gazette du mois de Janvier 1776 No. 29), & que je me flattois de donner un jour au Public, ainsi que la description du travail de ce composé, comme appartenant à l'Art que l'Académie m'a chargé de décrire, à quoi je joindrai encore, à la sollicitation de quelques personnes de considération, l'Art *du Modeleur des modeles* pour les marmites, chaudieres & autres ustensiles de fonte, dépendantes de la partie des grosses forges, partie qu'on a déjà décrite, mais en laissant l'Art du Modeleur à décrire à celui qui entreprendroit la description du Potier d'étain Mouleur.

Je laisse à M. Doucet le soin d'en dire davantage sur son métal, & je crois n'avoir pas outrepassé les bornes de la discrétion dans le peu que j'en ai dit; je présume encore que si jusqu'à ce jour il a differé de donner l'analyse de son composé, c'est qu'il veut le porter au degré de perfection & d'agrément dont il est susceptible. *Signé*, SALMON, Md. Potier d'étain.

DE PARIS, *le 24 Mars.*

DESCRIPTION d'un moyen très-simple pour conserver le fil & la soie à coudre très-propres, sans empêcher pour cela qu'on ne puisse s'en servir comme s'ils étoient sur un peloton ordinaire. Extrait des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.

» La propreté étant une qualité essentielle dans tous les ouvrages faits à l'aiguille, j'ai cru qu'on me sçauroit gré de faire connoitre un moyen très-simple de conserver proprement le fil & la soie à coudre, & de les mettre à l'abri des influences de l'air, qui tendent toujours à les faire renfler. Il ne s'agit donc pour cela que de les dévider sur une bobine ordinaire que l'on placera dans une boite de bois construite de la maniere suivante.

Cette boite, qui est cylindrique ou ronde, est composée de trois pieces, sçavoir le fond, le corps de la boite & le couvercle. Le fond ou la base est d'une certaine épaisseur, pour avoir un certain poids qui contribue à tenir la boite toujours droite. On a l'attention, en le tournant, de laisser sur son centre une tige d'une demi-ligne de diametre & de six lignes de hauteur, qui se terminera en pointe; nous l'appellerons *broche* pour nous rendre plus intelligibles à ceux à qui cette invention peut être très-utile. Ce fond se visse dans le corps de la boite qui est tourné *vuide* comme un manchon. Ce dernier est percé d'un petit trou par

lequel doit passer le fil, ou par une petite fente très-courte & fort étroite. Le couvercle est à l'ordinaire ; il se visse sur le corps de la boite. Voila toute la science.

Usage. On commence d'abord par faire passer le bout du fil de chanvre ou de soie que l'on veut renfermer dans la boite par le trou ou par la fente qui est dans son côté ; on place ensuite la bobine qui est couverte de ce fil dans cette boite, de maniere que le trou de cette derniere reçoive la *broche* ou la pointe de bois qu'on a laissée dans le fond de la boite, & l'on ferme le couvercle. Il est alors très-facile de voir qu'on peut dévider tout le fil ou toute la soie qui est sur la bobine sans qu'ils se salissent & sans les exposer au grand air. Les bords de la bobine doivent presque toucher l'intérieur de la boite.

Si on refléchit sur ce petit meuble, dont l'utilité est très-étendue, on verra aisément qu'on peut lui donner une forme très-agréable, telle que celle d'un piedestal circulaire garni de sa base ornée de moulures, de son fust & de sa corniche ménagée dans les rebords du couvercle. Celui-ci à son tour peut supporter une petite boule ou une olive qui poseroit sur un socle. Ce petit meuble seroit donc un objet de luxe & de décoration pour les Dames opulentes & laborieuses. Combien de personnes riches qui s'amusent à tourner & qui aiment mieux faire des riens que de ne rien faire, seront charmées de connoître cette idée pour avoir la facilité de faire de jolis cadeaux avec leurs propres ouvrages, & d'être sûres d'avoir fait quelque chose d'utile. On sent bien qu'il faut autant de ces boites que de fils différens. Celles que j'ai vues pour la premiere fois à Avignon * étoient en bois d'olivier très-propre & en buis, & pouvoient avoir deux bons pouces de diametre sur quatre pouces de hauteur. Les boites pour les Ouvriers doivent être garnies de plomb au-dessous, pour avoir plus d'assiette. Le nombre des professions à qui cette idée peut être utile est très-considérable ; les Tourneurs même peuvent y être compris, puisqu'ils gagneront les premiers à la réaliser. J'ai remarqué à peu près la même idée en Allemagne chez les *Matérialistes* ou Epiciers & Apothicaires. On voit suspendu à leurs planchers un globe de bois divisé en deux hémispheres qui se vissent l'un dans l'autre ; on y renferme une grosse pelote de ficelle dont le bout sort par un trou pratiqué dans l'hémisphere inférieur. Cette ficelle sert à lier les petits paquets qui se vendent dans la boutique. Certains Apothicaires, plus élégans font porter leurs balances par des colonnes torses de bois ou de cuivre doré, qui supportent des boules de la même matiere qui renferment des pelotes de ficelle. Quelle futilité, dira-t-on, quelle minutie ! J'en conviens ; mais pourra t-on nier leur utilité ? Or c'est sous ce point de vue que je considere cette bagatelle & que je crois devoir la placer dans un Ouvrage consacré à l'utilité de tous les Citoyens, même de ceux que la bizarerie du sort a rangés dans la derniere classe. *Utilitati publicæ.* Telle est la devise que portera cette vaste compilation ».

Note relative au morceau précédent.

* » Quoique cette Ville (Avignon) ne soit pas vivifiée par la résidence d'un Souverain ou par celle d'un Gouverneur perpétuel, on peut dire qu'il y en a peu où on puisse trouver un aussi grand nombre de bons Ouvriers dans tous les genres. On y travaille très-bien le fer & le bois ; les Tourneurs y sont très-habiles & leurs ouvrages forment une branche assez considérable de commerce. Avignon a fourni plusieurs Artistes célébres, tels que les Mignard, les Parocel, & le plus grand Paysagiste qu'on ait connu depuis la mort de Claude le Lorrain. Il fait aujourd'hui la gloire de la Capitale qu'il a choisie pour sa résidence ».

Moyen également simple & facile dont les Malthois se servent pour monter au plus haut mât ou à la plus haute bigue sans courir risque de tomber. Extrait des Voyages manuscrits du même Auteur.

» L'usage où l'on est en Italie d'abandonner au Peuple dans certains jours de Fêtes ce qu'on appelle des cocagnes, c'est-à-dire des viandes ou des ajustemens suspendus au haut d'un mât très-élevé, a fait rechercher les moyens pour les atteindre avec quelque sûreté. Parmi

les différens expédiens imaginés par les Concurrens à ces sortes de prix pour arriver plus sûrement au but, celui dont se servent les enfans à Malthe m'a paru le plus simple. Ils pratiquent deux anneaux ou boucles aux extrêmités d'une corde qui a pour longueur environ la circonférence de l'arbre ; ils passent ensuite leurs pieds nuds dans ces deux anneaux de corde & montent à l'ordinaire, c'est-à-dire en embrassant l'arbre avec leurs bras, leurs genoux & leurs jambes. Ils commencent d'abord par relever leurs pieds & serrer l'arbre, par le moyen de la corde : or c'est sur cette derniere qu'ils prennent leur point d'appui pour s'élever plus haut ; la corde serrant fortement l'arbre, en vertu du poids du corps de l'enfant, il n'est plus à craindre qu'elle glisse, & celui-ci ne quitte jamais l'arbre, il ne fait que le serrer plus ou moins. Ce procédé peut être employé avec avantage dans des occasions plus utiles ; c'est pourquoi nous avons cru devoir le donner ici ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livre.

Dictionnaire d'Hippiatrique-pratique, ou Traité complet de la Médecine des chevaux, contenant une connoissance exacte de la maniere de distinguer & de guérir les maladies du cheval ; les vertus & les doses des médicamens, tant simples qu'officinaux, usités dans la pratique actuelle de la Médecine Vétérinaire dont l'efficacité est constatée, facile à trouver, & les moins dispendieux, auxquels on a joint les termes de l'Art, leur définition & leur explication, avec les recettes les plus efficaces, & enfin toutes les instructions nécessaires pour être soi-même le Médecin de ses bestiaux; desorte que cet Ouvrage seul formera une Bibliotheque de Pharmacie, de Chirurgie & de Médecine Vétérinaire, dont les Officiers, les Ecuyers, les Laboureurs, les Marchands de chevaux, & sur-tout les Maîtres de Poste peuvent être assurés de l'utilité, par les secours qu'ils y trouveront & qu'en vain ils chercheroient ailleurs : orné de la figure du cheval & de son squelette dessinés d'après nature, & gravés avec soin ; le tout d'après les préceptes des plus grands Maîtres & les Ouvrages modernes les plus estimés. Par M. Robinet. A Bruxelles. 1777. In-4°. de 508 p. On en distribue aussi des exemplaires à Nancy, chez Babin.

II.

AVIS.

» L'Art de peindre sur verre par l'effusion du feu, cet Art que beaucoup de gens croyent perdu depuis long-tems, ne l'est point, & MM. Levieil pere & fils, Peintre sur verre du Roi, en ont présenté, dès l'an 1774, à l'Académie des Sciences, un Traité historique & méchanique, pour faire suite à la collection des Arts & Métiers, & pour conserver à la postérité les procédés de cet Art. Ces deux Artistes l'exercent aujourd'hui, soit pour les Armoiries, soit pour tous autres sujets qui pourroient se présenter; ils demeurent à Paris rue du Bacq ».

III.

CENTENAIRE.

Le nommé François Chinier, Laboureur au Village de Chazes, Paroisse de Thiezac en Auvergne, Election d'Aurillac, est mort le 25 Janvier dernier, dans la 113e. année de son âge. Il a eu une vieillesse vigoureuse & saine. Un de ses fils est pere de onze enfans mâles, tous vivans.

IV.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 27 Mars.

Le saumon, depuis 30 liv. jusqu'à 67 ; le panier de merlans Normands 32 liv. ; les turbots, depuis 15 liv. jusqu'à 29 ; les deux grosses aloses, depuis 12 liv. jusqu'à 18 ; les deux petites aloses, depuis 6 liv. jusqu'à 8 ; les deux paires de folles non-franches, depuis 7 liv. jusqu'à 9 ; la raye bouclée, depuis 6 liv. jusqu'à 9 ; la raye douce, depuis 5 liv. jusqu'à 7 ; les flottes Picardes non-franches, depuis 3 liv. jusqu'à 6.

Il n'y a point eu de menue marée, parce que les vents du Mardi 24 de ce mois ont empêché d'aller à la pêche.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 28 Mars 1778, au Mercredi 1 Avril, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le ſeigle, de 9 liv., 9 liv. 10 ſ. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv., 9 liv. 10 ſ. à 10 liv. 5 ſ. Le froment au Port de la Grêve, de 20 liv. 5 ſ., 21, 22 à 23 l.; le ſeigle, de 9 l. 5 ſ., 9 liv. 10 ſ. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 5 ſ., 9 l. 15 ſ. à 10 l. *le ſeptier.*

Du Samedi 28 Mars 1778 au Mercredi 1 Avril, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 1 Avril 1778, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 1 Avril 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	ſ.	*marc.*
Du Mexique à . . .	716		
Du Pérou à	708	2	
Les guinées à . . .	718	1	
Ducats à	98	6	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84	8	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	15	
Piaſtres à	50	16	

Changes de Paris du 1 Avril 1778.

Amſterdam	53 ½
Londres	30 9 16e. à ½
Hambourg	188
Madrid	15 4 6
Cadix	15 0 6
Livourne	90
Gênes	94
Lyon	1 ⅛ p. ⅜ p.

***Lettres** de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1777.*

Du Sam. 28 Mars 1778		Du Lundi 30.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*	
Caron ..... vres.	C.	Thevenin ... pples.	C.
Perpétuelles ..	C.	Viageres	C.
Deſpeignes. Viag.	A.	Maſſon ..... pples.	C.
Perpétuelles.	A.	Viageres	C.
Tontine	A.	Delamotte.. pples.	C.
Delarue .. Viag...	E.	Viageres	C.
Perpétuelles..	E.	Creuzé ..... pples.	A.
Tontine	E.	Viageres.....	A.
Goſſey ..... pples.	C.	Tontine	A.
Viageres	C.	Certain..... pples.	C.
Lenoir ..... pples.	D.	Viageres	C.
Viageres.....	D.	Tontine	D.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1778.	*Lundi* 30.	*Mardi* 31.	*Merc.* 1 *Av*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1570 67 ½ 65 . .	1565 67 ½ 65 62 ½	1562 ½ 65 62
D°. 16 25es . .	1060	. . . . .	1010 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	354	354	. . . . .
Reſcriptions . .	21 22	22 21 ½ . . .	22 21 ½ 22
Bil. des Fermes.	8	7 ½	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnem de 24ﬁ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour le J d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Né des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 20 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE LARNACA (*en Chypre*), *le 13 Février.*

LE 29 Novembre dernier, un furieux coup de vent venu du Sud-Ouest, mêlé de pluie & de grêle, a parcouru nos côtes en y causant les plus grands désastres. Il y a déraciné tous les arbres qui se sont trouvés sur son passage; plusieurs maisons ont été abattues, & la couverture du Palais du Gouverneur qui étoit à peine achevé, a été emportée; un gros bateau Vénitien est venu faire naufrage au fond de la rade. On écrit de tous côtés que cet ouragan a causé dans l'Isle des ravages affreux. Il a comblé de terre les puits qui fournissoient de l'eau à Nicosie. Cet accident a jetté la consternation parmi tous les Habitans, qui se voyoient à la veille d'éprouver une disette d'eau. Mais cinq cens Travailleurs commandés par le Gouverneur-Général qui s'est mis lui-même à leur tête, ont fait promptement une saignée à la petite riviere de Pedia, & en ont fait tomber les eaux dans un canal qui les a conduites dans cette Capitale dont cette petite riviere n'est éloignée que d'environ un quart de lieue. Par ce moyen, les Nicosiens pourront attendre que leurs puits soient dégagés des terres dont ils sont remplis, & que leurs fontaines soient rétablies dans leur premier état.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 24 Mai.*

Le droit précédemment imposé sur la vente du café en Danemarck & en Norwege, vient, en vertu d'une Ordonnance de Sa Majesté du 27 Avril dernier, d'éprouver une assez forte diminution. Cette Ordonnance a été notifiée par M. le Président de la Chambre du Domaine; elle est en Langue Danoise. Une autre Ordonnance, en Langue Allemande, & publiée dans le courant de ce mois, fixe aussi les droits d'entrée que payeront dorénavant les cafés importés dans les Duchés de Schleswitz, le Holstein, la Seigneurie de Pinneberg & le Comté de Rantzau.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 23 Mai.*

Dans les conjonctures présentes, le Gouvernement se voit obligé d'imaginer divers expédiens pour procurer à l'Etat de nouveaux revenus. On croit qu'on va établir sur chaque paire de souliers & de bottes un droit de timbre de trois gros d'argent.

L'état des Juifs Polonois est depuis quelque tems très-vacillant & sujet à bien des vicissitudes. Enfin il paroît que la République veut prendre à leur égard un parti définitif, & que l'on mitigera la rigueur de la derniere Ordonnance, par laquelle cette malheureuse Nation

eſt expulſée de cette Capitale & de ſon territoire. On prétend que pluſieurs Magnats qui ont dépenſé des ſommes conſidérables pour recueillir un grand nombre de Juifs dans les environs de Varſovie, s'intéreſſent ſecretement pour eux, & qu'en conſéquence il ſera fait un nouveau Réglement par lequel chaque individu au-deſſus de l'âge d'un an ſera impoſé à un florin & demi Polonois, payable tous les trois mois. Les Synagogues ſeront tenues de faire la collecte de cette impoſition, & d'en remettre le produit au Tréſor. Suivant un article de ce même Réglement, ceux d'entre les Juifs qui cultiveront un terrein inculte abandonné, jouiront pendant trois ans, de l'exemption de tout impôt, & ſeront affranchis de la capitation à perpétuité.

SILÉSIE.

DE BRESLAU, *le* 10 *Mai.*

Nos Fabriques avoient beſoin, pour ſortir de l'état d'inertie où elles languiſſoient depuis long-tems, des préparatifs de guerre qui ſe font dans toute l'étendue des Domaines de Sa Majeſté Pruſſienne. Nos Manufactures de draps ſurtout travaillent jour & nuit, & à peine peuvent-elles ſuffire aux fournitures qui leur ſont commandées pour l'habillement des Troupes.

Il a fallu habiller de neuf non-ſeulement la plus grande partie de l'Armée, un nombre infini de Recrues, de Payſans attachés à la conduite des chariots de munition & d'artillerie, aux fourgons & aux caiſſons des caiſſes miltaires; mais encore une multitude d'Etrangers, tant Coſaques que Hulans & autres qui s'enrôlent ſous les drapeaux Pruſſiens. On a fait pour les ſeuls Coſaques du Don 8000 uniformes rouges & bleues. Ces équipemens donnent auſſi de l'occupation à beaucoup d'autres Fabricans, aux Paſſementiers, aux Boutonniers, Tailleurs, Selliers, Bourreliers, & à toutes ſortes de gens de métiers; ce qui répand l'argent & l'aiſance parmi les gens de la campagne, en leur procurant des débouchés pour ſe défaire avantageuſement de la laine, du fil, du poil de chevre & des autres productions de leurs terres.

Ici, comme ailleurs, on forme des magaſins conſiderables; mais ils ſe rempliſſent dans cette Province ſans épuiſer le pays. On tire beaucoup de grains de la Pologne par les Ports de Pruſſe, de même que du Danemarck, & de la Ville d'Archangel. On ne peut voir une ſaiſon plus favorable aux biens de la terre que celle dont nous jouiſſons.

ALLEMAGNE.

DE BRUNSWICK, *le* 12 *Mai.*

M. J. P. Dogrede, Négociant de cette Ville, très-eſtimé, vient d'y mourir dans la quarante-cinquieme année de ſon âge. Son induſtrie & ſes talens lui avoient déjà aſſuré une fortune conſidérable, dont il employoit une partie à faire des fondations charitables. La Maiſon des Orphelins de cette Réſidence a éprouvé ſouvent les effets de ſa libéralité. Le Prince Ferdinand, pour honorer la mémoire de cet honnête Citoyen, & en ſa perſonne, tout le Corps des Négocians, lui a fait faire des obſeques diſtingués. Il a voulu que tous ſes Officiers, tous les Marchands & Négocians de la Ville, & les principaux de la Bourgeoiſie y aſſiſtaſſent.

Nous apprenons de Hambourg que le prix du ſucre y a baiſſé, & qu'il en eſt de même de pluſieurs autres marchandiſes. Celui du tabac ſe ſoutient toujours: c'eſt un nouvel aiguillon pour encourager la culture de cette plante dans toute l'Allemagne. Tous nos Papiers publics ſont remplis d'inſtructions ſur cette nouvelle branche d'Agriculture, qui peut nous devenir d'autant plus profitable qu'elle eſt proſcrite dans tous les autres Etats de l'Europe.

Le Roi de Pruſſe avoit fait arrêter à Magdebourg pluſieurs bateaux, grands & petits, chargés de grains & de vivres. On nous mande que ce Monarque a ordonné de les remettre en liberté, & qu'il leur a permis de ſe rendre à leur deſtination. Ces nouvelles dérangent un peu les vues de quelques Monopoleurs qui ſe propoſoient de profiter de cet embargo pour faire hauſſer le prix des denrées de premiere néceſſité. Les belles apparences de la ſaiſon achevent de déconcerter la cupidité de ces ennemis du genre humain pour qui les calamités pu-

bliques deviennent une ſource de richeſſes.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 21 Mai.*

Les dernieres lettres venues de Cadix annoncent qu'il eſt arrivé dans ce Port deux vaiſſeaux de Lima, dont le chargement conſiſte en neuf millions de piaſtres fortes (45,000,000 liv. de France).

Le dix du même mois, le vaiſſeau Marchand, le *Saint-Michel*, venant de la Havane, entra auſſi dans ce Port. Le Capitaine de ce bâtiment a, dit-on, dépoſé que le 29 Avril il avoit fait rencontre de la Flotte du Mexique, à 80 lieues au-deſſous de l'Iſle du Corbeau, la plus avancée des Iſles Açores. Cette nouvelle a répandu l'allegreſſe parmi les Négocians de Cadix qui commençoient à être inquiets ſur le ſort de cette Flotte, à laquelle s'intéreſſe tout le Commerce de l'Europe.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 21 Mai.*

Par Edit du mois de Mai de l'année derniere, notre Auguſte Souverain avoit réuni au Grand Tribunal de cette Capitale toutes les Juriſdictions criminelles de cet Etat; mais quelques Tribunaux inférieurs avoient trouvé le moyen, par des interprétations forcées, d'éluder l'exécution de cette ſage Ordonnance. Pour prévenir toutes difficultés à ce ſujet, Son Alteſſe Royale a rendu dernierement un autre Edit par lequel elle explique ſes intentions de la maniere la plus préciſe & la moins équivoque. En conſéquence le Grand Tribunal ſera le ſeul dans toute la Toſcane qui connoîtra des affaires criminelles. Il n'y aura à cet égard d'exception que pour le Conſeil de l'Ordre des Chevaliers de Saint Etienne. Il eſt dit dans le préambule de la nouvelle Loi, » que la liberté, la sû-
» reté & la vie des Citoyens ſont des
» objets d'une ſi grande importance,
» qu'on ne peut apporter trop d'atten-
» tion dans les Jugemens qui peuvent
» les compromettre; & que ſi la diſcuſ-
» ſion des biens de la fortune eſt ſoumiſe
» à la Juriſdiction des differens Tribu-
» naux, à raiſon de la grandeur de ces
» mêmes biens, le plus important de
» tous, celui de l'honneur & de la vie,
» exige une plus particuliere attention
» de la part du Légiſlateur & des Ju-
» ges ».

DE PARME, *le 19 Mai.*

Le 20 du mois dernier, à cinq heures trois quarts du ſoir, on a reſſenti ici une légere ſecouſſe de tremblement de terre qui n'a eu aucune ſuite fâcheuſe. Le vent étoit aſſez violent & le ciel étoit un peu couvert.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 29 Mai.*

Ce ſeroit rendre un ſervice bien important à l'humanité que de trouver les moyens de garantir de la pluie les Soldats dans les marches & dans les campemens. Ce qui vient d'arriver au Régiment de Mancheſter eſt une nouvelle preuve de la vérité de cette obſervation.

Ce Régiment, deſtiné pour Gibraltar, ayant été tranſporté à bord de ſon bâtiment pendant une groſſe pluie, fut exceſſivement mouillé. Les Soldats furent entaſſés, ſuivant l'uſage, les uns ſur les autres. Il s'eſt établi, pour ainſi dire, dans cette maſſe d'hommes ainſi mouillés & empilés une ſorte de fermentation qui a fait éclore des maladies épidémiques auxquelles la petite verole eſt venue joindre ſes malignes influences. La contagion a détruit en peu de tems la plus grande partie de ce malheureux Régiment, & on a été forcé de mettre le reſte à terre ſur l'Iſle de Wight.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 30 Mai.*

» Si l'on en croit M. Villiams qui vient de publier en Anglois des Obſervations ſur les divers Etats du Nord, le revenu public & ordinaire de notre République conſiſte dans les fonds réglés, auxquels s'impoſent tous les ans les ſept Provinces-Unies. Ce revenu eſt annuellement de 25,000,000 de florins. Cette ſomme ſe tire des differentes Acciſes, des Doua-

nes & des Taxes foncieres. Il n'eſt aucun Etat en Europe où les Acciſes ſoient plus fortes & plus générales qu'en Hollande. Preſque tous les objets de premiere néceſſité payent une taxe très-forte. Les droits de Douane ſont au contraire fort legers, & tout le produit en eſt deſtiné aux dépenſes de l'Amirauté. La Taxe fonciere eſt auſſi très-moderée, en conſideration des frais conſiderables que les Propriétaires ſont obligés de faire pour l'entretien des digues, des moulins à vent & d'autres objets de cette nature. C'eſt ce revenu qui fournit aux dépenſes de l'Armée de terre & de mer, des Officiers de la République, des Ambaſſadeurs & Miniſtres, & aux intérêts de toutes les dettes de l'Etat. Ces dettes, tant celles de la République en général, que celles des Provinces & des Villes particulieres, montent, ſelon cet Etranger, à près de 50,000,000 l. ſt. Dans les beſoins preſſans, les Etats-Généraux levent des contributions extraordinaires qui conſiſtent dans le centieme denier pris ſur tous les biens-fonds des Habitans, dans une capitation, & autres taxes qu'ils jugent convenables ».

» Je crois dit cet Auteur, qui prétend ſans doute être bien inſtruit, que les Hollandois ont à préſent 30,000,000 livres ſterl. dans les fonds d'Angleterre, & depuis la réduction des rentes en 1769, leurs capitaux dans les fonds publics de France ne montent plus qu'à 28,000,000 de livres ſterl. Ils ont encore des créances de 15,000,000 ſur l'Empereur, les Princes d'Allemagne, le Danemack, ſur la Suede & la Ruſſie. Il faut y ajouter, d'après ce calcul très-moderé, 40 millions de livres ſterl. de créances ſur la Patrie; enſorte que la propriété perſonnelle de cet Etat, ſans y comprendre les fonds du Commerce, l'argent circulant, les joyaux &c. montent à 113,000,000 de livres ſterlings, richeſſes immenſes pour un Pays dont la Population n'a jamais été au-delà de 2,000,000 ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Pont-de-Beauvoisin, *le 27 Mai.*

Lettre au Rédacteur. » La belle apparence qu'avoient déjà nos récoltes avant l'hiver, s'eſt parfaitement ſoutenue. Nos bleds, à l'exception de quelques-uns de ceux qui ont été ſemés pendant la ſéchereſſe que nous avons éprouvée en automne, ſont de la plus grande beauté. Froment, ſeigle, tremois, tout nous promet beaucoup. Comme nous n'avons pas eu de gelées ce printems, nous eſperons que nos arbres nous donneront auſſi du fruit en abondance. Le tems eſt de plus très-favorable pour enſemencer le chanvre, & nous avons lieu de croire que nous en ferons une bonne récolte. Cette denrée eſt pour nous d'une très-grande importance. Il ne ſuffit pas d'avoir de bonnes terres, de bons inſtrumens aratoires, de bonnes leçons ſur l'Agriculture, il faut auſſi des bras pour remuer ces terres, faire agir ces inſtrumens & mettre en pratique ces leçons. Il eſt donc avantageux pour un pays d'être bien peuplé : mais pour que les hommes ſe fixent & ſe multiplient dans un lieu, il faut qu'ils y trouvent de l'occupation dans tous les tems de l'année; ici le chanvre procure cet avantage. Dès que l'hiver ne permet plus de travailler à la terre, hommes, femmes & enfans, tous généralement ſe livrent avec ardeur à la préparation du chanvre. Les uns le peignent, les autres le filent, & d'autres enfin en fabriquent des toiles qui ſont eſtimées, & toujours d'un débit facile.

Parmi les animaux utiles aux Laboureurs, le chien ne doit pas tenir le dernier rang. Outre que, pendant la nuit, il écarte de l'habitation de ſon maître les gens mal intentionnés, pendant le jour, il défend encore ſes troupeaux des attaques du loup. Malheureuſement cet animal eſt ſujet à la rage. On croit obliger le Public en lui communiquant un préſervatif excellent contre cette maladie. Il paſſe pour être infaillible dans nos cantons où on le met en uſage toutes les fois que l'occaſion s'en préſente. Lorſqu'un chien a été mordu par un autre chien enragé, il faut lui faire manger tous les matins, pendant neuf jours & à jeun, une omelette compoſée de trois œufs, & ſalée trois fois plus qu'à l'ordinaire; on y ajoute une poignée de la plante appellée *grateron*, vulgairement *ridon*, après l'avoir hachée légérement.

DES ENVIRONS DE CHINON, *le 4 Juin.*

Lettre au Rédacteur. » Dans un Ecrit adressé à MM. les Auteurs du Journal de Paris, j'ai lu avec plaisir le fait suivant que je ne crois pas inutile de rappeller ici, puisque vous n'en avez pas encore fait mention dans votre Gazette où il peut très-bien figurer.

» M. Mallet, Professeur d'Agriculture, » déjà connu par ses chassis physiques, » & demeurant à Paris, Barriere de » Reuilly, préserve constamment ses ar- » bres des effets de la gelée, pourvu » qu'elle n'aille pas à plus de 3 degrés au » dessous de zero. Celle de la nuit du » Jeudi 16 au Vendredi 17 Avril der- » nier ne lui a causé aucun dommage. Le » moyen aussi simple qu'ingénieux dont » il se sert, consiste à arroser la fleur elle- » même, de très-grand matin, & avant le » lever du soleil. Cette pluie artificielle » ramollit le parenchyme, dissout les sucs » congelés, & rétablit leur circulation » dans les vaisseaux. Lorsqu'une soirée » fraiche peut faire redouter la gelée » pour la nuit, M. Mallet conseille de » s'approvisionner d'eau & d'hommes, & » de recourir à ce moyen, soit avec de » simples arrosoirs, soit avec des pom- » pes en arrosoir, qu'on promene le long » des espaliers, ce qui est bien plus ex- » péditif. Il est inutile d'avertir que l'on » ne peut pas employer un semblable » procédé pour de vastes possessions, tel- » les que des vignes & autres planta- » tions dans les campagnes; mais l'opé- » ration est très-praticable dans un jardin » puisqu'elle n'exige que des bras ».

J'ai été frappé, Mr, ainsi que plusieurs de mes parens & amis qui cultivent ici des arbres à fruit, des avantages de ce procédé. Quoique nous ayons beaucoup de confiance dans les lumieres du sçavant Professeur d'Agriculture de Paris, nous desirerions cependant que l'efficacité du moyen dont il se sert pour préserver les fleurs des effets de la gelée, fût constatée par plusieurs expériences. Nous souhaiterions aussi qu'on voulût bien nous en donner l'étiologie. Si quelqu'un des Membres de nos Académies d'Agriculture daignoit nous rendre ce service, nous lui en aurions une sincere obligation ».

N. B. Il n'est pas possible, ce semble, de satisfaire pour le moment à la premiere de ces deux questions. Il faut attendre le retour de ces gelées printanieres dont l'influence est malheureusement si dangereuse pour les fleurs. L'Auteur de cette Lettre, & ses amis, pourront alors, sans avoir besoin de consulter personne, faire eux-mêmes l'épreuve de l'irrigation mise en usage par M. Mallet. Quant à l'autre question sur la cause des bons effets de cet expédient, elle nous paroît suffisamment éclaircie dans l'exposé même qu'on vient de lire. Nous remarquerons seulement que l'attention qu'il faut avoir de faire avant le lever du soleil les arrosemens indiqués par M. Mallet, annonce que les choses se comportent dans son opération à peu près comme dans le traitement des membres gelés. Si on veut rétablir avec succès & sans accident un membre frappé de la gelée, il faut commencer par le tenir plongé dans de l'eau froide pendant quelque tems, & se donner bien de garde de le mettre d'abord dans l'eau chaude ou de le présenter à la chaleur du feu : car si on commettoit une pareille imprudence, on courroit les risques de voir la partie malade se flétrir & tomber en putréfaction, au lieu de reprendre son premier état. Au reste si quelqu'un avoit des idées à proposer sur la consultation de MM. les Cultivateurs des environs de Chinon, on peut nous les adresser ; nous nous empresserons de les leur communiquer.

DE PARIS, *le 12 Juin.*

Lettre au Rédacteur, sur un fait d'Electricité. » Il n'y a pas long-tems, Mr, que les Physiciens Electrisans sont en possession d'un instrument assez singulier, qui porte le nom d'*Electrophore* ou d'*Electricité sempiternelle*; l'Auteur de cet instrument est M. Volta, connu d'ailleurs par l'invention du pistolet d'air inflammable &c. Cet Electrophore consiste, 1o. en une plaque ou plateau de métal arrondi, fort uni, de l'épaisseur d'une ligne & demie ou deux lignes, & recouvert sur une de ses faces d'une légere couche de matiere résineuse. 2o. En une peau de lievre préparée & qui sert à frotter le plan résineux. 3o. En un conducteur ou chapeau fait de feuilles de métal, lequel a la forme

à peu près d'une de ces bourses dont se servent les Quêteuses de nos Eglises ; le fond de ce chapeau, au lieu d'être de métal, comme M. Volta l'avoit d'abord annoncé, est fait d'une toile, sur les deux faces de laquelle on a collé une feuille de papier doré ou argenté ; la partie supérieure ou l'ouverture du conducteur n'est pas fort grande, & c'est au bord de cette ouverture qu'on assujettit trois fils de soie, à égale distance, comme aux bassins d'une balance ; ces trois fils de soie servent à soulever le conducteur & l'isoler. Le fond ou la baze de ce conducteur doit avoir deux ou trois lignes moins de diametre que l'électrophore proprement dit ; & pour obtenir quelque effet sensible, il est nécessaire de lui donner huit à dix pouces au moins de diametre, & d'éviter dans tout cet appareil les asperités & les pointes.

Lorsqu'on veut se servir de cet instrument, il faut d'abord faire chauffer légérement la peau de lievre & le fond du conducteur extérieurement, puis frotter avec la peau, du côté des poils, le plan résineux ; prendre le conducteur par les fils de soie, le poser sur le plan & l'appuyer un peu avec la main ; le relever avec les fils, & y présenter un corps électrisable, par communication, pour en tirer une étincelle. Une fois l'étincelle tirée, il faut de nouveau présenter le conducteur au plan & l'appuyer avec la main, sans quoi point d'étincelle. En réitérant ainsi la même opération, on peut tirer des étincelles pendant plusieurs semaines de suite, sans être obligé de frotter de nouveau avec la peau de lievre ; mais la force des étincelles diminue par degré. Avec cet instrument, il est possible de charger une petite bouteille de Leyde & de donner la commotion. Ce qui est étonnant & ce qui mérite d'être connu, c'est qu'on peut encore charger en même tems deux petites bouteilles de Leyde, sçavoir l'une au conducteur, & l'autre au plateau, celui-ci étant isolé : dans ce cas, la premiere bouteille se charge positivement, & la derniere négativement. Cette découverte, qui est des plus intéressantes pour connoître le courant du fluide électrique, est due à M. Rouland, digne Eleve & neveu de M. Sigaud de la Fond. M. Rouland, qui professe dans plusieurs Colleges la Physique Expérimentale ; jouit déjà parmi les Sçavans de la réputation que lui mérite des talens distingués ; il a annoncé la découverte dont je viens de parler par une lettre qui se trouve inserée dans le Journal de Physique de M. l'Abbé Rozier, année 1776, tom. 7, pag. 438. Cette lettre de M. Rouland, Mr, annonce tout-à-la-fois un Observateur exact & un Physicien très-méthodique.

Cette description de l'électrophore peut bien ne pas suffire à ceux qui voudroient fabriquer cet instrument ; mais elle suffira certainement pour comprendre les observations dont je me suis proposé de faire part au Public par la voie de votre Gazette.

Surpris de ce qu'on ne peut tirer des étincelles du conducteur de l'électrophore sans appuyer ce conducteur avec la main sur le plan résineux, j'ai tenté quelques nouvelles expériences, pour connoitre si cette pression n'avoit pas d'autre utilité que celle de faire toucher dans tous les points le conducteur au plan résineux ; les expériences que j'ai faites dans cette intention, m'ont démontré d'une maniere incontestable que la pression du conducteur avec la main sur le plan resineux ne se borne pas à faire toucher par-tout le conducteur au plan, mais qu'elle a encore un autre avantage qui est de porter l'électricité sur le conducteur même.

Pour premiere expérience, j'ai pressé le conducteur sur le plan résineux avec des morceaux de verre bien seché, de cire d'Espagne & d'étoffe de soie, & je n'ai point tiré d'étincelle ; je n'ai fait ensuite que toucher le conducteur avec le doigt, sans l'appuyer, & aussi-tôt j'ai obtenu une étincelle ; pour cela, il faut que le conducteur soit placé sur le plan résineux.

J'ai touché de nouveau le conducteur avec le morceau de verre dont je m'étois servi d'abord, & je n'ai pas eu d'étincelles comme la premiere fois ; mais ayant rendu ce même morceau de verre humide, en expirant dessus, je l'ai porté sur le conducteur, & aussi-tôt il en a tiré des étincelles : comme l'eau est le meilleur conducteur du fluide électrique, il n'est pas étonnant que l'humidité de mes poumons se soit chargée de ce fluide,

l'ait transmis au verre, & le verre au conducteur. La même chose arrive si l'on se sert de résine ou de soie au lieu de verre.

J'ai mis à une bouteille de verre bien séchée un bouchon de liege; & tenant cette bouteille d'une main, j'ai touché le conducteur avec le bouchon, & j'ai eu quelques étincelles; mais ce bouchon étant isolé, n'a pas tardé à être épuisé de fluide électrique; je n'ai fait que le prendre à la main, le remettre au gouleau de la bouteille, & toucher de nouveau le conducteur avec ce même bouchon, alors j'ai encore eu des étincelles; en expirant dessus, l'effet a lieu plus constamment.

J'ai placé sur le plan résineux une petite feuille de métal, & je l'ai fait communiquer par un bout avec le réservoir commun, alors j'ai retiré des étincelles du conducteur, sans l'avoir touché avec quoi que ce soit; mais lorsque j'ai isolé l'extrêmité de la feuille qui communiquoit avec le réservoir commun, j'ai cessé d'obtenir des étincelles, & je n'ai pu en tirer qu'en touchant le conducteur avec le doigt, un bâton &c. &c.

Lorsqu'on veut charger les deux bouteilles de Leyde, l'une au conducteur & l'autre au plateau de métal, il faut isoler celui-ci, & l'on est obligé de toucher le conducteur & le plateau en même tems, sans quoi point d'étincelles; mais si l'on place sur le plan résineux un des bouts de la feuille de métal dont j'ai parlé, & que l'autre communique avec le réservoir commun, l'on aura des étincelles, & l'on pourra charger les bouteilles sans être obligé de toucher le conducteur ni le plateau; pour cela, il faut que l'électrophore soit bien fait & ait une certaine grandeur. Si la feuille de métal est isolée, il est nécessaire de la toucher avec quelque chose pour obtenir des étincelles; c'est toujours la faire communiquer avec le réservoir commun.

Toutes cet expériences, Mr, qui ont pour baze le même principe, prouvent incontestablement, je crois, qu'on ne peut tirer des étincelles électriques de l'électrophore, si on ne lui communique cette même électricité, & que la pression qu'on exerce sur le plan résineux, en appuyant avec la main le conducteur contre ce plan, a une toute autre utilité que celle de faire toucher dans tous les points le fond du conducteur ou chapeau au plan résineux de l'électrophore.

Voilà, Mr, un chemin frayé; il n'y a qu'à le poursuivre, & sans doute il pourra conduire à des découvertes neuves & intéressantes. J'ai l'honneur &c. *Signé*, PHILIPE, Chirurgien ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

LETTRE au Rédacteur.

» Je vous serai obligé, Mr, de vouloir bien inserer dans vos Feuilles quelques observations que me donnent lieu de faire les figuiers, espece d'arbre très-sensible au froid. On est ici * dans l'usage, pour les garantir des gelées, d'en enterrer les branches de sorte qu'elles soient couvertes de quatre, cinq & six pouces de terre; on les découvre au printems, & elles se relevent d'elles-mêmes; souvent une nouvelle gelée survient qui détruit tout le fruit & rend inutile la premiere précaution. Nous avons malheureusement éprouvé, cette année, cet accident sur le fruit; mais ce n'est pas le seul qu'on ait à craindre, il en est encore un autre qui tombe sur l'arbre même. Les branches mises en terre sont ravagées & *pelurées* par les taupes. L'écorce une fois rongée en tout ou en partie, la seve est interceptée, elle s'arrête, & l'arbre seche & meurt. Or il s'agit de sçavoir si on ne pourroit pas remédier à ce double inconvénient, & en particulier si on ne connoîtroit pas quelque drogue qui, sans nuire au figuier, pût détruire les taupes. On conçoit qu'il faudroit aussi que ce moyen fût peu coûteux & de facile exécution. J'ai l'honneur d'être &c. *Le 30 Mai* ».

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 13 Juin 1778, au Mercredi 17 dudit, le froment s'est vendu

---

* *L'Auteur a oublié de nous indiquer le lieu d'où il nous écrit.*

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 l. à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 liv., 9 l. 10 s. à 10 l. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 liv. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 15 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 13 Juin 1778 au Mercredi 17 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 17 Juin 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *id.* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Juin 1778.

Or de Portug. à . . .	725 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		marc.
Du Pérou à	712		marc.
Les guinées à . . .	724		marc.
Ducats à	99		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100	10	once.
Or à 20 karats à . .	84		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	marc.
Piastres à	49	10	marc.

Changes de Paris du 17 Juin 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 à 29 15 16e.
Hambourg	188 ½
Madrid	15 3
Cadix	15
Livourne	98 ¼ à ½
Gênes	96
Lyon	⅛ p. ⁰⁄₀ b.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Vend. 12 Juin 1778.		Du Lundi 15.	
Messieurs		*Messieurs*	
Lempereur.. Viag.	J.	Thevenin ... pplles.	I.
Perpétuelles ..	J.	Viageres	J.
Boscheron ... pples.	J.	Masson ..... pples.	J.
Viageres	J.	Viageres	I.
Peinchein .... vres.	J.	Delamotte ... pples.	J.
Perpétuelles..	J.	Viageres	J.
Patu ..... pples.	M.	Creuzé ..... pples.	J.
Viageres.....	M.	Viageres.....	J.
Rouillard .... pples.	J.	Tontine	J.
Viageres	J.	Certain..... pples.	J.
Pincemaille. Perp.	t. l.	Viageres	J.
de l'ancien Clergé.		Tontine	J.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1778.	*Lundi 15.*	*Mardi 16.*	*Mercredi 1*
COMP. D. IND.			
Actions. .	1685 82 ½ 80 77 ½	1677 ½ 80 . .	1680 82 ½ 85
D°. 16 25es . .	1100	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. .	74	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	380 . . .	. . . . .
Rescriptions .	18 18 ½ 18 ¾ 18	18 ½ 18 18 ½ ¾ ½ ¼	18 ¼ ½ 19. .
Bil. des Fermes .	. . . . .	4 ¼ ½ . . .	4 ¼ . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⁰⁄₀ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonneme de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jo d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Néc des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1778. Du Samedi 27 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 24 Mai.*

ON assure ici qu'en cas que la guerre vienne à éclater, notre Cour n'y prendra aucune part. Le Grand Gustave a déclaré, dit-on, qu'il vouloit s'occuper uniquement du soin de perfectionner les Mœurs, de protéger les Sciences, d'étendre le Commerce, d'animer l'Industrie, d'encourager l'Agriculture, & de rétablir les Finances de son Royaume. C'est au moins ce qu'annonce un Ecrit qui circule dans cette Capitale depuis quelques jours, & contre lequel le Gouvernement n'a point réclamé.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 26 Mai.*

Les Abbayes, les Monasteres & les Couvents qui se sont peut-être un peu trop multipliés dans ce Royaume, se trouvent exposés aux recherches les plus rigoureuses de la part d'une Commission puissante qui calcule avec la plus grande exactitude leurs capitaux, leurs biens-fonds, leurs intérêts, enfin tout ce qu'ils possedent. On se propse, dit-on, de faire servir une partie des revenus des Maisons Religieuses au rétablissement de nos Finances qui sont dans le plus grand désordre. On conçoit aisément qu'un pareil projet doit donner beaucoup d'inquiétude au Clergé Régulier.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 22 Mai.*

Nous nous flattons toujours que la paix ne sera point interrompue, malgré les immenses préparatifs de guerre qui se font autour de nous. Ce qui nous entretient dans cette esperance, c'est que les travaux commencés pour faciliter la navigation du Danube n'ont point cessé, malgré la quantité considerable de Soldats qu'on a enrôlés dans tous les pays de la Domination Autrichienne. On prétend même que ces travaux vont être repris avec plus d'ardeur que jamais, pour assurer un nouveau moyen de communication au Commerce national.

SILÉSIE.

DE SCHWEIDNITZ, *le 18 Mai.*

Quoique nous soyons environnés de Troupes, les opérations de notre Commerce n'en sont pas troublées pour cela.

Le Roi de Prusse a fait abattre dans differens Districts un grand nombre d'arbres pour faire des retranchemens tout le long des frontieres. Dans l'intention de réparer cette perte, Sa Majesté vient d'avancer des sommes considerables pour garnir d'arbres fruitiers nos grandes rou-

tes & pour faire des plantations de mûriers sur les terreins appartenans aux Communes, ainsi que sur les avenues qui avoisinent les Villes & les Villages.

ALLEMAGNE.

DE TRAVEMUNDE (*en Haute-Saxe*), *le 20 Mai.*

Notre Port, qui ne connoît guères d'autres vaisseaux que ceux qui arrivent à Lubeck, venant des differentes Villes marchandes de la Baltique, ou qui partent de Lubeck pour se rendre à Konisberg, Pernau, Copenhague, Stockolm, Riga, Pétersbourg, n'a jamais été plus fréquenté que depuis les troubles de l'Amérique septentrionale, & sur-tout depuis que les Habitans de cette partie du nouveau Monde se sont procuré une Marine assez puissante pour faire le commerce avec la plûpart des Etats de l'Europe. Ces Peuples tirent actuellement du Nord, en grande quantité, toutes sortes de grains, des semences de lin & de chanvre, de grosses toiles, du fer, de l'acier, du cuivre, des instrumens d'Agriculture, des bois de construction pour la Marine &c. Ce commerce se fait en partie par voie d'échange; ce qui est également agréable & utile pour les Européens & pour les Américains.

Le prix du tabac ne baisse pas ici, ce qui fait croire à nos Politiques qu'il pourroit y avoir un Traité conclu entre les Américains & quelque Nation qui a dessein de faire le monopole sur cette marchandise. Il est vrai qu'il se cultive beaucoup de tabac dans quelques contrées de l'Allemagne, & que nous pouvons en quelque sorte nous passer de l'Etranger pour cet objet; mais ce tabac Allemand est d'une qualité fort médiocre. Les Fabricans qui l'achetent à bon marché, ont l'industrie de lui donner une bonté au moins apparente, par des préparations & des mêlanges particuliers; desorte qu'après l'avoir façonné à leur maniere, ils nous le revendent presque aussi cher que le tabac du crû de l'Amérique.

DE GIESEN, *le 25 Mai.*

M. Werner vient d'être nommé *Professeur de Géométrie-pratique pour l'Economie.* L'enseignement de cette Science forme la cinquieme Faculté de notre Université, où l'on ne comptoit ci-devant que la Théologie, la Philosophie, la Jurisprudence & la Médecine. Cette cinquieme Faculté a été introduite dans un grand nombre d'autres Académies.

Nous apprenons de plusieurs endroits que le froid survenu tout-à-coup pendant la semaine Sainte n'a que très-peu nui aux fruits tardifs & encore moins aux grains, & que celles des productions de la terre qui avoient le plus souffert de cet accident, n'en ont pas cependant été aussi mal-traitées qu'on l'avoit cru d'abord.

Un de nos Economes a publié ici depuis peu en faveur de ses Concitoyens, la maniere dont on fait la brique & les tuiles en France & en Hollande où les procédés de cette nature sont beaucoup plus économiques & mieux entendus que ceux qui sont en usage en Allemagne.

DE MUNICH (*en Baviere*), *le 29 Mai.*

Notre dernier Electeur avoit fait de grands amas de toutes sortes de grains pour secourir ses Sujets contre l'indigence dans les tems de mauvaise récolte. La disette que nous avons essuyée pendant le cours de plusieurs années successives, lui avoit dicté cette précaution. Il avoit aussi amassé des sommes très-considerables pour subvenir à d'autres besoins imprévus. Mais ce qui est bien honorable à la mémoire de ce Prince, c'est qu'il avoit trouvé le secret de remplir ses coffres sans fouler ses Peuples. Depuis sa mort, tout a été enlevé; argent & grains, desorte que nous nous trouvons au milieu de Troupes étrangeres, sans presque aucune autre ressource que celles que nous pouvons attendre des Particuliers toujours disposés à profiter de la misere publique pour s'enrichir. Mais la saison est si favorable, & le tems nous promet une si grande abondance en toutes sortes de productions, que nous sommes rassurés du côté des vivres.

Sur la fin du regne du feu Electeur, on a réparé presque toutes les grandes routes. Ce sont à peu près les seules communications dont jouisse notre Commerce, qui ne peut rien entreprendre par

mer, avec laquelle nous communiquons cependant, à ce que prétendent nos Naturaliſtes, par le moyen d'un lac d'eau ſalée ſitué ſur le Brenner. Ce qui les autoriſe à ſoutenir cette opinion, c'eſt que ſouvent on trouve dans ce lac des mâts & d'autres débris de vaiſſeaux, des cordages & des coquillages maritimes. La montagne de Brenner eſt très-haute & fort éloignée de la mer.

D'ULM, *le 30 Mai.*

Le goût pour les calculs ſur la Population ſe répand de toutes parts. Nous connoiſſons pluſieurs Sçavans qui ſe livrent avec beaucoup d'ardeur à ce genre de recherches qui eſt véritablement curieux. Voici le réſultat des calculs d'un de nos Obſervateurs ſur le nombre d'individus qui peuplent les quatre parties du monde. Il prétend qu'il exiſte en Europe 125,300,000 ames; en Aſie 450,000,000; en Afrique 150,000,000, & en Amérique 160,000,000; ce qui fait un total de 885,300,000 ames. Si on convient avec les anciens Chronologiſtes qu'une génération s'éteint dans l'eſpace de trente ans, il faut que dans le même eſpace de tems il naiſſe ſur notre globe une nouvelle génération de 885,300,000 têtes.

DE FRANCFORT (*ſur l'Oder*), *le 31 Mai.*

On peut juger de l'importance des Salines de Wieliezka par le contrat que vient de paſſer le Prince Poninski, Grand Tréſorier de la Couronne de Pologne, qui en a affermé le ſel pour une ſomme annuelle de 60,000 ducats.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le 8 Mai.*

Depuis qu'on a ouvert à notre Commerce de nouvelles communications par mer & par terre, il devient de plus en plus floriſſant. Il nous arrive journellement des cargaiſons conſiderables compoſées de toutes les productions de l'Italie & du Levant. Nous recevons auſſi beaucoup de grains qui nous viennent de differentes contrées, & ſur leſquels nous faiſons un profit honnête. Notre Gouvernement s'intéreſſe auſſi très-vivement au ſuccès de nos Fabriques. On peut juger de leur activité par la quantité de matieres premieres que nous tirons des Etrangers pour les alimenter. On s'occupe maintenant des moyens de mettre le pays en état de nous fournir ces matieres premieres.

C'eſt ainſi qu'au moyen de ſes plantations, de l'éducation de ſes vers à ſoie, de ſes abeilles &c, la Siléſie eſt parvenue à s'affranchir de la dépendance des Etrangers qui mettoient ſes Fabriques à contribution. D'ailleurs nous commençons, comme ce Pays, à jouir des avantages de la tolerance.

Les préparatifs de guerre nous enlevent beaucoup de monde; mais on a l'attention de préferer pour le ſervice militaire les Sujets qui ſont les moins propres à l'Agriculture, aux travaux des Fabriques, aux Arts & Métiers, deſorte que nous nous reſſentons peu de l'abſence d'un grand nombre de Sujets qui ont pris les armes.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE SAINT-MAIXENT (*en Poitou*), *le 26 Mai.*

» Un Seigneur de ce canton vient de nous apprendre juſqu'où on peut porter l'abus des droits féodaux. Il a le droit de terrage ſur un champ d'une vaſte étendue, que la vigilance du Propriétaire a renfermé, il y a long-tems, d'une haye vive & épaiſſe. La commodité du labourage a d'ailleurs exigé que le Colon laiſsât en dedans & aux deux bouts de ce champ un eſpace aſſez étroit qu'on nomme *cintre*, où il croît un peu d'herbe, que le bétail mange en verd, & ſur le lieu. Ce Seigneur a prétendu que ſon terrage portoit ſur cette haye & ſur ce terrein inculte, & il a fait aſſigner le Propriétaire pour lui payer le ſixieme des fagots qu'il a fait couper ſur cette haye pour chauffer ſon four, & le ſixieme également de l'herbe que ſes beſtiaux ont broutée dans le terrein inculte ».

DE LIGNERS-LES-BOIS (*près Châtelleraulc*), *le 3 Juin.*

» On a toujours nié la possibilité de la navigation sur la riviere de *Creuse*; il est cependant vrai que le 24 Avril dernier, on a vu passer à 5 heures du soir, sous les murs de la Ville de la Roche-Posay, deux bateaux chargés de differens ouvrages de verrerie, venant d'Argenton & destinés pour Nantes, sous la conduite du Capitaine Pellé; l'un appellé le *Tonnant*, portoit le poids de 12 milliers; l'autre appellé la *Folie*, en portoit 10. Si cette entreprise réussit, dit l'Auteur des Affiches du Poitou d'où nous empruntons cet article, il est certain que le Berry, la Tourraine, & une grande partie du Poitou vont trouver de nouvelles ressources pour l'accroissement de leur Commerce ».

D'AUCH, *le 2 Juin.*

Le 10 Mai 1778, la Société Royale d'Agriculture d'Auch, convoquée par M. le Marquis d'Astorg, fit chanter une Messe aux Cordeliers pour célébrer l'anniversaire de l'Avénement du Roi au Trône. Le même jour elle tint une Assemblée publique dans laquelle elle procéda à la distribution des Prix qu'elle avoit proposés. M. le Marquis d'Astorg y lut deux Mémoires qui furent également applaudis; l'un de M. le Marquis d'Orbessan, sur *la maniere de faire le vin*, & l'autre sur *le triomphe de l'Agriculture sous le regne de* LOUIS *XVI*. Le Prix a été accordé à la Piece portant pour devise: *Venientes venient cùm exultatione portantes manipulos suos.*

Cette Société propose pour sujet du Prix qu'elle distribuera l'année prochaine, la question suivante:

» *Les Engrais peuvent-ils être suppléés* » *par de fréquens Labours? Jusques à quel* » *point les Labours influent-ils sur la végéta-* » *tion, & peuvent-ils y suffire?*

» Les Auteurs sont priés d'appuyer » leur preuve par les expériences, & » de démontrer d'une maniere sensible, » l'avantage qu'on pourroit tirer de cette » pratique.

» Tous les Mémoires traités sur tout » autre sujet seront reçus avec recon- » noissance par l'Académie, mais ils ne » concourront point pour le Prix ».

» Les Auteurs enverront exactement » leur Mémoire dans le cours du mois » de Février au plus tard. Les Mémoi- » res seront d'un quart d'heure de lec- » ture au moins. Les Auteurs auront at- » tention de mettre une devise en Latin » ou en François, à leur gré, au bas de » leur Mémoire; ils y mettront en outre » la même devise, avec leur nom & leur » demeure dans un papier séparé, qu'ils » cacheteront & qu'ils enverront avec » le Mémoire à M. le Secretaire perpé- » tuel, sous double enveloppe; la pre- » miere à son adresse, la seconde à celle » de M. l'Intendant d'Auch. On recevra » les Mémoires pour le concours, de » quelque part qu'ils viennent; mais il » faut qu'ils soient exactement remis » dans le cours du mois de Février ».

DE CAEN, *le 7 Juin.*

Le 17 du mois dernier, un violent incendie se manifesta à trois heures après midi dans la Paroisse de Langrune, située sur le bord de la mer, à trois lieues de cette Ville. En deux heures & demie, soixante-une maisons furent la proie des flammes qui consumerent aussi les écuries & les étables qui en dépendoient. Comme ce Village n'est habité que par des Matelots, il ne se trouva pour lors que vingt hommes en état de porter du secours contre le feu, le reste des Habitans étant à Brest sur les vaisseaux du Roi. Les familles dont les maisons ont été incendiées n'ont pu sauver aucun de leurs effets, & par cet accident, elles se trouvent livrées à toutes les horreurs de la plus affreuse indigence. M. Esmangard, Intendant de cette Généralité, n'a pas été plutôt informé de ce malheur, qu'il s'est empressé de faire passer des secours à ces infortunés.

DE RIOM, *le 12 Juin.*

Dans cette Généralité qui comprend la Province d'Auvergne, il y a eu l'année derniere, 28,432 naissances; 5681 mariages, & 16,591 morts. On avoit compté en 1776, dans la même Généralité, 26,502 naissances; 6268 mariages & 17,124 morts. Par conséquent, en 1776, il y a eu 1930 naissances de moins

qu'en 1777, & au contraire en 1776, il y a eu 587 mariages & 533 morts de plus qu'en 1777.

DE GRENOBLE, *le 5 Juin.*

D'après l'état des naissances, mariages & morts dans la Généralité de Grenoble, on compte pendant l'année derniere, 26,864 naissances; 5768 mariages & 19,244 morts: en 1776, il y avoit eu 25,315 naissances; 6019 mariages, & 18,026 morts. On voit, par ce résumé, qu'en 1777, il y eut dans cette Généralité 1549 naissances & 1218 morts de plus que dans l'année 1776, & que dans cette même année 1776, il y eut 251 mariages de plus qu'en 1777.

DE DIJON, *le 8 Juin.*

Suivant le relevé général, fait dans la Généralité de Dijon, il y a eu dans cette Généralité, pendant le courant de l'année derniere, 45,142 naissances; 10,194 mariages, & 30,930 morts. En 1776, il y avoit eu 41,040 naissances; 10,161 mariages, & 29,136 morts. Il y a donc eu en 1777, 4102 naissances, 33 mariages, & 1794 morts de plus que dans l'année précédente.

DE PARIS, *le 21 Juin.*

Les ravages que causent, dans certaines années les chenilles, sont regardés comme une calamité publique. Les gens de la campagne ne manquent jamais de s'en effrayer, & le Gouvernement lui-même partage leur inquiétude, puisqu'il a cru devoir publier des Réglemens pour forcer, sous peine d'amende, d'écheniller; il fait même des dépenses assez considérables pour faire détruire les chenilles qui attaquent les grandes routes. Mais ces alarmes sont-elles bien fondées; ces Réglemens qui attestent la vigilance du Ministere pour le bien public, ne nuisent-ils pas plus à la campagne qu'ils ne lui sont profitables, en lui enlevant, dans cette belle saison, des bras qui pourroient être mieux occupés aux travaux de l'Agriculture? C'est ce que M. Guettard, de l'Académie des Sciences, s'est proposé d'examiner dans un Mémoire sur l'*écheniillage*. Cet Ecrit se trouve inseré au *Journal de Physique de M. l'Abbé Rozier, dans le cahier du mois de Mars dernier.*

Il s'agit de sçavoir si un arbre qui souffre le dépouillement total de ses feuilles court des risques pour sa santé & même pour sa vie. M. Guettard ne le croit pas; & pour nous rassurer sur cette crainte, il cite une expérience familiere qui est à la portée de tout le monde; c'est l'usage où l'on est de défeuiller les mûriers pour nourrir les vers à soie. On ne voit pas que ces arbres se trouvent incommodés d'une pareille opération. C'est même cette pratique qui a enhardi les Habitans des plaines de Montelimart, dans le Dauphiné, à enlever aussi les feuilles à plusieurs autres arbres, pour en nourrir les bestiaux. Quoique cette preuve soit plus que suffisante pour établir le sentiment de M. Guettard, il a bien voulu encore aller au-devant de certaines objections qu'il a prévu qu'on pourroit lui faire.

Il est certain, dira-t-on, & M. Halles l'a démontré, que lorsqu'on enleve les feuilles qui avoisinent les fruits, ces fruits ne prennent pas leur grosseur ordinaire, ils avortent même souvent, soit que les feuilles les mettent à l'abri des coups de soleil, soit qu'elles occasionnent une ascension de seve plus considerable, qui fait grossir les fruits & favorise leur maturité. » Je con» viendrai, répond M. Guettard, de » toute cette Science Physique, ap» puyée sur tant d'expériences faites » par un aussi habile homme que M. » Halles. Je conviendrai encore qu'un » Propriétaire de jardins fruitiers, de » vergers, peut écheniller ses arbres ron» gés par ces insectes; je l'y engagerai » même ». Mais ce qui paroît étrange à cet Académicien, c'est qu'on oblige les gens de la campagne à perdre un tems précieux à écheniller des arbres, tels que les pruneliers des hayes, tels que les aube-épines, les ormes des grandes routes, les chênes des campagnes & des bois, dont les fruits ne sont pas d'une utilité prochaine, & qui en donnent toujours une quantité suffisante pour que la perte d'une partie, & même du total, ne nous soit que très-indirectement désavantageuse.

On insistera peut-être, en disant tou-

jours d'après M. Halles, que la transpiration se faisant par les feuilles, il est à craindre que si on n'échenille pas, les arbres ne souffrent beaucoup de la privation de cet organe. Il faut convenir, dit M. Guettard, que les feuilles sont les grands couloirs de la transpiration, & que des arbres qui sont dépouillés de leur feuillage ne transpirent plus ou presque plus. » Que devient donc alors » ce superflu ? Il retourne, répond M. » Guettard, au bénéfice de l'arbre ; l'ar- » bre gagne en grosseur. Il éprouve alors » ce que M. Halles a prouvé arriver aux » arbres pendant l'hiver. Les racines de » l'arbre, par le reflux de la seve, s'é- » tendent en longueur. Le corps de l'ar- » bre augmente en circonférence, d'où » l'on pourroit conclure que le dépouil- » lement des arbres leur seroit plus utile » que préjudiciable. Il en est des arbres » comme des hommes : lorsque ceux-ci » parviennent à cet âge où la transpira- » tion n'est pas si abondante que dans la » jeunesse, ils prennent de l'ampleur & » deviennent plus gros & plus gras ».

On prévient cependant qu'il ne faut pas abuser de ce raisonnement, ni en conclure qu'on feroit bien de dépouiller continuellement les arbres de leurs feuilles, lors sur-tout qu'on voudroit se procurer de gros arbres. » Il leur arrive- » roit probablement ce qui arrive aux » hommes dont la transpiration est tota- » lement supprimée. Ils regorgeroient » d'humeur superflue, les vaisseaux s'en » trouveroient engorgés, leur mouve- » ment se ralentiroit, ces humeurs de- » viendroient stagnantes, se dénature- » roient, occasionneroient la rupture » des vaisseaux, d'où s'ensuivroient des » caries & des écoulemens d'une liqueur » corrodante qui détruiroit le tissu des » arbres, & les feroit peu à peu perir ». Au reste il seroit curieux, ajoute M. Guettard, de sçavoir combien pourroit subsister un arbre à qui on enleveroit les feuilles toutes les fois qu'il s'en épanouiroit. Cette expérience n'a pas été faite, elle mériteroit de l'être.

On pourroit encore tirer une autre objection de l'opinion où étoit M. Halles, que non-seulement les feuilles servent à la transpiration, mais encore à l'inspiration ; c'est-à-dire, que c'est au moyen des feuilles que les arbres & les plantes profitent de l'humidité & des autres influences de l'air. M. Guettard regarde cette opinion plutôt comme un systême ingénieux que comme une vérité bien prouvée. Il cite même des expériences qui tendent à démontrer que les arbres n'inspirent point par leurs feuilles, ou qu'ils n'inspirent que très-peu.

Il n'y a donc pas tant à craindre qu'on se l'imagine pour le sort des arbres dont les feuilles sont broutées par les chenilles ; par conséquent, si les avantages qu'on attend de l'échenillage ne sont pas capables de compenser ni la dépense que cette opération entraine après elle, ni la perte d'un tems précieux qu'elle occasionne aux gens de la campagne, il faut y renoncer.

» Pour donner une idée juste de ce » qu'il en coûteroit pour cette opéra- » tion, il suffit, dit ici M. Guettard, » de rapporter ce qu'il en a coûté, en » 1777, aux Ponts & Chaussées pour la » Généralité de Paris seule, pour faire » écheniller sur les grandes routes & les » principaux chemins. Sur 163,845 ar- » bres qui appartiennent au Roi, on en » a échenillé 131,120 ; il en a coûté 17 » mille 635 liv. ; ce qui fait revenir cha- » que arbre à 2 s. 8 d. $\frac{13}{48}$. La totalité » auroit coûté 22,029 liv.

» Il se trouve sur les mêmes routes » & chemins 225,470 arbres apparte- » nans aux Seigneurs & Particuliers, » entremêlés en nombre d'endroits avec » ceux du Roi, & dont l'échenillage au- » roit coûté, sur le même pied, 30,318 » livres. Mais il y en a très-peu qui » l'ayent été.

» La dépense totale pour la Généra- » lité de Paris seroit donc revenue an- » nuellement à 52,347 liv., sans y com- » prendre l'échenillage des lisieres des » bois, des bosquets, charmilles & » hayes qui sont le long des chemins, » que l'on n'a point échenillés ».

Quand les chenilles, demande ensuite l'Auteur, feroient aux arbres un tort aussi considerable que bien des personnes s'imaginent, ce tort pourroit-il être comparé à cette dépense ? D'ailleurs ce dommage n'est que passager ; il se répare aisément dans les années où il n'y a pas de chenilles.

Nous invitons nos Lecteurs à consulter ce Mémoire dont nous ne pouvons

donner ici qu'un précis très-succinct : nous invitons aussi les personnes qui, connoissant peu la campagne, seroient curieuses de voir par elles-mêmes les degât que les chenilles peuvent quelquefois causer sur les arbres, de s'aller promener au bois de Vincennes, du côté de Nogent. Ils y verront une assez grande étendue de ce bois, & sur-tout une très-longue allée, dont tous les arbres se trouvent tellement dépouillés de leurs feuilles qu'ils ne le seroient pas davantage si on étoit en plein hiver. Les chenilles qui exercent leurs ravages dans ce canton sont si voraces qu'elles ne se contentent pas de manger le parenchyme des feuilles ; elles en dévorent encore les fibres & même les pédicules ; desorte que les arbres sont entierement nuds. Ce spectacle a quelque chose de frappant. Voilà une belle occasion pour ceux de nos Observateurs de Paris qui voudront vérifier la vérité des principes établis dans le Mémoire dont nous venons de présenter l'esquisse. Il leur sera facile d'examiner, l'an prochain, les effets qu'auront pu produire sur les arbres du bois de Vincennes cette multitude effrayante de chenilles qui en rongent actuellement les feuilles ; il n'est pas possible d'en voir jamais qui puissent être plus maltraités par ces insectes.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

USAGE reçu en Allemagne pour s'assurer dans le Commerce de l'exactitude de la correspondance. Extrait des Voyages manuscrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne.

» Quelque attention que l'on apporte dans les Bureaux des Postes pour que les lettres soient fidelement & promptement remises à leur adresse, il peut cependant arriver que dans un pays où l'on change presque à chaque pas de Souveraineté, il s'égare par fois des lettres ou quelques paquets. Pour s'assurer de pareilles omissions, les Allemands sont dans l'usage constant de numeroter toutes les lettres de leur correspondance, & ils n'oublient jamais de mettre le numero à la tête de leurs missives. Les Négocians font toujours mention du numero de la lettre à laquelle ils répondent, & s'apperçoivent facilement s'il vient à leur manquer quelques lettres. Cet usage pouvant avoir son utilité, j'ai cru qu'on ne seroit pas fâché de le connoître ».

II.

AVIS.

Le Sr. Cauchois, Maître Menuisier-Ebéniste, demeurant à Paris, près de l'Eglise S. Eustache, vient d'exécuter un lit en bois de rose, dont toutes les pieces, disposées dans une nouvelle forme, sont si ingénieusement assemblées qu'on n'apperçoit ni mortaises ni tenons. On croiroit voir plusieurs plans qui se coupent & ne forment qu'un seul tout. Cette exactitude dans l'assemblage ôte toute espece de retraite aux insectes. Un pareil lit devient un objet de décoration & de curiosité même pour les Artistes. Ce lit peut se voir chez l'Inventeur. Les personnes qui desireroient s'en procurer de pareils sont priés de lui écrire port franc.

Le Sr. Cauchois fabrique en général tous les meubles dont l'exécution est du ressort de sa Profession ; il a l'art de les rendre plus commodes, plus agréables, plus curieux & plus utiles que ne le sont ceux de la même espece qui sortent d'autres mains que des siennes. Non-seulement il exécute, avec beaucoup d'art, tout ce qu'il imagine, mais il saisit encore parfaitement les idées de ceux qui lui proposent de faire quelque piece dont ils ont inventé eux-mêmes le méchanisme.

N. B. Dans la Gazette du Samedi 20 Juin, No. 49, pag. 390, 2e. col., lig. 52, *& aussi-tôt il en a tiré* ; lisez *& aussi-tôt j'ai tiré des étincelles.*

Même Gazette, pag. 391, 1re. col., lig. 27, *qu'en touchant le conducteur* ; lisez *qu'en touchant cette feuille.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 20 Juin 1778, au Mercredi 24 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 15 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 20 Juin 1778 au Mercredi 24 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 23 Juin 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Juin 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à . . .	718			
Du Pérou à	710			
Les guinées à . . .	723			
Ducats à	98	10		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100			
Or à 20 karats à . .	83	15		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	10		

Changes de Paris du 23 Juin 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 7 8e.
Hambourg	188 ½ à ¾
Madrid	15 3 6
Cadix	15 0 6
Livourne	98 ¼
Gênes	96 ¼
Lyon	¼ p. % b.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Vend. 19 Juin 1778.

Messieurs

Lempereur. Viag.	M.	
Perpétuelles..	L.	
Patu . . . . . pp^lles.	M.	
Viageres.	M.	
Rouillard. . . . pp^lles.	L.	
Viageres.	L.	
Caron . . . . . v^res.	J.	
Perpétuelles..	J.	
Despeignes. Viag.	J.	
Perpétuelles...	J.	
Tontine	J.	
Delarue... Viag...	L.	
Perpétuelles..	L.	
Tontine	L.	
. . . . .		

Suite du Vendredi 19.

Messieurs

Gossey . . . . . pp^lles.	J.	
Viageres.	J.	
Lenoir . . . . . pp^lles.	L.	
Viageres	L.	

Du Lundi 22.

Thevenin . . . pp^lles.	L.	
Viageres	L.	
Masson . . . . . pp^lles.	L.	
Viageres	L.	
Delamotte . . . pp^lles.	J.	
Viageres	J.	
. . . . .		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1778.	*Lundi 22.*	*Mardi 23.*	*Mercredi 2*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1615 10 15 12 ½ (15 20 25 30	1640 35 . . .	FEST
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	370	376	. . . . .
Rescriptions . .	22 22 ½ 22 . .	21 21 ½ 21 . .	. . . . .
Bil. des Fermes .	5 ½	5	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des T Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jo d'Agriculture, Commerce &c.; les Annonces des deuils de Cour & le Nécr des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 11 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 30 Mai.*

ON se soumet ici au nouveau costume avec beaucoup plus de peine qu'on n'a fait en Suede. Ce n'est pas qu'on ne juge cette réforme très-bonne en elle-même ; mais ici c'est une loi ; en Suede ce n'est qu'un usage que chacun peut suivre ou ne pas suivre, à sa volonté : d'ailleurs les Suédois se font un plaisir & un mérite d'imiter leur Souverain & la Cour ; chez nous au contraire on semble, pour ainsi dire, prendre à tâche de contrecarrer le Roi & les loix.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 26 Mai.*

On apprend de Hongrie qu'on s'y prépare à couper les bleds, pour pouvoir former les Camps. On a estimé tous les fruits, & on en payera le prix aux Propriétaires, dans le cas où on sera obligé de leur faire faire une récolte prématurée.

BOHÊME.

DE PRAGUE, *le 24 Mai.*

L'Empereur, pendant le séjour qu'il a fait dans cette Ville, a visité non-seulement les fortifications & tout ce qui peut avoir quelque rapport à la guerre, mais il a voulu voir encore tout ce qui tient à l'Economie & au Commerce de cette Capitale. Sa Majesté, accompagnée de l'Archiduc Maximilien & du Comte de Lascy, Feld-Maréchal, se rendit en conséquence dans les différens Hôpitaux de la Ville & dans tous les autres Etablissemens. A son retour, Sa Majesté Impériale donna des ordres relatifs à ces Etablissemens qui ont presque tous besoin d'une réforme, & qui tous sont susceptibles d'amélioration.

Les Protestans, qui commencent à jouir en Bohême & en Hongrie d'une certaine liberté, s'appliquent plus que jamais au Commerce & aux Arts, ce qui les dédommage du déplaisir d'être exclus des emplois publics. Ils n'envoient plus dans les pays étrangers leurs enfans qui y dépensoient des sommes considerables, & qui ne rentroient plus dans leur Patrie, pour peu qu'ils trouvassent ailleurs occasion d'exercer leurs talens. La plûpart se fixoient dans les pays où ils avoient la liberté de vaquer à leur culte, & où ils avoient l'esperance de parvenir aux Charges publiques.

DIVERS ÉTATS D'ALLEMAGNE.

DE NIDDA, *le 28 Mai.*

Il y a quelques jours qu'un enfant d'un an tomba dans la riviere dont cette Ville porte le nom. Un Relieur nommé Jac-

ques Schenek ſauta, tout habillé, dans l'eau, & eut le bonheur de retirer l'enfant qui étoit déjà au fond de la riviere. Le Magiſtrat ſe propoſe d'accorder à ce bon Citoyen quelque marque de diſtinction, pour encourager d'autres perſonnes à ſuivre ſon exemple, lorſque l'occaſion s'en préſentera.

DE WITTEMBERG, *le 24 Juin.*

Les Députés Provinciaux de la Caiſſe Electorale des impôts & de crédit ſe ſont aſſemblés à Leipſick le 20 Mai dernier, pour y régler publiquement les comptes de ce Département depuis 1773 juſqu'à l'année courante 1778. Après quoi ce Bureau a payé les obligations, intérêts & coupons dont le terme s'eſt trouvé échu à cette époque. La Caiſſe de ce Département eſt en bon état, graces aux meſures qu'a priſes le Gouvernement pour rétablir le crédit qui avoit été beaucoup affoibli par les ſuites malheureuſes de la guerre précédente.

DE BRUNSWICK, *le 24 Mai.*

A la derniere Foire de Linz, Ville de l'Archiduché d'Autriche, un Hollandois a fait voir au Public un poiſſon de mer d'une eſpece encore inconnue dans ces contrées & peut-être dans bien d'autres. Ce poiſſon eſt d'une longueur extraordinaire; il a le corps fort épais & la tête très-groſſe. Il lui ſort de la gueule qui eſt oblongue deux dents de la longueur du doigt, qui paroiſſent percer la tête; ces dents, ainſi que toutes celles qui lui garniſſent la mâhoire, ſont très-longues & très-tranchantes. Cet animal a les yeux gros; il eſt velu de la tête juſqu'aux pieds de derriere qui ont beaucoup de reſſemblance avec des pattes d'oie; le poil dont il eſt couvert approche du poil de ſouris. Ce poiſſon n'a point d'écaille, ſi ce n'eſt à la queue qui eſt diviſée en trois bandes qui paroiſſent former comme trois queues à côté les unes des autres; il s'en ſert avec une adreſſe admirable. Ce poiſſon, lorſqu'on ouvre le couvercle du réſervoir où il eſt gardé, ſe dreſſe ſur ſa queue & ſe tient droit comme un homme. Dans cette attitude, il a l'air effrayant. Il ne ſe nourrit que de poiſſons; il en mange pour un ducat & même un demi-louis par jour; mais auſſi il rapporte beaucoup à ſon maitre qui le montre pour de l'argent. Le réſervoir qui ſert de demeure à ce poiſſon eſt fait avec beaucoup d'art. C'eſt une eſpece de nacelle capable de contenir aſſez d'eau pour que le poiſſon y ſoit à ſon aiſe. Ce bateau eſt diviſé en deux parties dont l'une eſt à ſec, afin que le monſtre marin, qui eſt amphybie, puiſſe quitter l'eau, quand il le juge à propos; ce qu'il fait, ſur-tout quand le ſoleil luit; on le voit alors s'étendre & ſe tourner en pluſieurs ſens. Après s'être chauffé pendant long-tems au ſoleil, il va ſe replonger dans l'eau qu'il faut changer fort ſouvent. On ignore le nom de cet animal; aucun de ceux de nos Naturaliſtes qui l'ont vu n'a encore pu le reconoitre.

DE FRANCFORT (*ſur le Mein*), *le 1er. Juin.*

Les épizooties ont tout-à-fait ceſſé dans ces environs; mais il exiſte encore dans divers cantons de l'Empire differentes maladies ſur les beſtiaux. Il en eſt une entre autres qui fait perir beaucoup de porcs; quelques Etats voiſins ont défendu l'entrée de ce bétail dans leur territoire.

Les impôts ſe levent en Baviere avec la plus grande rigueur, & on exécute ceux qui ne ſe trouvent pas prêts à les payer.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 21 Juin.*

On voit ici la formule du ſerment que ſeront tenus de faire ceux des Catholiques Romains qui voudront jouir de la protection que le Gouvernement a enfin réſolu de leur accorder. Il eſt tourné de façon à ne point gêner leur conſcience. Dans le grand nombre de diſcours qui ont été prononcés en leur faveur par les Membres des deux Chambres, on diſtingue celui de M. Charles Turner.

» Donnons, y diſoit ce Citoyen Philoſophe, donnons un bel exemple à » l'Europe: que ſans diſtinction de Catholiques & de Proteſtans, de Conformiſtes ou non Conformiſtes, que

» tout Citoyen Anglois soit l'égal de ses » Concitoyens, & qu'une loi sacrée établisse parmi nous le regne de la paix » universelle..... Ah Dieu ! ne rougissons-nous pas d'avoir tant differé ? Les » Catholiques qui vivent parmi nous sont » l'urbanité, l'amenité même ; nous n'avons pas de plus dignes Citoyens, ils » vivent pour la plûpart, dans leurs terres qu'ils cultivent avec succès ; ils » nous enrichissent du produit de leur » industrie ; ils font plus, ils nous donnent tous les jours des exemples d'une » charité qui ne connoît point de bornes; » tout ce qui vit autour d'eux, vit des » fruits de cette charité, se ressent de » la générosité de leurs principes ; leur » humanité écarte la misere, non-seulement des lieux de leur résidence, » mais de leurs environs éloignés. En un » mot, les Catholiques Romains sont » d'excellens Chrétiens, d'excellens Citoyens : que pouvons-nous être de » plus ? ».

» Si le Parlement d'Irlande a échoué dans son projet de lever 300,000 l. sterl. à six pour cent, c'est une suite nécessaire de ce qu'avoit fait le Lord North, en accordant sur le nouvel emprunt un intérêt plus fort que celui dont on étoit convenu : il avoit par-là fermé toutes les bourses pour l'Irlande, moins encore parce qu'il y avoit pour elle une nécessité de se conformer à cet exemple, que parce que l'exemple même de présenter aux Prêteurs un appât trop séduisant, s'il éveille la cupidité de quelques-uns, avertit le plus grand nombre de se défier du piege. On a été d'autant plus étonné de voir le Lord North recourir à ce moyen, qu'alors une Puissance considerable de l'Allemagne empruntoit de l'argent chez l'Etranger au-dessous de quatre pour cent ».

DE DUBLIN, *le 17 Juin.*

» Le Parlement d'Irlande n'est point encore séparé : on n'a pas vu depuis long-tems une Session prolongée si avant dans la saison : les deux Chambres ne restent assemblées que pour attendre l'effet des Bills passés en faveur de ce Royaume dans les dernieres Séances du Parlement Britannique, & pour se conduire en conséquence. La Noblesse & les Habitans aisés des Villes Irlandoises font actuellement, en représailles des obstacles que le Commerce Anglois apporte à ces mêmes Bills, ce qu'ils auroient dû faire depuis long-tems par esprit de patriotisme, pour encourager leurs propres Manufactures. Il y a six mois que le plus petit Particulier n'auroit pas voulu s'habiller d'un drap qui n'eût pas été Anglois ; mais aujourd'hui le premier Pair de ce Royaume n'emploie que du drap d'Irlande, & il en est de même pour tous les autres articles.

Les dernieres banqueroutes de ce Royaume montent, dit-on, à une somme de 800,000 l. st. ».

DE BOSTON, *le 1 Mai.*

Extrait d'une Lettre d'un des principaux Habitans de cette Ville. » Notre Ville est » aujourd'hui très-peuplée, & elle a la » plus belle apparence. Nous avons dans » notre Port trois cens voiles qui déploient le pavillon d'une Nation insultée & qui présente le spectacle du » Commerce le plus actif ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE TOULOUSE, *le 12 Juin.*

Extrait d'une Lettre écrite de cette Ville. » Le renchérissement des grains a déterminé les Capitouls à prendre des mesures pour que les Boulangers vendissent le pain pendant quelque tems à seize sous la marque, quoiqu'à raison du prix du bled il valût dix-huit sous. Cette intention étoit louable ; mais le bas prix du pain, qui n'avoit lieu que dans cette Ville, y a attiré bientôt une multitude d'Acheteurs de la Campagne & des petites Villes voisines ; desorte que les Boulangers n'ont pu être fournis d'une quantité suffisante de pain. Pour écarter cette multitude d'Acheteurs étrangers, l'Administration s'est trouvée dans la nécessité d'augmenter tout-à-coup le prix du pain de 2 s. par marque, quoiqu'il n'eût augmenté jusques-là que de 4 den. à la fois ; & pour rendre cette augmentation plus supportable aux pauvres, les Capi-

touls ont prié les Vicaires-Généraux de M. l'Archevêque de permettre le travail pendant les deux jours de Fête qui suivent celle de la Pentecôte, & d'autoriser une quête générale, dont le produit seroit employé à payer pour les pauvres l'augmentation du prix du pain.

Les Vicaires-Généraux, en l'absence de M. l'Archevêque, ont non-seulement permis le travail pendant les Fêtes, mais convaincus par un longue expérience de la grande charité de ce Prélat, ils se sont chargés de payer sur le champ, de ses fonds, l'augmentation du prix pour tous les pauvres de la Ville & de la Banlieue. Cette bonne œuvre qui s'exécute depuis cinq jours, a produit tout l'effet qu'on en pouvoit attendre, & elle a fait naître une noble émulation parmi nos Bureaux de Charité. Quand on considere que notre Pasteur a fait des dons si considerables pendant les années dernieres, on ne peut assez admirer combien l'esprit de bienfaisance & de charité qui l'anime, est intarissable ».

DE LOUDUN, *le 27 Juin.*

Lettre au Rédacteur. » Depuis ma derniere Lettre, Mr, notre commerce de bleds a été toujours en baissant; il ne s'achete presque plus rien.

Nantes est rempli de grains, & il y en arrive encore journellement. Il se fait toujours quelques chargemens pour Bordeaux, mais à bas prix. Ceux qui ont des restes perdent gros; ce qui nuit un peu au crédit & à la confiance. Nous touchons à la premiere moisson; les orges vont se couper, les seigles suivront dans peu; le tems étant au chaud depuis huit à dix jours, tout avance. On se plaint qu'il paroît beaucoup de bled noir dans les fromens, ce qui empêchera la gerbe de rendre beaucoup & tachera le froment. On pense que la fleur de nos vignes se passera sans accident, & que les brouillards qui ont paru le matin depuis quelques jours ne nuiront à rien. Le commerce du vin ne va pas; au reste comme il y en a peu, il se consommera en grande partie au pays pendant tout le cours de l'été, & il peut venir au mois d'Août quelques demandes de Paris.

Tel est l'état des choses. Il est à desirer qu'il s'ouvre aux mois de Septembre & d'Octobre quelques heureux débouchés pour nos grains, ce qui ranimera le Commerce & l'espoir du Cultivateur. J'ai l'honneur &c. *Signé*, MALHERBE l'aîné ».

M. Malherbe avertit le Public qu'il continue d'expédier toutes marchandises consistant en denrées ou en productions de sa Province, de Touraine & d'Anjou, pour comptant, à la commission de deux pour cent. Il ne néglige rien pour obtenir au meilleur prix possible les marchandises de son expédition. Les principaux articles sont, 1°. grains de toute espece qui font matiere à spéculation, sur-tout froment, seigle & légumes. Ces grains se vendent à la fourniture de vingt-un setiers, réputés peser en froment quatre mille à quatre mille deux cens livres, poids de marc. 2°. Graines, telles qu'anis, au prix de 36 liv. le cent, coriandre 15 liv. fenugrec 14 liv., luzerne 52 à 55 liv., trefle 45 à 50 l., sainfoin, oignon, lin, chanvre, mil, maïs, tournesol. Ces articles s'achetent au cent, à la livre & au boisseau, 3°. Fruits de diverses especes, comme prunes de Sainte-Catherine, premiere seconde & troisieme sortes, au cent pesant; pruneaux noirs, au millier pesant; poires, pêches, pommes, cerises, raisins, au cent ou à la livre. C'est au mois d'Octobre que se fixent les prix de tous ces fruits. Nous esperons en avoir beaucoup cette année. 4°. Amandes cassées, au cent, 55 à 60 liv.; noix en coque au boisseau. 5°. Huiles de noix à 42 liv. le cent pesant; de lin à 41 l.; de chanvre à 36 ou 37 l.; le barriquage se paye vingt sous le cent. 6°. Laines en toison de tonte, d'abat, d'agneau; plume d'oye, de canard; cire, miel, gomme d'arbre en pain & grenaille. 7°. Eau-de-vie, au prix de 192 à 195 l. les vingt-neuf veltes; vins blancs pour Paris, à 125 & 130 liv. la pipe ou les deux barriques de 29 à 30 veltes chaque. 8°. Peaux d'agneau, mouton, chevre, chevreau, basanes, parchemins; lins & chanvres en poil ou filé. 9°. Objets de Fabrique, sçavoir dentelles communes, picots, poignets, mignonettes, dentelle à beguin, de 1 s. 6 den. à 40 sous l'aune; étamines communes en écru & noirs &c. de 38 à 40 s. l'aune; quelques toiles, serges &c.

On charge sur la Loire par bateau jusqu'à Orléans, au prix de 10 à 12 liv., ou jusqu'à Nantes, au prix de 6 à 7 liv. du millier pesant.

DE NANCY, *le 1 Juillet.*

Suivant le relevé général de la Généralité de Lorraine, il y a eu dans cette Généralité 34,015 naissances, 6808 mariages, & 23,147 morts. Il y avoit eu en 1776, 32,171 naissances, 7013 mariages, & 24,844 morts. D'après ce résumé, on voit qu'en 1777 il y a eu dans cette Généralité 1844 naissances de plus qu'en 1776, & qu'en 1776 il y a eu 205 mariages, & 1697 morts de plus qu'en 1777.

DE PARIS, *le 5 Juillet.*

Lettre au Rédacteur. » Qu'il soit possible, Mr, de dissoudre le calcul de la vessie par le moyen de l'air fixe, est un fait qu'on ne devroit plus, à ce qu'il semble, contester, vu le nombre d'observations qu'on rapporte tous les jours & que l'on a pu lire dans plusieurs Feuilles périodiques, & nommément dans les vôtres du 2 Septembre 1777, article de *Londres*. De grands noms, Mr, ont assuré le succès de ce prétendu lithontriptique; mais il est bien à craindre, comme l'expérience a paru me le démontrer, que le fer soit encore long-tems le seul & vrai spécifique pour délivrer les malheureux attaqués de la pierre. Beaucoup de Chimistes travaillent à la découverte d'un si précieux remede, ils peuvent en trouver, il y en a grand nombre; mais, comme on l'a dit cent fois, la vessie n'est pas un creuset. Mon objet n'est pas de disserter ici sur les lithontriptiques qu'on cherche; on ne peut que louer ceux qui se donnent tant de peine, & lors même que leurs travaux seroient sans fruit, on ne leur devroit pas moins de la reconnoissance. Je n'ai d'autre but, Mr, que de vous faire part de plusieurs expériences que j'ai tentées pour dissoudre, par le moyen de l'air fixe, le calcul de la vessie. Ces expériences ne sont pas en grand nombre, néanmoins je les crois suffisantes.

J'ai pris une pierre extraite par la Lithotomie; elle n'étoit ni dure ni molle; je l'ai pesée très-exactement, je l'ai suspendue dans un grand bocal plein d'air fixe & bien bouché; au bout de quinze jours, j'ai débouché le bocal, j'ai plongé dedans une lumiere, elle s'y est éteinte promptement, j'ai retiré la pierre pour l'examiner, & je l'ai trouvée absolument la même qu'auparavant, quoique l'air fixe dégagé de l'alkali fixe du tartre & de l'acide vitriolique, ait pu porter sur elle toute son action, sans aucun obstacle, pendant ces quinze jours.

J'ai remis la pierre dans le bocal, j'ai versé dedans deux pintes d'eau distillée & chargée de beaucoup d'air fixe, j'ai bouché le bocal & l'ai exposé pendant huit jours à une chaleur d'environ 35 degrés du thermometre de Reaumur; pendant ces huit jours, j'ai redonné à l'eau quatre fois de l'air fixe, afin qu'elle en fût toujours saturée; j'ai ensuite retiré la pierre, & après l'avoir examinée, j'ai trouvé qu'elle avoit diminué de poids de la valeur de dix grains; mais je n'attribue point cet effet en totalité à l'air fixe: une pareille pierre tenue ensuite autant de tems dans de l'eau pure & au même degré de chaleur, m'a offert, à peu de chose près, le même résultat; la dureté de l'une & de l'autre a toujours été aussi considerable, & dans les deux expériences, j'ai trouvé au fond du bocal un léger sédiment. L'eau aérée de la premiere a toujours très-bien rougi la teinture de tournesol, décomposé l'eau de chaux &c.

J'ai scié une des pierres en deux morceaux, je les ai pésés ensemble, je les ai mis dans le bocal susdit avec environ une pinte d'urine humaine saturée, si je puis le dire d'air fixe; j'ai tenu le bocal au degré 35 du thermometre de Reaumur. Deux fois par jour je décantois l'urine du bocal & j'en substituois de nouvelle pareillement chargée d'air fixe, dégagée, comme je l'ai dit ci-devant, de l'alkali du tartre & de l'acide vitriolique. Enfin, après avoir continué ainsi pendant huit jours cette manœuvre, j'ai retiré les morceaux de pierre du bocal, je les ai pesés de nouveau, & le poids n'étoit plus le même; ces morceaux de calcul avoient diminué de quelques grains, mais leur dureté étoit absolument la même.

Ces morceaux ne devant plus me servir à aucunes expériences relatives à

l'objet que je m'étois proposé, je les mis dans de l'eau chargée de beaucoup d'air nitreux rutilant; pendant six jours, je redonnai à l'eau trois fois de cet air, après quoi j'examinai ces morceaux de calcul, & je les trouvai diminués de plus de moitié, & sans doute qu'en continuant l'opération je les aurois dissous; mais je ne prétens pas donner cet air comme un lithontriptique que l'on puisse employer; l'air nitreux rutilant, ou de l'acide nitreux en évaporation, c'est la même chose; &, comme je l'ai dit, les vessies ne sont pas des creusets, mais j'ai été fort aise de dissoudre en partie ces morceaux de pierre, pour que ceux qui ignorent la Chymie sçachent que si l'air fixe n'a pu les dissoudre, qu'ils n'étoient pourtant pas indissolubles.

Si l'air fixe avoit le pouvoir de dissoudre le calcul de la vessie, sans doute qu'il le feroit d'autant mieux qu'il seroit appliqué immédiatement dessus, qu'il seroit plus fort & en plus grande quantité. Or l'air fixe appliqué sur une pierre avec toutes ces conditions, n'ayant pu la dissoudre, il est évident qu'appliqué médiatement, étant foible & en petite quantité, il ne peut absolument point operer cette dissolution; que par conséquent il est vraisemblable que M. Nathanael Hulme, Médecin de Londres, s'est trompé lorsqu'il a annoncé dans plusieurs Journaux, & notamment dans votre Gazette du 2 Septembre 1777, qu'un homme âgé de 73 ans a rendu sa pierre en 180 morceaux, pour avoir fait usage d'alkali fixe végétal & d'acide vitriolique, ou plutôt de l'air fixe dégagé dans son estomac, comme dans une bouteille, par la combinaison de ces deux substances. Je suis fâché, Mr, d'être obligé de m'inscrire en faux contre l'observation du Docteur Anglois; mais j'y suis forcé par les résultats des expériences que je viens de rapporter, & sur-tout par l'observation suivante.

Le nommé Simon Dubois, de la Paroisse de Jouy, proche Versailles, âgé de 61 ans, souffroit étonnamment des douleurs que lui occasionnoit une pierre dans la vessie, & que l'on n'eut pas de peine à trouver avec la sonde: cet homme confiant & docile fit usage pendant assez de tems d'alkali fixe végétal & d'acide vitriolique, comme il est dit dans vos Feuilles déjà citées; mais ses douleurs ne diminuant pas, il demanda qu'on lui fit l'opération; il vint à Paris, on l'opéra, & sa pierre ne me parut point du tout avoir été attaquée par l'air fixe dégagé dans son estomac, suivant la méthode de M. Nathanael Hulme; le malade fut promptement guéri.

Si l'air fixe avoit eu assez de force pour dissoudre la pierre du malade de M. Nathanael Hulme, une fois arrivé dans la vessie, quelle est donc celle qu'il auroit dû avoir dans l'estomac, au moment de l'effervescence, & en quelle quantité auroit-il dû être? car cet air n'a aucune intelligence, aucune sympathie pour aller en droiture & en totalité de l'estomac dans la vessie; les Gens de l'Art sçavent très-bien que cet air, pour pouvoir arriver dans la vessie, doit passer par le pylore dans les intestins greles, de-là dans les vaisseaux lactés, les glandes du mesentere, le canal thorachique, la veine souclaviere gauche, la veine cave supérieure, l'oreillette droite du cœur, le ventricule droit, l'artere pulmonaire, les poumons par conséquent, la veine pulmonaire, l'oreillette gauche, le ventricule gauche, l'artere aorte ascendante, l'aorte descendante, les arteres émulgentes, la substance des reins, enfin les ureteres qui s'ouvrent dans la vessie. Une grande partie de cet air fixe passe ailleurs, se perd, s'affoiblit; toutes les humeurs en absorbent, car il n'y a pas de raison pour que l'urine ait seule cette faculté, & il n'y a cependant qu'elle qui auroit pu dissoudre la pierre en tant qu'elle seroit chargée d'air fixe jouissant de cette propriété. Or il est facile maintenant de prouver que dans mon expérience l'urine a été impregnée d'une plus grande quantité d'air fixe que ne la pu être celle du malade de M. Nathanael. Il lui donnoit quatre fois par jour quinze grains d'alkali fixe végétal, dissous dans trois onces d'eau, & vingt goutes d'acide vitriolique affoibli dans autant d'eau: ces quantités d'alkali fixe végétal & d'acide vitriolique ne m'ont fourni, par leur combinaison, dans un vaisseau de verre, qu'environ deux pouces cubes d'air fixe. Ce ne seroit donc que huit pouces cubes de cet air, ce qui fait environ les deux tiers d'une chopine, mesure de Paris,

qui se seroit dégagé dans l'estomac du malade de M. Nathanael, par jour, supposé toutefois que l'effervescence dans son estomac ait été pareille à celle qui s'est operée dans mon vaisseau de verre, ce qui est difficile à croire & ce qui est même impossible ; 1o. parce que l'estomac ne se trouve pas dans un état de vacuité parfait ; 2o. parce qu'il n'est pas probable que l'acide se soit entierement combiné avec l'alkali, comme il peut se faire dans une bouteille où il ne se trouve aucun obstacle à leur union, aucun pli, aucun aliment, enfin aucun fluide capable d'affoiblir leur action, de soustraire une des deux substances à l'autre, & diminuer par-là l'activité de l'effervescence & la quantité d'air qui devoit s'en dégager. Or tout l'air fixe qui se dégage dans l'estomac n'arrivant point entierement dans la vessie, il est difficile d'évaluer la petite quantité de ce fluide que l'urine du malade de M. Nathanael Hulme pouvoit contenir. Je pourrois m'étendre davantage sur ce sujet ; il ne seroit même pas difficile de prouver que l'urine du malade dont il est ici question ne contenoit pas plus d'air fixe que celle de ceux qui n'ont jamais fait usage du remede Anglois, ou du moins que celle de ces derniers en contient tout autant, s'il est vrai, comme on n'en sçauroit douter, que nos alimens en fournissent. Mais il est inutile d'aller plus loin, il suffit d'avoir démontré que la dissolution des pierres urinaires par l'air fixe est une chimere qui n'a d'autre source sans doute que l'enthousiasme ou le défaut d'observation ; qu'enfin on ne doit point être étonné des assertions de plusieurs grands Hommes, de leur témoignage & des vertus qu'ils accordent souvent à ce qui est neuf, car c'est le sort de toutes les nouveautés d'être bonnes à tout.

Je proteste que mon intention n'est point d'attaquer ici M. Nathanael Hulme ; si mes expériences se sont montrées contraires à son observation, je les expose sans aigreur, sans partialité ; je n'en ai pas moins pour ce Médecin toute l'estime & toute la consideration qu'il mérite. D'un autre côté si M. Nathanael a des raisons plus convaincantes à m'opposer, je m'y soumettrai volontiers, n'ayant d'autre envie que de détruire l'erreur. J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, PHILIPE, Chirurgien ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

LETTRE au Rédacteur.

» Je vous prie, Mr, d'annoncer dans votre Feuille *le Nouveau Plan de la Ville de Paris & de ses Fauxbourgs, par le Sr.* Jaillot, *Géographe ordinaire du Roi, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres d'Angers.*

Ce Plan est déjà connu par les differens Quartiers que j'ai inserés dans les *Recherches Critiques, Historiques & Topographiques sur la Ville de Paris, depuis ses commencemens connus jusqu'à présent*, auxquelles le Public a fait le plus favorable accueil. Je les ai tous réunis pour faire un ensemble qui forme un tableau de plus de six pieds de haut, sur sept de large, enrichi d'une bordure allégorique au sujet, & bien gravée ; mais, comme plusieurs personnes n'ont pas un emplacement convenable pour y mettre ce Plan, je l'ai fait découper en 30 feuilles, format *in-fol.* avec des réclames & une Table qui donne la facilité d'y trouver l'objet qui peut intéresser.

Ce Plan, collé & monté sur gorge & rouleau noirs, se vend 48 liv.

Ce Plan, découpé & relié *in-fol.* avec la Table, se vend 40 liv.

J'ai l'honneur d'être &c. JAILLOT, Quai & à côté des Grands Augustins ».

II.

CENTENAIRE.

Elizabeth Duclos, surnommée Babet Chyron, est morte le 11 du mois de Mai au Bourg de Moulin-la-Marche, Election d'Alençon, âgée de cent trois ans. Elle avoit eu l'année derniere une maladie sérieuse, la seule qu'elle eût essuyée pendant le cours de sa vie, & elle faisoit encore à pied trois ou quatre lieues sans en être incommodée.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 4 Juillet 1778, au Mercredi 8 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 15 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 4 Juillet 1778 au Mercredi 8 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Juillet 1778, de 54 à 55 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grève, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Juillet 1778.

Or de Portug. à . . .	726 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	712		
Les guinées à . . .	724	2	
Ducats à	98	12	once.
Or fin à 23 karats . .			
31 32	100	4	
Or à 20 karats à . .	84	2	
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	53	14	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	1	
Piastres à	49	12	

Changes de Paris du 8 Juillet 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 ¼ à 13 16e.
Hambourg	189 à 189 ¼
Madrid	15 4
Cadix	15 0 6
Livourne	98 ½
Gênes	96 ½
Lyon	1 p. % p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1778.	*Lundi 6.*	*Mardi 7.*	*Mercredi 8.*
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1575	1572 ½ 75. . .	1575 77 ½ .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1060 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	21 20 ½ . . .	21 20 ½ 21 . .	21 . . . .
Bil. des Fermes .	6	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six der mois 1777.

Du Jeudi 2 Juil. 1778.		Du Vendredi 3.		Du Lundi 6.
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*
Deschapelles. vres.	L.	Lempereur. Viag.	M.	Thevenin ... pples.
Perpétuelles..	L.	Perpétuelles..	L.	Viageres.....
Decourmont pples.	J.	Boscheron ... pples.	L.	Masson ..... pples.
Viageres.....	J.	Viageres.....	L.	Viageres .....
Alissant..... Viag.	M.	Peinchein .... vres.	J.	Delamotte ... pples
Tontine.....	M.	Perpétuelles...	J.	Viageres .....
Nau ..... pples.	J.	Patu ..... pples.	M.	Creuzé ..... pples.
Viageres	L.	Viageres	J.	Viageres .....
Tontine	L.	Rouillard.... pples.	L.	Tontine .....
De S. Janvier vres.	L.	Viageres	J	Certain..... pples.
Dutartre Perpét.	t. l.	.....		Viageres .....
de l'ancien Clergé.		.....		Tontine .....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Dr Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jou d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécro des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 6 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 2 Mai.*

LE Dimanche 19 Avril dernier, les glaces qui, depuis le vingt-ſept de Novembre couvroient le fleuve Newa, ſe rompirent, & la navigation qui avoit été ſuſpendue ſur ce fleuve pendant cent quarante-deux jours, recommença à devenir libre. Le lendemain cette nouvelle, ſi intéreſſante pour le Commerce, fut annoncée publiquement à ſon de trompe, ainſi qu'il ſe pratique en pareille circonſtance. L'année précédente, la Newa étoit reſtée embarraſſée par les glaces pendant cent ſoixante & dix jours conſécutifs.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 4 Mai.*

M. Ruden de Schneold, Conſeiller de Commerce en Suede, a fait une découverte qui, ſans être bien éclatante, a cependant quelque degré d'utilité. M. Ruden de Schneold a trouvé une ſorte de compoſition qui rend les bouchons de liege propres à fermer les bouteilles, flacons & autres vaſes ſi exactement qu'aucune partie des liqueurs les plus volatiles, les plus ſpiritueuſes & les plus fortes ne peut s'en échapper. Cette compoſition conſiſte dans un mélange de deux tiers de cire vierge blanchie au ſoleil, avec un tiers de ſuif de bœuf bien net. On y trempe les bouchons trois ou quatre fois; puis on les met dans un four chaud juſqu'à ce qu'ils ſoient parfaitement ſecs. On les y place ſur une pierre ou une plaque de fer, en obſervant de les poſer ſur celui de leurs côtés qui eſt le plus large.

ITALIE.

DE TURIN, *le 8 Mai.*

Ceux qui s'intéreſſent à la gloire & aux progrès des Arts apprendront ſans doute avec plaiſir que notre Auguſte Souverain vient de fonder une Académie de Peinture & Sculpture. Cette Compagnie ſera compoſée de dix Membres honoraires & de quinze Artiſtes. Pour faire naître l'émulation parmi ceux qui ſe deſtineront à l'exercice de ces deux honorables Profeſſions, il y aura chaque année trois concours dont l'Académie ſera juge; elle y diſtribuera huit Prix à ceux qui lui préſenteront les meilleurs ouvrages dans l'un & l'autre genre. Les deux premieres places d'Académiciens honoraires ſont remplies l'une par M. le Comte de Malines qui préſidera la Compagnie, en ſa qualité de Grand Chambellan de S. M., & l'autre par M. le Comte de Tana. La troiſieme eſt occupée par M. Pecheux, premier Peintre du Roi; Artiſte dont le pinceau fait beaucoup d'honneur à la France ſa Patrie. Le P. Beccaria, qui tient un rang ſi diſtingué parmi les Phy-

ſiciens, a paru digne à Sa Majeſté d'être mis auſſi au nombre des Honoraires de la nouvelle Académie. Cette Compagnie a fait ſon ouverture le 10 du mois d'Avril dernier. Pluſieurs Diſcours y furent prononcés à la gloire de ceux des Piémontois qui ſe ſont rendus célébres dans les Arts. Le 4 de ce mois, elle diſtribua trois Prix pour *l'Académie du Nud.* Les autres diſtributions de médailles en or & en argent auront lieu dans le courant des mois de Septembre & de Novembre prochains.

DE FLORENCE, *le 5 Mai.*

SUITE de l'Ordonnance du Grand-Duc en faveur des Habitans de la partie inférieure de la Province de Sienne.

» XIV. Voulant étendre de plus en plus nos bienfaits en faveur des Propriétaires des bois ſitués en la Province inférieure, en ampliation de la Loi du 20 Janvier 1776, nous accordons la libre extraction du côté de la Mer, tant pour le bois de conſtruction que toute autre eſpece, ainſi que pour le charbon & bois à brûler, ſans qu'on ſoit tenu à demander aucune permiſſion, ou à payer la taxe dûe juſqu'à préſent à la Caiſſe des Bois. Nous laiſſons aux Propriétaires des forêts ſituées dans ladite Province la pleine faculté d'en diſpoſer à leur gré, à l'exception ſeulement des bois compris dans l'eſpace qui eſt réſervé pour les Forges; ſur quoi nous nous ſommes déterminés à ne rien innover juſqu'à préſent, ainſi qu'il a été ſtatué par notre Edit du 20 Janvier 1776.

XV. Nous n'accordons pas cependant l'exemption des droits de Traite aux bois & charbons provenants des conceſſions que nous avons faites & dont les contractations auront été faites avec la Direction des Bois, ou avec le Bureau des Poſſeſſions Royales, ou avec les Communautés, ou avec les Etabliſſemens de Charité, ou bien entre Particuliers & Particuliers, juſques & y compris tout le mois d'Août 1778: en conſéquence les ſuſdits bois & charbons ſeront ſujets aux droits de Traite, même après ce terme, en conformité des conditions appoſées dans les conceſſions reſpectives des coupes des bois, & ſuivant les conventions établies dans les contrats reſpectifs.

XVI. Nous étendons généralement en faveur des Habitans de tous les lieux compris dans la Province inférieure la faculté de porter & de tenir dans leurs maiſons des armes à feu & tranchantes (pourvu que ces dernieres n'excédent pas les meſures établies), ſans en demander aucune permiſſion.

XVII. Après les franchiſes & exemptions accordées dans le préſent Edit, & après les réglemens que nous avons publiés ce même jour à l'avantage des Poſſeſſeurs & des Habitans de la Province inférieure, pour l'adminiſtration moins diſpendieuſe de la Juſtice, pour la réunion du produit des pâturages à la propriété du ſol, moyennant la ſuppreſſion de l'Office des pâturages & droits qu'il percevoit, ainſi que par la meilleure adminiſtration des intérêts des Communautés de la même Province, nous avons conſideré que le concours des Etrangers dans la même Province étoit un des moyens les plus efficaces & les plus prompts pour contribuer à la rétablir.

Nous déclarons à cet effet que toutes les familles ou perſonnes étrangeres, de quelque Nation que ce ſoit, qui voudroient s'y établir pour vaquer à la culture des terres ou à l'exercice de quelque profeſſion ou métier, jouiront de notre Protection ſouveraine & de toutes les franchiſes accordées aux Habitans de la Province inférieure, comme nos Sujets originaires. Pour faciliter & favoriſer leur établiſſement dans la même Province (en confirmation de ce qui eſt preſcrit par les Statuts locaux reſpectifs en faveur de ces familles), nous voulons que les Communautés, autant qu'elles auront des terreins de leur propriété & dont on n'ait pas diſpoſé, en diſtribuent *gratis* une quantité ſuffiſante pour y ſemer ſix ſeptiers de bled à chaque famille étrangere qui voudroit s'y établir dans les territoires reſpectifs, & ce ſur l'inſtance qui en ſera faite. Le pâturage du même terrein ſera compris dans la conceſſion, après laquelle les Etrangers ſeront admis immédiatement à la jouiſſance du *Terrierato.*

XVIII. Les Etrangers qui voudront profiter de cette facilité, pourront s'adreſſer au Directeur du Tribunal des Canaux de Groſſetto ou aux Prépoſés reſpectifs de chaque lieu, qui devront les

diriger & leur donner tous les ſecours qui dépendent de leur Office, à l'effet de procurer aux mêmes Etrangers un établiſſement convenable à leurs circonſtances reſpectives.

XIX. En conſéquence des conceſſions ſuſmentionnées, la premiere obligation des Etrangers doit être celle de cultiver le terrein; ſi cette condition ne s'étoit pas accomplie de leur part dans l'eſpace de deux ans, ils ſeront déchus de la poſſeſſion des mêmes terreins qui retomberont dans la propriété des Communautés reſpectives. S'ils vouloient au contraire cultiver une plus grande étendue de terrein, ils pourroient la demander aux Communautés, en faiſant leurs offres pour l'achat, de la maniere qui ſera établie dans le Réglement pour les Communautés de la Province inférieure.

XX. Nous voulons que les Etrangers, outre la jouiſſance des privileges ci-deſſus expoſés, lorſqu'ils viendront ſe domicilier dans la Province inférieure, y jouiſſent encore de toute la ſûreté, & ne pourront en conſéquence être pourſuivis pour les dettes qu'ils auront contractées hors du Grand-Duché, pourvu que ces dettes ſoient antérieures de quatre mois à leur domicile, & pourvu qu'elles ne concernent pas des Sujets Toſcans. Nous entendons cependant que pour les dettes que les ſuſdits Etrangers pourroient avoir contractées hors du Grand-Duché, dans ledit terme de quatre mois, ou pour celles qu'ils pourroient avoir contractées avec nos Sujets, ils ne puiſſent être mis en priſon, à moins que la dette ne ſurpaſſe 200 liv. en conformité de ce qui eſt fixé par le Réglement de Juſtice XXV.

XXI. Les Etrangers qui viendront ſe domicilier dans la Province inférieure jouiront auſſi de la ſûreté de leurs perſonnes pour les crimes qu'ils pourroient avoir commis hors du Grand-Duché, pourvu cependant que ce ne ſoit pas des crimes de leze Majeſté, de meurtre, qui ne ſoit accidentel, ou autres crimes qui, ſuivant leur nature, mériteroient une punition capitale. Cette ſûreté ne ſera cependant pas accordée à ceux qui pourroient avoir commis des crimes dans les Etats de Modene, de Parme & de Lucques, avec leſquels nous avons des conventions pour la reſtitution réciproque des criminels. Les crimes qui auront été commis dans les Etats du Pape, dans la Principauté de Piombino & dans l'Etat de . . . . . avec leſquels la reſtitution mutuelle des criminels eſt établie, ne trouveront aucune ſûreté dans la Province inférieure.

XXII. Les Débiteurs ou Criminels, pour jouir de la ſûreté, devront ſe préſenter au Commiſſaire de ladite Province, à l'effet d'être munis du ſauf-conduit, qui ne pourra être accordé aux Débiteurs contre leſquels on aura déjà intenté quelque pourſuite dans les Tribunaux de la même Province. Les Débiteurs & les Criminels perdront tout privilege qui leur auroit été accordé par le ſauf-conduit, toutes les fois qu'ils quitteront ſans permiſſion leur domicile dans ladite Province, de la même maniere que cela ſe pratique dans la Ville & Port de Livourne.

XXIII. Les Bergers & leurs garçons qui conduiront les beſtiaux aux pâturages de la Province inférieure, continueront de jouir durant leur ſéjour du privilege du ſauf-conduit pour les dettes civiles contractées hors de la même Province inférieure, à l'exception des dettes qu'ils auroient faites pour le bétail ſur lequel tomberoit une réſerve de Domaine ou une hypotheque ſpéciale en faveur du Créancier. En ce cas-là le ſauf-conduit ne leur ſera utile que pour la ſûreté de leur perſonne & des autres biens de toute eſpece non obligés comme ci-deſſus.

XXIV. Enfin pour cooperer plus efficacement à la renaiſſance de la Province inférieure, par l'établiſſement de nouvelles familles de Cultivateurs, nous accordons pendant dix ans ſur notre Tréſor Royal, à titre de gratification, le rembourſement de la quatrieme partie de la dépenſe à tous ceux qui, dans quelques cantons de ladite Province, voudroient bâtir des maiſons rurales pour l'uſage des Cultivateurs, ou réparer celles qui ſont abandonnées. Le rembourſement de la dépenſe ſera fixé ſur la juſte eſtimation des bâtimens conſtruits ou des réparations qu'on aura faites. Ceux qui voudront en entreprendre l'entiere conſtruction ou les réparations des maiſons abandonnées, devront ſe donner en note au Commiſſaire du lieu, pour qu'il

en informe le Chef du Magiſtrat réſidant à Groſſetto, qui, s'agiſſant de maiſons abandonnées, en ordonnera préalablement l'eſtimation des matériaux exiſtans. Enſuite le même Magiſtrat, ſoit dans le cas de nouvelle conſtruction ou de réparation, fera eſtimer les ouvrages ſitôt qu'ils ſeront terminés avec l'intervention de deux Experts, un de chaque côté, & d'un troiſieme en cas qu'ils ne s'accordent pas; les ſuſdits Experts, s'agiſſant de maiſons réparées, devront défalquer de l'eſtimation le montant des matériaux qui exiſtoient avant les réparations, ſuivant la valeur qu'on leur aura donnée, comme ci-deſſus. Dès qu'on aura fixé la juſte valeur deſdites maiſons, on nous en rendra compte, pour que nous puiſſions ſucceſſivement ordonner le rembourſement de la quatrieme partie de la dépenſe ſur notre Tréſor Royal.

Telle eſt notre volonté, & nous dérogeons à cet effet, de notre pleine autorité, à toutes les Loix, Ordonnances, Statuts & Uſages qui directement ou indirectement s'oppoſeroient à ces préſentes diſpoſitions. Fait à Florence le 11 Avril 1778.

N. B. On a dû s'appercevoir que cette traduction a été faite par un Etranger. Comme nous n'avions pas l'original, nous n'avons pas oſé y faire le moindre changement. D'ailleurs il s'agit ici beaucoup plus du fonds des choſes que de la maniere de les dire.

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le* 15 *Mai.*

Juſqu'ici on ne compte que quatre Nations qui prétendent avoir inventé l'Imprimerie, en voici une cinquieme qui ſe met ſur les rangs, graces à M. des Roches, Secretaire de notre Académie. Ce Sçavant, dans un Mémoire lu au commencement de l'année derniere dans une des Séances de cette Compagnie, entreprend de prouver que la premiere idée de l'Art de l'Imprimerie eſt due aux Brabançons. Il ſe fonde ſur un acte du Magiſtrat de cette Ville, daté de 1442, dans lequel, ſelon lui, il eſt fait mention d'Imprimeurs réunis en Corps de Métier. Il obſerve que dans cet acte, ces Artiſtes n'y paroiſſent pas comme des gens nouvellement admis; mais comme une Corporation déjà exiſtante. Pour peu qu'on recule le terme de leur admiſſion, on ne peut que parvenir à une époque bien antérieure à celle qu'ont choiſie les différentes Villes qui ſe ſont attribué l'honneur de cette belle invention. L'acte dont il s'agit eſt un réglement du Sénat en faveur des Confreres de S. Luc, touchant les droits de réception à la Maîtriſe, ceux des Compagnons, Apprentifs &c. Les Imprimeurs y ſont déſignés ſous le nom de *Printers*. Comme cette expreſſion *Printers* paroît ſuſceptible d'équivoque, & qu'il ſeroit à craindre que la circonſtance de la Confrérie de S. Luc ne la fit attribuer à tous les Artiſtes qui impriment des caracteres ou des figures ſur quelque ſurface que ce ſoit, tels que les Imagiſtes, les Imprimeurs ſur toile ou autres étoffes, l'Auteur fait tous ſes efforts pour écarter ces diverſes interprétations, & il ſoutient que le mot *Printer*, pris abſolument & ſans addition, n'a pendant long-tems été attribué qu'à ceux qui imprimoient des Livres. M. des Roches prouve encore que long tems avant l'époque de 1442, il y avoit aux Pays-Bas des Imprimeurs qui imprimoient en bois des Livres de figures, des Rudimens qu'on appelloit *Donati*, pour les petites Ecoles, & des Livres de dévotion. Les plus anciens exemplaires de ces Livres font foi qu'ils ont été imprimés en lettres mobiles, puiſque quelquefois on y remarque des lignes dérangées & des lettres renverſées. Les premieres tentatives de cette eſpece d'impreſſion paroiſſent avoir été faites en Brabant par Louis de Waelbeke; c'eſt ce que M. des Roches croit être démontré par une ancienne chronique manuſcrite, compoſée en Flamand. L'Auteur, après y avoir décrit quelques événemens remarquables, arrivés pendant le regne de Jean II, Duc de Brabant, qui mourut en 1312, ajoute: » En ces tems mourut de la mort commune à tous les » hommes, Louis cet excellent Faiſeur » d'inſtrumens de Muſique, le meilleur » Artiſte qu'on eût vu juſques-là dans » l'Univers, en fait d'ouvrages méchaniques. Il étoit de Waelbeke en Brabant, & il en porta le nom. Il fut le » premier qui inventa la maniere d'imprimer, qui eſt préſentement en uſage ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Valenciennes, *le 22 Mai.*

Les Boulangers de cette Ville ne tenant leur existence & leur régime que de la volonté de nos Officiers de Police qui leur donnent des réglemens tels qu'ils le jugent à propos, ont déterminé dans une assemblée du 20 Janvier de présenter une Requête à Sa Majesté, pour la supplier de vouloir bien leur accorder des Lettres-Patentes confirmatives de l'érection de leur Corps en Communauté, avec la jouissance exclusive du droit d'acheter les grains nécessaires pour leur commerce, de faire moudre & convertir lesdits grains en farine, vendre seuls la farine, fabriquer & débiter le pain, suivant les differentes qualités, au prix qui sera réglé annuellement par lesdits Officiers de Police, eu égard aux variations du bled, & dans la proportion de trente sous par *meneaud* au-dessus du prix de l'achat, pour le travail & bénéfice du Boulanger, & pareillement de les maintenir dans le droit de paitrir, tourner & cuire les pains des Bourgeois; ordonner que les Statuts de la Communauté des Maitres Boulangers de Paris soient communs aux Maitres Boulangers de Valenciennes, sauf les changemens ou modifications qui résultent nécessairement de la disproportion du nombre, de la différence d'usages & de la disette des fonds patrimoniaux.

De Niort (*en Poitou*), *le 24 Mai.*

La Foire qui s'est tenue ici le 12 de ce mois, a été assez avantageuse pour certains articles; elle l'a été moins pour d'autres. On en pourra juger par le tableau suivant qui se trouve dans une des dernieres Feuilles des Affiches de notre Province. » On estime qu'il s'y est vendu » 1240 pieces d'étoffes de laine, de fil & » laine des Manufactures du Poitou; » 1342 des autres Provinces; 170 d'é- » toffes de soie de diverses Fabriques; » 4862 de toiles blanches ou peintes, ou » coutils; 240 douzaines de bas ou bon- » nets au tricot; 2075 douzainnes de » mouchoirs; pour 12 mille liv. de lai- » nes du Poitou & de Saintonge; trois » mille livres de peaux apprêtées en cha- » mois à Niort; & pour environ 50 mille » livres de rubannerie, passementerie, » mercerie, clincaillerie, bijouterie, » dorures de Paris ou de Lyon; 250 pai- » res de chevaux d'atelage & de mon- » ture; 260 paires de mules ou mulets; » & 100 de bœufs ou vaches ».

De Dijon, *le 23 Mai.*

Lettre au Rédacteur. » Vous avez annoncé, Mr, dans votre Gazette du Samedi 2 de ce mois, un Problême de Chymie qui consiste » à indiquer une » substance qui s'éleve au premier degré » de la distillation comme les huiles es- » sentielles, qui soit soluble dans l'eau » comme les gommes, dans l'esprit-de- » vin comme les savons, dans les huiles » comme les matieres extractives, dans » l'éther comme les résines pures; qui » rougisse les couleurs bleues végétales; » qui s'unisse également aux acides, aux » alkalis & aux terres absorbantes; qui » revivifie l'or & l'argent par la voie » humide; qui attaque directement le » fer; qui décompose la plûpart des dis- » solutions métalliques, & colore di- » versement leurs précipités ».

La solution de ce Problême vient de paroitre, comme on nous l'avoit promis, dans le troisieme volume des Elémens composés par ceux des Membres de notre Académie qui sont chargés du Cours public de Chymie. Comme vos Lecteurs ne sont pas tous dans le cas de consulter cet Ouvrage, n'est-il pas à propos de satisfaire leur curiosité, en leur faisant connoitre au moins sommairement la maniere dont on a répondu aux questions proposées dans votre Feuille. Permettez que je me charge de cette tâche.

La substance qui possede toutes les propriétés détaillées dans le Problême, n'est autre chose que le principe astringent répandu dans un grand nombre de végétaux, tels que le chêne, le saule, l'iris des marais, le fraisier, le nymphea &c. Il existe abondamment surtout dans cette excroissance du chêne, occasionnée par la piqure d'un insecte & que l'on nomme *noix de galle*, dont l'infusion est connue pour avoir la propriété de précipiter en couleur noire le vitriol

verd, & c'eſt pourquoi on l'employe comme ingrédient eſſentiel dans la compoſition de l'encre.

1°. La noix de galle donne au premier degré de la diſtillation, un flegme limpide qui brunit avec le tems; il eſt bien certain que ce flegme contient le principe aſtringent, puiſqu'il a ſervi comme la meilleure teinture aux expériences qu'on va indiquer. 2°. L'infuſion de la noix de galle rapprochée par une évaporation lente, prend la forme d'un extrait non déliqueſcent dont la faveur eſt très-ſtyptique; cet extrait ſe rediſſout preſque entierement dans l'eau. 3°. L'infuſion de la noix de galle teint ſur le champ en rouge le papier bleu. 4°. Le réſidu de l'infuſion aqueuſe ayant été mis dans l'eſprit-de-vin, la liqueur s'eſt chargée du principe aſtringent; elle a précipité le vitriol de Mars en noir. 5°. La noix de galle infuſée dans de l'eſprit de térébenthine, l'huile, à l'aide d'une douce chaleur, en a extrait le principe aſtringent; mêlée avec la diſſolution du vitriol martial, elle a donné un précipité violet. L'huile grane s'empare du principe aſtringent par l'infuſion froide, & précipite ſur le champ le vitriol martial en un noir foncé. 6°. L'éther dans lequel la noix de galle a infuſé pendant quelque tems, précipite le vitriol martial en un très-beau noir. 7°. L'acide vitriolique, affoibli par l'eau diſtillée, donne avec la noix de galle une teinture rouge, avec l'acide nitreux une couleur ambrée, avec l'acide marin une couleur brune. Toutes ces infuſions précipitent en noir le vitriol martial. Le vinaigre attaque auſſi la noix de galle & produit le même effet. 8°. Cette meme ſubſtance décompoſe le foie de ſoufre pour ſe joindre à l'alkali; elle s'unit auſſi à l'alkali du tartre, à l'alkali cauſtique, à l'alkali Pruſſien &c. 9°. Le principe aſtringent n'offre pas des phénomenes moins intéreſſans dans ſes combinaiſons avec les ſubſtances métalliques. L'infuſion de galle précipite la diſſolution d'or. Ce métal ne ſe dépoſe au fond du vaſe qu'en très-petite quantité, il ſe ramaſſe preſque entierement à la ſurface de la liqueur où il paroît avec ſon éclat métallique. L'infuſion de noix de galle précipite auſſi la platine, ainſi que l'argent; une partie de l'argent ſurnage la liqueur qui paroît couverte d'une feuille argentine. L'infuſion de noix de galle agit auſſi ſur toutes les autres diſſolutions métalliques avec des phénomenes particuliers qui ſont expoſés dans l'Ouvrage. On voit, par ce précis, que le principe aſtringent remplit parfaitement toutes les conditions du Problème ».

DE PARIS, *le 1 Juin.*

Il exiſtoit précédemment au College Royal de France quatre Chaires de Médecine, & il arrivoit ſouvent que les quatre Profeſſeurs traitoient tous en même tems & le même jour, la même matiere; d'où il réſultoit que les leçons étoient prodigieuſement multipliées, ſans que les connoiſſances s'étendiſſent davantage. Le Miniſtere, frappé de ces inconvéniens, a cru devoir ſaiſir l'occaſion du renouvellement qui vient de s'operer dans l'adminiſtration de cette célebre Ecole, pour faire à cet égard une réforme utile. En conſéquence il a arrêté qu'il n'y auroit plus qu'une Chaire de Médecine, & qu'à meſure que les trois autres viendroient à vaquer, on y ſubſtitueroit une Chaire pour l'Anatomie, une ſeconde pour la Chymie, & une troiſieme pour l'Hiſtoire Naturelle. Les deux Chaires deſtinées à l'enſeignement de l'Anatomie & de la Chymie, étant devenues vacantes, elles ont été données à MM. Portal & d'Arcet qui les occupent déjà depuis quelque tems. La mort de M. Malouin ayant produit à l'extinction de la troiſieme Chaire de Médecine à laquelle devoit être ſubſtituée celle qu'on deſtinoit à l'Hiſtoire Naturelle, cette nouvelle place a été conferée à M. Daubenton, Garde & Démonſtrateur du Cabinet d'Hiſtoire Naturelle, de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine; des Académies de Londres, Berlin, Péterſbourg, Dijon & Nancy. On ne pouvoit certainement faire un meilleur choix. Ce Sçavant a pris aujourd'hui poſſeſſion de la nouvelle Chaire, & a prononcé, en préſence d'une nombreuſe Aſſemblée que M. Amelot, Miniſtre & Secretaire d'Etat au Département de Paris a honorée de ſa préſence, un Diſcours ſur *l'etabliſſement d'une Chaire d'Hiſtoire Naturelle, ſur les limites actuelles de cette Science, & ſur la maniere de l'enſeigner.* Ce Diſcours a été bien reçu, ſur-tout de cette partie du Public qui aime qu'on

l'instruise. M. Daubenton continuera ses leçons les Mardi, Jeudi & Samedi à onze heures.

MANIERE de construire les Caisses de pierre de Lavagna, en usage à Gênes, pour y planter des orangers, des jasmins, des mirtes & autres arbustes précieux; tirée des Voyages manuscrits de M. Pingeron.

» Ces caisses sont d'autant plus commodes qu'elles sont incorruptibles & qu'elles se démontent très-facilement. On choisit la pierre de Lavagna la plus épaisse que l'on peut trouver, pour en faire le fond; on trace ensuite deux rainures dans son épaisseur à un demi-pouce de ses longs côtés, si la caisse doit être rectangulaire. C'est dans ces deux rainures que doivent se loger les deux longues faces ou côtés de la caisse.

On pratique ensuite vers les deux bouts du fond de cette caisse une nouvelle rainure pour recevoir les deux petites faces de cette derniere. Pour qu'elles puissent avoir une plus grande solidité, on fait encore entrer ces petits côtés dans deux autres rainures pratiquées dans la largeur des longues faces de la caisse vers leurs deux bouts. Ces deux petits côtés ou plans se trouvent donc assujettis par le bas à droite & à gauche. Or cette disposition suppose en même tems que les grandes faces de la caisse ne peuvent pas s'écarter. On les assujettit d'une maniere fort simple.

On les fait traverser par un certain nombre de boulons de fer à larges têtes plates, selon la longueur de la caisse. Ces boulons sont percés en aiguilles vers le bout pour recevoir des clavettes. Comme ils sont destinés à rester dans la terre, on les recouvre avec une feuille de plomb qui les garantit de la rouille.

Il faut avoir soin de mettre une rondelle de plomb sous la tête des boulons & sur l'endroit de la caisse que doit toucher la clavette. En prenant cette précaution, on ne craint jamais de faire fendre ou éclater les longs côtés de la caisse, en frappant sur ces derniers, parce que le plomb céde & amortit une partie de l'effort.

Comme il est impossible que, quelque soin qu'on prenne pour faire joindre intimement les plans ou dales qui forment les faces de la caisse, il ne reste de petits interstices, ceux-ci suffisent pour laisser couler l'eau des arrosemens.

On voit, d'après ce qu'on vient de dire, que ces caisses doivent se construire sur la place, & qu'on les pose sur deux petits massifs de maçonnerie pour les tenir à une certaine élévation.

Il faut remarquer que l'ardoise, qui forme le fond de la caisse, doit être toujours plus épaisse, puisqu'elle supporte tout le poids, & qu'il faut pratiquer deux rainures; enfin que les longs côtés de la caisse doivent être aussi plus épais que les petits, pour ces mêmes raisons. Ces caisses coûtent peu à Gênes.

Il seroit à desirer que les Minéralogistes & les Naturalistes François s'attachassent à découvrir des carrieres de pierre telle que celle de Lavagna, vu son utilité. Il doit s'en trouver en Anjou. D'un autre côté, si l'on avoit des moulins à scie pour fendre les pierres, on pourroit fabriquer de pareilles caisses avec des dales de bonne pierre qui ne fût point *gelisse*, c'est-à-dire sujette à la gelée. Le bon marché du sciage influeroit nécessairement sur le prix de pareilles caisses; ce qui seroit très-utile au Public.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

Extrait des Observations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Mai 1778.

Vent dominant, sud-ouest; plus grand degré de chaleur, 17 $\frac{3}{4}$ d. les 11, 12 & 22; moindre degré de chaleur, 5 $\frac{1}{2}$ deg. les 2 & 19; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 $\frac{3}{4}$ lig. le 20; moindre élévation, 27 p. 4 lig. le 1; quantité de pluie, 19 $\frac{3}{4}$ lig. tombées en 12 jours; évaporation, 55 lig.; déclinaison de l'aiguille aimantée, 19°. 41′. 37″. Température, variable; mais en général froide & humide. Aucune maladie, & celles qui regnoient dans nos environs ont cessé. Productions de la Terre. Les seigles étoient en fleurs le 28. Les bleds n'étoient pas encore épiés; ils sont beaux. La vigne est bien rétablie, & si le tems est favorable à la fleur, on espere encore une demi-année. *Signé*, COTTE, Prêtre de l'Oratoire &c.

N. B. Dans la Gazette du Samedi 30 Mai, N°. 43, page 343, colonne 2: *C'est un volume* in-8°.; lisez: *C'est un volume* in-4°.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 30 Mai 1778, au Mercredi 3 Juin, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19 l. 5 s., 19 liv. 15 s., 21 à 22 l.; le seigle, de 9 l. 10 s. à 10 liv. 5 s.; l'orge, de 9 l. 15 s. à 10 liv. 10 s. *le septier.*

Du Samedi 30 Mai 1778 au Mercredi 3 Juin, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 3 Juin 1778, de 51 à 52 l.; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *id.* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 31 à 32 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Juin 1778.

Or de Portug. à . . .	726 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	718			marc.
Du Pérou à	710			marc.
Les guinées à . . .	724			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100	10		once.
Or à 20 karats à . .	84			once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	18		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	marc.
Piastres à	49	10		marc.

Changes de Paris du 3 Juin 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 1 16e. à 30
Hambourg	188
Madrid.....	15 3
Cadix.....	15
Livourne	98
Gênes.....	95 ¾
Lyon.....	¾ p. ⅜

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Lundi 1 Juin 1778.			Du Mardi 2.		
Messieurs			*Messieurs*		
Thevenin ... pp^lles.	J.		Cauchy ..... pp^lles.	J.	
Viageres	J.		Viageres	J.	
Masson ..... pp^lles.	J.		Tontine	J.	
Viageres	J		Mansollier..... v^res.	J.	
Delamotte .. pp^lles.	G.		Perpétuelles..	J.	
Viageres	G.		Defays ..... pp^lles.	J.	
Creuzé ..... pp^lles.	G.		Viageres	J.	
Viageres	J		Desplaces ... pp^lles.	J.	
Tontine	J.		Viageres	J.	
Certain..... pp^lles.	J.		Tontine	J.	
Viageres	J.		Vieillard .... pp^lles.	J.	
Tontine	J.		Viageres	J.	
.....			Tontine	J.	
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1778.	*Lundi 1.*	*Mardi 2.*	*Mercredi 3*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1640 60 55 50	1647 ½ 45 . .	1650 47 ½ 50
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	372 . . .
Rescriptions . .	18 ½	19 18 ½ . . .	19 ½ 19 . .
Bil. des Fermes .	4 ½	4 ¼	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jo d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécr des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 4 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE MUNICH, *le 3 Juin.*

UNE Ordonnance de Sultzbach, publiée hier, relativement au Commerce respectif des Etats Palatins de Neubourg & de Sultzbach, du Duché de Baviere & du Haut-Palatinat, porte ce qui suit. 1°. Les Sujets du Palatinat de Sultzbach qui ont la liberté du Commerce des bestiaux ou de la Mercerie, & qui voudront conduire leurs marchandises dans le Duché de Baviere, dans le Haut-Palatinat & le Palatinat de Neubourg, seront obligés de se présenter à la Chambre Electorale de Sultzbach, pour s'y faire délivrer une attestation qui prouve la permission qu'ils ont de faire ce commerce, & leur qualité de Sujets du pays & de Commerçans avoués & connus. 2°. On permettra aussi le même commerce dans le Palatinat de Sultzbach aux Sujets du Duché de Baviere, du Haut-Palatinat & du Palatinat de Neubourg, pourvu qu'ils soient munis de certificats de Commerce. 3°. Tous les Commerçans étrangers seront obligés de demander à la Chambre Electorale des Patentes de Commerce, valables pour un tems seulement, & défenses seront faites à ceux qui n'en seroient pas munis, de vendre & colporter dans le pays, sous peine de confiscation.

DE FRANCFORT (*sur l'Oder*), *le 4 Juin.*

Il y a dans le magasin formé à Torgau Cent mille muids de bled, soixante mille quintaux de foin, trois cens soixante mille bottes de paille; on y a aussi rassemblé pour la boulangerie de campagne soixante mille briques & quatre cens mille voies de bois à brûler.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 2 Juin.*

On apprend par des lettres de Madrid en date du 9 Mai, » que le plan formé » par Dom Galvez, Ministre des Indes, » pour procurer une plus grande activité » au Commerce de l'Amérique, réussis- » soit parfaitement. En effet il est dé- » montré par les permissions même dé- » livrées au Bureau des Indes, qu'il y a » déjà plus de 300 bâtimens expédiés ou » prêts à l'être pour l'Amérique, dans » les douze Ports du Royaume déclarés » libres pour ce Commerce; ensorte » qu'on a lieu de se flatter que la suite de » ces premieres tentatives fera connoî- » tre combien il aura été avantageux » pour cette Monarchie, d'y avoir fait » renaître l'émulation arrêtée ci-devant » par tant d'obstacles ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 18 Juin.*

Le Discours dont on va présenter ici l'analyse, donnera une idée de l'état ac-

tuel des Arts utiles & agréables en Angleterre, & fera connoître l'espece d'amélioration dont ils sont susceptibles & qu'ils attendent de la part du Gouvernement. Ce Discours a été prononcé, l'année derniere, par le célébre M. Wilkes, un des Membres du Parlement pour la Province de Middlesex, à l'occasion d'une pétition faite par les Préposés du *Musæum* Britannique, & que la Chambre des Communes ordonna de remettre à l'examen d'un Comité.

» M. l'Orateur, avant qu'on soumette à la consideration du Comité des Subsides la pétition des Préposés du *Musæum* Britannique, je prie la Chambre, dit M. Wilkes, d'avoir l'indulgence de me permettre que je lui communique quelques idées générales qui ne tiennent en rien à la politique ni à l'esprit de parti. Il me paroit, M., que l'encouragement de toutes les connoissances utiles, la protection des Arts & des Sciences, & une attention particuliere à nos Manufactures, sont des objets qui méritent, à juste titre, les regards du Parlement dans ce vaste Empire du Commerce. Parmi le grand nombre de preuves des progrès du goût national & de l'amour des Belles-Lettres, l'établissement du *Musæum* Britannique tient le premier rang. Il s'est formé sous les heureux auspices de cette Chambre. Elle l'a constamment surveillé, & j'espere qu'elle ne cessera jamais de lui donner ses soins & sa protection; déjà plusieurs branches de nos connoissances ont retiré de grands avantages de cette riche collection; & sans doute, on pourroit la rendre encore plus utile, avec le concours de cette Chambre & l'assistance du Parlement ».

M. Wilkes desire qu'on ajoute de nouveaux fonds aux revenus actuels, insuffisans même pour le plan resseré qui est adopté, pour salarier plus d'Officiers & plus de Serviteurs, & qu'on augmente sur-tout le nombre des Livres & des Tableaux.

» Cette Capitale, ajoute-t-il, existe depuis plusieurs siecles, & n'a pas de Bibliotheque publique considerable. Rome a une collection immense de Livres, de Manuscrits &c. au Vatican. Paris le céde à peine à la Maitresse du Monde, pour l'étendue & la richesse de la Bibliotheque du Roi; l'une & l'autre sont ouvertes, à des tems fixes, aux Etrangers; & tous les jours, aux personnes studieuses. La meilleure que Londres possede est celle de la Société Royale; encore est-elle peu considerable, n'est-elle pas ouverte au Public, & ne présente-t-elle aux Etrangers aucune facilité pour les lectures & les copies. Le *Musæum* Britannique est riche en Manuscrits, mais pauvre en Livres imprimés. Je souhaiterois, M., que le Parlement accordât une somme pour l'achat des meilleures éditions des bons Auteurs, & passât un Acte pour obliger tout Imprimeur, sous telle peine, d'y envoyer un exemplaire de chaque Ouvrage qu'il imprimeroit: par ce moyen & quelques autres, la postérité pourroit se voir en possession d'un trésor plus précieux même que la célébre Collection Alexandrine; car malgré l'égoïsme qui caracterise ce siecle, on n'a pas encore perdu tout-à-fait de vue les avantages des races futures. On pourroit encore s'attendre à des donations considérables, si le Parlement avoit donné une fois sa sanction. En Angleterre, plus que dans aucun autre pays du monde, on a des idées grandes de la gloire & de la félicité générale de l'Etat ».

» Le *Musæum* Britannique possede peu de Tableaux de prix, & cependant nous ambitionnons d'avoir une Ecole Angloise de Peinture. Si nous aspirons à devenir rivaux des Ecoles Italienne, Flamande, & même Françoise, il faut mettre devant les yeux de nos Artistes les ouvrages achevés de ces grands Maitres. Si je suis bien informé, il se présentera bientôt une occasion d'en acquerir. On m'a dit que le Parlement devoit être requis de permettre la vente de la premiere collection de l'Europe, faite à Houghton, par Sire Robert Walpole. Elle est reconnue pour l'emporter sur presque toutes celles d'Italie, & pour être à peine inférieure à celle que le Duc d'Orléans possede au Palais Royal à Paris. J'espere qu'elle ne sera pas dispersée, mais que le Parlement l'achetera, & en enrichira le *Musæum* Britannique. Je desirerois, M., que les yeux fussent aussi agréablement frappés par les Tableaux que l'oreille est enchantée par la Musique, dans ce pays, qui promet enfin de devenir un asyle chéri des beaux Arts. Il faudroit bâtir une belle Galerie dans

le Jardin ſpacieux du *Muſæum* Britannique, pour y recevoir ce tréſor ineſtimable ; une acquiſition auſſi importante diminueroit un peu le chagrin qu'a tout homme de goût d'être privé de voir ces prodiges de l'Art, les cartons du divin Raphael. Le Roi Guillaume aimoit les beaux Arts & s'y connoiſſoit. Il n'avoit pas moins la délicateſſe d'un homme de goût que l'ame d'un Héros. Il fit conſtruire les appartemens de Hampton-court, pour les orner de ces ſublimes beautés. Ils ſont reſtés dans ce Palais juſqu'au regne actuel ; maintenant ils periſſent dans la maiſon d'un Baronnet mort, à l'extrêmité d'une Ville enſevelie dans un brouillard de fumée. Ils ont été dérobés aux regards du Public : cependant, M., ils ont été achetés de l'argent de la Nation, avant l'avénement de la ligne de Brunſwig au Trône, & ils n'ont pas été apportés de Herrenhauſen. Peut-il y avoir une plus grande mortification pour un Anglois qui a du goût, que d'être privé de la ſatisfaction de voir ce qu'il aime paſſionnément, ce qu'il a conſtamment regardé comme un tréſor national, comme la gloire de cette Iſle, comme une poſſeſſion commune, & non comme une propriété privée ? Les Rois d'Eſpagne & de France permettent à leurs Sujets de contempler tous les Tableaux de leurs collections ; & à coup sûr, M., une pareille condeſcendance eſt due à une Nation libre & généreuſe qui donne à ſon Prince un revenu annuel de plus d'un million ſterling dans un tems où l'Etat eſt écraſé de charges ».

» J'eſpere, M., qu'on fera bientôt renaître l'occaſion de perfectionner le goût de la Nation pour la Peinture, qu'on a ſi malheureuſement laiſſé perdre. Le célébre Joſué Reynolds & quelques autres Peintres qui ont fait honneur à la Patrie, offrirent généreuſement au feu Evêque de Londres d'orner la Cathédrale de S. Paul de quelques-uns de leurs plus eſtimables ouvrages ; mais cette propoſition fut rejettée par les préjugés abſurdes & barbares d'un Prélat ignorant & ſans goût. Aujourd'hui le Siege de Londres eſt occupé par un homme qui non-ſeulement a un piété filiale, mais encore eſt diſtingué par ſon diſcernement & ſon érudition ; eſperons qu'une ſi noble propoſition ſera renouvellée ».

» Tous les Arts & toutes les Sciences ont entre eux la liaiſon la plus étroite ; de même les plus utiles Manufactures ſe prêtent une aſſiſtance mutuelle. La Gravure, portée chez nous à un degré étonnant de perfection, viendra au ſecours de la Peinture, ſa ſœur aînée. Nous avons donné notre attention à ce bel Art dans cette Seſſion. Un tems viendra, je l'eſpere, où mon ame échauffée dans ce climat froid & âpre, ſera ravie de la vivacité des couleurs des tapiſſeries des Gobelins. Je deſirerois que le Parlement donnât des encouragemens à cette noble Manufacture qui, en France, le diſpute à la Peinture même. Nous pouvons encore, je l'avoue à regret, apprendre de nos voiſins les avantages d'un pareil commerce ».

» Je ne ſuis nullement épouvanté, M., comme pluſieurs pourront l'être, de la grande dépenſe qu'exigeroit tout ce que je propoſe. Les tréſors d'un Etat ſont toujours bien employés, quand ils ſervent à la ſplendeur nationale. La puiſſance & la richeſſe de l'ancienne Grece n'eurent jamais plus d'éclat que quand Periclès eut élevé ces temples, ces édifices dont les reſtes épars ſont encore admirés. Ce Grand Homme ſe glorifioit d'avoir encouragé tous les Arts, employé tous les bras, & mis tous les Citoyens à la ſolde de l'Etat. Il embellit la Cité & la maintint en paix. Les ſommes qu'il conſacra aux bâtimens publiques d'Athenes, dans le tems où la Grece étoit dans la plus grande proſpérité, répandirent abondamment l'abondance parmi le Peuple, & éleverent un monument éternel à la gloire de cette puiſſante République. Le Panthéon ſeul, ce Temple de Minerve, qui, de l'aveu de tous les Connoiſſeurs, eſt le plus rare chef-d'œuvre de l'antiquité, de marbre blanc le plus pur, coûta, avec les ſtatues & les ſculptures, plus de 1000 talens, c'eſt-à-dire, près de 200,000 liv. ſterl. ».

» Il ſe préſente ici naturellement une remarque que la juſtice fait naître en faveur des Prépoſés du *Muſæum* Britannique. Il n'y a pas de fonds publics qui, juſques ici, aient été adminiſtrés plus fidelement, & employés avec plus de ſageſſe aux objets auxquels ils ſont deſtinés. Ces Meſſieurs ſont le ſeul Corps, peut-être, dont la fidélité & l'écono-

mie soient à l'abri du moindre soupçon ».

» Les Sciences & les beaux Arts, M., n'ont guères que trois ennemis, l'ignorance & la stupidité, qui le sont toujours, & la superstition qui ne l'est que trop souvent. Le noble Lord au ruban bleu (le Lord North, premier Lord du Trésor & Chancelier de l'Ordre), qui est à la tête des Finances de ce Pays, a du génie & des talens, un goût sûr & un entendement cultivé; l'établissement le plus important de ce Royaume, pour le bon goût & les Lettres, sollicite le secours & la protection de la Chambre. Les beaux Arts trouvent dans le noble Lord un Admirateur éclairé, un Bienfaiteur généreux & un Protecteur puissant ».

Nous prévenons que l'article qu'on vient de lire est extrait du Journal intéressant de Bouillon dont nous empruntons volontiers ce qui paroît convenir à notre Gazette.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DU HAUT-POITOU, *le 26 Mai.*

Lettre au Rédacteur. » On vient, Mr, de publier dans ce canton une Ordonnance de M. l'Intendant, concernant les corvées. Elle a été reçue avec beaucoup de satisfaction. Les modifications que cette nouvelle Ordonnance a mises à celle de l'année derniere, ont tranquillisé le Peuple qui commence à se persuader que la forme actuellement adoptée pour la réparation des grands chemins sera moins à charge au Public & moins nuisible à l'Agriculture.

L'Ordonnance de l'année derniere fixoit la quote-part de chaque Paroisse au quart du principal de la Taille, ou plutôt faisoit monter le prix de la tâche de chacune de ces Paroisses à ce même quart; ce qui inspiroit une sorte d'inquiétude aux Habitans de la campagne qui avoient peine à concevoir comment il pouvoit se faire que les réparations auxquelles les Paroisses devoient être imposées, s'élevassent précisément dans toutes au quart de la Taille; ils s'imaginoient au contraire que c'étoit une nouvelle imposition qu'on vouloit établir & qu'on fixoit à ce même quart. Cette idée se trouvoit fortifiée par les difficultés que les Paroisses qui vouloient, ainsi qu'il leur étoit permis, faire elles-mêmes leurs tâches, éprouvoient dans beaucoup d'endroits, & par la clause particuliere qu'on ajoutoit à la faculté de les faire faire par adjudication; sçavoir, que l'Adjudicataire, au lieu de prendre les travaux au rabais, s'obligeroit à faire un certain nombre de toises en sus des ouvrages qui lui seroient adjugés.

La forme de cette année est bien differente. Quoique l'estimation des ouvrages se monte à peu près à la même somme que l'année derniere; cependant on donne la liberté aux Paroisses ou de faire elles-mêmes les ouvrages, ou de les faire faire par adjudication au meilleur marché qu'elles pourront trouver.

Qu'est-il arrivé de-là? C'est que l'ouvrage de l'année derniere ne fut que mal & qu'en partie fait; au lieu que cette année toutes les Paroisses, ou au moins la majeure partie, ont fait travailler par adjudication & ont eu la satisfaction de voir des Adjudicataires se charger des travaux pour la moitié de la somme à laquelle ils étoient portés ou estimés. Desorte que telle Paroisse qui étoit taxée à 800 liv. n'en paye que 400 à ses Adjudicataires qui sont pour la plûpart des Habitans des Paroisses mêmes, surtout dans celles qui sont à la proximité des grandes routes.

Ce prix est reparti sur tous les Taillables au marc la livre de la taille, & il y a peu d'exemptions; celles qu'on accorde sont mieux appliquées, plus claires & moins entieres que les exemptions de l'année derniere. Tel n'est exempt que pour un quart, tel autre que pour moitié; tel autre l'est jusqu'à la concurrence de 20 liv., & tel qui eût été exempt en totalité, parce qu'il n'auroit eu ni chevaux, ni domestiques, se trouve pourtant obligé de concourir à la contribution générale, au moins pour une légere portion. En diminuant ainsi le nombre des exemptions, on diminue proportionnellement la charge de chaque Contribuable.

Au moyen des adjudications (car très-peu de Corvéables voudront faire leurs tâches par eux-mêmes), il arrivera que

les chemins en feront mieux faits parce qu'ils le feront de meilleur cœur & par des gens qui auront de quoi fe nourrir, & que les Laboureurs & les beftiaux ne feront plus enlevés à la charrue & à l'Agriculture.

Il ne reftera plus qu'une chofe à defirer, Mr, & nous avons tout lieu de l'attendre des foins paternels de notre digne Intendant & de fes zélés Coopérateurs, c'eft de voir donner des tâches à toutes les Paroiffes de la Généralité, tant à celles qui font éloignées des grandes routes, qu'à celles qui en font proches. La facilité des adjudications fait difparoître entierement la diftance; & comme il eft raifonnable que tout le monde contribue aux charges publiques & à des travaux dont l'utilité rejaillit fur toute la Société, perfonne n'aura le moindre motif de fe plaindre.

Il fera indifpenfable auffi de fixer à perpétuité pour chaque Paroiffe l'efpace qu'elle aura à entretenir, proportionnellement au montant de fa Taille, afin qu'elle fçache exactement à quoi s'en tenir, & qu'elle ait toujours le même endroit à réparer. Des bornes placées de diftance en diftance ferviroient de limites, & en défignant les Paroiffes, elles annonceroient, au premier coup d'œil, quelles feroient celles qui auroient négligé les travaux ».

DE LYON, *le 22 Juin.*

» Les vers à foie ont affez bien réuffi, cette année, dans nos cantons; mais on n'avoit pas fait éclorre beaucoup de graine, parce qu'elle a été fort chere, & auffi parce que les mauvais fuccès, trop fréquens en ce genre, rebutent beaucoup de nos Agriculteurs. On a reçu de très-bonnes nouvelles des autres pays plus favorables que le nôtre à la production de la foie, & cette marchandife a déja confidérablement diminué de prix. Les Italiens qui n'ont pas trouvé le débit de leurs vieilles foies, à caufe du prix qu'ils y avoient mis, ou parce que d'affez grands débouchés leur ont manqué, ont été forcés d'en envoyer ici à des Commiffionnaires chargés de les vendre pour leur compte, ainfi que cela fe faifoit avant que nous allaffions acheter ces matieres chez eux. Nos fpéculations à cet égard ne datent pas de plus de trente années, & c'eft à ces fpéculations mal entendues qu'on a fouvent attribué, au moins en partie, les renchériffemens des foies. L'efperance de voir encore baiffer les prix actuels, & l'incertitude des grands événemens politiques empêchent que les travaux de nos Fabriques ne reprennent toute leur activité.

Tous les biens de la terre fe préfentent favorablement, & tout femble nous promettre d'heureufes récoltes. Cependant la vigne qui eft le genre de production le plus confiderable & le plus important pour le Lyonnois, peut encore fouffrir bien des contre-tems. La fleur fe comporte affez avantageufement, mais il y a eu quelques jours qui ont été froids, & on fçait combien le froid eft contraire à la vigne ».

DE LILLE, *le 20 Juin.*

Suivant le relevé général de la Généralité de Lille, qui comprend la Flandre & l'Artois, il y a eu dans cette Généralité, pendant le courant de l'année derniere, 28,749 naiffances, 6613 mariages, & 25,838 morts. Il y avoit eu en 1776, dans cette même Généralité, 26,735 naiffances, 6270 mariages, & 23,669 morts. On voit, par ce réfumé, qu'en 1777 il y a eu 2014 naiffances, 340 mariages, & 2169 morts de plus qu'en 1776.

DE NANCY, *le 22 Juin.*

Il s'en faut bien que les vignes ayent été, dans nos cantons, auffi maltraitées par le froid fubit du mois d'Avril, qu'on l'avoit cru d'abord. C'eft ce que prouve un fait qui vient de fe paffer dans notre voifinage, & qui mérite d'être connu.

Un Habitant de Malzeville, Village fitué près de cette Ville, qui, d'après le bruit public, croyoit fes vignes abfolument perdues, s'empreffa de céder à un Particulier tout le fruit qu'elles pourroient produire cette année, & cela, pour la fomme modique de 62 l., quoique fon vignoble foit de neuf journées & demie. Ce Vendeur ne tarda pas à fe repentir de fon marché. Quinze jours après, voyant que la vigne donnoit les plus belles efperances, il alla trouver l'Acquereur, & lui propofa de fe défifter du

traité qu'il avoit fait avec lui, moyennant 500 liv. de dédommagement qu'il offrit de lui payer; ce qui fut accepté.

DE PARIS, *le 28 Juin.*

Nos Astronomes ont eu le déplaisir de ne pouvoir observer l'éclipse de soleil qui a eu lieu le 24 de ce mois. Les nuages qui ont obscurci cet astre n'ont permis d'observer que très-imparfaitement le phénomene. L'éclipse, suivant M. de la Lande, a dû commencer à 3 heures 53 minutes 23 secondes, & à 4 heures 27 minutes, il n'y a plus eu moyen de rien voir, parce que le ciel étoit alors entierement couvert.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

LETTRE au Rédacteur.

La Jurisprudence du Commerce n'étant déjà que trop couverte de ténébres, il seroit dangereux, Mr, de multiplier les incertitudes en cette matiere. Voici deux Jurisconsultes qui sur un point très-intéressant ne sont pas d'accord.

Votre Gazette du 23 Mai contient un *Parere* dont la sixieme question est conçue en ces termes : » La Loi qui annulle » les actes faits dans *les dix jours au moins* » qui précédent la faillite, doit-elle s'ap- » pliquer au Créancier qui a reçu en » payement de ce qui lui étoit dû, des » marchandises ou autres effets mobi- » liers ? ».

M. Rogue, dans sa réponse inserée dans votre Feuille du 16 Juin dernier, décide, avec raison, que les marchandises enlevées si irrégulierement par Jean, dont il est question, doivent être rapportées ; mais il pose à cette occasion un principe dont le Commentateur de l'Ordonnance de 1673 n'est nullement d'accord avec lui.

» On convient, dit M. Rogue, qu'un » Créancier de bonne foi peut acheter » en payement de sa créance échue, des » marchandises de son Débiteur, même » dans les dix jours de la faillite; mais » ceci doit se faire en plein jour .... On » en dresse une facture ..... au pied de la- » quelle on donne une quittance; ensuite » l'Acheteur & le Vendeur en portent » autant sur leurs livres &c.

D'après ce principe, il est certain que si soupçonnant un de mes Débiteurs près de faillir, parce qu'il m'aura demandé quelque délai sur une facture ou un billet échu, je puis l'engager à me vendre des marchandises pour la valeur de cette facture ou de ce billet, je n'ai point à redouter d'être contraint au rapport de ces marchandises, quand même mon Débiteur viendroit à faillir, dans les dix jours, lorsque je serai en état de prouver que j'aurai agi de bonne foi & sans user d'aucune surprise.

Il s'en faut bien que le Commentateur de l'Ordonnance décide si favorablement. Voici comment il s'exprime dans son Commentaire sur l'art. IV. du titre XI.

» Si le Débiteur, dans le tems qu'il est » proche de la faillite, c'est-à-dire dans » les dix jours auparavant, avoit, au » lieu d'argent, fait à quelques-uns de ses » Créanciers une cession & transport de » dettes actives, ou qu'il leur eût ..... » donné en payement des marchandises » ... pour demeurer quitte avec eux de ce » qu'il leur devoit, il est certain que les » Créanciers qui auroient reçu ces effets » en payement, doivent rapporter à la » masse commune des effets du Failli, ce » qui leur a été ainsi cédé & vendu; par- » ce que toute cession & transport qui » se fait dans les dix jours qui précédent » la faillite, est censée extorquée & faite » en fraude des autres Créanciers ».

Le même Auteur ne reconnoit pour ventes faites de bonne foi, que celles dont le prix a été payé en argent comptant ou autres effets équipollens.

Cette décision me paroit être plus conforme à l'esprit de la Déclaration de 1702 que celle de M. Rogue. Cette Déclaration proscrit toute hypothéque acquise en vertu de Sentence ou obligation pardevant Notaires, dans les dix jours qui précédent la faillite. Cette hypotheque pourroit s'acquerir d'aussi bonne foi que la vente dont parle M. Rogue; elle n'est pas même un moyen aussi assuré de se tirer d'une faillite, que l'acquisition de marchandises dont on devient entierement possesseur; & cependant, par cette Déclaration, cet acte

eſt proſcrit : comment une vente de marchandiſes ſeroit-elle traitée plus favorablement ?

I I.

Annonce de Livre.

Le Parfait Boulanger ou Traité complet ſur la fabrication & le commerce du pain, par M. Parmentier, Penſionnaire de l'Hôtel Royal des Invalides, Membre du College de Pharmacie de Paris, de l'Académie des Sciences de Rouen, & de celle de Lyon, Démonſtrateur d'Hiſtoire Naturel. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1778. In-8o. d'environ 700 pag.; & ſe trouve à Paris, chez Monory, Libraire de S. A. S. le Prince de Condé, rue Dauphine.

Cet Ouvrage utile eſt diviſé en ſix Chapitres. Dans le premier, M. Parmentier traite de l'origine du bled, de ſa nature & de ſes parties conſtituantes, qui ſont l'écorce, la matiere glutineuſe, le corps muqueux & l'amidon. L'Auteur paſſe enſuite aux accidens qui ſurviennent au bled pendant ſa végétation. Puis il parle de ſes maladies, de ſa conſervation, des animaux qui l'attaquent, des magaſins propres à recevoir ce grain, de ſon commerce, des précautions qu'il faut prendre pour le tranſporter, & des préparations qui doivent précéder la mouture.

Tout ce qui a rapport à la farine fait la matiere du ſecond chapitre. On y paſſe en revue les diverſes eſpeces de moutures, telles que la mouture à la groſſe, la mouture de Melun ou en ſon gras, la mouture méridionale, la mouture ruſtique ou ſeptentrionale, la mouture à la Lyonnoiſe, la mouture économique; on y fait voir les avantages de cette derniere ſur toutes les autres.

Le levain eſt, pour ainſi dire, l'ame de la fabrication du pain. C'eſt pourquoi l'Auteur a cru devoir dans le chapitre ſuivant s'étendre un peu ſur cette matiere, en développant tout ce qui concerne la nature & les effets du levain; ſa préparation, & ſon emploi. L'examen de ces ſubſtances, connues ſous le nom de *levains artificiels*, le conduit naturellement à parler de la levure de biere dont il n'approuve pas trop l'uſage.

Le pétriſſage ou la préparation de la pâte fait le ſujet du quatrieme chapitre. C'eſt dans cette partie de la fabrication du pain que la vigueur & l'intelligence de l'Ouvrier ſe manifeſtent le plus. Il s'agit dans le cinquieme chapitre, de la cuiſſon. Avant d'entrer dans aucun détail concernant cette importante & derniere opération, M. Parmentier démontre que l'emplacement, ainſi que la bonne conſtruction de la boulangerie & du four, concourent pour beaucoup à la perfection du pain qu'on y prépare. L'inſtant le plus critique du travail du Boulanger eſt celui où il s'agit d'enfourner. Le ſéjour du pain dans le four dépend d'une multitude de circonſtances auxquelles il eſt très-eſſentiel d'avoir égard. L'Auteur, après diverſes obſervations relatives à ces objets, termine ce chapitre par l'expoſé des manipulations particulieres qu'exigent toutes les eſpeces de pain en uſage dans le Royaume.

Le ſixieme & dernier chapitre roule ſur quelques conſiderations qui concernent le commerce de la Boulangerie. On y prouve d'abord combien les Particuliers, dans les campagnes & les Provinces, économiſeroient s'ils achetoient leur pain, au lieu de le faire eux-mêmes. Il fait enſuite quelques réflexions ſur les eſſais, la taxe & la peſée du pain; enfin il propoſe d'établir une police parmi les Boulangers. Cet Ouvrage ne laiſſe rien à deſirer ſur l'importante matiere que l'Auteur s'eſt propoſé d'y traiter. Il peut convenir aux Agriculteurs, à ceux qui font le commerce des bleds, aux Meûniers, aux Particuliers qui fabriquent eux-mêmes leur pain, aux Boulangers ſur-tout, & même aux Magiſtrats qui ſont chargés de veiller à la police des grains & du pain.

I I I.

CENTENAIRE.

Iſabelle Guthrie eſt morte au Village de Kineff, en Ecoſſe, à l'âge de 105 ans. Elle s'étoit mariée trois fois, & à ſon ſecond mariage, elle avoit vu naitre ſon troiſieme mari. Elle occupoit la même maiſon depuis 1690.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 27 Juin 1778, au Mercredi 1 Juillet, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 liv. 10 s. à 10 livres; l'orge, de 9 livres 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 27 Juin 1778 au Mercredi 1 Juillet, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 30 Juin 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 1 Juillet 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	712	3	
Les guinées à . . .	724		
Ducats à	99		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84	2	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	14	
Piastres à	49	11	

Changes de Paris du 1 Juillet 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 7 8e à 13 16e
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 3 6
Cadix	15
Livourne	98 ⅛
Gênes	96 ⅛
Lyon	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hotel de Ville, six derniers mois 1777.

Du Mardi 23 Juin 1778.

Messieurs

Gauthier	vres.	J.
Perpétuelles..		L.
Deschapelles.	vres.	L.
Perpétuelles ...		L.
Nau.....	ppltes.	M.
Viageres		M.
Tontine.....		M.

Du Vendredi 26.

Lempereur. Viag.		M.
Perpétuelles..		L.
Boscheron ...	ppltes.	L.
Viageres		L.
Peinchein	vres.	J.
Perpétuelles..		J.

Suite du Vendredi 26.

Messieurs

Patu	ppltes.	M.
Viageres.....		M.
Rouillard....	ppltes.	L.
Viageres		L.
Pincemaille. Perp. de l'ancien Clergé.		t. l.
Decourmont	ppltes.	J.
Viageres.....		J.
De S. Janvier	vres.	J.
Masson	ppltes.	L.
Viageres		L.
Creuzé	ppltes.	J.
Viageres		J.
Tontine		J.
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1778.	*Lundi 29.*	*Mardi 30.*	*Merc. 1 Juil.*
COMP. D. IND.			
Actions. . .	FESTE	1650	1580 75 70 72
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	376	378 . . .
Rescriptions .	. . . . .	20 20 ½ . . .	20 ½ 21 21 ½.
Bil. des Fermes .	. . . . .	. . . . .	5 ½ . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jo d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nec des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 14 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 6 Mars.*

DES Marchands & des Artisans de toutes les Nations viennent journellement s'établir dans cette Capitale. Ils y sont attirés par la protection que notre Ministere accorde aux Arts & par l'esprit de tolerance qui l'anime. On compte dans cette Capitale plus de cinq mille Catholiques Romains. Ils ont, en vertu d'un Decret de notre Imperatrice, la liberté de s'assembler pour les exercices de leur Culte, sous la direction de six Religieux Franciscains.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 14 Mars.*

Sa Majesté se proposant de diminuer, autant qu'il est possible, le nombre des importations, ne cesse d'encourager l'Industrie & les Manufactures nationales; c'est le moyen de retenir dans le Royaume des sommes d'argent assez considérables qui en sortoient annuellement, à notre grand préjudice. Nous étions obligés de tirer chaque année de l'Etranger presque toutes les armes nécessaires aux Troupes & aux Particuliers. Nous esperons être en état, dans peu, de n'avoir plus besoin de ces secours empruntés. Nous devrons cet avantage à l'établissement qu'on vient de faire de plusieurs Manufactures d'épées, de bayonnettes, de sabres &c. Nous avons attiré parmi nous des Armuriers Allemands, qui s'y sont rendus avec leurs familles, malgré les mesures qu'on avoit prises dans leur Patrie pour les empêcher d'en sortir. La plûpart sont venus de Solingen où il se fabrique des lames qui ont de la réputation. Ces Ouvriers se sont fixés à Eskelstina, petite Ville à douze milles de cette Capitale. Sa Majesté fera construire à peu de distance, une autre petite Ville qui portera le nom de Gustavia, & qui sera principalement destinée à de nouvelles Fabriques qu'on a encore intention d'établir.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 12 Mars.*

L'Impératrice-Reine a fait transporter à Leopold les Livres de tous les Colleges que les Jésuites possédoient ci-devant dans la partie de la Pologne échue à l'Autriche. S. M. I. a dessein d'en former une Bibliothéque qui sera publique, à l'instar de celle de Vienne, & d'y fonder une Académie qui sera sur le même pied que celle de cette Capitale. Pour prévenir ou du moins arrêter les ravages de la petite verole dans cette Province, S. M. I. y a fait passer trois habiles Médecins & autant de Chirurgiens qu'il est nécessaire pour y pratiquer l'inoculation.

ALLEMAGNE.

De Ratisbonne, *le 15 Mars.*

Nous apprenons de Bohême que le prix des denrées ne tardera peut-être pas à y hausser considérablement à cause des approvisionnemens de guerre qui s'y font journellement. On y forme d'immenses magasins de toutes sortes de munitions de bouche ; on en fait de même dans plusieurs autres pays. Ceux qui ont des vivres à vendre calculent & pesent pour ainsi dire la quantité de pluie qui est tombée cet hiver ; depuis que nous avons eu quelques beaux jours, on s'apperçoit que le mal causé par la pluie n'est pas grand ; que si la terre paroît peu couverte, les tiges des grains sont fortes & promettent de donner beaucoup d'épis. Il est fâcheux que la vie de l'homme dépende souvent de bruits que se plait à répandre la cupidité.

En Silésie, comme ici, les spéculations des gens avides les portent à déguiser l'état favorable où se trouvent les biens de la terre. Il est vrai qu'on accumule, comme nous venons de l'observer, les denrées dans les magasins ; mais il est certain aussi qu'il y a encore des provisions en assez grande abondance pour suffire à tout, quand même on auroit la guerre.

Parmi les divers Ecrits qui courent dans ce pays, relativement à la succession de la Baviere, il en est un qu'il nous sera permis de remarquer ici, c'est celui qui a pour objet de donner une idée de l'importance de cet Electorat avant le partage qui vient d'en être fait entre le nouvel Electeur & la Maison d'Autriche. » Cet Electorat, y dit-on, étoit divisé entre quatre Régences principales. Il comprenoit trente-cinq grandes Villes, quatre-vingt-quatorze Bourgs ou petites Villes, tant ouvertes que fermées, quatre-vingt-dix-sept Bailliages, huit Evêchés ou Collégiales du premier rang, soixante-quinze Couvens dont les Supérieurs ont rang de Prélat, cent quarante-six Couvens en général dans tout le Pays ; sept cens vingt Châteaux nobles & Terres seigneuriales, vingt-un mille cent soixante-dix-huit Eglises de campagne, vingt-neuf mille deux cens quarante-une Eglises en général, quatorze mille sept cens quatre-vingt-six Villages, quatre mille cent trente Métairies ou hameaux, cinq grandes rivieres, ruisseaux ou eaux ayant un nom, cent lacs grands & petits, trois cens soixante grandes forêts & bois, vingt-huit mille quatre cens neuf Moulins, dix-huit mille neuf cens seize Forges, trois mille huit cens soixante-onze personnes employées dans les différentes Charges & Places, trois millions six cens soixante-un mille deux cens Sujets domiciliés ; ensorte qu'en prenant sur le nombre le neuvieme homme, on pouvoit lever trois cens soixante-six mille cent vingt hommes, non compris les gens non-mariés, & que la taxe de 45 kreutsers par feu pouvoit produire 1,600,500 écus d'Allemagne. Dans ce calcul on ne compte pas les revenus de l'Electeur, consistant en droits sur le sel, la biere, le gibier de ses forêts, les mines de cuivre, de fer & de plomb, les douanes, les subsides, les corvées, qui tous ensemble montoient à une somme de plusieurs tonnes d'or ».

ANGLETERRE.

De Londres, *le 28 Mars.*

» Les Ouvriers du Comté de Cornwall, & sur-tout les Taillandiers en fer blanc, sont dans la plus grande détresse, attendu qu'ils manquent d'ouvrage, & que les vivres y sont devenus très-chers. Plusieurs Particuliers de ce Comté levent des souscriptions pour acheter des grains dans ce moment de disette. La révolte de Norwich avoit eu pour principe la cherté de cette denrée indispensable, dont on prétendoit que les Fermiers avoient leurs greniers pleins pour faire des gains plus considérables à la faveur de ce monopole ».

II.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Lyon, *le 2 Avril.*

Observations de M. Brisson, Inspecteur des Manufactures à Lyon, sur un article du Journal de Physique du mois de Fév. 1778.

Dans cet article, M. Monnet, Inspecteur Général des Mines, m'attaque à

l'occasion d'un Mémoire que j'ai donné dans ce même Journal, il y a quelques années, sur les Fabriques de vitriol, établies auprès de Beauvais.

Supposant que je n'ai point vu ce dont je n'ai pas parlé, que je n'ai point indiqué ce que je n'ai pas publié, M. Monnet m'interroge, me presse, non sur ce que mon Mémoire contient, mais sur ce qu'il ne contient pas.

S'échauffant de plus en plus, comme nos Pyrites, M. Monnet me gronde de ce que ces Manufactures ne sont pas conduites selon un Traité qu'il a fait imprimer; il veut que je dise si son Livre n'est pas *de mon goût* & pourquoi des gens qui n'ont rien à faire avec moi, ne l'ont pas suivi. Après quelque politesse, il me reproche d'avoir omis d'exposer la théorie de la formation du vitriol.

Je dois sans doute rappeller ici que dans le Journal de Physique de Janvier 1775, & dans la Feuille des Affiches de Picardie du 11 Mars de la même année, M. Vallot, Inspecteur des Eaux minérales s'est vivement déclaré l'Auteur de la découverte des matieres vitrioliques, de la perfection des ustensiles, de l'instruction des Ouvriers, des lumieres des Entrepreneurs, & il m'a bien grondé de ce que je n'en avois pas fait l'éloge. Ma défense a été inserée dans la Feuille des Affiches de Picardie du 1 Avril 1775; j'ignore si elle l'a été dans le Journal de Physique où je l'avois envoyée.

J'ai eu le premier procès pour n'avoir pas loué; j'ai le second pour n'avoir pas critiqué. Il s'agit, dans l'un & l'autre, des mêmes objets. Cette bisarre situation, à quelques différences près, est celle d'un homme qui, ainsi que tout le monde sçait, avoit en même tems deux procès sur deux cas fort opposés.

M'étant défendu vis-à-vis de M. Vallot sur mon économie de louanges, je vais me défendre vis-à-vis de M. Monnet sur mon économie de critiques.

J'observerai à ce dernier, comme j'avois observé au premier, que l'esprit dans lequel j'ai publié la description des Fabriques de vitriol des environs de Beauvais, étoit assez évidemment de faire connoître des entreprises utiles, d'exciter un intérêt favorable aux Entrepreneurs, & d'attirer l'attention publique sur des tourbes combustibles ou vitrioliques, que différens pays possédent sans en profiter.

J'étois entiérement le maître de me renfermer dans la simplicité de ce plan; nulle mission, nul motif ne me contraignoient à m'en écarter, & ne nuisant à personne, je n'avois d'autres loix que celles de ma volonté.

M. Vallot & M. Monnet peuvent bien, sans me gronder, faire valoir leurs prétentions, discuter séparément & contradictoirement l'utilité de ce qu'ils ont fait ou écrit, & présenter sur le théâtre qu'ils choisiront, soit les fautes énormes que l'un releve, soit les perfections dont l'autre a revendiqué l'honneur. Je me retire dans la coulisse parce que tout cela m'est étranger, & que je ne dois pas y paroître en scène.

Si je pouvois me flatter de voir M. Monnet, je n'ajouterois rien à cette déclaration qui détruit radicalement tout reproche d'omission dans un plan dont le cercle étoit tracé par ma seule volonté: mais mon laconisme ne lui paroitroit peut-être pas honnête, & je m'étendrai un peu plus.

Les procédés & les ustensiles des Fabriques de vitriols de cuivre & de fer établies à Lyon, & près de Lyon, different trop de ce que l'on voit à Beauvais, pour que le moindre Observateur n'en soit pas frappé.

Un Voyageur admis à voir les Atteliers s'acquitte du service qu'il reçoit en proposant les changemens dont une comparaison facile suffiroit pour lui suggerer l'idée. Mais il ne surmonte pas toujours les obstacles qu'on lui oppose, & la persévérance des Entrepreneurs dans leur routine, n'est pas à sa charge.

Si M. Monnet a conferé avec ceux de Beauvais, par exemple, il se ressouviendra qu'ils se retranchent sur ce qu'ils operent comme en Angleterre, & qu'ils ont dépensé beaucoup.

On peut instruire les Manufacturiers sans divulguer les fautes particulieres de tels & tels. S'il falloit en publier quelques-unes, ce doit être avec circonspection, & il est rare que l'on puisse y être obligé avant d'avoir vu l'effet de ce qui a été substitué aux pratiques condamnées.

Comment M. Monnet n'a-t-il pas fait cette réflexion avant d'écrire, que je n'ai

pas vu ce qu'il a vu. N'a-t-il jamais éprouvé que les conseils ne sont pas toujours suivis ?

Eh ! il s'en apperçoit bien, puisqu'il me demande pourquoi les Fabricans de vitriol à Beauvais ne se conforment pas à ce qu'il a enseigné ? C'est en vérité avoir envie de s'en prendre à tout le monde que de s'en prendre à moi qui demeure à plus de cent lieues de ces Manufactures, & qui n'ai été & qui ne suis pour rien ni dans leur établissement, ni dans leur conservation, ni dans leur exploitation, ni dans leur manutention. Mais comment M. Monnet n'a-t-il pas questionné les Entrepreneurs quand il a visité leurs Atteliers ? C'est à eux à se justifier, s'ils ont tort.

Si je récriminois sur l'interrogatoire que M. Monnet veut me faire subir, je dirois, comment n'a-t-il pas vu que dans ces Atteliers on chauffe les chaudieres avec des *tourbes* & non avec du *bois* ? Comment n'a-t-il pas vu qu'une chaudiere circulaire, maçonnée dans un fourneau à ceinture que la flamme parcourt avant de gagner la cheminée, s'échauffe plus facilement qu'une chaudiere plate & rectangulaire ? Comment, poursuivrois-je, n'a-t-il pas vu que les sédimens rassemblés aux angles des côtés & du fond de cette chaudiere rendroient plus fréquens les dangers de fusion ? Comment n'a-t-il pas vu que dans nos matieres vitrioliques les unes se couvrent d'une efflorescence de sel de Glauber, d'autres contiennent du gypse, d'autres du zinc, du cuivre &c. ? Comment n'a-t-il pas vu qu'il en résulte différens vitriols dont le mêlange est une des causes de la lenteur de la crystallisation ? Comment n'a-t-il pas vu que les cendres &c. ? Mais pourquoi croire qu'il n'a pas vu, comme un Chymiste célébre, toutes ces parties de nos matieres. Il n'a peut-être pas voulu en parler.

M. Monnet s'alarme trop aisément, s'il a craint que mon silence sur la théorie de la formation du vitriol pût nuire aux Manufactures. Les Ouvriers ne s'occupent point de cette théorie, & peu de Maitres connoîtront ce que l'on dira de bien ou de mal sur cet objet.

Quant à l'interpellation qu'il m'a faite de déclarer si son Ouvrage est de mon goût, je serois tenté de la regarder comme une plaisanterie, & de dire avec Alceste, dans le Misantrope,

Hors qu'un commandement exprès du Roi ne vienne.

Mais par un sentiment de déférence, je répondrai à M. Monnet que j'ai eu son Livre peu de tems, & il y a longtems ; que je l'ai lu rapidement ; qu'il m'a paru alors estimable ; que j'en ai fait un léger extrait ; que j'ai peu de motifs & d'occasions de suivre l'étude des vitriols, & que pour ne louer ni blâmer indiscretement, je m'en rapporte aux jugemens des Sçavans dans les matieres auxquelles je ne m'applique pas.

DE BESANÇON, *le* 1 *Avril.*

Suivant le relevé général des naissances, des mariages & des morts, fait dans la Province de Franche-Comté, pour l'année derniere, on voit que le nombre des naissances s'est monté à 29,120 ; celui des mariages à 6221, & celui des morts à 24,028. Il y a eu dans la même Province en 1776, 26,879 naissances, 6543 mariages, & 18,512 morts. Il suit donc de ces deux résultats comparés, qu'en 1777 il y a eu 2241 naissances de plus qu'en 1776, 322 mariages de moins, & 5516 morts de plus.

DE ROCHEFORT, *le* 31 *Mars.*

Il a paru ici le 17 de ce mois une Aurore boréale ; elle dardoit beaucoup de feu dans la direction du Nord au Sud. Le vent, qui avoit été Nord pendant le jour, étoit calme & le tems serein. Cette Aurore finit sur les dix heures du soir. Le Mercredi 18, vent de Sud, doux & chaud, beau soleil. Le vent augmenta sur le soir & vint à l'Est-Sud-Est. Le Jeudi, vent d'Est assez vif par bourasque, tems couvert, les nuages chassoient de l'Ouest. Il tomba de l'eau dans la nuit du Jeudi au Vendredi ; elle continua par petits grains jusqu'à midi que le vent tourna au Nord-Ouest ; ils tomberent sur le soir au Sud-Ouest, & ont continué tout le Samedi. Il tomba pendant le jour beaucoup de pluie froide par gros grains & bourasque. Dimanche & Lundi meme tems, vent violent, gros tems avec tourmente, orage & quelques coups de tonnerre, la mer

étoit extrêmement agitée. Le Mardi le vent remonta au Nord-Oueſt ; pluie froide & grêle. Mercredi, vent Nord, froid vif. Jeudi & Vendredi, beau tems, vent Nord-Eſt avec forte gelée chaque matin. Il parut le Jeudi au ſoir une autre Aurore boréale qui finit à neuf heures. On a remarqué le lendemain matin que l'horiſon étoit gras & chargé de vapeurs depuis le Sud-Oueſt juſqu'au Nord. Depuis ce tems-là juſqu'à ce jour, tems aſſez doux, variable & couvert, les vents à l'Eſt-Sud-Eſt le matin, & Oueſt-Nord-Oueſt le ſoir. Hier vent Sud-Oueſt, pluie douce qui a continué aujourd'hui.

Il paroît, d'après toutes ces obſervations, que l'Aurore boréale n'eſt point une indication certaine que l'année ſe comportera de telle ou telle façon, quoi qu'en diſent pluſieurs Aſtronomes qui ont annoncé que les Aurores boréales qui ont paru fréquemment pendant les derniers mois de l'année précédente, étoient un ſigne que l'hiver ſeroit rude ; ce qui ne s'eſt point vérifié. L'Aurore boréale eſt un phénomene accidentel occaſionné par les nuages ou vapeurs qui ſe trouvent à notre horiſon ou au-deſſous, & diſpoſées de façon à nous renvoyer le reflet du ſoleil. Les lances lumineuſes que darde l'Aurore boréale ne ſont autre choſe qu'une partie de ces mêmes vapeurs élancées par le vent, & qui reçoivent une continuité de ce reflet. Ces Aurores boréales paroiſſent preſque toujours depuis l'équinoxe d'automne juſqu'à celle de Mars, tems auquel l'horiſon eſt plus chargé de vapeurs que pendant tout le reſte de l'année, & elles ſe trouvent toujours diſpoſées depuis l'Oueſt juſqu'au Nord, parce que c'eſt la partie la plus humide de notre atmoſphere, à cauſe de la mer; c'eſt auſſi la ſeule qui puiſſe recevoir quelqu'impreſſion du ſoleil après qu'il eſt couché.

L'Aurore boréale ne peut donc être réputée un ſigne à venir & éloigné du froid ou du chaud de la ſaiſon. On ne peut attribuer qu'à la variation du tems de les avoir vues aſſez fréquentes ; car elles ont toujours été ſuivies de changement en pluie, ce qui a été plus ou moins éloigné que le vent a plus ou moins varié après qu'elles ont paru. On peut ajouter, par ce qui a été dit ci-deſſus, que cette chaîne de vapeurs ou *horiſon gras* (pour me ſervir du terme marin) eſt un ſigne certain du changement de tems, & que les vents ne tarderont pas à ſe tourner du côté où ces vapeurs ſe trouvent, ſur-tout quand elles paroiſſent dans l'Oueſt. Il n'y a point de Marin, quelque novice qu'il puiſſe être, qui ne connoiſſe ce pronoſtic.

DE PARIS, *le 7 Avril.*

REPONSE de M. B. Miger aux objections du Cultivateur du Pays d'Aunis du 7 Février 1778, inſerées dans la Gazette d'Agriculture du 21 du même mois, N°. 15, *ſur le moyen de préſerver la vigne des premieres gelées, indiqué dans la Gazette d'Agriculture du 3 Février*, N°. 10.

» Pour diſſiper, Mr, les doutes que vous paroiſſez avoir ſur le ſuccès de la méthode de buter ou enterrer la vigne aux approches des premieres gelées & même immédiatement après la taille, je puis vous aſſurer que ce procédé ne peut manquer d'avoir de grands avantages.

J'ai eu ſouvent lieu de remarquer, & c'eſt une circonſtance ſur laquelle tous les Cultivateurs que j'ai conſultés depuis votre obſervation, ſont d'accord & conviennent avec moi ; j'ai donc remarqué que dans les *royes provinieres*, foſſes ou provins qu'on fait avant l'hiver & communément pendant les Avents, qui eſt la meilleure ſaiſon pour préparer ou renouveller la vigne, il s'écroule ſur une partie des brins de ſarment qui y ſont couchés de la terre meuble. Comme on n'a pas toujours l'attention de dégager ces ſarmens de la terre qui les recouvre accidentellement, il arrive alors que leurs bourgeons ſe trouvent préſervés des accidens des premieres gelées, tandis que les autres en ſont ſouvent très-maltraités parce qu'ils étoient à découvert ; j'ai même vu des Cultivateurs qui, après avoir fait cette même remarque, ſçavoient en profiter en formant de petites butes de terre dans les foſſes ou provins aux pieds de deux ou trois brins de ſarment qu'ils y couchoient, & par ce moyen ils garantiſſoient de la gelée deux ou trois bours ſur chaque brin.

On convient que les uſages ſur la cul-

ture doivent néceſſairement varier dans chaque pays, ſuivant la nature & la poſition du ſol.

Les terreins ſablonneux & les terres légeres exigent que la vigne ſoit plantée plus profondément (ſi le tuf n'en empêche) que dans les terres franches ; ces dernieres conſervant plus long-tems leur fraîcheur, ſont moins expoſées aux coups de ſoleil.

Dans les terreins ſablonneux, pour garantir les jeunes vignes de la trop vive impreſſion du ſoleil, les Cultivateurs ont ſoin de tenir les ados des rangs ou rions dirigés au levant ou au midi, élevés d'environ deux pieds & demi, pendant pluſieurs années.

En ſuivant les mêmes procédés dans la culture de vos vignes, vous les garantiriez des fortes chaleurs dont vous vous plaignez, ſans être aſtreint à remettre de la terre aux pieds des ſeps.

Je n'ai point pratiqué la méthode de mon voiſin le Vigneron en 1750, & je ne ſuis plus à portée de ſçavoir ce qu'il eſt devenu ; mais il me ſemble que les obſervations que je viens de faire la juſtifient pleinement, & que tout nous indique, en raiſonnant par analogie, qu'elle doit néceſſairement produire de bons effets.

Ceux qui cultivent des figuiers aux environs de Paris & ailleurs ne les garantiſſent de la gelée pendant l'hiver, qu'en couchant les branches qu'ils enterrent, & garniſſant de paille les branches qui ne ſont pas aſſez flexibles pour être couchées en terre ; pourquoi la même culture ne réuſſiroit-elle pas pour la vigne ?

Je ſouhaite, Mr, que vous faſſiez quelque eſſai ou expérience du moyen que j'ai indiqué, & que perſuadé du ſuccès vous puiſſiez contribuer à raſſurer ceux qui auroient des doutes ſur cette maniere de préſerver la vigne de la gelée. Cependant je crois devoir prévenir, comme d'une choſe abſolument eſſentielle, de ne pas dégager les ſeps que par un tems couvert, lorſque le ſoleil ne ſera pas trop ardent, & plutôt le ſoir que le matin.

J'ai l'honneur d'être avec tout le zele & l'attachement patriotique, Mr, &c.

Signé, MIGER ».

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

Le 3 de ce mois, les Eleves de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris ont fait la démonſtration *des muſcles du cheval*; ceux qui ont été entendus dans ce concours, ſont MM. *Rodriguès*, Maréchal du Roi d'Eſpagne ; *Lacroix*, entretenu par M. l'Intendant de Champagne ; *Rochet*, par le ſieur Rochet ſon frere ; *Auricane* de Paris, étant à ſes frais à cette Ecole ; *Lotier* & *Payen*, entretenus par M. l'Intendant de Rouen ; *Lavi*, par M. l'Intendant de Franche-Comté ; *Desbarres* & *Bruiere*, par M. l'Intendant de Moulins, le dernier a paru très-foible ; *Legoulon*, par M. l'Intendant de Metz ; *Caſſet*, par ſon pere ; *Hawermann*, par Sa Majeſté le Roi d'Angleterre ; *Marteau* & *Maillet*, Eleves Militaires ; *Charpentier*, par M. l'Intendant d'Alençon ; *Flaubert*, par M. l'Intendant de Champagne ; *Chauveau*, par ſon pere, Maréchal de S. A. S. Monſeigneur le Prince de Condé ; *Giraud*, par les Etats de Provence.

Les ſieurs Rodriguès, Lacroix, Rochet, Auricane, Lotier, Payen, Charpentier, Deſbarres, Legoulon, Havverman, Marteau & Maillet ont emporté tous les ſuffrages, par la ſûreté avec laquelle ils ont operé & par la préciſion avec laquelle ils ſe ſont exprimés en faiſant leurs démonſtrations. Le ſort a couronné le ſieur *Desbarres*.

Un Patriote, du nombre de nos Abonnés, a pris obligeamment la peine de faire ſur le Tableau de l'état de la Population de Straſbourg que nous avons donné dans notre pénultieme Gazette, des obſervations, des combinaiſons & des calculs dont nos Lecteurs ne manqueront pas de lui ſçavoir gré. Voici cet article, tel que nous l'avons reçu.

» Le Tableau des Baptêmes, des Mariages & des Morts de la Ville de Straſbourg, inſeré dans la Gazette d'Agriculture, No. 28, eſt très-intéreſſant, & il ſeroit à deſirer que l'Auteur pût s'en procurer de pareils des principales Villes du Royaume ; c'eſt-là le moyen le plus sûr pour connoître l'accroiſſemeut ou la diminutionn de la Population.

Dans le Tableau qui ſuit, on a com-

paré les ſix années qui ſe ſont écoulées depuis 1732, juſques & compris 1737, avec les ſix années depuis 1772 juſques & compris 1777, ce qui forme l'eſpace de quarante années.

Années.	Naissances.	Mariages.	Morts.
1732 . . .	1375 . . .	348 . . .	1308 . . .
1733 . . .	1383 . . .	350 . . .	1849 . . .
1734 . . .	1433 . . .	336 . . .	1851 . . .
1735 . . .	1268 . . .	491 . . .	2322 . . .
1736 . . .	1591 . . .	500 . . .	1580 . . .
1737 . . .	1528 . . .	412 . . .	1446 . . .
. . . . .	. . .	. . .	. . .
. . . . .	8578 . . .	2437 . . .	10356 . . .
. . . . .	. . .	. . .	. . .
1772 . . .	1495 . . .	411 . . .	1830 . . .
1773 . . .	1561 . . .	380 . . .	1410 . . .
1774 . . .	1554 . . .	366 . . .	1474 . . .
1775 . . .	1559 . . .	350 . . .	1517 . . .
1776 . . .	1643 . . .	412 . . .	1776 . . .
1777 . . .	1591 . . .	432 . . .	1773 . . .
. . . . .	. . .	. . .	. . .
. . . . .	9403 . . .	2351 . . .	9780 . . .

Dans la derniere époque, il y a 825 naiſſances de plus, 86 mariages de moins & 576 morts auſſi de moins que dans la premiere.

Comme il y a dans la Ville de Straſbourg une Garniſon toujours ſubſiſtante de 8000 hommes, il eſt néceſſaire que le nombre des morts y ſurpaſſe annuellement celui des naiſſances.

En déduiſant la Garniſon de la Population actuelle & totale de la Ville de Straſbourg, portée dans le Tableau à 56 mille 654 perſonnes, les Habitans n'y ſont qu'au nombre de 48,654.

L'année commune des naiſſances, priſe ſur les ſix années écoulées depuis 1772 juſques & compris 1777, eſt de 1567; ce qui revient à une naiſſance ſur 31 Habitans.

L'année commune des morts eſt de 1630. La Population totale de Straſbourg, en y comprenant la Garniſon, étant de 56,654 perſonnes, il en réſulte que ſur 34 perſonnes vivantes, de tout âge, il en meurt une tous les ans.

On a déduit la Garniſon pour la comparaiſon des naiſſances, attendu que la Garniſon eſt compoſée d'Etrangers qui ne contribuent pas à la Population; au lieu que ces mêmes Etrangers ſont expoſés aux mêmes maladies que les Habitans ».

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Centenaire.

Louiſe-Charlotte Alexandre eſt morte à Paris, ſur la Paroiſſe de Saint Sulpice, le 28 Février, âgée de cent dix-ſept ans.

II.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 10 Avril.

Le ſaumon d'Hollande, depuis 6 liv. juſqu'à 38; le ſaumon de la Loire, depuis 8 liv. juſqu'à 9; le turbot, depuis 6 l. juſqu'à 28; les barbues, depuis 6 l. juſqu'à 15; les flottes, depuis 3 l. juſqu'à 9; les deux aloſes, depuis 3 liv. juſqu'à 4; la bonne raye, depuis 4 liv. juſqu'à 5; la raye gâtée par le tonnerre, depuis 10 ſ. juſqu'à 1 l. 10 ſ.; la paire de ſolles, depuis 1 liv. juſqu'à 6; les trois maniveaux d'éperlans, depuis 3 l. juſqu'à 4; le panier de limandes de Calais, depuis 2 l. juſqu'à 4; les macreuſes, depuis 15 ſ. juſqu'à 1 liv.

La marée n'étoit point fraîche, attendu les orages qu'elle a eſſuyés en route.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 8 Avril 1778, au Samedi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 10 s. à 10 l.; Le froment au Port de la Grêve, de 19, 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Du Mercredi 8 Avril 1778 au Samedi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 11 Avril 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Avril 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	712		
Du Pérou à . . .	704	3	
Les guinées à . . .	718	2	
Ducats à	98	3	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	3	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	
Piastres à	49	01	

Changes de Paris du 11 Avril 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 à 29 15 16e,
Hambourg	188 ¼ à 189
Madrid	15 4 à 3 6
Cadix	15 à 14 19 6
Livourne	96
Gênes	94
Lyon	1 ⅛ à 1 p. ⅝

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Samedi 4. Messieurs		Suite du Samedi 4. Messieurs	
Boutray .... pples.	E.	Alissant.. Viag.....	J.
Viageres	E.	Tontine	J.
Tontine	E.	Nau..... pples.	H.
Cochin. ..... pples.	A.	Viageres.....	H.
Radix ..... pples.	C.	Tontine.....	H.
Viageres	C.	De S. Janvier vres.	F.
Défrance.... Viag.	A.	Lempereur.. Viag.	C.
Perpétuelles..	A.	Perpétuelles..	E.
Gâuthier ..... vres.	B.	Boscheron... pples.	E.
Perpétuelles..	B.	Viageres.....	D.
Deschapelles. vres.	F.	Peinchein ... vres.	C.
Perpétuelles.	F.	Perpétuelles..	C.
Décourmont pples.	A.	Patu ..... pples.	G.
Viageres.....	A.	Viageres	F.
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1778.	*Jeudi* 9.	*Vendredi* 10.	*Samedi* 11.
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1560 65 . . .	1570 67 ½ 70 .	1580 90 95 .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	225.	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	72.	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	360	. . . . .
Rescriptions . .	21 21 ½ 22 21 ½.	21	20 19 20 .
Bil. des Fermes .	4	4	5 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 18 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 31 *Mars*.

C'EST le 28 du mois prochain que la Cour doit prendre le nouvel habillement national, désigné par Sa Majesté. Les motifs qui ont engagé ce Prince à promulguer cette Loi somptuaire, se trouvent exposés dans un Rescrit qui a été adressé par ses ordres à tous les Gouverneurs des Provinces. Ce Rescrit sera un monument éternel de la sagesse & de la modération d'un Monarque qui ne s'occupant que du bonheur de ses Peuples, préfere de les y conduire par la douce persuasion de l'exemple, plutôt que par le ton severe de l'autorité. Nous ne pouvons nous dispenser de rapporter une piece aussi précieuse dans des Feuilles dont l'objet est de recueillir tout ce qui peut avoir rapport au Gouvernement économique des Peuples.

» GUSTAVE &c. Nous occupant sans cesse de tout ce qui peut tendre au bien-être tant général que particulier de nos sujets, nous avons pris en considération les difficultés multipliées qu'a occasionnées la contrebande, (sujet de tant de plaintes) tant par les sommes considérables qui sortoient annuellement du Royaume pour des marchandises étrangeres, que par le mépris qui en résultoit pour les Loix du Royaume, dont la violation fréquente ne devroit point avoir lieu dans un Etat bien réglé. Nous avons tâché de découvrir les causes qui pouvoient avoir effectué, que toutes les Loix portées de tems en tems, tant par la Diete que par Nous-mêmes, non-seulement pour réfréner l'excès du luxe dans les habits, mais aussi pour encourager les Fabriques nationales, en proscrivant les marchandises étrangeres, se sont trouvées insuffisantes, & nous avons vu qu'elles tiroient principalement leur origine du penchant qu'ont la plûpart des hommes à ne point céder en magnificence au Peuple dont ils portent l'habillement. De là ont résulté les changemens continuels dans la maniere de se vêtir, qui ont eu sur-tout lieu dans les vingt dernieres années, & qui ont entrainé des inconvéniens si multipliés, tant par leur nature que par leur variation fréquente: ils ont rendu la Nation Suédoise, pour ainsi dire tributaire de la frivolité luxurieuse des coutumes & des mœurs des Peuples Etrangers: ils ont excité la désobéissance aux Loix; ils les ont même rendues inefficaces, d'autant qu'on a inventé de nouvelles especes d'un luxe inutile, plus nombreuses que celles auxquelles les défenses avoient déjà mis un frein.

Des Ordonnances, des Loix, des prohibitions qui repugnent aux inclinations & à la façon de penser du Peuple, sont très-nuisibles dans un Etat libre; car, tandis que d'un côté elles deviennent insuffisantes par la longueur du tems, de

l'autre elles accoutument les Sujets à désobéir au Gouvernement, ou elles forcent le Souverain à une sévérité qui est, en certains cas, contraire à la vraie liberté, en troublant la tranquillité domestique, la sûreté que chacun doit trouver dans sa maison, la fidélité que tous les membres d'une famille doivent à leur chef, & cette satisfaction pure que chacnu peut & doit goûter intérieurement dans un état paisible.

Les mesures prises jusqu'ici contre le luxe & l'introduction des marchandises étrangeres, ont été presque toutes sujettes à cet inconvénient. Pour empêcher la contrebande, plusieurs Ordonnances ont permis les descentes & visites des maisons, qui, en troublant très-souvent le repos & la sûreté des Sujets soumis aux Loix, ont été en même tems inefficaces contre les Transgresseurs : d'autres prohibitions, émanées contre le luxe, n'ont pu être maintenues, parce qu'elles encourageoient trop les dénonciations, qui sont le fléau le plus dangereux pour la sûreté publique & particuliere. On a protégé les Domestiques ; on les a même encouragés à dénoncer leurs propres Maîtres. Une telle coutume a dû nécessairement contribuer enfin à dépraver le cœur de la Nation ; elle étoit même de nature à faire naître un inconvénient beaucoup plus grand que celui qu'on vouloit prévenir, par un pareil moyen. Quelques-unes de ces Ordonnances ayant donc été abrogées déjà avant le changement dans la forme du Gouvernement qui a eu lieu en 1772, & les visites des maisons nous ayant paru peu convenables à la constitution actuelle, comme nous l'avons exposé par notre Ordonnance du mois de Juillet 1776, l'inefficace de toutes ces Loix a éclaté de la maniere la plus évidente.

Après avoir mûrement consideré ces raisons, nous avons jugé qu'aucun moyen n'étoit suffisant pour empêcher tous ces inconvéniens, aussi long-tems que la Nation porteroit un habillement étranger, dont les ornemens & les variations doivent s'emprunter des Etrangers qui fondent une grande partie de leurs richesses sur les modes variées à l'infini, dont ils sont les Inventeurs, & que notre Nation paye argent comptant.

Afin d'arracher donc, une fois pour toutes, la Nation à tout le luxe étranger, à tout amour pour la parure, nous avons cru que l'unique moyen étoit d'introduuire un habillement national, entierement distinct de celui des Etrangers, & qui, réunissant la décence avec la simplicité, tende à notre satisfaction & à l'accroissement des Fabriques déjà établies en Suede, ou qui pourront s'y établir dans la suite.

Mais, quoique nous soyons de cet avis, nous avons cependant cru qu'il ne nous étoit pas permis de contraindre nos Sujets par une loi ou un ordre particulier, à un changement qui pourroit leur être à charge : Nous avons cru que notre exemple & la conviction de l'utilité qui résultera pour chacun de cette démarche, seroient des moteurs assez forts pour effectuer l'exécution d'une résolution aussi salutaire. Nous sommes donc dans l'intention d'adopter le 28 Avril, Nous-mêmes, avec nos très-chers Freres, ainsi qu'avec les Sénateurs & les principales personnes de notre Cour, cette forme d'habillement, de la porter toujours à l'avenir, & d'en donner une pareille à notre Armée, lorsque les Régimens recevront des uniformes neufs, ou que l'ancienne pourra être changée de cette façon. Nous avons voulu vous informer de ce que dessus, afin que vous puissiez faire part à la haute & petite Noblesse, aux Propriétaires de biens fonds, & autres personnes notables, demeurant dans vos Districts respectifs, des motifs de cette mesure. Lorsque tout le Royaume aura suivi notre exemple, ce sera alors le tems de faire, par une Ordonnance, des Réglemens sur ce qui aura été adopté conformément à nos desirs. Nous vous envoyons aussi un modele ou dessin de cet habillement, & vous chargeons &c. *Signé*, GUSTAVE ».

Donné au Château de Stockolm le 16 Février 1778.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 2 Mars.*

On a publié ici depuis peu trois Ordonnances à l'exécution desquelles tous les bons Citoyens desirent très-sincerement qu'on tienne la main. La premiere défend le duel à toutes personnes de quelque rang & condition qu'elles soient, sous

peine de perdre la tête. La seconde proscrit les jeux de hasard. Non-seulement les Joueurs, mais encore tous ceux qui donneront à jouer chez eux, seront condamnés à des peines rigoureuses. La troisieme a pour objet de reprimer les traitemens tyranniques que plusieurs Particuliers exerçoient contre leurs Domestiques. Il est enjoint aux Maîtres qui croiront avoir quelque sujet de plaintes graves contre ceux qui les servent, de s'adresser aux Magistrats, pour les faire punir; il leur est défendu, sous peine d'une amende de trente florins Polonois, de se faire justice à eux-mêmes.

Le mauvais état des grands chemins & les débordemens des eaux qui ont été très-fréquens, cette année, ont fait beaucoup de tort à nos Marchands, en les empêchant de se rendre à la derniere Foire de Francfort où la plûpart d'entr'eux comptoient faire des affaires considérables. Plusieurs qui s'étoient déjà mis en route, ont été contraints de revenir sur leurs pas, faute de pouvoir franchir les obstacles qu'ils ont rencontrés sur leur chemin.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 6 Mars.*

Le Roi vient de lever la défense qu'il avoit faite d'introduire des bleds de Pologne dans cette partie de la Silésie qui lui appartient. L'intention de ce Prince est de faciliter les immenses approvisionnemens de grains que les circonstances actuelles le mettent dans le cas de faire.

ITALIE.

DE ROME, *le 28 Mars.*

Le 2 de ce mois, le Souverain Pontife alla visiter les nouveaux bâtimens destinés à l'Imprimerie de la Chambre Apostolique. M. Lazzarini qui en est le Directeur, eut l'honneur de présenter à Sa Sainteté quelques Ouvrages rares, ainsi que plusieurs belles Editions dont Elle parut très-contente. Voulant donner des preuves de sa satisfaction & encourager de plus en plus un établissement si utile à la Religion & aux Lettres, le Saint-Pere accorda au Directeur & aux Ouvriers divers privileges.

Sa Sainteté paroît toujours avoir fort à cœur les progrès des Manufactures de toiles & de petites étoffes auxquelles travaille un certain nombre de personnes du sexe dans la Maison du Conservatoire établie au bas du Janicule. De tems en tems, Elle accorde des sommes considérables pour subvenir aux dépenses nécessaires à l'entretien de cet établissement dont on espere tirer de grands avantages par la suite.

DE FLORENCE, *le 7 Mars.*

Son Altesse Royale desirant assurer de plus en plus la tranquillité de ses Sujets, en prévenant tout ce qui pourroit faire naître entre eux des procès, a publié la Déclaration suivante.

» Etant informé que les diverses Loix & les Statuts locaux sur les droits de prélation & de retrait dans l'aliénation des biens ont introduit dans les Tribunaux des coutumes vicieuses & donnent lieu aux procès les plus longs, & ayant considéré que les mauvais effets qui en résultent sont beaucoup plus sensibles que les avantages qui ont été l'objet de ces Loix, en ce qu'ils causent l'extension de vastes Domaines inutiles aux progrès de la culture & portent obstacle au libre exercice du droit de propriété qu'il faut maintenir dans toute son intégrité, & de préférence à tout autre, pour la plus grande prospérité de l'Etat; en conséquence, de notre propre mouvement, Nous nous sommes déterminé à abolir, & par la plénitude de notre Puissance suprême, nous abolissons, révoquons & annullons tous les Statuts, Loix, Ordonnances & Coutumes concernant le droit de prélation & de retrait dans les aliénations de toute espece quelconque de biens fonds, sans aucune exception. Nous voulons que la loi du 28 Janv. 1550 demeure abolie, ainsi que tout autre droit & privilege quelconque attribués au Fisc ou à tout autre Patrimoine public ou Royal, par quelque Ordonnance ou Coutume que ce soit. Ordonnons qu'à l'avenir on observe généralement sur cet objet, dans tout le Grand-Duché, les dispositions du Droit commun Romain. Quant aux aliénations faites jusqu'à ce jour, on devra se conformer aux dispositions des Loix & Statuts respectifs ob-

servés jusqu'à présent sur la prélation & le retrait, pourvu que dans les cas d'aliénations faites par Acte public, les actions que chacun pourroit former, en vertu de la prélation & du retrait, soient intentées dans le terme d'un an, à compter du jour de la présente Loi; & que, dans le cas d'aliénations faites par acte sous seing privé ou par collusion, elles soient intentées dans le terme de dix ans, si cependant, dans l'un & dans l'autre cas, ces actions n'ont pas déjà été prescrites ou ne doivent point l'être, conformément aux Loix & Statuts susdits, où aux pactes, dans un terme plus court, lequel, dans ces circonstances, devra être consideré comme le terme par Nous assigné. Nous ordonnons que la présente Loi soit observée dans tous les lieux de notre Grand-Duché, y compris même les lieux privilégiés & tous ceux dont il conviendroit faire une mention spéciale & particuliere, parce que telle est notre volonté ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 31 Mars.*

Nous n'employons plus que deux vaisseaux par an pour faire le commerce du poivre. Le premier que nous attendons, n'arrivera que vers la fin de l'année. S'il lui survenoit quelque malheur, comme au *Grafton*, dont la cargaison a été perdue en grande partie, alors cette épice pourroit devenir d'un prix excessif, d'autant plus qu'elle manque dans les magasins des Hollandois.

Les vins de France, qui payoient déjà de gros droits, viennent d'être taxés à huit livres sterlings par tonneau, en sus des anciennes impositions. Cette surcharge déplait beaucoup, & nous nous en plaignons d'autant plus que l'Ecosse ne la partage pas avec nous. Il y a très-peu de vins François qui, dans ce Royaume, soient sujets à quelque droit. En général, notre Ministere paroît toujours disposé à favoriser les Ecossois, à notre préjudice, dans la distribution des impôts. Nous venons encore d'avoir une autre preuve de cette prédilection dans la nouvelle imposition qu'on a jugé à propos de mettre sur les maisons. L'Ecosse en est exempte ou peu s'en faut. En effet la généralité des maisons n'y est imposée qu'à 5000 liv. sterlings, tandis qu'il n'est pas un seul Comté en Angleterre qui ne soit obligé de fournir une somme aussi forte, & que plusieurs même de ces Comtés payent cette taxe au quintuple.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LA ROCHELLE, *le 31 Mars.*

Nous avons eu pendant tout le cours de ce mois un tems très-favorable pour la vigne; le froid, qui n'a presque point cessé jusqu'à ce jour, a retardé la végétation; desorte que les vignes, dans le moment actuel, ne paroissent pas plus avancées qu'elles ne l'étoient il y a deux mois. Elles ont pourtant commencé à pleurer le 25; malgré cela, les bourgeons ne s'annoncent pas pour vouloir sortir: ainsi il n'y aura point de bourgeons de Mars cette année. Tout paroît bien préparé. Comme on a taillé tard, chacun a eu le tems de faire sa taille avant que la vigne fût entrée en seve. On n'attend plus que le beau tems pour la voir pousser. Il semble que ce retard soit un pronostic que nous n'éprouverons point cette année les malheurs de la gelée. Dieu le veuille! Notre Province a grand besoin de bonnes récoltes pour se récuperer de tant de mauvaises qui ont presque ruiné la plûpart de nos Propriétaires de vignobles, & sur-tout de la derniere qui a été des plus malheureuses.

Les bleds & les foins qui avoient d'abord souffert de la sécheresse & du froid presque continuel, ont pris en peu de jours une nouvelle face, ayant été amplement abreuvés par de fortes pluies qui sont survenues vers la fin de ce mois. Quelques beaux jours d'intervalle ont réchauffé la terre & favorisé la végétation. Ces pluies ont aussi très-bien fait aux petits bleds de Mars qui n'avançoient point. Les hirondelles ont commencé à paroitre le 20 de ce mois.

Trois de nos vaisseaux venant de Saint-Domingue, sont entrés la semaine derniere dans ce Port avec de riches cargaisons; leur arrivée a causé d'autant plus de joie qu'ils n'étoient point assurés. On

en attend à tout moment quatre autres aussi riches que les premiers. S'ils arrivent à bon port, comme il y a tout lieu de l'esperer, notre Ville sera amplement fournie de denrées de l'Amérique. Cependant le prix du sucre & du café est considérablement augmenté depuis l'arrivée de ces navires.

De Lyon, *le 6 Avril.*

» La grande quantité de grains qui descend par le Rhône a fait monter jusqu'à 40 & 42 liv. le prix de la mesure de froment pesant 300 livres, poids de marc. Cependant il est sûr qu'il y a encore beaucoup de bled dans les greniers qui sont à portée de la Saône & du Doux; d'ailleurs les apparences de la récolte future se présentent bien.

Si la chaleur que le soleil nous fait sentir depuis quelques jours continue, on ne tardera pas à faire éclorre les vers à soie dont les productions sont si nécessaires à nos Manufactures.

La cherté de la soie décourage nos Fabricans & les empêche de faire des spéculations; ils ne veulent travailler que pour des commissions expresses. Si depuis un mois ou deux on a remonté quelques métiers, ce n'a guères été que pour faire des échantillons.

On a enlevé depuis peu les ceintres de la belle arche sous laquelle les eaux de la Saône passent pour entrer dans la Gare du projet de M. Perrache. Ce pont, d'une construction nouvelle & hardie, & dont l'écroulement avoit été prédit pour le jour du déceintrement, subsiste, & selon toute apparence, subsistera long-tems à la grande satisfaction de tout le monde, excepté peut-être des jaloux de l'Auteur ».

De Limoges, *le 6 Avril.*

Il vient de se passer dans notre voisinage une affaire qui, par son intimité avec le droit & le bien public, intéresse non-seulement la Province d'Angoumois, mais tout le Royaume.

Deux Terres sont possédées par un même Seigneur, auquel il est dû des cens & des redevances en grains. Son Prédécesseur les faisoit valoir par lui-même, il s'étoit toujours servi pour la perception de ces droits d'un boisseau qui paroissoit être la véritable mesure de sa Seigneurie. Mais en 1751, ces Terres furent affermées à un Particulier qui, sous prétexte que l'ancien boisseau étoit trop vieux, y en substitua un autre, sans observer aucune regle pour assurer l'exactitude de la mesure; ce nouveau boisseau ne fut ni étalonné ni marqué aux armes du Seigneur. En 1771, un autre boisseau fut encore substitué à celui qui avoit été introduit illégalement vingt ans auparavant. Ce boisseau avoit été fait par un Menuisier de la Rochefoucault pour le Propriétaire d'une autre Terre voisine dont la mesure étoit plus grande que celle des Terres dont il s'agit dans cette affaire. Les Censitaires se plaignirent ouvertement & reclamerent la protection de la Justice contre une prévarication aussi criante; ils présenterent Requête au Juge du Duché-Pairie de la Rochefoucault, pour que les mesures dont ils se plaignoient fussent saisies & pour que leur Seigneur ou ses Fermiers fussent tenus de faire faire un boisseau ajusté & étalonné, avec l'empreinte des armes seigneuriales, contenant neuf mesures un tiers du boisseau d'Angoulême, conformément à ce qui est porté dans l'ancien registre des Mercuriales de la Sénéchaussée de cette Ville, ensemble toutes mesures de réduction proportionnées audit boisseau. Le Juge de la Rochefoucault saisit en conséquence les mesures qui lui étoient dénoncées, sçavoir un boisseau, un demi-boisseau & une petite mesure.

Le Seigneur Propriétaire est intervenu dans le procès intenté à ses Fermiers, & a appellé de la Sentence du Juge de la Rochefoucault. Il a soutenu qu'il avoit droit de donner mesure à ses Vassaux; que les mesures saisies étoient anciennes, & que par conséquent elles étoient les vraies mesures de ses Seigneuries. Mais on lui a répondu que le boisseau étoit nouvellement fait, ainsi qu'il a été prouvé par les vérifications. On lui a répondu encore que tel droit qu'il pût avoir de donner mesure à ses Vassaux, cependant cette mesure ne pouvoit être arbitraire, & qu'il falloit qu'elle fût fixe & déterminée; enfin on lui a démontré que la mesure principale étoit en contradiction avec les mesures de réduction; qu'il n'y

avoit nulle proportion entre elles ; ce qui étoit contre toutes les Loix. L'appel ayant été porté au Parlement de Paris, la Cour, par son Arrêt du 27 Mars dernier, l'a mis au néant & a condamné le Seigneur Propriétaire aux dépens envers toutes les Parties.

Il est utile que ce Jugement soit connu, pour engager les Seigneurs dont les mesures seroient défectueuses à les faire mettre en regle. Ils le doivent par équité pour de malheureux Censitaires à qui des négligences aussi abusives causent souvent un grand préjudice. Ils se le doivent aussi à eux-mêmes, s'ils ne veulent pas s'exposer à des procès toujours dispendieux & encore plus désagréables.

DE RETHEL-MAZARIN, *le 8 Avril.*

Une personne bienfaisante vient de faire présent à cette Ville d'une somme qui doit être destinée à l'instruction de vingt enfans qu'on élevera dans les vrais principes de la Religion, & dont on dirigera les talens de maniere qu'ils puissent être employés par la suite aux travaux de notre Manufacture. Les Administrateurs de l'Hôpital-Général, préposés à la direction de cet établissement patriotique, avertissent les parens qu'on y recevra les enfans à l'âge de six ans, & qu'on les gardera jusqu'à 18. Ceux qui seront nés à Rhetel-Mazarin auront la préference, & l'on choisira dans le nombre les enfans qui appartiendront aux Habitans les plus mal-traités de la fortune, pourvu toutefois qu'ils soient en état de donner des preuves d'une probité reconnue. Tous les bons Citoyens sont invités à concourir au soutien & à l'augmentation d'une Institution si respectable. Ils sont priés aussi d'observer que l'Hôpital-Général de cette Ville est déjà chargé de nourrir & d'entretenir 92 personnes, quoiqu'il n'ait que 2000 liv. de rente & cent septiers de froment. Un revenu aussi peu proportionné aux dépenses qu'exige nécessairement l'entretien d'un pareil nombre d'individus, suppose de la part des Administrateurs de cette Maison, une grande économie & une conduite pleine d'intelligence & de sagesse.

DE PARIS, *le 13 Avril.*

ANECDOTE relative à la Maison de Cambiaso de Gênes, si célebre dans le Commerce, autant par son exacte probité, que par l'immensité de ses richesses; extraite des Voyages manuscrits de l'Europe, de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne.

Bartolo Cambiaso, chef d'une famille qui s'est rendue célebre par le Commerce & par l'harmonie qui a toujours régné parmi ses Membres, négocioit à compte & demi, avec la Maison Novi de Nismes, qui lui fournissoit une quantité considérable de ces petites étoffes de laine, qui se fabriquoient alors en Languedoc, où elles étoient connues sous le nom de *Sargettes*. Au bout d'un temps très-considérable, la Maison Novi voulut régler ses comptes avec Bartolo Cambiaso. Le chef de ce Commerce se rendit à Gênes, avec ses livres & toutes ses écritures, tenus dans le plus grand ordre. Bartolo reçut on ne peut pas mieux le Négociant Novi. Mais quand il fut question de régler les affaires, Bartolo Cambiaso, qui n'avoit jamais eu de livres, fut très-étonné de l'appareil que lui présenta Novi. *A quoi bon tant d'écritures*, lui dit-il, *notre partage sera bien-tôt fait : nous étions convenus de partager les bénéfices par égales parties ; prenez la moitié de ma fortune & tout sera fini* ? M. Novi étoit si persuadé de la bonne foi de Cambiaso, qu'il accepta la proposition, & retira, pour sa part, plus de cent mille piastres, ou 450 mille livres de France. Ces traits de probité, & ces marques réciproques de confiance rappellent l'âge d'or. Malheur au siecle où cette anecdote excitera la surprise ! Le trait que je viens de raconter est du milieu du siecle dernier. Les descendans de cet honnête Négociant comptent aujourd'hui un Doge parmi eux, dont l'administration a fait autant d'honneur à l'humanité, qu'elle a été utile à la République de Gênes. Les correspondances infinies de la famille des Cambiaso, l'ont mise à portée de procurer au peuple Génois, tous les approvisionnemens nécessaires à beaucoup meilleur marché qu'auparavant ; & il n'a pas tenu à elle qu'il ait pu jouir toujours de cet avantage.

DESCRIPTION d'une Machine très-ingénieuse, inventée par Claude Besson, Dauphinois, pour retirer de la mer les effets naufragés ; extraite des précédens Mémoires manuscrits.

Les Receuils de Machines sont, pour l'ordinaire, des ouvrages que la multiplicité des figures rend très-dispendieux, aussi voit-on rarement que l'on en fasse deux éditions de suite ; l'ouvrage s'oublie bien-tôt, & les domestiques ou les enfans détruisent les estampes des volumes qui restent : enfin un livre intéressant est perdu, au bout de deux siecles, pour la société. Quelques Savans les regrettent ; mais il n'est plus temps : je crois donc que l'on rendroit un véritable service au Public, en examinant de nouveau ces Recueils, & en publiant séparément ce qu'ils peuvent avoir de généralement utile. J'ai osé tenter ce projet, & j'ai mis à contribution à cet égard, tous les Méchaniciens des siecles passés qui ont écrit en Europe. Voici, par exemple, une Machine de Claude Besson, Dauphinois, qui m'a paru digne d'être plus connue, vu sa grande importance dans tous les ports de mer, & sur les bords des rivieres.

Pour en avoir une idée, on imaginera deux tenailles de fer, dont les branches seront recourbées en dedans & d'égale longueur, comme celles des compas d'épaisseur ordinaire ; elles auront chacune un anneau au bout de leurs parties supérieures, & un anneau vers le milieu de la partie convexe & inférieure ; enfin leurs centres seront réunis par une barre de fer plus ou moins longue : & toute la machine formera ainsi une espece de chevalet.

Les quatre anneaux qui seront au haut des branches courbes de ces tenailles sont destinées à recevoir quatre bonnes cordes, qui iront s'attacher à une autre corde plus forte ; & les quatre anneaux ajustés dans l'épaisseur des parties convexes & inférieures des branches des tenailles, recevront aussi quatre petites cordes, dont l'objet est de faire ouvrir les tenailles, par le seul poids de cet instrument. A peine auront-elles embrassé l'effet naufragé, que l'on retirera le cordage qui fait fermer les tenailles, & celles-ci enleveront le ballot ou la piece de canon, qui ne pourra plus leur échapper. Cette idée est bien supérieure à la Machine que j'ai proposée pour le même objet.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

Annonce de Livre.

Dissertation qui a remporté le Prix, au jugement de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Besançon, en l'année 1777, sur ce sujet : *Quels sont les caracteres & les causes d'une maladie qui commence à attaquer plusieurs vignobles de Franche-Comté, & les moyens de la prévenir & de la guérir* ; imprimée par l'ordre de M. de Lacoré, Intendant du Comté de Bourgogne. Par le R. P. Prudent, de Faucogney, Religieux Capucin à Besançon. A Besançon, chez Cl. Jos. Daclin, Imprimeur du Roi, de l'Académie &c, & se vend chez Lépagnez cadet, Libraire, Grand'rue, plus haut que la Place S. Pierre. 1778. In-8o. de 130 pag.

Cette Dissertation est divisée en deux parties ; dans la premiere l'Auteur recherche quels sont les symptômes & la nature de la maladie qui depuis près de 20 ans attaque les vignes de l'Alsace & surtout celles de la Franche-Comté. Cette maladie se reconnoît à une tache noire qui se rencontre toujours à 3 ou 4 pouces du tronc & qui s'étend jusqu'à la moële, la pénétre & en détruit le tissu cellulaire. Cette noirceur, qui annonce un vice radical, se propage jusqu'aux racines, qui se trouvent bientôt pourries. L'Auteur a examiné chymiquement la terre qui entouroit les pieds de vigne infectés de cette carie, & il a reconnu qu'elle étoit en quelque sorte pourrie & viciée par une humidité visqueuse, & que par conséquent cette terre ne pouvoit fournir aux plants de vigne qu'une nourriture de la plus mauvaise qualité. Dans la seconde partie de son Mémoire, l'Auteur indique les moyens de dissiper cette humidité trop abondante qui est la principale source de tout le désordre, & de rendre à cette terre malade les sucs nourriciers qu'elle a perdus en la travaillant avec méthode, & en l'amendant avec des substances animales & phlogistiquées. Le P. Prudent ne prescrit rien ici qu'il n'ait pratiqué lui-même avec succès, & son Ouvrage est le résultat de plusieurs années d'expérience.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 11 Avril 1778, au Mercredi 15 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. 5 s.; Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s. à 9 liv. 15 s. *le septier.*

Du Samedi 11 Avril 1778 au Mercredi 15 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 15 Avril 1778, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Avril 1778.

Or de Portug. à . . .	722 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à . . .	718			
Du Pérou à	710			
Les guinées à . . .	720			
Ducats à	98			*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100			
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52			
Piastres à	49	7	6	

Changes de Paris du 15 Avril 1778.

Amsterdam	53	½	
Londres	30	1	16e.
Hambourg	188	¾	
Madrid	15	3	6
Cadix	14	19	6
Livourne	96		
Gênes	94		
Lyon	1 ⅛ à 1 p. ⅛		

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Samedi 4.

Messieurs

Rouillard... pp^lles.	C.	
Viageres	E.	
Pincemaille. Perp. de l'ancien Clergé.	t. l.	

Du Lundi 13.

Thevenin ... pp^lles.	C.	
Viageres	F.	
Masson ..... pp^lles.	D.	
Viageres	E.	
Delamotte.. pp^lles.	E.	
Viageres	C.	
Creuzé ..... pp^lles.	C.	
Viageres	C.	
Tontine.....	C.	

Suite du Lundi 13.

Messieurs

Certain ..... pp^lles.	F.	
Viageres	F.	
Tontine	G.	

Du Mardi 14.

Cauchy ..... pp^lles.	F.	
Viageres	F.	
Tontine	F.	
Marsollier .... v^res.	D.	
Perpétuelles..	D.	
Defays ..... pp^lles.	E.	
Viageres	E.	
Desplaces.. pp^lles.	C.	
Viageres.....	C.	
Tontine	D.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1778.	*Lundi* 13.	*Mardi* 14.	*Mercredi*
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1640 35 37 ½ 40	1650 55 60 57 ½ (55	1655 52 ½ 4
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1050 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	370	372 . . .
Rescriptions . .	18 17 ½ 18 . .	17 ½ 18 17 ½ 18.	18 18 ½ 19 18
Bil. des Fermes .	5	4 ½	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonneme de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jo d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécr des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 29 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 30 *Juillet.*

» LES eaux-de-vie sont peut-être la partie la plus lucrative & la plus considérable de tout le Commerce intérieur de l'Empire. On en distingue de plusieurs sortes ; sçavoir, l'eau-de-vie de grains nationale, l'eau-de-vie de Dantzick, & celles de France & d'Espagne. L'eau-de-vie nationale est la liqueur la plus recherchée du Peuple. Tous les Propriétaires de terres ont le droit de distiller de l'eau-de-vie; mais ils ne peuvent pas la vendre eux-mêmes ; ils sont obligés de la céder à la Couronne qui accorde ensuite à un Fermier le privilege exclusif de faire ce commerce. Il se consomme annuellement en Russie 12 millions de vedros d'eau-de-vie nationale ; le vedro contient treize pintes de Paris. En faisant soustraction de ce qu'il en coûte à la Couronne pour l'achat des eaux-de-vie nationales, il devroit en résulter pour elle une somme d'environ 24 millions de roubles. Cependant, selon le calcul le plus exact des revenus de l'Empire, elle ne perçoit annuellement que 5 millions ; sçavoir 3 millions, provenants du département de Pétersbourg & de Moscou ; & 2 millions, de la Siberie & des autres Provinces. Il est évident que cette difference énorme ne peut provenir que des fraudes ou des opérations infidelles des Fermiers ».

» L'eau-de-vie de Dantzick n'est point d'usage parmi le Peuple. La consommation de toute celle qu'on importe en Russie, se fait par la Noblesse & par les Etrangers. Il faut en dire autant des eaux-de-vie de France & de celles d'Espagne, avec cette difference que celles de France ont un débit plus considérable ».

» Le prix du bail de la Ferme des eaux-de-vie de France & d'Espagne, qui a expiré avec l'année 1774, étoit de 116 mille roubles par an ; les Fermiers en ont retiré 760 mille dans chacune des quatre années de sa durée. Par leur privilege, ils ne pouvoient faire entrer dans l'Empire que dix mille ancres de ces eaux-de-vie ; mais ils ont sçu concilier cette fixation avec leurs intérêts. En place d'eau-de-vie, ils ont fait entrer une grande partie d'esprit-de-vin, avec lequel ils ont composé le double de la premiere liqueur. Non contents de ce gain, ils ont engagé plusieurs Négocians étrangers à importer des parties de cette boisson, dont les droits d'entrée leur ont rendu, à eux Fermiers, au-delà de 200 mille roubles ». Telles sont les observations d'un homme fort instruit sur toutes les parties du Commerce de Russie.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le* 5 *Août.*

Notre Académie vient de publier un très-long Programme contenant l'indi-

cation des ſujets de Prix qu'elle propoſe pour l'année prochaine. On ſe bornera ici aux deux ſuivans, parce que ce ſont les ſeuls qui ſoient du reſſort de cette Feuille.

Feu M. Eller, Conſeiller-Privé, & Directeur de la Claſſe de Philoſophie expérimentale, ayant fondé un Prix qui doit être principalement relatif aux matieres d'Agriculture & de Jardinage, on avoit propoſé en 1775 une queſtion pour laquelle le Prix devoit être adjugé en 1777; mais l'Académie n'ayant pas été ſatisfaite de ce qui lui a été envoyé, continue la même queſtion, avec quelques développemens; en voici l'énoncé.

» Les végétaux tirant leur nourriture » principale de la terre, par le moyen » de leurs racines, le choix du terroir » & la maniere de cultiver chaque plante » dépendent en grande partie de la na- » ture particuliere de ſes racines, telle » qu'on l'obſerve dans ſon lieu natal & » dans ſes divers âges. Il faut donc avoir » égard à la ſtructure deſdites racines, » à leur forme, à leur conſiſtance, à la » direction du tronc principal & de ſes » diviſions; laquelle direction eſt tantôt » perpendiculaire, tantôt horiſontale &c. » à la multitude des branches, & ſur- » tout aux petites racines dites capil- » laires, qui tantôt ſortent de tout le » corps de la racine, tantôt ſeulement » de ſes extrêmités; enfin il faut auſſi » avoir égard à l'écorce de ces racines, » plus ou moins ſucculente ou ſeche.

Cela poſé, on demande:

» Une claſſification des végétaux, fon- » dée ſur les differences des racines, & » qui ſerve à fournir des principes sûres » pour la meilleure culture de chaque » claſſe ».

Le Prix ſera de ſoixante & quinze ducats. Les Pieces ſeront reçues au concours juſqu'au premier Janvier 1779, & l'Académie proclamera ſon jugement dans l'Aſſemblée publique du 31 Mai ſuivant.

L'Académie avoit propoſé en Février 1776, d'après les ordres de Sa Majeſté, un Prix extraordinaire *ſur le ſecret de donner au ſable la dureté & la ſolidité des pierres, & de le rendre par-là propre à en faire des colonnes & des ſtatues.* Ce Prix devoit être adjugé dans l'Aſſemblée du 24 Janvier 1778, mais la Compagnie a cru devoir le renvoyer à celle du 24 Janvier 1779. Le Prix eſt de ſoixante fréderics d'or. On demande un Mémoire qui contienne le procédé qu'il faut ſuivre dans cette opération; elle exige que ce procédé ſoit abſolument neuf, qu'il ſoit fondé ſur des expériences bien conſtatées, & elle veut que le Mémoire où il ſera développé ſoit accompagné d'un échantillon ſur lequel elle puiſſe faire les épreuves néceſſaires pour aſſeoir un jugement sûr & au-deſſus de toute contradiction. Le tout doit lui être remis avant le premier Décembre de cette année.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 16 Août.*

On eſtime un million cinq cens mille livres ſterlings la cargaiſon des vaiſſeaux de la Compagnie des Indes Orientales arrivés à Portſmouth le ſix de ce mois. Cet événement a fait augmenter les actions de la Compagnie de 10 pour cent. Mais quel foible dédommagement, en comparaiſon des inquiétudes que nous cauſe l'attente des événemens futurs! Quelles triſtes révolutions notre Commerce ne va-t-il pas éprouver, ſi nos Colonies ſe détachent de nous! Il eſt vrai qu'aujourd'hui il ſe trouve un grand nombre de Politiques qui s'efforcent de nous démontrer que cette ſéparation ne nous ſera pas auſſi préjudiciable qu'on voudroit nous le faire craindre. Mais eux-mêmes n'ont pas toujours été de cet avis, & certainement nous enviſagions en 1745 nos Colonies ſur un point de vue bien different, comme on le peut voir dans un de nos Hiſtoriens modernes. Cet Ecrivain n'étoit, pour ainſi dire, que l'écho de toute la Nation, lorſqu'après avoir fait le récit de la conquête du Cap-Breton, arrivée cette même année, il ajoutoit:

» Les Naturels de la Nouvelle-An- » gleterre acquirent une grande gloire » par le ſuccès de cette entrepriſe. La » Grande-Bretagne qui en quelques oc- » caſions avoit agi comme marâtre de ſes » propres Colonies, fut alors convaincue » de leur importance, & traita de Fre-

» res ceux qu'elle avoit long-tems con-
» siderés comme des étrangers & des ri-
» vaux. Dans les circonstances où se
» trouvoit la Nation, elle ne pouvoit
» trop soutenir les intérêts des planta-
» tions de la Grande-Bretagne en Amé-
» rique. Elles étoient habitées par un
» Peuple brave, hardi & industrieux,
» animé d'un esprit actif pour le Com-
» merce, & inspiré d'un noble zele pour
» la liberté & l'indépendance. Le Com-
» merce de la Grande-Bretagne accablé
» de lourdes taxes & d'impôts excessifs,
» languissoit depuis quelque tems dans
» plusieurs branches très-importantes.
» Les François avoient mévendu nos
» draps & dépouillé nos Marchés dans
» le Levant. L'Espagne ne se fournissoit
» plus, comme autrefois, des marchan-
» dises d'Angleterre, les exportations
» pour l'Allemagne étoient considéra-
» blement diminuées par la méfintelli-
» gence qui avoit regné entre la Grande-
» Bretagne & la Maison d'Autriche:
» ainsi sa plus grande ressource étoit dans
» la communication avec ses propres Co-
» lonies, qui faisoient la consommation
» de ses marchandises, & d'où elle ti-
» roit des quantités immenses de sucre,
» de rum, de tabac, de poisson, de
» bois, d'équipages de mer, de fer, de
» fourrures, de drogueries, de riz &
» d'indigo. Les plantations méridiona-
» les produisoient aussi de la soie, &
» en les encourageant à propos, elles
» pouvoient fournir tout ce qu'on doit
» attendre du terroir le plus fertile &
» du plus heureux climat. Le Conti-
» nent de l'Amérique Septentrionale
» étant bien cultivé, doit être un fonds
» inépuisable de richesses & de forces
» pour la Grande-Bretagne, & il peut
» même devenir le dernier asyle de la
» liberté Britannique, si la Nation étoit
» réduite en esclavage par le despotis-
» me domestique, ou par quelque Do-
» mination étrangere. Si ses richesses
» étoient envahies, son esprit national
» détruit, les loix & les constitutions
» de l'Angleterre anéanties; alors ces Co-
» lonies, fondées par nos Peres, pour-
» roient recevoir & entretenir leurs fils
» comme des exilés malheureux & des
» réfugiés ruinés ». Voyez *Smolett, Hist. d'Angleterre, Livre 9e, chap. 8 de la traduction Françoise, par M. Targe.*

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Strasbourg, *le* 18 *Août.*

Lettre au Rédacteur » Il paroît ici, Mr, une *Ordonnance sur la rage*, faite par les Préteur, Consuls & Magistrats de cette Ville, & un *Arrêté & Décret des Magistrats de la même Ville, composant le College de Santé*, que le Public vous sçaura gré de lui communiquer par la voie de vos Feuilles. Vous ne pouvez guères l'entretenir d'objets qui intéressent davantage le bien de l'humanité.

Il y a long-tems que les Médecins cherchent un spécifique pour guérir de la rage. Les remedes qui jusqu'à présent avoient eu le plus de crédit, étoient la poudre de Paulmier, la poudre de Dampier ou antilysse de la Pharmacopée de Londres, celle de Tunquin ou de Cobb, les scarabés de Mai, les cantharides. Ces remedes étoient connus & employés par les Médecins. Plusieurs Particuliers possédoient aussi des recettes qui differoient peu des compositions précédentes; mais le traitement qui paroît avoir eu le plus de succès, est celui des frictions mercurielles & du mercure pris intérieurement. Le premier qui ait proposé le mercure contre la rage, est Jean Ravelly dans un petit Traité qui parut en 1696. Vinrent ensuite Daniel Tavery, Jean Astruc, Pierre Default, André Cantwel, François de Sauvages, M. Darluc, le Frere du Choisel, M. Arrijau, M. Duhaume, M. de la Sône, MM. Baudot, le Jau, Oudot, Bertrand de Marseille, Rore, Hoin, Künh, Linaier, les Docteurs Nugent, Gamés, Fothersill, M. Ehrmann, &c. &c. &c. Tous ces Médecins sont Partisans de la méthode des frictions & de l'usage interne des préparations mercurielles; ils proposent en même tems un traitement méthodique pour le pansement de la plaie, & conseillent les saignées, les purgatifs, les anti-spasmodiques lorsque ces remedes sont indiqués. Le Gouvernement avoit déjà senti l'utilité d'un traitement qui fut en même tems curatif & facile à administrer. C'est pourquoi il a fait imprimer à ses frais la méthode de M. de la Sône, premier Mé-

decin du Roi en ſurvivance, & les eſſais anti-hydrophobiques de M. Baudot, Médecin à la Charité-ſur-Loire. C'eſt auſſi dans les mêmes vues qu'un Magiſtrat reſpectable par ſon amour pour l'humanité *, touché des ravages que cette cruelle maladie exerce dans les campagnes, a remis à la Société Royale de Médecine une ſomme pour être diſtribuée à celui qui détermineroit quel peut être le meilleur traitement de la rage ; & pour répondre aux vues de M. le Lieutenant-Général de Police, la Société Royale de Médecine a chargé un de ſes Membres de rédiger toutes les obſervations qui lui avoient été envoyées ſur le traitement de la rage, & doit les publier inceſſamment, afin que les Auteurs qui travailleront ſur cet objet puiſſent en tirer quelque utilité.

Les Magiſtrats de la Ville de Straſbourg, excités par le même zele, ont rendu à ce ſujet une Ordonnance, & ont fait imprimer *une Inſtruction concernant les perſonnes mordues par une bête enragée*, ſuivie du traitement qu'il convient de faire, & de pluſieurs obſervations relatives à cette maladie. L'Ordonnance contient les neuf articles ſuivans.

Art. I. Comme il eſt de la plus grande importance qu'on ſoit toujours informé au plutôt & en détail de tout ce qui regarde & les animaux attaqués de la rage, ou qui en ſeroient fortement ſuſpectés, & les perſonnes qui auroient déjà eu le malheur d'être mordues d'un de ces animaux, nous voulons & ordonnons que chacun des Habitans de cette Ville, ou de ſon Ban, qui auroient connoiſſance directement & indirectement de quelque animal enragé ou fortement ſuſpecté, ou de quelque perſonne mordue, vienne ſur le champ en faire la déclaration circonſtanciée pardevant l'Ameiſtre-Régent.

Art. II. Sur cette déclaration, l'Ameiſtre-Régent députera auſſi-tôt le Médecin-Phyſicien de la Ville, ou même au beſoin quelques-uns des Sénateurs & un Greffier pour aller prendre les informations néceſſaires, dont il ſera enſuite fait rapport & dreſſé procès-verbal détaillé au Bureau & Protocole de l'Ameiſtre-Régent, qui en conſéquence donnera ſur le champ les ordres qu'il croira néceſſaires, ſoit en aſſemblant le College de Santé, ſoit en faiſant telles autres diſpoſitions particulieres qu'il jugera convenables, & à l'exécution deſquelles il invitera la Chambre de Police de tenir la main.

Art. III. Sera tenu le Procureur-Fiſcal de veiller à l'exécution de l'article précédent, de faire lui-même ſur le champ, rapport au Bureau de M. l'Ameiſtre de ce qu'il aura appris concernant les accidens dont il s'agit ; de faire aſſigner au même Bureau les perſonnes qu'il ſçauroit avoir connoiſſance des faits y relatifs, & même de dénoncer à la Police ou au Sénat les Particuliers qui auroient au mépris de ce qu'ils doivent à leurs Concitoyens, négligé de faire la déclaration preſcrite par l'art. I. Pour réparation de quoi nous ordonnons que tous nos Juſticiables, qui ſeront convaincus de négligence ou de déſobéiſſance, ſeront condamnés à tenir priſon plus ou moins de tems, ſuivant que les circonſtances ſeront plus ou moins aggravantes.

Art. IV. Nous faiſons très-expreſſes inhibitions & défenſes au Bourreau de diſtribuer aucuns remedes pour la rage. Nous lui enjoignons de renvoyer les perſonnes qui s'adreſſeroient à lui, au Médecin-Phyſicien de la Ville, & d'aller déclarer ſur le champ à M. l'Ameiſtre-Régent tout ce qui viendroit à ſa connoiſſance ſur le fait de la rage, le tout ſous peine d'empriſonnement.

Art. V. Le motif de diminuer le nombre des chiens eſt devenu d'autant plus preſſant & plus inſtant, que nous avons remarqué qu'il étoit conſidérablement augmenté depuis quelque tems ; ce qui d'une part ne peut que multiplier les occaſions de la rage dans cette Ville, & de l'autre, que conſommer des denrées, ſouvent au détriment de l'alimentation des pauvres honteux ; ces conſidérations nous ont donc portés à ordonner : Que déſormais dans les tems de grande chaleur & de grand froid, il ſera enjoint au Bourreau, par Décret de la Police, ou dans les cas urgens, en vertu de l'ordre de l'Ameiſtre-Régent, de tuer tous les chiens qui, après la publication de l'ordre qui en ſera donné, ſeront trouvés ſans marque. Voulons en outre que la diſtribution de ces marques ne ſoit plus

* *M. Lenoir, Conſeiller d'Etat, Lieutenant Général de Police.*

faite dorénavant par le Maitre des Hautes-œuvres ; mais qu'elle soit réservée au Bureau des Aumônes, où pour chaque marque il sera perçu un écu de trois livres tournois au profit de la Caisse des Aumônes, & sur ce produit sera assigné le salaire du Maitre des Hautes-œuvres, s'il lui en est dû.

Nous nous sommes déterminés d'autant plus volontiers à fixer à trois livres le prix de la marque qui sera distribuée par la Chambre des Aumônes, qu'indépendamment de ce que le produit de ces marques doit tourner au profit des pauvres, il sera libre à ceux qui trouveroient cette fixation trop onereuse, de garder chez eux leurs chiens, ou de s'en défaire.

Art. VI. Au surplus, nous entendons que ces marques seront changées & renouvellées tous les six mois. Et comme nous avons été prévenus que quelquefois on voloit celles qui pendent au cou des chiens, nous ordonnons que ceux qui en seront convaincus soient condamnés par la Police à un mois de prison.

Art. VII. Sur ce qu'il nous a éte rendu compte que plusieurs Particuliers qui reçoivent l'aumône de la Ville, entretenoient des chiens, ce qui ne peut qu'augmenter la gêne dans laquelle ils vivent, nous avons ordonné que tous ceux qui auroient l'aumône publique, la perdroient *ipso facto*.

Art. VIII. Le même esprit qui, dans certains cas, comme celui de l'Art. II, nous porte à la rigueur, nous invite aussi à la commisération. Ainsi quand, par malheur, des Particuliers & des familles pauvres auront vu brûler, en conséquence d'ordres supérieurs, partie de leurs meubles, qui souvent font tout leur bien, nous voulons, ainsi qu'il en a été usé en dernier lieu par notre Chambre d'Economie, sur la demande du College de Santé, à l'égard des Propriétaires des bestiaux soupçonnés de rage & assommés à la Ruprechts-Au, qu'il soit accordé des dédommagemens, en tout ou en partie, aux indigens dont par ordre supérieur les meubles auront été brûlés : cette condescendance de notre part sera un motif de plus de déclarer fidelement les effets infectés ou suspectés.

Art. IX. Nous voulons que la présente Ordonnance (dont l'exécution sera commise en tant que de besoin à notre Chambre de Police) soit imprimée en François & en Allemand, & affichée dans les lieux accoutumés ; qu'elle soit publiée & affichée de nouveau tous les six mois, au commencement de l'année & à la S. Jean, époques où seront renouvellées & changées les marques dont il est parlé dans l'Art. III, & que ledit Réglement soit relu toutes les années sur les Tribus. Fait à la Chambre des XXI. le 3 Août 1778.

L'instruction concernant les personnes mordues par une bête enragée forme une brochure de 16 pages in-12, imprimée à Strasbourg chez Jean-François le Roux. Cette instruction est précédée de l'arrêté suivant.

Arrêté & Décret des Magistrats de la Ville de Strasbourg, composant le College de Santé.

Sur le rapport qui nous a été fait, dans une de nos fréquentes Assemblées, concernant l'accident arrivé à la Ruprechts-Au, des observations faites & redigées par le Sr. Ehrmann, Médecin-Physicien de cette Ville, Membre de la Société Royale de Médecine de Paris, sur les cures d'hydrophobie ou rage, operées par lui ou sous sa direction, lesquelles observations ont été lues à l'Assemblée hebdomadaire de MM. les Professeurs de l'Université de cette Ville, de quelques Magistrats & autres Citoyens ou Etrangers Amateurs des Sciences & des Lettres, chez M. Baron d'Autigny, Préteur-Royal, il a été, sur les requisitions de M. Holdt, notre Avocat-Général, arrêté que le Sr. Ehrmann seroit prié & invité de donner au Public, par la voie de l'impression en François & en Allemand, les susdites observations, & d'y ajouter en même tems les marques ou symptomes sur lesquels on doit plutôt que plus tard se défier d'un chien, pour prévenir l'un des plus grands maux & fleaux de l'humanité & de la Société, & sera au besoin, l'impression de cet Avis salutaire au Public, facilitée par la Caisse publique. Fait à Strasbourg ce 27 Juillet 1778.

Dans l'Instruction concernant les personnes mordues par une bête enragée, M. Ehrmann commence par rassurer ses Concitoyens sur le préjugé où l'on est

que la rage eſt une maladie ſans remede & que la mort ſeule peut y mettre fin. Il prévient enſuite que les remedes dont les obſervations qui ſuivent prouvent l'efficacité, doivent être appliqués ſur le champ dans de ſi fâcheux accidens, mais que les Médecins & les Chirurgiens doivent, en les adminiſtrant, prendre en conſidération l'âge, le tempérament, le genre des accidens, &c. des perſonnes auxquelles ils feront l'adminiſtration de la méthode ſuivante.

M. Ehrmann décrit enſuite les ſymptomes de la rage dans le chien, & les ſignes de cette maladie chez l'homme qui en eſt atteint.

Suivant M. Ehrmann, de tous les remedes vantés juſqu'à préſent comme ſpécifiques contre la rage, il y en a bien peu qui aient été ſalutaires au genre humain; ou ils n'attaquent pas la racine & la cauſe du mal, ou ils deviennent inutiles par la foibleſſe & la lenteur de leur effet. Les Médecins les plus inſtruits ſont généralement d'accord que le venin de la rage réſide dans la ſalive. Ce qui confirme encore ce ſentiment, c'eſt que la rage ſe gagne par le léchement ou par toute autre communication de ſalive, auſſi-bien que par la morſure d'un animal attaqué de la rage. Le meilleur traitement que l'on pourroit employer ſeroit donc de procurer à la ſalive infectée l'iſſue la plus prompte & la plus abondante. L'analogie eſt ſenſible par elle-même, & l'heureux ſuccès des épreuves faites à cet égard en prouve la bonté.

TRAITEMENT.

Auſſi-tôt qu'une perſonne aura été mordue par un animal enragé, on brûlera la plaie pour la faire ſuppurer, ou l'on ſcarifiera profondément la partie affectée; on la couvrira enſuite d'un emplâtre veſicatoire, qui dépaſſe les bords de la plaie. Il faut avoir ſoin de l'entretenir ouverte le plus long-tems qu'il ſera poſſible. S'il n'y a encore aucune marque qui prouve que le venin ait déjà gagné le ſang, on continuera de chercher à prévenir ſon effet par les moyens ſuivans.

On ordonne au malade quelques bains domeſtiques tiedes; lorſque les veines ſont engorgées, on lui fait une ſaignée. Si la perſonne eſt âgée, elle prendra pendant deux jours chaque fois un demi-gros de pillules mercurielles laxatives; enſuite on lui fera les frictions comme il ſuit.

On prend une demi-once de mercure que l'on broye avec de la térébenthine de Veniſe ou d'Alſace, autant qu'il en faut pour incorporer le mercure; on y ajoute une demi-once ou trois quarts de ſain-doux; avec cet onguent on frotte d'abord la plaie, puis les jambes, les cuiſſes, & le troiſieme jour les aines, faiſant enſorte que tout l'onguent ſe trouve conſommé dans les trois jours.

Le troiſieme jour on donne au malade, matin & ſoir, trois grains de panacée mercurielle, ou du ſublimé doux formé en pillules avec de la mie de pain; on continue tout ce traitement juſqu'à ce qu'il ſe déclare une ſalivation, que l'on augmente ou modere ſuivant les circonſtances. Mais ſi l'on remarque dans le malade quelques accidens de nerfs, comme triſteſſe, inquiétude, mouvemens convulſifs, on ſe ſervira de la poudre ſuivante, ſelon les circonſtances, une ou deux fois par jour. Cinnabre d'antimoine ou artificiel, duquel on voudra, dix grains, muſc ſix grains, camphre quatre grains, opium un grain. On en fait une poudre que l'on donne au malade avec une infuſion ſudorifique.

Si l'uſage du mercure pris intérieurement n'occaſionnoit ni la ſalivation ni les ſelles, il n'en faudroit pas moins le continuer encore quelques jours, & dans ce cas avoir recours aux ſaignées, vomitifs & médecines, mais toujours d'après le conſeil des Médecins. Si malgré tout cela la maladie empiroit, & qu'il s'y joignît des accidens conſidérables, tels que l'horreur de l'eau, on la traitera comme une maladie inflammatoire, on redoublera les frictions, principalement ſur le cou & ſur la poitrine; on réiterera les ſaignées, on ſe ſervira de remedes rafraichiſſans, tels que les acides, le nitre &c.

Parmi les obſervations qui ſuivent, M. Ehrmann avoit déjà communiqué les cinq premieres à la Société de Médecine. Nous allons tranſcrire la ſixieme.

Le 3 Mars 1778, le nommé Statter, pauvre Gardien, âgé de 43 ans, & un Garçon de 17 ans, fils d'un Payſan nom-

mé Hendler, l'un & l'autre Habitans de Bettenhofen, Village à trois lieues de Strasbourg, furent mordus par un chien enragé ; les morsures qu'ils reçurent, tant aux cuisses qu'aux mains & aux doigts, étoient assez profondes ; le même chien mordit aussi un Cordonnier de Gambsheim, près dudit Bettenhofen, nommé Lipp, âgé de 33 ans. Ils furent traités tous les trois sous la direction de M. Ehrmann, par le Sr. Maské, de la maniere suivante.

On les évacua d'abord par des pillules de mercure dulcifié. Les playes furent lavées avec une eau salée, profondément scarifiées, impregnées de la poudre de cantharides, & couvertes d'emplâtres vésicatoires qui dépassoient de beaucoup la playe. Au soir du jour de l'évacuation, on donna à chacun trois grains de panacée mercurielle en forme de pillules. Le lendemain, pour hâter la salivation, on y ajouta le frottement aux parties nécessaires avec deux dragmes d'onguent Napolitain, & l'on fit boire aux malades une suffisante quantité de décoction d'orge. Par ce moyen, le 4e. jour, la suppuration des playes & la salivation furent bien établies. Le 5e. jour au matin, on observa dans le garçon une chaleur forte & seche. Il étoit très-agité, & malgré une soif très-ardente, il refusoit toute boisson. Les frictions furent redoublées, ce qui augmenta la salivation jusqu'au soir. Alors le malade but copieusement, & eut un peu de tranquillité ; on continua la salivation jusqu'à ce que l'intérieur de la bouche & du gozier commencerent à s'exulcerer. On avoit fait observer à ces malades la diete la plus severe, & toute leur nourriture ne consistoit qu'en mets légers & de facile digestion, tels que décoction de riz, crême d'orge & soupe au lait. Après une suffisante salivation, & une suppuration de quatre semaines, on les purgea de tems en tems avec une décoction de rhubarbe & de manne ; les playes se fermerent, & on finit par ordonner aux convalescens du lait coupé avec de l'eau minérale. C'est ainsi que ces trois personnes ont recouvré leur santé, non sans beaucoup de souffrances, & jusqu'à présent (Août 1778), poils se sont bien rtés.

Prix des Grains dans les différentes Provinces du Royaume, pendant le cours du mois de Juillet dernier.

Limoges. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 80 liv., 7 l. & 6 l. 10 s. Le *Seigle*, le setier pesant 70 livres, 4 l. 10 s. & 4 l. 5 s.

Angoulême. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 80 livres, 9 l. 9 s. 9 d., 8 l. 15 s., 8 l. & sur la fin du mois, 7 l. 7 s. Le *Méteil*, le setier pesant 70 livres, 7 l. 2 s., 6 l. 2 s. 9 d. & 5 l. 7 s. 7 d. Le *Seigle*, le setier pesant 70 livres, 6 l.

Tulle. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 60 liv., 8 l. & 7 l. 10 s. Le *Seigle*, le setier pesant 56 livres, 5 l. 15 s. & 4 l. 15 s.

Brive. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 70 liv., 8 l. 15 s. & sur la fin du mois, 7 l. 4 s. Le *Seigle*, le setier pesant 65 livres, 7 l. & 5 l. 18 s.

Aix. Le *Bled* qui au commencement du mois s'étoit vendu 38 l. la charge pesant 310 à 320 liv., se vendoit le 12 Juillet 36 l. 10 s. Le prix du *Méteil* & du *Seigle* est diminué de 20 s. par charge.

Rouen. Le *Bled*, premiere qualité, 14 liv. 10 s., 14 l., 13 l. 10 s. & 14 l. 5 s. Deuxieme qualité, 13 l. 10 s., 13 l., 12 l. 10 s. & 13 l. Le *Méteil* 9 l., 10 l., 8 l. 10 s., 9 l. 5 s., 8 l. & 8 l. 8 s. Le *Seigle*, 7 l. 16 s., 7 l. 6 l., 6 l. 16 s., 6 l., 7 l. 5 s., 7 l., & ensuite 6 l. 8 s. L'*Orge*, 8 l. 10 s., 10 l. & 9 liv.

Mans. Point de variation sensible.

Meaux. *Idem.*

Grenoble & les autres Villes de la Province du Dauphiné, *idem.*

Sens, Tonnerre, Ville-Neuve-le-Roi, Nemours, & Ville-Neuve-l'Archevêque. Le prix des grains n'a point éprouvé de variation bien sensible dans ces différens endroits. Il en a été de même dans les principaux cantons de la Picardie.

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 22 Août 1778, au Mercredi 26 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 liv. 10 s., 10 l. à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 5 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 20 liv. 10 s. à 21 liv.; le seigle, de 9 l. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 5 s., 10 l. à 10 l. 5 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 22 Août 1778 au Mercredi 26 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 18 liv. 10 s., 19 à 20 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 26 Août 1778, de 44 à 45 l.; *id.* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 35 à 36; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 31 à 32; *id.* nouveau, de 30 à 31; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 29 à 30 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Août 1778.

Or de Portug. à . . .	730 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à	723			
Du Pérou à	718			
Les guinées à	728			
Ducats à	99			*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101			
Or à 20 karats à . . .	84	10		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54			*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5		
Piastres à	48	17	6	

Changes de Paris du 26 Août 1778.

Amsterdam	53 ½ à ⅝
Londres	29 ½
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 3
Cadix	14 19
Livourne	98
Gênes	96
Lyon	¼

***Lettres** de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.*

Du Vend. 21 Août 1778		Du Lundi 24.	
Messieurs		*Messieurs*	
Lempereur. Viag.	N.	Thevenin... pp^lles.	M.
Perpétuelles..	N.	Viageres....	M.
Boscheron... pp^lles.	M.	Masson..... pp^lles.	M.
Viageres.....	M.	Viageres.....	M.
Peinchein.... v^res.	M	Delamotte.. pp^lles.	M.
Perpétuelles..	M	Viageres.....	M.
Patu ..... pp^lles.	P.	Creuzé..... pp^lles.	M.
Viageres	P.	Viageres.....	M.
Rouillard.... pp^lles.	M.	Tontine.....	M.
Viageres.....	M.	Certain..... pp^lles.	M.
		Viageres.....	M.
Six premiers mois 1778.		Tontine.....	M.
		.....	
Pincemaille. Perp. t. l. de l'ancien Clergé.		.....	
		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1778.	*Lundi 24.*	*Mardi 25.*	*Mercredi 26.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1580	FESTE.	1580 85 . . .
D^o. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D^o. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D^o. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	392 . . . .
Rescriptions . .	18 ½	. . . . .	18 ½ . . . .
Bil. des Fermes .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 26 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BARBARIE.

DE TUNIS, *le 24 Février.*

LE Capitaine Audibert, commandant la tartane le *S. Jean-Baptiste*, a relâché dans cette rade. Ce navire, chargé de grains pour la Compagnie Royale d'Afrique, étoit destiné pour la Cale : une tempête qu'il essuya le 11 de ce mois, le força de jetter à la mer 150 charges de bled, & dans la nuit du 14, le tonnerre tomba sur ce bâtiment ; deux Passagers en furent tués, & le reste de l'Equipage qui fut très-endommagé, s'est rétabli ici par quelques jours de repos.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 24 Avril.*

Nous avons déjà eu occasion, il y a peu de tems, de mettre sous les yeux de nos Lecteurs quelques observations d'un sçavant Professeur d'Histoire naturelle à Pétersbourg, sur le commerce du coton en Russie ; en voici d'autres sur le même sujet, qui viennent de nous être adressées par la voie de notre correspondance en Allemagne ; elles pourront servir de supplément aux premieres.

» La culture du cotonnier reçoit chaque jour de nouveaux accroissemens dans le Gouvernement d'Orenbourg, où il y vient en si grande abondance que les Habitans, au moyen des Fabriques de coton établies depuis peu d'années dans cette Province, pourroient aisément se passer de toiles de lin & de chanvre. Jusqu'en 1740, les Anglois avoient été en possession, exclusivement à toute autre Nation, d'acheter le coton que les Kirgises venoient leur livrer à Orenbourg à un très-bas prix, & qu'ils revendoient ensuite très-cher dans leur Patrie ou en Russie même. Aujourd'hui ce commerce est défendu aux Etrangers; la Couronne achete le coton & le fait filer sur les lieux ; on l'y fabrique aussi dans diverses Manufactures nationales, desorte que tout le profit de la main-d'œuvre reste aux Habitans. Les premiers essais de cette filature en Russie ont été faits dans les contrées qui sont situées sur les bords du Volga : les troubles excités par les Baskires ont nui beaucoup à ces établissemens ; mais ces Barbares ayant mis fin à leur brigandage, cette branche d'Industrie recommence à prosperer.

Le plus bas prix du coton brut à Orenbourg est de 15 copeikes * la livre, le mitoyen est de 20 à 25 copeikes ; quant au coton filé, il coûte depuis 30 jusqu'à 40 copeikes la livre.

Il y a quelque tems que la Société Libre Economique de Pétersbourg reçut un Mémoire détaillé sur cet objet. Le

* *Le copeike est la plus petite monnoie de Russie, sa valeur est entre 11 & 12 deniers de France.*

but de ce Mémoire, eſt de prouver au Miniſtere combien il lui importe d'augmenter le nombre des Fabriques de coton, & de perfectionner celles qui ſont déjà établies. Il faudroit d'abord faire en ſorte que les Chivernéens, les Bouchares, les Taſchkenterniens & les Habitans de la Forteresſe de Troitskaja, qui tous ſont à la portée d'Orenbourg, fourniſſent aux Marchands Ruſſes le coton qu'ils vendent clandeſtinement aux Etrangers ou à leurs Agens ſecrets, & ſe procurer pour conduire les Manufactures des perſonnes plus induſtrieuſes & plus habiles que celles qui y ſont employées maintenant; en un mot ne rien négliger pour que les marchandiſes ouvragées qui ſortent de ces Fabriques ſoient auſſi bonnes & à meilleur marché que celles de France & d'Angleterre, afin qu'elles puſſent mériter la préference. Il ſeroit eſſentiel auſſi d'avoir de bons Négocians qui entretinſſent des liaiſons continuelles avec les Aſiatiques. L'Auteur du Mémoire conſeille de s'adreſſer pour cela aux Arméniens qui ſont ſans ceſſe des affaires avec les Perſans dont ils ſont eſtimés. Ces Arméniens, outre qu'ils ont des correſpondances & même des établiſſemens dans toute l'Aſie & dans pluſieurs parties de l'Europe, jouiſſent encore d'un grand crédit & ont la confiance des meilleures Maiſons de Commerce. On a déjà propoſé à quelques-uns d'entre eux de ſe transferer à Aſtracan; mais ils ont refuſé, parce qu'on n'a pas voulu les diſpenſer de la capitation.

Il en pourroit être des Manufactures de poil de chameau comme de celles de coton; les Baskires & les Kirgiſes en fourniroient abondamment de même que les Kalmouques qui habitent ſur les rives du Wolga & du Jaïk. En été le poil de chameau ne coûte à Orenbourg que 2 à 3 copeikes la livre, & en hiver, depuis 4 juſqu'à 6, ſouvent encore moins. Les femmes de la Ville de Jaizkoi entendent très-bien à le filer. C'eſt une femme Coſaque de la Forteresſe de Borskaja, ſur le Wolga, à 100 wertzes de Samarra, qui a fait le premier fil de poil de chameau. Il y a en Ruſſie cent autres branches de Commerce & d'Induſtrie, qui ne font que des progrès très-lents, & d'autres qui reſtent tout-à-fait inutiles, faute d'être ſuffiſamment encouragées.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 23 Avril.*

Les Hongrois voulant donner une nouvelle preuve de leur dévouement à nos Auguſtes Souverains, ſe ſont engagés, de leur propre mouvement, à fournir pour l'approviſionnement de l'Armée Autrichienne 1,200,000 boiſſeaux d'avoine. Le Royaume de Bohême en fournira 500 mille boiſſeaux, ſuivant la taxe qui lui a été impoſée.

Parmi les douze pauvres femmes auxquelles l'Impératrice-Reine a lavé les pieds le Jeudi Saint, il y en avoit deux dont l'une étoit âgée de 105 ans & l'autre de 104; on compte que l'âge réuni de toutes ces femmes, au nombre de 12, faiſoit enſemble 1053 ans. Le même nombre des pauvres vieillards, ſervis par l'Archiduc Maximilien, faiſoit auſſi 1016 ans.

ALLEMAGNE.

DE GOTTINGUE, *le 25 Avril.*

Comme le prix du tabac augmente de jour en jour, on en multiplie autant qu'on peut les plantations, & la plûpart de celles qu'on a déjà formées dans divers cantons en Allemagne continuent à réuſſir. Cette culture eſt d'autant plus avantageuſe, qu'après la récolte du tabac, on peut encore ſemer du ſeigle ſur le même terrein.

L'été dernier, les Hollandois tirerent de Stettin ſeul plus de 30,000 quintaux de feuilles de tabac recueillies dans le pays. On en a fait autour de notre Ville une plantation qui occupoit 800 arpens de jacheres, & qui a donné un profit net d'environ 50,000 riſd. Le tabac de Nurenberg ne le céde en rien à celui d'Amérique; cette plante rapporte depuis quelques années des ſommes conſidérables à cette contrée; on la cultive dans les terres qui ont porté des aſperges, & on ſçait que ces terres doivent être bien préparées & bien fumées. La culture du tabac ſe fait de trois manieres dans le Landgraviat de Heſſe; ou on le cultive dans des terres qui ne ſervent qu'à cet uſage, ou dans d'autres auxquelles on fait produire enſuite du ſei-

gle, après y avoir récolté le tabac ; ou enfin dans des vergers où l'on plante des choux lorsque la récolte du tabac est faite.

DE DARMSTADT, *le 27 Avril.*

Plusieurs personnes qui ont essayé de nourrir leurs bestiaux dans les étables avec le fourrage provenant des prairies artificielles, s'en trouvent si bien qu'elles semblent avoir renoncé à la méthode ordinaire d'exposer leur bétail à l'intemperie des saisons & au danger de ne rien trouver dans des Communes qu'on foule sans cesse aux pieds & dont personne ne prend soin.

On souhaite très-fort que ces essais se multiplient, & qu'ils aient des succès assez marqués pour détruire les anciens préjugés ; ce qui est d'autant plus important dans ce pays qu'on y employe à la garde des troupeaux isolés un très-grand nombre de personnes qui pourroient servir utilement dans les Manufactures & dans les Fabriques. Il y a plus, c'est que ceux dont on se sert pour la garde des troupeaux, en confient le soin à leurs enfans, pour pouvoir eux-mêmes vaquer à d'autres emplois ; ces petits Pâtres s'accoutument à vivre dans l'oisiveté, s'élevent dans l'ignorance, contractent des mœurs grossieres, & perpétuent une race d'hommes vicieuse.

DE RUNGSHAUSEN (*sur le Rabenau*), *le 24 Avril.*

Voici un fait qui n'est pas fort intéressant en lui-même, mais qui cependant a paru assez singulier dans nos cantons où il a fait une sorte de sensation. Un Juif de l'endroit avoit vendu deux veaux à un Boucher ; celui-ci tua ou du moins crut avoir tué les deux veaux selon les régles de son Art. L'un de ces veaux mourut sur le champ, mais l'autre se releva, comme s'il ne lui fût rien arrivé. Le Boucher le reprit & lui fit une nouvelle incision beaucoup plus profonde que la premiere, desorte que la tête de l'animal ne tenoit presque plus ; le veau se releva encore, courut dans cet état léchant le sang qui couloit de sa blessure : ce spectacle attira la plus grande partie des gens de l'endroit. Quelqu'un des Spectateurs frappa de toute sa force un rude coup sur la tête du veau qui tomba d'abord, mais se releva, & enfin il ne mourut qu'après qu'on eût tout-à-fait séparé sa tête du corps. C'est aux Médecins Vététinaires à expliquer ce phénomene.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 21 Avril.*

Dans le cours de l'année derniere, il est entré dans le Port de la Havane vingt vaisseaux de guerre, douze couriers du Royaume & 22 de l'Amérique, quatre-vingt-un navires Marchands venant d'Espagne, soixante-huit Marchands de l'Amérique, neuf de l'Assiente des Negres & sept Etrangers. Il en est sorti dix-huit vaisseaux de guerre, douze couriers du Royaume & vingt-six pour l'Amérique ; cent cinquante-quatre navires Marchands dont soixante-sept allant en Amérique, huit pour l'Afrique & six Etrangers, ce qui fait en tout quatre cens quarante bâtimens.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 17 Avril.*

M. de Kaslumnoff, Capitaine de haut bord & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. George de Russie, Commandant de la frégate l'*Aigle du Nord*, a conduit dans ce Port les cinq frégates Marchandes de sa Nation, qui étoient adressées à M. Calamat, Négociant de cette Ville. Ces navires avoient été destinés à entretenir le Commerce de la Russie avec le Levant. Les difficultés survenues entre la Cour de Pétersbourg & la Porte, n'ont point empêché ces navires de remplir leur destination d'une maniere très-profitable pour le Commerce des Russes. Ces frégates sont parvenues à faire différens voyages dans plusieurs Ports de la Domination Ottomane. Elles ont dû cet avantage à la bonne conduite de leur Commandant.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 2 Mai.*

On dit ici que l'Ambassadeur de Sa Majesté Catholique a fait au nom de son

Maître des représentations aux Etats-Généraux, au sujet de la contrebande que des navires Hollandois sont accusés de faire sur les côtes de l'Amérique Espagnole ; on ajoute que la Cour d'Espagne demande la prohibition de ce commerce frauduleux, & le châtiment de ceux qui seront convaincus de l'avoir fait. On assure que les Etats-Généraux ont promis de prendre cette affaire en considération, & de donner à l'Espagne toute la satisfaction qui lui est due.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De la Rochelle, *le 7 Mai.*

» Depuis le 1er. jusqu'au 15 du mois dernier le tems avoit été très-favorable pour la végétation qui paroissoit fort retardée. Les beaux jours & les pluies chaudes accompagnées de tonnerre, qui ont eu lieu alors, lui avoient fait faire des progrès si rapides qu'elle s'est trouvée tout-à-coup presqu'aussi avancée qu'elle l'étoit l'année derniere à pareille époque. La vigne, dans ce court intervalle, avoit poussé avec vigueur & profité singulierement. Les formances s'étoient développées & donnoient les plus flatteuses esperances. Les froids vifs & subits qui ont succédé à cette belle quinzaine nous ont d'abord fort inquiétés sur le sort de nos vignes. Quelques cantons dans les bas fonds, sur-tout ceux qui ont été battus de la grêle, ont souffert de la gelée, notamment les 17, 19 & 28 du même mois ; les hauteurs ont été préservées. Les vignobles des environs de cette Ville n'ont essuyé aucun échec bien sensible. Cependant des Laboureurs prétendent que quoique les vignes n'aient pas gelé, elles doivent avoir beaucoup souffert de ces froids continuels ; ils disent qu'elles sont *enrhumées* & qu'on doit s'attendre au coulage, parce que les formances de la grappe paroissent rouges, au lieu d'être d'un beau verd. C'est prévoir le mal de bien loin. Peut-être est-ce la crainte qui les fait parler ainsi. Quoi qu'il en soit, les vignes ont la plus belle apparence, bien que les jets paroissent un peu menus ; ce qui vient probablement de ce que les froids ont intercepté trop subitement la seve que les chaleurs & les pluies douces des premiers jours d'Avril avoient mise en activité.

Ces pluies ont fait aussi beaucoup de bien aux bleds qui en avoient grand besoin. Ils sont par-tout de la plus belle apparence, par-tout ils donnent les esperances d'une abondante récolte. Les gros chargemens de grains qui se sont faits à Aligre (ci-devant Marans) avoient fait monter les fromens à un très-haut prix. Sur les nouvelles qu'il en étoit considérablement arrivé à Bordeaux, ils ont diminué tout-à-coup de 40 livres à la Foire derniere qui se tint le 28 du mois. On espere qu'ils diminueront encore de jour en jour d'ici à la récolte prochaine. Le pain Bourgeois qui étoit à 2 s. 9 d. la livre, a diminué Vendredi dernier de 3 den. Il y a apparence que le prix du pain suivra progressivement la diminution du bled, ce qui sera un grand soulagement pour les pauvres ; c'est déjà une grande douceur pour eux d'avoir 3 deniers de moins à payer sur une livre de pain. Celui qui achete un pain de 20 livres, économisera 5 s. qui lui fourniront un peu de provision pour l'aider à manger son pain, d'autant plus que le vin étant extrêmement cher, l'indigent ne peut guères en boire. Il se voyoit donc contraint de manger son pain sec & de boire de l'eau, triste subsistance pour un homme qui travaille toute la journée ».

De Dijon, *le 10 Mai.*

Extrait d'une Lettre écrite de Bourgogne.

» M. Guenot, Curé de Chevanai, qui a déjà donné plus d'une preuve éclatante de ses soins à faire concourir les fonctions de son ministere au bien des trois Paroisses qui lui sont confiées, est le premier qui se soit occupé de faire jouir les Citoyens du bénéfice des Nitrieres artificielles, dont Sa Majesté a proposé l'établissement à ses Sujets, pour leur épargner les désagrémens qu'entraînoient les fouilles des Salpêtriers. Ce Pasteur n'a pas eu plutôt connoissance de l'Edit bienfaisant du Roi sur cet objet, qu'après avoir triomphé de tous les obstacles que rencontrent par-tout les projets

les plus utiles, il eſt parvenu à conſtruire ſur le territoire de Champrenault une Nitriere ſituée très-avantageuſement. L'édifice qu'il a fait élever, & qui a pour objet un des moyens de défenſe de la Patrie, étant fini, il a cru devoir le conſacrer par les mêmes cérémonies que l'Egliſe employe pour la bénédiction des drapeaux; c'eſt ce qui s'eſt fait avec le plus grand appareil le 20 Avril dernier. Cette fête patriotique a eu plus de quatre mille témoins, & s'eſt terminée par un repas vraiment militaire, préparé ſous le hangar de la Nitriere: là le Curé de Chevanai porta aux Convives la ſanté la plus précieuſe aux François. » Mes bons Amis, dit-il, le bonheur & » la félicité d'un Empire, c'eſt la paix; » mais pour jouir de cette paix, il faut » toujours être prêt à faire la guerre. » Quelle Nation voiſine ſera aſſez téméraire pour nous attaquer, lorſqu'elle » ſçaura que chacune de nos Bourgades » eſt une eſpece d'Arſenal? Je ne déſeſpere pas de voir cet heureux changement, d'après les ſages meſures que » prend notre Bienfaiſant Monarque. Félicitons-nous donc aujourd'hui d'être » les premiers à remplir ſes vues, & » pour ſignaler notre allégreſſe, commençons cette fête publique en portant la ſanté du Roi ». Une acclamation générale accompagna cette ſanté, & ſe mêla au bruit du canon qui ſe fit entendre, & qui continua pendant tout le repas. La même Lettre apprend qu'il va s'élever près de la Capitale de la Bourgogne une Nitriere artificielle aux frais & par les ſoins de perſonnes diſtinguées de cette Province, empreſſées à faire participer leur Patrie au bénéfice qui doit réſulter pour elle de l'Edit du Roi ſur cet objet ».

PRIX des Grains dans les différentes Provinces du Royaume, pendant le mois d'Avril dernier.

LIMOGES. Dans les différentes Villes de cette Généralité, le prix des grains s'eſt ſoutenu au même taux où il a été pendant tout le cours du mois de Mars précédent.

ROUEN. Le *Froment* de premiere qualité s'y eſt vendu 14 liv., 14 l. 10 ſ. & 14 l.; ſeconde qualité, 13 l. 10 ſ., 14 l. & 13 liv. 5 ſ. Le *Méteil*, 9 l., 8 l. 10 ſ., 8 liv. & 9 liv. 10 ſ. Le *Seigle*, 8 l., 7 liv. 10 ſ., 7 liv. 16 ſ., 7 liv. 10 ſ. & enſuite 8 liv. *L'Orge*, 8 l., 7 l. 16 ſ., 7 l. 5 ſ. & 8 liv.

MANS. Le prix du grain a été le même que dans les mois de Février & Mars derniers. La taxe du pain, fixée par la Police, n'a pas varié non plus.

MEAUX. Le *Bled-Froment*, ſur la fin du mois d'Avril, a diminué de 10 ſ. par ſeptier. Le *Méteil*, *l'Orge*, & le *Seigle* ſe ſont toujours vendus le même prix que dans le courant du mois de Mars.

GRENOBLE. Le *Froment*, le quartal peſant 28 liv., poids de marc, a monté de 3 liv. 3 ſ. à 3 liv. 16 ſ. Le *Méteil*, le *Seigle* & l'*Orge*, même meſure, valoient le 22 Avril 2 liv.

SENS. Point de variation ſenſible.

TONNERRE & VILLE-NEUVE-L'ARCHEVÊQUE. *Idem.*

AMIENS. Le *Bled* de premiere qualité s'eſt vendu, le ſetier peſant 50 livres, poids de marc, 4 liv. 4 ſ. 8 den. & 4 liv. 8 ſ. 4 d.; celui de ſeconde qualité, 3 liv. 15 ſ., 3 liv. 16 ſ. 8 den.; le petit bled, 3 l. 3 ſ. 4 d., 3 l. 16 ſ. 8 d. L'*Orge*, 3 liv. 3 ſ.

ABBEVILLE. Le *Bled-Froment*, le ſetier peſant 208 livres, poids de marc, s'y eſt vendu 17 liv. & 16 liv. 17 ſ. Le *Méteil*, 14 liv. 14 ſ. & 14 liv. 16 ſ. Le *Seigle*, 9 liv. 5 ſ. & 9 liv. 10 ſ. L'*Orge*, 8 liv. 16 ſ. & 9 liv.

BEAUVAIS. Le bon *Bled*, le ſetier peſant 50 livres, poids de marc, s'y eſt vendu 4 liv. 1 ſ. 11 den.; le moyen, 2 l. 4 ſous.

ARRAS. Les grains y ont augmenté de 4 à 5 ſ. par ſeptier.

PERONNE & SAINT-QUENTIN. Les grains ont diminué ici pendant le courant du mois d'Avril de 3 ou 4 ſ. par ſeptier.

Comme nous avons occaſion, toutes les fois que nous donnons ce tableau du prix des grains, de diſtinguer le bled en fromens de premiere, de ſeconde & de troiſieme qualité, on ne ſera peut-être pas fâché de trouver ici quelques notions qui fixent les idées ſur ces dénominations. Nous ne pouvons mieux faire que de mettre ſous les yeux de nos Lecteurs ce que nous liſons à ce ſujet dans l'excellent Traité ſur la *Boulangerie*, que

M. Parmentier vient de publier & dont nous rendrons compte inceſſamment.

» Le bled de tête ou de premiere qualité, eſt celui dont la couleur eſt d'un jaune clair & tranſparent, ramaſſé, bien nourri, bombé & peu profond dans ſa rainure, ſe caſſant nettement ſous la dent ; il préſente dans ſon intérieur une ſubſtance ſerrée & compacte, d'un blanc jaunâtre & brillant ; il ſonne lorſqu'on le fait ſauter dans la main, & céde aiſément à l'introduction du bras dans le ſac qui le renferme : il répand dans la bouche, lorſqu'on le mâche, un goût de pâte, & on y apperçoit une odeur qui appartient à la bonne qualité de bled que l'habitude fait diſtinguer plus aiſément que toutes les deſcriptions ».

» Le bled de ſeconde qualité eſt celui qui s'éloigne un peu des caracteres diſtinctifs que nous venons d'expoſer, c'eſt-à-dire qu'il eſt plus maigre & plus alongé, d'un jaune plus foncé, léger, ſe caſſant moins aiſément ſous la dent, & offrant dans ſon intérieur une matiere moins blanche & moins ſerrée ; on peut mettre dans cette claſſe les bleds gris ou glacés, les bleds de Mars qui, quoique de bonne qualité, ſont toujours vendus moins cher, à cauſe de leur abondance en écorce & du peu de blancheur de leur farine. Il eſt poſſible de placer encore ici les bleds qui, ayant été nourris d'eau pendant la récolte, & recueillis humides, ſont d'un jaune terne, moins farineux, abſorbant peu d'eau dans le pétriſſage, & ne fourniſſant pas autant de pain : il eſt cependant des années où ces bleds inférieurs approchent de ceux de la premiere qualité, ſoit par rapport au volume, à la ſéchereſſe, à la couleur ou au poids, tels ont été les bleds de 1762 ; année qui fera époque parmi les Cultivateurs & les Vignerons, en ce que les differens degrés de la végétation furent ſi avantageux que de ce concours de circonſtances heureuſes réſulta une univerſalité de bonne eſpece de bled ».

» Les bleds médiocres ou de troiſieme qualité ſont encore plus alongés, plus chetifs & moins peſans que ceux dont nous venons d'expoſer les caracteres ; leur rainure eſt plus profonde, & leur écorce plus épaiſe ; preſque toujours ils ſe trouvent mêlangés d'autres ſemences, comme le ſeigle, l'orge, la nielle, l'ivraie, la rougeole & le pois gras, qui colorent & diminuent beaucoup le produit de la farine, rendent le pain mat, bis, & ſouvent peu agréable, ſans pourtant nuire à ſa ſalubrité. Ces bleds inférieurs étant ordinairement humides, il eſt utile de les conſommer ſur les lieux où on les a récoltés, parce qu'ils ſe gardent & ſe tranſportent moins aiſément que les bleds ſecs de la premiere qualité ».

DE PARIS, *le 20 Mai.*

» *Lettres Patentes* données au mois de Juillet 1777, par leſquelles le Roi confie la deſſerte des Cures & l'éducation de la Jeuneſſe, dans la Colonie de Cayenne, aux Prêtres de la Communauté du S. Eſprit établie à Paris. Sa Majeſté leur accordera ſucceſſivement tous les encouragemens & les ſecours dont ils auront beſoin pour former dans cette Colonie un établiſſement utile à la Religion & à l'Etat. Le Roi attribue à cette Communauté une penſion annuelle de 10,000 l. ; au Préfet Apoſtolique un traitement de 2400 livres, & à chaque Miſſionnaire une ſomme de 2000 l. qui leur ſera payée annuellement, ſoit en France, ſoit dans la Colonie, à leur choix : ſe réſerve de plus Sa Majeſté de récompenſer particulierement ceux qui ſe ſeront diſtingués, par leurs ſervices & leur zele, voulant bien Sa Majeſté fournir les fonds néceſſaires pour bâtir dans le ſuſdit Séminaire des logemens de retraite aux Miſſionnaires anciens & infirmes, afin que ce ſoit une invitation tant pour les Eleves de cette Maiſon que pour ceux qui travaillent au ſalut des François, des Negres & des Indiens, dont le nombre s'accroît de jour en jour dans cette Colonie ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Préparation d'un ſirop tiré des œufs, en uſage dans quelques cantons de l'Allemagne, & dont on ſe ſert avec le plus grand ſuccès dans le rhume & les maux de poitrine. Extrait des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron.

» Faites durcir une certaine quantité d'œufs, par exemple une demi-douzaine,

& lorſqu'ils ſeront durs & froids, enlevez à chacun d'eux un petit chapeau, pour avoir la facilité d'en extraire le jaune; faites enſuite avec une groſſe aiguille un trou vers le bout qui reſte & qui communique avec l'intérieur de l'œuf après qu'il aura été évidé; rempliſſez ces œufs de bon ſucre mis en poudre & ſoutenez-les en l'air ſur un vaſe pour recevoir la liqueur qui en diſtillera. Vous verrez, avec la plus grande ſurpriſe, qu'en peu de tems il ſe formera vers la pointe de l'œuf des goutes qui, répétées, donneront une certaine quantité du ſyrop en queſtion. Lorſque la premiere doſe de ſucre ſera fondue, il faudra y en ajouter une nouvelle, juſqu'à ce qu'il ne reſte plus que la coque de l'œuf. Cette diſſolution du blanc de l'œuf en liqueur eſt très-ſinguliere. Comme cette opération ſeroit un peu longue ſi l'on n'y employoit qu'un œuf ſeul à la fois, il faut ſe ſervir de l'appareil ſuivant.

Prenez un grand entonnoir de verre, dans lequel vous ferez entrer à environ un pouce de profondeur ou de diſtance du bord, un carton circulaire très-blanc & aſſez fort pour ſoutenir ſix ou ſept œufs; vous pratiquerez enſuite dans ce carton autant de trous que vous voudrez faire diſtiller d'œufs. Rempliſſez vos œufs évidés, de ſucre, & placez-les enſuite ſur votre carton; mettez l'entonnoir dans une bouteille de verre blanc, & en moins de vingt-quatre heures vous la verrez remplie du ſyrop animal que l'on deſire, & vos coques d'œufs reſteront abſolument vuides.

On prend de ce ſyrop dans de l'eau ou par cuillerée, ſans aucun mélange, juſqu'à parfaite guériſon. Il eſt très-agréable au goût & ſe prépare auſſi facilement qu'agréablement, *tutò, citò & jucundè*. La maladie pour laquelle ce ſpécifique eſt utile, n'étant que trop commune, nous nous empreſſons de le faire connoître avec d'autant plus de raiſon qu'il y a très-peu de perſonnes en France qui en aient entendu parler ».

I I.

Annonce de Livre.

Vouſtœndige Pferdewiſſenſchaft &c. Connoiſſance complette du Cheval. Par M. Jean-Gottfried Priſelius Capitaine & Ecuyer. A Leipſick, chez les Héritiers Weidman & Reich. 1777.

M. Priſelius publia en 1775 un Ouvrage élémentaire ſur la connoiſſance du cheval, pour ſervir aux cours d'Equitation qu'il donne publiquement. C'eſt ce même Ouvrage qui reparoît aujourd'hui, mais plus étendu & enrichi d'un Commentaire. Il eſt diviſé en quatorze chapitres où l'on traite dans le plus grand détail de la nature du cheval & de tout ce qui peut ſervir à en faire connoître la bonté & les impefections. L'Auteur y indique les moyens de corriger les vices de cet animal; la meilleure maniere de l'élever, de le dreſſer, de le gouverner en ſanté comme en maladie. On y trouve des notions importantes ſur les haras, ſur les qualités que doivent réunir les jumens & les étalons que l'on deſtine à la propagation de l'eſpece. L'Auteur prétend que les chevaux Anglois ſont aujourd'hui les ſeuls exempts des nombreux défauts qui dégradent tous ceux des autres Nations. En parlant de l'accouplement des chevaux, il obſerve qu'il exiſte actuellement à Caſſel un jumart vivant. On ſçait que le jumart eſt un animal qui réſulte de l'union d'un taureau avec une cavale ou une ânesſe &c.

Dans un nouvel Ouvrage Allemand, intitulé *Economie Botanique*, par M. G. Sukoſv, Secretaire de la Société Electorale-Economique-Palatine, on lit » que » les noyaux d'abricots brûlés & réduits » en poudre, donnent un très-beau noir » pour la peinture à l'huile; qu'on peut » auſſi en faire de l'encre de la Chine, de » la plus grande fineſſe; qu'enfin ſi on » mêle cette poudre noire avec du blanc, » elle donne une très-belle couleur » bleue ».

I I I.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 22 Mai.

L'eſturgeon, depuis 160 liv. juſqu'à 249; le panier de maquereaux, depuis 21 l. juſqu'à 34; le ſaumon, depuis 9 l. juſqu'à 19; les ſix aloſes, depuis 14 liv. juſqu'à 18; la manne de carrelets, depuis 10 l. juſqu'à 16; la raye douce, depuis 7 l. juſqu'à 11; la raye bouclée, depuis 3 liv. juſqu'à 4 liv. 10 ſ.; le panier de limandes, 9 l.; la paire de ſolles, depuis 2 l. juſqu'à 6; le mulet, 1 liv. 10 ſ.

N. B. Dans la derniere Gazette, à l'article du *poiſſon*, lig. 1re, liſez: *l'eſturgeon, depuis* 162, au lieu de 62.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 20 Mai 1778, au Samedi 23 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 liv. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 9 l. 10 s.; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Du Mercredi 20 Mai 1778 au Samedi 23 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18 à 19 liv. 10 s.; *id.* à la Grêve, de 18, 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 23 Mai 1778, de 52 à 53 l.; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 31 à 32 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Mai 1778.

Or de Portug. à . . .	724	l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	718			
Du Pérou à	710			
Les guinées à . . .	722			
Ducats à	98			*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100			
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		
Piastres à	49	12	6	

Changes de Paris du 23 Mai 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 1 8e.
Hambourg	188
Madrid	15 3
Cadix	15 à 14 19 6
Livourne	97 ¼ à 98
Gênes	95 ½
Lyon	⅛ p. ⁰⁄₀

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Merc. 20 Mai 1778			Du Samedi 23.		
Messieurs			*Messieurs*		
Boutray ..... pp^lles.	J.		Lempereur.. Viag.	J.	
Viageres	J.		Perpétuelles.	J.	
Tontine	J.		Boscheron ... pp^lles.	J.	
Cochin..... pp^lles.	F.		Viageres	J.	
Radix ..... pp^lles.	G.		Peinchein .... v^res.	J.	
Viageres	G.		Perpétuelles ..	J.	
Defrance.... Viag.	F.		Patu ..... pp^lles.	J.	
Perpétuelles...	F.		Viageres	J.	
Gauthier..... v^res.	G.		Rouillard .... pp^lles.	J.	
Perpétuelles...	G.		Viageres	J.	
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1778.	*Jeudi 21.*	*Vendredi 22.*	*Samedi 23.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1650 52 ½ 55 57 ½	1657 ½ 60 . .	1660 62 ½ .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	20 19 ½ 19 . .	19 18 ½ . . .	18 ½ . . .
Bil. des Fermes .	3 ¾	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⁰⁄₀ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnemen de 24ᵗ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des De Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jou d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécro des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 19 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 12 *Avril*.

A compter du 1er. Juin prochain, la Caisse du Roi ne recevra plus aucune piece de monnoie de vieil argent ni de cuivre ; mais les possesseurs de ces pieces pourront porter les especes de vieil argent à l'Hôtel des Monnoies, où on leur en donnera la valeur intrinseque : quant aux pieces de cuivre, elles ne seront accptées pour aucun prix.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 15 *Avril*.

Une nouvelle Ordonnance vient de défendre à toutes personnes d'employer plus de 600 florins à la construction ou répation d'une maison. Lors de la derniere guerre, il avoit paru une pareille Ordonnance. L'objet de ces défences est d'empêcher, dit-on, les Propriétaires qui possédent de l'argent dans leurs coffres, de s'en dessaisir & de priver par-là le Gouvernement des secours dont il pourroit avoir besoin dans les circonstances actuelles.

BAVIERE.

DE STRAUBING, *le* 1 *Mai*.

On a publié ici, le 6 Avril dernier, une Ordonnance Impériale pour la partie de la Baviere & du Haut-Palatinat qui est sous la domination Autrichienne. Cette Ordonnance contient en substance ce qui suit. » La taille payable à l'époque de la derniere Fête de la Chandeleur, & les impositions de la Cour » n'ayant pas été exigées jusqu'ici, tandis que les Sujets ont été remboursés » argent comptant de toutes les avances » relativement à l'étape, forniture de » vivres, fourrages & chevaux pour les » Troupes, on s'attend qu'ils reconnoîtront ces bienfaits signalés en acquittant à la S. Georges, la taille due à » cette époque, & celle de la Chandeleur, ainsi que les impositions de la » Cour qui n'ont pas été exigées depuis » le commencement de l'année. Les Redevables en retard de huit jours seront » contraints le neuvieme par voie d'exécution militaire, & seront tenus, jusqu'à parfait payement, de loger un » Soldat, & de lui payer quatre kreutzers (ou trois sous) ; au bout de huit » jours la somme sera doublée. Si le Redevable persiste à ne point payer, le » Bailli se rendra chez lui & fera vendre » tout ce qu'il trouvera d'inutile à l'exploitation de la terre, soit en meubles, » soit en habits, vaisselle, grains & bétail. Ceux chez lesquels le Bailli ne » trouvera rien de superflu à la culture » & à la subsistance journaliere du Cultivateur, seront dès ce moment quittes » de toutes redevances publiques & du » payement de toutes dettes particulieres jusqu'à ce qu'au moyen de cette

» dette remise, ils se trouvent en état » d'acquitter les charges publiques, *car » le salut de la République*, ajoute le Régle- » ment, *est la loi suprême, & sans impôts » & tailles, il n'y a plus de salut pour la Ré- » publique*. Tout Cultivateur dont la pau- » vreté sera constatée, non-seulement de- » meurera quitte de toutes impositions » & amendes, mais encore la Justice lui » sera administrée gratuitement, & qui- » conque en aura perçu quelque somme, » sera puni par une restitution du qua- » druple : ceux qui pourroient abuser » de cette grace pour se livrer à la pa- » resse, ou qui seroient connus pour mal » administrer constamment leur fonds, » seront tenus d'en remettre l'exploita- » tion à un de leurs parens ou autre Cul- » tivateur de la Communauté, d'une in- » telligence reconnue, qui administrera » le séquestre, moyennant une récom- » pense modique, jusqu'à l'entiere res- » tauration du fonds ; le Possesseur & sa » femme travailleront comme premiers » Domestiques de l'Econome temporai- » re. Lorsque les dettes d'un Sujet en- » vers le Fisc & les Particuliers seront » trop considerables pour qu'on puisse » esperer le rétablissement de son fonds, » on en fera la vente pour payer ses det- » tes, & les prétentions du Fisc seront » toujours acquittées de préférence ». La fin de ce Réglement annonce l'établissement d'un fonds public formé des contributions des Particuliers, & qui sera destiné à dédommager ceux qui auront souffert par des incendies ou inondations.

DIVERS ÉTATS D'ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 17 Avril.*

» Suivant les calculs du célébre Busching, il y a eu pendant le cours de 1777, dans la totalité des Etats du Roi, notre Souverain, non-compris l'Etat Militaire, 45,065 mariages ; 202,017 naissances. En 1773, il y eut 1393 mariages de plus, & en 1776, 862 : mais jamais le nombre des naissances n'a été porté aussi haut que l'année précédente. Le supplément que l'Etat Militaire ajoute à la Population est considérable, puisque dans le cours de la même année il y a eu dans la seule Marche Electorale, parmi le Militaire, 375 mariages & 1566 naissances. En 1715, il y eut dans la totalité des Etats de la Domination Prussienne 19633 mariages & 69872 naissances. En 1724, le nombre des mariages étoit de 21181, & celui des naissances de 84946 ».

DE DARMSTADT, *le 15 Avril.*

On avoit établi dans plusieurs endroits de l'Empire, de très-beaux haras qui commençoient à donner les plus belles espérances ; mais les circonstances actuelles ne sçauroient être plus défavorables à ces établissemens, parce que chacun cherche à se défaire de ses chevaux le plus avantageusement qu'il peut. Les haras de Schleichsheim qui réussissoient parfaitement, viennent d'être supprimés, & les chevaux qu'on y entretenoit ont été destinés à servir de chevaux de remonte. Jamais les chevaux n'ont été si recherchés & si bien vendus que dans le moment actuel. Les magasins & les approvisionnemens qui se font de toutes parts font hausser considerablement le prix des grains & de tous les comestibles. On se flatte cependant toujours que tous ces préparatifs seront inutiles, & que nous n'aurons pas la guerre.

DE LIPPESTADT, *le 23 Avril.*

Dans la Jurisdiction de Rek, près Camen, il est mort ce mois-ci un Paysan nommé Resendal, à l'âge de 119 ans. Il n'avoit jamais pris de médecine ; il s'étoit trouvé à la bataille contre les Suédois près de Ferhbellin, sous Frederic-Guillaume le Grand ; & jusqu'au jour de sa mort, il a conservé l'usage de ses membres.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 29 Avril.*

» Le neuf de ce mois, les Marchands du Canada, actuellement en cette Ville, présenterent au Lord Germaine une Requête par laquelle ils remontrent à ce Lord que les Sujets Britanniques de Sa Majesté dans la vaste Colonie du Canada, alarmés des inconvéniens qui devoient résulter de l'Acte du Parlement de 1774, pour établir une forme parti-

culiere d'Adminiſtration dans la Province de Quebec, avoient dès-lors ſupplié Sa Majeſté & les deux Chambres de révoquer ou modifier au moins cet Acte ſubverſif du privilege ineſtimable de la Conſtitution Britannique à laquelle les Canadiens Anglois avoient droit de prétendre, ainſi que du bénéfice des loix de Commerce d'Angleterre ſi ſagement combinées pour étendre l'eſprit de négoce & d'induſtrie. Ils ſe plaignent de la néceſſité où cet Acte les a mis d'avoir recours aux loix Canadiennes preſque ignorées, & en vertu deſquelles pluſieurs Canadiens ont été forcés de marcher pour le ſervice public, ſans recevoir de ſalaire, ſous peine d'être trainés en priſon par une Garde Militaire : ils ajoutent que les dernieres Ordonnances, pour mettre en vigueur la loi Françoiſe, ont augmenté le mécontentement général ; que le Conſeil chargé de leur rédaction y a travaillé en ſecret, & ſans vouloir écouter les repréſentations des Marchands, qui avoient droit de demander à participer à la Légiſlation mercantile d'Angleterre. Ces Ordonnances, diſent-ils, conçues en termes équivoques, attribuent aux Juges un pouvoir indéfini, & favoriſent les loix inutiles & diſpendieuſes du Canada ; ils ſe plaignent ſurtout de celle qui réglant le Commerce avec les Sauvages, le ſoumet à des difficultés inſurmontables, expoſe la fortune de ceux qui traitent à des confiſcations de la part du pouvoir civil, ou à des ſaiſies de la part du pouvoir militaire, ſur la dénonciation de toute perſonne tentées de la récompenſe promiſe aux Délateurs, ſans que la loi ait fait aucune diſpoſition pour dédommager le Commerçant d'une délation prouvée fauſſe. Cette oppreſſion, diſent-ils, eſt ſi accablante, que ſi jamais la communication d'Albany peut s'établir, une grande partie du Commerce prendra ſa route par New-Yorck, malgré l'avantage de la ſituation du Canada, plus favorable à tous égards ; ce qui peut aliéner les affections des Sujets de Sa Majeſté au point de faire redouter de leur part l'intention de changer la forme de leur Gouvernement actuel, ſi l'occaſion s'en préſente. En conſéquence, ils demandent la révocation de l'Acte de Quebec, l'établiſſement d'un Gouvernement libre, par une Aſſemblée ou repréſentation du Peuple, conformément aux Promeſſes Royales de Sa Majeſté, contenues dans ſa Proclamation de l'année 1763.

Le Lord Germaine ayant reçu cette Requête, a promis d'apporter à cette affaire toute l'attention qu'elle mérite, & de la mettre ſous les yeux des Miniſtres du Roi. S'il eſt confirmé que ſix mille Américains marchent depuis quelque tems vers le Canada, il peut arriver que les meſures que le Lord Germaine ſe propoſe de prendre ſur cet objet ne puiſſent plus être miſes à exécution ».

IRLANDE.

DE DUBLIN, *le 17 Avril.*

» Le Vice-Roi d'Irlande, enſuite d'une Réſolution du Parlement de ce Royaume, vient d'ouvrir une ſouſcription pour un emprunt de trois cens mille liv. ſterl. en rentes viageres par Tontines non-limitées. Chaque action de cet emprunt ſera de 100 liv. ſterl. & les intérêts commenceront à courir dès le 25 du mois de Mars dernier ſur le pied de ſix pour cent par an, payables de ſix en ſix mois dans Dublin ou à Londres, au choix des Souſcrivans. Voici de quelle maniere ſe feront les payemens des ſommes ſouſcrites. Le premier à-compte ſera de 10 pour cent de la ſomme principale, & payé comptant ; le ſecond ſera de 20 pour 100, payable au 10 Juin ; le troiſieme ſera de 30 pour 100, payable au premier Août, & enfin le dernier de ces payemens, qui ſera de 40 pour 100, ſe fera au premier Septembre de cette année. Les Souſcripteurs auront auſſi la liberté d'attendre, s'ils le jugent à propos, juſqu'à ce dernier terme, pour nommer ſur quelles têtes ils voudront placer ces rentes ».

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE SOISSONS, *le 5 Mai.*

Notre Société Royale d'Agriculture vient de propoſer deux Prix dont les ſujets ſont auſſi importans que bien choiſis.

Premier Prix. » Indiquer les moyens de

» ſecourir les Pauvres valides dans la » Ville de Soiſſons, & de les y occuper » utilement; avec les procédés qu'il fau- » droit ſuivre pour que les ſecours fuſ- » ſent adminiſtrés avec le plus d'ordre, » d'économie & d'équité qu'il ſera poſ- » ſible ».

La Ville de Soiſſons eſt ſituée dans un riche vallon ſur l'Aiſne. Cette riviere navigable depuis Réthel-Mazarin, dans les grandes eaux, ſe jette près de Compiegne dans l'Oiſe qui entre dans la Seine à Conflans, & par-là elle conduit à la mer. Cette poſition paroît favorable pour des Manufactures : les laines y ſont belles & les eaux excellentes pour la teinture. On a cependant eſſayé pluſieurs fois d'établir des filatures en laine, des Manufactures de blondes, la culture des vers à ſoie : ces diverſes tentatives n'ont pas réuſſi, vraiſemblablement parce qu'elles ont été mal faites. On demanderoit donc un bon plan, où l'on indiquât la maniere de diriger ces Etabliſſemens ou d'autres ſemblables, également utiles aux Pauvres valides.

On recevra les Mémoires juſqu'au premier Janvier 1779.

Second Prix. » Quelles ſont les connoiſ- » ſances néceſſaires à un Propriétaire qui » fait valoir ſon bien, pour vivre à la » Campagne d'une maniere utile pour » lui & les Payſans qui l'entourent. Dans » le cas où les Propriétaires ne demeu- » rent pas dans leurs biens, quelles ſe- » roient les connoiſſances néceſſaires, » pour que les Curés, indépendamment » de leurs auguſtes fonctions, puiſſent » être utiles à leurs Paroiſſiens ? ».

On pourra envoyer les Mémoires ſur cet objet juſqu'au 1 Avril 1779. On les adreſſera à M. de Latournelle, Secretaire perpétuel de la Société d'Agriculture, ſous le couvert de M. Pelletier de Morfontaine, Intendant de Soiſſons.

Toutes perſonnes ſeront admiſes à concourir, excepté les Membres de la Société. Les Auteurs mettront un numéro ou deviſe ſous cachet, attaché à leur Mémoire. L'on n'ouvrira que le cachet du Mémoire couronné.

Chacun de ces Prix eſt une médaille d'or de 300 l. ou pareille ſomme en argent.

DE LORGES (*dans l'Orléanois*), *le* 11 *Mai.*

On étoit ici depuis un tems immémorial dans l'uſage de diſtribuer tous les ans, le jour de l'Aſcenſion, du pain aux Pauvres. Cette diſtribution ne manquoit jamais de donner lieu à beaucoup d'abus & d'inconvéniens, parce que pluſieurs Etrangers ſe préſentant pour y avoir part, cette concurrence occaſionnoit entr'eux & les Habitans du lieu, des rixes indécentes. Pour remédier à ces déſordres, le Parlement de Paris a rendu le 30 Avril dernier, un Arrêt qui porte » que cha- » que année, & au jour qui ſera conve- » nu, il ſera fait un rôle par les Curé & » Marguilliers de la Paroiſſe de Lorges, » en préſence des principaux Habitans » de la Paroiſſe de Lorges, pour la diſ- » tribution à faire du pain, qu'il étoit » d'uſage de faire dans ladite Paroiſſe le » jour de l'Aſcenſion; que dans ledit rôle » ſeront compris, par préférence, les » vieillards & infirmes, les veuves & » orphelins, & enſuite les autres pau- » vres de la Paroiſſe qui pourront être » hors d'état de gagner leur vie, & ſe- » ront dans le cas d'être aſſiſtés; que la » diſtribution pourra ſe faire ſoit en pain » ſoit en bled, ainſi qu'il ſera jugé plus » convenable, & dans tous les tems de » l'année, ſans être aſtreint de faire la » diſtribution du tout dans un même » jour, ſur des mandemens qui ſeront » donnés à ceux qui auront été employés » dans le rôle; leſquels mandemens ſe- » ront ſignés du Curé & d'un notable » Habitant, nommé & choiſi à cet effet, » & leſdits mandemens alloués dans le » compte de celui qui ſera chargé de four- » nir le pain ou le bled; lequel compte » ſera rendu tous les ans aux Curé, Mar- » guilliers & principaux Habitans, avant » la confection du rôle de l'année ſuivan- » te : ordonne qu'à commencer de la pré- » ſente année, la diſtribution du pain ne » ſera plus faite le jour de l'Aſcenſion, » dans la Paroiſſe de Lorges, ainſi qu'on » avoit accoutumé de la faire ».

Il y a dans cette Paroiſſe ſix arpens & un quartier de terre deſtinés à remplir cette fondation.

DE PARIS, *le* 14 *Mai.*

Lettre au Rédacteur. » L'utilité, Mr, de vos Feuilles, & l'impartialité de votre plume m'engagent à vous faire part de quelques légeres expériences que je vous

prie de rendre publiques si vous le jugez à propos.

Il y a long-tems, Mr, que les Chymistes sont partagés sur l'explication des phénomenes qui accompagnent la calcination de plusieurs substances minérales. Les uns veulent que ces substances perdent un de leur principe pendant la calcination, & ce principe, disent-ils, est de l'air fixe; c'est la doctrine de M. Black & de ses Partisans. Les autres adoptent le sentiment de Meyer, prétendant au contraire que pendant la calcination, les substances minerales absorbent un acide gras qu'ils nomment, pour cette raison, *acidum pingue*. Cet *acidum pingue*, dit M. Sage, est de l'acide phosporique. Cet Académicien pense comme Meyer sur la non-effervescence de l'alkali volatil par la chaux, avec les acides. C'est d'après ces théories qu'ils expliquent, chacun à leur maniere, pourquoi l'alkali volatil, obtenu du sel ammoniac par la chaux, ne fait point effervescence avec les acides. M. Black dit qu'il faut en attribuer la cause à la chaux qui ayant perdu son air pendant la calcination, s'est emparée de celui du sel ammoniac, de celui enfin de l'alkali volatil; que cet alkali étant privé d'air, ne peut faire effervescence. M. Meyer donne une autre explication; il prétund que l'alkali volatil a enlevé à la chaux son *acidum pingue*, ce qui le neutralise, pour ainsi dire, & lui ôte la propriété de faire effervescence. Quoique l'explication de Meyer paroisse séduire, elle n'est, selon moi, rien moins que concluante; les expériences que j'ai faites parlent trop en faveur du sistême de M. Black pour que je n'abandonne entierement la doctrine du Chymiste d'Osnabruck.

J'ai versé dans un bocal plein d'air fixe de l'alkali volatil par la chaux, j'ai bouché exactement le bocal, je l'ai agité fortement pendant quelques instans, l'air fixe a été absorbé par l'alkali volatil. J'ai ensuite versé de cet alkali sur de l'acide vitriolique, de l'acide marin, de l'acide nitreux & de l'acide du vinaigre, & j'ai eu avec chacun une vive effervescence.

J'ai répété ces expériences avec de l'air fixe dégagé par la fermentation, par l'alkali fixe avec l'acide vitriolique, par la craie &c, & j'ai toujours obtenu les mêmes résultats.

J'ai pris de cet alkali combiné avec l'air fixe, je l'ai distillé sans mêlange, & je n'ai pas vu qu'il ait perdu la propriété de faire effervescence.

De l'effervescence que je lui ai fait faire avec l'acide vitriolique, j'en ai obtenu de l'air fixe qui a communiqué à d'autre alkali la faculté de faire de même effervescence. Ces expériences, je crois, sont assez concluantes en faveur de la théorie de M. Black, que l'alkali volatil obtenu par la chaux ne fait pas effervescence, parce qu'il est privé d'air fixe ou d'air principe, puisqu'en le lui restituant, il fait effervescence avec tous les acides, & contre la doctrine de Meyer, que ce n'est point parce qu'il est saturé ou neutralisé par l'*acidum pingue* qu'il ne jouit pas de cette propriété, puisqu'en lui donnant encore un acide qui est celui de l'air fixe, l'effervescence a lieu. J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, PHILIPE, Chirurgien ».

C'est pour donner une nouvelle preuve de cette impartialité dont nous faisons profession & à laquelle M. Philipe vient de rendre témoignage, que nous allons transcrire fidelement le morceau suivant, quoique le stile en soit un peu amer. Comme l'Auteur croit avoir été grièvement offensé dans notre Feuille, il est juste qu'il y trouve aussi la satisfaction qu'il demande; au reste celui à qui il replique est un inconnu, & par conséquent les coups qu'il veut lui porter sont censés ne tomber sur personne. Enfin M. de Reynal n'étant pas un homme ordinaire, nous avons cru qu'il devoit mieux sçavoir que nous ce qu'il convenoit de dire ou de ne pas dire; c'est pourquoi nous avons respecté scrupuleusement son Ecrit. Nous ne voudrions pas d'ailleurs priver le Public du plaisir de l'entendre lui-même.

REPONSE à un article de la Gazette d'Agriculture, Feuille du 20 Septembre 1777.

Uniquement occupé aux progrès de l'Art de guérir, sans la visite d'un ami, j'aurois pu ignorer bien long-tems, Mr, l'avis que vous avez donné dans votre Feuille du Samedi 20 Septembre 1777, à l'article de Paris, en ces termes: » ce que » l'Académie des Sciences demande est » déjà trouvé, s'il faut en croire les An- » nonces de la haute & basse Normandie » du Vendredi 5 Septembre dernier. Un » Particulier de Rouen, & qui s'intitule

» le Co-Inventeur de la Chymie hydrau-
» lique, s'y annonce comme possesseur d'u-
» ne méthode inconnue à toute l'Europe
» pour former des Nitreries. Si cela est,
» *continue le Critique*, pourquoi ne se met-
» il pas sur les rangs pour concourir au
» Prix de l'Académie? Méprise-t-il l'hon-
» neur d'être couronné par une si célébre
» Compagnie, ou dédaigne-t-il le profit
» qui pourroit lui en revenir? Il n'y a pas
» d'apparence que ce soit ce motif désin-
» téressé qui ait dirigé sa conduite, puis-
» qu'il propose ici une souscription pour
» apprendre aux autres son secret. Au
» reste, s'il possede l'Art de faire du sal-
» pêtre, il n'a pas celui d'en imposer au
» Public, & la tournure seule de son avis
» sera un préservatif plus que suffisant
» contre les tentations que quelques per-
» sonnes pourroient avoir de mettre à l'é-
» preuve ses promesses ». Cet avis singulier du Critique est plus que répréhensible d'avoir tronqué l'avis de l'Auteur, où il est dit qu'on livrera chez lui un programme sur le plan de la souscription, & un autre sur le plan de l'opération. On peut voir les Annonces de Normandie du 5 Septembre 1777; mais à l'étiquette on connoit le sac; il seroit aussi nuisible de l'ouvrir que la boîte de Pandore. Le Critique me connoit-il, pour juger si je dédaigne le profit qui pourroit m'en revenir? L'ai-je prié de m'ouvrir sa bourse ou de m'accorder sa protection? Persuadé, Mr, que vous n'avez fait que l'office d'Editeur, vous ne trouverez pas mauvais que j'y réponde d'une maniere à faire connoître au Public cette passion envenimée, marquée au coin de la jalousie de celui qui vous a remis sa critique sur mon Avis aux Annonces de Normandie, car sa conduite peut tirer à de grandes conséquences pour le découragement des Arts, & pour les éloigner de la France au lieu de les y attirer. Mais en suivant l'esprit du Critique, il faut s'enrichir promptement, qu'importe par quelle voie, former des projets bien ou mal combinés &c. S'il eût consulté l'immortel Fenelon dans son Poëme Epique, il auroit trouvé cet Avis sage & patriotique, d'accueillir les Arts & ceux qui les possedent.

Pénétré de ces mêmes sentimens patriotiques, j'ai vu avec douleur que la plûpart de ceux qui font inserer de pareils articles dans nos Journaux, nos Gazettes, fournissent aux Etrangers matiere à leur censure; qu'un Peuple, disent-ils, qui a la réputation d'être le mieux policé, qui reçoit la meilleure éducation, franchisse tous les pas de l'honnêteté, de la bienséance, pour assouvir son intérêt, son amour propre. Serons-nous donc toujours exposés à cette même censure, non-seulement par les Etrangers, mais par nos sçavans Patriotes; pour un Peuple léger, frivole, qui se croit tout permis, comme ce Critique, qui ose insulter un homme sans le connoître & avant de l'avoir compris, ni le plan de la souscription, ni pris connoissance du Mémoire qu'il a eu l'honneur d'adresser au Gouvernement en réponse à l'instruction sur l'établissement des Nitreries & sur la fabrication du salpêtre, publié par ordre du Roi, par les Régisseurs généraux des poudres & salpêtres, l'année 1777, & une copie à ces mêmes Régisseurs, adressée à Paris, accompagnée d'une lettre dictée par tous les sentimens d'un Patriote zélé & d'un homme désintéressé.

Si on lit les Journaux, les Gazettes d'Angleterre, d'Irlande, d'Ecosse, d'Hollande dans leur propre Langue, on y trouvera, à notre honte, cet esprit, cette union patriotique, lorsqu'il s'agit de quelque découverte importante pour le bien de l'Etat & de son Commerce, & sans que leurs intérêts personnels, leur amour propre y causent la moindre altération; ils considerent une bonne Fabrique comme un champ de bled qui doit faire subsister leurs Concitoyens.

L'histoire de la dispersion des Arts, de l'encouragement, des progrès, & des avantages que les Nations que nous venons de citer en ont tirés, par une politique plus sage & plus raffinée, seroit pour le Critique une leçon dont il auroit grand besoin.

Nous donnerons au Public le contenu de ce Mémoire; on y verra que le Critique a été trop loin, qu'il n'a pris conseil que de sa jalousie, qu'il a été bien léger, bien imprudent de m'insulter avant d'être instruit; comme si tout homme né libre n'est pas le maître de ses découvertes. Cela posé, si le Critique n'avoit eu en vue que le bien de l'Etat, le progrès de l'Art du Salpêtrier, il se seroit adressé à moi d'une maniere honnête pour sçavoir quel-

les étoient mes conditions. Comme il eſt encore dans les ténébres de l'ignorance, moins que zélé pour la Patrie, il faut l'éclairer, lui apprendre à être plus circonſpect, & lui recommander, en bon Citoyen, d'avoir dans ſon porte-feuille cette ſage maxime d'un Auteur célébre; » que nier une choſe qu'on ne connoît pas, » c'eſt être ignorant, & que l'ignorer, » c'eſt être prudent ».

Il ſeroit cependant bien avantageux, pour la réputation du nom François, qu'un tel Critique fût connu du Public, particulierement chez l'Etranger où l'on abhorre ces Critiques.

S'il m'attaquoit comme Auteur, ou comme Co-Inventeur d'une nouvelle Chymie, je ne me ſerois pas donné la peine d'y répondre; mais il m'attaque comme voulant en impoſer au Public. Pour lui prouver combien il ſe trompe, il ſuffit de lui mettre ſous les yeux ce qui ſuit.

1°. La ſouſcription ſera de trois cens mille livres tournois.

2°. Chaque Souſcrivant dépoſera chez M. Maigret, Notaire à Paris, rue de Bracq, au Marais, trois mille livres.

3°. L'Auteur ne démontrera ſon opération que lorſque les cent Souſcripteurs ſeront aſſemblés.

4°. Qu'ils conſentiront qu'il ſoit pris dans la maſſe l'argent néceſſaire pour une Nitrerie d'une grandeur à pouvoir y démontrer l'opération, & dans un endroit près de la Cour, tel que Saint-Germain-en-Laye.

5°. Que le reſtant des 300,000 l. lui ſera délivrée après que la Nitrerie aura produit une quantité ſuffiſante de ſalpêtre, pour prouver la ſolidité de l'opération.

6°. Que l'Auteur s'oblige de donner à chacun des Souſcripteurs le plan de la Nitrerie, ſuivant l'endroit où il voudra la faire batir.

7°. Que pas un Etranger ne pourra être admis dans la préſente ſouſcription, ſans l'approbation du Miniſtre au Département des Finances.

8°. Que Chaque Souſcrivant donnera Caution au Gouvernement pour la ſûreté du ſecret, comme il a été ſpécifié au Mémoire adreſſé au Gouvernement.

D'après cet expoſé, vous comprenez bien, Mr, que je ne perdrai pas mon tems pour répondre davantage à ces petites agaceries.

Quant au *préſervatif* que le Critique cite ſi mal-à-propos dans votre Feuille, je n'en connois pas de plus efficace que de n'ambitionner d'autre couronne que celle de tirer ſeul le fruit de mes découvertes, de les démontrer moi-même tout le tems que j'y verrai clair; car je plains ces pauvres de l'hoſpice de la petite République des Quinze-Vingts: ayant fait comme Hypocrate qui préfera ſa Patrie à la Cour des Princes, où je ſuis revenu après 35 ans de voyages, partie au ſervice du Roi, pour y répandre le fruit des connoiſſances que j'y ai acquiſes, une telle conduite n'annonce pas un homme qui veut en impoſer au Public, comme l'annonce le Critique qui la porte juſqu'au titre que je prens de Co-Inventeur de la Chymie hydraulique. Mais qu'il apprenne à me reconnoître pour tel; bréveté directement de feu Sa Majeſté Louis XV, penſionné de Sa Majeſté Louis XVI, Auteur du Traité des Fievres humorales &c, des Maladies vénériennes à l'uſage des Hôpitaux; de la purification & renovation de l'air, avec un nouveau ventilateur préſenté à la Cour l'année 1763; Auteur d'un Mémoire, adreſſé au Gouvernement, concernant les cauſes politiques qui s'oppoſent à l'entrée libre du rum ou taffia en France & à ſon uſage, ni comme liqueur diſtillée, ni comme médicament; d'un autre ſur les ſalaiſons des bœufs & des porcs à l'uſage des vaiſſeaux & des Colonies, rectifiées & perfectionnées ſur la méthode des Irlandois; Auteur de pluſieurs autres découvertes, toutes du reſſort de la Chymie hydraulique, approuvées par l'Académie des Sciences de Paris, dont le certificat eſt inſeré dans mes Ouvrages imprimés, & publiés l'année 1762 dans la Gazette de France, Mercure de France de la même année. *Signé*, DE REYNAL, Bréveté du Roi. *A Paris, ce 1 Mai 1778.*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 13 Mai 1778, au Samedi 16 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 5 f.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 15 f. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 f., 9 l. 15 f. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. 15 f.; le seigle, de 9 l. 5 f., 9 l. 10 f. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 15 f. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 13 Mai 1778 au Samedi 16 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 f.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 20 l. 10 f. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 16 Mai 1778, de 52 à 53 l.; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Mai 1778.

Or de Portug. à . . .	722 l.	f.		*marc.*
Du Mexique à . . .	715			
Du Pérou à	704			
Les guinées à . . .	720			
Ducats à	98			
Or fin à 23 karats . . 31 32	99	10		*once.*
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		
Piastres à	49	5		

Changes de Paris du 16 Mai 1778.

Amsterdam	53 ½	
Londres	31 1	8e.
Hambourg	188 ¼	
Madrid.....	15 3	
Cadix.....	15	
Livourne	97 ⅝	
Gênes.....	95 ¼	
Lyon	⅝ p. ⅝	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Jeudi 14 Mai 1778.		Du Vendredi 15.	
Messieurs		*Messieurs*	
Deschapelles. vres.	J.	Lempereur.. Viag.	J.
Perpétuelles...	J.	Perpétuelles.	J.
Decourmont pplles.	G.	Boscheron ... pplles.	J.
Viageres.....	G.	Viageres	J.
Alissant., Viag.....	J.	Peinchein .... vres.	G.
Perpétuelles..	J.	Perpétuelles ..	J.
Tontine	J.	Patu ..... pplles.	J.
Nau..... pplles.	J.	Viageres	J.
Viageres	J	Rouillard ... pplles,	G.
Tontine	J.	Viageres	J.
De S. Janvier vres.	J.	Pincemaille. Perp.	t. l.
Dutartre Perpét.	t. l.	de l'ancien Clergé.	
de l'ancien Clergé.		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1778.	*Jeudi* 14.	*Vendredi* 15.	*Samedi* 16.
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1620 15 . . .	1612 ½ 15 . .	1620 25 27 ½ .
D°. 16 25es . .	. . . . .	1060	. . . . .
D°. 8es. . . .	235	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	372	372	375 . . . .
Rescriptions . .	19 ½ 20 20 ½ 20	20	19 ½ . . . .
Bil. des Fermes .	4	4	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 28 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 20 Février.*

ON a reconnu ici les inconvéniens qui pouvoient résulter de la facilité avec laquelle les personnes attaquées de la petite vérole se répandoient dans la Société aussi-tôt après leur rétablissement. Pour arrêter cet abus, au moins de la part de ceux qui sont attachés au service de la Cour, il leur a été ordonné, par un Réglement du 27 Janvier dernier, de mettre deux mois d'intervalle entre leur parfaite guérison & leur retour au Palais & dans les Maisons Impériales. Il est également enjoint à ceux qui ont des liaisons avec ces sortes de malades de s'absenter de la Cour pendant quatre semaines.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 28 Février.*

Les nobles Polonois qui possedent des forêts dans les environs de cette Capitale, ont été invités par la Compagnie Prussienne de Commerce, à lui accorder la liberté d'exploiter tous les ans une certaine quantité d'arbres dans ces forêts. Son intention est de les employer à construire des vaisseaux. Cette Compagnie fait aux Propriétaires des propositions si avantageuses qu'on craint fort que l'appas du gain ne fasse, dans cette occasion, sacrifier l'intérêt de la Patrie à l'intérêt particulier.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 4 Mars.*

Tous les Seigneurs, Fermiers & Possesseurs de Terres, ont reçu ordre de ne vendre leurs grains à qui que ce soit. Le Gouvernement a intention de les leur acheter, & il promet de leur en donner un prix très-avantageux. Depuis le 26 Février on voit partir journellement une quantité considérable de charriots chargés de munitions & de vivres pour Kœnisgratz.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 20 Février.*

Le Conseil Suprême des Indes vient d'enregistrer un Edit qui permet à toutes les Provinces d'Espagne de commercer librement & directement avec l'Amérique. Le Mexique seul est excepté de cette liberté; mais cette exception n'aura lieu que jusqu'à ce que la Flotte de la *Vera-Cruz* soit de retour en Espagne. Sa Majesté, par cet Edit, désigne les Ports de Malaga, de Carthagene, d'Alicante & de Barcelone pour la Méditerranée, & ceux de Cadix, de Seville par le Guadalquivir, de Xijon & de S. Ander pour l'Océan. Le Port de la Corogne, en Galice, fait aussi le commerce direct

avec l'Amérique, au moyen des paquebots qui en partent tous les mois, & qui sont chargés pour le compte des Négocians de cette derniere Ville. Ces neuf Ports ont des relations avec toutes nos Provinces. On a lieu d'esperer que ce nouvel Edit produira une révolution salutaire dans notre commerce. Pour favoriser l'industrie nationale, les droits d'exportation sur les marchandises étrangeres seront portés à sept pour cent, tandis que les denrées ou les objets manufacturés dans le Royaume ne seront assujettis qu'à un droit de trois pour cent.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 7 Mars.*

On ne peut mieux faire, pour donner une idée juste de la situation actuelle de cette République, que de transcrire ici les termes de la Proclamation que les Etats ont fait publier au mois de Janvier pour l'observation d'un jeûne universel.

» La destinée & le sort des Nations » étant dans les mains du Très-Haut, » dont nous sommes tenus de célébrer » & d'adorer l'Empire & la Majesté su- » prême, nous nous félicitons d'être au- » jourd'hui principalement appellés par » la reconnoissance à nous acquitter de » ce devoir solemnel; c'est un hommage » de gratitude que nous avons mainte- » nant à rendre au souverain Arbitre de » l'Univers, & ses bienfaits nous en » font la loi. Du sein de l'avenir peu- » vent sans doute éclorre subitement les » calamités & l'adversité; mais nous som- » mes actuellement environnés des gra- » tuités de l'Eternel & comblés de ses » bénédictions. L'inclémence des saisons » pendant une partie de l'année qui vient » de s'écouler, donnoit de justes appré- » hensions: cependant nous jouissons en- » core d'une heureuse abondance. Les » vents & les eaux toujours redoutables » pour nous, ont été contenus: la main » adorable qui les gouverne nous a ga- » rantis des désolations & des ravages » qu'ils ont si souvent causés dans nos » Provinces. Notre repos n'a été trou- » blé ni par la violence au-dehors ni par » les divisions intestines. Nos libertés ci- » vile & religieuse demeurent solide- » ment établies. Tant & de si précieux » avantages ne nous laisseroient rien à de- » sirer, sans l'abus criminel que l'on conti- » nue d'en faire. Cette considération join- » te à celle de notre insensibilité, des » iniquités & des transgressions si mul- » tipliées au milieu de nous, de l'obstina- » tion avec laquelle on persevere dans le » luxe, l'irréligion & les vices qui en » sont la suite, nous donnent trop lieu » de craindre les châtimens du Ciel. La » mortalité qui continue à regner dans » nos campagnes peut bientôt être sui- » vie de fléaux plus redoutables encore » & plus funestes; nous sentirions trop » tard alors les tristes effets du mauvais » usage des graces & des bénédictions de » Dieu.

» A ces Causes, nous avons trouvé bon » d'ordonner *un jour solemnel d'actions de* » *graces, de jeûnes & de prieres* dans toute » l'étendue des *Provinces-Unies*, Pays as- » sociés, Villes & lieux de leur dépen- » dance, & d'en fixer la célébration au » *Mercredi 18 du prochain mois de Février*, » pour adorer & magnifier le Saint Nom » de Dieu, reconnoître l'empire de sa » Providence, & nous mettre de nou- » veau, Nous & notre Etat, sous sa toute » puissante protection; pour célébrer, » dans les sentimens d'une vive gratitude, » les merveilles de sa bonté qui nous a » jusqu'ici conservés & bénis; pour im- » plorer la continuation de la protection » divine, & supplier ce Dieu tout bon » de jetter toujours sur nous un regard » de grace & de faveur, de nous garan- » tir des dangers & des calamités aux- » quelles nous pourrions être exposés, » de mettre un terme à la mortalité dans » nos campagnes; pour faire une hum- » ble & sincere confession de nos trans- » gressions, & en solliciter le pardon, » ainsi que les secours de sa grace pour » la conversion d'une Nation péche- » resse.

» Nous devons singulierement implo- » rer, dans cette solemnité, la bénédic- » tion de Dieu sur les personnes & le » Gouvernement du Pays, afin que leurs » délibérations & leurs entreprises puis- » sent contribuer à la conservation de la » paix, à la sûreté & à la défense de no- » tre chere Patrie, à l'accroissement du » Commerce dans toutes ses branches, » à l'avancement de la vertu, au succès » des établissemens propres à faire fleu-

» rir la Navigation, l'Agriculture, les » Manufactures, les Arts & les Sciences » utiles.

» Nous devons encore supplier l'Être » Suprême de répandre ses plus précieu- » ses bénédictions sur le Prince Stathou- » der Héréditaire, sur Madame la Prin- » cesse Royale, son Auguste Epouse, & » sur leurs Sérénissimes Enfans ; le prier » de les prendre sous sa puissante pro- » tection, de leur accorder des jours » longs, heureux, glorieux, & de don- » ner au Prince une Postérité illustre, » qui transmettant son nom immortel » aux générations les plus reculées, four- » nisse dans tous les siecles à la Républi- » que de généreux Défenseurs de ses » droits & de sa liberté.

» Nous devons enfin offrir à Dieu nos » vœux & nos prieres pour les Eglises » Protestantes en tout lieu, & singulie- » rement en faveur de celles de ces Pro- » vinces, afin qu'elles puissent croître & » fleurir de plus en plus en piété, en » union, en charité, en vérité & en » vertu, & que les travaux de leurs Pas- » teurs soient couronnés des plus heu- » reux & des plus durables succès.

» Le tout pour la gloire du Saint Nom de » Dieu, la propagation de la vraie *Reli-* » *gion Chrétienne Réformée*, la conservation » de notre estimable liberté & le salut de » nos Ames ».

» Quoique l'épizootie qui a causé une si grande mortalité dans cette Province n'y fasse plus autant de ravages, il n'a pas encore été possible de la détruire entiérement. On voit, par le relevé des listes qui ont été remises à ce sujet aux Etats-Généraux, depuis le 1 Octobre 1777 jusqu'au dernier Janvier de cette année, que de douze cens trente-six bêtes à cornes attaquées de cette maladie dans les différens districts de la Sud-Hollande, il en est mort neuf cens treize ; que trois cens deux ont été guéries, & que vingt-une sont encore en danger ; que dans la Nord-Hollande, sur quatre cens cinquante-trois, infectées pendant le même espace de tems, il en est mort deux cens soixante-quatre ; qu'on en a guéri cent soixante-quinze, & que quatorze sont encore malades. Si l'on remonte au commencement de ce fléau, on voit que depuis le 1 Avril 1769 jusqu'en Janvier 1778, il a enlevé dans la Sud-Hollande deux cens quarante-quatre mille trois cens treize bêtes à cornes ; qu'il en a été guéri quatre-vingt-neuf mille deux cens quatre-vingt-quatorze ; qu'en Nord-Hollande il en est mort dans le même laps de tems, quatre-vingt-dix mille neuf cens quatre-vingt-neuf ; & qu'on en a sauvé trente-neuf mille quatre cens vingt-sept ». *Ext. de la Gazette de France.*

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Pays d'Aunis, *le 21 Février.*

Lettre au Rédacteur sur la culture de la vigne.

» Il y a beaucoup de personnes, Mr, qui s'imaginent que la culture de la vigne est celle dont le produit est le plus certain & le plus lucratif. » L'eau-de-vie, di- » sent-ils, est la denrée qui se vend le » plus facilement ; on en reçoit le prix » sur le champ ; il arrive dans ce com- » merce des révolutions très-avantageu- » ses pour le Propriétaire. On n'est donc » point surpris de voir tant de Particu- » liers s'adonner à la culture de la vigne » dans ce pays, & si les profits n'étoient » pas aussi considérables, plus des trois » quarts de la Province ne seroient pas » en vignobles.

Ceux qui raisonnent ainsi connoissent bien peu la qualité du sol de ce pays & ne s'apperçoivent pas du tort, peut-être irréparable, qu'ils font aux Propriétaires de vignobles en les dévouant, pour ainsi dire à des impositions cumulées, tandis qu'ils sont dans le cas d'obtenir la protection du Gouvernement & les plus grands encouragemens. On souhaiteroit, pour les convaincre du contraire de ce qu'ils avancent, sans réflexion, qu'ils fussent eux-mêmes Propriétaires ; on les verroit bientôt *chanter la Palinodie.* Quelle que soit leur intention, ils voudront bien permettre qu'on les désabuse & avec eux tous ceux à qui leurs discours auroient pu faire quelque impression.

Dire que la culture de la vigne est ingrate, ne suffiroit pas pour détruire leur opinion ; il faut nécessairement le prouver, quoique les onze dernieres récoltes en aient fourni une preuve qui

n'eſt malheureuſement que trop démonſtrative.

Ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on avance que la culture de la vigne eſt ingrate. Elle peut être plus avantageuſe dans les pays dont le ſol eſt naturellement bon ; mais en Aunis il eſt ſi aride que ce n'eſt qu'à force de peines & de dépenſes qu'on en tire quelque production. Si les trois quarts de la Province ſont en vignes, c'eſt que la terre n'y peut produire autre choſe. Le bénéfice des nombreux vignobles de l'Aunis eſt donc moins pour les Propriétaires que pour le Commerçant ; on pourroit à juſte titre leur appliquer ce vers de Virgile, *ſic vos, non vobis, fertis aratra boves.*

On ſçait combien les onze dernieres vendanges ont été mauvaiſes & ruineuſes pour les Propriétaires. On demande en conſéquence quel a pu être le bénéfice de celui qui avoit planté il y a vingt ans ?

Pour déterminer ce bénéfice, il faut ſçavoir ce qu'il lui en aura coûté pour planter ſa terre en vignes. Si c'eſt une terre en friche, il a fallu la préparer par un couple de bons labours pour la mettre en état de recevoir le plant. Chaque façon de labourage, par quartier de 1800 toiſes, coûte 18 liv. Si la terre eſt de mauvaiſe qualité, comme c'eſt ici l'ordinaire, on ne peut ſe diſpenſer de l'améliorer par des engrais qui coûtent au moins 300 liv. par quartier. Pour s'indemniſer de cette dépenſe & donner le tems à l'engrais de pénétrer la terre, on ſeme du bled pendant un couple d'années, dont le produit paye à peu près la dépenſe du défrichement, des labours & grains enſemencés.

Il en coûte ordinairement 200 à 240 l. & une barrique de vin, pour faire planter un quartier en vigne & lui donner toutes ſes façons pendant trois ans. Les trois années ſuivantes coûtent 120 liv. Voilà 360 à 380 liv. pour les ſix premieres années pendant leſquelles cette vigne ne rapporte rien ; & y ajoutant la dépenſe de l'engrais, l'intérêt du fonds qui n'a rien produit, les vingtiemes & autres acceſſoires, ce quartier revient à 700 l. au moins. Les 7e., 8e. & 9e. années commençant à rapporter, ſi elles ſe comportent bien, payent un peu plus que les frais de culture. Ce n'eſt donc qu'à la dixieme année qu'on peut ſe flatter de récolter, s'il n'arrive aucun accident.

Le Propriétaire qui a planté il y a 20 ans, s'eſt donc trouvé, à l'époque de la dixieme année, en avance, pour ce quartier de vigne, d'une ſomme de 700 liv. au moins, ſans avoir récolté. C'eſt dans les onze années ſuivantes qu'il eſperoit recouvrer ſes avances & faire quelque bénéfice. Ses eſperances ont été trompées ; les malheurs que la vigne a éprouvés depuis onze ans ont rendu ſes récoltes nulles, à grande peine a-t-il retiré ſes frais de culture &c. Il ſe trouve donc aujourd'hui arrieré de ces mêmes avances ; ſi on y ajoute les intérêts & les impoſitions qu'il a payées, ſon fonds ſe trouvera plus qu'abſorbé. Il ſe ruine donc inſenſiblement ; encore ſera-t-il bien heureux s'il n'eſt pas obligé d'arracher ſa vigne qui peut avoir été mal plantée & traitée par un Vigneron ignorant. On voit tous les jours arracher des vignes qui n'ont pas plus de quinze à vingt ans.

S'il s'agit de replanter une nouvelle vigne dans un terrein d'où on vient d'en arracher une ancienne, la dépenſe de cette plantation ſera égale, outre la perte des années de repos qui ſont indiſpenſables pour que l'engrais qu'on eſt obligé d'y mettre puiſſe s'incorporer avec la terre, & pour donner le tems aux anciennes racines de ſe pourrir entierement. Quelques Particuliers mal inſtruits ayant voulu replanter ſur le même terrein, ſans les précautions dont on vient de parler (ce qu'on appelle ici *planter ſous rames*), s'en ſont très-mal trouvés ; leur vigne n'a pas bien pris, parce que les anciennes racines abſorboient les ſucs néceſſaires à la végétation des nouvelles. Une vigne ainſi plantée ſera toujours languiſſante & périra ſans produire de bonnes récoltes. Il faut au moins huit à dix ans pour pourrir entiérement les vieilles racines. Ceux qui ne donnent qu'un intervalle de quatre ans ſe trompent, puiſqu'on trouve des jets dans les terres cinq à ſix ans après que les vignes ont été arrachées.

Nos Propriétaires de vignes ſont ſi éloignés de faire des profits conſidérables que depuis trente ans nous en avons vu un très-grand nombre ſe ruiner ; ce qui eſt démontré d'ailleurs par les ſaiſies réelles & les ventes judiciaires qui

se font tous les jours de Domaines en vignobles.

C'est donc avec raison qu'on a dit que les Propriétaires de vignes sont dans le cas de mériter l'attention du Gouvernement & d'obtenir des encouragemens plutôt que de se voir chargés de nouvelles impositions. Il ne seroit pas difficile de prouver qu'il n'y a point de culture qui soit plus avantageuse à l'Etat, tant par les droits immenses & multipliés que sa denrée supporte, que par la nombreuse population qu'elle exige. Chaque individu qui y est employé paye une taxe personnelle, soit capitation ou taille, en raison de ses facultés & de ses entreprises. C'est ce que nombre de Mémoires ont déjà démontré.

Quelle est la denrée dans ce Royaume qui paye plus de droits que le vin & l'eau-de-vie ? Il seroit facile de faire voir qu'année commune les droits seuls qui se perçoivent sur ces productions s'élevent presqu'à la valeur de la récolte, du moins pour celle des deux qui s'expédie dehors de la Province, c'est-à-dire l'eau-de-vie. On aura peut-être de la peine à croire que 27 veltes d'eau-de-vie, rendues en Picardie, ont payé 120 liv. de droits en gros, non-compris les droits de revente en détail.

On peut donc dire d'un Propriétaire de vignobles qui dépense beaucoup pour mettre son Domaine en valeur, que c'est un bon Sujet du Roi qui place avantageusement son argent au profit de l'Etat, & qui en conséquence mérite, on le répéte, des considérations de la part du Gouvernement ».

DE CIVRAY (*en Poitou*), *le* 10 *Mars*.

Lettre au Rédacteur. » Les inhumations précipitées & le peu de précaution qu'on prend pour constater la mort des personnes décédées, exposent tous les jours, Mr, un grand nombre de Citoyens au péril d'être enterrés vivans. Les écrits qui ont pour but de les garantir de ce malheur, ne sçauroient être trop répandus. La lecture du Mémoire de M. Pineau, Médecin de Champdeniers, sur le *danger des inhumations precipitées*, a fait beaucoup de sensation dans tout le Royaume & un grand bien dans cette Province en particulier; il a fait ouvrir les yeux à beaucoup de personnes sur les abus homicides qui se commettoient en ce genre. Au commencement de l'année derniere, il excita le zele de M. le Procureur du Roi de cette Sénéchaussée; cet Officier fit rendre, sur son requisitoire, une Ordonnance dont il fut fait alors mention, dans votre Gazette. Cette Ordonnance défendoit, sous peine d'amende, d'enterrer avant l'expiration de vingt-quatre heures dans les cas ordinaires, & de 48 heures dans les cas de mort subite & avant de s'être assuré, par la visite de Médecins & Chirurgiens, que la mort étoit certaine. Elle contenoit encore d'autres dispositions relatives aux vues exposées dans le Mémoire de M. Pineau. Cette Ordonnance fut envoyée à tous MM. les Curés de la Sénéchaussée qui la lurent à leurs Paroissiens aux Prônes de leurs Messes. Cette publication jointe à la lecture du Mémoire que M. Pineau a distribué gratuitement à la plus grande partie des Ecclésiastiques de la Province & dont la dépense des exemplaires s'est montée pour cette seule Généralité à plus de dix-huit cens livres, a produit l'effet que l'on desiroit; les enterremens ne se sont plus faits avec la même précipitation. Il paroît que l'utilité & la nécessité de cette Ordonnance a été sentie par MM. les Procureurs du Roi des autres Sieges; celui de la Sénéchaussée de Châtellerault en a fait rendre une semblable le 14 du mois dernier, & il est à présumer que les autres en feront bientôt autant. M. Pineau lui a aussi envoyé cent exemplaires de son Mémoire pour être distribués *gratis*.

Ce généreux & zélé Médecin a répandu ainsi, à ses frais, plus de dix-huit mille exemplaires de son Mémoire en différens endroits du Royaume; mais cette générosité a alteré sa fortune. Il seroit donc à desirer que quelques bons Citoyens s'intéressassent auprès du Gouvernement pour lui faire obtenir une gratification qui l'indemnisât des dépenses considérables qu'il a faites par le seul amour de l'humanité & du bien public; l'argent qu'il en retireroit tourneroit encore à l'utilité de ses semblables; il l'emploieroit à faire imprimer un nouvel Ouvrage dans lequel on apprendroit comment on doit se conduire à l'égard des personnes décédées les moyens & les

épreuves qu'il faut mettre en usage pour s'assurer de la réalité de leur mort ; les signes par lesquels on pourroit connoitre d'une maniere certaine si la mort est réelle ou seulement apparente, & les secours appropriés aux différentes especes d'asphixies. Il seroit très-avantageux pour l'humanité qu'un pareil Ouvrage vît bientôt le jour : en prenant les précautions qu'il indique, on cesseroit d'être exposé au danger de précipiter dans le tombeau des personnes vivantes ; ce qui est un des plus grands malheurs qu'on puisse concevoir ».

Prix des Grains dans differentes Provinces du Royaume pendant le mois de Février dernier.

Aix. Le *Bled* s'est vendu 33 liv. 10 s. & 34 l. 10 s. la charge pesant de 310 à 320 livres. Le *Méteil* 21 l. Le *Seigle* 20 l.

Sens. Le *Froment* pesant 36 liv., poids de marc, s'y est vendu 3 liv. & 2 l. 19 s. Le *Méteil* 1 liv. 14 s. & 1 l. 16 s. Le *Seigle* 1 l. 5 s. & 1 l. 7 s. L'*Orge* 1 l. 6 s.

Le prix du pain fixé par Ordonnance de Police a été, pain *mollet* 2 s. 6 den. la livre, pain *blanc* 2 s. 3 den., pain *bis* 1 s. 6 den.

Ville-Neuve-le-Roi. Le *Froment* pesant 72 liv. s'y est vendu 5 l. 2 s. Le *Méteil* 3 liv. Le *Seigle* 2 l. 10 s. L'*Orge* 2 l. 7 sous.

Tonnerre. Le *Froment* pesant 72 l., poids de marc, s'y est vendu 5 l. 5 s. Le *Méteil* pesant 65 liv., 3 l. 5 s. L'*Orge* 2 l. 5 sous.

Ville-Neuve-l'Archeveque. Le *Froment* pesant 38 liv., poids de marc, s'y est vendu 2 liv. 18 s. Le *Seigle* 1 l. 5 s. L'*Orge* 1 l. 4 s.

Mans. Le *Froment* pesant 31 l., poids de marc, le boisseau, s'y est vendu 2 l. 9 s. 6 d. & 2 l. 10 s. Le *Méteil*, le boisseau pesant 29 livres, 1 liv. 19 & 18. s. L'*Orge*, le boisseau pesant 23 livres, 1 l. 8 sous.

Le prix du pain fixé par Ordonnance de Police a été de 2 s. 1 & 2 d. la livre de pain *mollet*. Le pain *michaud* du poids de 12 liv. a été fixé à 1 l. 1 s., & le pain de *méteil* du même poids à 14 s. 6 d.

Limoges. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 80 liv. poids de marc, s'est vendu 7 liv. 15 s. & 8 l. Le *Seigle*, le setier pesant 70 livres, 5 l. 10 s. & 6 l.

Angoulême. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le boisseau pesant 80 liv. poids de marc, s'y est vendu 8 l. 14 s. & 8 l. 4 s. 4 d. Le *Méteil*, le boisseau pesant 70 livres, 6 liv. 7 s. & 6 l. 6 s. Le *Seigle*, le boisseau pesant 70 livres, 6 l.

Tulle. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 60 liv. poids de marc, s'y est vendu 8 l. 6 s. Le *Seigle*, le setier pesant 56 livres, 6 l. 5 s.

Brive. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 70 liv. poids de marc, s'y est vendu 10 liv. 6 s. Le *Seigle*, le setier pesant 65 livres, 8 l.

Rouen. Le *Froment*, premiere qualité, s'y est vendu 15 liv. 10 s., 14 liv. 10 s., 16 l. 5 s. & ensuite 15 l. ; 2e. qualité, 14 liv. 5 s., 14 l. 10 s., 14 l. & ensuite 14 liv. 10 s., 14 l. 15 s. & 14 l. Le *Bled-méteil*, 10 l. 9 s. ; 9 l. 16 s. & ensuite 10 l., 9 l. 4 s. & 10 l. Le *Seigle* 8 l. 11 s., 8 l. ; 7 l. 18 s. & 8 l., 8 l. 8 s. L'*Orge* 7 l. 15 s. & 7 l. 10 s.

De Paris, *le* 18 *Mars*.

» Par une Déclaration du 14 Février, registrée en Parlement le 20 du même mois, Sa Majesté renouvelle les dispositions de celle du 1 Mars 1775, qui fait défenses à ceux de ses Sujets qui ont fait profession de la Religion prétendue réformée, de vendre pendant trois ans leurs biens immeubles & l'universalité de leurs meubles & effets mobiliers, sans en avoir obtenu la permission ; sçavoir pour la somme de trois mille livres & au-dessus, de Sa Majesté elle-même, par un brevet qui sera expédié par un de ses Secretaires d'Etat ; & pour les sommes au-dessous de trois mille livres, des Intendans des Provinces où ils seront demeurants. Il est pareillement fait défenses à ceux qui ont fait profession de la Religion prétendue réformée, de disposer & de leurs immeubles & de l'universalité de leur mobilier par donation entre-vifs, pendant le cours de trois années, si ce n'est en faveur & par les contrats de mariage de leurs enfans & petits-enfans & de leurs héritiers présomptifs demeurants dans le Royaume, au défaut de descendans en ligne directe ; le tout à peine de nullité. Cette même Déclaration étend ses dispositions

ſur les contrats d'échange & ſur les biens ſaiſis ou abandonnés aux Creanciers ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

ETAT de la Population à Montmorenci près Paris, par M. Cotte.

En 1776, j'ai fait le dénombrement exact & par tête de ma Paroiſſe ; en voici le réſultat.

Perſonnes mariées.	
Hommes	264
Femmes	274
Perſonnes veuves.	
Hommes	30
Femmes	78
Célibataires au-deſſus de 40 ans.	
Garçons	23
Filles	57
Jeunes-Gens au-deſſus de 14 ans juſqu'à 40 ans.	
Garçons	135
Filles	137
Enfans au-deſſous de 14 ans.	
Garçons	262
Filles	238
Total	1498
Communautés.	
Prêtres de l'Oratoire	30
RR. PP. Trinitaires	6
Bourgeois de Paris & leurs maiſons, réſidants en Eté	126
Total	1660

J'ai fait le relevé des Regiſtres de ma Paroiſſe depuis 1700 juſqu'en 1776. En voici le réſultat qui indique le nombre moyen des naiſſances, des ſépultures & des mariages, année commune.

Naiſſances.	
Garçons	26
Filles	24
Total	50
Sépultures.	
Hommes & Garcons adultes	9
Femmes & Filles adultes	10
Enfans garçons	15
Enfans filles	12
Total	46
Mariages.	
ci	10

RESULTATS.

1°. La Population moyenne étant de 1580, & le nombre des ſépultures de 46, il meurt donc une perſonne ſur 34, car $\frac{1580}{46} = 34\frac{16}{46}$.

2°. Le nombre des ménages (homme & femme) étant de 270, & celui des naiſſances étant de 50, il naît donc 5 enfans par ménage, car $\frac{270}{50} = 5\frac{20}{50}$; le nombre moyen des mariages, qui eſt de 10, donne auſſi 5 pour le nombre des enfans qui en proviennent, car $\frac{50}{10} = 5$.

3°. Le nombre des femmes veuves l'emporte plus des trois quarts ſur celui des hommes veufs.

4°. Le nombre des filles célibataires l'emporte de moitié ſur celui des garçons célibataires.

5°. Le nombre des jeunes-gens garçons & filles eſt à peu près le même, depuis l'âge de 14 ans juſqu'à 40.

6°. Parmi les enfans au-deſſous de 14 ans, le nombre des garcons l'emporte d'un dixieme ſur celui des filles.

7°. Le nombre des naiſſances, garçons & filles, eſt comme 13 à 12.

8°. Celui des ſépultures des adultes hommes & garcons, femmes & filles, comme 9 à 10 ; & celui des enfans garçons & filles comme 15 à 12. Il meurt donc plus de femmes que d'hommes, & plus de garçons que de filles enfans.

9°. Les nombres des naiſſances & des ſépultures ſont entre eux comme 25 à 23.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences ; des Sociétés Royales de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon.

Montmorenci, 24 Février 1778.

Moyen pour empêcher le vin de tourner, rapporté dans quelques Papiers publics.

» On propoſe une précaution très-ſimple pour prévenir cet inconvenient ; c'eſt de ſuſpendre dans le tonneau avec une ficelle environ trois ou quatre onces de mercure dans une petite bouteille bien bouchée. On ne doit mettre cette bouteille que quand le vin eſt clair, & elle doit plonger juſques à environ deux pouces au-deſſus de la lie. La même méthode, employée pour la piquette, peut conſerver cette boiſſon juſques dans les chaleurs ».

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 21 Mars 1778, au Mercredi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 23 livres; le seigle, de 9 liv. 10 s., 10 liv. à 10 liv. 10 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 10 l. 5 s. Le froment au Port de la Grève, de 20 l. 5 s., 21, 23 à 24 l.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 liv. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 10 s. *le septier.*

Du Samedi 21 Mars 1778 au Mercredi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de, 18 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Grève, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Mars 1778, de 55 à 56 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grève, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Mars 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	716		
Du Pérou à	708	2	
Les guinées à . . .	718		
Ducats à	98	6	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	15	
Piastres à	50	16	

Changes de Paris du 24 Mars 1778.

Amsterdam	53 3 8e. à ½
Londres	31 1 16e.
Hambourg	189
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1 6 à 1
Livourne	96 ¼ à 96
Gênes	94
Lyon	¼ à ⅛

LETTRES de MM les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Sam. 21 Mars 1778. *Messieurs*		Du Lundi 23. *Messieurs*	
Caron ..... vres.	C.	Thevenin ... pplles.	C.
Perpétuelles ..	C.	Viageres	C.
Despeignes. Viag.	A.	Masson ..... pplles.	C.
Perpétuelles..	B.	Viageres	C.
Tontine	B.	Delamotte.. pplles.	C.
Delarue .. Viag...	E.	Viageres	C.
Perpétuelles..	E.	Creuzé ..... pplles.	A.
Tontine	E.	Viageres	A.
Gossey ..... pplles.	C.	Tontine	A.
Viageres	C.	Certain ..... pplles.	C.
Lenoir ..... pplles.	C.	Viageres	C.
Viageres	C.	Tontine	C.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1778.	*Lundi* 23.	*Mardi* 24.	*Mercredi*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1520 10 30 27 ½ 25	1525 27 ½ . .	FEST
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	220.	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	358	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	25 26 25 24 . .	24 23	. . . . .
Bil. des Fermes .	7 6	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le J d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Néc des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 28 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

HONGRIE.

DE SOSKA (*Ville des Montagnes du Bannat*), *le 15 Juin.*

CETTE Ville est peuplée de Grecs-unis ; il y en a aussi un certain nombre qui suivent l'ancien Rit & qui sont ennemis jurés des premiers qu'ils regardent comme des Apostats.

Il y a quelques jours qu'une troupe de ces Grecs de l'ancienne Communion investirent les hauteurs de cette Ville : cantonnés & placés avantageusement, ils envoyerent une troupe de leur monde dans la maison du Sr. George Steiner, qui avoit servi pendant 54 ans dans les Mines de cette contrée en qualité de Chirurgien breveté par Sa Majesté Impériale & Royale. On vint au secours ; le combat fut terrible, & au bout de deux heures, il se termina à l'avantage des brigands qui mirent en pieces le vieux Chirurgien, sans néanmoins lui ôter ni la vie ni la faculté de parler. Ils pillerent sa maison & celles de plusieurs autres Habitans. Au départ de ces scélerats, on a retrouvé le tronc du malheureux Chirurgien qui respiroit encore & qui est mort dans des douleurs qu'on ne sçauroit exprimer. Avant que de partir, ces brigands ont sommé la Ville de leur payer une contribution.

Lors de leur retraite, qu'ils firent de nuit, pour n'être pas poursuivis, ils rencontrerent sur les bords de la Nera un Bouvier qu'ils forcerent de leur servir de guide, & qu'ils chargerent d'une partie de leur butin. Peu après ils trouverent un Berger qui les avoit dénoncés ; ils lui firent toutes sortes de mauvais traitemens & lui couperent la langue. Arrivés à l'autre bord de la riviere, ils allumerent des flambeaux, dresserent un autel, se prosternerent & rendirent des actions de graces au Ciel de ce qu'ils avoient eu l'avantage de châtier des Grecs-unis, des Mécréans. On a envoyé un Corps considerable de Milice aux trousses de cette bande de scélerats. Il y a long-tems qu'ils interceptent dans ce pays la communication, qu'ils ruinent le Commerce, anéantissent l'Agriculture, étouffent l'Industrie & détruisent la Population.

ALLEMAGNE.

DE CASSEL, *le 2 Juillet.*

Les Vassaux & Paysans de Darmstadt étoient depuis long-tems en possession de détruire les forêts, sous prétexte de se procurer des timons de chêne & d'autres pieces de charonage pour la construction de leurs charrues ; sous ce prétexte, ils abattoient, sans aucun ménagement, les jeunes chênes les plus beaux & les plus droits : il vient de paroître une Ordonnance qui remédie à ces déprédations.

Les Officiers préposés à la conserva-

tion des forêts feront tenus de délivrer aux Payfans la quantité de branches de vieux chênes néceffaires pour la fabrication de leurs inftrumens aratoires; & en même tems, ils appoferont fur les branches qu'ils délivreront une marque particuliere. Défenfe à tous Particuliers & à tous Charrons d'employer des bois tirés des forêts qui n'auroient pas la marque prefcrite. Chaque contravention fera punie par une amende de dix florins.

La petite riviere de Kinzig, qui fe décharge dans le Mein près de Hanau, s'eft débordée il y a peu de tems & a ravagé le pays plat de façon qu'une grande partie de la récolte a été abfolument perdue. Le Necker eft auffi forti de fon lit & a couvert de fes eaux une affez grande étendue de terrein. Mais ces ravages n'influent que fur quelques contrées particulieres. Le Rhin a de même inondé les campagnes du côté de Manheim, & on a fort appréhendé que ce fleuve n'occafionnât un déluge général dans toute la contrée; mais heureufement on en a été quitte pour la peur.

Nous apprenons de Bohême que le Moldau y a auffi caufé de grands dégâts en plufieurs lieux. Ces inondations ont commencé le Lundi de la Pentecôte.

De Franfort (*fur le Mein*), *le 6 Juillet.*

Un Allemand, depuis peu revenu de l'Amérique Septentrionale, affure qu'il s'y trouve dans les Provinces-Unies des mines d'or & d'argent auffi riches que celles du Perou. Il ajoute que les Habitans qui les connoiffent depuis long-tems ont eu la prudence de ne pas les découvrir jufqu'à préfent; ayant, dit-il, formé le projet qu'ils exécutent aujourd'hui de fe rendre indépendans, ils ont voulu fe ménager par-là une reffource qui ne peut manquer de leur être maintenant fort utile. Ce Voyageur a fait voir à plufieurs de nos Négocians des efpeces qu'il prétend avoir actuellement cours dans l'Amérique Septentrionale; elles font d'auffi bon aloi que les efpeces Angloifes. Il affure qu'on ne tardera pas à en voir circuler encore beaucoup d'autres de mêmequalité, qui proviendront des mines qu'il annonce, & qu'il proteffe avoir vues lui-même. On ne fçait quel reffort fecret fait agir cet homme, & fi l'on peut compter fur ce qu'il raconte.

De Manheim, *le 24 Juin.*

Les Mémoires que la Société Phyfico-Economique-Electorale-Palatine a publiés, pour l'année 1774, ne font pas moins intéreffans que ceux de la même Compagnie dont on a rendu compte en dernier lieu; c'eft pourquoi nous nous croyons obligés d'en donner ici un précis en faveur des Agriculteurs & des perfonnes qui fe livrent à l'étude des Sciences économiques.

Ce volume débute par une differtation fur la maniere de tirer le vif-argent des mines, avec des réflexions propres à perfectionner cette exploitation.

La feconde qui eft de M. Stork, a pour but de faire connoitre la méthode de cultiver & de préparer le lin, ufitée fur le Hunfrick. L'Auteur y fait des obfervations fur les diverfes efpeces de lin qui fe cultivent dans ce canton; mais avant, il parle de quelques tentatives qu'on a faites pour y naturalifer le lin de Siberie. Ces effais n'ont point eu une réuffite fort brillante. Ce lin étranger éxige un terrein & un climat particuliers. M. Storck donne la préference à une efpece de lin hâtif qui, quoique beaucoup plus court que le lin tardif, a pourtant fur ce dernier des avantages très-marqués, & parmi ces avantages, il faut mettre celui de donner des fils beaucoup plus fins.

Le lin n'exige pas, fuivant M. Storck, une terre travaillée avec beaucoup de foin. Un fol un peu en pente, de bonne qualité & nouvellement défriché lui convient très-bien. On laboure le terrein en automne; on feme la graine de lin à la fin du mois de Mars fuivant ou au commencement d'Avril. A la nouvelle lune, on l'enterre avec la herfe, puis on le couvre d'une couche de fumier de mouton, ou l'on y répand de la chaux. Lorfque le lin eft en fleur, on le farcle. Quand les feuilles commencent à jaunir ou à tomber, il eft tems de cueillir le lin & de le mettre en bottes.

Telle eft à peu près la méthode qu'on fuit fur le Hunfrick pour la culture du

lin. M. Storck n'approuve pas l'usage où l'on est dans ce pays de rouir cette plante sur l'herbe ; il veut que le rouissage se fasse dans l'eau, & il en donne des raisons qui paroissent très-plausibles. Il recommande de faire bouillir le lin, après qu'il a été séparé de ses chenevottes, dans une espece de lessive faite avec de la fiente de poule ; après cette ébullition, il faut le faire sécher, le tordre, le bien battre. Il conseille à la suite de ces opérations de le renfermer dans un vase avec un peu d'huile d'olive. Ce lin ainsi préparé fournit un fil de la plus grande finesse.

Dans un Mémoire suivant, M. Storck traite de la méthode qu'on suit dans le même pays pour fertiliser les terres par le moyen de la chaux. Il prouve, par l'expérience & par le raisonnement, que cet engrais est un des meilleurs qu'on connoisse, pourvu qu'on sçache bien le préparer & en faire un bon usage. Il ne néglige ici aucune des instructions nécessaires pour remplir ces deux objets importans. C'est un axiome qui a cours parmi les Agriculteurs, sçavoir que la chaux & la marne n'enrichissent le Propriétaire actuel qu'au préjudice de ceux qui doivent posséder après lui sa terre ou son héritage. M. Storck regarde cette opinion comme un préjugé populaire qui est tout-à-fait destitué de fondement. Il assure connoître des champs qui depuis trente-trois ans n'ont jamais reçu d'autres engrais que de la chaux qu'on y répand à chaque troisieme année, & ces champs sont aussi féconds que ceux qui sont amendés avec des fumiers. Cependant la chaux ne convient pas à toute sorte de terrein. Il y a un choix à faire.

Le quatrieme Mémoire est de M. Medicus. Il contient quelques remarques sur certains arbres exotiques qui se sont très-bien soutenus dans le Jardin Botanique - Electoral de Manheim, quoiqu'ils fussent exposés à l'air libre. A ce Mémoire succédent des observations sur l'art de faire le charbon en Suede. Le but de ce Mémoire est de faire voir que la maniere de charbonner le bois la plus avantageuse, est de le ranger horisontalement & non pas en rond ou en pyramide. Cette construction qui paroît la plus généralement reçue en Suede est plus simple. Elle donne la facilité de mieux diriger le feu ; en la suivant, on est moins exposé à manquer l'opération du charbonage, & il est d'expérience que le charbon qui en résulte est d'une qualité supérieure à tout autre. Ce morceau économique est de M. Beckmann.

Le dernier de ces Mémoires traite de la taille des espaliers. Il est le fruit de l'expérience de M. Schmid. On conseille la lecture de cet Ecrit à tous ceux qui élevent des arbres fruitiers ; ils y trouveront des enseignemens dont ils pourront faire leur profit.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 10 *Juillet.*

Sa Majesté a ordonné que le payement des primes aux Matelots seroit continué jusqu'au 31 Août. L'objet de cette Ordonnance est de nous procurer des Sujets pour recruter la Marine. On a donné en même tems des ordres pour faire enlever dans toutes les parties du Royaume les gens sans aveu ; mais il est très-expressément recommandé aux Officiers civils de ne faire aucune violence aux gens occupés à l'Agriculture, au Commerce & aux Manufactures.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DU BEAUJOLOIS, *le* 18 *Juillet.*

Lettre au Rédacteur. » Cette Province éprouve actuellement, Mr, des malheurs assez considerables de differens genres. La récolte des foins n'a pas été fort abondante dans les montagnes ; de grosses pluies ont alteré la qualité d'une partie du fourrage qui étoit fauché. Les récoltes en grains seront médiocres en quelques endroits, malgré les très-belles apparences qu'elles avoient données. Les vents, les orages ont battu les fromens de la plaine & les ont couchés de maniere qu'ils n'ont pu profiter, & que l'herbe a gagné. Dans la montagne, la sécheresse survenue après les semailles, n'a pas permis aux racines de se fortifier, & la plante débile à été détruite

par le trop long séjour des neiges abondantes qui ont couvert la terre au printems. Quelques Cultivateurs ne voyant au milieu d'Avril, & même plus tard, que des tiges foibles & peu nombreuses, ont cru, malgré l'avis de gens plus expérimentés, bien faire en semant sur des champs si pauvres de l'avoine ou du bled noir ; mais ils commencent à s'en repentir, parce qu'ils s'apperçoivent qu'ils n'ont pas lieu de s'en promettre un grand succès.

Les eaux ont fait dans differentes Paroisses des montagnes, & même en quelques vignobles, de très-grands dégâts. La grêle a maltraité aussi la vigne en plusieurs cantons, & même dans ceux dont les vins sont le plus estimés. C'est sur-tout dans ces derniers vignobles que les vers ont fait le plus de ravages cette année. On craint qu'il n'en arrive autant tous les ans, & que cette pernicieuse engeance ne se multiplie de plus en plus. Quelques Particuliers disent qu'ils s'en sont garantis, au moins en partie ; mais avant d'exposer leurs moyens, il est convenable d'attendre qu'ils ayent été encore éprouvés & mieux constatés.

Peut-être que les vignobles qui auront échappé à tous ces fléaux donneront des vins d'une qualité supérieure ; on doit s'y attendre d'après la grande chaleur que l'on éprouve cette année.

D'un autre côté le commerce des toiles est assez languissant. Le Marchand hésite à acheter, & dessors le prix des toiles baisse. Le Fabricant cherche cependant à tenter les Acheteurs, soit par des ouvrages mieux faits, soit par des ouvrages nouveaux. Le moment actuel paroit très-favorable pour tout Etranger qui voudroit venir faire ses achats lui-même en toiles de fil communes & en ouvrages de fil & coton de toutes qualités ».

DU HAUT-POITOU, *le* 11 *Juillet.*

Lettre au Rédacteur. » Un Seigneur de ce canton vient, Mr, de faire défenses de mettre le chanvre rouir dans la riviere. Cette prohibition fait une clause expresse des baux qu'il a passés avec ses Meûniers. Cette sage attention, qui devroit être imitée de tous les Seigneurs, conservera aux eaux des rivieres leur salubrité, & par conséquent elles fourniront aux bestiaux une boisson bien plus saine, & le poisson s'y multipliera davantage.

Il seroit aussi fort essentiel de veiller à ce que le rouissage ne se fit pas dans des mares trop voisines des habitations, à cause de l'odeur stupéfiante & dangereuse que le chanvre en fait exhaler. Les rouissoirs devroient être placés sur le bord des rivieres & au grand air, mais de maniere que lorsqu'ils seroient remplis de chanvre, ils n'auroient plus de communication avec l'eau courante.

Quelques Particuliers de ce canton vont essayer de faire de la toile avec du fil qu'ils tireront de l'écorce d'ortie, plante fort abondante dans les environs de leurs habitations. Je vous informerai, Mr, des succès qu'aura cette tentative ».

DE LIMOGES, *le* 10 *Juillet.*

Comme le Limousin éprouvoit un besoin de menues monnoies, au préjudice du Commerce de détail & de la vente des denrées, Sa Majesté, dans l'intention de remédier à ce besoin, & aussi pour faciliter le payement des Ouvriers employés aux travaux publics de cette Province, a ordonné, par un Arrêt de son Conseil en date du trois Mai dernier, qu'il sera incessamment fabriqué dans la Monnoie de Limoges jusqu'à la concurrence de cent mille marcs d'especes de cuivre, pareilles à celles désignées par l'Edit du mois d'Août 1768, & par la Déclaration du 14 Mars 1777. Ordonne pareillement Sa Majesté que le prix du cuivre de rosette nécessaire à ladite fabrication, de même que les droits des Officiers, seront payés & acquittés conformément à l'Arrêt du Conseil du 5 Avril 1769.

D'ORLÉANS, *le* 10 *Juillet.*

La Société d'Agriculture de cette Ville avoit proposé un Prix de 600 liv. pour celui qui indiqueroit » les meil- » leurs moyens de faire subsister les » Pauvres dans leurs Paroisses ». De tous les Concurrens, il n'en est point qui ait traité cet important sujet avec plus de succès que M. Genty, Professeur de

Philosophie au College Royal de cette Ville. En conséquence le Prix lui a été adjugé.

D'AMIENS, *le* 18 *Juillet*.

Le quinze de ce mois, notre Académie s'assembla publiquement dans la salle du Jardin des Plantes, pour faire l'ouverture du cours de Botanique. Ce cours aura lieu tous les Mercredis & Vendredis de chaque semaine, & sera fait par MM. Desmery & Denamps, Académiciens. Celui des Eleves qui se sera le plus distingué pendant le cours, obtiendra pour récompense une médaille d'argent frappée aux dépens de l'Académie & à ses armes.

L'examen public des Eleves qui ont suivi le cours d'Accouchement, fait par M. Legrand, Docteur en Médecine, s'est fait solemnellement le dix de ce mois. MM. nos Officiers Municipaux y ont assisté & ont distribué deux médailles d'argent, l'une à la veuve Jean-Baptiste Gourchon, de Pernois, & l'autre à M. Firmin-Benjamin Ladent, d'Amiens, Eleve en Chirurgie, chez M. Colignon, Chirurgien-Major.

DE BEAUVAIS, *le* 8 *Juillet*.

Le 6 de ce mois, vingt-deux maisons du Village de Tardonne, Diocèse de Beauvais, ont été consumées par les flammes. Cet incendie a été occasionné par un Boucher qui faisoit fondre des suifs. Soixante-cinq Habitans se trouvent réduits, par cet accident, à la plus affreuse indigence. Les personnes bienfaisantes qui voudront venir à leur secours, sont priées de déposer leurs aumônes chez M. l'Homme, Notaire, rue du Roulle S. Honoré, à Paris.

DES ENVIRONS DE LA FERTÉ SOUS-JOUARE, *le* 10 *Juillet*.

Lettre au Rédacteur. » Il y a quelques années, Mr, que le Peuplier d'Italie étoit fort en vogue, & que chacun s'empressoit de le cultiver. Depuis, cet arbre a beaucoup perdu de sa réputation, desorte qu'il est actuellement fort négligé; non-seulement on n'y a pas trouvé les grands avantages que ses Panegyristes lui avoient attribués, mais on croit être maintenant en droit de lui reprocher plusieurs défauts assez considerables. Voilà cependant un Agriculteur distingué qui a entrepris de le réhabiliter dans son honneur, comme on peut le voir par une Lettre adressée au Rédacteur des Affiches de Meaux, & qu'il seroit bon que vous fissiez aussi imprimer dans votre Gazette, avec une invitation aux personnes qui ont encore de l'attachement pour cet arbre, & qui le cultivent, à vous faire part des observations que leur propre expérience peut leur avoir fournies. J'y suis d'autant plus intéressé que j'ai fait moi-même, depuis quelques années, une assez forte plantation de Peupliers. La Lettre en question est signée *Huvier Dumée*, Subdélégué à Coulommiers en Brie, & conçue en ces termes:

» Je crois, Monsieur, rendre service » au Public, en lui faisant part du succès de quelques expériences dont je » viens de m'occuper relativement aux » Peupliers d'Italie.

» Depuis sept à huit ans, j'ai planté » une assez grande quantité de ces arbres, & il en est quelques-uns qui pouvoient déjà porter sept à huit pouces » d'équarrissage; disposé à continuer » mes plantations au printems prochain, » & à les augmenter de plus de deux » mille sujets, un de mes amis vint me » trouver & m'observa que je ferois beaucoup mieux de donner la préference à » toute autre essence d'arbres; il m'ajouta que le Peuplier d'Italie n'étoit » propre à rien, que ses fibres n'avoient » aucune consistance, & qu'en le débitant en planches, la végétation de » chaque année se détachoit par couches.

» Je ne vous dissimule pas, Mr, que » cet avis me frappa d'abord, & me » causa la sensation la plus désagréable; » je priai mon ami de me faire part des » preuves d'un fait aussi intéressant, » mais il se contenta de me dire qu'il ne » pouvoit me fournir d'autre preuve que » le bruit qui s'en répandoit par-tout, » & qui étoit parvenu jusqu'à lui.

» Je crus ne devoir pas me contenter d'une assertion aussi peu fondée, » & je me déterminai aux épreuves suivantes.

» Je fis le sacrifice d'un de mes arbres

» plantés depuis six ans, je le fis abattre » & scier en planches de six pieds de » longueur ; je remis le tout à un Me- » nuisier habile & intelligent de cette » Ville, que je priai d'examiner ces » planches, de les débiter en differens » sens, de les blanchir, d'y pratiquer des » gorges, des moulures, enfin de m'en » former une table à tiroir, & d'assem- » bler son ouvrage avec tenons & mor- » taises. Je remis en même tems à un » Sabottier, une bille que j'avois réser- » vée, & je le chargeai de m'en faire » deux paires de sabots.

» J'ai actuellement, Mr, ces ouvra- » ges sous les yeux ; les sabots sont bien » façonnés & solides, & le Sabottier » m'assure qu'il les trouve au moins aussi » bons que ceux faits avec les Peupliers » indigenes.

» Le Menuisier me protesta que de- » puis plus de 50 ans qu'il employe les » differentes especes de bois blanc du » pays, il n'en a pas trouvé de meilleur » que celui provenant de mon Peuplier » d'Italie, & qu'il est en état d'attester » que ce dernier mérite la préference » sur tous les autres ; qu'il a remarqué » avec satisfaction que la contexture des » fibres & du grain de ce bois, procu- » rent à l'ouvrage un poli, une douceur » & une perfection qu'il n'a jamais ren- » contré dans les bois blancs ordinaires, » & qu'il peut enfin assurer que les ouvra- » ges qui seront faits avec cette nou- » velle espece de bois, seront au moins » d'aussi longue durée que ceux qui se- » ront pratiqués avec ceux du pays.

» En effet, Mr, ma table est un chef- » d'œuvre, les assemblages en sont par- » faits & unis, les tenons supérieure- » ment adaptés aux mortaises, & le » tout est d'une merveilleuse solidité ».

Si quelqu'un veut entrer dans les vues de la personne qui nous a engagés à publier cette Lettre, nous recevrons volontiers ses observations pour en faire part au Public.

DE MERRY-SUR-SEINE, *le 30 Juin.*

Cette Ville qui en 1745 avoit déjà essuyé une perte de plus d'un million, par les suites d'un incendie qui en a détruit plus de la moitié, a éprouvé le 20 Mai dernier un nouveau malheur du même genre. Les flammes ont consumé 58 maisons avec tout ce qu'elles contenoient. Quatre-vingt ménages ont perdu, par cet accident, tous leurs meubles & effets. On évalue à cent trente mille livres le dommage qu'ont souffert les Habitans incendiés qui se recommandent à la bienfaisance des personnes en état de venir à leur secours. Le feu qui s'étoit porté jusqu'à trois fois sur l'Eglise, a été heureusement éteint. Les secours peuvent être adressés à M. Pin, Curé de la Ville, ou à l'Evêque de Troyes, rue Saint-Dominique, aux Filles de Saint Joseph, Fauxbourg Saint-Germain, à Paris.

DE PARIS, *le 21 Juillet.*

» Sa Majesté, informée qu'il est survenu plusieurs réclamations de la part des François ou des Etrangers, tant pour les marchandises composant les cargaisons des navires Anglois détenus dans les Ports du Royaume, en vertu des ordres de Sa Majesté du 18 Mars dernier, que pour le payement du fret desdits navires, & pour celui des sommes provenant de celles des cargaisons desdits navires, dont la vente a été faite en vertu des ordres de Sa Majeté, & le prix mis en sequestre, ainsi que sur les chargemens des marchandises prétendues destinées pour l'Angleterre, ou chargées en retour dans les Ports de France, aussi pour la côte d'Angleterre : Que d'un autre côté, plusieurs Particuliers, dont les bâtimens ont été pris par les Corsaires des Isles de Jersey & de Guernesey, se sont pourvus en indemnité pour le prix desdits navires & de leurs cargaisons, ainsi que des assurances qui ont eu lieu à leur égard. Sa Majesté voulant prévenir les procédures & les frais que ces réclamations pourroient exiger, a, par un Arrêt du 28 Juin dernier, ordonné que les François ou Etrangers qui auroient formé ou formeroient à l'avenir des réclamations, s'adresseront au Secretaire d'Etat ayant le département de la Marine, pour en être rendu compte à Sa Majesté ; S. M. évoquant à Elle toutes les demandes qui auroient été formées en quelque Tribunal que ce puisse être, ou qui pourroient être formées à l'avenir ».

MANIERE de préparer une matiere propre à former differens ouvrages vernissés pareils à ceux qu'on tire du Japon, & de les mouler. Extrait des Mémoires manuscrits de M. Pingeron sur les Arts utiles & agréables.

» Prenez une certaine quantité de sciure de sapin que vous passerez par deux tamis differens, dont l'un plus gros & l'autre plus fin. Faites ensuite fondre un tiers de résine, un tiers de térébenthine, & un tiers de cire jaune. Lorsque le tout sera bien fondu, jettez-y de cette sciure de bois bien tamisée, autant que cette composition pourra en recevoir, sans devenir toutefois assez épaisse pour ne plus pouvoir être versée dans les moules.

Remuez cette sciure avec une spatule jusqu'à ce qu'elle soit bien incorporée avec les ingrédiens dont on vient de parler & que l'on suppose en fusion. Jettez ensuite cette matiere dans les moules où vous la laisserez refroidir.

Si vous voulez la rendre plus dure, ajoutez-y un peu de gomme laque que les Anglois appellent *shell lac*, ou de la gomme nommée sarcocool, après l'avoir mise en poudre. Mais cette opération ne doit se faire qu'après que la sciure de bois sera bien incorporée avec les ingrédiens dont on a parlé.

Après l'addition de cette gomme, la matiere ne doit pas être tenue plus de tems sur le feu qu'il n'en faut pour la faire fondre, & l'incorporer avec le mêlange. On employera cette matiere en une seule fois, car étant refroidie, elle ne peut plus se refondre ni être exposée de nouveau au feu, sans courir les risques de s'enflammer.

Les tasses, les soucoupes, les tabatieres, les bassins à barbe, & autres vases faits de cette matiere, doivent être coulés dans des moules doubles, c'est-à-dire entre un moule concave sur lequel on met un moule convexe, comme cela se pratique pour les ouvrages en papier mâché. Ces moules peuvent être en bois tourné, en plomb, en étain ou tout autre métal. Il faut avoir toujours le soin de les bien graisser avant d'y couler la matiere, car celle-ci est singuliement tenace; il arriveroit, sans cette précaution, qu'elle s'attacheroit aux moules & qu'on ne pourroit plus l'en séparer sans de grandes difficultés. Comme cette matiere a beaucoup de tenacité, on peut en faire des tasses & des coupes très-minces, & par conséquent très-légeres.

Cette composition n'est supérieure au papier mâché ou au carton préparé pour faire des tabatieres & autres objets, que parce que ce dernier ne peut pas contenir des fluides; mais pour former des tasses à café, des saussieres, il faut une matiere capable de résister à l'humidité. C'est en quoi celle dont je viens de donner la recette est préferable.

Lorsque les vases qu'on en fait sont vernis & bien peints, ils sont plus élégans que la porcelaine, & ont de plus l'avantage d'être très-légers & de ne pas s'échauffer au point de brûler les levres, comme les tasses d'une matiere plus pesante. Il seroit à desirer qu'on imaginât de tirer parti de cette idée dans quelques petites Villes du Royaume. Le François qui perfectionne tout, pourroit porter cette branche d'Industrie à sa perfection. Les Anglois ne l'ont pas négligée après l'avoir apportée de la Chine. Ne pourroit-on pas mouler avec cette matiere des ornemens que l'on doreroit ensuite? Ils seroient infiniment plus solides que ceux qu'on fait avec des pâtes qui ne sont que de plâtre, qui se détachent au moindre choc. Voilà en peu de mots le secret des prétendues pâtes de riz ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 24 Juillet.

L'esturgeon, 130 l.; le saumon, depuis 25 liv. jusqu'à 38; la tire ou grosse raye, depuis 30 liv. jusqu'à 40; la raye douce, depuis 5 liv. jusqu'à 6; la raye bouclée 2 liv.; l'ange, depuis 14 l. jusqu'à 20; la truite 3 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 22 Juillet 1778, au Samedi 25 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 liv. ; le seigle, de 9 liv. 15 s., 10 l. à 10 l. 10 s.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 l. à 10 l. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21 l. 5 s., 22 à 23 l. 10 ; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. ; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 liv. 10 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 22 Juillet 1778 au Samedi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 5 s. ; *id.* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Juillet 1778, de 51 à 52 l. ; *id.* nouveau, de 49 à 50 ; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l. ; *id.* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43 ; *idem* nouveau, de 40 à 41 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *id.* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39 ; *id.* nouveau, de 36 à 37 ; le cent de paille vieille, de 16 à 17 ; *id.* nouvelle, de 15 à 16 ; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Juillet 1778.

Or de Portug. à . . .	726	l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	722			*marc.*
Du Pérou à	714			*marc.*
Les guinées à . . .	725			*marc.*
Ducats à	99		2	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101			*once.*
Or à 20 karats à . .	84		2	*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54			*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		6	*marc.*
Piastres à	49		18	*marc.*

Changes de Paris du 25 Juillet 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 ½
Hambourg	189
Madrid	15 3 6 à 3
Cadix	15 à 14 19
Livourne	98 ½
Gênes	96 ¼
Lyon	¾

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Merc. 22 Juil. 1778. *Messieurs*		Du Vendredi 24. *Messieurs*	
Boutray ..... pp^lles.	L.	Lempereur. Viag.	M.
Viageres	L.	Perpétuelles..	M.
Tontine	L.	Boscheron ... pp^lles.	L.
Cochin..... pp^lles.	L.	Viageres	L.
Radix..... pp^lles.	L.	Peinchein .... v^res.	L.
Viageres	L.	Perpétuelles.	L.
Defrance.... Viag.	L.	Patu ..... pp^lles.	M.
Perpétuelles...	L.	Viageres.....	M.
Gauthier ..... v^res.	L.	Rouillard.... pp^lles.	L.
Perpétuelles...	L.	Viageres	L.
.....		Pincemaille. Perp.	t.l.
.....		de l'ancien Clergé.	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1778.	*Jeudi* 23.	*Vendredi* 24.	*Samedi* 25.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1575	1580	1590 85 82½ .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	230	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	71	. . . . .
Emprunt Oct. .	378	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	21	22 21	21 21 ½ . . .
Bil. des Fermes .	5	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 16 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, le 11 Avril.

ON vient d'établir dans la Livonie, qui eſt une des Provinces les plus fertiles de cet Empire, des Ecoles pratiques d'Agriculture, d'Economie, & d'Adminiſtration, pour y former des Economes qui ſoient en état d'adminiſtrer les biens de campagne des grands Propriétaires. On eſpere que ces nouveaux établiſſemens contribueront à rendre plus floriſſante l'Agriculture qui eſt encore ici dans un état bien languiſſant.

» La culture des terres, dit l'Auteur d'un Ouvrage moderne, demande des hommes libres, aiſés & laborieux. Le Payſan Ruſſe eſt robuſte; mais il eſt eſclave, & conſéquemment ſans émulation. Privé de toute eſpece de propriété, quel intérêt auroit-il à l'augmentation des récoltes, à l'amélioration des terres? Pourquoi s'efforceroit-il d'obtenir un ſuperflu dont il ne peut diſpoſer, qu'il n'eſt pas même sûr de conſerver? Le Payſan Ruſſe eſt donc pareſſeux, & il ne travaille que pour ſubvenir aux ſimples beſoins de la nature & à la double taxe qu'il paye à ſon Prince & à ſon Seigneur; il ne fend point la terre, on diroit qu'il l'égratigne; il ne conſulte point ſes différentes qualités, il néglige les moyens de renouveller ſa fécondité par les engrais. L'Etranger, qui habite Moſcou ou Pétersbourg, eſt étonné de la quantité immenſe de fumier & d'immondices qui reſtent entaſſés dans les cours de toutes les maiſons. Non-ſeulement il ne ſe préſente perſonne pour acheter ces ſucs productifs, propres à fertiliſer les terres ſtériles; mais on eſt encore obligé de payer la police pour en être débarraſſé. Cependant, quand même on ne devroit pas mettre à profit ce que par-tout ailleurs on recueille avec ſoin, il ſeroit prudent d'arracher du ſein des Villes des germes de peſte & de maladies contagieuſes ».

» On a dit mal à propos que les Payſans Ruſſes étoient réduits à fouiller, avec du bois, une terre forte & rebelle: il eſt vrai que dans quelques Provinces de la Siberie, où la terre eſt très-légere, on emploie des ſocs de bois d'un hêtre d'une eſpece particuliere, ou de racines de coudrier; mais, dans tout le reſte de l'Empire, le Laboureur ſe ſert du ſoc ordinaire. Le fer eſt ſi commun & à ſi bon prix en Ruſſie, qu'il ſeroit inconcevable qu'on ne l'employât point à un uſage auſſi néceſſaire. Ce qu'on peut dire avec plus de raiſon, c'eſt que le Payſan Ruſſe ne ſillonne pas aſſez profondément les terres graſſes; que la forme de charrue qu'il emploie eſt vicieuſe & inſuffiſante; qu'il ne connoît pas aſſez l'art de ménager les terres, d'accommoder les différentes ſemences à leur portée; enfin qu'il n'a pas les moyens de faire à la culture des

avances ſouvent indiſpenſables ».

» Chez beaucoup de Peuples qui ſe piquent de lumiere & de philoſophie, l'Agriculture eſt l'Art des hommes opprimés ; en Ruſſie, c'eſt celui des Eſclaves : auſſi la Nobleſſe a-t-elle eu ſoin de ſe dérober juſqu'à l'image de ſes travaux, en abandonnant l'uſufruit de ſes terres à ſes Payſans, moyennant une redevance par tête : pour les Villages ſitués dans le meilleur fonds, cette redevance eſt de trois roubles par individu mâle, & proportionnellement pour les autres. Cet arrangement produiroit peut-être un avantage pour ces Payſans, s'ils connoiſſoient l'émulation & la liberté ; mais il n'en réſulte que deux inconvéniens ; l'un qu'il n'y a que les terres excellentes de cultivées, dans un pays qui manque de bras ; & l'autre qu'une grande partie de ces êtres malheureux quitte les champs pour ſe livrer au trafic, dans l'eſperance de payer ſon tribut avec une partie de ſes profits. C'eſt pour s'oppoſer à cette déſertion que le Gouvernement de Ruſſie a fait publier un Ukaſe ou Ordonnance au mois de Mai 1775, qui borne au terme de ſix années le pouvoir des Seigneurs, d'accorder à leurs Sujets la liberté de s'abſenter & de ſe fixer dans les Villes pour y faire le commerce ».

» Une cauſe encore plus funeſte à l'Agriculture, c'eſt la manie qu'ont les Seigneurs Ruſſes d'entretenir une foule de domeſtiques dans leurs maiſons : il ſemble qu'ils font conſiſter leur luxe & leur dignité dans ce tas d'infortunés arrachés aux campagnes, qui couvrent le ſol de leurs cours, ou inondent l'intérieur de leurs bâtimens ».

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 9 Avril.*

M. de German, Lieutenant d'Artillerie, a fait une découverte qui peut être de la plus grande utilité dans bien des circonſtances. Il en a fait l'eſſai le deux Avril dernier en préſence de pluſieurs Officiers qui y ont fort applaudi. Elle conſiſte dans un moyen auſſi prompt que facile pour faire ſauter la glace ; ce qui peut devenir une reſſource très-avantageuſe pour ceux qui vont à la pêche de la baleine dans la Mer glaciale. Par ce nouvel expédient, un vaiſſeau embarraſſé dans les glaces s'en dégagera aiſément. Cette même découverte ſera auſſi très-utile dans les hivers rigoureux, en cas d'incendie, car on pourra facilement briſer la glace pour ſe procurer de l'eau ; enfin, ſi le paſſage d'un fleuve ou d'une riviere eſt interrompu par les glaces, il ſera auſſi très-aiſé de les rompre, & cela à peu de frais.

Nous avons parlé de l'Ordonnance concernant le nouveau coſtume établi dans ce Royaume, mais nous n'avons pas dit en quoi il devoit conſiſter. L'habillement ordinaire ne ſera plus que noir & rouge. Dans les jours de gala, on pourra ſe vêtir en blanc ou en rouge. Les hommes alors pourront porter l'habit rouge doublé de blanc, avec veſtes & culottes blanches, ou habit blanc doublé de rouge, avec veſtes & culottes rouges ; l'écharpe & les garnitures ſeront de la couleur de la doublure. Il n'y a qu'à la Cour qu'il ſera permis de porter des habits de ſoie : cependant tous les Citoyens aiſés ſeront libres d'employer de la ſoie pour doubler leurs habits ; mais dans tous les cas, il eſt défendu de porter des étoffes de ſoie étrangeres.

Il eſt mort depuis peu en Sudermanie dans la Paroiſſe d'Æcker, une femme nommée Catherine Sundberg, âgée de 109 ans ; elle avoit été autrefois mariée, & depuis ſon veuvage en 1722, elle a ſervi, en qualité d'Intendante, dans une maiſon ; elle y a rempli avec beaucoup de zele & de capacité les devoirs de ſa place. Cette femme n'a ceſſé d'agir que depuis environ dix-huit mois avant ſa mort, ſes forces l'ayant alors totalement abandonnée. Ses Maîtres en ont eu le plus grand ſoin juſqu'au dernier moment de ſa vie.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 12 Avril.*

Une Ordonnance, publiée depuis peu, exempte de tout impôt & de tous droits de *tranſit* les bêtes à cornes, bœufs, moutons, porcs, les fourrages & toutes les proviſions qui ſeront tranſportées en Bohême & en Moravie, pour la ſubſiſtance des Armées ; les peines les plus

séveres sont en même tems décernées contre ceux qui oseront en vendre ou en consommer sur la route, & aussi contre ceux qui tenteront d'en faire passer aux Etrangers. Un Marchand de bêtes à cornes s'est mis dans le cas d'éprouver toute la rigueur de cette Ordonnance ; ayant été surpris conduisant un troupeau de 8000 bœufs de l'Autriche Polonoise dans la Prusse Polonoise, il a été arrêté & pendu sur le champ ; on a de plus confisqué tout son bétail.

ALLEMAGNE.

DE COLOGNE, *le 15 Avril.*

Extrait d'une Lettre écrite de cette Ville.

» Il y a eu ici une espece d'émeute populaire ; on en attribue la cause à un » mécontentement auquel ont donné lieu » les immunités ecclésiastiques. Le Peuple se plaint que notre Clergé, possesseur de beaucoup de biens-fonds, ne » paye pas les charges qui retombent » par conséquent sur la partie industrieuse des Citoyens ; il s'est soulevé » contre la Régence qui en a porté des » plaintes à S. M. I., dont il a paru une » Ordonnance qui enjoint de sévir contre deux Bourgeois les plus mutins. » On les a arrêtés en conséquence ; mais » le Peuple s'est soulevé de nouveau pour » les défendre ; il vouloit les tirer de » leur prison. Heureusement le Magistrat, secondé par les principaux Bourgeois, a trouvé le moyen d'appaiser ce » tumulte : les mécontens se sont dissipés ; dix de leurs chefs sont dans les » fers, on travaille à leur procès ; ils seront jugés & punis selon toute la rigueur des loix. On croit aussi qu'on » donnera une légere satisfaction au Peuple, en empêchant ceux qui, en » vertu de leurs immunités, ne payent » point d'entrée dans cette Ville, de faire le commerce des grains & des vins » qu'ils faisoient venir ».

ITALIE.

DE ROME, *le 16 Avril.*

On n'auroit pas cru que la guerre de l'Amérique septentrionale dût avoir quelque influence sur le Carême qu'observent les Italiens, c'est cependant ce qui est arrivé cette année. Les Américains ayant gêné la pêche du Banc de Terre-Neuve, les Anglois n'ont pu fournir à l'Italie toute la morue nécessaire pour la consommation de ses Habitans pendant la Sainte Quarantaine ; ce qui a privé ces Etrangers des subsides annuels que leur valoit le Carême des Catholiques. S'il est vrai que plusieurs Etats de l'Italie ayent fait, comme on le prétend, des Traités particuliers de Commerce avec les Insurgens, il y a lieu de croire que l'an prochain on ne manquera pas d'une denrée si nécessaire dans le tems Quadragésimal.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 25 Avril.*

La Banque de Finlay & Compagnie à Dublin a manqué pour près de deux cens mille livres sterl. Cette faillite a répandu la consternation en Irlande. Quoique le Vice-Roi & toute la Noblesse du Pays ayent notifié qu'ils feroient honneur à leurs traites jusqu'au 8 Avril dernier, on craint cependant beaucoup qu'il ne soit très-difficile de soutenir & de relever cette Banque.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LYON, *le 3 Mai.*

SUR les Balances appelées Romaines *ou* Crochets.

» Les Fabricans de toiles & toileries achetent assez universellement, par petites parties, les fils de lin, de chanvre ou de coton. Les femmes de la Campagne apportent dans les Marchés ce qu'elles ont filé ou fait filer chez elles, sans attendre qu'elles en aient une grosse quantité ; cela ne se monte ordinairement qu'à quelques livres de fil, souvent à deux ou trois & même moins.

Le Fabricant le plus pauvre ne va point acheter de fils, sans avoir une *Romaine*, qu'on appelle aussi *Crochet*. Cet instrument est trop connu pour en donner la descrip-

tion ; toutes ſortes d'Ouvriers en fer font & vendent ces *Crochets*, Balanciers, Serruriers, Taillandiers, Faiſeurs d'horloges & de tournebroches &c ; ſouvent on préfere celui qui les donne à meilleur marché.

En ſuppoſant ces inſtrumens conſtruits originairement avec le plus grand ſoin, & *échantillés* ſur les meilleurs étalons, il eſt aiſé de juger que l'uſage & les accidens de tranſport doivent les alterer & les corrompre bientôt ; les diviſions deviennent infideles, les réſultats trompeurs.

Le Propriétaire d'une *Romaine* ne tarde pas à en reconnoître les défauts, mais l'éloignement d'un Ouvrier capable de la rectifier, les frais de la rectification, & encore plus la dépenſe d'un nouvel achat, font qu'on garde ſa *Romaine* tant qu'elle peut ſervir.

Chacun ſçait ce que la ſienne a d'excès en plus ou en moins, & corrigeant mentalement ce défaut, il ajoute ou déduit au *prorata*, & fait en conſéquence ſon compte pour le prix de ce qu'il achete.

Il eſt bien eſſentiel d'obſerver que les Vendeuſes de fils ne portent point de *Romaine* ou *Crochet* au Marché. Avant de partir, elles ont eu ſoin de peſer leur ouvrage, ou bien ſçachant le tems qu'elles ont employé à le faire, elles ſe fixent un prix combiné d'après leurs beſoins, leurs déboursés, la valeur courante des fils, & d'après ce qu'elles entendent dire des variations perpétuelles du débit.

L'habitude & l'intérêt les éclairent parfaitement ſur ces calculs, & n'ayant guères d'autres objets dans la tête, elles ſe font, pour vendre, des combinaiſons plus certaines que celles que peut faire le Fabricant qui vient marchander ces fils. Le Fabricant a de plus à ſe garantir de toutes les petites ruſes employées pour faire paroître la maſſe des fils plus forte & plus belle ; il s'aide de ſon *Crochet*.

Quelques Juges de Police croyant devoir bannir des Foires & des Marchés toute meſure trompeuſe, proſcrivent ces *Romaines* ou *Crochets*, s'ils manquent de juſteſſe.

On objecte à ces Juges que les balances dont il s'agit ne ſont point des inſtrumens publics, mais privés & même domeſtiques ; qu'ils ne ſervent qu'à leurs maîtres & en achetant ; qu'il eſt ordonné de *vendre* à juſte poids, mais non-pas *d'acheter* ; que par-tout & au milieu de Paris, on fait & l'on vend ſous le nom de *demi-aunes* & d'*aunes*, des verges briſées qui ont 22 ou 44 pouces de longueur, & dont il eſt permis à chacun de faire uſage pour ſa propre commodité, quoique ces meſures ſoient plus longues que l'aune de Paris.

Les Juges répondent que l'uſage des *Crochets* défectueux peut devenir abuſif, & qu'une Payſanne eſt ſouvent aſſez bornée pour ſe laiſſer tromper par un Acheteur adroit qui lui perſuadera de s'en rapporter à ſa propre *Romaine*. En conſéquence, ils pourſuivent ces balances inexactes & peu conformes aux étalons ; ils ſaiſiſſent, confiſquent & prononcent des amendes &c.

Cette ſévérité détruit fort peu de ces *Crochets*, elle fait ſeulement qu'on les cache ; ce qui gêne beaucoup cette eſpece de petit commerce. On auroit moins de peine à proſcrire tout-à-fait ces inſtrumens qu'à forcer les Acheteurs de fils de n'en avoir que de parfaites. La manutention n'eſt point uniforme. Tandis que les Officiers d'une Juriſdiction mettent de l'activité dans cet objet de Police, d'autres le négligent. Peut-être que Fabricans eux-mêmes, ou du moins parens & amis de Fabricans, & connoiſſant bien toutes les faces de cet objet, ils penſent devoir laiſſer aux Acheteurs toute liberté d'uſer d'une meſure facile, prompte, peu coûteuſe, & qui ne faiſant pas loi entre les Parties, n'induit qui que ce ſoit en erreur.

Nous faiſons ces obſervations pour avoir lieu de propoſer deux Problêmes dont la ſolution intéreſſe principalement notre Province.

» 1°. Faut-il tolerer ou proſcrire l'uſage » de ces *Romaines* particulieres & deſti- » nées à un ſervice privé & preſque do- » meſtique, mais défectueuſes ?

» 2°. Ne pourroit-on pas imaginer un » inſtrument auſſi ſimple, auſſi commode, » auſſi peu diſpendieux, mais, sûr, fi- » dele, & dont les inexactitudes & les » irrégularités puſſent être auſſi promp- » tement apperçues que facilement cor- » rigées ? ».

Nota. Il paroît qu'à la Chine on a de petites balances portatives qui ſont d'une grande ſenſibilité. Voyez le mot *Balan-*

ces dans le Dictionnaire du Commerce. *Signé*, BRISSON ».

DE CIVRAY (*en Poitou*), *le* 14 *Avril.*

Lettre au Rédacteur. » Pour peu qu'on ait l'ame honnête, on se plait, Mr, à entendre & à publier les faits qui honorent l'humanité. Si la probité & le désintéressement sont considerés comme des vertus dans des hommes riches à qui elles ne coûtent aucun effort, combien doivent-elles être plus recommandables dans ceux à qui la fortune & l'éducation ont refusé leurs secours. Un pauvre Ouvrier de cette Ville s'étoit présenté aux travaux de charité pour pouvoir gagner la valeur d'une livre & demie de pain : il avoit rempli sa tâche ; la nuit, en mettant fin à ses travaux, avoit amené l'heure du payement ; il se rend avec les autres pour recevoir son foible & médiocre salaire ; le Distributeur le lui donne enveloppé dans un morceau de papier. De retour chez lui, il le développe ; mais au lieu de trois sous qui lui revenoient, il trouve trois pieces de vingt-quatre sous que ce Distributeur y avoit mises par mégarde. Cette somme ne le tenta point ; il attendit le jour avec impatience pour aller publier & réparer la méprise du Distributeur. Il est à présumer qu'il y auroit été avec encore plus de zele si la somme eût été encore plus considérable. On ne peut trop publier de pareils faits ».

DE METZ, *le* 20 *Avril.*

Suivant le relevé général des naissances, des mariages & des morts, fait dans la Généralité de Metz pour l'année derniere, le nombre des naissances y a monté à 14301, celui des mariages à 2893, & celui des morts à 10234. On avoit compté dans la même Généralité, en 1776, 13463 naissances, 2923 mariages, & 10689 morts. Il suit donc de ces deux résultats comparés, qu'en 1777 il y a eu 838 naissances de plus qu'en 1776, 30 mariages de moins, & 455 morts aussi de moins.

DE PERPIGNAN, *le* 22 *Avril.*

Le relevé général des naissances de la Généralité de Perpigan pour l'année 1777 a donné 7666 naissances, 1585 mariages, & 4571 morts. Il y avoit eu en 1776, 7396 naissances, 1675 mariages, & 5126 morts. Ainsi en 1777 il y a eu 270 naissances de plus qu'en 1776, 90 mariages de moins, & 555 morts de moins.

DE PARIS, *le* 9 *Mai.*

Malgré les mesures employées par les Administrateurs de l'Hôpital-Général, pour la garde & sûreté des Prisonniers de la Maison de Bicêtre, il s'en est souvent évadé qui, abusant de leur liberté, se sont livrés à des excès & à des crimes, au préjudice du bon ordre & de la tranquillité publique. Pour arrêter ces désordres, Sa Majesté, vu la Délibération du Bureau de l'Hôpital-Général, a rendu le 17 Avril dernier une Ordonnance par laquelle Elle veut qu'à compter du premier Mai de cette année, les Prisonniers renfermés à Bicêtres, soit dans les cabanons, soit dans les salles communes, soient habillés à neuf. La moitié de chaque vêtement sera noir, & l'autre gris d'Hôpital : les habillemens seront composés d'un bonnet de bure, une soubreveste, un gilet, un pantalon sans poches, des chaussons de bure dans leurs sabots, & lesdits vêtemens seront doublés de même couleur. Lesdits Prisonniers auront les cheveux coupés dès leur entrée à Bicêtre, & pendant la durée de leur détention, leurs cheveux seront coupés tous les deux mois. Il est défendu à qui que ce soit de fournir d'autres vêtemens auxdits Prisonniers, à peine de punition exemplaire. Il est aussi défendu à toutes personnes, & notamment aux Cabaretiers, Logeurs & Aubergistes, tant des Villes que des Campagnes, de donner retraite à tous ceux qui seront vêtus de l'habillement de l'Hôpital de Bicêtre. Il leur est aussi enjoint de les dénoncer aux Officiers de Justice, le tout à peine d'amende.

Les Affiches du Poitou nous apprennent qu'une fille de la Paroisse de Sanxay près de Lusignan, ayant été mordue à la cuisse le 6 Avril dernier par une vipere, le venin eut des effets très-prompts & très-marqués ; que M. Besard, Chirurgien du lieu, après avoir frotté la partie blessée

avec l'huile d'olives, a fait prendre à la malade un mélange composé de six gros de quinquina & de pareille quantité de sel ammoniac infusés dans une chopine de vin blanc ; que ce remede pris par la malade en trois verres, de deux heures en deux heures, a procuré une sueur très-abondante qui a été suivie d'une guérison complette au bout de huit jours.

Cette observation confirme, comme le remarque l'estimable Auteur de la Gazette de Santé, le sentiment de M. l'Abbé Fontana, qui a prouvé que le venin de la vipere étoit putride. D'après cela, on ne peut douter que tous les anti-putrides ne soient des remedes très-efficaces contre la morsure de ce reptile venimeux.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

LETTRE au Rédacteur.

» Dans le grand nombre de Questions intéressantes qui ont été inserées dans votre Gazette, je ne crois pas, Mr, qu'on y trouve la suivante, quoiqu'elle me paroisse une des plus importantes qu'on puisse jamais proposer.

D'où proviennent les fréquentes banqueroutes, & quel seroit le moyen de les arrêter, ou du moins de les prévenir?

On ne parle point ici de ces faillites forcées par les circonstances, dont le plus honnête Citoyen ne peut quelquefois se garantir, malgré son sçavoir & ses combinaisons; parce qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de disposer des événemens. On entend parler ici *des banqueroutes frauduleuses* qui ne deviennent que trop fréquentes & qui portent dans le Commerce une défiance & un discrédit qui tendent à l'anéantir.

Comment jusqu'à ce jour n'a-t-on pas cherché à en découvrir les causes, & à trouver des moyens pour les rendre plus rares? Sans prétendre discuter à fond cette question qu'on ne fait que proposer, ne peut-on pas dire que la premiere cause qui rend les faillites si communes, vient de l'incapacité de plusieurs personnes qui entreprennent le Commerce sans en avoir la moindre teinture? Il n'est pas rare de voir paroître tout-à-coup de ces especes de Négocians qui n'ont pour tous talens qu'une intrigue audacieuse, & qui, par l'air d'importance qu'ils mettent dans leur maintien, & par le faste qu'ils affichent pour se donner un certain crédit, en imposent au Public qui en est toujours la dupe. Ce sont des frélons qui viennent enlever la substance des Citoyens. On ne doit point être surpris de voir ces gens-là faire banqueroute, car c'est à eux qu'il arrive le plus souvent de manquer. Par-là ils détruisent la réputation des Villes qu'ils habitent, & entraînent avec eux dans leur chûte nombre d'honnêtes gens qu'ils ont trompés.

Le Commerce étant un objet des plus essentiels dans un Etat, il devroit y avoir dans chaque Ville un peu considérable une Ecole gratuite où l'on puiseroit les premieres connoissances nécessaires à un bon Négociant. Une pareille Ecole seroit plus utile que tant d'Ecoles de Dessin, Peinture &c, qui étant des Arts libres, sans aucun profit pour l'Etat, ne servent qu'à sa décoration *. Toutes les Professions quelconques ont un apprentissage. On ne confiera pas la conduite d'un vaisseau à celui qui n'aura pas appris l'Art de le gouverner. Il n'y auroit aucun inconvénient à faire entrer dans l'éducation de la Jeunesse un essai de la théorie-pratique du Commerce. Quelque état qu'un jeune homme puisse embrasser dans la suite, cette connoissance ne peut que lui être utile.

Pour parvenir à l'établissement d'une Ecole gratuite de Commerce, il faudroit choisir un homme qui eût suffisamment travaillé dans des Comptoirs un peu célébres, qui sçût parfaitement la tenue des Livres tant à parties doubles

---

* *L'Auteur de cet Ecrit nous permettra de lui faire observer qu'il n'est pas assez instruit des bons effets que produisent les Ecoles gratuites qu'il semble vouloir critiquer ici. Il est certain que ces Ecoles forment tous les jours d'excellens Artistes & d'habiles Artisans, pour les Métiers & les Arts les plus nécessaires à la Société. Nous approuvons fort qu'il desire l'établissement d'Ecoles gratuites & publiques de Commerce; mais il ne faut pas que ce soit en décriant nos Ecoles gratuites de Dessin &c.*

qu'à parties ſimples, l'Arithmétique, les Arbitrages, & qui fût en état de donner une teinture des premiers élémens d'Algebre. Il n'y a point de Ville maritime & commerçante en France qui ne pût trouver chez elle un bon Profeſſeur tel qu'on vient de le déſigner. Ce Profeſſeur ſeroit utile pour réſoudre bien des queſtions épineuſes ſur les arbitrages; il ſeroit dans le cas de mettre en regle des Livres que la négligence auroit pu laiſſer arrierés, ce qui préviendroit nombre de faillites occaſionnées par le défaut d'ordre qui regne dans les Livres de certains Commerçans.

Comme il n'eſt queſtion que de la Théorie-pratique du Commerce, un pareil cours d'inſtructions pourroit ſe faire dans un an, comme les autres cours d'études qui ſe font dans les Colleges, au ſortir duquel un Eleve ſe trouveroit en état de ſe rendre utile dans un Comptoir & acheveroit d'y prendre les autres connoiſſances qu'on ne peut ſe procurer que par la pratique. On conçoit aiſément qu'un jeune homme, après un pareil cours, fera dans la pratique des progrès beaucoup plus rapides que celui qui n'aura eu précédemment aucune teinture du Commerce. Les jeunes gens, dans l'état actuel des choſes, reſtent ſouvent pluſieurs années à copier des lettres & ne parviennent que difficilement à acquérir les autres connoiſſances eſſentielles au commerce, quelque ſoin que prennent les peres & meres de leur donner des Maîtres d'Arithmétique qui preſque tous bornent leur ſçavoir aux quatre premieres régles de cette Science, ſans leur enſeigner les différentes applications qu'on peut en faire. Ces Maîtres d'ailleurs ignorent tous la tenue des Livres, qu'il n'eſt guères poſſible d'apprendre dans un Comptoir, parce qu'on ne confie ſes Livres qu'à celui qui en eſt ſeul chargé, lequel d'ailleurs eſt jaloux de les dérober à la vue des autres Commis, pour ſe conſerver la place qu'il occupe & ſe faire regarder comme un homme eſſentiel, & il l'eſt en effet, ſur-tout ſi le Négociant, pour qui il travaille, ne ſçait pas lui-même tenir ſes Livres ».

I I.

Lettre au Rédacteur.

» Dans votre Gazette du Mardi onze Novembre dernier, No. 90, article de *Londres*, vous parlez, Mr, d'un poirier qui a rapporté du fruit deux fois dans cette même année, & vous obſervez que ce phénomene n'eſt pas ſans exemple. Pour juſtifier votre remarque, vous citez les Actes de Copenhague où ſe trouve une obſervation du célebre Borrichius, ſur pluſieurs événemens pareils; vous auriez pu citer auſſi Gregoire de Tours, qui, dans ſon Hiſtoire de France, en rapporte deux de même nature dont il dit avoir été lui-même témoin. Le premier de ces deux exemples ſe lit dans le Livre VIII. à l'année 586. On y voit que des arbres recommencerent à fleurir en Septembre, & que pluſieurs redonnerent des fruits qui durerent juſqu'à Noël. *Hoc anno..... menſe Septimo arbores viſæ ſunt floruiſſe: ſed & multæ quæ priùs poma habuerunt, nova dederunt, quæ uſquè ad Natalis Dominici tempora in ipſis arboribus habitæ ſunt.* L'Hiſtorien ajoute qu'on vit vers le même tems paroître dans le Ciel une Aurore boréale. *Fulgor per cœlum in modum ſerpentis cucurriſſe viſus eſt.* Le ſecond exemple ſe trouve au chapitre cinq du neuvieme Livre. Il y eſt dit qu'en 587, au mois d'Octobre, on vit les vignes, après la vendange, reproduire de nouveaux rejettons qui porterent des grappes, & qu'on vit auſſi croître ſur les arbres des feuilles & de nouveau fruit. L'Hiſtorien fait encore ici mention d'une Aurore boréale qui, dans la même ſaiſon, parut du côté du Nord. *In vineis menſe Octavo, tranſacta vendemia, palmites novos cum uvis deformatis adſpeximus. In aliis arboribus frondes novæ, & nova viſa ſunt poma. Radii à parte Aquilonis adparuerunt.* J'ai cru que cette note ne déplairoit ni au Lecteur, ni à vous, Mr, dont je ſuis &c. ».

I I I.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 8 Mai.

Les ſix aloſes, depuis 15 l. juſqu'à 18; le ſaumon de la Loire, depuis 8 l. juſqu'à 15; les douze pucelles, depuis 4 liv. juſqu'à 12; la raye bouclée, depuis 4 liv. juſqu'à 8; la barbue, depuis 5 liv. juſqu'à 7; la paire de ſolles, depuis 3 liv. juſqu'à 6; le carrelet, depuis 1 livre 10 ſous juſqu'à 1 liv. 16 ſous; les maquereaux, depuis 12 ſous juſqu'à 1 liv. 4 ſous.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 9 Mai 1778, au Mercredi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20 à 22 liv.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Du Samedi 9 Mai 1778 au Mercredi 13 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 13 Mai 1778, de 51 à 52 l.; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Mai 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	714	1	marc.
Du Pérou à	704	2	marc.
Les guinées à . . .	718		marc.
Ducats à	98	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		once.
Or à 20 karats à . .	83	16	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	marc.
Piastres à	49	8	marc.

Changes de Paris du 13 Mai 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 1 8s.
Hambourg	188 ½ à ¾
Madrid	15 3
Cadix	15
Livourne	96 ¾ à 97
Gênes	94 ¾ à 95
Lyon	⅛ p. ⅜

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Lundi 11 Mai 1778		Du Mardi 12.	
Messieurs		*Messieurs*	
Thevenin ... pp^lles.	H.	Cauchy ..... pp^lles.	J.
Viageres	J.	Viageres	J.
Masson ..... pp^lles.	G.	Tontine	J.
Viageres	J.	Marsollier.... v^res.	H.
Delamotte .. pp^lles.	F.	Perpétuelles..	H.
Viageres.....	E.	Defays .....pp^lles.	H.
Creuzé ..... pp^lles.	E.	Viageres.....	H.
Viageres	F.	Desplaces .. pp^lles.	F.
Tontine	F.	Viageres.....	G.
Certain.....pp^lles.	H.	Tontine	F.
Viageres.....	H.	Vieillard .... pp^lles.	J.
Tontine	J.	Viageres	G.
.....		Tontine	J.
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1778.	*Lundi 11.*	*Mardi 12.*	*Mercredi 1*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1620 15 12 ½ 20.	1617 ½ 20 . .	1625 27 ½ .
D°. 16 25es . .	. . . . .	1060	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	75 . . . .
Emprunt Oct. .	375	375 72 . . .	372 . . .
Rescriptions . .	20 ½	20	19 ½ 20 19 ½
Bil. des Fermes .	. . . . .	4 ½	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅜ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonneme de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des I Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jo d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Néc des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 22 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 20 Juillet.*

LA vente des mâts fait une branche considérable du Commerce de la Russie. Les meilleurs & les plus grands mâts se tirent des forêts qui avoisinent le Volga. L'exportation en est tantôt défendue & tantôt gênée par des restrictions fort incommodes & qu'on ne peut enfreindre sans s'exposer à de grands risques. De plus il faut une permission expresse du Sénat pour les faire sortir & payer ensuite des droits assez forts. Tous ces inconvéniens déterminent souvent à dénaturer un mât qui se seroit vendu 4 à 500 roubles, en le convertissant en planches. Un Observateur a fait à l'occasion des Réglemens prohibitifs concernant la sortie des mâts, les réflexions suivantes.

» Le Gouvernement craint-il que ses » forêts ne s'épuisent, & ignore-t-il que » la terre produit les arbres ainsi que le » chanvre & le lin? Dans ce cas, il peut » obliger les Propriétaires à remplacer, » par de nouvelles plantations, les vuides que les coupes auront faits. On » prétend que le principal motif des Réglemens, sur les mâts, est que pour » charier les arbres coupés dans les forêts, il faut pratiquer des voies; qu'alors on seroit nécessairement dans le » cas d'endommager, de détruire une » quantité d'autres arbres, & qu'insensiblement cela entraîneroit la destruction des forêts. Mais manque-t-on de » moyens pour y remédier? 1°. On pourroit fixer le nombre d'arbres qu'on seroit obligé de respecter, dans chaque » mesure de terre. 2°. Les plantations » ordonnées pourroient se faire de façon » à faciliter des coupes espacées. 3°. » Enfin, la Russie fait une si grande consommation de planches & de bois à » brûler, qu'on pourroit employer à cet » usage les arbres qu'il seroit indispensable de couper pour favoriser le transport ou le passage des mâts ».

L'exportation des mâts de Russie se fait par Pétersbourg, de même que celle des mâts de Lithuanie par Riga. Ces deux Ports partagent ce commerce important, mais cependant avec une difference bien sensible & dont il est essentiel pour les Puissances maritimes d'être informé. Cette difference consiste en ce qu'à Riga, il se trouve des Experts en titre qui répondent de la qualité des mâtures pour lesquelles on les consulte; au lieu qu'à Pétersbourg on est forcé de s'en rapporter à un simple Commis de l'Amirauté. Comme cet homme n'est point obligé sous la foi du serment envers les Particuliers, on ne peut le rendre responsable ni de son ignorance ni de ses infidélités, s'il étoit capable de tromper. Ainsi le commerce des mâtures est beaucoup plus sûr & plus facile à Riga qu'à Pétersbourg.

Quant aux planches de ſapin, il en vient en grande quantité, des moulins à ſcie ſitués le long de la Neva, & principalement de ceux de la Carelie. Toutes ces planches ſe tranſportent ſur de petits bâtimens, par le Lac Ladoga & par la Neva, juſqu'à Péterſbourg & Cronſtadt.

SAXE.

DE LEIPSICK, *le 2 Août.*

Son Alteſſe Royale le Prince Henri de Pruſſe, pendant ſon ſéjour ſur les frontieres de la Bohême, a donné un bel exemple d'humanité. Ce Prince a fait relâcher une grande quantité du bétail dont un Corps de Troupes, du nombre de celles qu'il commande, s'étoit emparé, en ajoutant qu'il *faiſoit bien la guerre contre les Troupes Autrichiennes, mais nullement contre les Habitans déſarmés des campagnes.*

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT (*ſur l'Oder*), *le 1 Août.*

Des lettres de Bohême, en date du 8 Juillet dernier, contiennent les particularités ſuivantes.

On apprend d'Egger en Bohême que l'Empereur a fait abattre plus de dix mille grands arbres pour paliſſader cette Ville. On en fait des cilindres énormes qui ſe placent ſur les remparts, pour les faire rouler en bas, ſuppoſé que l'Ennemi s'en approche.

Le Roi de Pruſſe uſe des mêmes précautions en Siléſie; mais il a fait diſtribuer de grandes ſommes aux Habitans, tant pour les dédommager de la perte de leurs bois, que pour les mettre en état de former le long des grands chemins & ſur les avenues de leurs habitations, des plantations d'arbres fruitiers & de mûriers.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 17 Juillet.*

Une ſage adminiſtration de la Juſtice eſt ſans contredit la premiere & la principale baſe de la félicité publique. C'eſt d'après ce principe que notre Auguſte Souveraine qui, dans plus d'une circonſtance, a déclaré ne vouloir s'occuper que du ſoin de rendre ſes Sujets heureux, vient d'inſtituer un Conſeil compoſé de Miniſtres éclairés pour travailler à un nouveau code de Loix. Ce Conſeil s'aſſemblera une fois par ſemaine; on y déliberera ſur les moyens de ſimplifier la Juriſprudence contentieuſe qui eſt ici extrêmement compliquée. Toutes les Loix & Ordonnances publiées par chacun des Souverains qui ont porté la Couronne de Portugal, y ſeront examinées, peſées, diſcutées avec la plus ſcrupuleuſe attention, pour être enſuite conſervées, réformées, modifiées ou ſupprimées ſuivant qu'il ſera jugé convenable.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LA ROCHELLE, *le 12 Août.*

PRIX des Marchandiſes de l'Amérique depuis le commencement de l'année juſqu'à préſent.

Le *Sucre* brut de la Martinique s'eſt vendu ſucceſſivement le quintal, ſçavoir:

Premiere ſorte, 58, 60 & 80 liv.

Deuxieme ſorte, 56, 58 & 75 liv.

Blanc commun, 42, 44 & 60 liv.

Tête, 36, 38 & 40 liv.

Le *Sucre* de Saint-Domingue, premiere ſorte, 60, 62, 67, 68, 74, 75, & maintenant 85 liv.

Deuxieme ſorte, 58, 60, 62, 63, 69, 67, & maintenant 80 liv.

Blanc commun, 48, 50, 53, 54, 57, 58, & maintenant 65 liv.

Tête, 42, 45, 46, 47, 48, & maintenant 50 liv.

Le *Café* de la Martinique s'eſt vendu ſucceſſivement, ſçavoir:

Nouveau fin, 11 ſ. 6 den., 10 ſ. 6 d., 12 ſ. 6 d., 13 ſ. & 16 ſ. la livre.

Dito Marchand, 10 ſ., 12 ſ., 12 ſ. 6 d. & 15 ſ.

Le *Café* de Saint-Domingue, nouveau fin, 10 ſ. 6 d., 12 ſ. & 14 ſ.

Dito Marchand, 10 ſ., 9 ſ. 6 d., 11 ſ. & 13 ſ.

Le *Café* de la Guadeloupe, 12 ſ.

Le *Café* de Cayenne, 14 ſ., 15 ſ. & 18 ſ.

L'*Indigo*, la livre, s'eſt vendu ſucceſſivement pendant le même eſpace de tems :

Le bleu, 13 liv., 14 l. & 12 l.

Le bleu violet, 11 liv. 10 ſ. & 10 l.

Le violet, 9 liv. 10 ſ., 10 liv., & enſuite 9 liv. 10 ſ.

Le cuivré fin, 8 liv., 8 l. 5 ſ., & 8 l. 10 ſ.

Le *Coton*, le cent peſant, s'eſt vendu ſucceſſivement :

Celui de Saint-Domingue, 180 liv., 170, 180 & maintenant 210 liv.

Celui de la Martinique, 160, 165, & enſuite 200 liv.

Celui de la Guadeloupe, 175, 190 l.

Celui de Cayenne, 220, 230 liv.

N. B. Un de nos Correſpondans de la Rochelle, en nous faiſant part de l'état de la récolte au Pays d'Aunis, dans une note qui ſe trouve imprimée dans notre Gazette du Samedi 25 Juillet dernier, No. 59, a jugé à propos de s'exprimer ainſi. » Le prix du bled baiſſe chaque » jour : cependant le pain ne diminue » pas; ſans doute que c'eſt par conſidé- » ration pour les Boulangers qui ſont » cenſés s'être approviſionnés pendant » la cherté du grain ».

Quoique nous ſoyons bien perſuadés que cette phraſe lui eſt échappée ſans aucune mauvaiſe intention, nous croyons cependant qu'il eſt de notre devoir de prévenir toute interprétation défavorable qu'on pourroit y donner. Nous y ſommes d'autant plus obligés que cette réflexion porte d'ailleurs ſur un fait abſolument faux, ainſi qu'il eſt démontré par une ſuite d'Ordonnances de MM. les Officiers de Police de la Ville de la Rochelle, qui ſont publiques.

On y voit que ces Magiſtrats, toujours conduits par la ſeule vue du bien public, n'ont rien de plus preſſé que de faire baiſſer le prix du pain à fur & à meſure que celui du grain tombe dans les Marchés. Il n'eſt pas poſſible de porter ſur cet objet de Police l'exactitude & l'attention plus loin que ne le font MM. les Officiers de la Rochelle.

DE CHATEAUROUX (*en Berry*), *le 31 Juillet.*

Au mois de Janvier dernier, les Bourgeois de cette Ville s'aſſemblerent & nommerent un certain nombre d'entre eux pour former un Bureau de Charité, à l'effet de recevoir & de repartir les ſommes qui ſeroient reçues pour le ſoulagement des pauvres renfermés dans les Dépôts, en conformité des ordres de Sa Majeſté. Les recherches qu'on a faites & les meſures qu'on a priſes pour détruire ici la mendicité, ont été ſi efficaces qu'on ne voit pas maintenant un ſeul pauvre, de plus de deux cens qui rempliſſoient continuellement les rues de cette Ville. » Le Conſeil de Monſeigneur » le Comte d'Artois a obtenu de la bonté » de ce Prince des libéralités qui, join- » tes à celles de la plûpart des Citoyens, » ont juſqu'à préſent procuré aux mal- » heureux de très-grands ſecours. On » diſtribue tous les Dimanches à chaque » pauvre le pain qui lui eſt néceſſaire » pour la ſemaine ; aux malades, de la » viande, du linge & des remedes ; à » ceux qui ſont en ſanté, des habille- » mens, des rouets pour filer la laine, » des outils aux Manouvriers ; enfin on » avance des grains pour enſemencer les » terres de ceux qui ne ſont pas en état » de le faire par eux-mêmes. M. l'Inten- » dant de la Province, pour ſeconder » cet établiſſement, vient de fonder un » métier de charité qui ſera d'un grand » ſecours dans certaines ſaiſons, & qui, » en détruiſant l'oiſiveté, procurera en- » core un bénéfice aux pauvres Habi- » tans ».

DE CAEN, *le 3 Août.*

Les Supérieur & Prêtres du Séminaire de cette Ville ont préſenté au Roi, en ſon Conſeil, une Requête contenant : qu'ils poſſedent dans l'enceinte de leur ancien Séminaire, ſitué rue Saint-Laurent, de vieilles maſures qu'ils ſont dans l'intention de faire réedifier d'après l'alignement qui a été ordonné par le Bureau de la Généralité de Caen. Pour ſe conformer aux Ordonnances, les Supplians ont mis ſous les yeux de S. M. le plan & le devis eſtimatif du bâtiment

qu'ils desirent faire reconstruire, en observant que ce terrein, ou l'emplacement sur lequel ils se proposent de faire bâtir, est rempli d'immondices qui infectent les Passans, & qu'il sert même de retraite aux voleurs de nuit ; ce qui ne permet pas de le laisser plus longtems dans l'état où il est. Le Roi ayant égard à cette Requête, a, par son Arrêt du Conseil du 2 Juin dernier, » permis aux Supérieur & Prêtres du » Séminaire de Caen, de faire construi- » re le bâtiment dont il s'agit confor- » mément au plan qui en a été dressé, » & qui sera remis au Sr. Intendant de » Caen, pour y avoir recours, s'il y a » lieu ; à la charge, lorsque ledit bâti- » ment sera fini, que le premier bail qui » en sera passé pour trois, six ou neuf » années, ne pourra être fait que par la » voie des encheres, soit devant le Sr. » Intendant de Caen, soit devant telle » autre personne qui sera par lui com- » mise à cet effet, & que le droit d'a- » mortissement qui en résultera sera ré- » glé & payé par les Supérieur & Prê- » tres du Séminaire de Caen, sur le pied » fixé par les Réglemens ».

De Tonnerre (*dans le Sénonois*), *le 6 Août.*

La route qui conduit de Saint-Florentin à Tonnerre, & le pont de cette premiere Ville ayant éprouvé des dégradations considérables, par l'effet des débordemens des eaux de la riviere d'Armance, l'Administration publique a fait examiner les causes de ces débordemens. Il a été reconnu qu'elles proviennent d'abord de la direction mal entendue du canal du flottage de cette riviere, & de ce que les Propriétaires des moulins de Saint-Florentin ont cessé depuis longtems de curer les branches de l'Armance affluentes à leurs moulins, au moyen de quoi elles se sont garnies d'herbes & de vases ; ce qui joint aux plantations que ces Propriétaires & d'autres Particuliers se sont permis de faire le long des differens bras de cette même riviere, en a presque intercepté le cours ; de sorte qu'aux moindres crues les eaux sont forcées, par le défaut d'écoulement, de refluer sur elles-mêmes, & de se porter avec impétuosité vers la route de Tonnerre ; réagissant ensuite, par un cours oblique, contre le pont, elles en préparent insensiblement la ruine. Pour prévenir des dégradations qui pourroient devenir très-préjudiciables au Commerce de ce pays, le Bureau des Finances de la Généralité de Paris a rendu le 22 Juillet dernier une Ordonnance qui contient les articles suivans.

» 1o. A compter du jour de la publication de la présente Ordonnance, jusqu'à la fin du mois d'Octobre prochain, les Propriétaires & Meûniers des trois moulins de la Ville de Saint-Florentin, seront tenus, chacun en droit soi, de faire curer & nétoyer les bras de la riviere d'Armance, conduisant l'eau auxdits moulins ; sçavoir pour le moulin de dehors, dans la longueur de deux cens cinquante toises ; pour le moulin de dedans, sur la longueur de deux cens quarante toises ; & à l'égard du moulin neuf, dans la longueur de cent soixante toises ; à l'effet de quoi les Propriétaires riverains de ladite riviere, dans les parties ci-dessus désignées, seront pareillement tenus, chacun en droit soi, de faire abattre & supprimer, dans ledit délai, les plantations, saussayes, vergers, & petits jardins qu'ils ont pratiqués en saillies, & par anticipation insensible sur ladite riviere ».

» 2o. Les Propriétaires riverains de la branche de la riviere d'Armance, qui conduit au moulin du dehors, seront tenus, dans le délai ci-dessus fixé, de former pareillement, chacun en droit soi, des levées de quatre pieds de largeur & de deux à trois pieds de hauteur dans les parties basses & marécageuses de ladite branche de riviere, afin d'en contenir les eaux & d'en empêcher les débordemens, lesquelles levées seront ensuite garnies de haies vives par derriere, pour en assurer la solidité ».

» 3o. Les Propriétaires & Meûniers des trois moulins dont il s'agit, seront tenus, dans les jours qui seront reconnus les moins préjudiciables au service desdits moulins, d'en faire lever & ouvrir toutes les vannes, & de laisser écouler toutes les eaux de maniere à

pouvoir travailler avec plus de facilité aux ouvrages ci-dessus ordonnés ».

» 4°. Et pour d'autant mieux par la suite prévenir les débordemens de ladite riviere d'Armance, & les dégradations qu'ils occasionnent aux chemin & pont dont il s'agit, les Propriétaires & Meûniers desdits moulins, seront tenus de faire annuellement dans le tems le plus propre, le curage des branches de ladite riviere, affluentes auxdits moulins; & ne pourront les Propriétaires riverains de ladite riviere, dans les parties ci-devant désignées, y faire aucune plantation, sinon à trois pieds au moins de distance des bords; & ce, sous telles peines qu'il appartiendra ».

» 5°. Faute par lesdits Propriétaires & Meûniers des moulins de Saint-Florentin, & Propriétaires riverains de ladite riviere d'Armance, de faire les curages, levées & autres travaux ci-dessus ordonnés, il y sera mis Ouvriers sous l'inspection de l'Ingénieur des Ponts & Chaussées, par l'Entrepreneur de la route de Tonnerre, auquel il sera délivré exécutoire en la maniere accoutumée. Enjoignons au Sr. de la Vigne, Ingénieur des Ponts & Chaussées au département du canal de Bourgogne, de veiller à l'exécution de la présente Ordonnance &c. &c. ».

DE PARIS, *le* 14 *Août.*

Sa Majesté, toujours occupée de ce qui peut contribuer au progrès des Sciences & à l'accroissement des richesses nationales, a reconnu que l'exploitation des mines de métaux & de mineraux n'avoit point acquis toute la valeur dont elle est susceptible, par le défaut de connoissances dans la Minéralogie & Métallurgie, de maniere que les Entrepreneurs des mines de France sont réduits à recourir à des Etrangers pour mettre à la tête de leurs exploitations. Pour obvier à cet inconvénient, S. M. a, par Lettres-Patentes sur Arrêt du 11 Juin dernier, enregistrées en la Cour des Monnoies, établi dans son Hôtel des Monnoies à Paris une Ecole publique & gratuite de Minéralogie & de Métallurgie docimastique, & a en même tems nommé à la place de Professeur, aux appointemens de deux mille livres, M. Sage, Membre de l'Académie Royale des Sciences, dont on connoît les travaux & la capacité.

COMPOSITION d'un Vernis pour les palissades & autres ouvrages en bois exposés aux injures de l'air, en usage en Angleterre, tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.

» Les Anglois, soit par nécessité, soit par goût, employent beaucoup de bois, de même que les Allemands, pour enclorre ou pour décorer leurs jardins. On ne voit presque par-tout que des treillages, des grilles & des palissades en bois, dont un bon nombre sont dans le goût Chinois & fort agréables à la vue. Tous ces divers ouvrages sont vernis, pour les mettre à l'abri des eaux de pluie & de la grande chaleur. Comme cette couleur est non-seulement très-solide, mais encore peu dispendieuse, je me suis informé sur les lieux de sa préparation. Je m'empresse de la faire connoitre, puisqu'elle peut s'appliquer en France aux mêmes usages & y devenir un objet d'économie.

Prenez une certaine quantité de goudron dans lequel vous délayerez autant de brun * d'Espagne qu'il pourra en recevoir sans devenir trop épais pour être employé soit comme couleur ou comme vernis. Etendez ensuite ce mélange sur les pieux ou palissades ou toutes autres pieces de bois, le plus promptement qu'il vous sera possible; car ce vernis se durcit très-aisément, pour peu que l'on differe à l'employer.

On se sert pour cet effet d'une grosse brosse, & l'on a soin de tenir pendant quelque tems le bois sur lequel on a mis des couches de ce mélange à l'abri des insectes & sur-tout de la poussiere, autant que cela se peut, jusqu'à ce que cette espece de vernis soit bien sec. S'il est appliqué sur des pieces de bois bien

---

* *Ce brun est une espece d'ocre qui est très-commun en France.*

dressées & bien polies, il aura beaucoup d'éclat. Ce vernis est un excellent préservatif contre l'humidité ; outre qu'il est à bon marché, il est préferable à toutes les autres couleurs, non seulement pour les pieux ou pour les palissades, mais encore pour les toits en bois & autres ouvrages grossiers de la même nature. Si la couleur brune & luisante de ce vernis ne plait pas, on peut lui donner une couleur grisâtre, en y mêlant un peu de blanc de plomb ou de la chaux de cailloux & du noir d'ivoire avec le blanc d'Espagne ».

Maniere de faire de l'Encre rouge avec du vermillon, tirée des Mémoires manuscrits du même Auteur.

» Prenez la glaire ou le blanc de quatre œufs, & la valeur d'une cuillerée à thé de sucre blanc ou sucre candi bien pulvérisé, & autant d'esprit-de-vin que de blanc d'œuf. Battez le tout ensemble jusqu'à ce que vous obteniez une espece d'huile. Ajoutez-y ensuite autant de vermillon qu'il en faut pour avoir une couleur rouge qui soit suffisamment forte. Conservez ce mêlange dans une petite bouteille bien bouchée, pour vous en servir lorsque vous en aurez besoin. On doit bien remuer cette composition avant d'en faire usage. On se sert fréquemment d'eau gommée au lieu de blanc d'œuf; mais une colle légere faite avec de la colle de poisson & un peu de miel, vaut beaucoup mieux pour cet objet. *Extrait de la Traduction manuscrite d'un Ouvrage Anglois, intitulé* the Handmaid of the Arts, T. 2, p. 13.

» M. Magellan a présenté, il y a quelque tems, à l'Académie Royale des Sciences un morceau de crystal de roche artificiel de six lignes de long, sur une ligne & demie d'épaisseur, absolument configuré comme le crystal de roche natif, & doué des mêmes qualités, telles que la dureté, la refrangibilité &c. On doit cette expérience à M. Achard, Chymiste de l'Académie de Berlin, qui a deviné le secret de la nature sur la formation de ce mineral. Ce Sçavant est arrivé à cette brillante découverte en combinant, par un procédé ingénieux, l'air fixe avec la terre d'alun ou celle d'argille ».

Cordages de spart. Nous avons parlé l'année derniere d'une Manufacture de sparterie établie à Paris, Fauxbourg Saint-Antoine, rue de Popincourt. Il paroît qu'on ne néglige rien pour perfectionner cette Manufacture & pour convaincre le Public des avantages qu'il y auroit pour lui à se servir des cordages qui s'y fabriquent, préférablement à ceux de chanvre. Le Jeudi 6 de ce mois, on y a fait en présence du Public des expériences pour constater la force de ces cordages.

» 1°. Il a été élevé un fardeau de 4450 » livres, poids de marc, par un corda- » ge à spart sec, c'est-à-dire non battu, » fabriqué en grêlin ; lequel cordage » avoit huit pouces trois quarts de cir- » conference, & a été réduit à celle de » sept pouces par cette expérience.

» 2°. Il a été élevé un poids semblable par un cordage en spart battu, » c'est-à-dire réduit en filasse & com- » posé de quatre cordons ; la circonfé- » rence étoit de huit pouces, & s'est » trouvée de six & demi après l'expé- » rience. L'un & l'autre cordage ont » supporté en outre le poids d'un hom- » me qui est monté sur le fardeau, pen- » dant l'opération, pour prendre la me- » sure de la circonférence ».

Pour déterminer au juste jusqu'où pouvoit aller la résistance de ces deux cordages, on avoit projetté de les charger à differentes reprises, jusqu'à ce qu'ils vinssent à rompre ; mais on a été obligé de remettre cette expérience, parce qu'il survint à la chevre qui servoit à cette opération, un accident qui ne permit pas d'aller plus loin. Au reste ces épreuves sont plus que suffisantes pour faire connoître la force de ces especes de cordages, & le cas où on peut s'en servir avec succès. Ils ont l'avantage de coûter moins que ceux qui sont faits de chanvre. On sçait, & nous l'avons déjà dit, que le spart est une espece de genet d'Espagne.

Teinture en bleu. M. le Pileur d'Apligny dont nous avons un Traité estimé sur l'Art de teindre le fil & le coton, &

une bonne Dissertation sur la culture de l'indigo, du pastel & de la garance, vient de faire connoître au Public un nouveau procédé pour teindre en bleu la laine & la soie.

Le mordant qu'emploie M. d'Apligny consiste dans une dissolution de fer ou de chaux ferrugineuse parfaitement divisée. Il y a plusieurs manieres de se la procurer, qui sont très-connues de tous les Teinturiers. Lorsque les matieres à teindre ont été suffisamment imbibées de la dissolution ferrugineuse, on les évente, on les laisse bien égouter, en les maniant ; puis on les lave à la riviere. Le lendemain on peut les teindre dans le bleu préparé. Ce bleu n'est autre chose qu'une liqueur de sel alkali qu'on a chargée de la matiere colorante du bleu de Prusse, & à laquelle on a ajouté une certaine quantité d'huile de vitriol ou bien d'eau forte.

On voit que le procédé de M. le Pileur d'Apligny n'est autre chose que la précipitation du fer sous couleur bleue, operée dans les pores de la laine ou de la soie par un alkali saturé de la matiere phlogistiquée du bleu de Prusse. Toutes les manipulations de cette méthode, ses avantages & ses propriétés sont exposés dans un Mémoire que les Curieux trouveront dans le *Journal de Physique* de M. l'Abbé Rozier du mois de Juin dernier & dans le *Journal d'Agriculture, Commerce* &c. pour le mois de Juillet. M. le Pileur d'Apligny a présenté son procédé à la Société Libre d'Emulation qui en a été très-satisfaite.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

PARERE.

» *Pierre*, Créancier de *Paul* d'une somme de mille cinquante livres, anciennement due par trois billets, l'un de 500, l'autre de 300, & l'autre de 250 livres, voulant en être remboursé, fit une traite de 1050 liv. à son ordre, valeur en lui-même, à un an de terme, sur *Paul* à qui il rendit en même tems ces trois billets, & celui-ci accepta pour payer en ce terme ladite somme. Ce terme arrivoit au mois de Juin dernier ; mais *Paul* mourut six mois auparavant cette échéance.

Cette traite a été reconnue n'être qu'un mandat, & a été contrôlée ; l'héritier bénéficiaire de la succession, peu utile, conteste la dette à *Pierre*, & prétend qu'il doit prouver l'objet de sa créance.

Pierre ainsi que *Paul*, Bourgeois, n'étant ni Marchands ni Banquiers, ne sont point tenus de tenir des Livres : ce premier qui a rendu à *Paul* les susdits billets, n'a d'autre titre que ce mandat accepté & son serment à offrir. Cette traite avoit été endossée par *Pierre*, au profit de *Jean*. Cet endossement a été biffé ; ensuite un autre ordre à *Jacques*, lequel ordre a encore été biffé ; & *Jacques* qui a rendu cet effet à *Pierre*, a déclaré au dos être remboursé de ce dernier qui s'en trouve Porteur, comme s'il n'avoit pas été négocié. On ne s'occupe pas de ces dernieres circonstances pour la contestation dont il s'agit.

On prie les personnes instruites dans ces sortes de matieres de vouloir bien donner leur avis le plutôt possible ».

II.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 14 Août.

L'esturgeon, depuis 84 l. jusqu'à 110; le turbot, depuis 23 liv. jusqu'à 30 ; le saumon, depuis 17 liv. jusqu'à 18 ; les quatre paires de grandes solles, 12 liv. ; le panier de petites solles, 8 liv. 10 s. ; la manne de petites solles, 6 liv. 10 s. ; la raye, 3 liv. 10 s. ; le panier de rayons ou petites rayes, 3 liv. 10 s. ; le panier de limandes, 3 liv. 10 s. ; le panier de carrelets, 3 liv. ; le panier de moules, 2 liv. 5 s.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 15 Août 1778, au Mercredi 18 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l., 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 15 Août 1778 au Mercredi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Août 1778, de 45 à 46 l.; *id.* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l.; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 35 à 36; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 15 à 16; *id.* nouvelle, de 14 à 15; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 33 à 34; *id.* nouveau, de 32 à 33; le cent de paille vieille, de 15 à 16; *id.* nouvelle, de 14 à 15; le foin à la Grêve, de 31 à 32 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Août 1778.

Or de Portug. à . . .	730 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	724		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	99	5	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	3	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	3	
Piastres à	48	18	

Changes de Paris du 19 Août 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 ⅜
Hambourg	188 ½
Madrid.....	15 3
Cadix.....	14 19
Livourne	98 ½
Gênes.....	96 ¼
Lyon	⅜

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Mardi 18 Août 1778

Messieurs

Cauchy.....	pp^lles.	M
Viageres.....		M.
Tontine.....		M
Marsollier.....	v^res.	M
Perpétuelles..		M
Defays.....	pp^lles.	L
Viageres		L.
Desplaces..	pp^lles.	M.
Viageres....		M.
Tontine.....		M.
Vieillard....	pp^lles.	M
Viageres.....		M.
Tontine.....		M.
Gossey	pp^lles.	M.
Viageres.....		M.

Suite du Mardi 18.

Messieurs

Delamotte ...	pp^lles.	L.
Viageres		L.
Certain.....	pp^lles.	M.
Viageres.....		L.
Tontine.....		M.
Roberge... Perpét. de l'ancien Clergé.		t. l.
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1778.	*Lundi 17.*	*Mardi 18.*	*Mercredi 19*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1682 ½ 80 77 ½	1672 ½ 70 67 ½ 65	1670 72 ½ 70
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	235	. . . . .
D°. 25^es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	392	392	392 . . .
Rescriptions . .	19 18 ½ 19 . .	19	19 ½ 19 . .
Bil. des Fermes .	2 ½.	. . . . .	2 ½ 2 ¾ 3 . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^ll pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 28 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, le 17 Mars.

M. Ritſchkopf, Conſeiller d'Etat, Membre de la Société Libre Economique de Ruſſie, déjà connu par pluſieurs découvertes utiles, tant pour les Arts que pour l'Economie & l'Agriculture, a rendu compte à cette ſçavante Compagnie de différentes obſervations qu'il a faites ſur la cochenille de Ruſſie. Voici le réſultat de ces obſervations.

M. Ritſchkopf a découvert le ver qui fournit la cochenille ſur les racines d'une plante qui, en Langue Ruſſe, ſe nomme *Klubnika*. C'eſt une eſpece de grand fraiſier dont le fruit parvient à maturité vers le commencement de Juillet, & dure juſques vers le vingt-cinq du même mois, quelquefois plus long-tems; mais qui ne va jamais au-delà des premiers jours d'Août.

On trouve l'inſecte dont il s'agit attaché aux racines de la plante dans le même tems qu'elle porte ſon fruit. D'abord ce ver eſt renfermé dans un œuf qui a la forme & la couleur d'une dragée de plomb, mais qui contient intérieurement une liqueur d'un rouge ponceau. Cependant l'inſecte qui ſort de cet œuf, ſous la forme d'un petit ver couleur écarlate, ne s'attache pas à toutes les plantes de *Klubnika*, mais ſeulement à celles qui croiſſent dans les lieux ſecs, qui portent peu de fruits ou qui n'en portent que de petits. Au reſte ces marques de ſtérilité pourroient bien venir de ce que les plantes ſont tourmentées par les vers auxquels elles donnent aſile, & qui dévorent leurs ſucs nourriciers.

M. Ritſchkopf, deſirant connoître plus particulierement cet inſecte, chargea un certain nombre de jeunes-gens qu'il avoit inſtruits, d'aller lui recueillir le plus de cochenille qu'ils pourroient. Ils ramaſſerent en effet une aſſez grande quantité d'œufs. M. Ritſchkopf, après avoir nettoyé ces œufs avec ſoin, les plaça au ſoleil ſur une aſſiette d'étain, & bientôt il les vit éclorre en foule. Il ſépara les vers, à meſure qu'ils ſortoient de leur enveloppe, des œufs non encore éclos; il avoit l'attention de les lever délicatement avec une plume d'oie, parce qu'il les auroit infailliblement bleſſés s'il les eût touchés avec la main.

Notre habile Obſervateur remarque que, dès qu'il plaçoit les œufs à l'ombre, ou qu'il les expoſoit à un air plus froid, ces œufs ceſſoient d'éclorre; de même les vers éclos paroiſſoient ou languir ou devenir plus vigoureux à meſure qu'ils éprouvoient plus ou moins de chaleur. Il eſt ſur-tout eſſentiel de ne pas les expoſer à l'humidité ni au froid. Un air trop chaud leur eſt auſſi très-préjudiciable.

Ces inſectes ne parurent pas avoir beſoin de nourriture pendant plus de trois ſemaines que M. Ritſchkopf les garda. Il obſerva que ce beau rouge, qui en

fait tout le prix, s'éteint lorsqu'ils meurent naturellement. Il est donc important de les faire sécher tout vivants, si on veut qu'ils ne perdent pas cette belle couleur qui les fait rechercher.

On s'occupe beaucoup dans le moment présent de la culture & de la multiplication du fraisier qui sert d'aliment & de retraite au *ver-cochenille*. On a déjà fait plusieurs essais en ce genre dans la Saxe & ailleurs; mais il ne paroît pas que ces premieres tentatives aient eu jusqu'à présent de grands succès; on espere qu'avec de la perséverance elles pourront être plus heureuses par la suite.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 20 Mars.*

A l'imitation de plusieurs autres Gouvernemens de l'Europe, notre Ministere fait tous ses efforts pour extirper la mendicité. En conséquence il vient de faire publier une Ordonnance en date du 18 de ce mois, laquelle a pour objet de prescrire la maniere dont doivent être traités les Mendians Regnicoles & Etrangers. Ceux qu'on reconnoîtra pour être malades, infirmes & hors d'état de pouvoir se procurer les moyens de subsister, seront conduits dans les lieux de leur premiere résidence ou de leur naissance, & remis aux Magistrats qui pourvoiront à leur entretien. Quant aux Mendians Etrangers, ceux d'entre eux qui n'auront pas fait un long séjour dans le Royaume, seront forcés d'en sortir; & pour qu'ils ne puissent pas éluder l'Ordonnance, Sa Majesté veut qu'ils soient aussi conduits à peu de frais, par la voie la plus courte & la plus commode, sur les frontieres du Royaume les plus voisines de de leur Patrie. Si les Mendians Regnicoles sont sains & robustes, alors on les enfermera pour un an dans des Maisons de force où ils seront obligés de travailler, ou bien on les employera aux travaux publics. On les remettra ensuite en liberté. Si on les surprend encore à demander l'aumône, on leur infligera la même punition; mais pour un tems plus long. Si après cette seconde correction, ils retombent encore en faute & persistent toujours dans l'habitude de mendier, alors ils seront punis, suivant l'exigence des cas, plus sévérement & pour le reste de leurs jours. Les dépenses que doit entraîner l'exécution de cette Ordonnance, seront fournies par toutes les Villes commerçantes du Royaume.

ALLEMAGNE.

De Manheim, *le 7 Avril.*

Le Jeudi 2 Avril, plusieurs secousses de tremblement de terre, qui se firent sentir ici nous donnerent quelque inquiétude. Il avoit fait très-chaud pendant la journée, & au moment de la commotion, l'air étoit parfaitement calme. Un bruit sourd & souterrein se fit entendre dans la campagne & la terre trembla. La commotion fut plus sensible encore sur les eaux. On vit une quantité de petits poissons paroître sur la surface comme étourdis. Plusieurs maisons isolées parurent s'ébranler. Dans cette Ville les secousses ont été assez violentes pour renverser les meubles, & l'on assure qu'elles y ont causé la destruction d'une quantité considérable de verres, de fayance & de porcelaines. C'est à deux heures 56 minutes une seconde après midi, que cet événement a eu lieu. La direction du tremblement étoit du Nord au Sud, & les secousses se sont rapidement succédées pendant environ trois secondes.

ITALIE.

De Naples, *le 22 Mars.*

Extrait d'une Lettre sur les découvertes d'Herculanum. » Vous avez entendu parler, Mr, des rouleaux qu'on a trouvés dans les fouilles d'Herculanum, & que des Ouvriers ignorans prirent d'abord pour du bois dont ils voulurent connoître l'espece, en les coupant à coups de hache. Heureusement le Sçavant M. Mazochi arriva à tems pour empêcher cette exécution cruelle, & il reconnut que ces rouleaux ou cylindres étoient d'anciens Manuscrits. Il appella bientôt auprès de lui le P. Siaggio, qui a été long-tems employé à la Bibliotheque du Vatican. Ces deux Sçavans sont actuellement occupés à dérouler ces Manuscrits, avec une peine incroyable. Pour en venir à bout, le P. Siaggio employe

une machine ingénieuse de son invention, qui va aussi lentement que l'aiguille d'une montre ; ensorte que c'est beaucoup lorsque dans toute une journée le commencement d'un rouleau est déployé d'un demi-pouce. A peine en un an de tems ils en ont déployé six, dont deux ne sont pas encore finis ; de maniere qu'on ne connoît pas encore leur titre, que les Anciens plaçoient toujours à la fin de l'Ouvrage.

Les quatre rouleaux entierement déployés sont des Ecrits de *Philodemus* ; le premier est contre la Musique, à laquelle il reproche d'avoir corrompu les mœurs & amolli les hommes ; le second a pour titre, *de Rhetoricâ volumen secundum* ; le troisieme traite des vertus & des vices ; enfin le quatrieme est intitulé, *de Rhetoricâ volumen primum*. Ces quatre Ouvrages sont écrits en Grec, & le caractere en est très-lisible, à quelques lacunes près.

On compte près de 800 de ces rouleaux ; plusieurs seront très-difficiles à déployer, tant ils sont endommagés. On pourra fixer par eux la véritable idée que les Anciens attachoient au mot *volumen*. Les Offices de Ciceron peuvent former trois de ces volumes. Il est à desirer que cette découverte, vraiment intéressante pour les Sçavans & les Littérateurs, soit encouragée & suivie &c. ».

ESPAGNE.

DE MADRID, *le* 24 *Mars*.

Il y a dans les montagnes des Pyrenées, aux environs de la source de l'Hebre, vers Reinosa, une quantité prodigieuse de grands hêtres qui donnent un fruit qu'on appelle *fabuco* dans certains endroits, & *ove* dans d'autres. Ce fruit est d'une forme triangulaire, & un peu plus gros qu'un pois-chiche. Il est couvert d'une peau mince & unie comme celle de la châtaigne, dont il a la couleur. Il a quelque ressemblance en dedans avec l'amende. Ce fruit est renfermé dans une espece de cosse qui s'ouvre d'elle-même, lorsqu'il est mûr ; alors il tombe comme la châtaigne. Les Habitans de ces montagnes s'empressent de le recueillir pour engraisser leurs cochons. A cet effet, ils montent sur les arbres, qu'ils secouent avec des perches, comme on fait en Estramadoure pour le gland. Mais ils ne sçavent pas tirer de ces amandes la bonne huile qu'elles renferment en abondance, & qu'on en extrait dans tous les pays du Nord où il y a de grands hêtres. En pratiquant la même chose, les Habitans de ces montagnes ne se verroient pas obligés d'acheter, pour s'éclairer, de la graisse de baleine qui put, tandis qu'ils ont dans leur propre pays une huile salutaire & sans odeur, aussi bonne d'ailleurs à manger qu'à brûler. Cette huile de hêtre ne le céde en rien à l'huile d'amandes & s'extrait de la même maniere. Le marc qui reste après l'extraction, se pêtrit en pains, qu'on fait sécher, & qu'on donne avec succès aux vaches, en les délayant dans de l'eau, quand la neige, aux approches de l'hiver, ne permet plus de les mener paître.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le* 31 *Mars*

La cupidité avoit introduit dans ce pays un abus d'autant plus préjudiciable qu'il tendoit à décréditer nos Manufactures de draps. Plusieurs Débitans s'étoient mis dans l'usage d'attacher aux pieces d'étoffes qu'ils tiroient de l'Etranger des marques tendantes à faire croire que ces marchandises étoient fabriquées en Hollande. Pour faire cesser une fraude aussi contraire à la probité nationale qu'à l'intérêt public, les Etats, par une Ordonnance du 13 Mars, ont prononcé contre ceux qui se rendront doresnavant coupables d'une pareille supercherie, la peine d'interdiction pendant six semaines, & d'une amende de 50 florins pour chaque piece qui sera trouvée garnie d'une fausse marque, avec menace d'une plus forte amende, en cas de récidive.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE BAREGE, *le* 8 *Avril*.

» Les premiers jours du mois de Mars, la chûte des neiges a causé les plus grands ravages dans les Vallées de Barege &

d'Azun. Dans le premier Village où sont les bains, plusieurs maisons & trente-deux granges au dessus du pont du moulin ont été détruites; douze autres granges ont été entraînées à Sassis, Sazos, Grust & Vicost, avec plus de cent bêtes à cornes : quatre personnes y ont péri. Du côté de Gèdre, beaucoup de granges, de bestiaux, & quelques Pasteurs ou Gardiens ont subi le même sort. On n'a point encore reçu de nouvelles du Village de Gabarine & de celui de Heas, & l'on craint qu'ils n'aient éprouvé un pareil désastre. Cinq personnes d'une seule famille ont été écrasées sous les ruines de leurs maisons dans la Vallée d'Azun. Une autre habitation à Arrens a enseveli dans ses débris le pere & le fils. On ignore encore le nombre des granges renversées & des bestiaux entrainés dans cette Vallée ; mais on sçait en général que la perte est très-considérable ». *Extrait du Journal Polit.*

SUITE du prix des Grains dans les différentes Provinces du Royaume, pendant le mois de Mars dernier.

ROUEN. Le *Froment*, premiere qualité, s'y est vendu 14 liv. 10 s., 15 liv. 10 s., 15 liv., 14 l. 10 s., 15 l. 10 s., & ensuite 14 l. 10 s.. Deuxieme qualité, 13 l. 10 s., 13 l. 15 s., 14 l., 13 l. 17 s., 13 l. 15 s., 13 l. 10 s., 14 l. 10 s., 14 l. & 13 l. 10 s. Le *Bled-méteil*, 10 l. 4 s., 10 l., 9 l. 16 s., 10 l., 9 l. 10 s., 10 l., 10 l. 10 s., & ensuite 10 l. Le *Seigle*, 8 l. 5 s., 8 liv., 8 l. 10 s., 8 l., 8 l. 8 s., 8 l. 5 s., 8 liv. 12 s. & 8 l. 10 s. L'*Orge*, 7 l. 10 s., 8 l. & ensuite 7 l. 10 s.

MANS. Il n'y a point eu de variation sensible dans le prix des grains, ainsi que dans la taxe du pain.

AMIENS. Le 20 Mars, le bon *Bled*, le petit & le moyen ont augmenté chacun de 6 s. 8 den. par setier. Le 27, ils étoient au même prix que dans le mois de Février.

PERONNE. Le *Bled-froment*, le setier pesant 95 livres, poids de marc, s'y est vendu 8 liv. 1 s. 8 den. & 8 l. Le *Méteil*, 6 l. 14 s. 2 d. & 7 l. L'*Orge*, 4 l. 6 s. 8 d., 4 l., 4 l. 10 s. & 4 l. 8 s. 4 d.

BEAUVAIS. Le bon *Bled* s'y est vendu, le setier, 4 liv. 4 s. 11 d. & 4 l. 8 s. 10 d. Le moyen, 2 l. 18 s. & 3 l. 6 s.

SAINT-QUENTIN. *Bled-froment*, le setier, pesant 70 livres, poids de marc, s'y est vendu 6 liv. & 6 l. 1 s. 3 d. L'*Orge*, & le *Seigle*, même prix que dans le mois précédent.

SOISSONS. Le *Bled-froment*, le plus beau, l'essein pesant 80 livres, s'y est vendu 7 l. 15 s. Le *Froment* de moindre qualité, 7 liv. 10 s. Le *Seigle*, 3 l. 10 s. L'*Orge*, 4 l.

AIRE. Le *Bled* blanc, du poids de 160 livres, poids de marc, s'y est vendu 14 l. & 14 l. 10 s. Le *Bled* roux, du poids de 158 liv., 13 l. 5 s. & 13 l. Le *Seigle*, du poids de 146 livres, 8 l.

GRENOBLE. Le prix du quartal de *Froment*, pesant 28 livres, a monté de 3 l. 2 s. à 3 l. 11 s. Le prix des autres grains n'a pas sensiblement varié.

MEAUX. Le *Bled*, premiere & moyenne qualité, s'est vendu le même prix que dans le mois de Février. Le *Méteil* s'est vendu 12 l. Le *Seigle*, 9 l. 10 s. & 10 l. L'*Orge*, 8 l. 10 s. & 9 l.

D'ORLÉANS, *le 10 Avril.*

Lettre au Rédacteur. » Vous desirez, Mr, pouvoir rassembler dans votre Feuille périodique des détails satisfaisans sur la Population de la France. Je peux entrer pour quelque chose dans vos vues, par rapport à la Ville & à l'Election d'Orléans. Etant hors d'état de les remplir entierement, en vous envoyant le résultat d'un dénombrement rigoureusement exact, qui n'existe pas, j'y suppléerai autant qu'il me sera possible par la notice des naissances, mariages & morts des 25 Paroisses de cette Ville & de 121 de son Election pendant les sept avant-dernieres années. Vous pouvez compter sur l'exactitude de cette notice.

ORLÉANS.

Années.	*Naissances.*	*Mariages.*	*Morts.*
1770.	1511	287	1766.
1771.	1549	329	1995.
1772.	1472	346	2154.
1773.	1541	375	2063.
1774.	1578	348	1443.
1775.	1591	346	1572.
1776.	1492	396	1513.

ÉLECTION.

Années.	*Naiſſances.*	*Mariages.*	*Morts.*
1770.	3217	527	3363.
1771.	3060	538	3722.
1772.	3080	713	3741.
1773.	3052	780	3679.
1774.	3270	764	3057.
1775.	3190	734	2887.
1776.	3121	834	2438.

J'ajouterai un état des naiſſances de la Ville d'Orléans dans les années 1748, 49, 50, 51 & 52, comparé avec l'état ci-deſſus.

Années.	*Naiſſances.*	*Années.*	*Naiſſances.*
1748	1543.	1770	1511.
1749	1598.	1771	1549.
1750	1610.	1772	1472.
1751	1593.	1713	1541.
1752	1642.	1774	1578.
		1775	1591.
		1776	1492.
Total.	7986.	Total	10734.
qui diviſées en 5, donnent, par an, 1597 naiſſances 1 indiviſible.		donnent, par an, 1533 naiſſances 3 indiviſibles.	

Je tiens l'état de 1748 & années ſuivantes d'une main auſſi sûre que l'état poſtérieur. Il s'enſuit à la vérité qu'il y a dépopulation à Orléans depuis vingt-cinq ans; je n'en ſuis point ſurpris; on pourroit en donner des raiſons très-locales, qu'il ſeroit trop long de rapporter. Au reſte, Mr, le Public verra toujours avec plaiſir tous les détails que vous lui préſenterez ſur la Population de la France. Il ſeroit néanmoins à ſouhaiter que ceux qui vous envoient des états de naiſſances &c. y joigniſſent un dénombrement, quand il y en a, ou du moins le nombre des Paroiſſes dont ſont compoſés les cantons qui les fourniſſent. Vous avez, par exemple, donné l'état des naiſſances des Sénéchauſſées d'Uzerche en Limoſin & de Civrai en Poitou. Mais quelles lumieres en peut-on tirer? Si on en connoiſſoit la Population, comme on connoît celle de Straſbourg, inſerée dans votre Gazette, on en pourroit tirer certainement la proportion des naiſſances à la Population; ou du moins ſi l'on ſçavoit le nombre des Paroiſſes, cela conduiroit à conclure, par une ſorte d'approximation, la Population de toutes les Paroiſſes de la France. Je dis *par une ſorte d'approximation*, parce que ſi la connoiſſance d'un nombre de Paroiſſes déterminé ne ſuffit pas pour juger de la Population du total des Paroiſſes de la France, cependant ce nombre connu joint à pluſieurs autres arrondiſſemens de Paroiſſes, pris indifféremment dans toutes les Provinces du Royaume, pourroit aider beaucoup pour parvenir à la connoiſſance de l'état de la Population de la France; plus les détails ſur cet objet ſeront multipliés, plutôt & plus aiſément on réuſſira à découvrir au juſte la totalité. Une petite priere à ceux qui vous envoient des états de naiſſances de vous marquer la ſomme des dénombremens, ou du moins le nombre des Paroiſſes qui les fourniſſent, feroit sûrement un bon effet ».

En remerciant l'Auteur de cet article, nous nous joignons volontiers à lui pour engager les perſonnes qui veulent bien nous adreſſer des états ſur la Population, d'avoir égard à ce qu'il recommande.

DE PARIS, *le 21 Avril.*

Tous les Citoyens voyent avec autant de plaiſir que de reconnoiſſance pour MM. nos Officiers Municipaux, les nouveaux ouvrages auxquels le Corps de Ville fait actuellement travailler. Pour donner une idée de la nature de ces travaux, de l'utilité qui doit en réſulter pour le Public, & des embelliſſemens qu'ils vont procurer à cette Capitale, nous allons tranſcrire le Mémoire ſuivant. Il nous vient de ſource.

NOTICE des ouvrages publics que le Corps de Ville fait actuellement exécuter.

» Les foſſés de la Porte S. Antoine & les murs de fortification qui les bordent ſont devenus inutiles; l'égout découvert qui paſſe au fond eſt incommode, & le Rempart eſt irrégulier à cauſe du contour des baſtions.

La Ville s'eſt propoſée de faire combler ces foſſés & d'aligner le Rempart, au moyen d'un nouveau mur de terraſſe & d'une rue nouvelle de ſix toiſes de largeur, priſe en dehors, ſous laquelle ſera

construit un égout voûté ; cette rue commencera au centre de la Place, à l'entrée du Fauxbourg S. Antoine, & sera continuée de ligne droite en six cens toises de long, jusqu'à l'entrée de la rue basse du Temple formée derriere les Cafés.

Les fossés étant remplis avec des gravois, produiront une nouvelle superficie pour y bâtir, sans que le Rempart perde rien de son étendue, puisque si la demi-lune est de même largeur, les parties étroites au droit de la courtine des bastions seront élargies, la Place au charbon & le chantier de bois qui est à côté seront supprimés, & le Rempart se terminera sur le passage du Fauxbourg par un front de 40 toises d'étendue.

Une suite de ce projet sera la démolition de la Porte S. Antoine. Ce monument érigé en 1585, a été restauré & enrichi d'une nouvelle Architecture du dessin du fameux François Blondel en 1670. On y conserva les Fleuves en bas relief dont Jean Goujon, fameux Sculpteur l'avoit ornée. Blondel y ajouta des figures & bas reliefs de la main de Michel Anguier.

Le Roi a autorisé l'exécution de ce projet par des Lettres-Patentes du mois de Mai 1777, enregistrées le 31 Juillet suivant. La Ville est occupée du soin de conserver au Public la vue de ces excellens ouvrages, & une partie du produit de la vente des terreins des fossés sera employée à former sur le Rempart une chaussée de pavé ».

» L'Hôtel-de-Ville de Paris est un édifice qui n'a rien de la grandeur & de la magnificence qui paroîtroit convenir à la Capitale du Royaume ; il est situé dans une place étroite & irréguliere : un espace voisin de la Place qui est au-devant, a long-tems été conservé pour servir de refuge aux bateaux, dans le tems de la débacle des glaces & des inondations ; le sol des Ports qui s'étendent depuis cette Place jusqu'au Pont-Marie, est si bas que les moindres crues de la riviere les rendent impraticables & interceptent le passage public. MM. de la Ville ont entrepris de faire construire une estacade en battue de pieux, placée entre l'Isle-Saint-Louis & l'Isle-Louvier ; cette estacade formera un passage pour les gens de pied ; elle fermera l'entrée aux glaces, & en établissant la sûreté dans tous les Ports qui sont au-dessous jusques au Pont-Notre-Dame, elle mettra hors de danger une grande quantité de bateaux & de marchandises. La Place basse de l'Hôtel-de-Ville devenant, par ce moyen, inutile, le Quai Pelletier sera continué de ligne droite jusques à l'entrée des Ports dont la Ville projette aussi de relever le sol, de maniere à le rendre plus commode pour le Commerce & pour la circulation. Ces ouvrages, déjà commencés, donneront à la Place de l'Hôtel-de-Ville le double en étendue de ce qu'elle a à présent ».

» La communication directe de la rue Saint-Louis, l'une des plus belles de cette Capitale, avec la rue Saint-Antoine, étoit interrompue, parce que, dans la rue de l'Egout qui en fait la projection jusques vis-à-vis la rue S. Paul, il existe une embouchure & des marches qui empêchent les voitures d'y passer ; la Ville a obtenu du Roi, par Arrêt du Conseil du 26 Septembre 1777, la liberté de prendre sur le terrein de la Couture-Sainte-Catherine, où doit être établi un Marché, l'espace nécessaire pour continuer de ce côté le canal de l'égout S. Louis ; & par le moyen de cet ouvrage, dont l'exécution est commencée, en établissant une pente douce dans la rue de l'Egout, le passage sera parfaitement libre pour les voitures, & plus commode qu'il n'étoit pour les gens de pied ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livre.

De la Transplantation, de la Naturalisation & du Perfectionnement des Végétaux. Par M. le Baron Tschudy. A Londres, & se trouve à Paris chez Lambert, Imprimeur-Libraire, rue de la Harpe, près S. Côme ; & P. F. Didot le jeune, Liraire, Quai des Augustins. 1778. Brochure in-8o. de 48 pag.

Il y a trois ans que ce Mémoire est écrit. Il est extrait d'un travail sur la

Botanique théorique & pratique, que l'Auteur a fait pour le ſupplément au Dictionnaire des Sciences. Sur les repréſentations de différentes perſonnes, M. le Baron Tſchudy a cru devoir le publier à part. Ce morceau eſt écrit d'une maniere agréable, & contient d'excellentes vues ſur l'Art de perfectionner les plantes & les fruits que nous poſſédons déjà ; de naturaliſer dans notre climat ceux des pays étrangers, & de créer de nouvelles eſpeces.

Pour donner uue idée des merveilles que l'induſtrie humaine eſt capaple d'operer en s'exerçant ſur les plantes, il ſuffit de lire les obſervations ſuivantes de l'Auteur, ſur le perfectionnement des fleurs.

» Bien des gens, dit-il, ignorent ce qu'étoient la renoncule & l'œillet originels ; mais tout le monde peut s'aſſurer de l'exiſtence de la jacinthe mere : on en trouve des tapis dans les fonds du bois de Verſailles. On ne verra qu'une fleur aſſez chetive, ſimple, à petits calices, & uniment colorée d'un bleu tirant ſur le violet. Qu'on conſulte enſuite le Catalogue immenſe des jacinthes de Harlem, où il s'en trouve du prix de mille écus, & l'on ſe convaincra de ce qu'a pu ſur cette fleur une culture ſçavante & ſuivie. Nous n'avons pas ſous les yeux la tulipe premiere ; mais on verra encore à Verſailles, chez un des plus habiles Fleuriſtes de l'Europe, ce que cette fleur a gagné entre ſes mains. Il montre une planche où ſont rangées les plus belles tulipes anciennes ; à côté on en voit une autre qui contient les plus belles de celles qu'il a obtenues. Elles ont ſur les autres des avantages bien marqués. Les baguettes ſont plus hautes, le vaſe eſt plus grand & plus ouvert ; il a plus de grace dans ſon renflement, dans ſon retreciſſement gradué, & dans la maniere dont le bout des pétales ſe panche en volute.

Les bandes colorées ſont plus nettes & plus terminées, les fonds d'une teinte plus franche & plus égale ; on y voit paroitre de nouvelles couleurs ; au lieu de deux ou trois teintes, on y en compte au moins quatre ou cinq. Enfin les ombres qui n'étoient que rembrunies, ſont d'un pourpre dont l'extrême intenſité les fait paroitre noires : mais voici le plus important. Le grand défaut de la tulipe ancienne, non-pas pour l'inſecte qui en foule l'or & la pourpre, & qui en fait ſon palais, mais pour nos yeux qui ſe portent d'abord ſur ſon extérieur, étoit que les couleurs à demi-éteintes n'y paroiſſoient être que l'envers & le tranſparent de celles qui brillent pures & vives dans ſon intérieur. Les tulipes de notre Fleuriſte ont déjà preſque entierement perdu ce déſavantage. Il s'en faut bien peu que le dehors des pétales ne préſente un coloris auſſi éclatant que le dedans. J'avoue que, juſqu'au moment où j'ai vu ces belles plate-bandes, je n'avois qu'une foible eſtime pour le goût & l'Art du Fleuriſte : je trouvois aſſez petit de ſe circonſcrire dans le diſque d'une fleur ; j'en ai à préſent une toute autre idée. Je vois dans cette eſpece de Cultivateur un homme qui ſe rend maitre de la Nature, pour la perfectionner & l'embellir. Il me paroît qu'un beau coup de pinceau donné à une de ſes plus agréables productions, & que la végétation doit à jamais régénerer, vaut bien les enluminures d'un jour que les Arts font trop ſouvent paſſer ſous nos yeux ».

I I.

Centenaire.

Dans les derniers jours du mois de Mars, il eſt mort à Bellefor, petite Ville de Suede dans la Weſtrogothie, près de Marienſtadt, une veuve âgée de 112 ans ; elle avoit été mariée pendant quarante années, & n'avoit jamais eu d'enfans. Elle a joui juſqu'à la fin de ſa vie d'une ſanté ferme & robuſte.

I I I.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 24 Avril.

Le ſaumon de la Loire, depuis 40 liv. juſqu'à 74 ; la raye bouclée 8 liv. ; la raye douce, depuis 8 l. juſqu'à 12 ; la flotte, depuis 16 liv. juſqu'à 20 ; la barbue 10 l. ; les aloſes, depuis 6 liv. juſqu'à 7.

Depuis quelque tems, il arrive peu de poiſſon à la Halle, & la pêche ſe rallentit ſenſiblement ſur nos côtes.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 22 Avril 1778, au Samedi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 10 s. à 10 l.; Le froment au Port de la Grêve, de 20 l. 10 s., 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Du Mercredi 22 Avril 1778 au Samedi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Avril 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Avril 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	714			
Du Pérou à	704			
Les guinées à . . .	718			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100			
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	7	6	

Changes de Paris du 25 Avril 1778.

Amsterdam	53 ½		
Londres	30	1	8 s.
Hambourg	189	à	188 ¾
Madrid	15	3	
Cadix	14	19	6
Livourne	96		
Gênes	94		
Lyon	1 p.	& p.	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Mer. 22 Avril 1778.

Messieurs		
Boutray ..... pp^lles.	J.	
Viageres	J.	
Tontine	J.	
Cochin. ..... pp^lles.	C.	
Radix ..... pp^lles.	E.	
Viageres	E.	
Defrance.... Viag.	C.	
Perpétuelles..	C.	
Gauthier ..... v^res.	D.	
Perpétuelles ..	C.	
Cauchy ..... pp^lles.	G.	
Viageres	G.	
Tontine	G.	
Marsollier .... v^res.	E.	
Perpétuelles ..	E.	

Suite du Mercredi 22.

Messieurs		
Desplaces .. pp^lles.	D.	
Viageres	D.	
Tontine	D.	
Vieillard .... pp^lles.	E.	
Viageres	E.	
Tontine	E.	

Du Jeudi 23.

Deschapelles. v^res.	J.	
Perpétuelles.	J.	
Decourmont pp^lles.	F.	
Viageres	F.	
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Avril. 1778.	*Jeudi 23.*	*Vendredi 24.*	*Samedi*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1610 15 10 . .	1600 1605 1600 (1595 92 ½	1580 75 70
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25^es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct. .	372 70 . . .	370	. . . .
Rescriptions . .	22 21 20 . . .	20 ½ 21 . . .	22 21 21 ½
Bil. des Fermes .	. . . . .	7	. . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24^lt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Né des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 25 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 12 *Mars*.

LA Rhubarbe que nous achetons à la Chine, fait une branche considérable de Commerce en Russie, tant pour la consommation interne que pour l'exportation. Il y a trois especes de plantes très-semblables auxquelles cette racine pourroit bien appartenir. Ce sont le *Rheum undulatum*, le *Rheum palmatum*, & le *Rheum compactum* de Linné. Il n'est pas encore décidé laquelle de ces trois plantes fournit aux Chinois la Rhubarbe. Pour nous, nous croyons que la Rhubarbe Chinoise est la racine du *Rheum undulatum*. Sans doute que la racine de cette derniere espece acquiert sur les montagnes seches & chaudes de la Chine un degré de qualité qu'elle ne peut acquerir sur les montagnes humides & froides de la Siberie. Quoique la racine du *Rheum undulatum* de la Siberie soit inférieure à la Rhubarbe de la Chine, cependant cette différence n'est pas si considérable qu'on pourroit se l'imaginer d'abord. Il résulte de plusieurs expériences faites à Nertschinsk que la Rhubarbe de la Siberie peut le disputer jusqu'à un certain point à celle de la Chine pour les vertus médicinales. C'est pourquoi on n'en connoit pas d'autres dans l'Apothicairerie de Nertschinsk. La Rhubarbe de Siberie ou le *Rheum undulatum* abonde auprès du lac de Baical, dans la montagne de Sayansk qui sépare la Siberie & la Mongalie, & sur-tout près de l'embouchure de l'*Angara*, sur l'Isle d'Olghon. On a essayé d'en faire des plantations à Kontomarsk. Il est très-probable que cette Rhubarbe de la Sibérie, plantée dans des lieux montagneux, chauds & secs, deviendroit bientôt égale en qualité à celle de la Chine. Les endroits les plus convenables pour cette culture, seroient les lieux élevés situés autour d'Abakansk & de Sayansk, entre les fleuves de Yenisey & d'Ious, dans la Siberie, autour des fleuves de Mïous & de Kalmïous, de Berda & de Konskiye-Vody dans le Gouvernement d'Azow. Les trois especes de *Rheum* dont on vient de parler supportent aisément le climat de la Russie, car ils subsistent depuis plusieurs années dans les jardins de Moscow & de S. Pétersbourg. En attendant qu'on soit parvenu à cultiver dans cet Empire la Rhubarbe de maniere à la rendre aussi parfaite, s'il est possible, que celle de la Chine, on ne devroit pas négliger la récolte de la Rhubarbe sauvage, parce qu'elle peut suffire dans un grand nombre de cas.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 27 *Mars*.

M. de Szyrkow, Général au service de Russie, a adressé il y a quelque tems,

de Polonne aux Palatinats de Volhynie & de Podolie, une lettre dont voici le contenu.

» Ayant ordre de ma Cour de former des magasins pour les Troupes de ma Souveraine, j'en préviens les Habitans de ces Palatinats, pour qu'ils ne vendent pas les productions de leurs Pays à d'autres, mais qu'ils livrent les vivres & fourrages, dont ils voudront se défaire, au plus prochain de nos magasins. Le Feldt-Maréchal de Romanzow m'a chargé particulierement d'en ramasser pour 50 mille hommes d'Infanterie, 20000 hommes de Cavalerie, & pour 20000 chevaux destinés, tant au service de l'Artillerie qu'à d'autres usages. C'est en conséquence que je prie MM. les Commissaires nommés par les Palatinats & Districts respectifs, de se rendre à mon Quartier de Polonne, afin de me remettre une spécification de ce qu'ils pourront livrer, & que je puisse m'arranger avec eux sur le prix des denrées, qui leur seront payées argent comptant & sur le champ ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 28 *Mars.*

L'Empereur voulant empêcher le luxe de s'introduire, pendant la campagne, dans les tables, a nommé un Directeur & deux Inspecteurs dont l'office sera de régler chaque jour le service de ces tables, lesquelles seront au nombre de trois. La premiere sera pour S. M. Imp., la seconde pour les Officiers, & la troisieme pour sa Maison. L'usage de la vaisselle d'argent & des vins étrangers est intérdit à tous les Officiers. Sa Majesté a accordé une augmentation de paye de deux sous par jours, par chaque chambrée de Soldats; & Elle a fait présent à tous les Officiers de Cavalerie d'un beau cheval & d'une somme d'argent pour former leur équipage.

Les dépenses inévitables de la guerre dont on est menacé portoient ici, comme ailleurs, quelque atteinte à la confiance publique. L'Impératrice-Reine en ayant été instruite, a ordonné que la Direction des Finances remboursât au pair les effets à quatre pour cent qui se présenteront, & à un pour cent d'escompte ceux qui ne portent que trois & demi pour cent d'intérêt.

ITALIE.

DE CIVITA-VECCHIA, *le* 21 *Février.*

Le Pape vient de gratifier les Fermiers de la Province du Patrimoine de S. Pierre & de la Miniere des Aluns, de la permission d'exporter trois mille cinq cens mesures de bled, désignées dans le pays sous le nom de *Rubbi.* On espere que Sa Sainteté voudra bien accorder, aux mois de Mars & d'Avril prochain, une nouvelle permission pour une exportation beaucoup plus considérable. La plus grande partie du bled qui s'expédie par ce Port, est destinée pour Marseille.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le* 29 *Mars.*

Le 26 Février dernier, la frégate le *Saint-Joseph* ou le *Coro*, venant de Carthagene des Indes, d'où elle étoit partie le 25 Novembre de l'année derniere, est entrée dans la Baye de Cadix avec une riche cargaison pour le compte du Commerce, consistant en or travaillé & en barres, cacao, cuirs tannés & en poil, coton, baume &c; le tout évalué à 476,454 piastres fortes.

Le 8 Mars, la frégate du Roi le *Lion-Rouge*, venant aussi de Carthagene, entra dans ce Port. Son chargement consiste en 535,375 piastres fortes en or & en argent, 50 troncs de bois rouge, 563 quintaux de cacao de la Magdelaine, 318 quintaux de coton sans graine, 525 livres de carret (écaille de tortue), 92 quintaux de bois du Bresil, & 3140 cuirs en poil, montant le tout ensemble à 732,215 piastres fortes.

DE CORSE, *le* 25 *Mars.*

» On mande de cette Isle que le 4 » Mars jour des Cendres, dans un en- » droit appellé Morro, dans la Province » de Balagna, à 7 milles de l'Isle-Rou- » ge, la voute d'une Eglise nouvelle

» ment bâtie s'écroula au moment où » le Prédicateur commençoit le texte » de ſon Sermon, qui étoit : *Memento* » *Homo* &c. 60 femmes perirent écraſées » ſous les ruines ; 36 reſterent dange- » reuſement bleſſées. Il n'y a eu d'hom- » mes bleſſés qu'un vieillard & un jeune » homme. Cette difference paroîtra étran- » ge dans les pays où les deux ſexes ſe » confondent dans les Egliſes ; mais dans » celui-ci, leurs places ſont ſéparées : » l'écroulement commença ſur le quar- » tier des femmes, éloigné de celui des » hommes, qui eurent le tems de ſe ſau- » ver ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Provence, *le 12 Avril.*

*Memoire ſur les Vins de cette Province. Par M. A. G***, Avocat.*

Les entraves que le commerce des vins éprouve à Marſeille, ont obligé les vaiſſeaux à s'en approviſionner à la Ciotat & à Cette, ce qui inſenſiblement a donné de la conſiſtance à ces deux Ports ; ils ſont devenus très-utiles pour les Négocians des Villes voiſines. En s'appropriant pluſieurs branches de commerce, ils ont multiplié les reſſources, ils ont augmenté le nombre des Commerçans & ont rendu actifs & laborieux des Citoyens qui ci-devant végétoient dans l'indolence & dans la détreſſe. Les Propriétaires de vignes ayant trouvé dans ces deux Ports un débouché pour leur denrée, ſans être obligés de l'exporter au loin, ont ceſſé de ſe plaindre, quoique les obſtacles que les Marſeillois ont mis au commerce des vins aient toujours ſubſiſté.

Marſeille jouit d'un ancien privilege qui s'oppoſe à l'entrée de tous les vins rouges qui ne ſont pas de ſon territoire ; cette défenſe n'a cependant lieu que pour la conſommation de la Ville & l'approviſionnement des équipages des vaiſſeaux qui partent de Marſeille ; on peut, avec un acquit à caution, faire entrer toutes ſortes de vins, en s'obligeant de les embarquer : on les dépoſe alors dans un Bureau où ils ſont gardés juſqu'au moment du départ. Les Commis, prépoſés à la conſervation du privilege dont nous venons de parler, exercent leur emploi avec beaucoup de ſéverité ; on aſſujettit ceux qui font entrer & ſortir des vins étrangers, à un ſi grand nombre de formalités, que la plûpart des Négocians qui faiſoient ce commerce à Marſeille, ont pris le parti d'y renoncer.

Les approviſionnemens forcés, dont on vient de parler, ont contribué à répandre les vins de Marſeille ; mais ces vins n'ont pas gagné à être connus ; il en eſt même réſulté un grand inconvénient pour la Province. Les Etrangers qui n'ont aucune connoiſſance de l'uſage dont il eſt ici queſtion, s'accoutument à confondre tous les vins de la Provence avec ceux de Marſeille. Cependant il en eſt qui ſont d'une qualité bien ſupérieure, & qui ſe conſervent long-tems, quoiqu'en général on reproche aux vins Provençaux de n'être pas de garde. Nous allons les indiquer, afin de leur rendre la réputation qu'ils ont perdue ; nous dirons auſſi un mot des petits vins de Provence.

Les vins de la Cadiere donnent leur nom à ceux du Caſtelet, des Leques, de Baudol, de Beauſſet & de la Ciotat ; les vins qui ſe récoltent dans ces ſix vignobles ſont également propres pour l'Amérique, ils ſupportent les voyages de long cours ſans que leur qualité en ſoit alterée, & ſans rien perdre de leur corps & de leur couleur : les vins des quatre premiers crus ſont chargés à Baudol, ceux du Beauſſet à Toulon, & ceux de la Ciotat ſur le lieu même ; on les tranſporte à Marſeille ſur des tartanes qui les (1) tranſbordent dans les navires qui ſont deſtinés pour l'Amérique : ces vins ſont les plus chers de la Province ; ils valoient, il y a deux ans, 7 l. la millerole, ſur les lieux ; il en coûte 8 ſous de charroi juſqu'à la mer, & 6 ſ. de fret pour Marſeille.

Les vins d'Aubagne comprennent ceux

(1) *Transborder, c'eſt paſſer les marchandiſes d'un navire dans un autre, ſans les deſcendre à terre.*

de Gemenos & de tous les environs. Il y en a qui sont excellens pour l'Amérique, mais ils n'y sont pas tous également propres, & valent toujours 10 ou 15 s. de moins que ceux dont nous venons de parler : ils ont beaucoup de corps & de couleur ; on en trouve de plus légers dans quelques vignobles de ce même canton. On transporte tous ces vins à Marseille, par terre ; il en coûte 10 s. par millerole.

Les vins de Sainte-Zacharie, qui donnent leur nom à ceux d'Oriol, ont du corps, quoique peu chargés en couleur; ils soutiennent fort bien le transport au Havre & même en Hollande : ils valent ordinairement 5 l. la millerole ; le charroi jusqu'à Marseille coûte 15 sous.

Les petits vins de Marignagne ne supportent pas les longs voyages, ils ne vont pas plus loin que Nice & la riviere de Gênes ; on brûle ce qui reste pour faire des eaux-de-vie ; on en fait beaucoup à Aiguilles & Lambecq, parce que ces cantons étant plus éloignés de la mer, le transport est plus difficile & plus coûteux.

Le vin muscat rouge de Cassis est fort estimé, on le vend sur les lieux 40 sous le pot. Celui d'Aubagne & de Roquevaire, qui a à peu près la même qualité, ne coûte que 24 s. le pot. On trouve à Cassis un bon vin blanc sec qui vaut 18 l. la millerole.

On récolte à la Malgue, près de Toulon, un bon vin rouge de table, qu'on vend 21 liv. la millerole.

On charge beaucoup de vin à Toulon pendant le tems de la Foire franche qui commence le premier Novembre & qui dure quinze jours. Cette franchise de droits fait environ onze livres par tonneau, mais le fret & les vins étant alors plus chers, l'Acheteur ne trouve dans cette spéculation qu'un bénéfice très-médiocre.

Détail des frais que coûte un (2) tonneau de vin de Provence jusqu'à Rouen.

	tt	s
Pour les quatre barriques en chêne de Bourgogne, à 9 liv. ; il y en a de châtaigner qui ne valent que 7 liv. 10 s. r	36	
Pour les étuver & les rabattre	3	
Droits aux Fermes . . .	8	
Port-à-bord & menus frais .	2	
Commission à 3 pour cent .	4	
Assurance jusqu'à Rouen à 2 pour cent	3	
Fret, à 45 liv. le tonneau & 10 pour cent d'avaries . . .	49	10
	105	10
Un tonneau de vin de la Cadiere, à 7 l. 10 s. la millerole .	105	
	210	10
Droits à Rouen, environ .	90	
Total	300	10

Ainsi on pourroit avoir du vin de Provence, rendu à Rouen, à 7 s. la pinte, & à Paris à 12 s.

Prix des Grains dans differentes Provinces du Royaume, pendant le mois de Mars dernier.

Limoges. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 80 liv., qui s'étoit vendu au commencement de ce mois 8 livres, valoit, le 8 & le 25, 9 liv. Le *Seigle*, le setier pesant 70 livres, est monté, à la même époque, de 6 liv. à 6 liv. 15 s.

Angouleme. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le boisseau pesant 80 livres, poids de marc, s'est vendu le 25 Mars, 8 l. 19 s. 7 den. ; il valoit précédemment 8 liv. 14 s. 4 d. Le *Méteil*, le boisseau pesant 70 livres, s'est vendu 6 l. 11 s. Il valoit au commencement du mois 6 liv.

Dans les autres Villes de la Généralité de Limoges, il n'y a point eu de variations dans les prix des grains ; ils ont resté au même taux que dans le mois de Février.

Aix. Le *Bled*, pesant 310 à 320 liv. la charge, s'est vendu sur la fin du mois

(2) *Le tonneau est composé de quatre barriques qui valent 14 milleroles ; la millerole contient 66 pintes de Paris, & le tonneau 924.*

35 livres. Il s'étoit vendu au commencement 34 liv. 10 ſ. Le *Méteil* & le *Seigle* n'ont eſſuyé aucune variation dans leur prix.

AUXERRE. Par taxe du 13 Mars, le pain mollet étoit fixé à 2 ſ. 3 den. la livre, le pain blanc 2 ſ., & le pain bis 1 ſ. 9 deniers.

DE PARIS, *le* 18 *Avril.*

REPONSE de M. Monnet aux Obſervations de M. Briſſon, Inſpecteur des Manufactures à Lyon, inſerées dans la Gazette d'Agriculture du 14 *Avril.*

S'il ne s'agiſſoit que de moi dans les Obſervations de M. Briſſon, je n'y aurois sûrement pas répondu. Ceux qui entendent la matiere que j'ai traitée dans un Mémoire ſur la fabrication du vitriol avec la terre pyriteuſe de la Picardie, inſeré dans le Journal de M. l'Abbé Rozier du mois de Février dernier, verront aiſément que M. Briſſon, loin de répondre aux objections que je lui ai faites, ne fait au contraire que me donner lieu de lui en propoſer de nouvelles. Pour ceux qui n'y entendent rien, je ne m'en mets pas en peine, parce qu'ils n'y prendront aucun intérêt. En effet les Connoiſſeurs pourront-ils être bien ſatisfaits de voir M. Briſſon ſoutenir que des chaudieres à teinture où la liqueur qu'on veut y faire évaporer ſe trouve élevée juſqu'à ſix pieds de haut, puiſſent en faciliter l'évaporation auſſi promptement que des chaudieres plates, quadrangulaires ou parallelogrammes, telles que celles que j'indique, où la liqueur ne va qu'à trois pieds de hauteur, & que la flamme embraſſe par-tout également. Ne verront-ils pas, ainſi que je l'ai dit, que plus une liqueur préſente de ſurface relativement à la maſſe, plus l'évaporation en eſt prompte & conſidérable; qu'ainſi la conſommation du chauffage ſera d'autant moindre que cette évaporation ſera plus rapide. Ici M. Briſſon me dit que *c'eſt de la tourbe & non du bois qu'on conſomme dans les Fabriques de Goincourt & du Becquet.* C'eſt ce que je ſçavois auſſi; mais qu'importe; de quelque nature que ſoit le chauffage, il n'en eſt pas moins de l'intérêt des Propriétaires d'en conſommer le moins poſſible. C'eſt ſur le même principe que j'ai reproché à M. Briſſon de n'avoir pas vu que les baſſins à cryſtalliſer étoient mal entendus, qu'ils contenoient trop de liqueur, qu'ils étoient trop profonds, & que la chaleur s'y ſoutenant trop long-tems, la cryſtalliſation du vitriol s'y fait beaucoup plus lentement que dans ceux que nous preſcrivons, & qui ne doivent avoir que trois pieds de long & un pied & demi de profondeur, au lieu de cinq pieds de long ſur ſix à ſept de profondeur qu'ont ceux des Manufactures dont il eſt queſtion. Que répond a cela M. Briſſon? Rien. Nous aurions pu encore reprocher à M. Briſſon de n'avoir pas relevé la faute énorme que commettent ces Manufacturiers en conſtruiſant les baſſins en pierre calcaire à chaux, au lieu d'y employer des madriers ou planches auxquelles le vitriol s'attache bien mieux. Il ne faut avoir que quelques légeres teintures de chymie pour ſentir que l'acide du vitriol doit ſe porter ſur la terre calcaire, la diſſoudre & par conſéquent occaſionner la décompoſition du vitriol & la dégradation de ces baſſins.

A la ſuite de ces reproches, & de cent autres que j'aurois pu faire a M. Briſſon, il étoit naturel que je l'interpellaſſe au ſujet de mon petit *Traité de la Vitrioliſation*, & voici pourquoi.

Tout ce qui y eſt rapporté ſur la fabrication du vitriol, eſt avoué & ſuivi par-tout, excepté au Becquet & à Goincourt. Or M. Briſſon pouvoit-il voir une ſi énorme différence entre ce que je dis & ce qu'on fait dans ces deux endroits, ſans en marquer de l'étonnement? Il lui étoit aiſé de s'appercevoir que dans le cas de pratiques diamétralement oppoſées entr'elles, il faut néceſſairement qu'il y ait de l'erreur d'un côté ou de l'autre. Il eſt vrai que M. Briſſon me dit que les Entrepreneurs de Beauvais *ſe retranchent ſur ce qu'ils operent comme en Angleterre.* Je puis aſſurer que les Freres Guerin, avec leſquels je me ſuis entretenu aſſez de tems, n'ont jamais prétendu cela. Ils m'ont aſſuré au contraire qu'ils n'avoient aucune connoiſſance de la méthode qu'on ſuit en Angleterre & ailleurs. Et quand ils l'auroient prétendu, le ridicule de

cette prétention auroit été ſenſible pour tous ceux qui ſont inſtruits, qui ſçavent bien qu'en Angleterre, à Liege, & dans tous les Pays où l'on fabrique du vitriol, on obſerve la méthode dont nous avons parlé, & je puis ajouter que c'eſt à cette méthode que le bon ſens, la raiſon & l'expérience forcera toujours de revenir.

A ce ſujet M. Briſſon dit encore que ſon intention étoit de ne parler que de la maniere dont il a parlé, *& qu'en cela, il a ſuivi les loix de ſa volonté.* Je ne puis dire tout-à-fait de même. On ſe plaignoit de n'avoir pu réuſſir à établir à Saint-Quentin des Fabriques de vitriol avec la matiere pyriteuſe qui s'y trouve, en ſuivant la méthode en uſage à Goincourt & au Becquet *, & d'y avoir dépenſé inutilement beaucoup d'argent. Il falloit que je donnaſſe là-deſſus mon avis, parce qu'on me l'avoit demandé. M. Bertin, Miniſtre, a ordonné la publicité de mon rapport ; & comme M. Briſſon eſt Inſpecteur des Manufactures, je me ſuis trouvé comme forcé de dire mon ſentiment ſur ce qu'il a publié touchant les Manufactures établies près de Beauvais, parce que les Manufacturiers auroient pu s'autoriſer de ce qu'il en a dit, comme en effet ils n'ont pas manqué de le faire. Sans cette circonſtance, je puis aſſurer M. Briſſon que je ne l'aurois jamais *interpellé*, quoique j'euſſe pu jouir du même privilege que lui, c'eſt-à dire de la liberté de dire auſſi ma façon de penſer.

Mais je me hâte de paſſer au ſujet principal qui m'a fait prendre la plume : c'eſt pourquoi je ne m'arrêterai point à ce que M. Briſſon nous a dit de la prétendue exiſtence du ſel de Glauber, du zinc, du cuivre dans la matiere pyriteuſe de Goincourt, qu'il s'obſtine à regarder comme de la tourbe vitriolique, quoique ce ſoit une matiere particuliere & qui ne contient point de vitriol tout formé. Que n'y a-t-il auſſi admis de l'acide marin, de l'acide phoſphorique ? Ces deux agens ſont en une telle réputation aujourd'hui ; ils ſont devenus ſi communs depuis qu'un très-habile Chymiſte a jugé à propos de les trouver par-tout, qu'ils pouvoient très-bien figurer auſſi dans cet expoſé. Si je voulois ſérieuſement entamer cette matiere, & ſur-tout démontrer que les ſels dont parle M. Briſſon ne ſeroient pas, quand même ils exiſteroient réellement dans cette ſubſtance pyriteuſe, la cauſe de la lenteur qu'éprouve le vitriol à ſe cryſtalliſer, c'eſt alors que *m'échauffant de plus en plus, comme nos Pyrites*, je pourrois montrer que M. Briſſon ſe trompe, & qu'il n'a peut-être pas aſſez étudié la matiere dont il s'agit ici **.

Si j'étois ſi ſujet à m'enflammer & un auſſi déterminé *Grondeur* que M. Briſſon ſemble le faire entendre, par le ton qu'il a pris dans ſes Obſervations, il faut convenir que je ne ſerois pas tout-à-fait inexcuſable ici, de me livrer un peu aux mouvemens de cette humeur iraſcible dont il me gratifie. Puiſqu'il a plu à M. Briſſon de m'aſſocier avec le Sr. Vallot, dans cet Ecrit, je me ferai un devoir de dire ce que je ſçais à ſon ſujet, & de le défendre même contre tous ſes Détracteurs. Si je prens ſa défenſe, ce n'eſt par aucun motif qui me ſoit particulier, mais uniquement par égard pour la vérité & la juſtice qui ont été cruellement bleſſées en ſa perſonne. Le Sr. Vallot eſt malheureux, & c'eſt un titre de plus pour mériter qu'on s'intéreſſe pour lui. Il eſt de notoriété publique à Beauvais qu'il eſt Auteur de la découverte, non-ſeulement des tourbes qu'on y conſomme aujourd'hui, mais encore de la matiere pyriteuſe avec laquelle on y fabrique du vitriol. C'eſt ce qui eſt conſtaté par les certificats authentiques que le Préſidial, la Société d'Agriculture, & les perſonnes les plus conſidérables de Beauvais lui ont donnés, & que les Freres Guerin eux-mêmes n'ont pu lui refuſer. Par quelle ſingularité M. Briſſon eſt-il le ſeul qui ait ignoré ce fait ? C'eſt en vain que M. Briſſon nous dira qu'il n'eſt point Inſpecteur des Manufactures de Beauvais & qu'il en eſt éloigné de cent lieues. On lui répondra qu'il n'en a pas toujours été éloigné, qu'il y a ſa famille, qu'il y a ſéjourné pendant quelque tems, & qu'il s'y eſt marié ; enfin qu'il a viſité les Fabriques dont il parle, & qu'il a ſigné un certificat en faveur du Sr. Vallot. N'étoit-il donc pas naturel que ce dernier ſe récriât ſur le ſilence que garde à ſon ſujet M. Briſſon dans le Mémoire qu'il a fait imprimer ſur les Fa-

briques de Goincourt & du Becquet, & sur la matiere qui sert à les alimenter? N'étoit-il pas dans l'ordre que le sieur Vallot en appellât de M. Brisson à M. Brisson lui-même, lorsqu'il dit dans ce Mémoire qu'on ne connoît pas l'Auteur de la découverte des tourbes du Beauvaisis & de la matiere avec laquelle on y fabrique du vitriol? En effet, qui croire, ou de M. Brisson qui atteste dans un certificat que le Sr. Vallot a découvert ces matieres, ou de M. Brisson qui dit ensuite qu'on n'en connoît pas l'Auteur? Que répond M. Brisson dans ses Observations? Qu'il a été *grondé* par le Sr. Vallot, pour ne l'avoir pas loué. Il ne s'agit pas de louanges, & le Sr. Vallot n'en demande point; il s'agit de justice, & M. Brisson devoit la lui rendre, sur-tout quand on l'en a prié. Son jugement ne pouvoit pas être indifférent, dans cette circonstance, où il s'agit d'obtenir une récompense pour cet honnête malheureux qui a procuré un bien réel à l'Etat & aux Particuliers, sans en avoir reçu le plus petit signe de reconnoissance. Si M. Brisson se retranche sur les raisons particulieres qu'il peut avoir eues d'en agir ainsi, ou peut lui répondre qu'on a aussi les siennes pour recriminer contre lui actuellement. La liberté doit être au moins égale. *Retirez-vous tant que vous voudrez dans la coulisse*, pourroit-on encore lui dire, vous avez parlé, vous ne pouvez trouver mauvais que nous parlions à notre tour; nous y sommes intéressés, & il faut que le Public nous juge & qu'au moins le silence que vous avez gardé en dernier lieu au sujet du Sr. Vallot ne puisse pas être interpreté défavorablement pour lui.

Notes relatives au morceau précédent.

* Nous ne pouvons nous empêcher de faire observer ici qu'une des plus pernicieuses manipulations qu'on suit dans ces deux endroits, est de repasser les *eaux-meres* ou les résidus des lessives sur de nouvelles terres vitrioliques. M. Brisson pouvoit pourtant bien voir que cette liqueur est incapable de se charger de la moindre partie de vitriol, qu'elle en est elle-même plus que saturée. Ces Ouvriers disent que c'est pour la *dégraisser*; mais c'est-là ce qui décele leur extrême ignorance. Il n'y a pas de graisse dans ces eaux, mais bien au vitriol non-saturé & qui exige de nouveau fer pour l'être. Il faut que ces résidus soient remis dans les chaudieres directement avec de la ferraille & de nouvelle eau vitriolique, & répéter cette opération tant qu'il est nécessaire; c'est ce qui se pratique partout.

** Il nous seroit encore fort aisé de prouver que M. Brisson est dans l'erreur quand il dit que mes chaudieres à quatre angles sont plus sujettes à se fondre par la chaux de Mars qui s'y rassemble, que celles à teinture dans lesquelles il n'y a qu'un seul endroit où cette matiere puisse se rassembler. Mais il y a plus, c'est que cet accident n'arrive jamais, quand on travaille exactement avec les chaudieres que j'ai indiquées, & suivant la méthode que j'ai prescrite.

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

Lettre au Rédacteur de la Gazette d'Agriculture.

» Le procès dont vous avez rendu compte, M., dans votre Gazette du 18 de ce mois, m'engage à vous faire part d'un fait qui n'est pas le seul de ce genre, & qui prouve qu'il y a des Seigneurs empressés de faire justice à leurs Vassaux. Mde. la Comtesse de ** avoit une Terre en Normandie, & par méprise, on s'étoit servi de la mesure de la Ville la plus voisine, pour percevoir ses droits. Quelques-uns de ses Vassaux découvrirent que cette mesure étoit plus forte que celle à laquelle ils devoient être assujettis. Ils firent en conséquence des représentations à leur Dame qui les écouta volontiers. On examina l'affaire & la Dame promit de réparer l'erreur; ce qu'elle auroit fait si la mort ne l'eût prévenue. Ses Héritiers ont respecté, avec plaisir ses intentions. Le vrai boisseau a été rétabli, & on a fait aux Habitans la restitution du *trop perçu*, quoiqu'on eût été dans la bonne foi. Qu'il seroit à desirer que l'équité seule reglât toujours ainsi les différens qui s'élevent entre les Seigneurs & leurs Vassaux! ».

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 18 Avril 1778, au Mercredi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 liv. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9, 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 l. 10 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 liv. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Du Samedi 18 Avril 1778 au Mercredi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 l. à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 21 Avril 1778, de 55 à 56 l.; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Avril 1778.

Or de Portug. à . . .	722 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	718		
Du Pérou à	710		
Les guinées à . . .	720	2	
Ducats à	98	5	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84	2	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	4	
Piastres à	49	6	

Changes de Paris du 22 Avril 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 1 8e.
Hambourg	189
Madrid	15 3 6 à 3
Cadix	14 19 6
Livourne	96
Génes	94
Lyon	1 p. 8 p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Sam. 18 Avril 1778. *Messieurs*		Suite du Samedi 18. *Messieurs*	
Caron ..... vres.	F.	Lenoir ..... pples.	G.
Despeignes. Viag.	D.	Viageres	G.
Perpétuelles..	D.	Thevenin ... pples.	F.
Tontine	E.	Viageres	F.
Delarue ... Viag...	J.	Boscheron.. pples.	F.
Perpétuelles...	J.	Viageres	F.
Tontine	J.	.....	
Gossey ..... pples.	F.	.....	
Viageres	F.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1778.	*Lundi* 20.	*Mardi* 21.	*Mercredi*
COMP. D. IND.			
Actions. . .	FESTE	FESTE	1615 10 .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1050 . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Rescriptions .	. . . . .	. . . . .	21 21 ½ 20 ½ (20
Bil. des Fermes .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
4 p. 8 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Né des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 17 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE RIGA, *le 4 Janvier.*

UN bon Patriote qui demeure depuis 26 ans à Saint-Pétersbourg, & qui séjourne tous les étés au bord de la mer, vient de nous instruire de la cause principale de la décadence de la pêche dans le Golfe de Cronstadt.

Il y a, comme on le sçait, dans le Golfe de Cronstadt, vers le rivage & les Dunes, une herbe particuliere très-longue, que les Russes nomment *sorochowik*, comme qui diroit *herbe aux pois.* Au commencement de l'été il arrive dans ce Golfe une quantité prodigieuse de poissons de passage, qui s'y rendent de la Baltique : ils se frottent contre cette herbe & y déposent leur semence. Aux mois de Juin & de Juillet, on voit une multitude prodigieuse de petits poissons qui s'ébattent sur les bancs de sable. Aux approches de l'hiver, lorsque l'eau se refroidit au bord du Golfe, ces poissons descendent dans la pleine mer où ils restent jusqu'à ce qu'ils aient pris leur croissance. Quant aux poissons plus âgés, dès qu'ils ont déposé leur frais, ils traversent la Newa & montent dans le Lac de Ladoga qu'ils trouvent rempli d'insectes propres à leur servir de nourriture : malgré cela, on se plaint tous les jours qu'on manque de poisson frais, & le mal va en augmentant. Voici d'où il procéde.

Dans le tems où les poissons de passage viennent pour jetter leur semence dans le Golfe de Cronstadt, il s'y rend un nombre extraordinaire de Pêcheurs qui en prennent par milliers, & qui en repoussent une plus grande quantité encore dans la pleine mer, & cela avant qu'ils aient déposé leur semence : d'où il résulte une double perte, c'est-à-dire qu'on se prive & des vieux poissons qu'on force de regagner la mer d'où ils ne reviennent plus, & de leur progéniture. Il faudroit donc que le Gouvernement défendît cette pêche prématurée, & que les Pêcheurs attendissent que les gros poissons eussent déposé leurs frais avant que de les prendre. De plus les Soldats de la Garnison de Cronstadt, aussi-tôt qu'ils apperçoivent les jeunes poissons sur les bancs de sable, s'assemblent & les prennent avant qu'ils aient atteint leur croissance, & ils en donnent une assez grande mesure pour un copeick ; desorte que cette double dévastation en fait diminuer chaque jour l'espece. Les jeunes poissons qui échappent au filet gagnent la mer & s'y tiennent. Les Pêcheurs pourroient, s'ils étoient plus patiens, établir des Pêcheries dans les rivieres & les lacs où se rendent les poissons après avoir frayé : ils feroient alors une aussi bonne pêche que celle qu'ils font en suivant la méthode actuelle, & ils ne gâteroient rien. Une autre cause de la rareté du poisson frais, c'est que les Habitans de Pétersbourg jettent toutes

ſortes d'ordures dans les eaux de la Newa, ce qui chaſſe les poiſſons de la meilleure eſpece, qui fuient les marais & l'eau corrompue : cet uſage a encore un autre inconvénient dont les ſuites pourroient être très-fâcheuſes. S'il continue, la riviere ſe comblera & elle ceſſera d'être navigable.

POLOGNE.

De Dantzick, *le* 14 *Janvier.*

Malgré les entraves que les Douanes Pruſſiennes mettent depuis long-tems à notre Commerce, il paroit cependant avoir repris une ſorte de vigueur l'année derniere. Les cauſes de cette révolution inattendue ſe trouvent expoſées dans la Lettre ſuivante.

» Nonobſtant la ſituation critique de cette Ville & de ſon Commerce, on a remarqué que depuis bien des années, ce dernier n'avoit pas été auſſi conſidérable qu'il l'avoit été l'année derniere. On attribue cet avantage à la grande quantité de bled & de bois que nous avons reçue de la Pologne, & à la guerre de l'Angleterre avec ſes Colonies. Les Anglois ont tiré d'ici beaucoup de bois de conſtruction, de méteil, de potaſſe, & d'autres marchandiſes que leurs Colonies leur fourniſſoient auparavant. Notre navigation s'en eſt auſſi reſſentie, parce que par le Traité conclu entre la Cour de Londres & cette Ville, il n'eſt permis de tranſporter d'ici en Angleterre, en Ecoſſe & en Irlande aucunes marchandiſes que ſur des navires Anglois ou Dantzikois. Comme une grande partie des bâtimens Anglois eſt employée pour le ſervice du Gouvernement, nous avons profité de cette circonſtance, & le prix du fret a hauſſé conſidérablement. Pendant le cours de l'année derniere, il n'eſt arrivé ici que 91 bâtimens Anglois, la plûpart très-petits, tandis qu'il en eſt venu 158 de Hollande. La grandeur de ces derniers fait croire que leurs cargaiſons étoient auſſi fortes que celles des bâtimens de toutes les autres Nations enſemble qui commercent avec nous. Pendant le cours de cette même année, il nous eſt arrivé de la Pologne 30,713 laſts de grains, dont 20,000 ont été exportés ; il nous reſte en conſéquence en magaſin, en y joignant ce qui nous reſtoit de l'année précédente, 20,000 laſts de froment & de ſeigle ; & comme nous en attendons encore beaucoup de la Pologne, nous ne doutons pas qu'au printems prochain le prix n'en baiſſe conſidérablement. Sans les Douanes étrangeres, il y auroit peut-être peu de Commerce auſſi floriſſant que le nôtre ».

SILÉSIE.

De Furstenberg, *le* 9 *Janvier.*

M. Heller, Inſpecteur des Forêts du Comté de Hochberg, ſitué dans cette Province, a rendu compte à la Société Patriotique de Siléſie d'un fait très-intéreſſant que nous allons rapporter, en nous ſervant des propres expreſſions de M. Heller.

» On trouve ſouvent dans les forêts des faux * ſur l'écorce deſquels on a gravé des noms, des chiffres & toutes ſortes de choſes, ſelon le caprice de ceux qui trouvent bon de gâter les arbres. Les figures qu'on y grave ſe retrouvent rarement lorſqu'on abat les arbres : j'en ai cependant deux exemples à citer. L'un ſe trouve dans la Chronique de Breſlau de 1717. Voici ce que dit cette Chronique. En ſciant en Hollande un arbre dont on ne nomme point l'eſpece, on y trouva l'empreinte d'un calice d'où ſortoit une épée ſurmontée d'une couronne, & au-deſſous du calice les chiffres 167 qui ſont vraiſemblablement le numéraire de l'année dont le dernier chiffre ſe ſera probablement perdu. L'autre cas que j'ai lu eſt beaucoup plus ſingulier que le premier ; il y eſt queſtion d'un hêtre coupé à Landshuth en 1755 : on y liſoit les lettres J. C. H. M. avec le numéraire 1736. Ces obſervations ſerviroient de peu de choſe, ſi on ne pouvoit pas en tirer quelque utilité. Le hêtre de Landshuth étoit pour M. Adami, Sous-Principal de la Ville de ce nom : on garda dabord cet arbre par curioſité ; mais M. Adami trouva qu'on pouvoit en tirer un autre parti : en examinant les cercles formés

* *Fau eſt un des noms du hêtre. On voit que cette dénomination vient directement du mot Latin* fagus.

autour de l'intérieur de l'arbre, au lieu de l'inſcription, & en les comparant avec les autres au-deſſus & au-deſſous juſqu'à un certain degré, il trouva d'abord autant de cercles qu'il s'étoit écoulé d'années depuis 1736 juſqu'en 1755, & en pouſſant l'examen plus loin, on ſe mit en état de trouver l'âge de l'arbre même, contre l'opinion des Auteurs, & en particulier du Conſeiller Kaeſtner, qui ont prétendu que les anneaux qui ſe forment autour du corps intérieur des arbres, ne ſont pas des preuves de l'âge de ces mêmes arbres.

L'automne dernier (1777) on abattit dans la Forêt de Hochberg un fau qu'on ſe mit à couper pour en faire du bois de chauffage; en le ſéparant, on trouva dans l'intérieur de cet arbre les lettres F. W. & le numéraire 1701, ſi nets & ſi frais qu'on auroit cru que ces caracteres venoient d'être moulés. M. Heller arriva trop tard pour ſe procurer l'écorce où étoit auſſi cette empreinte. La partie intérieure de l'arbre où ſe trouvent les caracteres ci-deſſus, eſt tout-à-fait brune, mais dure comme une portion de la partie plus extérieure; mais ce qui approche de l'écorce eſt blanc & nullement endommagé. Les cercles qui marquent les années ſont ſi preſſés les uns contre les autres qu'on ne ſçauroit les compter avec l'œil nu: la partie de l'arbre, du centre juſqu'à l'entaille, n'a que trois pouces & demi, & dans ce petit eſpace j'ai compté 73 cercles, & j'en ai trouvé 75 ſur la partie plus extérieure qui va depuis la profondeur de l'entaille juſqu'à l'écorce, & cette partie a quatre pouces trois quarts. Les caracteres & autres ſignes ſont d'une couleur un peu plus obſcure que le bois même; mais ils ſont noirs & gravés à la profondeur d'un quart de pouce de l'autre côté où ils ſe préſentent comme des lettres qu'on voit dans un miroir. L'entaille a été faite à la hauteur de deux aunes au-deſſus de terre. La Société Patriotique de Siléſie a trouvé bon de publier ces obſervations ».

N. B. Pour ne pas nous expoſer à alterer cette relation dans la moindre de ſes circonſtances, nous la donnons telle que nous l'avons reçue d'Allemagne. Nous en avons même reſpecté ſcrupuleuſement le langage.

A cette occaſion, nous croyons devoir faire part à nos Lecteurs d'un fait dont la connoiſſance eſt dûe à M. Fougeroux de Bondaroy, de l'Académie Royale des Sciences. Cet Académicien poſſede une buche de hêtre coupée dans une forêt près de Rouane, qui préſente une ſingularité analogue à celle des trois hêtres dont il eſt fait mention dans l'article précédent.

Le Bucheron ayant voulu refendre avec le coutre cette buche, au lieu d'éclater à l'endroit où l'Ouvrier l'auroit deſiré, elle ſe ſépara d'elle-même un peu plus loin de l'inſertion du coin. Alors on vit ſur l'une & l'autre ſurface des deux parties ſéparées, la figure d'une croix portée ſur un ſupport triangulaire, au-deſſous deux os croiſés en ſautoir, le champ de la croix ſemé de larmes, avec une pique & quelques autres attributs de la Paſſion. On examina l'écorce, & on y reconnut les mêmes deſſins que ceux qu'on avoit trouvés dans l'intérieur de l'arbre. Ces figures ſont éloignées de l'écorce de cinq pouces & demi, & aucune des lames intermédiaires ne porte leur empreinte. La couleur de l'écorce a peu changé dans les parties du deſſin; les lignes qui forment ce deſſin ſont ſeulement un peu plus brunes que l'intervalle qui eſt entre ces lignes. Quant aux figures qui ſe trouvent ſur les deux ſurfaces de la buche à l'endroit où elle a éclaté, elles ſont d'une couleur noirâtre & moins foncée ſur la portion de la buche qui eſt plus proche du cœur de l'arbre.

M. Fougeroux ayant examiné avec ſoin toutes les circonſtances de ce fait, y a trouvé la confirmation d'une vérité importante que M. Duhamel du Monceau, Membre auſſi très-diſtingué de l'Académie des Sciences, a conſtaté par des expériences fort ingénieuſes.

M. Duhamel, dans ſon ſçavant *Traité de la Phyſique des Arbres*, a prouvé que le *liber* étant converti en bois, ne s'étend point en longueur ni en groſſeur; que l'accroiſſemeut en groſſeur ſe fait par l'addition de nouvelles couches ligneuſes, & que l'accroiſſement en hauteur, dépend de l'éruption des bourgeons qui ſe joignant aux couches ligneuſes, forment de nouvelles lames ou cercles concentriques. Les couches qui viennent du

liber se forment entre le bois & l'écorce.

A l'égard de l'écorce, M. Duhamel a reconnu qu'elle ne s'étend presque pas en longueur, & que les mêmes parties de l'écorce répondent assez constamment aux mêmes parties du bois, mais qu'elle s'étend en l'argeur pour se prêter à l'augmentation de grosseur dans le corps ligneux; de-là il arrive que quand on fait un trait sur l'écorce d'un arbre, ce trait reste de la même longueur, mais il augmente considérablement en largeur.

Toutes ces circonstances se font remarquer sur la buche envoyée de Rouane. C'est ce qu'il est aisé de voir en examinant ce morceau vraiment curieux, sur-tout si l'on est aidé des observations de M. Fougeroux qui en a fait la matiere d'un Mémoire qu'il a lu l'année derniere à l'Académie, & que le Public verra imprimé par la suite dans le Recueil de cette sçavante Compagnie. On y verra aussi des figures gravées qui représenteront cette buche sous tous les points de vue qui peuvent la rendre intéressante. Il est certain que si la Théorie de M. Duhamel n'étoit pas établie d'ailleurs sur des expériences faites à dessein par cet habile Naturaliste, la buche de Rouane suffiroit seule pour en démontrer la vérité.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Dunkerque, *le 5 Février.*

Etat de la Pêche de la Morue en 1777.

On a expédié cette année pour la Côte *d'Islande*, 25 Dogres (1), 20 Corvettes & 3 Chasseurs, ensemble 48 bâtimens qui sont tous revenus à bon port & qui ont rapporté 13,728 tonnes vracs (2). L'année précédente, 50 bâtimens n'avoient rapporté que 11,935 ½ tonnes vracs. Ainsi la derniere pêche, avec deux bâtimens de moins, a rendu 1792 tonnes & demie de plus.

On a expédié pour le Grand-Banc de Terre-Neuve 4 Dogres qui ont rapporté 2020 tonnes vracs. L'année précédente 4 Dogres en avoient rapporté 2014 & demie. Ainsi l'excédent pour cette année a été de 5 tonnes & demie.

On a expédié pour l'Hytlande 18 Corvettes qui ont rapporté 1476 tonnes vracs. L'année précédente, 14 Corvettes en ont rapporté 1337 ton. & demie. L'excédent de cette année avec 4 Corvettes de plus a été de 138 tonnes & demie. Le total de l'excédent de cette année est de 1936 ½ tonnes vracs.

Il ne s'est point fait à Dunkerque de plus belle pêche. La morue avoit baissé de prix, mais elle a repris faveur. Celle d'Hytlande se vend aujourd'hui 75 liv.; celle d'Islande 60 liv., & celle de Terre-Neuve 55 liv. la tonne pacquée.

La pêche sur le *Dogre-Banc*, que la Chambre du Commerce, avec l'agrément de M. l'Intendant, a encouragée l'hiver dernier, en accordant une somme de 1200 livres à chacun des Armateurs qui l'ont entreprise, n'a pas eu de succès.

Le Dogre de M. Grimonpré n'a rapporté que 11 tonnes de morues en deux voyages, & celui de M. Holman 2 tonnes de morue, & 130 cabliaux frais aussi en deux voyages. Cependant comme les Hollandois ne sont parvenus à faire avantageusement cette pêche qu'à force de constance & de sacrifices, la Chambre a supplié M. l'Intendant de lui permettre de seconder d'un don de 1200 l. le nouvel armement que M. Holman paroît se disposer à faire.

M. l'Hermite avoit fait construire à Vlaardingue, en Hollande, un Dogre qu'il destinoit à cette pêche; mais au moment qu'on alloit l'amener à Dunkerque, un Armateur de ce même lieu, pour se venger de ce que M. l'Hermite avoit préféré un Dogre neuf à un vieux qu'il vouloit lui vendre fort cher, s'opposa au départ de ce bâtiment & trouva même le moyen de le faire saisir.

M. l'Hermite s'adressa à la Chambre qui sur le champ écrivit en Hollande en

(1) *Le Dogre est un petit bâtiment qui navige vers le* Dogre-Banc *ou* Banc du Chien, *dans la Mer d'Allemagne, c'est-à-dire aux Côtes de Hollande & de Jutlande, & dont on se sert pour la pêche.*

(2) *Ce terme est employé par les Marins pour désigner un poisson qui est apporté dans les Ports au même état qu'il a été mis dans les barils au moment de la pêche.*

ſa faveur. Il fut répondu que les anciens Placards des Etats-Généraux, qui faiſoient les défenſes les plus ſéveres à tout Conſtructeur de livrer à d'autres qu'à des Nationnaux aucun bâtiment propre à la pêche de la morue & du hareng, avoient été renouvellés depuis peu à la requête des Villes particulierement intéreſſées au ſuccès de cette pêche ; mais qu'en même tems la réclamaton du Conſtructeur de Vlaardingue avoit été priſe en conſidération, & qu'il avoit été convenu de lui accorder un très-fort dédommagement qui le mettroit dans le cas de ſatisfaire à la demande que M. l'Hermite étoit en droit de pourſuivre contre lui. La Chambre travaille actuellement avec un zele qui lui fait beaucoup d'honneur, à faire obtenir des dommages & intérêts à M. l'Hermite, & elle ſe flatte d'y parvenir.

ETAT de la Pêche du Hareng en 1777.

La pêche dn hareng d'été, dit harengpec, à Hytlande, avec 18 Corvettes, a rendu, cette année, 634 $\frac{1}{8}$ tonnes pacquées * ce qu'on regarde comme une bonne pêche. Celle de l'année derniere qui a été également bonne, avec 14 Corvettes, a rendu 489 $\frac{2}{16}$ tonnes pacquées.

26 Corvettes ſont actuellement occupées à la pêche du hareng d'hiver à Yarmouth &c. On eſpere qu'elle ſera meilleure que celle de l'année derniere qui n'a rendu, avec 23 Corvettes, que 3078 $\frac{1}{4}$ tonnes d'hareng-blanc, pacquées ; 181 $\frac{3}{4}$ tonnes d'hareng ſorret; 36 $\frac{4780}{11648}$ lets d'hareng frais.

DE SAINT-QUENTIN, *le* 10 *Février.*

M. de la Tour, Conſeiller de l'Académie Royale de Peinture, & très-connu par ſes chef-d'œuvres en paſtel, vient d'acquérir des droits à la reconnoiſſance des Habitans de cette Ville ſes Compatriotes. Ce grand Artiſte, conſiderant que la plûpart des Menuiſiers, des Serruriers, des Charpentiers & des Maçons qui travaillent en Province, n'ont aucune teinture du deſſin, a voulu remédier, autant qu'il étoit en lui, à cette ignorance auſſi préjudiciable à ces Ouvriers qu'aux perſonnes qui les employent. Dans cette vue, il a envoyé à MM. nos Officiers Municipaux une ſomme de 6000 l. pour l'établiſſement d'une Ecole gratuite de Deſſin en faveur des Artiſans de cette Ville. Informé d'ailleurs que les pauvres femmes en couches n'étoient point reçues à l'Hôpital de Saint-Quentin, M. de la Tour a donné une pareille ſomme de 6000 liv. dont la rente perpétuelle ſera conſacrée au ſoulagement de ces femmes. Enfin ce généreux Citoyen, touché du ſort malheureux des Artiſans infirmes & pauvres qui n'ont pas le moyen de ſe garantir des rigueurs du froid pendant l'hiver, a encore fait remettre aux Officiers de notre Ville une troiſieme ſomme de 6000 liv. dont le revenu ſera diſtribué chaque année, aux approches de la ſaiſon rigoureuſe, à douze Ouvriers choiſis parmi les plus indigens, les plus vieux, les plus infirmes & qui en même tems ſeront connus pour être de bonnes mœurs.

DE PARIS, *le* 12 *Février.*

» La Société Libre d'Emulation propoſe deux prix de 500 liv. chacun pour les deux meilleurs modeles de charriots, charrettes, fardiers, tombreaux ou autres voitures propres à tranſporter les pierres ou les autres matieres d'un poids conſidérable, ſoit en une ſeule maſſe indiviſe, ſoit en pluſieurs parties.

Au mois de Juin 1776, la Société Libre d'Emulation, qui ne faiſoit que de naître, détermina que le ſujet de ſes trois premiers prix ſeroit la perfection des voitures deſtinées à tranſporter les fardeaux conſidérables dans la Ville de Paris.

Le peu de tems accordé & peut-être la trop grande généralité de la propoſition, peuvent excuſer les Prétendans de n'avoir pas approfondi parfaitement les queſtions relatives à la perfection des voitures. Mais convaincu de l'extrême utilité de cet objet, la Société a réſolu de le propoſer de nouveau & de s'en occuper juſqu'à ce qu'elle ait obtenu la ſatisfaction de procurer au Public des voitures dont il n'ait plus rien à craindre. Les libéralités particulieres de quelques-

* *Terme de Pêcheur qui déſigne le hareng arrangé & mis par lit dans un baril.*

uns de ses Membres, M. *Raimond de Saint Sauveur*, Maitre des Requêtes, l'un de ses Directeurs, & M. *Dupont*, Chevalier de l'Ordre de Vasa, l'un de ses Commissaires, l'ont mise à portée d'exécuter cette résolution, en complettant une somme de mille francs, qui sera distribuée dans le courant du mois d'Avril 1779, en deux prix de 500 livres, chacun.

Les Concurrens auront grand soin de considerer les objets suivans :

1o. D'obvier à la fracture des essieux, à la rupture des roues, à leur chûte sur les Passans, au versement des voitures ou des fardeaux.

2o. De faciliter les chargemens & déchargemens des voitures, la mobilité des avant-trains, s'ils en admettent dans celles qu'ils proposeront.

3o. D'augmenter, autant que faire se pourra l'espace destiné aux fardeaux à transporter, sans élever le centre de la pesanteur.

4o. De concilier la simplicité, l'économie avec la solidité, & sur-tout avec la sûreté publique.

5o. De rendre plus aisées les diverses actions des voitures, comme de tourner, monter, descendre, reculer & enrayer.

6o. Enfin d'épargner le plus possible les chevaux & leurs harnois, les chemins & leurs chaussées ou pavés.

Si parmi les modeles présentés au concours, il s'en trouvoit un d'une voiture également propre au transport des matieres solides ou liquides, divisées en portions, ou réunies en masse, & qui joignit à cette qualité la supériorité ou même l'égalité dans tous les autres points, l'Auteur gagneroit seul les deux prix proposés.

Les conditions du Concours sont, 1o. d'envoyer un modele exact & proportionné à un pouce pour pied au moins ; 2o. d'accompagner ce modele d'un Mémoire explicatif bien clair & bien détaillé ; 3o. de mettre sur le Mémoire & sur le modele une même devise qui sera répétée sur un billet cacheté, qui contiendra les noms, sur-noms, qualités & demeures du Concurrent ; 4o. de ne se faire connoitre, ni directement, ni indirectement, avant le jugement du concours ; 5o. d'adresser le tout franc de port avant le 1 Février 1779, au Bureau Royal de Correspondance à Paris, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Ces conditions sont absolues & de rigueur ».

MANIERE de préparer une terre qui prend une belle couleur rougeâtre ou d'un rose tendre quand elle a passé au four, dont on peut mouler des médailles ou médaillons dont le grain sera aussi fin que la porcelaine. Extrait des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne.

» Ramassez avec soin une certaine quantité de cette terre que l'on voit attachée aux joncs pendant l'été lorsque les eaux diminuent par l'évaporation que cause la grande chaleur du soleil. Délayez-la d'abord dans de l'eau commune, & filtrez-la tout au travers d'une toile grossiere, pour la dépouiller de toutes les saletés qui peuvent s'y trouver, & laissez-la reposer : décantez au bout de quelques jours l'eau limpide qui surnagera au-dessus de votre terre ; répétez deux ou trois fois ce lavage, observant toutefois de vous servir d'un filtre toujours plus serré ; la terre qui restera au fond de votre cuvier après la derniere filtration, sera celle dont on a besoin.

Comme cette terre a une certaine onctuosité pareille à celle de la glaise, vous la pêtrirez facilement avec les mains, puis vous en mettrez dans des moules de plâtre broyés avec de l'huile de lin & enduits d'une légere couche d'huile, pour que vos médailles & médaillons s'en détachent aisément. Vous mettrez ensuite vos médailles dans un four à Potier pour les faire cuire.

La retraite de cette terre exposée au grand feu est peu considérable.

J'ai eu souvent l'occasion de voir de pareils médaillons moulés d'après des modeles faits par le Sr. Nini, Sculpteur Italien qui travaille dans ce genre avec la plus grande propreté & avec une exactitude portée jusqu'à la minutie. Ses bustes étoient très-ressemblans, ses draperies, & sur-tout les dentelles étoient d'un fini inconcevable.

Pour garantir de toute insulte, c'est-à-dire du choc des corps étrangers, de pareilles médailles que leur travail & la beauté du grain de la matiere rendent

intéressantes, on a imaginé de les mettre sous des glaces convexes comme les verres de montres ; ces verres sont retenus par une bordure noire ou d'ébene, avec un ou deux filets dorés au plus & de forme ovale ou circulaire ».

MANIERE de transporter les gros fardeaux à Gênes, tirée des mêmes Manuscrits.

» La plus grande partie des rues de Gênes étant très-étroites & très-fréquentées, on sent qu'il est impossible de s'y servir de voitures pour transporter de gros fardeaux. On y en transporte cependant, mais ce n'est que sur de simples traîneaux auxquels on ajoute une espece de timon *bifurqué* par le bas, qui embrasse la partie antérieure de cette espece de voiture. Ce timon y est fixé par une longue aiguille de fer ou simplement par deux forts boulons de ce métal qui lui laissent la facilité de se hausser & de se baisser. Ce timon passe ensuite dans un trou circulaire pratiqué dans le joug où l'on attache les bœufs & où il s'arrête avec une cheville. La partie inférieure de ces traineaux est un peu courbée en arc & quelquefois garnie de deux bandes de fer.

Chaque traineau est accompagné d'un ou de deux hommes, indépendamment de celui qui conduit les bœufs. Ces hommes tiennent chacun à la main un bâton plat garni de suif qu'ils mettent très-adroitement sous le traineau dans les endroits où il se trouve quelque petite élévation ou quelque creux qui pourroit l'arrêter. C'est ainsi qu'ils forment dans l'instant une espece de plan incliné ou de petit pont sur lequel passe leur voiture.

Les Génois multiplient au besoin les couples de bœufs quand il s'agit de très-gros fardeaux, ou ils attachent des moufles aux maisons & font tirer leurs bœufs en descendant la montagne. J'ai vu souvent pratiquer cette manœuvre à Gênes pour transporter de grandes colonnes de marbre dans des quartiers de la Ville qui sont très-élevés ».

MANIERE de détruire le chiendent dans les terres qui en sont infectées, par le même.

» On donnera des labours multipliés & profonds à ces terres. On ne disconvient pas que les premieres façons seront pénibles, mais les suivantes le deviendront moins, sur-tout si elles se font à peu de jours les unes des autres. On attachera ensuite, après le troisieme labour, deux herses à la suite l'une de l'autre, que l'on chargera de pierres, & sur lesquelles on mettra jusqu'à trois & même quatre chevaux ; on fera suivre ces herses par des femmes qui, avec un crochet fixé au bout d'un long bâton, acheveront d'arracher les touffes de chiendent qui n'auroient pas été enlevées par les herses. On ramassera cette plante funeste par tas auxquels on mettra ensuite le feu & l'on en répandra la cendre sur la terre ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livres.

Contre-poisons de l'arsenic, du sublimé corrosif, du verd-de-gris, & du plomb, suivis de trois Dissertations intitulées, la premiere : *Recherches Médico-Chymiques* sur différens moyens de dissoudre le mercure &c. La seconde : *Expositions* de différens moyens d'unir le mercure au fer &c. La troisieme : *Nouvelles Observations* sur l'éther &c. Par M. P. Toussaint Navier, Docteur en Médecine, Conseiller-Médecin du Roi pour les maladies épidémiques dans la Province & Généralité de Champagne, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, Membre de l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de Châlons-sur-Marne, & de la Société & Correspondance Royale pour les épidémies. A Paris, chez la veuve Méquignon & fils, Libraires, rue de la Juiverie en la Cité ; & chez Didot le jeune, Libraire de la Faculté de Médecine, Quai des Augustins. 1777. 2 vol. in-12 ; le premier de 386 pages, & le second de 400. Ils se vendent 4 l. 10 s. les deux volumes brochés. Nous donnerons dans un de nos Journaux l'Extrait de cet Ouvrage si utile à l'humanité.

Errata. Dans la derniere Feuille, pag. 103, col. 1e. article du Poisson, on lit *Cabillot* ; lisez *Cabliau*.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 11 Février 1778, au Samedi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 l. 10 s.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 à 9 l. 15 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 22, 23 à 23 liv. 10 s.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 9, 9 l. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Du Mercredi 11 Fév. 1778 au Samedi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18 à 19 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 20 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 14 Fév. 1778, de 55 à 56 l.; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Février 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à . . .	712		
Les guinées à . . .	722	3	
Ducats à	98	5	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	83	5	
L'argent à 11 d. . . 30 g. à	54	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	53	6	
Piastres à	50	3	

Changes de Paris du 14 Février 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	31 7 16e.
Hambourg	190 ½ à ¾
Madrid	15 4
Cadix	15
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Rois*	½ p. 8

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1778.	*Jeudi* 12.	*Vendredi* 13.	*Samedi* 14.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1760 65 67 ½ 70 75	1790 97 ½ 1800 (1795 90	1800 1797 ½ (92 ½
D°. 16 25es . .	1160 65 . . .	1155	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	245 . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	400	400 . . .
Rescriptions . .	13 ½ 14 . . .	14 13 ½ 14 14 ¼ 14	13 ½ 14 . .
Bil. des Fermes .	. . . . .	2 ¼	2 . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six pre & six derniers mois 1777.

Du Mer. 11 Fév. 1778. *Messieurs*		Du Jeudi 12. *Messieurs*		Du Vendredi 1 *Messieurs*
Boutray.... pp^lles.	M.	Deschapelles. v^res.	A.	Boscheron.. pp^lles.
Viageres.....	R.	Perpétuelles..	A.	Viageres ....
Tontine.....	t. l.	Decourmont pp^lles.	E.	Peinchein .... v^res.
Cochin.....pp^lles.	L.	Viageres ...	D.	Perpétuelles.
Radix ..... pp^lles.	P.	Alissant. Viag.....	C.	Rouillard... pp^lles.
Viageres.....	N.	Tontine	C.	Viageres.....
Defrance .. Viag.	M.	Nau ..... pp^lles.	C.	
Perpétuelles..	L.	Viageres.....	C.	*Six derniers mois* 1
Gauthier..... v^res.	M.	Tontine	C.	
Perpétuelles.	M.	De S. Janvier v^res.	A.	Lempereur. pp^lles
.....		.....		Viageres.....
.....		.....		Patu ..... pp^lles.
.....		.....		Viageres ....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonneme de 24^ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des L Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jo d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Néc des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 11 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BARBARIE.

DE TANGER, *le 5 Juillet.*

IL paroit que le Roi de Maroc est déterminé à se conduire à l'égard des Nations étrangeres, comme font les autres Souverains des Peuples policés. Tous les Consuls Européens ont reçu ordre de se rendre à la Cour, où on leur fera part des nouveaux projets du Prince Maure. On assure qu'il se propose, ainsi qu'on l'a déjà annoncé, d'établir des liaisons de paix, de bonne amitié & de Commerce avec toutes les Puissances de l'Europe; & qu'il veut que tous ses Sujets renoncent à leur métier de Corsaire.

Les Commerçans Européens établis à Mogador, s'étant rendus à Maroc pour complimenter le Roi sur son heureuse arrivée, ont profité des dispositions favorables où ils l'ont trouvé, pour se plaindre de deux de ses Secretaires qui leur ont extorqué des présens. Le Roi de Maroc a paru sensible à leurs plaintes, & a fait sur le champ justice de ses deux Secretaires. Il les a obligés de lui rendre les présens qu'ils avoient reçus sans toutefois les restituer aux Négocians, & en même tems, il a condamné l'un de ces Prévaricateurs à une amende de 10,000 ducats, & l'autre à une amende de 12,000.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 7 Juillet.*

Suivant les observations de nos Sçavans, le Gouvernement d'Orenbourg est fertile en bons pâturages; il nourrit un assez grand nombre de bestiaux; mais les especes sont differentes, selon les peuplades. Les Kirgises entretiennent beaucoup de chameaux, de chevaux & de brebis, peu de vaches & de chevres; ils laissent à ces animaux le soin de chercher eux-mêmes leur nourriture en été comme en hiver. Quand la surface de la terre est couverte de neige & qu'il a gelé, les Kirgises envoyent aux champs leurs chevaux qui entr'ouvrent la neige avec leurs pieds, pour chercher leur nourriture; les chameaux les suivent, ensuite viennent les vaches & enfin les troupeaux de moutons.

Il n'y a peut-être aucun terrein au monde plus propre à nourrir des chevaux, que celui qui est occupé par les Kirgises; aussi se trouve-t-il parmi eux des chefs de famille qui ont au-delà de 2000 chevaux, & on passe pour pauvre quand on ne possede que 50 de ces animaux & 100 moutons. Ces chevaux sont plus grands que ceux des Baskires; ils ont la tête mince & le cou long & droit: ils ont presque tous une fort belle apparence, & ils courent avec une rapidité extraordinaire. Cette race pourroit sans doute se perfectionner, si on méloit les jumens des Kirgises avec de

beaux étalons tirés d'autres eſpeces.

Les brebis des Kirgiſes ne forment qu'une eſpece avec celles des Kalmouques ; elles ſont très-fortes, elles ont les oreilles très-longues, & une queue prodigieuſement groſſe ; elle peſe juſqu'à vingt à trente livres. La chair de ces brebis eſt excellente. Il arrive ſouvent que les Ruſſes établis à Orenbourg & dans la Forteresſe de Troitzkaja, échangent dans les Foires qui ſe tiennent dans ces deux endroits, juſqu'à 10,000 chevaux & 40,000 brebis. Depuis quelque tems, les Marchands Ruſſes ſe ſont mis dans l'uſage d'acheter de la graiſſe de mouton des Kirgiſes ; ils la fondent & la revendent enſuite avec beaucoup de profit dans differens Ports de l'Empire ; mais comme cette fonte conſomme beaucoup de bois, & que les forêts du Gouvernement d'Orenbourg ſont en très-mauvais état, il y a des Politiques qui voudroient que ce commerce fût défendu.

Les Kirgiſes employent leurs chameaux à porter leurs tentes & leur bagage, lorſqu'ils veulent paſſer d'un canton dans un autre. Ils ne ſe ſervent de leurs chevaux que pour les monter ; ils ont coutume de traire les jumens en été : avec le lait qu'ils en tirent, ils font une liqueur forte nommée kumiis. Cette liqueur enivre, il eſt vrai, mais elle n'en eſt pas moins une boiſſon très-ſaine. Les Kirgiſes vendent une grande quantité de chevaux aux Ruſſes & aux Chiwinzes, & le produit de ce commerce les met en état de ſe pourvoir de tous les meubles & uſtenſiles dont ils ont beſoin.

On ne connoît aucune ſorte d'engrais dans le pays, tant parce que le ſol eſt excellent par lui-même, que parce que le terrein n'y eſt pas rare. On peut y laiſſer repoſer pendant long-tems une grande partie des champs, tandis qu'on cultive le reſte. Ce repos des terres leur vaut mieux que les engrais les plus exquis. On fauche le ſarraſin & les pois, les autres grains ſe coupent avec la faucille ; on arrache le lin & le chanvre.

Après la moiſſon, les uns ſerrent leurs grains dans des granges, les autres les laiſſent en tas dans la campagne juſqu'à ce qu'il ſe préſente quelque Acheteur ; ils ont ſoin de les préſerver de l'humidité & des attaques des ſouris ; c'eſt preſque une coutume générale de les faire ſécher dans des *owines* ou granges à fourneau. Chaque habitation eſt entourée de pâturages.

La Ville d'Orenbourg tire des rives de la riviere de Belaja, à environ 150 werſtes de diſtance, le charbon & la poix dont elle a beſoin : il n'y a qu'une ſeule forêt dans tout ce Gouvernement, qui abonde en differentes ſortes de mines de grand rapport. Cependant les ſeuls établiſſemens un peu remarquables qui s'y trouvent, conſiſtent dans une Fabrique de verre & une autre de chapeaux. Le pays produit deux plantes particulieres dont l'une ſert à teindre en jaune, & l'autre à teindre en rouge.

Les bruyeres des Kirgiſes paroiſſent être très-favorables aux chevaux & aux brebis : lorſqu'on en tire les brebis pour les tranſporter ailleurs, elles perdent leur embonpoint & leur kurdjuk, c'eſt-à-dire ce gros paquet de graiſſe qui leur tient lieu de queue.

Quoique les épizooties n'aient jamais été générales dans le pays, elles n'ont pas laiſſé que d'y cauſer d'aſſez grands ravages parmi les beſtiaux & les bêtes à cornes. Ceux qui ont tenté de perfectionner la race des chevaux Kirgiſes, en faiſant venir des étalons étrangers, n'ont pas réuſſi juſqu'à préſent. Les Kirgiſes ont attention de faire couvrir leurs brebis de maniere qu'elles ne mettent bas que dans le tems que l'herbe ſort de deſſous la neige. Enfin les Kirgiſes aiment à boire, à manger, à ſe divertir & à ne rien faire ; ce ſont les mendians les plus déterminés qu'on connoiſſe, & ils ne ſe font aucun ſcrupule de prendre ce qu'on ne veut pas leur donner.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 9 Juillet.*

Il exiſte encore dans ce Royaume pluſieurs Membres d'un ancien Inſtitut Religieux connu ſous le nom de *Chevaliers du Saint Sépulcre.* Le Roi a fait des démarches auprès du Souverain Pontife, pour obtenir l'entiere abolition de cet Ordre, avec la faculté d'en appliquer les biens à quelque objet d'utilité publique. On croit que l'intention de Sa Majeſté & du Gouvernement ſeroit que

ces revenus fussent employés à l'entretien des Ecoles instituées pour l'Education nationale ; car on a reconnu que les biens des Ex-Jésuites ne sont pas suffisans pour satisfaire aux dépenses qu'exigent ces établissemens ; desorte qu'on seroit obligé, pour les soutenir, de tirer du Trésor public des sommes dont l'emploi pourroit être consacré à des destinations encore plus urgentes. L'Ordre de Malthe est intervenu dans cette affaire. Il se croit en droit de revendiquer les biens des Chevaliers du S. Sépulcre ; il se fonde sur ce que dans le tems que ces Chevaliers furent supprimés dans la plûpart des Royaumes de la Chrétienté où il en existoit, on réunit leurs possessions à la mense des Chevaliers de S. Jean de Jérusalem.

Le souverain Pontife a nommé des Commissaires pour examiner cette affaire & pour lui en rendre compte. Cette Commission est composée des Cardinaux Spinola, Antonelli, Visconti, Archinto & Gerdill. Nous nous flattons que la décision du Saint-Pere & de ses Commissaires sera favorable aux vues de notre Souverain.

ALLEMAGNE.

DE DONDERSTADT, *le 8 Juillet.*

Nous apprenons que M. le Landgrave de Hesse-Darmstadt a fait infliger, il y a quelque tems, une punition exemplaire à un Directeur des Monnoies, pour avoir falsifié quelques especes, à la fabrication desquelles il étoit commis. Cet Officier infidele, non-content de se rendre coupable d'une pareille prévarication contre l'Etat, avoit encore abusé de la confiance de plusieurs Particuliers pour déranger leur fortune & en appliquer les débris à son profit. Ses dettes se montent à une somme de 48,000 florins. Le Prince l'a fait condamner, quoiqu'il soit âgé de 67 ans, à la brouette pour une année à Giessen. Il y est maintenant attaché, portant au cou une planchette sur laquelle se voit une inscription qui instruit de la nature de ses délits.

On assure qu'à cette occasion il va être promulgué incessamment des Loix très-severes contre les Banqueroutiers frauduleux dont le nombre augmente journellement ici. On commence à y suivre le mauvais exemple de certains pays où les faillites sont devenues un nouveau moyen de s'enrichir, & un titre pour afficher un luxe impudent. Heureusement que nous sommes entourés d'Etats où l'on s'est empressé d'arrêter les progrès de ce fléau destructeur du Commerce & de toute Société, en sévissant avec rigueur contre tous ceux qui, par leur inconduite, se trouvent hors d'état de satisfaire à leurs dettes, ou qui par des soustractions frauduleuses, mettent leurs biens ou effets à l'abri des poursuites de leurs Créanciers.

DE HOMBOURG-EZ-MONTS, *le 16 Juillet.*

Des lettres de Nidda, en Vétéravie, nous apprennent que M. le Landgrave de Hesse-Cassel a exempté les Paysans de cette Principauté des corvées auxquelles ils étoient tenus pour l'exploitation de ses Salines. C'est le Prince lui-même qui en fait actuellement toutes les dépenses ; il fournit les chevaux, les voitures, les hommes & tous les ustensiles nécessaires pour ce travail. Depuis ce nouvel arrangement, l'ouvrage s'exécute beaucoup mieux & plus promptement. Ces Paysans employent maintenant aux travaux de l'Agriculture & à leur profit, tout le tems qu'ils alloient perdre dans les Salines de Nidda. Ils doivent cet heureux changement à M. Langdorf, Conseiller de la Chambre, Directeur des Salines, Membre de la Société Patriotique de Hesse-Hombourg, Citoyen estimable, & très-versé dans toutes les parties de la Science Economique.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 30 Juin.*

Le retardement de l'arrivée de notre riche Flotte au Port de Cadix, avoit occasionné dans cette Place, ainsi que dans plusieurs autres de ce Royaume, un embarras considerable dans les payemens des lettres de change & autres effets du Commerce ; mais on a pris des mesures pour applanir ces difficul-

tés, & pour que l'honneur ni la fortune des Commerçans respectivement intéressés n'eussent rien à souffrir de retards qu'il n'étoit en leur pouvoir ni de prévoir ni de prévenir.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 21 Juillet.*

Nous apprenons que le Congrès a arrêté, le 9 Mai dernier, une Proclamation pour mettre un frein à la cupidité de ses Corsaires. En voici la teneur.

» D'autant que le Congrès a reçu des » informations & des plaintes, *qu'il a été* » *fait des violences par des vaisseaux armés* » *Américains à des Nations neutres, en se* » *saisissant des navires appartenants à leurs* » *Sujets & sous leur pavillon, & en prenant* » *ceux de l'ennemi, tandis qu'ils se trouvoient* » *sous la protection des côtes neutres, contre* » *l'usage & la coutume des Nations:* A l'ef» fet que tels actes de piraterie, que » l'on ne sçauroit justifier & qui déshonorent le caractere national de ces » Etats, puissent à l'avenir être préve» nus efficacement, ledit Congrès a jugé » à propos d'ordonner, enjoindre & » commander, & par la présente, or» donne, enjoint & commande à tous » Capitaines, Commandans, & autres » Officiers & Mariniers appartenant à » aucuns vaisseaux armés Américains, » de se conduire strictement en toutes » choses conformément à la teneur de » leurs commissions, & des instructions » & résolutions du Congrès, particu» lierement qu'ils aient un égard sacré » pour les droits des Puissances neutres » & pour l'usage & la coutume des Na» tions civilisées, & que, sous quelque » prétexte que ce soit, ils n'entreprennent d'enlever ou saisir aucuns bâti» mens ou vaisseaux appartenants aux » Sujets de Princes ou Puissances en al» liance avec ces Etats-Unis, à moins » qu'ils ne soient employés à porter des » effets de contrebande ou des Soldats » à nos Ennemis; & en tel cas, qu'ils » se conforment aux stipulations conte» nues dans les Traités subsistants en» tre tels Princes ou Puissances & ces » Etats; & qu'ils ne prennent, ne sai» sissent ni ne pillent aucuns bâtimens » ou vaisseaux de nos Ennemis se trou» vant sous la protection de Côtes, Na» tions ou Princes neutres, sous peine » d'en être punis ainsi qu'ils le méri» tent; comme aussi d'être obligés à » donner satisfaction pour toutes sortes » de dommages & intérêts, par voie de » réparation, à quoi ils seront tenus en » leurs personnes & biens. Et en outre » ledit Congrès a résolu & déclare par » la présente, que toute personne qui » contreviendra, de dessein prémédité, » dans aucun des points ci-dessus mar» qués, si elle est prise en conséquence par » quelque Puissance étrangere, ne sera » point considerée comme ayant droit » de réclamer la protection de ces Etats, » mais qu'elle subira telle punition qui » pourroit être infligée à tels Délinquans » suivant l'usage & la coutume des Na» tions ».

On apprend de Lancastre que le papier du Congrès a repris plus de crédit que jamais.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

D'AIX (*en Provence*), *le 25 Juillet.*

Notre Parlement a enregistré le 12 du mois dernier un Edit du Roi, donné sur la demande de la Noblesse de cette Province. D'après un Réglement de l'Ordre de Malthe de 1631, qui prononce qu'il n'admettra dans son sein aucun Descendant ou Allié de Sarrasins, Juifs & Mahométans, on avoit fait des recherches sur certaines Familles anciennes qu'on présumoit avoir eu de pareilles alliances. Souvent de simples ressemblances de nom ont suffi pour occasionner des soupçons injustes; & plus les Familles soupçonnées étoient anciennes, plus il leur étoit impossible de les détruire: on s'autorisoit aussi d'une prétendue liste de Familles Juives taxées en 1510 par Louis XII, liste d'autant plus apocrife qu'il n'en existe aucun original dans les Archives de la Chambre des Comptes.

Sa Majesté voulant remédier à un abus qui tendoit à troubler les Citoyens dans la possession de leur état, & voulant faire jouir sa Noblesse de Provence de tous les avantages que méritent & ses services personnels & ceux de ses an-

cètres, » Elle a ordonné qu'à l'avenir, » & à compter du jour de la publication » du présent Edit, il ne soit fait aucune » distinction entre les Familles nobles de » la Provence, sous prétexte de descen- » dance ou alliance avec des Juifs, Sar- » rasins, Mahométans & autres Infide- » les; & qu'en conséquence ses Sujets » nobles dudit pays soient admis, sans » distinction, dans ses Ordres, Chapi- » tres, Corps & Communautés nobles, » même dans les Ordres Etrangers qui » possedent des biens dans son Royau- » me, en justifiant des degrés de no- » blesse requis par les Statuts, Consti- » tutions & Réglemens desdits Ordres, » Chapitres, Corps & Communautés, » par Sa Majesté duement autorisés, où » ils desireront être reçus. Fait S. M. dé- » fenses à toutes personnes de les con- » traindre à faire de plus amples preu- » ves, ou à justifier de leur origine ou » alliance au-delà desdits degrés, & no- » tamment de leur opposer la prétendue » liste de Familles imposées comme Jui- » ves en 1510, ou autres pareils docu- » mens, laquelle liste Sa Majesté a dé- » claré nulle & comme non avenue, & à » laquelle Sa Majesté défend d'avoir au- » cune foi ou de donner aucune exécu- » tion &c. ».

DE VALENCIENNES, *le* 31 *Juillet.*

Les Habitans du Village d'Aubry en Hainault, ayant été délivrés d'une cruelle épidémie dont ils furent affligés sur la fin de l'année derniere, en ont témoigné leur reconnoissance envers l'Être Supreme, par des prieres publiques. Après qu'ils se furent acquittés de ce pieux devoir, leur Curé leur annonça qu'il étoit Dépositaire d'une somme de 400 liv. qu'on lui avoit remise pour être distribuée à la Fille la plus vertueuse de la Paroisse. Le choix de cette Fille s'est fait de la maniere qu'on le pratique à l'égard des Rosieres établies en divers endroits du Royaume. Les suffrages se sont reunis en faveur d'Augustine-Josephe Sauvage, & elle a reçu le 19 de ce mois la couronne de la vertu. La cérémonie s'est faite avec beaucoup de pompe & en présence d'une Assemblée très-brillante, composée des personnes les plus distinguées de la Province. Les Habitans ont ensuite supplié leur Pasteur de leur faire connoître la personne à qui ils devoient ce bienfait. Il leur a appris que la somme qui venoit d'être employée à récompenser parmi eux la vertu & les mœurs, étoit le prix d'une gratification extraordinaire que le Roi avoit bien voulu accorder à M. du Fresnoy, Médecin de l'Hôpital Militaire de Valenciennes, pour lui donner une marque de sa satisfaction du zele avec lequel il s'étoit empressé de venir à leur secours. M. du Fresnoy a obtenu cette gratification honorable sur le rapport fait à Sa Majesté par M. Necker, Directeur Général des Finances, à qui la Société Royale de Médecine avoit rendu le témoignage le plus avantageux en faveur de la méthode curative que cet habile Praticien avoit suivie dans le traitement de l'épidémie en question.

DE BOURGES (*en Berry*), *le* 18 *Juillet.*

Nous avons éprouvé pendant le cours de cet été les bons effets des differentes battues qui se sont faites au printems dernier dans les environs de cette Ville pour détruire les loups & les renards qui désoloient nos campagnes. Les Officiers des Chasses de M. le Comte d'Artois, qui ont dirigé ces battues, sous les ordres de M. le Marquis du Halay, premier Veneur du Prince, ont cru qu'il falloit s'attacher sur-tout à la destruction des jeunes louveteaux. Secondés des Paysans dont ils ont encouragé le zele par de legeres gratifications, ils ont pris 45 louveteaux, plusieurs renardeaux, & tué un vieux loup. Leur intention est de recommencer après la récolte cette chasse. C'est rendre un service essentiel à un pays dont la principale ressource consiste dans le commerce des laines, & par conséquent dans le nourrissage des moutons.

DE PARIS, *le* 4 *Août.*

PRIX de 1200 *liv. proposé par la Société Libre d'Emulation établie à Paris pour l'encouragement des Arts & Inventions utiles.*

» La Société demande : » Quelle est » la forme la plus avantageuse qu'on » doit donner aux fourneaux & aux

» alambics destinés à la distillation du » vin pour en tirer l'esprit ardent ? ». La Société, en proposant une seconde fois le même objet, remplit le but de son établissement. Elle n'abandonne la discussion d'un sujet que lorsqu'elle est parvenue à donner à la pratique la plus grande perfection. Les deux Mémoires qu'elle vient de couronner, quoique redigés d'après la plus saine théorie, & quoique l'usage avantageux de quelques-uns des modeles construits en grand, soit déjà confirmé par la pratique, laissent cependant à desirer une plus grande perfection. Les idées combinées des deux Auteurs semblent l'indiquer, & demandent que l'expérience confirme plusieurs points de leur doctrine. Le Mémoire de M. Baumé, de l'Académie Royale des Sciences, qui a mérité le Prix de 1200 l., est imprimé dans le Journal de Physique du mois de Juillet; & celui de M. l'Abbé Moline, qui a obtenu le Prix de 600 livres, paroîtra dans le Cahier du mois d'Août suivant. L'un & l'autre seront accompagnés des gravures nécessaires à l'intelligence du sujet.

La Société demande à ceux qui concourront, 1°. de donner, & soit du fourneau & soit de l'alambic, un modele & non un dessin, réduit du pied au pouce. Ce modele peut être construit en bois ou en carton, en fer-blanc, en cuivre & même en plâtre &c.

2°. La description de toutes les parties du fourneau, & les proportions de chacune.

3°. La description & les proportions de l'alambic, & de chacune de ces pieces.

4°. La forme & la grandeur du fourneau, une fois admises, de constater, par l'expérience, & non par le raisonnement, quelle quantité de bois ou de charbon fossile est nécessaire pour conduire toute la distillation du vin contenu dans la chaudiere.

5°. De constater, par des expériences plusieurs fois réiterées, s'il est avantageux ou non de placer un refrigérent qui couvre entierement, ou en partie, le chapiteau, ou si on doit se contenter de tenir simplement l'eau de la pipe très-fraîche.

6°. Si on admet le refrigérent, quel est le degré de fraîcheur de l'eau le plus avantageux pour la condensation des vapeurs dans le chapiteau.

7°. La hauteur & la largeur de la pipe, une fois admises, de constater par l'expérience, quel doit être le diametre intérieur des spirales du serpentin, & quel est le nombre de tours le plus convenable à leur donner.

La solution de ces questions suppose que les Concurrens auront lu & refléchi sur les deux Mémoires dont on vient de parler, & la lecture de ces Mémoires les mettra sur la voie du vrai but de ces questions. Les Auteurs sont libres d'adapter à leurs modeles les parties qu'ils auront trouvées avantageuses dans ceux des deux Mémoires couronnés, ou de proposer d'autres modeles totalement differens, s'ils les regardent comme plus utiles & plus économiques.

Le but de la Société est, 1°. d'avoir un fourneau peu coûteux dans sa construction, & qui consomme soit en bois, soit en charbon fossile, la moindre quantité possible, sans nuire à aucun des points essentiels de la distillation. 2°. D'avoir un alambic très-expéditif dans la distillation, & qui donne dans la plus grande quantité possible, une eau-de-vie limpide & dépouillée de mauvais goût & de mauvaise odeur.

Les Mémoires seront reçus jusqu'au premier Septembre 1779 (le terme est de rigueur); ils seront adressés, francs de port, ainsi que les Modeles, à M. *Comynet*, Directeur général du Bureau de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur ».

Lettre au Rédacteur.

» Puisque vous avez consigné dans votre Gazette, Mr, la Lettre de M. Trebuchet, en date du premier Juin 1778, j'ai lieu de croire que *vous avez jugé** & que d'autres, par conséquent, pourront penser que sa critique est sérieuse & les difficultés qu'il propose bien importantes : il est juste de vous désabuser, & c'est le seul motif qui ait pu me déterminer à prendre la plume. M. Trebuchet d'Auxerre ne sçauroit ignorer & n'ignore pas, que les Tables qu'il compare

ne sont pas des mêmes Auteurs ; qu'elles ne présentent pas des observations faites avec les mêmes instrumens, & calculées par la même méthode ; qu'il étoit de la fidélité du Rédacteur de la *Connoissance des Tems*, en présentant son propre travail, de présenter également celui des autres, nonobstant les differences qui les distinguent ; que des differences de deux ou trois secondes de degré, dont l'origine d'ailleurs est connue, n'inquiéterent jamais ceux qui s'occupent d'Astronomie, & ne nuisirent jamais, dans la pratique, à la précision qui y est nécessaire.

M. Trebuchet ne l'ignore pas ; mais qu'au moyen du rapprochement insidieux des résultats de differens Astronomes, il fasse entendre que le même Livre, & que par-là il insinue peut-être que le même Auteur admet une difference de trois secondes entre le dôme & la coupole du Luxembourg, quoique ce soit le même objet ; qu'il place l'Observatoire du College Mazarin au midi du dôme des Quatre Nations &c, cela a paru une plaisanterie d'aussi bon aloi que celle qu'il se permit il y a quelques années, lorsque, dans son Almanach d'Auxerre, il plaça, de propos déliberé, la Canicule à Noël.

Je ne lui envie point ses plaisirs, & je lui pardonne même volontiers qu'il ait voulu m'y faire contribuer pour quelque chose. Mais je me permettrai de lui faire observer que le ton ironique peut mériter une dénomination plus dure, quand il tombe sur un Ouvrage composé par les ordres & redigé sous les yeux d'une Compagnie aussi respectable que l'Académie Royale des Sciences, & quand il ose désigner clairement, quoiqu'indirectement, des noms comme ceux de MM. Cassini & de la Lande, consacrés par les travaux les plus utiles à la vénération publique. J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, JEAURAT ». *A l'Observatoire, ce* 28 *Juillet* 1778.

Note relative à la Lettre précédente.

* *Le Rédacteur l'a déjà dit plus d'une fois, & il ne cessera de le répéter, il ne juge rien, & ne répond de rien ; il se contente de faire imprimer avec la plus parfaite impartialité les articles qu'on lui adresse, & qui lui paroissent être de nature à trouver place dans sa Gazette. Il laisse ceux qui s'attaquent, vuider leur procès comme ils l'entendent, sans vouloir se mêler de leurs querelles. Au reste M. Jeaurat, dont il connoît & honore les talens, ne doit pas être fâché de la petite critique de M. Trebuchet, puisqu'elle lui donne lieu de dissiper des doutes qu'auroient pu faire naître aussi dans l'esprit de tout autre Lecteur les differences de calcul sur les mêmes objets, qui se remarquent dans quelques volumes de la* Connoissance des Tems. *Cependant si nous eussions cru que la Lettre de M. Trebuchet dût porter la plus légere atteinte aux égards justement dus à des noms aussi distingués que ceux qui sont cités ici par M. Jeaurat, nous nous serions fait un devoir de la supprimer ; parce qu'il n'est personne qui respecte plus que nous l'Académie des Sciences & chacun des Membres qui la composent.*

La Lettre de M. Trebuchet, à laquelle celle de M. Jeaurat sert de Réponse, se trouve dans la Gazette du 25 Juillet dernier, No. 59, pag. 470.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

EXTRAIT des Observations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 *jusqu'au* 31 *Juillet* 1778.

Vent dominant, sud-ouest ; plus grand degré de chaleur, 25 deg. 5′ le 5 ; moindre degré de chaleur, 10 deg. le 30 ; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lig. le 29 ; moindre élévation, 27 pouc. 6 lig. le 21 ; quantité de pluie, 23 lig. $\frac{1}{6}$ tombées en 13 jours ; évaporation, 84 lig. ; déclinaison de l'aiguille aimantée, 19°. 41′. 7″. Température, très-chaude & seche. Aucune maladie n'a regné. Productions de la Terre. Le tems a été très-favorable aux bleds & à la vigne. On a commencé la moisson le 25. Les bleds sont beaux ; il y en a très-peu de versés. Le verjus est déjà à sa grosseur.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci &c.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 5 Août 1778, au Samedi 8 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 livres ;

le ſeigle, de 9 liv. 5 ſ., 9 l. 15 ſ. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 15 ſ., 10 l. à 10 l. 10 ſ. Le froment au Port de la Grêve, de 21, 22 à 23 liv. 10 ſ.; le ſeigle, de 9 liv. 10 ſ., 10 à 10 liv. 5 ſ.; l'orge, de 10 liv. à 10 l. 5 ſ. *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 5 Août 1778 au Samedi 8 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 8 Août 1778, de 51 à 52 l.; *id.* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Août 1778.

Or de Portug. à . . .	727 l.	ſ.	*marc.*
Du Mexique à . . .	722		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	724		
Ducats à	99	3	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	4	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	8	
Piaſtres à	49	15	

Changes de Paris du 8 Août 1778.

Amſterdam	53 ½
Londres	29 ⅜
Hambourg	188 ½
Madrid	15 3
Cadix	14 19
Livourne	98 ½ à ¾
Gênes	96 ¼
Lyon	⅝ à ½

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1778.	*Jeudi 6.*	*Vendredi 7.*	*Samedi 8.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1665.	1665	1665 67 ½ . .
D°. 16 25es . .	1100	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	230	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	395 . . . .
Reſcriptions . .	18 ½ 19. . . .	19	19 18 ½ 19 . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	3	3 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, ſix dernis mois 1777.

Du Merc. 5 Août 1778. *Meſſieurs*		Du Jeudi 6. *Meſſieurs*		Du Vendredi 7. *Meſſieurs*
Boutray ..... pp^lles.	M.	Deſchapelles. v^res.	M.	Lempereur. Viag.
Viageres.....	M.	Perpétuelles..	M	Perpétuelles..
Tontine.....	M.	Decourmont pp^lles.	M.	Boſcheron ... pp^lles.
Cochin..... pp^lles.	L.	Viageres.....	M.	Viageres ....
Radix..... pp^lles.	L.	Aliſſant..... Viag.	M.	Peinchein .... v^res.
Viageres.....	L	Tontine.....	M.	Perpétuelles..
Defrance.... Viag.	L.	Nau ..... pp^lles.	M.	Patu ..... pp^lles.
Perpétuelles...	L	Viageres.....	M.	Viageres .....
Gauthier..... v^res.	L	Tontine.....	M.	Rouillard.... pp^lles.
Perpétuelles...	L.	De S. Janvier v^res.	L.	Viageres .....
.....		.....		*Six premiers mois 17*
.....		.....		
.....		.....		
.....		.....		Pincemaille. Perp.
.....		.....		de l'ancien Clergé.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement de 24^ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 12 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 8 Avril.*

LE dernier dénombrement des Sujets de cet Empire fait en 1764 a donné un total de 17 à 18 millions d'Habitans de l'un & de l'autre sexe. Mais ce calcul qui pouvoit être exact à cette époque, ne peut plus l'être depuis la guerre de Pologne & de la Turquie, depuis la derniere révolte, & sur-tout depuis la peste. On croit être en droit d'assurer que le nombre des hommes en Russie ne va pas au-delà de six millions; ce qui le prouve d'une maniere assez convaincante, c'est que les Esclaves qui appartenoient ci-devant aux Moines, ont toujours fait la sixieme partie de la Population. Or, le dénombrement de ces Paysans ne se monte annuellement qu'à un million. D'après ce fait, il suivroit, supposé qu'il y eût autant de femmes que d'hommes, que le nombre des Habitans des deux sexes seroit de 12 millions. Il faut ajouter pour les Provinces conquises 1,200,000. Le Clergé va au plus à 100,000. Pugatchew ayant exterminé 1200 familles nobles, leur nombre, qui étoit de 13,000, n'est plus que de 11,800 : en comptant cinq personnes par famille, cela fait 59,000. L'Etat Militaire est de 360,000; & celui des Officiers employés dans les Bureaux & Chancelleries, de 30,000; ce qui fait un total de 13,749,000. En supposant maintenant que la Population de la Siberie ne fût pas comprise dans le principe, concernant les Esclaves des Moines, on pourroit ajouter 251,000 têtes, & on auroit alors le résultat général de 14 millions, auquel peut être fixée aujourd'hui la Population de l'Empire de Russie.

ALLEMAGNE.

DE HOMBOURG-EZ-MONTS, *le 28 Avril.*

Depuis la derniere moisson, le prix du seigle a haussé de 3 à 6 florins le malter, mesure d'environ 90 livres, poids de marc; l'orge est à peu près au même taux; les pois & autres légumes secs ont renchéri à proportion.

Le froid & la neige survenus vers les Fêtes de Pâques nous ont fait peu de mal, quoiqu'il ait gelé à glace; il n'y a que les arbres hâtifs, comme les abricotiers, les pêchers &c. qui en ont souffert; les cerisiers ont aussi été un peu maltraités dans quelques endroits; tous les autres arbres fruitiers ont résisté, au point que s'il ne survient pas de nouveaux accidens, nous esperons recueillir des fruits en abondance.

Il n'est pas plus possible à nos Agriculteurs qu'à ceux des autres pays, de se garantir des intemperies de l'air; mais au moins ne sont-ils pas condamnés à laisser dévorer le fruit de leurs travaux par des armées de bêtes fauves qu'il faut

respecter par-tout ailleurs. Ici l'ennemi commun du Cultivateur est abandonné au ressentiment de celui auquel il fait tort.

Il est parti de Berlin quatre charriots chargés d'argent monnoyé ; depuis que la Prusse & l'Autriche font des préparatifs de guerre, on voit déjà circuler dans l'Empire une très-grande quantité d'especes qui étoient gardées dans les coffres de ces Souverains, & on en frappe de nouvelles dans leurs Etats : cependant on se flatte toujours que la paix continuera, & que la circulation du Commerce ne sera pas troublée par la guerre.

Nous apprenons de Varsovie qu'il a été ordonné aux Juifs de sortir de cette Capitale. On ne leur a donné que huit jours pour se retirer, avec défense expresse de faire aucune représentation pour obtenir la révocation de cet ordre.

DE MUNICH, *le 7 Avril.*

Il y a peu de pays qui fournisse autant d'exemples de *longevité* que la Suisse, la Norvege & quelques autres régions élevées. Les Habitans de nos montagnes vivent aussi très-long-tems, & il n'est pas rare d'y trouver des personnes qui sont plus que centenaires, & qui jouissent cependant d'une bonne santé. Mais voici un exemple de fécondité peu commune.

Il existe à Leuchtemberg un Officier du Bailliage, qui a eu d'une seule femme vingt-quatre enfans qui sont tous encore vivans, sçavoir quatre filles & vingt fils : les garçons servent tous dans l'Armée de Baviere, & sont tous de très-beaux hommes ; chacun d'eux, ainsi que leur pere, a reçu des gratifications il y a peu de tems. Cet exemple singulier a donné lieu au Gouvernement de fixer son attention sur les moyens de favoriser la propagation de l'espece humaine, dans ce pays. On ajoute même qu'il sent que le plus efficace de ces moyens seroit de délivrer le Peuple d'une partie des charges accablantes sous lesquelles il gémit.

D'ESSECK (*en Esclavonie*), *le 1 Avril.*

L'Empereur a congédié, malgré eux, un grand nombre de Soldats Croates vétérans qui avoient déjà servi dans plusieurs guerres & qui vouloient encore accompagner S. M. I. dans les nouvelles expéditions qu'on croit qu'il médite. Ce n'est qu'avec peine qu'ils ont renoncé à l'épée pour reprendre la charrue. Ils ont même exigé de leurs fils qu'ils les remplaçassent dans l'Armée, déclarant qu'ils avoient encore assez de force pour cultiver leurs campagnes, & assez de ressource pour soutenir leurs familles. L'Empereur leur a fait des présens, & n'a voulu accepter qu'une partie du monde que lui ont offert ces bonnes gens, parce que cet Auguste Prince, en nous enlevant un plus grand nombre d'hommes, auroit cru préjudicier à l'Agriculture de cette Province où le Peuple est plus Guerrier que Cultivateur.

L'Esclavonie que nous habitons, & dont M. de Taube vient de donner une description très-exacte, est à la vérité un pays très-beau & qui pourroit être très-fertile, mais il est presque désert & inculte ; c'est plutôt l'asile des bêtes féroces que la demeure d'hommes faits pour vivre en société. On y compte à peine 20,000 Habitans, & il seroit facile qu'il y en eût deux millions. Les Colons, accoutumés à une vie dure, sont forts & robustes ; il y a peu de Nations aussi fideles à leur maîtres, sans en excepter même les François qui adorent leurs Princes. L'hospitalité exercée autrefois si scrupuleusement par les anciens Teutons, a encore lieu dans toute l'étendue de cette Province où l'Etranger est sûr d'être reçu en tout tems & traité aussi-bien que peuvent le permettre les facultés de ses hôtes. L'Esclavon est paresseux au suprême degré ; il grate à peine la surface de la terre qui le nourrit & qui l'enrichiroit s'il vouloit prendre la peine de la cultiver. Au lieu de battre le bled, on est encore dans l'usage, comme en Hongrie, de le faire fouler aux pieds des bœufs & des chevaux. On ne voit dans les campagnes, pour toutes habitations, que de misérables huttes, & il y a des Villages entiers où il ne se trouve ni scies ni haches, & où l'on chercheroit envain une once de fer. La grande culture du pays est celle du prunier qui porte le *quetscher*, dont les Habitans font leur eau-de-vie.

Nos Compatriotes prétendent être Chrétiens ; mais de 3500 personnes, il n'y en a pas six qui sçachent s'il n'y a

qu'un Dieu ou s'il y en a plusieurs ; l'ignorance des Ministres de la Religion y est extrême.

La Langue Esclavone est très-poétique, & il y a en Esclavonie des especes de *Troubadours* : leurs chansons sont simples & énergiques, la plûpart roulent sur l'amour & la guerre ; il est rare que les Poëtes Esclavons sacrifient à Flore & à Cérès, ce qui vient sans doute du peu de goût qu'a le Peuple pour les travaux champêtres : cependant ils célébrent souvent le *Quelscher* qui leur fournit l'eau-de-vie ; c'est leur Bacchus, comme le Bouleau est celui de quelques Provinces de Russie, qui en tirent une liqueur forte dont les Habitans font le *non plus ultrà* de leur félicité dans ce monde. La Langue Allemande est pour les Esclavons de qualité ce que la Langue Françoise est pour les personnes de toutes les autres Nations qui sont au-dessus du commun : l'étude de cette Langue fait partie de l'éducation des familles nobles ou aisées, & sur-tout de ceux qui aspirent à quelque emploi à la Cour, dans les Tribunaux ou à l'Armée.

Quoique le vol soit puni avec une sévérité extraordinaire dans notre Province, cela ne suffit pas pour retenir le Peuple. L'exemple des supplices les plus cruels n'est capable ni de le corriger ni de l'effrayer. Les Voleurs sont empalés sans rémission ; on en voit qui vivent plus de vingt-quatre heures dans cet état, fumant du tabac & buvant du racky, qui est une eau-de-vie du pays très-forte ; il leur échappe rarement un soupir, une plainte & plus rarement une larme.

Les mœurs des Esclavons tiennent beaucoup de celles des Turcs ; ils sont vêtus moitié à la Turque & moitié à la Hongroise.

» Les vraies richesses, ajoute le Correspondant de qui nous tenons cet article, » les vraies richesses d'un pere de famille » consistent dans le plus grand nombre » de filles qu'il peut avoir ; plus elles sont » bien faites & habiles, plus il est opu- » lent ; la raison en est qu'il les vend à ceux » qui veulent les épouser, en proportion » de leur beauté & de leurs talens. Ce- » lui qui en offre le plus est toujours sûr » de l'emporter sur ses rivaux.

» Les Paysannes font elles-mêmes les » vêtemens de toutes les personnes qui » composent la famille ; elles fabriquent » aussi tous les vases & tous les meubles » dont on se sert dans le ménage. Epou- » ser une fille adroite, c'est se procurer » tout-à-la-fois une femme, une garde- » robe, des meubles & une batterie de » cuisine ; outre cela, les femmes & les » filles ne marchent jamais que le fuseau » à la main. Celles de notre canton se » distinguent, par leur adresse, dans » l'Art de la Teinture ; elles réussissent » sur-tout à teindre très-bien les peaux » de mouton en un beau bleu qui ne le » céde à l'indigo, ni pour la couleur, ni » pour la durée ; elles emploient à cette » teinture certaines racines sauvages qui » croissent en abondance dans le pays, » & qu'elles sçavent préparer à peu de » frais. Avec plus d'industrie, l'Escla- » vonie pourroit devenir un des pays les » plus abondans de l'Europe. On y ver- » roit bientôt fleurir le Commerce & les » Arts ; au lieu qu'il est encore le centre » de la pauvreté, de l'ignorance & de la » barbarie ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 21 Avril.*

La vive commotion que nos malheureuses contestations avec les Colonies ont donné à notre Commerce, l'ont si fort dérangé que la fortune de nos Négocians les plus opulens en a considérablement souffert. Deux des plus fortes Maisons de cette Capitale ont, ainsi qu'un des principaux Souscripteurs du nouvel emprunt, déclaré leur banqueroute le 20 Mars dernier. On craint fort que cet accident ne soit suivi de plusieurs autres de même nature.

La disette d'hommes nécéssaires pour le service de nos Flottes, a engagé Sa Majesté à défendre aux Matelots Anglois de s'embarquer sur des vaisseaux étrangers. En même tems il est enjoint à ceux qui servent chez les différentes Puissances de l'Europe, de revenir dans leur Patrie, avec menace contre les refractaires de ne pouvoir être réclamés comme Sujets Britanniques, s'ils tombent entre les mains des Barbaresques ou autres.

Par une seconde Proclamation, Sa Majesté accorde d'ici au onze Mai pro-

chain, le pardon à tous Contrebandiers qui voudront prendre parti ou dans la Marine Royale, ou dans le ſervice de terre.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE LA ROCHELLE, *le 24 Mai.*

Il eſt né dans cette Ville, l'année derniere, 486 enfans, ſçavoir 252 garçons & 234 filles. Il s'y eſt célébré 194 mariages, & il y eſt mort 624 perſonnes, 297 hommes & 327 femmes. On a remarqué que ſur le nombre des morts, il y en a eu ſeulement 195 de l'âge de 50 ans & au-deſſus. Dans cet état dreſſé ſur les regiſtres publics, on a fait abſtraction des pauvres morts au Dépôt de mendicité, des Etrangers décédés dans les Hôpitaux, & des Soldats morts à l'Hôpital de la Charité.

DE LYON, *le 28 Avril.*

OBSERVATIONS de M. Briſſon, Inſpecteur des Manufactures à Lyon, ſur la Réponſe de M. Monnet, inſerée dans la Gazette du Commerce du 25 Avril.

» Je ſuppoſerai que M. Monnet a déjà ſupprimé lui-même une partie de la Réponſe échappée de ſa plume, & je crois que ni lui ni nos Lecteurs ne me ſçauront pas mauvais gré de cette ſuppoſition.

Dans le genre polémique, il arrive ſouvent de donner aux objections que l'on rapporte une couleur, un ton qui ne ſont pas de l'Auteur, & ſans que la fidélité ſoit entierement violée, il ſe fait une métamorphoſe des opinions, qui cependant ne trompe guères le Public, parce que cette maniere n'eſt pas neuve; mais il reſte dans l'indéciſion. Si au débat littéraire il ſe joint quelque faute d'impreſſion, l'obſcurité devient telle que l'on perd les vrais points de la difficulté. Il faut recourir au texte, c'eſt le vrai moyen de prendre des idées juſtes de la conteſtation.

M. Monnet m'apprend » qu'il s'eſt » trouvé comme forcé de dire ſon ſentiment ſur ce que j'ai publié touchant » les Manufactures de vitriol établies près » Beauvais, parce que les Manufacturiers auroient pu s'autoriſer de ce que » j'en ai dit, comme en effet ils n'ont » pas manqué de le faire ». Dès que ma deſcription a été fidele, la critique ne devoit tomber que ſur les opérations. Celui qui raconte fidélement un délit ne devient pas coupable de ce délit. Les Manufacturiers de vitriol ont peut-être eu tort de ne pas préferer à mon récit ce que M. Monnet leur avoit conſeillé dans ſon Traité; mais je n'en ai pas médit, je n'en ai point parlé du tout, & ils n'ont pas été trompés par moi. Les *tourbes vitrioliques* qu'ils ont voulu traiter n'étoient peut-être pas de la même nature que celles de Beauvais.

Je perſevere dans l'uſage de l'expreſſion *tourbes vitrioliques*; elle les diſtingue bien des *tourbes combuſtibles*, & il me ſemble que puiſque l'on dit *terre alumineuſe*, *terre ferrugineuſe*, pour exprimer des terres dont on peut retirer des cryſtaux d'alun, du fer de fonte & du fer forgeable, il paroit naturel de nommer auſſi *tourbe vitriolique* celle dont on peut retirer des cryſtaux de vitriol.

Si, au lieu d'aller examiner ces ſubſtances à Beauvais, on veut s'en rapporter à M. Sage, on trouvera dans le premier volume de ſes Elémens de Minéralogie l'expoſition littérale & plus étendue de ce que j'ai dit qu'elles contiennent.

Je ne ſçaurois me perſuader que des chaudieres bien arrondies intérieurement ne ſoient pas préférables aux chaudieres anguleuſes, dans toutes les circonſtances où les ſédimens peuvent occaſionner la fuſion de ces uſtenſiles.

J'ai parlé de fourneaux à *ceintures*, & M. Monnet me répond ſur les *chaudieres à teintures* *; mais je crois que nous nous entendons.

La Feuille des Affiches d'Amiens du

---

* *Voilà ſans doute une de ces fautes d'impreſſion dont M. Briſſon a voulu parler en commençant. Il y a toute apparence que nous avons mal lu dans le Manuſcrit de M. Monnet. Ainſi c'eſt à nous qu'il faut s'en prendre, & non-pas à lui. Nous profitons de l'occaſion pour recommander aux perſonnes qui nous adreſſent des Pieces d'écrire le plus liſiblement qu'il leur ſera poſſible.*

1 Avril 1775 renferme tout ce que je devois répondre à M. Vallot, même sur le certificat qu'il a publié quelque tems après. M. Monnet, je l'espere, ne persuadera jamais à personne que je sois insensible à l'infortune des autres. *Miseris succurrere disco.* C'est lui, & non-pas moi, qui a taxé publiquement de *fautes énormes* ce que M. Vallot a déclaré avoir fait. C'est par lui, & non par moi, que le mérite de l'exploitation des Fabriques de vitriol de Beauvais a été atténué publiquement. Est-ce s'attendrir véritablement sur les malheureux, est-ce véritablement les aimer que d'entreprendre, sans y être forcé, de divulguer, même en gemissant, ce qu'on croit qu'ils ont fait ou fait faire mal-à-propos? Un pere, un fidele ami taisent les fautes; ils les pallient quand ils sont inévitablement contraints de les publier, & je crois qu'un Inspecteur le doit aussi.

M. Monnet est étonnant d'attaquer jusqu'à mon cœur; c'étoit bien assez qu'il eût précédemment maltraité mes yeux. Il me reprochoit de n'avoir pas vu. Qu'il compare ce que nous avons dit lui & moi de relatif à M. Vallot, & peut-être pourrois-je lui dire que tandis qu'il me voyoit une paille dans l'œil, il y avoit une poutre dans le sien.

Au surplus, que signifie cette discussion si gratuitement excitée? Mon Mémoire étoit imparfait, que M. Monnet en donne un complet, j'en serai en vérité content, pourvu que je n'y sois pas *grondé*. S'il procure à M. Vallot les services que j'ai desiré de lui rendre, & auxquels mon Mémoire n'a certainement pas mis d'obstacles, mes vœux seront remplis. BRISSON ».

N. B. Nous espérons que cette discussion n'ira pas plus loin.

DE TARARE (*en Lyonnois*), *le 26 Avril.*

Ce lieu est situé de maniere à devenir le centre d'un Commerce assez considérable. Placé à la descente des montagnes d'une partie du Lyonnois, du Forez & du Beaujolois, traversé par le grand chemin qui conduit de Lyon à Paris par Roanne, où la Loire commence à porter de grands bateaux chargés, Tarare est favorable à des établissemens d'industrie, de spéculation & d'entrepôt. Pendant long-tems, on n'y a sçu fabriquer que des toiles fortes assez communes; mais il y a 21 ou 22 ans qu'on a commencé à y établir des Fabriques de mousselines qui se sont soutenues; elles ont même augmenté. Mais comme les Fabricans n'ont encore pu se procurer une suffisante quantité de cotons filés de l'espece & de la qualité qui conviennent à ces toileries, les progrès de cette Manufacture sont assez lents.

Depuis quelques années, on cite plusieurs Manufacturiers riches, & même aidés des faveurs du Gouvernement, qui ont imaginé ou qui possédent des machines avec lesquelles on peut filer plusieurs fils de coton à la fois: mais on remarque qu'ils ont soin de les faire travailler secretement. Un Particulier de Tarare s'en est procuré une qui lui coûte, dit-on, 250 l., ce qui fait un objet considérable pour sa fortune; cependant il la montre à qui veut la voir, il la fait agir devant tout le monde, & en laisse prendre les dimensions sans être alarmé du profit que d'autres peuvent retirer du sacrifice qu'il a fait. *Où le désintéressement va-t-il se nicher?* Quoique cette machine, dont la description auroit besoin du secours du dessin pour être bien entendue, contienne vingt-six fuseaux, il ne faut pas croire cependant qu'elle fasse l'ouvrage de 26 personnes. Le succès de son service dépend beaucoup de l'habileté de la conductrice, ainsi que de l'égalité du cardage & du premier *filage* qu'a reçu le coton dont il s'agit de perfectionner la filature. Elle est sans doute très-utile aux Fabricans qui ont besoin de fils bien tordus. Chacune des pieces qui la composent est facile à exécuter. Le prix de la machine totale cessera bientôt de dépendre de la volonté du petit nombre de Constructeurs qui la connoissent, & des préjugés que l'on pouvoit inspirer.

On a essayé ici, avec assez de succès, l'usage de la farine de pommes de terre préparée à Lyon, pour coller les chaines des mousselines. La blancheur & la viscosité de cette farine pourroient la rendre convenable à ceux qui fabriquent des toiles en fils blanchis, particulierement aux Tisserands des toiles de *Crées*, *Rosconnes* & *Gratiennes* des environs de Morlaix. Cette substance est fort chere, mais le prix peut tomber des sept hui-

tiemes en la préparant ſur les lieux où l'on cultive les pommes de terre.

Nous avons eu beaucoup de neige ces jours derniers ſur les montagnes voiſines ; cependant les grains ont diminué de prix. La meſure de ſeigle, peſant 34 livres environ, ſe vend 50 ſous ; pareille meſure en froment, 3 l. 10 ſ. La graine de chanvre de la meilleure qualité vaut ici près 5 à 6 ſ. la livre.

DE DIEUZE (*en Lorraine*), *le 29 Avril.*

M. Collignon, Avocat en Parlement & qui fait ſa réſidence dans cette Ville, offre les ſervices de ſon miniſtere aux perſonnes qui voudront bien lui confier la conduite de leurs affaires & la diſcuſſion des procès qu'ils pourroient avoir. Il nous a remis un Mémoire dans lequel il indique la marche qu'il ſe propoſe de ſuivre. Son deſſein n'eſt pas cependant de ſe tracer une nouvelle route. » Nous reconnoiſſons trop bien, dit-il modeſtement, notre inſuffiſance à cet égard. » On ne manque pas aujourd'hui d'excellens modeles ; il ne s'agit que d'en » faire choix. La maniere dont nous nous » rapprochons davantage eſt celle des » Mémoires du procès de feu M. Du» pleix contre la Compagnie des Indes & » de quelques autres qui ſont traités dans » ce goût ».

M. Collignon voudra bien nous excuſer ſi nous n'inſerons pas dans notre Gazette, comme il l'auroit deſiré, l'Ecrit qu'il nous a envoyé ; mais il doit ſentir lui-même qu'il eſt trop long pour y trouver place dans toute ſon étendue. Il nous permettra de ne tranſcrire ici que ſa concluſion à laquelle nous ne changerons rien.

» Dans tout ce que nous dirons, nous » tâcherons, dit-il, de ne pas nous écar» ter des regles de la bienſéance & de la » modération, & nous reſpecterons exac» ment la vérité. Nous ſerons obligé » quelquefois d'être long, ſuivant la na» ture des cauſes ; avec cela nous les ſim» plifierons beaucoup, & on n'y trouvera » rien que d'eſſentiel. Nous ſerons prompt » & expéditif ; ce qui nous tiendra le » plus, ce ſera, contre le ſentiment de » bien des gens, l'examen, l'arrange» ment, l'extrait des Pieces & les inſ» tructions demandées. Nous pourrons » être dans le cas d'avancer & d'éclaircir » davantage une affaire dans peu de jours » ou de ſemaines, qu'elle ne l'auroit ſou» vent été dans pluſieurs années. Telle eſt » la marche que nous ſuivons. Nous pré» tendons gagner la plûpart des procès » qu'on nous fera l'honneur de nous con» fier & que nous aurons trouvé juſtes, » de droit public comme de droit privé, » ſans être aſſujettis aux inconvéniens de » ceux qui, avec ce qu'ils ont été gagnés, » n'ont ſouvent rien de déciſif. Nous con» cevons l'étendue & la difficulté de notre » propoſition : pluſieurs la taxeront peut» être de téméraire ; il ſuffit que cela ne » ſoit pas impoſſible. Cependant nous ne » nous chargeons d'aucune affaire d'Au» dience : ce que nous avons dit ne s'en» tend que des procès par écrit ; nous y » mettons encore cette reſtriction que » nos Mémoires & Plaidoyers devront » paroitre au jour, pour être jugés par » le Public avant les Jugemens qui inter» viendront, ſans quoi cela ſeroit diffi» cile. Nous embraſſerons auſſi l'objet de » la conſultation ; mais comme nous ré» putons que la juſteſſe des déciſions & le » moyen de les faire ſentir, dépendent » principalement d'un expoſé fidele & » revêtu de toutes ſes circonſtances, il » ſera néceſſaire que nous nous chargions » de la rédaction du Mémoire à conſul» ter, ſauf aux Parties à donner un Pré» cis. Le tems employé pour nous acque» rir le fonds de ſcience néceſſaire eſt » une des raiſons principales pour leſ» quelles nous ne nous ſommes pas en» core fait connoitre. Nous dirons que » nous avons cependant l'avantage de l'ê» tre par une petite production ſur le dé» frichement des terres, qui vient de pa» roitre. Nous pourrons avoir lieu de re» lever des familles entieres écraſées & » les victimes de la mauvaiſe foi & de l'in» juſtice. Nous eſperons qu'on ſera con» tent. Nous nous efforcerons de nous ren» dre digne du ſuffrage du Public en ré» pondant à ſa confiance avec toute la fi» délité, l'exactitude & le zele dont nous » ſommes capable, & qu'il eſt en droit » d'attendre des perſonnes de notre Pro» feſſion.

» Ceux qui voudront nous charger de » leurs affaires, pourront s'adreſſer à » M. Collignon, Avocat en Parlement, » à Dieuze en Lorraine. On prie d'af» franchir ».

Description d'un Niveau nouvellement inventé par M. Lefebvre, Ingénieur de Sa Majesté Prussienne; tirée des Memoires manuscrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne.

» Il y a peu d'instrumens de Géométrie dont on fasse un usage plus fréquent que du Niveau, dans la pratique de l'Architecture champêtre, c'est-à-dire dans l'art de tracer des jardins & de conduire des eaux pour les embellir, enfin dans tous les ouvrages que les Particuliers opulens font faire à la Campagne lorsqu'ils veulent joindre l'agréable à l'utile. Je crois donc rendre un très-grand service aux Architectes de jardins, en leur faisant connoitre un Niveau infiniment plus commode que le Niveau d'eau dont ils se servent ordinairement, & peu dispendieux en même tems. Celui dont je vais essayer de leur donner une description exacte, a été inventé par un Ingénieur célébre, attaché à un des plus grands Monarques de son siecle, & qui a toujours joint la pratique à la théorie.

Ce Niveau dont la premiere idée est due à M. Huygens, n'est autre chose qu'une grande croix creuse dont la branche verticale est de beaucoup plus longue que la branche horizontale qui la traverse par le milieu.

Cette derniere qui doit être parfaitement d'équerre avec la branche verticale a deux ouvertures garnies de fils qui se croisent pour observer les objets.

Dans l'intérieur de la branche verticale est suspendue à une cheville qui est au haut de cette derniere, un petit poids cylindrique. On a eu l'attention de tracer une ligne de fois sur le milieu de cette longue branche laquelle doit répondre au fil qui suspend le plomb quand on opere.

Pour s'assurer de cette correspondance, on pratique quelques petites fenêtres le long de la branche que l'on garnit d'une petite glace.

Comme il pourroit arriver que le fil à plomb balançât trop long-tems si le petit poids étoit suspendu dans l'air, on met un petit vase de cuivre ou de fer blanc au bas de la branche verticale, dans lequel on verse de l'huile de lin un peu épaissie au feu.

Les visieres ou pinnules de la branche horizontale doivent être disposées de maniere que le rayon visuel ne fasse que raser le fil à plomb quand on *bournoye* les objets, au lieu de l'interrompre.

Des arcs de 90 degrés ayant extérieurement leur côté concave servent à entretenir les bras de cette croix de maniere qu'ils se coupent toujours à angle droit. Voilà en peu de mots tout l'instrument.

Ce Niveau est porté par un cercle de cuivre ou de tout autre métal, garni de deux petits cylindres mobiles, dans l'endroit où doivent poser les arcs qui soutiennent & assujettissent les branches du niveau. Ce cercle est soutenu par quatre petits piliers sur un autre cercle qui pose sur un triangle de bois auquel sont adaptés trois pieds qui s'ouvrent & se ferment comme ceux des télescopes. La longue branche, c'est-à-dire la verticale doit traverser ce triangle; c'est par cette raison qu'on y pratique une large fente capable de la laisser passer librement.

Usage de cet Instrument. Quand on veut se servir de ce niveau, on fait mouvoir la branche verticale jusqu'à ce que la ligne de foi concoure avec le fil. On est alors assuré que la branche verticale sera perpendiculaire à l'horizon, & que la seconde branche sera horizontale ou de niveau, & par conséquent les objets que rencontrera le rayon visuel à droite & à gauche seront à égale distance du centre de la terre ou sur le même niveau.

Je crois que si les arcs qui assujettissent les branches de cette espece de croix étoient tournés extérieurement du côté de leur partie convexe, sur-tout ceux qui posent sur les especes de roulettes ou boulons mobiles, le mouvement du Niveau seroit plus facilé & plus assuré. Il est vrai que le pied de l'instrument occuperoit alors un peu plus de place.

M. Lefebvre à qui nous sommes redevables d'un bon Traité du Nivellement & d'un Traité de l'Art de lever les Cartes, ne s'est jamais servi, dans ses opérations, d'autre Niveau que de celui que je viens de décrire.

Je sçais que M. Grandjean de Fouchi a imaginé un Niveau très-ingénieux qui se vérifie de lui-même & qui a de plus l'avantage d'être moins embarrassant que celui que je viens de décrire; mais il coûte infiniment plus cher.

M. Baradelle fils, demeurant rue des Postes, près de Sainte Genevieve à Paris, chez lequel on trouve toutes sortes d'instrumens de Mathématique, construira avec beaucoup d'adresse le Niveau de M. Lefebvre ».

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 6 Mai 1778, au Samedi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 l. 9 liv. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Du Mercredi 6 Mai 1778 au Samedi 9 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 9 Mai 1778, de 52 à 53 l.; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Mai 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	714	2	marc.
Du Pérou à	704	2	marc.
Les guinées à . . .	718	3	marc.
Ducats à	98	6	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		once.
Or à 20 karats à . .	83	15	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	12	marc.
Piastres à	49	6	marc.

Changes de Paris du 9 Mai 1778.

Amsterdam	53 ½	
Londres	30 3	16e.
Hambourg	188 ½	
Madrid	15 3	
Cadix	15	
Livourne	96 ½	
Gênes	94 ½	
Lyon	¾ p.	% p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Merc. 6 Mai 1778.			Suite du Mercredi 6.		
Messieurs			*Messieurs*		
Boutray	pp^lles.	J.	Peinchein	v^res.	F.
Viageres		J.	Perpétuelles ..		F.
Tontine		J.	Patu	pp^lles.	J.
Cochin.....	pp^lles.	E.	Viageres		J.
Radix	pp^lles.	E.	Rouillard ...	pp^lles,	G.
Viageres		F.	Viageres		G.
Defrance....	Viag.	F.	Pincemaille.	Perp.	t. l.
Perpétuelles..		E.	de l'ancien Clergé.		
Gauthier	v^res.	F.	.....		
Perpétuelles...		F.	.....		
Lempereur..	Viag.	J.	.....		
Perpétuelles.		J.	.....		
Boscheron ...	pp^lles.	J.	.....		
Viageres		J.	.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Mai 1778.	*Jeudi 7.*	*Vendredi 8.*	*Samedi 9*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1600 1602 ½ . .	1610 15 20 . .	1640 35 30
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	235.	. . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	75	75 . . .
Emprunt Oct. .	370	. . . . .	372 . . .
Rescriptions . .	20 ½ 21 20 ½ 20	20 20 ½ 20 . .	20 19 ½ 20
Bil. des Fermes .	5 ½	5 4 ¾	4 ½ . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le J d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Néc des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 5 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE SALONIQUE, *le 29 Mars.*

LA coupe des bois, ordonnée dans une des forêts voisines de cette Ville, a produit environ dix-huit cens arbres de haute futaye de diverses qualités : on est maintenant occupé à les faire conduire par terre dans cette Rade, où ils doivent être embarqués pour Constantinople sur des vaisseaux Turcs qu'on attend. La longueur & le diametre de ces pieces de bois travaillées fait présumer qu'elles sont destinées pour des affuts de canon.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 6 Avril.*

La Compagnie de Commerce Prussienne, établie à Varsovie, s'est déjà relâchée sur quelques articles importans. Elle ne prend plus maintenant que deux pour cent sur le tabac qu'elle fournit au Royaume, & elle s'oblige de le livrer à la Commission du Trésor, qui en fera le débit. Le sucre & le café augmentent tous les jours de prix. Ce renchérissement est occasionné par la guerre de l'Angleterre avec ses Colonies.

On a vendu ici, depuis peu, plus de trois mille lasts de froment pour la Hollande, l'Angleterre & la France. Tous les vaisseaux Dantzickois sont nolisés à un très-haut prix pour l'Angleterre. On n'espere pas exporter d'ici pour la Hollande autant de grains cette année que la derniere. Il en est de même pour la Pologne, parce que les Commerçans d'Elbing ont été dans ce Royaume, & y ont fait des traités pour de grosses livraisons de cette denrée.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 8 Avril.*

Le Comte Henri Gottfried de Mattuschka, Baron de Spaettgen & de Toppeltschau, Conseiller de Régence de Sa Majesté Prussienne, Représentant des Etats de Silesie, Directeur de la Société Patriotique, Membre honoraire de la Société des Curieux de la Nature de cette Ville, travaille depuis quelques années, à un Ouvrage très-important. Cet Ouvrage est intitulé *Flora Silesiaca.* Il contient un détail exact & une description raisonnée de toutes les herbes qui croissent spontanément en Silésie & qui peuvent servir à la Médecine ou à la nourriture des bestiaux. Il en a déjà paru deux volumes à Breslau & à Leipsick chez Guillaume Korn.

La premiere partie de ce Recueil comprend treize classes de plantes qui viennent sans culture en Silesie ; la seconde commence à la quatorzieme classe & se termine à la vingt-troisieme. Elle contient 151 genres & 314 especes de ces mêmes plantes ; ce qui fait, avec celles

dont il eſt queſtion dans la premiere partie, 356 genres & 736 eſpeces, non compris un grand nombre d'autres qui feront la matiere d'un Supplément. M. Knoll le jeune, de Frauſtadt, Conſeiller de la Cour, & le Docteur Krocker de Breſlau, ont beaucoup contribué à la perfection de ce bon Ouvrage, dont on attend la continuation avec impatience. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il y eût dans chaque Province de tous les Etats de l'Europe des perſonnes éclairées & laborieuſes qui s'occupaſſent ainſi de cette partie de l'Hiſtoire naturelle dont la connoiſſance n'eſt pas moins utile aux Fabriques & aux Arts, qu'à la Medecine & à l'Economie.

DE DARMSTADT, *le 10 Avril.*

Notre Gouvernement continue à s'occuper de projets utiles au Peuple. Par exemple, les Bourguemeſtres de chaque endroit, & ceux qui étoient chargés des affaires, n'étoient ci-devant en fonction que pour un an; ils y ſeront déſormais à perpétuité. Pluſieurs conſidérations ont déterminé le Souverain à faire ce changement 1°. La néceſſité qu'impoſoient des élections ſi ſouvent répétées, d'élire des perſonnes qui n'étoient nullement capables de remplir les charges. 2°. Le peu de tems que ceux qui étoient choiſis avoient pour ſe mettre au fait des affaires. 3°. L'empreſſement & l'avidité avec leſquels certaines perſonnes s'empreſſoient de profiter d'une Magiſtrature dont ils ne devoient pas jouir plus d'un an. 4°. La connivence & l'eſpece de ligue qui s'établiſſoit entre tous les ſujets éligibles. Comme ils ſentoient qu'ils auroient tous beſoin les uns des autres à tour de rôle, ils ne manquoient pas de ſe traiter mutuellement avec beaucoup de complaiſance, quelquefois au préjudice du bien public & de la Juſtice. 5°. Enfin les difficultés qui ſe renouvelloient chaque année à l'occaſion de la reddition des comptes. C'eſt à la Commiſſion du Pays, établie par le Souverain, que les Bourguemeſtres rendront dorénavant compte de leur adminiſtration, quant à ce qui concerne les pupilles. Ils ſeront tenus d'envoyer à cette Commiſſion un état exact du nombre des pupilles de leur canton & de la juſte valeur de ce qu'ils poſſedent, tant en biens mobiliers qu'en biens-fonds, ainſi que de la maniere dont ces biens s'adminiſtrent. On eſpere que cet arrangement remédiera auſſi à une multitude d'autres abus qu'on n'avoit pu juſqu'ici ni prévenir, ni détruire.

ITALIE.

DE GENES, *le 7 Avril.*

On vient d'ouvrir ici pour la Reine de Hongrie, un emprunt de 2,000,000 de florins à 3 ¾ pour 100, rembourſables dans le terme de douze ans.

Toutes les denrées & marchandiſes des Indes augmentent journellement de prix, & les inquiétudes qu'occaſionnent les bruits de guerre ſur mer, font un tort conſidérable au Commerce.

FRANCE.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DES ENVIRONS DE COUHÉ-VERAC (*en Poitou*), *le 12 Avril.*

Lettre au Rédacteur. » La maniere de cultiver du Seigneur de ce canton, dont vous avez déjà parlé, Mr, fait actuellement l'admiration de ſes voiſins; après avoir eſſuyé leur critique, elle va leur ſervir de modele: quelques-uns ont déjà envoyé des Ouvriers prendre les proportions de ſa charrue de Brie; je ſuis perſuadé que cette méthode ſe répandra de proche en proche, & qu'on s'en ſervira bientôt dans toute la Province. On ſe rend enfin à l'évidence; pour juger de la bonté de ſes labours, il ne faut que jetter les yeux ſur les champs enſemencés, ils contraſtent ſingulierement enſemble, & l'on n'a pas beſoin de demander quels ſont ceux de ce Seigneur, on les devine aiſément.

Les Particuliers qui n'ont pas encore adopté cette charrue, tâchent de ſuppléer à l'inſuffiſance des labours ordinaires en paſſant, dans cette ſaiſon, ſur leurs bleds une eſpece de herſe formée d'épines & de branchages, qui tirée par deux bœufs dans toute la longueur des ſillons, diviſe la terre & *ſarcle* en quel-

que forte les bleds. Ceux de ce Seigneur Cultivateur n'ont pas besoin de ce *sarclage* ; la terre a été suffisamment ameublie par la charrue passée en tout sens. Il évite donc par-là les frais du traînage de cette herse dont l'usage peut d'ailleurs être bon pour ceux qui n'ont pas labouré avec la charrue de Brie qu'il est impossible de suppléer.

On suivra sans doute encore bientôt sa méthode dans le transport des fumiers; il n'attend point, comme on le fait dans toute la Province, à les conduire dans les champs lorsque l'hiver a rendu les chemins impraticables ; il choisit cette saison-ci pour les y faire conduire ; il y en forme de gros tas qu'il fait couvrir d'une couche épaisse de terre ; en empêchant l'évaporation des sels, elle s'en impregne pour ainsi dire elle-même, & devient un accroissement au fumier qu'elle conserve.

Il seme aussi beaucoup de treffle, & il a éprouvé qu'un champ ainsi ensemencé produisoit plus des deux tiers de bénéfice que s'il l'eût été en froment ; la graine seule, s'il l'eût vendue, lui auroit rapporté plus d'une moitié en sus.

Je vous ai dit autrefois que la culture des pommes de terre n'étoit pas non-plus négligée par ce Seigneur, il en recueille abondamment ; non-seulement le bétail s'en nourrit, mais les Ouvriers les trouvent excellentes.

Tout prospere dans cette heureuse habitation où l'œil du Maitre vivifie tout, en se portant par-tout. Cette activité & cette inspection n'est pas, selon moi, une des moindres causes des progrès de sa culture.

La satisfaction qu'il ressent d'une semblable réussite vient d'être un peu alterée par une maladie épidémique qui s'est répandue sur les habitans de sa basse-cour; les poules & les dindons y sont tous morts successivement & en peu de tems. Vous rendriez un grand service à cette Province, Mr, si par vos invitations vous pouviez procurer un préservatif ou un remede contre cette maladie qui a déjà été décrite dans vos Feuilles, & qui afflige souvent cette Province. Il n'est point d'objet indifferent dans l'Economie rurale, quelque minucieux qu'il puisse paroitre au premier aspect. Nos tables seroient très-mal servies si la volaille nous manquoit ; elle est pour plusieurs cantons une branche considérable de commerce. Combien les œufs seuls ne sont-ils pas recherchés, combien ne sont-ils pas utiles ? ».

DE L'ABBAYE DE SAINT MICHEL (*en l'Herm*), *le* 12 *Avril.*

Lettre au Rédacteur. » J'ai lu, Mr, avec bien de la satisfaction la lettre inserée dans votre Feuille du 24 du mois dernier, au sujet du Fanal en réverbere établi sur la Tour des Baleines en l'Isle de Ré ; comme il me paroit intéressant d'en faire connoitre la description, voici un Mémoire qui vient de m'être adressé par un Habitant du Bourg d'Ars, en l'Isle de Ré, qui a été à portée de voir par lui-même l'établissement de cette machine, & qui en a aussi suivi & observé très-exactement tous les effets.

Dans la Lettre, Mr, que vous avez extraite des *Affiches du Poitou*, il y a une erreur qu'il convient de relever. En parlant de la Tour de Chassiron, on dit qu'elle est *près la côte de l'Isle d'Oleron* ; elle est certainement sur l'Isle même ».

MEMOIRE sur le Fanal en réverbere placé sur la Tour des Baleines en l'Isle de Ré.

Le Fanal en réverbere placé sur la Tour des Baleines en l'Isle de Ré, doit être regardé comme un des plus beaux établissemens de notre tems ; cette industrieuse machine se passeroit même du nom de son Auteur, s'il pouvoit rester ignoré ; mais quoiqu'elle n'ajoute rien à la célébrité de ses talens, elle ajoutera encore à notre estime qui doit être sa récompense la plus flatteuse.

M. Sangrain étoit déjà avantageusement connu par l'illumination de la Capitale & de quelques autres Villes du Royaume ; mais l'utilité de ses talens ne devoit pas se renfermer dans l'enceinte des Villes, il desiroit les rendre encore plus généralement utiles, & ses vœux ne pouvoient rester sans effet sous un Gouvernement éclairé : bientôt M. Meulan d'Ablois, Intendant de la Généralité de la Rochelle, fit tourner au profit de notre Province les nouveaux efforts de l'Artiste.

Cet illustre Magistrat avoit vu que si

le pays confié à son administration devoit tout son éclat au Commerce maritime, ce Commerce devoit aussi tous ses succès à la sûreté de la navigation. C'est cette vérité, depuis long-tems reconnue, qui fait allumer des feux sur les côtes pour assurer la route des vaisseaux, établissemens utiles, mais dont l'importance ne suppose pas toujours la perfection; tel étoit le Phare établi à l'extrêmité septentrionale de l'Isle de Ré; son utilité n'en faisoit que mieux sentir l'insuffisance. Placé sur une côte hérissée d'écueils, il doit guider tous les vaisseaux qui fréquentent ces parages, & il est aisé de sentir qu'un établissement si intéressant ne peut avoir de petits défauts; tous sont considérables, parce qu'ils peuvent être tous de la plus grande conséquence. M. d'Ablois crut devoir fixer sur cet objet l'attention du Gouvernement, & M. Sangrain eut ordre de se transporter vers la fin de 1776 à l'Isle de Ré pour examiner sur les lieux les vices de cet établissement: ils ne devoient pas échapper à de tels yeux, & tout le monde va les reconnoître aussi.

Le charbon de terre étoit l'aliment du feu qui brûloit sur cette Tour: on peut se représenter l'effet de ce feu par celui d'une Forge dont la pâleur le peut faire prendre dans l'éloignement pour une étoile; inconvénient énorme & dont le nouveau feu ne sera jamais susceptible; en outre l'aliment du feu consume, ce dernier perd de son activité, le foyer même diminue, & le volume de feu observé dans différens tems, quoiqu'à une distance égale, varie & rend tous les jugemens qu'on voudroit tirer sur la distance où l'on est de ce point, ou impossibles ou dangereux: d'ailleurs ce feu, exposé à l'intemperie de l'air, peut devenir, par rapport à ceux pour lesquels il a été allumé, absolument invisible; un vent impétueux de mer jette du côté de la terre toute la flamme du foyer & en intercepte par conséquent la vue du côté dont il souffle. A la connoissance des défauts de l'établissement, M. Sangrain joignit bientôt l'idée du remede. De retour à Paris, il présenta ses observations & ses desseins, reçut ordre de travailler en conséquence, & le Fanal en réverbere fut fait.

La beauté & la perfection de cette machine résultant de l'ensemble de ses parties, une description exacte peut seule en faire connoître le mérite.

La forme de la lanterne est octogone; elle a douze pieds de hauteur sur six de diametre, & est fermée par vingt-quatre glaces.

Il y a dans l'intérieur de la lanterne une tige de fer portant deux cercles en forme de lustre, où sont adaptées seize lampes en deux étages; les huit du premier rang portent huit réverberes chacun de dix-huit pouces de diametre, & les huit du deuxieme rang huit autres réverberes de chacun seize pouces de diametre; les seize lampes réunissent ensemble quarante méches, lesquelles produisent une surface de six pieds de feu, dont il en sera apperçu vingt-quatre pouces de chaque point de l'horison, & en additionnant la réunion des foyers, la grosseur du globe de feu est de quatre pieds.

Après avoir été approuvé par le Gouvernement, le Fanal ainsi disposé a été transporté à l'Isle de Ré, posé & allumé pour la premiere fois le sept Septembre 1777, sous les yeux de M. Sangrain qui n'a quitté sa machine que lorsqu'elle n'avoit plus besoin que d'Admirateurs.

Ses effets ont répondu à l'idée que le mérite de l'Auteur en avoit fait concevoir. Plusieurs Capitaines ont rapporté avoir vu bien distinctement le feu du nouveau fanal de quatre ou cinq lieues de distance; ce qui suffit sans doute, puisque les rochers des Baleines ne s'étendent tout au plus qu'à deux lieues en mer. L'expérience des trois Fanaux déjà établis au Cap Frechel, à Marseille & à Saint-Mathieu, & qui ont remplacé avec succès des feux de charbon de terre, rassurera sans doute ceux qui craindroient que ces bons effets pussent souffrir de l'altération. On doit observer que cette belle machine pare à tous les défauts de l'établissement qui l'a précédée. Les effets invariables de ce feu qui conserve toujours un foyer égal en grosseur & en vivacité, peut servir aux Navigateurs de point infaillible sur lequel ils jugeront, à l'aide du télescope, de la distance où ils sont de la côte; ils ne pourront jamais le confondre avec une etoile, le feu étant trop vif pour les exposer à cette erreur. Enfin la vue n'en

pourra jamais être interdite aux Marins ; le vent qui pourroit seul causer cet inconvénient, n'a aucune prise sur ce feu.

Toutes ces observations, faites à l'avantage du Fanal en réverbere, ne sont pas seulement le résultat d'un raisonnement théorique ; les certificats de MM. les Commissaires de la Marine & des Chambres du Commerce, envoyés au Ministre lui-même qui a honoré cet Artiste d'une lettre de félicitation & d'encouragement, en constatent le mérite.

Mais ce qui doit flatter le plus M. Sangrain, & ce qui prouve le mieux en effet le succès de ses talens, c'est qu'il a reçu des ordres pour établir une pareille machine sur la Tour de Chassiron en l'Isle d'Oleron.

Il est sans doute inutile de détailler ici le service journalier du Fanal en réverberes, on se contentera de remarquer que du systême économique de ce nouvel établissement, il résulte une diminution considérable de frais respectivement à ceux qu'entrainoit l'ancien.

Aux sentimens d'estime que nous inspire ce célébre Artiste, nous devons en joindre un autre non-moins mérité sans doute en faveur du Magistrat Citoyen qui est à la tête de l'Administration de cette Province & par qui nous jouissons des travaux du premier ; la plus vive reconnoissance doit être le prix des soins qu'il étend sur tout, & les monumens de ses bienfaits ne doivent point être en même tems ceux de notre insensibilité.

DE PARIS, *le 30 Avril.*

» Le 17 Mars dernier, vers huit heures trois quarts du soir, on vit s'élever d'une piece d'eau à côté de la riviere de Bievre, au Clos-le-Prêtre, dit autrefois Clos-Payen, une espece de globe d'un feu clair, changeant comme les couleurs de la gorge de certains pigeons, & d'environ un pied de diametre en apparence. Cette vapeur lumineuse roula fort légérement sur plus de cinq cens pieces de toiles, étendues sur le pré, qui n'en ont point été endommagées. Ce phénomene, aussi rare que singulier dans les environs de cette Capitale, n'a duré que 30 secondes. Plusieurs personnes assurent avoir apperçu dans le même moment une grande lueur au ciel, vers le nord-ouest ».

Extrait du Journal Politique de Geneve.

Le Roi, par Arrêt de son Conseil du 5 Avril dernier, fait défenses à tous ses Sujets Blancs de l'un & de l'autre sexe, de contracter mariage avec les Noirs, Mulâtres, ou autres gens de couleur, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu, par telle loi qu'il appartiendra, sur l'état desdits Noirs, Mulâtres ou autres gens de couleur de l'un & de l'autre sexe qui étoient en France avant la Déclaration du 9 Août dernier; fait défenses à tous Notaires de passer aucun contrat de mariage entre eux, à peine d'amende. Veut Sa Majesté que si aucun de ses Sujets contrevient auxdites défenses, les contractans soient sur le champ renvoyés dans ses Colonies : Enjoint Sa Majesté à M. Lenoir, Conseiller d'Etat & Lieutenant-Général de Police de la Ville de Paris, & aux Intendans & Commissaires départis dans les Provinces, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, & de donner sur le champ avis au Secretaire d'Etat ayant le Département de la Marine, des contraventions qui auroient été faites au présent Arrêt, pour y être par S. M. pourvu ainsi qu'Elle avisera bon être.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livre.

Moyen d'extirper l'usure, ou Projet d'établissement d'une Caisse de Prêt public sur tous les biens de l'Homme, contenant les Lettres-Patentes de création du Mont-de-Piété de Paris en 1777. Dédié à Henri IV. par M. le Prevost de Saint-Lucien, Avocat au Parlement. A Paris, chez Lesclapart, Libraire, Quai de Gèvres ; & chez l'Auteur, rue Sainte-Apolline. 1777. In-12 de 400 pag. Prix 3 liv. broché, & franc de port par tout le Royaume.

Il y a quelques années que cet Ouvrage, dicté par le Patriotisme, a paru pour la premiere fois. Tous les Ouvrages périodiques en ont parlé avec éloge, ou ne lui ont opposé que quel-

ques difficultés assez légeres auxquelles l'Auteur a répondu d'une maniere satisfaisante. Mais ce qui doit le satisfaire lui-même, est de voir que son zele n'a point été infructueux, & que ses projets viennent enfin d'être réalisés dans cette Capitale, par l'institution d'un Mont-de-Piété. Cette espece d'établissement existe depuis long-tems chez les Etrangers, & son origine remonte à des tems assez éloignés, comme on peut le voir dans cet Ouvrage. L'Auteur y a recueilli, très-sçavamment, tout ce qu'il y a de plus curieux & de plus instructif à sçavoir sur cette importante matiere.

I I.

PRINCIPES de Culture, adressés aux Vignerons par le P. Prudent de Faucogney, dans sa Dissertation sur les maladies qui attaquent les vignobles de Franche-Comté.

» Vous donc qui, par goût & par choix, cultivez la vigne que vos peres vous ont transmise; vous qui, moins fortunés, êtes peut-être condamnés par la nature à planter des ceps dont vous ne recueillez pas les fruits, connoissez les ressources de votre Art, jouissez au moins du plaisir délicat qu'inspire toujours à une ame sensible la noblesse de ses vues, l'étendue & la justesse de ses combinaisons, le succès de son travail: ce prix de votre industrie sera à vous seul, il vous flattera sans doute si vous avez des amis, il vous flatteroit même encore, si vous n'aviez que des jaloux. Voyez d'un œil tranquille l'immense héritage de votre voisin, mais n'ambitionnez que le terrein que vous pourrez cultiver avec aisance & avec soin; connoissez d'abord la valeur de vos terres; dirigez vos plantations & vos engrais selon leurs qualités respectives; facilitez sur-tout l'écoulement des eaux. J'aimerois assez des rigoles & quelques fossés soutenus d'un petit mur, qui d'espace en espace recevroient les terres qui descendent toujours, ou que des pluies bruyantes causées par des orages pourroient entraîner. Si cependant ces murs & ces fossés ne vous plaisent point; si vous les trouvez embarrassans & coûteux, n'oubliez pas au moins de reporter aussi-tôt au-dessus des vignes les terres éboulées. Si le bois est vigoureux & sain, vous pourrez encore le recoucher & multiplier vos fosses dans les terres légeres. Si au contraire il est foible & languissant, recouchez plus rarement; que vos fosses soient moins profondes. Gardez-vous bien de négliger l'usage des crossettes ou chapons; cette excellente méthode est sans doute bien préférable à cette habitude de toujours recoucher, qui se trouve sujette à mille inconvéniens, qui, dans les terres fortes & humides, cause les plus grands ravages, & peut-être même une grande partie des dépérissemens actuels dont nous nous plaignons. Labourez-les souvent, vos vignes; ménagez cependant les racines des ceps, choisissez votre tems; si vous les travaillez par des tems pluvieux, vous les perdez; si changeant brusquement de méthode, vous prenez un tems trop sec, le soleil absorbera encore le peu d'humide qui les soutient, & elles en souffriront long-tems. Lorsqu'un cep languit & qu'il est prêt à périr, arrachez-le aussi-tôt; remplacez-le par une crossette bien nourrie, bien saine, coupée proche le collet, & dont les yeux rapprochés annoncent la fertilité & la vigueur; choisissez-là sur un cep jeune encore, mais cependant fort & bien formé, & sur-tout bien connu par les différens fruits qu'il vous aura déjà donnés; que vos échalas placés au Nord, puissent un peu garantir les rejets foibles encore, contre la rigueur des froids; ne les serrez point trop, ces tendres rejets; que leurs feuilles aient de la liberté & de l'aisance; qu'un vent léger puisse toujours les faire flotter à son gré. Si vos terreins sont froids & humides, retardez de quelques jours l'opération de la taille, ne pressez point trop votre labour. Si les gelées de l'hiver ou du printems ont endommagé vos ceps ou leurs bourgeons, qu'une délicatesse mal entendue ne retienne point votre bras; choisissez un tems doux, & coupez sans pitié tout ce que les froids auront alteré; ne laissez qu'une fléche au jeune plant; les ceps qui auront beaucoup porté, ménagez-les pour l'année suivante; laissez-leur moins de bois. S'ils sont trop chargés de raisins, n'écoutez point un vil intérêt du moment qui vous

tromperoit ; ſoulagez-les, ces fruits mûriront mieux, ils en deviendront plus beaux, & vous donneront un meilleur jus ; ébrouſſez de bonne heure, enlevez les fauſſes pouſſes, les vrilles & les druges qui épuiſent le cep, mais pincez-le avec délicateſſe & avec ſoin ; qu'une main robuſte & aveugle ne déchire point la jeune fleche, trop foible ſans doute pour ſoutenir ce rude effort. Quand vos raiſins auront à peu près leur groſſeur, enlevez alors la ſuperficie de la taille & de ſes jets qui ſurmontent & entraînent le foible échalas. Gardez-vous cependant de trop arracher de ces larges feuilles qui ornent le cep ; loin d'enlever la nourriture au fruit de la vigne, elles lui en préparent une convenable, elles les garantiſſent de l'impreſſion des froids brouillards ou des chaleurs brûlantes qui le deſſécheroient ſur ſa tige mal défendue. Lorſque vous vendangez, ſi la pluie vous ſurprend, ſuſpendez votre travail ; la vigne en ſouffrira moins, le vin que vous ferez ne s'en trouvera point affoibli, il en ſera plus vermeil & ſe conſervera plus long-tems. Après la récolte, malgré vos longues fatigues, donnez encore un léger coup de béche à la ſuperficie du terrein qui aura été le plus foulé ; il ſera mieux diſpoſé à recevoir les ſels que les neiges y apporteront pendant l'hiver ; il retiendra plus aiſément les autres ſubſtances bienfaiſantes que les vents font circuler ſans ceſſe ».

III.

Observation ſur l'uſage de la feuille d'orme.

» Entre un grand nombre d'avantages que nous pouvons retirer de cet arbre, & que nous en retirons en effet, il en eſt un qu'on néglige un peu trop dans les campagnes. On ne fait pas aſſez attention que ſa feuille peut fournir pendant l'hiver une excellente nourriture aux beſtiaux ; bouillie avec du ſon, elle devient un aliment très-nourriſſant pour les porcs. Je connois ſur la Paroiſſe de l'Archant en Gâtinois une femme qui, reſtée veuve avec cinq ou ſix enfans en bas âge, & ne recueillant qu'un peu de grains, ſe mit à nourrir une truye avec des feuilles d'orme, du ſon bouilli & quelques graines. Cette truye lui donnoit trois portées par an ; ce qui lui faiſoit un revenu de vingt-cinq piſtoles, qui réuni à ce qu'elle pouvoit avoir d'ailleurs, la mettoit en état de ſubvenir aux plus preſſans beſoins de ſa trop nombreuſe famille. C'eſt après la derniere ſeve d'Août & avant les premieres gelées qu'il faut recueillir les feuilles d'orme. On les fait ſécher dans les greniers & on les y conſerve, pour les donner pendant l'hiver aux beſtiaux, en les mêlant avec des menues pailles. Au reſte il ne s'agit ici que des ormes à tête & non-pas des ormes à haute tige. Les feuilles de cette derniere eſpece ne ſont pas aſſez ſucculentes. *Signé*, MIGER.

M. Miger, en publiant cette petite obſervation, n'a pas prétendu ſans doute nous apprendre une nouveauté ; il a voulu ſeulement confirmer ce qu'on ſcavoit déjà de la propriété qu'ont les feuilles d'orme de pouvoir ſervir d'aliment aux beſtiaux. Tous ceux qui ont écrit ſur l'Economie Ruſtique ne manquent pas d'obſerver que les feuilles d'orme font une excellente nourriture en hiver pour les moutons, les chevres, les vaches, & ſurtout pour les bœufs qui en ſont auſſi friands que d'avoine.

IV.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 1 Mai.

Les quatre aloſes, depuis 20 liv. juſqu'à 24 ; les aloſes de Seine, depuis 12 liv. juſqu'à 20 ; le ſaumon, depuis 9 liv. juſqu'à 16 ; le turbot, depuis 10 liv. juſqu'à 16 ; la raye blanche, depuis 5 liv. juſqu'à 6 ; la raye bouclée, depuis 3 l. juſqu'à 4 ; le panier de limandes Picardes, 4 liv. ; la barbue, depuis 5 liv. juſqu'à 6 ; la paire de ſolles, depuis 2 liv. juſqu'à 4 ; les gros carrelets, depuis 1 l. 4 ſous juſqu'à 1 liv. 10 ſous ; le panier de moules 2 liv.

Aujourd'hui la marée a été très-abondante.

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 29 Avril 1778, au Samedi 2 Mai, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 18, 19, 20 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 15 s. à 10 liv. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 29 Avril 1778 au Samedi 2 Mai, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 2 Mai 1778, de 53 à 54 l.; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Mai 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	714		
Du Pérou à	704	3	
Les guinées à . . .	718	1	
Ducats à	98	5	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	83	12	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	14	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	10	
Piastres à	49	7	

Changes de Paris du 2 Mai 1778.

Amsterdam	53 ½ argent.
Londres	30 1 8e.
Hambourg	183 ¾
Madrid	15 3
Cadix	14 19 6
Livourne	96 ¼
Gênes	94 ¼
Lyon	⅞ p. % p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Sam. 25 Avril 1778.

Messieurs

Delamotte.. pp^lles.	C.	
Viag. 6 p. m. 1777. t. l.		
Creuzé ..... pp^lles.	C.	
Viageres.....	C.	
Tontine	C.	
Certain ..... pp^lles.	F.	
Viageres	G.	
Tontine	J.	

Du Lundi 27.

Boutray ..... pp^lles.	J.	
Viageres	J.	
Tontine	J.	
Cochin..... pp^lles.	D.	

Suite du Lundi 27.

Messieurs

Radix ..... pp^lles.	E.	
Viageres.....	E.	
Defrance....Viag.	D.	
Perpétuelles..	D.	
Gauthier ..... v^res.	E.	
Perpétuelles ..	E.	
Deschapelles. v^res.	J.	
Perpétuelles.	J.	
Decourmont pp^lles.	F.	
Viageres	F.	
Alissant.. Viag.....	J.	
Tontine	J.	
Nau..... pp^lles.	J.	
Viageres	J.	
Tontine	J.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARI

Avril. 1778.	*Jeudi 30.*	*Vend. 1 Mai.*	*Samed.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1575 72½ 70 . .	1570 75 72½ 75	1580 . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 8es. . . .	225	225	. . . .
D°. 25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct. .	368 66 . . .	366	. . . .
Rescriptions . .	20½ 21 20½ .	20½ 21 21½ 20½	21 21½ 21
Bil. des Fermes .	. . . . .	5½	6 . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonne de 24^ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le N des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 14 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 24 Janvier.*

LA peste qui depuis cinq ans étoit demeurée comme assoupie dans cette Ville, vient de se réveiller. Elle s'est fait sentir dans plusieurs quartiers. Elle a déjà emporté quelques Francs dans les Fauxbourgs, & entr'autres un François qui étoit employé à la nouvelle Fonderie. On attribue l'apparition de ce fléau à la douceur extraordinaire de l'hiver. Les fievres malignes y enlevent aussi beaucoup de monde.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 3 Février.*

Les matieres que le regne végétal fournit pour les teintures, nous coûtent beaucoup. Les principales sont la garance, le santal, le bois de Bresil, le saffran, le carthame, la vouede, l'indigo & l'*orleane*. Nous achetons de la garance pour 14,000 roubles. La plante, *rubia tinctorum* de Linné, cultivée en Europe sous le nom de garance ou de krapp des Allemands, vient naturellement dans le Gouvernement d'Astrakan auprès du Terek, de la Koura & de la Kouma. Dans les environs du Terek, il s'en fait annuellement une récolte considérable. Mais on perd beaucoup de tems à chercher cette plante sauvage. Deux personnes qui prendroient la peine de la cultiver, dans ces endroits où le climat & le terrein lui sont si convenables, gagneroient aisément autant que peuvent gagner actuellement dix personnes qui, pour recueillir cette plante, sont obligées d'aller de place en place; ce qui leur fait perdre beaucoup de tems. D'ailleurs en arrachant toujours cette plante, & ne la replantant jamais, c'est le moyen de la faire bientôt disparoître entierement. Il faudroit donc faire des plantations de garance en regle, & cette garance ne seroit pas certainement inférieure à celle de Hollande & d'Erfort; mais il faudroit en même tems observer de la faire sécher à l'ombre & au grand air, & non-pas l'exposer à la chaleur trop active d'un fourneau souterrein. Cette culture réussiroit dans les terreins fertiles & humides des Gouvernemens d'Astracan, d'Azow, d'Orenbourg, de Casan, de Voronege, de Belgorod, de Slobodes & dans la nouvelle & petite Russie. On trouve encore dans ces diverses Provinces plusieurs autres plantes sauvages qui ont du rapport avec la vraie garance; tels que le *gallium boreale*, le *mollugo*, l'*asperula tinctoria* de Linné & la *cruciata palustris maxima* de Buxbaum, qu'on appelle en Russe *Mariona*. La racine de cette derniere plante est plus forte que celle des précédentes & par conséquent plus recherchée. Lorsque la garance sera assez abondante chez nous,

nous n'aurons plus un si grand besoin du *Santal* & du bois de *Bresil*, dont nous achetons pour 114,000 roubles. L'origan, plante très-commune dans nos cantons, peut aussi servir pour teindre en beau cramoisi. On recueille auprès du Mosdock, dans le Caucase, une espece de saffran qui y vient naturellement; nous l'employons & comme épicerie & comme drogue pour la teinture. Nous dépensons annuellement 3100 roubles pour cet objet de consommation. Nous pourrions y suppléer en cultivant le *carthame* dont nos Teinturiers en soie font un assez grand usage pour teindre en incarnat & en couleur de rose. Cette plante fleurit parfaitement bien dans les jardins à Toropets, à Moscou, à Tzaritzine, à Poltava & ailleurs. La vouede ou le pastel est très-nécessaire aux Teinturiers pour les couleurs bleues & vertes. Ces Ouvriers font une grande consommation de cette plante qu'on achete de l'Etranger. Cependant il y a lieu de croire qu'elle prospéreroit chez nous. Elle vient même sans culture dans certains cantons. On a déjà essayé de la cultiver dans le District de Pensa & à Voronege, & on assure que ces premieres tentatives ont réussi. Nous serions d'autant plus intéressés à suivre ce projet que le pastel pourroit dans un grand nombre de circonstances remplacer l'*indigo* dont nous faisons une consommation exorbitante, puisque nous en achetons tous les ans pour 494,000 roubles dont nous ne cédons aux Nations étrangeres que pour 59,000 roubles. L'*écorce de fresne* donne aussi une teinture bleue. Il seroit à desirer qu'on fit des expériences pour s'assurer s'il n'y auroit pas moyen de tirer parti de la couleur que produit cet arbre qui est très-commun dans l'Empire Russe & sur-tout dans la petite & la nouvelle Russie, & dans toute l'étendue du Gouvernement d'Azow. Il y auroit beaucoup à gagner pour la Nation si nous pouvions perdre le goût presque exclusif que nous avons pour le bleu & le verd, & accréditer les couleurs rouge, jaune & orange. Nous avons déjà beaucoup de drogues pour le rouge, & rien ne seroit plus facile que d'en multiplier le nombre. Les plantes pour la teinture jaune croissent en quantité dans nos campagnes. Les graines d'Avignon y sont très-abondantes. En mêlangeant les couleurs extraites de ces plantes avec un peu d'indigo, ou avec la garance, on pourroit produire différentes nuances de jaune & d'orangé qui ne seroient pas désagréables; ce qui nous mettroit dans le cas de renoncer au *rocou* ou à l'*orléane*, drogue de l'Amérique, qui teint en orangé & pour laquelle nous débourfons tous les ans 12,000 roubles.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 7 Février.*

Le Pilote-Côtier de Stavanger, en Norwege, nommé Gunder-Kiœlsen Friestadt, s'étant constamment distingué dans toutes les occasions périlleuses auxquelles l'expose l'exercice de son état, & ayant eu le bonheur de sauver, il y a quelque tems, le *Schleswig*, vaisseau de guerre qui avoit fait naufrage dans le passage dangereux de Caggeraek, le Roi a voulu qu'il lui fût accordé une gratification de 300 risd. argent de Lubeck. Outre cette récompense, S. M. lui a fait remettre une médaille attachée à un ruban bleu, dont M. de Winterfeld, Chambellan & Capitaine du *Schleswig* l'a décoré à bord de ce même bâtiment & en présence de l'Equipage & de tous les Pilotes-Côtiers qu'on avoit rassemblés. A ce trait de bienfaisance, on reconnoit un Souverain qui est jaloux d'entretenir dans le cœur de ses Sujets les vrais principes de l'honneur, & d'y faire germer les vertus patriotiques.

ALLEMAGNE.

De Breslau (*en Silésie*), *le 28 Janvier.*

Christophe Flerschers est mort ici, il y a quelque tems, âgé de cent ans huit mois & onze jours. Trois de ses enfans & trente-sept de ses petits-fils l'ont conduit au tombeau. Il étoit né le 21 Mars 1677; il avoit vécu cinquante-cinq ans avec une premiere épouse, & quinze ans avec une seconde. Il a joui de la santé la plus florissante jusqu'au dernier moment de sa vie, & il n'avoit perdu l'usage d'aucun de ses sens.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 22 Février.*

» On ne se défie pas de la bonne volonté du Parlement pour accorder des subsides ; on n'est embarrassé que des moyens : on dit que le service de cette année coûtera 6 ou 7 millions sterlings ; on les négociera en annuités à 3 pour 100, & une Tontine en outre d'un billet de Loterie. Ces annuités auront cours du moment que le Lord North en fera la proposition au Parlement. Ceux qui s'intéresseront dans cette négociation, dont les fournissemens se feront en Mars & en Novembre, jouiront, dit-on, d'un intérêt de 4 pour cent. Ces moyens d'emprunter annoncent le besoin & sont toujours onéreux. On prétend que le Gouvernement qui a l'œil ouvert sur tous les objets qui peuvent fournir aux nécessités actuelles, se propose de s'emparer du produit de la taxe des Pauvres ; il monte pour l'Angleterre & le Pays de Galles, à 1,700,000 liv. sterl. On a démontré, dit-on, qu'avec 700,000 liv. on pourvoiroit au soulagement des Pauvres d'une maniere plus efficace qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. L'Echiquier, par cet arrangement, gagneroit tous les ans un million qui seroit appliqué aux besoins de l'Etat ».

Le 16 de ce mois, on a annoncé ici qu'une des plus fortes Maisons de Commerce de cette Ville venoit de faire une banqueroute de 300,000 liv. sterl. Cette nouvelle a répandu l'alarme parmi tous les Commerçans de cette Capitale, & l'on appréhende fort que cette énorme faillite n'en occasionne un grand nombre d'autres.

DE SAINT-DOMINGUE, *le 20 Novembre.*

Extrait d'une Lettre du Cap François. » Il » est arrivé ici un Officier François, » Chevalier de S. Louis, ancien Capi- » taine dans les Troupes que Sa Majesté » Très-Chrétienne entretenoit ci-devant » à la Louisiane. Selon son rapport, » cette Colonie qui sous les précédens » Gouverneurs, tant François qu'Espa- » gnols, avoit essuyé plusieurs calamités & éprouvé des variations de toute » espece, jouit actuellement des plus » grands avantages sous le Gouvernement » de M. de Galvez, neveu du Ministre » que le Roi a mis il y a deux ans à la » tête du Département des Indes. L'in- » fluence de ce Chef habile se fait sentir » dans toutes les Possessions de l'Espagne » en cette partie du monde ; mais il a » sur-tout rendu un service essentiel à la » Louisiane, en la mettant sous l'admi- » nistration de son neveu. Ce Gouver- » neur fait rendre la justice prompte- » ment, sans procès & sans écritu- » res. Par sa vigilance & son activité, » tous les torts que ses Prédécesseurs » avoient faits à la Colonie ont été ré- » parés. La protection qu'il accorde à » l'Agriculture & au Commerce, les » fait fleurir au-delà de toute espérance. » Les terres qui depuis la derniere guerre » avoient été en friche, ont été remises » en valeur. On y cultive l'indigo avec » succès, ainsi que le coton, le mahis, le » riz & le tabac. Environ mille familles » Acadiennes ont passé dans ce pays où » on les a placées à 40 lieues de la Nou- » velle-Orléans, sur la rive gauche, en » remontant le fleuve de Mississipi. Ces » Habitans extrêment laborieux ont dé- » friché plus de vingt lieues de terrein » qu'on leur a concédé. Le Commerce » est en pleine activité, il s'anime par la » communication avec les Isles Françoi- » ses dont les vaisseaux sont reçus sous » leur pavillon. Jamais enfin (suivant » cet Officier dont le rapport est con- » firmé par d'autres avis) il n'y a eu plus » de joie, plus d'abondance, plus de ri- » chesses dans cette Colonie qui n'étoit » presque d'aucun prix lors de la ces- » sion. Depuis cette époque, nombre » de François qui s'étoient retirés soit » parmi les Indiens, ou dans d'autres con- » trees, y reviennent en foule, & la » querelle entre la Grande-Bretagne & » ses Colonies a éclaté justement à pro- » pos pour achever ces heureuses ré- » volutions, plusieurs Habitans de la Ca- » roline, de la Géorgie & des autres » Provinces Angloises voisines du Mis- » sissipi, continuant à se retirer sous la » domination Espagnole, pour éviter » les maux de la guerre ; ce qui a sin- » gulierement contribué à accroitre la » population de la Louisiane ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Usson (*en Poitou*), *le* 17 *Février.*

Lettre au Rédacteur. » Monsieur notre Curé a reçu, Mr, ainsi que tous ceux de la Sénéchaussée de Civrai, une Lettre circulaire écrite par M. le Procureur du Roi de cette même Sénéchaussée, par laquelle ce Magistrat demande des éclaircissemens sur la situation des Cimetieres qu'il conviendroit de transferer dans d'autres endroits, & sur les motifs qui peuvent obliger à faire cette translation.

Celui de cette Paroisse seroit certainement dans le cas d'être transferé, soit parce qu'il n'est pas assez étendu, soit parce qu'il se trouve placé trop près de l'Eglise & qu'il s'en exhale des vapeurs très-sensibles dans les chaleurs de l'été: ces exhalaisons, en corrompant l'air par leur putridité, ne peuvent manquer d'être très-préjudiciables à la santé des Habitans; mais on est fort embarrassé pour trouver un autre Cimetiere qui, sans avoir les inconvéniens dont on vient de parler, soit à portée de l'Eglise. Nous en avons à la vérité un ancien qui est fort vaste & bien clos; il a été mis en pré, & la Fabrique l'afferme. Ce Cimetiere seroit placé très-avantageusement si notre pont qu'il faut passer pour y aller étoit refait. Mais ce pont est actuellement impraticable; les gens de pied même n'y passent pas sans crainte & sans danger. A la moindre crue d'eau, le passage est entierement intercepté; le gué devient trop profond pour que les chevaux & & les charrettes puissent le franchir, & la communication des deux parties de la Paroisse, qui est partagée par la riviere de Clouere, se trouve totalement interrompue. Alors ceux des Habitans qui sont de l'autre côté de la riviere sont quelquefois privés, malgré tout le zele de M. notre Curé, des secours spirituels & corporels, jusqu'à ce que les eaux soient écoulées. Il est donc inutile de penser à faire usage de ce Cimetiere si le pont reste tel qu'il est. Nous avons déjà fait à ce sujet plusieurs représentations qui ont été appuyées des motifs de l'intérêt public; nous en attendons encore l'effet. Comme le Réglement que le Gouvernement vient de faire à l'occasion des Cimetieres, & dont la vigilance de M. le Procureur du Roi de Civray veut poursuivre l'exécution, annonce des vues bienfaisantes pour l'humanité, de la part & du Ministere & du Parlement, nous esperons qu'ils seront touchés de ces observations & qu'elles détermineront le rétablissement de notre pont; tous les Habitans le desirent.

Il semble, qu'il nous soit permis de le dire, que lorsqu'un pont est une fois bâti on ne doive plus s'inquiéter de son existence. Cependant de légeres réparations faites avec soin chaque année, suffiroient pour en prévenir la ruine & éviteroient aux Contribuales des dépenses considérables: plus de dix ponts des environs sont dans le même cas que le nôtre. Cette négligence vient de ce que les supérieurs ne sont pas instruits. Il y a tant d'Inspecteurs sur chaque partie de l'administration publique; ne pourroit-il pas y en avoir aussi qui seroient chargés de faire assiduement la visite des ponts de chaque Province & qui ordonneroient sur le champ les travaux nécessaires? Cette légere attention remédieroit à un inconvénient qui est plus nuisible qu'on ne peut dire à l'Agriculture & au Commerce ».

De Loudun, *le* 28 *Février.*

Lettre au Rédacteur. » Depuis les derniers avis que je vous ai donnés, Mr, de la situation de notre commerce de grains, il est survenu relativement à ce commerce, des changemens bien avantageux pour les Propriétaires fonciers. Les demandes continuelles & très-pressantes qu'on nous fait pour l'approvisionnement des Provinces méridionales augmentent journellement le prix de cette denrée.

Nos fromens qui s'étoient soutenus jusqu'au commencement de cette année de 330 à 340 l. la fourniture, sont montés successivement à 405, 410 & 415, & le seigle est monté aussi de 210 & 215 à 245 & 250; les feves, de 220 à 300 l. & plus: les baillarges ou orges de Mars, dont la valeur ne varioit pas, commencent à s'élever de 190 à 200 l. Suivant les avis

de Bordeaux, ces prix ne peuvent tomber d'ici à la moiſſon, quoiqu'il y arrive journellement des bleds de notre Province ſur des barques, & de l'Etranger ſur des navires. Ces bleds trouvent un débouché certain; à meſure qu'ils y abordent, ils partent pour le Périgord, le Querci & le Languedoc. Il faut que ces Provinces aient des beſoins énormes. Il eſt heureux pour elles que nous ayons du ſuperflu pour ſuppléer à leur diſette. Voilà l'effet de la liberté de ce commerce; ces Provinces ſont une preuve bien ſenſibles de l'avantage qui réſulte de la libre circulation des bleds.

Juſqu'ici c'eſt un grand bien que nos productions s'écoulent à un prix avantageux; l'émulation en devient plus active; on s'étudie à trouver des moyens de culture plus productifs encore; on ne craint pas la depenſe, ayant l'eſpoir d'en être dédommagé par le produit d'une moiſſon prochaine.

Si les demandes continuoient à être auſſi vives en Mars qu'elles l'ont été en Février, on pourroit peut-être voir la fourniture de froment monter avant Pâques à 500 liv. Il ſeroit cependant à deſirer pour le Peuple que le prix actuel n'augmentât pas davantage, d'autant que nous allons entrer dans les mois les plus durs à paſſer. Le Payſan & l'Artiſans ſubſiſtent difficilement de Mars en Juin. Nos Journaliers vivent juſqu'au mois de Mars de leurs *métives*; lorſqu'ils les ont conſommées, ils ſont obligés de ſe pourvoir aux Minages. Si le prix devient exceſſif, ils ont beaucoup de peine à vivre. Pour qu'ils puiſſent ſe ſoutenir, il faut que le boiſſeau de bon bled, de 17 à 18 livres, poids de marc, n'aille pas au-delà de 30 ſous.

Nous avons l'agrément de voir nos campagnes nous promettre pour l'été prochain une heureuſe moiſſon. L'hiver a été long ſans être rude; la ſaiſon a été aſſez uniforme. Ce qui ruine tout, c'eſt lorſqu'en Février & en Mars il y a des viciſſitudes de tems doux & de tems froids. Ces alternatives ſont très-dangereuſes pour les biens de la terre. Si nous ſommes favoriſés d'un printems dont la température ſoit auſſi égale que l'a été celle de l'hiver, nous aurons lieu d'eſperer une excellente année.

Nos vins ſont enlevés en grande partie, & ils ſe vendent à très-haut prix, vû le peu qui s'en eſt recueilli; encore notre canton a-t-il été un des moins maltraités. La pipe de vin blanc vaut depuis 125 & 130 juſqu'à 140 liv.; l'eau-de-vie ſe vend de 212 à 215 liv. les 29 veltes; l'huile de noix 46 l. les cent livres peſant; les amandes caſſées, de 63 à 65 liv. les cent livres peſant; les pruneaux noirs, de 100 à 105 l. le millier &c.

On a commencé à travailler l'automne derniere à nos grandes routes; il faut encore attendre quelque tems avant de pouvoir profiter de leur avantage. L'interruption des réparations annuelles leur a nui beaucoup. On eſt maintenant occupé à tirer le cailloutage des pierrieres, à le tranſporter dans les lieux auxquels il eſt deſtiné, & il ne faut pas s'attendre qu'il puiſſe être employé avant la troiſieme année. On eſpere voir les travaux de la Dive commencer dans peu. On nous aſſure que les principaux obſtacles qui s'oppoſoient à l'exécution de cette entrepriſe ſont levés & que déjà les Entrepreneurs ſont ſur le point d'arriver.

Signé, MALHERBE l'aîné ».

DE SAINT-ANDRÉ (*près Troyes*), *le 6 Mars.*

Lettre au Rédacteur. » Nous convenons, Mr, & diſons tous, *non omnis fert omnia tellus*; mais nous croyons auſſi qu'il n'eſt point de terrein qui ne ſoit propre à une culture quelconque & dont on ne puiſſe tirer avantage à force d'expériences, de tentatives répétées, & de travaux. *Labor improbus omnia vincit.* Il faut avouer qu'on eſt bien dédommagé de ſes peines, quand on eſt parvenu à forcer un terrein qui ſembloit être condamné par la nature à une ſtérilité preſque abſolue, de donner quelque production utile, & qu'on a enſeigné à de malheureux Habitans des moyens infaillibles pour faire produire au ſol ingrat ſur lequel le ſort les a placés, les choſes les plus néceſſaires à la vie.

C'eſt ſur-tout ce dernier motif qui a engagé le Seigneur de Roziere, près Troyes, à eſſayer de cultiver toutes ſortes de prairies artificielles, comme pimprenelle, eſparcette, treffle, luſerne, ſainfoin, & diverſes eſpeces de grains tels

que froment, ſeigle de Mars, orges étrangeres & avoine de Hongrie, & enfin il n'eſt pas juſqu'au chardon, dit *Chardon à Bonnetier*, dont l'uſage eſt ſi néceſſaire dans les Manufactures de draps, qui n'ait été l'objet de ſes tentatives. La culture de cette derniere plante lui a ſi bien réuſſi que dans des terreins dont on a enlevé la ſuperficie & où il ne reſte plus qu'un gros gravier mêlé d'un peu de terre, il retire au bout de deux ans un produit de 200 à 240 liv. & plus par arpent de cent perches en quarré.

Cette culture eſt auſſi facile que peu diſpendieuſe. Le chardon ſe ſeme en Mars & en Avril comme les plantes potageres ; il ſe plante en Juillet, obſervant de placer chaque pied à 16 ou 18 pouces les uns des autres. Si le tems le demande, on les arroſe auſſi-tôt après les avoir mis en terre : on a ſoin de les biner en automne & dans le courant du mois d'Avril ſuivant, tems où le chardon commence à monter. Il mûrit en Juin ; il fleurit d'abord par la tête, & enſuite par gradation juſqu'en bas ; c'eſt lorſqu'il n'a plus de fleurs qu'on doit le couper : il faut obſerver de lui laiſſer trois ou quatre pouces de queue. Comme les têtes ne mûriſſent que l'une après l'autre, on eſt environ quinze jours à en faire la récolte. On les cueille ou le matin, après que la roſée eſt ſéchée, ou le ſoir avant le ſérein. On place les têtes de chardon, à meſure qu'on les a coupées, ſur le plancher dans une chambre ou grenier où l'air puiſſe ſe renouveller facilement ; on les retourne de tems à autre, afin qu'elles ſéchent. Alors la graine tombe & on peut s'en ſervir l'année d'enſuite & même beaucoup plus long-tems après, pourvû qu'on la conſerve dans un lieu qui ne ſoit ni trop humide ni trop deſſéchant.

De quels avantages le malheureux & le Public ne jouiroient-ils pas ſi MM. les Seigneurs des Paroiſſes, Curés & autres perſonnes aiſées qui habitent les campagnes étoient animés des mêmes ſentimens que le Seigneur de Roſiere, c'eſt-à-dire, s'ils vouloient haſarder des expériences, faire des tentatives quelquefois longues, pénibles & diſpendieuſes pour l'inſtruction de leurs Vaſſaux & de leurs Paroiſſiens ».

Signé, CHARLES DESPLANCHES.

DE PARIS, *le 5 Mars.*

DESCRIPTION d'un Tombereau ſans eſſieu, propre à tranſporter des terres, tel que dans le cas où une de ſes roues viendroit à ſe caſſer, ceux qui ſe trouveroient à côté de cette voiture ne courroient aucun riſque. Extrait des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron ſur les Arts utiles & agréables.

» La Société Patriotique établie à Paris pour favoriſer les progrès de l'Agriculture, des Arts & du Commerce, à l'inſtar de celle de Londres, ayant propoſé l'année derniere pour le ſujet d'un de ſes Prix *la conſtruction d'une voiture propre à tranſporter les fardeaux les plus lourds & qui fut en même tems facile à charger & à décharger*, pluſieurs habiles Méchaniciens ont travaillé ſur cette importante matiere. On ne doute pas que quelques-uns d'entr'eux n'aient atteint le but que cette utile & ſage Compagnie s'étoit propoſé. L'Inventeur de la voiture imaginée à Lyon, & que nous avons déjà décrite ſous la dénomination de la *Gabriele*, avoit, par exemple, ſes preuves toutes faites, ſans le ſçavoir.

Un jeune Mathématicien d'Auvergne dont la modeſtie ſe ſeroit alarmée, ſi j'euſſe voulu mettre ici ſon nom, s'occupant des mêmes recherches, imagina le Tombereau qu'on va décrire ; comme il a quelques avantages ſur ceux dont on ſe ſert ordinairement, j'ai cru qu'on ne ſeroit pas fâché de le connoître.

On ſe figurera * un cadre de bois très-fort, formant une eſpece de carré long & capable de recevoir la caiſſe d'un Tombereau ordinaire, diſpoſée de maniere qu'elle ait vers le haut un petit évaſement de tout côté pour retenir plus facilement la terre ou le ſable qu'on met au-deſſus de la charge ordinaire.

Le fond de cette caiſſe formera une eſpece de tablier mobile fixé par des anneaux ou des charnieres attachées contre la partie inférieure du devant de la caiſſe.

---

* *On prie de nouveau le Lecteur de vouloir bien deſſiner ou tracer groſſierement ſur le papier chaque partie de cette voiture dans l'ordre où elles vont être décrites. C'eſt le ſeul moyen de fixer ſes idées, de ſoulager ſa mémoire & de ſuppléer aux figures.*

Ce tablier ſera retenu dans une ſituation horiſontale pour fermer exactement cette caiſſe, par une traverſe de bois très-forte. Or celle-ci ſe mouvera autour d'un boulon de fer à tête, implanté ſous un des côtés les plus longs de ce Tombereau; l'autre extrêmité s'arrêtera dans une échancrure horizontale pratiquée dans une des pieces de bois verticales qui ſervent de ſupport aux madriers ou fortes planches qui forment les côtés dudit Tombereau. Cette traverſe ſera aſſujettie dans cette échancrure par une eſpece de clavette, & débordera de quelques pouces cette derniere.

On attachera enſuite à l'extrêmité de ce tablier une chaîne dont le bout ira s'accrocher à une cheville implantée vers le haut de la partie poſtérieure de la caiſſe.

Les deux longs côtés du quarré long deſtinés à recevoir le Tombereau ſeront doubles & à 9 pouces de diſtance les uns des autres, & l'on pratiquera à peu près vers leur milieu une échancrure circulaire dans leur partie inférieure. Cette excavation ſera deſtinée à recevoir un cylindre qui ſervira de moyeu aux roues. Ce cylindre qui aura vers ſes deux extrêmités une canelure ou retraite pour recevoir deux collets de fer ſervant d'échantignoles, aura une longueur égale à la diſtance qui ſe trouvera entre les deux côtés de cette partie du cadre qui reçoit la caiſſe du Tombereau. Or cette diſtance ſe meſurera en dehors des deux pieces de bois.

Les roues ſeront conſtruires à l'ordinaire, avec cette différence que les rais ſeront implantés perpendiculairement dans le moyeu. Les jantes ne ſeront pas arrondies en dedans; enfin il n'y aura que très-peu de jeu entre les roues & l'eſpece de long cadre dans lequel chacune d'entre elles ſera logée.

Ces côtés ſeront aſſemblés vers chacune de leurs extrêmités par deux fortes traverſes, afin que les ſecouſſes du Tombereau ne puiſſent pas faire ſortir du même plan les parties de ce cadre ou brancard. On aura encore la précaution de fixer exactement avec de gros cloux ou avec de fortes chevilles de fer ou de bois les parties des côtés du cadre qui touchent la caiſſe, contre cette derniere, à peu près vers le tiers ou la moitié de ſa hauteur. Cette diſpoſition évitera toute eſpece de *torſion* qui tendroit à déſaſſembler ou à démonter le cadre du Tombereau dont on parle.

Quant aux deux pieces de bois qui doivent former le brancard ou limon du Tombereau, elles ſeront dans la forme ordinaire. Chacune ſera fixée entre les deux pieces qui forment chacun des longs côtés du cadre qui embraſſe la caiſſe du Tombereau. De plus ces brancards y ſeront retenus par les deux traverſes qui paſſeront en deux endroits près de leurs extrêmités, pour former les petits côtés du cadre. Voilà en peu de mots la conſtruction de cette machine. Je vais indiquer ſommairement ſes avantages.

1°. La caiſſe du Tombereau étant moins élevée qu'à l'ordinaire, on la chargera plus facilement, ce qui convient ſur-tout aux voitures deſtinées à tranſporter des boues & autres immondices. 2°. Le poids étant auſſi plus bas, il preſſera moins ſur le dos & ſur les jarrets du cheval limonier, & la voiture ſera moins verſante. 3°. Les roues pouvant être tenues aſſez hautes pour que leur moyeu ſoit à la hauteur du poitrail d'un cheval de trait de taille ordinaire de *limonier*, l'animal tirera par une ligne plus approchante du parallelifme ou plan horizontal, & par conſéquent avec plus de force. 4°. La roue venant à ſe rompre, ceux qui ſeront près de la voiture ne pourront pas être bleſſés ni même écraſés, car le Tombereau tombera alors ſous lui-même & la roue priſe entre deux pieces de bois ne pourra pas s'écarter. 5°. On ne craindra point qu'en déchargeant ce Tombereau ſur le bord d'une riviere ou d'un creux quelconque, les chevaux ſoient entraînés par l'effort de la charge qui ſe renverſe. Cet accident arrive ſouvent. 6°. Ce tombereau eſt plus facile à enrayer, & ſes roues ſe nettoyent volontiers.

Il eſt aiſé de voir que ce nouveau Tombereau ſe charge par le bas. On ne fait pour cela qu'ôter la cheville qui arrête la traverſe. Celle-ci s'écarte avec le bâton qui ſoutient le Tombereau quand on le charge; le tablier ou fond de la caiſſe tombe pour lors, & la charge ſe trouvant ſur un plan incliné, s'écoule quand les chevaux marchent ».

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 7 Mars 1778, au Mercredi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20 liv. 5 s., 21, 23 à 24 l.; le seigle, de 9 l. 10 s. à 10 liv. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Du Samedi 7 Mars 1778 au Mercredi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 11 Mars 1778, de 55 à 56 l.; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Mars 1778.

Or de Portug. à . . .	722 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	716		
Du Pérou à	728		
Les guinées à . . .	720		
Ducats à	98	2	*once.*
Or fin à 23 karats . .			
31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84		
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	54	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	11	
Piastres à	50	16	

Changes de Paris du 11 Mars 1778.

Amsterdam	53 ½ à 3 8e.
Londres	31 5 16e.
Hambourg	190 *lettres.*
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1 6
Livourne	96 ¼
Gênes	94 à 94 ¼
Lyon *Rois*	¼ p. ⅜

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1778.	*Lundi* 9.	*Mardi* 10.	*Mercredi* 11.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1765 62 ½ 60 57 ½	1755	1750 47 ½ . .
D°. 16 25es . .	1165	1160	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	78	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	388 . . .	388 . . .
Rescriptions . .	15 14 ¼ ½ ¾ 15 14 ¾	14 ½ ¾ 15 15 ½ 15 (14 ¾ 15	15 . . . . .
Bil. des Fermes .	2 ½	. . . . .	2 ¾ . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six dern mois 1777.

Du Vend. 6 Mars 1778		Du Samedi 7.		Du Lundi 9.
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*
Lempereur. pplles.	A.	Caron ..... vres.	A.	Thevenin ... pplles.
Viageres	A.	Perpétuelles.	A.	Viageres .....
Boscheron... pplles.	A.	Despeignes. Viag.	A.	Masson ..... pplles.
Viageres.....	A.	Perpétuelles..	A.	Viageres.....
Peinchein .... vres.	A.	Tontine.....	A.	Delamotte.. pplles.
Perpétuelles..	A.	Delarue .. Viag...	C.	Viageres .....
Patu ..... pplles.	F.	Perpétuelles..	C.	Creuzé ..... pplles.
Viageres	F.	Tontine	C.	Viageres.....
Rouillard... pplles.	A.	Gosley ..... pplles.	A.	Tontine .....
Viageres	A.	Viageres.....	A.	Certain..... pplles
.....		Lenoir ..... pplles.	C.	Viageres.....
.....		Viageres	C.	Tontine .....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonneme de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jo d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécr des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 26 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 2 Septembre.*

PUisque la guerre est un fléau inévitable, il seroit à desirer que ceux qui se trouvent dans la fâcheuse nécessité de la faire se conformassent aux dispositions contenues dans la Patente que Son Altesse Royale le Prince Henry a fait publier en entrant en Bohême. Pourquoi les Parties Belligerantes ne conviendroient-elles pas, à l'exemple de ce qui s'est pratiqué chez certains Peuples de l'Antiquité, de ne pas nuire aux travaux du Laboureur, & d'épargner les productions de la terre sur leurs Domaines respectifs? Une pareille conduite seroit bien digne de notre siecle. Quoi qu'il en soit, voici en quels termes est conçue la Déclaration amicale de l'Auguste Frere de notre Souverain.

» NOUS HENRI &c. Aux Habitans » de la Bohême, de quelques rangs qu'ils » soient, SALUT. Comme les circonstances nous ont obligés d'entrer dans » le Royaume de Bohême avec l'Armée » que S. M. le Roi de Prusse, notre » Frere, nous a confiée, nous exhortons, par la présente, aussi sérieusement qu'amicalement, tous Habitans » du Royaume de Bohême à ne pas s'opposer à nos Troupes, à résider tranquillement sur leurs biens, fermes & » habitations; à ne point les abandonner, » mais au contraire à cultiver leur culture; Nous avertissons aussi tous Seigneurs, que s'ils ne veulent pas rester » eux-mêmes, ils laissent du moins leur » Econome ou Préposé sur leurs biens. » En revanche nous assurons tous ceux » qui se conformeront à la présente, de » toute protection & de tout secours » contre l'injustice & la violence; pour » lequel effet, tous ceux qui ont des » plaintes fondées, dans quelque cas » que soit, n'ont qu'à s'adresser directement à nous-mêmes. Il ne sera rien » exigé d'eux que ce que les circonstances & les nécessités de la guerre » demanderont naturellement; & Nous » avons défendu à l'Armée sous nos ordres, de la maniere la plus rigoureuse, tous excès quelconques, lui » enjoignant au contraire d'observer la » discipline la plus exacte. Quant aux » Habitans de la Bohême, qui contreviendront à la présente, se conduiront en Ennemis, & abandonneront » leurs habitations, ils ne pourront s'attribuer qu'à eux-mêmes les inconvéniens qui en résulteront. Si les Habitans de la Bohême ont d'ailleurs quelques griefs ou plaintes à faire, ils peuvent se promettre de notre part tout » secours, protection & assistance. En » foi de quoi nous avons fait publier & » imprimer la Présente. Donné à notre » Quartier Général à Schwoycka, le 7 » Août 1778 ».

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 25 Août.*

La Terre de Pontremoli, dans la Lugi-

niana, vient d'être érigée en Ville par Son Alteſſe Royale. Les Lettres données pour cette érection portent ce qui ſuit.

» Regardant comme un objet intéreſſant pour l'Economie publique, que les familles n'abandonnent point leur domicile originaire & leurs poſſeſſions, pour ſe tranſporter dans des endroits où elles puiſſent jouir des honneurs auxquels elles ont droit de prétendre, & dans la diſpoſition où nous ſommes d'ériger un nouvel Evêché dans nos Etats de la Luginiana, Nous avons bien voulu prendre en conſidération la ſituation actuelle de Pontremoli ; & ayant reconnu que par ſa Population, l'étendue de ſon territoire, & à tout autre titre, ce lieu peut ſervir décemment de Siege Epiſcopal ; que le premier rang municipal y eſt réſervé par un ancien uſage aux familles diſtinguées, qui depuis long tems ſont admiſes à la jouiſſance de la Nobleſſe Toſcane, & ont contracté des alliances avec les Familles nobles, tant de cet Etat que d'autres Pays, & qu'à plus d'une époque il en eſt ſorti des Sujets faits pour occuper des places diſtinguées, ſoit dans notre Grand-Duché, ſoit ailleurs. D'après ces conſidérations & d'autres à ce nous mouvant &c. Nous déclarons Pontremoli Ville noble ; voulons qu'elle ſoit reconnue pour telle, & qu'elle ſoit admiſe à rendre hommage dans la matinée du jour de la S. Jean, après la Ville de Peſcia. Ordonnons que les Archives du Palais donnent avis de notre préſente Déclaration à tous les Magiſtrats & autres perſonnes quelconques y intéreſſées ».

Pontremoli eſt ſitué ſur la riviere de Magon, avec un bon Château & cinq Paroiſſes. On aſſure que la Population s'y monte à 3000 perſonnes.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 20 Août.*

La frégate la *Paix*, partie le 6 Mai de Carthagene des Indes, eſt arrivée à Cadix le 1 de ce mois. Son chargement conſiſte en 477,236 piaſtres fortes en or & en argent, 2755 cuirs en poil & 2383 fanegues de cacao ; le tout enſemble évalué à 511,815 piaſtres fortes.

Il a paſſé, cette nuit, par cette Ville un Courrier extraordinaire, venant de Cadix & allant à Saint-Ildefonſe. Quoiqu'on ignore le contenu de ſes dépêches, on préſume qu'il apporte la nouvelle de l'arrivée du vaiſſeau l'*Achille*, qui vient du Pérou avec ſix millions de piaſtres fortes.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 8 Septembre.*

» On aſſure que les affaires de la Compagnie des Indes ſont dans un déſordre » affreux, non-ſeulement ſur la côte de » Coromandel, mais plus particulierement au Bengale où l'anarchie du pouvoir civil ne peut être réprimée que » par l'interpoſition du Parlement, & » l'on écrit de Madraſs que l'affaire entre le Nabab & le Rajah de Tanjaour » eſt ſur le point de s'arranger ; que le » premier a prouvé, dit-on, que la » créance des ſommes d'argent qu'il doit » aujourd'hui à la Compagnie a été contractée ſur l'aſſurance qu'il jouiroit » paiſiblement du Tanjaour ; de maniere » que s'il ne rentre pas en poſſeſſion de ce » pays, & ſi on ne lui donne pas un équivalent, il ſe trouve hors d'état de tenir ſes engagemens ».

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LA ROCHELLE, *le 8 Septembre.*

Lettre au Rédacteur. » Au milieu de la nuit du premier au deux de ce mois, le feu ſe manifeſta tout-à-coup dans une maiſon près la grande Boucherie de cette Ville ; on ne s'en apperçut que quand elle fut toute embraſée. Cet incendie cauſa d'autant plus d'inquiétude que cette maiſon eſt contiguë à pluſieurs autres conſtruites en bois, dans une rue très-étroite, & que la ſéchereſſe eſt ici ſi grande que la plûpart des fontaines, tant publiques que particulieres, étoient abſolument taries. Cependant les ſecours furent ſi prompts & ſi bien adminiſtrés que le feu ſe trouva entierement éteint deux heures après. La maiſon attaquée par

le feu fut seule la proie des flammes ; les maisons voisines ont été préservées.

M. le Baron de Montmorency, Commandant en Chef de la Province ; MM. les Officiers de l'Etat Major & de la Garnison y accoururent aussi-tôt que l'incendie se fut manifestée, & ne cesserent d'y maintenir le bon ordre jusqu'à la fin. Toute la Garnison, composée du Régiment Suisse d'Aubonne & d'un détachement d'Artillerie, & tous les Habitans, sans distinction, ont travaillé aussi avec la plus grande ardeur, quoiqu'il y eût deux pieds d'eau dans la rue où étoit le feu, & dans les environs.

MM. les Officiers du Corps de Ville s'y sont portés avec ce zele qui caractérise si bien les vrais Citoyens. On ne sçauroit trop louer la sage attention qu'ils avoient prise, depuis que les fontaines commencerent à tarir, de faire remplir d'eau une grande quantité de grosses futailles, & de les faire déposer en différens quartiers de cette Ville. C'est à cette précaution qu'on a été redevable d'avoir eu sous la main de l'eau en assez grande abondance pour éteindre cet incendie qui pouvoit faire des progrès très-considérables, sur-tout dans un quartier où les maisons sont accumulées & presque toutes en bois.

On peut dire avec vérité qu'il n'y a point de Ville où l'on éteigne le feu avec autant de promptitude qu'à la Rochelle. Nous devons cet avantage à un établissement que le Corps-de-Ville, toujours dirigé par l'amour du bien public, a jugé à propos de faire. Cet établissement consiste en quatre belles pompes à incendie, garnies de tous les tuyaux & autres agrêts nécessaires pour en rendre le service aussi prompt que facile. Ces quatre pompes bien servies jettent ensemble un volume d'eau si considérable que le feu le plus violent est toujours obligé de céder.

Il y a une Compagnie de Pompiers, attachée au service de chaque pompe. Ces Pompiers sont distingués par un bonnet de cuir & une plaque de cuivre aux armes de la Ville. Les Chefs de ces quatre Compagnies sont appointés par la Ville. De tems en tems on sort les pompes pour exercer les Pompiers & pour examiner si elles sont en bon état. Le zele de nos Officiers Municipaux ne s'est pas borné à cet établissement ; ils ont aussi fixé une rétribution en faveur de ceux qui se rendent les premiers à l'Hôtel-de-Ville où est le dépôt des pompes, pour les sortir & les transporter au lieu de l'incendie. Cet encouragement accélere singulierement les secours, puisque très-souvent les pompes sont rendues à leurs postes & sont en train d'agir avant que le tocsin ait commencé à sonner ».

DE CAEN, *le 6 Septembre.*

Suivant le relevé général de la Généralité de Caen, il y a eu en 1777, 26041 naissances, 6642 mariages & 19123 morts. Il y avoit eu en 1776, dans cette même Généralité, 24498 naissances, 6685 mariages, & 21019 morts. Par conséquent il y a eu en 1777, 1543 naissances & 43 mariages de plus qu'en 1776, & en 1776, il y a eu 1896 morts de plus qu'en 1777.

DE SAINT-OMER, *le 24 Août.*

Lettre au Rédacteur. Nos Officiers Municipaux viennent, Mr, de faire concernant les Pauvres un Réglement de Police auquel toute la Province applaudit. Je crois que le Public le verra avec plaisir dans votre Gazette. Il pourra d'ailleurs servir de modele à d'autres Villes ou Communautés qui voudroient prendre un parti sur le meme objet.

» Mayeur & Echevins de la Ville & Cité de Saint-Omer : A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, Salut :

Convaincus que si d'un côté il importe à l'ordre public & qu'il est de notre devoir de faire exécuter les Ordonnances qui défendent la mendicité, d'un autre côté Nous ne devons pas moins secourir de tout notre pouvoir les véritables Pauvres ; & persuadés que nos Concitoyens, pénétrés des sentimens les plus vifs qu'inspirent la charité chrétienne & l'humanité, entreront dans nos vues, & qu'ils concourront avec Nous au soulagement des malheureux indigens, en nous aidant de leurs facultés, autant qu'ils le pourront, Nous nous sommes occupés sérieusement du soin de pourvoir à la subsistance des vrais Pauvres, & de leur assurer des secours proportionnés à leurs besoins réels. Par ce moyen, Nous leur

éviterons la triste nécessité de mendier publiquement, & Nous espérons enfin d'arrêter les progrès de la fainéantise de ceux qui, pouvant se procurer la subsistance & celle de leurs familles par leur travail, se font néanmoins de leur pauvreté même une espece de profession aussi avilissante pour eux, qu'importune pour les Habitans.

Sur quoi, oui les Conclusions de Me. François-Antoine Boubert, Avocat & Echevin, faisant par *interim* les fonctions de Procureur du Roi Syndic de cette Ville, & tout consideré, Nous avons fait le Réglement qui suit.

Art. I. Défendons à toutes personnes de mendier dans cette Ville & Fauxbourgs, après le premier Novembre prochain, à peine d'être arrêtées & punies suivant la rigueur des Ordonnances.

II. Ordonnons aux Pauvres étrangers de sortir de cette Ville & des Fauxbourgs dans la huitaine, à compter du jour de la publication du présent Réglement, à peine d'être arrêtés & punis comme dessus.

III. Faisons défenses aux Propriétaires & aux Locataires de maisons, de louer ou sous-louer des maisons, appartemens, chambres ou caves à des Etrangers non-reçus Bourgeois, à moins qu'ils n'en aient notre permission par écrit, à peine de cinquante livres d'amende pour la premiere fois, & de cent livres pour la seconde, lesquelles seront au profit des pauvres & versées dans la caisse générale.

IV. Etablissons un Bureau général d'administration des biens des Pauvres & des Aumônes; lequel Bureau se tiendra pour la premiere fois le sept Septembre prochain.

V. Le Bureau général sera composé du Mayeur, ou en son absence, de l'Echevin chargé d'en faire les fonctions; de l'Echevin Commissaire aux Pauvres; de celui sorti d'exercice; du Procureur du Roi Syndic, & de deux Notables qui seront par Nous choisis, dont l'un d'eux sera remplacé chaque année.

VI. MM. les Doyen & Chanoines de l'Eglise Cathédrale de cette Ville, Abbé & Religieux de l'Abbaye de S. Bertin, & Curés de cette Ville, sont invités d'envoyer au Bureau général, chacun un Député, lesquels trois Députés y auront voix délibérative.

VII. Ledit Bureau général s'assemblera dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, tous les mois, le jour qui sera indiqué par le Bureau précédent. Les Administrateurs seront invités par un billet signé du Greffier de la Ville, qui en cette qualité, assistera audit Bureau; sauf à le convoquer extraordinairement lorsqu'il sera jugé nécessaire.

VIII. Les délibérations du Bureau général seront inscrites par le Greffier dans un registre particulier. Un second registre à deux colonnes contiendra la recette & la dépense.

IX. Il y aura un coffre à deux serrures, dont les clefs seront remises à deux Administrateurs, qui ne pourront faire l'ouverture dudit coffre que dans l'Assemblée du Bureau.

X. Les revenus des biens des Pauvres (sauf ceux des *Tables* des Paroisses & ceux des Fondations particulieres, qui continueront d'être administrés comme ci-devant, suivant les Réglemens des Fondateurs) seront versés dans la caisse générale.

XI. MM. les Doyen & Chanoines de l'Eglise Cathédrale de cette Ville, Abbé & Religieux de l'Abbaye de S. Bertin, & les autres Communautés, sont invités de verser dans la caisse générale tout ce qu'ils ont coutume de donner aux Pauvres. MM. les Curés sont aussi invités d'y verser les aumônes qui sont faites en leurs mains.

XII. On fera tous les mois une quête dans la Ville & les Fauxbourgs, avec des troncs bien fermés, dont les clefs seront déposées dans la caisse générale. L'ouverture de ces troncs se fera dans l'Assemblée du Bureau général; & les sommes qui s'y trouveront seront aussi versées dans ladite caisse.

XIII. Etablissons un Bureau particulier dans chaque Paroisse, qui sera composé du Sr. Curé & des Administrateurs de la *Table* des Pauvres par Nous nommés.

XIV. Le Bureau particulier de chaque Paroisse s'assemblera au moins deux fois le mois, & les délibérations seront inscrites dans un registre par l'un des Administrateurs.

XV. Chaque Paroisse sera divisée en autant de quartiers qu'il y aura d'Administrateurs Laïcs de la *Table* des Pau-

vres. Chaque Adminiſtrateur fera au moins une fois par mois la viſite du quartier qui lui ſera aſſigné, pour connoître & mettre par écrit le nombre des Pauvres, leur âge, le lieu de leur naiſſance, leurs profeſſions, le nombre de leurs enfans, leurs infirmités, & ce que chacun d'eux peut gagner par jour ou par ſemaine, pour en faire leur rapport audit Bureau.

XVI. MM. les Curés pourront accompagner les Adminiſtrateurs dans la viſite des Pauvres, ou faire des viſites particulieres, & en faire auſſi leur rapport.

XVII. Chaque Bureau particulier enverra audit Bureau général un Député, qui ſera chargé de préſenter tous les ans un état des revenus des biens, & tous les mois le rôle des Pauvres de ſa Paroiſſe.

XVIII. Le Bureau général fournira tous les mois aux Bureaux particuliers les ſommes néceſſaires pour être employées avec le produit deſdits biens, aux beſoins ordinaires des Pauvres de chaque Paroiſſe, ſuivant les rôles qui auront été arrêtés dans les Bureaux particuliers, & approuvés par l'Adminiſtration générale.

XIX. Les ſecours ſeront donnés en argent, en pains, en habillemens & autres choſes, ſuivant qu'il aura été réglé dans les Bureaux particuliers qui, pour mieux connoître les beſoins des Pauvres, & y mieux pourvoir, pourront établir des Dames de Charité.

XX. Il ſera fourni en outre à chaque Bureau particulier une ſomme pour les beſoins extraordinaires. Le Député dudit Bureau fera connoître au Bureau général l'emploi de ladite ſomme.

XXI. Il ſera établi dans chaque Egliſe Paroiſſiale, pour les Pauvres, un tronc fermé par deux ſerrures : une clef ſera entre les mains du Sr. Curé, & l'autre entre celles d'un autre Adminiſtrateur. Les ſommes qui ſe trouveront dans les troncs des Egliſes Paroiſſiales, & le produit des quêtes qui y ſeront faites tous les Dimanches & Fêtes par les Adminiſtrateurs de la *Table* des Pauvres, ſeront verſés tous les mois dans la caiſſe du Bureau général.

XXII. Faiſons défenſes aux Pauvres de vendre le pain, les habits, linge & autres choſes qui leur auront été donnés, & de fréquenter les cabarets, à peine d'être punis très-ſévérement.

XXIII. Les Pauvres qui contreviendront aux Réglemens du Bureau général, à ceux des Bureaux particuliers, ou aux ordres qui leur ſeront donnés par les Adminiſtrateurs, ſeront punis ſuivant l'exigence du cas, ſur le rapport qui Nous en ſera fait.

XXIV. Invitons les perſonnes qui feront des aumônes en pains ou en bled, lors des enterremens ou des Services anniverſaires, de les envoyer audit Bureau général, qui en fera faire la diſtribution. Exhortons en outre les Habitans de cette Ville, à concourir par leurs aumônes à l'exécution du préſent Réglement, qui ſera imprimé, lu, publié & affiché partout où beſoin ſera.

Mandons au Petit-Bailli & aux Sergens-à-maſſe de tenir en ce qui les concerne la main à l'exécution des Préſentes.

Fait à Saint-Omer en Halle Echevinale, le vingt Août mil ſept cent ſoixante-dix-huit ».

D'ABBEVILLE, *le 9 Septembre.*

Lettre au Rédacteur. » Dans l'Encyclopédie de Juriſprudence, imprimée à Bruxelles, 1777, Tome Ier., article ABBEVILLE, l'Auteur de ce Dictionnaire dit » qu'Abbeville n'eſt plus ce » qu'elle étoit anciennement ; que ſa Po- » pulation étoit alors conſidérable ; qu'en » 1636, on y comptoit 35 à 40 mille Ha- » bitans, dont le nombre n'eſt ajour- » d'hui que de 20 mille au plus ». Cet Auteur ajoute » qu'en cherchant avec » attention la cauſe de la dépopulation » actuelle de cette Ville, on la trouve » dans la diminution de ſon Commerce, » occaſionnée en partie par l'accroiſſe- » ment de celui d'Amiens, & par l'éta- » bliſſement des draps de Vanrobais ».

Il eſt certain que la Ville d'Abbeville contient aujourd'hui 20 mille Habitans au plus, & en effet l'année commune des naiſſances dans cette Ville, priſe ſur les cinq dernieres années, n'eſt que de 680, & l'Auteur de cet article du Dictionnaire a été exactement informé ; le nombre des naiſſances dans une Ville, pris ſur l'année commune, donnant une baze certaine pour connoître le nombre

de ses Habitans, & pouvant tenir lieu de dénombrement. Mais ce même Auteur, en assurant qu'en 1636 on y comptoit 35 à 40 mille Habitans, ne dit pas sur quelle baze il appuie une pareille assertion; la raison qu'il donne de la prétendue dépopulation de cette Ville, est hors de toute vraisemblance, & détruit même ce qu'il veut prouver. Il est inoui que l'établissement de nouvelles Manufactures, & sur-tout lorsqu'elles sont aussi considérables que celle de Vanrobais, ait jamais contribué à la dépopulation d'une Ville; ce sont au contraire de pareils établissemens qui rendent la Population florissante. Suivant l'Auteur lui-même, la Manufacture de Vanrobais emploie 1500 Fileuses, sans compter les autres Ouvriers. D'après les détails compris dans ce même article de *l'Encyclopédie de Jurisprudence*, notre Ville renferme plusieurs autres Manufactures de différentes especes. Il y a donc tout lieu de croire que sa Population, loin d'être diminuée, est au contraire augmentée en proportion de ces nouveaux établissemens. On se croira fondé à persister dans cette opinion, jusqu'à ce que l'Auteur de cet article ait produit un dénombrement pour l'année 1636, ou qu'il nous ait administré quelque autre preuve de pareille nature, qui constate qu'à cette époque Abbeville contenoit 35 à 40 mille Habitans ».

DE PARIS, *le 21 Septembre.*

Machine pour tailler les Limes.

M. Vaucher, Méchanicien, ayant présenté à l'Administration une machine pour tailler toutes sortes de limes, M. de Montaran, Intendant du Commerce, & M. de Montigni, de l'Académie Royale des Sciences, ont éte nommés pour l'examiner. En conséquence du rapport avantageux que ces Messieurs ont fait de l'utilité de cette machine, M. Vaucher a obtenu un Arrêt du Conseil en date du 28 Juillet dernier, qui » lui » permet d'établir dans tel endroit du » Royaume que bon lui semblera, une » Manufacture pour la fabrication des » limes; lui permet en outre de les ven- » dre tant dans l'intérieur que hors du » Royaume; fait défenses de le troubler » dans l'exploitation de sa Fabrique, & » même de l'imiter ou de se servir de » cette même machine pendant l'espace » de six années, à peine de confiscation » & de 500 liv. d'amende au profit de » M. Vaucher. Cependant M. Vaucher » ne pourra, sous le prétexte dudit pri- » vilege, s'opposer à l'établissement de » toute autre machine construite d'une » maniere différente, ou qui le seroit » déjà, & qui auroit pour objet la fa- » brication des limes ».

Pour faciliter à M. Vaucher l'établissement d'une Fabrique si importante, & pour le dédommager des frais considérables que sa premiere machine a pu lui coûter, l'Administration, qui se fait un devoir d'encourager & d'aider les talens, a bien voulu lui accorder une gratification annuelle de six cens livres pendant six ans. Les limes fabriquées avec le secours de la nouvelle machine, ont été jugées supérieures à celles qui nous viennent d'Angleterre.

Cependant M. Megnié, Ingénieur en instrumens de Mathématiques, Associé de l'Académie de Dijon, nous a écrit une Lettre par laquelle il réclame cette invention. Nous allons la transcrire, suivant son intention.

Lettre au Rédacteur. » L'utilité des Journaux est, Mr, généralement reconnue pour assurer aux Auteurs la propriété de leurs travaux & la date de leurs découvertes, permettez que j'aye recours à votre Feuille pour cet usage.

J'ai vu avec étonnement dans plusieurs Journaux l'annonce d'une machine à tailler les limes, dont M. Vaucher se dit l'Inventeur. Sans connoître ce Méchanicien, je dois annoncer qu'il met trop d'importance à cette prétendue découverte. Je me suis occupé du même objet, d'autres l'avoient fait avant nous; j'ai des dates très-antérieures au travail de M. Vaucher. M. de la Blancherie, déjà connu par sa correspondance générale dans les Sciences & les Arts, en a rendu compte au No. 234 du Journal de Paris de cette année, & je puis prouver que ma machine existoit avant le voyage que je fis à la Manufacture d'acier à Nérouville en Octobre 1775, à dessein d'y établir une Fabrique de limes; mais l'in-

suffisance des procédés de cette Manufacture & des autres qui sont en France, pour avoir un acier suffisamment bon, m'ont fait renoncer à ce projet.

Avant de s'occuper de cet important établissement, il faut en avoir la matiere premiere, c'est-à-dire qu'il faut trouver le meilleur acier au meilleur compte, sçavoir la meilleure maniere de tremper les limes pour qu'elles soient très-dures, qu'elles ne s'égrenent point & qu'elles résistent sur toutes sortes d'ouvrages.

Malheureusement ces recherches, plus du ressort de la Chymie que de la Méchanique, sont encore à faire ou du moins à perfectionner en France; on ignore quel est le pays qui produit le meilleur fer pour en former l'acier; les procédés par lesquels on pourroit faire l'acier fondu ne sont encore qu'apperçus par M. de Morveau, Avocat-Général de Dijon, & il seroit bien à souhaiter que ce sçavant Chymiste se donnât la peine de continuer ses expériences sur cet important objet.

On voit, d'après ces difficultés, que nos machines à tailler les limes seront encore long-tems inutiles, si nous voulons éviter les écueils où sont tombés tous les Entrepreneurs de Fabriques de limes; car en supposant même toutes les recherches faites sur l'acier & sur sa trempe, il resteroit encore à sçavoir si nos machines peuvent remplir leur objet. Il est probable qu'il vaut mieux, comme en Angleterre, faire des Eleves qui dès l'enfance s'accoutument à tailler les limes à la main, parce qu'une machine n'a pas la propriété de moderer ses coups de marteaux dans les endroits où la lime est moins large. L'Ouvrier sent si le ciseau a perdu de son tranchant, s'il s'est égrené, & si l'acier est plus ou moins dur à couper dans les différens endroits de la même lime; il faut toujours un homme pour retourner les limes, les placer, les caler, changer les ciseaux & augmenter le poids du marteau, examiner si le ciseau porte dans toute sa largeur, s'il n'entame pas plus un côté que l'autre, suivant la différence d'épaisseur des pieces à tailler. Voilà d'énormes pertes de tems & de grands inconvéniens dans les machines.

On ne peut donc employer les machines que sur des lames d'acier d'une épaisseur & d'une surface parfaitement égale. C'est ainsi qu'on en use dans des essais....; mais cela est impossible dans la pratique en grand, où l'on seroit obligé d'augmenter infiniment le prix des limes.

Je pense donc, quoique Auteur d'une machine pareille, que son usage entraîneroit trop de dépenses, par son établissement & son entretien, & enfin que le travail des limes à la main est plus prompt, meilleur & moins embarrassant.

Mais supposons une machine parfaite au-dessus même des facultés humaines dans ce genre de travail, il faudroit toujours attendre, pour s'en servir, qu'on eût perfectionné notre acier, sans quoi la machine à tailler les limes, qui n'est à présent qu'un objet de curiosité, deviendroit l'instrument de la ruine des Intéressés, & celui de la honte des Entrepreneurs. On n'a jamais manqué de limes par la difficulté de les tailler, & il ne s'en est jamais fait de bonnes en France. J'ai l'honneur &c. MÉGNIÉ ».

N. B. Nous ne pouvons cependant nous empêcher d'observer que les lumieres & l'impartialité des Juges qui ont été nommés pour prononcer sur le mérite de la machine de M. Vaucher, ne permettent guères de douter de la réussite de cette invention. Nous nous sommes d'autant plus volontiers déterminés à faire imprimer la précédente Lettre, que M. Vaucher ayant tout lieu de se promettre un succès certain & bien soutenu, il doit être très-indifferent sur toute espece de critique.

A V I S.

Le Sr. Andrieux, Marchand Grainier-Fleuriste du Roi, Quai de la Mégisserie, à côté de l'Arche-Marion, a reçu de Hollande des collections nombreuses de Hyacinthes de toutes les classes, & autres Oignons de Fleurs curieuses; il en communiquera la Liste aux Amateurs.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 19 Sept. 1778, au Mercredi 23 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 20, 21 à 22 liv. 5 s.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 l. à 10 l. 15 s.; l'orge, de 10 l., 10 l. 10 s. à 11 l. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. 15 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 10 l. 15 s. à 11 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 19 Sept. 1778 au Mercredi 23 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 23 Sept. 1778, de 50 à 51 l.; *id.* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Septembre 1778.

Or de Portug. à . . .	730 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	724		marc.
Du Pérou à	716	5	marc.
Les guinées à . . .	726		marc.
Ducats à	98	12	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		once.
Or à 20 karats à . .	84	6	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	3	marc.
Piastres à	49	11	marc.

Changes de Paris du 23 Septembre 1778.

Amsterdam	53 5 8e.
Londres	30 $\frac{1}{8}$ à 1 16e.
Hambourg	187 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 3 a 2 6
Cadix	15 à 14 19 6
Livourne	96 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Gênes	94 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Lyon	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Vend. 18 Sept. 1778		Du Lundi 21.	
Messieurs		*Messieurs*	
Boscheron... ppllles.	P.	Thevenin... ppllles.	V.
Viageres	P.	Viageres	R.
Peinchein..... vres.	P.	Masson. ..... ppllles.	P.
Perpétuelles..	P	Viageres.....	P.
Rouillard.... ppllles.	M.	Delamotte.. ppllles.	P.
Viageres.....	M.	Viageres	P.
		Creuzé ..... ppllles.	N.
Six premiers mois 1778.		Viageres	N.
		Tontine	N.
Lempereur.. Viag.	A.	Certain..... ppllles.	P.
Perpétuelles...	A.	Viageres	P.
Patu ..... ppllles.	A.	Tontine.....	R.
Viageres.....	A.	.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1778.	*Lundi* 21.	*Mardi* 22.	*Mercredi* 23.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1735 40 37 $\frac{1}{2}$ 40.	1745 47 $\frac{1}{2}$ 50 .	1750 47 $\frac{1}{2}$ 45 .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	245	245 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	75 . . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	396	396. . . . .
Rescriptions . .	17 $\frac{1}{2}$ 18 17 . .	16 $\frac{1}{2}$ 17 . . .	17 16 $\frac{1}{2}$. . . .
Bil. des Fermes .	2 $\frac{1}{2}$ 2	2	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24ll pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 5 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE SMYRNE, *le 25 Juin.*

UN bâtiment Grec chargé de grains, arriva ces jours derniers dans notre Port & y débarqua trois hommes malades qui moururent presque aussi-tôt qu'ils eurent été reçus dans l'Hôpital. Cet événement répandit l'alarme dans la Ville ; on crut que l'Equipage de ce navire étoit attaqué de la contagion, & en conséquence le Musselim & le Cadi firent signifier au Patron qu'il eut à lever l'ancre sur le champ & à s'éloigner de nos côtes ; qu'autrement on alloit mettre le feu à son navire. On pense bien qu'il n'attendit pas une seconde sommation. Sa retraite nous a tranquillisé un peu sur les craintes que nous avions de la peste ; mais d'un autre côté nous sommes exposés à une autre espece de fléau contre lequel il est au-dessus des forces humaines de trouver un préservatif. Nos campagnes sont couvertes par des armées de sauterelles qui dévorent nos bleds d'été & tous nos légumes. Elles n'ont pu heureusement entamer les bleds d'hiver & les orges, parce que ces grains étant parvenus à leur maturité, ils résistent à la dent vorace de ces insectes. Mais elles commencent à se jetter sur nos vignes. Le nombre de ces sauterelles est si prodigieux que lorsqu'elles s'élevent pour passer d'un lieu dans un autre, elles forment un nuage assez épais pour intercepter la lumiere du soleil ; ce qui forme un spectacle effrayant pour ceux qui n'y sont pas accoutumés.

Le 16 de ce mois & les jours suivans, nous ressentimes ici plusieurs secousses de tremblement de terre qui n'ont point eu de suites fâcheuses.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 10 Août.*

Le troisieme volume des *Mémoires des Curieux de la Nature* établie dans cette Ville paroit depuis quelque tems. Si ce volume s'est un peu fait attendre, il ne faut pas attribuer ce retard à la disette des matériaux, mais à des contre-tems & des obstacles presque toujours inévitables dans les premieres années d'un établissement naissant.

On se rappelle sans doute que c'est M. le Docteur Martini qui a jetté les premiers fondemens de cet Institut auquel notre Auguste Monarque a bien voulu accorder sa protection & des encouragemens. M. Otto, Conseiller-Privé de Sa Majesté, vient d'être fait second Secretaire de cette Compagnie, parce que la correspondance est devenue trop étendue pour qu'une seule personne pût y suffire.

Ce nouveau volume contient trente articles plus ou moins intéressans.

Le premier article est un Traité dans lequel on se propose de faire voir les se-

cours que la Science Economique peut retirer de l'étude de l'Histoire Naturelle.

Le second article contient la description de divers insectes qui paroissent particuliers à la Thuringe. Le morceau qui suit présente des détails sur une nouvelle maniere de travailler le lin, par M. le Baron de Meidenger. Cet habile Naturaliste a présenté des échantillons de ce lin à la Société qui en a paru très-satisfaite. On se propose de perfectionner encore ces premiers essais, & l'on espere pouvoir, à la faveur de la nouvelle préparation, mettre le lin en état d'être substitué au coton dans plusieurs de nos Fabriques.

La civette de Moscovie est encore très-peu connue. M. de Gulden Staedt a inseré dans ce Recueil un Mémoire fort étendu sur la nature & les propriétés de cet animal. M. Oehme a fait sur l'irritabilité de certaines plantes des recherches très - curieuses. Elles forment le sixieme article. Elles sont accompagnées d'observations microscopiques qui doivent intéresser les Botanistes. Dans le Mémoire suivant, M. le Baron de Meidenger, dont on a déjà parlé, recherche d'où procéde cette lueur que produisent dans les ténébres certains genres de bois pourri. Ce Sçavant Observateur prétend qu'elle est due non à la pourriture du bois, mais à une espece de vers luisans qui y établissent leur demeure.

Depuis quelques années, on a planté dans toute l'Allemagne un nombre prodigieux de mûriers & d'arbres fruitiers. Le succès qu'ont eu ces plantations, ont engagé M. le Professeur Reuss à proposer de multiplier tous les arbres dont les fruits sont de nature à produire de l'huile, & par conséquent l'olivier. Il indique en même tems une méthode de son invention, au moyen de laquelle il assure qu'on pourra faire en Allemagne d'aussi bonne huile que celle qui se fabrique en Provence.

Les autres Mémoires contiennent des descriptions de divers objets appartenants aux trois regnes de la Nature. Parmi ceux de ces articles qui doivent fixer davantage l'attention des Curieux, on remarquera, 1°. un Mémoire sur un poisson encore très-peu connu, que M. Wartmann de Saint-Galle décrit ici, & qu'il nomme *Blanfelchen*; 2°. une Dissertation sur une plante nommée *Byssus Botanicorum*; 3°. un Ecrit sur une espece de limaçon désigné sous le nom de *Gloria Maris*.

Quoique cette sçavante Compagnie ne date que depuis peu d'années, elle compte déjà cent cinquante Associés, qui s'occupent avec autant de succès que de zele du progrès de l'Histoire Naturelle & de toutes les branches de la Science Economique.

S A X E.

De Dresde, *le 12 Août.*

Les Etats de cet Electorat doivent s'assembler le 23 de ce mois, pour déliberer sur plusieurs objets de Finances. On dit qu'il s'y agira, 1°. d'accorder pour les frais de la guerre, à compter du premier Octobre prochain, outre les impôts actuels, une subvention de 100000 écus par mois; 2°. de faire porter cette nouvelle imposition non-seulement aux Bourgeois & aux Cultivateurs, mais encore à tous ceux qui forment l'Ordre Equestre, d'autant plus que cet Ordre étoit autrefois tenu de servir à la guerre sous la banniere de son Seigneur; 3°. de continuer les fournitures nécessaires & la levée des recrues; 4°. d'arrêter qu'en cas qu'il soit absolument impossible de lever par contribution les cent mille écus par mois, ci-dessus mentionnés, on suspendra provisionnellement, durant la guerre, le remboursement des obligations de la Caisse de la Steuër & de celle de la Chambre du Crédit, tant à Leipsick qu'à Dresde, & qu'on en payera seulement les intérêts.

B A V I E R E.

De Munich, *le 14 Août.*

L'Académie Electorale de Baviere établie ici, avoit proposé en 1777, pour la seconde fois, la question suivante:

» Y a-t-il une vraie analogie physique » entre la force électrique & la force » magnétique? Et au cas qu'on prouve » qu'il y en ait une, on demande si & » comment ces forces agissent sur les » corps des animaux? » L'Académie

n'a pas cru devoir décerner le Prix à aucune des Pieces qui lui ont été présentées, parce que aucune sans doute ne lui a paru avoir rempli suffisamment ses intentions ; mais en même tems, elle a jugé convenable d'honorer d'une médaille d'or de 20 ducats, celle qui portoit pour devise : *Homo naturæ Minister & Interpres, tantùm facit & intelligit, quantùm de naturæ ordine re & mente observaverit, nec ampliùs scit aut potest*, dont l'Auteur est M. J. N. van Swinden, Professeur de Philosophie à Franneker, en Frise, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, & Membre des Sociétés de Harlem & d'Utrecht ; & d'une médaille de dix ducats, le Mémoire qui portoit pour devise : *horum quamvis manifesto experimento nitantur, operosum est, vel potiùs impossibile causam explorare*, & dont l'Auteur est M. Celestin Steiglener, Professeur de Mathématiques à Ratisbonne.

L'Académie propose pour le Prix de 1779, la question suivante. » Quelles » sont les parties constituantes de l'ar- » senic ? Quelle est son action sur les mé- » taux & les demi-métaux ? A quel but » est-il destiné dans les mines ? Et est- » il certain qu'il ne sert ni à former ni » à perfectionner les métaux, mais qu'il » est plutôt nuisile qu'utile ? » Comme l'Académie de Berlin a déjà proposé, il y a quelques années cette même question à laquelle M. Monnet a répondu par un Mémoire qu'elle a couronné, il est à supposer que celle de Munich entend qu'on ajoutera de nouvelles expériences & de nouveaux raisonnemens à ceux que ce Chymiste a produits dans son Mémoire. Ceux qui voudront connoitre le Mémoire de M. Monnet, le trouveront dans le Journal de Physique, année 1773, tom. 2, pag. 291.

Le Prix annoncé ici par l'Académie de Baviere consiste en une médaille d'or de 50 ducats. Les Pieces écrites en Latin, en François ou en Allemand, seront envoyeés, port franc, à M. Ildefonse Kennedi, Secretaire de l'Académie, avant la fin de Juillet 1779.

ITALIE.

DE ROME, *le 9 Août.*

Ces jours derniers, le Saint Pere a permis que la Justice allât se saisir de plusieurs malfaiteurs qui s'étoient refugiés dans des asiles sacrés, & qu'on les conduisît en prison. Toutes les personnes qui sçavent penser, voyent avec plaisir la suppression d'un usage auquel des motifs très-respectables sans doute avoient donné naissance, mais qui n'en étoit pas moins un abus contraire à tous les principes de l'équité & de la saine raison, puisqu'il assuroit souvent l'impunité aux crimes les plus atroces.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 21 Août.*

Une lettre écrite de Saint-Vincent, en date du 20 Mai 1778, fait ici beaucoup de sensation ; elle contient les particularités suivantes.

» Il s'est élevé depuis peu des trou- » bles dans les Indes Occidentales, au » sujet du droit du Roi de 4 & demi » pour cent sur le sucre & le rum ex- » portés. L'usage étoit d'acquitter ce » droit en nature ; son produit en rum » se vendoit communément tout de suite » sur les lieux, & le produit en sucre » étoit envoyé en Angleterre, où l'Ad- » ministration en disposoit à son gré. » Le droit étoit payé à raison de douze » quintaux par barrique, quoiqu'il y » en eût de treize, de quatorze & mê- » me de quinze quintaux. Quelque- » fois aussi le sucre qu'on donnoit en » payement du droit étoit de moindre » qualité que celui des barriques. Un » Collecteur ayant refusé de se prêter à » tous ces petits avantages de Mar- » chands, & voulant sur-tout recevoir » le droit proportionnellement au poids » réel des barriques, les Planteurs sont » convenus entre eux de n'en plus faire » d'expédition. Cette affaire, qui pour- » roit avoir des suites fâcheuses, a obli- » gé le Gouvernement de charger l'A- » miral Barington d'instructions qui por- » tent qu'on s'en tiendra à l'ancien usage » dans la perception du droit ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE S. JEAN-DE-LUZ, *le 13 Août.*

Un Pêcheur de ce Port vient de faire

une capture qui lui procurera une fortune brillante pour un homme de sa profession. Il s'est emparé d'un bâtiment Anglois chargé de 2 à 3 mille quintaux de morue. Cette prise est estimée, dit-on, cinquante mille écus, & celui qui l'a faite la débitera d'autant plus promptement & plus avantageusement que la morue commence à devenir fort rare.

DU LYONNOIS, *le 24 Août.*

» Depuis long-tems nous n'avions éprouvé de chaleurs aussi continues que cette année. La peau du raisin durcit & se colore ; il mûrit & ne grossit pas. La meilleure espece, celle que nous appellons *gamet*, ne rendra presque rien ; elle a mal fleuri : peut-être en serons-nous dédommagés par la qualité que les autres especes acquerront.

La sécheresse est si grande qu'elle a tari plusieurs rivieres, & que les Habitans de beaucoup de Villages sont obligés d'aller faire moudre leurs bleds dans les moulins qui sont sur le Rhône. Ces circonstances font sentir combien il seroit utile que le nombre des Marchands de farine se multipliât. On a vu des gens être forcés, dans des tems comme ceux que nous avons maintenant, d'attendre deux jours & plus au moulin, pour prendre leur tour. Ce sont des frais & des pertes de tems très-fâcheuses, dans une saison sur-tout où il y a beaucoup de travaux.

Les moyens d'exciter & de faciliter le commerce de farine en détail, & d'en diminuer tous les risques pour les Vendeurs comme pour les Acheteurs, sont bien dignes de l'attention de toutes les personnes qui s'occupent de l'Economie rurale, sur-tout dans notre Province & dans celles qui peuvent lui ressembler par le climat, la nature du sol &c.

On a vu cette année une assez grande affluence de malades ou d'oisifs aux eaux d'Orliénas. On assure en avoir ressenti de bons effets pour les maladies de la peau. Quelques Chymistes en ont commencé l'analyse.

Plusieurs Particuliers de Grigny ont été guéris de la fievre par le remede suivant.

On prend sur les murailles quelques poignées de petite joubarbe ou artichaud sauvage ; on les écrase bien, ensorte que le volume se réduise à la grosseur d'un œuf ou un peu plus. On met ensuite dans le mortier du sel, du poivre, de la poudre à tirer, de la suie de cheminée, du vinaigre & de l'eau-de-vie, *de chacun une cuillerée*, & on pile ensemble tous ces ingrédiens pour les bien mêler. On partage le tout en deux portions égales, & chaque portion est appliquée sur les poignets où on la contient avec des linges.

L'application se fait quelques momens avant le retour de l'accès, & on laisse les emplâtres jusqu'à ce qu'on sente revenir un autre accès. Alors on les renouvelle. Il est rare, dit-on, d'être obligé de faire ce remede trois fois ; mais on donne pour certain à Grigny que la fievre ne résiste point à une troisieme application de pareils topiques ; on prétend avoir là-dessus une expérience très-ancienne. Quelques malades ont la précaution de se purger, d'autres ne se purgent pas. En général ce sont des gens robustes & laborieux qui font ce remede ».

DU MANS, *le 28 Août.*

Lettre au Rédacteur. » Comme on ne sçauroit trop multiplier les moyens de secourir les gens de la Campagne dans les accidens qui leur arrivent si souvent, & sur-tout si ces accidens sont du nombre de ceux qui mettent leur vie en danger, vous êtes prié, Mr, de faire insérer dans votre Gazette l'article suivant.

» M. Dedault, Maître Apothicaire à » Montmorillon, ayant éprouvé plusieurs » fois avec le plus heureux succès, un » secret qu'il a découvert contre la pi- » quure de la vipere, vient encore, » depuis peu de jours, d'avoir de nou- » veaux succès de sa recette, entr'au- » tres sur un jeune homme de la Cam- » pagne, qui ayant eu l'imprudence de » mettre la main dans un nid d'oiseaux » sans y avoir regardé, a été griéve- » ment piqué à un doigt par une vipere » qui occupoit le nid. Ce jeune homme » n'a été conduit à Montmorillon que » douze heures après l'accident. Sa main » étoit prodigieusement enflée, & il jet- » toit les hauts cris, parce qu'il souffroit » & qu'il craignoit les suites, d'autant

» qu'un de ses camarades venoit de pe-
» rir par le même accident, quoiqu'il
» eût employé un secours indiqué de-
» puis peu dans tous les Papiers pu-
» blics, & que M. Dedault désigne sim-
» plement par le nom d'alkali. Seroit-
» ce l'eau de Luce, qui en effet a été
» présentée & annoncée dans le Journal
» de Médecine comme un remede assu-
» ré contre la morsure de la vipere; la
» recette de M. Dedault, qui opere éga-
» lement sur les hommes comme sur les
» animaux, selon sa propre expérience
» multipliée, consiste à faire trois lé-
» geres incisions de la longueur d'un tra-
» vers de pouce, avec la pointe d'un
» rasoir, sur le lieu de la morsure; à
» appliquer sur cette plaie de l'herbe
» de plantin à sept côtes, pilée & de
» l'épaisseur de la moitié du petit doigt;
» à couvrir cette espece d'emplâtre avec
» une compresse de linge usé, assujettie
» avec une bande large de deux doigts.
» On fait avaler ensuite au malade un
» demi-gros ou environ de poudre de
» vipere dans un verre de vin. Cette
» potion se prend quatre fois dans vingt-
» quatre heures. Au bout de trois jours,
» la guérison est parfaite. Il est bien
» rare qu'il en faille quatre. Ce jeune
» homme avoit déjà été traité avec l'al-
» kali. Mais si on n'eût pas appellé au-
» près de lui M. Dedault, à neuf heures
» du soir, il n'eût pas passé la nuit.
» Loin de recevoir du soulagement, son
» mal avoit empiré. Il a été guéri en
» quatre jours. Un Domestique de M.
» le Sénéchal de Montmorillon, mordu
» à un pied dans le même tems, a été
» guéri en trente-six heures ».

DE ROUEN, *le 25 Août.*

Notre Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts vient de proposer pour l'année 1779 deux sujets de Prix intéressans. Pour le premier, elle demande » une notice critique & raison-
» née des Historiens anciens & moder-
» nes de la Neustrie & Normandie,
» depuis son origine connue jusqu'à ce
» siecle ».

Les Mémoires, lisiblement écrits en Latin ou en François, seront envoyés, port franc, avant le 1er. Juillet 1779, à M. Haillet de Couronne, Secretaire perpétuel pour la partie des Belles-Lettres. Le Prix sera double, c'est-à-dire, de la valeur de 600 liv.

Le Prix pour la partie des Sciences, consistant en une médaille d'or de la valeur de 300 livres, sera accordé à celui des Concurrens qui indiquera » le meil-
» leur moyen de récéper sous l'eau,
» dont il est toujours couvert, un rocher
» qui interrompt ou inquiete la naviga-
» gation de la Seine, auprès de Quille-
» beuf.

» Ce rocher reste submergé d'environ
» un pied dans les plus basses eaux; il est
» de 60 à 80 pieds de longueur, sur 30
» à 40 de largeur. Il est composé de *mar-*
» *ne*, mêlée de lits de *silex*. Les Pilotes de
» Quillebeuf, qui se feront un plaisir
» d'indiquer ce rocher, desireroient qu'il
» fût seulement récépé de trois pieds
» dans toute sa superficie.

Les Mémoires, lisiblement écrits en François ou en Latin, & dans la forme ordinaire, seront adressés aussi port franc, avant le premier Juillet prochain, à M. Louis Alexandre Dambourney, Négociant, rue Herbiere, Secretaire perpétuel.

Ces deux Prix seront distribués, suivant l'usage, au mois d'Août de l'année prochaine.

DE PARIS, *le 31 Août.*

Les dégâts que le gibier & les bêtes fauves font aux productions de la terre, donnent lieu à des demandes sur lesquelles il est souvent difficile que les Juges puissent statuer en regle, par la difficulté de pouvoir constater au juste le dommage qui a pu être fait & la vraie cause de ce dommage, qui souvent naît de l'intemperie des saisons, du défaut de production, & provient aussi quelquefois de ce que les terres n'ont pas été bien cultivées & bien ensemencées. D'après ces considérations exposées dans une Requête de M. le Procureur-Général, le Parlement, pour établir une regle fixe afin que les Juges puissent prononcer en connoissance de cause, a ordonné » que les Propriétaires
ou Fermiers qui auront des demandes à
former pour constater le dégât causé
par le gibier & les bêtes fauves, aux
grains ou vignes, seront tenus de se
pourvoir devant les Juges des Eaux &

Foréts des lieux, pour faire procéder par Experts, en présence des Parties intéressées ou elles duement appellées, à trois visites des terres prétendues endommagées, lesquelles seront désignées par tenans & aboutissans ; que la premiere visite se fera dans les trois mois, à compter du jour de la semence, sans cependant qu'elle puisse être faite au-delà du mois de Janvier ; que les Experts, par leur rapport, seront tenus de déclarer la nature & qualité du sol & espece de grains, de prendre les déclarations des Propriétaires & Habitans voisins, pour sçavoir si les terres prétendues endommagées ont été bien cultivées & ensemencées, si les grains étoient bien pris & étoient bien venans, si le dommage a été fait par le gibier, son espece, d'où il peut provenir, & enfin l'étendue du terrein endommagé ; que la seconde visite sera faite dans le courant des mois d'Avril & de Mai, pour connoitre l'état des grains ; si le premier dommage a subsisté ou diminué; s'il y en a eu de nouveau, & la cause du rétablissement, diminution ou augmentation : que la troisieme visite sera faite lors de la maturité des grains & avant la récolte, pour constater ce que la partie endommagée auroit pu produire relativement aux terres voisines, & en estimer la valeur suivant les Mercuriales des lieux, tant en grains que paille, à la déduction néanmoins des frais de récolte & de battage des grains : ordonne qu'à l'égard des dégâts qui pourront être causés sur les terres ensemencées en menus grains, les Propriétaires & Fermiers seront tenus de les faire constater dans la même forme, sans être néanmoins astreints à faire procéder à trois visites, mais seulement à deux, l'une avant la S. Jean, pour connoitre la nature & qualité du sol, l'espece de grains, le dommage, s'il a été causé par le gibier, l'espece & d'où il provient ; & l'autre visite avant la récolte, pour estimer le dommage, dans la même forme que pour le bled ; ordonne que le présent Arrêt sera imprimé & affiché partout où besoin sera, copie d'icelui envoyée aux Sieges des Maîtrises particulieres des Eaux & Forêts & Grueries, pour y être lu & publié à l'Audience tenante, & registré au Greffe desdits Sieges &c. ». *Du 21 Juillet 1778.*

PORTE-BRANCARD à ressorts, qui empêche que le limonnier des charrettes à deux roues ne soit écrasé par le fardeau, & que l'essieu n'écrase les Passans, par la chûte des roues ou des pierres &c. Par M. Lacombe d'Avignon.

» Préparez un pieu de cœur de chêne le meilleur possible, de trois pieds de haut & de quatre pouces de diametre ; perforez-le par le haut à huit ou neuf pouces en profondeur ; faites-y entrer un ressort spiral ou vis de fer liant, de 12 à 13 lignes d'épaisseur, qui soit bien assujetti en dehors par deux cercles, qui presse ou foule en dedans sur un pivot de fer. Sur la tête de cette vis il y a une bande de fer plate sur laquelle appuye le brancard, assujettie aux deux cercles. Ce pieu ou porte-brancard est placé dans l'intervalle qui répond à la distance qui se trouve entre les deux jambes du cheval, sous le milieu du brancard rond ou quarré, de maniere que le cheval, en s'abattant ou en se relevant, ne puisse pas embarrasser ses jambes avec ces pieux. Ils sont ferrés par le bout & moins hauts que le brancard de 5 à 6 pouces, afin que les pieux ne puissent pas casser le brancard, par la résistance qu'ils éprouveroient s'ils touchoient le pavé, lorsque le cheval s'abat & que le fardeau pese tout-à-coup sur le cheval.

Le pieu à *essieu de fer* doit être placé en dessous & dans le milieu, pour qu'il puisse supporter tout le fardeau lorsqu'il casse & que la roue tombe. Ce pieu doit être très-fort, sans vis ou ressort, & plus près du pavé que le porte-brancard.

On ne peut pas fixer la hauteur des *porte-brancards*, parce que les charrettes & les roues sont plus ou moins hautes.

On préviendroit beaucoup d'accidens si on faisoit usage des moyeux de cuivre ou de fonte, qui dureroient éternellement, sans avoir besoin d'aucune réparation ; ils pesent moins que ceux de nos lourdes charrettes de pierre. J'en ai vus en Angleterre qui n'avoient que neuf pouces de long sur quatre pouces d'épaisseur dans le milieu, & sur cinq de diametre en dedans, terminés à peu près comme les moyeux des carrosses. Les roues n'avoient que onze rayes, le cercle de fer n'étoit que de deux pieces

& l'essieu étoit de bois, ferré par le milieu, de dix pouces d'équarrissage. La partie qui rouloit dans le moyeu étoit cylindrique & non conique. Ils roulent facilement & sourdement & ne cassent point dans les fortes gelées comme ceux de fer. En genéral les charrettes de Paris sont trop lourdes, & le charronnage y est sans aucun principe. Les rayes & les jantes n'ont aucune proportion entre elles. L'Ouvrier employe aveuglément du bois de tout âge. Il seroit possible de charger une voiture d'*un sixieme de plus*, si le fardeau étoit distribué plus en longueur, & si les roues étoient plus légeres & d'un bois mieux choisi & bien appareillé. On économiseroit un cheval sur chaque charrette de pierre ou de vin qui ont communément quatre à cinq chevaux.

Quoique j'aye fait construire à Norden & en Angleterre mes *porte-brancards*, je n'en donne point ici la figure; M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie, si connu depuis plus de quinze années par une multitude de Mémoires curieux sur les Arts, & par des machines aussi utiles que nouvelles, pourra porter à sa perfection ce que je ne fais qu'ébaucher; ses lumieres & son patriotisme me rassurent & me font esperer qu'il voudra bien publier ses observations sur un objet si important. Il est peu de jours qu'il n'arrive des accidens fâcheux dans les rues & sur les routes, que les porte-brancards préviendront à jamais.

P. S. Tout le monde s'apperçoit que la longueur inutile & excessive des moyeux des charrettes occasionne à chaque moment des accidens. Il seroit à souhaiter qu'il y eût quelque Ordonnance qui fixât leur longueur & celle des essieux, pour éviter les embarras, les querelles & les malheurs qu'ils occasionnent journellement dans nos rues étroites ».

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

Remede contre la galle des moutons.

» Prenez deux livres de tabac, ou de » tronc de tabac, quatre pintes d'urine » humaine que vous ferez bouillir en- » semble jusqu'à diminution d'une cho- » pine. Joignez-y quatre chopines de » forte saumure de lard, avec une livre » de beurre ou de graisse dont on aura » ôté le sel. Faites bouillir le tout en- » semble pendant un quart d'heure, & » après l'avoir passé par un linge, met- » tez-y deux petites cuillerées d'huile » de térébenthine pour chaque chopine, » & frottez-en alors la brebis ». Ce remede est extrait du nouvel Ouvrage de M. de Mante sur les prairies artificielles & l'éducation des moutons de race Angloise.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 28 Août.

L'esturgeon, depuis 113 l. jusqu'à 114; le turbot, 15 liv.; la paire de solles, depuis 3 liv. jusqu'à 8; la raye douce, depuis 8 liv. jusqu'à 10; la raye bouclée, 5 liv.; les deux truites, depuis 2 l. jusqu'à 4; l'anguille, 6 liv.; les barbues, depuis 3 liv. jusqu'à 7; le panier de moules, 2 liv.; le carrelet, 1 liv.

Errata. Dans la Gazette du Samedi 29 Août dernier, No. 69, p. 547, col. 2, plusieurs des noms des Médecins qui y sont nommés, se trouvent défigurés. Nous prions donc nos Lecteurs de les rétablir ainsi sur leur exemplaire.

Lig. 32, *Tavery*, lisez *Tauvry*; lig. 35, *Arrijau*, lisez *Arrigoni*; lig. 37, *Rore*, lisez *Rose*; lig. 38, *Linaier*, lisez *Linacier*; lig. 39, *Gamès*, lis. *Jamès*; Ibid. *Fothersill*, lisez *Fothergill*.

Nous saisissons cette occasion pour renouveller la priere que nous avons déjà faite aux personnes qui nous adressent des articles, d'avoir soin que les noms propres & les termes thécniques soient toujours écrits sur leur manuscrit de maniere à ne laisser aucune équivoque.

Quant à la faute qui se trouve tout à la fin de ce même article, on voit bien qu'elle ne peut venir que d'un déplacement arrivé pendant le cours du tirage. Au reste il n'est personne qui n'ait compris aisément qu'il falloit lire ainsi : *Ils se sont bien portés.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 29 Août 1778, au Mercredi 2 Sept., le froment s'est vendu

à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 l. à 10 l. 10 s.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20 l. 5 s., 20 l. 15 s., 22 à 23 l.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 liv. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. 10 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 29 Août 1778 au Mercredi 2 Sept., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 2 Sept. 1778, de 51 à 52 l.; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Septembre 1778.

Or de Portug. à . . .	730 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	723		marc.
Du Pérou à	718	2	marc.
Les guinées à . . .	728		marc.
Ducats à	99	6	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32, ...	101		once.
Or à 20 karats à . .	84	12	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	8	marc.
Piastres à	48	19	marc.

Changes de Paris du 2 Septembre 1778.

Amsterdam	53 ½ à ⅜
Londres	29 9 16e. à ⅝
Hambourg	188
Madrid	15 3
Cadix	14 19 6 à 15
Livourne	97 ¾
Gênes	96 ¾
Lyon	de ⅛ p. % p. au p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Lundi 31 Août 1778		Du Mardi 1 Septembre.	
Messieurs		*Messieurs*	
Thevenin... pplles.	M.	Cauchy..... pplles.	P.
Viageres.....	M.	Viageres.....	M.
Masson..... pplles.	M.	Tontine	N.
Viageres.....	M.	Marsollier..... vres.	M.
Delamotte.. pplles.	M.	Perpétuelles..	M.
Viageres.....	M.	Defays..... pplles.	M.
Creuzé..... pplles.	M.	Viageres....	M.
Viageres.....	M.	Desplaces.. pplles.	M.
Tontine.....	M.	Viageres....	M.
Certain..... pplles.	M.	Tontine.....	M.
Viageres.....	M.	Vieillard.... pplles.	M.
Tontine.....	M.	Viageres.....	M.
.....		Tontine.....	M.
.....		Roberge... Perpét.	t. l.
.....		de l'ancien Clergé.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1778.	*Lundi 31.*	*Mardi 1 Sept.*	*Mercredi 2.*
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1677 ½ 85. . .	1685 90 92 ½ .	1695 97 ½ 17 (1697 ½ 95 97
D°. 16 25es . .	. . . . .	1110 . . .	. . . . (:
D°. 8es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	395 . . .
Rescriptions . .	19	18 18 ½ . . .	18 18 ½ 18.
Bil. des Fermes .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jou d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécro des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 2 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 30 Avril.*

POUR mettre nos Lecteurs en état de mieux entendre les articles où nous parlons du Commerce de la Russie, nous croyons qu'il n'est pas inutile de leur donner une notice des poids & mesures qui sont en usage dans cet Empire.

Les *poids* de Russie sont ; la livre qui équivaut à 13 onces à peu près de France, & qui se divise en 32 lots ; le lot est de 3 solotniks ; le solotnik de 3 grains, & le grain de 10 scrupules. On se sert aussi en Russie de deniers, de karats, de grains.

Le poud, qui contient 40 livres de Russie ou 33 livres de France environ.

Le berkovitz, qui contient 10 pouds. Le tchetvert pour les grains, qui est de 9 ½ pouces.

Les *mesures* pour les liquides sont ; le vedro contenant 13 pintes de Paris ; la pipe, de 12 ancres ; l'ancre étant de 40 pintes de Paris.

Les *mesures* pour les longueurs sont ; l'archine (100 aunes de France font 164 archines) ; le verschok, qui est la seizieme partie d'une archine ; la verste, qui équivaut à un quart de lieue de France, de 25 au degré. Les pelleteries se mesurent par sac ; le sac contient 3 archines.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 3 Mai.*

La Foire qui se tient ici tous les ans, dans cette saison, est ouverte. Il s'y rend de toutes parts une multitude prodigieuse de Commerçans. La Bohême & la Moravie sur-tout, nous en envoyent un grand nombre, & l'argent y circule ici abondamment.

ITALIE.

DE ROME, *le 3 Mai.*

La nouvelle Galere Pontificale, nommée la *Saint-Pierre*, qui vient d'être construite dans les Chantiers de Civita-Vecchia, y sera lancée à l'eau le jour de la Fête de Sainte Firmine, Patrone de ce Port. La curiosité a conduit dans cette Ville un grand nombre de personnes de distinction & d'Etrangers, pour assister à cette cérémonie qui sera très-brillante.

DE TRIESTE, *le 3 Mai.*

Nous commençons à ressentir dans cette Ville les effets de la guerre de l'Angleterre avec ses Colonies. Le prix du sucre y augmente prodigieusement. Pour le café, au lieu d'augmenter, il se débite à un taux plus bas que ci-devant, parce qu'il nous en vient beaucoup du Levant.

DE FLORENCE, *le 5 Mai.*

L'Auguste Prince qui gouverne cet Etat ne cesse de s'occuper du bonheur

de ses Peuples. Rempli des vrais principes qui seuls peuvent conduire à ce but, toutes ses vues, tous ses projets ne tendent qu'à rendre l'Agriculture florissante, à procurer au Commerce cette précieuse liberté sans laquelle il n'a que des mouvemens foibles & languissans, & à délivrer ses Sujets du poids accablant des taxes & des impositions, sous lequel ils ont gémi pendant long-tems. Si on pouvoit avoir quelques doutes sur la vérité de cet éloge, la lecture du Decret que Son Altesse Royale vient de rendre en faveur de la Province inférieure de Sienne les dissiperoit bientôt. Cette Piece nous a été remise par un Toscan qui, plein de zele pour la gloire de son Souverain, a desiré qu'elle fût rendue publique par la voie de cette Gazette.

Ordonnance du Grand-Duc de Toscane.

» A notre Avénement au Trône de la Toscane, la Province inférieure de Sienne se trouvant dans un état de la plus grande détresse, non-seulement par sa constitution naturelle, mais aussi à cause des liens & des taxes onereuses imposées sur les produits de la terre & sur les fruits de l'industrie de ses Habitans, nos premiers soins paternels furent dirigés à l'encouragement de la culture, source véritable de la prospérité publique & privée; moyennant l'entiere & pleine liberté de commerces de toute espece de bled, liberté qui a été constamment établie par nos Edits, nos soins furent également employés à corriger en différens endroits l'insalubrité de l'air, occasionnée par les exhalaisons des eaux stagnantes, faute des écoulemens nécessaires, qui étoit une conséquence de la culture négligée; pour accomplir un objet aussi important, & pour faciliter la subsistance & le commerce des Habitans de la susdite Province, Nous avons employé des sommes fort considerables de notre Trésor Royal à faire creuser des fossés & des canaux, à construire de nouveaux chemins & aqueducs, à rendre plus commode l'accès du Port de Castiglione, *della Pescaya*, & autres ouvrages.

L'expérience ayant fait connoître que toutes ces mesures n'étoient pas suffisantes pour operer dans la Province inférieure toute l'amélioration & soulagement que nous eumes toujours fort à cœur, après avoir fait les plus mûres considérations sur les circonstances particulieres de la même Province, nous nous sommes déterminés à mettre ses Habitans en état d'exercer en pleine liberté leur industrie en toute espece de Culture, de Manufacture & de Commerce. Nous accordons à cet effet les exemptions & franchises suivantes, dont la jouissance sera fixée à l'époque du 1er. Septembre 1778.

I. Nous supprimons dans toute la Province inférieure les droits privatifs attribués & réservés à l'administration générale de nos Finances Royales sur le sel, le fer & le tabac. Il sera en pleine liberté de qui que ce soit, sans aucune restriction, de fabriquer toute espece de sel & de fer, de semer, planter, cultiver & apprêter toute sorte de tabac, ainsi que de tirer de l'Etranger, & introduire dans la même Province, de tel côté que ce soit, les trois articles susmentionnés, sans l'obligation de prendre aucun acquit & renseignement, ni de payer aucune gabelle ou autre droit.

II. Les susdits articles fabriqués ou récoltés dans ladite Province, ainsi que ceux qui y auront été introduits des pays étrangers, pourront librement circuler, & il sera permis à chacun d'en tenir soit pour vendre, soit pour tel usage que l'on voudra; avec une égale liberté, on pourra les faire sortir de la Province.

III. Mais dans le cas que par l'introduction ou par l'extraction de la Province inférieure, ces articles dussent traverser les autres Provinces du Grand-Duché, ils seront sujets au payement des Gabelles de *transit*, & aux regles & cautions qui seront prescrits dans le Réglement qui, de notre ordre, sera publié par l'Auditeur de nos Régales & Possessions Royales pour les Douanes établies & à établir sur la ligne qui sépare la Province inférieure du reste du Grand-Duché *.

IV. Les seuls tabacs de toute espece,

* *Selon les apparences, le Législateur, aussi éclairé que bon, a prononcé ce troisieme article plutôt pour donner l'air de privilege à une Province où il desire attirer des Habitans, que pour grever ses anciennes Provinces & pour attachement pour ces droits de* transit *&c.*

tant en feuilles qu'apprêtés ou recueillis dans ladite Province, ou qui y auront été introduits de l'Etranger, pourront passer dans les autres Provinces du Grand-Duché, pour y rester, moyennant les réglemens & le payement des droits qui seront fixés par le tarif susmentionné pour les Douanes.

V. Comme il pourroit arriver qu'après la suppression des privatives susmentionnées, les ventes particulieres du sel, du fer & du tabac ne fussent pas assez promptement établies pour fournir aux besoins de toute la Province, nous avons ordonné provisoirement aux Administrateurs de nos Finances de continuer pendant deux ans la vente desdits articles dans la Province inférieure, afin que les Habitans en soient pourvus; les prix cependant ne seront pas fixés sur l'ancien pied, mais très-modiques; on les verra indiqués dans le Réglement qui sera publié par l'Auditeur de nos Régales & de nos Possessions Royales, sans aucune obligation cependant de se pourvoir des susdits articles au Magasin de l'Administration générale, tout privilege exclusif étant entierement supprimé.

VI. Nous permettons dans ladite Province, sans aucune gêne ni restriction, la libre introduction & extraction, circulation, usage & commerce de tous les autres articles étrangers, défendus par les Loix encore en vigueur dans nos Etats, tels que les draps, les cuirs apprêtés, les ouvrages en cuir, le papier & les cartes de jeu.

Ces objets, malgré toutes les prohibitions, pourront traverser les autres Provinces du Grand-Duché, soit pour être transportés dans la Province inférieure, soit pour être exportés de la même Province chez l'Etranger, pourvu que ce *transit* soit fait moyennant le paiement des droits qui sont dus, & avec les précautions & regles à établir comme ci-dessus.

VII. Après avoir aboli dans tout le Grand-Duché, par un Edit de ce jour, les droits imposés sur le bétail de toute espece (excepté seulement les droits que l'on perçoit aux portes des Villes mentionnées dans le susdit Edit pour le bétail des Boucheries), nous supprimons dans la Province inférieure toutes les Gabelles, tant régales que communitatives, auxquelles peuvent être sujettes actuellement les denrées de toute espece pour l'introduction, extraction, circulation ou *transit* dans la même Province. Nous déclarons que dans l'exemption de tous les droits, accordée à la Province inférieure, ne sont compris ceux qui seront dus relativement aux autres Provinces du Grand-Duché, pour l'introduction, l'extraction ou *transit* par ceddites Provinces des marchandises & denrées qui proviendront de la Province inférieure ou qui seront destinées pour la même Province, en conformité de ce qui sera prescrit par le nouveau Réglement.

VIII. Nous accordons cependant une pleine exemption des droits de *transit* & d'extraction à tous les instrumens ou ustensiles, soit neufs soit usés, qui pourront être introduits dans la Province inférieure. Cette exemption sera étendue à tous les meubles usés qui seront destinés ou exportés de la même Province en d'autres endroits, pourvu que ces meubles soient pour le compte & pour l'usage des Etrangers qui iront s'y établir, ou des Habitans qui y sont déjà fixés, ou bien des Bergers, tandis qu'ils ameneront leurs bestiaux; & ce moyennant les précautions & renseignemens nécessaires aux Douanes.

IX. A l'effet de faciliter de plus en plus les contractations, & de favoriser l'établissement des familles dans ladite Province, nous voulons que tous les biens de terre & autres fonds, ainsi que tous les biens meubles se mouvants, & autres existans dans ladite Province (quiconque en soit le Possesseur), soient libres & exempts de toute espece de droits dus au Tribunal des Gabelles des Contrats de Sienne, ou autre Tribunal du Grand-Duché en vertu des Loix, Statuts & Ordres précédens, pour telle disposition que l'on fasse desdits biens & fonds, soit pour achats, pour donations, hérédité; enfin pour tout acte quelconque sujets aux droits.

X. Les maris, soit originaires, soit étrangers, seront exempts de droits de leur dot, pourvu qu'ils aient acquis le domicile dans ladite Province en conformité des Loix, & ce nonobstant que les femmes soient d'une autre Province du Grand-Duché, ou des Etats étrangers, sans que leur pere ou autres qui, en vertu

des Loix précédentes, feroient obligés au payement defdits droits, puiffent être moleftés pour cet effet.

XI. Nous fupprimons également dans toute la Province inférieure,

1o. Les taxes appartenantes à la Douane de Sienne fous le nom *d'Eftimo Contadini* & non pas Citoyens &c.

2o. Le papier timbré impofé par la Loi du 8 Novembre 1749, dans tous les cas pour lefquels il n'a pas été aboli dans la notification du 20 Mars 1772 de la Chambre Grand-Ducale, qui a été depuis fupprimée.

3o. Le timbre des cartes de jeu.

4o. La taxe du lard, impofée fur chaque livre de fel, qui a été jufqu'à préfent payée à l'Adminiftration du Sel par les Communautés de la Province inférieure, pour être employée à l'entretien du chemin Confulaire de Grofletto.

5o. Les taxes que les Communautés payoient au Mont des Pâturages de Sienne pour compenfation des droits de la viande, impofés du Mont Redimible, & qui font actuellement perçus par le nouveau Mont de Piété de Florence.

6o. La taxe des pailles que quelques Communautés de la Province inférieure payent à l'Adminiftration des Biens civils de Sienne, & ce pour indemnité du Bureau des Fortifications qui a été fupprimé.

7o. La fur-traite qu'on a exigée jufqu'à préfent à Caftiglione della Pefcaya & à Grofletto.

8o. La taxe qui eft payée au nouveau Mont de Piété de Florence par les Propriétaires des Forges établies dans la Province inférieure, ainfi que la taxe impofée en faveur de l'Office du Fer pour le mineral de Rio, que les Propriétaires mêmes introduiront dans ladite Province pour l'ufage de leurs Forges.

9o. La taxe des Maîtrifes ou autres droits auxquels ont été jufqu'à préfent affujettis ceux qui exercent des Arts ou des Métiers, y compris les Médecins, Chirurgiens, Apothicaires & Notaires qui cependant devront fubir l'examen & les formalités ordonnées par les Loix, bien entendu qu'aucun payement de Maîtrife ne fera perçu.

10o. Les taxes des Cabarets, des Boucheries, des Boutiques d'épiceries, de Marchands de vin & de châtaignes, ou tout autre droit quelconque royal ou communitatif qui n'auroit pas été déjà fupprimé par nos Edits précédens.

XII. En conféquence de la fuppreffion des taxes provenantes des Boucheries, des boutiques des Chaircuitiers, il fera permis à qui que ce foit de tuer toute efpece de bétail, de faler toute efpece de viande, tant pour le propre ufage que pour vendre, fans aucune limitation dans le prix qui reftera en pleine liberté des Contractans. Pour affurer le bon fervice du Public, nous ordonnons que ceux qui voudront vendre publiquement de la viande, foient tenus de fe faire infcrire, en s'obligeant de fournir leurs boutiques de viandes de bonne qualité, fuffifantes pour le befoin du Public, & de ne pas fermer leurs boutiques fans l'annoncer, un mois d'avance, au Magiftrat du lieu, afin qu'il puiffe en inftruire le Public, pour que d'autres puiffent le remplacer dans cette vente. Les Magiftrats ne pourront exiger aucun émolument de droits pour les actes que, dans cette occafion, ils feront obligés de faire.

XIII. Dans la même vue du fervice public (comme par notre Edit du 11 Décembre 1775), nous avons aboli, indépendamment des droits de Marché & des privatives des moulins & preffoirs, les droits de poids & mefures: ainfi pour éloigner les fraudes qui pourroient fe commettre dans les achats & ventes, nous voulons que chaque Communauté foit obligée de tenir un affortiment des poids & mefures, auxquels en tous cas on puiffe avoir recours, & pour que les poids & mefures qui fervent dans les contractations publiques puiffent être confrontés par ceux qui, dans chaque Commnauté, feront chargés de cette infpection en conformité du nouveau Réglement qui a été publié ce même jour, pour la meilleure adminiftration des intérêts des Communautés.

(*La fuite dans la Gazette prochaine*).

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 10 *Mai.*

» Plufieurs Négocians faifant le Commerce de Quebec, fe font rendus, dit-

on, chez le Lord North, pour ſçavoir de lui s'il étoit vrai que les Etats-Unis euſſent envoyé une forte Armée aux ordres du Général Arnauld, pour attaquer le Canada, & juſqu'à quel point ils pouvoient compter ſur leurs créances dans cette Province. Ils ont repréſenté à ce ſujet qu'il leur étoit dû 500 mille livres par les Canadiens, & qu'ils avoient un capital de la même valeur ſur la Flotte deſtinée pour Quebec. Le Lord North les a raſſurés ſur leurs craintes relatives à la Ville de Quebec, où il y avoit une Garniſon de ſix mille hommes, & qui étoit aſſez bien fortifiée pour réſiſter aux plus vigoureuſes attaques; mais il a ajouté qu'il ſeroit poſſible que les incurſions de l'Ennemi dans la Province miſſent leurs propriétés en danger, & qu'il ne pouvoit répondre des événemens ».

Extrait de la Gazette de France.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Gueret, *le* 18 *Mai.*

Il s'étoit introduit dans l'étendue de cette Sénéchauſſée un abus qui troubloit la tranquillité des familles, & dont tous les bons Citoyens deſiroient depuis longtems la réforme. Sous des prétextes d'intérêts civils ou de promeſſes verbales, on formoit journellement oppoſition à la célébration des nôces, ou l'on interjettoit appel de la publication des bans. Comme très-ſouvent les Habitans de la Campagne ne ſont pas en état d'avancer les frais néceſſaires pour avoir main-levée des oppoſitions formées à leurs mariages, il arrivoit de-là que des mariages de convenance étoient retardés ou manquoient abſolument; ce qui leur cauſoit un préjudice conſidérable. Pour remédier à un déſordre auſi nuiſible à la Société, le Parlement de Paris, par ſon Arrêt du 28 Avril dernier, ordonne » que l'Arrêt du 10 Avril 1777 ſera exécuté, & en conſéquence fait défenſes à toutes perſonnes, excepté aux Peres & Meres, Tuteurs & Curateurs, Freres & Sœurs, Oncles & Tantes, de former oppoſitions aux mariages, ſoit des Mineurs, ſoit des Majeurs, ni d'interjetter appel comme d'abus des publications de bans, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, à moins que ce ne ſoit pour empêchement dirimant, auquel cas les cauſes en ſeront déduites dans les exploits d'oppoſitions ou d'appel comme d'abus, ſous peine de trois cens livres d'amende, même d'être pourſuivis extraordinairement, ſuivant l'exigence des cas; fait pareillement défenſes à tous les Huiſſiers de prêter leur miniſtere pour de pareilles oppoſitions & appels comme d'abus, ſous les mêmes peines, & même d'interdiction, au défaut par eux de déduire dans les exploits qu'ils ſignifieront, les cauſes d'oppoſition ou d'appel comme d'abus: ordonne que, pour les Ouvriers & Habitans, tant des Villes que des Campagnes, qui ne ſeront pas en état de ſe pourvoir en Juſtice, pour avoir la main-levée des oppoſitions à leurs mariages, ou pour faire ſtatuer ſur les appels comme d'abus qui ſeroient interjettés des publications de leurs bans, il ſera, quant auxdites oppoſitions, fait les pourſuites néceſſaires à la requête des Subſtituts du Procureur-Général du Roi dans les Bailliages, Sénéchauſſées & Sieges Royaux, autres que les Prévôtés & Châtellenies, pour faire prononcer la main-levée deſdites oppoſitions, & pour pourſuivre les Oppoſans conformément au préſent Arrêt; & que, quant aux appels comme d'abus, il y ſera ſtatué à la requête du Procureur du Roi, &c. ». Cet Arrêt aura ſon exécution, non-ſeulement dans l'étendue de la Sénéchauſſée de Gueret, mais encore dans tout le reſſort du Parlement de Paris.

De Valenciennes, *le* 20 *Mai.*

D'après le relevé général des naiſſances, des mariages & des morts, fait dans la Généralité de Valenciennes ou du Haynault, pour l'année derniere, le nombre des naiſſances s'eſt trouvé être de 10,377; celui des mariages de 2451, & celui des morts de 8855. On avoit compté en 1776, dans la même Généralité, 9652 naiſſances, 2325 mariages, & 8141 morts.

DU MANS, *le 25 Mai.*

Ce n'eſt point dans les greniers, comme on l'a dit, que le Coſſon fait ſa ponte, c'eſt ſur la gouſſe encore tendre des pois qu'il dépoſe ſa ſemence. L'œuf du Coſſon eſt plat, allongé & de couleur jonquille ; il adhere fortement au corps ſur lequel il eſt appliqué. Quelque tems après qu'il eſt pondu, il en ſort un petit ver qui commence par ronger la gouſſe; il s'inſinue enſuite dans le pois en le perçant. L'ouverture qu'il y fait ſe referme par une cicatrice imperceptible, mais qu'on découvre aiſément avec le ſecours du microſcope.

Ce ver ſe nourrit donc de la ſubſtance farineuſe du pois, ſoit lorſqu'il eſt encore verd, ſoit après qu'il eſt mûr ; mais il en reſpecte toujours le germe; deſorte que les pois qui ont été le plus maltraités par les Coſſons ſe reproduiſent comme les autres. On diroit que l'inſecte a l'inſtinct d'épargner ainſi le germe des pois qu'il ronge, pour ménager des alimens à ſa poſtérité.

Ces particularités ont fait la matiere d'un curieux Mémoire lu par un des Membres de la Société Royale d'Agriculture dans une Séance qui s'eſt tenue ici le 19 de ce mois. L'Auteur de ces Obſervations ajoute que le Coſſon ne s'attache jamais aux bleds non plus qu'aux haricots ; qu'il n'en veut qu'aux pois & aux feves de marais & quelquefois aux lentilles.

DE CHALONS, *le 21 Mai.*

Suivant le relevé général des naiſſances, des mariages & des morts, fait dans la Généralité de Châlons-ſur-Marne pour l'année derniere, le nombre des naiſſances a monté à 33,440 ; celui des mariages à 7780, & celui des morts à 23,771. On avoit compté, l'année précédente, dans la même Généralité, 31,459 naiſſances, 7961 mariages, & 23,448 morts.

DE PARIS, *le 29 Mai.*

DESCRIPTION d'une Serrure de la plus grande ſimplicité, par le ſecours de laquelle on peut ſe fermer facilement dans l'intérieur d'un cabinet & d'un appartement quelconque, & ouvrir dans un demi-tour de main. Extrait des Manuſcrits de M. Pingeron.

» Le méchaniſme de cette Serrure conſiſte dans une eſpece de Z dont la branche, qui eſt entre celles qui ſont horizontales, eſt perpendiculaire au lieu d'être inclinée de gauche à droite, comme dans la lettre. Les branches horizontales ſe meuvent en avant & en arriere dans deux colets. C'eſt l'extrêmité de la branche la plus baſſe qui ſert de loquet ou de pêne ; elle a la forme ordinaire d'un priſme triangulaire un peu arrondi ſur ſon hypothenuſe, afin de pouvoir couler plus facilement contre la gache. Le pêne étant ſuppoſé hors de la ſerrure de la longueur dont il doit entrer dans la gache, on fore un trou circulaire dans le corps de la ſerrure vis-à-vis le milieu de la branche verticale. Ce trou eſt deſtiné à recevoir la tige du bouton ou main qui doit ſervir de clef. Cette tige, qui eſt mobile ſur elle-même, reçoit auprès de la branche verticale du Z un morceau de fer d'une certaine longueur, qui doit être fixé à demeure & d'équerre ſur la longueur, & être parallele à la branche verticale du Z dont on vient de parler. Quand cette piece de fer eſt dans la ſituation qu'on a déjà ſuppoſée, on met un reſſort dans la partie de la ſerrure oppoſée à celle où eſt la tige qui ſert de clef; ce reſſort preſſe contre la branche verticale du Z pour faire fermer la ſerrure. Il eſt évident qu'en tournant dans un certain ſens la main qui eſt adaptée à la tige, la piece de fer qui preſſe la branche verticale du Z fait ouvrir la porte. Cette main abandonnée à elle-même, le reſſort repouſſe le Z & fait fermer la porte. L'art du Serrurier conſiſte à diſpoſer la main & le reſſort de maniere que cette premiere qui a toujours la forme d'une olive ou d'un corps ſphérique alongé, ait ſon grand diametre horizontal quand la porte eſt fermée, & vertical quand on l'ouvre, & cela pour une plus grande propreté dans l'ouvrage.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

Annonce de Livre.

Etrennes de Minerve aux Artiſtes : Encyclopédie ou Alexis Moderne, contenant différens ſecrets ſur l'Agriculture & les Arts & Métiers, où l'on a raſſemblé tout ce qui ſe trouve de plus impor-

tant, extrait de plus de neuf cens Auteurs; Ouvrage de la plus grande utilité pour les différens états, in-16. A Paris, chez Desnos, Libraire-Ingénieur-Géographe, rue Saint-Jacques. 1778. VIIIe. Partie.

On a tiré des meilleurs Auteurs, Dictionnaires, Journaux, Gazettes & autres Ouvrages périodiques ce qu'on y a trouvé de plus utile. Plusieurs personnes ont travaillé au choix des recettes. A la fin de cette huitieme Partie, on trouve une Table générale des huit parties. Le Libraire se propose de faire continuer annuellement ce Recueil, & de l'enrichir de toutes les nouvelles découvertes qui auront paru pendant l'année. Le Prix est de 1 liv. 4 s. chaque Partie.

ETAT du nombre des Enfans légitimes & illégitimes nés dans l'Hôtel-Dieu de Lyon, ainsi que des Enfans exposés, reçus dans ledit Hôpital depuis l'année 1755 jusques & compris l'année 1774. Extrait de la Collection imprimée à Lyon en 1776.

ANNÉES.	ENFANS LÉGITIMES.	ENFANS ILLÉGITIMES.	ENFANS EXPOSÉS.
1755	314	264	327
1756	368	310	361
1757	435	274	372
1758	466	274	439
1759	526	243	449
1760	489	269	416
1761	412	283	376
1762	272	335	348
1763	220	328	322
1764	262	344	319
Total	3778	2924	3729
Année commune.	376	292	372
1765	285	339	358
1766	379	364	429
1767	497	387	551
1768	444	320	448
1769	276	339	398
1770	329	411	516
1771	397	425	654
1772	357	435	552
1773	319	433	489
1774	262	448	524
Total	3545	3901	4919
Année commune.	354	390	491

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 29 Mai.

L'esturgeon, depuis 82 livres jusqu'à 262; le saumon, depuis 24 liv. jusqu'à 30; le panier de maquereaux de Calais, depuis 21 liv. jusqu'à 29; l'ange, depuis 10 liv. jusqu'à 13; la raye douce, depuis 5 liv. jusqu'à 6; la raye bouclée, depuis 3 liv. jusqu'à 4; les aloses, 3 l. 10 sous; le panier de moules, depuis 2 liv. jusqu'à 2 liv. 10 sous.

Faute essentielle à corriger.

Dans la Gazette du 12 Mai, No. 38, pag. 301, 1re. col., lig. 34: *mon Mémoire étoit imparfait*; lisez: *mon Mémoire étoit-il imparfait.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 27 Mai 1778, au Samedi 30 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. 10 ſ.; le ſeigle, de 9 liv., 9 liv. 10 ſ. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 15 ſ. à 10 liv. 5 ſ. Le froment au Port de la Grêve, de 19 l. 10 ſ., 20, 21 à 22 l.; le ſeigle, de 9 l. 5 ſ., 9 l. 10 ſ. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 ſ. à 10 l. 5 ſ. *le ſeptier.*

Du Mercredi 27 Mai 1778 au Samedi 30 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 30 Mai 1778, de 52 à 53 l.; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 34 à 35; *id.* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 30 à 31 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Mai 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	ſ.		*marc.*
Du Mexique à . . .	718			
Du Pérou à	710	2		
Les guinées à . . .	722			
Ducats à	98	3		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100			
Or à 20 karats à . .	84	2		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		
Piaſtres à	49	12		

Changes de Paris du 30 Mai 1778.

Amſterdam	53 ½
Londres	30 1 16e.
Hambourg	188
Madrid	15 3 à 2 6
Cadix	15 à 14 19 6
Livourne	98
Gênes	95 ¾
Lyon	¼ p. %

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1777.

Du Merc. 27 Mai 1778. *Meſſieurs*		Du Vendredi 29. *Meſſieurs*	
Boutray ..... pp^lles.	J.	Lempereur.. Viag.	J.
Viageres	J.	Perpétuelles.	L.
Tontine	J.	Boſcheron ... pp^lles.	J.
Cochin..... pp^lles.	F.	Viageres	J.
Radix ..... pp^lles.	H.	Peinchein .... v^res.	J.
Viageres	J	Perpétuelles ..	J.
Defrance.... Viag.	H.	Patu ..... pp^lles.	L.
Perpétuelles...	F.	Viageres	L.
Gauthier. Perp. v^res.	J.	Rouillard .... pp^lles.	J.
Aliſſant.. Viag.....	L.	Viageres	J.
Perpétuelles..	L.	Decourmont pp^lles.	J.
Tontine	L.	Viageres.....	H.
Nau..... pp^lles.	J.	De S. Janvier v^res.	J.
Viageres	J.	.....	
Tontine	J.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1778.	*Jeudi* 28.	*Vendredi* 29.	*Samedi* 30.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	FESTE.	1630 25 22½ 20 (22½	1630 32½ .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	233	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	375 . . .
Reſcriptions . .	. . . . .	20½ 21 21½ 21 (21½ 21	20 . . . .
Bil. des Fermes .	. . . . .	5	5¼ . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des D Portes Saint Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour le Jo d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécr des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 30 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 20 Avril.*

LES Négocians d'Altona ont jugé à propos de faire publier dans les circonstances présentes un avis adressé à leurs Correspondans, par lequel ils les préviennent que la guerre, quand même elle viendroit à éclater, influeroit peu sur le prix des marchandises de l'Amérique, attendu qu'on croit être assuré qu'une certaine Puissance commerçante se fera une loi de garder la neutralité, & que par conséquent elle servira de canal pour le Commerce de l'Amérique septentrionale.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 22 Avril.*

On répare les chemins dans la Poméranie Suédoise. Il court aussi un bruit qu'on va y former des magasins dont la destination n'est pas encore bien connue du Public. Il est certain que le prix des grains augmente journellement dans cette Province.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 21 Avril.*

C'est le 31 Août que doit expirer le bail de la perception des droits sur les boissons dans cette Capitale. La Commission du Trésor a fait publier que toute personne seroit reçue à proposer ses idées sur les moyens qu'on pourroit employer pour faire cette perception de la maniere la plus avantageuse pour le Fisc & en même tems la moins dispendieuse. Dans la foule des projets qui ont été présentés de toutes parts, on en a distingué un qui paroît réunir toutes les conditions demandées ; on assure qu'il a été adopté, & que l'exécution en sera confiée à son Auteur.

On se flatte que les entraves qui gênent depuis long-tems le Commerce de Saxe en Pologne par la Silésie vont enfin cesser d'avoir lieu. On prétend que les Négocians Saxons qui ont coutume de se rendre dans les Etats de la Domination Polonoise, en traversant cette Province, ne seront plus assujettis aux droits exorbitans que les Douanes Prussiennes exigent d'eux, & qu'ils ne payeront dorénavant pour le passage de leurs marchandises qu'un droit de cinq pour cent.

HONGRIE.

DE PRESBOURG, *le 22 Avril.*

Cette espece d'hommes connus sous le nom de Bohémiens, & qui font le métier de dire la bonne aventure, s'étoit prodigieusement multipliée, malgré les mesures prises par le Gouvernement pour en diminuer le nombre, ou pour les rendre utiles en les employant à cultiver la terre & aux travaux des Manufactures. Pour

en purger le pays d'une maniere plus efficace, on a enlevé tous ceux qui se sont trouvés en état de porter les armes, & on les a conduits dans cette Ville pour les distribuer ensuite dans les différens Corps qui ont besoin d'être completés. C'étoit un spectacle singulier que de voir cette multitude de vagabons à leur arrivée. Ils étoient tous presque nuds : leurs femmes, leurs enfans & leurs maîtresses les suivoient fondant en larmes ; elles n'étoient pas mieux vêtues que les hommes. Le moment de la séparation a donné lieu à une scene assez étrange. Plusieurs de ces femmes & de ces filles sont tombées dans des convulsions violentes lorsqu'il a fallu prendre congé de leurs maris & de leurs amans ; la Garde a même été obligée d'user de violence pour les séparer les uns des autres, & on s'est vu forcé, pour prévenir de plus grands désordres, de précipiter le départ des hommes.

S A X E.

De Leipsick, *le* 1 *Mai.*

L'Auteur de *l'Idée générale d'une Collection complette d'Estampes*, Ouvrage publié en 1771, a résolu, d'après les invitations de ses amis & des curieux, de donner en François au Public un *Dictionnaire des Beaux-Arts*; c'est le fruit de plus de quarante années de travail. Les Connoisseurs qui ont vu le manuscrit, sont persuadés que ce Dictionnaire sera aussi agréable aux Amateurs qu'utile aux Artistes. Le premier volume a paru à la Foire de la S. Michel de l'année derniere. Il contient l'histoire de tous les Artistes dont le nom commence par la premiere lettre de l'alphabet. A l'histoire de ces Artistes on a joint la liste & l'analyse de leurs Ouvrages. Ce Dictionnaire fait connoître non-seulement les Peintres, Graveurs, Sculpteurs, Architectes &c, mais encore ceux qui sans avoir exercé ces Professions par état, les ont aimées ou protégées. Chaque volume ne coûtera que 2 risd. aux personnes qui auront souscrit. Il faut s'adresser à Bernard-Christophe Breilkopf a Leipsick.

De Cassel, *le* 8 *Mai.*

M. le Professeur Stegmann vient de construire un aréometre, d'après les instructions de M. Felice Fontana. Cet instrument a mérité l'approbation de toutes les personnes qui sont en état d'en juger. Un de ses principaux avantages consiste en ce que, par son moyen, il est aisé de s'assurer de la nature & de la qualité de l'air qui regne dans un appartement, & de sçavoir ce qu'il doit être pour convenir à la santé. L'Auteur a publié un Ecrit dans lequel il enseigne la maniere de s'en servir, & même celle de le fabriquer. Cet Ecrit, qui est accompagné d'une gravure, se débite chez le Sr. Cramer, Libraire de cette Ville. L'aréometre de M. Stegmann se vend vingt-quatre livres de France.

La Société Economique de cette Ville a destiné une somme de cent quinze pistoles pour être distribuée en Prix à ceux des Agriculteurs du pays, Propriétaires ou Fermiers, qui auront le mieux réussi dans la culture de leurs terres.

Outre ces Prix, il en sera encore distribué un particulier le 5 Juillet 1779 à l'Auteur du meilleur Mémoire sur cette question : *Jusqu'à quel point il seroit bon que la Police Economique mît des bornes aux aliénations & aux partages des biens appartenans aux Paysans ?*

D'Erbach, *le* 25 *Avril.*

Les fievres putrides ont fait de grands ravages dans nos cantons ; elles ont enlevé beaucoup de monde, & sur-tout à Helzbach où il est mort de cette maladie un Vieillard de 93 ans & demi, & un autre de 85 ans, qui, vu leur bonne santé, pouvoient esperer de vivre un siecle.

On a vu à Beerfelden, l'année derniere, un monstre d'une structure singuliere ; c'étoit un enfant qui, outre plusieurs autres difformités, réunissoit les deux sexes : une des femmes qui le vit alors, vient d'accoucher d'un enfant parfaitement conformé comme le premier ; il a vécu huit jours. Ce fait paroît être une nouvelle preuve qui milite en faveur du sentiment des Physiologistes, qui soutiennent, contre l'opinion d'un grand nombre de sçavans Médecins, que l'imagination de la mere peut influer sur le fruit qu'elle porte dans son

ſein. Sans vouloir décider cette queſtion, nous croyons que le parti le plus ſage dans la pratique, eſt de recommander aux femmes groſſes de ſe tenir en garde contre les objets qui, par leur difformité, pourroient faire ſur leur eſprit une trop forte impreſſion.

DIVERS ÉTATS D'ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 25 Avril.*

Le Commerce demeurera libre en Saxe avec toutes les Nations de l'Europe, ſans en excepter l'Autriche & la Pruſſe; deſorte qu'à tout événement, la Foire de Leipſick ne ſera pas dérangée; ce qui ſera très-avantageux pour le Commerce d'Allemagne.

La Banque Royale de Breſlau, qui avoit ſuſpendu ſes payemens, a repris ſes opérations; ce qu'on regarde comme une des plus fortes preuves que la guerre n'aura pas lieu.

DE VOGEL, *le 29 Avril.*

Il y a quelque tems qu'un Payſan d'ici vendit quelques ſacs de ſeigle au prix courant. Depuis, cette denrée ayant hauſſé de moitié, ce miſerable en conçut une ſorte de déſeſpoir, & ne ſçachant à qui s'en prendre, il fit des imprécations contre lui-même, & ne ceſſoit de répéter qu'il auroit mieux aimé s'être caſſé les deux jambes que d'avoir eu le malheur de vendre ſon ſeigle à ſi bon marché.

Quelques jours après, en fendant du bois, il ſe bleſſa dangereuſement, d'un coup de hache, à l'os de la jambe. Il étoit à peine guéri, que conduiſant à Mayence un charriot de ſeigle, il tomba ſous les deux roues & eut en effet les deux jambes caſſées. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

On aſſure qu'il s'agit maintenant d'une nécogiation pour rétablir ſur l'ancien pied le Commerce reſpectivement avantageux qui exiſtoit autrefois entre la Pologne & la Saxe, & dont le cours a été interrompu depuis la mort du dernier Roi Saxon.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LYON, *le 15 Mai.*

Il a été apporté ici des échantillons d'un nouveau charbon de terre préparé pour être employé à la fonte des métaux, à l'imitation de celui que M. le Comte de Stuart nous a fait connoître l'année derniere. Ce nouveau charbon de terre préparé avoit été extrait des environs de Saint-Chamond & de Saint-Etienne en Forez. On en a été aſſez content, & l'on voit avec plaiſir ſe multiplier les moyens de ſuppléer à la conſommation du bois de charbon.

DE LOUDUN, *le 16 Mai.*

Lettre au Rédacteur. » Pour répondre, Mr, à l'invitation que vous faites dans une de vos dernieres Feuilles, je vous dirai que la gelée du 17 Avril a cauſé bien du tort à nos vignobles; pluſieurs ont été gâtés aux deux tiers, d'autres à moitié, au quart, & quelques-uns moins. Le Chinonois a auſſi ſouffert ainſi que Tours. Le dommage a été moins conſiderable dans le Bléſois. Poitiers n'a pas eu grand mal; peu à Châtellerault excepté dans les ſables. On ne ſe plaint point dans le Pays d'Aunis & la Saintonge. Les côteaux de Saumur ont été fort maltraités ainſi que tous les crus qui produiſent les vins blancs pour la mer. L'Anjou & le Nantois ont auſſi un peu ſouffert. On ne paroît pas ſe plaindre dans l'Orléanois: auſſi ces accidens n'ont point fait encore hauſſer nos vins qui reſtent aux prix de 125 à 130 l. la pipe ou les deux barriques de 30 veltes ſur lie, & l'eau-de vie ſe vend 7 l. la velte.

Voilà déſormais les riſques de la gelée paſſés; ſi la coulure ne fait pas de ravages, on pourra eſperer encore un peu de vin.

Nos bleds ſont beaux. Les ſeigles ſembloient avoir ſouffert, mais ils ſe rétabliſſent à vue d'œil. Les baillarges ou mars ſe montrent bien. Depuis ſix ſemaines ou deux mois, il eſt arrivé à Bordeaux, tant par la mer que par la Garonne, plus de ſix cens chargemens de

grains. Cette Ville se trouve plus que suffisamment approvisionnée ; il faut que les pays d'alentour eussent de grands besoins pour consommer tout : aussi cette abondance occasionne-t-elle une baisse si considérable dans les prix, qu'elle pourroit devenir ruineuse pour bien des Maisons qui auront donné dans les grandes spéculations. La fourniture de froment, qui étoit montée de 410 à 420 liv., est maintenant tombée à 340 & 350, & menace de baisser encore. Ceux qui ont des restes les envoyent à Nantes, dans l'espoir de quelque reprise ; mais il est très-douteux qu'on puisse y vendre à prix favorable. Tel est le sort de ce commerce. Sçait-on une Province dans le besoin, alors tout le monde veut y porter ; on ne considere pas qu'en y faisant passer une quantité plus que suffisante, on travaille à se ruiner, parce que les achats se cumulant trop dans le canton qui fournit, ils s'élevent à un haut prix, & la denrée arrivant au lieu du besoin en trop grande abondance, il faut l'y vendre au-dessous de ce qu'on l'a achetée. Les premieres expéditions réussissent & les dernieres ruinent.

Nous aurons des fruits plus abondamment que l'année derniere ; en général ils se présentent bien. Quand on a beaucoup de fruits, la consommation du grain est bien moindre.

Nous craignons que l'entreprise du desséchement de nos marais soit manquée, on n'en parle plus : c'étoit pourtant un projet qui devoit être bien utile à ce pays ; on rendoit à l'Agriculture beaucoup de bonnes terres qui croupissent sous l'eau ou qui ne forment que des pâcages communs de peu de valeur. La Dive, rendue navigable de Moncontour à Saumur, nous ouvroit une communication avec le Poitou & la Gastine ; ce qui ne pouvoit manquer de faire beaucoup de bien au Commerce & aux Propriétaires qui n'auroient plus été obligés de payer des voitures très-coûteuses pour le transport de leurs denrées. Les plaines de Moncontour & d'Airvault, qui donnent de beaux bleds, auroient pu expédier du Port de Moncontour pour Nantes.

Les corvées reprennent ; peu à peu, nos grandes routes s'acheveront. On nous flatte toujours que celle d'ici à Chinon s'ouvrira ; elle seroit bien avantageuse. Au défaut de la confection du canal de la Dive, Chinon est le Port le plus à notre proximité, mais la route en est affreuse l'hiver. *Signé*, MALHERBE l'aîné ».

DU PAYS DE GASTINES, *le* 10 *Mai*.

Les bestiaux de ce canton sont sujets à diverses maladies qui souvent en font perir un grand nombre. La Société Royale de Médecine consultée sur les moyens de remédier à ce fléau, a donné la réponse suivante. Quoique cette piece se trouve déjà imprimée dans les Affiches de Poitou, nous croyons devoir la donner aussi dans cette Feuille où nous nous faisons une loi de recueillir tout ce qui peut avoir rapport à la Médecine vétérinaire.

Extrait des Registres de la Société Royale de Médecine de Paris. » Le Mémoire à consulter que nous avons été chargés d'examiner, contient l'exposé de trois maladies différentes sur lesquelles on demande l'avis de la Société. Ces trois maladies sont désignées sous le nom de *Pomelée*, *Larron* & *Tannes*, dénominations vulgaires du Poitou, sur-tout de la Gastine, dans cette Province.

La *Pomelée*, dit-on dans ce Mémoire, a son siege dans la tête ; l'animal qui en est attaqué a les yeux larmoyans, enflammés, les oreilles basses, le museau sec, l'haleine brûlante & d'une odeur forte. Si l'on tarde à le secourir, la partie sensible des cornes se putréfie, & l'animal est perdu. M. Gallot, un de nos Correspondans, ajoute quelques détails qui lui ont été fournis par les Artistes Vétérinaires. Il dit qu'ils en distinguent de deux especes, la *Pomelée rouge* & la *blanche* ; que la premiere paroit avoir beaucoup de rapport avec la peripneumonie des Auteurs ; que dans l'autre la substance du cerveau se consume au point qu'on trouve le crâne entierement vuide après la mort, & qu'on regarde ces deux especes de *pomelées* comme incurables.

Le deuxieme genre de maladie sur laquelle la Société est consultée, & qu'on appelle *Larron*, attaque, dit-on, l'animal dans les reins à la croisée des hanches, de façon qu'il traîne le train de derriere, qu'il a de la peine à marcher, & qu'il tombe enfin sans pouvoir se relever, si l'on ne détourne l'humeur.

La troisieme maladie appellée le *Crû* ou *Tannes*, n'attaque que les jeunes animaux & au printems. Elle se manifeste par des tumeurs sur le dos entre les épaules & les hanches, qui s'enflamment, parviennent à maturité, & d'où il sort une matiere blanche & visqueuse. Si cette humeur sort avec facilité, l'animal ne s'en trouve que mieux ; mais si la saison est froide & le tems rigoureux, on voit ces bêtes languir & maigrir, & ne se former que de mauvais individus.

Nous allons reprendre ces trois maladies.

Celle qu'on nomme la *Pomelée* n'est ici ni assez détaillée ni assez bien décrite pour qu'on puisse prononcer sur son véritable caractere. On observe la plûpart de ses symptomes dans d'autres maladies, sans qu'elles soient réputées pour des affections d'un genre particulier. Celle avec laquelle la *Pomelée*, telle qu'elle est décrite, paroît avoir le plus de rapport, est la maladie que l'on appelle *enflure à la tête*, qui se manifeste sur les bêtes à cornes sur-tout, & qui est très-contagieuse. Elle a été observée plusieurs fois en France & en Angleterre : elle fait des progrès rapides, soit dans sa marche sur l'individu qui en est affecté, soit dans la communication sur les animaux de la même espece qui l'approchent. C'est une maladie inflammatoire qui attaque l'extérieur de la tête, principalement la racine des cornes, les yeux & la membrane pituitaire. On a observé que la terminaison la plus heureuse est celle qui se fait par un écoulement de morve des naseaux & par les sueurs, & qu'il n'y a rien de plus dangereux que de purger les animaux qui sont dans ce cas, sur-tout au commencement de la maladie.

D'après ces considérations, nous pensons que le meilleur moyen d'y remédier consiste à faire aux animaux malades, au commencement de l'attaque, une saignée à la jugulaire ; à les mettre à l'usage d'une décoction d'orge nitrée ; à leur retrancher le foin, l'avoine & toute nourriture capable d'entretenir ou d'augmenter la fievre ; & à leur frotter les naseaux plusieurs fois dans la journée avec du vin chaud dans lequel on aura fait infuser quelques gousses d'ail & fait fondre un peu de sel, dans la vue d'exciter une excretion abondante de morve dont l'écoulement est toujours la crise la plus heureuse de la maladie. Il faut tenir les malades chaudement, les mettre à part, empêcher toute communication avec ceux qui sont sains, & purifier leur demeure par les moyens connus.

La maladie qu'on désigne par le mot *Larron*, & que M. l'Abbé Téissier a remarqué en Sologne, exige les secours les plus prompts. La foiblesse & la paralysie du train de derriere que l'on observe dans quelques maladies des animaux, & qui dépendent vraisemblablement de l'humeur morbifique fixée aux environs des vertebres lombaires, deviennent incurables, lorsqu'au commencement on n'a pas pu parvenir à la détourner & à la porter soit à la peau, au moyen des irritans tels que les setons, soit dans les premieres voies, au moyen des purgatifs. Ainsi pour remplir l'une & l'autre de ces indications, nous conseillons d'ouvrir plusieurs setons dans ce cas ; l'un au bas du fanon, les autres au bas des cuisses. On les forme avec un morceau de corde garnie de suppuratifs saupoudrés de mouches cantharides. Nous conseillons aussi de purger les malades, principalement avec le jalap & l'agaric en poudre, dont on leur donne un gros de chaque avec un quarteron de miel, en observant de leur faire prendre pour breuvage une eau blanche ou une décoction d'orge, en abondance. On doit répéter ce purgatif tous les deux ou trois jours jusqu'à parfaite guérison. On aura soin d'ailleurs de tenir les animaux & les étables bien propres.

Quant à la troisieme maladie, il est probable qu'elle est l'effet de la piquure de quelque insecte qui, dans l'automne, dépose ses œufs sur le dos de ces animaux. Les circonstances dans lesquelles cette maladie paroît, portent à le croire. Ce n'est qu'au printems qu'on observe ces tumeurs. Elles ne sont accompagnées ni de fievres ni d'aucuns symptomes qui annoncent une maladie éruptive ou des dépôts critiques. Ces tumeurs sont placées sur le dos, paroissent l'abcéder, & finissent par rendre une matiere blanche & épaisse. Le tems froid s'oppose à leur maturité. Elles sont exemptes de dangers. On remarque presque tous ces phénomenes dans la piquure des taons ; & on conseille à ceux qui ont soin des animaux de

prendre garde, dans la saison actuelle, si en passant la main sur le cuir de ceux qui y sont le plus sujets, on ne sent pas comme des grains glanduleux, placés dans le tissu même de la peau. Si cela est, on aura la preuve de ce que l'on n'avance que comme conjecteure ; & dans ce cas, il suffit de presser ces durillons avec un peu d'adresse pour en faire sortir les corps étrangers. Si l'on ne peut pas en venir à bout, on se servira avec succès de l'application de l'huile essentielle de térébenthine sur la tumeur. *Signé*, PAULET & l'Abbé TESSIER. *Je certifie que la présente Consultation, qui a été lue dans l'Assemblée tenue par la Société Royale de Médecine, le 14 de ce mois, est conforme à l'original contenu dans les registres de cette Compagnie.* A Paris, ce 16 Avril 1778. *Signé*, VICQ D'AZIR, *Secretaire perpétuel de la Société Royale de Médecine* ».

DE PARIS, *le 24 Mai.*

METHODE pour donner au pain un meilleur goût que celui qu'il a ordinairement, même dans les Villes où l'Art de la Boulangerie est le mieux exercé ; par M. L.....

» Si on veut éviter la dépense de remoudre le gruau qu'on aura tiré du son, il faut le faire bouillir une demi-heure dans une chaudiere, le remuer longtems avec une pelle de bois ; ensuite couler le son à travers une toile neuve & grosse ; l'eau qui en sort servira à pêtrir la farine dont le levain sera de pâte & non de levure de biere. Cette eau donnera un goût exquis au pain. L'eau bouillie avec le son en détache toute la farine, les sels & la substance qui étoient restés adhérens au son & au gruau ; rend le pain plus savoureux & en augmente la quantité, d'une livre sur cinq à six. Cette méthode est d'ailleurs très-économique, puisqu'elle épargne, comme on l'a déjà remarqué, la peine de faire remoudre le gruau, & par conséquent la dépense. Quoique le pain soit assez ordinairement d'une bonne qualité à Paris, il seroit cependant facile de le rendre encore meilleur, si les Boulangers des environs, qui fournissent les Marchés, travailloient davantage leur pâte, & si ceux de Paris préferoient la levure de pâte à celle de biere ; cette derniere levure procure toujours un goût aigrelet au pain, lorsqu'il n'est pas mangé le jour même.

On ne sçauroit trop éclairer les Ouvriers sur cette branche d'Economie si intéressante pour les pauvres Habitans de la Campagne. Votre Gazette, Mr, peut rendre un service inestimable au Public, en lui communiquant les observations de Citoyens instruits qui ont pratiqué eux-mêmes long-tems l'Art de faire du bon pain.

Les Boulangers de Paris employent, sans précaution, toute sorte d'eau, ou par avarice, ou par négligence. Le *Mitron de Vaugirard*, qui devroit être entre les mains de tous les Fermiers ou Economes de Communautés, a donné sur la fabrication du pain des moyens faciles pour la porter à son dernier degré de perfection ; mais les Curés de Campagne ne connoissant pas les Livres utiles qui paroissent à Paris, ne peuvent, malgré leur zele pour le bien de leurs Paroissiens, répandre les vues nouvelles sur l'Economie rurale. Votre Feuille peut produire ce bien si desiré.

Pour conserver le pain frais long-tems, il faut le placer dans une cave aérée & le disposer couche par couche dans un tonneau bien lutté & fait d'un bois léger, tel que le saule. On établira dans le tonneau cinq à six tablettes ou rangs de clayes d'osier supportées par des tasseaux. Il y aura entre chaque rang garni de pains un pouce ou deux d'espace ; on fermera ensuite le tonneau. Le pain en cet état peut se conserver frais plus de 35 jours, sur-tout s'il est fabriqué avec un cinquieme de seigle, si l'eau dont on s'est servi pour le faire est légere & si la pâte est bien travaillée. En suivant cette méthode, les Fermiers qui cuisent ordinairement tous les huit jours, économiseroient beaucoup ; car alors il leur suffiroit de cuire une fois le mois. Dans les Camps & Armées, le Soldat mange souvent du pain dur ou moisi, faute de précaution. Les Munitionnaires pourroient tirer avantage de la méthode que je propose & il leur seroit facile de la perfectionner, vu les grands moyens & les grands secours qu'ils ont en leur disposition. Ils y trouveroient le double avantage & de fournir au Soldat un pain toujours plus sain, plus frais, & aussi de prévenir par des cuissons faites d'avance, les retards dans la distribution du pain ; ce qui souvent cause beaucoup d'inquiétude & au Soldat & à ses Chers ».

Lettre au Rédacteur. » Un des Membres de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon a fait des recherches aussi curieuses que détaillées sur les registres des baptêmes, des mariages & des morts de la Ville de Lyon & de ses Fauxbourgs, depuis l'année 1750 jusques & compris l'année 1775. Ce travail a été combiné d'après les mêmes principes & suivant la même forme que celui de M. de Buffon, dans le quatrieme volume de son Supplément à l'Histoire Naturelle. Les personnes curieuses de ces sortes de recherches ne seront pas fâchées sans doute, Mr, que vous leur fassiez connoître l'existence de cet Ouvrage qui est peu répandu dans cette Capitale. C'est un vol. in-8o. imprimé en 1776 à Lyon, chez Aimé de la Roche. Si vous voulez donner à vos Lecteurs une idée juste de la Population de la Ville de Lyon & de son accroissement pendant le cours de dix années, vous pouvez aisément leur procurer cet avantage, en leur mettant sous les yeux les deux Tableaux que je joins à cette note. Le premier contient l'état des mariages, naissances & morts de la Ville de Lyon & de ses Fauxbourgs.

ETAT du nombre des Naissances, des Mariages & des Morts de la Ville de Lyon, depuis 1755 jusques & compris 1774, extrait de la Collection imprimée à Lyon en 1776

Années.	Naissances.	Mariages.	Morts aux Hôpitaux.	Total des Morts.
1755	4754	1020	1095	3744
1756	4876	1032	1079	3246
1757	4721	871	1105	3597
1758	4697	907	1413	3855
1759	4488	934	1424	3790
1760	4678	994	1245	3578
1761	4690	1026	1094	3152
1762	4788	1068	1248	3945
1763	4771	1114	1297	3881
1764	4969	1178	1287	3576
Total	47432	10144	12287 (*)	36354
Année com.	4743	1014	1228	3636
1765	5044	1187	1187	3299
1766	5163	1139	1535	4165
1767	5095	1011	1558	4006
1768	4764	1063	1289	3378
1769	4932	1164	1272	3432
1770	5100	1196	1616	4158
1771	4927	1026	1874	4637
1772	4768	1157	1765	4250
1773	5017	1283	1356	3846
1774	5255	1391	1216	3613
Total	50065	11617	14668 (*)	38784
Année com.	5006	1161	1466	3878

(*) Des 11,287 individus morts aux Hôpitaux, depuis 1755 jusques & compris 1764, il y en a 1613 de l''Hôpital de la Charité.

(*) Des 14,668 morts depuis 1765 jusques & compris 1774, il y en a 1645 de l'Hôpitl de la Charité.

Le second Tableau contient l'état du nombre des Enfans légitimes & illégitimes nés dans l'Hôtel-Dieu de Lyon, ainsi que des Enfans exposés reçus dans ledit Hôpital depuis l'année 1755 jusques & compris l'année 1774. Il paroîtra dans la Gazette prochaine.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 23 Mai 1778, au Mercredi 27 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 9 l., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 5 s. 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Du Samedi 23 Mai 1778 au Mercredi 27 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 l. 5 s. à 20 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 27 Mai 1778, de 53 à 54 l.; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *id.* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Mai 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	718		
Du Pérou à	710	2	
Les guinées à . . .	722		
Ducats à	98	2	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84	1	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	14	
Piastres à	49	13	

Changes de Paris du 27 Mai 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 1 8e.
Hambourg	188
Madrid	15 3
Cadix	15
Livourne	98
Gênes	95 ¾
Lyon	⅛ p. ⅝

***Lettres** de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.*

Du Mardi 26 Mai 1778		Suite du Mardi 26.	
Messieurs		*Messieurs*	
Cauchy ..... pp^lles.	J.	Vieillard .... pp^lles.	J.
Viageres	J.	Viageres	J.
Tontine	J.	Tontine	J.
Marsollier..... v^res.	J.	Deschapelles. v^res.	J.
Perpétuelles..	J.	Perpétuelles..	J.
Defays ..... pp^lles.	J.	Roberge... Perpét.	t. l.
Viageres	J.	de l'ancien Clergé.	
Desplaces ... pp^lles.	J.	.....	
Viageres.....	H.	.....	
Tontine	J.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1778.	*Lundi 25.*	*Mardi 26.*	*Mercredi 2*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1665 67 ½ 70 67 ½	1660 55 60 55	1645 40 . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	380	380	380 . . .
Rescriptions . .	18 ½ 18 18 ½ .	18 ½ 19 . . .	19 19 ½ 20 .
Bil. des Fermes .	. . . . .	4	4 ½ . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonneme de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jo d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécr des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 8 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE BAGDAD (*en Asie*), *le* 16 *Avril.*

LES Persans sont toujours maîtres de Bassora. Cette Ville, autrefois si florissante par son Commerce, n'offre plus qu'un amas confus de décombres. Les horreurs d'un siege de trois mois, jointes aux maladies contagieuses, en ont fait presque un désert.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 15 *Août.*

Plusieurs des Districts de la Silésie Autrichienne ont déjà éprouvé les funestes effets de la guerre. Hennersdorf, Rubersdorf & Johannesthal, lieux très-connus par le commerce de vin de Hongrie qui s'y fait, ont essuyé des pertes considérables. L'ennemi leur a enlevé pour 100,000 florins de cette denrée.

ALLEMAGNE.

DE BONNE, *le* 19 *Août.*

Le défaut de pluie & la sécheresse ont fait évanouir toutes les esperances que nous avions de faire une très-belle récolte. Les personnes les plus avancées en âge ne se rappellent pas qu'on ait jamais éprouvé dans ce pays une chaleur aussi excessive ni aussi continue que celle qui se fait sentir actuellement. Les épis de la derniere moisson étoient maigres & ont rendu peu de grain. Les raisins commencent à se dessécher, & si la chaleur ne se ralentit pas bientôt, il est à craindre qu'elle n'occasionne une nouvelle épizootie sur les bestiaux en Westphalie.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le* 8 *Août.*

Nos Négocians ont appris avec beaucoup de satisfaction que le plus grand nombre des bâtimens Anglois expédiés de la Tamise pour la Méditerranée, étoient arrivés sans accident, soit à Gibraltar, soit à Gênes. Néanmoins les assurances sont actuellemenr à 45 pour cent.

DE TRIESTE, *le* 12 *Août.*

Les differens survenus entre la France & l'Angleterre font beaucoup souffrir notre Commerce. Nous pourrions charger au moins trente bâtimens des marchandises qui attendent dans nos magasins. Nous avons aussi une quantité prodigieuse de tabac, qui est destinée pour l'Etranger; mais aucun vaisseau n'ose mettre à la voile. Les assurances sont montées ici à plus de 50 pour cent; & encore est-il difficile de trouver à ce prix des Assureurs.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

DE ROME, *le 12 Août.*

Les travaux entrepris pour le desséchement des Marais Pontins ont fait découvrir l'ancienne voie Appienne, qui conduisoit à Naples. Le Pape avoit projetté de prendre des mesures pour que ce chemin fût désormais pratiqué par les Voyageurs; mais le Cardinal Colonna, Evêque de Velletri, craignant que si la route actuelle étoit abandonnée, ses Diocésains n'en souffrissent du dommage, a fait à cet égard de très-humbles représentations au S. Pere. Sa Sainteté a bien voulu consentir à la requête de ce Prélat; mais en même tems Elle a imposé aux Habitans de Velletri l'obligation de construire, à leurs frais, un autre chemin plus commode que celui qui existe maintenant, & de lui donner une direction qui dispense de gravir la pénible montagne de la Fagiola. Ils se sont déjà mis en devoir d'exécuter ces ordres.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 3 Août.*

Les fonds de la Flotte arrivée dernierement du Mexique sous les ordres de M. Ulloa, se délivrent maintenant dans cette Place, aux Commerçans & autres qui y étoient intéressés.

Nous attendons incessamment le galion l'*Achile*, qui revient du Perou avec une cargaison très-riche.

Le 28 Juin dernier, il a paru ici vers les onze heures du soir une aurore boréale qui s'étendoit du Nord au Sud-Ouest; la lumiere qu'elle répandoit étoit blanchâtre & sillonnée de plusieurs nuances d'un rouge très-vif en forme de colonnes qui s'élevoient jusqu'à la hauteur de trente degrés ou environ. Ce phénomene ne dura dans sa force que jusqu'à minuit, & se dissipa ensuite insensiblement.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 22 Août.*

» Les Etats de Hollande & de West-Frise feront le 2 Septembre prochain l'ouverture de leur Assemblée ordinaire. Leurs Nobles & Grandes Puissances avoient déjà aboli dans leur Souveraineté particuliere, par une résolution en date du premier Mai 1732, le droit trop rigoureux, sinon injuste, de confiscation des biens qu'on étoit dans l'usage de prononcer contre ceux qui s'étoient rendus coupables de quelque crime capital. Les Etats-Généraux suivant les mêmes principes d'équité & de clémence, viennent de le supprimer également, sans excepter même les cas de lèse-Majesté au premier & au second chef, dans tous les pays qui dépendent de la Souveraineté commune des sept Provinces-Unies. Les deux Ordonnances rendues à cet effet, sont en date du 10 Août, & concernent, l'une les Possessions de Leurs Hautes-Puissances dans le Brabant, la Flandre & la Gueldre supérieure; la seconde les Colonies de la République aux Indes Orientales & Occidentales ».

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE BESANÇON, *le 21 Août.*

Le Bureau des Finances de cette Ville avoit déclaré nulle une saisie de marchandises, faite sur un Négociant de cette Ville par les Commis du Fermier. L'Adjudicataire-Général des Fermes ayant jugé à propos d'appeller de ce Jugement, le Conseil d'Etat du Roi l'a débouté de sa demande en cassation. L'exposition du fait qui se trouve à la tête de l'Arrêt du Conseil, suffira pour instruire le Lecteur de toutes les circonstances de cette affaire qui intéresse le Commerce.

» Le 22 Juin 1774, les Employés de la Ferme à la Porte de Besançon, saisirent sur le Sr. Ventrillon, Négociant de cette Ville, pour *suspicion de faux plombs*, 7 ballots d'indiennes contenant trois cens une pieces & trois-demi-pieces d'indiennes, cinq pieces de mouchoirs, toutes revêtues de plombs à la marque du Bureau de Jougues, & cinq pieces de toiles de coton, revêtues aussi de leurs plombs & assorties de bulletins & marques prescrits par l'Arrêt du Conseil du 28 Septembre 1748.

Le 20 Juillet suivant, Sentence du

Juge des Traites de Salins, portant nomination d'Experts pour procéder à la vérification des plombs du Sr. Ventrillon.

Rapport des Experts du 11 Août, qui énonce des dissemblances entre les plombs du Sr. Ventrillon, & ceux du Greffe, qui servoient de pieces de comparaison, entre autres que la lettre S, qui terminoit le mot *Jougues* sur les plombs du Greffe, ne se trouvoit pas sur ceux du Sr. Ventrillon; dissemblance qui détermine les Experts à décider que ces derniers sont faux.

Sentence du même Juge, du 29 dudit mois, qui déclare les plombs du Sr. Ventrillon faux, & prononce la confiscation de ses marchandises, avec cinq cens livres d'amende & dépens.

Appel de cette Sentence au Bureau des Finances de Besançon, de la part du Sr. Ventrillon.

Au mois d'Octobre suivant, le Sr. Ventrillon tire de la Suisse un coupon de toile peinte, & le présente lui-même au Bureau de Jougues, pour l'y faire plomber. Après cette opération, il requiert le Contrôleur du Bureau d'y apposer son cachet, & fait ensuite le dépôt au Greffe de la Justice du lieu.

De retour à Besançon, le Sr. Ventrillon présente Requête au Bureau des Finances, dans laquelle il soutient que les plombs dont les Employés de la Ferme se servoient au Bureau de Jougues n'avoient point de conformité avec ceux déposés au Greffe, & notamment que la lettre S, qui terminoit le mot *Jougues*, dans les coins & plombs du Greffe, ne se trouvoit point dans les plombs de la Ferme; que par conséquent les Employés de la Ferme au Bureau de Jougues se servoient de coins faux ou considérablement alterés pour le plombage des marchandises; & pour vérifier ces faits essentiels, il demande qu'il soit ordonné au Greffier de Jougues, Dépositaire du coupon ci-dessus mentionné, de l'apporter & déposer au Greffe du Bureau des Finances de Besançon.

Déclaration du Fermier à l'Audience, qu'à la vérité la lettre S, qui terminoit le mot *Jougues*, des coins & plombs du Greffe, ne se trouvoit point dans ceux dont il se servoit au Bureau de Jougues, mais que cette suppression de lettre étoit indifférente, & qu'à cela près, ses plombs & ceux du Greffe étoient entierement conformes.

Jugement contradictoire du 14 Mars 1775, qui donne acte au Sr. Ventrillon de cette déclaration du Fermier, & ordonne, avant faire droit, qu'à la diligence du Procureur du Roi, il seroit frappé pardevant un Commissaire du Bureau député à cet effet, telle quantité d'empreintes qu'il jugeroit à propos, avec les coins & bouterolles étant au Bureau de Jouges, & servant à marquer les plombs attachés aux toiles étrangeres, dont ledit Commissaire dresseroit procès-verbal, pour le tout être rapporté au Bureau des Finances, & être ensuite ordonné ce qu'il appartiendroit.

Procès-verbal des 17 & 18 du même mois, duquel il résulte qu'il fût frappé huit empreintes sur une même lame de plomb, avec les coins & bouterolles du Bureau de Jougues, & que sur les interpellations faites par le Commissaire aux Préposés du Fermier, concernant les coins dont ils s'étoient servis jusques-là pour le plombage des marchandises, ils avoient répondu » que les coins & » bouterolles servant à plomber les toi- » les étrangeres étant devenus hors de » service deux ans auparavant, ils les » avoient renvoyés aux Fermiers-Gé- » néraux qui leur avoient substitué ceux » qu'ils représentoient ».

Autre Jugement contradictoire du Bureau des Finances, du 27 du même mois de Mars 1775, qui ordonne que par le Graveur de la Monnoye de Besançon, & un autre Graveur, Experts nommés d'office, il seroit procédé, en présence du Commissaire de la Chambre, à la vérification des empreintes, frappées à Jougues avec les coins & bouterolles de la Ferme, & de celles qui seroient frappées pardevant le même Commissaire, avec les coins & bouterolles déposés au Greffe du Bureau des Finances.

Procès-verbal des Experts du 28, qui constate qu'il y avoit dix-huit dissemblances, la plûpart essentielles & décisives, entre les coins de la Ferme & ceux du Greffe, entre autres que la lettre S, du mot *Jougues*, des coins du Greffe, ne terminoit point le même mot dans les

coins de la Ferme ; que dans ceux-ci le nombre des points du grenetis étoit moindre que dans les coins du Greffe ; que le champ des plombs n'étoit pas le même ; que la figure, la forme des ornemens, la figure, la forme des lettres, leur hauteur, grosseur varioient dans les empreintes de la Ferme ..... D'où il résultoit que les coins & plombs de la Ferme differoient essentiellement de ceux du Greffe ; ces premiers avoient donc été alterés & falsifiés ; le Fermier souffroit donc qu'on se servit, dans ses Bureaux, de coins faux & alterés pour le plombage des marchandises. Cependant le Fermier entreprend de combattre ce rapport, en soutenant que les dissemblances remarquées dans ses coins & plombs, telles que la suppression de la lettre S, celle d'un certain nombre d'ornemens, la difference de la hauteur & grosseur des lettres, l'inégalité du champ, étoient légeres, minutieuses & indifferentes, & n'empêchoient pas que ces mêmes coins & plombs ne fussent parfaitement conformes à ceux du Greffe. Ce raisonnement étoit détruit d'avance par l'évidence des faits ; il étoit même contraire au systême constamment suivi par la Ferme vis-à-vis des Négocians, en matiere de vérification de plomb. En effet, la moindre dissemblance remarquée dans les plombs suspects, suffit au Fermier pour faire déclarer ces plombs faux, & pour demander la confiscation des marchandises auxquelles ils sont apposés. Ainsi, dès que les Experts de Besançon avoient compté dix-huit dissemblances dans les coins du Fermier, & que ces dissemblances affectoient presque entierement l'ensemble de la gravure & du dessin ; que même une seule d'entr'elles, comme la suppression de la lettre S, & celle d'une partie des points du grenetis, auroit suffi pour constituer une difference essentielle entre les coins du Bureau de Jougues & ceux du Greffe, il étoit incontestable que les coins affectés de pareilles dissemblances, n'étoient point conformes à ceux du Greffe ; ces derniers ne pouvoient donc plus servir à la vérification des plombs argués de faux ; il n'étoit donc plus possible de s'assurer de la prétendue fausseté de ceux du Sr. Ventrillon, & cette impossibilité provenoit, ainsi qu'on le voit, du fait du Fermier, qui en alterant ses coins, avoit lui-même détruit le signe légal de comparaison établi par la Déclaration du 7 Avril 1764. La saisie faite sur le Sr. Ventrillon étoit donc nulle & injuste.

En conséquence, Jugement définitif du Bureau des Finances du 29 Avril 1775, qui déclare la saisie nulle & injuste, ordonne la restitution des marchandises, condamne le Fermier aux dépens & aux dommages-intérêts du Sr. Ventrillon.

Ce Jugement décide que dès que le Fermier s'étoit permis d'employer, pour le plombage des marchandises, des coins differens de ceux déposés au Greffe des Jurisdictions, il avoit par-là détruit cette conformité absolue, requise entre les uns & les autres, par la Déclaration du 7 Avril 1764, pour que les coins du Greffe pussent servir à la vérification des plombs argués de faux ; qu'ainsi il n'y avoit plus de signe légal de comparaison, pour s'assurer de la vérité ou de la fausseté desdits plombs.

Le Fermier s'est pourvu en cassation de ce Jugement ; sa Requête a été communiquée au Sr. Ventrillon ; l'instance s'est liée au Conseil entre les Parties ; enfin le Fermier a été débouté de sa demande par Arrêt contradictoire du 9 Décembre 1777. Il résulte de cet Arrêt que le Jugement du Bureau des Finances avoit été rendu conformément aux principes ».

DE LA ROCHELLE, *le 28 Août.*

Le Dépôt de Mendicité ou Maison de Force établie en cette Ville, se distingue par la bonne police & la sage administration qui y regne. On a soin d'y occuper les pauvres à des ouvrages utiles pour le Public & pour les Manufactures. On y file du coton, du lin, du chanvre, de la laine & de la soie, & ces Filatures ne manquent point de perfection. On broche aussi dans cette Maison des bas de coton & de laine, pour tous ceux qui le desirent. Il s'y trouve maintenant à vendre une certaine quantité de coton filé, de fil à coudre, de fil à brocher ; des bas de coton, bas de fil & chaussettes pour hommes, femmes & enfans. Ceux qui voudront faire déchirer des cordages & les convertir en

étoupes, pour calfater les navires, pourront s'adresser à cet Hôpital. On y occupe aussi ceux des pauvres qui sont les plus robustes à battre des briques pour faire du ciment. Ces infortunés trouvent dans ce travail & un préservatif contre l'ennui de l'oisiveté, & en même tems un soulagement à la rigueur de leur état; le produit en étant appliqué à leur profit.

DE PARIS, *le 2 Septembre.*

MANIERE expéditive de se procurer de très-belles Pépinieres de Poiriers, en usage dans les Cevenes; tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.

» Choisissez un terrein bien meuble & bien amendé, qui soit propre à faire une pépiniere. Après lui avoir fait donner les labours convenables, s'il est d'une certaine étendue, ou après l'avoir fait bécher, s'il est peu considérable, vous préparerez vos petits arbres de la maniere suivante.

Vous commencerez d'abord par choisir des branches de coignassier bien saines & bien vigoureuses d'environ la grosseur d'un bon pouce; vous les couperez en divers morceaux d'environ 12 à 13 pouces de longueur; vous taillerez un des bouts de ces morceaux de coignassier en forme de pointes, & vous grefferez sur la partie à laquelle vous n'avez point touché, les diverses especes de poiriers que vous voudrez multiplier. Cette opération se fait à la maison, vers le mois de Mars, lorsque la seve est en mouvement.

La quantité de sujets que vous desirez élever dans votre pépiniere, étant toute préparée, vous les plantez le lendemain dans de petites rigoles, à une certaine distance les uns des autres, après avoir bien arrosé le sol. Si la saison étoit un peu seche, il faudroit avoir l'attention d'arroser de tems en tems votre pépiniere. Vous verrez alors avec la plus grande surprise que vos coignassiers viendront d'abord de bouture, c'est-à-dire qu'ils prendront racine dans votre pépiniere dans le même tems que le bois de votre poirier se réunira avec celui du coignassier, par le concours de la greffe & de la seve. Cette insertion est très-facile à faire; elle ne consiste que dans une fente qu'on pratique dans le morceau de coignassier, dans laquelle on fait entrer le bout de la branche de poirier qu'on aura taillée préalablement en forme de coin. Il faut que ces deux parties se réunissent exactement. On serre alors avec un peu de ficelle le sujet qu'on vient de greffer, & l'on recouvre le tout avec de la terre glaise pour empêcher que la seve ne vienne à transsuder inutilement, & pour que la réunion des deux morceaux s'opere avec plus de facilité. Comme les eaux de pluie pourroient délayer cette terre glaise, on l'enveloppe d'un petit linge où l'on pratique un trou pour laisser passer la branche qu'on vient de fixer dans le coignassier. En suivant une pareille méthode, on gagne au moins une année; ce qui est un objet considérable pour ceux qui tirent avantage de leurs pépinieres.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livre.

Traité sur la Science de l'Exploitation des Mines par théorie & pratique, avec un Discours sur les principes des Finances; fait pour l'Académie Impériale & Royale de Schemnitz, par Christophe-François *Delius*, Conseiller-Commissaire de la Cour de Sa Majesté Impériale, Royale, Apostolique & Romaine, à sa Chambre des Monnoies & Mines. Traduit en François par M. *Schreiber*, dédié à l'Impératrice-Reine, & imprimé à Vienne aux frais de Sa Majesté I. & R. & imprimé en France par l'ordre du Roi & aux frais de Sa Majesté. A Paris, de l'Imprimerie de Philippes-Denis Pierres, Imprimeur du Grand-Conseil & du College Royal de France, rue S. Jacques; chez Jombert, fils aîné, rue Dauphine, 1778. 2 vol. in-4°.; le premier de 542 pages, & le second de 455, avec 25 planches. Prix 25 liv. br. & 30 l. relié.

Ce Traité paroît d'autant plus à propos que l'intention du Gouvernement est de s'occuper d'une maniere toute

particuliere de l'exploitation des mines du Royaume. C'est ce que donne lieu de croire le nouvel établissement d'une Chaire de Minéralogie & de Métallurgie à l'Hôtel des Monnoies. L'Ouvrage de M. Delius réunit toutes les circonstances qu'on puisse desirer pour lui accorder sa confiance. Il vient d'un homme chargé de l'instruction des jeunes gens destinés par l'Impératrice-Reine au service des Mines, & en même tems il contient l'exposé de tout ce qui se pratique à Chemnitz en Hongrie, qui est un des endroits de l'Univers où le travail des Mines est porté à son plus haut degré de perfection.

La premiere partie de cet Ouvrage contient une description de la Géographie souterreine. L'Auteur y distingue les differences Géographiques, Physiques, Géométriques & Minéralogiques des montagnes ; il fait des observations curieuses sur les fentes & crevasses qui y sont répandues, sur les veines métalliques qui les parcourent, sur les differences de pendage & de direction qu'elles suivent, sur les filons, les couches & autres objets dont la connoissance est nécessaire pour diriger les opérations du Mineur. Cette même partie renferme une description de la sonde de montagne, publiée à Vienne en 1770 par M. Geis, avec la maniere de se servir de cet instrument. Cet article est une addition que le Traducteur a faite au texte de M. Delius.

Les opérations & les travaux préparatoires à l'extraction des Mines, font la matiere de la seconde partie. Ainsi on y trouve toutes les instructions possibles sur l'entaille du roc, sur la construction des galeries & des passages, sur les puits, c'est-à-dire sur ces ouvertures perpendiculaires qui se font à travers la roche, jusqu'à ce qu'on rencontre la veine ou le filon minéral qu'on poursuit. L'Auteur traite ensuite de la maniere d'exploiter les couches ; cette exploitation est essentiellement differente de celle des veines & filons.

Les excavations qui se pratiquent dans les entrailles de la terre pour y découvrir le minerais & pour l'en tirer, veulent être faites avec beaucoup de précaution ; il faut soutenir les terres pour empêcher qu'elles ne s'éboulent ; ce qui s'exécute par des ouvrages de maçonnerie ou de charpenterie. Tous ces ouvrages sont décrits ici dans le plus grand détail. On passe ensuite aux procédés qui tiennent plus immédiatement à l'extraction des matieres minérales. M. Delius fait connoître tous les ustensiles, machines & instrumens que les Mineurs employent avec le plus de succès pour attaquer le minerais, le détacher du roc & le conduire hors de la mine. Il n'a point oublié non plus d'instruire son Lecteur des frais que doivent coûter tous ces travaux, des conventions & marchés qu'on peut faire avec les diverses especes d'Ouvriers qu'on y emploie, des attentions qu'il faut avoir pour que tout se fasse avec la plus grande économie.

Il est bien essentiel encore d'établir dans les galeries un courant d'air, sans quoi les Ouvriers seroient souvent exposés à être suffoqués. On a soin de ménager dans les Mines des ouvertures pour que ce fluide puisse y entrer & en sortir librement ; ou bien on se sert de machines qui ont la propriété de souffler l'air dans les souterreins où les Mineurs travaillent. De toutes ces machines, il n'en est pas qui produise un meilleur effet que la Trompe à chûte d'eau.

Un des grands obstacles qui nuisent à l'exploitation des Mines & qui incommodent beaucoup les Ouvriers, est la rencontre des sources d'eau. Lorsque cet inconvénient se présente, on y remédie par des travaux particuliers & avec le secours des pompes. On trouve ici une description très-détaillée de ces machines utiles. Il en est de differentes especes qui ont chacune leur avantage particulier. Elles varient & par leur construction & par la différence des puissances qui les font agir. Les moteurs de ces machines sont ou des hommes, ou des chevaux, ou le feu, ou l'air, ou l'eau. Souvent il ne se trouve dans le voisinage des Mines ni ruisseaux, ni des sources assez abondantes pour faire mouvoir, pendant tout le cours de l'année, les machines nécessaires à leur exploitation. Alors, pour suppléer à ce défaut, on forme des étangs où se rassemblent les eaux des neiges fondues & des pluies. M. Delius enseigne la meilleure maniere de construire ces étangs ou réservoirs, ainsi que les canaux pour conduire l'eau

qu'ils peuvent fournir aux endroits de la Mine où elle est nécessaire.

La troisieme partie comprend tout ce qui est relatif aux préparations qu'on donne au minerais lorsqu'il est sorti de terre. D'abord on sépare les morceaux de mines qui sont purs de ceux qui ne le sont pas. On dégage ces derniers, autant qu'il est possible, des portions de roche qui y sont restées encore attachées. Après avoir concassé grossierement sous des marteaux ou pilons les morceaux de minerais, on les porte au moulin pour y être pilés & réduits en une poussiere très-fine. On appelle cette opération *bocarder* le minerais, & *bocards*, les machines qui servent à cet usage. Comme la poudre que produit le bocardage est un mélange de minerais & de matieres pierreuses, il est nécessaire d'en faire la séparation; ce qui s'exécute par une manipulation particuliere qu'on appelle le *lavage*. Les détails du lavage sont curieux. L'Auteur fait ensuite des observations qui ne peuvent qu'être très-utiles aux Propriétaires de Mines. Ils y apprendront les moyens d'économiser sur un grand nombre d'articles de dépense.

A la suite de cette troisieme partie se trouve un Traité *sur les principes des Finances des Mines*. L'Auteur y traite en Politique des avantages qui peuvent résulter pour l'Etat & pour le Prince de l'exploitation des Mines qui se rencontrent dans un pays. Nous nous proposons d'insister plus particulierement sur cette partie de l'Ouvrage de M. Délius, lorsque nous en rendrons compte dans le Journal. Ce Traité est enrichi de 25 grandes planches remplies de figures qui représentent tous les outils, instrumens, ustensiles, machines &c. employés dans l'exploitation des Mines.

Cette Traduction paroît sous les auspices de l'Académie Royale des Sciences qui a nommé pour l'examiner & lui en rendre compte MM. Macquer & Morand. Ces Académiciens en ont fait leur rapport à cette sçavante Compagnie qui en conséquence a décidé qu'elle l'adoptoit, comme un Ouvrage important qui nous manquoit & qui figurera très-bien à la suite de la Description des Arts & Métiers entreprise par l'Académie.

La traduction de ce Traité ne pouvoit tomber dans de meilleures mains que celles de M. Schreiber. On sçait qu'il est lui-même très-versé dans toutes les connoissances relatives à l'exploitation des Mines. Cependant il n'en est pas moins modeste. M. Schreiber ne parle de lui-même qu'avec défiance, & il avoue très-volontiers les secours qu'il a empruntés des autres & sur-tout de M. Morand. » J'ai trouvé, dit-il, dans cet » Académicien éclairé, les connoissan- » ces que je pouvois desirer, & une fa- » cilité à obliger qui devroit être la qua- » lité dominante des vrais Sçavans ».

I I.

EXTRAIT des Observations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Août 1778.

Vents dominants, nord & nord-est; plus grand degré de chaleur, 24 deg. le 13; moindre degré de chaleur, 7 deg. 5, le 31; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 4 lig. 3, le 25; moindre élévation, 27 pouc. 9 lig. 4, le 14; quantité de pluie, 1 lig. 3, tombée en 3 jours; évaporation, 110 lig.; déclinaison de l'aiguille aimantée, 19°. 43′. 58″. Température, très-seche & très-chaude. Maladies. Aucune ici, mais dans nos environs beaucoup de fievres ardentes. Productions de la Terre. La sécheresse & la chaleur excessives qui regnent depuis près de trois mois ont été très-nuisibles aux raisins qui se dessechent, aux arbres fruitiers dont les fruits tombent, & aux prairies qui n'ont point donné de regain. Cette température n'a été favorable qu'à la moisson.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci &c.

I I I.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 4 Septembre.

L'esturgeon, depuis 220 l. jusqu'à 271; le saumon, 40 l.; le turbot, depuis 30 l. jusqu'à 50; la paire de solles, depuis 18 l. jusqu'à 20; le panier de petites solles, 21 liv.; la raye douce, 18 liv.; le panier de rayons ou petites rayes, 5 l.; les trois truites, depuis 13 liv. jusqu'à 14; le panier de petits carrelets, 14 liv.; le panier de limandes, 11 l. 10 s.; le panier de moules, 2 liv. 10 s.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 2 Sept. 1778, au Samedi 5 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 21, 22, 23 à 24 l.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 l. à 10 l. 10 s.; l'orge, de 10 l., 10 l. 10 s. à 10 l. 15 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20 liv. 10 s., 21, 22 à 23 l. 10 s.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 l. à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 l. à 10 l. 10 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 2 Sept. 1778 au Samedi 5 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 liv. 15 s., 20 à 21 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 5 Sept. 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxb. S. Laurent, de 18 l. 5 s. à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le foin à la Grêve, de 35 à 36 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Septembre 1778.

Or de Portug, à . . .	729 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	722		marc.
Du Pérou à	717		marc.
Les guinées à . . .	727		marc.
Ducats à	99	5	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100	15	once.
Or à 20 karats à . .	84		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2 6	marc.
Piastres à	48	15	marc.

Changes de Paris du 3 Septembre 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 13 16e. à ⅞
Hambourg	188 à 188 ¼
Madrid	15 3
Cadix	14 19 6
Livourne	97 ¾ à ⅝
Gênes	95 ½
Lyon	⅛ p. 8 p. au p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Merc. 2 Sept. 1778. *Messieurs*		Du Vendredi 4. *Messieurs*	
Boutray ..... pples.	M.	Lempereur.. Viag.	P.
Viageres	M.	Perpétuelles..	t. l.
Tontine	M.	Boscheron... pples.	M.
Cochin ..... pples.	L.	Viageres	M.
Radix ..... pples.	M.	Peinchein .... vres.	M.
Viageres	M.	Perpétuelles...	M.
Defrance.... Viag.	M.	Rouillard.... pples.	M.
Perpétuelles..	M.	Viageres	M.
Gauthier..... vres.	M.	Patu ..... pples.	t. l.
Perpétuelles..	M	Viageres	t. l.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1778.	Jeudi 3.	Vendredi 4.	Samedi 5.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1695 92 ½ 95. .	1677 ½ 1700 1677 ½	1700 . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	1110 . . .	1115 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	395	395	392 . . .
Rescriptions . .	18 18 ½ 18 . .	18 ½ 18 18 ½ .	18 18 ½ . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	1 ½.	1 ½. . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅜ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Dames, Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 16 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 30 *Avril.*

LA peste s'est manifestée dans differens quartiers de cette Ville. Il y a peu de jours qu'une famille entiere en a été attaquée dans le Fauxbourg de Pera. Si ce fléau fait des progrès à mesure que la chaleur de l'air augmentera, nous ne pouvons nous attendre qu'à de fâcheux événemens pendant le cours de cet été, à moins que le Gouvernement, renonçant à sa fatale indifference sur cet objet, n'ait recours aux moyens les plus efficaces pour arrêter le mal.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 19 *Mai.*

Le Roi vient d'accorder des octrois fort considerables à notre nouvelle Compagnie d'Assurance pour les incendies. Sa Majesté a nommé pour Directeurs de cette Compagnie MM. le Baron de Schimelman, Conseiller Intime & Trésorier; le Comte de Bernstorff, Ministre d'Etat; le Comte de Molke, Conseiller Intime, & le premier Député des Finances; Guldberg, Secretaire Intime d'Etat; enfin M. Lembding, Bourguemestre & Conseiller de Justice. M. Lembding fera en même tems les fonctions de premier Administrateur; M. Waage lui servira de second dans cette Place. M. André Corainus a été choisi pour tenir la caisse & les registres de la Compagnie.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 17 *Mai.*

Cette Couronne domine sur une étendue de Pays presque aussi grande que la France; cependant suivant le calcul présenté à la Diete en 1770, le nombre des Habitans n'alloit qu'à 2,350,000 ames, tandis qu'aujourd'hui on fait monter la Population Françoise à plus de 24 millions de personnes. On prétend que tous les ans il sort de ce Royaume plus de 10,000 hommes qui, ne pouvant subsister dans leur Patrie, sont obligés d'aller chercher leur subsistance ailleurs. On attribue le défaut de population en Suede, 1°. à l'état où s'y trouve encore l'Agriculture, malgré les efforts qu'on fait pour la relever. 2°. A ce que l'on continue à y entretenir des Manufactures dont les productions ne peuvent soutenir dans les marchés la concurrence avec celles des Fabriques étrangeres.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 18 *Mai.*

Nous apprenons de Gallicie qu'on y a contraint les Juifs de fermer deux de leurs principales Synagogues, parce qu'ils

ont négligé de remettre à la Chambre des Finances 20,000 écus qu'ils s'étoient engagés de payer en trois termes, suivant la teneur de la derniere capitulation faite avec eux.

ALLEMAGNE.

DE RATISBONNE, *le 24 Mai.*

On assure que l'Imperatrice-Reine a dessein d'étendre aujourd'hui ses prétentions sur le commerce du sel qui se fait en Baviere; commerce très-lucratif pour le Souverain. Sa Majesté Impériale n'entend pas cependant s'attribuer tout le revenu de ce commerce; elle se contentera d'une partie qui sera proportionnelle à l'étendue de ses acquisitions dans ce pays. Elle veut bien, suivant les mêmes avis, ne rien percevoir sur cet objet pendant la présente année. Mais à compter du premier Janvier prochain, Elle prétend être mise en possession des nouveaux droits qu'elle revendique.

D'INGOLSTADT, *le 23 Mai.*

M, Helzenrieder, Docteur en Théologie, Conseiller de l'Electeur de Baviere, Professeur de Mathématique dans notre Université, a inventé de nouvelles pompes à incendie qui lui ont mérité le prix que la Société Electorale de Mayence à Erfort avoit proposé sur cet objet. La facilité avec laquelle on peut transporter & faire agir ces machines, le volume d'eau qu'elles envoyent sur le bâtiment embrasé, la hauteur à laquelle elles peuvent la porter, leur solidité, leur bon marché, paroissent devoir leur faire donner la préference sur toutes celles de cette espece qu'on a imaginées jusqu'à présent. Le Mémoire que l'Auteur a présenté à la Société Electorale de Mayence paroît actuellement en Allemand, chez Crœts, Libraire de cette Ville.

D'ULM, *le 28 Mai.*

Le 25 de ce mois, entre deux & trois heures du matin, nous avons ressenti ici une secousse de tremblement de terre, accompagnée de quelques coups de tonnerre; ce qui nous a beaucoup alarmés. Heureusement cette secousse n'a été suivie d'aucun accident funeste.

ITALIE.

DE VENISE, *le 24 Mai.*

Soixante familles Juives s'étoient établies dans cette Capitale, après en avoir obtenu du Grand Conseil la permission. Ces familles se sont si prodigieusement multipliées qu'elles forment aujourd'hui près de six mille ames. Le Sénat a été frappé d'un pareil accroissement, & il a cru qu'il pouvoit en résulter des inconvéniens si on n'en arrêtoit les progrès. En conséquence il a jugé à propos de restreindre les privileges qui avoient été accordés ci-devant aux Juifs. Cette réforme leur a fort déplu, & ils se flattoient d'en obtenir la révocation, sur-tout lorsqu'ils ont vu les Avogadors ou Protecteurs des Loix s'opposer à ce que le Sénat avoit décidé. Les Avogadors prétendoient que la connoissance de cette affaire ne pouvoit appartenir qu'au Grand Conseil. Mais ce Tribunal, par un Decret du six de ce mois, a confirmé les restrictions faites par le Sénat.

DE MILAN, *le 19 Mai.*

Le 13 de ce mois, M. Cataneo, Vice-Secretaire de la Société Patriotique, fondée en cette Ville, a fait l'ouverture de ses leçons publiques d'Agriculture, qu'il donnera régulierement tous les Mercredis de chaque semaine. Dans cette premiere Séance, il a exposé avec autant de clarté que de précision les principes de la végétation: il s'est fort étendu sur la nature des plantes, sur leurs diverses qualités, & il a indiqué sommairement le meilleur usage qu'on pouvoit faire de leurs diverses parties. Ses instructions seront d'autant plus utiles qu'il s'est proposé sur-tout de faire l'application de sa théorie à la pratique. Il ne négligera rien non plus pour apprendre à ses Eleves à bien distinguer les qualités de chaque terrein; il leur enseignera les diverses opérations champêtres; la maniere dont il faut traiter les animaux & construire les instrumens aratoires; en un mot, tout ce qui concerne l'économie rustique.

DE ROME, *le* 15 *Mai.*

De toutes les actions des Princes, il n'en eſt pas de plus dignes d'être conſacrées par des monumens que celles qui tendent au ſoulagement des Peuples. La médaille qu'on eſt ici dans l'uſage de frapper pour la Fête de S. Pierre, doit repréſenter, cette année, le Saint Pere regnant, avec une emblême qui fera alluſion à la nouvelle ſuppreſſion des droits de péage que l'Etat Eccléſiaſtique doit à la munificence de Sa Sainteté.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE BESANÇON, *le* 31 *Mai.*

Le Conſeil d'Etat du Roi vient de caſſer l'Arrêt du Parlement de Beſançon, du 3 Février dernier, en vertu duquel les Braſſeries à biere, établies à grands frais dans cette Ville, avoient été détruites ſans qu'il eût été pourvu à l'indemnité des Propriétaires.

DE DIJON, *le* 2 *Juin.*

M. Regnier, Arquebuſier & Méchanicien à Semur en Auxois, déjà avantageuſement connu par l'invention d'une ſerrure de combinaiſon qui lui a mérité le premier encouragement de la Société Libre d'Emulation, a eu l'honneur de préſenter au Prince de Condé, à la tenue des Etats de Bourgogne, une Eprouvette ou machine à éprouver la poudre. Cet inſtrument avoit déjà obtenu précédemment le ſuffrage de notre Académie. C'eſt même l'honorable approbation de cette ſçavante Compagnie qui a engagé l'Auteur à faire encore de nouveaux efforts pour amener cette ingénieuſe machine au degré de perfection où il l'a portée en dernier lieu. Pluſieurs Officiers d'Artillerie ont reconnu qu'elle étoit préferable aux éprouvettes à crémaillere & autres. Cette éprouvette, ſi utile à ceux qui font uſage de la poudre à tirer, peut encore ſervir de peſon. L'Inventeur en fait de différentes grandeurs; les plus petites, à l'uſage des Chaſſeurs, ſont du prix de 18 livres; les plus grandes, deſtinées aux perſonnes qui veulent voir l'effet de la poudre plus en grand, coûtent 24 liv. Mais il ſera fait une remiſe honnête aux Marchands qui en prendront une certaine quantité. Monſeigneur le Prince de Condé a été ſi ſatisfait de l'éprouvette de M. Regnier qu'il lui en a marqué ſon contentement, en lui accordant une gratification.

Ce Prince qui ſçait apprécier & honorer les talens, aſſiſta le 8 Mai à une des Séances du cours de Chymie qui ſe faiſoit à notre Académie. M. de Morveau, un des premiers Chymiſtes de notre tems, fit pluſieurs expériences très-curieuſes. La derniere mérite d'être remarquée. Ce ſçavant Démonſtrateur écrivit ſur un papier blanc avec de l'encre cobaltique: les caracteres n'étoient point viſibles; mais auſſi-tôt qu'on eût préſenté le papier au feu, ils commencerent à devenir très-liſibles; alors S. A. S. y lut ces vers:

Au Champ de Mars, les regards de Condé
Dans tous les cœurs appelloient le courage;
Par eux ici le zele eſt ſecondé,
Et nos progrès vont être leur ouvrage.

DE TROYES, *le* 28 *Mai.*

» La Communauté des Maîtres Vinaigries, établie de tems immémorial dans cette Ville, & dans ſes Fauxbourgs & Banlieue, avoit été ſupprimée par l'Edit du mois d'Avril 1777, & ſuivant les diſpoſitions du même Edit, le commerce du vinaigre étoit du nombre de ceux que toutes perſonnes pouvoient exercer librement. Sa Majeſté a reconnu, d'après les repréſentations qui lui ont été faites, que cette liberté indéfinie, qui peut être utile dans quelques Villes, étoit dans le cas d'occaſionner des abus, & d'être ſujette à des inconvéniens dans la Ville de Troyes, où la fabrication du vinaigre fait l'objet d'un commerce conſiderable & exige une inſpection ſuivie. En conſéquence Sa Majeſté a cru devoir, par ſa Déclaration du 20 Avril dernier, regiſtrée en Parlement le 22 Mai ſuivant, ériger en la Ville de Troyes une Communauté de Marchands Fabricans & Débitans de vinaigre, laquelle jouira du privilege excluſif de fabriquer, vendre & débiter le vinaigre dans ladite Ville & Fauxbourgs d'icelle. Les droits de réception à la Maîtriſe de ladite Commu-

nauté sont fixés à la somme de 300 livres. Ceux qui avoient été Maitres dans l'ancienne Communauté des Vinaigriers de ladite Ville, seront admis dans la nouvelle, en payant, dans trois mois pour tout délai, le quart des droits que doivent payer les nouveaux Maîtres ».

DE CAEN, *le* 30 *Mai.*

M. Esmangart, Intendant de cette Ville, animé du desir de procurer aux Peuples de la Généralité, dont l'administration lui est confiée, les richesses & le bonheur dont elle est susceptible, a destiné une somme de 400 liv. pour un Prix consistant en une médaille d'or à décerner pour chacune des années 1778 & 1779, aux Auteurs des Mémoires qui satisferont le mieux aux questions suivantes.

» Quelles ont été les principales branches du commerce de la Ville de Caen » depuis le commencement du 11e. siecle, & plus particulierement depuis la » réunion du Duché de Normandie à la » Monarchie Françoise ? Quelles sont » celles qu'il seroit le plus avantageux » & le plus facile d'y établir & d'y étendre, relativement au sol du pays, à ses » productions, à ses débouchés actuels, » à ceux qu'il est possible de lui procurer, ainsi qu'à ses Loix, Coutumes & » Usages, & quels seroient les moyens » d'y parvenir ? ».

» Quels sont les arbres, les arbustes » & les plantes qui croissant sur le rivage de la mer, sans avoir néanmoins » besoin d'en être baignés à toutes les » marées, pourroient être employés à » la construction des digues & épis nécessaires sur les côtes & le long des » rivieres dans lesquelles la mer monte, » pour défendre de ses irruptions les terreins qui les bordent ? Quelle est la » culture de ces arbres, arbustes & plantes, & quel seroit le meilleur moyen à » employer pour en former des digues, » à la fois plus économiques, & les seules susceptibles d'une résistance constante & progressive ? ».

Les Mémoires seront adressés sous le couvert de M. Esmangart, Intendant de Caen, ou francs de port, à M. Moysan, Professeur d'Eloquence, & Secretaire perpétuel de l'Académie : sçavoir, pour la premiere question, avant le premier Septembre 1778, & pour la seconde, avant le premier Octobre 1779.

Le Concours ne sera interdit qu'aux seuls Membres Titulaires de l'Académie. Les Correspondans & Associés, même ceux de la Province, sont invités à s'occuper des questions proposées.

Nous trouvons dans l'excellent Journal de Physique de M. l'Abbé Rozier la note suivante, jointe à l'annonce de ce Programme ; nous ne pouvons mieux faire que de l'adopter. Elle pourra servir à diriger dans leur travail ceux qui concourront au Prix.

» La multiplicité des digues nécessaires » pour la conservation des terreins précieux situés sur les rives de la mer & le » long des rivieres, dans lesquels se font » sentir le flux & le reflux, & pour l'acquisition d'autres terreins, encore couverts » par la mer à toutes ses marées, & susceptibles de former également les pâturages les plus gras, rend cette derniere question on ne peut plus intéressante, non-seulement pour cette Généralité, mais encore pour toutes les » Provinces maritimes. Il existe un petit arbre ayant les conditions demandées, c'est le Tamaris ; il est commun » en Italie, en Espagne, & même dans » les Provinces méridionales de la France : on en trouve aussi en Allemagne, » & même il y en a quelques plantes » dans cette Généralité ; sur les territoires de Cabourg, près de Dives, » d'Hermanville & d'Oystreham, Election de Caen. Il est facile à multiplier ; » il seroit seulement à desirer que ses » racines fussent un peu plus fibreuses : » cependant tel qu'il est, on estime qu'il » peut être fort utile dans la construction » de digues, parce qu'on espere que les » tunages & clayonnages auxquels on » pourra les employer, prendront racine » & ne pourriront pas comme ceux faits » avec le bois ordinaire, même avec le » saule & l'osier que l'eau salée fait mourir. L'essai du Tamaris doit être fait ; » mais il peut être d'autres arbustes ou » plantes inconnus dans ce pays, & qui » lui seroient préférables ».

DE PARIS, *le* 10 *Juin.*

Lettre au Rédacteur. » De toutes les maladies qui affligent l'humanité, il n'en est

point de plus terribles ni de plus déplorables que celles qui dérangent la raison & qui dégradent l'homme au point de le mettre au-dessous des brutes, & quelquefois même au rang des animaux les plus dangereux & les plus féroces; telles sont la manie, la folie, le délire, &c. Les malheureuses victimes de ces maladies sont bientôt abandonnées de leurs proches, réléguées dans des asyles destinés souvent au crime, ou exposés, faute de moyens, à être l'opprobre de leur famille & de leur Ville. Jusques ici une fausse théorie avoit égaré les Médecins sur le traitement de pareilles maladies. Si leurs remedes réussissoient dans un cas, ils étoient insuffisans dans mille autres, & la manie étoit regardée comme une maladie presque toujours incurable. Quelle obligation n'auroit-on pas à l'homme inventif & industrieux qui, renonçant à tout esprit de systême, observeroit attentivement la nature & trouveroit le moyen, en étudiant sa marche, de la redresser dans ceux de ses écarts qui tendent à déranger cette merveilleuse harmonie que le Créateur a établie entre l'ame & le corps! C'est d'après ces vues & ces principes que paroissent s'être toujours conduits les peres de M. Dufour, Docteur en Médecine & Chirurgien Aide-Major à l'Ecole Militaire de Paris, lesquels, depuis un tems immémorial, s'étoient voués à l'Art de guérir. M. Dufour à qui nous devons un très-bon Ouvrage sur les *opérations de l'entendement humain*, & sur les maladies qui en troublent les fonctions *, héritier des procédés de ses ancêtres pour le traitement de la folie & de la manie furieuse, avoit déjà eu le bonheur de guérir trois Demoiselles dont la cure avoit été manquée, quoiqu'elles eussent essuyé tous les remedes qu'on a coutume d'administrer en pareil cas à l'Hôtel-Dieu de Paris. C'est ce qui est constaté par un procès-verbal signé des Médecins nommés Commissaires par le Magistrat qui préside à la Police de cette Capitale. M. Dufour, encouragé par la réussite de ses premiers essais, a cru devoir faire de nouvelles expériences pour constater le succès de son traitement. En conséquence des ordres de M. le Lieutenant-Général de Police, M. Gaulard, Médecin, M. Brun, Chirurgien en chef, & M. Faguieres, Chirurgien Gagnant-maîtrise, à Bicêtre, lui confierent le 25 du mois de Mars dernier trois malades de cet Hôpital, attaqués *d'une folie constante & furieuse*. Le premier étoit détenu dans les fers depuis neuf mois, le second depuis deux ans, & le troisieme depuis sept années. Ils avoient tous trois subi inutilement le traitement de l'Hôtel-Dieu de Paris. Le certificat délivré à M. Dufour, en lui remettant ces trois malades, atteste que leur état étoit si affreux qu'ils ne pouvoient être contenus autrement que par une chaîne attachée au cou & par des menottes. Deux de ces malades, sçavoir celui qui étoit depuis neuf mois à Bicêtre, & le Maniaque furieux qui étoit dans les fers depuis sept ans, ont été délivrés de leurs accès & mis en liberté vingt-un jours après leur traitement qui commença le 26 Mars. Ils assisterent aux exercices de piété le jour du Vendredi Saint, comme le prouvent & le procès-verbal de MM. les Officiers de Santé de Bicêtre, daté du 8 Mai, & le Decret de la Faculté de Médecine en date du 18 du même mois. On continue à faire des remedes à celui des trois sujets qui étoit malade depuis sept ans, parce qu'on présume qu'une maladie aussi grave & aussi invétérée demande que le traitement en soit prolongé, pour en assurer davantage le succès. Quant à celui qui étoit malade depuis deux ans, il s'est trouvé attaqué d'une manie mélancolique que M. Dufour n'avoit jamais traitée: des affections scorbutiques qui se sont manifestées pendant le traitement ont mis de la lenteur dans la guérison; néanmoins la fureur est calmée. Ce malade sort tous les jours, se promene & n'a plus les mêmes aversions pour les objets ou les choses qui lui déplaisoient ci-devant.

Tous ces faits prouvés de la maniere la plus authentique par les certificats de l'Hôpital-Général de Bicêtre, & par le Decret de la Faculté de Médecine de Paris, autorisent à croire que ces maladies, prises dans leurs principes, sont très-susceptibles de guérison. Cependant pour pouvoir parler d'une maniere plus

* *Cet Ouvrage se vend à Paris chez Merlin, rue Poupée.*

affirmative, il faudroit encore, ce ſemble, une longue ſuite d'expériences faites ſur les differens genres de folie. C'eſt le ſeul moyen de pouvoir indiquer avec certitude celles qui ſont de nature à céder aux remedes, & celles qui ſont incurables, ſi véritablement il en exiſte de cette derniere eſpece.

Au reſte les ſuccès de M. Dufour paroiſſent dépendre autant de la maniere dont il conduit ſes malades que de la nature même du ſpécifique qu'il leur adminiſtre. Eclairé par la ſage théorie qu'il a puiſée dans les Ecoles de Montpellier & de Paris, il n'ignore pas qu'il n'y a point de traitemens généraux, & que le grand Art du Praticien conſiſte dans l'heureuſe application qu'il ſçait faire d'un remede, ſelon les circonſtances, leſquelles varient ſuivant le ſexe, les forces, la conſtitution des ſujets.

Tous les amis de l'humanité ne peuvent aſſez applaudir au zele de M. Dufour & au préſent qu'il fera à la Société en la délivrant d'un des plus terribles fléaux qui peuvent l'affiger. Combien de Citoyens rendus à la Société! Combien de Collateraux avides fruſtrés d'héritages ſur la poſſeſſion deſquels ils comptoient! Une pareille découverte eſt deſtinée à faire une époque brillante dans l'hiſtoire de l'Art de guérir ».

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Lettre au Rédacteur.

» Ayant adreſſé à M. Rogue le Parere inſeré dans votre Gazette du Samedi 23 Mai, No. 41, avec un Mémoire détaillé & explicatif ſur l'affaire qui y a donné lieu, j'en ai reçu la réponſe ſuivante. Je m'empreſſe, Mr, de vous l'envoyer pour que vous en faſſiez part à vos Lecteurs à qui elle eſt dûe ».

Réponſe de M Rogue. Le Souſſigné qui a pris lecture du Mémoire ci-joint, de nous coté & paraphé ſur huit pages:

Eſtime que toutes les queſtions y portées peuvent ſe réduire à trois.

1o. Jean a-t-il pu, de concert avec la femme de Pierre, enlever preſque toutes les marchandiſes de ce dernier?

2o. La femme de Pierre doit-elle être conſiderée comme Marchande publique?

3o. De quand la faillite de Pierre eſt-elle ouverte?

Réponſe ſur la premiere Queſtion. L'enlevement fait par Jean, aidé de ſes Commis & Crocheteurs pendant la nuit, annonce fraude préméditée, & un divertiſſement d'effets que toutes les loix proſcrivent. La ſûreté du Commerce & la confiance qui y doit regner n'ont pas été reſpectées dans cette circonſtance, & les Négocians ſont intéreſſés à s'élever contre cette manœuvre qui ne tend qu'à la ruine des Créanciers légitimes des Faillis; & ſi elle étoit autoriſée, ce ſeroit détruire l'ordre dans la Société.

La conduite de Jean eſt un abus répréhenſible de confiance & de la ſimplicité de la femme de Pierre qui n'a pu valablement conſentir à un enlevement de cette eſpece, ſans l'aſſiſtance de ſon mari.

Quoique la femme ait le maniement du commerce de ſon mari, il eſt toujours entendu qu'il ne le lui a permis que pour l'avantage de la communauté dont il eſt le maitre, & non pour le ruiner.

Cette femme ne peut être regardée que comme la Factrice de ſon mari; elle n'a pu agir que pour les ventes & paiemens ordinaires du commerce qu'il faiſoit, & elle n'avoit point la faculté de conſentir, de ſon chef, à des enlevemens conſiderables; enlevemens faits dans les ténébres & prémédités, puiſque Jean a introduit des ballots factices en place des ballots de marchandiſes.

Quand Pierre auroit conſenti à cette manœuvre, Jean n'en ſeroit pas plus à couvert. Les Créanciers de Pierre ſont toujours en droit de réclamer les marchandiſes enlevées & furtivement & nuitamment, attendu qu'on n'agit pas ainſi quand on a la bonne foi pour baze de ſes démarches. A plus forte raiſon Pierre eſt bien en droit de ſe plaindre de la conduite de Jean & de l'abus qu'il a fait de la confiance & ſimplicité de ſa femme.

On convient qu'un Créancier de bonne foi peut acheter en payement de ſa créance échue, des marchandiſes *de ſon Débiteur*, même dans les dix jours de la faillite; mais ceci doit ſe faire en plein jour en boutiques & magaſins ouverts; on en dreſſe une facture qui contient l'eſpece de marchandiſes, leur aunage & leur

prix, au pied de laquelle on donne une quittance ; ensuite l'Acheteur & le Vendeur en portent autant sur leurs livres-journaux qui doivent être tenus régulierement, pour rendre compte en tout tems de la conduite qu'on a teuue.

On convient qu'une femme peut obliger son mari lorsqu'il la laisse agir dans son commerce ; mais les obligations qu'elle peut contracter ont des bornes & ne peuvent être étendues au-delà de la vente & recette ordinaires, comme nous venons de le dire, puisqu'elle ne peut même faire de remises de son chef, sans y être autorisée spécialement. On peut voir ce que nous avons écrit d'après les Auteurs, dans notre Ouvrage intitulé *Jurisprudence Consulaire & Instruction des Négocians*, tom. 1er, pag. 225 & 226 *.

Or si elle ne peut faire de remises, elle n'a donc pu valablement consentir seule à l'enlevement de presque toutes les marchandises de son mari ; ainsi Jean ne peut se dispenser de rapporter les marchandises qu'il a enlevées, avec dommages & intérêts.

Sur la deuxieme Question. La femme ne peut être considerée Marchande publique, puisqu'elle ne faisoit pas de commerce séparé de celui de son mari. Ainsi il s'agit d'examiner actuellement si les comptes qu'elle a arrêtés, & les billets qu'elle a consentis pour son mari & où elle ne peut être obligée personnellement, ne sont point infectés d'erreurs, & si le contenu en est légitimement dû. Pour cela, il faut que Jean représente tous ses livres soutenus *d'un journal*, le tout régulierement tenu ; il ne peut se dispenser de les représenter, quoiqu'il ait des écrits ; il ne le pourroit même, quand il auroit une obligation du mari passée devant un Notaire, lorsqu'il s'agit d'affaires de Commerce. C'est ce qui a été jugé par Arrêt que je cite dans mon Ouvrage, tom. 2, pag. 121 - 122. C'est aussi le sentiment des Auteurs que j'y ai rapportés ; car la représentation des livres par les Marchands est indispensable pour justifier de leur conduite, par la régularité de leurs écritures, afin d'éviter les fraudes, les usures &c. ; & c'est le *livre-journal* auquel on ajoute plus de foi, étant le livre sur lequel on écrit à tout moment & de jour en jour, à mesure des opérations du commerce qu'on fait ; les écritures sur les autres livres étant plus refléchies, on n'y ajoute pas de foi si elles ne sont relatives au *journal*.

Sur la troisieme Question. La faillite est réputée ouverte du jour du dépôt du bilan ou du jour des scellés apposés sur les effets du Failli, ou du jour que le Débiteur *s'est retiré*, suivant l'Ordonnance de 1673 & la Jurisprudence des Arrêts.

Par *retiré*, on entend cessation de commerce, clôture de boutique, suivant un Arrêt cité dans mon Ouvrage, tom. 1er, pag. 333 jusqu'à 336 ; mais dans cette circonstance, l'enlevement presque général des marchandises de Pierre, fait dans les ténébres par Jean & par ceux qu'il y a employés, accompagné de circonstances aussi révoltantes, qui dès ce moment a ruiné Pierre, & l'a décrédité dans son commerce, doit fixer l'époque de sa faillite de ce jour, à l'égard des Créanciers de Pierre, puisque Jean, par cette conduite, lui a entierement fait cesser son commerce. Cette circonstance est trop frappante pour qu'on puisse se dispenser d'y faire remonter la faillite ; car on doit punir les pirateries qui se pratiquent dans le Commerce au détriment de la confiance qui en est l'ame. Délibéré à Angers le vingt Mai mil sept cent soixante-dix-huit. *Signé*, ROGUE, avec paraphe.

I I.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 12 Juin.

L'esturgeon, depuis 94 liv. jusqu'à 141 ; le turbot, depuis 15 liv. jusqu'à 53 ; le saumon, depuis 18 liv. jusqu'à 33 ; la paire de solles, depuis 3 liv. jusqu'à 4 ; les aloses, 3 liv. 10 sous ; les rayes, depuis 3 liv. jusqu'à 5 ; les truites, depuis 2 liv. 10 sous jusqu'à 3 l. ; les maquereaux, 1 liv. ; les carrelets, depuis 15 sous jusqu'à 1 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 10 Juin 1778, au Samedi 13 dudit, le froment s'est vendu

---

* *Cet Ouvrage se vend chez Onfroy, Libraire, Quai des Augustins à Paris.*

à la Halle, de 18 l. 10 ſ., 19, 20 à 22 l.; le ſeigle, de 9 l. 15 ſ., 10 l. à 10 l. 5 ſ.; l'orge, de 9 liv. 5 ſ., 9 l. 10 ſ. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv. 10 ſ.; le ſeigle, de 9 liv. 5 ſ. à 10 liv. 5 ſ.; l'orge, de 9 l. 10 ſ. à 10 l. 5 ſ. *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 10 Juin 1778 au Samedi 13 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 13 Juin 1778, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 34 à 35; *id.* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Juin 1778.

	l.	ſ.	
Or de Portug. à . . .	724		marc.
Du Mexique à . . .	718		marc.
Du Pérou à	710		marc.
Les guinées à . . .	723		marc.
Ducats à	98	5	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100	10	once.
Or à 20 karats à . .	84		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17 6	marc.
Piaſtres à	49	10	marc.

Changes de Paris du 13 Juin 1778.

Amſterdam	53 ½
Londres	30
Hambourg	188 ½
Madrid	15 3
Cadix	15
Livourne	98
Génes	96
Lyon	¼ p. % b.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1777.

Du Merc. 10 Juin 1778. Meſſieurs		Du Jeudi 11. Meſſieurs	
Boutray ..... pp^lles.	L.	Deſchapelles. v^res.	L.
Viageres	L.	Perpétuelles.	L.
Tontine	L.	Decourmont pp^lles.	J.
Cochin. ..... pp^lles.	J.	Viageres	J.
Radix ..... pp^lles.	J.	Aliſſant..... Viag.	M.
Viageres	J.	Tontine	M.
Defrance .... Viag.	J.	Nau..... pp^lles.	L.
Perpétuelles ..	J.	Viageres	L.
Gauthier ..... v^res.	J.	Tontine	L.
Perpétuelles..	J.	De S. Janvier v^res.	J.
Vieillard .... pp^lles	J.	Defays ..... pp^lles.	J.
Viageres	J.	Viageres	J.
Tontine	J.	Dutartre Perpét. de l'ancien Clergé.	t. l.
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1778.	*Jeudi* 11.	*Vendredi* 12.	*Samedi* 13
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1660 62½ 60 57½ (60	1665 67½ 70 .	1675 72½ 75
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1100 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	74	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Reſcriptions . .	19 18½ 19 . .	18½	18½ 18 18½
Bil. des Fermes .	4	4¼	4 . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnem de 24^ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour le J d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Né des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 8 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 7 Juillet.*

» LE 4 de Juin, on a publié ici un Placard daté de Fridericsbourg, par lequel Sa Majesté ordonne que les Officiers Marins, dans les Villes de Douane du Nord, lorsqu'ils serviront pour le Roi, arboreront un pavillon particulier de Douane qui sera rouge, avec une croix blanche, une guirlande verte, & l'inscription de *Pavillon Royal de Douane*».

» Par un autre Placard du 18, donné pour les Royaumes de Danemarck & de Norwege, ainsi que pour les Duchés de Schlesvich & de Holstein, la Seigneurie de Pinneberg & le Comté de Rantzau, Sa Majesté ordonne qu'à l'avenir il sera payé pour les feuilles de tabac importées & consommées dans ces pays, non-seulement le droit d'entrée, mais aussi le droit de fabrication, à moins qu'elles ne soient filées, carottées & fabriquées dans les Manufactures du Roi. Ce droit est d'un escalin par livre de tabac. Il est défendu d'ailleurs d'en faire le débit sans une permission expresse du College Général d'Economie & de Commerce ».

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 6 Juillet.*

La négociation relative au commerce du sel marin; entamée par les Commissaires de la Couronne avec les Députés Prussiens, & dont nous avons parlé dans l'un des précédens Ordinaires, vient de se terminer à la satisfaction des deux Parties. Par une convention arrêtée le 25 Juin dernier, & qui sera, comme on l'espere, confirmée dans la prochaine Diete, le Roi abandonne à la Compagnie maritime de Prusse le commerce du sel qui se faisoit ci-devant pour son compte dans le Royaume. Sa Majesté céde en même tems à cette Compagnie, pour une certaine somme, les dépôts, les magasins & les greniers qui sont situés le long de la Vistule.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 19 Juillet.*

Le séjour que l'Empereur a fait en Bohême a été marqué par des bienfaits de toute espece; mais le plus signalé de tous est l'abolition de l'esclavage & la suppression des corvées. Cet acte d'humanité a causé une joie universelle dans toutes les Campagnes &, disons-le à l'honneur de notre siecle, on a vu les Seigneurs prendre part aussi à l'allegresse publique, quoique cet événement si heureux pour leurs Vassaux, les prive du tiers environ de leurs revenus.

ALLEMAGNE.

DE HOMBOURG-EZ-MONTS, *le 13 Juillet.*

Depuis quelques années, la face de ce

Pays est entierement changée à dix lieues à la ronde : on y a construit par-tout des chaussées très-belles, ce qui ouvre à notre commerce de nouvelles communications dont nous tirerons les plus grands avantages. Cependant ces travaux utiles éprouvent de tems en tems des retards occasionnés par les difficultés qui naissent nécessairement de cette multitude de petits Etats differens qui se trouvent enclavés dans notre territoire. C'est par une suite de ces obstacles qu'on ne peut parvenir au rétablissement de l'ancienne route de Cologne à Francfort par cette Ville. Cependant si cette route redevenoit praticable, les Voyageurs gagneroient une journée de chemin, & ils éviteroient la rencontre de précipices où tous les jours plusieurs personnes qui n'en connoissent pas le danger, ont le malheur de perir. Il y a peu de tems qu'une famille entiere est tombée dans ces abimes avec domestiques, chevaux & voitures.

DE DRESDE, *le 24 Juin.*

Nous avons vu passer dans ces environs, il y a peu de jours, 500 chevaux de Bohême d'une grande force & d'une grande beauté. Depuis quelque tems, on ne néglige rien pour établir sur le meilleur pied possible les haras de ce Royaume. Plusieurs Particuliers se sont procurés des étalons & des jumens choisis qui leur produisent les plus beaux chevaux qu'on puisse voir & qu'ils vendent un fort bon prix. Jusqu'à présent on n'avoit fait aucun cas des chevaux de Bohême, mais aujourd'hui on commence à les rechercher. C'est une nouvelle branche de commerce très-lucrative pour ce pays.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le 15 Juillet.*

Des lettres écrites de Zante, en date du vingt-huit Juin, assurent que dans une irruption que les Albanois ont faite en Morée, les Marchands étrangers, & sur-tout les François, n'ont essuyé de leur part aucun dommage, parce que le Consul Vénitien, qui fait sa résidence à Patras, les a pris sous sa protection.

DE CIVITA-VECCHIA, *le 4 Juillet.*

Deux bâtimens, l'un Hollandois & l'autre Vénitien, venants tous deux d'Espagne, sont entrés depuis peu dans ce Port où ils ont apporté cinquante mille piastres fortes. Cet argent est destiné à payer la pension annuelle des Ex-Jésuites Espagnols distribués dans les differens Districts del'Etat Ecclésiastique.

DE ROME, *le 4 Juillet.*

On sçait que le Souverain Pontife est dans l'usage de faire frapper tous les ans une nouvelle médaille qui se distribue le jour de la Fête des Saints Apôtres, tant au sacré College qu'aux Officiers des sacrés Palais & à toutes les personnes qui sont attachées au service du S. Pere. La médaille de cette année présente d'un côté le buste de Pie VI, & de l'autre le symbole de l'Autorité qui fait signe à un Génie de rompre une chaîne, avec cette inscription : *Portoriis sublatis.* Ces mots font allusion à la bienfaisance du Souverain Pontife qui, pour soulager son Peuple, a supprimé les droits de péage dans toute l'étendue de l'Etat Ecclésiastique.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 17 Juillet.*

Des lettres de Portsmouth marquent que les Matelots les plus expérimentés qui composoient l'Equipage des bâtimens de la Flotte des Isles & de celle de la Jamaïque, ont été forcés, dès l'instant même de leur arrivée, de passer sur les vaisseaux de l'Amiral Keppel ; ce qui ne peut manquer de porter un préjudice très-fâcheux à notre Marine commerçante. La Tamise est si dépeuplée de Matelots qu'il ne s'en trouve pas suffisamment pour faire remonter cette riviere aux bâtimens de commerce. Pour suppléer à cette disette de Matelots, S. M. a fait publier dans son Electorat d'Hanovre une Proclamation, par laquelle ce Monarque invite ceux de l'Elbe à s'engager au service de la

Couronne d'Angleterre. Cette Proclamation leur promet des gratifications considerables, avec l'assurance d'être renvoyés chez eux aussi-tôt que le terme de leur engagement sera expiré. On doute que les Puissances voisines voyent de bon œil l'émigration d'une espece d'hommes si nécessaires à la navigation de ce fleuve, & dont l'absence ne pourroit manquer de faire un tort notable au Commerce de leurs Etats respectifs.

L'heureuse arrivée des deux Flottes de la Jamaïque & des Isles, a fait diminuer tout-à-coup de dix pour cent, le prix du sucre dans cette Capitale.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Crest (*en Dauphiné*), *le 6 Juillet.*

Un Habitant de ces cantons vient de faire une expérience qui constate la propriété que l'on attribue depuis longtems aux coquillages, de pouvoir servir d'engrais. Ce Cultivateur en a répandu sans les briser, & en observant de les semer peu drus sur une certaine étendue de prairie. Ce fonds a rendu la moitié plus de fourrage qu'une autre portion égale de terrein semblable qui avoit été traitée avec le fumier. Ce Propriétaire a vérifié, après la récolte, que les coquillages qu'il avoit mis dans sa prairie avoient peu perdu de leur substance, & que par conséquent ils forment un engrais qui doit durer plusieurs années.

De S. Gilles-sur-Vic (*en Poitou*), *le 18 Juillet.*

» Jusqu'à présent la pêche de la Sardine est heureuse & abondante ; nous y occupons beaucoup de bateaux qui font très-bien. Le tems est bien favorable pour couper les bleds. La récolte du froment sur-tout sera très-bonne, quoiqu'on se plaigne qu'il y a un peu de noir dans ce grain cette année. Le vieux froment s'est encore vendu dernierement 280 liv. le tonneau. Il avoit valu en Février jusqu'à 340 l., & les feves 240 liv. La saison est aussi très-avantageuse pour la *saunaison*. Nous faisons beaucoup de sels, & nous esperons que la qualité répondra à la blancheur, qui rend la récolte actuelle remarquable. Ils valent maintenant 150 liv. la *charge*, pesant environ 18 milliers. Leur prix baissera vraisemblablement encore... Nous avons peu de foins. On n'est pas content des Foires ; les bœufs gras y sont peu recherchés ». *Extrait des Affiches du Poitou.*

De Boulogne-sur-Mer, *le 9 Juillet.*

La nuit du 5 au 6 du mois dernier, le feu du ciel tomba sur la maison du Syndic de la Paroisse d'Offretin & y produisit des effets très-singuliers. A neuf heures & demie du soir, ce Particulier se trouvant réuni dans sa maison, avec sa femme, deux de ses enfans & un jeune homme, on vit tout-à-coup la foudre entrer par la porte qui étoit restée ouverte, & passer en serpentant & sans faire de mal à personne, d'abord entre les deux enfans, puis entre les jambes du Syndic qui étoit assis près d'une table ; elle s'éleva ensuite vers le plancher, & s'élança par une trape dans le grenier. Le Syndic eut assez de résolution pour se mettre, en quelque sorte, à la poursuite de la foudre ; il monta au grenier & y découvrit une flamme qui se portoit vers le faite de la maison. Dans l'instant, le chaume qui la couvroit fut embrasé. Tout le corps-de-logis, deux écuries, une bergerie, composant environ deux cens pieds de bâtimens, furent consumés. Aucun des meubles ni des effets du Syndic n'a pu échapper à la fureur des flammes qui dévorerent, entre autres choses, trente-cinq à quarante septiers de bled & environ trois cens bottes de paille. Le feu n'a point étendu ses ravages plus loin ; il a respecté les granges dépendantes de la maison : il n'en a coûté heureusement la vie à personne, & tous les bestiaux ont été sauvés.

De Valenciennes, *le 20 Juillet.*

Lettre au Rédacteur. » On a eu, Mr, la complaisance d'inserer dans votre Ga-

zette du Samedi 31 Décembre 1774, un Ecrit conçu en termes fort peu obligeans pour ceux qui étoient alors chargés de l'administration de cette Ville. Pour vous mettre à portée de réparer l'espece d'offense que leur a faite l'Auteur de cet Ecrit, il suffira que vous fassiez imprimer au moins le dispositif d'un Arrêt du Conseil rendu le 24 Juin de l'année derniere en faveur de nos Officiers Municipaux. Je vous le demande en vertu de cette impartialité dont vous faites hautement profession.

Par cet Arrêt, il est dit que le Roi étant en son Conseil, & statuant sur l'exécution d'un autre Arrêt du 11 Septembre 1762, » a maintenu & » confirmé, maintient & confirme les » Prévôt, Jurés & Echevins, Ville & » Communauté de Valenciennes dans le » droit & possession de percevoir les » droits d'Octrois sur les toiles batis- » tes & linons, vulgairement appellées » toilettes & corons, consistant en onze » patards ou treize sous neuf deniers » sur chaque piece de quinze aunes de » France, dite longue; de dix patards » ou douze sous six deniers sur chaque » piece de douze aunes & demie dite » courte, & un patard ou un sou trois » deniers sur chaque coupon de deux » aunes & demie, dit coron; veut Sa » Majesté que la perception desdits » droits continue d'être faite à l'avenir » comme par le passé, conformément » aux Réglemens ... dont Sa Majesté or- » donne l'exécution selon leur forme & » teneur..... Ordonne enfin Sa Majesté » que les toiles batistes & linons qui » seront apportées à Valenciennes pour y » être blanchies seulement, continue- » ront d'être exemptes desdits droits, » d'Octrois, en se conformant pour rai- » son d'icelles à l'avenir, comme elles » l'ont été & dû l'être par le passé, aux » formalités prescrites par les Régle- » mens ..... pour être assuré de leur sor- » tie de Valenciennes sans y avoir été » vendues, & de leur renvoi dans les » lieux dont elles ont été apportées; » autorise au surplus Sa Majesté le Ma- » gistrat de Valenciennes à prendre à » cet égard telles précautions qu'il ju- » gera convenables, & seront sur le pré- » sent Arrêt toutes Lettres nécessaires » expédiées ».

Cet Arrêt & les Lettres-Patentes sur icelui, ont été enregistrés au Parlement de Flandres le 5 Décembre 1777, sur la requête de MM. les Prévôt, Jurés, Echevins & Conseil Particulier de la Ville de Valenciennes.

DE PARIS, *le 31 Juillet.*

PRIX de 600 livres, proposé par la Société Libre d'Emulation établie à Paris pour l'encouragement des Arts & Inventions utiles, sur le meilleur Moulin & Pressoir à huile d'olives.

» M. l'Abbé Rozier, après avoir parcouru les atteliers à huile d'olives de Languedoc, de Provence & d'une partie d'Italie, publia à la fin de 1776, un Mémoire intitulé: *Vues économiques sur les Moulins & Pressoirs à huile d'olives, connus en France & en Italie*, & il fut inseré dans le cahier de Décembre 1776, du *Journal de Physique & des Arts*. L'Auteur s'est attaché à rapprocher les differentes méthodes employées dans ces pays, & a proposé des changemens qu'il regarde comme avantageux. Il envoya un certain nombre d'exemplaires de ce Mémoire aux Etats de Provence, pour qu'ils fussent distribués gratuitement dans la Province, & les Etats lui accorderent une gratification de 300 livres. L'Auteur, flatté de cette distinction, desirant la perfection en ce genre, & ne tenant en aucune maniere aux idées répandues dans le premier Mémoire dont on vient de parler, & dans un second qu'il a publié sur le même sujet depuis cette époque, a remis cette somme de 300 liv. entre les mains du Trésorier de la Société, pour le fonds d'un Prix sur les Moulins & Pressoirs à huile d'olives. La Société ne l'a pas trouvée suffisante pour récompenser le travail des Concurrens, & y a ajouté pareille somme de 300 liv.

Elle exige que ceux qui s'occuperont de cette matiere, s'attachent spécialement, 1°. à simplifier le méchanisme du Moulin & du Pressoir, soit en réunissant les deux machines dans une seule, soit en simplifiant le méchanisme des deux séparément, & par conséquent à diminuer la dépense de leur construction.

2°. A accélerer le travail de l'un & de l'autre, sans nuire à sa perfection, c'est-

à-dire que l'olive y soit parfaitement détritée, & que la pâte ne contienne plus aucune olive entiere ou à demi-écrasée.

3°. A diminuer le nombre des Ouvriers employés pour leur service.

4°. A retirer le plus d'huile possible d'une masse donnée d'olives, & par conséquent à rendre inutile les Moulins de *récense*.

5°. A donner la description d'un fourneau qui consommeroit moins de bois pour chauffer l'eau nécessaire à l'arrosement des cabats chargés de pâ e.

6°. Enfin la Société exige qu'on lui envoye un *modele* & non un *dessin*, réduit du pied au pouce, & accompagné d'un Mémoire explicatif du Moulin, du Pressoir & de toutes leurs parties. Les Concurrens sont invités à lire le Mémoire déjà cité, & la description du Moulin Hollandois pour les huiles de graines, appliqué aux Moulins à huiles d'olives. Ce dernier Mémoire est inseré dans le cahier de Décembre du *Journal de Physique* de 1777. On pourra encore y consulter, dans les cahiers de Septembre & d'Octobre 1778, la description des Moulins à huile employés en Alsace; enfin le *Theatrum universale Machinarum* de Schenc, 1 vol. *in-folio* imprimé à Amsterdam.

Les Mémoires & Modeles à envoyer pour le concours, seront adressés, francs de port, avant le premier Juillet 1779, (le terme est de rigueur) à M. *Comynet*, Directeur du Bureau général de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint-Sauveur ».

LETTRE au Rédacteur.

Dans votre Gazette du Mardi 7 Juillet No. 54, vous annoncez, Mr, qu'un bon Citoyen a formé le dessein de faire de l'amidon avec les racines de diverses plantes qui se trouvent en Amérique. Il y a déjà long-tems qu'un projet à peu près semblable a été proposé au Ministere qui l'a même accueilli, comme on peut le voir par cet article extrait d'un Ouvrage périodique.

PRIVILEGE accordé pour faire des amidons avec des racines.

» Par Arrêt du Conseil d'Etat du 20 » Novembre 1714, rendu sous le regne » du Roi Louis le Grand, confirmé par » Lettres-Patentes du Roi Louis XV. du » 20 Janvier 1716, registrées au Parle- » ment le 20 Mars 1716, il est accordé » au Sr. de Vandeuil, ses héritiers, suc- » cesseurs & ayant cause, la permission » de faire fabriquer pendant vingt ans, à » compter du jour de la date de l'Arrêt, » des amidons avec des racines, & que » si ce travail venoit à cesser pendant un » an, le privilege seroit éteint & sup- » primé. Etant néanmoins loisible aux » autres Sujets de Sa Majesté de conti- » nuer de faire des amidons de recoupes » en la maniere ordinaire.

» La Compagnie qui a obtenu ce pri- » vilege, informe le Public que ces sor- » tes de racines se trouvent dans les bois, » hayes, lieux marécageux & sombres, » & presque par toutes les terres incul- » tes; qu'elles sont petites ou grosses, » suivant la qualité des terres. La feuille » est plus longue que large, un peu ta- » chée de blanc; sa tige est haute d'un » pied ou environ, presque rougeâtre. » Elle pousse un épi semblable à celui » du bled de Turquie, qui porte la grai- » ne en abondance, ayant ordinairement » plus de cent grains. Sa racine est très- » blanche, sans coton, mordicante à la » langue, couverte d'une pellicule noi- » râtre. Cette plante verdoye en hiver & » se seche en été. Ses racines étant net- » toyées, se gardent en monceau, les » remuant de tems à autre. Elle a divers » noms, suivant les differentes Provin- » ces; les plus communs sont *Arum*, » *Pilefte*, *Choux à la serpente*, *Herbe à Prêtre*, » *Pied-de-Veau*, *Tarus*, *Sarra*, *Aron*, *Bar-* » *ba Aron* &c. La Compagnie prie MM. » les Seigneurs & Curés des Paroisses » d'inspirer aux Habitans la découverte, » le défrichement, la culture & l'en- » semencement de ces graines, pour » faire multiplier ces plantes, à quoi les » pauvres, même les femmes & les en- » fans pourront gagner leur vie &c. ».

Il ne paroît pas que cette entreprise ait eu un grand succès; il faut croire que M. le Chevalier Bossu seroit plus heureux si le Gouvernement, ainsi que nous le desirons, vouloit entrer dans ses vues.

Composition de l'Encre de la Chine, tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.

» La composition de l'encre de la Chine, de même que celle de toutes les autres couleurs qu'on employe dans ce vaste Empire & qu'on nous apporte en Europe, est encore un secret pour nous. Il paroît cependant, d'après plusieurs expériences, que cette encre est faite avec les os de quelques poissons ou quelques substances végétales réduites en charbon, & broyés avec de la colle de poisson ou toute autre colle, & plus vraisemblablement avec du miel ou du sucre candi dissous dans de l'eau, pour empêcher que cette matiere ne se fende quand elle vient à sécher. Au défaut de la véritable recette, les Anglois se servent de la suivante qui donne de la bonne encre & qui peut servir presque dans tous les cas où on employe celle qui vient véritablement de la Chine.

Prenez six onces de colle de poisson que vous réduirez en une colle liquide, en la faisant dissoudre sur le feu dans le double de son poids d'eau de riviere: prenez ensuite une once de suc de réglisse d'Espagne que vous ferez également dissoudre dans une quantité d'eau pesant le double de son poids, & délayez-y une once de noir d'ivoire le plus beau que vous pourrez trouver. Ajoutez ce mélange à la colle quand elle est chaude, & remuez tous ces ingrédiens avec une spatule jusqu'à ce qu'ils soient bien incorporés. Faites ensuite évaporer toute l'eau dans un *bain-marie*, & versez ce qui reste de la composition dans des moules de plomb bien graissés, auxquels vous donnerez la forme que vous jugerez à propos. La couleur de cette composition est aussi bonne que celle que donne l'encre de la Chine. La colle de poisson mêlée avec les couleurs s'employe aussi bien avec le pinceau que cette derniere encre. Enfin le suc de réglisse d'Espagne rend l'une & l'autre très-facile à se dissoudre dans l'eau quand on la frotte contre le fond du vase qui la contient. Or c'est ce que l'on ne pourroit faire, s'il n'y avoit que de la colle de poisson, qui se mêle difficilement avec l'eau. Ce suc empêche encore que cette espece d'encre faite à l'imitation de celle de la Chine, ne se gerse & ne se fende en se séchant ».

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Reponse de M. Rogue au Parere proposé par la Gazette de Commerce du 14 Juillet 1778, page 447.

La question intéresse d'une maniere toute particuliere les Commerçans.

Il doit être sans difficulté que Pierre est mal assigné devant les Juges ordinaires d'où releve Jean. Il ne faut, pour le prouver, que lire l'article 2 de la Déclaration du Roi de 1759, qui porte » que si le Défendeur est domicilié dans » un Bailliage ou Sénéchaussée, dans » l'étendue de laquelle il n'y *a pas* de » Jurisdiction Consulaire établie, les » Parties ne pourront se pourvoir dans » aucune Jurisdiction Consulaire voisi- » ne ..... mais elles seront tenues de pro- » céder devant les Juges ordinaires du » *Défendeur* ». C'est donc à la Jurisdiction du Défendeur qu'il faut assigner. Pierre n'a donc pu l'être que dans la Jurisdiction Consulaire établie dans la Sénéchaussée où il demeure. Cette conséquence est naturelle, & si cet article enjoint aux Juges ordinaires de juger conformément aux Loix concernant les matieres Consulaires, ce n'est que pour simplifier les procédures & accélerer la décision des affaires.

On pourra dire que l'art. 3 de cette Déclaration porte une exception. Mais elle n'est qu'à l'avantage des Jurisdictions Consulaires, & contraire aux Jurisdictions ordinaires; sans quoi cet article 3 détruiroit l'art. 2 dont nous venons de parler. Il sera facile d'en juger. Voici ce qu'il porte. » Exceptons néan- » moins de la disposition des deux arti- » cles précédens le cas où la promesse a » été faite & la marchandise fournie, » & celui où le payement aura été sti- » pulé être fait dans un certain lieu; es- » quels cas, si la matiere est *Consulaire*, » le Défendeur pourra être assigné en la » *Jurisdiction Consulaire* dudit lieu, *encore* » que cette Jurisdiction ne soit pas du

» domicile du Défendeur ; le tout con-
» formément à l'article 17 du titre 12 de
» l'Ordonnance de 1673 de la Jurisdic-
» tion des Consuls ».

Il est donc clair que ce n'est qu'à l'avantage des Jurisdictions Consulaires que cette exception a été portée ; on ne peut donc, en ce cas, assigner le Défendeur dans aucune Sénéchaussée où il ne demeure pas. L'art. 2 de ladite Déclaration de 1759 le défend. Ainsi Pierre est mal traduit, & est fondé à demander son renvoi devant les Consuls d'où il releve.

Il ne sera pas inutile de dire ici que les Juges des Seigneurs ne peuvent prétendre avoir le droit de juger consulairement, quand même les deux Parties demeureroient dans leur ressort, puisque suivant le préambule de la Déclaration de 1759, & les art. 1 & 2 d'icelle, il n'y a que les Bailliages & Sénéchaussées *Royales* qui puissent juger consulairement lorsqu'il n'y a pas de Jurisdictions Consulaires établies dans lesdits Bailliages ou Sénéchaussées ; à plus forte raison, lorsqu'il y a une Jurisdiction Consulaire, ni les Juges des Seigneurs, ni ceux des Sénéchaussées & Bailliages ne peuvent connoître des affaires consulaires. Délibéré à Angers le 19 Juillet 1778. ROGUE, agréé pour plaider au Consulat, & Membre de la Société Royale d'Agriculture au Bureau d'Angers.

I I.

Nouveau Parere.

Trois Particuliers ont achété des cuirs en société à tiers de profit ou de perte. Chacun d'eux s'est chargé d'une partie de ces cuirs pour les apprêter & ensuite les vendre, avec l'obligation d'en rendre compte aux deux autres Co-Associés.

Deux des Associés ont vendu ce qu'ils avoient & ont rendu leur compte. Le troisieme dit avoir aussi vendu ; mais qu'il n'a pas été payé des 1700 l. auxquelles se monte le prix de sa vente. Les deux autres le prient de faire des poursuites. Au lieu de poursuivre le Débiteur, il accepte en son nom un contrat de constitution de 1000 liv. que ce Débiteur lui a cédé ou vendu, à recevoir sur un autre Particulier ; plus 300 liv. en argent & le surplus en un billet de 400 livres.

On demande » si cet Associé peut for-
» cer ses deux Co-Associés à rendre
» commun entre eux le contrat de cons-
» titution au principal de 1000 liv. ainsi
» que le billet de 400 liv., alléguant
» pour raison qu'il n'a pu mieux faire ? ».

I I I.

Annonce de Livre.

Traité des Prairies artificielles, des Enclos, & de l'Education des Moutons de race Angloise. A Paris, chez Hochereau, Libraire, au Phénix, Quai de Conti, à la descente du Pont-Neuf. 1778. In-4°. Prix 9 liv. broché.

Le but principal de l'Auteur a été de faire connoître la maniere d'élever les moutons Anglois, & de procurer à ces animaux la nourriture qui leur convient. » Ce Traité n'a été, dit-il, entrepris
» qu'avec l'agrément & sous les auspices
» de feu M. Trudaine, qui s'intéressoit
» en vrai Ministre Citoyen aux progrès
» de l'Agriculture qu'il regardoit com-
» me la source féconde du bonheur &
» de la richesse de la France ». Nous rendrons un compte plus particulier de cet Ouvrage dans le Journal du mois d'Août. On se contentera d'ajouter ici un avis qui fait honneur à l'honnêteté de l'Auteur, & qui ne peut être trop connu pour le bon exemple.

» La matiere de cet Ouvrage n'ayant pas fourni autant qu'on le croyoit, lorsqu'on a fixé le prix de la souscription à 12 livres, on rendra 3 liv. aux Souscripteurs pour chaque exemplaire, malgré les dépenses qu'il a indispensablement occasionnées à l'Auteur qui ne pouvoit s'assurer de la vérité des Observations qu'il propose, que par des voyages & des expériences réiterées à grands frais ; il a mieux aimé sacrifier ses intérêts que de ne pas rendre son Livre plus utile, en le mettant à la portée des facultés du Laboureur le moins aisé ».

I V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 1 Août 1778, au Mercredi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv. 10 s. ;

le ſeigle, de 9 l. 10 ſ., 10 l. à 10 l. 10 ſ.; l'orge, de 9 l. 10 ſ., 10 l. à 10 l. 10 ſ. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le ſeigle, de 9 liv. 10 ſ. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 15 ſ., 10 à 10 l. 10 ſ. *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 1 Août 1778 au Mercredi 5 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 5 Août 1778, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Août 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	ſ.	marc.
Du Mexique à . . .	722		marc.
Du Pérou à	716		marc.
Les guinées à . . .	725		marc.
Ducats à	99	2	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		once.
Or à 20 karats à . .	84	6	once.
L'argent à 11 ⅌ . . 20 g. à	54	3	marc.
Idem à 11 ⅌ 10 . . gr. à	52	6	marc.
Piaſtres à	49	16	marc.

Changes de Paris du 5 Août 1778.

Amſterdam	53 ½
Londres	29 ⅛
Hambourg	188 ¾
Madrid	15 3
Cadix	14 19
Livourne	98 ¾
Gênes	96 ¼
Lyon	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1777.

Du Lundi 3 Août 1778. *Meſſieurs*		Du Mardi 4. *Meſſieurs*	
Thevenin ... pp^lles.	L.	Cauchy..... pp^lles.	M.
Viageres.....	M.	Viageres.....	M.
Maſſon..... pp^lles.	M.	Tontine.....	M.
Viageres.....	M.	Marſollier..... v^res.	M.
Delamotte ... pp^lles.	L.	Perpétuelles..	M.
Viageres	L.	Defays ..... pp^lles.	L.
Creuzé..... pp^lles.	L.	Viageres.....	L.
Viageres	L.	Deſplaces.. pp^lles.	M.
Tontine	L.	Viageres.....	M.
Certain..... pp^lles.	L.	Tontine.....	M.
Viageres	L.	Vieillard .... pp^lles.	L.
Tontine.....	M.	Viageres, Tont.	L.
.....		*Six premiers mois* 1778.	
.....		Roberge... Perpét.	t. l.
.....		de l'ancien Clergé.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1778.	*Lundi* 3.	*Mardi* 4.	*Mercredi* 5.
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1680 90 95 97 ½ 1700 (1695 90 87 ½ 80	1675 72 ½ 60 55 (60	1665 . . . .
D°. 16 25es . .	1100	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	390 92 . . .	392	372 . . . .
Reſcriptions .	18 18 ½ 19 18	19 18 ½ 19 ½ 19 (19 ½ 19	19 . . . .
Bil. des Fermes .	. . . . .	3 3 ½	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement est de 24^ﬁ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 21 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 18 *Janvier.*

ETAT *de l'Agriculture dans la Province de Kaluga en Russie.* En général on peut dire que dans la Province de Kaluga, il n'y a aucun canton bien fertile, ni aucun absolument stérile. Le sol du pays est composé presque dans sa totalité d'une terre grise ; les grains qu'on y cultive communément sont le seigle, l'orge, l'avoine. Le seigle rapporte, année commune, le cinquieme grain, l'orge le septieme, & l'avoine le quatrieme. La mesure de seigle coûte ordinairement depuis 60 copeikes jusqu'à un rouble, pris sur la place ; le bled, depuis un rouble 80 copeikes jusqu'à 2 roubles ; l'orge 50 à 80 copeikes ; les pois, depuis 80 copeikes jusqu'à un rouble. Les cinquante livres d'huile de chanvre valent un rouble ; le pud de chanvre net rendu à Pétersbourg, rapporte aux Habitans de Kaluga, depuis 14 jusqu'à 17 copeikes. On y rencontre des Forges de fer & des mines dans le voisinage des petites Villes de Serpeisk, de Mesehtschowsk, de Peremuschl & de Lichwin : on ne compte dans toute la Province que sept Fabriques ; sçavoir trois où on fait des voiles de vaisseau, une où on fabrique du verre, une pour le papier gris & les voiles, & une pour le savon. Il y a sept moulins à scier & 614 moulins à moudre. La Population paroît s'être beaucoup accrue dans cette Province depuis quelques années ; le climat en est sain & on y voit beaucoup de personnes âgées de 80 ans & plus.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 6 *Janvier.*

Les premiers jours de ce mois ont été très-orageux. Nous avons essuyé ici une tempête furieuse qui a exercé ses ravages tout le long des côtes de Jutland. Nous apprenons de Stadstrand qu'on y a vu échouer une de nos frégates qui faisoit route pour les Isles de l'Amérique. Une pinque Hollandoise venant de Pétersbourg, un Brigantin Danois, un navire de Flensbourg, & un bâtiment Hollandois qui revenoit de Riga ont eu le même sort. L'équipage de ces vaisseaux a eu le bonheur de se sauver, à l'exception du dernier qui a perdu deux hommes ; mais deux autres bâtimens ont été engloutis. Six navires venant de la Baltique ont péri près d'Halbourg, ainsi que plusieurs autres près de Kingkioping en Jutland, sans qu'un seul homme ait pu échapper au naufrage.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 9 *Janvier.*

Les Matelots qui commettoient quelque faute ou quelque délit avoient été

jusqu'à présent abandonnés à la discretion des Patrons de navire qui souvent leur faisoient souffrir des peines excessives. Sa Majesté voulant remédier à cet abus, a enjoint au College du Commerce de dresser une sorte de Code criminel pour les Gens de mer, dans lequel on déterminera l'espece de châtiment qui sera infligé à chaque Délinquant. En conséquence le College travaille avec beaucoup d'activité à la confection du nouveau Réglement. On y spécifiera aussi la maniere dont les Consuls Suédois qui résident dans les Ports étrangers se conduiront dans la décision des différens qui pourront s'élever entre les Patrons de navires & les Matelots. Les Maîtres seront obligés dorénavant de déclarer aux gens de leur équipage quelle est la nourriture qu'ils prétendront leur donner pendant leur trajet, afin que ceux à qui elle ne conviendroit pas puissent prendre leur parti.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 12 *Janvier.*

On parle beaucoup ici d'une Ordonnance qui va paroitre pour défendre à qui que ce soit d'exercer plus d'un métier. On prétend que la liberté indéfinie dont chacun a joui jusqu'à présent sur cet article est en partie cause des troubles qui ont si fréquemment agité cette Capitale.

SILÉSIE.

DE BRESLAU, *le* 15 *Janvier.*

La Société Patriotique de Silésie vient de publier une nouvelle expérience sur la culture du seigle d'Archangel. Cette expérience a été faite à Jacobsdorf par M. de Sommerfeld qui en a rendu compte à cette Compagnie dans une Lettre du 24 Octobre de l'année précédente (1777). Voici la teneur de cette Lettre.

» Dans le courant de l'automne 1776, je fis venir de Carzig six metzes de seigle en question, mesure de Berlin; je les reçus le 30 Sept. Je ne fus pas peu surpris de la mauvaise apparence de ce grain, & davantage encore de la grande quantité de mauvaises graines parmi lesquelles il étoit comme noyé; je le fis nettoyer, & il ne me resta juste que quatre metzes de seigle. Quoique le tems marqué pour le semer fût passé, je ne laissai pas, ayant un terrein qui me parut propre à cela, d'en semer deux metzes, & je gardai les deux autres pour une autre expérience, en cas que celle-ci vint à manquer.

Le champ que j'avois choisi est de quatre arpens de semence: depuis 1772, que je commençai à nourrir mes bestiaux dans l'étable, je n'y avois cultivé que du treffle: le terrein est un peu bas d'un côté près de ma Ferme, & aboutissant à un petit étang, & de l'autre côté contigu à une prairie que traverse un fossé toujours rempli d'eau de la source qui en fournit à l'étang, & de celle qui découle de la prairie: le sol en est froid & d'une terre noire de la profondeur d'une demi-aune.

J'avois eu la précaution, l'année précédente, après avoir fait deux récoltes de mon treffle, de faire remuer légérement le terrein vers la S. Jacques, & de le laisser en jachere jusqu'à la mi-Août que je le fis labourer profondément; j'eus soin à la S. Barthélemi d'y faire conduire une quantité suffisante de fumier de vache & de cheval, & de le faire bien retourner; mais comme je n'en avois pas encore entiérement extirpé le chiendent & les racines de treffle, je fis encore labourer le 15 Septembre le même champ à sillons profonds près les uns des autres: la herse y passa ensuite: on en enleva toutes les racines pernicieuses, & je laissai alors reposer ma terre.

Avant d'aller plus loin, je dois avertir que je ne seme jamais ni bled, ni seigle, ni orge, ni avoine, sans avoir fait peser la semence; alors je marque la différence du poids de chacune dans des tables que je conserve. Je suivis donc aussi cette méthode pour mon seigle d'Archangel, pour sçavoir, une fois pour toutes, s'il est plus profitable de semer dru ou de semer menu; ce que je voulois sçavoir au juste, parce que chacune de ces méthodes a ses Partisans, & qu'on est souvent embarrassé de sçavoir pour quel parti se décider.

Je pesai donc les deux metzes que je voulois semer, & les trouvai du poids de 16 livres 20 lots. Comme je voulois faire en

petit l'épreuve de semer dru, j'en comptai pour cet effet 2550 grains que je pris au hasard, & qui peserent 3 lots $\frac{5}{8}$. Cela fait, je fis labourer le 7 Octobre de l'année derniere (1776) trois bandes larges de seize sillons, à deux pieds de profondeur, mesure de Breslau. Ce terrein contenoit trois verges trois pieds du Rhin, mesure décimale en largeur, & vingt-neuf verges cinq pieds en longueur. Je semai alors dans le même tems qu'on seme l'autre seigle, deux metzes de mon seigle d'Archangel; mais je séparai de la totalité du terrein 10 pieds quarrés pour mes 2550 grains de seigle d'Archangel, qui furent plantés à la profondeur d'un pouce & demi, & à la distance d'environ un pouce, mesure de Breslau, l'un de l'autre.

Mon dessein étoit, en choisissant ce terrein & en plantant les grains à cette profondeur & à cette distance, de voir si tous leveroient également; mais mon Jardinier, pendant que j'étois occupé à autre chose, dérangea mon plan en hersant ce terrein contre mes ordres. Les grains leverent, mais dans une telle confusion qu'il me fut impossible de les compter. Le grain que j'avois planté sortit de terre un peu avant celui que j'avois semé, & celui-ci se trouva très-mince. Il arriva outre cela que le vent jetta dessus les feuilles des arbres voisins; il survint là-dessus une neige suivie d'un vent impétueux, desorte que le champ ne fut débarrassé qu'en Avril. Il se trouva si peu de mon seigle au printems, que, selon la regle, j'aurois pu faire de nouveau labourer mon terrein; mais comme c'étoit un essai, & que ce terrein étoit peu considérable, je n'en fis rien; ce qui me fit le plus grand plaisir, puisqu'au mois de Mai je trouvai que mon seigle s'étoit fortifié & qu'il poussoit de fortes tiges: celui que j'avois planté s'étoit toujours bien présenté; l'un & l'autre fleurirent quelques jours plus tard que le seigle ordinaire.

Il survint une pluie violente qui coucha tout mon seigle; il ne souffla aucun vent qui pût le relever: je remarquai avec plaisir que mon seigle d'Archangel ainsi couché multiplioit ses tiges; je comptai des pieds qui en avoient 16 & même 17: c'étoit celui que j'avois semé; je ne pus en découvrir tout au plus que 10 au seigle que j'avois planté, mais le seigle d'Archangel avoit la feuille plus large, d'une couleur plus claire; les tiges étoient plus fortes, les épis plus longs & plus serrés, la paille & les grains plus longs & meilleurs qu'au seigle commun. Je ne remarquai aucune différence pour le tems de la maturité; je fis faucher le seigle semé & couper le seigle planté.

Quoique les gerbes differassent beaucoup de celles du seigle commun, mon Jardinier prétendoit que je ne retirerois pas plus de l'un que de l'autre: cela me porta à mesurer un terrein tout près de celui qui portoit le seigle d'Archangel: je pris un espace égal de l'un & de l'autre, & je fis mettre les gerbes à part: d'environ six metzes de semence de seigle ordinaire, je récoltai 8 treizaines de gerbes & 8 gerbes, & de mes deux metzes de seigle d'Archangel, je recueillis 10 treizaines de gerbes & 14 gerbes: le seigle d'Archangel que j'avois planté produisit une gerbe. Je fis battre ce dernier le jour même de la récolte, j'en retirai une demi-metze qui pesa 4 livres 24 lots: j'en comptai 2550 grains qui peserent, non-séchés, 4 lots & demi. Peu de jours après, je fis battre mon grain d'Archangel semé, il me donna 5 scheffels 3 quarts & 3 metzes: les grains se trouverent plus gros que ceux du seigle ordinaire, mais à peu près de la même couleur. Le scheffel de ce seigle, bien nettoyé, pesa un quintal & deux livres. Je fis encore d'autres expériences.

1°. Deux scheffels, le 20 Septembre avant midi à Grunau dans un champ bas, fumé de fumier frais de vache & contenant 19 planches d'une toise de large & de 50 de long.

2°. Un scheffel & demi, le 20 Septembre après midi à Grunau sur un terrein élevé de douze planches d'une toise de large & de 60 de long; encore sur deux autres planches de même largeur & longueur, un demi-scheffel & enfin un demi-scheffel, de la semence de mon crû, sur deux autres planches de même longueur & largeur à Grunau.

3°. Le 23 Septembre avant midi à Jacobsdorf sur un terrein de 32 planches, d'une toise de long & de 15 de large, tout bas, au pied d'une hauteur, mais disposé vers le midi, & qui avoit porté du treffle.

4°. Le 24 Septembre avant midi, aussi à Jacobsdorf, deux metzes de seigle de l'année précédente, qui, après avoir été mis de nouveau dans la balance pesa 16 livres net, par conséquent 20 lots de moins qu'au tems de la récolte de l'année précédente. Je les semai sur deux planches d'une toise de largeur & de 30 de longueur, qui avoient porté du treffle la même année, situées près d'un grand chemin sur une hauteur vers le midi. (les terreins 2, 3 & 4 étoient de 3 ans). Voici ce que j'ai observé. Le seigle d'Archangel des deux champs de Grunau leva avec le seigle ordinaire le 29 Septembre, mais très-mince, à cause de la grande sécheresse; à présent (au commencement d'Octobre 1777) il paroit que le seigle d'Archangel retarde, & que le seigle ordinaire avance.

Le seigle du quatrieme terrein situé à Jacobsdorf leva le sixieme jour, parut très-beau & se maintient de même; mais les deux metzes du dernier terrein ne leverent qu'au bout de quinze jours: ce seigle a la couleur plus claire & les feuilles plus larges que le seigle ordinaire; mais la tige est plus basse. Je rendrai compte du succès à la récolte prochaine. Signé DE SOMMERFELD. *A Jacobsdorf, ce 24 Octobre 1777* ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 22 Janvier.*

Le vingt de ce mois, les Etats de Hollande & de West-Frise ont repris leurs Délibérations. Ils ont arrêté que les impôts de l'année courante seroient les mêmes que ceux de l'année précédente.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DU PAYS D'AUNIS, *le 7 Février.*

Lettre d'un Cultivateur à M. B. J. Miger, sur le moyen de préserver la vigne des premieres gelées, inseré dans la Gazette d'Agriculture du 3 de ce mois, N°. 10. » L'annonce que vous faites, Monsieur, d'un moyen pour préserver la vigne des premieres gelées, est digne d'un bon Citoyen. C'est bien mériter de tous les Cultivateurs que de leur donner des instructions aussi utiles sur un objet qui mérite toute leur attention, & qui peuvent les mettre dans le cas de se préserver des pertes qu'ils éprouvent depuis nombre d'années.

Ce moyen consiste donc, M., à buter la souche de la vigne aux approches des gelées. Vous entendez, sans doute, par *buter*, couvrir entierement le sep & ses bourgeons; autrement ceux qui seroient à découvert ou à fleur de terre, y seroient plus exposés qu'auparavant; la trop grande proximité de la terre y entretiendroit une humidité qui rendroit les bourgeons plus susceptibles des impressions de la gelée.

Nous sommes, dans ce pays, bien éloignés de suivre un pareil procédé; au contraire nous déchaussons les vignes aux deux premiers labours, & ce n'est qu'aprés que les gelées sont passées que nous remettons la terre au pied du sep pour le garantir des fortes chaleurs, jusqu'à ce que son feuillage soit assez épais pour l'en préserver, ce qu'on appelle ici *fouisser*. On ne la dégarnit ensuite qu'aux mois de Juillet & d'Août, pour dégager le sep & faire mûrir le raisin qui recevra mieux les influences du soleil; cette derniere façon se nomme *biner*. Nous ne pouvons cependant pas blâmer notre maniere de cultiver la vigne, elle nous a été transmise par nos ancêtres qui faisoient de bonnes récoltes. La température a peut-être varié depuis quelques années; peut-être est-il nécessaire de varier aussi la culture.

Le procédé de *buter* la vigne n'est pas difficile à exécuter; on peut en faire l'essai, du moins en petit, car il ne seroit pas aisé à un Particulier qui possede un vignoble étendu, de le faire *buter* tout d'un coup aux approches de la gelée. Il faudroit nécessairement qu'il s'y prit de bonne heure aussi-tôt après la taille, & qu'il laissât ainsi ses vignes *sous terre* jusqu'au mois de Juin que les fortes gelées ont disparu, ou tout au moins jusqu'à la mi-Mai, car on sent qu'il y auroit du risque à les dégarnir avant ce terme; les moindres petites gelées qu'on éprouve pendant tout le mois de Mai, & quelquefois au commencement de Juin, détruiroient facilement ces bourgeons qui ayant été couverts & attendris par l'humidité de la

terre, feroient très-fufceptibles de la moindre impreffion. Refte à fçavoir fi ces bourgeons ainfi attendris ne contracteroient pas une foibleffe nuifible à leur végétation, & fi des vignes ainfi traitées fubfifteroient long-tems avec la même vigueur.

Ce font deux inconvéniens auxquels peu de Propriétaires de vignoble voudront s'expofer, à moins, M., que vous ne les raffuriez entiérement fur le procédé que vous indiquez. Vous nous auriez fait plaifir de nous dire fi le fuccès de votre voifin le Vigneron vous a enengagé à fuivre fon exemple, & fi depuis 1750, que vous avez été témoin de ce fait, ce Vigneron a fuivi le même procédé avec la même réuffite. Ces obfervations euffent été effentielles & bien intéreffantes. Vous n'avez été bienfaifant qu'à-demi, en taifant les réfultats de la fuite de ce procédé. Quelle fomme immenfe de reconnoiffance ne vous devront pas tous les Cultivateurs de vignobles, fi vous daignez avoir la complaifance de leur faire part, par la voie de cette Gazette, des obfervations que vous avez dû faire fur cette maniere de préferver les vignes de la gelée. Ce fera à jufte titre que vous mériterez les éloges que le Public ne pourra vous refufer pour lui avoir fait part d'une découverte auffi intéreffante. J'ai l'honneur d'être &c. ».

DE LYON, *le* 10 *Février*.

Quelques branches de notre grande Fabrique d'étoffes de foie reprennent vigueur, mais c'eft dans le petit genre, ce que l'on appelle la *petite tire*; la *grande tire*, les belles & fortes étoffes font comme anéanties par la cherté exceffive des foies.

Les trames du pays coûtent jufques à 38 liv. la livre; auffi nous annonce-t-on d'avance que nos taffetas vont monter à un prix exorbitant, ou bien on n'aura que des efpeces de gazes. Les Fabriques de galons font réduites prefqu'à rien.

Les toiles qui fe font dans la Généralité font de deux ou trois fous par aune à meilleur marché que l'année derniere.

Les bleds font fortis affez beaux de deffous la neige, & ils nous donnent de belles efpérances.

Les rivieres font rentrées dans leurs lits. Il paroît que la Saône a endommagé les ouvrages commencés vers fon confluent; mais fes dégâts ont été bien moindres qu'on ne le craignoit, & ils ne tarderont pas à être réparés; on y a déjà mis les Ouvriers, quoique cette riviere foit encore plus haute que le Rhône. Le pont de bois conftruit fur ce fleuve a réfifté à fes efforts, & les craintes qu'on avoit eues à cet égard font ceffées.

Les vins fe vendent cher dans tous nos environs. Les vieux font moins recherchés que les nouveaux dont la qualité eft de plus en plus eftimée.

DE POITIERS, *le* 12 *Février*.

On vient de publier, M., dans les Affiches de cette Province une Lettre où l'on demande un préfervatif contre un infecte très-incommode. Si quelqu'un de ceux qui lifent votre Gazette connoiffoit cet animal & un moyen pour le détruire, on lui feroit obligé de faire part de fes connoiffances au Public. Voici les particularités contenues dans la Lettre que rapporte la Feuille de Poitiers.

» Un Gentilhomme des environs de Loudun éprouve depuis plufieurs années une efpece de fléau dont je ne crois pas que perfonne ait eu connoiffance jufqu'à lui. Une forte de *Grillon* ou *Barbot* long d'environ un pouce, gros comme un hanneton, d'un brun rouge, ayant en avant des efpeces de cornes ou antennes, & par le derriere la forme de l'animal connu fous le nom de *Perce-oreille*, parut dans fa cuifine il y a environ quatre ans, y mangea du pain, de la viande, & tout le comeftible qui reftoit dans les armoires. Toutes les précautions pour en chaffer cet animal fécond & deftructeur, ont été inutiles, & il s'y eft multiplié par milliers. Ils ne paroiffent jamais le jour ni en préfence des Domeftiques; on ne peut découvrir leur retraite, quelques recherches que l'on faffe; ils marchent fort vite & difparoiffent auffi-tôt qu'on entre avec de la lumiere: on en a beaucoup pris, au moyen de graiffe laiffée dans des pots dont le fond étoit plein d'eau; mais le nombre en eft toujours exceffif. Ces ani-

maux laiſſent ſur ce qu'ils touchent une odeur infecte, & telle à peu près que celle du cuivre jaune, ou plutôt du mauvais argent qui n'a pas ſervi & qui n'a pas été nettoyé depuis long-tems. Ils ſont beaucoup plus communs & par conſéquent beaucoup plus incommodes l'hiver que l'été ; ce qui prouve bien que c'eſt autant la clarté que la préſence des hommes qui les éloigne. On a crepi tous les endroits où ils ſe ſont montrés ; le nombre n'en a pas diminué.... La mauvaiſe odeur qu'ils laiſſent après eux les a faits appeller, dans la maiſon qu'ils déſolent, *Barbots punais* ».

DE PARIS, *le 14 Février.*

PROGRAMME d'un Prix de neuf cens livres qui ſera diſtribué à l'Inventeur des meilleurs uſtenſiles de cuiſine, par la Société d'Emulation.

» Des expériences auſſi malheureuſes que multipliées ont excité l'attention du Public & la vigilance du Gouvernement, ſur les uſtenſiles de cuiſine. On a reconnu que le cuivre & le plomb, quoique plus pernicieux dans l'uſage, n'étoient pas ſeuls à redouter ; que l'étain commun, la poterie verniſſée la plus groſſiere, les terres brunes, la prétendue terre d'Angleterre, avoient beaucoup d'inconvéniens nuiſibles à la ſanté ; que le fer blanc même pouvoit n'en être pas totalement exempt.

La Société Libre d'Emulation a regardé cet objet comme un de ceux qui méritoient le plus ſa conſidération ; en conſéquence, elle propoſe le ſujet ſuivant.

Trouver une matiere ou une compoſition quelconque, avec laquelle on puiſſe fabriquer des uſtenſiles de cuiſine capables de ſoutenir la plus forte ébullition, les alternatives ſubites du froid & de la grande chaleur, qui n'aient aucun des inconvéniens du cuivre, du plomb, des étamages, couvertes ou vernis ordinaires & qui ſoient auſſi ſolides & moins chers, s'il eſt poſſible, que les uſtenſiles d'uſage.

Les conditions ſont, 1°. de préſenter pour modeles quelques uſtenſiles de cuiſine, comme caſſeroles, marmites ou braiſieres, afin que la Société puiſſe les ſoumettre à l'eſſai.

2°. De décrire dans un Mémoire clair & détaillé la compoſition de la matiere, le procédé de la fabrication, de la cuiſſon ou autres préparations deſdits uſtenſiles de cuiſine ; de façon que la Société puiſſe fabriquer elle-même ou faire faire devant elle les expériences capables de la déterminer ſur le choix & la bonté des matieres & des uſtenſiles.

3°. D'envoyer l'échantillon des matieres premieres, afin que ſi les expériences ne réuſſiſſent pas, les Auteurs ne puiſſent pas dire qu'on s'eſt trompé ſur le choix des matieres.

4°. De mettre ſur les Modeles & Mémoires une deviſe qui ſera répétée ſur un billet cacheté qui contiendra les nom, demeure & qualité du Concurrent, ſans ſe faire connoître directement ni indirectement avant le jugement.

5°. D'envoyer le tout, franc de port, au Bureau Royal de Correſpondance générale, rue des Deux-Portes S. Saveur, avant le premier Juillet 1779, pour le Prix en être délivré à la Séance publique du mois de Décembre ſuivant.

Ces conditions ſont de rigueur ; en les rempliſſant, toutes perſonnes ſeront admiſes au Concours, excepté les Officiers & Commiſſaires de la Société, & ceux de ſes Membres qui voteront dans les Aſſemblées ou l'on adjugera le Prix ».

N. B. On a inſeré dans quelques Journaux, & notamment dans la Gazette de Santé (Supplément au N°. 41, année 1777) que l'on pouvoit tirer un grand parti du verre opaque, dit porcelaine de Réaumur, & inventé par cet homme célebre. (Mém. Acad. des Sciences 1739). Les Concurrens ſont abſolument libres ſur le choix des matieres, pourvu qu'ils rempliſſent les conditions du Programme.

DESCRIPTION d'un Appareil très-ſimple & fort ingénieux pour réduire facilement un objet de grand en petit, tirée des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au ſervice de Pologne.

» On ne répétera point ici tous les procédés que l'induſtrie des Artiſtes a imaginés pour réduire les objets de grand en petit, parce que tout le monde connoît l'uſage des carreaux, celui du ſinge ou pentographe, & enfin les propriétés du cempas de réduction ſimple ou compoſé *.

Le moyen qu'on propose ici, & dont quelques personnes ont fait l'application la plus heureuse, consiste simplement dans un verre concave des deux côtés d'environ 4 pouces & demi de diametre sur 3 lignes d'épaisseur, qui est pris dans un collet de cuivre dans l'épaisseur duquel on ménage une rainure pour le recevoir.

Ce collet dont les bords sont gaudronnés, est composé de deux parties ou zones qui se vissent l'une dans l'autre & embrassent le cristal ou verre en question. Il est soutenu par une piece circulaire de cuivre qui entre dans une espece de tige où il fait charniere. Cette piece est traversée par un boulon que termine une vis dans laquelle entre un écrou destiné à resserrer la charniere au besoin & à contenir le verre concave des deux côtés, dans l'inclinaison qu'on juge convenable.

La charniere dont on vient de parler est pratiquée à l'extrêmité d'un cylindre de cuivre ayant environ 4 ou 5 lignes de diametre sur 6 ou 7 pouces de long; on le fait entrer dans une douille ou tuyau de même métal, où il a la facilité de pouvoir tourner dans tous les sens, & où il peut prendre un mouvement circulaire.

On arrête ce petit cylindre au point où on le desire, par le moyen d'une vis de compression qui traverse la douille qui le contient.

Cette douille forme ensuite charniere avec une piece de cuivre qui sert à pincer la table ou l'objet sur lequel on veut fixer l'Appareil. Pour que cette douille ou cylindre creux puisse se fixer au point où on le souhaite, le clou ou le boulon à tête sur lequel s'opere le mouvement, se termine par une vis qui reçoit un écrou, par le secours duquel on peut serrer si fortement la partie inférieure de la douille, que celle-ci devient absolument immobile.

Quant à la piece de cuivre qui assujettit la table, elle forme une espece de boite qui n'a que trois plans, & qui embrasse l'objet. Comme elle doit pouvoir s'adapter à nombre d'objets de diverses épaisseurs, elle renferme une plaque de cuivre faisant ressort & garnie vers une de ses extrêmités d'une certaine quantité de pointes de fer; on la comprime au moyen d'une vis qui traverse le dessus de cette espece de pointe.

Si on réfléchit sur cette construction, on verra que le verre de cet instrument est susceptible d'une foule de positions: au moyen des différentes brisures ou genoux de l'Appareil qui le soutient. Cet instrument peut être de la plus grande utilité pour un Peintre en miniature, étant infiniment plus commode que la chambre obscure & moins dispendieux. Il est vrai qu'il ne dispense pas de sçavoir dessiner. Cette jolie Machine a été imaginée par un Artiste Suédois, excellent Peintre en miniature, dont le nom m'est absolument inconnu ».

Note relative au morceau précédent.

* M. Pingeron a imaginé depuis plusieurs années un Compas de réduction à trois branches, par le secours duquel on réduit, selon une proportion donnée, un triangle quelconque; ce qui est très-commode pour copier promptement les Cartes Géographiques. La construction en est connue des Fabricateurs d'instrumens de Mathématique à Paris.

Avis, Annonces, Notes &c.

Annonce de Livre.

A Description of hot bath at Bath, rebuilt at the expence of the Chamber of that City together with the plans, elevation and section of the same, the designs of John Wood, Architect; sold by J. Dosdeley in Pall-Mall. Price 5 schellings.

Description de la Maison des bains chauds à Bath, rebâtie aux dépens de la Chambre Municipale de cette Ville, avec les plans, coupes & élévations, par M. Jean Wood, Architecte. Cet Ouvrage, intéressant pour les Artistes, se trouve à Londres chez Dosdeley, Libraire dans Pall-Mall, pour le prix de 5 schellings ou 6 liv. de France.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 13 Février.

Le turbot, depuis 40 liv. jusqu'à 45; la paire de solles, depuis 4 liv. jusqu'à 5; le saumon, depuis 20 liv. jusqu'à 40; le cabliau, depuis 15 liv. jusqu'à 20; le panier de merlans Normands, depuis 15 l. jusqu'à 20; le panier de merlans de Calais, depuis 7 liv. jusqu'à 12; la manne de carelets, depuis 5 l. jusqu'à 12; la raie bouclée, depuis 3 liv. jusqu'à 6; la raie noire, depuis 8 liv. jusqu'à 15; le panier de limandes, depuis 3 liv. jusqu'à 6; le panier de moules 2 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 14 Février 1778, au Mercredi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 23 livres; le seigle, de 9 liv. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 liv., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s. à 10 l. 15 s.; l'orge, de 9, 9 l. 5 s. à 10 liv. *le septier.*

Du Samedi 14 Fév. 1778 au Mercredi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 18 Fév. 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 18 Février 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	712		
Les guinées à . . .	723		
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	15	
Piastres à	50	2 6	

Changes de Paris du 18 Février 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	31 3 8e.
Hambourg	190 ½ à ¾
Madrid	15 4
Cadix	15 à 15 0 6
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Rois*	½ à ⅜

Fév. 1778.	*Lundi* 16.	*Mardi* 17.	*Mercredi* 18.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1795 1800 1797 ½	1800 1797 ½ 95 (97 ½	1795 92 ½ 1790 (85 90
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	400	. . . . .	410 . . . .
Rescriptions . .	13 ½ 13 13 ¼ .	13 ¼ 13 . . .	13 13 ¼ . . .
Bil. des Fermes .	2 2 ¼	2	2 ¼ . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six prem & six derniers mois 1777.

Du Lundi 16 Fév. 1778		Du Mardi 17.		*Six derniers mois 17*
Messieurs		*Messieurs*		Du Lundi 16.
Thevenin ... pp^lles.	P.	Defays ..... pp^lles.	N.	*Messieurs*
Viageres ...	t. l.	Viageres	O.	Certain ..... pp^lles.
Masson ..... pp^lles.	t. l.	Desplaces .. pp^lles.	t. l.	Viageres .....
Viageres	t. l.	Viageres	t. l.	Tontine .....
Delamotte. pp^lles.	N.	Tontine	t. l.	
Viageres	O.	Vieillard .. pp^lles.	t. l.	Du Mardi 17.
Creuzé ..... pp^lles.	M.	Viageres	t. l.	
Viageres	P.	Tontine	t. l.	Cauchy ..... pp^lles.
Tontine	P.			Viageres .....
				Tontine .....
				Marsollier ... v^res.
				Perpétuelles.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnemen de 24 # pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jou d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécro des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1778. Du Samedi 25 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE LARNECA (*en Chypre*), *le* 15 *Mai.*

LA Porte nous avoit imposé l'obligation de livrer pour l'avitaillement des Troupes qui servent en Crimée, quinze mille quintaux de biscuit. La disette de bled que nous éprouvons ici depuis longtems nous a mis tout-à-fait hors d'état d'obtemperer à ces ordres. Nous avons offert en échange, une somme d'argent proportionnelle à la quantité de grains qu'on exigeoit de nous. Ces offres ont été acceptées. En conséquence nos Evêques qui sont ici les Représentans du Peuple, se sont rendus auprès du Gouverneur de l'Isle pour aviser avec lui aux moyens de faire une juste repartition de la taxe nécessaire pour former cette somme.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 10 *Juin.*

A l'exemple de M. de Domnaschew, Président de l'Académie Imp. des Sciences de cette Capitale, M. Pallas & M. Lepechen, tous deux Membres ordinaires de la même Académie, ont été aggrégés depuis peu à la Société Patriotique de Hesse-Hombourg. Cette Société est affiliée à la Société Royale Patriotique de Suede, & à la Société Electorale d'Economie Rurale & des Mœurs de Baviere; ce qui établit entre toutes ces Compagnies une correspondance très-avantageuse pour le bien de l'humanité.

La Société de Hesse-Hombourg compte parmi ses Membres plusieurs Seigneurs aussi distingués par leurs vertus, leurs lumieres & leurs talens, que par leur naissance & les hautes dignités dont ils sont revêtus.

M. Pallas est déjà très-connu, comme on sçait, par ses voyages dans plusieurs contrées de la Russie, & par ses ouvrages estimés sur l'Histoire Naturelle. M. Lepechen a publié aussi une relation très-curieuse de ses voyages; sans parler de plusieurs Pieces excellentes écrites, les unes en Langue Russe, & les autres en Latin. Quelques-unes de ces dernieres décorent les Mémoires de l'Académie Impériale des Sciences de cette Ville.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 13 *Juin.*

Les Troupes qui forment le Camp de Ladugaard y ont paru avec le nouveau costume; le Roi & la Reine n'en portent plus d'autre. Personne n'est admis à faire sa cour au Roi, à moins qu'il ne paroisse revêtu du nouvel habillement. Les Habitans de la Ville de Gothembourg viennent d'adopter tous d'un commun accord ce nouveau costume, & le jour indiqué pour le prendre, a été célébré par des réjouissances publiques.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 11 *Juin.*

La Diete prochaine doit s'occuper d'objets très-importans, & sur-tout des moyens d'établir une réforme salutaire dans l'administration de la Justice. Pour préparer les voies à l'exécution d'un projet si utile, & éclairer les Représentans de la Nation qui doivent prononcer sur cette grande affaire, le Gouvernement a ordonné la confection d'un nouveau code de Loix qui sera soumis au jugement du Roi & des Etats. La premiere partie de cet Ouvrage paroît déjà ; les deux autres ne tarderont pas à paroître. C'est M. Zamoyski, ci-devant Grand-Chancelier de la Couronne, qui en est l'Auteur. Il a suivi dans la redaction de ce travail la grande division du Droit Romain. Le premier volume traite de l'état des personnes & de leurs droits ; dans le second il sera question des choses, & dans le troisieme, on déterminera la meilleure maniere de procéder dans les affaires litigieuses.

DIVERS ÉTATS D'ALLEMAGNE.

DE WISMAR, *le* 12 *Juin.*

Il y a bien des années que notre Navigation n'a été aussi florissante. Depuis quelque tems, il se fait dans ce Port un très-grand commerce, en froment, en seigle, en pois, en fer, en chaux, en planches, en sel, en hareng, en beurre, en laine & en nombre d'autres objets dont le débit est assuré. Toutes ces marchandises nous viennent de Mecklembourg, du Pays de Lauenbourg, du Holstein, du Duché de Schleswig & autres endroits situés sur les côtes de la Baltique, de la Mer du Nord &c. On les embarque ensuite ici pour la France, l'Angleterre & l'Amérique. Les Préposés à la Douane se plaignent de ce que cette exportation ne produit pas une recette proportionnée à son étendue ; c'est que les Marchands ont ici mille ressources pour frauder les droits, & pour se soustraire aux loix, & que nos Commis ne sont pas encore aussi rusés ni aussi exercés qu'ailleurs.

DE RATISBONNE, *le* 14 *Juin.*

Nous apprenons de Hambourg & de tous les pays septentrionaux, que la saison continue à être très-favorable aux fruits de la terre. Le Danemarck & les Duchés de Holstein & de Mecklembourg présentent l'aspect le plus riant. Il en est de même de la plûpart des contrées de l'Allemagne ; desorte qu'on a lieu de se promettre par-tout la plus belle récolte.

Les avis que nous recevons de la Moravie parlent d'incendies multipliés. On y compte aujourd'hui plus de vingt, tant Villes que Bourgs & Villages, qui ont été dévastés par le feu. Ce qui fait croire que ces accidens sont, au moins pour la plûpart, l'effet de la malice de quelques scélerats. Cependant quelque recherche qu'on fasse, on n'en peut découvrir aucun.

DE FRANCFORT (*sur le Mein*), *le* 30 *Juin.*

Il y a eu à Erlangen, pendant les dernieres Fêtes, un orage accompagné de coups de tonnerre effrayans & d'une grêle horrible. La terre, dans plusieurs endroits étoit couverte d'une couche de grêle, de trois pieds au moins d'épaisseur. On ne peut apprécier les dommages que cet orage a causés dans les campagnes. Si l'on en veut croire les relations du pays, il est tombé avec la grêle des pierres qui avoient un pouce & dix lignes de diametre. Elles étoient en partie sphériques ; plusieurs présentoient dans leur intérieur l'apparence d'une demi-vitrification ; d'autres au contraire étoient enveloppées comme d'une couverte d'émail. Ces pierres sortoient du sein des tourbillons qui les lançoient avec une rapidité incroyable. Cet ouragan furieux a duré trois heures. Il en a coûté la vie à plusieurs personnes. Une grande quantité de bestiaux y a péri, & on évalue à 4000 florins la perte des vitres qui ont été cassées par la grêle & les pierres dont elle étoit secondée.

DE CASSEL, *le* 2 *Juillet.*

Il y a long-tems que nos campagnes n'ont été aussi belles. Les foins sont tous

coupés & ferrés dans les fenils. Nous en avons eu en quantité.

Parmi les nouvelles inventions utiles qui méritent d'être remarquées, il faut mettre celle du Docteur Dehne. Ce Physicien a inventé une cire bleue à cacheter les lettres ; elle tient si fortement au papier qu'il est impossible d'ouvrir une lettre qui en a été cachetée, sans s'en appercevoir. Cette invention doit être accueillie en Allemagne, & sur-tout en Pologne où les lettres sont souvent exposées à être décachetées, & dont le secret se trouve par-là livré à l'indiscrete curiosité de certaines personnes.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 20 Juin.*

Il existe ici, comme dans presque tous les autres Etats, une loi qui, considerée d'un œil philosophique, paroît peu raisonnable. N'est-ce pas en effet violer en quelque sorte le droit des gens qne d'envoyer à ses voisins les mauvais sujets que la Patrie est obligée de chasser de son sein ? Ne vaudroit-il pas mieux prendre des moyens efficaces pour les empêcher de nuire davantage à la Société & pour les forcer d'être utiles à leur Nation qu'ils ont offensée, plutôt que de les mettre dans le cas d'en aller offenser une autre ? Ce sont ces considerations qui viennent d'engager notre Auguste Souverain à rendre une nouvelle Ordonnance par laquelle il est dit que tous ceux qui tomberont dorénavant dans quelques-unes des fautes contre lesquelles la loi prononce le bannissement, seront à l'avenir envoyés & gardés dans la Province inferieure de l'Etat de Sienne où ils trouveront un asyle sûr & des moyens de travail.

Notre Cour a fait partir pour la Sicile le Pere Minassi, célebre Naturaliste de cette Ville, avec ordre d'y continuer ses recherches & ses découvertes. Le Ministere se propose d'en tirer avantage pour faire des améliorations dans la culture de l'Isle.

Sa Majesté étant instruite qu'il se commettoit beaucoup d'infidélités dans l'administration des biens qui ont appartenus ci-devant aux Jésuites, a jugé à propos de mettre ordre à de pareils abus. En conséquence, Elle a cassé la Junte d'Education qui étoit chargée de cette administration, & a déclaré que les biens des Ex-Jésuites seroient regardés & régis à l'avenir, comme des biens appartenans au Fisc.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 4 Juillet.*

Enfin nos galions sont heureusement arrivés à Cadix le 29 du mois dernier. Cette nouvelle, si intéressante pour le Commerce, a causé ici la plus grande joie.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 5 Juillet.*

» Suivant un état, qu'on dit fidele, notre Marine consiste actuellement en 228 vaisseaux de guerre, frégates, chaloupes &c. On compte 71 vaisseaux, tant gros que petits, dans l'Amérique Septentrionale, aux ordres du Lord Howe & du Chef d'Escadre Gambier ; 4 à Quebec, 8 à Terre-Neuve, sous les ordres du Vice-Amiral Montagne ; 33 repartis dans les Indes Occidentales, & commandés par les Chefs d'Escadre Parker & Barrington ; deux fregates & une chaloupe sur la côte de Guinée ; 7 vaisseaux & frégates dans les Indes Orientales, sous le Commodore Vernon ; autant dans la Méditerranée, sous ceux du Vice-Amiral Duff. L'Escadre qui a faite voile sous les ordres de l'Amiral Byron est de 13, tant vaisseaux que frégates ; celle de l'Amiral Keppel est de 24 voiles, non compris un brulot & deux cotters, & nous avons encore dans nos Ports 58 vaisseaux de differentes grandeurs ; le nombre de nos vaisseaux de ligne est de 85, de nos frégates de 88, & de nos chaloupes de 55 ».

Cette force navale, si formidable qu'elle paroisse, n'impose cependant pas aux Armateurs Insurgens, & ne nous met pas à l'abri de leurs entreprises ; chaque jour on les voit faire des descentes sur les côtes d'Ecosse & d'Irlande, piller les maisons & jetter l'alarme parmi les Habitans.

Nous apprenons par des lettres de la Rochelle, qu'une frégate Françoise,

commandée par M. de la Touche, Lieutenant de vaiſſeau, y a conduit deux gros Corſaires Anglois, avec un autre Corſaire de Guerneſey.

DE CHARLES-TOWN, (*dans la Caroline Méridionale*), *le* 20 *Avril.*

Malgré la vigilance des Anglois qui croiſent ſur nos côtes, nous recevons journellement une quantité prodigieuſe de marchandiſes d'Europe. Notre Commerce eſt très-floriſſant. Le deux de ce mois, on ne comptoit pas moins de 214 vaiſſeaux dans le Port de cette Ville, & chaque jour on y en voit entrer ou ſortir cinq à ſix lorſque le vent eſt favorable.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LA ROCHELLE, *le* 7 *Juillet.*

Nos petits bleds ſont coupés & ſont très-beaux, ſur-tout les orges qui rendent bien à la meſure. La ſemaine prochaine, on mettra la faucille dans les fromens. Ces grains ont un peu ſouffert de la grande chaleur; il s'en trouve quelques-uns d'échaudés & qui ne paroiſſent pas des mieux nourris, ſur-tout ceux qui ſont ſitués dans les marais où le ſoleil frappe avec plus de force. Ceux des terres ſont beaucoup plus beaux; les uns & les autres ont été un peu affectés de la nielle. Quoi qu'il en ſoit, la récolte ſera toujours très-bonne. Le prix des bleds baiſſe chaque jour: cependant le pain ne diminue pas; ſans doute que c'eſt par conſideration pour les Boulangers qui ſont ſenſés s'être approviſionnés pendant la cherté du grain.

Quant à la vigne, ſa floraiſon a eu le plus heureux ſuccès dans cette Province, ſur-tout aux environs de notre Ville & ſur nos côtes; il n'y a point eu de coulure ni de gelée, auſſi la vigne a pouſſé avec vigueur & nous donne les plus belles eſperances, tant pour la récolte préſente que pour les récoltes à venir; parce que n'ayant eſſuyé aucun échec, elle en ſera bien plus vigoureuſe & réſiſtera mieux aux intemperies des ſaiſons.

Quelques brumes qui ont eu lieu vers la S. Jean & dans le tems de la fleur, ont pourtant occaſionné un peu de coulure dans les terres; mais le dommage a été peu conſiderable. En général, nous comptons ſur une bonne demi-année. Cette belle perſpective réjouit fort tous nos Cultivateurs. Chacun s'empreſſe de ſe pourvoir de tonneaux dont on s'étoit laiſſé dégarnir, faute de récolte; & malgré la cherté du bois merrein & des cercles qui ſont montés à un prix exorbitant, on travaille par-tout dans les campagnes, avec la plus grande activité à préparer les cuves & tous les autres vaiſſeaux & uſtenſiles néceſſaires pour la vendange.

DE SAINT-MAIXENT, *le* 8 *Mai.*

Le Sr. Texier, Eleve des Ecoles Royales Vétérinaires, qui réſide ici, ſe diſtingue par ſes talens dans l'Art de traiter les animaux malades, & chaque jour il nous rend les ſervices les plus importans. Cet Artiſte a fait, il y a quelque tems, une cure qui mérite d'être connue. Voici en quels termes une perſonne qui en a été témoin s'exprime à ce ſujet.

» Le 20 Mars dernier, le Sr. Texier fut appellé par le Sr. Bordier, Fermier de la Bouchetiere en la Paroiſſe de Saint Lin, pour aller traiter un baudet qui avoit une rétention d'urine. En examinant attentivement celles que l'animal rendoit avec effort & avec douleur, il les trouva extrêmement chargées de parties terreuſes: ce qui lui fit juger que c'étoit l'avant-coureur d'une pierre prête à ſe former, & que cette ſtrangurie n'étoit produite que par l'irritation que des grains de ſable occaſionnoient dans l'urethre, & qui excitoient des picotemens ſur la face interne de la veſſie, dont le col fut exactement bouché huit jours après par une pierre aſſez conſiderable, que ces ſables réunis avoient formée en un ſeul corps; deſorte qu'au bout de deux jours l'animal ne pouvoit plus uriner. Le Sr. Texier lui fit avec ſuccès l'opération de la taille avec les inſtrumens ordinaires. Il a extrait une pierre que j'ai vue & touchée, ainſi que tous ceux qui en ont été témoins; elle peſe une once & demie; ſa ſurface eſt à petits grains réunis. L'animal ſe trouva

soulagé sur le champ ; il lui survint, avant la guérison de la plaie, deux maladies differentes qui se compliquerent, une toux convulsive & un dépôt dans les reins. Ces accidens s'étoient manifestés par l'engorgement des parties & par le pus que l'animal urina. Il y avoit à craindre de le perdre. Le Sr. Texier le sonda encore, & découvrit dans la région hypogastrique une chaleur ardente qu'il calma par des remedes propres. Ses soins assidus ont surmonté tous les obstacles ; l'animal est parfaitement rétabli ».

Ceux qui voudront des détails plus étendus sur la personne & le mérite du Sr. Texier & sur les avantages que retire de ses talens la Province qui le possede, peuvent consulter le No. 25 des *Affiches de Poitou* pour cette année.

D'AMIENS, *le* 1 *Juillet*

Suivant le relevé de la Généralité d'Amiens, il y a eu en 1777, dans cette Généralité, 28,612 naissances, 7128 mariages, & 20,490 morts. En 1776, il y avoit eu 26,471 naissances, 7166 mariages, & 21,543 morts. En 1777, il y a donc eu dans cette Généralité 2141 naissances de plus qu'en 1776, & en 1776, 38 mariages & 1053 morts de plus qu'en 1777.

Le 21 du mois dernier, le Village de Talmas, situé entre cette Ville & Doullens, a essuyé un incendie qui a réduit en cendre seize maisons. Ceux qui les habitoient ont à peine eu le tems d'en sortir, & ils n'ont pu dérober aux flammes que leurs personnes ; tout ce qu'ils possédoient a été la proie du feu.

D'ORLÉANS, *le* 4 *Juillet*.

On a compté dans la Généralité d'Orléans pendant l'année 1777, 20,796 naissances, 4866 mariages, & 18,539 morts. En 1776, il y avoit eu dans cette même Généralité, 19,838 naissances, 4743 mariages, & 18,247 morts. Par conséquent il y a eu en 1777, 958 naissances, 123 mariages, & 292 morts de plus qu'en 1776.

DE MOULINS, *le* 6 *Juillet*.

La Paroisse de Biollet, dépendante de la Terre du Cher, située dans la Marche, Généralité de Moulins, appartenante au Comte d'Ambrujeac, Lieutenant-Colonel du Régiment du Maine, a essuyé le 24 du mois dernier un orage accompagné d'une grêle d'une grosseur extraordinaire. Cet orage, dans l'espace d'une heure, a ravagé les moissons, blessé les troupeaux & détruit plusieurs bâtimens & granges. Les couvertures du château du Cher & de tous les bâtimens qui en dépendent, ont été détruites ; le moulin seigneurial & les deux chaussées d'un étang emportés. Les malheureux Habitans de cette Paroisse se trouvent réduits à la plus fâcheuse indigence.

DE PARIS, *le* 18 *Juillet*.

Le Roi a rendu une Déclaration en date du 24 Juin dernier, registrée en Parlement le 14 Juillet, par laquelle S. M. fixe les encouragemens qu'Elle est dans l'intention d'accorder, en cas de guerre, pour les Armateurs en course. La même Déclaration détermine d'une maniere précise les engagemens réciproques de ceux qui seront chargés du détail des armemens, & des Capitalistes qui en fourniront les fonds ; & Elle pourvoit à l'accélération des procédures des prises, au jugement des ventes & des liquidations, de maniere à assurer la plus juste comme la plus prompte repartition du profit. Pour mettre les Armateurs en état de régler dès à présent leurs spéculations & de préparer leurs entreprises, Sa Majesté, entr'autres avantages dont Elle se propose de favoriser les Armateurs, fera fournir de ses Arsenaux les canons de 12 & de 8 de balle pour les Corsaires de 95 pieds de quille coupée & au-dessus, sans se réserver aucune portion dans le produit des prises, & sous la seule condition que les canons qui se trouveront au débarquement seront remis aux Commissaires des Ports & Arsenaux de la Marine. Comme les besoins du service ne permettent pas de fournir ces canons en nature pour les Corsaires qui pourront être expédiés dans le courant de cette année, S. M. fera payer aux Armateurs, dans un mois du jour de l'expédition du rôle d'Equipage, la somme de 800 l. pour tenir lieu de chaque canon de 12, & celle de 600 l. pour chaque canon de 8.

Par l'article 8 de cette Déclaration, S. M. fixe les gratifications qui seront accordées pour les prises faites par tous Corsaires particuliers. S. M. se réserve d'accorder aux Capitaines & Officiers desdits Corsaires, qui se seront distingués, des récompenses particulieres, même des emplois dans son service de la Marine. Sa Majesté dispense aussi de servir une ou deux campagnes sur ses vaisseaux, les Officiers ou Volontaires qui auront servi sur les Corsaires. Elle veut que les Officiers, Mariniers & Matelots blessés jouissent de la demi-solde. Elle accorde des pensions aux veuves des gens de mer tués dans les combats ou morts de leurs blessures.

Lettre au Rédacteur.

» Sans être Astronome, Mr, j'aime tout ce qui annonce les progrès de l'Astronomie. C'est ce qui me fait lire avec plaisir ces paroles qui se trouvent à la page 197 de la Connoissance des Tems pour l'année 1779. » Tout est également certain dans la table de la difference des » méridiens de la France, tout étant » fondé ou sur de bonnes observations » astronomiques ou sur des opérations » geodésiques, qui ne laissent aucun fon- » dement de doute ». Mais d'après ces paroles, n'a-t-on pas lieu d'être un peu surpris de trouver une incertitude de deux secondes dans la latitude de l'Observatoire même de Paris, en comparant la page 202 avec la page 212, comme aussi la page 227 de la Connoissance des Tems 1780 avec la page 237.

Cette incertitude est d'autant plus embarrassante qu'elle se retrouve dans toutes les Connoissances des Tems depuis 1772, & qu'elle laisse incertaines de la même quantité de deux secondes les latitudes de tous les clochers de Paris, données aux pag. 195 & 196, 222 & 223 des Connoissances des Tems 1779 & 1780.

Rien n'est plus curieux & plus satisfaisant pour les Amateurs de la Capitale & de l'exactitude géométrique que cette *Table des clochers de Paris & de ses Fauxbourgs*; mais on est fâché de ne pas la voir d'accord avec *la situation des Observatoires de Paris*, donnée dix pages après dans ces mêmes volumes. Par exemple, il n'est pas possible qu'il y ait une différence de douze secondes entre la latitude du clocher des Mathurins & celle de l'Observatoire de la Marine ou Hôtel de Cluni, telle qu'on la trouve, en comparant les pages 195 & 212 de la *Connoissance* de 1779, & encore les pages 222 & 237 de la *Connoissance des Tems* de 1780.

De plus on voit le College Royal & S. Severin sous le même méridien, avec une difference en latitude de deux secondes seulement, laquelle conviendroit beaucoup mieux à la Sorbonne ou aux Jacobins qui ont jusqu'à 12 & 15 secondes de difference entre eux & le College Royal.

Le dôme du Luxembourg & la coupole du Palais du Luxembourg sont une même chose; on y voit une difference de trois secondes.

L'Observatoire Mazarin ou des Quatre-Nations a sans doute été placé au midi du dôme, que ses 1194 toises de distance à la perpendiculaire placent une ou plutôt deux secondes au midi du même Observatoire.

Cette *Table des principaux clochers* &c. est en petit ce que la *Table des principaux objets* &c. est en grand dans le Livre de la *Méridienne vérifiée*, pag. 276-278. On y voit les *distances à la Méridienne de Paris & à sa Perpendiculaire*. Ces distances sont les côtés de triangles rectangles dont on trouve les hypothenuses sous le nom de *distances à l'Observatoire de Paris* dans la *Table alphabétique des principales Villes de France* qui borde la petite Carte des triangles.

On sçait que ces hypothenuses doivent être toutes plus grandes que le plus grand côté du triangle; cependant on en trouve trois qui sont plus petites, sçavoir celle de Dunkerque de 7 toises & demie, celle d'Amiens d'une toise & un quart, & celle de Carcassone de 16 toises & demie: quelque petites que soient ces erreurs, elles deviennent remarquables dans un Ouvrage où on a poussé la précision jusqu'aux fractions de toise; on en trouvera peut-être la raison ou la solution des difficultés qu'elles présentent dans le Livre de la *Description Géométrique de la France*, quand il sera hors de dessous la presse, où il languit depuis plus de trente ans, suivant le cartouche de la grande Carte des triangles, en

ſix feuilles, qui a paru en 1745.

En attendant, je prens la liberté, Mr, de vous adreſſer ces remarques qui ont pour objet des diſcordances nées dans le ſein de la Capitale; la publicité que vous voudrez bien leur donner, pourra empêcher qu'elles ne ſe perpétuent juſqu'au renouvellement du ſiecle, & engager MM. les Aſtronomes de la Capitale à concilier les obſervations aſtronomiques avec les opérations géodéſiques, ou ſi vous l'aimez mieux, le ciel avec la terre. J'ai l'honneur &c. *Signé*, TREBUCHET ». *D'Auxerre, le 1 Juin* 1778.

MANIERE de tirer parti d'un terrein eſcarpé dont l'expoſition ſeroit très-favorable, imaginée par le célébre Mathématicien Fatio Dwillé, de Genève. Extrait des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron, ſur les Arts utiles & agréables.*

» Vous pouvez vous rappeller, dit Fatio Dwillé à la 62e. page de ſon Ouvrage intitulé *Fruit-Wal improved*, que je propoſai de diſpoſer les côtés d'une petite vallée très-étroite en pluſieurs terraſſes au-deſſous les unes des autres; depuis ce moment, il m'eſt venu une autre idée pour les côtés des vallons qui ſont très-roides, c'eſt de les paver avec des briques plates, après les avoir bien applanis & bien dreſſés.

On y laiſſera de diſtance en diſtance des ouvertures ovales diſpoſées en échiquier, qui auront chacune ſix ou ſept pieds, pour leur grand diametre, ſur quatre pieds de largeur. Ces trous ſeront deſtinés à recevoir chacun vers leur partie la plus élevée, un arbre fruitier dont les branches ſe répandront en forme d'eſpalier contre le pavé de briques. Le plus grand diametre de ces ovales doit être horizontal.

Ces ouvertures ſeront diſpoſées le plus régulierement qu'il ſera poſſible, pour que le coup d'œil de ces arbres ſoit très-agréable & afin qu'ils puiſſent mieux ſe développer & mieux recevoir la pluie. Or vous réunirez tous ces avantages, ſi ces ouvertures ſont diſpoſées en échiquier.

La terre qui n'eſt pas couverte par les briques pourra être bechée facilement & auſſi ſouvent qu'on en aura envie; les briques s'échaufferont beaucoup par la chaleur du ſoleil qui dardera directement ſes rayons ſur elles. La moindre diſſipation des eſprits de la terre & du feu ſecret & précieux de la nature ne ſçauroit plus avoir lieu, non-ſeulement parce que l'accroiſſement des mauvaiſes herbes ſera prévenu, mais encore parce que les briques empêcheront les ſucs de s'évaporer, & les forceront de refluer en plus grande abondance vers la portion de terre où ſont plantés les arbres.

Il faut avoir ſoin de mettre une quantité ſuffiſante de bonne terre dans chaque ovale, juſques à une certaine profondeur. Il ſera facile de ménager d'une ovale à l'autre une petite rigole pour que les eaux pluviales puiſſent s'y rendre ou ſe décharger facilement ſi elles ſont trop abondantes, comme cela arrive dans quelques pays & dans certaines ſaiſons.

Quant à la dépenſe des briques & des journées, elle ſera moindre pour chaque arbre de la moitié de celle d'un mur perpendiculaire, quand même on ſuppoſeroit des arbres des deux côtés du mur.

De pareilles murailles inclinées ont été exécutées en Angleterre & y ont eu le plus grand ſuccès. On conçoit parfaitement qu'elles ne ſçauroient avoir lieu que dans certains cas aſſez rares, & qu'il n'y a guères que les perſonnes aiſées qui puiſſent profiter de cette découverte. Comme il n'eſt pas néceſſaire que les briques employées à de pareils revêtemens ayent la même qualité que celles qui doivent réſiſter à une forte compreſſion, on pourroit les faire plus économiquement que les autres. On pourroit encore ſubſtituer à ces briques des dales de pierre; mais il faudroit pour cela que les moulins à ſcier les pierres fuſſent plus communs, & que cette opération pût ſe faire à très-vil prix ».

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 18 Juillet 1778, au Mercredi 22 dudit, le froment s'eſt vendu

* *Il ſe fixa en Angleterre où il compoſa un Ouvrage ſingulier ſur l'Agriculture, intitulé* Fruit-Wal improved, *c'eſt-à-dire, les murs des vergers perfectionnés, imprimé à Londres en* 1699.

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 liv. 10 s., 10 l. à 10 l. 10 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 19 l. 5 s., 20, 21 à 23 l.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 15 s. à 10 l. 5 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 18 Juillet 1778 au Mercredi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 22 Juillet 1778, de 49 à 50 l.; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Juillet 1778.

Or de Portug. à . . .	726 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à . . .	722			
Du Pérou à	714			
Les guinées à . . .	725			
Ducats à	99			*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101			
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54			*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5		
Piastres à	49	17	6	

Changes de Paris du 22 Juillet 1778.

Amsterdam	53 ½ à 3 8e.
Londres	29 ½
Hambourg	189
Madrid	15 4 à 3
Cadix	15 à 14 19
Livourne	98 ¾ à ½
Gênes	96 à 96 ¼
Lyon	⅞ à ¾

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Lundi 20 Juil. 1778.			Du Mardi 21.		
Messieurs			*Messieurs*		
Thevenin ... pplles.	L.		Cauchy ..... pplles.	L.	
Viageres.....	M.		Viageres	L.	
Masson ..... pplles.	L.		Tontine	L.	
Viageres	L.		Marsollier..... vres.	L.	
Delamotte ... pplles.	J.		Perpétuelles...	L.	
Viageres	J.		Defays ..... pplles.	L.	
Creuzé..... pplles.	L.		Viageres.....	L.	
Viageres	L.		Desplaces... pplles.	L.	
Tontine	L.		Viageres	L.	
Certain..... pplles.	J.		Tontine	L.	
Viageres	L.		Vieillard .... pplles.	L.	
Tontine	L.		Viageres	L.	
.....			Tontine	L.	
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1778.	*Lundi* 20.	*Mardi* 21.	*Mercredi* 22
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1555 52 ½ 55 .	1560 65 62 ½ .	1565 70 67 ½
D°. 16 25es . .	1040	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	70 . . 1 . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	376 . . .
Rescriptions . .	22 22 ½ . . .	22 21 ½ 22 . .	21 ½ 21 21 ½ 2
Bil. des Fermes .	5 5 ¼	. . . . .	5 . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnemen de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des De Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jou d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécro des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 12 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 18 *Novembre.*

S. M. Impériale vient de témoigner, dans un Rescrit adressé aux Palatinats & Villes de ses Etats de Hongrie, combien Elle étoit satisfaite du zele avec lequel ses fideles Sujets ont fourni l'avoine nécessaire aux chevaux de ses Armées. S. M. ajoute, que la nécessité où elle se trouve de continuer la guerre, l'oblige à leur en demander encore 1,500,000 boisseaux, qui seront fournis en quatre termes.

ITALIE.

DE ROME, *le* 11 *Novembre.*

Les Brigands qui ont troublé la tranquillité publique pendant la derniere Foire de Sinigaglia, ont été tous arrêtés, & ils sont maintenant détenus dans les prisons du Royaume de Naples. Plusieurs d'entr'eux s'étoient transformés en Marchands Porte-Balles, pour se défaire plus aisément des marchandises qu'ils avoient volées.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le* 3 *Novembre.*

Le 12 Octobre dernier, on fit ici, en vertu d'un Edit de notre Auguste Souveraine, l'ouverture d'une Ecole publique de Commerce. Il y a deux Professeurs de nommés, dont l'un donnera ses leçons le matin, & l'autre le soir. On se promet les plus grands avantages de cette nouvelle Institution. Voudrions-nous enfin nous mettre en état de faire notre Commerce par nous-mêmes ?

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 20 *Novembre.*

» Les plus anciens Habitans de cette Ville ne se rappellent pas, dit-on, de l'avoir vue aussi dépeuplée qu'elle l'est aujourd'hui. La stagnation presque totale du Commerce en est une des principales causes ; beaucoup de boutiques sont fermées & les banqueroutes se multiplient chaque jour, malgré le grand étalage de nos prises ; il n'est presque plus possible de trouver de l'argent sur les meilleurs effets ou à un intérêt légal ; les Banquiers trouvent plus leur compte à jouer dans les fonds publics qu'à escompter les meilleurs billets à 5 pour cent, & les taxes augmentent à mesure que le Commerce décline.

On a publié dernierement des ordres pour que le Port de Londres soit ouvert à l'importation du bled, dans une année où la récolte a été très-abondante & dans un Pays dont les voisins envioient ci-devant l'étonnante exportation de cette denrée.

De dix millions sterlings dont nous aurons besoin l'année prochaine, on pré-

tend que la Compagnie des Indes en fournira la cinquieme partie, & que le Gouvernement s'occupe déjà de chercher quelle sera la nature des impôts qu'il créera pour achever la somme ».

Nous attendons toujours avec la plus grande impatience notre Flotte des Indes Occidentales, & nous craignons fort qu'elle ne soit interceptée, en tout ou en partie, par les vaisseaux François qui croisent à la hauteur du Cap Lézard.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Saintonge, *le 15 Novembre.*

» Un Propriétaire de cette Province, informé des avantages que des Cultivateurs Flamands établis depuis peu dans les environs d'Availles & Confolens, Haut-Poitou, y procurent, & de ceux qu'ils se proposent d'y procurer successivement, s'ils sont encouragés & soutenus, comme il est à esperer qu'ils le feront & juste qu'ils le soient, vient de se rendre en Flandres, pour tâcher aussi d'attirer dans nos contrées des Laboureurs de ce Pays-là. Quelques-uns sont prêts à s'y déterminer, dès qu'ils apprendront que ceux de leurs Compatriotes établis dans le Poitou, y reçoivent toutes les faveurs & l'appui nécessaires. En attendant, il y a fait emplette de quatre belles jumens hautes de plus de cinq pieds, d'une charrue à la mode du pays, d'un charriot, d'une herse, de bêches & autres outils d'Agriculture. Nous recevrons incessamment tous ces objets. Il se propose d'y faire un autre voyage l'année prochaine, & d'en amener quelques brebis & deux beliers. Il mande qu'il a été surpris de la bonté des laines & de la beauté des moutons dont la toison se vend année commune jusqu'à dix francs. Cet exemple pourra être suivi par d'autres Propriétaires. C'est ainsi qu'il faut aller chercher les Arts, les productions & les animaux des autres pays, pour les transporter dans le sien. L'Agriculture, l'Industrie & le Commerce ont besoin de cela de tems en tems ».

N. B. Cette note est extraite des Affiches du Poitou, dans lesquelles on trouve toujours des choses intéressantes dont nous nous faisons un plaisir & même un devoir de profiter dans l'occasion.

De Paris, *le 6 Décem're.*

Finances. Il paroît un Edit en date du mois de Novembre dernier, & registré en la Chambre des Comptes le 19 du même mois, par lequel Sa Majesté supprime les Offices des deux Trésoriers de l'Ordinaire des Guerres, de la Gendarmerie & des Troupes de sa Maison; les quatre Offices de Contrôleurs desdits Trésoriers; les deux Offices de Trésoriers Généraux de l'Extraordinaire des Guerres; les six Offices de Contrôleurs Généraux desdits Trésoriers; les deux Offices de Trésoriers Généraux de l'Artillerie & du Génie; les deux Offices de Contrôleurs Généraux desd. Trésoriers; les deux Offices de Trésoriers Généraux des Maréchaussées; ces deux Offices de Contrôleurs desdits Trésoriers; l'Office de Trésorier Général des Gratifications des Troupes; les deux Offices de Trésoriers Généraux de la Marine & des Colonies; les deux Offices de Contrôleurs Généraux desdits Trésoriers. Le remboursement de ces Offices supprimés sera fait en argent. Pour en remplir toutes les fonctions, Sa Majesté a créé, par ce même Edit, deux nouveaux Offices; l'un de Trésorier-Payeur-Général des dépenses du Département de la Guerre; l'autre de Trésorier-Payeur-Général des dépenses du Département de la Marine. Sa Majesté, en fixant à un million la finance de chacun de ces deux Offices, y attribue des gages à raison du denier vingt du montant de ladite finance, & un traitement fixe de trente mille liv. par an, sans aucune retenue. S. M. nommera aussi, mais par Commission, deux Contrôleurs; l'un pour la Trésorerie de la Guerre, & l'autre pour celle de la Marine.

Les motifs qui ont déterminé S. M. à faire cette réforme dans l'administration de ses Finances, sont exprimés en ces termes dans le Préambule.

» Nous étant fait rendre compte, dit Sa Majesté, des détails relatifs aux Caisses attachées au Département de la Guerre & à celui de la Marine, Nous avons

vu que le nombre en étoit trop grand & les taxations des Tréforiers trop fortes ; que d'ailleurs ces taxations étant proportionnées à la fomme des paiemens, il arrivoit que, dans les circonftances où nous avions le plus befoin d'épargne & d'économie, des Comptables pouvoient faire une fortune qui n'avoit nulle proportion avec leur travail, & qui contrarioit les principes de modération que nous cherchons à établir dans les récompenfes.

Nous avons encore obfervé, ajoute Sa Majefté, que, foit pour multiplier les places & les moyens de faveur, foit pour fe procurer l'argent de nouvelles finances, on avoit divifé entre divers Tréforiers, des parties qui pouvoient être réunies : & qu'enfin, par les mêmes motifs, l'ufage de deux Tréforiers alternatifs pour la même efpece de dépenfe, s'étoit encore introduit, ce qui multiplioit inutilement les frais, le travail, les fonds oififs & les furveillans.

Enfin notre deffein eft de nous occuper des moyens de fimplifier, autant qu'il fera poffible, la comptabilité ; de maniere que la plus grande promptitude dans la reddition des comptes, puiffe être réunie à l'obfervation des régles néceffaires & à la plus parfaite clarté. Nous envifageons ces arrangemens comme un nouveau pas que nous faifons vers l'ordre & l'économie ; & nous fuivrons cette marche avec la conftance dont nos intentions bienfaifantes envers nos Peuples nous font un jufte devoir ».

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

Annonce de Livre.

Effai fur l'Aménagement des Forêts, par M. Pannelier d'Annel, préfenté au Roi. A Paris, chez G. Defprez, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, rue S. Jacques. 1778. Broch. in-8°. de 27 pages. Prix 30 fous.

M. Pannelier qu'une expérience d'un grand nombre d'années a mis en état de pouvoir prononcer en connoiffance de caufe, fur les matieres qui font l'objet de cet Ecrit, y combat avec force l'ufage de laiffer croître, conformément à l'Ordonnance de 1669 une partie des forêts du Royaume en maffifs de futaie. Cette méthode lui paroît tout-à-fait pernicieufe, & il n'oublie rien pour faire fentir la néceffité de la profcrire abfolument & d'y fubftituer l'aménagement général qu'il propofe. Cet aménagement confifte, ainfi qu'il le dit lui-même dans fon Ouvrage, » à régler les » coupes périodiques des bois à des âges » moyens & combinés, pour avoir des » taillis en bonne valeur, qui produi- » fent continuement & fourniffent abon- » damment du bois, & fur lefquels en » même tems on puiffe réferver des ba- » liveaux qui deviennent de beaux ar- » bres, c'eft-à-dire, des arbres qui aient » à la fois le plus de hauteur & le plus » de groffeur qu'il eft poffible. En effet, » cet aménagement confifte à exploiter » les forêts aux âges auxquels les fou- » ches repouffent & les baliveaux fe fou- » tiennent, profitent & peuvent deve- » nir de beaux arbres, en les réfervant » en certain nombre pour être coupés » aux termes où ils doivent être atten- » dus. Ces âges font ceux de 20 à 40 » ans. C'eft aux révolutions comprifes » entre ces deux termes, qu'il convient » de couper tous les bois, fans en ex- » ploiter aucun au deffous de 20 ans, ni » plus tard qu'à 40 ».

M. Pannelier prétend que c'eft-là le véritable & le feul moyen d'avoir de beaux bois de conftruction pour les navires & les édifices. Il affure auffi que cette maniere d'exploiter eft en même tems la plus profitable & la plus lucrative pour les Propriétaires.

N. B. Nous avons reçu à l'occafion de l'Ouvrage de M. Pannelier, un long Mémoire dont l'Auteur a des principes fort oppofés aux fiens. Comme cet Ecrit eft la fuite d'une conteftation entamée dans le Journal de Paris, nous avons balancé d'abord fi nous nous chargerions de le faire imprimer. Mais confidérant qu'il s'agit ici d'un objet de la plus grande importance, & qui ne peut être trop éclairci ; que d'ailleurs ces matieres appartiennent à nos Feuilles d'une maniere particuliere, & qu'enfin ces Feuilles font moins à nous qu'au Public, nous avons cru devoir paffer par-deffus toute autre confidération. En conféquence, nous nous

ſommes rendus aux vœux de M. Allemand qui a deſiré pouvoir plaider ſa cauſe dans notre Gazette. Au reſte, nous déclarons que toujours fideles à l'impartialité dont nous faiſons profeſſion, notre intention n'eſt point d'épouſer ſa querelle.

LETTRE au Rédacteur.

» L'intérêt de la vérité & l'amour du bien public ont été, Mr, les ſeuls motifs qui m'ont engagé à combattre le ſyſtême de M. Pannelier ſur l'aménagement des forêts; la réfutation que j'en ai faite, inſérée dans le Journal de Paris, No. 307, devoit m'épargner une réplique. Le ſyſtême de M. Pannelier eſt de réduire en taillis toutes les forêts de futaie du Royaume, ſous le prétexte que les arbres n'y viennent ni droits, ni gros, ni de bonne qualité, & que ce ſont les maſſifs de futaie qui ſont la premiere & principale cauſe du dépériſſement de nos bois. C'eſt avec de pareilles raiſons qu'eſt étayé le ſyſtême de l'Auteur. Les autres objets qu'il traite ne ſont qu'acceſſoires au premier; démontrer la foibleſſe & l'illuſion de celui-ci, c'eſt d'abord tout ce que nous avons cru devoir faire. Mais la perſéverance avec laquelle M. Pannelier tient à ſes idées, nous oblige à n'en paſſer aucun ſous ſilence.

J'ai répondu à l'Auteur que ſi les bois ne peuvent être de bonne qualité dans un ſol & une expoſition convenables, nous ſerions forcés d'avouer que les bois que nous tirons de l'Etranger pour la Marine, ont les mêmes vices; car les trois quarts & demi de ceux de conſtruction, & tous ceux de mâture, croiſſent en maſſifs de futaie; ce qui, loin de leur donner une imperfection, eſt abſolument néceſſaire pour les avoir de la qualité convenable au ſervice de la Marine.

On n'ignore pas que pour faire des mâts de vaiſſeaux, il faut indiſpenſablement des arbres très-droits de 70 à 85 pieds de longueur de ſervice, ſans nœuds conſidérables, & qu'il eſt impoſſible de les avoir tels, à moins qu'ils ne croiſſent en maſſifs de futaie très-ſerrée.

Celles de chêne ſont également de toute néceſſité pour fournir les pieces de conſtruction de longueur, comme *les quilles, beaux, carlingues, porte-hubans, préceintes, allonges, montans de revers, bordages &c. &c.* Croire que la plûpart de ces arbres doivent être entierement rebutés, parce qu'ils ſont tortueux dans quelques petites portions de leur longueur qui eſt de 60 à 80 pieds, c'eſt être dans l'erreur, en ce qu'il n'y a qu'à lever les parties tortueuſes, & par ce moyen, on a d'excellentes pieces du reſte de l'arbre. Quand il s'en trouve qui ſont tortueux dans toute leur longueur, quoique ce ſoit un grand défaut, on ne laiſſe pas que d'en tirer un bon parti. D'ailleurs les baliveaux auxquels M. Pannelier réduit toutes les reſſources de la Marine, ſont préciſément les plus expoſés à devenir tortueux, parce qu'étant iſolés, ils n'ont aucun appui contre les vents qui les agitent & les tourmentent en tout ſens.

Le ſyſtême dangereux de l'Auteur de mettre toutes les forêts en taillis, en laiſſant un certain nombre de baliveaux, priveroit la Marine des eſpeces de pieces dont il vient d'être fait mention, en ce que les arbres épars viennent en pommier, & ne fourniſſent en général que les pieces de *fourquats, varangues, porques, courbes, courbes-d'arcaſſe, courbatonnes, courbatons &c. &c.* Comme ces ſortes de pieces ne ſuffiſent pas pour la conſtruction d'un vaiſſeau, les maſſifs de futaie ſont donc abſolument néceſſaires pour fournir les autres eſpeces, comme les arbres épars ou baliveaux ſont indiſpenſables pour donner celles que nous venons de nommer.

L'Auteur nous invite à conſulter la nature, & ſon ſyſtême la contredit dans toutes ſes opérations. Il eſt inconteſtable que les bois de leur nature ſe forment en maſſif, à moins qu'on n'y apporte quelque obſtacle; & quoiqu'ils n'acquierent pas la même dureté que les arbres épars, ils ne laiſſent pas que d'être de bonne qualité, lorſque le ſol & l'expoſition ſont propices.

Soutenir que c'eſt une vérité de fait, que les arbres qui croiſſent enſemble & ſerrés près les uns des autres, s'élevent ſans preſque groſſir, & ne viennent jamais droits, c'eſt démentir l'expérience & induire le Public en erreur. Il ſuffit d'aller dans la forêt de Fontainebleau, ſans ſortir de la grande route de Paris à

Lyon, pour voir des arbres qui ont crû en maſſifs de futaie, les uns très-droits, & les autres un peu courbes ; on en trouve de 70 à 80 pieds de longueur & de 8 à 9 pieds de circonference au gros bout. Dans pluſieurs forêts du Royaume, on voit une quantité d'arbres de 60 à 70 pieds de longueur, & de 5, 6 & juſqu'à 8 pieds de tour. En Bourbonnois, dans la forêt du Tronçais, il y en a beaucoup de ces dimenſions. Enfin dans celle de Gros-Bois, dans la même Province, où les arbres ſont très-ſerrés, *& par conſéquent très-droits*, ils ont en général 70 à 80 pieds de longueur, & 10 à 12 pieds de circonférence au gros bout : il y en a même dans la Garde du Gendarme qui en ont 13 à 14, & qui, à 50 ou 60 pieds de longueur, n'ont pas une branche. Que l'Auteur ne diſe donc plus que les arbres en maſſifs de futaie ne viennent ni droits ni gros, & qu'il ſoit perſuadé que la plûpart de ceux qui ne viennent pas droits ſont très-précieux pour la Marine.

J'ai encore répondu à M. Pannelier que nous ne devions point nous mettre à la torture pour ſçavoir les cauſes du dépériſſement des bois. En général, c'eſt le défaut de Police, & principalement l'introduction des beſtiaux dans les nouvelles ventes ou jeunes recrûes, & les incendies qu'y occaſionnent les Pâtres pour renouveller les herbes. Voilà les vraies cauſes du dépériſſement des forêts. Ainſi ne calomnions point, comme je l'ai déjà dit à l'Auteur, de ſages Réglemens dont le vrai pere de famille ne ſe plaint point ; au contraire, il n'y a que les uſufruitiers qui ne tiennent par aucun *tendre lien* à la poſtérité, qui puiſſent murmurer de cette loi à laquelle ils ne ſçavent que trop ſouvent ſe ſouſtraire.

L'Auteur parle enſuite du repeuplement qu'il conviendroit de faire des parties vuides & vagues des forêts du Royaume, & il n'indique aucun moyen facile & peu diſpendieux pour y parvenir. Ne fait-il pas un grand effort d'inviter le Gouvernement à repeupler nos forêts au moyen de 300 l. l'arpent ?

Expoſer le ſiſtême de M. Pannelier, c'eſt le réfuter. Il dit, page 4 de ſon Eſſai, » que les forêts de futaie ne donnent aucun bois propre à la conſtruction des bâtimens de mer ni des grands » édifices de terre..... Pages 6 & 7, que » les arbres venus en maſſifs de futaie » ſont abſolument ſans qualité ; ils ſont » toujours tendres : par ce ſeul défaut, » quand même ils auroient la groſſeur, » ils ſeroient encore à rebuter pour les » conſtructions. Tels ſont les arbres crus » en maſſifs de futaie : d'où il ſuit que » ces futaies ne peuvent donner *une ſeule* » *piece* de bois de premiere eſpece pour » les conſtructions de mer, ni pour celles de terre, & que même le peu qui » s'y trouve d'eſpece inférieure, faute » de qualité, ne doit point être employé, ſur-tout pour les bâtimens de » mer. A l'égard de ces arbres, continue l'Auteur, on avance que ſi tous » les bois du Royaume étoient attendus » en maſſifs de futaie, ils ne fourniroient » pas de quoi conſtruire *un ſeul vaiſſeau.* » ..... Et enfin, pages 10, 11, 12, 13 & » 14, que les coupes de taillis ſe font à » tous âges, même à dix ans, & que l'on » réſerve aux mêmes âges beaucoup » plus ou beaucoup moins de baliveaux » que l'on coupe très-ſouvent trop tôt & » preſque toujours ſans ordre progreſſif..... Que le grand nombre des baliveaux nuit à la crue des taillis... Que » c'eſt un fait que les arbres qui croiſſent enſemble & ſerrés près les uns » des autres, s'élevent ſans preſque groſſir, & ne viennent jamais droits..... » Ces obſervations que n'ont point faites les Réformateurs des forêts, démontrent le faux du préjugé que l'on » a eu en faveur des futaies en maſſifs ; » puiſque des arbres qui ne font que s'élever, ſans preſque groſſir, & ne viennent jamais droits, ne peuvent donner de belles pieces de conſtruction... Voici comme l'Auteur conclut, pag. 24 & 25. » Il réſulte de ce qui vient d'être » dit, que l'attente des futaies en maſſifs, loin de remplir ſon objet, eſt le » moyen ſûr d'en être privé ..... Que » c'eſt cette erreur qui eſt la premiere » & principale cauſe du dépériſſement » des forêts.

C'eſt ainſi que prononce le nouveau Légiſlateur des forêts. L'autorité de Colbert & de ſes habiles Coopérateurs auroit dû lui inſpirer un peu plus de défiance. Ainſi, au lieu de décider, il falloit ſe ſoumettre à l'examen des gens de l'Art.

M. Pannelier a mis dans ſa réponſe une pénible légéreté qu'une matiere auſſi grave doit proſcrire. On voudroit être plaiſant pour ſe diſpenſer de dire des raiſons. » Suis-je obligé, dit-il, de ré» pondre à la critique que M. A... a faite » de mon Eſſai ſur l'aménagement des » forêts, dans votre Journal * du 3 de » ce mois ? ». Non, ces Meſſieurs ſont trop prudens pour lui avoir conſeillé de le faire. Mais il paroît que M. Pannelier, ſoit pour avoir mis ſon Eſſai au jour, ſoit pour nous avoir répondu ſi leſtement, conſulte ſes amis & agit comme il l'entend.

» M. A..., dit-il, veut que j'admire » l'Ordonnance des Eaux & Forêts de » 1669, & que je diſe avec lui que c'eſt » *un chef-d'œuvre de Légiſlation*, lorſqu'elle » autoriſe à couper les taillis dès l'âge » de dix ans, c'eſt-à-dire, au moins » moitié trop tôt ; lorſqu'elle ordonne » de réſerver dans les coupes faites à » cet âge des baliveaux qui ne ſont rien » & ne peuvent rien devenir ; lorſqu'en » preſcrivant qu'il ſera toujours réſervé » ſur les taillis le même nombre de ba» liveaux, elle n'établit aucun ordre » progreſſif pour la coupe de ces bali» veaux ; lorſque par conſéquent elle » expoſe les taillis à être étouffés par » ces réſerves ; lorſqu'elle ordonne, » pour marquer un arbre, de le bleſſer » à coups de hache & de marteau de » maniere à le vicier eſſentiellement ; » lorſqu'elle défend d'arracher de vieux » arbres qui ne peuvent repouſſer, & » qu'elle condamne à la ſtérilité les ter» reins que leurs ſouches occupent ; » lorſqu'elle ordonne de laiſſer croître » en maſſifs pendant des ſiecles les bois » du Roi & le quart de ceux des gens » de main-morte, dans la vue d'avoir » des bois de conſtruction qui ne peu» vent croître de cette maniere ; lorſ» qu'elle prépare des landes & des dé» ſerts, ainſi que le deviennent preſque » toutes les forêts attendues en futaie, » quand on les exploite ; lorſque &c. &c.

» Que M. A... admire tout cela, j'y » conſens ; ſa raiſon eſt merveilleuſe ; » tous ces oracles ont été rendus il y » long-tems, par beaucoup de gens qui y » ont mis beaucoup de tems. Cet ar» gument eſt ſans replique ; car il eſt clair » que nous avons eu tort de ne pas nous » en tenir aux livres d'Hiſtoire naturelle » & de Phyſique d'alors ; que nos Mécha» niciens, nos Opticiens, nos Mathé» maticiens, nos Chymiſtes ſont très» répréhenſibles d'avoir oſé ne pas ſe » borner au chef-d'œuvre de 1669. Cela » étant, M. A... doit ſuivre l'Ordon» nance pour adminiſtrer ſes bois, & » n'avoir d'autres lunettes que celles de » 1669.

» J'ai obſervé toute ma vie la mar» che de la nature & les effets de l'a» ménagement preſcrit par l'Ordonnan» ce, & j'ai vu que les taillis coupés » trop jeunes donnoient en proportion » moins de bois que ceux d'un âge plus » avancé ; que lorſque les baliveaux » n'ont point de hauteur, c'eſt parce » qu'ils ſont réſervés ſur des taillis ex» ploités trop jeunes ; que ceux réſer» vés ſur des taillis plus âgés, donnent » des longueurs propres aux grands em» plois, qu'ils groſſiſſent, même s'éle» vent encore, prennent une belle for» me, & ont les qualités qui réſultent » d'une bonne fibre ; qu'il n'étoit pas au » pouvoir de la nature de créer des beaux » arbres, des arbres qui euſſent la hau» teur, la groſſeur, la qualité & la con» figuration, lorſqu'ils croiſſent trop ſer» rés.

» J'ai exprimé ces vérités en moins » de mots qu'il a été poſſible ; M. A... » n'a pas lu ou n'a pas entendu ce que » j'ai dit, eſt-ce ma faute ? Par exem» ple, s'il a vu un bel arbre dans un maſ» ſif de futaie, il n'a pas reconnu que » cet arbre étoit une réſerve antérieure » à la futaie. Voilà ce que c'eſt que de » ne pas aller au bois, ou d'y aller avec » des lunettes de 1669 ». Ici notre Auteur auroit mieux fait d'achever la chanſon & de retrancher les lunettes.

» M. A..., continue l'Auteur, plaide » pour les ſapins dont je n'ai pas parlé ; » & ſi les ſapins qui croiſſent enſemble » s'élevent droits, il en conclut qu'il en » eſt de même des chênes. Au lieu de » conclure, il falloit vérifier. M. A... » plaide enſuite pour les Etrangers qui » nous fourniſſent du bois ; & moi, je » dis : pourquoi les Etrangers nous four-

---

* *Il s'agit toujours ici du Journal de Paris.*

» niſſent-ils du bois ? C'eſt parce qu'ils » n'ont pas une Ordonnance, *chef-d'œuvre* » *de Légiſlation.* Pourquoi n'avons-nous » pas du bois ? C'eſt parce que nous » avons telle Ordonnance.

» M. A... veut mêler dans ſa querelle » ..... Quand il voit une longue tige, » il s'imagine qu'elle va donner une pie- » ce de longueur ; & quand il trouve un » arbre tortueux, il croit qu'on peut en » tirer du courbe ». Ici M. Pannelier cite toute ſa famille pour avoir fourni pendant quarante ans des bois à la Marine. Quelle autorité ! Il finit l'article en diſant qu'il ſçait » que les longues tiges » *des arbres de même âge, compoſant les* » *maſſifs de futaie*, ne donnent que des » pieces très-courtes, parce que ces ar- » bres changent coup ſur coup de di- » rection, comme dit l'Eſſai. Mais quel » langage parler a un homme qui ſe mêle » d'écrire ſur les bois, & qui ignore » juſqu'à la diſtinction qu'il y a entre le » courbe & le tortueux.

» Je ſçais auſſi, dit toujours M. P. que je » repeuple la forêt de Compiegne aux pla- » ces ci-devant occupées par les anciennes » futaies qui, après n'avoir point donné » de bois de conſtruction, n'ont rien re- » produit. M. A... qui ne plante pas, » mais qui ſçait qu'on plante à meilleur » marché (à la vérité il n'y vient rien), » trouve qu'on me paye trop les planta- » tions que je fais. Mes jeunes chênes » croiſſent ſans s'inquiéter de ce qu'il » dit, & le Roi eſt content. Je conti- » nuerai de planter ſelon ma méthode, » & j'oſe eſperer d'obtenir des bontés » de S. M. même à titre de juſtice, un » dédommagement du prix qui m'eſt » donné, tout effrayant qu'il paroît à » M. A.....

Enfin voilà une loi qui, ſuivant l'Auteur de ce récit, ſemble n'avoir été faite qu'à deſſein prémédité d'incendier entierement les bois du Royaume ; il veut abſolument que toutes les diſpoſitions en ſoient oppoſées au bien de la choſe. Non, je ne prétends point du tout que M. P...admire avec moi cette loi ; mais je deſirerois qu'il en parlât plus convenablement, même fût-elle auſſi mauvaiſe qu'il nous l'a repréſentée ».

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

PARERE.

Jacques ..... Marchand, & Pierre ..... Marchand, demeurent tous les deux dans l'étendue de la même Sénéchauſſée, dans laquelle il y a une Juriſdiction Conſulaire. Jacques, pour avoir payement de marchandiſe, a fait aſſigner Pierre à comparoir dans une Juriſdiction ſubalterne, dans l'arrondiſſement de laquelle ils demeurent auſſi tous deux. N'a-t-il pas dû aſſigner Pierre à comparoir devant les Conſuls ?

Pierre qui a des défenſes qu'il croit fondées, préfereroit, dans cette affaire, d'être jugé par les Conſuls qui ſont des Négocians plus inſtruits, par leur état, des matieres de Commerce, que ceux qui ne le pratiquent pas. D'ailleurs les affaires ſont décidées dans les Juriſdictions Conſulaires à peu de frais & plus promptement que dans les autres Juriſdictions.

On demande avis ſur cette Queſtion.

EXTRAIT des Obſervations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 30 Novembre 1778.

Vents dominants, ſud-oueſt & ſud ; plus grand degré de chaleur, 11 deg. 2, le 24 ; moindre degré de chaleur, 2 deg. 0, le 13 ; plus grande élévation du mercure, 28 pouc. 3 lig. 6, le 2 ; moindre élévation, 27 p. 2 lig. 9, le 11 ; quantité de pluie, 37 lig. 0, tombées en 16 jours ; évaporation, 16 lignes 0 ; déclinaiſon de l'aiguille aimantée, 19°. 27'. 12". Température. Douce & très-humide. Maladies. Fievres putrides malignes, dont quelques malades ſont morts. Productions de la Terre. Les bleds étoient très-beaux à la fin du mois.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine de Paris & de celle d'Agriculture de Laon.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 2 Déc. 1778, au Samedi 5 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 16, 17, 18, 20 à 21 l.; le seigle, de 8 l. 5 s., 8 l. 10 s. à 9 l. 5 s.; l'orge, de 9, 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 17, 18, 19, 20 à 22 l.; le seigle, de 8 l. 10 s. à 9 l. 10 s.; l'orge, de 9 liv. 5 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 2 Déc. 1778 au Samedi 5 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18 à 19 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 18, 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 9 Déc. 1778, de 44 à 45 liv.; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Décembre 1778.

Or de Portug. à . . .	729 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	728		marc.
Du Pérou à	720	2	marc.
Les guinées à . . .	727	10	marc.
Ducats à	98	11	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		once.
Or à 20 karats à . .	84	6	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	marc.
Piastres à	49	11	marc.

Changes de Paris du 7 Décembre 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 3 8e.
Hambourg	188 ½
Madrid	15 1
Cadix	14 17
Livourne	80 17
Gênes	94 ¼
Lyon *Saints*	⅛ p. ⁰⁄₀

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Sam. 5 Déc. 1778. *Messieurs*		Du Lundi 7. *Messieurs*	
Caron ..... vres.	J.	Thevenin .... pplles.	J.
Perpétuelles...	J.	Viageres	J.
Despeignes.. Viag.	J.	Masson ..... pplles.	J.
Perpétuelles..	J.	Viageres	J.
Tontine	J.	Delamotte .. pplles.	F.
Delarue... Viag...	J.	Viageres	F.
Perpétuelles...	J.	Creuzé ..... pplles.	H.
Tontine	J.	Viageres.....	H.
Gossey ..... pplles.	J.	Tontine.....	H.
Viageres	J.	Certain ..... pplles.	J.
Lenoir ..... pplles.	J.	Viageres	J.
Viageres	J.	Tontine	J.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1778.	Lundi 7.	Mardi 8.	Mercredi 9.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1750 1755. . .	. . . . .	. . . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	17 ½ 17 . . .	. . . . .	. . . . .
Bil. des Fermes .	3 ½	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⁰⁄₀ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ﬁ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 9 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 5 Mai.*

LE sel fait ici, comme dans tous les autres Etats de l'Europe, un des principaux revenus de la Couronne. La Siberie en fournit une grande quantité. Tout ce sel est blanc & se cristallise en beaux cristaux de forme cubique. Il s'en trouve aussi abondamment dans le Gouvernement d'Orembourg, dans celui d'Astracan, dans les Mines de Voronetz & dans la Permie. Le sel d'Astracan provient de plusieurs lacs salés, appartenants au Souverain. Dans les mois de Mai & de Juin, lorsqu'il a plu ou fait une forte rosée, il se forme sur toute la superficie de ces lacs une croute de sel de l'épaisseur d'un ou de deux doigts. Quand cette croute vient à se rompre par son propre poids, les morceaux se précipitent sans se dissoudre. Alors les Russes n'ont d'autre peine que de ramasser ce sel ainsi entassé, & de l'envoyer dans des chariots jusqu'au Volga où on le charge sur de grands bateaux plats du port de deux à trois mille tonneaux. Ces bateaux ont à peu près la forme de ceux qui vont de Paris à Rouen, sur la Seine, avec cette différence cependant qu'ils sont plus grands, plus larges, plus exhaussés, qu'ils sont pontés & garnis d'une grande voile quarrée qui tombe sur le pont. Ils ont de plus des sabords, non pour recevoir des canons, mais pour y introduire de l'air & plus de jour. Ces bâtimens sont montés de trois à quatre cens hommes d'équipage, tant pour les garantir des attaques des Tartares que pour les tirer à force de bras, lorsque le vent est mauvais. Le sel de ces lacs est transparent & corrosif. On l'emploie en grande partie dans les Pêcheries. Celui de la Permie, dans le Royaume de Casan, est gris, grainé & terreux comme celui de France; il coûte plus de travail & de façon que le précédent. C'est à Solikamskoi que se trouvent la plûpart des sources qui le produisent. Cette Ville contient un grand nombre de chaudieres dans lesquelles l'eau conduite par des canaux de bois, s'évapore par l'ébullition, & se dégage du sel qu'elle contient. On charge ce sel sur des bateaux plats de 6 à 800 tonneaux qui, par la riviere de Kama, vont tomber dans le Volga & l'Occa qu'ils remontent jusqu'à Moscou, d'où le sel se distribue dans tout l'Empire.

Depuis 1558 jusqu'au tems de Pierre I, la Famille des Strogonow a joui du privilege exclusif de vendre le sel en Russie. Cette concession lui avoit été faite par Lettres-Patentes du Grand-Duc Ivanwasilievitch, & confirmée par ses Successeurs, en considération des services importans qu'elle avoit rendus à l'Empire. Pierre I. réunit à son Domaine la vente de cette denrée, & en laissa l'administration à cette Famille. Jusques-là le sel n'avoit valu en Russie que 5, 10

copekes le poud, ou 33 livres de France pesant ; mais depuis cette époque il a successivement augmenté, & en 1776, il valoit 35 sous le poud, c'est-à-dire, un peu plus d'un sou la livre.

L'exportation du sel de Russie est défendue. Tous les Particuliers qui possedent des salines, sont obligés d'en vendre le sel à la Couronne qui le revend ensuite à ses Sujets. La consommation annuelle du sel dans l'Empire se monte à 10,000,000 de pouds ; le prix de la vente qu'en fait la Couronne va jusqu'à 2 millions 677,646 de roubles.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 3 Mai.*

Les enrôlemens qui se font avec beaucoup d'activité dans les Districts de notre voisinage, ont répandu une si grande terreur dans tous les esprits, qu'un grand nombre de Cultivateurs, d'Artisans & autres ont pris la fuite. Cette désertion qui commençoit à s'étendre sur les Bateliers de la Vistule, a fait craindre, avec raison, que la navigation sur cette riviere n'en souffrît un préjudice notable. La plûpart refusoient déjà de se rendre à Dantzick & à Elbing, parce qu'ils appréhendoient d'y être forcés de s'enrôler dans les Troupes Prussiennes. Pour tranquilliser cette classe d'hommes si nécessaire, M. Blanchot, Résident du Roi de Prusse en cette Cour, a remis au Conseil Permanent une note, dont il a aussi eu soin de répandre des copies dans le Public. Cette note est conçue en ces termes :

» Attendu qu'il paroît que, dans la » conjoncture présente, la crainte au su- » jet des enrôlemens a fait une fausse » impression sur l'esprit des Bateliers, & » que cette appréhension pourroit cau- » ser du préjudice au Commerce, par » la difficulté de se procurer le monde » nécessaire pour faire naviguer les bâ- » timens sur la Vistule, le soussigné Ré- » sident de S. M. le Roi de Prusse, ayant » reçu à cet effet les instructions & or- » dres nécessaires de sa Cour, n'a pas » voulu differer de rassurer le Public, le » plus promptement possible, contre de » pareilles craintes, par la Déclaration » suivante. Il déclare donc, par la pré- » sente, de la maniere la plus positive, » *que les Polonois pourront continuer leur* » *Commerce pour la Prusse en toute liberté &* » *sûreté, sans rien craindre des enrôlemens ni* » *d'aucune autre difficulté quelconque.* Ils joui- » ront sans exception de toute la protec- » tion nécessaire ; & dans tous les cas & » occurrences, ils peuvent compter sur » une prompte assistance, s'ils s'adres- » sent à la Régence Prussienne, qui a » déjà rendu à ce sujet les Ordonnances » les plus expresses. Pour plus de sûreté, » j'ai signé la présente Déclaration de » ma main, & l'ai fait inserer dans les » Feuilles publiques. *A Varsovie*, le 14 » Avril 1778. *Signé*, BLANCHOT ».

SILÉSIE PRUSSIENNE.

DE BRESLAU, *le 6 Mai.*

Quoique nous soyons entourés de Troupes qui font une consommation considérable, il est pourtant facile de se procurer à bon compte les vivres & toutes les autres choses nécessaires à la vie. Cette abondance est due en partie à une provision de farine qu'on a trouvé le secret de conserver depuis la récolte de 1758 dans des tonneaux, en y mêlant du sel. Le pain qu'on en fait est de la meilleure qualité. Cette singularité mérite l'attention de ceux qui s'occupent des matieres économiques.

ITALIE.

DE GENES, *le 4 Mai.*

Quatorze navires de differentes Nations sont entrés dans ce Port. Douze de ces bâtimens étoient chargés de bled. Le prix de cette denrée n'est pas tombée en proportion d'un si grand approvisionnement, & le Peuple craint fort qu'il n augmente avant peu.

ESPAGNE.

DE VALENCE, *le 31 Avril.*

On seme dans nos vergers beaucoup de luzerne, dont les chevaux sont très-friands ; on la connoit sous le nom de *trefle d'Espagne.* Cette plante est vivace. Les Anglois l'ont adoptée, & ils la cultivent pour leurs troupeaux. Sa racine

est très-propre à faire de petites brosses; aussi nos Dentistes la préparent-ils pour cet usage. Le térébinthe ordinaire est très-commun dans nos cantons & même dans la plûpart des Provinces d'Espagne. Cet arbre a des racines qui sont plus grosses que le tronc. On les travaille sur le tour, & elles sont susceptibles d'un très-beau poli. On en fait des tabatieres sur lesquelles on remarque quelquefois des animaux, des arbres, ou d'autres singularités semblables à celles qu'on voit sur les dendrites. Cette circonstance particuliere les rend fort curieuses.

Les Espagnols ont toujours regardé le safran de la Manche comme le meilleur & comme un grand préservatif contre l'infection de l'air. Les François disent que le meilleur safran est celui du Gâtinois. Les Turcs assurent que celui du Levant l'emporte sur tous les safrans de l'Univers, & les Anglois soutiennent que leur safran a plus de vertu qu'aucun autre. Quoi qu'il en soit, la récolte du safran occupe dans celles de nos contrées où on le cultive, & sur-tout dans la Basse-Manche, une grande quantité de femmes & de petits enfans. Ils vont tous les matins en cueillir les fleurs qui sont jaunes & ont un pouce de long; ils en détachent ensuite les trois filets ou stigmates que chaque fleur renferme; car ces filets sont la seule partie qui se vende. Les oignons de la plante restent quatre ou cinq ans dans la terre & fleurissent tous les ans; après quoi on les change, & le terrein où ils ont été plantés est excellent pour le bled; mais il faut laisser passer vingt ans avant d'y planter de nouveau du safran.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 22 Mai.*

Comme notre Commerce du côté de l'Amérique tombe de jour en jour, & qu'il est menacé d'un anéantissement total, quelques-uns de nos Politiques croyent que nous ferions bien de tourner maintenant toute notre attention vers celui de l'Afrique. M. Temple Luttrel avoit déjà traité cette matiere avec beaucoup de force dans la Séance des Communes le douze de ce mois. Il y soutint » qu'aujourd'hui que l'Amérique nous » est enlevée, il étoit du devoir de l'Ad- » ministration de réparer cette perte au- » tant qu'on le pourroit, en encoura- » geant le Commerce d'Afrique. Il ajou- » ta qu'une étendue de 8000 milles, de- » puis Salé jusqu'au Cap de Bonne-Espe- » rance, fournissoit toutes les produc- » ductions que nous tirions ci-devant de » nos Colonies Américaines; sçavoir le » bois de construction, l'indigo, le co- » ton, & le riz: que le sucre & le tabac » s'y cultiveroient avec le même succès; » qu'on auroit de plus l'avantage du Com- » merce des Negres, de l'ivoire & d'au- » tres marchandises qui se transportent » à présent de cette partie du monde ». Pour appuyer ces propositions par une autorité, fondée en quelque sorte sur l'expérience, M. Luttrel appella le 20 du même mois à la Barre de la Chambre M. Robertson qui a résidé pendant long-tems en Afrique où il a servi la Couronne en qualité de Gouverneur des Forts & Etablissemens Britanniques sur ces côtes. Ce témoin confirma d'abord tout ce que M. Luttrel avoit avancé touchant la décadence du Commerce entre la Grande-Bretagne & la Côte d'Afrique. Il s'étendit beaucoup sur les causes de cette décadence; il l'attribua en partie au mauvais état de nos Forts dans ces contrées. Les Naturels du pays ne trouvant point en nous une protection suffisante, ont donné leur confiance aux François qui les fournissent de toutes les marchandises Européennes. Une autre cause qui, selon lui, ruine encore notre navigation en Afrique, est la chûte du crédit des Propriétaires d'habitations aux Indes Occidentales. Autrefois ces Planteurs avoient coutume de donner des sûretés pour le payement du prix des Esclaves qu'ils faisoient acheter. Comme aujourd'hui ils ont renoncé à cet usage, les Négocians Anglois n'ont pas assez de confiance en leur parole pour faire des achats pour eux. Afin de remédier au mal & de rétablir, s'il étoit possible, cette branche du trafic national, M. Robertson proposa l'établissement d'une Compagnie à laquelle on accorderoit un privilege exclusif, & qui seroit par elle-même pourvue d'un gros capital. Cette Compagnie pourroit faire rebâtir les Forts, garnir les Magasins, & fournir les Marchés. Elle seroit aussi en état de

faire la loi aux Negres qui aujourd'hui nous prescrivent audacieusement les conditions du Commerce qu'ils veulent bien faire avec nous. C'est ainsi que la Grande-Bretagne peut, si elle le veut, s'ouvrir bientôt une nouvelle source de richesses. Outre les Esclaves, l'or, l'ivoire, la cire & le bois de teinture, qu'on tire à présent de cette partie du monde, il seroit très-aisé, comme l'avoit déjà remarqué M. Luttrel, d'y cultiver aussi le tabac, le riz & l'indigo à bien meilleur compte que dans l'Amérique. De plus on pourroit en exporter de l'ambre-gris, des mineraux, & plusieurs autres articles fort avantageux, dont M. Robertson fit un très-long détail. La Chambre parut frappée de ses raisons, & elle arrêta qu'on reprendroit cette affaire dans la Séance du 26 suivant.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Lyon, *le* 19 *Mai.*

Par un Jugement de la Sénéchaussée de Lyon, rendu le neuf de ce mois, sur le requisitoire de M. le Procureur du Roi, il est défendu de se faire inoculer dans l'intérieur de cette Ville, sous peine d'amende pour les Inoculateurs. Enfin tous ceux qui auront eu la petite verole, soit naturellement, soit par insertion, ne pourront rentrer dans la Société qu'au bout de six semaines, à compter du moment de l'éruption. Ce sage Réglement a été reçu avec de grands applaudissemens.

Nos Officiers Municipaux s'occupent encore d'un autre objet qui n'intéresse pas moins la santé des Citoyens. M. le Lieutenant-Général de la Sénéchaussée a convoqué plusieurs Assemblées des Notables & des Curés de cette Ville, pour traiter avec eux des moyens de transferer hors de notre Ville les Cimetieres. On attend avec impatience le résultat de ces Comités.

De Civray (*en Poitou*), *le* 31 *Mai.*

Il vient de paroitre ici un Arrêt du Parlement de Paris, rendu le 26 de ce mois, qui » fait défenses de tenir aucu-
» nes Foires ni Marchés dans les Paroiſ-
» ses & Bourgs situés dans l'étendue du
» ressort de cette Sénéchaussée, ni dans
» aucuns autres endroits, ni de tenir
» aucunes assemblées en façon quelcon-
» que les jours de Dimanches & Fêtes
» annuelles & solemnelles, sauf à être
» lesdites Foires ou Marchés remis au
» lendemain desdits jours feriés, à peine
» de cent livres d'amende contre cha-
» cun des Contrevenans, & de plus
» grande peine, en cas de récidive, sui-
» vant l'exigence des cas ; enjoint au
» Substitut du Procureur-Général du
» Roi en la Sénéchaussée de Civray, de
» tenir la main à l'exécution du présent
» Arrêt, d'en certifier le Procureur-Gé-
» néral du Roi, & aux Officiers & Ca-
» valiers de Maréchaussée de prêter
» main-forte, en cas de besoin, pour
» l'exécution dudit Arrêt ».

D'Orléans, *le* 31 *Mai.*

Lettre au Rédacteur. » Dans une de vos Gazettes, vous avez paru desirer, Mr, qu'on vous donnât quelques notions sur l'état actuel de nos vignes & sur les effets des gelées qui sont survenues vers le milieu du mois d'Avril dernier ; puisque personne n'a encore répondu à votre invitation pour notre Province, je crois pouvoir vous assurer que nous aurons, s'il ne survient aucun nouvel accident, une bonne demi-année ; ce qui est très-avantageux pour ce pays qui, quoi qu'en disent certains Gourmets dédaigneux, doit être mis au nombre des vignobles les plus renommés du Royaume. S'il n'est pas le premier par sa valeur, il est certainement le plus grand, puisqu'il a, dit M. Polluche dans ses *Essais historiques sur la Ville d'Orléans*, dix à onze lieues d'étendue, & qu'il comprend vingt-cinq à trente Paroisses. On prétend, suivant le même Ecrivain, qu'année commune, il peut donner cent mille tonneaux de vin. Les environs d'Orléans produisent deux sortes de vin, du blanc & du rouge. Parmi les vins blancs, on distingue celui de Saint-Mesmin appéllé le *Genetin*. Le vin rouge est de deux sortes ; sçavoir premierement le vin connu sous le nom d'*Auvernat*, & auquel, selon toute apparence, on a donné cette dénomination,

parce que ſon plant vient d'Auvergne. Le vin de *Lignage* tient le ſecond rang parmi les rouges ; il s'en faut beaucoup qu'il vaille l'Auvernat. Ce ſont ces deux eſpeces de vin que Boileau a eus en vue dans ſa troiſieme Satyre, lorſqu'il dit

D'un Auvernat fumeux qui mêlé *de Lignage,*

. . . . . .

Et qui rouge & vermeil, mais fade & doucereux,
N'avoit rien qu'un goût plat & qu'un déboire affreux.

C'eſt probablement ce trait de ſatyre qui entretient le préjugé aſſez généralement répandu à Paris contre nos vins, quoique cependant la plûpart des Habitans de cette grande Ville, ſans en excepter même les meilleures Maiſons, en faſſent leur boiſſon ordinaire. Ceux qui ſe ſont laiſſés prévenir par les vers du Satyrique François, n'ont point fait attention qu'il n'a pas prétendu confondre l'Auvernat, le plus précieux de ceux qui ſe recueillent dans notre vignoble, avec le Lignage. Ce n'eſt que leur mélange qui fait murmurer le convive de Boileau.

A peine ai-je ſenti cette liqueur traitreſſe
Que de ces vins mêlés *j'ai reconnu l'adreſſe.*

Simon Paulli, premier Médecin du Roi de Danemarck, a encore plus mal parlé de nos vins dans ſon Livre de *abuſu tabaci & herbce thée*, imprimé à Straſbourg en 1661. Il dit, ſur la foi de Joſeph Duchesne, Médecin d'Henri IV, que le vin d'Orléens eſt d'un uſage ſi dangereux qu'il eſt défendu, par une loi particuliere, aux Officiers de la Bouche du Roi d'en fournir à Sa Majeſté ; ce qu'ils jurent d'obſerver inviolablement. Je ne ſçais, ajoute M. Polluche, ce qu'on doit penſer de cette anecdote. » Ce qu'il » y a de certain, c'eſt que cette préten- » due loi, ſi elle exiſte, n'eſt pas fort an- » cienne ; & nous voyons que Louis VII. » dans ſon voyage d'outre-mer, écrivit » aux Régens du Royaume d'envoyer à » Arnoul, Evêque de Liſieux, ſon très- » cher Ami, ſoixante muids de ſon meil- » leur vin d'Orléans. Louis XI. le Prince » du monde le plus ſoigneux de ſa ſanté, » ordonna dans l'Orléanois, en 1471 & » 1472, les proviſions de vin pour ſa ta- » ble. Ajoutez que Henri I., au rap- » port de Baldericus, ne buvoit pas d'au- » tre vin blanc que celui de Rebrechien...

Quoique nos vins n'aient pas aujourd'hui la réputation de ceux de Bourgogne & de Champagne, ils ne ſont pas cependant à mépriſer, & l'on fera toujours cas des vins rouges de Saint-Denis-en-Val, de la Chapelle, de Fourneau, de Saint-Ay, & l'on boira toujours avec plaiſir les vins blancs de Saint-Meſmin, de Marigny & de Rebrechien. Nous devons donc nous féliciter de voir que nous en ſerons aſſez bien fournis cette année. Si nos vignes nous promettent beaucoup, il n'en eſt pas de même de nos arbres fruitiers. Les inſectes les ont ravagés & ont fait perir tous nos fruits. Il n'y a que les abricots & les pêches qui aient été épargnés ».

DE PARIS, *le 3 Juin.*

DESCRIPTION d'une Roue dentée faiſant trois fonctions en même tems, inventée par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au ſervice de Pologne.

» Il n'y a perſonne qui ne ſçache combien il eſt important de ſimplifier les machines qui ſont compoſées de rouages de toutes les façons & de pignons de toutes les eſpeces. On évite par ce moyen beaucoup de dépenſes dans les premiers établiſſemens de la machine, & par la ſuite, des frais pour ſon entretien. Cette vérité eſt trop frappante pour qu'il ſoit néceſſaire de la prouver par des exemples. Quelques Méchaniciens qui en étoient perſuadés imaginerent, depuis un tems immémorial, de faire ſervir à deux fins une roue dentée ordinaire, en implantant des dents ſur ſon plan, ce qui la rendoit propre à faire en même tems les fonctions d'une roue de champ & d'une roue dentée ordinaire.

On voit fréquemment de pareilles roues dans les Uſines & dans l'Horlogerie ; mais on avoit cru juſqu'ici qu'il n'étoit pas poſſible d'étendre plus loin ni de multiplier davantage les uſages d'une ſeule & même roue dentée. Ces difficultés ne m'ont point arrêté, & le ſuccès a couronné mes tentatives. J'ai donc trouvé le ſecret de faire des roues ſans centre, ſans axe, ſans rayons, & dont le rebord convexe & le rebord concave du limbe ou circonference eſt denté. Ajoutez à cela qu'on voit des dents ou chevilles implantées ſur la ſurface de cette roue :

il eſt alors facile de concevoir que cette nouvelle roue fera les fonctions de trois roues dentées.

Il reſte maintenant une petite difficulté à réſoudre. Comment aſſujettir cette roue qui n'a ni centre, ni axe, ni rayons, & qui ne forme qu'un ſimple anneau ? Cela paroit, pour ainſi dire, impoſſible; mais on doit ſuſpendre ſon jugement juſqu'à ce que l'on ſçache quels ſont les moyens que j'ai employés.

Cet anneau, applati & denté extérieurement & intérieurement, & garni de chevilles ſur ſa ſurface plane, a un *drageoir* ou rainure concave dont la coupe ſeroit un ſegment de cercle de 50 degrés, lequel eſt parallele à ſa circonference; il importe peu que ce drageoir ſoit extérieur ou intérieur par rapport au rang de chevilles qui font faire à cette double roue dentée les fonctions d'une roue de champ. Ce drageoir ou rainure eſt deſtiné à recevoir trois petites boules d'acier d'un diametre plus fort que celui de la canelure, ſi la roue à triple uſage eſt de cuivre.

Cette roue ſe poſe ſur une plaque de cuivre ou de fer, & y eſt entretenue par des empatemens de même métal, fixés par des vis ſur ſa ſurface à 120 degrés les uns des autres. Ces derniers ſont à une certaine diſtance de la roue à triple uſage, pour lui laiſſer la liberté de pouvoir mener, ou celle d'être menée par un auſſi grand nombre de pignons que l'on voudra placer autour d'elle.

Ces empatemens, qui doivent être au moins au nombre de trois pour fixer la roue *, ſe terminent du côté où ils doivent poſer ſur la roue par une eſpece de petite coupe ou calotte que doit embraſſer au moins la troiſieme partie des petites boules d'acier qui entrent dans le drageoir dont on vient de parler. Ces crochets, ou griffes, ou empatemens, comme on voudra les nommer, peuvent être en forme de portion de cercle, ou avoir tout ſimplement celle d'un rectangle vertical dont un des longs côtés ſeroit formé par la plaque ſur laquelle poſe la roue à triple uſage.

D'après cette diſpoſition, il eſt facile de voir qu'une pareille roue doit ſe mouvoir, quoique ſans axe & ſans rayons, de la maniere la plus douce, & reſter dans ſon plan avec la plus grande exactitude, ſi les pieces dont on vient de parler ſont faites & placées avec beaucoup de ſoin. Un des pignons qui engrainera dans la partie extérieure ou interne, & même dans les chevilles implantées ſur la ſurface plane, peut lui donner le mouvement dont elle a beſoin.

Il eſt évident que l'engrenage des pignons intérieurs ſera different de celui dont on fait actuellement uſage, ſi ces pignons doivent être très-près les uns des autres. Les dents de la partie concave de l'anneau applati ſeront en forme de demi-cercle; ainſi cette partie de la roue ſemblera *feſtonnée* de ce côté, & les dents des pignons formeront un angle curviligne & laiſſeront entre elles un arc de cercle tourné vers la roue du côté de ſa concavité. On peut auſſi donner aux dents des pignons la forme des dents de roue, & *vice versâ*, ſans aucun inconvénient, ou ſe ſervir de la forme ordinaire qui eſt celle de l'*épicycloïde*; mais il faut pour cela que la roue ſoit d'un grand diametre, car les dents intérieures vont en ſe rapprochant par leur extrêmité, & en s'élargiſſant par leurs racines. On laiſſe à la ſagacité des Artiſtes modernes le ſoin de perfectionner cet engrenage.

Il eſt aiſé de faire diverſes applications d'une pareille découverte dans les Arts. On pourroit, par exemple, tordre & doubler pluſieurs fils à la fois en adaptant chacun d'eux à un crochet qui termineroit l'axe de chaque pignon ** qui compoſent une paire, c'eſt-à-dire le fil A à un pignon extérieur, & le fil B au pignon intérieur qui eſt vis-à-vis, en croiſant les deux fils.

Si on vouloit donner une grande vîteſſe à la roue à triple uſage, qu'eſt-ce qui empêcheroit de laiſſer un rebord circulaire tout autour de l'anneau, lequel ſeroit pris dans ſon épaiſſeur entre la plaque qui le ſoutient & ſon plan; on paſſeroit alors un cordon de boyau ſur cet anneau, lequel trouveroit à ſe loger ſous l'axe des pignons & embraſſeroit enſuite une roue de même diametre que la triple roue, & que l'on meneroit avec un manivelle. Cette triple roue peut donc avoir une vîteſſe plus ou moins grande & même très-rapide par cet expédient, & l'on ne ſçauroit objecter qu'elle dépenderoit abſolument de l'un des trois pignons qui la mene; ce qui ſeroit alors très-lent, ou

ce qui détruiroit en peu de tems le pignon moteur, si on vouloit avoir une vîtesse qui ne fût même que médiocre.

On pourroit aussi tirer parti de cette invention, pour faire une méchanique amusante, laquelle représenteroit une danse de plusieurs figures. Si on desiroit que ces figures groupées deux à deux formassent leur danse en tournant sur elles-mêmes, chacune dans un sens opposé & en parcourant toutes ensemble un cercle, ce triple mouvement s'exécuteroit avec la plus grande facilité ; il ne s'agiroit que de fixer chaque petite figure sur l'axe prolongé des pignons qui poseroient sur les bords du limbe d'un anneau applati & sans dents, excepté sous son limbe. Celles-ci engreneroient dans un pignon horizontal, mené par une manivelle ou par un mouvement d'Horlogerie. Quant au limbe, il poseroit sur d'autres pignons du même nombre de dents que le premier, pour conserver sa situation horizontale, mais ces pignons ne seroient menés par aucune manivelle. L'anneau chargé de pignons se mouveroit entre deux circonferences dentées qui seroient immobiles.

On voit pour lors que chaque pignon engrenant dans ces dents, les figures qu'ils supportent tourneroient sur elles-mêmes en parcourant un cercle.

Un Artiste ingénieux trouveroit aisément le moyen de tirer avantage de cette méchanique, pour faire une pendule ou toute autre machine d'ornement aussi utile qu'amusante. Elle pourroit repréprésenter, par exemple, le Temple du Soleil ou celui de l'Amour. On y verroit l'un ou l'autre Dieu sur un piedestal au centre d'une rotonde soutenue par des colonnes, & les Heures ou des Amours exécutant une danse autour de lui. La coupole de ce petit Temple seroit soutenue par douze colonnes dont chacune seroit attribuée à une heure du jour. Lorsque la figure désignant l'heure qui lui appartiendroit seroit vis-àvis sa colonne, on en concluroit l'heure actuelle.

Rien n'empêcheroit d'ailleurs que la figure du Soleil ne posât sur un piedestal ou cype circulaire qui porteroit un *index* pour marquer les heures sur le pavé du Temple. On pourroit encore supposer l'Amour au lieu du Soleil, & des groupes de Bergers & de Nymphes dansant autour de lui. Il seroit facile de faire lever les bras à ces figures, en supposant un petit arrêt fixé sur le plan de l'anneau, & qui accrocheroit le cordon qui feroit agir les bras des figures, à mesure que celles-ci tourneroient, & le tout seroit mu par un mouvement d'Horlogerie caché dans le soubassement du Temple. On laisse aux Artistes le soin de le décorer d'Architecture.

On a joint ici deux applications de cette méchanique nouvelle, l'une utile, & l'autre curieuse, pour plaire à tous les Amateurs. On ne doute pas que l'Horlogerie & les autres Arts ne ne puissent tirer un parti avantageux de cette découverte qui attirera peut-être l'attention & la critique d'une foule d'Artistes qu'elle peut intéresser. L'Inventeur profitera, avec docilité, des observations qu'on voudra bien lui faire, sans vouloir s'engager dans aucune discussion ».

Notes relatives au morceau précédent.

* » On pourroit assujettir pareillement cette roue par les pignons externes ou internes ; mais il faudroit alors la contenir entre deux plaques ; ce qui nuiroit au pignon horizontal mené par les chevilles. Dans ce cas, on n'auroit plus la roue à triple usage.

** Ces pignons sont fixés par des empatemens percés par le haut pour laisser le prolongement des axes. L'usage de ces empatemens est fréquent dans les montres & pendules ; on les appelle quelquefois *potences* ».

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 5 Juin.

L'esturgeon, depuis 62 & 97 liv. jusqu'à 204 ; le saumon, depuis 17 livres jusqu'à 20 ; les six alofes, depuis 12 liv. jusqu'à 18 ; la raye douce, depuis 8 liv. jusqu'à 9 ; la raye bouclée, depuis 3 l. jusqu'à 4 ; les douze pucelles, depuis 4 liv. jusqu'à 5 ; la paire de folles, depuis 2 livres jusqu'à 2 liv. 10 sous ; les carrelets, depuis 1 liv. 10 sous jusqu'à 2 livres.

N. B. Dans la derniere Gazette, page 358, colonne 2, ligne 34 : *produit à l'extinction* ; lisez *produit l'extinction.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 3 Juin 1778, au Samedi 6 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, à 22 liv. 5 s.; le seigle, de 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 15 s. à 10 liv. *le septier.*

Du Mercredi 3 Juin 1778 au Samedi 6 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 6 Juin 1778, de 53 à 54 l.; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *id.* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 31 à 32 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Juin 1778.

Or de Portug. à . . .	725 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à . . .	718			
Du Pérou à . . .	710			
Les guinées à . . .	723			
Ducats à	98	10		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100			
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	12	6	

Changes de Paris du 6 Juin 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 ¾
Cadix	15
Livourne	98
Gênes	95 ¾
Lyon	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Jeudi 4 Juin 1778.		Du Vendredi 5.	
Messieurs		*Messieurs*	
Deschapelles. vres.	J.	Lempereur.. Viag.	J.
Perpétuelles..	J.	Perpétuelles.	L.
Decourmont pplles.	J.	Boscheron ... pplles.	J.
Viageres	J.	Viageres	J.
Alissant.. Viag.....	L.	Peinchein .... vres.	J.
Tontine	L.	Perpétuelles ..	J.
Nau..... pplles.	L.	Patu ..... pplles.	L.
Viageres	L.	Viageres	L.
Tontine	L.	Rouillard .... pplles.	J.
De S. Janvier vres.	J.	Viageres	J.
Delamotte .. pplles.	H.	Marsollier..... vres.	J.
Viageres	G.	Perpétuelles ..	J.
Certain..... pplles.	J.	Masson ..... pplles.	J.
Viageres	J.	Viageres	J.
Tontine	J.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1778.	*Jeudi 4.*	*Vendredi 5.*	*Samedi 6.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1650 55 . . .	1662 ½ 60 55 .	1655 . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1065 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	370	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	19 18 ½ 19 ¼ 19	18 ½ 19 . . .	18 ½ 19 18 ¾ ½
Bil. des Fermes .	4 ¼	4	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 7 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 10 *Mars.*

ON assure qu'on va quitter ici la nouvelle forme des habillemens pour revenir à l'ancienne. On ajoute qu'il sera fait des réglemens très-severes pour empêcher l'entrée des modes étrangeres dans ce Royaume. Le but de cette réforme est de nous procurer le double avantage d'être vêtus & plus commodément & à moins de frais. Il n'est pas encore tems pour nous de nous livrer au commerce de luxe, ou plutôt il est à desirer qu'il ne s'introduise jamais dans ce Royaume.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 6 *Mars.*

Il se répand ici une nouvelle qui intéresse vivement le Public. On dit que notre Gouvernement se propose de faire construire sur les bords de la Vistule plusieurs Boucheries publiques où les Bouchers seront tenus de faire tuer leurs bœufs, vaches, veaux, moutons &c. Si cet arrangement a lieu, comme tout le monde paroît le desirer, cette Capitale va être enfin à l'abri des mauvais effets que ne peuvent manquer de produire sur la santé des Habitans les exhalaisons corrompues qui sortent perpétuellement des tueries établies si imprudemment dans l'intérieur de nos Villes, & qu'on y souffre avec trop d'obstination, malgré les réclamations que des hommes sages ne cessent de faire contre un abus si pernicieux.

HONGRIE.

DE PRESBOURG, *le* 4 *Mars.*

Le froid a été excessif au mois de Janvier dernier dans nos cantons. Six personnes en sont mortes ainsi que trois chevaux. Comme on continue toujours à négliger, dans ce pays, l'éducation des chevaux, quoique la race de ces animaux y soit excellente, notre Auguste Souveraine vient encore de faire publier ici une nouvelle Ordonnance relative à cet objet. Cette Ordonnance contient des réglemens très-sages concernant les haras & la maniere d'y multiplier & d'y traiter les chevaux.

On nous mande de Saxe que désormais les especes de l'Electorat de Brandebourg y auront cours comme celles du pays même.

ALLEMAGNE.

DE DARMSTADT, *le* 8 *Mars.*

Il n'y a pas encore long-tems qu'on ne voyoit ici des pommes de terre que sur la table des Grands qui les mangeoient avec délices. Aujourd'hui cette plante est la ressource du Peuple qui y trouve une nourriture aussi substantielle que sa-

lubre. Il paroît cependant que la culture de cette plante déplait, & qu'on se propose de la traverser ; pourroit-on être fâché de voir que l'indigent ait trouvé le moyen de se nourrir à bon marché ? Dans quelques endroits on a déjà tenté de soumettre les pommes de terre à la dixme & à d'autres redevances. Si l'on réussit dans cette entreprise, il n'y a pas lieu de douter que cette branche de culture ne périsse bientôt, & bientôt aussi les pauvres recommenceront à mourir de faim, comme auparavant.

D'HOECHST, *le* 11 *Mars.*

Ces jours derniers, l'Electeur de Mayence & plusieurs Seigneurs de la Cour visiterent la Fabrique Electorale de cette Ville, où l'on est parvenu à faire de très-belle porcelaine. On tira, en présence de l'Electeur, une fournée de plusieurs morceaux qui mériterent son admiration. On distinguoit dans le nombre de ces morceaux curieux une magnifique soucoupe en biscuit représentant le Mont-Calvaire. Les Directeurs & Chefs de la Manufacture furent tous récompensés d'une maniere digne du Prince, qui fit aussi distribuer quatre ducats à chaque Ouvrier.

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le* 19 *Mars.*

Il paroit des Lettres-Patentes de Sa Majesté l'Impératrice, données à Vienne le 3 de ce mois, portant » création d'un » emprunt de trois millions six cens mille » florins, argent de change à trois pour » cent, argent pour argent, qui sera » payé aux Intéressés par la veuve de » Nettine & Fils, en cette Ville, pen- » dant les douze premieres années, à » commencer du 15 Mars 1779, & après » ce terme expiré, on en fera le rem- » boursement pendant dix ans consecu- » tifs, en concurrence de 360 mille flo- » rins de change par an, suivant que le » sort en décidera, avec les intérêts en » proportion du capital restant, pour » parvenir ainsi successivement au rem- » boursement entier de trois millions 600 » mille florins. Chaque obligation sera de » mille florins de change, & pour la fa- » cilité des Prêteurs, il y en aura de » cinq cens florins ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DU PONT-DE-BEAUVOISIN, *le* 21 *Mars.*

» Depuis près d'un mois, il n'est point tombé de pluie dans nos cantons. La terre est seche & peut être avantageusement labourée. On a profité de cette heureuse circonstance pour planter des arbres & semer quelques tremois, comme l'avoine, les pois, les feves &c. Ce dernier légume assure communément au Peuple beaucoup de facilité pour subsister. Il entre dans les différentes soupes qu'il fait, & l'on sçait que c'est, en grande partie, de soupe qu'il se nourrit. Malheureusement ce légume réussit trop rarement ; étant semé au printems, suivant l'usage généralement adopté, il n'est en pleines fleurs qu'aux environs de la S. Jean; fortes chaleurs survenant alors, il arrive souvent que les fleurs sont desséchées ou même que la plante est dévorée par les pucerons. Il est un moyen de parer à tous ces maux, c'est de semer les feves vers la fin de Septembre. Quelque rigoureux que soit l'hiver, elles en souffrent peu, ou il n'en périt tout au plus que le bout des tiges qui repoussent du pied, avec force, aux premiers beaux jours. Se trouvant donc fort avancées au commencement du printems, elles fleurissent en Mai. Favorisées par la température douce qu'on éprouve alors, & à l'abri des pucerons qui ne paroissent qu'avec les chaleurs, elles se chargent de cosses & donnent constamment une très-bonne récolte. Un Laboureur de ces cantons fait usage depuis trois ans, de cette maniere de cultiver les feves, & le succès a toujours répondu à son attente. Un journal (1) lui en a donné 33 bichets (2) la premiere année, & 29 la seconde. Celles de cette année ont ac-

(1) *Le journal contient 600 toises.*

(2) *Le bichet pese 40 livres, poids de marc.*

tuellement un demi-pied de hauteur, & donnent les plus grandes espérances. Au reste nous ne croyons pas que cette méthode soit nouvelle ; mais comme elle nous paroît trop peu étendue, à en juger par ce qui se pratique dans ces environs, nous pensons qu'il n'est pas inutile d'en faire mention, en lui donnant les éloges qu'elle mérite ».

AU CLOS (*près Provins*), *le* 21 *Mars.*

Lettre à l'Auteur de la Gazette d'Agriculture. » C'est avec beaucoup de plaisir, Mr, que ceux qui s'intéressent au bonheur commun de la Société, sont témoins du zele avec lequel on s'occupe, dans tous les pays, des moyens qui peuvent y contribuer, & qu'ils voyent votre Gazette devenir le point de réunion où viennent se rassembler les lumieres de chaque Citoyen Patriote. Rien de si estimable que les travaux de ce grand nombre de Sociétés Patriotiques qui se sont formées nouvellement pour perfectionner, surtout, la pratique du premier des Arts.

J'avois vu l'annonce que vous avez faite d'un Prix d'Agriculture, petite brochure in-12, & j'applaudissois aux vues étendues qui y sont exposées, & que je croyois être celles de la *Société libre d'Emulation*. J'ai reconnu depuis, qu'il s'agit d'autre chose de la part de cette Société, & j'aurai l'honneur de vous adresser, dans peu, plusieurs questions, en éclaircissement sur ce qu'il paroît qu'elle demandera : mais, en attendant, je crois qu'il ne peut être qu'utile de vous mettre à même de faire remarquer à vos Lecteurs la conformité qui se trouve entre une des idées que renferme la petite brochure en question, & le compte que dans votre Gazette, No. 10, vous avez dit avoir été rendu, par M. Leonard EULER, à la Société libre Economique de Pétersbourg, d'un essai fait d'abord à Berlin, & que lui-même a répété. Cet essai a beaucoup de conformité avec ce qui se trouve annoncé dans ce projet de Prix ; mais aussi il y a quelques différences à observer. Je vais, pour vous les faire sentir, Mr, rapporter les termes de la Brochure, & je mettrai des notes ou numéros aux endroits que je comparerai.

La Brochure dit, page 24 : » on trouveroit à faire porter à des terres de seconde qualité (1) quelques bons fromens, en suivant une méthode de culture encore peu connue, mais fort avantageuse ; c'est de semer clair (2) du froment ordinaire d'hiver, en même tems (3) que l'on seme les mars, (mais sur une terre aussi-bien préparée que pour un bled d'hiver) (4) le faucher trois, quatre & jusqu'à cinq fois (5), s'il est nécessaire, jusqu'à la fin d'Octobre, & chaque fois, avant que les tuyaux soient *aucunement* sortis de terre (6) ; quelque rude que devienne alors la saison d'hiver, la plante du bled en soutiendra la rigueur, elle tallera de *nouveau* (7) au printems, & portera ensuite des épis aussi garnis, au moins, que tous autres, sur des tiges ou pailles plus fortes (8), & tellement enracinées qu'elles résisteront mieux aux vents, pluies & orages de l'été, qui en feroient verser d'autres, sur-tout dans des terres de seconde qualité (9), & à plus forte raison dans celles de la troisieme & derniere (10), lesquelles pourroient toutes, alors, rapporter un bled de deux années l'une (11), & dans l'intervalle, trois ou quatre récoltes de fourrages ou fanées de bled, qui fait de bon foin (12) ».

1°. On voit que l'Auteur de la Brochure ne propose cette façon de faire venir le bled que sur des terres qu'il appelle de seconde qualité, tandis qu'il paroît que l'épreuve faite à Berlin & répétée en Russie, l'a été sur des terres de la premiere & plus excellente qualité. Mais l'Auteur de la Brochure prétend que des terres de cette premiere qualité peuvent (par le moyen de la charrue qu'il propose à inventer) porter tous les ans une récolte de bled, en les fumant en terreau ou fumier consommé, ou les amendant avec quelque autre engrais capable de ne pas nuire aux façons de la culture & de la semence, comme il les propose.

2°. De même que M. EULER, il propose de semer clair ; mais il ne demande pas, comme lui, que les grains soient à quatre pouces, en quinconce, & l'on ne peut guères entendre, par ce qu'il dit de semer clair, autre chose que de n'employer seulement qu'à peu près la moitié de la semence ordinaire, & par la

façon commune de ſemer, chaque grain de bled ſe trouve, l'un portant l'autre, n'occuper que la valeur de quatre pouces quarrés, à peu près, autrement dit, à 24 lignes ou deux pouces de diſtance; par conſéquent il ne demanderoit donc que de leur faire avoir, à chacun, environ huit pouces quarrés, c'eſt-àdire ſeulement à 34 lignes environ d'éloignement l'un de l'autre; mais ce ſeroit encore la moitié préciſément des ſeize pouces quarrés que demande M. EULER, en éloignant chaque grain de 48 lignes, ou de quatre pouces l'un de l'autre.

3°. M. EULER propoſe de ſemer à la S. Jean; l'Auteur de la Brochure dit, en même tems que les mars. Il peut y avoir ici une raiſon dépendante des climats; certainement il eſt inutile de ſemer lorſque la terre eſt fort ſeche, & qu'on n'eſt pas aſſuré d'avoir des pluies; de façon que dans une grande partie de la France où il ne pleut preſque pas au mois de Juin & vers la S. Jean, il faut peut-être ſemer ou beaucoup plutôt ou beaucoup plus tard. Au reſte tous les deux demandent que la terre ſoit bien préparée, & comme elle doit l'être pour un bled ſemé dans la ſaiſon où il l'eſt ordinairement. Mais le François paroît convenir qu'avec la charrue qu'il propoſe, équivalant à un labour à la bêche, cette terre peut même être préparée entre le tems où la récolte eſt faite, & la ſaiſon à ſemer le bled d'ordinaire; à plus forte raiſon, qu'elle le ſeroit dès les premiers beaux jours du printems, au tems de ſemer des mars, tandis qu'on voit que le Siléſien, qui ſemble adopter le ſyſtême, qu'il faut une année entiere pour façonner la terre à porter du bled, eſt obligé d'attendre au moins à la Saint Jean pour ſemer, & qu'on doit en induire qu'il faudroit donc au moins attendre, avant que cette terre donnât un nouveau grain, deux hivers & peut-être même trois.

5°. L'un & l'autre entendent que le bled ſera fauché dès qu'il ſera ſuſceptible de l'être; celui qui ne ſeme qu'en Juin ne propoſe que deux ou trois coupes, au plus, tandis que celui qui ſeme en Mars dit qu'on pourroit en faire quatre ou cinq, ou plus.

6°. Ils ſont d'accord ſur le moment auquel on doit faucher; mais ce moment eſt très-difficile à ſaiſir, à moins d'une grande habitude à acquerir, & il ne faut point ſe laiſſer ſurprendre; une petite pluie, après un tems chaud, fait un changement étonnant aux pieds des fromens; on ne peut être aſſuré, que la veille ou la ſur-veille au plus, que le tuyau va paroître hors de terre, & tout d'un coup il ſe trouve, en une demi-journée, s'élever de près d'un pouce: or il faut abſolument que la *fauchaiſon* ait empêché cette pouſſe, pour que la plante ne ſoit pas détériorée.

Lorſque le grain ceſſe de croître à la fin de l'automne, c'eſt-à-dire aux premieres gelées, M. EULER propoſe une opération de tranſplanter qu'il reconnoît difficile à exécuter en grand. L'Auteur du projet du Prix ſe contente d'aſſurer que la plante ſoutiendra mieux les rigueurs de l'hiver que le bled ſemé en Septembre, ce qui eſt facile à croire.

7°. Tous les deux ſont de même avis ſur l'effet du printems qui fera taller. L'Auteur du Prix dit, il tallera *de nouveau*, ce qui fait voir qu'il compte qu'il aura auſſi tallé dans l'année précédente; ce qui revient à ces racines que M. EULER propoſe de détacher pour replanter.

8°. M. EULER aſſure que lors de la moiſſon, les épis ſeront en plus grand nombre & plus garnis. L'Auteur du Prix penſe de même, & ajoute que les pailles en ſeront plus fortes; mais ceci pourroit bien être un petit inconvénient pour la nourriture des beſtiaux.

9°. En diſant que c'eſt ſur-tout dans des terres de ſeconde qualité qu'arriveroit ce qu'il annonce, ſçavoir que ce bled ne verſeroit pas, l'Auteur du projet du Prix entend, ſans doute, que ce qui cauſe ce verſement dans ces eſpeces de terres, c'eſt ou trop de légéreté dans la terre, pour bien contenir les racines ordinaires, ou trop peu de nourriture pour fournir de bonnes racines.

10°. A plus forte raiſon, dit-il, dans les terres de la troiſieme & derniere qualité. A cela il faut obſerver que ce n'eſt preſque qu'en France où l'on entreprend de faire régulierement porter du froment à des terres de cette infériorité qui partout ailleurs ne portent que de petits grains ou quelques verdures, ou qui reſtent en friche ou ſont en bois.

110. Par le moyen de son *béchar* à imaginer, l'Auteur du Prix compte que les terres de deuxieme & troisieme qualités pouvant être suffisamment cultivées, fumées & préparées entre le tems de la moisson & celui des Mars, sont en état, par conséquent, de rapporter une récolte de bled tous les deux ans, & pendant l'année d'entre-deux, quatre coupes au moins de fourrages, tandis que les terres de premiere qualité donneront tous les ans une récolte de bled : or sa culture pour les terres de 2e. & 3e. qualités seroit donc celle que M. EULER propose pour ses terres de premiere qualité, s'il n'a pas entendu même qu'il fallût entierement les douze mois en usage pour la préparation des terres à semer en froment.

120. Enfin les deux Auteurs sont d'accord sur la qualité salubre du foin qu'ils veulent qu'on récolte dans l'année de semence.

Je crois, Mr, que ces observations peuvent être utiles, & aider aux expériences à faire, & à déterminer à des tentatives plusieurs Agriculteurs que vous inviteriez à vous faire part des bons ou mauvais succès qu'ils auroient eus, en leur faisant appercevoir que ces deux Auteurs ne paroissent pas s'être entendus pour les tromper, ni s'être donné le mot pour communiquer dans le même tems, & d'aussi loin, des idées qui se trouvent aussi neuves & aussi analogues. Je crois, Mr, que c'est un moyen que je vous offre ici de contribuer à l'avantage commun, & par conséquent à celui de chaque Particulier, & vous ne refuserez pas d'en faire usage. J'ai l'honneur &c. ROBERT ».

DE PARIS, *le 31 Mars.*

» Depuis quelque tems, il s'est introduit dans le Royaume une très-grande quantité de petites especes d'argent, du volume des pieces de six sous, dont la plûpart sont décriées & hors de cours, d'autres fort suspectes, ne laissant appercevoir aucuns vestiges d'empreintes; les unes & les autres n'ayant aucune valeur réelle dans le Commerce, & ne pouvant être reçues que comme matieres aux Hôtels des Monnoies, la tranquillité publique ne permet pas que des especes de cette nature soient admises dans le Commerce & circulent concurremment avec celles dont l'usage est autorisé par le Prince. La Cour des Monnoies a rendu en conséquence, le 18 de ce mois, un Arrêt qui fait défenses à toutes personnes de recevoir ou donner en payement aucunes vieilles especes, & notamment celles dites de *quatre sous*, ni aucnnes autres pieces de monnoie dont l'empreinte seroit totalement effacée; sans néanmoins, sous prétexte de ladite défense, qu'il soit permis de refuser, dans aucuns payemens, les pieces d'or & d'argent fabriquées en vertu de l'Edit du mois de Janvier 1726, sur lesquelles, de l'un ou de l'autre côté, il paroîtra quelques marques apparentes de l'empreinte qu'elles ont reçue en exécution dudit Edit, sous peine, contre les Contrevenans, d'être poursuivis extraordinairement, & punis comme Billonneurs ».

DESCRIPTION d'un moyen également simple & ingénieux, pour doubler, pour ainsi dire, l'espace d'un petit jardin sans en reculer les limites. Extrait des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.

» Un Artiste, connu à Paris par l'universalité de ses talens & par son zele pour leurs progrès, possede un petit jardin dans le voisinage de ses Atteliers qui sont au centre de cette Capitale. Ce jardin étoit distribué selon la méthode ordinaire, c'est-à-dire, qu'on y voyoit au milieu un beau gazon ou *boulen-green* en forme de quarré long arrondi par ses angles. Ce rectangle en verdure étoit environné d'une allée blanche ou sablée, plantée en tilleuls. Ces arbres formoient ensuite une salle circulaire vers le fond du jardin, & se trouvoient du côté de la terrasse qui étoit vis-à-vis cette rotonde champêtre. Les murs d'enceinte qui sont très-élevés étoient couverts de lierre & par les branches des arbres qui étoient plantés vers leur pied, à quelque distance les uns des autres, vis-à-vis de ceux qui formoient les allées.

Le *boulen-green* ou tapis de verdure étoit découpé en deux ou trois compartimens dont un, qui étoit circulaire, occupoit la place d'une espece de bassin de fontaine; ces compartimens étoient séparés les uns des autres par de petites allées sablées & ornées d'un bordure de fleurs. Telle est à peu près la distribution générale de tous les petits jardins qui se

trouvent dans les Villes. On y supplée au défaut de l'espace par des vases, par des statues ou par des fleurs rares ou belles.

Notre Artiste voulant se ménager plus d'espace, malgré les bornes qui le circonscrivoient dans son terrein, imagina de faire une excavation assez profonde de la grandeur de la plus grande partie de son *boulen-green* sous ce tapis de verdure; il en soutint les terres par un talut assez considérable qu'il a fait gazonner. Il fit ensuite couvrir ce grand creux par un treillage fait avec de fortes pieces de bois dont les quarrés qu'elles formoient n'étoient pas assez grands pour laisser passer un enfant.

Cet Artiste s'est ensuite ménagé une petite ouvertute au milieu du petit côté de son treillage, pour descendre par un petit escalier de gazon dans la cavité qu'il avoit fait faire. On voit dans la longueur de cette cavité au pied des terres des bancs de gazon. Une plantation d'arbustes rampans de toute espece, sur-tout de houblon, a été faite tout autour du cadre dont elle a bientôt couvert tous les quarrés; desorte que l'œil voyoit toujours dans le jardin supérieur le meme espace de terrein couvert de verdure.

Au bout de l'excavation dont on vient de parler, est un petit temple en rotonde dont la coupole est toute couverte par la partie du gazon que notre Artiste s'étoit réservée. Ce petit temple est éclairé par le haut au moyen d'une lunette circulaire pratiquée dans la voute, & qui occupe l'espace destiné pour le bassin de la fontaine. L'intérieur de cette rotonde est ensuite orné des bustes des plus Grands Hommes de l'Antiquité.

Comme une pareille retraite doit être très-humide dans certaines saisons, le Propriétaire a imaginé de faire mettre un lit de mâche-fer ou scories de charbon de terre sous les dales ou carreaux qui en forment le parquet. Un pareil asile est très-agréable dans les grandes chaleurs. On croiroit, quoique au milieu d'une très-grande Ville, goûter le plaisir de la retraite dans une sombre forêt; l'odeur des fleurs qu'on éleve dans les plate-bandes qui bordent le treillage dont on vient de parler, ajoutent encore aux harmes de cet asile. Les bustes des Grands Hommes qui peuplent cette rotonde rappellent leurs ouvrages & transportent l'imagination dans les siecles héroïques, ou dans ces tems heureux où fleurissoient en même tems les Sciences & les Arts.

Il ne manqueroit à cette retraite philosophique, quoique un peu recherchée, que des eaux jaillissantes qu'on pourroit se procurer par-tout, au moyen de deux pompes foulantes mûes par un vieux cheval. (J'ai toujours été surpris qu'un pareil raffinement ait échappé aux Sybarites de notre siecle).

Le jardin que je viens de décrire me rappelle une grotte délicieuse terminée d'une maniere également simple & surprenante dans une maison de campagne que j'ai vue à la porte de la Ville de Messine, & qui appartient à un riche Banquier. Le terrein de cette maison est irrégulier; c'est aussi ce qui a fourni les moyens d'exécuter cette grotte qui ne dépareroit sûrement pas nos prétendus jardins Anglois, si elle pouvoit y trouver place.

Après avoir erré pendant quelque tems dans une belle vigne traversée par des allées de noyers qui montent & descendent, on trouve dans le flanc d'une petite colline ou côteau une très-longue allée percée dans les terres & éclairée par le bout par une ouverture dont on ne peut pas juger de la forme. La voûte & les côtés de cette allée sont couverts de plantes aquatiques, sur-tout de capillaires; deux petits ruisseaux très-limpides coulent l'un à droite & l'autre à gauche dans cette allée. Celle-ci conduit enfin à une salle octogone pratiquée dans le fond d'une excavation considérable. Les terres y sont retenues par des portiques d'ordre Toscan sous les arcades ou archivoltes duquel on a pratiqué deux excavations par où coule en nappes un très-grand volume d'eau au travers des rocailles & des plantes aquatiques telles que le capillaire & l'*arum* ou pied-de-veau de la grande espece. Ces eaux sont retenues par un bassin qui regne tout autour de la piece & dont les bords élevés d'environ 3 pieds & demi sont paralleles au soubassement de l'ordre.

On voit un beau pavé en mosaïque dans cette grotte, & une belle table de marbre octogone au milieu. Le murmure des eaux, la fraicheur de cet asile, la variété des plantes & le chant des oiseaux que les eaux attirent près des fontaines dans les pays chauds, font de cette grotte l'endroit le plus délicieux que j'aie vu dans mes voyages.

TABLEAU des Baptêmes, Mariages & Morts de la Ville de Strasbourg.

ANNÉES.	BAPTEMES.	MARIAGES.	MORTS.
1579	996	...	813
1580	895	...	1058
1581	934	...	1006
1626	962	286	2590
1628	1056	323	1513
1728	1340	366	1551
1732	1375	348	1306
1733	1383	350	1849
1734	1433	336	1851
1735	1268	491	2322
1736	1591	500	1580
1737	1528	412	1446
1738	....	...	....
1739	1493	352	1554
1740	1498	368	1496
1741	1480	309	1538
1742	1424	373	1910
1743	1388	363	1993
1744	1640	434	2154
1745	1581	487	1385
1746	1669	442	1862
1747	1586	420	1447
1748	1562	405	1527
1749	1641	382	1604
1750	1575	369	1755
1751	1575	316	1619
1752	1476	334	1516
1753	1540	334	1529
1754	1600	302	1371
1755	1483	296	1355
1756	1442	367	1824
1757	1478	317	1827
1758	1357	311	1535
1759	1390	352	1407
1760	1357	335	1746
1761	1356	381	1545
1762	1403	364	1693
1763	1428	480	1606
1764	1574	476	1382
1765	1511	456	1738
1766	1729	442	1259
1767	1629	442	1650
1768	1540	410	1839
1769	1577	374	1319
1770	1501	331	1563
1771	1340	277	1542
1772	1495	411	1830
1773	1561	380	1410
1774	1554	366	1474
1775	1559	350	1517
1776	1643	412	1776
1777	1591	432	1773

La Population actuelle & totale de la Ville de Strasbourg est de 56,654 personnes, en y comprenant la Garnison qui est de 8000 hommes.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 1 Avril 1778, au Samedi 4 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21 à 22 liv. 5 s.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv. Le froment au Port de la Grêve, de 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 15 s. à 10 liv. *le septier.*

Du Mercredi 1 Avril 1778 au Samedi 4 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 4 Avril 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Avril 1778.

Or de Portug. à	720 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à	712		
Du Pérou à	704		
Les guinées à	718		
Ducats à	98		*once.*
Or fin à 23 karats 31 32	100		
Or à 20 karats à	83	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		
Piastres à	49	10	

Changes de Paris du 4 Avril 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 ¼
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 4 6
Cadix	15 0 6 à 15
Livourne	96
Gênes	94
Lyon	1 ⅛ p. ⅜ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1778.	*Jeudi* 2.	*Vendredi* 3.	*Samedi* 4
COMP. D. IND.			
Actions.	1550 45 40 50	1540 45	1540
D°. 16 25es	1010		
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.	352	352	352
Rescriptions	22 ½	22 ½ 22	22 22 ½ 22 22
Bil. des Fermes	7		6 ½
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. ⅝ 1777			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six d. mois 1777.

Du Jeudi 2 Avril 1778. *Messieurs*		Du Vendredi 3. *Messieurs*		Du Samedi 4 *Messieurs*
Boutray .... pplles.	C.	Deschapelles. vres.	F.	Lempereur.. Viag
Viageres.....	C.	Perpétuelles..	F.	Perpétuelles
Tontine	C.	Decourmont pplles.	D.	Boscheron... ppll
Cochin. .....pplles.	A.	Viageres	C.	Viageres ...
Radix ..... pplles.	C.	Alissant.. Viag.....	J.	Peinchein .... vres
Viageres.....	C.	Tontine	J.	Perpétuelles
Defrance.... Viag.	A.	Nau..... pplles.	H.	Patu ..... ppll
Perpétuelles..	A.	Viageres.....	H.	Viageres ....
Gauthier ..... vres.	A.	De S. Janvier vres.	E.	Rouillard... pplles
Perpétuelles..	A.	Dutartre Perpét. t. l. de l'ancien Clergé.		Viageres ....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24 ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des I Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le J d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nec des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 28 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE SMYRNE, *le 9 Janvier.*

SUIVANT des informations & des recherches plus détaillées sur l'incendie arrivé ici la nuit du 29 au 30 Novembre dernier, on fait monter à cinq cens mille écus la perte causée par cet accident. Les Turcs, dit-on, sont les seuls sur qui cette perte soit tombée. Elle n'aura aucune influence sur le Commerce des Francs qui n'ont que peu ou point de liaison avec eux.

BARBARIE.

DE SALÉ, *le 12 Janvier.*

Il se fait ici de très-belles étoffes en soie, & des draps de laine très-fins. Si nos Fabriques continuent à faire des progrès, nous cesserons bientôt d'être Tributaires des Manufactures Européennes. Notre Ambassadeur auprès du Grand-Duc de Toscane, a fait présent à quelques Seigneurs de cette Cour, de plusieurs pieces d'étoffes de soie & de laine fabriquées à Salé. Ces objets ont fixé l'attention des Connoisseurs. Divers ouvrages de broderie en soie & en or, qui faisoient aussi partie de ces présens, ont donné lieu d'admirer l'industrie de nos Artistes.

DE TUNIS, *le 15 Janvier.*

L'épouse de Sidi-Mustapha Coggia, premier Ministre & fille du Bey, mourut ici le 8 Décembre dernier. Les funérailles de cette Princesse se sont faites avec beaucoup de pompe. Elles ont coûté 25,000 piastres. On a donné des vêtemens à 6000 pauvres, & ils ont été défrayés de leur nourriture pendant quarante jours. L'époux de la Princesse a été obligé, ainsi que les femmes du Serrail, d'aller pendant ce tems faire leurs prieres tous les jours sur le cercueil. Six cens aveugles qu'on nourrit & à chacun desquels on a donné un sequin par jour, se relevoient continuellement pour y prier aussi. Enfin on construit maintenant une mosquée sur le tombeau de la Princesse, & le Bey a consacré à cette fondation une somme de 30,000 piastres.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 23 Janvier.*

On est ici généralement mécontent du tabac sorti récemment de la nouvelle Fabrique. On voit avec surprise que le Gouvernement ait accordé un bail de dix années au Fermier-Fabricant de cette mauvaise denrée. Quelques Citoyens, très-connus par leur intégrité, ont proposé de faire des plantations dans le pays & de fournir à la Commission du Tabac une quantité suffisante de cette marchandise, en répondant de sa qualité. On espere que ces offres seront acceptées, malgré le bail.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le 12 Février.*

Les épizooties ont recommencé dans quelques cantons de ce pays avec une nouvelle fureur. Dans certaines contrées on y voit les bêtes à cornes tomber par centaines.

ITALIE.

DE ROME, *le 31 Janvier.*

La Confrérie qui est Propriétaire des bains minéraux situés à deux milles de la Porte Saint-Jean-de-Latran, & connus sous le nom d'*Acqua Santa*, se propose de mettre ces bains en état d'être fréquentés par les personnes auxquelles ils pourront être utiles. L'exécution de ce projet ne se fera pas attendre, & déjà les Intéressés ont obtenu de Sa Sainteté la permission d'emprunter du Mont de-Piété la somme de dix mille écus Romains pour subvenir aux frais de l'entreprise.

DE NAPLES, *le 3 Février.*

On sçait qu'autrefois les Ecclésiastiques étoient seuls en possession d'exercer toutes les professions utiles qui exigeoient de la science & des études. Tous les Offices de Judicature, même les plus inférieurs, étoient entre leurs mains; c'étoit eux aussi qui professoient la Médecine & la Chirurgie. Lorsque les Laïcs commencerent à rougir de leur ignorance & à cultiver les Lettres, les deux Puissances se réunirent pour obliger les Celrcs à se borner aux fonctions du saint Ministere. En conséquence ils abandonnerent toutes les autres professions & en particulier la Médecine. Des raisons prépondérantes viennent de déterminer le Gouvernement à leur rendre la liberté d'exercer l'Art de guérir, pourvu qu'ils fassent les études nécessaires pour s'en rendre capables.

SAVOIE.

DE GENEVE, *le 7 Février.*

» La Société des Arts vient de proposer les sujets de deux Prix, qui seront délivrés le 25 Avril 1779, & dont les Mémoires envoyés pour le Concours doivent être remis, au plus tard, premier Novembre de l'année courante, francs de port, selon l'usage, à M. Calendrini, ancien Auditeur de la Justice. La premiere des questions économiques proposées à résoudre, est *de déterminer la meilleure méthode d'établir & d'entretenir les prés naturels & artificiels, relativement aux diverses plantes qui les composent, & les moyens de détruire celles qui leur sont nuisibles, ainsi que les insectes.* La Société demande qu'on appuie les Mémoires sur l'expérience, & qu'on fasse connoitre en particulier les bons & les mauvais effets du gyps, sur-tout dans le cas où les terres se mettent en prés ou en champs. La seconde question, est de résoudre *quelles sont les causes qui excitent la fumée des cheminées, & de trouver des moyens d'en garantir, en économisant le bois, sans diminuer le degré de chaleur.* Chacun de ces Prix sera une médaille d'or de seize louis, & l'*Accessit* une médaille d'argent ».

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LYON, *le 16 Février.*

On a ouvert depuis peu de tems, à six ou sept lieues de cette Ville dans les montagnes du Lyonnois qui touchent à la partie orientale du Beaujolois, une mine de charbon qui paroit abondante & de bonne qualité.

L'excessive cherté du bois que nous éprouvons ici & aux environs, fait ardemment desirer à toutes les personnes qui s'intéressent au bien public, que ces sortes d'exploitations se multiplient & se perfectionnent de plus en plus.

Quelques personnes ont tenté de préparer le charbon de terre suivant la méthode que M. le Comte Stuart nous a fait connoitre l'année derniere; mais elles n'ont pas encore réussi. Dans des experiences de comparaison, le nouveau charbon a donné plus de fumée & d'odeur, & même plus de cendres que le premier. Un seul morceau a paru égal en qualité à celui de M. le Comte Stuart, mais à peine pesoit-il deux gros; tandis

qu'il nous en faudroit plusieurs bateaux de douze à quinze cens mesures, comme celui que nous avions reçu cet été. Au surplus ces expériences variées ont produit des résultats intéressans que l'on ne veut pas publier encore, afin d'avoir le tems de s'assurer des effets par de nouvelles opérations. En attendant, nous proposerons aux personnes qui peuvent suivre cet objet important, d'essayer de traiter quelques lopins de bon fer, avec des cémens faits de ces différens charbons.

D'ORLÉANS, *le 17 Février.*

» On demande, M., un moyen simple, facile & peu dispendieux de séparer l'ergot du seigle. C'est effectivement une opération très-importante, parce qu'il résulte de ce mêlange un pain d'une qualité très-pernicieuse & dont on ne connoit que trop en Sologne les funestes effets. Nous en avons ici sous les yeux un triste exemple. Un Tailleur, né dans cette Province, ayant partagé à l'âge de quatre ou cinq ans (en 1740) la misere de ses parens qui s'étoient malheureusement nourris de seigle ergoté, n'a pu conserver, malgré les soins de la charité la plus généreuse, que la moitié d'un pied & a perdu totalement l'autre. Quoique ce soit le seul exemple de cette nature dont j'aie eu connoissance, & qu'il soit maintenant fort rare d'entendre parler des ravages de la cruelle maladie produite par la nourriture empoisonnée dont cet infortuné a été la victime, on ne doit cependant rien négliger pour la prévenir en séparant l'ergot du seigle.

J'avoue que le grain corrompu tombe en plus grande partie par les mouvemens qu'occasionne l'action du Moissonneur. Comme il est peu serré dans la capsule qui l'enferme, l'agitation qu'éprouve l'épi sous la faucille le force de s'en détacher, & il reste sur le champ qu'on moissonne. Il est encore certain qu'une autre partie considérable de ce mauvais grain qui peut être resté dans l'épi, battu comme le bon grain, s'en sépare lorsqu'on vient à le vanner, & sur-tout qu'on commence cette opération à la pelle. Comme, à raison de son poids & de son volume, il se trouve alors rejetté à l'extrêmité du tas que l'on forme, il est facile de le distinguer du seigle, & le balai du Batteur l'écarte aisément du bon grain.

Mais si, malgré toutes les précautions qu'on peut prendre en battant le grain, il reste encore du seigle ergoté, il semble qu'il est facile de s'en délivrer, par le moyen d'un simple crible. Je n'en connois aucun semblable à celui que j'imaginerois.

Avec le crible ordinaire, on sépare le bon grain des mauvaises graines, parce que les trous du crible, trop petits pour laisser tomber le bon grain, sont assez grands pour permettre le passage aux mauvaises graines. Je ferois faire au contraire un crible dont les trous seroient assez grands pour laisser tomber le seigle, & trop petits pour que l'ergot pût le suivre. On sçait que le volume de l'ergot est beaucoup plus considérable que celui du seigle. Le seigle tomberoit & l'ergot resteroit sur le crible, pour être jetté où l'on jugeroit à propos. Reprenant ensuite ce seigle avec le crible ordinaire, l'opération du nettoyement parfait du seigle, qu'on feroit ainsi à deux reprises, préserveroit de toute crainte de l'influence terrible de l'ergot ».

DE PARIS, *le 20 Février.*

*PROGRAMME d'un Prix de mille livres, & de plusieurs encouragemens pécuniaires par forme d'*Accessit*, proposé pour un sujet d'Agriculture des plus intéressans.*

Feu M. Hullin, ancien Ministre à la Cour de France du Roi de Pologne Stanislas, Duc de Lorraine & de Bar, avoit chargé ses Héritiers & ses Exécuteurs testamentaires d'employer mille francs à la distribution d'un Prix d'Agriculture, en consultant sur le sujet de ce Prix, dit le Testateur dans son codicille du 29 Mai 1774, M. l'Abbé Roubaud dont le zele patriotique & les lumieres sont si connus.

MM. Alliot, Fermier-Général, Richer & Caillieres de l'Etang, Avocats au Parlement, Légataires universels & Exécuteurs testamentaires de M. Hullin, ont remis entierement, par acte du 13 Mai 1777, le choix du sujet & le jugement du Concours à M. l'Abbé Roubaud, Membre & Commissaire de la So-

ciété libre d'Emulation à laquelle il a cru devoir déferer le pouvoir de publier le Programme & de distribuer le Prix.

En acceptant les offres de M. l'Abbé Roubaud, la Société, par respect pour les intentions du Testateur, n'a pas cru devoir diviser la somme de mille livres destinée au Prix, mais elle s'est fait un devoir d'ajouter, de ses propres fonds, des encouragemens pécuniaires, par forme d'*Accessit*, aux Concurrens qui seront jugés l'avoir mérité.

En conséquence elle propose aux Agriculteurs qui ont le tems, le zele & les moyens de tenter des épreuves en grand, de les suivre avec soin & de les constater authentiquement, la question suivante qu'elle regarde comme extrêmement importante, par les grands effets qui peuvent en résulter dans la pratique pour la culture des terres à grains.

» Quels sont les moyens les plus avan-
» tageux de rendre plus utile & plus fruc-
» tifiante l'année de repos que plusieurs
» Agriculteurs croyent devoir donner
» aux terres à grains, sous le nom de
» jacheres ou de guerets? ».

Les Concurrens observeront que d'une part la pratique ancienne, encore usitée dans une très-grande partie du Royaume de France & ailleurs, est de laisser reposer les terres tous les trois ans en simples jacheres qui ne produisent que des herbes spontanées, lesquelles ne servent qu'à une chetive pâture, & qu'il existe encore un grand nombre de Propriétaires & de Fermiers persuadés que ces années de repos alternatif, sont utiles ou même absolument nécessaires aux terres à grains; mais que d'autre part, en Angleterre, en Hollande, en Suisse & dans plusieurs Provinces de France, on a déjà beaucoup diminué, même en quelques lieux totalement supprimé les années de repos ou de jacheres, par la méthode nouvelle de varier les assolemens, laquelle consiste à cultiver alternativement dans le même champ des grains, des légumes, des fourrages & des racines. On assure que la terre, bien loin d'être épuisée par ces productions continuelles & variées, n'en devient au contraire que meilleure & plus fertile. Quelques Agriculteurs ont même prétendu prouver, par la pratique & par la théorie, qu'en perfectionnant les instrumens aratoires, les façons & les engrais, un champ deviendroit capable de produire continuellement les mêmes récoltes sans repos & sans variations.

Résoudre un pareil problême, ce sera certainement rendre un service essentiel à l'Agriculture proprement dite, le premier de tous les Arts & le fondement des autres. Mais il faut des épreuves multipliées dans plusieurs cantons divers, sur des sols de toute nature. La Société Libre d'Emulation exhorte Messieurs les Gentilshommes, Ecclésiastiques, Bourgeois, Propriétaires ou Fermiers qui font valoir par eux-mêmes des terres à grains, à faire des expériences & à lui en communiquer le résultat. Les meilleures & les plus utiles obtiendront le Prix de mille francs légué par M. Hullin, & celles qui en approcheront le plus obtiendront, des fonds de la Société, des encouragemens pécuniaires par forme d'*Accessit*. Les conditions prescrites aux Concurrens sont,

1°. De bien reconnoître, décrire & constater la nature du sol qu'ils mettront en expérience, sa composition, son état d'amendement, sa profondeur & son exposition.

2°. De traiter, pendant trois ans, une portion de ce terrein, qui ne pourra être moindre que d'un demi-arpent, suivant la méthode vulgaire du repos en jacheres ou guerets.

3°. De cultiver pendant le même espace de tems une portion égale du même terrein suivant la nouvelle méthode des assolemens variés en grains, fourrages & racines, sans nul repos, ou suivant la méthode des mêmes récoltes continuées au moyen des perfections nouvelles données aux instrumens aratoires, aux façons & aux engrais.

4°. De tenir bon & fidele registre de tous les frais qu'ils feront en culture, engrais, semences, instrumens, façons, sarclages, récoltes &c, comme aussi de la quantité & qualité des productions & de leur valeur au prix courant.

5°. De dresser à la fin de leurs Mémoires des tableaux de comparaison dans lesquels ils feront connoître l'état actuel de leur terre, même au bout des trois années d'expérience.

6°. De faire constater le tout par des attestations signées d'une personne pu-

blique, tels que ſont Meſſieurs les Curés, Juges, Syndics de Paroiſſes, aſſiſté de deux notables Habitans.

7°. D'envoyer un Mémoire détaillé de toutes leurs épreuves, accompagné d'une copie des certificats ou atteſtations, dans leſquels Mémoires & copies ſeront abſolument ſupprimés & laiſſés en blanc les noms des Concurrens, ceux de leurs Paroiſſes, & des perſonnes qui auront ſigné les atteſtations.

8°. De mettre à leurs Mémoires une deviſe qui ſera répétée ſur un paquet cacheté, lequel contiendra leurs noms, demeures & qualités, le nom de la Paroiſſe & du Canton dans leſquels auront été faites les expériences, avec les originaux des certificats ou atteſtatious duement ſignés.

9°. A faire parvenir le tout avant le premier Mars 1781 au Bureau de Correſpondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur à Paris, franc de port, ſans ſe faire connoitre directement ni indirectement.

Ces conditions ſont de rigueur; en les rempliſſant, toutes perſonnes ſeront admiſes au Concours, excepté les Officiers & Commiſſaires de la Société, & ceux de ſes Membres qui voteront dans les Aſſemblées où ſe fera l'adjudication des Prix.

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

Dès l'origine de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris, c'étoit l'uſage de diſtribuer des Prix publiquement, d'après des Concours qui ſe faiſoient ſur les divers objets des études des Eleves. Ces objets étant toujours les mêmes, ils ne pouvoient être traités & enviſagés que de la même maniere, & en conſéquence il n'étoit pas poſſible de ſauver l'ennui des répétitions aux perſonnes qui honoroient ces Aſſemblées de leur préſence. Comme le Public avoit eu le tems, pendant les ſept premieres années où ces exercices ont eu lieu, de ſe faire une idée de cette Inſtitution & de la nature des inſtructions que les Eleves y reçoivent, on a cru depuis qu'il falloit réſerver les ſéances publiques pour la diſtribution des Prix de pratique, & ce qui autrefois formoit de vrais concours ſe réduit maintenant à des interrogatoires que ſont les Supérieurs & d'après leſquels ils adjugent le Prix à ceux des Eleves qui ont donné les réponſes les plus ſatiſfaiſantes.

COURS d'Oſtéologie des Animaux, du 14 Février 1778.

Les Eleves qui ont été examinés, ſont les Srs. *Rodriguès* de Madrid, Maréchal des Ecuries de Sa Majeſté Catholique, entretenu par ce Souverain; *Harrermann* des Etats de Hanovre, entretenu par Sa Majeſté Britannique; *Auricane* de Paris, fils d'un Maitre Maréchal de Paris, & qui s'entretient à l'Ecole à ſes frais; *Rochette* de la Province du Bugey, entretenu par ſon frere; *Lacroix* & *Flaubert* de la Province de Champagne, entretenu par M. l'Intendant; *Lautier* & *Payen* de la Province de Normandie, entretenus par M. l'Intendant de Rouen; *Legoulon* des Trois-Evêchés, entretenu par M. l'Intendant de Metz; *Lavy* de la Franche-Comté, entretenu par M. l'Intendant; *Pirot*, entretenu par les Etats de Provence; *Desbarts* du Bourbonnois, entretenu par M. l'Intendant; *Bigot* de la Province du Berri, entretenu par M. l'Intendant; *Caſſet* de la Province de Picardie, entretenu par ſon pere; *Maillet* & *Marnieſſe*, Eleves Militaires caſernés, entretenus par le Roi.

Les ſieurs *Rodriguès*, *Harrermann*, *Auricane*, *Rochette*, *Lacroix*, *Payen*, *Lautier* & *Maillet* ont balancé les ſuffrages. Le ſort a favoriſé le quatrieme de ces Eleves.

MOYEN de rendre à un noyer déjà vieux ſa premiere fécondité, en uſage dans quelques cantons du Vendomois, & tiré des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron ſur les Arts utiles & agréables.

Tout ſe détruit dans la nature, tous les corps organiſés ſont ſoumis à cette cruelle loi du ſort; les végétaux la ſubiſſent plus ou moins promptement, ſelon le degré de force de leurs fibres & l'intenſité de la contexture de ces derniers. Le chêne, ce Roi de nos forêts, périt, ſelon l'opinion commune, au bout de 300 ans dont il employe cent à croître, autant à décroitre, & cent à jouir de ſon accroiſſement & de ſa vigueur. L'orme qui ne lui céde preſque pas en

force & en dureté, doit vivre presque aussi long-tems, si l'on peut raisonner d'après l'analogie. Le noyer, plus poreux que ces deux arbres & beaucoup plus tendre, vit aussi moins long-tems ; les fruits qu'il nous donne quelquefois en abondance ne contribuent pas peu à l'énerver. Lorsque la caducité de cet arbre approche, sa fécondité diminue, il devient même stérile. Dés que l'on commence à s'appercevoir de la diminution constante dans le produit du noyer, on doit faire couper toutes les branches qui paroissent ou mortes ou prêtes à mourir, & cela dans la saison ou l'on émonde les arbres. On remue ensuite la terre au pied de l'arbre & l'on y verse de la lie de vin : les sels contenus dans cette substance se dissolvant dans l'humidité de la terre, passent dans la seve, la raniment, pour ainsi dire, & le noyer ne tarde guères à produire de très-belles noix & en assez grande quantité.

Ce procédé a été communiqué par une personne d'un âge & d'un état respectables, qui l'avoit éprouvé lui-même sur plusieurs de ses noyers, entr'autres sur un de ces arbres qui portent ces grosses noix connues sous le nom de *noix de Lombardie*, dans les Provinces méridionales de France.

On ne répétera pas ici qu'on ranime un arbre fruitier, déjà vieux & languissant, en l'émondant dans la saison convenable & en enterrant une charogne vers son pied. Ce moyen est connu de tout le monde, & se trouve dans tous les Livres qui traitent de l'Economie champêtre. Il n'en est pas de même du premier qui est encore peu connu & qui n'en est pas moins digne de l'être.

EXPERIENCE très-curieuse tirée du Mundus subterraneus *du célébre Jésuite Athanase Kirker, tom. 1, pag. 261, pour prouver comment les fontaines & les rivieres prennent leur origine dans les montagnes, par la seule force de l'attraction *. Extrait des mêmes Manuscrits.*

Prenez un morceau de plâtre crud d'un certain volume, vous en formerez une colonne de quelques pieds de hauteur & d'une grosseur analogue à sa longueur, suivant l'ordre d'Architecture que vous adopterez.

Ménagez au-dessus du chapiteau de cette colonne une excavation ou une espece de cuvette circulaire ou cubique à volonté, ayant un pouce ou deux de profondeur & un pouce de saillie.

Plongez ensuite la base ou pied de cette colonne dans un réservoir plein d'eau, & laissez-là quelques heures.

Au bout de cet espace de tems, vous verrez que l'eau aura pénétré successivement toute la substance de la colonne, & qu'elle sera même parvenue jusques dans le petit réservoir dont on vient de parler. Cette eau se fixera même dans cette cuvette & la remplira, vû la porosité du plâtre & l'*appétibilité* de cette espece de pierre pour l'eau.

Si après avoir vuidé cette cuvette & avoir laissé sécher votre colonne, vous répétez la même expérience, vous verrez le réservoir se remplir d'eau pour la seconde fois par une nouvelle succion. Voilà précisément ce qui s'opere dans les montagnes dont le noyau est de plâtre ou d'une substance crétacée.

On m'objectera peut-être que l'humidité ayant une fois pénétré les pores de cette matiere & passé par cette espece de tuyau capillaire que forme la continuité de ces pores, l'eau cessera de monter dans les réservoirs des fontaines ; j'en conviens, à la vérité, mais ce ne sera que pour quelque tems, car dès que ce noyau sera desséché par les particules de feu qui tendent toujours à s'échapper de la terre, ces réservoirs se rempliront de nouveau, mais avec cette prévoyance de la nature qui ne permet pas que le noyau gypseux des montagnes soit absolument absorbé par l'humidité, ou totalement desséché par le feu central, au point d'être réduit en poussiere. Cette substance conservera donc en même tems un certain degré de chaleur & d'humidité, & restera dans cet état moyen qui est très-propre à seconder les vues de la nature.

On trouve souvent dans les Alpes & dans les Appennins des montagnes de plâtre d'où il coule des source dont les eaux donnent le gouëtre à ceux qui en boivent.

Note relative au morceau précédent.

* Cette prétendue attraction n'est autre chose que la pression de l'atmosphere sur la surface de l'eau qui la force de

monter dans le vuide jusques à 32 pieds, comme on le remarque dans les pompes aspirantes, & beaucoup plus haut dans les tuyaux capillaires. Au-delà de cette hauteur, l'eau est encore reprise dans quelques réservoirs naturels, & reportée plus haut, par la même cause.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

Le Sr. Baradelle fils, Ingénieur en instrumens de Mathématique, demeurant Quai de l'Horloge du Palais, au Quartier Anglois, prévient qu'au premier Mars prochain il demeurera rue des Postes, près l'Estrapade.

Fils d'un homme qui jouit d'une réputation justement méritée, par la perfection qu'il a donnée à differens instrumens de Mathématique, le Sr. Baradelle a été de tout tems très-jaloux de se distinguer dans son Art, & d'entrer au moins en concurrence avec les Artistes Anglois qui jusqu'à présent ont presque fourni seuls toute l'Europe. C'est dans ce dessein qu'après avoir consacré une partie de sa jeunesse à l'étude des Mathématiques, il a pris la résolution d'aller travailler pendant plusieurs années dans les plus fameux Atteliers de Londres. Différens voyages qu'il a faits depuis en Angleterre l'ont mis en état de s'instruire de tous les changemens avantageux qu'ont éprouvés les instrumens de Mathématique, & la correspondance qu'il entretient avec plusieurs Sçavans distingués, ne lui laissent ignorer aucune des nouvelles découvertes.

Le Sr. Baradelle qui ne veut rien épargner pour porter au plus haut degré de perfection possible tous les instrumens qui se fabriquent chez lui, a cru qu'il étoit nécessaire, pour l'exécution de ses vues, de choisir d'abord une maison vaste & commode pour placer son Attelier & avoir tous ses Ouvriers sous les yeux, enfin un endroit tranquille, écarté du bruit. On sçait combien il est essentiel que la division des instrumens de Mathématique soit de la plus scrupuleuse exactitude, sur-tout si ces instrumens sont destinés aux observations de Marine & d'Astronomie. Or on sent qu'il est presqu'impossible de diviser avec précision un instrument dans une maison continuellement ébranlée par le mouvement des voitures. D'ailleurs le nouvel emplacement où le Sr. Baradelle s'établit, lui procure & la jouissance d'un horison vaste & étendu pour éprouver ses Quarts de Cercle, ses Lunettes, ses Télescopes &c. & aussi l'avantage qu'il desiroit depuis longtems d'avoir un cabinet dont la distribution lui permît de ranger séparément les instrumens, de maniere que les Sçavans & les Amateurs pussent avoir tout d'un coup sous les yeux ceux qui leur conviendroient.

Il n'est peut-être pas inutile de remarquer encore que la nouvelle maison du Sr. Baradelle est déjà très-connue des Sçavans, ayant été successivement la demeure de MM. de Mairan & Bouguer, & celle de M. Grand-Jean de Fouchy, Secretaire perpétuel & honoraire de l'Académie Royale des Sciences.

On trouvera chez cet Artiste tous les instrumens nécessaires au Dessin, à la Géométrie, à l'Arpentage, à l'Artillerie, à l'Exploitation des mines, ainsi que ceux qui servent à la Physique, à la Marine, à l'Astronomie & à la Gnomonie; toutes sortes de Télescopes, des Lunettes de toutes grandeurs, tant acromatiques qu'autres & généralement tout ce qui concerne l'Optique, considérée comme faisant partie des Mathématiques.

Le Bureau du Mont-de-Piété établi à Paris a commencé d'être ouvert le 9 de ce mois, & il continuera de l'être tous les jours, excepté les Dimanches & Fêtes, rue des Blancs-Manteaux, depuis neuf heures du matin jusques à une heure après midi, & depuis trois heures jusques à sept heures du soir: on ne recevra les diamans & les pierreries qu'au jour.

Errata. A la page 172, 2e. col., ligne 3 de la précédente Gazette, on lit: *de vouloir bien nous les adresser*; lisez *à vouloir* &c.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 21 Février 1778, au Mercredi 25 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 liv. 10 s., 10 à 10 l. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 21 Fév. 1778 au Mercredi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv. 10 s.; *id.* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Fév. 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Février 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		marc.
Du Pérou à	712		marc.
Les guinées à . . .	722	10	marc.
Ducats à	98	5	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		once.
Or à 20 karats à . .	84	2	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	18	marc.
Piastres à	50	4	marc.

Changes de Paris du 25 Février 1778.

Amsterdam	53 ½ à 3 8e.
Londres	31 5 16e.
Hambourg	190 ½
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1
Livourne	96 ¼
Gênes	94
Lyon *Rois*	⅜ à ¼ p. 0

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1778.	*Lundi* 23.	*Mardi* 24.	*Mercredi* 25
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1755 60 . . .	1770 65 62 ½ 65	1770 67 ½ 65.
D°. 16 25es . .	1150	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	252	. . . . .	252 . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	402	402 . . .
Rescriptions . .	14 14 ½ ¼ ½ ¼ .	14 ¼ 14 14 ¼ 14	14 14 ¼ 14 .
Bil. des Fermes .	2 ¼	2 ½	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. 0/0 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six prem & six derniers mois 1777.

Du Sam. 21 Fév. 1778.

Messieurs

Despeignes. Viag. t. l.
Perpétuelles.. t. l.
Tontine..... t. l.

Six derniers mois 1777.

Caron ..... vres. A.
Perpétuelles. A.
Delarue.. Viag... A.
Perpétuelles. A.
Tontine ..... A.
Gossey..... ppllles. A.
Viageres ..... A.
Lenoir ..... ppllles. C.
Viageres ..... C.

Du Lundi 23.

Messieurs

Delamotte. ppllles. t. l.
Viageres..... P.
Creuzé..... ppllles. M.
Viageres..... P.
Tontine ..... P.

Six derniers mois 1777.

Thevenin ... ppllles. A.
Viageres..... A.
Masson ..... ppllles. A.
Viageres .... A.
Certain..... ppllles. A.
Viageres..... A.
Tontine ..... A.

Suite du Lundi 2

Messieurs

Desplaces..t ppllles.
Viageres.....
Tontine .....

Six premiers mois 17

Du Mardi 24.

Defays..... ppllles.
Viageres .....
Roberge. Perpét. de l'ancien Cler
.....
.....
.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnemen de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jou d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécro des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 1 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 4 *Août.*

NOUS apprenons qu'une épizootie vient de se déclarer dans l'Isle d'Aerroé. Elle y a fait déjà périr un grand nombre d'animaux. Sa Majesté, pour arrêter le cours de la contagion, a ordonné que toute bête en qui on reconnoitroit le moindre symptome de la maladie seroit assommée sur le champ & ensuite enterrée dans une fosse très-profonde.

Il a paru le 15 Juillet dernier une Ordonnance qui porte que tous les enfans nés hors de légitime mariage, seront désormais incapables de succéder ni aux biens ni à la noblesse de leurs peres, avec cette clause rigoureuse qu'un mariage subséquent ne pourra point détruire cette incapacité. L'Ordonnance dont il s'agit a été faite pour les Duchés de Schleswig & Holstein, la Seigneurie de Pinneberg, Altona & le Comté de Rantzau.

On a reçu la nouvelle que la frégate le *Christiansbourg*, Capitaine Moerk, appartenante à la Compagnie Royale de Guinée, est arrivée le 24 Mai dans les Indes Occidentales; mais que le Capitaine de ce bâtiment est mort sur la Côte d'Afrique. Suivant les mêmes lettres, la frégate le *Fridensbourg* a abordé sur cette même Côte à la fin de l'année derniere.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 6 *Août.*

Sa Majesté Suédoise voulant contribuer à la décoration de la nouvelle Eglise Evangélique de cette Capitale, a destiné pour cet objet six mille livres de cuivre qui doivent arriver ici incessamment.

ALLEMAGNE.

DE DARMSTADT, *le* 3 *Août.*

Nous avons aujourd'hui le plaisir de voir par-tout, à la place des Communes dont la suppression semble avoir été d'autant plus difficile à operer qu'elle devoit être plus utile au Public, les plus belles prairies naturelles & artificielles. Depuis cette réforme, les bestiaux n'ont jamais été si sains ni si gras qu'on les voit aujourd'hui. Les bêtes à laine que nourrit le pays sont maintenant assez nombreuses pour fournir la plus grande partie des matieres nécessaires à nos nouvelles Manufactures. Ces Fabriques donnent de l'occupation à tous les pauvres du canton; aussi n'y voit-on plus aucun mendiant.

ESPAGNE.

DE SEVILLE, *le* 29 *Juillet.*

Nos oliviers ont assez bien réussi, & nous esperons faire une récolte passable.

On distingue ici deux sortes d'olives. Les unes sont petites, & ce sont celles qui vont au moulin. Il en est d'autres qui sont extrêmement grosses, & qui donnent peu d'huile, & encore cette huile est-elle d'une qualité fort médiocre; mais en récompense elles sont excellentes pour être mangées en nature. Ces olives ont un goût très-fin & très-délicat qui les fait rechercher dans toutes les tables de l'Europe. Elles étoient déjà très-nommées du tems de Ciceron; car il félicite un de ses amis d'avoir obtenu l'Intendance d'une Province aussi fertile, & le charge de lui envoyer à Rome des olives de Séville. Au reste, on ne sçait pas profiter dans l'Andalousie du présent que la nature a fait au pays; on y suit une très-mauvaise maniere de faire l'huile. Lorsque les olives sont cueillies, on les amasse en monceaux, & on les laisse pourrir avant de les piler. Une partie de l'huile se convertit en mucilage, & contracte une odeur & un goût désagréables. D'ailleurs comme la quantité des moulins ne répond pas à celle des olives, ceux qui récoltent ce fruit sont obligés d'attendre des mois entiers leur tour avant de pouvoir se servir des moulins; & dans un pays aussi chaud que l'Andalousie, il faut nécessairement que les olives fermentent, qu'elles se corrompent & qu'elles produisent une mauvaise liqueur. Il seroit bien à desirer que nos Sçavans & nos Docteurs prissent cet objet en considération, & qu'ils nous indiquassent les moyens de perfectionner nos huiles. Ce seroit rendre un grand service à cette Province.

ITALIE.

DE ROME, *le 6 Août.*

M. Louis Morri, Marchand de tableaux & Amateur distingué, a obtenu de Sa Sainteté le privilege de faire graver les beaux morceaux d'antiquité qui composeront la collection du *Musaum Clementinum.* Les explications des planches seront redigées par M. Visconti, Surintendant des Antiquités de Rome. Le Saint Pere, dans la vue de favoriser une entreprise aussi utile aux Arts, a pris cent souscriptions de cet Ouvrage important.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE LA ROCHELLE, *le 19 Août.*

D'après le relévé général de la Généralité de la Rochelle, il y est né en 1777, 18034 personnes; il s'y est fait 4113 mariages, & on y a compté 13130 morts. En 1776, il y avoit eu dans cette même Généralité 18095 naissances, 4591 mariages & 11405 morts. Il y a donc eu en 1776, 61 naissances & 478 mariages de plus qu'en 1777, & en 1777, il y a eu 1725 morts de plus qu'en 1776.

DE CHARROUX (*Haut-Poitou*), *le 18 Août.*

Notre derniere Foire de la S. Laurent a été peu florissante. Le principal commerce qui s'y fait consiste dans l'achat & la vente du bétail, & particulierement des bœufs qu'on a coutume d'y amener en quantité des Provinces voisines. Cette Foire se tient au milieu de la campagne dans un emplacement très-vaste & qui peut contenir un très-grand nombre de bestiaux, ce qui est fort commode. Je suis bien étonné de ce que toutes nos autres Foires ne se tiennent pas dans cet endroit, plutôt que dans la Ville où la place destinée à cet usage se trouve si étroite que le bétail est obligé de refluer dans les rues adjacentes qui elles-mêmes sont très-resserrées, ce qui obstrue le passage & occasionne souvent des accidens. Il seroit donc bien à desirer pour les Habitans de ce lieu & aussi pour la commodité des Marchands Forains, qu'il fût ordonné de n'en plus tenir aucune ailleurs que dans le champ de la Foire de S. Laurent. Cette place est pour ainsi dire à la porte de notre Ville.

Si notre Foire de Saint Laurent a été si dépeuplée cette année, cela vient de ce que les bœufs du Limousin sont restés dans leur pays. L'épizootie qui s'est répandue depuis peu dans cette Province sur le gros bétail, a fait prendre des précautions pour empêcher la communication du mal. Le Limousin est si limitrophe du Poitou que nous craignons

beaucoup pour nos troupeaux. M. notre Intendant, dont l'œil vigilant s'étend sur tout ce qui peut être utile ou nuisible à cette Province, s'est empressé de donner des ordres pour qu'on répandit dans toute l'étendue de sa Généralité l'Avis que M. l'Intendant de Limoges a fait distribuer dans la sienne, pour prévenir ou guérir la maladie qui attaque les bestiaux du Limousin.

N. B. C'est ce même Avis que nous avons fait imprimer dans notre Gazette du Mardi 25 Août, No. 68, pag. 538.

Le même Correspondant nous mande que dans certains cantons du Poitou les chaleurs y ont été si vives que plusieurs Moissonneurs y sont tombés morts, la faucille à la main. Une jeune fille des environs de Chef-Boutonne a entre autres éprouvé ce triste sort. Son visage s'est, dit-il, couvert à l'instant d'une couleur obscure qui annonçoit l'apoplexie. Il est à présumer, ajoute-t-il, que s'il se fût rencontré sur le lieu quelque Médecin ou Chirurgien éclairé, il auroit pu trouver quelque moyen pour rappeller cette jeune fille à la vie; mais la crainte de la Justice est toujours enracinée dans l'esprit du Peuple, malgré les soins qu'on prend de toutes parts pour le rassurer à cet égard. Dans la fâcheuse circonstance dont il s'agit, on courut avertir plutôt le Juge que le Médecin, & la pauvre fille périt définitivement, après être restée plusieurs heures exposée à la chaleur brûlante des rayons du soleil.

DE STRASBOURG, *le 20 Août.*

» Dans le troisieme volume du *Dictionnaire universel des Sciences*, ou *Bibliothéque de l'Homme d'Etat & du Citoyen*, on trouve un article très-étendu sur notre Province d'Alsace. Dans le paragraphe IX, page 539, il est dit que, suivant le dénombrement fait par M. Guerin qui a travaillé d'après M. de Vauban au projet de la Dixme royale, l'Alsace contient 245,500 Habitans & 429 lieues quarrées de 4688 arpens, & que suivant un autre dénombrement fait en l'année 1731, l'Alsace contient 339,650 Habitans.

Suivant l'état de Population de la Province d'Alsace, imprimé dans la Gazette du Commerce, No. 58, l'année commune des naissances de cette Province, prise sur les années 1776 & 1777, est de 25,189. En employant la multiplication par 26 qu'on a trouvée rendre exactement le nombre des Habitans dans la Généralité de Valenciennes, ainsi qu'il a été observé dans le No. 41 de cette même Gazette, il suit que la Province d'Alsace doit contenir 654,914 Habitans, nombre bien supérieur aux deux dénombremens dont il est fait mention dans la *Bibliothéque de l'Homme d'Etat.*

D'après ce qui est rapporté dans ce même Dictionnaire à l'article ALSACE, cette Province est divisée en trois Recettes ou Bureaux qui sont *Strasbourg*, *Colmar* & *Landau*, & chaque Recette ou Bureau est subdivisé en Bailliages qui forment des Recettes particulieres.

Au paragraphe XX. du même article, page 570, on trouve le nombre des Paroisses de chacun de ces Bureaux; celui de Colmar en contient 321; celui de Strasbourg 264, & celui de Landau 350; ce qui forme en tout 935 Paroisses qui, en supposant que la totalité de la Population de la Province soit de 654,914 Habitans, doivent contenir, les unes dans les autres 700 Habitans; & en supposant encore que, suivant le calcul de M. Guerin, la Province d'Alsace ne contienne que 429 lieues quarrées, il y auroit dans cette Province 1526 Habitans par lieue; Population bien considérable & qui est une preuve sans replique de la fertilité du terrein, & du progrès que fait la culture dans cette extrêmité du Royaume ».

DE MAYENNE, *le 17 Août.*

Le 15 Juillet dernier, on a éprouvé ici & dans les environs une chaleur excessive. On nous mande de la Paroisse de Poulay, peu éloignée de cette Ville, qu'une femme ayant mis reposer dans sa chambre vers les 2 heures après midi, un enfant sur un oreiller de paille d'avoine, le feu prit tout-à-coup à l'oreiller. Cet accident auroit pu avoir des suites fâcheuses si la femme n'eût pas été à portée d'entendre les cris de l'enfant & d'accourir promptement à son secours. Elle trouva l'oreiller déjà tout en feu. On rechercha quelle pouvoit être la cause de cet événement; on découvrit qu'il provenoit des rayons du soleil qui dardoit à travers une petite vitre.

N. B. On se rappellera peut-être ici que l'année derniere, nous avons fait mention d'un incendie arrivé à Londres par une cause à peu pareille. Un verre optique qu'on avoit laissé sur une fenêtre exposé au soleil, mit le feu aux rideaux d'un appartement; la flamme se communiqua aux boiseries, & elle avoit déjà fait de grands progrès, lorsqu'on s'apperçut du danger. Il est d'autant plus nécessaire d'avertir le Public de ces sortes d'accidens, qu'ils peuvent se renouveller, & qu'on est bien éloigné de songer à les prévenir.

DE PARIS, *le 27 Août.*

Abolition du droit d'Aubaine, convenue entre la France & les Etats-Unis de l'Amérique. Sa Majesté desirant donner aux Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale une marque de son amitié, en convenant avec eux de l'exemption du droit d'Aubaine entre la France & lesdits Etats, a, par une Déclaration donnée à Versailles le 26 Juillet dernier, & registrée en Parlement le 4 de ce mois, ordonné » 1o. » que les Sujets & Habitans desdits » Etats-Unis, ou l'un d'eux, ne seront » point réputés Aubains en France, & » conséquemment seront exempts du » droit d'Aubaine ou autre droit sem- » blable, quelque nom qu'il puisse avoir; » pourront disposer par testament, do- » nation ou autrement, de leurs biens, » meubles & immeubles, en faveur de » telles personnes que bon leur semble- » ra; & leurs héritiers, Sujets desdits » Etats-Unis, résidants soit en France ou » ailleurs, pourront leur succéder, *ab* » *intestat*, sans qu'ils aient besoin d'obte- » nir des Lettres de naturalité, & sans » que l'effet de cette concession leur » puisse être contesté ou empêché, sous » prétexte de quelques droits ou préro- » gatives des Provinces, Villes ou per- » sonnes privées; & seront lesdits héri- » tiers, soit à titre particulier, soit *ab* » *intestat*, exempts de tous droits de dé- » traction ou autre droit de ce genre, » sauf néanmoins les droits locaux, tant » & si long-tems qu'il n'en sera point » établi de pareils pour lesdits Etats- » Unis, ou aucuns d'iceux. 2o. Que les » Sujets de Sa Majesté jouiront de leur » côté, dans tous les Domaines desdits » Etats, d'une entiere & parfaite réci- » procité relativement aux stipulations » renfermées dans l'article précédent. » 3o. Que le contenu aux articles sus- » dits ne portera aucune atteinte aux » loix promulguées en France, contre » les émigrations, ou qui pourront être » promulguées dans la suite, lesquelles » demeureront dans toute leur force & » vigueur. 4o. Que les Etats-Unis de » leur côté ou aucun d'entre eux, se- » ront libres de statuer sur la matiere » énoncée en l'article précédent, telle » loi qu'ils jugeront à propos ».

» Par Sentence de M. le Lieutenant-Général de Police du sept Août dernier, il a été ordonné que dorénavant les Fruitiers ne pourroient vendre leurs marchandises de beurre & d'œufs plus de deux sous au-delà du prix qui en aura été fait sur le carreau & annoncé au Public par un placard qui s'affiche dans les differens Quartiers & Marchés de cette Ville, à peine de cent livres d'amende contre chaque Contrevenant, même de plus grande peine, en cas de récidive ».

DESCRIPTION d'un Moulin pour écraser les pommes avec lesquelles on fait du cidre qui est tel qu'on peut tirer, par son moyen, de douze boisseaux de pommes un muid de cette boisson; invention due à M. Edmond Browne de Rodborough, Ecuyer dans le Comté de Glocester, & maintenant en usage parmi les Habitans d'une partie de cette Province. Extrait des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne.

» La découverte dont je me propose de rendre compte au Public, d'après la description qu'en a donnée en Anglois le fameux Richard Bradley, dans son Traité complet d'Agriculture & de Jardinage, est d'autant plus importante qu'elle procure une grande économie; car personne n'ignore dans les pays à cidre qu'il faut ordinairement 20 boisseaux de pommes pour faire un muid de cette liqueur. On voit par-là que l'on gagne, par le nouveau procédé, au moins un grand tiers en sus; ce qui est très-avantageux dans les Provinces où le cidre est la boisson ordinaire des Ha-

bitans, & un de leurs revenus. Pour avoir une idée bien exacte de ce Moulin, je prie les Lecteurs d'en tracer sur le papier les diverses parties dans l'ordre où elles vont être décrites ; ce moyen est le seul capable de suppléer aux figures que certains ouvrages ne comportent pas.

On imaginera donc un grand banc de bon bois de chêne ou de hêtre d'environ dix pieds de long sur un bon pied & demi de large, & même plus, si on trouve un madrier assez large pour cet objet ; il faut qu'il ait au moins deux pouces d'épaisseur, sa hauteur sera à peu près de quatre pieds.

On pratiquera dans la longueur de ce madrier qui formera le dessus de ce banc deux grandes ouvertures ou fentes dont on va expliquer l'usage. La moins large servira à loger une grande roue *d'abattage* adaptée à l'axe du Moulin, & dont la circonference sera chargée de plomb ; elle ne servira que de régulateur ou balancier au Moulin, & à entretenir le mouvement que donneront à ce Moulin deux hommes appliqués aux manivelles fixées sur l'axe. Par cette disposition, le régulateur dont il s'agit ne sçauroit blesser personne.

Quant au Moulin proprement dit, il est composé, 1°. d'une longue caisse allant en se retrécissant, & que l'on tient dans une situation inclinée, au moyen d'une fourche de fer dont le manche qui est applati, entre dans l'extrêmité du banc & y est retenue par une cheville au point où on la desire.

Cette espece de canal qui est fermé du seul côté de la fourchette, sert à contenir les pommes qui doivent être écrasées ; il les conduit jusques sur les meules. Celles-ci sont au nombre de deux. Elles sont l'une & l'autre de cuivre fondu * ou plutôt de ce métal avec lequel on fait les cloches ; parce qu'il est moins sujet au verd-de-gris. Elles ont sept pouces de diametre, mesurées de la partie la plus saillante d'une dent jusques à cette même partie de la dent opposée. La longueur de ces cylindres est d'environ quatre pouces. On y ménage sur la surface treize dents ou sillons triangulaires & un peu crochus en avant comme les dents des rochets ou crics des voitures ordinaires. On laisse dans l'intérieur de ces cylindres un espace exagone assez large que l'on remplit de bon bois de chêne au milieu duquel on place l'axe de fer. On peut, par ce moyen, s'assurer de la plus grande solidité.

Ces deux meules sont renfermées dans une boite formée par-dessous avec des bonnes planches de chêne en forme d'entonnoir, c'est-à-dire qu'elle est évasée par le haut & qu'elle va en se retrécissant vers le bas. Cette boite n'a point de fonds & se trouve engagée dans un cadre qu'on fixe sur le banc avec de forts écrous ; elle traverse en même tems l'épaisseur du banc qui forme le montant de cette machine.

L'axe de la premiere meule sur lequel est montée la roue d'abattage, & aux deux bouts duquel s'ajustent les manivelles pour faire mouvoir la machine, est pris entre deux collets de cuivre qui l'assujettissent sur le banc. Quant à l'axe de la seconde roue, auquel on n'adapte rien, il tient uniquement au cadre ; mais il se trouve néanmoins à peu près à la même hauteur que l'axe de la premiere meule, c'est-à-dire que cet axe traverse les côtés du cadre, & que l'essieu de la premiere meule traverse les côtés du cadre inférieur formé par l'ouverture pratiquée dans la longueur du banc.

On pratique une espece de mortaise dans les longs côtés du cadre supérieur, & dans cette mortaise, on fait entrer deux coins qui pressant plus ou moins contre les deux bouts de l'axe de la seconde meule, la rapprochent à volonté de la premiere.

Toute cette méchanique est cachée par une espece de couvercle qui embrasse l'extrêmité de la caisse dans laquelle on jette les pommes. Cette couverture est inclinée du côté opposé à

---

* *Il seroit à desirer que nos Chymistes & nos Métallurgistes s'appliquassent à trouver un alliage du cuivre avec quelques autres métaux, qui fût peu dispendieux, nullement réfractaire, & qui n'engendrât aucun verd-de-gris. La facilité d'en faire une infinité de pieces dans les Arts seroit un très grand avantage pour la Société.*

ce conduit & garnie dans sa partie intérieure qui est au-dessus des meules, de dents ou plutôt de sillons triangulaires formés avec du cuivre fondu, ou avec le même métal que ces dernieres. Ces dents sont opposées à celles de ces meules, de maniere que les pommes qui tombent entre les meules & ces dents sont nécessairement écrasées.

Cette couverture est placée sur le banc qui soutient les meules, & y est fixée avec des vis. On adapte, comme on l'a déjà dit, deux manivelles à l'axe de la meule qui est la plus voisine de l'espece de canal qui conduit les pommes au-dessus d'elle.

Celui qui fait mouvoir cette espece de moulin dirige les pommes avec sa main gauche quand elles s'obstinent à ne pas se laisser écraser, c'est-à-dire quand elles échappent aux dents des deux meules ainsi qu'à celles du couvercle.

On place un long baquet sous ces dernieres, dans lequel tombe la pulpe des pommes écrasées avec une partie de leur suc. Or c'est avec cette pulpe que l'on fait le cidre par expression.

Maniere de faire le Cidre.

Après avoir écrasé les pommes par le moyen de la machine qu'on vient de décrire, on remplit une certaine quantité de sacs faits avec de la toile de crin qui prennent une forme circulaire, au moyen des œillets & des courroies qui y sont adaptés, comme le feroit à peu près une bourse. On place ces sacs sous la presse, & on prend la précaution de mettre entre chacun d'eux un disque ou plateau circulaire de bois d'environ un pouce d'épaisseur. Ce disque est cannelé en divers sens qui se croisent dessus comme dessous, ce qui forme presque autant de petites pointes qui favorisent la compression de la pulpe des pommes.

On a soin de mettre la valeur de quatre ou cinq boisseaux tout-à-la-fois sous la presse à vis, & l'on fait alors comprimer les sacs. Cette opération étant faite, on fait briser les pains qui étoient restés dans les sacs, & on les remet une seconde fois sous la presse avec les mêmes précautions que la premiere fois. Si l'on agit ainsi jusqu'à trois fois de suite, on se procurera assez de cidre pour payer les gages de deux Manœuvres pendant un jour, c'est à-dire que cette économie vous défraye des frais de fabrication de votre cidre.

Douze boisseaux de pommes écrasées selon la méthode que l'on vient de décrire, donnent communément plus de cidre qu'il n'en faut pour en faire un muid. On retire au-delà des deux tiers du suc des pommes par la premiere opération de la presse, & l'autre tiers en suivant la méthode qu'on vient d'indiquer. Consultez le Tome II. de l'Ouvrage de Bradley, Edition de Londres 1728, où vous trouverez la figure de cette machine supérieurement gravée. Il seroit à desirer que l'on pût accompagner d'un dessin les descriptions de machines. Mais dans cette impossibilité, doit-on négliger de donner ces détails ? Non sans doute, vu qu'ils n'échappent qu'aux gens du monde, & que les Ouvriers, les moins intelligens, peuvent en faire leur profit & répandre ces machines dans leur canton. Telle est ma seule ambition ; loin d'être jaloux d'en faire un mystere & de réclamer à grands cris celles de mes découvertes que bien des gens s'attribuent, je desire au contraire qu'ils en profitent, pourvu que cela puisse être aussi utile à leurs Concitoyens qu'à eux-mêmes ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livres.

Des Canaux de Navigation, & spécialement du Canal de Languedoc. Par M. de la Lande, Professeur Royal de Mathématiques, Censeur Royale ; des Académies de France, d'Angleterre, de Hollande, de Suede, de Russie, d'Allemagne & d'Italie.

..... *Veniet classis quocumquè vocarit*
Spes lucri. Juven.

A Paris, chez la veuve Desaint, Libraire, rue du Foin Saint-Jacques. 1778.

603 pag. *in-folio*, avec beaucoup de Planches. 54 liv. relié.

Il y a long-tems qu'on parle des Canaux comme de la chose la plus importante pour le Commerce & la prospérité d'un État ; mais on n'avoit point encore donné de Traité complet sur cette matiere. Celui-ci comprend tout-à-la-fois les Préceptes & les Exemples, l'Histoire & les Descriptions, la Construction & l'Administration, les Projets & les Calculs, l'Erudition & la Théorie, l'Art & la Science, la Politique & le Commerce, enfin tout ce qui est relatif à cette importante matiere. M. de la Lande, par des voyages dans presque tous les pays de l'Europe, par une correspondance dans toutes les parties de la Terre, par une étude approfondie de cette matiere, par des secours tirés de tous les dépôts publics & des Ingénieurs les plus habiles, s'est mis à portée de faire un grand Ouvrage où il ne manque rien de ce qui devoit entrer dans son plan ; l'exécution typographique & la beauté des gravures a parfaitement répondu au mérite du Livre.

Le Canal de Languedoc, le plus grand & le plus superbe de tous chef-d'œuvres de l'Industrie Françoise, qui a coûté plus de 30 millions, étoit digne de servir de modele : aussi l'Auteur commence par le décrire avec toutes ses écluses, bassins, rigoles, aqueducs, & de maniere à ne rien laisser à desirer sur cet objet. Le Canal de Briare, celui de Picardie, celui de la Lys à l'Aa, qui font également honneur à la France, y sont aussi détaillés. Les projets formés pour la Bourgogne, la Provence, la Bretagne & toutes les autres Provinces de France, y sont présentés avec force & avec intérêt. De-là l'Auteur passe en Italie, en Espagne, en Hollande, dans le Nord, en Asie, & jusques en Afrique & en Amérique, pour parcourir tout ce qui s'est fait & tout ce qui pourroit se faire d'important pour la jonction des mers & des rivieres, & pour la communication intérieure des Royaumes & des Empires.

Les Anciens avoient très-bien compris l'utilité des Canaux ; ils en avoient creusé en Europe, en Asie & en Afrique. M. de la Lande les parcourt, & les décrit autant que les Ecrivains de l'Antiquité en fournissent les moyens ; il cite avec soin tous les passages, & il rend justice à M. l'Abbé le Blond, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, dont l'érudition l'a guidé dans cette partie de son Ouvrage.

Grammaire Triglotte ou nouvelle Méthode pour faciliter l'intelligence des Langues Françoise, Latine & Allemande, contenant des régles claires & faciles pour bien décliner & conjuguer dans les trois Langues, avec des remarques sur la Syntaxe, propres à lever les difficultés qui ont coutume d'arrêter les Commençans. On y a joint des Dialogues sous differens sujets, en François, en Latin & en Allemand, avec la Lettre d'un Pere à son Fils, en l'envoyant à l'Université, écrite en Allemand par M. Gellert, & traduite en François par M. Huber. A Mayence, chez Jean-Benjamin Waillandt, Imprimeur privilégié de Son Altesse Electorale. On en trouve des exemplaires à Paris, chez Langlois, Libraire, rue du Petit-Pont, près la rue Saint-Severin. 1778, in-12 de 300 pages. Prix, 2 liv. broché, & 2 liv. 10 s. relié. Cet Ouvrage est utile aux Voyageurs & aux Commerçans qui entretiennent des Correspondances dans les pays où la Langue Allemande est en usage. C'est à ce titre que nous l'annonçons.

I I.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 21 Août.

L'esturgeon, 152 liv. ; le turbot, depuis 12 liv. jusqu'à 27 ; le panier de turbotins, depuis 7 liv. jusqu'à 11 ; la raye douce, depuis 6 liv. jusqu'à 9 ; la raye bouclée, depuis 2 l. 10 sous jusqu'à 3 l. ; le panier de rayons ou petites rayes, 3 l. : la truite, depuis 3 liv. jusqu'à 4 ; la paire de solles, depuis 2 liv. jusqu'à 3 ; le panier de petites solles, depuis 1 liv. 10 s. jusqu'à 2 l. ; le mulet, 1 l. 10 s. ; le panier de moules, 1 l. 5 s.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 26 Août 1778, au Samedi 29 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. 15 s. ; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. ; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19 l. 5 s., 19 l. 15 s., 20 à 22 l. ; le seigle, de 9 l., 9 liv. 10 s. à 10 l. ; l'orge, de 9 l. 10 s. à à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 26 Août 1778 au Samedi 29 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv. ; *idem* à la Grêve, de 19 l. 5 s., 19 l. 10 s. à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 29 Août 1778, de 43 à 44 l. ; *id.* nouveau, de 42 à 43 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l. ; *id.* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 34 à 35 ; *idem* nouveau, de 32 à 33 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17 ; *id.* nouvelle, de 15 à 16 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 32 à 33 ; *id.* nouveau, de 30 à 31 ; le cent de paille vieille, de 16 à 17 ; *id.* nouvelle, de 14 à 15 ; le foin à la Grêve, de 30 à 31 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Août 1778.

Or de Portug. à . . .	730 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	723		
Du Pérou à	718	5	
Les guinées à . . .	728		
Ducats à	99	3	*once.*
Or fin à 23 karats . .			
31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	11	
L'argent à 11 d. . .			*marc.*
20 g. à	54	2	
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	6	
Piastres à	48	18	

Changes de Paris du 29 Août 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 ½ à 9 16e.
Hambourg	188 ¼
Madrid.....	15 3
Cadix.....	14 19 6
Livourne	98
Gênes.....	96
Lyon.....	¼

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Jeudi 27 Août 1778.		Du Vendredi 28.	
Messieurs		*Messieurs*	
Deschapelles. vres.	P.	Lempereur.. Viag.	P.
Perpétuelles.	P.	Perpétuelles..	t. l.
Decourmont pples.	M.	Boscheron... pples.	M.
Viageres.....	M.	Viageres....	M.
Nau ..... pples.	t. l.	Peinchein.... vres.	M.
Viageres....	t. l.	Perpétuelles..	M.
Tontine.....	t. l.	Patu ..... pples.	t. l.
De S. Janvier vres.	M.	Viageres	R.
Defays..... pples.	M.	Rouillard.... pples.	M.
Viageres.....	M.	Viageres.....	M.
Six premiers mois 1778.		.....	
Alissant.... Viag.	A.	.....	
Tontine.....	A.	.....	
Dutartre Perpét.	t. l.	.....	
de l'ancien Clergé.		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1778.	*Jeudi* 27.	*Vendredi* 28.	*Samedi* 29.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1687 ½ 90 . . .	1687 ½ 85 . .	1680 77 ½ .
D°. 16 25es . .	1102 ½. . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	72	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	18 ½ 18 18 ½ .	18 ½ 18 18 ½. .	19 18 ½ . .
Bil. des Fermes .	2 ½.	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 23 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 30 Avril.*

L'Incendie que nous avons essuyé le 3 de ce mois, a réduit en cendres deux mille maisons. Une Mosquée & l'Eglise de S. Georges, appartenant aux Grecs, ont été aussi la proie des flammes. On a des raisons pour regarder cet incendie comme un effet de la vengeance du Peuqui paroît très-mécontent du Gouvernement.

La peste qui s'est manifestée ici, comme nous l'avons déjà annoncé, fait journellement des progrès sensibles ; elle étend ses ravages dans tous les quartiers de la Ville. Les Etrangers prennent toutes les précautions que la prudence leur suggere pour se garantir de ce fléau. Les Officiers & les Grands de l'Empire se retirent dans leurs maisons de campagne, & le Peuple se refugie sous la protection de Mahomet dont il implore l'assistance.

D'ALEP, *le 16 Mars.*

Le 4 de ce mois, les Marchés ont manqué absolument de pain. Le Peuple s'est révolté, & il s'en est pris au Cadi & au Muphti ; il s'est saisi de leurs personnes, & les a conduits dans le Serail, de crainte qu'ils ne lui échappassent. Le Pacha a tenu à cette occasion plusieurs Assemblées ; & pour tâcher de calmer l'orage, il a fait annoncer qu'on alloit prendre des mesures propres à remédier à la famine. Mais ces arrangemens n'ont produit presque aucun effet, & la disette a toujours continué. Aujourd'hui plusieurs riches Possesseurs de terres ont été arrêtés. Ils sont accusés d'avoir caché dans des Villages qui leur appartiennent aux environs de cette Ville, de grands approvisionnemens de bled. On a fait des perquisitions dans tous les endroits qu'on suppose receler des grains. Le Gouvernement nous assure qu'il arrivera bientôt ici de la Porte des ordres pour prévenir ces malversations & en châtier sévérement les Auteurs.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 13 Mai.*

L'Imperatrice se rendit le 23 du mois dernier au Palais du Comte Iwanowitz Schuwaloff, & y visita le Museum où ce Seigneur, aussi distingué par son goût que par sa munificence, a rassemblé tout ce que les Arts offrent de plus curieux & de plus rare. On y voit aussi des copies moulées des plus belles statues de l'Italie. Sa Majesté Impériale, après avoir examiné avec beaucoup d'attention cette riche collection, voulut bien donner au Comte de Schuwaloff des témoignages publics de sa satisfaction dans les termes les plus flatteurs ; Elle lui fit même l'honneur de souper chez lui. C'est

à ce Seigneur que notre Académie des Arts doit ſon établiſſement.

BOHÊME.

DE PRAGUE, *le* 10 *Mai.*

Les enrôlemens qui ſe ſont faits dans ces contrées pour completter les Armées Impériales, ont conſidérablement diminué le nombre des perſonnes néceſſaires aux travaux de la campagne, ſurtout dans cette ſaiſon. Pour remédier au moins en partie à cet inconvénient, l'Empereur a fait publier qu'il accordoit un pardon géneral à tous les Déſerteurs. Ceux de ces Tranſfuges qui ne ſe ſentiront point de goût pour le métier des armes, pourront revenir dans leur Patrie, ſans être forcés de rejoindre leurs drapeaux, pourvu qu'ils s'engagent à cultiver la terre ou à exercer quelques-unes de ces profeſſions qui ont quelque rapport à l'Agriculture. Ce pardon regarde les Déſerteurs étrangers comme les Sujets même du Pays.

BAVIERE.

DE MUNICH, *le* 27 *Mai.*

On ne ſçait pourquoi & par quelle fatalité les incendies ſe multiplient aujourd'hui plus que jamais. On eſt effrayé du nombre d'accidens de cette eſpece qui arrivent journellement. Comme la plûpart ſont ſans doute l'effet de la négligence, on ne peut trop mettre ſous les yeux du Public le tableau effrayant des déſaſtres occaſionnés par le feu, afin que chacun ſe tienne en garde contre ce plus terrible des élémens.

Extrait d'une Lettre écrite de Paſſau. » Le 20 de ce mois, les Habitans du Comté de Hals, en faiſant des diſpoſitions pour des ſalves d'artillerie auxquelles la priſe de poſſeſſion de ce Fief immédiat de l'Empire devoit donner lieu, mirent le feu à quelques bâtimens, d'où il ſe communiqua au reſte du Bourg; les flammes ſe portant malheureuſement juſqu'à la Braſſerie, où ſe trouvoit un magaſin de quinze cens cordes de bois, le vent éleva des charbons ardens juſques ſur un pont qui joint le Bourg à un Village du même Comté, & l'on vit en moins de trois heures les deux rives de l'Ilz en feu. Un coup de canon nous avertit de ce malheur, & l'on fit partir auſſi-tot les Ouvriers employés au magaſin des ſels de Saint-Nicolas; mais il leur fut impoſſible d'approcher de Hals, par la vapeur brûlante dont la Ville étoit environnée. Aucun de ceux qui ſe préſenterent pour ſecourir les Habitans de ce lieu n'y put pénétrer; il furent même chaſſés de la montagne voiſine où le gazon étoit déjà deſſéché, par l'activité du feu. Les flammes ayant atteint le clocher de la Paroiſſe, les cloches tomberent ſur la voute où elles furent miſes en fuſion, & le métal tombant goutte à goutte dans les environs, en écarta tous ceux qui pouvoient apporter du ſecours; cependant la nef a été conſervée, & l'on a ſauvé les vaſes & les ornemens ſacrés. Tout le Bourg eſt conſumé, à l'exception de deux ou trois mauvaiſes maiſons qui s'élevent au-deſſus des débris: on voit encore aujourd'hui brûler les reſtes des greniers à bled, dont on n'a pu tirer une ſeule meſure de grains. Une malheureuſe Priſonniere a long-tems imploré le ſecours des Habitans qui n'ont pu l'empêcher de perir miſerablement ».

Nous apprenons d'Auſbourg que le 22 de ce mois on y a reſſenti, vers les trois heures & demie du matin, un tremblement de terre dont la ſecouſſe a été aſſez violente.

ITALIE.

DE GENES, *le* 1 *Juin.*

Le Duc de Parme a fait propoſer ici un emprunt de cinquante mille ſequins, rembourſables en dix années, à raiſon de quatre & un quart pour cent d'intérêt; le tout aſſuré ſur une hypotheque particuliere. Cet emprunt a paru ſi avantageux qu'il s'eſt trouvé rempli preſque ſur le champ. On s'eſt empreſſé de faire ſçavoir cette nouvelle au Prince par un Courier qui lui a été dépêché à cet effet.

DE ROME, *le* 25 *Mai.*

On nous mande de Sicile que la cherté du pain y a excité, le mois dernier, une émeute parmi le Peuple. A Meſſine, il s'eſt porté, dit-on, à un tel excès de fureur qu'il y a

détruit huit Palais de Sénateurs. Le Commandant de la Place, pour calmer cette multitude effrénée, a eu la ſage politique de dépoſer ceux qui étoient chargés de l'adminiſtration des grains, & de les remplacer par des perſonnes agréables au Peuple. La ſédition n'a pas été ſi vive à Palerme; mais on prétend qu'à Catane elle a encore été plus furieuſe qu'à Meſſine, & l'on attend avec inquiétude les nouvelles des événemens qui ſe ſont paſſés dans cette Ville.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

D'Escale (*Dioceſe de Narbonne*), *le 2 Juin.*

M. de Marcorelle, Seigneur & Baron de ce lieu, ayant reconnu que les vapeurs peſtilentielles du Cimetiere, trop voiſin des habitations du Village, étoient la ſource des épidémies qui l'ont ſouvent dépeuplé, avoit propoſé à la Communauté de le transferer ailleurs, conformément à la Déclaration du Roi du 10 Mars 1776. Sur les repréſentations qui lui furent faites que les Habitans n'étoient pas en état de fournir les 2000 l. qu'il en devoit coûter, M. de Marcorelle ſe chargea de faire ſeul toute la dépenſe, voulant donner encore cette nouvelle preuve de ſon humanité bienfaiſante à des Vaſſaux que ſes libéralités avoient déjà protégés contre les rigueurs du dernier hiver. Pour reconnoitre ce nouveau bienfait & en conſerver le ſouvenir, la Communauté a arrêté qu'il en ſeroit fait mention dans les regiſtres de ſes déliberations. La bénédiction du nouveau Cimetiere s'eſt faite ſolemnellement par M. l'Abbé de Guy, Chanoine de l'Egliſe de S. Paul de Narbonne. Les Payſans ont élevé des arcs de triomphe devant la porte de l'Egliſe & devant celle du Château, & ont manifeſté par leurs acclamations les ſentimens de la reconnoiſſance dont ils étoient pénétrés pour un Seigneur ſi digne de leur attachement.

De Limoges, *le 4 Juin.*

Tous les ſept ans on expoſe ici avec beaucoup de pompe les Reliques des Saints à la vénération des Fideles. Cette ſolemnité qui eſt connue dans le pays ſous le nom de Fête de l'*Oſtenſion*, nous attire un grand concours de perſonnes de tous rangs, de tout âge & de tout ſexe. Le plus intéreſſant de ces pieux Pelerins qui ont fréquenté cette année notre Ville, a été ſans doute le nommé Brouſſeau, Laboureur. Cet homme âgé de 112 ans & quatre mois, eſt venu à pied de Beynac, ſa Paroiſſe qui eſt éloignée d'ici de trois lieues. Il conſerve encore aſſez de vigueur pour travailler aux ouvrages de la campagne. M. Turgot, étant Intendant de cette Province, l'a déchargé des impoſitions royales en 1766. M. le Comte d'Eſcars a la généroſité de pourvoir à ſes beſoins, & lui envoie tous les ans deux pieces de vin.

De Nantes, *le 5 Juin.*

Lettre au Rédacteur. » Tout ce qui concerne les Arts, tout ce qui peut favoriſer le Commerce & intéreſſer l'humanité eſt du reſſort de votre Feuille. Depuis l'établiſſement de cet Ouvrage périodique, vous vous êtes fait, Mr, un plaiſir & même un devoir d'y conſigner les découvertes qui peuvent être utiles à la Société; celle dont j'ai à vous rendre compte me paroît mériter l'attention du Public. Elle a le mérite de mettre beaucoup d'économie dans des opérations abſolument indiſpenſables pour la préparation des choſes les plus néceſſaires à la vie. J'eſpere que vous voudrez bien contribuer au ſervice que j'ai deſſein de rendre à mes Concitoyens. Voici en conſéquence l'article que je vous prie d'inſerer dans votre Feuille.

» Le Sr. Vailly, Artiſte originaire de » Savoie, après avoir parcouru la France, l'Italie & l'Allemagne pour y perfectionner ſes connoiſſances & ſes talens dans la Méchanique, a fixé ſa réſidence à Nantes où il vient d'inventer un moulin qu'on peut à volonté » mettre au degré de vent qui lui eſt » néceſſaire, & qui en prend toute la » force. Il fait aller quatre meules à moudre du grain, avec la même volubilité que les moulins ordinaires, & chacune de ces meules peut moudre deux » tonneaux de bled en vingt-quatre heu-

» res ; il ne se borne pas à cette seule « opération, il fait mouvoir deux piles » pour broyer l'écorce dont se servent » les Tanneurs, deux foulons pour fou- » ler les peaux des Chamoiseurs, des » cylindres pour écraser les cannes à su- » cre, & plusieurs autres machines uti- » les aux Manufactures. Toutes ses toi- » les sont à couvert de la pluie & du » mauvais tems, & ses différentes opé- » rations se font ensemble ou séparé- » ment, selon le besoin. L'air n'est pas » le seul élément qui puisse faire agir ce » moulin ; on peut le placer sur l'eau » avec le même avantage, pourvu que » la riviere ait cinq pouces d'eau. Ce » qu'il y a de plus commode encore dans » cette machine, c'est que faute d'eau » & de vent, les bras d'un seul homme » peuvent suffire pour la mettre en ac- » tion. Ce moulin se construit à peu de » frais, & l'on ne doit pas craindre d'ha- » sarder son argent, puisque l'Entrepre- » neur en garantit le succès, & qu'il ne » demande le payement qu'après que la » réussite en a été parfaitement consta- » tée. Dans le cas où quelques Seigneurs, » ou quelques Communautés, ou de sim- » ples Particuliers voudroient faire cons- » truire une pareille machine, ils peu- » vent lui écrire à Nantes, rue de la » Bastille, en affranchissant le port des » lettres. Le Sr. Vailly se transportera » sur les lieux & y construira son mou- » lin sous les yeux des personnes inté- » ressées. Il n'y a, on le répéte, aucun » risque à courir pour ceux qui vou- » dront mettre en œuvre ses talens, puis- » qu'il prend sur son compte tous les » frais, en cas que le succès de son tra- » vail ne réponde pas à ses engagemens. » Je suis &c. *Signé*, VAILLY ».

D'AUNAY (*en Poitou*), *le* 26 *Mai*.

Lettre au Rédacteur. » Vous avez parlé, Mr, dans vos Feuilles de l'année derniere & de la précédente, des discussions qui s'étoient élevées ici au sujet des droits de minage, & à cette occasion, vous avez rendu compte d'un jugement qui a débouté le principal Fermier de son opposition à ce que le résiliement demandé par le Sous-Fermier lui fût accordé en considération de ce que le droit de minage ne pouvoit & ne devoit plus se percevoir dans les maisons & dans les cabarets, depuis qu'il étoit permis de vendre les grains dans quelque lieu que ce soit, & que les Particuliers n'étoient plus astreints à les porter au Marché. En effet cette permission anéantissant le droit de minage, il eût été injuste d'exiger du Sous-Fermier qu'il en comptât au Fermier.

Malgré ce Jugement, conforme aux vrais principes d'après lesquels il est constant que le minage n'est qu'un droit local représentatif du loyer de l'emplacement qui sert à l'exposition des grains en public, un nouveau Fermier du Domaine engagé de cette Ville, a cru dès le premier moment qu'il a pris possession de sa place, devoir faire revivre la perception des droits de minage dans les cabarets ; il les a même levés au premier Marché ; mais la vigilance de nos Officiers a arrêté les suites de cette prétention. Ils se sont opposés formellement à la nouvelle perception, & ils l'ont fait cesser au grand avantage du Commerce & du Public ».

DE SAINT-QUENTIN, *le* 8 *Juin*.

La Province de Vermandois & le Hainault produisent, année commune, environ 1,200,000 liv. de lin. Le plus beau se récolte dans le Hainault sur les bords de la Scarpe, où la culture contribue autant à sa beauté que la nature du terrein. Le plus commun vient dans nos campagnes de Picardie & sur les bords de l'Oise où il seroit très-possible d'en perfectionner la culture & d'en améliorer la qualité. Le prix de la filature, ajouté au prix du lin en botte, peut former un produit de sept millions. La Manufacture de Saint-Quentin en consomme la moitié ; celles de Valenciennes, de Bapaume & d'Arras un quart ; Rouen pour ses grosses toiles, Lyon, Nismes, Tours pour ses étoffes de soie, & nos retordoirs, c'est-à dire les Manufactures de fil à faire dentelles & points ou de fil fin à coudre, en consomment un huitieme, & l'autre huitieme passe à l'Etranger.

Depuis plusieurs années, l'exportation de nos fils à l'Etranger est tolerée. Le motif de cette tolerance est assurément très-louable. En retenant les fils surnu-

meraires à nos besoins, on a craint que cette sur-abondance ne servît un jour de prétexte aux Filatiers, pour réduire le salaire dejà trop foible des Fileuses, ou n'occasionnât par la suite le découragement de la culture intéressante des lins. Ce double inconvénient a paru devoir mériter plus de considération que le mal qui pouvoit en résulter pour la fabrique sur laquelle portoit la liberté de cette exportation, & on a cru devoir sacrifier à cette considération le bénéfice de plus de trois pour cent que l'Etat retiroit de ces mêmes matieres mises en œuvre par nos Fabricans. Cependant le mal s'est accru chaque jour; nos fils se sont vendus avec fureur, le sort de la fileuse n'a point changé en mieux; l'Ouvrier a souffert; la fortune du Négociant a couru les risques attachés aux révolutions qui arrivent brusquement sur le prix de la marchandise; le Filatier seul s'est enrichi. Des Agens inconnus ont couru de Village en Village chez tous les Filatiers, & y ont enlevé les fils destinés au courant de notre fabrication & au besoin journalier de nos Ouvriers. Ces malheureux, privés de cette portion de travail qui assuroit leur subsistance, ont suivi la trace de ces fils exportés en Ecosse, en Irlande, & ont été demander du travail à ces Peuples nos rivaux. Ainsi ces matieres premieres que nous leur vendions ci-devant avec un profit immense pour nous, sont devenues l'instrument de notre ruine, & celui de l'accroissement de leurs Fabriques qui, perfectionnées par notre propre industrie, pourront peut-être bientôt suffire à leurs besoins. Ces inconvéniens sont grands sans doute, & ils pourront encore s'accroître par les circonstances critiques où l'Europe se trouve aujourd'hui. Dans cet instant de crise, il ne nous reste d'autre ressource que de chercher les moyens de faire baisser le prix de nos marchandises, afin de nous en procurer le débit & de leur assurer par le bon marché la préférence sur celles que les Etrangers fabriquent avec nos fils. Pour operer cet effet salutaire, il faudroit que l'exportation de nos fils à l'Etranger fût défendue, ou qu'on imposât des droits sur leur sortie. Tel est dans le moment actuel le vœu de tous nos Fabricans.

PRIX des Grains dans les differentes Provinces du Royaume, pendant le mois de Mai dernier.

LIMOGES. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 80 livres, poids de marc, s'est vendu 8 liv. 10 s. Le *Seigle*, le setier pesant 70 livres, 6 liv.

ANGOULÊME. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 80 livres, poids de marc, s'est vendu 9 liv. 9 s. 9 den. Le *Méteil*, pesant 70 liv., 7 l. 2 s. Le *Seigle*, même prix que le mois précédent.

TULLE. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 60 livres, s'est vendu 8 liv. 15 s. Le *Seigle*, le setier pesant 56 livres, 6 liv. 7 s.

BRIVE. Le *Froment* & le *Seigle* se sont soutenus au même taux où ils étoient les mois précédens.

AIX. Le *Bled*, pesant 310 à 320 livres la charge, s'est vendu 36 liv. 10 s. Le *Méteil*, 27 liv. Le *Seigle*, 24 liv.

ROUEN. Le *Bled-froment*, premiere qualité, s'est vendu d'abord 13 liv. 10 s. & ensuite 14 liv., 14 liv. 10 s. & 14 liv. 5 s.; seconde qualité, 13 l., 14 l. & 13 l. 10 s. Le *Méteil*, 9 liv. 12 s., 9 l., 11 l., 10 l., 9 l. 16 s., 11 l. 16 s. & ensuite 9 l. Le *Seigle*, 8 l., 8 l. 8 s. & 7 l. 4 s.

MANS. Le prix du *Bled* & du *Méteil* est diminué de quelques sous. Le prix du pain taxé par Ordonnance de Police, a aussi diminué d'un sou six deniers par pain michard du poids de douze livres, & d'un sou par pain de méteil du même poids.

MEAUX. Le *Bled*, premiere & moyenne qualité, s'est vendu 10 s. par setier, moins que dans les mois précédens, & le *Méteil* & le *Seigle*, 10 s. plus cher.

GRENOBLE & autres Villes du Dauphiné. Point de variation sensible dans le prix des grains.

SENS, TONNERRE, VILLENEUVE-LE-ROI, NEMOURS, & VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE. Point de variation sensible dans le prix des grains.

ABBEVILLE. Le *Bled-Froment*, le setier pesant 208 liv., poids de marc, s'est vendu 16 l. 13 s. & 16 l. 11 s. Le *Méteil*, 14 l. 14 s., & le 27 Mai 14 l. 7 s.

AMIENS. Le *Bled* de premiere qua-

lité, le setier pesant 50 livres, poids de marc, étoit le 29 Mai à 4 l. 1 s. 8 den.; le moyen, à 3 liv. 13 s. 4 den.; le petit, 3 l. 6 s. 8 d.

ARRAS. Le bon *Bled*, la rasiere pesant 131 liv., poids de marc, s'est vendu 10 l. 12 s. & 10 l. 8 s.; seconde qualité, pesant 129 livres, 10 liv. 7 s. & 10 l. 3 s. Le *Méteil*, du poids de 121 livres, 8 l. 18 s. & 8 l. 13 s. Le *Seigle*, pesant 116 l., 6 l. 5 s. & 5 l. 19 s. L'*Orge*, pesant 90 livres, 5 l. 8 s. & 5 l. 10 s.

AIRE. Le *Bled blanc*, du poids de 160 livres, poids de marc, s'est vendu 13 l. 10 s., 13 l. 5 s. & 14 l. Le *Bled roux*, du poids de 158 livres, 11 l. 10 s., 11 l. & 11 l. 15 s. Le *Seigle*, du poids de 148 livres, 8 l. 10 s.

PERONNE. Le *Bled-froment*, le setier pesant 95 livres, poids de marc, s'est vendu 7 l. 14 s. 2 d., 7 l. 10 s., 7 l. 6 s. 8 d., & sur la fin du mois, 7 l. 10 s. Le *Méteil*, 6 liv. 17 s. 1 d., 6 l. 11 8 d., 6 l. 6 l. 10 s. & 6 l. 11 s. 8 d. L'*Orge*, 4 l. 6 s. 8 d. & 4 l.

SAINT-QUENTIN. Le *Bled-froment*, le setier pesant 70 liv., poids de marc, s'est vendu 5 liv. 15 s., & 5 l. 12 s. 6 d. Le *Seigle*, 3 liv. & 2 l. 18 s. 9 d. L'*Orge*, 3 liv. 10 s.

DE PARIS, *le 15 Juin.*

Le Roi a rendu le 23 Avril dernier, une Déclaration qui est une nouvelle preuve de l'attention paternelle de Sa Majesté pour ceux de ses Sujets qui habitent la Campagne. L'objet de cette importante Déclaration est d'abréger singulierement les procédures en matiere de taille; procédures dont les longueurs & les frais écrasoient les Taillables.

L'Académie des Sciences, à laquelle M. Georget, Serrurier, rue des Prêcheurs à Paris, a presenté ses nouvelles serrures, a honoré son travail de son suffrage, & a reconnu que » les nouvel-» les serrures de sûreté du Sr. Georget » sont ingénieusement imaginées, qu'el-» les méritent son approbation; comme » remplissant très-bien l'objet desiré; & » avec cet avantage qui mérite atten-» tion, c'est d'être beaucoup moins coû-» teuses que la plûpart des serrures qui » ont éte proposées pour le même ob-» jet. *Signé*, VAUCANSON, LE ROI, » & CONDORCET. Cet Artiste avoit » eu précédemment l'approbation de l'A-» cadémie d'Architecture. Il a construit » un coffre auquel il a adapté une de ses » serrures; ce coffre est déposé chez M. » le Lieutenant-Général de Police, & il » été reconnu qu'il étoit impossible de » le crocheter avec aucun outil. On trou-» vera chez lui de ces serrures depuis » 15 jusqu'à 300 liv., qui toutes ont la » même sûreté ».

*MOYEN très-ingénieux pour augmenter considérablement la vîtesse d'une barque de pêche ou de tout autre bâtiment à rame, imaginé par les Siciliens *. Extrait des Voyages de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne.*

» La guerre continuelle que les Corsaires de Barbarie font aux Habitans du Royaume des Deux Siciles, & le genre de pêche auquel s'adonnent ces derniers, les obligent de se servir de barques légeres qui marchent avec la plus grande vîtesse, soit pour éviter l'ennemi, soit pour suivre avec plus de facilité le poisson qu'ils veulent harponner, tel que le *pesce spada* ou *spadon* ** que les Grecs nommoient *xiphias*. Indépendamment de beaucoup de voiles que portent leurs barques, & de la longueur considerable qu'ils donnent à ces petits bâtimens, relativement à leur largeur, ils y adaptent des rames très-longues qui ne sont pas pour ces Pêcheurs autant de leviers desavantageux propres à épuiser leurs forces, parce qu'ils sçavent les manier avec adresse. Or, c'est de ce dernier moyen, qui n'est guères connu que dans le pays, que je veux parler aujourd'hui.

Le procédé des Pêcheurs Siciliens ne consiste que dans une espece de cadre de bon bois qui pose en débordant sur la barque, & dont les longs côtés sont paralleles à la quille de cette derniere ou à sa longueur Ce cadre est fixé solidement à l'avant & à l'arriere, & reçoit sur ses longs côtés les chevilles qui servent à fixer les rames.

Il est facile de voir, par cette disposition, que les Pêcheurs Siciliens ont l'avantage d'avoir deux rangs de longues rames disposées de maniere que les Matelots qui font agir ces rames, se trou-

vent placés à côté les uns des autres, sans craindre de s'embarrasser, quoique la barque soit très-étroite ; ils ne craignent pas non-plus que la surface de la mer qui sert de point d'appui à la rame qui est un levier de la seconde espece, soit trop éloignée d'eux, par rapport à la distance de cette même surface aux bords de la barque représentés par le cadre, lequel forme avec la barque à laquelle il est adapté, la résistance à vaincre ou le corps à déplacer.

Ceux qui sont un peu versés dans la science du mouvement, & qui se donneront la peine de refléchir sur une méchanique aussi simple, ne pourront s'empêcher d'admirer le génie de ces pauvres Pêcheurs qu'une guerre continuelle tient éternellement dans la crainte de perdre la vie ou la liberté, sans pouvoir se défendre.

Le moyen dont on vient de parler pourroit aussi avoir lieu sur une mer tranquille & dans la belle saison, ainsi que sur des grands lacs & sur certaines rivieres. Il est facile de juger de la vitesse de ces barques, à laquelle contribuent les grandes voiles triangulaires qu'elles portent, le petit volume d'eau qu'elles ont à déplacer, vu leur peu de largeur, relativement à leur longueur, & enfin la multiplicité & la longueur de leurs rames. Il faut convenir cependant que ces barques ne peuvent guères aller que le long d'une côte, & qu'elles courroient de très-grands risques si elles s'avançoient un peu au large. La disposition des bords des galeres, qui sont très-saillans, eu égard au corps de ces bâtimens, fait à peu près l'effet du cadre dont on vient de parler. Cette saillie est soutenue par des especes de consoles ».

Notes relatives au morceau précédent.

* » M. Pingeron se propose de publier incessamment ses Lettres sur l'état actuel des Arts liberaux & méchaniques en Sicile, dans lesquelles il a fait entrer le célebre Ouvrage de d'*Auria*, intitulé *la Sicilia Inventrice*, ou notice des découvertes attribuées aux Siciliens, commenté par le Chanoine *Mongitore*. Ces Lettres dans lesquelles il est aussi question du Royaume de Naples, doivent servir de supplément au Voyage de Malthe & de Sicile, par Brydone, qui a eu un si brillant succès. Elles formeront deux gros volumes in-8o.

** Ce poisson qui porte une espece d'épée sur son museau, dans la direction de son corps, & qui est le conducteur des thons, se prend dans le Phare de Messine, c'est-à-dire dans le détroit qui sépare la Calabre de la Sicile, si fameux dans l'Antiquité, par le rocher de Scylla & le gouffre de Carybde, qui étoient la terreur des anciens Navigateurs, comme on peut le voir par ce vers Latin :

Incidit in Scyllam, cupiens vitare Caribdym.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

CENTENAIRE.

Le 17 Avril 1778, le nommé Jean Bonnes, Habitant du Bourg d'Assaillac, en Bas-Limousin, est mort âgé de 102 ans dix mois & quatre jours. Cet homme s'est occupé de la culture des champs & de la vigne jusqu'à l'âge de 90 ans. A cette époque, sentant ses forces diminuer, il est devenu Berger de son propre troupeau, & il a gardé ses moutons presque jusqu'au moment de sa mort. Il n'a jamais eu besoin des secours de la Médecine.

II.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 19 Juin.

L'esturgeon, depuis 200 liv. jusqu'à 240 ; le saumon, depuis 20 liv. jusqu'à 30 ; le cochon de mer, 20 liv. ; la tire ou grosse raye, depuis 35 liv. jusqu'à 40 ; la raye noire, depuis 8 liv. jusqu'à 9 ; la raye bouclée, depuis 3 liv. jusqu'à 4 ; la paire de petites solles, 1 liv. ; les aloses, depuis 2 liv. 10 sous jusqu'à 3 liv. ; les maquereaux, depuis 12 s. jusqu'à 15.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 17 Juin 1778, au Samedi 20 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 18, 19, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 17 Juin 1778 au Samedi 20 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 20 Juin 1778, de 54 à 55 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Juin 1778.

Or de Portug. à . . .	725 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		marc.
Du Pérou à	712	2	marc.
Les guinées à . . .	723		marc.
Ducats à	99		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100	9	once.
Or à 20 karats à . .	84	2	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	14	marc.
Piastres à	49	10	marc.

Changes de Paris du 20 Juin 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 15 16e.
Hambourg	188 ½ à ¾
Madrid	15 3 à 3 6
Cadix	15
Livourne	98 ¼
Gênes	96
Lyon	¼ p. ⁰⁄₀ b.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Mardi 16 Juin 1778.

Messieurs

Deschapelles. vres.	L.	
Perpétuelles..	L.	
Nau..... pples.	M.	
Viageres.....	M.	
Tontine.....	M.	
Cauchy ..... pples.	J.	
Viageres.....	J.	
Tontine	J.	
Marsollier..... vres.	J.	
Perpétuelles...	J.	
Desplaces ... pples.	J.	
Viageres	J.	
Tontine	J.	
Defays ..... pples.	J.	
Viageres	J.	

Suite du Mardi 16.

Messieurs

Vieillard .... pples.	J.	
Viageres	J.	
Tontine	J.	
Roberge... Perpét. de l'ancien Clergé.	t. l.	

Du Vendredi 19.

Decourmont pples.	J.	
Viageres	J.	
Peinchein .... vres.	J.	
Perpétuelles..	J.	
De S. Janvier vres.	J.	
Boscheron ... pples.	L.	
Viageres	J.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1778.	*Jeudi 18.*	*Vendredi 19.*	*Samedi 20.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1680 82½ 85 . .	1682 75 72½ 70	1660 55 50 40
D°. 16 25es . .	. . . . .	1100	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	18¼ ½ 19 . .	19 20 19½ 19 19½	20 20½ 20 20
Bil. des Fermes .	4¼	4½	4½ . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⁰⁄₀ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 11 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, le 2 Mars.

SA MAJESTÉ a fait donner au Bailliage de Coldingham 5457 tonnes de grain qui ont été distribuées entre 1215 Paysans libres & 243 familles. On en a également distribué 1288 dans les Bailliages de Copenhague & de Hirscholm. Ces lieux étoient couverts de landes & totalement déserts. On a voulu les peupler en partageant le terrein à des familles qui se proposeroient pour le cultiver ; il s'en est présenté un grand nombre qui se sont empressées d'y bâtir & de s'y établir. Le Roi, pour récompenser leur zele, a exempté ces Cultivateurs de tous droits. La plûpart des Grands de sa Cour se sont fait un devoir de l'imiter, en fournissant des secours & des encouragemens à ces nouveaux Colons qui vont mettre en valeur des terreins qui jusqu'alors avoient été inutiles.

SUEDE.

DE GOTHENBOURG, le 6 Mars.

Il est né dans cette Ville pendant le cours de l'année derniere 455 personnes. Il y en est mort 335, & il s'y est célébré 156 mariages.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, le 8 Mars.

Les besoins de l'Etat sont si pressans & si multipliés qu'on ne sçait presque plus à quels moyens avoir recours pour y subvenir. Chaque jour enfante quelque nouveau projet de Finances, & tous les objets de subsistance sont menacés d'un surcroît d'imposition. Quant au café, au thé & au sucre, il paroît déjà décidé que ces denrées vont supporter un nouvel impôt. On assure aussi que, suivant un ancien usage dont l'Histoire de la Pologne fournit plus d'un exemple, toutes les Maisons Religieuses seront tenues de céder le tiers de leurs revenus, pour être employé au soulagement public. On prétend même que le Pape a déjà donné son consentement à la levée de ce tribut.

ALLEMAGNE.

DE WETZLAR, le 9 Mars.

Nombre de Sçavans & de Particuliers s'étonnent de ce que l'Allemagne, après avoir secoué depuis tant de siecles le joug de l'ancienne Rome, n'ait point encore osé secouer celui de ses loix qui sont si peu analogues & au climat du pays & au génie des Peuples Germaniques. Toute l'Europe applaudit, avec raison, aux changemens heureux que le feu Roi de Sardaigne a introduits dans les loix du Piémont & de la Savoie, & on ne cesse

de donner de grands éloges à ce Code admirable qui actuellement occupe encore les Sages de la Russie. Cependant nous continuons à voir un si bel exemple & à le louer nous-mêmes, sans nous mettre en devoir d'en profiter. Chez nous le Citoyen qui n'est pas initié dans l'étude du Droit, ne sçauroit faire un pas, dès qu'il se trouve engagé dans quelque procès, sans être exposé à commettre bien des fautes ou contre la forme ou contre le fonds, parce qu'il n'a point de principes fixes qui puissent lui servir de boussole. Il est vrai que le Code *Fréderic* peut diriger la Prusse & les Etats Héréditaires du Salomon du Nord ; mais le reste de l'Allemagne est encore presque entierement asservi aux loix Romaines, & toutes les fois qu'il s'agit de prononcer sur quelque affaire contentieuse, ce sont les Legislateurs & les Jurisconsultes de l'ancienne Rome qu'on interroge ; ce qui paroît tout-à-fait contraire à la droite raison & à la saine politique. On voudroit donc sçavoir s'il ne seroit pas utile à l'Allemagne d'être régie par des loix qui lui fussent propres, qui fussent écrites dans la Langue du Pays, comme le sont celles du Danemarck, qui d'ailleurs eussent aussi le mérite d'être claires, courtes & précises. Si ce changement est nécessaire, comme on ne sçauroit en douter, on demande quelles peuvent être les raisons qui empêchent qu'il n'ait lieu ? On demande encore si c'est la différence du Gouvernement tantôt monarchique, tantôt aristocratique, tantôt démocratique & tantôt mixte des Etats d'Allemagne, qui s'y oppose ?

C'est aux Jurisconsultes à décider ce point qui ne nous interesse ici que par rapport à l'influence qu'il doit avoir naturellement sur la Population, sur le Commerce & sur les Arts. En effet il y a en Allemagne des contrées où les Peuples ne sont guères moins qu'esclaves. Cette multitude qu'on a fait passer dans l'Amérique septentrionale, comme des troupeaux de moutons, en feroit une bonne preuve, quand on n'en auroit pas d'autres à citer. Dans plusieurs cantons, par exemple, dans les Villes libres Impériales, les Habitans, mais particulierement ceux qui gouvernent, jouissent d'une autorité presque sans bornes, tandis que dans quelques autres de ces Villes, il n'y a que le Sénat qui ait du pouvoir, tout le reste lui étant soumis comme il le seroit ailleurs à un Despote. De plus il y a en Allemagne un grand nombre de petits Princes qui dépendent de Princes plus puissans, & ceux-ci d'autres plus puissans encore ; desorte que le projet d'une nouvelle Législation sera toujours difficile à exécuter dans tout Etat d'Allemagne qui n'est pas d'une étendue ou d'une puissance assez considérable pour que le Souverain puisse suivre ses vues à cet égard. Tout cela pourroit donner lieu à des observations très-intéressantes.

De Francfort, *le 23 Mars.*

Il y a quelques années qu'il existoit dans nos environs un Mangeur si vorace & si insatiable que, faute de pouvoir se procurer la quantité d'alimens nécessaire pour vivre, il se chargeoit l'estomac de plâtre, de cailloux, de sable &c. ce qui ne l'empêchoit pas cependant de se très-bien porter. On vient de découvrir le même phénomene dans une poule qui s'est trouvée très-grasse, après avoir été tuée, & qu'on a toujours vue aussi gaie & aussi bien portante que toutes les autres poules de la même maison.

L'estomac de cette poule etoit rempli de boutons de métal, de morceaux de verre, de pieces de monnoies & d'autres choses semblables. Il étoit percé de toutes parts d'une infinité d'épingles ; ce qui lui donnoit au dehors la forme d'un petit hérisson. Ce fait singulier pourroit fournir matiere à des recherches physiques.

PORTUGAL.

De Lisbonne, *le 2 Mars.*

Les Commis aux Douanes ont fait une très-riche capture sur un des vaisseaux venus des Indes vers la fin du mois de Janvier dernier. Ils y ont saisi pour cent mille crusades de diamans que le Propriétaire avoit remis à un des Matelots, avec promesse de lui faire délivrer 200 sequins de récompense, après qu'il les auroit déposés dans un lieu sûr qui lui fut indiqué. Ce Matelot eut l'imprudence, ou plutôt se trouva dans la né-

ceſſité de confier ſon ſecret à un de ſes camarades ; il lui promit le quart de la récompenſe qu'il devoit recevoir, s'il vouloit l'aider à ſouſtraire les diamans à la vigilance des Commis. Mais comme la loi a cru devoir armer la cupidité contre la cupidité, en accordant au Délateur la moitié de la choſe dénoncée, le ſecond Matelot qui en conſéquence pouvoit beaucoup plus gagner en trahiſſant ſon camarade qu'en lui demeurant fidele, s'eſt empreſſé d'aller découvrir la fraude aux Officiers de la Douane, qui de leur côté ſe ſont auſſi très-fort empreſſés de fondre ſur une ſi belle proie.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 25 Mars.*

Nos Politiques & nos Commerçans raiſonnent beaucoup ſur les ſuites du Traité de Commerce que la France vient de conclure avec les Etats-Unis d'Amérique. La notification s'en eſt faite, ces jours derniers, à notre Cour, au nom de Sa Majeſté Très-Chrétienne. Cette notification, dont un de nos Pairs a fait l'éloge en plein Parlement en nous exhortant à partager tranquillement avec la France & toutes les autres Nations, le Commerce de nos Colonies révoltées, étoit conçue en ces termes :

» Les Etats-Unis de l'Amérique ſeptentrionale, qui ſont en pleine poſſeſſion de l'indépendance prononcée par leur acte du 8 Juillet 1776, ayant fait proposer au Roi de conſolider par une convention formelle les liaiſons qui ont commencé à s'établir entre les deux Nations, les Plénipotentiaires reſpectifs ont ſigné un Traité d'amitié & de Commerce, deſtiné à ſervir de baſe à la bonne correſpondance mutuelle.

» Sa Majeſté étant réſolue de cultiver la bonne intelligence ſubſiſtante entre la France & la Grande-Bretagne, par tous les moyens compatibles avec ſa dignité & le bien de ſes Sujets, croit devoir faire part de cette démarche à la Cour de Londres, & déclarer en même tems que les Parties contractantes ont eu l'attention de ne ſtipuler aucun avantage excluſif en faveur de la Nation Françoiſe, & que les Etats-Unis ont conſervé la liberté de traiter avec toutes les Nations quelconques ſur le même pied d'égalité & de réciprocité.

» En faiſant cette communication à la Cour de Londres, le Roi eſt dans la ferme perſuaſion qu'elle y trouvera de nouvelles preuves des diſpoſitions conſtantes & ſinceres de S. M. pour la paix & que S. M. Britannique, animée des mêmes ſentimens, évitera également tout ce qui pourroit alterer la bonne harmonie, & qu'Elle prendra particulierement des meſures efficaces pour empêcher que le Commerce des Sujets de Sa Majeſté avec les Etats-Unis de l'Amérique ſeptentrionale ne ſoit troublé ; & pour obſerver à cet égard les uſages reçus entre les Nations commerçantes, & les regles qui peuvent être ſenſées ſubſiſtantes entre les Couronnes de France & de la Grande-Bretagne.

» Dans cette juſte confiance, l'Ambaſſadeur ſouſſigné pourroit croire ſuperflu de prévenir le Miniſtere Britannique, que le Roi ſon Maître étant déterminé à protéger efficacement la liberté légitime de ſes Sujets, & de ſoutenir l'honneur de ſon Pavillon, S. M. a pris en conſéquence des meſures éventuelles, de concert avec les Etats-Unis de l'Amérique. *Signé*, NOAILLES ». *A Londres, le 13 Mars 1778.*

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE POITIERS, *le 27 Mars.*

Moulin à Papier à vendre. » Ce Moulin eſt ſitué ſur la Gartempe, à une demi-lieue de Montmorillon & à huit lieues de cette Ville. On y fabrique actuellement de fort bon papier de toutes ſortes de qualités ; il a été réparé à neuf il y a environ deux ans ; il eſt pourvu de touts les uſtenſiles néceſſaires à la fabrication du papier. Il y a ſept piles ferrées, chacune de quatre maillets, & en outre l'affleurant : quelque baſſe que ſoit la riviere, l'eau ne manque jamais dans le Moulin, au moyen d'un baſſin d'eau-vive de cinq cens pieds de long ſur vingt de largeur, conſtruit à mi-côte d'une col-

line, au pied de laquelle est la Manufacture. Ce bassin qui est abreuvé par cinq à six sources toujours abondantes, est fourni de poisson de toute espece & bordé d'une belle terrasse, ornée de plate-bandes, de gazon & d'arbres fruitiers : au dessous est un grand jardin potager bien entretenu. Dans la dépendance de ce moulin est un logement de Maître, tout neuf & fort commode ; il est disposé de façon que, bien qu'il soit attenant la Fabrique, on y entend à peine le bruit des piles ; il y a en outre quelques prairies, des bois de futaie, une garenne, un côteau planté de vignes, & droit de pêche sur la riviere qui est très-poissonneuse. Ceux qui desireront l'acquérir s'adresseront à M. Dereignié, Inspecteur & Receveur des Greffes du Poitou, & Propriétaire de la Manufacture à Montmorillon. M. Dereignié fera bonne composition d'un parti assez considérable de papiers de toutes qualités qui sont dans les magasins de la Fabrique ».

N. *B*. A l'occasion de cette Annonce, nous croyons devoir prévenir MM. les Fabricans de papier qu'il paroît un Mémoire de M. Desmarets, de l'Académie Royale des Sciences, Inspecteur du Commerce, qui doit les intéresser. Ce Sçavant y compare les procédés que suivent les Hollandois pour faire le papier, à ceux que nous pratiquons. Il résulte de cette comparaison que l'avantage est du côté de la méthode Hollandoise ; c'est pourquoi M. Desmarets enseigne à nos Fabricans la maniere de l'imiter. Nous nous proposons de parler plus amplement de cet Ouvrage utile dans notre Journal du mois d'Avril.

DE BESANÇON, *le* 28 *Mars*.

Notre Parlement a rendu le trois Février dernier un Arrêt qui défend à toutes personnes d'établir à l'avenir des Brasseries dans l'enceinte des murs de Besançon & des autres Villes de la Province, & qui enjoint aux Brasseurs actuellement existans dans lesdites Villes de cesser d'y faire de la biere & de démolir leurs atteliers. Il est défendu, par le même Arrêt, à toutes personnes de distiller de l'eau-de-vie avec les marcs & grains qui ont servi à faire la biere ; le tout à peine de confiscation & de 3 mille livres d'amende contre les Contrevenans. Cet Arrêt a été rendu sur la Requête de M. le Procureur-Général, » contenant que depuis quelque tems les Brasseries qui se sont multipliées dans la » Ville de Besançon donnent des craintes & des alarmes sur les suites & les » dangers de ces établissemens nouveaux. » Distribuées dans plusieurs quartiers de » la Ville, elles y causent une puanteur » capable de produire des maladies parmi le Peuple. Les eaux qui en sortent » ne s'écoulent point par des canaux » dans la riviere, & filtrant au travers » des terres, elles infectent les puits » du voisinage, & répandent de même » dans les caves une odeur dangereuse » qui s'évapore difficilement. Les Propriétaires de ces Brasseries distillent de » l'eau-de-vie des marcs & grains qui ont » servi à faire la biere, & il est certain » que la qualité des eaux-de-vie de cette » espece est pernicieuse à la santé des » Citoyens, à laquelle le Ministere public doit principalement veiller, soit en » empêchant la fabrication de pareille » eau-de-vie, soit en éloignant des Villes » tout ce qui peut alterer la salubrité de » l'air ». En conséquence de cet Arrêt, toutes les Brasseries ont été détruites dans cette Ville. Ceux qui les possédoient pourront s'établir dans les Campagnes.

DE TREVOUX, *le* 25 *Mars*.

Dans les 55 Paroisses qui composent la Principauté de Dombes, dont la Ville de Trevoux est la Capitale, il y a eu en 1777, 1209 naissances, 284 mariages & 1089 morts.

En 1776, il y avoit eu dans les mêmes Paroisses, 1098 naissances, 304 mariages & 983 morts.

Il résulte de la comparaison de ces deux années que les naissances de 1777 ont surpassé celles de 1776 de 121, que les mariages sont diminués de 20, & que les morts sont augmentés de 106.

DE CLERMONT (*en Auvergne*), *le* 1 *Avril*.

Lettre au Rédacteur. Comme il paroît, Mr, que vous recueillez avec soin tout ce qui peut avoir rapport à la Popula-

tion, peut-être ne ferez-vous pas fâché que je vous adresse l'extrait d'une Lettre contenant quelques observations intéressantes sur un fait relatif à la longue vie dont on jouit communément dans un canton de notre Province, & sur les causes auxquelles on peut attribuer ce privilege de la nature. Quoique cet article ait déjà été inseré dans une Feuille de Province, nous ne serons pas fâchés qu'il soit répété dans votre Gazette qui n'étant restreinte à aucun lieu particulier, est plus propre qu'aucune autre à donner de la publicité à un phénomene si digne de curiosité.

» Le nommé *Gilbert Baille*, né le 7 Mai 1667, au Mercurol, hameau dépendant de la Paroisse d'Ebreuil, petite Ville de la Limagne d'Auvergne, située dans un beau vallon sur le bord de la riviere de Fioule, y a été inhumé le 12 Février : ce Paysan, qui avoit plus de 110 ans, étoit pauvre ; mais il n'a jamais mendié : il s'occupoit, pour gagner sa vie, aux gros ouvrages de la campagne, ce qu'il a fait jusqu'à la veille de sa mort. Il y a près de dix ans qu'il perdit sa femme, qui étoit à peu près de son âge, & dont il avoit eu dix-sept enfans : il lui en reste encore cinq qui sont presque octogénaires & qui ont eux-mêmes des enfans de plus de soixante ans. Gilbert Baille descendoit les Fêtes & Dimanches de son hameau qui est situé sur une colline, à 3 quarts de lieues d'Ebreuil, pour y venir entendre la premiere Messe qui se dit au point du jour ; il remontoit chez lui pour diner, revenoit à Vêpres, & retournoit coucher chez lui, toujours à pied, & sans être aidé de personne : il fit encore les mêmes exercices le Dimanche 8, trois jours avant sa mort. Il ne ressentoit point d'infirmités, & ne se souvenoit point d'avoir eu aucune maladie. Il est mort dans une défaillance d'environ quatre heures, après avoir reçu, dans une parfaite connoissance, les Sacremens de l'Eglise. Cet événement n'est point rare dans ce pays, jadis l'habitation de nos Rois Charlemagne & Louis-le-Debonnaire, qui y avoient une Maison de Plaisance si peu habitée aujourd'hui, mais si digne de l'être, & par cette raison & par la beauté de sa situation ; car, quoiqu'il n'y ait pas 1200 Communians dans cette Paroisse, qui a plus de quatre lieues de circonférence, on y compte cependant près de cent septuagenaires, cinquante-deux octogenaires & quatre centenaires, au nombre desquels est une Paysanne qui n'a aucune infirmité, quoiqu'elle ait eu vingt-deux enfans. On ne trouve point son acte baptistaire, elle ne sçait même pas où elle a pris naissance ; elle se souvient seulement d'avoir tourné la broche à la nôce du grand-pere d'un des principaux Habitans, qui est actuellement dans sa 68e. année, & il est prouvé que cette femme a été la nourrice d'une Dame qui est morte il y a cinq ans, âgée de quatre-vingt-quatre ans. On ne voit dans le canton aucune maladie chronique, & l'on a remarqué que plus des trois quarts meurent de maladies aigues dont le Manouvrier ne peut guères se garantir, mais que les personnes aisées évitent facilement. Il n'en est pas de même du Vallon, c'est-à-dire, à une ou deux lieues d'Ebreuil, qui est sujet à toutes les maladies ordinaires & même épidémiques. On attribue l'heureuse santé & même la longue vie des Habitans de cette petite contrée, à sa situation, à la bonne qualité des grains qu'elle produit, à l'excellence de l'eau de la riviere de Fioule qui, dans son cours, en reçoit beaucoup de minérales ; à la pureté des mœurs de ceux qui l'habitent, peut-être au peu de besoins qu'ils se sont créés, & par conséquent à leur frugalité ».

DE CHARTRES, *le* 18 *Mars*.

Le Sr. Salmon dont nous avons inseré une Lettre dans l'avant-derniere Gazette sur la composition d'un nouvel étamage pour les ustensiles de cuisine, inventé par le Sr. Doucet, nous a adressé avec cette Lettre un Ecrit imprimé par lequel il annonce au Public des pompes économiques de sa façon, & dont le corps est en étain. Le Sr. Salmon approuve beaucoup l'usage de ce métal pour les ustensiles de ménage. On n'a rien à craindre, selon lui, de l'étain, lorsqu'il est exactement pur, quoiqu'en disent quelques Auteurs qui prétendent qu'il est toujours mêlé de parties arsénicales. L'étain l'emporte sur le plomb non-seulement du côté de la salubrité, mais encore par rapport à l'économie.

Il eſt beaucoup plus léger & à beaucoup plus de réſiſtence. En effet on a reconnu que le poids d'un volume d'étain comparé à celui d'un pareil volume de plomb, étoit comme de 205 à 401, & que ſa réſiſtence étoit à celle du plomb comme 224 à 68.

» C'eſt d'après ces obſervations, que » le Sr. Salmon offre ſes pompes au Pu» blic, & les garantit, ſous un prix mo» dique, ſuſceptibles de leur plus grand » effet juſqu'à la hauteur de cent pieds, » par le ſecours d'une même force mo» trice. La légéreté de ces pompes les » met à portée de ſervir, même pour la » Marine, à la place de celles de bois » ou autres, & d'être facilement tranſ» portées d'un lieu à un autre, en aug» mentant ou diminuant le tuyau mon» tant qui, pour cet effet ſera briſé de » 15 pieds en 15 pieds ou environ, à la » volonté des Particuliers ».

Tarif. 1o. Chaque corps de pompes du diametre de 3 pouces 6 lignes, vêtu en bois d'un pied de hauteur, garni de ſon piſton & ſoupape, 24 liv. 2o. Le tuyau de recette de 3 pouc. 8 lig. de diametre pour la pompe aſpirante ſeulement, le pied, 4 liv. 3o. Les tuyaux montans & de décharge, du diametre de 2 pouces, le pied, 1 liv. 10 ſ. 4o. La paire de brides pour joindre les tuyaux, faite de fer étamé, garnie de ſes vis & écrous, 12 liv.

Pour les pompes aſpirantes & foulantes, on ne prendra le tarif que ſur le tuyau montant; cette eſpece de pompe ne demandant point de tuyaux de recette.

Exemple du prix auquel reviendroit une pompe aſpirante qui éleveroit l'eau à 40 pieds.

1o. 34 pieds de tuyaux montans juſqu'aux corps de pompe, à 30 ſ. le pied	51 l.
2o. Le corps de pompe. . .	24
3o. Dix pieds de tuyaux de recette au-deſſus du corps de pompes, à 4 l. le pied, fait . . .	40
4o. Deux paires de brides pour le tuyau montant & corps de pompe, à 12 l.	24
5o. Pour le tuyau de charge, que nous ſuppoſons de 2 pieds, à 30 ſous.	3
6o. Un clapet d'appui . . .	3 l.
Total	145 l.

Les perſonnes qui voudront ſe procurer leſdites pompes, ſont priées d'envoyer un détail circonſtancié, 1o. de la profondeur de l'eau des puits, puiſards, &c. & ſa variation du plus au moins; 2o. de la hauteur du niveau de l'eau au rez-de-chauſſée, & du rez-de-chauſſée à l'endroit où on veut élever l'eau; 3o. enfin de la diſtance de la pompe au réſervoir.

Le Sr. Salmon ſe chargera auſſi de faire faire les ferrures, en ſe conformant pour cela à la nature de la pompe, au local & au goût des Particuliers; il s'en fait depuis 15 liv. juſqu'à 100 liv. & plus.

On trouvera chez le Sr. Salmon, à Chartres, des pompes toutes montées pour les citernes, de 14 à 15 pieds, & du prix de 48 liv. Il prie d'affranchir les Lettres, ſi elles ne contiennent que des avis.

DE PARIS, *le 4 Avril.*

NOTICE d'un Etabliſſement utile pour procurer de la monnoie à ceux qui en ont beſoin pour de groſſes pieces, & vice versâ. *Tirée des Voyages manuſcrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au ſervice de Pologne.*

Parmi les différens établiſſemens utiles que l'on trouve à Naples & dans toutes les Capitales de l'Europe, il y en a un qui m'a paru particulier à la premiere de ces Villes; c'eſt un petit commerce de monnoie. On voit donc ſur toutes les Places de Naples & dans tous les Marchés, des femmes ou des vieillards aſſis devant une petite table, qui y vendent de la monnoie, c'eſt-à-dire, qu'au lieu d'éprouver bien des dégoûts pour avoir la monnoye d'une groſſe piece d'or ou d'argent, ou d'être obligé de faire quelque emplette inutile, on achete, pour un prix très-modique, la monnoie que cette piece repréſente. Si l'on veut avoir à ſon tour de groſſes pieces pour de la monnoie, ces Marchands, autoriſés par le Gouvernement, & vendant d'après un tarif affiché ſur leur banc, vous les vendent. On évite par-là l'âpreté des Garçons de caiſſe & quelque-

fois de leurs Maitres qui font ſouvent payer un *agio* très-fort. Ces Particuliers dépendent de l'adminiſtration des Monnoies. Ils ſont d'une probité à toute épreuve, & nombre de gens leur confient des papiers ou billets de Banque, pour en aller toucher la valeur, moyennant un droit modique. Ne ſeroit-il pas poſſible d'imiter, ſans inconvénient, un pareil uſage dans les grandes Villes de France ? Ce ſeroit un moyen de plus pour occuper des vieillards ou des jeunes gens eſtropiés & incapables de pouvoir exercer d'autres profeſſions.

Comme on ne ſçauroit trop multiplier les moyens d'occuper les hommes * dans une Société bien réglée, j'oſe propoſer celui dont je viens de parler ; il ne nuit à perſonne & peut au contraire être utile à beaucoup d'honnêtes infortunés, en le ſoumettant à une police rigoureuſe & éclairée dépendante des Cours des Monnoies du Royaume. Je n'ai jamais oui perſonne ſe plaindre à Naples de cet établiſſement pendant les différens ſéjours que j'ai faits dans cette belle Ville.

Note relative au morceau précédent.

* D'après cette idée, j'ai toujours deſiré que les Couteliers ne puſſent ſe ſervir que d'un pauvre aveugle pour tourner leur roue ; ce ſeroit autant de malheureux arrachés à la mendicité. 2°. Qu'on ne pût prendre pour Portiers que des hommes ou des femmes d'un certain âge ou des eſtropiés. Cela ne ſeroit pas élégant ; mais cet uſage fondé ſur la juſtice & cette bienfaiſance annonceroient plus favorablement le Propriétaire aux ames ſenſibles & honnêtes, que ces Portiers qui annoncent le faſte & l'orgueil.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livre.

Le *Bon Jardinier*, Almanach pour l'année 1778, contenant une idée générale des quatre ſortes de jardins, & les régles de la culture des plantes, arbres, arbriſſeaux d'utilité & d'ornement ; par M. *de Grace*, Amateur & Cultivateur. Nouvelle Edition conſidérablement augmentée, & particulierement d'une Introduction à la connoiſſance des plantes, par M. *Verdier*, Inſtituteur & Médecin. A Paris, chez Eugene Onfroy, Libraire, à l'entrée du Quai des Auguſtins, du côté du Pont S. Michel, au Lys d'Or. 1778. In-12 petit format de 276 pag. Prix, 1 l. 16 ſ. relié.

II.

Extrait des Obſervations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 31 Mars 1778.

Vents dominans, nord-eſt & ſud-oueſt ; plus grand degré de chaleur, 12 ⅜ deg. le 29 ; moindre degré de chaleur, 1 ¾ deg. de condenſation le 27 ; plus grande élévation du mercure, 28 pouc. 2 ½ lig. les 27 & 28 ; moindre élévation, 27 p. 1 ¼ ligne le 3 ; quantité d'eau de pluie, 13 ¼ lig. tombées en 16 jours ; évaporation, 27 lig. ; déclinaiſon de l'aiguille aimantée, 19°. 27′. 3″. Température, froide & humide. Maladies. Quelques fluxions de poitrine ; beaucoup de perſonnes âgées & d'infirmes ſouffrent du paſſage de l'hiver au printems Productions de la Terre. Elles ſont plus tardives de trois ſemaines que l'année derniere. Les abricotiers n'ont commencé à fleurir qu'à la fin du mois ; j'ai cueilli la premiere violette le 21 ; la vigne pleuroit le 29. Les bleds ſont beaux.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire &c.

III.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 4 Avril.

Le ſaumon d'Hollande, depuis 18 liv. juſqu'à 40 ; le ſaumon de la Loire, depuis 9 l. juſqu'à 15 ; la belle paire de ſolles, depuis 20 l. juſqu'à 22 ; la moyenne & la petite à proportion ; l'anguille de mer, depuis 15 liv. juſqu'à 20 ; le cabliau non-frais, depuis 7 liv. juſqu'à 8 ; le turbot non-frais, depuis 6 liv. juſqu'à 10 ; la flotte, depuis 3 liv. juſqu'à 4 ; le ſurmulet, depuis 3 liv. juſqu'à 4 l. la piece ; la raye douce Normande, depuis 4 liv. juſqu'à 5 ; la raye de Flandre, mauvaiſe qualité, depuis 10 ſ. juſqu'à 1 liv. 5 ſ. ; le panier de moules, depuis 2 l. juſqu'à 2 l. 5 ſ. ; l'aloſe de la Loire non-fraiche, depuis 2 liv. 10 ſ. juſqu'à 3 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 4 Avril 1778, au Mercredi 8 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. 5 s.; Le froment au Port de la Grêve, de 20, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 15 s. à 10 liv. 5 s. *le septier.*

Du Samedi 4 Avril 1778 au Mercredi 8 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Avril 1778, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Avril 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	712		
Du Pérou à	704	2	
Les guinées à . . .	718		
Ducats à	98	2	
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		*once.*
Or à 20 karats à . .	83	11	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	1	
Piastres à	49	9	

Changes de Paris du 8 Avril 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 ⅛ à 1 16e.
Hambourg	188 ½
Madrid	15 4
Cadix	15
Livourne	94
Gênes	96
Lyon	1 ⅛ à 1

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Samedi 4. *Messieurs*			Suite du Samedi 4. *Messieurs*		
Caron	vres.	C.	Marsollier	vres.	C.
Perpétuelles ..		C.	Perpétuelles.		C.
Despeignes. Viag.		C.	Defays.....	pplles.	C.
Perpétuelles ..		C.	Viageres		C.
Tontine		C.	Desplaces..	pplles.	C.
Delarue ... Viag...		J.	Viageres		C.
Perpétuelles ...		J.	Tontine.....		C.
Tontine		J.	Vieillard	pplles.	C.
Gossey	pplles.	C.	Viageres.....		C.
Viageres		C.	Tontine		C.
Lenoir	pplles.	E.	Roberge... Perpét.		t. l.
Viageres.....		E.	de l'ancien Clergé.		
Cauchy	ppltes.	D.	.....		
Viageres.....		C.	.....		
Tontine		D.	.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1778.	*Lundi* 5.	*Mardi* 6.	*Mercredi* 7
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1540 42 ½ 45 .	1550	1560 70 65 70 (62 ½
D°. 16 25es . .	1010	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	70	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions .	23 22 23 22 . .	23 22 ½ 22 22 ½ 23	22 21 ½ 22 .
Bil. des Fermes .	6 5 ½	5 ½	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 3 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 2 Septembre*,

M. le Prince Poniatowski, Lieutenant-Général de l'Armée de la Couronne, vient de faire une action bien digne de son patriotisme & de son humanité. Le vingt Août dernier, après avoir donné dans une de ses Terres un magnifique repas à plusieurs personnes de distinction, il se rendit avec elles dans un lieu désigné, où s'étoit rassemblé, par ses ordres, un grand nombre de ses Vassaux. Ce Prince appella lui-même ceux qui, par leur bonne conduite, s'étoient distingués de leurs Concitoyens, & il accorda à huit d'entr'eux, qui s'étoient encore plus signalés que les autres, la pleine & entiere liberté, avec la possession totale de leurs terres & de leurs biens, sous la condition de payer annuellement une certaine redevance. Le reste fut affranchi des corvées journalieres, & obtint également la pleine propriété de ses biens, à condition qu'outre la rente annuelle, ceux de cette classe seroient tenus à dix-huit jours de corvée par an. Quant à ceux qui n'avoient rien fait pour l'amélioration de leurs terres, ils furent laissés dans leur ancienne condition de Serfs, & contraints à toutes les corvées.

BOHÊME.

DE PRAGUE, *le 1 Septembre*.

Nous nous trouvons ici dans le plus grand embarras par le départ précipité de 1842 Ouvriers de différentes Professions qui, du 11 au 19 Août dernier, se sont éloignés de cette Ville pour se répandre dans la Haute & Basse Autriche, où ils se croient plus en sûreté que dans cette Capitale qui est menacée d'un siege.

Les Troupes du Roi de Prusse enlevent de ce Royaume & de la Silésie Autrichienne tout ce qu'ils peuvent y trouver de beaux hommes, depuis l'âge de seize ans jusqu'à quarante-six, & les font passer dans les Etats de S. M. P., ce qui a porté un grand nombre de nos Paysans à s'expatrier.

On compte déjà dans ce Royaume une multitude de Bourgs & de Villages totalement ruinés par les Prussiens qui tirent tout ce qu'ils peuvent de la Bohême pour approvisionner la Silésie Prussienne & la Saxe.

DE BUDISSIN, *le 2 Septembre*.

Le cours des Postes est interrompu entre cette Ville, Prague & Dresde; desorte qu'on ne peut plus communiquer avec l'Empire que par Nurnberg, ce dont il est bon d'avertir les Négocians étrangers & les Voyageurs qui peuvent y avoir des affaires. On ne sçait si cette interruption durera long-tems,

ITALIE.

DE VENISE, *le 25 Août.*

La République voulant conserver à ses Sujets tout l'avantage qu'ils peuvent retirer des circonstances actuelles pour leur Commerce, a fait, dit-on, notifier à tous ses Consuls dans les Ports de l'Océan, de la Méditerranée & de l'Archipel, la résolution où elle est de se renfermer dans les bornes de la plus exacte neutralité; elle leur a en conséquence défendu de prendre aucune part aux prises que se feront respectivement les Anglois & les François dans la guerre présente.

DE ROME, *le 30 Août.*

» Un Particulier mordu par un chien enragé, avoit inutilement essayé, par le conseil des Médecins, de prévenir l'hydrophobie par l'usage des bains de la mer & de plusieurs autres remedes, la maladie se déclara bientôt par des symptômes effrayans; on appella l'un des plus habiles Médecins de la Capitale, qui trouva le malade enchaîné, dans le plus violent état. Le Docteur fit faire, avec une once & six gros d'onguent mercuriel, une friction au cou, à la poitrine & sur l'abdomen de l'hydrophobe qui eut, quelques instans après, de pressantes nausées & vomit, avec beaucoup d'efforts, quantité de matieres fétides & glutineuses. Cette évacuation parut le soulager. Alors l'habile Médecin lui fit prendre douze grains de camphre & douze grains de musc, le tout délayé dans un verre d'eau mêlée avec égale quantité de vin de Canarie. On réitera le lendemain la friction; le vomissement fut plus fort que la premiere fois; bientôt tous les symptômes d'hydrophobie disparurent. On lui donna, pour appaiser la soif & des douleurs au gosier, qu'il éprouvoit, de l'huile d'olive camphrée & un mucilage préparé; & en 15 jours il a été parfaitement guéri ». *Cet article est extrait de la Gazette des Deux Ponts.*

ESPAGNE.

DE VALENCE, *le 3 Septembre.*

Tout le terrein qui se trouve entre le Port de Bugnol & Utiel, est couvert d'une plante qu'on nomme *Erinacea* ou *Hérisson.* Elle est ainsi appellée à cause de la ressemblance de ses epines avec l'animal dont elle porte le nom; dans la belle saison, elle est couverte de fleurs bleues qui la font ressembler à une Amétyste monstrueuse. Elle forme un bassin de deux ou trois pieds de diametre, si serré & si ferme qu'un homme peut y monter & se tenir dessus. On ne croit pas qu'une aussi belle plante se trouve ailleurs qu'en Espagne.

A une lieue de Mondragon, Ville située dans le Guipuscoa, il y a une mine de fer vernissé, que les Mineurs appellent fer gelé. Cette mine est placée dans une argille rouge, & produit un acier naturel. Cette particularité est d'autant plus singuliere, qu'il n'y a pas une seconde mine pareille dans le Royaume. Si on en doit croire une ancienne tradition, ce fut avec le fer de cette mine qu'on fabriqua ces épées si renommées par leur trempe, dont l'Infante Catherine, Fille du Roi Catholique, fit présent à son mari Henri VIII, Roi d'Angleterre. On en trouve encore quelques unes en Ecosse, où l'on en fait un très-grand cas, sous le nom d'épées d'André Ferrara. Les fameuses épées de Tolede, celles du Perillo de Saragosse, qui sont encore très-estimées, & celles qui se fabriquoient dans d'autres Villes, étoient, dit-on, composées de fer de cette mine, qui donne quarante pour cent de métal.

» Les fameuses épées dont on vient de » parler, étoient, dit M. Bowles dans » son excellente Histoire Naturelle de » l'Espagne, ou longues pour l'habille- » ment de la Golille, ou larges pour » monter à cheval, & alors on les ap- » pelloit épées d'arçon. On doit présu- » mer que, comme au commencement » du siecle, on quitta tout d'un coup » l'habillement de la Golille, on tira du » dehors beaucoup d'épées garnies com- » me celles qu'on portoit avec l'habit » qu'on adopta. Cette nouvelle mode » occasionna la décadence des Fabri- » ques, & successivement leur ruine to- » tale. La maniere de les tremper s'é- » tant perdue vers le même tems, on » n'est pas bien d'accord sur les procé- » dés qu'on employoit. Suivant les uns,

» on ne trempoit qu'en hiver, & lorſ-
» qu'on retiroit la lame de la forge pour
» la derniere fois, on la lançoit en l'air
» avec beaucoup de viteſſe, à trois re-
» priſes differentes, & en choiſiſſant un
» jour extrêmement froid. D'autres aſ-
» ſurent qu'on faiſoit rougir les lames
» juſqu'à ce qu'elles priſſent la couleur
» que les Artiſtes appellent couleur de
» ceriſe, & que dans cet état, on les
» mettoit pendant deux minutes dans
» une tine profonde, remplie d'huile ou
» de graiſſe. Qu'immédiatement après
» on les tranſportoit dans une autre tine
» d'eau tiede, où on les laiſſoit pen-
» dant le même tems; après quoi on les
» mettoit dans l'eau froide. Toutes ces
» opérations s'exécutoient dans le tems
» le plus rigoureux de l'hiver. Il y a
» enfin des perſonnes qui prétendent que
» ces lames ſe faiſoient avec l'acier na-
» turel de Mondragon, en mettant une
» bande de fer ordinaire au milieu, afin
» de les rendre plus flexibles; qu'en-
» ſuite on les trempoit ſuivant l'uſage,
» mais en hiver. Telles ſont les diffé-
» rentes opinions qu'on a ſur les épées
» de fer de Mondragon, qui, à la vé-
» rité, ſont excellentes; mais je ne crois
» pas, ajoute le ſçavant Auteur, qu'on
» puiſſe fabriquer de bonnes lames avec
» ce fer, ſans lui donner, par la cemen-
» tation, une qualité d'acier beaucoup
» plus dur; & pour cet effet, il con-
» viendroit d'avoir quelque Artiſte ex-
» périmenté, pour enſeigner aux Forge-
» rons de Guipuſcoa la maniere de con-
» vertir le fer en acier & de lui donner
» la trempe convenable ».

Depuis que M. Bowles écrivoit ces obſervations, il s'eſt établi à Tolede une nouvelle Fabrique, où on travaille des armes par ordre & pour le compte du Roi. On prétend y avoir trouvé une maniere de les tremper qui ne le céde point à l'ancienne; ces armes réſiſtent aux épreuves les plus extraordinaires, cependant on ne ſe ſert point du fer de Mondragon pour les fabriquer.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Saint-Saturnin (*en Languedoc*), *le* 8 *Septembre.*

N. B. On nous a adreſſé de ce lieu une ſuite d'obſervations météorologiques, depuis le mois de Novembre de l'année derniere, juſqu'au mois d'Août dernier incluſivement. Nous les donnerons ſucceſſivement, & nous prions l'Auteur de ne pas oublier de nous envoyer la ſuite.

Novembre 1777. Les 1er. 2e. & 3e., vent d'Eſt couvert, pluie; les 4, 5, 6 & 7, ſérein chaud; le 8, brouillard, après Nord froid; 9, 10, Nord & froid à ſe chauffer, tandis que le 6 & le 7 le ſoleil étoit ſi chaud qu'on ne pouvoit y reſter; le 11, glace à la campagne; le 12, Sud-Eſt couvert, humide; le 13 en partie couvert, Sud-Eſt, barometre 27 pouc. 7 lig., thermometre 8 deg. tous ces jours paſſés; 14, couvert, Sud-Eſt; 15, couvert, brouillard; 16, *idem*, bar. 27 p. 6 l., therm. 8 d.; 17, ſérein beau, bar. 7 l., therm. 8 d.; 18, *idem*; 19, 20, 21, ſérein, vent du Nord violent, bar. 27 p. 6 l., therm. 8 d.; 22, 23, 24, 25, vent du Nord aſſez violent & froid, bar. *idem*, th. 7 d.; 26, 27, 28, ſérein beau, ſoleil chaud, bar. 27 p. 7 l. ½, th. 7 d.; 29, le matin brouillard, après ſérein beau calme; 30, vent du Sud couvert, bar. 27 p. 7 l., therm. 7 d. Il y a eu une Aurore boréale.

La fievre continue bilieuſe a été la maladie regnante; ſes ſyptômes étoient cephalalgie violente les premiers jours, bouche amere, langue ſale, proſtration des forces, langue ſéche dans l'état, diarrhée bilieuſe ſur la fin; quelques perſonnes ont eu, outre ces ſymptômes, douleur à la région de l'eſtomac, qui diſparoiſſoit par le vomiſſement excité par l'émétique. Il y a eu un plus grand nombre de femmes que d'hommes attaquées de cette fievre qui a été traitée par les tiſanes acidules, les émétiques au commencement, & les purgatifs ſur la fin.

Décembre 1777. Il eſt tombé pendant ce mois 14 pouces de neige. Il y a eu quatre jours neigeux, les 7, 20, 24, 26; il y a eu 19 jours couverts ou nuageux, trois jours de brouillards, deux de pluie; le 5, une Aurore boréale ſuperbe, le Nord a ſoufflé neuf jours; le barometre au plus haut point 28 p. le 10, le plus bas 27 p. 1 l.; le thermometre, de 5 d. au-deſſus de zéro à 4 ½ au-deſſous. Ce mois a été très-déſagréable, fort froid, neigeux, pluvieux, & preſque toujours

couvert. Le 5, nous avons eu une belle Aurore boréale.

La fievre continue commençoit par des alternatives de froid, de chaud qui duroient vingt-quatre heures, avec céphalalgie très-considérable vertigineuse, débilité dans les jambes, lassitude, dégoût, le visage étoit par moment fort rouge. Quelques personnes ont eu les premiers jours un point de côté, d'autres l'estomac fort pesant, la fievre n'étoit pas bien forte; il y avoit des momens où le pouls n'étoit pas du tout fréquent; la langue a été toujours sale, & la bouche amere; sa durée de cinq à six jours. Les purgatifs ont entrainé une grande quantité de matieres jaunes; la diarrhée est souvent survenue dans le moment que nous allions purger, ce qui nous les a fait suspendre, & pour l'ordinaire, après les évacuations alvines bilieuses, tous les symptômes ont disparu, notamment une petite toux séche qui duroit toujours jusqu'au moment des évacuations qui n'ont eu lieu que vers la fin de la maladie, car les purgatifs au commencement n'évacuoient presque rien, tandis sur la fin ils operoient parfaitement bien. Tous ont été guéris après ces évacuations; cependant il y en a eu quelques-uns qui ont gardé la fievre 14 & 21 jours. Il y a eu 7 femmes pour un homme, attaquées de cette maladie, dont personne n'est mort. Les tisanes acidulées diminuoient dans l'instant l'amertume de la bouche d'une maniere marquée; ces tisanes & les purgatifs ont été les remedes de cette fievre.

Un homme d'un tempérament phlegmatique, sujet à des accès d'asthme humide fréquens & violens, en a été guéri en abandonnant une partie de son métier; il est Tonnelier. Il s'apperçut que lorsqu'il travailloit du bois de mûrier, il avoit des accès, & ayant renoncé à ce travail, il a été entierement guéri; par fois il tousse, mais cette toux est habituelle chez lui depuis long-tems.

DE VIENNE (*en Dauphiné*), *le 6 Septembre.*

Nous avons dans notre Province une prétendue fontaine connue sous le nom de *Fontaine ardente du Dauphiné*. On a débité à son sujet bien des merveilles qui, après un examen sérieux, se sont réduites à fort peu de chose. N'en seroit-il pas de même d'une fontaine de l'Anjou dont M. l'Abbé Pichon, Historiographe de MONSIEUR, nous dit des choses si étranges dans la *Bibliothéque du Nord.*

M. l'Abbé Rozier, en annonçant aussi dans son Journal ces particularités, ne peut s'empêcher de faire connoître qu'il a quelque doute sur leur réalité, & en conséquence il paroit desirer que l'Auteur qui les a rendues publiques, veuille bien lui en assurer la certitude. Souffrez, Mr, que j'aie recours à votre Feuille pour joindre sur cet article mes vœux aux siens, parce que j'aurois un intérêt tout particulier de sçavoir si on peut réellement compter sur la vérité du récit de M. l'Abbé Pichon. Le voici tel que je le trouve énoncé dans le Journal de Physique.

» Sur les confins de Saint-Veterin de Gennes est la Fontaine d'Avaurd, qui prend sa source auprès d'un ancien Château du même nom. Le bassin de cette fontaine a quatre-vingt-dix pieds de longueur sur quarante de largeur; l'eau qui en est assez limpide & qui ne gele jamais, fait tourner plusieurs moulins, & va se jetter dans la Loire à une lieue de distance. Cette fontaine a des qualités extraordinaires; les effets qu'elle produit, en certaines circonstances, sur les hommes, sur les animaux, & particulierement sur la classe des volatiles, sont très-funestes.

C'est une vérité reconnue par une expérience qui n'a point encore été démentie, que les œufs des oies, des canards & des poules * qui se baignent dans cette fontaine, ou ne sont pas féconds, ou donnent des oisons, de petits canards, & des poulets d'une forme constamment bisarre & monstrueuse. Les uns éclosent ayant le bec de travers, les autres naissent avec des ailes renversées; ceux-ci ont le cou disloqué, ceux-là ont les cuisses retournées, ou même les pattes placées sur le dos; tous enfin ont un ou plusieurs membres défectueux ou contrefaits.

---

* *Ici M. l'Abbé Rozier remarque avec raison que les poules, bien loin de se baigner, craignent l'eau.*

On défricha, il y a quelques années, des terreins arrosés ou quelquefois humectés par les eaux de cette fontaine, sur tout dans l'espace d'un quart de lieue, à partir de sa source, & l'on remarqua que les hommes employés à ce travail devinrent chauves ; les ongles de leurs pieds & de leurs mains tomberent presque aussi-tôt. Les mulets, les bœufs qui labourerent cette terre perdirent de même la corne de leurs pieds. A mesure que la culture de ces terreins a été répétée & perfectionnée, ces tristes accidens ont insensiblement diminué ; ils sont aujourd'hui très-rares.

Le pain fait avec la farine du froment recueilli sur les terreins qui bordent le cours de cette fontaine, altéroit insensiblement les facultés de ceux qui en mangeoient, affoiblissoit leurs forces naturelles au point de les réduire dans un état d'impuissance absolue. Aujourd'hui même, on ne se nourriroit pas de ce bled sans mélange, sans qu'on éprouvât plus ou moins ces accidens dangereux.

Les grenouilles qui vivent dans cette fontaine & le long du ruisseau, ne coassent jamais dans aucune saison ; elles ont néanmoins la même organisation & la même forme extérieure des autres grenouilles aquatiques ».

DE PAU, *le 8 Septembre.*

Depuis quelque tems, les menues monnoies de cuivre étoient devenues très-rares dans le Béarn, le Royaume de Navarre & les Pays circonvoisins. Cette disette nuisoit beaucoup au Commerce, & empêchoit que le payement des salaires des Journaliers pût se faire avec facilité. Les Etats-Généraux du Béarn & du Royaume de Navarre ayant pris cet objet en considération, ont en conséquence fait au Roi de très-humbles représentations. Sa Majesté ayant reconnu la nécessité de venir au secours de ces Provinces, a ordonné, par ses Lettres-Patentes du 13 Juillet dernier, données sur Arrêt, qu'il seroit fabriqué dans la Monnoie de Pau jusqu'à la concurrence de trois cens mille marcs d'especes de cuivre, pareilles à celles désignées par l'Edit du mois d'Août 1768, & la Déclaration du 14 Mars 1777.

DE LYON, *le 20 Septembre.*

Les Ouvriers de cette Ville ayant formé entre eux différentes Associations sous des noms particuliers & bisarres, la Police a regardé ces Associations comme contraires au bon ordre, & en conséquence elle a rendu le premier Août dernier une Sentence qui défend à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, de s'assembler ou s'attrouper dans cette Ville, Fauxbourgs & Banlieue, sans y être autorisées ou sans en avoir obtenu la permission. Pareilles défenses sont faites d'y former aucune Association, sous quelque prétexte & dénomination que ce soit. Il est défendu particulierement à tous Ouvriers, de former, avoir, ni entretenir aucune Association, sous les noms de Sans-Gênes, Bons-Enfans, Gavots, Droguins, du Devoir, Devorans, Passés, Gorets, & autres, sous prétexte de se reconnoitre, de se placer & de s'aider ; comme aussi de s'assembler & de s'attrouper, même sous prétexte de faire une conduite dans cette Ville, Fauxbourgs & Banlieue, non-seulement dans les Cafés, Auberges, Cabarets, maisons particulieres, mais encore dans les rues, places, carrefours, quais, ponts, jardins, prés, terres, vignes, promenades, lieux vagues, & autres endroits quelconques, à peine d'être sur le champ arrêtés, emprisonnés, & leur procès être fait & parfait, conformément & suivant la rigueur des Ordonnances qui défendent les Assemblées illicites. Il est enjoint à tous ceux qui logent ou couchent au mois ou à la nuit des Ouvriers, Journaliers ou autres semblables, ensemble ceux qui sous la dénomination de Peres & de Meres, les reçoivent quand ils arrivent & aident à les placer, à en faire pardevant le Magistrat la déclaration dans la quinzaine, à peine de l'amende de cinq cens livres, d'être privés de la faculté de loger, & de plus grande peine s'il y échet. Il est également défendu à tous Cabaretiers, Marchands de vin, Traiteurs, limonadiers & autres de recevoir des Assemblées sous les dénominations ci-dessus énoncées.

» Et attendu, disent les Magistrats de » Police dans leur Sentence, que les

» Ouvriers, après avoir reçu le prix du » travail de la ſemaine, ſe rendent le » Samedi au ſoir au Café & Cabaret ; » que, malgré les Ordonnances, Ar- » rêts & Réglemens qui défendent les » jeux publics, ils ne ceſſent de jouer » dans leſdits Cafés & Cabarets, dépen- » ſent le prix du travail de la ſemaine, » rentrent chez eux ſans avoir de quoi » donner du pain à leurs familles, & ſe » ruinent inſenſiblement ; Nous faiſons » très-expreſſes inhibitions & défenſes » à tous Cabaretiers, même aux Cafe- » tiers, de donner à boire à aucuns » Journaliers & Ouvriers, les Samedis » & les veilles des Fêtes, après neuf » heures du ſoir en hiver, & dix heu- » res en été, ſauf auxdits Ouvriers à » prendre & porter chez eux du vin » pour l'uſage de leurs familles, ſpé- » cialement de laiſſer leſdits Ouvriers » jouer à quelque jeu, & ſous quelque » prétexte que ce ſoit &c. &c. ».

Ce Réglement qui eſt encore une nouvelle preuve de la vigilance avec laquelle M. Proſt de Royer, notre Lieutenant-Général de Police, remplit les devoirs importans de ſa Place, a été homologué en Parlement le 7 Septembre ſuivant.

DE PARIS, *le 24 Septembre.*

EMPRUNT par le Mont-de-Piété.

Les Directeurs & Adminiſtrateurs de l'Hôpital-Général de Paris & des Enfans-Trouvés ont cru devoir expoſer à Sa Majeſté, que les vues bienfaiſantes qui l'avoient déterminée à appliquer au profit de l'Hôpital-Général & pour le ſoulagement des Pauvres le bénéfice du Mont-de-Piété, ne ſeroient qu'imparfaitement remplies, ſi le Bureau d'Adminiſtration du Mont-de-Piété n'étoit pas autoriſé à faire un emprunt & à affecter à cet emprunt une partie des revenus des Hôpitaux. Le Bureau d'Adminiſtration du Mont-de-Piété a repréſenté de ſon côté, & en même tems, que les opérations ſe multipliant beaucoup, il ſeroit néceſſaire de joindre un ou deux Adminiſtrateurs de l'Hôpital-Général aux quatre qui ont été nommés pour inſpecter le Mont-de-Piété. S. M. reconnoiſſant que ces demandes ne tendent qu'à conſolider la confiance, & à favoriſer un établiſſement utile, a bien voulu les accorder. En conſéquence, Elle autoriſe par ſes Lettres-Patentes du 7 Août dernier, regiſtrées en Parlement le 21 du même mois, le Bureau d'Adminiſtration de l'Hôpital-Général, à joindre un ou deux Adminiſtrateurs dudit Hôpital-Général aux quatre qu'il a ci-devant nommés pour inſpecter le Mont-de-Piété. Sa Majeſté autoriſe auſſi le Bureau d'Adminiſtration du Mont-de-Piété à emprunter de la maniere la plus avantageuſe, pourvu que l'intérêt n'excéde pas cinq pour cent, les ſommes néceſſaires pour ſervir de fonds aux prêts à faire par ledit Mont-de-Piété, & à affecter & hypothéquer ſpécialement les revenus & droits deſdits Hôpitaux juſqu'à concurrence de deux cens mille livres de rente, ſur leſquelles deux cens mille livres de rente il y aura privilege pour toutes les ſommes que les Adminiſtrateurs auront empruntées pour le Mont-de-Piété. Les Etrangers non naturaliſés, demeurants dans ou hors du Royaume, même les Sujets des Princes avec leſquels Sa Majeſté pourroit être en guerre, jouiront & pourront diſpoſer des capitaux qu'ils auront verſés dans les emprunts du Mont-de-Piété, enſemble des intérêts, par teſtament, donation ou autrement. Et dans le cas où ils n'en auroient pas diſpoſé, leurs Héritiers & Repréſentans leur ſuccéderont à cet égard &c.

Comme les Habitans de la Campagne ne s'expoſent que trop ſouvent à de fâcheuſes affaires, par des tranſgreſſions contre les Réglemens ſur le fait des chaſſes, il eſt bon, pour leur inſtruction, de leur rappeller ces Réglemens & les peines infligées de tems en tems contre ceux qui ſe mettent dans le cas d'y contrevenir.

Le 24 Août dernier, il a été rendu au Siege Général de la Capitainerie Royale de Senart un Jugement qui condamne Jean Rabot, Vigneron à Mainville, en 100 liv. d'amende, comme reſponſable du plus jeune de ſes fils qui avoit écraſé méchamment & de deſſein prémédité un nid contenant ſept œufs de perdrix.

Le même jour, a été rendu au même Tribunal un autre Jugement qui con-

damne le Seigneur de Quincy-ſous-Senart, à une pareille ſomme de 100 liv., pour avoir tiré & chaſſé dans ſon parc, nonobſtant les défenſes à lui faites.

Boites fumigatoires propres à adminiſtrer aux Noyés promptement retirés de l'eau, les ſecours capables de les rappeller à la vie, ainſi qu'à ceux qui paroiſſent étouffés par l'effet du plomb ou vapeur méphitique, ou par celle du charbon mal fait.

» On doit regarder comme une des découvertes les plus importantes pour l'humanité les boites fumigatoires deſtinées à rappeller à la vie les noyés. Cette machine fut d'abord trouvée en Allemagne, & préconiſée par le célébre Scheffer, Médecin & Méchanicien de Ratiſbonne, dans un Ouvrage Allemand qu'il publia ſur cette matiere. Quelque ingénieuſe qu'elle fût, il étoit réſervé aux Médecins François de la perfectionner en la réduiſant à un moindre volume. La boîte fumigatoire inventée ou perfectionnée par M. Gardane, Médecin de la Faculté de Paris, ſi connu par ſon zele & ſes talens, l'emporte ſur toutes les autres par ſa ſimplicité, étant réduite à la forme d'une de ces tabatieres qu'on a nommées *magaſins*. Il n'y a point de Seigneurs, de Curés ni de Particuliers aiſés dans le nombre de ceux dont les poſſeſſions ſe trouvent ſituées le long des rivieres, des lacs, des étangs ou pieces d'eau, qui ne doivent ſe faire un devoir d'avoir au moins un de ces inſtrumens ſalutaires. Ils en trouveront de très-bien conditionnés & à un prix très-modique, chez Ruault, Libraire à Paris, dans la rue de la Harpe. Le Sr. Ruault vend en même tems une petite Brochure très-inſtructive, compoſée par M. Gardane, ſur les moyens de s'en ſervir, avec la notice des prodiges operés juſqu'à préſent par la machine fumigatoire ſur des perſonnes de tout état qu'elle a rendues à la vie ».

Maniere de faire la véritable Poudre d'or, pour écrire ſur le vélin; tirée des Mémoires manuſcrits de M Pingeron, ſur les Arts utiles & agréables.

» Prenez une certaine quantité de feuilles d'or que vous broyerez ſur du porphire, avec une ſuffiſante quantité de miel vierge, juſqu'à ce que la texture de vos feuilles ſoit abſolument détruite & que leurs parties ſoient attenuées autant qu'il eſt poſſible; ramaſſez avec ſoin cette pâte, & mettez-là dans une petite coupe de porcelaine avec de l'eau; délayez-là juſqu'à ce que le miel ſoit bien fondu, & par conſéquent juſqu'à ce que l'or en ſoit bien dégagé; laiſſez repoſer cette eau pour que l'or ſe précipite; décantez l'eau, & ajoutez-en de nouvelles juſqu'à ce que le miel ſoit abſolument diſſous & qu'il n'en reſte plus. On met enſuite l'or ſur du papier pour le faire ſécher & pour s'en ſervir lorſque l'occaſion s'en préſente; mais on ſe ſert plus volontiers de la poudre d'or qui vient d'Allemagne, que l'on peut auſſi préparer avec des feuilles d'or faux ou or de Hollande, comme la poudre de véritable or. Les Habitans de Nuremberg préparent cet or en coquille avec beaucoup de ſuccès, & le vendent à très-grand marché dans le reſte de l'Europe.

Avis.

Le Sr. Girod, Maître Horloger à Avignon, vient de faire une pendule à reſſort, très-curieuſe; il y a de plus qu'aux pendules ordinaires un ſecond cadran ſur lequel une aiguille marque le mois & une autre ſon quantieme: à la fin de chaque mois, ces aiguilles ſe placent d'elles-mêmes & ſans qu'il ſoit beſoin d'y toucher, ſur le mois ſuivant. Leur mouvement s'exécute avec beaucoup de préciſion, & leur indication eſt toujours juſte & exacte. Cet Artiſte eſt d'ailleurs très-expert dans toutes les parties de ſon Art.

Centenaire.

» Il eſt mort, il y a quelque tems, à Piliſch, en Hongrie, un homme âgé de 107 ans, qui avoit ſervi, dans ſa jeuneſſe, ſous le Prince Eugene, & s'étoit trouvé à la priſe de Belgrade; il s'étoit marié à 30 ans, & il a vécu 70 ans avec ſa femme morte depuis ſept ans ».

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 26 Sept. 1778, au Mercredi 30 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 20, 21 à 22 liv. 5 f.; le seigle, de 9 l. 10 f., 9 l. 15 à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 15 f., 10 à 11 liv. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 10 liv. 10 f., 10 l. 15 f. à 11 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 f., 10 à 11 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 26 Sept. 1778 au Mercredi 30 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv. 5 f.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 30 Sept. 1778, de 48 à 49 l.; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le foin à la Grêve, de 35 à 36 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Septembre 1778.

Or de Portug. à . . .	727 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	723		marc.
Du Pérou à	715	2	marc.
Les guinées à . . .	725	3	marc.
Ducats à	98	12	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		once.
Or à 20 karats à . .	84	2	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	18	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	marc.
Piastres à	49	8	marc.

Changes de Paris du 28 Septembre 1778.

Amsterdam	53 5 8e.
Londres	30 7/8 à 13 16e.
Hambourg	187 1/2
Madrid.....	15 3
Cadix.....	14 19 6 à 19
Livourne	96 1/2
Gênes.....	93 3/4
Lyon.....	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six derniers mois 1777.

Du Vend. 25 Sept. 1778		Du Lundi 28.	
Messieurs		*Messieurs*	
Peinchein .... vres.	t. l.	Delamotte.. pplles.	t. l.
Perpétuelles.	t. l.	Viageres.....	P.
Boscheron... pplles.	P.	Creuzé ..... pplles.	P.
Viageres	P.	Viageres	P.
Rouillard .... pplles.	P.	Tontine.....	P.
Viageres	P.	Certain..... pplles.	t. l.
		Viageres.....	t. l.
Six premiers mois 1778.		Tontine.....	t. l.
Lempereur.. Viag.	A.	*Six premiers mois* 1778	
Perpétuelles...	A.		
Patu ..... pplles.	A.	Thevenin... pplles.	A.
Viageres.....	A.	Viageres.....	A.
.....		Masson ..... pplles.	A.
.....		Viageres.....	A.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1778.	*Lundi* 28.	*Mardi* 29.	*Mercredi* 30.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1727 1/2 25 27 1/2 .	1730 27 1/2 30 .	1740 42 1/2 . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	1140 . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	240	235 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	394	395	. . . . .
Rescriptions . .	17 17 1/2 17 . .	17 17 1/2 17 18 17 1/2	17 17 1/2 17 16 1/2 (17 16 1/2
Bil. des Fermes .	2	2	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Necrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1778. Du Mardi 14 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 2 Juin.*

L'Imperatrice de Russie a notifié au Sénat, par un ordre signé de sa propre main, qu'Elle vouloit bien proroger la permission d'exporter la troisieme partie des bleds qui seront amenés dans ce Port sur des barques. Les droits de sortie sur cette marchandise ont été fixés en même tems à neuf copecks par mesure de froment, & à six par mesure de seigle. On regarde ici ces dispositions comme très-avantageuses à l'Agriculture & au commerce des grains.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 13 Juin.*

Il paroît décidé qu'il va se faire des changemens considerables dans l'administration des Finances & dans la maniere de percevoir les impositions publiques. On assure qu'à commmencer du premier Janvier 1779, toutes les Fermes seront mises en régie pour le compte du Roi; on dit même que les nouveaux Régisseurs sont déjà nommés.

A compter du premier Juillet de cette année, il y aura une diminution de droit sur le café que les vaisseaux étrangers importeront des Indes Orientales & Occidentales dans les Royaumes de Danemarck & de Norvege. Il ne sera rien changé par rapport à l'importation de cette même marchandise sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes & sur les autres bâtimens de la Nation.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 5 Juin.*

Par un accord fait entre Sa Majesté Suédoise & le Roi de Danemarck, les transports d'héritages de Suede dans le Holstein, & du Holstein en Suede, qui, jusqu'à ce jour, payoient le sixieme denier pour le revenu de chaque immeuble, ne le payeront plus; on payera seulement le dixieme denier de la valeur du capital.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 20 Juin.*

Des lettres de Czernowitz, dans la Contreé de Bukowina, en date du 16 Mai, portent que les Russes, autant pour prévenir les ravages de la peste, que pour défendre ces contrées d'une multitude de Turcs attroupés qui pillent amis & ennemis, ont formé près de Kaminiek un cordon qui s'étend jusqu'à Rudevinze: on ne permet à qui que ce soit de passer ce cordon; on prend aussi les plus grandes précautions relativement au transport des bestiaux, parce qu'il regne dans plusieurs endroits des

épizooties dont on a tout lieu de craindre les suites.

ALLEMAGNE.

DE HANOVRE, *le* 10 *Juin.*

M. de Luc vient de publier un Ouvrage très-utile qu'il a dédié à la Reine de la Grande-Bretagne. Cet Ouvrage contient des observations politiques que l'étude particuliere des hommes & la connoissance des differens pays lui a donné lieu de faire. Pour indiquer quels sont ses principes, nous citerons un passage qui concerne cet Electorat. Voici en quels termes M. de Luc s'exprime.

» La multiplication des Manufactures peut-elle, dit-il, être regardée en général comme une vraie amélioration ? A mon avis, c'en est une pour quelques Etats ; mais ce n'en est point une pour un pays où l'Agriculture a encore besoin d'encouragemens, d'où l'on n'exporte encore que peu de grains, & où les Fabriques s'élevent sur les ruines de l'Agriculture. Par-tout où l'Agriculture a besoin de bras, les Fabriques ne peuvent que lui nuire ».

M. de Luc ajoute ensuite, en parlant de Neuf-Chatel en Suisse : » Les filatures s'y établissent, on y éleve des Fabriques; la jeunesse & les gens de métiers quittent celle-là, la charrue ; ceux-ci leurs ateliers pour servir dans les Fabriques ou pour faire le Commerce, & bien-tôt l'Agriculture tombe dans le dépérissement. Les Particuliers qui se chargent d'un petit commerce veulent l'augmenter ; ils entretiennent des correspondances avec les Etrangers qui leur communiquent des vices & des besoins nouveaux. Tandis que la jeunesse, ensevelie dans des Fabriques, s'y énerve, perd l'habitude du travail, & devient ensuite inutile par la chûte de ces Fabriques ; il faut avoir recours à des Etrangers pour les travaux agricoles. Ces Etrangers sont d'abord traitables & honnêtes; mais à peine connoissent-ils le besoin qu'on a d'eux qu'ils commencent par se faire valoir & qu'ils finissent par rançonner ceux qui les ont attirés au milieu de leurs foyers ; d'ailleurs tout l'argent qu'ils gagnent est autant d'argent perdu pour le pays, sans compter qu'ordinairement le travail est mal fait. Telles sont en général les observations de l'Auteur ; nous ne nous y arrêterons pas davantage; nous remarquerons seulement qu'un grand nombre de Manufactures tombées dans plusieurs parties de l'Allemagne, & une infinité de terres négligées, ne justifient que trop la justesse de ses réflexions.

D'EEHZEL (*en Hesse*), *le* 12 *Juin.*

Il vient de s'établir ici une Fabrique qui n'est pas du nombre de celles qui nuisent à l'Agriculture. Avant que d'en jetter les fondemens, on a eu soin d'apprendre aux Habitans à cultiver & à préparer les matieres premieres qui doivent servir à l'alimenter. C'est un homme du pays qui est à la tête de cet établissement, & il n'y emploie que des gens & des produits du canton ; il occupe les enfans & les personnes âgées qui se trouvent encore en état de vaquer à quelque travail facile. On desireroit que le Souverain voulût bien exempter des corvées les Ouvriers employés à la nouvelle Manufacture ; la Fabrique de Grunberg jouit déjà de cet avantage.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le* 28 *Mai.*

Le vaisseau Marchand Espagnol, le *Saint-Nicolas de Barry*, venant de la Vera-Cruz d'où il étoit parti le 21 Février dernier, entra le 4 de ce mois dans cette Baye, après avoir couru le plus grand risque de se briser sur des écueils près de Saint-Lucar, à dix ou douze lieues d'ici ; il est même resté pendant quelques heures engagé dans les sables, mais la marée montante l'a heureusement mis à flot. Sa cargaison consiste en cent mille piastres fortes, en cuirs, cochenille, coton & quelques fruits des Indes.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le* 30 *Mai.*

La Cour a fixé la pension annuelle de la Reine Douairiere à la somme de quatre cens mille écus.

Nous continuons à être fort inquiets sur le sort de notre Flotte de Rio-Ja-

nelro, qui devroit être arrivée ici depuis près d'un mois. Elle consiste en 12 vaisseaux, dont le chargement est évalué à quatre millions de crusades. Il y a tout lieu de craindre que si cette Flotte étoit poussée par les vents contraires vers les côtes de l'Amérique Septentrionale, elle ne devint la proie des Corsaires Américains qui croisent sans cesse dans ces parages.

Les nouvelles des progrès de la peste à Constantinople, & les chaleurs qui commencent à se faire sentir vivement ici, ont jetté une telle alarme dans ce Royaume, que Sa Majesté vient de faire publier un Decret, par lequel il est ordonné à tous les vaisseaux qui viendront de la Méditerranée dans ce Port, de faire exactement la quarantaine. Il est défendu à tout Etranger de paroitre dans la Ville, avant d'avoir séjourné au Lazaret pendant quarante jours consécutifs.

ITALIE.

DE VENISE, *le 1 Juin.*

Le Comte Carburi, Professeur de Chymie à Padoue, a trouvé le secret de préparer une sorte de papier incombustible. Le Sénat de Venise, pour le récompenser de cette découverte, a fait frapper une médaille en son honneur. Il est bien à desirer que cette invention se répande & qu'il soit facile de la mettre en pratique; on ne craindroit plus désormais les funestes accidens du feu pour des papiers & des titres dont la perte jette souvent les Citoyens dans le plus grand embarras.

DE PAVIE, *le 3 Juin.*

M. Mosati, Professeur en cette Ville, s'est avisé de vouloir prouver, par des raisonnemens anatomiques, que toutes les maladies de l'homme lui viennent de ce qu'il se tient droit sur ses deux jambes au lieu de marcher à quatre pattes. Cette doctrine bisarre a excité contre son Auteur tant de murmures qu'il en a redouté les suites; & en conséquence, il a pris sagement la fuite.

DE ROME, *le 5 Juin.*

Le Saint Pere, toujours occupé du bonheur de ses Sujets, a porté en dernier lieu un Decret pour rendre la salubrité à l'air dans les plaines du Duché de Castro; on a ouvert en conséquence des canaux pour dessécher les marais qui infectent ce territoire, & ces canaux vont se dégorger dans la riviere de Fiora. Une Ordonnance du Cardinal Pro-Trésorier défend, sous de grieves peines, aux Habitans de ces cantons d'embarrasser les canaux & de mettre en pâture dans les terreins nouvellement desséchés aucune espece de bestiaux.

DE NAPLES, *le 6 Juin.*

On est enfin sur le point de travailler aux réparations si nécessaires de la route qui conduit à Bénevent & qui étoit devenue impraticable. Déjà les travaux du chemin de Reggio, en Calabre, sont commencés. Il y a long-tems que le bien du Commerce sollicitoit l'exécution de ce projet. Les Seigneurs des terres, les Possesseurs de fonds, les Communautés, les Maisons Religieuses contribueront pour leur part à cette dépense dont le Roi lui-même fait une partie des frais. On espere qu'il sera possible de rouler bientôt en chaise de poste sur cette route, où jusqu'ici on avoit bien de la peine à voyager à cheval ou en litiere.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 24 Juin.*

Suivant des Lettres de Waterford, les Négocians sont si desesperés des incursions des Américains qu'ils ont résolu d'équiper quatre grands vaisseaux, *Lettres de marque*, pour croiser sur cette côte, afin d'y protéger leur commerce.

On a expédié pour Wolwich l'ordre d'y faire préparer une quantité de provisions militaires, qui doivent y être embarquées pour Senegambie & les autres Etablissemens de la côte d'Afrique.

DE BOSTON, *le 12 Mai.*

» Il est arrivé ici pour le compte du Congrès, au commencement de ce mois, trois navires dont le chargement consistoit en 800 balles de laine & en toiles;

d'autre part, le vaiſſeau le *Deane* eſt auſſi entré heureuſement dans notre Baye, portant 9878 paquets d'habits, 10,468 paires de ſouliers, 100,293 livres de plomb, 10,000 livres d'étain, & 57,685 livres de cuivre ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 22 Juin.*

Le quatorze de ce mois, la Flotte Hollandoiſe qui part tous les ans dans cette ſaiſon pour la pêche des harengs, a mis à la voile. Le rivage étoit couvert de Curieux pour la voir partir. Le nombre des bâtimens qui compoſoient cette Flotte n'étoit pas auſſi conſiderable que de coutume. On attribue cette diminution à la grande quantité de Matelots que la République a enrolés pour le ſervice de ſa Marine militaire qui s'eſt beaucoup accrue depuis quelque tems.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE PERPIGNAN, *le 28 Juin.*

M. le Comte de Mailly, Commandant de cette Province, a établi dans notre Ville douze places pour douze Pauvres. Les Curés reſpectifs des quatre Paroiſſes jouiront chacun du droit de nommer à trois de ces places trois pauvres de leurs Paroiſſes. Les Adminiſtrateurs de l'Hôpital-Général, pour donner au Fondateur des preuves durables de la reconnoiſſance publique, ont fondé à perpétuité une Meſſe pour M. de Mailly. Leurs Succeſſeurs, ainſi que les Pauvres en faveur deſquels la nouvelle fondation a été faite, ſeront obligés d'aſſiſter à cette Meſſe.

DE LA MURE (*en Dauphiné*), *le 3 Juillet.*

Le 28 du mois de Juin dernier ſera pour les Habitans de ces cantons un jour dont ils conſerveront long-tems le ſouvenir. Une grêle affreuſe a dévaſté totalement les campagnes, & il ne reſte preſque plus de récolte à faire dans une aſſez grande étendue de terrein. Les Paroiſſes de Cievoz & de Valbonnais ont été auſſi maltraitées que nos environs. Le Pays de Saint-Quentin, à deux lieues de Grenoble, n'a pas été plus épargné. Cet orage a détruit dans tous les lieux où il a paſſé les fruits & les noix dont il y auroit eu une grande abondance cette année.

DE PARIS, *le 8 Juillet.*

» Le Vendredi 26 Juin, la Société Libre d'Emulation a tenu ſon Aſſemblée publique dans la grande ſalle du Palais de M. le Maréchal Prince de Soubiſe, l'un des Aſſociés.

M. Raymond de Saint-Sauveur, nommé à l'Intendance du Rouſſillon, a ouvert la Séance par un diſcours.

M. l'Abbé Baudeau, Secretaire a rendu compte des travaux de la Société pendant le premier ſemeſtre de l'année 1778.

M. Duchanoy, Docteur en Médecine, a publié le procédé de la teinture en bleu, ſans indigo, de M. le Pilleur d'Apligny.

M. Sallins, Docteur en Médecine, a démontré l'uſage des vaiſſeaux & fourneaux propres à la diſtillation, perfectionnés, ainſi que les procédés de la diſtillation des eaux-de-vie, par M. *Baumé*, de l'Académie Royale des Sciences, qui a remporté le premier Prix de 1200 liv. propoſé par la Société pour cet objet, & le 2e. Prix de 600 l. pour ce même objet, a été adjugé à M. *Molines*, Prieur-Chévecier du petit S. Antoine à Paris.

On a lu enſuite les Programmes des nouveaux Prix propoſés, & on a rappellé les anciens. Ces Prix ſont au nombre de dix & ſe montent à la ſomme de 9600 l.

Le 1er. ſur la deſcription, comparaiſon & perfection des rouets à filer la laine pour les étoffes & tricots.

Le 2e. ſur l'invention demandée d'outils matrices propres à faire des aiguilles à coudre meilleures, à meilleur marché que celles d'Allemagne & d'Angleterre, & avec de l'acier de France.

Le 3e. ſur les meilleurs moyens de chauffer une pauvre famille à peu de frais & ſans riſques; ce projet doit être conſideré relativement aux matieres combuſtibles & aux fourneaux, poëles ou cheminées économiques, à trouver ou à perfectionner, pour tous les beſoins ordinaires.

Le 4e. ſur la meilleure ſerrure de com-

binaiſon qu'on puiſſe ouvrir & fermer à volonté ſur un grand nombre de mots ou de numeros, de maniere que celui même qui auroit fait cette ſerrure ne puiſſe pas l'ouvrir, s'il ignore la combinaiſon ſur laquelle un autre l'aura fermée.

Le 5e. ſur le meilleur charriot & le meilleur tombereau propre à tranſporter les gros fardeaux.

Le 6e. ſur les meilleurs uſtenſiles de cuiſine, exempts de tout danger & à très-bon marché.

Le 7e. ſur les meilleurs moyens de ſupprimer ou diminuer les années de jacheres, & de les rendre les plus fructueuſes, & ſelon les differences des terreins.

Le 8e. ſur la perfection des moulins à huile d'olive.

Le 9e. ſur la perfection de la diſtillation des vins pour les convertir en eaux-de-vie.

Le 10e. ſur la perfection de la diſtillation des mares de raiſins.

Les inventions que la Société a récompenſées par des encouragemens pécuniaires, & dont M. l'Abbé Baudeau a rendu compte, ſont :

1o. La teinture avec le bleu de Pruſſe & ſans indigo, de M. le Pilleur d'Apligny.

2o. Un vernis métallique pour empêcher le verd-de-gris ſur le cuivre, & la rouille ſur le fer, par le Sr. Chartier.

3o. Un fuſil de ſûreté dont la batterie ne peut jouer qu'à volonté, par le Sr. Leſcomere, Arquebuſier à Paris, rue Pagevin.

4o. Un mouton pour piloter, inventé par le Sr. Charles.

5o. Une machine pour décharger les bateaux, inventée par le Sr. Rogel.

6o. Un moulin à piler les pommes & poires pour cidre & poiré, inventé par le Sr. Marechal, Teinturier à Stenay.

7o. Un rouet propre aux Faiſeurs de gazes, pour dévider la ſoie, par le Sr. Duy, Maître Tourneur à Paris.

8o. Une invention du Sr. Brugnon, pour détruire les loups.

9o. Un modele de rames applicables aux plus gros navires, & inventé par M. le Vicomte de Buiſſy.

10o. Une chaufferette portative à l'uſage des pauvres.

11o. Un tonneau-grenier propre à conſerver une proviſion de bled pendant pluſieurs années, ſans accident, dans une petite chambre au rez-de-chauſſée.

Cette Aſſemblée a été très-nombreuſe, très-brillante & a témoigné ſa ſatisfaction par les plus grands applaudiſſemens ».

Description d'une nouvelle eſpece de Rames imaginées par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au ſervice de Pologne, qui ſont telles que les barques auxquelles on les adapte peuvent marcher très-près les unes des autres & former un front très-ſerré; ce qu'on ne ſçauroit faire avec les rames ordinaires, & qui permettent enfin aux Rameurs d'être abſolument à couvert.

» Les rames dont il eſt ici queſtion ſont compoſées de deux palettes adaptées aux extrémités d'un bâton cylindrique d'une certaine force, dans le goût des pagayes dont ſe ſervent les Sauvages. Ces palettes ſont dans deux plans oppoſés, c'eſt-à-dire que ſi elles étoient prolongées le long de la rame, elles ſe croiſeroient à angles droits. Vers le milieu de cette ſorte de rame ſont deux petits rebords qui ſervent à la fixer dans un collet, en lui laiſſant toutefois la liberté de tourner ſur elle-même.

Cette rame reçoit enſuite deux chevilles qui la traverſent de part en part à peu de diſtance du collet, & qui ſe trouvent chacune dans le plan de la palette la plus voiſine.

Le collet qui doit embraſſer cette rame eſt en fer & a un trou dans lequel entre une vis de compreſſion qui ſert à gêner le mouvement de la rame lorſque ce dernier devient trop libre par le long uſage. Le collet en queſtion fait angle droit avec une verge de fer qui eſt entretenue ſur les deux bords de la barque par deux collets.

Cette verge eſt coudée aſſez près des deux points où elle poſe ſur cette derniere, & forme auſſi une manivelle à laquelle on applique les Rameurs.

Comme il importe ſouvent que les rames n'agiſſent pas toutes enſemble, ſurtout lorſqu'il faut tourner à droite ou à gauche, la verge de fer qui forme une eſpece d'axe coudé eſt diviſée en deux parties préciſément dans le milieu, & peut faire un tout & ſe réunir, au moyen

d'un canon qui avance ou qui recule, & qui embrasse à volonté les deux parties, sans pouvoir s'en séparer.

On voit évidemment qu'il faut que ce canon ait une rainure dans laquelle entre un petit bouton qui le fixe sur cette espece de manivelle. Quant aux rames, elles se meuvent dans le plan vertical & non-point dans un plan incliné, selon l'usage ordinaire. Ces rames entrent dans l'eau sur le plat de la palette, & y restent jusqu'à ce qu'elles soient perpendiculaires à la surface du fluide : arrivées à cette position, une des chevilles dont on a parlé rencontre une espece de main de fer fixée contre le bordage de la barque, qui oblige la rame de tourner sur elle-même & de sortir de l'eau par le tranchant ; ce qui procure l'avantage de prendre un point d'appui sur le fluide, & de n'avoir aucune résistance à vaincre de sa part lorsque la rame sort de l'eau.

Il est aisé de s'appercevoir, 1°. que par le secours d'une pareille découverte, nombre de barques peuvent aller presque à côté les unes des autres & ne former qu'un front ; 2°. que les Rameurs peuvent être à couvert & même ramer sans voir la surface de l'eau ; 3°. enfin que l'on peut avoir une vitesse double, parce que la rame touchera deux fois la surface de l'eau, dans le même tems qu'une rame ordinaire ne la touche qu'une seule fois.

Cette idée peut être appliquée à des barques de plaisance destinées à se promener sur de grandes pieces d'eau. Si elles étoient couvertes extérieurement de fortes lames de tôle à la hauteur de la tête des Rameurs, on voit que ce seroit une espece de mantelet qui pourroit les garantir de la mousqueterie ; enfin que de pareilles barques marchant très-serrées, & ayant un petit épingard à la proue, formeroient une flottille en état de tenter en toute sûreté le passage d'une riviere devant une grosse troupe qui n'auroit point de canon.

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Annonce de Livre.

Mémoires Historiques & Critiques pour l'Histoire de Troyes, ornés de plusieurs planches gravées. Par M. Grosley. A Paris, chez la veuve Duchesne, Libraire rue Saint-Jacques, au-dessous de la Fontaine S. Benoit, au Temple du Goût. In-8°. de près de 600 pages. Tome premier.

Ces Mémoires qui viennent d'une plume déjà très-connue, se font lire avec le plus grand intérêt. Ils seront distribués en six classes ou sections qui comprendront, 1°. l'Etat Physique de Troyes & de son Territoire ; 2°. son Etat Politique & Civil ; 3°. son Etat Moral ; 4°. les Monumens consacrés à l'exercice des Arts ; 5°. les Annales Troyennes extraites des Journaux contemporains ; 6°. des Pieces, Titres & Documens relatifs à Troyes. On voit, par ce simple exposé, que cet Ouvrage n'est point étranger à nos Feuilles. Ce premier volume comprend les deux premieres sections. On y traite de la situation & du sol de Troyes, des travaux entrepris pour dessecher les terreins humides qui l'environnent, & pour remédier aux inondations de la Seine ; de la houille & de la tourbe que l'Auteur a découvertes dans certains cantons inondés. M. Grosley fait ensuite des observations sur les canaux qui en partageant la Seine au-dessus de Troyes en un trop grand nombre de bras, nuisent à sa navigation. Il propose de faire à cet égard des changemens qui ne pourroient manquer d'être très-favorables au Commerce des Troyens.

La craye qui forme le sol du voisinage de Troyes au nord de cette Ville, fait l'objet d'une Manufacture dont le produit est répandu dans toute l'Europe sous le nom abusif de *blanc d'Espagne*. M. Grosley donne un précis de la maniere dont se prépare cette substance que beaucoup d'Ouvriers employent pour leurs ouvrages. Ensuite il parle des Manufactures de cire & de toiles qui existent à Troyes. M. Grosley est étonné » de ce » que depuis que les Manufactures de » toiles peintes sont permises par le Con- » seil, il ne s'en est point encore établi » en une Ville qui, dans les Atteliers de » ses Teinturiers, dans ses Blanchisse- » ries abandonnées, dans des Calandres » établies, a toutes les commodités es- » sentielles pour les lavages & pour » tous les apprêts nécessaires pour im- » primer ces mêmes toiles qu'elle verse

» dans les Manufactures d'Orange & des » environs de Paris ». Nous ne nous arrêterons pas aux articles concernant les productions du pays, & nous garderons également le silence sur plusieurs autres objets du nombre de ceux dont il nous est permis de nous occuper, parce que nous nous proposons d'en parler plus au long dans notre Journal.

M. Grosley a fait aussi des remarques sur la Population de la Ville de Troyes. Cet article a fixé l'attention d'une des nos Souscripteurs, comme on peut le voir par la note suivante.

Lettre au Rédacteur. » Il paroît, Mr, depuis quelques mois, des Mémoires historiques & critiques pour l'Histoire de Troyes. L'Auteur y traite plusieurs objets analogues à l'esprit de votre Gazette & de votre Journal. On y trouve à la page 102 un article intitulé *Population.*

L'Auteur prétend qu'elle est très-diminuée dans la Ville de Troyes depuis la fin du seizieme siecle, & que cette diminution est en raison inverse de l'accroissement de Population, dans les Provinces d'Auvergne & de Beaujolois, dont il est fait mention dans un nouvel Ouvrage, qui est sans doute celui composé par M. Messance, imprimé en 1766, & intitulé *Recherches sur la Population des Généralités d'Auvergne, de Lyon & de Rouen.*

L'Auteur des Mémoires, pour prouver ce qu'il avance sur la diminution de la Population à Troyes depuis la fin du seizieme siecle, rapporte un état des baptêmes dans les Paroisses de S. Remy & de Sainte Magdeleine de cette Ville. Cet état qui indique le nombre des naissances de ces deux Paroisses par chaque dixieme année, depuis 1570 jusqu'en 1766, paroît donner effectivement la preuve d'une diminution considerable de Population; mais on pourroit observer à l'Auteur, que cette preuve est imparfaite pour la totalité de la Ville de Troyes qui renferme plusieurs autres Paroisses. Il a pu arriver en effet que depuis 1570 on ait érigé de nouvelles Paroisses dans la Ville de Troyes, ou bien que les autres Paroisses, aussi anciennes que celles de Saint Remy & de Sainte Magdeleine, aient augmenté en Population, par de nouvelles habitations qui y ont été construites. Tout le monde sçait que la Paroisse de Sainte Marguerite du Faux-bourg Saint-Antoine à Paris est de nouvelle érection, & on vient très-récemment d'ériger une nouvelle Paroisse au Gros-Caillou. La Paroisse de Sainte Marguerite a été érigée dans un local qui dépendoit anciennement de la Paroisse S. Paul; & le local du Gros-Caillou dépendoit, il y a peu d'années, de celle de S. Sulpice. Le nombre des baptêmes a pu diminuer sur ces deux Paroisses sans qu'on puisse en conclure qu'il y ait eu diminution dans la Population. La même chose a pu arriver dans la Ville de Troyes.

Il seroit donc à desirer, Mr, que le sçavant Auteur des Mémoires voulût bien faire une recherche complette pour toutes les Paroisses de la Ville de Troyes, & qu'il vous les communiquât, pour en faire part au Public, par la voie de votre Gazette. Il ne trouvera pas, sans doute, mauvais que je lui fasse encore quelques observations.

A la page 108, même article, il fixe le nombre des naissances & des morts de la Ville de Troyes à environ mille par année commune, & il en conclut que cette Ville contient environ 27,000 Habitans: on est cependant assuré qu'il y a eu en 1776 dans la Ville de Troyes 1254 naissances, & 807 morts; & en 1777, 1353 naissances & 858 morts; ce qui fait 1303 naissances, année commune, & 832 morts. D'où il résulte, d'après un calcul proportionnel, que la Ville de Troyes contient certainement plus de 30,000 Habitans de tout sexe & de tout âge ».

I I.

PARERE.

Jean, Marchand, qui demeure dans l'étendue d'une Sénéchaussée où il n'y a point de Jurisdiction Consulaire, a fait envoi de Marchandises à Pierre, Marchand, qui demeure dans l'étendue d'une Sénéchaussée où il y a une Jurisdiction Consulaire. Pierre a été traduit pour comparoir devant les Juges de Jean. On demande s'il y est bien traduit?

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 8 Juillet 1778, au Samedi 11 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. 10 f.; le seigle, de 9, 9 liv. 10 f. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 5 f., 9 l. 15 f. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 liv. 5 f., 9 l. 10 f. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 f. à 10 liv. 5 f. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 8 Juillet 1778 au Samedi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 5 f.; *id.* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. 5 f. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 11 Juillet 1778, de 50 à 51 l.; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 31 à 32 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Juillet 1778.

Or de Portug. à . . .	726 l.	f.	*marc.*
Du Mexique à . . .	722		
Du Pérou à	712		
Les guinées à . . .	724		
Ducats à	98	10	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2 6	
Piastres à	49	15	

Changes de Paris du 11 Juillet 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 ⅝ à 3 16e.
Hambourg	189
Madrid	15 4
Cadix	15 0 6 à 15
Livourne	98 ½ à ¼
Gênes	96 ¼
Lyon	1 p. 8 à ⅞

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1778.	*Jeudi* 9.	*Vendredi* 10.	*Samedi* 11.
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1580 82 ½ . .	1582 ½ . . .	1585 90 95 92
D°. 16 25es . .	1060	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	72	. . . . .
Emprunt Oct. .	376	376	376 75 . . .
Rescriptions . .	20 ½ 20 . . .	20 ½ 20 . . .	20 . . . . .
Bil. des Fermes .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six dern mois 1777.

Du Mardi 7 Juil. 1778. *Messieurs*		Du Jeudi 9. *Messieurs*		Du Vendredi 10 *Messieurs*
Cauchy ..... pplles.	L.	Deschapelles. vres.	M.	Lempereur. Viag.
Viageres	L.	Perpétuelles..	M.	Perpétuelles..
Tontine	L.	Decourmont pplles.	L.	Boscheron ... pplles.
Marsollier..... vres.	J.	Viageres.....	L.	Perpétuelles..
Perpétuelles...	J.	Alissant..... Viag.	M.	Peinchein .... vres.
Defays ..... pplles.	L	Tontine.....	M.	Perpétuelles.
Viageres	L.	Nau ..... pplles.	M.	Patu ..... pplles.
Desplaces ... pplles.	J.	Viageres,.....	M.	Viageres.....
Viageres	J.	Tontine.....	M.	Rouillard.... pplles.
Tontine	J.	De S. Janvier vres.	L.	Viageres .....
Vieillard .... pplles.	L.	.....		Pincemaille. Perp.
Viageres	J.	.....		de l'ancien Clergé
Tontine	L.	.....		.....
Roberge... Perpét.	t. l.	.....		.....
de l'ancien Clergé.		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Dei Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jour d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrol des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 24 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 26 Février.*

LE luxe des habits étoit porté si loin dans ce Royaume, que tous les rangs se trouvoient confondus. Pour réprimer cet abus ruineux, Sa Majesté a décidé que chaque classe de Citoyens seroit dististinguée par un uniforme particulier. Les enfans même seront assujettis à ce nouveau costume. On a laissé aux Paysans la liberté de s'habiller comme ils l'entendront. Il seroit d'ailleurs bien inutile de défendre le luxe des habits à des malheureux que la misere force souvent d'aller presque nuds.

La Compagnie de Commerce, formée ici sous les auspices de la Cour de Berlin, continue avec succès ses opérations : elle a débuté par le sucre & le café, & dans peu elle ouvrira ses magasins de tabac.

On assure que la Maison d'Autriche se propose aussi de fixer dans cc Royaume une Compagnie de Commerce, & d'y établir des magasins fournis de toutes sortes de marchandises. On ajoute même que notre Cour s'occupe actuellement du Traité qu'elle doit conclure à ce sujet avec celle de Vienne.

ALLEMAGNE.

DE GOTHA (*en Thuringe*), *le 28 Février.*

Un célébre Musicien de cette Ville, grand Compositeur, qui joint un goût sûr à de grands talens, vient de publier un parallele de la Musique qui étoit en vogue il y a environ 50 ans, avec celle d'aujourd'hui. Il soutient qu'à présent on parle de Musique avec beaucoup plus de goût, de force & d'énergie qu'on ne le faisoit alors; mais qu'alors il y avoit réellement dans la Musique infiniment plus de goût, de force & d'énergie qu'il n'y en a actuellement. Il conclut que nous sommes plus forts dans la théorie, & que nos Dévanciers l'étoient davantage dans la pratique.

DE FULDE, *le 1 Mars.*

Plusieurs Chanoines de notre Chapitre se sont réunis pour former un capital dont les intérêts seront annuellement consacrés à marier six pauvres Gentilshommes choisis parmi ceux qui sont élevés dans le Séminaire de cette Ville. Cette Fondation est d'autant plus remarquable que ce sont ici des Célibataires qui ouvrent une main bienfaisante pour encourager le mariage.

DE GIESSEN (*dans la Basse-Hesse*), *le 3 Mars.*

La petite vérole a fait cet hiver des ravages affreux dans cette Ville & dans tous les cantons de son voisinage. Ce cruel fléau y a exercé ses fureurs avec d'autant plus de liberté que l'inoculation en est bannie par les clameurs de nos Thélogiens. Cependant il faut rendre

justice à M. Hueffel qui est à la tête de notre Clergé. Ce généreux Ecclésiastique, non-seulement a fait inoculer trois de ses enfans, mais il a de plus osé prêcher en faveur de cette méthode salutaire.

ITALIE.

DE GENES, *le 23 Février.*

La République a reçu de la part de l'Empereur de Maroc, par la voie de son Envoyé à la Cour de Florence, une Lettre qui contient, à ce qu'on assure, deux articles bien intéressans. Le premier concerne un Traité de Paix entre les deux Etats; & le second, un Traité de Commerce. Notre Gouvernement n'a point encore donné de réponse positive, & nous sommes dans l'attente des suites que doit avoir cette négociation. Il est certain que toutes les démarches pacifiques que le Roi de Maroc fait auprès des Princes Chrétiens, semblent nous faire esperer que ce Despote pourroit bien enfin renoncer au systême de piraterie adopté par les Etats Barbaresques. Ce qui ne pourroit manquer de tourner à l'avantage des Nations qui font le commerce dans la Méditerranée.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 3 Mars.*

Si on veut se former une idée juste des sommes immenses que coûte à notre Nation la malheureuse guerre que nous faisons à nos Colonies, on ne peut mieux faire que de jetter les yeux sur l'extrait des résolutions suivantes présentées au Parlement le 19 du mois dernier par le Duc de Richmond.

» Suivant les comptes les plus exacts » d'un nombre d'années pendant lesquel- » les ces Royaumes ont joui d'une paix » profonde, le Parlement a accordé pen- » dant ledit tems à la Couronne un mil- » lion 637 mille livres sterlings pour l'en- » tretien des forces de marine; un mil- » lion 514 mille liv. st. pour ceux des for- » ces de terre, & 220 livres sterl. pour » l'Artillerie : en tout trois millions 371 » mille livres sterlings.

» En 1775, les frais pour l'entretien » de la Flotte ont été de deux millions » 496 mille 538 livres sterlings; ceux des » Armées, de deux millions 260 mille » 457 livres sterlings; ceux de l'Artille- » rie, de 451 mille 230 livres sterlings: » ensemble cinq millions 154 mille 225 » livres sterlings, par conséquent un mil- » lion 783 mille 225 livres sterl. de plus » que dans le tems de paix.

» En 1776, la Flotte a coûté quatre » millions 153 mille 214 livres sterlings; » l'Armée trois millions 829,008 livres » sterlings; l'Artillerie cinq millions 223 » mille 60 livres sterl. En outre pour un » million de livres sterlings de subsides; » ce qui fait au total une somme de neuf » millions 504,582 liv. sterlings, & con- » séquemment six millions 133,582 livres » sterlings de plus qu'en tems de paix.

» En 1777, les dépenses de la Flotte » se sont montées à trois millions 211 » mille 305 liv. sterlings; celles de l'Ar- » mée à deux millions 597,025 liv. sterl.; » celles de l'Artillerie à 620,594 liv. st., » & une partie de subsides pour ladite » année à 793,300 livres sterl. A quoi il » convient d'ajouter les dépenses ex- » traordinaires pendant la même année, » tant pour la Flotte que pour l'Armée, » qui n'ont pas encore été réglées par le » Parlement, & qui iront au moins à » trois millions 126,761 liv. sterlings; de » sorte que le tout ensemble se montera » à dix millions 348,987 liv. sterlings, & » par conséquent à six millions 977,985 l. » sterl. de plus qu'en tems de paix.

» Quant à l'année 1778, il a été déjà » voté pour son service par le Parlement » quatre millions 5895 liv. sterl., pour » la Flotte; deux millions 842,557 liv. » sterl. pour l'Armée; 382,816 liv. sterl. » pour l'Artillerie, ainsi qu'un subside » d'un million de liv. sterlings, sans ce » qu'il faudra encore voter pour les dé- » penses extraordinaires de la Flotte, » de l'Armée & de l'Artillerie qui, pour » le moins se monteront encore à qua- » tre millions 200,000 livres sterl. Total » pour l'année courante, douze millions » 431,268 liv. sterlings, & conséquem- » ment neuf millions 600,268 liv. sterl. » au-delà des dépenses en tems de paix.

» On peut donc voir clairement par le » calcul précédent que la guerre actuelle » nous a déjà coûté 23 millions 955,000 » livres sterl., non compris ce qu'il fau- » dra payer aux Troupes Allemandes,

» qu'on eſt convenu d'entretenir encore à » nos frais une année entiere, à dater du » moment de leur retour dans leur Pa- » trie ; ce qui en tout formera un objet » de neuf millions de livres ſterlings. De » ſorte que quand bien même la paix ſe- » roit conclue cette année, il en aura » toujours coûté à la Nation 32 millions » 955,060 liv. ſterl. ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De l'Abbaye de Saint-Michel (*en l'Herm, Bas Poitou*), *le 22 Février.*

» On a établi au mois de Septembre dernier, ſur la Tour des Baleines, en l'Iſle-de-Ré, un fanal en reverberes qui remplace avec ſuccès le feu de charbon de terre qu'on y allumoit ci-devant, pour ſervir pendant la nuit de point d'indication aux vaiſſeaux qui fréquentent cette mer. Le rapport des Navigateurs & les certificats des Commiſſaires de la Marine & des Chambres de Commere, envoyés au Miniſtre, dépoſent tous en faveur de ce nouvel établiſſement, que ſa poſition rend très-intéreſſant pour cette partie des côtes du Poitou, vis-à-vis deſquelles il eſt placé, à l'extrêmité ſeptentrionale de l'Iſle-de-Ré. Il eſt juſte de conſigner le nom de ſon Auteur dans vos Feuilles ; d'autres ne manqueront pas de donner la deſcription de ſon Ouvrage. C'eſt M. Sangrain, déjà avantageuſement connu par l'illumination de la Capitale & de quelques autres Villes du Royaume. Le Gouvernement l'a chargé de perfectionner le Phare de la Tour des Baleines, & il a inventé ce fanal en reverberes. Il réſulte de ce nouveau ſyſtême d'illumination des effets ſupérieurs à ceux que l'ancien établiſſement produiſoit à plus grands frais. Il ſeroit à deſirer qu'on adoptât généralement cette méthode qui eſt déjà miſe en uſage ſur quelques côtes de la Méditerrannée, & que M. Sangrain a également ordre d'employer pour la Tour de Chaſſiron, près la côte de l'Iſle d'Oleron ».

(*Extrait des Affiches de Poitou*).

De Civray (*en Poitou*), *le 10 Mars.*

Lettre au Rédacteur. » J'ai obſervé, Mr, le 26 Février dernier, à dix heures & demie du ſoir, une nouvelle Aurore boréale des plus lumineuſes. Il ſeroit inutile d'en faire ici la deſcription ; elles ont été ſi communes pendant les derniers mois de l'année précédente & le commencement de celle-ci, qu'on peut dire qu'elles ont ceſſé d'être pour nous un phénomene. Il ſeroit intéreſſant de ſçavoir pourquoi elles ont été ſi fréquentes ? Nous n'avons apperçu aucune altération dans les ſaiſons, l'hiver n'en a été ni plus ni moins froid. Il eſt tombé pendant ſon cours quelquefois de la neige & très-ſouvent de la pluie.

Les bleds ont une très-belle apparence ; le prix eſt toujours à peu près le même. Le boiſſeau de froment peſant 42 livres ſe vend communément 4 liv. ».

Etat de la Population de la Sénéchauſſée de Civray pendant les quatre dernieres années.

En 1774, il eſt né dans cette Sénéchauſſée 1808 perſonnes, 951 garçons & 857 filles ; il y a eu 1315 morts, 665 hommes ou garçons, 650 femmes ou filles. On célébra 437 mariages.

En 1775, 1857 naiſſances, 961 garçons, 896 filles ; 2153 morts, 1059 hommes ou garçons, & 1094 femmes ou filles ; 384 mariages.

En 1776, 1539 naiſſances, 798 garçons, 741 filles ; 1070 morts, 539 hommes ou garçons, 531 femmes ou filles ; 937 mariages.

En 1777, 1843 naiſſances, 953 garçons, 890 filles ; 920 morts, 469 hommes ou garçons, 451 femmes ou filles ; 427 mariages.

De Paris, *le 15 Mars.*

On ſe rappelle que l'année derniere il a été beaucoup queſtion dans cette Gazette de la découverte de M. Meſmer ſur le magnétiſme animal, & des cures preſque miraculeuſes qu'il aſſure avoir opérées par le moyen d'un agent univerſel qui exiſte dans la nature & dont il diſ-

pose pour ainsi dire à son gré. Comme il n'est aucun de nos Lecteurs qui n'ait pris intérêt à tout ce qui a été dit jusqu'à présent dans nos Feuilles sur ce phénomene, nous croyons les obliger, que de leur faire part d'une Lettre de M. Mesmer, dans laquelle il rend compte des nouveaux succès qu'il a obtenus en opérant suivant sa méthode. M. Mesmer n'éprouve que trop aujourd'hui la vérité de cet ancien adage que *personne n'est Prophete dans son Pays.* Il s'est élevé contre lui dans sa Patrie un orage violent, & l'envie l'y a outragé si indignement qu'il ne faut pas être surpris de l'entendre se plaindre avec tant d'amertume. Au reste son stile est plein de douceur en comparaison de celui dont ses ennemis se sont servis en l'attaquant. C'est pourquoi nous avons cru, sur ses instances, pouvoir déroger un peu à la loi que nous nous sommes faite de supprimer, des écrits qui nous sont adressés, tout ce qui annonce l'humeur & le chagrin. Au reste M. Mesmer veut bien répondre seul des événemens. Peut-être même n'est-il pas inutile de le laisser provoquer un peu le ressentiment de ses Contradicteurs dans un moment où il s'agit, pour ainsi dire, de le juger. Plus M. Mesmer se mettra dans le cas d'être éclairé de près par des yeux jaloux, plus aussi ses Juges se trouveront en état de prononcer avec certitude. M. Mesmer est actuellement à Paris, & c'est au Tribunal impartial des Sçavans de cette Capitale qu'il a porté sa cause.

Lettre de M. le Roux, Docteur.

L'empressement avec lequel vous annoncez, Mr, tout ce qui contribue au soulagement de l'humanité souffrante, me fait regretter de ne vous avoir point communiqué plutôt quelques lettres que j'ai reçues de M. de Mesmer, Docteur de la Faculté de Vienne, concernant les effets du magnétisme animal; celle que j'ai l'honneur de vous adresser, avec son agrément, satisfera les amis du vrai & de l'humanité, qui ont lu avec plaisir ce que j'ai rapporté des cures que ce Sçavant Médecin a operées en ma présence, & que vous avez insérées dans les No. 53 & suivants de vos Gazettes du mois de Juillet dernier.

Lettre de M. le Docteur Mesmer à M. le Roux, Docteur en Médecine, Chirurgien d'Etat au service de LL. MM. Impériales & Royale.

» La Malade guérie de la goutte se-
» reine compliquée dont vous me deman-
» dez l'histoire, Mr, se nomme Cathé-
» rine Zwelferin, âgée de 19 ans. Elle
» avoit reçu un coup de couteau dans
» l'œil gauche par son frere. Elle le per-
» dit sur le champ; peu à peu l'œil droit
» fut attaqué d'une inflammation suivie
» d'un staphilome qui ne diminua qu'à la
» suite de quantité de médicamens cor-
» rosifs. Il y resta cependant une albu-
» go très-épaisse & ridée qui couvroit
» toute la cornée transparente; la goutte
» sereine se formoit en même tems. Le
» globe s'atrophia tellement qu'à peine
» pouvoit-on l'appercevoir dans l'orbite.
» Cet état a duré dix-sept ans, jusqu'au
» moment que j'entrepris la guérison de
» cette malade dont l'aveuglement par-
» fait m'a été constaté par un attestat
» de la Maison des Orphelins où elle
» étoit retirée & dont elle étoit Pen-
» sionnaire depuis douze ans. C'est-là
» que notre Auguste Souverain la vit il
» y a trois ans. Il fut si touché de son
» triste état qu'il demanda à l'Intendant
» de cette Maison s'il n'y auroit pas quel-
» que moyen de la soulager. On lui re-
» présenta que l'on avoit inutilement em-
» ployé tous les secours connus en Mé-
» decine, & qu'il n'étoit pas possible de
» rien tenter.

» Vous avez vu, Mr, le commence-
» ment & le progrès de la cure, puis-
» qu'avant votre départ, elle commen-
» çoit à distinguer les objets, & que
» vous avez été témoin que Madame
» Paradis prenoit elle-même le plaisir de
» lui faire faire, la nuit dans mon jardin,
» différens exercices en présence de ceux
» qui la visitoient & qu'elle amenoit quel-
» quefois elle-même pour les convaincre
» que cette fille commençoit à voir, &
» confondre ceux qui révoquoient en
» doute la guérison de sa propre fille.

» Actuellement elle a le globe natu-
» rellement aggrandi, l'albugo s'est ré-
» solue & la goutte sereine est guérie;
» elle peut s'exposer au jour. Elle voit
» bien, elle distingue très-bien les cou-
» leurs & les objets, & en retient mieux

» les noms que Mademoiſelle Paradis. » Les ſymptômes qui ont ſuivi cette vue » naiſſante ſont preſque les mêmes chez » l'une & chez l'autre : car vous vous » rappellerez qu'elle fut extrêmement » effrayée de voir le viſage de l'homme. » La premiere perſonne quelle diſtingua » fut ſa Compagne. Elle lui fit une im- » preſſion ſi vive que ſon imagination en » reſta frappée toute la nuit, même pen- » dant le ſommeil, & je ne pus la per- » ſuader de la regarder une ſeconde fois » le même jour. Elle étoit de plus hé- » moptoïque depuis ſix ans ; tous les 15 » jours au moins elle avoit une attaque & » crachoit du ſang en plus ou moins gran- » de quantité. Ces attaques étoient quel- » quefois ſi violentes qu'elle étoit obli- » gée de garder le lit pluſieurs ſemaines. » Elle eſt également guérie de cet acci- » dent & n'en ſouffre plus il y a plus de » ſept mois.

» Néanmoins, pour me garantir de » cataſtrophes ſemblables à celles que » j'ai éprouvées du pere de Mlle. Paradis, » & dont vous connoitrez le détail par la » ſuite, j'ai pris le parti de garder cette » fille dans ma maiſon, afin que les cu- » rieux & les incrédules puiſſent la voir » pendant mon voyage en France. Ils » la trouveront occupée à des exercices » de ménage & à l'étude des objets dont » il faut qu'elle apprenne l'uſage, tout » dans la nature étant nouveau pour » elle.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

» Je ne prétens pas envelopper dans » le nombre de ces Contradicteurs les » Sçavans qui ont cherché à refuter mes » découvertes; leurs obſervations étoient » dictées par la prudence qui ne permet » pas d'adopter ſans examen tout ce qui » paroit nouveau. Bien loin d'avoir été » affecté de leurs objections, elles n'ont » ſervi qu'à me faire faire de nouvelles » recherches pour perfectionner mes con- » noiſſances, rendre mes principes plus » clairs & en faciliter la perception quand » je les rendrai publiques.

» Une troiſieme claſſe m'a diverti, en » cherchant dans l'antiquité la plus recu- » lée des propriétés qui pouvoient être » attribuées à l'aimant, autres que celles » qui ſont connues aujourd'hui, & par » leſquelles ils prétendoient que j'opé- » rois ſur les Malades, afin de me con- » teſter la gloire de la premiere décou- » verte. Si leurs recherches ont augmenté » le nombre de nos connoiſſances, je ſuis » flatté d'avoir été la cauſe de leur tra- » vail ; mais ils ont manqué leur but & » voudront bien apprendre que l'aimant » n'entre pour rien dans mes procédés. » J'ai l'honneur &c. *Signé*, MESMER. »

Vienne, ce 18 Décembre 1777.

Le motif qui m'a encore déterminé, Mr, à vous faire paſſer cette lettre, eſt non-ſeulement l'intérêt que vous avez pris à cette importante découverte, * mais encore l'impartialité dont vous faites profeſſion dans tout ce qui a rapport au bien public. Il importe trop à la Société de connoitre le vrai ſur une telle matiere, pour garder le ſilence & ne point démaſquer ceux qui ſoutiennent leurs premieres erreurs avec un acharnement ſi opiniâtre qu'ils ne craignent point d'y induire les Sçavans même les plus reſpectables, en niant les faits les plus évidens. J'ai l'honneur d'être &c. LE ROUX, Méd. Doct. Chir. d'Etat au ſervice de LL. MM. I. & R.

LETTRE au Rédacteur.

» Ce n'eſt pas ſans étonnement, Mr, que j'ai lu dans vos Feuilles, No. 7 du 24 Janvier dernier, article de Grenoble, que le Pere Luglien de Courcelle, Religieux de la Charité de cette Ville, a trouvé le ſecret de diſſoudre dans l'eau le mercure, ſans l'intermede d'aucun acide, mais par le moyen de l'air fixe, &

* *Cela regarde la Perſonne qui étoit alors chargée de la rédaction de cette Gazette.*

que cette eau a été employée ſur pluſieurs perſonnes avec ſuccès &c.

Le P. Luglien de Courcelle ignore ſans doute que l'air fixe eſt vraiment un acide, ou il auroit dû dire : ſans l'intermede d'aucun autre acide que celui de l'air fixe. N'importe, cette diſſolution du P. de Courcelle, Mr, ne me paroît rien moins que fondée ; quelque voie qu'il ait priſe, je crois qu'il s'eſt trompé. L'air fixe, quoique donnant de véritables ſignes d'acidité, n'eſt pourtant point propre à diſſoudre le mercure, ſon action eſt trop légere ſur ce minéral. Les expériences que j'ai faites me paroiſſent aſſez concluantes pour pouvoir révoquer abſolument en doute l'opinion du Religieux de Grenoble.

J'ai chargé fortement d'air fixe, dégagé de la craie & de l'acide vitriolique, ſelon la méthode de Prieſtley, quatre pintes d'eau diſtillée que j'ai miſes dans un matras avec demi-once de mercure crud revivifié du cinnabre. Dans un pareil matras, contenant auſſi quatre pintes d'eau diſtillée, chargée d'air fixe, j'ai mis deux gros de mercure connu ſous le nom de précipité *per ſe* ; j'ai agité les matras, je les ai bouchés, & je n'ai pas manqué, pendant trois ſemaines, de donner tous les deux jours de nouvel air fixe à l'eau, en cas qu'elle vint à en perdre & que je ne pus rien me reprocher. Au bout de 15 jours j'ai expoſé mes deux matras dans un endroit fort chaud, tel que peut l'être le deſſus d'un four ; huit jours après j'ai décanté l'eau & l'ai analiſée par les moyens connus en Chymie, & je n'ai pu y rencontrer un atome de mercure. J'ai ſéché avec une ſcrupuleuſe attention le mercure crud & le précipité *per ſe*, & ni l'un ni l'autre n'ont diminué de poids ni n'en ont acquis.

Je ne ſçais point quel eſt le procédé du P. de Courcelle, puiſqu'il en fait un ſecret ; mais quel qu'il puiſſe être, je crois qu'il a été trompé par quelqu'apparence, quoiqu'il diſe avoir diſſout ſeize grains de mercure par pinte d'eau.

Pour ſçavoir, ſans aucun doute, ſi l'acide de l'air fixe uni à l'eau peut diſſoudre le mercure, l'on ne peut employer que le mercure crud ou le précipité *per ſe*, comme je l'ai fait, ſans cela on court les riſques d'être trompé & d'avoir du louche dans les expériences. Si l'on ſe ſervoit, par exemple, du mercure précipité de l'acide nitreux, ou de quelque autre, par un alkali, ou du précipité rouge ordinaire, on ne pourroit rien prononcer, attendu que ces précipités peuvent contenir encore de l'acide & par conſéquent favoriſer la diſſolution, ou plutôt la produire ſeuls. C'eſt peut-être ce qui a trompé le P. de Courcelle. Je ne prétens pas dire cependant qu'il s'eſt ſpécialement ſervi du précipité rouge, parce qu'il n'ignore pas qu'il eſt à craindre ; mais je dis que s'il a véritablement diſſout du mercure, c'eſt qu'il a, par mégarde & ſans le vouloir, employé un intermede ; car l'acide méphitique, de quelque eſpece qu'il ſoit, ne peut diſſoudre la plus petite quantité de mercure pur. J'ai l'honneur &c. PHILIPE, Chirurgien ». *De Paris, le 17 Mars 1778.*

Cette expérience contradictoire engagera peut-être le P. Luglien de Courcelle à rendre public ſon ſecret. Quoique M. Philipe n'ait pas réuſſi ; eſt-ce une raiſon ſuffiſante pour décider que ce Religieux n'a pas eu véritablement le ſuccès qu'il annonce? Le ſuccès d'une expérience chymique tient ſouvent à ſi peu de choſe qu'on ne doit pas être étonné ſi après l'avoir vu réuſſir entre les mains d'un Chymiſte, on la voit enſuite manquer dans celles d'un autre, même très-habile. Le P. de Courcelle a operé en préſence de M. Nicolas, Médecin très-connu de Grenoble, qui lui a rendu un témoignage favorable, & auquel il eſt bien difficile de ſe refuſer. On ſçait d'ailleurs quelle eſt l'énergie de l'air ſur pluſieurs ſubſtances minérales & métalliques

OBSERVATIONS ſur les Ambi-dextres *& deſcription d'un moyen facile pour écrire de la main gauche, tirées des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie au ſervice de Pologne.*

» On appelle *Ambi-dextres* ceux qui ſe ſervent avec la même facilité de la main droite & de la main gauche. Tout le monde convient de l'avantage qui réſulteroit pour chaque Particulier ſi on l'eût habitué dès ſa plus tendre enfance à ſe ſervir indiſtinctement de ſes deux mains ; la perte du bras droit ne cauſeroit plus celle

de l'état d'un homme. La préférence de la main droite sur la main gauche n'est point dans la nature ; elle vient d'une ancienne superstition des Payens qui regardoient la main gauche comme malheureuse, ainsi qu'il est facile de le prouver par le nom de *sinistra* que les Romains lui donnoient. Malgré toutes les observations que nous pourrions faire ici, il ne faut pas esperer qu'il s'opere aucune réforme à cet égard, parce que le préjugé contraire tient trop à l'opinion de celles qui ont soin de notre premiere jeunesse. Voyons maintenant s'il ne seroit pas possible d'indiquer aux infortunés qui ont le malheur d'être privés du bras droit des expédiens pour pouvoir se servir plus avantageusement de leur bras gauche dans un grand nombre de circonstances comme, par exemple, lorsqu'il s'agit de communiquer aux autres ses idés par le moyen de l'écriture. Ceux qui se trouveront malheureusement dans le cas d'avoir besoin de mes conseils auront l'attention de tracer leurs lignes non point parallelement à leur poitrine, comme cela se pratique, mais dans une direction qui lui sera perpendiculaire. On n'écrira donc point en allant de la droite à la gauche, mais en allant du côté de la table qui est opposé à celui que l'on touche, vers sa poitrine. Il faut alors avoir son coude appuyé sur la table. On verra qu'on peut écrire avec bien plus de facilité que si la main gauche vouloit imiter l'opération que fait la main droite en pareil cas. Les personnes qui voudront tenter cette expérience, pourront être assurées du succès de ce procédé. J'ai eu souvent occasion de le communiquer à des victimes de Bellone & de Mars. On commence à écrire mal & lentement, mais on écrit ensuite & beaucoup mieux, & toujours avec infiniment moins de peine que selon le procédé ordinaire. Quoique je desire très-ardemment que ces conseils ne soient jamais utiles à personne, encore vaut-il mieux les connoître, à tout événement, que de les ignorer.

Les bras artificiels sont trop chers pour les Hôpitaux militaires ; on y supplée en Prusse par deux morceaux de bois creux & à peu près de la longueur du bras dans lesquels on fait entrer les deux mognons qu'on assujettit avec des courroies. Ces deux morceaux de bois sont arrondis par le bout & se terminent chacun par un crochet d'acier qui est un peu épousté vers la pointe. D'infortunés Canoniers qui avoient eu les deux bras emportés se servoient assez adroitement de cette triste méchanique qui est cependant préférable à la fâcheuse nécessité d'être à la merci des premiers Passans. Si la méchanique est utile, c'est sur-tout lorsqu'elle essaye de suppléer à quelques-uns de nos membres. Aussi que ne devons-nous pas à feu M. Laurent, l'Archimede du siecle, pour son bras méchanique, & à M. Perrier le jeune, pour sa jambe de bois d'une nouvelle invention. C'est aux Amateurs des choses utiles que j'offre ces observations qui seront regardées comme bien futiles & bien pitoyables par les zéphirs & les papillons du siecle ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 20 Mars.

Le saumon, depuis 30 liv. jusqu'à 40 ; le turbot, depuis 24 liv. jusqu'à 30 ; le cabliau, depuis 24 livres jusqu'à 30 ; les quatre turbotins & la paire de solles, depuis 20 liv. jusqu'à 30 ; le panier de merlans normands, depuis 10 livres jusqu'à 15 ; le panier de merlans Picards, depuis 6 liv. jusqu'à 7 ; les trois maniveaux d'éperlans, depuis 6 liv. jusqu'à 10 ; la raye douce, depuis 6 liv. jusqu'à 10 ; la raye bouclée 6 liv. ; le panier de limandes, depuis 3 liv. 10 s. jusqu'à 5 liv. ; le panier de moules, depuis 1 liv. 10 s. jusqu'à 2 l. ; les macreuses, depuis 1 l. jusqu'à 1 liv. 4 sous.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 18 Mars 1778, au Samedi 21 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 18, 19, 21 à 23 livres; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 10 s.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 l. 5 s.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 à 10 liv. 10 s.; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 18 Mars 1778 au Samedi 21 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 19 l. 5 s., 19 l. 15 s. à 20 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 21 Mars 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Mars 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	716		marc.
Du Pérou à	708	5	marc.
Les guinées à . . .	718		marc.
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 karats . .			once.
31 32	100		once.
Or à 20 karats à . .	84	6	once.
L'argent à 11 d. . .			marc.
20 g. à	54	3	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			marc.
gr. à	52	12	marc.
Piastres à	50	15	marc.

Changes de Paris du 21 Mars 1778.

Amsterdam	53 3 8e. à ½
Londres	31 3 16e.
Hambourg	189 ¼ à 189
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1 6
Livourne	96 ¼
Gênes	94
Lyon	¼ à ⅛ p. 0 p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Merc. 18 Mars 1778		Du Jeudi 19.	
Messieurs		*Messieurs*	
Boutray .... pplles.	C.	Deschapelles. vres.	F.
Viageres	C.	Perpétuelles..	F.
Tontine.....	C.	Decourmont pplles.	A.
Cochin. .....pplles.	A.	Viageres	C.
Radix ..... pplles.	A.	Alissant. Viag.....	G.
Viageres	C.	Tontine	G.
Defrance.... Viag.	A.	Nau ..... pplles.	F.
Perpétuelles.	A.	Viageres	F.
Gauthier ..... vres.	A.	Tontine	F.
Perpétuelles..	A.	De S. Janvier vres.	C.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1778.	*Jeudi 19.*	*Vendredi 20.*	*Samedi 21*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1560	1570 75 80 90 95 (1600 1595 80 85	1570 65 70 75
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . . (80	. . . . .
D°. 8es. . . .	230	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	75	. . . . .
Emprunt Oct. .	358	358	. . . . .
Rescriptions . .	22	20 19 18 19 ½ 20 (19 ½ 20	19 20 21 20 (20 ½
Bil. des Fermes .	. . . . .	4 5	6 6 ½ . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. 0/0 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le J d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Né des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1778. Du Mardi 10 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 31 *Janvier.*

DANS certaines Contrées de cet Empire, le vent fait voler le sable au grand préjudice des Voyageurs, & l'y amoncelle de maniere que les Habitans en sont considérablement incommodés. Voici quelques observations que M. Laxman, Sçavant zélé & Citoyen Patriote, vient de communiquer à la Société Libre Economique de cette Ville sur cette espece de phénomene.

» Il y a, dit-il, dans notre Patrie, plusieurs Contrées où le sable volant est très-incommode & où il cause de grands dommages. Emporté par le plus petit vent, il vole au visage des Voyageurs & des gens de la campagne, ce qui leur fatigue prodigieusement les yeux. Souvent on voit dans les Villes & dans les Villages des monceaux de sable se former presque tout-à-coup dans les rues, dans les places, dans les cours &c. Ce sable endommage beaucoup les fortifications, parce que n'étant que de bois, elles sont très-promptement détruites par l'humidité qu'il entretient & qu'il leur communique. Les campagnes & les prairies n'en souffrent pas moins.

Près de la petite Ville d'Udinsk, sur les bords de la riviere de Selenga, le vent y porta, pendant que j'y passois, une quantité si extraordinaire de sable, qu'il monta à la hauteur des palissades de la Ville qui sont très-hautes; il pénétra dans l'intérieur des fortifications & il s'y accumula tellement qu'il étoit facile d'entrer dans la Place par-dessus les portes. Je vis à peu près la même chose dans la Ville de Selenginsk. Un tourbillon de vent la remplit de sable en un instant; toutes les fenêtres furent brisées & toutes les maisons comblées: je trouvai le Bourg de Kjachta dans un état plus triste encore; les places publiques, les rues & les maisons étoient remplies de sable à une hauteur prodigieuse. Avant qu'on ait le tems de déblayer ces montagnes de sable, l'humidité & la pourriture ont tout détruit. Les Paysans sont sans cesse occupés à nettoyer les chemins & les rues, ce qui les empêche de travailler aux jardins & à la campagne. On conçoit combien ces corvées doivent nuire à l'Agriculture.

Comme il y a nombre de contrées dans différens pays de l'Europe, qui sont sujettes aux mêmes inconvéniens, on a déja cherché divers moyens pour y remédier. Je rappellerai ceux que propose le Chevalier de Linnée & quelques autres Naturalistes: ces moyens sont dus à certaines productions du regne végétal. On les a en effet trouvés dans vne classe de plantes qui ne croissent que dans le sable aride & qui ont en même tems la propriété de l'affermir par leurs racines & de se fixer autour d'elles par leurs feuilles & leurs tiges. On a commencé déja

à multiplier par la culture ces plantes dans les endroits exposés aux ravages du sable volatil, & depuis ce tems on y est à l'abri des accidens dont nous venons de parler. Je vais donc, continue M. Laxman, indiquer ces plantes & la maniere d'en faire usage.

1°. Le *Sophora Lupinoïdes*, plante perpétuelle que le Chevalier de Linnée a le premier fait connoitre aux Botanistes. Je ne l'ai trouvée qu'en Sibérie & seulement sur les bords de la riviere de Selenga, depuis les frontieres de la Chine jusqu'à la Ville d'Udinsk, dans le voisinage du Baikal; on n'en voit point ailleurs. Elle croît dans des contrées couvertes d'un sable mobile & sec; son aspect est très-agréable, chacune de ses tiges porte de très-belles fleurs qui pourroient servir d'ornement aux Jardins des Empereurs & des Rois; mais cette plante est sans apparence dans les terreins gras; sa semence n'y parvient pas à maturité, comme on peut le voir en jettant les yeux sur celle qui se rencontre dans les lieux situés entre Udinsk & Iljinsk dont le sol est gras. Dans les contrées sablonneuses, cette plante croît très-drue; elle pousse des racines très-profondes (d'environ une aune); elle porte de belles & grandes feuilles qui ont la forme de celles du treffle. Lorsque la fleur est tombée, il se forme une écosse qui renferme une semence semblable à des pois; mais je ne les crois pas bons à manger. J'ai l'honneur, continue M. Laxman, (qui parle à la Société Libre Economique de Pétersbourg) de vous en envoyer des échantillons. Il faut les semer à la fin de l'automne ou au commencement du printems dans des terreins sablonneux & exposés à l'air & au vent.

2°. La seconde plante propre à fixer le sable est le *Poligonum frutescens*; sa racine est très-chevelue & très-hérissée, & elle s'étend à une grande profondeur dans la terre: la tige ne s'éleve jamais au-delà de la hauteur d'une aune; elle porte de petites feuilles oblongues blanches par-dessous, & une petite fleur blanche avec des nuances de couleur de pourpre. Cette fleur est très-agréable. J'ai vu cette plante le long de la riviere de Selenga, sur les bords de l'Irtisch & toujours dans des contrées couvertes de sable sec. Je vous en envoie une tige entiere, avec sa racine, quoique je soupçonne que cette plante se trouve déjà dans le Jardin Botanique de l'Académie Impériale des Sciences.

3°. La troisieme plante est l'*Ephreda monostochia*; elle a la racine fort longue & fort velue; sa tige croît à peine au-delà d'un pied; elle porte un fruit rouge très-beau. Elle croît dans des terreins sablonneux & secs vers le Sud, où l'air & le vent ont un passage libre. On en voit la figure dans le *Flora Siberica* de M. le Professeur Gmelin. Elle se seme & se reproduit comme les deux précédentes. Je vous en envoie deux plants, l'un mâle & l'autre femelle, avec de la semence ».

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 5 Février.*

L'année derniere il est passé par le Sund neuf mille trente-sept vaisseaux; sçavoir deux mille cinq cens cinquante-quatre Anglois, deux mille trois cens quatre-vingt-deux Hollandois, dix-sept cens soixante-cinq Suédois, onze cens quatorze Danois, vingt-un François, douze Portugais, dix Espagnols, onze cens quatre-vingt-neuf de Prusse, d'Embden, de Russie, de Hambourg, de Brême, de Dantzick, d'Ostende, de Courlande &c.

SUEDE.

De Gothenbourg, *le 30 Janvier.*

Anne Thalene Gathe, née le 27 Décembre 1694, est morte ici dans le courant du mois dernier. Elle eut de son premier mariage qu'elle contracta en 1711 avec Anders Thorsson, Capitaine-Lieutenant dans la Marine, une fille qui a soixante-six ans. Elle se remaria en 1718 avec Jean Busek, Négociant & Commissaire de Convoi, duquel elle eut cinq fils & huit filles, dont la plus jeune est âgée de quarante-un ans. Il est né de ses huit filles & de deux de ses fils, quarante-deux garçons & trente-huit filles; desorte que cette femme dont on a vu le cercueil porté par dix de ses petits-fils & deux de ses arriere-petits fils, étoit la souche de cent cinquante-une personnes, dont cent six vivent encore. Ce qui a dû mettre le comble au bonheur de

cette mere, c'eſt d'avoir vu ſa famille honorée dans tout le Royaume de places diſtinguées.

POLOGNE.

DE CRACOVIE, *le 2 Février.*

Nous avons exploité pendant long-tems & avec avantage les mines d'or & d'argent d'Olkus dans les montagnes de Cracovie ; mais ſous les deux derniers regnes elles furent entierement négligées. On aſſure que la Cour de Vienne ſe diſpoſe à les faire rouvrir, & que bientôt elle va y envoyer des Ouvriers.

SILÉSIE.

DE BRESLAU, *le 22 Janvier.*

La Société Patriotique de Siléſie a publié depuis peu une Inſtruction fort utile ſur la culture du Krapp ou Garence. On y traite d'abord du choix du ſol convenable à cette plante. Quoiqu'en général elle s'accommode de toute ſorte de terrein, il faut cependant lui en choiſir un qui ſoit plus ſec qu'humide. Elle ſe plaît dans une terre bien fumée & bien labourée. On enſeigne enſuite dans cet Ecrit ce qu'il convient d'obſerver pour le choix des plants ; à quelle diſtance il eſt à propos de les placer les uns des autres ; les ſoins qu'ils demandent après qu'ils ſont plantés ; combien de tems il eſt eſt néceſſaire de les laiſſer en terre, pour qu'ils donnent un beau rouge, & enfin les précautions qu'on doit prendre lorſqu'il s'agit d'en ſécher les racines.

» Il eſt eſſentiel, dit l'Inſtruction, de » remuer avec ſoin le *Krapp* qu'on veut » faire ſécher ; ſans cela il moiſiroit & » fermenteroit, ce qui lui feroit contrac- » ter une couleur tirant ſur le brun. » Lorſque le tems eſt beau, il faut faire » fanner les racines au ſoleil ſur le champ » même, comme on fait pour le foin ; ce » qui épargne beaucoup de bois ; enſuite » on peut continuer à faire ſécher ces » racines à l'air & au vent ſous quelque » remiſe, les plaçant ſur des lattes ou » des perches de façon que le vent & » l'air puiſſent les pénétrer. En été, on » peut les ſécher tout-à-fait ſans le ſe- » cours d'une chaleur artificielle. Lorſ- » qu'on eſt obligé de les chauffer au feu, » il faut avoir ſoin que les racines ſoient » tellement diſpoſées qu'elles ne ſe tou- » chent point, afin que la chaleur puiſſe » circuler librement par-tout. On les » ſeche à la fumée en Siléſie, c'eſt une » mauvaiſe méthode. Dès que le Krapp » eſt ſec (& il faut qu'il ne le ſoit ni » trop ni trop peu), tout moulin eſt bon » pour le moudre ».

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 7 Février.*

Au commencement de Janvier, il eſt arrivé à Cadix, des Ports de la Vera-Cruz, de la Havane, de Monte-Video, & de Lima la vaiſſeau de guerre le *S. Julien* ; & les vaiſſeaux Marchands la *Conception*, le *Prince*, le *S. Laurent* & la *Victoire*. Leurs chargemens conſiſtent en 3,052,842 piaſtres fortes en or & en argent, & en 1,651,424 piaſtres fortes tant en effets qu'en marchandiſes, faiſant le tout enſemble 4,704,266 piaſtres fortes, ou 23,521.330 livres, monnoie de France.

Suivant les lettres de la Vera-Cruz, apportées par ces vaiſſeaux, la Flotte ne pourrra partir de ce Port qu'à la fin de Février ou au commencement de Mars, & ſon chargement ſera d'environ trente millions de piaſtres fortes, ou cent cinquante millions de livres de France. Ce riche convoi ſera eſcorté par onze vaiſſeaux de ligne, ſans compter les dix-ſept vaiſſeaux qui ſont tout prêts à Cadix, & que la Cour pourra envoyer au-devant de la Flotte : ainſi elle eſt à l'abri de toute ſurpriſe.

Dans le cours de l'année derniere, il eſt entré dans la Baye & Mole de Malaga ſix cens trente bâtimens ; ſçavoir, cent trente-cinq Eſpagnols, dont trente vaiſſeaux de guerre ; cent ſoixante-quatre Anglois, dont un de guerre ; cent cinquante-un François, dont ſept de guerre ; ſoixante-ſept Hollandois, dont un de guerre ; cinquante-neuf Suédois, dix-neuf Danois, douze Napolitains, huit Gênois, cinq Vénitiens, cinq Raguſiens, trois Portugais & deux Malthois.

Le nombre des vaiſſeaux qui ſont entrés dans les Ports de Palamos, Mataro & Salon, ſur la côte de Catalogne, ſe

monte à ſix cens quinze bâtimens venant des autres Ports d'Eſpagne & de l'Etranger. Parmi ces vaiſſeaux, il en faut compter quatre cens quatre-vingt-neuf Eſpagnols, quarante-huit François, vingt Anglois, vingt-trois Napolitains; vingt-deux Génois, ſix Malthois, trois Hollandois, deux Danois & deux Suédois.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 20 Février.*

Le Corps de nos Négocians qui ont été mandés au Parlement pour inſtruire les Pairs de la ſituation actuelle de notre Commerce des Iſles Occidentales, ont donné ſur cet objet de triſtes éclairciſſemens. Ils ont prouvé que le nombre de navires Marchands pris, depuis le commencement de la guerre par les Inſurgens, ſe montant à 743 navires, dont 127 ſeulement leur ont été repris & dont ils ont rendu 47 après les avoir pillés, c'étoit effectivement une perte qu'avoit faite l'Angleterre de 679 navires dont la valeur ſe monte à près de deux millions de livres ſterl. Ils obſerverent enſuite, » 1°. qu'avant la guerre l'aſſurance des » vaiſſeaux deſtinés tant pour l'Amérique que les Indes Occidentales, n'étoit que de 2 ½ pour cent, tandis qu'à » préſent elle étoit de cinq pour cent, » lorſque les navires étoient convoyés, » & de quinze pour cent, quand ils ne » l'étoient pas, à moins qu'ils ne fuſſent » armés en guerre: qu'à la vérité les demandes du fer étoient augmentées, » mais que ce bénéfice n'équivaloit pas » à la perte occaſionnée par la ceſſation » de l'importation de ce minéral en gueuſes, par l'Amérique qui le reprenoit » manufacturé & en grande quantité. 2°. » Qu'on avoit été forcé d'augmenter les » gages des Matelots, qui ſe montoient » préſentement à trois livres ſterl. cinq » ſous par mois. 3°. Que le prix de toutes les productions de l'Amérique ſeptentrionale, ainſi que des Iſles, étoit » accru de beaucoup. 4°. Que depuis » que dure cette conteſtation funeſte, » on a vu la mer infeſtée de 173 Armateurs Américains dont l'équipage l'un » dans l'autre eſt de 80 hommes, & qui » ſont montés d'environ deux mille pieces d'artillerie. 5°. Que cette malheureuſe guerre avoit cauſé quantité de » faillites, d'autant que lorſqu'elle commença, les Américains étant nos Débiteurs de deux millions de livres ſterl. » ſur quoi nous n'avions encore reçu à » compte qu'environ un quart en marchandiſes, le reſtant de cette créance » n'étoit plus eſtimé qu'un tiers de ſa valeur. 6°. Qu'avant cette guerre le Commerce de l'Amérique Septentrionale & » des Indes Occidentales étoit un objet » de près de onze millions de liv. ſt. par » an, dont l'Angleterre ſe trouvoit maintenant privée. 7°. Que les pertes que » les Iſles ont eſſuyées, n'ont été qu'une » ſuite néceſſaire du peu de protection » qu'elles ont éprouvée de la part de » nos vaiſſeaux de guerre. 8°. Que cinquante de nos bâtimens employés à la » pêche de la morue au Banc de Terre-Neuve, évalués à cent mille liv. ſterl. » ainſi que quelques autres de moindre » valeur, ont été enlevés par les Armateurs Américains. 9°. Enfin ils prouverent que le Commerce même de l'Afrique avoit infiniment ſouffert & étoit » diminué des quatre cinquiemes, puiſque de deux cens navires qu'on y employoit précédemment par année, ce » nombre étoit réduit actuellement à 40 » ſeulement; qu'il y a eu quinze de nos » vaiſſeaux Négriers pris, contenant » chacun environ deux cens cinquante » Eſclaves eſtimés, par une évaluation » moyenne, 25 liv. par tête, ce qui fait » une perte de 93,750 liv., ſans compter les navires & les Conducteurs; » qu'on a établi ſur les Côtes d'Afrique » une Pêcherie qui s'étend juſqu'aux Iſles de Falkland, mais que la rareté des » Matelots empêche qu'elle nous devienne auſſi utile qu'elle pourroit l'être ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE GIVET (*en Haynault*), *le 26 Février.*

Il exiſte à Givet, en Haynault, un Etabliſſement qui ſert à prouver qu'il n'eſt preſque aucune entrepriſe qu'on ne puiſſe faire réuſſir, quand elle eſt conduite avec intelligence & avec courage & perſévérance. En 1765, M. Choquin

forma la résolution de planter ici des mûriers blancs & d'élever des vers à soie. Malgré le désavantage du climat que la proximité des Ardennes rend assez rude, & les prédictions de prétendus Connoisseurs, il est venu à bout d'effectuer son projet. Il a vu ses arbres & ses vers à soie prosperer également. A force de soins, de constance & de travaux, il s'est trouvé successivement en état de faire fabriquer avec la soie des vers qu'il a nourris, des blondes blanches & noires, des gants & des bourses de filoselle. Il se flatte d'aller encore plus loin avant qu'il soit peu.

En 1775, M. Taboureau, chargé de l'Intendance de Valenciennes, encouragea l'Auteur de cet utile établissement & lui fit accorder ue terrein pour y planter deux cens mûriers. M. Senac de Meilhan, qui est actuellement Intendant de ce même Département, voulut donner aussi à M. Choquin des preuves de l'intérêt qu'il prenoit à son entreprise ; il lui accorda une gratification de 300 liv. M. Choquin a formé une pépiniere de plus de 4500 mûriers, & espere pouvoir dans deux ou trois années, en céder à ceux qui voudront s'en procurer, moyennant un prix raisonnable qui sera proportionné à la force des arbres.

De Dunkerque, *le* 1 *Mars*.

MM. les Négocians, Marchands & autres sont avertis que le Lundi 30 du présent mois de Mars, & jours suivans, il se fera ici par le Sr. *Goddaert*, Franc-Vendeur, chez le Sr. David *Grégoire*, Négociant, rue du Sud, no. 16, une vente de marchandises des Indes & autres, dont voici les articles.

281 Pieces Lustrins, premiere qualité, d'environ 30 sur cinq huitiemes aunes de France. 9 Pieces idem ordinaires. 19 Pieces Pequin blanc pour doublures. 13 Idem Podesoy noir. 12 Idem Pequins Chongon pour habits d'hommes. 12 Idem Gros-de-Tours & Satin broché. 36 Idem Pelons à fleurs. 10 Idem Mouchoirs croisés de 20 à la piece. 8 Paquets Fil de soie à coudre. 12 Pieces Velours. 579 Idem Bandannoes. 6000 Idem Nankins jaunes. 576 Id. blancs. 1000 Douzaines Eventails de la Chine. 237 Pieces Tarnatanes, dites Béthilles. 8 Idem brochés. 115 Idem Mouchoirs Tarnatanes. 102 Idem Mousseline Jaconots. 88 Idem Mousseline Mulmul. 199 Idem Tanjebs Jungal. 30 Idem Doreas, 100 Id. Thirandins. 87 Idem Surhaudconnies. 10 Idem Cossa Jungal, superfin. 14 Idem Nansoocques. 344 Paires Manchettes & Jabots brodés. 300 Idem Bazin. 220 Idem Romael bleu. 74 Idem Perse. 42 Id. Toile-peinte. 32 Idem Coton bleu. 80 Id. Mouchoirs Muslipatam. 35 Idem Mouchoirs Madras à carreaux. 13 Courte-pointes de Perse. 72 Pieces Sastracandies. 25 Parasols de soie & autres Marchandises.

Ces Marchandises seront mises en évidence trois jours avant la vente. On les débitera par partie pour la commodité du Public.

Des Environs de Chaunay (*en Poitou*), *le* 28 *Février*.

Lettre au Rédacteur. » Je vois, M., par votre Feuille du 14 de ce mois, que les Habitans de l'Orléanois se plaignent de ce que leurs vins sont sans demande & sans valeur. Il seroit à desirer qu'ils trouvassent des facilités pour nous les faire passer, ils tireroient de cette denrée un parti très-avantageux. Elle est excessivement chere dans ce canton où il s'en consomme beaucoup. La Province d'Angoumois nous la fournit, à un prix d'abord fort haut & qui se trouve ensuite considérablement augmenté, non-seulement par les frais de transport, mais encore par les droits considérables des traites ou changemens de Province ; desorte qu'une barrique contenant à peine deux cens bouteilles nous revient, rendue sur le lieu, à soixante livres.

Malgré cette cherté, il est étonnant combien il s'en débite. Le Paysan qui ne boit chez lui que de l'eau, qui mange de très-mauvais pain que souvent il ne peut fournir en quantité suffisante à sa misérable famille, & qui est pressé par les Collecteurs pour le payement des impositions, fait une consommation singuliere de vin les jours de Dimanches & Fêtes, & les jours de Marché, soit dans les guinguettes, soit dans les cabarets. *Il y* laisse souvent la totalité ou au moins la majeure partie de l'argent provenant des denrées qu'il étoit venu vendre pour faire subsister sa femme & ses enfans. C'est un

désordre auquel il seroit à souhaiter qu'on pût remédier par quelque bon réglement ».

DE PARIS, *le 1 Mars.*

Lettre au Rédacteur. » Le cheval n'est qu'un animal, mais un animal si utile dans le commerce de la vie que le Gouvernement n'a pas dédaigné d'établir une Ecole particuliere, sous le nom *d'Ecole Vétérinaire*, pour la guérison des maladies auxquelles il est sujet : il me paroît bien étonnant qu'après cela on voye tous les jours tirer d'une écurie les chevaux les plus forts & les mieux portants pour les sacrifier comme à plaisir, je veux parler de ces limoniers qu'on angarie à des charrettes surchargées de poids immenses, soit en bois, soit en fer ou en pierres. Quand l'essieu de ces charrettes vient à casser, ce qui n'arrive que trop souvent dans Paris comme ailleurs, le limonier est toujours renversé & presque toujours éreinté, comme il est arrivé hier sur le quai Pelletier à une charrette de moilon ; le pauvre animal n'a été tiré à grand peine du limon que pour expirer sur la place : l'essieu s'étant cassé par le milieu, la charrette est tombée tout-à-plat, & personne heureusement n'a été écrasé dessous : mais quand l'essieu casse par un bout, la charge tombe de côté, & malheur à qui s'y trouve. Il semble que rien ne seroit plus aisé que de parer à tout accident & de veiller à la conservation des bêtes & des gens ; il ne faudroit qu'interdire les charrettes à deux grandes roues dont on ne permettroit tout au plus l'usage que pour charrier les foins, les pailles & les fumiers. Pour les gros fardeaux, il ne seroit permis que d'employer des charrettes à quatre roues basses, à brancard ou à fleche, selon qu'on auroit à les faire tirer par un chéval ou deux chevaux, comme font les Voituriers qui distribuent l'eau de la Seine, & encore les Guimbardiers qui mettent en volée jusqu'à sept ou huit chevaux, sans qu'il y ait plus de risque pour ceux qui sont en fleche que pour les premiers, & sans qu'il y en ait aucun pour les Passans. J'ai peine à croire que le généreux Citoyen dont vous vous louez si fort & avec tant de raison à la page 3 de votre *Avis sur la Gazette & le Journal*, &c. & que vous dites avoir donné *des principes sur les embouchures des chevaux, sur la construction des arçons des selles*, &c. n'ait pas parlé de la mauvaise construction de nos charrettes, & qu'il n'y en ait pas substitué une meilleure. C'est ce qui augmente la surprise où je suis de voir qu'on paroît n'y faire aucune attention, & ce qui me fait dire qu'on en fera encore moins à ce que je dis.

Quoiqu'il en soit, M., en vous faisant parvenir mon idée, vieille ou neuve, je crois entrer dans les vues patriotiques qui vous animent à la rédaction de la Gazette & du Journal, comme dans celles du Magistrat qui veille avec tant de zele & de succès à toutes les parties de l'Administration qui lui est confiée par notre Auguste Monarque pour le bonheur & la sûreté de ses Sujets. J'ai l'honneur &c. TREBUCHET, *ancien Officier de la Reine* ».

N. B. Cette Lettre sert à prouver l'utilité du Prix que vient de proposer la Société Libre d'Emulation pour l'invention de nouvelles voitures propres à transporter de lourds fardeaux.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

Annonce de Livre.

Traité des Communes ou Observations sur leur origine & état actuel, d'après les anciennes Ordonnances de nos Rois, les Coutumes, Edits, Déclarations, Arrêts & Réglemens intervenus sur cette matiere ; les droits qu'y ont les Seigneurs, les Communautés & chacun des Habitans ; où, joignant la Politique à l'Economique, on démontre leur inutilité, le préjudice qu'elles font à l'Agriculture, & l'avantage qu'on retireroit de leur aliénation ou partage. A Paris, chez Colombier, Libraire, rue des Grands-Degrés, près du Quai des Miramionnes, 1777. In-8o. de 410 pages. Prix 3 liv. broché.

Plusieurs Citoyens desireroient former avec l'agrément toutefois du Gouvernement, une Association Patriotique en faveur des Indigens. Mais avant que de

mettre la derniere main à ce projet, ils ſont bien-aiſes de conſulter le Public & de prendre en quelque ſorte ſon avis. C'eſt pour entrer dans leurs vues que nous nous empreſſons de publier cet Ecrit qui nous vient de leur part.

PROJET de Souſcription pour le bien public & le ſecours de l'indigence.

» On ne peut douter qu'une ſouſcription offerte à la charité, à l'humanité, à la bienfaiſance, dont le but ſeroit de former des fonds pour procurer du travail aux Indigens valides & des moyens de ſubſiſtance à des familles chargées d'enfans, pour établir des prêts gratuits, & procurer par la ſuite toutes ſortes de ſecours aux Citoyens les plus infortunés, ne ſoit accueillie favorablement, ſur-tout dans un moment où le Gouvernement, les Paſteurs, les Magiſtrats, les Villes, les Académies s'occupent des expédiens les plus propres pour ſupprimer la mendicité & pourvoir aux beſoins des pauvres. Voici quelques idées qu'on oſe préſenter à ce ſujet au Public.

1°. On pourroit ſouſcrire pour dix ans, y compris l'année où on ſouſcriroit, pour une modique ſomme annuelle de ſix livres.

2°. On ſeroit libre, au bout de dix ans, de renouveller ou non ſa ſouſcription.

3°. On ſeroit libre de ſe liberer & d'acquerir pour ſoi, ſa vie durant, le titre de Souſcripteur perpétuel, moyennant cinq louis, & de l'acquerir à ſes enfans, héritiers ou ayant cauſe, pour dix louis une fois payés.

4°. On conſulteroit MM. les Souſcripteurs ſur les meſures à prendre pour faire le meilleur emploi poſſible de cette contribution volontaire.

On prie tous ceux qui auroient des vues à propoſer pour la perfection de cette Souſcription, de vouloir bien les adreſſer au *Journal d'Agriculture, Commerce, Arts & Finances*, où elles ſeront inſérées. Les Citoyens qui en ont conçu le plan s'empreſſeront de ſatisfaire aux queſtions & aux objections qu'on leur fera, & de profiter du zele & des lumieres de leurs Concitoyens, & on s'efforcera de répondre à la protection qu'on a lieu d'attendre du Gouvernement.

Si le Public paroît goûter ce projet, & s'il montre de l'empreſſement pour prendre part à cette Souſcription, on lui indiquera, en tems & lieu les endroits où il pourra ſouſcrire. Enfin comme la défiance empêche ſouvent les meilleures entrepriſes de réuſſir, on prendra toutes les précautions néceſſaires pour écarter toute eſpece d'inquiétude; on établira même, s'il le faut, des fonds pour aſſurer aux Souſcripteurs la rentrée de leur miſe, en cas que le projet vint à manquer, ce qui n'eſt pas à préſumer ».

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 6 Mars.

Le ſaumon, depuis 28 liv. juſqu'à 34; le turbot 19 liv.; le panier de merlans, depuis 18 liv. juſqu'à 21; le panier de limandes 8 liv.; la raye, depuis 7 liv. juſqu'à 8; la paire de ſolles, depuis 5 liv. juſqu'à 6; le panier de moules 2 l. 5 ſous.

Extrait des Obſervations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 28 Février 1778.

Vents dominans, nord, ſud-oueſt & nord-oueſt; plus grand degré de chaleur, 7 ½ degrés le 23; moindre degré de chaleur, 3 deg. de condenſation le 27; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 3 lig. le 3; moindre élévation, 27 pouc. 1 lig. le 16; quantité d'eau de pluie & de neige, 20 ¼ lig. tombées en 15 jours; évaporation, 6 lig.; déclinaiſon de l'aiguille aimantée, 19°. 22'. 43". Température, froide, humide & très-déſagréable. Maladies. Beaucoup de rhumes & de coqueluches ſur les enfans; elles n'ont point été dangereuſes: point d'autres maladies. Productions de la Terre. La Nature étoit encore morte à la fin de ce mois, & les labours étoient retardés à cauſe des neiges continuelles. Les bleds d'hiver étoient très-beaux.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences; des Sociétés Royales de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 4 Mars 1778, au Samedi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 23 l.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv., 9 l. 10 s. à 10 l. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv. 10 s.; le seigle, de 9 liv. 10 s. à 10 liv. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Du Mercredi 4 Mars 1778 au Samedi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 7 Mars 1778, de 54 à 55 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Mars 1778.

Or de Portug. à . .	722 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	716		
Du Pérou à	728		
Les guinées à . . .	720		
Ducats à	98		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	50	15	

Changes de Paris du 7 Mars 1778.

Amsterdam	53 3 8e. à ½
Londres	31 5 16e.
Hambourg	190 ¼ à 190
Madrid	15 4 6 à 5
Cadix	15 1
Livourne	96 ¼
Gênes	94 à 94 ¼
Lyon *Rois*	¼ p. ⅝

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1778.	*Jeudi* 5.	*Vendredi* 6.	*Samedi* 7.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	. . . . .	1760	1765 70 72 ½
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	250	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	78 . . . .
Emprunt Oct. .	383	385	. . . . .
Rescriptions . .	14 ¼ ½ 14. . .	14 14 ½ ¼ . .	14 14 ½ . .
Bil. des Fermes .	2 ½	2 ½	2 ½ . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six prem & six derniers mois 1777.

Du Mardi 3 Mars 1778		Du Mercredi 4.		Du Jeudi 5.
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*
Cauchy ..... ppltes.	C.	Defrance .... Viag.	P.	Deschapelles. vres.
Viageres.....	A	Perpétuelles ..	P.	Viageres .....
Tontine	C.	Gauthier ..... vres.	P.	Decourmont ppltes
Marsollier ... vres.	A.	Perpétuelles..	P.	Viageres .....
Perpétuelles.	A.			Alissant. Viag. ....
Defays..... ppltes.	A.	*Six derniers mois* 1777.		Perpétuelles ..
Viageres	A.			Tontine .....
Desplaces .. ppltes.	A.	Boutray .... ppltes.	C.	Nau ..... ppltes.
Viageres.....	A.	Viageres	C.	Viageres .....
Tontine	A.	Tontine	C.	Tontine .....
Vieillard .... ppltes.	A.	Cochin. ..... ppltes.	A.	De S. Janvier vres.
Viageres.....	A.	Radix ..... ppltes.	A.	.....
Tontine	A.	Viageres	A.	.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnemen de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jo d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécr des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 10 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 2 Septembre*,

IL paroît que la Diete prochaine sera aussi brillante que nombreuse. Tous nos Magnats font à cette occasion des préparatifs proportionnés à leurs richesses & au rang qu'ils tiennent dans la République. Ceux que fait le Prince Primat sont de la plus grande magnificence. On a construit dans l'intérieur de son Palais une grande quantité de loges trés-élégamment décorées, qui presque toutes sont déjà louées, dit-on, à des Juifs. Les Réglemens publiés depuis peu contre cette Nation proscrite, n'ont point encore eu assez d'autorité pour les écarter entierement de cette Capitale, ou pour les empêcher d'y rentrer. Cette complaisance, ou plutôt cette foiblesse qu'on a pour ces hôtes avides donne lieu à bien des observations. On a tout lieu de craindre que s'ils continuent à être soufferts parmi nous, ils ne s'emparent insensiblement de tout le Commerce; inconvénient qu'on avoit voulu éviter en les éloignant de notre Ville.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 5 Septembre*.

M. Biornstal, Sçavant très-connu, est parti pour se rendre en Asie & en Afrique, où il voyagera par ordre de Sa Majesté. Il est actuellement à Constantinople; il doit s'y embarquer au mois de Décembre prochain pour aller parcourir la Palestine & la Syrie; il visitera Tripoli, Tunis, Alger, Maroc, & reviendra par l'Espagne. Le but de notre Auguste Souverain est de tirer avantage pour le bien de la Nation, des découvertes que M. Biornstal aura occasion de faire dans les Sciences, les Arts & le Commerce. On connoît déjà la relation que ce célébre Professeur a donnée au Public, de ses voyages en Europe; Ouvrage que tous les Connoisseurs ont accueilli de la maniere la plus distinguée.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 9 Septembre*.

La Société des Curieux de la Nature établie dans cette Ville, avoit proposé cette Question. » Quelle est la principale cause des épizooties? Consiste-t-elle dans un genre unique qui devient une telle maladie plutôt par telle modification que par telle autre? Ce genre primitif ou cette premiere cause des épizooties provient-elle originairement de l'air, ou se trouve-t-elle dans le corps des animaux? Peut-on prouver, par des observations, que des vers ou d'autres insectes forment cette matiere dans le corps des animaux, ou la mettent en mouvement & en fermentation? ».

M. Pierre Camper, ci-devant Profes-

ſeur à Franeker, a obtenu le Prix; mais ce Sçavant, auſſi déſintéreſſé qu'il eſt diſtingué par ſes talens, s'eſt contenté de la gloire, & a abandonné le profit qui devoit lui revenir de ſes ſuccès. Il a deſiré que la ſomme qui lui étoit deſtinée fût ajoutée au Prix que la Société propoſera la premiere fois. Cette Compagnie, en couronnant M. Camper, s'eſt empreſſée de lui aſſigner une place parmi ſes Aſſociés.

DE LEIPSICK, *le 19 Septembre.*

On vient de publier ici un Avis donné à Dreſde le 15 Septembre, ſous l'approbation de l'Electeur, par l'Ordre Equeſtre & par les Villes, formant les Etats de Saxe. Il porte en ſubſtance » que » les Etats de l'Electorat de Saxe ont » rempli juſqu'à préſent, avec la fidélité la » plus ſcrupuleuſe, tous les arrangemens » pris à l'égard de la Caiſſe de la Steuër, » nonobſtant tous les accidens malheu- » reux qui leur ſont arrivés; mais qu'au- » jourd'hui la guerre qui vient d'écla- » ter, les oblige, pour maintenir le bon » ordre dans les Finances & le crédit » même de la Steuër, de ſuſpendre le » rembourſement des capitaux, qui ſe » faiſoit annuellement par la voie du ſort; » laquelle ſuſpenſion auroit lieu depuis » la Foire S. Michel juſqu'à la fin de la » guerre; que néanmoins les intérêts » continueroient d'être payés avec l'exac- » titude accoutumée, les revenus pu- » blics de l'Electorat reſtant affectés » pour cet objet ».

DE MUNICH, *le 14 Septembre.*

On lit dans la Feuille Hebdomadaire qui s'imprime dans cette Ville & dans la Gazette des Deux-Ponts, un fait qui paroîtra bien étrange, mais qui n'en eſt pas moins vrai. C'eſt une nouvelle preuve de ce que peut l'induſtrie humaine.

» Un homme détenu dans les priſons » de cette Ville pour crime de vol, » étoit ſur le point d'être condamné à » mort, lorſqu'il fit parvenir à un de » ſes Bienfaiteurs une montre de paille » de ſa compoſition, qui alloit pendant » deux heures ſans qu'on fût obligé de la » monter. Cet Ouvrage lui attira la vi- » ſite de quelques Seigneurs curieux de » ſçavoir comment il étoit parvenu à » faire cette montre merveilleuſe, dans » l'obſcurité d'un cachot, privé d'inſ- » trumens de toute eſpece. L'Artiſte in- » génieux leur dit que la paille où il » couchoit lui avoit ſervi de matériaux; » qu'il avoit tiré de ſa chemiſe le fil né- » ceſſaire, & qu'il l'avoit mis en œuvre » au moyen d'une aiguille & d'un petit » inſtrument tranchant qu'il avoit dérobé » à la vigilance du Geolier. Il ajouta que » ſi on lui prolongeoit la vie, il donne- » roit des preuves d'une habileté encore » plus ſurprenante. En conſéquence il » a été transferé dans la Forteresſe de » Spiegelberg, où il travaille à effec- » tuer ſes promeſſes ».

ECOSSE.

D'EDIMBOURG, *le 17 Septembre.*

M. Anderſon, Auteur des *Eſſais relatifs à l'Agriculture & à l'Economie rurale*, vient de publier ici ſur les moyens d'exciter l'eſprit d'induſtrie nationale, particulierement en Ecoſſe, des obſervations qui ont beaucoup de ſuccès, & elles le méritent. Cet Ouvrage contient en effet des détails très-inſtructifs ſur les différentes parties de la Science Economique.

Un des objets ſur leſquels l'Auteur inſiſte davantage, eſt la laine, parce qu'il regarde cette production comme un des moyens les plus propres à faire revivre l'Induſtrie en Ecoſſe. Il fait des remarques importantes ſur la nature de la laine & ſur les divers degrés de perfection dont elle peut devenir ſuſceptible. Par exemple, il obſerve que le même filet de laine n'a pas une groſſeur égale dans toute ſa longueur, que le bout qui tient à l'animal eſt preſque toujours plus fin que celui de l'extrêmité oppoſée. Il prétend que cette difference eſt quelquefois d'un quart, & qu'elle doit être attribuée aux differentes révolutions de froid & de chaud que les brebis éprouvent. Il a fait, pour conſtater cette opinion, pluſieurs expériences d'après leſquelles il ſe croit en droit d'établir comme un principe inconteſtable que la chaleur contribue à rendre la laine groſſie-

re, & qu'elle en altere la qualité ; qu'un certain degré de froid lui eſt néceſſaire pour acquérir de la fineſſe, & que plus la température de l'air eſt égale, plus auſſi il y a d'égalité dans toute la longueur de chaque filament ; il dit que c'eſt parce qu'on a ſoin en Perſe & en Eſpagne de faire changer de demeure aux troupeaux, ſuivant la variété des ſaiſons, que les laines y ſont ſi belles & ſi unies. M. Anderſon, après avoir paſſé en revue toutes les contrées qui lui paroiſſent favorables à la production des bonnes laines, conclud que l'Angleterre eſt la région où le froid & le chaud ſont le plus heureuſement combinés pour que ce genre de production réuſſiſſe. Il ſe plaint de ce que les Anglois négligent de profiter à cet égard de tous les avantages que la nature de leur climat ſemble leur avoir prodigués. Pour démontrer que ce n'eſt pas au haſard qu'il avance que la laine d'Angleterre a beaucoup perdu de ſon ancienne réputation, il conſulte les annales de la Nation ; il remonte à l'Hiſtoire des ſiecles précédens, & il compare l'état où ſe trouve maintenant cette production avec ce qu'elle étoit jadis. L'Angleterre n'a jamais dû qu'à elle même ou plutôt qu'à la diſpoſition de ſon climat la beauté de ſes laines. Il eſt faux qu'elle ait reçu de l'Eſpagne, ainſi que le prétendent quelques Ecrivains, les premieres races de ſes moutons. Du tems des Romains, la laine de la Grande-Bretagne étoit ſi eſtimée qu'on s'en ſervoit pour fabriquer des draps à l'uſage de l'Empereur. Anciennement les Italiens la recherchoient. Aux quinzieme & ſeizieme ſiecles, les laines d'Angleterre avoient encore la préférence ſur celles d'Eſpagne. Ce ne fut qu'après le regne d'Elizabeth qu'on commença à introduire des laines Eſpagnoles dans nos Fabriques, & depuis cette époque, la qualité de nos laines a été toujours en dégénérant, de maniere qu'actuellement on ne peut preſque plus la faire entrer dans la Fabrique des draps ſuperfins.

L'Auteur recherche d'où procéde cette décadence de nos laines : il en trouve la cauſe dans la loi qui défend d'exporter de la laine d'Angleterre, & cette prohibition, il l'attribue non-pas à Edouard III. ou à Elizabeth, comme le diſent quelques Ecrivains, mais à Jacques I. & à ſon fils Charles. Ces Princes regarderent cette Loi prohibitive comme un expédient pour ſe procurer de l'argent, en vendant des permiſſions. Cependant ce n'eſt que depuis la révolution que cette Loi eſt dans toute ſa vigueur. Auſſi commença-t-on dès-lors à en éprouver de la maniere la plus ſenſible les pernicieuſes influences. Les laines Angloiſes dépérirent plus que jamais, & la laine d'Eſpagne commença à gagner ſur elles un tel degré de ſupériorité que les Anglois ſe virent obligés d'avoir recours aux Eſpagnols pour alimenter leurs propres Manufactures ; mais comme les autres Nations pouvoient tirer au même prix que nous des laines d'Eſpagne, elles furent en état de fournir d'auſſi beaux draps que ceux d'Angleterre ; d'où il eſt réſulté que nous avons perdu l'avantage que nous avions eu juſqu'alors de vendre ſeuls des draps fins aux Turcs & dans toutes les Echelles du Levant. C'eſt cette même Loi prohibitive qui a fait la fortune des Manufactures de France ; parce que les François ont acheté de nos Contrebandiers des laines à beaucoup meilleur marché qu'ils ne les auroient pu avoir ſans cette prohibition. Il y a plus, c'eſt que, ſuivant M. Anderſon, les laines d'Angleterre ne coûtent pas maintenant aux François ce que les Anglois les achetent eux-mêmes, & voici à peu près comme il raiſonne pour juſtifier cette aſſertion.

La laine, dit-il, ne ſe vend plus que la moitié de ce qu'elle ſe vendoit avant la Loi prohibitive. Ainſi la France trouve dans cette diminution de prix de quoi ſe récuperer des riſques de la contrebande. D'ailleurs la France ne court pas même les riſques de la contrebande ; les Contrebandiers ſe chargent volontiers de lui livrer nos laines dans ſes Ports, ou bien ils vont joindre à moitié chemin les vaiſſeaux François avec leſquels ils commercent en fraude, parce qu'ils ſont aſſurés que la vente des marchandiſes Françoiſes qu'ils prennent en retour leur procurera un bénéfice d'autant plus conſidérable que le prix de ces marchandiſes ſe trouve porté en Angleterre infiniment au-deſſus de leur valeur naturelle. Il n'en faut qu'une très-petite quantité au Contrebandier pour

excéder le prix de ses laines ; d'où il suit, ajoute M. Anderson, que le François peut se procurer, par l'Irlande surtout, nos laines à meilleur compte que les Manufacturiers nationaux.

ITALIE.

DE CIVITA-VECCHIA, *le 21 Août.*

La récolte des bleds a un peu trompé nos espérances. Cependant elle a encore été assez abondante pour pouvoir fournir de notre superflu aux Etrangers, si toutefois Sa Sainteté veut bien en permettre l'exportation.

La Cour de Rome vient de faire publier ici un Edit qui fixe la valeur de chaque monnoie étrangere à un taux au-dessous de celui où elle a été jusqu'à présent.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE SAINT-SATURNIN (*en Languedoc*), *le 12 Septembre.*

SUITE des observations météorologiques & nosologiques faites par un Médecin de ce lieu.

Mars 1778. » Jusqu'au 13, il n'y a eu que pluie, brouillards, tems humide & froid ; le vent dominant Sud-Est ; le barometre, de 27 pouc. 4 lig. à 27 p. 5 l. ; le thermometre, de 4 à 6 deg. Depuis le 13 au 20, le ciel a été sérein, & dans la journée le soleil chaud, les nuits, les matinées & soirées froides ; le bar. de 27 p. 9 l. à 28 p. 1 l. ; therm., de 6 à 6 ½ deg. Du 20 au 29, tems froid & désagréable pour la saison, presque toujours couvert, & le vent du Nord froid au point que nous avons vu de la glace le 28. Du 29 à la fin, le tems fort beau, serein, calme, soleil chaud comme en été ; le barom., 28 p. 2 l. ; thermom. 9 d. Il y a eu beaucoup de rhumes parmi le Peuple, avec une toux convulsive & une grande expectoration de phlegmes. La bouche a été le plus souvent amere avec la langue sale ; chez quelques femmes d'un âge avancé, ces rhumes ont été suivis d'une fluxion de poitrine accompagnée de fievre, la langue très-sale. La fievre s'est soutenue au-delà de neuf jours, pendant lesquels le visage étoit fort rouge, avec céphalalgie ; les pectoraux adoucissans & incisifs, avec des purgatifs sur la fin, ont paru convenir à ces maux. Au reste ces rhumes sont si opiniâtres que sur la fin du mois on en étoit encore vivement tourmenté. Il y a eu de légeres douleurs rhumatismales.

J'ai eu occasion de voir un jeune homme de 25 ans, comme étourdi, ne parlant, ne mangeant ni ne voulant boire, toujours droit, les mains pendantes, l'air étonné & pensif ; il paroissoit être dans un état où toutes les sensations étoient suspendues, il ne prenoit part à rien ; quand on lui offroit à manger, à boire, il serroit les dents. Cette maladie qui paroit être la *melancolia attonita* de M. de Sauvages, a été guérie par la fievre tierce qui survint dix jours après & qui dura plus d'un mois & demi.

Avril 1778. Ce mois a été fort sec, contre son ordinaire ; nous n'avons eu de pluie que les derniers jours ; jusqu'au 13, nous avons eu un tems d'été. Depuis lors jusqu'au 25, le vent du Nord a soufflé ; du 25 à la fin, Sud-Est & pluie. Nous avons eu les 20, 21 & 22 un peu de froid occasionné par le vent du Nord ; le 22 il faisoit mauvais tems & neigeoit à la montagne. Ce jour, le thermometre descendit à 4 ½ d. Le barometre a été pendant ce mois le plus souvent à 28 p. 2 l. ; sa moindre élévation, 27 p. 3 l. ½. Il y a eu plusieurs jours de brouillards. Le 25, il y eut une rosée blanche comme en hiver. Le 23, je fus témoin d'un météore tel que je n'en avois jamais vu de pareil.

Le 23 Avril au soir, en me retirant de la montagne d'où je venois de voir un malade attaqué d'une rétention d'urine, tout-à-coup j'apperçus une lueur blanchâtre au point du ciel où le soleil se leve, la nuit étant fort obscure, attendu que le ciel étoit presque tout couvert par des nuages très-noirs, & le vent du Nord soufflioit avec force. Cette lueur ressembloit exactement à celle qui accompagne le lever de la lune, desorte que je m'y trompai ; mais mon Conducteur me fit observer que ce ne pouvoit pas être la lune, puisque nous en étions à son

dernier quartier. Cette lueur qui paroissoit à travers les nuages qui, à cet endroit, n'étoient ni si épais ni si noirs que dans les autres parties du ciel, se trouvoit être si lumineuse que j'en étois éclairé. Elle ne changea jamais de place & fut toujours la même jusqu'à onze heures qu'elle disparut tout-à-fait ; alors succéda une nuit des plus obscures ; cette lueur dura environ 3 heures. Beaucoup d'autres personnes la remarquerent aussi, & le Peuple en témoigna de la frayeur, & regarda ce phénomene comme le présage de quelque malheur ; c'est le propre de l'ignorance.

La singularité de ce météore dont je ne trouvai nulle part la description, m'obligea d'en faire part au R. P. Cotte, qui me marqua, par sa réponse, qu'il croyoit que ce phénomene tenoit de l'Aurore boréale ; & je serois assez de son avis, si j'avois vu la même lueur à différens points du ciel du côté du Nord, qui n'étoit couvert de nuages que par intervalles, & où l'on appercevoit quelquefois des étoiles.

Une circonstance, qui paroît avoir échappé à la plûpart des Météorologistes, c'est que les Aurores boréales se font voir le plus souvent pendant le vent du Nord, & que pour l'ordinaire il fait un tems désagréable. L'année derniere, en Novembre & en Décembre, nous en avons eues deux qui ont paru ou pendant un tems orageux, ou à la suite, avec un vent du Nord des plus impétueux. Il est vrai de dire aussi que cette lueur dont je viens de parler étoit accompagnée de ces circonstances.

Le thermometre, pendant ce mois, a été presque toujours à 12 degrés. La moindre chaleur a été de 4 deg. ½, le jour même de cette lueur orientale.

Les maladies les plus répandues ont été encore les rhumes du mois passé, qui, chez des vieillards, ont été suivis de fluxion de poitrine avec douleur de côté, oppression, bouche sale & mauvaise. Ces maladies nous ont paru plus bilio-saburrales que catharrales. La fievre tierce a paru vers le milieu du mois, & n'a guères attaqué que des jeunes gens beaucoup exercés par les travaux pénibles de la campagne ; & ceux qui en ont eu des atteintes étoient tous Habitans de la Plaine du Pays où le terrein est argilleux. Quelques vieillards ont succombé aux fluxions de poitrine.

DE NANTES, *le 22 Septembre.*

Notre Parlement, par Arrêt du 22 Mai dernier, a jugé une cause dont il est utile que ceux qui font le Commerce maritime soient instruits.

En 1742, un Particulier de Nantes arma pour Saint-Domingue un navire d'environ deux cens tonneaux. Le Lieutenant du vaisseau mourut dans l'Isle & le Capitaine dans le retour ; desorte que le Capitaine en second devint le premier Capitaine & Maître de l'Equipage, & conséquemment il se trouva chargé de tout ce que contenoit le bâtiment. Il fit un inventaire en regle de tout ce qui étoit dans les malles & coffres du Capitaine décédé ; mais aussi-tôt qu'il fût arrivé à Painbœuf, il prit la fuite, sans rendre aucun compte ni à l'Armateur ni aux héritiers des défunts. Ceux-ci attaquerent l'Armateur & lui demanderent raison des successions des deux Officiers morts au service de son navire. Quelques Particuliers qui leur avoient remis des effets en pacotille intervinrent aussi dans le procès.

Par Sentence de l'Amirauté du 11 Mars 1750, l'Armateur fut condamné, sauf son recours contre le Capitaine fugitif, à tenir compte aux héritiers du Capitaine défunt, & à payer aux Créanciers du Lieutenant aussi défunt le montant de leurs pacotilles, la moitié des profits, avec intérêts, après l'épuisement des meubles, hardes & nippes dudit Lieutenant.

L'Armateur a interjetté appel de cette Sentence. Sur cet appel, les Juges & Consuls de Nantes, représentant le Commerce de cette Ville, sont intervenus pour demander aussi la reformation de la Sentence de l'Amirauté.

Les principaux moyens qu'ils alléguoient pour motiver leur appel, étoient que les Officiers décédés n'avoient pu s'entendre pour charger des pacotilles considérables évaluées à vingt tonneaux, & faire perdre ainsi à l'Armateur près du neuvieme du profit qu'il attendoit de ce voyage ; qu'il étoit injuste de rendre un Armateur responsable des pacotilles chargées sur son vaisseau, sans qu'il

en eût des connoiſſemens ; que l'Ordonnance défendoit aux Matelots de charger aucunes marchandiſes pour leur compte, s'il n'en étoit fait mention dans leur engagement ; que cette défenſe devoit également s'appliquer aux Officiers, ſans quoi les Armateurs ſeroient ruinés & le Commerce anéanti.

» Les Intimés convenoient que l'Ar» mateur ne devoit pas rendre compte » des pacotilles miſes à ſon inſçu dans » le vaiſſeau ; qu'il n'avoit pas traité » avec les Pacotilleurs, & qu'il n'étoit » point, en cette qualité, obligé envers » eux ; mais ils ſoutenoient qu'il répon» doit du Capitaine. La ſucceſſion du » Lieutenant a été ſpoliée par le Capi» taine qui a pris la fuite : l'Armateur » répond des ſpoliations de ſes Officiers, » *ex delictis Nautarum Dominus tenetur.* » Qu'un Paſſager décéde & laiſſe des » ſommes d'argent dans ſes malles, le » Capitaine en doit compte, & à ſon » défaut, l'Armateur en eſt reſponſa» ble : celui-ci alléguerroit en vain qu'il » n'avoit point de connoiſſement des ef» fets de ce Paſſager, & qu'il ignoroit » abſolument en quoi ils conſiſtoient. » Le Capitaine doit repréſenter les ef» fets de tous ceux qui meurent ; & s'il » eſt inſolvable & prend la fuite, l'Ar» mateur eſt obligé de les rendre, ſoit » en valeur, ſoit en nature, aux héri» tiers des décédés. Ici on ne demande » compte à l'Armateur Appellant que » des effets du Lieutenant décédé, dont » les pacotilles ſont partie ; refuſer ce » compte, c'eſt combattre la Loi ». Le Parlement a mis l'appel de l'Armateur au néant, & débouté le Commerce de Nantes de ſon intervention.

DE PARIS, *le 30 Septem're.*

OBSERVATIONS ſur la conſtruction des voûtes en briques, adreſſées au Rédacteur de la Gazette d'Agriculture, par M. Pingeron, pour ſervir de ſupplément à ſa Lettre ſur les moyens de prévenir les incendies, inſerée dans la Gazette du Mardi 25 Août.

» Le défaut de proportion entre la pouſſée latérale des voûtes plates & la force des murs qui devoit les contenir, ne fut pas la ſeule cauſe de la chûte de la voûte du lavoir de l'Ecole Royale Militaire à Paris. L'effet des plâtres & leur énorme pouſſée qui étoient inconnus à M. le Comte d'Eſpiés, y eut pour le moins autant de part que le défaut d'équilibre. Si l'on veut donc employer de pareilles voûtes avec avantage, il faudra avoir ſoin, 1°. de conſtruire une forte armature ou des ceintres pour ſoutenir la voûte ; 2°. de laiſſer un pouce & demi & même deux pouces d'intervaile entre la naiſſance de la voûte & la voûte elle-même. On la conſtruira enſuite ſur ces ceintres comme à l'ordinaire. Dès qu'on verra que les plâtres auront produit leur effet, on remplira avec des briques placées avec ſoin ces vuides, & quelque tems après on enlevera les ceintres. La voute de brique n'aura plus alors d'autre pouſſée que celle qui eſt indépendante de l'action du plâtre.

Au moyen de cette précaution qui eſt très-naturelle, on pourroit ſe ſervir avantageuſement des voûtes de briques liées avec du plâtre. On les conſtruit ſupérieurement à Lyon, & on ne néglige jamais de prendre la précaution dont je viens de parler ; on s'eſt même aviſé de conſtruire en brique dans cette Ville de petites voûtes preſque plates d'une poutre à l'autre, qui portent ſur une ſaillie qu'on ménage dans l'épaiſſeur de la poutre. Si cette piece de bois étoit couverte, ſoit de lames de fer, ſoit d'une matiere inattaquable au feu, de pareils planchers ſeroient preſque incombuſtibles, ou réſiſteroient aſſez long-tems pour qu'on eût le loiſir de ſauver les hommes. Ces planchers qui tiennent un peu de la nature des voûtes, n'ont preſque point de pouſſée & peuvent être conſtruits à quelque étage que ce puiſſe être, ſi les murs *pignons* & mitoyens ſont toutefois d'une certaine force, & conſtruits avec ſoin.

Quoique l'Art de conſtruire ſoit porté de nos jours à un certain degré de perfection, il ſeroit à deſirer qu'on connût généralement tous les petits procédés en uſage dans les différens pays, & toutes les reſſources particulieres des Architectes. Quand même ces procédés ſeroient pour la plûpart dépendans des lieux où on les met en pratique, ils ne manqueroient pas de donner des vues & de ſuggerer des idées aux Artiſtes, & ils leur feroient imaginer d'autres moyens

équivalens. Combien de fatigues & de sueurs telle ou telle machine qui est tout-à-fait inconnue à Paris n'épargne-t-elle pas souvent aux Ouvriers dans d'autres pays ? Par exemple, à Gênes un vieux cheval aveugle suffit pour polir 45 ou 50 carreaux de marbre à la fois, près d'Inspruck, on voit une machine qui polit de grandes tables de marbre &c.

Avant de récompenser les nouvelles machines dont le succès est toujours douteux, ne seroit-il pas plus avantageux pour la Société qu'on recueillit toutes celles qui existent déjà, & qu'on les tirât de ces immenses recueils où la plûpart sont ensevelies & où des Ouvriers ne s'aviseront jamais de les aller chercher ? Le moyen, je l'ai déjà dit, & je ne cesserai de le répéter, le moyen de répandre les inventions utiles seroit d'en publier *gratis* la description accompagnée de figures. Comme il n'est pas de Ville un peu considérable où il n'y ait un Architecte ou Maitre des bâtimens, le Corps Municipal ne pourroit-il pas l'obliger, par son traité, à faire un dessin en grand & coté de la machine dont on voudroit répandre la connoissance ? Ce dessin seroit déposé dans une salle publique ; chaque Particulier pourroit l'aller voir & en tirer, s'il le vouloit, une copie pour son usage. Les Ouvrages périodiques annonceroient la découverte & l'exposition de la figure qui la représenteroit. Les Sociétés Patriotiques devroient à leur tour faire graver au trait, à leurs dépens, ces machines, & les envoyer cotées dans les Intendances où elles se répandroient sans frais ».

Le cheval de course de Monseigneur le duc de Chartres, en courant dans la Plaine des Sablons le 8 Avril dernier, s'étoit cassé le boulet & l'os du paturon en plusieurs morceaux. Le Sr. Bellocq, Maréchal du Prince, a entrepris de guérir l'animal, & il y a réussi complettement. Cette cure qu'on dit être jusqu'à présent sans exemple, fait l'admiration des Connoisseurs.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

Une Société de Dieppe offre des intérêts dans un navire voilé en langer de 52 pieds de quille, 64 pieds de tête en tête, 22 pieds de baux ou largeur, 12 pieds de bordée, 12 pieds de lisse-d'hourdi, 23 pouces d'aval, équipé de 60 hommes & monté de 10 pieces de canon de quatre livres de balle, de 12 pierriers, fusils, sabres &c.

Ceux qui voudront prendre des intérêts dans ce navire, s'adresseront à M. Dubosc, Négociant à Paris, rue Saint-Honoré, à la Ville de Rouen, vis-à-vis les Piliers. Il donnera les éclaircissemens nécessaires & délivrera un *Prospectus* contenant les détails des conditions. Le Sr. Dubosc vient de recevoir une nouvelle partie de Rhum, de Keirvasser, & autres liqueurs des Isles.

II.

EXTRAIT des Observations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 30 Septembre 1778.

Vents dominants, nord & nord-est ; plus grand degré de chaleur, 17 deg. 4, le 16 ; moindre degré de chaleur, 30 d. 0, le 30 ; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 4 lig. 1, le 20 ; moindre élévation, 27 pouc. 4 lig. 8, le 27 ; quantité de pluie, 19 l. 3, tombées en 7 jours ; évaporation, 51 lig. ; déclinaison de l'aiguille aimantée, 19°. 36′. 11″. Température. Les premiers & les derniers jours du mois froids, le reste doux & assez sec. Maladies. Point ici, les fievres malignes ont continué dans nos environs. Productions de la Terre. Les pluies ont été distribuées d'une maniere avantageuse pour les semailles & pour la vigne. Les vendanges ont commencé le 28. La récolte est très - médiocre, le vin sera bon.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine de Paris & de celle d'Agriculture de Laon.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 3 Octobre 1778, au Mercredi 7 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 20, 21 à 22 liv. 5 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 à 10 l.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 l. à 10 l. 5 s. Le froment au Port de la Grêve de 20 l. 5 s., 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 à 11 l. 5 s.; l'orge, de 9 liv. 15 s. à 10 l. 5 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 3 Oct. 1778 au Mercredi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 7 Oct. 1778, de 48 à 49 liv.; *id.* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Octobre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	724		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	99		*once.*
Or fin à 23 karats . .			
31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	6	
L'argent à 11 d. . .			*marc.*
20 g. à	53	16	
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	2	
Piastres à	49	12	

Changes de Paris du 7 Octobre 1778.

Amsterdam	53 5 8e.
Londres	29 ⅝ à 11 16e.
Hambourg	187 ¾ à ½
Madrid	15 2 6
Cadix	14 19 6 à 19
Livourne	96 ½ à ¼
Gênes	93 ¾ à ½
Lyon *Saints*	1 p. % p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1778.	*Lundi 5.*	*Mardi 6.*	*Mercredi 7.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	. . . . .	1735 30 . . .	1700 . . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	240.	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	396	396.	396. . . . .
Rescriptions . .	17 ½ 17 . . .	. . . . .	17 16 ½ 17 16 ½
Bil. des Fermes .	2	1 ¾	1 ¾ . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Vend. 2 Oct. 1778.		Du Samedi 4.		Du Mardi 7.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Lempereur.. Viag.	C.	Caron ..... vres.	A.	Cauchy ..... pplles.	A.
Perpétuelles...	C.	Perpétuelles...	A.	Viageres.....	A.
Boscheron... pplles.	A.	Despeignes..Viag.	A.	Tontine	A.
Viageres	A.	Perpétuelles...	A.	Marsollier .... vres.	A.
Peinchein .... vres.	A.	Tontine	A.	Perpétuelles.	A.
Perpétuelles.	A.	Delarue... Viag...	A.	Defays..... pplles.	A.
Patu ..... pplles.	C.	Perpétuelles...	A	Viageres	A.
Viageres	C.	Tontine	A.	Desplaces... pplles.	A.
Six derniers mois 1777.		Gossey ..... pplles.	C.	Viageres	A.
		Viageres	C.	Tontine	A.
Rouillard .... pplles.	P.	Lenoir..... pplles.	A.	Peinchein .... Perp.	A.
Viageres	P.	Viageres.....	A.	Viageres	A.
.....		.....		Vieillard . . pplles.	A.
.....		.....		Viageres	A.
				Tontine.....	A.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 7 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 21 *Mai.*

UN François, nommé Toussaint, a imaginé une galiote à bombes d'une construction nouvelle. Le Capitan Pacha en a été si content qu'il a fait présent à l'Inventeur d'une somme de 1500 piastres. Ce bâtiment a été lancé à la mer le 16 de ce mois. Il est très-leger & fort commode. On peut s'en servir comme d'une frégate, en y adaptant un grand mât.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 30 *Mai.*

» La Russie a le plus grand intérêt & la plus grande facilité à étendre & à perfectionner ses Fabriques de fil : le lin & le chanvre, qui en sont les matieres, croissent abondamment dans ses Provinces, & leur bonté est prouvée par l'usage prodigieux qui s'en fait dans toute l'Europe. Au lieu de les vendre en nature, la Russie gagneroit infiniment à les mettre en œuvre & à faire de ces ouvrages une branche d'exportation, qui lui assureroit les bénéfices que les Etrangers trouvent à manufacturer ces mêmes matieres qu'ils vont chercher dans ses Ports. Pour cela, elle a besoin de Fileuses, de Tisserands & de Blanchisseries. Ce qu'elle possede dans ces trois genres est trop médiocre pour pouvoir jamais ajouter un degré de perfection ou d'extension à ses Fabriques, & la preuve s'en tire de l'impossibilité où les Russes ont été jusques ici de faire du linge de corps au-dessus du mauvais ».

» Les Manufactures de fil qui se trouvent en Russie consistent en nappages, toiles blanches étroites, toiles à voiles, cordages &c. ».

» Les Fabriques de nappages de la premiere qualité sont au nombre de trois, dont deux à Jaroslow sur le Volga, & une à Moscou. Les deux premieres sont tenues par le Russe Savajacoblow, successeur de Zatrapeznow, qui les a établies sous l'Imperatrice Elisabeth ; elles contiennent environ 800 métiers, & occupent 4000 Ouvriers des deux sexes. Celle de Moscou appartient aux Hollandois nés & naturalisés en Russie. Les ouvrages qui sortent de ces Fabriques, surtout ceux en dessin, sont d'une grande beauté, & peuvent le disputer à ceux de Silésie ; la Cour & les grands n'en emploient pas d'autres. On présume que le bénéfice de ces Fabriques est de 10 à 12 pour cent ».

» Il seroit difficile de déterminer le nombre des Fabriques de nappages ordinaires, on peut seulement assurer qu'il y en a une grande quantité, & qu'elles sont tenues, pour la plûpart, par la Noblesse du pays. Comme on n'emploie, pour toutes les sortes de nappages, que des Ouvriers nationaux qu'on paye, en gran-

de partie, à 3 ſous par jour, ainſi que dans les Manufactures de draps groſſiers, il eſt aiſé de ſe perſuader que cette branche de l'Induſtrie Ruſſe eſt une ſource de richeſſes pour les Propriétaires de ces Fabriques. Au reſte, il ne ſe fait preſque point d'exportation des nappages de Ruſſie ».

» Les toiles blanches & étroites ſont d'un rapport très-important. Outre celles qui ſe débitent dans le pays, il s'en exporte des parties conſiderables pour l'Angleterre & la Hollande, & de moindres pour le Portugal & l'Eſpagne : le prix de ces toiles eſt de 40 à 110 copeks les mille archines ».

» On ſçait que les toiles à voiles & les cordages ſont deux objets principaux dans le Commerce de Ruſſie. A l'exception de la France, toute l'Europe maritime s'en fournit ».

» On fait encore dans l'Empire beaucoup de toiles pour l'habillement des Matelots, que l'on nomme *calamine*, *ravindok* & *wlams*. L'exportation s'en fait par les Hollandois, & ſur-tout par les Anglois qui les faiſoient paſſer dans leurs Colonies d'Amérique ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 31 *Mai*.

La riche Bibliotheque du célébre M. Haller, mort en Suiſſe, ſa Patrie, va être tranſportée à Milan. M. Jacquin, Profeſſeur de Botanique, a été chargé par Sa Majeſté Impériale d'en faire l'acquiſition pour le prix de 48,000 liv.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le* 1 *Juin*.

Il y a long-tems qu'on s'occupe de la recherche des moyens propres à faire remonter les bateaux contre le courant des rivieres. M. l'Abbé Pernety, l'un de nos Académiciens, a entrepris d'établir des principes qui puiſſent mettre ſur la voie & diriger dans la pratique ceux qui ſeroient curieux de réſoudre ce problême ; ſes obſervations ſe trouvent inſerées dans le dernier Recueil des Mémoires de notre Académie, c'eſt-à-dire dans celui qui a paru l'année derniere. Voici, d'après ſon propre texte, quelles ſont à ce ſujet ſes idées.

» Pour réuſſir à donner à un navire le mouvement néceſſaire pour qu'il ſe porte vers le but où on veut qu'il arrive, il faut vaincre des obſtacles. Ces obſtacles ſont la force d'inertie, celle de la réſiſtance de l'eau, celle de la réſiſtance de l'air, & quelquefois celle du vent contraire. On a imaginé d'employer l'air pour ſurmonter tous ces obſtacles ».

» Les Hydrographes & tous ceux qui s'appliquent à l'Art de la Navigation, partagent le cercle que préſente l'horiſon en trente-deux ſections ou parties. Ils ont donné aux courans d'air ou vents qui ſoufflent de ces parties, les mêmes noms qu'ils ont aſſignés à ces ſections ».

» De ces trente-deux courans d'air, qu'ils appellent *airs de vent*, ils en ont reconnus ſix ou tout au plus huit qui ſont abſolument contraires, & vingt-quatre conſéquemment dont on peut tirer parti pour faire avancer le navire dans la route propoſée. Le plus grand nombre de ces airs de vent ſont cependant contraires, en apparence, à l'avancement du navire, dans la ſituation où il ſe trouve pour le moment ».

» Pour faire uſage de ces courans d'air, ajoute l'Auteur, on a imaginé d'abord de leur préſenter une voile, enſuite pluſieurs autres attachées à des vergues, ſuſpendues à des mâts, & diſpoſées de maniere qu'en les abaiſſant ou les élevant, en les tournant plus ou moins du côté d'où le vent ſouffle, les voiles préſentaſſent à l'horiſon la ſurface la plus capable d'intercepter le courant d'air qui en vient, & tourner à l'avantage du Navigateur les efforts d'un vent qui ſembleroit d'abord plus propre à faire reculer ſon navire qu'à le faire avancer. On a combiné enſuite les mouvemens que l'on imprime au gouvernail, avec les directions données à la voile ; & au moyen de cette combinaiſon bien exécutée, le navire vogue ſans l'aide des rames, ni le ſecours des bâtons ; il avance dans la route que le Navigateur s'eſt propoſée ».

» Les vents abſolument contraires, & ceux qui le ſont en apparence ſeulement, font ſur les navires qui voguent ſur la mer, l'effet des courans de l'eau des rivieres ſur les bateaux. Malgré cette

contrariété des vents, malgré les efforts des courans d'eau & d'air, le navire avance. Il me semble donc, continue M. l'Abbé Pernety, qu'en appliquant aux bateaux, au moins à ceux qui sont exposés sur des rivieres renfermées dans un lit spacieux, qu'en leur adaptant une machine qui pût faire dans l'eau l'effet de la voile exposée aux courans de l'air, on en obtiendroit le même résultat. On vaincroit l'effort de l'eau qui tend à faire reculer la barque, comme l'on surmonte, à l'aide de la voile & du gouvernail, le courant d'air qui semble opposé à l'avancement du navire ».

» On objectera, sans doute, que sur la mer on n'éprouve des obstacles réels que de la part de six ou huit airs de vent; que l'on n'a à lutter que contre huit courans d'air au plus, & que l'on tourne les autres à son avantage : qu'il n'en est pas de même sur les rivieres où il n'y a qu'un courant d'eau toujours constant, toujours contraire, & qu'il faudroit néanmoins surmonter ».

» Au premier coup d'œil, cette objection en impose; mais elle est plus spécieuse que solide. Quelques réflexions sur le nombre, la qualité & la comparaison des courans d'air & des courans d'eau, en découvriront la foiblesse & la feront bientôt disparoître ».

» Sur la mer on emploie, pour vaincre les efforts des vents contraires, les airs de vent qui le seroient aussi, sans l'usage de la voile, par la direction qu'on lui donne. Cette direction rend non-seulement presque nulle cette contrariété réelle, mais elle la tourne à l'avantage de la route en faisant valoir les forces des vents moins contraires, contre les efforts de ceux qui le sont le plus ».

» Ces courans d'air utiles sont des vents collateraux. Le courant d'eau des rivieres n'est pas égal dans toute leur largeur. Les rives forment aussi par leur opposition au courant, des reflux d'eau, suivant la direction qu'elles ont relativement au courant principal. Ces reflux sont des courans collateraux à ceux qui sont directement contraires à la route sur mer. On y applique avec avantage ces courans d'air : pourquoi ne pourroit-on pas faire un usage à peu près semblable des courans d'eau ?

» Je croirois, ajoute M. l'Abbé Pernety, qu'il seroit possible à un bon Méchanicien d'inventer une machine simple applicable aux bateaux; une machine bien entendue & bien combinée sur toutes les regles & sur les principes de l'usage des voiles, & qui feroit dans l'eau l'effet de la voile dans l'air, par les mouvemens qu'on lui donneroit, combinés avec ceux d'un gouvernail. Cette machine, en facilitant la remonte des bateaux contre le courant des grandes rivieres, suppléeroit au nombre des bras employés à cet usage, & ménageroit leurs forces, souvent épuisées par un travail très-fatiguant & trop continué ».

» Mais en supposant cette machine possible, il faudroit la combiner de maniere que les aîles dont elle seroit composée, appliquées aux côtés du bateau, pussent se mouvoir & se diriger dans le goût de la voile par des mouvemens combinés avec ceux du gouvernail. On sçait que le but proposé dans l'usage du gouvernail, est de transmettre au vaisseau, suivant une direction qui ne passe pas par le centre de gravité, l'effort que ce gouvernail reçoit de l'impulsion de l'eau. Il faudroit donc, dans la composition de cette machine, avoir égard à ce principe, puisque cette machine seroit un nouveau gouvernail adapté à l'autre, pour concourir avec lui à produire l'effet proposé ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Limoges, *le 22 Juin.*

On nous mande d'Uzerche, que le quatorze Mai 1778, Pierre Canal est mort au Village de Burgt, Paroisse de Meillars, âgé de cent six ans & cinq mois. Ce Vieillard, vivant comme nos Paysans, d'alimens souvent mal-sains, toujours très-grossiers, ne buvant jamais de vin, n'a pris, pendant sa longue vie, qu'un seul remede. Il n'avoit cessé de s'occuper des travaux pénibles qu'exige la culture des champs, que depuis environ deux ans; il se mit pour lors à garder les troupeaux du Domaine. Il a laissé, en mourant, sa femme âgée de cent deux ans & quelques mois. Elle jouit d'une bonne santé, & va tous

les jours aux champs : tous les Dimanches & toutes les Fêtes, elle va à pied entendre la Messe au Bourg de Meillars, éloigné d'une grosse lieue de son habitation. Pierre Canal assista en 1777 au mariage d'un de ses arriere-petits fils.

DE LYON, *le 24 Juin.*

Le 5 Mai dernier, M. Prost de Royer, Lieutenant-Général de Police de cette Ville, lut dans l'Assemblée publique de notre Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts, un Mémoire patriotique que le Public reçut avec applaudissement. Nous desirons fort, pour le bien de l'humanité, qu'il produise son effet. Le but principal de ce discours étoit d'engager les Habitans de Lyon à y établir un Bureau des Nourrices à l'imitation de celui de Paris. Cet établissement est d'autant plus nécessaire qu'il n'y a ici aucune police sur cette partie de l'Administration publique. Ceux qui ne sont pas en état de faire nourrir leurs enfans sur le lieu, ou de leur procurer de bonnes Nourrices, s'adressent à des especes d'Entremetteuses, connues sous le nom de *Messageres*. Ces femmes assistent aux baptêmes, reçoivent les gratifications des Pareins & Mareines, emportent les enfans, & les donnent au rabais à de miserables Nourrices qu'elles vont chercher dans le Velai, le Vivarais, le Forez, le Beaujolois, le Dauphiné, dans le Bugey, en Bresse, & même jusqu'en Savoie. On ne prend aucune précaution pour s'assurer du nom, de l'état de la santé & même de la vie des nouveaux-nés. La plûpart meurent sans qu'il soit possible aux Curés de les connoitre ni de tenir registre de leur décès. D'où il résulte tous les jours des erreurs & des méprises de la plus grande conséquence. M. Prost de Royer rapporte deux faits qui seuls suffisent pour donner une idée des abus qui se commettent en ce genre, & pour faire sentir combien il est essentiel d'y remédier promptement.

» Le 23 Juin 1777, une de ces *Messageres* de Bresse, connue seulement par » un sur-nom, & pour paroître au Marché des Carmes, fut citée par deux » meres à la fois. La premiere disoit : » je vous reconnois bien, je vous ai confié mon enfant ; vous l'avez changé » trois fois de Nourrice ; il m'avoit » toujours échappé, & le hazard me l'a » fait découvrir : c'est le mien ; il étoit » sain quand vous le reçutes, il est mourant, je demande justice ..... La seconde disoit : j'ai découvert que vous » avez remis mon enfant à une femme de » soixante ans, veuve depuis treize ; je » l'ai trouvé dans une chaumiere ouverte, seul & exposé à être dévoré ; » il étoit garotté dans un berceau infect, perçant l'air de ses cris, s'abreuvant de ses larmes, n'ayant pour subsister qu'une tasse de vin aigre & un » gâteau de bled noir ; il est mourant, » je demande justice. Survenoient quarante meres qui, informées de l'arrêt de » la Messagere, reclamoient leurs enfans dont elles ignoroient l'état, le » lieu & les Nourrices. La Messagere » disoit qu'elle se conduisoit comme » toutes les autres Messageres d'enfans, » qu'elle avoit fait de son mieux, qu'elle » avoit été trompée elle-même ; qu'elle » n'avoit point de registre, qu'elle ne » sçavoit pas lire, mais que si on lui donnoit le tems, elle trouveroit tout cela » dans sa tête ; qu'elle faisoit ce métier » pour vivre, & qu'elle en demandoit » pardon. Elle fut punie, dit l'Auteur, » autant que le permettoient l'ignorance commune & le désordre général ».

D'ALENÇON, *le 27 Juin.*

Suivant le relevé général de la Généralité d'Alençon, il y a eu en 1777, 21,141 naissances, 5321 mariages, & 14,428 morts. Il y avoit eu en 1776, dans la même Généralité, 19,888 naissances, 5768 mariages, & 16,661 morts. Par conséquent en 1777, il y a eu 1253 naissances de plus qu'en 1776, & au contraire en l'année 1776, il y a eu 447 mariages & 2233 morts de plus que dans l'année 1777.

DE PARIS, *le 30 Juin.*

DESCRIPTION d'un Instrument très-simple pour déterminer promptement la chaleur du sang ; tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron sur les Arts utiles & agréables.

» On prendra un tube de verre blanc

d'environ une ligne de diametre, au bout duquel on soufflera à la lampe une petite boule d'environ un pouce de diametre; à six lignes de cette boule, on recourbera le tube, & à six pouces de ce coude, on en fera un nouveau dans le même plan que le premier coude; à six lignes de là, on soufflera une seconde boule aussi grosse que la premiere. On aura soin, en la fermant, d'y laisser un petit bec percé. Cet instrument ressemble alors à deux tubes communiquans, terminés chacun par une boule.

Cette opération achevée, on vuide l'instrument de tout l'air qu'il pouvoit contenir, & cela par le moyen du feu, & l'on plonge ensuite la petite boule où se trouve le bec dans de l'esprit-de-vin bien rectifié; lorsque les deux boules paroissent remplies à moitié, quand l'instrument se trouve dans une situation horizontale, on soude à la lampe le petit bec auquel on laisse le moins de saillie qu'il est possible, & la machine est finie.

Quand on veut s'en servir, on enferme dans sa main le globe qui n'a point de bec, & l'on tient l'instrument dans une situation horizontale. Au bout d'une seconde, l'esprit-de-vin entre en ébullition dans le globe qui est hors de la main. Ceci arrive d'autant plus promptement que la personne qui fait l'expérience a le sang plus ou moins chaud. On obtiendroit le même résultat par la voye du thermometre; mais l'effet n'en est pas aussi prompt ni aussi sensible que l'ébullition dont on vient de parler & qui amuse une classe très nombreuse de personnes. Il n'y a point de Fabricateur de barometre & de thermometre qui ne puisse exécuter facilement cette petite bagatelle que j'ai vue chez le Sr. Betalli de Milan, dans sa boutique, au Palais Royal à Paris ».

Avis sur une nouvelle Fabrique d'amidon, avec des substances végétales de l'Amérique, sur-tout les farineuses.

» Il se consomme en France cent millions de livres de farine par année, qu'on emploie à faire de l'amidon & de la poudre à poudrer. Voilà donc une portion considérable de la subsistance du Peuple la plus essentielle qui lui est enlevée.

Malgré les précautions que le Gouvernement a prises pour remédier aux inconvéniens qui résultent du mélange des matieres étrangeres dans l'amidon, plusieurs personnes se plaignent, sur-tout les Cartiers, qu'on y met du plâtre ou de la craie, ce qui occasionne le décolage des cartes. Ces substances terreuses sont très-dangereuses dans la poudre à poudrer; elles causent des demangeaisons à la tête, déracinent les cheveux, & nuisent à la vue. D'un autre côte, les Confiseurs se servant d'amidon pour leurs dragées, s'il s'y trouve du plâtre ou de la craie, ces dragées ne peuvent manquer de nuire à la santé des enfans qui en font la plus grande consommation.

M. Jean-Baptiste Bernard Bossu, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, ancien Capitaine dans les Troupes de la Louisiane, se propose de composer un amidon de santé avec differentes plantes Américaines, telles que les racines de manioc, les ignames, les patates, le maïs, la folle-avoine & autres graines inconnues en Europe. Il a observé, pendant ses voyages au nouveau Monde, qu'il lui seroit facile, avec l'agrément de la Cour, d'établir une Fabrique d'amidon au Môle S. Nicolas, quartier isolé de la bande du Nord de la partie Françoise dans l'Isle de Saint-Domingue; il seroit, dans ce parage, bien à portée de tirer du Continent de l'Amérique septentrionale les matieres premieres qui sont nécessaires à cette fabrication & qui viennent presque sans culture dans cette partie de la terre.

Tous ceux qui ont voyagé dans les Indes sçavent combien la patate est salubre: c'est la fécule de cette plante que M. Bossu se propose d'extraire pour en composer un amidon qui pourra servir à faire des bouillies ou au lait ou au bouillon, propres à fortifier l'estomac & à servir de nourriture aux enfans nouvellement sevrés, & même à ceux qui seroient encore à la mamelle. Les Nourrices qui prendront cet amidon en aliment, fourniront à leurs nourrissons un lait plus substantiel; les Confiseurs pourront, sans danger, le faire entrer dans la composition de leurs sucreries, & les Cuisiniers pourront aussi l'employer, au lieu de farine, pour faire la liaison de leurs sau-

ces & de leurs ragoûts. Deſlors on ne priveroit plus le Peuple d'une partie de ſa ſubſiſtance la plus néceſſaire, & l'on verroit moins de diſette dans les Provinces.

L'avantage réel qu'on retireroit de cet important projet fait eſperer à M. Boſſu que le Miniſtere voudra bien le favoriſer & lui accorder toutes les facilités néceſſaires pour faire l'établiſſement qu'il médite ».

EXTRAIT du Rapport fait à la Faculté de Médecine de Paris par les Commiſſaires qu'elle a nommés pour porter un jugement ſur la ſalubrité des fécules extraites des plantes de l'Amérique.

» D'après ce que nous avons l'honneur » de vous obſerver ſur les amidons ou fé- » cules de patates, d'ignames, de ma- » nioc & de maïs, nous croyons devoir » conclure qu'ils peuvent compoſer des » alimens très-ſalubres & très-agréables. » Signé, *Majault*, *le Clerc*, *Bucquet*, *de* » *Villiers*.

» La Faculté de Médecine de Paris, » aſſemblée le 15 Mai 1778, après avoir » entendu le rapport du Mémoire de M. » le Chevalier Boſſu, qui ſe propoſe » d'extraire les fécules de différentes » plantes de l'Amérique, a adheré au » jugement de ſes Commiſſaires, & con- » ſent que ce jugement ſoit remis à M. » le Chevalier Boſſu. Ainſi j'ai conclu » avec la Faculté. *Signé*, DESESSARTS, » Doyen ».

LETTRE au Rédacteur.

» Un Cultivateur demande dans votre Feuille du Vendredi 20 Juin, N°. 49, qu'on lui indique un moyen pour préſerver des attaques des taupes les branches de figuier qu'il eſt dans l'uſage de coucher en terre pour les garantir des rigueurs du froid pendant l'hiver. Quoiqu'il y ait une multitude de recettes pour détruire les taupes, on ſçait, Mr, combien les Jardiniers ſont encore embarraſſés pour bannir cette vermine des vergers & des potagers.

Le figuier ſe multiplie aſſez volontiers de bouture, j'en ai à différentes fois fiché des brins en terre; mais il en réuſſiſſoit très-peu. Enfin j'ai découvert la cauſe de ce mauvais ſuccès, en remarquant que la partie du bois qui étoit en terre ſe trouvoit totalement dépouillée de ſon écorce; ce qui m'avoit fait prendre le parti, lorſque je voulois faire de pareilles plantations, d'envelopper chaque bouture de figuier de trois brins de ronce ou d'églantier ſecs. Par ce moyen, je vins à bout de préſerver mes plants. Cette même opération pourroit avoir lieu pour les branches qu'on couche en terre avant l'hiver, dans l'intention de les garantir de la gelée; ce qui empêcheroit auſſi les taupes & les mulots de les dépouiller. On pourroit même envelopper ces branches d'écorce de chêne, de ſaule, d'aulne ou de toute autre eſpece d'arbres dont on feroit proviſion, lors de la premiere ſeve du printems. Pour les rendre flexibles, il faudroit les mettre dans l'eau, quelques jours avant d'en faire uſage, & les lier avec de l'oſier. *Signé*, B. MIGER ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE.

Manufacture Royale pour rayer des papiers de Muſique, Plain-chant, papiers à regiſtres, à états de régie, même avec titres & accolades &c, par une méthode nouvelle & variable, plus prompte que l'impreſſion, qui forme un nouvel Art, de l'invention de M. le Rohberg-Herr de Vauſenville, Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, Hiſtoriographe de la Ville de Vire, en Baſſe-Normandie &c. & dont l'exercice public eſt autoriſé par Lettres-Patentes du Roi du 31 Mai 1775, ſur Arrêt du Conſeil du 4 Avril précédent, enregiſtrées en Cour de Parlement le 4 Septembre ſuivant, établie à Paris, rue & Fauxbourg Saint-Denis, vis-à-vis les petites Ecuries du Roi.

» L'objet de cette Manufacture eſt de rayer à ſec, en toutes formes, grandeurs, marges & caracteres, 1°. des papiers de Muſique & Plain-chant pour l'uſage de la Muſique & Oratoire de Sa Majeſté,

& celui des Eglises, ainsi que pour les Spectacles & Musiciens du Royaume; 2°. des papiers à états de régie, tout crayonnés, pour l'utilité des Bureaux du Roi, ceux des Fermes, & autres Bureaux particuliers, ainsi que toutes sortes de papiers & registres pour lesdits Bureaux; des registres crayonnés & disposés à l'usage des Banquiers, Marchands, Négocians, Commerçans & Manufacturiers du Royaume, de même que pour les Arts & Métiers; ceux propres à la régie & administration des Villes, Hôpitaux, Colleges, Séminaires, Maisons Religieuses, Terres des Seigneurs &c., & généralement pour la comptabilité de toutes sortes d'affaires. Cette Manufacture est la premiere en ce genre; on y exécute très-exactement tous les modeles qui seront fournis, pour en tirer tel nombre d'exemplaires qu'on jugera à propos. Cette nouvelle invention a mérité le suffrage de l'Académie Royale des Sciences. Les Commissaires qu'elle avoit nommés pour l'examiner, s'expriment ainsi dans leur rapport. » Nous avons vu, disent-ils, » manœuvrer M. de Vausenville, & nous » sommes persuadés qu'il n'avance rien » de trop, quand il assure, d'après » ses expériences, qu'un homme peut » lui seul, par ce moyen, rayer plus de » papier qu'on n'en imprimeroit à une » presse qui exige deux hommes. C'est » un Art très-ingénieux, & nous » croyons cette invention digne de l'ap- » probation de l'Académie ».

On tient aussi dans cette Manufacture, magasin de papier blanc à écrire, d'impression & de dessin; papier gris, à enveloppe & d'office; on y trouve en général tout ce qui concerne l'Ecriture & le Dessin, comme encre noire de la Chine & de couleurs; plumes, poudres, cire & pains à cacheter, sandaraque, pinceaux, crayons, tablettes, plioirs, canifs, gratoirs, poinçons, regles, compas; papiers à lettres, cartons de Bureaux &c.

On y relie les livres imprimés & les registres avec la plus grande propreté; on fournit les Bureaux & la Province, le tout à juste prix. On y trouve de plus un assortiment de papiers peints à tapisserie, du meilleur goût ».

Il faut s'adresser à la Manufacture ou au Bureau d'indication, rue Comtesse-d'Artois, vis-à-vis celle de la Comédie Italienne.

I I.

A V I S.

Neuf feuilles de l'*Atlas Minéralogique* entrepris par ordre du Roi, & dressé d'après les observations des plus sçavans Naturalistes. Ces nouvelles feuilles comprennent partie de la Picardie, du Boulonnois, de l'Artois, de la Flandre & du Hainault: le Tableau général de l'Ouvrage en indique l'arrangement par des numeros correspondans à ceux de chacune de ces feuilles: elles se trouvent, ainsi que les seize précédentes, chez M. Dupain Triel, Cloitre Notre-Dame, vis-à-vis la Maitrise.

I I I.

EXTRAIT des Observations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 30 Juin 1778.

Vents dominans, nord & ouest; plus grand degré de chaleur, 23 deg. le 24; moindre degré de chaleur, 5 ¼ deg. le 5; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 ¾ lig. le 14; moindre élévation, 27 pouc. 7 ½ lig. le 7; quantité de pluie, 17 ½ lig. tombées en 13 jours; évaporation, 68 lig.; déclinaison de l'aiguille aimantée, 19°. 40′. 41″. Température, variable, froide & humide d'abord, chaude & seche ensuite. Aucune maladie. Productions de la Terre. Les bleds & les vignes ont fleuri le 12, le tems a été très-favorable, aussi-bien qu'aux foins qui ne rendent pas beaucoup, n'étant pas fournis du pied, à cause des froids & de la sécheresse du mois d'Avril.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci &c.

N. B. Dans la Gazette du Mardi 30 Juin, No. 52, article de Rotterdam, p. 411, colon. 1, ligne 41, *pour le* 1er. *Mai* 1779; lisez *pour le* 1er. *Mars* 1779.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 1 Juillet 1778, au Samedi 4 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 18, 19, 21 à 22 l.; le seigle, de 9 liv. 10 s., 10 à 10 l. 15 s.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 10 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 10 liv. 10 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 1 Juillet 1778 au Samedi 4 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 l. 5 s., 19 à 20 l.; *idem* à la Grêve, 19 l. 5 s., 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 4 Juillet 1778, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Juillet 1778.

Or de Portug. à . . .	726 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	712			
Les guinées à . . .	724			
Ducats à	98	10		*once.*
Or fin à 23 karats . .				
31 32	100	5		
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52			
Piastres à	49	12	6	

Changes de Paris du 4 Juillet 1778.

Amsterdam	53	½	
Londres	29	13	16e. à ¼
Hambourg	189		
Madrid	15	4	
Cadix	15	0	6
Livourne	98	½	
Génes	96	½	
Lyon	1	⅛ p.	8 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1778.	*Jeudi* 2.	*Vendredi* 3.	*Samedi* 4.
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1570 80 . . .	1680 82 ½ 85 82 ½	1575 . . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	376 78 . . .	376	. . . . .
Rescriptions . .	21 ½ 22 21 ¾. .	21 ½ 21 21 ½ .	21 ½ 21 . . .
Bil. des Fermes .	6	6	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six dernis mois 1777.

Du Sam. 27 Juin 1778.			Du Mardi 30.			Suite du Mardi 30	
Messieurs			*Messieurs*			*Messieurs*	
Caron	vres.	J.	Cauchy	pplles.	L.	Certain.....	pplles.
Perpétuelles..		J.	Viageres.....		L.	Viageres	
Despeignes. Viag.		L.	Tontine		L.	Tontine	
Perpétuelles..		L.	Marsollier.....	vres.	J.	Du Merc. 1 Juillet	
Tontine		L.	Perpétuelles...		J.		
Delarue... Viag...		L	Defays	pplles.	J.	Boutray	pplles.
Perpétuelles..		L.	Viageres		J.	Viageres	
Tontine		L.	Desplaces ...	pplles.	J.	Tontine	
Gossey	pplles.	L.	Viageres		J.	Cochin.	pplles.
Viageres		L.	Tontine		J.	Radix	pplles.
Lenoir	pplles. Viag.	L.	Vieillard	pplles.	J.	Viageres	
Alissant..... Viag.		M.	Viageres		J.	Defrance .... Viag.	
Tontine.....		M.	Tontine		J.	Perpétuelles...	
Thevenin ...	pplles.	L.	Delamotte ...	pplles.	J	Gauthier	vres.
Viageres		L.	Viageres		J.	Perpétuelles.	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 25 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 3 Août.*

LA Librairie fait ici une branche de Commerce aſſez conſidérable, & elle pourroit être encore plus floriſſante, ſi on la cultivoit avec plus de goût, & ſi on n'abuſoit pas de la liberté de la preſſe pour réveiller d'anciennes querelles Théologiques. Il eſt étonnant que ſous un Monarque qui laiſſe à chacun la liberté de ſuivre le culte qu'il croit être le meilleur, il ſe trouve des Ecrivains qui ſe livrent à des déclamations indécentes contre toute eſpece de croyance qui n'eſt pas la leur. C'eſt cette façon de penſer qui vient de faire condamner la *Bibliotheque de Berlin*, qui étoit d'ailleurs eſtimée. L'Empereur a retiré ſon privilege, & le Roi de Pruſſe n'a point réclamé contre cette démarche.

Le jour de la S. Jean, les Francs-Maçons de cette Ville ont fait diſtribuer des aumônes conſiderables, outre les ſommes qu'ils ont dépoſées dans la caiſſe deſtinée à des fondations pieuſes. Le Prince de Wurtemberg, Colonel au ſervice de Pruſſe, & Chef du Régiment de Loellhoeffel, ſe trouva à leur aſſemblée, & aſſiſta à un feſtin de cent couverts qu'ils donnerent.

Des lettres de Hambourg portent que le 26 du mois de Juin dernier » on y vit » arriver le premier Pêcheur de harengs » de la Ville d'Emb, Port appartenant » au Roi de Pruſſe; qu'il étoit chargé » de 86 tonnes de harengs d'une très- » bonne qualité; & qu'on en attendoit » encore quelques autres du même en- » droit ».

DE STUTGARD, *le 8 Août.*

Les orages que nous avons eſſuyés dans le cours des mois de Juin & de Juillet, ont dévaſté une étendue de pays de plus de trente lieues à la ronde. Les eaux du Necker ont inondé toute la campagne. Une pluie épouvantable a preſque ſubmergé tous les environs de Goeppingen; elle a entrainé tous les foins qui étoient fauchés, avec les chevaux & les charettes qui ſervoient à les voiturer. Les Habitans ont été obligés de ſe refugier ſur les arbres, pour eviter d'être enſevelis dans les eaux. La Paroiſſe de Berg a perdu plus de cent cordes de bois. On blanchit des toiles à Urach & à Blanbeuren; les torrens en ont emporté la plus grande partie. A Etingen, Duché de Bâde, beaucoup de chevaux & de bétail ont été noyés dans les pâturages.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 28 Juillet.*

Le Roi deſirant procurer aux Cadets deſtinés à ſervir dans les Corps de Cava-

lerie de l'Armée, une éducation conforme à leur état & à leur naissance, a fondé, dans la Ville d'Ocana, une Ecole Militaire où ils sont instruits dans toutes les Sciences nécessaires pour marcher avec honneur dans l'honorable carriere des armes. Sa Majesté, sur le compte qui lui a été rendu du zele & de la capacité des Officiers chargés de la direction de cette Maison & de l'instruction de la jeune Noblesse qu'on y éleve, vient de leur accorder divers grades, en signe de la satisfaction qu'Elle a de leur service.

Le 20 de ce mois, le vaisseau de guerre le *Rusé*, entra dans le Port de Cadix ; il étoit parti de Lima le 13 Mars précédent. Sa cargaison, pour le compte du Roi & du Commerce, consiste en 3 millions 354,336 piastres fortes, tant en argent monnoyé qu'en argent en barres ; cinq mille quatre cens quatre-vingt-seize arrobes de cacao, six mille deux cens quatre-vingt-quinze quintaux de cuivre, sept cens quarante-un d'étain, & deux mille cent quarante-huit arrobes de cassarille.

» Dans la Caisse des biens des Défunts, tenue à Cadix sous la garde du » Tribunal Royal de la Contractation » des Indes, il existe encore de net » 29,830 rs. 28 mrs. de la partie dont » étoit chargé le navire de Sa Majesté » le *Saint-Antoine*, sous le commandement de Don Gabriel Perez de Alderete, abordé en cette Rade le 8 Septembre 1732, pour le compte & risque des Intéressés dans la cargaison de » la frégate le *Saint-Antoine de Padoue*, » de la conserve des galions sous le commandement du Chef d'Escadre Don » Manuel Lopez Pintando, qui fit naufrage dans le Golfe de Mangle, côte » de Bayama. Comme les diligences faites par ordre du susdit Tribunal pour » la vérification des droits des Contractans, n'ont pas produit leur effet, le » Conseil Suprême des Indes donne avis » au Public que tous les Intéressés peuvent encore, dans le terme préfix d'une année, faire reconnoître leurs droits » au Tribunal de la Contractation ».

ITALIE.

DE PONTREMOLI, *le 20 Juillet.*

» Le 29 du mois dernier, le tonnerre est tombé sur le clocher de la Paroisse de Curgala, Village situé à une lieue d'ici; il étoit neuf heures du matin, & plusieurs jeunes-gens sonnoient les cloches, dans la fausse idée de prévenir les effets de l'orage dont on étoit menacé ; la foudre en a tué trois ; elle a abattu une partie de la coupole du clocher, & a fait tomber sur la voute la grosse cloche qu'elle a séparée de son battant, lequel est resté suspendu : une femme qui étoit alors dans l'Eglise a été trouvée morte ».

Nous rapportons ce tragique événement pour tâcher de guérir, s'il est possible, les gens de la Campagne de la manie qu'ils ont de sonner à toute outrance leurs cloches dans des tems d'orage. Cette pratique, loin de servir à écarter la foudre, n'est propre au contraire qu'à l'attirer davantage, sur-tout lorsque la nuée est proche.

DE CHIAVARI, *le 28 Juillet.*

Le 27 du mois dernier, un Ouvrier préparant une girandole d'artifice, le feu y prit & se commuiqua en un instant à tout le magasin qui étoit rempli de fusées, de pots à feu, & d'autres pieces d'artifice. Le bâtiment sauta en l'air ; deux Artificiers y perdirent la vie, & deux autres furent dangereusement blessés. L'incendie gagna une maison voisine où il y avoit en dépôt beaucoup de marchandises qui furent dévorées par les flammes.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 7 Août.*

La Compagnie des Indes reçut hier l'agréable nouvelle que les onze navires qu'elle attendoit des Indes étoient arrivés à Portsmouth ; sçavoir, sept de la Côte de Coromandel & de la Chine, un de Bombay, un de la Côte & de la Baye, & deux de Bengale. Ces navires ont fait le trajet depuis Sainte-Hélene, sous le convoi de trois vaisseaux de guerre.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE LIMOGES, *le 11 Août.*

M. notre Intendant qui s'occupe avec

avec un zele infatigable, de tout ce qui peut contribuer au bien de la Province dont le soin est commis à son administration, vient de faire répandre dans le Public un avis très-important sur la maladie dont le gros bétail est attaqué dans quelques cantons de cette Généralité. Comme cette maladie pourroit bien ne pas se renfermer dans les limites de notre Province, il est bon que le remede propre à la combattre & à l'arrêter ne s'y renferme pas non-plus, & qu'il se répande aussi par-tout où l'ennemi qu'il doit poursuivre étendroit ses ravages. C'est pourquoi il paroit utile qu'il soit inseré dans cette Feuille, qui n'étant bornée à aucune Province particuliere, appartient à toutes. Voici donc l'avis salutaire dont il s'agit.

» On peut attribuer la principale cause de cette maladie, dit cet avis, à la grande sécheresse, aux chaleurs considérables de l'été, & aux travaux forcés pendant la chaleur. D'après les observations faites par des Artistes de l'Ecole Vétérinaire, des Médecins & des Chirurgiens éclairés jugent que cette maladie est une fievre maligne par dissolution, contagieuse de sa nature. Ses préservatifs sont, 1o. de faire ensorte de procurer à l'air des étables toute la pureté possible : pour cela, le meilleur moyen est de le renouveller, en formant un courant d'air, à quoi l'on parviendra en faisant une ouverture dans la partie de l'étable opposée à la porte d'entrée. 2o. Il est encore important de renouveller souvent les litieres, & d'en retirer les fumiers au moins tous les trois ou quatre jours. 3o. Il est aussi très-salutaire de faire des fumigations avec le bois de genievre ou de genest devant les portes des étables ; & après la rentrée des bestiaux, avec du vinaigre, qu'on brûlera sur une pele rougie au feu, ou enfin dans leur absence, quelque tems avant qu'ils rentrent, avec une bonne pincée d'un mélange, à parties égales, d'encens & de soufre sur un réchaud. 4o. On pourroit encore se servir de détonations avec le nitre seul ou mêlé avec parties égales de charbon pilé, jetté par pincées sur les charbons ardens, ou avec la poudre à canon, dont on feroit une trainée dans la grange ; bien entendu qu'on prendra les précautions nécessaires contre l'incendie qui pourroit en résulter. 5o. Il seroit avantageux de frotter le mufle des bestiaux de tems en tems, & sur-tout le matin, ainsi que les crêches, avec la préparation indiquée ci-dessous, lettre C. 6o. Ceux qui sont à portée des rivieres, feront très-bien d'y faire baigner souvent les bestiaux. 7o. Avant de les envoyer le matin à la pâture, leur faire manger quelques bouchées de foin trempé dans de l'eau, à laquelle on mêlera une petite quantité de vinaigre. 8o. On exhorte à ne pas pousser les bœufs de travail, & à ne pas les faire travailler pendant la chaleur du jour. 9o. On sent combien il est essentiel de soigner les bêtes malades, & de leur interdire toute communication avec celles qui sont saines. 10o. Il est aussi de la plus grande conséquence d'enterrer promptement les bêtes mortes avec leur cuir dans des fosses profondes de dix pieds au moins, qu'on creusera dans des lieux écartés & éloignés de tout passage ; on y conduira les bêtes sur des claies ou sur des fagots de branches, & l'on aura le plus grand soin de recouvrir les fosses avec de la terre, des épines & pierres, pour empêcher que les chiens & autres animaux voraces ne les découvrent.

Il est des signes auxquels on peut reconnoitre le commencement de cette maladie. Son premier tems pourroit s'écouler tout entier sans qu'on l'apperçût, si on négligeoit d'examiner souvent les bestiaux, parce que ces animaux boivent, mangent & ruminent comme à l'ordinaire : il est donc sage de les visiter toutes les deux ou trois heures. Si la maladie a pris naissance, on pourra le connoitre par les signes suivans. 1o. L'une des deux cornes est très-chaude & l'autre froide ; il en est de même des oreilles. 2o. Le mufle n'est pas aussi humide qu'à l'ordinaire. 3o. Le poulx est assez irrégulier, quoique assez consistant; c'est-à-dire que les pulsations en sont inégales, & qu'il est gros & un peu dur. 4o. Le flanc commence à être un peu alteré. 5o. La démarche de l'animal est un peu dure & le corps roide. 6o. Les yeux & la langue sont dans leur état naturel. 7o. Il arrive quelquefois sur la fin de ce premier degré de la maladie, que le poil commence à devenir hérissé & sec sur le

dos & sur les deux côtés. 8°. Il arrive aussi quelquefois que le cuir devient comme du parchemin, par placards depuis l'épaule jusqu'aux hanches, sans qu'il paroisse encore de tumeur. 9°. Quand on passe la main dessus ces parties, l'animal craint & se plie.

Le second degré de maladie s'annonce 1°. par la crépitation ou craquement du cuir, & quelquefois par sa rougeur dans les endroits où le poil avoit paru hérissé. 2°. Par des tumeurs flatueuses ou pleines de vents qui s'élevent sur le cuir; elles sont plus ordinairement placées sur les côtes, sur les reins, au-devant de l'épaule, quoiqu'elles se montrent indistinctement sur tout le corps. 3°. Les yeux deviennent vifs, entourés d'une chassie jaunâtre. 4°. La tête est baissée, l'air est triste, les oreilles basses. 5°. Le poulx est plus fréquent mais lâche, & plus irrégulier, quelquefois intermittent. 6°. Les autres symptômes énoncés dans le premier degré de la maladie prennent dans celui-ci un accroissement plus considérable.

On a observé, dans le premier degré, que la saignée réussissoit : on doit donc se servir de ce secours; mais il ne faut en user que tout-à-fait dans le principe, & pendant que le poulx se trouve vif & consistant. Une seule saignée doit suffire si la maladie ne change pas de caractere. On placera, tout de suite après la saignée, un cautere au fanon, dans sa partie moyenne & la plus prochaine du corps de l'animal; cauterre que l'on établira par une incision de deux ou trois pouces de longueur, & que l'on pansera avec l'onguent désigné ci-dessous par la lettre A. On fera prendre tout de suite à l'animal malade chopine du breuvage marqué ci-dessous par la lettre B. On répétera ce breuvage trois fois le jour, à intervalles égaux. On lui donnera, matin & soir, un lavement de cinq ou six pintes d'eau blanche, dans laquelle on dissoudra une once de cristal minéral. La boisson sera une eau acidulée que l'on fera, en mettant une pinte de vinaigre sur quatre seaux d'eau de fontaine bien pure; faute de vinaigre, on pourra employer pareille quantité de suc d'oseille, ou une once d'esprit de vitriol ou de soufre, ou enfin d'eau nitrée, en dissolvant une once de nitre en pareille quantité d'eau, c'est-à-dire, sur les quatre seaux. On ne donnera jamais à manger de foin sec, mais on le trempera ou dans de l'eau blanche, ou enfin on le mêlera avec une quantité égale d'herbes fraîches.

On doit employer dans le second degré de la maladie, les mêmes remedes prescrits pour le premier, en augmentant les doses suivant le progrès de la maladie. Les tumeurs qui se manifestent dans ce période doivent être ouvertes dès qu'elles paroissent; on les pansera au moins deux fois dans 24 heures avec l'onguent indiqué ci-dessous, lettre A, qui servira aussi pour les cauteres. Il faut soigneusement éviter de panser ces playes avec le vinaigre, le sel & le porreau : ce remede est repercussif, il formeroit une escarre, & par-là s'opposeroit à la suppuration qu'il est essentiel d'établir & d'entretenir; on doit donc absolument le reprouver.

Il est des précautions à prendre pour les hommes, afin qu'ils ne courrent aucuns risques en soignant les animaux. On peut s'en garantir en évitant de les panser lorsqu'on a quelques blessures ou quelques tumeurs, & à ne pas s'offrir à leur respiration & à l'odeur infecte de leurs cadavres.

On conseille à ceux qui sont obligés de demeurer long-tems auprès de ces animaux, de ne pas s'y exposer à jeun, & de porter sur eux un morceau de camphre qu'ils pourront flairer de tems en tems.

Ceux qui auront traité les bêtes malades ne s'approcheront pas des bêtes saines, sans avoir changé d'habillement & s'être lavé les mains & le visage de bon vinaigre.

Pour le cautere & pour les incisions des tumeurs.

Recetre pour faire l'onguent indiqué par la lettre A... Prenez onguent basilicon, une livre & demie... Poix noire, demi-livre... Poix de Bourgogne, demi-livre... Cantharides en poudre très-fine, demi-once. Amalgamez le tout ensemble, & mêlez exactement pour un onguent dont on se servira au pansement des incisions & du cauterre que l'on fera aux bêtes malades.

Pour le breuvage indiqué par la lettre B... Prenez & concassez trois onces d'écorce de chêne jeune & vigoureux,

laquelle on peut prendre des branches. Une once de nitre purifié. Faites bouillir dans ce qu'il faut d'eau pure pour trois pintes de colature faite avec expression ; ajoutez ensuite un gros de camphre dissout dans chopine de vinaigre.

Douze cuillerées de miel commun pour un breuvage dont le bœuf prendra une chopine, trois dans 24 heures à intervalles égaux. On diminuera d'un tiers pour les vaches la dose ci-dessus, & de moitié pour les jeunes veaux.

La préparation pour frotter le museau a été indiquée par la lettre C. La voici. Prenez baies de genievre, feuilles de rue, porreau, angelique, une poignée de chacun ; douze gousses d'ail, six cuillerées de miel commun. Pilez le tout ensemble & laissez infuser dans deux bouteilles de bon vinaigre ».

DE GRENOBLE, *le 3 Août.*

» Le 31 Juillet, sur les sept heures du soir, il s'éleva sur la Ville de Saint-Marcellin & ses environs, une tempête si subite & si violente, qu'en un demi-quart d'heure la campagne fut dévastée ; les bleds noirs, légumes, noix, fruits, & les vignes sont totalement péris ; une immensité d'arbres ont été brisés ou arrachés. Les fonds situés au pied des collines sont couverts de sables ou graviers : les vignes hautes ont été renversées, & les basses considérablement endommagées. Il y a eu beaucoup de cheminées abattues, de murs renversés & de maisons inondées. On ne peut rendre que très-imparfaitement les ravages occasionnés par ce désastre, qui répand la douleur & la consternation dans les Villes & Communautés de Saint-Marcellin, Plan-Saint-Marcellin, Chatte, Saint-Veran & Vinay, qui ont été les plus maltraités. Un enfant de six à sept ans, venant de mener paître un troupeau, & se sauvant, a été entrainé à la porte de Saint-Marcellin par les eaux qui l'ont étouffé ». (*Extrait des Affiches du Dauphiné*).

DE LA ROCHELLE, *le 16 Août.*

» Tous nos bleds sont coupés, & on s'occupe fortement à les battre & à les mettre au grenier. Le tems est le plus favorable qu'on puisse avoir pour toutes ces opérations. Les orges & les baillarges rendent beaucoup, sont très-belles & de la meilleure qualité. Les fromens ne sont pas par-tout également beaux, quoique la récolte en soit abondante. Il s'en trouve plusieurs de niellés, sur-tout ceux qu'on a semés sans préparation. Ils sont en général beaucoup plus nets, mais moins chargés de grains que l'an dernier. Si les autres Provinces du Royaume sont aussi-bien traitées en bled que notre Province & le Poitou, le prix des grains baissera beaucoup, au grand soulagement des pauvres. Ils diminuent chaque Marché à Aligre (ci-devant Marans) ; Mardi dernier, le froment vieux ne s'y vendoit que 150 à 155 liv., & le nouveau, de 160 à 175 l. le plus beau, le tonneau de 42 boisseaux, le boisseau pesant 54 à 56 livres, poids de marc.

Les vignes de nos côtes & des environs de cette Ville sont très-belles, mais il leur faudroit de l'eau pour rafraichir la terre qui est brûlante & d'une sécheresse affreuse. La plûpart des verjus qui sont aux *raques* & touchent la terre, ont essuyé des coups de soleil qui en ont grillé plusieurs ; le reste est dans une grande langueur ; il faut de la pluie, & l'horison ne paroît pas nous en promettre, à moins que les grandes chaleurs que nous éprouvons n'occasionnent des orages qui puissent nous procurer la pluie bienfaisante dont nous avons tant de besoin pour favoriser la récolte que nous esperons. Les verjus sont déjà aussi gros que l'étoient les raisins mûrs de la derniere récolte, quand nous les avons vendangés ; mais il est à craindre que ces belles apparences ne s'anéantissent, & que nos verjus n'éprouvent le sort de la plûpart de nos fruits qui ont *échaudé*, sans pouvoir parvenir à leur point de maturité. La plûpart des légumes ont aussi péri de la sécheresse. L'eau nous manque dans cette Ville, nos fontaines sont taries, & nous sommes obligés d'acheter celle qu'on nous apporte des Villages des environs, dont la position, plus basse, leur laisse encore assez d'eau pour fournir à leurs besoins & aux nôtres. On s'attendoit à cette disette dès l'hiver dernier, vu que les eaux depuis trois ans n'ont point *reviré* (terme * usité du pays).

---

* *Mais que nous n'entendons pas & que la personne qui nous a adressé cet article auroit bien dû nous expliquer.*

Quoique la vendange ait été très-pauvre l'année derniere, il reste néanmoins encore beaucoup de vin chez les Particuliers, parce qu'ils n'ont pas voulu le brûler, dans l'espoir d'en tirer meilleur parti en le gardant pour le vendre en nature dans l'arriere saison. Ils se sont trompés dans leur calcul. Les approvisionnemens pour la Bretagne & le Poitou étant faits, nos démêlés avec l'Angleterre étant survenus, les demandes ont cessé, & le prix des vins a beaucoup tombé; pour comble de malheur, la disette d'eau qui se fait sentir presque partout, ne permet pas de distiller les vins à ceux qui le voudroient. Cependant ces Propriétaires seront dédommagés de toutes ces infortunes, si nos vignes peuvent répondre à notre attente, & si la récolte du vin est aussi heureuse que nous avons lieu de l'esperer, & cela d'autant plus que les vignobles de nos Provinces voisines ne promettent pas autant que les nôtres ».

DE ROUEN, *le 12 Août.*

Il s'est formé sur la Paroisse S. Vivien un établissement bien digne d'éloges, & bien digne aussi de servir d'exemple. Les pauvres malades, sur-tout si ce sont des peres ou meres de familles, ne sont pas obligés de venir chercher à l'Hôpital les secours dont ils ont besoin; ils demeurent chez eux, & y sont traités avec beaucoup de soin. On engage, par des récompenses, leurs parens, amis ou voisins à leur rendre tous les services qui dépendent d'eux. Un Chirurgien habile est chargé de visiter une ou plusieurs fois par jour chaque malade; il prescrit les remedes, & sur son ordonnance, un Apothicaire les fournit. On ne laisse manquer le malade d'aucune des choses qui lui sont nécessaires. Tant que la maladie dure, on distribue du pain aux enfans, à raison de leur nombre & de leur âge. Ainsi le malade a la consolation d'être toujours au milieu des siens, & on lui évite l'humiliation d'être confondu souvent avec le plus vil rebut de l'espece humaine.

DE PARIS, *le 18 Août.*

Lettre adressée au Rédacteur de la Gazette d'Agriculture & du Commerce, par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie au service de Pologne, sur les moyens de prévenir les incendies dans les Campagnes. » Ce n'est pas sans effroi, Mr, que tous les bons Citoyens voyent chaque jour dans les Papiers publics la relation de quelques nouveaux désastres occasionnés par les incendies. Comme ces malheurs paroissent être plus fréquens dans certaines Provinces que dans d'autres, toutes choses étant égales d'ailleurs par rapport au génie & à l'industrie de leurs Habitans, il faut qu'il y ait pour cela une raison primitive, & cette raison ne paroit pas difficile à déterminer. Je crois que cette cause vient de la quantité de matieres combustibles qu'on employe dans la construction des maisons rustiques, telles que fermes, granges, laiteries, écuries &c. &c. Ne seroit-il pas possible de diminuer cette quantité de bois, sans rendre la construction plus chere, ou du moins sans qu'elle fût trop au-dessus des facultés de ceux qui vivent sous de pareils toits. Pour moi, je suis intimément persuadé qu'on y parviendroit si on vouloit prendre cet objet à cœur. Pourquoi, par exemple, ne pas adopter la maniere de faire des murs en *pizai* ou avec de la terre bien refoulée, ainsi qu'il se pratique dans certains cantons de l'Espagne & de la partie méridionale de la France, telle que le Haut-Languedoc, le Lyonnois, &c? Je sçais très-bien qu'on ne trouve pas également par-tout de la terre franche qui étant refoulée ait assez de liaison pour faire du bon *pizai.* Mais ne seroit-il pas possible d'imaginer quelque mélange de glaise avec quelque terre plus aride, d'où pourroit résulter une composition qui auroit toutes les qualités requises pour former de bons murs de *pizai?* De pareilles recherches seroient dignes de l'attention de nos Sçavans, & nos Sociétés d'Agriculture devroient bien de concert s'occuper de cet objet important.

Des murs de bon *pizai*, des poutres recouvertes d'une espece d'enduit formé avec de la chaux & de la bourre hachée bien menu & retenue par des entailles ou par de petits cloux, suffiroient pour rendre les maisons moins combustibles, & pour arrêter les progrès des incendies.

Il reste à parler des toits de chaume.

Ces toits devroient être absolument défendus, à moins que ceux qui ne voudroient pas y renoncer se déterminassent à avoir leur maison isolée.

Il seroit encore à desirer qu'on levât, par forme de contribution volontaire, des aumônes en faveur des Incendiés, & que sur cette caisse on prît des sommes pour avancer ou donner au Citoyen mal-aisé de quoi acheter des tuiles pour couvrir son toit. Les fonds de ce dépôt serviroient à remédier aux incendies, & en même tems à les prévenir, & bientôt ils ne serviroient plus qu'à cette derniere destination, parce que les incendies deviendroient beaucoup plus rares.

Ne seroit-il pas encore à souhaiter que nos Artistes employassent une partie de cette activité qu'ils consument à inventer des décorations pour embellir ces Palais fastueux qui souvent sont le séjour de l'ennui & de l'inutilité, à chercher les moyens de rendre les maisons presque incombustibles, en n'employant aucun bois dans leur construction ? M. le Comte d'Esp... avoit tenté de résoudre ce problême, par le moyen des voutes plates exécutées en brique ; mais comme il n'étoit pas Géometre, il ne calcula pas leur poussée énorme ainsi que la dépense qu'auroient coûté des murs assez épais pour les contenir. Son sistême fut adopté par quelques Architectes ; il en arriva des accidens *, & sa méthode fut totalement proscrite.

Une légere gratification ou quelque indemnité accordée à celui qui renonceroit à bâtir en bois & à couvrir en chaume, feront abandonner dans peu d'années cette méthode qui est sujette à tant d'inconvéniens. Je n'ignore pas qu'il y a des contrées où les moyens que je propose sont absolument impraticables, vu que la pierre & la glaise y manquent ; mais alors les maisons devroient être séparées les unes des autres ; en cas d'accident, le feu ne consumeroit que la maison qu'il auroit attaquée d'abord, & ne se communiqueroit pas aux autres.

Je desirerois encore qu'on obligeât dans tous les lieux que chaque maison fût munie de lanternes, & que chacun fût en état d'en produire au moins une devant le Juge, toutes les fois qu'il le requerroit. Ce Réglement de Police a lieu dans quelques Bailliages d'Allemagne. Chaque chef de famille est obligé de se rendre au Château quelques jours après la S. Martin, muni de sa lanterne. Le Juge du Seigneur fait cette inspection, lit ensuite les Ordonnances de Police rurale, & les procès-verbaux faits contre ceux qui ont été pris en contravention pendant le cours de l'année ; puis il impose à des amendes plus ou moins fortes suivant la nature des fautes; ensuite on procéde à l'élection des Officiers de Police, ou plutôt des Gardes du Ban. Ces derniers sont obligés de veiller à la conservation des moissons & de toutes les récoltes ; les amendes leur appartiennent de droit ; on les appelle *Ban-Gards* ».

Il paroît que les motifs qui ont engagé M. Pingeron à nous adresser cet Ecrit, ont fait aussi impression sur l'esprit de M. le Lieutenant-Général de Police de la Ville de Rouen. Ce Magistrat a rendu le 29 Juillet dernier une Ordonnance qui défend aux Habitans des Fauxbourgs de cette Ville, de couvrir tous leurs bâtimens autrement qu'en tuiles ou en ardoises.

On trouvera dans notre Journal d'Août un Mémoire sur la *construction des murailles en terre grasse*, qui nous a été adressé, il y a déjà quelque tems, d'Anneberg, par M. Ziegler.

L'objet de ce Mémoire est de fournir aux gens de la Campagne les moyens de se construire des habitations peu coûteuses, & qui en même tems soient à l'abri des accidens du feu. Nous sommes fâchés de n'avoir pu employer plutôt ce morceau intéressant, & nous esperons que l'Auteur ne nous sçaura pas mauvais gré de ce retard.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 19 Août 1778, au Samedi 22 dudit, le froment s'est vendu

---

* *La voûte du Lavoir de l'Ecole Royale Militaire, bâtie selon la méthode de M. le Comte d'Esp..... s'écroula toute entiere un jour de Dimanche ; elle n'écrasa heureusement personne.*

à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. 10 s.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 18 liv. 15 s., 19, 20 à 22 l.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 19 Août 1778 au Samedi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 19 liv. 10 s., 20 à 21 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 22 Août 1778, de 43 à 44 l.; *id.* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 34 à 35; *idem* nouveau, de 32 à 33; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 15 à 16; *id.* nouvelle, de 14 à 15; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 32 à 33; *id* nouveau, de 31 à 32; le cent de paille vieille, de 15 à 16; *id.* nouvelle, de 14 à 15; le foin à la Grêve, de 30 à 31 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Août 1778.

Or de Portug. à . . .	730 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	724		
Du Pérou à	716	2	
Les guinées à . . .	725		
Ducats à	99	6	*once.*
Or fin à 23 karats . .			
31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	6	
L'argent à 11 d. . .			*marc.*
20 g. à	54	5	
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	4	
Piastres à	48	19	

Changes de Paris du 22 Août 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 7 16e. à ½
Hambourg	188 ¼
Madrid.....	15 3
Cadix.....	14 19
Livourne	98 ¼
Gênes.....	96 ¼
Lyon.....	⅛ à ¼

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Merc. 19 Août 1778		Du Jeudi 20.	
Messieurs		*Messieurs*	
Boutray..... pp^lles.	M.	Deschapelles. v^res.	M.
Viageres.....	M.	Perpétuelles..	M.
Tontine.....	M	Decourmont pp^lles.	M.
Cochin..... pp^lles.	L.	Viageres.....	M.
Radix..... pp^lles.	M.	Alissant... Viag.	t. l.
Viageres.....	M.	Tontine.....	t. l.
Defrance.... Viag.	L.	Nau ..... pp^lles.	P.
Perpétuelles..	L.	Viageres	P.
Gauthier..... v^res.	M	Tontine	P.
Perpétuelles..	M	De S. Janvier v^res.	M.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1778.	*Jeudi 20.*	*Vendredi 21.*	*Samedi 22.*
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1675 80 . . .	1677 ½ 75. . .	1675 . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	390 . . . .
Rescriptions . .	18 ½ 19 18 ½ 19	18 ½ 19 . . .	18 ½ . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	2 ½. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 13 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 15 *Septembre.*

LE 13 de ce mois, il a été publié dans toutes les Chaires de cette Ville des Lettres-Patentes du Roi, données au Château de Drottningholm, le 9 de ce mois, pour la convocation de la Diete des Etats du Royaume, dont l'ouverture doit se faire ici le 19 Octobre prochain. S. M. a dessein de les prier de nommer au Baptême l'Enfant dont la Reine accouchera. Ces Lettres-Patentes sont remarquables par la maniere dont notre Auguste Monarque s'y exprime. Voici ses propres paroles.

» L'Assemblée Générale des Etats du Royaume avoit rarement lieu, dans les tems précédens, par d'autres motifs que pour remédier aux besoins de l'Etat dans des circonstances souvent très-fâcheuses, & au moyen de charges fort grieves imposées au pays. Aujourd'hui le Roi trouve un motif particulier de joie & de satisfaction intérieure pour lui-même, de voir enfin arriver l'époque où une telle Assemblée peut se convoquer uniquement dans la vue de donner aux Etats du Royaume occasion de se réjouir avec Sa Majesté sur la situation heureuse de la Patrie, tant dans l'intérieur du Royaume qu'à l'égard de ses relations avec l'Etranger, & que même pour cette raison, Sa Majesté a moins besoin que ci-devant du secours de la Diete pour l'administration des affaires du Gouvernement. Ces considérations, ajoutées à la circonstance heureuse où la Reine se trouve, & à la satisfaction qu'auroit le Roi de voir les Etats assemblés au tems de la délivrance de son Auguste Epouse (que le Ciel rende des plus heureuses); enfin la déclaration gracieuse que Sa Majesté a faite Elle-même, lors de la derniere séparation des Etats, voilà les vrais motifs qui l'ont engagé à les convoquer pour le 19 Octobre prochain. L'Ordre Equestre & la Noblesse se conformeront en cette occasion à l'Ordonnance que le Roi Gustave-Adolphe a donnée pour leur Chambre le 6 Juin 1626, & les autres Chambres des Etats observeront le nombre usité pour les Députés qui les composent. L'on invite en même tems le nombre ordinaire des Militaires de mer & de terre, pourvus de pleins pouvoirs convenables ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 19 *Septembre.*

Depuis que la France & l'Angleterre sont en guerre, le tabac Hongrois est très-recherché. Les Négocians font de grandes spéculations sur cette branche de Commerce, & prennent des arrangemens pour gagner beaucoup sur cette marchandise.

Le coton de Macédoine renchérit tous les jours, & bientôt tous les approvisionnemens qu'on a faits de cette marchandise seront épuisés.

ITALIE.

DE NAPLES, *le* 8 *Septembre.*

Là Foire de Salerne, qui a coutume de ne durer que dix-huit jours, sera cette année de trente-six. Cette prolongation aura lieu pour donner aux bâtimens qui s'y rendent le tems de faire la quarantaine prescrite par notre Gouvernement à tous les Marins qui viennent de lieux suspects. On voyoit ordinairement à cette Foire un grand nombre de bâtimens Anglois; mais jusqu'à ce moment, il n'y en est encore arrivé aucun.

Sa Majesté, sur les représentations du Parlement de Sicile, a bien voulu accorder à ce Royaume ce qui suit.

» 1°. Elle a approuvé l'imposition de » 25,000 ducats destinés à rendre les » grandes routes praticables pour les » carrosses, & Elle a nommé deux Com- » missaires pour régir cette entreprise. » 2°. Sa Majesté permet de faire des ar- » memens contre les Barbaresques, & » fait remise aux Armateurs des droits » qu'Elle auroit dans les prises. 3°. Elle » accorde le rétablissement de l'Arche- » vêché de Montréal, & ordonne à la » Junte des Présidens & au Consulteur » d'indiquer les moyens d'assigner une » mense convenable à ce nouvel Arche- » vêché. 4°. Enfin Elle ordonne à la mê- » me Junte d'examiner quels Evêchés il » seroit convenable d'ériger, & les » moyens de pourvoir à leur entretien. » La demande d'une Université à Pa- » lerme a été rejettée, parce qu'elle au- » roit pu nuire à celle de Catane ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 18 *Septembre.*

» On a donné ordre de faire partir une frégate pour porter au Bengale des dépêches envoyées tant de la part de la Compagnie des Indes que de celle du Gouvernement. Indépendamment des vaisseaux que cette Compagnie a déjà destinés à son service, elle en a pris encore d'autres pour les stations suivantes; sçavoir, l'*Alfrede*, pour Chine & Côte; la *Cerès* & le *Hawke*, pour la Côte & Golphe de Bengale; la *Résolution*, pour Bombay & Bengale; un vaisseau neuf pour Madere, Côte & Baye; le *Prince*, pour Madere & Bombay; & le *Comte de Sandwich*, pour Bombay & Chine; ce qui fait en tout vingt vaisseaux pour la saison prochaine.

Le Roi donne chaque jour au Lord North des preuves de sa satisfaction & de son attachement. On vient de voir passer au Sceau des Lettres qui accordent à deux fils de ce Ministre la survivance réversible de l'un à l'autre de la place de Contrôleur des droits & impôts dans le Port de Londres, excepté les droits sur les toiles, laines & cuirs exportés, pour en jouir à la mort du Duc de Newcastle qui en est actuellement pourvu.

On a observé que depuis ces dernieres années, il est passé en Amérique un nombre considérable de Rafineurs de sucre. La seule Ville de Londres a perdu, dit-on, par cette émigration, plus de trois cens de ces Ouvriers dans le cours de l'année actuelle ». *Extrait de la Gazette de France.*

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE SAINT-SATURNIN (*en Languedoc*), *le* 15 *Septembre.*

SUITE des observations météorologiques & nosologiques faites par un Médecin de ce lieu.

Mai 1778. » Ce mois a été aussi beau qu'on pouvoit le desirer, le barometre a toujours été au-dessus de 28 pouces, le thermometre, de 15 à 16 deg. La chaleur a été considérable jusqu'au 26, un tems toujours calme & serein; mais vers la nouvelle lune, le 26, il s'est dérangé; nous avons eu de la pluie & des brouillards qui ont été suivis d'un vent du Nord violent & froid presque comme en hiver, lequel a duré jusqu'au 30. La campagne promet beaucoup. Les vers à soie ont réussi très-bien, on n'en a presque pas eus de morts.

La fieve tierce a été la maladie dominante, un mal de tête affreux en a été le prélude, & les premiers accès ont toujours été fort irréguliers, sans période réglé & sans frisson ; elle est devenue quotidienne ou double tierce chez plusieurs, & a résisté aux émétiques, purgatifs & au kinkina. Pendant ce mois, nous avons également observé des fievres continues avec un mal de tête insupportable ; elles se sont terminées dans sept ou huit jours. Nous avons encore vu bien des personnes attaquées de fluxions au visage, sur les dents, les oreilles. Les vieillards infirmes sont morts pendant ce mois.

Juin 1778. Jusqu'au 6, nous avons eu des nuages fort considérables avec menace d'orage ; le barom. de 27 p. 11 l. à 28 p. ; therm. 17 deg. Le 6, le bar. 27 p, 10 l. ; therm. 16 d., vent d'Est & pluie jusqu'au 12 ; nous avons eu chaque jour des pluies, le plus souvent par orage avec tonnerre, l'orage ayant sa direction de l'Est à l'Ouest, vent d'Est, barom. de 27 p. 11 l. à 28 p., therm. 14 deg. Le 12, des nuages ; le 13, menace d'orage ; le 14, *idem* avec tonnerre du côté de l'Est, bar. 28 p., ther. 17 d. ; les 15, 16 & 17, vent du Nord fort & froid au point de faire reprendre les habits d'hiver, barom. 27 p. 10 l., th. 13 d. ; les 18, 19, 20, 21, 22, 23, serein beau, Nord-Ouest, barom. 27 p. 11 lig., therm. 13 deg. ; le 24, chaud, éclipse de soleil visible depuis 3 heures jusqu'à 5, barom. de 28 p., thermom. 17 d. ½ ; le 25, vent du Nord ; les 26 & 27, beau Nord-Ouest, barom. 28 pouc., therm. 18 deg. ; le 28, orage avec tonnerre, barom. 27 p. 11 l. ; le 29, encore orage venant du Nord, barom. 18 d., therm. *id.* ; le 30, vent du Nord, barom. *idem*, therm. 17 degrés.

La fievre tierce avec apparence de saburre bilieuse a été la maladie dominante ; bien des gens ont eu la bouche amere, langue sale avec douleur d'estomac sans fievre. J'ai vu deux femmes attaquées de *colera morbus* ; quelques autres ont été attaquées de la fievre continue saburro-bilieuse. Les fievres d'accès ont été fort opiniâtres ; les émétiques, les purgatifs ont bien réussi ; le kinkina n'a pas paru operer.

La récolte paroit bonne ; mais il y a beaucoup de bled charbonné parmi ceux des dernieres semailles. Cependant ces semailles ont été faites avec le même grain que les premieres.

DE DIJON, *le 26 Septembre.*

PRIX fondés par M. le Marquis du Terrail, & par Madame de Crussol d'Uzès son épouse, à présent Duchesse de Caylus, proposés par l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de cette Ville.

» Le sujet du Prix que l'Académie distribuera en 1779, est une Question de Médecine pratique, conçue dans les termes suivans : » Déterminer ce que » c'est qu'un spécifique, & les qualités » que doit avoir un remede de ce gen- » re ; indiquer ceux que l'expérience a » fait connoitre ; expliquer leur ma- » niere d'agir ; exposer la méthode à » suivre dans leur usage ; enfin désigner » les maladies contre lesquelles on de- » sire encore des spécifiques ».

L'énoncé de ces différentes Questions doit faire sentir, qu'en les proposant, l'Académie a pour objet de détruire les préjugés funestes qui engagent à donner, pour spécifiques, des remedes qui n'en ont point le caractere ; de rendre méthodique l'usage de ceux qui méritent ce nom ; & de favoriser les progrès de l'Art de guérir, en déterminant les bornes qu'il n'a pu franchir encore, & diminuant le nombre des maladies incurables.

Les Ouvrages qui seront envoyés pour concourir à ce Prix, seront adressés, avec les formalités ordinaires, à M. Maret, Docteur en Médecine, Secretaire Perpétuel, avant le premier Avril 1779.

L'Académie a déjà annoncé qu'elle donneroit dans la même année, comme Prix extraordinaire, une des médailles que les concours infructueux de 1771, 1774 & 1777, l'ont forcée de réserver ; & elle a pris le même parti pour les deux autres médailles, dont elle formera deux Prix qui seront distribués, l'un en 1780, & l'autre en 1781. Ce qui l'a déterminé à en reculer la distribution, est que la solution des differentes Questions qui en font le sujet, exige des observations & des expériences multipliées.

Le ſujet du Prix extraordinaire de l'année 1779, eſt le même que celui qu'elle avoit propoſé pour 1777. Il conſiſte *à déterminer l'action des acides ſur les huiles, le mechaniſme de leur combinaiſon, & la nature des differens compoſés ſavonneux qui en réſultent.*

L'Académie invite les Chymiſtes, ainſi qu'elle l'avoit déjà fait, à indiquer les productions naturelles, les plus ſimples, des trois regnes, qui participent de l'état ſavonneux acide; à eſſayer en ce genre de nouvelles compoſitions; à expoſer leurs propriétés générales, & à déſigner leurs caracteres particuliers.

Si tous les Ouvrages qui ſeront envoyés au concours ne rempliſſent pas également bien toutes les parties de ce problême, elle adjugera le Prix à celui qui en aura le mieux traité une des principales.

Cette Compagnie demande, pour le Prix extraordinaire de 1780: » Que l'on » détermine la nature du charbon malin, » connu en Bourgogne & dans quelques » Provinces voiſines, ſous le nom de *puſtule* » *maligne*; qu'on en déſigne les cauſes, & » qu'on établiſſe, ſur l'obſervation, la » méthode la plus sûre à ſuivre dans le » traitement de cette maladie ».

Elle propoſe pour ſujet de celui qui ſera adjugé en 1781: » De déſigner les » plantes venimeuſes & les inutiles qui » infectent ſouvent les prairies en cette » Province, & diminuent leur fertilité; » & d'indiquer les moyens les plus avan- » tageux d'en ſubſtituer de ſalubres & » d'utiles, de maniere que le bétail y » trouve une nourriture ſaine & abon- » dante ».

Les Mémoires pour les Prix extraordinaires, ſeront adreſſés, avec les formalités accoutumées, au Secretaire perpétuel de l'Académie, avant le premier Janvier des années où s'en fera la diſtribution, & ces Prix ſeront adjugés dans la premiere Séance du Cours de Chymie de chacune de ces années.

Chacun de ces Prix conſiſtera en une médaille d'or de la valeur de 300 liv., portant d'un côté, l'empreinte des armes & du nom de M. Pouſſier, Fondateur de l'Académie; & de l'autre, la deviſe de cette Société littéraire ».

DE PARIS, *le 4 Octobre.*

ECOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE.

» Nous avons inſéré dans le Journal du mois de Février dernier, un *Traité abrégé du claveau.* Le ſuccès des Eleves des Ecoles Vétérinaires dans le traitement de cette maladie, juſtifie les principes qu'il contient.

Le ſieur Férien, Eleve de l'Ecole de Paris, entretenu par la Province du Bourbonnois, & envoyé à Fontenelle, près de Crépy en-Valois, chez le nommé Pierre Tallert, Laboureur, au ſecours de deux troupeaux de bêtes à laine qui en étoient attaquées depuis ſix ſemaines, en a trouvé pluſieurs dans le danger le plus éminent, & il y en avoit déjà environ vingt de mortes. L'Eleve jugea à propos d'en faire tuer deux des premieres qu'il regardoit comme perdues, pour s'aſſurer d'ailleurs des ravages intérieurs ſuſcités par le mal.

Le nommé Tallert déſeſperoit entierement de la conſervation de ſes deux troupeaux, dont l'un étoit compoſé alors de 405 bêtes, & l'autre de 125. Dans le premier, il en eſt mort 46 entre les mains de l'Eleve; il en a guéries 359. Dans le ſecond, il en a perdu 15, & il en a ſauvé 110: ainſi ſur le total de 530 bêtes, le nommé Tallert a été privé de 61, & on en a rendu 469 à la vie. Il eſt vrai qu'il y en a eu environ 30 qui ſont demeurées aveugles & boiteuſes, ſuites trop fréquentes du fléau.

Du reſte, cette maladie étoit accompagnée de tant de malignité, que quatre Charretiers prépoſés pour ſervir d'Aides au ſieur Férien, ont été attaqués de puſtules ſur le corps, & notamment ſur les jambes; le ſieur Férien n'en a pas été exempt lui-même. Il a ranimé leur courage, il les a ſecourus & s'eſt traité lui-même.

Nous ne parlons point ici des remedes qu'il a mis en uſage. L'Art ne conſiſte point dans des recettes, mais dans la juſte application des médicamens appropriés, aux indications, au moment & aux circonſtances.

Il y a eu au ſurplus un nombre énorme d'indigeſtions graves à combattre pendant le ſéjour de l'Eleve dans le pays; il les a toutes combattues avec ſuccès. M. le Comte de Lanois en ayant été inſ-

truit, a jugé à propos de mander cet Eleve ; il a procuré fort aisément de pareilles indigestions à quelques moutons, & l'Eleve les a traitées sous ses yeux & à sa satisfaction ».

Observations sur le tort que les moutons font aux arbres.

On avoit cru jusqu'ici que le tort que les moutons faisoient aux arbres, provenoit de ce qu'ils s'appuyoient contre ou les mordoient. Les observations suivantes en indiquent une autre cause fort extraordinaire, & qui jusqu'ici a échappé, à ce qu'on croit, à tous les Naturalistes. Nous les transcrirons telles qu'elles ont été communiquées à M. de Mante, Auteur du Traité des *Prairies artificielles*, par M. le Moyne, Maire de Dieppe, Citoyen instruit & zélé, qui fait de l'Agriculture une de ses occupations favorites.

» Ce n'est point en s'appuyant contre les arbres ni en les mordant que les moutons leur font tort. Cette opinion très-commune est un préjugé ; c'est leur vapeur qui a la vertu d'arrêter & de comprimer la seve : en voici la preuve dans les deux faits suivans.

Lorsque l'on coupe au mois de Mars les bois taillis, principalement composés de chêne, il est d'usage de laisser debout les plus grosses branches ; & lorsque la seve est montée au mois de Mai, & a bien détaché l'écorce du bois, on va enlever cette écorce, qu'on nomme alors *tan*. Etant, il y a environ vingt-cinq ans, à chasser au bord d'un bois dans le Grand Caux, je vis les Ouvriers qu'on avoit envoyés pour enlever cette écorce, assis à jouer aux cartes, à onze heures du matin. Je ne pus m'empêcher de leur demander pourquoi ils jouoient au lieu de travailler ? *Vous n'avez donc pas vu*, me dirent-ils, *Monsieur, un Berger qui vient de passer avec ses moutons ?* Un troupeau venoit en effet de passer quelque tems avant moi le long du même bois. Je leur demandai ce qu'avoient de commun avec eux le Berger & les moutons ? Ils me répondirent que lorsqu'il en passoit un troupeau, il n'y avoit plus de seve dans les branches, & qu'ils ne pouvoient plus arracher le moindre morceau d'écorce. Je regardai cela comme un préjugé, & le leur dis : pour réponse, ils me présenterent l'instrument & me dirent d'essayer d'en arracher ; je le fis, & à mon grand étonnement, je trouvai l'écorce tellement adhérente au bois, que tous mes efforts pour l'en détacher furent inutiles. Ils m'assurerent que cet effet de la vapeur du mouton, étoit une chose connue de tous les gens de bois, & qu'il duroit ordinairement deux heures, après lesquelles la seve commençoit à remonter de nouveau, & leur permettoit de reprendre leur travail.

Il est à remarquer que les moutons n'avoient fait que passer, au nombre à peu près de deux cens, & que cependant l'effet s'étoit fait sentir à plus de cinquante toises de l'endroit par où ils avoient passé : sans doute que le vent souffloit d'eux sur le bois, & il est présumable qu'autrement il n'eût pas été si sensible. Je me souviens aussi que ce taillis est sur une pente fort rapide, ensorte que les moutons étoient à plus de trente pieds au-dessus du niveau des plants de chêne sur lesquels j'avois remarqué le phénomene ; ce qui me surprit, attendu que les vapeurs s'élevent ordinairement, & que si ce que je voyois étoit causé par celle des moutons, il falloit qu'elle eût descendu.

J'ai, depuis ce tems, demandé à différentes personnes travaillant dans les bois, si cet effet leur étoit connu ; tous, sans exception, m'en ont attesté la vérité. J'attribue depuis ce tems à cette seule cause, le dépérissement des pommiers dans les herbages du Pays de Caux, où l'on met des moutons, & non pas à leur dent. J'ai vu, en effet, de jeunes pommiers autour desquels on avoit mis quantité de ronces & d'épines, à travers lesquelles le mouton ne pouvoit mordre, & qui périssoient comme les autres, lorsqu'ils en étoient fréquemment visités en été.

M. de M***. demeurant à Caen, & Membre de la Société d'Agriculture, à qui j'ai demandé s'il connoissoit ce phénomene, m'a répondu que oui ; qu'il n'étoit ignoré de personne en Normandie, & m'a cité cette expérience qu'il en avoit faite.

Etant au château d'un de ses amis, le Jardinier se vantoit d'être le plus habile du Pays pour la greffe à l'écusson ; & quoiqu'en Normandie elle réus-

ſiſſe peu, il aſſuroit qu'il n'en manquoit pas une. La préſomption de cet homme engagea M. de M***. à dreſſer une batterie contre ſon amour propre; il lui témoigna le deſir qu'il avoit de le voir operer; & le jour pris pour écuſſonner, après le déjeûner, un certain nombre de ſauvageons dans la pépiniere, il prit le moment où le Jardinier étoit entré pour déjeûner, & détachant deux moutons que la Dame du château avoit mis dans les gazons du parterre pour pâturer, il alla les attacher aux pieds des ſauvageons qui devoient être écuſſonnés, & eut ſoin de les reconduire à leur premiere place avant que le Jardinier eût fini de déjeûner. Bientôt celui-ci arriva avec ſon greffoir à la main, & d'un air triomphant, il ſe mit en devoir de commencer ſa beſogne; mais quelle fut ſa ſurpriſe & ſon humiliation, quand ayant porté le coup de couteau dans l'écorce, il ne put jamais la détacher du bois! Il tenta ſur pluſieurs & ne réuſſit ſur aucun: cependant le vent étoit bon, le tems chaud, & la ſeve devoit être en mouvement. Le Jardinier n'avoit par conſéquent aucune excuſe; & ne ſçachant à qui s'en prendre, il abandonna ſa tentative avec confuſion. On le badina tout le jour, mais le lendemain on lui rendit juſtice; on lui avoua le tour qu'on lui avoit joué, & on le fit écuſſonner les mêmes ſauvageons dans leſquels la ſeve étoit remontée; ce qu'il fit avec beaucoup de facilité ».

MANIERE de préparer une poudre métallique propre à argenter. Extrait des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au ſervice de Pologne, ſur les Arts utiles & agréables.

» Prenez une livre d'étain le plus pur que vous pourrez trouver, tel que celui que fournit la Province de Cornouailles en Angleterre; mettez-le ſur le feu dans un creuſet, pour le faire fondre. Lorſque ce métal commencera à entrer en fuſion, ajoutez-y une égale portion de biſmuth ou de verre d'étain. Remuez ce mêlange avec une verge de fer ou un tuyau de pipe, juſqu'à ce que le tout ſoit bien incorporé & bien fondu. Retirez le creuſet du feu, & lorſque cette compoſition ſera un peu refroidie, ſans cependant avoir perdu ſon état de fluidité, verſez-y peu à peu une livre de vif-argent; remuez le tout en même tems, pour que le mercure puiſſe ſe joindre & s'amalgamer complettement avec les autres ingrédiens. Quand toutes ces matieres ſont bien mêlées enſemble, & qu'elles ne forment plus qu'une ſeule maſſe, verſez le tout ſur une pierre; quand le mêlange ſera refroidi, il prendra la forme d'un amalgame ou d'une pâte métallique qui ſe broye très-facilement, & ſe réduit en une poudre éclatante dont vous pourrez vous ſervir pour argenter.

On délaye cette poudre de même que l'or en coquille, avec de l'eau gommée; on l'applique ſur un fond enduit d'un mordant, ou d'une colle quelconque, ſuivant la même méthode qu'on ſuit pour appliquer l'or. Cette argenture ſe brunit très-bien avec la dent de loup ou bruniſſoir, & elle conſerve beaucoup mieux ſa couleur quand elle eſt recouverte d'une légere couche de vernis, que ſi elle eût été faite avec la poudre tirée de l'argent même. Le mordant ou colle dont on ſe ſert pour fixer cette poudre argentée ne doit pas être mêlée avec du jaune ou du bol d'Arménie, comme cela ſe pratique quand on veut dorer avec de l'or en coquille; mais on doit y ajouter quelques matieres blanches, comme le blanc de céruſe, pour prévenir toutes les gerſures qui peuvent arriver à l'argenture. On employera du blanc de plomb, quand on voudra préparer l'aſſiette ou mordant à l'huile, ce qui rendra la poudre d'argent ſuſceptible du bruni le plus vif, ou l'on fera uſage de la colle de gant pour broyer le blanc de ceruſe. Quelques perſonnes recommandent de ſe ſervir de l'argille blanche avec laquelle on fait les pipes, à la place du blanc de plomb; on ajoute un peu de noir de lampe à cette couleur blanche, pour lui donner un œil un peu grisâtre, tel que celui qui eſt annexé à l'argenterie ».

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, portant Réglement pour les marchandiſes provenant des priſes faites en mer ſur les Ennemis de l'Etat, du 27 Août 1778. Cet Arrêt contient trente-trois articles. Le premier porte que les navires uniquement

armés pour la course, jouiront de l'exemption des droits de Traites sur les vivres, vins, eaux-de vie & autres boissons servant à leur avitaillement, ainsi que sur les bois, goudron, cordages, ancres, voiles, armes, munitions de guerre, ustensiles, & toutes marchandises généralement servant à la construction, équipement & armement desdits navires. Les articles suivans indiquent les formalités que les Armateurs seront tenus d'observer, soit au départ, soit à l'arrivée des navires en course, pour mettre l'Adjudicataire des Fermes en état de veiller à ce qu'il ne se commette aucune fraude. » En cas » de fraude reconnue, faite sous l'ap- » parence de la course, soit par un » commerce de vins & eaux-de-vie, » soit par un versement sur les côtes du » Royaume, ou autrement, l'Arma- » teur ou le Capitaine sera condamné » à une amende de trois mille livres, » qui ne pourra être remise, ni mode- » rée, & au payement de laquelle les » navires, agrès & apparaux seront af- » fectés par privilege, sans préjudice » à la contrainte par corps contre le » Capitaine ». Les marchandises dénommées au quatorzieme article, continueront à être prohibées, & l'adjudication n'en pourra être faite qu'à la charge du renvoi à l'Etranger, & sans pouvoir être expédiées pour les Colonies Françoises; ces marchandises prohibées sont, étoffes de soie des Indes, de la Chine ou du Levant, écorces d'arbres, mouchoirs de soie & de coton, mousselines & toiles de coton blanches, toiles peintes ou teintes, glaces de miroirs, sel étranger & tout sel de salpêtre & de verrerie, tabacs de toutes sortes, les draps & couvertures de toutes sortes, de laine, fil, soie, poil ou coton; les brocards, velours, damas, taffetas & autres étoffes, & rubans d'or, d'argent & de soie; les bas & autres ouvrages de Bonneterie de toutes sortes; les chapeaux de toutes sortes, & les taffias ou guildives. Les articles qui suivent déterminent les Ports, les Villes, & les frontieres par lesquelles ces marchandises pourront être envoyées à l'Etranger. D'autres articles indiquent la qualité & la quotité des droits qui doivent être payés pour les ventes des marchandises prises sur l'Ennemi, relativement à leur nature & à leur espece.

N. B, Dans la Gazette du Mardi 6 de ce mois, en tête de la premiere page, on lit, *N°*. 40; il faut lire, *N°*. 80.

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

AVIS.

» MM. les Négocians sont avertis, que Sa Majesté à réduit a la moitié les droits qui se perçoivent dans tous les Ports du Royaume sur la morue verte & seche des pêches étrangeres; & en conséquence que ces droits qui se perçoivent à raison de 12 livres le quintal sur la morue verte, & de 8 l. le quintal sur la morue seche, ne se percevront, à compter du premier Octobre de cette année, jusqu'au premier Août 1779, qu'à raison de 6 liv. le quintal de la morue verte, & de 4 liv. le quintal de la morue séche, non compris les huit sous pour livre ».

II.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 9 Octobre.

Le saumon, depuis 19 liv. jusqu'à 33; le turbot, depuis 7 liv. jusqu'à 8; la barbue, 7 l.; la raye douce, depuis 7 liv. jusqu'à 10; la raye bouclée, depuis 2 liv. jusqu'à 3 liv. 10 sous; l'ange, depuis 7 liv. jusqu'à 8; la belle paire de solles, 8 liv.; la moyenne, depuis 3 liv. jusqu'à 4; le panier de solles, depuis 6 liv. jusqu'à 8; le panier de limandes de Calais, depuis 2 liv. jusqu'à 3; le panier de flets, 4 liv.; les maquereaux frais, 1 liv. 4 s.; le panier de moules, depuis 1 liv. 10 s. jusqu'à 2 liv. 5 s.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 7 Octobre 1778, au Samedi 10 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 20, 21 à 22 liv. 5 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. 10 s., l'orge, de 9 l. 15 s., 10 l. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve de 20 l. 10 s., 21 à 22 l. 15 s.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 à 11 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 7 Oct. 1778 au Samedi 10 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 10 s., 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 10 Oct. 1778, de 47 à 48 l.; *id.* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 Octobre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	724		
Du Pérou à	716	2	
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	99	1	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	6	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	
Piastres à	49	11	

Changes de Paris du 8 Octobre 1778.

Amsterdam	53 5	8e. à $\frac{3}{4}$
Londres	29 $\frac{5}{8}$	
Hambourg	187 $\frac{3}{4}$	
Madrid	15 2 6	
Cadix	14 19	
Livourne	96 $\frac{1}{4}$	
Gênes	93 $\frac{1}{2}$	
Lyon *Saints*	1 p. %	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Merc. 8 Oct. 1778.

Messieurs

Deschapelles. vres.	A.	
Perpétuelles...	A.	
Decourmont pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
Nau ..... pplles.	C.	
Viageres	C.	
Tontine	C.	
Lempereur.. Viag.	C.	
Perpétuelles...	C.	
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Suite du Mercredi 8.

Messieurs

Alissant.... Viag.	E.	
Tontine	E.	
Patu ..... pplles.	C.	
Viageres	C.	

Six derniers mois 1777.

De S. Janvier. vres. t. l.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1778.	*Jeudi 8.*	*Vendredi 9.*	*Samedi 10.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1735 40 . . .	FESTE.	1740 45 47 $\frac{1}{2}$.
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	395	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	17 16 $\frac{1}{2}$ 16 . .	. . . . .	16 . . . . .
Bil. des Fermes .	2 $\frac{1}{2}$	. . . . .	1 $\frac{3}{4}$ . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 6 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, le 6 Août.

NOUS sommes ici dans la plus grande consternation. Jamais la peste ne s'est fait sentir dans cette Capitale avec autant de fureur. On croit pouvoir faire monter à 200,000 personnes le nombre de celles qui jusqu'à présent en ont été les victimes. Quand il y auroit dans ce calcul de l'exagération, on ne peut disconvenir que ce fléau n'ait enlevé une multitude innombrable d'hommes. Plusieurs quartiers de cette Ville sont déserts. Si on compare la quantité de grain qui s'y consomme aujourd'hui avec celle qui s'y consommoit avant que la contagion se fût manifestée, on sera effrayé de l'énorme diminution qui a dû se faire dans le nombre des Habitans. Ci-devant il falloit 12,000 kihlo de grain pour la consommation journaliere de cette Ville; maintenant 600 suffisent. Il convient cependant d'avertir qu'il est nécessaire d'avoir égard dans cette évaluation, à la quantité de personnes qui ont dû sortir de Constantinople pour s'éloigner du foyer de la peste.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, le 20 Août.

Le Commerce de Turquie & de la Crimée fut long-tems entre les mains d'une Compagnie privilégiée; les Marchands Turcs & Grecs se rendoient à Temernikow, Ville qui étoit l'entrepôt de ce Commerce, parce qu'il n'étoit pas permis aux Russes de naviguer sur la Mer Noire; mais ils faisoient par terre un Commerce particulier dans la Crimée. Ce Commerce étant devenu libre en 1762, il fut ordonné aux Négocians de fixer le prix de leurs marchandises avant de partir pour la Turquie, & cela fait, il ne leur étoit pas permis de les donner au-dessous du prix marqué. On attend aujourd'hui quelles influences pourront avoir sur ce Commerce ou l'exécution du dernier Traité de Paix entre la Russie & la Porte, ou le hazard d'une nouvelle guerre prête à éclater. Si la Russie peut s'assurer la liberté de la navigation sur la Mer Noire & la Méditerranée, & l'indépendance de la Crimée, cette presqu'Isle pourra devenir le centre d'un Commerce très-lucratif pour elle, tant par mer que par terre.

Les Russes tirent de la Turquie des chevaux, des pierres précieuses, des tapisseries, du cuir, & différentes drogues & épiceries; ils portent aux Turcs principalement de l'hermine qu'ils leur vendent très cher. Les Russes font à Smolensko & dans cette partie de l'Ukraine qui releve de la Russie, un Commerce très-avantageux de chevaux & de bœufs qu'on transporte en Silésie par la Pologne. Il y a aussi plusieurs Négocians Russes & Livoniens qui fréquentent les Foires de Leipsick & de Francfort-sur-

l'Oder, où ils apportent des marchandises Russes, & d'où ils en emportent d'Allemagne, de France & d'Angleterre pour la Russie & la Livonie.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 29 Août.*

Des nouvelles reçues depuis peu par notre Compagnie Asiatique, portent que le vaisseau le *Prince Frederic*, Capitaine Schiffer, est sorti le 23 Janvier du Port de Canton en Chine où il a fait son chargement. On a été aussi informé que vers la fin du mois d'Avril dernier, le *Roi de Danemarck*, Capitaine Maurice With, se disposoit à partir du Cap de Bonne-Esperance, & à poursuivre sa route pour se rendre en Chine.

Le 25 de ce ce mois, le Navigateur Bend-Massen-Lyskrop, de Holmshaven en Islande, est arrivé ici avec une cargaison de poissons séchés & d'huile de baleine. Il a apporté en même tems quarante-huit faucons pour le Roi.

Vers la fin de Juillet dernier, il périt dans notre Rade un bateau qui alla heurter deux vaisseaux de Slensbourg; cet accident a coûté la vie à deux Bateliers & à six Matelots. On sauva avec beaucoup de peine deux hommes, en les rappellant à la vie, par les secours qu'on a coutume d'administrer aux noyés.

SUEDE.

DE LEKOSA (*dans le Gouvernement de Scaraberg en Suede*), *le 31 Juillet.*

» Le feu ayant pris le 16 de ce mois » au Village de Breang, une femme » âgée de soixante-quinze ans, mere du » Fermier Anders-Asmandon, courut » sur une hauteur pour y appeller son » fils qui étoit avec sa femme dans le » voisinage; mais se rappellant qu'elle » a laissé dans la Ferme déjà enflammée » son petit-fils au berceau, elle oublie » le danger & s'y précipite au moment » où son fils accourt, & où le Fermier, » déchiré doublement comme fils & » comme pere, se voit invinciblement » repoussé par les flammes qui dévorent » & son fils & sa mere dont il entend » les cris ».

D'AEPPALBO (*en Westro-Dalécarlie*), *le 13 Août.*

Le 14 Juillet dernier, il est tombé à trois reprises différentes dans ces cantons une grêle qui détruisit toutes les productions de la terre dans une étendue d'environ un demi-mille de longueur. Les premiers grelons étoient plus gros qu'une balle de fusil, ceux de la seconde chûte avoient le diametre d'une noix, & ceux de la troisieme, la grosseur d'un œuf de poule; mais ils étoient tous hérissés d'angles pointus qui hacherent toutes les plantes dont la terre étoit couverte.

ALLEMAGNE.

DE STUDTGARD (*en Suabe*), *le 15 Août.*

Les orages ont été très-fréquens & très-violens pendant tout le cours du mois de Juillet dans le Duché de Wurstemberg. Ils ont dévasté presque tout le pays. Toutes les rivieres se sont débordées & ont inondé les campagnes. Les eaux ont entrainé les maisons, les arbres, les chevaux, les bêtes à cornes & les troupeaux de brebis. Dans plusieurs endroits, les Habitans ont été obligés, pour échapper à cette espece de déluge, de se refugier sur les arbres & sur les toits de leurs maisons.

DE ZITTAU (*en Lusace*), *le 25 Août.*

Vers la fin du mois dernier, nous avons essuyé ici & dans tous les environs un orage furieux mêlé de grosse grêle qui a détruit les moissons au point qu'elles n'ont pu fournir assez de grain pour faire les semailles prochaines. Il y en a eu aussi vers le même tems un autre qui a causé beaucoup de dommages dans l'espace de terrein situé entre les villages de Kaupa & de Jetscheba en Lusace. Il sera mémorable par le funeste accident dont il a été cause. Une vingtaine de personnes avoient eu l'imprudence de se refugier sous deux gros chênes qui se touchoient & formoient un couvert suffisant pour mettre toute la troupe à l'abri de la pluie; mais malheureusement il arriva ce qui est déjà arrivé tant de fois en pa-

reille circonſtance ; la foudre tomba ſur les arbres , tua treize de ceux qu'ils couvroient, & bleſſa griévement la plûpart des autres. On profite de cet événement pour répéter ce qu'on a déjà dit ſi ſouvent, qu'il n'y a rien de ſi dangereux que de ſe retirer ſous des arbres dans des tems d'orage.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 4 Septembre.*

Notre Miniſtere dont toutes les démarches ſont combinées avec la plus grande ſageſſe, en mettant notre Marine dans l'état le plus brillant, a eu ſoin que ce ne fût pas au préjudice de l'Agriculture. Il n'a point été obligé d'enlever aux travaux champêtres les bras néceſſaires pour faire le ſervice de cette multitude de vaiſſeaux que nous avons équipés cette année, & qui peuplent tous nos Ports. Nous ſommes redevables de cet avantage à la Cour de Naples qui nous a gracieuſement fourni dix mille Matelots dont ſept mille ſont des Grecs de Lipari & des Iſles voiſines.

ITALIE.

DE GENES, *le 7 Septembre.*

Dorénavant tous les bâtimens qui arriveront de la Romagne & des Etats de Veniſe, ſeront tenus de faire une quarantaine de vingt-un jours. Ceux qui viendront des Ports de la Corſe & de la Provence, ne feront que ſept jours de quarantaine, & le Magiſtrat de Santé pourra, ſuivant les circonſtances, en abréger le terme.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE SAINT-SATURNIN (*en Languedoc*), *le 11 Septembre.*

SUITE des obſervations météorologiques & noſologiques faites par un Médecin de ce lieu.

Janvier 1778. » Ce mois a été froid juſqu'au 14. Le thermometre n'eſt cependant deſcendu qu'à 2 deg. au-deſſous de la glace ; le barometre, de 27 pouces 6 lig. à 27 p. 7 lig. Le 1 & le 2, il y a eu des brouillards ; les autres jours preſque ſéreins juſqu'au 14. Dans la plaine, pendant tous ces jours, il y avoit une vapeur ſi épaiſſe qu'elle reſſembloit à des brouillards, & tous les matins une gelée blanche ſi conſidérable qu'on auroit cru qu'il étoit tombé de la neige. Pendant ces quatorze jours, il n'y a pas eu de vents conſtans, tantôt l'Eſt, le Sud, l'Oueſt. Depuis le 14 juſqu'au 29, nous n'avons eu que deux jours ſéreins, que le Nord a ſoufflé ; tous les autres ont été pluvieux & avec brouillards. Le vent dominant a été le Sud aſſez froid. Le thermometre, pendant ce tems, a été de 6 à 8 deg. au-deſſus de zéro ; le barometre de 27 p. 3 l. à 28 p. ; le vent d'Eſt, les pluies, les brouillards ne l'ont pas fait baiſſer, comme nous l'avions obſervé les autres années ; il y a eu 13 jours ſéreins, le reſte couvert, 5 jours de brouillards, 5 de pluie preſque continuelle, un de neige, & celle tombée dans le mois précédent n'a été entierement fondue que le 14 de celui-ci. Les 30, 31 du préſent mois ont été fort beaux, & le ſoleil ſi chaud que l'on ne pouvoit y reſter ſans ſe promener. Les amandiers ont commencé à travailler ſur la fin du mois.

La fievre continue a été encore la maladie regnante ; elle commençoit par céphalalgie, friſſon, accablement, langue ſale, bouche amere ; elle attaquoit à l'improviſte, au ſortir du ſouper, ſans qu'on eût auparavant aucune incommodité ; elle faiſoit ſon cours ſans paroitre avoir des états différens. La nuit, le viſage étoit rouge, de tems en tems une toux ſéche qui partoit de l'eſtomach. Elle s'eſt terminée en ſept jours par diarrhée bilieuſe ; quelques uns ont vomi des matieres vertes, jaunes au commencement. Il y a eu un homme robuſte d'environ 40 ans, qui eut une céphalalgie très-forte au commencement, laquelle fut calmée par le vomiſſement ; mais elle ne ceſſa entierement que le troiſieme jour qu'il parut une rougeur éréſypélateuſe au viſage. Il y a eu cinq hommes ſur deux femmes attaqués de cette fievre. Nous avons encore obſervé la plus grande partie de ces ſymptômes chez des perſonnes qui n'ont pas été alitées, & el-

les étoient sans fievre ; quelques-unes n'ont eu cette maladie que vingt-quatre heures.

A cette occasion, il est bon de remarquer que je n'ai encore vu regner aucune maladie fievreuse, que dans le même tems je n'aye observé que plusieurs personnes l'avoient seulement éphemere, & d'autres avoient une partie des symptômes sans avoir la fievre, & la passoient dans les rues ; car lorsqu'il arrive une épidémie, tous s'en ressentent plus ou moins, depuis le plus haut degré jusqu'au plus foible ; ce que la diversité des tempéramens & les dispositions nous font assez comprendre. Une jeune femme accouche heureusement ; après elle a un vertige & reste sans plus dire mot 24 heures dans cet état, avec un visage livide, agitée par des convulsions, grincemens de dents. Des Chirurgiens la voyoient dans cet état lorsque je fus appellé ; je prescrivis tout de suite la saignée du pied, qui ne fut pas plutôt faite que le visage pâlit. Elle parle, & la connoissance lui revient, elle ne se ressouvient de rien, dit seulement qu'elle a un grand mal de tête ; les lochies qui étoient supprimées lui reviennent. Ce cas s'est présenté plusieurs fois, & la saignée du pied en a été toujours le remede souverain. Il est bon d'observer que cette jeune femme qui fait le sujet de l'observation presente, est d'un temperament fort sanguin, & que la moindre nouvelle ou parole qui l'inquiete, lui fait monter tout de suite le sang à la tête au point qu'elle en devient livide & ne peut plus parler; les yeux lui sortent des orbites.

Février 1778. Le thermometre s'est soutenu jusques vers le milieu du mois à 6 deg. dans les appartemens sans feu, & depuis lors jusqu'à la fin, de 3 à 1 deg. au-dessus de la congélation. Il y a eu de la glace dans les rues depuis le 15 jusqu'à la fin. Le vent du Nord, pendant ce tems, a été le dominant ; il avoit également soufflé quelques jours dans le commencement ; le ciel à été presque toujours couvert. La plus grande hauteur du barometre a été de 28 p. 2 l. de plus; la moindre élévation à 27 p. 1 lig. Il est tombé un peu de neige le 15 ; le 28, dans la nuit, il en est tombé 2 pouc ; il faisoit grand froid. Pendant tout ce mois, il n'y a eu que deux jours de beau tems, le 9 & le 22, que le soleil étoit si chaud qu'on ne pouvoit y rester en repos. Ce mois a été plus froid, & le froid de plus longue durée que le mois précédent. Il n'a pas plu de tout le mois. Il y a eu quelques jours de brouillards. Les amandiers qui commençoient à travailler à la fin du mois de Janvier, ne sont pas plus avancés à la fin de celui-ci.

Les maladies ont été des rhumes stomachico-pectoraux, avec dégoût, mauvaise bouche ; les cathartico-émétiques ont guéri. Beaucoup de gens ont rendu du sang par le nez & par les selles ; sur la fin, plusieurs femmes enrhumées ont eu des fluxions de poitrine légeres, avec indice de saburre dans les premieres voies ».

D'AIX (*en Provence*), *le* 15 *Septembre.*

D'après le relevé général de la Généralité de Provence, il y a eu en 1777, dans cette Généralité, 28526 naissances, 6628 mariages & 23692 morts. En 1776, il y avoit eu 27815 naissances, 6823 mariages, & 23674 morts. Il résulte de cet état qu'en 1777, il y a eu 711 naissances & 18 morts de plus qu'en 1776, & en 1776, 195 mariages de plus qu'en 1777.

DE BEAUVAIS, *le* 17 *Septembre.*

» Les différentes Communautés d'Arts & Métiers de cette Ville, ayant représenté au Roi, que le vœu général de tous leurs Membres étoit de participer au bénéfice de son Edit du mois d'Avril 1777, pour la suppression & création de Communautés d'Arts & Métiers dans les Villes du ressort de son Parlement de Paris, Sa Majesté a cru devoir écouter favorablement leur demande. En conséquence, Elle a ordonné par ses Lettres-Patentes données à Marli le 19 Mai dernier, que le précédent Edit soit exécuté dans la Ville de Beauvais, & que ceux qui se présenteront pour être reçus Maîtres dans les nouvelles Communautés qui seront établies dans ladite Ville, y soient admis & payent les sommes fixées par les Villes du second ordre ».

DE PARIS, *le 28 Septembre.*

ECOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE.

Lettre au Rédacteur. » Le Mercredi 30 Septembre dernier, plusieurs Eleves de l'Ecole de Paris furent admis à un Concours sur la pratique de l'Art. M. Bertin, Ministre & Secretaire d'Etat, honora ce Concours de sa présence, ainsi que M. des Essarts, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris; M. Sallin, Membre de la même Faculté; M. Louis, Secretaire perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie; M. Suë, M. Didier le fils, M. de Leurye, & M. Pia, Maitre en Pharmacie, qui voulurent bien accorder aux Eleves quelques-uns des momens précieux qu'ils consacrent si utilement au service du Public. Les occupations de M. le Monnier, premier Médecin ordinaire de S. M.; celles de M. Tronchin, premier Médecin de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans; de M. de Montabourg, & de MM. Sabathier & Brasdor, ne leur permirent pas de se rendre à l'invitation qui leur avoit été faite.

Pour donner une juste idée de cet exercice important, on ne peut mieux faire que de transcrire le Discours de M. Bredin, attaché à cette Ecole en qualité de Professeur Royal de Pharmacie, de Botanique & de matiere médicale. Cet Eleve, l'un des premiers, & le plus ancien de tous, fut chargé d'ouvrir la Séance; ce qu'il fit en ces termes.

» MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

» La théorie est l'ame de notre Art, » l'application des principes qui en émanent en est le complément.

» Cette heureuse réunion est l'objet » que nous nous proposons dans ce Concours.

» Vainement les Eleves que vous allez » entendre auroient-ils puisé dans cette » Ecole la connoissance du corps animal » au point de pouvoir méditer & raisonner sur le plus grand nombre des phénomenes qu'il présente; s'ils étoient » hors d'état de réduire en acte, d'après ces lumieres, ce que chaque circonstance & chaque indication différentes leur doivent suggerer de ressources & de moyens contre les maux » auxquels chaque espece peut être en » proie, les vues supérieures du Ministere auroient été trompées, puisque cet établissement n'auroit produit » que des Spéculateurs oisifs & impuissans.

» Les maladies les plus fréquentes, les » plus susceptibles de démonstrations » promptes & les plus propres à vous » faire juger du plus ou moins de capacité & de dextérité de nos Artistes, sont celles dont la discussion nous » a paru mériter la préférence.

» Elles sont reparties en autant de » questions & dans autant de billets cachetés qu'il y a d'Eleves qui concourent; le sort doit décider de celui qui » tombera dans les mains de chacun » d'eux.

» Ces mêmes maladies sont celles qui » donnent le plus particulierement & le » plus souvent lieu à des opérations telles que celles de la phlébotomie, de » l'artériotomie, de la phlébo-artériotomie, de la cautérisation, de l'amputation de la queue, simple ou à la maniere Angloise, de la castration, du » javart encorné, de la seyme, du crapaud, des différentes sutures, des différentes ligatures, des différentes fistules, de l'extraction des corps étrangers, de la réduction des fractures, » du trépan sur différentes parties, » du relevement & de l'abaissement » des oreilles &c. &c., & nous avons » cru devoir y ajouter quelques-unes » de celles qui sont véritablement majeures, telles que la bronchotomie, » l'hyo-vertébrotomie, la gastroraphie, » la lithotomie, les différentes paracentheses, ainsi que celles de la cataracte, » de l'anévrisme &c. &c. C'étoit l'unique moyen sans doute de faire ici un » hommage à la Chirurgie humaine de » ce dont nous lui sommes redevables, » & de lui marquer publiquement notre » reconnoissance.

» Nous n'avons point omis l'opération la plus familiere à nos Artistes, » mais la plus difficile & la plus susceptible d'une multitude infinie de combinaisons. Ces fers que vous voyez ici » sont empreints d'une marque particuliere à chacun des éleves qui les ont » faits, après avoir tiré au sort ceux » qu'ils devoient forger, & nous avons

» Spécialement fixé notre choix ſur ceux » qui ſont les plus uſités & les plus ap- » propriés aux circonſtances maladives » & aux difformités des pieds.

» Enfin, MM., ces bocaux renfer- » ment des préparations & des compo- » ſitions officinales dues, toujours ſui- » vant la loi du ſort, au travail de cha- » cun d'eux. Elles ſont marquées de » leurs noms. Ils entreront ſuccintement » dans le détail de leurs vertus & des » cas où l'expérience leur a montré » qu'elles avoient plus d'efficacité. Si, » au ſurplus, vous ne leur trouvez pas » le degré de perfection qu'elles au- » roient acquis dans d'autres mains que » dans les leurs, daignez vous ſouvenir » qu'elles ſont deſtinées au traitement » des animaux, & que le plus ſouvent » la beauté d'un ſel n'ajoute rien à l'ef- » fet qu'on en attend.

» Quant aux compoſitions magiſtra- » les, chaque Eleve formulera celles » qu'il preſcriroit pour les maladies dont » il aura à parler.

» Telles ſont, MONSEIGNEUR & » MESSIEURS, les différentes épreuves » auxquelles dix-huit Eleves vont être » ſoumis. Un bien plus grand nombre » les auroit ſubies pluſieurs fois depuis » long-tems en votre préſence *, ſi la » fatalité des circonſtances & les beſoins » toujours renaiſſans des Provinces & » des différens Corps de Cavalerie ne » les euſſent ſubitement rappellés. Cette » Séance ſera employée à les écouter, » & celle de relevée à les voir operer.

» Puiſſent-ils, Meſſieurs, mériter vos » ſuffrages & recevoir dès-lors la récom- » penſe la plus flatteuſe & la plus digne » de leurs efforts, & puiſſe le Public » qui m'entend ici, MONSEIGNEUR, » reconnoitre en eux une partie de ce » que, non-ſeulement cette Nation, » mais les Nations étrangeres que nous » avons aidées à former de pareils éta- » bliſſemens, vous doivent d'actions de » graces & d'éloges ».

Les Eleves qui ont été admis au Concours ſont les Sieurs *Laborde*, entretenu par M. l'Intendant d'Auch; *Volpi* & *Ferdenzi*, par Leurs Majeſtés Impériales & Royale; *Bullion*, par M. l'Intendant du Dauphiné; *Buſſillon*, par M. le Marquis de Fumel; *Lafont*, par la Province du Bugey; *Lallemand*, par ſa famille; *Legay* & *Augé*, par M. l'Intendant de Picardie; *Caſtera*, par les Etats de Bigorre; *Callu*, *Mouſſette* & *Brault*, par M. l'Intendant de Tours; *Gimé*, Eleve Militaire caſerné; *Guinet*, entretenu par M. le Chevalier de Chaponay; *Touſſaint* Eleve Militaire caſerné, pour le Régiment Royal Picardie, Cavalerie; *Reignier*, Eleve Militaire caſerné; *Gelin*, entretenu par M. l'Intendant de Paris. Tous ces Eleves ont répondu avec diſtinction & ont mérité les ſuffrages & les applaudiſſemens de MM. les Juges & de toute l'Aſſemblée.

Les Sieurs *Ferdenzi* & *Volpi* ont paru fort inſtruits dans toutes les parties qui ont fait la matiere du Concours. Les Sieurs *Gelin*, *Caſtera*, *Lallemand* & *Callu* ont été pareillement jugés très-bons; les Sieurs *Guinet*, *Braulth* & *Gimé* ont montré des diſpoſitions & des talens qui annoncent qu'ils ſont faits pour honorer un jour les Ecoles. On a été auſſi très-content des Sieurs *Augé*, *Mouſſette*, *Laborde* & des Sieurs *Touſſaint* & *Buſſillon*.

Mais le Prix conſiſtant en quatre chaînes d'or & en quatre médailles d'or & d'argent, ſur deux deſquelles étoit gravé un fer pour le cheval, & une flamme ſur les deux autres, a été adjugé pour la ferrure, 1°. au Sieur *Bullion*; 2°. au

---

* *Tels que les Sieurs* Damalix, *de la Province de Franche-Comté*; Gengon, *Maître Maréchal à Paris*; Lembon, *Maréchal-Expert des Gardes-du-Corps, Compagnie de Noailles*; Larmande, *Maréchal des Haras du Roi*; Maurette, *de la Province du Languedoc*; Tribout, *établi à Metz*; Villot, *établi à Morlaix en Bretagne*; Legoulon, *établi à Sedan*; Paquier, *établi à Nantes*; Gauderon, *du Régiment de Schomberg*; Hugé, *du Régiment du Roi, Cavalerie*; Langevin, *Royal Pologne*; du Cardonnet, *Royal Rouſſillon*; Marteau, *de la Légion de Condé*; Mouton, *du Régiment de Conti, Cavalerie*; Milan, *du Régiment Royal, Cavalerie*; Edouard Valey, *du Régiment Dragons de Languedoc*; Forgues, *du Regiment Dragons de la Reine*; Philouſot, *du Régiment Royal, Dragons*; Preau, *Maréchal à Paris &c. &c.*, & Maillard, *Maréchal aux Ormes, chez M. le Marquis de Voyer.*

Sieur *Regnier*. Et pour ce qui concerne les opérations, 1°. au Sieur *Legay*; 2°. au Sieur *Lafont*. Ces quatre Eleves peuvent & même doivent porter ces médailles à la boutonniere de leurs habits.

Le Sieur *Cesar*, Chef des Hôpitaux, ayant concouru à l'instruction de tous ces Eleves dans la pratique des opérations, & ne pouvant dès-lors entrer en lice, a subi un interrogatoire public sur la différence qui existe entre une suppression & une rétention d'urine, & a fait ensuite l'opération de la ponction à la vessie par l'anus & le rectum. Il a été pareillement jugé digne d'une médaille d'opération.

Le Ministre, toujours juste dans la distribution des bienfaits capables d'animer de plus en plus le zele des Eleves attachés aux Ecoles, a encore jugé à propos de récompenser par une médaille d'opération l'ancienneté des services du Sieur *Bredin* qui a parcouru un grand nombre des Provinces de ce Royaume dans des circonstances de maladies épizootiques, & qui pendant longtems a traité ces maladies avec le plus grand succès. Il en a usé de même envers le Sr. *Hénon*, Professeur Royal d'Anatomie & de Phisiologie, après l'explication que cet Eleve a donnée à ceux de MM. de la Faculté de Médecine & de MM. du College de Chirurgie qui étoient présens de plusieurs préparations qu'il a faites & qui ne font pas le moindre ornement du Cabinet du Roi.

On ne sçauroit au surplus trop louer le zele avec lequel M. *Chabert*, Directeur de cette Ecole & Inspecteur-Général des Etudes de celles de France, a formé les Eleves par des instructions théoriques & pratiques qui lui feront le plus grand honneur quand elles seront mises au jour ».

N. B. S'il n'est pas fait ici mention de M. Bourgelat, c'est sans doute parce que sa modestie aura présidé à la rédaction de cette note. Au reste le Public sçait assez que la gloire dont se couvrent les Maîtres & les Eleves de nos Ecoles Vétérinaires, doit nécessairement refléchir avec éclat sur sa personne. Si ces Ecoles ont pris une consistance aussi brillante que solide, elles le doivent à ses soins & à ses travaux qui d'ailleurs ne pouvoient manquer de prosperer, sous l'influence du Ministre Patriote à qui la Nation sera éternellement redevable d'Etablissemens aussi utiles.

Moyen sûr de faire porter la balle d'un fusil plus loin qu'elle ne porte ordinairement; par un ancien Garde-Chasse.

Lettre au Rédacteur. » J'ose croire, Mr, que vous voudrez bien faire part aux Chasseurs qui sont en grand nombre dans cette saison, d'une petite découverte que j'ai faite. Elle est très-simple; sa principale opération consiste d'abord à enfoncer avec force sur la poudre un bouchon de liege cylindrique & de calibre; on fait ensuite glisser la balle sur le bouchon, & on bourre tant soit peu. Cette balle acquerra par-là une activité qui la portera à trente pieds plus loin qu'elle n'auroit été suivant la méthode ordinaire. On sent combien cet avantage doit intéresser tous les Chasseurs. Il est nécessaire de les prévenir qu'ils doivent avoir soin de bien nétoyer leur fusil à chaque quatrieme coup; sans cette attention, le bouchon de liege ne produiroit plus son effet.

A l'Armée, cette expérience ne pourroit avoir lieu qu'à la premiere décharge, parce qu'il faut le double de tems pour bien charger le fusil; mais il seroit bien avantageux que cette premiere décharge fût faite selon la méthode que je viens d'indiquer. Nos Militaires pourront tirer grand parti de ma découverte; ils sont tous animés du desir de la gloire; leur ouvrir un nouveau moyen pour anéantir sûrement les ennemis de l'Etat, c'est, je crois, mériter leur bienveillance. Depuis que je fais usage du *bouchon* de liege, soit pour la balle ou pour la grenaille, je tue plus fréquemment, & il est rare qu'un lievre m'échappe lorsque je l'apperçois. *Le 25 Septembre 1778* ».

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 30 Sept. 1778, au Samedi 3 Oct., le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 10 liv. 15 s. à 11 liv. 5 s.; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 livres *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 30 Sept. 1778 au Samedi 3 Oct., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 19 l. 10 s., 20 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 3 Oct. 1778, de 46 à 47 liv.; *id.* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Octobre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	724		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	99		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		
Piastres à	49	10	

Changes de Paris du 3 Octobre 1778.

Amsterdam	53 5 8e. à ¾
Londres	29 5 8e. à ½
Hambourg	187 ¾
Madrid	15 3 à 2 6
Cadix	14 19 6 à 19
Livourne	96 ½ à ¾
Gênes	93 ¾ à ½
Lyon *Saints*	1 ⅙ p. ⅚ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1778.	*Jeudi 1.*	*Vendredi 2.*	*Samedi 3.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1747 ½ 45 . . .	1747 ½ 45 . .	1742 ½ 40 . .
D°. 16 25es . .	1140	1140 . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	240.	240	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	394	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	17 16 ½ . . .	17 16 ½ 17 16 ½ .	17 ½ . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅜ 1777. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six dernie mois 1777.

Du Mardi 29 Sept. 1778			Du Mercredi 30.			Du Jeudi 1 Octobre	
Messieurs			*Messieurs*			*Messieurs*	
Marsollier... vres.	t. l.		Boutray. Tont....	t. l.		Deschapelles. vres.	t.
Perpétuelles.	t. l.		Viageres.....	t. l.		Perpétuelles.	t.
Defays..... pples.	t. l.		Cochin..... pples.	t. l.		Decourmont pples.	t.
Viageres.....	t. l.		Radix ..... pples.	N.		Viageres	
Desplaces. pples.	t. l.		Viageres	N.		De S. Janvier. vres.	
Viageres....	t. l.		Defrance....Viag.	M			
Tontine.....	t. l.		Perpétuelles...	P.		*Six premiers mois* 178	
Vieillard.... pples.	P.		Gauthier..... vres.	N.			
Viageres	P.		Perpétuelles.	N.		Alissant.... Viag.	
Tontine.....	P					Tontine	
Six premiers mois 1778			*Six premiers mois* 1778.			Nau ..... pples.	
Cauchy ..... pples.	A.					Viageres	
Tontine.....	B.		Boutray.... Perpét.	A.		Tontine.....	
Roberge... Perpét.	t. l.		.....			.....	
de l'ancien Clergé.			.....			.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journ d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrolo des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 8 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 16 *Novembre.*

RIEN n'eſt plus propre à faire connoître la ſituation actuelle de ce Royaume, & à donner une idée du bonheur dont nous jouiſſons maintenant, & de celui qui nous eſt préparé pour l'avenir, que le diſcours prononcé par notre Auguſte Souverain à l'ouverture de la préſente Diete. Ce diſcours eſt digne d'être dépoſé dans tous ces Ecrits publics, & de paſſer de bouche en bouche à la poſtérité. Il ne doit pas être oublié dans un Ouvrage périodique où l'on recueille avec ſoin tout ce qui peut avoir rapport au bien-être & à la félicité des Peuples. Voici donc en quels termes S. M. s'exprima.

» NOBLES &c.

Lorſque nous nous ſéparames pour la derniere fois en ce lieu, Je promis de vous convoquer de nouveau après ſix ans. Ces ſix années, depuis votre derniere Aſſemblée en Diete, ſont révolues; & outre la joie que je reſſens toujours en vous voyant, mes chers Sujets, raſſemblés devant mon Trône, je jouis aujourd'hui d'une ſatisfaction intérieure, en ce que je vous reçois ici, ſans être dans la néceſſité de vous demander du ſecours & de l'aſſiſtance pour les beſoins du Royaume. Quoique les dépenſes aient été conſidérables, & les beſoins urgens, une prudente économie m'a néanmoins permis de remettre le Royaume en bon état de défenſe & de lui rendre ſa ſplendeur.

Vous vous reſſouvenez dans quelle ſituation vous abandonnates le Royaume à mes ſoins. Par les rapports que j'ai fait dreſſer, vous pourrez juger ſi ces ſoins ont été inutiles pour rétablir la régularité & le bon ordre.

De la confiance dans les réſolutions, & une fidélité inviolable à remplir les engagemens, ont maintenu la Paix & diſſipé les nuages qui menaçoient de troubler la ſérénité du Royaume: & je vous reçois aujourd'hui en paix & en tranquillité, tandis que les autres Puiſſances de l'Europe ſont, les unes déjà en guerre ouverte, les autres occupées à s'y préparer. Je n'ai pas négligé de conſerver les anciennes alliances, qui ont lié depuis ſi long-tems ce Royaume avec ſes Alliés les plus fideles & les plus naturels; & en faiſant connoiſſance perſonnelle, j'ai raffermi les liens du ſang qui m'uniſſent à ſes voiſins les plus puiſſans. J'ai une Amie en la Perſonne d'une Princeſſe qui, apparentée de tout côté au Sang des Rois de Suede, ſe concilie l'admiration de ſon ſiecle, & ſe prépare la vénération de la Poſtérité.

Ce repos, cette tranquillité n'eſt pas cependant mon ouvrage à Moi ſeul: Vous, Meſſieurs, & vos Concitoyens reſtés aujourd'hui chez eux, y avez contribué beaucoup par votre union,

votre respect pour les Loix, votre obéissance aux ordres que je vous avois prescrits pour votre propre bien-être, pour le bonheur de la Patrie : Et ce ne m'est pas une petite satisfaction, que la Suede donne à présent par sa concorde, par sa vénération pour la Législation, un exemple aussi glorieux aux yeux de toute l'Europe, que l'étoient peu les sentimens qu'elle y excitoit autrefois, helas ! par ses dissensions domestiques & ses désordres.

Si j'ai pris à cœur le maintien de la considération du Royaume dans l'Etranger, son amélioration intérieure n'a pas exigé moins de sollicitude. L'avancement de la Justice a été le premier objet de mes soins ; j'ai cherché à la maintenir autant par la sévérité que par la douceur. De nouveaux Tribunaux ont été érigés où les anciens n'étoient pas suffisans ; les anciens ont été redressés lorsqu'ils s'étoient écartés des Loix. L'économie intérieure a été améliorée, en encourageant les établissemens actuels, & en en créant de nouveaux. Là où les Gouvernemens étoient trop étendus, on les a partagés. L'on a ouvert des canaux ; ceux qui existoient déjà ont été remis en état, & d'autres ont été ou déjà commencés effectivement, ou rédigés en projets. L'Agriculture va en croissant ; & tandis que la terre paroissoit refuser ses fruits durant votre derniere Assemblée, la Providence a néanmoins témoigné sa bonté à ce Royaume d'une maniere signalée ; & il seroit difficile de trouver d'exemple d'une récolte aussi constamment riche & abondante que celle de ces dernieres années.

Par les rapports, que vos Députés vous communiqueront dans vos bans respectifs, & par ce que vous apprendront vos Confreres du Comité, vous verrez qu'il a été fait des améliorations aussi grandes que salutaires dans la partie économique. Ce n'est pas Moi seul qui y ai cooperé. Les hommes que j'ai employés pour ces travaux pénibles, ont mérité, par leurs sages délibérations & leur application infatiguable, la reconnoissance autant de leurs Concitoyens que de la Postérité.

L'on n'a pas perdu de vue les forces de terre & de mer ; & vous trouverez des améliorations remarquables, aussi dans cette partie.

Si tous les défauts n'ont pu être corrigés dans un si court espace de tems, s'il reste encore beaucoup à faire, souvenez-vous, Messieurs, que les *Rois sont hommes*, & qu'il n'y a que le tems seul qui puisse guérir les plaies qu'il a faites lui-même.

Vous trouvez ma Maison augmentée d'une Princesse, qui en fait un des plus grands ornemens, qui descend, comme moi, du Grand Gustave-Vasa, & qui, quoique née Etrangere, est devenue néanmoins un nouveau lien de concorde entre Moi & un Frere chéri (la Duchesse de Sudermanie née Princesse de Holstein-Eutin), un Frere, dont les vertus, l'attachement pour Moi, l'amour pour la Patrie ont souvent adouci mes peines & m'ont allégé le pesant fardeau du Gouvernement ; qui, constamment le même au milieu de tous les changemens, ne s'est jamais écarté, par aucun motif, quelque séduisant qu'il fut, de ce qu'il croit devoir à la tranquillité & au bien-être de la Patrie ; & qui n'a jamais violé les liens de la confiance & de l'amitié, lesquels nous ont unis dès notre plus tendre jeunesse. Ces sentimens qui m'animent pour un Frere chéri, vous les avez pu remarquer, Messieurs, dans toutes mes actions : Mais mon cœur ressent une joie intérieure de pouvoir les faire paroître aujourd'hui aux yeux de toute la Nation, & les répandre dans votre sein.

Le Royaume, rentré dans le calme, jouit donc à présent d'une tranquillité parfaite, tant dans l'intérieur qu'au-delà de ses frontieres ; & la main du Très-Haut, qui l'a si souvent délivré des plus grands dangers, semble vouloir veiller en ce moment d'une maniere particuliere sur notre sort futur, & vouloir raffermir le Trône durant une longue suite d'années. Le cœur que je vous porte, Messieurs, vous est connu. Né Suédois, j'ai aimé, dès mes plus tendres années, le Royaume de mes Ancêtres. Depuis que la Providence m'a élevé sur le Trône de mon Pere, & a remis le Gouvernement entre mes mains, mon premier but a été de vous convaincre que j'aime mon Peuple comme mes Enfans. Tandis que tout m'impose ce devoir, comme Roi & comme Concitoyen, combien cette obligation ne s'accroitra-t-elle

point, lorſque bientôt je pourrai travailler comme Pere pour le Royaume héréditaire de mon Enfant.

Oui, Meſſieurs, peu de jours encore & j'eſpere de pouvoir confier à vos bras ce que la Providence m'aura accordé, pour la conſolation de ma vieilleſſe & l'appui de mon Trône. Et à qui pourrois-je confier avec plus de ſûreté ce qui me deviendra l'objet le plus cher au monde, après mon Peuple, qu'à vous, Meſſieurs, qui repréſentez ici toute la Nation Suédoiſe ? Perſonne de nous ne ſçait encore quel bienfait l'Être Suprême nous a deſtiné ; mais quel qu'il ſoit, je le recevrai avec la même gratitude, perſuadé qu'au cas que ce ſoit une Fille, ſon ſexe ne méritera pas moins d'être l'objet de vos ſoins. Que ſi le Ciel daigne combler la meſure de ſes gratuités en m'accordant un Héritier de ma Couronne, n'oubliez pas que vous l'aurez porté dans vos bras ſur l'Autel du Seigneur, & que vous aurez ajouté, par le ſceau de la Religion, une nouvelle force aux devoirs qui vous lieront envers lui *. Priez le Ciel avec moi qu'il lui plaiſe de répandre ſa bénédiction ſur cet Enfant, pour lequel je vous demande tout l'amour & toute la reconnoiſſance que je pourrai mériter pour moi-même durant le cours de mon regne. Qu'il devienne digne de monter un jour ſur le Trône de Guſtave-Erichſon & de Guſtave Adolphe ! Que ſi ce même Enfant devoit oublier jamais les obligations précieuſes qui lui ſeront impoſées dès le premier moment de ſa vie ; s'il devoit oublier que le premier devoir d'un Roi Suédois eſt d'aimer & d'honorer un Peuple libre ; s'il devoit s'écarter du chemin que lui ont tracé les plus grands Rois qui ont ſiégé ſur ce Trône, je regarderois comme une faveur du Ciel, qu'il nous retirât le don qu'il nous auroit fait, quelque grande qu'eût été ma joie en le recevant, & quelque amere que ſeroit ma douleur de le perdre. Mais je ſerois inconſolable ſi ma Poſtérité devoit oublier un jour, après ma mort, que lorſque la Providence l'a miſe à la tête d'un grand Royaume, elle lui a donné en même tems des Sujets libres & généreux, dont la proſpérité & le bonheur ſont confiés à ſes mains.

C'eſt dans ces ſentimens que je fais l'ouverture de la préſente Diete. La diſcorde qui a ſi long-tems déchiré cet Etat a diſparu ; & il ne dépend que des efforts que nous ferons de concert, d'en extirper les derniers germes. Ne laiſſons à la Poſtérité le ſouvenir de nos anciennes diviſions, que pour l'avertir que la vengeance n'engendre que la vengeace ; que les diſſenſions & l'eſprit de parti font tomber dans le mépris les Royaumes les plus puiſſans, & les précipitent enfin dans une ruine totale ! Que la preſente Aſſemblée de la Diete ſerve au contraire à cimenter une union éternelle entre la Royauté & les Etats ! Que la confiance que vous me témoignez ſoit à jamais un exemple pour Moi & pour mes Deſcendans, de l'utilité qu'il y a à mériter l'amour de la Nation, & pour vos Deſcendans, que l'union, la ſincérité & la confiance réciproque ſont les colonnes les plus inébranlables ſur leſquelles s'appuyent la liberté & les Loix. Les propoſitions, dont je vous ferai faire la lecture, vous convaincront ultérieurement que tout ce que je viens de vous dire eſt l'expreſſion véritable de mes principes. Je ſouhaite que Dieu répande ſa bénédiction ſur vos délibérations, & je ne ceſſerai de vous être affectionné avec toute ma bienveillance, & ma grace Royale ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 14 Novembre.*

On prétend que les frais de la guerre entrepriſe contre le Roi de Pruſſe ſe montent à trois millions de florins par mois, ſans y comprendre ceux de tranſport des munitions de bouche & de guerre.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DU BEAUJOLOIS, *le 26 Novembre.*

Un Particulier avoit entrepris de conſtruire dans notre Province des moulins à vent dont il croyoit la réuſſite infaillible, d'après des changemens conſidé-

* *Les vœux du Monarque ont été complettement accomplis depuis par la naiſſance d'un Fils.*

rables qu'il avoit faits dans la disposition des ailes, dans leurs attaches, dans la maniere de prendre des ris ou de diminuer à volonté la surface des voiles, & enfin dans le moyen d'arrêter le mouvement. Ce projet dont l'exécution est si desirable, n'a pas eu le succès que l'Auteur s'en promettoit. Sa science a échoué comme celle de plusieurs de ses prédécesseurs, contre l'irrégularité fougueuse de nos vents. On a tiré quelque parti de cette machine en la faisant mouvoir à force de bras, pour suppléer à l'inaction totale des moulins à eau pendant une partie de l'été dernier. Ce secours est trop foible quant au produit, & trop dispendieux pour être consideré comme réellement utile.

Par des constructions dirigées avec intelligence, M. le Comte de la Porte a, dans sa Terre de Saint-Nizier, rendu le plus grand service aux Habitans de ce canton. Un fort moulin n'a presque pas cessé de travailler; & malgré l'affluence des gens qui avoient du bled à moudre & qui ne pouvoient le porter ailleurs, sans des fatigues & des pertes de tems considérables, ce Seigneur n'a pas permis à son Régisseur d'augmenter le prix de la mouture.

Ce n'est pas le seul trait de générosité & de désintéressement qu'on publie de ce respectable Citoyen; mais les circonstances rendent bien remarquables celui dont on vient de parler.

DE RENNES, *le 22 Novembre.*

ETAT des Naissances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité de Rennes, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
RENNES	1274	1380	304	339	1154	1105
NANTES	1968	2063	529	571	1733	1893
VANNES	355	370	82	87	500	449
S. POL-DE-LEON	184	208	47	50	188	181
DOL	107	113	18	19	96	83
QUIMPER	268	280	57	58	282	310
SAINT-MALO	620	630	186	142	513	490
SAINT-BRIEUX	227	235	50	56	256	254
TREGUIER	115	143	41	49	104	108
BREST	969	839	219	218	1172	1668
L'ORIENT	561	575	136	177	494	557
VITRÉ	450	474	85	82	362	363
RUIS	191	217	45	40	184	274
FOUGERES	278	294	70	65	230	262
GUERRANDE	244	165	62	49	201	339
MORLAIX	416	420	112	82	386	431
DINAN	264	313	72	56	222	265
	8491	8719	2115	2140	8077	9032

Il y a eu, en 1777, dans la Ville de Rennes & dans les seize autres principales Villes de cette Généralité, 228 naissances, 25 mariages & 955 morts de plus qu'en 1776.

L'année commune de toute la Province, prise sur les années 1776 & 1777, rapportées dans cette Gazette, No. 88 de la présente année, est de 90217 naissances, 22137 mariages, & 89736 morts. Celle des Villes dont on vient de donner l'état, qui sont les seules qui en

méritent le nom, eſt de 8605 naiſſances, 2127 mariages, & 8554 morts. Il réſulte de ce calcul que les Habitans des Villes forment, dans cette Province, entre le dixieme & le onzieme de la Population générale.

Indépendamment des Villes compriſes dans l'état ci-deſſus, la Province de Bretagne renferme 1476 Paroiſſes ou Succurſales, dont les Curés tiennent des regiſtres.

DE PARIS, *le 30 Novembre.*

Lettre à l'Auteur de la ſeule Richeſſe du Peuple. » Il eſt très-vrai, Mr, que votre petite Brochure vaut, ainſi que l'ont dit quelques Journaliſtes, des Ouvrages volumineux, & que vous avez trouvé l'art de dire beaucoup de choſes en peu de paroles. Votre Ouvrage eſt écrit avec chaleur, & vous y défendez la cauſe du Pauvre & de l'humanité par de ſi bonnes raiſons, qu'il n'y a perſonne qui ne doive faire des vœux pour le ſuccès & l'exécution de votre ſyſtême.

Je conviens encore avec l'Agriculteur qui s'eſt déſigné ſous le nom d'Obſervateur Rural, que la partie de ce ſyſtême qui regarde la réduction de toutes les cultures, doit également s'appliquer à toutes les branches de l'Economie champêtre. » Beaucoup & bien, ſi l'on » peut, ſinon peu & bien. C'eſt la fer- » tilité qui enrichit, & non la quantité ». Tous ces principes, Mr, & tant d'autres que vous avez établis ſur la même matiere, ſont d'une évidence à laquelle il n'eſt pas poſſible de réſiſter, & d'une ſi grande importance qu'on ne peut trop, comme vous le remarquez vous même, les inculquer & les répéter à tous les Cultivateurs. Je vous avouerai cependant que, tout en admirant la ſimplicité & la fécondité de votre ſyſtême, je ne l'ai d'abord approuvé qu'avec une ſorte de répugnance; j'ai toujours bien conçu que l'abondance & le bas prix des ſubſiſtances étoient préférables à tout le reſte, *& en particulier, à l'extenſion de la culture, qui ſeroit fauſſe & deſtructive ſi elle ne ſe rapportoit à ces objets*; mais, perſuadé, comme je le ſuis, de l'utilité des défrichemens, j'avois quelque peine à goûter un ſyſtême qui, au premier coup d'œil, me ſembloit ne pouvoir exiſter que par leur proſcription. Je craignois encore ſur-tout à l'égard des grandes exploitations, qu'une portion des terres qui ne ſeroient pas compriſes dans l'amélioration que vous propoſez, ne reſtât inculte, ou autrement dit, ne pût être employée; mais un plus mûr examen a bientôt diſſipé toutes mes inquiétudes, & je n'ai pas tardé à reconnoitre que loin que votre ſyſtême ſoit un obſtacle aux défrichemens, il eſt au contraire le plus fort ſtimulant qu'on puiſſe employer pour les animer & les étendre. Dans votre plan, la culture coûtera moins, & les terres rapporteront plus. Il y aura donc plus d'Entrepreneurs, puiſque les entrepriſes ſeront plus avantageuſes. Cette vérité a été trop fortement ſentie, il y a quelques années, pour être méconnue aujourd'hui. Elle me raſſure pleinement ſur le ſort des grandes comme des petites exploitations. Dès qu'elles donneront plus de bénéfice & par conſéquent plus d'aiſance que dans la culture actuelle, toutes les terres ſeront employées & le ſeront ſûrement mieux. Il y en aura une moindre quantité en gros grains; mais il y en aura davantage en prés & en menus grains, dont la préparation coûte beaucoup moins. On ne laiſſe pas en friche des terres qu'on peut cultiver, & les Laboureurs, faiſant moins d'avances & plus de profits, pourront apparemment mettre toutes leurs terres en culture. Je ſuis donc tranquille maintenant ſur cet article comme ſur l'autre, & je crois avoir ſujet de l'être.

Cependant il me ſemble, Mr, que votre ſyſtême auroit encore un mérite de plus ſi, ſans néceſſiter le démembrement des grands corps de Ferme, il le facilitoit & pouvoit l'opérer par des moyens doux & naturels.

Je ſçais que nombre d'Auteurs ont exalté les grandes exploitations & les ont miſes beaucoup au-deſſus des autres. Pour moi, je les regarde en général comme très-préjudiables à l'Agriculture & au bien public. Elles le ſont ſur-tout quand elles s'étendent juſqu'aux portes des campagnes. Combien de villages qui n'ont pas la moitié ou le quart des terres que les Habitans pourroient cultiver!

Ce déſordre, car c'en eſt un, eſt preſ-

que universel. Par-tout les grands Propriétaires, & sur-tout les riches Seigneurs de Terres, pour s'aggrandir ou arrondir leurs Domaines, englobent les petites propriétés. Ils payent les peres & dépouillent les enfans; ils se dépouillent eux-mêmes. Plus ils s'étendent & plus ils perdent de leurs droits. Ils agissent donc contre leur intérêt; mais, sans le sçavoir, ils agissent plus encore contre l'intérêt public. Cette manie qu'ont les riches & les hommes puissans de réunir tout dans leur main, n'importe à quel prix, retrécit l'enceinte des asiles champêtres, détruit les maisons, renverse l'humble chaumiere du pauvre, éteint la vassalité, chasse de la campagne une partie de les Habitans, & arrache à la terre les bras vigoureux que la nature avoit formés exprès pour elle.

Je ne prétens pas dire que ce désordre soit le seul; mais le fût-il, vous conviendrez, Mr, qu'il n'y auroit rien moins qu'à s'étonner de voir les hommes, & sur-tout la jeunesse des champs accourir dans les Villes & venir s'y soumettre au joug de la servitude. A la Campagne, encore plus qu'à la Ville, il n'y a point de liberté où il n'y a point de propriété. L'homme ne peut tenir ferme à la terre que par la terre, ou autrement dit, que par la propriété.

Que les grands Propriétaires & les Seigneurs détachent de leurs Domaines une partie de leurs Fermes, & surtout celles qui avoisinent les Villages, & bientôt le Cultivateur sera fixé. Plusieurs Particuliers & des Seigneurs l'ont déjà fait, & ils s'en félicitent. Des personnes dignes de foi m'ont assuré que M. le Comte de Maurepas avoit fait, il y a plusieurs années, cette louable opération dans une de ses Terres. Ce sage Ministre avoit une Ferme située auprès d'une petite Ville & d'un Hameau dépendants de sa Terre; il l'a aliénée & distribuée aux Habitans du Hameau & de la Ville. Des vignes en grand nombre ont été plantées, de nouvelles habitations se sont élevées, le Hameau s'est accru, la Population s'est multipliée en raison des propriétés, & les nouveaux Propriétaires bénissent leur Seigneur qui en doublant, peut-être, le revenu de cette portion de ses Domaines, les a rendus Citoyens & les fait jouir de la douceur inestimable de cultiver leur propre champ, & de pouvoir, après eux, le transmettre à leurs enfans. Mais combien plus encore seroient-ils sensibles à ce bienfait, & en connoitroient-ils le prix si, pour leurs vignes comme pour leurs terres, ils sçavoient mettre à profit les vues sages & économiques d'amélioration que vous avez exposées dans votre excellent Ouvrage!

Je ne raisonnerai point, Mr, quelque envie que j'en aye, sur les principes que vous y avez avancés relativement à la liberté du commerce des grains. Je ne veux point réveiller, contre vous, le chat qui dort ou qui fait semblant de dormir. D'ailleurs en mettant les choses au pire, les autres parties de votre systême, & en particulier vos maximes sur la réduction des exploitations, en seroient-elles moins vraies, moins solides & moins bien démontrées? Et si elles le sont, qu'importeroit, quant au moment présent, que vous ayez vu, sûrement ou non, sur un objet purement ultérieur, & tout-à-fait étranger au moyen d'amélioration que vous proposez. Je vous prie de me croire avec respect, Mr, votre très-humble & très-obéissant Serviteur ***. ».

RECETTE pour faire le beau bleu de Prusse, telle qu'elle a été publiée par le fameux Docteur Woodward, & traduite de l'Anglois par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne.

» Prenez une certaine quantité de sang de bœuf que vous ferez évaporer jusqu'à siccité; vous continuerez à le tenir sur le feu jusqu'à ce qu'il devienne noir, évitant toutefois qu'une partie ne vienne à brûler & à se réduire en cendres. Réduisez cette matiere bien desséchée en une poudre très-subtile que vous mêlerez avec une égale quantité de potasse. Calcinez ensuite ce mélange dans un vaisseau ou creuset de fer sur lequel vous placerez un couvercle. Cette calcination doit durer aussi long-tems que la matiere produira de la flamme. Le feu sera poussé au plus haut degré vers la fin de l'opération. On réduira ensuite cette matiere en poudre, & tandis qu'elle est encore chaude, on y ajoutera douze fois son poids d'eau, & l'on remettra le tout sur

le feu pour y bouillir pendant l'espace de trois quarts d'heure. On filtrera ensuite ce qu'il y a de liquide au travers d'une chausse de flanelle, pour en séparer la partie qui ne sçauroit se dissoudre.

On ajoutera de l'eau fraîche à ce résidu pour en extraire tout ce qu'il sera possible d'en tirer. On fera dissoudre en même tems de l'alun & de la couperose calcinée jusques à une parfaite blancheur, selon la proportion de deux livres d'alun & de deux onces de vitriol calciné pour chaque livre de potasse qu'on aura employée avec le sang de bœuf.

On se procurera cette dissolution en faisant bouillir l'alun & la couperose avec cinq fois leur poids d'eau, & en faisant filtrer au travers de la flanelle ou d'une feuille de papier, si l'on veut une grande propreté. Lorsque cette dissolution d'alun & de couperose aura été ainsi préparée, on l'ajoutera à la lessive qu'on aura retirée du sang calciné & de la potasse, après la filtration au travers de la chausse. Immédiatement après ce mêlange, il se précipitera une matiere d'un verd noirâtre.

Lorsque la matiere qui doit se précipiter sera toute rassemblée au fond du vase, & que le fluide qui surnage paroitra parfaitement clair, séparez ce sédiment verdâtre en versant d'abord tout ce qu'il y a de limpide dans le vase, & vous filtrerez ensuite ce qui reste.

Mettez de nouveau cette matiere verte dans un vaisseau qui pourra contenir autant de fluide qu'il y en avoit auparavant. Ajoutez-y de l'esprit de sel selon la proportion de six onces pour chaque livre de potasse que vous aurez employée, & la matiere verdâtre paroitra pour lors avoir été changée en un très-beau bleu. On y ajoutera donc de l'eau pour dissoudre & pour enlever l'esprit de sel.

Il faudra renouveller plusieurs fois cette opération jusques à ce que cette préparation soit parfaitement douce. On filtrera ensuite ce qui reste, & l'on fera sécher en petits morceaux le sédiment bleu qui est le résultat de l'opération. On aura communément trois onces de bleu de Prusse pour chaque livre de potase qui aura été employée. Si on veut avoir un bleu moins foncé, on augmentera la dose de la potasse par rapport au sang calciné, & celle de l'esprit de sel, par rapport à la potasse, pour se procurer une couleur plus foncée.

Quand on voudra operer avec une certaine propreté, on préferera le papier brouillard aux chausses de flanelle lorsqu'il s'agira de filtration.

La calcination pourra se faire dans un fourneau de reverbere pareil à celui dont se servent les Chymistes, ou dans un fourneau où l'on fait fondre les métaux. Lorsqu'on voudra faire une grande quantité de bleu de Prusse à la fois, on pourra encore se servir des fours à Potier ou de ceux des Faiseurs de pipes.

N. B. Nous croyons obliger nos Lecteurs en leur faisant connoître ce procédé qui peut être également très-utile & à tous ceux qui préparent des couleurs pour l'usage des Peintres, & aux Teinturiers, sur-tout depuis que M. le Pileur d'Appligny est parvenu, à force de recherches, à teindre toutes sortes de draps, de toiles & d'étoffes de soie, par le moyen du bleu de Prusse, & de suppléer par ce moyen à l'indigo, production étrangere à notre sol, que les circonstances peuvent rendre quelquefois très-chere & fort rare. Le procédé de M. le Pileur d'Appligny a été rendu public par la voie des Journaux, & a mérité le Prix de la Société Libre d'Emulation pour l'encouragement des Arts, des Manufactures & du Commerce; établissement aussi utile qu'honorable pour la Nation qui l'a imaginé la premiere que pour celle qui l'a imité ».

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 4 Décembre.

La tire ou grosse raye, depuis 43 l. jusqu'à 44; la raye douce, 12 liv.; la raye bouclée, depuis 2 jusqu'à 3 & 6 liv.; le saumon, depuis 20 jusqu'à 24, 28 & 34 l.; le turbot, depuis 18 jusqu'à 19, 21 & 23 l.; la paire de solles, depuis 2 jusqu'à 3, 4 & 18 l.; la truite, depuis 2 jusqu'à 3 & 4 l.; le panier de harengs, depuis 20 l. jusqu'à 30; le panier de carrelets, 10 l.; le panier de limandes, depuis 4 l. jusqu'à 5; le panier de merlans, depuis 4 jusqu'à 5, 6 & 7 liv.; le pilet, 1 l. 4 sous.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 28 Nov. 1778, au Mercredi 2 Déc., le froment s'est vendu

à la Halle, de 17, 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, de 8 l. 10 s., 9 liv. à 9 l. 10 s.; l'orge, de 9 l., 9 l. 10 s. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv. 5 s.; le seigle, de 9 liv. à 9 l. 10 s.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 28 Nov. 1778 au Mercredi 2 Déc., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 5 Déc. 1778, de 45 à 46 liv.; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Décembre 1778.

Or de Portug. à . . .	729 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	728		
Du Pérou à	720		
Les guinées à . . .	728		
Ducats à	98	10	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101	10	
Or à 20 karats à . .	84	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	
Piastres à	49	10	

Changes de Paris du 5 Décembre 1778.

Amsterdam	53 ½ 5 8e.
Londres	29 3 16e.
Hambourg	188 ¼
Madrid.....	15 1 à 15 0 6
Cadix.....	14 17
Livourne	97
Gênes.....	94 ¼
Lyon *Saints*.....	⅛ p. ⁰⁄₀ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Jeudi 3 Déc. 1778. *Messieurs*		Du Vendredi 4. *Messieurs*	
Deschapelles..vres.	J.	Lempereur .. Viag.	J.
Perpétuelles...	J	Perpétuelles..	J.
Decourmont pples.	C.	Boscheron....pples.	J.
Viageres	F.	Viageres	J.
Alissant ..... Viag.	J.	Peinchein .... Perp.	F.
Tontine	J.	Viageres	G.
Nau ..... pples.	J.	Patu ..... pples.	J.
Viageres	J.	Viageres.....	F.
Tontine	J.	Rouillard .... pples.	F.
De S. Janvier. vres.	D.	Viageres	F.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1778.	*Jeudi* 3.	*Vendredi* 4.	*Samedi* 5.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1700 1705. . .	1720 25 27 ½ 30	1735 40 . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	380	375 . . . .
Rescriptions . .	19 ½	20 19 19 ½ 19	18 18 ½ 18 . .
Bil. des Fermes.	3 ½ 4	4	4. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⁰⁄₀ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journ d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrolo des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 7 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 17 *Septembre.*

LA nuit du 4 de ce mois, le feu se manifesta dans le Quartier des Arméniens & y fit des progrès si prompts & si terribles qu'en moins de quinze heures plus de mille maisons furent réduites en cendre. On fait monter à environ cinq millions le dommage occasionné par ce funeste incendie.

PALATINAT.

DE MANHEIM, *le* 15 *Octobre.*

On a reçu ici une relation détaillée de l'entrée solemnelle que l'Electeur Palatin & Madame l'Electrice ont faite le 8 de ce mois à Munich. Une Compagnie de trente Gardes-du-Corps avoit été envoyée à leur rencontre pour les escorter jusques à la Capitale; mais notre Auguste Souverain, informé que la Cavalerie Bourgeoise l'attendoit pour avoir le même honneur, renvoya les Militaires, en disant *qu'il ne vouloit être escorté que par ses fideles Sujets de Baviere.* Ce Prince, en quittant le Palatinat, a donné une nouvelle preuve du desir qu'il a d'adoucir la perte que ses anciens Sujets ont faite par son départ. » Par une » Ordonnance que le Baron de Hompesch & M. de Stubenrauch, Ministres de la Cour Palatine, ont rédigée d'après ses ordres, il a affranchi » de tous droits differentes productions » du Palatinat importées en Baviere, » notamment le vin & le tabac en feuilles, & il a diminué de beaucoup ceux » qui avoient été imposés sur d'autres » marchandises, particulierement ceux » sur les étoffes & autres effets manufacturés ou fabriqués dans les Etats » Palatins. Les marchandises venant de » la Hollande, de la France, ou d'autres pays étrangers, ne seront sujets » qu'à la moitié des impôts qui se percevoient ci-devant à leur importation. » La même Ordonnance contient diverses autres graces & dispositions, qui » ont toutes pour objet de consolider » l'union des deux Pays, en facilitant » la communication & la circulation de » leurs productions & de leur Commerce » respectifs, par la suppression de plusieurs taxes & réglemens qui ont eu » lieu, lorsqu'ils appartenoient à des » Souverains differens. On assure que la » Bourgeoisie de Munich s'est offerte » volontairement à loger *gratis* toutes les » personnes qui ont suivi la Cour, durant » quatre semaines, ou jusqu'à ce qu'elles aient pu trouver des logemens ».

SAXE.

DE DRESDE, *le* 14 *Octobre.*

L'Assemblée des Etats Députés de la Saxe a enfin terminé ses Séances. Le 4

de ce mois, elle reçut de la part de la Cour la permiſſion de ſe diſſoudre. Dans la Séance du 30 du mois précédent, les Etats avoient pris, après bien des débats, une réſolution tout-à-fait conforme aux deſirs de la Cour. Cet arrêté portoit en ſubſtance, qu'outre les nouveaux impôts & le don gratuit de l'Ordre Sequeſtre, les Etats propoſeroient des moyens pour emprunter deux à trois millions ſur le crédit général du Pays, & qu'ils nommeroient une Députation, pourvue d'un plein pouvoir Electoral, afin de convenir des conditions à cet effet avec l'Etranger. Son Alteſſe Electorale a promis de rembourſer, à ſes propres frais, une partie de cet emprunt.

ESPAGNE.

DE VIGO (*en Galice*), *le 6 Octobre.*

Le vingt-cinq du mois dernier, on a eſſuyé à Lugo, Ville de la même Province, une tempête furieuſe mêlée de tonnerre, d'éclairs & de grêle, qui a cauſé autant de dommage que d'effroi. Vers les quatre heures du ſoir, en moins d'une heure, la campagne fut couverte de grêlons de différentes figures & d'une groſſeur conſidérable. Cet orage fit le plus grand tort aux arbres, & ſur-tout aux châtaigniers qui étoient très-chargés de fruits.

DE CADIX, *le 5 Octobre.*

On a reçu la triſte nouvelle d'un malheur arrivé à notre Caravanne, allant de Buenos-Ayres au Chili; elle fut attaquée par des Sauvages qui tuerent cruellement tous les hommes, les firent rôtir & les dévorerent en préſence de leurs femmes qu'ils emmenerent enſuite, ſans qu'on ſçache qu'elle a pu être le ſort de ces infortunées. De ce nombre eſt Madame Marie-Anne Iſchis, femme de M. Vilalva, Officier Domeſtique de la feue Reine. Son mari s'étoit oppoſé inutilement à ſon voyage, mais ſa malheureuſe deſtinée vouloit qu'elle eût la douleur de voir ſon époux ſervir de pâture à la voracité de ces Antrophages, & qu'elle-même devint la proie de ces ames féroces.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE SAINT-QUENTIN, *le 11 Septembre.*

Lettre ſur le blanchiment de la ſoie. » Permettez, Mr, que dans le nombre de neuf procédés que je poſſede pour blanchir la ſoie ſans la *décruer*, je choiſiſſe celui dont l'exécution me paroit la plus facile, pour en faire part au Public par la voie de votre Gazette. Voici en quoi il conſiſte.

On met la ſoie qu'on veut blanchir dans un bocal où l'on a verſé de l'eſprit-de-vin du commerce, en aſſez grande quantité pour qu'elle ſurnage la ſoie. On aura ſoin d'y ajouter auparavant une demi-once d'acide marin par livre d'eſprit-de-vin. On bouche enſuite le bocal avec un parchemin mouillé, & on l'expoſe pendant 12 heures au ſoleil, ou bien on le laiſſe pendant vingt-quatre heures à l'ombre & à une chaleur de 15 à 20 degrés. On retire enſuite la ſoie qu'on exprime, & on la remet pendant le même tems au ſoleil ou à l'ombre, c'eſt-à-dire douze heures au ſoleil ou vingt-quatre heures à l'ombre, & toujours à une chaleur de 15 à 20 degrés, dans un autre bocal bouché, qui, ainſi que le précédent, contient de l'eſprit-de-vin acidulé comme pour la premiere infuſion. On retire de nouveau la ſoie, & après l'avoir exprimée, on la lave pendant quatre à cinq minutes dans de l'eſprit-de-vin pur; on la met encore pendant vingt-quatre heures au ſoleil ou trente-ſix heures à l'ombre, dans un troiſieme bocal contenant de l'eſprit-de-vin pur, qu'on a ſoin de renouveller pendant cet intervalle; puis on la retire, on l'exprime, on la lave à deux ou trois repriſes dans de l'eau claire qu'on renouvelle auſſi à chaque lavage, & enfin on la fait ſécher ſur une guinde ſur laquelle on la tend le plus fortement qu'il eſt poſſible pour l'empêcher de ſe gripper.

Cette opération ne fait rien perdre à la ſoie de ſon nerf, & le déchet ne va pas pour le poids à un gros par livre. Les cocons ſe blanchiſſent encore mieux & en beaucoup moins de tems que la

ſoie tirée. Les ſoies de Tours & celles de quelques autres de nos Provinces méridionales m'ont paru être celles qui prenoient le plus beau blanc ; mais ce beau blanc rouſſit un peu par l'action des alkalis. L'action de l'acide marin mêlé avec l'eſprit-de-vin éteint cette nuance qui, à force de reparoître par l'alkali & de diſparoître par l'acide marin, ainſi que cela arrive à la teinture de violette &c. ſemble enſuite s'anéantir, ou tout au moins ne plus ſe laiſſer developper auſſi facilement par l'alkali. L'acide ſulphureux volatil & le ſel d'oſeille, qui détruiſent ſi bien les couleurs végétales, n'empêchent pas cette nuance de reparoître. Les Chymiſtes qui s'occuperont du blanchiment des ſoies, trouveront un moyen plus ſimple pour remédier à cet inconvénient. J'ajouterai, en attendant, que les alkalis paroiſſent avoir beaucoup moins d'action ſur le blanc des ſoies qui, avant la troiſieme infuſion, ont été lavées un certain tems dans l'eſprit-de-vin qu'on renouvelle à chaque lavage.

Il m'a ſemblé quelquefois que lorſque la ſoie qu'on ſe propoſoit de blanchir avoit été infuſée auparavant pendant douze à quinze jours dans une décoction de farine de froment ou dans du petit lait, tel que celui dont on ſe ſert pour blanchir les toiles, ou dans un mélange de deux parties d'eau ſur une d'eſprit-de-vin, prenoit une nuance plus belle encore, & même plus tenace. Comme je pourrois m'être trompé, je m'en rapporte à ceux qui répéteront le procédé. Je laiſſe encore à décider ſi c'eſt l'aſpect du ſoleil ou ſa chaleur qui accélere la deſtruction de la matiere colorante de la ſoie dans l'eſprit-de-vin mêlé avec l'eſprit-de-ſel ; mais en attendant, j'obſerverai que la ſoie de Tours expoſée long-tems au ſoleil, à l'air libre, ou même renfermée dans un bocal de verre, après avoir été décolorée dans un mélange d'eſprit-de-vin & d'acide marin, y acquiert un aſſez beau degré de blancheur. Celle qui n'eſt même qu'à demi décolorée, paroît achever de ſe blanchir par cette opération.

En général, cette opération n'occaſionne pas une grande perte en eſprit-de-vin ; celui qui a ſervi au lavage de la ſoie, ainſi que pour la troiſieme infuſion, ſert enſuite à blanchir d'autre ſoie, en y mêlant de l'eſprit-de-ſel. Quant à l'eſprit-de-vin qui a ſervi aux deux premieres infuſions, il faut, avant que de l'employer de nouveau, le diſtiller au bain-marie. Il n'y a qu'environ un ſixieme de perte à faire ; on retire même, ſi l'on veut, l'eſprit-de-ſel du réſidu de la diſtillation de l'eſprit-de-vin.

Les acides vitrioliques, ſulphureux-volatils, & nitreux, ainſi que le ſel d'oſeille, mêlés en petite quantité avec l'eſprit-de-vin, blanchiſſent auſſi la ſoie, mais moins bien que l'acide marin, & le nerf de la ſoie en eſt alteré ſenſiblement excepté ſeulement dans le cas où l'on emploie le ſel d'oſeille.

L'éther vitriolique blanchit auſſi en un inſtant la ſoie, mais aſſez mal, & ce n'eſt qu'après avoir laiſſé infuſer cette ſoie environ quinze jours dans une liqueur en fermentation, comme dans une décoction de farine de froment. Je n'ai point éprouvé l'éther nitreux, ni le marin, ni l'acéteux.

Comme je n'ai fait que des expériences en petit, & que probablement je ne ferai jamais ſur cet objet des travaux en grand, le Public m'excuſera de ne point entrer dans le détail des grandes manipulations ; mais il me ſemble que ce qui précéde ſuffira pour mettre ſur la voie les Chymiſtes & les Artiſtes qui voudront tenter de perfectionner le blanchiment des ſoies écrues. J'aurois encore bien des choſes à publier ſur cet objet, mais les bornes de votre Gazette ne me le permettent pas. J'ajouterai ſeulement que toutes les ſoies anciennement blanchies en crû, dont le luſtre ou le blanc pourroient être ternis, reprendront probablement un très-beau blanc, par une ſeule infuſion dans l'eſprit-de-vin mêlé avec l'acide marin dans les proportions déjà énoncées, & que les ſoies nouvellement cuites ou décruées au ſavon ou par des leſſives alkalines, prendront le plus beau blanc en les trempant, après qu'elles ſeront ſéchées, dans le même mélange ; mais il faut enſuite les laver & les laiſſer infuſer long-tems dans l'eſprit-de-vin pur. J'ai l'honneur d'être &c. RIGAUT, Médecin-Phyſicicien de la Marine, & Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences. *A S. Quentin, le 11 Septembre 1778.*

ETAT des Naissances, des Mariages & des Morts des principales Villes de cette Généralité, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
LA ROCHELLE.	552	615	163	197	660	764
SAINTES	82	99	25	26	90	78
ROCHEFORT	461	455	169	162	616	706
S. JEAN-D'ANGELY.	167	180	27	43	142	161
MARENNES	209	234	45	50	136	160
COGNAC	141	136	18	32	76	88
MARANS	186	212	53	49	125	167
	1798	1931	500	559	1845	2124

Il y a eu en 1777 dans la Ville de la Rochelle, & les six autres principales Villes de la Généralité, 133 naissances, 59 mariages & 279 morts de plus qu'en 1776.

La Ville de la Rochelle & les six autres dont le détail des naissances, des mariages & des morts est inseré dans le tableau ci-dessus, sont les seules de toute la Généralité qui en méritent le nom, & les Habitans de toutes les autres doivent être confondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute la Généralité, prise sur les années 1776 & 1777, rapportées dans la Feuille de cette Gazette de la présente année, numerotée 70, est de 18064 naissances 4352 mariages, & de 12262 morts. Celle des Villes, dont on vient de donner le détail, est de 1864 naissances, 529 mariages & 1984 morts. Les Habitans des Villes forment par conséquent dans cette Généralité environ la dixieme partie de la Population générale, & on y peut compter environ dix Habitans de la Campagne contre un Habitant dans les Villes.

Indépendamment des sept Villes comprises dans l'état ci-dessus, la Généralité de la Rochelle renferme 673 Paroisses ou Succursales dont les Curés tiennent des registres.

La disproportion entre le nombre des naissances & celui des morts, prouve encore que les Curés de cette Généralité sont peu exacts à inscrire les morts sur leurs registres.

DES ENVIRONS DE LA ROCHELLE, *le 17 Octobre.*

Après une longue sécheresse, qui a tenu en souffrance toute la végétation, le tems s'est déterminé tout d'un coup à la pluie par un orage furieux qui s'éleva le 14 du mois dernier, sur le soir, & dura toute la nuit. Cet orage s'annonça par une colonne épaisse de nuages, dont la direction étoit du Sud-Ouest au Nord-Est. Cette colonne n'embrassoit pas, dans sa largeur, plus de trois quarts de lieue d'étendue. Elle commença à crever sur les neuf heures du soir; les éclairs & les coups de tonnerre se succédoient presque sans intervalle. La foudre tomba dans plusieurs endroits, sans faire beaucoup de mal; mais elle endommagea beaucoup le clocher de l'Eglise Paroissiale d'Aligre (*Marans*) qu'elle frappa à dix heures du soir.

L'eau tomboit par torrens, & dans un instant, la terre, qu'on voyoit à la lueur continuelle des éclairs, fut inondée & ressembloit à une vaste nappe d'eau. Dans les vignes, l'eau couvroit une partie des seps, & la roideur de l'eau, dans sa chûte, avoit enfoui dans la terre les grappes de raisin qui étoient les plus basses. La plûpart des Propriétaires furent obligés, le lendemain de cet orage, de les faire déterrer pour

empêcher le fruit de pourrir. Quelques Paroiſſes ont beaucoup ſouffert de la grêle qui ne pouvoit manquer de précéder un pareil orage, d'autant plus que les vents étoient alors au Nord-Eſt & par conſéquent très-frais.

Cet orage dérangea enfin le tems, & le ſur-lendemain, nous eumes une pluie douce plus avantageuſe pour les fruits de la terre que la précédente. Celle que produiſit l'orage, au lieu d'imbiber la terre, coula ſur ſa ſuperficie par torrens & forma des ravines; deſorte que malgré cette quantité d'eau, la terre ne ſe trouva humectée que de trois à quatre pouces. Depuis cet orage, nous avons eu alternativement quelques petites, pluies qui ont fait grand bien aux raiſins & qui ont acceleré ſa maturité. Si ces pluies fuſſent venues un mois plutôt, la récolte eût été plus abondante, & beaucoup meilleure, parce que l'eau qui auroit paſſé dans le grain, l'auroit eu le tems de s'y élaborer & de former un ſuc plus parfait; ce qui n'a pu arriver à cauſe de la proximité des vendanges qui ont commencé quatorze jours après.

La récolte du vin a été paſſable aux environs de la Ville & ſur les côtes; on peut la regarder comme une bonne demi-vinée, quant à la quantité. Les vendanges ne faiſant que finir, on ne ſçait pas encore ce qui s'eſt paſſé dans le reſte de notre Province. On ne pourra en être informé que vers la fin du mois. Tous les Propriétaires n'ont pas été traités également; les uns ont beaucoup plus à proportion que les autres. Il eſt à croire que cette différence dans le traitement vient auſſi de la différence dans la culture; il eſt naturel que ceux qui cultivent avec plus de ſoin & d'attention, récoltent davantage. Il faut pourtant convenir auſſi que ſouvent un canton éprouve de la part de l'air des influences pernicieuſes dont un autre ſe trouve préſervé.

On croit que le vin ſera de médiocre qualité, parce que les raiſins ont trop ſouffert de la ſécheresſe qui en a échaudé une partie: d'ailleurs il a un goût de verdeur qui eſt de mauvais augure, & qui annonce qu'il rendra peu à la chaudière, à moins qu'il ne ſe fortifie dans les tonneaux.

N. B. Obſervation du Correſpondant qui nous a communiqué l'article précédent. » L'explication du mot *reviré* dont » je me ſuis ſervi à l'article de la Ro- » chelle, No. 68, n'a été ni mal lu ni » mal imprimé, ainſi que le ſuppoſe le » Critique qui a communiqué la note » imprimée dans la Gazette, No. 75; » c'eſt un terme uſité dans nos Campa- » gnes. Ceux qui s'en ſervent entendent » par-là que les eaux ſouterreines n'ont » pas remonté, comme elles ont coutu- » me de faire tous les ans après les pluies » d'automne qui, quand elles ont été » conſidérables, engorgent les réſervoirs » & les font refouler vers la ſuperficie » de la terre, d'où elles ſe répandent » dans les vallées & les marais ».

DE PARIS, *le 2 Novem're.*

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

» Comme le mois de Novembre eſt celui où les Eleves qui n'ont pas fait leur cours d'Anatomie des animaux doivent commencer à s'en occuper, ou du moins pourſuivre l'étude des parties qu'ils n'ont pas encore diſſéquées, il eſt alors d'uſage de les interroger ſur ce qu'ils ont appris concernant la connoiſſance extérieure des brutes, avant de les laiſſer paſſer à la diſſection.

Cet examen s'eſt fait Samedi 31 Octobre dernier, par le Directeur & Inſpecteur Général des Ecoles, & par les ſieurs Bredin, Henon & Deſchaux, Profeſſeurs à l'Ecole de Paris.

Les Eleves qui ont été entendus ſont les ſieurs *Payen*, entretenu par M. l'Intendant de Rouen; *Deſcalonnes*, par M. le Marquis de Bethune; *Fainot*, *Valois*, *Breſiere*, par M. l'Intendant du Bourbonnois; *Baudrin*, par M. l'Intendant de Picardie; *Desbarres*, par M. l'Intendant du Bourbonnois; *Remis* & *Mathorel*, Eleves Militaires caſernés, par Sa Majeſté; *Bellot*, par M. l'Intendant du Dauphiné; *Doucet*, par M. l'Intendant d'Alençon; *Magot*, par M. l'Intendant de Bordeaux.

Le ſieur *Desbarres*, qui a déjà obtenu deux Prix, ayant démontré les parties contenues dans le globe de l'œil, avec toute la préciſion poſſible, a de nouveau mérité celui-ci.

Le ſieur *Mathorel* ayant démontré avec autant de ſagacité les parties environ-

nant le globe, & le sieur *Payen* les pieds du cheval & toutes les difformités & les maladies dont ils peuvent être affectés, ont tiré au sort la trousse d'instrumens proposée à l'émulation des Eleves ; le sort en a favorisé le sieur *Payen*, à la satisfaction de toute l'Ecole.

Le sieur *Valois* a obtenu l'*Accessit*.

Tous les autres Eleves n'ayant montré que plus ou moins de mémoire dans leurs réponses aux interrogations qui leur ont été faites, ont été renvoyés à reprendre cette partie après l'hiver.

Le même jour, & l'après midi, seize Eleves ont été entendus par le Directeur & Inspecteur Général & par les mêmes Professeurs, sur la matiere médicale interne.

Ces Eleves sont les sieurs *Rodrigués*, entretenu par Sa Majesté Catholique ; *Ponti*, de Milan, par Leurs Majestés Impériales & Royale ; *Ignard*, par les Etats de Bourgogne ; *Secrétin*, par M. l'Intendant du Bourbonnois ; *Perroche*, par M. l'Intendant d'Auvergne ; *Laserre*, par Monseigneur l'Evêque de Comminges ; *Mailleux*, par M. l'Intendant de Champagne ; *Lautier*, par M. l'Intendant de Rouen ; *Sylvestre*, par une Société formée par des Citoyens de Genève ; *Cholet*, *Chapeau*, *Mougein*, *Maillet*, Eleves Militaires casernés par le Roi ; *Cheveau* & *Sylvestre*, par leurs peres, & le Sr. *Siman*.

On doit aux soins & aux peines que s'est donné le sieur Bredin, Professeur Royal en cette partie, tout le sçavoir que treize de ces Eleves ont montré dans leurs réponses. Ces treize Eleves sont le sieur *Rodrigués* qui, content & satisfait de l'honneur d'avoir été jugé digne d'obtenir le Prix, en a cédé l'avantage aux autres ; les sieurs *Secrétin*, *Laserre*, *Marteau* ayant déjà obtenu celui qui a été décerné dans d'autres concours, ont marqué le même désintéressement, & se sont pareillement contentés de la gloire d'avoir remporté celui-ci. Les sieurs *Ponti*, *Ignard*, *Mailleux*, *Cheveau*, *Cholet*, *Chapet*, *Mougein*, *Maillet* & *Siman* ayant tiré au sort, le sieur *Chapet* a obtenu la trousse d'instrumens propres à l'exercice de l'Art. Le sieur *Lauthier* a mérité l'*Accessit* ».

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 18 Octobre dernier, portant établissement d'un nouvel ordre pour toutes les Caisses de dépense.

» Sa Majesté desirant d'entretenir le plus grand ordre dans ses Finances, au milieu de la guerre, & étant informée que les diverses Caisses instituées pour rendre la comptabilité plus distincte, ne se trouvent plus soumises à l'inspection de l'administration des Finances, il en résulte, que l'intérêt particulier que cette administration doit prendre à l'économie, devient inutile au service du Roi, dans une manutention de la plus grande importance, a en conséquence ordonné que tous les Trésoriers, Caissiers & Argentiers, chargés de payer quelque espece de dépense que ce soit pour le compte de S. M., seront tenus de faire connoître à l'Administration des Finances, toutes les fois qu'Elle le requerra, l'état de leur Caisse, & de tenir les registres & livres de compte, tels qu'Elle les croira nécessaires pour la plus grande clarté. S. M. veut qu'à l'avenir la nomination aux Charges de Trésorier, ainsi que les réunions ou suppressions lui soient proposées par le Département des Finances ; & si quelque Trésorier ne se trouve pas satisfait de ce nouveau Réglement, sa Charge lui sera remboursée en argent comptant &c. ».

LUNETTE Iconantidiptyque *de M. Navare, présentée & approuvée à l'Académie Royale des Sciences, le 2 Septembre 1778, & dont la théorie & la construction seront décrites dans le huitieme volume des Mémoires des Sçavans Etrangers, faisant suite aux Mémoires de l'Académie Royale des Sciences.*

» La nouvelle Lunette de M. Navarre, Opticien à l'Observatoire, a été nommée par M. Jeaurat Lunette *Iconantidiptyque*, parce qu'elle représente deux images des objets, l'une droite, & l'autre renversée.

Les deux images, de situation opposée l'une à l'autre, sont exactement de la même grandeur & produisent sur les Astres l'effet de les voir entrer & sortir tout-à-la-fois de la Lunette, par la droite & par la gauche.

Avec cette Lunette, on voit mouvoir en sens contraire deux images des mêmes Astres. Ces deux images marchent au-devant l'une de l'autre, ensuite se croisent, puis se séparent, & sortent de

la Lunette par les côtés opposés à ceux par où elles sont entrées.

Après l'entrée & avant la sortie de l'Astre dans la Lunette, les deux images co-incidentes l'une à côté de l'autre, donnent aux instans des co-incidences les passages des deux bords du disque de l'Astre, soit par le passage par le méridien, soit par celui du cercle horaire qu'on juge à propos : d'ailleurs l'exacte convenance des deux images l'une sur l'autre, lorsqu'elles se croisent & qu'elles ne font qu'un, donne à cet instant l'heure précise du passage du centre de l'Astre. Or cette seconde observation n'a encore pu se faire avec aucune autre Lunette.

Avec cette Lunette dont l'idée est due à M. Jeaurat, Membre de l'Académie Royale des Sciences, on ne manquera pas d'observer le midi, quoique le soleil n'ait pas paru aux instans des passages des deux bords de son disque, parce qu'il suffira qu'on puisse voir le soleil à midi ; on ne manquera pas non plus d'observer les petites étoiles dont leur petitesse ou leur foiblesse en lumiere ne permettroit pas d'éclairer convenablement les fils de la Lunette ; car ici, la vue des fils est superflue. Enfin avec la Lunette *Iconantidiptyque*, on observera la durée entiere du passage du diametre d'un Astre, & indépendamment de cela, les deux demi-durées du passage de ces mêmes diametres. Aussi la lunette de M. Navarre a-t-elle paru ingénieuse & a-t-elle mérité l'approbation de l'Académie Royale des Sciences. Les Commissaires nommés à l'effet de rendre compte & d'examiner le mérite de cette invention, sont MM. Cassini, le Roy & Bailly ».

PREPARATION d'un Vernis propre à être appliqué sur l'or ou sur les métaux, pour leur donner l'apparence de ce précieux métal ; tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.

» Prenez de la colophane que vous ferez fondre dans un vaisseau de terre vernissé ; ajoutez-y deux onces d'ambre réduit en poudre très-fine, & un peu d'esprit de térébenthine. A mesure que l'ambre s'épaissit, ayez soin de bien remuer & d'ajouter une once de gomme Elemi bien pulvérisée, & beaucoup plus d'esprit de térébenthine; vous remuerez constamment la liqueur, jusques à ce que le tout soit bien mêlé & bien incorporé ; ayez cependant soin de n'employer pour la confection de ce vernis que le moins de térébenthine que vous pourrez, parce que plus le vernis est épais, plus il est dur. Il doit être préparé au bain de sable dens un vaisseau de verre & ouvert. Pour filtrer ce vernis, on le met dans un sac de toile très-grossiere, & on comprime ce sac à la presse entre deux planches de chêne ou de fer. Ce vernis doit être employé seul ; mais on doit d'abord échauffer les vases faits avec de la sciure de bois, avant de les couvrir de vernis. On se servira pour cela d'une brosse, & l'on se tiendra ensuite à quelque distance du feu, dans la crainte que la trop grande chaleur ne cause des soufflures. Après avoir fait cette opération, faites durcir votre vernis dans une étuve, à trois différentes reprises ; 1o. avec un feu très-doux ; 2o. à un feu plus fort ; 3o. au plus grand feu ; vos vases paroîtront alors aussi polis que le plus bel or bruni.

Le vernis dont on vient de donner la description peut servir à toutes sortes d'usage. Si l'on veut cependant ne l'employer que pour des vases de sciure de bois, il faudra supprimer la gomme Elemi & faire sécher ces vaisseaux au soleil ou à une chaleur moderée ».

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 30 Octobre.

L'esturgeon, depuis 25 liv. jusqu'à 28 ; le turbot, depuis 29 liv. jusqu'à 38 ; la tire ou grosse raye, 30 liv. ; la raye douce, depuis 6 liv. jusqu'à 10 ; la raye bouclée, depuis 2 liv. jusqu'à 3 & 4 liv. ; le panier de solles, 8 liv. ; le panier de merlans Normands, 8 liv. ; le panier de merlans de Calais, 4 liv. ; le panier de limandes, 4 liv. ; la truite, depuis 2 livres jusqu'à 3 ; le panier de moules, 2 liv. 5 sous ; le hareng, 2 s. 6 den. la piece.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 28 Octobre 1778, au Samedi 31 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 5 ſ.; le ſeigle, de 9 liv., 9 liv. 10 ſ. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 ſ., 9 l. 15 ſ. à 10 l. 10 ſ. Le froment au Port de la Grêve, de 19 l. 15 ſ., 20, 21 à 22 liv. 10 ſ.; le ſeigle, de 9 l. 5 ſ., 9 l. 10 ſ. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 15 ſ. à 10 liv. *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 28 Oct. 1778 au Samedi 31 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 4 Nov. 1778, de 45 à 46 l.; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 35 à 36; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 33 à 34; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le foin à la Grêve, de 31 à 32 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Novembre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	ſ.	*marc.*
Du Mexique à . . .	726		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	98	10	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17 6	
Piaſtres à	49	7 6	

Changes de Paris du 4 Novembre 1778.

Amſterdam	53 5 8e. à ½
Londres	29 ⅝
Hambourg	188 ½
Madrid	15 2 6 à 1 6
Cadix	14 18 6
Livourne	97
Gênes	94 ½
Lyon *Saints*	¼ à 5 8e.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1778.

Du Mardi 3 Nov. 1778. *Meſſieurs*		Suite du Mardi 3. *Meſſieurs*	
Marſollier .... vres.	C.	Vieillard .... pples.	C.
Perpétuelles.	C.	Viageres.....	C.
Defays ..... pples.	F.	Tontine	C.
Viageres	F.	Delamotte.. pples.	C.
Deſplaces... pples.	C.	Viageres.....	C.
Viageres	C.	.....	
Tontine	C.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1778.	*Lundi 2.*	*Mardi 3.*	*Mercredi 4.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	. . . . .	1762 ½ 65 67 ½	1765 . . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1157 ½ 55 . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	396 . . . .
Reſcriptions . .	. . . . .	15 15 ½ . . .	15 ½ . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	2	2 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement eſt de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 12 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, le 10 Août.

NOUS venons d'apprendre que le Capitan-Pacha étoit enfin sorti du Canal, le dix-neuf Juin dernier, & que les forces maritimes qu'il commande sont très-considérables. On ne peut se dissimuler que l'intention des Turcs ne soit d'empêcher, autant qu'ils pourront, les effets avantageux pour notre Commerce que l'exécution du dernier Traité de Paix conclu avec eux ne pourroit manquer de produire. Ils voyent avec chagrin que notre Auguste Souveraine a enfin réussi, malgré tous leurs efforts, à consommer le grand projet dont la politique de Pierre I. s'étoit occupée si long-tems; projet qui consistoit à procurer à nos vaisseaux Marchands la plus grande liberté dans la Mer Noire & dans la Méditerranée. La Porte comprend que par ce même Traité, elle nous a ouvert une voie sûre pour donner à notre Commerce l'étendue la plus vaste & pour le porter au plus haut degré d'opulence. Les Ports que nous possédons dans la Mer d'Azow & sur la Mer Noire, peuvent aisément devenir le centre de tous les échanges du Nord & du Midi; & si l'état des affaires ne change point pour nous, les Provinces méridionales de l'Empire Russe jouiront d'un débouché facile, dont elles ont manqué jusqu'ici. On pense bien que ces avantages sont trop précieux pour que notre Gouvernement ne fasse pas tout ce qui dépendra de lui afin de les conserver.

ITALIE.

DE MILAN, le 12 Août.

On a transporté à Vienne environ huit millions de livres, appartenants à notre Banque. Les intérêts de ce capital ont été hypothéqués sur les revenus des Droits Regaliens, qui étoient ci devant affermés à des Particuliers & dont le Gouvernement a cru devoir reprendre l'administration.

DE MANTOUE, le 14 Août.

Des lettres de Bresce nous apprennent que le Gouvernement de cette Province a jugé qu'il étoit de sa sagesse de publier un Edit pour prévenir les dangereux effets que l'exportation illimitée des grains pourroit produire dans le moment actuel où la disette commence à se faire sentir. Cet Arrêt permet, dit-on, aux Communautés des frontieres de saisir à leur profit tous les grains qu'on voudroit faire sortir à l'Etranger.

DE FLORENCE, le 7 Août.

La mésintelligence qui subsiste actuellement entre la France & l'Angleterre

a rendu néceſſaire la publication d'une Loi pour établir la neutralité la plus éxacte dans tous les Ports de la Toſcane. Le but de ce Réglement eſt de protéger le Commerce dans le Grand-Duché, & d'empêcher les vaiſſeaux des Puiſſances belligerantes de s'attaquer ou de faire des priſes les unes ſur les autres dans les parages ſitués à une certaine diſtance de nos rivages.

DE SAN-SEPOLCRO, *le 4 Août.*

Dans les premiers jours du mois d'Août nous avons éprouvé ici pluſieurs ſecouſſes de tremblement de terre qui nous ont beaucoup alarmés. Il y en a eu deux qui ont ébranlé ſi fortement les édifices, que preſque tous les Habitans ont abandonné leurs maiſons, & ſe ſont refugiés, ſaiſis d'effroi, dans les campagnes. Nous avons commencé aujourd'hui des prieres publiques pour obtenir du Ciel la ceſſation de ce fléau.

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le 27 Août.*

Ceux qui voudront connoitre l'état du Commerce & des Manufactures dans les Pays-Bas aux treizieme & quatorzieme ſiecles, trouveront à ſatisfaire leur curioſité dans le Recueil des Prix couronnés l'année derniere par l'Académie Impériale & Royale des Sciences & Belles-Lettres de cette Ville. Le premier Mémoire que contient ce volume roule ſur cette intéreſſante matiere. On y verra que dans ces tems aſſez reculés, la Draperie faiſoit la principale branche du Commerce des Pays-Bas & que les Flamands fabriquoient les plus beaux draps qu'on connût dans l'Univers.

Parmi les Villes qui ſe ſont diſtinguées jadis par leurs belles Manufactures, on remarque ſur-tout Gand & Ypres. Il y avoit dans cette premiere Ville juſqu'à 40,000 métiers; ſans doute qu'on comprenoit auſſi dans ce nombre les métiers des Tiſſerands. Quoiqu'il en ſoit, il falloit bien que les Ouvriers en laine fuſſent très-nombreux, puiſque en tems de guerre, ils fourniſſoient juſqu'à 18,000 hommes de Milice. C'étoit d'Angleterre que les Flamands tiroient alors les plus belles laines qu'ils employoient; car ce ne fut que ſous le regne d'Edouard III. que les Anglois commencerent à connoitre l'Art de fabriquer des draps fins. Ce Prince attira, comme on ſçait, dans ſes Etats en l'année 1331, Jean Kemp. Les Anglois regardent encore aujourd'hui ce Flamand comme le Fondateur de leurs Manufactures. Les Fabricans de Flandres achetoient alors un pack de laine d'Angleterre, 40 l. ſterl., qui aujourd'hui vaudroient deux cens livres ſterlings. Le pack ancien peſoit environ deux mille livres.

Quant à la Ville d'Ypres, elle étoit renommée pour l'éclat & la ſolidité de ſes teintures, pour la fineſſe de ſes draps & pour le bel apprêt que les foulons ſçavoient y donner aux étoffes de laine. Les Drapiers de cette Ville ne vouloient point de rivaux, & ils étoient ſi jaloux de leurs talens, qu'ils livrerent combat à ceux de Poperingue, parce qu'ils avoient contrefait leurs draps. Enfin, la Ville d'Ypres portoit à cet égard ſes prétentions ſi loin, que vers le tems de la bataille de Poitiers, elle défendit aux Drapiers de la Ville de Comines-ſur-le-Lys, de fabriquer certains draps d'une forme particuliere, quoiqu'elle n'eût cependant aucune Juriſdiction ni ſur ces Drapiers, ni ſur la Ville de Comines. Les Drapiers de Comines, vu les malheureuſes circonſtances, n'oſerent contrevenir à ces défenſes. Mais en 1362, ils obtinrent du Roi Jean des Lettres qui les rétablirent dans l'exercice de leur métier. Ces Lettres ſe trouvent dans le Tome XII. des Ordonnances des Rois de France de la troiſieme Race, qui paroît tout nouvellement.

Les Manufactures de Tournai étoient auſſi très-floriſſantes dans le treizieme ſiecle, & ſes draps jouiſſoient d'une ſi grande réputation qu'on en faiſoit des préſens aux Rois & aux Princes. Lorſque Philippe le Hardi, fils de S. Louis, y fit ſon entrée, la Ville lui préſenta deux pieces de drap verd, autant de gris, & deux pieces de drap rouge du plus fin.

Louvain, Bruxelles, Anvers, Bruges, Furnes, Denay, Dendermondes poſſédoient auſſi des Manufactures montées ſur le meilleur pied. Ce très-cu-

rieux Mémoire eſt de M. ver Hœven, Négociant à Malines.

Dans le Mémoire ſuivant, on examine s'il ne nous ſeroit pas plus avantageux de préferer les bœufs aux chevaux, tant pour le labourage que pour le tranſport des marchandiſes ſur les canaux. L'Auteur compare entre eux ces deux eſpeces d'animaux; il met en parallele leur force, le prix de leur achat, la quantité de nourriture qu'ils conſomment, la qualité de leur fumier, leur valeur intrinſeque; & de cette comparaiſon, il conclud que les bœufs doivent avoir la préférence ſur les chevaux. Il ſe trouve, dit l'Auteur, dans les Pays-Bas beaucoup de terreins légers, ſablonneux & ſecs; or il n'eſt aucun fumier qui ſoit plus propre à fertiliſer un pareil ſol que celui du bœuf. D'ailleurs le bœuf ſe nourrit de paille plus volontiers que le cheval, & par conſéquent il produit une plus grande quantité de fumier. Enfin les bœufs ſont bien moins ſujets aux accidens & aux maladies que les chevaux; & quand ils ne peuvent plus travailler, on les engraiſſe & on les vend au Boucher; au lieu qu'il n'en eſt pas de même des chevaux. Ce Mémoire eſt dû au R. P. Norton, Profeſſeur en Théologie, & Recteur du College des Dominicains Anglois à Louvain. On ſe rappelle que le célébre M. de Chamouſſet avoit eu auſſi à peu près les mêmes idées & qu'il avoit pareillement propoſé d'employer en France des bœufs au lieu de chevaux, pour tirer les bateaux ſur les rivieres; mais ce projet n'a pas réuſſi.

L'Auteur du troiſieme & dernier Mémoire de ce Recueil eſt M. Foullé. Cet Obſervateur y recherche » quels ſont » les meilleurs moyens de cultiver & de » perfectionner les terres trop humides, » marécageuſes & ſouvent inondées, qui » ſe trouvent en différentes parties des » Pays-Bas, & particulierement en Flan- » dres ». M. Foullé propoſe divers expédiens pour remédier aux differentes eſpeces d'inondations qui peuvent nuire à un pays. Il fait en même tems la deſcription d'un aſſez grand nombre de machines hydrauliques propres à l'épuiſement des eaux. Cette Piece eſt ſuivie d'une autre du même Pere Norton dont on vient de parler, ſur le même ſujet, & d'un Traité ſur le deſſéchement des terreins humides & marécageux dont l'Auteur ne s'eſt pas fait connoître. Ce Recueil ſe trouve à Bruxelles chez J. L. de Bourbers, Imprimeur de l'Académie.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

DU PONT-DE-BEAUVOISIN, *le 29 Août.*

Lettre au Rédacteur. » On eſt content ici de la récolte. Il s'en faut à peu près d'un dixieme que la paille ne ſoit auſſi abondante que l'année paſſée; néanmoins nous aurons un tiers plus de grains. Six gerbes donnoient à peine, l'année derniere, un bichet peſant 40 liv., poids de marc; quatre ſuffiſent & au-delà, cette année, pour faire la même quantité de grain. Cependant le prix du bled ſe ſoutient. Le froment s'eſt vendu à notre dernier Marché 4 l. 10 ſ. le bichet, & le ſeigle 3 liv. 5 ſ. Le peu d'avoine que nous cultivons ordinairement a aſſez bien réuſſi. Les orges, préſſées par la ſéchereſſe, ont moins donné en grain, que leur beauté ne promettoit. La ſéchereſſe a encore fait manquer, en grande partie, les feves, les pois, les veſces & les haricots. Les feves cependant qui avoient été ſemées avant l'hiver, ont abondamment donné. Les chanvres ſont beaux, & la filaſſe en ſera excellente. Nous ſommes en général aſſez bien partagés; cependant nous nous inquiétons à la vue du danger que nous courons de n'avoir point de ſarraſin; n'étant point tombé de pluie depuis le 21 Juillet, & la chaleur étant exceſſive, ce bled déperit chaque jour. Si le tems ne change au plutôt, cette récolte précieuſe, puiſqu'elle fournit au Peuple ſa nourriture pendant cinq à ſix mois, manquera totalement.

Nos bêtes à cornes ſont communément attaquées, vers la fin du printems, d'une perte de ſang, par la voie des urines. Cette maladie qui ſouvent eſt mortelle, affoiblit au moins toujours beaucoup l'animal, lorſqu'il ne périt pas. Nous ſommes parvenus à nous procurer un ſpécifique contre ce mal, & nous nous faiſons un devoir de le donner au Public.

Il faut faire avaler à l'animal malade

14 ou 15 grenouilles vivantes, en les lui poussant l'une après l'autre avec la main fort avant dans la gorge, & lui donner trois fois par jour, pendant deux ou trois jours, une bonne *jointée* d'orge sur laquelle on répand un peu de sel bien pilé.

Nous avons vu administrer & fait administrer nous-mêmes ce remede à plusieurs animaux, & jamais il n'a manqué de produire son effet dans les vingt-quatre heures ».

De Marennes, *le 20 Août.*

S'il est un tems où l'on doive se précautionner dans les campagnes contre les accidens du feu, c'est sur-tout après la moisson. En effet c'est alors que ce terrible élément trouve plus de facilité pour exercer ses ravages par la nature des matieres qu'il attaque, & que les dommages qu'il cause sont plus fâcheux, puisqu'il dévore toute la richesse & toute la ressource des malheureux Paysans. Il faut avouer qu'en général on n'est point assez attentif dans les campagnes pour prévenir cette calamité, & que les peres & meres ne veillent pas assez sur leurs enfans, ni les maîtres sur leurs domestiques. On ne peut donc trop leur remettre sous les yeux les tristes événemens causés par le feu, pour leur servir de leçon, & pour les engager à être plus vigilants.

Le 13 de ce mois, le feu a réduit en cendres presque tous les grains & les fourrages de la derniere récolte dans la métairie de la Guilletrie, Paroisse d'Hiers, près de cette Ville. Cet incendie a été occasionné par un enfant qui étant venu chercher du feu à cette maison pour porter dans des marais voisins où il travailloit, laissa tomber quelques étincelles dans un pré à environ dix toises de l'aire où on battoit le grain. L'herbe étoit si desséchée par la chaleur brûlante que nous essuyons ici, que le feu y prit tout-à-coup & gagna l'aire qui étoit pleine de grains à demi-battus, d'où il parvint au gerbier. Tout ce qui y étoit contenu fut dévoré par les flammes.

Le Fermier de cette métairie se trouve réduit, par cet accident, à ne pouvoir ni payer le Propriétaire de sa Ferme, ni ensemencer les terres l'année prochaine, s'il n'est secouru par les personnes sensibles dont on réclame la bienfaisance. M. Abelin, Prieur, Curé d'Hiers & de Brouage, à Brouage, s'est chargé de recevoir les libéralités des ames charitables qui voudront faire passer quelques secours à cette famille incendiée.

De Rouen, *le 28 Août.*

Il est certain que la disette du bois de chauffage est aujourd'hui presque générale dans le Royaume, soit qu'elle vienne de ce que le luxe en a rendu la consommation plus considérable, soit que l'envie de jouir fasse négliger les plantations forestieres, genre de production dont on n'est pas toujours sûr de recueillir soi-même le fruit; soit enfin que dans ces derniers tems on ait sacrifié à la culture des grains une trop grande quantité de terreins qui avoient toujours produit des bois. Quoi qu'il en soit, nous nous appercevons depuis nombre d'années que le bois devient rare de plus en plus dans cette Province, & que les approvisionnemens pour notre Capitale se font difficilement. Un Arrêt du Conseil, en date du 20 Mai dernier, est heureusement venu à notre secours. L'objet de cet Arrêt est de déterminer les bois & forêts qui sont destinés à approvisionner la Ville de Rouen. Il ordonne » qu'à l'avenir les bois qui proviendront des ventes annuelles des forêts de Bord & de Longboel, seront, jusqu'à ce qu'il en soit par Sa Majesté autrement ordonné, destinés à l'approvisionnement de la Ville de Rouen, & conduits en ladite Ville. Fait S. M. très-expresses inhibitions & défenses à ceux qui se rendront Adjudicataires desdites ventes, leurs Cessionnaires & tous autres, de conduire ni voiturer les bois qui en proviendront ailleurs qu'en ladite Ville, à peine de 3000 l. d'amende pour chaque contravention, & qui ne pourra être réputée comminatoire : ordonne pareillement Sa Majesté que les bois de chauffage qui proviendront, tant des forêts de Rouvray, la Loude, Roumare, Eutrait, Maulevrier & Brotonne, ainsi que des bois des Seigneurs, Communautés & Particuliers, qui seront conduits & reportés dans tous les parcs, le long des deux rives de la Seine, depuis le

Pont de l'Arche en descendant, jusques & compris les parcs d'Aizier, le Flocq, la Vaquerie & Villequier, seront conduits par eau à Rouen, & vendus aux prix fixés par les Arrêts du Conseil des 29 Juillet & 21 Octobre 1749, à la réserve néanmoins de ce qui sera nécessaire pour le chauffage des Riverains, tant des petites Villes que des Bourgs & Villages circonvoisins. Fait S. M. très-expresses inhibitions & défenses à tous Marchands, Adjudicataires, Seigneurs Communautés & Particuliers, de faire passer desdits Ports aucuns bois, & de les faire descendre le long de la Seine aux Villes du Havre, Honfleur & ailleurs, à l'exception de dix arpens de la forêt de Brotonne, qui sont destinés annuellement pour la Ville du Havre; à peine de confiscation des bois, bateaux, chevaux & harnois, & de 3000 liv. d'amende pour chaque contravention, qui ne pourra être réputée comminatoire. Ordonne Sa Majesté que les bois d'Acquigny, ceux de Louviers dépendans de l'Archevêché de Rouen, & autres situés le long de la riviere d'Eure, ceux de la forêt de Mercy, ainsi que ceux de la forêt de Bray, affectés au chauffage de ladite Ville de Rouen, par l'Arrêt du Conseil du 20 Avril 1756, continueront d'être destinés pour ladite Ville, & d'y être voiturés, sous les mêmes peines; sera au surplus ledit Arrêt du Conseil du 4 Août 1722 exécuté selon sa forme & teneur ».

DE PARIS, *le 5 Septembre.*

Réglement pour les Prises faites en Mer. Sa Majesté desirant pourvoir à l'instruction & au jugement des prises qui pourront être faites sur les Sujets du Roi d'Angleterre, en vertu de ses ordres, tant par ses vaisseaux que par ceux de ses Sujets armés en course, a fait publier un Réglement, en date du 19 Juillet dernier, portant établissement d'un Conseil des Prises, & la forme d'y procéder. Ce Réglement contient en substance ce qui suit.

Les prises seront jugées par des Ordonnances qui seront rendues par M. l'Amiral, & par des Commissaires choisis & nommés par Sa Majesté, pour tenir Conseil près de lui: M. l'Amiral & lesdits Commissaires connoîtront en outre des partages des prises, des liquidations générales & particulieres, des comptes des Dépositaires, & des échouemens des vaisseaux ennemis. Les Commissaires s'assembleront dans la maison de M. l'Amiral, les Mercredis de chaque semaine après midi, & même plus souvent, s'il est nécessaire. Lorsqu'il y aura lieu de prononcer des dommages & intérêts, ou d'ordonner des estimations, M. l'Amiral & les Commissaires pourront les régler & les arbitrer à une somme fixe, suivant l'éxigence des cas; & s'ils le jugent nécessaire, ils nommeront des Experts pour faire les estimations ou liquidations. Lorsque le Capitaine du vaisseau Preneur, ou l'Officier chargé de la conduite de la Prise, feront leur rapport devant les Officiers de l'Amirauté, ils seront tenus de leur remettre le sac cacheté contenant les pieces trouvées à bord du bâtiment pris, pour être lesdites pieces numerotées & paraphées. Les instructions concernant les échouemens des bâtimens ennemis, les prises & partages seront faits par les Officiers de l'Amirauté dans le ressort duquel les échouemens arriveront. Si les marchandises des bâtimens pris, sont sujettes à dépérissement, ou que lesdites prises soient constamment ennemies, les Officiers des Amirautés pourront, avant qu'elles soient jugées de bonne prise, en ordonner la vente, afin qu'elles ne diminuent point de leur prix. Huit jours après la remise desdites procédures, la Prise sera jugée bonne, si elle n'est point réclamée par un Avocat chargé de la procuration du Réclamateur. Quant aux prises qui seront conduites dans les Colonies Françoises, & dans les autres établissemens dépendans de la France, où il y a des Sieges d'Amirautés, les instructions & procédures seront faites par les Officiers de l'Amirauté; lesdits Officiers enverront les grosses de chaque procédure qui seront par eux adressées au Secretaire Général de la Marine, pour y être fait droit par M. l'Amiral & lesdits sieurs Commissaires, sans que les Officiers desdites Amirautés puissent les juger, mais seulement donner leur avis sur la validité ou la non-validité desdites prises, Les appellations des Ordonnances rendues par M. l'Amiral & les

Commiſſaires, ſeront portées au Conſeil Royal des Finances auquel M. l'Amiral aſſiſtera ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

LETTRE d'un Procureur de la Sénéchauſſée de Civray en Poitou à M. Rogue, agréé pour plaider au Conſulat d'Angers, & Membre de la Société Royale d'Agriculture au Bureau de la même Ville. (22 *Août* 1778).

» Je viens de lire, Mr, dans le No. 63 de la Gazette d'Agriculture, à l'utilité de laquelle vous avez ſi ſouvent contribué, votre Réponſe au *Parere* propoſé par la même Gazette le 14 Juillet 1778. Cette Réponſe m'a paru extrêmement ſolide; cependant j'y ai trouvé une aſſertion de la vérité de laquelle je voudrois qu'il ne fût pas poſſible de douter; mais je crains fort qu'il n'en ſoit autrement.

Vous y dites, Mr, que les Juges des Seigneurs ne peuvent prétendre avoir le droit de juger conſulairement, quand même les deux Parties demeureroient dans leur Reſſort, puiſque ſuivant le préambule de la Déclaration de 1759 & les art. 1 & 2 d'icelle, il n'y a que les Bailliages & Sénéchauſſées Royales qui puiſſent juger conſulairement lorſqu'il n'y a pas de Juriſdictions Conſulaires établies dans leſdits Bailliages ou Sénéchauſſées.

J'ai lu avec attention cette Déclaration, & malgré l'intérêt que j'y aurois, je n'ai pu appercevoir ni dans ſon préambule ni dans ſes articles, que cette connoiſſance ſoit prohibée aux Juges de Seigneurs. Je vois dans le préambule qu'à la vérité il y avoit autrefois des Juriſdictions Conſulaires dans certaines Villes où il y a maintenant des Sieges de Bailliages ou de Sénéchauſſées Royales; mais j'y vois auſſi que ces Juriſdictions ont été ſupprimées; parce qu'on a reconnu que s'il avoit été avantageux d'en établir dans des Villes commerçantes, il y avoit d'un autre côté de grands inconvéniens d'en créer de pareilles dans les lieux où il n'y a que peu ou point de commerce. C'eſt dans cet eſprit que fut redigé l'article 240 de l'Ordonnance de Blois, lequel en ſupprimant les Juriſdictions Conſulaires établies dans les Villes inférieures, renvoye les affaires qui étoient indéciſes aux Juges *ordinaires*.

Ce mot de Juges *ordinaires* doit, ſelon moi, non-ſeulement comprendre les Juges des Bailliages & Sénéchauſſées, mais encore les Juges des Seigneurs. C'eſt, ſi je ne me trompe, à ceux-ci comme aux premiers que l'art. 2 de la Déclaration de 1759 a renvoyé les Parties qui ſont domiciliées dans un Bailliage ou Sénéchauſſée dans l'étendue deſquels il n'y a pas de Juriſdiction Conſulaire. » Elles » ne pourront, y eſt-il dit, ſe pourvoir, » dans ce cas, dans aucunes Juriſdic- » tions Conſulaires voiſines, quand bien » même la Juſtice Conſulaire voiſine » ſeroit établie dans un Bailliage qui ſe- » roit le Siege principal du Bailliage du » domicile du Défendeur; mais elles » ſeront tenues de procéder pardevant » les Juges *ordinaires* du domicile du » Défendeur ».

Si ce Défendeur demeure dans l'étendue d'une Juſtice Seigneuriale, c'eſt donc le Juge du Seigneur qui doit, au préjudice du Bailliage, connoître de la conteſtation dont il s'agit, quoiqu'elle ſoit de Marchand à Marchand.

Ce ſentiment ſe trouve appuyé de celui de pluſieurs Auteurs éclairés qui citent différens Arrêts déciſifs ſur cette queſtion.

Jacquet, dans ſon *Traité des Juſtices de Seigneurs*, nous enſeigne, Liv. 1, ch. 5, n. 10, » que les Juges des Seigneurs » connoiſſent des cauſes de Marchand à » Marchand pour fait de marchandiſes » dans les Bailliages & Sénéchauſſées » où il n'y a pas de Juſtice Conſulaire » établie, ſuivant qu'il a eté jugé par » Arrêt rendu en la Grand'Chambre le » 27 Juin 1704 ». Ce même Arrêt a été rapporté par Augeard en faveur de Madame la Ducheſſe de Saint-Simon, Dame de Rufec.

M. Jouſſe, dans ſon *Traité de l'Adminiſtration de la Juſtice civile*, tom. 1, part. 2, tit. 1, n. 80, en citant le même Arrêt, établit le même principe, & il produit une foule d'autres Arrêts qui ont, dit-il, été depuis confirmés par la Déclaration du 7 Avril 1759, à laquelle ils ont donné lieu.

Nous en avons un plus récent pour cette Province; il a été obtenu le 2 Sep-

tembre 1775 par les Officiers de la Prévôté Royale de Melle contre les Consuls de Niort. Cette Prévôté est dans la classe des Justices subalternes, en ce que ses Jugemens sont sujets à l'appel qui se releve au Siege Royal de la Sénéchaussée de Civray.

Cet Arrêt maintient & garde lesdits Officiers de la Prévôté Royale de Melle dans le droit & possession de juger *consulairement* les affaires mues & à mouvoir dans l'étendue de leur Jurisdiction; fait défenses aux Juges Consuls de Niort de les y troubler; leur enjoint de se conformer à la Déclaration du 7 Avril 1759, & de renvoyer ès cas des art. 1 & 2, les causes portées en leur Jurisdiction pardevant les Juges qui en doivent connoître.

Je desirerois, Mr, que vous eussiez quelque bon moyen à opposer à ceux que je viens de proposer, & que vous pussiez me démontrer que le Siege où je postule a droit de connoître des causes consulaires de toute l'étendue de son Ressort, à l'exclusion même des Seigneurs qui y ont droit de Haute-Justice; mais je crains fort qu'après y avoir sérieusement réfléchi, vous ne changiez de façon de penser. En tout cas je serois charmé de sçavoir si vous y persistez, & de connoître d'une maniere un peu détaillée les raisons sur lesquelles vous avez fondé votre sentiment.

Il y auroit une autre question plus difficile & non moins intéressante à discuter; ce seroit de sçavoir si les Juges des Bailliages & Sénéchaussées, & même les Juges subalternes, lorsqu'ils sont au nombre de trois, ont réellement le pouvoir non-seulement de connoître des affaires consulaires, mais encore de les juger en dernier ressort jusqu'à la somme de cinq cens livres, ainsi qu'il se pratique dans les Jurisdictions Consulaires à l'instar desquelles ils prétendent que la Déclaration de 1759 leur a permis de juger. Je connois beaucoup de Sieges de l'une & de l'autre espece où l'on en use ainsi. Je pourrois aussi produire un assez grand nombre de moyens dont les uns serviroient à appuyer & les autres à infirmer ce nouvel usage qu'il seroit cependant intéressant d'approuver formellement, à cause de l'avantage qui en résulteroit pour le Public; car le bien que Sa Majesté à voulu faire à ses Peuples, par sa Déclaration de 1759, ne s'opéreroit qu'à demi, si les Juges ordinaires des Bailliages & Sénéchaussées où il n'y a pas de Cour Consulaire établie, n'avoient pas le droit de juger, comme font les Consuls, par Jugement souverain, jusqu'à la somme de cinq cens livres.

Différens Juges & Consuls du Royaume ont fait leurs efforts pour porter le Roi à supprimer la Loi de 1759, à laquelle l'intérêt des Négocians & de l'Etat entier a donné lieu; mais Sa Majesté, ainsi que son Conseil, ont senti le peu de solidité de leurs observations, & elle est actuellement à l'abri de toute atteinte. S'il ne faut, comme on dit, que de la bonne foi & du bon sens pour juger consulairement, pourquoi les Juges Royaux, & même ceux des Seigneurs, n'en seroient-ils pas aussi capables que les Juges-Consuls, surtout dans de petites Villes où il se présente rarement des questions de Commerce embarrassantes? Lorsqu'il s'en trouve de cette espece, il leur est facile de s'éclairer, en consultant l'excellent Ouvrage que vous avez donné au Public sous le titre de *Jurisprudence Consulaire & Instruction des Négocians*. Ils peuvent encore avoir recours aux lumieres qu'a repandues dans l'*Exercice des Commerçans* le très-recommandable Négociant de Valenciennes, dont le mérite est si connu & qui a sçu apprécier le vôtre, Mr, en inserant dans son utile Ouvrage differens morceaux sortis de votre plume. La Déclaration de 1759 doit donc subsister, afin que le Justiciable ne soit plus distrait de son Juge naturel pour être traîné à dix, vingt, trente lieues, & quelquefois plus, de son domicile.

Telles sont, Mr, les observations que j'ai cru devoir vous faire; je souhaite que vous daigniez y répondre. Je desirerois que M. Nicodême voulût aussi dire un mot à ce sujet. Au reste, quelque parti que vous preniez, je n'en serai pas moins avec tous les sentimens que vous m'avez inspirés, Monsieur, votre très-humble &c. ».

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 5 Sept. 1778, au Mercredi 9 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l. 10 f.; le seigle, de 9 liv. 5 f., 10 l. à 10 l. 15 f.; l'orge, de 10 l., 10 l. 5 f. à 10 l. 15 f. Le froment au Port de la Grêve, de 20 liv. 5 f., 21, 22 à 23 liv. 15 f.; le seigle, de 9 liv. 10 f., 9 liv. 15 f. à 10 l.; l'orge, de 10 l. 15 f. à 11 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 5 Sept. 1778 au Mercredi 9 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Grêve, de 20 l. 5 f., 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 9 Sept. 1778, de 54 à 55 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Septembre 1778.

Or de Portug. à . . .	729 l.	f.	*marc.*
Du Mexique à . . .	722		
Du Pérou à	717	2	
Les guinées à . . .	727		
Ducats à	99	6	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100	14	
Or à 20 karats à . .	84	2	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	3	
Piastres à	48	16	

Changes de Paris du 9 Septembre 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 ⅞ à 15 16e.
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 3
Cadix	15
Livourne	97 ½
Gênes	95 ¾ à ½
Lyon	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hotel de Ville, six derniers mois 1777.

Du Lundi 7 Sept. 1778. *Messieurs*		Suite du Lundi 7. *Messieurs*	
Thevenin... pp^lles.	N.	Creuzé..... pp^lles.	M.
Viageres.....	N	Viageres....	M.
Maffon. ..... pp^lles.	P.	Tontine.....	M.
Viageres	P.	Certain..... pp^lles.	M.
Delamotte.. pp^lles.	M.	Viageres.....	M.
Viageres.....	M.	Tontine	N.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1778.	*Lundi* 7.	*Mardi* 8.	*Mercredi* 9
COMP. D. IND.			
Actions. . .	. . . . .	FESTE.	. . . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1120 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	395. . . .
Rescriptions . .	18	. . . . .	17 ½ . . .
Bil. des Fermes.	1 ½.	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonneme de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des P Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le J d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Néc des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 15 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BARBARIE.

DE SALÉ, *le 28 Juillet.*

L'Ambassadeur des Etats-Généraux a débarqué depuis peu à Tanger 50,000 piastres fortes que Leurs Hautes-Puissances envoyent à notre Souverain le Roi de Maroc. C'est le présent de la Paix qui vient de se conclure entre notre Cour & la Hollande.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 19 Août.*

On a publié ici une Ordonnance de Police qui défend à tous les Juifs venant des lieux situés au-delà du Niester, d'apporter dans cette Capitale leurs marchandises pendant le cours de la Diete qui doit s'ouvrir prochainement. Le motif de cette défense est la crainte trop fondée que nous avons qu'ils ne nous apportent, en même tems, la peste. On assure que ce fléau exerce actuellement ses ravages dans la Moldavie, & qu'il regne aussi parmi les Troupes Musulmanes.

ALLEMAGNE.

DE GOTHA, *le 6 Août.*

On avoit publié que l'argent de Prusse auroit cours, sans aucune restriction, dans l'Electorat de Saxe; cette nouvelle s'est trouvée destituée de fondement. On attend avec impatience la publication d'un Edit de la Cour de Dresde qui doit paroitre incessamment, & dont l'objet est de déterminer à quel taux l'argent de Prusse sera reçu dans les Caisses Electorales, attendu que l'argent de Saxe perdroit cinq & demi pour cent sur celui de Prusse, si on permettoit que ce dernier circulât sans aucune condition.

DE HANAU, *le 15 Août.*

La Maison des Orphelins de Darmstadt a commencé avec de très-petits fonds; mais graces à la bienfaisance d'un grand nombre de Citoyens qui ont concouru au soutien d'un établissement si utile, elle se trouve maintenant dans un état assez florissant. Il vient de s'y former une très-belle *Teinturerie* qui est déjà en activité. Auparavant, on étoit obligé de recourir pour cet objet aux Etrangers; ce qui faisoit sortir du pays des sommes considérables qui y resteront maintenant: car nous esperons que cette *Teinturerie* va devenir une Ecole où se formeront d'excellens Ouvriers qui seront ensuite en état de travailler pour leur compte, & qui leveront des laboratoires de teinture en quantité suffisante pour que nous puissions nous passer entierement de l'Etranger.

IRLANDE.

DE DUBLIN, *le 25 Août.*

Le Parlement d'Irlande ayant terminé

ses Séances, le Vice-Roi en fit la clôture le 14 de ce mois, par un discours dans lequel après avoir remercié les Chambres des subsides qu'elles ont accordés au Roi, il déclara » que S. M. avoit » donné son consentement Royal à plu- » sieurs Bills, & entr'autres à celui con- » cernant l'avancement du Commerce » d'Irlande, & un autre pour affranchir » les Catholiques-Romains de ce Royau- » me de plusieurs Réglemens rigoureux » portés contre eux ».

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 3 Septembre.*

On apprend par des Lettres de Smirne en date du 25 Juillet dernier » que le 3 » du même mois on y avoit ressenti un » violent tremblement de terre, & que » le sur-lendemain, il y avoit eu un in- » cendie des plus terribles, dont on n'a » pu parvenir à arrêter les ravages qu'au » bout de 26 heures, après que plus de » la quatrieme partie de cette Ville mal- » heureuse, & entr'autres la moitié de » la rue des Francs, eût été la proie des » flammes. On ajoute cependant qu'heu- » reusement les magasins ont été préser- » vés; mais cela n'empêche pas que la » perte que les Habitans ont essuyée » dans cette triste circonstance ne soit » des plus considérables.

Les mêmes Lettres annoncent » que » la peste continuoit à désoler Constan- » tinople, & que ce fléau, loin de di- » minuer, acquéroit de jour en jour de » nouvelles forces ».

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE CHABANOIS (*en Angoumois*), *le 30 Août.*

Il est décidé qu'il y aura dorénavant douze Foires au Bourg de Massignac, près de cette Ville, lesquelles se tiendront le 21 de chaque mois, ainsi qu'un Marché tous les Vendredis de chaque semaine. S'il arrive que ces Marchés ou Foires tombent un jour de Dimanche ou de Fête, on les tiendra la veille. Ils seront francs & exempts de tous droits. Il sera libre à tous Marchands & à toutes autres personnes de vendre, acheter, troquer dans ces Marchés toutes especes de bestiaux, de denrées & de marchandises qu'ils voudront, sans pouvoir être inquiétés, pourvu toutefois que ces marchandises ne soient point prohibées. Ces nouvelles Foires auront lieu sans préjudicier aux trois anciennes qui se tiendront toujours aux époques accoutumées. Elles sont autorisées par des Lettres-Patentes de Sa Majesté qui ont été enregistrées au Parlement le 19 Juin dernier.

DE BELLEY (*en Bugey*), *le 20 Août.*

Le Samedi 15 de ce mois, vers les sept heures du matin, après un orage considérable accompagné de grêle, le tonnerre est tombé sur le clocher de l'Eglise Paroissiale de Longe-Combe, Village dépendant du Bailliage de cette Ville; il en a brisé le toît; a tué un homme qui sonnoit, & l'a laissé tout noir, sans qu'on ait pu découvrir sur son corps aucune blessure. La foudre en a frappé un autre qui étoit aussi occupé à sonner, & l'a laissé dans un état qui fait désesperer de sa vie. Le Marguillier qui étoit présent en a été renversé.

D'AMIENS, *le 30 Août.*

Le 25 de ce mois, jour de S. Louis, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville, tint sa séance publique. Cette Académie, après avoir annoncé les sujets des Prix d'Eloquence & de Poësie, proposa pour celui des Sciences & Arts le *desséchement du Marquenterie*. Ce Prix est une médaille d'or, à laquelle on a ajouté une somme de 400 livres, donnée par un Citoyen zélé pour le bien public & pour celui de la Province.

DE PARIS, *le 8 Septembre.*

Réglement pour les Bâtimens neutres. Sa Majesté s'étant fait représenter les anciens Réglemens concernant la navigation des vaisseaux neutres, pendant la guerre, a jugé à propos d'en renou-

veller les dispositions, & d'y ajouter celles qui lui ont paru les plus capables de conserver les droits des Puissances neutres, & les intérêts de leurs Sujets, sans néanmoins autoriser l'abus que l'on pourroit faire de leur pavillon. En conséquence Sa Majesté a jugé à propos de faire sur cet objet un Réglement en date du 26 Juillet dernier, qui contient en substance ce qui suit.

Sa Majesté fait défenses à tous Armateurs d'arrêter & de conduire dans les Ports du Royaume, les navires des Puissances neutres, quand même ils sortiroient des Ports ennemis, ou qu'ils y seroient destinés, à l'exception toutefois de ceux qui porteroient des secours à des Places bloquées, investies ou assiégées. A l'égard des navires des Etats neutres, qui seroient chargés de marchandises de contrebande destinées à l'ennemi, ils pourront être arrêtés, & lesdites marchandises seront saisies & confisquées; mais les bâtimens & le surplus de leur cargaison seront relâchés, à moins que lesdites marchandises de contrebande ne composent les trois quarts de la valeur du chargement; auquel cas, les navires & la cargaison seront confisqués en entier, se réservant au surplus S. M. de révoquer la liberté portée au présent article, si les Puissances ennemies n'accordent pas le réciproque dans le délai de six mois, à compter du jour de la publication du présent Réglement. Les Maitres des bâtimens neutres seront tenus de justifier sur mer de leur propriété neutre. Tous vaisseaux pris, de quelque Nation qu'ils soient, neutres ou alliés, desquels il sera constaté qu'il y a eu des papiers jettés en mer ou supprimés, seront déclarés de bonne prise. Un passeport ou congé ne pourra servir qu'un seul voyage. On n'aura même aucun égard audit passeport, lorsque ceux qui l'auront obtenu se trouveront y avoir contrevenu. Les bâtimens de fabrique ennemie, ou qui auront un Propriétaire ennemi, ne pourront être réputés neutres, à moins que par des pieces authentiques il ne soit justifié que la vente ou cession desdits bâtimens a été faite à quelqu'un des Sujets des Puissances alliées ou neutres, avant le commencement des hostilités. Seront de bonne prise tous bâtimens étrangers sur lesquels il y aura un Subrecargue Marchand, Commis ou Officier-Major d'un Pays ennemi de Sa Majesté, ou dont l'Equipage sera composé au-delà du tiers de Matelots sujets des Etats ennemis de Sa Majesté, à moins qu'il ne soit prouvé que les Capitaines ou les Maitres ont été obligés de prendre des Matelots des Puissances ennemies de Sa Majesté, pour remplacer ceux des pays neutres morts dans le cours du voyage. Tous navires de Puissances neutres, sortis des Ports du Royaume, qui n'auront à bord d'autres denrées & marchandises, que celles qu'ils auront été charger, & qui seront munis de congés de l'Amiral François, ne pourront être arrêtés. Les Armateurs François qui contreviendront à ce Réglement, seront condamnés en tels dommages & intérêts qu'il appartiendra. Le présent Réglement aura aussi lieu pour les navires qui auront échoué sur les côtes dépendantes des Possessions de Sa Majesté.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

Nous croyons obliger le Public de lui apprendre qu'il existe à Paris un Artiste ingénieux, qui s'occupe des moyens de perfectionner les métiers à fabriquer les étoffes de soie. La réforme que cet Artiste qui se nomme le Sr. *Rivey*, a entrepris de faire à ces machines si utiles, roule sur deux points bien essentiels.

Le premier consiste dans la suppression des marches. On sçait que les marches sont des especes de petites planches ou bascules sur lesquelles l'Ouvrier pose le pied pour faire alternativement lever une partie des fils de la chaîne & baisser l'autre, afin que ceux de la trame, qui sont conduits par la navette, puissent passer entre ces fils. Ces marches, placées à côté les unes des autres, sont plus ou moins multipliées, suivant la nature de l'étoffe qu'il s'agit de fabriquer. Pour les faire mouvoir, l'Ouvrier est souvent obligé de se tenir dans une position très-gênante, & d'écarter les jambes d'une façon fort incommode. Un

autre inconvénient de ces marches, c'eſt que ſouvent l'Ouvrier eſt expoſé à les prendre les unes pour les autre ; ce qui occaſionne dans l'étoffe des défectuoſités qu'on appelle, en termes de l'Art, de *fauſſes-paſſées*. Enfin ces Ouvriers ſont ſujets à ſe bleſſer les jambes, & il eſt rare qu'ils n'y aient pas toujours quelque plaie. Cet état d'infirmité habituelle les fait même regarder avec une ſorte de mépris par les autres Ouvriers qui ſe font une peine de les ſouffrir en leur compagnie ; deſorte que par l'effet d'un préjugé aſſez bizarre, ceux de tous les Artiſans qui peut-être font le travail le plus propre, le plus agréable, le plus élégant, portent aux yeux des autres un caractere de proſcription ; ce qui doit être fort déplaiſant pour eux. Le Sr. Rivey a fait diſparoître tous les inconvéniens des marches, en y ſubſtituant une piece de Méchanique qui en fait ſeule toutes les fonctions avec une facilité étonnante.

Le ſecond avantage que le Sr. Rivey a entrepris de procurer aux métiers pour les étoffes de ſoie, eſt la ſuppreſſion des Tireuſes.

Un Ouvrier qui tiſſe une étoffe dans laquelle il entre quelque deſſin ne peut travailler ſans être aidé par une perſonne qui fait manœuvrer un appareil particulier ſitué à l'un des côtes du métier. Cet appareil conſiſte dans un aſſemblage de cordes diſtribuées de maniere qu'en les tirant dans un certain ordre, elles levent les fils néceſſaires pour que l'Ouvrier puiſſe y faire paſſer les ſoies de couleur qui doivent former les fleurs. Ce travail ſubſidiaire eſt ordinairement le partage des femmes ; on les appelle *Tireuſes*, à cauſe de leur fonction. On conçoit que l'Ouvrier eſt continuellement dans la dépendance de ſa Tireuſe ; deſorte que s'il arrive quelque empêchement qui ne permette pas à cette femme de travailler, il eſt lui-même forcé d'interrompre ſono uvrage ; ce qui lui occaſionne des pertes de tems très-fâcheuſes, & l'empêche ſouvent de livrer aſſez-tôt les pieces d'étoffes qui lui ſont commandées par le Trafiquant ou Commerçant. Ces retards mettent ces derniers dans la néceſſité de manquer les commiſſions, ſoit pour le Royaume, ſoit pour l'Etranger ; d'où il réſulte un tort conſiderable pour le commerce des ſoieries. Le Sr. Rivey rendra donc un ſervice eſſentiel à cette branche de commerce, en faiſant que les Ouvriers ſoient indépendans des Tireuſes. Le moyen qu'il a employé pour parvenir à ce but eſt une méchanique à reſſort qu'il a déjà modelée en petit, & qu'il s'occupe maintenant à faire exécuter en grand. Nous ſuivrons cette invention, & nous rendrons compte au Public de ſes ſuccès. Il ne faut pas oublier d'obſerver qu'en réformant les Tireuſes, le Sr. Rivey ſervira auſſi l'humanité. Ce métier eſt, dit-on, ſi pénible, ſi fatiguant & ſi nuiſible à la ſanté que la plûpart de ces femmes ne peuvent y réſiſter plus de dix ans ; deſorte qu'au bout de ce tems elles ſe trouvent contraintes de ſe retirer avec des maladies & des infirmités qui les mettent hors d'état de gagner leur vie ; alors elles deviennent à charge à la Société & à elles-mêmes. Si l'entrepriſe du Sr. Rivey réuſſit, comme il n'en doute pas, il eſpere qu'elle influera aſſez ſur la proſpérité du commerce des ſoieries pour que ce commerce puiſſe fournir aux Tireuſes ſupprimées d'autres occupations moins fatiguantes, moins dangereuſes & même plus lucratives, qui les dédommageront de ce que ſon invention leur fera perdre.

Il eſt vrai qu'on a déjà fait quelques tentatives pour ſupprimer dans les métiers les marches & même le ſecours de la Tireuſe ; mais il faut remarquer que ces eſſais ou ont manqué ou n'ont réuſſi que pour quelques petites étoffes. Au lieu que l'une & l'autre invention du Sr. Rivey pourront ſervir pour toutes les étoffes, même les plus compoſées & les plus grandes.

Au reſte, avant que d'annoncer au Public cet Artiſte & ſes talens, nous avons pris l'avis de diverſes perſonnes très-inſtruites, & ſur-tout de gens du métier. Ces perſonnes nous ont rendu le témoignage le plus avantageux de ſon entrepriſe, & en ont conçu les plus hautes eſperances.

Le Sr. Rivey a déjà donné des preuves de ſon génie inventif. Il y a quelques années qu'il imagina de fabriquer du tricot à fleurs, par le moyen d'une addition qu'il fit aux métiers ordinaires. Il a eu l'honneur de travailler devant le Roi & en préſence de toute la Cour, ainſi que la

Gazette de France l'a annoncé dans le tems. Sa Majesté a même porté des habits faits de ce tricot, ainsi que les Princes & plusieurs Seigneurs.

Nous avons vu entre les mains du Sr. Rivey une foule de témoignages très-honorables qu'il a obtenus à l'occasion de cette ingénieuse découverte, & entre autres des certificats de Juges très-compétens en cette partie, c'est-à-dire du Corps de la Bonneterie, tant de la Ville de Lyon que de cette Capitale.

Son adresse est *au Sr. Rivey, Marchand Bonnetier, Fabriquant des nouveaux habits de tricot à fleurs, & autres de son invention, pour la Garde-robe du Roi & des Princes, rue du Fauxbourg Mont-Martre, près la rue Cadet.*

I I.

Annonce de Livre.

Essai sur les lieux & les dangers des Sépultures, traduit de l'Italien; publié avec quelques changemens, & précédé d'un Discours préliminaire, dans lequel on trouve, 1o. l'extrait des Ouvrages & des Réglemens qui ont paru en France sur les dangers des inhumations dans les Villes & dans les Eglises; 2o. la maniere de purifier les lieux infectés par les émanations des cadavres en putréfaction; 3o. les procédés qu'on doit employer pour rappeller à la vie les personnes suffoquées par ces vapeurs; 4o. un rapport lu dans une des Séances de la Société Royale de Médecine, sur la nécessité d'éloigner les sépultures de l'enceinte des Villes, & principalement de celle de Paris. Par M. *Vicq d'Azyr*, D. R. de la Faculté de Médecine de Paris, de l'Académie Royale des Sciences, Secretaire perpétuel de la Société Royale de Médecine &c. A Paris, chez P. F. Didot, Libraire de la Société Royale de Médecine, Quai des Augustins. 1778. In-12.

Il y a déjà long-tems qu'on écrit contre la pernicieuse coutume d'enterrer les morts dans l'intérieur des Villes & dans les Eglises; cependant notre Capitale n'en est pas moins remplie de Cimetieres, & chaque jour encore nous voyons déposer dans nos Temples les cadavres de quelque Grand ou de quelque Particulier assez riche pour acheter cette distinction. C'est sans doute pour faire un dernier effort contre l'opiniâtreté avec laquelle on conserve un abus si dangereux, que M. Vicq d'Azyr publie aujourd'hui ce Recueil. En y rapprochant, pour ainsi dire, toutes les voix qui se sont élevées contre l'usage qu'il voudroit détruire, il se formera peut-être, de leur union un, cri assez retentissant pour frapper notre attention; sans doute qu'en voyant rassemblée sous un seul point de vue cette multitude d'accidens occasionnés par la forme actuelle de nos inhumations, nous serons salutairement effrayés de ce spectacle, & qu'enfin les exemples de plusieurs pays & de plusieurs Villes du Royaume, joints à l'autorité des deux Puissances qui se sont déjà expliquées dans différentes circonstances sur cet objet, acheveront de nous déterminer à consommer une réforme après laquelle les bons Citoyens & les Amis de l'Humanité soupirent ardemment. Ceux qui pourroient encore être retenus par quelques considérations religieuses, n'ont qu'à lire le Traité dont on nous donne ici la traduction; ils y trouveront la solution de tous leurs doutes; ils y verront que rien n'est plus opposé au véritable esprit de l'Eglise que l'usage d'inhumer les morts dans nos Temples. L'Auteur de cet Ouvrage est M. Scipion Piattoli, qui l'a composé par les ordres du M. le Duc de Modene. Il est divisé en deux parties.

Dans la premiere, on trouve l'histoire des Rits adoptés par les differens Peuples relativement aux sépultures; les Loix établies à ce sujet, par les Administrateurs les plus anciens; les Canons des Conciles & les Decrets du Saint Siege, qui défendent d'enterrer dans les Eglises, & enfin les opinions des SS. PP. qui condamnent cette pratique comme contraire au respect qui est dû à la majesté des Lieux Saints.

Dans la seconde partie, l'Auteur a recours à l'expérience & aux preuves physiques, pour démontrer les dangers des inhumations dans les Eglises & dans les Villes. M. Vicq d'Azyr, en traduisant ce Traité, y a fait divers changemens, sur-tout dans la disposition des divisions & des articles, & l'a enrichi de notes. De plus, il a mis à la tête de

cette Traduction un Discours préliminaire très-étendu, qui contient plus d'instructions & plus de vues que l'Ouvrage même auquel il sert d'introduction. On peut bien dire ici que l'accessoire l'emporte sur le principal. Les diverses matieres contenues dans ce Discours sont suffisamment énoncées dans le titre de l'Ouvrage. C'est pourquoi nous nous contenterons de donner ici un précis des préceptes relatifs à la purification des lieux où des vapeurs méphitiques se sont répandues, parce que la connoissance de ces préceptes peut devenir utile à nos Lecteurs, dans l'occasion.

Lorsqu'on voudra désinfecter quelque souterrein ou quelque lieu rempli de vapeurs méphitiques, on commencera par y jetter en abondance de l'eau fraîche. On pourra mêler à l'eau une certaine quantité de vinaigre, pour en rendre l'effet plus efficace. Après cette premiere opération, & lorsqu'il sera possible d'approcher de plus près des lieux infectés, on achevera de dissiper ou de dénaturer les molécules malfaisantes, en versant en plusieurs endroits du souterrein ou de l'Eglise, de l'acide vitriolique très-concentré sur du sel marin qu'on doit avoir soin de faire sécher auparavant. Un mêlange fait avec parties égales de nitre en poudre & de soufre, jetté sur des charbons ardens, répand aussi des vapeurs qui peuvent être de la plus grande utilité.

Lorsqu'une personne a eu le malheur d'être suffoquée par des vapeurs méphitiques, alors il faut, sans differer, lui administrer des remedes capables de réveiller en elle le principe de la vie qui peut n'être qu'engourdi & suspendu.

La premiere attention qu'on doit avoir, est d'exposer le malade au grand air. Ensuite on lui jettera de loin à diverses reprises & en petite quantité à la fois de l'eau la plus froide qu'il sera possible, & même de l'eau à la glace, si on peut s'en procurer; ces aspersions se feront principalement sur le visage & sur la poitrine, parce que ce sont les parties sur lesquelles l'eau fait l'impression la plus vive. On a vu cette méthode réussir dans des cas désesperés de suffocation méphitique, & après plusieurs heures de persévérance; ce qu'on ne peut trop observer, afin que les personnes occupées à cette espece de traitement ne se découragent pas, & ne s'en tiennent point à des premiers essais. On aura soin de placer sur le scrobicule du cœur & sous le nez des malades, des linges imbibés de vinaigre ou d'alkali fluor, ou de toute autre liqueur pénétrante & très-active. Il sera bon aussi de frotter le corps en plusieurs endroits avec du vinaigre. Quelque tems après avoir employé ces moyens, on introduira de l'air dans la trachée-artere, soit en se servant d'un tuyau qu'on insinuera dans la bouche, soit en soufflant immédiatement dans cette ouverture, avec la précaution de boucher en même tems le nez du malade.

Les premiers signes de vitalité qui se présentent, lorsqu'on est assez heureux pour réussir, sont le frémissement du cœur & de légers hoquets. Il est très-à-propos d'exciter alors l'éternument avec de forts sternutatoires, & d'introduire, lorsqu'on le peut, de petits morceaux de racine de réglisse entre les mâchoires, qui sont pour l'ordinaire dans un état convulsif, afin de donner à l'air une libre entrée, & un passage aux fluides qu'on voudra faire avaler au malade. On lui fera boire de l'eau fortement acidulée, aussi-tôt qu'il sera possible; sur-tout on ne pratiquera point la bronchotomie, & l'on n'aura recours à la saignée que dans le cas où, la personne suffoquée ayant été rappellée à la vie, on y sera déterminé par quelque raison particuliere; dans toutes autres circonstances, la saignée ne fait qu'affoiblir, sur-tout si on la fait très-promptement.

III.

MANIERE de faire une boisson très-fraîche & très-agréable au goût, appellée agrestata *par les Italiens; tirée des Voyages manuscrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingenieur au service de Pologne* *.

Dans le nombre des différentes liqueurs fraiches que les Italiens préparent dans

* *Cet Auteur compte publier incessamment la Traduction qu'il a faite à Naples du Traité des Sorbets & des Liqueurs glacées du célèbre Baldini, Médecin du Roi des Deux-Siciles, à la quelle il a joint le Traité des Bains froids & des Bains de mer du même Médecin, avec*

les grandes chaleurs, on doit en distinguer une qui est fort agréable au goût, & que je crois peu connue hors de l'Italie. Elle se prépare de la maniere suivante.

On prend du raisin à demi-mûr que l'on nomme *verjus* ** ; on l'écrase grossierement dans un mortier de marbre, pour le réduire en une espece de pulpe. Cette opération achevée, on met cette pulpe dans des sacs de crin ou de grosse toile qu'on place ensuite sous une presse pour en exprimer tout le suc. On garde cette liqueur dans un endroit très-frais, après y avoir ajouté une certaine quantité de sirop de capillaire ou de sucre. Cette boisson qui est peu dispendieuse, conserve tout le goût du raisin verd temperé par le sucre, & se prend avec de l'eau glacée, comme la limonade. Comme elle tend aisément à la fermentation acide, il faut avoir soin de la renouveller chaque jour, autrement on n'auroit que du verjus ou du vinaigre.

Les Italiens préparent toutes les liqueurs fraîches avec le plus grand soin, & on peut dire qu'ils excellent dans l'art de faire les sorbets ou glaces, sur-tout à Naples & en Sicile. J'ai toujours été surpris qu'on ne se soit jamais avisé en France de ramasser la neige, comme il se pratique en Italie où on ne voit jamais de glace. Cette neige se comprime dans les glacieres bien plus facilement que la glace pilée, & devient alors inattaquable à la chaleur. Les Siciliens la couvrent tout simplement avec de la terre, après l'avoir amoncelée dans des ravins près des montagnes qui la leur fournissent.

I V.

Probléme d'Agriculture.

» La pimprenelle est un excellent fourrage pour le bétail; les chevaux, les bêtes à cornes & les bêtes blanches s'en nourrissent très-volontiers; cependant lorsqu'on cultive cette plante dans certains terreins, elle y acquiert une qualité désagréable aux bestiaux, qui refusent alors d'en manger. La cause de cette particularité est encore un mystere. On prie ceux de MM. les Agriculteurs qui pourroient avoir fait quelque découverte à ce sujet, de vouloir bien les communiquer au Public, par la voie de cette Gazette ».

V.

Papeterie sise au Hameau de Courtalin, près Farmoutiers en Brie, à vendre.

» Cette Papeterie consiste en deux » Usines sur la riviere de Morin. Elle y » est établie depuis quelques années; » les bâtimens en sont considérables; on » y exploite journellement trois cuves; » le cours d'eau est plus que suffisant » pour y en établir encore cinq. Le papier qui s'y fabrique est de bonne qualité. Il y a environ huit arpens de terre qui en dépendent, & qui sont à » la proximité. Le tout est dans le meilleur état possible. Le Propriétaire se » prêtera à des arrangemens qui pourront en faciliter l'acquisition, & assurer à l'Acquereur le succès de l'entreprise & le débit constant de ses » marchandises.

» Ceux qui voudront en faire l'acquisition s'adresseront sur le lieu à MM. » de la Garde qui donneront les éclaircissemens convenables, ou à Paris à » M. Reveillon à la Manufacture de papier peint, rue de Montreuil, Faux-» bourg Saint-Antoine ».

V I.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 11 Septembre.

L'esturgeon, 71 l.; le saumon, depuis 40 liv. jusqu'à 53; le turbot, 33 l.; l'ange, depuis 16 liv. jusqu'à 17; la raye douce, 9 liv.; la raye bouclée, 5 liv.; le panier de limandes, 7 l. 10 s.; la paire de solles, depuis 4 liv. jusqu'à 5; le panier de carrelets, depuis 1 liv. jusqu'à 1 liv. 10 s.; le panier de moules, depuis 2 liv. jusqu'à 2 liv. 10 s.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 9 Sept. 1778, au Samedi 12 dudit, le froment s'est vendu

---

sa Dissertation sur les avantages de l'équitation dans les maladies chroniques.

** *C'est une espece particuliere.*

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 15 ſ.; le ſeigle, de 9 liv., 9 liv. 15 ſ. à 10 liv.; l'orge, de 10 l. 5 ſ., 10 l. 10 ſ. à 11 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le ſeigle, de 9 l. 5 ſ., 9 liv. 10 ſ. à 10 liv.; l'orge, de 10 l. 10 ſ. à 11 liv, *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 9 Sept. 1778 au Samedi 12 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 20 l. 10 ſ. à 21 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 12 Sept. 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 35 à 36 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Septembre 1778.

Or de Portug. à . . .	729 l.	ſ.	marc.
Du Mexique à . . .	722		
Du Pérou à	717	3	
Les guinées à . . .	727		
Ducats à	99	5	once.
Or fin à 23 karats . .			
31 32	100	15	
Or à 20 karats à . .	84	3	
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	54	4	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	5	
Piaſtres à	48	15	

Changes de Paris du 12 Septembre 1778.

Amſterdam	53 ½
Londres	30 3 16e. à ¼
Hambourg	188
Madrid	15 3
Cadix	15 0 6
Livourne	97 ½ à ¼
Gênes	95 ½ à ¼
Lyon	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1777.

Du Merc. 9 Sept. 1778.

Meſſieurs

Boutray	pp^lles.	P.
Viageres		P.
Tontine		P.
Cochin	pp^lles.	M.
Radix	pp^lles.	M.
Viageres		M.
Defrance	Viag.	M.
Perpétuelles ..		M.
Gauthier	v^res.	M.
Perpétuelles ..		M
Cauchy	pp^lles.	P.
Viageres		P.
Tontine		P.
Marſollier	v^res.	N.
Perpétuelles.		N.

Suite du Mercredi 9.

Meſſieurs

Vieillard	pp^lles.	P.
Viageres		M.
Tontine		P.

Du Vendredi 11.

Lempereur ..	Viag.	T.
Perpétuelles ...		T.
Boſcheron ...	pp^lles.	M.
Viageres		M.
Peinchein	v^res.	M.
Perpétuelles ...		M.
Rouillard	pp^lles.	M.
Viageres		M.

Six premiers mois 1778.

Patu	pp^lles.	A.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1778.	*Jeudi 10.*	*Vendredi 11.*	*Samedi 12.*
GOMP. D. IND.			
Actions. . . .	1740 35 30 25 .	1730 32 ½ 30 .	1740 . . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	75	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	398	398. . . . .
Reſcriptions . .	17 ½ 17 . . .	17 ½ 18 . . .	17 ½ 17 . . .
Bil. des Fermes .	. . . . .	2 2 ½ 2 . . .	2 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement de 24^ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 21 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 29 Janvier.*

AUX vives alarmes que nous avoient causées, il y a peu de tems, les symptômes d'une peste bien décidée, & qui heureusement se sont dissipés, vient de succéder un nouveau sujet d'inquiétude. Une épizootie très-cruelle exerce ses ravages sur les bestiaux dans les campagnes voisines de cette Capitale. Ce fléau attaque avec fureur sur-tout les moutons ; ce qui est d'autant plus fâcheux que la chair de ces animaux fait, avec le riz, presque tout le fonds de la cuisine Turque.

BARBARIE.

DE SALÉ, *le 31 Janvier.*

Pendant tout le cours de ce mois la mer a été fort orageuse sur nos côtes & a fort maltraité plusieurs vaisseaux Marchands. Nous venons d'être informés qu'un navire d'Amsterdam dont la cargaison étoit destinée pour Gibraltar & pour Malaga, avoit fait naufrage au sud du Cap Spartel. On a eu beaucoup de peine à sauver les marchandises, & elles ont été fort endommagées ; il a fallu abandonner le bâtiment qui se trouvoit trop délabré pour pouvoir être réparé sur le lieu.

Un autre navire Hollandois, expédié aussi d'Amsterdam avec différentes marchandises, arriva le 10 de ce même mois à Mogador ; peu de tems après son arrivée, il eut le malheur de couler bas à l'endroit même du mouillage ; ce qui a fait conjecturer qu'il avoit touché en entrant. Comme on se disposoit à lui porter du secours, il s'éleva tout-à-coup un gros tems qui rendit tous les efforts inutiles, & le 20, on n'avoit encore pu retirer qu'une très-petite partie de son chargement. Dans le même tems, la tourmente ayant fait rompre les amarres d'un navire Hollandois qui vers la fin de 1776 avoit été pris & conduit dans le Port de Mogador, il fut jetté par les vagues sur la poupe d'un bâtiment Anglois qui souffrit beaucoup du choc ; le navire Hollandois alla ensuite se détruire sur la plage.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 7 Février.*

Nous remarquons ici avec plaisir qu'enfin il n'y a plus d'ames inaccessibles aux sentimens d'humanité & de patriotisme. Un Receveur des droits imposés sur les vins à Pétersbourg & à Moscow, voulant signaler l'allegresse que lui a causée la naissance du nouveau Prince, a fait présent à la *Maison d'Education* de dix mille roubles. Une partie de cette somme sera employée à élever d'une maniere particuliere cinq garçons & cinq filles choisis. Ces Eleves privilégiés porteront toute leur vie le chiffre du Donateur, pour

perpétuer le ſouvenir de ſa libéralité. Ce généreux Citoyen ſe nomme Jean Logenow.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 19 Février.*

C'eſt vers la fin du mois de Mai prochain que doit finir l'Adminiſtration ou la Régie du Tabac pour le compte du Roi. Sa Majeſté vient en conſéquence de nommer des Commiſſaires pour examiner quel parti ſeroit le plus avantageux, ou de conſerver l'Adminiſtration ſur le pied actuel, ou d'établir une Ferme pour la vente du Tabac, ou enfin de permettre à tout le monde d'en faire le débit. Comme le ſyſtême de la liberté du Commerce commence à prendre quelque faveur dans ces contrées, il eſt des perſonnes qui ſe flattent que le Miniſtere préférera le dernier de ces trois arrangemens à tout autre, & qu'en conſéquence chacun aura la permiſſion de vendre du Tabac, en payant à la Couronne des droits fort modiques.

SUEDE.

De Gothembourg, *le 15 Février.*

On fait monter le nombre des naiſſances en cette Ville pendant l'année derniere, à quatre cens cinquante-cinq; celui des morts à trois cens trente-cinq, & celui des mariages à cent cinquante-ſix.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 22 Février.*

Chaque Payſan qui apporte des denrées dans cette Capitale, eſt tenu d'y apporter en même tems quelques pierres propres à paver les rues, ou bien de payer ſix gros pour ſe rédimer de cette nouvelle redevance.

On a frappé ici une médaille à l'occaſion de l'Edit par lequel Sa Majeſté ordonne que dans les Ecoles publiques on donne à la Jeuneſſe des leçons ſur la théorie & la pratique de l'Agriculture. On voit ſur cette médaille d'un côté le buſte du Roi, & de l'autre les ſymboles qui caractériſent la nouvelle Inſtitution.

Celles des Provinces Polonoiſes qui ont paſſé ſous la domination Autrichienne continuent à ſe féliciter du nouveau Gouvernement. La Nobleſſe y eſt honorée, le Payſan n'y eſt pas eſclave, ni le Juif ravalé au rang des bêtes comme auparavant. Cet état de liberté, inconnu juſqu'alors aux Habitans de ces cantons, ſemble donner plus d'eſſor à l'Induſtrie & au Commerce.

BOHÊME.

De Prague, *le 27 Février.*

La recette du Bureau des Acciſes a été, cette année, moindre de 15,000 fl. que celle de l'année précédente.

On voit ici un Réglement très-ſage pour détruire dans toute l'étendue du Royaume de Hongrie les abus qui s'y commettoient par rapport aux inhumations; abus d'où il réſultoit ſouvent des effets funeſtes. Il eſt défendu par cette nouvelle Ordonnance de dépoſer dorénavant aucun corps mort dans les caveaux des Egliſes, s'il n'eſt enfermé dans un cercueil parfaitement clos & ſi on n'y a pas mis auparavant de la chaux vive. Lorſqu'un cadavre aura été placé dans un caveau, ce même caveau reſtera fermé pendant trente ans avant qu'il ſoit permis de l'ouvrir pour y en mettre un autre. En tems de peſte, on ne fera aucun uſage de ces caveaux, parce qu'il ſeroit dangereux d'y conſerver des corps frappés de la contagion. Pluſieurs des anciens caveaux dont la diſpoſition & la conſtruction paroiſſoient défectueuſes, ont été condamnés à ne plus ſervir; les revenus conſacrés à l'entretien des ſépultures réformées ſeront employés à des œuvres pies plus utiles. Tous les Cimetieres ſeront exclus de l'intérieur des Villes. Ils ſeront fermés de bonnes murailles ou entourés de fortes paliſſades. Les foſſes ſeront creuſées beaucoup plus profondément qu'elles n'avoient coutume de l'être. Ce ſage Réglement regarde indiſtinctement toutes les Communautés Catholiques, Proteſtantes, Grecques & autres.

On vient de publier des obſervations intéreſſantes ſur l'état actuel des Arts utiles qui ont lieu dans ce Royaume. Les Arts libéraux ainſi que celles des profeſſions méchaniques qui jouiſſent de quel-

que considération, sont pour la plûpart exercés par des Etrangers, ainsi qu'il se pratique en Pologne & dans quelques pays septentrionaux où le Peuple porte encore le joug flétrissant de l'esclavage. Cependant il est peu de pays où on trouve plus de Musiciens nationnaux que dans ce Royaume. C'est que la Musique est une des premieres qualités qu'on exige dans un Domestique qu'on veut prendre à son service.

On remarque encore que l'abus dont nous venons de parler commence aussi à n'être plus si commun dans ce Royaume. Nous avons la satisfaction, depuis quelque tems, d'y voir plusieurs Artistes nés dans le pays, & en cela nous avons de grands avantages sur la Pologne qui est encore obligée de tenir tout de la main des Etrangers, qu'elle ne sçait pas ménager, quoiqu'elle soit entierement dans leur dépendance. » En effet il est des » tems où Varsovie se voit tout-à-coup » dénuée d'Artistes & d'Artisans, par » l'effet des manœuvres de quelque Po- » lonois jaloux de ne voir aucun de ses » Compatriotes exercer les talens soit » utiles, soit agréables. On s'y trouve » dans une disette générale d'Artistes & » d'Ouvriers, & alors celui qui n'a point » de bois de lit est obligé de coucher à » terre, comme celui qui n'a point de » souliers est contraint d'aller presque » nuds pieds; car on compte pour peu » de chose les souliers & les bottes que » font les Habitans du pays.

PRUSSE.

DE BERLIN, *le* 17 *Février.*

Notre Académie Royale des Siences & Belles-Lettres de Prusse s'assembla solemnellement le 29 du mois dernier, pour célébrer, suivant l'usage, l'anniversaire de la naissance du Roi. M. le Conseiller-Privé Formey, Secretaire perpétuel en fit l'ouverture par un discours analogue à la circonstance. Il lut ensuite l'Eloge de M. Lambert, après lequel il annonça que le Prix proposé *pour le secret de changer le sable en pierre*, étoit renvoyé à l'année prochaine. M. Formey présenta aussi un Ouvrage de M. le Professeur *Borelly*, intitulé: *Elémens de l'Art de penser*, & un Ouvrage de M. *Dubois*, Conseiller de Cour de S. M. le Roi de Pologne, & Professeur à Varsovie, intitulé: *Essai sur l'Histoire Littéraire de la Pologne.* M. le Conseiller Supérieur des Mines lut un Mémoire sur *les principes de la Tourmaline.* M. le Professeur *Borelly* lut un Discours sur *Demosthene.* Enfin M. François-Charles *Achard* termina la Séance par la lecture d'un Mémoire sur *la maniere de calmer l'agitation d'une partie de la surface d'un fluide, & en particulier de la mer, soit par l'affusion d'un fluide spécifiquement plus léger & qui soit de nature à ne point s'unir avec le fluide agité; soit en posant sur la surface de ce dernier fluide un corps solide d'une moindre pesanteur spécifique, & qui par conséquent doit nager à sa surface.*

ITALIE.

DE ROME, *le* 11 *Février.*

Le Prince Gabrielli a établi dans le territoire de Terracine des rizieres qui ont le plus grand succès. Sa Sainteté voulant encourager une branche d'Agriculture aussi utile, a exempté des droits ordinaires d'entrée à Rome le riz du Prince Gabrielli.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LYON, *le* 3 *Mars.*

Il s'est élevé ici une contestation d'un genre qui n'est pas nouveau, quoique fort singulier dans son espece.

Le Sr. Benoit, Maître Guimpier-Passementier, fabrique des galons sur des métiers de cinq quarts de largeur; chaque morceau de galon ne peut avoir que cinq quarts de longueur. Entre chacune de ces parties on laisse un pouce environ d'intervalle qui se fabrique en toile ou en taffetas. C'est dans le milieu de ce tissu simple que l'on en fait le partage, en coupant d'une liziere à l'autre, quand on veut ôter l'ouvrage de dessus le métier. On a ainsi des morceaux de galon de cinq quarts de longueur, faisant liziere close par les deux bouts, & dont chaque côté porte une bande ou appendice de quelques lignes de largeur. Ces bandes empêchent que le galon ne s'ef-

file. On les replie & on les fixe avec de la gomme sur l'envers du galon, & elles le soutiennent.

Ce tissu n'a point la solidité du vrai galon, mais aussi le prix en est fort inférieur, & il peut être composé des matieres qui ont le plus d'éclat. Un coup de navette fait sur ce métier à peu près ce que cinquante font sur un autre.

Sur ce métier, on employe aisément les lames plissées, ondées, frisées, colorées &c. en les passant avec la navette; & l'on n'a pas à craindre qu'elles se cassent ni qu'elles perdent leur apprêt par la tension ou les frottemens, comme il arriveroit sur le petit métier ordinaire où elles ne pourroient être posées que dans le sens de la chaîne.

Les Maîtres Gardes de la Communauté des Fabricans ont saisi ces nouveaux galons sur les métiers du Sr. Benoit; leur moyen principal est qu'il se sert de *tempia* ou *temple*, instrument réservé aux Fabricans d'étoffes. Le Sr. Benoit a répondu qu'ayant acquis le droit de faire des rubans & des galons, il peut les fabriquer en largeur ou en longueur. Cette affaire a été portée devant les Juges qui ont permis au Sr. Benoit de continuer *provisoirement* à fabriquer en long & en large. Le Jugement du fonds a été renvoyée à la décision du Conseil.

Nous laissons à d'autres le soin de faire les réflexions que présente actuellement une pareille chicane; nous nous contenterons d'observer que le caractere essentiel d'un tissu paroit dépendre de ses matieres, de son étendue & de sa destination. Celui dont il s'agit semble n'avoir rien qui n'appartienne aux rubans ou aux galons, & puisqu'il faut en avoir, la faculté de les faire & de les enjoliver doit être plus accueillie que gênée.

DE MONTPELLIER, *le 2 Mars.*

PRIX proposé par la Société Royale des Sciences, en conséquence d'une Délibération des Etats Généraux de la Province de Languedoc, pour l'année 1778.

Les Etats Généraux de la Province de Languedoc, toujours attentifs à favoriser le Commerce & les Arts, avoient unanimement délibéré de donner un Prix de 1200 livres à celui qui, au jugement de la Société Royale des Sciences, auroit le mieux expliqué:

1°. *Pourquoi la même Mine travaillée avec de la Houille ou Charbon de terre, donne un fer de qualité inférieure à celui qu'on en retire lorsqu'elle est travaillée avec le Charbon de bois?*

2°. *Quels sont les moyens d'approprier le Charbon de terre aux minéraux ferrugineux, quels qu'ils soient, pour en tirer du fer propre à tous les usages économiques, & pareil à celui qu'on retire au moyen du Charbon de bois?*

La Société, n'ayant pas été satisfaite des recherches qu'on lui avoit communiquées sur ce sujet, l'avoit proposé de nouveau pour l'année 1777.

C'est avec regret qu'elle se voit forcée de le proposer encore pour l'année 1778, aucune des nouvelles Pieces n'ayant rempli ses vues, quoiqu'elle y ait trouvé des recherches intéressantes. Le Prix sera le même, c'est-à-dire, de 1200 livres.

Toutes Personnes, de quelques pays & conditions qu'elles soient, pourront travailler sur ce sujet & concourir pour le Prix, même les Associés Etrangers & les Correspondans de la Société. Elle s'est fait la loi d'exclure du concours les Académiciens Regnicoles.

Ceux qui ont déjà travaillé pour ce Prix, pourront remettre les mêmes Pieces au concours, après les avoir perfectionnées, ou en envoyer de nouvelles, à leur choix.

Plus les questions proposées sont importantes, plus il est essentiel que les solutions qu'on en donnera ne soient ni hasardées, ni imparfaites. On ne peut donc trop exhorter les Auteurs à puiser dans la vraie théorie de la Chymie des idées exactes, & à faire des Essais en grand sur les différentes sortes de minéraux ferrugineux; jamais ils ne doivent perdre de vue que l'objet qu'ils ont à remplir est économique, puisqu'il s'agit de substituer utilement le Charbon de terre au Charbon de bois, qui devient tous les jours plus rare & plus cher.

Ceux qui composeront, sont invités à écrire en François ou en Latin. On les prie d'avoir attention que leurs écrits soient bien lisibles.

Ils ne mettront point leurs noms à leurs Ouvrages, mais seulement une sentence ou devise; ils pourront attacher à leur

Ecrit un billet ſéparé & cacheté, ou ſeront, avec la même deviſe, leurs noms, qualités & adreſſes; ce billet ne ſera ouvert qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix.

On adreſſera les Ouvrages, francs de port, à M. *de Ratte*, Secretaire Perpétuel de la Société Royale des Sciences, à Montpellier, ou on les lui fera remettre entre les mains. Dans ce ſecond cas, le Secretaire en donnera à celui qui les lui aura remis, ſon récépiſſé, où ſeront marqués la deviſe de l'Ouvrage & ſon numéro, ſelon l'ordre & le tems dans lequel il aura été reçu.

Les Ouvrages ſeront reçus juſqu'au premier Novembre 1778 incluſivement.

La Société, à ſon Aſſemblée publique pendant la Tenue des Etats de 1778, proclamera la Piece qui aura mérité le Prix.

S'il y a un récépiſſé du Secretaire pour la Piece qui aura remporté le Prix, le Tréſorier de la Compagnie le délivrera à celui qui rapportera ce récépiſſé; s'il n'y a pas de récépiſſe du Secretaire, le Tréſorier ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur qui ſe fera connoître, ou au Porteur d'une procuration de ſa part.

La Société avoit annoncé qu'elle donneroit en outre un ſecond Prix de 300 livres à celui qui ayant déjà traité avec ſuccès les deux premieres queſtions ci-deſſus, auroit le mieux réſolu celle qui ſuit : *Y a-t-il dans les Mines de Charbon ou de Fer du Languedoc, comparées aux autres Mines des mêmes matieres, quelques qualités qui rendent l'appropriation du Charbon de terre plus ou moins facile ?*

Les Auteurs qui ont concouru, ayant fait peu d'attention à cette troiſieme queſtion, l'Académie, forcée de remettre ce Prix de 300 livres, a délibéré de ne le propoſer de nouveau qu'après qu'elle aura adjugé celui de 1200 livres. On avertit, en conſéquence, ceux qui compoſeront, qu'ils ne doivent nullement s'occuper de cet autre Probléme, qui intéreſſe plus particulierement le Languedoc, & que toute leur attention doit ſe porter ſur les deux premieres queſtions, qui ſont le ſujet du Prix de 1200 livres, le ſeul que la Société ait à décerner dans ſon Aſſemblée publique de la fin de 1778.

DE LA ROCHELLE, *le 5 Mars.*

Nous avons eu ici hier une Aurore boréale qui dura juſqu'à onze heures du ſoir. Son feu étoit très-vif & parut ſur les neuf heures dans l'Oueſt-Nord-Oueſt; cette Aurore déclina peu à peu vers le Nord où elle s'éteignit inſenſiblement. Le tems paroiſſoit ſérein, & les étoiles étoient d'un brillant très-vif. Le vent regnoit alors dans la partie du Nord-Oueſt. Le lendemain matin, le tems ſe trouva couvert & nébuleux, les nuages venoient du Nord-Oueſt qui ſouffloit avec aſſez de force : il tomba dans le jour de la neige par grain; cette neige dégénera ſur le ſoir en pluie très-froide. Le Vendredi, les vents deſcendirent à l'Oueſt & Oueſt-Sud-Oueſt, & depuis midi juſqu'au Samedi matin, il tomba beaucoup de pluie; elle étoit auſſi froide que la premiere. Cette Aurore boréale ne dardoit point de feux. Depuis qu'elle a paru, le tems a été dérangé, nous n'avons eu qu'une demi-journée qui ait été paſſable (Lundi dernier); depuis nous avons eſſuyé une pluie preſque continuelle, avec gros tems.

L'alternative du froid, & quelques pluies que nous avons eues tout cet hiver, ont retenu la végétation des productions de la terre : rien n'eſt avancé pour la ſaiſon; les bleds ſont à peu près au même point qu'en Janvier, & les amandiers qui, l'année derniere, à l'époque actuelle étoient fleuris, ne ſont encore qu'en boutons très-peu avancés, parce que le froid a été preſque continuel, & que s'il a plu, la pluie étoit froide; le ſoleil a très-peu paru les deux derniers mois, & par conſéquent il n'a pas aſſez échauffé la terre pour exciter la végétation.

On tire un bon augure de ce retard; les Lunes ſe trouvant intercalaires, nous éprouverons ſans doute les influences de la Lune de Mars en Avril, & celles de la Lune d'Avril en Mai. Il eſt donc intéreſſant que la végétation ſoit tardive, pour qu'elle ne ſoit point expoſée aux ſuites qui pourroient réſulter de ces intercalations, quoiqu'il y ait beaucoup de perſonnes qui ſont perſuadées que la Lune n'influe point ſur la végétation. D'où vient cependant que tous les gens de la campagne l'aſſurent ? Ils ſçavent aſſez prévoir les bonnes ou mauvaiſes récoltes qu'on peut craindre ou

esperer, & dans leurs opérations ils se réglent toujours sur les Lunes. C'étoit aussi la coutume des Anciens.

A propos de Lune, comment le jour de Pâque ne se trouve-t-il pas cette année le 12e. d'Avril, puisque suivant tous les Calendriers, la pleine Lune de Mars est le 11, & que la Pâque doit être célébrée le Dimanche qui suivra immédiatement le plein de cette Lune? Il faut qu'il y ait erreur ou dans le Comput Ecclésiastique, ou de la part de nos Calculateurs-Astronomes.

N. B. Nous avons déjà entendu faire à plusieurs personnes cette même observation, nous croyons qu'il ne sera pas tout-à-fait inutile de donner ici quelque séclaircissemens sur cette petite difficulté.

Il est certain que la pleine Lune de Mars arrivant le 11 Avril qui est un Samedi, on devroit, suivant l'usage, célébrer la Fête de Pâque le lendemain. Si on a remis cette solemnité au Dimanche suivant, c'est pour éviter de faire la Pâque avec les Juifs. Il en sera de même en 1798. Cette année la pleine Lune de Mars tombera le Samedi 31 Mars, & cependant la Pâque ne se célébrera pas le lendemain, mais sera renvoyée au 8 Avril, pour ne pas se trouver en concurrence avec les Juifs. Ainsi il n'y a *erreur ni dans le Comput Ecclésiastique, ni de la part des Astronomes.*

De Paris, *le 12 Mars.*

» Le Roi, après avoir reconnu que non-seulement sa Capitainerie de Chambor n'étoit, par son éloignement, d'aucune utilité à ses plaisirs, mais qu'elle peut être préjudiciable à la fortune des Particuliers qui s'y trouvent enclavés, a jugé a propos, par son Edit du 19 Décembre dernier, registré en Parlement, de supprimer cette Capitainerie, & de faire rentrer dans le droit commun ceux qui y possédent des Terres, Fiefs ou Seigneuries. Par ce même Edit, Sa Majesté fait défenses auxdits Officiers & Gardes de s'immiscer à l'avenir dans la connoissance des délits concernant les chasses & conservation d'icelles; de plus S. M. attribue à la Charge de Capitaine & Gouverneur du Château de Chambor la conservation du parc en dépendant, & de la forêt de Boulogne, appartenante à Sa Majesté, pour par ledit Gouverneur veiller, en qualité de Conservateur des Chasses, aux abus qui pourroient se commettre dans lesdits parc & forêt, & à ce qu'aucunes personnes ne puissent y chasser; sans la permission dudit Gouverneur, sans néanmoins qu'il puisse empêcher les Particuliers riverains desdits parc & forêt, ou qui y sont enclavés, de faire leurs moissons dans les tems ordinaires ».

Moyen facile d'avoir dans quelques années de très-bons chevaux en France, proposé par un Citoyen du Vigan, dans les Cevennes.

» On se plaint communément en France de la consommation prodigieuse qui s'y fait annuellement de chevaux, & des sommes considérables qui passent tous les ans à l'Etranger pour ce seul objet. Le luxe effrayant des Villes ne contribue pas peu à employer un très-grand nombre de ces animaux, de même que la vitesse avec laquelle on les mene, surtout dans la Capitale, ne peut manquer d'abréger singulierement leur vie.

Il me paroît qu'une des causes qui concourt le plus à la destruction de ces animaux si utiles, c'est qu'on les monte trop jeunes; à peine un poulain quitte-t-il sa mere qu'on le destine à porter la selle; mais si son début est brillant, sa durée est bien courte. Cet animal dont la vie pourroit être au moins de vingt années, est déjà vieux à dix ans & même presque hors de service à douze.

Si on refléchit sérieusement sur ce fait seul, on verra que nous devons consommer & que nous consommons effectivement en France deux fois plus de chevaux qu'il ne seroit nécessaire. Pour obvier à l'inconvénient dont on se plaint, il s'agiroit de fixer l'âge où un cheval pourroit être employé à la selle ou au trait. Mais comment connoitre cet âge, puisque l'Art des Maquignons sçait si bien le déguiser en arrachant aux jeunes chevaux les dents de lait? Rien ne seroit plus simple. Les Gardes-étalons marqueroient au cou ou sur la cuisse du poulain

qui naîtroit dans leur arrondiſſement l'année de la naiſſance de cet animal. Cette marque ſe mettroit moyennant un droit léger, & tout cheval François que l'on trouveroit enſuite employé ſans cette marque avant cinq années révolues, depuis la date de ſa naiſſance, ſeroit confiſqué au profit des Maréchauſſés, ou ſon maître payeroit une amende

Les Eſpagnols & les Napolitains ne croyent pas défigurer leurs chevaux en les marquant ainſi.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livre.

Hiſtoire Générale & Economique des trois Regnes de la Nature, contenant 1°. la Deſcription anatomique & phyſique de l'homme, ſes maladies, les remedes qu'on peut y apporter, les alimens qui lui conviennent en état de ſanté, & l'utilité qu'on peut tirer des différentes parties de ſon corps, tant pendant ſa vie qu'après ſa mort. 2°. L'Anatomie comparée des animaux, conjointement avec leurs deſcriptions, leurs mœurs, leur caractere; la maniere de les nourrir, de les élever & de les gouverner; les alimens qui leur ſont propres; les maladies auxquelles ils ſont ſujets; l'art de les traiter, ſi ces animaux ſont de la claſſe des domeſtiques, & s'ils ſont de la claſſe des ſauvages; la maniere de les ſubjuguer à l'empire de l'homme par les ruſes, la chaſſe, la pêche &c; les avantages qu'on peut tirer de ces différens animaux, tant pour la Médecine & la nourriture de l'homme que pour les différens uſages de la Société civile. 3°. Les noms botaniques & triviaux des plantes dans toutes les Langues de l'Europe; leurs deſcriptions, leurs claſſes, leurs familles, leurs genres & leurs eſpeces; les endroits où on les trouve le plus communément; leur culture; les animaux auxquels elles peuvent ſervir de nourriture; leur analyſe chymique; la façon de les employer pour nos alimens, tant ſolides que liquides, & leurs différens uſages économiques. 4°. La deſcription des mines, fonles, fluors, cryſtaux, terres, ſables & cailloux qu'on rencontre ſur la ſurface du Globe & dans les entrailles de la terre; l'art d'exploiter les mines; la fonte & la purification des métaux; leurs différentes préparations chymiques, & la maniere de les employer dans la Médecine, l'Art Vétérinaire, les Arts & Métiers &c. 5°. L'Hiſtoire naturelle de toutes les fontaines minérales connues, leur analyſe chymique, une notice des maladies pour leſquelles elles peuvent convenir, & la maniere d'en faire uſage. Par M. *Buchoz*, Médecin Botaniſte & de Quartier en ſurvivance de MONSIEUR, ancien Médecin de Monſeigneur le Comte d'Artois &c. A Paris, chez Didot le jeune, Libraire, Quai des Auguſtins; Durand, Libraire, rue Galande; Lacombe, Libraire, rue de Tournon. A Amſterdam, chez M. M. Rey, Libraire. 1777. In-8°. Le premier volume de cette nouvelle entrepriſe de M. Buchoz paroit actuellement. Il en donnera ſucceſſivement la ſuite par cahier, ſuivant la méthode qui ſe pratique en Angleterre.

II.

POPULATION.

Il eſt né en 1777 dans la Sénéchauſſée d'Uzerche 1863 perſonnes, 959 garçons, 904 filles. Il y eſt mort 1049 perſonnes, 554 hommes, 495 femmes; par conſéquent le nombre des naiſſances l'emporte ſur celui des morts de 814. Il y a eu 452 mariages.

Parmi les morts, on compte 1°. Pierre Laſcaux, Vigneron du village de Fageux, Paroiſſe de Boutezac, âgé de 103 ans. Il n'avoit ceſſé de travailler à la vigne que depuis deux ans. 2°. Jean Trarieux, du village des Champs, Paroiſſe de Conceze, âgé de cent ans & deux mois. Il s'occupoit encore à de petits travaux; il gardoit journellement les beſtiaux, & alloit à pied entendre la Meſſe à ſa Paroiſſe tous les Dimanches & Fêtes. Ce détail eſt tiré des *Affiches de Limoges.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 14 Mars 1778, au Mercredi 18 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 19, 20, 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20 l. 10 s., 21, 22 à 23 l. 10 s.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 l., 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 14 Mars 1778 au Mercredi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Mars 1778, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 18 Mars 1778.

Or de Portug. à	720 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à	716			
Du Pérou à	708			
Les guinées à	718	2		
Ducats à	98			*once.*
Or fin à 23 karats 31 32	100			
Or à 20 karats à	84	3		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	1		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	11		
Piastres à	50	16		

Changes de Paris du 18 Mars 1778.

Amsterdam	53 3 8e.
Londres	31 ¼ à 3 16e.
Hambourg	189 ½
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1 6
Livourne	96 ¼
Gênes	94
Lyon	¼ p. %

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1778.	*Lundi* 16.	*Mardi* 17.	*Mercredi* 18.
COMP. D. IND.			
Actions.	1745 35	1735 30 25 15 10	1600 1580 157
D°. 16 25es	1130	1110	
D°. 8es.			245
D°. 25es.			72
Emprunt Oct.	385 82	378	368
Rescriptions	15 15 ⅝	15 ¾ 16 16 ½ 16 (17	20 22 24 23 2
Bil. des Fermes	2 ¾	3 3 ½	
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. % 1777			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six dern mois 1777.

Du Lundi 16 Mars 1778		Du Mardi 17.		Suite du Mardi 17	
Messieurs		*Messieurs*		*Monsieur*	
Thevenin ... pplles.	B.	Cauchy ..... pplles.	C.	Vieillard .... pplles.	
Viageres	C.	Viageres	C.	Viageres	
Masson ..... pplles.	A.	Tontine	C.	Tontine	
Viageres	A.	Marsollier .... vres.	C.	.....	
Delamotte.. pplles.	B.	Perpétuelles ..	C.	.....	
Viageres	B.	Defays ..... pplles.	C.	.....	
Creuzé ..... pplles.	A.	Viageres	B.	.....	
Viageres	A.	Desplaces .. pplles.	A.	.....	
Tontine	A.	Viageres	A.	.....	
Certain ..... pplles.	C.	Tontine	A.	.....	
Viageres	C.	.....		.....	
Tontine	C.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 7 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 30 Janvier.*

LA Société Economique de cette Ville vient d'ajouter quatre Prix à ceux dont on a déjà rendu compte. Ces nouveaux Prix sont, 1°. une Médaille d'or de la valeur de 35 ducats, destinée à l'Auteur qui aura composé la meilleure Instruction pour servir de guide au Régisseur d'une grande Terre.

2°. Une Médaille de 12 ducats pour un Mémoire où on développera de la maniere la plus satisfaisante l'abus introduit parmi les Paysans de Russie de donner leurs fils à peine sortis de l'enfance à des filles déjà avancées en âge, sous prétexte de procurer une bonne Ouvriere à la maison ; abus qui est très-nuisible à la population du pays.

3°. Une Médaille de 35 ducats pour l'Auteur d'un Manuel écrit en Allemand à l'usage des gens de la campagne. L'intention de la Société est que ce Manuel contienne entre autres choses un Traité sur l'éducation la plus convenable aux enfans des Paysans, avec tous les détails de l'Economie rustique.

4°. Enfin une somme de 25 à 30 roubles en faveur de celle des Paysannes d'Ingermannie qui, dans le courant de l'hiver, aura fait la plus belle toile de ménage ; & une pareille récompense pour celle qui aura filé la meilleure filasse.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 4 Février.*

Il paroit ici une Feuille imprimée en Langue Danoise, qui contient des *observations sur les causes qu'on présume avoir donné lieu à la derniere épizootie qui a détruit, l'année derniere, une grande partie des bêtes à cornes* dans cette Isle qui forme une Province assez considérable du Royaume de Danemarck, & qui n'est séparée de l'Allemagne que par les Isles de Faemern & de Pfalster, dont la premiere touche au territoire de Lubeck.

Voici en peu de mots le contenu de cet Ecrit.

» La nouvelle épizootie qui détruit un si grand nombre de bêtes à cornes dans l'Isle de Laaland provient, il n'en faut pas douter, de ce que depuis environ dix ans l'arriere-saison a été constamment fort humide dans ces cantons, & que les premieres apparences du printems ne se sont manifestées que bien avant dans le mois de Mai ; au lieu que précédemment la gelée commençoit presque toujours dès le mois d'Octobre, & que les arbres commençoient aussi à fleurir au mois d'Avril.

Une humidité aussi long-tems prolongée ne peut manquer d'être extrémement préjudiciable dans une contrée aussi basse que l'Isle de Laaland, & où l'air est toujours épais, nébuleux & rem-

pli de toutes ſortes de vapeurs mal-ſaines qui ne ſont plus reprimées, comme autrefois, par des gelées qui arrivoient de bonne heure.

Le Payſan Danois eſt communément peu ſoigneux de ſon bétail ; il le laiſſe été & hiver courir la campagne, ſans avoir égard aux intempéries des ſaiſons ; ſouvent même il ne s'embarraſſe pas ſi la terre peut encore fournir à la nourriture des troupeaux. Alors les animaux affamés ſont forcés de déterrer, pour ainſi dire, toutes ſortes de racines parmi leſquelles il s'en trouve qui ſont malfaiſantes : en les mangeant, ils avalent auſſi des vapeurs dangereuſes qui s'exhalent du ſein de la terre. Quand le bétail rentre enſuite dans l'étable, il y apporte des germes de maladies qu'un auſſi mauvais régime lui a fait contracter. Bientôt le changement ſubit d'air & de nourriture développe ces germes qui donnent naiſſance à des épizooties très-opiniâtres. Le meilleur moyen de prévenir ces fâcheux événemens, ſeroit de nourrir toujours les beſtiaux dans l'étable ; mais il ſera difficile d'introduire cette méthode. *Nous faiſons comme on a toujours fait*, dit le Payſan Danois ; celui de l'Iſle de Laaland ne manque pas de répéter ce propos ſi favorable à ſa pareſſe.

D'après ces diſpoſitions, l'Auteur conclud que jamais il ne ſera poſſible d'arrêter le cours des épizooties autrement que par une Ordonnance qui impoſe aux Payſans la loi de nourrir leurs beſtiaux dans les étables depuis environ la mi-Octobre juſqu'au milieu de Mai.

L'Iſle ne manque ni de paille ni de fourrage ; le bétail nourri dans l'étable produiroit du fumier dont le Payſan pourroit ſe ſervir avantageuſement, pour améliorer ſa culture. Mais l'Auteur de cet Ecrit recommande d'entretenir la plus grande propreté dans les étables ; il veut qu'on les parfume quelquefois, en y faiſant brûler du genievre ; qu'on faſſe prendre l'air deux fois par jour aux beſtiaux dans la cour ; qu'on mette du ſel dans leur mangeaille ou dans leur boiſſon ; qu'on les nettoye avec ſoin & qu'on ne leur épargne pas la litiere fraiche.

Depuis que la Société Economique de Copenhague exiſte, il a paru de tems en tems de pareils Mémoires, auxquels le Gouvernement a preſque toujours eu égard, & dont il a favoriſé l'exécution autant qu'il a dépendu de lui. Il en eſt de même de la Société Economique de Ruſſie & de celle de Norwege. On éprouve journellement combien ces ſortes d'Etabliſſemens ſont utiles dans les lieux où ils exiſtent.

De Rendsbourg (*dans le Holſtein*), *le 20 Janvier.*

Il eſt né ici dans le courant de l'année derniere, & dans les Diſtricts qui en compoſent la Surintendance, 5955 mâles & 5772 femelles, en tout 11,727 enfans ; il y a eu 12,296 morts, dont 6226 d'un ſexe & 6070 de l'autre : la Population a par conſéquent fait une perte de 569 têtes, qui ſera peut-être réparée par 3179 mariages. Dans le nombre des morts il ſe trouve 394 perſonnes qui avoient paſſé 80 ans ; 62 ſont mortes nonagenaires & 7 ont vécu au-delà d'un ſiecle.

Il eſt mort à Altona un homme de 107 ans qui avoit ſurvécu à la peſte qui ravagea la Principauté de Pinneberg au commencement de ce ſiecle. Une femme de Norſof a laiſſé vivants 98 deſcendans tant fils & filles que petits-enfans & arriere-petits-enfans de l'un & l'autre ſexe.

A Nohenwersfedt, une femme âgée de 78 ans a laiſſé auſſi en mourant 10 enfans, 54 petits-enfans & 6 arriere-petits-enfans, en tout 70 deſcendans.

La Communauté de S. Jean à Flenſbourg a perdu un homme âgé de 104 ans ; il en eſt mort un autre à Gottorp qui avoit 106 ans.

A Wilſter, une femme de 70 ans a laiſſé 45 fils, petits-fils & arriere-petits-fils. A Segeberg, Paroiſſe de Bornhoeved, il a péri dans un incendie une famille de ſept perſonnes, ſçavoir le pere, la mere & 5 enfans. A Friederichsoff, ſept perſonnes ont été noyées, ſix hommes & une femme. A Schenefeld, un jeune homme a été étouffé dans un tourbillon de neige. La tempête du trente-un Août 1777 & les ſuivantes ont coûté la vie à pluſieurs perſonnes de la contrée de Munſterdoff ; à Foehr & à Negoland, endroits maritimes, 37 perſonnes ont eu

le même ſort. La petite vérole a enlevé 163 enfans dans la Prévôté de Satrup.

ITALIE.

DE ROME, *le 4 Février.*

Quelques faux billets de la Banque du S. Eſprit ont répandu l'alarme dans le Public. Pour arrêter promptement les ſuites de cette manœuvre frauduleuſe, il a paru un Decret qui porte la peine des galeres perpétuelles contre les Fabricateurs de ces billets.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 6 Février.*

On connoit dans ce pays une méthode de cultiver les choux, qui mérite l'attention des Agriculteurs.

On prépare pluſieurs pierres plates d'environ trois pieds en quarré, de deux pouces d'épaiſſeur & percées au milieu. On les enfonce un peu dans la terre du potager. On plante enſuite le chou dans le trou qui doit avoir aſſez d'ouverture pour ne pas empêcher la tige de groſſir. Le chou y croit & s'étend prodigieuſement ; il eſt très-tendre & très-délicat. Cette invention ne pourroit-elle pas auſſi avoir lieu pour les légumes, & même pour les arbres qui ſouvent languiſſent faute d'être humectés dans les pays ſecs & chauds, comme l'eſt la plus grande partie de l'Eſpagne ; ce ſeroit un moyen de conſerver à la terre ſa fraicheur & d'empêcher l'humidité de s'évaporer. N'eſt-ce pas pour cette raiſon que les treilles qu'on plante dans les cours réuſſiſſent ſi bien ? Les pavés conſervent à la terre ſon humidité en même tems qu'ils l'échauffent.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 23 Février.*

Le Mercredi 18 de ce mois, jour de jeûne, d'actions de grace & de prieres, les Diacres des Egliſes réformées Hollandoiſes en cette Ville collecterent pour les Pauvres une ſomme de 21 mille 760 florins & 6 ſous. La collecte faite en l'année 1777 à cette occaſion, & qui a été la plus haute de celles des années précédentes, montoit à 21 mille 365 florins 16 ſous ; par conſéquent la collecte de cette année ſe trouve augmentée de 394 florins & dix ſous.

Nous venons d'apprendre que le 20 du mois de Décembre dernier le Roi de Maroc a fait expédier aux Conſuls & Négocians réſidants dans ſes Ports de Tanger, de Salé & de Mogador, des lettres circulaires par leſquelles ce Prince leur fait ſçavoir que tout bâtiment Ruſſe, Napolitain, Malthois, Allemand, Pruſſien, Toſcan, Gênois, Hongrois, Sarde & Américain, pourra librement entrer à l'avenir dans tous les Ports de ſes Etats & qu'en conſéquence il a expédié des ordres à ſes Corſaires pour qu'ils euſſent à laiſſer paſſer ces navires, afin qu'ils puiſſent s'y fournir de proviſions, & y jouir des mêmes privileges que les autres Nations avec leſquelles Sa Majeſté Maroquine eſt en paix ; au moyen de quoi Elle n'aura plus de guerre avec les Européens, & le Commerce avec ſes Etats ſera permis à toutes les Nations.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DU BEAUJOLOIS, *le 23 Février.*

Les Suiſſes, dans la fabrication des rubans, & les Anglois dans les filatures, ſe ſont très-occupés à ſimplifier la main-d'œuvre depuis quelques années.

On aſſure que pluſieurs Manufacturiers en Angleterre, & entr'autres ceux du Devonshire, employent une machine au moyen de laquelle une ſeule perſonne fait à la fois douze à quinze fils bien égaux & bien fins. On aſſure encore que cette machine y eſt commune, & qu'on ne l'y cache pas, même aux Etrangers. En attendant qu'on en publie la deſcription, nous croyons être informés avec certitude que des Manufacturiers s'en ſervent ſecretement à Rouen & à Valence en Dauphiné : nous ſçavons de plus qu'un Particulier du Beaujolois entreprend d'en faire conſtruire une pour en jouir auſſi excluſivement. C'eſt le droit de propriété.

Un Voyageur, revenu d'Angleterre depuis peu de tems, donne à peu près cette idée de la machine à filer.

» Sur une planche soutenue horizon-
» talement sont placées douze à quinze
» bobines chargées d'un fil de coton ou
» de laine grossierement filé ; le flocon
» de la cardée y est rendu comme le pe-
» tit doigt. Les bouts de ces fils sont
» saisis par autant de broches. Dans l'in-
» tervalle, ils reposent sur une tringle
» contre laquelle une autre les presse, à
» volonté, par une vis. Ces deux trin-
» gles glissent ensemble le long d'un chas-
» sis, en passant par-dessus les bobines,
» & pendant qu'une courroie fait mou-
» voir les broches qui tordent les fils ».

Ce détail laisse à desirer la construction du rouage qui fait tout mouvoir, qui fait enrouler les fils à mesure qu'ils sont faits, qui fait varier les degrés de finesse &c.

DE SAINT-LIÉ (*près Troyes*), *le 23 Février.*

Lettre au Rédacteur. » S'il est, M., des préjugés qu'on doive respecter, ce ne sont pas certainement ceux qui intéressent l'Agriculture. On ne doit au contraire rien négliger pour les détruire, parce qu'ils sont de la plus grande conséquence. D'après ces considérations, trouvez bon qu'au sentiment de l'Auteur de la Lettre inserée dans votre Gazette N°. 47 de l'année derniere, qui assure que l'haleine des moutons est brûlante & corrosive, & que c'est exposer ses emblaves à une perte certaine que de les laisser pâturer par ces animaux, j'oppose l'autorité de deux Auteurs célébres ; le premier est Olivier de Serre qui, dans son Théâtre d'Agriculture, L. II. ch. V, s'exprime ainsi : » Si par fertilité du fond &
» bénéfice du Ciel vos bleds s'agrandis-
» sent par trop, il y a deux moyens pour
» leur abattre leur orgueil ; c'est de les
» tondre ou faire paître au bétail en
» tems sec, le plutôt est le meilleur ; ce
» sera donc devant Noël, ou pour plus
» long delai, tout le mois de Janvier ;
» s'il y échéoit de faire manger au bé-
» tail, que ce soit plutôt à menu qu'à
» gros, pourvu que ce ne soit pas pour-
» ceaux.

Le second Auteur dont je citerai ici le témoignage, est M. l'Abbé Carlier, qui s'explique ainsi dans son excellent *Traité sur les Bêtes à laine*, ch. V. art. 52.

» L'opinion commune que l'haleine des
» moutons nuit à la pousse des herbes &
» qu'elle cause du dégoût aux animaux
» qui pâturent après, est démontrée
» fausse par l'expérience ; l'haleine du
» mouton n'a rien de désagréable en san-
» té ; nous pouvons même ajouter que
» cet animal est rarement en but aux
» maladies qui font exhaler une odeur
» infecte par la bouche ou par le na-
» seau.

» Si les chevaux & les bêtes à cornes
» refusent de paître dans les endroits où
» les bêtes à laine ont passé, c'est parce
» que celles-ci ont pris & brouté les
» meilleures herbes jusqu'à la racine &
» n'ont laissé que les plus grosses.

.....» Le cheval & la vache ne coupent
» pas l'herbe aussi net que le bétail blanc,
» ils tirent à eux & soulevent les touf-
» fes.....
» Loin que la dent du mouton desseche
» & fasse mourir la racine des plantes
» qui lui servent de nourriture, c'est une
» certitude qu'elles repoussent & se re-
» produisent dans leur premier état :
» les prairies que ces bêtes parcourent
» recoivent un amendement considérable
» de leur urine & de leur fiente.

» L'origine de l'erreur que nous dis-
» cutons vient de l'usage établi en plu-
» sieurs Provinces, d'associer aux bêtes
» à laine des chevres & des boucs dont
» la dent est venimeuse & la salive brû-
» lante, & ailleurs..... Nous ne ferons
» pas non-plus mention des circonstances
» où les bleds en herbes jettent une pre-
» miere pousse trop forte ; les Labou-
» reurs y font passer leurs troupeaux,
» de peur que la terre ne s'épuise par
» un premier effort. Ce qui a rapport à
» l'art. 56 du même chapitre touchant le
» gouvernement des troupeaux dans les
» pâturages.

» Premiere regle. S'assurer de ce qu'un
» troupeau peut porter de nourriture en
» herbages, lui procurer un ou deux re-
» pas par jour, régler la quantité des ali-
» mens sur le besoin : cette espece de
» réfection se nomme ventrée ; une de-
» mi-heure de ventrée le matin & au-
» tant le soir dans les gras herbages,

» dans les treffles ..... suffit même pen
» dant les longs jours ; il faut conduire
» le reste du tems sur les côteaux &
» dans les plaines arides.

Si les bêtes à laine peuvent sans danger pâturer dans les treffles que nous regardons comme un des plus gras pâturages, doit-on craindre de les laisser essaner les bleds, seigles ou fromens?

Il faut, on en convient, de la part du Berger de la bonne volonté & de l'intelligence; autrement il en résulteroit la perte de beaucoup de bêtes par la maladie que nous connoissons sous le nom de *feu* ou de *sang* (maladie au reste qui se guérit par des lavemens de savon gras & la case). D'un autre côté, il ne sera pas plus difficile à un Berger prudent de procurer à son troupeau la demi-heure de *ventrée* dans la partie du champ qu'il est avantageux d'essaner, sans endommager celle qui est foible, que de le conduire le long des tertres ou voyes & dans les champs de navette après la coupe, sans faire tort aux emblaves qui sont de droite & de gauche, & sans contrevenir aux Loix & Ordonnances du Royaume, même à celle de M. l'Intendant de Champagne, auxquelles on donne une fausse interprétation; car ces Ordonnances n'ont jamais eu pour objet d'empêcher les Propriétaires de disposer de leur bien à leur plus grand avantage, mais d'arrêter l'abus trop commun de laisser les bêtes de toute espece, n'importe en quelle saison & espece d'emblaves, paître en liberté & sans gardien ; abus qu'on ne peut punir avec trop de sévérité.

Plein de confiance pour les Auteurs que je viens de citer, j'ai laissé brouter dans mon canton où les terres sont très-médiocres, par 25 ou 30 agneaux jusqu'au 20 Avril 1775, un demi-arpent de froment faisant partie d'une plus grande piece, sans que l'on ait apperçu d'autre effet de l'haleine des moutons qu'une récolte plus abondante, mais il est vrai plus tardive.

Un clos de trois arpens, ensemencé en orge, servit en 1776 de nourriture à une même quantité de bêtes à laine jusqu'à l'instant de les réunir au troupeau, & ces trois arpens ont produit autant que les autres champs qui n'avoient pas été broutés.

L'hiver de 1777, le troupeau du Village quitta, par la négligence du Berger, les jacheres & s'établit pendant quelques heures dans une piece de seigle qui m'appartenoit, & il la brouta jusqu'à rase terre. Cette piece m'a rendu dix boisseaux au lieu de deux seulement qu'a produits un autre terrein de même étendue. Je conviens que l'épi ayant été retardé il se montra plus tard que dans l'autre partie, mais aussi il ne souffrit pas de la gelée du 20 Avril.

Si ces faits ne suffisent pas pour prouver & la vérité de ce qu'avancent MM. Olivier de Serre, & Carlier, & combien il y a peu de risque à admettre avec précaution & intelligence les bêtes à laine dans les bleds fromens & pâturages ; & s'il reste encore, à cet égard, quelque doute au Cultivateur de Villiersenlieu, j'espere, par de nouvelles expériences dont je lui ferai part, les faire cesser & le forcer de convenir que le précepte de Virgile est pour l'Italie comme pour la Flandre, la Champagne & tous autres pays. J'ai l'honneur &c. COURTAT, Régisseur de la Terre de Saint-Lié ».

D'ARRAS, *le 19 Février.*

Les Etats de la Province d'Artois, dans leur derniere Assemblée générale en 1777, ont cherché les moyens de pourvoir au chauffage des Habitans. Après avoir discuté un point si important, elle a résolu de demander un privilege exclusif, pendant trente ans, en faveur de ceux qui seront agréés par les Etats pour exploiter les mines de charbon qui peuvent se trouver dans cette Province, & de leur accorder la somme de 200,000 liv. pour récompense, lorsqu'ils auront mis une mine en pleine exploitation. MM. les Députés ordinaires ont été autorisés à rendre cette résolution publique. (*Affiches de Picardie*).

DE PARIS, *le 28 Février.*

OBSERVATIONS sur le Compas de réduction à trois branches, inventé par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne.

Dans le No. 15 de cette Gazette, on a eu occasion de parler du Compas de ré-

duction inventé par M. Pingeron. Cette note ayant excité la curiosité d'un très-grand nombre d'Artistes, nous nous empressons, pour satisfaire à leur desir, de donner une description détaillée de cet utile instrument, d'après les renseignemens que l'Auteur a bien voulu nous communiquer lui-même.

Nous croyons devoir prévenir le Lecteur qu'il feroit bien, pour plus grande intelligence, de tracer toutes les parties de l'instrument dont il s'agit à mesure que nous allons les décrire. Ce croquis suppléeroit aux figures que nous ne pouvons lui mettre sous les yeux.

D'abord il faut distinguer deux sortes de Compas de réduction à trois branches, l'un simple & l'autre composé. M. Pingeron nomme ce dernier Compas de réduction à trois branches, *l'universel*. Dans l'un & dans l'autre cas, la construction de cet instrument est à peu près la même.

On imaginera d'abord un petit globe de cuivre d'environ neuf lignes de diametre parfaitement rond; on donne à ce globe une grosseur plus ou moins considérable, selon la grandeur que doit avoir le Compas. On trace un grand cercle sur ce petit globe que nous appellerons son *équateur*. Il faut prendre ensuite sur ce cercle trois points également éloignés entr'eux, c'est-à-dire distans l'un de l'autre de 120 degrés.

Cette opération est facile; elle consiste à prendre, 1°. avec un Compas à branches courbes le diametre du globe. 2°. A décrire de l'intervalle qu'il embrasse un cercle qui sera par conséquent de même diametre que la petite boule. C'est sur ce cercle qu'il faudra prendre ces trois points *équi-distans* que l'on reportera ensuite sur le petit globe avec un Compas ordinaire.

Cela étant fait, on forera un trou cylindrique sur chacun de ces trois points, dont l'axe tendra vers le centre du petit globe. Tous ces procédés sont de rigueur, car c'est d'eux que dépend la précision de l'instrument. On pratiquera ensuite un écrou dans chacun de ces trous, lequel écrou sera destiné à recevoir une vis à tête dont on parlera tout-à-l'heure.

Chaque branche de ce Compas aura vers son milieu ou vers le tiers ou le quart de sa longueur, selon la réduction que l'on veut qu'il opere, une calotte qui couvrira avec exactitude une portion du petit globe qui sert de noyau à l'instrument.

Ces calottes ne se toucheront point, étant appliquées toutes les trois sur la petite boule. Elles seront percées chacune par le milieu pour recevoir une vis à tête qui entrera dans les écrous dont on a parlé. Cette vis ne sera pas couverte de *pas* jusques à la tête, afin que la calotte puisse tourner facilement autour d'elle. Quant à la tête de vis, elle sera noyée dans l'épaisseur de la calotte, & sera refendue à l'ordinaire pour recevoir le tourne-vis quand il s'agira de serrer ou de desserrer les branches du Compas.

Ces branches se termineront par leurs deux extrêmités de la même maniere que celui des deux bouts d'un archet de violon qui est le plus éloigné de la main quand on joue de cet instrument. Cette disposition doit être telle que ces especes de *col de cigne* se terminent ou aboutissent à une ligne droite qui feroit l'axe du grand cercle du globe sur lequel ce dernier est pénétré par les vis. Les trois branches réunies doivent toutes aboutir à cette même ligne, si l'instrument est bien fait; les pointes en sont armées d'acier & doivent être ajustées avec la plus grande précision.

Il est aisé de voir que ces branches ayant la facilité de se mouvoir chacune sur la vis qui leur sert de centre, leurs extrêmités formeront toujours les sommets d'un triangle quelconque dont les côtés seront égaux ou inégaux à volonté. Ces triangles seront proportionnels, étant *équi-angles*; mais ils seront dans une situation renversée. Il faudra donc y avoir égard en se servant de l'instrument. D'après cette exposition succincte, il est aisé de remarquer que si la vis qui traverse la calotte qui est adaptée à chacune des branches, est au tiers de la longueur de ces dernieres, le Compas réduira au tiers; si elle est au milieu, le Compas copiera juste; enfin si cette calotte se rencontre au quart, l'instrument réduira au quart. On voit que ce Compas offre beaucoup de facilité pour copier des Cartes-Géographiques & même des dessins où il y a des courbes. Tout le monde sçait en effet qu'une courbe n'a que trois points, sçavoir son commencement, sa fin & sa plus haute mon-

tée ou ſommet. S'il s'en trouve davantage, il faut pour lors conſiderer cette courbe comme compoſée de pluſieurs autres ſur leſquelles on prendra les trois points dont on vient de parler avec le Compas de réduction dont il s'agit. Ainſi trois points connus donnent la courbe à celui qui ſçait deſſiner.

Quand il s'agira de conſtruire un Compas de réduction à trois branches, qui ſoit *univerſel*, c'eſt-à-dire, par le ſecours duquel on puiſſe réduire de petit en grand, & *vice versâ*, ſuivant une proportion donnée, il faudra ſuivre les procédés qu'on va décrire. 1°. On retranchera du petit globe ou noyau dont on vient de parler trois ſecteurs égaux dont le centre de leurs baſes ſoit dans l'alignement du rayon du globe qui iroit aboutir à chacun des trois points *équi-diſtans*.

Ces ſegmens ſeront percés par le milieu & entretenus par des vis contre le noyau de la petite boule qui reſſemble alors à un priſme triangulaire dont les deux baſes ſont convexes. Ces vis ſeront de la même forme que celles du premier Compas, & noyées dans l'épaiſſeur des ſegmens, pour rendre l'inſtrument plus facile à manier.

On pratiquera enſuite dans chacun de ces ſegmens deux rainures quarrées pour recevoir les deux parties qui forment la branche ou jambe du Compas. Celles-ci ſeront faites & diviſées comme chacune des deux branches des Compas de réduction ordinaires à tête mobile, avec cette différence qu'elles ſe termineront par les deux bouts pareils à cette extrêmité d'un archet de violon qui eſt la plus éloignée de la main quand on joue de cet inſtrument.

Si on refléchit ſur cette diſpoſition, on verra que ces branches ont la facilité de s'allonger & de ſe racourcir ſelon la proportion qu'on veut ſuivre dans la réduction de ſon plan ou de ſa carte, & de plus que ces branches étant mobiles avec le ſegment qu'elles traverſent, elles indiqueront les ſommets des angles d'un triangle quelconque par leurs extrêmités.

Tel eſt en peu de mots ce Compas ingénieux qui peut diſpenſer du ſinge ou pentographe, inſtrument très-cher. Il exige cependant une très-grande préciſion. Quand on l'exécute, il faut ſurtout que les trois pointes étant fermees tombent toutes dans le même point de l'axe du grand cercle dont les vis autour deſquelles ſe meuvent les branches ſont parties des rayons.

Il y a cependant une attention à avoir quand on ſe ſert de cet inſtrument pour la premiere fois, ſur-tout ſi l'on eſt ſujet à des diſtractions; c'eſt de prendre des conſerves dans le goût de celles dont ſe ſervent les Tourneurs en fer pour ſe garantir les yeux des pointes de cet inſtrument qui, de même que les chauſſe-trapes, a toujours trois pointes en l'air. Cet inconvénient eſt commun au Compas de réduction à deux branches, qui eſt depuis plus d'un ſiecle entre les mains de tout le monde.

Les Fabricateurs d'inſtrumens de Mathématique de Paris & de Londres connoiſſent déjà ce Compas qui a l'avantage de coûter bien moins que le Pentographe, & d'être infiniment plus facile à porter.

Le Public ſçaura certainement gré à M. Pingeron de la généroſité avec laquelle il veut bien lui faire part de cette découverte importante pour les Arts. On voit que ce Sçavant, à qui nous ne pouvons trop témoigner notre reconnoiſſance, n'a rien plus à cœur que de faire jouir ſes Concitoyens du fruit de ſes travaux.

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Annonce de Livre.

De l'Origine des Loix, des Arts & des Sciences, & de leurs progrès chez les anciens Peuples, depuis le Déluge juſqu'au retour des Hébreux de leur captivité; avec neuf Diſſertations & des Extraits des Hiſtoriens Chinois. A Paris, chez Knapen, Libraire-Imprimeur en face du Pont S. Michel 1778. 6 vol. in-12 d'environ 400 pages chacun, avec figures.

Cet Ouvrage eſt dû, comme on ſçait, à feu M. Goguet, Conſeiller au Parlement de Paris. Les Sçavans en font cas & le placent volontiers dans leur Bibliothéque. Entre autres objets qui peuvent fixer l'attention de nos Lecteurs, on y trouve des recherches curieuſes ſur l'origine de l'Agriculture, du Commerce & des Arts méchaniques.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 28 Février 1778, au Mercredi 4 Mars, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 9 livres, 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv. Le froment au Port de la Grève, de 19, 20, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 liv. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Du Samedi 28 Fév. 1778 au Mercredi 4 Mars, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grève, de 20 l. 5 s., 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 4 Mars 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grève, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Mars 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		marc.
Du Pérou à	712		marc.
Les guinées à . . .	722	4	marc.
Ducats à	98	7	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		once.
Or à 20 karats à . .	84	5	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	15	marc.
Piastres à	50	6	marc.

Changes de Paris du 4 Mars 1778.

Amsterdam	53 3 8e. à ¾
Londres	31 5 16e. à ¾
Hambourg	190 ½ à ¾
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1
Livourne	96 ¾
Gênes	94 à 94 ¾
Lyon *Rois*	¾ p. ⅝

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1778.	*Lundi* 2.	*Mardi* 3.	*Mercredi* 4.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1760	1765 67 ½ 70 .	. . . . .
D°. 16 25es . .	1150	1170	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	250	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	405	. . . . .
Rescriptions . .	14 ½	14 14 ½ ¼ . .	. . . . .
Bil. des Fermes .	2 ½	2 ½	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1777.

Du Sam. 28 Fév. 1778.		Du Lundi 2 Mars.		Suite du Lundi 2.
Messieurs		*Messieurs*		*Monsieur*
Caron ..... vres.	A.	Thevenin ... pplles.	A.	Creuzé..... pplles.
Perpétuelles.	A.	Viageres.....	A.	Viageres ...
Despeignes. Viag.	A.	Masson... Viageres	A.	Tontine.....
Perpétuelles..	A.	Perpétuelles..	A.	.....
Tontine.....	A.	Delamotte.. pplles.	A.	.....
Gosley..... pplles.	C.	Viageres.....	A.	.....
Viageres.....	C.	Certain..... pplles.	A.	.....
Delarue .. Viag...	C.	Viageres.....	A.	.....
Perpétuelles..	C.	Tontine	A.	.....
Tontine	C.	.....		.....
Lenoir..... pplles.	C.	.....		.....
Viageres	C.	.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 1 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 25 Juin.*

NOS Manufactures de ſoie n'ont eu juſqu'à préſent qu'un ſuccès médiocre. On fabrique dans celles de Moſcou des velours unis, des velours à deſſin, des peluches, des droguets, des moires & des damas pour meubles, des taffetas rayés & unis, des mouchoirs & des bas; mais toutes ces étoffes ſont d'aſſez mauvaiſe qualité; les couleurs n'en ſont pas belles, & le tiſſu en eſt peu ſolide. Il n'y a guères que les mouchoirs de ſoie qui réuſſiſſent; les Etrangers les recherchent pour leur légéreté & leur coloris. Nous n'entendons rien à fabriquer des bas au métier.

On voit à Péterſbourg deux Fabriques de gaze qui ont fait déjà des progrès ſenſibles, quoiqu'elles ſoient encore dans leur enfance. On y fabrique auſſi des gazes d'or & d'argent, qui ſont préferées dans le pays, à celles de France, parce qu'elles ſont bien conditionnées, & que d'ailleurs elles ont l'avantage d'être à meilleur marché. Il ſe fait en Ruſſie beaucoup de blondes de ſoie; mais la qualité en eſt mauvaiſe; nos Fabricans ont fait juſqu'à préſent des efforts inutiles pour imiter la fabrication Françoiſe.

La défectuoſité de la plûpart des ouvrages de ſoie qui ſe fabriquent dans ce pays, vient de la mauvaiſe qualité des matieres. Nos Fabricans achetent leurs ſoies en Italie & en Perſe; mais ſoit épargne de leur part, ſoit mauvaiſe foi de la part de ceux qui leur vendent, les ſoies qu'ils tirent de ces contrées étrangeres, ne ſont que des ſoies de rebut. Une autre cauſe qui influe beaucoup & qui probablement influera encore long-tems ſur l'état d'imperfection où ſe trouvent nos Manufactures, c'eſt l'attachement des Ouvriers Ruſſes à leurs anciennes routines.

Les Fabriques des cuirs de Ruſſie ſont les plus importantes de l'Empire, & les meilleures de l'Europe. » Il eſt vraiſemblable, dit un Auteur moderne, que » les Tartares ont été anciennement en » poſſeſſion de cette branche d'Induſtrie, » & que c'eſt d'eux que les Ruſſes ont » obtenu le ſecret de donner à leurs » cuirs cette molleſſe, ce luſtre & ce » grain qu'on ne peut imiter nulle part. » Quoiqu'il en ſoit de l'origine de cet » Art il eſt certain que les Ruſſes ont » gardé juſqu'ici la plus grande réſerve » & la circonſpection la plus étroite ſur » la communication de leurs procédés. » On a vu des Suiſſes & des Siléſiens, » jaloux de ce ſecret & ambitieux de » l'acquerir, ſe tranſplanter dans les » Provinces méridionales de l'Empire, » briguer de l'emploi dans ſes Fabriques » de cuirs, y travailler pluſieurs années, » & revenir dans leur pays ſans avoir pu » ni ſaiſir ni pénétrer l'objet de leurs

» recherches. Le ſeul fruit de leurs ef-
» forts a été de conjecturer que la tein-
» ture de ces cuirs étoit en partie com-
» poſée d'écorce de bouleau; que le mor-
» dant qu'on y employoit étoit abſorbé
» ou recouvert par une eſpece de graiſſe
» dont une ſorte d'huile de poiſſon étoit
» l'ingrédient principal, & que d'ail-
» leurs les eaux du pays avoient une
» qualité particuliere, analogue à la
» nature des cuirs & à leur prépara-
» tion ». Les Fabriques de cuirs rou-
ges ſont au nombre de cent environ.
L'exportation de ces cuirs peut aller à
un million de roubles par an.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 30 Juin.*

Le projet d'employer aux beſoins publics les revenus immenſes de nos Abbayes, a fait, comme on l'a déjà dit, beaucoup murmurer, & a donné lieu à bien des ſpéculations & à bien des calculs politiques. Voici le réſultat de quelques-uns de ces calculs; on aſſure qu'il eſt très-exact.

» On a évalué le nombre des Villages
» dans le Royaume de Pologne à 250,560.
» Le Roi & la Nobleſſe en poſſedent
» 90,000; il en appartient 100,010 aux
» Evêques & aux Chanoines, & 60,550
» aux Prêtres Réguliers & aux Cou-
» vens. Selon ce calcul, à 19,440 Vil-
» lages près, le Clergé poſſede les deux
» tiers de ceux de ce Royaume; auſſi
» y eſt-il puiſſamment riche. Quand il
» n'y auroit dans chaque Village, abſ-
» traction faite des hommes libres, que
» dix Payſans faiſant partie de la pro-
» priété de leurs maîtres, & qu'on ne
» tireroit de chacun d'eux que dix
» gros de Pologne, cela feroit la ſomme
» de 833,200 florins. Si dans les cas de
» néceſſité, chaque Village fourniſſoit
» un homme, on formeroit une Armée
» de 250,560. Avec une pareille Popu-
» lation, ſi cet infortuné Royaume avoit
» ſuivi les principes d'une ſaine politi-
» que, & imité la ſageſſe du Gouverne-
» ment des autres Etats, il n'auroit pas
» vu arriver la révolution qu'il vient
» d'éprouver & qui a étonné l'Europe
» qui n'a fait aucun mouvement pour
» l'en empêcher ».

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le 11 Juillet.*

Il va s'ouvrir dans les Pays-Bas Autrichiens un nouvel emprunt de 2 millions 400,000 florins. Suivant les Lettres-Patentes de Sa Majeſté Impériale, publiées à ce ſujet, on recevra quatre pour cent de ſon argent, & au bout de douze ans, le capital ſera rembourſé. On conclud de cet emprunt, dans quelques Papiers publics, que les Finances de la Cour d'Autriche ne doivent pas être dans un état auſſi floriſſant qu'on l'avoit dit d'abord. Mais il faut obſerver que l'entretien des Armées qui ſont actuellement ſur pied, abſorbe une prodigieuſe quantité d'argent, & que l'on y paye tout comptant. Il s'y conſomme, par jour, 12,000 quintaux de foin, & 24,000 quartes d'avoine pour 74,000 chevaux de ſervice.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BOURGES (*en Berry*), *le 15 Juillet.*

Toute la Province a reçu avec les ſentimens de la plus vive reconnoiſſance le nouvel Arrêt du Conſeil, portant établiſſement d'une *Adminiſtration Provinciale dans le Berry*. Il n'eſt aucun Citoyen qui n'ait applaudi avec tranſport au préambule qui précéde cet Arrêt. C'eſt encore un nouveau monument de l'amour paternelle de notre jeune Monarque pour ſes Peuples. On ne peut trop multiplier les copies d'une Piece ſi précieuſe pour tous les François.

» Le Roi, y eſt-il dit, au milieu des événemens politiques les plus dignes de ſon attention, ne perd point de vue les grands objets d'adminiſtration intérieure qui peuvent concourir au bonheur de ſes Sujets; & ſi des dépenſes extraordinaires, dont Sa Majeſté ne peut encore aſſigner le terme, ne permettent pas de diminuer la ſomme des impoſitions, Elle deſire du moins préparer dès-à-préſent tous les moyens propres à en adoucir le fardeau, ſoit par les modifications raiſonnables dont elles ſont ſuſceptibles, ſoit plus particulierement encore par la ſageſſe & l'égalité

des repartitions. Sa Majesté a remarqué le peu de progrès qu'on a fait à cet égard depuis si long-tems ; & son attention s'étant fixée sur les avantages qui pouvoient résulter de l'établissement d'Administrations Provinciales sagement constituées, Elle a vu avec satisfaction que si les besoins de l'Etat écartoient pour un tems plusieurs projets salutaires, il étoit au moins un genre de bienfait envers ses Peuples, auquel les circonstances les plus difficiles n'apporteroient aucun obstacle ».

» La marche uniforme & suivie de ces Administrations Provinciales, telles que Sa Majesté se proposeroit de les établir ; leur attention plus subdivisée ; les diverses connoissances qu'elles pourroient rassembler, & qui, en écartant l'arbitraire, assureroient davantage la justice des repartitions : la forme d'abonnement, qui, en fixant la somme demandée à chaque Généralité, rendroit tous les Propriétaires intéressés à prévenir les abus & à seconder les ressources générales de la Province ; la publicité des déliberations, & l'honnête émulation qui en résulte ; le maintien des principes éprouvés par l'expérience, & cette tendance vers la perfection des établissemens plutôt que vers les changemens & les nouveautés ; tous ces moyens particuliers à une Administration locale, permanente & nombreuse, ont paru à Sa Majesté comme autant de secours offerts à ses intentions bienfaisantes ».

» Elle a d'ailleurs observé que dans un si vaste Royaume, la diversité des sols, des caracteres & des habitudes, devoit apporter des obstacles à l'exécution, & quelquefois même à l'utilité des meilleures Loix d'imposition, lorsque ces Loix étoient uniformes & générales ; & deslors Sa Majesté a dû penser que ce n'étoit peut-être qu'à l'aide du zele éclairé d'Administrations partielles qu'Elle pourroit connoître plus particulierement ce qui convenoit à chacune de ses Provinces, & parvenir ainsi par degré, mais plus sûrement, aux améliorations générales dont Elle étoit occupée ».

» Sa Majesté n'a pu méconnoître qu'en ramenant à un même centre tous les détails de l'Administration des Finances, la disproportion entre cette tâche immense, & la mesure du tems & des forces du Ministre honoré de sa confiance, ou étendoit trop loin les autorités intermédiaires, ou soumettoit à des décisions rapides des intérêts essentiels, tandis que ces mêmes intérêts, réunis à l'examen d'Administrations locales sagement composées, seroient presque toujours mieux connus & plus sûrement balancés : Sa Majesté voulant d'ailleurs réserver dans tous les tems, à ses Commissaires départis, l'importante fonction d'éclairer le Conseil sur les projets & les délibérations de ces Assemblées, il se trouvera que, dans cette nouvelle forme, la surveillance & l'exécution étant remises en des mains differentes, Sa Majesté se procurera des garants multipliés du bonheur & de la confiance de ses Peuples ».

» Portant même plus loin ses vues bienfaisantes, & refléchissant sur cette succession de systêmes & d'opinions à laquelle l'Administration des Finances est exposée, Sa Majesté a pensé qu'un des plus grands bienfaits qu'Elle pouvoit répandre sur ses Peuples, c'étoit de former dans ses Provinces des Administrations stables qui se perfectionneroient d'elles-mêmes, en profitant nécessairement, & des lumieres générales, & des leçons de l'expérience ».

» Enfin Sa Majesté a encore considéré avec satisfaction, qu'en attachant les principaux Propriétaires par le sentiment de l'honneur & du devoir, au succès de l'Administration de leurs Provinces, c'étoit un moyen de les y fixer davantage, & de faire servir au bien particulier de ces mêmes Provinces, le zele & les connoissances des personnes qui ont le plus d'intérêt à leur prospérité : Et tandis que, par ces Administrations paternelles, le Peuple verroit de plus en plus ses besoins prévenus, ses intérêts ménagés, ses plaintes discutées : ces mêmes Administrations devenant les témoins fideles des sentimens justes & bienfaisans de Sa Majesté, écarteroient cette défiance qui trouble le repos des Contribuables, & rapporteroient à Sa Majesté ce tribut d'amour & de reconnoissance, si précieux à un Monarque, qui attache sa gloire au bonheur de ses Peuples ».

» Ce sont ces diverses considerations

que Sa Majesté se plaît à confier à ses fideles Sujets, qui ont fixé son attention ; mais guidée par son esprit de sagesse, & desirant d'être encore éclairée par l'expérience, Sa Majesté a préferé de n'avancer que par degrés vers le but qu'Elle se propose, & ce n'est que dans une seule Généralité qu'Elle a résolu d'établir dès-à-présent une Administration Provinciale. Differens motifs l'ont décidée pour sa Province de Berry : l'état de langueur où elle est depuis si longtems, avec des moyens naturels de prospérité, annonce plus particulierement le besoin qu'elle auroit d'un ressort plus actif; & lors même qu'un nouvel ordre d'Administration y éprouveroit les difficultés attachées à tous les commencemens, la situation de cette Province, & la perspective du bien qu'on y peut faire, aideroient à soutenir le courage & les esperances ».

» Le Roi qui, dans cette institution éloignée de toute idée fiscale, n'a que le bien de ses Sujets en vue, n'exigera que la même somme qui entre aujourd'hui à son Trésor Royal ; de maniere que tous les avantages qu'une sage économie, des établissemens salutaires, ou une meilleure repartition pourront procurer, tourneront en entier au soulagement de la Province ».

Sa Majesté prescrira dès-à-présent les conditions essentielles de cette Administration Provinciale ; mais Elle differera de statuer sur les arrangemens subsidiaires, jusqu'à ce qu'Elle ait pu être éclairée par l'opinion de la premiere Assemblée. Sa Majesté se réserve encore en tous les tems de modifier & de perfectionner les Réglemens qu'Elle auroit adoptés, & dans lesquels Elle aura toujours soin de concilier l'ordre & le maintien de son autorité, avec la confiance étendue qu'Elle a dessein d'accorder à cette Administration. Ceux qui seront appellés successivement à la composer, sensibles à ce témoignage de l'estime publique, y répondront sans doute, de maniere à mériter l'approbation de Sa Majesté. Elle recommandera sur-tout à leurs soins le sort du Peuple, & les intérêts des Contribuables les moins aisés; c'est en revétissant cet esprit de tutelle & de bienfaisance, qu'ils se montreront dignes de la confiance de S. M. ; & Elle doit d'autant plus attendre de leur zele, qu'ils auront sans doute présent à l'esprit, qu'indépendamment du bien qu'ils pourront faire à la Province, dont les intérêts leur seront particulierement confiés, c'est encore du succès de leur administration que naîtront de nouveaux motifs pour étendre ces mêmes institutions, & qu'ils hâteront ainsi, par la sagesse de leurs délibérations & de leur conduite, l'accomplissement des vues générales & bienfantes de Sa Majesté : Et si jamais, ce qu'Elle ne veut pas présumer, les intérêts particuliers, la discorde ou l'indifference venoient prendre la place de cette union vers le bien public, qui peut seule l'effectuer, S. M. en détruisant son ouvrage, & en renonçant à regret à ses esperances, ne pourroit du moins jamais se repentir d'avoir fait, dans son amour pour ses Peuples, l'essai d'une Administration qui forme depuis si longtems l'objet des vœux de ses Provinces, & dans laquelle Sa Majesté eût desiré trouver de nouveaux moyens de concourir au bonheur de ses Sujets, & d'accroitre encore la prospérité de son Royaume ».

En conséquence Sa Majesté ordonne, par le présent Arrêt, qu'il sera formé dans la Province de Berry une Assemblée composée de l'Archevêque de Bourges, & de onze Membres de l'Ordre du Clergé, de douze Gentilshommes Propriétaires, & de vingt-quatre Membres du Tiers-Etat, dont douze Députés des Villes, & douze Propriétaires, Habitans des Campagnes ; pour ladite Assemblée, aussi long-tems qu'il plaira à Sa Majesté, repartir les impositions dans ladite Province, en faire faire la levée, diriger la confection des grands chemins & les atteliers de charité, ainsi que tous les autres objets que S. M. jugera à propos de lui confier. Cette Assemblée, présidée par l'Archevêque de Bourges, aura lieu tous les deux ans, & ne pourra pas durer plus d'un mois. Les suffrages y seront comptés par tête, & non par distinction d'ordre : & Sa Majesté y fera connoitre ses volontés par un ou deux Commissaires chargés de ses instructions. Dans l'intervalle de ces Assemblées, il y aura un Bureau d'Administration, composé de l'Archevêque de Bourges & de sept Membres de l'As-

ſemblée, de deux Procureurs-Syndics & d'un Secretaire; lequel Bureau ſuivra tous les détails relatifs à la repartition & à la levée des impoſitions, ainſi qu'aux autres objets confiés à la Direction de l'Aſſemblée Provinciale. Le Roi veut qu'il ne ſoit verſé à ſon Tréſor Royal que la même ſomme qui y entre maintenant, provenant des impoſitions. Sa Majeſté attend du zele de cette Aſſemblée, qu'elle s'occupe inceſſamment des meilleurs moyens à propoſer pour écarter l'inégalité & l'arbitraire, & pour établir la plus grande juſtice dans les repartitions, & la plus grande économie dans les recouvremens, & pour encourager le Commerce & l'Agriculture, en étendant & facilitant les communications.

Les autres diſpoſitions de cet Arrêt, qui contient neuf articles, roulent ſur les repréſentations que Sa Majeſté permet à l'Aſſemblée, ainſi qu'au Bureau d'Adminiſtration, de lui faire, ſuivant les circonſtances; ſur les préliminaires qui doivent s'obſerver pour parvenir à compoſer la premiere Aſſemblée &c.

Cette Aſſemblée préparatoire ſe tiendra le 5 Octobre prochain.

DE SAINT-MAIXENT (*en Poitou*), *le 12 Juillet.*

La nouvelle Loi concernant l'inſtruction pour les Tailles, vient d'être envoyée à notre Election. Elle a cauſé la plus grande ſenſation dans le Public, à raiſon des avantages qui doivent en réſulter pour les gens de la campagne. Il ſeroit à deſirer que cette forme de plaider s'étendit juſques ſur les autres Tribunaux. Un des plus grands biens qu'un Monarque puiſſe faire à ſes Sujets, eſt de diminuer les frais de Juſtice qui partout ſont exceſſifs.

La récolte ſera aſſez abondante. Les vignes promettent beaucoup. Le froment eſt ici à 3 liv. le boiſſeau, peſant 40 livres, & le pain ſe vend deux ſous la livre.

DE SAINT-ANDRÉ-SUR-SAIVRE (*en Poitou*), *le 10 Juillet.*

» On ne peut trop citer les exemples des malheurs qui réſultent de l'imprudence, afin qu'on s'en corrige. Il a fait le 7 de ce mois un tonnerre affreux. Le nommé Jadaut, de cette Paroiſſe, garçon Meûnier au Moulin de la Forêt, conduiſant de la farine à Saint-Marſaut, s'eſt mis à l'abri, pendant l'orage, ſous un châtaigner ſur lequel le tonnerre eſt tombé, & il a été étouffé, ainſi que la jument ſur laquelle étoit ſa farine, un petit mulet, fruit de cette jument, & un chien qui l'accompagnoit. Cet homme ne ſçavoit pas qu'il eſt dangereux, quand il tonne, de ſe mettre ſous un arbre, ſur-tout ſous un arbre elevé, électrique, tel que le châtaignier qui, ainſi que le noyer, attire la foudre. Hé! pourquoi ne le ſçavoit-il pas? On ne lui avoit pas dit. Il ſeroit ſi aiſé d'apprendre toutes ces choſes au Peuple, qui ſera toujours malheureux, tant qu'il ſera ignorant ». *Extrait des Affiches du Poitou.*

DU MONT-DAUPHIN (*en Dauphiné*), *le 12 Juillet.*

Mardi dernier 7 du courant, le Village de la Chapeleu eſſuya un déſaſtre affreux; à cinq heures du ſoir, on vit ſe former tout-à-coup un orage dans la montagne au-deſſus du Village de Montbardon, & dans l'inſtant, celui de la Chapeleu fut rempli de pierres juſqu'au deſſus des toits des maiſons. Le torrent formé par une pluie abondante, inonda le Village & pénétra dans toutes les maiſons. Uu malheureux Berger, avec cinquante moutons, a été entrainé par l'impétuoſité des eaux, & on a trouvé une de ſes jambes ſur les rochers, avec quelques-uns de ſes moutons. Les Habitans ſe ſont heureuſement ſauvés par les fenêtres de leurs habitations, avec le ſecours des gens qui revenoient de la Foire de Guilleſtre.

DE PARIS, *le 26 Juillet.*

ECOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE.

Le 17 de ce mois, ſeize Eleves de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris ont été admis à un Concours ſur la connoiſſance extérieure des animaux.

Ces Eleves ſont les ſieurs Brard, Re-

nard, Marnielle & Maillet, Eleves Militaires casernés, & les sieurs Auricane, de Paris ; Rochet, entretenu par son frere ; Guyot & Bigot, entretenus par M. l'Intendant de Berry ; Lacroix & Flaubert, par M. l'Intendant de Champagne ; Legoulon, par M. l'Intendant de Metz ; Lottier & Payen, par M. l'Intendant de Rouen ; Lavy & Gratard, par M. l'Intendant de Franche-Comté ; Giraud, par les Etats de Provence.

Ceux d'entre eux qui ont mérité les suffrages des Directeur & Professeurs, sont les sieurs Marnielle, Auricane, Rochet, Lacroix, Legoulon, Lottier, Payen, Maillet, Giraud, & Guyot. Ce dernier a remporté le Prix. Les sieurs Brard, Renard, Gratard & Flaubert ont été, après eux, jugés les plus instruits.

Voici un fait curieux qu'on écrit de Mantoue au Directeur Général des Ecoles Vétérinaires, & que ce Citoyen, si connu dans toute l'Europe, par ses talens, a bien voulu nous communiquer.

» L'année passée, il naquit ici un » singe, mais il mourut au bout de vingt-» quatre heures, peut-être étouffé pour » avoir été trop serré entre les bras de » la mere.

» Cette année-ci, il en est né de la » même mere & du même pere un au-» tre qui a à présent deux mois. Le » pere & la mere sont dans une écu-» rie dont la chaleur leur présente sans » doute un climat conforme à leur na-» ture. L'enfant s'attache de lui-même » au sein de la mere, & s'y tient fort » bien. La mere quelquefois le soutient » d'un bras, & quelquefois de tous les » deux. Tout petit qu'il est, il quitte » souvent la mere & marche assez bien » autour d'elle & à une petite distance. » Il grimpe quelquefois le long d'une » corde, & montre beaucoup d'atten-» tion pour ne point tomber. Il sem-» ble que la nature fasse pour cet ani-» mal ce qu'elle fait pour les autres, » & ce qu'elle ne fait pas pour l'hom-» me auquel il faut que la mere ap-» prenne à faire usage de ses mem-» bres ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

Les sieurs Vermont, pere & fils, ont établi depuis peu à Boissel, près Melun, une nouvelle Manufacture de porcelaine, qui a mérité la protection de Monseigneur le Duc d'Orléans. La blancheur de cette porcelaine est des plus éclatantes. Les couleurs dont elle est nuancée ont une vivacité singuliere ; le bleu surtout est de la plus grande beauté, ainsi que l'or dont l'éclat & la solidité ne le cédent en rien à l'or de la porcelaine de Saxe. La nouvelle porcelaine des sieurs Vermont a l'avantage non-seulement de pouvoir contenir des liqueurs bouillantes, mais encore d'aller au feu, sans aucun risque. Ces Artistes ne se sont pas bornés à un seul genre de composition ; ils possedent la théorie de toutes les especes de porcelaine connues, & ont l'art de les imiter de maniere à s'y méprendre. Ainsi en leur présentant une piece quelconque de quelque service dépareillé, ils la rassortiront assez bien pour qu'il soit difficile d'en appercevoir la difference.

Le dépôt de cette Manufacture est rue Sainte-Avoye, vis-à-vis la rue Geoffroy-Langevin. Le prix de la marchandise qui s'y débite est beaucoup inférieur à celui de la porcelaine ordinaire.

II.

CENTENAIRE.

A Rahlstœdt, aux environs de Hambourg, il est mort le vingt de Juin, une femme âgée de cent ans. Elle avoit eu quatre maris dont le dernier est décédé en 1768, à l'âge de cent douze ans. Cette femme étoit la Sage-Femme du Village, & comptoit avoir reçu à leur naissance, plus de cinq cens enfans. Depuis trois mois seulement elle avoit cessé de remplir ses fonctions, jamais elle n'avoit été malade ; elle est morte pendant un sommeil paisible.

MARCHANDISES des Isles, expédiées à Bordeaux, pour l'Etranger, pendant le mois de Juin 1778.

DESTINATIONS.	SUCRE BRUT.		SUCRE BLANC.		INDIGO.	CAFÉ.	CACAO.	ROUCOU.
PAR TERRE.	Barriques.	Quarts.	Barriques.	Quarts.	Poids net.	Poids ort.	Poids net.	Poids net.
Strasbourg . .					7245			857
La Suisse. . .					12074			
Marseille. . .			10	1	7619	28106		
La Savoie. . .						6000		
Geneve . . .					1550			
Vienne en Aut.					934			
PAR MER.								
Hambourg . .	192	5	840	34	25063	815239		808
Amsterdam . .	425	23	145	4	8346	170269	6112	
Rotterdam . .	374	2			190			
Stetin. . . .	427	2	35	2	2481	61492	270	
Breme . . .	38		37		2642	1139740	2091	
Konisberg . .					984			
Pillaw . . .					250			
Stockolm . .	19	1	43		125	55398		
S. Pétersbourg .					2418			
Archangel . .						300		
Copenhague. .					1015	8422		
Trieste . . .			1		258	283767		400
Lubeck . . .			10	1	167	7290		
Elseneur. . .			59	9		9875		
Dantzick. . .	2				978	43729	944	
Elbing . . .					1750	13225		
S. Sebastien . .	3		102	3			11072	
Albourg . . .					1409	24023		
Altona . . .					2323			
Frederichtad. .						7950		
Gripswalde . .					233	18593		
Abo	50		85	3	1430	40780		
Emden . . .				1		53919	60	
Flensbourg . .			1		761	37076		
Bayonne. . .			32			2905	3941	
Stralsund. . .						28869		
Dunkerque . .						1306		
Anclam . . .						5583		
Wolgast . . .						6190		
	1530	33	1437	58	82295	2870046	24490	2065

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 25 Juillet 1778, au Mercredi 29 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. à 10 l. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20 liv. 5 s. à 21 liv.; le seigle, de 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 5 s. à 9 liv. 15 s. *le septier.*

Du Samedi 25 Juillet 1778 au Mercredi 29 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 29 Juillet 1778, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Juillet 1778.

Or de Portug. à . . .	726 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	722		marc.
Du Pérou à	714	2	marc.
Les guinées à . . .	724		marc.
Ducats à	99	6	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		once.
Or à 20 karats à . .	84	3	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	4	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	8	marc.
Piastres à	49	19	marc.

Changes de Paris du 29 Juillet 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 ½ à 7 16e.
Hambourg	189
Madrid	15 3
Cadix	14 19 6 à 19
Livourne	98 ½
Gênes	96 ¼
Lyon	⅝

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Lundi 27 Juil. 1778.		Du Mardi 28.	
Messieurs		*Messieurs*	
Thevenin ... pplles.	M.	Cauchy ..... pplles.	L.
Viageres.....	M.	Viageres.....	M.
Masson ..... pplles.	L.	Tontine.....	M.
Viageres.....	M.	Marsollier..... vres.	L.
Delamotte ... pplles.	L.	Perpétuelles.	L.
Viageres	L.	Defays ..... pplles.	L.
Creuzé..... pplles.	L.	Viageres.....	L.
Viageres	L.	Desplaces... pplles.	L.
Tontine	L.	Viageres	L.
Certain..... pplles.	L.	Tontine	L.
Viageres	L.	Vieillard .... pplles.	L.
Tontine	L.	Viageres	J.
.....		Tontine	L.
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1778.	*Lundi* 27.	*Mardi* 28.	*Mercredi* 29.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1582 ½ 90 92 ½ .	1600 1595 .	1600 1605 .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	380	380	380 . . .
Rescriptions . .	21 20 ½ . . .	20 20 ½ 21 . .	20 ½ 21 . .
Bil. des Fermes .	5	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 29 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 29 Août.*

LA prochaine Diete doit s'occuper, dit-on, des changemens qu'il convient de faire au change actuel. Il est d'autant plus indispensable de prendre à ce sujet de nouveaux arrangemens, que plusieurs personnes ont perdu au change, tel qu'il a été fixé dans la derniere Diete, tandis que d'autres en ont abusé pour tromper le Public.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 31 Août.*

On apprend de Frauenkischen que le 20 de ce mois, un violent incendie y a réduit en cendre 140 maisons. Les flammes y ont consumé une grande quantité de cuir & de laine, ces marchandises étant la principale matiere du Commerce que fait cette petite Ville. Les Juifs qui y sont en assez grand nombre, avoient cru pouvoir garantir du feu leurs marchandises & effets, en les transportant dans leur Synagogue; mais l'incendie, malgré tous les efforts qu'on a faits pour l'arrêter, a gagné aussi ce bâtiment, & l'a détruit avec tout ce qu'il contenoit.

On prétend que dans le nombre des articles que notre Cour doit proposer incessamment aux Magnats de Hongrie, il en est un qui a pour objet d'engager les Etats de ce Royaume à se charger de la garantie d'un emprunt de huit millions de florins.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 29 Août.*

Ceux qui connoissent la balance actuelle du Commerce de l'Angleterre, sçavent combien sont funestes à cette Couronne les suites de la malheureuse guerre qui s'est élevée entre elle & l'Amérique Septentrionale. On ne peut mieux en juger que par le nombre prodigieux des banqueroutes qui se font journellement à Londres.

Le Commerce d'exportation est perdu pour l'Angleterre dans l'Amérique Septentrionale; l'exportation de la Virginie seule alloit à près de 800,000 livres sterlings. Le commerce du tabac employoit trois & même jusqu'à quatre cens vaisseaux, & les Anglois vendoient à l'Etranger plus de 60,000 tonneaux de tabac. La Caroline Septentrionale & Méridionale étoient pareillement le centre d'un commerce immense, sur-tout pour l'indigo, le bois de construction, le goudron, la térébenthine. Plusieurs Nations de l'Europe Septentrionale, & la Russie sur-tout, s'occupent maintenant avec beaucoup d'activité, à recueillir les débris du Commerce de la Grande-Bretagne.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

En Allemagne, on forme par-tout de belles plantations de tabac, & les Souverains encouragent cette culture autant qu'il leur est possible. On travaille à découvrir dans nos campagnes des herbes & des plantes qui puissent suppléer pour les teintures à celles qu'on tire à grands frais du nouveau Monde. Par-tout on donne des ordres très-précis pour conserver les forêts qui sont encore en bon état & pour repeupler celles qui ont été ruinées par une mauvaise économie.

DE FRANCFORT, *le 5 Septembre.*

Avant-hier, l'ouverture de la Foire d'Automne se fit ici avec les cérémonies accoutumées. A en juger par les apparences, elle sera peu brillante, tant à cause de la guerre qu'à cause des épizooties qui ravagent les environs de cette Ville.

Le seigle qui ne coûtoit l'année derniere que trois florins le malter, mesure qui doit produire au-delà de 90 livres de farine, se vend actuellement le double. Il en est de même de toutes les autres denrées à proportion. Cependant nous n'avons pas lieu en général de nous plaindre de la récolte des grains, ni de la fénaison. Il est néanmoins des cantons qui ont beaucoup souffert des orages. Dans quelques-uns, on manque absolument de toute espece de légumes; dans plusieurs, on ne mange plus depuis long-tems ni veau ni bœuf, soit parce que les maladies y ont détruit presque tout le gros bétail, soit parce qu'on craint d'être exposé à se nourrir d'une chair malsaine. Le prix de la viande de porc & de mouton augmente en raison de la rareté du bœuf. La sécheresse excessive qui a duré très-long-tems, a fait tomber, avant leur maturité, une grande partie des fruits. Les gelées d'Avril & de Mai avoient déjà ruiné d'avance les pommiers, les noyers, & sur-tout les fruit précoces. Malgré tous ces accidens, on auroit encore pu vivre à bon marché, sans la guerre qui est survenue. Elle engloutit toutes les provisions de la Silésie, de la Bohême & de la Pologne qui, en cas de nécessité, sont les greniers de l'Empire.

ITALIE.

DE VENISE, *le 19 Août.*

Par une fatalité inconcevable, il est rare de voir des Hôpitaux dont l'administration soit exempte de tout reproche. Il n'est peut-être pas de Ville en Europe où ces Maisons soient plus mal gouvernées qu'ici. Il y a deux ans qu'un de nos Hôpitaux connus sous le nom de Conservatoires, fit une banqueroute de plus d'un million. Le Gouvernement vient de se faire rendre compte de l'état où se trouvent les affaires de trois autres. Il faut qu'on y ait découvert de grands désordres, puisqu'il est question dans le moment actuel de refondre tous ces établissemens & de leur donner une constitution nouvelle.

DE MILAN, *le 26 Août.*

Le 23 de ce mois, dans l'après-midi, il s'éleva tout-à-coup un ouragan furieux, accompagné d'une quantité prodigieuse de grosse grêle. La campagne des environs de cette Ville fut ravagée presqu'en un clin d'œil. Plusieurs maisons furent ébranlées jusques dans leurs fondemens; quelques-unes même ne purent résister à la violence du vent. Peu de jours auparavant, la Ville de Turin avoit, dit-on, essuyé une tempête pareille. Le choc du tourbillon y fut si terrible qu'il abattit la coupole du clocher de l'Eglise des Cordeliers. Une partie de ce même clocher qui avoit été fortement ébranlé, s'écroula sur les maisons environnantes, & les écrasa; les cloches tomberent sur la voute d'une Chapelle & l'enfoncerent. Une personne qui étoit alors dans l'Eglise périt sous les ruines.

DE ROME, *le 29 Août.*

La fureur des jeux défendus continue toujours dans cette Capitale. C'est une espece d'épidémie que rien n'est capable de guérir. On vient d'arrêter encore environ vingt personnes qui ont osé braver les défenses rigoureuses portées contre ceux qui jouent à des jeux prohibés, & l'on se propose de leur faire subir, sans ménagement, les peines portées

par les Loix, pour servir d'exemple.

Toutes les nouvelles qui viennent du Levant parlent des funestes progrès de la peste ; en conséquence la Sacrée Consulte a cru nécessaire de soumettre à une quarantaine de vingt-un jours tous les bâtimens qui arriveront de la Dalmatie dans les Ports de l'Etat de l'Eglise. Cette quarantaine devra se faire dans le Port d'Ancône, pour les côtes de la Mer Adriatique, & à Civita-Vecchia, pour celles de la Méditerranée.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 10 *Septembre.*

Le 26 du mois dernier, notre Compagnie des Indes a reçu, par la voie du *Prince Frederic*, vaisseau de la Compagnie Danoise des Indes Orientales, arrivé à Douvres, des dépêches de son Etablissement dans le Bengale. On apprend, par ces dépêches, qu'il y avoit deux des vaisseaux de notre Compagnie actuellement à Sainte-Helene, où ils en attendoient cinq autres, & un vaisseau de guerre qui doit les escorter tous jusqu'en Angleterre ; mais on ne présume pas qu'ils puissent arriver avant la fin de ce mois.

Nos inquiétudes sur le sort des Flottes de Gibraltar & de Lisbonne, qui depuis long-tems devroient être arrivées, ne diminuent pas. Les assurances pour la premiere étoient montées le 8 Septembre jusqu'à 30 pour cent ; il y a plus de cinq semaines qu'elle est en mer sans qu'on en ait des nouvelles.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE SALERS (*en Avergne*), *le* 16 *Septembre.*

Il n'est que trop ordinaire dans les campagnes d'exposer les bêtes mortes, soit le long des chemins, soit au bord des ruisseaux où on mene les bestiaux boire, soit dans les Communes où on les mene paître ; ce qui est contraire à la salubrité de l'air, & peut occasionner des maladies épizootiques. D'un autre côté, il arrive journellement des accidens occasionnés par des chiens qui sont malades, & que leurs maîtres laissent vaguer dans les routes. Comme ces abus se sont faits remarquer dans nos cantons de maniere à exciter les plaintes du Ministere Public, le Parlement, sur la Requête présentée par M. le Procureur-Général du Roi, a rendu le 7 de ce mois un Arrêt dont il seroit à souhaiter que l'exécution eût lieu par-tout.

La Cour, par cet Arrêt, » fait défenses à toutes personnes, de quelque » état, qualité & condition qu'elles » puissent être, demeurantes dans l'étendue du ressort du Bailliage de Salers, d'exposer ni faire exposer aucunes bêtes mortes, soit le long des » chemins, soit le long des ruisseaux ou » dans les Communes & dans tous autres endroits, sous peine de cent livres d'amende, même d'être poursuivies extraordinairement, suivant l'éxigence des cas ; leur enjoint de faire » enterrer lesdites bêtes mortes dans » des fosses au moins profondes de sept » pieds & plus, si besoin est, avec au » moins trois pieds de terre au-dessus » desdites bêtes mortes ; & faute par » ceux à qui lesdites bêtes mortes auroient appartenu, de les faire enterrer, autorise les Syndics des Paroisses à le faire, aux frais & dépens » desdits Propriétaires, dont ils seront » remboursés par lesdits Propriétaires, » sur les quittances qu'ils rapporteront » des Ouvriers, passées devant Notaires ; fait défenses à toutes personnes » demeurantes dans l'étendue du Bailliage de Salers, de laisser vaguer aucuns chiens ; leur enjoint de tenir leurs » chiens enfermés, & à tous Bergers » & Conducteurs de bestiaux, de les » tenir attachés, sous peine de vingt » livres d'amende contre les contrevenans, & de plus grande peine, s'il y » échet ; de laquelle amende les peres » & meres seront responsables pour » leurs enfans, & les maîtres & maîtresses pour leurs domestiques. Enjoint au Substitut du Procureur-Général du Roi au Bailliage de Salers, » de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt ».

DE SEZANNE, *le* 14 *Septembre.*

Le premier de ce mois, à dix heures

du ſoir, le feu a pris au Bourg de Saint-Juſt en Champagne, près de cette Ville; ſoixante-ſeize maiſons ſervant de demeure à quatre-vingt-deux ménages, ont été la proie des flammes. Pluſieurs perſonnes ont péri dans l'incendie, & quelques autres en ont été eſtropiées pour le reſte de leurs jours. Toutes les récoltes de l'année ont été conſumées, le feu a tout dévoré; beſtiaux, chevaux, vaches, moutons, harnois & charrues, rien n'a été épargné, deſorte que ces infortunés n'ont pas même de quoi labourer & enſemencer les terres. Trois cens vingt-neuf d'entre eux ſont ſans pain, ſans aſile, ſans vêtement. Suivant le procès-verbal du Subdélégué qui s'eſt tranſporté auſſi-tôt ſur les lieux, & a donné avec le plus grand zele tous les ſecours qu'on pouvoit attendre de ſon miniſtere, la perte des Habitans de cette Paroiſſe eſt immenſe: elle monte à ſix cens quarante-cinq mille neuf cens quarante-deux livres; on n'y comprend point celle du Seigneur qui eſt très-conſidérable. Ses Fermiers, au nombre de quinze, ont tout perdu, & tous les bâtimens de ſes Fermes ont été brûlés; un jeune homme de vingt-ſept ans y a péri en voulant retirer ſa mere qu'il n'a pu ſauver. Saint-Juſt eſt un gros Bourg ayant Foire & Marché.

Les perſonnes à qui la Religion & l'humanité inſpireroient le deſir de ſoulager des infortunés ſi dignes de leurs bienfaits, peuvent s'adreſſer à Me. Guillaume le jeune, Notaire, rue du Roule, au coin de la rue Saint-Honoré à Paris; & à Saint-Juſt, au Curé de la Paroiſſe.

M. Rouillé d'Orfeuil, Intendant de Champagne, a eu ſoin d'établir un Bureau de Charité, compoſé du Curé de la Paroiſſe, des Officiers de Juſtice & des principaux Habitans non incendiés, pour travailler au ſoulagement de ces malheureux. Il a même fait remettre ſur le champ au Receveur de ce Bureau 2400 livres pour ſubvenir aux beſoins & dépenſes de premiere néceſſité, tant pour ſubſiſtance, vêtemens, outils & charrues, que pour mettre les Laboureurs en état d'enſemencer leurs terres; ce qui eſt d'autant plus intéreſſant, que dans ce canton les ſemences doivent être faites avant le premier Octobre.

DE LOUDUN, *le 11 Septembre.*

Lettre au Rédacteur. » La moiſſon, Mr, n'a pas rendu ſi abondamment que l'an paſſé; les fromens étoient plus clairs, & des vents impétueux qui ont regné les premiers jours qu'on les coupoit, en ont égrainés beaucoup. Cependant les prix de cette denrée ſont fort baiſſés, & même au point d'inquiéter les Fermiers qui, la plûpart, ont renouvellé leurs baux ſur le pied de 300 l. la fourniture. Nantes ne tirant pas, & les prix étant tombés à 150 liv. le tonneau, on n'offre ici que 260 à 270 liv. de la fourniture de froment. La fourniture de ſeigle eſt de 160 à 170 l. Celle de feves ſe vend 180 à 190 l. Quant aux pois blancs, comme ils ont manqué, ils valent 52 à 54 ſous le boiſſeau peſant 20 livres. La bailliarge a peu donné, ainſi que l'avoine; cette derniere ſera chere. La guerre nuit beaucoup à la circulation de nos grains; les riſques ſont grands & les aſſurances cheres pour la navigation ſur la Méditerranée; cela arrête les Spéculateurs. On écrit cependant que l'Italie aura des beſoins; reſte à ſçavoir s'il ſera permis d'y porter. Il ſeroit très-avantageux pour nos contrées que la fourniture de froment ſe ſoutint à 300 l. La fourniture de froment contient vingt-un ſeptiers qui ſont réputés peſer 4000 à 4200 livres, poids de marc.

Nous nous promettions des vendanges paſſablement bonnes, mais la ſécheresſe qui ſubſiſte conſtamment depuis plus de trois mois, détruit en grande partie nos eſperances; nombre de raiſins ſont grillés & le reſte figure mal.

Le défaut d'eau tient tout dans un état de dépériſſement très-affligeant; auſſi le prix du vin & de l'eau-de-vie réhauſſe-t-il; & quand nous aurions maintenant de la pluie, elle viendroit trop tard pour produire un grand effet ſur nos vignes; mais elle eſt toujours fort à deſirer, ſur-tout pour le Cultivateur qui ne peut labourer ni enſemencer les terres, ni préparer celles qui doivent être miſes en mars.

Nos fruits ſe cuiſent; le beau ſera aſſez rare & vaudra au moins 50 à 60 l. le quintal; le commun ſe vendra 25 à 30 liv.; le petit, 12 à 15 liv. Les pruneaux noirs, 80 à 100 liv le millier; l'a-

nil, 34 à 35 l. le cent pesant ; la coriandre, 14 liv. ; le fenugrec, 14 l. ; l'huile de noix, 37 à 38 liv. les cent liv. pesant ; les amandes vaudront de 40 à 45 liv. le quintal. Telle est la situation actuelle des choses. On ne parle plus du desséchement de nos marais ni du projet d'un canal de la Dive depuis Moncontour jusqu'au Pont Saint-Just, près Saumur. C'est bien dommage que cette entreprise reste sans exécution. J'ai l'honneur &c. *Signé*, MALHERBE l'aîné ».

DE BESANÇON, *le* 11 *Septembre.*

Depuis deux ans, M. Girod, Médecin du Roi & inspecteur des Epidémies pour la Franche-Comté, a inoculé, suivant une méthode qui lui est particuliere, mille sept cens quatre-vingt-huit enfans, dans cent cinquante Communautés de différens Bailliages de cette Province. Sept seulement d'entre eux sont morts pendant le traitement ; mais il a été prouvé qu'il y avoit dans ces sujets complication de maladies, telles que la rougeole, la galle &c. Ces accidens qui au reste ne peuvent être mis sur le compte de l'inoculation, n'ont rien fait perdre aux Habitans des campagnes de la confiance qu'ils ont conçue pour cette opération. Le Ministere instruit des succès de M. Girod, a chargé M. Lacoré, notre digne Intendant, de lui en témoigner sa satisfaction, en lui accordant des gratifications, ainsi qu'aux Chirurgiens qui operent sous lui.

DE PARIS, *le* 24 *Septembre.*

Edit concernant les Gardes du Commerce.

» Malgré les sages précautions que le Ministere avoit ci-devant prises pour arrêter les abus qui subsistoient dans la maniere d'exercer les contraintes par corps pour dettes civiles, il en existoit encore que Sa Majesté a jugé à propos de prévenir : en attendant qu'il soit possible à Sa Majesté de remplir ce qu'Elle se propose de faire relativement aux prisons & Prisonniers, Elle vient de rendre un Edit contenant en substance ce qui suit.

» Sa Majesté supprime toutes les Commissions de Gardes du Commerce ci-devant accordées, & crée douze Commissions sous le titre d'Officiers Gardes du Commerce, lesquels seront choisis de préférence parmi les Officiers de Robe-Courte. Lesdits douze Officiers déposeront, par forme de cautionnement, entre les mains du Trésorier des Revenus Casuels, la somme de six mille livres, laquelle leur sera remise en cas de retraite, ou à leurs héritiers ou représentans, en cas de mort. Les Officiers-Gardes du Commerce seront choisis par Sa Majesté, sur la présentation que lui en fera le Lieutenant-Général de Police de Paris, & seront reçus avec serment par les Lieutenans Civil & Criminel, information de vie & de mœurs préalablement faites. Le Bureau des Officiers-Gardes du Commerce sera établi dans le centre de la Ville de Paris. Il sera ouvert le matin depuis neuf heures jusqu'à midi, & le soir, depuis trois heures jusqu'à six. Avant de procéder à la contrainte par corps, les titres & pieces seront remis audit Bureau entre les mains d'un Sujet capable & versé dans la pratique des affaires contentieuses, lequel sera commis par Arrêt du Parlement, à l'effet d'examiner les titres & pieces qu'il ne pourra passer aux Officiers-Gardes du Commerce qu'après s'être assuré qu'il n'est survenu aucun empêchement à l'exécution de la contrainte. La contrainte par corps ne pourra être exécutée qu'après l'expiration des vingt-quatre heures qui suivront la signification faite des Arrêts, Sentences & Jugemens, par l'Huissier commis à cet effet par iceux. Il ne sera plus besoin de faire à l'avenir le commandement qui étoit d'usage par le passé, à l'instant de la capture & emprisonnement. Il est défendu à tous Huissiers ou autres de s'immiscer dans l'exercice de la contrainte par corps, à peine de nullité &c. Si lors de la contrainte, le Débiteur offre de payer la somme qui y aura donné lieu, l'Officier-Garde du Commerce pourra la recevoir & donner la quittance au nom du Poursuivant. Lesdits Officiers-Gardes du Commerce porteront une marque distinctive, en forme de baguette, qu'ils seront tenus d'exhiber aux Débiteurs, de quelque qualité & condition qu'ils soient, qui y obtempereront à l'instant, sous peine d'être poursuivis comme Rébellionaires à Justice. Il est

aussi défendu à toutes personnes d'user envers lesdits Officiers d'aucuns propos injurieux, ni d'aucunes voies de fait, sous peine d'être poursuivies comme pour fait de rébellion à Justice. Il est attribué auxdits Gardes du Commerce, par chacune capture, la somme de soixante livres, sans qu'ils puissent exiger au-delà, sous quelque prétexte que ce soit; & dans le cas où lesdits Officiers ne parviendroient pas à arrêter le Débiteur, il en sera dressé procès-verbal, pour lequel il leur sera payé seulement vingt livres &c. ».

Cet Edit qui est du mois de Juillet dernier, a été enregistré en Parlement le 7 Août suivant.

Moyen de distiller les marcs des fruits fermentés, à l'effet d'en tirer de l'eau-de-vie toute aussi bonne que celle des vins purs.

Il y a une quantité énorme de marcs provenant des substances fermentées, qui sont ou entierement perdus, ou dont on ne tire qu'une petite quantité d'eau-de-vie de mauvaise qualité, & qui a toujours une odeur & une saveur désagréables. Il en est de même des lies de vin, de cidre, de poiré; cependant lorsque ces matieres sont traitées convenablement, elles fournissent une eau-de-vie qui n'est en rien differente de celle qu'on obtient directement des vins. Si les eaux-de-vie de marcs ont toujours une mauvaise odeur, c'est parce qu'elles sont distillées à feu nu. Or M. Baumé s'est assuré par l'expérience, qu'en distillant ces marcs au bain-marie, l'eau-de-vie qui en résulte n'a plus aucune des mauvaises qualités dont on vient de parler; elle est si semblable aux eaux-de-vie tirées immédiatement du vin, qu'il est absolument impossible de les distinguer. D'un autre côté, l'expérience a encore appris à cet Artiste, que les marcs distillés au bain-marie fournissent un tiers moins d'eau-de-vie que lorsqu'on les distille à feu nu. D'après cette observation, M. Baumé a imaginé, pour les distiller, un moyen fort simple qui tient le milieu entre le feu nu & le bain-marie.

Il est certain que les mauvaises qualites qu'on remarque aux eaux-de-vie de marc ne leur viennent que de ce qu'en les distillant à feu nu, certaines portions du marc s'attachent aux parois de l'alembic, & y brûlent plus ou moins. Pour remédier à cet inconvénient, M. Baumé a fait construire en cuivre un vase tout découpé à jour. Ce vase est destiné à contenir le marc qu'on veut distiller; on le place au milieu de l'eau que renferme l'alembic. Il faut que ce grillage ne soit ni trop large, autrement le marc passeroit au travers, ni trop étroit, dans la crainte que le mucilage que produit le marc pendant la distillation, n'en bouche les trous; ce qui empêcheroit le jeu de l'ébullition, & s'opposeroit aussi à ce que la liqueur pénétrât le centre du marc. Il est sûr que par ce procédé on tirera de ce marc une quantité d'eau-de-vie égale à celle qu'on a coutume d'en obtenir en distillant à feu nu, suivant le procédé ordinaire, & que cette eau-de-vie n'aura absolument d'autre goût que celui des eaux-de-vie tirées du vin.

Cet article est extrait du Mémoire que M. Beaumé a envoyé à la Société Libre d'Emulation, *sur la meilleure maniere de construire les alembics & les fourneaux propres à la distillation des vins pour en tirer les eaux-de-vie*, & auquel cette Société a décerné un Prix de 1200 l. dans sa derniere Séance publique. Ce sçavant Mémoire se trouve imprimé tout entier dans le Journal de M. l'Abbé Rozier du mois de Juillet dernier, avec les dessins & la description très-détaillée de six alembics dont M. Baumé propose l'usage.

Moyens d'accélerer les opérations militaires, en fabriquant du biscuit pour les Troupes & du pain d'avoine & d'orge pour les chevaux; par M. L....., ancien Garde-Magasin des fourrages &c.

» Les subsistances militaires sont très-difficiles à transporter. La rareté des fourrages retarde souvent les opérations d'un Général d'Armée. On pourroit pourvoir aux pressans besoins d'un Corps d'Armée, dût-il marcher dix jours de suite, si l'on avoit en réserve du biscuit de pur froment. Le Soldat marcheroit avec confiance, s'il étoit assuré de sa subsistance.

Le pain d'avoine & d'orge suppléeroit au meilleur fourrage, toujours trop

rare & difficile à conſerver. La Cavalerie dépérit à vue d'œil lorſqu'elle va couper le fourrage à huit lieues du Camp & lorſqu'elle mange du verd ſix à ſept ſemaines de ſuite. On conſerveroit la vie à pluſieurs milliers de chevaux par campagne, s'ils ne mangeoient que du fourrage ſec, du pain d'avoine ou de la paille hachée avec de l'avoine.

Les fours ne ſont en ſûreté que ſur les derrieres de la Troupe. Le pain ſe fabrique ſouvent à 25 lieues de l'Armée, & l'Ennemi enleve quelquefois un convoi qui fait tout l'eſpoir de l'Armée. Alors il eſt impoſſible de tranquilliſer le Soldat affamé. Le biſcuit marchant avec la Troupe, la tranquilliſeroit; le Garde-Magaſin diſtribueroit tous les matins le biſcuit néceſſaire, lorſque le pain de munition manqueroit. Vingt caiſſons ſuffiroient pour porter une proviſion de biſcuit de pur froment, capable de fournir à la ſubſiſtance d'un Corps d'Armée pour pluſieurs jours.

Je ſçais très-bien que le pain ſeul n'eſt pas ſuffiſant pour faire ſubſiſter longtems une Armée; mais on ne propoſe ici l'uſage du *biſcuit* que pour des momens de criſe, ou pour un coup de main.

En général, on ne ſçauroit trop s'attacher à fabriquer du bon pain pour les Troupes, & il ſeroit à ſouhaiter qu'il n'y eût pas d'autre pain pour l'Officier que pour le Soldat ».

MANIERE de renouveller une vigne, & de mauvaiſe qu'elle étoit, la rendre très-bonne; tirée des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron, ſur les Arts utiles & agréables.

» Quelque précaution qu'on prenne pour ne planter que des vignes d'une excellente qualité, il arrive cependant qu'on eſt ſouvent trompé pour le plant, & que telle vigne dont on attendoit d'excellens raiſins, n'en produit que de médiocres. Comme une nouvelle plantation exigeroit une perte de tems conſidérable, on greffe la vigne dans les Cevennes, comme tout autre arbre ou arbuſte. On coupe à trois doigts dans la terre, le ſep dont on veut proſcrire les productions, & l'on y greffe ſuivant les méthodes ordinaires, des branches d'excellentes vignes *. Il faut attendre, pour cette opération, le moment où la vigne eſt en ſeve. Si on veut s'amuſer, on pourra facilement greffer ſur le même ſep des plants de vignes qui produiront les uns du raiſin noir, & les autres du raiſin blanc. Le procédé qu'on vient de décrire & celui qu'on a inſeré dans une des précédentes Gazettes, ſur la maniere de ſe procurer de très-belles pépinieres de poiriers, ſont confirmés par l'expérience la plus conſtante. Il eſt vrai qu'ils ſont peu connus hors du pays où on les met en uſage ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

AVIS.

M. Dupont, Profeſſeur de Mathématiques, recommencera ſes Leçons de Mathématiques, ainſi que ſes Cours publics & gratuits, du premier au dix Octobre prochain.

La demeure de M. Dupont eſt Rue neuve Saint-Mederic.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 25 Septembre.

Le turbot, 44 liv.; le turbotin, depuis 7 liv. juſqu'à 8; la tire, 37 liv.; la raye, depuis 3 liv. juſqu'à 6; le panier de rayons, 4 liv.; la paire de ſolles, depuis 3 liv. juſqu'à 6; le chien de mer, 4 liv.; le panier de merlan, 4 liv. 10 ſ.; le mulet, 2 liv.; les carrelets, depuis 2 liv. juſqu'à 2 liv. 10 ſ.; la truite, depuis 1 liv. juſqu'à 3; le homard, depuis 1 liv. 10 ſous juſqu'à 2 liv.; le panier de moules, depuis 2 livres juſqu'à 2 liv. 10 ſous.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 23 Sept. 1778, au Samedi 26 dudit, le froment s'eſt vendu

---

* *On ſe contente de faire une fente dans le ſep où l'on fait entrer un morceau de bon plant auquel on a conſervé deux yeux au moins, & dont on a taillé l'un des bouts en forme de coin. On recouvre enſuite le tout avec de la terre,*

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 liv. 15 s. à 11 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 s., 9 liv. 15 s., 10 à 11 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 l. 5 s.; le seigle, de 10 liv., 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 à 11 l. 5 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 23 Sept. 1778 au Samedi 26 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 l.; *idem* à la Grêve, de 17, 18, 19 à 20 l. 15 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 26 Sept. 1778, de 49 à 50 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Septembre 1778.

Or de Portug. à . . .	727 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à . . .	723			
Du Pérou à	715			
Les guinées à . . .	725			
Ducats à	98	10		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100			
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	17	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52			
Piastres à	49	7	6	

Changes de Paris du 26 Septembre 1778.

Amsterdam	53 5 8e.
Londres	30 1 16e. à 30
Hambourg	187 ¾
Madrid	15 3
Cadix	14 19 6
Livourne	93 ¾
Gênes	96 ¾
Lyon	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1778.	*Jeudi 24.*	*Vendredi 25.*	*Samedi 26.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1737 ½ 35 . . .	1730 25 27 ½ 25 30	1730 . . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	394	. . . . .
Rescriptions . .	16 ½ 17 . . .	18 17 17 ½ 17 .	17 17 ½ . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	2 . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six dernie mois 1777.

Du Mardi 22 Sept. 1778			Du Mercredi 23.			Du Jeudi 24.	
Messieurs			*Messieurs*			*Messieurs*	
Cauchy..... pplles.	t. l.		Boutray..... pplles.		P.	Deschapelles. vres.	
Viageres.....	t. l.		Viageres....	t. l.		Perpétuelles.	t
Tontine.....	t. l.		Tontine.....	t. l.		Decourmont pplles.	
Marsollier..... vres.		P.	Cochin..... pplles.		P.	Viageres.....	
Perpétuelles...		P	Radix..... pplles.		N.	De S. Janvier vres.	t.
Defays..... pplles.		P.	Viageres.....		N.		
Viageres.....		P.	Defrance.... Viag.		N.	*Six premiers mois* 177	
Desplaces. pplles.	t. l.		Perpétuelles.		M.		
Viageres....	t. l.		Gauthier..... vres.		N.	Alissant.... Viag.	
Tontine.....	t. l.		Perpétuelles.		N.	Tontine.....	
Vieillard... pplles.	t. l.		.....			Nau ..... pplles.	
Viageres.....	t. l.		.....			Viageres.....	
Tontine.....	t. l.		.....			Tontine.....	
.....			.....			.....	
.....			.....			.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journ d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrol des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 9 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, le 11 Avril.

DEpuis que l'exportation des grains est prohibée en Pologne, le prix du seigle est monté prodigieusement ici, & nous sommes menacés d'une vraie disette. La nécessité de remplir les immenses magasins qui se forment de toutes parts dans les Etats de S. M. Prussienne, ne contribue pas peu à augmenter la cherté de cette denrée. Quoique notre Gouvernement ait défendu, sous de rigoureuses peines, la sortie de toutes especes de grains, il paroit impossible que ceux qui sont chargés des approvisionnemens puissent fournir la quantité de bled & de seigle qu'on exige d'eux. La Compagnie de Commerce établie à Elbing n'en a pu délivrer que 300 mesures, au lieu de 600 qui lui avoient été demandées.

ITALIE.

DE ROME, le 8 Avril.

Le Saint Pere continue toujours à favoriser & à presser le desséchement des Marais Pontins. Pour que l'exécution de cet utile projet ne soit ni traversée ni rallentie par les difficultés que pourroient susciter des gens processifs, Sa Sainteté a commis l'Abbé Sperandini pour juger de toutes les contestations nées & à naître relativement à cette entreprise.

Le Cardinal Marc-Antoine Colonna, Vicaire du Saint Pere, voulant faire éprouver aux pauvres familles de cette Capitale les effets de sa bienfaisance, a consacré à leur soulagement 4000 écus Romains, de ses propres deniers. Cette somme a été remise à MM. les Curés, pour être distribuée pendant les Fêtes de Pâques aux plus indigens de leurs Paroissiens.

DE NAPLES, le 12 Avril.

Le fameux Port de Brindes ne tardera pas à se trouver en état de recevoir des vaisseaux. Les travaux entrepris pour le réparer sont presque finis. Dès qu'ils seront terminés, on travaillera, sans délai, à la route royale qui doit conduire de cette Capitale à Reggio dans la Calabre ultérieure. On assure qu'il sera consacré tous les ans pour la confection de ce chemin une somme de cent mille ducats; le Roi en fournira une partie, & le surplus sera payé par les Propriétaires de fonds situés dans le voisinage de cette nouvelle route.

DE FLORENCE, le 14 Avril.

Tandis que des présages de guere effrayans semblent s'étendre tout autour de notre horison, nous ne nous occupons que de projets pacifiques. Notre Grand-Duc vient, comme on l'a déjà dit, de conclure avec l'Empereur de Maroc un Traité dont les articles sont très-sa-

gement combinés, & qui doit être consigné dans tout Ecrit relatif au Commerce & à l'Economie Politique.

» Art. 1er. Du jour des présens articles, il a été convenu que toutes les hostilités, tant sur terre que sur mer, cesseroient entre les Sujets du Grand-Duc de Toscane & ceux de l'Empereur de Maroc; qu'ils seront unis & réciproquement en sûreté, devant regner entr'eux la meilleure intelligence & une paix inaltérable ».

» 2o. En conséquence, aucun Sujet Toscan ne restera esclave à Maroc, & aucun Sujet de l'Empire de Maroc ne restera esclave en Toscane ».

» 3o. Dans le cas où quelques Armateurs des Puissances respectives prendroient un bâtiment ennemi, sur lequel se trouveroient des Sujets Toscans ou Maroquins, ils ne pourront être faits esclaves, mais ils seront assistés dans leurs besoins & rendus à leur Patrie avec tout ce qu'ils posséderont ».

» 4o. Si dans des bâtimens pris il se trouve des effets chargés pour le compte des Négocians Toscans ou Maroquins, & qu'il se trouve à bord quelque Passager Maroquin ou Toscan, qui justifie avoir sur ledit bâtiment des marchandises à lui appartenantes, le Capitaine sera obligé de vérifier la répétition qui sera faite des effets, comme aussi la déposition des Négocians, Passagers, & les effets seront restitués à qui ils appartiendront; & de cette maniere, tout Sujet des deux Nations respectives sera parfaitement libre, fût-il même sur un bâtiment ennemi en qualité de Matelot ».

» 5o. A l'avenir le Commerce sera libre entre les Sujets des deux Puissances; desorte que les Toscans jouiront dans le Royaume de Maroc de toutes les facilités qui y sont accordées aux Sujets des autres Puissances les plus amies, de même que les Sujets de Maroc jouiront dans le Grand-Duché de Toscane de tous les privileges accordés aux Nations les plus favorisées ».

» 6o. S'il se rencontre en mer deux bâtimens desdites Puissances, vaisseaux de guerre ou marchands, & que l'un ait besoin de quelque secours de l'autre, tant en vivres qu'en autres choses nécessaires à la navigation, il sera tenu de le lui donner; & dans le cas où le bâtiment seroit prêt à périr, l'autre sera pour le moins obligé de procurer à l'Equipage tous les secours qu'il pourra ».

» 7o. Si des vaisseaux de guerre ou marchands de ces deux Puissances, entrent dans des Ports des Puissances respectives, les Capitaines seront tenus d'observer exactement les loix prescrites dans lesdits Ports, & en conséquence les Armateurs ne pourront faire des courses contre les bâtimens de leurs ennemis, tant qu'ils seront dans les limites des Ports des deux Puissances respectives, pour ne point préjudicier à leur Commerce ».

» 8o. Si quelque bâtiment des deux Puissances se rend dans un des territoires respectifs, le bâtiment, l'équipage, les marchandises seront en sûreté ».

» 9o. Si quelque Ambassadeur des deux Puissances vient dans un des Domaines respectifs, il lui sera fait & rendu les mêmes honneurs qu'à tout autre Ambassadeur; & en se faisant reconnoitre dans ce caractere, il sera salué du canon, tant à son entrée qu'à sa sortie, & recevra les autres marques de distinction qui conviennent audit caractere ».

» 10o. Si quelques Consuls Toscans viennent s'établir dans le Royaume de Maroc, ils pourront arborer leur pavillon, sans aucune contrariété; leur Maison sera sûre & privilégiée pour toutes personnes qui entreront, eussent-elles même commis quelque crime ».

» 11o. S'il s'éleve quelque mésintelligence qui donne lieu à l'altération des présens articles, on prendra toutes les mesures convenables pour concilier les différens, avant qu'il ne se passe aucune hostilité de part & d'autre; & on ne pourra procéder à la rupture totale de la paix qu'après une armistice de six mois ».

» 12o. Dans le cas où la guerre surviendroit entre les deux Parties, le rachat des Esclaves des deux Puissances, sera fixé à raison de cent pieces par chaque Esclave, sans distinction, soit Capitaine ou Mousse, à condition toutefois qu'on ne fera Esclave aucun enfant au-dessous de dix ans, ni aucuns hommes au-dessus de soixante, ni aucune femme, de quelque âge qu'elle soit; tout autre qui auroit été fait Esclave, sera racheté chaque année ».

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le 25 Avril.*

Lorſqu'on réfléchit ſur l'état critique de nos Provinces dans le ſiecle paſſé & dans le commencement de celui-ci, on n'eſt pas trop étonné de voir que les Lettres & les Sciences y aient été alors ſi languiſſantes. On conçoit qu'il étoit réſervé à notre Auguſte Souveraine de les revivifier, pour ainſi dire, dans ces contrées, & de les y naturaliſer. Rien n'étoit plus propre à operer cette heureuſe révolution que l'établiſſement de la nouvelle Académie que cette Princeſſe a érigée dans notre Capitale. Nous croyons pouvoir aſſurer que cette Compagnie, ſi elle continue, ainſi qu'il y a lieu de l'eſperer, comme elle commence, pourra le diſputer bientôt aux plus célébres Sociétés Littéraires & Scientifiques. C'eſt ce qu'on n'aura pas de peine à croire ſi on lit avec quelque attention le premier volume de ſes Mémoires. Ce début fait concevoir de cette Académie preſque naiſſante les plus hautes eſperances.

Le Volume qu'elle vient d'offrir au Public, comme les premices de ſon travail, contient, 1o. des obſervations aſtronomiques faites aux Pays-Bas en 1772 & 1773; 2o. un Mémoire ſur les proportions des tonneaux, & ſur une jauge univerſelle, par M. l'Abbé Marci, Prévôt de Saint Pierre à Louvain. Ce Mémoire paroit avoir été fait pour ſervir de ſupplément à *l'Art du Tonnelier*, publié au nom de l'Académie des Sciences de Paris; 3o. un Mémoire ſur la vigogne & ſur l'amélioration de nos laines, par M. l'Abbé de Nélis.

La vigogne ou le paco, comme on appelle aux Indes cet animal, lorſqu'il eſt devenu domeſtique, eſt l'animal le plus utile du nouveau Monde. La longue & fine laine qui le couvre eſt une marchandiſe de luxe auſſi chere & auſſi précieuſe que la ſoie. Cette laine eſt couleur de roſe ſeche; & cette couleur eſt ſi fixe qu'elle ne s'altere point ſous la main de l'Ouvrier. On en fait de très-beaux gands, de très-beaux bas, d'excellentes couvertures, des chapeaux & des tapis d'un très-grand prix. Les vigognes ſervent encore de bêtes de ſomme, & on en voit quelquefois pluſieurs milliers au Perou qui tranſportent des marchandiſes. Enfin cet animal, ſi utile à l'homme, ne lui coûte preſque rien. La fourrure épaiſſe des vigognes leur tient lieu de bât; le peu d'herbes qu'elles trouvent en marchant, ſuffit à les nourrir, & leur fournit une ſalive abondante & fraîche, qui les diſpenſe même de boire.

Tous ces avantages, & le grand profit ſur-tout, qu'on tire de leur laine, avoient engagé les Eſpagnols à tâcher de les naturaliſer en Europe. Mais l'Auteur de l'Hiſtoire des Flibuſtiers dit que ce climat ſe trouva ſi peu propre à ces animaux, qu'ils y moururent tous. S'enſuivroit-il de-là que tout climat, hors de l'Amérique, leur ſeroit également peu convenable? Les Eſpagnols le croient ainſi; mais c'eſt une erreur. M. de Buffon eſt perſuadé que les vigognes pourroient réuſſir aux pieds des Alpes & des Pyrenées; il croit même qu'elles réuſſiroient en Ecoſſe & en Norvege. Cela peut être, dit M. l'Abbé de Nélis, je ne connois pas aſſez ces pays; mais j'entreprends de montrer, d'après les indices les plus forts, d'après tout ce que nous ſçavons des goûts & de la nature de notre animal, qu'il vivroit, produiroit & réuſſiroit parfaitement dans la partie la plus élevée du Duché de Luxembourg. Les objections qu'on pourroit me faire, ajoute-t-il, on les a faites probablement il y a deux mille ans contre un animal auſſi commun aujourd'hui qu'il eſt utile, contre l'âne; car il eſt sûr que l'âne, originaire des pays chauds, ne ſe trouvoit pas du tems d'Ariſtote, dans aucune partie des Gaules, & il n'y a pas ſi long-tems qu'il exiſte en Suede. Il en ſeroit de même des vigognes. On les trouve en grande quantité dans les Terres Magellaniques, où le froid eſt plus conſidérable que dans nos Provinces; d'ailleurs elles s'accommodent beaucoup mieux d'un climat froid que chaud. Elles n'habitent jamais les terreins bas; elles craignent la peſanteur de l'air autant que la chaleur; en un mot chaque circonſtance qui ſe rencontre dans l'hiſtoire de la vigogne, préſente un nouveau rapport avec la Province de Luxembourg, dont le territoire élevé & maigre, l'air vif & froid, paroiſſent tout-à fait propres au tempéramment de cet animal. M. l'Abbé de Nélis, pour déterminer,

s'il eſt poſſible, le Gouvernement à favoriſer cette entrepriſe, rappelle l'exemple des Anglois qui ont fait venir dans leur Iſle des moutons d'Eſpagne, & les y ont naturaliſés au point qu'il n'eſt aucun pays en Europe où ce bétail ſoit ſi nombreux, où il produiſe de ſi belle laine, & où il ſoit d'un plus grand profit. Le nombre des toiſons qui s'y coupent chaque année eſt incroyable; il monte à plus de trente millions, & chaque toiſon porte au moins quatre livres de laine. A l'occaſion d'une gageure, on a dreſſé un état des moutons qui ſe trouvent aux environs de Dorcheſter, ſeulement à deux lieues à la ronde; on en a compté ſix cens mille. L'excellence de cette laine, & l'importance de s'en aſſurer la poſſeſſion excluſive, ont ſans doute déterminé le Miniſtere Anglois à défendre l'exportation des moutons ſous des peines très-rigoureuſes; défenſes que l'appât du gain fait cependant éluder tous les jours. Ce que l'Angleterre a fait pour les brebis d'Eſpagne, l'Eſpagne l'avoit fait auparavant pour celles de Barbarie. Il n'y auroit pas tant à faire pour naturaliſer la vigogne chez nous. Cet animal n'eſt pas comme la brebis qui ne ſçauroit vivre ſans les ſoins & les ſecours de l'homme. La plus grande difficulté ſans doute ſeroit d'avoir un certain nombre de ces animaux, jeunes, ſains, vigoureux, & en état de donner de la race. Mais quand il eſt queſtion d'objets d'une auſſi grande utilité, les difficultés doivent-elles nous arrêter? Il ne s'agit de rien moins que de faire le bonheur de la Province de Luxembourg, en y ouvrant une mine de richeſſes très-précieuſe. On ranimeroit nos Manufactures de Limbourg, où il n'y a guères que cinquante Fabricans aujourd'hui, & dont les draps ne s'élevent point juſqu'au mérite de ceux des Manufactures voiſines de MM. Rouſſeau & Pagnon à Sedan.

Les articles qui ſuivent roulent ſur pluſieurs autres objets d'utilité, quoiqu'ils ne ſe rapportent pas ſi directement à l'Economie. On y trouve d'abord un Mémoire ſur l'ancien état de la Flandres maritime, ſur ſes changemens ſucceſſifs, & ſur les cauſes qui les ont produits, par Dom Mann; un Recueil de quelques obſervations faites principalement dans la Province de Luxembourg, en 1772, pendant un voyage aſtronomique avec M. Pigot, Gentilhomme Anglois, de la Société Royale de Londres, Aſſocié Etranger de notre Académie, par M. Needham, Directeur de la même Compagnie. Ce morceau contient des obſervations ſur le moyen d'améliorer le ſol de cette Province, en tirant parti des ſubſtances calcaires dont il eſt rempli. Vient enſuite un Mémoire ſur l'Electricité, relativement à ſa qualité de fluide moteur dans les végétaux & dans le corps humain; puis un autre ſur l'Hiſtoire naturelle d'un partie du Pays Belgique.

Tout le monde ſçait que certaines perſonnes ſe trouvent quelquefois fort incommodées après avoir mangé des moules; on cite même des exemples de morts occaſionnées par cet aliment. On trouvera ici un Mémoire ſur la cauſe de cet accident, ſur ſes ſymptomes & ſur les moyens de le prévenir & de le guérir. Des obſervations ſur les eaux minérales de la Fontaine du Sauchoir à une demi-lieue de Tournay; ſur la cauſe des vuides qu'on obſerve ſous les glaçons des chemins raboteux; ſur les moyens de parvenir à une théorie météorologique complette; ſur la congélation de l'eau de mer; ſur la formation d'une formule générale, pour l'*integration*, ou la ſommation d'une ſuite de puiſſances quelconques, dont les racines forment une progreſſion Arithmétique, à différences finies quelconques; ſur la nature du ſel commun, dont les anciens Belges & Germains faiſoient uſage, ſont la matiere de pluſieurs autres Mémoires également intéreſſans. Celui qui vient enſuite ne l'eſt pas moins. Il contient des détails curieux pour ſervir à l'Hiſtoire naturelle des Foſſiles des Pays-Bas. Ce Recueil eſt terminé par divers Mémoires hiſtoriques, tels qu'un Mémoire ſur la Religion de l'ancienne Belgique; des Réflexions ſur un ancien monument du Tournaiſis, appellé vulgairement la *Pierre Brunehaut*; un Examen de la queſtion, *ſi la Langue des Etruſques a eu du rapport avec celle des Peuples Belgiques*? Une explication d'une Lettre difficile qui ſe trouve dans la collection de celles de S. Boniface, avec des réflexions ſur l'ancienne Poëſie des Peuples Belgiques; de nouvelles recherches ſur l'origine de l'Imprimerie, dans leſquelles on fait voir que la premiere idée en eſt due aux

Brabançons ; enfin des obſervations météorologiques, faites à Bruxelles & en quelques autres Villes des Pays-Bas.

Ce Volume ſe débite à Bruxelles, chez J. L. de Boubers, Imprimeur de l'Académie. C'eſt un in-4°. de 670 pages. On trouve à la tête un Diſcours préliminaire ſur l'état des Lettres dans les Pays Bas, & ſur l'érection de l'Académie, avec les Réglemens, les Statuts de la Compagnie, & la Liſte des Membres qui la compoſent.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LYON, *le* 20 *Avril.*

Suivant le relevé général des naiſſances, des mariages & des morts de la Généralité de Lyon pendant l'année 1777, il y a eu 25932 naiſſances, 5858 mariages, & 17531 morts. Pendant le cours de l'année précédente, il y avoit eu dans cette même Généralité 23951 naiſſances, 5516 mariages, & 17197 morts. Ainſi en 1777 il y a eu 1981 naiſſances, 342 mariages, & 334 morts de plus qu'en 1776.

DE VERTUS (*en Champagne*), *le* 30 *Avril.*

Extrait d'une Lettre. » Nous avons bien payé la belle quinzaine que nous avons eue avant Pâques. Nos vignes ſur-tout en ont beaucoup ſouffert. Une grêle conſidérable & la gelée avant & par-deſſus ont occaſionné beaucoup de dégât ; plus de la moitié du territoire paroît perdue ſans reſſource ; l'autre partie eſt moins maltraitée, & votre vigne eſt juſtement de ce nombre ; mais vous n'en ſerez pas pour cela bien riche, car elle a auſſi ſouffert ; & quand même les choſes iroient bien d'ici à la vendange, nous ferons toujours une bien mince récolte, même dans la partie la moins maltraitée. Vertus n'eſt pas le ſeul endroit qui ait ſouffert: Une bonne partie des lieux voiſins n'a guères été mieux traitée. Il en eſt de même d'Ay, d'Epernay & autres vignobles de cette Province. Cependant on prétend que la Montagne de Reims n'a pas tant ſouffert ».

N. B. Pluſieurs de nos Lecteurs nous ont fait part du deſir qu'ils auroient d'être inſtruits, par la voye de cette Gazette, de l'état des vignes dans les principaux vignobles de France. Nous prions les perſonnes qui ſont à portée de nous donner des avis sûrs à cet égard, de vouloir bien ſe prêter à leur intention, en nous les faiſant parvenir le plutôt qu'il leur ſera poſſible.

DE PARIS, *le* 3 *Mai.*

LETTRE de M. Pingeron ſur les moyens de conſerver les mœurs & la ſanté des Peuples de la Campagne, & de prévenir les épidémies.

» Par une fatalité dont il ſeroit difficile de rendre compte, les Habitans de la Campagne ſemblent être condamnés preſque par toute la terre à mener une vie dure & abjecte. On a eu beau, dans ces derniers tems, les préſenter aux Habitans voluptueux des Villes comme les Citoyens les plus utiles, comme les véritables ſoutiens des Etats, nous ne nous appercevons pas que dans aucun endroit leur ſort en ſoit devenu meilleur. La miſere & l'ignorance ſemblent être toujours le partage du plus grand nombre. Seroit-il cependant impoſſible d'adoucir une deſtinée ſi rigoureuſe ? Je ne le crois pas. Il ſeroit du moins facile de tirer les Payſans de cette ignorance craſſe dans laquelle ils vivent, & qui eſt le pire de de tous leurs maux. On entend dire de de toutes parts, *le Payſan n'a de groſſier que ſa robe & ſon écorce, il eſt naturellement méchant.* Cette accuſation mérite d'être examinée. La pauvreté qui l'accable ne ſeroit-elle pas la cauſe occaſionnelle de tous ſes défauts ? Car, de bonne foi, peut-on dire que l'homme naiſſe bon ou méchant, ſuivant qu'il nait ou dans les Villes ou dans les Campagnes ? Il naît vif ou lent, voilà ce qu'on ne peut conteſter.

Ces deux qualités qui dépendent abſolument de la conſtitution phyſique, modifiées diverſement, produiſent cette chaine d'affections ſuivies qui forment ſon caractere. Un enfant né vif, s'il eſt trop contraint, devient furieux, ou tombe dans l'apathie, ou reſte méchant & tracaſſier. Un enfant d'une conſtitution foible, qui devoit naturellement être doux,

se révolte quelquefois quand il est excédé (1). L'art d'en tirer parti consiste donc à le gouverner selon son caractere. Voilà, dira-t-on, des connoissances bien sublimes qu'on paroît attendre de ceux qui sont destinés à développer les talens & les vertus des jeunes enfans nés, selon nos préjugés odieux, dans la derniere classe des Citoyens.

Si je supposois que l'éducation dût consister en raisonnemens & en belles sentences, on auroit raison de me faire un pareil reproche. Je voudrois seulement qu'un cours d'éducation ne fût qu'une suite de bons exemples. Or comment les faire naître ces bons exemples? Rien de plus aisé, en accordant des avantages & de la considération à ceux qui se distingueroient, par leur probité & par leur exactitude, à remplir tous leurs devoirs. L'établissement des Rosieres (2), si peu dispendieux en lui-même, remplit supérieurement cet objet; il est surprenant qu'il n'ait pas eu plus d'Imitateurs, & que chaque Bourg ou Village n'ait pas encore une pareille institution. Il seroit encore à souhaiter que tout Habitant d'un Village qui ne pourroit produire un certificat de vie & de mœurs, signé des Notables du lieu qui l'a vu naître, fût regardé comme incapable de posséder ailleurs la moindre place de confiance.

Les récompenses & les distinctions accordées au jeune homme le plus sage ou à la jeune fille la plus vertueuse, entretiendroient la pureté des mœurs. Si celui qui seroit assez hardi pour tenter de les corrompre, étoit puni d'une peine capitale, la séduction seroit plus rare. Il existe une loi à la Chine qui, au premier coup d'œil, paroît horrible & injuste, cependant elle y a produit l'effet le plus salutaire. Un enfant ose-t-il porter la main sur ses peres & meres, alors toute la Bourgade où s'est commis le crime, est massacrée. Qu'en résulte-t-il? Les enfans ont cent surveillans & cent maîtres pour un, personne ne voulant être puni pour eux. Aussi n'y voit-on ni parricide ni aucun de ces grands forfaits qui révoltent la nature. L'espoir & la crainte sont les deux grands mobiles qui déterminent les actions des hommes. Il n'est question que de sçavoir les employer à propos.

Si le mérite étoit accueilli, si la vertu faisoit toujours obtenir la préférence, les hommes verroient alors qu'il leur est beaucoup plus avantageux d'avoir des mœurs que de suivre leurs passions & de s'adonner aux vices qui laissent toujours des remords.

Quant aux lumieres nécessaires à chaque Habitant de la Campagne, il seroit facile de les leur procurer. Il faudroit pour cela que ceux qui, par état, sont chargés de les instruire, les entretinssent quelquefois des objets qu'il leur importe davantage de connoître. Un Ecclésiastique, par exemple, qui, sans négliger les études particulieres à son état, auroit appris un peu d'Histoire naturelle, de Chymie, de Botanique, de Médecine, de Géométrie & de Jurisprudence rurale, & qui ayant soutenu avec succès des thèses sur les élémens de ces Sciences, auroit de droit une petite pension sur une riche Abbaye, pourroit devenir un Ange tutelaire dans une Campagne. Il seroit encore à desirer que l'on composât des Livres élémentaires pour les jeunes enfans, où la bonne morale seroit mise en action ou en proverbe, comme dans l'excellent Livre de *la Science du Bon Homme Richard* *, fruit de l'expérience d'un célébre Vieillard. On leur donneroit enfin d'autres Livres en forme de Cathéchisme où les principes les plus simples de l'Agriculture & de l'Economie champêtre seroient développés.

Quant aux brillantes & utiles découvertes qui ne font du bruit que dans les Journaux & autres Papiers publics, il n'y a qu'un seul moyen de les répandre parmi le Peuple, c'est d'en distribuer la description *gratis* à tous les Curés, Syndics & Magisters des principaux Villages. S'il s'agit d'une machine, on devroit la faire graver & en distribuer l'estampe. Sans ce secours, ces lumieres seront toujours en pure perte pour les pauvres Habitans de la Campagne. Il seroit encore à desirer qu'il y eût des Ecoles d'Agriculture (3) & des Ecoles Vétérinaires dans tous les chef-lieux des Provinces, & qu'elles entretinssent entre elles un commerce de connoissances réglé. Les

---

* *Ce très-bon Ouvrage se vend à Paris, chez Ruault, rue de la Harpe. On en a fait successivement deux éditions.*

Religieux ont toujours passé pour d'excellens Cultivateurs; ils ont de très-vastes terres & des maisons par-tout; ils se chargeroient volontiers de remplir cette tâche, le travail de leurs Eleves les recompenseroit avec usure de leurs soins & de leurs avances; alors leurs détracteurs seroient forcés de renoncer à ces imputations odieuses dont ils se plaisent à les charger en les accusant d'être des Citoyens peu utiles.

Quant aux moyens de conserver la santé des Habitans de la Campagne, ils sont bien simples. Qu'on les instruise d'abord des attentions qu'ils doivent avoir pour se garantir des accidens auxquels l'exercice de leur état peut exposer leur santé; que des Médecins attachés à des Départemens particuliers (4) fassent des visites dans les Villages, qu'ils donnent des documens relatifs à telle ou telle intemperie qui aura regné. Il ne sera pas difficile, avec ces précautions, de détruire le mal dans son principe. Stanislas, Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, surnommé le *Bienfaisant*, a laissé à Nanci un monument de son humanité & de ses lumieres. Il y a fondé une Communauté de Missionnaires & de Freres de la Charité qui, au premier bruit d'une épidémie, volent avec des remedes & de l'argent pour combattre l'hydre, & la terrassent bientôt avec ces deux puissans moyens. Cette Société honore la Religion & l'Humanité; c'est dommage qu'elle ne soit pas plus nombreuse & que le nombre de ses établissemens soit si borné. Stanislas sera beni à jamais dans les Campagnes de la Lorraine; son nom y est mis à côté de ceux d'Antonin & de Titus.

Je ne prétends pas, Mr, annoncer de nouvelles vues, en vous communiquant ces idées vagues & décousues; mais elles sont trop importantes pour ne pas les rappeller à la mémoire des hommes quand on peut en trouver l'occasion. Votre Gazette & votre Journal sont les dépôts des vues & des découvertes des bons Citoyens. C'est à ce titre que j'ose croire que ces détails pourroient y trouver une petite place, si vous les en jugez dignes. J'ai l'honneur &c. PINGERON ».

Notes relatives à la précédente Lettre.

» (1) Je suis très-éloigné de prétendre que malgré que le physique influe beaucoup sur le moral, nos idées ne soient jamais assez dégagées de la matiere pour ne penser qu'aux choses sensibles & purement matérielles; nous avons tous une idée claire du juste & de l'injuste, & si nous interrogeons notre conscience, elle nous en apprendra plus que bien des Livres.

(2) Etablissement très-sage formé dans les tems reculés par S. Médard à Salenci, dans le Diocèse de Noyon dont il étoit Evêque. La Fille la plus sage & la plus laborieuse du canton est couronnée de roses un certain jour de Fête dans l'année, & reçoit une certaine somme pour sa dot. Cette Institution, qui a produit de si bons effets, n'a été bien connue de nos jours que par un procès qui tendoit à la détruire. L'indignation publique a bien vengé les vues sages & pieuses de S. Médard.

(3) Il seroit à souhaiter que dans les Ecoles d'Agriculture on donnât aux Eleves les plus intelligens des notions plus exactes de l'Arpentage que celles qu'on trouve éparses, sans ordre & sans méthode, chez la plûpart de ceux qui exercent cette profession utile. On éviteroit, par ce moyen, une foule de procès toujours funestes, par les haines qu'ils engendrent & dont il reste souvent des traces à la troisieme génération.

(4) Comme l'état de Médecin est un des plus respectables, vu la noblesse de son objet & sa grande utilité, l'expérience de tous les jours prouve qu'il est ordinairement exercé par des personnes d'une certaine classe & d'une certaine fortune. Ne seroit-il pas facile d'établir qu'elles exerçassent leur Profession dans les Campagnes pendant un certain espace de tems avant de l'exercer dans les Villes?

Prix du Poisson vendu à la Halle le Samedi 2 Mai.

Il est arrivé à la Halle deux voitures de maquereau; l'une de Dieppe, & l'autre de Boulogne. Le maquereau de la premiere voiture s'est vendu de 30 à 35 sous la piece, & celui de la seconde de 40 à 45 sous.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 2 Mai 1778, au Mercredi 6 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 liv. 10 s., 9 liv. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 22 à 23 l. 5 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 15 s. à 10 liv. 5 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 2 Mai 1778 au Mercredi 6 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 6 Mai 1778, de 54 à 55 l.; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Mai 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	714		
Du Pérou à	704		
Les guinées à . . .	718	2	
Ducats à	98	6	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	83	15	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	11	
Piastres à	49	8	

Changes de Paris du 6 Mai 1778.

Amsterdam	53 ½ à 3 8e.
Londres	30 1 8e.
Hambourg	188 ¾ à ⅞
Madrid	15 3
Cadix	15
Livourne	96 ¼ à ½
Gênes	94 ¼ à ½
Lyon	⅞ p. ⅝ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Lundi 4 Mai 1778.		Du Mardi 5.	
Messieurs		*Messieurs*	
Thevenin ... pplles.	J.	Cauchy ..... pplles.	J.
Viageres	J.	Viageres	J.
Masson ..... pplles.	G.	Tontine	J.
Viageres	J	Marsollier .... vres.	F.
Delamotte.. pplles.	C.	Perpétuelles ..	F.
Viageres	E.	Defays ..... pplles.	G.
Creuzé ..... pplles.	E.	Viageres	G.
Viageres	E.	Desplaces .. pplles.	F.
Tontine	E.	Viageres	F.
Certain ..... pplles.	F.	Tontine	F.
Viageres	F.	Vieillard .... pplles.	J.
Tontine	J.	Viageres	F.
.....		Tontine	F.
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1778.	*Lundi 4.*	*Mardi 5.*	*Mercredi*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1590 97½ 1600	1600 1597½.	1600 . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	370	370 . .
Rescriptions .	20½ 21 21½ 21.	21 20½ . . .	20 20½ 20
Bil. des Fermes .	6	. . . . .	. . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 12 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 8 *Avril.*

LE dernier dénombrement des Sujets de cet Empire fait en 1764 a donné un total de 17 à 18 millions d'Habitans de l'un & de l'autre sexe. Mais ce calcul qui pouvoit être exact à cette époque, ne peut plus l'être depuis la guerre de Pologne & de la Turquie, depuis la derniere révolte, & sur-tout depuis la peste. On croit être en droit d'assurer que le nombre des hommes en Russie ne va pas au-delà de six millions; ce qui le prouve d'une maniere assez convaincante, c'est que les Esclaves qui appartenoient ci-devant aux Moines, ont toujours fait la sixieme partie de la Population. Or, le dénombrement de ces Paysans ne se monte annuellement qu'à un million. D'après ce fait, il suivroit, supposé qu'il y eût autant de femmes que d'hommes, que le nombre des Habitans des deux sexes seroit de 12 millions. Il faut ajouter pour les Provinces conquises 1,200,000. Le Clergé va au plus à 100,000. Pugatchew ayant exterminé 1200 familles nobles, leur nombre, qui étoit de 13,000, n'est plus que de 11,800 : en comptant cinq personnes par famille, cela fait 59,000. L'Etat Militaire est de 360,000; & celui des Officiers employés dans les Bureaux & Chancelleries, de 30,000; ce qui fait un total de 13,749,000. En supposant maintenant que la Population de la Siberie ne fût pas comprise dans le principe, concernant les Esclaves des Moines, on pourroit ajouter 251,000 têtes, & on auroit alors le résultat général de 14 millions, auquel peut être fixée aujourd'hui la Population de l'Empire de Russie.

ALLEMAGNE.

DE HOMBOURG-EZ-MONTS, *le* 28 *Avril.*

Depuis la derniere moisson, le prix du seigle a haussé de 3 à 6 florins le malter, mesure d'environ 90 livres, poids de marc; l'orge est à peu près au même taux; les pois & autres légumes secs ont renchéri à proportion.

Le froid & la neige survenus vers les Fêtes de Pâques nous ont fait peu de mal, quoiqu'il ait gelé à glace; il n'y a que les arbres hâtifs, comme les abricotiers, les pêchers &c. qui en ont souffert; les cerisiers ont aussi été un peu maltraités dans quelques endroits; tous les autres arbres fruitiers ont résisté, au point que s'il ne survient pas de nouveaux accidens, nous esperons recueillir des fruits en abondance.

Il n'est pas plus possible à nos Agriculteurs qu'à ceux des autres pays, de se garantir des intemperies de l'air; mais au moins ne sont-ils pas condamnés à laisser dévorer le fruit de leurs travaux par des armées de bêtes fauves qu'il faut

respecter par-tout ailleurs. Ici l'ennemi commun du Cultivateur est abandonné au ressentiment de celui auquel il fait tort.

Il est parti de Berlin quatre charriots chargés d'argent monnoyé ; depuis que la Prusse & l'Autriche font des préparatifs de guerre, on voit déjà circuler dans l'Empire une très-grande quantité d'especes qui étoient gardées dans les coffres de ces Souverains, & on en frappe de nouvelles dans leurs Etats : cependant on se flatte toujours que la paix continuera, & que la circulation du Commerce ne sera pas troublée par la guerre.

Nous apprenons de Varsovie qu'il a été ordonné aux Juifs de sortir de cette Capitale. On ne leur a donné que huit jours pour se retirer, avec défense expresse de faire aucune représentation pour obtenir la révocation de cet ordre.

DE MUNICH, *le 7 Avril.*

Il y a peu de pays qui fournisse autant d'exemples de *longevité* que la Suisse, la Norvege & quelques autres régions élevées. Les Habitans de nos montagnes vivent aussi très-long-tems, & il n'est pas rare d'y trouver des personnes qui sont plus que centenaires, & qui jouissent cependant d'une bonne santé. Mais voici un exemple de fécondité peu commune.

Il existe à Leuchtemberg un Officier du Bailliage, qui a eu d'une seule femme vingt-quatre enfans qui sont tous encore vivans, sçavoir quatre filles & vingt fils : les garçons servent tous dans l'Armée de Baviere, & sont tous de très-beaux hommes ; chacun d'eux, ainsi que leur pere, a reçu des gratifications il y a peu de tems. Cet exemple singulier a donné lieu au Gouvernement de fixer son attention sur les moyens de favoriser la propagation de l'espece humaine, dans ce pays. On ajoute même qu'il sent que le plus efficace de ces moyens seroit de délivrer le Peuple d'une partie des charges accablantes sous lesquelles il gémit.

D'ESSECK (*en Esclavonie*), *le 1 Avril.*

L'Empereur a congédié, malgré eux, un grand nombre de Soldats Croates vétérans qui avoient déjà servi dans plusieurs guerres & qui vouloient encore accompagner S. M. I. dans les nouvelles expéditions qu'on croit qu'il médite. Ce n'est qu'avec peine qu'ils ont renoncé à l'épée pour reprendre la charrue. Ils ont même exigé de leurs fils qu'ils les remplaçassent dans l'Armée, déclarant qu'ils avoient encore assez de force pour cultiver leurs campagnes, & assez de ressource pour soutenir leurs familles. L'Empereur leur a fait des présens, & n'a voulu accepter qu'une partie du monde que lui ont offert ces bonnes gens, parce que cet Auguste Prince, en nous enlevant un plus grand nombre d'hommes, auroit cru préjudicier à l'Agriculture de cette Province où le Peuple est plus Guerrier que Cultivateur.

L'Esclavonie que nous habitons, & dont M. de Taube vient de donner une description très-exacte, est à la vérité un pays très-beau & qui pourroit être très-fertile, mais il est presque désert & inculte ; c'est plutôt l'asile des bêtes féroces que la demeure d'hommes faits pour vivre en société. On y compte à peine 20,000 Habitans, & il seroit facile qu'il y en eût deux millions. Les Colons, accoutumés à une vie dure, sont forts & robustes ; il y a peu de Nations aussi fideles à leur maîtres, sans en excepter même les François qui adorent leurs Princes. L'hospitalité exercée autrefois si scrupuleusement par les anciens Teutons, a encore lieu dans toute l'étendue de cette Province où l'Etranger est sûr d'être reçu en tout tems & traité aussi-bien que peuvent le permettre les facultés de ses hôtes. L'Esclavon est paresseux au suprême degré ; il grate à peine la surface de la terre qui le nourrit & qui l'enrichiroit s'il vouloit prendre la peine de la cultiver. Au lieu de battre le bled, on est encore dans l'usage, comme en Hongrie, de le faire fouler aux pieds des bœufs & des chevaux. On ne voit dans les campagnes, pour toutes habitations, que de misérables huttes, & il y a des Villages entiers où il ne se trouve ni scies ni haches, & où l'on chercheroit envain une once de fer. La grande culture du pays est celle du prunier qui porte le *quetscher*, dont les Habitans font leur eau-de-vie.

Nos Compatriotes prétendent être Chrétiens ; mais de 3500 personnes, il n'y en a pas six qui sçachent s'il n'y a

qu'un Dieu ou s'il y en a plusieurs ; l'ignorance des Ministres de la Religion y est extrême.

La Langue Esclavone est très-poétique, & il y a en Esclavonie des especes de *Troubadours* : leurs chansons sont simples & énergiques, la plûpart roulent sur l'amour & la guerre ; il est rare que les Poëtes Esclavons sacrifient à Flore & à Cérès, ce qui vient sans doute du peu de goût qu'a le Peuple pour les travaux champêtres : cependant ils célébrent souvent le *Quelscher* qui leur fournit l'eau-de-vie ; c'est leur Bacchus, comme le Bouleau est celui de quelques Provinces de Russie, qui en tirent une liqueur forte dont les Habitans font le *non plus ultrà* de leur félicité dans ce monde. La Langue Allemande est pour les Esclavons de qualité ce que la Langue Françoise est pour les personnes de toutes les autres Nations qui sont au-dessus du commun : l'étude de cette Langue fait partie de l'éducation des familles nobles ou aisées, & sur-tout de ceux qui aspirent à quelque emploi à la Cour, dans les Tribunaux ou à l'Armée.

Quoique le vol soit puni avec une sévérité extraordinaire dans notre Province, cela ne suffit pas pour retenir le Peuple. L'exemple des supplices les plus cruels n'est capable ni de le corriger ni de l'effrayer. Les Voleurs sont empalés sans rémission ; on en voit qui vivent plus de vingt-quatre heures dans cet état, fumant du tabac & buvant du racky, qui est une eau-de-vie du pays très-forte ; il leur échappe rarement un soupir, une plainte & plus rarement une larme.

Les mœurs des Esclavons tiennent beaucoup de celles des Turcs ; ils sont vêtus moitié à la Turque & moitié à la Hongroise.

» Les vraies richesses, ajoute le Correspondant de qui nous tenons cet article, » les vraies richesses d'un pere de famille » consistent dans le plus grand nombre » de filles qu'il peut avoir ; plus elles sont » bien faites & habiles, plus il est opulent ; la raison en est qu'il les vend à ceux » qui veulent les épouser, en proportion » de leur beauté & de leurs talens. Celui qui en offre le plus est toujours sûr » de l'emporter sur ses rivaux.

» Les Paysannes font elles-mêmes les » vêtemens de toutes les personnes qui » composent la famille ; elles fabriquent » aussi tous les vases & tous les meubles » dont on se sert dans le ménage. Epouser une fille adroite, c'est se procurer » tout-à-la-fois une femme, une garde-robe, des meubles & une batterie de » cuisine ; outre cela, les femmes & les » filles ne marchent jamais que le fuseau » à la main. Celles de notre canton se » distinguent, par leur adresse, dans » l'Art de la Teinture ; elles réussissent » sur-tout à teindre très-bien les peaux » de mouton en un beau bleu qui ne le » céde à l'indigo, ni pour la couleur, ni » pour la durée ; elles emploient à cette » teinture certaines racines sauvages qui » croissent en abondance dans le pays, » & qu'elles sçavent préparer à peu de » frais. Avec plus d'industrie, l'Esclavonie pourroit devenir un des pays les » plus abondans de l'Europe. On y verroit bientôt fleurir le Commerce & les » Arts ; au lieu qu'il est encore le centre » de la pauvreté, de l'ignorance & de la » barbarie ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 21 Avril.*

La vive commotion que nos malheureuses contestations avec les Colonies ont donné à notre Commerce, l'ont si fort dérangé que la fortune de nos Négocians les plus opulens en a considérablement souffert. Deux des plus fortes Maisons de cette Capitale ont, ainsi qu'un des principaux Souscripteurs du nouvel emprunt, déclaré leur banqueroute le 20 Mars dernier. On craint fort que cet accident ne soit suivi de plusieurs autres de même nature.

La disette d'hommes nécessaires pour le service de nos Flottes, a engagé Sa Majesté à défendre aux Matelots Anglois de s'embarquer sur des vaisseaux étrangers. En même tems il est enjoint à ceux qui servent chez les différentes Puissances de l'Europe, de revenir dans leur Patrie, avec menace contre les refractaires de ne pouvoir être réclamés comme Sujets Britanniques, s'ils tombent entre les mains des Barbaresques ou autres.

Par une seconde Proclamation, Sa Majesté accorde d'ici au onze Mai pro-

chain, le pardon à tous Contrebandiers qui voudront prendre parti ou dans la Marine Royale, ou dans le service de terre.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De la Rochelle, *le 24 Mai.*

Il est né dans cette Ville, l'année derniere, 486 enfans, sçavoir 252 garçons & 234 filles. Il s'y est célébré 194 mariages, & il y est mort 624 personnes, 297 hommes & 327 femmes. On a remarqué que sur le nombre des morts, il y en a eu seulement 195 de l'âge de 50 ans & au-dessus. Dans cet état dressé sur les registres publics, on a fait abstraction des pauvres morts au Dépôt de mendicité, des Etrangers décédés dans les Hôpitaux, & des Soldats morts à l'Hôpital de la Charité.

De Lyon, *le 28 Avril.*

Observations de M. Brisson, Inspecteur des Manufactures à Lyon, sur la Réponse de M. Monnet, inserée dans la Gazette du Commerce du 25 Avril.

» Je supposerai que M. Monnet a déjà supprimé lui-même une partie de la Réponse échappée de sa plume, & je crois que ni lui ni nos Lecteurs ne me sçauront pas mauvais gré de cette supposition.

Dans le genre polémique, il arrive souvent de donner aux objections que l'on rapporte une couleur, un ton qui ne sont pas de l'Auteur, & sans que la fidélité soit entierement violée, il se fait une métamorphose des opinions, qui cependant ne trompe guères le Public, parce que cette maniere n'est pas neuve; mais il reste dans l'indécision. Si au débat littéraire il se joint quelque faute d'impression, l'obscurité devient telle que l'on perd les vrais points de la difficulté. Il faut recourir au texte, c'est le vrai moyen de prendre des idées justes de la contestation.

M. Monnet m'apprend » qu'il s'est » trouvé comme forcé de dire son senti- » ment sur ce que j'ai publié touchant » les Manufactures de vitriol établies près » Beauvais, parce que les Manufactu- » riers auroient pu s'autoriser de ce que » j'en ai dit, comme en effet ils n'ont » pas manqué de le faire ». Dès que ma description a été fidele, la critique ne devoit tomber que sur les opérations. Celui qui raconte fidélement un délit ne devient pas coupable de ce délit. Les Manufacturiers de vitriol ont peut-être eu tort de ne pas préferer à mon récit ce que M. Monnet leur avoit conseillé dans son Traité; mais je n'en ai pas médit, je n'en ai point parlé du tout, & ils n'ont pas été trompés par moi. Les *tourbes vitrioliques* qu'ils ont voulu traiter n'étoient peut-être pas de la même nature que celles de Beauvais.

Je persevere dans l'usage de l'expression *tourbes vitrioliques*; elle les distingue bien des *tourbes combustibles*, & il me semble que puisque l'on dit *terre alumineuse*, *terre ferrugineuse*, pour exprimer des terres dont on peut retirer des crystaux d'alun, du fer de fonte & du fer forgeable, il paroit naturel de nommer aussi *tourbe vitriolique* celle dont on peut retirer des crystaux de vitriol.

Si, au lieu d'aller examiner ces substances à Beauvais, on veut s'en rapporter à M. Sage, on trouvera dans le premier volume de ses Elémens de Minéralogie l'exposition littérale & plus étendue de ce que j'ai dit qu'elles contiennent.

Je ne sçaurois me persuader que des chaudieres bien arrondies intérieurement ne soient pas préférables aux chaudieres anguleuses, dans toutes les circonstances où les sédimens peuvent occasionner la fusion de ces ustensiles.

J'ai parlé de fourneaux à *ceintures*, & M. Monnet me répond sur les *chaudieres à teintures* *; mais je crois que nous nous entendons.

La Feuille des Affiches d'Amiens du

---

* *Voilà sans doute une de ces fautes d'impression dont M. Brisson a voulu parler en commençant. Il y a toute apparence que nous avons mal lu dans le Manuscrit de M. Monnet. Ainsi c'est à nous qu'il faut s'en prendre, & non pas à lui. Nous profitons de l'occasion pour recommander aux personnes qui nous adressent des Pieces d'écrire le plus lisiblement qu'il leur sera possible.*

1 Avril 1775 renferme tout ce que je devois répondre à M. Vallot, même sur le certificat qu'il a publié quelque tems après. M. Monnet, je l'espere, ne persuadera jamais à personne que je sois insensible à l'infortune des autres. *Miseris succurrere disco.* C'est lui, & non-pas moi, qui a taxé publiquement de *fautes énormes* ce que M. Vallot a déclaré avoir fait. C'est par lui, & non par moi, que le mérite de l'exploitation des Fabriques de vitriol de Beauvais a été atténué publiquement. Est-ce s'attendrir véritablement sur les malheureux, est-ce véritablement les aimer que d'entreprendre, sans y être forcé, de divulguer, même en gemissant, ce qu'on croit qu'ils ont fait ou fait faire mal-à-propos ? Un pere, un fidele ami taisent les fautes ; ils les pallient quand ils sont inévitablement contraints de les publier, & je crois qu'un Inspecteur le doit aussi.

M. Monnet est étonnant d'attaquer jusqu'à mon cœur ; c'étoit bien assez qu'il eût précédemment maltraité mes yeux. Il me reprochoit de n'avoir pas vu. Qu'il compare ce que nous avons dit lui & moi de relatif à M. Vallot, & peut-être pourrois-je lui dire que tandis qu'il me voyoit une paille dans l'œil, il y avoit une poutre dans le sien.

Au surplus, que signifie cette discussion si gratuitement excitée ? Mon Mémoire étoit imparfait, que M. Monnet en donne un complet, j'en serai en vérité content, pourvu que je n'y sois pas *grondé*. S'il procure à M. Vallot les services que j'ai desiré de lui rendre, & auxquels mon Mémoire n'a certainement pas mis d'obstacles, mes vœux seront remplis. BRISSON ».

N. B. Nous espérons que cette discussion n'ira pas plus loin.

DE TARARE (*en Lyonnois*), *le 26 Avril.*

Ce lieu est situé de maniere à devenir le centre d'un Commerce assez considérable. Placé à la descente des montagnes d'une partie du Lyonnois, du Forez & du Beaujolois, traversé par le grand chemin qui conduit de Lyon à Paris par Roanne, où la Loire commence à porter de grands bateaux chargés, Tarare est favorable à des établissemens d'industrie, de spéculation & d'entrepôt. Pendant long-tems, on n'y a sçu fabriquer que des toiles fortes assez communes ; mais il y a 21 ou 22 ans qu'on a commencé à y établir des Fabriques de mousselines qui se sont soutenues ; elles ont même augmenté. Mais comme les Fabricans n'ont encore pu se procurer une suffisante quantité de cotons filés de l'espece & de la qualité qui conviennent à ces toileries, les progrès de cette Manufacture sont assez lents.

Depuis quelques années, on cite plusieurs Manufacturiers riches, & même aidés des faveurs du Gouvernement, qui ont imaginé ou qui possédent des machines avec lesquelles on peut filer plusieurs fils de coton à la fois : mais on remarque qu'ils ont soin de les faire travailler secretement. Un Particulier de Tarare s'en est procuré une qui lui coûte, dit-on, 250 l., ce qui fait un objet considérable pour sa fortune ; cependant il la montre à qui veut la voir, il la fait agir devant tout le monde, & en laisse prendre les dimensions sans être alarmé du profit que d'autres peuvent retirer du sacrifice qu'il a fait. *Où le désintéressement va-t-il se nicher?* Quoique cette machine, dont la description auroit besoin du secours du dessin pour être bien entendue, contienne vingt-six fuseaux, il ne faut pas croire cependant qu'elle fasse l'ouvrage de 26 personnes. Le succès de son service dépend beaucoup de l'habileté de la conductrice, ainsi que de l'égalité du cardage & du premier *filage* qu'a reçu le coton dont il s'agit de perfectionner la filature. Elle est sans doute très-utile aux Fabricans qui ont besoin de fils bien tordus. Chacune des pieces qui la composent est facile à exécuter. Le prix de la machine totale cessera bientôt de dépendre de la volonté du petit nombre de Constructeurs qui la connoissent, & des préjugés que l'on pouvoit inspirer.

On a essayé ici, avec assez de succès, l'usage de la farine de pommes de terre préparée à Lyon, pour coller les chaines des mousselines. La blancheur & la viscosité de cette farine pourroient la rendre convenable à ceux qui fabriquent des toiles en fils blanchis, particulierement aux Tisserands des toiles de *Crées*, *Rosconnes* & *Gratiennes* des environs de Morlaix. Cette substance est fort chere, mais le prix peut tomber des sept hui-

tiemes en la préparant ſur les lieux où l'on cultive les pommes de terre.

Nous avons eu beaucoup de neige ces jours derniers ſur les montagnes voiſines ; cependant les grains ont diminué de prix. La meſure de ſeigle, peſant 34 livres environ, ſe vend 50 ſous ; pareille meſure en froment, 3 l. 10 ſ. La graine de chanvre de la meilleure qualité vaut ici près 5 à 6 ſ. la livre.

DE DIEUZE (*en Lorraine*), *le 29 Avril.*

M. Collignon, Avocat en Parlement & qui fait ſa réſidence dans cette Ville, offre les ſervices de ſon miniſtere aux perſonnes qui voudront bien lui confier la conduite de leurs affaires & la diſcuſſion des procès qu'ils pourroient avoir. Il nous a remis un Mémoire dans lequel il indique la marche qu'il ſe propoſe de ſuivre. Son deſſein n'eſt pas cependant de ſe tracer une nouvelle route. » Nous reconnoiſſons trop bien, dit-il modeſtement, notre inſuffiſance à cet égard. » On ne manque pas aujourd'hui d'excellens modeles ; il ne s'agit que d'en » faire choix. La maniere dont nous nous » rapprochons davantage eſt celle des » Mémoires du procès de feu M. Dupleix contre la Compagnie des Indes & » de quelques autres qui ſont traités dans » ce goût ».

M. Collignon voudra bien nous excuſer ſi nous n'inſerons pas dans notre Gazette, comme il l'auroit deſiré, l'Ecrit qu'il nous a envoyé ; mais il doit ſentir lui-même qu'il eſt trop long pour y trouver place dans toute ſon étendue. Il nous permettra de ne tranſcrire ici que ſa concluſion à laquelle nous ne changerons rien.

» Dans tout ce que nous dirons, nous » tâcherons, dit-il, de ne pas nous écarter des regles de la bienſéance & de la » modération, & nous reſpecterons exactement la vérité. Nous ſerons obligé » quelquefois d'être long, ſuivant la nature des cauſes ; avec cela nous les ſimplifierons beaucoup, & on n'y trouvera » rien que d'eſſentiel. Nous ſerons prompt » & expéditif ; ce qui nous tiendra le » plus, ce ſera, contre le ſentiment de » bien des gens, l'examen, l'arrangement, l'extrait des Pieces & les inſtructions demandées. Nous pourrons » être dans le cas d'avancer & d'éclaircir » davantage une affaire dans peu de jours » ou de ſemaines, qu'elle ne l'auroit ſouvent été dans pluſieurs années. Telle eſt » la marche que nous ſuivons. Nous prétendons gagner la plûpart des procès » qu'on nous fera l'honneur de nous confier & que nous aurons trouvé juſtes, » de droit public comme de droit privé, » ſans être aſſujettis aux inconvéniens de » ceux qui, avec ce qu'ils ont été gagnés, » n'ont ſouvent rien de déciſif. Nous concevons l'étendue & la difficulté de notre » propoſition : pluſieurs la taxeront peut-être de téméraire ; il ſuffit que cela ne » ſoit pas impoſſible. Cependant nous ne » nous chargeons d'aucune affaire d'Audience : ce que nous avons dit ne s'entend que des procès par écrit ; nous y » mettons encore cette reſtriction que » nos Mémoires & Plaidoyers devront » paroitre au jour, pour être jugés par » le Public avant les Jugemens qui interviendront, ſans quoi cela ſeroit difficile. Nous embraſſerons auſſi l'objet de » la conſultation ; mais comme nous réputons que la juſteſſe des déciſions & le » moyen de les faire ſentir, dépendent » principalement d'un expoſé fidele & » revêtu de toutes ſes circonſtances, il » ſera néceſſaire que nous nous chargions » de la rédaction du Mémoire à conſulter, ſauf aux Parties à donner un Précis. Le tems employé pour nous acquerir le fonds de ſcience néceſſaire eſt » une des raiſons principales pour leſquelles nous ne nous ſommes pas encore fait connoitre. Nous dirons que » nous avons cependant l'avantage de l'être par une petite production ſur le défrichement des terres, qui vient de paroitre. Nous pourrons avoir lieu de relever des familles entieres écraſées & » les victimes de la mauvaiſe foi & de l'injuſtice. Nous eſperons qu'on ſera content. Nous nous efforcerons de nous rendre digne du ſuffrage du Public en répondant à ſa confiance avec toute la fidélité, l'exactitude & le zele dont nous » ſommes capable, & qu'il eſt en droit » d'attendre des perſonnes de notre Profeſſion.

» Ceux qui voudront nous charger de » leurs affaires, pourront s'adreſſer à » M. Collignon, Avocat en Parlement, » à Dieuze en Lorraine. On prie d'affranchir ».

***Description** d'un Niveau nouvellement inventé par M. Lefebvre, Ingénieur de Sa Majesté Prussienne; tirée des Memoires manuscrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne.*

» Il y a peu d'instrumens de Géométrie dont on fasse un usage plus fréquent que du Niveau, dans la pratique de l'Architecture champêtre, c'est-à-dire dans l'art de tracer des jardins & de conduire des eaux pour les embellir, enfin dans tous les ouvrages que les Particuliers opulens font faire à la Campagne lorsqu'ils veulent joindre l'agréable à l'utile. Je crois donc rendre un très-grand service aux Architectes de jardins, en leur faisant connoître un Niveau infiniment plus commode que le Niveau d'eau dont ils se servent ordinairement, & peu dispendieux en même tems. Celui dont je vais essayer de leur donner une description exacte, a été inventé par un Ingénieur célébre, attaché à un des plus grands Monarques de son siecle, & qui a toujours joint la pratique à la théorie.

Ce Niveau dont la premiere idée est due à M. Huygens, n'est autre chose qu'une grande croix creuse dont la branche verticale est de beaucoup plus longue que la branche horizontale qui la traverse par le milieu.

Cette derniere qui doit être parfaitement d'équerre avec la branche verticale a deux ouvertures garnies de fils qui se croisent pour observer les objets.

Dans l'intérieur de la branche verticale est suspendue à une cheville qui est au haut de cette derniere, un petit poids cylindrique. On a eu l'attention de tracer une ligne de fois sur le milieu de cette longue branche laquelle doit répondre au fil qui suspend le plomb quand on opere.

Pour s'assurer de cette correspondance, on pratique quelques petites fenêtres le long de la branche que l'on garnit d'une petite glace.

Comme il pourroit arriver que le fil à plomb balançât trop long-tems si le petit poids étoit suspendu dans l'air, on met un petit vase de cuivre ou de fer blanc au bas de la branche verticale, dans lequel on verse de l'huile de lin un peu épaissie au feu.

Les visieres ou pinnules de la branche horizontale doivent être disposées de maniere que le rayon visuel ne fasse que raser le fil à plomb quand on *bournoye* les objets, au lieu de l'interrompre.

Des arcs de 90 degrés ayant extérieurement leur côté concave servent à entretenir les bras de cette croix de maniere qu'ils se coupent toujours à angle droit. Voilà en peu de mots tout l'instrument.

Ce Niveau est porté par un cercle de cuivre ou de tout autre métal, garni de deux petits cylindres mobiles, dans l'endroit où doivent poser les arcs qui soutiennent & assujettissent les branches du niveau. Ce cercle est soutenu par quatre petits piliers sur un autre cercle qui pose sur un triangle de bois auquel sont adaptés trois pieds qui s'ouvrent & se ferment comme ceux des télescopes. La longue branche, c'est-à-dire la verticale doit traverser ce triangle; c'est par cette raison qu'on y pratique une large fente capable de la laisser passer librement.

Usage de cet Instrument. Quand on veut se servir de ce niveau, on fait mouvoir la branche verticale jusqu'à ce que la ligne de foi concoure avec le fil. On est alors assuré que la branche verticale sera perpendiculaire à l'horizon, & que la seconde branche sera horizontale ou de niveau, & par conséquent les objets que rencontrera le rayon visuel à droite & à gauche seront à égale distance du centre de la terre ou sur le même niveau.

Je crois que si les arcs qui assujettissent les branches de cette espece de croix étoient tournés extérieurement du côté de leur partie convexe, sur-tout ceux qui posent sur les especes de roulettes ou boulons mobiles, le mouvement du Niveau seroit plus facilé & plus assuré. Il est vrai que le pied de l'instrument occuperoit alors un peu plus de place.

M. Lefebvre à qui nous sommes redevables d'un bon Traité du Nivellement & d'un Traité de l'Art de lever les Cartes, ne s'est jamais servi, dans ses opérations, d'autre Niveau que de celui que je viens de décrire.

Je sçais que M. Grandjean de Fouchi a imaginé un Niveau très-ingénieux qui se vérifie de lui-même & qui a de plus l'avantage d'être moins embarrassant que celui que je viens de décrire; mais il coûte infiniment plus cher.

M. Baradelle fils, demeurant rue des Postes, près de Sainte Genevieve à Paris, chez lequel on trouve toutes sortes d'instrumens de Mathématique, construira avec beaucoup d'adresse le Niveau de M. Lefebvre ».

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 6 Mai 1778, au Samedi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 l. 9 liv. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Du Mercredi 6 Mai 1778 au Samedi 9 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 9 Mai 1778, de 52 à 53 l.; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Mai 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	714	2	marc.
Du Pérou à	704	2	marc.
Les guinées à . . .	718	3	marc.
Ducats à	98	6	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		once.
Or à 20 karats à . .	83	15	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	12	marc.
Piastres à	49	6	marc.

Changes de Paris du 9 Mai 1778.

Amsterdam	53	½	
Londres	30	3	16e.
Hambourg	188	½	
Madrid	15	3	
Cadix	15		
Livourne	96	½	
Gênes	94	½	
Lyon	¾ p.	% p.	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Merc. 6 Mai 1778. *Messieurs*		Suite du Mercredi 6. *Messieurs*	
Boutray ..... pp^lles.	J.	Peinchein .... v^res.	F.
Viageres	J.	Perpétuelles ..	F.
Tontine	J.	Patu ..... pp^lles.	J.
Cochin. ..... pp^lles.	E.	Viageres	J.
Radix ..... pp^lles.	E.	Rouillard ... pp^lles,	G.
Viageres	F.	Viageres	G.
Defrance.... Viag.	F.	Pincemaille. Perp.	t. l.
Perpétuelles..	E.	de l'ancien Clergé.	
Gauthier ..... v^res.	F.	.....	
Perpétuelles...	F.	.....	
Lempereur.. Viag.	J.	.....	
Perpétuelles.	J.	.....	
Boscheron ... pp^lles.	J.	.....	
Viageres	J.	.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1778.	*Jeudi 7.*	*Vendredi 8.*	*Samedi 9.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1600 1602 ½ . .	1610 15 20 . .	1640 35 30
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	235.	. . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	75	75 . . .
Emprunt Oct. .	370	. . . . .	372 . . .
Rescriptions . .	20 ½ 21 20 ½ 20	20 20 ½ 20 . .	20 19 ½ 20
Bil. des Fermes .	5 ½	5 4 ¾	4 ½ . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24^ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le J d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nec des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 4 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 17 *Juin.*

SUIVANT quelques nouvelles de Crimée, l'Armée Russe, ainsi que l'Escadre Turque éprouvent les terribles effets de la contagion. Ce fléau éloigne de la presque-Isle le Commerce ; d'où il résulte que les Habitans commencent à souffrir de la disette des vivres. D'ailleurs il y regne une épizootie cruelle, qui fait perir une quantité prodigieuse de bétail.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 3 *Juillet.*

La Fabrique de tabac, établie dans cette Capitale, reçoit chaque jour de nouveaux accroissemens, en dépit des raisonnemens de quelques personnes intéressées à la voir tomber. Le produit de la vente dans les magasins de cette Fabrique n'alloit, dans les premiers tems qu'à 40,000 florins de Pologne par mois. Aujourd'hui ce produit excéde par mois la somme de 100,000 florins; ce qui prouve que le tabac de la nouvelle Fabrique est recherché.

Plusieurs de nos Magnats se défont aujourd'hui très-avantageusement des grains dont ils avoient fait des amas considérables, dans l'esperance que les circonstances actuelles leur fourniroient l'occasion de les débiter à leur profit. Une grande quantité de ces grains est passée en Silésie. C'étoit la Ville de Dantzick qui faisoit autrefois ce commerce lucratif.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 17 *Juin.*

Un de nos Ingénieurs vient d'imaginer une nouvelle forme de charriots, dont on se sert avantageusement dans nos Armées, pour le transport des bagages. Ce charriot est à six roues.

HONGRIE.

DE BUDE, *le* 20 *Juin.*

On abat une quantité prodigieuse d'arbres dans la Transylvanie, la Moravie & la Walachie, pour barricader les passages sur les frontieres ; les Turcs en font autant de leur côté. On prétend que ces précautions ont pour objet d'écarter la peste ; mais on croit qu'elles tendent à une autre fin.

Un cruel incendie arrivé à Thorenbourg, y a réduit en cendres 210 maisons avec granges, étables, magasins des Habitans & leurs vivres.

Sa Majesté Impériale & Royale a fondé dans cette même Ville une Ecole Normale qui est très-bien dirigée ; on y compte actuellement 300 enfans de l'un & de l'autre sexe qui sont instruits dans

les connoiſſances utiles à la jeuneſſe. On ſuit dans cette Ecole le plan général d'éducation tracé par M. l'Abbé de Felbiger, & que Sa Majeſté l'Imperatrice-Reine a introduit dans tous les pays des Etats Héréditaires d'Autriche, où la Langue Francoiſe n'eſt pas la dominante.

MORAVIE.

DE BRUN, *le 20 Juin.*

On ne compte pas moins de 1261 mulets qui viennent d'être repartis dans cette Province ; ils ſont arrivés ſucceſſivement par troupes de 180. Chacun de ces mulets revient à 80 flor., ce qui fait pour 1261 la ſomme de 100,880 florins. On donne par jour à chaque mulet dix-ſept livres & demie de foin, ce qui fait journellement pour la totalité 220 quintaux & 67 livres de foin. Pluſieurs perſonnes qui ſe croient bien inſtruites, prétendent que s'il doit y avoir une rupture entre la Cour de Vienne & celle de Berlin, l'Empereur & le Roi de Pruſſe ſont convenus, pour ne pas ruiner les Peuples, de ne commencer les opérations de la guerre qu'après la récolte. On ne tardera pas à ſçavoir à quoi s'en tenir ſur cette nouvelle qui, ſi elle eſt fondée, comme le plus grand nombre le préſume, ſera au moins une preuve que les Souverains comprennent combien il eſt juſte de reſpecter les travaux des gens de la campagne, ſans leſquels ils ne pourroient avoir ni Troupes ni de quoi les entretenir.

SAXE.

DE LEIPSICK, *le 24 Juin.*

Il y a eu dans le courant de ce mois à Anneberg, Ville ſituée dans nos montagnes, un orage terrible accompagné d'un tourbillon furieux. Quoique cet orage n'ait duré que dix minutes, il a cependant cauſé dans le pays des dégâts inexprimables. Il eſt tombé une grêle ſi abondante que la terre en a été toute couverte à la hauteur d'un quart d'aune. Les grelons étoient d'une groſſeur prodigieuſe ; les grains & le foin ont été hachés, & les grands chemins abſolument rompus. Cette perte eſt d'autant plus ſenſible pour Anneberg, que c'eſt une des Villes qui ont le plus ſouffert de la derniere diſette.

DIVERS ÉTATS D'ALLEMAGNE.

DE VORMS, *le 23 Juin.*

Nous apprenons que les environs de la Ville de Germersheim & les Communautés du grand Bailliage de Sondernheim, entre autres Hoerd & Kuhart, ont été tellement ravagés, le jour de la Pentecôte, par la grêle, qu'il n'y reſte plus aucune trace de fruit ſur la terre, quoiqu'on eût lieu de s'attendre à une récolte abondante. Mais on nous mande que la moiſſon ſera par-tout ailleurs beaucoup plus belle & plus riche qu'on ne l'avoit eſperé. Cependant il n'eſt que trop vrai que les vignes ont été gelées dans quelques contrées du Palatinat, & les vignobles de Turckeim qui produiſent les meilleurs vins de ce pays, ont été les plus maltraités.

DE DARMSTADT, *le 28 Juin.*

On continue à ſe féliciter de la réforme que le Gouvernement a établie dans les Ecoles de ce pays & ſur-tout dans celles de la campagne. On enſeigne dans ces dernieres l'Economie pratique & la Méchanique, autant qu'il eſt néceſſaire pour l'Agriculture & pour les Métiers que les Payſans ont coutume d'exercer. Le Miniſtere a nommé une Inſpection pour faire la viſite des Ecoles & pour veiller au maintien de la diſcipline qui doit s'y obſerver. Les Inſpecteurs ſont maintenant leur tournée. Comme un pareil établiſſement ne pourroit pas ſubſiſter longtems, ſi on n'avoit ſoin de former de bons Maitres, ces Inſpecteurs ſe ſont occupés ſérieuſement de cet objet. D'après leurs repréſentations, il a été décidé d'augmenter l'Univerſité de Gieſſen d'une nouvelle Faculté déſignée ſous le nom de *Faculté Economique*. C'eſt dans cette claſſe que ſe formeront les Sujets deſtinés à remplir dans les campagnes les Ecoles Rurales.

Les Habitans de pluſieurs cantons de ce Territoire étoient obligés d'aller chercher des briques & des tuiles hors de leur Patrie ; ce qui leur coûtoit beau-

coup & leur faisoit perdre bien du tems. M. le Landgrave, pour remédier à ce double inconvénient, & pour empêcher en même tems l'argent de sortir du pays, a fait bâtir quelques Tuileries à ses dépens, & a assigné des fonds pour en construire encore d'autres où il sera nécessaire. Ce nouvel arrangement préviendra aussi un troisieme inconvénient qui résultoit de ce que ceux qui n'étoient pas en état de se procurer de la tuile, se contentoient de couvrir de chaume leurs maisons. De-là il arrivoit de fréquens incendies qui souvent ont causé des pertes irréparables & la ruine entiere de plusieurs Villages.

DE BERLIN, *le* 30 *Juin.*

Dans le nombre des Mémoires qui composent le dernier Recueil de notre Académie, il en est plusieurs dont ceux qui se livrent à l'étude de la Physique, de l'Histoire Naturelle, & des Sciences Economiques, ne seront peut-être pas fâchés de trouver ici la notice.

Nous y remarquerons, 1o. un Mémoire de M. l'Abbé Pernety, sur les moyens de faire remonter les bateaux contre le courant des rivieres. On a déjà donné l'analyse de ce Mémoire dans cette Gazette. Voy. la Feuille du Mardi 7 Juillet dernier, No. 54.

2o. Une note sur les cures magnétiques operées à Vienne. Il s'agit ici des cures du fameux M. Mesmer dont on a parlé si souvent dans ces Feuilles qui, après avoir annoncé pompeusement son arrivée à Paris, gardent maintenant à son égard le plus profond silence. Au reste la note inserée dans ce Recueil des Mémoires de l'Académie de Berlin, indique de la part de nos Académiciens un doute plus que méthodique sur la vérité des miracles magnétiques du Docteur Autrichien.

3o. Un Mémoire sur le sel de Canal, par M. Cothenius. Ce sel est ainsi nommé parce qu'on le recueille sur la surface de la terre dans certains cantons qui font partie du territoire de *Canal*, Village situé à dix lieues de Turin, dans la Province d'Asti. Il résulte des expériences faites pour s'assurer de la nature de cette substance, que c'est un sel neutre qui ne differe de ceux d'Epsom & de Sedlitz que par un plus grand ou moindre degré de pureté. La principale propriété de ce sel est de purger la trop grande abondance des matieres crues, pituiteuses, glaireuses & bilieuses. Ce remede convient à tout âge, à tout sexe, à tout temperamment, quelque foible & délicat qu'il soit. Les brebis, les vaches & autres bêtes qu'on mene aux pâturages lechent très-avidement la terre d'où l'on tire le sel de Canal; ce qui leur occasionne des évacuations copieuses. C'est d'après cette observation, qu'on a voulu expérimenter les effets de ce sel sur les chevaux; on l'a fait prendre avec succès à ces animaux toutes les fois qu'il a été nécessaire de leur donner un purgatif rafraichissant. On a remarqué qu'ils le prennent de préference à toute autre espece de remede, & même avec une sorte de plaisir.

4o. Des expériences chymiques sur la pierre de la vessie, par M. Margraff. Ce Chymiste a soumis cette pierre à la distillation, puis à l'action des divers dissolvans, & en particulier à celle des alkalis. Il paroît que l'alkali natif a plus de prise sur cette concretion pierreuse que l'alkali fixe végétal.

5o. Expériences & remarques sur les moulins que l'eau meut par en bas dans une direction horizontale; sur les moulins & autres machines dont les roues prennent l'eau à une certaine hauteur; sur les moulins où l'eau tombe en dessus de la roue; enfin sur les moulins à vent, par M. Lambert. Ces morceaux sont d'une utilité reconnue, ayant pour objet de perfectionner des machines qui, sans contredit, rendent le plus grand service à la Société, puisqu'elles servent à donner au plus essentiel de nos alimens sa premiere préparation. Mais pour pouvoir entendre ces divers Mémoires, il faut être versé dans la Méchanique & posseder la Langue des Algébristes.

6o. L'histoire d'une femme dans le corps de laquelle on a découvert, pendant le cours de sa vie, un grand nombre d'aiguilles qui, pour la plûpart, ont été tirées par la main du Chirurgien & dont quelques-unes sont sorties d'elles-mêmes ou par les selles, ou en perçant la peau en divers endroits. Après la mort de cette femme, on trouva encore une

étonnante quantité d'aiguilles dispersées dans les differens visceres. Toutes les circonstances de cet étrange phénomene ont été recueillies & présentées à l'Académie, par M. Cothenius qui a traité la malade & a présidé à la dissection de son cadavre. Tous les Ouvrages périodiques & toutes les Feuilles hebdomadaires ont retenti, l'année derniere, du bruit de cet étrange événement; c'est pourquoi on ne s'y arrêtera pas ici. Il en est de même de l'histoire d'une femme qui a porté pendant vingt-deux ans dans le bas-ventre un enfant durci. Ce dernier article est de M. Walter.

7°. Considerations sur la chûte des jeunes branches qui, dans certaines années, tombent en abondance des sapins de nos forêts, par M. Gleditsch.

8°. Des observations météorologiques faites à Berlin en l'année 1775.

9°. Dans la classe des Mathématiques se trouvent des recherches très-profondes sur les suites récurrentes dont les termes varient de plusieurs manieres differentes, ou sur l'intégration des équations linéaires aux differences finies & partielles; & sur l'usage de ces équations dans la théorie des hasards; par M. de la Grange. Une addition au Mémoire sur l'attraction des sphéroïdes elliptiques, imprimé dans le volume pour l'année 1773, par le même. Une suite du Mémoire sur l'étoile polaire, contenant principalement des recherches de Trigonométrie, par M. Jean Bernoulli, avec des observations d'éclypses pour les années 1773, 1774 & 1775, par le même.

10°. Dans la classe de la Philosophie, on trouve, entre autres morceaux curieux, deux Mémoires sur l'immortalité de l'ame considerée physiquement, par M. Sulzer; & un autre sur les physionomies appréciées, par M. Formey. On examine dans ce dernier Mémoire, s'il est vrai qu'il soit possible, par l'inspection de la figure d'un individu de l'espece humaine, de juger de ses idées & de ses sentimens, de son esprit & de son cœur. L'Auteur, après bien des réflexions singulieres & curieuses, conclud que l'étude des physionomies est totalement infructueuse. Nous observerons qu'il a confondu ici l'Abbé de Rancé avec l'Abbé de S. Cyran. C'est le premier qui est Réformateur de la Trappe & non pas l'autre. Ce volume contient encore d'autres morceaux sur l'Histoire & les Belles-Lettres. Il se trouve à Berlin, chez Chrétien-Fréderic Voss. Le Sr. Ruault, Libraire à Paris, rue de la Harpe, en a aussi quelques exemplaires.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 10 Juillet.*

Il vient de paroître une Ordonnance du Grand Duc en date du 12 du mois de Juin dernier, qui fixe d'une maniere claire & précise les cas où la Chambre du Commerce aura, exclusivement à tout autre Tribunal, le droit de connoître des affaires entre Marchands, ou pour cause de marchandise. Cette même Ordonnance détermine les bornes & la Jurisdiction de tous les Tribunaux établis dans cette Capitale.

DE ROME, *le 2 Juillet.*

M. Livizzani, Président d'Urbin, a rendu une Ordonnance pour interdire tous les jeux de hasard, & notamment le biribi, pendant la tenue de la Foire de Sinigaglia, qui y attire tous les ans beaucoup de Joueurs & de Frippons.

DE NAPLES, *le 30 Juin.*

On assure que tous les Supérieurs de Communautés Religieuses ont reçu de la part de Sa Majesté un ordre qui leur enjoint de se tenir prêts à rendre incessamment un compte exact des biens que leurs Maisons possedent. On ignore quelles sont les intentions de notre Souverain; mais on soupçonne qu'il se propose d'introduire dans l'administration des biens des Monasteres une forme plus réguliere & qui soit en même tems plus utile & à la Religion & à l'Etat.

N. B. Nos Lecteurs n'auront pas manqué sans doute de s'appercevoir dans l'avant-derniere Gazette, que les deux derniers articles qui s'y trouvent placés sous l'indication de LIVOURNE, & qui commencent par ces mots, *notre Cour a fait partir*, &c. appartiennent à NAPLES.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le* 8 *Juillet.*

La Flotte du Mexique dont nous avons annoncé l'entrée dans cette Baye, étoit composée de quatre vaisseaux de ligne, de deux frégates & de deux vaisseaux Marchands. Sa cargaison consiste en 22 millions 165,820 piastres fortes pour le compte du Roi & du Commerce. Le reste de leur chargement est en productions de l'Amérique Méridionale, parmi lesquelles se trouvent 29,544 quintaux de cochenille. Le même jour, c'est-à-dire le 29 Juin, nous vimes encore entrer dans cette Baye la frégate Marchande la *Notre-Dame du Rosaire*, revenant de la *Vera-Cruz*, & chargée, pour le compte du Commerce, d'effets dont la valeur se monte à 220 mille 667 piastres fortes. On évalue à la somme de 140 millions de livres tournois les richesses dont tous ces vaisseaux étoient chargés.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 15 *Juillet.*

Par des lettres reçues dernierement de la Virginie, nous apprenons que le Congrès a arrêté qu'il seroit levé six millions de livres sterlings pour les dépenses de la guerre pendant le cours de cette année. Chaque Colonie sera taxée pour cette contribution, relativement à ses facultés & au nombre de ses Habitans. On prétend que la Virginie payera elle seule la sixieme partie de ce subside.

IRLANDE.

DE DUBLIN, *le* 14 *Juillet.*

Notre Parlement continue toujours ses déliberations, & il vient de passer un grand nombre d'Actes, qui ont pour objet d'étendre le Commerce du Royaume, de faire fleurir ses Manufactures, d'encourager l'Agriculture, & enfin d'accorder au Roi des subsides extraordinaires dans les conjonctures critiques où il se trouve.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE LA ROCHELLE, *le* 12 *Juillet.*

L'extrême facilité avec laquelle les differens Marchands & Fournisseurs de cette Ville vendoient à crédit aux Soldats de la Garnison, ayant donné lieu à divers inconvéniens aussi préjudiciables au bon ordre qu'à l'intérêt même de ces Marchands & Fournisseurs trop indulgens, les Officiers de cette Jurisdiction ont cru qu'il étoit de leur devoir de remédier promptement à ces abus. En conséquence, ils ont rendu le 7 de ce mois, une Ordonnance qui défend à toute espece de Marchands de ne rien fournir à crédit à aucun Soldat, à moins qu'ils n'y soient autorisés ou par écrit des Officiers Majors du Régiment, ou par la présence de personnes préposées à cet effet. Ceux qui contreviendront à l'Ordonnance seront punis par la perte de ce qui pourra leur être dû, & en outre condamnés à une amende de cinquante livres. Le même Réglement fait aussi défenses à tous Aubergistes, Cafetiers, Cabaretiers & autres, de donner à boire auxdits Soldats, ni les recevoir chez eux après la retraite battue, à peine de deux cens livres d'amende.

DE FONTENAY-LE-COMTE, *le* 28 *Juin.*

» Notre Foire de la S. Pierre a été médiocre pour les étoffes & très-bonne pour les bestiaux. Il s'y est vendu au moins 800 paires de chevaux de monture & d'atelage, plus de 400 paires de mules ou mulets, & 200 paires de bœufs ou vaches. La vente des étoffes & autres marchandises a été proportionnément beaucoup moins nombreuse & moins favorable. On évalue celle des étoffes du Poitou à 600 pieces; des étoffes des autres Provinces à 250; des étoffes de soie à 60; des toiles à 200; des bas ou bonnets au tricot à 400 douzaines; des mouchoirs à 760 douzaines; pour 8000 l. de laines; & pour 40000 l. de rubanerie, passementerie, chamoiserie, quincaillerie, mercerie, bijouterie,

& d'erure. L'argent étoit assez commun à cette Foire ; le papier s'y est négocié avec confiance. Le prix des laines se soutient, même avec quelque augmentation. L'espoir de continuer & même d'étendre nos débouchés avec des Nations étrangeres, favorise sans doute le prix de cet article. Il est naturel que les circonstances actuelles, & l'apparence des récoltes soient avantageuses à la vente des bestiaux ». *Extrait des Affiches du Poitou.*

DE POULLAWEN (*en Basse-Bretagne*), *le 17 Juillet.*

Le 10 du mois dernier, Monseigneur le Duc de Chartres est venu visiter les Mines de Poullawen & d'Huelgoat. Ce Prince y est descendu jusques dans les galeries les plus profondes ; il a voulu voir travailler les Ouvriers, & a même desiré qu'on mît en sa présence le feu à une mine préparée pour faire éclater le rocher qui accompagne le filon. Monseigneur le Duc de Chartres s'est occupé, en Connoisseur très-éclairé, de tous les détails relatifs à l'exploitation de ces mines. Il s'est fait rendre compte de la police qu'on y observe pour contenir dans le devoir douze ou quinze cens Travailleurs qui sont occupés à ces travaux. M. le Comte d'Arcy, Maréchal de Camp, un des Membres les plus distingués de l'Académie Royale des Sciences, & l'un des Propriétaires des mines, a eu l'honneur d'accompagner le Prince & de le conduire dans tous les atteliers.

On sçait que le mineral qu'on tire des mines de Poullawen & d'Huelgoat est une mine de plomb qui tient un peu d'argent. Ces deux mines ont chacune environ 500 pieds de profondeur ; & comme les travaux actuels sont beaucoup au-dessous du niveau de la mer, l'eau y abonde de toutes parts ; on ne peut s'en délivrer que par le moyen de machines hydrauliques ingénieusement imaginées. Ces machines ont été construites sous les ordres de M. le Comte d'Arcy.

DE PARIS, *le 29 Juillet.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui supprime le *Bureau d'Indication* établi à Paris, rue neuve Saint-Roch ; ensemble tous autres Bureaux de la même nature, qui pourroient exister actuellement.

» Le Roi étant informé que l'on a ouvert à Paris, rue neuve Saint-Roch, un Bureau d'Indication, dont le sieur Rey se qualifie Directeur général : Que quoique cet établissement n'ait été autorisé par aucun Arrêt de son Conseil, ni par aucunes Lettres-Patentes émanées de son autorité, le sieur Rey avoit néanmoins affecté de l'annoncer dans les Provinces, par differentes affiches qu'il y a fait répandre : Et Sa Majesté considerant que ces sortes d'établissemens ne peuvent inspirer de confiance & éloigner tout soupçon d'abus & de surprises, qu'autant qu'ils sont expressément autorisés, Elle a pensé qu'il étoit de sa prudence de supprimer non-seulement celui dont il s'agit, mais encore tous autres Bureaux semblables. A quoi voulant pourvoir : Ouï le rapport ; *le Roi étant en son Conseil*, a supprimé & supprime le Bureau d'Indication établi à Paris, rue neuve Saint-Roch ; ensemble tous autres Bureaux de la même nature, qui pourroient exister actuellement. Ordonne Sa Majesté qu'à compter du jour de la notification du présent Arrêt, ledit sieur Rey, se disant Directeur général du Bureau d'Indication établi à Paris, rue neuve Saint-Roch, & tous autres Directeurs de semblables Bureaux, seront tenus de les fermer : leur fait défenses de plus à l'avenir envoyer dans les Provinces ni de répandre dans Paris aucunes affiches, annonces ou avis imprimés, à peine de désobéissance. Ordonne Sa Majesté que le présent Arrêt sera imprimé, lu, publié & affiché par-tout où besoin sera. Enjoint Sa Majesté au Sieur Lieutenant Général de Police de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le douze Juin mil sept cent soixante-dix-huit.

Signé, AMELOT ».

JEAN-CHARLES-PIERRE LENOIR, Chevalier, Conseiller d'Etat, Lieutenant Général de Police de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris ; vu l'Arrêt ci-dessus : Nous ordonnons qu'il sera exécuté selon sa forme & te-

neur, imprimé, lu, publié & affiché par-tout où besoin sera, à ce que personne n'en ignore. Fait à Paris, en notre Hôtel, le quinze Juillet mil sept cent soixante-dix-huit.

Signé, *LENOIR.*

Le vingtieme jour de Juin mil sept cent soixante-dix-huit, le présent Arrêt a été signifié, & d'icelui a été laissé copie audit sieur *Rey* en son domicile à Paris, rue Saint-Honoré, à côté du passage des Feuillants, en parlant au sieur Cablé, son Commis, qui nous a déclaré que ledit sieur Rey étoit absent depuis deux mois, & qu'il étoit en Hollande, lui réiterant les injonctions & défenses portées audit Arrêt, sous les peines y contenues, par nous Huissier ordinaire du Roi en ses Conseils, soussigné, *SPIRE.*

Le sixieme jour de Juillet audit an, le présent Arrêt a été signifié, & d'icelui laissé copie aux ci-après nommés :

Aux sieurs *Roustain, Baroliere,* & *Reculé de Boismarin* & Compagnie, tenant leur Bureau, rue Meslée.

Au sieur *Perrier* & Compagnie, en leur domicile, rue neuve Saint-Roch.

Au sieur *Clergier* & Compagnie, en leur domicile, rue Saint-Antoine, attenant les Jésuites.

Au sieur *Thuaut*, en son domicile, vieille rue du Temple, maison de M. le Normand, Receveur Général des Finances de Picardie.

Au sieur *Theaulon*, en son domicile, rue Coquilliere.

Au sieur *Lecousté*, en son domicile, rue Montorgueil, vis-à-vis le passage du Saumon.

Et au sieur *Letard*, en son domicile, rue Croix des Petits-Champs, à l'ancien Hôtel de Lussan.

Signé, LEPRESTRE DE LONGPRÉ.

Le vingt-quatrieme jour de Juillet audit an, au sieur *de Massac*, ancien Contrôleur des Actes, & Receveur des Rentes, en son domicile à Paris, rue des Noyers, maison de l'Epicier.

Au sieur *Palisseaux*, Caissier de M. le Couteux, Receveur général de la Loterie de France, en son domicile à Paris, rue Mazarine.

Et au sieur *Bernard*, en son domicile à Paris, rue des Barres.

Signé, SPIRE.

AVIS.

Par suite des dispositions de l'Arrêt ci-dessus, les Intéressés au Bureau Royal de Correspondance Générale, croient devoir renouveller les Avis qu'ils ont précédemment publiés, pour prévenir que leur Bureau est le seul établissement en ce genre, autorisé par Arrêt du Conseil du 12 Décembre 1766, à se charger de la recette des Rentes, Pensions, Gages & autres Revenus ; de la suite des Affaires contentieuses, & de toutes especes de Sollicitations & Commissions, ainsi que de l'achat & vente de toutes sortes de Marchandises.

Le Public a pour sûreté de la confiance qu'il accorde au Bureau Royal de Correspondance :

1°. La Compagnie, dont les Associés sont solidaires entr'eux.

2°. Un cautionnement de cinq cens mille livres, déposées chez Me. Poultier, Notaire, conformément à l'Arrêt du Conseil du 12 Décembre 1766.

3°. La surveillance du Magistrat chargé de la Police de Paris, nommé Commissaire du Roi en cette partie, pour s'assurer de la bonne administration dudit Bureau.

4°. Enfin, plus de douze années d'exercice dudit Privilege.

On peut s'adresser dans les Provinces aux differens Correspondans dudit Bureau, ou directement à Paris, au Sieur COMYNET *fils, l'un des Intéressés, & Directeur Général, au Bureau, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur.*

N. B. C'est par mégarde que dans le titre de la derniere Gazette on a mis *Mardi* pour *Samedi.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 29 Juillet 1778, au Samedi 1 Août, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 livres ;

le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 5 s., 10 l. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 21, 22 à 23 l. 5 s.; le seigle, de 9 liv. 5 s. à 10 liv.; l'orge, de 10 l. 5 s. à 10 l. 10 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 29 Juillet 1778 au Samedi 1 Août, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 1 Août 1778, de 51 à 52 l.; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Juillet 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.		*marc.*
Du Mexique à . . .	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	725			
Ducats à	99			
Or fin à 23 karats . . 31 32	101			*once.*
Or à 20 karats à . .	84	5		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54			*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5		
Piastres à	49	15		

Changes de Paris du 1 Août 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 7 16e. à ⅜
Hambourg	188 ¾
Madrid	15 3
Cadix	14 19 6 à 19
Livourne	98 ½
Gênes	96 ¼
Lyon	⅝

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1778.	*Jeudi* 30.	*Vendredi* 31.	*Sam.* 1 *Août*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1610 12 ½ 15 17 ½ (20	1630 40 . . .	1650 60 65 .
D°. 16 25es . .	1070	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	230	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	385	. . . . .
Rescriptions . .	20 ½ 20 20 ½ .	20 19 ½ 19 19 ½	19 19 ½ 19 18 ½
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six dern mois 1777.

Du Merc. 29 Juil. 1778. *Messieurs*		Du Jeudi 30. *Messieurs*		Du Vendredi 31 *Messieurs*
Boutray ..... pp^lles.	L.	Deschapelles. v^res.	M.	Lempereur. Viag.
Viageres	L.	Perpétuelles..	M.	Perpétuelles..
Tontine	L.	Decourmont pp^lles.	L.	Boscheron ... pp^lles.
Cochin..... pp^lles.	L.	Viageres.....	M.	Viageres ....
Radix ..... pp^lles.	L.	Alissant..... Viag.	M.	Peinchein .... v^res.
Viageres	L.	Tontine.....	M.	Perpétuelles..
Defrance.... Viag.	L.	Nau ..... pp^lles.	M.	Patu ..... pp^lles.
Perpétuelles...	L.	Viageres.....	M.	Viageres .....
Gauthier ..... v^res.	L.	Tontine.....	M.	Rouillard.... pp^lles.
Perpétuelles...	L.	De S. Janvier v^res.	M.	Viageres .....
.....		Dutartre Perpét.	t. l.	.....
.....		de l'ancien Clergé.		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journ. d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrolo des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 5 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE SALONIQUE, *le 29 Mars.*

LA coupe des bois, ordonnée dans une des forêts voisines de cette Ville, a produit environ dix-huit cens arbres de haute futaye de diverses qualités : on est maintenant occupé à les faire conduire par terre dans cette Rade, où ils doivent être embarqués pour Constantinople sur des vaisseaux Turcs qu'on attend. La longueur & le diametre de ces pieces de bois travaillées fait présumer qu'elles sont destinées pour des affuts de canon.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 6 Avril.*

La Compagnie de Commerce Prussienne, établie à Varsovie, s'est déjà relâchée sur quelques articles importans. Elle ne prend plus maintenant que deux pour cent sur le tabac qu'elle fournit au Royaume, & elle s'oblige de le livrer à la Commission du Trésor, qui en fera le débit. Le sucre & le café augmentent tous les jours de prix. Ce renchérissement est occasionné par la guerre de l'Angleterre avec ses Colonies.

On a vendu ici, depuis peu, plus de trois mille lasts de froment pour la Hollande, l'Angleterre & la France. Tous les vaisseaux Dantzickois sont nolisés à un très-haut prix pour l'Angleterre. On n'espere pas exporter d'ici pour la Hollande autant de grains cette année que la derniere. Il en est de même pour la Pologne, parce que les Commerçans d'Elbing ont été dans ce Royaume, & y ont fait des traités pour de grosses livraisons de cette denrée.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 8 Avril.*

Le Comte Henri Gottfried de Mattuschka, Baron de Spaettgen & de Toppeltschau, Conseiller de Régence de Sa Majesté Prussienne, Représentant des Etats de Silesie, Directeur de la Société Patriotique, Membre honoraire de la Société des Curieux de la Nature de cette Ville, travaille depuis quelques années, à un Ouvrage très-important. Cet Ouvrage est intitulé *Flora Silesiaca.* Il contient un détail exact & une description raisonnée de toutes les herbes qui croissent spontanément en Silésie & qui peuvent servir à la Médecine ou à la nourriture des bestiaux. Il en a déjà paru deux volumes à Breslau & à Leipsick chez Guillaume Korn.

La premiere partie de ce Recueil comprend treize classes de plantes qui viennent sans culture en Silesie ; la seconde commence à la quatorzieme classe & se termine à la vingt-troisieme. Elle contient 151 genres & 314 especes de ces mêmes plantes ; ce qui fait, avec celles

dont il eſt queſtion dans la premiere partie, 356 genres & 736 eſpeces, non compris un grand nombre d'autres qui feront la matiere d'un Supplément. M. Knoll le jeune, de Frauſtadt, Conſeiller de la Cour, & le Docteur Krocker de Breſlau, ont beaucoup contribué à la perfection de ce bon Ouvrage, dont on attend la continuation avec impatience. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il y eût dans chaque Province de tous les Etats de l'Europe des perſonnes éclairées & laborieuſes qui s'occupaſſent ainſi de cette partie de l'Hiſtoire naturelle dont la connoiſſance n'eſt pas moins utile aux Fabriques & aux Arts, qu'à la Medecine & à l'Economie.

DE DARMSTADT, *le 10 Avril.*

Notre Gouvernement continue à s'occuper de projets utiles au Peuple. Par exemple, les Bourguemeſtres de chaque endroit, & ceux qui étoient chargés des affaires, n'étoient ci-devant en fonction que pour un an; ils y ſeront déſormais à perpétuité. Pluſieurs conſidérations ont déterminé le Souverain à faire ce changement 1°. La néceſſité qu'impoſoient des élections ſi ſouvent répétées, d'élire des perſonnes qui n'étoient nullement capables de remplir les charges. 2°. Le peu de tems que ceux qui étoient choiſis avoient pour ſe mettre au fait des affaires. 3°. L'empreſſement & l'avidité avec leſquels certaines perſonnes s'empreſſoient de profiter d'une Magiſtrature dont ils ne devoient pas jouir plus d'un an. 4°. La connivence & l'eſpece de ligue qui s'établiſſoit entre tous les ſujets éligibles. Comme ils ſentoient qu'ils auroient tous beſoin les uns des autres à tour de rôle, ils ne manquoient pas de ſe traiter mutuellement avec beaucoup de complaiſance, quelquefois au préjudice du bien public & de la Juſtice. 5°. Enfin les difficultés qui ſe renouvelloient chaque année à l'occaſion de la reddition des comptes. C'eſt à la Commiſſion du Pays, établie par le Souverain, que les Bourguemeſtres rendront dorénavant compte de leur adminiſtration, quant à ce qui concerne les pupilles. Ils ſeront tenus d'envoyer à cette Commiſſion un état exact du nombre des pupilles de leur canton & de la juſte valeur de ce qu'ils poſſedent, tant en biens mobiliers qu'en biens-fonds, ainſi que de la maniere dont ces biens s'adminiſtrent. On eſpere que cet arrangement remédiera auſſi à une multitude d'autres abus qu'on n'avoit pu juſqu'ici ni prévenir, ni détruire.

ITALIE.

DE GENES, *le 7 Avril.*

On vient d'ouvrir ici pour la Reine de Hongrie, un emprunt de 2,000,000 de florins à 3 ¾ pour 100, rembourſables dans le terme de douze ans.

Toutes les denrées & marchandiſes des Indes augmentent journellement de prix, & les inquiétudes qu'occaſionnent les bruits de guerre ſur mer, font un tort conſidérable au Commerce.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DES ENVIRONS DE COUHÉ-VERAC (*en Poitou*), *le 12 Avril.*

Lettre au Rédacteur. » La maniere de cultiver du Seigneur de ce canton, dont vous avez déjà parlé, Mr, fait actuellement l'admiration de ſes voiſins; après avoir eſſuyé leur critique, elle va leur ſervir de modele: quelques-uns ont déjà envoyé des Ouvriers prendre les proportions de ſa charrue de Brie; je ſuis perſuadé que cette méthode ſe répandra de proche en proche, & qu'on s'en ſervira bientôt dans toute la Province. On ſe rend enfin à l'évidence; pour juger de la bonté de ſes labours, il ne faut que jetter les yeux ſur les champs enſemencés, ils contraſtent ſingulierement enſemble, & l'on n'a pas beſoin de demander quels ſont ceux de ce Seigneur, on les devine aiſément.

Les Particuliers qui n'ont pas encore adopté cette charrue, tâchent de ſuppléer à l'inſuffiſance des labours ordinaires en paſſant, dans cette ſaiſon, ſur leurs bleds une eſpece de herſe formée d'épines & de branchages, qui tirée par deux bœufs dans toute la longueur des ſillons, diviſe la terre & *ſarcle* en quel-

que forte les bleds. Ceux de ce Seigneur Cultivateur n'ont pas besoin de ce *sarclage* ; la terre a été suffisamment ameublie par la charrue passée en tout sens. Il évite donc par-là les frais du trainage de cette herse dont l'usage peut d'ailleurs être bon pour ceux qui n'ont pas labouré avec la charrue de Brie qu'il est impossible de suppléer.

On suivra sans doute encore bientôt sa méthode dans le transport des fumiers; il n'attend point, comme on le fait dans toute la Province, à les conduire dans les champs lorsque l'hiver a rendu les chemins impraticables ; il choisit cette saison-ci pour les y faire conduire ; il y en forme de gros tas qu'il fait couvrir d'une couche épaisse de terre ; en empêchant l'évaporation des sels, elle s'en impregne pour ainsi dire elle-même, & devient un accroissement au fumier qu'elle conserve.

Il seme aussi beaucoup de treffle, & il a éprouvé qu'un champ ainsi ensemencé produisoit plus des deux tiers de bénéfice que s'il l'eût été en froment ; la graine seule, s'il l'eût vendue, lui auroit rapporté plus d'une moitié en sus.

Je vous ai dit autrefois que la culture des pommes de terre n'étoit pas non-plus négligée par ce Seigneur, il en recueille abondamment ; non-seulement le bétail s'en nourrit, mais les Ouvriers les trouvent excellentes.

Tout prospere dans cette heureuse habitation où l'œil du Maitre vivifie tout, en se portant par-tout. Cette activité & cette inspection n'est pas, selon moi, une des moindres causes des progrès de sa culture.

La satisfaction qu'il ressent d'une semblable réussite vient d'être un peu alterée par une maladie épidémique qui s'est répandue sur les habitans de sa basse-cour; les poules & les dindons y sont tous morts successivement & en peu de tems. Vous rendriez un grand service à cette Province, Mr, si par vos invitations vous pouviez procurer un préservatif ou un remede contre cette maladie qui a déjà été décrite dans vos Feuilles, & qui afflige souvent cette Province. Il n'est point d'objet indifferent dans l'Economie rurale, quelque minucieux qu'il puisse paroitre au premier aspect. Nos tables seroient très-mal servies si la volaille nous manquoit ; elle est pour plusieurs cantons une branche considérable de commerce. Combien les œufs seuls ne sont-ils pas recherchés, combien ne sont-ils pas utiles ? ».

DE L'ABBAYE DE SAINT MICHEL (*en l'Herm*), *le* 12 *Avril.*

Lettre au Rédacteur. » J'ai lu, Mr, avec bien de la satisfaction la lettre inserée dans votre Feuille du 24 du mois dernier, au sujet du Fanal en réverbere établi sur la Tour des Baleines en l'Isle de Ré : comme il me paroit intéressant d'en faire connoitre la description, voici un Mémoire qui vient de m'être adressé par un Habitant du Bourg d'Ars, en l'Isle de Ré, qui a été à portée de voir par lui-même l'établissement de cette machine, & qui en a aussi suivi & observé très-exactement tous les effets.

Dans la Lettre, Mr, que vous avez extraite des *Affiches du Poitou*, il y a une erreur qu'il convient de relever. En parlant de la Tour de Chassiron, on dit qu'elle est *près la côte de l'Isle d'Oleron* ; elle est certainement sur l'Isle même ».

MEMOIRE sur le Fanal en réverbere placé sur la Tour des Baleines en l'Isle de Ré.

Le Fanal en réverbere placé sur la Tour des Baleines en l'Isle de Ré, doit être regardé comme un des plus beaux établissemens de notre tems ; cette industrieuse machine se passeroit même du nom de son Auteur, s'il pouvoit rester ignoré ; mais quoiqu'elle n'ajoute rien à la célébrité de ses talens, elle ajoutera encore à notre estime qui doit être sa récompense la plus flatteuse.

M. Sangrain étoit déjà avantageusement connu par l'illumination de la Capitale & de quelques autres Villes du Royaume ; mais l'utilité de ses talens ne devoit pas se renfermer dans l'enceinte des Villes, il desiroit les rendre encore plus généralement utiles, & ses vœux ne pouvoient rester sans effet sous un Gouvernement éclairé : bientôt M. Meulan d'Ablois, Intendant de la Généralité de la Rochelle, fit tourner au profit de notre Province les nouveaux efforts de l'Artiste.

Cet illustre Magistrat avoit vu que si

le pays confié à son administration devoit tout son éclat au Commerce maritime, ce Commerce devoit aussi tous ses succès à la sûreté de la navigation. C'est cette vérité, depuis long-tems reconnue, qui fait allumer des feux sur les côtes pour assurer la route des vaisseaux, établissemens utiles, mais dont l'importance ne suppose pas toujours la perfection; tel étoit le Phare établi à l'extrêmité septentrionale de l'Isle de Ré; son utilité n'en faisoit que mieux sentir l'insuffisance. Placé sur une côte hérissée d'écueils, il doit guider tous les vaisseaux qui fréquentent ces parages, & il est aisé de sentir qu'un établissement si intéressant ne peut avoir de petits défauts; tous sont considérables, parce qu'ils peuvent être tous de la plus grande conséquence. M. d'Ablois crut devoir fixer sur cet objet l'attention du Gouvernement, & M. Sangrain eut ordre de se transporter vers la fin de 1776 à l'Isle de Ré pour examiner sur les lieux les vices de cet établissement : ils ne devoient pas échapper à de tels yeux, & tout le monde va les reconnoître aussi.

Le charbon de terre étoit l'aliment du feu qui brûloit sur cette Tour : on peut se représenter l'effet de ce feu par celui d'une Forge dont la pâleur le peut faire prendre dans l'éloignement pour une étoile; inconvénient énorme & dont le nouveau feu ne sera jamais susceptible; en outre l'aliment du feu consume, ce dernier perd de son activité, le foyer même diminue, & le volume de feu observé dans différens tems, quoiqu'à une distance égale, varie & rend tous les jugemens qu'on voudroit tirer sur la distance où l'on est de ce point, ou impossibles ou dangereux : d'ailleurs ce feu, exposé à l'intemperie de l'air, peut devenir, par rapport à ceux pour lesquels il a été allumé, absolument invisible; un vent impétueux de mer jette du côté de la terre toute la flamme du foyer & en intercepte par conséquent la vue du côté dont il souffle. A la connoissance des défauts de l'établissement, M. Sangrain joignit bientôt l'idée du remede. De retour à Paris, il présenta ses observations & ses desseins, reçut ordre de travailler en conséquence, & le Fanal en réverbere fut fait.

La beauté & la perfection de cette machine résultant de l'ensemble de ses parties, une description exacte peut seule en faire connoître le mérite.

La forme de la lanterne est octogone; elle a douze pieds de hauteur sur six de diametre, & est fermée par vingt-quatre glaces.

Il y a dans l'intérieur de la lanterne une tige de fer portant deux cercles en forme de lustre, où sont adaptées seize lampes en deux étages; les huit du premier rang portent huit réverberes chacun de dix-huit pouces de diametre, & les huit du deuxieme rang huit autres réverberes de chacun seize pouces de diametre; les seize lampes réunissent ensemble quarante méches, lesquelles produisent une surface de six pieds de feu, dont il en sera apperçu vingt-quatre pouces de chaque point de l'horison, & en additionnant la réunion des foyers, la grosseur du globe de feu est de quatre pieds.

Après avoir été approuvé par le Gouvernement, le Fanal ainsi disposé a été transporté à l'Isle de Ré, posé & allumé pour la premiere fois le sept Septembre 1777, sous les yeux de M. Sangrain qui n'a quitté sa machine que lorsqu'elle n'avoit plus besoin que d'Admirateurs.

Ses effets ont répondu à l'idée que le mérite de l'Auteur en avoit fait concevoir. Plusieurs Capitaines ont rapporté avoir vu bien distinctement le feu du nouveau fanal de quatre ou cinq lieues de distance; ce qui suffit sans doute, puisque les rochers des Baleines ne s'étendent tout au plus qu'à deux lieues en mer. L'expérience des trois Fanaux déjà établis au Cap Frechel, à Marseille & à Saint-Mathieu, & qui ont remplacé avec succès des feux de charbon de terre, rassurera sans doute ceux qui craindroient que ces bons effets pussent souffrir de l'altération. On doit observer que cette belle machine pare à tous les défauts de l'établissement qui l'a précédée. Les effets invariables de ce feu qui conserve toujours un foyer égal en grosseur & en vivacité, peut servir aux Navigateurs de point infaillible sur lequel ils jugeront, à l'aide du télescope, de la distance où ils sont de la côte; ils ne pourront jamais le confondre avec une etoile, le feu étant trop vif pour les exposer à cette erreur. Enfin la vue n'en

pourra jamais être interdite aux Marins ; le vent qui pourroit seul causer cet inconvénient, n'a aucune prise sur ce feu.

Toutes ces observations, faites à l'avantage du Fanal en réverbere, ne sont pas seulement le résultat d'un raisonnement théorique ; les certificats de MM. les Commissaires de la Marine & des Chambres du Commerce, envoyés au Ministre lui-même qui a honoré cet Artiste d'une lettre de félicitation & d'encouragement, en constatent le mérite.

Mais ce qui doit flatter le plus M. Sangrain, & ce qui prouve le mieux en effet le succès de ses talens, c'est qu'il a reçu des ordres pour établir une pareille machine sur la Tour de Chassiron en l'Isle d'Oleron.

Il est sans doute inutile de détailler ici le service journalier du Fanal en réverberes, on se contentera de remarquer que du systême économique de ce nouvel établissement, il résulte une diminution considérable de frais respectivement à ceux qu'entrainoit l'ancien.

Aux sentimens d'estime que nous inspire ce célébre Artiste, nous devons en joindre un autre non-moins mérité sans doute en faveur du Magistrat Citoyen qui est à la tête de l'Administration de cette Province & par qui nous jouissons des travaux du premier ; la plus vive reconnoissance doit être le prix des soins qu'il étend sur tout, & les monumens de ses bienfaits ne doivent point être en même tems ceux de notre insensibilité.

DE PARIS, *le 30 Avril.*

» Le 17 Mars dernier, vers huit heures trois quarts du soir, on vit s'élever d'une piece d'eau à côté de la riviere de Bievre, au Clos-le-Prêtre, dit autrefois Clos-Payen, une espece de globe d'un feu clair, changeant comme les couleurs de la gorge de certains pigeons, & d'environ un pied de diametre en apparence. Cette vapeur lumineuse roula fort légérement sur plus de cinq cens pieces de toiles, étendues sur le pré, qui n'en ont point été endommagées. Ce phénomene, aussi rare que singulier dans les environs de cette Capitale, n'a duré que 30 secondes. Plusieurs personnes assurent avoir apperçu dans le même moment une grande lueur au ciel, vers le nord-ouest ».

Extrait du Journal Politique de Geneve.

Le Roi, par Arrêt de son Conseil du 5 Avril dernier, fait défenses à tous ses Sujets Blancs de l'un & de l'autre sexe, de contracter mariage avec les Noirs, Mulâtres, ou autres gens de couleur, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu, par telle loi qu'il appartiendra, sur l'état desdits Noirs, Mulâtres ou autres gens de couleur de l'un & de l'autre sexe qui étoient en France avant la Déclaration du 9 Août dernier; fait défenses à tous Notaires de passer aucun contrat de mariage entre eux, à peine d'amende. Veut Sa Majesté que si aucun de ses Sujets contrevient auxdites défenses, les contractans soient sur le champ renvoyés dans ses Colonies: Enjoint Sa Majesté à M. Lenoir, Conseiller d'Etat & Lieutenant-Général de Police de la Ville de Paris, & aux Intendans & Commissaires départis dans les Provinces, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, & de donner sur le champ avis au Secretaire d'Etat ayant le Département de la Marine, des contraventions qui auroient été faites au présent Arrêt, pour y être par S. M. pourvu ainsi qu'Elle avisera bon être.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livre.

Moyen d'extirper l'usure, ou Projet d'établissement d'une Caisse de Prêt public sur tous les biens de l'Homme, contenant les Lettres-Patentes de création du Mont-de-Piété de Paris en 1777. Dédié à Henri IV. par M. le Prevost de Saint-Lucien, Avocat au Parlement. A Paris, chez Lesclapart, Libraire, Quai de Gêvres ; & chez l'Auteur, rue Sainte-Apolline. 1777. In-12 de 400 pag. Prix 3 liv. broché, & franc de port par tout le Royaume.

Il y a quelques années que cet Ouvrage, dicté par le Patriotisme, a paru pour la premiere fois. Tous les Ouvrages périodiques en ont parlé avec éloge, ou ne lui ont opposé que quel-

ques difficultés assez légeres auxquelles l'Auteur a répondu d'une maniere satisfaisante. Mais ce qui doit le satisfaire lui-même, est de voir que son zele n'a point été infructueux, & que ses projets viennent enfin d'être réalisés dans cette Capitale, par l'institution d'un Mont-de-Piété. Cette espece d'établissement existe depuis long-tems chez les Etrangers, & son origine remonte à des tems assez éloignés, comme on peut le voir dans cet Ouvrage. L'Auteur y a recueilli, très-sçavamment, tout ce qu'il y a de plus curieux & de plus instructif à sçavoir sur cette importante matiere.

I I.

PRINCIPES de Culture, adressés aux Vignerons par le P. Prudent de Faucogney, dans sa Dissertation sur les maladies qui attaquent les vignobles de Franche-Comté.

» Vous donc qui, par goût & par choix, cultivez la vigne que vos peres vous ont transmise; vous qui, moins fortunés, êtes peut-être condamnés par la nature à planter des ceps dont vous ne recueillez pas les fruits, connoissez les ressources de votre Art, jouissez au moins du plaisir délicat qu'inspire toujours à une ame sensible la noblesse de ses vues, l'étendue & la justesse de ses combinaisons, le succès de son travail: ce prix de votre industrie sera à vous seul, il vous flattera sans doute si vous avez des amis, il vous flatteroit même encore, si vous n'aviez que des jaloux. Voyez d'un œil tranquille l'immense héritage de votre voisin, mais n'ambitionnez que le terrein que vous pourrez cultiver avec aisance & avec soin; connoissez d'abord la valeur de vos terres; dirigez vos plantations & vos engrais selon leurs qualités respectives; facilitez sur-tout l'écoulement des eaux. J'aimerois assez des rigoles & quelques fossés soutenus d'un petit mur, qui d'espace en espace recevroient les terres qui descendent toujours, ou que des pluies bruyantes causées par des orages pourroient entraîner. Si cependant ces murs & ces fossés ne vous plaisent point; si vous les trouvez embarrassans & coûteux, n'oubliez pas au moins de reporter aussi-tôt au-dessus des vignes les terres éboulées. Si le bois est vigoureux & sain, vous pourrez encore le recoucher & multiplier vos fosses dans les terres légeres. Si au contraire il est foible & languissant, recouchez plus rarement; que vos fosses soient moins profondes. Gardez-vous bien de négliger l'usage des crossettes ou chapons; cette excellente méthode est sans doute bien préférable à cette habitude de toujours recoucher, qui se trouve sujette à mille inconvéniens, qui, dans les terres fortes & humides, cause les plus grands ravages, & peut-être même une grande partie des dépérissemens actuels dont nous nous plaignons. Labourez-les souvent, vos vignes; ménagez cependant les racines des ceps, choisissez votre tems; si vous les travaillez par des tems pluvieux, vous les perdez; si changeant brusquement de méthode, vous prenez un tems trop sec, le soleil absorbera encore le peu d'humide qui les soutient, & elles en souffriront long-tems. Lorsqu'un cep languit & qu'il est prêt à périr, arrachez-le aussi-tôt; remplacez-le par une crossette bien nourrie, bien saine, coupée proche le collet, & dont les yeux rapprochés annoncent la fertilité & la vigueur; choisissez-là sur un cep jeune encore, mais cependant fort & bien formé, & sur-tout bien connu par les différens fruits qu'il vous aura déjà donnés; que vos échalas placés au Nord, puissent un peu garantir les rejets foibles encore, contre la rigueur des froids; ne les serrez point trop, ces tendres rejets; que leurs feuilles aient de la liberté & de l'aisance; qu'un vent léger puisse toujours les faire flotter à son gré. Si vos terreins sont froids & humides, retardez de quelques jours l'opération de la taille, ne pressez point trop votre labour. Si les gelées de l'hiver ou du printems ont endommagé vos ceps ou leurs bourgeons, qu'une délicatesse mal entendue ne retienne point votre bras; choisissez un tems doux, & coupez sans pitié tout ce que les froids auront alteré; ne laissez qu'une fléche au jeune plant; les ceps qui auront beaucoup porté, ménagez-les pour l'année suivante; laissez-leur moins de bois. S'ils sont trop chargés de raisins, n'écoutez point un vil intérêt du moment qui vous

tromperoit ; ſoulagez-les, ces fruits mûriront mieux, ils en deviendront plus beaux, & vous donneront un meilleur jus ; ébrouſſez de bonne heure, enlevez les fauſſes pouſſes, les vrilles & les druges qui épuiſent le cep, mais pincez-le avec délicateſſe & avec ſoin ; qu'une main robuſte & aveugle ne déchire point la jeune fleche, trop foible ſans doute pour ſoutenir ce rude effort. Quand vos raiſins auront à peu près leur groſſeur, enlevez alors la ſuperficie de la taille & de ſes jets qui ſurmontent & entrainent le foible échalas. Gardez-vous cependant de trop arracher de ces larges feuilles qui ornent le cep ; loin d'enlever la nourriture au fruit de la vigne, elles lui en préparent une convenable, elles les garantiſſent de l'impreſſion des froids brouillards ou des chaleurs brûlantes qui le deſſécheroient ſur ſa tige mal défendue. Lorſque vous vendangez, ſi la pluie vous ſurprend, ſuſpendez votre travail ; la vigne en ſouffrira moins, le vin que vous ferez ne s'en trouvera point affoibli, il en ſera plus vermeil & ſe conſervera plus long-tems. Après la récolte, malgré vos longues fatigues, donnez encore un léger coup de béche à la ſuperficie du terrein qui aura été le plus foulé ; il ſera mieux diſpoſé à recevoir les ſels que les neiges y apporteront pendant l'hiver ; il retiendra plus aiſément les autres ſubſtances bienfaiſantes que les vents font circuler ſans ceſſe ».

III.

Observation ſur l'uſage de la feuille d'orme.

» Entre un grand nombre d'avantages que nous pouvons retirer de cet arbre, & que nous en retirons en effet, il en eſt un qu'on néglige un peu trop dans les campagnes. On ne fait pas aſſez attention que ſa feuille peut fournir pendant l'hiver une excellente nourriture aux beſtiaux ; bouillie avec du ſon, elle devient un aliment très-nourriſſant pour les porcs. Je connois ſur la Paroiſſe de l'Archant en Gâtinois une femme qui, reſtée veuve avec cinq ou ſix enfans en bas âge, & ne recueillant qu'un peu de grains, ſe mit à nourrir une truye avec des feuilles d'orme, du ſon bouilli & quelques graines. Cette truye lui donnoit trois portées par an ; ce qui lui faiſoit un revenu de vingt-cinq piſtoles, qui réuni à ce qu'elle pouvoit avoir d'ailleurs, la mettoit en état de ſubvenir aux plus preſſans beſoins de ſa trop nombreuſe famille. C'eſt après la derniere ſeve d'Août & avant les premieres gelées qu'il faut recueillir les feuilles d'orme. On les fait ſécher dans les greniers & on les y conſerve, pour les donner pendant l'hiver aux beſtiaux, en les mêlant avec des menues pailles. Au reſte il ne s'agit ici que des ormes à tête & non-pas des ormes à haute tige. Les feuilles de cette derniere eſpece ne ſont pas aſſez ſucculentes. *Signé*, MIGER.

M. Miger, en publiant cette petite obſervation, n'a pas prétendu ſans doute nous apprendre une nouveauté ; il a voulu ſeulement confirmer ce qu'on ſçavoit déjà de la propriété qu'ont les feuilles d'orme de pouvoir ſervir d'aliment aux beſtiaux. Tous ceux qui ont écrit ſur l'Economie Ruſtique ne manquent pas d'obſerver que les feuilles d'orme font une excellente nourriture en hiver pour les moutons, les chevres, les vaches, & ſurtout pour les bœufs qui en ſont auſſi friands que d'avoine.

IV.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 1 Mai.

Les quatre aloſes, depuis 20 liv. juſqu'à 24 ; les aloſes de Seine, depuis 12 liv. juſqu'à 20 ; le ſaumon, depuis 9 liv. juſqu'à 16 ; le turbot, depuis 10 liv. juſqu'à 16 ; la raye blanche, depuis 5 liv. juſqu'à 6 ; la raye bouclée, depuis 3 l. juſqu'à 4 ; le panier de limandes Picardes, 4 liv. ; la barbue, depuis 5 liv. juſqu'à 6 ; la paire de ſolles, depuis 2 liv. juſqu'à 4 ; les gros carrelets, depuis 1 l. 4 ſous juſqu'à 1 liv. 10 ſous ; le panier de moules 2 liv.

Aujourd'hui la marée a été très-abondante.

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 29 Avril 1778, au Samedi 2 Mai, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 18, 19, 20 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 15 s. à 10 liv. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 29 Avril 1778 au Samedi 2 Mai, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 2 Mai 1778, de 53 à 54 l.; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Mai 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	714			marc.
Du Pérou à	704	3		marc.
Les guinées à . . .	718	1		marc.
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100			once.
Or à 20 karats à . .	83	12		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	14		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	10		marc.
Piastres à	49	7		marc.

Changes de Paris du 2 Mai 1778.

Amsterdam	53 ½	argent.
Londres	30 1	8e.
Hambourg	183 ¾	
Madrid	15 3	
Cadix	14 19	6
Livourne	96 ¼	
Gênes	94 ¼	
Lyon	⅞ p.	⅜ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Sam. 25 Avril 1778.

Messieurs

Delamotte.. pp^lles.		C.
Viag. 6 p. m. 1777. t. l.		
Creuzé ..... pp^lles.		C.
Viageres.....		C.
Tontine		C.
Certain ..... pp^lles.		F.
Viageres		G.
Tontine		J.

Du Lundi 27.

Boutray ..... pp^lles.		J.
Viageres		J.
Tontine		J.
Cochin..... pp^lles.		D.

Suite du Lundi 27.

Messieurs

Radix ..... pp^lles.		E.
Viageres.....		E.
Defrance....Viag.		D.
Perpétuelles..		D.
Gauthier ..... v^res.		E.
Perpétuelles ..		E.
Deschapelles. v^res.		J.
Perpétuelles.		J.
Decourmont pp^lles.		F.
Viageres		F.
Alissant.. Viag.....		J.
Tontine		J.
Nau..... pp^lles.		J.
Viageres		J.
Tontine		J.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1778.	*Jeudi* 30.	*Vend.* 1 *Mai.*	Samedi 2
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1575 72½ 70. .	1570 75 72½ 75	1580 . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	225	225	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	368 66 . . .	366	. . . . .
Rescriptions . .	20½ 21 20½ .	20½ 21 21½ 20½	21 21½ 21
Bil. des Fermes .	. . . . .	5½	6 . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅜ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 2 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 21 *Mars.*

LA Société Economique de Saint-Pétersbourg a fait imprimer, il y a quelque tems, un Mémoire qui contient d'excellentes observations sur l'état de l'Agriculture dans cet Empire. Son intention, en donnant de la publicité à cet Ecrit, a été d'exciter le zele & l'émulation de nos Cultivateurs & de les engager à faire revivre parmi nous le premier, le plus utile de tous les Arts, & de le tirer de cet état d'engourdissement où il languit. Voici le précis des sages réflexions que contient ce Mémoire patriotique.

» L'Agriculture & le nourrissage des bestiaux ont été dès l'origine du monde, la premiere & la plus importante occupation des Hommes..... Les anciens Législateurs apprirent aux Peuples qu'ils gouvernoient à manier tout-à-la-fois le soc & l'épée. Dans les premiers âges de cet Empire, les Grands vivoient à la campagne menant une vie sobre & laborieuse & s'occupant eux-mêmes à faire valoir leurs champs. En tems de guerre, une partie de la Nation protégeoit, par les armes, l'autre partie qui cultivoit la terre pour nourrir ses Défenseurs & ceux qui leur appartenoient. Lorsqu'on ouvrit le Port d'Archangel (l'Auteur croit inutile de remonter plus haut), on en exporta une quantité prodigieuse de grain, de cuirs & de suif, ce qui prouve qu'alors l'Agriculture & l'Economie étoient sur un très-bon pied en Russie; mais aussi les Seigneurs, nullement distraits par l'ambition qui les conduit aujourd'hui à la Cour, qui les porte à construire de vastes palais, à entretenir auprès d'eux plus de domestiques qu'ils n'en laissent quelquefois sur leurs Terres, à faire parade d'un luxe immoderé qui ruine tant de familles, ne dédaignoient pas de diriger alors ceux qui cultivoient leurs terres; ils apprenoient, par expérience, à les guider dans leurs travaux. Cette habitude de vivre à la campagne les mettoit en état de bien connoître l'influence des saisons & toutes les regles de l'Economie rurale; ils sçavoient distinguer & préparer les terreins propres à chaque espece de culture. En se conduisant ainsi, les Seigneurs Propriétaires avoient réussi à porter l'Agriculture à un degré de perfection auquel elle n'est peut-être pas encore parvenue chez aucune autre Nation. Nos Paysans étoient capables alors de rendre compte d'une maniere satisfaisante de toutes leurs opérations. Dans ces heureux tems, il y avoit en Russie deux fois plus d'individus occupés à l'Agriculture qu'il n'y en a maintenant. Si l'Agriculture est si fort déchue parmi nous de son ancienne splendeur, il faut s'en prendre sur-tout à l'établissement des Arts qui sont devenus trop communs. Il est certain que les Armées, les Flottes, les Manufactures &

les Fabriques enlevent beaucoup de bras aux campagnes ; le luxe & les besoins factices de la Nation en ravissent aussi une multitude incroyable. Pour s'en convaincre, il suffit de faire attention à ce nombre prodigieux de Paysans qui font à Pétersbourg & à Moscow le métier de Charretiers, de Gargotiers, de Bouchers, de Boulangers, de Marchands en détail, de Jardiniers, de Fruitiers, de Domestiques, ou qui vendent dans les rues des herbages, des omelettes, des oublies & autres petites marchandises. Le nombre de ces Paysans se monte au moins pour ces deux Villes à 50,000 têtes, sans compter les Domestiques, les Maçons, les Charpentiers & autres Artisans. Ce sont tous de jeunes-gens forts & vigoureux qui trouvent la vie qu'ils peuvent mener dans ces deux Capitales beaucoup plus commode que celle qu'ils menoient dans leurs Villages. A mesure que le nombre de ces Déserteurs de l'Agriculture augmente, la quantité du grain diminue en proportion, & il faut nécessairement que cette denrée renchérisse. Ce dépérissement de l'Agriculture peut aussi s'attribuer en partie à la délicatesse de nos Paysannes qui ne s'occupent plus avec la même ardeur qu'autrefois des travaux champêtres, & qui commencent à avoir du goût pour une vie moins laborieuse.

Il n'y a pas encore vingt ans que plusieurs des principaux Officiers de Russie vivoient dans leurs terres, sans luxe & sans faste ; ils y passoient tout le tems que les affaires publiques leur permettoient de s'absenter de la Cour ou des grandes Villes ; ils se contentoient, comme on l'a déjà dit, d'un petit nombre de Domestiques ; un seul équipage leur suffisoit ; ils avoient du superflu, & aujourd'hui tout est bien changé : les dépenses sont quadruplées, & le produit des terres est réduit au quart. Il en résulte, entre autres inconvéniens, qu'on se hâte de vendre le grain à l'Etranger à un prix très-bas, pour toucher promptement quelque argent ; ce qui fait que les Habitans ont ensuite beaucoup de peine à se procurer cette denrée. Dans les Gouvernemens d'Orenbourg, par exemple, & dans les contrées limitrophes de celui de Kasan, la mesure de grain qui se vendoit 25 à 30 copeikes, il y a cinq à six ans, coûte aujourd'hui un rouble, encore faut-il que l'année soit bonne ; cela vient de ce que le nombre des Cultivateurs diminue à proportion que le luxe augmente, & que ceux qui ne sont pas enlevés à la charrue travaillent beaucoup moins qu'on ne faisoit précédemment.

Les mines de cet Empire qui occupent au moins 20,000 hommes, diminuent aussi le nombre des Agriculteurs ; & de plus, la maniere dont on traite ces Mineurs les rend inutiles la plus grande partie de leur vie. On fait avec eux un accord pour six mois, au bout desquels on les paye. Il faut donc que pendant ces six mois ils se pourvoient à crédit de toutes les choses qui leur sont nécessaires, & il arrive souvent que leurs salaires ne suffisent pas pour payer leurs Créanciers ; de sorte qu'ils se trouvent sans pain & dénués de tout, comme auparavant. Leurs dettes s'accumulent ainsi successivement, & il vient un moment qu'ils n'ont plus d'autre ressource que celle de fuir. Il en est de même de la plûpart de ceux qui travaillent aux Fabriques ; s'ils se retirent dans l'intérieur des terres, ils n'y trouvent aucune occupation, parce qu'ils n'ont ni chevaux ni instrumens ; ils sont d'ailleurs, pour le plus grand nombre, tellement affoiblis par le travail & la misere, qu'ils ne sont plus propres à rien. Il y a de ces hommes qui se louent en même tems à plusieurs maîtres, & qui prennent la fuite dès qu'ils ont touché quelque argent ; ils vont alors voler les bestiaux & chevaux dans les autres cantons, & font le dégât par-tout où ils sont les plus forts. Encore un autre inconvénient, c'est que le Paysan aisé fait cultiver ses terres par des Mercenaires ; il s'accoutume, avec les siens, à la paresse, & bientôt tout va chez lui en décadence : d'autres entreprennent le commerce & se ruinent de même, & insensiblement l'Agriculture dépérit. L'éloignement & la rareté des habitations est encore un grand désavantage pour l'Agriculture ; on ne pourroit y remédier qu'en augmentant la Population, qu'en rendant les gens de la campagne plus industrieux, plus actifs, plus zélés, & sur-tout en adoucissant leur sort, & en rendant aussi leur condition plus libre & plus heureuse.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 6 Avril.*

On s'occupe sérieusemunt du projet de réparer à neuf le pavé de cette Capitale avec des pierres de huit à neuf pouces, taillées dans une proportion égale. Une récompense de cent ducats est promise de la part de l'Impératrice-Reine à quiconque sera assez heureux pour découvrir le long du Danube, entre Passaw & Vienne, quelque carriere de pierre de grès.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 9 Avril.*

M. Heinceke, distingué dans le Nord par les mêmes talens qui rendent si recommandable le célébre Abbé de l'Epée, vient de publier sa méthode pour l'instruction des Sourds & des Muets. On dit qu'il va s'établir à Dresde ; non-pas qu'il y ait là plus de Sourds & de Muets qu'ailleurs, mais parce qu'en général il paroit qu'un Etat Souverain est plus favorable aux talens qu'une République.

D'ASFELD (*dans le Pays de Darmstadt*), *le 11 Avril.*

Voici un fait qu'il est bon de rappeller pour l'instruction des esprits foibles qui croyent aveuglément au charlatanisme. Il y a environ cinq semaines qu'un enfant de cette Ville, âgé d'environ six ans, fut mordu par un chien enragé. Il se présenta un Forestier de l'endroit qui promit de le guérir par sympathie : il marmota en effet quelques paroles mystérieuses, puis il souffla aux oreilles du malade & la rage se manifesta. On appella des Maîtres de l'Art qui sans doute n'auroient pas manqué de faire usage du secret acheté il y a quelque tems en Suisse par le Roi de Prusse ; mais comme dans ce pays les Médecins & les Chirurgiens n'ont pas de plus redoutables Concurrens que les Bourreaux, celui du Canton se présenta, assurant qu'il possédoit un spécifique souverain qui feroit son effet en peu d'heures. Il ajouta que le mal pressoit & qu'il falloit commencer sans délai la cure. En conséquence les Médecins & les Chirurgiens furent congédiés, & l'enfant mourut entre les mains du Bourreau.

ITALIE.

DE VENISE, *le 7 Avril.*

Il est né en cette Ville, dans le cours de l'année derniere, 2807 garçons & 2646 filles ; en tout 5453. Le nombre des morts a été de 5048 ; sçavoir, 1420 garçons, 1253 filles, 1217 hommes mariés & 1158 femmes. Le nombre des naissances l'a emporté sur celui des morts de 405.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 12 Avril.*

La Chambre des Communes ayant passé le 7 de ce mois le Bill pour la taxe des maisons, se forma, sous la Présidence du Vicomte Midleton, Pair Irlandois, en Comité sur le Commerce de l'Irlande, & résolut,

» 1°. Que toutes les marchandises des » Fabriques d'Irlande devoient être ex- » portées sur des navires Britanniques » dans toutes les Colonies Angloises en » Amérique, ou autres Etablissemens » Britanniques sur la côte d'Afrique, à » l'exception seulement de la laine en » nature & des ouvrages manufacturés » en laine ; 2°. qu'il soit permis d'impor- » ter en Irlande toutes especes de pro- » ductions provenantes des Colonies Bri- » tanniques en Amérique, & des Eta- » blissemens sur la Côte d'Afrique, ex- » cepté toutefois l'indigo & le tabac ; » 3°. que les clauses des deux Actes, l'un » de la dix-neuvieme année du regne du » feu Roi, l'autre de la derniere Séance » du Parlement, qui défendent l'expor- » tation du verre des Fabriques d'Ir- » lande à tous autres Ports que ceux de » la Grande-Bretagne, soient révoqués ; » 4°. que les droits imposés sur le coton » filé des Fabriques d'Irlande, importé » dans la Grande-Bretagne, soient sup- » primés ; 5°. que la toile à voiles & les » cordages des Fabriques d'Irlande puis- » sent être importés de ce Royaume » dans la Grande-Bretagne, sans payer » aucun droit ».

Toutes ces résolutions furent proposées par le Comte de Nugent, Pair Ir-

landois qui, à cette occasion, fit beaucoup valoir les preuves de fidélité que sa Patrie avoit données en tout tems à la Grande-Bretagne. Il insista sur les droits que l'Irlande avoit à la reconnoissance des Anglois, & sur l'obligation de reconnoître cet attachement inviolable, en affranchissant le Commerce de l'Irlande des entraves auxquelles il avoit été assujetti, dans la vue de favoriser les Sujets Britanniques. Le Lord Beauchamp appuya fortement ces représentations. M. Thomas Townshend ne parla pas avec moins de force en faveur de l'Irlande, qu'il prétendit avoir été jusqu'à présent traitée trop durement. Le Lord North témoigna même être très-disposé à favoriser toutes les mesures qu'on jugeroit convenables pour l'avantage de ce pays. M. Burke, Irlandois d'origine, crut que la faveur accordée par la premiere résolution n'avoit pas assez d'étendue, & que la clause portant restriction à l'égard de la laine & des Fabriques de laine, étoit injuste. D'autres Membres au contraire prétendirent que ces résolutions porteroient un préjudice notable au Commerce d'une partie de l'Angleterre.

Les mêmes objections furent répétées le 9, lorsqu'on fit rapport à la Chambre de ces résolutions du Comité. On voulut renvoyer l'affaire à un autre tems; mais le Lord North s'étant montré contraire à cette ouverture, les résolutions furent approuvées sans aller aux voix. On prévoit néanmoins qu'elles pourront donner lieu à des réclamations de la part de quelques Villes de l'Angleterre, qui profitoient de la gêne mise sur le Commerce & l'Industrie des Irlandois.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le* 14 *Avril.*

» Quelques-uns de nos Spéculateurs, soit Etrangers, soit Nationaux, commencent à craindre que les soies qu'ils ont achetées ne se vendent point, & il en est entré ici depuis quelque tems une quantité de ballots assez considérable pour rendre les achats beaucoup moins difficiles. Si les vers qu'on va faire éclorre produisoient enfin une bonne récolte, il faut esperer que nos métiers seroient employés à faire les étoffes dont ils ne font à présent que les échantillons. Mais les pauvres Maîtres Ouvriers ne peuvent guères attendre le retour de leur aisance, ou plutôt la fin de leur misere, que du retour des grands dessins; car la mode des petits sujets les mettant sans cesse dans le cas de changer l'armure de leurs métiers, ils seront, tant qu'elle durera, écrasés par les frais que ces changemens leur occasionnent & par la perte du tems que leur enlevent ces préparatifs.

Jadis, avant de faire voir l'étoffe qui se fabriquoit, on demandoit à l'Inconnu qui se présentoit, s'il n'étoit pas Dessinateur; mais aujourd'hui la plûpart des dessins exigent trop peu de talens pour craindre qu'on les copie. On en peut faire autant sans être fort habile.

On fait descendre beaucoup de grains vers le Languedoc & la Provence, & le Peuple paroît s'en inquiéter un peu moins qu'autrefois. Il s'accoutumera, peut-être, tout-à-la-fois à voir circuler librement cette denrée dans le Royaume. Le prix en est un peu augmenté, & le pain a rencheri.

La chaleur & les vents ont assez desséché la terre pour qu'il soit difficile de travailler la vigne ».

De Dijon, *le* 16 *Avril.*

Lettre au Rédacteur. » M. de Morveau, Mr, connu si avantageusement par son éloquence, & le zele avec lequel il exerce dans notre Parlement les pénibles & honorables fonctions d'Avocat & de Procureur-Général, est Auteur d'un nouveau *moyen d'armer les poutres*, qui n'est pas aussi répandu qu'il mériteroit de l'être. Je crois que vous ne refuserez pas de contribuer à lui donner plus publicité, en l'insérant dans vos Feuilles. Je ne doute nullement que ceux de vos Lecteurs qui ne le connoissent pas encore, ne vous sçachent gré de l'avoir fait parvenir à leur connoissance. Le voici tel qu'il est exposé dans l'extrait d'une Lettre de ce Magistrat qui aux talens oratoires & à la science du Bareau, réunit encore le plus profond sçavoir en Physique & en Chymie.

EXTRAIT d'une Lettre de M. de Morveau, sur un nouveau moyen d'armer les poutres.

» Lorſque je publiai dans les Obſervations de Phyſique, &c. de M. l'Abbé Rozier, une méthode pour renforcer les poutres & aſſurer la ſolidité des planchers, je n'avois pas prévu qu'il y auroit des circonſtances où elle ne pourroit être employée ſans nuire à la décoration : je viens de l'éprouver dans la conſtruction d'une galerie qui fait retour au palier d'un eſcalier, & dans la néceſſité d'armer la poutre qui la ſoutient, qui ſe trouve tout-à-la-fois très-chargée & conſidérablement affoiblie par la forme & les dimenſions auxquelles il a fallu la réduire en tout ſens ; j'ai eu recours à un autre expédient qui n'eſt pas plus diſpendieux, au moins auſſi ſûr, & d'un uſage beaucoup plus général.

» Il conſiſte à plier la poutre en arc, & à y adapter, pendant qu'elle eſt ainſi arquée, une bande de fer qui, fortement attachée par les deux extrêmités, faſſe exactement fonction de corde, de maniere que la poutre retournée & poſée ſur les murs du côté du fer, ne puiſſe perdre ſa courbure qu'autant que ſes fibres ſe refouleroient ſur leur longueur, ou que la bande de fer ſeroit tirée avec aſſez de force pour ſe rompre : voilà tout le méchaniſme de cette conſtruction, qu'il eſt aiſé de comprendre ſans le ſecours du deſſin.

» Il ne s'agit donc que de proportionner la groſſeur de la bande de fer, à la charge que la poutre doit ſupporter : on ſent que dans le calcul on ne doit ſuppoſer au fer qu'une force moyenne, même très-inférieure à celle qu'il peut avoir lorſqu'il eſt amené au degré de perfection que lui donne le travail des fileries ; mais cela ne ſuffit pas, à beaucoup près, pour diſpenſer du choix, puiſqu'il réſulte des expériences de M. le Comte de Buffon, que le fer à gros grain, qui eſt malheureuſement ſi commun, eſt au moins cinq fois plus foible que le fer nerveux, quoique ce dernier n'ait lui-même que moitié de la tenacité du fer qui a paſſé dans les filieres ; deſorte que la force moyenne d'une ligne quarrée de bon fil de fer étant de quatre cens livres, celle d'une ligne quarrée de fer nerveux en barre, doit être évaluée à deux cens livres, & celle d'un pareil barreau de fer à gros grain, à quarante livres ſeulement.

» Ces principes ont ſervi de baſe à mon opération, & je n'ai trouvé aucun embarras dans l'exécution.

» La poutre que je voulois armer, & qui devoit porter ſur vingt-deux pieds de longueur dans-œuvre des plafonds en pierres de cinq pouces d'épaiſſeur, fut d'abord dreſſée à huit pouces de largeur, pour s'appareiller avec les rampes & plate-bandes, & entaillée de ſix pouces & demi de profondeur ſur une longueur de cinq pieds, pour recevoir le plafond du palier.

» Elle fut enſuite placée de maniere que ſes deux extrêmités portoient ſur deux madriers, & que ſon milieu étoit perpendiculaire à la couverte d'une porte chargée de toute la hauteur d'un pignon : c'eſt dans cette poſition qu'on lui fit prendre, par degrés, une courbure de deux pouces & demi, au moyen de quatre étaies que l'on força ſucceſſivement ; on prit alors la meſure très-juſte de la bande de fer qui devoit ſervir de corde à cet arc ; on l'aſſujettit aux deux bouts par des boulons d'un pouce de groſſeur, que l'on obſerva de faire quarrés, pour leur donner un point d'appui plus large, & qui furent clavetés ſur l'autre face de la poutre.

» Cela fait, on deſſerra les étaies, & la poutre ſe rétablit de près d'un pouce, par l'élaſticité de ſes fibres, qui agit avec beaucoup de force, pour tordre l'extrêmité des boulons ; mais par-là leur portée devint plus aſſurée, & j'ai eu la ſatisfaction de voir cette poutre en place, recevoir la charge des plafonds, ſans perdre davantage de ſa courbure : j'obſervai ſeulement qu'à chaque pierre que l'on poſoit, le ſon de la barre changeoit comme une corde de claveſſin que l'on monte, & réſiſtoit de plus en plus, d'une maniere très-ſenſible, à l'effort que l'on faiſoit pour l'agiter.

» Ayant choiſi pour cette barre un fer très-nerveux, venant des Forges de M. le Comte de Buffon, connu dans le commerce ſous le nom de fer coulé,

» de trente lignes de largeur, sur quatre » lignes d'épaisseur, je suis assuré qu'elle » peut être tirée, sans rompre, par un » poids de vingt-quatre milliers, ce qui » excéde de beaucoup la charge actuelle » & toute celle à laquelle elle pourra » jamais être exposée.

» Cette sorte d'armure est, comme je » l'ai dit, moins embarrassante qu'aucune » autre, & ne peut jamais nuire à la dé- » coration, puisqu'elle se réduit à une » simple bande de fer tendue sur la face » inférieure de la poutre, que l'on mas- » que aisément par un revêtissement en » plâtre ou en lambris, appliqué sur deux » fourrures latérales ».

Je vous invite encore, Mr, à transcrire ici la récapitulation d'une suite d'expériences sur le *Principe astringent*, qui imprimée en forme de Problême dans votre Gazette, pourroit, ce me semble, piquer la curiosité des Chymistes. Ce Principe est d'un très-grand usage dans les Arts, & l'on ne sçauroit trop s'occuper des moyens d'en tirer le plus d'avavantage qu'il est possible.

Problêmes de Chymie.

» Indiquer une substance qui s'éleve » au premier degré de la distillation » comme les huiles essentielles, qui soit » soluble dans l'eau comme les gommes, » dans l'esprit-de-vin comme les savons, » dans les huiles comme les matieres » extractives, dans l'éther comme les » résines pures; qui rougisse les couleurs » bleues végétales; qui s'unisse egale- » ment aux acides, aux alcalis & aux » terres absorbantes; qui revivifie l'or & » l'argent par la voye humide; qui atta- » que directement le fer; qui décompose » la plûpart des dissolutions métalliques » & colore diversement leurs précipi- » tés ».

MM. les Commissaires chargés du Cours public de Chymie de l'Académie de Dijon ont annoncé qu'ils donneroient la solution de ce Problême dans le troisieme volume de leurs Elémens qui doit paroître incessamment.

DU VOISINAGE DE DREUX, *le* 19 *Avril.*

Lettre au Rédacteur. » Les Propriétaires de vignes se plaignent, Mr, que depuis dix ans les gelées du printems ont tellement nui à leurs récoltes que le produit en a toujours été au-dessous de leurs dépenses. Cette année ne me paroît pas s'annoncer plus favorablement pour eux. Le 17 de ce mois, la vigne qui, la veille, avoit la plus belle apparence, a été saisie d'une gelée si forte que sur mille bourgeons à peine s'en est-il trouvé un qui ait échappé. Elle fut précédée le 16 au matin par une neige abondante. Mes vignes me parurent en danger; mais comme de neuf arpens je n'en ai encore que trois qui soient plantés selon l'excellente méthode de M. Maupin, je n'ai pu m'occuper des six autres. A neuf heures du matin, pendant même que la neige tomboit à flocons, j'ai employé trois hommes à couvrir mes ceps, à quatre pieds en tout sens, avec une poignée de pezard * pour chacun. J'ai fait poser le pezard de maniere que le bourgeon n'en fût point incommodé; mais le pezard m'ayant manqué, je ne pus couvrir mes trois arpens; j'ai été forcé de me borner à un arpent & demi ou un peu plus. Cette mesure contient trois mille pieds de vigne environ, qui, l'un dans l'autre, peuvent porter, sans l'arriere-vin, douze à quinze bourgeons. Le 17, la gelée fut assez considérable pour blanchir les friches, les fumiers, les toits, & pour produire de la glace, dans les petits réduits, de l'épaisseur d'un écu de six francs. L'après-midi, tous les bourgeons de mes vignes non-couvertes étoient morts, & ceux des ceps couverts en aussi bon état que s'il n'eût pas gelé. Il faut en excepter cependant les ceps mal couverts & ceux où la couverture trop légere ou trop mince avoit laissé passer la taille à travers; leurs bourgeons qui n'avoient pas été assez à l'abri des impressions de l'air, ont péri sans ressource: mais comme la quantité de ces bourgeons malheureux étoit fort petite, en comparaison du nombre de ceux que j'ai sauvés, je compte cette perte pour rien. Si j'avois fait ce que je me propose de faire l'année prochaine, la gelée n'auroit peut-être pas gâté un seul bourgeon.

---

* *L'Auteur n'explique pas ce qu'il entend par le mot* pezard. *Il y a apparence que c'est de la paille de pois.*

Voici la méthode que je ſuivrai. Dès que ma vigne marquera, ou dès le commencement du mois de Mars, avant même que la ſeve commence à s'ébranler, je ferai ficher mes vignes. Je formerai avec le *pezard* une eſpece de chapeau plat, je le percerai par le milieu avec l'échalas, je deſcendrai mon chapeau juſques ſur le cep, & j'en envelopperai toutes les tailles. Par cet arrangement, chaque cep ſera comme ſous une voûte aſſez élevée pour que les bourgeons ne ſoient point ou que très-peu gênés dans leur marche; je les laiſſerai en cet état juſqu'à la fin de Mai, tems où je retirerai le pezard.

Je vous rendrai compte, Mr, dans une autre occaſion, de l'état de mes bleds que j'ai ſemés très-clair & qui ont été chaulés avec l'addition du ſalpêtre. J'ai, pour la premiere fois, préparé de même, cette année, l'avoine & l'orge que j'ai mis en terre à la fin de Mars dernier. Je ſuis &c. C. R. D. C. ».

DE SOISSONS, *le* 10 *Avril.*

Suivant le relevé général des naiſſances, des mariages & des morts, fait dans la Généralité de Soiſſons pour l'année derniere, on voit que le nombre total des naiſſances y a monté à 16,912; celui des mariages à 3,667; & celui des morts à 15,007. On avoit compté dans la même Généralité, en 1776, 16,189 naiſſances; 4,018 mariages, & 14,147 morts. Il ſuit donc de ces deux réſultats comparés, qu'en 1777 il y a eu 723 naiſſances de plus qu'en 1776, 351 mariages de moins, & 860 morts de plus.

DE PARIS, *le* 25 *Avril.*

CORRECTION à faire à la Machine inventée par Maître Jacques Beſſon, Dauphinois, pour retirer les effets naufragés de la mer ou des rivieres, dont on a donné la deſcription dans la Gazette d'Agriculture & du Commerce, No. 31.

D'après ce qui a été repréſenté à M. Pingeron qu'il pourroit arriver que les pinces ou tenailles inventées par Jacques Beſſon, étant ſoulevées de la maniere indiquée dans la Gazette, ne ſe fermaſſent qu'au deſſus de l'objet qu'elles doivent enlever, ce qui par conſéquent rendroit leur effet inutile, cet habile Ingénieur à qui le Public eſt déjà redevable d'un grand nombre de découvertes en Méchanique, a jugé à propos de faire la correction ſuivante à cette Machine.

Les quatre cordes deſtinées à être attachées aux extrêmités ſupérieures des branches des deux tenailles, ſeront prolongées, & celles de la droite paſſeront par les anneaux des branches qui ſont de ce côté, pour aller s'attacher aux anneaux des branches de la gauche. Les deux cordes qui ſont du côté gauche traverſeront également les anneaux des branches de la gauche pour aller auſſi s'attacher aux anneaux des branches de la droite. Par cette diſpoſition, ces cordes ſe croiſeront & aſſureront l'effet des pinces ou des tenailles. En effet les tenailles commenceront, avant toute autre opération, par ſe fermer, par l'effort de la puiſſance qui voudra les ſoulever, & ſaiſiront tout de ſuite l'objet qu'elles doivent enlever. Comme on pourroit bien avoir perdu de vue la deſcription de la Machine ingénieuſe de Beſſon, ou que nos Lecteurs ne voudroient peut-être pas ſe donner la peine de conſulter la Gazette où elle ſe trouve, nous allons donner de nouveau une idée très-ſuccincte de cette ingénieuſe découverte qui ne ſçauroit être ni trop répandue ni trop connue.

On imaginera donc deux tenailles de fer plus ou moins grandes, ſuivant les uſages auxquels on les deſtine, c'eſt-à-dire ſelon la nature des fardeaux qu'on veut enlever. Leurs branches ſont égales & courbes, & forment, étant fermées, une figure ſemblable au chiffre arabe 8. Ces deux tenailles ſont entretenues par leur centre par une barre de fer plus ou moins longue, deſorte que les branches des tenailles étant ouvertes, toute la Machine reſſemble à un chevalet dont les branches ſont courbes. Il y a un anneau dans la partie ſupérieure de chaque branche des tenailles, par leſquels on fait paſſer les cordes dont on vient de parler & qui vont s'attacher à un bon cordage ou à un petit cable. On voit enſuite ſur le milieu de la partie convexe & inférieure des branches des tenailles, quatre anneaux auxquels on attache quatre petites cordes; celles-ci ſont deſtinées à faire ouvrir la pince que l'on doit poſer ſur l'objet naufragé. On la retire enſuite par le cable qui fait fermer les pinces & enleve ce que l'on vouloit pecher.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 25 Avril 1778, au Mercredi 29 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 liv. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; Le froment au Port de la Grêve, de 20 l. 5 s., 21, 22 à 23 l. 10 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s. à 10 l. *le septier.*

Du Samedi 25 Avril 1778 au Mercredi 29 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 29 Avril 1778, de 54 à 55 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Avril 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	714		
Du Pérou à	704	2	
Les guinées à . . .	718		
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	83	11	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	13	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	18	
Piastres à	49	8	

Changes de Paris du 29 Avril 1778.

Amsterdam	53 ½	
Londres	30 1	8e.
Hambourg	188 ¾	
Madrid	15 3	
Cadix	14 19	6
Livourne	96 ¼	
Gênes	94 ¼	
Lyon	⅞ p.	⅝ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Jeudi 23 Avril 1778.		Suite du Samedi 25.	
Messieurs		*Messieurs*	
Alissant.. Viag.....	J.	Despeignes. Viag.	E.
Perpétuelles.	J.	Perpétuelles ..	E.
Tontine	J.	Tontine	H.
Nau..... pp^lles.	J.	Delarue ... Viag...	J.
Viageres	J.	Perpétuelles ...	J.
Tontine	J.	Tontine	J.
De S. Janvier v^res.	J.	Gossey ..... pp^lles.	F.
Dutartre Perpét. t. l. de l'ancien Clergé.		Viageres	F.
		Lenoir ..... pp^lles.	H.
		Viageres.....	H.
Du Samedi 25.		Thevenin ... pp^lles.	G.
		Viageres	G.
Caron ..... v^res.	F.	Masson ..... pp^lles.	J.
Perpétuelles ..	F.	Viageres	J.
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1778.	*Lundi* 27.	*Mardi* 28.	*Mercredi* [illegible]
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1570	1570 65 . . .	1565 70 75
D°. 16 25es . .	1040	1049	1040 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	72 . . .
Emprunt Oct. .	370	. . . . .	365 66 . .
Rescriptions . .	21 ½	21 20 ½ . . .	21 20 ½ 20 [illegible]
Bil. des Fermes .	. . . . .	. . . . .	5 ½ . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem[illegible] de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des [illegible] Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le [illegible] d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le No[illegible] des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177[illegible]

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 3 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 31 Décembre.*

CErtains cantons de la Russie produisent un insecte très-analogue à la cochenille des Indes. Il s'attache aux racines du fraisier sauvage, quelquefois à celles du seigle, & plus souvent à une plante désignée par le chevalier de Linné sous le nom de *Lychnis viscaria*, laquelle se nomme dans la Petite-Russie Smilka. Il fait aussi volontiers sa résidence sur différentes especes de quintefeuille. Cette cochenille se trouve en abondance dans les lieux sabloneux de la Petite & de la Nouvelle Russie, & dans les Gouvernemens de Belgorod & de Voronege ainsi qu'autour de Samera. On a proposé de tirer avantage de cette espece de cochenille pour remplacer celle des Indes. Il est vrai qu'elle ne fournit pas une couleur aussi éclatante que la cochenille Indienne. Cependant quand on la traite avec soin, la teinture en est fort belle & très-adhérente. Elle pourroit suffire dans plusieurs cas; mais il faudroit en faire la récolte avec soin. On pourroit y employer les enfans & les femmes. L'Auteur de cette observation prétend que nous pourrions, par ce moyen, épargner une partie de l'argent que nous débourfons pour nous procurer de la cochenille. Suivant ses calculs, nous en achetons pour 147,000 roubles, & nous en vendons aux Perses & aux Boukares pour 126,000 roubles.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 8 Janvier.*

Dans les Séances ordinaires du 28 Août & du 24 Septembre derniers de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de cette Ville, M. Gerhard, Conseiller des Mines, lut des observations fort curieuses sur la Pierre changeante, nommée *Oculus mundi.*

Le caractere de cette pierre est d'être opaque à l'air, de devenir transparente lorsqu'on la plonge dans l'eau, & ensuite de reprendre à l'air son opacité. L'Auteur remarque que ces phénomenes ont été connus de plusieurs Minéralogistes; que M. de Wynpresse a observé que ce changement se faisoit dans l'eau pure, dans la lessive du sel végétal, & dans l'esprit-de-vin. On ne sçavoit d'où venoit cette pierre; mais M. le Baron de Velthun, Conseiller de la Chambre, & Vice-Intendant des Mines au Hartz, a découvert qu'elle forme l'écorce qui environne les opales & les chalcédoines d'Islande & de Ferroë; on la trouve aussi en Silésie, où elle fait l'écorce brunâtre & jaunâtre de la chrysoprase.

M. Gerhard a fait beaucoup d'expériences sur cette pierre en la plongeant dans l'eau bouillante, dans l'eau chaude,

dans l'eau froide, dans les acides minéraux & végétaux, dans des diſſolutions de ſel de ſoude, de ſel alcali volatil, dans l'eſprit-de-vin, dans des liqueurs métalliques, dans des teintures réſineuſes &c. Il a remarqué que le poids de la pierre a augmenté depuis un quart de grain juſqu'à trois grains; qu'elle devenoit tranſparente dans toutes les liqueurs, & qu'elle recouvroit conſtamment ſa premiere opacité à l'air; mais que les intervalles entre les paſſages de la tranſparence à l'opacité differoient ſuivant la nature des liqueurs; & quand il a mis la pierre tranſparente dans un verre, avec l'hygrometre, cet inſtrument a tourné.

Les diſſolutions chymiques auxquelle-l'Auteur a ſoumis cette pierre, prouvent qu'elle eſt compoſée de deux tiers de terre d'alun, & d'un tiers de terre vitrifiable & de matiere graſſe. L'eſpece brune de Siléſie contient auſſi du fer. Il réſulte encore de ces eſſais que cette pierre ſinguliere s'imbibe de tous les fluides dans leſquels on la plonge; & comme les rayons de lumiere y trouvent alors un paſſage en ligne droite, il n'y a pas lieu de douter que c'eſt à cette circonſtance qu'elle doit ſa tranſparence.

Ce n'eſt donc ni un quartz ni un caillou, mais une pierre graſſe de l'ordre de celles qui contiennent de la terre d'alun. D'où l'Auteur avoit conclu qu'il falloit en faire plutôt une eſpece qu'un genre, parce que, diſoit-il dans un premier Mémoire, il pouvoit arriver qu'on decouvrit des pierres chatoyantes parmi les pierres graſſes qui contiennent la manganèſe du ſel marin. En effet ce qu'il préſumoit eſt arrivé. Peu de tems après cette obſervation, il a fait la découverte d'un fragment de pierre néphrétique de Reichenſtein en Siléſie, qui préſente les mêmes phénomenes que l'*Oculus mundi*. Cette pierre qui expoſée à l'air n'étoit que foiblement tranſparente, l'eſt devenue complettement lorſqu'on l'eut plongée dans l'eau. Il y a pourtant une grande différence entre ce morceau & les autres qu'on a examinés d'abord; car à celui-ci il faut pluſieurs jours avant qu'il devienne tranſparent dans l'eau. En examinant cette différence, l'Auteur a trouvé qu'elle conſiſte uniquement dans une plus grande quantité de matiere graſſe qui y eſt contenue; car ſi on fait bouillir cette nouvelle eſpece d'*Oculus mundi* dans du vinaigre, & encore plus dans la leſſive cauſtique, on s'appercevra qu'après cette opération, le tems qu'il lui faut pour devenir tranſparente dans l'eau, eſt bien abrégé. Cette expérience donne lieu de ſoupçonner que peut-être toutes les pierres graſſes, mais dans leſquelles la matiere graſſe n'eſt pas trop abondante & qui ne ſont pas trop chargées de parties martiales, pourroient produire le même effet, d'autant plus qu'il eſt vraiſemblable que toutes les eſpeces qui appartiennent à cette claſſe doivent leur origine ſur-tout à une terre glaiſe ou marneuſe dont le caractere principal eſt de s'imbiber fortement des principes fluides.

DE FRANCFORT, *le 17 Janvier.*

Il y a quelque tems qu'on annonça que pour détruire les chenilles, il falloit préparer aux gobes-mouches, hoches-queues & autres oiſeaux ſemblables des lieux commodes pour y conſtruire leurs nids, & que les peres & les enfans faiſoient une guerre ſi cruelle à ces inſectes qu'il n'en reſtoit pas un ſeul. Un Econome de Lichtemberg aſſure avoir fait cette expérience, & qu'elle eſt infaillible; mais en même tems il prévient que ſi dans les environs il y avoit des ruches, les abeilles deviendroient les victimes de la voracité de ces oiſeaux.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE LYON, *le 19 Janvier.*

Ces jours derniers, la Séance du Concours pour les Accouchemens, ſe tint dans une des ſalles de l'Intendance. M. Vitet, Médecin & Profeſſeur, commença par un Diſcours dans lequel il démontra les avantages de l'Ecole établie par M. l'Intendant en faveur des Sages-Femmes de la Campagne. Il y fit voir que les femmes avoient une grande ſupériorité ſur les hommes pour réuſſir dans l'Art des Accouchemens.

MM. les Médecins procéderent en-

ſuite à l'examen des Eleves. Après que le mérite de chacune des Prétendantes eût été balancé, on fit la diſtribution des prix. M. l'Intendant donna lui-même le premier à Etiennette *Olagnier* de Rive-de-Gier, & le ſecond à Philiberte *Boſt* de la Paroiſſe de Joux. Antoinette *Jacob* de Saint-Germain-Laval, & Claudine *Merle* de Belle-Ville obtinrent chacune auſſi un prix. Les Eleves couronnées furent préſentées, après le Concours, à Madame l'Intendante qui leur fit à chacune un préſent. Etiennette *Olagnier* en reçut un vaſe d'argent ſur lequel étoient gravés ces mots : *Premier Prix du Concours d'Accouchemens, donné par Madame de* FLESSELLES, *Intendante de Lyon*, 17 *Janvier* 1778.

Il eſt à deſirer qu'un Etabliſſement auſſi utile à l'humanité ſe ſoutienne, & que M. Vitet puiſſe ſeconder encore longtems le zele de M. & de Mᵉ. de Fleſſelles, en continuant d'inſtruire les jeunes Sages-Femmes.

DE PARIS, *le* 29 *Janvier*.

Lettre au Rédacteur de la Gazette. » J'ai été, M., Mardi 27, à la Séance publique de la Société Royale de Médecine ; le concours de Citoyens de tout Ordre y étoit conſidérable, & les applaudiſſemens donnés aux divers Mémoires qui y ont été lus montrent l'idée que le Public ſe forme d'un Etabliſſement dont toutes les vues ſe dirigent au bien de l'humanité. Des prix utiles décernés & annoncés, un Mémoire ſur les maladies de 1777 & des obſervations ſur la température des diverſes ſaiſons de cette année, par M. Lorry ; des recherches curieuſes ſur l'Electricité Médicale, par M. Mauduit, & pluſieurs autres Ecrits qui font également honneur au zele & aux lumieres de leurs Auteurs, m'ont fait le plus grand plaiſir ; mais celui dont je veux vous entretenir, M., ayant un rapport plus direct à l'Agriculture, je m'y arrêterai davantage.

J'avois toujours oui dire que l'ergot du ſeigle étoit dangereux, j'avois même entendu en frémiſſant raconter des détails affligeans ſur les cruelles maladies qu'il cauſoit, & je ne doutois pas qu'on ne cherchât les moyens non-ſeulement de les guérir, mais encore, ce qui n'eſt pas moins néceſſaire, celui de les prévenir. J'avois vu avec peine des hommes connus & dont l'autorité peut au moins inſpirer des doutes, devenir les défenſeurs de l'ergot ; la Société Royale de Médecine a regardé, avec raiſon, comme un des objets les plus dignes de ſes ſoins d'éclaircir ces doutes, & le Gouvernement, touché de l'importance de recherches dont le but eſt de veiller à la conſervation des hommes, a ſecondé ſes travaux en la mettant à même de conſtater par des expériences faites en Sologne où l'ergot eſt commun, & les maladies qu'on lui attribue fréquentes, ou le danger de l'ergot, ou la fauſſeté des imputations qu'on avoit formées contre lui. M. l'Abbé Teſſier a été envoyé dans cette Province, & toutes les recherches qu'il a faites, toutes les expériences dont il les a accompagnées, ont démontré, 1°. que tous les animaux repugnent à manger de l'ergot ; 2°. que ceux qui en mangent périſſent plus ou moins vîte ; 3°. que les ſymptômes & accidens qu'on remarque dans leurs maladies, après en avoir mangé, ſont les mêmes que ceux des maladies fréquentes en Sologne où l'ergot eſt commun. Apres cela, M., il me ſemble que les Défenſeurs de l'ergot, dont l'intention a été ſans doute bonne, ne peuvent guères le juſtifier ; & ſi leur zele pour la vérité étoit moins connu, on ne leur ſauroit gré du deſir qu'il ont témoigné eux-mêmes d'un examen contradictoire à leurs aſſertions.

Je vois donc, M., que l'ergot ſera juſtement proſcrit ; mais ce qui me paroîtroit intéreſſant, ſeroit que ceux qui s'appliquent aux Arts & aux Sciences utiles, vouluſſent bien, par la voye de votre Gazette, indiquer un moyen ſimple, facile & peu diſpendieux de ſéparer l'ergot du ſeigle, ſans quoi il ſeroit à craindre que la pareſſe ne prévalût ſur le ſoin de ſa propre conſervation parmi bien des Cultivateurs, puiſqu'en Sologne même M. l'Abbé Teiſſier a trouvé des difficultés pour ſe procurer la quantité d'ergot néceſſaire à ſes expériences.

Comme M. l'Abbé Teiſſier, Membre éclairé de la Société Royale, en ſuivant ſes vues, doit s'occuper de la nielle & de la carie du bled, vous devriez, M.,

inviter vos Lecteurs à vous adresser sur ce point leurs observations, qui peut-être donneroient lieu à des recherches & expériences utiles ».

N.B. Nous avons été témoins des marques de satisfaction que le Public n'a cessé de donner pendant tout le cours de cette brillante Séance, dont nous nous proposons de parler plus en détail. En attendant, nous allons publier le Programme des Prix que la Société Royale de Médecine a fait distribuer dans son Assemblée. Mais nous croyons devoir auparavant joindre nos invitations à celles de l'illustre Citoyen qui nous a adressé la Lettre qu'on vient de lire. S'il se trouve des personnes disposées à répondre à ses vues patriotiques, nous nous empresserons de faire jouir le Public du fruit de leurs recherches. Voilà une belle occasion pour nos Sociétés d'Agriculture, de donner des preuves & de leur zele & de l'utilité de leur institution. L'objet dont il s'agit ici est assurément bien digne de leur attention.

PRIX proposés par la Société Royale de Médecine.

Le sujet du premier prix que la Société propose pour l'année 1778, est de

Déterminer quels sont les rapports des Maladies Epidémiques, avec celles qui surviennent en même tems & dans le même lieu, & que l'on appelle Intercurrentes ; *quelles sont leurs complications, & jusqu'à quel point ces complications influent sur leur traitement?*

On observe souvent, lorsqu'il regne une Epidémie, que les maladies qui paroissent en même tems, prennent plusieurs de ses caractères & se compliquent avec elle. C'est ainsi que SIDENHAM traita vers la fin du dernier siecle, une fievre qu'il appella *Varioleuse*; parce que, excepté l'éruption, elle présentoit presque tous les symptômes de la petite vérole. Le même Médecin a décrit une autre fievre, qu'il a appellé *Dyssentérique*, parce qu'elle réunissoit plusieurs des accidens propres à la dyssenterie. On trouve quelques autres observations semblables éparses dans les Auteurs; mais ce point de pratique n'ayant point encore été suffisamment éclairci, la Société desire réunir une suite de faits, d'après lesquels on puisse établir quelques principes à cet égard.

Il seroit sur-tout très-intéressant de déterminer par l'observation quelles sont les maladies aiguës avec lesquelles telle ou telle épidémie se complique le plus souvent. C'est sur-tout dans les hôpitaux que l'on est à portée de voir, & d'apprécier ces complications.

Les Mémoires qui concourront seront remis avant le 15 Novembre 1778; & ce prix, qui est de 300 livres, sera distribué en Janvier 1779.

La Société propose pour sujet d'un second prix qu'elle distribuera en Janvier 1780, la question suivante,

Déterminer quel peut être le meilleur traitement de la Rage.

Les Auteurs qui concourront feront attention que l'on ne demande point une théorie sur les causes de la rage; mais que c'est par des faits que l'on doit prouver l'efficacité du traitement qu'on adoptera.

Les Auteurs doivent encore observer que l'on desire sçavoir s'il est possible, non-seulement de prévenir la rage avant qu'elle soit déclarée, mais encore de la guérir quand elle est confirmée.

Si les Auteurs se bornent à n'indiquer que les moyens de prévenir cette maladie, ils doivent s'appliquer à prouver que l'animal qui sera regardé comme l'ayant communiquée, aura été réellement enragé, & que le sujet que l'on citera comme préservé, en aura éprouvé quelques symptômes avant-coureurs, tels que la tristesse, la taciturnité, une sensibilité excessive au bruit, à l'agitation de l'air, &c. sans quoi on ne pourroit rien conclure des expériences rapportées, puisqu'une maladie contagieuse quelconque n'attaque pas tous ceux qui s'y exposent. On desireroit en même tems qu'on rapportât des exemples de rage spontanée dans les hommes, s'il y en a réellement.

On a cru devoir remettre ce prix à deux ans, afin que les Auteurs aient non-seulement le tems de faire les recherches nécessaires, mais encore pour les mettre dans le cas d'observer par eux-mêmes; soit qu'ils aient occasion de traiter des hommes mordus ou hydrophobes, soit qu'ils tentent des expériences sur des animaux, qu'ils feront mordre

à dessein : dans cette derniere supposition, les Auteurs indiqueront les meilleurs moyens de faire ces expériences.

Les Mémoires qui concourront seront envoyés avant le premier Novembre 1779. Ce prix, de la valeur de 600 liv., est dû à la bienfaisance de M. LENOIR, Conseiller d'Etat, Lieutenant-Général de Police.

La Société propose le travail suivant sur les maladies des bestiaux, pour tenir lieu d'un troisieme prix.

Presque toutes les maladies aiguës & chroniques dont les bestiaux sont attaqués portent différens noms, non-seulement dans chaque Province, mais encore dans chaque canton : elles n'ont d'ailleurs jamais été convenablement observées ni décrites.

La Compagnie, persuadée que ce travail doit être regardé comme la base de l'Art Vétérinaire, desire que chaque Médecin ou Physicien lui envoie un exposé succinct des maladies dont les bestiaux sont attaqués dans le pays qu'il habite, en faisant la plus grande attention à l'influence du climat : il est facile de voir qu'elle sera, par ce moyen en état de comparer ces maladies entr'elles, d'en fixer les especes, d'en indiquer le traitement, & de déterminer jusqu'à quel point celles que l'on observe dans les Provinces les plus éloignées diffèrent les unes des autres.

La Société demande donc qu'on lui envoie

Un tableau des maladies aiguës & chroniques auxquelles les bestiaux de toute espece sont sujets dans chaque pays ; contenant 1°. *les noms vulgaires de ces maladies.* 2°. *Leur description.* 3°. *Leur traitement ordinaire.* 4°. *Les causes auxquelles on a coutume de les attribuer.*

La Société ne pourra déterminer la somme nécessaire pour ces encouragemens, que lorsqu'elle connoitra le nombre des Mémoires dont les Auteurs mériteront sa reconnoissance. Elle se contente d'assurer qu'elle en donnera des témoignages publics à tous ceux qui lui enverront des descriptions bien faites des maladies sur lesquelles elle desire avoir des renseignemens. Elle n'espere point réunir en un an tous ces matériaux ; mais elle fera mention dans sa Séance publique des meilleurs Mémoires qui lui seront adressés dans le courant de chaque année.

Les Mémoires qui concourront à ces Prix seront adressés, francs de port, *avec des Billets cachetés contenant le nom de l'Auteur & portant la même Epigraphe que le Mémoire*, à M. Vicq d'Azyr, *Secretaire perpétuel de la Société Royale de Médecine, rue du Sépulcre, à Paris.*

DESCRIPTION des Jardins des Malthe, tirée des Voyages manuscrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne.

Les oranges & les grenades délicieuses que produit l'Isle de Malthe sont connues dans toute l'Europe. Qu'on ne s'imagine point que les arbres qui donnent ces fruits si agréables au goût, viennent spontanément dans ce pays. Ils y ont été transplantés de Portugal où on les avoit apportés de la Chine vers l'an 1530. Comme le climat de Malthe est très-chaud & que l'oranger & le grenadier se trouvent très-bien de cette température, il s'ensuit qu'ils y ont dû prosperer singulierement. D'ailleurs les Malthois entendent très-bien la culture de ces arbres. Comme on parle dans plusieurs contrées des fameux Jardins de Malthe, & que quelques personnes, distinguées par leur naissance & par leur fortune, demeurant sur le continent, en louent dans cette Isle, j'ose croire qu'on ne sera pas fâché de connoître leur distribution qui est très-analogue à la nature des productions qu'on y cultive.

La plûpart des Jardins de Malthe sont rectangulaires ou quarrés. On y entre par une petite porte qui se trouve au milieu d'un de leurs petits côtés. Cette porte conduit à une grande allée qui partage le terrein en deux parties égales dans sa longueur. Celle-ci est divisée à son tour par une allée de même largeur qui la coupe à angles droits vers son milieu ; ce qui forme une croix. A l'intersection des deux allées, on ménage une salle circulaire ou octogone, où on place quelquefois une table de pierre de même forme que cette espece de salle dont on vient de parler. Lorsque le Jardin est d'une certaine grandeur, il y regne intérieurement autour des murs de clôture une allée aussi large que celles qui

ſe croiſent à angles droits vers ſon milieu. Dans le cas contraire, elles n'ont que deux pieds de large au lieu de ſix & même de dix qu'elles ont ordinairement. Toutes ces allées ſont terraſſées avec un mêlange de pozzolane apportée des environs de Naples ou de la Sicile, & de la chaux délayée enſemble. Ces terraſſes qui ne peuvent avoir lieu que dans un Jardin d'une étendue bornée, diſpenſent du ſoin d'arracher les mauvaiſes herbes, de l'incommodité de la pouſſiere & du ſoin de ſabler. Tout autour de ces allées qui ſont toujours de la plus grande propreté, on plante des dales de pierre d'une certaine épaiſſeur, qui s'élevent de terre de deux pieds & demi & même de trois pieds. Ces dales forment autant de caiſſes qu'il y a de compartimens dans le jardin, & de plus une longue caiſſe qui regne tout autour des murs. C'eſt dans ces encaiſſemens qu'on met de la terre tranſportée de la Sicile mêlée avec du fumier ou autres engrais, & qu'on plante les orangers à ſix pieds de diſtance les uns des autres. On réſerve les citroniers & les grenadiers pour les planter en eſpalier contre les murs.

Comme l'oranger a beſoin d'être arroſé dans les grandes chaleurs, on ménage une rigole dans l'épaiſſeur des dales qui forment les encaiſſemens par où on fait couler l'eau qu'on tire d'une citerne où elle eſt ramaſſée & conſervée précieuſement. Cette rigole regne quelquefois le long des allées & aboutit à des puiſards peu profonds d'où le Jardinier la tire avec un arroſoir.

Tout le long des allées s'élevent à huit & dix pieds de diſtance des piliers ou des colonnes de pierre auxquelles les dales qui forment les encaiſſemens ſervent de ſoubaſſement ou de ſocle. On y place au-deſſus des pieces de bois qui traverſent les allées & qui les joignent les unes avec les autres. Sur cette eſpece de cadre, on met des treillages ſur leſquels s'étendent les ſeps de vigne qui ſont plantés au pied de chaque pilier ou colonne, & qui forment dans la ſuite un couvert auſſi agréable qu'utile. Ceux qui veulent un peu plus de décoration placent des vaſes ou des ſtatues entre chaque colonne. S'ils y mettent des vaſes de pierre, où ils élevent les plus belles fleurs, ils ont ſoin de tourner un des angles de leurs piedeſtaux du côté de l'allée. Cette ſuite d'angles & de faces de piedeſtaux qui ſe préſentent obliquement ſur la ligne du milieu de l'allée, contraſtent avec les colonnes ou les piliers, produiſent l'effet des décorations de théâtre & prolongent l'allée à la vue. La maiſon eſt ordinairement au fond du jardin ; elle eſt annoncée par un eſpace circulaire ou demi-octogone pris ſur le jardin, & par un perron. Chaque maiſon, appartenant à des perſonnes honnêtes, a ſon Oratoire ou Chapelle. Pluſieurs de ces Oratoires ſont très-élégants. La plûpart de ces charmantes retraites ont été bâties par de vieux Commandeurs de Malthe qui n'ont rien épargné pour y être agréablement & commodément. Elles ont toutes des terraſſes en guiſe de toits, ſelon l'uſage des Turcs & des Barbareſques ; ce qui eſt très-agréable pour prendre le frais dans un pays auſſi chaud. Les murs de clôture ſont tous en bonne pierre & fort hauts *; la citerne eſt la piece eſſentielle de ces aſyles champêtres. L'Ordre loue ces maiſons à vil prix à la mort des Propriétaires.

Le Jardin de Malthe qui lors de mon ſéjour dans cette Iſle, paſſoit pour le plus beau, après ceux du Grand-Maître, tels que le Boſquet à Saint Antoine, étoit celui de M. le Commandeur de Blacas, d'Aups en Provence. On y voyoit une ſuite des plantes les plus rares des quatre parties du monde, & une petite ménagerie.

Note relative au morceau précédent.

* On raconte une hiſtoire à Malthe pour prouver l'agilité de ſes Habitans qui grimpent comme des chats, ſçavoir qu'un vieux Commandeur, très-jaloux de ſa propriété, faiſoit un jour enclore ſon Jardin avec des murailles très-élevées ; il ſurveilloit lui-même ſes Ouvriers & les payoit tous les ſoirs pour leur journée. Un d'entr'eux ayant, par mégarde, oublié ſes outils dans le Jardin, demanda à ce Commandeur la permiſſion de les y aller chercher. Celui-ci la lui accorda & ſe diſpoſoit même à lui ouvrir la porte. *Ce n'eſt pas la peine, Excellence*, dit le Maçon Malthois, qui eſcalada le mur, quoique déjà très-élevé,

avec une agilité qui fit voir au Commandeur que sa clôture & ses alarmes étoient également inutiles. Le Vieillard stupéfait demeura très-long-tems à revenir de sa surprise.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

MOYEN de préserver la Vigne des premieres gelées, par M. Barthélemy Miger.

La fin d'Avril & le commencement de Mai est la saison où les vignes sont le plus exposées à être fatiguées par les gelées ; le procédé que j'ai vu mettre en usage par un de mes voisins, pour conserver les fruits de sa vigne, me paroît trop intéressant, dans les circonstances présentes, pour ne pas le communiquer à ceux qui cultivent cette plante & aux Amateurs de son jus.

En 1750, j'étois Propriétaire de trente-trois perches de vigne sur le terroir de Bessonville, Paroisse de la Chapelle-la-Reine ; un Vigneron qui en possédoit la même quantité que moi, & dont la vigne étoit voisine de la mienne, voyant, quelques jours avant l'Ascension, le vent du nord augmenter, rassembla ses enfans & se rendit avec eux dans sa vigne ; avec leur secours, il éleva des petites buttes de terre autour des souches : il faut remarquer que sa vigne étoit d'ailleurs bien façonnée, & que le terrein en étoit bien meuble. Lorsque la gelée fut passée, il vint dégager les souches de sa vigne qui, par ce moyen, se trouva préservée de tout accident. Cette opération lui a tellement réussi qu'il est le seul de ce vignoble qui y ait paru aux vendanges avec une voiture & des tonneaux, tandis que ma récolte ne put emplir un saladier d'ozier. Le moment approche où nous pourrions être exposés aux mêmes infortunes, j'ai cru devoir mettre ceux qui voudront s'en garantir, en état de profiter de l'industrie de ce sage Vigneron.

On doit s'attendre qu'en *buttant* les souches & en les dégageant, il pourra s'éclater & casser quelques bourgeons ; mais la majeure partie sera toujours préservée du péril.

II.

REMEDE contre les violens effets de l'asthme, tiré & traduit de l'Annual Register *, année 1776, par M. Pingeron.*

On prend deux ou trois tasses de café mocka ou du meilleur café qu'on peut trouver, sans lait & sans sucre, à peu de distance l'une de l'autre ; la qualité incisive & stimulante du café, sur-tout de celui qui est fraichement moulu, brise les humeurs tenaces & visqueuses ; elle les dispose au mouvement, facilite l'expectoration & débarrasse par-là les poumons dont le jeu étoit gêné.

Les Anglois guérissent le rhume & la forte toux en prenant jusqu'à 18 goutes de *laudanum* & du café à la suite jusqu'à trois tasses, mais toujours à petite dose. Le rhume le plus opiniâtre & la toux cédent dans une heure ou deux au plus à ce remede. Il est bon de remarquer que la qualité narcotique du laudanum ou opium est combattue par la qualité stimulante du café. Peut-être dans le combat de ces remedes opposés, l'humeur épaissie par le rhume se brise-t-elle & entre-t-elle plus aisément dans la circulation.

Les Turcs, les Arabes & généralement tous les Mahometans font usage de l'opium & courroient risque de s'empoisonner s'ils ne le combattoient pas par le café qu'ils prennent toujours sans sucre & à forte dose.

III.

AVIS.

M. le Comte de Bourg-Neuf nous a prié d'avertir les Curieux qu'il ne pourra leur donner chez lui aucun éclaircissement sur les nouvelles Pompes que nous avons annoncées dans la Feuille du 3 Janvier de cette année, qu'après qu'il aura eu l'honneur de les présenter au Roi & aux Princes de la Famille Royale.

---

* *Ouvrage Périodique dont il paroît un volume tous les ans en Angleterre; c'est le précis très-bien fait de ce qu'il y a d'intéressant dans tous les Journaux.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 28 Janvier 1778, au Samedi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 22 à 24 livres; le seigle, de 10 liv. 15 s., 11 à 11 l. 10 s.; l'orge, de 10, 10 liv. 10 s. à 11 liv. Le froment au Port de la Grêve, de 22, 23 à 24 l. 10 s.; le seigle, de 10 l. 10 s., 11 à 11 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 15 s. à 10 l. 10 s. *le septier.*

Du Mercredi 28 Janv. 1777 au Samedi 31 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 31 Janv. 1778, de 55 à 56 l.; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 35 à 36 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Janvier 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		marc.
Du Pérou à	712		marc.
Les guinées à . . .	722	10	marc.
Ducats à	98	4	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		once.
Or à 20 karats à . .	84	2	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	53	3	marc.
Piastres à	50	5	marc.

Changes de Paris du 31 Janvier 1778.

Amsterdam	53 5 8c. à ½
Londres	31 9 16c. à ½
Hambourg	190 ½ à ¼
Madrid	15 3 6 à 4
Cadix	15
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Rois*	⅛ P. ⅝

Janv. 1778.	*Jeudi* 29.	*Vendredi* 30.	*Samedi* 31.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1790 87 ½ 85. .	1780 77 ½ 75 .	1775 77 ½ .
D°. 16 25es . .	1160	1160	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	406	406	402 . . .
Rescriptions . .	12 ¼ ½ ¾ 13 12 ¾	12 ½ 13 12 ¾ 13 12 ¾	12 ½ ¾ 13 12 ¾
Bil. des Fermes .	2	2	2 ¼ 2 . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six pren mois 1777.

Du Mar. 27 Janv. 1774		Du Mercredi 28.		Du Jeudi 29.
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*
Cauchy ..... pplles.	P.	Boutray.... pplles.	M.	Deschapelles. vres.
Viageres	P.	Viageres.....	M.	Perpétuelles..
Tontine	t. l.	Tontine	M.	Alissant. Viag.....
Marsollier .... vres.	P.	Cochin..... pplles.	L.	Perpétuelles.
Perpétuelles.	P.	Radix..... pplles.	M.	De S. Janvier vres.
Defays..... pplles.	M.	Viageres	M.	
Viageres.....	M.	Defrance .. Viag.	L.	*Six derniers mois* 17
Vieillard... pplles.	M.	Perpétuelles..	L.	
Viageres.....	M.	Gauthier..... vres.	L.	Nau ..... pplles.
Tontine	P.	Perpétuelles ..	L.	Viageres.....
Desplaces... pplles.	M.	.....		Tontine .....
Viageres.....	M.	.....		Decourmont. pplle
Tontine.....	M.	.....		Viageres.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnemen de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jo d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécr des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 16 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, le 11 Avril.

ON vient d'établir dans la Livonie, qui est une des Provinces les plus fertiles de cet Empire, des Ecoles pratiques d'Agriculture, d'Economie, & d'Administration, pour y former des Economes qui soient en état d'administrer les biens de campagne des grands Propriétaires. On espere que ces nouveaux établissemens contribueront à rendre plus florissante l'Agriculture qui est encore ici dans un état bien languissant.

» La culture des terres, dit l'Auteur d'un Ouvrage moderne, demande des hommes libres, aisés & laborieux. Le Paysan Russe est robuste; mais il est esclave, & conséquemment sans émulation. Privé de toute espece de propriété, quel intérêt auroit-il à l'augmentation des récoltes, à l'amélioration des terres? Pourquoi s'efforceroit-il d'obtenir un superflu dont il ne peut disposer, qu'il n'est pas même sûr de conserver? Le Paysan Russe est donc paresseux, & il ne travaille que pour subvenir aux simples besoins de la nature & à la double taxe qu'il paye à son Prince & à son Seigneur; il ne fend point la terre, on diroit qu'il l'égratigne; il ne consulte point ses différentes qualités, il néglige les moyens de renouveller sa fécondité par les engrais. L'Etranger, qui habite Moscou ou Pétersbourg, est étonné de la quantité immense de fumier & d'immondices qui restent entassés dans les cours de toutes les maisons. Non-seulement il ne se présente personne pour acheter ces sucs productifs, propres à fertiliser les terres stériles; mais on est encore obligé de payer la police pour en être débarrassé. Cependant, quand même on ne devroit pas mettre à profit ce que par-tout ailleurs on recueille avec soin, il seroit prudent d'arracher du sein des Villes des germes de peste & de maladies contagieuses ».

» On a dit mal à propos que les Paysans Russes étoient réduits à fouiller, avec du bois, une terre forte & rebelle: il est vrai que dans quelques Provinces de la Siberie, où la terre est très-légere, on emploie des socs de bois d'un hêtre d'une espece particuliere, ou de racines de coudrier; mais, dans tout le reste de l'Empire, le Laboureur se sert du soc ordinaire. Le fer est si commun & à si bon prix en Russie, qu'il seroit inconcevable qu'on ne l'employât point à un usage aussi nécessaire. Ce qu'on peut dire avec plus de raison, c'est que le Paysan Russe ne sillonne pas assez profondément les terres grasses; que la forme de charrue qu'il emploie est vicieuse & insuffisante; qu'il ne connoît pas assez l'art de ménager les terres, d'accommoder les différentes semences à leur portée; enfin qu'il n'a pas les moyens de faire à la culture des

avances ſouvent indiſpenſables ».

» Chez beaucoup de Peuples qui ſe piquent de lumiere & de philoſophie, l'Agriculture eſt l'Art des hommes opprimés; en Ruſſie, c'eſt celui des Eſclaves : auſſi la Nobleſſe a-t-elle eu ſoin de ſe dérober juſqu'à l'image de ſes travaux, en abandonnant l'uſufruit de ſes terres à ſes Payſans, moyennant une redevance par tête : pour les Villages ſitués dans le meilleur fonds, cette redevance eſt de trois roubles par individu mâle, & proportionnellement pour les autres. Cet arrangement produiroit peut-être un avantage pour ces Payſans, s'ils connoiſſoient l'émulation & la liberté; mais il n'en réſulte que deux inconvéniens; l'un qu'il n'y a que les terres excellentes de cultivées, dans un pays qui manque de bras; & l'autre qu'une grande partie de ces êtres malheureux quitte les champs pour ſe livrer au trafic, dans l'eſperance de payer ſon tribut avec une partie de ſes profits. C'eſt pour s'oppoſer à cette déſertion que le Gouvernement de Ruſſie a fait publier un Ukaſe ou Ordonnance au mois de Mai 1775, qui borne au terme de ſix années le pouvoir des Seigneurs, d'accorder à leurs Sujets la liberté de s'abſenter & de ſe fixer dans les Villes pour y faire le commerce ».

» Une cauſe encore plus funeſte à l'Agriculture, c'eſt la manie qu'ont les Seigneurs Ruſſes d'entretenir une foule de domeſtiques dans leurs maiſons : il ſemble qu'ils font conſiſter leur luxe & leur dignité dans ce tas d'infortunés arrachés aux campagnes, qui couvrent le ſol de leurs cours, ou inondent l'intérieur de leurs bâtimens ».

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 9 Avril.*

M. de German, Lieutenant d'Artillerie, a fait une découverte qui peut être de la plus grande utilité dans bien des circonſtances. Il en a fait l'eſſai le deux Avril dernier en préſence de pluſieurs Officiers qui y ont fort applaudi. Elle conſiſte dans un moyen auſſi prompt que facile pour faire ſauter la glace; ce qui peut devenir une reſſource très-avantageuſe pour ceux qui vont à la pêche de la baleine dans la Mer glaciale. Par ce nouvel expédient, un vaiſſeau embarraſſé dans les glaces s'en dégagera aiſément. Cette même découverte ſera auſſi très-utile dans les hivers rigoureux, en cas d'incendie, car on pourra facilement briſer la glace pour ſe procurer de l'eau; enfin, ſi le paſſage d'un fleuve ou d'une riviere eſt interrompu par les glaces, il ſera auſſi très-aiſé de les rompre, & cela à peu de frais.

Nous avons parlé de l'Ordonnance concernant le nouveau coſtume établi dans ce Royaume, mais nous n'avons pas dit en quoi il devoit conſiſter. L'habillement ordinaire ne ſera plus que noir & rouge. Dans les jours de gala, on pourra ſe vêtir en blanc ou en rouge. Les hommes alors pourront porter l'habit rouge doublé de blanc, avec veſtes & culottes blanches, ou habit blanc doublé de rouge, avec veſtes & culottes rouges; l'écharpe & les garnitures ſeront de la couleur de la doublure. Il n'y a qu'à la Cour qu'il ſera permis de porter des habits de ſoie: cependant tous les Citoyens aiſés ſeront libres d'employer de la ſoie pour doubler leurs habits; mais dans tous les cas, il eſt défendu de porter des étoffes de ſoie étrangeres.

Il eſt mort depuis peu en Sudermanie dans la Paroiſſe d'Æcker, une femme nommée Catherine Sundberg, âgée de 109 ans; elle avoit été autrefois mariée, & depuis ſon veuvage en 1722, elle a ſervi, en qualité d'Intendante, dans une maiſon; elle y a rempli avec beaucoup de zele & de capacité les devoirs de ſa place. Cette femme n'a ceſſé d'agir que depuis environ dix-huit mois avant ſa mort, ſes forces l'ayant alors totalement abandonnée. Ses Maîtres en ont eu le plus grand ſoin juſqu'au dernier moment de ſa vie.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 12 Avril.*

Une Ordonnance, publiée depuis peu, exempte de tout impôt & de tous droits de *tranſit* les bêtes à cornes, bœufs, moutons, porcs, les fourrages & toutes les proviſions qui ſeront tranſportées en Bohême & en Moravie, pour la ſubſiſtance des Armées; les peines les plus

séveres sont en même tems décernées contre ceux qui oseront en vendre ou en consommer sur la route, & aussi contre ceux qui tenteront d'en faire passer aux Etrangers. Un Marchand de bêtes à cornes s'est mis dans le cas d'éprouver toute la rigueur de cette Ordonnance ; ayant été surpris conduisant un troupeau de 8000 bœufs de l'Autriche Polonoise dans la Prusse Polonoise, il a été arrêté & pendu sur le champ ; on a de plus confisqué tout son bétail.

ALLEMAGNE.

DE COLOGNE, *le 15 Avril.*

Extrait d'une Lettre écrite de cette Ville.

» Il y a eu ici une espece d'émeute populaire ; on en attribue la cause à un » mécontentement auquel ont donné lieu » les immunités ecclésiastiques. Le Peuple se plaint que notre Clergé, possesseur de beaucoup de biens-fonds, ne » paye pas les charges qui retombent » par conséquent sur la partie industrieuse des Citoyens ; il s'est soulevé » contre la Régence qui en a porté des » plaintes à S. M. I., dont il a paru une » Ordonnance qui enjoint de sévir contre deux Bourgeois les plus mutins. » On les a arrêtés en conséquence ; mais » le Peuple s'est soulevé de nouveau pour » les défendre ; il vouloit les tirer de » leur prison. Heureusement le Magistrat, secondé par les principaux Bourgeois, a trouvé le moyen d'appaiser ce » tumulte : les mécontens se sont dissipés ; dix de leurs chefs sont dans les » fers, on travaille à leur procès ; ils seront jugés & punis selon toute la rigueur des loix. On croit aussi qu'on » donnera une légere satisfaction au Peuple, en empêchant ceux qui, en » vertu de leurs immunités, ne payent » point d'entrée dans cette Ville, de faire le commerce des grains & des vins » qu'ils faisoient venir ».

ITALIE.

DE ROME, *le 16 Avril.*

On n'auroit pas cru que la guerre de l'Amérique septentrionale dût avoir quelque influence sur le Carême qu'observent les Italiens, c'est cependant ce qui est arrivé cette année. Les Américains ayant gêné la pêche du Banc de Terre-Neuve, les Anglois n'ont pu fournir à l'Italie toute la morue nécessaire pour la consommation de ses Habitans pendant la Sainte Quarantaine ; ce qui a privé ces Etrangers des subsides annuels que leur valoit le Carême des Catholiques. S'il est vrai que plusieurs Etats de l'Italie ayent fait, comme on le prétend, des Traités particuliers de Commerce avec les Insurgens, il y a lieu de croire que l'an prochain on ne manquera pas d'une denrée si nécessaire dans le tems Quadragésimal.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 25 Avril.*

La Banque de Finlay & Compagnie à Dublin a manqué pour près de deux cens mille livres sterl. Cette faillite a répandu la consternation en Irlande. Quoique le Vice-Roi & toute la Noblesse du Pays ayent notifié qu'ils feroient honneur à leurs traites jusqu'au 8 Avril dernier, on craint cependant beaucoup qu'il ne soit très-difficile de soutenir & de relever cette Banque.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LYON, *le 3 Mai.*

SUR les Balances appelées Romaines *ou* Crochets.

» Les Fabricans de toiles & toileries achetent assez universellement, par petites parties, les fils de lin, de chanvre ou de coton. Les femmes de la Campagne apportent dans les Marchés ce qu'elles ont filé ou fait filer chez elles, sans attendre qu'elles en aient une grosse quantité; cela ne se monte ordinairement qu'à quelques livres de fil, souvent à deux ou trois & même moins.

Le Fabricant le plus pauvre ne va point acheter de fils, sans avoir une *Romaine*, qu'on appelle aussi *Crochet*. Cet instrument est trop connu pour en donner la descrip-

tion; toutes sortes d'Ouvriers en fer font & vendent ces *Crochets*, Balanciers, Serruriers, Taillandiers, Faiseurs d'horloges & de tournebroches &c; souvent on préfere celui qui les donne à meilleur marché.

En supposant ces instrumens construits originairement avec le plus grand soin, & *échantillés* sur les meilleurs étalons, il est aisé de juger que l'usage & les accidens de transport doivent les alterer & les corrompre bientôt; les divisions deviennent infideles, les résultats trompeurs.

Le Propriétaire d'une *Romaine* ne tarde pas à en reconnoître les défauts, mais l'éloignement d'un Ouvrier capable de la rectifier, les frais de la rectification, & encore plus la dépense d'un nouvel achat, font qu'on garde sa *Romaine* tant qu'elle peut servir.

Chacun sçait ce que la sienne a d'excès en plus ou en moins, & corrigeant mentalement ce défaut, il ajoute ou déduit au *prorata*, & fait en conséquence son compte pour le prix de ce qu'il achete.

Il est bien essentiel d'observer que les Vendeuses de fils ne portent point de *Romaine* ou *Crochet* au Marché. Avant de partir, elles ont eu soin de peser leur ouvrage, ou bien sçachant le tems qu'elles ont employé à le faire, elles se fixent un prix combiné d'après leurs besoins, leurs déboursés, la valeur courante des fils, & d'après ce qu'elles entendent dire des variations perpétuelles du débit.

L'habitude & l'intérêt les éclairent parfaitement sur ces calculs, & n'ayant guères d'autres objets dans la tête, elles se font, pour vendre, des combinaisons plus certaines que celles que peut faire le Fabricant qui vient marchander ces fils. Le Fabricant a de plus à se garantir de toutes les petites ruses employées pour faire paroître la masse des fils plus forte & plus belle; il s'aide de son *Crochet*.

Quelques Juges de Police croyant devoir bannir des Foires & des Marchés toute mesure trompeuse, proscrivent ces *Romaines* ou *Crochets*, s'ils manquent de justesse.

On objecte à ces Juges que les balances dont il s'agit ne sont point des instrumens publics, mais privés & même domestiques; qu'ils ne servent qu'à leurs maîtres & en achetant; qu'il est ordonné de *vendre* à juste poids, mais non-pas *d'acheter*; que par-tout & au milieu de Paris, on fait & l'on vend sous le nom de *demi-aunes* & d'*aunes*, des verges brisées qui ont 22 ou 44 pouces de longueur, & dont il est permis à chacun de faire usage pour sa propre commodité, quoique ces mesures soient plus longues que l'aune de Paris.

Les Juges répondent que l'usage des *Crochets* défectueux peut devenir abusif, & qu'une Paysanne est souvent assez bornée pour se laisser tromper par un Acheteur adroit qui lui persuadera de s'en rapporter à sa propre *Romaine*. En conséquence, ils poursuivent ces balances inexactes & peu conformes aux étalons; ils saisissent, confisquent & prononcent des amendes &c.

Cette sévérité détruit fort peu de ces *Crochets*, elle fait seulement qu'on les cache; ce qui gêne beaucoup cette espece de petit commerce. On auroit moins de peine à proscrire tout-à-fait ces instrumens qu'à forcer les Acheteurs de fils de n'en avoir que de parfaites. La manutention n'est point uniforme. Tandis que les Officiers d'une Jurisdiction mettent de l'activité dans cet objet de Police, d'autres le négligent. Peut-être que Fabricans eux-mêmes, ou du moins parens & amis de Fabricans, & connoissant bien toutes les faces de cet objet, ils pensent devoir laisser aux Acheteurs toute liberté d'user d'une mesure facile, prompte, peu coûteuse, & qui ne faisant pas loi entre les Parties, n'induit qui que ce soit en erreur.

Nous faisons ces observations pour avoir lieu de proposer deux Problêmes dont la solution intéresse principalement notre Province.

» 1°. Faut-il tolerer ou proscrire l'usage » de ces *Romaines* particulieres & desti- » nées à un service privé & presque do- » mestique, mais défectueuses?

» 2°. Ne pourroit-on pas imaginer un » instrument aussi simple, aussi commode, » aussi peu dispendieux, mais, sûr, fi- » dele, & dont les inexactitudes & les » irrégularités pussent être aussi promp- » tement apperçues que facilement cor- » rigées? ».

Nota. Il paroît qu'à la Chine on a de petites balances portatives qui sont d'une grande sensibilité. Voyez le mot *Balan-*

ces dans le Dictionnaire du Commerce. *Signé*, BRISSON ».

DE CIVRAY (*en Poitou*), *le* 14 *Avril.*

Lettre au Rédacteur. » Pour peu qu'on ait l'ame honnête, on se plait, Mr, à entendre & à publier les faits qui honorent l'humanité. Si la probité & le désintéressement sont considerés comme des vertus dans des hommes riches à qui elles ne coûtent aucun effort, combien doivent-elles être plus recommandables dans ceux à qui la fortune & l'éducation ont refusé leurs secours. Un pauvre Ouvrier de cette Ville s'étoit présenté aux travaux de charité pour pouvoir gagner la valeur d'une livre & demie de pain : il avoit rempli sa tâche ; la nuit, en mettant fin à ses travaux, avoit amené l'heure du payement ; il se rend avec les autres pour recevoir son foible & médiocre salaire ; le Distributeur le lui donne enveloppé dans un morceau de papier. De retour chez lui, il le développe ; mais au lieu de trois sous qui lui revenoient, il trouve trois pieces de vingt-quatre sous que ce Distributeur y avoit mises par mégarde. Cette somme ne le tenta point ; il attendit le jour avec impatience pour aller publier & réparer la méprise du Distributeur. Il est à présumer qu'il y auroit été avec encore plus de zele si la somme eût été encore plus considérable. On ne peut trop publier de pareils faits ».

DE METZ, *le* 20 *Avril.*

Suivant le relevé général des naissances, des mariages & des morts, fait dans la Généralité de Metz pour l'année derniere, le nombre des naissances y a monté à 14301, celui des mariages à 2893, & celui des morts à 10234. On avoit compté dans la même Généralité, en 1776, 13463 naissances, 2923 mariages, & 10689 morts. Il suit donc de ces deux résultats comparés, qu'en 1777 il y a eu 838 naissances de plus qu'en 1776, 30 mariages de moins, & 455 morts aussi de moins.

DE PERPIGNAN, *le* 22 *Avril.*

Le relevé général des naissances de la Généralité de Perpigan pour l'année 1777 a donné 7666 naissances, 1585 mariages, & 4571 morts. Il y avoit eu en 1776, 7396 naissances, 1675 mariages, & 5126 morts. Ainsi en 1777 il y a eu 270 naissances de plus qu'en 1776, 90 mariages de moins, & 555 morts de moins.

DE PARIS, *le* 9 *Mai.*

Malgré les mesures employées par les Administrateurs de l'Hôpital-Général, pour la garde & sûreté des Prisonniers de la Maison de Bicêtre, il s'en est souvent évadé qui, abusant de leur liberté, se sont livrés à des excès & à des crimes, au préjudice du bon ordre & de la tranquillité publique. Pour arrêter ces désordres, Sa Majesté, vu la Délibération du Bureau de l'Hôpital-Général, a rendu le 17 Avril dernier une Ordonnance par laquelle Elle veut qu'à compter du premier Mai de cette année, les Prisonniers renfermés à Bicêtres, soit dans les cabanons, soit dans les salles communes, soient habillés à neuf. La moitié de chaque vêtement sera noir, & l'autre gris d'Hôpital : les habillemens seront composés d'un bonnet de bure, une soubreveste, un gilet, un pantalon sans poches, des chaussons de bure dans leurs sabots, & lesdits vêtemens seront doublés de même couleur. Lesdits Prisonniers auront les cheveux coupés dès leur entrée à Bicêtre, & pendant la durée de leur détention, leurs cheveux seront coupés tous les deux mois. Il est défendu à qui que ce soit de fournir d'autres vêtemens auxdits Prisonniers, à peine de punition exemplaire. Il est aussi défendu à toutes personnes, & notamment aux Cabaretiers, Logeurs & Aubergistes, tant des Villes que des Campagnes, de donner retraite à tous ceux qui seront vêtus de l'habillement de l'Hôpital de Bicêtre. Il leur est aussi enjoint de les dénoncer aux Officiers de Justice, le tout à peine d'amende.

Les Affiches du Poitou nous apprennent qu'une fille de la Paroisse de Sanxay près de Lusignan, ayant été mordue à la cuisse le 6 Avril dernier par une vipere, le venin eut des effets très-prompts & très-marqués ; que M. Besard, Chirurgien du lieu, après avoir frotté la partie blessée

avec l'huile d'olives, a fait prendre à la malade un mélange composé de six gros de quinquina & de pareille quantité de sel ammoniac infusés dans une chopine de vin blanc ; que ce remede pris par la malade en trois verres, de deux heures en deux heures, a procuré une sueur très-abondante qui a été suivie d'une guérison complette au bout de huit jours.

Cette observation confirme, comme le remarque l'estimable Auteur de la Gazette de Santé, le sentiment de M. l'Abbé Fontana, qui a prouvé que le venin de la vipere étoit putride. D'après cela, on ne peut douter que tous les anti-putrides ne soient des remedes très-efficaces contre la morsure de ce reptile venimeux.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

LETTRE au Rédacteur.

» Dans le grand nombre de Questions intéressantes qui ont été inserées dans votre Gazette, je ne crois pas, Mr, qu'on y trouve la suivante, quoiqu'elle me paroisse une des plus importantes qu'on puisse jamais proposer.

D'où proviennent les fréquentes banqueroutes, & quel seroit le moyen de les arrêter, ou du moins de les prévenir?

On ne parle point ici de ces faillites forcées par les circonstances, dont le plus honnête Citoyen ne peut quelquefois se garantir, malgré son sçavoir & ses combinaisons ; parce qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de disposer des événemens. On entend parler ici *des banqueroutes frauduleuses* qui ne deviennent que trop fréquentes & qui portent dans le Commerce une défiance & un discrédit qui tendent à l'anéantir.

Comment jusqu'à ce jour n'a-t-on pas cherché à en découvrir les causes, & à trouver des moyens pour les rendre plus rares ? Sans prétendre discuter à fond cette question qu'on ne fait que proposer, ne peut-on pas dire que la premiere cause qui rend les faillites si communes, vient de l'incapacité de plusieurs personnes qui entreprennent le Commerce sans en avoir la moindre teinture ? Il n'est pas rare de voir paroître tout-à-coup de ces especes de Négocians qui n'ont pour tous talens qu'une intrigue audacieuse, & qui, par l'air d'importance qu'ils mettent dans leur maintien, & par le faste qu'ils affichent pour se donner un certain crédit, en imposent au Public qui en est toujours la dupe. Ce sont des frélons qui viennent enlever la substance des Citoyens. On ne doit point être surpris de voir ces gens-là faire banqueroute, car c'est à eux qu'il arrive le plus souvent de manquer. Par-là ils détruisent la réputation des Villes qu'ils habitent, & entrainent avec eux dans leur chûte nombre d'honnêtes gens qu'ils ont trompés.

Le Commerce étant un objet des plus essentiels dans un Etat, il devroit y avoir dans chaque Ville un peu considérable une Ecole gratuite où l'on puiseroit les premieres connoissances nécessaires à un bon Négociant. Une pareille Ecole seroit plus utile que tant d'Ecoles de Dessin, Peinture &c, qui étant des Arts libres, sans aucun profit pour l'Etat, ne servent qu'à sa décoration *. Toutes les Professions quelconques ont un apprentissage. On ne confiera pas la conduite d'un vaisseau à celui qui n'aura pas appris l'Art de le gouverner. Il n'y auroit aucun inconvénient à faire entrer dans l'éducation de la Jeunesse un essai de la théorie-pratique du Commerce. Quelque état qu'un jeune homme puisse embrasser dans la suite, cette connoissance ne peut que lui être utile.

Pour parvenir à l'établissement d'une Ecole gratuite de Commerce, il faudroit choisir un homme qui eût suffisamment travaillé dans des Comptoirs un peu célébres, qui sçût parfaitement la tenue des Livres tant à parties doubles

---

* *L'Auteur de cet Ecrit nous permettra de lui faire observer qu'il n'est pas assez instruit des bons effets que produisent les Ecoles gratuites qu'il semble vouloir critiquer ici. Il est certain que ces Ecoles forment tous les jours d'excellens Artistes & d'habiles Artisans, pour les Métiers & les Arts les plus nécessaires à la Société. Nous approuvons fort qu'il desire l'établissement d'Ecoles gratuites & publiques de Commerce ; mais il ne faut pas que ce soit en décriant nos Ecoles gratuites de Dessin &c.*

qu'à parties ſimples, l'Arithmétique, les Arbitrages, & qui fût en état de donner une teinture des premiers élémens d'Algebre. Il n'y a point de Ville maritime & commerçante en France qui ne pût trouver chez elle un bon Profeſſeur tel qu'on vient de le déſigner. Ce Profeſſeur ſeroit utile pour réſoudre bien des queſtions épineuſes ſur les arbitrages ; il ſeroit dans le cas de mettre en regle des Livres que la négligence auroit pu laiſſer arrierés, ce qui préviendroit nombre de faillites occaſionnées par le défaut d'ordre qui regne dans les Livres de certains Commerçans.

Comme il n'eſt queſtion que de la Théorie-pratique du Commerce, un pareil cours d'inſtructions pourroit ſe faire dans un an, comme les autres cours d'études qui ſe font dans les Colleges, au ſortir duquel un Eleve ſe trouveroit en état de ſe rendre utile dans un Comptoir & acheveroit d'y prendre les autres connoiſſances qu'on ne peut ſe procurer que par la pratique. On conçoit aiſément qu'un jeune homme, après un pareil cours, fera dans la pratique des progrès beaucoup plus rapides que celui qui n'aura eu précédemment aucune teinture du Commerce. Les jeunes gens, dans l'état actuel des choſes, reſtent ſouvent pluſieurs années à copier des lettres & ne parviennent que difficilement à acquérir les autres connoiſſances eſſentielles au commerce, quelque ſoin que prennent les peres & meres de leur donner des Maitres d'Arithmétique qui preſque tous bornent leur ſçavoir aux quatre premieres régles de cette Science, ſans leur enſeigner les différentes applications qu'on peut en faire. Ces Maitres d'ailleurs ignorent tous la tenue des Livres, qu'il n'eſt guères poſſible d'apprendre dans un Comptoir, parce qu'on ne confie ſes Livres qu'à celui qui en eſt ſeul chargé, lequel d'ailleurs eſt jaloux de les dérober à la vue des autres Commis, pour ſe conſerver la place qu'il occupe & ſe faire regarder comme un homme eſſentiel, & il l'eſt en effet, ſur-tout ſi le Négociant, pour qui il travaille, ne ſçait pas lui-même tenir ſes Livres ».

I I.

Lettre au Rédacteur.

» Dans votre Gazette du Mardi onze Novembre dernier, No. 90, article de *Londres*, vous parlez, Mr, d'un poirier qui a rapporté du fruit deux fois dans cette même année, & vous obſervez que ce phénomene n'eſt pas ſans exemple. Pour juſtifier votre remarque, vous citez les Actes de Copenhague où ſe trouve une obſervation du célebre Borrichius, ſur pluſieurs événemens pareils ; vous auriez pu citer auſſi Gregoire de Tours, qui, dans ſon Hiſtoire de France, en rapporte deux de même nature dont il dit avoir été lui-même témoin. Le premier de ces deux exemples ſe lit dans le Livre VIII. à l'année 586. On y voit que des arbres recommencerent à fleurir en Septembre, & que pluſieurs redonnerent des fruits qui durerent juſqu'à Noël. *Hoc anno..... menſe Septimo arbores viſæ ſunt floruiſſe : ſed & multæ quæ priùs poma habuerunt, nova dederunt, quæ uſquè ad Natalis Dominici tempora in ipſis arboribus habitæ ſunt.* L'Hiſtorien ajoute qu'on vit vers le même tems paroître dans le Ciel une Aurore boréale. *Fulgor per cœlum in modum ſerpentis cucurriſſe viſus eſt.* Le ſecond exemple ſe trouve au chapitre cinq du neuvieme Livre. Il y eſt dit qu'en 587, au mois d'Octobre, on vit les vignes, après la vendange, reproduire de nouveaux rejettons qui porterent des grappes, & qu'on vit auſſi croître ſur les arbres des feuilles & de nouveau fruit. L'Hiſtorien fait encore ici mention d'une Aurore boréale qui, dans la même ſaiſon, parut du côté du Nord. *In vineis menſe Octavo, tranſacta vendemia, palmites novos cum uvis deformatis adſpeximus. In aliis arboribus frondes novæ, & nova viſa ſunt poma. Radii à parte Aquilonis adparuerunt.* J'ai cru que cette note ne déplairoit ni au Lecteur, ni à vous, Mr, dont je ſuis &c. ».

I I I.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 8 Mai.

Les ſix aloſes, depuis 15 l. juſqu'à 18 ; le ſaumon de la Loire, depuis 8 l. juſqu'à 15 ; les douze pucelles, depuis 4 liv. juſqu'à 12 ; la raye bouclée, depuis 4 liv. juſqu'à 8 ; la barbue, depuis 5 liv. juſqu'à 7 ; la paire de ſolles, depuis 3 liv. juſqu'à 6 ; le carrelet, depuis 1 livre 10 ſous juſqu'à 1 liv. 16 ſous ; les maquereaux, depuis 12 ſous juſqu'à 1 liv. 4 ſous.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 9 Mai 1778, au Mercredi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20 à 22 liv.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Du Samedi 9 Mai 1778 au Mercredi 13 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 13 Mai 1778, de 51 à 52 l.; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Mai 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	714	1	marc.
Du Pérou à	704	2	marc.
Les guinées à . . .	718		marc.
Ducats à	98	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		once.
Or à 20 karats à . .	83	16	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	marc.
Piastres à	49	8	marc.

Changes de Paris du 13 Mai 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 1 8s.
Hambourg	188 ¼ à ½
Madrid	15 3
Cadix	15
Livourne	96 ¾ à 97
Gênes	94 ¾ à 95
Lyon	⅛ p. 0

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Lundi 11 Mai 1778		Du Mardi 12.	
Messieurs		*Messieurs*	
Thevenin ... pp^lles.	H.	Cauchy ..... pp^lles.	J.
Viageres	J.	Viageres	J.
Masson ..... pp^lles.	G.	Tontine	J.
Viageres	J.	Marsollier.... v^res.	H.
Delamotte .. pp^lles.	F.	Perpétuelles..	H.
Viageres.....	E.	Defays .....pp^lles.	H.
Creuzé ..... pp^lles.	E.	Viageres.....	H.
Viageres	F.	Desplaces .. pp^lles.	F.
Tontine	F.	Viageres.....	G.
Certain.....pp^lles.	H.	Tontine	F.
Viageres.....	H.	Vieillard .... pp^lles.	J.
Tontine	J.	Viageres	G.
.....		Tontine	J.
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1778.	*Lundi 11.*	*Mardi 12.*	*Mercredi 13.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1620 15 12 ½ 20.	1617 ½ 20 . .	1625 27 ½
D°. 16 25^es . .	. . . . .	1060	. . . .
D°. 8^es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25^es. . . .	. . . . .	. . . . .	75 . . .
Emprunt Oct. .	375	375 72 . . .	372 . . .
Rescriptions . .	20 ½	20	19 ½ 20 19
Bil. des Fermes .	. . . . .	4 ½	. . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 3 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

D'ASTRACAN, *le 28 Juillet.*

IL s'eſt répandu dans les environs de cette Ville une telle quantité de ſauterelles que la terre en eſt toute couverte. Elles ont brouté toute l'herbe des campagnes, mais ſans toucher aux jardins. Nous eumes une pareille viſite l'année derniere, & nous nous en reſſentions encore au moment de cette nouvelle incurſion.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 31 Septembre.*

La Chambre des Finances établie ci-devant à Kiel, vient d'être ſupprimée par une Patente en date du trois de ce mois. Sa Majeſté enjoint, par cette Ordonnance, à tous ſes Officiers & Sujets dans les parties des Duchés de Holſtein & de Ditmarſen, qui étoient précédemment ſous la domination du Grand-Duc de Ruſſie, & qui maintenant dépendent de la Couronne de Danemarck, de s'adreſſer à l'avenir à la Chambre des Finances de Copenhague pour toutes les affaires qui regarderoient cette partie de l'Adminiſtration.

ALLEMAGNE.

DE DRESDE, *le 11 Octobre.*

La Cour de Vienne a cru devoir défendre à tous les Sujets de la Maiſon d'Autriche & à ceux de l'Empire de traiter d'aucune affaire avec les Saxons, ni d'entretenir avec eux aucun commerce. Si nos Négocians & Fabricans doivent ſouffrir de ces défenſes, ceux des Etats Héréditaires & de la Domination Impériale n'en ſouffriront pas moins. Le tort qui réſulte de ces prohibitions dictées par la Politique, eſt toujours réciproque.

DE BERLIN, *le 9 Octobre.*

M. Bauer, Conſeiller de la Cour, ſi avantageuſement connu par pluſieurs inventions utiles, vient d'en mettre au jour une nouvelle qui doit intéreſſer beaucoup les Amateurs de la Muſique. C'eſt une eſpece de *forte piano* que l'Inventeur a nommé *creſcendo*, parce qu'au moyen de quelques tirans qu'on dirige avec le pied, on le fait aller du ton le plus bas, tel que celui de la Harpe la plus douce, au ton le plus haut comme celui des trompettes & des corps-de-chaſſe; de façon qu'il peut s'accorder parfaitement avec toutes les eſpeces d'inſtrumens poſſibles. Ce *forte-piano* eſt de forme pyramidale; il a huit pieds & demi de hauteur ſur trois de largeur, & dix-huit pouces de profondeur; deſorte qu'il ne tient pas plus de place dans un appartement qu'une chaiſe ordinaire, & il eſt plus facile à toucher que les autres claveſſins. Cet inſtrument s'accorde aiſément, & quand une fois il eſt bien accordé, il ſe dérange difficilement.

S. A. R. la Princeſſe de Pruſſe ſe ren-

dit le douze de ce mois chez M. Bauer; elle fut si satisfaite de l'instrument, qu'elle le fit transporter sur le champ dans ses appartemens, pour son usage particulier, après en avoir toutefois récompensé l'Auteur d'une maniere digne d'elle & de lui.

DE NURNEBERG, *le 12 Octobre.*

Une Société d'Amateurs vient d'annoncer un Ouvrage très-intéressant & qui entre dans notre plan; c'est l'*Histoire des Produits naturels de l'Europe*, avec des figures enluminées qui doivent les représenter. Cet Ouvrage sera de la plus grande utilité pour le progrès des Arts & du Commerce, & si les Auteurs tiennent parole, ce sera une des plus belles entreprises de ce genre qu'on ait faites depuis long-tems en Allemagne. Les Auteurs commenceront par le regne animal; les deux autres regnes viendront ensuite.

Cet Ouvrage, qui sera écrit en Allemand, se distribuera par cahiers, chacun de cinq à six feuilles, grand in-4°. avec deux gravures bien exécutées & très-proprement enluminées; le tout sur papier de Hollande. Le premier cahier paroitra au mois de Décembre prochain. On en donnera un nouveau de six semaines en six semaines.

ITALIE.

DE VENISE, *le 6 Octobre.*

Le 23 du mois dernier, le Magistrat de Santé a fait publier que la quarantaine extraordinaire à laquelle il avoit assujetti dans le Lazaret de ce Port tout ce qui venoit du Levant & de la Dalmatie, n'auroit plus lieu.

Les Provinces de Terre-Ferme, qui confinent avec le Mantouan & le Milanois, ont reçu ordre de ne point porter leur bled à l'Etranger, si ce n'est par mer. Cependant le Sénat s'est réservé la faculté d'apporter des tempéramens à cette défense, suivant que les circonstances l'exigeront, & même d'accorder des permissions particulieres à ceux qui auront de bonnes raisons pour les solliciter & les obtenir.

DE ROME, *le 4 Octobre.*

L'Auteur d'un Ouvrage qui a paru en France l'année derniere sous le titre de l'*Ordre Social*, fait sur l'état de la Culture & de la Population dans la Campagne de Rome des observations qui malheureusement ne sont encore que trop fondées, malgré les efforts que le Souverain Pontife qui nous gouverne avec tant de sagesse, ainsi que ses derniers Prédécesseurs, ont faits pour remédier au mal.

» Est-il, dit ce profond Politique, un exemple plus frappant de l'influence du Gouvernement, sur la culture, sur les richesses & sur la Population, que l'état où est réduite la Campagne de Rome. Pendant plusieurs siecles, cette Ville fameuse n'a possédé qu'un territoire fort resserré; mais ce territoire, mis en grande valeur, entretenoit une Population immense, & fournissoit des Armées invincibles dont les Généraux & les Soldats retournoient à la charrue dans les intervalles de paix. La culture soutenoit les entreprises militaires, & quelques arpens de terre, arrachés aux Peuples voisins, étoient la récompense des exploits ».

» Ce respect pour la culture, qui avoit fait donner la prééminence aux Tribus de la Campagne sur celles de la Ville, qui est la véritable base de la grandeur Romaine & la cause de ses succès, caracterise les beaux siecles de la République. Il disparut avec les vertus qu'il supposoit & qu'il entretenoit. Les guerres portées hors de l'Italie éloignerent les Citoyens, & leur firent perdre de vue le territoire qui ne prospere que sous les yeux du maître. L'ambition toujours croissant & la facilité du pillage, présenterent d'autres moyens de s'enrichir. Les dépouilles & les tributs de tant de Peuples subjugués amenerent le luxe & corrompirent les mœurs publiques & privées. L'étendue des possessions réunies entre les mains d'un petit nombre, devenus trop riches pour y veiller eux-mêmes, priva de leurs héritages le plus grand nombre des Citoyens. La culture, dédaignée, fut abandonnée aux Esclaves, & commença à se venger du mépris par la diminution

des récoltes qu'on attribua à l'intemperie des saisons ».

» Mais que diroient aujourd'hui Caton, Varron, Columelle, en voyant l'état de la culture actuelle dans la Campagne de Rome ? Combien n'étoit-elle pas florissante encore de leur tems, si on la compare à ce qu'elle est devenue ? Les méthodes qu'ils enseignoient, n'étoient certainement pas prises dans des exemples lointains, & ce n'est pas à des Etrangers qu'ils adressoient des préceptes sur la maniere de cultiver les vignes, les oliviers, les chanvres, de nourrir & de multiplier les bestiaux. Ce territoire si fertile, si favorisé de la nature, ne présente plus qu'un désert couvert de ruines, où l'on rencontre quelques troupeaux épars, qui n'ont presque aucun trait à la cultivation, & qui vivent des productions spontanées de la terre. Rome ne peut plus tirer sa subsistance de son territoire ; elle est forcée de faire venir à grands frais du dehors des grains, des vins, des huiles, des bestiaux, des toiles, que le pays devroit lui fournir en abondance. Cette Capitale subsiste en partie des contributions que lui payent les Etats Catholiques ; & cette Population, par laquelle elle en impose encore, est due aux Etrangers que les affaires ou la curiosité y attirent. Les riches donnent tout au faste de décoration & méprisent tous les soins champêtres. Les Habitans de la Campagne sont dénués d'avances & languissent. Toute industrie est éteinte ; l'habitude de la misere leur ôte toute idée d'amélioration, tout espoir d'un meilleur sort. Le Peuple de cette Ville superbe, fier d'habiter un sol si fameux par les Grands Hommes qu'il a portés, croit avoir hérité de la grandeur & de la dignité des Romains, & n'a pour partage que l'orgueil & la pauvreté. Le luxe, entretenu par des ressources précaires, enleve & réduit à la domesticité une grande partie de la Population qui y périt par la débauche & va se perdre dans des Hôpitaux qu'on peut regarder comme des tombeaux magnifiquement décorés, & dont le nombre est une preuve & une nouvelle cause d'inaction & de pauvreté ».

» Le Pays même est devenu mal-sain ; les eaux qui le fécondoient, aujourd'hui laissées à elles-mêmes, ont produit des marais infects, & rendent redoutable, dans la saison des chaleurs, ce territoire autrefois habité par un Peuple si nombreux & si robuste. On proposa aux Peres du Concile de Constance d'établir quelques annates extraordinaires en faveur de la Cour de Rome, pour l'entretenir dans une splendeur convenable ; ils répondirent qu'elle n'avoit qu'à mettre en valeur son territoire qui lui fourniroit abondamment de quoi se soutenir, s'il étoit cultivé. Mais que peut-on esperer d'un Gouvernement qui change si souvent d'Administrateurs ? Une nouvelle faute a, dans ces derniers tems, mis le comble à tant de causes réunies qui tiennent la culture dans l'état le plus déplorable. La Chambre Apostolique s'est appropriée le commerce des grains & du bétail à titre de privilege exclusif, & sans doute sous le prétexte de pourvoir à l'approvisionnement. On a cessé plus que jamais de labourer & de nourrir. Cette mauvaise administration a été cause de la disette de 1764. Que l'on compare l'état actuel de la Toscane à celui du territoire de Rome, & que l'on juge de ce que peut, pour le bonheur d'une Nation, le Gouvernement de l'Ordre même commencé ».

ESPAGNE.

DE PALMA (*Isle de Mayorque*), *le 26 Août.*

Le 21 de ce mois, la frégate Françoise la *Flore*, commandée par le Marquis de Castellane-Majastre, relâcha dans cette Baye. Voici ce que cet Officier a déposé.

» Pendant la nuit du 19, étant à » l'Ouest-Sud-Ouest de l'Isle, il y eut » de gros grains de grêle mêlés de vio- » lentes rafales. A cinq heures un quart » du matin, l'orage qui avoit duré toute » la nuit, commençoit à se dissiper, & » le tonnerre grondoit au loin au Sud- » Est ; ensorte qu'on se préparoit à dé- » ployer les voiles que la force du vent » avoit obligé d'amener, lorsque tout- » à-coup la frégate paroissant embrasée, » on entendit un bruit éclatant dont la » commotion ébranla tout le bâtiment, » & renversa plus de trente hommes » sur le pont. Le feu prit aussi-tôt au

» grand hunier, & il ne fallut pas moins » que les dispositions les plus promptes » & les plus sages pour en arrêter les » progrès & pour rassurer l'Equipage » qu'effrayoit un phénomene si extraor- » dinaire. C'est à la manœuvre ordonnée » par le Commandant qu'est due la con- » servation du bâtiment. La foudre des- » cendue le long du grand mât de hune, » mit le feu au palier de ce mât, prit » aux voiles, passa par le trou du chat, » brisa une poulie de drisse de la grande » vergue, & calcina la moitié d'un rouet » en bois de gayac, descendit le long du » grand mât qu'elle excoria d'un bout » à l'autre, sans heureusement pénétrer » dans l'intérieur.

» Des quatorze Manœuvres qui étoient » autour du grand mât, cinq tomberent » à la renverse & resterent immobiles, » quoiqu'ils ne fussent, pour ainsi dire, » qu'effleurés par le feu. Plusieurs eu- » rent leurs souliers brûlés, sans autre » accident; quelques-uns sont restés » sourds; deux autres qui étoient près » du quartier de la pompe dont l'ou- » verture est de seize pouces en quarré, » furent jettés rudement sur le gaillard » & renversés sur trois autres, dont un » a été étouffé sur le champ, & un au- » tre est mort, trois jours après, dans » les douleurs les plus vives. Le même » jour, le Marquis de Castellane fit cé- » lébrer une Messe, & chanter un *Te-* » *Deum* à bord, pour rendre graces à » Dieu de ce que le feu ne s'étoit porté » ni à la cale ni à la soute aux poudres. » Cet Officier n'osant continuer sa na- » vigation sans reconnoître l'état de son » grand mât, relâcha en cette Rade, & » fit toute la diligence possible pour re- » médier à sa manœuvre, & se mettre » en état de poursuivre sa croisiere ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 19 *Octobre.*

On se tromperoit si l'on jugeoit de la félicité de nos Isles d'après les cargaisons assez considérables qu'elles nous ont envoyées cette année. Il y a plus de cent ans que les biens-fonds n'ont été vendus à un prix aussi bas qu'ils le sont actuellement à la Jamaïque, à la Barbade, à Saint-Christophe, à Antigoa & à Nevis. Les terres resteront bientôt sans culture, faute de bras. Ce n'est qu'avec la plus grande difficulté qu'on peut se procurer des Negres. Les Armateurs ennemis en ont enlevé une quantité prodigieuse, & le peu qui reste devient même à charge aux Possesseurs, parce qu'on manque de subsistances pour les nourrir. Les Habitans éprouvent encore un tort notable de la disette de bois merrein & de douves dont la guerre de l'Amérique les a privés. Outre les pertes réelles qui résulteroient pour nous de la nécessité où nous allons probablement nous trouver de reconnoître l'indépendance des Américains, le Gouvernement prévoit encore que nous aurons à craindre une émigration très-considérable. En conséquence, on prétend qu'une des premieres opérations du prochain Parlement sera de porter un Bill pour défendre, sous les peines les plus séveres, aux Artisans, Manufacturiers & autres de sortir de la Grande-Bretagne, du Pays de Galles & de l'Irlande.

Nous attendons encore cette année quatre vaisseaux qui viennent des Indes Orientales. Ils doivent s'arrêter à Sainte-Helene jusqu'à ce qu'on leur ait envoyé une escorte capable de les défendre contre les attaques de l'Ennemi.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE POITIERS, *le* 18 *Octobre.*

Projet d'Aumône universelle en faveur des Pauvres. » On divise chaque Paroisse, ou on voudroit l'établir, en cinq classes. On suppose une Paroisse composée de 250 personnes en état de faire une aumône proportionnée à leurs facultés. Cinquante des plus pauvres ne donneront qu'un liard par semaine; cette aumône, à la fin de l'année, produira un fonds de 32 liv. 10 s. Soixante-quinze personnes qui vivent de leurs travaux, donneront un sou par semaine; ce qui fera au bout de l'an 187 liv. 10 s. Cinquante personnes qui ont quelque aisance, donneront cinq sous par semaine; c'est par an 650 liv. Cinquante person-

ſonnes tout-à-fait aiſées fourniront dix ſous par ſemaine ; c'eſt par an 1300 liv. Vingt-cinq perſonnes des plus riches donneront par ſemaine 20 ſ. ; cela fera encore 1300 l. Ces cinq claſſes feront par an 3470 liv. On choiſira dans la Paroiſſe cinq perſonnes de probité & intelligentes, pour recueillir & faire la diſtribution de cette aumône. On diviſera cette ſomme de 3470 liv. en cinq parties égales, de 694 liv. chacune. La premiere ſera miſe en bled pour fournir du pain, ſuivant le beſoin, aux Pauvres de la Paroiſſe. La deuxieme ſera employée pour la viande & les remedes néceſſaires aux beſoins des malades de la Paroiſſe. La troiſieme, en linge & habillemens, pour revêtir les Pauvres de la Paroiſſe. La quatrieme, à acheter les choſes néceſſaires pour faire travailler les Pauvres. Et enfin la cinquieme ſera donnée à l'Hôpital le plus voiſin, qui ſera chargé de recevoir les vieillards, les infirmes, les malades incurables, & ceux de longue durée de la Paroiſſe. La main du Pauvre eſt la bourſe de Dieu ; celui qui donne aux malheureux, place ſon argent à gros intérêt. Profitez de cette leçon, Riches, & vous vous ſauverez ».

Ce projet eſt dû à M. Fillon, Notaire, Procureur & Contrôleur des Actes, à Challans en Bas-Poitou.

DE RENNES, *le 20 Octobre.*

Suivant le relevé de la Généralité de Rennes, en 1777, il y a eu 92351 naiſſances, 22127 mariages, & 83705 morts. On avoit compté en 1776 dans cette même Généralité 86408 naiſſances, 21251 mariages, & 85070 morts. Par conſéquent en 1777, il y a eu 5943 naiſſances & 876 mariages de plus qu'en 1776, & en 1776, 1365 morts de plus qu'en 1777.

DE LA BOULLAYE (*en Normandie*), *le 17 Octobre.*

Extrait d'une Lettre datée du 12 Octobre.

» Quel orage nous avons eſſuyé Mercredi dernier ! De ma vie je n'en ai vu un pareil. Pendant plus d'une heure, il n'a ceſſé de tonner d'une force affreuſe, & les éclairs étoient ſi continuels qu'ils faiſoient comme un nouveau jour à ſept heures du ſoir. Un vent violent s'eſt enſuite élevé. Une grêle épouvantable lui a ſuccédé ; elle n'a duré que cinq minutes. Que ſerions-nous devenus ſi elle eût duré davantage, puiſque dans un tems auſſi court, j'ai eu 250 carreaux de briſés. Une infinité d'arbres très-gros & très-forts ont été déracinés & emportés. Des torrens d'eau qui ſont tombés, ont ſi prodigieuſement gonflé la Ravine qu'elle s'eſt débordée avec une fureur horrible & s'eſt répandue dans mon avenue dont elle a formé une riviere. Toutes les pommes, ſeule production qui fut ſur la terre, ont été vendangées par le vent & la grêle ; & dans des endroits, la terre étoit couverte d'oiſeaux morts. C'étoit une choſe pitoyable que d'entendre les cris de tous nos Habitans. Ceux d'Autheuil qui voyoient que leur Village alloit être inondé, ont pris le parti de crever la ravine du côté de la plaine d'Ecardanville. Saint-Julien a été encore plus maltraité ; la perte de cette Paroiſſe eſt eſtimée à plus de 4000 l., encore ne connoît-on pas tout le dommage. Gaillon n'a pas été plus épargné ; il y a eu 1100 carreaux de vitres caſſés au Château. Voilà le fidele récit de ce que nous venons d'eſſuyer ; le Ciel nous préſerve de la récidive ».

D'ORLÉANS, *le 18 Octobre.*

» Le ſieur Bruzeau Desfoſſés, Marchand d'arbres & Cultivateur en cette Ville, donne avis au Public qu'il exiſte chez lui une vaſte Pépiniere, contenant une collection complette d'arbres fruitiers des mieux aſſortis dans toutes les eſpeces, toutes ſortes d'arbres d'alignement, arbuſtes & plants très-curieux & de différens climats, pour les ornemens des jardins ; comme auſſi toutes ſortes de graines. Cet établiſſement ſe diſtingue par l'ordre qui y regne, par la connoiſſance que le Sr. B. D. a des arbres, par les expériences réiterées qu'il a faites pour en perfectionner la culture, par les précautions qu'il prend pour les arracher & emballer, & par le ſoin qu'il a de faire parvenir à peu de frais les plantes & arbres à leur deſtination, juſques chez l'Etranger. Il procure aux Amateurs toutes les eſpeces d'arbres, plantes & grai-

nes étrangeres, ayant des correſpondances dans pluſieurs Royaumes pour cet objet. Il diſtribue, en faiſant les envois, des catalogues où eſt contenu tout ce qu'il cultive, avec une note qui diſtingue les meilleures eſpeces. Il donne des inſtructions ſur la maniere de planter & de cultiver toutes ſortes d'arbres, & ſur la nature du terrein qui leur convient.

Il prie les perſonnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, de faire leurs demandes aſſez à tems, pour que les envois leur parviennent avant les fortes gelées ».

DE PARIS, *le 28 Octobre.*

Suite & fin du Programme des Prix propoſés par la Société Royale de Médecine. » La Société propoſe pour ſujet d'un cinquieme Prix, » d'indiquer la meilleure mé» thode pour guérir promptement & sû» rement la galle, contractée par commu» nication, comme il arrive dans les Ca» ſernes, dans les Atteliers, dans les » Hôpitaux & dans les Priſons ».

Il ne s'agit point ici de cette eſpece de galle qui ayant été négligée dans ſon principe, devient plus rebelle à raiſon de ſon ancienneté & de ſes complications, & qui demande alors un traitement long & méthodique; mais de celle qui eſt le produit d'une infection récente & qui ne préſente aucun mauvais caractere. Cette maladie n'eſt pas ſeulement incommode; outre qu'elle porte avec elle quelque choſe de hideux, elle peut avoir des ſuites fâcheuſes, en alterant peu à peu les humeurs; elle rend d'ailleurs ceux qui en ſont attaqués moins propres à remplir les fonctions de leur état. Si l'on trouvoit un moyen capable de la guérir dès ſa naiſſance, on parviendroit peut-être à la détruire entierement.

La ſociété propoſe pour ſujet d'un ſixieme Prix, » de faire connoître le » moyen le plus prompt, le moins diſ» pendieux, & en même tems le plus sûr » pour guérir la gonorrhée virulente, » & pour prévenir les accidens qui en » ſont ordinairement les ſuites ».

Perſonne n'ignore les ravages affreux que les maladies vénériennes font tous les jours, malgré les ſecours multipliés qu'on leur oppoſe. Le ſymptôme dont il s'agit ici, quoique léger en apparence, eſt cependant un des plus dangereux par ſa réſiſtence aux meilleurs remedes, par les accidens qui l'accompagnent, & par les incommodités qu'il laiſſe ſouvent après lui. Les Soldats, les Ouvriers, les gens du Peuple, plus expoſés a chercher le plaiſir dans des ſources impures, ſont auſſi plus fréquemment les victimes d'un mal contre lequel ils n'ont pas toujours la facilité de ſe procurer des ſecours aſſurés, compatibles avec leurs travaux, & proportionnés à leurs facultés.

On ne doit pas ſe propoſer de faire des diſſertations ſur les deux queſtions précédentes. La Société demande des procédés clairs & une méthode ſimple, dont les ſuccès ſoient confirmés par un nombre ſuffiſant d'obſervations. Elle avertit les Auteurs que l'on conſtatera par des expériences les effets des différens moyens qui ſeront indiqués.

Les Mémoires qui concourront ſeront envoyés avant le premier Juin 1779. Ces deux Prix, chacun de la valeur de 300 livres, & qui ſeront diſtribués dans la Séance publique de la S. Louis de la même année, ſont dus à la bienfaiſance de M. le Marquis de Crenolles, Brigadier des Armées du Roi.

Ces Mémoires, ainſi que les précédens, ſeront adreſſés, *francs de port*, avec des billets cachetés, contenant le nom de l'Auteur, & portant la même épigraphe que le Mémoire, à M. Vicq-d'Azyr, Secretaire perpétuel de la Société Royale de Médecine, rue du Sépulcre, à Paris ».

DESCRIPTION d'un Chandelier qui eſt tel que la bougie reſte toujours à la même hauteur; tirée des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron, ſur les Arts utiles & agréables.

» Ce chandelier dont il ſeroit inutile de décrire les avantages, reſſemble preſque en tout aux chandeliers ordinaires; il n'en differe que par une plaque qui eſt ſoudée ſous ſon pied, & parce qu'il eſt percé depuis la bobeche juſques à ce plan. On loge dans ce vuide un cylindre creux ou boudin dont la longueur égale les deux tiers de celle des bougies ordinaires. Ce cylindre eſt fermé en deſſus

par une plaque de métal concave sur laquelle on place la bougie.

L'intérieur du cylindre ou boudin est rempli avec un ressort spiral de fil d'archal d'une certaine grosseur, qui est applati. Ce ressort est arrêté par une de ses extrêmités sur la plaque qui ferme le pied du chandelier, & par l'autre bout à la plaque concave qui couvre le cylindre creux. Ce dernier étant garni de son ressort, se met dans la cavité ménagée dans la tige du chandelier & en occupe les deux tiers.

Comme ce ressort ne laisse pas que d'avoir beaucoup de force, il lanceroit bientôt contre le plancher la bougie que l'on auroit placée sur le chandelier, si celle-ci n'y étoit pas fixée. Or voici en peu de mots le moyen ingénieux qu'on employe pour cet effet.

On forme avec quatre gros fils de métal une espece de cage cylindrique qui soutient par le haut une espece d'anneau de métal dans une position horizontale. Cet anneau est applati & taillé un peu en bizeau concave en dessus & en dessous du côté de son centre. Le cercle ou anneau inférieur qui fait la baze de cette espece de cage est tout simplement formé avec un gros fil de métal, & soudé avec les quatre barreaux de cette espece de cage. Deux de ces barreaux, placés vis-à-vis l'un de l'autre, sont prolongés de quelques lignes, & forment un petit crochet tourné vers le centre de la cage.

Cet anneau embrasse la bobeche du chandelier & se pose sur un rebord pratiqué tout exprès pour le recevoir. Ce rebord est entaillé en deux endroits opposés diamétralement pour laisser passer les deux petits crochets dont on vient de parler.

On met la bougie dans cette espece de cage, la meche tournée du côté de l'anneau excavé en bizeau; l'autre extrêmité pose sur la plaque concave qui recouvre le cylindre ou boudin garni du ressort spiral dont on a parlé. On y fixe la cage à drageoir, & tout est alors disposé pour l'usage ordinaire.

Il est facile de voir que par cet arrangement le ressort presse toujours la bougie contre le collet qui la retient par le haut, sans que celle ci puisse quitter la cage qui la renferme, & qu'elle se trouve toujours à la même hauteur; ce qui est très-agréable sur-tout pour les personnes de Bureau.

On trouve de pareils chandeliers à Paris chez M. Gossey, Argenteur & Doreur, rue de Bussi, près la rue de Seine. On lui écrit franc de port ».

N. B Quelques personnes ayant paru desirer connoitre plus particulierement quelle est cette gomme appellée *Gamboge* par les Anglois, dont M. Pingeron a parlé dans sa recette pour le vernis sur le cuivre, qui se trouve dans notre derniere Gazette, page 695, cet Auteur nous a invité à inserer ce qui suit, sous le premier article que nous tirerions de son vaste Recueil de machines & de procédés, qui est l'ouvrage de plus de vingt ans de recherches.

» La gomme de Gamboge est le suc épaissi de deux arbres à qui les Indiens donnent également le nom de *Caracapulli*. Il tient en partie de la nature de la gomme & en partie de la résine. On l'apporte en Europe en forme de tourteaux de différentes grandeurs, ou en rouleaux. Cette substance vient de Gamboge dans les Indes Orientales. C'est pourquoi on l'appelle *Gamboge* en Anglois & Gomme-Gutte en François. Cette gomme, dissoute dans l'eau, donne un très-beau jaune; elle est aussi un violent vomitif ».

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

Avis.

Le Sr. Didier, Marchand Chapelier, sur le Pont-au-Change, près le Palais Marchand, aux Armes de Londres, annonce au Public qu'on trouve chez lui à tout prix, des Chapeaux qui sont à l'épreuve de l'eau. Il leur donne cette propriété, par le moyen d'un vernis simple de sa composition. L'Académie des Sciences, d'après le rappport des Commissaires qu'elle avoit nommés pour en faire l'examen, a jugé cette invention utile.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 24 Octobre 1778, au Mercredi 28 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 10 s., 10 l. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 19 l. 10 s., 20, 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 24 Oct. 1778 au Mercredi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 31 Oct. 1778, de 43 à 44 l.; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 35 à 36; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 33 à 34; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 30 à 31 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Octobre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	724		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	98	5	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	17 6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		
Piastres à	49	10	

Changes de Paris du 31 Octobre 1778.

Amsterdam	53 5 8e.
Londres	29 $\frac{5}{8}$
Hambourg	188 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2
Cadix	14 18 6
Livourne	97 $\frac{1}{4}$ à 97
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon *Saints*	$\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Merc. 28 Oct. 1778			Du Vendredi 30.		
Messieurs			*Messieurs*		
Boutray....	Perpét.	C	Lempereur..	Viag.	F.
	Viageres	C		Perpétuelles...	F.
	Tontine	C.	Boscheron...	pp^{lles}.	E.
Cochin	pp^{lles}.	C.		Perpétuelles.	E.
Radix	pp^{lles}.	A.	Peinchein	Perp.	A.
	Viageres	A		Viageres.....	A.
Defrance....	Viag.	A	Patu	pp^{lles}.	F.
	Perpétuelles...	A.		Viageres	F.
Gauthier	v^{res}.	A.	Rouillard	pp^{lles}.	A.
	Perpétuelles...	A		Viageres	A.
.....			Cauchy	pp^{lles}.	C.
.....				Viageres.....	C.
.....				Tontine	C.
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1778.	*Jeudi 29.*	*Vendredi 30.*	*Samedi 31.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1752 $\frac{1}{2}$. . . .	1752 $\frac{1}{2}$ 55. . .	1760 . . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	396	396.	. . . . .
Rescriptions . .	16	16	15 $\frac{1}{2}$ . . . .
Bil. des Fermes.	2	2	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. $\frac{0}{0}$ 1777 .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE *D'AGRICULTURE*, COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1778. Du Mardi 17 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 9 Février.*

ON vient de lancer à l'eau un vaisseau de 14 canons appartenant à la Compagnie des Indes Orientales, & auquel on a donné le nom de *Marie-Acette.*

SUEDE.

D'UPSAL, *le 7 Février.*

Nous venons de faire une perte irréparable dans la personne de Charles de Linné, Médecin du Corps de Sa Majesté Suédoise, Chevalier de l'Ordre Royal de l'Etoile Polaire, ancien Professeur de Médecine & de Botanique en l'Université de cette Ville. Ce grand Homme est mort, le 10 Janvier, âgé de 71 ans. Ses vastes connoissances dans l'Histoire naturelle, l'avoient placé à la tête des plus célébres Naturalistes de son siecle & lui avoient mérité l'honneur d'être recherché des Académies les plus renommées. Sa Majesté voulant honorer un si rare mérite, par une distinction particuliere, a ordonné qu'il seroit dressé à cet illustre Défunt un Mausolée dans le Chœur de l'Eglise de Lofoen, de la dépendance du Château Royal de Drottingholm. C'est M. Thunberg, Sçavant aussi très-connu, qui doit remplir les principaux emplois qu'occupoit avec tant de gloire le Chevalier de Linné. M. Thunberg est actuellement au Japon & l'on attend son retour avec impatience.

TRANSYLVANIE.

D'HERMANSTADT, *le 14 Février.*

Le 18 du mois de Janvier, on a ressenti dans cette Capitale des secousses de tremblement de terre qui se sont répétées coup sur coup pendant une demi-heure. Elles ont jetté la terreur dans l'ame de tous les Habitans; nous en avons été quittes pour la peur : ce fléau ne nous a causé aucun dommage, mais il a eu des suites bien funestes à Cronstadt, Ville très-forte & très-peuplée, aux frontieres de la Moldavie & de la Valachie; la tour de l'Eglise qui contenoit les cloches a été renversée tandis que le Peuple assistoit au Service : cent dix-neuf personnes ont été écrasées & plusieurs autres blessées.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 10 Février.*

Sa Majesté ayant arrêté, vers la fin de 1776, qu'il seroit établi désormais un paquebot chargé de porter les lettres de la Corogne à Sainte-Croix de Teneriffe, le Public est averti que cette correspondance est ouverte maintenant, & qu'à commencer du premier Mars prochain, on pourra envoyer des lettres à la Co-

rogne, d'où elles feront portées en droiture aux Canaries de la même maniere que le font en Amérique toutes les lettres qu'on écrit d'Efpagne pour ce Continent. On fent qu'un pareil arrangement ne peut être que très-avantageux au Commerce.

ALLEMAGNE.

DE DONDERSTADT, *le 9 Février.*

Ce qui fe paffe actuellement dans l'Empire par rapport à la fucceffion de la Baviere, paroît donner quelque inquiétude à plufieurs Villes de Commerce en Allemagne. On fe rappelle les révolutions que des événemens à peu près femblables ont operé fur la conftitution des Villes anféatiques qui eurent autrefois une fi grande influence dans le fyftême politique de l'Europe. Ces Villes femblables fous bien des rapports à nos Villes libres Impériales d'aujourd'hui, formoient Etat dans Etat. On ne fçauroit donner une idée plus jufte de leur Gouvernement qu'en rappellant celui de Nowogorod, autrefois la Ville la plus commerçante, la plus opulente & la plus puiffante de toute la Ruffie. Novogorod ainfi que Plefcow fe gouvernoit par elle-même comme une République prefque indépendante. Le Stepennoi Pofadnik, qui repréfentoit ce qu'eft aujourd'hui le premier Bourguemeftre d'une Ville libre Impériale, étoit le premier Magiftrat de ces Républiques. Sa Magiftrature ne duroit qu'un tems, mais la République pouvoit l'élever à une autre dignité qui lui donnoit le même pouvoir que celui des Tribuns à Rome.

Les Bojares ou Sénateurs tenoient le fecond rang dans la Magiftrature; c'étoient les Confeillers Privés du Prince Protecteur dont l'autorité étoit fort limitée. Il n'avoit guères plus de pouvoir dans la République que l'Electeur de Cologne n'en a à Cologne même où il ne lui eft pas permis de coucher plus de trois nuits de fuite. Les Sénateurs s'élifoient, comme le premier Magiftrat, à la pluralité des voix: ceux d'entre eux qui avoient été une fois Bojares portoient le nom de *Starie-Bojare* & jouiffoient de grandes prérogatives. Après eux venoient les *Schitii-Ljudi* parmi lefquels on choififfoit ordinairement des Sujets pour remplir les places qui venoient à vaquer dans le Sénat. C'étoient les Bourgeois les plus opulens & les plus confidérés de la Ville, comme font aujourd'hui les Marchands en gros dans les grandes Villes libres Impériales, telles que Francfort, Cologne, Augfbourg & fur-tout Hambourg qui de toutes ces Républiques eft maintenant celle dont le Gouvernement a le plus d'analogie avec le Gouvernement de l'ancienne Nowogorod.

Venoient enfuite les *Kupzi* qui repréfentent nos Marchands en détail, & enfin les *Tfcherni-Ljudi* qui étoient les derniers de la République; cette claffe renfermoit les gens de métier & de profeffion, les Artifans & les Journaliers.

Le Gouverneur, placé de la part du Grand Prince, avoit très-peu de pouvoir; il ne connoiffoit que de certaines affaires qui étoient portées par appel à fon Tribunal, & encore falloit-il que le Sénat confentit à cette évocation, & il ne jugeoit jamais que conjointement avec le Pofadnitz. C'eft ainfi qu'aujourd'hui le Commandant des Villes libres Impériales, comme Hambourg & Lubeck, eft ordinairement un Etranger qui ne fait qu'exécuter les ordres du Sénat. D'autres Villes libres Impériales n'ont qu'un Colonel, quelques-unes n'ont qu'un Major. Ces Officiers, ceux qui dépendent d'eux & les Soldats font foumis au Magiftrat fans l'ordre duquel ils ne peuvent rien faire. Le principal Officier, de même que le principal Eccléfiaftique, eft communément un Etranger à qui on accorde le droit de Bourgeoifie.

Il y avoit au milieu de Nowogorod une groffe cloche qu'on nommoit *Wetfchnei-Kolokol*; cette cloche étoit regardée comme le *Palladium* de la liberté publique: on la fonnoit dans les tems de détreffe; alors le Peuple s'affembloit fur la place publique, & il étoit permis à chacun de dire librement ce qu'il croyoit devoir être utile au bien de la Patrie. C'eft ainfi qu'à Hambourg le Peuple s'affemble encore pour déliberer fur fes intérêts & temperer quelquefois l'autorité du Sénat. Il eft cependant des Villes Impériales où le Peuple eft privé de ce droit qui fut plus d'une fois nuifible aux Sénateurs de Nowogorod. Cette Ville

étoit distribuée en cinq Quartiers. Il y avoit dans chaque Quartier un Lieutenant de Police, & dans chaque rue des Commissaires qui faisoient arrêter les perturbateurs de la tranquillité publique, & qui les conduisoient au Grand Directeur de la Police. Celui-ci les remettoit au premier Magistrat. La Jurisdiction de Nowogorod étoit divisée en cinq contrées & comprenoit dans son District plusieurs Villes considérables ; » au » lieu qu'aujourd'hui il y a des Villes libres » Impériales si resserrées qu'on n'y mange » pas un morceau de pain sans la permis- » sion des Etats voisins ; & ce qu'il y a » de singulier, c'est qu'il est rare que ces » Villes aient beaucoup d'égards pour » qui que ce soit. Pour être Bourgeois » de quelques-unes de ces Villes, il faut » épouser un fils ou une fille de Bour- » geois, déclarer ce qu'on possede, nom- » mer le genre de commerce ou de mé- » tier qu'on veut choisir, payer le droit » de Bourgeoisie, & ensuite s'en tenir » au genre de vie dont on a fait choix ».

Prix des Grains dans les Pays Etrangers.

On a évalué les différentes mesures étrangeres sur le pied du septier de Paris, & la valeur des monnoies sur le pied de l'argent de France.

ALTONA, *le* 10 *Février.*

Le Froment de Mecklenbourg s'y est vendu de 17 l. 11 s. à 18 l. 18 s., *septier de Paris.*
Le Seigle de Mecklenbourg, de 10 liv. 2 s. 6 den. à 10 l. 7 s.
L'Avoine blanche, de 5 liv. 17 s. à 6 liv. 6 sous.

AMSTERDAM, *le* 16 *Février.*

Le Froment blanc de Pologne s'y est vendu de 22 liv. 6 s. à 24 l. 9 s., *septier de Paris.*
Dito rouge, de 20 liv. 4 s. à 22 l. 6 s.
Dito mêlé de rouge & de blanc, de 20 liv. 16 s. à 23 l. 11 s.
Dito rouge de Coningsberg, de 20 l. 4 s. à 22 l. 1 s.
Dito rouge de Voorlande, de 19 l. 10 s. à 21 l. 2 s.
Dito blanc d'ibidem, de 19 l. 17 s. à 21 l. 2 sous.
Dito rouge de haut Pays, de 20 l. 10 s. à 22 l. 6 s.
Dito blanc de Zélande, de 22 liv. 3 s. à 24 l. 16 s.
Dito séché rouge, de 20 liv. 16 s. à 22 l. 6 sous.
Le Seigle de Prusse, de 12 liv. 5 s. à 13 l. 19 sous.
Dito de Coningsberg, de 11 liv. 18 s. à 13 l. 3 s.
Dito brun d'ibidem, de 11 l. 13 s. à 13 l. 3 sous.
Le Seigle séché, de 12 l. 5 s. à 13 l. 16 s.
Dito de Moscovie, de 11 l. 6 s. à 12 l. 11 s.
L'Orge d'hiver de Zélande, de 9 liv. 3 s. à 9 l. 9 s.
Dito de Frix, Groeningen & Voorlande, de 7 l. 10 s. à 9 l. 10 s.
L'Avoine blanche, de 6 l. 8 s. à 7 l. 19 s.

BRUXELLES, *le* 16 *Février.*

Le Froment s'y est vendu de 15 l. 7 s. à 20 l. 5 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 9 l. à 9 l. 17 s.
L'Orge, de 8 l. 14 s. à 9 l. 11 s.
L'Avoine, de 6 l. 13 s. à 7 l. 5 s.

MALINES, *le* 17 *Février.*

Le Froment s'y est vendu de 15 liv. 6 s. à 18 l. 5 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 8 l. 13 s. à 9 l. 7 s.
L'Orge, de 8 l. 13 s. à 9 l.
L'Avoine, de 5 l. 13 s. à 7 l. 6 s.

ANVERS, *le* 16 *Février.*

Le Froment s'y est vendu de 15 l. 11 s. à 18 l. 14 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 8 l. 17 s. à 10 l. 10 s.
L'Orge, de 8 l. 6 s. à 8 l. 17 s.
L'Avoine, de 6 l. à 7 l. 8 s.

GAND, *le* 17 *Février.*

Le Froment s'y est vendu de 18 l. 14 s. à 23 l. 11 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 10 l. 1 s. à 10 l. 12 s.
L'Orge, de 8 l. 19 s. à 9 l. 10 s.
L'Avoine, de 8 l. 19 s. à 8 l. 14 s.

PAYS DE WAES, *le* 16 *Février.*

Le Froment s'y est vendu de 19 l. 10 s. à 21 l. 2 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 9 l. 15 s. à 10 l. 4 s.
L'Orge, de 8 l. 18 s. à 9 l. 15 s.
L'Avoine, de 8 l. 2 s. à 8 l. 18 s.

BRUGES, *le* 17 *Février.*

Le Froment s'y est vendu de 18 l. 5 s. à 21 l. 6 s., *septier de Paris,*
Le Seigle, de 10 l. 3 s. à 10 l. 6 s.

L'Orge, de 8 l. 12 f. à 9 l. 2 f.
L'Avoine, de 6 l. 12 f. à 8 l. 2 f.

YPRES, *le 17 Février.*

Le Froment s'y est vendu, de 20 l. 17 f. à 22 l. 4 f., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 12 l. 15 f. à 13 l. 18 f.
L'Orge, 11 l. 12 f.
L'Avoine, de 11 l. à 12 l. 4 f.

MONS, *le 16 Février.*

Le Froment s'y est vendu de 21 l. 3 f. à 22 l. 12 f., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 11 l. 6 f. à 11 l. 17 f.

NAMUR, *le 17 Février.*

Le Froment s'y est vendu de 16 l. 15 f. à 18 l. 2 f., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 10 l. 4 f. à 11 l. 3 f.
L'Orge, de 7 l. 17 f. à 8 l. 6 f.
L'Avoine, de 5 l. 2 f. à 6 l.

LONDRES, *le 16 Février.*

Le Froment s'y est vendu de 24 l. 11 f. à 28 l. 6 f., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 14 l. 4 f. à 14 l. 17 f.
L'Orge, de 11 l. 13 f. à 14 l. 4 f.
L'Avoine, de 8 l. 8 f. à 11 l.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE LA ROCHELLE, *le 26 Février.*

Lettre au Rédacteur. » On a arrêté ici, Mr, Samedi dernier, plusieurs personnes tant de la Ville que de la Campagne, qui depuis deux mois ont détruit un des plus beaux & des plus considérables vignobles qu'il y eût dans nos environs. Ce domaine appartient à M. de la Faille, ancien Contrôleur des Guerres, qui depuis deux ans se trouvant sédentaire chez lui, a négligé ce beau vignoble & l'a laissé sans culture. Les Paysans du voisinage, & même des Particuliers de la Ville se sont crus autorisés à en faire leur profit. La premiere année la récolte fut entierement pillée, sans opposition de la part du Propriétaire, qui n'avoit fait ni tailler ni labourer. Ces vignes ne rapportant plus, on s'est jetté sur le fonds. On ne s'est pas contenté de couper les sarmens, on a aussi arraché les souches & les hayes; on se mettoit même en devoir d'abattre les arbres; on les vendoit dans la Ville, ou bien on s'en chauffoit.

Le désordre a duré près de trois mois & on a entierement détruit ce vignoble dont le Propriétaire retiroit annuellement 150 ou 200 tonneaux de vin. Quelques Particuliers, indignés d'un pareil procédé, ont voulu s'y opposer dans le commencement, mais n'étant revêtus d'aucune autorité, on s'est moqué d'eux & le ravage a continué.

Enfin M. de Roussy, Lieutenant de Roi de cette Ville, informé de ce brigandage, envoya sur le champ un détachement de Grenadiers pour en arrêter les Auteurs. Cet Officier donna en même tems ordre à la Garde de la porte de la Ville de saisir tous ceux qui s'y présenteroient avec des faisceaux de souches de vigne. Ce qui fut exécuté. On en a pris quatorze avec une charrette & quelques chevaux chargés. Après avoir déposé leurs vols au Corps-de-Garde, on les a fait conduire dans la prison royale, d'où sans doute ils ne sortiront qu'en subissant le châtiment qu'ils méritent. Malheureusement c'est un peu trop tard, puisque ce domaine est entierement ravagé.

Tous les Propriétaires de vignobles sont très-contens qu'on ait reprimé ce désordre qui pouvoit devenir plus considérable; car il étoit à craindre que ces gens ne trouvant plus rien à prendre sur le domaine de M. de la Faille ne se jettassent sur les vignes de ses voisins ».

DE THIERS (*en Auvergne*), *le 28 Février.*

Extrait d'une Lettre en date du 31 Janvier 1778, sur la Famille ou Communauté des Pinon. » Je ne suis, Mr, en état de vous satisfaire que depuis peu de jours sur les éclaircissemens que vous m'avez demandés. La Famille ou Société des *Pinon*, dont le vrai nom est *Guittard*, & qu'on appelle dans le pays *Guittard-Pinon*, n'a rien de plus remarquable qu'un grand nombre de Familles associées qui se trou-

vent dans le même canton, c'eſt-à-dire aux environs de Thiers. On aime dans ce pays à faire des aſſociations univerſelles de biens, acquêts & propres, préſens & à venir, avec pacte de ſuccéder par le ſurvivant aux *prémourants*: ces aſſociations fréquentes dans cette partie de l'Auvergne ont mérité que la Coutume de cette Province, redigée en 1510, fit un titre exprès pour elles, c'eſt le 15e.; elles ne ſont guères en uſage ailleurs. Dans le Journal Economique de Décembre 1755, vous trouverez un long détail ſur cette Famille; mais c'eſt un vrai roman où il y a à peine quelques mots de vrais. Le hameau appellé *Pinon* eſt à un quart de lieue de Thiers; il n'y a jamais eu ni Château ni Baronnie, comme le ſuppoſe le Journaliſte: la diſpenſe perpétuelle du Pape pour ſe marier entr'eux eſt un rêve; néanmoins ils ſe marient ordinairement entre eux, mais aux degrés dont il plait à l'Evêque de les diſpenſer: leur Famille que le Journaliſte fait remonter à 1100 ans ne prouve rien au-delà de 3 ſiecles & demi; cinq ou ſix Sociétés du voiſinage ſont auſſi anciennes & preſqu'auſſi riches. Ils n'ont rien de ſingulier dans leur gouvernement, ils ont un Chef qu'on appelle *Maitre*; il veille aux affaires du dehors, & il a une inſpection générale au dedans; il rend compte à la fin de chaque affaire. Le reſpect pour ce Chef n'eſt-là que ce qu'il eſt par-tout ailleurs; ils vivent, comme les autres Payſans aiſés, de ſoupe & de lard; ils ſont mal logés, mal meublés, & boivent de mauvais vin. Le Maitre eſt diſpenſé du travail de la terre comme le Syndic d'un Chapitre l'eſt de l'Office; chaque mere a ſoin de ſes enfans; la *Maitreſſe* eſt chargée du ménage intérieur & elle eſt ordinairement la femme de celui qui parmi les hommes a le moindre emploi, chaque mere fait ſa priere avec ſes enfans. Le Journaliſte ſuppoſe qu'il y a huit peres de famille dans cette Communauté, il n'y en avoit alors que quatre; un d'eux eſt mort laiſſant une fille muette que les garçons de la maiſon n'ont pas voulu épouſer faute de ſentir l'avantage d'une femme qui ne parle pas. Cette circonſtance a fait paſſer un quart des biens de la Communauté dans une autre appellée *Langlade-Tarenciere* qui eſt auſſi riche & encore mieux adminiſtrée que celle des *Guittard-Pinon*.

Le Journaliſte ou plutôt celui qui lui a fourni cet article, compte encore une fable en diſant qu'un *Maître Pinon* alla à Paris, fût préſenté à Louis XIV. par M. le Blanc qui avoit été Intendant à Riom: que Louis XIV. fut très-ſatisfait des réponſes qu'il lui fit; qu'il abonna ſa taille & paya ſon voyage. M. le Blanc n'avoit jamais été chez les Pinon, & le *Maître Pinon* du tems n'avoit jamais fait de plus long voyage que celui de Thiers à Riom ou à Clermont.

Il en eſt de même de l'hiſtoire d'une révolte domeſtique, d'un partage d'argent peſé & non compté, du renouvellement du terrier & de la propoſition faite à M^e^. Pinon de le nommer Adminiſtrateur de l'Hôpital, & de l'adreſſe avec laquelle il la refuſa.

Le Journal défigure juſqu'au nom qui eſt *Pinon* & non *Pignou*; on parle de leur nom connu, car le vrai nom eſt *Guittard*. Les biens de cette Communauté valent environ mille écus de rente: pour ne pas trop multiplier les membres de la Communauté, on met dehors, avec des légitimes en argent, ceux qui ſont de trop; on donne 800 liv. aux garçons & 300 liv. aux filles, avec un ameublement. Jamais il n'a été queſtion d'accorder ni de refuſer de ces filles à des Gentilshommes. Dans les derniers tems, les Légitimaires expulſés ont demandé leurs droits en nature & les ont obtenus, ce qui a affoibli la Communauté. Il n'y a dans la maiſon qu'une ſeule cheminée pour tous, & cette cheminée eſt celle de la cuiſine. M. de la Grandville, Intendant à Riom en 1725, fut viſiter cette Communauté: il avoit avec lui un Ingénieur qui voyant combien ils étoient mal logés, voulut leur donner un plan d'édifice. M. de la Grandville dit à l'Ingénieur, *ces gens n'ont ſubſiſté long-tems que parce qu'ils ont ignoré ce que vous voulez leur apprendre*. Ils n'invitent jamais à manger, comme le Journaliſte le prétend encore. Cette Communauté fait réellement beaucoup d'aumônes; elle eſt dans l'uſage de recevoir, de coucher, & même pluſieurs nuits de ſuite, des gens qui n'ont ni retraite ni aſile, tous ceux en un mot qui ſe préſentent.

La Communauté a voulu avoir un Procureur, pour mieux faire ſes affaires,

Le Procureur s'établit à Thiers, & y fut en même tems Notaire : en étudiant les affaires de la Communauté, il n'oublia pas les siennes ; il vit dans les titres quels étoient ses droits, il les fit valoir ; on se promit de ne plus élever de Praticien.

Voilà, Mr, tous les éclaircissemens que je peux vous donner sur cette Famille des *Guittard-Pinon*, qui n'a, comme vous voyez, rien d'aussi merveilleux & de si intéressant qu'on le croit au loin, & sans doute sur la foi du roman inséré dans le Journal de 1755. Il y a là-dessus une anecdote. Louis XV. lisoit ce Journal, & attendri du récit de la vie des Pinon, il fut curieux d'être exactement instruit de ce qui en étoit, & d'avoir sur cela les plus grands détails. M. de la Vrilliere en écrivit à M. l'Intendant qui étoit alors M. de la Michodiere. M. l'Intendant ne négligea rien pour se procurer des éclaircissemens sûrs ; ils devoient être mis sous les yeux du Roi, sa réponse au Ministre fut conforme à peu près à ce que je viens de vous écrire ; elle doit être d'Avril ou Mai 1756 &c. ».

DE LOUDUN, *le 1 Mars.*

L'Edit concernant les Corps des Métiers reçoit ici du caprice de certaines gens des interprétations qui ne paroissent aucunement appuyées sur le texte de la Loi, & qui certainement sont contraires à l'esprit du sage Législateur qui l'a portée.

De tout tems, tous nos Boulangers ont été en possession de faire certaines pâtisseries tels qu'*échaudés*, *cazemuseaux*, *gâteaux*, *fouasses* &c. De tout tems ils ont cuit la viande des Particuliers qui, par économie, la faisoient porter à leur four. Nos Aubergistes, sans être Rôtisseurs, ont aussi toujours cuit chez eux leurs viandes. Aujourd'hui on veut astreindre tout Aubergiste qui n'est pas Rôtisseur à porter sa viande chez le Rôtisseur, & le Boulanger à ne plus recevoir à son four le rôti de ses pratiques. On veut qu'il renonce aux ouvrages de Pâtisserie qu'il a toujours eu le droit de faire, & cependant il n'y a ici qu'un Pâtissier-Rôtisseur, sans moyens pour servir le Public. On exige aussi des déclarations de tous les plus petits états, tels que Couturieres, Lingeres, Maçons &c. & même de quelques pauvres femmes dont le métier est d'aller vendre de maison en maison quelques articles de Fripperie. Enfin si un Epicier-Confiseur veut que ses massepins soient cuits, il faut qu'il les porte chez le Pâtissier & non chez le Boulanger. Toutes ces gênes paroissent fort incommodes.

D'ANGERS, *le 6 Mars.*

M. Damoreau de Briere, qui a fait dans cette Capitale & dans les principales Villes de notre Province, des Cours de Physique, vient d'obtenir de MONSIEUR, Frere du Roi, un Brevet très-honorable pour lui & qui est en même tems une nouvelle preuve de l'intérêt que cet Auguste Prince veut bien prendre à tout ce qui peut nous être utile. Voici en quels termes cette piece est conçue.

» Aujourd'hui vingt-deuxieme de Fé-
» vrier 1778, MONSEIGNEUR Louis-
» Stanislas-Xavier, Fils de France,
» Frere du Roi (MONSIEUR), Duc
» d'Anjou & d'Alençon, Comte du
» Maine, du Perche & de Sénonchete,
» étant à Versailles, bien informé des
» services que le Sr. Louis Damoreau de
» la Briere a rendus à l'éducation publi-
» que dans son Apanage, en faisant à
» Angers & dans les principales Villes
» des Cours de Physique Expérimen-
» tale ; & desirant lui donner un témoi-
» gnage authentique de sa satisfaction &
» encourager l'étude d'une Science aussi
» utile, a accordé audit Sr. Damoreau le
» titre de son Démonstrateur de Physi-
» que ordinaire, lui permettant d'en
» prendre la qualité en toutes occasions,
« tant en jugement que dehors, & pour
» assurance de sa volonté, MONSEI-
» GNEUR m'a ordonné de lui en ex-
» pédier le présent Brevet, qu'il a signé
» de sa main & fait contresigner par
» moi, son Conseiller en tous ses Con-
» seils & Secretaire de ses Commande-
» mens, Maison, Finances & de son Ca-
» binet &c. ».

DE PARIS, *le 9 Mars.*

Les personnes qui s'intéressent aux expériences de l'Electricité ne seront pas fâchés que nous leur fassions connoître une nouvelle machine électrique dont la construction ingénieuse a mérité, à ce qu'on nous mande, l'approbation de M. le Docteur Franklin & de plusieurs autres Sçavans qui en ont examiné les effets le 14 Janvier dernier dans le Cabinet d'Histoire Naturelle de M. le Jenneux, rue d'Enfer en la Cité. Cette machine, malgré la pluie, & quoique l'air fût chargé de vapeurs depuis plusieurs jours, a fourni des étincelles en assez grande quantité, & assez fortes pour faire diverses expériences curieuses. Elle porte un plateau de 20 pouces de diametre; elle n'a qu'un seul frottement, une seule pointe; le conducteur est placé dans l'axe de ce plateau; on a la facilité de s'électriser soi-même, d'augmenter ou de diminuer le fluide électrique à volonté. Une personne seule peut s'électriser, charger la bouteille de Leyde, & faire toutes les expériences sans le secours d'aucun aide.

Le Sr. Girardin, Ingénieur pour les instrumens de Physique & d'Astronomie, flatté de l'approbation qu'il a obtenue d'un homme aussi célébre que M. le Docteur Franklin, se propose de faire de nouveaux efforts pour la mériter de plus en plus, ainsi que la bienveillance du Public. Il demeure rue Xaintonge, au Marais, maison du Sr. Robert, Limonadier.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 13 Mars.

Le saumon, depuis 21 liv. jusqu'à 38; le turbot, depuis 20 liv. jusqu'à 32; le cabliau, depuis 15 l. jusqu'à 25; la barbue, depuis 11 l. jusqu'à 15; le panier de macreuses, depuis 8 jusqu'à 10 & 11 l.; la flotte, depuis 5 l. jusqu'à 10; la raye bouclée Normande, depuis 7 l. jusqu'à 8; la raye bouclée Flamande, depuis 2 liv. jusqu'à 4; les trois maniveaux d'éperlans, depuis 5 liv. jusqu'à 6; le panier de petits carrelets, depuis 3 l. jusqu'à 4; la paire de folles, depuis 1 liv. 10 s. jusqu'à 2 liv. 5 s.

II.

NOTICE pour servir de suite à l'Etat des Malades & Morts dans l'Hôtel-Dieu de Paris & dans la Maison de S. Louis, inséré dans le No. 71 de la Gazette d'Agriculture de 1777.

ANNÉE.	HÔTEL-DIEU.		HÔPITAL S. LOUIS.		TOTAL.	
	Malades.	Morts.	Malades.	Morts.	Malades.	Morts.
1777.	. 19637 .	. 3271 .	. 2934 .	. 649 .	. 22571 .	. 3920 .

Il résulte de cet Etat que dans le courant de l'année derniere, il est entré tant à l'Hôtel-Dieu qu'à l'Hôpital de S. Louis 200 Malades de plus qu'en 1776, & qu'il y en est mort 369 de moins. La comparaison du nombre des Morts avec celui des Malades de l'année 1777 prouve que sur 1000 malades il n'en est mort que 174 ½. Dans l'article de la Gazette ci-dessus cité, il a été démontré par le résultat des quatre années, de 1769 à 1772, pendant lesquelles on n'envoyoit pas de Malades à l'Hôpital S. Louis, que sur 1000 Malades entrés à l'Hôtel-Dieu il en étoit mort 198 ¼. Quel avantage pour l'humanité de pouvoir, en distribuant ainsi les Malades, en sauver 24 de plus par 1000, comme il est arrivé en 1777; & que ne doit-on pas esperer du rétablissement des salles incendiées, si l'Administration, comme on n'en doute pas, continue à partager les Malades entre l'Hôtel-Dieu & l'Hôpital S. Louis.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 11 Mars 1778, au Samedi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 22 à 23 l.; le seigle, de 10, 11 à 12 liv.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 liv. à 9 liv. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 10 l. à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Du Mercredi 11 Mars 1778 au Samedi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18 à 19 liv.; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 14 Mars 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Mars 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	716		
Du Pérou à	708		
Les guinées à . . .	718		
Ducats à	98		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	50	15	

Changes de Paris du 14 Mars 1778.

Amsterdam	53 3 8e. à ½
Londres	31 5 16e. à ⅛
Hambourg	189 ¼ à ½
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1 6
Livourne	96 ¼
Gênes	94
Lyon	¼ p. ⅚

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1778.	*Jeudi* 12.	*Vendredi* 13.	*Samedi* 14
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1750	1760 55 . . .	1757 ½ 55 52
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1150 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	385 . . .	. . . . .
Rescriptions . .	14 ¾ 15 . . .	15 14 ¾ 15 14 ¾ (½ ¾	14 ¾ . . .
Bil. des Fermes .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six d mois 1777.

Du Mardi 10 Mars 1778		Du Jeudi 12.		Du Vendredi
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*
Cauchy ..... pples.	C.	Deschapelles. vres.	F.	Lempereur.. Viag
Viageres	C.	Perpétuelles..	F.	Perpétuelles
Tontine	C.	Decourmont pples.	A.	Boscheron... pple
Marsollier .... vres.	B.	Viageres	A.	Viageres....
Perpétuelles ..	B.	Alissant. Viag.	E.	Peinchein .... vre
Defays ..... pples.	A.	Perpétuelles..	F.	Perpétuelles
Viageres	A.	Tontine	E.	Patu ..... pple
Desplaces .. pples.	A.	Nau ..... pples.	H.	Viageres ...
Viageres	A.	Viageres	J.	Rouillard... pples
Tontine.....	A.	Tontine	J.	Viageres....
Vieillard .... pples.	A.	De S. Janvier vres.	F.	Pincemaille. Perp
Viageres	B.	.....		de l'ancien Clet
Tontine	C.	.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le J d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Né des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 9 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 5 Mai.*

LE sel fait ici, comme dans tous les autres Etats de l'Europe, un des principaux revenus de la Couronne. La Siberie en fournit une grande quantité. Tout ce sel est blanc & se cristallise en beaux cristaux de forme cubique. Il s'en trouve aussi abondamment dans le Gouvernement d'Orembourg, dans celui d'Astracan, dans les Mines de Voronetz & dans la Permie. Le sel d'Astracan provient de plusieurs lacs salés, appartenants au Souverain. Dans les mois de Mai & de Juin, lorsqu'il a plu ou fait une forte rosée, il se forme sur toute la superficie de ces lacs une croute de sel de l'épaisseur d'un ou de deux doigts. Quand cette croute vient à se rompre par son propre poids, les morceaux se précipitent sans se dissoudre. Alors les Russes n'ont d'autre peine que de ramasser ce sel ainsi entassé, & de l'envoyer dans des chariots jusqu'au Volga où on le charge sur de grands bateaux plats du port de deux à trois mille tonneaux. Ces bateaux ont à peu près la forme de ceux qui vont de Paris à Rouen, sur la Seine, avec cette différence cependant qu'ils sont plus grands, plus larges, plus exhaussés, qu'ils sont pontés & garnis d'une grande voile quarrée qui tombe sur le pont. Ils ont de plus des sabords, non pour recevoir des canons, mais pour y introduire de l'air & plus de jour. Ces bâtimens sont montés de trois à quatre cens hommes d'équipage, tant pour les garantir des attaques des Tartares que pour les tirer à force de bras, lorsque le vent est mauvais. Le sel de ces lacs est transparent & corrosif. On l'emploie en grande partie dans les Pêcheries. Celui de la Permie, dans le Royaume de Casan, est gris, grainé & terreux comme celui de France; il coûte plus de travail & de façon que le précédent. C'est à Solikamskoi que se trouvent la plûpart des sources qui le produisent. Cette Ville contient un grand nombre de chaudieres dans lesquelles l'eau conduite par des canaux de bois, s'évapore par l'ébullition, & se dégage du sel qu'elle contient. On charge ce sel sur des bateaux plats de 6 à 800 tonneaux qui, par la riviere de Kama, vont tomber dans le Volga & l'Occa qu'ils remontent jusqu'à Moscou, d'où le sel se distribue dans tout l'Empire.

Depuis 1558 jusqu'au tems de Pierre I, la Famille des Strogonow a joui du privilege exclusif de vendre le sel en Russie. Cette concession lui avoit été faite par Lettres-Patentes du Grand-Duc Ivanwasilievitch, & confirmée par ses Successeurs, en considération des services importans qu'elle avoit rendus à l'Empire. Pierre I. réunit à son Domaine la vente de cette denrée, & en laissa l'administration à cette Famille. Jusques-là le sel n'avoit valu en Russie que 5, 10

copekes le poud, ou 33 livres de France pesant ; mais depuis cette époque il a successivement augmenté, & en 1776, il valoit 35 sous le poud, c'est-à-dire, un peu plus d'un sou la livre.

L'exportation du sel de Russie est défendue. Tous les Particuliers qui possedent des salines, sont obligés d'en vendre le sel à la Couronne qui le revend ensuite à ses Sujets. La consommation annuelle du sel dans l'Empire se monte à 10,000,000 de pouds ; le prix de la vente qu'en fait la Couronne va jusqu'à 2 millions 677,646 de roubles.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 3 Mai.*

Les enrôlemens qui se font avec beaucoup d'activité dans les Districts de notre voisinage, ont répandu une si grande terreur dans tous les esprits, qu'un grand nombre de Cultivateurs, d'Artisans & autres ont pris la fuite. Cette désertion qui commençoit à s'étendre sur les Bateliers de la Vistule, a fait craindre, avec raison, que la navigation sur cette riviere n'en souffrît un préjudice notable. La plûpart refusoient déjà de se rendre à Dantzick & à Elbing, parce qu'ils appréhendoient d'y être forcés de s'enrôler dans les Troupes Prussiennes. Pour tranquilliser cette classe d'hommes si nécessaire, M. Blanchot, Résident du Roi de Prusse en cette Cour, a remis au Conseil Permanent une note, dont il a aussi eu soin de répandre des copies dans le Public. Cette note est conçue en ces termes :

» Attendu qu'il paroît que, dans la » conjoncture présente, la crainte au su- » jet des enrôlemens a fait une fausse » impression sur l'esprit des Bateliers, & » que cette appréhension pourroit cau- » ser du préjudice au Commerce, par » la difficulté de se procurer le monde » nécessaire pour faire naviguer les bâ- » timens sur la Vistule, le soussigné Ré- » sident de S. M. le Roi de Prusse, ayant » reçu à cet effet les instructions & or- » dres nécessaires de sa Cour, n'a pas » voulu differer de rassurer le Public, le » plus promptement possible, contre de » pareilles craintes, par la Déclaration » suivante. Il déclare donc, par la pré- » sente, de la maniere la plus positive, » *que les Polonois pourront continuer leur* » *Commerce pour la Prusse en toute liberté &* » *sûreté, sans rien craindre des enrôlemens ni* » *d'aucune autre difficulté quelconque.* Ils joui- » ront sans exception de toute la protec- » tion nécessaire ; & dans tous les cas & » occurrences, ils peuvent compter sur » une prompte assistance, s'ils s'adres- » sent à la Régence Prussienne, qui a » déjà rendu à ce sujet les Ordonnances » les plus expresses. Pour plus de sûreté, » j'ai signé la présente Déclaration de » ma main, & l'ai fait inserer dans les » Feuilles publiques. *A Varsovie*, le 14 » Avril 1778. *Signé*, BLANCHOT ».

SILÉSIE PRUSSIENNE.

DE BRESLAU, *le 6 Mai.*

Quoique nous soyons entourés de Troupes qui font une consommation considérable, il est pourtant facile de se procurer à bon compte les vivres & toutes les autres choses nécessaires à la vie. Cette abondance est due en partie à une provision de farine qu'on a trouvé le secret de conserver depuis la récolte de 1758 dans des tonneaux, en y mélant du sel. Le pain qu'on en fait est de la meilleure qualité. Cette singularité mérite l'attention de ceux qui s'occupent des matieres économiques.

ITALIE.

DE GENES, *le 4 Mai.*

Quatorze navires de differentes Nations sont entrés dans ce Port. Douze de ces bâtimens étoient chargés de bled. Le prix de cette denrée n'est pas tombée en proportion d'un si grand approvisionnement, & le Peuple craint fort qu'il n'augmente avant peu.

ESPAGNE.

DE VALENCE, *le 31 Avril.*

On seme dans nos vergers beaucoup de luzerne, dont les chevaux sont très-friands ; on la connoit sous le nom de *treffle d'Espagne.* Cette plante est vivace. Les Anglois l'ont adoptée, & ils la cultivent pour leurs troupeaux. Sa racine

est très-propre à faire de petites brosses; aussi nos Dentistes la préparent-ils pour cet usage. Le térébinthe ordinaire est très-commun dans nos cantons & même dans la plûpart des Provinces d'Espagne. Cet arbre a des racines qui sont plus grosses que le tronc. On les travaille sur le tour, & elles sont susceptibles d'un très-beau poli. On en fait des tabatieres sur lesquelles on remarque quelquefois des animaux, des arbres, ou d'autres singularités semblables à celles qu'on voit sur les dendrites. Cette circonstance particuliere les rend fort curieuses.

Les Espagnols ont toujours regardé le safran de la Manche comme le meilleur & comme un grand préservatif contre l'infection de l'air. Les François disent que le meilleur safran est celui du Gâtinois. Les Turcs assurent que celui du Levant l'emporte sur tous les safrans de l'Univers, & les Anglois soutiennent que leur safran a plus de vertu qu'aucun autre. Quoi qu'il en soit, la récolte du safran occupe dans celles de nos contrées où on le cultive, & sur-tout dans la Basse-Manche, une grande quantité de femmes & de petits enfans. Ils vont tous les matins en cueillir les fleurs qui sont jaunes & ont un pouce de long; ils en détachent ensuite les trois filets ou stigmates que chaque fleur renferme; car ces filets sont la seule partie qui se vende. Les oignons de la plante restent quatre ou cinq ans dans la terre & fleurissent tous les ans; après quoi on les change, & le terrein où ils ont été plantés est excellent pour le bled; mais il faut laisser passer vingt ans avant d'y planter de nouveau du safran.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 22 Mai.*

Comme notre Commerce du côté de l'Amérique tombe de jour en jour, & qu'il est menacé d'un anéantissement total, quelques-uns de nos Politiques croyent que nous ferions bien de tourner maintenant toute notre attention vers celui de l'Afrique. M. Temple Luttrel avoit déjà traité cette matiere avec beaucoup de force dans la Séance des Communes le douze de ce mois. Il y soutint » qu'aujourd'hui que l'Amérique nous » est enlevée, il étoit du devoir de l'Ad- » ministration de réparer cette perte au- » tant qu'on le pourroit, en encoura- » geant le Commerce d'Afrique. Il ajou- » ta qu'une étendue de 8000 milles, de- » puis Salé jusqu'au Cap de Bonne-Espe- » rance, fournissoit toutes les produc- » ductions que nous tirions ci-devant de » nos Colonies Américaines; sçavoir le » bois de construction, l'indigo, le co- » ton, & le riz: que le sucre & le tabac » s'y cultiveroient avec le même succès; » qu'on auroit de plus l'avantage du Com- » merce des Negres, de l'ivoire & d'au- » tres marchandises qui se transportent » à présent de cette partie du monde ». Pour appuyer ces propositions par une autorité, fondée en quelque sorte sur l'expérience, M. Luttrel appella le 20 du même mois à la Barre de la Chambre M. Robertson qui a résidé pendant long-tems en Afrique où il a servi la Couronne en qualité de Gouverneur des Forts & Etablissemens Britanniques sur ces côtes. Ce témoin confirma d'abord tout ce que M. Luttrel avoit avancé touchant la décadence du Commerce entre la Grande-Bretagne & la Côte d'Afrique. Il s'étendit beaucoup sur les causes de cette décadence; il l'attribua en partie au mauvais état de nos Forts dans ces contrées. Les Naturels du pays ne trouvant point en nous une protection suffisante, ont donné leur confiance aux François qui les fournissent de toutes les marchandises Européennes. Une autre cause qui, selon lui, ruine encore notre navigation en Afrique, est la chûte du crédit des Propriétaires d'habitations aux Indes Occidentales. Autrefois ces Planteurs avoient coutume de donner des sûretés pour le payement du prix des Esclaves qu'ils faisoient acheter. Comme aujourd'hui ils ont renoncé à cet usage, les Négocians Anglois n'ont pas assez de confiance en leur parole pour faire des achats pour eux. Afin de remédier au mal & de rétablir, s'il étoit possible, cette branche du trafic national, M. Robertson proposa l'établissement d'une Compagnie à laquelle on accorderoit un privilege exclusif, & qui seroit par elle-même pourvue d'un gros capital. Cette Compagnie pourroit faire rebâtir les Forts, garnir les Magasins, & fournir les Marchés. Elle seroit aussi en état de

faire la loi aux Negres qui aujourd'hui nous prescrivent audacieusement les conditions du Commerce qu'ils veulent bien faire avec nous. C'est ainsi que la Grande-Bretagne peut, si elle le veut, s'ouvrir bientôt une nouvelle source de richesses. Outre les Esclaves, l'or, l'ivoire, la cire & le bois de teinture, qu'on tire à présent de cette partie du monde, il seroit très-aisé, comme l'avoit déjà remarqué M. Luttrel, d'y cultiver aussi le tabac, le riz & l'indigo à bien meilleur compte que dans l'Amérique. De plus on pourroit en exporter de l'ambre-gris, des mineraux, & plusieurs autres articles fort avantageux, dont M. Robertson fit un très-long détail. La Chambre parut frappée de ses raisons, & elle arrêta qu'on reprendroit cette affaire dans la Séance du 26 suivant.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Lyon, *le 19 Mai.*

Par un Jugement de la Sénéchaussée de Lyon, rendu le neuf de ce mois, sur le requisitoire de M. le Procureur du Roi, il est défendu de se faire inoculer dans l'intérieur de cette Ville, sous peine d'amende pour les Inoculateurs. Enfin tous ceux qui auront eu la petite verole, soit naturellement, soit par insertion, ne pourront rentrer dans la Société qu'au bout de six semaines, à compter du moment de l'éruption. Ce sage Réglement a été reçu avec de grands applaudissemens.

Nos Officiers Municipaux s'occupent encore d'un autre objet qui n'intéresse pas moins la santé des Citoyens. M. le Lieutenant-Général de la Sénéchaussée a convoqué plusieurs Assemblées des Notables & des Curés de cette Ville, pour traiter avec eux des moyens de transferer hors de notre Ville les Cimetieres. On attend avec impatience le résultat de ces Comités.

De Civray (*en Poitou*), *le 31 Mai.*

Il vient de paroitre ici un Arrêt du Parlement de Paris, rendu le 26 de ce mois, qui » fait défenses de tenir aucu-
» nes Foires ni Marchés dans les Paroiss-
» ses & Bourgs situés dans l'étendue du
» ressort de cette Sénéchaussée, ni dans
» aucuns autres endroits, ni de tenir
» aucunes assemblées en façon quelcon-
» que les jours de Dimanches & Fêtes
» annuelles & solemnelles, sauf à être
» lesdites Foires ou Marchés remis au
» lendemain desdits jours feriés, à peine
» de cent livres d'amende contre cha-
» cun des Contrevenans, & de plus
» grande peine, en cas de récidive, sui-
» vant l'exigence des cas ; enjoint au
» Substitut du Procureur-Général du
» Roi en la Sénéchaussée de Civray, de
» tenir la main à l'exécution du présent
» Arrêt, d'en certifier le Procureur-Gé-
» néral du Roi, & aux Officiers & Ca-
» valiers de Maréchaussée de prêter
» main-forte, en cas de besoin, pour
» l'exécution dudit Arrêt ».

D'Orléans, *le 31 Mai.*

Lettre au Rédacteur. » Dans une de vos Gazettes, vous avez paru desirer, Mr, qu'on vous donnât quelques notions sur l'état actuel de nos vignes & sur les effets des gelées qui sont survenues vers le milieu du mois d'Avril dernier ; puisque personne n'a encore répondu à votre invitation pour notre Province, je crois pouvoir vous assurer que nous aurons, s'il ne survient aucun nouvel accident, une bonne demi-année ; ce qui est très-avantageux pour ce pays qui, quoi qu'en disent certains Gourmets dédaigneux, doit être mis au nombre des vignobles les plus renommés du Royaume. S'il n'est pas le premier par sa valeur, il est certainement le plus grand, puisqu'il a, dit M. Polluche dans ses *Essais historiques sur la Ville d'Orléans*, dix à onze lieues d'étendue, & qu'il comprend vingt-cinq à trente Paroisses. On prétend, suivant le même Ecrivain, qu'année commune, il peut donner cent mille tonneaux de vin. Les environs d'Orléans produisent deux sortes de vin, du blanc & du rouge. Parmi les vins blancs, on distingue celui de Saint-Mesmin appéllé le *Genetin*. Le vin rouge est de deux sortes ; sçavoir premierement le vin connu sous le nom d'*Auvernat*, & auquel, selon toute apparence, on a donné cette dénomination,

parce que son plant vient d'Auvergne. Le vin de *Lignage* tient le second rang parmi les rouges ; il s'en faut beaucoup qu'il vaille l'Auvernat. Ce sont ces deux especes de vin que Boileau a eus en vue dans sa troisieme Satyre, lorsqu'il dit

D'un Auvernat fumeux qui mêlé *de Lignage,*
. . . . . .
Et qui rouge & vermeil, mais fade & doucereux,
N'avoit rien qu'un goût plat & qu'un déboire affreux.

C'est probablement ce trait de satyre qui entretient le préjugé assez généralement répandu à Paris contre nos vins, quoique cependant la plûpart des Habitans de cette grande Ville, sans en excepter même les meilleures Maisons, en fassent leur boisson ordinaire. Ceux qui se sont laissés prévenir par les vers du Satyrique François, n'ont point fait attention qu'il n'a pas prétendu confondre l'Auvernat, le plus précieux de ceux qui se recueillent dans notre vignoble, avec le Lignage. Ce n'est que leur mélange qui fait murmurer le convive de Boileau.

A peine ai-je senti cette liqueur traitresse
Que de ces vins mêlés *j'ai reconnu l'adresse.*

Simon Paulli, premier Médecin du Roi de Danemarck, a encore plus mal parlé de nos vins dans son Livre de *abusu tabaci* & *herbce thée*, imprimé à Strasbourg en 1661. Il dit, sur la foi de Joseph Duchesne, Médecin d'Henri IV, que le vin d'Orléens est d'un usage si dangereux qu'il est défendu, par une loi particuliere, aux Officiers de la Bouche du Roi d'en fournir à Sa Majesté; ce qu'ils jurent d'observer inviolablement. Je ne sçais, ajoute M. Polluche, ce qu'on doit penser de cette anecdote. » Ce qu'il » y a de certain, c'est que cette préten- » due loi, si elle existe, n'est pas fort an- » cienne; & nous voyons que Louis VII. » dans son voyage d'outre-mer, écrivit » aux Régens du Royaume d'envoyer à » Arnoul, Evêque de Lisieux, son très- » cher Ami, soixante muids de son meil- » leur vin d'Orléans. Louis XI. le Prince » du monde le plus soigneux de sa santé, » ordonna dans l'Orléanois, en 1471 & » 1472, les provisions de vin pour sa ta- » ble. Ajoutez que Henri I., au rap- » port de Baldericus, ne buvoit pas d'au- » tre vin blanc que celui de Rebrechien...

Quoique nos vins n'aient pas aujourd'hui la réputation de ceux de Bourgogne & de Champagne, ils ne sont pas cependant à mépriser, & l'on fera toujours cas des vins rouges de Saint-Denis-en-Val, de la Chapelle, de Fourneau, de Saint-Ay, & l'on boira toujours avec plaisir les vins blancs de Saint-Mesmin, de Marigny & de Rebrechien. Nous devons donc nous féliciter de voir que nous en serons assez bien fournis cette année. Si nos vignes nous promettent beaucoup, il n'en est pas de même de nos arbres fruitiers. Les insectes les ont ravagés & ont fait perir tous nos fruits. Il n'y a que les abricots & les pêches qui aient été épargnés ».

DE PARIS, *le 3 Juin.*

DESCRIPTION d'une Roue dentée faisant trois fonctions en même tems, inventée par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne.

» Il n'y a personne qui ne sçache combien il est important de simplifier les machines qui sont composées de rouages de toutes les façons & de pignons de toutes les especes. On évite par ce moyen beaucoup de dépenses dans les premiers établissemens de la machine, & par la suite, des frais pour son entretien. Cette vérité est trop frappante pour qu'il soit nécessaire de la prouver par des exemples. Quelques Méchaniciens qui en étoient persuadés imaginerent, depuis un tems immémorial, de faire servir à deux fins une roue dentée ordinaire, en implantant des dents sur son plan, ce qui la rendoit propre à faire en même tems les fonctions d'une roue de champ & d'une roue dentée ordinaire.

On voit fréquemment de pareilles roues dans les Usines & dans l'Horlogerie ; mais on avoit cru jusqu'ici qu'il n'étoit pas possible d'étendre plus loin ni de multiplier davantage les usages d'une seule & même roue dentée. Ces difficultés ne m'ont point arrêté, & le succès a couronné mes tentatives. J'ai donc trouvé le secret de faire des roues sans centre, sans axe, sans rayons, & dont le rebord convexe & le rebord concave du limbe ou circonference est denté. Ajoutez à cela qu'on voit des dents ou chevilles implantées sur la surface de cette roue:

il eſt alors facile de concevoir que cette nouvelle roue fera les fonctions de trois roues dentées.

Il reſte maintenant une petite difficulté à réſoudre. Comment aſſujettir cette roue qui n'a ni centre, ni axe, ni rayons, & qui ne forme qu'un ſimple anneau ? Cela paroit, pour ainſi dire, impoſſible; mais on doit ſuſpendre ſon jugement juſqu'à ce que l'on ſçache quels ſont les moyens que j'ai employés.

Cet anneau, applati & denté extérieurement & intérieurement, & garni de chevilles ſur ſa ſurface plane, a un *drageoir* ou rainure concave dont la coupe ſeroit un ſegment de cercle de 50 degrés, lequel eſt parallele à ſa circonference; il importe peu que ce drageoir ſoit extérieur ou intérieur par rapport au rang de chevilles qui font faire à cette double roue dentée les fonctions d'une roue de champ. Ce drageoir ou rainure eſt deſtiné à recevoir trois petites boules d'acier d'un diametre plus fort que celui de la canelure, ſi la roue à triple uſage eſt de cuivre.

Cette roue ſe poſe ſur une plaque de cuivre ou de fer, & y eſt entretenue par des empatemens de même métal, fixés par des vis ſur ſa ſurface à 120 degrés les uns des autres. Ces derniers ſont à une certaine diſtance de la roue à triple uſage, pour lui laiſſer la liberté de pouvoir mener, ou celle d'être menée par un auſſi grand nombre de pignons que l'on voudra placer autour d'elle.

Ces empatemens, qui doivent être au moins au nombre de trois pour fixer la roue *, ſe terminent du côté où ils doivent poſer ſur la roue par une eſpece de petite coupe ou calotte que doit embraſſer au moins la troiſieme partie des petites boules d'acier qui entrent dans le drageoir dont on vient de parler. Ces crochets, ou griffes, ou empatemens, comme on voudra les nommer, peuvent être en forme de portion de cercle, ou avoir tout ſimplement celle d'un rectangle vertical dont un des longs côtés ſeroit formé par la plaque ſur laquelle poſe la roue à triple uſage.

D'après cette diſpoſition, il eſt facile de voir qu'une pareille roue doit ſe mouvoir, quoique ſans axe & ſans rayons, de la maniere la plus douce, & reſter dans ſon plan avec la plus grande exactitude, ſi les pieces dont on vient de parler ſont faites & placées avec beaucoup de ſoin. Un des pignons qui engrainera dans la partie extérieure ou interne, & même dans les chevilles implantées ſur la ſurface plane, peut lui donner le mouvement dont elle a beſoin.

Il eſt évident que l'engrenage des pignons intérieurs ſera different de celui dont on fait actuellement uſage, ſi ces pignons doivent être très-près les uns des autres. Les dents de la partie concave de l'anneau applati ſeront en forme de demi-cercle; ainſi cette partie de la roue ſemblera *feſtonnée* de ce côté, & les dents des pignons formeront un angle curviligne & laiſſeront entre elles un arc de cercle tourné vers la roue du côté de ſa concavité. On peut auſſi donner aux dents des pignons la forme des dents de roue, & *vice versâ*, ſans aucun inconvénient, ou ſe ſervir de la forme ordinaire qui eſt celle de l'*épicycloïde*; mais il faut pour cela que la roue ſoit d'un grand diametre, car les dents intérieures vont en ſe rapprochant par leur extrêmité, & en s'élargiſſant par leurs racines. On laiſſe à la ſagacité des Artiſtes modernes le ſoin de perfectionner cet engrenage.

Il eſt aiſé de faire diverſes applications d'une pareille découverte dans les Arts. On pourroit, par exemple, tordre & doubler pluſieurs fils à la fois en adaptant chacun d'eux à un crochet qui termineroit l'axe de chaque pignon ** qui compoſent une paire, c'eſt-à-dire le fil A à un pignon extérieur, & le fil B au pignon intérieur qui eſt vis-à-vis, en croiſant les deux fils.

Si on vouloit donner une grande viteſſe à la roue à triple uſage, qu'eſt-ce qui empêcheroit de laiſſer un rebord circulaire tout autour de l'anneau, lequel ſeroit pris dans ſon épaiſſeur entre la plaque qui le ſoutient & ſon plan; on paſſeroit alors un cordon de boyau ſur cet anneau, lequel trouveroit à ſe loger ſous l'axe des pignons & embraſſeroit enſuite une roue de même diametre que la triple roue, & que l'on meneroit avec un manivelle. Cette triple roue peut donc avoir une viteſſe plus ou moins grande & même très-rapide par cet expédient, & l'on ne ſçauroit objecter qu'elle dépenderoit abſolument de l'un des trois pignons qui la mene; ce qui ſeroit alors très-lent, ou

ce qui détruiroit en peu de tems le pignon moteur, si on vouloit avoir une vîtesse qui ne fût même que médiocre.

On pourroit aussi tirer parti de cette invention, pour faire une méchanique amusante, laquelle représenteroit une danse de plusieurs figures. Si on desiroit que ces figures groupées deux à deux formassent leur danse en tournant sur elles-mêmes, chacune dans un sens opposé & en parcourant toutes ensemble un cercle, ce triple mouvement s'exécuteroit avec la plus grande facilité ; il ne s'agiroit que de fixer chaque petite figure sur l'axe prolongé des pignons qui poseroient sur les bords du limbe d'un anneau applati & sans dents, excepté sous son limbe. Celles-ci engreneroient dans un pignon horizontal, mené par une manivelle ou par un mouvement d'Horlogerie. Quant au limbe, il poseroit sur d'autres pignons du même nombre de dents que le premier, pour conserver sa situation horizontale, mais ces pignons ne seroient menés par aucune manivelle. L'anneau chargé de pignons se mouveroit entre deux circonferences dentées qui seroient immobiles.

On voit pour lors que chaque pignon engrenant dans ces dents, les figures qu'ils supportent tourneroient sur elles-mêmes en parcourant un cercle.

Un Artiste ingénieux trouveroit aisément le moyen de tirer avantage de cette méchanique, pour faire une pendule ou toute autre machine d'ornement aussi utile qu'amusante. Elle pourroit repréprésenter, par exemple, le Temple du Soleil ou celui de l'Amour. On y verroit l'un ou l'autre Dieu sur un piedestal au centre d'une rotonde soutenue par des colonnes, & les Heures ou des Amours exécutant une danse autour de lui. La coupole de ce petit Temple seroit soutenue par douze colonnes dont chacune seroit attribuée à une heure du jour. Lorsque la figure désignant l'heure qui lui appartiendroit seroit vis-àvis sa colonne, on en concluroit l'heure actuelle.

Rien n'empêcheroit d'ailleurs que la figure du Soleil ne posât sur un piedestal ou cype circulaire qui porteroit un *index* pour marquer les heures sur le pavé du Temple. On pourroit encore supposer l'Amour au lieu du Soleil, & des groupes de Bergers & de Nymphes dansant autour de lui. Il seroit facile de faire lever les bras à ces figures, en supposant un petit arrêt fixé sur le plan de l'anneau, & qui accrocheroit le cordon qui feroit agir les bras des figures, à mesure que celles-ci tourneroient, & le tout seroit mu par un mouvement d'Horlogerie caché dans le soubassement du Temple. On laisse aux Artistes le soin de le décorer d'Architecture.

On a joint ici deux applications de cette méchanique nouvelle, l'une utile, & l'autre curieuse, pour plaire à tous les Amateurs. On ne doute pas que l'Horlogerie & les autres Arts ne ne puissent tirer un parti avantageux de cette découverte qui attirera peut-être l'attention & la critique d'une foule d'Artistes qu'elle peut intéresser. L'Inventeur profitera, avec docilité, des observations qu'on voudra bien lui faire, sans vouloir s'engager dans aucune discussion ».

Notes relatives au morceau précédent.

* » On pourroit assujettir pareillement cette roue par les pignons externes ou internes ; mais il faudroit alors la contenir entre deux plaques ; ce qui nuiroit au pignon horizontal mené par les chevilles. Dans ce cas, on n'auroit plus la roue à triple usage.

** Ces pignons sont fixés par des empatemens percés par le haut pour laisser le prolongement des axes. L'usage de ces empatemens est fréquent dans les montres & pendules ; on les appelle quelquefois *potences* ».

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 5 Juin.

L'esturgeon, depuis 62 & 97 liv. jusqu'à 204 ; le saumon, depuis 17 livres jusqu'à 20 ; les six alofes, depuis 12 liv. jusqu'à 18 ; la raye douce, depuis 8 liv. jusqu'à 9 ; la raye bouclée, depuis 3 l. jusqu'à 4 ; les douze pucelles, depuis 4 liv. jusqu'à 5 ; la paire de solles, depuis 2 livres jusqu'à 2 liv. 10 sous ; les carrelets, depuis 1 liv. 10 sous jusqu'à 2 livres.

N. B. Dans la derniere Gazette, page 358, colonne 2, ligne 34 : *produit à l'extinction* ; lisez *produit l'extinction.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 3 Juin 1778, au Samedi 6 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, à 22 liv. 5 s.; le seigle, de 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 15 s. à 10 liv. *le septier.*

Du Mercredi 3 Juin 1778 au Samedi 6 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 6 Juin 1778, de 53 à 54 l.; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *id.* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 31 à 32 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Juin 1778.

Or de Portug. à . . .	725 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à . . .	718			
Du Pérou à	710			
Les guinées à . . .	723			
Ducats à	98	10		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100			
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	12	6	

Changes de Paris du 6 Juin 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 3
Cadix	15
Livourne	98
Gênes	95 ¾
Lyon	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Jeudi 4 Juin 1778. *Messieurs*		Du Vendredi 5. *Messieurs*	
Deschapelles. v^res.	J.	Lempereur.. Viag.	J.
Perpétuelles..	J.	Perpétuelles.	L.
Decourmont pp^lles.	J.	Boscheron ... pp^lles.	J.
Viageres	J.	Viageres	J.
Alissant.. Viag.....	L.	Peinchein .... v^res.	J.
Tontine	L.	Perpétuelles ..	J.
Nau..... pp^lles.	L.	Patu ..... pp^lles.	L.
Viageres	L.	Viageres	L.
Tontine	L.	Rouillard .... pp^lles.	J.
De S. Janvier v^res.	J.	Viageres	J.
Delamotte .. pp^lles.	H.	Marsollier..... v^res.	J.
Viageres	G.	Perpétuelles ..	J.
Certain..... pp^lles.	J.	Masson ..... pp^lles.	J.
Viageres	J.	Viageres	J.
Tontine	J.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1778.	*Jeudi 4.*	*Vendredi 5.*	*Samedi 6.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1650 55 . . .	1662 ½ 60 55 .	1655 . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1065 . . .
D°. 8^es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25^es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	370	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	19 18 ½ 19 ¼ 19	18 ½ 19 . . .	18 ½ 19 18 ¼
Bil. des Fermes .	4 ¼	4	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 18 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 5 Juin.*

NOtre Gouvrnement paroît, dans le moment actuel, revenir avec beaucoup de chaleur au projet des découvertes déjà tentées avec succès dans l'Archipel du Nord, pour trouver un nouveau passage qui puisse conduire à la Californie & à l'Amérique Septentrionale. Les circonstances n'ont jamais été plus favorables pour cette entreprise. Si elle réussissoit, il est certain qu'il se feroit dans notre Commerce une révolution signalée. L'Empire Russe pourroit par-là se mettre en possession de la plus forte partie du Commerce des Indes Occidentales, d'une partie de celui de l'Asie, & devenir l'entrepôt d'une grande partie du Commerce de toute l'Europe.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 25 Juin.*

Le Magistrat a communiqué au College du Commerce & de l'Economie générale du Pays, une Ordonnance en date du 17 de ce mois, par laquelle Sa Majesté accorde à ceux des Habitans de cette Ville, qui, en vertu de quelque privilege, faisoient hacher & moudre du tabac, la permission de conserver leurs outils & de continuer leur commerce; mais ils ne jouiront de cette faculté qu'aux conditions de rendre compte du produit de ce commerce aux Préposés de S. M. dès le printems de l'année prochaine, & de faire planter & cultiver deux tonnes de tabac par chaque Ouvrier qu'ils employeront. Ces conditions n'auront point lieu pour ceux d'entre ces Trafiquans qui ne se feront point aider par des Ouvriers & qui hacheront & moudront eux-mêmes leurs tabacs.

La Cour voulant pourvoir plus particulierement à la sûreté de nos Isles aux Indes Occidentales, s'est proposé d'en renforcer les Garnisons; elle a en même tems donné des ordres pour engager un grand nombre d'Artisans de differentes professions qu'on va faire passer à Sainte-Croix, à Saint-Thomas & à Saint-Jean. Ils y seront transportés aux dépens de la Compagnie. Ces Artisans recevront, à dater du jour de leur engagement, trois écus par mois au cours des Indes; il leur sera fait une avance de trente écus, qu'on retiendra successivement sur leurs appointemens, de la maniere la moins sensible & la moins onereuse pour eux. A l'expiration de leur engagement, ils pourront revenir en Europe, sans qu'il soit permis, sous quelque prétexte que ce soit, de mettre obstacle à leur retour, & la Compagnie sera tenue de faire tous les frais de leur voyage.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 10 Juin.*

On nous mande de Suderkioping qu'il

eſt arrivé près de Gropoviken, à quelque diſtance de Stegebord, un événement qui y a cauſé beaucoup d'étonnement & même quelque dommage. Une piece de terre longue de vingt-deux braſſes & large de dix, s'eſt tout-à-coup détachée, le 10 Avril, du continent dans un endroit nommé Fyr-Udden. Cet emplacement, depuis plus de trente ans, ſervoit comme un lieu très-commode pour l'embarquement du fer qu'on tire des mines du pays. Ce terrein, en s'écroulant, a entrainé au fond de la mer 5500 ſchifpfunds de ce métal. C'eſt une perte aſſez conſidérable pour les Propriétaires.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 6 Juin.*

On ne doute plus qu'à la prochaine Diete il ne ſoit queſtion d'examiner la nature & la quantité des biens que poſſedent les gens de main-morte. Auſſi emploient-ils tous les moyens qui peuvent être en leur pouvoir pour reculer l'époque où la Nation doit s'aſſembler. Leur intention eſt de gagner du tems afin de dreſſer leurs batteries pour éluder ou au moins amortir les coups qu'on ſe propoſe de leur porter. Mais ne ſont-ils pas Citoyens comme les autres, s'écrie-t-on ici, & ne doivent-ils pas ſe faire une loi de venir au ſecours de leur Patrie? Ignorent-ils que nos finances ſont épuiſées, & leur eſt-il poſſible de diſſimuler que leurs richeſſes ſont exceſſives; que la Pologne eſt ſurchargée d'un trop grand nombre de Couvens & d'autres établiſſemens dont la Religion & l'Etat pourroient abſolument ſe paſſer?

M. de Boſcamp eſt parti de Conſtantinople pour ſe rendre ici. On dit qu'il eſt déjà arrivé à Iaſſi. Il rapporte de ſon voyage beaucoup d'antiquités qui ſont d'un grand prix, & qu'on aſſure être très-propres à répandre beaucoup de clarté ſur l'Hiſtoire Bizantine.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 7 Juin.*

Nous venons d'avoir une nouvelle preuve des progrès que l'eſprit de tolerance a faits depuis quelque tems dans ce pays. M. de Wagner de Wagenbourg, l'un des principaux Banquiers de cette Ville, Conſeiller de la Cour de Heſſe-Darmſtadt, que Leurs Majeſtés Impériales honoroient de leur eſtime, mourut ici, au mois de Mai dernier, dans le ſein de la Religion Proteſtante qu'il avoit profeſſée toute ſa vie. L'enterrement s'eſt fait en plein jour & avec toute la pompe qui a coutume d'accompagner les funerailles des Proteſtans riches qui meurent dans les pays de pleine liberté.

Le corps du défunt fut porté ſur un char à ſix chevaux, & ſuivi de ſoixante-ſeize carroſſes à deux chevaux. On ſent combien ces diſpoſitions pacifiques de la part du Miniſtere peuvent devenir avantageuſes au Commerce & aux Manufactures de cette Ville, en y attirant un grand nombre de Négocians & d'Artiſtes étrangers.

BAVIERE.

DE MUNICH, *le 24 Juin.*

Il a tombé ici beaucoup de pluie pendant tout le cours de la ſemaine derniere; il y a même eu de la neige, & le tems a été en général ſi mauvais qu'on s'eſt vu forcé de differer juſqu'à ce jour la Proceſſion de la *Fête-Dieu.* Les cérémonies qui s'obſervent à l'occaſion de cette ſolemnité, ont éprouvé cette année, une réforme que les gens ſenſés deſiroient depuis long-tems. Les Supérieurs Eccléſiaſtiques ſe ſont réunis aux Magiſtrats pour ſupprimer certaines pratiques qui étoient plus propres à ſcandaliſer les foibles qu'à les édifier, & qui n'étoient nullement dignes de la majeſté d'une ſi ſainte action.

DIVERS ÉTATS D'ALLEMAGNE.

DE RHEINHEIM, *le 12 Juin.*

La Commiſſion nommée par le Landgrave de Heſſe-Darmſtadt ayant terminé ſes opérations relatives à l'examen de la régie des biens des Communautés, à l'emploi de leurs fonds & à l'acquittement de leurs dettes, s'occupe maintenant de l'amélioration des terres, des prés & des bois qui leur appartiennent.

Depuis la ſuppreſſion des Communes, la méthode de nourrir les beſtiaux dans les étables s'eſt introduite ici, & chacun a lieu de s'en féliciter. Ce n'eſt même qu'en rendant cette pratique générale, qu'on eſpere de pouvoir prévenir les épizooties qui ſont ſi fréquentes & toujours ſi funeſtes.

D'ULM, *le* 10 *Juin.*

Il circule dans cette contrée un grand nombre de fauſſes pieces très-adroitement contrefaites. On ſe plaint de la même fraude en Bohême, en Tranſilvanie & en Suede. Les perquiſitions qu'on a faites juſqu'ici pour découvrir les Fabricateurs de ces fauſſes eſpeces ont été inutiles.

ITALIE.

DE PADOUE, *le* 16 *Juin.*

Notre Foire eſt très-fréquentée, & par les Marchands de toutes Nations que l'intérêt y attire, & par une foule d'Etrangers qui viennent y jouir du plaiſir de nos ſpectacles, & y admirer les embelliſſemens du *Prà della Valle.* Cette magnifique promenade eſt décorée de cent ſtatues coloſſales élevées à la gloire de ceux de nos Citoyens qui ſe ſont diſtingués par leurs talens dans l'Art Militaire, & par leur mérite dans les Sciences, les Arts & les Lettres. Pluſieurs de ces monumens ſont dus à la munificence du Grand-Duc de Toſcane, du Duc de Glocester & de quelques autres Princes & Seigneurs. Mais l'idée de ce projet, vraiment digne de l'ancienne Italie, appartient ſur-tout à M. André Memmo, Sénateur de Veniſe, ci-devant Gouverneur de Padoue. Cet illuſtre Amateur vient d'être nommé Ambaſſadeur à la Porte.

DE FORLI, *le* 19 *Juin.*

Nous avons reſſenti le 11 de ce mois trois ſecouſſes de tremblement de terre qui ont été aſſez fortes pour ébranler quelques édifices, & principalement l'Egliſe & le Couvent des Peres de la Miſſion. Ces ſecouſſes ſe ſont fait ſentir avec autant de violence dans toute la Romagne & la Toſcane, & y ont cauſé partout de vives alarmes. Nous n'avons pas cependant appris qu'elles aient eu des ſuites malheureuſes dans aucun des lieux qui ont été expoſés à leur action.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 27 *Juin.*

Comme notre Commerce d'Amérique eſt ſur le penchant de ſa ruine, & que nous avons perdu preſque toute eſperance de le conſerver, notre Miniſtere porte maintenant ſes vues de quelque autre côté; il fait de nouvelles diſpoſitions pour améliorer notre Commerce d'Aſie, ſans parler de celui d'Afrique qu'on a démontré pouvoir facilement ſuppléer à quantité d'articles que nous tirions précédemment de l'Amérique ſeptentrionale. On aſſure qu'on projette de fonder dans quelque contrée Aſiatique un nouveau Gouvernement, établi ſur les mêmes loix que celui d'Angleterre, & qui embraſſera toutes les branches de Commerce. On calcule déjà le produit de ces nouveaux Etabliſſemens dont la perſpective flatte agréablement l'imagination de nos Politiques; & déjà d'après cet arrangement, ils voyent entrer dans le Treſor de la Couronne plus de trois millions de livres ſterl. par an.

Dès le 11 de ce mois, notre Miniſtere a levé l'embargo ſur tous les vaiſſeaux deſtinés pour la Ruſſie, parce que ce commerce n'eſt que paſſager, & qu'il ne peut avoir lieu que pendant ſix mois de l'année. D'ailleurs nous avons le plus grand intérêt pour que le commerce que nous faiſons avec cette Puiſſance n'éprouve aucun retard ni empêchement. C'eſt à ce commerce que nous devons une grande partie du chanvre, du lin, du fer, du bois merrein, des toiles à voiles & autres objets qui ſervent à l'équipement de nos vaiſſeaux. Les autres bâtimens ont depuis obtenu auſſi la même grace, ſur les plus vives repréſentations de la part de nos Commerçans.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE METZ, *le* 20 *Juin.*

Le dix de ce mois, nous avons eſſuyé un accident très-fâcheux, mais dont les

effets pouvoient être encore plus terribles. Un peu avant ſept heures du matin, le feu ſe manifeſta tout-à-coup dans un de nos moulins à poudre. L'exploſion fut aſſez paiſible; mais auſſi-tôt après les flammes redoublerent avec tant d'activité qu'il fallut prendre le parti d'abandonner ce moulin à leur fureur. On ne ſongea plus qu'aux moyens d'empêcher l'incendie de gagner le grenoir, le ſechoir & le magaſin; le moulin ſeul fut détruit. Trois Ouvriers y ont péri au milieu des flammes, & un quatrieme eſt mort deux jours après dans l'Hôpital, des ſuites de cet accident.

DE TOULOUSE, *le 21 Juin.*

Lettre au Rédacteur. » Comme tout ce qui tient à la Population paroît, Mr, fixer votre attention d'une maniere toute particuliere, je crois que vous ne devez pas manquer de consigner dans votre Gazette deux faits qui viennent de ſe paſſer dans notre Ville, quoiqu'ils ayent déjà été rapportés dans quelques autres Papiers publics. Je les crois propres à figurer un jour, comme tant d'autres à peu près ſemblables, dans une Hiſtoire complette de la Population. Or ce ſera ſur-tout dans vos Feuilles qu'iront alors puiſer ceux qui oſeront entreprendre ce grand travail.

Les deux faits dont je veux vous parler, ont toute l'authenticité poſſible; ils ont été communiqués à l'Académie Royale des Sciences de Paris, par M. Cadet, l'un des Membres de cette Compagnie, d'après les détails que M. Marcorelle de la Ville de Narbonne lui avoit adreſſés.

» Un des derniers jours du mois de Mai de cette année, dit M. de Marcorelle, une femme de Toulouſe, âgée de 63 ans, accoucha aſſez heureuſement de deux garçons; ils vivoient le 3 du courant, jour auquel on m'écrivoit cette nouvelle; peut-être ſont-ils encore pleins de vie ».

» Le premier de Juin, une femme de la même Ville, groſſe de ſept mois, accoucha de ſept enfans; elle fit d'abord trois garçons, & deux heures après, quatre autres enfans qui moururent tout de ſuite. Les trois premiers ont été baptiſés le 2 dans l'Egliſe Métropolitaine de S. Etienne, immédiatement après la cérémonie de la bénédiction d'une groſſe cloche à qui on a donné le nom de Brienne, qui eſt celui de l'Archevêque de Toulouſe. Le concours de ces circonſtances a fait que le baptême de ces trois enfans a eu un grand nombre de témoins. Deux de ces enfans ſont morts le deux de ce mois, le troiſieme vivoit encore le trois, jour de la date de la lettre où ces faits ſont conſignés. La chûte de la mere de deſſus un mûrier, où elle cueilloit la feuille de cet arbre, pour la nourriture des vers à ſoie, a ſans doute occaſionné la fauſſe couche qu'elle a faite ».

N. B. Ces faits paroiſſent ſans doute ſinguliers; mais ils ne ſont pas ſans exemples, & il nous ſeroit aiſé d'en raſſembler un aſſez grand nombre d'autres qui leur reſſemblent. Nos Lecteurs ne ſeront peut-être pas fâchés que nous en rappellions ici quelques-uns à leur mémoire.

Dans le Journal Hiſtorique, Septembre 1753, p. 229, il eſt dit que la femme d'un Invalide eſt accouchée, quoiqu'elle ſoit âgée de 61 ans.

En 1714, Marie-Jeanne Claude, âgée de 62 ans, accoucha à Tilly proche Verdun, très-heureuſement, d'un garçon bien portant. Elle s'étoit mariée à 61 ans au Sr. Cuni, Garde-du-Corps du Roi. Voy. même Journal Janv. 1714, p. 295.

Dans celui d'Avril 1731, pag. 313, le Journaliſte s'exprime ainſi:

Le Sr. Oblet, Echevin d'Ouchy-le-Château, m'écrivit le 17 Fév. à minuit, en ces termes: » Il y a douze ans que j'épouſai » ma femme; elle avoit 50 ans & j'en » avois 25. Après avoir paſſé tout ce » tems ſans rien produire, elle s'eſt aviſée aujourd'hui d'accoucher heureuſement de deux gros garçons, & d'une » fille qui me paroiſſent avoir aſſez de » vigueur pour vivre auſſi long-tems que » leurs ayeux qui ſont morts à 80 ans. » Ce qui m'embarraſſe, c'eſt que ma » femme, malgré ſon grand âge & une » aſſez foible complexion, veut abſolument nourrir un des deux garçons; » je ne ſçais ſi je dois la laiſſer faire ». Voilà donc une femme de 62 ans qui accouche de trois enfans. Ce fait s'approche beaucoup de celui de Toulouſe.

Enfin en voici un autre bien plus ſurprenant encore. Il eſt rapporté dans le

Journal du mois de Mars 1731, p. 234.

» La femme de Jacques Beabrie, » Charpentier de vaisseau, demeurant à » Edimbourg en Ecosse, accoucha le 25 » Décembre (1730) de trois enfans mâ- » les qui ont été baptisés & qui se por- » toient bien lorsqu'on en a donné l'a- » vis. Cette femme est âgée de plus de » 80 ans ».

Quant aux exemples d'accouchemens féconds, nous nous contenterons de citer les deux suivans.

Dans le Journal des Sçavans 1712, il est question d'une femme qui accoucha successivement & en plusieurs jours de neuf enfans.

Dans le Journal Historique du mois de Novembre 1716, pag. 361, on fait mention de deux femmes Napolitaines, dont l'une mit au monde cinq garçons, & l'autre quatre garçons & trois filles.

DE PARIS, *le* 11 *Juillet.*

Sur les représentations faites par le Clergé, que malgré l'augmentation accordée aux Vicaires des Paroisses en vertu de l'Edit de 1768, il étoit convenable & utile d'ameliorer leur sort, S. M. par ses Lettres-Patentes, en date du 12 Mai dernier, ordonne qu'à compter du 1er. Janvier 1778, la pension des Vicaires des Paroisses, tant ceux qui sont établis à présent, soit qu'ils soient fondés ou non fondés, que ceux qui pourroient l'être à l'avenir dans la forme prescrite par les Ordonnances, sera portée à la somme de deux cens cinquante livres, & que ladite somme de 50 l. en augmentation leur sera payée par ceux qui ont déjà supporté ou dû supporter celle ordonnée par le susdit Edit.

Le Parlement a rendu le 5 Juin dernier un Arrêt qui ordonne que les Marchands & les Négocians qui seront prévenus de négociations frauduleuses, d'avoir vendu des marchandises à un prix beaucoup au-dessus de leur valeur, & d'avoir employé ensuite des personnes pour les racheter à un prix inférieur à celui de la vente, ne pourront être admis dans les Corps & Communautés dont ils sont membres, aux places de Gardes, Syndics & Adjoints, ni remplir aucunes places dans la Jurisdiction Consulaire, soit comme Consuls, soit comme Conseillers.

Lettre à l'Auteur de la Gazette du Commerce.

Vous avez inseré, Mr, dans les numeros 43 & 44 de votre Gazette de cette année deux états qui contiennent le nombre des naissances, des mariages & des morts de la Ville de Lyon, depuis 1755 jusques & compris 1774. Les listes imprimées tous les ans à Paris, & qui contiennent la même recherche dans toutes les Paroisses & les Hôpitaux de cette grande Ville, mettent à portée de faire une comparaison exacte entre la Capitale & la seconde Ville du Royaume. J'ai composé des états pour Paris, semblables à ceux de la Ville de Lyon & pour les mêmes années; si vous croyez qu'ils méritent d'avoir place dans votre Gazette, je vous prie de les y inserer.

En comparant les états des naissances & des morts de la Ville de Paris avec ceux des naissances & des morts de la Ville de Lyon, il en résulte que l'année commune des naissances dans la Ville de Paris est de 19138, & qu'à Lyon elle est de 5006; mais la même proportion ne se trouve plus par rapport aux morts qui, année commune, se montent à Paris à 19128, tandis qu'à Lyon ils ne montent qu'à 3878; ensorte qu'en calculant par le nombre des morts, la Ville de Lyon contient environ un 5e. des Habitans de Paris, au lieu qu'en calculant par les naissances, elle en contient un peu plus du quart. Cette difference ne peut provenir que du grand nombre d'Etrangers qui se rendent de toutes parts à Paris, sur-tout dans la classe des Domestiques & des Ouvriers, ce qui n'a pas lieu dans la Ville de Lyon; mais en combinant le nombre des naissances & des morts dans ces deux Villes, il me paroît prouvé que celle de Lyon renferme une Population qui doit être estimée entre le quart & le cinquieme de celle de Paris.

En poussant plus loin les comparaisons entre ces deux Villes pour les dix années qui se sont écoulées depuis 1765 jusques & compris 1774, on trouve 1o. que dans cet espace de tems comparé avec les dix années précédentes, les naissances ne sont augmentées à Paris que d'un 56e, & les morts d'un 69e, tandis que dans la Ville de Lyon les naissances y sont augmentées d'un 18e. & les morts d'un 15e, ce qui me paroît prouver que la Population a pris

plus d'accroiſſement dans la Ville de Lyon que dans celle de Paris.

2°. Dans les mêmes dix années, les naiſſances dans l'Hôtel-Dieu de Paris ſont augmentées d'un 14ᵉ, & à Lyon elles y ſont augmentées d'environ un 9ᵉ. Cette obſervation ſemble donner la preuve que la miſere & la pauvreté ſe ſont accrues à Lyon dans la même proportion que la Population.

3°. Les naiſſances dans l'Hôtel-Dieu de Paris ſont environ le 12ᵉ. de la totalité des naiſſances de cette grande Ville; & les morts dans les Hôpitaux y ſont un peu moins du tiers de la totalité des morts; mais à Lyon les naiſſances dans l'Hôtel-Dieu ſont environ le 7ᵉ. de la totalité des naiſſances, & les morts dans les Hôpitaux y ſont un peu plus du tiers de la totalité des morts; nouvelle preuve qu'en général le Peuple de Lyon eſt plus pauvre que celui de Paris; ou, ce qui eſt encore plus vraiſemblable, que l'indigence y trouve moins de ſecours.

ETAT du nombre des Naiſſances & des Morts de la Ville de Paris depuis l'année 1755 juſques & compris l'année 1774. Extrait des Liſtes annuelles qui s'y impriment.

ANNÉES	Naiſſances à l'Hôtel-Dieu de Paris.	Totalité des Naiſſances de Paris.	Morts aux Hôpitaux de Paris.	Totalité des Morts de la ville de Paris.
1755	1468	19412	6426	20021
1756	1603	20006	5590	17236
1757	1508	19369	6452	20120
1758	1480	19148	6206	19202
1759	1630	19058	6019	18446
1760	1469	17991	6774	18531
1761	1508	18374	6405	17684
1762	1442	17809	6750	19967
1763	1427	17459	7216	20171
1764	1541	19404	6248	17199
TOTAL,	15076	188030	64086	188577
Année commune	1507	18803	6408	1857
1765	1480	19439	5853	18034
1766	1504	18773	6998	19694
1767	1658	19749	7565	19875
1768	1639	18578	8334	20898
1769	1720	19445	6535	18427
1770	1715	19549	6322	18719
1771	1693	18941	7616	20689
1772	1658	18713	7607	20374
1773	1493	18847	5800	18518
1774	1559	19353	5252	16061
TOTAL,	16119	191387	67882	191285
Année commune	1611	19138	6788	19128

ETAT du nombre des Morts dans les Hôpitaux de la Ville de Paris, depuis l'année 1755 jusques & compris l'année 1774. Extrait des Listes annuelles qui s'y impriment.

ANNÉES.	Hôtel-Dieu.	La Charité.	La Salpêtriere.	Bicêtre.	Autres Hôpitaux.	Total général.
1755. . .	4868. . .	398. . .	511. . .	328. . .	321. . .	6426. . .
1756. . .	4042. . .	400. . .	463. . .	340. . .	345. . .	5590. . .
1757. . .	4674. . .	412. . .	623. . .	410. . .	333. . .	6452. . .
1758. . .	4552. . .	368. . .	549. . .	364. . .	373. . .	6206. . .
1759. . .	4384. . .	351. . .	645. . .	359. . .	280. . .	6019. . .
1760. . .	4911. . .	382. . .	636. . .	429. . .	416. . .	6774. . .
1761. . .	4642. . .	370. . .	536. . .	556. . .	301. . .	6405. . .
1762. . .	4817. . .	479. . .	611. . .	522. . .	321. . .	6750. . .
1763. . .	5352. . .	450. . .	581. . .	498. . .	335. . .	7216. . .
1764. . .	4415. . .	342. . .	574. . .	578. . .	339. . .	6248. . .
TOTAL,	46657. . .	3952. . .	5729. . .	4384. . .	3364. . .	64086. . .
Année commune.	4665. . .	395. . .	572. . .	438. . .	336. . .	6408. . .
1765. . .	3971. . .	406. . .	532. . .	514. . .	430. . .	5853. . .
1766. . .	4865. . .	400. . .	687. . .	684. . .	362. . .	6998. . .
1767. . .	5197. . .	367. . .	857. . .	670. . .	474. . .	7565. . .
1768. . .	5786. . .	417. . .	949. . .	685. . .	497. . .	8334. . .
1769. . .	4587. . .	400. . .	925. . .	464. . .	159. . .	6535. . .
1770. . .	4483. . .	443. . .	776. . .	413. . .	207. . .	6322. . .
1771. . .	5368. . .	538. . .	959. . .	530. . .	221. . .	7616. . .
1772. . .	5403. . .	493. . .	967. . .	580. . .	254. . .	7607. . .
1773. . .	3946. . .	437. . .	780. . .	420. . .	217. . .	5800. . .
1774. . .	3739. . .	333. . .	620. . .	345. . .	215. . .	5252. . .
TOTAL,	47345. . .	4144. . .	8052. . .	5305. . .	3036. . .	67882. . .
Année commune.	4734. . .	414. . .	805. . .	530. . .	303. . .	6788. . .

Nota. Les Hôpitaux compris dans la colonne intitulée autres Hôpitaux, sont les Hospitalieres de la Roquette, les Enfans-Trouvés du Fauxbourg S. Antoine, les Incurables, les Petites-Maisons, la Trinité, le S. Esprit & la Pitié.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 10 Juillet.

L'esturgeon, 80 liv.; le turbot, 22 l.; le saumon, depuis 20 liv. jusqu'à 30; la tire ou grosse raye, depuis 30 l. jusqu'à 36; la raye douce, depuis 3 liv. jusqu'à 7; la raye bouclée, depuis 1 liv. 4 s. jusqu'à 3 l.; la paire de solles, depuis 2 liv. jusqu'à 6; les truites, depuis 1 liv. jusqu'à 3; le panier de moules, 2 liv.; les carrelets, depuis 10 sous jusqu'à 1 liv. 10 s.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 11 Juillet 1778, au Mercredi 15 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20 à 21 l. 5 s.; le seigle, de 9, 9 liv. 10 s. à 9 l. 15 s.; l'orge, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19 l. 5 s., 19 l. 15 s., 20 à 21 l.; le seigle, de 9, 9 l. 5 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 11 Juillet 1778 au Mercredi 15 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 19 l. 5 s., 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 15 Juillet 1778, de 49 à 50 l.; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *id.* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 30 à 31 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Juillet 1778.

Or de Portug. à . . .	726 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	722		
Du Pérou à	712	2	
Les guinées à . . .	724		
Ducats à	98	12	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	6	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	3	
Piastres à	49	16	

Changes de Paris du 15 Juillet 1778.

Amsterdam	53 ½ à 3 8e.
Londres	29 9 16e.
Hambourg	189 ¼
Madrid	15 4
Cadix	15
Livourne	98 ¼
Gênes	96 ¼ à 96
Lyon	⅞ p. %

LETTRES de MM les Payeurs des Rentes de l'Hôtel de Ville, six derniers mois 1777.

Du Lundi 13 Juil. 1778. *Messieurs*		Du Mardi 14. *Messieurs*	
Thevenin ... pplles.	L.	Cauchy ..... pplles.	L.
Viageres	L.	Viageres	L.
Masson ..... pplles.	L.	Tontine	L.
Viageres	L.	Marsollier..... vres.	J.
Delamotte ... pplles.	J.	Perpétuelles...	J.
Viageres	J.	Defays ..... pplles.	L.
Creuzé..... pplles.	L.	Viageres.....	L.
Viageres	L.	Desplaces ... pplles.	J.
Tontine	L.	Viageres	J.
Certain..... pplles.	L.	Tontine	J.
Viageres	L.	Vieillard .... pplles.	J.
Tontine	L.	Viageres	J.
.....		Tontine	L.
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1778.	*Lundi* 13.	*Mardi* 14.	*Mercredi* 15.
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1590 85 87 ½	1592 ½ . . .	1585 . . .
D°. 16 25es . .	1060	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	376	. . . . .	. . . . .
Rescriptions .	21 20 ½ 21 . .	20 ½ 20 20 ½ 21	20 ½ 21 . . .
Bil. des Fermes .	5	5	5 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 26 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SIRIE.

D'ALEP, *le 7 Octobre,*

UN Capitaine François retournant d'Alep à Alexandrette, a été attaqué entre Antioche & le Kan-Karamont par une trentaine de Turcomans-Bektachlus armés & bien montés, qui l'ont entierement dépouillé. Les effets dont il étoit chargé sont évalués environ 3000 piastres. Aussi-tôt que le Consul de France en a été informé, il a fait auprès du Gouvernement d'Alep, du Vaivode d'Antioche, du Commandant du Kan-Karamont & d'Abdurahman, Pacha du Baylam, les démarches nécessaires pour faire rendre ce vol.

ITALIE.

DE ROME, *le 6 Décembre.*

Le 9 du mois dernier, nous perdimes le fameux Piraneze qui réunissoit aux talens d'un grand Architecte celui d'un très-habile Graveur. Dans le grand nombre des Ouvrages que ce célebre Artiste a publiés, on admire sur-tout la belle collection des Antiquités Romaines qui forment maintenant plusieurs volumes, & dont les Souverains Pontifes sont dans l'usage de faire présent aux Princes qui viennent observer les raretés de cette Capitale. Le Piraneze étoit Vénitien. Clément XIII. dont il étoit le Compatriote, le traitoit avec distinction; il lui fit même l'honneur de lui donner de ses propres mains la Croix de Vertu.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 9 Décembre.*

Les Séances de notre Parlement sont très-orageuses & très-intéressantes. Ceux du Parti de l'opposition y tiennent contre les Ministres des discours pleins de hardiesse, dans lesquels ils se plaisent à peindre l'état fâcheux où se trouvent nos affaires, tandis que d'un autre côté ils relevent, avec éclat, la puissance de la France & les avantages qu'elle a sur nous. Ils affectent de nous donner une idée formidable de sa Marine & des ressources qu'elle trouve dans cet esprit de sagesse & d'économie qui préside maintenant à l'administration de ses Finances. C'est ce qu'on va voir ici par quelques fragmens que nous allons détacher de ces harangues vraiment remarquables.

Dans l'Assemblée de la Chambre des Pairs, du 4 Décembre, le Marquis de Rockingham, un des plus vigoureux Athletes du Parti de l'opposition, après avoir détaillé les dangers auxquels sont exposées nos Possessions en Amérique, s'exprima ainsi : » C'est-là, dit-il, qu'on » peut impunément nous porter des coups » décisifs & irréparables : les planta- » tions une fois détruites, le seront pour

» jamais : le tems ne remplacera pas dans » une longue ſucceſſion de ſiecles les » cannes de ſucre qu'une main ennemie » aura arrachées, les moulins qu'elle » aura détruits, les Negres qui auront » été tranſportés. Or, à l'exception de » la Jamaïque, dont j'ai entendu dire » (dans la Chambre des Communes) » qu'en cas d'attaque, l'unique reſſource » des Habitans ſeroit de ſe retirer ſur les » montagnes bleues & de s'y défendre, » en s'aſſurant d'un défilé ; aveu qui fait » aſſez connoître combien la Jamaïque » elle-même eſt expoſée ; à cette excep- » tion, dis-je, toutes nos autres Iſles » ſont notoirement deſtituées de toute » eſpece de défenſe ».

Le Comte de Suffolk, en répondant au diſcours véhément du Marquis, ne put s'empêcher de reconnoître la poſition avantageuſe de la France ; il s'en fit même un moyen pour démontrer la néceſſité d'employer contre les Américains les voies de rigueur dont ils ont été menacés dans le Manifeſte qu'ont publié les Commiſſaires du Roi, en quittant l'Amérique où ils avoient été envoyés pour négocier une reconciliation entre les Colonies & la Mere-Patrie. » La ſituation de la France, dit » le Comte, n'eſt plus ce qu'elle a été » depuis le commencement de ce ſiecle; » cette Monarchie a changé de ſyſtême, » & au lieu de tenir ſur pied de nom- » breuſes Armées, elle a donné ſon at- » tention entiere à ſa Marine ; aujour- » d'hui elle nous diſpute l'Empire des » mers : cette circonſtance unie à celle » de la révolte de nos Colonies, for- » ment une époque nouvelle dont les » Annales de l'Angleterre ne fourniſ- » ſent point d'exemple. La France & » l'Amérique, aujourd'hui alliées, doi- » vent être conſiderées comme ne for- » mant qu'un ſeul & même ennemi. » L'objet de cette Alliance eſt on ne » peut pas plus alarmant, parce qu'il » ne tend à rien moins qu'à notre deſ- » truction abſolue ; il s'agit, du moins » en projet, de nous enlever nos Poſ- » ſeſſions éloignées, de nous ôter l'em- » pire de l'Océan, & d'élever la France » ſur nos ruines. Il eſt donc dans les prin- » cipes de la ſaine politique, dans ceux » de la conſervation perſonnelle, en ſe » conformant aux loix de la guerre, » telles qu'elles ſont établies entre des » Puiſſances Belligerantes, de faire tout » ce qui eſt en notre pouvoir pour ren- » dre l'influence de l'Amérique ſur les » événemens de la guerre actuelle, auſſi » peu conſidérables que ces loix établies » peuvent le permettre ; ou, pour » nous ſervir des expreſſions mêmes du » Manifeſte, de rendre l'Amérique le » moins utile poſſible à la France ; en » un mot, de prendre toutes les meſu- » res permiſes par le droit des gens, » pour priver la France des reſſources, » que ſans cette précaution, elle pour- » roit tirer de nos Sujets révoltés ».

Dans la Séance du ſept, le Lord Richmond, après avoir fait une peinture affligeante de l'état de détreſſe où ſe trouvent & la Finance & le Commerce en Angleterre, fit voir que la ſituation de la France eſt bien differente. Quelle difference auſſi dans l'Adminiſtration des deux Nations !

Ce que je ſerois curieux de ſçavoir, c'eſt, diſoit-il, où l'on prendra l'argent néceſſaire pour continuer en Amérique une guerre qui coûte déjà 33 millions ſterl. à la Nation, qui chaque année, tant qu'on la continuera, nous coûtera 8 à 9 millions de plus..... » Il me paroît » aſſez notoire, continue le Lord Rich- » mond, n'en jugea-t-on que par la quan- » tité des banqueroutes qui ſe décla- » rent tous les jours, que l'argent eſt » ſi rare qu'on ne peut s'en procurer à » quelque prix que ce ſoit ; en un mot, je » ne vois rien autour de nous qui n'in- » dique un Commerce déclinannt rapi- » dement, un crédit dépériſſant à vue » d'œil : il n'en eſt pas de même de la » France, je ſuis fâché de le dire ; il » s'en faut beaucoup que la France ſoit » réduite à ces extrêmités ; j'ai vu ces » jours-ci un Edit publié le mois der- » nier, enregiſtré au Parlement de Pa- » ris, & dont la teneur, il faut l'avouer, » eſt d'une nature bien alarmante ; je » l'ai traduit en Anglois, & je vais vous » en faire la lecture ».

Le Lord Richmond lut alors ſa traduction de l'*Edit du Roi de France, portant création de quatre millions de rentes viageres*, enſuite il continua à peu près en ces termes :

» Voilà, Mylords, voilà ce qui s'ap- » pelle une opération de Finance. Voilà » un emprunt fait d'après les principes de

» cet homme véritablement honnête, le » Docteur *Price* qui a démontré que l'em- » prunt le plus avantageux à celui qui le » fait, est en rentes viageres; il est pos- » sible que les Lords de l'autre côté de » la Chambre (qui ne sont pas de l'op- » position) alléguent & réussissent à faire » croire un instant que cet Edit est pure » gasconade Françoise, que son objet » est de fasciner les yeux des Sujets & » d'en imposer aux Ennemis par une su- » percherie; mais je vous proteste, My- » lords, que cet Edit est trop solemnel, » trop revêtu des formes usitées, trop » authentique enfin, pour donner lieu » au doute le plus léger sur la réalité » de son énoncé. Au surplus, si l'on vou- » loit à toutes forces le regarder com- » me un étalage affecté d'économie qui » n'existeroit pas, je défie les Ministres » de France, je défie ceux de toutes » les Nations de la terre d'égaler en » *supercheries politiques* le premier Lord » du Trésor d'Angleterre; tout le monde » sçait que ce noble Lord se fait une af- » faire essentielle de payer précisément » & exclusivement tout ce dont le paie- » ment ne peut être differé, & de lais- » ser tout le reste en arriere; ensorte que » ses comptes, au premier coup d'œil, » ont l'apparence de l'honnêteté, quel- » que opposé que puisse être à cette ap- » parence ce qui reste caché derriere le » rideau... Quelle difference en France! » J'ai eu l'honneur de dîner avec M. » *Necker* avant qu'il fût Ministre & de- » puis; j'ai trouvé en lui un homme d'un » sens étonnant: en changeant de situa- » tion, il n'a rien changé dans sa dé- » pense, & à cet égard on ne remarque » point de difference entre l'homme pri- » vé & l'homme public ».

Le Lord, après avoir ajouté encore d'autres traits à ce portrait si ressemblant, de l'aveu de tout le monde; après avoir loué le noble désintéressement avec lequel M. Necker a refusé les émolumens attachés à sa Place, s'écrie:

» Exemple frappant de désintéresse- » ment aussi rare qu'utile à l'Etat qu'il » sert; les avantages que le Ministre » tire de sa conduite à cet égard sont » infinis: il met un frein à la rapacité » des autres, en se trouvant en état de » pouvoir leur prouver par son propre » exemple, la nécessité de l'économie » dans toutes les branches du service » public. Lord North est-il à même » d'en faire autant? Si remarquant que » tel Intéressé dans les affaires, a des pro- » fits trop énormes, il s'avisoit de vouloir » les réduire, l'Intéressé ne lui répondroit- » il pas avec une propriété singuliere: vous » raisonnez très-bien, je reconnois que » ce que vous dites est juste, & pour » réduire moi-même mes profits, je » n'attends que votre exemple: renon- » cez aux revenus que vous tirez de » vos Places diverses, de votre survi- » vance &c. &c. &c., je renoncerai sur » le champ aux minces avantages que » je reçois du Gouvernement. Quelle » figure feroit le noble Lord qui est à » la tête du Trésor, si on lui faisoit une » pareille réponse? En général il est tems » que l'on songe enfin à former un systê- » me d'économie, & c'est au Roi qu'il » convient d'en donner le premier exem- » ple ».

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 9 Décembre.*

On publia ici le 24 du mois dernier la liste des vaisseaux de guerre qui doivent accompagner les vaisseaux Marchands. Les premiers convois partiront dans le courant de ce mois, l'un pour les Indes Occidentales, l'autre pour Lisbonne; le troisieme pour les *Ports* d'Angleterre & de France; le quatrieme mettra à la voile dans le mois de Février prochain, aussi pour la France & l'Angleterre; le cinquieme aura la même destination; le sixieme n'aura lieu que dans le mois d'Avril.

On n'est pas peu scandalisé ici de la maniere dont le Lord North, principal Ministre de Sa Majesté Britannique, a jugé à propos de nous traiter dans le discours qu'il prononça le 26 du mois dernier à la Chambre des Communes. Ce Lord voulant rassurer ses Compatriotes sur les inquiétudes que ne peut manquer de leur inspirer la dédaigneuse indifference avec laquelle la Cour de Londres a reçu nos vives réclamations au sujet des prises que les Corsaires Anglois nous ont faites, s'est permis sur notre compte cette phrase singuliere. » Les Hollan- » dois, a-t-il dit, se livrent à leur cu- » pidité; ils veulent voiturer par toute

» la terre, & quand il y a guerre, voilà » ce qui les expose. Il y a bien quelques » individus qui en souffrent, mais cela » ne nous menera pas à une rupture ».

Ce n'est point assez de voir notre Commerce exposé aux attentats de la violence, il faut encore qu'il soit troublé par les perfides stratagêmes de la fraude.

» Un homme, nommé Pietro Regis, » arriva le 15 Octobre dans cette Ville; » il présenta aux Négocians Aaron Ja- » cob de Prado & Fils, une Lettre de » recommandation, signée par David » Montel, Négociant de Livourne, & » accompagnée d'une lettre de change » de 50000 florins, tirée par David » Montel sur les sieurs Aaron Jacob de » Prado. Ce Pietro Regis avoit fait » parvenir en même tems & par la Poste » ordinaire, deux lettres à ces mêmes » Négocians, signées par David Mon- » tel & datées l'une du 2, & l'autre du » 9 Octobre : elles certifioient la lettre » de recommandation, & contenoient » l'avis des 50000 florins, ainsi que des » remises à faire sur des Négocians de » Gênes, de Rome & de Livourne. Ces » remises paroissoient être endossées par » David Montel sur les sieurs Aaron » Jacob de Prado. A tant de preuves » de la valeur des billets, ces Négo- » cians se déterminerent, sans balancer, » à payer les 50000 florins comptant à » Pietro Regis. On vient de découvrir » la fausseté de toutes ces lettres de » change, mais malheureusement trop » tard, pour s'emparer de cet Escroc, » qui est parti d'ici le 31 Octobre, après » avoir employé une partie de cet argent » à acheter des diamans. Les Négo- » cians, victimes de cette escroquerie, » ont promis 3000 florins à celui qui » pourra découvrir ce voleur ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Perigueux, *le* 12 *Décembre.*

Lettre au Rédacteur. Dans une de vos Gazettes précédentes, quelqu'un a dit, Mr, qu'il falloit mettre au nombre des causes qui contribuent davantage à la rareté des bois les incendies qui arrivent dans les forêts. C'est pour remédier à cet abus qui malheureusement n'est que trop fréquent dans notre Province, que le Parlement a défendu, par son Arrêt du 5 Septembre dernier, » à » tous Propriétaires, Pasteurs, Char- » bonniers & autres fréquentant les bois, » notamment dans la Province de Peri- » gord & Pays appellé la Double, de » mettre le feu aux bois, landes, bruye- » res ou agions, soit pour défricher, » soit pour faire venir des herbes ou » autrement, à peine de cent livres d'a- » mende & de punition corporelle con- » tre les Contrevenans; & en cas de » contravention, enjoint aux Juges des » lieux d'en informer, & le procès être » par eux fait & parfait aux coupables, » suivant la rigueur des Ordonnances : » fait pareillement inhibition & défen- » ses à tous Propriétaires, Pasteurs & » autres, d'envoyer, conduire ou lais- » ser paître aucunes chevres, brebis, » bœufs, vaches ou autres bestiaux sur » les lieux incendiés, ni dans les bois » où il y a de jeunes arbres & essence » de chêne; comme aussi aux Charbon- » niers d'y arracher les racines de la » brande & autres arbres pour faire du » charbon, & ce, sous les mêmes pei- » nes que dessus; en conséquence per- » met aux Garde-Chasses des Seigneurs » des lieux, ayant serment à Justice, » de dresser procès-verbal des contra- » ventions qu'ils pourront découvrir, » qu'ils seront tenus de remettre au Pro- » cureur d'Office des lieux, auquel il » est enjoint de faire incontinent les » poursuites nécessaires ».

De Valenciennes, *le* 14 *Décembre.*

Les Officiers Municipaux de la Ville de Valenciennes ayant supplié la Reine d'accepter quatre pieces de baptiste de la Manufacture de leur Ville, cette Auguste Princesse a bien voulu les agréer, & a chargé M. le Prince de Tingry, Gouverneur de cette Ville, de leur en témoigner sa satisfaction. Ces pieces, soit pour le choix du fil, soit pour la perfection & la beauté du travail, peuvent être regardées comme des chef-d'œuvres dans un Art où les Manufac-

tures de Valenciennes ont acquis depuis long-tems une réputation méritée.

DE PARIS, *le 19 Décembre.*

Lettre de l'Auteur de la seule Richesse du Peuple, *en réponse à une autre qui lui a été adressée par la voie de cette Gazette.* » Les réflexions, Mr, que vous avez pris la peine de m'adresser par la Gazette d'Agriculture du 8 de ce mois, No. 98, me paroissent trop judicieuses pour que je ne les adopte pas. Je vous en fais mes remerciemens, puisque vous y combattez pour moi. Je vous les dois & je vous les fais avec d'autant plus de justice, qu'à en juger par la maniere dont vous terminez votre Lettre, j'ai lieu de croire que vous avez quelque peine à avouer mes principes sur le commerce des grains.

A la vérité ces principes, quelque jugement qu'on en porte, n'empêchent pas qu'il ne soit nécessaire de mieux cultiver, d'améliorer les terres beaucoup plus qu'on n'est dans l'usage de le faire, & pour cela d'en réduire la culture; mais combien d'hommes qui, parce qu'un systême les choque dans un ou dans quelques points, le rejettent dans toutes ses parties & le frondent loin de le faire valoir comme vous avez eu l'honnêteté de le faire? Vous avez donné, Mr, un bel exemple de droiture & d'impartialité. Je ne sçais s'il sera suivi; mais qu'il le soit ou non, il n'en est pas moins à votre honneur.

Tout ce que vous dites dans votre Lettre, du préjudice des grandes exploitations, des inconvéniens de la réunion des petites propriétés aux grands domaines, & des avantages qu'il y auroit en beaucoup d'endroits à démembrer les corps de Fermes qui bordent les Villages, tout cela est de la plus grande vérité, ainsi que le fait particulier que vous citez pour exemple & pour modele. Je puis l'attester; il existe auprès de Meauphle, Terre appartenante à M. le Comte de Meaurepas.

Il est encore très-vrai, Mr, que mon systême est des plus favorables à la culture de toutes les terres, & par conséquent aux défrichemens. Les raisons que vous en donnez sont sans replique; mais cela ne fût-il pas, comme cela est, il n'en seroit pas moins certain que l'abondance, produite par la diminution des frais de cultivation, est au-dessus de tout. Eh! que serviroit que toutes nos terres fussent cultivées, si elles l'étoient mal, & si le pauvre & l'homme mal-aisé ne pouvoient en goûter les fruits?

Les défrichemens, sans doute, sont très-avantageux, & personne n'en est plus persuadé que moi, pourvu qu'ils soient contenus dans de justes bornes, & qu'on n'y enveloppe pas les prés & les biens qui sont spécialement sous la protection des Loix & du Souverain, tels que les fonds communaux, les étangs & les bois. A mon avis, ces genres de biens appartiennent à toutes les générations, & celle qui existe n'en a que l'usufruit; cependant combien d'atteintes n'a-t-on pas porté, entr'autres, à la derniere espece de biens, je veux dire aux bois? Il est telle Province, comme le Languedoc, qui en manque absolument & qui en est aux expédiens pour subvenir au chauffage de ses Habitans. Voilà les abus & les maux dans lesquels entraîne souvent la manie de la cultivation universelle, & principalement de mettre tout en grains.

Je voudrois encore qu'on n'attaquât les friches vraiment friches, c'est-à-dire inutiles, qu'après avoir porté les terres actuellement en culture au plus haut point de fertilité possible. C'est, à peu près, l'avis de quelques Agriculteurs fameux, mais qui cependant n'ont pas assez senti la force, l'étendue & le prix de cette vérité.

Il me semble encore qu'il seroit à souhaiter que la plantation des bois fût encouragée, sur-tout dans les lieux qui en manquent, par des exemptions & d'une maniere toute particuliere; comme aussi que les franchises dont jouissent les défrichemens, ne fussent accordées, au moins autant qu'il seroit possible, qu'à condition de mettre un quart des terres à défricher, en prairies naturelles ou artificielles. Qu'on se représente combien il manque de bestiaux pour la nourriture de l'homme, & par conséquent combien il seroit nécessaire de les multiplier en tous genres, tant pour cet usage que pour l'accroissement & la facilité de l'Agriculture & du Commerce.

Toutes ces vues, Mr, demanderoient ſans doute à être développées ; mais vous concevez que les bornes dans leſquelles je ſuis forcé de me renfermer, ne me le permettent pas. D'ailleurs il me ſemble que, pour qui veut y refléchir & les approfondir un peu ſérieuſement, il ſuffit de les préſenter.

Trouvez bon, Mr, que je profite de l'occaſion pour prévenir une difficulté qu'on ne s'eſt pas encore aviſé de me faire, mais qui pourtant pourroit m'être faite, à faute d'autres.

J'ai dit que les terres, bien préparées & fumées au double, produiroient le double. Je l'ai dit, parce que je le crois ; mais comme d'autres qui ne le croiroient pas pourroient m'en demander la preuve, voici quelle ſeroit ma réponſe à leur difficulté.

Toutes les terres, en général, ont peu de ſucs propres ; c'eſt une vérité de fait particulierement prouvée par l'expérience rapportée à la page 15 de mon Livre, & par celle de M. Charlemagne, citée à la même page.

Dans cette derniere, la terre n'avoit reçu que deux labours très-légers, & ſi elle a donné plus que le double du produit ordinaire, il n'y en a d'autre cauſe que la quantité de l'engrais bien adapté à la qualité de la terre.

Dans la premiere expérience, les terres étoient bonnes, quoiqu'elles ne fuſſent pas du premier ordre. Le précédent Fermier *les labouroit aſſez bien* ; mais parce qu'il les fumoit très-mal, eſt-il dit, elles ne lui rapportoient que trois ou quatre ſeptiers de bled par arpent, *dans les meilleures années*, au lieu de dix qu'elles ont rapporté dans la ſuite, parce qu'elles étoient mieux travaillées & *beaucoup plus fumées*.

Qu'on peſe bien les circonſtances de cette expérience, & on ſera convaincu que l'engrais, ſoutenu d'une bonne culture, fait tout, & que ſi, dans la culture actuelle, la terre y eſt pour quelque choſe, elle y eſt pour infiniment peu ; & ſi cela eſt, je demande à mon tour pourquoi donc le double de fumier ne donneroit-il pas le double de produit ?

Je pourrois ajouter une infinité de raiſons à celle que je viens d'expoſer ; mais on peut les voir dans l'Ouvrage, aux pages 11 & ſuivantes, juſqu'à la page 18. J'y ai démontré la néceſſité de bien cultiver & de fumer au double & au triple, de maniere, ce me ſemble, à ne craindre aucune replique de la part de toutes les perſonnes qui ſe donneront la peine d'y voir & d'y bien voir. J'ai l'honneur d'être avec tous les ſentimens d'eſtime & de conſidération, Mr, votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur. L'AUTEUR *de la ſeule Richeſſe du Peuple* ».

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

Voici encore une nouvelle preuve des ſervices importans que le Public retire de l'Etabliſſement des Ecoles Vétérinaires. Nous aurions deſiré qu'on eût joint au certificat qu'on va lire un détail deſcriptif & curatif de la maladie qui en eſt l'objet.

» Nous ſouſſigné, ancien Capitaine au » Régiment de Navarre, Chevalier de » l'Ordre Royal & Militaire de Saint » Louis, certifions que le ſieur *Leroy*, » Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire » de Lyon, s'étant rendu dans la Paroiſſe de Satolas de Bonce en Dauphiné, d'après la demande qui en » avoit été faite au Directeur de ladite » Ecole, pour y traiter une maladie » épizootique regnant ſur les bêtes à » cornes, depuis l'eſpace d'un mois, » avant ſon arrivée qui a été le premier Novembre, s'eſt conduit dans » le traitement de cette maladie, d'une » maniere dont nous n'avons eu qu'à nous » louer, puiſque, dans l'eſpace d'un » mois, il a mis fin à cette maladie » meurtriere qui, avant ſon arrivée, » en avoit tué plus de quinze ; & ſur » ſoixante qu'il a trouvées malades, il » en eſt péri quatre qu'il n'a pas voulu » entreprendre, les ayant trouvées incurables ; le reſtant du nombre ci-» deſſus a été parfaitement guéri, tant » par ſon exactitude, que par les ſecours qu'il leur a procurés. En foi de » quoi je lui ai délivré le préſent pour » lui ſervir & valoir ce que de raiſon, » & l'avons ſcellé de nos Armes. Fait » à Bonce le premier Décembre 1778.

» *Signé*, DE BONCE : Et plus bas, » PELISSIER, *Curé de Satolas de* » *Bonce* ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

Il existe dans un des Jardins potagers du Château de Chantilly une vigne qui porte des raisins Suisses remarquables par leur singularité. Un Amateur, qui les a examinés cette année, en fait ainsi la description.

» Une moitié de quelques grains » étoit noire, l'autre moitié de ces mê- » mes grains étoit blanche ; quelques » grappes m'ont offert des grains dont » la peau étoit ornée de six bandes, » l'une noire, l'autre blanche alternati- » vement, & du pédicule au sommet ; » dans les grains à moitié noirs & à » moitié blancs, j'ai observé beaucoup » de bizarrerie pour la disposition de » ces teintes ; tantôt la teinte noire » s'offroit par son milieu au pédicule, » tantôt par le tiers ; d'autres présen- » toient en cet endroit la partie blan- » che, d'autres avoient la partie noire » du côté du mûr, tantôt latéralement ; » d'autres l'avoient en face du soleil. En » enfonçant une épingle seulement dans » la peau de ces grains, il en sortoit » une liqueur de la même nuance que » celle de la peau piquée, soit rouge, » soit blanche ; enfin cette vigne por- » toit des grappes à grains entierement » noirs. Le Jardinier m'a assuré qu'on » verroit les mêmes variétés de grains » sur ce cep tant que cette vigne sub- » sisteroit ».

Au reste, ce fait n'est pas sans exemple. On trouve dans le Recueil de M. l'Abbé Rozier, Avril 1776, page 293, une observation sur une grappe de raisin qui avoit été cueillie en 1775 à Sandillon, près d'Orléans, & qui offroit à peu près les mêmes variétés que celles de Chantilly. Cette remarque est de l'Auteur de la Lettre dont nous venons de donner l'Extrait. On peut la voir en entier dans le No. 328 du Journal de Paris de cette année.

II.

CENTENAIRES.

Il est mort à Skellefta, Paroisse de la Bothnie Occidentale, un homme de la Bothnie Orientale, qui étoit parvenu à l'âge de 107 ans. Il avoit épousé en 1700, une veuve qui, quelques années après, eut le malheur, par les suites malheureuses de la guerre, d'être brûlée vive dans sa propre maison, avec trois enfans qu'elle avoit. Cet homme eût subi le même sort, s'il n'eût eu le bonheur de l'éviter en se retirant dans des rochers où il demeura pendant deux années entieres sans avoir aucune habitation. Ce ne fut que trois ans après qu'il fut trouvé par un Parti Russe qui l'envoya en Russie. Il s'en échappa, traversa sur les glaces le Détroit de Finlande, & vint dans la Bothnie Occidentale, où, malgré tant de peines & de souffrances, il est parvenu à un âge aussi avancé.

Elizabeth Blanchot, Sœur Touriere des Carmelites de Grenoble, y est morte le vingt-trois Octobre dernier, âgée de 102 ans.

III.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 18 Décembre.

Le saumon, depuis 28 jusqu'à 30, 36 & 44 livres ; le turbot, depuis 24 liv. jusqu'à 25 ; la tire, depuis 40 liv. jusqu'à 45 ; la raye douce, depuis 10 jusqu'à 16 & 18 liv. ; la raye bouclée, depuis 4 jusqu'à 5 & 6 liv. ; le panier de limandes, depuis 8 liv. jusqu'à 10 ; le panier de merlans, 30 liv. ; les trois maniveaux d'éperlans, depuis 7 liv. jusqu'à 10 ; la paire de solles, depuis 6 jusqu'à 8 & 9 liv. ; le panier de flets, depuis 7 liv. jusqu'à 8 ; le panier de moules, 2 liv. 15 sous ; les huitres au panier, depuis 3 livres jusqu'à 6 liv. le cent.

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 16 Déc. 1778, au Samedi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 20, 21 à 22 liv. ;

le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s., 10 liv. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 livres; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 5 s., 10 l. à 10 l. 10 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 16 Déc. 1778 au Samedi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 18, 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 23 Déc. 1778, de 48 à 49 l.; *id.* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Décembre 1778.

Or de Portug. à . . .	732 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à . . .	728			
Du Pérou à	718			
Les guinées à . . .	730			
Ducats à	98	10 à 99		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101	10		
Or à 20 karats à . .	84	11		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	1		
Piastres à	49	6		

Changes de Paris du 23 Décembre 1778.

Amsterdam	53 ½ à 3 8e.
Londres	29 ¼
Hambourg	188 ¾ à 189
Madrid	15
Cadix	14 17 à 16 6
Livourne	96 ¾
Gênes	93 ¾
Lyon *Saints*	⅛ p. ⅝ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Sam. 19 Déc. 1778. *Messieurs*		Du Lundi 21. *Messieurs*	
Caron ..... vres.	J.	Thevenin .... ppllles.	J.
Perpétuelles...	J.	Viageres	J.
Despeignes.. Viag.	J.	Masson ..... ppllles.	J.
Perpétuelles..	J.	Viageres	J.
Tontine	J.	Delamotte... ppllles.	J.
Delarue... Viag...	J.	Viageres	J.
Perpétuelles...	J.	Creuzé ..... ppllles.	J.
Tontine	J	Viageres	J.
Gossey ..... ppllles.	L.	Tontine	J.
Viageres	L.	Certain ..... ppllles.	J.
Lenoir ..... ppllles.	J.	Viageres	J.
Viageres	J.	Tontine	J.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1778.	*Lundi 21.*	*Mardi 22.*	*Mercredi 23.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1757 ½	1757 ½ 60 . .	1760 57 ½ . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1135 . . . .
D°. 8es. . . .	236	236	. . . . .
D°. 25es. . . .	72.	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	379. . . . .
Rescriptions . .	18 19 18. . .	18 18 ½ 19 18 .	19 18 ½ 19 18 18 ½ (19
Bil. des Fermes.	2 ½.	4	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ll pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 31 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BARBARIE.

DE SALÉ, *le 10 Février.*

DEpuis la fin de Décembre jusqu'au 28 Janvier dernier, il a tombé sur cette côte une quantité de pluie si prodigieuse, qu'on craint beaucoup qu'elle ne cause un tort considérable à la récolte prochaine. Cette pluie ayant fait déborder toutes les rivieres, les passages & les communications se sont trouvés interceptés, ce qui a fait monter le prix du bled à 32 l. la mesure. il a même été jusqu'à 40 liv. dans les parties septentrionales de cet Empire. Cette mesure répond au septier de Paris.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 6 Mars.*

L'Empereur a ordonné aux Membres de tous les Tribunaux d'envoyer une notice contenant leurs noms, leur âge, titres & qualités, le tems de leur service, les moyens par lesquels ils sont parvenus aux emplois, l'état de leurs appointemens, &c. Les Militaires ont reçu les mêmes ordres. On assure que S. M. I. est résolue de n'employer désormais dans toutes les places que des personnes d'un mérite & d'une capacité reconnus ; d'où l'on conclud qu'il va se faire une grande réforme.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT (*sur le Mein*), *le 9 Mars.*

Il est né dans cette Ville l'année derniere, 734 personnes, & il en est mort 779. Ainsi le nombre des enterremens a surpassé de 45 celui des naissances.

La Maison des Orphelins de Durmstadt, enrichie des libéralités de plusieurs personnes bienfaisantes, entretient aujourd'hui 110 personnes dont 52 garçons, 32 filles & 26 Apprentifs destinés à différentes professions. Pendant tout le cours de l'année derniere, il n'est pas mort dans cette Maison, une seule personne.

On a formé à Geran une nouvelle Ecole en faveur des Artisans : on sentoit depuis long-tems combien il est nécessaire de classer la jeunesse suivant la capacité & les talens de chaque individu.

M. Boos, Chirurgien de Gladenbach, y a établi une Fabrique de salpêtre qui réussit très-bien, & qui n'est pas onéreuse au Public.

On nous mande de différens endroits que la saison est très-favorable à tous les biens de la terre.

Il est un grand nombre de contrées où les travaux de l'Agriculture languissent à cause de la multitude des Sujets qu'on a fait passer en Amérique. En général l'Allemagne est beaucoup moins peuplée qu'elle ne devroit l'être, parce qu'elle entretient trop de Soldats, lesquels sont presque tous célibataires : de plus, beaucoup de jeunes-gens de la campagne

voyant que le mariage ne dispense pas toujours du service militaire, aiment mieux vivre dans le célibat que d'être exposés à quitter ensuite une femme & des enfans pour porter le mousquet.

La petite vérole & la rougeole ont désolé, l'année passée, la Ville d'Alsfeld; ces deux fléaux & sur-tout le premier, ont emporté 126 enfans, dont 72 garçons & 54 filles. Le nombre des morts y a été du double plus considérable que celui des naissances, puisqu'il est décédé 164 personnes & qu'il n'en est né que 84. Dans certaines maisons il n'est pas resté un seul enfant, & cependant on n'a pu encore introduire dans cette Ville l'inoculation.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 10 *Mars*.

Le deux Mars, les Communes assemblées en Comité, sur les Mémoires de quelques Villes qui ont sollicité la permission d'exporter certaines denrées en Amérique, prirent la résolution de permettre cette exportation, en la limitant toutefois à une quantité déterminée de froment, farine, pain, biscuit &c. tant à l'Isle de Terre-Neuve qu'à la Nouvelle-Ecosse, à la Baye-de-Chaleur, & à Labrador.

» Le 6 Mars, le Lord North s'étant rendu à la Chambre des Communes, elle se forma en Comité, pour aviser aux moyens de lever le subside. Ce Ministre, après être entré dans le détail des impositions nécessaires pour subvenir aux dépenses de l'année présente, qu'il démontra devoir monter à plus de treize millions de livres sterlings, déclara qu'il n'y avoit encore que sept millions auxquels il eût été pourvu; puis il ajouta que quant aux autres six millions restans, il proposoit à la Chambre de s'en procurer les fonds de la maniere suivante; c'est-à-dire qu'il seroit créé pour une somme de six millions d'annuités, & levé 480 mille livres sterlings par voie de Loterie; que chacun des Intéressés dans l'emprunt de six millions, dont le Parlement resteroit garant, jouira pour le montant de la part qu'il y aura, d'un intérêt annuel de trois pour cent, indépendamment d'une autre annuité de deux & demi pour cent pendant un terme de trente années, lequel intérêt courra du 5 Janvier de la présente année, & se payera par la Banque; que dans le cas où quelqu'un des Actionnaires préfereroit de recevoir à la place de ladite annuité de 2 & demi pour cent, une rente viagere, il jouira de cette annuité viagere en payant le total de la Souscription; qu'au surplus chacun desdits Actionnaires recevra pour chaque somme de cinq cens livres sterl. souscrite, quatre billets de dix livres sterlings chacun, faisant partie d'une Loterie de 48 mille billets, & dont les prix seront payables en especes; qu'en outre tout Souscrivant dans la somme des six millions d'annuités, sera tenu de payer dix pour cent du montant de sa souscription avant le 17 Mars 1778, & quinze pour cent de celui de la Loterie de 480 mille livres sterlings, cet à-compte devant servir de garant pour les autres payemens de ladite souscription; qu'au reste chaque Actionnaire qui payera le total de la souscription aux 6 millions avant le 17 Novembre de cette année, ou de celle pour la Loterie avant le 21 Août prochain, jouira du bénéfice d'un escompte à raison de trois pour cent sur le total de sa souscription; & qu'enfin lesdits six millions de ces nouvelles annuités à trois pour cent, seront réunis à la classe des annuités consolidées de la Banque, qui sont au même intérêt de trois pour cent. Cette proposition du Lord North ayant été agréée par la Chambre, il fut ensuite résolu de déliberer dans la Séance suivante du 9, sur les moyens de lever les taxes nécessaires pour payer les intérêts de ce nouvel emprunt. Ce jour, les Communes assemblées de nouveau, résolurent en conséquence de la motion du Lord North, que pour subvenir au payement de l'intérêt de 330 mille liv. sterl. pour le nouvel emprunt, il seroit établi un impôt de six sous par livre sterling sur toutes les maisons habitées de la Grande-Bretagne, louées depuis 5 jusqu'à 50 liv. st. par an, & que l'impôt sur toutes celles dont les loyers excédent ladite somme de 50 liv. seroit d'un scheling par liv. st., ledit impôt payable par les Locataires. Outre cela, il fut arrêté qu'on imposeroit un nouveau droit de huit guinées, par tonneau, soit de vin, soit de vinaigre, venant de France, & de quatre gui-

nées, par tonneau, de tous autres vins ou vinaigres importés de l'Etranger dans ce Royaume.

M. Gilbert proposa ensuite qu'il fût accordé à S. M. la quatrieme partie nette du revenu annuel de tous les salaires, charges, emplois & émolumens dépendans de la Couronne, à l'exception néanmoins des appointemens de l'Orateur de la Chambre des Communes, du Chancelier, des Juges, des Ministres du Roi dans les Pays étrangers, des Officiers de la Marine & de l'Armée, & de tous ceux enfin dont le net des gages n'excéde pas 100 liv. sterl. par an, de même que toutes les rentes, pensions & autres payemens annuels faits à l'Echiquier, ou dans d'autres caisses publiques, après en avoir préalablement déduit les droits auxquels ces différens revenus sont présentement assujettis, & ce, à compter du 25 Mars de la présente année; ladite imposition devant au reste subsister tout le tems de la guerre avec les Colonies; & cette résolution fut approuvée à la pluralité de 100 voix contre 82 ».

On peut juger par-là de l'état où se trouvent réduites nos Finances, puisque le Ministere est obligé d'avoir recours à des expédiens si onereux pour la Nation.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

D'ORLÉANS, *le* 19 *Mars.*

Question Economique à résoudre. » Un Particulier, Propriétaire d'une Métairie située dans la Province de l'Orléanois, près d'un vignoble où les chaumes sont recherchés & d'une grande valeur, se vendant sur pied jusqu'à 18 liv. l'arpent, a fait bail de cette Métairie au mois de Mars 1769 pour le tems de neuf années, à commencer pour les bâtimens, au jour de Toussaint 1768, & pour les terres par les mars & guerets 1769. Dans ce bail (qui est sous signature privée, avec obligation de le réiterer par acte devant Notaire) il a été inséré cette clause : » s'obligent les Preneurs faire couper les » bleds tous les ans à un pied de haut au » plus par les chaumes. En conséquence » moi, Bailleur, leur permet vendre » tous les chaumes sur pied ».

Ce bail a été réiteré par acte devant Notaire au mois de Juin suivant; la clause des chaumes y est inserée en ces termes. » Les Preneurs feront couper » leurs bleds à un pied de haut, pour les » chaumes qu'ils auront en conséquence » la liberté de vendre chacune année du » présent bail ».

Par une seconde clause qui n'est point dans le premier Traité, il est dit que les Preneurs laisseront les chaumes sur pied la derniere année du bail.

Le bail dont il s'agit est expiré, quant aux bâtimens, au jour de la Toussaint derniere, & quant aux terres, par la saison des mars & des guerets actuels; ensorte que la récolte des bleds de cette année appartient au Fermier, & elle est sa derniere.

Les Preneurs ont fait la premiere récolte des chaumes en l'année 1769. Donc les bleds appartenoient au précédent Fermier. Ils ont continué les années suivantes jusques & compris l'année 1776, ce qui leur a fait huit chaumes; l'année 1777 leur appartenoit pour former la neuvieme, ne devant laisser, au terme de leur bail, que les chaumes de la derniere récolte qui est celle de 1778: cependant le Propriétaire s'est emparé des chaumes de 1777 & refuse d'en faire raison aux Fermiers.

Les moyens du Propriétaire consistent à dire, 1°. qu'encore que les Preneurs ne soient entrés dans sa Métairie qu'au mois de Mars 1769, ils ont profité des chaumes de l'année 1768, dont partie étoit en nature dans la cour de sa Métairie, & le surplus converti en fumier, qui étoit également dans ladite cour, lesquels fumiers les Preneurs ont employés dans les terres de la métairie.

2°. Qu'il est d'usage dans le Val & dans la Sologne que les Fermiers trouvent en entrant dans les métairies les chaumes de la récolte qui a précédé leur entrée, & ceux sur pied de la récolte qui suit cette entrée; que par conséquent les Preneurs ayant commencé à profiter des chaumes par l'année 1768, ils doivent laisser ceux des années 1777 & 1778.

La réponse du Fermier à ces moyens, est 1°. que conformement à la clause précise portée en son bail, qui fait partie du prix de sa Ferme, il a eu la faculté de vendre tous les chaumes sur pied pen-

dant la durée de son bail ; à l'exception de la derniere année qui est la récolte de 1778 ; que conséquemment l'année 1777 lui appartient avec d'autant plus de raison qu'elle ne forme que neuf chaumes sur pied.

2°. Que l'usage de la Province n'est point aussi certain qu'il est annoncé ; que quand il le seroit, on ne peut valablement l'opposer à une convention écrite & particuliere, dérogatoire à ce prétendu usage.

3°. Qu'il n'y avoit point de chaume dans la cour de la Métairie, lorsqu'il y est entré au mois de Mars 1769, & que quand il y en auroit eu, le Propriétaire ne pourroit les lui opposer, en ce qu'il n'a point été question de ces chaumes dans le bail qui lui a été fait, & qu'il ne pouvoit ni ne devoit en être question, puisqu'il ne pouvoit point les vendre ni en tirer le profit qu'il en auroit eu s'ils eussent été sur pied ; que la clause de son bail concernant cet article étoit claire & précise & ne pouvoit être susceptible d'aucune interprétation, ayant la faculté de vendre tous les chaumes sur pied, à l'exception de ceux de la derniere récolte qui est celle de 1778.

4°. Enfin que les fumiers qui se sont trouvés dans la cour ont servi à l'engrais des terres du Propriétaire & n'ont point tourné au profit de lui Fermier ; que celui qui lui succede profite du même avantage des fumiers qui lui sont restés, qui ne proviennent point des chaumes, mais bien des empaillemens.

Cette Question est intéressante, l'article des chaumes étant ici de conséquence, puisqu'il peut former un objet de 1700 l. ou environ. On prie les personnes instruites sur cette matiere de vouloir bien donner leur avis par la voie des Feuilles ».

SUITE du prix des Grains dans les différentes Provinces du Royaume, pendant le mois de Février dernier.

AMIENS. Le *bon Bled*, le setier pesant 50 livres, poids de marc, s'y est vendu d'abord 4 l. 11 s. 8 d., 4 l. 10 s., 4 l. 8 s. 4 d. & ensuite 4 l. 13 s. & 4 l. 10 s. Le *moyen* 4 l., 3 l. 16 s. 8 d., 4 l. 3 s. 4 d. & 4 l. Le *petit*, 3 l. 10 s., 3 l. 6 s. 8 d., 3 l. 13 s. 4 d. & 3 l. 10 s.

ABBEVILLE. Le *Bled-froment*, le setier pesant 208 livres, poids de marc, s'y est vendu 16 l. 11 s. & 16 l. 7 s. Le *Méteil*, pesant 192 livres, 14 l. 11 s. & 14 l. 4 s. Le *Seigle*, pesant 190 livres, 8 l. 16 s. & 9 l. 4 s. L'*Orge*, pesant 160 livres & demie, 9 l.

AIRE. Le *Bled blanc* du poids de 160 livres, poids de marc, s'y est vendu 14 l. 10 s. & 15 l. Le *Bled roux*, du poids de 158 livres, 13 l. & 13 l. 15 s. Le *Seigle*, du poids de 148 livres, 8 l. & 8 l. 10 s.

BEAUVAIS. Le *bon Bled*, le setier pesant 50 livres, poids de marc, s'y est vendu 4 liv. 8 s. 4 d. Le *moyen*, 3 l. 16 s. 8 den.

ARRAS. Le *bon Bled*, premiere qualité, la rasiere pesant 131 livres, poids de marc, s'y est vendu 10 liv. 17 s.; seconde qualité, pesant 129 livres, 10 liv. 7 s. Le *Méteil*, pesant 121 livres, 9 liv. 5 s. Le *Seigle*, pesant 116 livres, 6 l. 3 s. L'*Orge*, pesant 90 livres, 5 l. 13 s.

SOISSONS. Le *Bled-froment*, le plus beau, l'essein pesant 80 livres, s'y est vendu 7 l. 10 s. Le *Froment* de moindre qualité, 6 liv. 15 s. Le *Seigle*, 3 liv. 5 s. L'*Orge*, 3 l. 15 s.

PERONNE. Le *Bled-froment*, le setier pesant 95 livres, poids de marc, s'y est vendu 7 l. 13 s. 4 d. Le *Méteil*, 6 l. 14 s. 2 d., 6 l. 13 s. 4 d., 6 l. 10 s. & ensuite 6 l. 13 s. 4 d. L'*Orge*, 4 l. 8 s. 4 d. & 4 l. 10 sous.

SAINT-QUENTIN. Le *Bled-froment*, le setier pesant 70 liv., poids de marc, s'y est vendu 5 l. 15 s., 5 l. 17 s. 6 d. & 5 l. 15 s. Le *Seigle*, 3 l. L'*Orge*, 3 l. 15 s.

MEAUX. Le *Bled*, premiere qualité, s'y est vendu 18 l. le petit setier ; moyenne qualité, 16 l. 10 s. Le *Méteil*, 11 l. 10 s. Le *Seigle*, 9 l. L'*Orge*, 8 l. 5 s.

GRENOBLE. Le *Froment* s'y est vendu 3 l., 3 l. 5 s. & 3 l. 10 s. le quartal pesant 28 livres. Le *Seigle*, 2 l. 4 s. & 2 l. 6 s. Le *Méteil*, 2 l. 16 s. & 2 l. 10 s. L'*Orge*, 1 l. 17 s.

DE PARIS, *le 17 Mars.*

Lettre au Rédacteur. » Le cœur me saigne, Mr, toutes les fois que j'apprens qu'il est arrivé sur l'eau quelque grand malheur, dont on auroit pu se garantir par le moyen de mes bateaux & de mes chaloupes insubmersibles.

Je viens de lire dans la Gazette de France d'hier 16 de ce mois, à l'article

de Lisbonne du 17 Février dernier, » que » le Contre-Amiral Hollandois Rayust » est parti la semaine derniere avec son » Escadre, composée de neuf vaisseaux, » pour aller croiser au-delà du Détroit » de Gibraltar. Au moment où elle al- » loit sortir du Tage, le vent a manqué » totalement, & un de ces bâtimens s'est » trouvé en grand danger; *sept chaloupes » détachées pour le remorquer ont été submer- » gées par un coup de mer, & environ soixante » Matelots ont péri.*

Quel affreux événement, Mr! Ces malheureux se sont empressés d'aller porter les secours & la vie; ils ont trouvé la mort, & voilà soixante braves hommes perdus en un instant.

Vous ne sçauriez donc trop annoncer, trop répéter, Mr, qu'il y a des moyens assurés de rendre les chaloupes *insubmersibles* & *inchavirables*, aussi-bien que les bateaux avec lesquels j'ai fait tant de fois sur les rivieres les expériences les plus sensibles & les plus probantes; que j'ai fait aussi plusieurs de ces expériences, il y a deux ou trois ans, avec une véritable chaloupe de mer, à laquelle j'ai donné ces deux importantes propriétés; que par conséquent il ne tient qu'aux hommes, qui comptent la vie pour quelque chose, de se procurer cette sûreté sur la mer comme sur les rivieres, & que je n'ai d'autre intérêt que le seul desir de contribuer, autant qu'il est en moi, à leur conservation.

Je n'ignore pas combien cette découverte trouve de Détracteurs; j'en ai vu aller jusqu'à affecter de douter même de son utilité, comme si l'on pouvoit regarder d'un œil indifferent la perte d'un nombre infini d'hommes, à la fleur de l'âge, que les eaux engloutissent chaque année, à n'en juger seulement que par les Gazettes qui n'en annoncent pas le quart; encore si ces Détracteurs jaloux présentoient à l'humanité d'autres moyens que les miens, & aussi assurés qu'eux, pour la mettre à l'abri des dangers dont il s'agit, mon vœu seroit rempli, & je ne me plaindrois pas; mais ils nous laissent périr & s'opposent à ce que nous essayons de nous sauver. J'ose esperer qu'avec le tems, l'importance de l'objet triomphera de leurs discours & des obstacles. J'ai l'honneur d'être &c. DE BERNIERES, Contrôleur des Ponts & Chaussées, & Membre de plusieurs Académies Royales, au Vieux-Louvre à Paris ».

OBSERVATIONS sur la Population de la Ville de Paris.

M. de Buffon a inseré dans le Tome IV. de son *Supplément à l'Histoire Naturelle* des observations très-curieuses sur la Population de la Ville de Paris, ainsi que sur la possibilité de connoitre le nombre existant des Habitans, tant de cette grande Ville que dans les Provinces, lorsqu'on s'est procuré l'année commune des morts. Il a joint à ces observations des calculs également intéressans sur la probabilité de la vie, suivant les différens âges. La réputation de cet illustre Académicien est trop au-dessus de toute espece de critique, & son zele pour le progrès de toutes les Sciences est trop connu pour qu'il n'approuve pas qu'on lui mette sous les yeux les petites inexactitudes qui ont pu lui échapper dans un travail aussi minutieux que celui qu'il a entrepris. C'est dans cet esprit qu'on s'est permis sur cet ouvrage quelques observations qui paroissent mériter l'attention de ce Sçavant, & qu'on soumet à ses lumieres.

M. de Buffon rapporte, 1o. les résultats de la liste des mortuaires de la Ville de Paris des 46 années écoulées depuis 1721 jusqu'en 1766; & en comparant les dix premieres années de cet espace de tems avec les dix dernieres, il en résulte qu'entre la derniere époque comparée avec la premiere, il n'y a qu'une différence d'un 36e. en augmentation; accroissement qui n'est pas proportionné à celui de l'étendue de cette même Ville, puisque depuis 1721 il s'y est bâti, & dans des terreins précédemment cultivés, un nombre considérable de maisons. A la fin de cette même dissertation, M. de Buffon rapporte, d'après M. Graunt, Auteur Anglois, le nombre des naissances, des mariages & des morts de la Ville de Paris pendant les années 1670, 1671 & 1672; & de ce nombre comparé avec celui des années 1764, 1765 & 1766, il en tire la conséquence que la force de la Ville de Paris ou le maintien de sa Population a, depuis un siecle, augmenté d'un quart par comparaison aux naissances, tandis

que dans les mêmes trois années le nombre moyen des morts eſt diminué.

Pour pouvoir faire une comparaiſon exacte du nombre des naiſſances dans les tems récens avec les tems plus éloignés, il faut néceſſairement que la recherche ſoit faite ſur les mêmes Paroiſſes. Or les liſtes mortuaires qui s'impriment à Paris ſont, depuis quelques années, plus complettes qu'elles ne l'étoient autrefois, & comprennent des Paroiſſes dont on ne faiſoit pas mention il y a quelques années. C'eſt ce qu'on peut voir dans une Lettre de M. de Mandre à M. Morand, de l'Académie des Sciences, imprimée dans le Mercure de Mai 1777, pag. 177. Cette Lettre a été écrite à l'occaſion d'une recherche à peu près ſemblable à celle de M. de Buffon que M. Morand avoit fait imprimer dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de 1771. La Lettre de M. de Mandre n'avoit point encore paru lorſque M. de Buffon a compoſé ſa Diſſertation, & il n'a pu par conſéquent en avoir connoiſſance ; mais elle paroît prouver, d'une maniere ſans replique, que dans l'eſpace d'un ſiecle, le nombre des naiſſances s'eſt accru dans la Ville de Paris d'environ un dix-ſeptieme, tandis que celui des morts y eſt diminué d'environ un vingt-deuxieme. L'Auteur de la Lettre donne des raiſons très-vraiſemblables pour concilier cette contradiction apparente.

2o. M. de Buffon rapporte dans ſa Diſſertation l'année commune des naiſſances, des mariages & des morts de deux petites Villes & de pluſieurs Paroiſſes de la Campagne, ſituées dans la Province de Bourgogne ; il y joint le nombre exact de leurs Habitans, qui ſe monte à 9343 de tout ſexe & de tout âge ; l'année commune des morts de ces Villes & Paroiſſes eſt de 264. D'où M. de Buffon tire cette conſéquence, que pour connoître par le nombre des morts celui des Habitans, il faut multiplier l'année commune des morts par 35, y ayant 35 vivans pour un mort ; & il penſe que cette regle de 35 vivans pour un mort, qui eſt bonne pour Paris, eſt plus juſte encore pour les Provinces de France.

Les obſervations inſerées dans le No. 74 de la Gazette du Commerce de 1777 font connoître combien il eſt difficile d'établir une regle de proportion entre le nombre des vivans & celui des morts, principalement dans les Campagnes où les Curés ſont très-peu exacts à inſcrire les morts des enfans dont l'extrait mortuaire ne peut jamais être dans le cas d'être levé, la mort de ces enfans n'étant d'aucune conſéquence dans les actes de la Société civile. Il ſe pourroit donc faire que dans les Paroiſſes de Bourgogne où M. de Buffon a fait la recherche inſerée dans ſa Diſſertation, les Curés n'y aient pas été exempts d'une négligence qui n'eſt que trop générale ; & dès-lors il en réſulteroit que l'expérience ſeroit incomplette, & qu'on ne pourroit en tirer aucune induction pour quelque lieu que ce puiſſe être. Pour pouvoir aſſurer que la regle de 35 vivans pour un mort eſt meilleure dans la Ville de Paris que par-tout ailleurs, il auroit été néceſſaire qu'on eût fait des dénombremens particuliers de quelques Paroiſſes de cette Capitale, & qu'on eût comparé le nombre exiſtant de leurs Habitans avec l'année commune des morts inſcrits ſur les regiſtres de ces mêmes Paroiſſes ; mais 1o. ces dénombremens n'ont jamais été faits, & 2o. la comparaiſon ſeroit défectueuſe, même dans les Paroiſſes de la Ville de Paris, attendu le grand nombre d'Hôpitaux établis dans cette Ville, où va mourir un aſſez grand nombre d'Habitans. Il eſt donc difficile de croire que la regle de 35 vivans pour un mort puiſſe être généralement adoptée, pour connoître la Population réelle & exiſtante de la Ville de Paris, ainſi que celle des Paroiſſes des Campagnes.

3o. Le No. 80 de la Gazette d'Agriculture de la même année 1777 contient des obſervations ſur la Population de la France. L'Auteur de cette Lettre adopte comme un moyen ſûr pour connoître la Population de tout le Royaume une regle de proportion entre le nombre des naiſſances & celui des Habitans exiſtans, & il rapporte pluſieurs exemples pour prouver que cette proportion eſt d'un à 26 ſur la totalité d'un Royaume ou d'une grande Province, quoique pluſieurs Auteurs euſſent eſtimé cette proportion d'un à 28. La recherche faite par M. de Buffon pourroit ſervir de preuve que cette proportion d'un à 28 eſt effectivement celle qui approche le plus de la vérité : en ef-

fet dans les Paroiſſes dénombrées par M. de Buffon, il s'y eſt trouvé 9343 Habitans de tout ſexe & de tout âge. L'année commune des naiſſances dans ces mêmes Paroiſſes monte à 336. Ce nombre multiplié par 28 donne 9408, ce qui approche de beaucoup des 9343 Habitans exiſtans réellement dans leſdites Paroiſſes.

Mais il y a lieu de croire que la regle de 28 Habitans contre une naiſſance eſt en général trop forte. En effet l'Académie de Dijon a fait en 1770 des recherches ſur la Population de la Bourgogne; elle s'eſt procuré le relevé des naiſſances, des morts & des mariages, & le dénombrement exact des Habitans de 50 Paroiſſes priſes indifféremment dans neuf Bailliages de la Province, & cette Compagnie ſçavante a trouvé que l'année commune des naiſſances de ces cinquante Paroiſſes, multipliée par 25 ¾, donnoit, à 7 près, le nombre d'Habitans compris dans les dénombremens.

On rapporte à l'article *Turin* de la Gazette de France du 30 Janvier 1769, No. 9, le nombre des naiſſances & celui des morts de cette Ville en 1767 & 1768, ainſi que le nombre effectif de ſes Habitans montant en 1768 à 79,870. L'année moyenne des naiſſances priſe ſur les années 1767 & 1768 eſt de 2959, & l'année moyenne des morts de 3078. La proportion entre le nombre des vivans & celui des naiſſances eſt de 27 à 1, & celui des vivans aux morts de 26 à 1, même un peu moins. Il y a certainement une grande différence entre cette proportion & celle trouvée par M. de Buffon dans les Villages qu'il a dénombrés dans la Province de Bourgogne; & la regle par lui adoptée de 35 vivans contre un mort préſente une véritable incertitude. Il ſeroit à deſirer que cet Académicien & ceux qui s'ocupent de ces calculs fiſſent de nouvelles recherches ſur cet objet digne de l'attention du Gouvernement, qui ſeroit en état de ſe procurer un dénombrement exact du Royaume, ſans cauſer aucune eſpece d'inquiétude aux Peuples, ſi le nombre des naiſſances & des morts préſentoit une baſe certaine, pour connoître la proportion exacte des uns & des autres, avec le nombre exiſtant des Habitans.

Dans cette même Diſſertation, M. de Buffon aſſure que de tous les enfans qui naiſſent à Paris, il y en a plus d'un 6e. qui ſont nourris à la Campagne. M. de Buffon eſt certainement mal inſtruit à cet égard. L'Etabliſſement formé depuis peu de tems à Paris, & porté à ſa perfection par les ſoins de M. de Sartine, pour les enfans que les pauvres gens, les Domeſtiques & les petits Artiſans confient à des Nourrices de Campagne, & qui eſt connu ſous le titre de *Recommandareſſes*, donne la preuve que le nombre des enfans envoyés à la Campagne eſt bien ſupérieur a celui fixé par M. de Buffon. En effet, ſuivant les états tenus par cet Etabliſſement dans les ſix années qui ſe ſont écoulées, depuis 1771 juſques & compris 1776, il y a eu 57,487 enfans nourris à la Campagne, & dont le Bureau des *Recommandareſſes* a eu la direction; ce qui revient pour l'année commune à 9581. L'année commune de la totalité des naiſſances à Paris, durant ces mêmes ſix années, n'eſt que de 19,055. Les enfans nés à Paris & confiés aux ſoins de l'Etabliſſement des *Recommandareſſes*, excédent donc la moitié de la totalité de ceux qui naiſſent à Paris; mais indépendamment de ces enfans, il y a un grand nombre de perſonnes riches & de Bourgeois aiſés qui envoient leurs enfans en nourrice à la Campagne, & qui, ſans avoir recours à l'Etabliſſement des *Recommandareſſes*, les confient à des femmes qu'ils choiſiſſent par eux-mêmes. On peut par conſéquent aſſurer que près des deux tiers des enfans nés à Paris ſont nourris à la Campagne, ce qui ſurpaſſe de beaucoup le nombre préſumé par M. de Buffon.

Les mêmes états tenus par l'Etabliſſement des *Recommandareſſes*, donnent la preuve que ſur les 57,487 enfans envoyés en nourrice à la Campagne depuis 1771 juſques & compris 1776, il en eſt mort chez les Nourrices 18071 ou 3011, année commune, & il en réſulte, par une conſéquence néceſſaire, que des enfans nés à Paris & envoyés en nourrice à la Campagne, il en meurt environ le tiers.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 25 Mars 1778, au Samedi 28 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 22 l. 10 ſ.; le

seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 22 à 23 l. 10 s.; le seigle, de 9, 9 l. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 liv. 5 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 25 Mars 1778 au Samedi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18 à 20 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 20 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere quâlité, s'est vendu Porte S. Michel, le 28 Mars 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Mars 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	716	2	marc.
Du Pérou à	708		marc.
Les guinées à . . .	718		marc.
Ducats à	98	5	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		once.
Or à 20 karats à . .	84	6	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	5	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	16	marc.
Piastres à	50	17	marc.

Changes de Paris du 28 Mars 1778.

Amsterdam	53 3 8e. à ½
Londres	31 ⅞ à 13 16e.
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1
Livourne	96 . à 96
Gênes	94
Lyon	. p. 3 p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Jeudi 26 Mars 1778		Du Vendredi 27.	
Messieurs		*Messieurs*	
Deschapelles. vres.	F.	Lempereur. pples.	C.
Perpétuelles..	F.	Viageres.....	C.
Decourmont pples.	D.	Boscheron... pples.	C.
Viageres.....	D.	Viageres.....	C.
Alissant., Viag.....	J.	Peinchein ... vres.	A.
Tontine	J.	Perpétuelles.	A.
Nau..... pples.	H.	Patu ... . pples.	F.
Viageres.....	H.	Viageres.....	F.
Tontine	H.	Rouillard... pples.	C.
De S. Janvier vres.	C.	Viageres	C.
Gauthier ..... vres.	A.	Pincemaille Perp	t. l.
Perpétuelles..	A.	de l'ancien Clergé.	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1778.	*Jeudi 26.*	*Vendredi 27.*	*Samedi*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1530 40 42 ½ 47 ½ (50	1570 65 60 . .	1560 57 ½
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1075 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	220 . . .
D°. 25es. . .	70	70	. . . . .
Emprunt Oct. .	358 56 55 ½ .	355	. . . . .
Rescriptions .	23 22	21 22 23 . .	21 22 . . .
Bil. des Fermes .	7	7 7 ½	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jo d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nec des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 26 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BARBARIE.

DE TUNIS, *le 24 Février.*

LE Capitaine Audibert, commandant la tartane le *S. Jean-Baptiste*, a relâché dans cette rade. Ce navire, chargé de grains pour la Compagnie Royale d'Afrique, étoit destiné pour la Cale : une tempête qu'il essuya le 11 de ce mois, le força de jetter à la mer 150 charges de bled, & dans la nuit du 14, le tonnerre tomba sur ce bâtiment ; deux Passagers en furent tués, & le reste de l'Equipage qui fut très-endommagé, s'est rétabli ici par quelques jours de repos.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 24 Avril.*

Nous avons déjà eu occasion, il y a peu de tems, de mettre sous les yeux de nos Lecteurs quelques observations d'un sçavant Professeur d'Histoire naturelle à Pétersbourg, sur le commerce du coton en Russie ; en voici d'autres sur le même sujet, qui viennent de nous être adressées par la voie de notre correspondance en Allemagne ; elles pourront servir de supplément aux premieres.

» La culture du cotonnier reçoit chaque jour de nouveaux accroissemens dans le Gouvernement d'Orenbourg, où il y vient en si grande abondance que les Habitans, au moyen des Fabriques de coton établies depuis peu d'années dans cette Province, pourroient aisément se passer de toiles de lin & de chanvre. Jusqu'en 1740, les Anglois avoient été en possession, exclusivement à toute autre Nation, d'acheter le coton que les Kirgises venoient leur livrer à Orenbourg à un très-bas prix, & qu'ils revendoient ensuite très-cher dans leur Patrie ou en Russie même. Aujourd'hui ce commerce est défendu aux Etrangers; la Couronne achete le coton & le fait filer sur les lieux ; on l'y fabrique aussi dans diverses Manufactures nationales, desorte que tout le profit de la main-d'œuvre reste aux Habitans. Les premiers essais de cette filature en Russie ont été faits dans les contrées qui sont situées sur les bords du Volga : les troubles excités par les Baskires ont nui beaucoup à ces établissemens ; mais ces Barbares ayant mis fin à leur brigandage, cette branche d'Industrie recommence à prosperer.

Le plus bas prix du coton brut à Orenbourg est de 15 copeikes * la livre, le mitoyen est de 20 à 25 copeikes ; quant au coton filé, il coûte depuis 30 jusqu'à 40 copeikes la livre.

Il y a quelque tems que la Société Libre Economique de Pétersbourg reçut un Mémoire détaillé sur cet objet. Le

* *Le copeike est la plus petite monnoie de Russie, sa valeur est entre 11 & 12 deniers de France.*

but de ce Mémoire, eſt de prouver au Miniſtere combien il lui importe d'augmenter le nombre des Fabriques de coton, & de perfectionner celles qui ſont déjà établies. Il faudroit d'abord faire en ſorte que les Chiverméens, les Bouchares, les Taſchkenterniens & les Habitans de la Forteresſe de Troitskaja, qui tous ſont à la portée d'Orenbourg, fourniſſent aux Marchands Ruſſes le coton qu'ils vendent clandeſtinement aux Etrangers ou à leurs Agens ſecrets, & ſe procurer pour conduire les Manufactures des perſonnes plus induſtrieuſes & plus habiles que celles qui y ſont employées maintenant; en un mot ne rien négliger pour que les marchandiſes ouvragées qui ſortent de ces Fabriques ſoient auſſi bonnes & à meilleur marché que celles de France & d'Angleterre, afin qu'elles puſſent mériter la préference. Il ſeroit eſſentiel auſſi d'avoir de bons Négocians qui entretinſſent des liaiſons continuelles avec les Aſiatiques. L'Auteur du Mémoire conſeille de s'adreſſer pour cela aux Arméniens qui ſont ſans ceſſe des affaires avec les Perſans dont ils ſont eſtimés. Ces Arméniens, outre qu'ils ont des correſpondances & même des établiſſemens dans toute l'Aſie & dans pluſieurs parties de l'Europe, jouiſſent encore d'un grand crédit & ont la confiance des meilleures Maiſons de Commerce. On a déjà propoſé à quelques-uns d'entre eux de ſe transferer à Aſtracan; mais ils ont refuſé, parce qu'on n'a pas voulu les diſpenſer de la capitation.

Il en pourroit être des Manufactures de poil de chameau comme de celles de coton; les Baskires & les Kirgiſes en fourniroient abondamment de même que les Kalmouques qui habitent ſur les rives du Wolga & du Jaïk. En été le poil de chameau ne coûte à Orenbourg que 2 à 3 copeikes la livre, & en hiver, depuis 4 juſqu'à 6, ſouvent encore moins. Les femmes de la Ville de Jaizkoi entendent très-bien à le filer. C'eſt une femme Coſaque de la Forteresſe de Borskaja, ſur le Wolga, à 100 wertzes de Samarra, qui a fait le premier fil de poil de chameau. Il y a en Ruſſie cent autres branches de Commerce & d'Induſtrie, qui ne font que des progrès très-lents, & d'autres qui reſtent tout-à-fait inutiles, faute d'être ſuffiſamment encouragées.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 23 Avril.*

Les Hongrois voulant donner une nouvelle preuve de leur dévouement à nos Auguſtes Souverains, ſe ſont engagés, de leur propre mouvement, à fournir pour l'approviſionnement de l'Armée Autrichienne 1,200,000 boiſſeaux d'avoine. Le Royaume de Bohême en fournira 500 mille boiſſeaux, ſuivant la taxe qui lui a été impoſée.

Parmi les douze pauvres femmes auxquelles l'Impératrice-Reine a lavé les pieds le Jeudi Saint, il y en avoit deux dont l'une étoit âgée de 105 ans & l'autre de 104; on compte que l'âge réuni de toutes ces femmes, au nombre de 12, faiſoit enſemble 1053 ans. Le même nombre des pauvres vieillards, ſervis par l'Archiduc Maximilien, faiſoit auſſi 1016 ans.

ALLEMAGNE.

DE GOTTINGUE, *le 25 Avril.*

Comme le prix du tabac augmente de jour en jour, on en multiplie autant qu'on peut les plantations, & la plûpart de celles qu'on a déjà formées dans divers cantons en Allemagne continuent à réuſſir. Cette culture eſt d'autant plus avantageuſe, qu'après la récolte du tabac, on peut encore ſemer du ſeigle ſur le même terrein.

L'été dernier, les Hollandois tirerent de Stettin ſeul plus de 30,000 quintaux de feuilles de tabac recueillies dans le pays. On en a fait autour de notre Ville une plantation qui occupoit 800 arpens de jacheres, & qui a donné un profit net d'environ 50,000 riſd. Le tabac de Nurenberg ne le céde en rien à celui d'Amérique; cette plante rapporte depuis quelques années des ſommes conſidérables à cette contrée; on la cultive dans les terres qui ont porté des aſperges, & on ſçait que ces terres doivent être bien préparées & bien fumées. La culture du tabac ſe fait de trois manieres dans le Landgraviat de Heſſe; ou on le cultive dans des terres qui ne ſervent qu'à cet uſage, ou dans d'autres auxquelles on fait produire enſuite du ſei-

gle, après y avoir récolté le tabac ; ou enfin dans des vergers où l'on plante des choux lorsque la récolte du tabac est faite.

DE DARMSTADT, *le 27 Avril.*

Plusieurs personnes qui ont essayé de nourrir leurs bestiaux dans les étables avec le fourrage provenant des prairies artificielles, s'en trouvent si bien qu'elles semblent avoir renoncé à la méthode ordinaire d'exposer leur bétail à l'intemperie des saisons & au danger de ne rien trouver dans des Communes qu'on foule sans cesse aux pieds & dont personne ne prend soin.

On souhaite très-fort que ces essais se multiplient, & qu'ils aient des succès assez marqués pour détruire les anciens préjugés ; ce qui est d'autant plus important dans ce pays qu'on y employe à la garde des troupeaux isolés un très-grand nombre de personnes qui pourroient servir utilement dans les Manufactures & dans les Fabriques. Il y a plus, c'est que ceux dont on se sert pour la garde des troupeaux, en confient le soin à leurs enfans, pour pouvoir eux-mêmes vaquer à d'autres emplois ; ces petits Pâtres s'accoutument à vivre dans l'oisiveté, s'élevent dans l'ignorance, contractent des mœurs grossieres, & perpétuent une race d'hommes vicieuse.

DE RUNGSHAUSEN (*sur le Rabenau*), *le 24 Avril.*

Voici un fait qui n'est pas fort intéressant en lui-même, mais qui cependant a paru assez singulier dans nos cantons où il a fait une sorte de sensation. Un Juif de l'endroit avoit vendu deux veaux à un Boucher ; celui-ci tua ou du moins crut avoir tué les deux veaux selon les régles de son Art. L'un de ces veaux mourut sur le champ, mais l'autre se releva, comme s'il ne lui fût rien arrivé. Le Boucher le reprit & lui fit une nouvelle incision beaucoup plus profonde que la premiere, desorte que la tête de l'animal ne tenoit presque plus ; le veau se releva encore, courut dans cet état léchant le sang qui couloit de sa blessure : ce spectacle attira la plus grande partie des gens de l'endroit. Quelqu'un des Spectateurs frappa de toute sa force un rude coup sur la tête du veau qui tomba d'abord, mais se releva, & enfin il ne mourut qu'après qu'on eût tout-à-fait séparé sa tête du corps. C'est aux Médecins Vététinaires à expliquer ce phénomene.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 21 Avril.*

Dans le cours de l'année derniere, il est entré dans le Port de la Havane vingt vaisseaux de guerre, douze couriers du Royaume & 22 de l'Amérique, quatre-vingt-un navires Marchands venant d'Espagne, soixante-huit Marchands de l'Amérique, neuf de l'Assiente des Negres & sept Etrangers. Il en est sorti dix-huit vaisseaux de guerre, douze couriers du Royaume & vingt-six pour l'Amérique ; cent cinquante-quatre navires Marchands dont soixante-sept allant en Amérique, huit pour l'Afrique & six Etrangers, ce qui fait en tout quatre cens quarante bâtimens.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 17 Avril.*

M. de Kaslumnoff, Capitaine de haut bord & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. George de Russie, Commandant de la frégate l'*Aigle du Nord*, a conduit dans ce Port les cinq frégates Marchandes de sa Nation, qui étoient adressées à M. Calamat, Négociant de cette Ville. Ces navires avoient été destinés à entretenir le Commerce de la Russie avec le Levant. Les difficultés survenues entre la Cour de Pétersbourg & la Porte, n'ont point empêché ces navires de remplir leur destination d'une maniere très-profitable pour le Commerce des Russes. Ces frégates sont parvenues à faire différens voyages dans plusieurs Ports de la Domination Ottomane. Elles ont dû cet avantage à la bonne conduite de leur Commandant.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 2 Mai.*

On dit ici que l'Ambassadeur de Sa Majesté Catholique a fait au nom de son

Maître des représentations aux Etats-Généraux, au sujet de la contrebande que des navires Hollandois sont accusés de faire sur les côtes de l'Amérique Espagnole ; on ajoute que la Cour d'Espagne demande la prohibition de ce commerce frauduleux, & le châtiment de ceux qui seront convaincus de l'avoir fait. On assure que les Etats-Généraux ont promis de prendre cette affaire en considération, & de donner à l'Espagne toute la satisfaction qui lui est due.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De la Rochelle, *le 7 Mai.*

» Depuis le 1er. jusqu'au 15 du mois dernier le tems avoit été très-favorable pour la végétation qui paroissoit fort retardée. Les beaux jours & les pluies chaudes accompagnées de tonnerre, qui ont eu lieu alors, lui avoient fait faire des progrès si rapides qu'elle s'est trouvée tout-à-coup presqu'aussi avancée qu'elle l'étoit l'année derniere à pareille époque. La vigne, dans ce court intervalle, avoit poussé avec vigueur & profité singulierement. Les formances s'étoient développées & donnoient les plus flatteuses esperances. Les froids vifs & subits qui ont succédé à cette belle quinzaine nous ont d'abord fort inquiétés sur le sort de nos vignes. Quelques cantons dans les bas fonds, sur-tout ceux qui ont été battus de la grêle, ont souffert de la gelée, notamment les 17, 19 & 28 du même mois ; les hauteurs ont été préservées. Les vignobles des environs de cette Ville n'ont essuyé aucun échec bien sensible. Cependant des Laboureurs prétendent que quoique les vignes n'aient pas gelé, elles doivent avoir beaucoup souffert de ces froids continuels ; ils disent qu'elles sont *enrhumées* & qu'on doit s'attendre au coulage, parce que les formances de la grappe paroissent rouges, au lieu d'être d'un beau verd. C'est prévoir le mal de bien loin. Peut-être est-ce la crainte qui les fait parler ainsi. Quoi qu'il en soit, les vignes ont la plus belle apparence, bien que les jets paroissent un peu menus ; ce qui vient probablement de ce que les froids ont intercepté trop subitement la seve que les chaleurs & les pluies douces des premiers jours d'Avril avoient mise en activité.

Ces pluies ont fait aussi beaucoup de bien aux bleds qui en avoient grand besoin. Ils sont par-tout de la plus belle apparence, par-tout ils donnent les esperances d'une abondante récolte. Les gros chargemens de grains qui se sont faits à Aligre (ci-devant Marans) avoient fait monter les fromens à un très-haut prix. Sur les nouvelles qu'il en étoit considérablement arrivé à Bordeaux, ils ont diminué tout-à-coup de 40 livres à la Foire derniere qui se tint le 28 du mois. On espere qu'ils diminueront encore de jour en jour d'ici à la récolte prochaine. Le pain Bourgeois qui étoit à 2 s. 9 d. la livre, a diminué Vendredi dernier de 3 den. Il y a apparence que le prix du pain suivra progressivement la diminution du bled, ce qui sera un grand soulagement pour les pauvres ; c'est déjà une grande douceur pour eux d'avoir 3 deniers de moins à payer sur une livre de pain. Celui qui achete un pain de 20 livres, économisera 5 s. qui lui fourniront un peu de provision pour l'aider à manger son pain, d'autant plus que le vin étant extrêmement cher, l'indigent ne peut guères en boire. Il se voyoit donc contraint de manger son pain sec & de boire de l'eau, triste subsistance pour un homme qui travaille toute la journée ».

De Dijon, *le 10 Mai.*

Extrait d'une Lettre écrite de Bourgogne.

» M. Guenot, Curé de Chevanai, qui a déjà donné plus d'une preuve éclatante de ses soins à faire concourir les fonctions de son ministere au bien des trois Paroisses qui lui sont confiées, est le premier qui se soit occupé de faire jouir les Citoyens du bénéfice des Nitrieres artificielles, dont Sa Majesté a proposé l'établissement à ses Sujets, pour leur épargner les désagrémens qu'entraînoient les fouilles des Salpêtriers. Ce Pasteur n'a pas eu plutôt connoissance de l'Edit bienfaisant du Roi sur cet objet, qu'après avoir triomphé de tous les obstacles que rencontrent par-tout les projets

les plus utiles, il eſt parvenu à conſtruire ſur le territoire de Champrenault une Nitriere ſituée très-avantageuſement. L'édifice qu'il a fait élever, & qui a pour objet un des moyens de défenſe de la Patrie, étant fini, il a cru devoir le conſacrer par les mêmes cérémonies que l'Egliſe employe pour la bénédiction des drapeaux; c'eſt ce qui s'eſt fait avec le plus grand appareil le 20 Avril dernier. Cette fête patriotique a eu plus de quatre mille témoins, & s'eſt terminée par un repas vraiment militaire, préparé ſous le hangar de la Nitriere: là le Curé de Chevanai porta aux Convives la ſanté la plus précieuſe aux François. » Mes bons Amis, dit-il, le bonheur & » la félicité d'un Empire, c'eſt la paix; » mais pour jouir de cette paix, il faut » toujours être prêt à faire la guerre. » Quelle Nation voiſine ſera aſſez téméraire pour nous attaquer, lorſqu'elle » ſçaura que chacune de nos Bourgades » eſt une eſpece d'Arſenal? Je ne déſeſpere pas de voir cet heureux changement, d'après les ſages meſures que » prend notre Bienfaiſant Monarque. Félicitons-nous donc aujourd'hui d'être » les premiers à remplir ſes vues, & » pour ſignaler notre allégreſſe, commençons cette fête publique en portant la ſanté du Roi ». Une acclamation générale accompagna cette ſanté, & ſe mêla au bruit du canon qui ſe fit entendre, & qui continua pendant tout le repas. La même Lettre apprend qu'il va s'élever près de la Capitale de la Bourgogne une Nitriere artificielle aux frais & par les ſoins de perſonnes diſtinguées de cette Province, empreſſées à faire participer leur Patrie au bénéfice qui doit réſulter pour elle de l'Edit du Roi ſur cet objet ».

PRIX des Grains dans les différentes Provinces du Royaume, pendant le mois d'Avril dernier.

LIMOGES. Dans les différentes Villes de cette Généralité, le prix des grains s'eſt ſoutenu au même taux où il a été pendant tout le cours du mois de Mars précédent.

ROUEN. Le *Froment* de premiere qualité s'y eſt vendu 14 liv., 14 l. 10 ſ. & 14 l.; ſeconde qualité, 13 l. 10 ſ., 14 l. & 13 liv. 5 ſ. Le *Méteil*, 9 l., 8 l. 10 ſ., 8 liv. & 9 liv. 10 ſ. Le *Seigle*, 8 l., 7 liv. 10 ſ., 7 liv. 16 ſ., 7 liv. 10 ſ. & enſuite 8 liv. *L'Orge*, 8 l., 7 l. 16 ſ., 7 l. 5 ſ. & 8 liv.

MANS. Le prix du grain a été le même que dans les mois de Février & Mars derniers. La taxe du pain, fixée par la Police, n'a pas varié non plus.

MEAUX. Le *Bled-Froment*, ſur la fin du mois d'Avril, a diminué de 10 ſ. par ſeptier. Le *Méteil*, *l'Orge*, & le *Seigle* ſe ſont toujours vendus le même prix que dans le courant du mois de Mars.

GRENOBLE. Le *Froment*, le quartal peſant 28 liv., poids de marc, a monté de 3 liv. 3 ſ. à 3 liv. 16 ſ. Le *Méteil*, le *Seigle* & l'*Orge*, même meſure, valoient le 22 Avril 2 liv.

SENS. Point de variation ſenſible.

TONNERRE & VILLE-NEUVE-L'ARCHEVÊQUE. *Idem.*

AMIENS. Le *Bled* de premiere qualité s'eſt vendu, le ſetier peſant 50 livres, poids de marc, 4 liv. 4 ſ. 8 den. & 4 liv. 8 ſ. 4 d.; celui de ſeconde qualité, 3 liv. 15 ſ., 3 liv. 16 ſ. 8 den.; le petit bled, 3 l. 3 ſ. 4 d., 3 l. 16 ſ. 8 d. L'*Orge*, 3 liv. 3 ſ.

ABBEVILLE. Le *Bled-Froment*, le ſetier peſant 208 livres, poids de marc, s'y eſt vendu 17 liv. & 16 liv. 17 ſ. Le *Méteil*, 14 liv. 14 ſ. & 14 liv. 16 ſ. Le *Seigle*, 9 liv. 5 ſ. & 9 liv. 10 ſ. L'*Orge*, 8 liv. 16 ſ. & 9 liv.

BEAUVAIS. Le bon *Bled*, le ſetier peſant 50 livres, poids de marc, s'y eſt vendu 4 liv. 1 ſ. 11 den.; le moyen, 2 l. 4 ſous.

ARRAS. Les grains y ont augmenté de 4 à 5 ſ. par ſeptier.

PERONNE & SAINT-QUENTIN. Les grains ont diminué ici pendant le courant du mois d'Avril de 3 ou 4 ſ. par ſeptier.

Comme nous avons occaſion, toutes les fois que nous donnons ce tableau du prix des grains, de diſtinguer le bled en fromens de premiere, de ſeconde & de troiſieme qualité, on ne ſera peut-être pas fâché de trouver ici quelques notions qui fixent les idées ſur ces dénominations. Nous ne pouvons mieux faire que de mettre ſous les yeux de nos Lecteurs ce que nous liſons à ce ſujet dans l'excellent Traité ſur la *Boulangerie*, que

M. Parmentier vient de publier & dont nous rendrons compte inceſſamment.

» Le bled de tête ou de premiere qualité, eſt celui dont la couleur eſt d'un jaune clair & tranſparent, ramaſſé, bien nourri, bombé & peu profond dans ſa rainure, ſe caſſant nettement ſous la dent ; il préſente dans ſon intérieur une ſubſtance ſerrée & compacte, d'un blanc jaunâtre & brillant ; il ſonne lorſqu'on le fait ſauter dans la main, & céde aiſément à l'introduction du bras dans le ſac qui le renferme : il répand dans la bouche, lorſqu'on le mâche, un goût de pâte, & on y apperçoit une odeur qui appartient à la bonne qualité de bled que l'habitude fait diſtinguer plus aiſément que toutes les deſcriptions ».

» Le bled de ſeconde qualité eſt celui qui s'éloigne un peu des caracteres diſtinctifs que nous venons d'expoſer, c'eſt-à-dire qu'il eſt plus maigre & plus alongé, d'un jaune plus foncé, léger, ſe caſſant moins aiſément ſous la dent, & offrant dans ſon intérieur une matiere moins blanche & moins ſerrée ; on peut mettre dans cette claſſe les bleds gris ou glacés, les bleds de Mars qui, quoique de bonne qualité, ſont toujours vendus moins cher, à cauſe de leur abondance en écorce & du peu de blancheur de leur farine. Il eſt poſſible de placer encore ici les bleds qui, ayant été nourris d'eau pendant la récolte, & recueillis humides, ſont d'un jaune terne, moins farineux, abſorbant peu d'eau dans le pêtriſſage, & ne fourniſſant pas autant de pain : il eſt cependant des années où ces bleds inférieurs approchent de ceux de la premiere qualité, ſoit par rapport au volume, à la ſéchereſſe, à la couleur ou au poids, tels ont été les bleds de 1762 ; année qui fera époque parmi les Cultivateurs & les Vignerons, en ce que les differens degrés de la végétation furent ſi avantageux que de ce concours de circonſtances heureuſes réſulta une univerſalité de bonne eſpece de bled ».

» Les bleds médiocres ou de troiſieme qualité ſont encore plus alongés, plus chetifs & moins peſans que ceux dont nous venons d'expoſer les caracteres ; leur rainure eſt plus profonde, & leur écorce plus épaiſe ; preſque toujours ils ſe trouvent mêlangés d'autres ſemences, comme le ſeigle, l'orge, la nielle, l'ivraie, la rougeole & le pois gras, qui colorent & diminuent beaucoup le produit de la farine, rendent le pain mat, bis, & ſouvent peu agréable, ſans pourtant nuire à ſa ſalubrité. Ces bleds inférieurs étant ordinairement humides, il eſt utile de les conſommer ſur les lieux où on les a récoltés, parce qu'ils ſe gardent & ſe tranſportent moins aiſément que les bleds ſecs de la premiere qualité ».

DE PARIS, *le 20 Mai.*

» *Lettres Patentes* données au mois de Juillet 1777, par leſquelles le Roi confie la deſſerte des Cures & l'éducation de la Jeuneſſe, dans la Colonie de Cayenne, aux Prêtres de la Communauté du S. Eſprit établie à Paris. Sa Majeſté leur accordera ſucceſſivement tous les encouragemens & les ſecours dont ils auront beſoin pour former dans cette Colonie un établiſſement utile à la Religion & à l'Etat. Le Roi attribue à cette Communauté une penſion annuelle de 10,000 l. ; au Préfet Apoſtolique un traitement de 2400 livres, & à chaque Miſſionnaire une ſomme de 2000 l. qui leur ſera payée annuellement, ſoit en France, ſoit dans la Colonie, à leur choix : ſe réſerve de plus Sa Majeſté de récompenſer particulierement ceux qui ſe ſeront diſtingués, par leurs ſervices & leur zele, voulant bien Sa Majeſté fournir les fonds néceſſaires pour bâtir dans le ſuſdit Séminaire des logemens de retraite aux Miſſionnaires anciens & infirmes, afin que ce ſoit une invitation tant pour les Eleves de cette Maiſon que pour ceux qui travaillent au ſalut des François, des Negres & des Indiens, dont le nombre s'accroit de jour en jour dans cette Colonie ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Préparation d'un ſirop tiré des œufs, en uſage dans quelques cantons de l'Allemagne, & dont on ſe ſert avec le plus grand ſuccès dans le rhume & les maux de poitrine. Extrait des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron.

» Faites durcir une certaine quantité d'œufs, par exemple une demi-douzaine,

& lorſqu'ils ſeront durs & froids, enlevez à chacun d'eux un petit chapeau, pour avoir la facilité d'en extraire le jaune; faites enſuite avec une groſſe aiguille un trou vers le bout qui reſte & qui communique avec l'intérieur de l'œuf après qu'il aura été évidé; rempliſſez ces œufs de bon ſucre mis en poudre & ſoutenez-les en l'air ſur un vaſe pour recevoir la liqueur qui en diſtillera. Vous verrez, avec la plus grande ſurpriſe, qu'en peu de tems il ſe formera vers la pointe de l'œuf des goutes qui, répétées, donneront une certaine quantité du ſyrop en queſtion. Lorſque la premiere doſe de ſucre ſera fondue, il faudra y en ajouter une nouvelle, juſqu'à ce qu'il ne reſte plus que la coque de l'œuf. Cette diſſolution du blanc de l'œuf en liqueur eſt très-ſinguliere. Comme cette opération ſeroit un peu longue ſi l'on n'y employoit qu'un œuf ſeul à la fois, il faut ſe ſervir de l'appareil ſuivant.

Prenez un grand entonnoir de verre, dans lequel vous ferez entrer à environ un pouce de profondeur ou de diſtance du bord, un carton circulaire très-blanc & aſſez fort pour ſoutenir ſix ou ſept œufs; vous pratiquerez enſuite dans ce carton autant de trous que vous voudrez faire diſtiller d'œufs. Rempliſſez vos œufs évidés, de ſucre, & placez-les enſuite ſur votre carton; mettez l'entonnoir dans une bouteille de verre blanc, & en moins de vingt-quatre heures vous la verrez remplie du ſyrop animal que l'on deſire, & vos coques d'œufs reſteront abſolument vuides.

On prend de ce ſyrop dans de l'eau ou par cuillerée, ſans aucun mélange, juſqu'à parfaite guériſon. Il eſt très-agréable au goût & ſe prépare auſſi facilement qu'agréablement, *tutò, citò & jucundè.* La maladie pour laquelle ce ſpécifique eſt utile, n'étant que trop commune, nous nous empreſſons de le faire connoître avec d'autant plus de raiſon qu'il y a très-peu de perſonnes en France qui en aient entendu parler ».

I I.

Annonce de Livre.

Vouſtœndige Pferdewiſſenſchaft &c. Connoiſſance complette du Cheval. Par M. Jean-Gottfried Priſelius Capitaine & Ecuyer. A Leipſick, chez les Héritiers Weidman & Reich. 1777.

M. Priſelius publia en 1775 un Ouvrage élémentaire ſur la connoiſſance du cheval, pour ſervir aux cours d'Equitation qu'il donne publiquement. C'eſt ce même Ouvrage qui reparoît aujourd'hui, mais plus étendu & enrichi d'un Commentaire. Il eſt diviſé en quatorze chapitres où l'on traite dans le plus grand détail de la nature du cheval & de tout ce qui peut ſervir à en faire connoître la bonté & les impefections. L'Auteur y indique les moyens de corriger les vices de cet animal; la meilleure maniere de l'élever, de le dreſſer, de le gouverner en ſanté comme en maladie. On y trouve des notions importantes ſur les haras, ſur les qualités que doivent réunir les jumens & les étalons que l'on deſtine à la propagation de l'eſpece. L'Auteur prétend que les chevaux Anglois ſont aujourd'hui les ſeuls exempts des nombreux défauts qui dégradent tous ceux des autres Nations. En parlant de l'accouplement des chevaux, il obſerve qu'il exiſte actuellement à Caſſel un jumart vivant. On ſçait que le jumart eſt un animal qui réſulte de l'union d'un taureau avec une cavale ou une âneſſe &c.

Dans un nouvel Ouvrage Allemand, intitulé *Economie Botanique*, par M. G. Sukoſv, Secretaire de la Société Electorale-Economique-Palatine, on lit » que » les noyaux d'abricots brûlés & réduits » en poudre, donnent un très-beau noir » pour la peinture à l'huile; qu'on peut » auſſi en faire de l'encre de la Chine, de » la plus grande fineſſe; qu'enfin ſi on » mêle cette poudre noire avec du blanc, » elle donne une très-belle couleur » bleue ».

I I I.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 22 Mai.

L'eſturgeon, depuis 160 liv. juſqu'à 249; le panier de maquereaux, depuis 21 l. juſqu'à 34; le ſaumon, depuis 9 l. juſqu'à 19; les ſix aloſes, depuis 14 liv. juſqu'à 18; la manne de carrelets, depuis 10 l. juſqu'à 16; la raye douce, depuis 7 l. juſqu'à 11; la raye bouclée, depuis 3 liv. juſqu'à 4 liv. 10 ſ.; le panier de limandes, 9 l.; la paire de ſolles, depuis 2 l. juſqu'à 6; le mulet, 1 liv. 10 ſ.

N. B. Dans la derniere Gazette, à l'article du *poiſſon*, lig. 1re, liſez: *l'eſturgeon, depuis* 162, au lieu de 62.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 20 Mai 1778, au Samedi 23 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 liv. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 9 l. 10 s.; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Du Mercredi 20 Mai 1778 au Samedi 23 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18 à 19 liv. 10 s.; *id.* à la Grêve, de 18, 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 23 Mai 1778, de 52 à 53 l.; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 31 à 32 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Mai 1778.

Or de Portug. à . . .	724	l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	718			
Du Pérou à	710			
Les guinées à . . .	722			
Ducats à	98			*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100			
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		
Piastres à	49	12	6	

Changes de Paris du 23 Mai 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 1 8e.
Hambourg	188
Madrid	15 3
Cadix	15 à 14 19 6
Livourne	97 ¼ à 98
Gênes	95 ⅝
Lyon	⅛ p. ⅝

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Merc. 20 Mai 1778			Du Samedi 23.		
Messieurs			*Messieurs*		
Boutray ..... pp^lles.	J.		Lempereur.. Viag.	J.	
Viageres	J.		Perpétuelles.	J.	
Tontine	J.		Boscheron ... pp^lles.	J.	
Cochin..... pp^lles.	F.		Viageres	J.	
Radix ..... pp^lles.	G.		Peinchein .... v^res.	J.	
Viageres	G.		Perpétuelles ..	J.	
Defrance.... Viag.	F.		Patu ..... pp^lles.	J.	
Perpétuelles...	F.		Viageres	J.	
Gauthier..... v^res.	G.		Rouillard .... pp^lles.	J.	
Perpétuelles...	G.		Viageres	J.	
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1778.	*Jeudi 21.*	*Vendredi 22.*	*Samedi 23.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1650 52 ½ 55 57 ½	1657 ½ 60 . .	1660 61 ½ .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	20 19 ½ 19 . .	19 18 ½ . . .	18 ½ . . .
Bil. des Fermes .	3 ¾	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 11 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, le 2 Mars.

SA MAJESTÉ a fait donner au Bailliage de Coldingham 5457 tonnes de grain qui ont été distribuées entre 1215 Paysans libres & 243 familles. On en a également distribué 1288 dans les Bailliages de Copenhague & de Hirscholm. Ces lieux étoient couverts de landes & totalement déserts. On a voulu les peupler en partageant le terrein à des familles qui se proposeroient pour le cultiver ; il s'en est présenté un grand nombre qui se sont empressées d'y bâtir & de s'y établir. Le Roi, pour récompenser leur zele, a exempté ces Cultivateurs de tous droits. La plûpart des Grands de sa Cour se sont fait un devoir de l'imiter, en fournissant des secours & des encouragemens à ces nouveaux Colons qui vont mettre en valeur des terreins qui jusqu'alors avoient été inutiles.

SUEDE.

DE GOTHENBOURG, le 6 Mars.

Il est né dans cette Ville pendant le cours de l'année derniere 455 personnes. Il y en est mort 335, & il s'y est célébré 156 mariages.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, le 8 Mars.

Les besoins de l'Etat sont si pressans & si multipliés qu'on ne sçait presque plus à quels moyens avoir recours pour y subvenir. Chaque jour enfante quelque nouveau projet de Finances, & tous les objets de subsistance sont menacés d'un surcroît d'imposition. Quant au café, au thé & au sucre, il paroît déjà décidé que ces denrées vont supporter un nouvel impôt. On assure aussi que, suivant un ancien usage dont l'Histoire de la Pologne fournit plus d'un exemple, toutes les Maisons Religieuses seront tenues de céder le tiers de leurs revenus, pour être employé au soulagement public. On prétend même que le Pape a déjà donné son consentement à la levée de ce tribut.

ALLEMAGNE.

DE WETZLAR, le 9 Mars.

Nombre de Sçavans & de Particuliers s'étonnent de ce que l'Allemagne, après avoir secoué depuis tant de siecles le joug de l'ancienne Rome, n'ait point encore osé secouer celui de ses loix qui sont si peu analogues & au climat du pays & au génie des Peuples Germaniques. Toute l'Europe applaudit, avec raison, aux changemens heureux que le feu Roi de Sardaigne a introduits dans les loix du Piémont & de la Savoie, & on ne cesse

de donner de grands éloges à ce Code admirable qui actuellement occupe encore les Sages de la Russie. Cependant nous continuons à voir un si bel exemple & à le louer nous-mêmes, sans nous mettre en devoir d'en profiter. Chez nous le Citoyen qui n'est pas initié dans l'étude du Droit, ne sçauroit faire un pas, dès qu'il se trouve engagé dans quelque procès, sans être exposé à commettre bien des fautes ou contre la forme ou contre le fonds, parce qu'il n'a point de principes fixes qui puissent lui servir de boussole. Il est vrai que le Code *Frideric* peut diriger la Prusse & les Etats Héréditaires du Salomon du Nord ; mais le reste de l'Allemagne est encore presque entierement asservi aux loix Romaines, & toutes les fois qu'il s'agit de prononcer sur quelque affaire contentieuse, ce sont les Legislateurs & les Jurisconsultes de l'ancienne Rome qu'on interroge ; ce qui paroit tout-à-fait contraire à la droite raison & à la saine politique. On voudroit donc sçavoir s'il ne seroit pas utile à l'Allemagne d'être régie par des loix qui lui fussent propres, qui fussent écrites dans la Langue du Pays, comme le sont celles du Danemarck, qui d'ailleurs eussent aussi le mérite d'être claires, courtes & précises. Si ce changement est nécessaire, comme on ne sçauroit en douter, on demande quelles peuvent être les raisons qui empêchent qu'il n'ait lieu ? On demande encore si c'est la différence du Gouvernement tantôt monarchique, tantôt aristocratique, tantôt démocratique & tantôt mixte des Etats d'Allemagne, qui s'y oppose ?

C'est aux Jurisconsultes à décider ce point qui ne nous interesse ici que par rapport à l'influence qu'il doit avoir naturellement sur la Population, sur le Commerce & sur les Arts. En effet il y a en Allemagne des contrées où les Peuples ne sont guères moins qu'esclaves. Cette multitude qu'on a fait passer dans l'Amérique septentrionale, comme des troupeaux de moutons, en seroit une bonne preuve, quand on n'en auroit pas d'autres à citer. Dans plusieurs cantons, par exemple, dans les Villes libres Impériales, les Habitans, mais particulierement ceux qui gouvernent, jouissent d'une autorité presque sans bornes, tandis que dans quelques autres de ces Villes, il n'y a que le Sénat qui ait du pouvoir, tout le reste lui étant soumis comme il le seroit ailleurs à un Despote. De plus il y a en Allemagne un grand nombre de petits Princes qui dépendent de Princes plus puissans, & ceux-ci d'autres plus puissans encore ; desorte que le projet d'une nouvelle Législation sera toujours difficile à exécuter dans tout Etat d'Allemagne qui n'est pas d'une étendue ou d'une puissance assez considérable pour que le Souverain puisse suivre ses vues à cet égard. Tout cela pourroit donner lieu à des observations très-intéressantes.

DE FRANCFORT, *le 23 Mars.*

Il y a quelques années qu'il existoit dans nos environs un Mangeur si vorace & si insatiable que, faute de pouvoir se procurer la quantité d'alimens nécessaire pour vivre, il se chargeoit l'estomac de plâtre, de cailloux, de sable &c. ce qui ne l'empêchoit pas cependant de se très-bien porter. On vient de découvrir le même phénomene dans une poule qui s'est trouvée très-grasse, après avoir été tuée, & qu'on a toujours vue aussi gaie & aussi bien portante que toutes les autres poules de la même maison.

L'estomac de cette poule etoit rempli de boutons de métal, de morceaux de verre, de pieces de monnoies & d'autres choses semblables. Il étoit percé de toutes parts d'une infinité d'épingles ; ce qui lui donnoit au dehors la forme d'un petit hérisson. Ce fait singulier pourroit fournir matiere à des recherches physiques.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 2 Mars.*

Les Commis aux Douanes ont fait une très-riche capture sur un des vaisseaux venus des Indes vers la fin du mois de Janvier dernier. Ils y ont saisi pour cent mille crusades de diamans que le Propriétaire avoit remis à un des Matelots, avec promesse de lui faire délivrer 200 sequins de récompense, après qu'il les auroit déposés dans un lieu sûr qui lui fut indiqué. Ce Matelot eut l'imprudence, ou plutôt se trouva dans la né-

ceſſité de confier ſon ſecret à un de ſes camarades ; il lui promit le quart de la récompenſe qu'il devoit recevoir, s'il vouloit l'aider à ſouſtraire les diamans à la vigilance des Commis. Mais comme la loi a cru devoir armer la cupidité contre la cupidité, en accordant au Délateur la moitié de la choſe dénoncée, le ſecond Matelot qui en conſéquence pouvoit beaucoup plus gagner en trahiſſant ſon camarade qu'en lui demeurant fidele, s'eſt empreſſé d'aller découvrir la fraude aux Officiers de la Douane, qui de leur côté ſe ſont auſſi très-fort empreſſés de fondre ſur une ſi belle proie.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 25 Mars.*

Nos Politiques & nos Commerçans raiſonnent beaucoup ſur les ſuites du Traité de Commerce que la France vient de conclure avec les Etats-Unis d'Amérique. La notification s'en eſt faite, ces jours derniers, à notre Cour, au nom de Sa Majeſté Très-Chrétienne. Cette notification, dont un de nos Pairs a fait l'éloge en plein Parlement en nous exhortant à partager tranquillement avec la France & toutes les autres Nations, le Commerce de nos Colonies révoltées, étoit conçue en ces termes :

» Les Etats-Unis de l'Amérique ſeptentrionale, qui ſont en pleine poſſeſſion de l'indépendance prononcée par leur acte du 8 Juillet 1776, ayant fait proposer au Roi de conſolider par une convention formelle les liaiſons qui ont commencé à s'établir entre les deux Nations, les Plénipotentiaires reſpectifs ont ſigné un Traité d'amitié & de Commerce, deſtiné à ſervir de baſe à la bonne correſpondance mutuelle.

» Sa Majeſté étant réſolue de cultiver la bonne intelligence ſubſiſtante entre la France & la Grande-Bretagne, par tous les moyens compatibles avec ſa dignité & le bien de ſes Sujets, croit devoir faire part de cette démarche à la Cour de Londres, & déclarer en même tems que les Parties contractantes ont eu l'attention de ne ſtipuler aucun avantage excluſif en faveur de la Nation Françoiſe, & que les Etats-Unis ont conſervé la liberté de traiter avec toutes les Nations quelconques ſur le même pied d'égalité & de réciprocité.

» En faiſant cette communication à la Cour de Londres, le Roi eſt dans la ferme perſuaſion qu'elle y trouvera de nouvelles preuves des diſpoſitions conſtantes & ſinceres de S. M. pour la paix & que S. M. Britannique, animée des mêmes ſentimens, évitera également tout ce qui pourroit alterer la bonne harmonie, & qu'Elle prendra particulierement des meſures efficaces pour empêcher que le Commerce des Sujets de Sa Majeſté avec les Etats-Unis de l'Amérique ſeptentrionale ne ſoit troublé ; & pour obſerver à cet égard les uſages reçus entre les Nations commerçantes, & les regles qui peuvent être ſenſées ſubſiſtantes entre les Couronnes de France & de la Grande-Bretagne.

» Dans cette juſte confiance, l'Ambaſſadeur ſouſſigné pourroit croire ſuperflu de prévenir le Miniſtere Britannique, que le Roi ſon Maître étant déterminé à protéger efficacement la liberté légitime de ſes Sujets, & de ſoutenir l'honneur de ſon Pavillon, S. M. a pris en conſéquence des meſures éventuelles, de concert avec les Etats-Unis de l'Amérique. *Signé*, NOAILLES ». *A Londres, le 13 Mars 1778.*

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE POITIERS, *le 27 Mars.*

Moulin à Papier à vendre. » Ce Moulin eſt ſitué ſur la Gartempe, à une demi-lieue de Montmorillon & à huit lieues de cette Ville. On y fabrique actuellement de fort bon papier de toutes ſortes de qualités ; il a été réparé à neuf il y a environ deux ans ; il eſt pourvu de touts les uſtenſiles néceſſaires à la fabrication du papier. Il y a ſept piles ferrées, chacune de quatre maillets, & en outre l'affleurant : quelque baſſe que ſoit la riviere, l'eau ne manque jamais dans le Moulin, au moyen d'un baſſin d'eau-vive de cinq cens pieds de long ſur vingt de largeur, conſtruit à mi-côte d'une col-

line, au pied de laquelle est la Manufacture. Ce bassin qui est abreuvé par cinq à six sources toujours abondantes, est fourni de poisson de toute espece & bordé d'une belle terrasse, ornée de plate-bandes, de gazon & d'arbres fruitiers : au dessous est un grand jardin potager bien entretenu. Dans la dépendance de ce moulin est un logement de Maitre, tout neuf & fort commode ; il est disposé de façon que, bien qu'il soit attenant la Fabrique, on y entend à peine le bruit des piles ; il y a en outre quelques prairies, des bois de futaie, une garenne, un côteau planté de vignes, & droit de pêche sur la riviere qui est très-poissonneuse. Ceux qui desireront l'acquérir s'adresseront à M. Dereignié, Inspecteur & Receveur des Greffes du Poitou, & Propriétaire de la Manufacture à Montmorillon. M. Dereignié fera bonne composition d'un parti assez considérable de papiers de toutes qualités qui sont dans les magasins de la Fabrique ».

N. *B*. A l'occasion de cette Annonce, nous croyons devoir prévenir MM. les Fabricans de papier qu'il paroit un Mémoire de M. Desmarets, de l'Académie Royale des Sciences, Inspecteur du Commerce, qui doit les intéresser. Ce Sçavant y compare les procédés que suivent les Hollandois pour faire le papier, à ceux que nous pratiquons. Il résulte de cette comparaison que l'avantage est du côté de la méthode Hollandoise ; c'est pourquoi M. Desmarets enseigne à nos Fabricans la maniere de l'imiter. Nous nous proposons de parler plus amplement de cet Ouvrage utile dans notre Journal du mois d'Avril.

DE BESANÇON, *le* 28 *Mars*.

Notre Parlement a rendu le trois Février dernier un Arrêt qui défend à toutes personnes d'établir à l'avenir des Brasseries dans l'enceinte des murs de Besançon & des autres Villes de la Province, & qui enjoint aux Brasseurs actuellement existans dans lesdites Villes de cesser d'y faire de la biere & de démolir leurs atteliers. Il est défendu, par le même Arrêt, à toutes personnes de distiller de l'eau-de-vie avec les marcs & grains qui ont servi à faire la biere ; le tout à peine de confiscation & de 3 mille livres d'amende contre les Contrevenans. Cet Arrêt a été rendu sur la Requête de M. le Procureur-Général, » contenant que depuis quelque tems les Brasseries qui se sont multipliées dans la » Ville de Besançon donnent des craintes & des alarmes sur les suites & les » dangers de ces établissemens nouveaux. » Distribuées dans plusieurs quartiers de » la Ville, elles y causent une puanteur » capable de produire des maladies parmi le Peuple. Les eaux qui en sortent » ne s'écoulent point par des canaux » dans la riviere, & filtrant au travers » des terres, elles infectent les puits » du voisinage, & répandent de même » dans les caves une odeur dangereuse » qui s'évapore difficilement. Les Propriétaires de ces Brasseries distillent de » l'eau-de-vie des marcs & grains qui ont » servi à faire la biere, & il est certain » que la qualité des eaux-de-vie de cette » espece est pernicieuse à la santé des » Citoyens, à laquelle le Ministere public doit principalement veiller, soit en » empêchant la fabrication de pareille » eau-de-vie, soit en éloignant des Villes » tout ce qui peut alterer la salubrité de » l'air ». En conséquence de cet Arrêt, toutes les Brasseries ont été détruites dans cette Ville. Ceux qui les possédoient pourront s'établir dans les Campagnes.

DE TREVOUX, *le* 25 *Mars*.

Dans les 55 Paroisses qui composent la Principauté de Dombes, dont la Ville de Trevoux est la Capitale, il y a eu en 1777, 1209 naissances, 284 mariages & 1089 morts.

En 1776, il y avoit eu dans les mêmes Paroisses, 1098 naissances, 304 mariages & 983 morts.

Il résulte de la comparaison de ces deux années que les naissances de 1777 ont surpassé celles de 1776 de 121, que les mariages sont diminués de 20, & que les morts sont augmentés de 106.

DE CLERMONT (*en Auvergne*), *le* 1 *Avril*.

Lettre au Rédacteur. Comme il paroit, Mr, que vous recueillez avec soin tout ce qui peut avoir rapport à la Popula-

tion, peut-être ne ferez-vous pas fâché que je vous adresse l'extrait d'une Lettre contenant quelques observations intéressantes sur un fait relatif à la longue vie dont on jouit communément dans un canton de notre Province, & sur les causes auxquelles on peut attribuer ce privilege de la nature. Quoique cet article ait déjà été inseré dans une Feuille de Province, nous ne serons pas fâchés qu'il soit répété dans votre Gazette qui n'étant restreinte à aucun lieu particulier, est plus propre qu'aucune autre à donner de la publicité à un phénomene si digne de curiosité.

» Le nommé *Gilbert Baille*, né le 7 Mai 1667, au Mercurol, hameau dépendant de la Paroisse d'Ebreuil, petite Ville de la Limagne d'Auvergne, située dans un beau vallon sur le bord de la riviere de Fioule, y a été inhumé le 12 Février: ce Paysan, qui avoit plus de 110 ans, étoit pauvre; mais il n'a jamais mendié: il s'occupoit, pour gagner sa vie, aux gros ouvrages de la campagne, ce qu'il a fait jusqu'à la veille de sa mort. Il y a près de dix ans qu'il perdit sa femme, qui étoit à peu près de son âge, & dont il avoit eu dix-sept enfans: il lui en reste encore cinq qui sont presque octogénaires & qui ont eux-mêmes des enfans de plus de soixante ans. Gilbert Baille descendoit les Fêtes & Dimanches de son hameau qui est situé sur une colline, à 3 quarts de lieues d'Ebreuil, pour y venir entendre la premiere Messe qui se dit au point du jour; il remontoit chez lui pour diner, revenoit à Vêpres, & retournoit coucher chez lui, toujours à pied, & sans être aidé de personne: il fit encore les mêmes exercices le Dimanche 8, trois jours avant sa mort. Il ne ressentoit point d'infirmités, & ne se souvenoit point d'avoir eu aucune maladie. Il est mort dans une défaillance d'environ quatre heures, après avoir reçu, dans une parfaite connoissance, les Sacremens de l'Eglise. Cet événement n'est point rare dans ce pays, jadis l'habitation de nos Rois Charlemagne & Louis-le-Debonnaire, qui y avoient une Maison de Plaisance si peu habitée aujourd'hui, mais si digne de l'être, & par cette raison & par la beauté de sa situation; car, quoiqu'il n'y ait pas 1200 Communians dans cette Paroisse, qui a plus de quatre lieues de circonférence, on y compte cependant près de cent septuagenaires, cinquante-deux octogenaires & quatre centenaires, au nombre desquels est une Paysanne qui n'a aucune infirmité, quoiqu'elle ait eu vingt-deux enfans. On ne trouve point son acte baptistaire, elle ne sçait même pas où elle a pris naissance; elle se souvient seulement d'avoir tourné la broche à la nôce du grand-pere d'un des principaux Habitans, qui est actuellement dans sa 68e. année, & il est prouvé que cette femme a été la nourrice d'une Dame qui est morte il y a cinq ans, âgée de quatre-vingt-quatre ans. On ne voit dans le canton aucune maladie chronique, & l'on a remarqué que plus des trois quarts meurent de maladies aigues dont le Manouvrier ne peut guères se garantir, mais que les personnes aisées évitent facilement. Il n'en est pas de même du Vallon, c'est-à-dire, à une ou deux lieues d'Ebreuil, qui est sujet à toutes les maladies ordinaires & même épidémiques. On attribue l'heureuse santé & même la longue vie des Habitans de cette petite contrée, à sa situation, à la bonne qualité des grains qu'elle produit, à l'excellence de l'eau de la riviere de Fioule qui, dans son cours, en reçoit beaucoup de minérales; à la pureté des mœurs de ceux qui l'habitent, peut-être au peu de besoins qu'ils se sont créés, & par conséquent à leur frugalité ».

DE CHARTRES, *le* 18 *Mars*.

Le Sr. Salmon dont nous avons inseré une Lettre dans l'avant-derniere Gazette sur la composition d'un nouvel étamage pour les ustensiles de cuisine, inventé par le Sr. Doucet, nous a adressé avec cette Lettre un Ecrit imprimé par lequel il annonce au Public des pompes économiques de sa façon, & dont le corps est en étain. Le Sr. Salmon approuve beaucoup l'usage de ce métal pour les ustensiles de ménage. On n'a rien à craindre, selon lui, de l'étain, lorsqu'il est exactement pur, quoiqu'en disent quelques Auteurs qui prétendent qu'il est toujours mêlé de parties arsénicales. L'étain l'emporte sur le plomb non-seulement du côté de la salubrité, mais encore par rapport à l'économie.

Il eſt beaucoup plus léger & a beaucoup plus de réſiſtence. En effet on a reconnu que le poids d'un volume d'étain comparé à celui d'un pareil volume de plomb, étoit comme de 205 à 401, & que ſa réſiſtence étoit à celle du plomb comme 224 à 68.

» C'eſt d'après ces obſervations, que » le Sr. Salmon offre ſes pompes au Pu» blic, & les garantit, ſous un prix mo» dique, ſuſceptibles de leur plus grand » effet juſqu'à la hauteur de cent pieds, » par le ſecours d'une même force mo» trice. La légéreté de ces pompes les » met à portée de ſervir, même pour la » Marine, à la place de celles de bois » ou autres, & d'être facilement tranſ» portées d'un lieu à un autre, en aug» mentant ou diminuant le tuyau mon» tant qui, pour cet effet ſera briſé de » 15 pieds en 15 pieds ou environ, à la » volonté des Particuliers ».

Tarif. 1o. Chaque corps de pompes du diametre de 3 pouces 6 lignes, vêtu en bois d'un pied de hauteur, garni de ſon piſton & ſoupape, 24 liv. 2o. Le tuyau de recette de 3 pouc. 8 lig. de diametre pour la pompe aſpirante ſeulement, le pied, 4 liv. 3o. Les tuyaux montans & de décharge, du diametre de 2 pouces, le pied, 1 liv. 10 ſ. 4o. La paire de brides pour joindre les tuyaux, faite de fer étamé, garnie de ſes vis & écrous, 12 liv.

Pour les pompes aſpirantes & foulantes, on ne prendra le tarif que ſur le tuyau montant; cette eſpece de pompe ne demandant point de tuyaux de recette.

Exemple du prix auquel reviendroit une pompe aſpirante qui éleveroit l'eau à 40 pieds.

1o. 34 pieds de tuyaux montans juſqu'aux corps de pompe, à 30 ſ. le pied	51 l.
2o. Le corps de pompe. . .	24
3o. Dix pieds de tuyaux de recette au-deſſus du corps de pompes, à 4 l. le pied, fait . . .	40
4o. Deux paires de brides pour le tuyau montant & corps de pompe, à 12 l.	24
5o. Pour le tuyau de charge, que nous ſuppoſons de 2 pieds, à 30 ſous.	3
6o. Un clapet d'appui . . .	3 l.
Total	145 l.

Les perſonnes qui voudront ſe procurer leſdites pompes, ſont priées d'envoyer un détail circonſtancié, 1o. de la profondeur de l'eau des puits, puiſards, &c. & ſa variation du plus au moins; 2o. de la hauteur du niveau de l'eau au rez-de-chauſſée, & du rez-de-chauſſée à l'endroit où on veut élever l'eau; 3o. enfin de la diſtance de la pompe au réſervoir.

Le Sr. Salmon ſe chargera auſſi de faire faire les ferrures, en ſe conformant pour cela à la nature de la pompe, au local & au goût des Particuliers; il s'en fait depuis 15 liv. juſqu'à 100 liv. & plus.

On trouvera chez le Sr. Salmon, à Chartres, des pompes toutes montées pour les citernes, de 14 à 15 pieds, & du prix de 48 liv. Il prie d'affranchir les Lettres, ſi elles ne contiennent que des avis.

DE PARIS, *le 4 Avril.*

NOTICE d'un Etabliſſement utile pour procurer de la monnoie à ceux qui en ont beſoin pour de groſſes pieces, & vice versâ. *Tirée des Voyages manuſcrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au ſervice de Pologne.*

Parmi les différens établiſſemens utiles que l'on trouve à Naples & dans toutes les Capitales de l'Europe, il y en a un qui m'a paru particulier à la premiere de ces Villes; c'eſt un petit commerce de monnoie. On voit donc ſur toutes les Places de Naples & dans tous les Marchés, des femmes ou des vieillards aſſis devant une petite table, qui y vendent de la monnoie, c'eſt-à-dire, qu'au lieu d'éprouver bien des dégoûts pour avoir la monnoye d'une groſſe piece d'or ou d'argent, ou d'être obligé de faire quelque emplette inutile, on achete, pour un prix très-modique, la monnoie que cette piece repréſente. Si l'on veut avoir à ſon tour de groſſes pieces pour de la monnoie, ces Marchands, autoriſés par le Gouvernement, & vendant d'après un tarif affiché ſur leur banc, vous les vendent. On évite par-là l'âpreté des Garçons de caiſſe & quelque-

fois de leurs Maitres qui font ſouvent payer un *agio* très-fort. Ces Particuliers dépendent de l'adminiſtration des Monnoies. Ils ſont d'une probité à toute épreuve, & nombre de gens leur confient des papiers ou billets de Banque, pour en aller toucher la valeur, moyennant un droit modique. Ne ſeroit-il pas poſſible d'imiter, ſans inconvénient, un pareil uſage dans les grandes Villes de France ? Ce ſeroit un moyen de plus pour occuper des vieillards ou des jeunes gens eſtropiés & incapables de pouvoir exercer d'autres profeſſions.

Comme on ne ſçauroit trop multiplier les moyens d'occuper les hommes * dans une Société bien réglée, j'oſe propoſer celui dont je viens de parler; il ne nuit à perſonne & peut au contraire être utile à beaucoup d'honnêtes infortunés, en le ſoumettant à une police rigoureuſe & éclairée dépendante des Cours des Monnoies du Royaume. Je n'ai jamais oui perſonne ſe plaindre à Naples de cet établiſſement pendant les différens ſéjours que j'ai faits dans cette belle Ville.

Note relative au morceau précédent.

* D'après cette idée, j'ai toujours deſiré que les Couteliers ne puſſent ſe ſervir que d'un pauvre aveugle pour tourner leur roue ; ce ſeroit autant de malheureux arrachés à la mendicité. 2°. Qu'on ne pût prendre pour Portiers que des hommes ou des femmes d'un certain âge ou des eſtropiés. Cela ne ſeroit pas élégant ; mais cet uſage fondé ſur la juſtice & cette bienfaiſance annonceroient plus favorablement le Propriétaire aux ames ſenſibles & honnêtes, que ces Portiers qui annoncent le faſte & l'orgueil.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livre.

Le *Bon Jardinier*, Almanach pour l'année 1778, contenant une idée générale des quatre ſortes de jardins, & les régles de la culture des plantes, arbres, arbriſſeaux d'utilité & d'ornement ; par M. *de Grace*, Amateur & Cultivateur. Nouvelle Edition conſidérablement augmentée, & particulierement d'une Introduction à la connoiſſance des plantes, par M. *Verdier*, Inſtituteur & Médecin. A Paris, chez Eugene Onfroy, Libraire, à l'entrée du Quai des Auguſtins, du côté du Pont S. Michel, au Lys d'Or. 1778. In-12 petit format de 276 pag. Prix, 1 l. 16 ſ. relié.

II.

Extrait des Obſervations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 31 Mars 1778.

Vents dominans, nord-eſt & ſud-oueſt ; plus grand degré de chaleur, 12 ⅜ deg. le 29 ; moindre degré de chaleur, 1 ¾ deg. de condenſation le 27 ; plus grande élévation du mercure, 28 pouc. 2 ¼ lig. les 27 & 28 ; moindre élévation, 27 p. 1 ¼ ligne le 3 ; quantité d'eau de pluie, 13 ¼ lig. tombées en 16 jours ; évaporation, 27 lig. ; déclinaiſon de l'aiguille aimantée, 19°. 27′. 3″. Température, froide & humide. Maladies. Quelques fluxions de poitrine ; beaucoup de perſonnes âgées & d'infirmes ſouffrent du paſſage de l'hiver au printems Productions de la Terre. Elles ſont plus tardives de trois ſemaines que l'année derniere. Les abricotiers n'ont commencé à fleurir qu'à la fin du mois ; j'ai cueilli la premiere violette le 21 ; la vigne pleuroit le 29. Les bleds ſont beaux.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire &c.

III.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 4 Avril.

Le ſaumon d'Hollande, depuis 18 liv. juſqu'à 40 ; le ſaumon de la Loire, depuis 9 l. juſqu'à 15 ; la belle paire de ſolles, depuis 20 l. juſqu'à 22 ; la moyenne & la petite à proportion ; l'anguille de mer, depuis 15 liv. juſqu'à 20 ; le cabliau non-frais, depuis 7 liv. juſqu'à 8 ; le turbot non-frais, depuis 6 liv. juſqu'à 10 ; la flotte, depuis 3 liv. juſqu'à 4 ; le ſurmulet, depuis 3 liv. juſqu'à 4 l. la piece ; la raye douce Normande, depuis 4 liv. juſqu'à 5 ; la raye de Flandre, mauvaiſe qualité, depuis 10 ſ. juſqu'à 1 liv. 5 ſ. ; le panier de moules, depuis 2 l. juſqu'à 2 l. 5 ſ. ; l'aloſe de la Loire non-fraiche, depuis 2 liv. 10 ſ. juſqu'à 3 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 4 Avril 1778, au Mercredi 8 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. 5 s.; Le froment au Port de la Grêve, de 20, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 15 s. à 10 liv. 5 s. *le septier.*

Du Samedi 4 Avril 1778 au Mercredi 8 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Avril 1778, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Avril 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	712		
Du Pérou à	704	2	
Les guinées à . . .	718		
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	83	11	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	1	
Piastres à	49	9	

Changes de Paris du 8 Avril 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 ⅛ à 1 16e.
Hambourg	188 ½
Madrid	15 4
Cadix	15
Livourne	94
Gênes	96
Lyon	1 ⅛ à 1

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Samedi 4. *Messieurs*		Suite du Samedi 4. *Messieurs*	
Caron ..... vres.	C.	Marsollier .... vres.	C.
Perpétuelles ..	C.	Perpétuelles.	C.
Despeignes. Viag.	C.	Defays..... pplles.	C.
Perpétuelles ..	C.	Viageres	C.
Tontine	C.	Desplaces .. pplles.	C.
Delarue ... Viag...	J.	Viageres	C.
Perpétuelles ...	J.	Tontine.....	C.
Tontine	J.	Vieillard .... pplles.	C.
Gossey ..... pplles.	C.	Viageres.....	C.
Viageres	C.	Tontine	C.
Lenoir ..... pplles.	E.	Roberge... Perpét.	t. l.
Viageres.....	E.	de l'ancien Clergé.	
Cauchy ..... pplles.	D.	.....	
Viageres.....	C.	.....	
Tontine	D.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1778.	*Lundi* 5.	*Mardi* 6.	*Mercredi* 7.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1540 42 ½ 45 .	1550 . . 1 .	1560 70 65 70 (61
D°. 16 25es . .	1010	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	70	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions .	23 22 23 22 . .	23 22 ½ 22 22 ½ 23	22 21 ½ 22 .
Bil. des Fermes .	6 5 ½	5 ½	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 21 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SYRIE.

DE TRIPOLI, *le 23 Mars.*

UNE Troupe d'Arabes des environs d'Alep vient d'attaquer quelques Tribus de Turkmans & leur a fait éprouver une perte d'environ 100,000 piastres. Les chemins sont infestés de Brigands, & il y a déjà plus de trois mois que les Européens se trouvent dans l'impossibilité de faire passer leurs marchandises d'Alexandrette à Alep. Les Caravanes n'osent pas se mettre en route. Ces fâcheux contre-tems arrêtent la circulation du Commerce, retardent le départ des vaisseaux pour l'Europe & occasionnent aux Commerçans des dommages irréparables.

Les biens de la terre donnent les plus belles esperances, & l'on compte déjà si bien sur une récolte abondante, que le prix des bleds est baissé de moitié.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 29 Juin.*

Le 12 de ce mois, le vaisseau de la Compagnie Asiatique, le *Friedensbourg*, est entré dans notre Rade. Il revient de la Chine. Ce vaisseau a obtenu la prime que le Roi est dans l'usage d'accorder au premier bâtiment qui est de retour de ce voyage avant la S. Jean. Nous avons appris depuis, que trois autres vaisseaux de la Compagnie des Indes Orientales, sçavoir la *Sophie*, la *Magdeleine* & le *Château de Stockolm*, étoient aussi heureusement arrivés à Gothenbourg.

Le 21, un bâtiment pour la pêche de la baleine, le *Chambellan-Baron E. de Schimmelman*, qui a hiverné au Détroit de Davis, est rentré dans ce Port.

ALLEMAGNE.

DE MANHEIM, *le 14 Juin.*

Dans le nombre des diverses Compagnies établies en Allemagne pour l'avancement de l'Economie, on distinguera toujours la Société Physico-Economique-Electorale-Palatine. Cette Société a l'avantage d'être singulierement protégée par notre Electeur qui chaque jour la comble de nouveaux bienfaits. Aussi les Membres qui la composent, s'empressent-ils de répondre, par leurs travaux, au zele patriotique de ce Prince, en s'occupant de recherches qui puissent concourir au bonheur de ses Sujets. Elle s'est sur-tout fait un devoir d'encourager la filature. Au commencement de l'année 1775, elle fournissoit de l'occupation à plus de 1200 Fileurs. Pour se former une idée de la nature des objets qui fixent principalement son attention, il suffit de parcourir le Recueil de ses Mémoires qu'elle a fait imprimer en Allemand à Lautern, en 1775.

La premiere Piece que contient ce

volume eſt intitulée : *Preuve pratique de la ſtérilité de toute eſpece de ſol, & des moyens de le féconder & de l'améliorer*, par M. Etien. Gugenmus. L'Auteur y prétend que la terre proprement dite n'a en elle-même aucun principe de fécondité, qu'elle ne peut jamais devenir fertile à moins qu'on n'y répande des ſubſtances végétales miſes auparavant en fermentation ; d'où il conclut qu'il ne faut point ſe fier aux conſeils de quelques Cultivateurs qui s'imaginent qu'on peut fertiliſer un ſol infécond en y mêlant une terre d'une qualité oppoſée. Il ajoute que ſi cette pratique réuſſit, ce ne peut être qu'à raiſon des engrais que contient la terre tranſportée. L'Auteur tâche d'étayer, par des expériences, cette doctrine à laquelle il eſt aiſé d'oppoſer d'autres raiſonnemens plus ſolides, ce ſemble, que les ſiens, & des faits plus concluans que ceux qu'il met en avant.

Dans un ſecond Mémoire, le même Auteur ſe propoſe de rechercher qu'elle eſt l'eſpece d'Agriculture la plus avantageuſe. Il ſe déclare pour la petite culture. Il condamne l'uſage des jacheres, & il prouve que le moyen le plus sûr, pour tirer tout l'avantage poſſible d'une terre, eſt d'y faire venir alternativement & ſans interruption des grains & du trefle. Viennent enſuite deux Mémoires de deux Auteurs differens ſur la *diſtillation du vif-argent*. Ces morceaux ſont ſuivis d'une diſſertation de M. Medicus ſur l'*influence des exemples*. Cet Aſſocié démontre que l'exemple entraine rarement les hommes attachés à d'anciennes routines, à moins qu'en même tems on n'éclaire leur eſprit par des principes ſolides & lumineux, & qu'on ne leur propoſe des motifs ſenſibles d'imitation. Les Memnoniſtes, dit M. Medicus, font l'admiration de tous les Cultivateurs, chacun veut en avoir pour leur confier le ſoin de ſes terres, & cependant perſonne ne ſe met en devoir de ſuivre leur méthode qui eſt ſimple & dont les ſuccès ſont infaillibles. A cet exemple, il en joint encore un autre qui n'eſt pas moins frappant.

Les Villages de Seckenheim, Neckerou, Friderifchfeld, & Veidheim, ont coutume depuis long-tems d'acheter même cherement les fumiers de Manheim. Avec ces engrais, ils donnent à leurs terres une fécondité prodigieuſe ; ce qui contribue beaucoup à en hauſſer conſiderablement le prix. Elles ſe vendent depuis 300 juſqu'à 800 fl. l'arpent. On y cultive une grande quantité de navette & de tabac ; les Habitans y vivent dans l'aiſance, & pluſieurs d'entre eux ſont fort riches. Si les exemples pouvoient ſeuls faire impreſſion ſur les eſprits, on verroit ſans doute les Laboureurs des campagnes ſituées de l'autre côté de la Ville imiter ceux des Villages qu'on vient de nommer. Mais ils n'y ſongent ſeulement pas ; ils aiment mieux reſter dans l'indigence. Auſſi leurs terres ſont ſi mauvaiſes qu'elles ne valent pas plus de 50 florins l'arpent. Il y a des champs où de mémoire d'hommes on n'a mis un atome de fumier.

Ce volume contient de plus une inſtruction très-étendue ſur la maniere d'établir une grande pépiniere d'arbres à fruit. L'Auteur y a joint l'évaluation de toutes les dépenſes que demande un pareil établiſſement. Cet article appartient à M. Caſimir Henope qui aſſure avoir fait l'épreuve de tout ce qu'il avance ici. Ce Naturaliſte conſeille de préferer toujours les ſauvageons venus de pepins choiſis aux plants qu'on trouve répandus au haſard dans les champs, & qui ne proviennent que d'arbres ſauvages. Les ſauvageons de cette derniere eſpece qui ſont ordinairement plus chers que les autres, réuſſiſſent auſſi plus difficilement, & les fruits qui en réſultent, retiennent toujours, malgré l'influence de la greffe, quelque choſe de l'âpreté de leur ſouche. C'eſt un principe adopté par un grand nombre d'Agriculteurs, qu'il ne faut pas que le terrein où l'on tranſporte les jeunes plants au ſortir de la pépiniere ſoit trop amendé. M. Henope eſt d'une opinion toute contraire. Le ſol qui doit recevoir les nouveaux plants ne ſçauroit, ſelon lui, être trop gras, & on ne peut le cultiver avec trop de ſoin.

De toutes les méthodes uſitées pour greffer les arbres, il n'en eſt point qui lui paroiſſe préferable à l'inoculation. Cette méthode eſt la plus expéditive. Mais en même tems notre Agriculteur conſeille de deſſerrer un peu la ligature de l'inoculation au bout de ſix ſemaines ou deux mois. Autrement l'œil ſouffre une trop forte compreſſion ; la ligature s'engage

dans l'écorce & gêne le mouvement de la feve ; d'où il peut résulter de grands inconvéniens pour la santé de l'arbre.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 16 Juin.*

Mexico est la Capitale de toute la Nouvelle-Espagne. C'est aussi la plus grande & la plus belle Ville du Nouveau Monde. On peut juger de son étendue par sa Population.

Depuis le premier Décembre 1776 jusqu'à la fin de 1777, il s'est fait dans cette Ville mille six cens douze mariages ; il y est né cinq mille neuf cens quinze enfans, & il y est mort cinq mille onze personnes, dans le nombre desquelles sont compris quarante-huit Religieux décédés dans leurs Couvens, trente-deux Religieuses, mille quarante-trois malades dans les Hôpitaux, & quatre cens vingt-six Indiens dans leur Hôpital particulier. Ces détails se trouvent dans un Livre Espagnol intitulé, *Guide des Etrangers pour la Ville de Mexico.*

ITALIE.

De Florence, *le 19 Juin.*

Notre Souverain, toujours persuadé que les privileges exclusifs sont le fléau de l'Industrie & du Commerce, a rendu le premier Juin dernier un Edit par lequel Son Altesse Royale abolit toutes les loix en vertu desquelles il étoit défendu de fabriquer ailleurs que dans les Villes de Florence & de Pise, des draps & des étoffes de soie. En conséquence de ce nouveau Réglement, il sera permis à tous les Sujets du Duché de Toscane de s'adonner, dans quelque lieu que ce soit, à ce genre de fabrication, & d'ériger par-tout où ils voudront s'établir tous les atteliers, machines & ustensiles à ce nécessaires. Son Altesse Royale révoque toutes les Loix & Réglemens contraires à cette nouvelle disposition, & sur-tout les Statuts de l'année 1580, concernant la Fabrique des soies.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 3 Juillet.*

Nous attendons avec la plus grande impatience dans nos Ports une Flotte Marchande venant de la Jamaïque, une des Isles-sous-le-Vent ; une autre de la Méditerranée, & enfin dix navires des Indes & de la Chine.

Ceux de nos Politiques qui desireroient que le Ministere se conduisit de façon à éviter la guerre avec nos voisins, ne cessent d'insister sur l'énormité de la dette nationale. Voici comment ils raisonnent.

» La dette nationale, disent-ils, monte à présent à 170 millions de livres sterl., & il est fort apparent que d'ici à longues années on ne doit guères s'attendre à la voir beaucoup diminuer. Or donc, si avec la guerre que nous avons à soutenir contre les Américains, nous allons encore en entreprendre une nouvelle avec la France, il n'est certainement pas douteux que nos fonds publics n'en doivent éprouver une commotion considerable, & qu'ils ne baissent en raison de l'augmentation de la dette de la Nation. Au moyen de quoi, quand la guerre que nous sommes menacés d'avoir, ne dureroit que cinq ans, on doit compter sur une somme au moins de trente-cinq millions de dépenses extraordinaires ; ce qui joint à la dette actuelle, montera à la somme exorbitante de deux cens cinq millions de livres sterlings ; d'où l'on doit conclure, qu'il est presque impossible qu'un poids de dettes aussi prodigieux, ne doive enfin jetter la Finance de la Nation dans l'état le plus triste & le plus critique ».

Le 30 du mois dernier, il s'est tenu une Assemblée générale des Directeurs & Intéressés de la Compagnie des Indes. On y déclara que le dividende qui devoit revenir à chacun des Actionnaires seroit de huit pour cent. Les Directeurs furent ensuite sommés de donner communication d'une dépêche que la Compagnie avoit reçue de la part du Nabab d'Arcate. On répondit qu'en effet cette dépêche étoit de la plus grande importance pour les intérêts de la Compagnie ; mais que les circonstances ne permettoient pas de rendre encore publics les objets qu'elle renferme. Cette réponse causa de vifs débats dans l'Assemblée, & après bien des discussions, il fut arrêté que la décision de cette affaire seroit remise à une autre Séance.

En attendant, chacun tâche de deviner ce que contient la Lettre du Nabab. On débite que ce Prince Indien offre de nous céder, à certaines conditions, plusieurs territoires de ses Domaines.

On lit dans quelques-uns de nos Papiers publics que le Bataillon des Milices de Dorset-Shyre a refusé le pain de munition, parce qu'il n'étoit pas mangeable. On a adressé sur ce sujet les questions suivantes à un de nos Ecrivains publicistes.

On voudroit sçavoir, » 1°. si le pain » refusé par les Troupes à Coxheath » étoit fait de froment Anglois? 2°. S'il » n'étoit pas fait de froment étranger & » d'une mauvaise qualité, appellé com- » munément *froment rouge*, de forme co- » nique? 3°. Si ce pain étoit bien fait » avec du levain, & bien cuit? 4°. En- » fin si on n'a pas donné en sous-ferme » les divers Camps à des Particuliers » qui connoissent très-peu cette matiere, » comme à des Marchands de houblon, » à des Epiciers, à des Boutiquiers, à » des Fermiers, & en se réservant un » bon profit? Après avoir détaillé les inconvéniens du *froment rouge*, on ajoute: » Nous sommes bien sûrs que les Com- » mandans, le Commissaire Général &c. » ne souffriront point que les Soldats » Anglois, qui pour la plus grande par- » tie, sont des Miliciens arrachés des » bras de leurs femmes & de leurs fa- » milles pour défendre leur pays, soient » trompés par un Entrepreneur Ecossois » qui ne consulte que son propre inté- » rêt, mais qu'ils feront du pain suivant » le marché de l'entreprise, & convena- » ble pour la nourriture d'un Anglois. » On retient au Soldat, pour son pain, 5 » farthings par jour sur la paye de 6 de- » niers ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Strasbourg, *le 30 Juin.*

Dans la Généralité d'Alsace, il y a eu pendant l'année 1777, 25,951 naissances, 5390 mariages, & 21,156 morts. En 1776, il y avoit eu dans la même Généralité 24,427 naissances, 5694 mariages, & 19,357 morts. Il y a donc eu en 1777, 1524 naissances, & 1799 morts de plus qu'en 1776, & en 1776, il y a eu 304 mariages de plus qu'en 1777.

De Pau, *le 3 Juillet.*

Le 7 Juin, nous avons ressenti ici, à 7 heures 53 minutes du matin, une forte secousse de tremblement de terre, qui n'a duré que quelques secondes.

De Limoges, *le 5 Juillet.*

D'après le relevé de la Généralité de Limoges, on compte dans cette Généralité pendant l'année 1777, 27,301 naissances, 7068 mariages, & 17,246 morts. En 1776, il y avoit eu dans la même Généralité 24,796 naissances, 7382 mariages, & 17,163 morts. Par conséquent en 1777, il y a eu 2505 naissances & 83 morts de plus qu'en 1776, & en 1776, il y a eu 314 mariages de plus qu'en 1777.

De Tonnerre, *le 8 Juillet.*

Le 25 du mois dernier, un ouragan furieux a ravagé tout le territoire de la Paroisse de Gland, Village dépendant de notre Election. Il n'y reste plus la moindre récolte à faire. Pour comble d'infortune, un torrent formé par la pluie a renversé la plûpart des maisons, desorte que les malheureux Habitans de cette Paroisse, se trouvent dans la position la plus déplorable, & qu'ils n'ont plus de ressource que dans les pieuses libéralités de leurs Compatriotes, dont ils implorent le secours.

Prix des Grains dans les differentes Provinces du Royaume, pendant le mois de Juin dernier.

Limoges. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 80 livres, poids de marc, s'est vendu 7 liv. 10 s., 8 l. & 7 l. 10 s. Le *Seigle*, le setier pesant 70 livres, 5 liv., 5 liv. 10 s., & sur la fin du mois, 4 l. 15 s.

Angoulême. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le *Méteil* & le *Seigle* se sont vendus le même prix que le mois précédent.

Tulle. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 60 li-

vres, poids de marc, s'eſt vendu, ſur la fin du mois, 8 liv.; au commencement du même mois, il s'étoit vendu comme dans le mois précédent, c'eſt-à-dire 8 l. 15 ſ. Le *Seigle*, le ſetier peſant 56 livres, s'eſt vendu, à la même époque, 5 l. 15 ſ.

BRIVE. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le ſetier peſant 70 livres, poids de marc, s'eſt vendu au commencement du mois, 10 l., & ſur la fin, 9 l. Le *Seigle*, le ſetier peſant 65 livres, a valu 7 liv.

AIX. Le *Bled*, peſant 310 à 320 liv. la charge, a valu d'abord 36 l. 10 ſ., 37 l. 10 ſ., & enſuite 38 l. Le *Méteil*, 27 l., 28 liv. & 28 l. 10 ſ. Le *Seigle*, 24 l. & 25 liv.

ROUEN. Le *Bled-Froment*, premiere qualité, s'eſt vendu 14 liv.; 13 l. 15 ſ.; 14 liv., & enſuite 13 l. 15 ſ. Deuxieme qualité, 13 l. 10 ſ.; 12 l. 10 ſ.; 13 l., & 13 liv. 10 ſ. Le *Méteil*, 10 l. & 8 l. 10 ſ. Le *Seigle*, 7 liv.; 8 l. 8 ſ.; 8 l., & 7 l. 10 & 12 ſ. L'*Orge*, 9 l.; 8 l.; 7 l. 10 ſ.; 8 l. 10 ſ., & 9 l.

MANS. Point de variation ſenſible, ni dans le prix des grains, ni dans la taxe du pain.

MEAUX. Le *Bled*, premiere qualité, s'eſt vendu 17 liv. 10 ſ. le petit ſetier; moyenne qualité, 16 l. Le *Méteil*, 12 l. Le *Seigle*, 9 l. 10 l. L'*Orge*, 9 l.

GRENOBLE & autres Villes de la Province du Dauphiné. Il y a eu dans ce mois-ci une augmentation peu conſiderable dans le prix des grains.

SENS, TONNERRE, VILLE-NEUVE-LE-ROI, NEMOURS, & VILLE-NEUVE-L'ARCHEVÊQUE. Point de variation ſenſible dans le prix des grains.

ABBEVILLE. Le *Bled Froment*, le ſetier peſant 208 livres, poids de marc, s'eſt vendu 16 l. 12 ſ. & 16 l. 4 ſ. Le *Méteil*, 14 l. 7 ſ. & 14 l. Le *Seigle*, 8 l. 8 ſ. L'*Orge*, 9 l. & 8 l. 10 ſ.

AIRE. Le *Bled blanc*, du poids de 160 livres, poids de marc, 13 l. 15 ſ.; 14 l. & 14 l. 5 ſ. Le *Bled Méteil*, 10 l. 15 ſ.; 11 l. & 11 l. 10 ſ. Le *Seigle*, 7 l. 15 ſ.; 7 l. 10 ſ. & 7 l. 5 ſ.

AMIENS. Le bon *Bled*, le ſetier peſant 50 livres, poids de marc, 4 l. 6 ſ. 8 d. & 4 l. 3 ſ. 4 d. Le moyen, 3 l. 16 ſ. 8 d., 3 l. 15 ſ. & 3 l. 13 ſ. 4 d.

PERONNE. Le *Bled-Froment*, le ſetier peſant 95 livres, poids de marc, 7 l. 10 ſ.; 7 l. 13 ſ. 4 d. & 7 l. 10 ſ. 10 d. Seconde qualité, 7 l. 6 ſ. 3 d.; 7 l. 8 ſ. 4 d. & 7 l. 6 ſ. 2 den. Le *Meteil*, 6 liv. 15 ſ. & 6 l. 13 ſous.

SAINT-QUENTIN. Le *Bled-Froment*, le ſetier peſant 70 livres, poids de marc, 5 liv. 12 ſ. 6 d. Le *Seigle*, 2 liv. 18 ſ. 9 d. L'*Orge*, 3 l. 10 ſ.

DE PARIS, *le 14 Juillet.*

» Sa Majeſté s'étant fait repréſenter les Ordonnances & Réglemens rendus par les Rois ſes Prédéceſſeurs, concernant les priſes faites en mer, par ſes vaiſſeaux, frégates & autres bâtimens, Elle a reconnu que les Ordonnances les plus favorables avoient reſtreint la part qui revenoit aux vaiſſeaux preneurs dans le produit des priſes, à des gratifications pour les bâtimens de guerre, & au tiers ſeulement du produit de la vente, pour les navires Marchands: Et voulant Sa Majeſté, en cas de guerre, donner un nouveau motif d'émulation & d'encouragement aux Gens de mer & Soldats compoſant les Equipages de ſes vaiſſeaux; Elle a fait publier une Ordonnance du 28 Mars dernier, par laquelle Elle abandonne en entier les bâtimens de guerre & Corſaires enlevés ſur ſes ennemis, en faveur des Commandans, Etats Majors & Equipages des vaiſſeaux qui s'en ſeront emparés; Sa Majeſté réſerve ſeulement un tiers de la valeur des navires Marchands & de leur cargaiſon, pour être appliqué à la Caiſſe des Invalides de la Marine. En abandonnant ainſi aux vaiſſeaux preneurs la valeur entiere des bâtimens de guerre, & les deux tiers du produit des navires Marchands; Sa Majeſté a voulu que l'augmentation qui réſultera de ces nouvelles diſpoſitions que ſa bienfaiſance a dictées, portât principalement ſur la partie du produit des priſes, qui appartiendra aux Officiers Mariniers, Matelots & Soldats employés ſur ſes vaiſſeaux & autres bâtimens. C'eſt dans cette vue, qu'aſſurée du zele déſintéreſſé des Officiers de ſa Marine, Elle n'a pas hésité d'adopter

une repartition conforme aux ſentimens dont ils ſont animés, proportionnée aux beſoins des Equipages, & qui fera participer les familles des Gens de mer, à la récompenſe & aux prix des ſervices & de la valeur de leurs peres ».

Le morceau qui ſuit eſt trop de ſaiſon pour en differer plus long-tems l'impreſſion.

DIVERS moyens pour ſe procurer de la fraîcheur dans les appartemens; tirés des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron ſur les Arts utiles & agréables.

» Les Italiens qui jouiſſent d'une certaine fortune ont preſque tous des ſallons d'été tournés du côté du nord; la grande hauteur qu'ils donnent aux planchers de ces pieces, l'épaiſſeur prodigieuſe des murailles, & l'attention avec laquelle on en ferme les portes & les fenêtres, ainſi que les auvents, ne contribuent pas peu à y entretenir la fraicheur.

Il arrive encore très-fréquemment que l'on pratique des fontaines dans ces ſalles, comme on peut le remarquer au Palais *Borghêſe* à Rome; un vieux cheval fait alors agir des pompes pendant quelques heures dans la journée; ces pompes élevent une certaine quantité d'eau dans un réſervoir qui eſt placé à une certaine hauteur & qui fournit à ſon tour de l'eau à ces fontaines. On a ſoin de faire ſortir cette eau en éventail pour qu'elle puiſſe rafraîchir un plus grand volume d'air en même tems. On ſe ſert pour cela de differens ajutages qui reſſerrant le jet d'eau le font épanouir d'une maniere prodigieuſe. Les Romains excellent ſur-tout dans ces ajutages. Les uns donnent aux eaux jailliſſantes la forme d'un champignon, & les autres celle d'un éventail &c.

Quelques voluptueux ménagent des courans d'air dans les appartemens, au moyen de grands évaſemens en forme d'entonnoirs qu'ils pratiquent aux angles du ſallon. La partie évaſée eſt en dehors; mais ces courans deviennent quelquefois incommodes. D'autres font tomber de l'eau d'une certaine hauteur ſur un dé ou cube de pierre qui eſt placé dans un tonneau & en occupe le milieu. Il part de ce tonneau un conduit qui répand dans la ſalle un air toujours rafraîchi. On doit imaginer que ſous le dé en queſtion eſt une ouverture par laquelle l'eau ſort après avoir jailli contre les parois du tonneau qui eſt partagé en deux cavités par un plan horizontal percé d'une infinité de trous, au milieu duquel paſſe le gros tuyau par où l'eau deſcend avec violence ſur le dé.

Cette méchanique ne laiſſe paſſer que l'air rafraîchi & ne permet pas à l'eau de jaillir juſques dans la chambre. On adapte de pareils moteurs aux orgues hydrauliques.

Les Allemands ſe contentent tout bonnement d'arroſer leur parquet ſur lequel ils forment de très-jolis deſſins avec leur arroſoir. En Amérique, les Creoles aiſés ont toujours un Negre qui fait agir un grand éventail.

Imaginez un papillon immenſe en bois ou en carton, ayant les aîles déployées, peint avec les plus vives couleurs, & traverſé par une baguette à angle droit, fixée au bout d'une piece de bois bien arrondie. Cette piece eſt aſſujettie contre le plafond dans une ſituation horizontale par deux ou trois collets. Tout près du mur eſt une autre baguette ou piece de bois chargée d'une lentille de métal d'une certaine peſanteur qui touche preſque le parquet. A la hauteur de la main eſt une cheville que le Negre ſaiſit pour faire oſciller le pendule & le papillon en même tems.

Cette manœuvre n'exige que très-peu de force; un plan quarré donneroit encore plus d'air, mais il ſeroit moins agréable à la vue.

Si l'on vouloit que cette eſpece d'éventail ſe mût par le ſecours d'un poids, on pourroit adopter la méchanique qu'employoit à Rome, dans pareil cas, Strada de Roſberg, Ingénieur Romain. Il établiſſoit dans un plan vertical une grande roue avec des palettes adaptées à ces rayons. Sur l'axe de cette roue étoit un tambour ſur lequel ſe rouloit une corde qui ſoutenoit un gros poids, comme dans les tourne-broches ordinaires. Ce poids ſe montoit au moyen d'une manivelle adaptée à l'axe de la roue ailée.

Les palettes ou ailes de cette roue frappoient contre une autre palette qui étoit à l'extrêmité d'une verge de fer

fixée perpendiculairement dans la piece de bois qui recevoit la verge de l'éventail. L'une & l'autre étoient dans le même plan vertical, sçavoir l'éventail en bas, & la palette en haut. Une petite verge de fer faisant angle droit avec la tige de la palette, & chargée d'un globe de plomb, tendoit à ramener dans la verticale la palette quand elle avoit été déplacée par une des ailes ou palettes de la roue. Cette méchanique se place hors de la maison ou dans l'étage supérieur ; mais il faut alors percer le plancher.

On conçoit aisément que le papillon doit agir au milieu de la salle.

On chasse les mouches d'une piece en en fermant toutes les fenêtres & les auvents, & en laissant en même tems la porte qui donne dans une piece bien éclairée par le soleil, entr'ouverte. On prend alors un linge avec lequel on agite l'air, & l'on voit avec surprise toutes les mouches sortir de la chambre obscurcie les unes après les autres. J'ai été souvent témoin de cette operation, & je ne l'ai jamais vu manquer ».

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

NOTE.

Dans une de nos précédentes Gazettes, un Cultivateur demandoit un moyen pour préserver des attaques des taupes les branches de figuier qu'il est dans l'usage de coucher en terre pour les garantir des rigueurs du froid pendant l'hiver. M. Miger s'est empressé de communiquer à ce Cultivateur, par la voie de notre Gazette un expédient du succès duquel sa propre expérience l'a mis en état de répondre. Ce secret consiste à envelopper de brins de ronces ou d'églantier la branche de figuier qu'on couche en terre. Ce moyen est à peu près le même que celui que nous trouvons imprimé dès 1739 dans un Ouvrage périodique.

Un Gentilhomme de Bordeaux nommé M. du Rousset, marquoit au Journaliste qu'il avoit trouvé le moyen de détruire en quinze jours toutes les taupes qui ravageoient son enclos, en faisant mettre dans chaque taupiniere fraîchement remuée, deux morceaux de branches de rosier sauvage, de la longueur d'un pied chacun, ou plus, & en laissant entre-deux un passage étroit par où la taupe, allant ou venant, ne manquoit pas de s'accrocher à quelqu'une des épines. Pour peu q'elle soit piquée, ajoutoit M. du Rousset, elle meurt sur le champ. On en prenoit jusqu'à quatre ou cinq par matinée.

M. Hell, Membre de la Société Economique de Berne, a bien voulu aussi répondre à la question de notre Cultivateur ; mais il a fait imprimer sa réponse dans une autre Feuille périodique d'où on voudra bien nous permettre de la tirer pour l'inserer dans la nôtre.

» Enterrez, dit M. Hell, les branches (de figuier) dans un petit fossé dans lequel vous aurez mis une bonne couche de poussiere d'orge. Je nomme poussiere d'orge, les barbes des épis d'orge, qui se détachent des grains lorsqu'elle est battue, & qui tombent lorsqu'on la crible & vanne ; mettez-en une couche par-dessus, & arrangez-la de façon que la terre dans laquelle vous posez les figuiers, & dont vous les couvrez, ne puisse pas toucher lesdites branches ; couvrez le tout de terre, & ensuite de paille, autant qu'il en faut pour les préserver de la gelée. La grande quantité de petites pointes que les barbes d'orge présentent de tous côtés, tient éloignés des branches du figuier tous les insectes que la saveur de l'écorce y attire ». On remarque que les barbes des autres especes de grains pourroient produire aussi le même effet, & servir à écarter non-seulement les taupes, mais encore les mulots, les souris, & d'autres insectes semblables qui peuvent avoir du goût pour l'écorce de figuier.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 15 Juillet 1778, au Samedi 18 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 20, 21 à 22 livres; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19 l. 10 s., 19 l. 15 s., 20 à 21 l.; le seigle, de 9, 9 l. 10 s. à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 15 Juillet 1778 au Samedi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 5 s.; *id.* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 18 Juillet 1778, de 50 à 51 l.; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 15 à 16; *id.* nouvelle, de 14 à 15; le foin à la Grêve, de 31 à 32 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 18 Juillet 1778.

Or de Portug. à . . .	726 l.	f.	*marc.*
Du Mexique à . . .	722		
Du Pérou à	712		
Les guinées à . . .	724		
Ducats à	98	11	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	4	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	3	
Piastres à	49	15	

Changes de Paris du 18 Juillet 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 9 16e. à ½
Hambourg	189
Madrid	15 4
Cadix	15
Livourne	98 ¼
Gênes	96
Lyon	⅞ p. %

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Merc. 15 Juil. 1778. *Messieurs*		Du Vendredi 17. *Messieurs*	
Boutray ..... pplles.	L.	Lempereur. Viag.	M.
Viageres	L.	Perpétuelles..	M.
Tontine	L.	Boscheron ... pplles.	L.
Cochin. ..... pplles.	J.	Perpétuelles..	L.
Radix ..... pplles.	J.	Peinchein .... vres.	L.
Viageres	J	Perpétuelles.	L.
Defrance .... Viag.	J.	Patu ..... pplles.	M.
Perpétuelles...	J.	Viageres.....	M.
Gauthier ..... vres.	L.	Rouillard.... pplles.	L.
Perpétuelles...	L.	Viageres	L.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1778.	*Jeudi* 16.	*Vendredi* 17.	*Samedi* 18.
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1580 75 . . .	1560 55 60 . .	1850 55 . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	378	. . . . .	376 . . . .
Rescriptions .	21 21 ½ . . .	21 ½ 22 ½ 22 22 ½ (21 ½ 22 22 ½ 23	22 ½ 23 22 ½ 23 (22 ½
Bil. des Fermes .	5	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 6 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 4 *Décembre.*

NOUS payons annuellement 100,000 roubles, pour nous procurer de la *biere* d'Angleterre. Il ne seroit peut-être pas impossible de nous épargner cette dépense énorme. On sçait à Riga si bien imiter cette biere que les Amateurs les plus délicats pourroient s'en contenter si la prévention n'etoit pas trop en faveur de la biere Angloise.

Quant au *vin*, nous en achetons tous les ans pour 445,000 roubles. La culture des vignes ne peut réussir que dans quelques cantons de cet Empire, parce qu'il lui faut un climat chaud ou au moins temperé, & qu'elle demande un terrein qui lui soit approprié & des situations favorables. En général on doit observer de ne faire aucune plantation de vignes dans les contrées situées entre les 52 & 48e. degrés de latitude. Cet arbuste n'y prospéreroit pas, ainsi qu'il est prouvé par l'expérience. Il arrive presque toujours dans ces climats que les froids du printems détruisent les fleurs de la vigne, & que ceux de l'automne empêchent les raisins de parvenir à leur parfaite maturité. Ce n'est donc que dans les pays situés sous le 48e. degré & au-delà, en tirant vers le midi, qu'on peut se promettre quelque succès de la culture de la vigne. Les cantons qui environnent le Terek entre Mosdok & Kislar; les bords du Don depuis l'embouchure de la Tzimla jusqu'à Azow & Taganrog, & le territoire d'Astracan sont de tous les terreins de cette vaste Domination, ceux qui paroissent être les plus propices pour la vigne; ils produisent déjà du vin en très-grande quantité; mais il faudroit tâcher de le rendre plus parfait. Tant qu'il n'acquerra pas plus de qualité, il vaudroit mieux le distiller & en faire de l'eau-de-vie que de le consumer comme vin, parce qu'il est foible & que d'ailleurs il se gâte en très-peu de tems. Par la distillation, on en retire au moins la huitieme partie d'un esprit très-fort & agréable. Le vin croit, comme on vient de le remarquer, en très-grande abondance auprès du Tereck. Il y est ordinairement si commun que peu de tems après les vendanges, le vedro de de cette liqueur ne coûte que douze kopecs. De-là résulte parmi les Cosaques, & sur-tout parmi les Soldats, des excès qui affoiblissent leur santé & les conduisent promptement au tombeau. Des laboratoires de distillation, établis dans ces Provinces, procureroient plusieurs avantages: le prix du vin augmenteroit; par conséquent les Habitans cultiveroient plus volontiers les vignes, & d'un autre côté les Soldats auroient moins de facilité pour s'enivrer. Enfin l'Etat y gagneroit, car nous n'aurions plus besoin de tirer tant d'eau-de-vie de France, pour laquelle nous débourfons tous

les ans 207,000 roubles. Une partie de ce vin pourroit servir aussi a faire du vinaigre, & nous serions dispensés de donner à l'Etranger 11,100 roubles pour nous en procurer. La consommation que nous faisons des *raisins secs* rend encore cette culture très-intéressante pour nous; car ce seul objet nous coûte 34,000 roubles par an.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le 24 Décembre.*

L'histoire des variations du prix des grains feroit un objet très-curieux & pourroit donner lieu à des spéculations fort intéressantes. Il feroit sur-tout important de découvrir les causes, soit physiques, soit morales qui ont coutume d'influer sur ces variations. Pour fournir quelques matériaux à ceux qui voudront spéculer sur cette matiere, nous allons rapporter, d'après un habile Agronome de cet Electorat, les variations que le prix des bleds a éprouvées dans certains cantons de l'Allemagne, pendant le cours de plusieurs années.

Depuis 1337 jusqu'en 1347, le prix des grains augmenta en Saxe de douze sous par septier; le septier équivaut à deux scheffels moins un quart de Dresde. De 1349 à 1358, il augmenta de quinze sous; de 1359 à 1369, d'une livre un sou; de 1516 à 1526, il monta d'une livre douze sous à dix livres sept sous; de 1570 à 1580, de quatre livres treize sous à quatorze livres; de 1581 à 1590, de sept livres dix-huit sous à trente-neuf livres six sous; de 1733 à 1742, de dix livres sept sous à trente-huit livres deux sous.

Dans le Pays d'Hanovre, le hamten de bled monta, depuis 1652 jusqu'en 1662, de onze mariengros à vingt-quatre mariengros.

A Leipsick, le scheffel de seigle, mesure de Dresde, monta de mil sept cent vingt-deux à mil sept cent trente-deux, d'un risdal. deux gros à deux risdalers quinze gros; de mil sept cent trente-trois à mil sept cent quarante-deux, d'un risd. un gros à trois risdalers.

A Leipsick, le prix du scheffel de seigle baissa, de 1740 à 1750, d'un risdaler quatorze gros, & monta ensuite à trois risd. trois gros. En 1649 jusqu'en 1659, le prix moyen du scheffel de seigle étoit quinze gros; il avoit été à neuf gros, & monta à un risd. trois gros. De 1731 à 1734, d'un risd. un gros 7 pfennings, il monta à deux risd. treize gros. Il avoit été auparavant à treize gros.

DE HANOVRE, *le 26 Décembre.*

Les Ministres de la Religion étoient assujettis dans ce pays à une imposition assez onéreuse. Ils étoient obligés de payer un droit de tant pour cent pour tout ce qu'ils possédoient, sans en excepter même la pension d'Emérites. Ils viennent d'être déchargés de cette contribution incommode, eux, leurs veuves & leurs enfans. Ils auront aussi la faculté de pouvoir jouir dans tous les pays où ils jugeront à propos de s'établir, des pensions qu'ils auront obtenues à raison de leurs anciens services; en quoi ils jouiront de la même faveur que les Officiers civils & Militaires de l'Electorat.

DE COLOGNE, *le 25 Décembre.*

M. Ziegler, à l'occasion d'un voyage qu'il a fait dans les divers cantons de l'Allemagne, pour y recueillir des pétrifications, nous a donné une description fort curieuse d'une vaste & superbe caverne située au pied du Mont Pétersberg ou de Saint-Pierre, proche Mastricht. Cet antre, orné par la nature & par l'art, forme un vaste labyrinthe souterrein, qui ne le céde en rien à celui d'Egypte autrefois si vanté. Il est coupé par un si grand nombre de chemins qui sont tellement entrelassés les uns dans les autres qu'il feroit aisé de s'y perdre sans un bon guide. Il est bien important de prévenir les Voyageurs de ne pas s'engager dans ce souterrein qui offre à des yeux observateurs le spectacle le plus merveilleux, sans se faire accompagner de quelqu'un qui en connoisse tous les détours.

DE DARMSTADT, *le 8 Décembre.*

Il nous est venu de Giensheim une ob-

ſervation ſur le Rhin, aſſez digne de remarque. Tandis que le Danube & l'Elbe ſont ſortis de leurs lits & ont inondé de vaſtes terreins, les eaux du Rhin ont tellement diminué depuis le mois de Septembre juſqu'à préſent que jamais on ne les a vues ſi baſſes, & qu'il n'eſt pas poſſible qu'elles puiſſent porter des bâtimens un peu chargés. Ce qu'il y a de plus fâcheux pour les Habitans de Giensheim & pour ceux des environs, c'eſt que leurs fontaines ont toutes tari.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 26 Décembre.*

On lit dans notre *London-Chronicle* du 18 au 20 Décembre dernier, une Lettre adreſſée de Glaſcow à l'Imprimeur de cette Feuille, laquelle mérite de trouver place ici. Elle roule ſur la liberté de l'importation des grains, objet qui fixera toujours l'attention des Politiques.

» Le Bill pour le grain mérite l'attention du Public autant que la guerre de l'Amérique. Les Propriétaires de terres ayant porté les baux de leurs Fermes au-delà de ce que les Fermiers ſont en état de les payer, deſirent de voir les prix des denrées augmenter, afin de conſerver toujours leurs mêmes revenus, & cela ſous prétexte d'encourager l'Agriculture. Ceux au contraire qui ſont attachés au parti du commerce ſoutiennent que c'eſt un procédé tout-à-fait injuſte que de vouloir faire intervenir l'autorité de la loi pour hauſſer le prix des denrées; que les Manufactures ne peuvent ſe ſoutenir en Ecoſſe ſur le même pied qu'en Angleterre & en Irlande, à moins qu'il ne ſoit libre aux Ecoſſois, en tems de diſette & de cherté, de tirer d'Irlande & des pays étrangers les denrées de premiere néceſſité, comme il eſt permis à l'Angleterre de le faire. Les Parties contendantes conviennent entr'elles, que le prix qui doit ſervir de regle pour l'importation, doit être le même pour tous les grains en Ecoſſe comme en Angleterre, à l'exception cependant du gruau; il s'en faut même peu qu'ils ne ſoient d'accord ſur l'article du gruau qui eſt la principale nourriture de l'Ecoſſe & de toutes les parties du Nord-Eſt de l'Angleterre; mais les points ſur leſquels roule principalement la conteſtation, ſont ceux-ci.

Le parti des Propriétaires de terres inſiſte 1°. pour que le prix des Marchés d'Edimbourg ſerve de régle à toute l'Ecoſſe. 2°. Pour qu'on n'ait pas en Ecoſſe la liberté de faire des magaſins ou des approviſionnemens de gruau de la même maniere qu'il eſt permis de le faire pour toutes les eſpeces de grains en Angleterre & en Irlande. 3°. Pour que ce ſoit le prix du gruau qui régle & détermine l'importation de l'avoine.

Le Parti Commerçant inſiſte d'un autre côté & prétend 1°. Que chaque Province en Ecoſſe eſt autoriſée à jouir du même privilege dont jouiſſent les Provinces d'Angleterre, de ſe régler pour l'importation & l'exportation du bled, d'après le prix courant de cette denrée dans chaque canton; que ſi l'importation en Ecoſſe eſt réglée par le prix courant à Edimbourg, il peut arriver que les Provinces de l'Eſt ſoient favoriſées d'une grande abondance, tandis que les Provinces de l'Oueſt ſe trouveront réduites à une grande détreſſe, & peut-être même à la famine: mais pour prévenir certains inconvéniens qui pourroient, à ce qu'on ſuppoſe, réſulter ſi chaque Province ou Comté avoit la liberté d'ouvrir ſes Ports à l'importation, ils propoſent de diviſer l'Ecoſſe en deux, trois Diſtricts & même plus, ſelon qu'il ſeroit ugé plus avantageux à ce Royaume. Enfin ils demandent, ſi les Propriétaires honnêtes & bien intentionnés de l'Angleterre, ont jamais prétendu faire le Port de Londres la régle de tous les autres Ports d'Angleterre? 2°. Ils diſent qu'on ne peut donner une bonne raiſon pourquoi il ne ſeroit pas libre en Ecoſſe de faire des magaſins de gruau, comme il eſt permis en Angleterre d'en faire de froment ou de farine. Le gruau eſt autant la nourriture des Ecoſſois, que le froment celle des Anglois. Refuſer cette liberté, c'eſt un déni de juſtice; on n'appercoit ici, ajoutent-ils, qu'un deſſein prémédité de faire hauſſer le prix de cette denrée. Si on prévoit dans la Grande-Bretagne une mauvaiſe récolte, l'Angleterre peut remplir ſes magaſins; au lieu que l'Ecoſſe eſt privée de cette liberté juſqu'à ce

que la disette soit arrivée, & qu'il ne lui soit plus possible d'avoir des vivres, même pour de l'argent. Dans tous les cas & à tous les événemens, elle sera obligée de l'acheter cher, & ainsi il faut qu'il sorte du pays une plus grande quantité d'argent qu'il ne seroit nécessaire si on se conduisoit autrement. Qu'arrive-t-il de-là ? Que le Propriétaire de terres peut s'enrichir pour quelque tems ; que le pauvre Citoyen s'appauvrit davantage, peut-être même meurt de faim, & que l'État fait une perte immense. 3°. Qu'il devroit être permis en Ecosse d'y importer des avoines, quand le prix monte à seize shellings par *quarter*, comme en Angleterre. Sous le misérable prétexte de régler l'importation de l'avoine sur le prix du gruau, les Propriétaires de terres prétendent empêcher l'importation des avoines en Ecosse, jusqu'à ce que le prix du *quarter* d'avoine monte à dix-huit ou dix-neuf schellings, c'est-à-dire que parce que l'Ecosse est plus pauvre que l'Angleterre, elle est contrainte d'acheter plus cher les avoines. Par ce court exposé de la contestation, le Public équitable peut juger de quel côté sont la raison & la justice ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Lyon, *le 23 Décembre.*

La note qui suit est pour servir de replique à une Lettre critique insérée à l'article du Beaujolois dans la Gazette du Samedi 20 Décembre dernier, N°. 101.

» Il n'y avoit aucune erreur dans ce qui a été inséré dans la Gazette du 28 Octobre dernier à l'article de Lyon, *sur les vins du Beaujolois.*

Le fait avancé que ces vins étoient en partie vendus avant d'être recueillis, a été communiqué par un des Vendeurs, homme loyal & véridique fort éloigné de vouloir profiter du bénéfice du droit de résilier son marché, quand il est conclu. Le titre de ce droit est connu & n'est guères fait que pour le vulgaire ; mais les convenances & la bonne foi ont aussi leurs loix.

La vente des bons vins du Beaujolois a commencé avant la fin d'Octobre, car plusieurs grands Propriétaires des vignes qui produisent de ces bons vins, étoient revenus à Lyon dès les derniers jours de ce même mois, & ils avoient fini leurs marchés pour le débit de leurs vins, & en avoient même reçu le prix, partie en argent comptant.

Il est incontestable que l'empressement des Acheteurs annonce la vivacité du commerce, & lorsque de certaines cuvées sont retenues d'avance, on a raison de dire que ce vin se vend promptement. Ce qui arrive ensuite ne détruit pas la justesse de la réflexion ni de ces expressions.

Si l'Auteur de la note datée de Lyon du 15 Octobre a écrit des choses vraies, comme il le paroît, la critique de l'Auteur de la Lettre du 11 Décembre n'est pas fondée. Quand même les faits qu'on a avancés n'auroient pas été tout-à-fait exacts, ils ont été présentés avec tant de circonspection, qu'ils ne devoient ni déplaire à personne, ni nuire à aucune spéculation ».

De Brest, *le 12 Décembre.*

Le *Magnifique*, vaisseau de 74 canons, battu par la furieuse tempête qui s'est fait sentir le mois dernier sur nos côtes, fut poussé dans un endroit rempli d'écueils où sa perte auroit été inévitable, quoique le Commandant eût fait jetter les ancres à la mer pour le fixer. Un jeune homme de vingt-deux ans qui luttoit dans un bateau contre la violence des vents & l'agitation des flots, voyant le danger où se trouvoit ce navire, s'oublia, pour ainsi dire, lui-même & forma la généreuse résolution de le sauver, aux risques de sa vie. Aussi-tôt il redouble d'efforts, aborde le vaisseau du Roi, expose aux Officiers l'extrême danger où ils sont, & leur propose de les en tirer, s'il veulent avoir confiance en lui. On accepte sa proposition, chacun reprend courage, & tous manœuvrent conformément à ses conseils. Le jeune Marin fait lever les ancres, donne le signal pour mettre à la voile, & malgré la violence de la tempête qui continuoit toujours, il ramene comme en triomphe le vaisseau à Brest. Cette belle

action fut récompensée sur le champ par les éloges & les applaudissemens les plus flatteurs, & par les témoignages de reconnoissance que lui donnerent tous ceux qu'il venoit de sauver. Le sage Ministre de la Marine qui se fait une loi de distinguer & de recompenser le mérite, a fait donner à ce brave jeune homme 300 liv. de gratification, & l'a nommé en même tems Pilote-Côtier avec six cens livres d'appointemens. Sa barque fut refaite à neuf, & chacun des Officiers du vaisseau lui ont fait des présens.

DE NANTES, *le 20 Décembre.*

Arrivée de Vaisseaux chargés de Marchandises des Isles.

M. Hardy, Capitaine du *Fort-Samson*, de Nantes, du port de 130 tonneaux, Armateurs MM. Coiron freres, a amené de la Martinique 30 barriques de sucre terré, 119 barriques 5 tierçons & 6 quarts de sucre tête, 64 balles & ballots de coton, 6 futailles & 57 sacs de cacao, 79 futailles de café, 3 barils d'indigo, un quart de caret, 4 caves de syrop, 3 barils de confitures, 7 caisses de liqueurs, une caisse de vin & une boîte de mouchoirs des Indes. M. Passart, Courtier.

M. Gaudin, Capitaine du *Marquis de Brancas*, du port de 350 tonneaux, Armateur M. Charet de la Fremoire, a amené du Port-au-Prince & de S. Marc 124 barriques & 3 quarts de sucre terré & tête, 368 barriques 6 tierçons & 2 quarts de sucre brut, 150 futailles & 1 ancre de café, 25 futailles & 1 ancre d'indigo, 54 balles & ballots de coton, 35 futailles de cacao, 14 milliers de bois de campêche, 2 barils & une caisse de confitures, 6 cais. de syrop, 2 sacs de noix d'acajou, 2 dents de morphil & 8 bouteilles de taffia. M. Passart, Courtier.

DE PARIS, *le 31 Décembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 24 Décembre 1777, par lequel Sa Majesté ordonne que Jean-Vincent René, Bourgeois de Paris, sera mis en possession de l'administration & régie des Domaines & bois & droits domaniaux appartenans au Roi pour l'espace de neuf années, qui commenceront au premier Janvier 1778. Cet Arrêt qui contient vingt-trois articles, régle la maniere dont se fera ladite régie & le recouvrement desdits droits domaniaux.

M. Mauduit, Membre de la Société Royale de Médecine, chargé par cette Compagnie de faire des expériences sur l'Electricité Médicale, voit chaque jour ses tentatives couronnées de quelque nouveau succès.

» Un enfant imbécille & paralytique » de la moitié du corps, vient d'être » complettement guéri en moins de » quatre-vingt jours. Un homme dans » la force de l'âge, qu'une sciatique » opiniâtre empêchoit de travailler, a » été guéri de même en trois mois. » Une fille de dix-huit ans, ayant une » suppression de regles depuis dix-huit » mois, a vû pendant trois jours, au » bout de quatre séances d'électricité. » Une femme de quarante-huit ans, paralytique de la moitié du corps, depuis treize mois, se rend aujourd'hui » à pied de chez elle au lieu où on l'électrise depuis trois mois. Un Officier » Invalide, d'une surdité presque entiere, électrisé depuis deux mois, est » en état de converser aujourd'hui avec » ses camarades. La fille de dix-huit » ans a été électrisé par bain, c'est-à-dire, qu'elle étoit assise sur l'isoloir » pendant qu'on l'électrisoit : on a employé pour les autres, trois heures de » bain, & une demie-heure d'étincelles » par séance. Il faut observer qu'on » n'employe la commotion que très-rarement, & dans des cas particuliers seulement. »

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

Récit fait par M. Tribout, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris, d'une épizootie qui s'est manifestée dans la Ville de Forbach où cet Eleve, breveté par S. M. pour la Généralité de Metz, a été envoyé par M. le Comte de Rochambaud, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Commandant dans les Trois-Evêchés, & par M. de Calonne, Intendant de cette Généralité.

» L'épizootie dont il s'agit ici, suivant le rapport qui nous en a été fait, s'étoit

annoncée par une toux seche & assez fréquente vers la fin de l'été & le commencement de l'automne. Elle ne paroissoit pas d'une grande conséquence aux yeux des personnes peu instruites : les animaux buvoient & mangeoient comme dans l'état de santé, & les excretions s'exécutoient à l'ordinaire. Le Cultivateur qui ne s'apperçoit jamais des affections maladives de ses bestiaux, que lorsque la faculté de boire & de manger leur est absolument interdite, demeuroit oisif & tranquille, & ne pouvoit prévoir l'avenir ; mais dès que les premiers froids se sont fais sentir, l'inflammation de la poitrine qui n'étoit que légere a augmenté sensiblement. De-là la tristesse, une toux seche, un pouls petit, accéléré & très-concentré, une peau seche & aride, un poil terne & hérissé, des oreilles & des cornes plus généralement froides que chaudes, une sorte de nonchalance dans l'action de la rumination, la diminution du lait, l'enfoncement des yeux dans l'orbite, & la respiration pénible. Ces différens symptômes accroissoient visiblement jusques au 4ᵉ., 5ᵉ. & 6ᵉ. jour, tems auquel les Propriétaires commençoient à se persuader que leurs bestiaux étoient malades. Alors on observoit dans ces animaux une foiblesse plus ou moins grande, une inapétence marquée, une diminution plus sensible dans la secretion du lait & dans la bonne qualité de ce fluide, une constipation assez générale en eux, des urines enflammées, une respiration plus laborieuse, une forte agitation dans les flancs, une chaleur ardente dans les cornes, les oreilles & la bouche de quelques-uns, & même dans l'air qu'ils expiroient, un accablement véritable, un changement dans la conjonctive qui se montroit d'une couleur brune, des frissons violens, une bouche béante laissant fluer une bave écumeuse, un écoulement par les naseaux d'une matiere muqueuse épaissie ; enfin une foiblesse si grande qu'il n'étoit pas possible aux animaux qui craignoient auparavant de se coucher, de rester plus long-tems debout.

Ceux qui ont eu la diarrhée guérissoient plus aisément que les autres. Du reste, il en est qui, selon la vigueur de leur tempérament, ont résisté jusqu'au 20ᵉ., 25ᵉ. & même 30ᵉ. jour. Ordinairement la mort ou la guérison ont eu pour époque le 13ᵉ. & le 14ᵉ. jour.

L'ouverture d'une vache que j'ai trouvée absolument sans espérance à mon arrivée, m'a montré tous les vaisseaux gorgés d'un sang noir & épais, une humeur ichoreuse répandue dans les deux cavités de la poitrine, une partie des poumons abscédée, l'autre schirreuse, le cœur flasque, le péricarde décomposé, le mediastin en suppuration. Les visceres du bas ventre m'ont paru dans leur état naturel, à l'exception de quelques vestiges d'inflammation dans les intestins & de l'engorgement du foye dans le lieu où il approche du diaphragme.

Dans le moment où j'opérois & où je traçois la conduite à tenir & la méthode à suivre dans cette circonstance, M. de Malsaire, Subdélégué de l'Intendance à Sarrelouis, me fit l'honneur de m'écrire. Sa lettre me fut remise par M. Rambert, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Lyon, Maréchal-Expert au Régiment de la Reine, Cavalerie. Le zele de M. le Comte de Rochambaud & l'inquiétude qu'il avoit sur les suites de cette épizootie, l'avoient déterminé à envoyer sur les lieux cet Artiste qui ayant été employé avec succès dans l'épizootie des Provinces méridionales, pouvoit décider s'il y avoit à redouter de la premiere les mêmes ravages qu'avoit faits celle-ci. Je lui fis part de mes observations ; je le conduisis conjointement avec M. Kœnig, dit le Roi, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris, ci-devant Maréchal-Expert au Régiment Royal Nassau, & maintenant établi à Sarrebruck, pensionné par la Principauté de Nassau, dans toutes les étables habitées par les malades. Ces deux Eleves, après un mûr examen & après les réflexions que des gens éclairés par les principes sûrs & lumineux que nous devons à l'Institution la plus précieuse & la plus utile, furent entiérement de mon avis & déciderent qu'ici il ne s'agissoit que d'une véritable *peripneumonie*. L'ouverture d'une seconde bête morte le lendemain de leur arrivée les confirma dans cette opinion.

L'intention dans laquelle nous étions de rassurer M. le Comte de Rochambaud & toutes les personnes animées du bien public, m'engagea à solliciter ces

deux Eleves à m'accompagner à Eting, petit Village voisin & Paroissien de cette Ville où j'étois encore appellé pour une maladie qui y attaquoit les bêtes à cornes ; nous en parcourumes ensemble toutes les étables, & nous reconnumes que cette épizootie étoit la même que celle de Forbach, & exigeoit le même traitement que j'avois prescrit & qui fut approuvé par mes Confreres. Il n'étoit donc question ni de ces maladies contagieuses, ni de ces maladies pestilentielles contre lesquelles le parti de tuer & d'assommer les bêtes attaquées, sera toujours le plus sage & le plus certain aux yeux de ceux qui connoîtront l'impossibilité absolue non d'en triompher, mais de s'opposer à la communication des animaux sains & des animaux malades ; communication qui, quelques précautions que l'on prenne, favorisera toujours, ainsi qu'une trop fatale expérience l'a démontré, la propagation de ces sortes de fléaux. S'ils s'éteignent, la cause de leur cessation est ignorée comme celle de la peste qui disparoit souvent au moment où elle semble le plus à craindre. Les soins, l'exactitude, un traitement raisonné, ont sauvé toutes les bêtes dont la machine n'étoit pas détériorée au point d'être hors d'état de toute guérison, & la maladie que nous avions à vaincre eût été très-funeste, si elle eût été du caractere & du genre de celles qui se propagent d'un corps à un autre.

La vérité de ce récit est au surplus attestée, d'une part, par la signature des sieurs Rambert & Kœnig, & de l'autre, par les certificats qui suivent.

A Forbach, le 18 Décembre 1776. *Tribout*, Artiste Vétérinaire, bréveté du Roi ; *Rambert*, Maréchal Expert au Régiment de la Reine, Cavalerie ; *Kœnig*, Maréchal Expert, pensionné de la Principauté de Nassau.

Certificats. » Nous soussignés, Bailli, Chef de Police des Ville & Comté de Forbach, Maire, Syndic & Echevins de ladite Ville, certifions que le sieur Tribout, Médecin Vétérinaire, privilégié du Roi, résident à Metz, nous a été envoyé, accompagné de M. Malfaire, Subdélégué de M. l'Intendant de Metz, demeurant à Sarrelouis ; & par ordre de mondit Seigneur l'Intendant, & de M. le Comte de Rochambaud, Commandant dans la Province des Trois-Evêchés, pour examiner & voir s'il étoit possible de porter les secours nécessaires aux bêtes à corne de cette Ville, attaquées d'une maladie d'autant plus cruelle, qu'on la croyoit contagieuse & pestilentielle, comme celle qui a ravagé les Provinces méridionales de la France. Il étoit déja mort plus de 40 bêtes avant l'arrivée dudit Eleve ; il en restoit encore 250 fortement attaquées, qui ont été traitées suivant ses ordonnances & sous ses yeux, pendant l'espace de trois semaines, durant lequel tems il n'en est morte qu'une ; le reste se trouve parfaitement guéri, & paroit ne plus exiger aucun traitement : en foi de quoi, nous avons délivré le présent certificat. »

Donné à Forbach, le 12 Janvier 1777. Signé, *Christophe Boin*, *Brisdlé*, *Jean Pours*, *Frutter*, *la Cretelle*, Bailli ; *Surart*, Procureur Fiscal ; *Meyer* & *Chevriet*, Secrétaire de Police.

» Nous soussignés, Maire, Syndic & Gens de Justice de la Communauté d'Eting, village voisin & Paroissien de la Ville de Forbach, certifions que dans le commencement du regne de la maladie qui attaquoit les bêtes à cornes de Forbach, nous nous sommes apperçus que la même maladie régnoit aussi dans les bêtes de notre Communauté ; il en est même mort deux subitement : en conséquence, nous nous transportâmes à Forbach où résidoit le sieur Tribout, Médecin Vétérinaire, envoyé au secours des animaux malades, afin de l'engager à secourir également les nôtres ; ce qu'il fit sur le champ : il nous procura les médicamens convenables, qui avoient été employés avec succès sur 80 bêtes à cornes ; ils mirent fin à la maladie, de maniere que depuis ce tems elles annoncent une parfaite santé, & il ne nous en est morte aucune : en foi de quoi, nous lui avons délivré le présent certificat, pour servir & valoir ce que de raison. *Fait à Eting*, le 14 Janvier 1777. Signé, *Nicolas Scorb*, femme *Vinc*, *Laurent Boudovin Blaesvers*, *Pierre Wick*, & *Thibaud Broant.* »

Errata. Dans la derniere Gazette, p. 7, lig. 32, *le tronc de l'arbre* ; lis. *le tronc de plusieurs arbres.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercerdi 31 Décembre 1777, au Samedi 3 Janv. 1778, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 22 à 24 l.; le seigle, de 10, 11 à 12 liv.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 liv. à 10 liv. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 21, 22, 24 à 25 liv.; le seigle, de 10 liv., 10 l. 10 s. à 11 liv. 10 s.; l'orge, de 9 l. 5 s., 10 à 10 l. 5 s. *le septier.*

Du Mercredi 31 Déc. 1777 au Samedi 3 Janv. 1778, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 l.; *id.* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 3 Janv. 1778, de 55 à 56 liv.; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Janvier 1778.

Or de Portug. à . .	725 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		marc.
Du Pérou à	712		marc.
Les guinées à . . .	722	15	marc.
Ducats à	98	6	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		once.
Or à 20 karats à . .	83	11	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	9	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	16	marc.
Piastres à	49	3	marc.

Changes de Paris du 3 Janvier 1778.

Amsterdam	53 5 8e.
Londres	31 5 8e.
Hambourg	190 ½
Madrid	15 3
Cadix	15 2
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Rois*	1 p. % p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Jeudi 1 Janv. 1778, *Messieurs*		Suite du Jeudi 1 Janvier *Messieurs*	
Boutray..... pplles.	L.	Defrance ... Viag.	J.
Viageres.....	L.	Perpétuelles..	J.
Tontine.....	L.	Gauthier..... vres.	J.
Cochin.... Perpét.	J.	Perpétuelles..	J.
Radix..... pplles.	J.	Alissant ..... Viag.	M.
Viageres	J.	Tontine	M.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1778.	*Jeudi 1.*	*Vendredi 2.*	*Samedi 3.*
COMP. D. IND.			
Actions. . .	FESTE	1805 7 ½ 10 7 ½ 5	FESTE.
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	13 ½ 13 . . .	. . . . .
Bil. des Fermes .	. . . . .	3	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 28 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TRANSILVANIE.

DE CRONSTADT, *le 26 Octobre.*

IL y a long-tems que nous n'avons eu une aussi riche moisson, ni d'aussi belles vendanges. Le vin a sur-tout réussi au-delà de toute espérance, & il est très-bon. Jamais on n'a tant vu de raisins aux vignes. Il n'y a point de sep qui n'ait porté au moins cinquante à soixante grappes; plusieurs même en avoient jusqu'à cent quatre-vingt. Enfin l'abondance a été si grande que dans beaucoup d'endroits on a manqué de tonneaux pour serrer tout le vin qu'on a recueilli.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le 28 Octobre.*

Depuis que S. A. S. le Landgrave de Hesse-Darmstadt a établi un Conseil Agricole dans ses Etats, tout a changé de face à la campagne; maintenant on y nourrit les bestiaux dans les étables, & on gagne beaucoup sur la qualité & la quantité du lait qu'on en tire. Ces précieux avantages sont dus à la suppression des Communes. Par-tout on voit des prairies d'esparcette, de treffle, de sainfoin &c. qui sont du plus grand rapport. Jusqu'à cette époque, ce Pays avoit manqué d'engrais; aujourd'hui on en a autant qu'il en faut, & notre Agriculture est dans l'état le plus florissant, sur-tout dans les environs de Giessen, Marbourg, Grunberg. Les Communautés de ces cantons étoient accablées de dettes; elles en ont déjà acquitté la plus grande partie, & dans peu, elles ne devront plus rien. Pour operer cette heureuse révolution, il a fallu, dans les commencemens, forcer les Paysans, par des Edits, à réformer leur ancienne méthode qui étoit très-vicieuse, mais à laquelle ils tenoient fortement, parce qu'ils l'avoient reçue de leurs peres.

DE FRIEDBERG (*en Vétéravie*), *le 23 Octobre.*

M. Langsdorf, Membre de la Société Patriotique de Hesse-Hombourg, a présidé a divers changemens avantageux qu'on vient de faire aux Salines de Nidda, dont il est Directeur. Nidda est située entre des montagnes, dans une vallée sujette aux inondations, & c'est-là que se trouvent les Salines. On a établi dans ce canton diverses machines qui sont mises en action tantôt par le vent & tantôt par le secours de l'eau, soit pour faire travailler avec moins de frais les usines, soit pour dessécher les prairies & les garantir des inondations auxquelles leur situation les expose.

ITALIE.

DE ROME, *le 25 Octobre.*

Les Entrepreneurs des Bains d'Aqua-

Sancta, situés auprès de la Porte de S. Jean, viennent de terminer les nouveaux travaux qu'ils avoient décidé de faire pour rendre l'usage de ces bains plus commode & plus utile. Le Mont-de-Piété leur a fait, par ordre de Sa Sainteté, un prêt très-considérable pour subvenir aux frais de cette entreprise.

Le 15, à la pointe du jour, il s'éleva ici un violent orage. La foudre frappa la lanterne de la coupole du Vatican, & y occasionna quelque dommage. La pluie a été en même tems si abondante que les campagnes des environs en ont beaucoup souffert. Les coups de vent ont déraciné une grande quantité de gros arbres.

DE VENISE, *le 27 Octobre.*

On a construit nouvellement à Mestre, petit Bourg situé à deux lieues de cette Ville, une jolie Salle de spectacles. Les loges en ont été louées pour tout l'hiver par nos Patriciennes dont le goût pour les représentations dramatiques ne peut trouver suffisamment de quoi se satisfaire dans les sept théatres de cette Capitale. Ce nouvel établissement déplait beaucoup à nos Fermiers-Généraux. Aussi ne cessent-ils de solliciter les Inquisiteurs d'Etat d'interposer leur autorité pour faire cesser ce nouveau spectacle qui leur paroît tout-à-fait scandaleux, parce qu'ils le croyent très-propre à favoriser la contrebande. Ils ne doutent pas que dans le grand nombre de gondoles qui rameneront nos Dames du spectacle, il ne s'en trouve beaucoup qui sçauront profiter de l'occasion pour faire entrer en fraude des marchandises, & qui trouveront le secret d'échapper à la vigilance de leurs Commis.

DE MILAN, *le 29 Octobre.*

On va procéder ici à la fabrication d'une nouvelle monnoie qui doit avoir cours dans toute la Lombardie Autrichienne. Il y a long-tems qu'on sollicite l'exécution de ce projet, parce que le Commerce doit en retirer un très-grand avantage.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 23 Octobre.*

Le Roi a bien voulu permettre qu'on fit entrer toutes sortes d'effets commerçables par le Port de la Torre del Mar, de la Ville de Velez-Malaga, sur le même pied qu'ils en sortoient, ainsi que cela est d'usage dans le Port de la Ville de Malaga.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 20 Octobre.*

Notre Reine a fait, dit-on, déclarer aux Ministres de France & d'Angleterre » que vu la neutralité qu'Elle a embrassée, Sa Majesté étoit résolue à ne pas » permettre qu'il fût porté dans ses Etats » aucune décision touchant les prises » que les Armateurs de ces deux Nations pourroient amener dans tous les » Ports du Royaume ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 6 Novembre.*

Il s'est élevé quelques difficultés au sujet des assurances faites ici des vaisseaux François que nous avons pris. Un de nos Papiers vient de les lever d'une maniere assez singuliere, & qui peut donner une idée de nos principes de justice. » Ces assurances, dit-on, » ayant été faites dans un tems de profonde paix, elles n'étoient destinées » qu'à garantir les vaisseaux contre les » risques de la mer ; on ne peut donc » les étendre à ceux de la guerre. En » conséquence les Intéressés ne peuvent » former aucunes prétentions légales » contre les Assureurs, puisque ce risque n'étoit point garanti ; la prime » d'assurance n'étoit qu'une prime de » paix ».

A l'occasion de ces discussions, une personne qui a fouillé dans les anciens Traités, a fait une découverte curieuse; c'est l'article singulier d'un ancien Traité entre la France & l'Angleterre, qui n'a jamais été annullé, & qui stipule » qu'en » tems de guerre, comme en tems de » paix, il sera permis aux François d'envoyer tous les ans un vaisseau dans un » des Ports de la Grande-Bretagne pour » y charger du tabac, pourvu que ce » vaisseau dont le port ne doit pas excéder 400 tonneaux, soit muni de pa-

» piers convenables, d'une copie dudit » Traité, & qu'il porte un pavillon Par- » lementaire au haut de son mât de per- » roquet. Alors il passera librement & » sans pouvoir être inquiété par aucun » de nos Corsaires, qui ont seulement » le droit d'examiner ses papiers ». Cette clause n'a point été rendue réciproque, parce que les Ministres de la Reine Anne ne pouvoient imaginer que la perte de nos Colonies d'Amérique nous empêcheroit aujourd'hui de fumer notre propre tabac. Cet événement dont nous sommes témoins aujourd'hui, va donner lieu à la révocation de différens Actes du Parlement, relatifs à la culture de cette plante dans le Royaume. On en encouragera la culture ; mais pour qu'elle ne nuise pas aux autres, on fixera le nombre de champs où on pourra en planter dans toutes les Paroisses de la Grande-Bretagne. (*Extrait des Nouvelles Politiques du Mercure*).

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Pays d'Aunis, *le 3 Novembre.*

Lettre au Rédacteur. » Je vous avois promis, Mr, de vous rendre compte du produit de ma récolte en froment, faite cette année sur douze journaux (le journal de 900 toises quarrées) que j'ai ensemencés pour la quatrieme fois, sans aucun engrais, en faisant usage de ma méthode d'échauler le bled de semence avec l'eau de mer ..... Il est juste de vous tenir parole.

De vingt-sept boisseaux (notre boisseau pese 54 à 55 livres, poids de marc; il en faut 42 pour faire un tonneau) que j'ai semés sur ces douze journaux, j'ai récolté 238 boisseaux de beau froment, sans qu'il y ait eu un seul grain de niellé, tandis que la plûpart de mes voisins qui ont semé du froment à leur maniere ordinaire, ont eu beaucoup de bled niellé. On s'est plaint dans tous les marais qui avoisinent Aligre (Marans) que cette maladie du bled a été générale. Un Métayer de mes voisins, qui s'est servi de mon procédé pour échauler son bled, a été traité comme moi, sans nielle.

Beaucoup de personnes attribuent la nielle aux brouillards, brumes ou bruines. Presque tous les gens de la campagne disent que si on seme le froment pendant un tems de brume, le froment sera niellé, parce que la brume s'introduisant dans le petit velouté (permettez-moi ce terme) qui couvre le germe du grain, celui-ci contracte une fétidité qui se communique par la seve au grain, & le corrompt avant qu'il parvienne à sa maturité. D'autres prétendent que les brumes qui s'attachent à l'épi pendant la fleur suffisent pour le corrompre & le faire pourrir. Les pluies, selon eux, produisent le même effet.

Leurs idées peuvent être justes ; mais il me semble que la nielle a une autre cause, & qu'elle provient plutôt du grain qui est déjà infecté quand on le seme. Il y a beaucoup de Cultivateurs qui ne font pas assez attention au choix du bled. On achete ordinairement très-cher celui qu'on veut semer ; on croit que le haut prix doit répondre de sa bonne qualité. On se trompe souvent, & j'ai remarqué que la plûpart de ces bleds sont déjà plus ou moins attaqués de la nielle ; ce qui se connoit au petit velouté qui est plus ou moins taché. Cette tache provient du grain niellé qui sur l'aire se réduisant en une poussiere noire impalpable, s'introduit dans le velouté du bon grain, & porte avec lui le principe de la corruption, si on n'a pas attention de le nétoyer. Il est à croire que les sucs de la terre étant pompés par le grain, entrainent avec eux cette poussiere infecte dans les canaux de la seve, & communiquent son infection au grain qui en doit provenir. Je pense que cette corruption ne se manifeste qu'après la fleur, quand le grain est en lait ; ce qui fait dire, sans doute, que ce sont les pluies tombées pendant la fleur qui rendent le bled niellé, ne paroissant aucun signe à la tige qui puisse auparavant le faire soupçonner.

Mon procédé d'échaulage obvie à cet inconvénient ; puisque, quand même le grain seroit taché de nielle, le lavant ainsi dans la lessive ou laitance de chaux vive, j'emporte entierement la petite poussiere noire, & mon grain reste net

& dégagé de tout objet qui pourroit lui nuire. Cette lessive de chaux vive est par elle-même assez absorbante pour détruire le corruption qui auroit pu s'être introduite à l'orifice de la germination, situé sur le velouté. La lessive de chaux, faite avec de l'eau ordinaire, produiroit sans doute le même effet. Je ne me sers d'eau de mer que pour fertiliser & procurer une bonne germination. Personne n'ignore qu'elle est chargée de sels très-féconds ; peut-être aussi ces sels donnent-ils plus d'activité à l'action de la chaux. Cela est si vrai que si on laisse reposer cette lessive seulement une couple d'heures, il se forme sur sa superficie une croûte qui est un vrai sel, d'un goût âcre qui tient du sel marin & de la chaux.

Beaucoup de gens échaulent ici leur bled avec de la poussiere de chaux vive qu'ils répandent sur le bled qu'ils veulent ensemencer ; ils y jettent ensuite quelques arrosoirs d'eau commune, & remuent le tout pour faciliter la germination. D'autres, au lieu du chaulage, se contentent de mêler avec leur bled quelques poignées de sel, en le semant, & prétendent le préserver de la nielle. Donc cette maladie ne provient pas des brumes & des pluies. Ma méthode réunissant les deux principes, le sel & la chaux, doit avoir la préférence ; ce qu'il y a de très-vrai, est que je m'en trouve bien.

D'ailleurs si cette maladie provenoit des brumes & pluies, mes bleds en seroient attaqués, puisqu'ils sont exposés, comme les autres, aux mêmes accidens de la température. Pour moi, je crois que les brumes & pluies, pendant la fleur du bled, ne peuvent produire d'autre effet que le coulage & donner moins de grains ; ce que j'ai remarqué cette année qu'il est tombé de la pluie pendant sa fleur. Il s'est trouvé beaucoup d'épis qui n'avoient point de grains du côté où le vent poussoit la pluie, qui s'y est introduite & a noyé les étamines de la fleur qui n'a pu parvenir à son degré naturel pour produire le grain.

Je soumets de bon cœur cet essai d'observations aux lumieres des Cultivateurs plus instruits que moi dans cette partie de l'Agriculture. Il est à desirer que chacun veuille bien faire part de ses remarques ; c'est se rendre utile que de travailler au profit du bien général. J'ai l'honneur d'être &c. ».

DE CAEN, *le 12 Novembre.*

ETAT des Naissances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité de Caen, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
CAEN	1226	1292	326	326	1124	1044
BAYEUX	185	194	77	79	223	222
COUTANCES	229	230	52	90	252	261
AVRANCHES	135	134	33	31	192	107
CHERBOURG	202	206	42	48	189	217
GRANDVILLE	233	249	51	50	268	129
VIRE	217	233	42	51	145	161
SAINT-LO	95	100	22	33	148	110
VALLOGNE	164	174	33	42	148	159
	2686	2812	678	750	2689	2410

Il y a eu dans la Ville de Caen & dans les huit autres principales Villes de cette Généralité, en 1777, 126 naissances & 72 mariages de plus qu'en 1776, & 279 morts de moins. Ces neuf Villes sont les seules de toute la Généralité qui en méritent le nom, & les Habitans de toutes les autres doivent être con-

fondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute cette Généralité, prise sur les années 1776 & 1777, rapportées dans cette Gazette, No. 77 de la présente année, est de 25269 naissances, 6663 mariages, & 20071 morts. Celle des neuf Villes ci-dessus mentionnées, est de 2749 naissances, 714 mariages, & 2549 morts. Les Habitans des Villes forment par conséquent le neuvieme de la Population générale; & on peut compter huit Habitans de la Campagne contre un Habitant des Villes.

Indépendamment des Villes comprises dans l'état précédent, la Généralité de Caen renferme 1208 Paroisses ou Succursales, dont les Curés tiennent des registres.

DE FONTENAY-LE-COMTE, *le 5 Novembre.*

» On estime qu'il s'est vendu à la Foire d'Octobre de cette Ville, 1100 pieces d'étoffes du Poitou, 600 des autres Provinces; 50 de soie; 770 de toiles; 800 douzaines de bas ou bonnets de laine au tricot; 670 de mouchoirs de Rouen ou Chollet & la Tessouaille; pour 6000 liv. de laine, & pour 36000 liv. de peaux en chamois, rubanerie, passementerie, mercerie, quincaillerie, bijouterie & dorure; 130 paires de chevaux d'attelage ou de monture; 150 de mules ou mulets, & 140 de bœufs ou vaches ».

(*Affiches du Poitou*).

DE METZ, *le 1 Novembre.*

Dans l'après-midi du 26 du mois dernier, les eaux de la Moselle ont grossi avec une rapidité étonnante. Elles ont inondé toutes les parties basses de la Ville, & plusieurs des Habitans ont été forcés d'abandonner leurs maisons. L'Administration est venue au secours de ceux qui manquoient d'asile & de vivres. On assure que diverses personnes ont péri au milieu des eaux. On fait monter à des sommes considérables la perte des bois qui ont été entraînés par l'inondation. Les magasins de la Douane ont aussi beaucoup souffert. Les eaux commencerent heureusement à s'écouler vers le milieu de la nuit.

D'ORLÉANS, *le 16 Novembre.*

Lettre au Rédacteur. » Toutes les récoltes, Mr, sont faites dans l'Orléanois. Celle du froment a été très-bonne, celle du seigle passable au plus. Aussi le prix de cette derniere espece de bled a-t-il augmenté de 10 à 12 l. 10 s. le septier de Paris, tandis que le prix du froment se soutient à 20 livres environ, prix moyen. Les grains sont en général de la meilleure qualité. Ceux de Mars ont été brûlés en partie; néanmoins ils sont très-grainus en raison de la paille qu'on a cueillie. L'orge & les pois sont chers; l'avoine l'est moins en proportion, parce qu'il en restoit beaucoup de l'année derniere.

La vendange nous a donné du vin d'excellente qualité, mais en quantité fort médiocre, au-dessous d'une demi-année; heureusement qu'il s'est débité avantageusement, & que le prix a compensé un peu la quantité. Il s'est vendu 90 liv. le tonneau contenant 480 pintes de Paris, le plus foible; jusqu'à 180 l. & plus, le meilleur. Nos Vignerons n'ont pas langui, la vente a été prompte; ils en sont d'autant plus contens qu'à la suite de la vendange derniere qui a été nulle pour eux, ils avoient plus besoin d'argent pour remplir des engagemens contractés, faute de moyens de payer comptant.

Il n'y a eu abondance de fruits qu'en pêches, abricots, amendes & noix; médiocrement de cerises, de groseilles & de poires, & fort peu de pommes & de châtaignes.

Les laines ont été vendues un prix fort; celui des moutons & brebis de rebut a été proportionné. Malgré la sécheresse & la maigreur des aumailles qui en ont beaucoup souffert sur la fin de l'été, on s'en est défait encore avec assez d'avantage. Nous n'aurons à regretter que le chanvre qui a fort mal réussi, & le bled sarrasin dont on a recueilli à peine la semence. La privation de ces deux especes de denrées n'est pas néanmoins un mal assez considérable pour que l'Orléanois n'ait pas bien des graces à rendre à la Providence des bienfaits qu'il en a reçus; & en général, il est vrai de dire qu'elle nous a favorisés.

Le prix du pain du Peuple dont bien

des personnes aisées mangent, est de 20 à 21 den. la livre, & il paroît assez convenu, même par les plus pauvres Consommateurs, que ce prix n'est pas au-dessus de leurs moyens.

DE PARIS, *le 20 Novem^bre.*

Réponse à l'Auteur de la seule Richesse du Peuple. » La grande autorité, M^r, en matiere d'Agriculture, comme dans tout ce qui appartient à la Physique expérimentale, ce sont les faits. Ceux que vous avez employés dans les N°s. 90 & 92 de la Gazette d'Agriculture, sont sans réplique. Inconvénient, ou non, du versement des bleds, tout le monde sçait que les terres bien labourées, bien amendées, ou autrement, dit bien fumées, sont toujours celles qui rendent le plus en productions & en bénéfice : tout le monde sçait que les labours & les engrais sont les seuls moyens d'avoir d'abondantes récoltes. Ces faits sont si publics & si connus dans l'Agriculture que vous auriez pu, ce semble, vous dispenser des exemples particuliers que vous avez cités. Je pense toutefois que vous avez fait sagement de ne pas les négliger. Parmi les gens qui sçavent, il y en a si peu qui sçachent bien, qu'il faut traiter avec eux comme s'ils ne sçavoient pas. C'est principalement pour ces sortes d'hommes que les faits particuliers & les autorités sont nécessaires. Vous avez eu d'autant plus de raison de vous étayer de celle de la Société Royale d'Agriculture de Paris, qu'elle est tranchante sur la difficulté que je vous avois proposée. Il est évident que cette Société, en publiant les succès de M. Charlemagne, n'a pas eu intention de proposer sa culture pour modele & encore moins pour régle, deux labours, une préparation d'engrais généralement impossible. Le défaut de convenance universelle dans ce procédé est trop remarquable pour qu'il soit échappé à une Société aussi éclairée ; & si elle a proclamé ce procédé, il est visible qu'elle ne l'a fait que dans la vue d'exciter l'émulation des Cultivateurs & d'engager chacun d'eux à faire usage des moyens d'amélioration qui seroient en son pouvoir pour fertiliser ses terres & en porter le produit jusqu'à dix & douze septiers par arpent, ainsi qu'avoit fait, *malgré l'inconvénient du versement des bleds*, l'habile Laboureur dont elle avoit couronné l'industrie.

Avant de terminer cet article sur le versement des bleds, trouvez bon, M^r, que je vous communique une observation qui me paroîtroit bonne à joindre aux sages précautions que vous avez indiquées dans votre Ouvrage, pour remédier, autant qu'il est possible, à cet accident ; ce seroit de répandre moins de semence à proportion que la terre seroit plus améliorée. Je pense, & vous en concevez la raison, que la semence, aux trois quarts de ce qu'on en employe aujourd'hui, seroit alors suffisante ; les bleds, un peu moins épais, seroient moins sujets à verser.

A propos de cette observation, j'en ajouterai une autre sur la semence même, c'est que malgré l'efficacité reconnue du chaulage, nous avons encore beaucoup de Laboureurs qui le négligent. Cependant, à l'exception des terres légeres & chaudes pour lesquelles il est peut-être moins nécessaire, je crois qu'il est absolument de rigueur pour toutes les autres, & même pour toutes les terres, sans distinction, lorsque les semailles sont tardives. Je suis persuadé que la semence s'en défend mieux contre le froid & les pluies excessives de l'automne, & par conséquent qu'elle leve plutôt & plus sûrement ; mais je suis fortement persuadé aussi, contre l'avis de quelques personnes que je serois assez tenté de regarder comme des Charlatans, ou au moins comme peu instruites, que cette préparation, bien faite, est seule suffisante, sur-tout dans les terres bien préparées, sans y ajouter ni jus de fumier, ni aucun autre ingrédient quelconque. N'embarrassons point l'Art de manipulations inutiles ou même trop difficiles. Au reste, M^r, je vous soumets ces observations, & au Public.

Celles que vous avez eu la complaisance de me faire, en réponse à ma seconde difficulté, me paroissent aussi solides que les faits que vous avez opposés à la premiere. Si la terre du fond est trop pierreuse ou caillouteuse, c'est le cas de ne point approfondir les labours plus qu'il n'est d'usage ; si elle ne l'est pas, alors l'approfondissement des

labours eſt avantageux, *en échauffant la terre par une plus grande quantité d'engrais, & en répandant un peu plus de ſemence, plutôt que plus tard.* Rien de mieux vu, ce me ſemble, & votre principe, ainſi expliqué, ne peut plus raiſonnablement ſouffrir aucune difficulté.

Ma docilité vous étonnera peut-être; mais n'en ſoyez point ſurpris. Avant de vous faire mes objections, je ſçavois d'avance une partie des raiſons que vous aviez à y oppoſer; mais des Laboureurs auxquels je m'étois empreſſé de faire connoître votre plan d'amélioration, m'ayant fait à moi-même ces objections, & ſur-tout la premiere, j'ai jugé que beaucoup d'autres pourroient les répéter, & c'eſt ce qui m'a déterminé à vous les propoſer devant le Public.

Si votre ouvrage m'en eût préſenté de plus ſérieuſes, je vous les aurois faites de même. Vous n'ignorez point, Mr, le droit du Public, & qu'il en eſt de tout Auteur comme de tout Poëte.

Il eſt eſclave né de quiconque l'achete.

Mais ce droit du Public n'a rien d'effrayant pour vous. Quand on plaide ſa cauſe & celle de l'humanité toute entiere avec autant de zele & de ſolidité que vous le faites, on ne peut eſperer que ſes ſuffrages. Ne vous flattez pourtant pas de les réunir tous, préparez-vous plutôt à être attaqué; peut-être même l'êtes-vous déjà; mais je vous crois aſſez fort pour faire tête à vos Adverſaires, tels qu'ils ſoient, quand eux ou les leurs parleront aſſez haut ou aſſez clairement pour que vous puiſſiez les entendre. Pour moi qui me donne la peine de voir & de penſer par moi-même, je vous prie d'être perſuadé que, quoiqu'on puiſſe écrire ou dire, je ne ceſſerai d'être, comme je ſuis, avec la plus haute eſtime, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur, *L'Obſervateur Rural* ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

Avis aux Propriétaires des terres, concernant les Papiers terriers.

Dans les Coutumes allodiales, nul Seigneur ſans titre, & dans les autres, nulle Terre ſans Seigneur.

Dans les premieres, les Seigneurs ſont obligés de faire renouveller leurs terriers avec une grande attention, comme on fait les rentes foncieres; mais dans les ſecondes, c'eſt peine perdue que de mettre beaucoup de ſoin & de dépenſes à cet objet, puiſque la directe eſt impreſcriptible; & en ſuppoſant que le cens ou la redevance ſeigneuriale fût inégale, ſi la différence eſt médiocre, les Seigneurs feroient mieux de le rendre égal en le mettant au plus bas prix, afin de donner plus de facilité pour renouveller leurs terriers. Il leur ſuffit que leurs Seigneuries ſoient bornées avec leurs voiſins, puiſqu'ayant la grande main, tout ce qui eſt dans leur enclave eſt cenſé de leur Seigneurie ou Directe.

C'eſt donc une dépenſe en pure perte que de faire un travail immenſe & coûteux pour remonter à l'origine des baux à cens, ſans néceſſité; & les Seigneurs feroient même une choſe encore plus ſenſée, ſi au lieu de dépenſer beaucoup d'argent inutilement à ces ſortes d'ouvrages, ils faiſoient défricher des terreins ou planter des bois ou des vignes dans de mauvaiſes terres; ils feroient le bien de l'Etat & le leur.

Auſſi ceux qui penſent un peu laiſſent là leurs cenſives, & ne perçoivent que les lods & ventes.

Il eſt bon de tenir ſes titres en régle, afin d'éviter des procès coûteux & déſagréables; mais il eſt encore plus utile & plus avantageux de beaucoup labourer, ſemer ou planter.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 20 Novembre.

Le ſaumon, depuis 24 liv. juſqu'à 30 & 35 l.; le panier de harengs, depuis 25 liv. juſqu'à 30; le panier de merlans de Dieppe, depuis 15 liv. juſqu'à 16; le panier de merlans de Calais, depuis 5 l. juſqu'à 10; la tire moyenne, 16 liv.; la raye bouclée, depuis 3 liv. juſqu'à 4 l. 10 ſ.; la paire de ſolles, depuis 3 l. juſqu'à 4, 6, 10 & 12 l.; la truite, depuis 3 l. juſqu'à 4 & 5 l.; le panier de limandes, 5 l.; le panier de moules, 1 l. 15 ſ.; le pilet, 1 liv.

Grains & Farines, &c. à Paris.

Du Mercredi 18 Nov. 1778, au Samedi 21 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 19, 20 à 21 livres 5 ſ.; le ſeigle, de 9 liv., 9 liv. 10 ſ. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 10 ſ., 9 liv. 15 ſ. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 20 l. 10 ſ. à 21 l. 10 ſ.; le ſeigle, de 9 l. 5 ſ., 9 liv. 10 ſ. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 ſ. à 10 l. *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 18 Nov. 1778 au Samedi 21 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Grêve, de 20 à 21 l. 10 ſ. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 25 Nov. 1778, de 48 à 49 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Novembre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	ſ.		*marc.*
Du Mexique à . . .	725			
Du Pérou à	718			
Les guinées à . . .	728			
Ducats à	99	5		
Or fin à 23 karats . . 31 32	101			*once.*
Or à 20 karats à . .	84	12		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	19		
Piaſtres à	49	17		

Changes de Paris du 25 Novembre 1778.

Amſterdam	53 ½
Londres	29 ½ à 7 16e.
Hambourg	188 ¼
Madrid.....	15 1
Cadix.....	14 17 6
Livourne	97
Gênes.....	94 ¼
Lyon *Saints*.....	3 8e.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1778.

Du Lundi 23 Nov. 1778.		Du Mardi 24.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*	
Thevenin .... pplles.	J.	Cauchy ..... pplles.	F.
Viageres	J.	Viageres	F.
Maſſon ..... pplles.	J.	Tontine.....	H.
Viageres	J.	Marſollier .... vres.	F.
Delamotte .. pplles.	F.	Perpétuelles.	F.
Viageres	F.	Defays ..... pplles.	G.
Creuzé ..... pplles.	F.	Viageres	G.
Viageres.....	E.	Deſplaces... pplles.	C.
Tontine.....	F.	Viageres.....	C.
Certain ..... pplles.	F.	Tontine	C.
Viageres	F.	Vieillard .... pplles.	F.
Tontine	F.	Viageres	F.
.....		Tontine	F.
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1778.	*Lundi 23.*	*Mardi 24.*	*Mercredi 25.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1760 62 ½ . . .	1765 67 ½ . .	1767 ½ 65 . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	1157 ½ 55 .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	245	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	395 . . . .
Reſcriptions . .	17 ½ 17 . . .	16 ½ 17 . . .	17 ½ 17 18 17 ½
Bil. des Fermes.	2 ½.	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement eſt de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 7 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 30 Janvier.*

LA Société Economique de cette Ville vient d'ajouter quatre Prix à ceux dont on a déjà rendu compte. Ces nouveaux Prix sont, 1°. une Médaille d'or de la valeur de 35 ducats, destinée à l'Auteur qui aura composé la meilleure Instruction pour servir de guide au Régisseur d'une grande Terre.

2°. Une Médaille de 12 ducats pour un Mémoire où on développera de la maniere la plus satisfaisante l'abus introduit parmi les Paysans de Russie de donner leurs fils à peine sortis de l'enfance à des filles déjà avancées en âge, sous prétexte de procurer une bonne Ouvriere à la maison ; abus qui est très-nuisible à la population du pays.

3°. Une Médaille de 35 ducats pour l'Auteur d'un Manuel écrit en Allemand à l'usage des gens de la campagne. L'intention de la Société est que ce Manuel contienne entre autres choses un Traité sur l'éducation la plus convenable aux enfans des Paysans, avec tous les détails de l'Economie rustique.

4°. Enfin une somme de 25 à 30 roubles en faveur de celle des Paysannes d'Ingermannie qui, dans le courant de l'hiver, aura fait la plus belle toile de ménage ; & une pareille récompense pour celle qui aura filé la meilleure filasse.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 4 Février.*

Il paroit ici une Feuille imprimée en Langue Danoise, qui contient des *observations sur les causes qu'on présume avoir donné lieu à la derniere épizootie qui a détruit, l'année derniere, une grande partie des bêtes à cornes* dans cette Isle qui forme une Province assez considérable du Royaume de Danemarck, & qui n'est séparée de l'Allemagne que par les Isles de Faemern & de Pfalster, dont la premiere touche au territoire de Lubeck.

Voici en peu de mots le contenu de cet Ecrit.

» La nouvelle épizootie qui détruit un si grand nombre de bêtes à cornes dans l'Isle de Laaland provient, il n'en faut pas douter, de ce que depuis environ dix ans l'arriere-saison a été constamment fort humide dans ces cantons, & que les premieres apparences du printems ne se sont manifestées que bien avant dans le mois de Mai ; au lieu que précédemment la gelée commençoit presque toujours dès le mois d'Octobre, & que les arbres commençoient aussi à fleurir au mois d'Avril.

Une humidité aussi long-tems prolongée ne peut manquer d'être extrémement préjudiciable dans une contrée aussi basse que l'Isle de Laaland, & où l'air est toujours épais, nébuleux & rem-

pli de toutes ſortes de vapeurs mal-ſaines qui ne ſont plus reprimées, comme autrefois, par des gelées qui arrivoient de bonne heure.

Le Payſan Danois eſt communément peu ſoigneux de ſon bétail ; il le laiſſe été & hiver courir la campagne, ſans avoir égard aux intempéries des ſaiſons ; ſouvent même il ne s'embarraſſe pas ſi la terre peut encore fournir à la nourriture des troupeaux. Alors les animaux affamés ſont forcés de déterrer, pour ainſi dire, toutes ſortes de racines parmi leſquelles il s'en trouve qui ſont malfaiſantes : en les mangeant, ils avalent auſſi des vapeurs dangereuſes qui s'exhalent du ſein de la terre. Quand le bétail rentre enſuite dans l'étable, il y apporte des germes de maladies qu'un auſſi mauvais régime lui a fait contracter. Bientôt le changement ſubit d'air & de nourriture développe ces germes qui donnent naiſſance à des épizooties très-opiniâtres. Le meilleur moyen de prévenir ces fâcheux événemens, ſeroit de nourrir toujours les beſtiaux dans l'étable ; mais il ſera difficile d'introduire cette méthode. *Nous faiſons comme on a toujours fait*, dit le Payſan Danois ; celui de l'Iſle de Laaland ne manque pas de répéter ce propos ſi favorable à ſa pareſſe.

D'après ces diſpoſitions, l'Auteur conclud que jamais il ne ſera poſſible d'arrêter le cours des épizooties autrement que par une Ordonnance qui impoſe aux Payſans la loi de nourrir leurs beſtiaux dans les étables depuis environ la mi-Octobre juſqu'au milieu de Mai.

L'Iſle ne manque ni de paille ni de fourrage ; le bétail nourri dans l'étable produiroit du fumier dont le Payſan pourroit ſe ſervir avantageuſement, pour améliorer ſa culture. Mais l'Auteur de cet Ecrit recommande d'entretenir la plus grande propreté dans les étables ; il veut qu'on les parfume quelquefois, en y faiſant brûler du genievre ; qu'on faſſe prendre l'air deux fois par jour aux beſtiaux dans la cour ; qu'on mette du ſel dans leur mangeaille ou dans leur boiſſon ; qu'on les nettoye avec ſoin & qu'on ne leur épargne pas la litiere fraiche.

Depuis que la Société Economique de Copenhague exiſte, il a paru de tems en tems de pareils Mémoires, auxquels le Gouvernement a preſque toujours eu égard, & dont il a favoriſé l'exécution autant qu'il a dépendu de lui. Il en eſt de même de la Société Economique de Ruſſie & de celle de Norwege. On éprouve journellement combien ces ſortes d'Etabliſſemens ſont utiles dans les lieux où ils exiſtent.

De Rendsbourg (*dans le Holſtein*), *le 20 Janvier.*

Il eſt né ici dans le courant de l'année derniere, & dans les Diſtricts qui en compoſent la Surintendance, 5955 mâles & 5772 femelles, en tout 11,727 enfans ; il y a eu 12,296 morts, dont 6226 d'un ſexe & 6070 de l'autre : la Population a par conſéquent fait une perte de 569 têtes, qui ſera peut-être réparée par 3179 mariages. Dans le nombre des morts il ſe trouve 394 perſonnes qui avoient paſſé 80 ans ; 62 ſont mortes nonagenaires & 7 ont vécu au-delà d'un ſiecle.

Il eſt mort à Altona un homme de 107 ans qui avoit ſurvécu à la peſte qui ravagea la Principauté de Pinneberg au commencement de ce ſiecle. Une femme de Norſof a laiſſé vivants 98 deſcendans tant fils & filles que petits-enfans & arriere-petits-enfans de l'un & l'autre ſexe.

A Nohenwersfedt, une femme âgée de 78 ans a laiſſé auſſi en mourant 10 enfans, 54 petits-enfans & 6 arriere-petits-enfans, en tout 70 deſcendans.

La Communauté de S. Jean à Flenſbourg a perdu un homme âgé de 104 ans ; il en eſt mort un autre à Gottorp qui avoit 106 ans.

A Wilſter, une femme de 70 ans a laiſſé 45 fils, petits-fils & arriere-petits-fils. A Segeberg, Paroiſſe de Bornhoeved, il a péri dans un incendie une famille de ſept perſonnes, ſçavoir le pere, la mere & 5 enfans. A Friederichsoff, ſept perſonnes ont été noyées, ſix hommes & une femme. A Schenefeld, un jeune homme a été étouffé dans un tourbillon de neige. La tempête du trente-un Août 1777 & les ſuivantes ont coûté la vie à pluſieurs perſonnes de la contrée de Munſterdoff ; à Foehr & à Negoland, endroits maritimes, 37 perſonnes ont eu

le même ſort. La petite vérole a enlevé 163 enfans dans la Prévôté de Satrup.

ITALIE.

DE ROME, *le 4 Février.*

Quelques faux billets de la Banque du S. Eſprit ont répandu l'alarme dans le Public. Pour arrêter promptement les ſuites de cette manœuvre frauduleuſe, il a paru un Decret qui porte la peine des galeres perpétuelles contre les Fabricateurs de ces billets.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 6 Février.*

On connoit dans ce pays une méthode de cultiver les choux, qui mérite l'attention des Agriculteurs.

On prépare pluſieurs pierres plates d'environ trois pieds en quarré, de deux pouces d'épaiſſeur & percées au milieu. On les enfonce un peu dans la terre du potager. On plante enſuite le chou dans le trou qui doit avoir aſſez d'ouverture pour ne pas empêcher la tige de groſſir. Le chou y croit & s'étend prodigieuſement ; il eſt très-tendre & très-délicat. Cette invention ne pourroit-elle pas auſſi avoir lieu pour les légumes, & même pour les arbres qui ſouvent languiſſent faute d'être humectés dans les pays ſecs & chauds, comme l'eſt la plus grande partie de l'Eſpagne ; ce ſeroit un moyen de conſerver à la terre ſa fraicheur & d'empêcher l'humidité de s'évaporer. N'eſt-ce pas pour cette raiſon que les treilles qu'on plante dans les cours réuſſiſſent ſi bien ? Les pavés conſervent à la terre ſon humidité en même tems qu'ils l'échauffent.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 23 Février.*

Le Mercredi 18 de ce mois, jour de jeûne, d'actions de grace & de prieres, les Diacres des Egliſes réformées Hollandoiſes en cette Ville collecterent pour les Pauvres une ſomme de 21 mille 760 florins & 6 ſous. La collecte faite en l'année 1777 à cette occaſion, & qui a été la plus haute de celles des années précédentes, montoit à 21 mille 365 florins 16 ſous ; par conſéquent la collecte de cette année ſe trouve augmentée de 394 florins & dix ſous.

Nous venons d'apprendre que le 20 du mois de Décembre dernier le Roi de Maroc a fait expédier aux Conſuls & Négocians réſidants dans ſes Ports de Tanger, de Salé & de Mogador, des lettres circulaires par leſquelles ce Prince leur fait ſçavoir que tout bâtiment Ruſſe, Napolitain, Malthois, Allemand, Pruſſien, Toſcan, Gênois, Hongrois, Sarde & Américain, pourra librement entrer à l'avenir dans tous les Ports de ſes Etats & qu'en conſéquence il a expédié des ordres à ſes Corſaires pour qu'ils euſſent à laiſſer paſſer ces navires, afin qu'ils puiſſent s'y fournir de proviſions, & y jouir des mêmes privileges que les autres Nations avec leſquelles Sa Majeſté Maroquine eſt en paix ; au moyen de quoi Elle n'aura plus de guerre avec les Européens, & le Commerce avec ſes Etats ſera permis à toutes les Nations.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DU BEAUJOLOIS, *le 23 Février.*

Les Suiſſes, dans la fabrication des rubans, & les Anglois dans les filatures, ſe ſont très-occupés à ſimplifier la main-d'œuvre depuis quelques années.

On aſſure que pluſieurs Manufacturiers en Angleterre, & entr'autres ceux du Devonshire, employent une machine au moyen de laquelle une ſeule perſonne fait à la fois douze à quinze fils bien égaux & bien fins. On aſſure encore que cette machine y eſt commune, & qu'on ne l'y cache pas, même aux Etrangers. En attendant qu'on en publie la deſcription, nous croyons être informés avec certitude que des Manufacturiers s'en ſervent ſecretement à Rouen & à Valence en Dauphiné : nous ſçavons de plus qu'un Particulier du Beaujolois entreprend d'en faire conſtruire une pour en jouir auſſi excluſivement. C'eſt le droit de propriété.

Un Voyageur, revenu d'Angleterre depuis peu de tems, donne à peu près cette idée de la machine à filer.

» Sur une planche soutenue horizon-
» talement sont placées douze à quinze
» bobines chargées d'un fil de coton ou
» de laine grossierement filé ; le flocon
» de la cardée y est rendu comme le pe-
» tit doigt. Les bouts de ces fils sont
» saisis par autant de broches. Dans l'in-
» tervalle, ils reposent sur une tringle
» contre laquelle une autre les presse, à
» volonté, par une vis. Ces deux trin-
» gles glissent ensemble le long d'un chas-
» sis, en passant par-dessus les bobines,
» & pendant qu'une courroie fait mou-
» voir les broches qui tordent les fils ».

Ce détail laisse à desirer la construction du rouage qui fait tout mouvoir, qui fait enrouler les fils à mesure qu'ils sont faits, qui fait varier les degrés de finesse &c.

DE SAINT-LIÉ (*près Troyes*), *le 23 Février.*

Lettre au Rédacteur. » S'il est, M., des préjugés qu'on doive respecter, ce ne sont pas certainement ceux qui intéressent l'Agriculture. On ne doit au contraire rien négliger pour les détruire, parce qu'ils sont de la plus grande conséquence. D'après ces considérations, trouvez bon qu'au sentiment de l'Auteur de la Lettre inserée dans votre Gazette No. 47 de l'année derniere, qui assure que l'haleine des moutons est brûlante & corrosive, & que c'est exposer ses emblaves à une perte certaine que de les laisser pâturer par ces animaux, j'oppose l'autorité de deux Auteurs célébres ; le premier est Olivier de Serre qui, dans son Théâtre d'Agriculture, L. II. ch. V, s'exprime ainsi : » Si par fertilité du fond &
» bénéfice du Ciel vos bleds s'agrandis-
» sent par trop, il y a deux moyens pour
» leur abattre leur orgueil ; c'est de les
» tondre ou faire paître au bétail en
» tems sec, le plutôt est le meilleur ; ce
» sera donc devant Noël, ou pour plus
» long delai, tout le mois de Janvier ;
» s'il y échéoit de faire manger au bé-
» tail, que ce soit plutôt à menu qu'à
» gros, pourvu que ce ne soit pas pour-
» ceaux.

Le second Auteur dont je citerai ici le témoignage, est M. l'Abbé Carlier, qui s'explique ainsi dans son excellent *Traité sur les Bêtes à laine*, ch. V. art. 52.

» L'opinion commune que l'haleine des
» moutons nuit à la pousse des herbes &
» qu'elle cause du dégoût aux animaux
» qui pâturent après, est démontrée
» fausse par l'expérience ; l'haleine du
» mouton n'a rien de désagréable en san-
» té ; nous pouvons même ajouter que
» cet animal est rarement en but aux
» maladies qui font exhaler une odeur
» infecte par la bouche ou par le na-
» seau.

» Si les chevaux & les bêtes à cornes
» refusent de paître dans les endroits où
» les bêtes à laine ont passé, c'est parce
» que celles-ci ont pris & brouté les
» meilleures herbes jusqu'à la racine &
» n'ont laissé que les plus grosses.

.....» Le cheval & la vache ne coupent
» pas l'herbe aussi net que le bétail blanc,
» ils tirent à eux & soulevent les touf-
» fes.....
» Loin que la dent du mouton desseche
» & fasse mourir la racine des plantes
» qui lui servent de nourriture, c'est une
» certitude qu'elles repoussent & se re-
» produisent dans leur premier état :
» les prairies que ces bêtes parcourent
» recoivent un amendement considérable
» de leur urine & de leur fiente.

» L'origine de l'erreur que nous dis-
» cutons vient de l'usage établi en plu-
» sieurs Provinces, d'associer aux bêtes
» à laine des chevres & des boucs dont
» la dent est venimeuse & la salive brû-
» lante, & ailleurs..... Nous ne ferons
» pas non-plus mention des circonstances
» où les bleds en herbes jettent une pre-
» miere pousse trop forte ; les Labou-
» reurs y font passer leurs troupeaux,
» de peur que la terre ne s'épuise par
» un premier effort. Ce qui a rapport à
» l'art. 56 du même chapitre touchant le
» gouvernement des troupeaux dans les
» pâturages.

» Premiere regle. S'assurer de ce qu'un
» troupeau peut porter de nourriture en
» herbages, lui procurer un ou deux re-
» pas par jour, régler la quantité des ali-
» mens sur le besoin : cette espece de
» réfection se nomme ventrée ; une de-
» mi-heure de ventrée le matin & au-
» tant le soir dans les gras herbages,

» dans les treffles ..... suffit même pen
» dant les longs jours ; il faut conduire
» le reste du tems sur les côteaux &
» dans les plaines arides.

Si les bêtes à laine peuvent sans danger pâturer dans les treffles que nous regardons comme un des plus gras pâturages, doit-on craindre de les laisser essaner les bleds, seigles ou fromens?

Il faut, on en convient, de la part du Berger de la bonne volonté & de l'intelligence; autrement il en résulteroit la perte de beaucoup de bêtes par la maladie que nous connoissons sous le nom de *feu* ou de *sang* (maladie au reste qui se guérit par des lavemens de savon gras & la case). D'un autre côté, il ne sera pas plus difficile à un Berger prudent de procurer à son troupeau la demi-heure de *ventrée* dans la partie du champ qu'il est avantageux d'essaner, sans endommager celle qui est foible, que de le conduire le long des tertres ou voyes & dans les champs de navette après la coupe, sans faire tort aux emblaves qui sont de droite & de gauche, & sans contrevenir aux Loix & Ordonnances du Royaume, même à celle de M. l'Intendant de Champagne, auxquelles on donne une fausse interprétation; car ces Ordonnances n'ont jamais eu pour objet d'empêcher les Propriétaires de disposer de leur bien à leur plus grand avantage, mais d'arrêter l'abus trop commun de laisser les bêtes de toute espece, n'importe en quelle saison & espece d'emblaves, paître en liberté & sans gardien ; abus qu'on ne peut punir avec trop de sévérité.

Plein de confiance pour les Auteurs que je viens de citer, j'ai laissé brouter dans mon canton où les terres sont très-médiocres, par 25 ou 30 agneaux jusqu'au 20 Avril 1775, un demi-arpent de froment faisant partie d'une plus grande piece, sans que l'on ait apperçu d'autre effet de l'haleine des moutons qu'une récolte plus abondante, mais il est vrai plus tardive.

Un clos de trois arpens, ensemencé en orge, servit en 1776 de nourriture à une même quantité de bêtes à laine jusqu'à l'instant de les réunir au troupeau, & ces trois arpens ont produit autant que les autres champs qui n'avoient pas été broutés.

L'hiver de 1777, le troupeau du Village quitta, par la négligence du Berger, les jacheres & s'établit pendant quelques heures dans une piece de seigle qui m'appartenoit, & il la brouta jusqu'à rase terre. Cette piece m'a rendu dix boisseaux au lieu de deux seulement qu'a produits un autre terrein de même étendue. Je conviens que l'épi ayant été retardé il se montra plus tard que dans l'autre partie, mais aussi il ne souffrit pas de la gelée du 20 Avril.

Si ces faits ne suffisent pas pour prouver & la vérité de ce qu'avancent MM. Olivier de Serre, & Carlier, & combien il y a peu de risque à admettre avec précaution & intelligence les bêtes à laine dans les bleds fromens & pâturages ; & s'il reste encore, à cet égard, quelque doute au Cultivateur de Villiersenlieu, j'espere, par de nouvelles expériences dont je lui ferai part, les faire cesser & le forcer de convenir que le précepte de Virgile est pour l'Italie comme pour la Flandre, la Champagne & tous autres pays. J'ai l'honneur &c. COURTAT, Régisseur de la Terre de Saint-Lié ».

D'ARRAS, *le 19 Février.*

Les Etats de la Province d'Artois, dans leur derniere Assemblée générale en 1777, ont cherché les moyens de pourvoir au chauffage des Habitans. Après avoir discuté un point si important, elle a résolu de demander un privilege exclusif, pendant trente ans, en faveur de ceux qui seront agréés par les Etats pour exploiter les mines de charbon qui peuvent se trouver dans cette Province, & de leur accorder la somme de 200,000 liv. pour récompense, lorsqu'ils auront mis une mine en pleine exploitation. MM. les Députés ordinaires ont été autorisés à rendre cette résolution publique. (*Affiches de Picardie*).

DE PARIS, *le 28 Février.*

OBSERVATIONS sur le Compas de réduction à trois branches, inventé par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne.

Dans le No. 15 de cette Gazette, on a eu occasion de parler du Compas de ré-

duction inventé par M. Pingeron. Cette note ayant excité la curiosité d'un très-grand nombre d'Artistes, nous nous empressons, pour satisfaire à leur desir, de donner une description détaillée de cet utile instrument, d'après les renseignemens que l'Auteur a bien voulu nous communiquer lui-même.

Nous croyons devoir prévenir le Lecteur qu'il feroit bien, pour plus grande intelligence, de tracer toutes les parties de l'instrument dont il s'agit à mesure que nous allons les décrire. Ce croquis suppléeroit aux figures que nous ne pouvons lui mettre sous les yeux.

D'abord il faut distinguer deux sortes de Compas de réduction à trois branches, l'un simple & l'autre composé. M. Pingeron nomme ce dernier Compas de réduction à trois branches, *l'universel*. Dans l'un & dans l'autre cas, la construction de cet instrument est à peu près la même.

On imaginera d'abord un petit globe de cuivre d'environ neuf lignes de diametre parfaitement rond; on donne à ce globe une grosseur plus ou moins considérable, selon la grandeur que doit avoir le Compas. On trace un grand cercle sur ce petit globe que nous appellerons son *équateur*. Il faut prendre ensuite sur ce cercle trois points également éloignés entr'eux, c'est-à-dire distans l'un de l'autre de 120 degrés.

Cette opération est facile; elle consiste à prendre, 1°. avec un Compas à branches courbes le diametre du globe. 2°. A décrire de l'intervalle qu'il embrasse un cercle qui sera par conséquent de même diametre que la petite boule. C'est sur ce cercle qu'il faudra prendre ces trois points *équi-distans* que l'on reportera ensuite sur le petit globe avec un Compas ordinaire.

Cela étant fait, on forera un trou cylindrique sur chacun de ces trois points, dont l'axe tendra vers le centre du petit globe. Tous ces procédés sont de rigueur, car c'est d'eux que dépend la précision de l'instrument. On pratiquera ensuite un écrou dans chacun de ces trous, lequel écrou sera destiné à recevoir une vis à tête dont on parlera tout-à-l'heure.

Chaque branche de ce Compas aura vers son milieu ou vers le tiers ou le quart de sa longueur, selon la réduction que l'on veut qu'il opere, une calotte qui couvrira avec exactitude une portion du petit globe qui sert de noyau à l'instrument.

Ces calottes ne se toucheront point, étant appliquées toutes les trois sur la petite boule. Elles seront percées chacune par le milieu pour recevoir une vis à tête qui entrera dans les écrous dont on a parlé. Cette vis ne sera pas couverte de *pas* jusques à la tête, afin que la calotte puisse tourner facilement autour d'elle. Quant à la tête de vis, elle sera noyée dans l'épaisseur de la calotte, & sera refendue à l'ordinaire pour recevoir le tourne-vis quand il s'agira de serrer ou de desserrer les branches du Compas.

Ces branches se termineront par leurs deux extrêmités de la même maniere que celui des deux bouts d'un archet de violon qui est le plus éloigné de la main quand on joue de cet instrument. Cette disposition doit être telle que ces especes de *col de cigne* se terminent ou aboutissent à une ligne droite qui feroit l'axe du grand cercle du globe sur lequel ce dernier est pénétré par les vis. Les trois branches réunies doivent toutes aboutir à cette même ligne, si l'instrument est bien fait; les pointes en sont armées d'acier & doivent être ajustées avec la plus grande précision.

Il est aisé de voir que ces branches ayant la facilité de se mouvoir chacune sur la vis qui leur sert de centre, leurs extrêmités formeront toujours les sommets d'un triangle quelconque dont les côtés seront égaux ou inégaux à volonté. Ces triangles seront proportionnels, étant *équi-angles*; mais ils seront dans une situation renversée. Il faudra donc y avoir égard en se servant de l'instrument. D'après cette exposition succincte, il est aisé de remarquer que si la vis qui traverse la calotte qui est adaptée à chacune des branches, est au tiers de la longueur de ces dernieres, le Compas réduira au tiers; si elle est au milieu, le Compas copiera juste; enfin si cette calotte se rencontre au quart, l'instrument réduira au quart. On voit que ce Compas offre beaucoup de facilité pour copier des Cartes-Géographiques & même des dessins où il y a des courbes. Tout le monde sçait en effet qu'une courbe n'a que trois points, sçavoir son commencement, sa fin & sa plus haute mon-

tée ou ſommet. S'il s'en trouve davantage, il faut pour lors conſiderer cette courbe comme compoſée de pluſieurs autres ſur leſquelles on prendra les trois points dont on vient de parler avec le Compas de réduction dont il s'agit. Ainſi trois points connus donnent la courbe à celui qui ſçait deſſiner.

Quand il s'agira de conſtruire un Compas de réduction à trois branches, qui ſoit *univerſel*, c'eſt-à-dire, par le ſecours duquel on puiſſe réduire de petit en grand, & *vice versâ*, ſuivant une proportion donnée, il faudra ſuivre les procédés qu'on va décrire. 1°. On retranchera du petit globe ou noyau dont on vient de parler trois ſecteurs égaux dont le centre de leurs baſes ſoit dans l'alignement du rayon du globe qui iroit aboutir à chacun des trois points *équi-diſtans*.

Ces ſegmens ſeront percés par le milieu & entretenus par des vis contre le noyau de la petite boule qui reſſemble alors à un priſme triangulaire dont les deux baſes ſont convexes. Ces vis ſeront de la même forme que celles du premier Compas, & noyées dans l'épaiſſeur des ſegmens, pour rendre l'inſtrument plus facile à manier.

On pratiquera enſuite dans chacun de ces ſegmens deux rainures quarrées pour recevoir les deux parties qui forment la branche ou jambe du Compas. Celles-ci ſeront faites & diviſées comme chacune des deux branches des Compas de réduction ordinaires à tête mobile, avec cette différence qu'elles ſe termineront par les deux bouts pareils à cette extrêmité d'un archet de violon qui eſt la plus éloignée de la main quand on joue de cet inſtrument.

Si on refléchit ſur cette diſpoſition, on verra que ces branches ont la facilité de s'allonger & de ſe racourcir ſelon la proportion qu'on veut ſuivre dans la réduction de ſon plan ou de ſa carte, & de plus que ces branches étant mobiles avec le ſegment qu'elles traverſent, elles indiqueront les ſommets des angles d'un triangle quelconque par leurs extrêmités.

Tel eſt en peu de mots ce Compas ingénieux qui peut diſpenſer du ſinge ou pentographe, inſtrument très-cher. Il exige cependant une très-grande préciſion. Quand on l'exécute, il faut ſurtout que les trois pointes étant fermees tombent toutes dans le même point de l'axe du grand cercle dont les vis autour deſquelles ſe meuvent les branches ſont parties des rayons.

Il y a cependant une attention à avoir quand on ſe ſert de cet inſtrument pour la premiere fois, ſur-tout ſi l'on eſt ſujet à des diſtractions; c'eſt de prendre des conſerves dans le goût de celles dont ſe ſervent les Tourneurs en fer pour ſe garantir les yeux des pointes de cet inſtrument qui, de même que les chauſſe-trapes, a toujours trois pointes en l'air. Cet inconvénient eſt commun au Compas de réduction à deux branches, qui eſt depuis plus d'un ſiecle entre les mains de tout le monde.

Les Fabricateurs d'inſtrumens de Mathématique de Paris & de Londres connoiſſent déjà ce Compas qui a l'avantage de coûter bien moins que le Pentographe, & d'être infiniment plus facile à porter.

Le Public ſçaura certainement gré à M. Pingeron de la généroſité avec laquelle il veut bien lui faire part de cette découverte importante pour les Arts. On voit que ce Sçavant, à qui nous ne pouvons trop témoigner notre reconnoiſſance, n'a rien plus à cœur que de faire jouir ſes Concitoyens du fruit de ſes travaux.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livre.

De l'Origine des Loix, des Arts & des Sciences, & de leurs progrès chez les anciens Peuples, depuis le Déluge juſqu'au retour des Hébreux de leur captivité; avec neuf Diſſertations & des Extraits des Hiſtoriens Chinois. A Paris, chez Knapen, Libraire-Imprimeur en face du Pont S. Michel 1778. 6 vol. in-12 d'environ 400 pages chacun, avec figures.

Cet Ouvrage eſt dû, comme on ſçait, à feu M. Goguet, Conſeiller au Parlement de Paris. Les Sçavans en font cas & le placent volontiers dans leur Bibliothéque. Entre autres objets qui peuvent fixer l'attention de nos Lecteurs, on y trouve des recherches curieuſes ſur l'origine de l'Agriculture, du Commerce & des Arts méchaniques.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 28 Février 1778, au Mercredi 4 Mars, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 9 livres, 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 liv. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Du Samedi 28 Fév. 1778 au Mercredi 4 Mars, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20 l. 5 s., 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 4 Mars 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Mars 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	712		
Les guinées à . . .	722	4	
Ducats à	98	7	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	15	
Piastres à	50	6	

Changes de Paris du 4 Mars 1778.

Amsterdam	53 3 8e. à ½
Londres	31 5 16e. à ¼
Hambourg	190 ½ à ¼
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1
Livourne	96 ¼
Gênes	94 à 94 ¼
Lyon *Rois*	¼ p. ⅝

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1778.	*Lundi 2.*	*Mardi 3.*	*Mercredi 4.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1760	1765 67 ½ 70 .	. . . . .
D°. 16 25es . .	1150	1170	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	250	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	405	. . . . .
Rescriptions . .	14 ½	14 14 ½ ¼ . .	. . . . .
Bil. des Fermes .	2 ½	2 ½	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six prem & six derniers mois 1777.

Du Sam. 28 Fév. 1778. *Messieurs*		Du Lundi 2 Mars. *Messieurs*		Suite du Lundi 2 *Monsieur*
Caron ..... yres.	A.	Thevenin ... pplles.	A.	Creuzé..... pplles.
Perpétuelles.	A.	Viageres.....	A.	Viageres ...
Despeignes. Viag.	A.	Masson... Viageres	A.	Tontine.....
Perpétuelles..	A.	Perpétuelles..	A.	.....
Tontine.....	A.	Delamotte.. pplles.	A.	.....
Gossey..... pplles.	C.	Viageres.....	A.	.....
Viageres.....	C.	Certain..... pplles.	A.	.....
Delarue .. Viag...	C.	Viageres.....	A.	.....
Perpétuelles..	C.	Tontine	A.	.....
Tontine	C.	.....		.....
Lenoir..... pplles.	C.	.....		.....
Viageres	C.	.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnemen de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jou d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécro des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 24 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 15 Août.*

CE matin, à une heure après minuit, on a éprouvé ici une secousse de tremblement de terre assez violente ; son mouvement horizontal étoit du Sud au Nord. Elle n'a heureusement causé aucun dommage. Tout le monde fut saisi de terreur, d'autant plus que les imaginations étoient encore frappées du malheur que vient d'éprouver tout récemment la Ville de Smyrne. D'ailleurs on craint que ce phénomene ne se renouvelle.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 10 Septembre.*

Il y a dans plusieurs Provinces de Russie des Verreries qui sont fort employées. L'Impératrice Elizabeth a établi à ses dépens une belle Fabrique de miroirs; mais elle ne travaille que pour la Cour, & l'on n'abandonne au Public que quelques morceaux défectueux. On trouve dans certains cantons de cet Empire, & sur-tout en Russie, une espece de verre naturel dont on fait des vitres. Il est bien éloigné de la perfection du verre artificiel ; mais on le préfere pour les lanternes des vaisseaux, parce que l'explosion du canon ne le fend pas comme le verre fondu. La Fabrique de porcelaine établie près de Pétersbourg aux dépens de la Couronne, soutient toujours sa réputation. Les ouvrages qui en sortent se distinguent autant par la qualité de la matiere que par la beauté des formes. On n'y emploie pas d'autre terre que celle d'Orenbourg.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 26 Septembre.*

Trois vaisseaux de la Compagnie Asiatique Royale; sçavoir, le *Prince Fréderic*, le *Château de Danebourg* & le *Tranquebar*, sont entrés dans ce Port le 18 de ce mois. Ils sont richement chargés.

D'ELSINGOR, *le 15 Septembre.*

Le 2 de ce mois, cent quarante-cinq vaisseaux firent voile pour la mer du Nord ; de ce nombre étoient un Suédois allant en Chine, dix de Copenhague, destinés pour le Groenland, une grande frégate Danoise & dix-huit navires Anglois sous l'escorte d'une frégate de Liverpool de 16 canons.

Parmi beaucoup d'autres bâtimens destinés pour la mer du Nord, & qui étoient encore hier dans le Sund, il y en a cent dix Anglois qui attendent une escorte suffisante pour continuer leur route. On vient d'apprendre que deux vaisseaux de guerre sont par-

tis d'Angleterre pour venir convoyer cette flotte, & que deux autres ont été envoyés dans la mer du Nord contre les Armateurs François & Américains.

SUEDE.

De Stockolm, *le 10 Septembre.*

La paix que notre Gouvernement est déterminé à conserver, sembloit devoir assurer à notre Commerce toute espece de sûreté, & le mettre à l'abri des effets dépendans des démêlés survenus entre quelques Puissances Etrangeres. Des Armateurs Anglois ont jugé à propos de se permettre des entreprises qui alarment nos Commerçans. Ils ont saisi, on ne sçait à quel titre, un navire Marchand, commandé par le Capitaine Backstrom, faisant voile d'Alicante pour Dunkerque. Les Propriétaires de ce navire ont aussi-tôt reclamé la protection du Roi, qui, sur le champ, a fait écrire à la Cour Britannique pour réclamer ce navire & pour demander une réponse très-précise à cette question : » Si la Cour de » Londres veut remettre en liberté, non-» seulement ce navire, mais tous ceux » dont les Armateurs Anglois se sont » emparés, & leur ordonner de respec-» ter à l'avenir le pavillon Suédois ». S. M. ajoute » qu'en cas de refus, Elle » se verra contrainte de prendre les me-» sures nécessaires pour soutenir & pro-» téger le Commerce de son Royaume ».

ALLEMAGNE.

De Hambourg, *le 25 Septembre.*

La derniere collecte faite pour la réconstruction de la tour de l'Eglise nouvelle de S. Michel a produit 22590 marcs 7 schelings 6 pfennings. Cette tour sera un des plus beaux ornemens de cette Ville.

Les plantations de tabac se multiplient tellement dans plusieurs contrées de l'Allemagne, que les Magistrats de divers Districts ont cru devoir prescrire des bornes à leurs progrès. On commence à craindre que cette culture ne nuise à celle des grains & des autres productions de premiere nécessité.

De Lubeck, *le 24 Septembre.*

La navigation devient de jour en jour plus périlleuse. Il est peu de vaisseaux Marchands de cette Ville, de Rostock, de Stralsund, de Hambourg & autres Ports qui ne soient arrêtés par des Armateurs ou Anglois ou Américains, & qui ne se voient forcés de rendre un compte exact de leur cargaison, de leur destination, du tems qu'ils font en mer, des Ports où ils ont mouillé &c. Quand ils échappent à un Armateur, ils courent risque de tomber aussi-tôt au pouvoir d'un autre. C'est ce qui vient d'arriver tout récemment à un vaisseau Hambourgeois. Ce bâtiment, après avoir été rançonné & relâché par un Capitaine Anglois, de la Marine Royale, a été repris une heure après par un Armateur de la même Nation, & conduit dans un Port d'Angleterre, où il a trouvé vingt-neuf autres vaisseaux de Hambourg, pris par différens Armateurs Anglois. C'est à présent que les Villes anséatiques regrettent de s'être divisées entre elles, & de n'avoir plus cette prépondérance qui les mettoit autrefois en état de tenir tête à plusieurs Puissances Maritimes.

ESPAGNE.

De Cadix, *le 25 Septembre.*

Le vaisseau le *Saint-Joseph y Animas*, autrement l'*Achille*, est arrivé en ce Port le 10 de ce mois, venant de Lima, dont il a fait le trajet en cent quarante-huit jours. La valeur de sa cargaison est estimée 2 millions 157 mille 449 piastres, & consiste en 264 mille 290 piastres d'argent monnoyé, 457 mille 490 en or, 600 *dito* argent de Macoquina, & 3 mille 766 d'argent travaillé. Ce vaisseau a apporté en outre pour 28 mille piastres en lingots, pour 3 mille 643 *dito* en poudre d'or & d'argent, une caisse de nacre de perles, 4 mille 848 quintaux de cuivre, 319 *dito* d'étain, 337 arrobes de laine de Vigogne, 20 mille 346 *dito* de cascarille, & 15 mille 710 *dito* de cacao.

PORTUGAL.

De Lisbonne, *le 8 Septembre.*

Un des vaisseaux arrivés depuis peu de Rio-Janeiro, a apporté pour le compte

de la Cour la valeur de cinq millions de cruzades.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 14 Octobre.*

Tous nos Papiers publics rappellent avec affectation le nombre des vaisseaux Marchands que nos Armateurs enlevent aux François. Mais un de ces Papiers, moins anthousiaste que les autres, fait une réflexion qui est bien propre à diminuer un peu le prix de ces succès annoncés avec tant d'ostentation. L'Auteur de cet Ecrit observe que la plûpart des vaisseaux que nous avons pris ayant été assurés en Angleterre, nous n'en serions pas moins lésés quand même ils seroient plus considérables & plus nombreux. Dans ce même Ecrit, on évalue toutes ces prises à 450,000 livres sterl. & on oppose à ce calcul que la valeur de celles que les François ont faites sur nous est d'un million sterl.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LYON, *le 12 Octobre.*

» L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon, dans la Séance qu'elle a tenue le 1er. Septembre dernier, a décerné le premier Prix double, consistant en deux médailles d'or, à M. Bernard, de la Congrégation de l'Oratoire, qui a déclaré avoir composé son Mémoire de concert avec M. Gerand de la même Congrégation. L'objet étoit de décider si les *Etangs considérés du côté de la Population & de l'Agriculture sont plus utiles que nuisibles.* Le second Prix double, de deux médailles d'argent, a été remporté par M. Huguanin, Avocat au Parlement de Nancy ; elle a ensuite prorogé jusqu'au 1er. Avril 1779 seulement le Prix de Mathématiques consistant en une médaille d'or de 300 livres. Le sujet proposé étoit de *trouver des moyens simples de faire une écluse sur une riviere ou sur un canal qui charrie du gravier, de maniere qu'elle empêche ou enleve les dépôts qui en interrompent ordinairement l'usage, soit qu'elle tire cette propriété de sa position & de sa construction particuliere, soit qu'elle la tienne de quelques ouvrages adjacens qui la rendent capable de produire cet effet sans employer aucune machine : on en excepte le cas d'un torrent qui entraîneroit des blocs de pierre.* Elle ajoute aujourd'hui à l'énoncé du Problême, que l'*objet en général est de garantir les canaux & leurs écluses de tout atterrissement de sable & gravier capable de retarder la navigation, en sorte qu'elle soit libre à leur prise d'eau & à leur embouchure.*

A l'égard du Prix proposé par M. de Flesselles, Intendant, pour *la perfection de la teinture de la soie en noir*, toutes les expériences n'étant pas terminées, il ne sera proclamé que dans la Séance publique de la rentrée de l'Académie.

Les sujets proposés pour l'année 1779, sont 1o. Pour la Physique, de déterminer *quelles sont les maladies qui procédent de la plus ou moins grande quantité de fluide électrique du corps humain, quels sont les moyens de remédier aux unes & aux autres.* 2o. Pour le Prix des Arts, l'Académie décidée, quoiqu'à regrét, à renoncer au sujet intéressant pour les Villes de Manufacture, sur *la maniere d'employer les Ouvriers, lors des cessations de travail*, propose pour l'année 1780 le Problême suivant : *Quelle seroit la maniere la plus simple, la plus solide, la plus commode & la moins coûteuse, de paver & nétoyer les rues, les quais & les places de la Ville de Lyon.* Il faut adresser les paquets, francs de port, à M. de la Tourette, Secretaire Perpétuel de l'Académie pour la classe des Sciences, rue Boissat ; ou à M. de Bory, Commandant de Pierre-Scize, Secretaire Perpétuel pour la classe des Belles-Lettres ; ou chez Aimé de la Roche, Imprimeur-Libraire de l'Académie, aux Halles de la Grenette. Les médailles seront remises aux Auteurs ou à leurs fondés de procuration ».

DE PARIS, *le 16 Octobre.*

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

PRECIS de la maladie épizootique qui a regné dans le Comté de Lignange, Dabo, & dépendances.

» Depuis le 15 Août, une maladie particuliere paroissoit attaquer les bes-

tiaux dans quelques villages de ce Comté. Comme le Payſan, toujours craintif ſur l'idée ſeule de ce qu'il pourroit lui en coûter en réclamant les ſecours de gens inſtruits, eſt dans l'uſage d'attendre la derniere néceſſité, ou que le danger ſoit réel & préſent, pour ſe déterminer à employer les moyens ou curatifs, ou préſervatifs, & que dans cet état d'indolence, il ne ſe donne pas même la peine d'examiner ou de chercher les cauſes de ces épidémies qui ſouvent l'environnent ; par une conſéquence naturelle, il en réſulte communément que ces cauſes ſe multiplient, s'aggravent, deviennent pires, que la maladie ſe propage, que les accidens augmentent, & que le caractere & la nature de la maladie s'envenime ; voilà préciſément ce qui vient d'arriver aux villages d'*Abrechwiller*, *Walſchied*, *Dabo*, chef-lieu & dépendances, par rapport à l'épizootie en queſtion. Les Habitans qui, dans les premiers momens, n'avoient pas fait grande attention à cette maladie, commencerent enfin à s'effrayer des progrès que leur négligence lui avoit laiſſé faire, & ils prirent le parti de réclamer par requête les ſecours de M. de la Galaiziere, qui ſur le champ fit partir les ſieurs *Adlophe* & *Guiſe*, tous deux Eleves de l'Ecole Vétérinaire de Paris. Rendus à *Dabo*, ils ſe partagerent les Communautés dans leſquelles la maladie regnoit avec le plus de force. Le ſieur *Adlophe* s'étant tranſporté à *Dabo* & dépendances, où trente-cinq bœufs, neuf vaches, quatre chevaux, quatre ânes, avoient déjà péri de cette maladie, y trouva trente pieces de bétail attaquées & infectées de cette épidémie ; il employa ſur le champ les remedes & les moyens, que nous indiquerons plus bas, avec tant de ſuccès qu'il n'en a perdu aucune ; ſes ſoins & ſes précautions pour garantir les autres animaux, lui ont ſi bien réuſſi qu'aucun autre n'en a été affecté par la ſuite.

Le ſieur *Guiſe* eut en partage les villages de *Walſchied* & d'*Abrechwiller*; dans le premier, quarante pieces de bêtes à cornes étoient déjà mortes. Il y trouva deux cens ſoixante pieces attaquées de la maladie à laquelle cinq ſeulement ont ſuccombé, parce qu'elles avoient été mal traitées, dans le principe, par un Charlatan qui ſe trouvoit-là. Cet Eleve a de plus garanti de toute invaſion cent dix pieces dans ce même endroit. A *Abrechwiller*, le même *Guiſe* a traité quinze pieces attaquées de la même maladie, & aucune n'a péri ; trois cens cinq autres ont été préſervées de toute contagion par ſes ſoins & par le moyen des préſervatifs qulil leur a adminiſtrés. Avant ſon arrivée dans ce lieu, dix-ſept bêtes à cornes étoient mortes de la maladie.

La vérité de cet expoſé eſt conſtatée par les certificats des Maires & Préposés deſdits lieux envoyés & exiſtans dans les Bureaux de l'Intendance.

Expoſé de la maladie, ſymptômes & traitement.

Ce cruel fléau s'eſt manifeſté dans le courant d'Août avec tant de rapidité, que depuis le 15 au 29 Août, il étoit péri à Dabo 52 pieces, à Abrechwiller 17, à Walaſchied 40, en tout 109 en quatorze jours, comme il conſte par les certificats.

Cauſes & ſymptômes.

1°. Les grandes & continuelles chaleurs de l'été, qui ont ſéché en partie les lacs & marais ; 2°. la diſette de bonne eau pour abreuver les beſtiaux ; 3°. les miaſmes putrides exaltés par la chaleur ; 4°. l'herbe que pâturoit ces animaux. Cette herbe étant ſeche, noire, & chargée d'une partie de ces miaſmes, ou au moins d'une eſpece de rouille, ne pouvoit que leur fournir une nourriture malfaiſante. Ajoutez à cela les chenilles qui ont été cette année très-nombreuſes, & qui en tombant des arbres, s'attachoient aux plantes, & étoient conſéquemment avalées par les beſtiaux. 5°. Des écuries très-baſſes, mal ou point aérées, plus mal ſituées, ayant au jour des fumiers en grand tas, qui par les chaleurs ne pouvoient manquer de produire des exhalaiſons très-putrides. Les ſymptômes les plus apparens & les mieux vérifiés étoient ;

1°. Une reſpiration gênée, une écume ou bave ſortant de la bouche ; 2°. des tumeurs critiques qui ſe manifeſtoient indifféremment ſur toutes les parties du corps ; ces ſymptômes, quoique très-

graves, n'influoient en rien ou pour peu ſur les autres fonctions animales qui ne ſe rallentiſſoient qu'au moment de la mort; phénomene extraordinaire & très-rare. 3°. Un bœuf attaqué de la maladie, ayant fienté, on impregna de ſa fiente du bled qui fut donné, un moment après, à un poulet; ce volatile en creva au bout de deux heures qu'il l'eût mangé. 4°. On ouvrit un des dépôts critiques, & on laiſſa tomber une goutte de la matiere qui en coula ſur une piece d'argent; cette piece devint noire en très-peu de tems, & rendit du verd-de-gris.

5°. Le Bourguemaître de *Walſchied*, pour avoir écorché un de ſes bœufs, crevé avec une tumeur critique, eſt mort des ſuites d'un ſemblable dépôt qu'on négligea de ſoigner. Une fille, pour avoir mangé de la viande d'un bœuf qui fut tué au premier ſymptôme de maladie, en eſt morte, & ſept autres perſonnes ont été en très-grand danger pour la même cauſe; mais M. Groſſe, Chirurgien habile de Saarbourg, leur a adminiſtré des remedes convenables, aſſez à tems pour les ſauver toutes. Il a été occupé trois ſemaines à leur guériſon. 6°. Un jeune Payſan voulant connoître par lui-même l'état de la bouche d'un de ſes bœufs malades, & s'étant ſans doute approché de trop près, a été infecté par la reſpiration de l'animal, au point qu'il en a eu les levres remplies de puſtules.

Curation, traitement & préſervatifs.

On a commencé par éloigner, autant qu'il a été poſſible, les cauſes phyſiques, en aérant les écuries, en écartant le voiſinage des fumiers, ſur-tout ceux dans leſquels avoient pourri des végétaux, en ne donnant à boire aux animaux qu'une eau pure & claire, en parfumant les étables pluſieurs fois le jour avec de la graine de genievre alternativement, & du vinaigre. Les animaux attaqués, chez leſquels nul dépôt critique ne s'étoit encore manifeſté, avaloient tous les jours une ou deux potions antiſeptiques faites avec les infuſions de kina, de bayes de genievre auxquelles on ajoutoit du nitre, du camphre & de la thériaque, quand la nature paroiſſoit trop engourdie. Il eſt arrivé que, malgré ces remedes très-indiqués, elle ne faiſoit encore aucun effort, alors on la ſollicitoit avec une eſpece de cautere qu'on établiſſoit au moyen de la racine d'hellebore introduite entre cuir & chair, & qu'on avoit grand ſoin d'entrétenir juſqu'à guériſon; on en agit de même dans les tumeurs vraiment critiques, operées par la nature; on avoit ſoin de les ouvrir dans toute leur longueur, & d'y faire naître une ſuppuration, au moyen de digeſtifs faits avec l'onguent baſilicon & les cantharides.

Je ne ferai aucun détail des boiſſons adouciſſantes, délayantes & nitrées; ces remedes étoient rendus plus ou moins actifs, ſuivant l'exigence des cas; les ſaignées, les lavemens, les purgatifs à la fin ont trouvé leur place. Je ne dois point oublier de dire que le ſoufre a été employé intérieurement avec ſuccès.

Ouverture des cadavres.

Les Eleves n'ont pu ouvrir que les cinq cadavres dont j'ai parlé plus haut; ils ont trouvé, 1°. la rate enflammée & même gangrenée; 2°. le ſang des veines abſolument aqueux, preuve de colliquation; 3°. Ils ont trouvé deux diaphragmes ſphacelés, avec des ouvertures & des écartemens dans la partie charnue; ſymptôme qui les a étonnés, mais que je ne regarde que comme l'effet & ſuite du ſphacel. A Straſbourg le 3 Octobre 1778. LACHAUSSE, *ancien Médecin des Armées du Roi & de l'Hôpital Militaire, chargé de l'inſpection en l'abſence de M. Renodin* ».

N. B. Ce Précis a été envoyé à M. Bertin, Miniſtre & Secretaire d'Etat, par M. de la Galaiſiere, Intendant de Straſbourg. Il eſt bien flatteur pour ceux qui ſont à la tête des Ecoles, de voir les Eleves mériter ainſi les ſuffrages de Médecins habiles & impartiaux.

REFLEXIONS générales ſur les Jardins de propreté, ſuivies de la deſcription d'une Fontaine artificielle, propre à orner un cabinet de verdure, ou à ſervir de cadran dans un petit Parterre. Extrait des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au ſervice de Pologne, ſur les Arts utiles & agréables.

» Le goût des Jardins eſt un des plus

naturels, & en même tems l'un des plus agréables. Il n'eſt donc pas ſurprenant que tous les Peuples policés aient cherché à ſe procurer d'auſſi charmantes retraites. La plûpart des hommes ſont aujourd'hui raſſemblés dans les Villes & privés par conſéquent du ſpectacle pompeux de l'Univers. L'Aurore, avec ſes doigts de roſe, n'ouvre plus pour eux les portes du jour; le Soleil ſortant du ſein de Thétis dore en vain pour eux le ſommet des montagnes en Eté; cet Aſtre ne leur annonce plus la majeſté de l'Être par excellence qui donna au Monde ſa premiere impulſion; enfin les délices de la Campagne n'exiſtent plus pour les Citadins que dans les deſcriptions des Poëtes. Comme la nature rappelle ſans ceſſe l'homme à ſa premiere deſtination, il éprouve toujours une ſenſation agréable, même dans ſon enfance, lorſqu'il foule l'émail d'une prairie, quand il entre dans une ſombre forêt, ou lorſque négligemment couché ſur le bord d'un ruiſſeau, il apperçoit dans le cours borné de ſes eaux l'emblême de la vie.

De tous les Jardins connus en Europe, il n'en eſt point qui ſoient plus propres à rappeller ces idées agréables que ceux qui portent aujourd'hui le nom de de *Jardins Anglois*, quoique improprement, puiſque les Chinois en ont donné les premieres idées. Ces Jardins qui, pour être beaux, exigent un terrein conſidérable, ont banni cette froide régularité qu'on remarque dans les Jardins des autres Nations, mais qui devient cependant néceſſaire juſqu'à un certain point, pour ſe raccorder avec l'Architecture, ſur-tout ſi ces Jardins doivent être en face de vaſtes palais. Les maiſons de campagne conſidérables des Anglois ont toutes le défaut de paroître ſeules & iſolées. Une allée tortueuſe qui conduit, par exemple, à un Château ne ſemble guères avoir été faite pour l'annoncer; mais d'un autre côté il faut convenir qu'un Parterre en broderie & des allées qui ſe coupent toutes en angles droits ſont généralement froides & monotones. Je préſume donc qu'on devroit adopter dans les plantations conſidérables le ſtile noble & grand de le Nôtre & de le Blond; mais que pour les détails, il faudroit prendre ce que les Anglois peuvent avoir de pittoreſque dans la diſtribution de leurs jardins.

Ces réflexions générales peuvent convenir aux grands Jardins. Quant à ceux qui ſont bornés, l'étendue médiocre aſſujettit ordinairement la diſtribution à un petit nombre de combinaiſons; on ne s'attache guères qu'aux détails, c'eſt-à-dire, à ſe procurer de beaux arbuſtes, de belles corbeilles & des platebandes garnies des fleurs les plus belles pour la ſaiſon, ou à quelques vaſes & même des ſtatues. On y admet auſſi des cadrans & autres objets peu volumineux, mais ſuſceptibles d'une forme agréable. On pourroit, par exemple, y placer un cadran qui ſerviroit en même tems de fontaine. Comme il y a beaucoup de Solitaires & d'Amateurs de Jardins à qui cette idée pourroit plaire, je m'empreſſe de les mettre en état de la réaliſer, en leur donnant la deſcription de la machine dont je veux parler.

Imaginez un globe de cuivre très-mince d'environ 18 pouces de diametre, ſoutenu par un pied décoré de moulures. Ce globe ſera placé ſur une eſpece de piedeſtal formé par une dale quarrée de pierre, ſoutenue par quatre colonnes; l'une de ces dernieres ſera creuſe & recevra un tuyau de plomb qui partant de la cavité du globe, paſſera par ſon pied, ſe courbera d'équerre, après avoir traverſé la dale ou colonne, & entrera dans la colonne. Arrivé vers la baſe de celle-ci, & près du ſocle du piedeſtal, ce tuyau ſe recourbera de nouveau à angles droits & ſe prolongera juſques au centre d'un baſſin de marbre de deux pieds de diametre, qui ſera placé ſur le ſocle entre les quatre colonnes qui ſupportent le globe.

Ce tube ſe recourbera d'équerre pour la troiſieme fois, & ſera prolongé de quelques pouces, & recevra un ajutage. Sous cet ajutage, ſera un robinet dont on ne tardera pas à voir l'uſage. La petite branche de ce tube, c'eſt-à-dire celle qui va de la circonférence du baſſin vers ſon centre, aura une petite ſoupape ou clapet qui s'ouvrira de droite à gauche du côté de l'ajutage ou centre du baſſin, & une ſeconde ſoupape peu éloignée du robinet & qui s'ouvrira de bas en haut entre le coude du tuyau & le clapet ou ſoupape ſuſpendue. Il ſe-

roit à desirer que ce tuyau fut quarré, pour que l'Ouvrier pût avoir plus de facilité à ajuster ces soupapes.

On pratiquera une petite ouverture au pôle nord de ce globe creux, & que l'on fermera par une vis; c'est par où l'on verse l'eau qui doit former la fontaine. Voilà en peu de mots toute la méchanique.

Il est évident que le soleil dardant ses rayons sur le globe, ceux-ci doivent rarefier l'air contenu dans l'eau qu'il renferme. Cette eau, dilatée à son tour, cherchera à s'enfuir; elle soulevera le clapet suspendu & formera un jet qui durera très-long tems si le soleil continue à échauffer fortement le globe. Comme l'air se raréfie pendant la nuit, le poids de l'atmosphere reprend alors ses droits, & force l'eau qu'il presse à soulever le clapet qui s'ouvre de bas en haut & à l'aisser monter l'eau contenue du bassin dans la capacité du globe qui est vuide d'air.

Un pareil jet peut durer six à sept heures, si l'ajutage ne laisse échapper que très-peu d'eau, & recommencera le lendemain.

Si l'on a tracé un cadran sur ce globe, s'il est orienté pour la latitude du lieu, & qu'on y voye les lignes horaires, les méridiens & les contrées, comme sur les globes terrestres, on aura les heures du jour; car le soleil éclairera pour lors ce globe comme celui de la terre. Cette jolie idée est du célébre Docteur des Aguliers qui avoit fait exécuter chez lui une pareille fontaine.. Voyez le second volume du Dictionnaire des Arts & des Sciences, connu sous le nom du Dictionnaire d'Owen, page 1333, premiere colonne, 2e. édition de Londres, faite en 1763 ».

N. B. Dans le cas où l'on voudroit accélerer l'effet de cette fontaine, il suffiroit d'avoir un hémisphere concave en fer, qui pourroit embrasser la partie supérieure du globe: on le rempliroit de charbon ardent, lorsqu'il seroit bien rouge, on en couvriroit le globe en question; l'air renfermé dans ce dernier se raréfiant dans l'instant, la petite fontaine jailliroit sur le champ & aussi longtems que la calotte de tôle conserveroit sa chaleur.

A V I S.

» Le sieur *Bernard*, Orfévre-Méchanicien pour les Instrumens de Chirurgie, gratifié par le Gouvernement, demeurant à Paris, rue des Noyers, la seconde porte-cochere après S. Yves, a inventé des *Sondes flexibles* pour les rétentions d'urine & les autres maladies de l'urèthre. Ces sondes, recouvertes d'un corps emplastique très-doux, sont extrêmement flexibles, sans avoir ni ressort ni élasticité. On sçait que ce dernier inconvénient avoit fait rejetter toutes celles qui avoient été imaginées jusqu'à présent. Avec les Sondes du Sr. Bernard, les malades peuvent aller, venir, agir, sans courir aucun risque. Personne ne s'en est encore servi sans être soulagé, & le plus grand nombre a été guéri.

Le Sr. Bernard a aussi inventé des *Conques* pour la surdité. Elles sont faites d'une matiere aussi légere spécifiquement que le papier, & construites d'une maniere à tenir d'elles-mêmes & sans la moindre apparence extérieure.

Le même prévient MM. les Curés des Villes & des Campagnes & les Chefs de Communautés, que, d'après des certificats & des attestations de l'état d'indigence des infirmes, il leur accordera un rabais sur le prix des Sondes & des autres instrumens; ce qui leur donnera la facilité de se les procurer ».

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 16 Octobre.

Le saumon, depuis 30 liv. jusqu'à 36; le turbot, depuis 25 l. jusqu'à 28; le grand panier d'harengs, depuis 34 l. jusqu'à 42; le petit panier d'harengs, 10 liv.; la truite-saumonée, depuis 9 l. jusqu'à 10; la petite truite, depuis 3 liv. jusqu'à 4; la paire de solles, depuis 6 liv. jusqu'à 8; la raye bouclée, depuis 6 liv. jusqu'à 7; le panier de merlans, 7 liv.; le panier de limandes, depuis 5 liv. jusqu'à 6; le panier de moules, 3 livres; les maquereaux, 1 liv. 10 s. la piece.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 14 Octobre 1778, au Samedi 17 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 20, 21 à 22 liv. 10 ſ.; le ſeigle, de 9 liv. 5 ſ., 9 liv. 10 ſ. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 15 ſ., 10 l. à 10 l. 10 ſ. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. 10 ſ.; le ſeigle, de 9 liv. 10 ſ. à 10 l. 10 ſ.; l'orge, de 9 l. 5 ſ., 10 l. à 10 l. 15 ſ. *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 14 Oct. 1778 au Samedi 17 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 ſ.; *id.* à la Grêve, de 19 à 20 l. 10 ſ. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 21 Oct. 1778, de 49 à 50 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *idem* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Octobre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	ſ.		*marc.*
Du Mexique à . . .	724			
Du Pérou à	712			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101			
Or à 20 karats à . .	84	5		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54			*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	
Piaſtres à	49	7	6	

Changes de Paris du 21 Octobre 1778.

Amſterdam	53 ¾ à 5 8e.
Londres	29 ⅝
Hambourg	188 à 188 ¼
Madrid	15 2 6 à 2
Cadix	14 19
Livourne	96 ¾ à 97
Gênes	93 ¼ à 96
Lyon *Saints*	⅞ p. ⅝

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1778.

Du Lundi 19 Oct. 1778		Du Mardi 20.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*	
Thevenin ... pp^lles.	B.	Cauchy ..... pp^lles.	A.
Viageres	B.	Viageres.....	A.
Maſſon ..... pp^lles.	A.	Tontine	B.
Viageres	A	Defays..... pp^lles.	C.
Delamotte.. pp^lles.	A.	Viageres	C.
Viageres	A.	Deſplaces... pp^lles.	A.
Creuzé ..... pp^lles.	A.	Viageres	A.
Viageres	A.	Tontine	A.
Tontine.....	A.	Vieillard . .. pp^lles.	A.
Certain ..... pp^lles.	A.	Viageres	A.
Viageres	A.	Tontine	A.
Tontine	A.	Marſollier .... v^res.	A.
.....		Perpétuelles.	A.
.....		Roberge... Perpét. t. l.	
.....		de l'ancien Clergé.	

COURS DES EFFETS PUBLICS AP A RIS.

Oct. 1778.	*Lundi 19.*	*Mardi 20.*	*Mercredi 21.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1745 42 ½ . .	1742 ½ 45 . .	1747 ½ 50 47 ½
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1140 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	395	395. . . .	. . . . .
Reſcriptions . .	16 ½ 16 16 ½ .	16 ½ 16 . . .	16 16 ½ 16 . .
Bil. des Fermes .	2	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 15 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 12 *Novembre.*

LE 7 de ce mois, les trois Chanceliers de la Diete remirent à M. Blanchot, Résident de S. M. Prussienne, une note en faveur de notre Commerce qui continue toujours à languir dans les entraves où le Roi de Prusse paroît vouloir le retenir. Voici le contenu de cette note.

» En vertu des ordres du Roi & des Etats de la République, assemblés en Diete, les Soussignés se trouvent en devoir de remettre la note présente à M. le Résident de S. M. Prussienne. Il est connu que, lors de la confection des Traités pendant la derniere Diete de délégation, la Pologne n'a eu d'autre choix, pour son Traité de Commerce avec Sa Majesté Prussienne, que d'accepter celui qui a été signé, ou de n'en avoir aucun. Quelle que fut cette alternative, le desir d'assurer à la Pologne un pied fixe de bon voisinage & d'amitié avec S. M. le Roi de Prusse, a fait signer le Traité de Commerce du 18 Mars 1775.

C'est à regret qu'on est obligé de rappeller à M. le Résident de Prusse toutes les notes que les deux premiers Conseils Permanens successifs ont été dans le cas de présenter d'abord à M. de Benoit, ci-devant Ministre Plénipotentiaire, & ensuite à M. Blanchot, Résident actuel de S. M. Prussienne. Il est encore plus fâcheux de dire aujourd'hui que toutes ces notes précédentes sont restées sans effet jusqu'à présent. Et plus la Nation Polonoise souhaite de pouvoir regarder Sa Majesté Prussienne, comme son Ami & son bon Voisin, & moins peut-elle dissimuler les sujets de plainte, qu'elle éprouve & sur les frontieres des Etats de Sa Majesté Prussienne, & dans le Commerce qu'elle fait avec la Ville de Dantzick.

C'est à l'équité de Sa Majesté Prussienne que la République de Pologne, légalement assemblée en Diete libre, adresse ses plaintes sur ce que, contre la teneur expresse du premier article du Traité de Commerce ci-dessus cité, du 18 Mars 1775, qui dit : » Les Polonois » auront la liberté d'apporter dans tou- » tes les Villes des Etats de S. M. le » Roi de Prusse, y compris celles de » la Prusse Occidentale, toutes leurs » productions, pour y être vendues, » en ne payant que deux pour cent de » Douane » ; & du second article qui dit : » Il sera permis aux Polonois d'ex- » porter par les Etats de Sa Majesté, à » l'exception de Konisberg en Prusse, à » qui le droit d'étape est réservé, leurs » productions à l'Etranger, en payant 12 » pour cent de droit de *transit*, sans ac- » quitter aucun autre péage, sous quel- » que prétexte que ce soit ; mais il ne » sera pas compris dans ces permissions

» les objets de contrebande, qui seront » spécifiés dans le Tarif, ni ceux qui » sont nécessaires aux fabrications des » Etats de S. M. Prussienne, lesquels » resteront assujettis aux mêmes prohi- » bitions ou fixations des droits que ci- » devant. Tels sont les bois, les herbes » & productions des mines, servant à » la teinture, noix de galle, les peaux » crues de toute espece d'animal, les » graines de lin, laine crue, fil de coton, » fil de laine de Turquie, fil de lin blanc » & crû, fil servant de meche; cepen- » dant le passage des bois sera permis » par la Prusse Occidentale, moyennant » le *transit* ordinaire »; il n'est pas permis aux Sujets du Roi & de la République de Pologne ni de vendre leurs denrées & marchandises aux Habitans de la Siléſie, ni de les transporter au travers des Etats de S. M. Prussienne dans d'autres Etats. Les faits nombreux qui prouvent la vérité de cette plainte sont trop constatés dans toutes les notes ci-dessus citées, remises à M. Blanchot, & avant lui à M. de Benoit, pour qu'il soit besoin de les réiterer ici.

Ce qui se passe sur la Vistule, dans les endroits où se trouvent aujourd'hui des Douanes Prussiennes, n'est pas moins fâcheux pour la Pologne, ni moins contraire au Traité, qui dit à l'article VII. » Un droit de douze pour cent sera exi- » gé pour tout ce que les Polonois trans- » porteront de Pologne à Dantzick & à » l'Etranger, ou de Dantzick & de l'E- » tranger en Pologne ». Il est prouvé par toutes les notes ci-dessus citées, que les Douainiers Prussiens, loin de s'en tenir à ce droit de douze pour cent, obligent les Polonois à payer & trente & jusqu'à cinquante pour cent. C'est de ces Douainiers que la Pologne demande justice à S. M. Prussienne, avec défense efficace d'outre-passer désormais la teneur du Traité.

Si les notes précédentes, déjà tant de fois citées, n'étoient pas regardées comme suffisantes pour la démonstration des faits, on est prêt de la part de la Pologne, à produire encore tous les documens qui prouvent sans replique la vérité des griefs énoncés ci-dessus, par rapport au Commerce Polonois, tant sur la Vistule que du côté de la Siléſie.

Le même Traité du 18 Mars 1775 dit encore à l'art. XII. » Enfin on ne sçauroit, » au sortir des troubles de la Pologne, » embrasser d'abord tous les avantages » possibles du Commerce réciproque: » les deux Hautes Parties contractan- » tes se réservent, en cas de besoin, de » le spécifier plus particulierement à l'a- » venir, & de le décider à l'avantage » mutuel ». On renouvelle par la note présente, au nom du Roi & des Etats de Pologne, légalement assemblés en Diete libre, les prieres tant de fois déjà faites à S. M. Prussienne, pour qu'Elle veuille s'entendre avec la Pologne pour de nouveaux arrangemens de Commerce, plus propres que ceux du 18 Mars 1775, à la satisfaction des deux Parties; d'autant plus que le Tarif dont se servent les Douainiers Prussiens, n'a jamais été convenu du commun accord des deux Parties, & qu'au contraire les représentations les plus pressantes ont été faites contre, du côté de la Pologne.

Mais en attendant, comme le premier objet de la note présente est d'écarter les entraves qui gênent le Commerce de la Pologne, tant en Siléſie que sur la Vistule, contre la teneur du Traité du 18 Mars 1775, & de maintenir par-là le bon voisinage & l'amitié entre la Pologne & Sa Majesté Prussienne, le Roi & les Etats, assemblés en Diete, en cherchant les moyens qui pouvoient être les plus propres à cet effet desiré, & en même tems les plus agréables à S. M. Prussienne même, ont jugé n'en pouvoir préferer aucun à celui de s'adresser à S. M. l'Impératrice de toutes les Russies, comme également Amie & de la Pologne & de Sa Majesté le Roi de Prusse, & de la prier de se charger de la médiation entre la Pologne & Sa Majesté Prussienne, relativement aux trois principaux objets de la présente note, dont copie a été remise à S. E. M. l'Ambassadeur de Russie, ensemble avec la priere solemnelle du Roi & des Etats de la République de Pologne légalement assemblés en Diete libre, d'interposer sa haute médiation dans les affaires ci-dessus énoncées ». A VARSOVIE le 7 Novembre 1778.

Signé par les trois Chanceliers.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 17 Novembre.*

Don Rosendo Saez de Parayuelo, très-distingué par ses connoissances, & par son habileté dans la direction générale des rentes de ce Royaume, a établi dans cette Capitale une Fabrique de salpêtre très-considérable, sous la direction de Don Pedro Alonso Gonzalez, qui a tous les talens nécessaires pour faire prosperer cet établissement.

DE SARRAGOSSE, *le 5 Novembre.*

Il est arrivé ici un événement dont les suites ont été des plus funestes. On représentoit sur le théatre de cette Ville une Piece qui avoit attiré un grand concours de Spectateurs. Pendant le spectacle, le feu prit tout-à-coup aux décorations, & il se communiqua avec tant de rapidité dans tous les points de la Salle, qu'il n'y eut qu'une partie de ceux qu'elle contenoit qui put échapper. Le reste consistant en deux cens personnes environ, a été ou étouffé ou blessé. Il seroit bien à desirer qu'on cherchât les moyens de prévenir de pareils accidens qui ne se renouvellent que trop souvent.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 26 Novembre.*

Les Equipages des vaisseaux qui composent la Flotte aux ordres de l'Amiral Keppel, ont été attaqués d'une fievre putride qui a emporté un grand nombre de Matelots & de Soldats. Cette fievre étoit d'une espece si maligne qu'on a cru nécessaire de faire brûler dans les Hôpitaux tous les vêtemens qui ont servi aux malades, de peur qu'ils ne répandissent la contagion.

Quelque Politique, du nombre de ceux qui ne s'en laissent pas imposer par cette fastueuse énumération qu'on nous présente des vaisseaux ennemis pris en mer, a fait imprimer dans un de nos Papiers publics ce qui suit.

» Il paroît, dit-il, que la valeur de nos prises sur les François, depuis le commencement des hostilités, monte environ à 1,251,000 liv. sterlings. On évalue celle des prises que les François ont faites sur nous à 500,000 liv. sterl. Cette comparaison semble produire en notre faveur une balance de 750,000 l. sterlings; mais en portant à deux millions la valeur de la Dominique dont les François viennent de s'emparer, on verra que, malgré notre supériorité si vantée, nous sommes en reste avec nos ennemis de 1,250,000 liv. Le détail suivant ouvrira peut-être les yeux à ceux qui soutiennent que la possession de la Dominique étoit inutile à la Grande-Bretagne. *Exportation d'Angleterre à la Dominique.* Fer travaillé, 946 quintaux. Toiles, 345 pieces. Cuir travaillé, 1200 quintaux. Mercerie, 22 quintaux. Plomb, étain de vaisselle, cuivre, airain travaillé, 889 quintaux.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 3 Décembre.*

La conduite que les Anglois continuent de garder à notre égard, retient toujours nos Négocians dans la perplexité. Chaque jour, nous apprenons quelques nouvelles qui nous font craindre de voir enfin notre Commerce bientôt s'anéantir. Il paroît ici une lettre écrite du Havre le 1 Novembre, qui ne contribue pas à nous tranquilliser.

» Quoique vous conceviez sans doute » le préjudice considérable que cause à » votre Navigation l'insulte faite journellement par les Anglois au Pavillon » Hollandois, nous croyons devoir vous » en donner une nouvelle preuve, en » vous citant que nous avons ici à notre » adresse en charge pour Cadix le navire Hollandois l'*Amitié*, Capitaine L. » R. de Koe, sur lequel on charge très-» difficilement, par le manque de confiance des Chargeurs pour le Pavillon » Hollandois. La plûpart donnent la préférence à un navire Suédois, en charge » à Rouen; d'autres envoyent leurs marchandises à Ostende, pour les expédier par d'autres navires. Enfin il est » très-urgent de remédier à un si grand » mal; sans quoi, nous croyons pouvoir dire, avec vérité, qu'il faudroit » totalement renoncer au Commerce ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Lille, *le 3 Décembre.*

La Province d'Artois vient de donner une preuve éclatante des ſentimens de patriotiſme dont elle eſt animée.

Dans ſon Aſſemblée générale des Etats tenue au mois de Novembre dernier, il a été réſolu par acclamation de faire inceſſamment conſtruire, aux frais de la Province, une Frégate de la plus grande force armée en courſe ; elle portera du canon de vingt-quatre livres de balles, & ſera nommée l'*Artois*. Les Députés Généraux & Ordinaires ſeront chargés de choiſir, pour la commander & pour compoſer l'Equipage, des gens de cœur & d'honneur, qui promettront de mourir plutôt que de ſe rendre jamais. Les Etats ont de plus arrêté d'accorder entrée & ſéance au Commandant de cette Frégate après qu'il aura conquis un vaiſſeau qui lui ſera ſupérieur en forces ; de réſerver le produit des priſes qu'il fera pour armer d'autres Frégates, dont les priſes ſeront perpétuellement employées à en armer de nouvelles ; de prélever ſur ces priſes le montant des récompenſes que les Etats accorderont aux gens de l'Equipage qui ſe ſeront diſtingués ; d'aſſurer la protection & les faveurs des Etats aux femmes & aux enfans de ceux de ces braves gens qui ſeront tués dans les combats. Cette réſolution a été préſentée au Roi qui l'a agréée, & nous eſperons en voir bientôt l'exécution.

D'Aix, *le 30 Novembre.*

Etat des Naiſſances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité de Provence, en 1776 & 1777.

Noms des Villes.	Naissances. Année 1776.	Naissances. An. 1777.	Mariages. An. 1776.	Mariages. An. 1777.	Morts. An. 1776.	Morts. An. 1777.
Aix	1038	1056	227	232	1119	1196
Marseille	3517	3630	1130	931	3604	3359
Toulon	1034	1045	215	263	1128	924
Apt	150	207	48	26	183	88
Fréjus	116	112	29	33	96	91
Senez	22	31	5	7	12	18
Vence	87	98	12	21	61	80
Estrevaux, Siege Epiſcopal de Glandeve	..	..	..	..	..	..
	64	71	15	7	54	67
Grasse	381	402	98	75	242	406
Riez	134	137	50	31	115	94
Sisteron	161	150	28	29	117	92
Arles	733	879	204	236	978	804
Digne	131	140	28	22	106	119
La Ciotat	201	241	57	68	163	181
Manosque	205	240	49	45	112	118
Brignoles	216	203	25	34	177	117
Martigues	274	286	70	49	200	216
Aubagne	258	283	58	77	251	235
Tarascon	441	434	85	97	350	373
Draguignan	226	220	49	68	189	182
Salon	190	181	23	44	161	222
Antibes	134	150	32	31	197	126
	9713	10196	2537	2426	9615	9108

Il y a eu en 1777 dans la Ville d'Aix & dans les vingt-une autres principales Villes de la Provence, 483 naiſſances de plus qu'en 1776, 111 mariages, & 497 morts de moins. La Ville d'Aix & les vingt-une autres ci-deſſus rapportées, ſont les ſeules de cette Généralité qui en méritent le nom.

L'année commune de toute la Provence, priſe ſur les années 1776 & 1777, rapportées dans cette Gazette, No. 80 de la préſente année, eſt de 28170 naiſſances, 6725 mariages, & 23683 morts. Celle des Villes compriſes dans l'état ci-deſſus, eſt de 9954 naiſſances, 2481 mariages, & 9361 morts. D'après ce calcul, il paroit que les Habitans des Villes forment, dans cette Généralité, un peu plus du tiers de la Population générale, & qu'on n'y peut compter que deux Habitans des Campagnes contre un Habitant des Villes.

Indépendamment des vingt-deux Villes compriſes dans l'état précédent, la Généralité de Provence renferme 715 Paroiſſes ou Succurſales, dont les Curés tiennent des regiſtres.

DE PARIS, *le 9 Décembre.*

SUITE de la Lettre de M. Allemand.

» M. Pannelier me reproche d'avoir confondu le bois tortueux avec le courbe. Il eſt vrai que je n'en ai point fait la différence dans ma Lettre; je n'ai pas cru devoir uſer d'une préciſion auſſi rigoureuſe en plaidant au tribunal du Public qui appelle en général & indifféremment courbe ou tortueux tout bois qui n'eſt pas droit. Ainſi le triomphe de M. P... ſe réduit à peu de choſe. Je ſçais que le bois tortueux en général n'eſt & ne doit être recherché pour aucune eſpece de conſtruction, lorſqu'il ne peut être employé en grume, parce qu'en le façonnant, on coupe ſes fibres, ce qui l'affoiblit : mais il ne faut pas en conclure que l'uſage en ſoit entiérement proſcrit. Au reſte M. Pannelier combat contre lui-même, attendu que les baliveaux auxquels il réduit toutes les reſſources de la Marine, ſont préciſément les plus expoſés à devenir tortueux, parce qu'étant iſolés, ils n'ont aucun appui contre les vents qui les agitent & les tourmentent en tous ſens.

L'Auteur, ainſi que M. de la Motte *, me reproche encore d'aſſimiler les ſapins aux chênes; que je ne dois pas croire qu'un chêne vienne droit en maſſifs de futaie, parce qu'un ſapin y vient tel. Tout le monde ſçait, excepté mes Adverſaires, que non-ſeulement les chênes comme les ſapins viennent droits, longs & gros en croiſſant en maſſifs de futaie, mais encore tout arbre foreſtier; au contraire qu'étant iſolés, ils viennent généralement en pommier, courbes, tortueux, & reſtent avec une courte tige; il n'y a que les ſapins qui généralement filent droits, mais avec une multitude de branches qui les mettent hors de ſervice pour mâture, bordages &c. Enfin il eſt tellement certain que tout arbre foreſtier vient droit & très-long en maſſifs de futaie, que les arbriſſeaux en croiſſant de même, viennent droits & s'élevent beaucoup : on ne peut pas raiſonnablement conteſter ces faits.

MM. Pannelier d'Annel & Reynaud de la Grelaye ** ajoutent que les baliveaux réſervés à l'âge de 20, 25 & 30 ans, ne peuvent plus devenir pommiers; mais c'eſt encore une très-grande erreur qu'ils ajoutent à celles que contient l'Eſſai. Les Auteurs célébres qui ont traité à fond la partie des bois, & publié des Ouvrages lumineux ſur cette matiere, aſſurent que les bois de chêne, ſoit taillis, haut-taillis ou demi-futaie, en un mot, les jeunes bois en bons fonds, croiſſent en hauteur d'environ un pied, chaque année, juſqu'à 60 ou 80 ans; conſéquemment les baliveaux de 20 ans ne doivent avoir que 20 pieds, & ceux de 25 ans vingt-cinq pieds. Ainſi ces longueurs ſont très-inſuffiſantes pour des pieces de grandes conſtructions, quand même il ne viendroit enſuite aucune

---

* *M. de la Motte eſt intervenu dans notre conteſtation & a fait imprimer dans le No. 330 du Journal de Paris un Ecrit où, en m'attaquant, il calcule le produit de la forêt de Compiegne exploitée ſuivant le ſyſtême de M. Pannelier.*

** *Autre Partie intervenante en faveur de M. Pannelier. Voyez ſa Lettre inſérée dans le Journal de Paris, No. 314.*

branche à la partie inférieure de ces baliveaux : mais pendant vingt autres années qu'ils se trouvent isolés, généralement ils ne filent plus droits, s'élevent peu, deviennent courbes & tortueux, & enfin produisent des branches dans une grande partie de leur tige qui n'en avoit aucune lors de la coupe des taillis, & se forment, par ces moyens, en pommier, avant que le nouveau taillis soit parvenu à la hauteur du précédent ; en outre, la plupart périssent par le vent auquel ils ne peuvent résister, par la disproportion qu'il y a de leur longueur à leur grosseur ; tellement que ce brin de chêne de 20 ans & de 20 pieds de hauteur, ne peut avoir que 10 pouces de grosseur, mesuré à 4 ou 5 pieds de terre. Le brin de 25 ans & de 25 pieds de hauteur ne peut avoir que 12 à 13 pouces de grosseur : aussi en voit-on quantité dans les taillis coupés à ces âges, qu'on nomme en terme de forêts *fluets* ou *eflandrés*, qui ne pouvant supporter leur propre tête, se versent de côté & d'autre, au point que la cime va quelquefois battre à terre, & nombre de ceux qui résistent au vent se cassent. C'est ce que l'expérience nous a fait connoître dans presque toutes les forêts que nous avons visitées. En outre, voyez les Ouvrages des célébres Auteurs qui ont traité avec tant de connoissance la partie des bois. Voilà donc les arbres qui doivent suppléer à ceux des massifs de futaie, suivant MM. Pannelier d'Annel, Reynaud de la Grelaye, & de la Motte.

Nous avons à répondre un mot en particulier à M. de la Motte, sur son calcul à millions. Une fois prouvé que les massifs de futaie sont indispensables pour les grandes constructions, ainsi que le Gouvernement, les Gens de l'Art & les plus célébres Ecrivains sur cette matiere l'ont reconnu, il est inutile de nous arrêter à combattre un systême établi sur un faux principe, quand même le calcul de M. de la Motte seroit aussi juste qu'il l'annonce. Mais croit-il avoir affaire à des gens totalement dépourvus d'intelligence ? Si les bois de futaie de la forêt de Compiegne, dont il parle dans sa Lettre insérée dans un supplément au Journal de Paris, No. 330, ont été laissés sur pied depuis 300 ans, & peut-être plus de ce qu'ils devoient y rester, est-ce à l'Ordonnance qu'on doit l'imputer ? Non, mais bien à ceux à qui elle a confié le soin de déterminer les coupes suivant le sol & autres circonstances. La forêt de Compiegne n'est pas la seule où il se trouve des bois qui auroient dû être coupés il y a cent ans au moins.

La base du calcul de M. de la Motte est donc très-évidemment fausse. Mais ce n'est pas là toutes les erreurs de son calcul prodigieux. Nous lui passerons de ne faire monter qu'à 2000 liv. le produit d'un arpent de futaie, quoique ce soit le plus modique prix auquel on puisse porter la coupe d'un arpent de l'âge de 150 ou 200 ans, & qui seroit situé sur le bord d'une riviere navigable près de la Capitale ; mais nous ne lui passerons pas d'avoir porté l'arpent de taillis à 800 l., moitié plus certainement qu'il ne pourroit être vendu, actuellement que les bois sont infiniment plus chers qu'ils ne l'étoient il y a 50, 100, 200 & 300 ans. Dans le parc de Vincennes, aux portes de Paris, où il y a des cantons de taillis de toute beauté, les plus beaux de l'âge de 20 ans ne sont vendus que 400 & quelques livres, & les Auteurs que nous venons de citer n'ont estimé les taillis qui sont situés près des bords de la Seine que 200 livres. On voit donc combien notre Calculateur a fait une prodigieuse erreur, & que ses millions sont réduits à des milles.

Quant à son systême commun avec MM. Pannelier & Reynaud de la Grelaye, nous allons le refuter par les assertions respectables des Buffon, des Duhamel du Monceaux, des Massé. M. Pannelier ne dira pas que les décisions de ces Ecrivains se ressentent de l'imperfection de la Physique du dix-septieme siecle &c.

Voici ce que dit M. de Buffon. » Tout » le bois de service du Royaume con- » siste dans les forêts qui appartiennent » à Sa Majesté, dans les réserves des » Ecclésiastiques & des gens de main- » morte, & dans les baliveaux que l'Or- » donnance oblige de laisser dans tous » les bois. On sçait, par une expérience » *déjà trop longue, que le bois des baliveaux* » *n'est pas d'une bonne qualité, & que d'ail-* » *leurs ces baliveaux font tort aux taillis.*

On connoît aussi le Traité complet &

lumineuxde M. Duhamel, en 8 volumes in-4°. ; ses décisions sont également opposées au systême de M. Pannelier.

M. Massé qui, dans son Traité des Bois, embrasse aussi tous les objets concernant cette importante matiere, s'exprime ainsi sur les bois de service. » La » plûpart des Propriétaires, usufruitiers » ou autres, préférent, dit-il, de mettre leurs bois en coupes réglées de » taillis, *à l'avantage* de conserver des » futaies, parce que dans le premier cas » ils sont assurés de jouir d'un revenu » annuel ; au lieu que dans le second cas » ils sont privés de ce revenu pendant » un grand nombre d'années. Il est cependant vrai qu'au bout de cent, cent » cinquante ou deux cens ans, lorsqu'on vient à abattre les futaies, on » en retire des sommes considérables qui » sont quelquefois bien utiles pour acquitter les dettes d'une famille, pour » acheter des Charges, établir des enfans, réparer des bâtimens tombés en » ruine : malgré *ces avantages*, peu de » gens portent leurs vues à des tems si » éloignés ; peu sont assez bons Citoyens » pour sacrifier ainsi au bien de leurs » successeurs une partie de leurs revenus actuels : on veut jouir ; & si l'*Ordonnance* n'avoit pas mis des entraves » à la cupidité des Usufruitiers, les bois » de service, qui sont maintenant très-rares, le seroient encore plus.

» Comme le Roi est Possesseur d'une » immense quantité de forêts, *la réserve » de tous ses bois en futaie est d'une grande » ressource pour fournir des bois de service ; » le Public en profite, & l'Etat n'y perd rien.* » Or si un Propriétaire possede deux » mille arpens de bois, ne lui sera-t-il » pas indifférent d'avoir à vendre tous » les ans vingt arpens de futaie de » l'âge de cent ans, ou cent arpens de » taillis de l'âge de vingt ans ? Dès qu'une » fois l'un & l'autre bois auront été mis » en coupe réglée, il est certain que le » revenu sera annuel ; mais quel sera le » produit de l'un & de l'autre ? On ne » peut en fixer avec précision la valeur, » puisqu'elle dépend du prix du bois & » de la position de la forêt ; mais auprès » de la Seine, & à une petite distance » de Paris, que l'on estime un arpent de » bon taillis deux cens livres, ce sera » pour cent arpens vingt mille livres de » revenu ; & dans la même position, que » l'on estime une futaie de cent ans sur » le pied de deux mille livres l'arpent, » ces vingt arpens feront un produit de » quarante mille livres. Ainsi en comparant le produit de l'un avec celui de » l'autre, *il y auroit donc du bénéfice pour » le Proprietaire ou ses successeurs à laisser » croître ses bois en futaie* ».

M. de la Motte peut donc *exercer sa plume* pour corriger sa graude erreur, & se servir, ainsi que MM. Pannelier & Reynaud de la Grelaye, des lunettes de 1669, pour voir mieux les objets. Les Auteurs éclairés & Citoyens que nous avons cités n'ont pas dédaigné de se servir de ces lunettes pour se diriger dans leurs ouvrages concernant les bois. Mais M. Pannelier a cru n'avoir besoin que de ses propres lumieres pour proposer de nouvelles loix sur un des points les plus importans de l'Administration ».

La suite à l'Ordinaire prochain.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

CENTENAIRE.

Jean Saussard, dit Picard, né à Bussy-Château en Picardie, est mort le 26 Octobre dernier, à l'Hôpital-Général de la Ville de Poitiers, âgé de 103 ans & 4 jours. Il avoit été Soldat, & étoit venu s'établir en cette Ville, où il a exercé la profession de Cordonnier pendant 50 ans dans la même boutique. Il a été marié trois fois. Il laisse une veuve sans enfans, âgée d'environ 60 ans. Il s'étoit retiré à l'Hôpital depuis huit à dix mois, & avoit toujours travaillé jusqu'au moment où il s'est vu obligé de prendre ce parti. Il n'a jamais perdu l'usage de sa raison.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 5 Déc. 1778, au Mercredi 9 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 16, 18 à 20 livres; le seigle, de 9 liv. 15 s. à 10 liv. 5 s.; l'orge, de 9 liv., 9 liv. 5 s. à 10 liv. Le froment au Port de la Grêve, de 17, 19 à 20 liv. 10 s.; le seigle, de 9 liv. 10 s. à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 5 Déc. 1778 au Mercredi 9 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 16, 17, 18 à 20 l.; *idem* à la Grêve, de 17, 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Déc. 1778, de 45 à 46 l.; *id.* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 34 à 35; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 15 à 16; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le foin à la Grêve, de 31 à 32 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Décembre 1778.

Or de Portug. à . . .	729 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	728		
Du Pérou à	720	3	
Les guinées à . . .	728		
Ducats à	98	12	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	8	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	
Piastres à	49	12	

Changes de Paris du 12 Décembre 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 3 8e.
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 0 6
Cadix	14 17
Livourne	97
Gênes	94
Lyon *Saints*	⅛ p. ⁰⁄₀

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Jeudi 10 Déc. 1778. *Messieurs*		Du Vendredi 11. *Messieurs*	
Deschapelles.. vres.	J.	Lempereur .. Viag.	J.
Perpétuelles...	J.	Perpétuelles.	J.
Decourmont pplles.	E.	Boscheron.... pplles.	J.
Viageres	F.	Viageres	J.
Alissant ..... Viag.	J.	Peinchein .... Perp.	J.
Tontine	J.	Viageres	J.
Nau ..... pplles.	J.	Patu ..... pplles.	J.
Viageres	J.	Viageres	J.
Tontine	J.	Rouillard .... pplles.	G.
De S. Janvier. vres.	F.	Viageres.....	H.
Dutartre Perpét. de l'ancien Clergé.	t. l.	Pincemaille. Perp. de l'ancien Clergé.	t. l.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1778.	*Jeudi* 10.	*Vendredi* 11.	*Samedi* 12.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1755.	1757 60 . . .	1760 . . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1135 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	382	. . . . .
Rescriptions . .	17 ½ 18 . . .	17 17 ½ . . .	17 . . . . .
Bil. des Fermes.	3	. . . . .	3 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⁰⁄₀ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 31 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 29 Décembre.*

NOUS achetons communément du hareng pour 107,000 roubles, parce que le Peuple de la Livonie, de la Russie Blanche, de l'Ingrie & de la Finlande fait une grande consommation de ce poisson. Rien ne seroit cependant plus facile que de nous procurer cette denrée sans avoir recours à l'Etranger. Le vrai hareng n'est pas rare dans la Mer Blanche; d'autres especes de poissons à peu près semblables, & qui peuvent très-bien le remplacer, se trouvent en plus grande quantité encore dans la Mer Noire & dans la Mer d'Azow, ainsi que dans la Mer Caspienne. Le bas prix du sel, avantage que nous devons à la bienfaisance de notre Souverain, ne devroit-il pas engager des Entrepreneurs à se saisir de cette branche de commerce en formant des établissemens pour la pêche des divers poissons qui peuplent nos mers & qui sont propres à faire des salaisons?

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 30 Décembre.*

Le vaisseau l'*Unité*, Capitaine Stephensen, est parti de ce Port pour les Indes Orientales. Le *Vœu des Riches* a fait aussi voile pour se rendre dans les mêmes contrées, sous la conduite du Capitaine Bagge.

Le trente Septembre dernier, les Habitans de l'Isle de Ferroë qui touche à la Laponie Suédoise, furent effrayés par un phénomene imposant. On y entendit tout-à-coup un bruit violent & répété, semblable à celui d'une grosse artillerie. Ensuite une montagne s'ouvrit avec une forte explosion & vomit de son sein une quantité prodigieuse de pierres. Il en sortit en même tems un torrent d'eau de couleur rouge qui teignit la mer à une grande distance. On prétend que cette montagne contient une mine de fer & beaucoup d'antimoine.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 3 Janvier.*

Le systême de la tolérance fait de jour en jour des progrès rapides dans toutes les parties septentrionales de l'Europe. C'est une suite du desir que paroit avoir chaque Souverain de rendre la population florissante dans ses Etats. En conséquence de cette nouvelle politique, on vient d'accorder ici aux Protestans la permission de faire leurs prieres publiques en Polonois. Le 16 du mois dernier, on prononça dans cette Capitale, pour la premiere fois, un Sermon Protestant en Langue nationale, & la Scene y fut administrée dans la même Langue. Il y aura un pareil exercice le premier Dimanche de chaque mois.

On obſerve que du tems de Sigiſmond Auguſte, d'Etienne Battori, de Sigiſmond III. & de Ladiſlas IV. les Sénateurs & les principaux Magnats Diſſidens avoient des Chapelles chez eux pendant la tenue des Dietes, & que le Service Divin s'y faiſoit en Langue Polonoiſe ; mais que cela ne s'étoit jamais pratiqué dans une Egliſe publique. Après la mort de Ladiſlas IV. le Culte Proteſtant fut abſolument banni de cette Capitale, & ceux de cette Religion étoient contraints d'aller faire l'exercice de leur Culte à douze milles de la Ville dans un endroit où les Princes Radziwill leur accordoient pleine & entiere liberté. Voilà ce qui a ſi fort peuplé les Terres des Domaines de cette Maiſon. A la fin du dernier ſiecle, les Evêques réſolurent d'anéantir les Diſſidens ; on leur interdit toute eſpece d'emplois & on les empêcha d'exercer leurs profeſſions & leurs métiers. Ces Diſſidens, obligés de s'expatrier, paſſerent la plûpart en Pruſſe où ils furent très-bien reçus. Enfin la Cour de Varſovie & les Grands ſe trouvant privés, par cette émigration, non-ſeulement de tous les objets de luxe & d'agrément, mais encore des choſes les plus néceſſaires à la vie, prirent le parti de ſe relâcher de cette premiere rigueur, & rappellerent quelques Proteſtans.

Pendant le regne des Princes Saxons, les Troupes de Saxe avoient un Aumônier Luthérien ; mais il ne lui étoit permis de prêcher qu'en Allemand, de ſorte que les Polonois ne pouvoient profiter de ſes inſtructions.

HONGRIE.

De Presbourg, *le 17 Décembre.*

Notre Auguſte Souveraine ne laiſſe échapper aucune occaſion de donner à ſes Sujets des preuves de ſa bienfaiſance & du deſir qu'elle a de rendre ſes Peuples heureux. Après le funeſte incendie qui a réduit en cendres le Village de Cremnitz, elle s'eſt empreſſée de donner des ordres pour qu'on pourvût à la ſubſiſtance des malheureux Habitans; depuis elle a déclaré qu'ils ſeroient affranchis de toute impoſition pendant trois ans, & que la même grace auroit lieu pour ceux qui les premiers ont porté du ſecours à ce Village. Sa Majeſté Impériale a deplus décidé qu'il ſeroit prêté ſur ſon Tréſor aux Incendiés, une ſomme de 30,000 florins pour dix ans & ſans intérêt, & qu'on feroit pour eux une quête générale dans tous les Pays de ſa Domination.

ALLEMAGNE.

De Breslaw (*en Siléſie*), *le 2 Janvier.*

Nous avons donné, il n'y a pas longtems, une inſtruction ſur la culture du *ſeigle de S. Jean* ; en voici une autre ſur le ſeigle d'Archangel qui pourra avoir auſſi ſon utilité. L'Auteur ne ſe nomme pas ; mais la Société Patriotique de Siléſie l'a jugée aſſez importante pour qu'elle s'empreſsât de la faire publier.

L'Auteur annonce qu'il n'avance rien qui ne ſoit établi ſur une expérience de pluſieurs années. Cette heureuſe expérience l'a conduit aux obſervations ſuivantes.

1°. Un ſol profond, mais ſec, bien fumé & bien façonné, convient mieux au ſeigle d'Archangel qu'un ſol froid, rude & bas. 2°. Un quart de ſcheffel de ſeigle d'Archangel, meſure de Berlin, ſuffit pour enſemencer un terrein où il faudroit un ſcheffel entier de ſeigle ordinaire. L'Auteur aſſure avoir recueilli 134 grains pour un, d'une certaine quantité de ſeigle d'Archangel qu'il avoit ſemée dans un arpent de terre, au Pays de Magdebourg. 3°. Ce ſeigle veut être ſémé de bonne heure, parce qu'il ſe forme en buiſſon. 4°. Il eſt plus expédient de le ſemer dans un champ, dont le fumier ſoit bien pourri & bien conſommé, que dans un terrein fraichement fumé, parce que les inſectes qui ſe trouvent en grand nombre dans le fumier frais nuiſent beaucoup au grain, & d'ailleurs ce fumier donne naiſſance à une multitude de mauvaiſes herbes qui croiſſant avec le ſeigle l'étouffent & l'empêchent de profiter. Au reſte cet inconvénient eſt également nuiſible dans toute eſpece de culture, & il faut toujours l'éviter, quel que ſoit le grain qu'on ſe propoſe de ſemer. 5°. Le ſeigle d'Archangel croît beaucoup mieux par-tout

que le ſeigle du Pays même. 6o. Il ſouffre beaucoup moins que le ſeigle commun, des gelées fortes de l'hiver & de celles du printems. 7o. Enfin l'Auteur obſerve que la ſemence qu'il a recueillie du bled d'Archangel n'a été ſujette à aucune eſpece d'altération, & n'a aucunement dégéneré pendant l'eſpace de quatre ans qu'ont duré ſes expériences.

DE LUBECK, (*en Baſſe-Saxe*), *le 6 Janvier.*

Le Canal du Holſtein dont on a parlé tant de fois comme une des entrepriſes les plus avantageuſes qu'on ait formées pour le Commerce, ne tardera pas à ouvrir la communication entre la Mer Baltique & la Mer du Nord. Il aura 110 pieds de largeur ſur 15 pieds de profondeur. Il portera des vaiſſeaux de 40 à 50 laſts. On évalue ce qu'il coûtera à la ſomme de 1,200,000 riſd.

ITALIE.

DE ROME, *le 23 Décembre.*

Chaque jour voit éclore quelque nouvelle marque de la tendreſſe paternelle du Saint Pere pour ſes Peuples. Il a établi depuis peu dans l'Hôpital-Général une Ecole de Médecine. Sa Sainteté payera de ſes propres deniers les frais néceſſaires pour ſoutenir cette utile Inſtitution. On y fera régulierement des leçons d'Anatomie.

En fouillant ici dans les environs des ruines du Temple de la Paix, on a découvert une eſpece de cuiſine remplie d'uſtenſiles de bronze & beaucoup de médailles d'argent. Ces vaſes ſont ornés de cizelures très-délicatement faites & deſſinées avec beaucoup de goût. En général ce travail donne une idée avantageuſe des anciens Artiſtes.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 23 Décembre.*

Le navire François le *Comte de Maurepas*, revenant des Indes Orientales, a fait une traverſée très-laborieuſe; il s'eſt trouvé ſur les côtes des Açores dans une ſituation ſi critique qu'il a pris le parti de gagner au plutôt notre Port où il eſt arrivé à tems; car il faiſoit cinq pieds d'eau par heure, & il n'a échappé au naufrage que par le travail opiniâtre des gens de l'Equipage & de tous les Paſſagers. Le nombre des perſonnes qui étoient à bord de ce bâtiment ſe montoit à quatre-vingt.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 9 Janvier.*

Quelques nouvelles venues des Indes Orientales inquietent beaucoup nos Commerçans. Elles portent que *Hider-Aly* étoit à la tête de douze mille hommes & qu'il paroiſſoit diſpoſé à attaquer nos poſſeſſions ſur la Côte de Coromandel. Ces bruits déſagréables paroiſſent être le principe de la baiſſe ſubite que viennent d'éprouver les effets de la Compagnie.

Les Habitans des Iſles de Jerſey & de Guerneſey payent maintenant au Gouvernement une impoſition qui répond à la taxe ſur les terres; voilà la premiere fois que ces Inſulaires ſont aſſujettis à un pareil droit; jamais avant ce regne ils n'avoient rien payé de ſemblable.

Le Roi a fait diſtribuer à l'occaſion de la Fête de Noël, une ſomme de 1000 liv. ſterl. aux pauvres des diverſes Paroiſſes de Weſtminſter.

Le premier jour de l'An quarante enfans de l'Hôpital de Chriſt, du nombre de ceux qu'on y éleve dans l'Art de la Navigation, & dans la Science des Mathématiques, eurent, ſuivant l'uſage, l'honneur d'être préſentés à LL. MM.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LYON, *le 10 Janvier.*

Lettre au Rédacteur. » Vous nous avez donné, M., l'hiſtoire de Jean Bouſſard en payant à ce brave homme le juſte tribut d'éloge qu'il méritoit. Si vous avez cru que vos Lecteurs verroient avec plaiſir dans votre Gazette un ſi beau trait, je crois qu'ils ne ſeront pas moins ſenſibles au récit d'une action dont nous venons d'être témoins ici, & qui peut-être n'eſt pas indigne d'aller de pair avec

celle du généreux Citoyen de Dieppe.

Le 27 de Décembre dernier, trois freres s'amusoient à glisser sur la glace dont étoit alors couvert le bras oriental du Rhône. La glace s'étant brisée tout-à-coup sous leurs pieds, ces malheureux enfans disparurent. Personne n'osoit aller à leur secours, & il y avoit déjà près d'une demi-heure qu'ils étoient sous l'eau, lorsque le sieur Vincent *Bernin* accourt, & emporté par le courage que lui inspire son humanité, il se précipite dans le même endroit où ces enfans étoient tombés, & où il y avoit dix pieds d'eau. Après les avoir cherché assez long-tems sous la glace, il eut le bonheur d'amener à bord deux de ces infortunés & de les rendre à leurs parens; il ne put trouver le troisieme. Le Sr. Bernin est natif de la Guillotiere, Fauxbourg de Lyon, & Caporal au Régiment d'Anjou. L'action de ce brave homme a fait la plus grande sensation dans cette Ville. M. de Flesselles, notre Intendant, s'est empressé de récompenser un si généreux dévouement; il a donné en présent à cet intrépide Militaire une épée à garde d'argent sur laquelle on a gravé en peu de mots le précis d'un fait dont le souvenir ne doit jamais perir. Madame l'Intendante a voulu aussi partager l'honneur de récompenser une si belle action. Le Sr. Bernin en a reçu un don pécuniaire. MM. du Consulat de leur côté lui ont accordé une gratification ».

DE L'ISLE DE BOUIN (*en Bas-Poitou*), *le* 18 *Janvier*.

Nous trouvons dans les Affiches du Poitou un fait extraordinaire, & qui ne peut manquer de piquer la curiosité du Public. Pour ne pas l'alterer, on va le rapporter dans les propres termes de cette Feuille qui est toujours intéressante.

» Le tonnerre, avec un bruit épouventable, semblable à l'explosion d'un magasin à poudre, est tombé le 24 du mois dernier, veille de Noël, vers les huit heures du soir, sur la tour de l'Eglise de cette Isle. Il y avoit alors dans l'Eglise soixante personnes qui se crurent couvertes de flammes & qui tomberent de frayeur & de consternation. M. le Curé & son Vicaire étoient au Confessional, qu'ils abandonnerent. On faisoit de toute part les cris les plus lamentables. Chacun croyoit que son voisin étoit écrasé. On reconnut bientôt qu'il n'y avoit personne de mort ni de blessé. Une Dame seulement a eu une légere blessure à l'épaule. On envoya voir dans la tour, plusieurs pierres étoient tombées, le plancher étoit en partie enfoncé; il paroissoit menacer ruine, de sorte que l'ouragan continuant d'ailleurs & éteignant toutes les lumieres, M. le Curé fit annoncer dans toute la Ville, que personne n'eût à venir dans l'Eglise & qu'il n'y auroit point d'Office ni de Messe cette nuit-là. On renvoya dans la tour vers les dix heures du soir; on trouva dans la chambre de l'horloge, un paquet de mauvais linge qui servoit à la nétoyer, tout embrasé & on l'éteignit. Cette découverte étoit heureuse; l'Eglise & peut-être toute la Ville auroit couru les plus grands risques. Quand on remonta à la tour le matin, on reconnut tous les ravages de la foudre, qui étoit entrée par une des fenêtres qu'elle a démolie. La tour a été frappée en dehors & en dedans depuis le haut jusqu'à un demi pied de terre. Les chainettes qui levent les marteaux de l'horloge ont été fondues. L'horloge, l'orgue, les cloches ni l'Eglise n'ont eu aucun dommage ».

DE VERSAILLES, *le* 17 *Janvier*.

Lettre au Rédacteur. » Je me joins bien volontiers, M., à celui de vos Abonnés dont vous avez exprimé les desirs dans la Feuille de ce jour (v. le No. 5 de cette année, p. 38). Les articles qu'il nomme sont tous intéressans, plusieurs même sont très-utiles. Une Gazette d'Agriculture & de Commerce ne doit pas les oublier.

Mais voici un objet sur lequel il me semble que M. votre Abonné n'a pas assez insisté; c'est celui des prix courants des denrées de l'Amérique & des marchandises Françoises & étrangeres dans les divers Ports du Royaume. Un peu d'exactitude sur ce point feroit participer les Habitans des Colonies à l'utilité de votre Ouvrage, & vous ouvriroit une branche immense de souscriptions.

Pendant le séjour que j'ai fait dans nos Isles, j'ai souvent entendu les Proprié-

taires se plaindre de la nécessité où ils sont de vendre & d'acheter, pour ainsi dire, suivant le cours qu'il plaît aux Capitaines, aux Marchands & aux Commissionnaires de régler. Il n'en seroit pas de la sorte si les Habitans étoient instruits des taux de France dans les différens Ports. Cette connoissance leur serviroit de base pour faire leurs marchés, s'ils jugeoient à propos de vendre & d'acheter sur les lieux : & dans le cas où ils voudroient remettre directement en Europe, ils sçauroient quelles seroient les Places où ils obtiendroient le prix le plus avantageux.

Ils pourroient sans doute se procurer ces instructions en cultivant quelques Correspondances ; mais cela devient difficultueux pour des personnes qui n'ont point de relation de commerce, & que la culture de leurs terres occupe assez. Il leur seroit infiniment plus aisé de les tenir d'un Papier public, & c'est une chose dont l'utilité est si évidente, même pour les Négocians du Royaume, (lesquels, dans certains cas, trouveroient du bénéfice à faire passer d'un Port à l'autre les marchandises qu'ils auroient en main) qu'il est bien surprenant que vous n'en fassiez presqu'aucune mention. Je ne me rappelle point que vous ayez donné au-delà de trois ou quatre prix courants, & je crois qu'il seroit à propos que vous en donnassiez tous les Ordinaires ou qu'au moins vous en marquassiez les variations. J'en ai vu environ deux de Nantes, un de la Rochelle & un de Bordeaux ; point de Marseille, de Saint-Malo ni du Havre, trois Places auxquelles nos Isles font cependant des envois prodigieux.

En traçant des colonnes, au haut de chacune desquelles vous poseriez le nom d'une Ville de Commerce du Royaume, mettant ensuite à gauche de ces colonnes les denrées de l'Amérique avec leurs prix vis-à-vis & sur la même ligne, mais au-dessous, & selon le cours de chacune des Villes, le Public auroit un tableau de comparaison curieux & utile.

Au reste, il ne faut pas croire qu'il soit fort difficile de vous procurer ces divers prix courants. Les ventes & les achats sont faits dans les Places de Commerce par les Courtiers de navires qui y sont en charge & forment communément une Compagnie. Leur demeure est connue, & on peut s'adresser à eux, comme à des personnes publiques. Ils ont des feuilles imprimées sur lesquelles sont les noms des marchandises ; il ne faut y ajouter que quelques chifres pour indiquer les prix. Cela est fait en un instant, & donne si peu de peine aux Courtiers, que je suis persuadé que ces Messieurs se feroient un plaisir de vous communiquer toutes les instructions nécessaires sur cet objet.

Vous pourriez vous procurer par la même voie, je veux dire par les Courtiers, une note des marchandises Françoises & Etrangeres qui ont un cours, & qui font matiere de commerce pour les Colonies, telles que les eaux-de-vie, la morue, le poisson & le bœuf salé, la farine &c. Vous pourriez aussi vous procurer une note de l'arrivée des navires, venant de l'Amérique, chose qui intéresse de très-près les Habitans qui y ont souvent leurs familles & leurs fortunes. Enfin vous pourriez être instruit des navires en chargement pour l'Amérique, & à peu près de l'époque de leur départ; objet encore très-intéressant à cause des disettes que l'on éprouve fréquemment dans les Colonies, pendant lesquelles les marchandises de France montent à des prix excessifs, faute de sçavoir si l'on peut compter sur quelque secours prochain.

Voilà donc quatre points : le cours des denrées de l'Amérique dans les divers Ports de France, celui des marchandises Françoises & Etrangeres dans les mêmes Ports ; les noms des navires qui y arrivent de l'Amérique & la date de leur arrivée ; enfin les noms & le port de ceux qui y sont en chargement pour les Colonies, & l'époque de leur départ, autant qu'il seroit possible de la fixer. Avec ces additions, soyez assuré que votre Gazette seroit infiniment recherchée dans toutes nos Possessions en Amérique, aussitôt qu'elle y seroit connue, & je contribuerois avec plaisir à l'y faire connoître. Je ne pense point qu'il y ait aucun Habitant qui ne fût fort aise de donner un louis d'or par an pour des renseignemens si avantageux à ses affaires & à sa tranquillité, qu'il payeroit volontiers le double & le triple plusieurs fois dans l'année, dans différentes circonstances. J'ai l'honneur &c. ».

N. B. Nous donnons cette Lettre dans les mêmes vues que nous avons eues en donnant celle qui l'a fait naitre, c'est-à-dire pour prendre l'avis du Public & pour nous assurer si ce qu'on nous demande ici sera véritablement du goût de la plûpart de nos Lecteurs. Si nous ne recevons point à ce sujet de réclamations ou si celles qu'on pourra nous adresser ne nous paroissent pas suffisamment motivées, nous tâcherons de remplir par la suite les intentions des personnes qui nous ont écrit, & cela d'autant plus volontiers que leur demande nous paroit très-convenable.

SUITE du prix des Grains pendant les mois de Novembre & de Décembre derniers, dans quelques Provinces du Royaume.

GRENOBLE. Le *froment* s'est vendu 2 l. 16 s. 3 d., 3 l. & 3 l. 8 s. le quartal pesant 20 livres, poids de marc. Le *méteil*, 2 liv. 6 sous.

VIENNE. Le bichet de *froment* pesant 50 l. s'est vendu 4 l. 8 s. & 4 l. 16 s. Le *seigle*, 3 l. 8 s. & 3 l. 12 s. Le *méteil*, 3 l. 10 s. & 3 l. 18 s.

VALENCE. Le septier de *froment*, pesant 108 livres, poids de marc, s'est vendu 11 liv. 10 s. & 12 l. 10 s. Le *seigle*, 8 l. 10 s. & 9 l. 10 s. Le *méteil*, 9 l. 10 s. & 10 l. 10 s.

ROMANS. Le quart de *froment*, pesant 30 liv., s'est vendu 3 l., puis 3 l. 6 s. & 3 l. 14 s. Le *seigle*, 2 l. 8 s. & 2 l. 12 s. Le *méteil*, 2 l. 14 s. & 2 l. 18 s.

MONTELIMART. Le setier de *froment*, pesant 92 liv. le marc, s'est vendu 10 liv. 10 s., puis 11 liv. & 11 l. 10 s. Le *seigle*, 6 l. 15 s. & 8 l. Le *méteil*, 7 l. 5 s. & 8 l. 10 sous.

GAP. L'émine de *froment*, pesant 37 l. poids de marc, s'est vendue 3 liv. 5 s. Le *seigle*, 1 l. 16 s. Le *méteil*, 2 l.

EMBRUN. L'émine de *froment*, pesant 30 liv., s'est vendue 2 liv. 17 s., puis 2 l. 15 s. & 2 l. 12 s. Le *seigle*, 2 l. & 1 l. 15 s. Le *méteil*, 2 l. 5 s. & 2 l. 2 s.

BRIANÇON. La mine de *froment*, pesant 46 liv., s'est vendue 5 l. 5 s. & 4 l. 15 s. Le *seigle*, 3 l. & 2 l. 15 s. Le *méteil*, 4 l. & 3 l. 10 s.

AIX en Provence. La charge de *bled*, pesant de 310 à 320 livres, s'est vendue 31 l., 32 l., 33 l. 10 s.; 32 l. 10 s. & 31 l. 10 s. Le *méteil*, 21 l., 21 l. 10 s., 22 l. Le *seigle*, 18 liv.

LIMOGES. Le septier de *froment*, pesant 80 liv., s'est vendu 7 liv., 7 l. 10 s., 7 liv. 15 s. Le septier de *seigle*, pesant 70 liv., s'est vendu 5 l., 5 l. 5 s., 5 l. 10 s.

ANGOULÊME. Le septier de *froment*, pesant 80 liv., s'est vendu 7 l. 14 s. & 7 l. 17 s. Le septier de *méteil*, pesant 75 liv., s'est vendu 5 liv. 15 s. 3 d., 5 l. 19 s. 3 d. Le septier de *seigle*, pesant 70 liv., s'est vendu 6 l. 6 s. & 5 l. 18 s. 1 d.

TULLE. Le septier de *froment*, pesant 70 livres, s'est vendu 8 l. & 8 l. 10 s. Le septier de *seigle*, pesant 65 l., s'est vendu 5 l. 11 s. 3 d. & 6 l. 10 s. 3 d.

BRIVE. Le septier de *froment*, pesant 70 liv., s'est vendu 10 liv. 6 s. & 10 l. Le septier de *seigle*, pesant 65 liv., s'est vendu 7 l. 6 s.

SENS. Le *froment*, pesant 36 livres, s'est vendu 3 liv. 5 s. & 3 liv. 2 s. Le *méteil*, 1 l. 16 s. & 1 liv. 13 s. Le *seigle*, 1 l. 7 s., 1 l. 8 s. & 1 l. 6 s. L'*orge*, 1 l. 6 s., 1 l. 4 s. & 1 l. 5 s.

VILLENEUVE-LE-ROI. Le *froment*, pesant 72 liv., s'est vendu 5 l. 4 s. & 5 l. 15 s. Le *méteil*, 3 l. 2 s. & 3 l. 12 s. Le *seigle*, 2 liv. 14 s. & 2 l. 16 s. L'*orge*, 2 l. 8 s. & 2 l. 10 s.

TONNERRE. le *froment*, pesant 72 l., s'est vendu 5 l. & 5 l. 8 s. L'*orge*, 2 l. 8 s. & 2 l. 5 s. Le *méteil*, pesant 65 liv., s'est vendu 3 l. 5 s. & 3 l. 3 s.

NEMOURS. Le *froment*, 144 liv. pesant, s'est vendu 10 l. Le *méteil*, pesant en proportion, 8 l. Le *seigle*, 5 l. & l'*orge*, 4 l.

DE PARIS, *le 24 Janvier.*

Il est né en cette Ville, dans le courant de l'année derniere, 11,445 garçons & 10,821 filles; en tout 22,666. Le nombre des morts s'est monté en tout à 17,112; sçavoir, 9101 personnes du sexe masculin & 8101 du sexe féminin. On a reçu à l'Hôpital des Enfans-Trouvés 3411 garçons & 3294 filles. D'où il résulte qu'il y a eu en 1777, 286 Enfans-Trouvés de plus que l'année précédente, & 2725 morts de moins.

Description d'un Charriot inventé à Lyon (1) *pour transporter facilement les grosses pierres, tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron sur les Arts utiles & agréables.*

Ce Charriot, connu à Lyon sous le nom de *Gabriele*, qui est celui de son In-

venteur, réunit un grand nombre d'avantages. Il a d'abord celui de pouvoir porter des fardeaux énormes & de les laisser charger facilement ; en second lieu, il n'expose pas les Passans à être écrasés si l'un de ses essieux se rompoit ou si une de ses roues se brisoit ou venoit à *dérayer*. Ces avantages, quoique balancés par quelques inconvéniens, m'ont paru mériter que je le fisse connoître au Public, puisqu'il se présente tous les jours des cas où un pareil Charriot peut être de la plus grande utilité. J'observerai encore, avant tout, qu'on s'en est déjà servi avec succès pendant près de sept ans pour la construction d'un bâtiment immense ou plutôt d'une forteresse destinée au Chapitre noble de Lyon, connu sous le vocable de *S. Jean*.

Ce Charriot est composé d'une seule piece de bois ou flêche très-forte qui est assemblée fortement par une de ses extrêmités dans l'essieu des grandes roues, & de l'autre bout dans le montant d'un avant-train ordinaire.

La partie de cette forte piece de bois qui est vers les petites roues doit avoir été courbée par la nature vers son extrêmité en forme de col de cigne, pour laisser passer au-dessous d'elle les petites roues du Charriot quand il s'agit de tourner. On voit par-là que la convexité de cette courbure doit être au-dessus.

De forts tirans de fer fixés d'un bout contre l'essieu de derriere d'une part, & contre les *moutons* ou traverses de l'avant-train, & de l'autre contre cette espece de flêche ou piece de bois recourbée, donnent à ce Charriot la plus grande solidité.

Au-dessus de l'essieu de derriere & des moutons de l'avant-train s'élevent deux fortes pieces de bois d'une certaine longueur, entretenues par le haut par une bonne traverse. Ces pieces renferment entr'elles un fort cric garni d'une manivelle qui est extérieure, par rapport au Charriot.

Une longue piece de bois de plan très-forte & très-droite pose par ses deux extrêmités sur l'enfourchure qui est au bout de la bande dentée des deux crics.

Les pieces de bois entre lesquelles se trouvent ces derniers sont percées dans leur largeur de plusieurs trous qui se trouvent les uns sur les autres. Ces trous sont destinés à recevoir un fort boulon de fer qui reste attaché à un bout de chaîne qui tient aux montans dont on vient de parler.

Comme ces montans doivent être de la plus grande solidité, il faut les arcbouter contre la flêche avec des tirans de fer & sur les essieux. On attache ensuite à la piece de bois de plan qui est droite quatre cordes armées de forts crochets de fer disposés de maniere qu'ils peuvent saisir la pierre dans son épaisseur.

Quant à l'avant-train de ce Charriot, il ressemble en tout à celui des voitures ordinaires à quatre roues. Il peut être à timon ou à volée. Comme il est difficile de trouver une piece de bois qui soit courbée en col de cigne vers une de ses extrêmités, l'Inventeur du Charriot a imaginé de donner moins de longueur à l'essieu des premieres roues, afin que lorsque celles-ci tournent sous la flêche, la courbure ne doive pas se trouver si avancée vers le milieu de cette piece de bois.

Usage du Charriot. On fait passer le Charriot sur le fardeau qui doit se trouver directement entre les quatre roues, on saisit alors ce poids vers ses angles avec les crochets attachés aux cordes qui pendent de la piece de bois supérieure. On éleve pour lors avec le cric de l'avant-train la piece de bois à laquelle le fardeau est suspendu.

Lorsque cette piece est élevée de quelques pouces, on met dessous un boulon de fer qui la fixe au point où elle est arrivée.

Cette opération étant faite, un autre Ouvrier éleve la partie postérieure du fardeau avec le cric qui est placé sur l'essieu des grandes toues, & met ensuite un boulon ou cheville de fer pour le maintenir à cette hauteur.

On répéte la même manœuvre jusqu'à ce que le poids soit elevé suffisamment de terre pour pouvoir être transporté sans craindre qu'il n'accroche quelque part.

Quand on veut décharger la voiture, il ne s'agit que de faire descendre les bandes des crics, & le fardeau suit la piece de bois qui le soutient.

On pourroit suppléer aux crics par une vis d'acier ou de cuivre que l'on feroit élever avec un levier placé dans une situation horisontale. Il faudroit alors que la piece de bois de plan fût soutenue par un étrier qui seroit fixé sous la vis (2).

Notes relatives au morceau précédent.

(1) Je viens d'apprendre avec la plus grande satisfaction que la Société Patriotique pour l'encouragement des Arts, établie à Paris, avoit accordé une récompense à l'ingénieux Inventeur de cette Machine véritablement utile.

(2) L'inconvénient qu'on pourroit reprocher à cette Machine, c'est que la pierre est sujette à balancer, sur-tout quand les points de suspension sont fort hauts. Cependant ces voitures marchant très-lentement quand elles sont chargées, il n'y a pas grands risques à courir.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 24 Janvier 1778, au Mercredi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 21, 22 à 23 l. 10 s.; le seigle, de 10 liv. 10 s., 11 à 11 liv. 5 s.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 21, 22, 24 à 24 liv. 10 s.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 liv. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. 5 s. *le septier.*

Du Samedi 24 Janv. 1777 au Mercredi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Janvier 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	712		
Les guinées à . . .	722	8	
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	53	2	
Piastres à	50	6	

Changes de Paris du 28 Janvier 1778.

Amsterdam	53 5 8c. à ½
Londres	31 9 16c. à ¼
Hambourg	190 ½
Madrid	15 3 6
Cadix	15
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Rois*	⅛ P. ⅜

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1778.	*Lundi* 25.	*Mardi* 26.	*Mercredi* 27
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1795 92 ½. . .	1792 ½ . . .	1792 ½ . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1160 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	411	410	408 . . .
Rescriptions . .	12 ½ ¼ ½ . . .	12 ¼ ½ . . .	12 ¼ ½ ¼ . .
Bil. des Fermes .	1 ¾	2	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six prem mois 1777.

Du Sam. 24 Janv. 1778		Du Lundi 25.		Suite du Lundi 25
Messieurs		*Messieurs*		*Six derniers mois* 17
Caron..... vres.	M.	Thevenin... pples.	L.	
Perpétuelles..	M.	Viageres.....	M.	*Monsieur*
Despeignes. Viag.	M.	Masson ..... pples.	L.	
Perpétuelles..	M.	Viageres.....	M.	Certain..... pples.
Tontine.....	M.	Delamotte.. pples.	L.	Viageres .....
Gossey..... pples.	M.	Viageres.....	M.	Tontine .....
Viageres....	M.	Creuzé..... pples.	M.	.....
Lenoir..... pples.	M.	Viageres.....	L.	.....
Viageres ...	t. l.	Tontine.....	M.	.....
		.....		.....
Six derniers mois 1777.		.....		.....
		.....		.....
Delarue.. Viag...	A.	.....		.....
Perpétuelles.	A.	.....		.....
Tontine	A.	.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Dei Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jour d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrol des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 14 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 12 *Janvier.*

LE coton fait un objet de commerce aſſez conſidérable dans cet Empire. Nous achetons, pour la conſommation de nos Manufactures, du coton en nature pour 26,000 roubles, & du coton filé pour 62,000 roubles; enfin nous tirons de l'Etranger pour 607,000 roubles de marchandiſes de coton ouvragé. Il faudroit chercher ou à diminuer la conſommation du coton, ou trouver les moyens de faire croître dans nos Provinces cette production utile. Des toiles de lin bien imprimées & teintes dans le goût de celles de coton, & qu'on débiteroit à bon compte, pourroient faire abandonner au Peuple ces dernieres. Nous réuſſiſſons déjà dans l'art de peindre les toiles de lin; que n'en multiplions-nous davantage les Manufactures. D'un autre côté, il ne nous ſeroit pas difficile de faire des plantations de coton dans pluſieurs de nos contrées. Le climat & le ſol du Gouvernement d'Aſtracan & de la partie méridionale d'Orenbourg, conviennent parfaitement à cette culture, & elle ſe pratique déjà avec ſuccès dans les environs de Kiſlar. D'ailleurs les femmes Tatares de ces Gouvernemens entendent très-bien à filer le coton.

Ne pourroit-on pas encore aller plus loin & ſubſtituer au coton le produit de pluſieurs plantes ſauvages, qui donnent une matiere à peu près ſemblable? Parmi les diverſes plantes de l'eſpece dont on veut parler ici, il faut diſtinguer la *linagroſtis*, le dompte-venin, & pluſieurs ſortes d'apocins. La *linagroſtis* eſt très-commune dans les Provinces ſeptentrionales de Ruſſie. Cette plante couvre tous les marais de l'Ingrie, de la Livonie, de la Finlande & des Gouvernemens de Pleſkow, de Twer, de Novogorod, de Moſcou, d'Archangelgorod & de la Sibérie. On pourroit en faire une très-abondante récolte dans le mois de Juillet. Le coton de cette plante, mêlé avec la quatrieme partie du vrai coton ou de la laine, donne des fils dont on peut fabriquer différentes ſortes d'étoffes excellentes. Le dompte-venin abonde dans le Gouvernement d'Aſtracan, dans la Province d'Ouza, auprès du Don, & dans la nouvelle & petite Ruſſie. On y trouve auſſi trois eſpeces d'apocin. La premiere aime les bords inondés des fleuves; la ſeconde occupe les champs les plus ſtériles & les plus arides; la troiſieme s'attache volontiers aux arbres. Toutes les trois ſe rencontrent auſſi dans le Gouvernement d'Aſtracan. Il faudroit charger les Tatares Nomades & les Kalmoucks de faire cette récolte. Il exiſte encore un grand nombre d'autres plantes & d'arbres dont les ſemences ſont enveloppées d'une ſubſtance analogue au coton; mais les fils de cette matiere ſont communément trop courts & trop durs,

pour qu'on puiſſe les filer & en fabriquer des étoffes. On pourroit en compoſer des ouates & des feutres, même pour les chapeaux, en les mêlant avec une partie de coton ou de laine. On pourroit auſſi mêler ces faux cotons avec des chiffons pour en faire du papier.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 17 Janvier.*

Rien de plus difficile à déraciner que les anciens abus, ſur-tout ceux que le Peuple regarde comme conſacrés par la Religion.

Il y a dans les Etats d'Autriche des Grecs non-unis connus ſous le nom d'Illyriens, de Raitzes, de Walaques &c. leſquels reſſortiſſoient de la Grande-Députation Illyrienne qui depuis quelques années ſiégeoit dans cette Capitale. Lorſqu'il meurt quelqu'un de ces Grecs, on le place dans un cercueil ouvert où il repoſe pendant quelque tems pour recevoir les derniers adieux de ſes parens & de ſes amis. Le jour des funérailles on le porte à l'Egliſe à découvert. Le Pope lui donne la bénédiction, lui jette de l'eau benite & lui met dans la main une priere qui doit lui ſervir de paſſeport pour entrer en Paradis. La Grande-Députation perſuadée que cet uſage étoit ſujet à de grands inconvéniens, & qu'il n'étoit propre qu'à propager les ravages des épidémies & ſur-tout de la peſte qui paſſe ſi ſouvent de la Turquie dans ces contrées, crut qu'il étoit d'une ſage politique de le ſupprimer; en conſéquence elle rendit une Ordonnance pour proſcrire ce gothique cérémonial. Cette défenſe a jetté la conſternation parmi les Illyriens, ſur-tout dans le Bannat de Temeſwar. Pluſieurs milliers de ces Grecs ſe ſont raſſemblés pour défendre leur Religion qu'ils croyoient attaquée eſſentiellement par cette innovation; s'imaginant que leur propre Evêque qui réſide à Werſchetz, dans la Contrée de Bukawina en étoit l'Auteur, ils allerent l'aſſaillir dans ſa maiſon, & ils l'auroient tué infailliblement, s'il n'avoit eu le bonheur de leur échapper par la fuite. On fut obligé de faire marcher des Troupes pour réprimer cette populace. Les Huſſards de Kalnock parurent le ſix Novembre, le lendemain de l'émeute. Leur préſence ne fut pas capable de contenir les mutins; il fallut les charger; ſix furent tués ſur la place, il y en eut trente-ſix de bleſſés; le reſte prit la fuite. Cette expédition délivra le Patriarche de la Nation Illyrienne qui a ſa réſidence à Carlowitz en Syrmie, du danger qui le menaçoit; car les mutins ſe diſpoſoient à lui faire auſſi un mauvais parti.

Cette aventure a donné lieu à un changement qui, ſans cela, n'auroit peut-être pas eu lieu ſi-tôt. Le 4 Déc. dernier, la Cour ſupprima la Députation Illyrique. Ce qui parut ſatisfaire la Nation Grecque. Les Grecs non-unis reſſortiſſent maintenant à la Chancellerie Hongroiſe pour le Civil & pour tout ce qui regarde la Religion, & au Conſeil de Guerre de Hongrie, quant au Militaire. De plus le Bannat de Temeſwar a été incorporé à la Hongrie. Il y avoit longtems qu'on deſiroit cette réunion. La Cour eſpere que ce changement contribuera beaucoup, avec le ſyſtême de tolérance, dont elle s'eſt fait une loi, à relever le Commerce, l'Agriculture & la Population dans la Tranſylvanie.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le 16 Janvier.*

On a inſéré dans les Annonces de cette Ville une queſtion qui pourroit bien paroitre peu importante à une certaine claſſe de Lecteurs, mais que d'autres accoutumés à eſtimer les plus petits objets économiques dès qu'ils peuvent être utiles, ſur-tout au pauvre Peuple, ne manqueront pas d'enviſager d'un œil bien différent. On demande donc » à quelle » diſtance il conviendroit de planter les » choux les uns des autres, pour qu'ils » croiſſent avec avantage, & quelle eſt » la quantité des plants néceſſaire pour » remplir un terrein de 300 verges quar- » rées? ».

M. le Surintendant Lueders qui a publié d'excellentes Tables pour le Jardinage, n'a pas cru qu'il fût au-deſſous de lui de répondre à cette queſtion.

Pour les grands choux de Brunſwick il fixe une aune huit pouces de diſtance, meſure de Dreſde; pour le chou de grandeur moyenne, pour le chou de Mi-

lan, celui de Savoie & le chou rouge, deux pieds ; pour le petit chou blanc, un pied & demi, le tout en quarré. Il eſt eſſentiel de diſtribuer tellement les ſemences en les mettant dans la terre, que les petits plants qui en proviendront ſe trouvent encore éloignés les uns des autres de 2 pouces au moins au moment où il s'agit de les tranſplanter. M. Lueders décide que pour un champ de 300 verges quarrées, planté en quinconge, il faut 158 ſoixantaines de choux, les plants étant, comme ils doivent être, à la diſtance de deux pieds les uns des autres. Il y a ici un Econome qui, en ſuivant cette méthode, a trouvé le moyen de ſe procurer des choux deux fois plus forts que ceux qui ſe cultivent d'une autre façon.

DE DARMSTADT, *le 19 Janvier.*

Quoique les Habitans de ce pays ne manquent pas d'induſtrie, il n'en eſt pas moins vrai que nos Fabriques & nos Manufactures ſont ſur le plus mauvais pied. La cauſe en eſt bien ſenſible, c'eſt que nos Fabricans ne ſont que les Ouvriers des Négocians étrangers, & qu'ils ne reçoivent les matieres premieres que de la troiſieme & même de la quatrieme main. L'Avidité avec laquelle on court après les marchandiſes étrangeres fait dédaigner celles qui viennent de notre crû. De-là il arrive que nos Manufactures n'ont point de débit : dès-lors elles nous ſont plus à charge qu'à profit ; elles ne ſervent qu'à nuire à l'Agriculture en lui enlevant en pure perte des bras qui lui ſont néceſſaires. Enfin ces Manufactures languiſſantes nuiſent par une ſuite néceſſaire à la Population, parce que des Ouvriers pauvres & miſérables ne ſe marient pas ou craignent d'avoir des enfans.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 20 Janvier.*

Le pied-de-veau eſt une plante très-commune en Eſpagne, & ſur-tout en Biſcaye. Lorſqu'on la mâche, elle produit dans la bouche une cuiſſon ardente, mais on lui fait perdre entiérement cette mauvaiſe qualité en la laiſſant ſécher. Sa racine, qui eſt blanche & farineuſe, pourroit, en la faiſant moudre, ſervir, dans des années de diſette, à faire du pain ; il ſeroit certainement meilleur que la caſſave d'Amérique qu'on fait avec le manioc. La culture du pied-de-veau eſt d'ailleurs plus facile que celle du manioc.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DES ENVIRONS DE VERSOYE, *le 4 Février.*

Nous continuons à reſſentir les bons effets du plâtre employé comme engrais dans les terres où on ſeme le grand treffle, la luzerne, le ſain-foin ou l'eſparcette. Ces plantes s'en trouvent très-bien.

Le treffle ſe ſeme au printems parmi le bled qui alors eſt en herbe, ou avec les petits grains tels que l'orge, le ſeigle & l'avoine ; on met une douzaine de livres de graine de treffle par chaque arpent. On a ſoin de l'humecter avec un peu d'huile d'olive ; cette eſpece d'onction eſt on ne peut pas plus avantageuſe. On mêle enſuite à la graine de treffle deux ou trois fois autant de plâtre. On pourroit ſemer le treffle à part & répandre enſuite le plâtre. Si on ſeme deſſus le bled lorſqu'il eſt en vert, il convient d'y promener une herſe garnie d'épines pour enterrer un peu la ſemence du treffle ; ce qui fait du bien au bled. Si le tems eſt favorable, on pourra obtenir une aſſez bonne coupe de treffle en Septembre, trois coupes l'année ſuivante, & deux la troiſieme année. Après quoi on fera labourer le terrein pour y ſemer du bled, ſans y mettre du fumier, parce que les racines & les feuilles du treffle en tiendront lieu. Quelque tems après avoir labouré, il eſt à propos de bien herſer avec une forte herſe que l'on charge encore pour mieux briſer les mottes & ameublir davantage la terre. Enſuite on ſeme & l'on ne manque pas d'avoir une bonne récolte en bled, lorſqu'il n'arrive pas d'accident cauſé par l'intemperie du ciel. L'année d'après on peut ſemer en *refrachi* du bled d'automne en faiſant un ou deux labours, ou ſemer au printems de petites graines,

en bien fumant, pour y remettre ensuite du treffle avec du plâtre comme auparavant : ainsi l'on a pendant deux années des grains & pendant deux autres d'abondantes récoltes en fourrage ; ce qui est assurément très-avantageux.

Les vaches nourries en treffle vert rendent beaucoup plus de lait, & le beurre en est excellent ; mais il faut leur donner cette nourriture à l'étable, car si on les alloit mettre en pâture dans un beau treffle, elles en mangeroient trop & pourroient en périr. Dans les pâturages communs elles ne font que courir & s'échauffer ; comme elles y trouvent peu de quoi paitre, elles ont aussi peu de lait.

J'ai éprouvé par ma propre expérience combien le treffle est profitable à la terre & combien il l'engraisse pendant les deux années qu'on le cultive. En 1776 j'ai semé de l'orge dans un terrein où il y avoit eu du treffle, je n'y ai ajouté aucun engrais ; ce champ m'a rendu, malgré une sécheresse très-défavorable à tous les petits grains, une récolte à peu près aussi abondante que celle des autres années ; ce qui a fort étonné nos Paysans. On peut juger de-là si le treffle poudré de plâtre *effrite* les terres, car chacun sçait que l'orge demande beaucoup d'engrais.

Je ne fume mon terrein que tous les quatre ans lorsque je dois remettre du treffle saupoudré de plâtre. Il est inutile de répandre de nouveau du plâtre sur un treffle qui en a déjà eu : cela produit peu d'effet, il n'en faut mettre qu'à toutes les nouvelles semailles.

Je dois ajouter que notre arpent m'a rendu les années précédentes de 80 à 90 quintaux de treffle sec dans les trois coupes. Nos terres se labourent avec quatre bœufs, on labouroit une année & on moissonnoit l'autre, ce n'étoit qu'une moisson en deux ans. En suivant la méthode que je viens d'indiquer, on obtient pendant les deux années qui étoient stériles une grande abondance de fourrage, laquelle ne coûte que de la graine de treffle, un peu de plâtre, la peine de faucher, & nous y gagnons encore une diminution de labours.

Je crois devoir dire ici qu'une personne de confiance m'a assuré que les débris de plafonds & de cheminées étant repilés, produisent le même effet que le plâtre neuf. On m'écrit de Lyon qu'on en a fait l'épreuve avec succès, & qu'on y ramasse les plâtras avec soin.

DE DUNKERQUE, *le 3 Février.*

Le Commerce continue à éprouver ici combien l'établissement de notre Jurisdiction Consulaire lui est avantageux. Le nombre des mauvais Payeurs & des Chicanneurs diminue tous les jours, parce qu'on craint la prompte justice des Juge & Consuls. Il seroit à désirer que cette Jurisdiction eût l'attribution des faillites & banqueroutes en matieres civiles, avec le dépôt des deniers provenants des faillites. On nous fait esperer qu'elle pourra obtenir l'un & l'autre. En attendant, les abus auxquels cette attribution remédieroit, subsistent.

On donne avis aux Négocians, Marchands & autres, que le Brigantin nommé le *Neptune*, du port de 150 tonneaux, commandé par le Capitaine Nicolas Bachelier fils, est en charge à Dunkerque pour le Cap-François. Il partira dans le courant du présent mois, la majeure partie de son chargement étant déja assurée. Les personnes qui voudront passer au Cap-François sur ce navire, y trouveront toutes les commodités possibles. On pourra aussi y charger des marchandises à fret. Il faudra s'adresser à MM. les freres Peychiers & Compagnie, ou au Capitaine, ou aux Courtiers du navire. On avertit en même tems que ce bâtiment touchera à la Martinique, si on fait à l'Armateur des propositions de nature à pouvoir le dédommager de l'escalle.

D'ORLÉANS, *le 3 Février.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. » Nous voyons ici, M., de plus en plus combien la liberté de la circulation des grains & l'affranchissement des entraves de toutes especes qui génoient nos Marchés, sont avantageux aux Cultivateurs & à la culture, sans nuire au Consommateur. Depuis la récolte, le Commerce conduit ses opérations suivant les besoins & son intérêt, sans contradiction. Le Laboureur dispose de sa denrée comme il lui convient, dans ses granges, dans la route

au Marché, dans le Marché à toute heure, avec toutes ſortes de perſonnes, ſans inſpection, ſans tracaſſerie, ſans crainte; & néanmoins les grains n'ont eſſuyé aucune variation dans leurs prix, ni les Marchés de diminution dans leur approviſionnement. Toutes les variations qu'a éprouvées le prix de notre mine peſant cinquante livres, poids de marc, ont roulé ſut 3 ou 4 ſous plus ou moins, & le pain dont ſe nourrit le Peuple, peſant neuf livres, n'a jamais augmenté ou diminué de plus de ſix deniers. Depuis la Touſſaint on embarque ſur notre Loire, pour les beſoins du midi de la France, ſans que le Peuple en conçoive la moindre inquiétude. Il s'accoutume à voir enlever aujourd'hui une denrée que les granges de nos campagnes remplaceront demain. L'Artiſan des Villes commence à ſentir que ſi les Cultivateurs ne retirent pas une récompenſe honnête de leurs travaux, ils ne pourront ni ne voudront les continuer; que ſi le Propriétaire n'eſt pas payé de ſon revenu, ou que ſi ce revenu eſt trop foible, il ne pourra lui donner de l'occupation; il comprend qu'on n'achete rien, & qu'on n'emploie perſonne ſi on n'a rien; qu'on achete peu, qu'on n'emploie que les Ouvriers les plus néceſſaires, & le moins long-tems qu'il eſt poſſible, ſi on a peu; que le ſalaire de l'induſtrie ſe trouve dans la bourſe de ceux qui ont des fonds productifs, & que ſi leurs produits ne la rempliſſent pas, il n'en ſort plus rien pour payer. L'Artiſan, & beaucoup d'autres Habitans des Villes qui devroient être plus éclairés, ont été long-tems à ne pas s'effaroucher de ces vérités qui ne ſont pas encore bien ſenties; mais au moins on les ſoupçonne, on les entrevoit à travers de quelques nuages qui ont encore de la peine à ſe diſſiper, & l'on ne murmure plus de les voir reduites en pratique.

C'eſt un grand point de gagné. Dans le régime contraire à la circulation des grains, les Provinces du midi du Royaume euſſent été mendier à grands frais les ſecours de l'Etranger, n'euſſent obtenu pour le même prix que la moitié peut être de ceux que nous leur portons; & nous, gémiſſant ſur notre abondance, nos grains fuſſent devenus dans nos granges & nos greniers la proie des inſectes ou la nourriture des beſtiaux de nos baſſes cours. La mine de froment meſure d'Orléans, eſt de 3 liv. 9 ſ. juſqu'à 4 l. 12 ſ., ou le ſeptier meſure de Paris, depuis 16 liv. 16 ſ. juſqu'à 22 l. 2 ſ. & 19 l. 9 ſ., prix moyen; les autres grains en proportion. Le pain dont ſe nourrit le Peuple ſe vend un ſou 8 den. la livre, & le pain le plus blanc 2 ſ. 7 den. A ce prix tout le monde vit; il ne faudroit pas même qu'il baiſsât beaucoup pour que la miſere ſe répandît des Campagnes dans les Villes, & qu'on y fût réduit à ne pouvoir acheter que trés-difficilement du pain, même à vil prix. C'eſt une vérité qu'on ne doit pas perdre de vue: à quelque bon marché que ſoit un objet de beſoin, on ne peut s'en fournir ſi on n'a pas le moyen, & à quelque non-valeur que tout puiſſe tomber, le mendiant n'en eſt pas plus riche & eſt toujours contraint de mendier.

Il eſt heureux pour notre pauvre Province que le bled ſoit à juſte prix, & c'eſt un grand avantage pour nos Vignerons. Nos vignes qui ſont un objet de pluſieurs millions de revenu produit net & peut-être du triple produit total, & qui avant tout doivent rembourſer les frais énormes & annuels que leur culture exige, non-ſeulement n'ont pas donné de produit net, mais même ont à peine défrayé du quart de la dépenſe à laquelle on eſt toujours contraint, quel qu'en puiſſe être le ſuccès; & ce qui met le comble à l'infortune du vignoble, c'eſt que cette récolte ſi foible eſt encore dans les ſelliers, ſans demande & ſans valeur. Voilà le double malheur de la culture de la vigne qui cependant devroit être ſi riche, & dont la France poſſede à bien des égards une ſorte de privilege excluſif. Le haut prix du vin tres-ſouvent ne dédommage pas de la perte ſur la quantité, produite par l'intemperie des ſaiſons. Cet objet de conſommation ſi agréable, ſi utile & quelquefois d'un uſage indiſpenſable, n'étant pas de premiere & d'étroite néceſſité, on s'en abſtient quand le prix eſt au-deſſus des facultés ordinaires; & comme dans la cherté le commun des Conſommateurs n'y peut atteindre, la conſommation en diminue, & cette diminution retombant en proportion ſur la valeur, l'attente du Propriétaire eſt fruſtrée, & ſon revenu, dans les années fâcheuſes, très-fréquen-

BIBLIOTHEQUE ROYALE

tes depuis onze ans ſur-tout, eſt réduit à zero.

J'ajouterai, & ce n'eſt pas une exageration, la moitié peut-être des Propriétaires du vignoble de l'Orléanois n'ont pas été remplis de leurs frais depuis 1767 incluſivement. Ils euſſent gagné à n'avoir point de vignes dont le fonds a été pour eux plus que mort. Elles leur ont été d'autant plus à charge que l'eſpérance d'un meilleur tems les ſoutenant chaque année, ils ont été plus cruellement déçus. Il n'y a aucune nature de biens ſujette à des inconvéniens ſi triſtes. On voudroit envain s'en défaire. On ne le peut aujourd'hui qu'à un prix fort inférieur à celui de l'acquiſition. Les perſonnes qui ne veulent pas diminuer leurs principaux, tout fictifs que ſont depuis long-tems ceux que les vignes repréſentent; les Vignerons qui n'auroient pas de travail s'ils n'avoient pas leurs vignes à façonner, & qui ne peuvent d'ailleurs faire mieux, prennent le parti de les garder. Mais ſi une ſuite d'années avantageuſes n'apporte quelque remede à leurs maux, ils achevront de ſe ruiner totalement en les gardant. Combien cet objet ſeroit digne de l'attention du Gouvernement! Combien une culture ſi coûteuſe, ſi caſuelle, qui devroit être ſi opulente & qui le deviendroit infailliblement ſi elle étoit aſſimilée à celle du bled, dépérira au contraire ſi on ne vient à ſon ſecours! Pour ſoutenir cette branche de culture, il faudroit que le vin, au lieu de monter à un prix trop au-deſſus des facultés de la plûpart des Conſommateurs, par des frais étrangers à leur conſommation, fût mis à portée de toutes les claſſes de Citoyens. Si un plus grand nombre de perſonnes pouvoit boire du vin, la conſommation en ſeroit auſſi plus conſidérable; ce qui encourageroit le Cultivateur & le Propriétaire ».

PRIX des Grains dans quelques Villes du Royaume pendant le cours du mois de Janvier.

ARRAS. Le bon bled premiere qualité, s'eſt vendu la raſiere peſant 131 l. poids de marc, 10 liv. 18 ſ., 10 l. 15 ſ. Seconde qualité, peſant 129 livres, 10 l. 7 ſ., 10 l. 5 ſ. Troiſieme qualité, peſant 126 liv., 9 l. 18 ſ., 9 l. 5 ſ. Le ſeigle, peſant 116 livres, 6 liv. 13 ſ., 6 l. 3 ſ.

ABBEVILLE. Bled froment, le ſetier peſant 208 liv., s'eſt vendu 16 l. 17 ſ. Le méteil, peſant 192 liv., 14 l. 12 ſ. Le ſeigle, peſant 190 liv., 9 l. L'orge, peſant 160 liv. & demie, 9 l.

ROUEN. Bled froment, premiere qualité, 15 liv. 15 ſ. & 15 l. 10 ſ. Deuxieme qualité, 14 l. 10 ſ., 14 l. 15 ſ., 15 l. & 14 l. 15 ſ. Troiſieme qualité, 14 l., 14 l. 10 ſ. Le ſeigle, 8 liv. 10 ſ. & 8 l. L'orge, 7 l. 10 ſ., 8 l. & 7 l. 10 ſ.

Il n'y a pas eu de changement ſenſible par rapport aux prix des grains vendus dans les différens Marchés mentionnés dans nos Gazettes du 27 & 31 Janvier dernier, N°. 8 & 9.

DE PARIS, *le 9 Février.*

» Sa Majeſté ayant précédemment réuni à ſon Domaine les privileges concédés par les Rois ſes Prédéceſſeurs, pour les droits de Carroſſes, Diligences & Meſſageries du Royaume, ainſi que ceux des Coches d'eau établis ſur les rivieres navigables, & en ayant accordé l'exploitation à l'Adminiſtration générale des Poſtes, a rendu le 19 Janvier dernier un Arrêt de ſon Conſeil qui fixe la forme dans laquelle la navigation de la riviere de Seine de Paris à Rouen, ainſi que celle d'Oiſe de Paris à Compiegne & Saint-Quentin, & d'Aine, de Compiegne à Pontavert, ſera exploitée; l'intention de S. M. étant que le Commerce y trouve la ſûreté néceſſaire & l'accélération la plus prompte dans le tranſport de ſes marchandiſes. Cet Arrêt qui contient ſept articles, ordonne entr'autres diſpoſitions, que les privileges concédés par les Rois Prédéceſſeurs de S. M. pour le ſervice deſdites rivieres, ſeront réunis au Domaine, à l'exception cependant de ceux des Galiotes établies pour la deſſerte de la riviere de Paris à Seves & à Saint-Cloud, & de ceux du Bateau d'Elbœuf à Rouen; qu'il ſera établi un coche d'eau partant tous les deux jours de Paris pour Rouen, & un autre également tous les deux jours, partant de Rouen pour Paris: qu'il ſera de même établi un Coche par ſemaine, allant tant de la fin d'Oiſe à Pontavert, que de Pontavert à la fin d'Oiſe, & un allant de Compiegne à Saint-Quentin & de Saint-

Quentin à Compiegne, même un extraordinaire, partant tous les jours pendant les séjours de Sa Majesté à Compiegne, du Pecq à Compiegne & retour : qu'il sera en même tems formé de distance en distance des relais de chevaux frais, pour le service desdits Coches. S. M. fixe aussi par cet Arrêt le prix des places dans lesdits Coches. Les Possesseurs des privileges réunis au Domaine, seront payés du montant du prix de leurs baux sur le pied actuel ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 6 Février.

Le cabillot, depuis 20 liv. jusqu'à 35; le saumon, depuis 18 liv. jusqu'à 27; la morue franche 20 liv.; la raye noire, depuis 16 liv. jusqu'à 24; la raye bouclée, depuis 5 liv. jusqu'à 8; le panier de merlans Normands 20 livres; le panier de merlans Picards 4 liv.; la paire de solles 2 liv.; le panier de limandes, depuis 3 liv. jusqu'à 4; le panier de moules, depuis 1 liv. 10 s. jusqu'à 2 liv.; le mulet 1 liv.; les macreuses 1 liv.; les beaux carrelets, depuis 15 s. jusqu'à 1 l.

Vers la fin du regne de Louis XV. les droits sur la marée fraiche furent portés, comme on sçait, à 49 liv. 4 s. 2 d. pour cent livres de vente. Cette imposition excessive dégoûta les Marchands chasse-marées; ils ne fréquentioent plus les Halles de Paris avec assiduité, & n'y amenoient guères plus de 15 à 16 cents voitures par an. Par une suite nécessaire, les Pêcheurs avoient totalement abandonné la pêche & laissoient dépérir leurs bateaux. Sa Majesté actuellement regnante, faisant droit à un Mémoire du Procureur-Général de la Chambre de la Marée, imprimé à la fin de 1774, réduisit à moitié, par ses Décl. & Arrêt du 8 Janv. & 13 Août 1775, les droits imposés sur le poisson de mer frais : aussi-tôt les Marchands chasse-marées commencerent à reparoître dans les Halles & plus souvent & en plus grand nombre. Les Pêcheurs radouberent leurs vieux bateaux & en firent construire de nouveaux. Ce qui a produit dans la Capitale une grande abondance de poisson. Il s'en est vendu pendant le cours de l'année derniere, près de trois mille voitures, c'est-à-dire près du double de ce qui s'en débitoit ci-devant. On ne sçauroit trop encourager cette branche de commerce. Il seroit même à desirer qu'on mît les Chasse-marées en état d'apporter à Paris, même les jours gras, du poisson en plus grande quantité qu'ils ne font. Cette denrée qui en général fournit une nourriture aussi agréable que bienfaisante, suppléeroit en partie à la viande dont le prix augmente journellement. D'ailleurs on sçait que la pêche est la véritable école des Matelots; nouvelle raison pour prendre en considération un objet si essentiel.

II.

Extrait des Observations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Janvier 1778.

Vents dominans, nord-est & sud-ouest; plus grand degré de chaleur, 8 degrés les 19 & 25; moindre degré de chaleur, 5 $\frac{5}{8}$ deg. de condensation le 6; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 11 lignes le 8; moindre élévation, 26 p. 8 lig. le 14; quantité de pluie, 30 lig. $\frac{1}{4}$ tombées en dix-neuf jours; évaporation, 7 l.; déclinaison de l'aiguille aimanté, 19°. 20′. 6″. Température, froide & humide. Maladies. Fluxions de poitrine, pleurésies, fievres malignes & putrides : beaucoup d'enfans attaqués de rhumes & de convulsions; quelques uns en sont morts. Productions de la Terre. Les bleds sont très-beaux.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences; des Sociétés Royales de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 7 Février 1778, au Mercredi 11 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 22 à 23 livres; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 l. l'orge, de 8 liv. 10 s., 9 liv. à 9 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 23 à 24 liv.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s. à 11 liv.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 10 l. 5 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 7 Février 1778 au Mercredi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 11 Fév. 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 31 à 32 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Février 1778.

Or de Portug. à . . .	724	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	716			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à . . .	722			marc.
Ducats à	98		5	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100			once.
Or à 20 karats à . .	83		10	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	15		marc.
Piastres à	49	17	6	marc.

Changes de Paris du 11 Février 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	31 ½ à 7 16e.
Hambourg	190 ½ à ¼
Madrid.....	15 4
Cadix.....	15
Livourne	96
Gênes.....	94
Lyon *Rois*.....	½ p. 0

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1778.	*Lundi* 9.	*Mardi* 10.	*Mercredi* 11.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1710 1700 1680 70 (1695 1700 5 2 ½	1702 ½ 10 20 25 (20 15 10 15	1725 40 45 50
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	235 40 . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	72 . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	400	. . . . .
Rescriptions . .	17 17 ½ 19 18 17 (16 ½ 17 16 ½	16	15 14 13 ½ .
Bil. des Fermes .	. . . . .	3	2 ½ . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. 0 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six prem mois 1777.

Du Lundi 9 Fév. 1778.

Messieurs

Thevenin... pples. M.
Viagere s..... P.
Masson ..... pples. M.
Delamotte. pples. M.
Viageres..... M.
Creuzé..... pples. M.
Viageres..... M.
Tontine ..... M.
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Du Mardi 10.

Messieurs

Defays..... pples. N.
Viageres..... M.
Desplaces.. pples. t. l.
Viageres..... R.
Tontine..... t. l.
Vieillard .. pples. t. l.
Viageres..... O.
Tontine .... t. l.
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Six derniers mois 17

Du Lundi 9.

Messieurs

Masson... Viageres
Certain..... pples.
Viageres .....
Tontine .....

Du Mardi 10.

Cauchy ..... pples.
Viageres .....
Tontine .....
Marsollier ... vres.
Perpétuelles.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des De Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jou d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécro des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 3 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 26 Janvier.*

DANS l'Assemblée extraordinaire, que la Société Libre d'Economie tint le 8 Novembre dernier, jour anniversaire de sa fondation, on lut deux Mémoires, dont l'un étoit simplement marqué des lettres initiales N. N. & dont l'autre portoit cette devise : *les Sciences & les Arts demandent la protection la plus marquée.* Ces deux Pieces ayant été jugées dignes d'être inserées dans le Recueil de la Société, on ouvrit les billets contenant les noms des Auteurs ; on trouva que le premier étoit de M. Jean-Christian Wittick, & le second de M. Charles-Jean Klipping, à chacun desquels la Société adjugea la grande Médaille d'argent. On proposa ensuite les questions suivantes.

1°. Il survient souvent, au tems de la fenaison, des pluies qui empêchent le foin de sécher. Lorsqu'on le serre dans cet état, il s'échauffe & il ne peut plus servir de nourriture aux bestiaux : on demande donc un Mémoire clair & détaillé qui indique quelque moyen sûr & peu coûteux de conserver le foin, soit en y employant le sel, soit autrement. Le Comte Sachar de Tschernitschew, Général Feld-Maréchal, & Chevalier de plusieurs Ordres, promet un Prix de 25 ducats à celui qui aura le mieux satisfait à cette question.

2°. On demande un Mémoire où se trouvent exposés l'origine, les caracteres & les manœuvres de ces vers qui quelquefois paroissent en grand nombre au printems & en automne, lorsque les semences viennent d'être mises en terre, & qui, dans le courant de ces dernieres années, ont fait des dégâts si considérables dans l'Ingrie, l'Estonie & la Livonie. On voudroit connoître aussi la cause de l'extrême fécondité de ces pernicieux insectes, mais sur-tout un moyen aussi sûr que facile pour les détruire. M. de Goritsch, Général-Major & Chevalier des Ordres de S. M. I. promet à l'Observateur qui aura le plus parfaitement répondu à l'attente de la Société une Médaille de la valeur de 50 ducats, & outre cela une récompense de 100 ducats en nature.

3°. Quelles sont les especes de grains ou autres productions utiles qu'on pourroit cultiver avec avantage dans les terreins arides des parties méridionales de la Russie dont le sol est en général sablonneux & où il ne tombe des pluies qu'au printems & en automne; telles sont, par exemple, quelques contrées du Gouvernement d'Astracan ? Quels sont les arbres fruitiers & les arbrisseaux de l'Amérique septentrionale qu'on pourroit cultiver avec succès dans le Nord de la Russie & en Sibérie où il ne croît que du seigle & où le bled ne réussit pas tous les ans ? Quelles especes de grains ou de racines propres à la nourriture des hommes

pourroit-on cultiver dans les endroits les plus froids de la Russie, où il ne croît pas même du seigle ? M. le Chevalier de Goritsch, Général-Major, promet une Médaille d'or de la valeur de 50 ducats pour la solution des questions proposées dans ce troisieme article.

4°. Donner des instructions théoriques & pratiques sur la culture du saule, avec la maniere de préparer le bleu qu'on peut tirer de cet arbre & qui approche un peu de l'indigo ; ou faire connoître quelqu'autre végétal qui puisse produire la même couleur. Le Comte Jwan de Tschernitschew, Vice-Président du College de l'Amirauté, & Chevalier de plusieurs Ordres, promet pour cet objet un Prix de 50 ducats.

5°. Quelle est la maniere la plus sûre, la meilleure & la moins dispendieuse de procurer une nourriture saine & suffisante aux bêtes à cornes, depuis le moment qu'on est obligé de les garder à l'étable, jusqu'au tems où on peut les envoyer aux pâturages ? Ceux qui travailleront sur cette matiere ne doivent pas manquer de faire une description exacte du fourrage qu'ils proposeront ; ils marqueront la quantité qu'il faudra en donner par jour à chaque animal, en quel tems il convient de la leur donner. Le Comte Sachar de Tschernitschew, Général Feld-Maréchal & Chevalier des Ordres de S. M. I. promet pour cet objet un Prix de la valeur de 25 ducats.

6°. On demande un moyen de suppléer à la pierre pour les fondemens des maisons & autres bâtimens qu'on veut construire dans les pays qui sont dépourvus de carrieres. On exige que ces fondemens ayent de la solidité & qu'ils n'augmentent pas la dépense. M. le Comte Sachar de Tschernitschew promet encore un Prix de 25 ducats pour cet objet utile.

7°. Enfin on demande un moyen aisé & économique pour parvenir à la découverte de différentes mines de charbon qui se trouvent dans plusieurs contrées de la Russie ; & ensuite quelle seroit la maniere la plus facile d'exploiter ces mines, & d'en employer utilement le charbon ? Le Prince d'Orlow, Grand-Maître d'Artillerie & Chevalier de plusieurs Ordres, assure pour cet objet un Prix de 50 ducats.

Les Etrangers comme les Regnicoles pourront envoyer des Mémoires pour concourir, *à la Société Libre d'Economie à Saint-Pétersbourg*. On a la liberté d'écrire en Russe, en Latin, en François ou en Allemand. Il faut avoir soin d'observer les formalités ordinaires en pareil cas.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 30 Janvier.*

La Reine Douairiere, accompagnée de la Princesse Sophie-Frédérique, se rendit le 21 de ce mois au Magasin général de Neuen-Haven pour y examiner une nouvelle Machine que les sieurs Bonafont & Lebrun, habiles Méchaniciens ont imaginée pour apprêter & lisser des étoffes de soie. Les Princesses ont paru très-satisfaites des épreuves qui en ont été faites en leur présence, & elles ont donné aux deux Artistes les éloges qu'ils méritent.

Il est mort depuis peu à Dalbye, Evêché de Fisnie, une femme âgée de cent cinq ans. Elle avoit eu encore un enfant dans sa cinquantieme année, & à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, elle se maria en troisiemes nôces à un jeune homme. Cette femme n'avoit jamais ressenti aucune des infirmités de la vieillesse, & elle a joui jusqu'au dernier moment de sa vie de la plus belle santé.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 29 Janvier.*

Un bon Patriote, qui ne se nomme pas, vient de donner une somme de 12 mille dahlers, monnoie de cuivre, pour aider à former à Wadestina, un Etablissement pour élever un certain nombre de Filles nobles, peu avantagées des biens de la fortune. On a déjà réuni dans cette Maison cent trois Demoiselles.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 31 Janvier.*

Le Roi a augmenté notre Bibliothéque publique de celle de Cracovie dont il a fait l'acquisition. Parmi les Ouvrages très-rares sur l'Histoire de Pologne

que contenoit cette Bibliothéque, on distingue un grand nombre de Manuscrits du plus grand prix.

La République avoit fait depuis la derniere Diete des dispositions pour que dans tous les lieux de sa Domination il ne se débitât pas d'autre tabac que celui du Pays. Dans l'intention d'exclure tout tabac étranger, elle avoit cru devoir le charger d'un droit d'entrée de 3 florins par livre. Cette imposition a fort déplu à la Compagnie Prussienne établie en Pologne. En conséquence les Intéressés ont fait présenter au Conseil Permanent, par le Résident Prussien, une forte réclamation dans laquelle ce Ministre rappelle les clauses du Traité conclu entre la République & la Cour de Berlin, lesquelles portent que toute marchandise Prussienne, sans nulle exception, ne doit payer en entrant sur les terres de Pologne, que deux pour cent. On ne sçait point encore quelle sera l'issue de cette contestation, & comment on s'y prendra pour mettre d'accord sur cet article les Financiers Prussiens & les nôtres.

ALLEMAGNE.

DE HANOVRE, *le 7 Février.*

Il paroit ici une Ordonnance en date du 26 Décembre dernier, dont l'objet est de réveiller l'attention des Possesseurs de Fiefs, & les exciter à faire renouveller leurs privileges pour n'en pas perdre la possession. Comme leur négligence à cet égard privoit la Chambre Royale & Electorale d'un revenu considérable, elle a obtenu du Ministere des ordres pour obliger tous les Vassaux de cet Electorat à faire le renouvellement qu'on exige d'eux. Si avant le dernier jour de la présente année, ils ne se sont pas mis en regle, ils seront punis selon l'exigence des cas.

ITALIE.

DE ROME, *le 4 Février.*

Il a été enjoint à tous ceux qui peuvent devoir au Sr. *Bischi* de faire, sous peu de jours, leur déclaration pardevant le Préfet de l'Annone ou entre les mains des Gouverneurs des lieux où ils résideront. La Chambre de l'Annone promet le secret avec un bénéfice de deux pour cent des sommes dues, à quiconque en donnera connoissance.

DE GENEVE, *le 9 Février.*

» Cette Ville appellée à cultiver au » sein de la Paix les Arts de la Paix, » & dont le Territoire, heureusement » très-borné, ne laisse à ses Habitans que » les ressources qui naissent des talens & » de l'industrie, n'avoit pas encore de » Société consacrée uniquement à l'en- » couragement des Arts vraiment utiles, » & cet établissement manquoit à ses be- » soins ; elle en jouit depuis 1776, & le » généreux empressement d'un grand » nombre de Souscripteurs donna dès ce » tems à la Société naissante la satisfac- » tion de pouvoir faire connoitre au Pu- » blic le but de son Institution & de di- » riger ses premiers pas vers ce but, en » faisant l'ouverture de ses Program- » mes ». C'est ainsi que s'exprimoit elle-même cette Société dans le Discours qui précédoit le Programme qu'elle publia en 1776. Le choix des Questions qu'elle proposa alors donna une idée avantageuse de la sagesse des vues de ceux qui la composoient. Les nouvelles Questions que cette Compagnie propose dans le Programme suivant ne sont pas moins bien choisies.

PROGRAMME de la Société des Arts de Geneve.

La Société s'étant assemblée le 19 Septembre & le 20 Octobre 1777, pour adjuger & distribuer les Prix proposés dans son Programme du premier Juillet 1776, le Comité des Arts l'informa qu'il n'avoit reçu aucun Mémoire sur la Question concernant *un Plan de Leçons & de Démonstrations élémentaires de Méchanique, appliquées à l'Horlogerie*; elle décida de retirer cette Question du concours, & de charger le Comité des Arts de s'en occuper.

La Société, après avoir oui le rapport du même Comité sur les trois Mémoires qui ont concouru pour le Prix proposé sur la *meilleure trempe de l'Acier*, le décerna, à l'unanimité des suffrages, au Mémoire qui a pour devise Pl. XV. ℣. 6.

Son Auteur eſt M. *Jean-Jacques Perret*, Maître Coutelier de Paris, & Correſpondant de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Béziers.

Le Comité d'Economie informa la Société qu'il avoit reçu pluſieurs Mémoires *ſur la cauſe de l'infériorité des récoltes en grains dans ce Pays, & ſur le moyen d'augmenter le nombre des charrues & des terres arables, & de mettre en plus grande valeur les Communes*; qu'un ſeul de ces Mémoires avoit traité la premiere partie de cette Queſtion d'une maniere ſatisfaiſante, & que pour cette raiſon il n'avoit pu donner que la moitié du Prix à ſon Auteur, qui eſt M. *Jean-Louis Dupuis*, Châtelain de Meyrein dans le Pays de Gex.

Le même Comité rapporta enſuite, qu'il avoit reçu divers Mémoires intéreſſans ſur l'établiſſement d'une Maiſon de force dans *Geneve*; mais qu'il n'avoit pu adjuger le Prix à aucun d'eux, parce qu'ils ne traitoient pas cette Queſtion dans les vues particulieres qui avoient engagé la Société à la propoſer; qu'en conſéquence il avoit cru convenable de s'occuper lui-même de cette matiere, en invitant ceux qui connoiſſent à fond nos mœurs & notre conſtitution politique, à l'aider dans ce travail, en lui communiquant leurs idées.

Les deux Médailles d'or ayant été délivrées, M. le Préſident diſtribua encore quatre Médailles d'argent au nom de la Société, conformément à ce qu'elle avoit annoncé à la fin de ſon précédent Programme.

La premiere fut donnée à M. *Tingry*, Démonſtrateur en Chymie de la Société, pour l'invention d'un Fourneau propre à préſerver les Doreurs en petites pieces des vapeurs mercurielles.

La ſeconde à M. *François Arlaud*, Maître Horloger, qui avoit préſenté un Inſtrument de ſon invention, pour déterminer exactement l'engrenage de la roue de champ avec la roue de rencontre.

La troiſieme à M. *Saint-Ours*, qui a fourni le Deſſin & le Modele en relief pour le coin des Médailles de la Société.

La quatrieme fut adjugée à M. *Antoine Empetaz*, âgé de 20 ans, qui ſauva une jeune fille tombée dans le Rhône, en s'y jettant ſur le champ après elle.

La Société propoſe pour l'année 1779 les Queſtions ſuivantes ſur les Arts.

Premiere Queſtion. La Société avoit propoſé en 1776 une Queſtion ſur la maniere de perfectionner le Léton, & de remplacer celui qui eſt connu ſous le nom de *Cuivre jaune de chaudiere*. Elle n'a reçu qu'un ſeul Mémoire ſur ce ſujet, & elle a eu le regret de ne pouvoir pas le couronner.

La Société propoſe de nouveau cette importante Queſtion aux recherches des Artiſtes; elle prie ceux qui voudront s'en occuper, de ſe procurer une connoiſſance exacte du meilleur *Léton de chaudiere*, qui doit être toujours leur objet de comparaiſon, & de conſulter des Horlogers inſtruits & jaloux de la perfection des matieres qu'ils employent; elle les prévient encore qu'il eſt néceſſaire d'uſer de quelque moyen pour affiner le grain après la premiere fuſion, & pour rompre la criſtalliſation produite par le réfroidiſſement, afin de pouvoir employer ce métal aux pieces les plus délicates de l'Horlogerie, ſans courir le riſque de les rompre.

La Société continue donc à demander deux bandes de Léton, dont chacune ait ſix pouces de longueur, un pouce & demi de largeur, & trois lignes d'épaiſſeur au moins, qui rempliſſent les conditions ſuivantes; ſçavoir, que les parties de ce métal ſoient homogènes & bien liées; que forgé à froid pendant long-tems, avec les ſoins requis, il acquiere le plus de dureté & d'élaſticité poſſibles, ſans ſe fendre ni s'écailler; qu'il préſente à la caſſure des grains fins, égaux & d'une belle couleur jaune; que dans les épreuves qu'en feront les Artiſtes, il puiſſe ſe diviſer en petites parties ſans qu'elles ſe détachent; & qu'enfin il ſoutienne l'action du Mercure au dorage, ſans ſe tourmenter ni ſe déſunir.

L'Artiſte qui aura produit ces pieces de Léton, expoſera ſes procédés dans un Mémoire, en déſignant l'eſpece de Cuivre rouge dont il ſe ſera ſervi pour cela.

Le Prix ſera une Médaille d'or de 25 louis; ou une Médaille d'argent de même grandeur, avec le ſurplus en eſpeces, au choix de l'Artiſte. L'*Accéſſit* ſera une Médaille d'argent.

Seconde Queſtion. On demande les moyens les plus expéditifs & les moins diſpendieux pour adoucir l'Or allié ſur le rouge, au titre de 18 karats & au-deſſus;

en ſuppoſant que l'or employé dans les Atteliers ſe trouvât aigre par un mêlange d'étain, de plomb, de zinc ou d'autres corps étrangers, il faudroit indiquer des ſignes auxquels on pût reconnoître quelle eſt celle de ces matieres qui altere la ductilité de l'or? & quels ſont les différens corps qu'il faudroit appliquer à l'Or en fuſion, pour détruire ou abſorber ces différens principes qui le rendent aigre?

Et quant au Fer, comme il met un obſtacle à l'éclat des Emaux tranſparens qu'on applique ſur l'Or, ſans diminuer beaucoup ſa malléabilité, on voudroit connoître les moyens de ſéparer le Fer de ce métal, quand il y a été introduit par le Cuivre dans l'alliage.

On ſouhaiteroit ſçavoir encore comment on pourroit dépouiller l'Or des ſels avec leſquels on l'a fondu : s'il eſt vrai, comme le diſent les Artiſtes, que ces ſels ne peuvent être unis à l'Or ſans nuire à pluſieurs ouvrages, & particuliement aux Emaux tranſparens en diverſes couleurs?

Enfin, la Sociéte deſireroit que tous les procédés altéraſſent le moins poſſible l'alliage qu'on eſt obligé de donner à l'Or, & qu'ils fuſſent décrits de la maniere la plus détaillée.

Le Prix ſera une Médaille d'or de dix louis, ou une Médaille d'argent avec le ſurplus en eſpeces, au choix de l'Artiſte. L'*Acceſſit* ſera une Médaille d'argent.

Troiſieme Queſtion. On propoſe un Prix de 24 louis, ou une Médaille d'argent avec le ſurplus en eſpeces, au choix de l'Auteur ou de l'Artiſte, qui produira le meilleur Mémoire ou le meilleur Inſtrument tendant à la perfection de quelqu'un des Arts qui s'exercent dans Geneve, comme l'Horlogerie, la Bijouterie, la Teinture, l'Architecture-pratique, la Tannerie, les Arts relatifs au Deſſin &c.

On exige que les Mémoires renferment quelques découvertes ou quelques vues nouvelles ſur les objets dont ils traiteront; & quoique la Société ſe propoſe de ne couronner que celui qui lui paroîtra le meilleur, en le jugeant par ſon importance & ſon utilité, elle ne laiſſera pas ſans récompenſe les Auteurs qui auront le plus approché dans leurs Ouvrages de celui qui ſera couronné, & elle accordera des Primes en conſéquence.

Pour éviter les doubles emplois & les répétitions, nous omettrons les deux Queſtions ſur l'Economie qui viennent enſuite, parce que nous les avons données d'avance dans la derniere Gazette. Après l'expoſé des deux Queſtions que nous omettons, le Programme continue ainſi:

Le même Comité ayant appris que M. *Jelieu* avoit publié en 1772 un Ouvrage contenant de nouvelles vues ſur les moyens de conſerver & de multiplier les Abeilles, il invite les perſonnes qui auront ſuivi les directions de cet Ouvrage à communiquer par écrit au Comité le réſultat de leurs expériences; on trouvera le Comité diſpoſé à témoigner ſa reconnoiſſance à ceux qui voudront contribuer, par ce moyen à perfectionner cet objet d'Economie.

Tous les Savans & Artiſtes, ſoit Etrangers, ſoit Genevois, & les Membres même de la Société, ſont invités à envoyer des Mémoires, & ſeront admis à concourir aux Prix.

Les ſeules perſonnes exceptées du concours, ſont les Membres de chaque Comité pour les Queſtions qui les concernent. Ainſi les Membres du Comité des Arts ne pourront point concourir aux Prix ſur les Queſtions qui traitent des Arts, ni les Membres du Comité de l'Economie ſur celles qui, par leur nature, devront être jugées par ce Comité.

On n'admettra point non-plus au Concours les Mémoires dont les Auteurs ſe ſeront fait connoître directement ou indirectement; ils ſont priés d'inſcrire leur nom dans un billet cacheté & annexé au Mémoire, & ce billet ne ſera point ouvert, à moins que le Mémoire n'ait mérité le Prix ou l'*Acceſſit*.

Les Mémoires & Réponſes aux Queſtions ſur les Arts, ſeront adreſſés francs de port à M. DE SAUSSURE, Profeſſeur de Philoſophie, Préſident du Comité des Arts; & les Réponſes aux Queſtions ſur l'Economie ſeront adreſſées de même à M. CALANDRINI, ancien Auditeur de la Juſtice, Préſident du Comité de l'Economie.

Le terme fatal pour la réception des Mémoires ſera le 1 Novembre 1778.

Les Prix ſeront délivrés dans l'Aſſemblée générale de la Société le 25 Avril 1779, aux Auteurs ou à leurs fondés de procuration. *A Geneve, le 1 Décembre 1777.*

PH. ROBIN, Secretaire.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Lyon, *le 19 Février.*

Obſervations météorologiques faites par un Académicien de cette Ville pour les deux dernieres années.

Année 1776.

Pluie ou neige fondue, 2 pieds 2 pouces 11 lig. & $\frac{11}{32}$ de ligne.

Evaporation, 1 pied 6 pouces 1 lig.

Année 1777.

Pluie ou neige fondue, 2 pieds 10 pouces 6 lig. & $\frac{12}{32}$ de lig.

Evaporation, 1 pied 1 pouce 8 $\frac{1}{2}$ lig.

Année 1776.

Vents. Nord, 187 jours dont 104 pleins. Sud, 108 jours. Eſt, 31 jours. Oueſt, 40 jours.

Année 1777.

Vents. Nord, 205 jours dont 11 pleins. Sud, 102 jours. Eſt, 20 jours. Oueſt, 38 jours.

Année 1776.

Barometre. La plus grande hauteur du mercure, 27 pouces 8 $\frac{1}{2}$ lig. Le terme le plus bas, 26 pouces 4 lig. $\frac{1}{4}$.

Année 1777.

Barometre. La plus grande hauteur du mercure, 27 pouces 9 lig. $\frac{1}{2}$. Le terme le plus bas, 26 pouc. 7 lig.

Année 1776.

Thermometre. La plus grande hauteur du mercure, 22 degrés $\frac{1}{2}$ au-deſſus de zéro, le 20 Août. Le terme le plus bas, 14 deg. $\frac{1}{4}$ au-deſſous de zéro, le 1 Février.

La liqueur du Thermometre a parcouru 3565 degrés, ſçavoir 107 deg. $\frac{1}{2}$ au-deſſous de la congélation; 2639 deg. $\frac{1}{2}$ depuis zéro à temperé; 818 par-delà le temperé.

Année 1777.

Thermometre. La plus grande hauteur du mercure, 22 deg. $\frac{1}{2}$ le 14 Août au-deſſus de zéro. Le terme le plus bas, 5 degrés $\frac{1}{2}$ au-deſſous de zéro, les 14, 15 & 23 Janvier.

La liqueur du Thermometre a parcouru 3549 deg. $\frac{1}{4}$, ſçavoir 84 deg. $\frac{1}{4}$ au-deſſus de la congélation, 2593 deg. $\frac{3}{4}$ depuis zéro à temperé, 868 deg. $\frac{1}{4}$ par-delà le temperé.

L'Auteur de ces Obſervations remarque que malgré les variations preſque continuelles de l'Atmoſphere, l'année 1777 a néanmoins donné des récoltes paſſablement bonnes; beaucoup de foin, moins de bled que de paille proportionnellement; du vin en quantité ſuffiſante & dont la qualité s'annonce pour être ſupérieure; peu de pommes de terre, des menus grains aſſez, mais preſque point de fruit.

On commence à remonter dans cette Ville quelques métiers; mais le prix exceſſif des ſoies fait craindre que ce ne ſoit pas pour long-tems.

De Nantes, *le 23 Février.*

Le vaiſſeau la *Marguerite*, de Nantes, venant de Saint-Domingue, étoit dans le cas de périr, corps & bien; mais par les ordres & les ſoins de M Lamotte-Piquet, Capitaine des vaiſſeaux du Roi, ce bâtiment eſt rentré heureuſement dans le Port. Le Commerce de Nantes lui en a témoigné ſa reconnoiſſance, & en a fait la mention la plus honorable ſur ſes regiſtres. (*Gazette de France*).

De Paris, *le 25 Février.*

Il y a long-tems qu'on ſe plaignoit du tort que faiſoit au Commerce & aux Ouvriers le grand nombre de Fêtes qu'on étoit obligé de chommer dans ce Diocèſe. M. l'Archevêque ayant égard aux repréſentations qui lui ont été faites à ce ſujet, & déterminé auſſi par d'autres conſidérations qu'il expoſe dans ſon Mandement, vient d'en ſupprimer treize, ſçavoir, S. Mathias, S. Jacques & S. Philippe, S. Jacques, S. Laurent, S. Barthelemi, S. Matthieu, S. Michel, S. Simon & S. Jude, S. Marcel, S. Martin, S. André, S. Thomas, & les SS. Innocens.

Le Roi, par ſes Lettres-Patentes enregiſtrées au Parlement le 20 de ce mois, confirme & approuve cette utile ſuppreſſion, & en conſéquence Sa Majeſté enjoint aux Officiers de Juſtice & de Police de tenir la main à l'exécution du Mandement de M. l'Archevêque de Paris, en ce qui pourra dépendre de leurs ſoins & de l'autorité de leurs Charges, & ordonne qu'aux jours dont les Fêtes

ſont retranchées, ils entrent au Palais pour y faire leurs fonctions ordinaires, & veillent à ce que les boutiques ſoient ouvertes : il leur eſt auſſi enjoint de tenir la main à ce que les Ordonnances & Réglemens concernant l'obſervation des Dimanches & Fêtes ſoient exécutés ; qu'en conſéquence les boutiques ſoient fermées, & que hors les cas d'une néceſſité publique & urgente, tout travail ceſſe eſdits jours, tant à Paris que dans le reſte du Diocèſe, même dans les Châteaux, Maiſons Royales & autres lieux privilégiés.

MANIERE de couvrir les maiſons, en uſage à Livourne, tirée des Voyages manuſcrits de M. Pingeron.

Quelques futiles que puiſſent paroître au plus grand nombre des Lecteurs les obſervations que l'on préſente ici, il n'en eſt pas moins vrai qu'elles peuvent être utiles à beaucoup de perſonnes, ſur-tout à celles qui font bâtir ; c'eſt ce qui nous détermine à les faire connoître.

La maniere de couvrir les toits à Livourne paroît remplir toutes les conditions que l'on exige, ſçavoir que l'eau des pluies ne puiſſent pénétrer dans la maiſon, ſur-tout celles des orages ; 2°. que le toit ſoit praticable en tout tems.

Les tuiles des toits de Livourne ſont à peu près rectangulaires & ont juſqu'à 18 pouces de long ſur 8 à 9 pouces de large par le haut & 7 à 8 pouces de large par le bas ; elles ont enſuite un rebord d'environ un bon pouce de ſaillie le long de leurs grands côtés, lequel a 7 à 8 lignes d'épaiſſeur.

Lorſque la charpente qui doit former le toit eſt achevée, on diſpoſe ces briques de maniere que la partie la plus large ſoit toujours du côté du haut du toit, & que la plus étroite entre dans la partie la plus large de la brique qui vient après & ainſi de ſuite juſqu'aux goutieres. On place autant de rangées de briques ainſi emboîtées qu'il en faut pour couvrir totalement le toit ; comme il reſte entre chaque rangée de briques un petit intervalle par où l'eau pourroit s'introduire, on le recouvre avec une ſuite de briques creuſes d'un pied & demi de long & d'un diametre ſuffiſant pour embraſſer les deux rebors des tuiles voiſines.

La partie ſupérieure du toit ou poinçon eſt couverte par une groſſe brique concave qui embraſſe complettement la piece de bois horizontale ſur laquelle poſent les ſolives, avec une petite partie des briques plates. Les unes & les autres ſont jointes avec du plâtre ou du mortier, deſorte que de pareils toîts ſont abſolument inacceſſibles à l'eau, & dans un cas d'incendie, on peut facilement marcher deſſus.

A Gênes, preſque tous les toits ſont en terraſſes ; celles-ci ſont formées par des ardoiſes d'une grandeur prodigieuſe que l'on nomine dans le pays *pierre de Lavagna*, entre leſquelles on met du bon ciment. On voit de ces ardoiſes qui ont juſqu'à 12 pieds de long ſur 5 pieds de large & 2 pouces d'épaiſſeur. Les Gênois tirent un parti infini de cette eſpece d'ardoiſe ; ils en font des tablettes de fenêtres, des ſeuils de porte qui ſe tranſportent juſques en Eſpagne, à Malthe & en Sicile ; on en fait même des caiſſes incorruptibles pour y mettre des orangers, des jaſmins & autres arbuſtes précieux dont les Italiens ornent leurs terraſſes & leurs belvederes. Comme on peut ſuppléer en France à ces ardoiſes ſi utiles, par des dales de pierres dures, j'ai cru qu'on ne ſeroit pas fâché de ſçavoir l'uſage qu'en font les Gênois, vû qu'il ſe préſente une infinité de cas où ces caiſſes peuvent être très-utiles.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 27 Février.

Le turbot 37 liv. ; le cabliau, depuis 19 liv. juſqu'à 36 ; le ſaumon, depuis 12 liv. juſqu'à 35 ; le panier de merlans Normands, depuis 16 liv. juſqu'à 17 ; le panier de merlans de Calais, depuis 4 livres juſqu'à 4 liv. 10 ſ. ; les trois maniveaux d'éperlans, depuis 6 liv. 10 ſ. juſqu'à 7 liv. ; la raie bouclée, depuis 4 liv. juſqu'à 5 ; la flotte, depuis 4 l. juſqu'à 15 ; la paire de ſolles, depuis 2 liv. juſqu'à 4 ; les ſix macreuſes 6 liv. ; les mulets 2 liv. ; le panier de moules 2 liv. ; les gros carrelets, depuis 15 ſ. juſqu'à 1 liv. 10 ſ. ;

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 25 Février 1778, au Samedi 28 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 10 liv. 5 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 25 Fév. 1778 au Samedi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 21 liv. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 28 Fév. 1778, de 54 à 55 l.; *id.* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Février 1778.

Or de Portug. à . . .	725 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		marc.
Du Pérou à	712		marc.
Les guinées à . . .	722	5	marc.
Ducats à	98	6	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		once.
Or à 20 karats à . .	84	3	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	16	marc.
Piastres à	50	5	marc.

Changes de Paris du 28 Février 1778.

Amsterdam	53 3 8e. à ½
Londres	31 5 16e.
Hambourg	190 ½
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1
Livourne	96 ¼
Gênes	94 à 94 ¼
Lyon *Rois*	¾ à ¼ p. ⁰⁄₀

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1778.	*Jeudi* 26.	*Vendredi* 27.	*Samedi* 28.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1765 62 ½ 60. .	1760	1757 ½ 55 . .
D°. 16 25es . .	1150	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	402	405	405 . . . .
Rescriptions . .	14 14 ¼ . . .	14 ¼ ½ . . .	14 ½ ¾ 15 . .
Bil. des Fermes .	2 ½	2 ½	2 ½. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⁰⁄₀ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premie & six derniers mois 1777.

Du Mer. 25 Fév. 1778.			Suite du Mercredi 25.			Du Vendredi 27.	
Messieurs			*Messieurs*			*Messieurs*	
Vieillard .. pples.	t. l.		Vieillard... Tont.	A.		Peinchein .... vres.	
Viageres.....	t. l.		Boutray .... pples.	A.		Perpétuelles..	
Cochin..... pples.	M.		Viageres	A.		Rouillard .. pples.	t.
Defrance .. Viag.	M.		Tontine	A.		Viageres ...	t.
Perpétuelles.	M.		Radix ..... pples.	A.			
Gauthier ..... vres.	N.		Viageres.....	A.		*Six derniers mois* 177	
Viageres.....	N.		.....			Lempereur. pples.	
			.....			Viageres	
Six derniers mois 1777.			.....			Boscheron... pples.	
			.....			Patu ..... pples.	
Cauchy ..... pples.	C.		.....			Viageres	
Viageres	C.		.....				
Tontine	C.		.....				
Marsollier ... vres.	A.		.....				
Perpétuelles.	A.		.....				

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ft *pour l'année, franc de port par tout le Royaume.*

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journ d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrolog des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 24 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 16 Janvier.*

M. Léonard Euler a rendu compte à la Société Libre Economique de cette Ville d'un moyen pour multiplier les grains, lequel mérite d'être joint à plusieurs autres expériences de ce genre, que des Amateurs ont tentées en différens pays. Ce moyen est dû à un Grand Seigneur qui depuis plusieurs années s'occupe d'Agriculture. L'essai en a été fait à Berlin sous les yeux de M. Euler qui l'a ensuite répété avec un égal succès dans son jardin près de Charlottenbourg. On peut donc compter sur la vérité & l'exactitude des détails qui suivent.

» Cette méthode, dit M. Euler, regarde le bled d'hiver. Pour que l'expérience réussisse, il faut le mettre en terre avant la S. Jean. Il est essenciel que la terre soit auparavant purgée de toute mauvaise herbe, & bien fumée. Il ne s'agit point ici de semer le bled, mais de le planter; il doit être sain & mûr. Il faut de plus que les grains soient posés à quatre pouces de distance les uns des autres, & à un demi-pouce de profondeur.

Dès que le grain est parvenu à un degré d'accroissement suffisant pour faire croire qu'il va former une tige, il est tems de l'étêter. Cette opération peut se répéter trois ou quatre fois par an. Le produit de cette espece de taille, fournit une nourriture excellente pour les bestiaux.

Ce procédé n'empêche pas les grains de se former en tige; il donne au contraire plus de force aux racines qui poussent de nombreux rejettons. Lorsque le grain cesse de croitre en automne, c'est-à-dire lorsque les premieres gelées de nuit arrivent, on arrache toutes les racines & on les sépare les unes des autres. On s'est convaincu par l'expérience que les meilleurs pieds ont depuis douze jusqu'à quinze racines; il est rare qu'il y en ait moins de trois ou quatre.

Après avoir séparé ces racines dont le nombre est au moins six fois plus considérable que celui des grains qu'on a plantés, on les transplante dans un champ préparé à cet effet, observant de les mettre à environ trois pouces de distance les unes des autres.

Lorsque l'été suivant le bled recommence à pousser des tiges, on peut l'étêter encore une fois, pour fortifier davantage les racines dont la vigueur décide de celle de la tige.

L'Auteur de cette méthode en prouve les avantages en faisant remarquer qu'il ne faut pour ensemencer un champ que la centieme partie du grain qu'on employe suivant l'usage vulgaire. En supposant que chaque grain produise six racines, & chaque racine cinq épis garnis chacun de 40 grains; cela fait un total de 1200 grains, & quand il n'y en auroit que 1000, il en résulteroit toujours qu'un

ſcheffel de ſemence en produiroit mille, au lieu que dans le ſyſtême de culture actuel, on ſe contente d'obtenir dix grains pour un, & que pour recueillir mille ſcheffels, il en faut ſemer cent.

Puiſque, ſuivant la nouvelle méthode, il ne faut plus qu'un ſcheffel de ſemence pour en recueillir mille, reſte maintenant à ſçavoir ſi les travaux & les peines extraordinaires qu'exige cette méthode, ſeroient compenſés par l'épargne de 99 ſcheffels de ſemence. L'Inventeur croit qu'il ne ſeroit pas impoſſible de trouver différens moyens pour diminuer le travail; & moi, dit M. Euler, je penſe que cette méthode ne peut convenir qu'à un pays très-peuplé.

Quand même la nouvelle méthode ſeroit impraticable en grand, il eſt toujours très-important de s'aſſurer, ſi en étêtant le grain, on ne pourroit pas en effet améliorer la moiſſon, & obtenir des épis plus forts & plus nombreux. Il ne s'agiroit alors que de ſemer beaucoup moins dru & beaucoup plutôt qu'à l'ordinaire, & de couper la fanne du bled pour l'empêcher de former ſa tige avant l'hiver. Cette tonte ſuppléeroit au fourrage, & les beſtiaux la mageroient avec plaiſir. Les vaches qui s'en nourriroient donneroient beaucoup de lait, & ce lait ſeroit excellent ».

Quoi qu'il en ſoit, ces expériences ne doivent pas être regardées comme un objet de pure curioſité; avec de l'intelligence & du zele, un Agriculteur pourroit en tirer avantage.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 25 Janvier.*

Un Médecin de cette Ville a écrit à un autre Médecin la Lettre ſuivante au ſujet d'une machine dont l'invention peut avoir ſon utilité.

» Vous ſçavez, mon cher Confrere, que pour guérir l'affection hypocondriaque & les vapeurs hiſtériques, nous ſommes dans l'uſage de preſcrire aux malades l'équitation, & aux femmes qui n'aiment point cet exercice, de faire à pied de longues & fréquentes promenades; mais vous ſçavez auſſi que la promenade à pied ne fait pas, à beaucoup près, autant de bien dans ce cas que l'équitation. M. Kulm, Chirurgien-Major de Brandebourg, vient d'imaginer une machine peu coûteuſe, très-ſolide & qu'on peut ſubſtituer au cheval. C'eſt un fauteuil dans lequel on eſt commodément aſſis: derriere ce fauteuil eſt placée une manivelle qu'un jeune homme de douze ou treize ans peut aiſément tourner, & qui met le fauteuil en mouvement, quand même le malade qui le rempliroit ſeroit du plus énorme poids. En tournant plus ou moins vîte cette manivelle, on lui donne le mouvement qu'on veut, & ce mouvement égale même l'amble du cheval. L'expérience a prouvé déjà la grande utilité de cette machine, & quelques perſonnes hypocondriaques ont été guéries. M. Kuhn en a fait l'eſſai ſur un Miniſtre qui, âgé de 54 ans, étoit hypocondriaque, & avoit inutilement tenté beaucoup de remedes. Il s'eſt ſervi de ce fauteuil, & dès le quatorzieme jour, il a été radicalement guéri. Je puis atteſter ce fait qui s'eſt paſſé ſous mes yeux. Au reſte M. Kuhn, homme très-déſintéreſſé, feroit connoître le méchaniſme de cette invention, s'il ne croyoit pas devoir laiſſer ce ſecret, du moins pour quelque tems, à l'Ouvrier pauvre & honnête qui fabrique ces fauteuils, & à qui cette machine peut procurer une petite fortune «.

DE FRANCFORT, *le 27 Janvier.*

Le Landgrave de Heſſe-Darmſtadt, pour reprimer la cupidité des Gens de Loix qui ne cherchent qu'à multiplier les frais de procédure, a ordonné, 1°. qu'on ne pourra entamer un procès pour une Communauté, ſans être en état de produire un plein pouvoir des deux tiers au moins des Habitans, & ſans y être autoriſé par l'Officier public qui, au préalable, fera tous ſes efforts pour accommoder l'affaire. 2°. Que les frais de ces procès ne ſeront jamais pris ſur les revenus de la Communauté, mais qu'ils ſeront payés par voie de contribution ou par tel autre moyen, ſuivant la nature & l'objet de la conteſtation.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 24 Janvier.*

Sa Majeſté dont l'œil attentif ſe porte

ſur toutes les parties de l'Adminiſtration ſuſceptible de réforme ou d'amélioration, vient d'ordonner, à la requête de Dom de Campomanes, Fiſcal de la Couronne, la rédaction d'un nouveau Code de Loix civiles. Cette rédaction eſt confiée aux ſoins de M. Lardizaval, Avocat Américain, qui eſt venu s'établir dans cette Capitale, & dont les talens ſont univerſellement reconnus. Il lui eſt enjoint en particulier de faire la recherche de toutes les Loix tombées en déſuétude, afin de mettre le Gouvernement en état de procéder à leur abrogation.

Le Conſeil Suprême de Caſtille a auſſi porté ſon attention ſur les Loix criminelles, & a chargé M. Jovin de Salas, Conſeiller en la Chambre Criminelle de cette Ville, de rédiger un Code pour cette partie de la Juriſprudence.

ITALIE.

DE ROME, *le 21 Janvier.*

Le feu Pape Clément XIV. avoit accordé à l'Univerſité de Ferrare un droit de deux deniers ſur chaque livre de ſel qui ſe débite dans cette Ville & dans le Duché. Ce droit étant trop modique pour ſuffire à l'entretien de cet Etabliſſement, Sa Sainteté actuellement regnante, a ordonné qu'il fût augmenté de quatre deniers par livre. Comme le produit total de cette taxe excéde la ſomme de 6310 écus Romains, qui doit ſuffire à l'Univerſité, Elle a décidé qu'il ſeroit prélevé annuellement ſur cet excédent 1600 écus Romains applicables au profit des deux Hôpitaux de cette Ville. Le Cardinal Pro-Tréſorier a été chargé de l'exécution de cette loi. S. S. a en même tems confirmé le Decret par lequel ſon Prédéceſſeur avoit mis ſous la protection immédiate des Souverains Pontifes l'Univerſité de Ferrare.

La Congrégation des Cardinaux nommés pour juger la fameuſe affaire entre l'Annone & le ſieur Nicolas *Biſchi*, s'aſſembla le 20 Janvier dernier. » Il s'agiſ-
» ſoit de ſçavoir s'il avoit rendu des
» comptes exacts, ou s'il étoit Débi-
» teur envers l'Annone & à quoi mon-
» toit la ſomme dont il étoit reliqua-
» taire. La Congrégation a décidé que
» la reddition des comptes n'étoit pas
» exacte, & que M. Biſchi étoit redeva-
» ble envers l'Annone de la ſomme de
» 282,562 écus Romains & 82 baïoques,
» conformément au réſultat de MM. Ric-
» ciati & Ricci, Avocats. Quant aux
» ſommes qu'il convient de diminuer ſur
» celle qui eſt dûe par M. Biſchi, con-
» formément au mémoire donné par l'An-
» none, & coté n°. 3, il a été arrêté unani-
» mement que ce mémoire ſera examiné
» ſéparément avec la cauſe *amplius*; enfin
» il a été décidé que l'Avocat & le Pro-
» cureur de M. Biſchi ſeront avertis par
» Son Eminence le Cardinal Camerlin-
» gue, conformément aux intentions de
» la Congrégation ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 24 Janvier.*

Les Etats-Généraux, jaloux de conſerver aux Sujets de la République l'avantage de la pêche de la morue ſur les autres Nations, ont rendu le cinq de ce mois un Edit qui fait défenſes à tous les Sujets des Provinces-Unies, de fabriquer pour les Etrangers des harpons tels que ceux dont les Nationnaux ſe ſervent pour cette pêche. Il n'eſt pas même permis de leur en prêter. Ce même Edit prononce confiſcation de tout vaiſſeau Etranger où quelque Sujet des Provinces-Unies auroit fourni de ſemblables inſtrumens. Le Propriétaire ſera de plus condamné à une amende de 3000 florins de Hollande, ſauf à lui à avoir ſon recours contre ceux qui auroient fabriqué, loué ou prêté les harpons Hollandois trouvés ſur ſon bâtiment.

PRIX des Grains dans les Pays Etrangers.

N. B. Pour abréger, nous avons évalué les différentes meſures étrangeres ſur le pied du ſeptier de Paris, & la valeur des monnoies ſur le pied de l'argent de France.

HAMBOURG, *le 20 Janvier 1778.*

Le Froment de la Marche s'y eſt vendu de 17 liv. 11 ſ. à 18 l. 9 ſ., *ſeptier de Paris.*

Le Seigle de Mecklenbourg, de 9 l. 13 ſ. 6 d. à 10 l. 2 ſ. 6 d.

L'Avoine blanche de l'Eyder, de 5 l. 17 s. à 6 l. 6 s.

BRUXELLES, *le* 19 *Janvier.*

Le Froment s'y est vendu de 15 l. 18 s. à 19 l. 14 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 9 l. 5 s. à 9 l. 17 s.
L'Orge, de 9 l. 5 s. à 9 l. 17 s.
L'Avoine, de 6 l. 13 s. à 7 l. 5 s.

MALINES, *le* 20 *Janvier.*

Le Froment s'y est vendu de 15 l. 13 s. à 18 l. 5 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 9 l. à 9 l. 13 s.
L'Orge, de 8 l. 10 s. à 8 l. 17 s.
L'Avoine, de 5 l. 13 s. à 7 l. 6 s.

ANVERS, *le* 19 *Janvier.*

Le Froment s'y est vendu de 17 l. 6 s. à 19 l. 9 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 8 l. 17 s. à 10 l. 17 s.
L'Orge. de 7 l. 19 s. à 9 l.
L'Avoine, de 6 l. à 7 l. 9 s.

GAND, *le* 19 *Janvier.*

Le Froment s'y est vendu de 19 l. 1 s. à 23 l. 11 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 10 l. 2 s. à 10 l. 10 s.
L'Orge, de 8 l. 19 s. à 9 l. 10 s.
L'Avoine, de 9 l. 4 s. à 9 l. 15 s.

PAYS DE WAES, *le* 18 *Janvier.*

Le Froment s'y vendu de 19 l. 10 s. à 21 l. 2 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 9 l. 15 s. à 10 l. 2 s.
L'Orge, de 8 l. 19 s. à 9 l. 15 s.
L'Avoine, de 8 l. 2 s. à 8 l. 19 s.

BRUGES, *le* 21 *Janvier.*

Le Froment s'y est vendu de 18 l. 19 s. à 20 l. 14 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, 10 l. 10 s.
L'Orge, de 8 l. 18 s. à 9 l. 3 s.
L'Avoine, de 6 l. 18 s. à 8 l. 2 s.

MONS, *le* 19 *Janvier.*

Le Froment s'y est vendu de 20 l. 5 s. à 21 l. 14 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 11 l. à 11 l. 12 s.

NAMUR, *le* 20 *Janvier.*

Le Froment s'y est vendu de 16 l. 15 s. à 19 l. 10 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 10 l. 4 s. à 10 l. 10 s.
L'Orge, de 7 l. 18 s. à 8 l. 6 s.
L'Avoine, de 5 l. 11 s. à 6 l.

LONDRES, *le* 20 *Janvier.*

Le Froment s'y est vendu de 24 l. 11 s. à 30 l. 11 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 12 l. 18 s. à 15 l. 10 s.
L'Orge, de 11 l. 13 s. à 14 l. 11 s.
L'Avoine, de 9 l. 14 s. à 12 l. 5 s.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE DUNKERQUE, *le* 11 *Février.*

Au mois de Septembre dernier, le bruit s'étant répandu que les Régisseurs des Domaines de la Flandre Maritime, à l'instigation des Propriétaires de la Geniévrerie établie dans la Citadelle, alloient présenter ou même avoient déjà présenté au Conseil de Sa Majesté une Requête pour obtenir la permission d'introduire & de vendre les geniévres de cette Fabrique dans le département de ces mêmes Domaines, plusieurs Négocians se rendirent à l'Assemblée de la Chambre du Commerce, pour lui témoigner leurs alarmes à ce sujet.

En conséquence, la Chambre fit toutes les démarches nécessaires pour prévenir les suites fâcheuses qui seroient infailliblement résultées de la demande des sieurs Carpeau & Stival. Elle appuyoit ses représentations sur le texte de l'Arrêt du 5 Septembre 1775, qui autorise cet établissement, & qui porte que » le Roi en son Conseil, a permis & per- » met aux sieurs Carpeau & Stival d'é- » tablir une Geniévrerie dans la Cita- » delle de Dunkerque, aux conditions, » suivant leurs offres, qu'il ne sera dé- » bité ni expédié par terre ni par mer, » en quelle quantité que ce puisse être, » aucune eau-de-vie de geniévre pour » aucun endroit du Royaume ».

A la fin du même mois de Septembre, la Chambre eut la satisfaction de recevoir de M. le Directeur Général des Finances, une réponse par laquelle il avoit la bonté de lui mander que les Régisseurs des Domaines de la Flandre, loin de se proposer de présenter la Requête dont elle lui avoit parlé, l'avoient au contraire informé, avant la réception de sa lettre, des demandes qui avoient été

faites à cet égard, & des inconvéniens qui en feroient réfultés. M. le Directeur Général ajoutoit que la Chambre pouvoit en conféquence raffurer les Négocians qui lui avoient fait part des craintes que des bruits dénués de tout fondement leur avoient infpirées.

DE LYON, *le* 11 *Février.*

» L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville, ayant prorogé le Concours du Prix propofé par M. de Flefselles, Intendant de Lyon, pour la *perfection de la Teinture noire fur la Soie*, annonce 1°. que tous ceux qui voudront être admis à procéder à des expériences pardevant fes Commiffaires, relativement à cet objet, fe feront infcrire chez M. Delorme, rue de la Juiverie, avant le premier Mars prochain; 2°. que cet Académicien leur donnera connoiffance des conditions exigées par l'Académie, & leur procurera une fuffifante quantité de foie, que M. de Flefselles veut bien fournir, pour fervir de comparaifon, au moyen des précautions qui feront prifes pour la reconnoître; 3°. qu'on ne fera plus admis à aucune épreuve après le 15 Avril prochain ».

DE PARIS, *le* 17 *Février.*

PROGRAMME d'un Prix propofé par la Société Libre d'Emulation, pour la meilleure Serrure de combinaifons.

La Société Libre d'Emulation avoit au mois de Mars 1777 propofé pour fujet d'un Prix qui devoit être délivré en Décembre fuivant, *la meilleure Conftruction d'une Serrure de combinaifons*, à l'Auteur de laquelle elle avoit deftiné une fomme de 500 l. dont faifoit partie celle de 250 l. adjugée à M. de Montmorillon, Comte & Grand Cuftode de l'Eglife de Lyon, pour une voiture de fon invention qu'il avoit envoyée au Concours, laquelle fomme avoit été remife à la Société par MM. fes Héritiers.

Le peu de durée du Concours n'ayant point permis aux Artiftes d'amener leurs inventions à leur plus grande perfection, & le nombre des Pieces étant très-petit, la Société n'a point cru devoir adjuger la fomme de 500 l. à titre de Prix; mais pour reconnoître ce qu'elle a trouvé de louable dans deux des Serrures envoyées au Concours, elle a adjugé à titre d'encouragement la fomme de 300 liv. à la Serrure * n°. 1, ayant pour devife, *dulce eft aurum tutâ recondere in arcâ*, dont l'Auteur eft M. Reignier, Arquebufier-Méchanicien à Semur en Auxois; & celle de 200 liv. à la Serrure n°. 2, ayant pour devife, *manus habent & non palpabunt*, dont l'Auteur eft M. Boiffier, Prieur des Céleftins de Sens.

La Société d'Emulation, convaincue de plus en plus de la grande utilité des Serrures de combinaifons, lorfque réduites à la plus grande fimplicité, elles feront exécutables à peu de frais, efpere qu'en indiquant un nouveau Concours de plus longue durée, les Artiftes, en grand nombre, s'exerceront fur cette matiere importante, en s'attachant particulierement à donner à leur Serrure la propriété effentielle de pouvoir être difpofée indifféremment, felon toutes combinaifons, fans être démontée & par dehors.

Pour fixer avec précifion le véritable objet de fa demande, la Société croit devoir divifer en trois claffes toutes les Serrures ufitées ou connues. Les Serrures qu'on peut ouvrir avec un crochet, roffignol, fauffes clefs & autres moyens violens ou illicites: dans cette claffe font toutes les Serrures communes dont la plûpart ne procurent guères plus de sûreté que ne le font les crochets ou loquets.

La feconde claffe eft celle des Serrures dites de sûreté, à fecrets, à garnitures dormantes ou fucceffives, à une ou plufieurs entrées, à clefs forées ou non-forées, canelées, avec broches fixes ou mobiles; celles dites des *chef-d'œuvres*, toutes celles enfin dont le caractere propre eft de ne pouvoir être forcées par crochets, fauffes clefs &c. &c.

Les Statuts des Serruriers, en exigeant des chef-d'œuvres, ont fait imaginer un affez grand nombre de Serrures de cette efpece, auffi ingénieufes que

---

* *M. Pingeron nous a donné de cette Serrure, une defcription qui fe trouve imprimée dans le Journal d'Agriculture du mois dernier.*

difficiles à exécuter : mais elles ont toutes le défaut d'être très-cheres, très-sujettes à dérangement, & de cesser d'être un secret, lorsque la clef est égarée & que l'Ouvrier qui a fait la Serrure, ou celui qui la répare, manquent de fidélité.

La Société exclut du Concours toutes Serrures qui tiendroient à l'une de ces deux classes ; elle exige que les Artistes se renferment uniquement dans la troisieme classe de Serrures dites de *combinaisons*, & dont il existe entr'autres un projet dans le Journal Economique de Novembre & Décembre 1754.

Le caractere des Serrures de combinaisons est de pouvoir être fermées d'un très-grand nombre de manieres, au choix du Propriétaire, par des combinaisons presqu'infinies ; ensorte que tout autre que lui-même avec la clef (s'il y en a) ne la puisse ouvrir, s'il ne sçait selon quelle combinaison elle aura été fermée.

Tels sont les avantages que l'Auteur anonyme de la Serrure de combinaisons, indiquée dans le susdit Journal, attribue à sa construction ; mais les inconvéniens multipliés qui se présentent dans l'usage de cette Serrure & de toutes les autres de même espece, proposées depuis, joints au peu de publicité qu'elles ont eu, ont sans doute empêché d'adopter des inventions si utiles dans la spéculation.

C'est à une application plus heureuse de ce principe de combinaison que la Société invite les Artistes à se livrer. Les lettres & les chiffres leur présentent des bases de combinaisons immenses, par l'une desquelles seulement, ou par plusieurs, le Propriétaire ayant fermé la Serrure, il seroit moralement impossible de deviner son secret. Quelle que soit la forme ou la disposition des parties des Serrures qui seront envoyées au Concours, l'exécution de toutes les combinaisons dont elles seront susceptibles paroit exiger, 1o. que des pieces mobiles, marquées de chiffres ou de lettres, servent à établir tels nombres ou tels mots à volonté ; 2o. que les pênes puissent être fixés solidement lors de la présence du nombre ou du mot adopté ; 3o. qu'après avoir arrêté les pênes, on puisse, sans les déranger, troubler l'ordre des chiffres ou lettres, afin qu'il ne reste aucune trace du nombre ou du mot qui aura servi à fermer ; 4o. que pour ouvrir on puisse facilement rappeller les pieces selon l'ordre des chiffres ou lettres, établi lors de la fermeture ; 5o. que quelque confusion qui ait été produite, soit par des mal-intentionnés, soit par la recherche du mot ou du nombre qu'on auroit oublié, il soit toujours possible de rétablir l'ordre lorsqu'on se rappellera la combinaison choisie ; 6o. Quel que soit le nombre, l'ordre & la forme des parties, il est indispensable que sans démonter la Serrure, on puisse lui faire exécuter indifféremment telles de ses combinaisons qu'on voudra choisir, au moment où l'on voudra fermer ou ouvrir, & sans aucun préparatif ; 7o. que cette Serrure soit enfermée de maniere à ne pouvoir être ouverte pour changer le rapport entre ses parties.

A ces conditions de rigueur, la Société en joint plusieurs autres qui tendent à donner à cette Serrure le plus haut degré de perfection, mais qui peuvent être tellement difficiles à remplir, qu'en les annonçant comme des motifs de préférence, elle ne croit pas devoir les exiger absolument ; elle se contente de desirer, 1o. que l'on supprime les clefs & tout autre instrument que l'on est assujetti à porter & que l'on peut perdre ; 2o. que l'on essaye de suppléer à la vue pour reconnoître la situation des pieces mobiles ; 3o. que l'on cherche s'il peut exister un moyen de suppléer à la mémoire, en faisant retrouver sur la Serrure des indices qui ne puissent instruire que le Propriétaire.

Telles sont les conditions imposées aux Artistes qui voudront s'occuper d'un sujet aussi intéressant pour le Public.

La Société laisse d'ailleurs au choix des Inventeurs le méchanisme, la disposition & la forme des Serrures qu'ils enverront ; elle déclare seulement qu'à sûreté & commodité égale, le prix sera donné à l'invention la plus simple, la plus solide & la moins coûteuse.

Après avoir décrit l'organisation & le jeu de la serrure qu'ils enverront au Concours, les Auteurs doivent avoir soin d'indiquer la maniere la plus sûre & la plus solide de la poser sans affoiblir les portes & sans occuper trop d'espace, de cacher le véritable lieu des pênes, & de

donner aux gaches une très-grande ſolidité.

On aura moins d'égard dans le jugement à la recherche de la main-d'œuvre qu'à la facilité de l'exécution.

Le Prix qui ſera délivré à la premiere Aſſemblée publique ſera de la ſomme de 500 liv. Les Serrures & Mémoires explicatifs portant des numéros correſpondans ſeront envoyés, francs de port, avant le premier Janvier 1779, à M. Comynet, au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur à Paris.

Les Auteurs auront ſoin de ne ſe point faire connoître & mettront leurs noms, qualités & demeures dans un billet cacheté portant le numéro & la deviſe des Pieces qu'ils auront envoyées au Concours, & obſerveront toutes les conditions preſcrites.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Réſultat des états de Population que la Ville de Strasbourg fait imprimer tous les ans.

En 1768, on a baptiſé à Straſbourg 799 enfans-garçons & 741 enfans-filles; total 1540. Il y a eu 410 mariages & 1839 morts.

En 1775, on a baptiſé 800 garçons & 811 filles; total 1611 : mariages 364 : morts 1548.

En 1776, on a baptiſé 869 garçons & 774 filles; total 1643 : mariages 412 : morts 1776.

En 1777, on a baptiſé 827 garçons & 824 filles; total 1651 : mariages 432 : morts 1773.

Nota. Il n'eſt pas difficile de comprendre combien de pareils réſultats ſont utiles pour faire connoître la véritable Population des Villes, ainſi que l'accroiſſement ou la diminution du nombre de leurs Habitans. Il ſeroit fort à ſouhaiter que MM. les Officiers Municipaux des principales Villes du Royaume fiſſent imprimer tous les ans des états de Population à l'exemple de Paris & de Straſbourg, les ſeules Villes où cet uſage paroiſſe établi. Nous invitons les perſonnes qui ſe trouvent à portée, par leurs places ou autrement, de ſe procurer des tables éxactes de la Population des lieux qu'elles habitent, de vouloir bien nous les adreſſer. Elles obligeront beaucoup pluſieurs de nos Lecteurs qui recherchent avec empreſſement ces ſortes de détails & qui nous les demandent. D'ailleurs ils ſont de nature à intéreſſer généralement tous ceux qui liſent ces Feuilles.

Pendant le cours de l'année derniere, il eſt mort à Vienne en Autriche 10,152 perſonnes de tout âge & de tout ſexe; il n'y a eu que 7594 baptêmes : 457 enfans ſont venus morts au monde; le nombre des mariages a été de 1782.

II.

AVIS.

» Le Sr. Bellepaume Lefebvre, Artificier du Roi, Marchand de fer à Paris, Quai de la Mégiſſerie, a imaginé une eſpece particuliere de Poëles mobiles, qui ne ſont point expoſés aux inconvéniens que les perſonnes délicates leur reprochent communément : ces Poëles, garnis de leurs tuyaux bronzés, ſe poſent en moins de cinq minutes, & échauffent une piece, quelque grande qu'elle ſoit, en moins de dix. On les tranſporte facilement d'un appartement dans un autre, ſans avoir lieu de craindre ni la fumée ni le feu, dans des endroits même garnis de tapis ».

III.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 20 Février.

Le ſaumon, depuis 21 liv. juſqu'à 39; le turbot, depuis 21 liv. juſqu'à 29; le cabliau, depuis 18 liv. juſqu'à 30; la raie bouclée, depuis 5 liv. juſqu'à 7; le le panier de merlans de Honfleur, depuis 13 liv. juſqu'à 24; le panier de merlans de Calais 4 liv.; la flotte, depuis 5 liv. juſqu'à 14; la paire de ſolles, depuis 2 l. juſqu'à 4; les trois maniveaux d'éperlans 5 liv.; le panier de moules 2 liv.; le mulet, depuis 1 liv. juſqu'à 1 l. 10 ſ.; la macreuſe 1 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 18 Février 1778, au Samedi 21 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 19, 20, 22 à 23 livres; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21 à 23 liv. 10 s.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 l. à 10 l. 10 s.; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 18 Fév. 1778 au Samedi 21 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 20 l. 10 s. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 21 Fév. 1778, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 31 à 32 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Février 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		marc.
Du Pérou à	712		marc.
Les guinées à . . .	723		marc.
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		once.
Or à 20 karats à . .	84	1	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	16	marc.
Piastres à	50	3	marc.

Changes de Paris du 21 Février 1778.

Amsterdam	53 ½ à 3 8e.
Londres	31 3 8e. à 5 16e
Hambourg	190 ½ à ¾
Madrid.....	15 4 à 4 6
Cadix.....	15 0 6 à 15 1
Livourne	96 à 94 ¾
Gênes.....	94 ¾
Lyon *Rois*.....	¾

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1778.	*Jeudi* 19.	*Vendredi* 20.	*Samedi* 21.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1780	1775	1770 . . .
D°. 16 25es . .	1155	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	412 10 . . .	410 . . .
Rescriptions . .	13 ¼ ½ ¾ . . .	13 ¾	14 . . . .
Bil. des Fermes .	2 ¾	2 ¾ ½ ¾ . . .	2 ¾ . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six prem & six derniers mois 1777.

Du Merc. 18 Fév. 1778		Du Jeudi 19.		Du Vendredi 2	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Cochin..... pp^lles.	M.	Deschapelles. v^res.	B.	Boscheron .. pp^lles.	
Radix ..... pp^lles.	R.	Perpétuelles..	B.	Viageres	
Viageres.....	P.	Decourmont pp^lles.	A.	Peinchein .... v^res.	
Defrance.. Viag.	M.	Viageres.....	A.	Perpétuelles.	
Perpétuelles..	M.	Alissant. Viag.....	C.	Rouillard.... pp^lles.	
Gauthier..... v^res.	M.	Tontine	C.	Viageres	
Perpétuelles.	M.	Nau ..... pp^lles.	C.		
		Viageres.....	C.	*Six derniers mois* 17	
Six derniers mois 1777.		Tontine	G.		
		De S. Janvier v^res.	C.	Lempereur. pp^lles.	
Boutray .... pp^lles.	A.	.....		Viageres	
Viageres	A.	.....		Patu ..... pp^lles.	
Tontine	A.	.....		Viageres	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnemen de 24^ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jo d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécro des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 10 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 4 Décembre.*

LES bœufs, leurs cuirs & le suif font un des grands objets de notre Commerce. Il nous seroit aisé & même très-avantageux de cultiver cette branche de richesse, sur-tout depuis que Sa Majesté Impériale a jugé à propos d'abolir l'impôt auquel les Tanneries & la fonte des suifs étoient ci devant assujetties. Les Pays de plaines situés vers le midi de l'Empire de Russie, tels que la partie méridionale du Gouvernement d'Orenbourg, les Gouvernemens d'Astrakan, d'Azow & de la Nouvelle-Russie, & les terreins entre le Bough & le Dnieper & voisins de la Mer d'Azow, sont très-propres pour nourrir de nombreux troupeaux de bœufs. Cette occupation est peut-être celle qui convient le plus dans ces lieux où d'ailleurs la population n'est pas florissante. Comme les pâturages y sont très-bons, qu'ils abondent en esparcette & melilot, & que les hivers y sont courts, la nourriture du bétail s'y fait très-commodément; elle ne coûte pas tant de peine que la culture des terres, elle ne demande pas tant de bras, & elle est d'un meilleur rapport. Mais il seroit essentiel que les Villages dont les Habitans se livreroient à ce genre d'occupation, fussent moins considérables & plus rapprochés les uns des autres, afin d'épargner au bétail la peine de faire de longues courses pour aller chercher les pâturages. Il ne faudroit pas non-plus que les troupeaux fussent si nombreux. Lorsqu'ils sont petits, il est plus facile de les séparer les uns des autres, dans les cas de maladies contagieuses. L'établissement d'une *Ecole Vétérinaire* contribueroit beaucoup à prévenir les épizooties & à en arrêter les suites. La vente de la viande de bœuf salé se feroit aisément dans les Etats du Turc, par la navigation sur le Pont-Euxin, si des circonstances plus heureuses nous permettoient de parcourir en liberté cette Mer.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 12 Décembre.*

Nos inquiétudes sur la maladie des bestiaux se renouvellent; nous apprenons que ce fléau, qui afflige depuis si long-tems le Holstein, commence à paroitre à Hadersleben, & qu'il menace le Jutland.

Les Navigateurs *Madsen* & *Willer*, & *Pierre Nissen-Falck*, sont revenus ici d'Islande avec des cargaisons qui consistent en productions Islandoises. A peu près vers le même tems, nous avons vu arriver aussi le Navigateur *Hermann-Kofod*, avec le vaisseau le *Château-Tasing*, venant des Colonies *Egedesminde* & *Christiansharb*, dans le Détroit de Davis, & le Capitaine *André Colding*, avec le vais-

ſeau *Sainte-Croix*, venant des Indes Occidentales.

SUEDE.

De Stockolm, *le* 18 *Décembre.*

On lit ici avec plaiſir l'éloge de Nicolas Sahlgren, Commandeur de l'Ordre de Waſa, Directeur de notre Compagnie des Indes. Cet éloge a été compoſé en François par M. l'Abbé Duval-Pyrau & eſt imprimé à Francfort. Ce n'eſt point en ſon nom que l'Auteur fait ce panégyrique ; il le met dans la bouche d'un Suédois qui le prononce aux Indes orientales, en préſence d'un grand nombre de ſes Compatriotes & d'Indiens.

Sahlgren mourut à Gothenbourg, ſa Patrie, au mois de Mars 1776, âgé de 75 ans. La douleur, dit ſon Panégyriſte, fut publique comme ſes bienfaits. En effet il n'eſt guères de Citoyen qui ait mieux ſervi ſa Patrie, & qui ait été plus utile à l'humanité. C'eſt ce dont les Etrangers ſeront obligés de convenir en liſant ce diſcours. On y verra Sahlgren entreprendre, pendant ſa jeuneſſe, des voyages en Hollande, en Allemagne, en Angleterre & en France pour apprendre la ſcience & l'art du Commerçant. On verra ce qu'il fit lorſqu'il eut été nommé Directeur de la Compagnie des Indes de Suede. L'Auteur y développe ſes principes ſur le Commerce, il y parle des prix qu'il a fondés en faveur de l'Agriculture, & rappelle cet acte patriotique par lequel il a dépoſé à la Banque un fonds de 100,000 dahlers, monnoie d'argent, & donné ſon Château avec ſa Seigneurie d'Oeſtad, pour loger & entretenir des enfans pauvres & les inſtruire dans la théorie & la pratique du premier de tous les Arts. Voici en quels termes le Panégyriſte s'exprime ſur la préférence que ſon Héros paroiſſoit donner à l'Agriculture ſur toutes les autres profeſſions.

» Suédois, dit-il, ſi, chez nous, la » plus grande partie de l'intérêt de l'ar- » gent eſt réduit en encouragement pour » l'Agriculture, louons Sahlgren d'avoir » obſervé qu'en Allemagne, comme dans » beaucoup d'autres Etats, l'on en fait » une reſſource de Finance. On y donne, » remarquoit ce zélé Citoyen, des gra- » tifications aux Artiſtes, nous pou- » vons mieux faire : donnons des ré- » compenſes aux Laboureurs. Chez preſ- » que tous les Peuples de l'Europe, on » fait des grains un objet de Police ; » ſoyons plus ſages : faiſons-en un objet » de commerce.... Etabliſſons des Loix » Agraires pour les indigens ; nous cou- » vrirons la Suede de champs enſemen- » cés, le mendiant oiſif y ſera regardé » comme un ennemi de l'Etat, & les » landes comme un reproche accablant » pour quiconque aura l'ame Suédoiſe. » Nos vaiſſeaux ſuffiront à peine pour » exporter notre goudron, notre ſuif, » notre beurre, & nous remplirons nos » caves de vin, nos boutiques de ſel & » d'épiceries, nos magaſins d'étoffes & » de productions que la nature nous re- » fuſe &c. ».

ALLEMAGNE.

De Hombourg-ez-Monts, *le* 20 *Décembre.*

Quelques parties du Landgraviat de Heſſe-Darmſtadt ont été déſolées par les épizooties. On a fait à cette occaſion ce qu'on a coutume de faire en pareil cas par-tout ailleurs, c'eſt-à-dire qu'on a ordonné des préſervatifs & des curatifs & empêché toute communication entre les animaux malades & ceux qui ne l'étoient pas. Ces moyens ont eu tout le ſuccès qu'on en pouvoit attendre ; la maladie a diminué inſenſiblement & a enfin tout-à-fait diſparu.

On ſe propoſe de conſtruire inceſſamment à Gieſſen une Maiſon de filature & de travail en faveur des pauvres valides qui manquent d'occupation. Nous avons dit dans le tems qu'on avoit fondé dans la même Univerſité des Chaires de *Sciences Camérales*, où l'on enſeigne toutes les parties de la Politique & de l'Economie. Cet enſeignement utile a commencé au mois d'Octobre dernier, & il a été confié à M. Schleſtavein, Conſeiller de Régence, & au Profeſſeur Breidenſtein.

Il y a eu à Bickembach une eſpece de mortalité ſur les oies, qui a fait beaucoup de tort aux Payſans de ces cantons. Un ancien Econome du pays fait obſerver qu'il a toujours conſervé

les ſiennes en leur frottant tous les jours les oreilles avec de l'huile de lin, & en ne permettant pas qu'on les envoyât trop matin pâturer dans les champs.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 17 Décembre.*

Les Curieux admirent la conſtruction d'un Palais magnifique que M. le Duc de Berwick fait élever dans l'enceinte de cette Capitale. Cet édifice eſt l'ouvrage de pluſieurs Artiſtes célébres. M. Gulbert, Architecte François, en a donné les premiers plans, & en avoit déjà conduit l'exécution juſqu'au premier étage, lorſque la mort eſt venue le ſurprendre. M. Rodriguez, célébre Architecte Eſpagnol, a été chargé de continuer le bâtiment, de concert avec M. Antoine, autre Architecte François très-connu à Paris par *l'Hôtel des Monnoies* dont il a donné les deſſins. M. Rodriguez » vient » de faire exécuter au Palais de Ber- » wick, un eſcalier principal d'une conſ- » truction hardie, & dont la coupole, » ouverte au ſommet, répand une belle » lumiere dans tout l'intérieur de cet » eſcalier, au moyen d'un chaſſis vitré » en forme de toit. Cette maniere d'é- » clairer, nouvelle pour la Ville, a » été un objet de curioſité qui a paru » intéreſſer, car on eſt venu en foule » pour en voir l'effet ». Ce Palais eſt d'une belle Architecture Grecque.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DU PAYS D'AUNIS, *le 26 Décembre.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. » Je lis, M., aſſez réguliérement votre Gazette. Vouloir prouver combien elle eſt utile, ſeroit répéter ce que tous ceux qui la liſent ont dit avant moi. Je me bornerai donc à vous faire part d'un procédé que j'ai mis en uſage pour chauler mon bled l'année derniere, & du réſultat qui s'en eſt ſuivi. Votre Gazette N°. 49 de l'année 1776, m'en donna l'idée, par une note qui y a été inſérée & qui fait ſentir combien on peut tirer parti de la proximité de l'eau de mer, en s'en ſervant pour humecter le bled de ſemence, & l'imprégner de ſel marin ſi propice à la végétation, & qui ſert de baſe à cette terre végétale qu'on a tant préconiſée. Je ſaiſis dès-lors l'idée propoſée dans votre Gazette, & quoique je ſois aſſez éloigné de la mer, j'en fis tranſporter chez moi une aſſez grande quantité d'eau pour faire l'eſſai dont je vais vous entretenir & dont je me ſuis aſſez bien trouvé.

Je mis dans un cuvier vingt livres de chaux vive en pierre, ſur laquelle je jettai pour l'éteindre 4 ſceaux d'eau de mer bouillante : après qu'elle fut éteinte, j'y ajoutai dix ſceaux d'eau de mer froide, le tout faiſant quatorze ſceaux ; ce qui me produiſit une *laitance* de chaux aſſez épaiſſe & d'une chaleur modérée, dans laquelle je plongeai mon bled, au moyen d'une corbeille d'oſier faite exprès de la grandeur intérieure du cuvier. Cette corbeille tient un boiſſeau de froment, de façon que la *laitance* ſurnage au-deſſus du bled d'un demi-pied, ſans ſurpaſſer les bords de la corbeille. Je remue alors le bled pour faire ſurnager tous les grains gâtés, ainſi que la nielle qui peut s'y trouver ; j'ôte ces mauvais grains avec une écumoire juſqu'à ce qu'il n'en reſte plus. J'enleve alors la corbeille avec le bon grain qui ſe trouve imprégné de cette *laitance* ſaline, & après l'avoir laiſſé égouter un moment, je jette ce bled ſur un plancher à l'ombre dans un endroit bien aéré. Je continue mon opération juſqu'à ce que j'aye employé tout mon bled deſtiné à la ſemence.

Avec la quantité de *laitance* que je viens d'indiquer, j'ai chaulé 26 boiſſeaux & demi de froment, que j'ai laiſſés en tas d'un pied d'épaiſſeur pendant douze heures, afin de lui donner le tems de s'échauffer & de ſe pénétrer mieux des parties ſalines dont il étoit humecté. Je l'ai fait enſuite retourner trois à quatre fois par jour pour le faire ſécher & empêcher qu'il ne germât. Il ne faut que trois jours pour qu'il ſoit ſuffiſamment ſec. Le bled, par cette opération, groſſit de moitié, & il en faut moins pour ſemer. Il eſt alors couvert d'une robe blanche, dont le goût âcre éloigne les inſectes & les empêche de lui nuire.

Cette quantité de bled m'a enſemencé douze journaux de terre. Le journal eſt ici de 900 toiſes. Quoique ce terrein eût déjà porté deux fois de ſuite du froment, ſans être fumé, ces douze journaux m'ont produit 233 boiſſeaux de froment très-beau, le boiſſeau peſant 55 livres, poids de marc.

J'ai eu d'autres terres, quoique fumées de l'année précédente, qui m'ont produit un quart de moins, n'ayant employé que de l'eau ordinaire pour le chaulage du bled que j'y ai ſemé.

Cette différence m'a engagé cette année à faire tranſporter chez moi de l'eau de mer pour chauler tout mon bled. J'ai continué à ſemer ſur la même terre : ſi cela réuſſit, ce ſera la quatrieme récolte de froment que m'aura produit ſucceſſivement le même terrein. Il a très-bien levé, il paroît auſſi beau & auſſi avancé que celui qui a été ſemé quinze jours plutôt. Lors de la récolte, je vous ferai part de ce qui en aura réſulté.

Il eſt reconnu que ce ſont les ſels qui excitent le plus la végétation. C'eſt pourquoi on tâche d'en procurer à la terre par les engrais ; car une terre deſtituée de cet agent ne produit rien. Quoique la méthode que je viens de décrire ne fourniſſe au grain qu'une aſſez petite quantité de ſels, cependant comme toute cette quantité ſe trouve raſſemblée autour du grain, il n'en perd rien, il profite de tout ; je crois même que ces ſels dont le grain eſt environné ont la propriété d'attirer encore les ſels étrangers qui peuvent ſe rencontrer dans le voiſinage. Tous ces ſels réunis concourent à la germination en développant les principes de la végétation.

Voilà, M., le procédé que j'ai employé ; on peut en tirer des conſéquences utiles à l'Agriculture. Ceux qui ſeroient hors d'état de ſe procurer de l'eau de mer, pourroient y ſuppléer en faiſant fondre dans leur *laitance* de chaux une certaine quantité de ſel marin, de nitre &c. L'eau de leſſive employée à propos peut être auſſi très-bonne à cet uſage ; il n'eſt queſtion que d'en faire un eſſai en petit. Peut-être arriveroit-il que cette eſpece de chaulage ſeroit capable de tenir lieu de fumier dans les endroits où on auroit de la peine à s'en procurer. J'ai l'honneur d'être &c. ».

L'Auteur de cet article, pour fortifier encore ce qu'il dit de la propriété que l'eau de la mer paroît avoir d'augmenter la vertu productive de la ſemence, auroit pu rappeller ici un fait que nous avons rapporté dans notre Gazette du 18 Octobre No. 83, & où nous faiſons mention d'un Fermier des environs du Havre qui a trouvé cette année, le moyen de ſe procurer une récolte d'un tiers plus abondante que celle de ſes voiſins, & de garantir ſes bleds de la nielle, en trempant ſon grain dans l'eau de la mer avant de le ſemer.

Nous avons reçu de la même perſonne deux autres Ecrits que nous croyons devoir renvoyer au Journal de Février à cauſe de leur étendue. Ils roulent ſur l'état actuel de l'Agriculture dans le Pays d'Aunis.

Dans le premier de ces Ecrits l'Auteur obſerve d'abord que le commerce de la Rochelle étant beaucoup déchu depuis la derniere guerre, on ſe tourna du côté de l'Agriculture, dans l'eſpoir de ſe dédommager de cette infortune ; mais, ſelon lui, on ne tarda pas à ſe repentir de s'être livré excluſivement à la culture du bled. Les ſuccès ne répondirent point aux eſpérances ; après bien des dépenſes & des travaux aſſez infructueux, on fut obligé de revenir à la vigne, parce qu'on s'apperçut que c'étoit la ſeule production qui convint au ſol du Pays d'Aunis. Il fallut donc planter des vignes pour tirer parti de ſon domaine.

» La vigne eſt, dit l'Auteur, de tou-
» tes les productions de la terre, celle
» qui exige le plus de bras pour ſa cul-
» ture. Plus on défricha, plus les bras
» devinrent rares. La population ne fut
» pas proportionnée aux travaux. Pour
» ſe procurer des bras, il fallut augmen-
» ter les ſalaires. Les Laboureurs, à la
» vue du gain, entreprirent plus qu'ils
» ne pouvoient faire. Ils firent de mau-
» vais ouvrage. Leur plantation étoit
» défectueuſe, & ne fut point produc-
» tive. Depuis ce tems, malgré l'aſpect
» riant d'une culture active, les récoltes
» ont diminué au lieu d'augmenter. Il
» ſeroit ridicule de prétendre qu'avant
» cette époque, les vignes éprouvoient
» moins d'accidens par l'intemperie des
» ſaiſons ; il y auroit plus d'apparence

» à croire que la plûpart de ces vignes » ainsi plantées, n'ont pu acquérir la » vigueur convenable pour y résister ».

L'Auteur après avoir parcouru les divers défauts qu'il croit appercevoir dans la maniere dont on cultive la vigne dans sa Province, termine son Mémoire en faisant des vœux pour que des Cultivateurs intelligens & expérimentés cherchent les moyens de remédier à ces défauts, & pour qu'ils les communiquent à leurs Compatriotes par la voie de l'impression.

Le second Ecrit qui nous a été adressé par ce zélé Rochellois, contient des remarques sur le tort qu'on a eu de ne pas assez ménager les forêts dans le Pays d'Aunis. Le bois y est aujourd'hui très-cher. La Province ne peut en fournir suffisamment pour brûler les eaux-de-vie. L'Auteur propose d'employer à cet usage le charbon de terre.

DE LIMOGES, *le 17 Décembre.*

Dans notre Gazette du 30 Décembre dernier, N°. 104, après avoir rendu compte d'une des Séances de la Société Royale d'Agriculture de Limoges, nous nous contentames d'annoncer simplement le sujet d'un prix que cette Compagnie proposoit pour l'année prochaine, parce que nous manquions de place, Nous supprimames quelques observations qui se trouvoient dans le Programme que la Société nous avoit fait l'honneur de nous adresser par M. *de l'Epine*, son Secretaire. Comme ces observations exposent le motif du choix de la Question qu'il s'agit de résoudre, que d'ailleurs elles peuvent servir à diriger les Auteurs dans leur travail, & à leur faire comprendre encore mieux ce qu'on attend d'eux, nous avons jugé essentiel d'y revenir.

» Le Haut-Limousin, dit le Programme en question, est composé pour la » plus grande partie d'un *detritus* de granite, & dans le surplus de terre argilleuse mêlée en beaucoup d'endroits de » parties métalliques colorées & désignées par quelques Cultivateurs sous » le nom de *laliosse*. Ce sont ces principes contraires à la végétation qui ont » rendu ce canton un des plus stériles » du Royaume.

» Les seuls procédés qu'on ait opposés jusqu'à présent à des dispositions » aussi fâcheuses de la part du terrein, » sont les fréquens labours, les fumiers » & sur-tout l'incineration, soit par le » brûlis des fougeres qui sont très-communes dans le pays, soit par des fourneaux qui ont l'inconvénient de détruire toutes les parties végétales par » la violence du feu. Ces procédés pour » deux ou trois années de récolte laissent un terrein épuisé & hors d'état » de produire pendant plus de 20 ans.

» La marne & d'autres matieres calcaires pourroient remédier à ces inconvéniens, mais le pays en est totalement » dépourvu. Il y a pourtant quelques » Cultivateurs ou pour mieux dire quelques Physiciens éclairés qui, par des » mêlanges de terres particulieres, sont » parvenus à se procurer des récoltes de » froment dans des endroits où on pouvoit à peine faire naître le seigle.

» C'est pour engager ces Physiciens à » faire part au Public de leurs procédés, » & pour déterminer les Amateurs de » l'Agriculture à tenter de nouvelles recherches, que la Société d'Agriculture » de Limoges propose aujourd'hui de *désigner un ou plusieurs fossiles propres naturellement ou par des préparations quelconques à fertiliser les Terres du Haut-Limousin » & à remplacer la marne qui y manque.* S'il » se trouve dans le Royaume ou dans » d'autres parties de l'Europe des terreins de la même nature & qui présentent les mêmes obstacles à surmonter » pour parvenir à fertiliser la terre, on » sent que les recherches proposées peuvent leur être également utiles & peut-être même a-t-on déjà fait quelque part » des découvertes capables de remplir » le sujet proposé.

» On recevra les Mémoires jusqu'au 1 » Février 1779; ils pourront être écrits » en François ou en Latin. Toutes personnes, même les Membres du Bureau » d'Angoulême & de Brive, seront admises au concours; il n'y a d'exceptés » que les Associés du Bureau de Limoges.

» Les Auteurs mettront une devise & » leurs noms sous un cachet, l'on n'ouvrira que le cachet du Mémoire couronné. Tous les Mémoires seront mis à » l'adresse de M. Daine, Intendant de la » Généralité de Limoges, à Limoges.

» Le prix eſt une médaille d'or de 300 » livres, ou cette ſomme en argent, au » choix de l'Auteur qui la recevra par » lui-même, ou par une perſonne char- » gée de ſa procuration, des mains de » M. le Tréſorier de la Société ».

DE PARIS, *le 3 Janvier.*

Lettre de M. Dulaurier à M. Couſin, Marchand Braſſeur, rue de l'Ourſine, Fauxbourg S. Marcel. A Paris le 15 Novembre 1777.

» Arrivé ici depuis quelques jours, M., d'une tournée que j'ai faite en Flandres & en Brabant, pendant laquelle je n'ai pu voir nos différens Ecrits périodiques, je viens de lire dans la Gazette d'Agriculture du 9 Septembre dernier, N°. 72, p. 571, l'annonce d'un Ouvrage Anglois ſur la meilleure maniere de perfectionner l'Art de braſſer. Je vous avoue que j'ai été révolté du ton de jactance & de dénigration que l'Auteur y prend, & je ſçais bon gré au ſage Ecrivain de ce Journal de faire ſentir combien *M. John Richardſon*, qui a publié cet Art de braſſer, & braſſeur lui-même, mérite peu de confiance. Il lui eſt, ſans doute, bien permis d'avoir des ſentimens particuliers ſur ſon Art, & de s'y croire plus habile que tous les autres, mais au moins faut-il être honnête, prudent & ſe reſpecter ſoi-même, ſur-tout en public; car je le demande, de bonne foi, à tout homme raiſonnable & qui a reçu une certaine éducation, comment qualifier ces expreſſions du Braſſeur Anglois? » Notre » biere, dit-il, l'emporte encore ſur celle » de toutes les autres Nations, ſans en » excepter même la biere de Flandres. » Quant à celle qui ſe fabrique en Fran- » ce, à peine mérite-t-elle qu'on en faſſe » mention. Ce n'eſt *qu'une médecine dégou- » tante, & ceux qui la compoſent n'y enten- » dent rien; ils ne connoiſſent pas ſeulement » les premiers élémens de l'Art* ». Un Lecteur impartial & tant ſoit peu inſtruit, peut-il, ſans en être indigné, voir traiter ainſi le Corps entier des Maîtres Braſſeurs de toute une Nation, par un Etranger, qui, ſur-tout, comme l'obſerve encore fort judicieuſement le même Ecrivain, qui, » dis-je, ſelon toute ap- » parence, compte faire beaucoup mieux » ſes affaires, en apprenant aux autres » à fabriquer de la Biere, qu'en en fa- » briquant lui-même; & c'eſt ſans doute » pour aller commercer de ſes connoiſ- » ſances qu'il va faire un voyage en » Ecoſſe, en Irlande, & enſuite en » France, où, ſuivant lui, on a ſi grand » beſoin de ſes leçons ». Je ne ſuis donc plus étonné, M., que vous laiſſiez ſans réponſe, ces injures qui ne méritent que le mépris. Mais comme il eſt poſſible que cet Ouvrage, que l'on traduit actuellement, à ce que l'on m'aſſure, ſoit un jour entre les mains d'une certaine claſſe de nos Concitoyens ſur la crédulité deſquels il pourroit influer, d'autant plus qu'il renferme d'ailleurs pluſieurs remarques utiles ſur le choix de l'eau & ſur les moyens de la corriger (car le plus méchant Livre offre quelquefois de bonnes choſes), je crois devoir raſſurer les honnêtes gens & diſſiper leur crainte, s'ils pouvoient en avoir, ſur la biere de Paris & même des Provinces de la France. L'art de braſſer n'eſt pas un ſecret; il eſt écrit & très-clairement expoſé, 1°. dans le 2ᵉ. volume du Spectacle de la Nature *, Ouvrage auſſi connu qu'inſtructif, p. 380 de l'édition de 1737, chez la veuve Etienne. On y voit » qu'une légere pointe de co- » riandre produit dans la biere un très- » bon effet. Les Braſſeurs de Paris, *qui » la font parfaite*, s'en tiennent à cet agré- » ment, *& ſe gardent bien* de l'épaiſſir avec » le miel, ni de l'affadir avec le ſucre, » ni de la rendre furieuſe avec de l'y- » vraye, du gingembre & des épices, » comme on le fait quelquefois à Lille & » à *Londres* ». J'oſe dire plus, moi, & même aſſurer que dans cette derniere Ville, on y ajoute encore des herbes aromatiques, des racines de l'Inde, & cent autres drogues. C'eſt bien alors que l'on pourroit écrire, avec plus de vérité que *John Richardſon*, que cette biere eſt au moins *une médecine dégoutante*, ſi elle n'eſt dangereuſe; car quoiqu'elle puiſſe, pour un moment, plaire mieux à l'odorat & au goût, les nauſées qu'elle cauſe le lendemain doivent la rendre redoutable aux perſonnes qui n'y ſont pas habituées & qui en font quelque excès. 2°. Les différens procédés de cet Art ſe trouvent encore expoſés, ſans aucune reſtriction,

* *Cet Ouvrage, en huit volumes, a été réduit en un ſeul, d'une maniere très-intéreſſante; on le trouve chez Caſin, à Reims.*

dans le grand Dictionnaire des Sciences & des Arts, ainsi que dans plusieurs autres Traités. 3°. Il y a de plus une célebre Thèse de Médecine, soutenue à Paris en 1751, avec le succès le plus éclatant, par M. *Gentil*, sous la Présidence de M. *de Laurembert*, sur cette question : *an cervisia potus saluberrimus ?* La biere est-elle une boisson salutaire ? & dont la conclusion est, *ergo cervisia potus saluberrimus*, la biere est donc une boisson très-salutaire. Cette Thèse, écrite avec une élégance digne du siecle d'Auguste, est imprimée chez *Quillau*, & rapporte aussi les meilleurs moyens & les moins compliqués, pour réussir dans cette fabrication. Elle avance, entr'autres sentimens sur les bieres étrangeres, *qu'elles ne ne doivent pas exciter notre jalousie, & que Paris nous en donne telle que nous pouvons la desirer.*

Je le répéte, M., & d'après vous-même, qui ne cachez rien dans votre Brasserie, votre Art n'est pas un secret ; le seul que j'y vois, & ce pourroit bien en être un dans ce tems de corruption presque générale, c'est la probité, l'exactitude & la vigilance : il consiste donc à ne rien épargner pour l'achat des matieres premieres dont l'énumération est ici superflue, & à les choisir de la meilleure qualité ; à les employer loyalement & dans les doses requises ; à les préparer avec soin ; à veiller à leur propreté ; à connoitre le degré de chaleur nécessaire aux diverses opérations & cuissons, pour avoir, chacune dans leur plus grande bonté, de la biere *rouge*, de la biere *ambrée*, & de la biere *blanche*. (Il ne s'agit pas ici de celle qui est opaque & que l'on nomme *blanquette de Menin*, ou qui est à peu près pareille). Il consiste, dis-je, ce secret, à ne jamais se servir d'autres ingrédiens que ceux qui sont absolument indispensables ; & ces derniers sont bien simples, bien peu nombreux, fort connus & très-salubres ; surtout à ne jamais faire le moindre mélange d'épicerie ou d'autre chose quelconque : ajoutez à tout cela une expérience éclairée, & vous obtiendrez la meilleure biere imaginable des trois especes ci-dessus, en proportion de la force dont on la desire & du prix que l'on veut y mettre. Voilà le secret que j'ai découvert chez vous, M., que l'on trouvera chez MM. vos Confreres, & que l'on ne rencontreroit peut-être point chez le *John Richardson*, Auteur Brasseur, ou Brasseur Auteur, qui abandonne son commerce pour aller en donner des leçons chez tous les Peuples *Cervisiens* *. Quant à son projet de venir à Paris, pour cet objet, je crois fermement qu'il fera très-bien de s'en dispenser ; il y a déjà, dans cette Capitale, trop de Charlatans de tout genre, de tout rang, & de tout état. Il y a plus encore, M., indépendamment de sa charlatannerie prouvée, on pourroit même un peu le soupçonner d'ignorance, car il semble confondre *le malt*, avec *la drêche*. *Le malt* (ce mot est emprunté des Anglois) signifie le grain germé, quel qu'il soit, dont on tire la partie sucrine qui forme le principe & l'essence de la Biere ; *la drêche* au contraire, est le marc, ou le résidu de ce *malt*, dont on nourrit les vaches, ce qui leur fait donner un lait meilleur & plus abondant ; ainsi *malt* & *drêche* ne sont pas la même chose, comme paroit le faire entendre ce Brasseur non moins étrange qu'Etranger. Je suis avec l'estime la plus sincere, & la mieux méritée, &c. DU LAURIER.

Avis du Rédacteur. Nous croyons devoir observer ici que l'article de notre Gazette auquel cet Ecrit sert de réponse n'a pas été rédigé directement d'après le Livre du sieur Richardson, mais d'après une Lettre dans laquelle on nous rendoit compte de son Ouvrage. Il pourroit bien se faire que notre Correspondant se fût plutôt attaché à l'esprit de l'Auteur qu'à ses paroles, & qu'il l'eût un peu commenté. N'ayant pû nous procurer le Livre du Brasseur Britannique pour nous en assurer par nous-mêmes, nous avons eu recours à la traduction que le Courrier de l'Europe a donnée d'une partie de la Préface de ce Livre, dans sa Feuille du Mardi 19 Août 1777, No. 23 ; nous n'y avons pas trouvé les expressions de *Médecine dégoûtante* que le Critique releve avec raison, mais nous y en avons vu d'autres qui ne sont pas plus honnêtes. Le Brasseur Anglois y assure positivement que *ceux de Paris ignorent l'Art de brasser, ainsi que celui de préparer le malt* (*la dreche*). Il y traite *leur bonne Biere de Mars*, de *misérable breuvage*, de *pitoyable Biere*. Quoiqu'il en soit, la ré-

* *Brasseurs de Biere.*

clamation de M. du Laurier en faveur des Brasseurs de Paris, ne peut porter à faux, c'est pourquoi nous nous sommes fait un devoir de la donner au Public.

Grains & Farines &c. à Paris,

Du Samedi 3 Janvier 1778, au Mercredi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 22, 23 à 24 l.; le seigle, de 10 l. 15 s., 11 à 12 l.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 l. à 10 l. 15 s. Le froment au Port de la Grêve, de 22, 23, 24 à 25 liv.; le seigle, de 10 liv., 10 l. 10 s. à 11 liv. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 11 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 7 Janv. 1778, de 57 à 58 liv.; *id.* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Janvier 1778.

Or de Portug. à . . .	725 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	712		
Les guinées à . . .	722	10	
Ducats à	98	5	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	15	
Piastres à	49	5	

Changes de Paris du 7 Janvier 1778.

Amsterdam	53 5 8e.
Londres	31 5 8e.
Hambourg	190 ½
Madrid	15 3 à 3 6
Cadix	15 à 15 0 6
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Rois*	¼ p. %

***Lettres** de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.*

Du Lundi 5 Janv. 1778		Suite du Lundi 5 Janv.	
Messieurs		*Messieurs*	
Thevenin... pples.	L.	Certain..... pples.	L.
Viageres....	M.	Viageres.....	L.
Masson ..... pples.	L.	Tontine.....	L.
Viageres.....	L.	Gosley..... pples.	L.
Delamotte.. pples.	J.	Viageres.....	L.
Viageres	J.	Caron ..... vres.	J.
Creuzé ..... pples.	L.	Perpétuelles..	J.
Viageres	L.	Desplaces... pples.	M.
Tontine.....	L.	Viageres.....	M.
.....		Tontine.....	M.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1778.	*Lundi* 5.	*Mardi* 6.	*Mercredi* 7.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1810 7½ 5 2½ 1800	FESTE.	1807 ½ 10 .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt O&. .	400	. . . . .	402 . . .
Rescriptions . .	13 13½ . . .	. . . . .	13 ½ 13 13 ¾ ½ (13 13
Bil. des Fermes	2¾.	. . . . .	2 1 ¾ . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonneme de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonc deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 23 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, le 21 Avril.

» LA Siberie est le Perou de la Russie; elle possede une grande quantité de mines d'argent, de cuivre & de fer. Les plus importantes se trouvent dans le territoire de Catherinenbourg, dans les environs de la Bucharie, & dans le voisinage d'Argun. Celles d'argent de Nertschinsk contiennent de l'or, ainsi que celles de cuivre de Kolivan. La plus grande & la plus riche partie de ces mines appartient à la Couronne; mais les Particuliers en possedent aussi beaucoup dans le pays situé entre Catherinenbourg & Orenbourg ».

» Le cuivre de Siberie est de très-bonne qualité, & son fer n'est pas inférieur à celui de Suede: ce dernier métal est si abondant, & les mines en sont si nombreuses, qu'indépendamment de la quantité qui s'en consomme dans l'Empire, il s'en exporte annuellement, par le Port de Pétersbourg, autour de trois à quatre millions de pouds ».

» En Russie, les Particuliers sont Propriétaires des mines qu'ils découvrent dans leurs fonds; mais ils sont obligés, quant à celles de fer, d'en payer la dixme à la Couronne; ce qu'ils font ordinairement en argent: &, quant au cuivre, outre la dixme, ils sont encore tenus de livrer les trois quarts du produit en nature, que la Couronne leur achete à raison de six roubles le poud, tandis qu'il se vend communément dix roubles à Pétersbourg. Les mines les plus abondantes donnent jusqu'à soixante livres par poud de minerai ».

» L'exportation du cuivre est défendue en Russie. Si cette défense se levoit, il est certain que l'Etranger en tireroit, la premiere année, pour plusieurs millions de roubles. Il seroit difficile de déterminer précisément le motif qui engage la Cour de Pétersbourg à prohiber cette exportation. Depuis le tems que cette défense existe, la quantité de cuivre qu'elle a reçue est énorme: il est entassé dans quatre magasins immenses; sçavoir, celui de la Forteresse à Pétersbourg, celui de Schlusselbourg, celui de Sifterbek où est la Fabrique d'armes, & celui de Catherinenbourg ».

» Il faut remarquer que la Cour de Russie ne se charge point de l'extraction du cuivre de ses mines; elle en afferme l'exploitation moyennant la livraison d'un cinquieme en nature & de cinq copeks par poud ».

» Le produit des mines de la Couronne, en or & en argent, est incertain & variable. En 1772, elles ont rendu 59 pouds d'or fin & 1888 d'argent pur. Les especes qu'on en a frappées, & qui ont été portées au Trésor de l'Impératrice, ont monté à 2,500,000 roubles; mais ce produit est beaucoup moindre année commune ».

» Il y a en Siberie du fer vierge qui eſt ſouple & malléable, quoiqu'en aient dit quelques Naturaliſtes ».

POLOGNE.

DE CRACOVIE, *le 16 Avril.*

On peut juger de la Population des nouvelles acquiſitions Autrichiennes entre Wielluzza & Bochina en Pologne, par le nombre des Payſans que la Cour de Vienne y fait enrôler ſeulement pour garder les Salines qu'elle poſſede dans ces contrées, depuis l'exécution du Traité de partage. La Cour a ordonné que cette Milice fût formée de 30,000 hommes, & que la levée s'en fit ſans porter aucun préjudice ni à l'Agriculture ni aux Manufactures.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 18 Avril.*

Depuis quelque tems, le prix des vins de France, & ſur-tout des vins rouges, eſt prodigieuſement hauſſé dans ces contrées & dans tout le Nord, & l'on craint qu'il n'éprouve encore des augmentations plus conſidérables.

DE FRANCFORT, *le 20 Avril.*

La culture du tabac, introduite depuis peu à Rheinheim, Rodau, Ober-Ramſtadt & pluſieurs autres endroits ſitués ſur le Rhin, a parfaitement réuſſi; elle s'étend inſenſiblement comme a fait en ſon tems celle des pommes de terre. Les Souverains l'encouragent, & le profit qui en revient fait que les gens de la Campagne s'en occupent.

DE BERLIN, *le 19 Avril.*

On travaille dans notre Hôtel des Monnoies à frapper des eſpeces pour pluſieurs millions; on y a dépoſé à cet effet un grand nombre de barres d'argent.

DE LANGEN, *le 22 Avril.*

Il exiſte dans ce Diſtrict un Econome qui fait un commerce très-lucratif de toutes ſortes de ſemences. Il les recueille avant qu'elles ſoient aſſez mûres pour tomber ou tenter les oiſeaux, & il les conſerve dans un lieu expoſé à l'air juſqu'à parfaite maturité. Lorſqu'il les a tirées des gouſſes, il a ſoin de n'y laiſſer aucune pouſſiere, parce qu'elle attire les inſectes; il les place à l'abri des attaques des volatiles & des ſouris; il les garde dans des ſachets de toile qui ſont dépoſés dans des endroits ſecs où l'air puiſſe circuler librement. Il obſerve que les lieux chauffés par le moyen d'une chaleur artificielle, ſont très-nuiſibles aux ſemences. Il faut garder dans du ſable bien ſec celles qui ſont les plus ſujettes à perir.

DE DARMSTADT, *le 23 Avril.*

La Maiſon des Orphelins de cette Ville vient de recevoir un préſent de 190 florins 52 creutzers. Cent de ces florins ont été donnés à l'occaſion de la naiſſance du fils dont accoucha, il y a quelque tems, Son Alteſſe Séréniſſime Madame la Princeſſe Héréditaire. Il exiſte dans cette Maiſon une très-belle Fabrique & une Filature qui s'étend de jour en jour & dont les progrès vont beaucoup au-delà de ce qu'on en avoit d'abord eſperé.

Il a paru à Gieſſen une nouvelle Police Académique qui ſera très-favorable aux études. On a ſubſtitué un théâtre national à différentes eſpeces d'amuſemens, les uns frivoles & les autres dangereux qui y avoient eu lieu juſqu'à préſent.

Le nouveau cours d'Economie a recommencé dans cette Univerſité après les vacances de Pâques. M. Schlettwein, un des Profeſſeurs, enſeignera pendant ce cours le Commerce, la Régie des Forêts, la Numiſmatique ou la connoiſſance des monnoies; M. Baumer profeſſera la Mineralogie, la Chymie, l'Hydrographie; M. Chartheuſer, la Botanique économique; M. Boehm, l'Architecture civile; M. Dietz, la Médecine Vétérinaire; & M. Breidenſtein, l'Economie rurale.

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le 5 Mai.*

Il y a long-tems qu'on connoît la qualité venimeuſe des moules; mais la na-

ture de ce venin a été inconnue jusqu'à nos jours. Enfin, après bien des recherches, on a découvert que cette propriété malfaisante ne venoit pas de la substance même de la moule, mais d'un petit insecte nommé *étoile-marine*, de la grandeur de trois lignes. Cette découverte est due à M. de Beunie qui l'a consignée dans le Recueil des Mémoires de notre Académie.

L'étoile-marine est une espece de poisson ou d'insecte marin, qu'on trouve aux embouchures de plusieurs rivieres, surtout de l'Escaut. Elle représente par sa forme un petit cercle d'où sortent plusieurs cornes ou rayons, qui lui ont fait donner le nom d'étoile. Lorsque ces insectes sont jeunes, leur chair molasse ressemble à de la glue ; mais à mesure qu'ils grandissent, elle prend plus de consistance : leur surface supérieure est couverte d'une peau calleuse & chagrinée ; au centre de la surface inférieure est placée la bouche, garnie d'un suçoir dont elle se sert pour tirer sa nourriture des coquillages. Les rayons de l'animal lui servent de jambes, & chaque rayon a encore sur quatre doubles rangs plus de trois cens ressorts ou petites arrêtes, semblables à des cornes de limaçon, faisant l'office d'autant de jambes pour ramper sur les corps marins. Malgré ce grand nombre de jambes, le mouvement progressif de cet insecte est très-lent.

C'est à la fin d'Avril ou au commencement de Mai que ces insectes ont coutume de frayer. On voit souvent flotter entre deux eaux, une quantité prodigieuse de leur frai ressemblant à de la gelée de viande. Ce frai paroit ordinairement jusqu'au commencement du mois d'Août ; mais les grandes chaleurs, en développant le germe des animalcules qu'il contient, le font quelquefois disparoître à la mi-Juillet.

Le frai des étoiles-marines est si venimeux, si caustique, qu'il cause un gonflement avec une demangeaison insupportable à toute personne qui l'a touché immédiatement ; mais cet accident disparoit bientôt si on frotte la partie malade avec du vinaigre. Ce n'est pas seulement aux hommes & aux quadrupedes, tels que les chiens & les chats, que ce frai est nuisible ; il l'est aussi à quelques poissons. Lorsqu'il n'y a point ou peu de ce frai dans l'Escaut, l'esturgeon & le saumon sont apportés ordinairement pleins de vie à la Poissonnerie d'Anvers ; au lieu que quand il y en a beaucoup, la plus grande partie de ces poissons meurt en route. Il ne paroît pourtant pas être préjudiciable aux moules à qui probablement il sert de nourriture, les moules n'étant jamais plus grasses que vers le mois de Juillet & d'Août.

Les symptomes qui annoncent la maladie causée par les moules venimeuses sont assez effrayans.

Quelques minutes après en avoir mangé, le malade se plaint d'une ardeur dans la bouche, dans la gorge, dans l'œsophage & dans l'estomac. D'abord les levres, la langue & la gorge enflent à un tel point que bientôt la parole lui devient très-difficile, toute la tête se gonfle considérablement, puis les yeux deviennent enflammés comme dans une forte ophtalmie, & paroissent aussi rouges & aussi étincelans que dans l'état de frenésie. Ensuite l'enflure gagne toute l'habitude du corps; la peau devient rouge & enflammée, comme dans un érésipele ; à quoi se joint une demangeaison insupportable & une extrême roideur dans tous les membres ; la respiration est laborieuse, & quelquefois il survient des convulsions accompagnées de douleurs très vives.

Quelque affreux que soient ces symptomes, le malade meurt rarement, & si on lui administre à tems les remedes appropriés, il guérit en quatre ou cinq heures. Voici, d'après le Mémoire de M. de Beunie, la maniere dont il faut traiter ceux qui ont eu le malheur de manger des moules venimeuses.

» Le premier soin qu'on doit porter » au malade, c'est de le faire vomir, » pour évacuer au plutôt la matiere ve- » nimeuse ; mais si le venin a séjourné » quelques heures dans l'estomac du ma- » lade, & qu'il soit pléthorique ou fort » agité, il convient, crainte d'inflamma- » tion, de faire précéder la saignée. Je » me suis toujours servi, dit M. de Beu- » nie, avec beaucoup de succès, de l'i- » pecacuanha pour vomitif; je ne crois » cependant pas que ce médicament mé- » rite quelque préférence sur les autres » émétiques.

» Si la saignée n'a pas précédé, on » doit la faire suivre, pour calmer l'irri-

» tation du genre nerveux & prévenir le » dangereux symptome de l'inflamma- » tion ; puis on fait coucher le malade, » on lui fait boire copieusement quelque » potion rafraîchissante, & on lui donne » trois onces de vinaigre un peu délayé » dans de l'eau, par heure ; à mesure » que le malade commence à suer, les » symptomes disparoissent, & au bout » de cinq à six heures, il se trouve en- » tierement rétabli, excepté qu'il lui » reste un peu d'engourdissement pen- » dant quelques jours.

» Peut-être le vinaigre seul est-il ca- » pable d'émousser ce venin, car en Hol- » lande & en Zélande, où on mange au- » tant de moules crues que dans nos Pro- » vinces Autrichiennes, cette redouta- » ble maladie y est à peine connue. Ce » sont pourtant les mêmes moules tirées » des mêmes lieux ; toute la difference » est que dans ces deux Provinces on les » mange crues ; mais toujours avec du » vinaigre seul, ou avec le vinaigre mêlé » d'un peu de poivre. Ainsi il est assez » apparent que le vinaigre émousse le ve- » nin, & l'expérience nous fait voir que » l'inflammation causée par l'application » externe du *frai* de l'étoile marine, est » guéri en peu de minutes par cet acide.

» Pour se garantir donc de cette ma- » ladie funeste, le plus court sera de ne » pas manger de moules crues pendant » les mois de Mai, Juin, Juillet & Août; » ou les manger, comme en Hollande, » avec du vinaigre & du poivre, quoi- » que je ne garantisse pas infailliblement » cette derniere précaution. Pour celles » qui ont passé par le feu, je crois qu'on » peut s'en servir en tout tems, n'ayant ja- » mais vu ni oui dire (quoique je m'en sois » scrupuleusement informé à plusieurs de » mes Confreres) qu'elles aient été nui- » sibles, dès qu'elles étoient bouillies, » rôties ou étuvées, excepté dans un » seul cas qui ne m'a pas pas été suffisam- » ment constaté pour croire que les mou- » les soient venimeuses lorsqu'elles sont » cuites ».

N. B. Nous pouvons assurer avoir vu une personne attaquée deux fois ce Carême des symptomes qu'on vient de décrire, après avoir mangé des moules cuites & même en très-petite quantité : car une fois cette personne n'avoit mangé qu'un seul de ces coquillages, & l'effet du poison fut si prompt qu'elle se sentit tout-à-coup tourmentée par une demangeaison si insupportable qu'elle ne fut pas tentée d'en manger un second. A cette demangeaison si subite succéda une enflure très-inquiétante. Cependant le malade ne fit aucun remede, & les symptomes se dissiperent d'eux-mêmes. Il est vrai qu'ils n'avoient pas été portés au dernier période.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le* 12 *Mai.*

Toutes les apparences nous promettent de bonnes récoltes. Le bled diminue de prix de jour en jour. Les bruits qui ont couru que la gelée avoit maltraité de grands vignobles, ont fait rencherir les vins ; mais les formes de nos seps sont dejà fort belles. Il a plu ces jours derniers, il fait chaud à présent ; c'est tout ce que l'on peut desirer de plus favorable. Nos vers à soie sont trop jeunes pour avoir été affectés de la violence des vents qui ont regné pendant quelque jours au commencement du mois.

Les campagnes n'ont pas eu ici de plus grands fléaux que des chenilles à longs poils qui se sont jettées même sur les vignes, & dans quelques cantons sur les mûriers ; ce qui a paru fort extraordinaire. Les pluies ont détruit la plûpart de ces insectes.

D'Arras, *le* 10 *Mai.*

» Le 13 du mois dernier, notre Académie Royale des Belles-Lettres de cette Ville tint sa Séance publique. M. Cawel de Baly, Receveur Général des Etats d'Artois, Directeur en exercice, fit l'ouverture de cette Séance par la lecture d'un Mémoire *sur les anciennes Aides que les mêmes Etats ont accordées à leurs Souverains* ».

M. Foacier de Ruzé, Avocat Général du Conseil d'Artois, Chancelier de l'Académie, lut un Mémoire pour servir à faire connoître quels étoient en France, avant l'établissement des Seigneuries & des inféodations, *l'état & la condition des Habitans de la Campagne*, la

forme, le régime & les droits de leurs Communautés ».

» Ensuite M. Buissart, Conseiller-Assesseur de la Maréchaussée Royale, nouvel Académicien ordinaire, prononça son Discours de réception, auquel répondit le Directeur ».

» M. Dubois de Fosseux, ancien Ecuyer du Roi, lut un éloge très-étendu du Chancelier de l'Hopital, qui n'a pas été présenté au concours de l'Académie Françoise ».

» La Séance fut terminée par une Dissertation de M. Wartel, Chanoine Régulier de l'Abbaye de S. Eloi, Académicien Honoraire, sur l'origine de la Langue Françoise, où il rendit compte d'un Ouvrage rare & très-singulier de Geofroy Tory, de Bourges, imprimé à Paris en 1529, sous le titre suivant : *Champ fleuri*, auquel est contenu l'Art & Science de la due proportion des Lettres Attiques, qu'on dit autrement Lettres Antiques, & vulgairement Lettres Romaines, proportionnées selon le corps & visage humain ». *Extrait des Affiches de Picardie.*

DE STRASBOURG, *le* 11 *Mai.*

Il y a long-tems que les Voyageurs nous parlent de l'usage où sont les Tartares de préparer une boisson vineuse avec le lait de leurs cavalles. Les Chymistes avoient de la peine à concevoir comment ils pouvoient y réussir ; ils supposoient que ces Tartares ajoutoient au lait quelque substance étrangere, comme des farineux & autres matieres fermentescibles. Ce curieux Problême vient d'être résolu de la maniere la plus satisfaisante, comme on peut le voir par une Thèse soutenue ici sous la Présidence de M. Spielman, célebre Chymiste de cette Ville. L'Auteur est parvenu à composer avec du lait seul une liqueur vineuse de laquelle il a retiré par la distillation un esprit ardent. Il n'a eu besoin de recourir à aucune addition pour faire fermenter cette liqueur animale. Il s'est contenté de remêler souvent le *coagulum* avec la partie séreuse, en les agitant, & la fermentation s'y est établie d'elle-même.

DE VALENCIENNES, *le* 15 *Mai.*

Il s'est fait au commencement de l'année 1777 un dénombrement de tous les Habitans de la Généralité du Haynault & Pays y réunis ; ce dénombrement a donné le total de 258,561 personnes de tout sexe, de tout âge & de tout état. De ces 258,561 personnes, 79,148 sont Habitans des Villes, & 177,281 peuplent les Campagnes.

L'année commune des naissances de cette même Généralité prise sur les années qui se sont écoulées depuis 1770 jusques & compris 1776, est de 9906. La proportion du nombre des naissances à celui des Habitans est par conséquent de 1 à 26.

Parmi les 258,561 personnes qu'a données le dénombrement, se trouvent compris 1012 Religieux & 1120 Religieuses qui composent les Communautés Régulieres établies dans les différentes Villes & Paroisses de la Généralité de Valenciennes.

D'ORLÉANS, *le* 13 *Mai.*

Lettre au Rédacteur. » Je vous ai donné, Mr, l'état des naissances, mariages & morts de la Ville & de l'Election d'Orléans ; j'y ajouterai celui des naissances, mariages & morts de la Généralité, pour les années 1775 & 1776. Je n'ai pu me procurer les années antérieures, & l'état de 1777 n'est pas encore entierement fait.

Années.	*Naissances.*	*Mariages.*	*Morts.*
1775.	26890	6163	22890.
1776.	26547	7183	21606.

Il faut observer que le nombre des Paroisses de la Généralité est de 1149, en comptant les Paroisses par rôles de taille & les chef-lieux de chaque Election pour une seule Paroisse. Mais si on compte les Paroisses comme on les compte dans chaque Diocese par Paroisses effectives ayant chacune leur Curé, si on compte les Paroisses des Villes non taillables & taillables qui ont un rôle commun, & les Paroisses de Campagne qui sont réunies dans le même rôle de taille, à cause de leur peu d'étendue, il faut en compter dans la Généralité d'Orléans plus de 1200, & trois ou quatre en sus.

Si l'on veut estimer maintenant la Population de la Généralité par les naissances, on y parviendra en calculant le nombre des naissances par 25, qui est le rap-

port le plus ordinaire. L'année commune des naissances des deux années ci-dessus est 26,718 qui donnent 667,950 Habitans, qui divisés par 1148, donnent 590 ½ Habitans par Paroisse, & divisés par 1200, en donnent 556 ½.

DE PARIS, *le 17 Mai.*

Quoique la Lettre qui suit ait déjà été imprimée dans la Gazette de Santé, on nous a priés de l'inserer aussi dans la nôtre ; ce que nous faisons d'autant plus volontiers que la publicité de cette Lettre ne peut qu'être avantageuse au Public.

Lettre au Rédacteur. » Je crois, Mr, de» voir faire part au Public, par la voie » de votre Gazette, d'un fait dont je » viens d'être témoin. Une personne de » ma connoissance, attaquée d'une plaie » qui avoit dégéneré en ulcere de mau» vaise nature, avoit épuisé en vain tou» tes les ressources ordinaires de l'Art. » On désesperoit même de sa guérison, » lorsqu'un de ses amis lui parla des ef» fets merveilleux du topique de feu » M. Canet, Officier de la Reine. Je » ne vous parlerai pas des difficultés » qu'il y eut à vaincre, soit de la part » du malade, soit des personnes qui » l'entouroient ; il me suffit de vous dire » que l'application de ce remede, pen» dant dix à douze jours, a procuré » la guérison parfaite de cet ulcere. J'ai » cru, Mr, ce fait assez frappant & » assez intéressant pour occuper une pla» ce dans une Feuille destinée à l'uti» lité publique.

» Ce topique est connu depuis long» tems sous le nom d'onguent Canet, » & les succès journaliers qu'on en ob» tient justifient l'approbation que des » Médecins du plus grand mérite, qui » en ont été témoins, lui ont donnée. » Comme on est dans l'usage de con» trefaire tous les bons remedes, ce» lui-ci l'a été & l'est encore par dif» férentes personnes ; mais celui qui a » opéré la guérison dont on parle a été » pris chez le sieur Butté, rue de Seine, » Fauxbourg Saint-Germain, à l'Hôtel » de la Rochefoucault. J'ai l'honneur » d'être &c.

Signé, LA FERTÉ ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

QUESTIONS très-intéressantes pour le Commerce, sur lesquelles on prie les personnes instruites de donner leur avis.

1o. L'enlevement fait & avoué par Jean, dans la nuit du 6 au 7 Janvier de l'année 177... ès magasins de Pierre en son absence, peut-il être consideré comme un larcin, lorsque Jean sçavoit que ces marchandises étoient dues aux Fournisseurs ; & Jean est-il fondé à se plaindre de ce qu'on qualifie son action de vol ?

2o. La femme de Pierre qui n'a jamais fait d'autre commerce que celui de son mari, lequel l'a toujours retenue en sa puissance, peut-elle être regardée comme Marchande publique ? A-t-elle pu obliger son mari à son insçu & sans son autorisation expresse ?

3o. Quoique Pierre ait toujours retenu sa femme en sa puissance, qu'il ne l'ait jamais autorisée par aucun acte, Jean est il fondé à dire que n'y ayant qu'elle qui a signé tous les billets de son commerce, elle est tacitement autorisée pour engager son mari, même sans son vu & sçu ?

4o. Pierre est-il fondé à soutenir que son seul désaveu suffit pour annuller tous arrêtés de comptes surpris à sa femme par Jean à son insçu ?

5o. Jean au contraire est-il fondé à prétendre que ses prétendus livres & arrêtés de comptes doivent faire la loi supérieure des Parties, tandis qu'il est notoire que ses prétendus livres de commerce privés d'un journal, ne méritent aucune foi de personne ?

6o. La loi qui annulle les actes faits dans les dix jours *au moins* qui précédent la faillite, doit-elle s'appliquer au Créancier qui a reçu en payement de ce qui lui étoit dû, des marchandises ou autres effets mobiliers ?

7o. Une faillite n'est-elle réputée ouverte que du jour du dépôt du bilan, ou, au desir de l'Ordonnance & des Commentateurs qui la déclarent dans les dix jours *au moins*, peut-elle être regardée ouverte du jour de l'impuissance du

Failli à remplir ses engagemens de commerce ?

8o. Les Créanciers de Pierre sont-ils fondés à demander à Jean le rapport à la masse de la Direction, des marchandises par lui enlevées, que ce soit la nuit du 26 au 27 ou du 23 Janvier ?

9o. Dans l'impossibilité de pouvoir constater la valeur & la quantité des marchandises enlevées par Jean, les Créanciers de Pierre sont-ils fondés pour se remplir de leurs créances, & restituer Pierre dans son premier état à demander que Jean soit condamné à leur payer la somme de 74,943 livres, montant de l'actif de Pierre, sauf à colloquer Jean ?

10o. Quels dommages-intérêts est-il dû à Pierre pour les torts, calomnies & humiliations que les actions de Jean lui ont causés ?

11o. Quel exemple la Justice du Commerce doit-elle, en pareil cas, au Commerce ?

12o. Enfin que convient-il de faire pour détruire les Pirates de Mercantille & pour faire cesser les banqueroutes qui ruinent le Commerce & les Manufactures ?

I I.

METHODE pour avoir plusieurs récoltes abondantes d'asperges.

» Ce moyen est aussi facile que peu dispendieux. Il faut prendre des cornes de béliers, les raper avec une grosse rape à bois, & en faire une poudre semblable à de la sciure de planche ; il faut mettre ensuite cette rapure dans les fosses où les racines des asperges sont enterrées, & les arroser de tems en tems ; par ce moyen, les asperges perceront aisément la terre, & deviendront très-grosses & fort belles. Après que l'on aura coupé les premieres asperges, il faudra les sarcler, & cultiver la terre de nouveau, comme la premiere fois, ayant soin d'y mettre du fumier ou du bon terreau gras ; ce qui produira encore de nouvelles asperges, comme dans la primeur, quoique la saison en soit passée ».

Nous trouvons cette Recette dans un Papier public. Nous ignorons si c'est une nouvelle découverte, & nous la donnons sans en garantir le succès.

I I I.

Annonce de Livre.

Essai sur le Commerce de Russie, avec l'Histoire de ses découvertes. A Amsterdam. 1777. In-8o. de 300 pages. On en trouve des exemplaires à Paris, chez la Dame Morin, au Palais Royal.

» Dans un tems où la Russie vient de jetter un si grand éclat dans l'Europe, il est intéressant, dit l'Auteur de cet Essai, de connoître & d'apprécier le nerf de sa puissance, & le principal mobile de son influence politique ; je veux dire son Commerce ; d'en découvrir la nature, les ressources & les vices. Il est sur-tout essentiel d'envisager les liaisons qui sont ou doivent être un jour entre cet Empire & la France, rélativement à cet objet. Voilà la matiere que nous nous proposons de traiter ; elle est neuve pour le Public, & peu connue des Négocians. C'est un service à rendre à ces derniers particulierement, que de fixer leur jugement, & d'éclairer leurs spéculations sur un Commerce totalement différent de celui des autres Etats, & dont l'ignorance a entrainé la ruine d'un grand nombre de Capitalistes de différentes Nations ».

I V.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 15 Mai.

L'esturgeon, depuis 62 livres jusqu'à 280 ; le saumon, depuis 40 liv. jusqu'à 50 ; le saumon de la Loire, depuis 9 liv. jusqu'à 14 ; le panier de maquereaux, depuis 34 liv. jusqu'à 40 ; le turbot, depuis 13 liv. jusqu'à 24 ; la raye douce, depuis 7 livres jusqu'à 8 ; la raye bouclée, depuis 2 liv. 10 sous jusqu'à 3 liv. ; la barbue, depuis 6 liv. jusqu'à 8 ; la paire de solles, depuis 2 liv. jus- 3 ; les aloses, depuis 2 liv. 10 sous jusqu'à 3 liv. ; le panier de moules, 1 liv. 10 sous.

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 16 Mai 1778, au Mercredi 20 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. 10 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 16 Mai 1778 au Mercredi 20 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 l. 10 s., 19 à 20 l.; *id.* à la Grêve, de 19 l. 5 s., 19 l. 15 s. à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 20 Mai 1778, de 51 à 52 l.; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Mai 1778.

Or de Portug. à . . .	722 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	715		
Du Pérou à	704		
Les guinées à . . .	720		
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	99	11	
Or à 20 karats à . .	83	9	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	19	
Piastres à	49	6	

Changes de Paris du 20 Mai 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	31 1 8e.
Hambourg	188 ¼ à 188
Madrid	15 3
Cadix	15
Livourne	97 ½
Gênes	95 ¼
Lyon	⅝ à ½ p. ⅝

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Lundi 18 Mai 1778			Suite du Lundi 18.		
Messieurs			*Messieurs*		
Masson	pp^lles.	J.	Creuzé	pp^lles.	F.
Viageres		J	Viageres		F.
Thevenin ...	pp^lles.	H.	Tontine		F.
Viageres		J.	Certain	pp^lles.	G.
Delamotte ..	pp^lles.	F.	Viageres		G.
Viageres		F.	Tontine		J.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1778.	*Lundi 18.*	*Mardi 19.*	*Mercredi 2*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1640 35 . . .	1635 32 ½ . .	1640 . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	1065	1065 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	75 . . 1 . .	72	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	375 . . .
Rescriptions . .	19 ½ 20 19 ½ 20	20	20 19 ½ . .
Bil. des Fermes .	4 ¼	4 ¼	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonneme de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jo d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécr des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1778. Du Mardi 22 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE SMYRNE, *le 8 Octobre.*

DEpuis le 1 de ce mois, cette Ville est de nouveau plongée dans ses anciennes alarmes. Ce jour-là, à une heure après midi, on y ressentit encore deux fortes secousses de tremblement de terre qui furent suivies de huit autres moins violentes jusqu'à neuf heures du soir: elles ont causé beaucoup de dommage, sur-tout aux édifices & maisons qui avoient déjà souffert par le tremblement de terre du 3 Juillet dernier, & qu'on n'avoit pu réparer jusqu'alors. De ce nombre sont deux Mosquées qui ont croulé. Plusieurs personnes ont perdu la vie par ces accidens. Le 3, la terre a de nouveau tremblé, & quoique depuis ce jour-là elle ait été tranquille, l'on n'ose pas encore se flatter que ce soit pour long-tems.

POLOGNE.

DE CRACOVIE, *le 15 Novembre.*

» On a reçu ici la nouvelle que le Comte de Mniszeg, Castellan de Cracovie, est mort sur ses Terres près de Dukla, dans la Pologne Autrichienne. Outre une succession de 5 millions, argent comptant, que ce Seigneur laisse à ses héritiers, plusieurs autres Grands Polonois profitent considerablement par sa mort. M. Branicki, Grand-Général de la Couronne, acquiert par-là la pleine jouissance de la Starostie de Biala-Cerkiew, en Ukraine, estimée à 500 mille flor. de revenu annuel, dont il a reçu la propriété héréditaire, pour en jouir après la mort du Castellan, par un effet de la bonté du Roi envers lui. Le Prince Sulkowski, Palatin de Guesne, avoit obtenu de la même maniere, la survivance d'une Terre Royale de 100 mille florins par an, que le défunt possédoit. M. Raczinski, qui avoit celle de la Charge de Général de la Grande Pologne, entre, par le décès de M. Minszeg, dans l'exercice de cette Place. Quant à celle de Castellan de Cracovie, il n'en sera disposé que par le Conseil Permanent ».

Il n'est pas de Pays qui soit plus propre que le nôtre à faire sentir la vérité de cette maxime, qu'il ne faut pas juger de la prospérité d'un Etat par les richesses immenses accumulées sur la tête de certains Particuliers. En effet, il n'existe en Europe aucune Nation où il se trouve des Seigneurs aussi riches que ceux de Pologne; mais il n'en est pas non-plus où il y ait autant de misérables & où la distribution des biens soit plus inégale. Malheureusement ce vice tient trop à notre constitution pour esperer qu'il y ait jamais de remede. C'est un grand mal, dans le Corps Politique comme dans le Corps Physique, lorsque la substance nutritive se porte

dans quelques parties seulement, & qu'elle laisse le reste dans le marasme.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le 28 Novembre.*

On nous mande de Varsovie un trait frappant que nous allons rapporter, parce qu'il est très-propre à effrayer l'homme criminel qui croit toujours que ses forfaits seront dérobés à la connoissance des hommes, & qui le plus souvent se trahit par les mesures mêmes qu'il prend pour les cacher.

Quelques Savoyards montroient à Stonim, Ville de Lithuanie, de la dépendance du Comte Ogienski, Grand-Général, des singes qui, par leurs gambades, attiroient autour d'eux tous les Artisans, desorte que les boutiques & les atteliers étoient abandonnés. Le Grand-Général qui avoit besoin des bras de ces Ouvriers, & qui cependant ne jugea pas à propos d'user de son autorité pour les rappeller à leur travail, trouva plus convenable de faire venir les Savoyards, de calculer avec eux les profits qu'ils attendoient de leur séjour dans ses Domaines, de les leur faire percevoir sur le champ, & de leur accorder en sus quelques ducats, à condition qu'ils partiroient aussi-tôt. Les Savoyards accepterent la proposition, & s'en allerent très-contens.

Des bandits qui sentoient que ces Savoyards avoient la bourse pleine, se mirent à leur poursuite, & les ayant atteints au milieu d'une forêt, ils firent main-basse sur eux ainsi que sur leurs singes. Un de ces animaux, échappé par hasard, aux coups des assassins, grimpa sur un arbre où il se tint tranquille, observant sans doute toutes les actions de ces scélérats qui, après avoir fait leur coup, enterrerent les cadavres & des hommes & des singes, & couvrirent la place de branchages. Quelques instans après, parut un carrosse qui fit jetter de grands cris au singe qui s'étoit refugié sur l'arbre. C'étoit précisément un Gentilhomme Lithuanien qui alloit voir le Grand-Général à Stonim. Ce Gentilhomme, étonné de rencontrer dans ce bois un singe, & frappé des signes que cet animal ne cessoit de faire, descendit de sa voiture, comme pour l'inviter à se rendre auprès de lui. Aussi-tôt le singe se précipite à terre; & comme ses maitres lui avoient probablement appris à être respectueux pour les personnes de considération, il se jette en posture de suppliant aux pieds du Gentilhomme, les lui baise, & l'invite, par ses gestes, à le suivre, lui faisant entendre qu'il alloit lui montrer quelque chose à quoi il ne s'attendoit pas.

Le Gentilhomme Lithuanien le suit, accompagné de ses gens. Lorsqu'on fut arrivé à l'endroit où étoient enterrés les cadavres, le singe recommença à pousser des cris de douleur, puis il se mit à enlever des épines & à gratter la terre. Le Gentilhomme s'apperçut bientôt que c'étoit de la terre fraichement retournée; il ordonna à son monde de mettre la main à l'œuvre, & après quelques minutes de travail, on découvrit les cadavres des Savoyards & de leurs singes qui étoient encore palpitans.

Cet aspect effrayant fit reculer le Gentilhomme qui, craignant pour lui même, se jetta précipitamment dans sa voiture & partit à toute bride pour aller avertir le Grand-Général. Le singe n'avoit pas perdu de vue le carrosse; il s'y cramponna comme il put, & arriva au Palais du Grand-Général avec le Gentilhomme. Celui-ci fit son rapport; aussitôt on mit en campagne des Archers; les assassins furent rencontrés & saisis, au moment qu'ils alloient passer une riviere au-delà de laquelle ils se seroient trouvés en sûreté: ils sont maintenant dans les cachots de Stonim où ils attendent le châtiment qu'ils ont mérité. Quant au singe, le Grand-Général a ordonné qu'on le gardât dans son Palais & qu'on en eût le plus grand soin.

IRLANDE.

DE DUBLIN, *le 27 Novembre.*

La Cour de Londres vient enfin de nous donner quelque satisfaction au sujet d'un des plus grands griefs dont nous avions à nous plaindre. Le Roi a levé l'*embargo* qu'il avoit mis, par son Ordonnance du 29 Mai dernier, sur l'exportation des provisions salées: cependant cette liberté ne s'étendra qu'aux vais-

ſeaux deſtinés pour les parties ſeptentrionales de l'Europe.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Marseille, *le 7 Décembre.*

Depuis le 3 Novembre juſqu'au 24 du même mois, il eſt entré dans notre Port 88 bâtimens qui ont apporté 13375 charges de bled, 11100 milliers d'huile, & 1175 milliers de vin.

Le prix des ſucres & des cafés n'a point éprouvé de variations. Les bleds du pays ſe vendoient le 24 Novembre, depuis 37 juſqu'à 42 l. la charge. Ceux de Trani & Macedonia, 39 & 40 l. Ceux de Volo, Caſſandre & Salonique, 36 à 37 l.; Ceux de Romagne, 38 l. 10 ſ. & 39 l. Ceux d'Anconne, 36 l. à 36 l. 10 ſ. Ceux de Ponte de Goro, 33 à 34 l. Ceux de Hollande & de Zelande, 32, 33 & 34 l. De Riga, 33 l. Ceux de Copenhague, 28 à 29 l. Ceux d'Archangel, 25 à 26 l. De Toſcane, 38 à 39 l. Le ſeigle d'Italie, 22 à 23 liv.

De Montauban, *le 5 Décembre.*

On a compté en 1777 dans la Généralité de Montauban, 21618 naiſſances, 5093 mariages, & 14369 morts. Il y avoit eu en 1776, dans cette même Généralité, 21001 naiſſances, 5218 mariages, & 14009 morts. On voit, par cet état, qu'en 1777, il y a eu 617 naiſſances & 360 morts de plus qu'en 1776, & en 1776, 25 mariages de plus qu'en 1777.

D'Orléans, *le 9 Décembre.*

Etat des Naiſſances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité d'Orléans, en 1776 & 1777.

Noms des Villes.	Naissances. Année 1776.	Naissances. An. 1777.	Mariages. An. 1776.	Mariages. An. 1777.	Morts. An. 1776.	Morts. An. 1777.
Orléans	1492	1595	396	360	1475	1424
Blois	401	450	127	108	310	352
Chartres	390	401	109	92	414	376
Chateaudun	218	200	47	43	172	174
Vendôme	229	211	37	39	217	198
Montargis	223	239	53	60	183	184
Romorentin	224	255	46	61	169	212
Clamecy	163	185	29	30	124	119
Beaugency	161	159	35	33	120	105
	3501	3695	879	826	3184	3143

Il y a eu en 1777 dans la Ville d'Orléans & dans les huit autres principales Villes de cette Généralité, 194 naiſſances de plus qu'en 1776, 53 mariages, & 41 morts de moins. Ces neuf Villes ſont les ſeules qui en méritent le nom, & les Habitans des autres peuvent être confondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute la Généralité, priſe ſur les années 1776 & 1777, rapportées dans cette Gazette, No. 66 de la préſente année, eſt de 27541 naiſſances, 7147 mariages, & 21016 morts. Celle des neuf Villes ci-deſſus rapportées, eſt de 3598 naiſſances, 852 mariages, & 3163 morts. Les Habitans des Villes forment par conſéquent dans cette Généralité, un peu plus du huitieme de la Population générale, & on y peut compter environ ſept Habitans dans la Campagne contre un Habitant dans les Villes.

Indépendamment des neuf principales Villes compriſes au préſent état, cette Généralité renferme 1119 Paroiſſes ou Succurſales, dont les Curés tiennent des regiſtres.

DE PARIS, *le 16 Décembre.*

Lettre de M. Pingeron *au Rédacteur, sur les moyens les plus économiques pour tirer l'eau des puits très-profonds.* » Comme votre Gazette, Mr, est généralement lue par ceux qui s'occupent des objets les plus utiles dans l'Economie civile & rurale, je vous prie de vouloir bien y inserer quelques observations sur une matiere digne de la plus grande attention, & sur laquelle il m'est arrivé d'avoir été très-souvent consulté. L'étude particuliere que j'ai faite depuis long-tems des Méçhaniques, & l'avantage que j'ai eu de pouvoir former, dans le cours de mes voyages, un recueil considérable de dessins représentans les machines les plus ingénieuses & les plus simples qui existent dans les principales contrées de l'Europe, ont fait présumer à diverses personnes, dont les habitations sont situées sur des montagnes élevées, qu'il pouvoit se trouver dans ma collection * quelques machines peu dispendieuses, par le moyen desquelles on pourroit avoir de l'eau avec facilité. Je crois devoir les assurer qu'en général il n'en est aucune qui coûte moins à établir & à entretenir qu'un simple sceau avec une soupape dans le fond, ou sans soupape, qui monte tandis que l'autre descend, & qui se renverse lorsqu'il est arrivé à la hauteur du réservoir.

La méchanique du puits de Bicêtre est donc à cet égard le moyen le plus économique & le plus simple qu'on puisse mettre en usage, lorsqu'il s'agit de fournir une grande quantité d'eau à un établissement considerable fondé sur une montagne. Le seul inconvénient que je trouve à cette méchanique, est celui de retourner les chevaux quand l'un des sceaux est renversé, pour faire monter l'autre, quoique l'idée du palonnier mobile autour d'un boulon à tête soit très-ingénieuse pour accélerer cette operation **.

Le moyen que j'ai proposé à plusieurs personnes, pour remplir le même objet sans déranger les chevaux, a paru très-simple, & j'ose croire qu'on sera charmé de le connoître. J'ai fait planter deux forts piliers de fer ou de bois sur la margelle de mon puits; j'ai adapté le long de ces deux poteaux deux bandes de fer très-fortes qui se meuvent dans des collets le long de mes deux piliers.

La partie supérieure de ces deux bandes de fer forme la fourche & supporte l'axe prolongé d'une poulie d'un certain diametre, & qui y est immobile précisément dans le milieu de cette barre de fer. La partie inférieure de ces bandes est un peu recourbée à droite ou à gauche, à volonté, & garnie d'un certain nombre de dents qui doivent être bien égales.

Ces dents sont engrenées par deux pignons montés sur le même axe, & qui est parallele à celui de la grande poulie qui doit servir à faire monter les sceaux. Les bandes dentées étant un peu dévoyées de la ligne verticale de la fourchette, il est évident que l'axe des deux pignons peut alors traverser les piliers qui soutiennent l'axe de la poulie. Cet axe traverse ces piliers & reçoit dans son prolongement une roue dentée d'un certain diametre, qui est engrenée à son tour par un pignon qui est mené par une manivelle.

L'objet de cette méchanique est de pouvoir soulever facilement les deux fourchettes, & avec elles l'axe de la poulie sur laquelle passe la corde à laquelle sont attachés les sceaux. On verra dans peu la nécessité de cette opération.

Les rayons de la grande roue dentée verticale adaptée à l'axe des pignons, passent devant un pied-de-biche fixé contre le puits, qui l'arrête au point convenable.

L'axe de la grande poulie est prolongé pour porter une lanterne plus ou moins considérable. Cette lanterne se trouve entre deux roues de champ horizontales dont les dents se regardent. Ces deux roues sont montées sur le même arbre vertical fixé au milieu d'un manege ou d'un tour circulaire.

---

* *Cette collection auroit déjà paru si de nouveaux voyages entrepris par l'Auteur ne l'eussent pas détourné de cet utile projet qui n'est que differé.*

** *Ces palonniers sont fixés au bout d'une piece verticale de bois, assemblée dans les extrêmités des leviers horizontaux qui traversent la partie supérieure de l'arbre du manége. On voit par là qu'il n'y a simplement qu'à retourner le cheval. Quelques personnes croient qu'il y a même de l'avantage à faire travailler le cheval tantôt sur une main & tantôt sur l'autre.*

L'arbre de ces roues eſt traverſé par un ou par pluſieurs leviers horizontaux, aux extrémités deſquels * on attache les chevaux. Voilà en deux mots toute cette méchanique.

La machine étant dans ſon état naturel, c'eſt-à-dire les fourchettes étant deſcendues le plus bas qu'il eſt poſſible, la lanterne adaptée à l'extrêmité de l'axe de la poulie ſur laquelle paſſe la corde des ſceaux, engrenera pour lors dans les dents de la roue de champ inférieure; celle-ci tournant ſans ceſſe, l'un des ſceaux montera, tandis que l'autre deſcendra.

Ce ſceau étant arrivé à la hauteur du réſervoir, & s'étant renverſé, l'homme qui veillera ſur les chevaux, fera un ſignal ou un cri pour faire arrêter ces animaux; il donnera pour lors un tour de manivelle & fera tourner ainſi les pignons qui engrenant dans la partie inférieure des bandes de fer terminées par des fourchettes, ſouleveront ces dernieres, & avec elles la lanterne enarbrée ſur l'axe qu'elles embraſſent.

La lanterne étant ainſi exhauſſée, engrenera pour lors dans les dents de la roue de champ ſupérieure qui regardent la terre.

Il eſt évident que la lanterne tournera pour lors en ſens contraire; que le ſceau qui vient de ſe verſer, redeſcendra, & que le ſecond ſceau qui s'eſt rempli dans cet intervalle, remontera à ſon tour pour ſe vuider dans le réſervoir.

Le déverſement des ſceaux peut s'operer de différentes manieres, ſoit par le moyen de crochets placés devant le réſervoir, qui arrêteront les ſceaux à meſure qu'ils paſſeront devant eux. Ces ſceaux doivent être pour cet effet ſuſpendus un peu au-deſſus de leur centre de gravité, pour pouvoir *baſculer* avec plus de facilité.

Quelques perſonnes ont imaginé d'attacher le ſceau à une chaîne de fer un peu au-deſſus de ce centre de gravité, & d'accrocher cette derniere chaîne vers le milieu de la profondeur du puits. Cette idée ingénieuſe aſſure l'effet du verſement des ſceaux. En effet, la puiſſance continuant à les élever, la chaîne devenant alors trop courte, les fait néceſſairement renverſer.

Quand le ſceau eſt au fond du puits, il s'incline du côté de ſon ouverture, par la même méchanique, ce qui diſpenſe d'y adapter des ſoupapes; il eſt vrai qu'il en coûte une chaîne.

Si le puits étoit peu profond, on pourroit attacher les ſceaux avec une bonne chaîne de fer; mais dans le cas contraire, il eſt infiniment plus économique de ſe ſervir d'un cordage *.

Si l'on n'a point de répugnance à retourner les chevaux, on peut ſimplifier ſingulierement ce méchaniſme. Au lieu des deux roues de champ, on ne mettra qu'une ſeule grande poulie horizontale ſur laquelle paſſera la corde des ſceaux; ſa direction ſe coudera enſuite ſur deux poulies immobiles enfilées dans le même axe au-deſſus de la margelle du puits

Je crois pouvoir aſſurer que l'un ou l'autre de ces moyens valent infiniment mieux pour les puits très-profonds que toutes les machines expulſives ou pompes foulantes dont le premier établiſſement & l'entretien ſont toujours prodigieuſement chers. Qu'on calcule bien, & on verra que le quart de l'intérêt de l'argent employé à ce premier établiſſement, ſuffira pour l'entretien de la machine. Comme il y a une infinité de perſonnes à qui de pareils éclairciſſemens peuvent être utiles, je vous prie, Mr, de vouloir bien les rendre publics. J'ai l'honneur d'être &c. ».

---

* *On peut établir ce manege dans une tour circulaire. Dans ce cas, on pourra briſer le levier auquel on attachera le cheval, afin de pouvoir jouir librement de tout cet eſpace. On n'aura pour lors d'autre incommodité que celle que peut cauſer l'arbre vertical des roues de champ.*

* *Comme la puiſſance doit ſupporter pour lors tout le poids du cordage qui peut être exceſſif ſi le puits eſt très profond & n'a qu'une ſimple partie immobile, ce qui eſt aſſez ordinaire, M. Loriot, l'un des plus habiles Méchaniciens de ce ſiecle, a imaginé de faire paſſer ſur la poulie une corde attachée par les deux bouts, à laquelle tiennent les deux ſceaux; la puiſſance ne ſupporte alors que le poids abſolu de l'eau contenue dans le ſceau qui monte, & le reſte eſt toujours en équilibre.*

Lettre au Rédacteur.

» Quand notre siecle, Mr, seroit, à quelques égards, au-dessous du siecle passé, il n'en seroit pas moins vrai qu'il est le siecle des sciences, des lumieres, & même du génie, si on considere le grand nombre de découvertes & d'inventions nouvelles qui ont enrichi presque tous les genres. Je ne répondrois pas même que quelques rayons de lumiere n'eussent percé jusques dans l'Agriculture. Il est certain au moins que nous avons une infinité de Livres sur cette matiere. Nous n'en avons que trop. Combien de Livres doubles & plus que doubles sur les mêmes objets? Cependant toute notre Agriculture n'est encore qu'un problême; tout y est obscur & incertain; nulle fixité dans sa théorie & encore moins dans ses pratiques: celles même qu'il importe le plus de connoitre, & qui sont les plus usuelles, sont encore sous l'empire de l'opinion: en un mot, ses Arts & toutes ses opérations ne sont encore que tenebres. Comment faut-il cultiver les terres? On n'en sçait rien. Comment faut-il cultiver la vigne? On n'en sçait rien. Est-il plus avantageux de cultiver peu & bien, que beaucoup & mal? La fertilité du terrein est-elle préférable à la quantité? Le bon sens, les principes, l'expérience disent oui, & l'Auteur du systême de la seule Richesse du Peuple l'a supérieurement démontré; mais l'usage dit non. La préparation de la semence, si utile, si nécessaire à plusieurs égards, peut-elle encore suppléer aux labours & aux engrais? Cette question est une absurdité; mais on n'en sçait rien; il paroit même qu'on ne s'en doute pas. Il me seroit facile, Mr, d'en donner la preuve par quelques-unes de vos Feuilles; mais je ne veux blesser personne. Je ne veux pourtant pas non-plus laisser ignorer mes principes sur cette matiere.

Mon dessein est encore moins d'attaquer les recettes mêmes que d'arrêter les suites de l'abus qu'on en fait, & qui peut-être pourroit se renouveller. Depuis vingt ans, on ne cesse de jetter de la poudre aux yeux du Public, & de lui donner des recettes pour la préparation des semences. Ces recettes, à en croire leurs Auteurs & leurs Prôneurs, devoient faire des prodiges. Ces prodiges sont encore à faire, & ceux qui les avoient promis sont disparus. D'autres paroissent disposés à les remplacer, & je crois leurs recettes très-bonnes. Il n'est que trop possible de leurer le Public par de fausses promesses; mais je ne pense pas qu'il soit possible de lui faire signer qu'il a vu ce qu'il n'a pas vu: ainsi toutes les fois qu'un homme me présentera des faits certifiés par des hommes dignes de foi, soit de l'Alsace, soit de la Franche-Comté, soit des pays étrangers, soit de tel pays qu'on voudra, je les croirai; & si après les avoir examinés, ils sont de nature à ne laisser aucun doute, je serai convaincu.

La plus sûre, la plus incorruptible des autorités sur les faits, est celle du Public, & je ne lui ferai jamais l'injure de n'y pas croire & de la soumettre à aucune autre. Je crois donc; mais voici ce que je crois des meilleures recettes qu'il soit possible de donner sur la préparation des semences.

Leurs effets, & c'est sûrement beaucoup, se réduisent à nétoyer & à préserver les semences (on peut voir sur cela les observations très-instructives de l'Agriculteur du Pays d'Aunis, rapportées dans la Gazette d'Agriculture du 28 Novembre dernier), à échauffer & fortifier le grain, à en assurer & accélerer la germination, & lui donner, dans ces premiers momens, plus de vigueur pour se défendre contre le froid & les pluies excessives de l'automne, ainsi que le remarque l'Observateur Rural dans sa Lettre sur la seule Richesse du Peuple, insérée dans la même Gazette du 28; en un mot, à bien disposer la jeune plante.

C'est à ces seuls effets, Mr, que peuvent se réduire les meilleures préparations de semences, & ces effets sont certainement si précieux qu'il n'y a aucun Cultivateur qui puisse raisonnablement les négliger; mais, de croire, comme l'ont dit quelques Donneurs de recettes, & comme pourroient le faire entendre de nouvelles épreuves sur cet objet, qu'il ne faut qu'impregner & saturer la semence d'eau de chaux, d'eau de mer, de poudre, de terre, & que sçais-je, pour avoir de belles productions & de copieuses récoltes; ce se-

roit se faire la plus grossiere illusion. Les meilleures recettes ne peuvent faire tout au plus que de bon plant, & tout le monde sçait que ce n'est pas assez, quoique ce soit déjà beaucoup, que le plant soit bon; il faut encore que la terre soit bonne & qu'elle puisse lui fournir les sucs dont il a besoin pour sa croissance & son entiere progression. Une plante foible se fortifie dans une bonne terre, & celle qui étoit forte s'affoiblit & se détruit dans une mauvaise; les exemples n'en sont pas rares. C'est donc sur les terres & leur amélioration, bien plus encore que sur tout le reste, qu'il faut tourner l'attention publique. La préparation des terres est bien autrement importante que celle des semences *.

D'ailleurs ce qu'on paroit rechercher aujourd'hui avec tant d'appareil ne seroit-il pas déjà trouvé & même pratiqué? La lessive ou laitance de chaux vive ne seroit-elle pas, par hasard, la meilleure comme la plus simple des préparations possibles pour les semences? L'Observateur Rural, dans sa Lettre déjà citée, est de cet avis. C'est, à ce qu'il paroit, celui de l'Agriculteur du Pays d'Aunis, dans les observations dont j'ai déjà parlé, & je pense de même. Je pense que le mieux qu'on puisse faire, c'est, non pas de répandre simplement, comme plusieurs le font, de la poussiere de chaux sur le bled, qu'ils arrosent ensuite, mais de laver, nétoyer, tremper & impregner la semence dans la lessive de chaux vive. Ce procédé est au moins aussi efficace que tous les autres & leur est préferable, en ce qu'il est beaucoup plus simple, plus économique, & sûrement plus assorti aux dispositions de tous les Cultivateurs.

A la vérité, il n'est pas nouveau; mais qu'importe, s'il est bon & si, peut-être même il est le meilleur. Il y a longtems que je le crois, & mon opinion se trouve confirmée par un article de la Gazette d'Agriculture du 3 Août 1771.

Cet article est daté de Semur en Auxois, & est conçu en ces termes. » Nos bleds sont beaucoup gâtés, cette » année, par la bruine; dans quelques » champs, il y aura un sixieme de moins » sur la récolte: cependant la semence » avoit été chaulée. Il est encore arrivé » que *moins le chaulage a été simple*, plus » le dégât se trouve considérable ».

Il résulte de cet article deux vérités importantes. La premiere, que quoique le chaulage par la chaux seule soit le plus souvent un préservatif contre les mauvais effets de la bruine, il ne les empêche pourtant pas toujours & dans toutes les circonstances. La seconde, que le chaulage le plus simple, c'est-à-dire, l'immersion de la semence dans la lessive de chaux, a encore plus d'efficacité que le chaulage le plus composé.

Ce fait, & tant d'autres, sont décisifs en faveur du chaulage simple, comme le discrédit où sont tombées toutes les précédentes recettes en ce genre, l'est contre les chaulages composés. L'expérience les a décriés, & tous les efforts qu'on pourroit faire pour les réhabiliter, seroient aussi vains que les composés eux mêmes sont inutiles. Tout ce qu'ils pourroient faire, ce seroit de prouver, comme je l'ai avancé, que notre Agriculture n'est encore qu'un grand problême, & que tout, jusqu'à l'expérience, y est mis en question.

Trouvez bon, je vous prie, Mr, que je profite de vos Feuilles pour mettre ma Lettre sous les yeux du Public. Je vous demande pardon de l'avoir faite si longue *; cependant il s'en faut bien que j'aye dit tout ce qu'il seroit nécessaire de dire. Je suis &c. D.... *A Paris, le 5 Décembre* 1778 ».

---

* *Ces observations nous paroissent très-raisonnables. Pour se convaincre combien il faut se défier de toutes ces recettes merveilleuses, annoncées avec tant d'emphase dans les Papiers publics & dans certains Livres d'Agriculture, on peut lire l'article II. du 5e. chapitre du second Livre des* Elémens d'Agriculture *de M. Duhamel du Monceau.*

De fréquens labours, des engrais employés avec intelligence & non pas avec une profusion inconsiderée, un bon choix dans la semence, voilà, à notre avis, les meilleures recettes & les plus capables de donner de riches productions.

* *L'Auteur n'a pas besoin de s'excuser; quand on dit d'aussi bonnes choses, on n'est jamais trop long. Quoique nous n'ayons pas l'honneur de le connoître, nous osons cependant le prier de vouloir bien nous faire souvent part de ses lumieres.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 12 Déc. 1778, au Mercredi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17 l. 5 s., 18 l. 5 s., 19 à 20 l. 5 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 17 l. 10 s., 18, 19 l. 5 s. à 20 l. 5 s.; le seigle, de 9 l., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. 5 s. *le septier.*

Du Samedi 12 Déc. 1778 au Mercredi 16 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18 à 19 liv. 5 s.; *idem* à la Grêve, de 18 l. 5 s., 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Déc. 1778, de 46 à 47 l.; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 34 à 35; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 31 à 32 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Décembre 1778.

Or de Portug. à . . .	732 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à . . .	728			
Du Pérou à	718			
Les guinées à . . .	730			
Ducats à	98	10 à 99		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101	10		
Or à 20 karats à . .	84	10		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	5		

Changes de Paris du 19 Décembre 1778.

Amsterdam	53 ½ à 3 8e.
Londres	29 5 16e. à ¼
Hambourg	188 ¾
Madrid	15
Cadix	14 17 à 16 6
Livourne	97
Gênes	94 à 93 ¾
Lyon *Saints*	⅛ p. c.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Merc. 16 Déc. 1778.			Du Vendredi 18.		
Messieurs			*Messieurs*		
Boutray.....	Perpét.	J	Lempereur ..	Viag.	J.
Viageres		J	Perpétuelles...		J.
Tontine		J	Boscheron....	pp^lles.	J.
Cochin	pp^lles.	J.	Viageres		J.
Radix	pp^lles.	F.	Peinchein	Perp.	J.
Viageres		F.	Viageres		J.
Defrance	Viag.	J	Patu	pp^lles.	J.
Perpétuelles.		G.	Viageres		J.
Gauthier	v^res.	J.	Rouillard	pp^lles.	J.
Perpétuelles...		J.	Viageres		J.
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1778.	*Jeudi* 17.	*Vendredi* 18.	*Samedi* 18.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1757 ½ 55 57 ½	1757 ½ . . .	1755 57 ½ . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	1140 35 . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	240	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	72	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	380. . . . .
Rescriptions . .	18	18 18 ½ 18 18 ½ .	18 18 ½ 18 . .
Bil. des Fermes .	3 ¼ 3 ½ . . .	. . . . .	3 ½ . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24^ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 14 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 10 *Octobre.*

PAR une Ordonnance du Roi en date du 16 du mois précédent, il est dit qu'à l'avenir lorsqu'il s'agira d'affaire privée ou civile dans laquelle un mari & sa femme se trouveront impliqués, & pour laquelle il sera question d'amendes exigibles de la communauté de biens, on ne pourra les citer, ni exiger le témoignage de l'un contre l'autre.

Il a paru une autre Ordonnance dont l'objet est d'assurer la navigation dans le passage du Sund. Il y aura dorénavant un certain nombre de Pilotes-Côtiers dont l'office sera de conduire tous les vaisseaux par le Sund à Copenhague. Ces Pilotes seront Danois de Nation & devront être âgés au moins de vingt-cinq ans. Avant d'entrer en exercice, ils feront serment de ne point apprendre aux Etrangers la route au travers des - bas fonds. La Loi fixe les lieux de leur résidence; elle indique les Ports où ils pourront faire arriver les bâtimens; elle détermine les salaires qu'ils pourront exiger tant en été qu'en hiver, le signal que fera le navire qui demandera un Pilote, les marques auxquelles on pourra reconnoître la barque d'un Pilote allant à la voile ou à la rame. Cette même Ordonnance prononce aussi que le Pilote sera tenu de rembourser les faux frais qu'il aura occasionnés à un navire, en le faisant échouer, ou en l'endommageant par méprise, négligence ou incapacité; s'il est convaincu de l'avoir fait périr de dessein prémédité, il sera puni de mort.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 17 *Octobre.*

Lorsque la Diete eut terminé les élections des divers Membres du Conseil Permanent, on fit lecture des propositions que le Roi a jugé convenable de faire aux Etats. Elles contenoient ce qui suit. » 1°. Que l'approbation du » Code que le Comte Zamoyski a for- » mé soit remise à la prochaine Diete. » 2°. Que le droit concernant le chan- » ge des especes soit rectifié, pour ob- » vier aux abus qu'il cause à présent. » 3°. Que le Roi renonce à la distribu- » tion des biens caducs (c'est-à-dire » au privilege par lequel Sa Majesté » donne au Particulier ce qui est censé » revenir au Fisc) & que l'on établisse » une prescription de 50 ans pour as- » surer la possession des Citoyens. 4°. » Que la Diete ait égard aux représen- » tations du Département de la Guerre, » & qu'elle pourvoie aux besoins des » Troupes. 5°. Que la Diete procure » les moyens d'entretenir des Maîtres » pour le Corps des Cadets, & de » payer les Officiers chargés de sa di-

» rection ; les fonds nécessaires pour cet » effet lui manquant encore jusqu'à pré- » sent pour la plus grande partie. 6o. » Que la Diete prenne en considération » tout ce que la Commission d'Educa- » tion lui proposera. 7o. Que la liste » des revenus de la République soit » mise sur un pied d'égalité avec celle » des dépenses, de la maniere la plus » exacte ».

ESPAGNE.

DE CARTHAGENE, *le 3 Octobre.*

La Cour vient d'ordonner de faire subir par la suite dans ses Ports une quarantaine exacte de qarante jours à tout bâtiment venant de Gibraltar & de Mahon, au lieu de celle de dix jours à laquelle ils étoient ci-devant assujettis.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 31 Octobre.*

On écrit de Londres » que le Roi de » la Grande-Bretagne venoit de don- » ner une preuve de son desir d'affermir » l'union & l'harmonie qui subsistent en- » tre l'Angleterre & les Provinces- » Unies, en ce que sur les premieres » représentations du Comte de Welde- » ren, Ambassadeur de Leurs Hautes- » Puissances, Sa Majesté avoit chargé » le Chevalier Yorke, son Ambassadeur » à la Haye, de donner des promesses » positives, que les bâtimens apparte- » nans aux Sujets de la République, & » enlevés par les vaisseaux de guerre ou » Armateurs Britanniques, seroient relâ- » chés, & qu'ordre seroit donné de ne » plus interrompre la Navigation des » Navires Hollandois ». Cependant il est très-certain que la réponse donnée par le Comte de Suffolck, Secretaire d'Etat, au nom du Roi, aux représentations de l'Ambassadeur de la République, est aussi peu satisfaisante que les ordres donnés par la Cour de Londres à son Tribunal d'Amirauté. On offre seulement de relâcher, mais sans dédommagement quelconque, les bâtimens Hollandois, conduits dans les Ports d'Angleterre, pourvu qu'ils n'aient à bord aucuns matériaux propres à la construction des navires ; car, dans ce cas, ils seroient saisis si les matériaux étoient pour le compte des François ; ou bien ils seroient obligés de les céder à la Cour d'Angleterre qui les leur rembourseroit, si ces matériaux avoient une autre destination.

Une prétention aussi contraire à la Lettre expresse du Traité de Marine, conclu entre la Grande-Bretagne & les Provinces-Unies, du 11 Décembre 1674, alarme justement nos Négocians. En conséquence, ils ont eu de nouveau recours à Leurs Hautes Puissances, par une Requête conçue en termes aussi pressans que respectueux ; ils ont en même tems réclamé la protection de Monseigneur le Prince Stathouder, pour obtenir qu'il soit enfin mis un terme à des procédés qui tendent à anéantir la Navigation des Sujets de la République. Dans l'Audience que le Corps des Négocians a eue le 23 de ce mois de S. A. S., le Chef de la Députation lui a adressé un Discours bien capable de toucher sa magnanimité & son amour pour la Patrie. On se flatte que toutes ces démarches ne seront pas sans effet, & qu'elles feront enfin appercevoir à la Grande-Bretagne tout le danger d'une conduite qui a déjà causé des plaintes si fortes dans le tems qu'elle étoit au comble du pouvoir & de la prospérité.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'AMIENS, *le 30 Octobre.*

Par Arrêt rendu en la Chambre des Vacations du Parlement de Paris le 15 Octobre dernier, les sieurs Guerard-Lenglet & Guerard l'aîné, Négocians de cette Ville, accusés de complicité de banqueroute frauduleuse, par les Créanciers du nommé Charles de la Porte, ci-devant Marchand dans la même Ville, qui a disparu en 1766, ont été déchargés de l'accusation avec dépens, 1300 l. de dommages-intérêts par forme de réparation civile, applicables, de leur consentement, au pain des Pauvres de l'Hôpital d'Amiens ; suppression des termes injurieux répandus dans la procédure & dans les imprimés des Créanciers, & permission de faire imprimer & afficher l'Arrêt.

DE TOULOUSE, *le 27 Octobre.*

ETAT des Naissances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité du Languedoc, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
TOULOUSE	1740	1898	478	465	1649	1959
MONTPELLIER	963	1061	310	267	1081	1179
NISMES	1691	1803	470	418	1319	1555
RIEUX	62	61	16	25	48	46
CARCASSONNE	545	579	147	138	438	421
ALBY	327	314	86	82	240	222
BEZIERS	523	526	110	110	461	437
SAINT-PONT	107	177	28	37	89	111
UZÉS	246	313	65	51	249	370
LODEVE	219	322	57	42	181	218
LE PUY	566	605	161	133	474	416
LAVAUR	122	142	49	22	96	115
MIREPOIX	83	92	16	21	66	62
ALETH	17	22	3	14	11	20
CASTRES	540	500	108	124	482	425
NARBONNE	331	350	68	83	270	381
AGDE	236	235	61	60	204	190
ALAIS	425	404	91	96	398	356
VIVIERS	74	92	16	19	57	47
MENDE	113	152	33	58	129	136
SAINT-PAPOUL	40	44	9	6	25	30
CETTE	269	279	64	52	174	209
ANDUZE	201	155	53	22	173	138
PONT S. ESPRIT	216	174	52	35	167	157
PÉZENAS	249	246	64	57	167	188
BEAUCAIRE	306	347	79	74	211	440
BAGNOLS	220	259	45	50	125	269
GAILLAC	222	229	61	56	151	166
CASTELNAUDARY	254	308	84	65	233	204
	10907	11689	2884	2682	9368	10467

Il y a eu en 1777 dans la Ville de Toulouse & dans les vingt-huit autres principales du Languedoc, 782 naissances, & 1099 morts de plus qu'en 1776, & 202 mariages de moins.

La Ville de Toulouse & les vingt-huit autres, dont l'état des naissances, des mariages & des morts vient d'être donné, sont les seules de toute la Généralité du Languedoc qui en méritent le nom, & les Habitans de toutes les autres doivent être confondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute la Généralité du Languedoc, prise sur les années 1776 & 1777, rapportées dans cette Gazette, No. 52 de la présente année, est de 66799 naissances, & celle de la Ville de Toulouse & des vingt-huit autres portées dans l'état ci-dessus, de 11298; d'où il résulte que les Habitans des Villes forment le sixieme de la Population, & qu'on peut compter dans cette Province environ six Habitans dans les Campagnes contre un Habitant dans les Villes.

Indépendamment des vingt-neuf Villes comprises dans l'état précédent, la Généralité de Languedoc contient 2795 Paroisses ou Succursales dont les Curés tiennent des registres.

DE PARIS, *le 9 Novem're.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. » il n'y a rien de plus juste, Mr, que de rendre aux Inventeurs les hommages dus à leurs talens, & d'indiquer même leurs noms, quand ils parviennent à la connoissance de ceux qui s'empressent à publier les découvertes modernes. J'aurai donc l'honneur de vous apprendre que l'Inventeur du Graphometre à triple usage, que vous eûtes la complaisance d'annoncer dans l'une de vos dernieres Gazettes, est M. *Laubin*, Arpenteur du Roi en la Maitrise de Châtillon-sur-Seine, demeurant à Montbard.

L'Artiste qui a exécuté cet instrument également commode & ingénieux, est trop honnête pour avoir jamais prétendu s'attribuer la gloire de cette invention; mais comme il n'a eu aucune part à l'annonce qui a été faite de son travail, il n'est pas surprenant que m'en étant chargé, par pur zele pour le Public, je me sois contenté de dire que *le Sieur Bernier avoit construit cet instrument d'après les dessins de l'Inventeur.* * Aujourd'hui que le nom de ce dernier m'est connu, il est juste de le rendre public. Je vous prie encore, Mr, de l'indiquer à vos Lecteurs, & de leur faire remarquer » qu'en levant les plans avec cet » instrument par l'ouverture des angles, » ainsi qu'avec le Graphometre ordinai- » re, & en même tems par les déclinai- » sons des lignes, comme avec les bous- » soles, on a l'avantage de voir, au rap- » port du plan sur le papier, l'une de » ces méthodes servir de preuve à l'au- » tre, & que toutes les fois qu'elles sont » d'accord entre elles, l'opération est in- » contestablement juste. Cet instrument » peut encore servir de planchette puis- » qu'on peut tracer le long du diametre » du cercle les lignes visées par les pinnu- » les; desorte que ce Graphometre, » quoiqu'aussi peu chargé de pieces que » les autres, tient cependant lieu & fait » les fonctions de quatre instrumens à la » fois ».

La maniere dont cet instrument est combiné annonce beaucoup de vues & de réflexions dans l'Inventeur. J'ai souvent desiré, Mr, qu'il existât une espece de dépôt public, tel que votre Gazette, où les personnes de Province, qui font chaque jour des découvertes utiles, sur-tout dans l'Economie champêtre & dans les Arts & Métiers, les fissent enregistrer exactement. Le Public y gagneroit infiniment. J'ai tenté de rassembler, dans mes longs voyages, bien des découvertes, & j'ai employé vingt ans dans ce genre de travail; mais je sens mon insuffisance. Il seroit bien plus simple que les Inventeurs voulussent eux-mêmes s'exécuter à cet égard; on seroit pour lors certain que rien n'échapperoit au Collecteur & au Rédacteur de ces Mémoires sur les Arts utiles & agréables. J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, PINGERON ».

N. B. Nous invitons toutes les personnes qui feront des découvertes dans le genre de celles dont on vient de parler, de répondre aux vues & au zele patriotique de M. Pingeron. Elles peuvent toujours compter sur notre empressement à les faire connoitre au Public.

OBSERVATIONS sur une classe de champignons dont la plûpart des especes sont malfaisantes. Par M. PAULET.

Il n'y a personne qui n'ait entendu parler des malheurs qu'ont souvent occasionnés des champignons cueillis même par des gens qui croyoient en sçavoir distinguer les especes. Ces méprises funestes ne sont si communes que parce qu'il est en effet très-difficile d'assigner des caracteres constans & bien sensibles, d'après lesquels on puisse reconnoitre les différentes especes de champignons. C'étoit donc un service essentiel à rendre à l'humanité, que de mettre chacun en état de distinguer les champignons malfaisans de ceux qui ne le sont pas. Ce service si important, nous le devons au zele de M. Paulet. Ce sçavant Médecin a entrepris sur les champignons un grand travail dans lequel il s'est proposé trois objets. Le premier est de faire connoitre les diverses especes de champignons en recherchant les caracteres extérieurs qui les distinguent. 2°. De découvrir en quelle partie des champignons de mauvaise qua-

* *Voyez la Gazette d'Agriculture du 27 Octobre dernier.*

lité réſide leur ſubſtance vénéneuſe, & d'eſſayer s'il ne ſeroit pas poſſible, en faiſant l'extrait de cette ſubſtance par des moyens ſimples, de rendre artificiellement les champignons auſſi ſains que ceux qui le ſont naturellement. Il s'eſt propoſé en troiſieme lieu de reconnoître les effets des champignons vénéneux ſur l'économie animale, & de chercher les moyens de remédier à ces effets.

Il a réſulté de ces recherches un Ouvrage aſſez volumineux dont M. Paulet a mis une partie ſous les yeux du Public, dans la derniere Aſſemblée publique de la Société Royale de Médecine dont il eſt Membre. Tâchons de donner une idée du curieux Mémoire que ce Docte Médecin a lu dans cette occaſion.

Les champignons ſur leſquels M. Paulet a cru devoir fixer d'abord ſon attention, appartiennent à une claſſe dans laquelle les eſpeces ſont très-variées & en général très-dangereuſes, & d'ailleurs ces champignons ſont fort communs; ils ſe trouvent en abondance ſurtout dans les bois qui ſervent de promenade aux environs de Paris, & où il arrive trop ſouvent que le Peuple les ramaſſe, principalement en automne. M. Paulet les nomme *champignons bulbeux* ou *à coeffes*, parce que deux caracteres eſſentiels, conſtans & invariables que cette dénomination indique, ſervent à les faire diſtinguer. Ils ont pour racine une bulbe ou oignon pulpeux. Cette bulbe eſt blanche, ronde, unie, & ſa ſubſtance eſt molle; ils ſont couverts en ſortant de terre d'une enveloppe qui les entoure quelquefois en totalité, quelquefois ſeulement en partie. Les Botaniſtes donnent le nom de *volva* à cette enveloppe: elle eſt entiere dans certaines eſpeces, briſée dans d'autres. L'enveloppe entiere ſe déchire ou net & en un point, ou en pluſieurs portions, par l'effort que fait le champignon en s'élevant de terre. L'enveloppe briſée demeure attachée au chapiteau & y forme des taches régulieres dans les differentes eſpeces. Quelle que ſoit la forme de l'enveloppe, les champignons bulbeux ſont en même tems à feuillets, c'eſt-à-dire qu'ils ont à la partie inférieure de leur chapiteau des membranes ou tranches posées verticalement, & arrangées, eu égard au pédicule, en maniere de rayons autour d'une roue. Outre le *volva* ou *coeffe* qui recouvre le chapiteau, les champignons bulbeux ont encore une enveloppe appellée le *voile*. Il eſt poſé en-deſſous; il recouvre les feuillets, & il tient au pédicule. Lorſque le chapiteau s'étend, le voile ſe detache des feuillets, reſte attaché au pédicule & forme autour un collet. Tels ſont les principaux caracteres auxquels on peut reconnoître les champignons bulbeux dans leurs differens états. On ajoutera qu'ils croiſſent tous à l'ombre, que leur chair eſt mollaſſe, plutôt ſeche qu'humide; que la plûpart ont une odeur virulente, nauſéabonde; qu'il y en a quelques-unes cependant dont l'odeur eſt agréable & très-forte. Ils ſont en général inſipides; quelques-uns ont une ſaveur rebutante: mais la fraicheur & l'éclat de leur couleur, ainſi que leur forme qui les rapproche des meilleurs champignons, trompent & invitent à les cueillir.

Les champignons bulbeux ſe diviſent naturellemnent, d'après ce qu'on en a déjà dit, en bulbeux à coeffe entiere, & en bulbeux à coeffe briſée. La premiere diviſion ne contient, d'après les recherches de M. Paulet, que ſept eſpeces; la ſeconde en contient dix.

La premiere eſpece de champignons bulbeux à coeffe entiere eſt le *fungus phalloïdes, annulatus, ſordidè viresſcens & patulus* de Vaillant.

Ce champignon eſt un poiſon également funeſte aux hommes & aux animaux. Son action ne ſe fait ſentir que dix ou douze heures après qu'on en a fait uſage. Son principe vénéneux réſide dans une partie réſineuſe dont on peut le dépouiller. Il ſuffit pour cela de le laiſſer tremper pendant trois à quatre heures dans de l'eau chargée de ſel marin en diſſolution, dans du vinaigre ou de l'eſprit-de-vin. Il ne conſerve rien de malfaiſant, après cette courte macération; & on peut en uſer ſans aucun danger. Si on n'a pas pris cette précaution, le *fungus phalloïdes annulatus* a tous les effets d'un poiſon tout-à-la-fois corroſif & ſoporeux. Les animaux auxquels on en fait avaler tombent dans l'aſſoupiſſement & meurent après avoir éprouvé une véritable appoplexie. Cependant

on leur trouve après leur mort l'estomac & les intestins enflammés & comme corrodés. On essaye inutilement de remédier aux effets de ce champignon sur les animaux qui en ont mangé, par les mêmes moyens qui le dépurent quand il n'a pas encore eté donné en aliment. On ne réussit pas mieux, en employant le lait, les huileux, la thériaque & les différens remedes que les Auteurs indiquent comme antidotes. M. Paulet croit être fondé à penser qu'il n'y a point de remede contre ce champignon, quoiqu'on puisse le dépurer & en extraire le principe vénéneux, avant que d'en faire usage.

La seconde espece est l'oronge, remarquable par ses couleurs brillantes, par ses qualités, & même par les noms qu'on lui a donnés. C'est le *Boletus* des Latins; on l'a souvent appellé aussi *Fungus Dominorum*, *Fungus Cæsareus*. Pline, Juvenal & Martial, en nous peignant la sensualité des Romains, n'ont pas manqué de parler de l'empressement avec lequel ils recherchoient l'oronge. Ce mets renommé perdit cependant de sa réputation, à la mort de l'Empereur Claude, que l'on imputa à l'oronge; mais elle étoit due en effet à une autre espece qui ne ressemble à l'oronge que par les qualités extérieures, & dont Agrippine se servit pour satisfaire sa vengeance.

L'oronge sort de terre en Septembre, couverte de son enveloppe, & ressemble à un œuf par sa forme & sa blancheur. L'oronge dégagée de son enveloppe, est couleur de saffran; mais à mesure que le chapiteau s'étend, la couleur devient plus foible, plus égale & semblable à celle de l'or. La substance intérieure est de même couleur, mais moins foncée. La coeffe & le voile restent toujours blancs. La chair de ce champignon est délicate & semblable, pour la consistance, à celle de la pulpe d'un abricot en parfaite maturité.

L'oronge s'altere promptement. On la conserve dans l'huile d'olive. On en trouve en Italie, en Allemagne, en France, & sur-tout dans les Provinces méridionales. Quoique d'une classe dans laquelle la plûpart des especes sont suspectes, & plusieurs très-malfaisantes, l'oronge n'a rien de dangereux & peut passer pour un mets fort sain.

Le champignon que les Habitans de la campagne appellent oronge tannée, est la troisieme espece de champignons bulbeux à coeffe entiere. Il croit au pied des châtaigners, dans les terres légeres & rougeâtres. Il est couleur de marron foncé. Il faut l'éviter. D'ailleurs ce champignon n'a rien qui invite à le cueillir. Son odeur & sa saveur ne sont pas agréables.

Les essais que M. Paulet a faits des trois especes suivantes ne lui ont point indiqué que ces champignons fussent dangereux; c'est pourquoi on se dispensera, pour abréger, d'en donner ici la description.

La septieme & derniere espece de champignons bulbeux à coeffe entiere, est celle de toutes les especes de champignons dont l'odeur est la plus forte. Cette odeur est en même tems agréable & ressemble à celle du mousseron. Ces champignons sont heureusement fort rares; car ils sont très-malfaisans. M. Paulet en a trouvé au mois d'Août dans les bois de Pantin. N'ayant pu en ramasser assez pour faire des expériences sur des animaux, M. Paulet prit, à l'exemple du célébre Storck, le parti de les essayer sur lui-même. Il mêla la moitié d'un de ces champignons dangereux à d'autres de bonne qualité. Cette petite quantité suffit pour lui causer du malaise, des coliques fort vives & pour lui procurer des évacuations. Ce champignon n'a pas encore été décrit. Il a une couleur de chair pâle, à l'extérieur & à l'intérieur, & est taillé en quille. Le collet & les débris de la coeffe sont blancs. Un bouton très-sensible s'éleve sur le centre de son chapiteau & sert à le faire distinguer.

Les champignons bulbeux à coeffe brisée se reconnoissent aux débris de la coeffe qui, ainsi qu'on l'a déjà dit, forment sur le chapiteau des taches, des points diversement rangés; au lieu que dans les champignons de la premiere section, il n'adhere au chapiteau qu'un lambeau entier de la coeffe, quand il lui en reste qu'elque portion adhérente. Ces champignons se distinguent encore de ceux dont le chapiteau est écailleux, en ce que les débris de la coeffe ne sont que posés sur le chapiteau sans y tenir. La substance de ces champignons est

molle, humide ; leur surface est souvent visqueuse, leur odeur nauséabonde. Ils croissent bombés & finissent par s'applatir. Ils sont tous suspects, plus ou moins malfaisans, & malheureusement très-communs dans les bois des environs de Paris, où ils exposent souvent à des erreurs funestes.

La premiere espece est le *Fungus muscas interficiens* de G. Bauhin, l'*Agaricus muscarius* de Linné. On la connoît en François sous le nom de fausse oronge. Ce champignon est couleur de feu en naissant; sa couleur s'affoiblit & passe en une teinte jaune. La fausse oronge peut alors, au premier coup d'œil, être confondue avec la vraie. Mais on s'apperçoit de sa méprise à la blancheur des feuillets & du pédicule de la fausse oronge & aux taches dont son chapiteau est couvert. Il est d'autant plus important de bien reconnoître cette espece, que les Botanistes eux-mêmes s'y sont mépris. Vaillant l'a confondue avec une espece très-saine qui croît en Allemagne. On est souvent trompé d'ailleurs par la ressemblance de la fausse oronge avec la véritable. C'est ce qui arriva en 1751 à feue Madame la Princesse de Conty qui cueillit elle-même de fausses oronges dans la forêt de Fontainebleau. On les servit sur sa table. Tous ceux qui en mangerent furent incommodés. Madame de Conty en mangea plus que les autres. Deux heures après, elle éprouva des anxietés, des envies de vomir, elle tomba dans l'assoupissement, & resta plusieurs heures sans connoissance. Les huileux, la thériaque, furent prescrits inutilement; l'émétique même, dont cette Princesse prit jusqu'à vingt-sept grains, ne put déterminer l'évacuation. Elle ne fut excitée que par une forte décoction de tabac donnée en lavement. La malade rejetta le poison & fut sauvée, après avoir été dans l'état le plus alarmant.

Une femme de Paris ayant cueilli en 1775 de fausses oronges dans les bois de Pantin, en mangea avec trois autres personnes. Toutes quatre en furent très-malades & n'échapperent à la mort qu'en rejettant, par l'effet de l'émétique, le poison qu'elles avoient pris. Il y a lieu de croire, ajoute M. Paulet, dont nous avons suivi fidelement le texte, d'après les circonstances de la mort de l'Empereur Claude, rapportées par Pline & par d'autres Auteurs, que ce Prince fut empoisonné avec cette espece de champignon.

Nous ne parlerons pas des autres especes. Il suffit de prévenir qu'en général il faut se défier de tous les champignons qui ont les caracteres distinctifs de cette seconde division. Au reste nous avons fait connoître les deux plus dangereuses, sçavoir le *Fungus Phalloïdes annulatus* & la fausse oronge.

A V I S.

M. *Palomba*, Professeur de Langues depuis vingt-sept ans, & Auteur de la Grammaire Italienne intitulée : *Abrégé de la Langue Toscane, & du choix de Poësies Italiennes & Françoises, ainsi que du Secretaire de Banque Espagnol & François, touchant le Commerce*, ouvrira le 1er. de Décembre deux Cours de Langues, un pour l'Italien, & l'autre pour l'Espagnol. Le premier Cours aura lieu les Lundi, Mercredi & Vendredi de chaque semaine, à cinq heures du soir ; & le second, les Mardi, Jeudi & Samedi à pareille heure. Le Professeur exposera d'abord avec le plus de méthode & de clarté qu'il lui sera possible les principes & les regles de la Langue qui fera le sujet de la leçon ; puis il expliquera quelques morceaux tirés des meilleurs Ouvrages, soit en vers, soit en prose. Ceux qui voudront lui faire l'honneur d'assister à ses Cours pour apprendre les deux Langues qu'il enseigne, sont priés de venir s'inscrire promptement chez lui, Hôtel de la Fautriere, rue de l'ancienne Comédie Françoise, Fauxbourg S.Germain. M. Palomba prévient encore le Public que dans son Cours pour la Langue Espagnole, il suivra une méthode nouvelle, & qui n'est point encore connue du Public. M. Palomba continue toujours de donner des leçons en Ville. On trouve chez lui tous les Livres indiqués ci-dessus.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 4 Nov. 1778, au Samedi 7 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9, 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 s., 10 liv. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 20 liv. 10 s., 21 à 22 l. le seigle, de 9 l. 5 s. à 10 liv. 15 s.; l'orge, de 9 l. 5 s., 10 l. à 10 liv. 15 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 4 Nov. 1778 au Samedi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 11 Nov. 1778, de 45 à 46 l.; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 34 à 35; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Novembre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	726		marc.
Du Pérou à	716		marc.
Les guinées à . . .	725		marc.
Ducats à	98	12	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		once.
Or à 20 karats à . .	84	8	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		marc.
Piastres à	49	10	marc.

Changes de Paris du 9 Novembre 1778.

Amsterdam	53 5	8e. à ½
Londres	29 ⅝	
Hambourg	188 ½	
Madrid	15 1	6
Cadix	14 18	
Livourne	97	
Gênes	94 ¼	
Lyon *Saints*	5	8e.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Merc. 11 Nov. 1778		Suite du Merc. 11.	
Messieurs		*Messieurs*	
Cauchy ..... pples.	F.	Desplaces... pples.	C.
Viageres	F.	Viageres.....	C.
Tontine	F.	Tontine	C.
Marsollier .... vres.	D.	Vieillard .... pples.	D.
Perpétuelles.	D.	Viageres	D.
Defays ..... pples.	F.	Tontine.....	D.
Viageres	F.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1778.	*Lundi* 9.	*Mardi* 10.	*Mercredi* 11.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1767 ½	1770	1767 ½ . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	245.	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	396	. . . . .	397 . . . .
Rescriptions . .	16 15 ½ 16 . .	15 ½	16 15 ½ 16 . .
Bil. des Fermes.	2	2	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ﺗ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 27 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 25 Décembre.*

UN moyen de conſerver la balance du Commerce en Ruſſie, ſeroit de tâcher de faire produire au pays pluſieurs objets que nous ſommes obligés de faire venir du dehors. Par exemple, nous achetons de la laine pour 19,000 roubles, pour nos Fabriques de draps ordinaires; des Friſes pour 150,000 roubles; des bas, des étoffes & des rubans de laine pour 517,000 roubles, enfin des draps pour 1,467,000 roubles; pourquoi ne nous diſpenſons-nous pas de payer ce tribut aux Etrangers, en multipliant chez nous les troupeaux? Peut-être ne pourrions-nous pas d'abord réuſſir à nous procurer des laines aſſez fines pour faire des ouvrages de la premiere qualité; mais il ne nous ſeroit pas difficile de nourrir des troupeaux qui nous en fourniroient d'aſſez bonnes pour en fabriquer au moins des draps communs & ordinaires, en attendant que nous puſſions parvenir à faire mieux. Que ne tirons-nous des brebis de la Natolie; elles ſont renommées pour la fineſſe, la longueur & la bonté de leur laine. Certainement ces animaux s'accommoderoient très-bien du climat des Gouvernemens d'Aſtracan, d'Azow & de la Nouvelle-Ruſſie. Comme les Turcs aiment beaucoup la viande ſalée de brebis, nous pourrions profiter de cette circonſtance pour former une nouvelle branche de commerce dont le produit ſeroit ſûr. Quant aux Manufactures de laine, il ſeroit convenable de les établir dans le Gouvernement de Moſcow.

Le poil de chèvre d'Angora, qu'on appelle en Ruſſie *Garous*, eſt auſſi un article intéreſſant. Nous achetons du poil de chevre pour 16,000 roubles, des camelots qui en ſont faits pour 65,000 roubles, des pluches & des bas mêlangés de ce poil & de laine pour 38,000 roubles. Au lieu d'aller porter cet argent à l'Etranger, que ne faiſons-nous venir plutôt chez nous les animaux qui produiſent cette laine? Les chèvres d'Angora ſont particulieres à la Natolie; mais il y a tout lieu de croire qu'elles s'habitueroient très-bien dans nos contrées. Les pâturages élevés du Pays ſitué entre Taganrok, Petrovskaya & Baghmout leur conviendroient parfaitement.

Il y a encore une autre branche de commerce tirée du regne animal, que nous devrions cultiver davantage; c'eſt la nourriture des Buffles dont le cuir eſt ſi excellent. Dans le Gouvernement d'Aſtrakan & dans la Nouvelle-Ruſſie, il exiſte déjà une grande quantité de ces animaux; mais ils pourroient y devenir encore beaucoup plus communs, parce que le climat & les pâturages de ces Pays ſont très-favorables pour cela. L'écorce de chêne néceſſaire pour tanner ces cuirs, s'y trouve auſſi en abondance, & nos

Corroyeurs ne le cédent pas aux Anglois dans l'art de préparer les peaux de Bufles.

Nous achetons des plumes à écrire pour 1000 roubles. Ce sont, il est vrai, des plumes préparées à la Hollandoise; mais comme cette préparation est très-facile, nous pourrions aisement l'imiter. Si les oies de nos basses cours ne suffisoient pas pour fournir toutes les plumes à écrire dont nous aurions besoin, qui empêcheroit d'avoir recours à celles des oies sauvages & des cygnes qui abondent dans les Gouvernemens d'Astrakan & d'Azow? La chasse de ces oiseaux deviendroit une occupation agréable pour les Kalmouchs & les Tatares Nogaïques qui sont très-entendus dans la Fauconnerie. On pourroit de plus tirer de ces oiseaux de la plume pour faire des lits, autre matiere de commerce que nous négligeons encore fort mal-à-propos. La chair de ces volatiles, salée, pourroit aussi devenir un objet de consommation pour l'intérieur du Pays. Le tems le plus favorable pour chasser les oies & les canards sauvages, est la fin de Juin, parce que dans cette saison ils se dépouillent de leurs plumes & qu'il leur est difficile de voler. Les Habitans des environs du Lac d'Ylmen sçavent alors les prendre vivans avec la plus grande facilité. Ils en prennent des centaines en une heure. Les plumes de la Hupe & du dos du Héron blanc & de l'Aigrette servent à orner la tête des femmes Européennes, les turbans des Turcs, les bonnets des Hussards. Il y auroit un bouble avantage pour nous à chasser ces animaux. D'abord nous éviterions une dépense considérable que nous sommes obligés de faire pour nous procurer la qnantité de plumes nécessaires à la parure de nos Dames, & de plus nous pourrions en fournir aux Etrangers qui en font une si grande consommation depuis que la mode de s'emplumer s'est établie par-tout.

POLOGNE.

De Dantzick, *le 24 Décembre.*

La Compagnie Prussienne qui s'est établie dans ce Pays étend de jour en jour son commerce & ruine le nôtre. Elle entretient à Warsovie un dépôt considérable de toutes sortes de marchandises dont elle peut fournir la Pologne. On dit même qu'elle va lever une Banque à Warsovie & qu'elle prêtera de l'argent, mais seulement sur les biens-fonds. Les Politiques raisonnent beaucoup sur cette Compagnie, & craignent les suites de ses vues.

ALLEMAGNE.

De Mayence, *le 24 Décembre.*

Notre Auguste Souverain, à l'imitation de tous les Princes ses voisins, favorise le Commerce autant qu'il lui est possible. Il a fait disposer sur le Rhin un abri très-commode pour y mettre en sûreté les navires pendant l'hiver. Une autre disposition qui fait beaucoup d'honneur aux sentimens d'humanité qui distinguent Son Altesse Electorale, est la remise qu'elle a faite à tous ses Sujets, sans distinction de Secte ni de Religion, de deux années de Capitation dont le payement étoit resté en arriere.

De Francfort, *le 26 Décembre.*

La prétendue contagion dont on disoit que le Village de Felheim étoit infecté & qui a répandu la frayeur dans toute la Suabe, n'étoit qu'une fievre putride dont les Juifs ont été les premieres victimes. Cette maladie a cédé au traitement approprié à sa nature, & dès le 3 Décembre elle ne causoit plus aucune inquiétude. Les Seigneurs du Conseil de Santé de la Ville & République de Berne ont même fait publier, pour achever de tranquilliser les esprits, qu'ils avoient donné des ordres pour discontinuer les précautions que la prudence avoit fait prendre dans les premiers momens, & qu'ils accordoient le libre passage, comme ci-devant, tant aux personnes qu'aux marchandises.

ESPAGNE.

De Valence, *le 30 Décembre.*

Toutes les Provinces de ce Royaume produisent des raisins en grande abondance. Il en est qui ont les grains aussi

gros que des noix muſcades & dont les grappes peſent juſqu'à quatorze livres. Les raiſins de Valence & de Grenade ſont très-recherchés des Peuples du Nord, lorſqu'ils ſont ſecs. On ſeche le raiſin à Valence en plongeant les grappes dans une leſſive faite avec des cendres de ſarment. On les retire preſque auſſi-tôt qu'on les y a plongés ; puis on les ſuſpend au ſoleil. La chaleur de la leſſive fait ſortir des pores le ſuc qui ſe cryſtalliſe. On les tranſporte dans cet état en Angleterre & dans les autres contrées ſeptentrionales de l'Europe. La cryſtalliſation augmente toujours de plus en plus pendant la traverſée, & cela au point que les grappes, quand elles arrivent à leur deſtination, ſont chacune à peu près comme autant de morceaux de ſucre. Auſſi peut-on aſſurer que ce raiſin qu'on appelle *Paſſes*, eſt meilleur en Angleterre que dans le pays même. Les *Paſſes* qui ſe font en expoſant tout ſimplement les grappes au ſoleil, ſans aucune autre préparation, ſont moins fades que les précédentes. C'eſt ainſi qu'on ſeche le raiſin dans le Royaume de Grenade ; auſſi les Etrangers lui donnent-ils la préférence ſur le premier, parce qu'ils le trouvent plus fin, plus délicat & plus agréable au goût.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 5 Janvier.*

Nous avons perdu un grand nombre de vaiſſeaux chargés de Negres, ce qui ne peut que nuire beaucoup à la culture de nos Colonies.

Le *Prince Noir*, Capitaine Cooke, allant du Sénégal à la Dominique avec 215 Eſclaves, a été pris par un Corſaire Américain qui s'étoit déjà emparé d'un autre navire également chargé de Negres de la Côte de Guinée & qui appartenoit aux Commerçans de Liverpool. Le ſloup l'*Amelie*, Capitaine John Tyrie, venant du Sénégal & ayant ſur ſon bord ſoixante & dix Negres, eſt tombé au pouvoir du *Tygre*, autre Corſaire Américain.

Nous apprenons d'une perſonne arrivée de New-Yorck que la diſette y eſt très-grande ; que Long-Iſland, qui étoit le canton le plus habité & le plus fertile de la partie méridionale de l'Amérique, eſt maintenant toute dépeuplée, & que l'Agriculture y eſt entiérement anéantie.

Une Lettre écrite du Port de l'Orient en date du 16 Novembre, s'exprime ainſi. » Je penſe qu'il eſt de mon devoir » de vous faire connoître, autant qu'il » dépend de moi, la généroſité du » Lord Mulgrave, Commandant du vaiſ- » ſeau de guerre Anglois l'*Ardent*. Cet » Officier qui étoit en croiſiere aux en- » virons du Cap Finiſtere, donnoit la » chaſſe à deux vaiſſeaux, quand il ap- » perçut un bâtiment ſans mât & en gran- » de détreſſe. Il abandonna auſſi-tôt la » pourſuite des deux navires ennemis, » pour venir au ſecours de ce bâtiment » qui ſe trouva être un navire de Bor- » deaux, appellé le *Huron*, Capitaine » Borêt. Auſſi-tôt que l'*Ardent* en fut aſ- » ſez près, il y dépêcha ſur le champ ſa » chaloupe, avec vingt hommes pour » pomper toute l'eau du bâtiment Fran- » çois, & pour en amener ſur ſon bord l'E- » quipage, afin de le rafraichir. Le Lord » Mulgrave offrit au Capitaine Boret » toutes les choſes dont il auroit beſoin » pour réparer ſon vaiſſeau. Cet Offi- » cier envoyoit tous les jours vingt hom- » mes à bord du vaiſſeau François pour » relever ceux qu'il avoit envoyés la » veille ; il fit aſſurer le Capitaine qu'il » étoit très-touché de la fâcheuſe ſitua- » tion où il ſe trouvoit, & qu'il ne l'a- » bandonneroit pas juſqu'à ce qu'il fût » tout-à-fait hors de danger. Il fit met- » tre chaque nuit un fanal à la poupe de » l'*Ardent*, pour que le Capitaine Boret » ne le perdît pas de vue, & il lui manda » que ſi pendant la nuit il avoit beſoin » de quelque aſſiſtance particuliere, il » n'eût qu'à élever ſur ſon vaiſſeau deux » lumieres, & qu'à ce ſignal il enverroit » auſſi-tôt à ſon ſecours. Ce généreux » traitement de la part du Commandant » Anglois eut lieu depuis le 31 Octobre » juſqu'au 4 de ce mois qu'il conduiſit le » vaiſſeau François ſain & ſauf au Port. » Cette action mérite à tous égards d'ê- » tre rendue publique ».

Les banqueroutes & les crimes de faux ſe multiplient journellement ; ce qui ne fait honneur ni à nos mœurs ni à notre commerce. Il y a maintenant dans la priſon de Newgate un fameux Marchand

de notre Ville qui eſt accuſé d'avoir fabriqué de fauſſes lettres de change ſur la Banque d'Angleterre & ſur celle de la Compagnie de la Mer du Sud. On remarque que ce Fauſſaire eſt un des Grands Jurés qui ont pourſuivi avec le plus de chaleur les Perreau que la Juſtice condamna il y a deux ans, pour pareil crime.

Comme il ſe commet chaque jour des vols de chevaux dans les campagnes, un Citoyen a propoſé un moyen pour arrêter ce brigandage. Il voudroit que chaque Paroiſſe eût ſa marque particuliere, qui ſeroit remiſe à tous les Maréchaux de l'endroit pour en marquer tous les chevaux. Il y auroit des récompenſes pour ceux de ces Maréchaux qui feroient recouvrer aux Propriétaires les chevaux qu'on leur auroit volés ; ce qu'il leur ſeroit aiſé de reconnoître, en examinant la marque que porteroit chaque animal qui paſſeroit par leurs mains.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Pont-sur-Yonne, *le 12 Janvier.*

Il y a quelque tems que des Particuliers ont fait courir dans cette Ville le bruit que les pieces de ſix ſous n'avoient plus cours dans le Commerce, & qu'il étoit même défendu de les donner en payement. Sur ce fondement, pluſieurs de nos Marchands, Ouvriers & autres, ſe ſont permis de refuſer ces pieces ; ce qui a donné lieu a des rixes & à des plaintes multipliées de la part de ceux qui ont cru pouvoir les donner en payement. Comme des bruits de cette eſpece ne peuvent ſervir qu'à troubler l'ordre & la tranquillité publics ; qu'on ne cherche le plus ſouvent à les accréditer que pour ſe procurer plus facilement les moyens d'en profiter, ou de faire avec plus de sûreté le billonage ; la Cour des Monnoyes de Paris a cru qu'il étoit néceſſaire d'arrêter au plutôt la cauſe de ces bruits dangereux. En conſéquence, elle a donné acte au Procureur-Général du Roi de la plainte qu'il a rendue des faits contenus dans ſon Requiſitoire à ce ſujet, lui a permis de faire informer deſdits faits, circonſtances & dépendances, pardevant le Bailli de la Ville de Pont-ſur-Yonne, tant contre les Particuliers qui font refus de recevoir en payement les pieces mentionnées en ſon Requiſitoire, que contre ceux qui font courir dans cette Ville des bruits de réforme ou de diminution deſdites pieces, & cependant fait de nouveau déſenſes à qui que ce ſoit de refuſer dans aucuns payemens les eſpeces d'or, d'argent & de billon, fabriquées en exécution de l'Edit de 1726, & notamment les pieces de ſix ſous, ſur l'un ou l'autre côté deſquelles il paroitra quelque marque de l'empreinte qu'elles doivent porter. Cet Arrêt eſt du 20 Décembre dernier.

Prix des Grains pendant le courant des mois de Novembre & de Décembre derniers, dans quelques Provinces du Royaume.

Amiens. Le ſeptier de *meilleur bled*, peſant 50 livres, poids de marc, ne s'y eſt pas vendu au-delà de 4 liv. 13 ſ. 6 d. Le plus bas prix a été de 4 liv. 6 ſous 8 den.

Aire. Le *bled blanc*, du poids de 160 livres, s'eſt vendu d'abord 15 liv. 10 ſ. Depuis il eſt deſcendu à 14 liv. 10 ſ. & 14 l. 5 ſ. Le *bled roux*, du poids de 158 l. s'eſt vendu d'abord 13 liv. 10 ſ., 13 l., puis 12 liv. 15 ſ. & 12 l. Le *méteil*, du poids de 148 livres, 13 liv., puis 12 l. 10 ſ., 12 liv. 5 ſ. & 12 liv. Le *ſeigle*, du poids de 146 livres, 8 liv.

Peronne. Le ſeptier de *bon froment*, peſant 95 livres, poids de marc, s'eſt vendu 8 liv. 6 ſ. 8 d., 8 l. 5 ſ., puis 7 l. 18 ſ. 4 d. Le *méteil*, de 7 l. 3 ſ. 4 d. à 6 l. 15 ſ. *L'orge*, de 4 liv. 16 ſ. 8 d. à 4 l. 3 ſ. 4 den.

Saint-Quentin. Le *bled froment* s'eſt vendu, le ſeptier peſant 70 livres, poids de marc, de 6 l. 2 ſ. 6 d. à 6 l. Le *petit bled*, de 4 l. 12 ſ. 6 d. à 4 l. 5 ſ. Le *ſeigle*, 3 l., l'*orge*, 4 l. 2 ſ. 6 d.

Le Mans. Le boiſſeau de *froment*, peſant 31 livres, poids de marc, s'eſt vendu 2 liv. 9 ſ. 6 den., puis 2 liv. 6 ſ. 6 d. & 2 liv. 8 ſ. 6 d., & à la derniere époque 2 l. 10 ſ. Le *ſeigle*, peſant 28 liv. le boiſſeau, 1 liv. 11 ſ. 6 den., puis 1 l. 12 ſ. 6 d. Le *méteil*, peſant 29 livres le boiſſeau, 2 liv. 6 ſ., puis 1 liv. 19 ſ. &

ensuite 2 liv. 6 s. & 2 liv. 1 s. L'*orge*, pesant 23 livres le boisseau, 1 l. 6 s. & 1 liv. 8 s.

SAINT-MALO. Depuis le 7 Novembre jusqu'au 12 Décembre, le *froment* s'est vendu de 160 liv. à 185 liv. le tonneau. Du 12 Décembre au 26, le même s'est vendu de 162 à 187 liv. Le *seigle*, même mesure, s'est vendu d'abord de 123 à 137 liv., puis de 124 à 139 liv. Le *méteil*, même mesure, s'est vendu d'abord de 140 à 161 liv., puis de 142 à 163 liv. L'*orge*, même mesure, s'est vendue d'abord de 109 liv. à 117, puis de 111 à 119 liv.

DE PARIS, *le* 21 *Janvier*.

Il y a déjà long-tems que nous avons reçu la Lettre suivante ; mais il ne nous a pas été possible d'en faire usage plûtôt.

Lettre au Rédacteur de la Gazette. » On annonce, M., dans votre Gazette du 18 Novembre 1777, N°. 92, que les récoltes de toutes especes de grains sont finies dans les Provinces qui avoisinent Orléans. On dit que les granges n'ont pu les contenir, & que l'abondance eût été complette si l'épi étoit plus grainu ; mais on ajoute que ce qui a privé les grains de ce dernier avantage, sont les pluies froides & répétées qu'on a essuyées dans le tems de la fleur, & celles qui sont survenues vers la fin de Juin & en Juillet : comme ces mêmes inconvéniens ont eu lieu dans tous les cantons des Provinces que j'ai parcourues, & qu'ils ont eu par-tout les mêmes causes, c'est-à-dire les mauvais tems & l'intemperie des saisons, il resteroit à sçavoir si les Laboureurs & Cultivateurs n'auroient pas pu s'en garantir. J'en appelle à l'expérience, & je crois avoir des exemples bien frappans qui prouvent qu'on peut préserver ses récoltes des fâcheux effets de l'influence de l'air & des météores, en cultivant toutes les terres suivant les regles & principes tant de fois annoncés. Ces regles & ces principes sont simples & naturels, puisqu'il n'est question que de faire labourer tout son terrein en planches plus ou moins bombées, suivant que la terre est plus ou moins humide ; opération qui, sans employer d'autres instrumens aratoires, se fait très-bien & très-facilement avec une charrue de Brie rectifiée, laquelle retourne & renverse mieux la terre que la bêche.

Je vais donc continuer à décrire les procédés qu'il est important de suivre pour prévenir le tort que les différentes intemperies des saisons peuvent causer à toutes les récoltes de grains. Il faut, après avoir fait des labours en planches bombées, avoir soin de ne donner à la terre que la quantité d'engrais qui lui est nécessaire ; examiner quels sont parmi les diverses especes d'engrais ceux qui lui conviennent le mieux ; examiner encore quel est le genre de semence le plus analogue à la nature du sol. Il ne faut jamais mettre son grain en terre que lorsqu'il aura été apprêté de la maniere qui est indiquée dans l'Ecole Pratique d'Agriculture. Il est essentiel aussi de ne le semer que dans les tems & les saisons convenables. On ne doit jamais l'enterrer qu'avec la herse en suivant régulierement la direction du labour ; il faut de plus avoir soin que la force & la pesanteur de la herse soient bien proportionnées à la résistance & à la qualité du terrein, & que sa forme soit réguliere ; alors la semence se trouvera distribuée également & enfoncée dans la terre suffisamment pour que le grain puisse faire une prompte & vigoureuse production. Pour se bien convaincre des bons effets de la culture dont on vient de parler, il ne faudroit que comparer avec les autres récoltes, celles qui ont été faites dans plus de trente Métairies des terres de Montoiron, Targé près Châtellerault & d'autres situées dans les landes ; on y verroit que dans ces cantons les granges n'ont pu contenir toute la moisson, puisqu'on a été obligé d'en former des meules ou tas dans le voisinage de ces mêmes granges ; on y verroit encore que la quantité du grain a répondu à l'abondance des gerbes, puisque ce grain a rendu dix & douze pour un, tandis que dans la même Province, dans le même canton & sur des terres de même nature, il n'a produit que quatre & cinq pour un ; il est même des terres où le grain n'a donné que deux ou trois pour un. Outre cela, combien de Cultivateurs qui ont recueilli des bleds niellés & charbonnés ! Il ne faut pas croire que les exemples que je puis rapporter se bor-

nent aux lieux que je viens de citer. Je ſçais dans le Berry quelques endroits où les bleds ont produit beaucoup plus qu'ailleurs, ainſi que dans la bonne Brie, dans le Pays Chartrain, dans diverſes parties de l'Iſle de France, & cela parce qu'on y a ſuivi la méthode que je recommande.

Je pourrois encore rappeller ici les procedés du plus zélé & du plus éclairé des Cultivateurs de Paris. Ceux qui voudront ſe donner la peine d'aller à Arcueil qui eſt à la porte de cette Capitale, le trouveront très-diſpoſé à leur faire connoître ſa culture & à leur montrer ſa récolte ; ils apprendront de lui que cent gerbes des bleds qu'il a recueillis lui rendent trois ſeptiers, & même trois ſeptiers & une mine ; tandis que les autres Cultivateurs de ſon canton ne retirent de la même quantité de gerbes qu'un ſeptier & une mine au plus.

L'Auteur de la Lettre inſérée dans la Gazette nous cite comme un bon exemple à ſuivre, la façon dont on fait la récolte des avoines dans le Berry. Cette Province où la bonne culture eſt encore peu connue, auroit plutôt beſoin d'être éclairée ſur cet article, comme ſur tant d'autres, par les leçons & la pratique des Fermiers & Laboureurs de l'Iſle de France, de la Brie, de la Beauce &c. &c. Je vais parler pour eux. Je crois que l'expérience que j'ai acquiſe ſur cette matiere m'autoriſe à me charger de cette commiſſion, même ſans en être requis. Je ſoutiens que ceux-là ont raiſon qui prétendent que les avoines une fois coupées ont beſoin, pour acquérir de la qualité, de reſter dans le champ afin d'y recevoir les eaux de la pluie ou les fortes roſées : de-là il réſulte que non-ſeulement le grain acquiert de la perfection, mais encore qu'il produit beaucoup plus de farine, & que cette farine eſt de meilleure qualité. Combien de fois n'ai-je pas été à même de faire cette expérience, & notamment dans le Poitou, où un très-grand nombre d'Ouvriers & de Métayers ne mangent d'autre pain que celui qui eſt fait de farine d'avoine mêlée avec celle de la balliarge, eſpece d'orge qui eſt très-farineuſe ; leur pain eſt devenu beaucoup meilleur depuis qu'ils laiſſent javeller dans le champ leurs avoines & leurs balliarges, parce que, par cette opération, le grain a le tems de jetter ſon feu & d'acquérir de la qualité.

Il eſt donc bien démontré, & les bons Cultivateurs n'en doutent nullement, que l'avoine renflée & groſſie par les eaux des pluies ou par les roſées, non-ſeulement profite davantage au Fermier, au Marchand & au Conſommateur, mais encore que ceux qui ſont obligés d'en faire du pain y trouvent une nourriture plus ſaine & plus ſubſtantielle ; les animaux même ſont beaucoup mieux nourris avec des avoines javellées qu'avec celles qui ſont brûlées & deſſéchées par l'ardeur du ſoleil, & qu'on enleve du champ auſſi-tôt qu'elles ſont coupées. En nourriſſant les chevaux & beſtiaux avec des avoines javellées, il y a un tiers à gagner ſur la quantité, & cependant ces animaux ſont encore mieux alimentés qu'ils ne le ſeroient en leur donnant un tiers de plus de ces avoines qui n'auroient pas reçu dans le champ l'humidité néceſſaire, avant que d'être ferrées ; j'oſe même aſſurer, & toujours d'après des expériences, que les groſſes pailles & les pailles au van des avoines javellées ſont plus nourriſſantes pour les vaches & autre bétail, que celles dont les avoines ont été enlevées auſſi-tôt que la récolte en a été faite ; car dans ce dernier cas les pailles ſont, comme les grains, deſſéchees par l'ardeur du ſoleil & par la grande chaleur : de-là il arrive que lorſqu'on bat ces grains, le Batteur met les pailles en pouſſiere ; j'ai même vu que lorſqu'on donnoit ces pailles aux beſtiaux, on etoit quelquefois obligé de les mouiller pour les leur rendre plus faciles à manger.

J'ajouterai cependant qu'on peut ſe diſpenſer de faire javeller les avoines & les autres grains toutes les fois qu'il ſurvient, lorſqu'ils ſont bien mûrs, des pluies ſuffiſantes pour leur donner la même qualité qu'ils recevroient en les laiſſant repoſer ſur la terre après qu'ils auroient été coupés. Combien de fois ne m'eſt-il pas arrivé, ainſi qu'à d'autres bons Laboureurs, de retarder de quelques jours la moiſſon pour attendre cet heureux événement ? Combien de Laboureurs qui, ayant des bleds glacés & maigres, les ont laiſſés quelques jours étendus dans leurs champs pour profiter

des premieres pluies qui pourroient ſurvenir ou des roſées, & qui s'en ſont bien trouvés ; parce qu'après cette opération, ces grains ont rempli davantage la meſure, & ont rendu plus de farine & de meilleure qualité que ceux de la même eſpece qu'on avoit enlevés ſitôt la moiſſon faite.

Il n'eſt pas étonnant que les Provinces du Midi de la France aient été encore plus maltraitées que les autres par les intemperies des ſaiſons. Les préjugés qui dominent les Laboureurs, & les abus de leur culture routiniere, ont été la cauſe de la perte de leurs récoltes. Il y a long-tems que ces Provinces n'avoient eu un printems auſſi froid que cette année. Les pluies de la fin de Juin & celles qui ont regné en Juillet, ont tenu la racine du bled ſi humide & ſi froide que la plante en a été retardée dans ſon accroiſſement. Lorſque les chaleurs du mois d'Août ſont ſurvenues, les grains étoient encore tendres ; l'ardeur du ſoleil les a brûlés ou deſſéchés. Ce qui ne ſeroit pas arrivé ſi la culture eût été faite ſuivant les regles & les bons principes, c'eſt-à-dire ſi ces bleds euſſent été ſemés dans les tems convenables ; ſi on avoit apprêté les ſemences ſuivant la méthode dont on a parlé tant de fois, & ſur-tout ſi le ſol eût été labouré en planches bombées, car alors les eaux ſe ſeroient écoulées ; elles n'auroient pas inondé les racines, & ne les auroient pas tenues dans un état d'humidité & de froideur qui n'ont pu que nuire beaucoup à la plante.

Si l'uſage de faire javeller les avoines en les laiſſant dans le champ après les avoir coupées, n'avoit pas lieu dans les Provinces à bonne culture, il faudroit l'y établir plutôt que de ſouffrir que ceux qui les rentrent ſitôt qu'elles ſont moiſſonnées, y faſſent répandre de l'eau deſſus lorſqu'on les entaſſe dans les granges ; il arrive ſouvent de cette mauvaiſe pratique que l'avoine ſe chaufoure, qu'elle s'altere & devient malfaiſante, & que la paille ſe gâte. Auſſi lorſqu'on entre dans des granges où ſont entaſſées ces avoines qui ont été arroſées artificiellement, on ſent une odeur de reland qui frappe déſagréablement l'odorat. Il n'eſt pas ſurprenant, après cela, que les beſtiaux refuſent ſouvent de manger la paille de ces avoines.

Ceux qui font le commerce d'avoine ont très-grand ſoin d'étendre celle qu'ils achetent dans des greniers, & de les arroſer avec de l'eau pour en faire groſſir les grains. Ne vaudroit-il pas mieux qu'on prît le parti de laiſſer renfler à l'air dans les champs les avoines & les autres grains, que de s'expoſer à détruire leurs qualités par toutes ces manœuvres particulieres qui ſe font dans les greniers & dans les granges ?

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

CENTENAIRE.

Il eſt mort à Liebenwald, dans le Marquiſat de Brandebourg, une Juive dans la 112e. année de ſon âge, laiſſant quatre enfans vivants, dont le plus jeune eſt âgé de 68 ans. Ces quatre enfans ont une poſtérité très-nombreuſe. Leur mere, née à Liebenwald en 1665, avoit vu le Grand Electeur de Brandebourg ; elle mangeoit & buvoit peu, mais elle aimoit les liqueurs fortes, & ſur-tout le café.

II.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 23 Janvier.

Le ſaumon, depuis 24 liv. juſqu'à 30 ; le turbot, depuis 15 liv. juſqu'à 20 ; le cabillot, depuis 10 liv. juſqu'à 18 ; la flotte, depuis 5 l. juſqu'à 10 ; la bonne raye bouclée, depuis 4 liv. juſqu'à 5 ; celle au-deſſous, depuis 1 liv. 10 ſ. juſqu'à 2 l. 10 ſ. ; le panier de harengs de Honfleur, depuis 6 liv. juſqu'à 8 ; le petit panier de merlans de Calais, 4 liv ; la paire de ſolles, depuis 1 liv. juſqu'à 1 liv. 10 ſ. ; le panier de moules Picards 1 liv. 15 ſ. ; le carrelet, depuis 6 ſ. juſqu'à 10 ſ. ; le tout non-frais, étant poiſſon de vieille pêche, parce que les vents n'ont pas permis aux Pêcheurs d'aller en mer de toute la ſemaine.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 21 Janvier 1778, au Samedi 24 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 18, 20, 22 à 23 livres; le seigle, de 10 liv. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. à 10 l. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 24 liv.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 liv. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 l. 10 s. à 11 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 21 Janv. 1777 au Samedi 24 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 17 liv. 15 s., 18 à 19 liv.; *id.* à la Grêve, de 18, 19 à 20 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 24 Janv. 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Janvier 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	712		
Les guinées à . . .	722	10	
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	53		
Piastres à	50	5	

Changes de Paris du 24 Janvier 1778.

Amsterdam	53 5 8e.
Londres	31 5 8e à 9 16e.
Hambourg	190 ½
Madrid	15 3 6
Cadix	15
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Rois*	¼ p. % p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1778.	*Jeudi* 22.	*Vendredi* 23.	*Samedi* 24.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1810	1810 5 2½ . .	1800 1792½ 95 9
D°. 16 25es . .	1180	1180	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	410	411	. . . . .
Rescriptions . .	11½ 12 12½ 12	12 11¾ 12 11¾	12 12½ . . .
Bil. des Fermes .	1½	1¾.	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six prem mois 1777.

Du Mer. 21 Janv. 1778		Du Vendredi 23.		Suite du Vendredi 2
Messieurs		*Messieurs*		*Six derniers mois 17*
Boutray..... pplles.	L.	Lempereur. pplles.	t. l.	
Viageres	J.	Viageres	P.	*Monsieur*
Tontine	L.	Boscheron... pplles.	L.	Patu.....Viag.
Cochin..... pplles.	L.	Viageres	L.	.....
Radix ..... pplles.	L.	Peinchein .... vres.	L.	.....
Viageres	M.	Perpétuelles..	L.	.....
Defrance .. Viag.	L.	Rouillard.... pplles.	L.	.....
Perpétuelles..	L.	Viageres....	M.	.....
Gauthier ..... vres.	L.	.....		.....
Perpétuelles.	L.	.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnemen de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jo d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécr des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 1 Décembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 31 Octobre.*

LA Commission Royale, établie pour la quarantaine, ayant appris récemment qu'il n'y avoit plus rien à craindre relativement aux bruits qui s'étoient répandus sur les progrès de la peste dans le Levant, a fait publier que Sa Majesté, en conséquence des nouveaux avis qu'on venoit de recevoir sur cet objet, suspendoit l'exécution du dernier Réglement de quarantaine.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 29 Octobre.*

On assure que d'après les renseignemens parvenus à la Cour de Pétersbourg, par le moyen d'un navire revenu il y a quelque tems de la Chine par l'Archipel du Nord, on y en en expédiera d'autres, & qu'après qu'ils auront rempli leur mission, la Cour de Pétersbourg fera un Traité d'amitié & de Commerce avec les Empereurs de la Chine & du Japon, & qu'alors le Gouvernement supprimera en tout ou en partie les Caravannes qui font par terre le Commerce de cette partie des Indes Orientales. Ce Commerce est en effet très-dispendieux, très-long, peu sûr, & sujet à toutes sortes d'inconvéniens. Les Japonois jettés, il y a quelques années, sur les côtes septentrionales de cet Empire par un naufrage, & que S. M. I. a accueillis avec la bonté qui lui est naturelle, sçavent actuellement très-bien la Langue Russe & la Langue Tartare; mais ils ont appris leur propre Langue à plusieurs jeunes Russes dont la Cour se propose de se servir pour le Commerce du Japon & de la Chine.

Ces préparatifs, médités de longue main & préparés dans le plus grand secret, annoncent que les découvertes, qu'on n'a fait qu'indiquer, sont beaucoup plus avancées qu'on ne le croit, & que nous touchons au moment de voir la Russie fixer l'équilibre du Commerce & de la Politique d'une grande partie de l'Europe.

ALLEMAGNE.

DE KELSTENBACH, *le 2 Novembre.*

Il y a quelque tems qu'un Etranger passant ici fit l'essai d'un procédé qu'il possede pour affiner le lin crud. Une petite quantité de ce lin ainsi affiné produisit huit aunes de toile; au lieu que de la maniere dont nous le préparons, elle n'en auroit donné que quatre. L'étoupe qui resta de cette quantité se trouva douce comme du coton, & on en fit encore quatre aunes de toile de moindre qualité, mais qui étoit très-bonne; cet Etranger ne nous a pas laissé son secret.

DE DARMSTADT, *le 4 Novembre.*

Les épizooties ayant recommencé ici depuis peu, il a été ordonné aux Habitans des contrées qui en sont affligées d'user des précautions & des préservatifs qui ont été prescrits dans l'Ordonnance du 21 Décembre 1776. Cette Ordonnance indique à ceux qui ont perdu leurs bêtes à cornes les mesures qu'ils doivent prendre lorsqu'il s'agit de s'en procurer de nouvelles, sans s'exposer à de nouveaux malheurs. Ces précautions sont relatives, les unes aux endroits d'où on pourroit tirer ces animaux, & les autres aux lieux pour lesquels ils seroient destinés. Il est enjoint d'abord de transporter des étables, granges & greniers le fumier, la paille & le foin qui auroient pu être à la portée des bêtes mortes, & de tout enterrer profondément dans les jacheres; de nétoyer les étables avec soin, & d'en renouveller l'air; de laver les murailles, & de les faire reblanchir, autant qu'il sera possible; de gratter les rateliers, auges &c.; de répandre dans les étables de l'eau mêlée de sel, de chaux & de salpêtre; enfin d'y faire des fumigations avec du vieux cuir, du genievre, de l'huile de corne de cerf, du cambouis, du soufre, du bois de sapin & autres matieres semblables. Les Baillis & les Maires ont reçu ordre de veiller scrupuleusement à ce que l'Ordonnance soit observée; & pour que personne ne soit dans le cas de s'excuser, chaque Communauté sera chargée des frais & des dépenses que feront les Particuliers pour se conformer à la Loi.

On a fait cette année, dans quelques endroits du Bailliage dit Bergstrap, la premiere récolte de tabac à fumer qu'on y a planté; il surpasse le meilleur qu'on ait encore recueilli dans tout le pays. On espere qu'au moyen de ces nouvelles plantations, le tabac ne coûtera dorénavant au Consommateur que le quart de ce qu'il étoit obligé de l'acheter, & que le Cultivateur & le Fabricant n'y perdront pas.

DE HOMBOURG (*sur l'Ohm*), *le 31 Octobre.*

Plusieurs Communautés de ces cantons louerent, il y a quelques années, 300 journaux de terres appartenantes au Prince qui les leur céda pour peu de chose; mais cette admodiation ne dura pas, faute de fumier, & elle auroit cessé, quand même l'engrais n'auroit pas manqué, parce que ce terrein est trop éloigné. Cependant, après avoir été longtems stérile & abandonné, il a beaucoup produit cette année, & voici comment.

On y a placé un beau & nombreux haras du Prince qui étoit dans un vallon près de Gonternhausen, & ce grand nombre de chevaux a successivement fumé la terre. Quelques Particuliers en ont cultivé 50 journaux, moyennant que la moitié du produit seroit pour le Prince & le reste pour eux, & ils y ont recueilli du bled & du seigle en abondance & de bonne qualité.

On va continuer cette culture, & on compte que ces champs autrefois abandonnés rapporteront à l'avenir 1300 flor. pour le Prince & autant pour les Cultivateurs.

DE GRUNDHEIM (*dans la Contrée de Schevartzenfels*), *le 1 Novembre.*

Le 24 du mois dernier, il s'éleva ici un orage furieux, accompagné d'une tempête, & il tomba une pluie impétueuse depuis le matin jusqu'à cinq heures du soir; on apperçut de forts éclairs, mais sans coups de tonnerre. Un quart d'heure après que la pluie eut cessé, un torrent se répandit dans la campagne, & entraina tout ce qu'il trouva sur son passage. Il emporta les semences avec une partie de la terre, abattit les arbres, détruisit les palissades & les moulins qu'il rencontra. Le Village de Bollmerz, dans le Comté de Degenfeld, à une lieue d'ici, a eu à peu près le même sort. Les Habitans furent obligés de se réfugier dans leurs greniers. Les prairies sont restées couvertes de sable & de gravier.

Des Particuliers ayant fait imprudemment du feu, près du Village de Weicherbach, où ils arrachoient des pommes de terres, les flammes élevées par un coup de vent, envelopperent un enfant de quinze ans, & le consumerent avant qu'on pût le secourir.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 17 Novembre.*

Il s'assemble à Portsmouth une Flotte Marchande qui se dispose à partir pour les Indes Occidentales. Les vaisseaux déjà arrivés dans ce Port, & qui doivent faire partie de ce convoi, sont les suivans :

Le Parnassus, le George, la Dorothy, le James Dawkins, la Princesse Amelia, le Salt-Pting, le Friendship, le Sandy-Point, le Northampton, la Hope, le Blue-and-Orange, la Green-River, la Britannia, le Beckford, la Catharina, la Amity-Hall, le Spike, & plusieurs autres dont les noms ne sont point encore connus.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 12 Novembre.*

Une Lettre écrite de Bristol, en date du 26 du mois dernier, par Nicolas Comelis d'Iong, Capitaine du navire Hollandois la *Duchesse de la Vauguyon*, du port de 300 tonneaux, & faisant voile de la riviere de Gênes pour le Havre-de-Grace, avec une cargaison d'huile, porte en substance, » qu'ayant été rencontré, le 19 Octobre, par quelques » vaisseaux de l'Amiral Keppel, qui, » après lui avoir demandé d'où il venoit & où il alloit, & avoir paru satisfaits de ses réponses, l'avoient laissé » passer sans aucun empêchement, il » avoit ensuite trouvé dans sa route un » Armateur de Bristol, nommé la *Bretagne*, Capitaine Jeems, qui ne l'avoit » pas traité si favorablement, puisque, » sans aucun égard aux représentations » qu'il lui avoit faites, non plus qu'à sa » cargaison, il s'étoit saisi de son navire, & après en avoir enlevé l'équipage, à l'exception de lui Capitaine » & de son fils, & leur avoir même ôté » la direction de leur bâtiment, le susdit Corsaire y avoit fait passer quelques-uns de ses gens, si peu intelligens dans la manœuvre, & d'ailleurs » sans cesse tellement ivres, que le 24, » vers les dix heures du soir, le navire » étoit venu se briser contre un rocher, » sans que qui que ce fût, excepté lui » & son fils, avec quatre ou cinq Matelots Anglois, eussent pu se sauver ».

Le Capitaine ajoute » qu'arrivé ensuite » à Bristol, il n'attendoit plus, pour » réclamer la valeur de son vaisseau & » de son chargement, que les instructions » ultérieures & papiers nécessaires que » devoient lui faire passer les Propriétaires du navire, de la perte duquel » il paroit hors de doute qu'ils seront » indemnisés, toutes les circonstances » de cet événement devant être regardées comme extrêmement favorables » à leur demande ».

Une particularité malheureuse de ce naufrage, qu'on ne doit pas omettre, » c'est qu'il se trouvoit à bord de ce navire un Habitant de Toulouse, dont » le nom est Carrier, qui repassoit avec » son épouse du Port Maurice en France, & qui sont péris tous les deux, » après avoir lutté long-tems contre les » flots, sans qu'il ait été possible de leur » donner aucun secours ».

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE METZ, *le 20 Novembre.*

L'Académie de cette Ville a tenu sa Séance publique le 16 de ce mois. M. le Payen, pere, a lu un Mémoire de M. Lottinger, Médecin à Saarbourg, qui combat l'usage où sont nos Laboureurs de laisser mouiller l'avoine avant de l'engranger. M. le Payen y a ajouté des observations particulieres. M. le Brun, pere, a rendu compte de la crue des eaux de la Mozelle, du 26 Octobre dernier. Dom Casbois a fait part d'un systême qui lui est propre, sur les affinités chymiques. L'Eloge de Jean-Baptiste Becœur, Maitre en Pharmacie, qui vient d'emporter au tombeau les regrets de tous ceux qui s'intéressent au progrès des Arts dans la Ville de Metz, a été prononcé par M. Bardon Duhamel, & a fait grand plaisir. M. Blouet a fait voir ensuite combien il seroit avantageux pour les Trois-Evêchés qu'on y permit la fabrication & le commerce des eaux-de-

vie de grains & de fruits. Enfin M. le Payen, fils, a terminé la Séance par la lecture d'un Mémoire de M. de Cessars, Ingénieur des Ponts & Chaussées, contenant des vues nouvelles sur la construction des Ports. (*Affiches de Lorraine*).

DE ROUEN, *le* 18 *Novembre.*

ETAT des Naissances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité de Rouen, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
ROUEN	2738	2745	678	815	2576	2919
EVREUX	185	212	52	58	182	211
DIEPPE	678	716	218	152	867	583
LE HAVRE	614	636	140	140	547	371
HONFLEUR	268	248	68	59	248	235
SAINT-VALLERY EN CAUX	...	...	...	...	...	...
	143	119	30	37	130	82
FECAMP	238	250	60	60	162	231
LOUVIERS	210	236	56	48	166	183
ELBEUF	196	228	54	47	233	189
PONT-AUDEMER	147	129	37	39	82	120
GISORS	104	120	29	24	75	208
ANDELY	145	125	31	30	113	99
MONTIVILLIERS	119	118	28	32	75	106
	5785	5882	1481	1541	5456	5537

Il y a eu dans la Ville de Rouen & dans les douze autres principales Villes de cette Généralité, en 1777, 97 naissances & 60 mariages, & 81 morts de plus qu'en 1776.

La Ville de Rouen & les douze autres comprises dans l'état ci-dessus, sont les seules de toute la Généralité qui en méritent le nom, & les Habitans de toutes les autres doivent être confondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute cette Généralité, prise sur les années 1776 & 1777, rapportées dans cette Gazette, No. 47 de la présente année, est de 28892 naissances, 7946 mariages, & 26035 morts. Celle des treize Villes mentionnées ci-dessus, est de 5838 naissances, 1516 mariages, & 5496 morts. Les Habitans des Villes forment par conséquent dans cette Généralité environ le cinquieme de la Population générale; & on peut compter quatre Habitans de la Campagne contre un Habitant des Villes.

Indépendamment des Villes comprises dans l'état précédent, la Généralité de Rouen renferme 1791 Paroisses ou Succursales, dont les Curés tiennent des registres.

DE MONTMORENCI, *le* 23 *Novembre.*

EXPERIENCES faites à Montmorenci, sur un grain de chenevi isolé qui a produit des graines fécondes. Par M. Cotte.

» La Gazette de France du 13 Avril 1778, No. 30, annonça que M. Dagoty, Anatomiste & Botaniste pensionné du Roi, avoit réussi à faire produire de la graine féconde à un pied de chanvre isolé, en lui procurant une abondante végétation. (On sçait que le chanvre est du nombre des plantes dont les individus mâles & femelles sont séparés, & que la réunion de ces individus dans un même champ a été toujours regardée comme nécessaire pour obtenir des graines fécondes).

Curieux de répéter cette expérience,

je mis, le 20 Avril de cette année, un grain de chenevi dans un pot plein de terreau. Je plaçai ce pot sur ma fenêtre dans une cuvette que j'avois soin de tenir toujours pleine d'eau. Mon grain ne tarda pas à lever ; ses progrès furent lents d'abord, sans doute parce que les racines se formoient, mais il crût ensuie avec une rapidité incroyable; il parvint à cinq pieds de hauteur ; il étoit garni dans sa longueur de 24 branches dont les inférieures avoient 18 pouces & deux pieds de longueur, & les autres à proportion. Chaque branche & le haut de la tige, dans la longueur d'un pied, étoient couverts d'une prodigieuse quantité de fleur à étamines; c'étoit par conséquent un pied de chanvre mâle. (Je me conforme au langage exact des Botanistes qui appellent, avec raison, mâles les plantes que le Peuple appelle femelles, *& vice versâ*). Cette plante ne devoit point produire de graine, puisqu'elle ne portoit point de pistils, du moins on ne les appercevoit pas. Tous ceux qui ont vu mon pied de chanvre admiroient sa brillante végétation. Le bas de la tige avoit 22 lignes de circonférence; jamais je n'ai vu de chanvre aussi fort ni aussi beau. Je n'avois point à craindre le voisinage d'autres chanvres, parce qu'on n'en cultive point dans ce pays-ci.

Cette plante commençoit à dépérir en Septembre ; je coupai exactement toutes les branches, je recherchai avec grand soin toutes les graines qu'il contenoit, & j'ai recueilli 320 grains beaux & très-propres à donner de nouvelles productions. J'en ai la preuve actuellement sous les yeux. Chaque bouquet de fleur contenoit à sa base deux grains, le reste étoit chargé de petits embryons qui portoient les étamines & qui, dans un climat plus chaud & dans une terre encore plus abondante en sucs, seroient peut-être devenus autant de grains féconds. J'arrachai le pied qui étoit garni d'une prodigieuse quantité de racines, de maniere que le terreau qui remplissoit le pot, en commençant l'expérience, n'en remplissoit plus que le quart lorsqu'elle fut finie.

Cette expérience me paroit décisive en faveur de l'annonce de M. Dagoty, & c'est à ce Sçavant que l'on est redevable de la découverte de ce point intéressant de Physique.

Je m'occupe actuellement d'expériences propres à constater les effets que produit sur la végétation du bled & des autres grains & graines, une poudre dite *de la Providence*, dont le Sr. Brongniart, Habitant de Strasbourg, & résidant actuellement à Paris, *maison de M. Bordier, rue du Bouloy, au coin de la rue Coquillere*, se réserve le secret. Le bled d'hiver est semé & levé, & je me propose de réitérer la même expérience sur l'orge au mois de Mars. Le Sr. Brongniart a déjà fait ces expériences à Chatoux sur les terres de M. Bertin, & leurs résultats, qui donnent les plus grandes esperances, ont été constatés d'une maniere juridique par MM. Parmentier & Cadet, sous les auspices de M. le Lieutenant Général de Police. Le Sr. Brongniart employe moitié moins de semence, & sa préparation pour le chaulage differe de la méthode ordinaire. Il s'agit donc de constater si le produit est dû ou à la diminution de la semence, ou à la maniere particuliere de chauler, ou enfin à la vertu de la poudre. C'est sur ce plan que je dirige mes expériences. M. Duhamel s'en occupe aussi dans sa Terre de Denainvillers en Gâtinois. MM. Parmentier & Cadet ont promis aussi de les répéter. Toutes ces épreuves ne peuvent manquer de donner des résultats certains. Le bled chaulé selon la méthode du Sr. Brongniart, a levé à Montmorenci trois ou quatre jours plutôt que le bled chaulé à l'ordinaire ».

N. B. Un de nos Correspondans nous ayant avertis que les Observations météorologiques de M. Cotte, pour le mois d'Avril, manquoient dans notre Gazette, & ayant desiré que cette omission fût réparée, nous nous sommes fait un devoir d'entrer dans ses vues. L'Auteur a eu la complaisance de nous envoyer de nouveau cet article qui nous avoit échappé dans le tems, & dont la soustraction interrompoit la chaine de ses utiles observations. Nous profitons de l'occasion pour inviter la personne qui nous a fait remettre des observations du même genre, faites pendant le cours de cette année à Saint-Saturnin en Languedoc, de vouloir bien nous en donner la suite. On nous la demande.

Extrait des Observations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 30 Avril 1778.

Vents dominants, nord, nord-est & sud-ouest; plus grand degré de chaleur, 19 deg. 0, le 8; moindre degré de chaleur, - 0 deg. 0, le 17; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 0 lig. 9, les 11 & 12; moindre élévation, 27 p. 3 lig. 0, le 30; quantité de pluie, 17 lig. 0, tombées en 11 jours; évaporation, 53 lig. 0; déclinaison de l'aiguille aimantée, 19°. 36'. 14". Température. Chaude & seche d'abord, ensuite très-froide & très-humide. Maladies. Aucune ici; mais dans nos environs, fievres malignes, putrides & inflammatoires épidémiques. Productions de la Terre. La gelée du 17 a fait un tort considérable à la vigne & aux arbres fruitiers. Les bleds n'ont pas souffert; ils étoient beaux.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine de Paris & de celle d'Agriculture de Laon.

De Paris, *le 25 Novembre.*

Lettre au Rédacteur. » Si l'abondance & le bas prix des subsistances est, comme je l'ai dit, la seule richesse du Peuple & la principale base de la prospérité publique, rien, Mr, de plus nécessaire, de plus avantageux & de plus louable que de travailler à multiplier les subsistances, & en général toutes les productions de la terre. C'est ce que font tous les habiles Agriculteurs qui, comme l'Auteur de la Lettre dont je vais parler, employent toutes leurs forces & toute leur industrie à améliorer leurs terres & à en augmenter le produit. On ne peut trop les honorer, sur-tout quand ils voyent aussi bien que l'Auteur de cette Lettre. Il est dans les bons principes, & s'il y a plusieurs points sur lesquels je ne fois pas d'accord avec lui, je n'en reconnois pas moins qu'il a bien vu dans beaucoup d'autres. C'est une justice que je me fais un devoir de lui rendre; mais, comme par sa Lettre inserée à la suite d'une des miennes, dans la Gazette d'Agriculture du 17 de ce mois, No. 92, il a avancé, non pas d'après mon Ouvrage, qu'il ne s'étoit pas encore procuré, mais d'après l'apperçu d'une Lettre publiée sur le même sujet dans la Gazette d'Agriculture du 31 Octobre dernier, » que ce que dit l'Au- » teur estimable de cette Lettre est pré- » cisément l'analyse de ce qu'il a prati- » qué en grand pendant dix-neuf ans ». Je me crois obligé de faire remarquer à cet égard la méprise involontaire de l'Agriculteur auquel je répons, afin d'en prévenir un autre de la part du Public.

C'en seroit assurément une très-grande & très-dangereuse que l'on crût que le plan d'amélioration que je propose pour fertiliser les terres & augmenter la somme des productions, exigeât, comme la Lettre de l'Agriculteur pourroit le donner à entendre, non-seulement des opérations laborieuses & en même tems coûteuses, mais encore des moyens violens.

Il s'en faut bien que je respecte les écarts, les abus & quelquefois la cupidité de la propriété; mais il s'en faut bien plus encore que je ne respecte pas la propriété & que je provoque jamais l'arbitraire sur un droit aussi sacré & aussi inviolable. Faisons le bien; mais, pour le faire, ne renversons point les loix. Multiplions les subsistances, multiplions les hommes; & ce qui, à mon avis, est plus nécessaire encore, rendons-les riches & heureux; mais, hors le cas d'abus, n'employons que des moyens doux, conservateurs, utiles à tous, praticables & faciles. C'est dans cet esprit & d'après ces principes que j'ai conçu mon systême sur l'abaissement du prix des subsistances, & que j'ai donné le plan d'amélioration qui m'a paru le plus convenable pour y parvenir. On n'attaquera sûrement pas la simplicité de ce plan, l'exécution en est également facile & économique. On ne pourroit tout au plus qu'élever des doutes sur sa solidité; mais il est appuyé sur les principes les plus consacrés dans l'Agriculture, & sur des faits précis dont on ne peut nier la certitude ni l'authenticité; la Lettre que je discute en donne encore une nouvelle preuve. Des terres qui ne rapportoient que 150 gerbes par arpent, en ont rendu, au moyen de l'a-

mélioration, jusqu'à 500. Rien donc de plus certain en général que la possibilité de doubler & de tripler le rapport des terres médiocres ou mauvaises. Il ne faut pour cela qu'en réduire la culture à une moindre quantité, les mieux labourer & les améliorer dans la proportion nécessaire. Ces vérités ne sont point échappées à l'habile Agriculteur auquel je réponds ; mais je dois le croire de bonne foi, & en ce cas, il conviendra, d'un côté, que vu la qualité de ses terres, il n'en a pas suffisamment réduit la culture ; & de l'autre, que les moyens d'amélioration qu'il a employés sont, *à la différence des miens*, trop pénibles & surtout trop dispendieux. Les terres imbibées des sucs du fumier, sont sans doute un engrais ; mais outre que, quoi qu'on fasse, cet engrais artificiel ne vaudra jamais du fumier, c'est qu'il a encore l'inconvénient d'être très-coûteux. Je vois bien que l'Auteur de la Lettre n'y a eu recours que pour suppléer aux fumiers qu'il n'avoit pas ; mais il en auroit eu si, au lieu de ne détacher de sa culture que 15 arpens par sole de 80, il en eût détaché 25 ou 26, & que ces 25 ou 26 arpens, il les eût mis en prés ou menus grains, comme je l'ai conseillé dans mon plan de culture. Sa culture lui auroit coûté beaucoup moins, & il auroit eu encore plus de productions.

Ce que cet Auteur dit d'une des causes principales du versement des bleds, mérite attention ; mais en fuyant un excès, il faut bien prendre garde de ne pas donner dans un autre.

Le fait qu'il cite à la fin de sa Lettre confirme ce que j'avois avancé dans celle qui la précéde, & prouve, comme je l'avois dit, qu'un moyen sûr de fertiliser la terre ramenée du fond à la superficie, c'est de la bien fumer.

Il est aisé de voir, par la discussion dans laquelle je viens d'entrer, que cet Auteur & moi sommes d'accord en beaucoup de points. J'espere qu'il ne prendra pas mes observations en mauvaise part. S'il juge à propos d'en faire de nouvelles, j'en serai flatté, comme de toutes celles qui pourroient, Mr, m'être adressées par la voie de vos Feuilles, sur les différentes parties de mon systême, & sur-tout sur la partie rurale. J'ose même y inviter le Public judicieux.

Que mon systême soit solide ou non, il est certain au moins qu'il peut le paroitre, & que s'il l'est, il importe essentiellement au bonheur des Peuples de le sçavoir. Dans l'un ou l'autre cas, il est également nécessaire de parler ; mais qui parleroit, si les hommes instruits, & en particulier les Amateurs titrés de l'Agriculture, se taisoient ? Ils ne se tairont pas ; leur zele & les Observateurs auxquels j'ai déjà eu à répondre, semblent m'en être garants. C'est dans cette confiance que je les prie d'être persuadés de la droiture de mes intentions, & que je tiens beaucoup moins à mes opinions qu'à la vérité.

Je vous serai obligé, Mr, de faire connoitre mes dispositions au Public & de m'accorder, pour cette nouvelle Lettre, la même complaisance que vous avez bien voulu m'accorder pour les précédentes. J'ai l'honneur &c. *L'Auteur de la seule Richesse du Peuple* ».

Faute essentielle à corriger.

Dans la Gazette du Mardi 17 Novembre, No. 92, page 732, 2e. colonne, ligne 22, on lit : *à tout bon Cultivateur* ; il faut lire, *à tout bon Calculateur.*

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 27 Novembre.

Le turbot, depuis 30 livres jusqu'à 40 ; le saumon, depuis 20 liv. jusqu'à 34 ; la tire, 27 liv. 10 sous ; la raye douce, depuis 5 liv. jusqu'à 6 ; la raye bouclée, depuis 2 liv. jusqu'à 4 ; le panier de harengs, 25 liv. ; le panier de flets, depuis 8 liv. jusqu'à 15 ; la paire de solles, depuis 3 l. jusqu'à 8 ; la truite, depuis 2 liv. jusqu'à 4 ; le cabillau, depuis 5 liv. jusqu'à 6 ; le panier de moules, 3 liv. 15 sous.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 21 Nov. 1778, au Mercredi 25 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19 l. 5 s., 19 l. 15 s., 20 à 21 l. 5 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 l. 5 s. à 10 liv. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20 l. 5 s., 21 à 22 l.; le seigle, de 9 l., 9 liv. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. 10 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 21 Nov. 1778 au Mercredi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 28 Nov. 1778, de 49 à 50 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 15 à 16; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Novembre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à . . .	726			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	99			*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101			
Or à 20 karats à . .	84	10		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	10		

Changes de Paris du 28 Novembre 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 ½ à 7 16e.
Hambourg	188 ½
Madrid	15 1
Cadix	14 17 6 à 18
Livourne	97
Gênes	94 ¼
Lyon *Saints*	3 8e. à ¼

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1778.	*Jeudi* 26.	*Vendredi* 27.	*Samedi* 28.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1755	1740 37½ 40 .	1740 42½ . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	18 17½ . . .	18	18 ½ 18 . . .
Bil. des Fermes .	. . . . .	. . . . .	2½. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premie mois 1778.

Du Merc. 25 Nov. 1778		Du Jeudi 26.		Du Vendredi 27.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boutray.. Viageres.	J.	Deschapelles.. vres.	J.	Lempereur .. Viag.	
Perpétuelles...	J.	Perpétuelles...	J.	Perpétuelles..	
Tontine	J.	Decourmont pples.	C.	Boscheron.... pples.	
Cochin ..... pples.	F.	Viageres	C.	Viageres	
Radix ..... pples.	E.	Alissant ..... Viag.	J.	Peinchein .... Perp.	
Viageres	C.	Tontine	J.	Viageres	
Defrance.... Viag.	D	Nau ..... pples.	J.	Patu ..... pples.	
Perpétuelles.	D.	Viageres	J.	Viageres	
Gauthier ..... vres.	C.	Tontine	J.	Rouillard .... pples.	
Perpétuelles...	C.	De S. Janvier. vres.	C.	Viageres.....	
.....		Dutartre Perpét.	t. l.	Pincemaille. Perp.	t.
.....		de l'ancien Clergé.		de l'ancien Clergé.	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement e de 24 ₶ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journ d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrolo des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 14 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 24 Janvier.*

LA peste qui depuis cinq ans étoit demeurée comme assoupie dans cette Ville, vient de se réveiller. Elle s'est fait sentir dans plusieurs quartiers. Elle a déjà emporté quelques Francs dans les Fauxbourgs, & entr'autres un François qui étoit employé à la nouvelle Fonderie. On attribue l'apparition de ce fléau à la douceur extraordinaire de l'hiver. Les fievres malignes y enlevent aussi beaucoup de monde.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 3 Février.*

Les matieres que le regne végétal fournit pour les teintures, nous coûtent beaucoup. Les principales sont la garance, le santal, le bois de Bresil, le saffran, le carthame, la vouede, l'indigo & l'*orleane*. Nous achetons de la garance pour 14,000 roubles. La plante, *rubia tinctorum* de Linné, cultivée en Europe sous le nom de garance ou de krapp des Allemands, vient naturellement dans le Gouvernement d'Astrakan auprès du Terek, de la Koura & de la Kouma. Dans les environs du Terek, il s'en fait annuellement une récolte considérable. Mais on perd beaucoup de tems à chercher cette plante sauvage. Deux personnes qui prendroient la peine de la cultiver, dans ces endroits où le climat & le terrein lui sont si convenables, gagneroient aisément autant que peuvent gagner actuellement dix personnes qui, pour recueillir cette plante, sont obligées d'aller de place en place; ce qui leur fait perdre beaucoup de tems. D'ailleurs en arrachant toujours cette plante, & ne la replantant jamais, c'est le moyen de la faire bientôt disparoître entierement. Il faudroit donc faire des plantations de garance en regle, & cette garance ne seroit pas certainement inférieure à celle de Hollande & d'Erfort; mais il faudroit en même tems observer de la faire sécher à l'ombre & au grand air, & non-pas l'exposer à la chaleur trop active d'un fourneau souterrein. Cette culture réussiroit dans les terreins fertiles & humides des Gouvernemens d'Astracan, d'Azow, d'Orenbourg, de Casan, de Voronege, de Belgorod, de Slobodes & dans la nouvelle & petite Russie. On trouve encore dans ces diverses Provinces plusieurs autres plantes sauvages qui ont du rapport avec la vraie garance; tels que le *gallium boreale*, le *mollugo*, l'*asperula tinctoria* de Linné & la *cruciata palustris maxima* de Buxbaum, qu'on appelle en Russe *Mariona*. La racine de cette derniere plante est plus forte que celle des précédentes & par conséquent plus recherchée. Lorsque la garance sera assez abondante chez nous,

nous n'aurons plus un si grand besoin du *Santal* & du bois de *Bresil*, dont nous achetons pour 114,000 roubles. L'origan, plante très-commune dans nos cantons, peut aussi servir pour teindre en beau cramoisi. On recueille auprès du Moscdock, dans le Caucase, une espece de saffran qui y vient naturellement; nous l'employons & comme épicerie & comme drogue pour la teinture. Nous dépensons annuellement 3100 roubles pour cet objet de consommation. Nous pourrions y suppléer en cultivant le *carthame* dont nos Teinturiers en soie font un assez grand usage pour teindre en incarnat & en couleur de rose. Cette plante fleurit parfaitement bien dans les jardins à Toropets, à Moscou, à Tzaritzine, à Poltava & ailleurs. La vouede ou le pastel est très-nécessaire aux Teinturiers pour les couleurs bleues & vertes. Ces Ouvriers font une grande consommation de cette plante qu'on achete de l'Etranger. Cependant il y a lieu de croire qu'elle prospéreroit chez nous. Elle vient même sans culture dans certains cantons. On a déjà essayé de la cultiver dans le District de Pensa & à Voronege, & on assure que ces premieres tentatives ont réussi. Nous serions d'autant plus intéressés à suivre ce projet que le pastel pourroit dans un grand nombre de circonstances remplacer l'*indigo* dont nous faisons une consommation exorbitante, puisque nous en achetons tous les ans pour 494,000 roubles dont nous ne cédons aux Nations étrangeres que pour 59,000 roubles. L'*écorce de fresne* donne aussi une teinture bleue. Il seroit à desirer qu'on fit des expériences pour s'assurer s'il n'y auroit pas moyen de tirer parti de la couleur que produit cet arbre qui est très-commun dans l'Empire Russe & sur-tout dans la petite & la nouvelle Russie, & dans toute l'étendue du Gouvernement d'Azow. Il y auroit beaucoup à gagner pour la Nation si nous pouvions perdre le goût presque exclusif que nous avons pour le bleu & le verd, & accréditer les couleurs rouge, jaune & orange. Nous avons déjà beaucoup de drogues pour le rouge, & rien ne seroit plus facile que d'en multiplier le nombre. Les plantes pour la teinture jaune croissent en quantité dans nos campagnes. Les graines d'Avignon y sont très-abondantes. En mêlangeant les couleurs extraites de ces plantes avec un peu d'indigo, ou avec la garance, on pourroit produire différentes nuances de jaune & d'orangé qui ne seroient pas désagréables; ce qui nous mettroit dans le cas de renoncer au *rocou* ou à l'*orléane*, drogue de l'Amérique, qui teint en orangé & pour laquelle nous débourfons tous les ans 12,000 roubles.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 7 Février.*

Le Pilote-Côtier de Stavanger, en Norwege, nommé Gunder-Kiœlsen Frieftadt, s'étant constamment distingué dans toutes les occasions périlleuses auxquelles l'expose l'exercice de son état, & ayant eu le bonheur de sauver, il y a quelque tems, le *Schleswig*, vaisseau de guerre qui avoit fait naufrage dans le passage dangereux de Caggeraek, le Roi a voulu qu'il lui fût accordé une gratification de 300 risd. argent de Lubeck. Outre cette récompense, S. M. lui a fait remettre une médaille attachée à un ruban bleu, dont M. de Winterfeld, Chambellan & Capitaine du *Schleswig* l'a décoré à bord de ce même bâtiment & en présence de l'Equipage & de tous les Pilotes-Côtiers qu'on avoit rassemblés. A ce trait de bienfaisance, on reconnoit un Souverain qui est jaloux d'entretenir dans le cœur de ses Sujets les vrais principes de l'honneur, & d'y faire germer les vertus patriotiques.

ALLEMAGNE.

DE BRESLAU (*en Silésie*), *le 28 Janvier.*

Christophe Flerschers est mort ici, il y a quelque tems, âgé de cent ans huit mois & onze jours. Trois de ses enfans & trente-sept de ses petits-fils l'ont conduit au tombeau. Il étoit né le 21 Mars 1677; il avoit vécu cinquante-cinq ans avec une premiere épouse, & quinze ans avec une seconde. Il a joui de la santé la plus florissante jusqu'au dernier moment de sa vie, & il n'avoit perdu l'usage d'aucun de ses sens.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 22 Février.*

» On ne se défie pas de la bonne volonté du Parlement pour accorder des subsides ; on n'est embarrassé que des moyens : on dit que le service de cette année coûtera 6 ou 7 millions sterlings ; on les négociera en annuités à 3 pour 100, & une Tontine en outre d'un billet de Loterie. Ces annuités auront cours du moment que le Lord North en fera la proposition au Parlement. Ceux qui s'intéresseront dans cette négociation, dont les fournissemens se feront en Mars & en Novembre, jouiront, dit-on, d'un intérêt de 4 pour cent. Ces moyens d'emprunter annoncent le besoin & sont toujours onéreux. On prétend que le Gouvernement qui a l'œil ouvert sur tous les objets qui peuvent fournir aux nécessités actuelles, se propose de s'emparer du produit de la taxe des Pauvres ; il monte pour l'Angleterre & le Pays de Galles, à 1,700,000 liv. sterl. On a démontré, dit-on, qu'avec 700,000 liv. on pourvoiroit au soulagement des Pauvres d'une maniere plus efficace qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. L'Echiquier, par cet arrangement, gagneroit tous les ans un million qui seroit appliqué aux besoins de l'Etat ».

Le 16 de ce mois, on a annoncé ici qu'une des plus fortes Maisons de Commerce de cette Ville venoit de faire une banqueroute de 300,000 liv. sterl. Cette nouvelle a répandu l'alarme parmi tous les Commerçans de cette Capitale, & l'on appréhende fort que cette énorme faillite n'en occasionne un grand nombre d'autres.

DE SAINT-DOMINGUE, *le 20 Novembre.*

Extrait d'une Lettre du Cap François. » Il » est arrivé ici un Officier François, » Chevalier de S. Louis, ancien Capi- » taine dans les Troupes que Sa Majesté » Très-Chrétienne entretenoit ci-devant » à la Louisiane. Selon son rapport, » cette Colonie qui sous les précédens » Gouverneurs, tant François qu'Espa- » gnols, avoit essuyé plusieurs calamités & éprouvé des variations de toute » espece, jouit actuellement des plus » grands avantages sous le Gouvernement » de M. de Galvez, neveu du Ministre » que le Roi a mis il y a deux ans à la » tête du Département des Indes. L'in- » fluence de ce Chef habile se fait sentir » dans toutes les Possessions de l'Espagne » en cette partie du monde ; mais il a » sur-tout rendu un service essentiel à la » Louisiane, en la mettant sous l'admi- » nistration de son neveu. Ce Gouver- » neur fait rendre la justice prompte- » ment, sans procès & sans écritu- » res. Par sa vigilance & son activité, » tous les torts que ses Prédécesseurs » avoient faits à la Colonie ont été ré- » parés. La protection qu'il accorde à » l'Agriculture & au Commerce, les » fait fleurir au-delà de toute espérance. » Les terres qui depuis la derniere guerre » avoient été en friche, ont été remises » en valeur. On y cultive l'indigo avec » succès, ainsi que le coton, le mahis, le » riz & le tabac. Environ mille familles » Acadiennes ont passé dans ce pays où » on les a placées à 40 lieues de la Nou- » velle-Orléans, sur la rive gauche, en » remontant le fleuve de Missisipi. Ces » Habitans extrêment laborieux ont dé- » friché plus de vingt lieues de terrein » qu'on leur a concédé. Le Commerce » est en pleine activité, il s'anime par la » communication avec les Isles Françoi- » ses dont les vaisseaux sont reçus sous » leur pavillon. Jamais enfin (suivant » cet Officier dont le rapport est con- » firmé par d'autres avis) il n'y a eu plus » de joie, plus d'abondance, plus de ri- » chesses dans cette Colonie qui n'étoit » presque d'aucun prix lors de la ces- » sion. Depuis cette époque, nombre » de François qui s'étoient retirés soit » parmi les Indiens, ou dans d'autres con- » trees, y reviennent en foule, & la » querelle entre la Grande-Bretagne & » ses Colonies a éclaté justement à pro- » pos pour achever ces heureuses ré- » volutions, plusieurs Habitans de la Ca- » roline, de la Géorgie & des autres » Provinces Angloises voisines du Mis- » sisipi, continuant à se retirer sous la » domination Espagnole, pour éviter » les maux de la guerre ; ce qui a sin- » gulierement contribué à accroitre la » population de la Louisiane ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Usson (*en Poitou*), *le 17 Février.*

Lettre au Rédacteur. » Monsieur notre Curé a reçu, Mr, ainsi que tous ceux de la Sénéchaussée de Civrai, une Lettre circulaire écrite par M. le Procureur du Roi de cette même Sénéchaussée, par laquelle ce Magistrat demande des éclaircissemens sur la situation des Cimetieres qu'il conviendroit de transferer dans d'autres endroits, & sur les motifs qui peuvent obliger à faire cette translation.

Celui de cette Paroisse seroit certainement dans le cas d'être transferé, soit parce qu'il n'est pas assez étendu, soit parce qu'il se trouve placé trop près de l'Eglise & qu'il s'en exhale des vapeurs très-sensibles dans les chaleurs de l'été : ces exhalaisons, en corrompant l'air par leur putridité, ne peuvent manquer d'être très-préjudiciables à la santé des Habitans ; mais on est fort embarrassé pour trouver un autre Cimetiere qui, sans avoir les inconvéniens dont on vient de parler, soit à portée de l'Eglise. Nous en avons à la vérité un ancien qui est fort vaste & bien clos ; il a été mis en pré, & la Fabrique l'afferme. Ce Cimetiere seroit placé très-avantageusement si notre pont qu'il faut passer pour y aller étoit refait. Mais ce pont est actuellement impraticable ; les gens de pied même n'y passent pas sans crainte & sans danger. A la moindre crue d'eau, le passage est entierement intercepté ; le gué devient trop profond pour que les chevaux & & les charrettes puissent le franchir, & la communication des deux parties de la Paroisse, qui est partagée par la riviere de Clouere, se trouve totalement interrompue. Alors ceux des Habitans qui sont de l'autre côté de la riviere sont quelquefois privés, malgré tout le zele de M. notre Curé, des secours spirituels & corporels, jusqu'à ce que les eaux soient écoulées. Il est donc inutile de penser à faire usage de ce Cimetiere si le pont reste tel qu'il est. Nous avons déjà fait à ce sujet plusieurs représentations qui ont été appuyées des motifs de l'intérêt public ; nous en attendons encore l'effet. Comme le Réglement que le Gouvernement vient de faire à l'occasion des Cimetieres, & dont la vigilance de M. le Procureur du Roi de Civray veut poursuivre l'exécution, annonce des vues bienfaisantes pour l'humanité, de la part & du Ministere & du Parlement, nous esperons qu'ils seront touchés de ces observations & qu'elles détermineront le rétablissement de notre pont ; tous les Habitans le desirent.

Il semble, qu'il nous soit permis de le dire, que lorsqu'un pont est une fois bâti on ne doive plus s'inquiéter de son existence. Cependant de légeres réparations faites avec soin chaque année, suffiroient pour en prévenir la ruine & éviteroient aux Contribuales des dépenses considérables : plus de dix ponts des environs sont dans le même cas que le nôtre. Cette négligence vient de ce que les supérieurs ne sont pas instruits. Il y a tant d'Inspecteurs sur chaque partie de l'administration publique ; ne pourroit-il pas y en avoir aussi qui seroient chargés de faire assiduement la visite des ponts de chaque Province & qui ordonneroient sur le champ les travaux nécessaires ? Cette légere attention remédieroit à un inconvénient qui est plus nuisible qu'on ne peut dire à l'Agriculture & au Commerce ».

De Loudun, *le 28 Février.*

Lettre au Rédacteur. » Depuis les derniers avis que je vous ai donnés, Mr, de la situation de notre commerce de grains, il est survenu relativement à ce commerce, des changemens bien avantageux pour les Propriétaires fonciers. Les demandes continuelles & très-pressantes qu'on nous fait pour l'approvisionnement des Provinces méridionales augmentent journellement le prix de cette denrée.

Nos fromens qui s'étoient soutenus jusqu'au commencement de cette année de 330 à 340 l. la fourniture, sont montés successivement à 405, 410 & 415, & le seigle est monté aussi de 210 & 215 à 245 & 250 ; les feves, de 220 à 300 l. & plus : les baillarges ou orges de Mars, dont la valeur ne varioit pas, commencent à s'élever de 190 à 200 l. Suivant les avis

de Bordeaux, ces prix ne peuvent tomber d'ici à la moiſſon, quoiqu'il y arrive journellement des bleds de notre Province ſur des barques, & de l'Etranger ſur des navires. Ces bleds trouvent un débouché certain; à meſure qu'ils y abordent, ils partent pour le Périgord, le Querci & le Languedoc. Il faut que ces Provinces aient des beſoins énormes. Il eſt heureux pour elles que nous ayons du ſuperflu pour ſuppléer à leur diſette. Voilà l'effet de la liberté de ce commerce; ces Provinces ſont une preuve bien ſenſibles de l'avantage qui réſulte de la libre circulation des bleds.

Juſqu'ici c'eſt un grand bien que nos productions s'écoulent à un prix avantageux; l'émulation en devient plus active; on s'étudie à trouver des moyens de culture plus productifs encore; on ne craint pas la depenſe, ayant l'eſpoir d'en être dédommagé par le produit d'une moiſſon prochaine.

Si les demandes continuoient à être auſſi vives en Mars qu'elles l'ont été en Février, on pourroit peut-être voir la fourniture de froment monter avant Pâques à 500 liv. Il ſeroit cependant à deſirer pour le Peuple que le prix actuel n'augmentât pas davantage, d'autant que nous allons entrer dans les mois les plus durs à paſſer. Le Payſan & l'Artiſans ſubſiſtent difficilement de Mars en Juin. Nos Journaliers vivent juſqu'au mois de Mars de leurs *métives*; lorſqu'ils les ont conſommées, ils ſont obligés de ſe pourvoir aux Minages. Si le prix devient exceſſif, ils ont beaucoup de peine à vivre. Pour qu'ils puiſſent ſe ſoutenir, il faut que le boiſſeau de bon bled, de 17 à 18 livres, poids de marc, n'aille pas au-delà de 30 ſous.

Nous avons l'agrément de voir nos campagnes nous promettre pour l'été prochain une heureuſe moiſſon. L'hiver a été long ſans être rude; la ſaiſon a été aſſez uniforme. Ce qui ruine tout, c'eſt lorſqu'en Février & en Mars il y a des viciſſitudes de tems doux & de tems froids. Ces alternatives ſont très-dangereuſes pour les biens de la terre. Si nous ſommes favoriſés d'un printems dont la température ſoit auſſi égale que l'a été celle de l'hiver, nous aurons lieu d'eſperer une excellente année.

Nos vins ſont enlevés en grande partie, & ils ſe vendent à très-haut prix, vû le peu qui s'en eſt recueilli; encore notre canton a-t-il été un des moins maltraités. La pipe de vin blanc vaut depuis 125 & 130 juſqu'à 140 liv.; l'eau-de-vie ſe vend de 212 à 215 liv. les 29 veltes; l'huile de noix 46 l. les cent livres peſant; les amandes caſſées, de 63 à 65 liv. les cent livres peſant; les pruneaux noirs, de 100 à 105 l. le millier &c.

On a commencé à travailler l'automne derniere à nos grandes routes; il faut encore attendre quelque tems avant de pouvoir profiter de leur avantage. L'interruption des réparations annuelles leur a nui beaucoup. On eſt maintenant occupé à tirer le cailloutage des pierrieres, à le tranſporter dans les lieux auxquels il eſt deſtiné, & il ne faut pas s'attendre qu'il puiſſe être employé avant la troiſieme année. On eſpere voir les travaux de la Dive commencer dans peu. On nous aſſure que les principaux obſtacles qui s'oppoſoient à l'exécution de cette entrepriſe ſont levés & que déjà les Entrepreneurs ſont ſur le point d'arriver.

Signé, MALHERBE l'aîné ».

DE SAINT-ANDRÉ (*près Troyes*), *le 6 Mars.*

Lettre au Rédacteur. » Nous convenons, Mr, & diſons tous, *non omnis fert omnia tellus*; mais nous croyons auſſi qu'il n'eſt point de terrein qui ne ſoit propre à une culture quelconque & dont on ne puiſſe tirer avantage à force d'expériences, de tentatives répétées, & de travaux. *Labor improbus omnia vincit.* Il faut avouer qu'on eſt bien dédommagé de ſes peines, quand on eſt parvenu à forcer un terrein qui ſembloit être condamné par la nature à une ſtérilité preſque abſolue, de donner quelque production utile, & qu'on a enſeigné à de malheureux Habitans des moyens infaillibles pour faire produire au ſol ingrat ſur lequel le ſort les a placés, les choſes les plus néceſſaires à la vie.

C'eſt ſur-tout ce dernier motif qui a engagé le Seigneur de Roziere, près Troyes, à eſſayer de cultiver toutes ſortes de prairies artificielles, comme pimprenelle, eſparcette, treſſle, luſerne, ſainfoin, & diverſes eſpeces de grains tels

que froment, ſeigle de Mars, orges étrangeres & avoine de Hongrie, & enfin il n'eſt pas juſqu'au chardon, dit *Chardon à Bonnetier*, dont l'uſage eſt ſi néceſſaire dans les Manufactures de draps, qui n'ait été l'objet de ſes tentatives. La culture de cette derniere plante lui a ſi bien réuſſi que dans des terreins dont on a enlevé la ſuperficie & où il ne reſte plus qu'un gros gravier mêlé d'un peu de terre, il retire au bout de deux ans un produit de 200 à 240 liv. & plus par arpent de cent perches en quarré.

Cette culture eſt auſſi facile que peu diſpendieuſe. Le chardon ſe ſeme en Mars & en Avril comme les plantes potageres ; il ſe plante en Juillet, obſervant de placer chaque pied à 16 ou 18 pouces les uns des autres. Si le tems le demande, on les arroſe auſſi-tôt après les avoir mis en terre : on a ſoin de les biner en automne & dans le courant du mois d'Avril ſuivant, tems où le chardon commence à monter. Il mûrit en Juin ; il fleurit d'abord par la tête, & enſuite par gradation juſqu'en bas ; c'eſt lorſqu'il n'a plus de fleurs qu'on doit le couper : il faut obſerver de lui laiſſer trois ou quatre pouces de queue. Comme les têtes ne mûriſſent que l'une après l'autre, on eſt environ quinze jours à en faire la récolte. On les cueille ou le matin, après que la roſée eſt ſéchée, ou le ſoir avant le ſérein. On place les têtes de chardon, à meſure qu'on les a coupées, ſur le plancher dans une chambre ou grenier où l'air puiſſe ſe renouveller facilement ; on les retourne de tems à autre, afin qu'elles ſéchent. Alors la graine tombe & on peut s'en ſervir l'année d'enſuite & même beaucoup plus long-tems après, pourvû qu'on la conſerve dans un lieu qui ne ſoit ni trop humide ni trop deſſéchant.

De quels avantages le malheureux & le Public ne jouiroient-ils pas ſi MM. les Seigneurs des Paroiſſes, Curés & autres perſonnes aiſées qui habitent les campagnes étoient animés des mêmes ſentimens que le Seigneur de Roſiere, c'eſt-à-dire, s'ils vouloient haſarder des expériences, faire des tentatives quelquefois longues, pénibles & diſpendieuſes pour l'inſtruction de leurs Vaſſaux & de leurs Paroiſſiens ».

Signé, CHARLES DESPLANCHES.

DE PARIS, *le 5 Mars.*

DESCRIPTION d'un Tombereau ſans eſſieu, propre à tranſporter des terres, tel que dans le cas où une de ſes roues viendroit à ſe caſſer, ceux qui ſe trouveroient à côté de cette voiture ne courroient aucun riſque. Extrait des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron ſur les Arts utiles & agréables.

» La Société Patriotique établie à Paris pour favoriſer les progrès de l'Agriculture, des Arts & du Commerce, à l'inſtar de celle de Londres, ayant propoſé l'année derniere pour le ſujet d'un de ſes Prix *la conſtruction d'une voiture propre à tranſporter les fardeaux les plus lourds & qui fut en même tems facile à charger & à décharger*, pluſieurs habiles Méchaniciens ont travaillé ſur cette importante matiere. On ne doute pas que quelques-uns d'entr'eux n'aient atteint le but que cette utile & ſage Compagnie s'étoit propoſé. L'Inventeur de la voiture imaginée à Lyon, & que nous avons déjà décrite ſous la dénomination de la *Gabriele*, avoit, par exemple, ſes preuves toutes faites, ſans le ſçavoir.

Un jeune Mathématicien d'Auvergne dont la modeſtie ſe ſeroit alarmée, ſi j'euſſe voulu mettre ici ſon nom, s'occupant des mêmes recherches, imagina le Tombereau qu'on va décrire ; comme il a quelques avantages ſur ceux dont on ſe ſert ordinairement, j'ai cru qu'on ne ſeroit pas fâché de le connoître.

On ſe figurera * un cadre de bois très-fort, formant une eſpece de carré long & capable de recevoir la caiſſe d'un Tombereau ordinaire, diſpoſée de maniere qu'elle ait vers le haut un petit évaſement de tout côté pour retenir plus facilement la terre ou le ſable qu'on met au-deſſus de la charge ordinaire.

Le fond de cette caiſſe formera une eſpece de tablier mobile fixé par des anneaux ou des charnieres attachées contre la partie inférieure du devant de la caiſſe.

---

* *On prie de nouveau le Lecteur de vouloir bien deſſiner ou tracer groſſierement ſur le papier chaque partie de cette voiture dans l'ordre où elles vont être décrites. C'eſt le ſeul moyen de fixer ſes idées, de ſoulager ſa mémoire & de ſuppléer aux figures.*

Ce tablier ſera retenu dans une ſituation horiſontale pour fermer exactement cette caiſſe, par une traverſe de bois très-forte. Or celle-ci ſe mouvera autour d'un boulon de fer à tête, implanté ſous un des côtés les plus longs de ce Tombereau; l'autre extrêmité s'arrêtera dans une échancrure horizontale pratiquée dans une des pieces de bois verticales qui ſervent de ſupport aux madriers ou fortes planches qui forment les côtés dudit Tombereau. Cette traverſe ſera aſſujettie dans cette échancrure par une eſpece de clavette, & débordera de quelques pouces cette derniere.

On attachera enſuite à l'extrêmité de ce tablier une chaîne dont le bout ira s'accrocher à une cheville implantée vers le haut de la partie poſtérieure de la caiſſe.

Les deux longs côtés du quarré long deſtinés à recevoir le Tombereau ſeront doubles & à 9 pouces de diſtance les uns des autres, & l'on pratiquera à peu près vers leur milieu une échancrure circulaire dans leur partie inférieure. Cette excavation ſera deſtinée à recevoir un cylindre qui ſervira de moyeu aux roues. Ce cylindre qui aura vers ſes deux extrêmités une canelure ou retraite pour recevoir deux collets de fer ſervant d'échantignoles, aura une longueur égale à la diſtance qui ſe trouvera entre les deux côtés de cette partie du cadre qui reçoit la caiſſe du Tombereau. Or cette diſtance ſe meſurera en dehors des deux pieces de bois.

Les roues ſeront conſtruires à l'ordinaire, avec cette différence que les rais ſeront implantés perpendiculairement dans le moyeu. Les jantes ne ſeront pas arrondies en dedans; enfin il n'y aura que très-peu de jeu entre les roues & l'eſpece de long cadre dans lequel chacune d'entre elles ſera logée.

Ces côtés ſeront aſſemblés vers chacune de leurs extrêmités par deux fortes traverſes, afin que les ſecouſſes du Tombereau ne puiſſent pas faire ſortir du même plan les parties de ce cadre ou brancard. On aura encore la précaution de fixer exactement avec de gros cloux ou avec de fortes chevilles de fer ou de bois les parties des côtés du cadre qui touchent la caiſſe, contre cette derniere, à peu près vers le tiers ou la moitié de ſa hauteur. Cette diſpoſition évitera toute eſpece de *torſion* qui tendroit à déſaſſembler ou à démonter le cadre du Tombereau dont on parle.

Quant aux deux pieces de bois qui doivent former le brancard ou limon du Tombereau, elles ſeront dans la forme ordinaire. Chacune ſera fixée entre les deux pieces qui forment chacun des longs côtés du cadre qui embraſſe la caiſſe du Tombereau. De plus ces brancards y ſeront retenus par les deux traverſes qui paſſeront en deux endroits près de leurs extrêmités, pour former les petits côtés du cadre. Voilà en peu de mots la conſtruction de cette machine. Je vais indiquer ſommairement ſes avantages.

1°. La caiſſe du Tombereau étant moins élevée qu'à l'ordinaire, on la chargera plus facilement, ce qui convient ſur-tout aux voitures deſtinées à tranſporter des boues & autres immondices. 2°. Le poids étant auſſi plus bas, il preſſera moins ſur le dos & ſur les jarrets du cheval limonier, & la voiture ſera moins verſante. 3°. Les roues pouvant être tenues aſſez hautes pour que leur moyeu ſoit à la hauteur du poitrail d'un cheval de trait de taille ordinaire de *limonier*, l'animal tirera par une ligne plus approchante du parallelifme ou plan horizontal, & par conſéquent avec plus de force. 4°. La roue venant à ſe rompre, ceux qui ſeront près de la voiture ne pourront pas être bleſſés ni même écraſés, car le Tombereau tombera alors ſous lui-même & la roue priſe entre deux pieces de bois ne pourra pas s'écarter. 5°. On ne craindra point qu'en déchargeant ce Tombereau ſur le bord d'une riviere ou d'un creux quelconque, les chevaux ſoient entraînés par l'effort de la charge qui ſe renverſe. Cet accident arrive ſouvent. 6°. Ce tombereau eſt plus facile à enrayer, & ſes roues ſe nettoyent volontiers.

Il eſt aiſé de voir que ce nouveau Tombereau ſe charge par le bas. On ne fait pour cela qu'ôter la cheville qui arrête la traverſe. Celle-ci s'écarte avec le bâton qui ſoutient le Tombereau quand on le charge; le tablier ou fond de la caiſſe tombe pour lors, & la charge ſe trouvant ſur un plan incliné, s'écoule quand les chevaux marchent ».

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 7 Mars 1778, au Mercredi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20 liv. 5 s., 21, 23 à 24 l.; le seigle, de 9 l. 10 s. à 10 liv. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Du Samedi 7 Mars 1778 au Mercredi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 11 Mars 1778, de 55 à 56 l.; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Mars 1778.

Or de Portug. à . . .	722 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	716		
Du Pérou à	728		
Les guinées à . . .	720		
Ducats à	98	2	*once.*
Or fin à 23 karats . .			
31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84		
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	54	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	11	
Piastres à	50	16	

Changes de Paris du 11 Mars 1778.

Amsterdam	53 ½ à 3 8e.
Londres	31 5 16e.
Hambourg	190 *lettres.*
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1 6
Livourne	96 ¼
Gênes	94 à 94 ¼
Lyon *Rois*	¼ p. ⅜

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1778.	*Lundi* 9.	*Mardi* 10.	*Mercredi* 11.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1765 62½ 60 57½	1755	1750 47½ . .
D°. 16 25es . .	1165	1160	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	78	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	388 . . .	388 . . . .
Rescriptions . .	15 14¼ ½ ¾ 15 14¾	14½ ¾ 15 15½ 15 (14¾ 15	15 . . . . .
Bil. des Fermes .	2½	. . . . .	2¾ . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅜ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Vend. 6 Mars 1778		Du Samedi 7.		Du Lundi 9.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Lempereur. pplles.	A.	Caron ..... vres.	A.	Thevenin ... pplles.	A.
Viageres	A.	Perpétuelles.	A.	Viageres	C.
Boscheron... pplles.	A.	Despeignes. Viag.	A.	Masson ..... pplles.	A.
Viageres.....	A.	Perpétuelles ..	A.	Viageres.....	A.
Peinchein .... vres.	A.	Tontine.....	A.	Delamotte.. pplles.	A.
Perpétuelles..	A.	Delarue .. Viag...	C.	Viageres	A.
Patu ..... pplles.	F.	Perpétuelles..	C.	Creuzé ..... pplles.	A.
Viageres	F.	Tontine	C.	Viageres.....	A.
Rouillard... pplles.	A.	Gossey ..... pplles.	A.	Tontine	A.
Viageres	A.	Viageres.....	A.	Certain..... pplles.	A.
.....		Lenoir ..... pplles.	C.	Viageres.....	A.
.....		Viageres	C.	Tontine	C.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 22 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE D'EUROPE.

DE SMYRNE, *le 23 Juillet.*

CETTE malheureuse Ville vient d'essuyer une catastrophe presque semblable à celle qui détruisit Lisbonne en 1755. Voici en quels termes les principales circonstances de ce funeste événement sont rapportées dans une Lettre écrite par un témoin oculaire.

» Depuis le 25 du mois dernier, cette Ville s'est de nouveau trouvée dans la situation la plus déplorable. Après avoir ressenti du 26 Juin au 2 Juillet deux ou trois légeres secousses de tremblement de terre par jour, il en survint le 3, à deux heures & demie du matin, une si violente & si continue que tout le monde fut rempli d'effroi. Personne n'osa rester dans sa maison ; il n'y en eut aucune qui ne fut endommagée ; plusieurs s'écroulerent, ainsi que quatre Mosquées & trois bains publics. Toutes les cheminées furent renversées ; nombre de personnes périrent sous les décombres. De 40 hommes, ensevelis sous les ruines d'une Mosquée, on en retira, 24 heures après, quelques-uns qui étoient encore en vie. Cette secousse terrible fut suivie, à sept & à dix heures du matin, de deux presque également fortes, & ensuite successivement jusqu'à minuit, de 24 autres plus légeres. Le 4, la terre trembla encore cinq fois, mais moins violemment que la veille. Les secousses furent précédées d'un bruit souterrein semblable à des décharges d'Artillerie. La journée du 5 fut encore plus pleine d'alarmes que les précédentes : tous les Habitans s'attendoient à périr. Le tremblement commença à une heure & demie du matin, & jusqu'à huit heures, la terre ne fut pas un moment tranquille. L'on remarqua néanmoins durant cet intervalle neuf chocs plus forts que les autres. Plusieurs maisons & murailles furent encore renversées, &, comme si ce seul fléau ne suffisoit point pour la destruction de cette malheureuse Ville, il en causa un second qui acheva de la remplir d'horreur & de confusion. Au milieu des ruines, il éclata un incendie d'autant plus dangereux, que le tremblement de terre qui ne discontinuoit point & dont on ressentit encore treize secousses jusqu'à minuit, empêcha de porter des secours & d'arrêter les progrès des flammes. La fuite fut générale, & ceux qui se hasarderent à vouloir sauver leurs effets, furent écrasés sous les masures. Tout fut réduit en cendres jusqu'à Saint-Venerande, où le feu ne trouvant plus d'édifices, s'arrêta aux montagnes. Plus de la moitié de la Ville, y compris le quartier le plus riche, a été réduit en cendres avec les maisons des Consuls de France, d'Angleterre, de Naples, de Venise & de Raguse. Le dommage est immense, les flammes laissées à elles-mêmes, n'ayant pas épargné les magasins même, construits pour

être à l'abri des incendies. Trois Derwes, bâtimens publics destinés pour des occasions pareilles, & où l'on avoit transporté quantité d'effets précieux, ont été consumés avec tout ce qu'ils contenoient; &, ce qui est incroyable, au milieu de la désolation générale, il s'est trouvé des monstres qui en profitoient. On découvrit des Incendiaires & des Voleurs. Le Capitaine d'un bâtiment, qui mouilloit ce jour-là près des Isles d'Ourla, a rapporté entre autres effets extraordinaires du tremblement, qu'il a ressentis en mer, que la grande Isle d'Ourla avoit été fendue, & qu'il étoit sorti de la crevasse une épaisse fumée. L'on dit aussi que le même effet est arrivé à une montagne près d'Ephese. Cependant les secousses n'ont pas encore cessé. Le 6 Juillet, nous en ressentimes dix; le 7, cinq; le 8, sept; le 9, trois; & du 10 au 14, deux chocs par jour. Du 14 au 18, nous eumes quelque relâche; mais le 19, il survint encore deux secousses très-fortes; le 21, trois, & hier deux. L'on ne peut se former une idée de la consternation qui regne ici. Tous les Habitans campent sous des tentes en rase campagne. Les Francs ont obtenu du Muselim des Gardes qui font la patrouille pour les garantir des désordres. Les montagnes sont couvertes d'infortunés de toutes les Nations, qui manquent des choses les plus nécessaires à la vie, tous les magasins de bled, d'orge, de riz & de café ayant été brûlés. Pour adoucir l'horreur de la disette générale, *Cara-Osman Oglou*, notre ancien Gouverneur, si connu par sa bienfaisance, & *Elis-Oglou*, ont envoyé ici, le 8, chacun 50 à 60 chameaux chargés de pain, & un grand nombre de moutons & de chevres, qu'ils ont fait distribuer aux pauvres; & depuis ce tems-là, ils continuent de fournir tous les jours des grains & des vivres au Marché. Le *Kiaya*, du Capitan-Pacha, arrivé le 20 dans notre Port avec son Escadre destinée à lever le tribut annuel dans l'Archipel, n'est pas si humain ni si compatissant à nos malheurs. Non content de la somme accoutumée, il éxige une contribution extraordinaire. Son Dragoman étant venu hier à terre avec des lettres pour les Consuls, on lui a donné les présens usités. L'on dit qu'il médite une descente pour marcher contre *Cara-Osman-Oglou*, afin de l'obliger à payer une somme de 100 mille écus que le Capitan-Pacha éxige de lui pour le prix d'un vieux vaisseau acheté de la Compagnie Angloise des Indes. La rapacité du *Kiaya* n'est pas la seule chose qui nous alarme. Comme il a la peste à bord, l'on craint qu'il ne nous communique encore ce fléau pour achever notre perte. Quelques-uns de ses malades, qu'il a débarqués, ont été envoyés à un Hôpital à Saint-Venerande. M. de Peyssonel, Consul de France, qui a tout perdu dans l'incendie, même ses habits, part aujourd'hui pour Marseille, ayant reçu le 17, ordre de sa Cour de s'embarquer sur le premier vaisseau, pour revenir en France ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 29 Août.*

Le 26 du mois d'Août dernier, le Colonel-Ingénieur du Brequin a fait une seconde fois, en présence d'une Assemblée aussi brillante que nombreuse, l'expérience du secret qu'il a de garantir les bois de charpente des atteintes du feu. On avoit construit sur le Tabor une maison toute en bois, & on en avoit rempli le rez-de-chaussée de matieres combustibles. On y mit le feu. Les flammes formerent bientôt dans cette partie du bâtiment une fournaise si ardente qu'on ne pouvoit en approcher. Cependant elles ne causerent à l'édifice aucune altération. Pendant que l'incendie étoit dans sa plus grande activité, le plancher au-dessus du foyer n'a pas, dit-on, contracté le plus petit degré de chaleur; deux thermometres de comparaison, dont l'un avoit été suspendu en dedans de l'entre-sol, & l'autre en plein air, ont marqué également vingt-un degrés.

ALLEMAGNE.

DE DARMSTADT, *le 14 Août.*

Il paroit de tems à autres de nouvelles Ordonnances pour la liquidation des dettes des Communautés qui, pour la plûpart, avoient si mal pris leurs arrangemens que les arriere-petits enfans des

enfans actuellement vivans n'auroient jamais pu les payer. On engageoit les biens des Communes, comme prairies, bois, & autres appartenances, & le bétail dépérissoit faute de nourriture. Par la même raison, les Manufactures les plus utiles aux gens de la campagne tomboient faute de matieres premieres. Le moyen qu'on a imaginé pour remédier à ces abus a été d'abord de défendre sévérement aux Communes de contracter de nouvelles dettes; ensuite on a fait un fonds annuel de ce qui, dans certaines occasions, se dépensoit en festins, en épices, en revenans - bons pour les Bourgue-Maistres, Echevins &c. Ce dernier article faisoit nn objet si considérable pour Bousbach, que, par la suppression qui vient d'en être faite, cette Communauté se trouvera en état de payer, dans un petit nombre d'années, tout ce qu'elle doit. Elle a déjà remboursé pour la premiere année 19,000 florins, & tous les ans, elle doit se liberer d'une somme de 1200 florins; desorte qu'au bout de vingt ans ou à peu près, ses dettes seront éteintes, sans qu'il soit nécessaire de charger les Habitans d'aucune imposition particuliere.

ITALIE.

DE GENES, *le* 28 *Août.*

Les réparations qu'on fait au Palais Ducal ont été portées à une dépense si excessive, qu'il a été décidé qu'on ne mettroit pas à la façade les colonnes de marbre dont on s'étoit proposé de l'enrichir : on se contentera de l'orner de pilastres qui coûteront infiniment moins & qui feront un très bel effet.

L'extrême chaleur & la grande sécheresse qui continuent à se faire sentir ici, ont occasionné une augmentation prodigieuse dans le prix des denrées.

DE ROME, *le* 19 *Août.*

Le Général des Carmes, Don Albert Ximenès, a cru devoir adresser à l'Impératrice-Reine des représentations sur ce qu'elle a défendu à ses Sujets de s'engager dans l'état de Religieux avant l'âge de 24 ans. Il a entrepris de prouver à cette Princesse qu'un pareil Réglement ne peut que nuire à la Religion & à la conservation des Ordres Religieux. L'Ouvrage qui contient ces représentations, vient d'être rendu public ici.

ESPAGNE.

DE BARCELONE, *le* 12 *Août.*

Il s'est formé dans cette Ville une Compagnie d'Assurance maritime sous la protection de N. D. du Rosaire, de Saint Dominique & de Sainte Catherine de Sienne. Les Entrepreneurs ont déposé, pour la sûreté des Commerçans qui voudront se faire assurer, un fonds de 400 mille piastres. Le principal Directeur de cette Compagnie est le Sr. Joseph Quadradas, Négociant de la même Ville. Les Associés, pour la commodité du Public, ont depuis établi dans quelques autres Places de Commerce, des Maisons Consignataires dont ils ont autorisé chaque Directeur à prendre des risques pour leur compte. Il y en a une à Cadix, une à Alicante, & une autre à Marseille.

Cet établissement s'est fait avec toutes les formalités requises, par un acte public du Notaire Royal de l'Assemblée & Consulat du Commerce de la Ville de Barcelone.

» Tant d'apprêts par terre & par mer » annoncent la guerre, & cependant » l'Agriculture, le Commerce & l'Industrie ne souffrent point dans le » Royaume. L'abolition des *Quintés* pour » former le Corps des Milices, & la nouvelle méthode employée pour remplacer l'aveuglement du sort, conservent » à l'Agriculture les bras qui lui sont » nécessaires. L'augmentation de notre » Marine, ainsi que la croisiere de nos » schebecks, écartent les Barbaresques » de nos mers, & la liberté rendue au » Commerce de l'Amérique, redonne » de l'activité aux spéculations de nos » Négocians & de nos Armateurs. Enfin » l'Industrie, encouragée par les établissemens patriotiques formés dans la » plûpart des Villes du Royaume, fait » germer l'émulation dans les Ordres » inférieurs. Tous ces moyens de déraciner l'inertie qui sembloit naturelle à » nos climats, sont dus aux lumieres du » Ministere actuelle & à la vraie science

» politique qui s'eſt communiquée faci-
» lement de nos voiſins à nous ».

DE CADIX, *le 7 Août.*

Le vaiſſeau du Roi, la *Très-Sainte-Trinité*, eſt entré aujourd'hui dans notre Port. Il eſt deſtiné à ſervir d'Amiral à notre Flotte ; il porte 112 pieces de canon. C'eſt un chef-d'œuvre de l'Art. Ce ſuperbe navire eſt entierement de bois de cedre ; il a été conſtruit dans les Chantiers de la Havane avec le plus grand ſoin & la plus grande magnificence.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 2 Septembre.*

Les Chantiers de Plymouth commencent à ne pouvoir plus fournir la quantité de mâts néceſſaires pour nos Flottes ; ce qui nous rappelle, non ſans la plus amere douleur, que ci-devant l'Amérique fourniſſoit à cet égard à tous nos beſoins. Les mâts qui nous venoient de cette contrée avoient toutes les dimenſions néceſſaires pour les vaiſſeaux du premier rang ; au lieu que ceux de Riga ont huit à neuf pouces de diametre de moins.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE BOESEGHEM *ou* BOIS-D'INGHEM, *le 24 Août.*

N. B. En faiſant part au Public dans la Feuille du Mardi 18 Août, No. 66, de la maladie d'une fille qui ne boit ni ne mange, nous avions élevé des doutes qui nous paroiſſoient autoriſés par la forme même des avis qui nous annonçoient ce fait extraordinaire. C'eſt pour lever ces doutes qu'on nous a adreſſé la lettre ſuivante.

» Le fait au ſujet de la fille qui eſt malade dans la Paroiſſe de Boeſeghem, & qui depuis deux ans ne boit ni ne mange, eſt, Mr, inconteſtable, ſuivant la connoiſſance que j'en ai & au rapport des pere & mere de la fille que j'ai interrogés & examinés ſérieuſemen à ce ſujet. Ils ne ſçavent point écrire ; ainſi ils ne peuvent atteſter la choſe que par moi témoin de leur dépoſition. Aujourd'hui toute la Paroiſſe, & quantité de perſonnes étrangeres, viennent la voir ; & ſurpriſes d'un tel objet, reconnoiſſent & avouent que la choſe eſt tout-à-fait extraordinaire. J'ai eſſayé, à la vue de pluſieurs perſonnes qui étoient dans la maiſon de la malade, de lui faire avaler quelques gouttes d'eau, cela n'a pas été poſſible. Sa ſituation eſt des plus triſtes ; elle eſt toujours dans la même poſition, couchée ſur le bras droit ou côté, les jambes retirées, les genoux preſque juſqu'au menton, tout le corps ſans mouvement, les yeux fermés, ſans parole, ſans connoiſſance ordinairement ; quelquefois, les matins, elle paroît entendre quelque petite choſe qu'on lui dit pour un inſtant ſeulement ; enfin c'eſt un corps tout-à-fait deſſéché & défiguré, à l'exception du viſage qui paroît avec un peu de coloris, & par intervalle, tout-à-fait blanc. Voilà, Mr, tout ce que je puis atteſter ſur ce fait ſurprenant. J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, A. M. DUMOLIN *, Curé de Boeſeghem.

DE SAINT-FLORENTIN, *le 8 Septembre.*

Le Roi ayant pris en conſidération les repréſentations qui lui ont été faites par le Comte d'Ailly, Propriétaire de la Terre de Percey, a bien voulu ordonner par un Arrêt de ſon Conſeil du 15 Août dernier, qu'il ſeroit établi en ſa faveur un Bac ſur la riviere d'Armançon, dans le détroit de ſa Seigneurie, au lieu appellé la *Garenne*. Cet établiſſement ne peut manquer de devenir de la plus grande utilité, en ouvrant une communication & un Commerce entre les Habitans des Paroiſſes de Percey & Bulteau, ſituées ſur la rive gauche de l'Armançon, & celles de Cher, Jauges & Villiers-Vineux, qui ſont ſur la droite, à très-peu de diſtance les unes des autres. Il aſſurera auſſi le même avantage aux autres endroits circonvoiſins, & leur facilitera l'exportation de leurs denrées, ſans les expoſer à faire un détour conſidérable.

---

* *Et non pas* Antremolin, *comme on avoit écrit la premiere fois.*

DE PARIS, *le 15 Septembre.*

Les ſuccès brillans que la Société Royale de Médecine a eus dès les premiers inſtans de ſa naiſſance, les ſervices qu'elle a déjà rendus à l'humanité, & les avantages précieux qui doivent en réſulter pour le bien général des Citoyens, ont déterminé notre Auguſte Souverain à lui donner une exiſtence légale & durable. Les Lettres-Patentes par leſquelles Sa Majeſté a bien voulu mettre le ſceau de ſon autorité Royale à cet Etabliſſement, porte en ſubſtance ce qui ſuit.

La Société Royale de Médecine ſera ſous la protection ſpéciale de Sa Majeſté. Elle ſera préſidée à perpétuité par le premier Médecin du Roi & ſes Succeſſeurs en ladite Charge; leſquels, en leur qualité de Préſidens, ſeront Inſpecteurs Généraux pour les épidémies & autres objets que Sa Majeſté ſoumettra aux recherches & aux obſervations de ladite Société. Le Roi nomme dès-à-préſent, pour remplir leſdites places de Préſident & Inſpecteur Général, les Sieurs *Lieutaud* & *de Laſſône*, ſes premiers Médecins, pour en jouir pendant leur vie. La Société ſera compoſée de trente Aſſociés ordinaires, tous Docteurs en Médecine, réſidans à Paris, & dont vingt ſeront toujours choiſis dans la Faculté de Médecine de l'Univerſité de ladite Ville. Les Aſſociés éliront parmi eux, chaque année, au Scrutin, un Directeur & un Vice-Directeur. La place de Secretaire perpétuel ſera également occupée à l'avenir par un des Aſſociés ordinaires; & néanmoins S. M. a nommé ou confirmé le Sr. *Vicq d'Azyr*, pour continuer à remplir ladite place. Seront auſſi admis douze Aſſociés libres réſidans à Paris, pour concourir, avec les Aſſociés ordinaires, aux fins de l'établiſſement de ladite Société. Indépendamment de ces Aſſociés, il ſera choiſi ſoixante Aſſociés Regnicoles domiciliés dans les Provinces, & un nombre égal d'Aſſociés Etrangers; leſquels Aſſociés Regnicoles & Etrangers perdront ce titre au bout d'une année de réſidence à Paris. Outre ces Membres qui ſeront partie du Corps de la Société, elle pourra déſigner & élire au ſcrutin, dans les différentes Villes du Royaume & des Pays étrangers, ceux avec leſquels elle croira utile d'établir une correſpondance habituelle.

La Société tiendra des Aſſemblées particulieres & publiques dans les lieux, aux jours & heures qui lui ont été ou ſeront indiqués par les Réglemens que Sa Majeſté ſe propoſe de lui donner inceſſamment.

Les autres articles des Lettres-Patentes fixent les objets qui doivent occuper la Société.

La Société s'occupera de tous les faits de Médecine théorique & pratique, & eſſentiellement de tout ce qui peut avoir rapport aux maladies épidémiques & autres qui ſe répandent quelquefois dans nos Provinces; ſans diſcontinuer néanmoins les recherches que S. M. lui a ordonné de faire ſur les maladies contagieuſes des beſtiaux, & ſur les remedes & moyens propres à les prévenir ou à les arrêter. De plus, le Roi attribue à la Société l'examen des remedes nouveaux, tant internes qu'externes, de quelque nature qu'ils puiſſent être, pour leſquels on demanderoit à Sa Majeſté des Brevets. Toute autre commiſſion relative à cet objet demeurera ſupprimée, à compter du jour de la publication des préſentes. Ordonne Sa Majeſté que tout ce qui concerne la diſtribution des eaux minérales & médicinales de ſon Royaume ſera auſſi ſoumis à l'examen de la Société. Son premier Médecin continuera de ſe dire Surintendant des Eaux minérales & médicinales du Royaume; il nommera les Intendans particuliers de ces Eaux, auxquels les Brevets ſeront expédiés *gratis*; leſdits Intendans ſeront tenus d'inſtruire de tout ce qui pourroit être relatif à leurs fonctions, ladite Société, qui choiſira parmi ſes Membres les Commiſſaires pour faire les analyſes néceſſaires & ſe tranſporter ſur les lieux où leur préſence ſera jugée utile.

N'entend Sa Majeſté, par ces préſentes, déroger aux honneurs, émolumens, privileges & prérogatives dont jouiſſent la Faculté de Médecine & l'Univerſité de Paris, & les autres Facultés de Médecine du Royaume. Sa Majeſté les a maintenues & gardées dans tous leurs droits: en conſéquence Elle déclare très-expreſſément que les Aſſociés ordinaires, Libres, Regnicoles & Etrangers,

& les Correſpondans de ladite Société, ne pourront, à raiſon deſdites qualités, enſeigner ou exercer la Médecine à Paris & dans le Royaume, à moins qu'ils n'en aient d'ailleurs le droit, conformément aux Ordonnances.

On trouve enſuite la liſte de tous les Aſſociés actuellement exiſtans.

Ces Lettres-Patentes ont été données à Verſailles au mois d'Août 1778, & le Parlement les a enregiſtrées le premier Septembre.

Avis aux Vendangeurs.

Comme nous touchons, ou plutôt que nous ſommes déjà arrivés au tems des vendanges, nous avons cru que c'étoit le moment de mettre ſous les yeux de nos Lecteurs la ſubſtance d'un Mémoire de M. Macquer ſur les *moyens de faire de bon vin avec des raiſins qui n'ont point atteint leur parfaite maturité.* Peut-être même que les inſtructions qu'on va lire ne ſeront pas inutiles dans certains cantons où on aſſure que le raiſin ayant été ſaiſi ſubitement par une trop forte chaleur, ne pourra parvenir à une entiere maturité.

M. Macquer eſt parti d'après la ſçavante théorie qui ſe trouve ſi bien expliquée aux articles *vin* & *fermentation vineuſe* de ſon excellent Dictionnaire de Chymie, dont il paroît maintenant une nouvelle édition.

D'après les principes de cette théorie, un vin eſt d'autant meilleur que la fermentation ſpiritueuſe qu'il doit ſubir s'opere avec plus de vigueur & cependant d'une maniere réguliere. Or la partie ſucrée étant la vraie matiere de cette fermentation, il en réſulte que ſi les raiſins n'ont pu parvenir à leur maturité complette, que ſi l'acide y domine & le principe ſucré y manque, il n'eſt a pas d'autre moyen, pour remédier à ces défauts, que d'ajouter au mout quelque ſubſtance ſaccarine. C'eſt la voie qu'indique ſi bien la nature, que M. Macquer ne ſeroit pas étonné que d'autres perſonnes l'euſſent remarquée auſſi & même en euſſent déjà tiré parti. Quoiqu'il en ſoit, voici le précis des épreuves qu'il a faites à ce ſujet.

Au mois d'Octobre 1776, cet Académicien avoit à ſa diſpoſition aſſez de raiſin de rebut pour faire 25 à 30 pintes de vin. Il l'avoit choiſi exprès dans un ſi mauvais état de maturité qu'on ne pouvoit ni le manger ni eſperer d'en tirer une liqueur potable. Après avoir pris ſeulement la précaution d'en faire ſéparer tout ce qu'il y avoit de pourri, il fit écraſer le reſte, & exprimer le jus avec la main. Le mout qui en eſt ſorti étoit fort trouble, d'une couleur verte ſale, d'une ſaveur très-peu ſucrée & où l'acide dominoit tellement, qu'il faiſoit faire la grimace à ceux qui en goûtoient. Il a fait diſſoudre dans ce mout aſſez de ſucre pour lui donner le goût d'un vin doux, paſſablement bon, & il l'a mis dans un petit tonneau dans une ſalle au fond d'un jardin où il a été abandonné. La fermentation s'y eſt établie dans la troiſieme journée & s'y eſt ſoutenue pendant huit jours d'une maniere aſſez ſenſible, mais pourtant fort moderée; elle s'eſt appaiſée d'elle-même après ce tems.

Le vin qui en a réſulté étant tout nouvellement fait & encore trouble, avoit une odeur vineuſe aſſez vive & aſſez pénétrante; ſa ſaveur, quoiqu'agréable, avoit quelque choſe d'un peu trop piquant, car celle du ſucre, quoique forte avant la fermentation, étoit diſparue auſſi complettement que s'il n'y en avoit jamais eu.

M. Macquer a laiſſé paſſer l'hiver à ce vin dans ſon tonneau, & l'ayant examiné au mois de Mars, il a trouvé qu'il étoit devenu clair; ſa ſaveur étoit encore aſſez vive, comme celle d'un vin nouveau, mais beaucoup plus agréable qu'immédiatement après la fermentation ſenſible; ſon piquant étoit bien diminué; elle avoit quelque choſe de plus doux & de plus moëleux. M. Macquer a fait mettre alors ce vin en bouteilles, & l'ayant examiné au mois d'Octobre 1777, il s'eſt trouvé très-clair, d'un goût agréable comme celui d'un vin ſec, généreux & chaud, qui n'a ni apreté ni verdeur, en un mot, tel qu'un bon vin blanc de pur raiſin provenant d'un bon vignoble dans une bonne année. Pluſieurs perſonnes qui s'y connoiſſent bien & à qui M. Macquer en a fait goûter, en ont porté le même jugement & ne pouvoient croire qu'il provenoit de raiſins verds dont on eût corrigé le mout avec du ſucre.

Ce ſuccès qui avoit paſſé ſes eſpérances, l'a engagé à faire en 1777 une nouvelle expérience du même genre, mais

encore plus décisive, par l'extrême verdeur & la mauvaise qualité du raisin qu'il y a employé. M. Macquer s'est servi, pour cette nouvelle épreuve, de cette espece de gros raisin qui ne mûrit jamais parfaitement bien dans ce climat-ci, & que nous ne connoissons que sous le nom de verjus. Ce raisin commençoit à peine à tourner, quoique la saison fût fort avancée, & il avoit été abandonné, sans espérance qu'il pût acquérir assez de maturité pour être mangeable. M. Macquer, après en avoir exprimé le suc, y fit dissoudre de la cassonade la plus commune, jusqu'à ce qu'il lui parût aussi sucré que du mout provenant d'un raisin bien mûr. La liqueur qui est résultée de ce mélange s'est trouvée avoir la saveur d'un bon vin de pur raisin assez fort, ne manquant point d'agrément, mais sans aucun parfum ni bouquet, parce que le raisin que nous nommons verjus, n'a point du tout de principe odorant ou d'esprit recteur.

» Il est vrai que cette addition d'une matiere sucrée dans les mouts trop acides & trop verds, occasionnera nécessairement une certaine dépense; mais arrive-t-il jamais, dit M. Macquer, des malheurs, sans qu'il en coûte pour les réparer? Et d'ailleurs, sans compter qu'il faudra d'autant moins de sucre que les raisins seront moins éloignés de la parfaite maturité, & que pour l'ordinaire il en faudra peu, même dans les années regardées comme défavorables, de quelle considération cette dépense peut-elle être, si on en est dédommagé avec un bénéfice considérable, par la quantité, la bonté & le haut prix du vin qui en résultera? C'est un calcul à faire d'après des expériences réitérées plus en grand. Mais si le produit en est aussi avantageux que l'indiquent celles dont je viens de parler, il n'y aura certainement pas à balancer. Ne fait-on pas tous les ans de grandes dépenses pour la culture & les façons de la vigne, dans l'espérance très incertaine d'une bonne vendange; pourquoi craindroit-on quelques frais, dans l'attente assurée d'un bénéfice constaté d'avance par l'expérience, & qui ne pourroit jamais manquer? ».

Il vient de se faire ici en faveur de l'humanité un établissement qui manquoit à cette Capitale. Dans une Ville aussi immense & aussi peuplée que Paris, il est impossible que, malgré tous les soins de la plus vigilante Police, il n'y arrive presque journellement quelque accident. Pour faciliter les moyens de transporter commodément chez eux ou dans les Hôpitaux les personnes qui auront le malheur d'être blessées dans les rues, on a placé des brancards propres à cet usage dans tous les Corps-de-Garde où se tient la Garde de Paris. Ce nouvel établissement est dû à M. le Lieutenant-Général de Police & à MM. nos Magistrats Municipaux.

MANIERE de préparer l' Aurum Mosaicum, *espece de poudre d'or dont on se sert pour dorer comme avec l'or en coquille; tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.*

» Prenez une livre d'étain, sept onces de fleur de soufre, du sel ammoniac, du vif-argent bien purifié, de chacun une livre; faites fondre l'étain, & ajoutez-y le mercure quand il est en fusion. Lorsque ce mélange est refroidi, réduisez-le en poudre avec le sel ammoniac & le soufre, jusqu'à ce que le tout soit bien mêlé; faites ensuite calciner ce mélange dans un matras; dès que tous ces ingrédiens se sublimeront, l'étain se convertira en *Aurum Mosaicum*, & se trouvera au fond du vaisseau, sous la forme d'une masse de poudre d'or très-éclatante. S'il s'y trouvoit quelques parties qui ne fussent pas bien colorées, ou qui fussent noirâtres, il faudroit les séparer avec le plus grand soin.

Le sel ammoniac qu'on employe pour cette opération doit être parfaitement blanc & pur. Il faut aussi avoir attention que le mercure ne soit pas *adulteré*, c'est-à-dire sophistiqué avec le plomb; ce qu'on peut connoître en en mettant une petite quantité sur le feu dans un creuset, & en remarquant s'il n'est point resté de plomb au fond de ce dernier, après que le mercure aura été sublimé, c'est-à-dire réduit en vapeurs. Cette calcination peut se faire dans des vaisseaux de verre, couverts d'une couche de terre glaise & exposés à un feu nud ».

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 16 Sept. 1778, au Samedi 19 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 10 l. 5 s., 10 l. 10 s. à 11 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21 à 22 l. 5 s.; le seigle, de 9 l. 10 s., 11 à 11 liv. 5 s.; l'orge, de 10 l. 5 s. à 10 l. 15 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 16 Sept. 1778 au Samedi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Grêve, de 20, 20 l. 10 s. à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Sept. 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Septembre 1778.

Or de Portug. à . . .	730 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	724			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		
Or fin à 23 karats . . 31 32	101			once.
Or à 20 karats à . .	84	5		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	5		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	10		

Changes de Paris du 19 Septembre 1778.

Amsterdam	53 ½ à 5 8e.
Londres	30 ⅛ à 3 16e.
Hambourg	187 ¾
Madrid	15 3
Cadix	15
Livourne	97 à 96 ¾
Gênes	95 à 94 ¾
Lyon	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Mar. 15 Sept. 1778. *Messieurs*		Du Jeudi 17. *Messieurs*	
Cauchy..... pplles.	P.	Deschapelles. vres.	P.
Tontine.....	T.	Perpétuelles...	P.
Marsollier..... vres.	P.	Decourmont pplles.	P.
Perpétuelles...	P.	Viageres.....	P.
Defays..... pplles.	P.	De S. Janvier vres.	N.
Viageres	P.		
Desplaces.. pplles.	P.	*Six premiers mois* 1778.	
Viageres.....	P.		
Tontine	P.	Alissant.... Viag.	A.
Vieillard..... pplles.	P.	Tontine.....	A.
Viageres	P.	Nau ..... pplles.	A.
Tontine	P.	Viageres.....	A.
Six premiers mois 1778.		Tontine	A.
Roberge... Perpét. t. l. de l'ancien Clergé.		Dutartre Perpét. t. l. de l'ancien Clergé.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1778.	*Jeudi* 17.	*Vendredi* 18.	*Samedi* 19
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1760 57 ½ . .	1750 45 42 ½ .	1730 35 . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	400 396 . . .	396. . . .
Rescriptions . .	17 16 ½ 17 16 ½	16 ½ 17 . . .	17 17 ½ 18 18 ½
Bil. des Fermes .	. . . . .	2 ½	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 19 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 15 Novembre.*

L'Académie Impériale des Sciences de cette Ville tint le 24 Octobre dernier son Assemblée publique. M. J. A. Euler ouvrit la Séance par un précis des objets qui devoient être traités dans l'Assemblée. M. le Professeur Lexell lut ensuite un Mémoire *sur le tems périodique des Cometes en général, & en particulier sur celui de la Comete de* 1770. M. Fuss, Adjoint, rendit compte de diverses expériences & observations faites sur les aimans artificiels & sur les meilleures préparations de ces aimans. La table étoit couverte de plusieurs barres magnétiques, de la confection desquels M. Euler, le pere, s'est occupé pendant long-tems. M. de Domaschnew fit ensuite l'éloge des Académiciens tant honoraires qu'externes morts pendant le cours de l'année, & proclama ensuite ceux qui doivent les remplacer; après quoi cet Académicien qui tenoit la place de Président, annonça que » l'Académie » auroit dû adjuger dans cette Assem- » blée le Prix sur la question d'*Acousti-* » *que*, déjà proposée deux fois; mais » que n'ayant reçu aucun Mémoire dont » elle fut satisfaite, elle le renvoyoit » encore, sans fixer cependant de terme » pour le concours des Pieces, promet- » tant ce Prix qui est de cent ducats à une » Piece quelconque, qui lui sera envoyée » cette année ou dans tout autre tems, » pourvu qu'elle foutnisse, au moins en » partie, la solution desirée ». M. J. A. Euler termina la Séance en observant » que parmi les machines soumises » au jugement de l'Académie pendant le » cours de l'année derniere, il s'en trou- » voit une dont l'objet lui paroissoit » mériter qu'on donnât des encourage- » mens à l'Inventeur ». C'est le modele d'une échelle de nouvelle construction pour les incendies. Cette échelle réunit tous les avantages qu'on puisse desirer pour une pareille machine, relativement à l'usage auquel on la destine. Elle est d'une extrême legereté; elle n'occupe qu'un très-petit volume quand elle est pliée, & elle est capable de soutenir le poids d'un grand nombre de personnes. Son exécution est due au Sr. Dahlgreen, Suédois, & Maître Forgeron à Pétersbourg. L'Académie voulant récompenser son zele & exciter son talent, lui a décerné une médaille d'argent qu'il est venu recevoir des mains de M. Domaschnew. Voici le sujet du Prix proposé par l'Académie pour l'année 1781.

» Comme toutes les mesures du tems » se rapportent finalement au mouvement » diurne de la terre, qu'on a toujours » regardé comme uniforme & inalté- » rable, soit par la résistance de l'atmos- » phere ou de l'éther, soit par les forces » du soleil & de la lune sur le sphéroïde » applati, soit par la marée qui change

» la figure de ce sphéroïde, & conséquemment aussi ses axes principaux, » ou enfin par d'autres forces quelconques, en tant que leur moyenne direction ne passe pas par le centre de » gravité de notre Globe, sans que » jusqu'ici personne ait démontré que » cette supposition soit conforme à la » vérité, on demande donc, *si l'on peut » produire des preuves convaincantes de cette » égalité des rotations de la terre?* ou bien, » en cas que ce mouvement diurne ne » soit pas uniforme, & qu'il ait souffert réellement quelques légeres alterations par la résistance de l'air & » de l'éther, ou par quelque autre force » qui puisse agir sur la terre, on demande » encore, 1°. *par quels phénomenes on peut » connoître ces alterations produites dans le » mouvement diurne?* 2°. *par quels moyens on » peut rectifier la mesure du tems, afin d'en » tirer une comparaison exacte entre la mesure du tems des siecles passés, & celle de » nos jours?* ». Les Pieces seront envoyées, avec les formalités ordinaires, avant le 1 Janvier 1781, à M. Jean-Albert Euler, Secretaire de l'Académie.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 17 Novembre.*

Nous apprenons de Bergen en Norwege, que M. le Recteur Boalth, Conseiller de Justice, Directeur de la *Société utile* de la même Ville, exposa dans la salle des Assemblées, le jour de l'anniversaire de la naissance du Prince Fréderic, Frere du Roi, que les Associés célébrerent ce jour-là, avec les solemnités ordinaires, soixante épreuves de Cartes de toutes les Prévôtés de l'Evêché de Bergen & de la Province de Nordlande. Ces Cartes sont toutes dessinées par de jeunes Eleves de l'Académie établie sous les auspices de la *Société utile*. Cette Société a été fondée en 1771 par le même M. Boalth, qui déjà avoit établi en 1765 l'*Académie Harmonique* dont l'objet est de cultiver la Musique & de travailler au progrès de ce bel Art.

Nous venons de recevoir des Lettres de la Province de Skalhold en Islande, par lesquelles nous apprenons que cette Contrée souffre une espece de disette, effet de la mortalité des bêtes à laine, dont il a péri un très-grand nombre, parce que la récolte du foin a été mauvaise, & que le peu qu'on en a recueilli n'est pas de bonne qualité. La sécheresse qui a dominé dans ces contrées septentrionales, comme dans presque tous les autres pays de l'Europe, y a été très-nuisible aux pâturages. Il a fallu prendre le parti de détruire toutes les bêtes à laine malades, & s'en procurer de nouvelles; mais il a été impossible à beaucoup d'Habitans de faire cette acquisition.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 15 Novembre.*

» Dans les Séances de la Diete des 13 & 14 Octobre, on s'occupa de la publication & de la lecture des nouvelles constitutions dont les principaux articles sont, 1°. à *l'égard des propriétés*, que la prescription aura lieu par la suite dans toute la République; que le terme en sera fixé à cinquante ans, & que quiconque prouvera une aussi longue possession, y sera maintenu sans contestation, comme Propriétaire, nonobstant toutes prétentions qui seroient fondées sur des titres d'une époque antérieure aux cinquante ans. 2°. Sur *les lettres de change*, que personne ne pourra plus en signer dans le Royaume avant vingt-cinq ans; que les Gentilshommes ne pourront contracter entre eux par cette voie réservée aux seuls Négocians. 3°. *Par rapport aux Tribunaux de Judicature*, leurs pouvoirs ont été déterminés avec une plus grande précision que ci-devant. 4°. *Relativement aux intérêts dus pour dettes*, on a fixé le taux auquel les Créanciers pourroient les porter ».

ESPAGNE.

De Madrid, *le 20 Novembre.*

La Direction-Générale des Fermes a reçu de la part du Ministere une Déclaration du Roi en date du 30 du mois dernier, contenant divers Réglemens pour la sûreté des vaisseaux & effets appartenants à des Sujets de Sa Majesté Très-

Chétienne, pendant le cours des hostilités qui ont lieu sur mer entre la France & l'Angleterre. Dans le Préambule, il est dit, » que l'Ambassadeur de France » ayant sollicité auprès du Roi les pré- » cautions nécessaires pour la facilité & » la sûreté du Commerce de sa Nation, » S. M. a voulu complaire à sa Cour, en » tant que cela ne portera aucun pré- » judice, ni ne produira aucun incon- » vénient grave ; qu'en conséquence & » en considération de ce qui a été pra- » tiqué durant la derniere guerre, Elle a » fait les dispositions contenues dans les » quatre articles suivans ». Par le premier de ces articles, il est dit que tous bâtimens François, venant des Isles Françoises ou de l'Amérique Septentrionale, pourront entrer dans tous les Ports de l'Espagne, afin d'éviter les risques dont ils pourroient être menacés sur les côtes de France. Le second leur accorde la liberté, comme dans la derniere guerre, de décharger d'un bord à un autre les chargemens des navires François, venant de ces mêmes endroits, dans des bâtimens Espagnols ou autres, pour les conduire dans les Ports de France ou dans les Ports étrangers, en payant pour droit une piastre par chaque barrique de sucre, & un pour cent de la veritable valeur de tous les autres objets de Commerce, si le chargement de bord à bord se fait sur un navire Espagnol, & dont le Capitaine & les deux tiers de l'Equipage soient Naturels & Sujets de Sa Majesté ; mais si la décharge de bord à bord se fait dans un bâtiment de toute autre Nation, les droits se payeront doubles. La suite de cet article contient des dispositions touchant l'emmagasinage &c. Le troisieme accorde l'entrée des marchandises de France par les Bureaux d'Agreda & de Victoria, & leurs transports aux Villes de Cadix & de Séville. En vertu du quatrieme article, les Armateurs François pourront entrer dans les Ports d'Espagne avec leurs prises, & les y vendre ou les charger de bord à bord, en payant les droits des Fermes &c. Ils pourront aussi sortir librement de ces Ports, à moins que ce ne soit pour attaquer un bâtiment, qui soit à la vue du Port. Cependant toutes ces concessions ne doivent avoir lieu que tout le tems qu'il plaira à S. M. ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 2 Décembre.*

Le 29 du mois dernier, il est arrivé ici un Exprès avec l'agréable nouvelle que la Flotte de Quebec étoit entrée en bon état à Portsmouth, escortée par les frégates la *Garland* & le *Brillant*. On fait monter à 500,000 liv. sterl. sa cargaison. Elle est chargée d'une grande quantité de riches pelleteries.

On ne peut revoquer en doute le malheur arrivé à douze bâtimens, qui chargés de vivres & de munitions de guerre, avoient mis à la voile à Corck pour se rendre à New-Yorck. Sept de ces bâtimens ont été pris par trois Corsaires Américains, qui les ont conduits à Boston, & l'on ne doute point que les cinq autres n'aient eu le même sort. Dans ce cas, nos Troupes qui déja manquoient de vivres à New-Yorck, ont dû se trouver dans une cruelle situation.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 5 Décembre.*

Les vents qui regnent ordinairement ici dans cette saison, se sont élevés depuis quelques jours ; mais il paroît qu'ils n'ont encore occasionné aucun dommage.

Les Colleges de l'Amirauté ont fait publier l'état des convois destinés à la protection du Commerce. Le jour précis de chacun de ces convois sera notifié, ainsi que ceux qui auront lieu pendant l'été.

Les fonds Anglois viennent d'éprouver ici une variation assez sensible, & on croit généralement qu'ils continueront à baisser.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LOUDUN, *le 8 Décembre.*

» Nos vendanges qu'on croyoit ne devoir rien produire absolument, ont donné encore une récolte passable ; les premieres pluies survenues après la longue sécheresse de l'Eté, ont ramené de mort à vie le raisin qui n'étoit pas grillé

tout-à fait. Le grain étoit menu & peu fourni, & par conséquent il a rendu peu de moût. Le Parisien achete nos vins un assez bon prix; les meilleurs en blanc se vendent 95 à 100 l. les deux barriques ; les moindres, 65 à 80 l. ; les rouges, 110 à 125 l. Il s'est déjà fait de forts enlevemens depuis Orléans jusqu'à Nantes.

Nos grains jusqu'ici ont eu peu de demandes, & le prix du froment s'est maintenu de 290 à 195 l. la fourniture ; mais le mauvais tems que nous essuyons depuis deux mois, a beaucoup contrarié les semailles. Ceux qui n'ont pas commencé de bonne heure, ne pourront semer ; les terres sont inondées, & tous les jours il pleut. Bien des terreins bas sont sous l'eau ; ceux qui sont ensemencés ne pourront conserver le grain, & la quantité qui reste à emblaver ne pourra l'être, il est trop tard. Ces fâcheux accidens rendent aux achats une certaine activité & émulation qui présage de l'augmentation, & déjà elle commence à se réaliser ; car depuis quelques jours le froment est monté à 310 & 312 l. la fourniture ; le seigle à 200 & 210 ; les feves 200 ; les bailliarges 180 ; les pois blancs ou harricots se vendent 5 l. le boisseau pesant 20 livres.

Si les risques de mer n'arrêtoient pas les expéditions de grains, il y auroit plus de faveur ; mais les assurances sont cheres ; ce qui nuit beaucoup aux affaires.

Nos autres productions étant principalement pour Orléans, Paris, Rouen & alentours, se débitent assez bien. L'expédition des fruits en prunes & pruneaux s'avance. Les amandes sont abondantes. L'huile de noix va devenir commune.

Nos transports aux Ports de la Loire, de la Vienne &c. deviennent bien fatiguans ; les routes sont affreuses, ce qui ruine les bêtes de charge. Nous avions été pendant deux ans sans souffrir beaucoup des mauvais chemins ; mais cette année, ils sont devenus des précipices, & cela ne peut être autrement, vu l'énorme quantité d'eau qui tombe journellement. Si on s'entendoit, on pourroit empêcher que les chemins ne devinssent si souvent impraticables, en s'arrangeant pour y faire mettre du coilloutage dans les endroits les moins solides ; mais c'est à qui ne s'occupera pas du bien commun ; on préfere d'écraser les bêtes ».

DE BORDEAUX, *le 9 Décembre.*

Suivant le relevé de la Généralité de Bordeaux, il y a eu en 1776, 53757 naissances, 14417 mariages, & 38486 morts ; & en 1777, on a compté dans cette même Généralité, 50135 naissances, 13678 mariages, & 30874 morts. On voit, par ce relevé, qu'en 1776, il y a eu 3622 naissances, 739 mariages, & 7912 morts de plus qu'en 1777.

DE LIMOGES, *le 3 Décembre.*

ETAT des Naissances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité de Limoges, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
LIMOGES	864	931	206	202	806	739
ANGOULÊME	506	531	140	97	363	360
TULLES	269	295	78	65	192	189
BRIVES	248	293	66	69	151	158
	1887	2050	490	433	1512	1446

Il y a eu dans la Ville de Limoges & dans les trois autres principales Villes de la Généralité, en 1776, 163 naissances de plus qu'en 1777, 57 mariages, & 66 morts de moins. Ces quatre Villes sont les seules qui en méritent

le nom, & les Habitans de toutes les autres doivent être confondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute cette Généralité, prise sur les années 1776 & 1777, rapportées dans cette Gazette, No. 58 de la présente année, est de 26048 naissances, 7225 mariages, & 17204 morts. Celle des 4 Villes ci-dessus, est de 1918 naissances, 461 mariages, & 1469 morts. Les Habitans des Villes forment par conséquent dans cette Généralité, environ le quatorzieme de la Population; ensorte qu'on peut compter environ treize Habitans de la Campagne contre un Habitant des Villes.

La différence entre les naissances & les morts, prouve que les Curés ne sont pas exacts à inscrire les morts sur leurs registres.

Indépendamment des quatre Villes comprises dans l'état ci-dessus, la Généralité de Limoges renferme 715 Paroisses ou Succursales, dont les Curés tiennent des registres.

DE PARIS, *le 9 Décembre.*

SUITE & conclusion de la Lettre de M. Allemand.

» C'est calomnier l'Ordonnance que de l'accuser de faire couper les taillis à dix ans. Il falloit dire qu'elle le permet, sans défendre de les couper au-dessus. Les Rédacteurs de cette Loi ont reconnu qu'on ne pouvoit établir un ordre de coupe progressif, à cause des differens sols & des accidens qu'éprouvent les taillis par les gelées, les insectes &c. Cette loi est sage & en même tems indulgente pour les Particuliers pressés de besoin ou dirigés par les circonstances; ils sont trop clair-voyans pour profiter d'un privilege qui nuiroit à leurs intérêts. M. Massé dit, en parlant de la coupe des taillis, ainsi que de celle des baliveaux, » qu'on » se relâche quelquefois de la régle à leur » égard, parce que la plûpart des Pro- » priétaires *ont souvent un besoin absolu de* » *jouir de leur revenu*, & qu'indépendam- » ment de cela, les bois des Particuliers » ne sont pas d'une grande ressource » pour l'Etat. D'ailleurs on doit suppo- » ser qu'un Propriétaire est intéressé à » gouverner son bien en bon pere de » famille ».

L'article I. du titre XXVI. de l'Ordonnance, porte ce qui suit: *Enjoignons à tous nos Sujets, sans exception ni difference, de régler la coupe de leurs bois taillis* au moins *à dix années*. La Loi entend donc qu'on peut les couper au-dessus, suivant les circonstances; mais qu'on ne peut pas les couper au-dessous. Cependant si MM. Pannelier & Renaud de la Grelaye veulent consulter le Commentaire de M. Jousse sur l'Ordonnance de 1669, tit. XXIV, art. III, no. 2, ils y verront que quelquefois le Roi, pour des considérations particulieres, a jugé à propos de déroger à l'Ordonnance, en permettant de faire la coupe dans certaines parties de bois taillis avant le terme de dix ans, & cela cependant dans un tems où l'étude de la Physique & de l'Histoire naturelle étoit déjà bien éloignée du point où elle se trouvoit en 1669.

D'ailleurs la permission de couper les bois taillis à dix ans, n'est point générale, puisque, par les nouveaux Réglemens, il est défendu aux gens de main-morte d'exploiter leurs taillis *avant vingt-cinq ans. Voyez mêmes tit., art. & no., & titre XXV, art. III, no. I.*

A l'égard des taillis des forêts du Roi, les Grands Maîtres ont coutume de se régler suivant les circonstances; ils en fixent l'exploitation à 30, 25, 20, 18, 15 ans, & quelquefois à moins; mais s'ils paroissent s'écarter de la Loi, ils n'en font que saisir mieux l'esprit. Il est donc faux que les Réglemens que M. Pannelier traite avec tant de mépris, permettent la coupe de tous les taillis à l'âge de dix ans.

Pour ce qui est de la coupe des baliveaux des Particuliers, le Législateur a jugé à propos d'en fixer la premiere époque à quarante ans, par l'art. I. du titre XXVI. de l'Ordonnance, & d'en abandonner la progression à la prudence des Particuliers, suivant les circonstances, parce que sans doute il n'a pas cru pouvoir avec justice disposer entiérement de la propriété. La Loi, au lieu d'être bienfaisante, auroit été alors tyrannique; de plus, il en seroit résulté des inconséquences sans nombre, comme l'expérience & les faits que nous rapportons le prouvent évidemment. Ainsi à ces époques, le Particulier se trouve avoir rempli ses obligations en-

vers la Société, parce que les bois, ainsi que le dit Saint-Yon, sont de droit public. (*Arrêt du Conseil du 9 Décembre 1703; autre du 16 Mai 1724*).

Quant aux baliveaux dans les taillis des gens de main-morte, la Loi en a disposé autrement, parce que ces deux classes de Citoyens ont des intérêts bien differens pour user de leurs bois. En conséquence, elle veut, par le titre XXIV, art. III, » que dans les taillis » il soit laissé seize baliveaux de l'âge » du bois en chacun arpent, outre tous » les anciens & modernes qui seront ré- » putés futaie, & comme tels réservés » dans toutes les coupes ordinaires, » sans qu'en aucun cas on y puisse tou- » cher qu'en vertu de Lettres-Patentes » bien & duement enregistrées ». L'article IV. du même titre porte la même défense. Le Législateur s'est par-là réservé le droit de décider l'ordre de coupe progressif des baliveaux, *suivant les circonstances*; il a même prévu par l'article XII, titre XV, » que dans les visi- » tes des Grands Maitres, s'il se trou- » voit que *les baliveaux*, pour leur quan- » tité & grosseur, empêchassent, par » l'ombrage ou autrement, les taillis de » pousser & de croître, les Grands Mai- » tres en dresseroient leurs procès-ver- » baux qu'ils envoyeroient avec leur » avis en son Conseil, ès mains du Con- » trôleur Général des Finances, *pour y* » *être pourvu* ».

L'âge auquel les bois en massifs de futaie doivent être coupés, n'est point non plus désigné par l'Ordonnance, parce que l'époque dépend encore *des circonstances*; ce sont également les Grands Maitres qui la fixent. Souvent la différence du sol d'un canton à l'autre dans une même forêt, & d'autres motifs, exigent pour le bien de la chose, que l'on devance ou que l'on prolonge l'époque fixée par l'aménagement général pour la coupe des futaies en massifs de chaque forêt.

Il ne faut donc pas que M. Pannelier, parce qu'il ignore l'esprit de la Loi, s'obstine à la calomnier.

Donner encore comme une vérité dans sa Lettre inserée au Journal de Paris, No. 324, » que où l'on repeuple à » meilleur marché que de 300 l., *il n'y* » *vient rien*, » c'est, ainsi que nous allons lui prouver, calomnier aussi ses Confreres & démentir les faits. En effet, c'est une vérité constante que dans les forêts de Compiegne, de Fontainebleau & de Saint-Germain, où M. Cheron a fait planter depuis longues années, il y a plusieurs cantons qui sont aussi beaux qu'aucun de ceux dont M. Pannelier ait entrepris le repeuplement. Si M. Cheron n'a pas réussi dans quelques endroits, il faut l'imputer à des accidens qu'il étoit impossible de prévoir.

On invite M. Pannelier & ses Partisans à visiter les différens endroits qui ont été plantés par cet habile Cultivateur, sçavoir, dans la forêt de Compiegne, la Marre au Cannel; dans celle de Saint-Germain, la grande Plantation, le Resinet, & une partie du repeuplement dans la grande forêt; dans la forêt de Fontainebleau, la Plaine du Rozois, la Glandée, la Plaine de Samois, le Rocher Cassepot, la Plaine de la Magdeleine, la Biourdiere, le Chêne Feuillu, les Ventes aux Diables, les Grandes Bruyeres &c, & on les prie de nous dire, sans impartialité, *s'il ne vient rien* dans ces plantations.

C'est encore une très-grande erreur de M. Pannelier que de nous présenter comme une nécessité de défoncer à deux pieds de profondeur par-tout où le terrein le permet, qu'il soit bon ou mauvais, pour repeupler nos forêts. L'expérience, dans tous les pays du monde, nous prouve le contraire. Il a été fait beaucoup de repeuplemens, sans même aucun labour, qui ont parfaitement réussi, & généralement on réussira toujours aussi bien que si on défonçoit les terreins de deux & même de quatre pieds de profondeur, & souvent mieux. Dans le parc de Chambord où nous avons été envoyés l'année derniere par le Gouvernement, pour une opération relative à cet objet, j'ai vu un canton de ce parc que le Garde-Général a repeuplé, il y a douze à quinze ans, sans faire aucun défoncement ni labour, & ce remplacement a très-bien réussi; mais ensuite la plus grande partie de ce bois a été détruit ou *abrouti* par la dent des bestiaux. L'ancien Garde-Général de la Maitrise de Blois nous a assuré avoir fait plusieurs repeuplemens suivant cette méthode, & qu'ils ont également bien réussi. Il ne

s'agit que de faire des raies de deux pouces environ de profondeur & d'y enterrer les glands ; la dépense ne peut monter au-dessus de 40 l. l'arpent. Puisque M. Pannelier parle de toute sa famille, je peux bien parler de mon ayeul qui, en 1702, fit faire le repeuplement d'un bois de cette maniere, & qui réussit parfaitement. Que M. Pannelier lise les Auteurs que nous lui avons cités, il verra qu'ils sont aussi de notre sentiment, & entre autre M. de Buffon.

Mais revenons à l'Ordonnance de 1669; elle n'est pas la seule qui ait été publiée en faveur des massifs de futaie, soit dans les bois du Roi, soit dans ceux des gens de main-morte. Celles de François I, de Charles IX, de Henri III, de 1561, 1573 & 1597, ont ordonné aussi les massifs de futaie. Cent ans après, on y puisa plusieurs dispositions de celle de 1669. On en reconnut tellement les avantages qu'en 1759 & 1772, on prescrivit le même Réglement pour le Roussillon & la Corse. Cette Législation, suivie dans les siecles les plus éclairés, n'a pu être fondée que sur les expériences d'Observateurs attentifs.

Tous les Ecrivains qui se sont exercés sur cette matiere ont regardé cette Ordonnance comme un monument de génie & de sagesse. MM. de Buffon & du Hamel, dont les décisions sont des arrêts respectables, se sont-ils élevés contre l'usage des massifs de futaie & contre l'ordonnance? Il n'y a que M. Pannelier & quelques personnes, que la complaisance a peut-être engagées dans son parti, à qui il soit venu en pensée de faire main-basse sur les massifs de futaie. Je ne puis mieux comparer ce systême destructeur qu'à celui d'Aggrippa qui fit abattre toutes les forêts d'une grande contrée de l'Italie pour y planter des lauriers.

Je crois avoir assez prouvé à M. Pannelier d'Annel que j'ai été au bois, que j'ai lu & que je me suis servi de meilleures lunettes que les siennes, en faisant usage de celles de 1669. J'ai l'honneur d'être &c. ALLEMAND, *ancien Conservateur des forêts de l'Isle de Corse* ».

REPONSE au Parere proposé dans la Gazette du 12 Décembre 1778.

» Les deux Marchands dont il s'agit dans ce Parere, demeurants dans l'étendue de la même Jurisdiction Consulaire, il n'y a pas à douter que le Défendeur devoit y être appellé, & non à la Sénéchaussée. Un Arrêt du 7 Juillet 1699, cité par Bornier, prononce *défenses aux Officiers du Bailliage de Creil & à tous autres de connoître ..... des matieres Consulaires* ; déclare nulle la procédure faite en la Justice de Creil, & ordonne que les Parties procéderont devant les Juge & Consuls de Compiegne.

Il y a cependant un cas dans lequel Pierre ne pourroit demander son renvoi aux Consuls ; c'est celui où les marchandises achetées de Jacques seroient pour son usage particulier & non pour son commerce ; & si cela étoit ainsi, Jacques ne seroit pas répréhensible d'avoir assigné Pierre en la Sénéchaussée ; il n'auroit fait que se conformer à l'article 6 du titre 12 de l'Ordonnance de 1673.

Mais si c'est pour marchandises de sa Profession que Pierre se trouve devoir à Jacques, non-seulement il peut demander son renvoi aux Consuls, mais les Juges de la Sénéchaussée doivent prévenir cette demande & envoyer les Parties à se pourvoir pardevant les Juge & Consuls, leur incompétence à cet égard étant jugée par l'Arrêt cité ci-dessus ». *A Paris, ce 15 Décembre 1778.*

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 11 Décembre.

Le saumon, depuis 34 jusqu'à 36, 40 & 49 liv. ; le turbot, depuis 20 liv. jusqu'à 24 ; la tire, depuis 27 jusqu'à 32 & 37 liv. ; la raye douce, depuis 10 liv. jusqu'à 12 ; la raye bouclée, depuis 4 l. jusqu'à 5 ; la truite, depuis 3 l. jusqu'à 4 ; la paire de solles, depuis 4 l. jusqu'à 5 ; le panier de limandes, 8 l. ; le panier de harengs, depuis 15 jusqu'à 17, 18, 20 & 23 liv. ; le panier de flets, depuis 7 liv. jusqu'à 10 : le panier de moules, 2 l. 15 sous ; les trois paniers d'éperlans, 8 liv. 6 sous.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 9 Déc. 1778, au Samedi 12 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 liv.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 liv. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 18, 19 à 20 liv. 10 s.; le seigle, de 9 liv. 5 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 15 s. à 10 liv. 10 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 9 Déc. 1778 au Samedi 12 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18 à 19 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 18, 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 16 Déc. 1778, de 44 à 45 l.; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 36 à 37; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 15 à 16; *idem* nouvelle, de 14 à 15; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 33 à 34; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 30 à 31 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Décembre 1778.

Or de Portug. à . . .	729 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	728		
Du Pérou à	720		
Les guinées à . . .	728		
Ducats à	98	10	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	
Piastres à	49	11	

Changes de Paris du 16 Décembre 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 3 8e.
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 0 6
Cadix	14 17
Livourne	97
Gênes	94
Lyon *Saints*	½ p. 8/6. p. au p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Lundi 14 Déc. 1778		Du Mardi 15.	
Messieurs		*Messieurs*	
Thevenin .... pp^lles.	J.	Cauchy ..... pp^lles.	J.
Viageres	J.	Viageres	J.
Masson ..... pp^lles.	J.	Tontine	J.
Viageres	J.	Marsollier .... v^res.	J.
Delamotte.. pp^lles.	G.	Perpétuelles.	J.
Viageres	G.	Defays ..... pp^lles.	J.
Creuzé ..... pp^lles.	J.	Viageres	J.
Viageres	J.	Desplaces... pp^lles.	G.
Tontine	J.	Viageres.....	G.
Certain ..... pp^lles.	J.	Tontine.....	G.
Viageres	J.	Vieillard .... pp^lles.	G.
Tontine	J.	Viageres.....	G.
.....		Tontine.....	G.
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1778.	*Lundi 14.*	*Mardi 15.*	*Mercredi 16.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1760 57 ½. . .	1755 57 ½ 60 .	1760 . . . .
D°. 16 25es . .	1135	. . . . .	1135 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	240 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	382	380	. . . . .
Rescriptions . .	17 ½ 18 17 ½ .	18 17 ½ 18 17 ½ 18	17 ½ 18 . . .
Bil. des Fermes .	3 ½	3 ¼ 3	3 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. 8/8 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 2 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, le 30 Avril.

POUR mettre nos Lecteurs en état de mieux entendre les articles où nous parlons du Commerce de la Russie, nous croyons qu'il n'est pas inutile de leur donner une notice des poids & mesures qui sont en usage dans cet Empire.

Les *poids* de Russie sont ; la livre qui équivaut à 13 onces à peu près de France, & qui se divise en 32 lots ; le lot est de 3 solotniks ; le solotnik de 3 grains, & le grain de 10 scrupules. On se sert aussi en Russie de deniers, de karats, de grains.

Le poud, qui contient 40 livres de Russie ou 33 livres de France environ.

Le berkovitz, qui contient 10 pouds. Le tchetvert pour les grains, qui est de 9 ½ pouces.

Les *mesures* pour les liquides sont ; le vedro contenant 13 pintes de Paris ; la pipe, de 12 ancres ; l'ancre étant de 40 pintes de Paris.

Les *mesures* pour les longueurs sont ; l'archine (100 aunes de France font 164 archines) ; le verschok, qui est la seizieme partie d'une archine ; la verste, qui équivaut à un quart de lieue de France, de 25 au degré. Les pelleteries se mesurent par sac ; le sac contient 3 archines.

AUTRICHE.

DE VIENNE, le 3 Mai.

La Foire qui se tient ici tous les ans, dans cette saison, est ouverte. Il s'y rend de toutes parts une multitude prodigieuse de Commerçans. La Bohême & la Moravie sur-tout, nous en envoyent un grand nombre, & l'argent y circule ici abondamment.

ITALIE.

DE ROME, le 3 Mai.

La nouvelle Galere Pontificale, nommée la *Saint-Pierre*, qui vient d'être construite dans les Chantiers de Civita-Vecchia, y sera lancée à l'eau le jour de la Fête de Sainte Firmine, Patrone de ce Port. La curiosité a conduit dans cette Ville un grand nombre de personnes de distinction & d'Etrangers, pour assister à cette cérémonie qui sera très-brillante.

DE TRIESTE, le 3 Mai.

Nous commençons à ressentir dans cette Ville les effets de la guerre de l'Angleterre avec ses Colonies. Le prix du sucre y augmente prodigieusement. Pour le café, au lieu d'augmenter, il se débite à un taux plus bas que ci-devant, parce qu'il nous en vient beaucoup du Levant.

DE FLORENCE, le 5 Mai.

L'Auguste Prince qui gouverne cet Etat ne cesse de s'occuper du bonheur

de ses Peuples. Rempli des vrais principes qui seuls peuvent conduire à ce but, toutes ses vues, tous ses projets ne tendent qu'à rendre l'Agriculture florissante, à procurer au Commerce cette précieuse liberté sans laquelle il n'a que des mouvemens foibles & languissans, & à délivrer ses Sujets du poids accablant des taxes & des impositions, sous lequel ils ont gémi pendant long-tems. Si on pouvoit avoir quelques doutes sur la vérité de cet éloge, la lecture du Decret que Son Altesse Royale vient de rendre en faveur de la Province inférieure de Sienne les dissiperoit bientôt. Cette Piece nous a été remise par un Toscan qui, plein de zele pour la gloire de son Souverain, a desiré qu'elle fût rendue publique par la voie de cette Gazette.

Ordonnance du Grand-Duc de Toscane.

» A notre Avénement au Trône de la Toscane, la Province inférieure de Sienne se trouvant dans un état de la plus grande détresse, non-seulement par sa constitution naturelle, mais aussi à cause des liens & des taxes onereuses imposées sur les produits de la terre & sur les fruits de l'industrie de ses Habitans, nos premiers soins paternels furent dirigés à l'encouragement de la culture, source véritable de la prospérité publique & privée; moyennant l'entiere & pleine liberté de commerces de toute espece de bled, liberté qui a été constamment établie par nos Edits, nos soins furent également employés à corriger en différens endroits l'insalubrité de l'air, occasionnée par les exhalaisons des eaux stagnantes, faute des écoulemens nécessaires, qui étoit une conséquence de la culture négligée; pour accomplir un objet aussi important, & pour faciliter la subsistance & le commerce des Habitans de la susdite Province, Nous avons employé des sommes fort considerables de notre Trésor Royal à faire creuser des fossés & des canaux, à construire de nouveaux chemins & aqueducs, à rendre plus commode l'accès du Port de Castiglione, *della Pescaya*, & autres ouvrages.

L'expérience ayant fait connoître que toutes ces mesures n'étoient pas suffisantes pour operer dans la Province inférieure toute l'amélioration & soulagement que nous eumes toujours fort à cœur, après avoir fait les plus mûres considérations sur les circonstances particulieres de la même Province, nous nous sommes déterminés à mettre ses Habitans en état d'exercer en pleine liberté leur industrie en toute espece de Culture, de Manufacture & de Commerce. Nous accordons à cet effet les exemptions & franchises suivantes, dont la jouissance sera fixée à l'époque du 1er. Septembre 1778.

I. Nous supprimons dans toute la Province inférieure les droits privatifs attribués & réservés à l'administration générale de nos Finances Royales sur le sel, le fer & le tabac. Il sera en pleine liberté de qui que ce soit, sans aucune restriction, de fabriquer toute espece de sel & de fer, de semer, planter, cultiver & apprêter toute sorte de tabac, ainsi que de tirer de l'Etranger, & introduire dans la même Province, de tel côté que ce soit, les trois articles susmentionnés, sans l'obligation de prendre aucun acquit & renseignement, ni de payer aucune gabelle ou autre droit.

II. Les susdits articles fabriqués ou récoltés dans ladite Province, ainsi que ceux qui y auront été introduits des pays étrangers, pourront librement circuler, & il sera permis à chacun d'en tenir soit pour vendre, soit pour tel usage que l'on voudra; avec une égale liberté, on pourra les faire sortir de la Province.

III. Mais dans le cas que par l'introduction ou par l'extraction de la Province inférieure, ces articles dussent traverser les autres Provinces du Grand-Duché, ils seront sujets au payement des Gabelles de *transit*, & aux regles & cautions qui seront prescrits dans le Réglement qui, de notre ordre, sera publié par l'Auditeur de nos Régales & Possessions Royales pour les Douanes établies & à établir sur la ligne qui sépare la Province inférieure du reste du Grand-Duché *.

IV. Les seuls tabacs de toute espece,

* *Selon les apparences, le Législateur, aussi éclairé que bon, a prononcé ce troisieme article plutôt pour donner l'air de privilege à une Province où il desire attirer des Habitans, que pour grever ses anciennes Provinces & pour attachement pour ces droits de* transit *&c.*

tant en feuilles qu'apprêtés ou recueillis dans ladite Province, ou qui y auront été introduits de l'Etranger, pourront passer dans les autres Provinces du Grand - Duché, pour y rester, moyennant les réglemens & le payement des droits qui seront fixés par le tarif susmentionné pour les Douanes.

V. Comme il pourroit arriver qu'après la suppression des privatives susmentionnées, les ventes particulieres du sel, du fer & du tabac ne fussent pas assez promptement établies pour fournir aux besoins de toute la Province, nous avons ordonné provisoirement aux Administrateurs de nos Finances de continuer pendant deux ans la vente desdits articles dans la Province inférieure, afin que les Habitans en soient pourvus; les prix cependant ne seront pas fixés sur l'ancien pied, mais très-modiques; on les verra indiqués dans le Réglement qui sera publié par l'Auditeur de nos Régales & de nos Possessions Royales, sans aucune obligation cependant de se pourvoir des susdits articles au Magasin de l'Administration générale, tout privilege exclusif étant entierement supprimé.

VI. Nous permettons dans ladite Province, sans aucune gêne ni restriction, la libre introduction & extraction, circulation, usage & commerce de tous les autres articles étrangers, défendus par les Loix encore en vigueur dans nos Etats, tels que les draps, les cuirs apprêtés, les ouvrages en cuir, le papier & les cartes de jeu.

Ces objets, malgré toutes les prohibitions, pourront traverser les autres Provinces du Grand - Duché, soit pour être transportés dans la Province inférieure, soit pour être exportés de la même Province chez l'Etranger, pourvu que ce *transit* soit fait moyennant le paiement des droits qui sont dus, & avec les précautions & regles à établir comme ci-dessus.

VII. Après avoir aboli dans tout le Grand-Duché, par un Edit de ce jour, les droits imposés sur le bétail de toute espece (excepté seulement les droits que l'on perçoit aux portes des Villes mentionnées dans le susdit Edit pour le bétail des Boucheries), nous supprimons dans la Province inférieure toutes les Gabelles, tant régales que communitatives, auxquelles peuvent être sujettes actuellement les denrées de toute espece pour l'introduction, extraction, circulation ou *transit* dans la même Province. Nous déclarons que dans l'exemption de tous les droits, accordée à la Province inférieure, ne sont compris ceux qui seront dus relativement aux autres Provinces du Grand-Duché, pour l'introduction, l'extraction ou *transit* par ceddites Provinces des marchandises & denrées qui proviendront de la Province inférieure ou qui seront destinées pour la même Province, en conformité de ce qui sera prescrit par le nouveau Réglement.

VIII. Nous accordons cependant une pleine exemption des droits de *transit* & d'extraction à tous les instrumens ou ustensiles, soit neufs soit usés, qui pourront être introduits dans la Province inférieure. Cette exemption sera étendue à tous les meubles usés qui seront destinés ou exportés de la même Province en d'autres endroits, pourvu que ces meubles soient pour le compte & pour l'usage des Etrangers qui iront s'y établir, ou des Habitans qui y sont déjà fixés, ou bien des Bergers, tandis qu'ils ameneront leurs bestiaux; & ce moyennant les précautions & renseignemens nécessaires aux Douanes.

IX. A l'effet de faciliter de plus en plus les contractations, & de favoriser l'établissement des familles dans ladite Province, nous voulons que tous les biens de terre & autres fonds, ainsi que tous les biens meubles se mouvants, & autres existans dans ladite Province (quiconque en soit le Possesseur), soient libres & exempts de toute espece de droits dus au Tribunal des Gabelles des Contrats de Sienne, ou autre Tribunal du Grand - Duché en vertu des Loix, Statuts & Ordres précédens, pour telle disposition que l'on fasse desdits biens & fonds, soit pour achats, pour donations, hérédité; enfin pour tout acte quelconque sujets aux droits.

X. Les maris, soit originaires, soit étrangers, seront exempts de droits de leur dot, pourvu qu'ils aient acquis le domicile dans ladite Province en conformité des Loix, & ce nonobstant que les femmes soient d'une autre Province du Grand-Duché, ou des Etats étrangers, sans que leur pere ou autres qui, en vertu

des Loix précédentes, feroient obligés au payement defdits droits, puiffent être moleftés pour cet effet.

XI. Nous fupprimons également dans toute la Province inférieure,

1o. Les taxes appartenantes à la Douane de Sienne fous le nom *d'Eftimo Contadini* & non pas Citoyens &c.

2o. Le papier timbré impofé par la Loi du 8 Novembre 1749, dans tous les cas pour lefquels il n'a pas été aboli dans la notification du 20 Mars 1772 de la Chambre Grand-Ducale, qui a été depuis fupprimée.

3o. Le timbre des cartes de jeu.

4o. La taxe du lard, impofée fur chaque livre de fel, qui a été jufqu'à préfent payée à l'Adminiftration du Sel par les Communautés de la Province inférieure, pour être employée à l'entretien du chemin Confulaire de Groffetto.

5o. Les taxes que les Communautés payoient au Mont des Pâturages de Sienne pour compenfation des droits de la viande, impofés du Mont Redimible, & qui font actuellement perçus par le nouveau Mont de Piété de Florence.

6o. La taxe des pailles que quelques Communautés de la Province inférieure payent à l'Adminiftration des Biens civils de Sienne, & ce pour indemnité du Bureau des Fortifications qui a été fupprimé.

7o. La fur-traite qu'on a exigée jufqu'à préfent à Caftiglione della Pefcaya & à Groffetto.

8o. La taxe qui eft payée au nouveau Mont de Piété de Florence par les Propriétaires des Forges établies dans la Province inférieure, ainfi que la taxe impofée en faveur de l'Office du Fer pour le mineral de Rio, que les Propriétaires mêmes introduiront dans ladite Province pour l'ufage de leurs Forges.

9o. La taxe des Maîtrifes ou autres droits auxquels ont été jufqu'à préfent affujettis ceux qui exercent des Arts ou des Métiers, y compris les Médecins, Chirurgiens, Apothicaires & Notaires qui cependant devront fubir l'examen & les formalités ordonnées par les Loix, bien entendu qu'aucun payement de Maîtrife ne fera perçu.

10o. Les taxes des Cabarets, des Boucheries, des Boutiques d'épiceries, de Marchands de vin & de châtaignes, ou tout autre droit quelconque royal ou communitatif qui n'auroit pas été déjà fupprimé par nos Edits précédens.

XII. En conféquence de la fuppreffion des taxes provenantes des Boucheries, des boutiques des Chaircuitiers, il fera permis à qui que ce foit de tuer toute efpece de bétail, de faler toute efpece de viande, tant pour le propre ufage que pour vendre, fans aucune limitation dans le prix qui reftera en pleine liberté des Contractans. Pour affurer le bon fervice du Public, nous ordonnons que ceux qui voudront vendre publiquement de la viande, foient tenus de fe faire infcrire, en s'obligeant de fournir leurs boutiques de viandes de bonne qualité, fuffifantes pour le befoin du Public, & de ne pas fermer leurs boutiques fans l'annoncer, un mois d'avance, au Magiftrat du lieu, afin qu'il puiffe en inftruire le Public, pour que d'autres puiffent le remplacer dans cette vente. Les Magiftrats ne pourront exiger aucun émolument de droits pour les actes que, dans cette occafion, ils feront obligés de faire.

XIII. Dans la même vue du fervice public (comme par notre Edit du 11 Décembre 1775), nous avons aboli, indépendamment des droits de Marché & des privatives des moulins & preffoirs, les droits de poids & mefures: ainfi pour éloigner les fraudes qui pourroient fe commettre dans les achats & ventes, nous voulons que chaque Communauté foit obligée de tenir un affortiment des poids & mefures, auxquels en tous cas on puiffe avoir recours, & pour que les poids & mefures qui fervent dans les contractations publiques puiffent être confrontés par ceux qui, dans chaque Commnauté, feront chargés de cette infpection en conformité du nouveau Réglement qui a été publié ce même jour, pour la meilleure adminiftration des intérêts des Communautés.

(*La fuite dans la Gazette prochaine*).

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 10 *Mai.*

» Plufieurs Négocians faifant le Commerce de Quebec, fe font rendus, dit-

on, chez le Lord North, pour sçavoir de lui s'il étoit vrai que les Etats-Unis eussent envoyé une forte Armée aux ordres du Général Arnauld, pour attaquer le Canada, & jusqu'à quel point ils pouvoient compter sur leurs créances dans cette Province. Ils ont représenté à ce sujet qu'il leur étoit dû 500 mille livres par les Canadiens, & qu'ils avoient un capital de la même valeur sur la Flotte destinée pour Quebec. Le Lord North les a rassurés sur leurs craintes relatives à la Ville de Quebec, où il y avoit une Garnison de six mille hommes, & qui étoit assez bien fortifiée pour résister aux plus vigoureuses attaques; mais il a ajouté qu'il seroit possible que les incursions de l'Ennemi dans la Province missent leurs propriétés en danger, & qu'il ne pouvoit répondre des événemens ».

Extrait de la Gazette de France.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Gueret, *le* 18 *Mai.*

Il s'étoit introduit dans l'étendue de cette Sénéchaussée un abus qui troubloit la tranquillité des familles, & dont tous les bons Citoyens desiroient depuis longtems la réforme. Sous des prétextes d'intérêts civils ou de promesses verbales, on formoit journellement opposition à la célébration des nôces, ou l'on interjettoit appel de la publication des bans. Comme très-souvent les Habitans de la Campagne ne sont pas en état d'avancer les frais nécessaires pour avoir main-levée des oppositions formées à leurs mariages, il arrivoit de-là que des mariages de convenance étoient retardés ou manquoient absolument; ce qui leur causoit un préjudice considérable. Pour remédier à un désordre aussi nuisible à la Société, le Parlement de Paris, par son Arrêt du 28 Avril dernier, ordonne » que l'Arrêt du 10 Avril 1777 sera exécuté, & en conséquence fait défenses à toutes personnes, excepté aux Peres & Meres, Tuteurs & Curateurs, Freres & Sœurs, Oncles & Tantes, de former oppositions aux mariages, soit des Mineurs, soit des Majeurs, ni d'interjetter appel comme d'abus des publications de bans, sous quelque prétexte que ce puisse être, à moins que ce ne soit pour empêchement dirimant, auquel cas les causes en seront déduites dans les exploits d'oppositions ou d'appel comme d'abus, sous peine de trois cens livres d'amende, même d'être poursuivis extraordinairement, suivant l'exigence des cas; fait pareillement défenses à tous les Huissiers de prêter leur ministere pour de pareilles oppositions & appels comme d'abus, sous les mêmes peines, & même d'interdiction, au défaut par eux de déduire dans les exploits qu'ils signifieront, les causes d'opposition ou d'appel comme d'abus: ordonne que, pour les Ouvriers & Habitans, tant des Villes que des Campagnes, qui ne seront pas en état de se pourvoir en Justice, pour avoir la main-levée des oppositions à leurs mariages, ou pour faire statuer sur les appels comme d'abus qui seroient interjettés des publications de leurs bans, il sera, quant auxdites oppositions, fait les poursuites nécessaires à la requête des Substituts du Procureur-Général du Roi dans les Bailliages, Sénéchaussées & Sieges Royaux, autres que les Prévôtés & Châtellenies, pour faire prononcer la main-levée desdites oppositions, & pour poursuivre les Opposans conformément au présent Arrêt; & que, quant aux appels comme d'abus, il y sera statué à la requête du Procureur du Roi, &c. ». Cet Arrêt aura son exécution, non-seulement dans l'étendue de la Sénéchaussée de Gueret, mais encore dans tout le ressort du Parlement de Paris.

De Valenciennes, *le* 20 *Mai.*

D'après le relevé général des naissances, des mariages & des morts, fait dans la Généralité de Valenciennes ou du Haynault, pour l'année derniere, le nombre des naissances s'est trouvé être de 10,377; celui des mariages de 2451, & celui des morts de 8855. On avoit compté en 1776, dans la même Généralité, 9652 naissances, 2325 mariages, & 8141 morts.

DU MANS, *le 25 Mai.*

Ce n'eſt point dans les greniers, comme on l'a dit, que le Coſſon fait ſa ponte, c'eſt ſur la gouſſe encore tendre des pois qu'il dépoſe ſa ſemence. L'œuf du Coſſon eſt plat, allongé & de couleur jonquille ; il adhere fortement au corps ſur lequel il eſt appliqué. Quelque tems après qu'il eſt pondu, il en ſort un petit ver qui commence par ronger la gouſſe ; il s'inſinue enſuite dans le pois en le perçant. L'ouverture qu'il y fait ſe referme par une cicatrice imperceptible, mais qu'on découvre aiſément avec le ſecours du microſcope.

Ce ver ſe nourrit donc de la ſubſtance farineuſe du pois, ſoit lorſqu'il eſt encore verd, ſoit après qu'il eſt mûr ; mais il en reſpecte toujours le germe ; deſorte que les pois qui ont été le plus maltraités par les Coſſons ſe reproduiſent comme les autres. On diroit que l'inſecte a l'inſtinct d'épargner ainſi le germe des pois qu'il ronge, pour ménager des alimens à ſa poſtérité.

Ces particularités ont fait la matiere d'un curieux Mémoire lu par un des Membres de la Société Royale d'Agriculture dans une Séance qui s'eſt tenue ici le 19 de ce mois. L'Auteur de ces Obſervations ajoute que le Coſſon ne s'attache jamais aux bleds non plus qu'aux haricots ; qu'il n'en veut qu'aux pois & aux feves de marais & quelquefois aux lentilles.

DE CHALONS, *le 21 Mai.*

Suivant le relevé général des naiſſances, des mariages & des morts, fait dans la Généralité de Châlons-ſur-Marne pour l'année derniere, le nombre des naiſſances a monté à 33,440 ; celui des mariages à 7780, & celui des morts à 23,771. On avoit compté, l'année précédente, dans la même Généralité, 31,459 naiſſances, 7961 mariages, & 23,448 morts.

DE PARIS, *le 29 Mai.*

DESCRIPTION d'une Serrure de la plus grande ſimplicité, par le ſecours de laquelle on peut ſe fermer facilement dans l'intérieur d'un cabinet & d'un appartement quelconque, & ouvrir dans un demi-tour de main. Extrait des Manuſcrits de M. Pingeron.

» Le méchaniſme de cette Serrure conſiſte dans une eſpece de Z dont la branche, qui eſt entre celles qui ſont horizontales, eſt perpendiculaire au lieu d'être inclinée de gauche à droite, comme dans la lettre. Les branches horizontales ſe meuvent en avant & en arriere dans deux colets. C'eſt l'extrémité de la branche la plus baſſe qui ſert de loquet ou de pêne ; elle a la forme ordinaire d'un priſme triangulaire un peu arrondi ſur ſon hypothenuſe, afin de pouvoir couler plus facilement contre la gache. Le pêne étant ſuppoſé hors de la ſerrure de la longueur dont il doit entrer dans la gache, on fore un trou circulaire dans le corps de la ſerrure vis-à-vis le milieu de la branche verticale. Ce trou eſt deſtiné à recevoir la tige du bouton ou main qui doit ſervir de clef. Cette tige, qui eſt mobile ſur elle-même, reçoit auprès de la branche verticale du Z un morceau de fer d'une certaine longueur, qui doit être fixé à demeure & d'équerre ſur la longueur, & être parallele à la branche verticale du Z dont on vient de parler. Quand cette piece de fer eſt dans la ſituation qu'on a déjà ſuppoſée, on met un reſſort dans la partie de la ſerrure oppoſée à celle où eſt la tige qui ſert de clef ; ce reſſort preſſe contre la branche verticale du Z pour faire fermer la ſerrure. Il eſt évident qu'en tournant dans un certain ſens la main qui eſt adaptée à la tige, la piece de fer qui preſſe la branche verticale du Z fait ouvrir la porte. Cette main abandonnée à elle-même, le reſſort repouſſe le Z & fait fermer la porte. L'art du Serrurier conſiſte à diſpoſer la main & le reſſort de maniere que cette premiere qui a toujours la forme d'une olive ou d'un corps ſphérique alongé, ait ſon grand diametre horizontal quand la porte eſt fermée, & vertical quand on l'ouvre, & cela pour une plus grande propreté dans l'ouvrage.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

Annonce de Livre.

Etrennes de Minerve aux Artiſtes : Encyclopédie ou Alexis Moderne, contenant différens ſecrets ſur l'Agriculture & les Arts & Métiers, où l'on a raſſemblé tout ce qui ſe trouve de plus impor-

tant, extrait de plus de neuf cens Auteurs; Ouvrage de la plus grande utilité pour les différens états, in-16. A Paris, chez Desnos, Libraire-Ingénieur-Géographe, rue Saint-Jacques. 1778. VIIIe. Partie.

On a tiré des meilleurs Auteurs, Dictionnaires, Journaux, Gazettes & autres Ouvrages périodiques ce qu'on y a trouvé de plus utile. Plusieurs personnes ont travaillé au choix des recettes. A la fin de cette huitieme Partie, on trouve une Table générale des huit parties. Le Libraire se propose de faire continuer annuellement ce Recueil, & de l'enrichir de toutes les nouvelles découvertes qui auront paru pendant l'année. Le Prix est de 1 liv. 4 s. chaque Partie.

ETAT du nombre des Enfans légitimes & illégitimes nés dans l'Hôtel-Dieu de Lyon, ainsi que des Enfans exposés, reçus dans ledit Hôpital depuis l'année 1755 jusques & compris l'année 1774. Extrait de la Collection imprimée à Lyon en 1776.

ANNÉES.	ENFANS LÉGITIMES.	ENFANS ILLÉGITIMES.	ENFANS EXPOSÉS.
1755	314	264	327
1756	368	310	361
1757	435	274	372
1758	466	274	439
1759	526	243	449
1760	489	269	416
1761	412	283	376
1762	272	335	348
1763	220	328	322
1764	262	344	319
Total	3778	2924	3729
Année commune.	376	292	372
1765	285	339	358
1766	379	364	429
1767	497	387	551
1768	444	320	448
1769	276	339	398
1770	329	411	516
1771	397	425	654
1772	357	435	552
1773	319	433	489
1774	262	448	524
Total	3545	3901	4919
Année commune.	354	390	491

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 29 Mai.

L'esturgeon, depuis 82 livres jusqu'à 262; le saumon, depuis 24 liv. jusqu'à 30; le panier de maquereaux de Calais, depuis 21 liv. jusqu'à 29; l'ange, depuis 10 liv. jusqu'à 13; la raye douce, depuis 5 liv. jusqu'à 6; la raye bouclée, depuis 3 liv. jusqu'à 4; les aloses, 3 l. 10 sous; le panier de moules, depuis 2 liv. jusqu'à 2 liv. 10 sous.

Faute essentielle à corriger.

Dans la Gazette du 12 Mai, No. 38, pag. 301, 1re. col., lig. 34: *mon Mémoire étoit imparfait*; lisez: *mon Mémoire étoit-il imparfait.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 27 Mai 1778, au Samedi 30 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. 10 s.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 15 s. à 10 liv. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 19 l. 10 s., 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. 5 s. *le septier.*

Du Mercredi 27 Mai 1778 au Samedi 30 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 30 Mai 1778, de 52 à 53 l.; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 34 à 35; *id.* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 30 à 31 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Mai 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	1.		*marc.*
Du Mexique à . . .	718			
Du Pérou à	720	2		
Les guinées à . . .	722			
Ducats à	98	3		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100			
Or à 20 karats à . .	84	2		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		
Piastres à	49	12		

Changes de Paris du 30 Mai 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 1 16e.
Hambourg	188
Madrid	15 3 à 2 6
Cadix	15 à 14 19 6
Livourne	98
Gênes	95 ¾
Lyon	¼ p. 8

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Merc. 27 Mai 1778		Du Vendredi 29.	
Messieurs		*Messieurs*	
Boutray ..... pp^lles.	J.	Lempereur.. Viag.	J.
Viageres	J.	Perpétuelles.	L.
Tontine	J.	Boscheron ... pp^lles.	J.
Cochin..... pp^lles.	F.	Viageres	J.
Radix ..... pp^lles.	H.	Peinchein .... v^res.	J.
Viageres	J	Perpétuelles ..	J.
Defrance.... Viag.	H.	Patu ..... pp^lles.	L.
Perpétuelles...	F.	Viageres	L.
Gauthier. Perp. v^res.	J.	Rouillard .... pp^lles.	J.
Alissant.. Viag.....	L.	Viageres	J.
Perpétuelles..	L.	Decourmont pp^lles.	J.
Tontine	L.	Viageres.....	H.
Nau..... pp^lles.	J.	De S. Janvier v^res.	J.
Viageres	J.	.....	
Tontine	J.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1778.	*Jeudi 28.*	*Vendredi 29.*	*Samedi 30.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	FESTE.	1630 25 22½ 20 (22½	1630 32½
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	233	. . . . .
D°. 25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	375 . . .
Rescriptions . .	. . . . .	20½ 21 21½ 21 (21½ 21	20 . . .
Bil. des Fermes .	. . . . .	5	5¼ . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Dames, Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1778. Du Samedi 4 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 28 *Février.*

PArmi les divers objets du regne végétal que nous achetons de l'Etranger & que nous pourrions tirer de notre propre fonds, il faut mettre un grand nombre de fruits qui sont à l'usage de la table.

Nous achetons des pruneaux pour 18 mille roubles; des pommes & des poires fraiches pour 39,000 roubles; des pommes, des poires & cerises seches pour 9,000 roubles; des confitures d'abricots & de pêches pour 3,300 roubles; des châtaignes pour 2,400 roubles; des noix pour 5,000 roubles; des figues pour 11,000 roubles; des amandes pour 20,000 roubles. Cependant il nous seroit aisé de cultiver tous ces fruits dans nos Provinces & de les y multiplier. Les pommes, les poires, les cerises & les prunes réussissent très-bien dans la Petite-Russie où on les trouve déjà en assez grande quantité. Ces fruits peuvent aussi prosperer dans le sol des Gouvernemens d'Astrakan, de Voronege, de Belgorod & dans la partie méridionale des Districts de Moscou & de Casan.

Les abricots & les pêches viennent au grand air à Kislar, à Astrakan, à Azow & dans la Nouvelle-Russie. Les pêches de Kislar & d'Astrakan sont grosses & excellentes. Nous avons une grande étendue de terreins incultes où les châtaigniers auroient le plus grand succès. Les noyers se trouvent déjà en abondance dans la Petite-Russie, à Poltava, à Loubny, à Kiew & à Batourine. La culture de cet arbre réussiroit aussi parfaitement dans la Nouvelle-Russie & dans les Gouvernemens des Slobodes & d'Azow, dans la partie septentrionale du Gouvernement d'Astrakan, & dans les parties méridionales des Gouvernemens de Belgorod, de Voronege & d'Orenbourg.

L'amandier croît en pleine terre à Tscherkask; on peut présumer qu'il seroit possible de le cultiver dans le territoire d'Astrakan & dans celui d'Azow. De plus on peut en quelque sorte le remplacer par un arbrisseau sauvage appellé par les Botanistes *Amygdalus nana*, & en Russie, *Bobovnik* ou *Percsik*. Il se trouve en grande quantité dans les champs. Les amandes de cet arbrisseau ne le cédent en rien aux amandes ameres ordinaires. » Il est facile de leur ôter » leur amertume, en les faisant infuser » pendant quelques jours dans l'eau-de-» vie qui en reçoit un goût agréable de » *Persico*. Quant aux amandes, elles de-» viennent très-douces & on peut en ex-» primer ensuite une huile fort bonne ». Cet amandier sauvage pourroit être cultivé dans nos Provinces méridionales. Il vient très-bien dans les environs de Pétersbourg & même dans la partie du Sud de la Siberie.

Nous faisons une grande consommation d'huile d'olive; l'Etranger nous en

fournit pour 147,000 roubles tous les ans. Nous n'avons fait encore aucune tentative pour sçavoir si l'olivier ne pourroit pas s'acclimater dans quelques cantons de la Russie. Il est probable qu'il s'accommoderoit du terrein qui forme le Gouvernement d'Astrakan. Mais il y a une autre plante qui pourroit remplacer jusqu'à un certain point cet utile végétal & qui prospereroit dans plusieurs de nos Provinces; c'est le *Sesame* connu dans la Perse septentrionale sous le nom de *Kounjout*. Ses semences sont à peu près de la grosseur de celles du Sinape. Elles donnent une huile d'un très-bon goût, & qui peut aller de pair avec l'huile d'olive de la seconde qualité. Les Perses & les Arméniens qui habitent à Astrakan, entendent parfaitement à cultiver cette plante. Les semences du tilleul donnent aussi une huile qui n'est pas méprisable.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 3 Mars.*

Le Gouvernement ayant jugé convenable d'arrêter la prodigieuse multiplication des Brasseurs qui depuis quelque tems se sont établis dans cette Capitale, vient d'imposer sur chaque Brasseur un tribut annuel de 8000 florins, au profit du Trésor Royal. Comme il n'y a pas d'apparence que beaucoup d'entre eux soient en état de supporter une charge si pesante, il n'est pas douteux non-plus que la plûpart ne prennent le parti d'abandonner cette profession.

ALLEMAGNE.

De Francfort, *le 16 Mars.*

Il y a eu dans le Bailliage d'Alzey une épizootie qui a causé une perte de plus de 40,967 florins. Le Roi de Danemarck a défendu de faire entrer de l'argent étranger dans ses Etats, & de l'y recevoir comme especes courantes.

La Régence de Darmstadt a publié, par ordre du Souverain, une Ordonnance tendant à prévenir les abus auxquels donne lieu la célébration des Fêtes patronales de chaque Eglise; il est défendu de danser le jour de la Fête, si c'est un Dimanche, & cette solemnité ne doit durer que le jour même & tout au plus le lendemain.

Il existe à Anerbach une superbe carriere de marbre qui reste inutile, faute d'Ouvriers pour la travailler. On en a tiré autrefois les belles colonnes qui font l'ornement de l'Eglise des ex-Jésuites de Manheim. Près Hombourg-ès-Monts, il y a des Salines qu'on néglige & qu'il seroit aisé de remettre en valeur; on pourroit même profiter, pour les exploiter, du charbon de terre qui se trouve en quantité dans le voisinage.

Depuis quelques années les Habitans de Homberg-sur-l'Hom se sont mis dans l'usage de semer du treffle. Cette culture auroit pu réussir & produire les plus grands avantages, sans les cerfs & autre gibier qui ravagent tout dans ce canton. Il est vrai qu'il y auroit un bon moyen pour se délivrer de ces animaux voraces; mais le malheureux Cultivateur aime encore mieux travailler pour eux que de se faire envoyer aux Galeres.

Il regne dans quelques parties de la Souabe une maladie contagieuse qui emporte beaucoup de monde. Elle attaque sur-tout les personnes âgées. Le mal se manifeste par un froid violent auquel succéde bientôt une grande chaleur & des douleurs vives; il est peu de malades qui passent le quatrieme jour sans succomber.

On se sert à Graefenhausen, pour détruire les chenilles, d'un expédient fort simple. On fait brûler dans un réchaud sous les arbres ou les légumes qu'on veut délivrer de ces insectes, de vieux chiffons de laine, des morceaux de vieux cuir, de l'écorce de chêne, des soies de porc &c. Cette fumigation oblige les chenilles de quitter prise & les fait tomber mortes de dessus l'arbre ou la plante où elles s'étoient établies. Ce moyen n'est pas neuf; mais il est bon de rappeller les vieilles inventions quand elles sont utiles.

ITALIE.

De Florence, *le 4 Mars.*

Le Grand Duc vient de donner ordre à tous les Archevêques & Evêques de ses Etats de n'admettre à l'avenir à la Pré-

trise que le nombre de Sujets nécessaires pour remplir les places vacantes dans l'Eglise. Cette Ordonnance produira deux bons effets ; il sera plus facile de trouver des personnes vraiment dignes de l'honneur du Sacerdoce, & beaucoup de Sujets qui seroient entrés dans l'État Ecclésiastique sans vocation, employeront leurs talens & leurs bras au service de la Patrie, en embrassant d'autres états.

S. A. R. a en même tems ordonné aux Chefs des Eglises de la Toscane de produire une liste exacte de tous les Bénéfices & Cures du Grand-Duché. L'intention de notre Souverain est que les honoraires des Curés de la Campagne soient augmentés, afin que ces Ecclésiastiques qui portent presque seuls tout le poids du Ministere, ayent une subsistance honnête, & ne soient pas obligés, comme il n'est que trop ordinaire en Italie, d'avoir recours, pour se procurer les moyens de vivre, à des professions peu convenables à la dignité de leur état.

En vertu d'une troisieme Ordonnance, les Supérieurs des Couvens & Monasteres sont tenus d'envoyer à notre Gouvernement un état exact de leurs biens & revenus ; avec une note fidele des sommes qu'ils font passer annuellement à Rome ; ils doivent aussi marquer le nombre des Religieux & Moines soumis à leur Jurisdiction & indiquer la Patrie de chacun d'eux, afin que S. A. R. puisse ensuite statuer à cet égard ce qu'il jugera être plus convenable au bien de son État & à celui de la Religion.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le* 19 *Mars.*

Notre Académie, par son Programme du 13 Janvier 1772, avoit fixé au commencement de cette année la distribution d'un Prix extraordinaire qu'un Citoyen, aussi généreux que sensible, avoit consigné entre ses mains, pour le Mémoire qui indiqueroit les *meilleurs moyens de préserver les Negres qu'on transporte de l'Afrique dans les Colonies, des maladies fréquentes, & si souvent funestes, qu'ils éprouvent dans ce trajet.* Elle n'a reçu qu'un très-petit nombre de Pieces sur ce sujet, & dans ce nombre il s'en est trouvé peu qui lui ayent paru mériter son attention, desorte qu'elle n'a adjugé le Prix à aucune. Le Citoyen zélé qui avoit offert ce Prix, toujours animé du bien public, a desiré que la même somme de douze cens livres qu'il y avoit destinée, servît encore de Prix à quelque autre question. L'Académie a cru ne pouvoir mieux entrer dans ses vues, qu'en demandant pour sujet de ce nouveau Prix : *le moyen de prévenir, dans l'usage ordinaire d'allaiter les Enfans-Trouvés, les dangers qui en résultent, soit pour ces Enfans, soit pour leurs Nourrices, & par une suite nécessaire pour la Population en général ; ou bien que l'on indique la méthode la meilleure, & en même tems la plus économique, de suppléer au lait de Femme pour la nourriture de ces Enfans.*

M. Dupré de Saint-Maur, notre Intendant, instruit du dessein de cette Compagnie, & frappé de l'importance de la question qu'elle vouloit proposer, a desiré de concourir aussi à la juste récompense dûe à l'Auteur qui seroit assez heureux pour la résoudre avec succès : en conséquence ce zélé Magistrat a fait remettre à l'Académie une somme de *huit cens livres*, pour être ajoutée aux douze cens qui devoient former le Prix ; ensorte que ce Prix sera de *deux mille livres.* L'Académie en fera la distribution le 25 Août 1781 : mais elle desire que les Auteurs qui voudront concourir lui fassent passer leurs Ouvrages, dès le mois de Janvier de la même année. Elle les prévient aussi qu'elle n'accueillera aucun des moyens qu'ils pourront avoir à proposer, pour satisfaire à sa demande, qu'autant qu'ils seront établis sur l'expérience, & que les succès en seront bien & duement certifiés. Au reste, quoiqu'elle ait circonscrit dans de certaines bornes le sujet auquel elle a consacré ce Prix, elle verroit avec plaisir les Auteurs étendre aussi leurs recherches, & proposer leurs vues sur le meilleur régime à faire observer aux Enfans-Trouvés, au sortir du premier âge, & sur la maniere de les conduire & de les élever, la plus propre à les conserver à l'Etat.

Les Ouvrages pourront être écrits, ou en François, ou en Latin ; on n'en rece-

vra point dans d'autres Langues ; & les Auteurs sont priés de ne point se faire connoître. Ils mettront seulement leur nom avec leurs qualités, dans un billet cacheté, joint à leurs Ouvrages. Les paquets pourront être envoyés à M. l'Intendant, qui les fera remettre à l'Académie, ou adressés, francs de port, à M. *de Lamontagne*, Conseiller au Parlement & Secretaire perpétuel de l'Académie.

DE POITIERS, *le* 21 *Mars.*

» Pendant le cours de l'année 1777, il est né dans l'étendue de la Sénéchaussée de Châtellerault, 692 garçons & 647 filles : total 1339. Il y a eu 863 morts dont 415 du sexe masculin & 448 du sexe féminin. Le nombre des naissances excéde celui des morts de 476. Il y a eu 349 mariages ; 4 filles reçues en Profession Religieuse ; 2 décédées. Dans la Ville de Thouars, il y a eu 23 mariages, 124 naissances, 88 morts. Dans la Ville de Niort, 98 mariages, 475 baptêmes, 351 morts. Sur la Paroisse de Notre-Dame-de-Mignalou, près Poitiers, 1 mariage, 6 naissances, 5 morts ». *Extrait des Affiches de Poitiers.*

DE LANDERNEAU, *le* 24 *Mars.*

Lettre au Rédacteur. » Je vois, Mr, dans le No. 15 de la Gazette de cette année, pag. 117, article de *Poitiers*, qu'un Gentilhomme des environs de Loudun, incommodé par un insecte qu'il ne connoît point, voudroit qu'on lui indiquât la maniere de s'en défaire.

A la description que vous en donnez, je reconnois l'animal que nous appellons *cancrelas* ; j'en ai beaucoup eu chez moi : les chats avoient commencé à en diminuer le nombre, & un cocq maladif, élevé dans ma cuisine, y a si bien pris goût qu'il les a tous mangés ; nous n'en voyons plus.

Cet insecte nous est venu des Indes dans des caisses de marchandises ; plusieurs maisons en sont empoisonnées, il pullule beaucoup ; ma cuisine & la boulangerie en étoient remplies tous les soirs. On en avoit brûlé tant qu'on avoit pu, mais leur nombre ne sembloit pas diminuer, jusqu'à ce qu'un chat ayant suivi la Domestique qui tous les soirs leur donnoit la chasse, s'avisa d'en manger quelques-uns & continua jusquà ce que mon cocq valétudinaire lui disputa sa part de cette nourriture dégoutante, qui n'a cependant nui ni au chat ni au cocq. Voilà tout ce que je sçais de ce vilain insecte. Je souhaite que le Gentilhomme d'auprès de Loudun ait parmi ses chats ou sa volaille quelques individus, qui prenant goût à ces *cancrelas*, l'en débarrassent. *Signé*, MAZURIÉ l'aîné ».

DE CHARTRES, *le* 10 *Mars.*

Lettre au Rédacteur. » La voie de vos Feuilles est sans doute, Mr, la plus courte à laquelle on puisse recourir pour demander au Public en faveur de M. Doucet le tribut d'éloge & de reconnoissance qu'il doit à ceux qui ont si bien mérité de lui ; & en mon Particulier, c'est à cet Artiste de l'Aigle, mon Confrere, que je défere la devise OB CIVES SERVATOS dont des Citoyens zélés desireroient qu'on honorât celui qui trouveroit le moyen de bannir des cuisines les ustensiles de cuivre, en y substituant un *métal* qui mit le Public à l'abri des dangers qu'il avoit sans cesse à craindre de l'usage du cuivre.

M. Doucet ne me taxera pas, j'espere, d'indiscretion si, pour appuyer cette demande, je fais entrevoir ici quelle est la composition de son *métal* : d'ailleurs le jugement avantageux que l'Académie vient de porter, d'après le rapport de MM. Macquer, Lavoisier & Cadet *, d'un alliage qui lui a été présenté par M. Biberel, Chauderonnier à Beauvais, m'autorise en quelque sorte à publier que le métal du Sr. Doucet est le même,

* Il est dit dans ce rapport, *qu'il n'y entre*, dans cet étamage, *que de l'étain pur, durci par un alliage de fer .... que toutes les matieres dont il se sert peuvent être prises intérieurement & à grande dose, & qu'elles ne contiennent aucune substance corrosive ou arsenicale*, ... mais on y lit ensuite, *d'après toutes ces considérations, sans prononcer sur les effets que l'étain peut produire dans l'intérieur du corps ; effets qui ne sont pas suffisamment connus.* J'ai de la peine à concilier cela.

mais à des proportions différentes. J'ajoute que si dans tout alliage métallique c'est par l'affinité & la juste combinaison des deux métaux alliés, que le métal composé acquiert plus de consistance & procure plus d'économie, il faut convenir que le métal de M. Doucet l'emporte sous ces deux rapports sur celui de M. Biberel, sur-tout si M. Doucet, à la maniere des Potiers d'etain, y a fixé le zinc; car ce demi-métal, bien loin d'y être préjudiciable, ne peut au contraire qu'y produire de bons effets. C'est ce qu'on n'a point encore observé suffisamment.

Plusieurs Auteurs ont donné différens procédés pour allier le fer à l'étain, par l'antimoine & le bismuth, par le zinc fixé par le sel de tartre &c. Tous ces alliages, s'ils sont possibles, ne peuvent se comparer à celui de M. Doucet pour l'economie dans la fabrique & la salubrité dans l'usage. Le premier alliage est en effet vicié par l'antimoine, & d'ailleurs il excéderoit le prix que le Sr. Doucet a mis à son composé, prix qui ne passe pas celui du métal qui en fait la base. C'est pourquoi je pense aussi que c'est une faute d'impression qui s'est glissée dans le rapport que j'ai cité ci-dessus, où l'étamage du Sr. Biberel est fixé à 14 sous, car ce dernier n'étant qu'un étamage, il est nécessairement plus fusible que le métal du Sr. Doucet qui ne fond que lorsqu'il est rouge, & par conséquent, il y entre une plus grande quantité du métal le plus cher, je veux dire de l'étain.

Lorsque par hasard, au mois de Mai dernier, je vis une des casseroles du Sr. Doucet entre les mains de son Correspondant pour notre Ville, je fus moins surpris à la vue de ce métal que charmé de voir mettre en usage un composé qui n'a point échappé à mes recherches sur l'étain (ces recherches font partie d'un Mémoire présenté à l'Académie, dont le rapport a été inseré dans votre Gazette du mois de Janvier 1776 No. 29), & que je me flattois de donner un jour au Public, ainsi que la description du travail de ce composé, comme appartenant à l'Art que l'Académie m'a chargé de décrire, à quoi je joindrai encore, à la sollicitation de quelques personnes de considération, l'Art *du Modeleur des modeles* pour les marmites, chaudieres & autres ustensiles de fonte, dépendantes de la partie des grosses forges, partie qu'on a déjà décrite, mais en laissant l'Art du Modeleur à décrire à celui qui entreprendroit la description du Potier d'étain Mouleur.

Je laisse à M. Doucet le soin d'en dire davantage sur son métal, & je crois n'avoir pas outrepassé les bornes de la discrétion dans le peu que j'en ai dit; je présume encore que si jusqu'à ce jour il a differé de donner l'analyse de son composé, c'est qu'il veut le porter au degré de perfection & d'agrément dont il est susceptible. *Signé*, SALMON, Md. Potier d'étain.

DE PARIS, *le 24 Mars.*

DESCRIPTION d'un moyen très-simple pour conserver le fil & la soie à coudre très-propres, sans empêcher pour cela qu'on ne puisse s'en servir comme s'ils étoient sur un peloton ordinaire. Extrait des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.

» La propreté étant une qualité essentielle dans tous les ouvrages faits à l'aiguille, j'ai cru qu'on me sçauroit gré de faire connoitre un moyen très-simple de conserver proprement le fil & la soie à coudre, & de les mettre à l'abri des influences de l'air, qui tendent toujours à les faire renfler. Il ne s'agit donc pour cela que de les dévider sur une bobine ordinaire que l'on placera dans une boite de bois construite de la maniere suivante.

Cette boite, qui est cylindrique ou ronde, est composée de trois pieces, sçavoir le fond, le corps de la boite & le couvercle. Le fond ou la base est d'une certaine épaisseur, pour avoir un certain poids qui contribue à tenir la boite toujours droite. On a l'attention, en le tournant, de laisser sur son centre une tige d'une demi-ligne de diametre & de six lignes de hauteur, qui se terminera en pointe; nous l'appellerons *broche* pour nous rendre plus intelligibles à ceux à qui cette invention peut être très-utile. Ce fond se visse dans le corps de la boite qui est tourné *vuide* comme un manchon. Ce dernier est percé d'un petit trou par

lequel doit passer le fil, ou par une petite fente très-courte & fort étroite. Le couvercle est à l'ordinaire ; il se visse sur le corps de la boite. Voila toute la science.

Usage. On commence d'abord par faire passer le bout du fil de chanvre ou de soie que l'on veut renfermer dans la boite par le trou ou par la fente qui est dans son côté ; on place ensuite la bobine qui est couverte de ce fil dans cette boite, de maniere que le trou de cette derniere reçoive la *broche* ou la pointe de bois qu'on a laissée dans le fond de la boite, & l'on ferme le couvercle. Il est alors très-facile de voir qu'on peut dévider tout le fil ou toute la soie qui est sur la bobine sans qu'ils se salissent & sans les exposer au grand air. Les bords de la bobine doivent presque toucher l'intérieur de la boite.

Si on refléchit sur ce petit meuble, dont l'utilité est très-étendue, on verra aisément qu'on peut lui donner une forme très-agréable, telle que celle d'un piedestal circulaire garni de sa base ornée de moulures, de son fust & de sa corniche ménagée dans les rebords du couvercle. Celui-ci à son tour peut supporter une petite boule ou une olive qui poseroit sur un socle. Ce petit meuble seroit donc un objet de luxe & de décoration pour les Dames opulentes & laborieuses. Combien de personnes riches qui s'amusent à tourner & qui aiment mieux faire des riens que de ne rien faire, seront charmées de connoître cette idée pour avoir la facilité de faire de jolis cadeaux avec leurs propres ouvrages, & d'être sûres d'avoir fait quelque chose d'utile. On sent bien qu'il faut autant de ces boites que de fils différens. Celles que j'ai vues pour la premiere fois à Avignon * étoient en bois d'olivier très-propre & en buis, & pouvoient avoir deux bons pouces de diametre sur quatre pouces de hauteur. Les boites pour les Ouvriers doivent être garnies de plomb au-dessous, pour avoir plus d'assiette. Le nombre des professions à qui cette idée peut être utile est très-considérable ; les Tourneurs même peuvent y être compris, puisqu'ils gagneront les premiers à la réaliser. J'ai remarqué à peu près la même idée en Allemagne chez les *Matérialistes* ou Epiciers & Apothicaires. On voit suspendu à leurs planchers un globe de bois divisé en deux hémispheres qui se vissent l'un dans l'autre ; on y renferme une grosse pelote de ficelle dont le bout sort par un trou pratiqué dans l'hémisphere inférieur. Cette ficelle sert à lier les petits paquets qui se vendent dans la boutique. Certains Apothicaires, plus élégans font porter leurs balances par des colonnes torses de bois ou de cuivre doré, qui supportent des boules de la même matiere qui renferment des pelotes de ficelle. Quelle futilité, dira-t-on, quelle minutie ! J'en conviens ; mais pourra t-on nier leur utilité ? Or c'est sous ce point de vue que je considere cette bagatelle & que je crois devoir la placer dans un Ouvrage consacré à l'utilité de tous les Citoyens, même de ceux que la bizarerie du sort a rangés dans la derniere classe. *Utilitati publicæ.* Telle est la devise que portera cette vaste compilation ».

Note relative au morceau précédent.

* » Quoique cette Ville (Avignon) ne soit pas vivifiée par la résidence d'un Souverain ou par celle d'un Gouverneur perpétuel, on peut dire qu'il y en a peu où on puisse trouver un aussi grand nombre de bons Ouvriers dans tous les genres. On y travaille très-bien le fer & le bois ; les Tourneurs y sont très-habiles & leurs ouvrages forment une branche assez considérable de commerce. Avignon a fourni plusieurs Artistes célébres, tels que les Mignard, les Parocel, & le plus grand Paysagiste qu'on ait connu depuis la mort de Claude le Lorrain. Il fait aujourd'hui la gloire de la Capitale qu'il a choisie pour sa résidence ».

Moyen également simple & facile dont les Malthois se servent pour monter au plus haut mât ou à la plus haute bigue sans courir risque de tomber. Extrait des Voyages manuscrits du même Auteur.

» L'usage où l'on est en Italie d'abandonner au Peuple dans certains jours de Fêtes ce qu'on appelle des cocagnes, c'est-à-dire des viandes ou des ajustemens suspendus au haut d'un mât très-élevé, a fait rechercher les moyens pour les atteindre avec quelque sûreté. Parmi

les différens expédiens imaginés par les Concurrens à ces sortes de prix pour arriver plus sûrement au but, celui dont se servent les enfans à Malthe m'a paru le plus simple. Ils pratiquent deux anneaux ou boucles aux extrêmités d'une corde qui a pour longueur environ la circonférence de l'arbre ; ils passent ensuite leurs pieds nuds dans ces deux anneaux de corde & montent à l'ordinaire, c'est-à-dire en embrassant l'arbre avec leurs bras, leurs genoux & leurs jambes. Ils commencent d'abord par relever leurs pieds & serrer l'arbre, par le moyen de la corde : or c'est sur cette derniere qu'ils prennent leur point d'appui pour s'élever plus haut ; la corde serrant fortement l'arbre, en vertu du poids du corps de l'enfant, il n'est plus à craindre qu'elle glisse, & celui-ci ne quitte jamais l'arbre, il ne fait que le serrer plus ou moins. Ce procédé peut être employé avec avantage dans des occasions plus utiles ; c'est pourquoi nous avons cru devoir le donner ici ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livre.

Dictionnaire d'Hippiatrique-pratique, ou Traité complet de la Médecine des chevaux, contenant une connoissance exacte de la maniere de distinguer & de guérir les maladies du cheval ; les vertus & les doses des médicamens, tant simples qu'officinaux, usités dans la pratique actuelle de la Médecine Vétérinaire dont l'efficacité est constatée, facile à trouver, & les moins dispendieux, auxquels on a joint les termes de l'Art, leur définition & leur explication, avec les recettes les plus efficaces, & enfin toutes les instructions nécessaires pour être soi-même le Médecin de ses bestiaux; desorte que cet Ouvrage seul formera une Bibliotheque de Pharmacie, de Chirurgie & de Médecine Vétérinaire, dont les Officiers, les Ecuyers, les Laboureurs, les Marchands de chevaux, & sur-tout les Maitres de Poste peuvent être assurés de l'utilité, par les secours qu'ils y trouveront & qu'en vain ils chercheroient ailleurs : orné de la figure du cheval & de son squelette dessinés d'après nature, & gravés avec soin ; le tout d'après les préceptes des plus grands Maitres & les Ouvrages modernes les plus estimés. Par M. Robinet. A Bruxelles. 1777. In-4°. de 508 p. On en distribue aussi des exemplaires à Nancy, chez Babin.

II.

AVIS.

» L'Art de peindre sur verre par l'effusion du feu, cet Art que beaucoup de gens croyent perdu depuis long-tems, ne l'est point, & MM. Levieil pere & fils, Peintre sur verre du Roi, en ont présenté, dès l'an 1774, à l'Académie des Sciences, un Traité historique & méchanique, pour faire suite à la collection des Arts & Métiers, & pour conserver à la postérité les procédés de cet Art. Ces deux Artistes l'exercent aujourd'hui, soit pour les Armoiries, soit pour tous autres sujets qui pourroient se présenter; ils demeurent à Paris rue du Bacq ».

III.

CENTENAIRE.

Le nommé François Chinier, Laboureur au Village de Chazes, Paroisse de Thiezac en Auvergne, Election d'Aurillac, est mort le 25 Janvier dernier, dans la 113e. année de son âge. Il a eu une vieillesse vigoureuse & saine. Un de ses fils est pere de onze enfans mâles, tous vivans.

IV.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 27 Mars.

Le saumon, depuis 30 liv. jusqu'à 67 ; le panier de merlans Normands 32 liv. ; les turbots, depuis 15 liv. jusqu'à 29 ; les deux grosses aloses, depuis 12 liv. jusqu'à 18 ; les deux petites aloses, depuis 6 liv. jusqu'à 8 ; les deux paires de solles non-franches, depuis 7 liv. jusqu'à 9 ; la raye bouclée, depuis 6 liv. jusqu'à 9 ; la raye douce, depuis 5 liv. jusqu'à 7 ; les flottes Picardes non-franches, depuis 3 liv. jusqu'à 6.

Il n'y a point eu de menue marée, parce que les vents du Mardi 24 de ce mois ont empêché d'aller à la pêche.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 28 Mars 1778, au Mercredi 1 Avril, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20 liv. 5 s., 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. *le septier.*

Du Samedi 28 Mars 1778 au Mercredi 1 Avril, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 1 Avril 1778, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 1 Avril 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	716		
Du Pérou à	708	2	
Les guinées à . . .	718	1	
Ducats à	98	6	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84	8	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	15	
Piastres à	50	16	

Changes de Paris du 1 Avril 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 9 16e. à ½
Hambourg	188
Madrid	15 4 6
Cadix	15 0 6
Livourne	90
Gênes	94
Lyon	1 ¼ p. 8 p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Sam. 28 Mars 1778		Du Lundi 30.	
Messieurs		*Messieurs*	
Caron ..... vres.	C.	Thevenin ... pples.	C.
Perpétuelles ..	C.	Viageres	C.
Despeignes. Viag.	A.	Masson ..... pples.	C.
Perpétuelles.	A.	Viageres	C.
Tontine	A.	Delamotte.. pples.	C.
Delarue .. Viag...	E.	Viageres	C.
Perpétuelles..	E.	Creuzé ..... pples.	A.
Tontine	E.	Viageres.....	A.
Gossey ..... pples.	C.	Tontine	A.
Viageres	C.	Certain..... pples.	C.
Lenoir ..... pples.	D.	Viageres	C.
Viageres.....	D.	Tontine	D.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1778.	*Lundi 30.*	*Mardi 31.*	*Merc. 1 Av.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1570 67 ½ 65 . .	1565 67 ½ 65 62 ½	1562 ½ 65 61
D°. 16 25es . .	1060	. . . . .	1010 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	354	354	. . . . .
Rescriptions . .	21 22	22 21 ½ . . .	22 21 ½ 22
Bil. des Fermes .	8	7 ½	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE *D'AGRICULTURE*,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1778. Du Samedi 17 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 10 *Décembre.*

LA Société Libre Economique de Russie fut convoquée le 8 Novembre dernier, par M. de Soritch, Général Major & Chevalier des Ordres de Sa Majesté Impériale. Elle s'est assemblée le matin au Palais d'hiver dans les appartemens de ce Seigneur qui préside cette utile & laborieuse Compagnie. La Séance commença par la lecture de la très-gracieuse Lettre que lui adressa notre Auguste Souveraine, lorsqu'elle voulut bien lui accorder sa protection. Pendant cette lecture, tous les Associés, suivant l'usage, se tinrent debout & la tête découverte. Après quoi M. de Nartow, Conseiller d'Etat, Membre & Secretaire de la Société, déclara que M. Adolphe Wiger, Architecte, avoit mérité la médaille de 12 ducats, destinée à celui qui auroit imaginé le fourneau le plus économique & en même tems le plus capable de bien chauffer un appartement. On accorda pour le même objet deux *Accessit*, consistant chacun en une forte médaille d'argent. L'un fut adjugé à M. Charles-Jean Klipping, & l'autre à M. Jean-Christian Wittich. Tous ceux qui se trouverent à la Séance, furent somptueusement traités par le Président, qui distribua pour plus de 2000 roubles en présens aux Officiers & aux Domestiques de la Cour qui servirent les Conviés. Les trois Mémoires couronnés ou récompensés ont été imprimés aux dépens de la Société.

La conservation des forêts est un objet qui mériteroit que notre Gouvernement le prît davantage en considération. Il devroit y avoir un Département particulier pour veiller à leur administration. Les forêts les plus considérables de cet Empire sont entr'autres, celles qui environnent la Duna & le Dnieper dans les Gouvernemens de Polotzk & de Moelles fournissent des mâts pour les navires, & d'autres bois pour le Commerce de Riga. Viennent ensuite les forêts de chênes situées dans la Province d'Elizabethgrod autour de l'Yngouletz; celles qui sont autour du Donetz entre Yzoum & Tor, & autour des rivieres Mious & Krinka dans le District de Taganrog; enfin les forêts qui bordent le Don aux environs de Pavlovsk & de Voronege. Ces dernieres sont peuplées de chênes & de sapins; elles pourroient être par conséquent d'une grande ressource pour la navigation sur la Mer Noire. Les forêts qui se rencontrent auprès du Volga dans les Gouvernemens de Casan & de Nigeneynovgorod méritent aussi qu'on s'en occupe. On en pourroit tirer avantage pour la navigation sur le Volga, sur la Mer Caspienne, & même en cas de besoin pour la navigation sur la Mer Noire. Les immenses forêts de sapin qui environnent la source du Volga dans le

Diſtrict d'Oſtachkow pourroient fournir des mâts qu'il ſeroit aiſé de tranſporter par la Pola & par le Lac d'Ilmer à Saint-Péterſbourg. Les forets de l'Okka, de la Mokcha & de la Kama ſont précieuſes par l'abondance des tilleuls qui les garniſſent. Cet arbre eſt de la plus grande utilité, tant à cauſe de ſon écorce qui ſert à fabriquer des nattes dont nous faiſons un gros commerce, que par rapport à ſes fleurs ſur leſquelles les abeilles vont recueillir du miel excellent & une très-belle cire. Enfin les forêts de la Finlande & du Gouvernement d'Archangelgorod demandent qu'on en ait le plus grand ſoin, ſi nous voulons qu'elles nous ſoient toujours également profitables. Il eſt eſſentiel auſſi de ne pas négliger celles des Diſtricts de Nertschinsk, de Koliwan, de Yekaterinenbourg, de Koungour & d'Oufa, parce qu'elles procurent d'excellent charbon pour la fonte des mines.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 26 Décembre.*

Les phénomenes, ou météores céleſtes qu'on a vus depuis quelque tems dans la plus grande partie de l'Eu[illegible] l'attention du Public, que ces phénomenes ont été précédés & ſuivis de tempêtes furieuſes qui ont parcouru une étendue immenſe de pays. Nos Lecteurs ne ſeront pas fâchés de trouver ici quelques détails ſur l'Aurore boréale obſervée à Berlin le 3 Novembre dernier par M. Schultze, nouveau Membre de l'Académie; on va traduire ſes propres paroles.

» Lundi 3 Novembre, il fit toute la journée un tems couvert & le ciel fut chargé de nuages épais. Vers le ſoir il parut moins ſombre, & on vit après le coucher du ſoleil, du côté de l'occident, une grande quantité de nuages très-rouges, qui cependant étoient ſéparés les uns des autres par des rayes blanchâtres. Sur les cinq heures & demie le ciel devint plus ſérein & je diſtinguai pluſieurs étoiles vers le nord, vers l'occident & vers l'orient; mais vers le midi le ciel continua à reſter obſcurci par des nuages. En même tems je remarquai entre les étoiles B & Y de la grande Ourſe une blancheur éclatante laquelle ſe changea imperceptiblement en rouge & devint enſuite couleur de feu. Je regardai d'abord ce changement comme l'avant-coureur d'une Aurore boréale, & je me rendis, ſans differer, à l'Obſervatoire Royal pour obſerver ce phénomene avec tout le ſoin poſſible. A peine y fus-je entré que je remarquai que la couleur de feu s'étoit non ſeulement beaucoup étendue, mais auſſi qu'elle s'étoit élevée au-deſſus de l'horizon & qu'elle ſe partageoit en pluſieurs zones. Au commencement elle ne s'étendit pas au-delà de la grande Ourſe, au lieu qu'elle occupoit alors le côté boréal du ciel, enſorte que preſque toutes les étoiles entre *Arcturus* & la Chevre ſe trouverent effacées par cette couleur rouge. Elle avoit, comme je viens de le dire, augmenté depuis en hauteur, & commençoit à ſe diſtribuer près de l'étoile α de la grande Ourſe, en deux bandes larges dont l'une ſe porta vers la Couronne boréale, & l'autre vers l'*Erichton* ou le *Cocher*. A 5 heures 58′, la plus grande hauteur de ces deux bandes ne ſurpaſſa pas 29 degrés. Je diſtinguai entre ces deux bandes rouges une blancheur ſemblable à celle que j'avois obſervée d'abord entre les étoiles B & Y [illegible] ment j'apperçus entre ces mêmes étoiles un nuage fort ſombre que je pris pour une partie du ſegment de l'ombre. A 6 heures 7′, j'obſervai pour la ſeconde fois la plus grande hauteur des deux bandes, & je la trouvai de 41 degrés. En attendant, le côté boréal du ciel avoit éprouvé un changement très-marqué & paroiſſoit chargé de beaucoup de vapeurs & de nuages; la couleur rouge avoit auſſi augmenté au point qu'on ne pouvoit plus reconnoître les étoiles qu'elle couvroit. Juſqu'ici je n'avois remarqué aucun mouvement, aucune agitation dans ce météore; mais à 6 heures 21′, j'obſervai des jets de lumiere entre les étoiles α & δ de la grande Ourſe, où pour lors les nuages s'étoient retirés: ces jets de lumiere paſſerent enſuite par la queue du Dragon perpendiculairement à l'horiſon juſqu'au-deſſus de la petite Ourſe. Entre ces différens jets il y avoit une colonne qui ſe diſtinguoit particuliérement: elle occupoit à peu près un eſpace de quelques degrés, & elle étoit ſi

lumineuſe qu'elle jettoit une clarté ſemblable à celle qu'on obſerve peu de tems avant le lever ou après le coucher du ſoleil. Ces jets de lumiere changerent ſucceſſivement de place ; je remarquai que la grande colonne paſſa à 6 heures 24′ par δ de la grande Ourſe & λ du Dragon ; à 6 heures 29′, elle ſe trouva déjà près d'ε ou *alioth* de la grande Ourſe, paſſant entre α & λ du Dragon : après 6 heures 31′, le mouvement & la clarté de ces jets diminuerent conſidérablement ; cependant ils avancerent toujours vers l'occident, & j'obſervai à 6 heures 32′ que la grande colonne paſſoit par l'étoile ξ de la grande Ourſe & α du Dragon. Le côté boréal du ciel devint toujours obſcur de plus en plus, & les jets de lumiere avancerent continuellement vers l'occident, quoique d'un mouvement plus lent. En attendant, la lumiere de la grande colonne avoit ſi conſidérablement diminué, que j'avois beaucoup de peine à la diſtinguer à 6 heures 37′ où elle ſe trouva à côte d'η ou de la derniere étoile dans la queue de la grande Ourſe. Sa lumiere étoit alors plus mince & plus foible que ne l'étoit au commencement celle du plus petit des jets de lumiere. Je vis dans toutes les parties du ciel d'où ces jets de lumiere avoient diſparu, des nuages fort épais & noirs en occuper la place, & la bande rouge qui s'étoit portée vers l'orient, ceſſa de paroître vers 6 heures 40′, au lieu que l'autre qui étoit à l'occident continua de ſe rendre viſible juſqu'à 6 heures 51 ou 52 minutes. La direction de cette Aurore boréale étoit à peu près la même que celle de l'aiguille aimantée ; l'Aurore boréale me parut cependant décliner un peu plus vers l'oueſt. J'ai bien du regret, continue M. Schultze, que le ciel n'ait pas été plus ſérein ; il étoit ſi chargé de vapeurs qu'après la fin de cette Aurore boréale, il ſe couvrit entiérement : cependant il fit un très-beau tems le lendemain matin ».

Nous ajouterons que le même jour on vit la même aurore boréale à Vienne en Autriche : elle étoit ſi lumineuſe que pluſieurs perſonnes crurent d'abord que la lumiere qu'ils voyoient étoit l'effet de quelque grand incendie. C'eſt à l'occaſion de cette Aurore que l'Abbé Hell a prétendu & même a dit à l'Impératrice que cet hiver ſeroit fort doux : d'autres au contraire ont cru avoir d'auſſi bonnes raiſons pour ſoutenir que ce météore nous préſageoit de grands froids, mais qu'ils ne ſeroient pas de durée.

DE CASSEL, *le 25 Décembre.*

Notre gracieux Souverain, après avoir établi, il y a peu de tems, une Société conſacrée à l'étude des Antiquités, a trouvé bon de fonder auſſi une Académie de Deſſin, de Peinture & d'Architecture, dont l'ouverture s'eſt faite en cérémonie dans le courrnt de Novembre dernier. La premiere de ces Compagnies peut éclairer l'autre, puiſqu'il eſt difficile de réuſſir dans l'Art des Apelles, des Praxiteles & des Vitruve, ſi on ne connoît bien les Anciens & ſi on n'étudie leurs chefs-d'œuvres & leur maniere.

DE LEIPSICK, *le 30 Décembre.*

Nous avons déjà eu occaſion dans un des Ordinaires précédens, de rapporter quelques obſervations d'un de nos Agronomes, pour ſervir à l'hiſtoire des variations du prix des grains. Nous y ajouterons quelques remarques ou réſultats du même Auteur ſur la même matiere.

Il paroît aſſez difficile de déterminer au juſte le profit que peuvent faire les Marchands de grains ; mais il eſt certain que de toutes les eſpeces de commerce c'eſt le plus sûr & le plus lucratif. Pour le prouver, notre Agronome Saxon établit, par des calculs & des exemples, comme un principe inconteſtable que le prix du bled éprouve tous les dix ans une hauſſe conſidérable ; puis il raiſonne ainſi :

» Suppoſé, 1°. que dans le courant de la préſente année 1777, un Particulier achete 2000 ſcheffels de ſeigle, & qu'il le paye 1 riſd. 8 gros le ſcheffel ; 2°. que dans le cours des dix années ſuivantes, le prix du grain ne s'éleve que juſqu'à 3 riſd. le ſcheffel, qui eſt le moindre degré où il puiſſe monter ; 3°. que même cette augmentation n'ait lieu que dans la dixieme année, c'eſt-à-dire en 1786 ; 4°. que pendant les neuf années précédentes le Poſſeſſeur des 2000 ſcheffels de ſeigle n'en vende pas un ſeul grain, mais qu'il

ſoit forcé de le garder, toutes ſuppoſitions qui ne ſont pas dans la nature; cependant il aura encore beaucoup à gagner ſur ſon grain. En voici la preuve.

Cet Acheteur a payé ſes 2000 ſcheffels à raiſon d'un riſd. 8 gros le ſcheffel, ce qui fait la ſomme de 2666 riſd. 16 gros. Or cette ſomme, en ſuppoſant que le prix du grain ne monte dans le cours des dix années qu'à trois riſdalers, s'accroîtra juſqu'à la concurrence de 5799 riſdalers 8 gros. D'après cela il eſt clair que, déduction faite des frais du loyer, du déchet du grain & autres frais, le profit ſera toujours au moins de dix pour 100. D'où il réſulte que les Marchands de grain pourroient traiter le Public plus favorablement qu'ils ne le font.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le 22 Décembre.*

On a publié ici trois nouvelles Ordonnances très-avantageuſes au Peuple. La premiere regarde la police des cabarets & permet dans cette Ville l'entrée des vins étrangers, parce que les dernieres vendanges n'ont pas été fort abondantes dans nos cantons; mais ces vins ſeront viſités pour s'aſſurer s'ils ſont de bonne qualité. L'objet de la ſeconde Ordonnance eſt de ſupprimer à la fin de cette année la Ferme des Boucheries. Chacun ſera libre de tuer des beſtiaux, de vendre de la viande comme il l'entendra, & d'y mettre le prix qu'il lui plaira. La Police ne ſe mêlera de ce commerce que pour veiller à ce que les animaux deſtinés à la boucherie ne ſoient attaqués d'aucune maladie. Le Gouvernement, par la troiſieme Ordonnance, a réformé un abus qui avoit des ſuites aſſez fâcheuſes. Lorſque les Baillifs, Maires, Syndics & autres Officiers ſemblables avoient contracté des dettes, ils abandonnoient leurs appointemens à leurs Créanciers; alors ils étoient obligés, pour vivre, d'avoir recours à toutes ſortes de moyens qui ſouvent étoient très-oppoſés à l'eſprit de leur état & même à l'équité. La nouvelle Ordonnance pourvoit à ce que ces Officiers lorſqu'ils ſeront endettés, ne ſoient plus dans le cas de céder à leurs Debiteurs, les honoraires qui leur ſont aſſignés par le Gouvernement.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 27 Décembre.*

Notre *London-Chronicle* nous apprend que trois vaiſſeaux de guerre, ſçavoir le *Worceſter*, l'*Hector* & le *Trident* ont reçu ordre de croiſer dans la Baye de Biſcaye, pour protéger ceux de nos navires Marchands qui ſortent de Liſbonne & d'Oporto, & les empêcher de tomber au pouvoir des Corſaires Américains qui ſont en croiſiere ſur les côtes de Portugal.

Suivant le Bill général des naiſſances & des morts, rapporté dans la même Gazette, il eſt né à Londres, depuis le 10 Décembre 1776 juſqu'au 10 du même mois de cette année, 18,300 perſonnes, dont 9338 du ſexe maſculin, & 8962 du ſexe féminin. Il y eſt mort 11,768 hommes ou garçons & 11,566 femmes ou filles; en tout 23,334. Ainſi cette année le nombre des morts a ſurpaſſé celui des naiſſances de 4286.

Dans le nombre des morts, il y en a eu 8889 qui ſont décédés au-deſſous de l'âge de deux ans; 2606 entre deux & cinq ans; 982 entre cinq & dix ans; 823 entre dix & vingt ans; 1540 entre vingt & trente; 1894 entre trente & quarante; 1993 entre quarante & cinquante; 1710 entre cinquante & ſoixante; 1360 entre ſoixante & ſoixante-dix; 1096 entre ſoixante-dix & quatre-vingt; 377 entre quatre-vingt & quatre-vingt-dix; 48 entre quatre-vingt-dix & cent; 1 à cent-un ans; 2 à cent-quatre, & 1 à cent-cinq.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 5 Janvier.*

Pendant le cours de l'année derniere, il eſt mort en cette Ville 8939 perſonnes; par conſéquent 43 moins qu'en l'année 1776, où le nombre des perſonnes décédées ſe montoit à 8982. Il y a eu à la Maiſon-de-Ville 1081 mariages proclamés & 672 célébrés. Il s'eſt fait 1802 mariages dans les Egliſes Réformées & 306 dans les Egliſes Luthériennes. On

évalue le nombre des enfans qui ont été baptisés dans ces mêmes Eglises à 4877.

On compte que pendant le cours de l'année derniere, il est entré dans le Port du Texel 1755 vaisseaux de différentes Nations.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Rochelle, *le 3 Janvier.*

Le 31 du mois dernier on a lancé ici à l'eau une frégate de 40 canons & de 122 pieds de quille. C'est le plus fort vaisseau qui ait été construit dans notre Ville, & le second qui soit sorti de nos nouveaux Chantiers. Il a été fait aux dépens de M. Aimé, Armateur. On le met actuellement en état de partir bientôt pour l'Inde. Ces deux navires qui sont l'ouvrage de MM. le Page freres, jeunes Constructeurs, font beaucoup d'honneur à leur intelligence & à leur talens. La coupe en est belle, ils sont bien distribués, & rien ne manque à leur solidité. Ce succès a causé beaucoup de joie à tous les bons Citoyens & à ceux qui aiment véritablement le bien public.

Ils nous annoncent que doresnavant nous ne serons plus obligés de faire construire à Nantes & à Bayonne les vaisseaux dont notre commerce avoit besoin, & de porter par conséquent notre argent à nos voisins. D'ailleurs nos vaisseaux se construisant sous nos yeux, nous pourrons veiller de plus près au travail, & nous serons plus sûrs d'être bien servis.

On va mettre au premier jour sur notre Chantier deux autres vaisseaux, dont un sera de cinquante canons. Ces travaux rappelleront aussi dans notre Ville nombre d'Ouvriers que le défaut d'ouvrage & la misere en avoient chassés : il nous rendront des Citoyens, & la consommation devenant plus considérable, influera avantageusement sur les Agriculteurs de cette Province.

De Civrai (*en Poitou*), *le 4 Janvier.*

N. B. La description que nous venons de donner de l'Aurore boréale qui s'est fait voir à Berlin le 3 Novembre dernier, nous engage à rappeller ici quelques détails qu'un Observateur de cette Ville a communiqués à l'Auteur des Affiches du Poitou sur l'apparition de ce même phénomene. Voici en quels termes cet Observateur s'exprime dans sa Lettre datée du 16 Novembre.

» Je suis très-étonné, M., que personne ne vous ait encore parlé de l'Aurore boréale qui a paru le 3 de ce mois. Ce phénomene touchoit à sa fin lorsque je l'ai observé à huit heures & demie du soir. Il couvroit pour lors entiérement la constellation de la grande Ourse, & ne s'étendoit pas au-delà de cette partie du ciel qui étoit encore tellement luminense qu'il étoit facile de voir assez pour lire. Des jets de lumiere qui sortoient de l'horizon augmentoient encore cette clarté qui fut dissipée dans moins d'un quart d'heure. Je regrette beaucoup de ne l'avoir pas vue dès son commencement. Vous sçavez, M., que l'Aurore boréale a été apperçue très-fréquemment en Europe depuis 1716, & très-rarement avant cette époque, & qu'elle se montre plus fréquemment depuis le 22 Décembre jusqu'au 22 Juin que dans les autres mois de l'année. Son apparition dans les premiers jours de Novembre, fera que vous considererez sans doute cette observation comme plus intéressante ».

De Lyon, *le 26 Décembre.*

Le Dimanche 21 Décembre dernier & jour de S. Thomas, toutes les Compagnies de cette Ville & les Citoyens invités à la cérémonie s'assemblerent au son de la grosse cloche, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, pour y assister à la proclamation des nouveaux Echevins. M. Gaillard, Licencié en Droit, prononça, suivant l'usage, un Discours analogue à la circonstance, lequel fut fort applaudi. L'Orateur y fit voir *l'influence du commerce de la Ville de Lyon sur la grandeur de la France.*

De Paris, *le 9 Janvier.*

M. Pingeron, dont les talens s'exercent dans tous les genres, & qui concoure à notre travail avec un zele vrai-

ment patriotique, vient d'imaginer une ferrure de sûreté qui est telle qu'on ne sçauroit l'ouvrir avec aucune fausse clef ou rossignol, puisque les parties sur lesquelles ce dernier instrument agit, y sont supprimées. Si la clef de la nouvelle ferrure se perd, elle devient absolument inutile à quiconque la trouvera, s'il ignore une petite méchanique cachée qui met cette clef à portée de servir. Enfin si les personnes soupçonneuses ne peuvent se rassurer, on n'aura qu'à changer deux pieces de peu de valeur dans cette ferrure, on sera aussi sûr que si l'on tenoit sa premiere clef dans sa poche.

Comme un certain nombre de données se combinent presqu'à l'infini, il s'ensuit que la méchanique de la ferrure restant toujours la même, on pourra faire dix milles ferrures absolument différentes les unes des autres, par la diversité de quelques-unes de leurs parties.

M. Pingeron a imaginé une autre ferrure à engrenage qui remplit le même objet que la précédente. Le seul inconvénient de l'une & de l'autre ferrure consiste dans la nécessité d'enfoncer la porte pour entrer quand les clefs de ces nouvelles ferrures sont perdues. Ces ferrures coûtent peu de chose de plus que les ferrures ordinaires. Il n'y a point de ressort; il n'est donc pas possible de sortir d'une chambre ainsi fermée sans en avoir la clef, en quoi ces ferrures different aussi des ferrures ordinaires.

Extrait d'une Lettre datée de Paris le 10 Janvier au Rédacteur.

Un de nos Abonnés nous a adressé une Lettre dans laquelle il nous fait quelques observations sur la nature des articles qu'il desireroit trouver dans cette Gazette.

Il nous fait observer d'abord qu'il seroit à souhaiter que nous pussions donner chaque année un état de notre Commerce avec l'Etranger, en faisant connoitre la quantité des différens objets importés & exportés, avec leurs prix.

» On desireroit aussi, ajoute-t-il, » savoir l'état de nos diverses Colonies » & de leur récolte. Cet article est essen- » tiel pour mettre les Négocians & Pa- » cotilleurs à portée de spéculer. Quel » est l'état de notre Commerce & de » notre Marine Marchande dans nos prin- » cipaux Ports, pris chacun séparé- » ment? Donner chaque année un état » des navires naufragés. On est charmé » de savoir par vos Feullles le prix du » sucre, du café &c; mais on desireroit » connoître le nom de quelques-uns des » Négocians auxquels on pourroit s'a- » dresser pour s'en procurer & savoir » s'ils vendent par quintal ou par balle, » & combien elle pese. Vous nous faites » connoître les différentes machines in- » ventées par l'Etranger, *lampes écono- » miques* &c. Par quel moyen pourroit- » on s'en procurer? Vous nous donnez » quelques notes des récoltes de quel- » ques cantons. Cet article est le plus » essentiel & mérite d'être traité avec » toute l'exactitude & l'étendue possi- » bles; lui seul procureroit à votre Ga- » zette une multitude de Souscripteurs. » On desireroit en conséquence que dans » les mois d'Octobre & de Novembre » vous pussiez faire connoitre le pro- » duit des récoltes en bled & vins des » différens cantons de nos Provinces, » avec un état succinct des récoltes des » Pays Etrangers &c. ».

Nous approuvons fort ces idées, & nous ne demandrions certainement pas mieux que de nous y conformer; nous osons même assurer qu'on ne peut rien ajouter aux soins que nous nous donnons pour nous procurer des renseignemens sur chacun des objets indiqués dans la Lettre dont nous venons de donner l'extrait; & si les promesses qu'on nous fait de toutes parts ont leur effet, nous ne pouvons manquer d'être bientôt en état de remplir complettement les vues de l'Auteur de la Lettre & de satisfaire le Public sur tout ce qu'il peut attendre de notre travail.

Le Public paroît être très-content de l'établissement du Bureau général d'Abonnement pour le balayage des rues de cette Capitale, si l'on en juge par le nombre des Particuliers qui viennent s'abonner journellement. Chacun peut faire nétoyer devant sa porte par des hommes qui sont immédiatement sous l'inspection de la Police. Ces Balayeurs sont chargés aussi, sans augmentation de paye, de

caſſer les glaces en hiver, d'arroſer en été, & ils répondent de toutes les contraventions aux Ordonnances & Réglemens de Police. Voici le tarif des prix que payent les Abonnés, ſuivant l'étendue du terrein qu'ils ont à faire nétoyer. 7 toiſes en ſuperficie & au-deſſous, 9 l. par année ; 8 toiſes juſqu'à 100, à raiſon de 1 l. 4 ſ. la toiſe par année. 100 toiſes juſqu'à 600, à raiſon de 18 ſous la toiſe par année. 600 toiſes juſqu'à 1000, à raiſon de 12 ſ. par année. On demandera peut-être pourquoi les derniers prix vont en diminuant graduellement & en proportion que l'étendue du terrein augmente ? La réponſe eſt aiſée ; plus l'eſpace que ces Balayeurs auront à balayer dans le même canton ſera grand, plus ils gagneront du tems qu'il leur faudroit perdre pour aller de place en place. D'ailleurs il en doit être de cette entrepriſe comme de toute autre où il eſt juſte de ſe relâcher de quelque choſe en faveur de ceux qui donnent le plus d'occupation. Le Bureau d'Abonnement eſt rue des Foſſés-Saint-Germain, près de la grande Poſte.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livres.

The complete Grazier, or Gentleman's and Farmer's Directory &c. Le Parfait Engraiſſeur de Beſtiaux ou Guide des Seigneurs qui vivent à la campagne, & des Fermiers ; Ouvrage contenant les meilleures inſtructions pour acheter, nourrir & engraiſſer les beſtiaux, tels que les brebis & les pourceaux & faire allaiter les agneaux. On y trouve en même tems la deſcription des ſymptômes particuliers des différentes maladies auxquelles les beſtiaux, comme les brebis & les cochons ſont ſujets, avec les remedes les plus éprouvés. Ce Livre renferme encore des avis ſur la maniere de faire le meilleur beurre, pluſieurs ſortes de fromages & de la preſſure. On y trouvera de plus diverſes méthodes pour procurer à une Ferme différens fourrages, avec un état des avantages & des dépenſes qui réſultent de pareils approviſionnemens. Ce Livre enſeigne la maniere de préparer les terres, & de ſemer diverſes ſortes de fourrages très-avantageux pour le Cultivateur. On y expoſe encore les moyens de faire croître les fourrages qui conviennent le plus aux brebis & autres beſtiaux, avec des inſtructions particulieres pour gouverner, nourrir & engraiſſer les diverſes eſpeces de volailles qui peuplent une baſſe-cour, comme coqs, poules, dindons, pigeons, pintades, paons, faiſans & perdrix &c. L'Auteur de cet Ouvrage enſeigne auſſi à gouverner les lapins domeſtiques, à faire des viviers ou des conſerves pour les poiſſons ; à les engraiſſer & à les préparer de la maniere la plus agréable ; avec pluſieurs autres procédés économiques également utiles & flatteuſes. Ces avis qui ont été raſſemblés dans le principe pour l'uſage d'un Gentilhomme vivant ſur ſes Terres, ſe vendent 3 ſchellings ou 3 liv. 12 ſous de France, chez J. Almon, Libraire dans la rue de Piccadilly, vis-à-vis le Palais de Burlington, à Londres.

II.

Maniere de faira la Créme de pommes de terre.

On fait encore avec la même fécule de pommes de terre que nous avons annoncée dans notre derniere Gazette, & qui ſe trouve chez la Dame Ivonet, une excellente crême.

Prenez chopine de lait, dans une partie de laquelle vous batterez quatre à cinq jaunes d'œufs, tandis que dans le reſte vous y délayerez deux bonnes cuillerées de fécule de pommes de terre, & deux ou trois bonnes cuillerées de ſucre en poudre. Mêlez le tout enſemble, mettez-le ſur le feu vivement allumé, remuant continuellement ; au ſecond bouillon, retirez de deſſus le feu, verſez cette crême dans un autre vaſe, ajoutez-y quelques goutes d'eau de fleur d'orange ou de la rapure d'écorce de citron ; faites un caramel avec une pêle rougie au feu, & alors vous aurez une crême délicieuſe.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 10 Janvier 1778, au Mercredi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 22, 24 à 25 l.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 10, 10 l. 10 s. à 11 l. Le froment au Port de la Grêve, de 21, 23, 24 à 25 liv.; le seigle, de 10 liv. 10 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 11 liv. 5 s. *le septier.*

Du Samedi 10 Janv. 1777 au Mercredi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 14 Janv. 1778, de 56 à 57 l.; *id.* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Janvier 1778.

Or de Portug. à . . .	725 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	712		
Les guinées à . . .	722	10	
Ducats à	98		*once.*
Or fin à 23 karats . .			
31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84		
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	54	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	53		
Piastres à	50	5	

Changes de Paris du 14 Janvier 1778.

Amsterdam	53 5 8e.
Londres	31 5 8e.
Hambourg	190 ½.
Madrid	15 3 6
Cadix	15
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Rois*	1 p. ⅝. p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1778.	*Lundi* 12.	*Mardi* 13.	*Mercredi* 14
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1825	1830 27½ 30 .	1832½ 35 .
D°. 16 25es . .	1180	. . . . .	1180 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	406	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	12 12¼ 12 . .	12¼ 12 . . .	12 11¾ 12 11
Bil. des Fermes .	1½	1¾.	1½ . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Sam. 10 Janv. 1778		Du Lundi 12.		Du Mardi 13.
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*
Caron ..... vres.	J.	Thevenin... pplles.	L.	Cauchy ..... pplles.
Perpétuelles..	J.	Viageres....	M.	Viageres .....
Despeignes. Viag.	L.	Masson ..... pplles.	L.	Tontine .....
Perpétuelles.	L.	Viageres.....	M.	Marsollier.... vres.
Tontine ...	t. l.	Delamotte.. pplles.	J.	Perpétuelles.
Delarue.. Viag.	t. l.	Viageres	J.	Defays..... pplles.
Perpétuelles.	t. l.	Creuzé ..... pplles.	L.	Viageres.....
Tontine	t. l.	Viageres	L.	Desplaces... pplles.
Gosfey..... pplles.	L.	Tontine	L.	Viageres.....
Viageres.....	L.	Certain..... pplles.	M.	Tontine.....
Lenoir..... pplles.	M.	Viageres.....	M.	Vieillard... pplles.
Viageres.....	M.	Tontine.....	M.	Viageres .....
.....		.....		Tontine.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 17 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE RIGA, *le 4 Janvier.*

UN bon Patriote qui demeure depuis 26 ans à Saint-Pétersbourg, & qui séjourne tous les étés au bord de la mer, vient de nous instruire de la cause principale de la décadence de la pêche dans le Golfe de Cronstadt.

Il y a, comme on le sçait, dans le Golfe de Cronstadt, vers le rivage & les Dunes, une herbe particuliere très-longue, que les Russes nomment *sorochowik*, comme qui diroit *herbe aux pois*. Au commencement de l'été il arrive dans ce Golfe une quantité prodigieuse de poissons de passage, qui s'y rendent de la Baltique : ils se frottent contre cette herbe & y déposent leur semence. Aux mois de Juin & de Juillet, on voit une multitude prodigieuse de petits poissons qui s'ébattent sur les bancs de sable. Aux approches de l'hiver, lorsque l'eau se refroidit au bord du Golfe, ces poissons descendent dans la pleine mer où ils restent jusqu'à ce qu'ils aient pris leur croissance. Quant aux poissons plus âgés, dès qu'ils ont déposé leur frais, ils traversent la Newa & montent dans le Lac de Ladoga qu'ils trouvent rempli d'insectes propres à leur servir de nourriture : malgré cela, on se plaint tous les jours qu'on manque de poisson frais, & le mal va en augmentant. Voici d'où il procéde.

Dans le tems où les poissons de passage viennent pour jetter leur semence dans le Golfe de Cronstadt, il s'y rend un nombre extraordinaire de Pêcheurs qui en prennent par milliers, & qui en repoussent une plus grande quantité encore dans la pleine mer, & cela avant qu'ils aient déposé leur semence : d'où il résulte une double perte, c'est-à-dire qu'on se prive & des vieux poissons qu'on force de regagner la mer d'où ils ne reviennent plus, & de leur progéniture. Il faudroit donc que le Gouvernement défendît cette pêche prématurée, & que les Pêcheurs attendissent que les gros poissons eussent déposé leurs frais avant que de les prendre. De plus les Soldats de la Garnison de Cronstadt, aussi-tôt qu'ils apperçoivent les jeunes poissons sur les bancs de sable, s'assemblent & les prennent avant qu'ils aient atteint leur croissance, & ils en donnent une assez grande mesure pour un copeick ; desorte que cette double dévastation en fait diminuer chaque jour l'espece. Les jeunes poissons qui échappent au filet gagnent la mer & s'y tiennent. Les Pêcheurs pourroient, s'ils étoient plus patiens, établir des Pêcheries dans les rivieres & les lacs où se rendent les poissons après avoir frayé : ils feroient alors une aussi bonne pêche que celle qu'ils font en suivant la méthode actuelle, & ils ne gâteroient rien. Une autre cause de la rareté du poisson frais, c'est que les Habitans de Pétersbourg jettent toutes

fortes d'ordures dans les eaux de la Newa, ce qui chasse les poissons de la meilleure espece, qui fuient les marais & l'eau corrompue : cet usage a encore un autre inconvénient dont les suites pourroient être très-fâcheuses. S'il continue, la riviere se comblera & elle cessera d'être navigable.

POLOGNE.

De Dantzick, *le 14 Janvier.*

Malgré les entraves que les Douanes Prussiennes mettent depuis long-tems à notre Commerce, il paroit cependant avoir repris une sorte de vigueur l'année derniere. Les causes de cette révolution inattendue se trouvent exposées dans la Lettre suivante.

» Nonobstant la situation critique de cette Ville & de son Commerce, on a remarqué que depuis bien des années, ce dernier n'avoit pas été aussi considérable qu'il l'avoit été l'année derniere. On attribue cet avantage à la grande quantité de bled & de bois que nous avons reçue de la Pologne, & à la guerre de l'Angleterre avec ses Colonies. Les Anglois ont tiré d'ici beaucoup de bois de construction, de méteil, de potasse, & d'autres marchandises que leurs Colonies leur fournissoient auparavant. Notre navigation s'en est aussi ressentie, parce que par le Traité conclu entre la Cour de Londres & cette Ville, il n'est permis de transporter d'ici en Angleterre, en Ecosse & en Irlande aucunes marchandises que sur des navires Anglois ou Dantzikois. Comme une grande partie des bâtimens Anglois est employée pour le service du Gouvernement, nous avons profité de cette circonstance, & le prix du fret a haussé considérablement. Pendant le cours de l'année derniere, il n'est arrivé ici que 91 bâtimens Anglois, la plûpart très-petits, tandis qu'il en est venu 158 de Hollande. La grandeur de ces derniers fait croire que leurs cargaisons étoient aussi fortes que celles des bâtimens de toutes les autres Nations ensemble qui commercent avec nous. Pendant le cours de cette même année, il nous est arrivé de la Pologne 30,713 lasts de grains, dont 20,000 ont été exportés ; il nous reste en conséquence en magasin, en y joignant ce qui nous restoit de l'année précédente, 20,000 lasts de froment & de seigle ; & comme nous en attendons encore beaucoup de la Pologne, nous ne doutons pas qu'au printems prochain le prix n'en baisse considérablement. Sans les Douanes étrangeres, il y auroit peut-être peu de Commerce aussi florissant que le nôtre ».

SILÉSIE.

De Furstenberg, *le 9 Janvier.*

M. Heller, Inspecteur des Forêts du Comté de Hochberg, situé dans cette Province, a rendu compte à la Société Patriotique de Silésie d'un fait très-intéressant que nous allons rapporter, en nous servant des propres expressions de M. Heller.

» On trouve souvent dans les forêts des faux * sur l'écorce desquels on a gravé des noms, des chiffres & toutes sortes de choses, selon le caprice de ceux qui trouvent bon de gâter les arbres. Les figures qu'on y grave se retrouvent rarement lorsqu'on abat les arbres : j'en ai cependant deux exemples à citer. L'un se trouve dans la Chronique de Breslau de 1717. Voici ce que dit cette Chronique. En sciant en Hollande un arbre dont on ne nomme point l'espece, on y trouva l'empreinte d'un calice d'où sortoit une épée surmontée d'une couronne, & au-dessous du calice les chiffres 167 qui sont vraisemblablement le numéraire de l'année dont le dernier chiffre se sera probablement perdu. L'autre cas que j'ai lu est beaucoup plus singulier que le premier ; il y est question d'un hêtre coupé à Landshuth en 1755 : on y lisoit les lettres J. C. H. M. avec le numéraire 1736. Ces observations serviroient de peu de chose, si on ne pouvoit pas en tirer quelque utilité. Le hêtre de Landshuth étoit pour M. Adami, Sous-Principal de la Ville de ce nom : on garda dabord cet arbre par curiosité ; mais M. Adami trouva qu'on pouvoit en tirer un autre parti : en examinant les cercles formés

* *Fau est un des noms du hêtre. On voit que cette dénomination vient directement du mot Latin* fagus.

autour de l'intérieur de l'arbre, au lieu de l'inſcription, & en les comparant avec les autres au-deſſus & au-deſſous juſqu'à un certain degré, il trouva d'abord autant de cercles qu'il s'étoit écoulé d'années depuis 1736 juſqu'en 1755, & en pouſſant l'examen plus loin, on ſe mit en état de trouver l'âge de l'arbre même, contre l'opinion des Auteurs, & en particulier du Conſeiller Kaeſtner, qui ont prétendu que les anneaux qui ſe forment autour du corps intérieur des arbres, ne ſont pas des preuves de l'âge de ces mêmes arbres.

L'automne dernier (1777) on abattit dans la Forêt de Hochberg un fau qu'on ſe mit à couper pour en faire du bois de chauffage; en le ſéparant, on trouva dans l'intérieur de cet arbre les lettres F. W. & le numéraire 1701, ſi nets & ſi frais qu'on auroit cru que ces caracteres venoient d'être moulés. M. Heller arriva trop tard pour ſe procurer l'écorce où étoit auſſi cette empreinte. La partie intérieure de l'arbre où ſe trouvent les caracteres ci-deſſus, eſt tout-à-fait brune, mais dure comme une portion de la partie plus extérieure; mais ce qui approche de l'écorce eſt blanc & nullement endommagé. Les cercles qui marquent les années ſont ſi preſſés les uns contre les autres qu'on ne ſçauroit les compter avec l'œil nu: la partie de l'arbre, du centre juſqu'à l'entaille, n'a que trois pouces & demi, & dans ce petit eſpace j'ai compté 73 cercles, & j'en ai trouvé 75 ſur la partie plus extérieure qui va depuis la profondeur de l'entaille juſqu'à l'écorce, & cette partie a quatre pouces trois quarts. Les caracteres & autres ſignes ſont d'une couleur un peu plus obſcure que le bois même; mais ils ſont noirs & gravés à la profondeur d'un quart de pouce de l'autre côté où ils ſe préſentent comme des lettres qu'on voit dans un miroir. L'entaille a été faite à la hauteur de deux aunes au-deſſus de terre. La Société Patriotique de Siléſie a trouvé bon de publier ces obſervations ».

N. B. Pour ne pas nous expoſer à alterer cette relation dans la moindre de ſes circonſtances, nous la donnons telle que nous l'avons reçue d'Allemagne. Nous en avons même reſpecté ſcrupuleuſement le langage.

A cette occaſion, nous croyons devoir faire part à nos Lecteurs d'un fait dont la connoiſſance eſt dûe à M. Fougeroux de Bondaroy, de l'Académie Royale des Sciences. Cet Académicien poſſede une buche de hêtre coupée dans une forêt près de Rouane, qui préſente une ſingularité analogue à celle des trois hêtres dont il eſt fait mention dans l'article précédent.

Le Bucheron ayant voulu refendre avec le coutre cette buche, au lieu d'éclater à l'endroit où l'Ouvrier l'auroit deſiré, elle ſe ſépara d'elle-même un peu plus loin de l'inſertion du coin. Alors on vit ſur l'une & l'autre ſurface des deux parties ſéparées, la figure d'une croix portée ſur un ſupport triangulaire, au-deſſous deux os croiſés en ſautoir, le champ de la croix ſemé de larmes, avec une pique & quelques autres attributs de la Paſſion. On examina l'écorce, & on y reconnut les mêmes deſſins que ceux qu'on avoit trouvés dans l'intérieur de l'arbre. Ces figures ſont éloignées de l'écorce de cinq pouces & demi, & aucune des lames intermédiaires ne porte leur empreinte. La couleur de l'écorce a peu changé dans les parties du deſſin; les lignes qui forment ce deſſin ſont ſeulement un peu plus brunes que l'intervalle qui eſt entre ces lignes. Quant aux figures qui ſe trouvent ſur les deux ſurfaces de la buche à l'endroit où elle a éclaté, elles ſont d'une couleur noirâtre & moins foncée ſur la portion de la buche qui eſt plus proche du cœur de l'arbre.

M. Fougeroux ayant examiné avec ſoin toutes les circonſtances de ce fait, y a trouvé la confirmation d'une vérité importante que M. Duhamel du Monceau, Membre auſſi très-diſtingué de l'Académie des Sciences, a conſtaté par des expériences fort ingénieuſes.

M. Duhamel, dans ſon ſçavant *Traité de la Phyſique des Arbres*, a prouvé que le *liber* étant converti en bois, ne s'étend point en longueur ni en groſſeur; que l'accroiſſemeut en groſſeur ſe fait par l'addition de nouvelles couches ligneuſes, & que l'accroiſſement en hauteur, dépend de l'éruption des bourgeons qui ſe joignant aux couches ligneuſes, forment de nouvelles lames ou cercles concentriques. Les couches qui viennent du

liber se forment entre le bois & l'écorce.

A l'égard de l'écorce, M. Duhamel a reconnu qu'elle ne s'étend presque pas en longueur, & que les mêmes parties de l'écorce répondent assez constamment aux mêmes parties du bois, mais qu'elle s'étend en l'argeur pour se prêter à l'augmentation de grosseur dans le corps ligneux; de-là il arrive que quand on fait un trait sur l'écorce d'un arbre, ce trait reste de la même longueur, mais il augmente considérablement en largeur.

Toutes ces circonstances se font remarquer sur la buche envoyée de Rouane. C'est ce qu'il est aisé de voir en examinant ce morceau vraiment curieux, sur-tout si l'on est aidé des observations de M. Fougeroux qui en a fait la matiere d'un Mémoire qu'il a lu l'année derniere à l'Académie, & que le Public verra imprimé par la suite dans le Recueil de cette sçavante Compagnie. On y verra aussi des figures gravées qui représenteront cette buche sous tous les points de vue qui peuvent la rendre intéressante. Il est certain que si la Théorie de M. Duhamel n'étoit pas établie d'ailleurs sur des expériences faites à dessein par cet habile Naturaliste, la buche de Rouane suffiroit seule pour en démontrer la vérité.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Dunkerque, *le 5 Février.*

Etat de la Pêche de la Morue en 1777.

On a expédié cette année pour la Côte *d'Islande*, 25 Dogres (1), 20 Corvettes & 3 Chasseurs, ensemble 48 bâtimens qui sont tous revenus à bon port & qui ont rapporté 13,728 tonnes vracs (2). L'année précédente, 50 bâtimens n'avoient rapporté que 11,935 ½ tonnes vracs. Ainsi la derniere pêche, avec deux bâtimens de moins, a rendu 1792 tonnes & demie de plus.

On a expédié pour le Grand-Banc de Terre-Neuve 4 Dogres qui ont rapporté 2020 tonnes vracs. L'année précédente 4 Dogres en avoient rapporté 2014 & demie. Ainsi l'excédent pour cette année a été de 5 tonnes & demie.

On a expédié pour l'Hytlande 18 Corvettes qui ont rapporté 1476 tonnes vracs. L'année précédente, 14 Corvettes en ont rapporté 1337 ton. & demie. L'excédent de cette année avec 4 Corvettes de plus a été de 138 tonnes & demie. Le total de l'excédent de cette année est de 1936 ½ tonnes vracs.

Il ne s'est point fait à Dunkerque de plus belle pêche. La morue avoit baissé de prix, mais elle a repris faveur. Celle d'Hytlande se vend aujourd'hui 75 liv.; celle d'Islande 60 liv., & celle de Terre-Neuve 55 liv. la tonne pacquée.

La pêche sur le *Dogre-Banc*, que la Chambre du Commerce, avec l'agrément de M. l'Intendant, a encouragée l'hiver dernier, en accordant une somme de 1200 livres à chacun des Armateurs qui l'ont entreprise, n'a pas eu de succès.

Le Dogre de M. Grimonpré n'a rapporté que 11 tonnes de morues en deux voyages, & celui de M. Holman 2 tonnes de morue, & 130 cabliaux frais aussi en deux voyages. Cependant comme les Hollandois ne sont parvenus à faire avantageusement cette pêche qu'à force de constance & de sacrifices, la Chambre a supplié M. l'Intendant de lui permettre de seconder d'un don de 1200 l. le nouvel armement que M. Holman paroît se disposer à faire.

M. l'Hermite avoit fait construire à Vlaardingue, en Hollande, un Dogre qu'il destinoit à cette pêche; mais au moment qu'on alloit l'amener à Dunkerque, un Armateur de ce même lieu, pour se venger de ce que M. l'Hermite avoit préféré un Dogre neuf à un vieux qu'il vouloit lui vendre fort cher, s'opposa au départ de ce bâtiment & trouva même le moyen de le faire saisir.

M. l'Hermite s'adressa à la Chambre qui sur le champ écrivit en Hollande en

(1) *Le Dogre est un petit bâtiment qui navige vers le* Dogre-Banc *ou* Banc du Chien, *dans la Mer d'Allemagne, c'est-à-dire aux Côtes de Hollande & de Jutlande, & dont on se sert pour la pêche.*

(2) *Ce terme est employé par les Marins pour désigner un poisson qui est apporté dans les Ports au même état qu'il a été mis dans les barils au moment de la pêche.*

sa faveur. Il fut répondu que les anciens Placards des Etats-Généraux, qui faisoient les défenses les plus séveres à tout Constructeur de livrer à d'autres qu'à des Nationnaux aucun bâtiment propre à la pêche de la morue & du hareng, avoient été renouvellés depuis peu à la requête des Villes particulierement intéressées au succès de cette pêche ; mais qu'en même tems la réclamaton du Constructeur de Vlaardingue avoit été prise en considération, & qu'il avoit été convenu de lui accorder un très-fort dédommagement qui le mettroit dans le cas de satisfaire à la demande que M. l'Hermite étoit en droit de poursuivre contre lui. La Chambre travaille actuellement avec un zele qui lui fait beaucoup d'honneur, à faire obtenir des dommages & intérêts à M. l'Hermite, & elle se flatte d'y parvenir.

ETAT de la Pêche du Hareng en 1777.

La pêche dn hareng d'été, dit harengpec, à Hytlande, avec 18 Corvettes, a rendu, cette année, 634 $\frac{1}{8}$ tonnes pacquées * ce qu'on regarde comme une bonne pêche. Celle de l'année derniere qui a été également bonne, avec 14 Corvettes, a rendu 489 $\frac{9}{16}$ tonnes pacquées.

26 Corvettes sont actuellement occupées à la pêche du hareng d'hiver à Yarmouth &c. On espere qu'elle sera meilleure que celle de l'année derniere qui n'a rendu, avec 23 Corvettes, que 3078 $\frac{1}{4}$ tonnes d'hareng-blanc, pacquées ; 181 $\frac{3}{4}$ tonnes d'hareng sorret; 36 $\frac{4780}{11648}$ lets d'hareng frais.

DE SAINT-QUENTIN, *le* 10 *Février.*

M. de la Tour, Conseiller de l'Académie Royale de Peinture, & très-connu par ses chef-d'œuvres en pastel, vient d'acquérir des droits à la reconnoissance des Habitans de cette Ville ses Compatriotes. Ce grand Artiste, considerant que la plûpart des Menuisiers, des Serruriers, des Charpentiers & des Maçons qui travaillent en Province, n'ont aucune teinture du dessin, a voulu remédier, autant qu'il étoit en lui, à cette ignorance aussi préjudiciable à ces Ouvriers qu'aux personnes qui les employent. Dans cette vue, il a envoyé à MM. nos Officiers Municipaux une somme de 6000 l. pour l'établissement d'une Ecole gratuite de Dessin en faveur des Artisans de cette Ville. Informé d'ailleurs que les pauvres femmes en couches n'étoient point reçues à l'Hôpital de Saint-Quentin, M. de la Tour a donné une pareille somme de 6000 liv. dont la rente perpétuelle sera consacrée au soulagement de ces femmes. Enfin ce généreux Citoyen, touché du sort malheureux des Artisans infirmes & pauvres qui n'ont pas le moyen de se garantir des rigueurs du froid pendant l'hiver, a encore fait remettre aux Officiers de notre Ville une troisieme somme de 6000 liv. dont le revenu sera distribué chaque année, aux approches de la saison rigoureuse, à douze Ouvriers choisis parmi les plus indigens, les plus vieux, les plus infirmes & qui en même tems seront connus pour être de bonnes mœurs.

DE PARIS, *le* 12 *Février.*

» La Société Libre d'Emulation propose deux prix de 500 liv. chacun pour les deux meilleurs modeles de charriots, charrettes, fardiers, tombreaux ou autres voitures propres à transporter les pierres ou les autres matieres d'un poids considérable, soit en une seule masse indivise, soit en plusieurs parties.

Au mois de Juin 1776, la Société Libre d'Emulation, qui ne faisoit que de naitre, détermina que le sujet de ses trois premiers prix seroit la perfection des voitures destinées à transporter les fardeaux considérables dans la Ville de Paris.

Le peu de tems accordé & peut-être la trop grande généralité de la proposition, peuvent excuser les Prétendans de n'avoir pas approfondi parfaitement les questions relatives à la perfection des voitures. Mais convaincu de l'extrême utilité de cet objet, la Société a résolu de le proposer de nouveau & de s'en occuper jusqu'à ce qu'elle ait obtenu la satisfaction de procurer au Public des voitures dont il n'ait plus rien à craindre. Les libéralités particulieres de quelques-

* *Terme de Pêcheur qui désigne le hareng arrangé & mis par lit dans un baril.*

uns de ses Membres, M. *Raimond de Saint Sauveur*, Maitre des Requêtes, l'un de ses Directeurs, & M. *Dupont*, Chevalier de l'Ordre de Vasa, l'un de ses Commissaires, l'ont mise à portée d'exécuter cette résolution, en complettant une somme de mille francs, qui sera distribuée dans le courant du mois d'Avril 1779, en deux prix de 500 livres, chacun.

Les Concurrens auront grand soin de considerer les objets suivans :

1o. D'obvier à la fracture des essieux, à la rupture des roues, à leur chûte sur les Passans, au versement des voitures ou des fardeaux.

2o. De faciliter les chargemens & déchargemens des voitures, la mobilité des avant-trains, s'ils en admettent dans celles qu'ils proposeront.

3o. D'augmenter, autant que faire se pourra l'espace destiné aux fardeaux à transporter, sans élever le centre de la pesanteur.

4o. De concilier la simplicité, l'économie avec la solidité, & sur-tout avec la sûreté publique.

5o. De rendre plus aisées les diverses actions des voitures, comme de tourner, monter, descendre, reculer & enrayer.

6o. Enfin d'épargner le plus possible les chevaux & leurs harnois, les chemins & leurs chaussées ou pavés.

Si parmi les modeles présentés au concours, il s'en trouvoit un d'une voiture également propre au transport des matieres solides ou liquides, divisées en portions, ou réunies en masse, & qui joignit à cette qualité la supériorité ou même l'égalité dans tous les autres points, l'Auteur gagneroit seul les deux prix proposés.

Les conditions du Concours sont, 1o. d'envoyer un modele exact & proportionné à un pouce pour pied au moins ; 2o. d'accompagner ce modele d'un Mémoire explicatif bien clair & bien détaillé ; 3o. de mettre sur le Mémoire & sur le modele une même devise qui sera répétée sur un billet cacheté, qui contiendra les noms, sur-noms, qualités & demeures du Concurrent ; 4o. de ne se faire connoitre, ni directement, ni indirectement, avant le jugement du concours ; 5o. d'adresser le tout franc de port avant le 1 Février 1779, au Bureau Royal de Correspondance à Paris, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Ces conditions sont absolues & de rigueur ».

MANIERE de préparer une terre qui prend une belle couleur rougeâtre ou d'un rose tendre quand elle a passé au four, dont on peut mouler des médailles ou médaillons dont le grain sera aussi fin que la porcelaine. Extrait des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne.

» Ramassez avec soin une certaine quantité de cette terre que l'on voit attachée aux joncs pendant l'été lorsque les eaux diminuent par l'évaporation que cause la grande chaleur du soleil. Délayez-la d'abord dans de l'eau commune, & filtrez-la tout au travers d'une toile grossiere, pour la dépouiller de toutes les saletés qui peuvent s'y trouver, & laissez-la reposer : décantez au bout de quelques jours l'eau limpide qui surnagera au-dessus de votre terre ; répétez deux ou trois fois ce lavage, observant toutefois de vous servir d'un filtre toujours plus serré ; la terre qui restera au fond de votre cuvier après la derniere filtration, sera celle dont on a besoin.

Comme cette terre a une certaine onctuosité pareille à celle de la glaise, vous la pêtrirez facilement avec les mains, puis vous en mettrez dans des moules de plâtre broyés avec de l'huile de lin & enduits d'une légere couche d'huile, pour que vos médailles & médaillons s'en détachent aisément. Vous mettrez ensuite vos médailles dans un four à Potier pour les faire cuire.

La retraite de cette terre exposée au grand feu est peu considérable.

J'ai eu souvent l'occasion de voir de pareils médaillons moulés d'après des modeles faits par le Sr. Nini, Sculpteur Italien qui travaille dans ce genre avec la plus grande propreté & avec une exactitude portée jusqu'à la minutie. Ses bustes étoient très-ressemblans, ses draperies, & sur-tout les dentelles étoient d'un fini inconcevable.

Pour garantir de toute insulte, c'est-à-dire du choc des corps étrangers, de pareilles médailles que leur travail & la beauté du grain de la matiere rendent

intéressantes, on a imaginé de les mettre sous des glaces convexes comme les verres de montres ; ces verres sont retenus par une bordure noire ou d'ébene, avec un ou deux filets dorés au plus & de forme ovale ou circulaire ».

MANIERE de transporter les gros fardeaux à Gênes, tirée des mêmes Manuscrits.

» La plus grande partie des rues de Gênes étant très-étroites & très-fréquentées, on sent qu'il est impossible de s'y servir de voitures pour transporter de gros fardeaux. On y en transporte cependant, mais ce n'est que sur de simples traîneaux auxquels on ajoute une espece de timon *bifurqué* par le bas, qui embrasse la partie antérieure de cette espece de voiture. Ce timon y est fixé par une longue aiguille de fer ou simplement par deux forts boulons de ce métal qui lui laissent la facilité de se hausser & de se baisser. Ce timon passe ensuite dans un trou circulaire pratiqué dans le joug où l'on attache les bœufs & où il s'arrête avec une cheville. La partie inférieure de ces traineaux est un peu courbée en arc & quelquefois garnie de deux bandes de fer.

Chaque traîneau est accompagné d'un ou de deux hommes, indépendamment de celui qui conduit les bœufs. Ces hommes tiennent chacun à la main un bâton plat garni de suif qu'ils mettent très-adroitement sous le traîneau dans les endroits où il se trouve quelque petite élévation ou quelque creux qui pourroit l'arrêter. C'est ainsi qu'ils forment dans l'instant une espece de plan incliné ou de petit pont sur lequel passe leur voiture.

Les Génois multiplient au besoin les couples de bœufs quand il s'agit de très-gros fardeaux, ou ils attachent des moufles aux maisons & font tirer leurs bœufs en descendant la montagne. J'ai vu souvent pratiquer cette manœuvre à Gênes pour transporter de grandes colonnes de marbre dans des quartiers de la Ville qui sont très-élevés ».

MANIERE de détruire le chiendent dans les terres qui en sont infectées, par le même.

» On donnera des labours multipliés & profonds à ces terres. On ne disconvient pas que les premieres façons seront pénibles, mais les suivantes le deviendront moins, sur-tout si elles se font à peu de jours les unes des autres. On attachera ensuite, après le troisieme labour, deux herses à la suite l'une de l'autre, que l'on chargera de pierres, & sur lesquelles on mettra jusqu'à trois & même quatre chevaux ; on fera suivre ces herses par des femmes qui, avec un crochet fixé au bout d'un long bâton, acheveront d'arracher les touffes de chiendent qui n'auroient pas été enlevées par les herses. On ramassera cette plante funeste par tas auxquels on mettra ensuite le feu & l'on en répandra la cendre sur la terre ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livres.

Contre-poisons de l'arsenic, du sublimé corrosif, du verd-de-gris, & du plomb, suivis de trois Dissertations intitulées, la premiere : *Recherches Médico-Chymiques* sur différens moyens de dissoudre le mercure &c. La seconde : *Expositions* de différens moyens d'unir le mercure au fer &c. La troisieme : *Nouvelles Observations* sur l'éther &c. Par M. P. Toussaint Navier, Docteur en Médecine, Conseiller-Médecin du Roi pour les maladies épidémiques dans la Province & Généralité de Champagne, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, Membre de l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de Châlons-sur-Marne, & de la Société & Correspondance Royale pour les épidémies. A Paris, chez la veuve Méquignon & fils, Libraires, rue de la Juiverie en la Cité ; & chez Didot le jeune, Libraire de la Faculté de Médecine, Quai des Augustins. 1777. 2 vol. in-12 ; le premier de 386 pages, & le second de 400. Ils se vendent 4 l. 10 s. les deux volumes brochés. Nous donnerons dans un de nos Journaux l'Extrait de cet Ouvrage si utile à l'humanité.

Errata. Dans la derniere Feuille, pag. 103, col. 1e. article du Poisson, on lit *Cabillot* ; lisez *Cabliau*.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 11 Février 1778, au Samedi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 l. 10 s.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 à 9 l. 15 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 22, 23 à 23 liv. 10 s.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 9, 9 l. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Du Mercredi 11 Fév. 1778 au Samedi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18 à 19 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 20 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 14 Fév. 1778, de 55 à 56 l.; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Février 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à . . .	712		
Les guinées à . . .	72[illegible]	3	
Ducats à	98	5	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	83	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	53	6	
Piastres à	50	3	

Changes de Paris du 14 Février 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	31 7 16e.
Hambourg	190 ½ à ¼
Madrid	15 4
Cadix	15
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Rois*	½ p. 8

Fév. 1778.	Jeudi 12.	Vendredi 13.	Samedi 14.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1760 65 67 ½ 70 75	1790 97 ½ 1800 (1795 90	1800 1797 ½ (92 ½
D°. 16 25es . .	1160 65 . . .	1155	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	245 . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	400	400 . . .
Rescriptions . .	13 ½ 14 . . .	14 13 ½ 14 14 ¼ 14	13 ½ 14 . .
Bil. des Fermes .	. . . . .	2 ¼.	2 . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six pr[illegible] & six derniers mois 1777.

Du Mer. 11 Fév. 1778.		Du Jeudi 12.		Du Vendredi 1[illegible]
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*
Boutray.... pp[lles].	M.	Deschapelles. v[res].	A.	Boscheron.. pp[lles].
Viageres.....	R.	Perpétuelles..	A.	Viageres....
Tontine.....	t. l.	Decourmont pp[lles].	E.	Peinchein .... v[res].
Cochin..... pp[lles].	L.	Viageres ...	D.	Perpétuelles.
Radix ..... pp[lles].	P.	Alissant. Viag.....	C.	Rouillard... pp[lles].
Viageres.....	N.	Tontine	C.	Viageres....
Defrance .. Viag.	M.	Nau ..... pp[lles].	C.	
Perpétuelles..	L.	Viageres.....	C.	*Six derniers mois 1[illegible]*
Gauthier..... v[res].	M.	Tontine	C.	
Perpétuelles.	M.	De S. Janvier v[res].	A.	Lempereur. pp[lles].
.....		.....		Viageres....
.....		.....		Patu ..... pp[lles].
.....		.....		Viageres....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem[illegible] de 24[ft] pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D[illegible] Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jo[illegible] d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécr[illegible] des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177[illegible]

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 21 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

D'ARCHANGEL, *le* 18 *Octobre.*

PResque toutes les Provinces de l'Empire Russe, où l'on cultive du grain, ont fait une très-bonne récolte. Aussi part-il journellement de notre Port une grande quantité de vaisseaux qui exportent cette denrée chez l'Etranger. Jamais les circonstances n'ont été plus favorables pour ce commerce. La guerre survenue entre les deux Souverains les plus puissans de l'Allemagne, nous remet au point où nous avons été en 1770 & les deux années suivantes où nous avons fait un débit de grains immense & très-avantageux. Il y a entre les Anglois, les Prussiens & les autres Nations qui fournissent des vivres aux Autrichiens une concurrence qui nous est très-favorable.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 21 *Octobre.*

Depuis quelques jours, les Seigneurs choisis parmi le Sénat & l'Ordre Equestre pour examiner & faire la révision des comptes & expéditions des diverses Commissions, ont fait leurs rapports. Lorsque ce vint au tour de ceux qui étoient chargés des comptes de la Commission du Trésor, le Comte de Tursky, Evêque de Lucko, qui portoit la parole, fit éclater dans son Discours un zele vraiment patriotique, & dit entre autres choses : » Qu'il se voyoit dans l'in-
» dispensable nécessité d'informer S. M.
» & les Etats assemblés, que par l'exa-
» men des comptes de la Commission du
» Trésor, il étoit évident que les som-
» mes envoyées depuis la derniere Diete
» chez l'Etranger, pour des productions
» importées, excédoient du double le
» montant de celles qu'avoient pu pro-
» duire les productions exportées, &
» qu'en conséquence il ne pouvoit s'em-
» pêcher de faire observer que si la Ré-
» publique continuoit à essuyer tous les
» deux ans une si grosse perte, elle se-
» roit ruinée en peu de tems; que le
» seul article du sel, s'il falloit le faire
» venir de l'Etranger, coûteroit à la
» Nation 16 à 17 millions par an; ce qui
» devoit engager le Gouvernement à
» s'occuper des moyens de tirer cette
» denrée de premiere nécessité du sein
» des terres même de la République,
» où elle se rencontroit en abondance;
» ce dont on étoit évidemment assuré
» par les expériences faites par les Moi-
» nes de l'Abbaye de Miechow, qui
» avoient reconnu que les Salines de
» de Wielickza s'étendent fort loin sous
» terre, & même en-deçà de la Vistule,
» & que d'ailleurs ce sel, qu'on pour-
» roit ramasser à peu de frais, égaleroit
» en bonté & en blancheur celui des Sa-
» lines de Wielickza, si même il ne lui
» étoit encore supérieur en qualité ». Le

même Prélat propoſa enſuite l'amélioration des Fabriques de draps, établies ſur le territoire de la République, afin d'épargner les ſommes conſidérables envoyées tous les ans chez l'Etranger, & termina ſon Diſcours en recommandant encore à l'attention de la Diete les Fabriques de toile qui, préſentement peu nombreuſes, pouvoient néanmoins s'augmenter & proſperer d'autant plus aiſément que la Lithuanie produit du chanvre en grande abondance.

SAXE.

DE DRESDE, *le 23 Octobre.*

Depuis que les Troupes Pruſſiennes & notre Armée ſont revenues de Bohême, le prix des denrées a plus que doublé ici ainſi que dans les environs, & l'on craint une plus grande cherté encore.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 5 Novembre.*

Les dernieres Lettres de Hollande portent que les Anglois ſe ſont emparés de trois navires Hollandois, ſçavoir le *Johanna*, faiſant voile de Saint-Euſtache; le *Juffrouw-Amelia*, deſtiné pour Nantes, & du navire du Patron Brouwer. Les mêmes Lettres ajoutent, qu'ils ſe ſont auſſi rendus maîtres d'un bâtiment Vénitien, nommé la *Catherine*, & commandé par le Capitaine Calvi.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DU PONT-DE-BEAUVOISIN, *le 26 Octobre.*

Lettre au Rédacteur. » Nous avons éprouvé ici, Mr, une ſécheresse accompagnée de chaleurs fort vives, qui a commencé au 21 Juillet & fini le 10 de Septembre. Ce jour-là & le lendemain il tomba une pluie légere. Nous avons profité des beaux jours dont cette pluie a été ſuivie, pour ſemer le ſeigle; la terre qui avoit été travaillée avec ſoin pendant le tems chaud du mois d'Août, étoit très-diviſée & ameublie, bien purgée de toute eſpece d'herbes ou racines, & ſuffiſamment humide. Tous ces avantages nous font concevoir les plus grandes eſperances pour la récolte future. Le vent qui avoit preſque toujours été au Nord, dès le 21 Juillet, ayant tourné au Midi vers le 25 de Septembre, nous a amené des pluies fréquentes. On a ſaiſi avec empreſſement les intervalles qu'il y a eu entre ces pluies, pour faire les ſemailles du froment. Nous nous flattons de voir auſſi proſperer ce grain, parce qu'on a conſtamment éprouvé, dans ces contrées, que le froment réuſſit d'autant mieux que la terre eſt plus humide lorſqu'on le ſeme. Nos vendanges ſont achevées; outre que nous aurons beaucoup de vin, il ſera encore de la meilleure qualité.

Ce n'eſt que vers le commencement de ce ſiecle que le mûrier a été connu dans ce pays. On n'en planta d'abord que dans les baſſes cours; mais depuis environ vingt-cinq ans, on cultive cet arbre dans les champs: cette culture a déjà fait parmi nous de ſi grands progrès que nous avons des Fermes de deux ou trois charrues où l'on récolte, dans les bonnes années, juſqu'à 50 ou 60 livres de ſoie.

Le mûrier ne réuſſit pas lorſqu'il eſt planté le long des haies; les arbuſtes auprès deſquels il ſe trouve lui dérobant les ſucs de la terre, il ne fait que languir. Le moyen d'avoir promptement de beaux arbres de cette eſpece, eſt de les planter en pleine terre. Pour tirer un bon parti d'une Ferme, il eſt indiſpenſable d'en diviſer les terres en pluſieurs lots; c'eſt dans les entre-deux de ces lots qu'il convient de placer les mûriers. Les bleds n'en reçoivent preſque aucun dommage. L'ombre de ces arbres qu'on effeuille en Mai ou Juin, & par conſéquent long-tems avant la maturité des grains, ne ſçauroit leur nuire. Souvent un des lots entre leſquels ſont ſitués les mûriers, eſt vacant, & les bleds n'ont rien à ſouffrir dans cette circonſtance. Si au contraire les deux lots ſont enſemencés, tout le mal qu'on fait aux bleds ſe réduit à celui que peut cauſer un petit ſentier pratiqué pour aller d'un arbre à l'autre. Nous nous promettons les plus grands avantages de la culture du mûrier, & nous nous y livrons avec

ardeur. Il ne faut point être arrêté par les mauvais succès de certaines personnes qui n'entendent rien à conduire cette branche d'Industrie, & qui ignorent absolument l'Art de nourrir les vers à soie. Ceux qui ont le bon esprit de s'attacher à quelque bonne méthode comme, par exemple, celle de M. l'Abbé de Sauvages, sont presque toujours sûrs de faire de riches récoltes. Puissent les succès de ces hommes intelligens engager les autres à ouvrir les yeux & à quitter enfin leurs mauvaises routines!

DE SAINT-MALO, *le 30 Octobre.*

M. de la Houssaye, Négociant de cette Ville, vient de faire faire une opération qui mérite d'être connue; elle peut être répétée avec avantage dans d'autres circonstances pareilles; circonstances qui malheureusement ne se renouvellent que trop souvent.

On est parvenu, par les soins de M. de la Houssaye, à élever du fond des eaux un navire Suédois chargé de fer, qui s'étoit perdu, il y a trois ans, à l'entrée de la Rade. La quantité de rouille qui couvre le fer, ne lui a point fait assez de tort pour qu'il ne soit encore estimé d'un très bon usage. On a trouvé dans la chambre du Capitaine son squelette, sa montre & son argent, montant à la somme de 124000 liv.

DE BESANÇON, *le 2 Novembre.*

ETAT des Naissances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité de Franche-Comté, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
BESANÇON	943	1014	321	307	1046	876
DOLE	310	342	80	79	359	277
GRAY	197	185	43	24	156	178
LUXEUIL	210	224	60	52	126	219
VEZOUL	219	223	55	55	187	218
SALINS	264	304	85	65	212	297
POLIGNY	225	271	48	54	213	162
LONS-LE-SAUNIER	237	245	51	53	264	221
ARBOIS	187	169	46	33	137	225
SAINT-CLAUDE	154	163	23	34	90	133
	2946	3140	812	756	2990	2806

Il y a eu dans la Ville de Besançon & dans les neuf autres principales Villes de cette Généralité, en 1777, 194 naissances de plus qu'en 1776, & 56 mariages & 184 morts de moins qu'en 1776.

La Ville de Besançon, & les neuf autres comprises dans l'état ci-dessus, sont les seules de toute cette Généralité qui en méritent le nom, & les Habitans de toutes les autres doivent être confondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute cette Généralité, prise sur les années 1776 & 1777, rapportées dans cette Gazette, No. 30 de la présente année, est de 27999 naissances, 6382 mariages, & 21270 morts. Celle de la Ville de Besançon, & des neuf autres détaillées dans l'état ci-dessus, est de 3043 naissances, 784 mariages, & 2898 morts. Les Habitans des Villes forment par conséquent dans cette Généralité environ le neuvieme de la Population générale; ensorte qu'on peut compter huit Habitans de la Campagne contre un Habitant des Villes.

Indépendamment des dix Villes comprises dans l'état précédent, la Généralité de Besançon renferme 1000 Paroisses ou Succursales, dont les Curés tiennent des registres.

DE BOURGES, *le 5 Novembre.*

Suivant le relevé de la Généralité de Bourges, il y a eu en 1777, 22051 naissances, 5066 mariages, & 13985 morts. En 1776, il y avoit eu dans cette même Généralité, 19712 naissances, 4693 mariages, & 12897 morts. Par conséquent, en 1777, il y a eu 2339 naissances, 373 mariages, & 1088 morts de plus qu'en 1776.

DE PARIS, *le 14 Novem^bre.*

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

LETTRE du Sieur Chanut, *ancien Eleve des Ecoles Royales Vétérinaires, à M. le Directeur & Inspecteur Général desdites Ecoles.*

MONSIEUR,

Je m'appercois chaque jour que de toutes les impressions dont un cœur sensible est susceptible, il n'en est point de plus profonde & de plus durable que celle de la reconnoissance. Rien ne sçauroit effacer les sentimens de gratitude dont je suis pénétré pour vous, & je sens bien que l'âge ne fera que me les rendre plus chers & plus intimes. Votre maniere de me faire sentir tous les torts que j'ai eus dans nombre d'occasions, m'annonce, M^r, que votre ame n'est pas entierement changée à mon égard, & que vous daignez conserver encore pour moi ce fond de bonté dont autrefois vous m'avez donné si souvent des preuves. Que ne ferois-je pas maintenant pour la regagner entierement ?

J'ai vu dans le Journal de Paris du 1er. Septembre dernier * une annonce où il s'agit d'un cheval qui s'étoit cassé la jambe, & dont la cure, que l'on dit être sans exemple, est parfaite. A cette annonce, M^r, je n'ai pu m'empêcher de m'écrier : Qui ne se persuaderoit pas, d'après un exposé semblable, que les fractures aux jambes des chevaux ne doivent plus désormais inquiéter ? A coup sûr, l'Auteur de cette cure, dont on respecte d'ailleurs infiniment les talens, doit s'être fait une grande réputation ; mais comme cette réputation n'est établie que sur le sable, doit-il se flatter de la soutenir, ou plutôt ne doit-il pas s'attendre à en voir le pompeux édifice s'écrouler subitement ? *Experientiâ constabit.* Il n'en est pas moins sûr que dans tous les siecles & dans tous les pays, la vérité fut toujours exposée à de coupables déguisemens, & que ce n'est qu'après bien des peines & à la faveur d'un travail éclairé qu'on vient à bout de la dégager des ombres dans lesquelles elle se plait souvent elle-même à se cacher, & à la faire sortir du sein des ténébres où des personnes intéressées prennent souvent a tâche de la plonger. Ces réflexions ne trouvent peut-être que trop leur application dans le cas présent.

Le sieur ** (il faut être plus circonspect que lui) auroit dû, 1°. tout au moins partager avec les Gens de l'Art qu'il a sagement fait appeller & consultés dans cette opération, un succès dont il s'approprie à lui seul tout l'honneur, & dont cependant il ne lui appartient qu'une très-petite portion.

2°. S'il eut également consulté les Gens de l'Art sur l'avis qu'il a donné au Public, il eût évité le désagrément de lui avoir fait croire qu'il confond la jambe ou le *tibia* avec le boulet & le paturon.

3°. Le Public eût été informé que l'os du paturon seulement étoit cassé ; dès-lors cette cure que l'Auteur annonce fort gratuitement pour être *sans exemple*, n'eût pas été regardée comme un phénomene inoui, quoiqu'en elle-même elle ait son mérite.

4°. Enfin le sieur ** n'eût pas annoncé comme cure parfaite ce qui seroit très-imparfait, quoique souvent satisfaisant dans l'homme.

Je m'apperçois, M^r, que je m'engage ici dans une espece de critique ; j'en suis fâché, parce que je ne l'aime pas ; mais la Médecine Vétérinaire est une de ces Sciences spéculatives qui souffrent peu de partialité ; elle nuiroit trop en pareil cas ; il faut de véritables observations, & l'on doit sapper de fond en comble celles qui sont fausses, parce que malheureusement elles ne sont que trop

* *Nous avons donné aussi une annonce succinte de cette cure dans notre Gazette du Samedi* 10 *Octobre dernier, N°.* 82.

communes. D'ailleurs je peux dire ici ce qu'un Historien a dit dans un autre sens, en parlant de Galba, Othon, Vitellius &c. *Nec beneficio, nec injuriâ cogniti.*

L'Auteur de cette cure ne peut s'attribuer qu'une partie du succès, parce que ce n'est pas lui qui a réduit la fracture ni mis le premier appareil, & on sçait combien ces procédés qui ont été exécutés par M. Preau, influent sur la réussite d'une pareille opération.

2°. Il suffit de jetter les yeux sur le Journal de Paris, à l'article indiqué, pour ne plus douter que l'Auteur n'ait confondu & ne confonde encore la jambe ou le *tibia* avec le boulet & le paturon. Ce fait est prouvé par l'annonce & par le certificat qui la suit. A quoi bon parler indistinctement du boulet & du paturon dans la fracture de cette derniere partie? Le boulet peut-il être rompu? A-t-on jamais dit: *il y a fracture dans telle ou telle articulation?* Il peut y avoir luxation, rupture de tendons, de ligamens, dilacération de capsule &c.; mais aucun de ces accidens ne se rencontroit dans le cas dont il s'agit où le boulet ne participoit à la fracture que par l'inflammation. D'ailleurs, Mr, je ne crois point que ce soit ici le cas de prendre la partie pour le tout, & on ne sçauroit disconvenir de la différence extrême qu'il y a entre une fracture très-simple de l'os du paturon & celle du *tibia*.

3°. En disant que l'os du paturon étoit cassé, je n'ai pas, à beaucoup près, voulu donner à entendre que la fracture fût complette; mais mon intention a été seulement de faire entrevoir que la supposant telle, la cure n'en étoit ni merveilleuse ni unique. On pourroit en effet citer plus d'un exemple de semblables cures, non-seulement sur le paturon, mais encore sur le canon & d'autres parties pour le moins aussi essentielles. Vous avez rapporté quelque part, Mr, deux exemples de Soleysel; quoique cet Artiste ait confondu dans le premier exemple le fémur avec le *tibia*, & que dans le second il eût bien pu aussi prendre l'avant-bras pour le bras, ce qu'il auroit de commun avec ceux qui prennent le paturon pour la jambe, cependant il faut lui rendre cette justice qu'en parlant de deux fractures considérables il ne cherche pas au moins à en faire passer la cure pour une merveille.

Il ne s'agissoit ici, Mr, que de deux éclats détachés longitudinalement des parties latérales de l'os du paturon, & dont la direction s'écartoit assez de la ligne perpendiculaire de l'os; l'un d'eux perçoit la peau, mais ils étoient tous deux fort adhérens par leurs extrêmités inférieures; la réduction ou plutôt la réunion en fut par conséquent beaucoup plus facile que si la fracture eût été complette. Au reste, en travaillant à la réduction, on la crut d'abord telle, parce que les deux pieces, détachées du corps de l'os, faisoient, en glissant l'une à côté de l'autre, un bruit semblable à celui que produiroit un tuyau de plume coupé, selon sa longueur, en plusieurs parties, & qu'on froisseroit entre les doigts.

Quoi qu'il en soit, cet accident eut lieu à une course de longue haleine à la Plaine des Sablons; & sans entrer dans de plus grands détails sur cette cause, il suffira de se rappeller ce que vous avez dit encore, je ne me souviens pas où & à quelle occasion, que les coups, les grands efforts, les chûtes, j'ajouterai le passage subit d'une direction à une autre souvent toute opposée dans des mouvemens violens, la cessation de l'équilibre qui en résulte en pareil cas, & dont le danger augmente à proportion de la dureté & de l'inflexibilité des parties où cette cessation a lieu, sont les causes les plus ordinaires des fractures.

4°. Enfin le sieur ** a beaucoup hasardé en annonçant cette cure comme parfaite. En effet un homme se casse la jambe, on la lui raccommode de maniere à vaquer assez librement à ses affaires, à marcher, courir même, quoiqu'en boitant. Cette cure est suffisante; mais est-elle parfaite? Non sans doute. Or voilà précisément l'état de la cure du cheval dont il s'agit ici; cet animal boite lorsqu'il va le trop, il a le paturon fort gros, & vraisemblablement l'engorgement, la roideur & la claudication subsisteront toujours, s'ils n'augmentent même de beaucoup. Il étoit spécialement destiné à la course; il est & sera toujours incontestablement hors d'état de satisfaire à cet exercice. C'étoit le

cas enfin de faire plus qu'on ne fait dans l'homme, parce qu'un cheval perd essentiellement son prix, quand il cesse de faire sûrement & agréablement son service ordinaire; parce qu'on exige toujours plus, en pareille occasion, du Maréchal que du Chirurgien, & le premier a moins fait ici que le second ne fait ordinairement dans l'homme. Mais ce cheval pourra, me dira-t-on, servir à la propagation de son espece. Cette réponse est fort consolante, à la vérité; & si un Chirurgien s'avisoit d'en faire une pareille à une mere de famille, dont le mari auroit eu besoin de son secours, seroit-il bien reçu?

Que conclure, Mr, de tous les détails pompeux de l'annonce qui m'a fait prendre la plume? La réponse me paroit facile; il faut 1o. en se faisant afficher, ne rien annoncer dont on ne soit parfaitement sûr; 2o. rendre à César ce qui est à César; 3o. se proposer un but utile au Public & personnellement avantageux, sans chercher à en imposer au premier par le desir d'une gloriole vaine & passagere; 4o. ne pas mettre du merveilleux où il ne sçauroit y en avoir; 5o. sur-tout ne pas confondre les matieres dont on traite, au point de prendre un paturon pour une jambe; se bien persuader enfin que le Public & les Gens de l'Art principalement, ne sont jamais dupes de ces sortes d'écarts qui, dans tout autre que le Sr. **, décéleroient plus de charlatanisme que de vrais talens.

Il est encore dit dans le même article que l'Auteur de l'annonce vient d'exercer ses talens avec le plus grand succès sur un autre cheval languissant depuis dix-huit mois, & décidé incurable par les Gens de l'Art. Le Sr. ** seroit fort embarrassé de citer ces Gens de l'Art qu'il prône. Je crois que tous ces Gens de l'Art se réduisent à lui seul. S'il veut consulter véritablement des Gens de l'Art, je l'invite à s'adresser à M. Forêt le pere qui ne se trouvera pas, à coup sûr, de son avis; c'est le seul Juge naturel dans ce cas. Cette décision d'incurabilité pourroit fort bien être encore un fait avancé gratuitement. Mais en la supposant vraie, on n'en sera pas moins porté à croire que le Sr. **, en laissant ignorer au Public le genre de maladie qui faisoit languir l'animal & qui, d'après ce qu'on m'en a dit, se réduisoit à des eaux, suite d'un farcin, retombe nécessairement dans tous les défauts exposés ci-dessus.

J'ai vu feu Gengon guérir un cheval d'une fracture oblique & complette au canon, sans faire autant d'étalage que le Sr. **; j'en ai suivi assez particulierement le traitement, & cet ami ne dédaignoit pas de me demander, dans l'occasion, ma façon de penser sur l'état de cette fracture: d'ailleurs il avoit toutes les connoissances nécessaires pour operer sûrement. Mais combien peu lui ressemblent? Le nombre des demi-Sçavans à cet égard est bien plus considérable que celui des vrais Connoisseurs, parce qu'on ne s'attache à connoitre, dans le siecle où nous vivons, que la superficie des choses, au lieu de soulever l'écorce pour découvrir ce qui se passe intérieurement.

Qu'allez-vous penser, Mr, de tout ce verbiage? A coup sûr il vous paroitra fastidieux, je le pense du moins, parce que je le crains. Vos momens vous sont précieux ainsi qu'à l'Etablissement dont vous êtes le Créateur; mais toutes ces considérations n'ont pas pu m'arrêter; je me suis cru, pour un moment, encore Eleve de l'Ecole Vétérinaire, & j'ai usé des droits d'un *Fils adoptif de ces Ecoles*; c'est le titre que vous eutes la bonté de me donner dans une certaine lettre que vous écriviez à Don *Bruno*. Mais que les tems sont changés! & en quittant la plume, je rentre dans ma situation effective. Ainsi, Mr, j'ai tâché de vous écrire en ancien *Ex-Vétérinaire*, & je finis cette longue Epitre en homme qui desireroit de tout son cœur pouvoir retrancher la syllabe privative, & jouir encore de toutes les prérogatives de ce titre; j'aurois du moins l'honneur de vous assurer de vive voix des sentimens respectueux avec lesquels je serai toujours, Mr, &c. CHANUT.

Ce 23 Octobre 1778.

N B. Cet Eleve est aujourd'hui Caporal dans les Gardes Françoises; c'est le même qui a été honoré d'une médaille d'argent, par M. le Duc de Charost, vu la satisfaction que l'on a eue du Mémoire qu'il avoit fait sur la maladie épizootique du Calaisis; c'est le même auquel Sa Majesté l'Impérattice-Reine en-

voya une boîte d'or & cent louis pour des services rendus dans ses Etats.

Maniere de conserver les fruits ; tirée des Mémoires manuscrits de M Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.

» On trouve dans les Transactions Philosophiques de la Société Royale de Londres, No. 237, une recette pour conserver les fruits & les fleurs pendant toute l'année, qui consiste dans le procédé suivant. Prenez une livre de salpêtre, deux livres de bol d'Arménie, trois livres de sable commun bien blanc & très-propre. Mêlez le tout ensemble le mieux qu'il vous sera possible. Cueillez pendant un tems sec vos fruits ou vos fleurs, avant qu'ils soient parfaitement mûrs, & laissez l'un & l'autre avec leurs queues ou pédicules; mettez-les les uns après les autres dans un vaisseau de verre ouvert, jusqu'à ce que celui-ci soit plein. Couvrez votre vase avec une toile trempée dans de l'huile ; enterrez-le ensuite dans un cellier bien sec, de maniere qu'il y ait quatre doigts de terre au-dessus de chaque vaisseau & de façon qu'il puisse y avoir deux doigts du mélange dont on vient de parler, dessous & dessus ce vaisseau, ainsi qu'autour de lui.

Bacon dit que pour conserver les prunes & les pommes &c., il faut les tenir plongées dans du miel. Mais comme cette immersion peut leur donner un goût fade, il vaut mieux les plonger dans du raisiné ou sirop de vin, & les y faire bouillir jusques à un certain point. Cet Auteur nous apprend encore que l'on peut conserver les fruits en les tenant dans des vases remplis de sable fin, ou de chaux, ou de farine de seigle, & même de sciure de bois de chêne. On doit avoir la précaution de choisir les fruits que l'on veut conserver, quelque tems avant leur parfaite maturité, pendant une belle journée, lorsque le vent ne soufflera pas de Sud ou d'Ouest, & à l'approche de la nuit, vers le déclin de la lune ».

N. B. M. Pingeron se propose toujours de publier la traduction qu'il acheve de l'excellent Ouvrage de M. Forster le pere, intitulé *Observations faites dans le cours d'un voyage autour du Monde, sur la Géographie physique, l'Histoire naturelle, la Philosophie morale*, sous un format portatif & à un prix qui le mettra à la portée du plus grand nombre des Lecteurs.

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Population.

On écrit d'Algutshoda, dans le Diocese de Vexio en Suede, qu'on y fit le 28 Juin dernier, les obseques d'une veuve nommée Ingrid Pehrsdotter, née en 1690, mariée en 1708, & devenue veuve en 1741. Elle avoit eu 10 enfans, 47 petits-enfans, & 67 arriere-petits-enfans. De cette famille nombreuse, il existe encore 69 personnes qui ont assisté à son enterrement.

II.

Centenaire.

Adrien Letailleur, ci-devant Fermier à Warmaise, est mort au Village de Chepoix, Diocese de Beauvais, âgé de 100 ans. Il n'a été marié qu'une fois, & sa femme reste veuve après 71 ans de mariage. Il ne s'est jamais servi de lunettes.

III.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 13 Novembre.

La morue fraîche, depuis 36 liv. jusqu'à 40 ; le saumon, depuis 20 liv. jusqu'à 24, 26 & 28 l. ; le turbot, depuis 14 liv. jusqu'à 26, 27 & 31 l. ; le panier de harengs, depuis 21 liv. jusqu'à 28 ; la tire ou grosse raye, 40 liv. ; la raye douce, depuis 10 liv. jusqu'à 12 ; la raye bouclée, depuis 2 liv. jusqu'à 3 4 & 6 liv. ; le panier de limandes, depuis 6 liv. jusqu'à 7 ; panier de merlans, depuis 4 liv. jusqu'à 6 ; le panier de flets, 4 liv. 15 s.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 11 Nov. 1778, au Samedi 14 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 10 s., 10 liv. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. 5 s.; le seigle, de 9 liv. 5 s. à 9 liv. 10 s.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 11 Nov. 1778 au Samedi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 18 Nov. 1778, de 49 à 50 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 35 à 36 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 18 Novembre 1778.

Or de Portug. à . . .	729 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	725			marc.
Du Pérou à	718			marc.
Les guinées à . . .	728			marc.
Ducats à	99	5		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101	5		once.
Or à 20 karats à . .	84	10		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	marc.
Piastres à	49	17	6	marc.

Changes de Paris du 18 Novembre 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 9 16e.
Hambourg	188 ½
Madrid	15 1
Cadix	14 18
Livourne	97
Gênes	94 ¼
Lyon *Saints*	5 8e. à ½

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Sam. 14 Nov. 1778			Du Mardi 17.		
Messieurs			*Messieurs*		
Caron	vres.	F.	Cauchy	pplles.	P.
Perpétuelles...		F.	Viageres		P.
Despeignes.. Viag.		G.	Tontine		P.
Perpétuelles...		G	Marsollier	vres.	F.
Tontine		G.	Perpétuelles.		F.
Delarue... Viag...		F.	Defays	pplles.	F.
Perpétuelles...		F.	Viageres		F.
Tontine		F.	Desplaces...	pplles.	C.
Gossey	pplles.	H.	Viageres.....		C.
Viageres		H.	Tontine		C.
Lenoir.....	pplles.	H.	Vieillard	pplles.	C.
Viageres		H.	Viageres		C.
.....			Tontine		C.
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1778.	*Lundi 16.*	*Mardi 17.*	*Mercredi 18.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1757 ½. . . .	1752 ½ 55 . .	1757 ½ 55 . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	1155 . . . 6	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	75.	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	395	396	. . . . .
Rescriptions . .	16 ½ 16 16 ½. .	16 16 ½ . . .	16 ½ . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	2 ¼ . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 20 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 5 Septembre.*

TOUS les Papiers Anglois parlent d'un puiſſant ſecours que la Ruſſie eſt ſur le point d'envoyer en Angleterre. Si cet arrangement doit avoir lieu, le Public n'en ſçait encore rien, & les Politiques n'en veulent rien croire.

» La Cour de Pétersbourg, diſent-» ils, ne ſe déclarera ni pour ni contre » l'Angleterre, parce que le grand in-» térêt qui l'occupe toute entiere, eſt » d'étendre ſon Commerce par la paix » ou par la guerre. Par conſéquent, » elle ne penchera jamais par inclination » pour aucune Monarchie en poſſeſſion » de s'arroger l'empire des mers. On » ſçait que la vaſte preſqu'Iſle du Kamtſ-» chatka, qui conduit à l'Archipel du » Nord, a depuis quelque tems ouvert » à l'Empire Ruſſe une nouvelle bran-» che de Commerce avec le Japon. De » cette preſqu'Iſle, on eſt parvenu dans » l'Archipel du Nord, qui conduit aux » côtes de l'Amérique Septentrionale. » cette découverte ſe pourſuit avec la plus » grande attention; mais on n'y emploie » que des perſonnes de confiance qui ne » communiquent leurs relations qu'à la » Cour ſeule: ainſi le Public ne ſçait à » cet égard que ce que la Cour veut » bien qu'il ſçache, c'eſt-à-dire, très-» peu de choſe. Depuis la rupture en-» tre l'Angleterre & ſes Colonies, la » Ruſſie a redoublé ſes efforts pour s'aſ-» ſurer le paſſage de l'Amérique Sep-» tentrionale; ſi elle y réuſſit, la Gran-» de-Bretagne & les Anglo-Américains » feront à l'envi leurs propoſitions, & » il eſt clair que la Cour ſe déterminera » pour le parti le plus avantageux. Un » autre point de vue fort analogue au » précédent, eſt l'état actuel des affai-» res entre la Ruſſie & la Porte. La pre-» miere ne laiſſera les Ottomans en re-» pos que lorſqu'ils auront rempli les » conditions du dernier Traité de Paix » en faveur du Commerce Ruſſe. Dans » cette poſition, avec de ſi grands ob-» jets en vue, & des intérêts ſi im-» portans, doit-elle, peut-elle même » faire pour les Anglois ce qu'ils deſi-» rent ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 23 Septembre.*

On prétend que pour ſubvenir aux frais immenſes qu'entraîne la guerre actuelle, le Miniſtere ſe propoſe d'impoſer extraordinairement un droit de cinquante pour cent ſur tous les biens domaniaux, un de vingt pour cent ſur ceux du Pays, & un de dix pour cent ſur les capitaux. On aſſure auſſi que la Cour ne s'en tenant pas à ces nouvelles impoſitions, fera publier un Réglement qu'on dit être déjà tout redigé. En conſéquence

de ce Réglement, toutes les rentes viageres & pensions au-dessous de mille florins seront assujetties à une retenue de cinq pour cent par an, & celles au-dessus de ladite somme à un droit de dix pour cent. De plus, toutes les maisons de cette Capitale, du nombre de celles qui ne jouissant d'aucune franchise, étoient obligées de payer chaque année, par forme de redevance, un septieme du montant de leur loyer, seront tenues de payer présentement un cinquieme. Ces projets de Finances inquiétent les Citoyens; on espere cependant qu'ils ne seront point exécutés dans toute leur étendue.

ALLEMAGNE.

DE DRESDE, *le 29 Septembre.*

Quelques Boulangers ayant voulu profiter des circonstances actuelles pour augmenter le prix du pain, le Peuple s'est mutiné; mais cette émeute n'a point eu de suites fâcheuses. Moyennant les sages mesures prises par le Gouvernement, tout est rentré dans l'ordre.

D'AUSBOURG, *le 12 Septembre.*

On nous mande de Georgenbourg en Hongrie, situé près du Chapitre de Zips, que le 22 du mois de Mai dernier, il y tomba, avant le coucher du soleil, une espece de manne composée de grains de la forme du corail, que les Habitans ramasserent par curiosité, dont ils goûterent ensuite, & qui leur parut d'un goût très-agréable. Elle se trouva d'abord douce comme le miel; mais le lendemain elle avoit déjà perdu cette douceur & n'étoit plus mangeable. Cette nouvelle a été rapportée dans les Papiers publics de Hongrie, de Bohême & d'Autriche; c'est aux Physiciens à examiner ce qui en est. Cette manne auroit beaucoup de ressemblance avec celle dont les Juifs se nourrirent dans le désert. On sçait bien que dans l'Isle de Pfalster & de Zéelande, qui appartiennent au Dannemarck, on mange de la manne; mais on la conserve, & on en mange en tout tems; c'est le produit d'une plante particuliere qui ne rapporte qu'à proportion qu'elle est plus ou moins humectée de la rosée, sur-tout de celle du mois de Mai. Au reste cette graine, qu'on nomme manne, ne tombe pas du ciel, & tous les ans, on en recueille plus ou moins, comme de toute autre production.

ITALIE.

DE BOLZANO (*en Toscane*), *le 24 Septembre.*

Sur la fin du mois dernier, les Habitans de nos montagnes ont été effrayés par un événement fort extraordinaire. A la suite d'un orage très-violent & qui avoit été accompagné d'un vent impétueux, on vit plusieurs petits bois, quoique distans les uns des autres, prendre feu presque tous en même tems. Quelques-uns de ceux qui étoient de moindre étendue, ont été entierement consumés, & ce n'est qu'après des peines incroyables qu'on est parvenu à arrêter dans les autres les progrès des flammes. L'opiniâtreté du feu à ne pas céder aux efforts qu'on faisoit pour l'éteindre, a donné lieu de croire qu'il provenoit de la foudre. Il y a grande apparence que ces incendies n'ont point eu effectivement d'autre cause, quoique l'opinion qui l'a fait présumer ne soit peut-être fondée que sur un préjugé. Est-il en effet bien prouvé que les incendies causés par le feu du ciel ont plus d'activité, & qu'ils s'éteignent plus difficilement que ceux qui arrivent par les accidens ordinaires.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 8 Septembre.*

Pendant le cours de ce mois, il est entré dans cette Baye plusieurs vaisseaux richement chargés, & entre autres quatre bâtimens partis de la Havane avec des chargemens de sucre, cuirs, bois de campêche; & un cinquieme qui est venu de Buenos-Aires en cent sept jours de traversée, avec une cargaison de cuirs & de laine de Vigogne; de plus deux autres nommés le *Jason* & le *Matamoros*, venant de Monte-Video. Nous attendons avec impatience l'*Achille*, dont le chargement consiste dans les articles qui suivent.

» Un million cinq cens vingt-quatre » mille cent treize piastres fortes, tant » en or qu'en argent monnoyé & en bar- » res ; quatre mille huit cens quatre- » vingt-sept quintaux de cuivre ; trois » cens dix-neuf quintaux d'étain ; quin- » ze mille sept cens dix charges de ca- » cao ; deux mille trois cens vingt-qua- » tre caisses de quinquina, & cinquante- » cinq balles de laine de Vigogne ». On croit que les deux frégates de guerre, le *Rosaire* & la *Sainte-Barbe*, ont reçu ordre d'aller au-devant de ce vaisseau.

Le bruit se répand ici que le *Pondichery*, vaisseau François qui revient des Indes Orientales, chargé d'une riche cargaison, vient d'entrer dans le Port de Vigo. Les frégates Françoises qui ont établi leur croisiere dans ces parages, ne manqueront pas de prendre ce bâtiment sous leur protection & de le conduire en sûreté dans celui des Ports de France où il doit aborder.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 9 Octobre.*

Extrait d'une Lettre de Kington, dans la Jamaïque. » Nous avons eu cette année une récolte abondante dans toutes les parties de notre Isle ; vous sçavez que c'est un bonheur dont nous jouissons rarement du côté du midi ; les plantations ont beaucoup souffert de la sécheresse... Je me flatte que les yeux de vos Ministres s'ouvriront enfin sur les conséquences ruineuses de cette guerre cruelle qu'ils font à l'Amérique ; les communications ayant été coupées, par ce moyen, entre nous & nos Freres du Continent, qui se sont trouvés dans la nécessité de nous compter au nombre de leurs Ennemis, quoique nous soyons nous-mêmes Américains, & naturellement leurs Amis, nous nous sommes long-tems vus réduits à de tristes extrêmités, nos Negres périssoient presque faute des choses nécessaires. Cet état de détresse nous a cependant été utile, en ce qu'il nous a fait sentir le prix de cette Industrie, qui, soit dit en passant, n'a jamais fait partie distinctive de notre caractere, qui est l'indolence extrême ; défaut que l'on peut attribuer peut-être, soit à l'excessive chaleur du climat, soit au malheur d'être nés (comme dit le proverbe) avec une cuiller d'or dans la bouche. L'Amérique nous fournissoit ci-devant le bled d'Inde, le sel, le porc, le poisson salé, les pois, la farine, le » biscuit & quantité d'autres articles pour lesquels ils recevoient de nous en échange des piastres fortes, des doublons ou des productions de notre Isle ; mais nous avons eu anciennement, & quelques-uns de nous ont encore une telle demangeaison de faire du sucre, que l'on a négligé & l'on néglige encore de cultiver assez de grain pour nourrir nos porcs, quoique notre climat soit plus favorable à cette culture que celui de l'Amérique, & qu'il puisse produire toujours deux, quelquefois trois récoltes par an.... Au surplus l'argent ne circule plus parmi nous comme ci-devant ; les Armateurs Américains se montrent jusqu'à l'entrée de notre Port, & nous font souvent des prises considérables, malgré la vigilance de nos Croiseurs ; la mer est vaste.....

.....

.....

Nous sommes tous Soldats ici, vous le sçavez sans doute depuis long-tems ; le Gouverneur Dalling, que vous connoissez pour un brave homme, a pris toutes les précautions possibles pour mettre cette Isle à l'abri d'une invasion, si nos voisins de Cuba & de Saint-Domingue en faisoient la tentative ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le 27 Septembre.*

Notre Parlement vient d'enregistrer la Déclaration du Roi donnée à Versailles le 19 Novembre 1776, concernant les inconvéniens des enterremens dans les Eglises. Nous esperons que cette loi si utile à la conservation des hommes, ne tardera pas à sortir son plein & entier effet, d'autant plus qu'elle n'a été reçue par nos Magistrats qu'après les plus mûres délibérations, & qu'après l'examen le plus rigoureux de toutes

les difficultés qu'on a pu imaginer pour s'oppoſer à ſa promulgation.

Dans la nuit du vingt-deux au vingt-trois de ce mois, la *Jeune-Fanny*, navire appartenant à M. Barthez, prit feu. Ce bâtiment qui étoit au milieu d'un grand nombre d'autres, les auroit infailliblement entraînés dans ſa perte, ſans le courage de tous les Capitaines, Matelots & Conſtructeurs qui ſe trouverent alors dans le Port. On fixa avec des chaînes & des ancres le navire incendié & le ponton ſur lequel il étoit appuyé pour être radoubé; deſorte que ni l'un ni l'autre ne purent dériver, & qu'ils furent conſumés par les flammes dans le lieu où ils étoient pour lors. Par ce moyen, l'incendie ne ſe communiqua point, & la Rade fut ſauvée. MM. les Jurats de Bordeaux ont donné des preuves de la reconnoiſſance publique à tous ceux qui, dans cette circonſtance périlleuſe, ſe ſont faits remarquer par leur zele & leur bonne volonté. Ils ont traité avec une diſtinction particuliere M. Morin. Cet intrépide Capitaine alla le premier environner de chaînes le navire enflammé, & il diſpoſa ces chaînes de maniere qu'elles ne puſſent quitter priſe. Sans ces précautions, nous aurions couru les riſques de voir ſe renouveller dans notre Port l'effrayant ſpectacle de 1762, où neuf vaiſſeaux furent dévorés par les flammes ſans qu'il fût poſſible d'en ſauver le moindre débris.

DE PARIS, *le* 12 *Octobre*.

L'année derniere, nous citames pluſieurs exemples d'arbres qui non-ſeulement avoient refleuri, mais même produit des fruits une ſeconde fois en Automne dans divers cantons des Iſles Britanniques; ce phenomene vient de ſe renouveller dans cette Capitale. Les Auteurs du Journal de Paris ont depuis peu donné au Public une Lettre dans laquelle on leur annonce que ſix marronniers, plantés dans la cour de l'Arſenal, qui ſe prolonge derriere le mur des Céleſtins, ont fleuri de nouveau cette année, & qu'ils ſe ſont revêtus de nouvelles feuilles après avoir perdu les anciennes & leur fruit. La perſonne qui annonce cette particularité, la donne comme un phénomene très-rare dans ce pays. Cependant nous pouvons l'aſſurer que nous avons été nous-mêmes témoins pluſieurs fois de pareils phénomenes. Il paroît même qu'en général ils ſe répétent aſſez ſouvent ſur le marronnier. Un fait qui effectivement eſt moins commun & plus curieux, c'eſt ce que les mêmes Auteurs rapportent dans leur Feuille du 10 Octobre, No. 283.

Ils y annoncent » la ſeconde fructifi-
» cation de deux ceps de vigne, ap-
» puyés au Corps-de-Garde de la Garde
» de Paris, Quai Malaquay, en face
» de la rue des Saints-Peres, qui ayant
» refleuri en dernier lieu, ont, diſent-
» ils, dans ce moment des grappes aſ-
» ſez groſſes: les grains ramaſſés & preſ-
» ſés les uns contre les autres, ſont mé-
» me en partie noirs, & la totalité ne
» tardera pas à parvenir à l'état de ma-
» turité, pour peu qu'il ſurvienne en-
» core quelques jours de chaleur ».

OBSERVATIONS ſur l'importance des Ventilateurs; tirée des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie au ſervice de Pologne, ſur les Arts utiles & agréables.

» Tout le monde convient de l'influence de la ſalubrité de l'air pour la conſervation de la ſanté; on voit répéter avec ſatisfaction les expériences ſur toutes les différentes eſpeces de *gas*, c'eſt-à-dire d'airs chargés de vapeurs alkalines, nitreuſes, méphitiques &c., & l'on ne révoque plus en doute l'utilité des ventilateurs pour les chaſſer. D'après le ſuffrage unanime que cette machine ingénieuſe a mérité par tout, on croiroit qu'il n'y a plus de vaiſſeaux, d'hôpitaux, de dortoirs, de chambres, & même de boudoirs ſans ſon ventilateur. Cependant il n'y a rien de plus faux. Cette machine eſt preſque auſſi inconnue que le *Digeſteur* de Papin, excepté en Angleterre. J'en ai décrit pluſieurs eſpeces; mais je ne vois pas pour cela que ces ventilateurs ſoient devenus plus a la mode.

Comme les vérités importantes doivent être répétées ſouvent, je crois devoir recommander de nouveau l'uſage de cette machine ſi utile pour la ſanté.

Voici en deux mots la maniere dont on a perfectionné le ventilateur de M. Hales, dans la Heſſe, pour le ſervice des mines.

On ſçait que ce ventilateur n'eſt autre choſe qu'un axe horizontal garni d'ailes qui en forme une eſpece de cylindre mû par une manivelle dans un cylindre creux; l'air entre par un trou ménagé près de l'axe du cylindre, & ſort enſuite par un tuyau quarré adapté au-deſſus de la caiſſe qui renferme ce volant.

Dans la Heſſe, la caiſſe eſt de beaucoup plus grande que le cylindre qu'elle reçoit; au lieu d'offrir par ſa coupe verticale une cavité parfaitement ronde, elle préſente une cavité en forme de volute ou de ſpirale, c'eſt-à-dire que les ailes du cylindre ne touchent les côtés de la caiſſe que dans les deux tiers de la circonférence. Cette diſpoſition donne lieu à la ſortie d'une plus grande quantité d'air à la fois, & par conſéquent à un plus prompt renouvellement de cet élément. Les Tranſactions Philoſophiques de la Société Royale de Londres ont parlé jadis de cette importante découverte.

Il ſeroit à deſirer que les Académies propoſaſſent pour programme de leurs Prix, de rechercher la meilleure méthode de renouveller l'air dans les navires, où il eſt toujours infect, d'imaginer les fumigations les plus faciles à faire, & la machine la plus propre à procurer au vaiſſeau cet avantage ſans l'expoſer aux accidens du feu; enfin d'inventer le meilleur ventilateur poſſible dont le ſervice fût auſſi aiſé que peu diſpendieux. Cette recherche ſeroit plus digne d'un Citoyen que beaucoup d'autres qui ne ſont faites que pour ſatisfaire la curioſité ».

Annonce de Livre.

Obſervations ſur les Foſſes d'aiſance, & moyens de prévenir les inconvéniens de leur vuidange. Par MM. Laborie, Cadet le jeune, & Parmentier, Membres du College de Pharmacie &c. &c., imprimé par ordre du Gouvernement. A Paris, de l'Imprimerie de Pierres, Imprimeur du College Royal de France, rue Saint-Jacques. 1778. In-8°. de 109 pages.

Dans le grand nombre des divers foyers de corruption que la Capitale renferme dans ſon ſein, il n'en eſt guères d'où s'exhalent des vapeurs auſſi pernicieuſes & auſſi incommodes que les foſſes d'aiſance. Ce fait n'a pas beſoin de preuve. Il eſt vrai cependant que depuis pluſieurs années l'uſage du Ventilateur ſauve aux Citoyens la mauvaiſe odeur & le dégoût d'une malpropreté révoltante qui accompagne néceſſairement l'ancienne méthode de vuider les latrines. On a même lieu d'être étonné que, malgré ces avantages reconnus, il ſe trouve encore des gens aſſez peu raiſonnables pour faire nétoyer les foſſes de leurs maiſons par des Vuidangeurs qui ſuivent l'ancienne routine. Peut-être ces perſonnes ne négligent-elles d'avoir recours au Ventilateur que parce qu'elles ne le connoiſſent point encore aſſez; c'eſt ce qui nous détermine à en donner ici la deſcription. Nous la tranſcrirons d'après l'Ouvrage qui eſt l'objet de cet article.

» Le Ventilateur maitriſant la vapeur » des foſſes, l'empêche de ſe répandre & » la force d'aller ſe perdre dans le vague » de l'atmoſphere. L'appareil qui pré- » ſide à cet effet, conſiſte dans un cabi- » net de menuiſerie, placé & ſcellé en » plâtre ſur l'ouverture de la foſſe. Ce » cabinet eſt le rendez-vous du vent de » pluſieurs ſoufflets qui jouent en de- » hors; le vent y eſt porté par trois » tuyeres, dont deux horizontales raſent » le ſol & viennent aboutir à l'orifice de » la foſſe, ſur lequel ils entretiennent » une nape de vent; l'autre tuyere par- » tant de la partie ſupérieure du cabi- » net, ſouffle de haut en bas & perpen- » diculairement à ce même orifice; d'un » autre côté, on bouche les ventouſes » & les ſieges d'aiſance qui répondent » à la foſſe, à l'exception de celui qui » eſt le plus voiſin du toit. Sur celui- » là ou ſur un autre, s'il n'y a pas lieu » de choiſir, on établit un grand enton- » noir de fer blanc ſervant de baſe à » une enfilade de tuyaux qui ſe prolon- » gent en déhors & gagnent le deſſus » de la maiſon.

» Au moyen de cette diſpoſition, » les ſoufflets ne ſont pas plutôt en ac- » tion que, du cabinet à l'extrémité des » tuyaux, il s'établit un courant d'air » qui n'en ſort que chargé des vapeurs » de la foſſe.

» Ce feroit en vain que le ventilateur » auroit mis ainſi ces vapeurs hors de » la portée des ſens, ſi en même tems » les plus grandes précautions ne ſur- » veilloient la communication de la ma- » tiere avec l'air environnant, pour em- » pêcher que ni les Ouvriers ni les ton- » neaux n'y portent aucun principe d'in- » fection ; auſſi ſur cette partie n'eſt- » il pas poſſible de porter plus loin les » détails, nous avons preſque dit de » la propreté; on en jugera par cet échan- » tillon.

» Le cabinet que nous avons décrit eſt » aſſez grand pour contenir deux ton- » neaux & l'Ouvrier qui les remplit; ces » tonneaux ne ſe rempliſſent que cou- » verts d'un tablier de cuir garni d'un » entonnoir, de maniere à ſortir du ca- » binet ſans être aucunement ſali en de- » hors. Ils n'en ſortent qu'en paſſant » ſucceſſivement par deux portes qui ne » s'ouvrent que l'une après l'autre. Sortis, » le couvercle qu'ils portent eſt enfoncé » à coups de maillet, & ſcellé en plâtre, » pour que rien ne puiſſe tranſpirer par » les jointures. Enfin ces tonneaux ne » reviennent à l'attelier qu'après avoir » paſſé par une leſſive, dans laquelle ils » ſont non-ſeulement lavés à pluſieurs » eaux, mais même broſſés. C'eſt ainſi » que la vuidange des foſſes eſt devenue » entre les mains du Ventilateur une » opération dont on s'apperçoit à peine » dans la maiſon où ſe fait ce travail ».

Il faut pourtant convenir que cette invention, quelque utile qu'elle ſoit, ne détruit pas tout le mal, & qu'elle ne remédie qu'à une partie des inconvéniens. Le ventilateur éloigne bien de l'endroit où il opere les vapeurs infectes ; mais ces vapeurs n'en ſubſiſtent pas moins dans l'atmoſphere dont elles corrompent la pureté ; il eſt même prouvé que dans certaines diſpoſitions de l'air, elles ſe raſſemblent en forme de nuages, & qu'elles vont tomber à quelque diſtance du lieu où ſe fait la vuidange ; on en a la preuve dans l'Ouvrage que nous annonçons. Les Auteurs ont vu l'entrée du Carrouſel infectée par les vapeurs d'une vuidange que faiſoit le ventilateur à cent toiſes de-là dans une maiſon de la rue Saint-Honoré, & dans laquelle on ne ſentoit rien. Ils ont été curieux d'obſerver cette vapeur à la ſortie de l'appareil du ventilateur ; ils ont reconnu qu'elle formoit à l'orifice du tuyau une fumée épaiſſe non moins ſenſible à la vue qu'à l'odorat, & que cette vapeur étoit colorée de diverſes nuances de bleu, de verd, de noir, & quelquefois d'un blanc ſale. Des oiſeaux, expoſés à ſes influences, ont été ſur le champ privés de la vie, ou du moins frappés d'une aſphyxie qui les a fait paroître comme morts. Un chat ſubit la même épreuve & il eut le même ſort. Une vapeur qui s'annonce avec des caracteres auſſi ſiniſtres ne peut donc que nuire beaucoup à la ſalubrité de l'air, & c'étoit par conſéquent rendre un grand ſervice à l'humanité que de la mettre hors d'état de produire ſes pernicieux effets. Voilà ce qu'ont exécuté avec un heureux ſuccès les trois Auteurs des *Obſervations ſur les foſſes d'aiſance*. Les propriétés connues du feu leur ont fait regarder cet élément comme l'agent le plus propre à remplir leurs vues. Se conduiſant en conſéquence de cette idée, ils ont établi un fourneau à la place de l'entonnoir du ventilateur ſur l'un des ſieges d'aiſance. Ce fourneau eſt compoſé d'une tour ſans fond ni porte, garni d'une chappe, portant à ſa partie antérieure la porte mobile par laquelle s'introduit le charbon ſur une grille placée à quelques pouces de la baſe du fourneau. A cette chappe ſont adaptés des tuyaux de tôle qui ont leur iſſue en dehors. A peine l'intérieur de ce fourneau eſt-il échauffé par le charbon, que ſi on vient à préſenter un papier allumé à la porte de la chappe, la vapeur qui traverſe prend feu, & produit une flamme vive & brillante. Le charbon une fois bien allumé, cette flamme devient un brandon conſtant, qui s'éleve à deux ou trois pieds au-deſſus de la chappe, quand on la débarraſſe de ſes tuyaux. L'odeur que cette flamme répand ne peut être mieux comparée qu'à la vapeur enflammée d'une diſſolution de fer dans l'acide vitriolique. La premiere fois que ces Meſſieurs firent leur expérience, c'étoit dans une maiſon dont le local ne leur avoit pas permis de choiſir l'emplacement le plus convenable pour leur fourneau ; il étoit au rez-de-chauſſée, & les tuyaux n'avoient point d'iſſue en dehors du cabinet. L'odeur d'acide ſulphureux vola-

til qui se répandit dans la maison étoit, disent-ils, si forte, qu'ils ne voulurent croire qu'elle venoit du fourneau, qu'après s'être assurés qu'on ne brûloit point de soufre dans la maison. Ils ont tenus des oiseaux & des chats au-dessus des tuyaux qui conduisoient cette vapeur en dehors; & ces animaux n'ont paru affectés d'aucune sensation incommode. Il est donc clair que la vapeur des fosses, en passant à travers le brasier du fourneau, y est décomposée & perd, par ce moyen, ses propriétés malfaisantes. On ne doit plus être surpris maintenant de trouver du soufre tout formé dans les fosses, puisqu'il est manifeste que la vapeur qui en émane contient de l'acide vitriolique, ou au moins les élémens qui le composent.

C'est peut-être aussi parce que les vapeurs des latrines sont imprégnées d'un principe sulphureux, que les Vuidangeurs ne sont jamais atteints de la galle. Mais si ces ouvriers sont exempts de cette maladie, & de quelques autres encore, ils sont exposés à des accidens bien plus funestes: ces accidens sont la mitte & le plomb. La mitte affecte surtout les yeux, & quelquefois elle cause aux ouvriers, pour un ou deux jours, une cécité absolue, qui est accompagnée de violentes douleurs. Le plomb est plus à craindre encore. « Le resserrement du gosier, des cris involontaires, & quelquefois modulés, ce qui fait dire aux ouvriers que le plomb les fait chanter; la toux convulsive, le rire sardonique, le délire, l'asphixie & la mort, sont les accidens par lesquels se diversifie l'action du plomb sur les Vuidangeurs. »

La multitude des hommes que le plomb a fait périr est innombrable. Nos zélés Chymistes, touchés du sort de ces malheureux ouvriers, ont cherché aussi les moyens de rendre leur travail moins pénible, & de les préserver de la mort a laquelle il les expose souvent. Après avoir essayé différens expédiens, ils se sont arrêtés aux suivans, parce qu'une expérience soutenue les a convaincus de leur efficacité.

Quelqu'avantage que les ouvriers retirent du feu supérieur contre les accidens du plomb, il s'en faut beaucoup que ce moyen soit toujours suffisant. En conséquence, nos zélés Chymistes ont cru qu'en établissant dans le centre du fluide méphitique un nouveau principe de raréfaction & de mouvement, ils travailleroient efficacement pour le salut des ouvriers. D'après cette opinion, ils ont établi dans la fosse un fourneau élevé au-dessus de la matiere. Ce fourneau consiste en un foyer orbiculaire, percé dans toute son étendue de nombre de registres, & surmonté d'un dôme, par la porte duquel s'introduit le charbon. Sur ce dôme s'ajustent des tuyaux de tôle qui doivent aller répondre à la partie du fourneau supérieur. Ce fourneau a produit, dès la premiere fois qu'ils en ont fait usage, un effet aussi prompt que salutaire. Les ouvriers qui n'avoient pû travailler que quelques minutes de suite dans la fosse, se trouverent en état de continuer leurs opérations pendant un tems assez long, parce que le feu du fourneau, en raréfiant l'air, avoit établi un courant beaucoup plus considérable que celui des soufflets, qui ne produisent qu'un très-petit avantage pour le soulagement des travailleurs. Mais il n'est pas aisé, ou plutôt il est presque impossible d'asseoir ce fourneau dans la fosse aussi-tôt qu'on commence le travail, parce que la surface est couverte jusqu'à une certaine profondeur, d'une matiere liquide & flottante, qui, en termes de Vuidangeur, s'appelle la *vanne*. Cependant cette matiere, qui souvent répand l'odeur la plus infecte, occasionne aussi des accidens meurtriers.

Pour suplléer à l'effet du second fourneau qui ne peut guères avoir lieu dans les premiers momens, nos Chymistes ont fait jetter dans la vanne de la chaux vive en poudre; aussi-tôt cette chaux a, comme par enchantement, enlevé à la vanne sa mauvaise odeur & ses propriétés malfaisantes. Il faut observer que la chaux unie aux matieres plus épaisses ne produiroit pas un effet aussi prompt ni aussi marqué; sans doute parce que n'y trouvant point assez de fluide pour se dissoudre, ses principes ne peuvent point se développer suffisamment ni par conséquent agir avec toute leur énergie sur la vapeur méphitique.

Ces expériences ont été vérifiées par MM. Lavoisier, de Fougeroux & de

Milly, nommés par l'Académie Royale des Siences pour en faire l'examen. Ces Commiſſaires en ont rendu à leur Compagnie un Jugement très-favorable, comme il eſt facile de s'en convaincre, ſi on jette les yeux ſur leur Rapport qui eſt à la ſuite de cette Brochure.

On ne ſçauroit marquer trop de reconnoiſſance à MM. Laborie, Cadet le jeune & Parmentier, pour avoir eu le courage de ſe dévouer à un pareil travail. Ce n'eſt pas certainement l'attrait qu'il pouvoit leur préſenter, qui a dû les porter à s'y livrer; il n'y a que l'amour du bien public qui ait pû les animer. Au reſte, que n'eſt pas capable de produire dans le cœur des bons Citoyens ce ſentiment généreux, ſur-tout quand il eſt échauffé par les regards des Perſonnes en place! Ces Meſſieurs ont travaillé ſous les auſpices du ſage Magiſtrat qui veille avec tant de ſoin à la ſûreté, & à la conſervation des Habitans de cette Capitale.

On nous pardonnera, ſans doute, la longueur de cet extrait, à raiſon de l'utilité de ſon objet.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Octobre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	ſ.	marc.
Du Mexique à . . .	724		
Du Pérou à	712		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	99	2	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100	16	
Or à 20 karats à . .	84	2	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	18	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	
Piaſtres à	49	9	

Changes de Paris du 17 Octobre 1778.

Amſterdam	53 $\frac{3}{4}$
Londres	29 $\frac{5}{8}$
Hambourg	188
Madrid	15 2 6
Cadix	14 19
Livourne	96 $\frac{3}{4}$
Gênes	93 $\frac{3}{4}$
Lyon *Saints*	$\frac{7}{8}$ p. $\frac{0}{0}$

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1778.

Du Merc. 15 Oct. 1778		Du Jeudi 16.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*	
Decourmont pp^lles.	A.	Lempereur.. Viag.	C.
Viageres	A	Perpétuelles...	C.
Aliſſant .... Viag.	F.	Boſcheron... pp^lles.	C.
Tontine	F.	Viageres.....	C.
Nau ..... pp^lles.	C.	Peinchein .... Perp.	A.
Viageres	C.	Viageres	A.
Tontine	C.	Patu ..... pp^lles.	E.
De S. Janvier. v^res.	A.	Viageres	E.
Dutartre Perpét. t. l. de l'ancien Clergé.		Rouillard .... pp^lles.	A.
.....		Viageres	A.
.....		Pincemaille. Perp. t. l. de l'ancien Clergé.	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1778.	*Jeudi* 15.	*Vendredi* 16.	*Samedi* 17.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1752 $\frac{1}{2}$ 50 52 $\frac{1}{2}$ 50 (47 $\frac{1}{2}$	1745	1747 $\frac{1}{2}$ 45 47 $\frac{1}{2}$
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8^es. . . .	245	245	. . . . .
D°. 25^es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	396	. . . . .	396. . . . .
Reſcriptions . .	16 $\frac{1}{2}$ 16 . . .	16	16 16 $\frac{1}{2}$ . . .
Bil. des Fermes.	1 $\frac{3}{4}$ 2	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. $\frac{0}{0}$ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 17 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 10 *Septembre.*

M. Holck, Agent du Roi, a reçu différentes sommes qu'il a eu ordre de distribuer à plusieurs Maisons de fondation pieuse, tels que Colleges, Ecoles & Hôpitaux. La main généreuse qui distribue ces bienfaits a voulu demeurer inconnue.

Le Gouvernement a permis à quelques Ouvriers en or, de travailler de l'or de ducat à 23 karats & 8 grains. Il leur a aussi accordé la permission d'employer de l'or depuis 18 jusqu'à 20 karats, mais à condition, pour éviter toute tromperie, de faire appliquer à leurs ouvrages le timbre de la Monnoie qui constatera leur degré de fin.

ALLEMAGNE.

DE MEISSEN (*en Saxe*), *le* 5 *Septembre.*

Les Prussiens ont déjà rendu navigable une bonne partie de l'Elbe, en en faisant retirer par des Paysans Bohémiens les carcasses de vaisseaux & les pierres qui y avoient été jetées par les Autrichiens. Ce travail dure encore, & il est fort pénible; mais il s'achevera enfin, puisque les Prussiens sont maîtres du Fleuve. Ils font aussi ouvrir en divers endroits des grands chemins qui subsisteront sans doute après la guerre. Si cela est, la Bohême, une partie de la Lusace & la Moravie en retireront de grands avantages; mais on prétend qu'ils les auront payés cher.

La Foire de Francfort-sur-le-Mein continue à être peu florissante. On y voit peu de François & d'Italiens. Les épizooties ont été cause que les marchandises de fabrique de laine n'y ont été apportées qu'en très-petite quantité.

DE HANAU, *le* 19 *Septembre.*

Les maladies épizootiques se répandent de plus en plus; Hoechst-sur-le-Mein, Hombourg-ez-Monts, Staede, Tonnelshausen, Friederichsdorff, Friedberg, & quantité d'autres lieux en ont considérablement souffert. Hombourg seul, où on se livre moins à l'éducation des bestiaux qu'aux Fabriques, a perdu cependant près de 200 bêtes à cornes dans l'espace de moins de six semaines. Aucun remede n'a réussi; car on peut dire que le peu de bestiaux qu'on a sauvés, ne doit la vie qu'au hasard. Ceux qu'on a ouverts avoient la vésicule du fiel très-enflée; c'est tout ce qu'on a pu découvrir dans un pays où l'on a à peine l'idée d'Ecole & de Médecine Vétérinaires.

Différentes contrées des Etats de la domination Prussienne ont aussi ressenti les effets de ce fléau, mais sans de grandes

pertes, parce que Sa Majesté Prussienne a établi des Ecoles Vétérinaires dans plusieurs Provinces de ses Domaines. Dans les cantons où il y a des Médecins Vétérinaires, ce Prince impose aux Habitans la loi de suivre pour la guérison de leurs bestiaux, le traitement prescrit, & en cas de mort, il paye le dommage, ce qui lui coûte fort peu de chose, parce qu'à force de recherches & d'expériences, on est parvenu à se faire un systême raisonné de Médecine & d'Anatomie Vétérinaires, dont on éprouve les plus heureux effets. C'est encore la France qui nous a donné l'exemple de ces Etablissemens salutaires.

ITALIE.

DE NAPLES, *le 29 Septembre.*

Depuis quelque tems, le Vésuve paroissoit menacer d'une éruption prochaine. Cet événement qu'on attendoit avec effroi, est arrivé le 22 de ce mois. Ce jour-là, il se fit dans le flanc de la montagne une large ouverture qui donna passage à des torrens de matiere enflammée. La lave prit d'abord son cours en s'avançant vers Ottojo, puis changeant de direction, elle se porta du côté de Portici jusqu'à la *Torré del Greco.* Depuis quelques jours, elle ne coule plus si abondamment, & le Vésuve ne mugit plus avec autant de force; ensorte qu'on espere que le calme ne tardera pas à être parfaitement rétabli.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 24 Septembre.*

» Un Correspondant dit qu'il est informé que la Charte de la Compagnie des Indes Orientales doit être renouvellée, & qu'il esperoit qu'en attendant le terme de l'expiration de cette Charte, on donneroit les Gouvernemens dans cette partie du monde à des Officiers au service du Roi, qui soutiendroient, protégeroient & défendroient les Tribunaux de Justice dans l'Inde, & qu'on y nommeroit des Juges sur la probité desquels on pourroit compter. Mais, dit-il, si l'on insiste absolument sur le renouvellement de cette Charte, je sçais de bonne part que les Marchands de Londres, de Bristol & de Liverpool, assistés par leurs amis en Hollande, & même par ceux qu'ils ont en Ecosse & en Irlande, donneroient jusqu'à 9,000,000 pour une nouvelle Charte. Si le Commerce, ajoute-t-il, n'est pas rendu libre en général, il pourra être exercé par les Ports ci-dessus, auxquels dans ce cas on pourroit joindre Edimbourg ou Glascow, ou tous les deux, ainsi que Dublin & Clorke. Il y a d'autant plus de raison, poursuit-il, d'avoir quelque égard aux propositions des Marchands dans les Ports extérieurs de l'Angleterre, de l'Ecosse & de l'Irlande, que ces mêmes Marchands, depuis nos troubles, ont donné les plus grands & les plus généreux secours au Gouvernement.... Il est encore d'avis que, suivant la déclaration du feu Lord Chatam, les dettes de la Nation doivent être payées sur les territoires acquis, dans les Indes Orientales, attendu qu'on ne pourroit prouver, par aucun raisonnement solide, que ces mêmes territoires ayent été abandonnés par la Charte à une Compagnie de Marchands qu'on devoit borner à leur Commerce, & à qui on devoit tout au plus abandonner le petit nombre des Forts qui seroient nécessaires à leur protection ». *Extrait de la Gazette de France.*

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 30 Septembre.*

Leurs Hautes Puissances, les Etats-Généraux des Provinces-Unies, ont arrêté, par un Placard du 22 de ce mois, » qu'en conséquence de la maladie épi- » démique qui regne à Constantinople, » il soit défendu à tous navires qui ont » pris leurs chargemens ou qui viennent » de ce Port, d'entrer dans aucuns de » ceux de cette République, à peine » envers les Contrevenans que leurs na- » vires, ainsi que toutes leurs cargai- » sons soient brûlés, & l'Equipage puni » de mort; qu'il soit aussi défendu à » tout Pilote, sous la même peine, de » conduire dans les Ports de cette Ré- » publique les navires qui viennent de » ladite Place, de même que ceux qui » viennent de Smirne ou autres endroits » du Levant, ou du côté de l'Est de

» l'Isle de Corfou, de la Côte de la Gre-
» ce, du Cap Rusato & de la Côte de
» Barcan en Afrique, lorsqu'ils n'auront
» pu fournir des témoignages clairs &
» évidens qu'ils ont pris leurs charge-
» mens dans les Ports ci-dessus men-
» tionnés, pour les décharger directe-
» ment dans un des Ports de cette Ré-
» publique, & que dans ce cas, ces na-
» vires seront obligés de tenir une qua-
» rantaine de 14 jours, excepté néan-
» moins ceux venant de Smyrne, & qui
» étant pourvus d'une Patente, seront
» obligés d'observer une quarantaine de
» 20 jours, après lequel terme expiré,
» s'il reste encore quelque marque ou
» suspicion de maladie épidémique, la
» quarantaine sera prolongée aussi long-
» tems qu'on le jugera nécessaire ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Saint-Saturnin (*en Languedoc*), *le* 18 *Septembre.*

Suite des observations météorologiques & nosologiques faites par un Médecin de ce lieu.

Juillet 1778. » 1er, serein, Nord; 2, *id.*; 3, chaud, nuages à l'Est avec orage; 4, *idem*, le soir l'Ouest; 5, 6, serein chaud, barom. 28 pouc., thermom. 19 degrés; 7, serein beau, le soir orage à l'Ouest; 8, serein chaud; 9, orage avec tonnerre venant du Nord; 10, orage venant de l'Est, le reste de la journée petite pluie; 11, 12, 13, serein beau, chaud, bar. 28 p., therm. 17 ½ d.; 15, menace d'orage du côté du Nord; 16, orage au Sud-Ouest; 17, couvert, barom. 27 p. 11 lig., therm. 19 d.; 18, 19, chaud serein; 20, orage fort considérable venant de l'Ouest, avec beaucoup de tonnerre & d'éclairs; 21, 22, serein, vent du Nord; 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, serein beau, barom. 27 p. 11 l., therm. 19 deg.; 30, vent du Nord; 31, le soir couvert, un peu de pluie venant du Nord.

La fievre d'accès a cessé pendant ce mois, & nous n'avons vu que quelques personnes attaquées d'embarras d'estomac avec vertiges, mauvaise bouche, accablement, guéries par l'émétique; sur la fin du mois, beaucoup de gens ont eu la diarrhée bilieuse.

Août 1778. Les 1, 2, 3, 4, vent du Nord assez fort, barom. 28 p., therm. 18 d.; les 5, 6, calme beau chaud, le soir l'Ouest; le 7, couvert, le soir un peu de pluie; le 8, vent du Nord avec de gros nuages comme lors des orages; le 9, serein beau chaud, barom. 27 p. 11 lig., therm. 19 ½ d., le soir, menace d'orage du côté du Sud-Ouest. Cette année, presque tous les orages sont venus du côté du Nord-Est ou Sud-Est; il n'y en a eu qu'un seul venant de l'Ouest & que l'Est repoussa. Depuis le 10 jusqu'au 27, nous avons eu beau tems serein, le soir l'Ouest, barom. 28 pouc., therm. de 20 à 23 d.; le 27, bar. 27 p. 9 lig,, therm. 19 deg. Nord-Ouest; le 28, barom. 27 p. 7 l., therm. 19 deg., l'Est couvert, quelques gouttes de pluie, le soir serein, tems assez frais, barom. 27 p. 9 l., therm. 17 d.; le 29, barom. 28 p. 1 l. serein beau, therm. 18 d.; le 30, barom. 28 p., therm. 17 d. nuages, Nord-Ouest frais; le 31, barom. 27 p. 10 l. serein, vent du Nord froid & fort le soir, barom. 27 p. 9 l., therm. 15 d. ce mois a été sec & chaud.

La fievre continue avec point de côté, toux seche & difficulté de respirer, bouche amere, langue sale, nausée, vomissement avec céphalalgie, en ont été les symptômes. Cette maladie a duré depuis sept jusqu'à quatorze jours, & a fini par des selles bilieuses. Après l'émétique, la douleur de côté & la difficulté de respirer ont cessé & ont souvent reparu; mais les médecines les ont entierement emportées; de plus nous avons vu quelques dyssenteries avec tenesme sur la fin, quelques *colera morbus* de peu de durée.

Les enfans à la mammelle ont été attaqués d'une toux convulsive avec oppression & comme le râle, le visage fort rouge, la langue sale, l'haleine forte; les purgatifs leur ont fait du bien, la toux & l'oppression ont diminué; beaucoup des enfans ont eu une éruption de gros boutons au visage, qui ont laissé une croûte désagréable.

Les panaris, les demangeaisons & les ophtalmies ont été encore des maladies fort communes au commencement du

mois, comme les diarrhées à la fin.

La fievre d'accès a encore reparu, mais elle n'eſt pas auſſi répandue que le mois de Juin dernier.

DE TOULON, *le 27 Septembre.*

» Le 21 Septembre dernier, le fameux » baſſin de M. Groignard fut rempli » d'eau pour faire flotter le *bateau-porte* » qui a été conſtruit dans ce baſſin. Ce » *bateau-porte* devoit faire place au *Sou-* » *verain*, vaiſſeau de 74 canons qui effec- » tivement entra dans le baſſin le 25. » Ce même jour, le *bateau-porte* fut pré- » ſenté dans ſes rainures, & enſuite » coulé bas pour fermer exactement le » baſſin. Le lendemain, à ſept heures » du matin, on vit le vaiſſeau le *Souve-* » *rain* ſur ſon chantier, & l'après-midi, » le baſſin fut mis à ſec au moyen de » 24 pompes qui élevent une colonne » d'eau très-conſidérable. Cette dernie- » re opération complette parfaitement » les épreuves de cette machine dont » l'exécution eſt auſſi ſurprenante que » le projet en eſt hardi. Déſormais les » vaiſſeaux pourront être radoubés avec » la plus grande facilité. Les flots après » les avoir apportés dans ce baſſin, s'é- » loigneront pour confier à l'induſtrie » le ſoin de les radouber, & au pre- » mier ſignal, ils viendront reprendre » ces mêmes vaiſſeaux ſans qu'ils ayent » eu à ſouffrir ni en entrant dans un » Chantier élevé au-deſſus de la mer, » ni en en ſortant ».

DU LYONNOIS, *le 8 Octobre.*

» Nous avons eu un tems trés-favorable pour les vendanges; mais preſque partout, on s'eſt trop preſſé de les faire. C'eſt un abus qui ſe renouvelle preſque tous les ans & dans preſque tous les lieux. Il eſt aſſez ordinaire ſans doute que chez les perſonnes qui attendent depuis long-tems le moment de jouir d'un objet ardemment deſiré, l'impatience de le poſſéder augmente à meſure que cet heureux moment approche; mais auſſi en cédant à cette vivacité, on nuit quelquefois à ſes intérêts. En général, la récolte a été, pour la quantité, un peu au deſſous de celle de l'année derniere, & on craint beaucoup que la qualité du vin ne ſoit inférieure. Il n'a pas pris une belle couleur dans les cuves. On nous menace de le vendre très-cher; mais on eſpere cependant que les prix ſe modéreront.

Les Eaux minérales d'Orliénas, ſuivant une analyſe qui en a été faite & qui n'eſt pas encore publiée, contiennent de la ſélénite, de la terre calcaire, du ſel alkali minéral déliquefcent, & du fer.

Elles ont été jadis connues; mais elles ſe trouvoient confondues avec celles d'un torrent très-voiſin. Dans un très-grand orage arrivé à la Touſſaint derniere, le torrent a pris une autre direction, & a laiſſé les ſources minérales à découvert. Elles ſont bien peu abondantes. Il y en a trois, ou plutôt c'eſt la même ſource qui a trois écoulemens. Celui qui fournit de l'eau avec le plus d'abondance ne remplit une bouteille de pinte qu'en deux minutes; au plus foible, l'eau tombe goutte à goutte. Au deſſous de cette premiere ſource, il en eſt une ſeconde de même eſpece, qui remplit un baſſin large & profond comme la calote d'un chapeau. Plus bas encore & dans quelques vallées de ce canton, on vient d'en découvrir pluſieurs autres. Ces Eaux ſont fréquentées; mais il eſt à craindre qu'on ne les prenne pas avec aſſez de circonſpection ».

DE PARIS, *le 9 Octobre.*

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

» Les environs de Rabaſteins, l'Iſle d'Albigeois, Puiſeilly, & Montmirat ont été attaqués d'une maladie épizootique contagieuſe qui a fait périr cent cinquante têtes de bêtes à cornes en peu de tems. Les ſieurs Gaytout & Lauſerat, Eleves brévetés par S. M. à leur ſortie des Ecoles Royales Vétérinaires, ſe ſont rendus dans les différens cantons où cette dévaſtation avoit lieu, & dans le moment actuel, ils comptent déjà cent quarante bêtes en pleine convaleſcence. Ils ſe flattent, par leurs ſoins aſſidus, d'en augmenter le nombre, ſi cependant ils n'éprouvent d'ailleurs aucune contrariété, & ſi on leur permet d'agir ſelon les principes qu'on leur a enſeignés, & la méthode qu'ils

ſuivent en conſéquence de ces mêmes principes.

On doit à M. le Marquis de Puyſégur le ſieur Gaytout, jeune homme qui s'eſt diſtingué dans ſes études; il l'a entretenu à l'Ecole Vétérinaire de Paris; & on doit le Sr. Lauſerat au Diocèſe d'Alby, qui a bien voulu faire les frais de ſon éducation ».

Lettre du Rédacteur à M. Deſmereilles, *à l'occaſion de celle que ce Critique a adreſſée à MM les Auteurs du Journal de Paris. Sur l'*Avis aux Vendangeurs, *inſeré dans le No. 76 de la Gazette d'Agriculture.*

Monsieur,

Je ne ſçais quel parti M. Macquer prendra relativement à la Lettre que vous avez fait imprimer dans le Journal de Paris du Mardi 6 Octobre dernier. Quant à moi, je me crois obligé de vous répondre en mon propre & privé nom. Il eſt certainement de mon devoir de vous tirer d'une erreur qui me paroît avoir influé beaucoup ſur votre critique. Ces mots, *Avis aux Vendangeurs*, que vous avez lus dans cette Gazette à la tête de l'extrait du Mémoire de M. Macquer, vous ont fait croire que ce Chymiſte tout émerveillé du mérite de cet Ecrit, s'étoit empreſſé de l'annoncer au Public, comme contenant les plus ſublimes ſecrets ſur l'Art d'améliorer les vins dans les mauvaiſes années. Telle eſt l'idée que vous vous êtes faite, Mr, des diſpoſitions ſecrettes du Sçavant Académicien que vous attaquez. Il faut vous déſabuſer.

M. Macquer étoit bien éloigné de ſonger à faire inſerer dans la Gazette d'Agriculture, & encore moins de rédiger lui-même, comme vous paroiſſez l'inſinuer, l'Extrait de ſon Mémoire *ſur les moyens de faire de bon vin avec des raiſins qui n'ont point atteint leur parfaite maturité.* Perſonne n'eſt moins curieux que ce Sçavant de ſe produire dans les Ouvrages périodiques; & ſi vous avez vu dans la Gazette d'Agriculture l'article qui a mérité votre critique, c'eſt parce qu'il a cédé à mes importunités, & à l'amitié qu'il veut bien avoir pour moi. C'eſt moi, Mr, & moi ſeul, qui ai fait l'Extrait du Mémoire, & l'Auteur ne l'a connu qu'après qu'il a été imprimé. C'eſt moi qui ai jugé à propos de le faire précéder de ces mots, *Avis aux Vendangeurs*; parce qu'en effet j'ai cru cet article digne de fixer l'attention des Vendangeurs ou plutôt des Vignerons; ſi ce titre eſt déplacé & peu refléchi, c'eſt ſur moi ſeul que doit tomber tout le blâme. Vous voyez auſſi, Mr, que vous vous êtes expoſé à vous compromettre, en faiſant le procès à un Auteur, ſur le ſimple extrait qu'un autre a donné de ſon Ouvrage. Ne pourrois-je pas m'être trompé? Ne pourrois-je pas avoir mal ſaiſi les principes de M. Macquer & avoir rendu infidélement ſes idées? Ne pourroit-il pas auſſi ſe faire que, faute d'intelligence, j'euſſe ſupprimé des choſes eſſentielles & qui auroient prévenu vos difficultés? Vous ne connoiſſez, dites-vous, le Mémoire de M. Macquer que par l'annonce que vous en avez vue dans la Gazette d'Agriculture; par conſéquent, vous n'étiez pas ſûr qu'il n'y eût point indiqué les doſes de matiere ſaccarine qu'il convient d'ajouter au moût trop vert, pour le rendre ſuſceptible d'une bonne fermentation. Judicieux comme vous l'êtes, ne deviez-vous pas plutôt ſoupçonner le Rédacteur de la Gazette d'avoir paſſé ſous ſilence, dans ſon Extrait, cette indication, que croire l'habile Chymiſte capable d'avoir omis dans ſon Ouvrage, une partie qui vous paroit ſi néceſſaire. Je ne veux cependant pas vous tromper. Il eſt très-vrai que cet Académicien ne parle point du tout de *doſes* dans ſon Mémoire; & je ne vois pas, comme vous, pourquoi il auroit été obligé d'en parler. En général, il faut qu'un Auteur ſe preſcrive des bornes, & il doit lui être permis de conſiderer ſon objet ſous le point de vue qu'il lui plaît. Pourvu qu'il rempliſſe bien le plan qu'il s'eſt tracé, & que d'ailleurs ce plan ſoit raiſonnable, on n'a pas autre choſe à exiger de lui. M. Macquer s'eſt propoſé de traiter ſon ſujet moins en *Auteur d'Economie Rurale*, qu'en *Chymiſte.* Après avoir conſtaté par des expériences dont vous ne lui diſputerez pas la propriété, que dans les liqueurs fermenteſcibles, c'eſt la partie ſucrée qui eſt le vrai principe de la fermentation; après s'être convaincu par lui-même, conformément à cette théorie, qu'en ajoutant quelques portions de matiere

sucrée étrangere à un moût vert, on parvenoit à y exciter un mouvement de fermentation suffisant pour faire de ce jus acerbe une excellente liqueur vineuse, il en a conclu que de tous les moyens proposés pour obtenir de bon vin d'une mauvaise vendange, il n'y en avoit pas de préférable à celui qui lui a si bien réussi. En conséquence, M. Macquer invite les Propriétaires de vignes à faire en grand l'essai d'un procédé aussi naturel, mais en même tems il abandonne à leur sagacité le soin des manipulations; content de les avoir mis sur la voie & de leur avoir donné de nouvelles certitudes sur le succès d'une expérience que peut-être ils connoissoient déjà par eux-mêmes, ou par d'autres Chymistes qui sont nommés dans son Mémoire, & dont je n'ai pas fait mention dans mon Extrait, parce qu'il falloit abréger.

D'ailleurs, Mr, je vais plus loin, & j'ose vous demander si vous croyez qu'il soit si aisé & même possible de déterminer au juste la quantité de sucre, de cassonnade, de miel, de mélasse ou de toute autre matiere saccarine d'un moindre prix qui, suivant M. Macquer, peuvent être employées dans cette opération. Les degrés de verdeur du moût qu'il s'agit de corriger doivent être la mesure de cette quantité; or ces degrés variant à l'infini, il n'est pas possible de rien statuer sur les doses de matiere sucrée qu'il faut ajouter à un moût qui n'est pas arrivé au point de maturité convenable. C'est à ceux qui voudront faire usage du procédé indiqué, d'étudier les circonstances, & d'ajouter toujours de nouvelle matiere sucrée au moût, jusqu'à ce qu'il y en ait assez pour exciter dans la liqueur une fermentation *vigoureuse*, mais en même tems *réguliere*.

Vous reprochez encore dans votre Critique à M. Macquer, d'avoir établi comme un principe qu'un vin est d'autant meilleur que la fermentation s'opere avec plus de *vigueur*, & cependant d'une *maniere réguliere*. Il faut être de bonne foi. Ce principe ne se trouve point énoncé en ces propres termes dans le texte de l'Auteur, & c'est moi qui personnellement ai à me défendre ici contre vous.

Je ne sçais si en m'exprimant comme j'ai fait, je n'ai pas été effectivement un peu au-delà des vrais principes de ce sçavant Chymiste; mais je crois qu'après m'être expliqué avec vous, il pourroit bien en résulter que votre grande difficulté ne fût plus qu'une dispute de mots.

Il paroît, Mr, qu'il vous a plû d'entendre par une fermentation qui s'opere avec *vigueur* ou qui est *vigoureuse*, une fermentation violente, brusque & tumultueuse; mais une pareille fermentation n'étant point *réguliere*, & celle dont il s'agit dans l'Extrait devant l'être, il est manifeste qu'en appliquant à cette fermentation l'épithete de *vigoureuse*, on a attaché à cette expression un autre sens que celui que vous lui donnez. Il vous étoit aisé de comprendre qu'on n'avoit voulu parler que d'une fermentation animée & bien soutenue, par opposition à une fermentation foible, languissante & qui souffriroit des intermittences. Cette derniere fermentation ne produiroit aucun bon effet; d'ailleurs, elle ne seroit pas plus réguliere que la fermentation violente & orageuse. D'où il suit que la doctrine exposée dans l'Extrait sur l'espece de fermentation nécessaire pour faire un bon vin, n'est pas aussi éloignée que vous le croyez des principes de tous les Auteurs que vous citez. Ces Auteurs, en avertissant de faire fermenter le vin long-tems & d'éviter une *fermentation fougeuse*, ne prétendent pas certainement que la fermentation qu'ils recommandent doive être foible, languissante, inanimée, en un mot, une fermentation sans force & sans vigueur.

Si J'avois pu transcrire en son entier le Mémoire de M. Macquer, vous y auriez trouvé sur la fermentation des observations qui vous auroient épargné la peine de le tant critiquer à ce sujet. Mais je m'apperçois que je me suis un peu trop étendu sur des matieres qui ne sont pas de ma compétence, & qu'il devoit me suffire de vous avoir fait voir, en consentant à me charger dans votre esprit de tous les torts que vous voudrez m'attribuer, combien la forme de mon Extrait a servi à vous égarer.

J'ai l'honneur d'être avec toute l'estime que mérite votre zele pour le vrai & votre amour pour le bien public, Monsieur, votre très-humble & très-

obeiſſant Serviteur, AMEILHON.
A Paris, le 13 Octobre 1778.

Une perſonne digne de foi vient de nous raconter un fait dont nous croyons devoir faire part à nos Lecteurs.

Trois jeunes garçons, dont le plus âgé a ſeize ans, ayant été paſſer pluſieurs jours à la campagne, on négligea tellement pendant tout ce tems le ſoin de leur tête qu'il s'y engendra une très-grande quantité de vermine. Lorſqu'ils furent de retour à la maiſon, leurs parens, pour détruire plus promptement cette malpropreté, s'aviſerent de leur frotter la tête & les cheveux avec une pommade compoſée de tabac en poudre, d'huile & de ſain-doux. Quelques heures après, ces enfans s'étant mis à table pour diner, on les vit tomber tous trois preſqu'en même tems dans un tel état d'aſphyxie qu'on les crut morts. Les remedes uſités en pareilles circonſtances leur ayant été adminiſtrés, ils furent rappellés à la vie; mais ils éprouverent enſuite des vomiſſemens très-violens.

Cet accident qui vient d'arriver dans le Quartier de Saint Mederic à Paris, prouve que l'uſage du tabac appliqué même comme topique, peut être quelquefois fort dangereux. On ſçait que le tabac eſt un émétique tres-puiſſant: on a vu des perſonnes reſſentir de violentes convulſions d'eſtomac & vomir abondamment pour avoir ſeulement lavé leurs mains dans une décoction de cette plante.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Obſervations ſur l'échenillage des arbres.

Dans notre Gazette du Samedi 27 Juin, No. 51, nous avons parlé des dégâts que les chenilles avoient faits dans certaines parties du bois de Vincennes du côté de Nogent. Nous avons obſervé que tous les arbres d'une très-longue allée, ſur leſquels ces inſectes s'étoient jettés, ſe trouvoient alors tellement dépouillés de leurs feuilles qu'il n'y reſtoit pas un ſeul atome de verdure. La curioſité nous a conduits dans ce même canton au commencement du mois d'Août, & alors ces mêmes arbres que ſix ſemaines auparavant, nous avions laiſſés tellement nuds qu'ils ne l'auroient pas été davantage dans le cœur de l'hiver, ſe ſont trouvés couverts du plus beau & du plus riche feuillage, au point que nous aurions pu croire nous tromper de lieu, ſi nous n'euſſions parfaitement connu le local, & ſi d'ailleurs on n'avoit été averti, par une nuance de verd plus tendre, que les feuilles de ces arbres étoient d'une date plus nouvelle que les autres. Ce fait confirme les obſervations que M. Guettard de l'Académie des Sciences a faites dans ſon Mémoire ſur l'*échenillage*. C'eſt donc avec raiſon que cet habile Naturaliſte a dit qu'il étoit inutile de dépenſer de l'argent pour faire écheniller les arbres des forêts & des grandes routes, & qu'il ne falloit pas détourner les Payſans des travaux ſi néceſſaires à la culture de leurs terres dans cette ſaiſon de l'année, pour les forcer de détruire les chenilles. Au reſte, il faut remarquer que M. Guettard, en conſeillant de ne pas ſe donner la peine d'écheniller, fait une exception pour les arbres à fruit. Loin de détourner les Propriétaires de vergers de faire la guerre aux chenilles, il les y engage. C'eſt ce qu'on peut voir dans l'Extrait que nous avons donné de ſon Mémoire dans la Gazette indiquée à la tête de cet article.

II.

CENTENAIRE.

La Demoiſelle Jeanne d'Arripe eſt morte à Oleron en Béarn, âgée de cent douze ans & quelques mois; ſa ſœur mourut il y a quatre ans, âgée de cent ſix ans; toutes deux avoient conſervé la mémoire & la raiſon juſqu'au dernier moment de leur vie.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 10 Octobre 1778, au Mercredi 14 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 5 s.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv. 5 s., l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. à 11 l. 10 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 10 Oct. 1778 au Mercredi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 19 l. 10 s., 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 14 Oct. 1778, de 48 à 49 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 42 à 43; *id.* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Octobre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à . . .	724			
Du Pérou à	712			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	99			*once.*
Or fin à 23 karats . .				
31 32	100	15		
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	53	17	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52			
Piastres à	49	7	6	

Changes de Paris du 14 Octobre 1778.

Amsterdam	53 $\frac{3}{4}$
Londres	29 $\frac{5}{8}$ à 3 16e.
Hambourg	187 $\frac{3}{4}$
Madrid.....	15 2 6
Cadix.....	14 19
Livourne	96 $\frac{1}{2}$
Gênes.....	93 $\frac{3}{4}$
Lyon *Saints*.....	1 à $\frac{7}{8}$ p. 8 p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Lundi 13 Oct. 1778		Suite du Lundi 13.	
Messieurs		*Messieurs*	
Cauchy ..... pp^lles.	A.	Desplaces... pp^lles.	A.
Viageres.....	A	Viageres	A.
Tontine	A.	Tontine	B.
Marsollier .... v^res.	A.	Vieillard ... pp^lles.	A.
Perpétuelles.	A.	Viageres	A.
Defays..... pp^lles.	C.	Tontine.....	A.
Viageres	C.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1778.	*Lundi 12.*	*Mardi 13.*	*Mercredi 14.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1750 55 57 $\frac{1}{2}$ 55.	1745 50 55 . .	1755 50 . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	245	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	396	396 400 398. .	397 96 . . .
Rescriptions . .	15 $\frac{1}{2}$ 16 . . .	16	16 16 $\frac{1}{2}$ 16 16 $\frac{1}{2}$
Bil. des Fermes .	2	. . . . .	2 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au meme Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 17 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

PALATINAT.

DE MANHEIM, *le 21 Octobre.*

IL n'eſt queſtion ici que de violentes inondations cauſées par le gonflement du Rhin & du Necker. Nous ne nous ſouvenons pas même d'avoir entendu parler d'un tel débordement. Tout le bois qui étoit ſur le bord de ces fleuves a été entrainé par le torrent. A Stuttgard la déſolation a été tout auſſi cruelle. A Grundheim & dans les environs, une nuée chargée de pluie & qui creva tout-à-coup, fit les plus horribles dégâts.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 10 Octobre.*

Nous avons déjà eu plus d'une fois occaſion de parler des diverſes réformes que le Grand-Duc de Toſcane a faites ſucceſſivement dans l'adminiſtration de ſes Etats, & des ſages meſures qu'il ne ceſſe de prendre pour faire fleurir dans tous les pays de ſa Domination, l'Agriculture, la Population, le Commerce & les Arts utiles. Pour raſſembler ſous un ſeul point de vue toutes les opérations de cet Auguſte Souverain, on croit ne pouvoir mieux faire que d'adopter l'article ſuivant que nous trouvons dans un Ouvrage périodique accrédité.

» La Province inférieure de l'Etat de » Sienne, connue ſous le nom de Ma- » remmes de Sienne, pays qui contient » les deux cinquiemes des terres les plus » fertiles de la Toſcane, & qui fut au- » trefois célébre par des Campagnes, » une Population & des Villes floriſſan- » tes, étoit devenue déſerte, inculte » & inhabitable. Les derniers Princes de » la Maiſon de Medicis, & le feu Empe- » reur François I. tenterent de la repeu- » pler ſans retirer beaucoup de fruit de » leurs dépenſes. S. A. R. l'Archiduc » Grand-Duc Leopold a pris & ſuivi, » depuis 1766, des voies toutes différentes » pour rétablir ce pays. Des digues » jettées pour arrêter les débordemens » de l'Ombrone, des aqueducs ſouter- » reins deſtinés à conduire de l'eau po- » table à Caſtiglione, un canal naviga- » ble creuſé depuis cette Ville juſqu'à » Groſſetto, un Port propre à recevoir » de petits bâtimens, des routes & au- » tres avances faites ſelon les vrais prin- » cipes de l'Economie rurale, & por- » tées à pluſieurs millions de livres, » ont préparé cette révolution. S. A. R. » depuis le 11 Avril de cette année, y » a établi une nouvelle Légiſlation qui » abolit les Loix & les Réglemens an- » ciens ſous leſquels le Pays s'étoit dé- » gradé ſans pouvoir ſe relever. Il eſt » permis à toutes perſonnes de s'y éta- » blir, d'y acquérir des fonds, de les » tranſmettre à ſes héritiers, d'y jouir » d'une pleine & entiere liberté, ſans » toutefois bleſſer, par des délits, les » droits d'autrui. On ne regardera point

» comme délit la fabrication du fer & » du sel, la culture & la fabrication » du tabac, & le Commerce, tant in- » térieur qu'extérieur de ces marchan- » dises. Les nouveaux Colons seront » exempts de toutes sortes d'imposi- » tions & de corvées; il leur sera libre » de rester dans le Pays ou d'en sortir; » nulle marchandise ne sera réputée de » contrebande; chacun y exercera l'Art, » le Métier, la Profession qu'il voudra, » sans avoir aucun droit à payer; on » pourra porter des armes, chasser, » couper les bois & les emporter. Pour » faciliter l'établissement des Fabriques » de fer, de sel & de tabac, il y aura » des magasins où l'on vendra ces mar- » chandises au prix courant. Le sel ne » coûtera qu'un quatrin la livre en dé- » tail, 24 sous le quintal en gros. Tant » qu'il y aura des terres libres, il en « sera distribué gratuitement à chacun » des Etrangers qui s'y transporteront, » une étendue suffisante pour qu'il puisse » y subsister avec sa famille. Ils auront » la liberté d'en acquerir de nouvelles, » soit en payant le prix, soit en se sou- » mettant à des redevances, dont on » conviendra de gré à gré. Ceux qui, » dans l'espace de dix ans, construiront » ou rétabliront des bâtimens ruraux, » seront remboursés par le Souverain » du quart de leurs dépenses. Personne » ne pourra être traduit, à quelque ti- » tre que ce soit, à d'autres Tribunaux » qu'à ceux dont il ressortira. On ne » pourra être emprisonné pour dette, à » moins que la somme ne soit au-dessus » de 200 livres. Tout Etranger qui ne » sera pas coupable de crime de lèze- » Majesté, ou de délits punissables se- » lon le droit commun, de peines ca- » pitales, sera reçu dans le Pays & ad- » mis à y jouir de tous les droits & » franchises dont on vient de parler, & » de tous ceux dont il auroit joui à » Livourne. Tous les droits sur l'intro- » duction, l'extraction, le *transit* du bé- » tail, objet très-important pour un » pays de pâturage, sont supprimés, » excepté sur le bétail destiné pour les » Boucheries de Florence, Sienne, & » quelques autres Villes. Cette grande » opération diminue d'un demi-million de » livres le revenu annuel du Souverain, » sans parler du remboursement du quart » des dépenses foncieres qui pourront » être faites en constructions & répa- » rations de bâtimens ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 30 Octobre.*

On vient d'être informé que cinq navires de la Compagnie des Indes, venant tant des Indes Orientales que de la Chine, sont entrés dans la Tamise, ayant fait le trajet sans aucun convoi. La Compagnie en attend encore cinq autres cette année, mais ils seront escortés par deux vaisseaux de ligne, qui se sont rendus pour cet effet à l'Isle de Sainte-Helene.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE POITIERS, *le 28 Octobre.*

On a publié ici un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 2 Septembre 1778, qui fait défenses à tous Marchands Forains, Voituriers, & autres Etrangers, de faire peser aucune marchandise d'œuvre de poids, dans la Ville de Poitiers, ailleurs qu'au Poids-le-Roi de ladite Ville.

DE LYON, *le 31 Octobre.*

Dans la nuit du 29 au 30 de ce mois, il est survenu encore une crue du Rhône plus forte que la précédente; mais la chaussée nouvelle qui conduit jusqu'à son embouchure dans la Saône, n'a été qu'effleurée & non couverte.

On mande de Thin, que le pont sur l'Isere a été emporté. On ajoute que, dans le moment de sa chûte, il passoit une voiture attelée de trois mulets, & sur laquelle étoit un Soldat. Les Bateliers d'un train de sel qui étoit à portée, ont sauvé le Voiturier, le Soldat & deux mulets.

Nos Fabriques de soie sont peu animées, & l'hiver sera fâcheux.

Les vignes du Beaujolois ont rendu, dans quelques cantons plus qu'on ne l'esperoit.

DE GRENOBLE, *le 29 Octobre.*

ETAT des Naissances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité de Dauphiné, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
GRENOBLE	898	838	221	235	803	844
VIENNE	369	415	95	38	272	309
VALENCE	217	244	60	69	172	132
GAP	222	168	42	33	120	85
ORANGE	270	287	60	77	222	264
EMBRUN	123	105	22	22	90	78
SAINT PAUL-TROIS CHATEAUX	...	...	..	..	..	...
	87	85	11	17	51	51
DIE	134	101	17	25	85	106
ROMANS	285	271	47	53	222	192
MONTELIMART	214	217	50	45	177	162
	2819	2731	625	614	2214	2223

Il y a eu en 1777 dans la Ville de Grenoble & dans les neuf autres principales Villes de cette Généralité, 88 naissances & 11 mariages de moins qu'en 1776, & 9 morts de plus. Ces dix Villes sont les seules de cette Généralité qui en méritent le nom, & les Habitans de toutes les autres doivent être confondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute la Généralité de Grenoble, prise sur les années 1776 & 1777, rapportées dans la Feuille de cette Gazette de la présente année, No. 51, est de 26089 naissances, 5893 mariages, & 18625 morts. Celle des Villes comprises dans l'état ci-dessus, est de 2775 naissances, 619 mariages, & 2218 morts. Les Habitans des Villes forment par conséquent dans cette Généralité un peu plus du dixieme de la Population générale, & on peut compter neuf Habitans de la Campagne contre un Habitant des Villes.

La Généralité de Dauphiné, outre les Villes ci-dessus, renferme 1178 Paroisses dont les Curés tiennent des registres.

D'EVREUX, *le 3 Novembre.*

» La Paroisse d'Ecardanville, située sur la riviere d'Eure, à 3 lieues d'Evreux, de Pacy & de Louviers, a de tout tems produit des vins d'une qualité particuliere, résultante de celle du sol, qui est une terre roussâtre; mais depuis quelques années, ce vin est tellement amélioré, que lorsqu'on le garde un certain tems, les plus fins Gourmets ne peuvent le reconnoître pour du vin François. On attribue ce changement à la maniere de fumer les vignes, & à l'espece du plant. On est redevable de cet avantage au Curé de cette Paroisse qui, quoique Flamand d'origine, s'est fait Vigneron dans un pays de vignoble, pour l'utilité commune, & a excité dans sa Paroisse une si vive émulation, que tous ses Paroissiens travaillent, à l'envi l'un de l'autre, à perfectionner leurs vignes. Au lieu de fumer à l'ordinaire, on leve des gazons sur des places vaines & vagues, appartenantes au Seigneur. Ces gazons amoncelés se consomment & sont ensuite portés dans les vignes. Le Seigneur, par la permission qu'il donne à ses Vassaux de puiser sur son fonds leurs richesses; & le Curé qui, par son industrie, a tiré ses Paroissiens de la misere où ils étoient plongés, reçoivent & recevront à jamais les témoignages les plus marqués de la gratitude de ces Vignerons, dont les vignes n'ont jamais tant produit.

Je n'entrerai point dans la démonstration de la cause de l'abondance & de la qualité de ces vins; elle est trop sensi-

ble pour qu'on doive se livrer à aucun détail. Il seroit à souhaiter que tous les Vignerons se modelassent sur l'exemple des Habitans d'Ecardanville. Par-tout on trouve des pelouses & conséquemment du gazon. (*Extrait des Affiches du Mans*).

DE PARIS, *le* 11 *Novembre.*

Ordonnance concernant le pain de munition des Troupes. » Le pain des Troupes avant 1776, étoit composé de deux tiers de froment & d'un tiers de seigle, sans extraction de son. Le Roi, à cette époque, ordonna que le mêlange seroit moitié froment & moitié seigle, avec extraction d'un dixieme de son. Ce nouveau mêlange n'ayant pas rempli les vues que s'étoit proposé notre Auguste Souverain, ce Prince, sans avoir égard à l'augmentation des dépenses qui pourront en résulter, vient, par une Ordonnance du 18 Septembre, d'ordonner qu'à commencer du premier Janvier prochain, le pain de munition sera à l'avenir composé d'un mêlange de trois quarts de froment & d'un quart de seigle, sans extraction de son ».

SECONDE Lettre sur la seule Richesse du Peuple, *pour servir de suite à celle qui a déjà été insérée dans la Gazette d'Agriculture du Mardi* 10 *Novembre*, *N°.* 90, *en réponse à l'Auteur des Observations rapportées dans la Feuille du* 31 *Octobre de cette même Gazette.*

» J'ai déja observé, Monsieur, en finissant ma premiere Lettre, que votre seconde difficulté ne regardoit que la moindre portion des terres; & en effet je n'ai conseillé la profondeur des labours que dans les terres *grasses*, *compactes & humides*, qui assurément ne font pas le plus grand nombre. A l'égard de toutes les autres, j'ai conseillé tout le contraire; ainsi il ne s'agit ici que d'examiner votre objection relativement à la premiere espece des terres dont je viens de parler.

J'ai dit à la vérité, à l'occasion de ces dernieres, que les labours, en général, ne peuvent y être trop profonds, & vous en convenez: ainsi jusques-là j'ai encore raison; mais en même tems, vous prétendez qu'en ramenant la terre du fond à la superficie, cette terre crue, froide & souvent pierreuse ou caillouteuse, détériore le champ, au moins pour un tems, y étouffe le bon grain, pendant qu'elle y fait germer une infinité de mauvaises graines. Telle est votre seconde difficulté. J'y en ajoute une autre qui vous est échappée, c'est que cette opération rendra la culture plus pénible.

Je répons à ces deux difficultés, & j'accorde sur-tout la derniere; mais en l'admettant, je n'en suis pas moins persuadé qu'on ne doit y avoir aucun égard, parce que la peine de l'opération sera plus que compensée par les avantages qu'elle procurera. Vous convenez vous-même, Mr, que les bleds en seront bien moins sujets à verser, & cet avantage, sans doute ne vous paroitra pas petit, & ne doit pas non-plus le paroître à tout bon Cultivateur; mais, malheureusement pour eux & pour le pauvre Consommateur, nos Cultivateurs ne le sont pas. De-là tant d'inconséquences, tant de mauvaises pratiques, de-là notre Agriculture n'est encore, pour le plus grand nombre, qu'une routine ou plutôt un pur gaspillage, je peux le dire; car je l'ai prouvé par les principes même de l'Agriculture.

Par rapport à votre difficulté, Mr, je m'explique; quand la terre du fond est trop pierreuse ou caillouteuse, nul doute, au moins en général, que votre objection ne soit fondée. Je pense pourtant qu'il y a des circonstances où elle pourroit ne pas l'être. C'est au Cultivateur sans prévention à juger; mais dans tous les cas, il n'en faut pas moins améliorer & fertiliser le champ. Combien de terres qui n'ont que quatre à cinq pouces d'épaisseur au-dessus de la pierre, & qui pourtant donnent de belles récoltes, parce qu'elles sont bonnes ou bien amendées? Aussi n'ai-je conseillé la profondeur des labours, non comme une condition absolument nécessaire, mais comme un moyen tendant à la plus grande perfection de la culture, & à diminuer l'inconvénient du versement des bleds. Voyez l'article.

Quant aux autres terres froides & humides qui ne sont pas dans le cas particulier de celles dont je viens de parler, l'inconvénient que vous m'opposez

eſt certainement exagéré. J'ai quelquefois fait planter des arbres & par conſéquent fait amener la terre du fond à la ſuperficie : j'ai échauffé cette terre, par les engrais, j'y ai ſemé, & je peux vous aſſurer que, dès la même année, j'y ai fait d'abondantes récoltes. Toutes les vignes nouvellement plantées offrent exactement le même ſuccès ; la terre, fouillée à un pied ou un pied & demi de profondeur, & ramaſſée ſur les ados, donne les plus belles productions. Il me ſeroit facile d'entaſſer les exemples ; mais pour ne pas trop m'étendre, je me borne à ceux que je viens de citer. Ils ſont ſuffiſans, ce me ſemble, pour prouver que le mal n'eſt pas auſſi réel ni, à beaucoup près, auſſi conſidérable qu'on le fait ; & s'il a lieu, ce n'eſt uniquement que parce qu'on ne travaille & ſurtout qu'on ne fume pas aſſez les terres. Il n'aura donc pas lieu dans mon ſyſtême de culture, & c'eſt encore un de ſes avantages. Il ſuit de-là, Mr, que votre ſeconde difficulté n'eſt pas mieux fondée que la premiere.

Dans l'une, vous m'oppoſez un inconvénient, & je vous prouve que mon ſyſtême en eſt le ſeul remede. Dans l'autre, qui eſt la premiere, nous ſommes pleinement d'accord ſur les principes &, qui plus eſt, ſur les conſéquences. Vous adoptez même mon ſyſtême dans toute ſon étendue, & ſi vous en exceptez les terres à grains, ce n'eſt que par la crainte du verſement des bleds ; mais je vous ai prouvé que cette crainte étoit contraire à la lettre même des principes que vous adoptez & qui ſont les plus conſtans dans l'Agriculture ; je vous ai prouvé, ce qui étoit le point important, la juſte application que j'ai faite de ces principes, & que l'inconvénient du verſement des bleds n'empêchoit point que les terres, améliorées au double ou au triple, ne puſſent produire le double & le triple. Je vous l'ai prouvé par les faits les plus authentiques, comme je vous ai encore prouvé, par l'autorité de l'Académie d'Agriculture de Paris, qu'aux riſques mêmes de l'inconvénient que vous m'oppoſez, il falloit par-deſſus tout améliorer & fertiliſer les terres. Avec des intentions auſſi droites & auſſi pures que le ſont les vôtres, j'eſpere, Mr, que je ne vous aurai pas inutilement fourni tant de preuves & que déſormais vous adopterez mon ſyſtême ſans aucune réſerve.

Vous connoiſſez, Mr, ce ſyſtême ; ainſi il ſeroit inutile, comme trop long, de vous en expoſer ici tous les avantages. Il en eſt un cependant que je ne puis trop rappeller ; c'eſt que de toutes les calamités publiques, la plus grande eſt la diſette ou la cherté des ſubſiſtances, & que mon ſyſtême, une fois adopté, eſt le moyen le plus sûr pour prévenir ce fléau. Cet avantage n'eſt pas, il s'en faut de beaucoup, le ſeul bien qu'operera l'exécution de mon projet ; mais, aux yeux de l'Humanité comme de la Politique, je me flatte que ce bien ſera toujours regardé comme le plus précieux. J'ai l'honneur d'être &c. *L'Auteur de la ſeule Richeſſe du Peuple.* A Paris, le 7 Novembre 1778 ».

Lettre au Rédacteur.

» Dans votre Gazette d'Agriculture, Mr, No. 87, vous annoncez un Ouvrage qui a pour titre *la ſeule Richeſſe du Peuple &c.* Je ne le connois point ; je vais le faire venir. L'Auteur de la Lettre qui vous eſt adreſſée au ſujet de cet Ouvrage, m'en donne une idée agréable ; ce qu'il dit eſt préciſément l'analyſe de ce j'ai pratiqué en grand pendant dix-neuf ans, & que j'exécute maintenant en petit, ayant affermé la majeure partie de mon bien. En entrant en lice, j'ai poſé pour ſeul & unique principe, de rendre à la terre ce qu'elle perd ; cela m'a conduit à la multiplication des engrais. Pour y parvenir, j'ai établi un lit de fumier de deux pieds d'épaiſſeur ; j'ai recouvert ce lit de quatre pouces de terre de vallée ; même lit de fumier recouvert d'un pouce de marne, deux pieds de fumier recouverts de quatre pouces de terre, & ainſi alternativement, depuis l'après-Août juſqu'au tems où l'on mene les fumiers, qui eſt l'année ſuivante au mois de Juin. Par cette compoſition, j'ai plus que doublé ce que m'auroient fourni mes étables ; & pour que je fuſſe plus libre de fumer abondamment, de 80 arpens que je faiſois valoir par ſol, j'en retirois 15 qui me faiſoient 45 arpens de prés artificiels. J'avois par-là la puiſſance de garnir abondamment mes

étables d'animaux, puisque j'avois de quoi les nourrir *.

Voilà, Mr, le canevas de ma conduite. De 150 gerbes que rapportoient ces terres, par arpent, je suis parvenu, à en retirer, de certains arpens, jusqu'à 460 gerbes, dixme à la treizieme payée; ce qui fait 500 & plus. La loi, malheureusement, m'abandonne dans le produit de mes frais extraordinaires qui m'appartient en totalité. Pour que l'Agriculture en France fût portée où elle peut aller, il faudroit prendre les terres dans l'état où elles sont, les taxer à tant en argent par arpent; il resteroit au Cultivateur la matiere de premiere nécessité, & il seroit libre d'employer le fruit de son économie en améliorations; on ne tomberoit point sur lui, au tems de la moisson, pour lui enlever le fruit de son industrie; il en résulteroit une Population qui pourroit doubler de ce qu'elle est au tems où j'écris. Le Peuple se multiplie comme la denrée qui le nourrit. L'abondance baisse le prix, & le Peuple, richesse de tout Etat, est content. Ni la Noblesse, pour son droit de champart & de dixme, ni le Clergé, pour les mêmes droits, ne pourroient se plaindre, puisque le revenu actuel, qui certainement est suffisant, resteroit le même.

Il n'est point de Laboureur qui ne soit en état de faire ce que j'ai fait. La difficulté consiste à faire rentrer les frais extraordinaires. Si je supputois bien, il se trouveroit peut-être, malgré mes abondantes productions, que je n'ai réussi qu'à gêner mon aisance. J'ai travaillé près de vingt ans; les premiers frais ont été aussi forts que les derniers; la charge annuelle, à mesure que j'accroissois en récolte, enlevoit le plus pur fruit que j'aurois dû retirer légitimement.

On ne peut trop estimer, Mr, l'Auteur de la Lettre; je n'entends point le critiquer; je veux seulement présenter au Public mes raisons sur le versement des bleds. Le versement des bleds a une cause unique, c'est, dans les bonnes terres ou celles qui ont été abondamment amendées, le trop de semence. Au lieu de 60, 80, 100 livres pesant de bled, par arpent, non chaulé, les Laboureurs en général en mettent 200 & jusqu'à 250 livres. De là il arrive que la plante poussant vigoureusement, rejettant ou tendant à rejetter à la belle saison plusieurs jets sur chaque pied, vient le tems où chaque jet veut s'élever; déjà ils commencent à se nuire. La plante chemine néanmoins; mais l'air ne pouvant pénétrer pour dissiper le trop d'humidité que produisent les rosées de Mai & Juin, la majeure partie des jets s'étouffe, & l'autre reste fort tendre. Le bled se prépare-t-il à épier, le moindre vent le fait incliner, & si, à cet âge, il vient de la pluie avec agitation de l'air, le bled se couche tout-à-fait pour ne plus se relever. Chaque jet couché l'un sur l'autre ôte absolument tout accès à l'air, la pourriture s'y met, & excepté quelques épis la totalité est perdue pour le grain comme pour la paille.

Au contraire si votre terre, telle que je la suppose, bonne, bien préparée ou amendée même abondamment, n'est recouverte que de 60 à 100 livres de semence par arpent, vous aurez des pieds dont tous les jets fructifieront, qui prendront de la force à mesure que l'épi s'approchera, & que les vents ne feront que balancer à la maniere des joncs.

Je viens de semer au total 180 livres de bled dans 234 perches de terre. De ces 234 perches que j'ai amendées, j'en ai distingué 125 où j'ai mis 133 voitures d'un cheval de fumier bien pourri, mêlé de terre de vallée; cela fait au moins 25 charretées de trois chevaux. J'y ai semé 80 livres de bled, pris des 180. Si j'ai à me plaindre, c'est du *trop dru*; mais j'ai affaire à un sol très-caillouteux; chaque pied sera éloigné de son voisin par un caillou, & l'air aura pleine liberté. Je ne crains donc point le versement. Dans une terre grasse par elle-même, & où j'aurois forcé l'engrais, je n'aurois mis que 50 livres de semence, & je suis persuadé que chaque grain de bled fourniroit de 15 à 30 jets ou épis très-chargés de grains **.

---

* *Voy. Palissy, ch. de l'Agriculture, Ouvrage qui paroît depuis environ trois ans.*

** *Voy. les Mémoires de la Société Royale d'Edimbourg, sur un Prix qui a été accordé à celui qui a présenté la plus abondante récolte en bled dans un arpent d'Angleterre.*

On m'objectera peut-être que des bleds semés ainsi laisseront a l'herbe pleine liberté de se multipiler. Ma réponse est simple. Sur 50 arpens, j'économise 3750 liv. de bled, qui valent, au prix actuel, 300 l. En supposant la nécessité de sarcler mes 50 arpens, & employant 4 l. par arpent, somme assurément trop forte, il me reste 100 liv. de bénéfice, & la sûreté d'une moisson abondante.

L'Auteur de la *Richesse du Peuple* n'a rien dit du versement des bleds; il l'a senti & a donné en conséquence des moyens pour y obvier. Je ne les connois pas; je ne suis pas, non-plus que l'Auteur de la Lettre, d'accord avec lui sur l'usage d'entamer profondément les terres. Par cette opération, vous tirez, comme l'Auteur de la Lettre le dit, une terre peu propre à la végétation. J'ai ensemencé de ces terres, le grain n'y a pas levé. Mais dans les endroits où cette terre de tuf avoit été mise sur la superficie, j'ai, à la façon derniere des bleds, mis par perche quatre voitures d'un cheval de terre de vallée; le bled n'y a levé avec l'apparence d'une moindre récolte que dans les endroits où la terre étoit naturelle.

Faites de ma lettre, Mr, ce que vous jugerez à propos. Je serois trop long si j'entrois dans le détail des travaux où m'a conduit le desir de faire le bien. Je suis &c. C***. *Ce 5 Septembre* ».

Annonce de Livres.

Histoire Générale & Economique des trois Regnes de la Nature, contenant, 1°. la description anatomique & physique de l'homme, ses maladies; les remedes qu'on peut y apporter; les alimens qui lui conviennent en état de santé, & l'utilité qu'on peut tirer des différentes parties de son corps, tant pendant sa vie qu'après sa mort. 2°. L'anatomie comparée des animaux, conjointement avec leurs descriptions, leurs mœurs, leur caractere; la maniere de les nourrir, de les élever & de les gouverner; les alimens qui leur sont propres; les maladies auxquelles ils sont sujets; l'Art de les traiter, si ces animaux sont de la classe des domestiques; & s'ils sont de la classe des sauvages, la maniere de les subjuguer à l'empire de l'homme, par les ruses, la chasse, la pêche &c; les avantages qu'on peut tirer de ces différens animaux, tant pour la Médecine & la nourriture de l'homme que pour les différens usages de la Société civile. 3°. Les noms botaniques & triviaux des plantes dans toutes les Langues de l'Europe; leurs descriptions, leurs classes, leurs familles, leurs genres & leurs especes; les endroits où on les trouve le plus communément; leur culture; les animaux auxquels elles peuvent servir de nourriture; leur analyse chymique, la façon de les employer pour nos alimens tant solides que liquides, & leurs différens usages économiques. 4°. La description des mines, fossiles, fluors, crystaux, terres, sables & cailloux qu'on rencontre sur la surface du globe, & dans les entrailles de la terre; l'Art d'exploiter les mines; la fonte & la purification des métaux, leurs différentes préparations chymiques, & la maniere de les employer dans la Médecine, l'Art Vétérinaire, les Arts & Métiers, &c. 5°. L'histoire naturelle de toutes les fontaines minerales connues, leur analyse chymique, une notice des maladies pour lesquelles elles peuvent convenir, & la maniere d'en faire usage. Ouvrage proposé par souscription; par M. Buc'hoz, Médecin Botaniste & de Quartier, en survivance, de MONSIEUR; ancien Médecin de Monseigneur le Comte d'Artois &c. &c. *In-folio & in-octavo.* A Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe; & chez Debure l'aîné, Libraire, Quai des Augustins.

On ne peut déterminer le nombre de volumes que renfermera ce nouvel Ouvrage; il est distribué à la façon Angloise, par cahier de vingt feuilles chacun, soit in-fol. soit in-8°. à la volonté des Souscripteurs. Les deux premiers cahiers paroissent actuellement; il faut 200 feuilles pour former le premier volume in-fol. & pareille quantité pour les cinq premiers volumes in-8°. Le prix pour la souscription du volume in-fol. & des cinq volumes in-8°. est de 48 liv. francs de port, à Paris & par toute la France, qu'on paye en recevant ce qui paroit. Le dernier volume in-fol. ne se payera que 24 liv. ainsi que les cinq derniers volumes in-8°. On ne délivrera de ces cahiers qu'aux seuls Souscripteurs. Ceux qui n'auront pas souscrit ne pourront acquérir l'Ouvrage, qu'après qu'il sera fini, & à un plus haut prix.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 7 Nov. 1778, au Mercredi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21 à 22 livres; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 15 s., 10 liv. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 20 l. 5 s., 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 l., 9 liv. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. à 10 liv. 10 s. *le septier.*

Du Samedi 7 Nov. 1778 au Mercredi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 14 Nov. 1778, de 47 à 48 l.; *id.* nouveau, de 49 à 51; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Novembre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	726		marc.
Du Pérou à	716	2	marc.
Les guinées à . . .	725	3	marc.
Ducats à	98	11	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		once.
Or à 20 karats à . .	84	9	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	marc.
Piastres à	49	12	marc.

Changes de Paris du 14 Novembre 1778.

Amsterdam	53 5 8e. à ½
Londres	29 ⅝
Hambourg	188 ½
Madrid	15 1
Cadix	14 18
Livourne	97
Gênes	94 ¼
Lyon *Saints*	5 8e. à ½

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1778.	*Jeudi* 12.	*Vendredi* 13.	*Samedi* 14.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1767 ½ 65 . . .	1767 ½. . . .	1757 ½ 55 57 ½
D°. 16 25es . .	1160	1160	1160 . . .
D°. 8es. . . .	245.	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	397	396	397 96 . . .
Rescriptions . .	16 16 ½ 16 15 ½	16	16 15 ½ . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	2 2 ½. . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six prem. mois 1778.

Du Merc. 11 Nov. 1778		Du Jeudi 12.		Du Vendredi 13.
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*
Boutray. Viageres.	E.	Deschapelles. vres.	F.	Lempereur .. Viag.
Tontine	E.	Perpétuelles...	F.	Perpétuelles..
Perpétuelles.	G.	Decourmont pplles.	C.	Boscheron.. pplles.
Cochin ..... pplles.	E.	Viageres	C.	Viageres .....
Radix ..... pplles.	C.	Alissant ..... Viag.	J.	Peinchein .... Perp.
Viageres	C.	Tontine	J.	Viageres .....
Defrance.... Viag.	C.	Nau ..... pplles.	J.	Patu ..... pplles.
Perpétuelles.	C.	Viageres	J	Viageres .....
Gauthier ..... vres.	A.	Tontine	J.	Rouillard .... pplles.
Perpétuelles...	A.	De S. Janvier. vres.	A.	Viageres.....
.....		Dutartre Perpét. t. l. de l'ancien Clergé.		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 28 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE SMYRNE, *le 9 Janvier.*

SUIVANT des informations & des recherches plus détaillées sur l'incendie arrivé ici la nuit du 29 au 30 Novembre dernier, on fait monter à cinq cens mille écus la perte causée par cet accident. Les Turcs, dit-on, sont les seuls sur qui cette perte soit tombée. Elle n'aura aucune influence sur le Commerce des Francs qui n'ont que peu ou point de liaison avec eux.

BARBARIE.

DE SALÉ, *le 12 Janvier.*

Il se fait ici de très-belles étoffes en soie, & des draps de laine très-fins. Si nos Fabriques continuent à faire des progrès, nous cesserons bientôt d'être Tributaires des Manufactures Européennes. Notre Ambassadeur auprès du Grand-Duc de Toscane, a fait présent à quelques Seigneurs de cette Cour, de plusieurs pieces d'étoffes de soie & de laine fabriquées à Salé. Ces objets ont fixé l'attention des Connoisseurs. Divers ouvrages de broderie en soie & en or, qui faisoient aussi partie de ces présens, ont donné lieu d'admirer l'industrie de nos Artistes.

DE TUNIS, *le 15 Janvier.*

L'épouse de Sidi-Mustapha Coggia, premier Ministre & fille du Bey, mourut ici le 8 Décembre dernier. Les funérailles de cette Princesse se sont faites avec beaucoup de pompe. Elles ont coûté 25,000 piastres. On a donné des vêtemens à 6000 pauvres, & ils ont été défrayés de leur nourriture pendant quarante jours. L'époux de la Princesse a été obligé, ainsi que les femmes du Serrail, d'aller pendant ce tems faire leurs prieres tous les jours sur le cercueil. Six cens aveugles qu'on nourrit & à chacun desquels on a donné un sequin par jour, se relevoient continuellement pour y prier aussi. Enfin on construit maintenant une mosquée sur le tombeau de la Princesse, & le Bey a consacré à cette fondation une somme de 30,000 piastres.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 23 Janvier.*

On est ici généralement mécontent du tabac sorti récemment de la nouvelle Fabrique. On voit avec surprise que le Gouvernement ait accordé un bail de dix années au Fermier-Fabricant de cette mauvaise denrée. Quelques Citoyens, très-connus par leur intégrité, ont proposé de faire des plantations dans le pays & de fournir à la Commission du Tabac une quantité suffisante de cette marchandise, en répondant de sa qualité. On espere que ces offres seront acceptées, malgré le bail.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le 12 Février.*

Les épizooties ont recommencé dans quelques cantons de ce pays avec une nouvelle fureur. Dans certaines contrées on y voit les bêtes à cornes tomber par centaines.

ITALIE.

DE ROME, *le 31 Janvier.*

La Confrérie qui est Propriétaire des bains minéraux situés à deux milles de la Porte Saint-Jean-de-Latran, & connus sous le nom d'*Acqua Santa*, se propose de mettre ces bains en état d'être fréquentés par les personnes auxquelles ils pourront être utiles. L'exécution de ce projet ne se fera pas attendre, & déjà les Intéressés ont obtenu de Sa Sainteté la permission d'emprunter du Mont de-Piété la somme de dix mille écus Romains pour subvenir aux frais de l'entreprise.

DE NAPLES, *le 3 Février.*

On sçait qu'autrefois les Ecclésiastiques étoient seuls en possession d'exercer toutes les professions utiles qui exigeoient de la science & des études. Tous les Offices de Judicature, même les plus inférieurs, étoient entre leurs mains; c'étoit eux aussi qui professoient la Médecine & la Chirurgie. Lorsque les Laïcs commencerent à rougir de leur ignorance & à cultiver les Lettres, les deux Puissances se réunirent pour obliger les Celrcs à se borner aux fonctions du saint Ministere. En conséquence ils abandonnerent toutes les autres professions & en particulier la Médecine. Des raisons prépondérantes viennent de déterminer le Gouvernement à leur rendre la liberté d'exercer l'Art de guérir, pourvu qu'ils fasient les études nécessaires pour s'en rendre capables.

SAVOIE.

DE GENEVE, *le 7 Février.*

» La Société des Arts vient de proposer les sujets de deux Prix, qui seront délivrés le 25 Avril 1779, & dont les Mémoires envoyes pour le Concours doivent être remis, au plus tard, premier Novembre de l'année courante, francs de port, selon l'usage, à M. Calendrini, ancien Auditeur de la Justice. La premiere des questions économiques proposées à résoudre, est *de déterminer la meilleure méthode d'établir & d'entretenir les prés naturels & artificiels, relativement aux diverses plantes qui les composent, & les moyens de détruire celles qui leur sont nuisibles, ainsi que les insectes.* La Société demande qu'on appuie les Mémoires sur l'expérience, & qu'on fasse connoitre en particulier les bons & les mauvais effets du gyps, sur-tout dans le cas où les terres se mettent en prés ou en champs. La seconde question, est de résoudre *quelles sont les causes qui excitent la fumée des cheminées, & de trouver des moyens d'en garantir, en économisant le bois, sans diminuer le degré de chaleur.* Chacun de ces Prix sera une médaille d'or de seize louis, & l'*Accessit* une médaille d'argent ».

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LYON, *le 16 Février.*

On a ouvert depuis peu de tems, à six ou sept lieues de cette Ville dans les montagnes du Lyonnois qui touchent à la partie orientale du Beaujolois, une mine de charbon qui paroit abondante & de bonne qualité.

L'excessive cherté du bois que nous éprouvons ici & aux environs, fait ardemment desirer à toutes les personnes qui s'intéressent au bien public, que ces sortes d'exploitations se multiplient & se perfectionnent de plus en plus.

Quelques personnes ont tenté de préparer le charbon de terre suivant la méthode que M. le Comte Stuart nous a fait connoitre l'année derniere; mais elles n'ont pas encore réussi. Dans des experiences de comparaison, le nouveau charbon a donné plus de fumée & d'odeur, & même plus de cendres que le premier. Un seul morceau a paru égal en qualité à celui de M. le Comte Stuart, mais à peine pesoit-il deux gros; tandis

qu'il nous en faudroit plusieurs bateaux de douze à quinze cens mesures, comme celui que nous avions reçu cet été. Au surplus ces expériences variées ont produit des résultats intéressans que l'on ne veut pas publier encore, afin d'avoir le tems de s'assurer des effets par de nouvelles opérations. En attendant, nous proposerons aux personnes qui peuvent suivre cet objet important, d'essayer de traiter quelques lopins de bon fer, avec des cémens faits de ces différens charbons.

D'ORLÉANS, *le 17 Février.*

» On demande, M., un moyen simple, facile & peu dispendieux de séparer l'ergot du seigle. C'est effectivement une opération très-importante, parce qu'il résulte de ce mêlange un pain d'une qualité très-pernicieuse & dont on ne connoit que trop en Sologne les funestes effets. Nous en avons ici sous les yeux un triste exemple. Un Tailleur, né dans cette Province, ayant partagé à l'âge de quatre ou cinq ans (en 1740) la misere de ses parens qui s'étoient malheureusement nourris de seigle ergoté, n'a pu conserver, malgré les soins de la charité la plus généreuse, que la moitié d'un pied & a perdu totalement l'autre. Quoique ce soit le seul exemple de cette nature dont j'aie eu connoissance, & qu'il soit maintenant fort rare d'entendre parler des ravages de la cruelle maladie produite par la nourriture empoisonnée dont cet infortuné a été la victime, on ne doit cependant rien négliger pour la prévenir en séparant l'ergot du seigle.

J'avoue que le grain corrompu tombe en plus grande partie par les mouvemens qu'occasionne l'action du Moissonneur. Comme il est peu serré dans la capsule qui l'enferme, l'agitation qu'éprouve l'épi sous la faucille le force de s'en détacher, & il reste sur le champ qu'on moissonne. Il est encore certain qu'une autre partie considérable de ce mauvais grain qui peut être resté dans l'épi, battu comme le bon grain, s'en sépare lorsqu'on vient à le vanner, & sur-tout qu'on commence cette opération à la pelle. Comme, à raison de son poids & de son volume, il se trouve alors rejetté à l'extrêmité du tas que l'on forme, il est facile de le distinguer du seigle, & le balai du Batteur l'écarte aisément du bon grain.

Mais si, malgré toutes les précautions qu'on peut prendre en battant le grain, il reste encore du seigle ergoté, il semble qu'il est facile de s'en délivrer, par le moyen d'un simple crible. Je n'en connois aucun semblable à celui que j'imaginerois.

Avec le crible ordinaire, on sépare le bon grain des mauvaises graines, parce que les trous du crible, trop petits pour laisser tomber le bon grain, sont assez grands pour permettre le passage aux mauvaises graines. Je ferois faire au contraire un crible dont les trous seroient assez grands pour laisser tomber le seigle, & trop petits pour que l'ergot pût le suivre. On sçait que le volume de l'ergot est beaucoup plus considérable que celui du seigle. Le seigle tomberoit & l'ergot resteroit sur le crible, pour être jetté où l'on jugeroit à propos. Reprenant ensuite ce seigle avec le crible ordinaire, l'opération du nettoyement parfait du seigle, qu'on feroit ainsi à deux reprises, préserveroit de toute crainte de l'influence terrible de l'ergot ».

DE PARIS, *le 20 Février.*

*PROGRAMME d'un Prix de mille livres, & de plusieurs encouragemens pécuniaires par forme d'*Accessit*, proposé pour un sujet d'Agriculture des plus intéressans.*

Feu M. Hullin, ancien Ministre à la Cour de France du Roi de Pologne Stanislas, Duc de Lorraine & de Bar, avoit chargé ses Héritiers & ses Exécuteurs testamentaires d'employer mille francs à la distribution d'un Prix d'Agriculture, en consultant sur le sujet de ce Prix, dit le Testateur dans son codicille du 29 Mai 1774, M. l'Abbé Roubaud dont le zele patriotique & les lumieres sont si connus.

MM. Alliot, Fermier-Général, Richer & Caillieres de l'Etang, Avocats au Parlement, Légataires universels & Exécuteurs testamentaires de M. Hullin, ont remis entierement, par acte du 13 Mai 1777, le choix du sujet & le jugement du Concours à M. l'Abbé Roubaud, Membre & Commissaire de la So-

ciété libre d'Emulation à laquelle il a cru devoir déferer le pouvoir de publier le Programme & de distribuer le Prix.

En acceptant les offres de M. l'Abbé Roubaud, la Société, par respect pour les intentions du Testateur, n'a pas cru devoir diviser la somme de mille livres destinée au Prix, mais elle s'est fait un devoir d'ajouter, de ses propres fonds, des encouragemens pécuniaires, par forme d'*Accessit*, aux Concurrens qui seront jugés l'avoir mérité.

En conséquence elle propose aux Agriculteurs qui ont le tems, le zele & les moyens de tenter des épreuves en grand, de les suivre avec soin & de les constater authentiquement, la question suivante qu'elle regarde comme extrêmement importante, par les grands effets qui peuvent en résulter dans la pratique pour la culture des terres à grains.

» Quels sont les moyens les plus avan-
» tageux de rendre plus utile & plus fruc-
» tifiante l'année de repos que plusieurs
» Agriculteurs croyent devoir donner
» aux terres à grains, sous le nom de
» jacheres ou de guerets? ».

Les Concurrens observeront que d'une part la pratique ancienne, encore usitée dans une très-grande partie du Royaume de France & ailleurs, est de laisser reposer les terres tous les trois ans en simples jacheres qui ne produisent que des herbes spontanées, lesquelles ne servent qu'à une chetive pâture, & qu'il existe encore un grand nombre de Propriétaires & de Fermiers persuadés que ces années de repos alternatif, sont utiles ou même absolument nécessaires aux terres à grains; mais que d'autre part, en Angleterre, en Hollande, en Suisse & dans plusieurs Provinces de France, on a déjà beaucoup diminué, même en quelques lieux totalement supprimé les années de repos ou de jacheres, par la méthode nouvelle de varier les assolemens, laquelle consiste à cultiver alternativement dans le même champ des grains, des légumes, des fourrages & des racines. On assure que la terre, bien loin d'être épuisée par ces productions continuelles & variées, n'en devient au contraire que meilleure & plus fertile. Quelques Agriculteurs ont même prétendu prouver, par la pratique & par la théorie, qu'en perfectionnant les instrumens aratoires, les façons & les engrais, un champ deviendroit capable de produire continuellement les mêmes récoltes sans repos & sans variations.

Résoudre un pareil problême, ce sera certainement rendre un service essentiel à l'Agriculture proprement dite, le premier de tous les Arts & le fondement des autres. Mais il faut des épreuves multipliées dans plusieurs cantons divers, sur des sols de toute nature. La Société Libre d'Emulation exhorte Messieurs les Gentilshommes, Ecclésiastiques, Bourgeois, Propriétaires ou Fermiers qui font valoir par eux-mêmes des terres à grains, à faire des expériences & à lui en communiquer le résultat. Les meilleures & les plus utiles obtiendront le Prix de mille francs légué par M. Hullin, & celles qui en approcheront le plus obtiendront, des fonds de la Société, des encouragemens pécuniaires par forme d'*Accessit*. Les conditions prescrites aux Concurrens sont,

1°. De bien reconnoître, décrire & constater la nature du sol qu'ils mettront en expérience, sa composition, son état d'amendement, sa profondeur & son exposition.

2°. De traiter, pendant trois ans, une portion de ce terrein, qui ne pourra être moindre que d'un demi-arpent, suivant la méthode vulgaire du repos en jacheres ou guerets.

3°. De cultiver pendant le même espace de tems une portion égale du même terrein suivant la nouvelle méthode des assolemens variés en grains, fourrages & racines, sans nul repos, ou suivant la méthode des mêmes récoltes continuées au moyen des perfections nouvelles données aux instrumens aratoires, aux façons & aux engrais.

4°. De tenir bon & fidele registre de tous les frais qu'ils feront en culture, engrais, semences, instrumens, façons, sarclages, récoltes &c, comme aussi de la quantité & qualité des productions & de leur valeur au prix courant.

5°. De dresser à la fin de leurs Mémoires des tableaux de comparaison dans lesquels ils feront connoître l'état actuel de leur terre, même au bout des trois années d'expérience.

6°. De faire constater le tout par des attestations signées d'une personne pu-

blique, tels que ſont Meſſieurs les Curés, Juges, Syndics de Paroiſſes, aſſiſté de deux notables Habitans.

7°. D'envoyer un Mémoire détaillé de toutes leurs épreuves, accompagné d'une copie des certificats ou atteſtations, dans leſquels Mémoires & copies ſeront abſolument ſupprimés & laiſſés en blanc les noms des Concurrens, ceux de leurs Paroiſſes, & des perſonnes qui auront ſigné les atteſtations.

8°. De mettre à leurs Mémoires une deviſe qui ſera répétée ſur un paquet cacheté, lequel contiendra leurs noms, demeures & qualités, le nom de la Paroiſſe & du Canton dans leſquels auront été faites les expériences, avec les originaux des certificats ou atteſtatious duement ſignés.

9°. A faire parvenir le tout avant le premier Mars 1781 au Bureau de Correſpondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur à Paris, franc de port, ſans ſe faire connoitre directement ni indirectement.

Ces conditions ſont de rigueur; en les rempliſſant, toutes perſonnes ſeront admiſes au Concours, excepté les Officiers & Commiſſaires de la Société, & ceux de ſes Membres qui voteront dans les Aſſemblées où ſe fera l'adjudication des Prix.

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

Dès l'origine de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris, c'étoit l'uſage de diſtribuer des Prix publiquement, d'après des Concours qui ſe faiſoient ſur les divers objets des études des Eleves. Ces objets étant toujours les mêmes, ils ne pouvoient être traités & enviſagés que de la même maniere, & en conſéquence il n'étoit pas poſſible de ſauver l'ennui des répétitions aux perſonnes qui honoroient ces Aſſemblées de leur préſence. Comme le Public avoit eu le tems, pendant les ſept premieres années où ces exercices ont eu lieu, de ſe faire une idée de cette Inſtitution & de la nature des inſtructions que les Eleves y reçoivent, on a cru depuis qu'il falloit réſerver les ſéances publiques pour la diſtribution des Prix de pratique, & ce qui autrefois formoit de vrais concours ſe réduit maintenant à des interrogatoires que ſont les Supérieurs & d'après leſquels ils adjugent le Prix à ceux des Eleves qui ont donné les réponſes les plus ſatiſfaiſantes.

COURS d'Oſtéologie des Animaux, du 14 Février 1778.

Les Eleves qui ont été examinés, ſont les Srs. *Rodriguès* de Madrid, Maréchal des Ecuries de Sa Majeſté Catholique, entretenu par ce Souverain; *Hartermann* des Etats de Hanovre, entretenu par Sa Majeſté Britannique; *Auricane* de Paris, fils d'un Maitre Maréchal de Paris, & qui s'entretient à l'Ecole à ſes frais; *Rochette* de la Province du Bugey, entretenu par ſon frere; *Lacroix* & *Flaubert* de la Province de Champagne, entretenu par M. l'Intendant; *Lautier* & *Payen* de la Province de Normandie, entretenus par M. l'Intendant de Rouen; *Legoulon* des Trois-Evêchés, entretenu par M. l'Intendant de Metz; *Lavy* de la Franche-Comté, entretenu par M. l'Intendant; *Pirot*, entretenu par les Etats de Provence; *Desbarts* du Bourbonnois, entretenu par M. l'Intendant; *Bigot* de la Province du Berri, entretenu par M. l'Intendant; *Caſſet* de la Province de Picardie, entretenu par ſon pere; *Maillet* & *Marnieſſe*, Eleves Militaires caſernés, entretenus par le Roi.

Les ſieurs *Rodriguès*, *Hartermann*, *Auricane*, *Rochette*, *Lacroix*, *Payen*, *Lautier* & *Maillet* ont balancé les ſuffrages. Le ſort a favoriſé le quatrieme de ces Eleves.

MOYEN de rendre à un noyer déjà vieux ſa premiere fécondité, en uſage dans quelques cantons du Vendomois, & tiré des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron ſur les Arts utiles & agréables.

Tout ſe détruit dans la nature, tous les corps organiſés ſont ſoumis à cette cruelle loi du ſort; les végétaux la ſubiſſent plus ou moins promptement, ſelon le degré de force de leurs fibres & l'intenſité de la contexture de ces derniers. Le chêne, ce Roi de nos forêts, périt, ſelon l'opinion commune, au bout de 300 ans dont il employe cent à croître, autant à décroitre, & cent à jouir de ſon accroiſſement & de ſa vigueur. L'orme qui ne lui céde preſque pas en

force & en dureté, doit vivre presque aussi long-tems, si l'on peut raisonner d'après l'analogie. Le noyer, plus poreux que ces deux arbres & beaucoup plus tendre, vit aussi moins long-tems ; les fruits qu'il nous donne quelquefois en abondance ne contribuent pas peu à l'énerver. Lorsque la caducité de cet arbre approche, sa fécondité diminue, il devient même stérile. Dés que l'on commence à s'appercevoir de la diminution constante dans le produit du noyer, on doit faire couper toutes les branches qui paroissent ou mortes ou prêtes à mourir, & cela dans la saison ou l'on émonde les arbres. On remue ensuite la terre au pied de l'arbre & l'on y verse de la lie de vin : les sels contenus dans cette substance se dissolvant dans l'humidité de la terre, passent dans la seve, la raniment, pour ainsi dire, & le noyer ne tarde guères à produire de très-belles noix & en assez grande quantité.

Ce procédé a été communiqué par une personne d'un âge & d'un état respectables, qui l'avoit éprouvé lui-même sur plusieurs de ses noyers, entr'autres sur un de ces arbres qui portent ces grosses noix connues sous le nom de *noix de Lombardie*, dans les Provinces méridionales de France.

On ne répétera pas ici qu'on ranime un arbre fruitier, déjà vieux & languissant, en l'émondant dans la saison convenable & en enterrant une charogne vers son pied. Ce moyen est connu de tout le monde, & se trouve dans tous les Livres qui traitent de l'Economie champêtre. Il n'en est pas de même du premier qui est encore peu connu & qui n'en est pas moins digne de l'être.

EXPERIENCE très-curieuse tirée du Mundus subterraneus *du célébre Jésuite Athanase Kirker, tom.* 1, *pag.* 261, *pour prouver comment les fontaines & les rivieres prennent leur origine dans les montagnes, par la seule force de l'attraction* *. *Extrait des mêmes Manuscrits.*

Prenez un morceau de plâtre crud d'un certain volume, vous en formerez une colonne de quelques pieds de hauteur & d'une grosseur analogue à sa longueur, suivant l'ordre d'Architecture que vous adopterez.

Ménagez au-dessus du chapiteau de cette colonne une excavation ou une espece de cuvette circulaire ou cubique à volonté, ayant un pouce ou deux de profondeur & un pouce de saillie.

Plongez ensuite la base ou pied de cette colonne dans un réservoir plein d'eau, & laissez-là quelques heures.

Au bout de cet espace de tems, vous verrez que l'eau aura pénétré successivement toute la substance de la colonne, & qu'elle sera même parvenue jusques dans le petit réservoir dont on vient de parler. Cette eau se fixera même dans cette cuvette & la remplira, vû la porosité du plâtre & l'*appétibilité* de cette espece de pierre pour l'eau.

Si après avoir vuidé cette cuvette & avoir laissé sécher votre colonne, vous répétez la même expérience, vous verrez le réservoir se remplir d'eau pour la seconde fois par une nouvelle succion. Voilà précisément ce qui s'opere dans les montagnes dont le noyau est de plâtre ou d'une substance crétacée.

On m'objectera peut-être que l'humidité ayant une fois pénétré les pores de cette matiere & passé par cette espece de tuyau capillaire que forme la continuité de ces pores, l'eau cessera de monter dans les réservoirs des fontaines ; j'en conviens, à la vérité, mais ce ne sera que pour quelque tems, car dès que ce noyau sera desséché par les particules de feu qui tendent toujours à s'échapper de la terre, ces réservoirs se rempliront de nouveau, mais avec cette prévoyance de la nature qui ne permet pas que le noyau gypseux des montagnes soit absolument absorbé par l'humidité, ou totalement desséché par le feu central, au point d'être réduit en poussiere. Cette substance conservera donc en même tems un certain degré de chaleur & d'humidité, & restera dans cet état moyen qui est très-propre à seconder les vues de la nature.

On trouve souvent dans les Alpes & dans les Appennins des montagnes de plâtre d'où il coule des source dont les eaux donnent le gouëtre à ceux qui en boivent.

Note relative au morceau précédent.

* Cette prétendue attraction n'est autre chose que la pression de l'atmosphere sur la surface de l'eau qui la force de

monter dans le vuide jusques à 32 pieds, comme on le remarque dans les pompes aspirantes, & beaucoup plus haut dans les tuyaux capillaires. Au-delà de cette hauteur, l'eau est encore reprise dans quelques réservoirs naturels, & reportée plus haut, par la même cause.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

Le Sr. Baradelle fils, Ingénieur en instrumens de Mathématique, demeurant Quai de l'Horloge du Palais, au Quartier Anglois, prévient qu'au premier Mars prochain il demeurera rue des Postes, près l'Estrapade.

Fils d'un homme qui jouit d'une réputation justement méritée, par la perfection qu'il a donnée à differens instrumens de Mathématique, le Sr. Baradelle a été de tout tems très-jaloux de se distinguer dans son Art, & d'entrer au moins en concurrence avec les Artistes Anglois qui jusqu'à présent ont presque fourni seuls toute l'Europe. C'est dans ce dessein qu'après avoir consacré une partie de sa jeunesse à l'étude des Mathématiques, il a pris la résolution d'aller travailler pendant plusieurs années dans les plus fameux Atteliers de Londres. Différens voyages qu'il a faits depuis en Angleterre l'ont mis en état de s'instruire de tous les changemens avantageux qu'ont éprouvés les instrumens de Mathématique, & la correspondance qu'il entretient avec plusieurs Sçavans distingués, ne lui laissent ignorer aucune des nouvelles découvertes.

Le Sr. Baradelle qui ne veut rien épargner pour porter au plus haut degré de perfection possible tous les instrumens qui se fabriquent chez lui, a cru qu'il étoit nécessaire, pour l'exécution de ses vues, de choisir d'abord une maison vaste & commode pour placer son Attelier & avoir tous ses Ouvriers sous les yeux, enfin un endroit tranquille, écarté du bruit. On sçait combien il est essentiel que la division des instrumens de Mathématique soit de la plus scrupuleuse exactitude, sur-tout si ces instrumens sont destinés aux observations de Marine & d'Astronomie. Or on sent qu'il est presqu'impossible de diviser avec précision un instrument dans une maison continuellement ébranlée par le mouvement des voitures. D'ailleurs le nouvel emplacement où le Sr. Baradelle s'établit, lui procure & la jouissance d'un horison vaste & étendu pour éprouver ses Quarts de Cercle, ses Lunettes, ses Télescopes &c. & aussi l'avantage qu'il desiroit depuis longtems d'avoir un cabinet dont la distribution lui permît de ranger séparément les instrumens, de maniere que les Sçavans & les Amateurs pussent avoir tout d'un coup sous les yeux ceux qui leur conviendroient.

Il n'est peut-être pas inutile de remarquer encore que la nouvelle maison du Sr. Baradelle est déjà très-connue des Sçavans, ayant été successivement la demeure de MM. de Mairan & Bouguer, & celle de M. Grand-Jean de Fouchy, Secretaire perpétuel & honoraire de l'Académie Royale des Sciences.

On trouvera chez cet Artiste tous les instrumens nécessaires au Dessin, à la Géométrie, à l'Arpentage, à l'Artillerie, à l'Exploitation des mines, ainsi que ceux qui servent à la Physique, à la Marine, à l'Astronomie & à la Gnomonie; toutes sortes de Télescopes, des Lunettes de toutes grandeurs, tant acromatiques qu'autres & généralement tout ce qui concerne l'Optique, considérée comme faisant partie des Mathématiques.

Le Bureau du Mont-de-Piété établi à Paris a commencé d'être ouvert le 9 de ce mois, & il continuera de l'être tous les jours, excepté les Dimanches & Fêtes, rue des Blancs-Manteaux, depuis neuf heures du matin jusques à une heure après midi, & depuis trois heures jusques à sept heures du soir: on ne recevra les diamans & les pierreries qu'au jour.

Errata. A la page 172, 2e. col., ligne 3 de la précédente Gazette, on lit: *de vouloir bien nous les adresser*; lisez *à vouloir* &c.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 21 Février 1778, au Mercredi 25 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 liv. 10 s., 10 à 10 l. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 21 Fév. 1778 au Mercredi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv. 10 s.; *id.* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Fév. 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Février 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		marc.
Du Pérou à	712		marc.
Les guinées à . . .	722	10	marc.
Ducats à	98	5	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		once.
Or à 20 karats à . .	84	2	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	18	marc.
Piastres à	50	4	marc.

Changes de Paris du 25 Février 1778.

Amsterdam	53 ½ à 3 8e.
Londres	31 5 16e.
Hambourg	190 ½
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1
Livourne	96 ¼
Gênes	94
Lyon *Rois*	⅛ à ¼ p. 8

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1778.	*Lundi* 23.	*Mardi* 24.	*Mercredi* 25.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1755 60 . . .	1770 65 62 ½ 65	1770 67 ½ 65. .
D°. 16 25es . .	1150	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	252	. . . . .	252 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	402	402 . . . .
Rescriptions . .	14 14 ½ ¼ ½ ¼ .	14 ¼ 14 14 ¼ 14	14 14 ¼ 14 . .
Bil. des Fermes .	2 ¼	2 ½	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. 8 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers & six derniers mois 1777.

Du Sam. 21 Fév. 1778.

Messieurs

Despeignes. Viag. t. l.
Perpétuelles.. t. l.
Tontine..... t. l.

Six derniers mois 1777.

Caron ..... vres. A.
Perpétuelles. A.
Delarue.. Viag... A.
Perpétuelles. A.
Tontine ..... A.
Gossey..... ppllles. A.
Viageres ..... A.
Lenoir ..... ppllles. C.
Viageres ..... C.

Du Lundi 23.

Messieurs

Delamotte. ppllles. t. l.
Viageres..... P.
Creuzé..... ppllles. M.
Viageres..... P.
Tontine ..... P.

Six derniers mois 1777.

Thevenin ... ppllles. A.
Viageres..... A.
Masson ..... ppllles. A.
Viageres .... A.
Certain..... ppllles. A.
Viageres..... A.
Tontine ..... A.

Suite du Lundi 23.

Messieurs

Desplaces..t ppllles.
Viageres.....
Tontine .....

Six premiers mois 17

Du Mardi 24.

Defays..... ppllles.
Viageres .....
Roberge. Perpét.
de l'ancien Clerg
.....
.....
.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jou d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécro des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 17 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 9 Février.*

ON vient de lancer à l'eau un vaisseau de 14 canons appartenant à la Compagnie des Indes Orientales, & auquel on a donné le nom de *Marie-Acette.*

SUEDE.

D'UPSAL, *le 7 Février.*

Nous venons de faire une perte irréparable dans la personne de Charles de Linné, Médecin du Corps de Sa Majesté Suédoise, Chevalier de l'Ordre Royal de l'Etoile Polaire, ancien Professeur de Médecine & de Botanique en l'Université de cette Ville. Ce grand Homme est mort, le 10 Janvier, âgé de 71 ans. Ses vastes connoissances dans l'Histoire naturelle, l'avoient placé à la tête des plus célébres Naturalistes de son siecle & lui avoient mérité l'honneur d'être recherché des Académies les plus renommées. Sa Majesté voulant honorer un si rare mérite, par une distinction particuliere, a ordonné qu'il seroit dressé à cet illustre Défunt un Mausolée dans le Chœur de l'Eglise de Lofoen, de la dépendance du Château Royal de Drottingholm. C'est M. Thunberg, Sçavant aussi très-connu, qui doit remplir les principaux emplois qu'occupoit avec tant de gloire le Chevalier de Linné. M. Thunberg est actuellement au Japon & l'on attend son retour avec impatience.

TRANSYLVANIE.

D'HERMANSTADT, *le 14 Février.*

Le 18 du mois de Janvier, on a ressenti dans cette Capitale des secousses de tremblement de terre qui se sont répétées coup sur coup pendant une demi-heure. Elles ont jetté la terreur dans l'ame de tous les Habitans; nous en avons été quittes pour la peur : ce fléau ne nous a causé aucun dommage, mais il a eu des suites bien funestes à Cronstadt, Ville très-forte & très-peuplée, aux frontieres de la Moldavie & de la Valachie; la tour de l'Eglise qui contenoit les cloches a été renversée tandis que le Peuple assistoit au Service : cent dix-neuf personnes ont été écrasées & plusieurs autres blessées.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 10 Février.*

Sa Majesté ayant arrêté, vers la fin de 1776, qu'il seroit établi désormais un paquebot chargé de porter les lettres de la Corogne à Sainte-Croix de Teneriffe, le Public est averti que cette correspondance est ouverte maintenant, & qu'à commencer du premier Mars prochain, on pourra envoyer des lettres à la Co-

rogne, d'où elles feront portées en droiture aux Canaries de la même maniere que le font en Amérique toutes les lettres qu'on écrit d'Efpagne pour ce Continent. On fent qu'un pareil arrangement ne peut être que très-avantageux au Commerce.

ALLEMAGNE.

DE DONDERSTADT, *le 9 Février.*

Ce qui fe paffe actuellement dans l'Empire par rapport à la fucceffion de la Baviere, paroît donner quelque inquiétude à plufieurs Villes de Commerce en Allemagne. On fe rappelle les révolutions que des événemens à peu près femblables ont operé fur la conftitution des Villes anféatiques qui eurent autrefois une fi grande influence dans le fyftême politique de l'Europe. Ces Villes femblables fous bien des rapports à nos Villes libres Impériales d'aujourd'hui, formoient Etat dans Etat. On ne fçauroit donner une idée plus jufte de leur Gouvernement qu'en rappellant celui de Nowogorod, autrefois la Ville la plus commerçante, la plus opulente & la plus puiffante de toute la Ruffie. Novogorod ainfi que Plefcow fe gouvernoit par elle-même comme une République prefque indépendante. Le Stepennoi Pofadnik, qui repréfentoit ce qu'eft aujourd'hui le premier Bourguemeftre d'une Ville libre Impériale, étoit le premier Magiftrat de ces Républiques. Sa Magiftrature ne duroit qu'un tems, mais la République pouvoit l'élever à une autre dignité qui lui donnoit le même pouvoir que celui des Tribuns à Rome.

Les Bojares ou Sénateurs tenoient le fecond rang dans la Magiftrature; c'étoient les Confeillers Privés du Prince Protecteur dont l'autorité étoit fort limitée. Il n'avoit guères plus de pouvoir dans la République que l'Electeur de Cologne n'en a à Cologne même où il ne lui eft pas permis de coucher plus de trois nuits de fuite. Les Sénateurs s'élifoient, comme le premier Magiftrat, à la pluralité des voix: ceux d'entre eux qui avoient été une fois Bojares portoient le nom de *Starie-Bojare* & jouiffoient de grandes prérogatives. Après eux venoient les *Schitii-Ljudi* parmi lefquels on choififfoit ordinairement des Sujets pour remplir les places qui venoient à vaquer dans le Sénat. C'étoient les Bourgeois les plus opulens & les plus confidérés de la Ville, comme font aujourd'hui les Marchands en gros dans les grandes Villes libres Impériales, telles que Francfort, Cologne, Augfbourg & fur-tout Hambourg qui de toutes ces Républiques eft maintenant celle dont le Gouvernement a le plus d'analogie avec le Gouvernement de l'ancienne Nowogorod.

Venoient enfuite les *Kupzi* qui repréfentent nos Marchands en détail, & enfin les *Tfcherni-Ljudi* qui étoient les derniers de la République; cette claffe renfermoit les gens de métier & de profeffion, les Artifans & les Journaliers.

Le Gouverneur, placé de la part du Grand Prince, avoit très-peu de pouvoir; il ne connoiffoit que de certaines affaires qui étoient portées par appel à fon Tribunal, & encore falloit-il que le Sénat confentît à cette évocation, & il ne jugeoit jamais que conjointement avec le Pofadnitz. C'eft ainfi qu'aujourd'hui le Commandant des Villes libres Impériales, comme Hambourg & Lubeck, eft ordinairement un Etranger qui ne fait qu'exécuter les ordres du Sénat. D'autres Villes libres Impériales n'ont qu'un Colonel, quelques-unes n'ont qu'un Major. Ces Officiers, ceux qui dépendent d'eux & les Soldats font foumis au Magiftrat fans l'ordre duquel ils ne peuvent rien faire. Le principal Officier, de même que le principal Eccléfiaftique, eft communément un Etranger à qui on accorde le droit de Bourgeoifie.

Il y avoit au milieu de Nowogorod une groffe cloche qu'on nommoit *Wetfchnei-Kolokol*; cette cloche étoit regardée comme le *Palladium* de la liberté publique: on la fonnoit dans les tems de détreffe; alors le Peuple s'affembloit fur la place publique, & il étoit permis à chacun de dire librement ce qu'il croyoit devoir être utile au bien de la Patrie. C'eft ainfi qu'à Hambourg le Peuple s'affemble encore pour déliberer fur fes intérêts & temperer quelquefois l'autorité du Sénat. Il eft cependant des Villes Impériales où le Peuple eft privé de ce droit qui fut plus d'une fois nuifible aux Sénateurs de Nowogorod. Cette Ville

étoit distribuée en cinq Quartiers. Il y avoit dans chaque Quartier un Lieutenant de Police, & dans chaque rue des Commissaires qui faisoient arrêter les perturbateurs de la tranquillité publique, & qui les conduisoient au Grand Directeur de la Police. Celui-ci les remettoit au premier Magistrat. La Jurisdiction de Nowogorod étoit divisée en cinq contrées & comprenoit dans son District plusieurs Villes considérables ; » au » lieu qu'aujourd'hui il y a des Villes libres » Impériales si resserrées qu'on n'y mange » pas un morceau de pain sans la permis- » sion des Etats voisins ; & ce qu'il y a » de singulier, c'est qu'il est rare que ces » Villes aient beaucoup d'égards pour » qui que ce soit. Pour être Bourgeois » de quelques-unes de ces Villes, il faut » épouser un fils ou une fille de Bour- » geois, déclarer ce qu'on possede, nom- » mer le genre de commerce ou de mé- » tier qu'on veut choisir, payer le droit » de Bourgeoisie, & ensuite s'en tenir » au genre de vie dont on a fait choix ».

Prix des Grains dans les Pays Etrangers.

On a évalué les différentes mesures étrangeres sur le pied du septier de Paris, & la valeur des monnoies sur le pied de l'argent de France.

ALTONA, *le* 10 *Février.*

Le Froment de Mecklenbourg s'y est vendu de 17 l. 11 s. à 18 l. 18 s., *septier de Paris.*
Le Seigle de Mecklenbourg, de 10 liv. 2 s. 6 den. à 10 l. 7 s.
L'Avoine blanche, de 5 liv. 17 s. à 6 liv. 6 sous.

AMSTERDAM, *le* 16 *Février.*

Le Froment blanc de Pologne s'y est vendu de 22 liv. 6 s. à 24 l. 9 s., *septier de Paris.*
Dito rouge, de 20 liv. 4 s. à 22 l. 6 s.
Dito mêlé de rouge & de blanc, de 20 liv. 16 s. à 23 l. 11 s.
Dito rouge de Coningsberg, de 20 l. 4 s. à 22 l. 1 s.
Dito rouge de Voorlande, de 19 l. 10 s. à 21 l. 2 s.
Dito blanc d'ibidem, de 19 l. 17 s. à 21 l. 2 sous.
Dito rouge de haut Pays, de 20 l. 10 s. à 22 l. 6 s.
Dito blanc de Zélande, de 22 liv. 3 s. à 24 l. 16 s.
Dito séché rouge, de 20 liv. 16 s. à 22 l. 6 sous.
Le Seigle de Prusse, de 12 liv. 5 s. à 13 l. 19 sous.
Dito de Coningsberg, de 11 liv. 18 s. à 13 l. 3 s.
Dito brun d'ibidem, de 11 l. 13 s. à 13 l. 3 sous.
Le Seigle séché, de 12 l. 5 s. à 13 l. 16 s.
Dito de Moscovie, de 11 l. 6 s. à 12 l. 11 s.
L'Orge d'hiver de Zélande, de 9 liv. 3 s. à 9 l. 9 s.
Dito de Frix, Groeningen & Voorlande, de 7 l. 10 s. à 9 l. 10 s.
L'Avoine blanche, de 6 l. 8 s. à 7 l. 19 s.

BRUXELLES, *le* 16 *Février.*

Le Froment s'y est vendu de 15 l. 7 s. à 20 l. 5 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 9 l. à 9 l. 17 s.
L'Orge, de 8 l. 14 s. à 9 l. 11 s.
L'Avoine, de 6 l. 13 s. à 7 l. 5 s.

MALINES, *le* 17 *Février.*

Le Froment s'y est vendu de 15 liv. 6 s. à 18 l. 5 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 8 l. 13 s. à 9 l. 7 s.
L'Orge, de 8 l. 13 s. à 9 l.
L'Avoine, de 5 l. 13 s. à 7 l. 6 s.

ANVERS, *le* 16 *Février.*

Le Froment s'y est vendu de 15 l. 11 s. à 18 l. 14 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 8 l. 17 s. à 10 l. 10 s.
L'Orge, de 8 l. 6 s. à 8 l. 17 s.
L'Avoine, de 6 l. à 7 l. 8 s.

GAND, *le* 17 *Février.*

Le Froment s'y est vendu de 18 l. 14 s. à 23 l. 11 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 10 l. 1 s. à 10 l. 12 s.
L'Orge, de 8 l. 19 s. à 9 l. 10 s.
L'Avoine, de 8 l. 19 s. à 8 l. 14 s.

PAYS DE WAES, *le* 16 *Février.*

Le Froment s'y est vendu de 19 l. 10 s. à 21 l. 2 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 9 l. 15 s. à 10 l. 4 s.
L'Orge, de 8 l. 18 s. à 9 l. 15 s.
L'Avoine, de 8 l. 2 s. à 8 l. 18 s.

BRUGES, *le* 17 *Février.*

Le Froment s'y est vendu de 18 l. 5 s. à 21 l. 6 s., *septier de Paris,*
Le Seigle, de 10 l. 3 s. à 10 l. 6 s.

L'Orge, de 8 l. 12 f. à 9 l. 2 f.
L'Avoine, de 6 l. 12 f. à 8 l. 2 f.

YPRES, *le 17 Février.*

Le Froment s'y est vendu, de 20 l. 17 f. à 22 l. 4 f., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 12 l. 15 f. à 13 l. 18 f.
L'Orge, 11 l. 12 f.
L'Avoine, de 11 l. à 12 l. 4 f.

MONS, *le 16 Février.*

Le Froment s'y est vendu de 21 l. 3 f. à 22 l. 12 f., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 11 l. 6 f. à 11 l. 17 f.

NAMUR, *le 17 Février.*

Le Froment s'y est vendu de 16 l. 15 f. à 18 l. 2 f., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 10 l. 4 f. à 11 l. 3 f.
L'Orge, de 7 l. 17 f. à 8 l. 6 f.
L'Avoine, de 5 l. 2 f. à 6 l.

LONDRES, *le 16 Février.*

Le Froment s'y est vendu de 24 l. 11 f. à 28 l. 6 f., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 14 l. 4 f. à 14 l. 17 f.
L'Orge, de 11 l. 13 f. à 14 l. 4 f.
L'Avoine, de 8 l. 8 f. à 11 l.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE LA ROCHELLE, *le 26 Février.*

Lettre au Rédacteur. » On a arrêté ici, Mr, Samedi dernier, plusieurs personnes tant de la Ville que de la Campagne, qui depuis deux mois ont détruit un des plus beaux & des plus considérables vignobles qu'il y eût dans nos environs. Ce domaine appartient à M. de la Faille, ancien Contrôleur des Guerres, qui depuis deux ans se trouvant sédentaire chez lui, a négligé ce beau vignoble & l'a laissé sans culture. Les Paysans du voisinage, & même des Particuliers de la Ville se sont crus autorisés à en faire leur profit. La premiere année la récolte fut entierement pillée, sans opposition de la part du Propriétaire, qui n'avoit fait ni tailler ni labourer. Ces vignes ne rapportant plus, on s'est jetté sur le fonds. On ne s'est pas contenté de couper les sarmens, on a aussi arraché les souches & les hayes; on se mettoit même en devoir d'abattre les arbres; on les vendoit dans la Ville, ou bien on s'en chauffoit.

Le désordre a duré près de trois mois & on a entierement détruit ce vignoble dont le Propriétaire retiroit annuellement 150 ou 200 tonneaux de vin. Quelques Particuliers, indignés d'un pareil procédé, ont voulu s'y opposer dans le commencement, mais n'étant revêtus d'aucune autorité, on s'est moqué d'eux & le ravage a continué.

Enfin M. de Roussy, Lieutenant de Roi de cette Ville, informé de ce brigandage, envoya sur le champ un détachement de Grenadiers pour en arrêter les Auteurs. Cet Officier donna en même tems ordre à la Garde de la porte de la Ville de saisir tous ceux qui s'y présenteroient avec des faisceaux de souches de vigne. Ce qui fut exécuté. On en a pris quatorze avec une charrette & quelques chevaux chargés. Après avoir déposé leurs vols au Corps-de-Garde, on les a fait conduire dans la prison royale, d'où sans doute ils ne sortiront qu'en subissant le châtiment qu'ils méritent. Malheureusement c'est un peu trop tard, puisque ce domaine est entierement ravagé.

Tous les Propriétaires de vignobles sont très-contens qu'on ait reprimé ce désordre qui pouvoit devenir plus considérable; car il étoit à craindre que ces gens ne trouvant plus rien à prendre sur le domaine de M. de la Faille ne se jettassent sur les vignes de ses voisins ».

DE THIERS (*en Auvergne*), *le 28 Février.*

Extrait d'une Lettre en date du 31 Janvier 1778, sur la Famille ou Communauté des Pinon. » Je ne suis, Mr, en état de vous satisfaire que depuis peu de jours sur les éclaircissemens que vous m'avez demandés. La Famille ou Société des *Pinon*, dont le vrai nom est *Guittard*, & qu'on appelle dans le pays *Guittard-Pinon*, n'a rien de plus remarquable qu'un grand nombre de Familles associées qui se trou-

vent dans le même canton, c'eſt-à-dire aux environs de Thiers. On aime dans ce pays à faire des aſſociations univerſelles de biens, acquêts & propres, préſens & à venir, avec pacte de ſuccéder par le ſurvivant aux *prémourants*: ces aſſociations fréquentes dans cette partie de l'Auvergne ont mérité que la Coutume de cette Province, redigée en 1510, fit un titre exprès pour elles, c'eſt le 15e.; elles ne ſont guères en uſage ailleurs. Dans le Journal Economique de Décembre 1755, vous trouverez un long détail ſur cette Famille; mais c'eſt un vrai roman où il y a à peine quelques mots de vrais. Le hameau appellé *Pinon* eſt à un quart de lieue de Thiers; il n'y a jamais eu ni Château ni Baronnie, comme le ſuppoſe le Journaliſte: la diſpenſe perpétuelle du Pape pour ſe marier entr'eux eſt un rêve; néanmoins ils ſe marient ordinairement entre eux, mais aux degrés dont il plait à l'Evêque de les diſpenſer: leur Famille que le Journaliſte fait remonter à 1100 ans ne prouve rien au-delà de 3 ſiecles & demi; cinq ou ſix Sociétés du voiſinage ſont auſſi anciennes & preſqu'auſſi riches. Ils n'ont rien de ſingulier dans leur gouvernement, ils ont un Chef qu'on appelle *Maitre*; il veille aux affaires du dehors, & il a une inſpection générale au dedans; il rend compte à la fin de chaque affaire. Le reſpect pour ce Chef n'eſt-là que ce qu'il eſt par-tout ailleurs; ils vivent, comme les autres Payſans aiſés, de ſoupe & de lard; ils ſont mal logés, mal meublés, & boivent de mauvais vin. Le Maitre eſt diſpenſé du travail de la terre comme le Syndic d'un Chapitre l'eſt de l'Office; chaque mere a ſoin de ſes enfans; la *Maitreſſe* eſt chargée du ménage intérieur & elle eſt ordinairement la femme de celui qui parmi les hommes a le moindre emploi, chaque mere fait ſa priere avec ſes enfans. Le Journaliſte ſuppoſe qu'il y a huit peres de famille dans cette Communauté, il n'y en avoit alors que quatre; un d'eux eſt mort laiſſant une fille muette que les garçons de la maiſon n'ont pas voulu épouſer faute de ſentir l'avantage d'une femme qui ne parle pas. Cette circonſtance a fait paſſer un quart des biens de la Communauté dans une autre appellée *Langlade-Tarenciere* qui eſt auſſi riche & encore mieux adminiſtrée que celle des *Guittard-Pinon*.

Le Journaliſte ou plutôt celui qui lui a fourni cet article, compte encore une fable en diſant qu'un *Maître Pinon* alla à Paris, fût préſenté à Louis XIV. par M. le Blanc qui avoit été Intendant à Riom: que Louis XIV. fut très-ſatisfait des réponſes qu'il lui fit; qu'il abonna ſa taille & paya ſon voyage. M. le Blanc n'avoit jamais été chez les Pinon, & le *Maître Pinon* du tems n'avoit jamais fait de plus long voyage que celui de Thiers à Riom ou à Clermont.

Il en eſt de même de l'hiſtoire d'une révolte domeſtique, d'un partage d'argent peſé & non compté, du renouvellement du terrier & de la propoſition faite à M^e^. Pinon de le nommer Adminiſtrateur de l'Hôpital, & de l'adreſſe avec laquelle il la refuſa.

Le Journal défigure juſqu'au nom qui eſt *Pinon* & non *Pignou*; on parle de leur nom connu, car le vrai nom eſt *Guittard*. Les biens de cette Communauté valent environ mille écus de rente: pour ne pas trop multiplier les membres de la Communauté, on met dehors, avec des légitimes en argent, ceux qui ſont de trop; on donne 800 liv. aux garçons & 300 liv. aux filles, avec un ameublement. Jamais il n'a été queſtion d'accorder ni de refuſer de ces filles à des Gentilshommes. Dans les derniers tems, les Légitimaires expulſés ont demandé leurs droits en nature & les ont obtenus, ce qui a affoibli la Communauté. Il n'y a dans la maiſon qu'une ſeule cheminée pour tous, & cette cheminée eſt celle de la cuiſine. M. de la Grandville, Intendant à Riom en 1725, fut viſiter cette Communauté: il avoit avec lui un Ingénieur qui voyant combien ils étoient mal logés, voulut leur donner un plan d'édifice. M. de la Grandville dit à l'Ingénieur, *ces gens n'ont ſubſiſté long-tems que parce qu'ils ont ignoré ce que vous voulez leur apprendre*. Ils n'invitent jamais à manger, comme le Journaliſte le prétend encore. Cette Communauté fait réellement beaucoup d'aumônes; elle eſt dans l'uſage de recevoir, de coucher, & même pluſieurs nuits de ſuite, des gens qui n'ont ni retraite ni aſile, tous ceux en un mot qui ſe préſentent.

La Communauté a voulu avoir un Procureur, pour mieux faire ſes affaires,

Le Procureur s'établit à Thiers, & y fut en même tems Notaire : en étudiant les affaires de la Communauté, il n'oublia pas les siennes ; il vit dans les titres quels étoient ses droits, il les fit valoir ; on se promit de ne plus élever de Praticien.

Voilà, Mr, tous les éclaircissemens que je peux vous donner sur cette Famille des *Guittard-Pinon*, qui n'a, comme vous voyez, rien d'aussi merveilleux & de si intéressant qu'on le croit au loin, & sans doute sur la foi du roman inséré dans le Journal de 1755. Il y a là-dessus une anecdote. Louis XV. lisoit ce Journal, & attendri du récit de la vie des Pinon, il fut curieux d'être exactement instruit de ce qui en étoit, & d'avoir sur cela les plus grands détails. M. de la Vrilliere en écrivit à M. l'Intendant qui étoit alors M. de la Michodiere. M. l'Intendant ne négligea rien pour se procurer des éclaircissemens sûrs ; ils devoient être mis sous les yeux du Roi, sa réponse au Ministre fut conforme à peu près à ce que je viens de vous écrire ; elle doit être d'Avril ou Mai 1756 &c. ».

DE LOUDUN, *le* 1 *Mars.*

L'Edit concernant les Corps des Métiers reçoit ici du caprice de certaines gens des interprétations qui ne paroissent aucunement appuyées sur le texte de la Loi, & qui certainement sont contraires à l'esprit du sage Législateur qui l'a portée.

De tout tems, tous nos Boulangers ont été en possession de faire certaines pâtisseries tels qu'*échaudés*, *cazemuseaux*, *gâteaux*, *fouasses* &c. De tout tems ils ont cuit la viande des Particuliers qui, par économie, la faisoient porter à leur four. Nos Aubergistes, sans être Rôtisseurs, ont aussi toujours cuit chez eux leurs viandes. Aujourd'hui on veut astreindre tout Aubergiste qui n'est pas Rôtisseur à porter sa viande chez le Rôtisseur, & le Boulanger à ne plus recevoir à son four le rôti de ses pratiques. On veut qu'il renonce aux ouvrages de Pâtisserie qu'il a toujours eu le droit de faire, & cependant il n'y a ici qu'un Pâtissier-Rôtisseur, sans moyens pour servir le Public. On exige aussi des déclarations de tous les plus petits états, tels que Couturieres, Lingeres, Maçons &c. & même de quelques pauvres femmes dont le métier est d'aller vendre de maison en maison quelques articles de Fripperie. Enfin si un Epicier-Confiseur veut que ses massepins soient cuits, il faut qu'il les porte chez le Pâtissier & non chez le Boulanger. Toutes ces gênes paroissent fort incommodes.

D'ANGERS, *le* 6 *Mars.*

M. Damoreau de Briere, qui a fait dans cette Capitale & dans les principales Villes de notre Province, des Cours de Physique, vient d'obtenir de MONSIEUR, Frere du Roi, un Brevet très-honorable pour lui & qui est en même tems une nouvelle preuve de l'intérêt que cet Auguste Prince veut bien prendre à tout ce qui peut nous être utile. Voici en quels termes cette piece est conçue.

» Aujourd'hui vingt-deuxieme de Février 1778, MONSEIGNEUR Louis-Stanislas-Xavier, Fils de France, Frere du Roi (MONSIEUR), Duc d'Anjou & d'Alençon, Comte du Maine, du Perche & de Sénonchete, étant à Versailles, bien informé des services que le Sr. Louis Damoreau de la Briere a rendus à l'éducation publique dans son Apanage, en faisant à Angers & dans les principales Villes des Cours de Physique Expérimentale ; & desirant lui donner un témoignage authentique de sa satisfaction & encourager l'étude d'une Science aussi utile, a accordé audit Sr. Damoreau le titre de son Démonstrateur de Physique ordinaire, lui permettant d'en prendre la qualité en toutes occasions, « tant en jugement que dehors, & pour assurance de sa volonté, MONSEIGNEUR m'a ordonné de lui en expédier le présent Brevet, qu'il a signé de sa main & fait contresigner par moi, son Conseiller en tous ses Conseils & Secretaire de ses Commandemens, Maison, Finances & de son Cabinet &c. ».

DE PARIS, *le 9 Mars.*

Les personnes qui s'intéressent aux expériences de l'Electricité ne seront pas fâchés que nous leur fassions connoître une nouvelle machine électrique dont la construction ingénieuse a mérité, à ce qu'on nous mande, l'approbation de M. le Docteur Franklin & de plusieurs autres Sçavans qui en ont examiné les effets le 14 Janvier dernier dans le Cabinet d'Histoire Naturelle de M. le Jenneux, rue d'Enfer en la Cité. Cette machine, malgré la pluie, & quoique l'air fût chargé de vapeurs depuis plusieurs jours, a fourni des étincelles en assez grande quantité, & assez fortes pour faire diverses expériences curieuses. Elle porte un plateau de 20 pouces de diametre; elle n'a qu'un seul frottement, une seule pointe; le conducteur est placé dans l'axe de ce plateau; on a la facilité de s'électriser soi-même, d'augmenter ou de diminuer le fluide électrique à volonté. Une personne seule peut s'électriser, charger la bouteille de Leyde, & faire toutes les expériences sans le secours d'aucun aide.

Le Sr. Girardin, Ingénieur pour les instrumens de Physique & d'Astronomie, flatté de l'approbation qu'il a obtenue d'un homme aussi célébre que M. le Docteur Franklin, se propose de faire de nouveaux efforts pour la mériter de plus en plus, ainsi que la bienveillance du Public. Il demeure rue Xaintonge, au Marais, maison du Sr. Robert, Limonadier.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 13 Mars.

Le saumon, depuis 21 liv. jusqu'à 38; le turbot, depuis 20 liv. jusqu'à 32; le cabliau, depuis 15 l. jusqu'à 25; la barbue, depuis 11 l. jusqu'à 15; le panier de macreuses, depuis 8 jusqu'à 10 & 11 l.; la flotte, depuis 5 l. jusqu'à 10; la raye bouclée Normande, depuis 7 l. jusqu'à 8; la raye bouclée Flamande, depuis 2 liv. jusqu'à 4; les trois maniveaux d'éperlans, depuis 5 liv. jusqu'à 6; le panier de petits carrelets, depuis 3 l. jusqu'à 4; la paire de solles, depuis 1 liv. 10 s. jusqu'à 2 liv. 5 s.

II.

NOTICE pour servir de suite à l'Etat des Malades & Morts dans l'Hôtel-Dieu de Paris & dans la Maison de S. Louis, inseré dans le No. 71 de la Gazette d'Agriculture de 1777.

ANNÉE.	HÔTEL-DIEU.		HÔPITAL S. LOUIS.		TOTAL.	
	Malades.	Morts.	Malades.	Morts.	Malades.	Morts.
1777.	19637	3271	2934	649	22571	3920

Il résulte de cet Etat que dans le courant de l'année derniere, il est entré tant à l'Hôtel-Dieu qu'à l'Hôpital de S. Louis 200 Malades de plus qu'en 1776, & qu'il y en est mort 369 de moins. La comparaison du nombre des Morts avec celui des Malades de l'année 1777 prouve que sur 1000 malades il n'en est mort que 174 ½. Dans l'article de la Gazette ci-dessus cité, il a été démontré par le résultat des quatre années, de 1769 à 1772, pendant lesquelles on n'envoyoit pas de Malades à l'Hôpital S. Louis, que sur 1000 Malades entrés à l'Hôtel-Dieu il en étoit mort 198 ¾. Quel avantage pour l'humanité de pouvoir, en distribuant ainsi les Malades, en sauver 24 de plus par 1000, comme il est arrivé en 1777; & que ne doit-on pas esperer du rétablissement des salles incendiées, si l'Administration, comme on n'en doute pas, continue à partager les Malades entre l'Hôtel-Dieu & l'Hôpital S. Louis.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 11 Mars 1778, au Samedi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 22 à 23 l.; le seigle, de 10, 11 à 12 liv.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 liv. à 9 liv. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 10 l. à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Du Mercredi 11 Mars 1778 au Samedi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18 à 19 liv.; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 14 Mars 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Mars 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	716		
Du Pérou à	708		
Les guinées à . . .	718		
Ducats à	98		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	50	15	

Changes de Paris du 14 Mars 1778.

Amsterdam	53	3	8e. à ½
Londres	31	5	16e. à ⅛
Hambourg	189	¾	à ½
Madrid	15	4	6
Cadix	15	1	6
Livourne	96	¾	
Gênes	94		
Lyon		¾	p. ⅜

Mars 1778.	*Jeudi 12.*	*Vendredi 13.*	*Samedi 14.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1750	1760 55 . . .	1757 ½ 55 52½
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1150 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	385 . . .	. . . .
Rescriptions . .	14¾ 15 . . .	15 14¾ 15 14¾ (¾	14¾ . . .
Bil. des Fermes .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
4 p. ⅜ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Mardi 10 Mars 1778		Du Jeudi 12.		Du Vendredi 13.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Cauchy ..... pplles.	C.	Deschapelles. vres.	F.	Lempereur.. Viag.	
Viageres	C.	Perpétuelles..	F.	Perpétuelles.	
Tontine	C.	Decourmont pplles.	A.	Boscheron... pplles.	
Marsollier .... vres.	B.	Viageres	A.	Viageres.....	
Perpétuelles ..	B.	Alissant. Viag.	E.	Peinchein .... vres.	
Defays ..... pplles.	A.	Perpétuelles..	F.	Perpétuelles..	
Viageres	A.	Tontine	E.	Patu ..... pplles.	
Desplaces .. pplles.	A.	Nau ..... pplles.	H.	Viageres	
Viageres	A.	Viageres	J.	Rouillard... pplles.	
Tontine.....	A.	Tontine	J.	Viageres.....	
Vieillard .... pplles.	A.	De S. Janvier vres.	F.	Pincemaille. Perp. de l'ancien Clergé	
Viageres	B.	.....		.....	
Tontine	C.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 19 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 18 *Août*.

LES personnes qui s'intéressent au bien de l'humanité, ont lu avec plaisir la nouvelle Ordonnance qui vient de paroître concernant la Capitation des Negres qui travaillent dans nos Colonies des Indes Occidentales. Cette Ordonnance a pour objet d'alléger la pesanteur du joug sous lequel gémissent ces infortunés à titre d'Esclaves, & en outre de favoriser la population parmi eux.

Un autre Réglement publié dans le même tems, impose aux Négocians établis dans l'Isle de Ferroé la loi de tenir des doubles livres de Commerce, comme sont obligés de le faire ceux de la plûpart des autres Isles de la domination Danoise.

Dans le nombre des Prix que la Société des Sciences établie dans cette Ville a proposé pour l'année derniere, nous avons distingué le suivant, parce qu'il intéresse les Arts.

Cùm mineræ Cobalti non rarò alia metalla & mineralia contineant, quæ elegantiam coloris cœrulei in smalto, encaustis & porcellana infringunt, quæritur methodus facilis hæc inquinamenta indè separandi, c'est-à-dire : » comme la mine de cobalt con» tient souvent des métaux ou minerais » étrangers qui alterent l'éclat & la » beauté de la couleur bleue dans le » smalte & dans le vernis pour couvrir » les terres cuites & la porcelaine, on » demande une méthode pour en déta» cher ces impuretés ».

Le Prix que la Société décernera à celui qui, à son jugement, aura le mieux traité ce sujet, consiste en une médaille d'or de la valeur de cent écus, argent de Danemarck. Les Sçavans, tant Etrangers que Danois, excepté les Membres de la Société, sont invités à concourir pour ce Prix, & voudront bien écrire leurs Mémoires en François, Danois, Latin ou Allemand.

Les Concurrens adresseront leurs Mémoires, francs de port, à S. E. M. de Hielmstierne, Conseiller-Privé du Roi, Chevalier de Dannebrog, Président de la Société. Aucun Ecrit ne sera reçu au concours passé le dernier Août 1779. La distribution du Prix se fera vers la fin du mois d'Octobre 1779, & le Jugement de la Société sera publié incontinent après. Les Auteurs sont priés de ne se point faire connoître ; mais de mettre une devise à la tête du Mémoire, & d'y joindre un billet cacheté, avec la même devise, qui contiendra leur nom & le lieu de leur résidence.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 25 *Août*.

On a publié dernierement deux Universaux fort importans. Le premier ac-

cerde aux Jurisdictions particulieres le droit de prononcer sans appel dans les causes dont l'objet ne va pas à trois mille florins. Le second a pour but la conservation des bois qui appartiennent à la Couronne. Il est pourvu, par cet Universal, à ce que les Seigneurs Engagistes des Starosties Royales, tant en Pologne qu'en Lithuanie, ne dévastent plus les forêts comme ils ont toujours fait jusqu'à présent.

On a déjà parlé du projet formé, il y a quelque tems, de débarrasser cette Capitale des tueries qui y répandoient l'infection, & de les transporter sur les bords de la Vistule. On devoit affermer les édifices consacrés à cet usage, & la République eût retiré un revenu considérable du produit de cet établissement. » Tout paroissoit d'accord sur » ce plan de construction, lorsque, » dit une Gazette étrangere, le Prince » Lubomirski, Grand Maréchal de la » Couronne, s'est opposé très-vivement » à l'exécution de ce projet. Les obser- » vations sur lesquelles il fonde son op- » position, paroissent très-judicieu- » ses, & elles font beaucoup de sensa- » tion. Ce Prince prouve en effet que » le plus grand bénéfice de ces tueries » sera au profit des Fermiers, & non » de la République, comme on s'en » étoit flatté. On payera en effet trois » florins Polonois, ou un écu d'Empire » pour un gros bœuf, deux florins pour » un bœuf moyen ou pour une vache, » un florin quinze kreutzers pour une » petite vache, un florin pour un veau, » un florin pour un cochon de lait, en- » fin quinze kreutzers pour un bouc ou » une chevre. L'Entrepreneur qui voyoit » un gain très-assuré dans cette affaire, » vouloit passer avec la République un » bail de vingt années, & cela, disoit- » il, à cause des grands frais que lui au- » roit occasionnés l'entretien de ces bâ- » timens. Le Prince Lubomirski a dé- » mêlé la véritable cause de l'empresse- » ment de cet Entrepreneur, & il a prou- » vé qu'il gagneroit, pendant son bail, » plus d'un million ».

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le 16 Août.*

La suppression des Communes n'est pas encore une affaire finie, quoiqu'elle ait procuré par-tout les plus grands avantages : cependant elle s'exécute insensiblement par différens moyens. Les Communautés de Blofelden & de Leidlecken, dépendantes du Bailliage de Bingenheim, Pays de Hesse-Darmstadt, après s'être ruinées par un long procès qu'avoient occasionné entre elles les Communes qu'elles possédoient par indivis, prirent l'année derniere le parti de les partager d'abord entre les deux Paroisses, puis entre les Habitans de chacune; chaque Particulier s'empressa d'enfermer de haies la portion qui lui étoit échue, & la soigna avec tout l'intérêt qu'on prend communément à sa propriété. Déjà ces deux Villages ne sont plus reconnoissables ; la culture y fleurit, & les Habitans annoncent, par leur extérieur, l'aisance & le contentement. Il seroit à souhaiter que cet exemple fût imité par toutes les Paroisses qui possédent des terres en Communes.

DE MAYENCE, *le 20 Août.*

La fenaison a beaucoup produit, surtout dans les prairies qu'on a eu soin d'arroser en y creusant des fossés ; mais il n'y aura point de regain, s'il ne survient quelque pluie abondante. Nous avons eu très-peu d'haricots & de feves; il en est ainsi des pois. La récolte des pommes de terre & celle des navettes ont absolument manqué. On ne sçait pas encore quel sera le prix du grain ; mais la guerre survenue entre plusieurs Puissances n'est pas propre à le faire baisser. Le vin sera excellent.

Il y a quelque tems qu'on a commencé à Bischofsheim & dans les environs à cultiver le pavot, pour suppléer à l'huile d'olive. Les Cultivateurs sont si contens du profit que leur procure ce nouveau genre de production, qu'on craint beaucoup qu'ils ne donnent la préférence à cette culture sur celle du bled qui cependant réussit très-bien dans cette contrée où on a été fort long-tems à l'y introduire.

On a trouvé à Eberstadt, dans un nid, deux jeunes hirondelles blanches, au milieu de quelques autres qui étoient de couleur ordinaire.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Aligre (*ci-devant Marans*), *le 5 Septembre.*

» Le beau tems qui a continué pendant tout le mois dernier, a mis fin aux métives; les bleds sont battus & serrés dans les greniers. Il s'en trouve beaucoup de niellés & de *mouchetés*, c'est-à-dire beaucoup qui ont une petite tache noire ou brune au bout du grain d'où sort le germe; ils ne sont point propres alors pour la semence. On croit que cette tache annonce un bled niellé pour l'année suivante. Cette différente qualité du froment a mis une différence dans les prix; on trouve du froment depuis 150 liv. le tonneau de 42 boisseaux, jusqu'à 170 liv. Le beau bled qui est sans tache se vend même 180 liv.

La sécheresse a fait périr une partie des légumes, ils sont très-rares & fort chers; c'est une perte considérable pour ce pays d'où on tire tous les ans beaucoup d'haricots & de feves pour les armemens. Elles feront un vuide pour les provisions des vendanges & du Carême, parce qu'il n'y aura vraisemblablement pas de morue.

Les vents de nord & nord-nord-est qui ont soufflé avec impétuosité, après les chaleurs étouffantes que nous avons éprouvées, ont absorbé le peu d'humidité que les matinées donnoient; ils ont desséché une partie des puits des campagnes & ont contribué à la continuité de cette sécheresse alarmante, & qui est telle que peu de gens se rappellent en avoir jamais éprouvée une pareille dans ce pays. Les animaux en souffrent cruellement. On assure que l'eau manque absolument dans une partie du Poitou où on éleve beaucoup de bestiaux; il est à craindre que la maladie ne se mette dans les troupeaux. Les guerets n'avancent point; la terre est extrêmement dure & brûlante; les bêtes qui servent aux ouvrages de la campagne ne peuvent soutenir un long travail, & fatiguent beaucoup sans pouvoir se rafraichir. Ce tems a été bien favorable aux marais salans de l'Aunis & de la Saintonge; il doit s'être fait & se faire encore beaucoup de sel; mais ce tems si avantageux pour les Sauniers inquiete beaucoup les Propriétaires de vignes, & ne peut manquer d'influer sur la récolte prochaine. Les verjus sont dans une souffrance inexprimable; il y en a beaucoup de grillés; d'autres entierement mêlés & ridés, ne viendront vraisemblablement point à maturité, & malgré les apparences d'une récolte honnête dont le succès cependant devient douteux, si la sécheresse continue, cette année sera ruineuse pour les Propriétaires, parce que les dépenses de la vendange seront plus fortes qu'à l'ordinaire, par la cherté de la viande & de la morue, & par la disette des légumes. Un autre inconvénient fâcheux c'est que ces Propriétaires manqueront d'eau pour brûler leur vin, & peut-être encore n'auront-ils pas de débouchés, vu les circonstances.

Les vents ne changent pas de direction; il ne s'éleve de terre aucunes vapeurs, il ne se forme aucuns nuages. Les orages sur lesquels on avoit compté le mois dernier, pour avoir de la pluie, n'ont point eu lieu, & la saison en est passé. Sur les différentes représentations des Syndics des Campagnes, on a ordonné des prieres publiques pour obtenir de la pluie: ces prieres ont commencé Dimanche dernier à la Rochelle. Dieu veuille les recevoir favorablement, nous en avons tous le plus grand besoin ».

N. B. Un de nos Lecteurs nous a fait parvenir la note suivante pour servir d'éclaircissement à une petite observation que nous avions faite au sujet du mot *reviré* que nous n'entendions pas, & qui probablement est un mot qui a été ou mal lu ou mal écrit. Pour bien comprendre la note qu'on va lire, il est à propos de jetter les yeux sur l'article de *la Rochelle* qui se trouve dans la Gazette du 25 Août dernier, N°. 68.

» Plusieurs fontaines dans presque tous » les Pays, & toutes dans plusieurs au- » tres, diminuent pendant l'été; elles » cessent même de couler quelquefois, » & quelques-unes disparoissent entiere- » ment pendant les mois d'Août & de » Septembre. Aucunes de celles-là ne » reprennent leur force qu'après les pre- » mieres pluies de l'automne, & même

» dans quelques pays ce n'eſt qu'au mois » de Décembre ou du moins à la fin de » Novembre. Quand une fontaine a man- » qué une année à *reviver*, il eſt à craindre » qu'elle ne ſoit perdue, c'eſt-à-dire que » les eaux qui la formoient n'ayent pris » un autre cours. Il y a toute apparence » qu'on aura mal écrit le mot *revivé* ; il y » a ſi peu de différence d'un *r* à un *v* qu'il » aura été très-aiſé de s'y tromper ». *A Paris ce 27 Août 1778.*

DE LIMOGES, *le 29 Août.*

MM. les Préſidens, Tréſoriers de France &c. &c. ont fait publier une Ordonnance du 15 Juin 1778, » qui enjoint à » tous les Propriétaires & Poſſeſſeurs » des Terres & Fiefs ſitués dans la Gé- » néralité de Limoges, de rendre avant » le premier Janvier prochain les foi & » hommage qu'ils doivent au Roi, pour » raiſon deſdites Terres & Fiefs, & de » fournir leurs aveux & dénombremens, » à peine d'y être contraints par ſaiſies » féodales des fruits & revenus, & perte » d'iceux, s'il y échoit ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

Annonce de Livre.

Mémoire ſur un Rouet à filer des deux mains à la fois, inventé par M. *de Bernieres*, Ecuyer, l'un des quatre Contrôleurs-Généraux des Ponts & Chauſſées de France, & Membre des Académies Royales des Sciences de Metz, de Caen, d'Angers & de Rouen ; de la Société Patriotique de Heſſe-Hombourg, de celle de Suede, & de la Société Libre d'Emulation. Ce Mémoire ſe trouve chez l'Auteur, au Vieux-Louvre, Porte de la Colonade, n°. 4 ; ou chez Eſprit, Libraire au Palais Royal.

La Filature eſt un des Arts les plus utiles à la Société, c'eſt un fait ſuffiſamment prouvé par l'expérience ; il paroît auſſi par l'Hiſtoire qu'il doit être regardé comme un des plus anciens. Cet Art a d'abord commencé par le fuſeau, auquel a ſuccédé le rouet à la main, puis le rouet à pédale. Cette machine, quoique aſſez ſimple en apparence, eſt pourtant aux yeux de M. de Bernieres une des plus ingénieuſes que les hommes aient imaginées. Cet habile Méchanicien refléchiſſant ſur ſa ſtructure, a obſervé qu'il étoit poſſible d'en tirer encore un meilleur parti en lui donnant une forme qui mît les Fileuſes en état de travailler des deux mains. Voici les changemens ou plutôt les additions qu'il a faites aux rouets ordinaires.

D'abord, il y a ajouté une ſeconde bobine, deſorte que ſon rouet en porte deux, l'une à droite, & l'autre à gauche. Pour les faire mouvoir enſemble, il a pratiqué dans la circonférence de la roue deux rainures qui reçoivent deux cordes, leſquelles répondent chacune à ſa bobine. Il n'eſt plus queſtion maintenant que de tirer d'une ſeule quenouille deux fils qui puiſſent être tors en même tems, & ſe rouler chacun de ſon côté ſur la bobine qui eſt deſtinée à les recevoir. Pour operer cet effet, il eſt néceſſaire que la Fileuſe agiſſe tout-à-la-fois des deux mains. Il ne ſera pas difficile de faire contracter cette habitude aux enfans pour qui il eſt auſſi aiſé d'apprendre à agir des deux mains qu'à marcher des deux pieds. Il n'y a que les Fileuſes accoutumées à travailler ſuivant l'ancienne pratique, & ſurtout celles qui filent en faiſant tourner leur rouet à la main, qui ſeront d'abord embarraſſées ; mais avec un peu d'attention & après quelques jours d'exercice, elles ſe trouveront en état de filer ſuivant la nouvelle méthode ; M. de Bernieres en a fait l'expérience. Il eſt démontré auſſi qu'une femme, avec le ſecours du rouet à double bobine, expédie preſque deux fois autant d'ouvrage qu'elle en feroit avec un autre rouet, &, ce qu'il ne faut pas oublier d'obſerver, ſon fil eſt auſſi beau & auſſi bon que celui qui ſe fabrique de la maniere accoutumée. Cette invention eſt donc très-utile, & peut produire une grande épargne ſur la main-d'œuvre.

Mais, dira-t-on, cette découverte, en diminuant le nombre des Travailleuſes, ôtera, par une ſuite néceſſaire, la ſubſiſtance à une multitude de femmes & de jeunes filles qui n'ont d'autre occupation que celle de filer. C'eſt une objection qu'on ne manque guères d'oppoſer à tous ceux qui imaginent des machines pour ſuppléer aux bras des hommes. Ce fut ce faux ſyſtême qui fit re-

jetter en France les propoſitions de l'Auteur ingénieux du métier à faire des bas; il ſe retira en Angleterre où ſon invention fut jugée & accueillie bien différemment ; on l'y récompenſa comme il le méritoit, & nous avons été enſuite trop heureux de pouvoir nous procurer, par la ruſe & à force d'argent, ce que nous avions refuſé lorſqu'il nous étoit offert.

Il eſt aiſé d'ailleurs de prouver, par un raiſonnement bien ſimple, que le prétendu tort qui réſulteroit de l'uſage des nouveaux rouets, n'eſt qu'imaginaire. D'abord les Fileuſes faiſant beaucoup plus d'ouvrage, il ſeroit juſte qu'elles reçuſſent un meilleur ſalaire que celui qu'elles reçoivent maintenant ; ce qui leur donneroit plus d'aiſance. D'un autre côté, comme il y auroit encore, même en payant bien les Fileuſes, un aſſez grand profit à faire ſur la main-d'œuvre, ainſi qu'on l'a déjà dit, nous ſerions en état de baiſſer conſidérablement le prix de nos toiles ; ce qui par conſéquent en augmenteroit le débit, nous donneroit lieu d'en fabriquer une plus grande quantité, & multiplieroit néceſſairement le nombre des Ouvrieres.

M. de Bernieres s'eſt flatté que cette nouvelle maniere de filer pourroit engager des Particuliers riches, des Négocians, des Amateurs du bien & de l'humanité à former dans leurs Terres des Fileries en grand dont les produits leur procureroient la rentrée sûre de leurs fonds avec avantage, & en outre la ſatisfaction ineſtimable d'avoir répandu l'aiſance & la vie autour d'eux. Enfin il s'eſt flatté encore que cette maniere de filer pourroit s'introduire dans les Hôpitaux. En conſéquence il a tracé le plan en perſpective d'une ſalle où l'on raſſembleroit un grand nombre d'Ouvrieres. On y voit les rouets fixés à demeure ſur de longs tretaux, & quatre rangs de Fileuſes placées les unes à côté des autres qui travaillent des deux mains.

Cette gravure eſt très-proprement faite & même fort agréable à la vue. On remarque auſſi ſur cette même planche un rouet à double bobine repréſenté plus en grand. Ce rouet au reſte n'eſt pas difficile à éxécuter. Le Tourneur le moins habile peut le faire aiſément & à bas prix, en ſuivant le deſſin dont on vient de parler ou le modele que l'Auteur offre d'envoyer partout où il lui en ſera demandé.

M. de Bernieres fait, en finiſſant, des obſervations générales ſur la faculté de ſe ſervir des deux mains également. Il s'éleve, avec raiſon, contre l'uſage inſenſé qui nous fait renoncer dès notre enfance à un des plus heureux avantages que nous apportions en naiſſant. Ce n'eſt point au reſte d'aujourd'hui que cet abus eſt condamné par les perſonnes qui penſent. Platon le blâme quelque part dans ſes Ouvrages; il veut qu'on apprenne aux enfans à ſe ſervir également des deux mains.

Il ſeroit très-aiſé d'établir l'uſage des deux mains dans les Hôpitaux, en y faiſant travailler les enfans, tantôt d'une main & tantôt de l'autre. Enfin ſi tous les fils de Maîtres étoient élevés de cette maniere, ils ſerviroient un jour d'exemple à leurs Apprentifs, & peu à peu cette éducation deviendroit univerſelle entre tous nos Artiſtes & nos Ouvriers. M. de Bernieres ajoute enſuite cette bonne réflexion.

» Quant aux Grands & aux Riches » dont les mains ne ſemblent pas deſ- » tinés au travail, & dont le meilleur » emploi qu'ils puiſſent en faire eſt de » les tendre aux malheureux, il ſuffit » ici de les avoir mis à portée de recon- » noitre les avantages qu'ils retireroient » pour eux-mêmes, en cas d'accident, » en contractant de bonne heure l'habi- » tude utile de ſe ſervir de leurs deux » mains également. Puiſſent-ils en effet » contracter cette habitude dès l'enfan- » ce, pour répandre enſuite ſans ceſſe » des deux mains à la fois les ſecours, » les charités, les récompenſes, les en- » couragemens ».

L'Auteur a eu l'honneur de préſenter ſon Mémoire à la Reine dans les derniers jours de l'année précédente. Il l'a dédié au Beau-Sexe par une Epitre très-galante.

M. de Bernieres eſt, comme on ſçait, l'Inventeur de la ſuperbe Loupe à eſprit-de-vin qui ſe voit au Jardin de l'Infante à Paris, & qui ſert à MM. de l'Académie des Sciences pour faire leurs expériences ſur la fuſion des corps les plus durs & les plus refractaires qui éxiſtent dans la nature.

Cet Ingénieur est aussi très-connu par ses bateaux & chaloupes inchavirables & insubmersibles dont il seroit à desirer que l'usage s'établit. C'est un souhait qui doit naturellement se renouveller toutes les fois qu'il arrive quelque malheur sur l'eau, & que par conséquent on ne manquera pas de faire, en apprenant le funeste accident dont le récit est rapporté en ces termes dans le Journal de Paris.

» Mardi dernier (8 Septembre) sur » les onze heures du matin, un Batelet » chargé de dix-huit personnes pour » Saint-Cloud, s'est trouvé au-devant » d'une Galliote montante, à l'endroit » de la Tramate de Passy, où la riviere » est la plus étroite & conséquemment » la plus rapide. Par un accident, dont » on ignore la cause, il est arrivé que » le Batelet a été emporté par le cou- » rant, qu'il a passé sous la Galliote, & » qu'il s'y est englouti avec les dix-huit » personnes. M. Durocher, Comman- » dant de la Maréchaussée à Passy, ayant » été instruit de cet accident, est ac- » couru, a fait plonger aussi-tôt plu- » sieurs hommes & approcher des ba- » teaux. On est parvenu à retirer sur le » champ treize personnes. Un jeune » homme, nommé *Marchand*, s'étoit lan- » cé à l'eau, au risque de sa vie, & en » avoit sauvé cinq à lui seul. L'on a fait » administrer les secours nécessaires aux » treize personnes retirées; plusieurs » ont repris connoissance assez promp- » tement; mais il y en a eu cinq, no- » tamment trois filles, qui sont revenues » à elles plus difficilement, & dont l'é- » tat a été suivi d'une sorte de délire. » Cependant le soir elles n'étoient plus » en danger.

» A l'égard des cinq autres personnes, » trois ont été repêchées plus près de » l'autre côté de la riviere, où M. Du- » rocher a fait porter aussi-tôt les mê- » mes secours. Un de ces trois (un Vieil- » lard âgé de 60 ans) n'a pas pu les sup- » porter & est mort.

» Une femme & un enfant n'ont été » retrouvés que le lendemain matin ».

Diverses Réponses faites au Parere *proposé dans la Gazette du 22 Août* No. 67.

Premiere Réponse. Deux autorités qui vont être citées déchargent *Pierre* de la preuve que l'héritier de *Paul* prétend éxiger de ce premier, & décident en faveur de *Pierre*, que dès qu'il est Porteur de l'acceptation de *Paul*, il doit, par cela même, être présumé son Créancier.

La premiere de ces autorités se trouve dans les Conférences de Bornier, vol. 2, p. 541, édit. de 1755.

» Il a été jugé, dit ce Jurisconsulte, » par Arrêt du Parlement de Toulouse, » que le simple seing oblige en lettres » de change; & suivant ce principe, un » Marchand ayant signé une promesse » qu'un autre Marchand avoit faite pour » marchandise à un autre Marchand, fut » obligé de payer, quoiqu'il ne fût ni » Débiteur ni Caution, & qu'il semblât » qu'on pouvoit le prendre seulement » pour témoin ».

Le Commentaire de l'Ordonnance de 1673, sur le titre 5 de cette Ordonnance, décide, page 92, note 5 » que si celui » sur qui la lettre est tirée l'a une fois » acceptée, il devient dès le moment » obligé envers le Tireur ou ceux qui » le représentent, parce qu'au moyen » de cette acceptation, il se fait un en- » gagement entre ce Mandataire & ce- » lui qui l'a constitué, à l'effet de faire » le payement de la lettre. (L. 1. *ff.* » *mandati*) ».

Il résulte de ces deux citations, que le Porteur d'une acceptation est présumé Créancier de celui qui accepte; on n'ignore pas cependant qu'il arrive quelquefois à des amis d'accepter des traites dont ils n'ont reçu aucune valeur; mais c'est une exception à la régle. La Loi voulant écarter de la Jurisprudence du Commerce tout ce qui pourroit tendre à compliquer les contestations, & voulant en rendre la décision le plus sommaire qu'il est possible, tient pour reconnu le titre dont le Créancier est Porteur. C'est au Débiteur à fournir ses preuves, s'il dénie la dette, & non au Créancier à établir sa créance; son titre lui suffit. *A Paris, le 4 Septembre* 1778.

Seconde Réponse, par M. Brehier *le jeune, Négociant à Quimper en Bretagne.*

L'Ordonnance du Commerce veut sans doute que la valeur des lettres de change soit exprimée.

Elle veut encore que les Tireurs prouvent par leurs livres comment ladite valeur leur eſt due par ceux ſur qui ils tirent; mais elle n'oblige à cette derniere formalité que les Négocians & Banquiers. *Pierre* n'étant ni l'un ni l'autre ne peut donc y être aſtreint, & n'eſt point obligé à tenir des livres.

D'ailleurs, *la valeur en lui-même* exprimée par *Pierre*, dans une lettre qu'il tire à ſon propre ordre, équivaut, ſuivant l'hypothèſe, à une valeur déſignée. L'acceptation de *Paul* prouve qu'il devoit cette valeur à *Pierre*, qui n'en doit d'autre preuve aux héritiers dudit *Paul* que le ferment qu'il offre au ſoutien de ſa demande.

Ladite lettre de change n'a, ſans doute, été eſtimée n'être qu'un ſimple mandat que parce qu'elle eſt datée du même lieu où réſidoit *Paul* ſur lequel elle étoit tirée.

L'acceptation par *Paul* de cet effet, ſous la qualification de mandat, approche encore d'autant plus d'un billet qu'il auroit conſenti à *Pierre*; & la négociation que *Pierre* a faite de cet effet eſt encore une preuve de la confiance où il étoit que ce billet ou mandat auroit été acquitté par *Paul*, & que par conſéquent ledit *Paul* lui en devoit légitimement la valeur.

Troiſieme Réponſe, par M. Girard, *Avocat à Quimper.*

Eſtime que ſi *Paul* a accepté la lettre de change repréſentative de ſes trois billets au profit de *Pierre*, & daté ſon acceptation, en répétant l'expreſſion de la ſomme, il eſt auſſi obligé qu'il l'étoit par ces trois billets mêmes. Que faut-il en effet pour rendre un billet valable? Suivant la Déclaration du 22 Septembre 1733, il ne faut qu'une approbation en toute lettre de la ſomme qui fait l'objet du billet, une ſignature & une date. Il eſt même d'autant plus néceſſaire que la ſomme & la date ſoient de la main de *Paul*, que ſans cela, il auroit pu nier l'exiſtence antérieure de ſes trois billets. Mais à la vue de cette ſouſcription de l'inſertion de la ſomme, auſſi ſans doute de ſa main, du terme d'un an, fixé par une date auſſi écrite de la main du Débiteur, il n'eſt pas poſſible de douter de la légitimité de la créance de *Pierre*. Mais s'il n'y a ſur la lettre de change tirée par *Pierre*, *valeur en lui même*, que la ſimple acceptation de *Paul*, ſans aucune des additions dont je viens de parler, il faut, dans le doute que préſente une telle créance, la faire ſermenter par le Créancier, afin que la Juſtice ne puiſſe plus héſiter à condamner l'héritier de *Paul*; mais ce ſerment ſeroit inutile dans le cas où *Paul* auroit écrit, outre ſa ſignature, la ſomme à laquelle il s'obligeoit, & la date qui faiſoit commencer le délai d'un an qu'on lui accordoit. En un mot, une telle lettre de change eſt un véritable billet au Porteur, qui eſt devenu obligatoire dès l'inſtant de l'*acceptation*, qui n'a pu ſe faire que pour *valeur reçue comptant*, & operée par le reſaiſiſſement qui ſe fit alors au profit de *Pierre* des trois billets.

Entre Négocians, les billets *même ſans cauſe* ſont valables; pourquoi n'en ſeroit-il pas de même d'une lettre de change *acceptée*, où il y a une cauſe *déſignée*, auſſi un terme, prix de l'acceptation, & où enfin on voit un véritable billet au Porteur dans cette acceptation faite de bonne foi entre deux amis ou deux voiſins?

Pour ſe ſouſtraire au payement d'une telle obligation, il faudroit que l'héritier de *Paul* ſe crût fondé à établir contre elle des ſoupçons de fraude. Car demander à *Pierre* la preuve de l'objet de ſa *créance*, c'eſt lui demander les trois billets que *Paul* a retirés lorſqu'il accepta la lettre de change de 1050 liv. Or ſi on admettoit de telles exceptions, il y auroit tous les jours des procès entre les Créanciers & les Héritiers de leur Débiteur, & c'eſt ce qu'il ne faut pas ſouffrir quand des Héritiers ne peuvent articuler aucune préſomption de fraude contre une obligation quelconque. Tout ce que peuvent faire ces Héritiers, c'eſt d'exiger le ſerment du Créancier qui néanmoins pourra le refuſer lorſque ſon titre de créance ſera revêtu de toutes les formalités qu'on a ſuppoſées en commençant.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 12 Sept. 1778, au Mercredi 16 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 livres ; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 15 s. à 10 liv. ; l'orge, de 10 livres 15 s. à 11 livres. Le froment au Port de la Grêve, de 21, 22 à 23 liv. ; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 l. ; l'orge, de 10 l. 10 s. à 11 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 12 Sept. 1778 au Mercredi 16 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 20 l. 10 s. ; *idem* à la Grêve, de 20 l. 5 s. à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 16 Sept. 1778, de 52 à 53 l. ; *id.* nouveau, de 50 à 51 ; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l. ; *id.* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43 ; *idem* nouveau, de 41 à 42 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41 ; *id.* nouveau, de 39 à 40 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *id.* nouvelle, de 16 à 17 ; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Septembre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	724		marc.
Du Pérou à	716		marc.
Les guinées à . . .	726		marc.
Ducats à	98	10	once.
Or fin à 23 karats . , 31 32	101		once.
Or à 20 karats à . .	84	5	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2 6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		marc.
Piastres à	49	10	marc.

Changes de Paris du 16 Septembre 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 3 16e. à ¼
Hambourg	188
Madrid	15 3
Cadix	15
Livourne	97
Gênes	95
Lyon	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Sam. 12 Sept. 1778.

Messieurs

Caron	vres.	R.
Perpétuelles..		R.
Despeignes.. Viag.		P.
Perpétuelles...		P.
Tontine.....		t. l.
Delarue... Viag...		P.
Perpétuelles..		R.
Tontine.....		R
Lenoir.....	pplles.	P.
Viageres.....		t. l.

Six premiers mois 1778.

Goffey	pplles.	A.
Viageres.....		A.

Du Lundi 14.

Messieurs

Thevenin...	pplles.	P.
Viageres		P.
Masson.	pplles.	P.
Viageres....		t. l.
Delamotte..	pplles.	P.
Viageres		P.
Creuzé.....	pplles.	M.
Viageres....		M.
Tontine.....		M.
Certain.....	pplles.	M.
Viageres.....		M.
Tontine		P.
.....		
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1778.	*Lundi 14.*	*Mardi 15.*	*Mercredi 16.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1740 45 50 55 .	1765 70 . . .	1770 65 70 57 ½ (55
D°. 16 25es . .	1140	. . . . .	1140 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	245 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	398	400	400. . . . .
Rescriptions . .	17 ½ 17 . . .	16 ½ 16 . . .	16 ½ . . . .
Bil. des Fermes .	2 ½	2	2 ½ . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journ. d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrolo. des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 24 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 20 *Décembre.*

UN de nos Politiques obſerve que notre Commerce pourroit devenir beaucoup plus lucratif pour la Nation, ſi nous voulions bien fabriquer nous-mêmes certaines matieres que nous envoyons à l'Etranger dans leur état naturel, & dont l'apprêt eſt cependant très-facile. Parmi ces objets, il compte la cire, le ſuif, la potaſſe, les ſoies de porc, les peaux de lievres, le ſeigle & le froment, le chanvre & le lin, leurs ſemences, le fer & le cuivre.

Quant à la cire, notre Obſervateur voudroit que nous priſſions la peine de la blanchir & d'en faire ſur les lieux des bougies. Pour le ſuif, il faudroit en fabriquer des chandelles. Une partie du ſuif que nous vendons à l'Etranger, lui ſert à faire du ſavon avec la potaſſe qu'il tire également de nous. Que n'augmentons-nous chez nous les Savonneries? L'Etranger nous achete pour 82,000 roubles de ſoie de cochon, dont il employe la moitié à faire des broſſes & des vergettes. Que ne faiſons-nous ces uſtenſiles? Que ne fabriquons-nous auſſi avec nos peaux de lievres des chapeaux, plûtôt que de les laiſſer paſſer en poil chez l'Etranger? Il y a de très-habiles Chapeliers parmi les Colons Allemands qui ſont venus s'établir à Katherinſtat & à Roſſoſchi dans le Diſtrict de Saratow & à Katherinopol dans l'Oucraine. Pour rendre les chapeaux plus fins, il faudroit eſſayer de mêler avec le poil de lievre celui du *Deſman*, au lieu du poil de caſtor. Le Deſman eſt une eſpece de rat muſqué, qui ſe trouve en quantité dans le Don, dans le Volga & ſur-tout dans les Gouvernemens de Voronege & de Caſan. Il vaudroit mieux vendre notre ſeigle & notre froment en farine qu'en grain. C'eſt pourquoi il ſeroit avantageux d'augmenter le nombre des moulins à moudre, d'autant plus que Sa Majeſté Impériale a ſupprimé toute impoſition ſur les moutures. Ceſſons de débiter toutes nos ſemences de lin en nature, employons-en à faire de l'huile au moins la moitié, car il en faut réſerver une certaine quantité pour la vendre en grain aux Etrangers qui en ont beſoin pour ſemer. Il conviendroit auſſi de multiplier les Corderies & les Fabriques de toiles à l'uſage de la Marine. Notre chanvre & notre lin y recevroient un accroiſſement de prix qu'ils n'ont pas lorſqu'ils ſortent du pays en filaſſes. Les Provinces ſituées le long du Dnieper & du Don ſeroient très-propres pour ces Fabriques. Il ſeroit aiſé de débiter les marchandiſes qui en ſortiroient par le canal de la Mer Noire. Nous pourrions auſſi tirer du fer un profit beaucoup plus conſidérable que celui qui nous en revient, ſi nous voulions en employer une

partie à fabriquer des plaques, des pelles, des enclumes, des marteaux & des ancres. Nous sommes obligés d'acheter nous-mêmes ailleurs une assez grande quantité de ces objets. Il faut dire la même chose du cuivre. Nous avons cependant toutes sortes de commodités pour établir les machines hydrauliques nécessaires à ces sortes d'usines. On ne sçauroit croire combien il y auroit à gagner pour nous si nous donnions nous-mêmes la façon aux matieres premieres dont on vient de faire l'énumération.

DANEMARCK.

DE NORVEGE, *le 26 Décembre.*

La Ville de Scheen a été dernierement dévastée par un incendie. L'Eglise, l'Hôtel-de-Ville, l'Hôpital, enfin toutes les maisons, à l'exception d'un petit nombre, onze moulins à scie & le grand pont ont été réduits en cendres en très-peu de tems. C'est encore l'usage du tabac à fumer qui a été la cause de ce malheur.

Scheen est une petite Ville du Gouvernement d'Aggerhus. Elle est remarquable par ses mines de cuivre & de fer. On y en découvrit une d'argent sous le regne de Christian IV, Roi de Danemarck.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 28 Décembre.*

Pour encourager le commerce de la Librairie, il avoit été accordé une prime de quinze pour cent de la valeur des Livres imprimés ici & que l'on importoit chez l'Etranger. Nos Libraires excités par l'appas du gain, embarquoient sans distinction toutes sortes de miseres. Ces denrées typographiques n'étant propres qu'à nous décrier dans l'esprit des autres Nations, il a été décidé que dorénavant on n'accorderoit plus de primes que pour l'exportation d'Ouvrages dignes d'être présentés au Public.

Plusieurs Ordres de Citoyens, par un abus très-préjudiciable au Public, jouissoient de privileges en vertu desquels ils prétendoient être exempts de la Douane & des Accises. Ces exemptions viennent d'être supprimées. Tout le monde sera tenu de payer les Accises, & le produit en sera appliqué aux honoraires des Magistrats des Villes, aux besoins des Universités du Royaume, de l'Académie Royale des Sciences de cette Ville, du College de Skara, aux avances qu'exige l'exploitation des mines de Finlande & de la Laponie, & à d'autres usages d'utilité publique.

On se propose de diminuer les droits de Douane sur les drogues qu'employent les Apothicaires, & sur le papier destiné à l'impression des Livres.

D'EKENAES (*en Nylande, Province de Suede*), *le 20 Décembre.*

Dans la nuit du 25 au 26 Octobre dernier, il périt près de cette Ville un bâtiment dont tout l'Equipage fut noyé. On a cependant retrouvé une partie des marchandises sur les rochers & sur les dunes. Entre autres effets, on a recouvré des montres d'or, des étoffes de soie & une grande quantité de citrons. Ce vaisseau alloit de Lubeck à Pétersbourg. Un autre vaisseau qui alloit de Hambourg à Pétesbourg, a aussi fait naufrage près de Hangoeudd. Aucun des hommes qui le montoient n'a échappé à la mort. Il étoit chargé de quatre-vingt-une pieces d'eau-de-vie dont on a sauvé une partie.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le 12 Décembre.*

Il est mort à Alsfeld dans le Pays de Darmstadt plus de cent enfans qui depuis le mois de Septembre ont été enlevés par la petite vérole. Il y a dix ans que cette maladie causa les mêmes ravages dans cet endroit. Les Partisans de l'inoculation n'ont pas manqué de saisir cette occasion pour faire valoir leur systême, & ils observent que par-tout où il a été adopté il meurt très-peu d'enfans des suites de la petite vérole. A Berlin, par exemple, où l'on inocule beaucoup, il est peu de personnes qui soient emportées par ce fléau. Le Docteur Mutzel est un des plus fameux Inoculateurs du Brandebourg & des pays circonvoisins. Il a une méthode particuliere, au moyen de laquelle ceux qui se mettent entre ses mains pour être inoculés, en sont quittes pour un mois de traitement, à dater du moment où on commence à

les disposer à l'opération, jusqu'à leur parfait rétablissement. Il arrive très-rarement que ceux qui sont inoculés par M. Mutzel, soient malades un seul instant.

Des Lettres de Moldavie & de Valachie portent que ces deux Provinces manquent de grains, à cause des magasins considérables qui se forment dans leur voisinage.

DE BRESLAW, *le 31 Décembre.*

La Société Patriotique de Silésie s'assembla, il y a quelques jours. La Séance fut ouverte par un Mémoire sur *l'exportation du charbon de terre de Silésie.* Il paroît, d'après les observations de l'Auteur de ce Mémoire, qu'il y a peu de profit à esperer pour nous de cette branche de commerce. Notre charbon est très-inférieur à celui d'Angleterre; il ne peut être fort recherché de l'Etranger. D'ailleurs les Anglois ont, par rapport à cet objet, plusieurs autres avantages que nous ne pouvons avoir. Le fret de leur charbon ne leur coûte presque rien, parce qu'ils s'en servent pour lester leurs navires qui sont chargés d'autres marchandises, au lieu que les vaisseaux Prussiens ne peuvent faire le même usage du charbon de Silesie, sans compter que ces vaisseaux étant obligés de passer le Sund, ils sont sujets à des droits très-onéreux. La Société examina ensuite un Mémoire sur la question, *si & quand un labour profond est préférable à un labour léger? & vice versâ.* La Séance fut terminée par la lecture d'un projet concernant les travaux que les Seigneurs exigent de leurs Vassaux. Le but de ce projet est de concilier autant qu'il est possible les droits de l'humanité avec les intérêts des Seigneurs, & d'engager ces derniers à écouter la voie de la nature qui leur parle en faveur d'une classe d'hommes qui est la plus nécessaire à la Société.

DE MUNICH, *le 14 Décembre.*

La Commission Electorale de l'Economie rurale vient de fonder deux prix consistants en une médaille d'or & une autre d'argent pour ceux qui se distingueront dans quelques-unes des parties qui forment l'administration domestique. La premiere de ces médailles a été décernée au P. Paumann, Bénédictin de l'Abbaye de S. Emeran à Ratisbonne, pour avoir fait cultiver avec succès des friches, rétabli un grand nombre de hayes vives, formé des vergers considérables, & réussi dans l'éducation des abeilles & des bêtes à laine. La seconde médaille a été adjugée à un Paysan nommé Michel Mayr de Spoeck, Jurisdiction de Kransberg, pour avoir planté aussi un grand nombre de hayes vives sur son héritage. La valeur & le nombre des médailles augmenteront par la suite proportionnellement aux progrès que nos Cultivateurs feront dans la Science Economique.

DE HESSE-HOMBOURG, *le 1 Janvier.*

La Société Patriotique de cette Ville pour l'encouragement des connoissances & des mœurs, a fait dans le courant des deux dernieres années des pertes qui lui causeront long-tems de vifs regrets. Parmi les illustres Membres que la mort lui a enlevés, il faut mettre le célébre Baron de Haller, un de ses Honoraires. Ce Sçavant qui a parcouru avec éclat tout le cercle des connoissances humaines, & qui s'est également distingué dans les Sciences & les Belles-Lettres, a terminé sa glorieuse carriere à Berne sa Patrie la nuit du 12 au 13 du mois dernier, à l'âge de soixante & dix ans. Il étoit Membre du Grand Conseil Souverain de sa République, Président de l'Académie Royale des Sciences de Gottingue, de la Société Economique de Berne, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris, des Académies & Sociétés de Londres, Berlin, Harlem, Edimbourg, Bologne, Stockolm, Upsal; des Arcades, de Munich, de Crainx, & Chevalier de l'Etoile Polaire. Les nombreux & excellens Traités qu'il a donnés au Public font mieux son éloge que ne pourroit faire toute la Troupe de nos Panégyristes modernes réunis ensemble.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 30 Décembre.*

Notre Ministere vient de prendre des mesures pour l'établissement d'une Fon-

derie de canons auprès des mines de fer de Ximena. L'exploitation de ces mines se fera pour le compte du Roi. Il sera aisé de faire passer les pieces d'Artillerie qui doivent être fondues dans cet Attelier au Camp des Lignes de S. Roch qui n'en est éloigné que d'environ cinq lieues.

On a nouvellement découvert au Mexique une mine de vif-argent. Dix Mineurs Alsaciens sont arrivés à Cadix où ils ne tarderont pas à s'embarquer pour aller exploiter cette mine qui est à trente lieues de Mexico. Elle s'exploitera aux frais & au profit de la même Compagnie qui avoit précédemment l'exploitation de la mine de vif-argent de la Province d'Estramadure.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Grenoble, *le* 10 *Janvier.*

Depuis qu'on a reconnu le mercure pour être le vrai spécifique contre cette terrible maladie qui est le plus grand fléau de la population puisqu'elle la détruit dans son principe, on s'est occupé des moyens de le dissoudre dans l'eau sans l'intermede d'aucun acide, pour pouvoir ensuite le donner aux malades avec plus de sûreté. Cette découverte si précieuse pour l'humanité & qu'on a cherchée inutilement pendant si long tems, n'a point échappé au P. Luglien de Courcelle, Religieux de la Charité de cette Ville. Il a trouvé le secret de faire dissoudre le mercure dans de l'eau pure, par le moyen de l'air fixe. En se conformant à toutes les conditions de l'expérience, on vient à bout de charger l'eau de seize grains de mercure par pinte; ce qui procurera aux Praticiens l'avantage de pouvoir connoître au juste la dose précise du spécifique dont ils feront usage. Cette liqueur est limpide & transparente & ne forme aucun dépôt. Déjà plusieurs personnes ont usé de ce remede avec succès. On assure même qu'il réussit dans la phthisie pulmonaire.

De Chalans (*en Bas-Poitou*), *le* 10 *Janvier.*

Lettre au Rédacteur. » La rigueur de la saison qui ne permet plus de se livrer aux travaux de la campagne, commence, M., à ramener aux portes de nos habitations les mendians que la crainte d'être enfermés avoit retenus jusqu'à présent. Nous nous trouvons assaillis d'une foule de personnes de tout âge, auxquelles nous ne pouvons nous dispenser de faire part du superflu que la Providence nous a donné; ce sont pour la plûpart des enfans ou des femmes qui nous demandent des secours non-seulement pour le soutien de leur vie, mais encore pour prolonger celle de leurs maris, de leurs parens que des infirmités ou la maladie retiennent dans leurs réduits. Leur sort nous attendrit, mais en les soulageant il nous reste des regrets, c'est de ne pouvoir fournir tout ce qui est nécessaire à un aussi grand nombre de malheureux. Je crois, M., qu'il n'y auroit qu'un seul moyen efficace pour détruire absolument la mendicité; ce seroit de verser dans les Paroisses avec une juste proportion les fonds destinés à nourrir les Pauvres dans les Dépôts. Ces fonds seroient à la disposition d'Administrateurs choisis par les Paroissiens qui auroient à leur tête le Curé du lieu. Comme il ne seroit permis à aucun pauvre de mendier hors de sa Paroisse, chaque canton auroit inspection sur les siens & seroit à portée de sçavoir si réellement ils sont dans le besoin. On employeroit aux réparations des chemins de traverse, à quelques travaux de la campagne ou à des ouvrages de Manufactures les bras valides qui n'auroient point d'occupation chez eux. Des gens charitables visiteroient les malades, leur fourniroient tous les secours dont ils auroient besoin. Les fonds dont on vient de parler ne manqueroient pas d'être accrus par les libéralités des bons Citoyens & des personnes pieuses. Ce n'est pas tant la mendicité qu'il faut proscrire, que de l'occupation qu'il s'agit de donner au Peuple pour lui procurer du pain. M. Guillon, Curé de Soulans a senti l'utilité de cette maxime; il vient d'acheter une certaine quantité de métiers, d'outils de toute espece & de matieres premieres qu'il se propose de distribuer aux pauvres de sa Paroisse. Il s'est déjà concerté avec M. Vaugelade, Inspecteur des Manufactures de

cette Province, très-connu par son zele & ses connoissances, pour se procurer deux Ouvriers intelligens qu'il mettra, avec des appointemens, à la tête de la nouvelle Manufacture dont il va jetter les fondemens. Le produit en sera employé à fournir des alimens, des vêtemens & des secours de toute espece aux pauvres de la Paroisse. Ce respectable Ecclésiastique qui vient de s'abonner pour vos Feuilles, vous rendra compte, M., avec la modestie qui le caracterise, du succès de cet établissement & du digne emploi qu'il sçait faire de ses revenus. Bel exemple pour les gens riches & pour MM. ses Confreres! Par malheur pour ces derniers, il s'en faut de beaucoup que la plûpart ayent à leur disposition les mêmes revenus que M. le Prieur de Soulans. Il est donc à desirer qu'ils reçoivent d'ailleurs des secours qui les mettent en état de l'imiter autant qu'il leur sera possible ».

DE PARIS, *le 17 Janvier.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi. » Sur ce qui a été représenté au Roi en son Conseil, qu'il s'est répandu un Livre en deux volumes, intitulé : *Considérations sur l'état présent de la Colonie de Saint-Domingue* ; & Sa Majesté étant informée que cet Ouvrage a fait sensation dans ses Colonies d'Amérique, Elle s'en est fait rendre un compte particulier. Sa Majesté ayant reconnu qu'indépendamment de ce qu'il contenoit d'ailleurs de répréhensible, l'Auteur s'y étoit permis, par des imputations graves, contraires à la vérité, d'attaquer l'Administration des Chefs de Saint-Domingue, Elle a jugé qu'il étoit de sa justice d'arrêter le cours dudit Ouvrage, & de donner à la mémoire du sieur Comte d'Hennery, Gouverneur de Saint-Domingue, qui a si justement mérité l'estime & les regrets de Sa Majesté & ceux de cette Colonie, & au sieur de Vaivre, Intendant, qui y remplit actuellement ses fonctions avec autant de zele que de probité, cette marque publique de sa justice & de la satisfaction qu'Elle a de leurs services » : en conséquence le Roi a ordonné la suppression dudit Ouvrage par Arrêt de son Conseil, du 17 Décembre dernier.

Observation faite par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne, sur une espece de ronces particuliere à l'Isle de Sicile, qui mériteroit d'être multipliée en France dans les endroits secs, arides & pierreux.

Quoi, multiplier les ronces & les épines, s'écrieront d'avance quelques Frondeurs ; augmenter le nombre des arbustes inutiles & souvent nuisibles, c'est le comble de la déraison ! Mais si on se hâte de juger sans entendre, on verra qu'on se met souvent dans le cas d'être injuste. Ne parler que d'après ce qu'on connoit & raisonner par analogie, ce n'est pas toujours un moyen certain de conclure comme il convient. Les ronces dont il s'agit auroient les avantages de celles de la France & de presque toutes les autres contrées de l'Europe, sans en avoir les inconvéniens. Elles fourniroient des liens très-longs & très-commodes qui ne piqueroient point. J'ai vu cet arbuste très-singulier chez les Reverends Peres Capucins d'Alcamo en Sicile. Le Frere Portier me le montra avec empressement; & comme je paroissois fort étonné de ce que cet arbuste étoit absolument sans épines, & de ce que je pouvois le manier impunément, le bon Frere voulut me tirer de ma surprise & m'expliquer la cause de cette espece de phénomene. S. François, me dit-il, parcourant ces contrées, fut piqué par les épines d'une de ces ronces & en eut même les mains un peu égratignées. Sur le champ il les maudit, ce qu'il fit non par aucun mouvement de vengeance, mais par un esprit de prévoyance paternelle pour ses enfans qui, malgré l'épaisseur de leurs tuniques, pourroient bien ressentir dans la suite les piqûres de ces ronces. Depuis cette époque miraculeuse, la touffe énorme de ronces qui est derriere la grande porte du Couvent des Capucins d'Alcamo n'a plus de dents ni d'épines.

Comme cet arbuste vient de bouture avec la plus grande facilité, il seroit très-aisé de le multiplier. Ceux qui fabriquent des ruches de paille & aussi des tonneaux de paille pour mettre du grain, & qui ont besoin de liens faits avec des ronces refendues, ne seroient plus dans le cas d'avoir les mains déchirées sans cesse par ces épines perfides.

Cette espece de ronces est peut-être commune dans quelque contrée de la France, mais je ne l'ai vue ni maniée nulle part qu'à Alcamo où elle excita singulierement ma surprise. Je connoissois déjà le rosier sans épine qui produit ces très-petites roses connues sous le nom de roses de Bourgogne ou de roses de Berg-op-zoom.

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

Mémoire artificielle des Principes relatifs à la fidelle représentation des Animaux, tant en peinture qu'en sculpture. Premiere Partie, concernant le Cheval; par feu M. Goiffon, attaché à l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris; & par M. Vincent, l'un des Eleves de cette Ecole & son Adjoint. Petit *in-folio*, avec figures.

Quoique la Médecine des animaux soit le principal objet de l'établissement des Ecoles Royales Vétérinaires, on ne néglige pas non-plus d'y donner aux Eleves, à mesure qu'ils avancent dans la carriere, des connoissances particulieres plus ou moins applicables aux Arts, tels que la Peinture & la Sculpture. » Cette » considération n'a pu échapper aux re» gards d'un Ministre auquel non-seule» ment la France, mais plusieurs Nations » Etrangeres sont aujourd'hui redevables » d'une Institution dont il a prévu le pre» mier la nécessité & les avantages; il a » voulu que tous les principes qui peu» vent tendre à la perfection des Arts » d'imitation ne fussent point négligés ». Le soin de les recueillir a été confié aux Auteurs de cet Ouvrage dont on va tâcher de donner une idée succinte d'après le Prospectus qui nous a été remis.

Les Artistes y trouveront un crayon fidele des proportions générales & particulieres du cheval, des mesures précises de chaque partie relativement au tout, des indications certaines du lieu qu'occupe chaque ressort dans la machine de l'animal, de la disposition particuliere de chacun de ces ressorts, de l'effet de leur jeu, de la forme que prennent ces mêmes ressorts lorsqu'ils se meuvent ou qu'ils sont dans l'inaction, en un mot, toutes les particularités intérieures & extérieures que le Peintre & le Sculpteur doivent connoitre parfaitement pour bien rendre la nature.

Dans une Introduction détaillée, les Auteurs développent les moyens qu'ils ont mis en usage pour parvenir à leur but, c'est-à-dire qu'ils indiquent les procédés qu'il faut suivre pour prendre toutes les dimensions d'un cheval, pour en saisir toutes les proportions. » On y voit » la description de l'Hippometre, ses » usages, sa table, une division de l'é» chelle propre à chaque cheval, & un » exemple de mesurage qui donne une » idée de ses principales regles ».

Dans la Table raisonnée qui suit cette Introduction, on considere l'Ostéologie du cheval dans son ensemble & dans ses détails. On examine la direction & le terme des mouvemens que chaque articulation permet aux parties de l'animal. On y fait connoitre les attaches des muscles, leur trajet & leur action; on suit la trace & les contours des vaisseaux qui sont apparens.

Après ces premieres notions, on passe à l'examen des centres de mouvement dans les os; on détermine les conditions qui sont requises dans l'à-plomb des membres, pour qu'il soit censé avoir toute la justesse possible; on considere l'attitude de l'animal en station; on recherche comment elle doit être pour qu'elle soit réguliere, eu égard à la flexion de la colonne dorsale, & eu égard aux principaux contours des parties extérieures &c.

» Les Allûres naturelles, telles que le » pas, l'amble, le trot & le galop sont la » matiere de la troisieme Partie, & cet » objet se trouve rempli par l'explica» tion & la démonstration du tems, de » l'espace & de la durée du pas dans » chacune de ces allûres, de la direc» tion droite ou oblique du centre de gra» vité de l'animal, du plus ou moins d'é» levation des membres sur le sol, de » leur inclinaison, soit en avant, soit en » arriere; de leur appui, de leur sou» tien, de leur posée, de leur levée, de » la piste de chaque pied &c. ». Enfin l'Ouvrage est terminé par des discussions sur les muscles considérés dans l'état de repos, dans l'action & dans le relâchement.

Ce Livre sera utile non-seulement aux Peintres & aux Sculpteurs, mais généralement à tous ceux qui voudront avoir une connoissance parfaite du cheval &

se perfectionner soit dans la théorie, soit dans l'exercice de l'Equitation.

Pour inspirer au Public une pleine & entiere confiance pour cette utile entreprise, il suffit de dire que les Auteurs ont toujours operé sous les yeux de M. Bourgelat, Directeur-Général des Ecoles, & qu'ils se sont toujours fidellement conformés à ses avis. » Leur zele, » ajoute le Prospectus, prenoit sans cesse » une nouvelle force dans des conseils » dictés par tout ce que l'expérience la » plus approfondie peut donner de lu- » mieres, & par tout ce que l'amitié » peut inspirer d'intérêt ».

La Souscription pour cet Ouvrage s'ouvrira le premier Avril prochain. Le prix sera pour les Souscripteurs de 24 l. & de 30 pour ceux qui ne souscriront pas. On payera 12 l. en souscrivant & 12 l. en recevant l'exemplaire en feuilles, avec les 21 planches qui doivent l'accompagner. Les Souscriptions seront reçues par M. Chabert, Directeur de l'Ecole de Paris, au Château d'Alfort; & par M. Beaupré, Régisseur de l'Ecole de Lyon. On aura soin d'affranchir le port des lettres & celui de l'argent de la Souscription.

I I I.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

A V I S.

Le Sr. Williams, Jardinier Anglois du Duc de Bouillon, à Navarre, donne avis qu'il a établi dans cet endroit une Pépiniere de Plantes du nombre de celles qui passent pour être les plus rares, & qu'il a fait venir d'Angleterre; comme le Thé de la Chine, le Thé du Labrador, le Thé du Docteur Boërhawe, le Thé de Jersey ou *Theanothus*, le Thé nommé Psoralia, celui du Paraguai, l'Arbre au Camphre, l'Arbre à l'Anis, la Toute-Epice ou *Pimento*, les Jasmins d'Arabie & du Cap à fleurs doubles & simples, les Tulipiers & cinq sortes de Magnolia, les Rhododendron, Katmia, Andromeda, Clethra, Itea, Prinas, Anona, Halesia, Nyssa, Rhodora, Azalea, Sassafras, Benjoin, Aralia, Styrax, Arbre de Cire, Arbre de Suif, Gingo Biloba ou Noix-Pistache du Japon, Hamamelis, Arbre de Neige, Bois à Bouton, Arbousier à fleurs rouges, avec beaucoup d'autres moins rares.

Il peut fournir des Pins du Lord Waimouth, des Melezes & Lauriers de Portugal de trois pieds de hauteur, à 5 louis le cent, & ceux d'environ un pied de haut à 50 liv. le cent. Les personnes qui en souhaiteront pourront s'adresser à lui sur les lieux, ou bien lui écrire à Navarre chez le Duc de Bouillon.

I I.

Extrait des Observations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Décembre 1777.

Vents dominans, nord & nord-est; plus grand degré de chaleur, 8 ¾ degrés le 1; moindre degré de chaleur, 6 deg. de condensation le 13; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 7 lignes le 11; moindre élévation, 27 pouc. 0 ¼ lig. le 25; quantité de pluie, 22 lig. tombées en quinze jours; évaporation, 8 lig.; déclinaison de l'aiguille aimanté, 19°. 12′. 57″. Température, froide, humide & très-désagréable. Maladie; plusieurs malades attaqués de maladies chroniques ont succombé. Nous avons eu des fievres malignes, des fluxions de poitrine & quelques apoplexies. Productions de la Terre. Les bleds étoient très-beaux sous la neige.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, des Soc. Roy. de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 16 Janvier.

Le beau turbot 57 liv.; le moyen à proportion; le saumon, depuis 24 livres jusqu'à 32; le panier de merlans bas-Normands, depuis 13 liv. jusqu'à 21; le panier de merlans de Calais, depuis 4 l. jusqu'à 4 liv. 10 s.; les flottes, depuis 7 l. jusqu'à 15; la paire de belles folles, depuis 5 l. jusqu'à 7; la paire de moyennes folles 3 liv.; la raye bouclée, depuis 5 l. jusqu'à 7; le panier d'harengs de Honfleur, depuis 5 liv. jusqu'à 7: le panier de limandes de Calais, depuis 4 l. jusqu'à 4 l. 10 s.; les moyennes truites, depuis 1 liv. 10 s. jusqu'à 2 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 17 Janvier 1778, au Mercredi 21 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 23 à 24 l. 10 s.; le seigle, de 10, 10 liv. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 10 liv., 10 l. 10 s. à 11 l. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 21, 22, 23 à 24 l. 15 s.; le seigle, de 10 l., 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 10 l. 10 s., 11 à 11 l. 5 s. *le septier.*

Du Samedi 17 Janv. 1777 au Mercredi 17 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 l.; *id.* à la Grêve, de 21, 22 à 22 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 21 Janv. 1778, de 55 à 56 l.; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Janvier 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	712	3	
Les guinées à . . .	722	11	
Ducats à	98	3	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84	2	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	55		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	53	1	
Piastres à	50	7	

Changes de Paris du 21 Janvier 1778.

Amsterdam	53 5 8e. à ½
Londres	31 5 8e.
Hambourg	190 ½ à ¾
Madrid	15 3 6
Cadix	15
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Rois*	¾

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1778.	*Lundi* 19.	*Mardi* 20.	*Mercredi* 21
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1822 ½ 20 . .	1815	1815 . . .
D°. 16 25es . .	1180	1180	1180 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	410	410 . . .
Rescriptions . .	11 ¾ ½ 12 13 12 ½ (12	12 ½ ¼ 12 . .	11 ½ ¾ 12 11
Bil. des Fermes .	1 ¾	1 ½	1 ½ . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅜ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six pre mois 1777.

Du Sam. 17 Janv. 1778		Du Lundi 19.		Du Mardi 20	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Caron ..... vres.	J.	Thevenin... pples.	M.	Cauchy ..... pples.	
Perpétuelles.	J.	Viageres.....	M.	Viageres....	
Despeignes. Viag	M.	Masson..... pples.	M.	Tontine.....	
Perpétuelles..	M.	Delamotte.. pples.	L.	Marsollier.... vres	
Tontine.....	M.	Viageres	J.	Perpétuelles.	
Gossey..... pples.	M.	Creuzé ..... pples.	L.	Defays..... pples	
Viageres	M.	Viageres....	M.	Viageres....	
Lenoir..... pples.	M.	Tontine.....	M.	Desplaces... pples	
Viageres.....	M.	Certain..... pples.	t. l.	Viageres....	
		Viageres ...	t. l.	Tontine	
Six derniers mois 1777.		Tontine	t. l.	Vieillard... pples.	
		.....		Viageres....	
Delarue.. Viag...	A.	.....		Tontine	
Perpétuelles.	A.	.....		.....	
Tontine	A.	.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annon deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 23 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, le 21 Avril.

» LA Siberie eſt le Perou de la Ruſſie; elle poſſede une grande quantité de mines d'argent, de cuivre & de fer. Les plus importantes ſe trouvent dans le territoire de Catherinenbourg, dans les environs de la Bucharie, & dans le voiſinage d'Argun. Celles d'argent de Nertſchinsk contiennent de l'or, ainſi que celles de cuivre de Kolivan. La plus grande & la plus riche partie de ces mines appartient à la Couronne; mais les Particuliers en poſſedent auſſi beaucoup dans le pays ſitué entre Catherinenbourg & Orenbourg ».

» Le cuivre de Siberie eſt de très-bonne qualité, & ſon fer n'eſt pas inférieur à celui de Suede: ce dernier métal eſt ſi abondant, & les mines en ſont ſi nombreuſes, qu'indépendamment de la quantité qui s'en conſomme dans l'Empire, il s'en exporte annuellement, par le Port de Pétersbourg, autour de trois à quatre millions de pouds ».

» En Ruſſie, les Particuliers ſont Propriétaires des mines qu'ils découvrent dans leurs fonds; mais ils ſont obligés, quant à celles de fer, d'en payer la dixme à la Couronne; ce qu'ils font ordinairement en argent: &, quant au cuivre, outre la dixme, ils ſont encore tenus de livrer les trois quarts du produit en nature, que la Couronne leur achete à raiſon de ſix roubles le poud, tandis qu'il ſe vend communément dix roubles à Pétersbourg. Les mines les plus abondantes donnent juſqu'à ſoixante livres par poud de minerai ».

» L'exportation du cuivre eſt défendue en Ruſſie. Si cette défenſe ſe levoit, il eſt certain que l'Etranger en tireroit, la premiere année, pour pluſieurs millions de roubles. Il ſeroit difficile de déterminer préciſément le motif qui engage la Cour de Pétersbourg à prohiber cette exportation. Depuis le tems que cette défenſe exiſte, la quantité de cuivre qu'elle a reçue eſt énorme: il eſt entaſſé dans quatre magaſins immenſes; ſçavoir, celui de la Forteresſe à Pétersbourg, celui de Schluſſelbourg, celui de Siſterbek où eſt la Fabrique d'armes, & celui de Catherinenbourg ».

» Il faut remarquer que la Cour de Ruſſie ne ſe charge point de l'extraction du cuivre de ſes mines; elle en afferme l'exploitation moyennant la livraiſon d'un cinquieme en nature & de cinq copeks par poud ».

» Le produit des mines de la Couronne, en or & en argent, eſt incertain & variable. En 1772, elles ont rendu 59 pouds d'or fin & 1888 d'argent pur. Les eſpeces qu'on en a frappées, & qui ont été portées au Tréſor de l'Impératrice, ont monté à 2,500,000 roubles; mais ce produit eſt beaucoup moindre année commune ».

» Il y a en Siberie du fer vierge qui eſt ſouple & malléable, quoiqu'en aient dit quelques Naturaliſtes ».

POLOGNE.

DE CRACOVIE, *le 16 Avril.*

On peut juger de la Population des nouvelles acquiſitions Autrichiennes entre Wielluzza & Bochina en Pologne, par le nombre des Payſans que la Cour de Vienne y fait enrôler ſeulement pour garder les Salines qu'elle poſſede dans ces contrées, depuis l'exécution du Traité de partage. La Cour a ordonné que cette Milice fût formée de 30,000 hommes, & que la levée s'en fit ſans porter aucun préjudice ni à l'Agriculture ni aux Manufactures.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 18 Avril.*

Depuis quelque tems, le prix des vins de France, & ſur-tout des vins rouges, eſt prodigieuſement hauſſé dans ces contrées & dans tout le Nord, & l'on craint qu'il n'éprouve encore des augmentations plus conſidérables.

DE FRANCFORT, *le 20 Avril.*

La culture du tabac, introduite depuis peu à Rheinheim, Rodau, Ober-Ramſtadt & pluſieurs autres endroits ſitués ſur le Rhin, a parfaitement réuſſi; elle s'étend inſenſiblement comme a fait en ſon tems celle des pommes de terre. Les Souverains l'encouragent, & le profit qui en revient fait que les gens de la Campagne s'en occupent.

DE BERLIN, *le 19 Avril.*

On travaille dans notre Hôtel des Monnoies à frapper des eſpeces pour pluſieurs millions; on y a dépoſé à cet effet un grand nombre de barres d'argent.

DE LANGEN, *le 22 Avril.*

Il exiſte dans ce Diſtrict un Econome qui fait un commerce très-lucratif de toutes ſortes de ſemences. Il les recueille avant qu'elles ſoient aſſez mûres pour tomber ou tenter les oiſeaux, & il les conſerve dans un lieu expoſé à l'air juſqu'à parfaite maturité. Lorſqu'il les a tirées des gouſſes, il a ſoin de n'y laiſſer aucune pouſſiere, parce qu'elle attire les inſectes; il les place à l'abri des attaques des volatiles & des ſouris; il les garde dans des ſachets de toile qui ſont dépoſés dans des endroits ſecs où l'air puiſſe circuler librement. Il obſerve que les lieux chauffés par le moyen d'une chaleur artificielle, ſont très-nuiſibles aux ſemences. Il faut garder dans du ſable bien ſec celles qui ſont les plus ſujettes à perir.

DE DARMSTADT, *le 23 Avril.*

La Maiſon des Orphelins de cette Ville vient de recevoir un préſent de 190 florins 52 creutzers. Cent de ces florins ont été donnés à l'occaſion de la naiſſance du fils dont accoucha, il y a quelque tems, Son Alteſſe Sérénifſime Madame la Princeſſe Héréditaire. Il exiſte dans cette Maiſon une très-belle Fabrique & une Filature qui s'étend de jour en jour & dont les progrès vont beaucoup au-delà de ce qu'on en avoit d'abord eſperé.

Il a paru à Gieſſen une nouvelle Police Académique qui ſera très-favorable aux études. On a ſubſtitué un théâtre national à différentes eſpeces d'amuſemens, les uns frivoles & les autres dangereux qui y avoient eu lieu juſqu'à préſent.

Le nouveau cours d'Economie a recommencé dans cette Univerſité après les vacances de Pâques. M. Schlettwein, un des Profeſſeurs, enſeignera pendant ce cours le Commerce, la Régie des Forêts, la Numiſmatique ou la connoiſſance des monnoies; M. Baumer profeſſera la Mineralogie, la Chymie, l'Hydrographie; M. Chartheuſer, la Botanique économique; M. Boehm, l'Architecture civile; M. Dietz, la Médecine Vétérinaire; & M. Breidenſtein, l'Economie rurale.

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le 5 Mai.*

Il y a long-tems qu'on connoit la qualité venimeuſe des moules; mais la na-

ture de ce venin a été inconnue jusqu'à nos jours. Enfin, après bien des recherches, on a découvert que cette propriété malfaisante ne venoit pas de la substance même de la moule, mais d'un petit insecte nommé *étoile-marine*, de la grandeur de trois lignes. Cette découverte est due à M. de Beunie qui l'a consignée dans le Recueil des Mémoires de notre Académie.

L'étoile-marine est une espece de poisson ou d'insecte marin, qu'on trouve aux embouchures de plusieurs rivieres, surtout de l'Escaut. Elle représente par sa forme un petit cercle d'où sortent plusieurs cornes ou rayons, qui lui ont fait donner le nom d'étoile. Lorsque ces insectes sont jeunes, leur chair molasse ressemble à de la glue ; mais à mesure qu'ils grandissent, elle prend plus de consistance : leur surface supérieure est couverte d'une peau calleuse & chagrinée ; au centre de la surface inférieure est placée la bouche, garnie d'un suçoir dont elle se sert pour tirer sa nourriture des coquillages. Les rayons de l'animal lui servent de jambes, & chaque rayon a encore sur quatre doubles rangs plus de trois cens ressorts ou petites arrêtes, semblables à des cornes de limaçon, faisant l'office d'autant de jambes pour ramper sur les corps marins. Malgré ce grand nombre de jambes, le mouvement progressif de cet insecte est très-lent.

C'est à la fin d'Avril ou au commencement de Mai que ces insectes ont coutume de frayer. On voit souvent flotter entre deux eaux, une quantité prodigieuse de leur frai ressemblant à de la gelée de viande. Ce frai paroit ordinairement jusqu'au commencement du mois d'Août ; mais les grandes chaleurs, en développant le germe des animalcules qu'il contient, le font quelquefois disparoitre à la mi-Juillet.

Le frai des étoiles-marines est si venimeux, si caustique, qu'il cause un gonflement avec une demangeaison insupportable à toute personne qui l'a touché immédiatement ; mais cet accident disparoit bientôt si on frotte la partie malade avec du vinaigre. Ce n'est pas seulement aux hommes & aux quadrupedes, tels que les chiens & les chats, que ce frai est nuisible ; il l'est aussi à quelques poissons. Lorsqu'il n'y a point ou peu de ce frai dans l'Escaut, l'esturgeon & le saumon sont apportés ordinairement pleins de vie à la Poissonnerie d'Anvers ; au lieu que quand il y en a beaucoup, la plus grande partie de ces poissons meurt en route. Il ne paroit pourtant pas être préjudiciable aux moules à qui probablement il sert de nourriture, les moules n'étant jamais plus grasses que vers le mois de Juillet & d'Août.

Les symptomes qui annoncent la maladie causée par les moules venimeuses sont assez effrayans.

Quelques minutes après en avoir mangé, le malade se plaint d'une ardeur dans la bouche, dans la gorge, dans l'œsophage & dans l'estomac. D'abord les levres, la langue & la gorge enflent à un tel point que bientôt la parole lui devient très-difficile, toute la tête se gonfle considérablement, puis les yeux deviennent enflammés comme dans une forte ophtalmie, & paroissent aussi rouges & aussi étincelans que dans l'état de frenésie. Ensuite l'enflure gagne toute l'habitude du corps; la peau devient rouge & enflammée, comme dans un érésipele ; à quoi se joint une demangeaison insupportable & une extrême roideur dans tous les membres ; la respiration est laborieuse, & quelquefois il survient des convulsions accompagnées de douleurs très vives.

Quelque affreux que soient ces symptomes, le malade meurt rarement, & si on lui administre à tems les remedes appropriés, il guérit en quatre ou cinq heures. Voici, d'après le Mémoire de M. de Beunie, la maniere dont il faut traiter ceux qui ont eu le malheur de manger des moules venimeuses.

» Le premier soin qu'on doit porter » au malade, c'est de le faire vomir, » pour évacuer au plutôt la matiere ve- » nimeuse ; mais si le venin a séjourné » quelques heures dans l'estomac du ma- » lade, & qu'il soit pléthorique ou fort » agité, il convient, crainte d'inflamma- » tion, de faire précéder la saignée. Je » me suis toujours servi, dit M. de Beu- » nie, avec beaucoup de succès, de l'i- » pecacuanha pour vomitif ; je ne crois » cependant pas que ce médicament mé- » rite quelque préférence sur les autres » émétiques.

» Si la saignée n'a pas précédé, on » doit la faire suivre, pour calmer l'irri-

» tation du genre nerveux & prévenir le » dangereux symptome de l'inflamma- » tion ; puis on fait coucher le malade, » on lui fait boire copieusement quelque » potion rafraîchissante, & on lui donne » trois onces de vinaigre un peu délayé » dans de l'eau, par heure ; à mesure » que le malade commence à suer, les » symptomes disparoissent, & au bout » de cinq à six heures, il se trouve en- » tierement rétabli, excepté qu'il lui » reste un peu d'engourdissement pen- » dant quelques jours.

» Peut-être le vinaigre seul est-il ca- » pable d'émousser ce venin, car en Hol- » lande & en Zélande, où on mange au- » tant de moules crues que dans nos Pro- » vinces Autrichiennes, cette redouta- » ble maladie y est à peine connue. Ce » sont pourtant les mêmes moules tirées » des mêmes lieux ; toute la difference » est que dans ces deux Provinces on les » mange crues ; mais toujours avec du » vinaigre seul, ou avec le vinaigre mêlé » d'un peu de poivre. Ainsi il est assez » apparent que le vinaigre émousse le ve- » nin, & l'expérience nous fait voir que » l'inflammation causée par l'application » externe du *frai* de l'étoile marine, est » guéri en peu de minutes par cet acide.

» Pour se garantir donc de cette ma- » ladie funeste, le plus court sera de ne » pas manger de moules crues pendant » les mois de Mai, Juin, Juillet & Août; » ou les manger, comme en Hollande, » avec du vinaigre & du poivre, quoi- » que je ne garantisse pas infailliblement » cette derniere précaution. Pour celles » qui ont passé par le feu, je crois qu'on » peut s'en servir en tout tems, n'ayant ja- » mais vu ni oui dire (quoique je m'en sois » scrupuleusement informé à plusieurs de » mes Confreres) qu'elles aient été nui- » sibles, dès qu'elles étoient bouillies, » rôties ou étuvées, excepté dans un » seul cas qui ne m'a pas pas été suffisam- » ment constaté pour croire que les mou- » les soient venimeuses lorsqu'elles sont » cuites ».

N. B. Nous pouvons assurer avoir vu une personne attaquée deux fois ce Carême des symptomes qu'on vient de décrire, après avoir mangé des moules cuites & même en très-petite quantité : car une fois cette personne n'avoit mangé qu'un seul de ces coquillages, & l'effet du poison fut si prompt qu'elle se sentit tout-à-coup tourmentée par une demangeaison si insupportable qu'elle ne fut pas tentée d'en manger un second. A cette demangeaison si subite succéda une enflure très-inquiétante. Cependant le malade ne fit aucun remede, & les symptomes se dissiperent d'eux-mêmes. Il est vrai qu'ils n'avoient pas été portés au dernier période.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le* 12 *Mai.*

Toutes les apparences nous promettent de bonnes récoltes. Le bled diminue de prix de jour en jour. Les bruits qui ont couru que la gelée avoit maltraité de grands vignobles, ont fait rencherir les vins ; mais les formes de nos seps sont dejà fort belles. Il a plu ces jours derniers, il fait chaud à présent ; c'est tout ce que l'on peut desirer de plus favorable. Nos vers à soie sont trop jeunes pour avoir été affectés de la violence des vents qui ont regné pendant quelque jours au commencement du mois.

Les campagnes n'ont pas eu ici de plus grands fléaux que des chenilles à longs poils qui se sont jettées même sur les vignes, & dans quelques cantons sur les mûriers ; ce qui a paru fort extraordinaire. Les pluies ont détruit la plûpart de ces insectes.

D'Arras, *le* 10 *Mai.*

» Le 13 du mois dernier, notre Académie Royale des Belles-Lettres de cette Ville tint sa Séance publique. M. Cawel de Baly, Receveur Général des Etats d'Artois, Directeur en exercice, fit l'ouverture de cette Séance par la lecture d'un Mémoire *sur les anciennes Aides que les mêmes Etats ont accordées à leurs Souverains* ».

M. Foacier de Ruzé, Avocat Général du Conseil d'Artois, Chancelier de l'Académie, lut un Mémoire pour servir à faire connoitre quels étoient en France, avant l'établissement des Seigneuries & des inféodations, *l'état & la condition des Habitans de la Campagne*, la

forme, le régime & les droits de leurs Communautés ».

» Ensuite M. Buissart, Conseiller-Assesseur de la Maréchaussée Royale, nouvel Académicien ordinaire, prononça son Discours de réception, auquel répondit le Directeur ».

» M. Dubois de Fosseux, ancien Ecuyer du Roi, lut un éloge très-étendu du Chancelier de l'Hopital, qui n'a pas été présenté au concours de l'Académie Françoise ».

» La Séance fut terminée par une Dissertation de M. Wartel, Chanoine Régulier de l'Abbaye de S. Eloi, Académicien Honoraire, sur l'origine de la Langue Françoise, où il rendit compte d'un Ouvrage rare & très-singulier de Geofroy Tory, de Bourges, imprimé à Paris en 1529, sous le titre suivant : *Champ fleuri*, auquel est contenu l'Art & Science de la due proportion des Lettres Attiques, qu'on dit autrement Lettres Antiques, & vulgairement Lettres Romaines, proportionnées selon le corps & visage humain ». *Extrait des Affiches de Picardie.*

DE STRASBOURG, *le* 11 *Mai.*

Il y a long-tems que les Voyageurs nous parlent de l'usage où sont les Tartares de préparer une boisson vineuse avec le lait de leurs cavalles. Les Chymistes avoient de la peine à concevoir comment ils pouvoient y réussir ; ils supposoient que ces Tartares ajoutoient au lait quelque substance étrangere, comme des farineux & autres matieres fermentescibles. Ce curieux Problême vient d'être résolu de la maniere la plus satisfaisante, comme on peut le voir par une Thèse soutenue ici sous la Présidence de M. Spielman, célebre Chymiste de cette Ville. L'Auteur est parvenu à composer avec du lait seul une liqueur vineuse de laquelle il a retiré par la distillation un esprit ardent. Il n'a eu besoin de recourir à aucune addition pour faire fermenter cette liqueur animale. Il s'est contenté de remêler souvent le *coagulum* avec la partie séreuse, en les agitant, & la fermentation s'y est établie d'elle-même.

DE VALENCIENNES, *le* 15 *Mai.*

Il s'est fait au commencement de l'année 1777 un dénombrement de tous les Habitans de la Généralité du Haynault & Pays y réunis ; ce dénombrement a donné le total de 258,561 personnes de tout sexe, de tout âge & de tout état. De ces 258,561 personnes, 79,148 sont Habitans des Villes, & 177,281 peuplent les Campagnes.

L'année commune des naissances de cette même Généralité prise sur les années qui se sont écoulées depuis 1770 jusques & compris 1776, est de 9906. La proportion du nombre des naissances à celui des Habitans est par conséquent de 1 à 26.

Parmi les 258,561 personnes qu'a données le dénombrement, se trouvent compris 1012 Religieux & 1120 Religieuses qui composent les Communautés Régulieres établies dans les différentes Villes & Paroisses de la Généralité de Valenciennes.

D'ORLÉANS, *le* 13 *Mai.*

Lettre au Rédacteur. » Je vous ai donné, Mr, l'état des naissances, mariages & morts de la Ville & de l'Election d'Orléans ; j'y ajouterai celui des naissances, mariages & morts de la Généralité, pour les années 1775 & 1776. Je n'ai pu me procurer les années antérieures, & l'état de 1777 n'est pas encore entierement fait.

Années.	*Naissances.*	*Mariages.*	*Morts.*
1775.	26890	6163	22890.
1776.	26547	7183	21606.

Il faut observer que le nombre des Paroisses de la Généralité est de 1149, en comptant les Paroisses par rôles de taille & les chef-lieux de chaque Election pour une seule Paroisse. Mais si on compte les Paroisses comme on les compte dans chaque Diocese par Paroisses effectives ayant chacune leur Curé, si on compte les Paroisses des Villes non taillables & taillables qui ont un rôle commun, & les Paroisses de Campagne qui sont réunies dans le même rôle de taille, à cause de leur peu d'étendue, il faut en compter dans la Généralité d'Orléans plus de 1200, & trois ou quatre en sus.

Si l'on veut estimer maintenant la Population de la Généralité par les naissances, on y parviendra en calculant le nombre des naissances par 25, qui est le rap-

port le plus ordinaire. L'année commune des naissances des deux années ci-dessus est 26,718 qui donnent 667,950 Habitans, qui divisés par 1148, donnent 590 ½ Habitans par Paroisse, & divisés par 1200, en donnent 556 ½.

DE PARIS, *le 17 Mai.*

Quoique la Lettre qui suit ait déjà été imprimée dans la Gazette de Santé, on nous a priés de l'inserer aussi dans la nôtre ; ce que nous faisons d'autant plus volontiers que la publicité de cette Lettre ne peut qu'être avantageuse au Public.

Lettre au Rédacteur. » Je crois, Mr, de-
» voir faire part au Public, par la voie
» de votre Gazette, d'un fait dont je
» viens d'être témoin. Une personne de
» ma connoissance, attaquée d'une plaie
» qui avoit dégéneré en ulcere de mau-
» vaise nature, avoit épuisé en vain tou-
» tes les ressources ordinaires de l'Art.
» On désesperoit même de sa guérison,
» lorsqu'un de ses amis lui parla des ef-
» fets merveilleux du topique de feu
» M. Canet, Officier de la Reine. Je
» ne vous parlerai pas des difficultés
» qu'il y eut à vaincre, soit de la part
» du malade, soit des personnes qui
» l'entouroient ; il me suffit de vous dire
» que l'application de ce remede, pen-
» dant dix à douze jours, a procuré
» la guérison parfaite de cet ulcere. J'ai
» cru, Mr, ce fait assez frappant &
» assez intéressant pour occuper une pla-
» ce dans une Feuille destinée à l'uti-
» lité publique.

» Ce topique est connu depuis long-
» tems sous le nom d'onguent Canet,
» & les succès journaliers qu'on en ob-
» tient justifient l'approbation que des
» Médecins du plus grand mérite, qui
» en ont été témoins, lui ont donnée.
» Comme on est dans l'usage de con-
» trefaire tous les bons remedes, ce-
» lui-ci l'a été & l'est encore par dif-
» férentes personnes ; mais celui qui a
» opéré la guérison dont on parle a été
» pris chez le sieur Butté, rue de Seine,
» Fauxbourg Saint-Germain, à l'Hôtel
» de la Rochefoucault. J'ai l'honneur
» d'être &c.

Signé, LA FERTÉ ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

QUESTIONS très-intéressantes pour le Commerce, sur lesquelles on prie les personnes instruites de donner leur avis.

1o. L'enlevement fait & avoué par Jean, dans la nuit du 6 au 7 Janvier de l'année 177... ès magasins de Pierre en son absence, peut-il être consideré comme un larcin, lorsque Jean sçavoit que ces marchandises étoient dues aux Fournisseurs ; & Jean est-il fondé à se plaindre de ce qu'on qualifie son action de vol ?

2o. La femme de Pierre qui n'a jamais fait d'autre commerce que celui de son mari, lequel l'a toujours retenue en sa puissance, peut-elle être regardée comme Marchande publique ? A-t-elle pu obliger son mari à son insçu & sans son autorisation expresse ?

3o. Quoique Pierre ait toujours retenu sa femme en sa puissance, qu'il ne l'ait jamais autorisée par aucun acte, Jean est il fondé à dire que n'y ayant qu'elle qui a signé tous les billets de son commerce, elle est tacitement autorisée pour engager son mari, même sans son vu & sçu ?

4o. Pierre est-il fondé à soutenir que son seul désaveu suffit pour annuller tous arrêtés de comptes surpris à sa femme par Jean à son insçu ?

5o. Jean au contraire est-il fondé à prétendre que ses prétendus livres & arrêtés de comptes doivent faire la loi supérieure des Parties, tandis qu'il est notoire que ses prétendus livres de commerce privés d'un journal, ne méritent aucune foi de personne ?

6o. La loi qui annulle les actes faits dans les dix jours *au moins* qui précédent la faillite, doit-elle s'appliquer au Créancier qui a reçu en payement de ce qui lui étoit dû, des marchandises ou autres effets mobiliers ?

7o. Une faillite n'est-elle réputée ouverte que du jour du dépôt du bilan, ou, au desir de l'Ordonnance & des Commentateurs qui la déclarent dans les dix jours *au moins*, peut-elle être regardée ouverte du jour de l'impuissance du

Failli à remplir ses engagemens de commerce ?

8o. Les Créanciers de Pierre sont-ils fondés à demander à Jean le rapport à la masse de la Direction, des marchandises par lui enlevées, que ce soit la nuit du 26 au 27 ou du 23 Janvier ?

9o. Dans l'impossibilité de pouvoir constater la valeur & la quantité des marchandises enlevées par Jean, les Créanciers de Pierre sont-ils fondés pour se remplir de leurs créances, & restituer Pierre dans son premier état à demander que Jean soit condamné à leur payer la somme de 74,943 livres, montant de l'actif de Pierre, sauf à colloquer Jean ?

10o. Quels dommages-intérêts est-il dû à Pierre pour les torts, calomnies & humiliations que les actions de Jean lui ont causés ?

11o. Quel exemple la Justice du Commerce doit-elle, en pareil cas, au Commerce ?

12o. Enfin que convient-il de faire pour détruire les Pirates de Mercantille & pour faire cesser les banqueroutes qui ruinent le Commerce & les Manufactures ?

I I.

METHODE pour avoir plusieurs récoltes abondantes d'asperges.

» Ce moyen est aussi facile que peu dispendieux. Il faut prendre des cornes de béliers, les raper avec une grosse rape à bois, & en faire une poudre semblable à de la sciure de planche ; il faut mettre ensuite cette rapure dans les fosses où les racines des asperges sont enterrées, & les arroser de tems en tems ; par ce moyen, les asperges perceront aisément la terre, & deviendront très-grosses & fort belles. Après que l'on aura coupé les premieres asperges, il faudra les sarcler, & cultiver la terre de nouveau, comme la premiere fois, ayant soin d'y mettre du fumier ou du bon terreau gras ; ce qui produira encore de nouvelles asperges, comme dans la primeur, quoique la saison en soit passée ».

Nous trouvons cette Recette dans un Papier public. Nous ignorons si c'est une nouvelle découverte, & nous la donnons sans en garantir le succès.

I I I.

Annonce de Livre.

Essai sur le Commerce de Russie, avec l'Histoire de ses découvertes. A Amsterdam. 1777. In-8o. de 300 pages. On en trouve des exemplaires à Paris, chez la Dame Morin, au Palais Royal.

» Dans un tems où la Russie vient de jetter un si grand éclat dans l'Europe, il est intéressant, dit l'Auteur de cet Essai, de connoître & d'apprécier le nerf de sa puissance, & le principal mobile de son influence politique ; je veux dire son Commerce ; d'en découvrir la nature, les ressources & les vices. Il est sur-tout essentiel d'envisager les liaisons qui sont ou doivent être un jour entre cet Empire & la France, relativement à cet objet. Voilà la matiere que nous nous proposons de traiter ; elle est neuve pour le Public, & peu connue des Négocians. C'est un service à rendre à ces derniers particulierement, que de fixer leur jugement, & d'éclairer leurs spéculations sur un Commerce totalement différent de celui des autres Etats, & dont l'ignorance a entrainé la ruine d'un grand nombre de Capitalistes de différentes Nations ».

I V.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 15 Mai.

L'esturgeon, depuis 62 livres jusqu'à 280 ; le saumon, depuis 40 liv. jusqu'à 50 ; le saumon de la Loire, depuis 9 liv. jusqu'à 14 ; le panier de maquereaux, depuis 34 liv. jusqu'à 40 ; le turbot, depuis 13 liv. jusqu'à 24 ; la raye douce, depuis 7 livres jusqu'à 8 ; la raye bouclée, depuis 2 liv. 10 sous jusqu'à 3 liv. ; la barbue, depuis 6 liv. jusqu'à 8 ; la paire de solles, depuis 2 liv. jus- 3 ; les aloses, depuis 2 liv. 10 sous jusqu'à 3 liv. ; le panier de moules, 1 liv. 10 sous.

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 16 Mai 1778, au Mercredi 20 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. 10 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 16 Mai 1778 au Mercredi 20 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 l. 10 s., 19 à 20 l.; *id.* à la Grêve, de 19 l. 5 s., 19 l. 15 s. à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 20 Mai 1778, de 51 à 52 l.; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Mai 1778.

Or de Portug. à . . .	722 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	715		marc.
Du Pérou à	704		marc.
Les guinées à . . .	720		marc.
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	99	11	once.
Or à 20 karats à . .	83	9	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	19	marc.
Piastres à	49	6	marc.

Changes de Paris du 20 Mai 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	31 1 8e.
Hambourg	188 ¼ à 188
Madrid	15 3
Cadix	15
Livourne	97 ½
Gênes	95 ¼
Lyon	⅛ à ½ p. ⁰⁄₀

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Lundi 18 Mai 1778		Suite du Lundi 18.	
Messieurs		*Messieurs*	
Masson ..... pp^lles.	J.	Creuzé ..... pp^lles.	F.
Viageres	J	Viageres	F.
Thevenin ... pp^lles.	H.	Tontine	F.
Viageres	J.	Certain ..... pp^lles.	G.
Delamotte .. pp^lles.	F.	Viageres	G.
Viageres	F.	Tontine	J.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1778.	*Lundi 18.*	*Mardi 19.*	*Mercredi*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1640 35 . . .	1635 32 ½ . .	1640 . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	1065	1065 . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25es. . .	75	72	. . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	375 . .
Rescriptions . .	19 ½ 20 19 ½ 20	20	20 19 ½ . .
Bil. des Fermes .	4 ¼	4 ¼	. . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
4 p. ⁰⁄₀ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le J d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nec des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 28 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, le 20 Février.

ON a reconnu ici les inconvéniens qui pouvoient résulter de la facilité avec laquelle les personnes attaquées de la petite vérole se répandoient dans la Société aussi-tôt après leur rétablissement. Pour arrêter cet abus, au moins de la part de ceux qui sont attachés au service de la Cour, il leur a été ordonné, par un Réglement du 27 Janvier dernier, de mettre deux mois d'intervalle entre leur parfaite guérison & leur retour au Palais & dans les Maisons Impériales. Il est également enjoint à ceux qui ont des liaisons avec ces sortes de malades de s'absenter de la Cour pendant quatre semaines.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, le 28 Février.

Les nobles Polonois qui possedent des forêts dans les environs de cette Capitale, ont été invités par la Compagnie Prussienne de Commerce, à lui accorder la liberté d'exploiter tous les ans une certaine quantité d'arbres dans ces forêts. Son intention est de les employer à construire des vaisseaux. Cette Compagnie fait aux Propriétaires des propositions si avantageuses qu'on craint fort que l'appas du gain ne fasse, dans cette occasion, sacrifier l'intérêt de la Patrie à l'intérêt particulier.

AUTRICHE.

DE VIENNE, le 4 Mars.

Tous les Seigneurs, Fermiers & Possesseurs de Terres, ont reçu ordre de ne vendre leurs grains à qui que ce soit. Le Gouvernement a intention de les leur acheter, & il promet de leur en donner un prix très-avantageux. Depuis le 26 Février on voit partir journellement une quantité considérable de charriots chargés de munitions & de vivres pour Kœnisgratz.

ESPAGNE.

DE MADRID, le 20 Février.

Le Conseil Suprême des Indes vient d'enregistrer un Edit qui permet à toutes les Provinces d'Espagne de commercer librement & directement avec l'Amérique. Le Mexique seul est excepté de cette liberté; mais cette exception n'aura lieu que jusqu'à ce que la Flotte de la *Vera-Cruz* soit de retour en Espagne. Sa Majesté, par cet Edit, désigne les Ports de Malaga, de Carthagene, d'Alicante & de Barcelone pour la Méditerranée, & ceux de Cadix, de Seville par le Guadalquivir, de Xijon & de S. Ander pour l'Océan. Le Port de la Corogne, en Galice, fait aussi le commerce direct

avec l'Amérique, au moyen des paquebots qui en partent tous les mois, & qui sont chargés pour le compte des Négocians de cette derniere Ville. Ces neuf Ports ont des relations avec toutes nos Provinces. On a lieu d'esperer que ce nouvel Edit produira une révolution salutaire dans notre commerce. Pour favoriser l'industrie nationale, les droits d'exportation sur les marchandises étrangeres seront portés à sept pour cent, tandis que les denrées ou les objets manufacturés dans le Royaume ne seront assujettis qu'à un droit de trois pour cent.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 7 Mars.*

On ne peut mieux faire, pour donner une idée juste de la situation actuelle de cette République, que de transcrire ici les termes de la Proclamation que les Etats ont fait publier au mois de Janvier pour l'observation d'un jeûne universel.

» La destinée & le sort des Nations » étant dans les mains du Très-Haut, » dont nous sommes tenus de célébrer » & d'adorer l'Empire & la Majesté su- » prême, nous nous félicitons d'être au- » jourd'hui principalement appellés par » la reconnoissance à nous acquitter de » ce devoir solemnel; c'est un hommage » de gratitude que nous avons mainte- » nant à rendre au souverain Arbitre de » l'Univers, & ses bienfaits nous en » font la loi. Du sein de l'avenir peu- » vent sans doute éclorre subitement les » calamités & l'adversité; mais nous som- » mes actuellement environnés des gra- » tuités de l'Eternel & comblés de ses » bénédictions. L'inclémence des saisons » pendant une partie de l'année qui vient » de s'écouler, donnoit de justes appré- » hensions: cependant nous jouissons en- » core d'une heureuse abondance. Les » vents & les eaux toujours redoutables » pour nous, ont été contenus: la main » adorable qui les gouverne nous a ga- » rantis des désolations & des ravages » qu'ils ont si souvent causés dans nos » Provinces. Notre repos n'a été trou- » blé ni par la violence au-dehors ni par » les divisions intestines. Nos libertés ci- » vile & religieuse demeurent solide- » ment établies. Tant & de si précieux » avantages ne nous laisseroient rien à de- » sirer, sans l'abus criminel que l'on conti- » nue d'en faire. Cette considération join- » te à celle de notre insensibilité, des » iniquités & des transgressions si mul- » tipliées au milieu de nous, de l'obstina- » tion avec laquelle on persevere dans le » luxe, l'irréligion & les vices qui en » sont la suite, nous donnent trop lieu » de craindre les châtimens du Ciel. La » mortalité qui continue à regner dans » nos campagnes peut bientôt être sui- » vie de fléaux plus redoutables encore » & plus funestes; nous sentirions trop » tard alors les tristes effets du mauvais » usage des graces & des bénédictions de » Dieu.

» A ces Causes, nous avons trouvé bon » d'ordonner *un jour solemnel d'actions de* » *graces, de jeûnes & de prieres* dans toute » l'étendue des *Provinces-Unies*, Pays as- » sociés, Villes & lieux de leur dépen- » dance, & d'en fixer la célébration au » *Mercredi 18 du prochain mois de Février*, » pour adorer & magnifier le Saint Nom » de Dieu, reconnoître l'empire de sa » Providence, & nous mettre de nou- » veau, Nous & notre Etat, sous sa toute » puissante protection; pour célébrer, » dans les sentimens d'une vive gratitude, » les merveilles de sa bonté qui nous a » jusqu'ici conservés & bénis; pour im- » plorer la continuation de la protection » divine, & supplier ce Dieu tout bon » de jetter toujours sur nous un regard » de grace & de faveur, de nous garan- » tir des dangers & des calamités aux- » quelles nous pourrions être exposés, » de mettre un terme à la mortalité dans » nos campagnes; pour faire une hum- » ble & sincere confession de nos trans- » gressions, & en solliciter le pardon, » ainsi que les secours de sa grace pour » la conversion d'une Nation péche- » resse.

» Nous devons singulierement implo- » rer, dans cette solemnité, la bénédic- » tion de Dieu sur les personnes & le » Gouvernement du Pays, afin que leurs » délibérations & leurs entreprises puis- » sent contribuer à la conservation de la » paix, à la sûreté & à la défense de no- » tre chere Patrie, à l'accroissement du » Commerce dans toutes ses branches, » à l'avancement de la vertu, au succès » des établissemens propres à faire fleu-

» rir la Navigation, l'Agriculture, les » Manufactures, les Arts & les Sciences » utiles.

» Nous devons encore supplier l'Être » Suprême de répandre ses plus précieu- » ses bénédictions sur le Prince Stathou- » der Héréditaire, sur Madame la Prin- » cesse Royale, son Auguste Epouse, & » sur leurs Sérénissimes Enfans ; le prier » de les prendre sous sa puissante pro- » tection, de leur accorder des jours » longs, heureux, glorieux, & de don- » ner au Prince une Postérité illustre, » qui transmettant son nom immortel » aux générations les plus reculées, four- » nisse dans tous les siecles à la Républi- » que de généreux Défenseurs de ses » droits & de sa liberté.

» Nous devons enfin offrir à Dieu nos » vœux & nos prieres pour les Eglises » Protestantes en tout lieu, & singulie- » rement en faveur de celles de ces Pro- » vinces, afin qu'elles puissent croître & » fleurir de plus en plus en piété, en » union, en charité, en vérité & en » vertu, & que les travaux de leurs Pas- » teurs soient couronnés des plus heu- » reux & des plus durables succès.

» Le tout pour la gloire du Saint Nom de » Dieu, la propagation de la vraie *Reli- » gion Chrétienne Réformée*, la conservation » de notre estimable liberté & le salut de » nos Ames ».

» Quoique l'épizootie qui a causé une si grande mortalité dans cette Province n'y fasse plus autant de ravages, il n'a pas encore été possible de la détruire entiérement. On voit, par le relevé des listes qui ont été remises à ce sujet aux Etats-Généraux, depuis le 1 Octobre 1777 jusqu'au dernier Janvier de cette année, que de douze cens trente-six bêtes à cornes attaquées de cette maladie dans les différens districts de la Sud-Hollande, il en est mort neuf cens treize ; que trois cens deux ont été guéries, & que vingt-une sont encore en danger ; que dans la Nord-Hollande, sur quatre cens cinquante-trois, infectées pendant le même espace de tems, il en est mort deux cens soixante-quatre ; qu'on en a guéri cent soixante-quinze, & que quatorze sont encore malades. Si l'on remonte au commencement de ce fléau, on voit que depuis le 1 Avril 1769 jusqu'en Janvier 1778, il a enlevé dans la Sud-Hollande deux cens quarante-quatre mille trois cens treize bêtes à cornes ; qu'il en a été guéri quatre-vingt-neuf mille deux cens quatre-vingt-quatorze ; qu'en Nord-Hollande il en est mort dans le même laps de tems, quatre-vingt-dix mille neuf cens quatre-vingt-neuf, & qu'on en a sauvé trente-neuf mille quatre cens vingt-sept ». *Ext. de la Gazette de France.*

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Pays d'Aunis, *le 21 Février.*

Lettre au Rédacteur sur la culture de la vigne.

» Il y a beaucoup de personnes, Mr, qui s'imaginent que la culture de la vigne est celle dont le produit est le plus certain & le plus lucratif. » L'eau-de-vie, di- » sent-ils, est la denrée qui se vend le » plus facilement ; on en reçoit le prix » sur le champ ; il arrive dans ce com- » merce des révolutions très-avantageu- » ses pour le Propriétaire. On n'est donc » point surpris de voir tant de Particu- » liers s'adonner à la culture de la vigne » dans ce pays, & si les profits n'étoient » pas aussi considérables, plus des trois » quarts de la Province ne seroient pas » en vignobles.

Ceux qui raisonnent ainsi connoissent bien peu la qualité du sol de ce pays & ne s'apperçoivent pas du tort, peut-être irréparable, qu'ils font aux Propriétaires de vignobles en les dévouant, pour ainsi dire à des impositions cumulées, tandis qu'ils sont dans le cas d'obtenir la protection du Gouvernement & les plus grands encouragemens. On souhaiteroit, pour les convaincre du contraire de ce qu'ils avancent, sans réflexion, qu'ils fussent eux-mêmes Propriétaires ; on les verroit bientôt *chanter la Palinodie.* Quelle que soit leur intention, ils voudront bien permettre qu'on les désabuse & avec eux tous ceux à qui leurs discours auroient pu faire quelque impression.

Dire que la culture de la vigne est ingrate, ne suffiroit pas pour détruire leur opinion ; il faut nécessairement le prouver, quoique les onze dernieres récoltes en aient fourni une preuve qui

n'eſt malheureuſement que trop démonſtrative.

Ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on avance que la culture de la vigne eſt ingrate. Elle peut être plus avantageuſe dans les pays dont le ſol eſt naturellement bon ; mais en Aunis il eſt ſi aride que ce n'eſt qu'à force de peines & de dépenſes qu'on en tire quelque production. Si les trois quarts de la Province ſont en vignes, c'eſt que la terre n'y peut produire autre choſe. Le bénéfice des nombreux vignobles de l'Aunis eſt donc moins pour les Propriétaires que pour le Commerçant ; on pourroit à juſte titre leur appliquer ce vers de Virgile, *ſic vos, non vobis, fertis aratra boves.*

On ſçait combien les onze dernieres vendanges ont été mauvaiſes & ruineuſes pour les Propriétaires. On demande en conſéquence quel a pu être le bénéfice de celui qui avoit planté il y a vingt ans ?

Pour déterminer ce bénéfice, il faut ſçavoir ce qu'il lui en aura coûté pour planter ſa terre en vignes. Si c'eſt une terre en friche, il a fallu la préparer par un couple de bons labours pour la mettre en état de recevoir le plant. Chaque façon de labourage, par quartier de 1800 toiſes, coûte 18 liv. Si la terre eſt de mauvaiſe qualité, comme c'eſt ici l'ordinaire, on ne peut ſe diſpenſer de l'améliorer par des engrais qui coûtent au moins 300 liv. par quartier. Pour s'indemniſer de cette dépenſe & donner le tems à l'engrais de pénétrer la terre, on ſeme du bled pendant un couple d'années, dont le produit paye à peu près la dépenſe du défrichement, des labours & grains enſemencés.

Il en coûte ordinairement 200 à 240 l. & une barrique de vin, pour faire planter un quartier en vigne & lui donner toutes ſes façons pendant trois ans. Les trois années ſuivantes coûtent 120 liv. Voilà 360 à 380 liv. pour les ſix premieres années pendant leſquelles cette vigne ne rapporte rien ; & y ajoutant la dépenſe de l'engrais, l'intérêt du fonds qui n'a rien produit, les vingtiemes & autres acceſſoires, ce quartier revient à 700 l. au moins. Les 7e., 8e. & 9e. années commençant à rapporter, ſi elles ſe comportent bien, payent un peu plus que les frais de culture. Ce n'eſt donc qu'à la dixieme année qu'on peut ſe flatter de récolter, s'il n'arrive aucun accident.

Le Propriétaire qui a planté il y a 20 ans, s'eſt donc trouvé, à l'époque de la dixieme année, en avance, pour ce quartier de vigne, d'une ſomme de 700 liv. au moins, ſans avoir récolté. C'eſt dans les onze années ſuivantes qu'il eſperoit recouvrer ſes avances & faire quelque bénéfice. Ses eſperances ont été trompées ; les malheurs que la vigne a éprouvés depuis onze ans ont rendu ſes récoltes nulles, à grande peine a-t-il retiré ſes frais de culture &c. Il ſe trouve donc aujourd'hui arrieré de ces mêmes avances ; ſi on y ajoute les intérêts & les impoſitions qu'il a payées, ſon fonds ſe trouvera plus qu'abſorbé. Il ſe ruine donc inſenſiblement ; encore ſera-t-il bien heureux s'il n'eſt pas obligé d'arracher ſa vigne qui peut avoir été mal plantée & traitée par un Vigneron ignorant. On voit tous les jours arracher des vignes qui n'ont pas plus de quinze à vingt ans.

S'il s'agit de replanter une nouvelle vigne dans un terrein d'où on vient d'en arracher une ancienne, la dépenſe de cette plantation ſera égale, outre la perte des années de repos qui ſont indiſpenſables pour que l'engrais qu'on eſt obligé d'y mettre puiſſe s'incorporer avec la terre, & pour donner le tems aux anciennes racines de ſe pourrir entierement. Quelques Particuliers mal inſtruits ayant voulu replanter ſur le même terrein, ſans les précautions dont on vient de parler (ce qu'on appelle ici *planter ſous rames*), s'en ſont très-mal trouvés ; leur vigne n'a pas bien pris, parce que les anciennes racines abſorboient les ſucs néceſſaires à la végétation des nouvelles. Une vigne ainſi plantée ſera toujours languiſſante & périra ſans produire de bonnes récoltes. Il faut au moins huit à dix ans pour pourrir entiérement les vieilles racines. Ceux qui ne donnent qu'un intervalle de quatre ans ſe trompent, puiſqu'on trouve des jets dans les terres cinq à ſix ans après que les vignes ont été arrachées.

Nos Propriétaires de vignes ſont ſi éloignés de faire des profits conſidérables que depuis trente ans nous en avons vu un très-grand nombre ſe ruiner ; ce qui eſt démontré d'ailleurs par les ſaiſies réelles & les ventes judiciaires qui

se font tous les jours de Domaines en vignobles.

C'est donc avec raison qu'on a dit que les Propriétaires de vignes sont dans le cas de mériter l'attention du Gouvernement & d'obtenir des encouragemens plutôt que de se voir chargés de nouvelles impositions. Il ne seroit pas difficile de prouver qu'il n'y a point de culture qui soit plus avantageuse à l'Etat, tant par les droits immenses & multipliés que sa denrée supporte, que par la nombreuse population qu'elle exige. Chaque individu qui y est employé paye une taxe personnelle, soit capitation ou taille, en raison de ses facultés & de ses entreprises. C'est ce que nombre de Mémoires ont déjà démontré.

Quelle est la denrée dans ce Royaume qui paye plus de droits que le vin & l'eau-de-vie ? Il seroit facile de faire voir qu'année commune les droits seuls qui se perçoivent sur ces productions s'élevent presqu'à la valeur de la récolte, du moins pour celle des deux qui s'expédie dehors de la Province, c'est-à-dire l'eau-de-vie. On aura peut-être de la peine à croire que 27 veltes d'eau-de-vie, rendues en Picardie, ont payé 120 liv. de droits en gros, non-compris les droits de revente en détail.

On peut donc dire d'un Propriétaire de vignobles qui dépense beaucoup pour mettre son Domaine en valeur, que c'est un bon Sujet du Roi qui place avantageusement son argent au profit de l'Etat, & qui en conséquence mérite, on le répéte, des considérations de la part du Gouvernement ».

DE CIVRAY (*en Poitou*), *le* 10 *Mars*.

Lettre au Rédacteur. » Les inhumations précipitées & le peu de précaution qu'on prend pour constater la mort des personnes décédées, exposent tous les jours, Mr, un grand nombre de Citoyens au péril d'être enterrés vivans. Les écrits qui ont pour but de les garantir de ce malheur, ne sçauroient être trop répandus. La lecture du Mémoire de M. Pineau, Médecin de Champdeniers, sur le *danger des inhumations precipitées*, a fait beaucoup de sensation dans tout le Royaume & un grand bien dans cette Province en particulier ; il a fait ouvrir les yeux à beaucoup de personnes sur les abus homicides qui se commettoient en ce genre. Au commencement de l'année derniere, il excita le zele de M. le Procureur du Roi de cette Sénéchaussée ; cet Officier fit rendre, sur son requisitoire, une Ordonnance dont il fut fait alors mention, dans votre Gazette. Cette Ordonnance défendoit, sous peine d'amende, d'enterrer avant l'expiration de vingt-quatre heures dans les cas ordinaires, & de 48 heures dans les cas de mort subite & avant de s'être assuré, par la visite de Médecins & Chirurgiens, que la mort étoit certaine. Elle contenoit encore d'autres dispositions relatives aux vues exposées dans le Mémoire de M. Pineau. Cette Ordonnance fut envoyée à tous MM. les Curés de la Sénéchaussée qui la lurent à leurs Paroissiens aux Prônes de leurs Messes. Cette publication jointe à la lecture du Mémoire que M. Pineau a distribué gratuitement à la plus grande partie des Ecclésiastiques de la Province & dont la dépense des exemplaires s'est montée pour cette seule Généralité à plus de dix-huit cens livres, a produit l'effet que l'on desiroit ; les enterremens ne se sont plus faits avec la même précipitation. Il paroît que l'utilité & la nécessité de cette Ordonnance a été sentie par MM. les Procureurs du Roi des autres Sieges ; celui de la Sénéchaussée de Châtellerault en a fait rendre une semblable le 14 du mois dernier, & il est à présumer que les autres en feront bientôt autant. M. Pineau lui a aussi envoyé cent exemplaires de son Mémoire pour être distribués *gratis*.

Ce généreux & zélé Médecin a répandu ainsi, à ses frais, plus de dix-huit mille exemplaires de son Mémoire en différens endroits du Royaume ; mais cette générosité a alteré sa fortune. Il seroit donc à desirer que quelques bons Citoyens s'intéressassent auprès du Gouvernement pour lui faire obtenir une gratification qui l'indemnisât des dépenses considérables qu'il a faites par le seul amour de l'humanité & du bien public ; l'argent qu'il en retireroit tourneroit encore à l'utilité de ses semblables ; il l'emploieroit à faire imprimer un nouvel Ouvrage dans lequel on apprendroit comment on doit se conduire à l'égard des personnes décédées les moyens & les

épreuves qu'il faut mettre en usage pour s'assurer de la réalité de leur mort ; les signes par lesquels on pourroit connoitre d'une maniere certaine si la mort est réelle ou seulement apparente, & les secours appropriés aux différentes especes d'asphixies. Il seroit très-avantageux pour l'humanité qu'un pareil Ouvrage vit bientôt le jour : en prenant les précautions qu'il indique, on cesseroit d'être exposé au danger de précipiter dans le tombeau des personnes vivantes ; ce qui est un des plus grands malheurs qu'on puisse concevoir ».

Prix des Grains dans differentes Provinces du Royaume pendant le mois de Février dernier.

Aix. Le *Bled* s'est vendu 33 liv. 10 s. & 34 l. 10 s. la charge pesant de 310 à 320 livres. Le *Méteil* 21 l. Le *Seigle* 20 l.

Sens. Le *Froment* pesant 36 liv., poids de marc, s'y est vendu 3 liv. & 2 l. 19 s. Le *Méteil* 1 liv. 14 s. & 1 l. 16 s. Le *Seigle* 1 l. 5 s. & 1 l. 7 s. L'*Orge* 1 l. 6 s.

Le prix du pain fixé par Ordonnance de Police a été, pain *mollet* 2 s. 6 den. la livre, pain *blanc* 2 s. 3 den., pain *bis* 1 s. 6 den.

Ville-Neuve-le-Roi. Le *Froment* pesant 72 liv. s'y est vendu 5 l. 2 s. Le *Méteil* 3 liv. Le *Seigle* 2 l. 10 s. L'*Orge* 2 l. 7 sous.

Tonnerre. Le *Froment* pesant 72 l., poids de marc, s'y est vendu 5 l. 5 s. Le *Méteil* pesant 65 liv., 3 l. 5 s. L'*Orge* 2 l. 5 sous.

Ville-Neuve-l'Archevequé. Le *Froment* pesant 38 liv., poids de marc, s'y est vendu 2 liv. 18 s. Le *Seigle* 1 l. 5 s. L'*Orge* 1 l. 4 s.

Mans. Le *Froment* pesant 31 l., poids de marc, le boisseau, s'y est vendu 2 l. 9 s. 6 d. & 2 l. 10 s. Le *Méteil*, le boisseau pesant 29 livres, 1 liv. 19 & 18. s. L'*Orge*, le boisseau pesant 23 livres, 1 l. 8 sous.

Le prix du pain fixé par Ordonnance de Police a été de 2 s. 1 & 2 d. la livre de pain *mollet*. Le pain *michaud* du poids de 12 liv. a été fixé à 1 l. 1 s., & le pain de *méteil* du même poids à 14 s. 6 d.

Limoges. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 80 liv. poids de marc, s'est vendu 7 liv. 15 s. & 8 l. Le *Seigle*, le setier pesant 70 livres, 5 l. 10 s. & 6 l.

Angouleme. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le boisseau pesant 80 liv. poids de marc, s'y est vendu 8 l. 14 s. & 8 l. 4 s. 4 d. Le *Méteil*, le boisseau pesant 70 livres, 6 liv. 7 s. & 6 l. 6 s. Le *Seigle*, le boisseau pesant 70 livres, 6 l.

Tulle. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 60 liv. poids de marc, s'y est vendu 8 l. 6 s. Le *Seigle*, le setier pesant 56 livres, 6 l. 5 s.

Brive. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 70 liv. poids de marc, s'y est vendu 10 liv. 6 s. Le *Seigle*, le setier pesant 65 livres, 8 l.

Rouen. Le *Froment*, premiere qualité, s'y est vendu 15 liv. 10 s., 14 liv. 10 s., 16 l. 5 s. & ensuite 15 l. ; 2e. qualité, 14 liv. 5 s., 14 l. 10 s., 14 l. & ensuite 14 liv. 10 s., 14 l. 15 s. & 14 l. Le *Bled-méteil*, 10 l. 9 s. ; 9 l. 16 s. & ensuite 10 l., 9 l. 4 s. & 10 l. Le *Seigle* 8 l. 11 s., 8 l. ; 7 l. 18 s. & 8 l., 8 l. 8 s. L'*Orge* 7 l. 15 s. & 7 l. 10 s.

De Paris, *le* 18 *Mars*.

» Par une Déclaration du 14 Février, registrée en Parlement le 20 du même mois, Sa Majesté renouvelle les dispositions de celle du 1 Mars 1775, qui fait défenses à ceux de ses Sujets qui ont fait profession de la Religion prétendue réformée, de vendre pendant trois ans leurs biens immeubles & l'universalité de leurs meubles & effets mobiliers, sans en avoir obtenu la permission ; sçavoir pour la somme de trois mille livres & au-dessus, de Sa Majesté elle-même, par un brevet qui sera expédié par un de ses Secretaires d'Etat ; & pour les sommes au-dessous de trois mille livres, des Intendans des Provinces où ils seront demeurants. Il est pareillement fait défenses à ceux qui ont fait profession de la Religion prétendue réformée, de disposer & de leurs immeubles & de l'universalité de leur mobilier par donation entre-vifs, pendant le cours de trois années, si ce n'est en faveur & par les contrats de mariage de leurs enfans & petits-enfans & de leurs héritiers présomptifs demeurants dans le Royaume, au défaut de descendans en ligne directe ; le tout à peine de nullité. Cette même Déclaration étend ses dispositions

ſur les contrats d'échange & ſur les biens ſaiſis ou abandonnés aux Creanciers ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

ETAT de la Population à Montmorenci près Paris, par M. Cotte.

En 1776, j'ai fait le dénombrement exact & par tête de ma Paroiſſe ; en voici le réſultat.

Perſonnes mariées.

Hommes	264
Femmes	274
Perſonnes veuves.	
Hommes	30
Femmes	78
Célibataires au-deſſus de 40 ans.	
Garçons	23
Filles	57
Jeunes-Gens au-deſſus de 14 ans juſqu'à 40 ans.	
Garçons	135
Filles	137
Enfans au-deſſous de 14 ans.	
Garçons	262
Filles	238
Total	1498
Communautés.	
Prêtres de l'Oratoire	30
RR. PP. Trinitaires	6
Bourgeois de Paris & leurs maiſons, réſidants en Eté	126
Total	1660

J'ai fait le relevé des Regiſtres de ma Paroiſſe depuis 1700 juſqu'en 1776. En voici le réſultat qui indique le nombre moyen des naiſſances, des ſépultures & des mariages, année commune.

Naiſſances.	
Garçons	26
Filles	24
Total	50
Sépultures.	
Hommes & Garcons adultes	9
Femmes & Filles adultes	10
Enfans garçons	15
Enfans filles	12
Total	46
Mariages.	
ci	10

RESULTATS.

1°. La Population moyenne étant de 1580, & le nombre des ſépultures de 46, il meurt donc une perſonne ſur 34, car $\frac{1580}{46} = 34\frac{16}{46}$.

2°. Le nombre des ménages (homme & femme) étant de 270, & celui des naiſſances étant de 50, il nait donc 5 enfans par ménage, car $\frac{270}{50} = 5\frac{20}{50}$; le nombre moyen des mariages, qui eſt de 10, donne auſſi 5 pour le nombre des enfans qui en proviennent, car $\frac{50}{10} = 5$.

3°. Le nombre des femmes veuves l'emporte plus des trois quarts ſur celui des hommes veufs.

4°. Le nombre des filles célibataires l'emporte de moitié ſur celui des garçons célibataires.

5°. Le nombre des jeunes-gens garçons & filles eſt à peu près le même, depuis l'âge de 14 ans juſqu'à 40.

6°. Parmi les enfans au-deſſous de 14 ans, le nombre des garcons l'emporte d'un dixieme ſur celui des filles.

7°. Le nombre des naiſſances, garçons & filles, eſt comme 13 à 12.

8°. Celui des ſépultures des adultes hommes & garcons, femmes & filles, comme 9 à 10 ; & celui des enfans garçons & filles comme 15 à 12. Il meurt donc plus de femmes que d'hommes, & plus de garçons que de filles enfans.

9°. Les nombres des naiſſances & des ſépultures ſont entre eux comme 25 à 23.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences ; des Sociétés Royales de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon.

Montmorenci, 24 *Février* 1778.

Moyen pour empêcher le vin de tourner, rapporté dans quelques Papiers publics.

» On propoſe une précaution très-ſimple pour prévenir cet inconvenient ; c'eſt de ſuſpendre dans le tonneau avec une ficelle environ trois ou quatre onces de mercure dans une petite bouteille bien bouchée. On ne doit mettre cette bouteille que quand le vin eſt clair, & elle doit plonger juſques à environ deux pouces au-deſſus de la lie. La même méthode, employée pour la piquette, peut conſerver cette boiſſon juſques dans les chaleurs ».

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 21 Mars 1778, au Mercredi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 23 livres; le seigle, de 9 liv. 10 s., 10 liv. à 10 liv. 10 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 10 l. 5 s. Le froment au Port de la Grève, de 20 l. 5 s., 21, 23 à 24 l.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 liv. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 10 s. *le septier.*

Du Samedi 21 Mars 1778 au Mercredi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de, 18 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Grève, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Mars 1778, de 55 à 56 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grève, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Mars 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	716		
Du Pérou à	708	2	
Les guinées à . . .	718		
Ducats à	98	6	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	15	
Piastres à	50	16	

Changes de Paris du 24 Mars 1778.

Amsterdam	53 3 8c. à ½
Londres	31 1 16c.
Hambourg	189
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1 6 à 1
Livourne	96 ¼ à 96
Gênes	94
Lyon	¼ à ⅛

LETTRES de MM les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Sam. 21 Mars 1778. *Messieurs*		Du Lundi 23. *Messieurs*	
Caron ..... vres.	C.	Thevenin ... ppties.	C.
Perpétuelles ..	C.	Viageres	C.
Despeignes. Viag.	A.	Masson ..... ppties.	C.
Perpétuelles..	B.	Viageres	C.
Tontine	B.	Delamotte.. ppties.	C.
Delarue .. Viag...	E.	Viageres	C.
Perpétuelles..	E.	Creuzé ..... ppties.	A.
Tontine	E.	Viageres.....	A.
Gossey ..... ppties.	C.	Tontine	A.
Viageres	C.	Certain..... ppties.	C.
Lenoir ..... ppties.	C.	Viageres	C.
Viageres	C.	Tontine	C.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1778.	*Lundi 23.*	*Mardi 24.*	*Mercredi*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1520 10 30 27 ½ 25	1525 27 ½ . .	FESTI
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	220. . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	358	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	25 26 25 24. .	24 23. . . .	. . . . .
Bil. des Fermes.	7 6	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au meme Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 10 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ITALIE.

DE NAPLES, *le 6 Octobre.*

IL paroît ici une Ordonnance de notre Souverain, concernant la neutralité que ce Monarque veut obſerver dans les circonſtances préſentes. Cette Ordonnance qui intéreſſe particulierement notre Commerce, eſt conçue en ces termes :

» Comme notre intention, dit S. M., eſt d'obſerver une exacte neutralité par rapport aux circonſtances où ſe trouve actuellement l'Europe, Nous avons voulu, en manifeſtant nos diſpoſitions à la paix, prévenir les incidens qui pourroient la troubler & nuire au Commerce des Etats de notre Domination. Et comme en conſéquence de cette déclaration, Nous ne doutons pas que les Puiſſances qui ſont en guerre n'uſent de nos Ports, de nos Plages & de nos Mers voiſines de la maniere qu'il ſe pratique ordinairement chez toutes les Nations neutres, ſans commettre aucun acte d'hoſtilité, de violence ou de ſupériorité ni entre elles, ni à l'égard des bâtimens de quelque Nation que ce ſoit, & ſans empêcher la libre entrée ou ſortie dans leſdits Ports ou Plages de notre Côte, Nous voulons & ordonnons que nos Sujets obſervent les inſtructions ſuivantes. 1°. Nous défendons expreſſément à tous nos Sujets, de quelque rang qu'ils ſoient, de s'enrôler & de ſervir ſur des bâtimens de Nations belligerantes, ſous peine de priſon & autres plus grieves, à notre volonté, dès qu'ils reviendront dans nos Domaines, ou de ſéqueſtre & de confiſcation de biens, ou d'exil perpétuel des Terres de notre Domination, s'ils ne reviennent point. Il ſera cependant permis à tout bâtiment de Nation en guerre de renforcer leur Equipage, pourvu que ce ne ſoit pas de nos Sujets, mais d'Etrangers qui ſe trouvent par hazard dans nos Etats, & qui aient volonté de ſervir ; deſorte qu'ils n'y ſoient contraints d'aucune façon. 2°. Nous défendons dans tous nos Etats de vendre, fabriquer ou armer pour le compte des Nations en guerre, aucun bâtiment corſaire ou de guerre, ſous peine de deux mille ducats pour chaque tranſgreſſion, dont la moitié ſera appliquée au Fiſc, & l'autre au Dénonciateur, public ou ſecret, outre une peine afflictive que ſubiront les Tranſgreſſeurs, à l'arbitrage des Juges, ſelon les cas & les circonſtances ; leſquelles peines encourront auſſi tous ceux qui auront participé à ces tranſgreſſions, par aſſiſtance ou par faveur. Il ſera néanmoins permis aux Nations belligerantes de faire radouber leurs vaiſſeaux endommagés & d'acheter pour cela tout ce qui leur ſera néceſſaire. 3°. Nous défendons à nos Sujets ou à tous autres qui auroient eu de nous la permiſſion d'arborer notre Pavillon Royal, ſous les peines exprimées ci-deſſus, d'embarquer, ſous le nom de Paſſagers, & ſous quelque prétexte que

ce ſoit, des Matelots ou Soldats pour le ſervice des Nations en guerre; & pareillement d'embarquer & tranſporter des armes, de la poudre & des munitions, compriſes ſous le nom de contrebande de guerre, pour le compte & le ſervice des Nations belligerantes. Il ſera cependant permis de tranſporter toutes autres ſortes de marchandiſes, quand ce ſeroit même des priſes légitimement faites ſur les Peuples en guerre, & amenées dans nos Ports, ou des proviſions de bouche pour le compte & à l'uſage deſdits Peuples. 4°. Nous défendons à nos Sujets de prendre part ou intérêt, directement ou indirectement, dans les armemens de guerre, quand même ils auroient été pris hors de nos Domaines, ſous peine de deux mille ducats pour chaque tranſgreſſion. Mais nous permettons auxdites Nations en guerre de ſe recommander & de faire gerer ou vendre dans nos Etats les priſes par elles faites dans des tems & en des lieux légitimes, & conduites dans nos Ports. 5°. Nous déclarons coupables des peines ci-deſſus, & d'autres plus grandes, ſelon les circonſtances, toutes les perſonnes de quelque état, rang & condition qu'elles ſoient, qui auront contrevenu à la diſpoſition du préſent Edit, & voulons que la connoiſſance de ces tranſgreſſions appartienne privativement à notre ſuprême Magiſtrat de Commerce de cette Capitale, pour celles qui ſeront commiſes dans la Sicile citérieure & dans l'Etat de Garniſons, & pour celles qui ſe commettront dans la Sicile ultérieure, voulons que la connoiſſance en appartienne au ſuprême Magiſtrat de Commerce de Palerme. Si mandons &c.»

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 25 Octobre.*

Sur la nouvelle qu'il regne das l'Ukraine une maladie contagieuſe parmi les bêtes à cornes, le Roi a fait publier une Ordonnance pour défendre l'importation de toute eſpece de beſtiaux venants des Etats de Ruſſie ou de Pologne.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 14 Octobre.*

Notre Commerce maritime ſe trouve actuellement dans un état de criſe qui nous inquiete. Nous attendons avec la plus grande impatience quelle ſera l'iſſue des démarches que les Etats-Généraux ont dû faire auprès de la Cour de Londres, en conſéquence des Requêtes que leur ont préſentées nos principaux Commerçans, ainſi que ceux de la Ville de Rotterdam. Ces Requêtes portent en ſubſtance, que depuis quelque tems les Corſaires Anglois, & même les vaiſſeaux de la Marine Royale, s'emparent de tous les bâtimens Hollandois qui font route pour les Ports de France, quoique leurs cargaiſons ne contiennent aucune marchandiſe de contrebande ou prohibée. On y fait voir combien ce procédé eſt contraire au droit des gens & ſpécialement aux Traités de Commerce conclus ſolemnellement entre la République & l'Angleterre. On y inſiſte ſur les fatales conſéquences qui réſulteroient de cette conduite irréguliere, ſi le Monarque François uſant de repréſailles, commandoit à ſes vaiſſeaux de s'emparer auſſi de ceux des Etats-Généraux qui fréquentent les Ports de l'Angleterre; & à cette occaſion, on n'oublie pas de faire remarquer que l'Ordonnance publiée en France le 26 Juillet dernier, défend, à la vérité, aux Armateurs François d'attaquer les vaiſſeaux neutres qui ſe rendront dans les Ports de l'Ennemi; mais en même tems, on obſerve qu'elle ſuppoſe que Sa Majeſté Britannique ſuivra le même plan d'équité & de modération, ſans quoi Sa Majeſté Très-Chrétienne ſe verroit obligée de changer de ſyſtême.

On a publié ici un état des vaiſſeaux neutres dont les Anglois ont jugé à propos de s'emparer. D'après cette liſte, il paroît que depuis le deux Août, ils en ont pris 61 aux Hollandois, 15 aux Suédois, & 15 autres tant aux Pruſſiens qu'aux Danois, Hambourgeois, Lubeckois & Bremois.

En conſéquence de la propoſition faite par les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, dans leur Aſſemblée des Dix-Sept, le Stathouder a nommé Gouverneur-Général des Indes Hollandoiſes M. René de Klerk, premier Conſeiller & Directeur-Général de cet Etabliſſement.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Grenoble, *le 28 Octobre.*

Lettre au Rédacteur. » Une Ville située au pied des Alpes, & d'où l'on voit toute l'année le sommet de ces monts couvert de neige, ne paroitroit pas devoir être sujette à ces excès de chaleur qui se font sentir dans d'autres contrées. Cependant il n'en est pas moins vrai que souvent nous éprouvons une température brûlante ; elle est sans doute occasionnée par le reflet des rayons du soleil que renvoyent de toutes parts les hautes montagnes dont nous sommes environnés. Mais jamais nous n'avons tant souffert de la chaleur que cet Eté, & jamais aussi nous n'avons éprouvé une pareille sécheresse. Cette sécheresse a beaucoup nui à la récolte des grains qui n'a pas été aussi riche que les apparences nous le promettoient, ce qui a rendu le bled cher ; mais les fruits de toute espece ont été on ne peut pas plus abondans. A cette extrême sécheresse qui a duré jusques vers la fin du mois dernier, nous avons vu succéder des pluies violentes & continues qui ont fort contrarié la vendange; d'où il est résulté que le vin de cette année sera moins bon ou, pour mieux dire, plus mauvais qu'à l'ordinaire ; car le vin qui se récolte dans nos environs, si on en excepte cependant celui de quelques cantons privilégiés, est toujours dur & verd. Ces défauts lui viennent sans doute de la qualité du sol, & peut-ête encore plus de la négligence avec laquelle nous faisons le vin. On jette dans la cuve les raisins tels qu'on les cueille, sans prendre la peine de les éplucher, & moins encore de les égrapper. La récolte du vin a été médiocre, la grêle ayant dévasté les vignobles de plusieurs Paroisses; aussi le prix de cette denrée est-il augmenté. Nous avons eu des pluies froides dans la plaine, & il est tombé beaucoup de neige sur les Alpes. Ces pluies ont retardé les semailles, & les grains qui ont été semés pendant ces mauvais tems n'ont pas une belle apparence. Il n'en a pas fallu davantage pour faire haussser le prix du bled. Nous avons eu depuis des vents chauds qui ont fait fondre les neiges, & ces fontes réunies aux pluies, ont prodigieusement grossi les torrens. La riviere d'Isere qui vient de la Savoie & qui passe dans notre Ville, commença Lundi 26 au matin, à enfler prodigieusement. Le même jour, à six heures du soir, elle étoit déjà tellement débordée qu'elle avoit gagné tous les quartiers bas de la Ville ; l'eau continua à croitre jusqu'à deux heures après minuit ; toutes les caves, toutes les boutiques & les rez-de-chaussée furent inondés, & les personnes de la plus haute taille n'auroient pu aller dans les rues sans avoir de l'eau jusques a la ceinture. Quelques heures après, l'inondation commença à décroitre, & le Mardi, à sept heures du soir, la riviere étoit rentrée entierement dans son lit. Comme nous avons déjà éprouvé cette calamité plusieurs fois, la terreur n'a pas été aussi considérable qu'elle l'auroit été si nous n'eussions pas encore vu pareil événement. Cependant il y avoit long-tems que nous n'avions été exposés à une inondation aussi considérable. Le dommage que ce fléau a causé, tant dans la Ville que dans la Campagne, est inappréciable. Tous les Habitans sont maintenant occupés à débarrasser les caves, les boutiques, les écuries & les rez-de-chaussée, de l'eau & du limon dont ils sont remplis. On assure qu'il va paroitre une Ordonnance de Police pour faire transporter hors de la Ville ces immondices, & pour défendre à ceux qui occupent les boutiques d'y coucher, d'ici à quelque tems, de crainte qu'ils n'y contactent des maladies. Les Propriétaires des maisons seront, dit-on, obligés de leur donner l'hospitalité dans les lieux élevés de leurs maisons. On ne sçauroit trop rendre hommage au zele vraiment patriotique de M. l'Intendant qui s'est porté par-tout, ainsi que MM. les Secretaires, pour secourir les Habitans. On a vu ce Magistrat dans un bateau chargé de pain, le faire distribuer lui-même à tous ceux qui en avoient besoin. Le Corps de Ville & les Grands-Vicaires de M. l'Evêque, en son absence, ont fait aussi des distributions de pain, & pendant vingt-quatre heures qu'a duré ce désastre, personne n'a manqué des choses nécessaires à la vie. Dieu veuille nous donner un

tems ſerein & un peu de froid pour écarter de nous toute crainte ſur les ſuites d'un tel accident. Si les rivieres qui paſſent dans les Villes leur ſont avantageuſes, elles leur font auſſi éprouver bien des malheurs.

Les lanternes & les reverberes qui éclairent cette Ville ne s'allument ordinairement qu'à la rentrée du Parlement; cependant il ſeroit de la plus grande néceſſité qu'on les allumât, au plus tard, le premier de ce mois. Plus la Ville ſe trouve dépeuplée, à cauſe du grand nombre de Citoyens qui vont à la campagne, plus elle a beſoin d'être éclairée, pour la ſûreté publique. Peut-être que ſi elle l'eût été plutôt, il ne s'y ſeroit pas commis tant de vols, & peut-être auſſi n'auroit-on pas aſſaſſiné le Clerc de la Paroiſſe de S. Louis, que des voleurs ont égorgé pour s'introduire dans l'appartement du Curé abſent. Les lanternes & reverberes auroient été d'un grand ſecours la nuit de l'inondation. Il eſt vrai que pour ſuppléer à leur défaut, on ordonna aux Habitans de mettre des lumieres ſur leurs fenêtres; mais cette Ordonnance fut mal exécutée, & d'ailleurs ces lumieres ne pouvoient donner qu'une très foible clarté. Tous les Habitans deſireroient que l'on n'attendit pas que la ſaiſon fût ſi avancée pour recommencer à allumer les lanternes & les reverberes ».

DE LYON, *le 27 Octobre.*

Depuis trois ſemaines au moins, il a plu preſque tous les jours dans ces cantons, & les pluies ont été ſi incommodes qu'elles ont interrompu les ſemailles.

La Saône, dont les eaux étoient ſi baſſes que les proviſions n'arrivoient plus, eſt devenue en peu de jours très-marchande. Il nous eſt arrivé du bois, du charbon &c.; mais ces denrées ſont encore fort cheres.

Il y a eu pluſieurs crues du Rhône: ce fleuve, dans une de ces inondations ſubites, a renverſé le pont deſſous lequel ſes eaux devoient paſſer pour entrer dans la gare & dans le canal des moulins du grand projet. Cet événement a rendu impraticable le nouveau grand chemin qui conduit à Saint-Chamond & à Saint-Etienne; mais on croit que ce malheur ſera bientôt réparé, ſoit par la conſtruction d'un nouveau pont, ſoit par un comblement entier, ſoit, comme on le dit, par l'exécution d'une idée qui n'eſt pas encore publique.

Dans ce moment, le Rhône eſt encore prodigieuſement enflé, & l'eau ſe répand dans pluſieurs quartiers de la Ville; mais on eſpere qu'il n'endommagera ni le pont de Saint Clair, conſtruit par M. Morand, ni la chauſſée de M. Perrache.

D'AMIENS, *le 25 Octobre.*

ETAT des Naiſſances, des Mariages & des Morts des principales Villes de cette Généralité, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
AMIENS	1570	1582	315	299	1426	1203
ABBEVILLE	628	728	167	152	525	780
BOULOGNE	275	259	78	75	220	266
SAINT-QUENTIN	341	381	80	119	399	322
CALAIS	210	234	48	57	190	179
PERRONE	121	134	25	33	129	136
SAINT-VALLERY-SUR-SOMME	122	121	19	22	75	116
	3267	3439	732	757	2964	3002

Il y a eu en 1777 dans la Ville d'Amiens, & dans les ſix autres principales Villes de cette Généralité, 172 naiſſances, 25 mariages, & 38 morts de plus qu'en 1776.

La Ville d'Amiens & les ſix autres, compriſes dans l'état ci-deſſus, ſont les ſeules de toute la Généralité qui en méritent le nom, & les Habitans de toutes les autres doivent être confondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute la Généralité, priſe ſur les années 1776 & 1777, rapportées dans cette Gazette, No. 66 de la préſente année, eſt de 20317 naiſſances, 4804 mariages, & 18493 morts. Celle de la Ville d'Amiens & des ſix autres principales de la Généralité, eſt de 3353 naiſſances, 744 mariages & 2983 morts. Les Habitans des Villes forment par conſéquent dans cette Généralité le ſixieme de la Population générale, & on y peut compter ſix Habitans dans les Campagnes contre un Habitant dans les Villes.

Indépendamment des ſept Villes compriſes dans le préſent état, la Généralité d'Amiens renferme 1183 Paroiſſes ou Succurſales dont les Curés tiennent des regiſtres.

DE LOURY (*près d'Orléans*), *le 25 Octobre.*

Extrait d'une Lettre. » Vous devez vous rappeller, Mr, que je vous ai promis de vous faire paſſer tous les prix des vins, afin que vous décidiez ce que vous avez à faire. Voici au juſte ces prix. Le vin blanc de Loury, Rebrechien, Veneci ſe vend 112, 114, 118 l. les deux pieces priſes ſur leur lie, franches de tous droits pour les Vendeurs. Les vins blancs des environs d'Orléans coûtent 120, 121, 127, 129 l. Les rouges, 130, 138 l. & même 140, ſous les mêmes conditions que ci-devant. Il y a plus de quarante ans que l'on n'a vu les vins recherchés auſſi vivement qu'ils l'ont été cette année. Il n'y a pas actuellement 90 pieces de vin à vendre par Pays, l'un dans l'autre. Conſultez tel Marchand de vin que vous voudrez, vous verrez que je ne vous en impoſe pas.

Il faut vous faire obſerver que les vins ne ſont pas chargés en couleur cette année, mais qu'ils ſont d'une excellente qualité. Ils ne ſont pas encore au plus haut prix où ils pourront aller ; car ils augmentent tous les jours ».

DE RAMBOUILLET, *le 3 Novembre.*

Lettre au Rédacteur. » L'obſervation que vous rapportez, Mr, dans le No. 82, page 653 de votre Gazette d'Agriculture du Mardi 13 Octobre 1778, ſur le tort que les moutons font aux arbres, avoit été prévue par M. Guiot, Garde-Marteau en la Maitriſe des Eaux & Forêts de Rambouillet, aujourd'hui Commiſſaire du Conſeil de S. A. S. Monſeigneur le Duc de Penthievre, dans ſon excellent *Manuel Foreſtier & Portatif*, imprimé à Paris chez le Breton en 1770, in-12, page 487, où on lit ce qui ſuit.

» Si pendant que l'on écorce un tail-
» lis, il ſe trouve un troupeau de mou-
» tons, ſeulement à deux cens pas du
» bois, & que le vent ſoit du même cô-
» té, alors l'écorce devient ſi adhérente
» qu'il n'eſt plus poſſible de l'enlever ; il
» faut que l'Ouvrier ceſſe la beſogne.
» Cette ſinguliere expérience eſt connue
» de tous ceux qui font faire beaucoup
» d'écorce ; elle prouve la vertu aſtrin-
» gente de cette bête à laine. A propos
» de ce fait, je me ſouviens d'avoir en-
» tendu dire qu'en Moſcovie, on atta-
» choit la rhubarbe au cou des moutons
» pour la rendre plus aſtringente ».

Comme votre Gazette eſt univerſellement répandue, trouvez bon, Mr, que je faſſe part à vos Lecteurs que dans le mois de Septembre dernier, le même M. Guiot a fait exécuter par le Sr. Gourdin, Ingénieur en inſtrument de Mathématique, au Quart de Cercle, quai des Morfondus à Paris, un nouveau Compas de réduction, qu'on peut appeller *l'Angle réducteur.*

Cet inſtrument eſt compoſé de deux branches moins larges que celles du compas de proportion auquel il reſſemble, & de quatre pointes mouvantes par des couliſſes, ſemblables à celles du compas à verge, qui s'ajuſtent ſur les diviſions des parties égales tracées ſur chacune de ces branches. On peut en faire faire de toutes grandeurs ; celle de ſix pouces eſt la plus commode.

Je penſe, Mr, que ce nouveau com-

pas eſt préférable à tous ceux qui ſont connus juſqu'à préſent, non-ſeulement à cauſe de ſon univerſalité pour toutes ſortes d'échelles, mais encore parce qu'il évite l'inconvénient dangereux du chauſſe-trape, & que les pointes reſtent dans leur plan vertical, telle ouverture qu'on puiſſe leur donner. J'ai l'honneur &c. J. B. PASCAL, Prêtre & Bibliothécaire de S. A. S. *Au Château de Rambouillet, ce 3 Novembre 1778* ».

DE PARIS, *le 3 Novembre.*

Réponſe de l'Auteur de la ſeule Richeſſe du Peuple à l'Auteur des Obſervations inſérées dans la Gazette d'Agriculture du 31 Octobre dernier. » Monſieur, que le commun des Cultivateurs, que des hommes en général trop peu inſtruits, & toujours trop occupés pour pouvoir approfondir les vérités de leur Art, brouillent ces vérités, & ſouvent les entendent aſſez peu pour les contrarier, cet écart n'a rien dont je ſois ſurpris. Je ne le ſerois pas non plus que mon ſyſtême ne fit que gliſſer ſur la multitude. La diminution du travail, l'économie d'une partie des avances de culture, l'abondance, le baiſſement du prix des ſubſiſtances, le pain du pauvre, le ſoulagement du Peuple, la richeſſe même de l'Etat, & par-deſſus tout, la ſimplicité du moyen que je propoſe; tout cela, il faut l'avouer, eſt ſi indifferent que, pour bien des gens, cela ne vaut pas la peine d'être remarqué; mais, Mr, qu'un Obſervateur auſſi éclairé, auſſi judicieux que vous l'êtes; qu'un Critique auſſi impartial, auſſi bien intentionné que vous paroiſſez l'être, tombe en contradiction avec lui-même, & que ce qu'il vient d'élever d'une main, il le détruiſe de l'autre, c'eſt, je ſuis forcé de le dire, une inconſéquence à laquelle je ne me ſerois pas attendu, & qui n'en eſt pourtant pas moins certaine. Regardez-y de près, Mr, & je me flatte que vous verrez, peut-être avec étonnement, l'oppoſition de votre premiere difficulté avec le principe que vous avez vous-même diſtingué des autres, comme une marque particuliere de l'adoption que vous en faites.

Ce n'eſt pas que je nie abſolument l'inconvénient que vous m'oppoſez, du verſement des bleds dans les terres fortement améliorées; mais, de deux choſes l'une, ou cet inconvénient eſt de nature à devoir proſcrire le genre d'amélioration dont il s'agit, ou il ne l'eſt pas. La preuve qu'il ne l'eſt pas, c'eſt que tout le monde le connoît, & que cependant, de tous les principes d'Agriculture, le plus conſtant & le plus univerſel, eſt qu'il faut, ainſi que je l'ai établi fort au long aux pages 11 & ſuivantes de mon Ouvrage, bien cultiver, bien fumer & fertiliſer les terres autant qu'il eſt poſſible. Il y a très-peu de Laboureurs, à la vérité, qui mettent ce précepte en pratique; mais croyez, Mr, que c'eſt uniquement faute de pouvoir, & qu'il n'y en a aucun, quoi qu'il en pût dire, qui ſoit aſſez fou pour donner à ſes valets le fumier qu'il pourroit faire porter ſur ſes terres. Vous n'en verrez pas un ſeul qui ne ſoit intimément convaincu que les terres ne rapportent d'autant plus qu'elles ſont mieux labourées & plus fumées. C'eſt une vérité élémentaire d'Agriculture; elle eſt prouvée par-tout, & entr'autres, par l'exemple de l'Angleterre, où les terres, comme peu de gens l'ignorent, rapportent, *malgré l'inconvénient prétendu*, beaucoup plus qu'en France, parce qu'elles ſont ſoignées & amendées beaucoup plus que nous n'amendons les nôtres: elle eſt prouvée par l'expérience que j'ai rapportée à la page 15, où des terres qui ne rendoient que trois ou quatre ſeptiers de bled, par arpent, *dans les meilleures années*, en ont rendu *plus que le double & preſque le triple*, parce qu'elles avoient été mieux labourées, & ſur-tout plus fumées; elle eſt encore prouvée par une autre expérience citée à la même page.

Dans cette expérience, conſtatée par l'Académie d'Agriculture de Paris, *les bleds avoient été verſés*, & cependant les terres, à la faveur de l'engrais, avoient rapporté douze à quatorze ſeptiers par arpent, au lieu de cinq ou ſix, c'eſt-à-dire encore *plus que le double*: auſſi, malgré l'inconvénient réaliſé du verſement des bleds, cette Académie, non-ſeulement a couronné l'expérience en queſtion, mais encore elle l'a propoſée pour exemple à tous les Cultivateurs, par la procla-

mation & la publication qu'elle en a faite en 1767.

D'après les principes, les faits & les autorités que je viens de rapporter, appréciez vous-même, Mr, votre premiere difficulté. Je répondrai à la seconde par une autre Lettre, pour ne pas trop allonger celle-ci ; mais en attendant, je crois devoir vous faire remarquer qu'il n'y a aucune comparaison à faire entre vos deux difficultés. Celle que je viens d'éclaircir, sur la question de la double & triple amélioration, attaquoit l'essence même de mon systême, au lieu que l'autre, sur le plus ou le moins d'approfondissement des labours, ne regarde que sa plus grande perfection ; & encore n'est-ce que dans la moindre partie des terres. J'ai l'honneur d'être &c. *L'Auteur de la seule Richesse du Peuple* ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

1. Dans le nombre des divers ingrédiens qui servent à la teinture, il n'en est point dont il se fasse une plus grande consommation que de la garance ; aussi la culture de cette plante est-elle devenue très-commune dans les Provinces méridionales de la France ; & ceux qui s'y livrent n'ont pas lieu de s'en repentir. Les Cultivateurs qui desireront se procurer de la semence de garance, soit en bouture, soit en graine, pourront écrire au sieur Villiard, Maître de la Poste de Saint-Andiol, en Provence, près d'Orgon. Il est à portée de les satisfaire complettement & à un prix raisonnable. il fait des envois dans toutes les Provinces du Royaume ; il a soin en même tems d'y joindre des instructions sur la maniere de cultiver la garance, à ceux qui en ont besoin, & qui lui font sçavoir à cet égard leur volonté.

2. Le sieur Lambert, qui a formé à Coulommiers en Brie des Pépinieres d'arbres forestiers & fruitiers, donne avis qu'il est en état de remplir les desirs de toutes les personnes qui voudront s'adresser à lui. Ces Pépinieres d'arbres forestiers sont composées de différentes especes d'Ormes, d'Ipreaux ou Trembles de Hollande, de Platanes, Peupliers de Canada & de la Caroline, Marronniers francs & des Indes, Mûriers à fruit rouge, Mûriers blancs pour la pâture des vers à soie, Tilleuls de Hollande & Peupliers d'Italie, qui d'après les épreuves nouvellement faites, & constatées, annoncent une nouvelle espece de bois blanc de beaucoup supérieure en qualité à l'espece du Peuplier indigene.

On trouve dans ces mêmes Pépinieres toutes les especes possibles d'arbres fruitiers.

II.

EXTRAIT des Observations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Octobre 1778.

Vents dominants, nord-est & sud-ouest ; plus grand degré de chaleur, 16 deg. 0, le 7 ; moindre degré de chaleur, 0, 1 deg. de condensation, le 19 ; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lig. 2, le 30 ; moindre élévation, 27 pouc. 3 lig. 4, le 25 ; quantité de pluie, 40 lig. 6, tombées en 16 jours ; évaporation, 21 lig. 0 ; déclinaison de l'aiguille aimantée, 19°. 26'. 27". Température. Variable, en général froide & très-humide. Maladies. Nous avons eu quelques fievres putrides vermineuses. Cette maladie étoit épidémique dans nos environs. Productions de la Terre. Le tems a été très-favorable pour faire les labours & les semailles.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine de Paris & de celle d'Agriculture de Laon.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 31 Octobre 1778, au Mercredi 4 Nov., le froment s'est vendu

à la Halle, de 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 15 s., 10 liv. à 10 l. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20 l. 5 s., 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 liv. à 10 liv. 10 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 31 Oct. 1778 au Mercredi 4 Nov., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 7 Nov. 1778, de 43 à 44 l.; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 36 à 37; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 32 à 33; *id.* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Novembre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	726		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	98	11	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	6	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	
Piastres à	49	8	

Changes de Paris du 7 Novembre 1778.

Amsterdam	53	5	8e. à ½
Londres	29	⅝	
Hambourg	188	½	
Madrid	15	1	6
Cadix	14	18	6
Livourne	97		
Gênes	94	¼	
Lyon *Saints*	5	8e.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1778.	*Jeudi 5.*	*Vendredi 6.*	*Samedi 7.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1762½ 60 62½ .	1762½ 65. . .	1765 67½ 70
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1155 52½ .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	396	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	15½ 16 . . .	16 15½ . . .	16 15½ . .
Bil. des Fermes.	2	2	2 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Merc. 4 Nov. 1778. *Messieurs*		Du Jeudi 5. *Messieurs*		Du Vendredi 6. *Messieurs*	
Boutray.... Perpét.	C	Deschapelles. vres.	E.	Lempereur.. Viag.	
Viageres.....	C.	Perpétuelles...	E	Perpétuelles..	
Tontine	E.	Decourmont pples.	A.	Boscheron... pples.	
Cochin ..... pples.	C.	Viageres	A	Viageres.....	
Radix ..... pples.	C.	Alissant ..... Viag.	J.	Peinchein .... Perp.	C
Viageres	C.	Tontine	J.	Viageres	C
Defrance.... Viag.	A.	Nau ..... pples.	H.	Patu ..... pples.	F
Perpétuelles...	A.	Viageres.....	H	Viageres	F
Gauthier ..... vres.	A.	Tontine	H.	Rouillard .... pples.	C
Perpétuelles...	A	De S. Janvier. vres.	A.	Viageres	A

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1778. Du Samedi 6 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 2 Mai.*

LE Dimanche 19 Avril dernier, les glaces qui, depuis le vingt-sept de Novembre couvroient le fleuve Newa, se rompirent, & la navigation qui avoit été suspendue sur ce fleuve pendant cent quarante-deux jours, recommença à devenir libre. Le lendemain cette nouvelle, si intéressante pour le Commerce, fut annoncée publiquement à son de trompe, ainsi qu'il se pratique en pareille circonstance. L'année précédente, la Newa étoit restée embarrassée par les glaces pendant cent soixante & dix jours consécutifs.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 4 Mai.*

M. Ruden de Schneold, Conseiller de Commerce en Suede, a fait une découverte qui, sans être bien éclatante, a cependant quelque degré d'utilité. M. Ruden de Schneold a trouvé une sorte de composition qui rend les bouchons de liege propres à fermer les bouteilles, flacons & autres vases si exactement qu'aucune partie des liqueurs les plus volatiles, les plus spiritueuses & les plus fortes ne peut s'en échapper. Cette composition consiste dans un mélange de deux tiers de cire vierge blanchie au soleil, avec un tiers de suif de bœuf bien net. On y trempe les bouchons trois ou quatre fois; puis on les met dans un four chaud jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement secs. On les y place sur une pierre ou une plaque de fer, en observant de les poser sur celui de leurs côtés qui est le plus large.

ITALIE.

DE TURIN, *le 8 Mai.*

Ceux qui s'intéressent à la gloire & aux progrès des Arts apprendront sans doute avec plaisir que notre Auguste Souverain vient de fonder une Académie de Peinture & Sculpture. Cette Compagnie sera composée de dix Membres honoraires & de quinze Artistes. Pour faire naître l'émulation parmi ceux qui se destineront à l'exercice de ces deux honorables Professions, il y aura chaque année trois concours dont l'Académie sera juge; elle y distribuera huit Prix à ceux qui lui présenteront les meilleurs ouvrages dans l'un & l'autre genre. Les deux premieres places d'Académiciens honoraires sont remplies l'une par M. le Comte de Malines qui présidera la Compagnie, en sa qualité de Grand Chambellan de S. M., & l'autre par M. le Comte de Tana. La troisieme est occupée par M. Pecheux, premier Peintre du Roi; Artiste dont le pinceau fait beaucoup d'honneur à la France sa Patrie. Le P. Beccaria, qui tient un rang si distingué parmi les Phy-

ſiciens, a paru digne à Sa Majeſté d'être mis auſſi au nombre des Honoraires de la nouvelle Académie. Cette Compagnie a fait ſon ouverture le 10 du mois d'Avril dernier. Pluſieurs Diſcours y furent prononcés à la gloire de ceux des Piémontois qui ſe ſont rendus célébres dans les Arts. Le 4 de ce mois, elle diſtribua trois Prix pour *l'Académie du Nud.* Les autres diſtributions de médailles en or & en argent auront lieu dans le courant des mois de Septembre & de Novembre prochains.

DE FLORENCE, *le 5 Mai.*

SUITE de l'Ordonnance du Grand-Duc en faveur des Habitans de la partie inférieure de la Province de Sienne.

» XIV. Voulant étendre de plus en plus nos bienfaits en faveur des Propriétaires des bois ſitués en la Province inférieure, en ampliation de la Loi du 20 Janvier 1776, nous accordons la libre extraction du côté de la Mer, tant pour le bois de conſtruction que toute autre eſpece, ainſi que pour le charbon & bois à brûler, ſans qu'on ſoit tenu à demander aucune permiſſion, ou à payer la taxe dûe juſqu'à préſent à la Caiſſe des Bois. Nous laiſſons aux Propriétaires des forêts ſituées dans ladite Province la pleine faculté d'en diſpoſer à leur gré, à l'exception ſeulement des bois compris dans l'eſpace qui eſt réſervé pour les Forges; ſur quoi nous nous ſommes déterminés à ne rien innover juſqu'à préſent, ainſi qu'il a été ſtatué par notre Edit du 20 Janvier 1776.

XV. Nous n'accordons pas cependant l'exemption des droits de Traite aux bois & charbons provenants des conceſſions que nous avons faites & dont les contractations auront été faites avec la Direction des Bois, ou avec le Bureau des Poſſeſſions Royales, ou avec les Communautés, ou avec les Etabliſſemens de Charité, ou bien entre Particuliers & Particuliers, juſques & y compris tout le mois d'Août 1778: en conſéquence les ſuſdits bois & charbons ſeront ſujets aux droits de Traite, même après ce terme, en conformité des conditions appoſées dans les conceſſions reſpectives des coupes des bois, & ſuivant les conventions établies dans les contrats reſpectifs.

XVI. Nous étendons généralement en faveur des Habitans de tous les lieux compris dans la Province inférieure la faculté de porter & de tenir dans leurs maiſons des armes à feu & tranchantes (pourvu que ces dernieres n'excédent pas les meſures établies), ſans en demander aucune permiſſion.

XVII. Après les franchiſes & exemptions accordées dans le préſent Edit, & après les réglemens que nous avons publiés ce même jour à l'avantage des Poſſeſſeurs & des Habitans de la Province inférieure, pour l'adminiſtration moins diſpendieuſe de la Juſtice, pour la réunion du produit des pâturages à la propriété du ſol, moyennant la ſuppreſſion de l'Office des pâturages & droits qu'il percevoit, ainſi que par la meilleure adminiſtration des intérêts des Communautés de la même Province, nous avons conſideré que le concours des Etrangers dans la même Province étoit un des moyens les plus efficaces & les plus prompts pour contribuer à la rétablir.

Nous déclarons à cet effet que toutes les familles ou perſonnes étrangeres, de quelque Nation que ce ſoit, qui voudroient s'y établir pour vaquer à la culture des terres ou à l'exercice de quelque profeſſion ou métier, jouiront de notre Protection ſouveraine & de toutes les franchiſes accordées aux Habitans de la Province inférieure, comme nos Sujets originaires. Pour faciliter & favoriſer leur établiſſement dans la même Province (en confirmation de ce qui eſt preſcrit par les Statuts locaux reſpectifs en faveur de ces familles), nous voulons que les Communautés, autant qu'elles auront des terreins de leur propriété & dont on n'ait pas diſpoſé, en diſtribuent *gratis* une quantité ſuffiſante pour y ſemer ſix ſeptiers de bled à chaque famille étrangere qui voudroit s'y établir dans les territoires reſpectifs, & ce ſur l'inſtance qui en ſera faite. Le pâturage du même terrein ſera compris dans la conceſſion, après laquelle les Etrangers ſeront admis immédiatement à la jouiſſance du *Terrierato.*

XVIII. Les Etrangers qui voudront profiter de cette facilité, pourront s'adreſſer au Directeur du Tribunal des Canaux de Groſſetto ou aux Prépoſés reſpectifs de chaque lieu, qui devront les

diriger & leur donner tous les ſecours qui dépendent de leur Office, à l'effet de procurer aux mêmes Etrangers un établiſſement convenable à leurs circonſtances reſpectives.

XIX. En conſéquence des conceſſions ſuſmentionnées, la premiere obligation des Etrangers doit être celle de cultiver le terrein; ſi cette condition ne s'étoit pas accomplie de leur part dans l'eſpace de deux ans, ils ſeront déchus de la poſſeſſion des mêmes terreins qui retomberont dans la propriété des Communautés reſpectives. S'ils vouloient au contraire cultiver une plus grande étendue de terrein, ils pourroient la demander aux Communautés, en faiſant leurs offres pour l'achat, de la maniere qui ſera établie dans le Réglement pour les Communautés de la Province inférieure.

XX. Nous voulons que les Etrangers, outre la jouiſſance des privileges ci-deſſus expoſés, lorſqu'ils viendront ſe domicilier dans la Province inférieure, y jouiſſent encore de toute la ſûreté, & ne pourront en conſéquence être pourſuivis pour les dettes qu'ils auront contractées hors du Grand-Duché, pourvu que ces dettes ſoient antérieures de quatre mois à leur domicile, & pourvu qu'elles ne concernent pas des Sujets Toſcans. Nous entendons cependant que pour les dettes que les ſuſdits Etrangers pourroient avoir contractées hors du Grand-Duché, dans ledit terme de quatre mois, ou pour celles qu'ils pourroient avoir contractées avec nos Sujets, ils ne puiſſent être mis en priſon, à moins que la dette ne ſurpaſſe 200 liv. en conformité de ce qui eſt fixé par le Réglement de Juſtice XXV.

XXI. Les Etrangers qui viendront ſe domicilier dans la Province inférieure jouiront auſſi de la ſûreté de leurs perſonnes pour les crimes qu'ils pourroient avoir commis hors du Grand-Duché, pourvu cependant que ce ne ſoit pas des crimes de leze Majeſté, de meurtre, qui ne ſoit accidentel, ou autres crimes qui, ſuivant leur nature, mériteroient une punition capitale. Cette ſûreté ne ſera cependant pas accordée à ceux qui pourroient avoir commis des crimes dans les Etats de Modene, de Parme & de Lucques, avec leſquels nous avons des conventions pour la reſtitution réciproque des criminels. Les crimes qui auront été commis dans les Etats du Pape, dans la Principauté de Piombino & dans l'Etat de . . . . . avec leſquels la reſtitution mutuelle des criminels eſt établie, ne trouveront aucune ſûreté dans la Province inférieure.

XXII. Les Débiteurs ou Criminels, pour jouir de la ſûreté, devront ſe préſenter au Commiſſaire de ladite Province, à l'effet d'être munis du ſauf-conduit, qui ne pourra être accordé aux Débiteurs contre leſquels on aura déjà intenté quelque pourſuite dans les Tribunaux de la même Province. Les Débiteurs & les Criminels perdront tout privilege qui leur auroit été accordé par le ſauf-conduit, toutes les fois qu'ils quitteront ſans permiſſion leur domicile dans ladite Province, de la même maniere que cela ſe pratique dans la Ville & Port de Livourne.

XXIIJ. Les Bergers & leurs garçons qui conduiront les beſtiaux aux pâturages de la Province inférieure, continueront de jouir durant leur ſéjour du privilege du ſauf-conduit pour les dettes civiles contractées hors de la même Province inférieure, à l'exception des dettes qu'ils auroient faites pour le bétail ſur lequel tomberoit une réſerve de Domaine ou une hypotheque ſpéciale en faveur du Créancier. En ce cas-là le ſauf-conduit ne leur ſera utile que pour la ſûreté de leur perſonne & des autres biens de toute eſpece non obligés comme ci-deſſus.

XXIV. Enfin pour cooperer plus efficacement à la renaiſſance de la Province inférieure, par l'établiſſement de nouvelles familles de Cultivateurs, nous accordons pendant dix ans ſur notre Tréſor Royal, à titre de gratification, le rembourſement de la quatrieme partie de la dépenſe à tous ceux qui, dans quelques cantons de ladite Province, voudroient bâtir des maiſons rurales pour l'uſage des Cultivateurs, ou réparer celles qui ſont abandonnées. Le rembourſement de la dépenſe ſera fixé ſur la juſte eſtimation des bâtimens conſtruits ou des réparations qu'on aura faites. Ceux qui voudront en entreprendre l'entiere conſtruction ou les réparations des maiſons abandonnées, devront ſe donner en note au Commiſſaire du lieu, pour qu'il

en informe le Chef du Magiſtrat réſidant à Groſſetto, qui, s'agiſſant de maiſons abandonnées, en ordonnera préalablement l'eſtimation des matériaux exiſtans. Enſuite le même Magiſtrat, ſoit dans le cas de nouvelle conſtruction ou de réparation, fera eſtimer les ouvrages ſitôt qu'ils ſeront terminés avec l'intervention de deux Experts, un de chaque côté, & d'un troiſieme en cas qu'ils ne s'accordent pas; les ſuſdits Experts, s'agiſſant de maiſons réparées, devront défalquer de l'eſtimation le montant des matériaux qui exiſtoient avant les réparations, ſuivant la valeur qu'on leur aura donnée, comme ci-deſſus. Dès qu'on aura fixé la juſte valeur deſdites maiſons, on nous en rendra compte, pour que nous puiſſions ſucceſſivement ordonner le rembourſement de la quatrieme partie de la dépenſe ſur notre Tréſor Royal.

Telle eſt notre volonté, & nous dérogeons à cet effet, de notre pleine autorité, à toutes les Loix, Ordonnances, Statuts & Uſages qui directement ou indirectement s'oppoſeroient à ces préſentes diſpoſitions. Fait à Florence le 11 Avril 1778.

N. B. On a dû s'appercevoir que cette traduction a été faite par un Etranger. Comme nous n'avions pas l'original, nous n'avons pas oſé y faire le moindre changement. D'ailleurs il s'agit ici beaucoup plus du fonds des choſes que de la maniere de les dire.

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le* 15 *Mai.*

Juſqu'ici on ne compte que quatre Nations qui prétendent avoir inventé l'Imprimerie, en voici une cinquieme qui ſe met ſur les rangs, graces à M. des Roches, Secretaire de notre Académie. Ce Sçavant, dans un Mémoire lu au commencement de l'année derniere dans une des Séances de cette Compagnie, entreprend de prouver que la premiere idée de l'Art de l'Imprimerie eſt due aux Brabançons. Il ſe fonde ſur un acte du Magiſtrat de cette Ville, daté de 1442, dans lequel, ſelon lui, il eſt fait mention d'Imprimeurs réunis en Corps de Métier. Il obſerve que dans cet acte, ces Artiſtes n'y paroiſſent pas comme des gens nouvellement admis; mais comme une Corporation déjà exiſtante. Pour peu qu'on recule le terme de leur admiſſion, on ne peut que parvenir à une époque bien antérieure à celle qu'ont choiſie les différentes Villes qui ſe ſont attribué l'honneur de cette belle invention. L'acte dont il s'agit eſt un réglement du Sénat en faveur des Confreres de S. Luc, touchant les droits de réception à la Maîtriſe, ceux des Compagnons, Apprentifs &c. Les Imprimeurs y ſont déſignés ſous le nom de *Printers*. Comme cette expreſſion *Printers* paroit ſuſceptible d'équivoque, & qu'il ſeroit à craindre que la circonſtance de la Confrérie de S. Luc ne la fit attribuer à tous les Artiſtes qui impriment des caracteres ou des figures ſur quelque ſurface que ce ſoit, tels que les Imagiſtes, les Imprimeurs ſur toile ou autres étoffes, l'Auteur fait tous ſes efforts pour écarter ces diverſes interprétations, & il ſoutient que le mot *Printer*, pris abſolument & ſans addition, n'a pendant long-tems été attribué qu'à ceux qui imprimoient des Livres. M. des Roches prouve encore que long tems avant l'époque de 1442, il y avoit aux Pays-Bas des Imprimeurs qui imprimoient en bois des Livres de figures, des Rudimens qu'on appelloit *Donati*, pour les petites Ecoles, & des Livres de dévotion. Les plus anciens exemplaires de ces Livres font foi qu'ils ont été imprimés en lettres mobiles, puiſque quelquefois on y remarque des lignes dérangées & des lettres renverſées. Les premieres tentatives de cette eſpece d'impreſſion paroiſſent avoir été faites en Brabant par Louis de Waelbeke; c'eſt ce que M. des Roches croit être démontré par une ancienne chronique manuſcrite, compoſée en Flamand. L'Auteur, après y avoir décrit quelques événemens remarquables, arrivés pendant le regne de Jean II, Duc de Brabant, qui mourut en 1312, ajoute: » En ces tems mourut de la mort commune à tous les » hommes, Louis cet excellent Faiſeur » d'inſtrumens de Muſique, le meilleur » Artiſte qu'on eût vu juſques-là dans » l'Univers, en fait d'ouvrages méchaniques. Il étoit de Waelbeke en Brabant, & il en porta le nom. Il fut le » premier qui inventa la maniere d'imprimer, qui eſt préſentement en uſage ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Valenciennes, *le 22 Mai.*

Les Boulangers de cette Ville ne tenant leur existence & leur régime que de la volonté de nos Officiers de Police qui leur donnent des réglemens tels qu'ils le jugent à propos, ont déterminé dans une assemblée du 20 Janvier de présenter une Requête à Sa Majesté, pour la supplier de vouloir bien leur accorder des Lettres-Patentes confirmatives de l'érection de leur Corps en Communauté, avec la jouissance exclusive du droit d'acheter les grains nécessaires pour leur commerce, de faire moudre & convertir lesdits grains en farine, vendre seuls la farine, fabriquer & débiter le pain, suivant les differentes qualités, au prix qui sera réglé annuellement par lesdits Officiers de Police, eu égard aux variations du bled, & dans la proportion de trente sous par *meneaud* au-dessus du prix de l'achat, pour le travail & bénéfice du Boulanger, & pareillement de les maintenir dans le droit de paitrir, tourner & cuire les pains des Bourgeois; ordonner que les Statuts de la Communauté des Maitres Boulangers de Paris soient communs aux Maitres Boulangers de Valenciennes, sauf les changemens ou modifications qui résultent nécessairement de la disproportion du nombre, de la différence d'usages & de la disette des fonds patrimoniaux.

De Niort (*en Poitou*), *le 24 Mai.*

La Foire qui s'est tenue ici le 12 de ce mois, a été assez avantageuse pour certains articles; elle l'a été moins pour d'autres. On en pourra juger par le tableau suivant qui se trouve dans une des dernieres Feuilles des Affiches de notre Province. » On estime qu'il s'y est vendu » 1240 pieces d'étoffes de laine, de fil & » laine des Manufactures du Poitou; » 1342 des autres Provinces; 170 d'é- » toffes de soie de diverses Fabriques; » 4862 de toiles blanches ou peintes, ou » coutils; 240 douzaines de bas ou bon- » nets au tricot; 2075 douzainnes de » mouchoirs; pour 12 mille liv. de lai- » nes du Poitou & de Saintonge; trois » mille livres de peaux apprêtées en cha- » mois à Niort; & pour environ 50 mille » livres de rubannerie, passementerie, » mercerie, clincaillerie, bijouterie, » dorures de Paris ou de Lyon; 250 pai- » res de chevaux d'atelage & de mon- » ture; 260 paires de mules ou mulets; » & 100 de bœufs ou vaches ».

De Dijon, *le 23 Mai.*

Lettre au Rédacteur. » Vous avez annoncé, Mr, dans votre Gazette du Samedi 2 de ce mois, un Problême de Chymie qui consiste » à indiquer une » substance qui s'éleve au premier degré » de la distillation comme les huiles es- » sentielles, qui soit soluble dans l'eau » comme les gommes, dans l'esprit-de- » vin comme les savons, dans les huiles » comme les matieres extractives, dans » l'éther comme les résines pures; qui » rougisse les couleurs bleues végétales; » qui s'unisse également aux acides, aux » alkalis & aux terres absorbantes; qui » revivifie l'or & l'argent par la voie » humide; qui attaque directement le » fer; qui décompose la plûpart des dis- » solutions métalliques, & colore di- » versement leurs précipités ».

La solution de ce Problême vient de paroitre, comme on nous l'avoit promis, dans le troisieme volume des Elémens composés par ceux des Membres de notre Académie qui sont chargés du Cours public de Chymie. Comme vos Lecteurs ne sont pas tous dans le cas de consulter cet Ouvrage, n'est-il pas à propos de satisfaire leur curiosité, en leur faisant connoitre au moins sommairement la maniere dont on a répondu aux questions proposées dans votre Feuille. Permettez que je me charge de cette tâche.

La substance qui possede toutes les propriétés détaillées dans le Problême, n'est autre chose que le principe astringent répandu dans un grand nombre de végétaux, tels que le chêne, le saule, l'iris des marais, le fraisier, le nymphea &c. Il existe abondamment surtout dans cette excroissance du chêne, occasionnée par la piquure d'un insecte & que l'on nomme *noix de galle*, dont l'infusion est connue pour avoir la propriété de précipiter en couleur noire le vitriol

verd, & c'eſt pourquoi on l'employe comme ingrédient eſſentiel dans la compoſition de l'encre.

1°. La noix de galle donne au premier degré de la diſtillation, un flegme limpide qui brunit avec le tems; il eſt bien certain que ce flegme contient le principe aſtringent, puiſqu'il a ſervi comme la meilleure teinture aux expériences qu'on va indiquer. 2°. L'infuſion de la noix de galle rapprochée par une évaporation lente, prend la forme d'un extrait non déliqueſcent dont la ſaveur eſt très-ſtyptique; cet extrait ſe rediſſout preſque entierement dans l'eau. 3°. L'infuſion de la noix de galle teint ſur le champ en rouge le papier bleu. 4°. Le réſidu de l'infuſion aqueuſe ayant été mis dans l'eſprit-de-vin, la liqueur s'eſt chargée du principe aſtringent; elle a précipité le vitriol de Mars en noir. 5°. La noix de galle infuſée dans de l'eſprit de térébenthine, l'huile, à l'aide d'une douce chaleur, en a extrait le principe aſtringent; mêlée avec la diſſolution du vitriol martial, elle a donné un précipité violet. L'huile grane s'empare du principe aſtringent par l'infuſion froide, & précipite ſur le champ le vitriol martial en un noir foncé. 6°. L'éther dans lequel la noix de galle a infuſé pendant quelque tems, précipite le vitriol martial en un très-beau noir. 7°. L'acide vitriolique, affoibli par l'eau diſtillée, donne avec la noix de galle une teinture rouge, avec l'acide nitreux une couleur ambrée, avec l'acide marin une couleur brune. Toutes ces infuſions précipitent en noir le vitriol martial. Le vinaigre attaque auſſi la noix de galle & produit le même effet. 8°. Cette meme ſubſtance décompoſe le foie de ſoufre pour ſe joindre à l'alkali; elle s'unit auſſi à l'alkali du tartre, à l'alkali cauſtique, à l'alkali Pruſſien &c. 9°. Le principe aſtringent n'offre pas des phénomenes moins intéreſſans dans ſes combinaiſons avec les ſubſtances métalliques. L'infuſion de galle précipite la diſſolution d'or. Ce métal ne ſe dépoſe au fond du vaſe qu'en très-petite quantité, il ſe ramaſſe preſque entierement à la ſurface de la liqueur où il paroît avec ſon éclat métallique. L'infuſion de noix de galle précipite auſſi la platine, ainſi que l'argent; une partie de l'argent ſurnage la liqueur qui paroît couverte d'une feuille argentine. L'infuſion de noix de galle agit auſſi ſur toutes les autres diſſolutions métalliques avec des phénomenes particuliers qui ſont expoſés dans l'Ouvrage. On voit, par ce précis, que le principe aſtringent remplit parfaitement toutes les conditions du Problême ».

DE PARIS, *le 1 Juin.*

Il exiſtoit précédemment au College Royal de France quatre Chaires de Médecine, & il arrivoit ſouvent que les quatre Profeſſeurs traitoient tous en même tems & le même jour, la même matiere; d'où il réſultoit que les leçons étoient prodigieuſement multipliées, ſans que les connoiſſances s'étendiſſent davantage. Le Miniſtere, frappé de ces inconvéniens, a cru devoir ſaiſir l'occaſion du renouvellement qui vient de s'operer dans l'adminiſtration de cette célebre Ecole, pour faire à cet égard une réforme utile. En conſéquence il a arrêté qu'il n'y auroit plus qu'une Chaire de Médecine, & qu'à meſure que les trois autres viendroient à vaquer, on y ſubſtitueroit une Chaire pour l'Anatomie, une ſeconde pour la Chymie, & une troiſieme pour l'Hiſtoire Naturelle. Les deux Chaires deſtinées à l'enſeignement de l'Anatomie & de la Chymie, étant devenues vacantes, elles ont été données à MM. Portal & d'Arcet qui les occupent déjà depuis quelque tems. La mort de M. Malouin ayant produit à l'extinction de la troiſieme Chaire de Médecine à laquelle devoit être ſubſtituée celle qu'on deſtinoit à l'Hiſtoire Naturelle, cette nouvelle place a été conferée à M. Daubenton, Garde & Démonſtrateur du Cabinet d'Hiſtoire Naturelle, de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine; des Académies de Londres, Berlin, Péterſbourg, Dijon & Nancy. On ne pouvoit certainement faire un meilleur choix. Ce Sçavant a pris aujourd'hui poſſeſſion de la nouvelle Chaire, & a prononcé, en préſence d'une nombreuſe Aſſemblée que M. Amelot, Miniſtre & Secretaire d'Etat au Département de Paris a honorée de ſa préſence, un Diſcours ſur *l'etabliſſement d'une Chaire d'Hiſtoire Naturelle, ſur les limites actuelles de cette Science, & ſur la maniere de l'enſeigner.* Ce Diſcours a été bien reçu, ſur-tout de cette partie du Public qui aime qu'on

l'instruise. M. Daubenton continuera ses leçons les Mardi, Jeudi & Samedi à onze heures.

MANIERE de construire les Caisses de pierre de Lavagna, en usage à Gênes, pour y planter des orangers, des jasmins, des mirtes & autres arbustes précieux ; tirée des Voyages manuscrits de M. Pingeron.

» Ces caisses sont d'autant plus commodes qu'elles sont incorruptibles & qu'elles se démontent très-facilement. On choisit la pierre de Lavagna la plus épaisse que l'on peut trouver, pour en faire le fond ; on trace ensuite deux rainures dans son épaisseur à un demi-pouce de ses longs côtés, si la caisse doit être rectangulaire. C'est dans ces deux rainures que doivent se loger les deux longues faces ou côtés de la caisse.

On pratique ensuite vers les deux bouts du fond de cette caisse une nouvelle rainure pour recevoir les deux petites faces de cette derniere. Pour qu'elles puissent avoir une plus grande solidité, on fait encore entrer ces petits côtés dans deux autres rainures pratiquées dans la largeur des longues faces de la caisse vers leurs deux bouts. Ces deux petits côtés ou plans se trouvent donc assujettis par le bas à droite & à gauche. Or cette disposition suppose en même tems que les grandes faces de la caisse ne peuvent pas s'écarter. On les assujettit d'une maniere fort simple.

On les fait traverser par un certain nombre de boulons de fer à larges têtes plates, selon la longueur de la caisse. Ces boulons sont percés en aiguilles vers le bout pour recevoir des clavettes. Comme ils sont destinés à rester dans la terre, on les recouvre avec une feuille de plomb qui les garantit de la rouille.

Il faut avoir soin de mettre une rondelle de plomb sous la tête des boulons & sur l'endroit de la caisse que doit toucher la clavette. En prenant cette précaution, on ne craint jamais de faire fendre ou éclater les longs côtés de la caisse, en frappant sur ces derniers, parce que le plomb céde & amortit une partie de l'effort.

Comme il est impossible que, quelque soin qu'on prenne pour faire joindre intimement les plans ou dales qui forment les faces de la caisse, il ne reste de petits interstices, ceux-ci suffisent pour laisser couler l'eau des arrosemens.

On voit, d'après ce qu'on vient de dire, que ces caisses doivent se construire sur la place, & qu'on les pose sur deux petits massifs de maçonnerie pour les tenir à une certaine élévation.

Il faut remarquer que l'ardoise, qui forme le fond de la caisse, doit être toujours plus épaisse, puisqu'elle supporte tout le poids, & qu'il faut pratiquer deux rainures ; enfin que les longs côtés de la caisse doivent être aussi plus épais que les petits, pour ces mêmes raisons. Ces caisses coûtent peu à Gênes.

Il seroit à desirer que les Minéralogistes & les Naturalistes François s'attachassent à découvrir des carrieres de pierre telle que celle de Lavagna, vu son utilité. Il doit s'en trouver en Anjou. D'un autre côté, si l'on avoit des moulins à scie pour fendre les pierres, on pourroit fabriquer de pareilles caisses avec des dales de bonne pierre qui ne fût point *gelisse*, c'est-à-dire sujette à la gelée. Le bon marché du sciage influeroit nécessairement sur le prix de pareilles caisses ; ce qui seroit très-utile au Public.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

Extrait des Observations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Mai 1778.

Vent dominant, sud-ouest ; plus grand degré de chaleur, 17 ¾ d. les 11, 12 & 22 ; moindre degré de chaleur, 5 ½ deg. les 2 & 19 ; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 ¾ lig. le 20 ; moindre élévation, 27 p. 4 lig. le 1 ; quantité de pluie, 19 ¾ lig. tombées en 12 jours ; évaporation, 55 lig. ; déclinaison de l'aiguille aimantée, 19°. 41′. 37″. Température, variable ; mais en général froide & humide. Aucune maladie, & celles qui regnoient dans nos environs ont cessé. Productions de la Terre. Les seigles étoient en fleurs le 28. Les bleds n'étoient pas encore épiés ; ils sont beaux. La vigne est bien rétablie, & si le tems est favorable à la fleur, on espere encore une demi-année. *Signé*, COTTE, Prêtre de l'Oratoire &c.

N. B. Dans la Gazette du Samedi 30 Mai, N°. 43, page 343, colonne 2 : *C'est un volume* in-8°. ; lisez : *C'est un volume* in-4°.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 30 Mai 1778, au Mercredi 3 Juin, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19 l. 5 s., 19 liv. 15 s., 21 à 22 l.; le seigle, de 9 l. 10 s. à 10 liv. 5 s.; l'orge, de 9 l. 15 s. à 10 liv. 10 s. *le septier.*

Du Samedi 30 Mai 1778 au Mercredi 3 Juin, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 3 Juin 1778, de 51 à 52 l.; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *id.* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 31 à 32 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Juin 1778.

Or de Portug. à . . .	726 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à . . .	718			
Du Pérou à	710			
Les guinées à . . .	724			
Ducats à	98			*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100	10		
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	18		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	10		

Changes de Paris du 3 Juin 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 1 16e. à 30
Hambourg	188
Madrid	15 3
Cadix	15
Livourne	98
Gênes	95 ¾
Lyon	¾ p. 0

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Lundi 1 Juin 1778.		Du Mardi 2.	
Messieurs		*Messieurs*	
Thevenin ... pp^lles.	J.	Cauchy ..... pp^lles.	J.
Viageres	J.	Viageres	J.
Masson ..... pp^lles.	J.	Tontine	J.
Viageres	J	Mansollier..... v^res.	J.
Delamotte .. pp^lles.	G.	Perpétuelles..	J.
Viageres	G.	Defays ..... pp^lles.	J.
Creuzé ..... pp^lles.	G.	Viageres	J.
Viageres	J	Desplaces ... pp^lles.	J.
Tontine	J.	Viageres	J.
Certain..... pp^lles.	J.	Tontine	J.
Viageres	J.	Vieillard .... pp^lles.	J.
Tontine	J.	Viageres	J.
.....		Tontine	J.
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1778.	*Lundi 1.*	*Mardi 2.*	*Mercredi 3.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1640 60 55 50 :	1647 ½ 45 . .	1650 47½ 50
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	372 . . .
Rescriptions . .	18 ½	19 18 ½ . . .	19 ½ 19 . .
Bil. des Fermes .	4 ½	4 ¾	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^lt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Dames, Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 10 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 2 Septembre*,

IL paroît que la Diete prochaine sera aussi brillante que nombreuse. Tous nos Magnats font à cette occasion des préparatifs proportionnés à leurs richesses & au rang qu'ils tiennent dans la République. Ceux que fait le Prince Primat sont de la plus grande magnificence. On a construit dans l'intérieur de son Palais une grande quantité de loges trés-élégamment décorées, qui presque toutes sont déjà louées, dit-on, à des Juifs. Les Réglemens publiés depuis peu contre cette Nation proscrite, n'ont point encore eu assez d'autorité pour les écarter entierement de cette Capitale, ou pour les empêcher d'y rentrer. Cette complaisance, ou plutôt cette foiblesse qu'on a pour ces hôtes avides donne lieu à bien des observations. On a tout lieu de craindre que s'ils continuent à être soufferts parmi nous, ils ne s'emparent insensiblement de tout le Commerce; inconvénient qu'on avoit voulu éviter en les éloignant de notre Ville.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 5 Septembre*.

M. Biornstal, Sçavant très-connu, est parti pour se rendre en Asie & en Afrique, où il voyagera par ordre de Sa Majesté. Il est actuellement à Constantinople; il doit s'y embarquer au mois de Décembre prochain pour aller parcourir la Palestine & la Syrie; il visitera Tripoli, Tunis, Alger, Maroc, & reviendra par l'Espagne. Le but de notre Auguste Souverain est de tirer avantage pour le bien de la Nation, des découvertes que M. Biornstal aura occasion de faire dans les Sciences, les Arts & le Commerce. On connoit déjà la relation que ce célébre Professeur a donnée au Public, de ses voyages en Europe; Ouvrage que tous les Connoisseurs ont accueilli de la maniere la plus distinguée.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 9 Septembre*.

La Société des Curieux de la Nature établie dans cette Ville, avoit proposé cette Question. » Quelle est la principale cause des épizooties? Consiste-t-elle dans un genre unique qui devient une telle maladie plutôt par telle modification que par telle autre? Ce genre primitif ou cette premiere cause des épizooties provient-elle originairement de l'air, ou se trouve-t-elle dans le corps des animaux? Peut-on prouver, par des observations, que des vers ou d'autres insectes forment cette matiere dans le corps des animaux, ou la mettent en mouvement & en fermentation? ».

M. Pierre Camper, ci-devant Profes-

ſeur à Franeker, a obtenu le Prix; mais ce Sçavant, auſſi déſintéreſſé qu'il eſt diſtingué par ſes talens, s'eſt contenté de la gloire, & a abandonné le profit qui devoit lui revenir de ſes ſuccès. Il a deſiré que la ſomme qui lui étoit deſtinée fût ajoutée au Prix que la Société propoſera la premiere fois. Cette Compagnie, en couronnant M. Camper, s'eſt empreſſée de lui aſſigner une place parmi ſes Aſſociés.

DE LEIPSICK, *le 19 Septembre.*

On vient de publier ici un Avis donné à Dreſde le 15 Septembre, ſous l'approbation de l'Electeur, par l'Ordre Equeſtre & par les Villes, formant les Etats de Saxe. Il porte en ſubſtance » que » les Etats de l'Electorat de Saxe ont » rempli juſqu'à préſent, avec la fidélité la » plus ſcrupuleuſe, tous les arrangemens » pris à l'égard de la Caiſſe de la Steuër, » nonobſtant tous les accidens malheu- » reux qui leur ſont arrivés; mais qu'au- » jourd'hui la guerre qui vient d'écla- » ter, les oblige, pour maintenir le bon » ordre dans les Finances & le crédit » même de la Steuër, de ſuſpendre le » rembourſement des capitaux, qui ſe » faiſoit annuellement par la voie du ſort; » laquelle ſuſpenſion auroit lieu depuis » la Foire S. Michel juſqu'à la fin de la » guerre; que néanmoins les intérêts » continueroient d'être payés avec l'exac- » titude accoutumée, les revenus pu- » blics de l'Electorat reſtant affectés » pour cet objet ».

DE MUNICH, *le 14 Septembre.*

On lit dans la Feuille Hebdomadaire qui s'imprime dans cette Ville & dans la Gazette des Deux-Ponts, un fait qui paroitra bien étrange, mais qui n'en eſt pas moins vrai. C'eſt une nouvelle preuve de ce que peut l'induſtrie humaine.

» Un homme détenu dans les priſons » de cette Ville pour crime de vol, » étoit ſur le point d'être condamné à » mort, lorſqu'il fit parvenir à un de » ſes Bienfaiteurs une montre de paille » de ſa compoſition, qui alloit pendant » deux heures ſans qu'on fût obligé de la » monter. Cet Ouvrage lui attira la vi- » ſite de quelques Seigneurs curieux de » ſçavoir comment il étoit parvenu à » faire cette montre merveilleuſe, dans » l'obſcurité d'un cachot, privé d'inſ- » trumens de toute eſpece. L'Artiſte in- » génieux leur dit que la paille où il » couchoit lui avoit ſervi de matériaux; » qu'il avoit tiré de ſa chemiſe le fil né- » ceſſaire, & qu'il l'avoit mis en œuvre » au moyen d'une aiguille & d'un petit » inſtrument tranchant qu'il avoit dérobé » à la vigilance du Geolier. Il ajouta que » ſi on lui prolongeoit la vie, il donne- » roit des preuves d'une habileté encore » plus ſurprenante. En conſéquence il » a été transferé dans la Forteresſe de » Spiegelberg, où il travaille à effec- » tuer ſes promeſſes ».

ECOSSE.

D'EDIMBOURG, *le 17 Septembre.*

M. Anderſon, Auteur des *Eſſais relatifs à l'Agriculture & à l'Economie rurale*, vient de publier ici ſur les moyens d'exciter l'eſprit d'induſtrie nationale, particulierement en Ecoſſe, des obſervations qui ont beaucoup de ſuccès, & elles le méritent. Cet Ouvrage contient en effet des détails très-inſtructifs ſur les différentes parties de la Science Economique.

Un des objets ſur leſquels l'Auteur inſiſte davantage, eſt la laine, parce qu'il regarde cette production comme un des moyens les plus propres à faire revivre l'Induſtrie en Ecoſſe. Il fait des remarques importantes ſur la nature de la laine & ſur les divers degrés de perfection dont elle peut devenir ſuſceptible. Par exemple, il obſerve que le même filet de laine n'a pas une groſſeur égale dans toute ſa longueur, que le bout qui tient à l'animal eſt preſque toujours plus fin que celui de l'extrêmité oppoſée. Il prétend que cette difference eſt quelquefois d'un quart, & qu'elle doit être attribuée aux differentes révolutions de froid & de chaud que les brebis éprouvent. Il a fait, pour conſtater cette opinion, pluſieurs expériences d'après leſquelles il ſe croit en droit d'établir comme un principe inconteſtable que la chaleur contribue à rendre la laine groſſie-

re, & qu'elle en altere la qualité ; qu'un certain degré de froid lui eſt néceſſaire pour acquérir de la fineſſe, & que plus la température de l'air eſt égale, plus auſſi il y a d'égalité dans toute la longueur de chaque filament ; il dit que c'eſt parce qu'on a ſoin en Perſe & en Eſpagne de faire changer de demeure aux troupeaux, ſuivant la variété des ſaiſons, que les laines y ſont ſi belles & ſi unies. M. Anderſon, après avoir paſſé en revue toutes les contrées qui lui paroiſſent favorables à la production des bonnes laines, conclud que l'Angleterre eſt la région où le froid & le chaud ſont le plus heureuſement combinés pour que ce genre de production réuſſiſſe. Il ſe plaint de ce que les Anglois négligent de profiter à cet égard de tous les avantages que la nature de leur climat ſemble leur avoir prodigués. Pour démontrer que ce n'eſt pas au haſard qu'il avance que la laine d'Angleterre a beaucoup perdu de ſon ancienne réputation, il conſulte les annales de la Nation ; il remonte à l'Hiſtoire des ſiecles précédens, & il compare l'état où ſe trouve maintenant cette production avec ce qu'elle étoit jadis. L'Angleterre n'a jamais dû qu'à elle même ou plutôt qu'à la diſpoſition de ſon climat la beauté de ſes laines. Il eſt faux qu'elle ait reçu de l'Eſpagne, ainſi que le prétendent quelques Ecrivains, les premieres races de ſes moutons. Du tems des Romains, la laine de la Grande-Bretagne étoit ſi eſtimée qu'on s'en ſervoit pour fabriquer des draps à l'uſage de l'Empereur. Anciennement les Italiens la recherchoient. Aux quinzieme & ſeizieme ſiecles, les laines d'Angleterre avoient encore la préférence ſur celles d'Eſpagne. Ce ne fut qu'après le regne d'Elizabeth qu'on commença à introduire des laines Eſpagnoles dans nos Fabriques, & depuis cette époque, la qualité de nos laines a été toujours en dégénérant, de maniere qu'actuellement on ne peut preſque plus la faire entrer dans la Fabrique des draps ſuperfins.

L'Auteur recherche d'où procéde cette décadence de nos laines : il en trouve la cauſe dans la loi qui défend d'exporter de la laine d'Angleterre, & cette prohibition, il l'attribue non-pas à Edouard III. ou à Elizabeth, comme le diſent quelques Ecrivains, mais à Jacques I. & à ſon fils Charles. Ces Princes regarderent cette Loi prohibitive comme un expédient pour ſe procurer de l'argent, en vendant des permiſſions. Cependant ce n'eſt que depuis la révolution que cette Loi eſt dans toute ſa vigueur. Auſſi commença-t-on dès-lors à en éprouver de la maniere la plus ſenſible les pernicieuſes influences. Les laines Angloiſes dépérirent plus que jamais, & la laine d'Eſpagne commença à gagner ſur elles un tel degré de ſupériorité que les Anglois ſe virent obligés d'avoir recours aux Eſpagnols pour alimenter leurs propres Manufactures ; mais comme les autres Nations pouvoient tirer au même prix que nous des laines d'Eſpagne, elles furent en état de fournir d'auſſi beaux draps que ceux d'Angleterre ; d'où il eſt réſulté que nous avons perdu l'avantage que nous avions eu juſqu'alors de vendre ſeuls des draps fins aux Turcs & dans toutes les Echelles du Levant. C'eſt cette même Loi prohibitive qui a fait la fortune des Manufactures de France ; parce que les François ont acheté de nos Contrebandiers des laines à beaucoup meilleur marché qu'ils ne les auroient pu avoir ſans cette prohibition. Il y a plus, c'eſt que, ſuivant M. Anderſon, les laines d'Angleterre ne coûtent pas maintenant aux François ce que les Anglois les achetent eux-mêmes, & voici à peu près comme il raiſonne pour juſtifier cette aſſertion.

La laine, dit-il, ne ſe vend plus que la moitié de ce qu'elle ſe vendoit avant la Loi prohibitive. Ainſi la France trouve dans cette diminution de prix de quoi ſe récuperer des riſques de la contrebande. D'ailleurs la France ne court pas même les riſques de la contrebande ; les Contrebandiers ſe chargent volontiers de lui livrer nos laines dans ſes Ports, ou bien ils vont joindre à moitié chemin les vaiſſeaux François avec leſquels ils commercent en fraude, parce qu'ils ſont aſſurés que la vente des marchandiſes Françoiſes qu'ils prennent en retour leur procurera un bénéfice d'autant plus conſidérable que le prix de ces marchandiſes ſe trouve porté en Angleterre infiniment au-deſſus de leur valeur naturelle. Il n'en faut qu'une très-petite quantité au Contrebandier pour

excéder le prix de ses laines ; d'où il suit, ajoute M. Anderson, que le François peut se procurer, par l'Irlande surtout, nos laines à meilleur compte que les Manufacturiers nationaux.

ITALIE.

DE CIVITA-VECCHIA, *le* 21 *Août.*

La récolte des bleds a un peu trompé nos espérances. Cependant elle a encore été assez abondante pour pouvoir fournir de notre superflu aux Etrangers, si toutefois Sa Sainteté veut bien en permettre l'exportation.

La Cour de Rome vient de faire publier ici un Edit qui fixe la valeur de chaque monnoie étrangere à un taux au-dessous de celui où elle a été jusqu'à présent.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE SAINT-SATURNIN (*en Languedoc*), *le* 12 *Septembre.*

SUITE des observations météorologiques & nosologiques faites par un Médecin de ce lieu.

Mars 1778. » Jusqu'au 13, il n'y a eu que pluie, brouillards, tems humide & froid ; le vent dominant Sud-Est ; le barometre, de 27 pouc. 4 lig. à 27 p. 5 l. ; le thermometre, de 4 à 6 deg. Depuis le 13 au 20, le ciel a été sérein, & dans la journée le soleil chaud, les nuits, les matinées & soirées froides ; le bar. de 27 p. 9 l. à 28 p. 1 l. ; therm., de 6 à 6 ½ deg. Du 20 au 29, tems froid & désagréable pour la saison, presque toujours couvert, & le vent du Nord froid au point que nous avons vu de la glace le 28. Du 29 à la fin, le tems fort beau, serein, calme, soleil chaud comme en été ; le barom., 28 p. 2 l. ; thermom. 9 d. Il y a eu beaucoup de rhumes parmi le Peuple, avec une toux convulsive & une grande expectoration de phlegmes. La bouche a été le plus souvent amere avec la langue sale ; chez quelques femmes d'un âge avancé, ces rhumes ont été suivis d'une fluxion de poitrine accompagnée de fievre, la langue très-sale. La fievre s'est soutenue au-delà de neuf jours, pendant lesquels le visage étoit fort rouge, avec céphalalgie ; les pectoraux adoucissans & incisifs, avec des purgatifs sur la fin, ont paru convenir à ces maux. Au reste ces rhumes sont si opiniâtres que sur la fin du mois on en étoit encore vivement tourmenté. Il y a eu de légeres douleurs rhumatismales.

J'ai eu occasion de voir un jeune homme de 25 ans, comme étourdi, ne parlant, ne mangeant ni ne voulant boire, toujours droit, les mains pendantes, l'air étonné & pensif ; il paroissoit être dans un état où toutes les sensations étoient suspendues, il ne prenoit part à rien ; quand on lui offroit à manger, à boire, il serroit les dents. Cette maladie qui paroit être la *melancolia attonita* de M. de Sauvages, a été guérie par la fievre tierce qui survint dix jours après & qui dura plus d'un mois & demi.

Avril 1778. Ce mois a été fort sec, contre son ordinaire ; nous n'avons eu de pluie que les derniers jours ; jusqu'au 13, nous avons eu un tems d'été. Depuis lors jusqu'au 25, le vent du Nord a soufflé ; du 25 à la fin, Sud-Est & pluie. Nous avons eu les 20, 21 & 22 un peu de froid occasionné par le vent du Nord ; le 22 il faisoit mauvais tems & neigeoit à la montagne. Ce jour, le thermometre descendit à 4 ½ d. Le barometre a été pendant ce mois le plus souvent à 28 p. 2 l. ; sa moindre élévation, 27 p. 3 l. ½. Il y a eu plusieurs jours de brouillards. Le 25, il y eut une rosée blanche comme en hiver. Le 23, je fus témoin d'un météore tel que je n'en avois jamais vu de pareil.

Le 23 Avril au soir, en me retirant de la montagne d'où je venois de voir un malade attaqué d'une rétention d'urine, tout-à-coup j'apperçus une lueur blanchâtre au point du ciel où le soleil se leve, la nuit étant fort obscure, attendu que le ciel étoit presque tout couvert par des nuages très-noirs, & le vent du Nord soufflioit avec force. Cette lueur ressembloit exactement à celle qui accompagne le lever de la lune, desorte que je m'y trompai ; mais mon Conducteur me fit observer que ce ne pouvoit pas être la lune, puisque nous en étions à son

dernier quartier. Cette lueur qui paroissoit à travers les nuages qui, à cet endroit, n'étoient ni si épais ni si noirs que dans les autres parties du ciel, se trouvoit être si lumineuse que j'en étois éclairé. Elle ne changea jamais de place & fut toujours la même jusqu'à onze heures qu'elle disparut tout-à-fait ; alors succéda une nuit des plus obscures ; cette lueur dura environ 3 heures. Beaucoup d'autres personnes la remarquerent aussi, & le Peuple en témoigna de la frayeur, & regarda ce phénomene comme le présage de quelque malheur ; c'est le propre de l'ignorance.

La singularité de ce météore dont je ne trouvai nulle part la description, m'obligea d'en faire part au R. P. Cotte, qui me marqua, par sa réponse, qu'il croyoit que ce phénomene tenoit de l'Aurore boréale ; & je serois assez de son avis, si j'avois vu la même lueur à différens points du ciel du côté du Nord, qui n'étoit couvert de nuages que par intervalles, & où l'on appercevoit quelquefois des étoiles.

Une circonstance, qui paroît avoir échappé à la plûpart des Météorologistes, c'est que les Aurores boréales se font voir le plus souvent pendant le vent du Nord, & que pour l'ordinaire il fait un tems désagréable. L'année derniere, en Novembre & en Décembre, nous en avons eues deux qui ont paru ou pendant un tems orageux, ou à la suite, avec un vent du Nord des plus impétueux. Il est vrai de dire aussi que cette lueur dont je viens de parler étoit accompagnée de ces circonstances.

Le thermometre, pendant ce mois, a été presque toujours à 12 degrés. La moindre chaleur a été de 4 deg. ½, le jour même de cette lueur orientale.

Les maladies les plus répandues ont été encore les rhumes du mois passé, qui, chez des vieillards, ont été suivis de fluxion de poitrine avec douleur de côté, oppression, bouche sale & mauvaise. Ces maladies nous ont paru plus bilio-saburrales que catharrales. La fievre tierce a paru vers le milieu du mois, & n'a guères attaqué que des jeunes gens beaucoup exercés par les travaux pénibles de la campagne ; & ceux qui en ont eu des atteintes étoient tous Habitans de la Plaine du Pays où le terrein est argilleux. Quelques vieillards ont succombé aux fluxions de poitrine.

DE NANTES, *le 22 Septembre.*

Notre Parlement, par Arrêt du 22 Mai dernier, a jugé une cause dont il est utile que ceux qui font le Commerce maritime soient instruits.

En 1742, un Particulier de Nantes arma pour Saint-Domingue un navire d'environ deux cens tonneaux. Le Lieutenant du vaisseau mourut dans l'Isle & le Capitaine dans le retour ; desorte que le Capitaine en second devint le premier Capitaine & Maitre de l'Equipage, & conséquemment il se trouva chargé de tout ce que contenoit le bâtiment. Il fit un inventaire en regle de tout ce qui étoit dans les malles & coffres du Capitaine décédé ; mais aussi-tôt qu'il fût arrivé à Painbœuf, il prit la fuite, sans rendre aucun compte ni à l'Armateur ni aux héritiers des défunts. Ceux-ci attaquerent l'Armateur & lui demanderent raison des successions des deux Officiers morts au service de son navire. Quelques Particuliers qui leur avoient remis des effets en pacotille intervinrent aussi dans le procès.

Par Sentence de l'Amirauté du 11 Mars 1750, l'Armateur fut condamné, sauf son recours contre le Capitaine fugitif, à tenir compte aux héritiers du Capitaine défunt, & à payer aux Créanciers du Lieutenant aussi défunt le montant de leurs pacotilles, la moitié des profits, avec intérêts, après l'épuisement des meubles, hardes & nippes dudit Lieutenant.

L'Armateur a interjetté appel de cette Sentence. Sur cet appel, les Juges & Consuls de Nantes, représentant le Commerce de cette Ville, sont intervenus pour demander aussi la reformation de la Sentence de l'Amirauté.

Les principaux moyens qu'ils alléguoient pour motiver leur appel, étoient que les Officiers décédés n'avoient pu s'entendre pour charger des pacotilles considérables évaluées à vingt tonneaux, & faire perdre ainsi à l'Armateur près du neuvieme du profit qu'il attendoit de ce voyage ; qu'il étoit injuste de rendre un Armateur responsable des pacotilles chargées sur son vaisseau, sans qu'il

en eût des connoissemens ; que l'Ordonnance défendoit aux Matelots de charger aucunes marchandises pour leur compte, s'il n'en étoit fait mention dans leur engagement ; que cette défense devoit également s'appliquer aux Officiers, sans quoi les Armateurs seroient ruinés & le Commerce anéanti.

» Les Intimés convenoient que l'Ar-
» mateur ne devoit pas rendre compte
» des pacotilles mises à son insçu dans
» le vaisseau ; qu'il n'avoit pas traité
» avec les Pacotilleurs, & qu'il n'étoit
» point, en cette qualité, obligé envers
» eux ; mais ils soutenoient qu'il répon-
» doit du Capitaine. La succession du
» Lieutenant a été spoliée par le Capi-
» taine qui a pris la fuite : l'Armateur
» répond des spoliations de ses Officiers,
» *ex delictis Nautarum Dominus tenetur.*
» Qu'un Passager décéde & laisse des
» sommes d'argent dans ses malles, le
» Capitaine en doit compte, & à son
» défaut, l'Armateur en est responsa-
» ble : celui-ci alléguerroit en vain qu'il
» n'avoit point de connoissement des ef-
» fets de ce Passager, & qu'il ignoroit
» absolument en quoi ils consistoient.
» Le Capitaine doit représenter les ef-
» fets de tous ceux qui meurent ; & s'il
» est insolvable & prend la fuite, l'Ar-
» mateur est obligé de les rendre, soit
» en valeur, soit en nature, aux héri-
» tiers des décédés. Ici on ne demande
» compte à l'Armateur Appellant que
» des effets du Lieutenant décédé, dont
» les pacotilles font partie ; refuser ce
» compte, c'est combattre la Loi ». Le Parlement a mis l'appel de l'Armateur au néant, & débouté le Commerce de Nantes de son intervention.

DE PARIS, *le 30 Septem're.*

OBSERVATIONS sur la construction des voûtes en briques, adressées au Rédacteur de la Gazette d'Agriculture, par M. Pingeron, pour servir de supplément à sa Lettre sur les moyens de prévenir les incendies, inserée dans la Gazette du Mardi 25 Août.

» Le défaut de proportion entre la poussée latérale des voûtes plates & la force des murs qui devoit les contenir, ne fut pas la seule cause de la chûte de la voûte du lavoir de l'Ecole Royale Militaire à Paris. L'effet des plâtres & leur énorme poussée qui étoient inconnus à M. le Comte d'Espiés, y eut pour le moins autant de part que le défaut d'équilibre. Si l'on veut donc employer de pareilles voûtes avec avantage, il faudra avoir soin, 1°. de construire une forte armature ou des ceintres pour soutenir la voûte ; 2°. de laisser un pouce & demi & même deux pouces d'intervaile entre la naissance de la voûte & la voûte elle-même. On la construira ensuite sur ces ceintres comme à l'ordinaire. Dès qu'on verra que les plâtres auront produit leur effet, on remplira avec des briques placées avec soin ces vuides, & quelque tems après on enlevera les ceintres. La voute de brique n'aura plus alors d'autre poussée que celle qui est indépendante de l'action du plâtre.

Au moyen de cette précaution qui est très-naturelle, on pourroit se servir avantageusement des voûtes de briques liées avec du plâtre. On les construit supérieurement à Lyon, & on ne néglige jamais de prendre la précaution dont je viens de parler ; on s'est même avisé de construire en brique dans cette Ville de petites voûtes presque plates d'une poutre à l'autre, qui portent sur une saillie qu'on ménage dans l'épaisseur de la poutre. Si cette piece de bois étoit couverte, soit de lames de fer, soit d'une matiere inattaquable au feu, de pareils planchers seroient presque incombustibles, ou résisteroient assez long-tems pour qu'on eût le loisir de sauver les hommes. Ces planchers qui tiennent un peu de la nature des voûtes, n'ont presque point de poussée & peuvent être construits à quelque étage que ce puisse être, si les murs *pignons* & mitoyens sont toutefois d'une certaine force, & construits avec soin.

Quoique l'Art de construire soit porté de nos jours à un certain degré de perfection, il seroit à desirer qu'on connût généralement tous les petits procédés en usage dans les différens pays, & toutes les ressources particulieres des Architectes. Quand même ces procédés seroient pour la plûpart dépendans des lieux où on les met en pratique, ils ne manqueroient pas de donner des vues & de suggerer des idées aux Artistes, & ils leur feroient imaginer d'autres moyens

équivalens. Combien de fatigues & de sueurs telle ou telle machine qui est tout-à-fait inconnue à Paris n'épargne-t-elle pas souvent aux Ouvriers dans d'autres pays ? Par exemple, à Gênes un vieux cheval aveugle suffit pour polir 45 ou 50 carreaux de marbre à la fois, près d'Inspruck, on voit une machine qui polit de grandes tables de marbre &c.

Avant de récompenser les nouvelles machines dont le succès est toujours douteux, ne seroit-il pas plus avantageux pour la Société qu'on recueillit toutes celles qui existent déjà, & qu'on les tirât de ces immenses recueils où la plûpart sont ensevelies & où des Ouvriers ne s'aviseront jamais de les aller chercher ? Le moyen, je l'ai déjà dit, & je ne cesserai de le répéter, le moyen de répandre les inventions utiles seroit d'en publier *gratis* la description accompagnée de figures. Comme il n'est pas de Ville un peu considérable où il n'y ait un Architecte ou Maitre des bâtimens, le Corps Municipal ne pourroit-il pas l'obliger, par son traité, à faire un dessin en grand & coté de la machine dont on voudroit répandre la connoissance ? Ce dessin seroit déposé dans une salle publique ; chaque Particulier pourroit l'aller voir & en tirer, s'il le vouloit, une copie pour son usage. Les Ouvrages périodiques annonceroient la découverte & l'exposition de la figure qui la représenteroit. Les Sociétés Patriotiques devroient à leur tour faire graver au trait, à leurs dépens, ces machines, & les envoyer cotées dans les Intendances où elles se répandroient sans frais ».

Le cheval de course de Monseigneur le duc de Chartres, en courant dans la Plaine des Sablons le 8 Avril dernier, s'étoit cassé le boulet & l'os du paturon en plusieurs morceaux. Le Sr. Bellocq, Maréchal du Prince, a entrepris de guérir l'animal, & il y a réussi complettement. Cette cure qu'on dit être jusqu'à présent sans exemple, fait l'admiration des Connoisseurs.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

Une Société de Dieppe offre des intérêts dans un navire voilé en langer de 52 pieds de quille, 64 pieds de tête en tête, 22 pieds de baux ou largeur, 12 pieds de bordée, 12 pieds de lisse-d'hourdi, 23 pouces d'aval, équipé de 60 hommes & monté de 10 pieces de canon de quatre livres de balle, de 12 pierriers, fusils, sabres &c.

Ceux qui voudront prendre des intérêts dans ce navire, s'adresseront à M. Dubosc, Négociant à Paris, rue Saint-Honoré, à la Ville de Rouen, vis-à-vis les Piliers. Il donnera les éclaircissemens nécessaires & délivrera un *Prospectus* contenant les détails des conditions. Le Sr. Dubosc vient de recevoir une nouvelle partie de Rhum, de Keirvasser, & autres liqueurs des Isles.

II.

EXTRAIT des Observations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 30 Septembre 1778.

Vents dominants, nord & nord-est ; plus grand degré de chaleur, 17 deg. 4, le 16 ; moindre degré de chaleur, 30 d. 0, le 30 ; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 4 lig. 1, le 20 ; moindre élévation, 27 pouc. 4 lig. 8, le 27 ; quantité de pluie, 19 l. 3, tombées en 7 jours ; évaporation, 51 lig. ; déclinaison de l'aiguille aimantée, 19°. 36′. 11″. Température. Les premiers & les derniers jours du mois froids, le reste doux & assez sec. Maladies. Point ici, les fievres malignes ont continué dans nos environs. Productions de la Terre. Les pluies ont été distribuées d'une maniere avantageuse pour les semailles & pour la vigne. Les vendanges ont commencé le 28. La récolte est très - médiocre, le vin sera bon.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine de Paris & de celle d'Agriculture de Laon.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 3 Octobre 1778, au Mercredi 7 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 20, 21 à 22 liv. 5 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 à 10 l.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 l. à 10 l. 5 s. Le froment au Port de la Grêve de 20 l. 5 s., 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 à 11 l. 5 s.; l'orge, de 9 liv. 15 s. à 10 l. 5 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 3 Oct. 1778 au Mercredi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 7 Oct. 1778, de 48 à 49 liv.; *id.* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Octobre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	724		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	99		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	6	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	
Piastres à	49	12	

Changes de Paris du 7 Octobre 1778.

Amsterdam	53 5 8e.
Londres	29 $\frac{5}{8}$ à 11 16e.
Hambourg	187 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2 6
Cadix	14 19 6 à 19
Livourne	96 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$
Gênes	93 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Lyon *Saints*	1 p. $\frac{8}{8}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1778.	*Lundi* 5.	*Mardi* 6.	*Mercredi* 7.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	. . . . .	1735 30 . . .	1700 . . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	240.	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	396	396.	396. . . . .
Rescriptions . .	17 $\frac{1}{2}$ 17 . . .	. . . . .	17 16 $\frac{1}{2}$ 17 16 $\frac{1}{2}$
Bil. des Fermes .	2	1 $\frac{3}{4}$	1 $\frac{3}{4}$ . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. $\frac{8}{8}$ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Vend. 2 Oct. 1778.		Du Samedi 4.		Du Mardi 7.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Lempereur.. Viag.	C.	Caron ..... vres.	A.	Cauchy ..... pples.	A.
Perpétuelles...	C.	Perpétuelles...	A.	Viageres.....	A.
Boscheron... pples.	A.	Despeignes.. Viag.	A.	Tontine	A.
Viageres	A.	Perpétuelles...	A.	Marsollier .... vres.	A.
Peinchein .... vres.	A.	Tontine	A.	Perpétuelles.	A.
Perpétuelles.	A.	Delarue... Viag...	A.	Defays..... pples.	A.
Patu ..... pples.	C.	Perpétuelles...	A	Viageres	A.
Viageres	C.	Tontine	A.	Desplaces... pples.	A.
Six derniers mois 1777.		Gosfey ..... pples.	C.	Viageres	A.
		Viageres	C.	Tontine	A.
Rouillard .... pples.	P.	Lenoir..... pples.	A.	Peinchein .... Perp.	A.
Viageres	P.	Viageres.....	A.	Viageres	A.
.....		.....		Vieillard . . . pples.	A.
.....		.....		Viageres	A.
		.....		Tontine.....	A.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 5 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 1 *Novembre.*

ON voit ici une Ordonnance de Sa Majesté l'Impératrice, en date du 14 Septembre dernier, adressée au Gouverneur d'Archangel, qui porte en substance, » que S. M. informée du dommage » qu'un Armateur Américain causoit à » la navigation du Nord-Cap, aux en- » virons duquel il s'étoit déjà même » emparé de huit bâtimens Anglois, & » voulant employer les moyens les plus » efficaces pour rassurer les Négocians » Etrangers, touchant les inquiétudes » où ils pourroient être sur le libre exer- » cice de leur Commerce dans ces con- » trées, ordonnoit au Gouverneur d'Ar- » changel, de faire faire ladite déclara- » tion à tous les Commerçans de cette » Ville, afin qu'ils pussent prévenir à » tems leurs Correspondans, de donner » en toute sécurité leurs commissions » pour les marchandises qu'ils avoient » intention de tirer de la Russie, & y » envoyer leurs navires, qu'ils pouvoient » compter fermement devoir être effica- » cement protégés par Sa M. Impériale, » tant au Nord-Cap, que tout le long » des côtes de l'Empire de Russie, & » même, suivant toute apparence, par » Sa Majesté Danoise, qui n'avoit pas » un moindre intérêt au maintien de la » libre & tranquille navigation de ces » parages ».

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 3 *Novembre.*

On apprend de Bornholm que le 26 Septembre dernier, le Port construit près de la Ville de Ronné a été solemnellement ouvert aux vaisseaux. On lui a donné le nom de Christians-Haven. Ce Port, qui a onze pieds de profondeur, peut recevoir à présent en toute sûreté les bâtimens chargés.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 11 *Novembre.*

Les Salines de Wielicka, dont le produit nous est si avantageux, ont été menacées d'être détruites par les Prussiens qui avoient formé le dessein de faire une irruption dans le Duché de Teschen; mais leur projet a échoué, graces aux bonnes dispositions du Général Mitrowski qui commande nos Troupes dans ces cantons.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 17 *Novembre.*

L'Académie de Commerce, établie en cette Ville par M. Busch, Professeur de Mathématique de notre College, continue à fleurir de plus en plus, & nous

éprouvons journellement les heureux effets de cet utile établissement.

Ce doit être un spectacle consolant pour l'humanité que de voir la propriété respectée par la Souveraine Puissance, au milieu du tumulte des armes & dans le sein même de la guerre pour laquelle il n'y a rien de sacré. Tous nos Papiers publics répétent à l'envi un fait qui d'abord paroit assez peu important, mais qui cependant devient très-intéressant, quand on le considere sous le point de vue que présentent les réflexions précédentes.

Le Roi de Prusse, pendant son séjour en Bohême, avoit pris son logement à Schatzlar dans la maison d'un Cordonnier. Ce Prince y voulut faire construire une cheminée; le Propriétaire s'y opposa, parce que cette construction, disoit-il, alloit gâter sa maison. Le Monarque, après avoir fait inutilement des instances réiterées auprès de cet homme, pour en obtenir la permission qu'il desiroit, lui demanda s'il vouloit vendre sa maison. Le Cordonnier y consentit; mais en même tems il signifia qu'il vouloit en avoir 70 dahlers. *Tu les auras*, lui dit le Roi, *& cent ducats de pot-de-vin pour les clefs.* Depuis cette acquisition, Sa Majesté Prussienne dit plaisamment qu'il est devenu *Bourgeois de Bohême.*

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 19 Novembre.*

Nos Commerçans se sont rendus le 3 de ce mois chez les Lords North, Sandwich & Germaine, pour leur représenter que depuis leur derniere Requête concernant la protection de leurs propriétés dans les Isles sous-le-Vent, ils se voyoient exposés à un danger bien plus immédiat par la prise de la Dominique, expédition qui, par sa célérité & la maniere dont elle a été effectuée, ne pouvoit que leur donner les plus vives inquiétudes sur beaucoup d'autres Isles dans lesquelles, en y comprenant la Jamaïque, ils avoient une propriété de 50,000,000 sterlings &c. Cette Requête a été suivie d'une autre beaucoup plus pressante, d'après de nouveaux avis qu'ils avoient reçus, & ils ont eu la même réponse vague, c'est-à-dire, que l'Amirauté avoit fort à cœur la protection du Commerce en général; mais que l'Escadre du Comte d'Estaing avoit tellement dérangé les projets de l'Amirauté, que la défense des côtes de la Grande-Bretagne avoit été son premier objet.

Un de ces Négocians s'étoit rendu le 5 chez le Lord Sandwich pour lui demander un convoi de deux vaisseaux de ligne, avec deux ou trois frégates ou sloops pour les Isles Occidentales; ce Ministre lui répondit, à ce qu'on assure, qu'il avoit assez de vaisseaux, mais qu'il manquoit d'hommes; & que dans cet état n'étant plus possible de conserver les Isles, tous ses soins devoient se tourner vers la Grande-Bretagne.

Il court en effet ici la copie d'une Lettre écrite de Guernesey, par laquelle on apprend que les François sont en possession de Saint-Nevis & de Tabago, & qu'on doit être informé bientôt de la prise de Saint-Christophe, attendu qu'on a vu approcher de cette Isle sept vaisseaux portant pavillon François. (*Extrait de la Gazette de France*).

On lit dans la Gazette de Boston l'article suivant.

» Mardi 15 Septembre, on vendra à Bedfort, dans le Comté de Darmouth, les prises suivantes, avec leurs cargaisons, faites par l'Escadre de Sa Majesté Très-Chrétienne, commandée par le Comte d'Estaing; le vaisseau la *Fanny*, du port de 300 tonneaux, montant quatorze pieces de quatre & de six livres de balles; le brigantin de *Rosamond*, du port de 150 tonneaux; le sloop le *Flying-Fisch*, d'environ 100 tonneaux; de plus 100 barriques de tabac, 200 barriques de rum, 200 barriques de sucre, & une grande quantité de cacao & de casse endommagés.

Nous aprenons de Madrass que le Capitaine John Stewart, ci-devant Aide-de-Camp de l'Emir Ul Omrah est parti de Madrass par terre pour se rendre au Bengale. Il se propose de remonter le Gange jusqu'à sa source, ensuite de prendre le chemin d'Angleterre par la Tartarie, la Russie &c. Il compte être de retour en Angleterre dans deux ans; comme il parle presque toutes les Langues Orientales aussi bien que les Nationnaux, on doit se promettre beaucoup

des découvertes de ses louables recherches ; il a autrefois commandé au service d'Hyder, & s'est conduit avec la bravoure la plus signalée contre les Marattes ; son Bataillon fut presque entiérement détruit ; lui-même il reçut plusieurs blessures, & resta presque mort sur le champ de bataille.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 8 Novembre.*

La frégate la *Mignone*, commandée par M. de Cohorn, est arrivée ici avec une prise dont le chargement consiste en 6000 quintaux de merluche.

» Notre Commerce, malgré les circonstances, va toujours avec la même activité. La meilleure preuve que nous puissions en donner, c'est qu'il est entré dans notre Port, depuis le 28 Octobre jusqu'au 3 Novembre, 37 bâtimens qui ont apporté 2380 charges de bled, 7745 mill. d'huile, 1950 charges & 900 sacs de feves.

Les états des autres marchandises d'entrée du 4 Novembre, déclarent 104 fut. café, 1 b. indiennes, 18 b. toiles, 2 caisses drogueries, 643 pierres à éguiser 23 b. moresque, 3 caisses horlogerie, 21 caisses manne, 122 b. chanvre, 100 quintaux soude, 22 barils étaim, 3 sacs coton filé, 3 fut. galles, 4 caisses viande de pâte, 1 baril alun, 2 caisses soieries, 2 barils iris, 670 pieces & 15 b. cuirs en poil, 56 caisses pierres à fusil, 2 caisses velours, 1 caisse boutons de fil, 1 caisse gomme, 2 barils thon à l'huile, 1 b. toile de crin, 50 quintaux fer, 140 ram. papier, 4 b. cocons, 101 caisses chandelles, 25 b. laine, 21 b. laine fine, 3 b. soie, 41 barils suif, 1 barrique poil de chevre, 7 b. bas de fil, 1 b. fil, 1 caisse corail, 94 œufs d'autruche, 6 barils vin de Syracuse, 2 barriques verdet.

Les sucres assortis se vendent 68 liv. ; les cafés de la Martinique 13 f, 6 den. ; ceux du Cap 11 f. : le bled du Pays, de 36 à 42 liv. la charge ; ceux de Trany, 40 liv. ; ceux de Volo, 36 liv. ; ceux de Morée, 35 liv. ; ceux de Goro, 31 à 33 liv. ; d'Ancone, de 37 à 38 liv. 10 s. ; ceux de Hollande, 34 l. ; de Riga, 31 l. ; d'Archangel, 36 liv. la charge ».

D'Angoulême, *le 24 Novembre.*

Le 15 de ce mois, les Officiers Municipaux de cette Ville firent célébrer une Messe solemnelle, pour remercier Dieu de la grossesse de la Reine, & pour lui demander que cette Auguste Princesse mette heureusement au monde un Fils. Trente-deux pauvres femmes enceintes qui avoient assisté à cette fête religieuse, ont chacune reçu leur part d'une somme de 50 louis qui fut distribuée entre elles & dix-huit Soldats vétérans natifs de la Ville & de la Sénéchaussée d'Angoulême. Ces cinquante louis avoient été remis de la part de M. le Comte d'Artois à M. Marchais de la Berge, Ecuyer-Maire de la Ville, par M. Elie de Beaumont, Intendant des Finances de ce Prince. Les dix-huit Soldats vétérans qui ont partagé cette somme avec les femmes enceintes, sont destinés à former une Garde de nuit nécessaire pour la sûreté publique. Ils entreront en exercice, & leurs appointemens commenceront à courir du jour de l'accouchement de la Reine, » afin, » disent les Officiers Municipaux dans » leur délibération, que cet heureux » événement soit l'époque d'un nouveau » genre de bienfaisance, de patriotisme » & d'encouragement à la défense de la » Patrie, en préparant des retraites aux » Soldats vétérans ». Après la célébration de la Messe à laquelle assisterent tous les Tribunaux & tous les Corps, M. Elie de Beaumont & le Corps de Ville firent distribuer, à leurs frais, plusieurs milliers de livres de pain aux pauvres familles de la Ville & des Fauxbourgs.

Madame de Durfort de Civrac, Abbesse de l'Abbaye Royale de Saint-Auxonne, voulant implorer le secours du Ciel pour l'heureuse délivrance de la Reine, fit chanter, le 17 de ce mois, dans son Eglise, une Messe solemnelle à laquelle furent invités tous les Pauvres du Duché d'Angoulême. Après l'Office Divin, elle leur distribua elle-même du pain & de la viande, & fit donner le même secours aux Prisonniers de la Ville.

Nos Officiers Municipaux s'occupent maintenant avec beaucoup de zele d'un projet dont il eſt fort à deſirer que l'exécution ait lieu. Il s'agit de ſe procurer un terrein ſitué à une diſtance convenable hors des murs de la Ville, & qui ſoit ſuffiſant pour ſervir de Cimetiere commun aux douze Paroiſſes d'Angoulême & de ſes Fauxbourgs.

DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES, *le 13 Novembre.*

Des Lettres de cet endroit & du Val de Liepvre en Lorraine, préſentent le tableau le plus affligeant des dégâts de toute eſpece qu'a occaſionnés la crue des eaux ſurvenues ſubitement dans la nuit du 23 au 24 Octobre dernier. On aſſure, dit une de ces Lettres, qu'il n'y a plus de pont ſur la Mozelle; que trente trois maiſons ont été entraînées à Epinal; que les priſons ont été renverſées, & que les Priſonniers y ont été noyés à Lunéville; que le pont des Carmes a été détruit, ainſi qu'une partie du Château où logeoient les Gendarmes; que le grand pont de Saint-Diez a été renverſé; qu'à Sainte-Marie ſurtout, on avoit eu le ſpectacle le plus effrayant, qu'on y avoit vu d'un inſtant à l'autre ſur les torrens qui ſe répandoient par-tout, ſurnager des perſonnes, des beſtiaux, & des charpentes d'édifices; qu'enfin l'évaluation des dommages ſur les biens de Sainte-Marie & des environs, étoit portée à plus de cent mille livres.

D'ALENÇON, *le 20 Novembre.*

ETAT des Naiſſances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité d'Alençon, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
ALENÇON	489	535	110	114	397	353
SÉEZ	160	187	31	32	109	72
LIZIEUX	359	405	131	95	343	359
NOGENT	262	275	81	66	268	241
FALAISE	339	342	113	85	238	202
ARGENTAN	160	183	44	45	106	91
BERNAY	155	153	37	42	155	133
VERNEUIL	119	125	28	40	131	119
MORTAGNE	165	180	55	41	111	94
	2208	2385	630	560	1858	1664

Il y a eu dans la Ville d'Alençon & dans les huit autres principales Villes de cette Généralité, en 1777, 177 naiſſances de plus qu'en 1776, & 70 mariages & 194 morts de moins. Ces neuf Villes ſont les ſeules de toute la Généralité qui en méritent le nom, & les Habitans de toutes les autres doivent être confondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute la Généralité, priſe ſur les années 1776 & 1777, rapportées dans cette Gazette, No. 54 de la préſente année, eſt de 20514 naiſſances, 5544 mariages, & 15544 morts. Celle des Villes inſérées dans l'état ci-deſſus, eſt de 2296 naiſſances, 595 mariages, & 1761 morts. Les Habitans des Villes forment, par conſéquent, dans cette Généralité le neuvieme de la Population générale; & on peut y compter huit Habitans de la Campagne contre un Habitant des Villes.

Indépendamment des neuf Villes compriſes dans l'état précédent, la Généralité d'Alençon renferme 1269 Paroiſſes ou Succurſales, dont les Curés tiennent des regiſtres.

En réuniſſant les trois Généralités de

Rouen, Caen & Alençon, l'année commune de toute la Population de Normandie, est de 74675 naissances, 20153 mariages, & 61650 morts; celle des 31 Villes principales est de 10883 naissances, 2825 mariages, & 9806 morts; en sorte que les Habitans des Villes forment environ le septieme de la Population générale, & on peut compter dans cette Province six Habitans de la Campagne contre un Habitant des Villes.

Outre les trente-une Villes principales, on y compte 4268 Paroisses ou Succursales dont les Curés tiennent des registres.

DE PARIS, *le 2 Décem^bre.*

Le Jeudi 19 Novembre dernier, deux Plombiers qui travailloient au réservoir de l'Hôtel de la Bibliothéque du Roi, furent frappés par les vapeurs du charbon qu'ils avoient allumé pour fondre leur plomb, au point qu'ils perdirent connoissance. Ils resterent long-tems dans cet état avant qu'on fût à portée de leur donner des secours. L'alkali volatil-fluor leur fut administré avec succès.

Des Lettres-Patentes du Roi, enregistrées en la Cour des Aides le 28 Août dernier, réglent la maniere dont les Arrêts, Sentences, Jugemens & contraintes doivent être mis à exécution contre l'Adjudicataire des Fermes ou ses Cautions, & ordonnent que les pieces des procès de cette espece pourront être remises aux Directeurs des Fermes dans les Provinces: auparavant, elles ne pouvoient l'être qu'à Paris, au Receveur-Général. Les Lettres-Patentes ordonnent que les Directeurs des Provinces feront obligés de les viser & de les rendre aux Parties dans le délai d'un mois; l'objet de cette loi est d'épargner aux Sujets des Provinces éloignées les frais d'un voyage dispendieux dans la Capitale, & de les mettre à portée d'obtenir une prompte justice, sans quitter leurs foyers.

Edit du Roi portant création de quatre millions de Rentes viageres. Les motifs qui ont porté notre Auguste Monarque à faire cet emprunt annoncent trop la sagesse de ses vues & les sentimens de sa bienfaisance envers ses Peuples, pour ne pas les rappeller ici. Voici donc en quels termes Sa Majesté s'exprime dans le préambule de cet Edit.

» Ce que nous devons à la sûreté de notre Royaume, à la protection de nos Colonies, & à la grandeur de notre Commerce, Nous ayant déterminés à rétablir notre Marine, Nous avons employé de grands moyens pour y parvenir, & Nous l'avons élevée au plus haut degré auquel elle ait jamais été portée dans ce siecle; Nous n'avons pu le faire sans des dépenses extraordinaires très-considérables, & elles se sont encore accrues par les événemens que les circonstances ont fait naitre. Obligés de porter des Troupes au-delà des mers, d'ordonner de grandes levées de Matelots, de garnir nos Arsenaux, & de multiplier nos armemens dans nos Ports, il n'a pas fallu moins qu'une vigilance active & l'ordre le plus severe dans toutes les parties de nos Finances pour exécuter ces desseins & remplir ces obligations, sans le secours d'aucune imposition nouvelle; & cependant, d'après le compte exact & circonstancié que nous nous sommes fait rendre, Nous avons remarqué que par une suite de réformes & d'économies, par l'attention donnée à plusieurs branches négligées de nos revenus, par une plus grande réserve dans la concession des graces, par le refus absolu & d'affaires onéreuses & d'intérêts inutiles dans les Places & dans la Finance, & par le bénéfice enfin des extinctions annuelles, Nous étions ainsi parvenus à balancer nos revenus & nos dépenses ordinaires, & à pourvoir aux intérêts des emprunts particuliers que Nous avons été dans le cas de faire.

Enfin Nous avons de plus reconnu qu'indépendamment des fonds destinés à des remboursemens, Nous aurions encore au-delà de nos dépenses ordinaires en tems de paix, un revenu libre équivalent à l'intérêt du nouvel emprunt que nous nous proposons d'ouvrir: Nous avons, par de justes motifs, déterminé cet emprunt en Rentes viageres, en le fixant à quatre millions de Rentes, sous la déduction du dixieme.

Indépendamment de ce secours, Nous nous sommes ménagés d'autres ressources qui ne seront point onéreuses à nos Peuples; ensorte que Nous ne désespérons pas de pouvoir satisfaire encore

aux dépenses de l'année prochaine sans mettre aucune imposition extraordinaire. Nous nous y serions toutefois déterminés, du moins jusqu'à la concurrence de l'intérêt du nouvel emprunt, si, d'après la connoissance exacte que Nous avons prise de la situation de nos Finances, Nous l'avions jugé nécessaire ; car Nous envisagerons toujours comme une de nos étroites obligations de ne jamais emprunter sans avoir assuré l'intérêt des Prêteurs qui, se fiant à notre justice & à notre bonne foi, Nous dispensent de recourir à des impositions proportionnées aux besoins de l'Etat, & dont le poids seroit trop aggravant pour nos Peuples.

Nous aurions desiré sans doute de faire tourner au soulagement de nos Sujets les fruits de nos diverses économies & des soins laborieux que Nous avons pris ; c'étoit notre dessein & notre espérance ; & si des circonstances ont éloigné de nous cette satisfaction, Nous ne cesserons de tendre à ce but, car Nous ne sommes conduits ni par des motifs d'ambition, ni par le desir d'acquerir des possessions nouvelles : contens de veiller au bonheur des fideles Sujets que la Providence a soumis à notre Gouvernement, Nous trouvons cette tâche assez grande, & animé du desir de la remplir en même tems que Nous soutiendrons de tous nos efforts la gloire de nos armes, Nous concourrons avec satisfaction au rétablissement de la paix, aussi-tôt qu'elle pourra se concilier avec les intérêts de notre Royaume, le maintien de nos droits & de la dignité de notre Couronne ».

En conséquence, Sa Majesté crée quatre millions de livres actuelles & effectives de rentes viageres à prendre sur tous les deniers provenants de ses droits d'Aides & Gabelles, & cinq grosses Fermes. Ces rentes pourront être acquises, soit sur une seule tête, à raison de dix pour cent par an, ou sur deux têtes, à raison de huit & demi pour cent aussi par an ; le tout sans distinction d'âge & au choix des Acquéreurs. Les arrérages de ces rentes, dont le payement se fera de six en six mois à l'Hôtel-de-Ville de Paris, seront sujets à la retenue du dixieme d'amortissement, & exempts à toujours des vingtiemes, quatre sous pour livre du premier vingtieme, & de toute autre imposition généralement quelconque qui pourroit avoir lieu par la suite. Toutes personnes, de quelque âge, sexe & condition que ce puisse être, même les Religieux & Religieuses qui peuvent avoir quelque pécule, les Etrangers non naturalisés, demeurants dans le Royaume ou au dehors, même ceux qui seroient sujets de Princes ou d'Etats avec lesquels Sa Majesté pourroit être en guerre, seront reçus à acquérir lesdites rentes. Cet Edit, donné à Versailles le mois dernier, a été registré en Parlement le 27 du même mois.

Description d'un instrument très-commode appelée Circumferentor * *par les Anglois, dont les Arpenteurs de cette Nation se servent pour mesurer les angles sur le terrein. Extrait des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.*

» Cet instrument consiste en une simple alidade de cuivre & en un cercle de même métal qui en occupe le milieu, & qui est pris dans la même piece. L'alidade que les Anglois nomment *index*, a communément quatorze pouces de long & un pouce & demi de large. Le diametre du cercle est d'environ sept pouces. On trace sur ce cercle une rose des vents, dont la ligne méridienne répond exactement au milieu de l'*index* ou alidade. On divise la circonférence du cercle, dont cette rose occupe le centre, en 360 parties égales que l'on nomme *degrés*. On soude ou l'on fixe de toute autre maniere sur la circonférence de ce cercle un anneau de cuivre de quelques lignes de hauteur, sur lequel on visse un autre cercle destiné à retenir un verre plan entre ces deux circonférences. On a pour lors une espece de boîte circulaire dans laquelle on place une aiguille aimantée, suspendue en équilibre sur un pivot qui est au centre.

---

* *Le sieur Bernier, Fabricateur d'instrumens de Mathématique, demeurant à Paris, Quai de l'Horloge, en construit de pareils.*

Il y a deux pinules adaptées aux extrêmités de l'alidade, & qui ont la facilité de se plier sur la longueur de cette régle, pour que l'instrument soit moins embarrassant lorsqu'on cesse de s'en servir ou lorsqu'on le met dans son étui. On adapte sous le cercle une douille ou genou, comme sous les Graphometres ou boussoles ordinaires, afin que l'instrument puisse s'ajuster sur son pied qui ne differe en rien de celui des autres instrumens pour mesurer les angles.

Voici en peu de mots la maniere de se servir de cet instrument. Je prie ici mon Lecteur de vouloir bien tracer un angle, dont un des côtés sera parallele à la longueur de son papier. Il désignera cet angle par les trois lettres G K E. La lettre G sera au bout de la branche la plus haute, la lettre K au sommet de l'angle, & la lettre E au bout de la branche inférieure de l'angle.

Si vous voulez mesurer cet angle G K E sur le terrein, vous mettrez le *Circumferentor* en K, c'est-à-dire au sommet de l'angle, ayant l'attention de placer la fleur de lys devant votre poitrine. Dirigez votre alidade de maniere que vous puissiez bournoyer ou découvrir au travers de vos pinules le point E, & remarquez ensuite que c'est le point sur lequel tombe pour lors la pointe sud de votre aiguille aimantée; je suppose que ce soit sur le degré 296.

Retournez ensuite votre instrument, & bournoyez ou visez le point G, & remarquez quel est le degré qui correspond à votre aiguille. Je suppose que ce soit 182. Retranchez toujours le plus petit nombre du plus grand, & vous aurez la valeur de votre angle; dans ce cas, ôtant 182 de 296, il restera 114 degrés pour la valeur du véritable angle G K E que vous cherchez.

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Avis aux Négocians.

» La Langue Espagnole, aussi facile à apprendre que la Langue Italienne, est beaucoup plus utile à notre Nation, à cause de notre Commerce qui tous les jours fait des progrès en Espagne.

Le sieur Damon, qui a demeuré un grand nombre d'années tant à Madrid qu'au Mexique & au Pérou, & qui a voyagé dans les principaux Royaumes d'Espagne, se propose de donner en Ville des leçons de Langue Espagnole. Il expliquera à ses Eleves les Ouvrages les plus modernes & les plus estimés, écrits en Espagnol: il s'attachera cependant d'une maniere particuliere à ceux de Miguel Cervantes, & sur tout à son fameux Don Guichotte. Il fera connoître combien est défectueuse la traduction Françoise que nous avons de cet ingénieux Roman.

Le sieur Damon fera usage d'une méthode très-facile dont il est l'Inventeur. Il promet à ceux qui voudront s'adresser à lui, de les mettre en état, après six mois de leçons, de bien lire, écrire parler & traduire l'Espagnol, & de leur donner une connoissance suffisante de l'Espagne, & des riches & nombreuses productions de ce beau pays. Il apprendra aux Etrangers & aux Négocians à connoître les diverses especes de monnoies qui ont cours dans toute l'étendue de cette vaste Monarchie; il les instruira des précautions qu'ils doivent prendre pour y voyager sans incommodité; il leur donnera même une idée des diverses especes de commerce que des Etrangers peuvent faire dans ce Royaume & dans les différentes contrées du nouveau Monde, soumises à la Domination Espagnole.

Ceux qui voudront prendre des leçons du sieur Damon, ou lui faire traduire des Ouvrages Espagnols, sont priés d'envoyer leur adresse, franche de port, à M. Jombert, fils aîné, Libraire du Roi, rue Dauphine, près le Pont-Neuf à Paris, pour lui être remise ».

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 25 Nov. 1778, au Samedi 28 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 liv. 15 s. Le froment au Port de la Grêve, de 19 l. 10 s., 20 à 21 liv. 5 s.; le seigle, de 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 l. 5 s. à 10 l. 15 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 25 Nov. 1778 au Samedi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 2 Déc. 1778, de 47 à 48 liv.; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 15 à 16; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Décembre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.		marc.
Du Mexique à . . .	726			marc.
Du Pérou à	716	2		marc.
Les guinées à . . .	726	2		marc.
Ducats à	99	1		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101			once.
Or à 20 karats à . .	84	11		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	18		marc.
Piastres à	49	12		marc.

Changes de Paris du 2 Décembre 1778.

Amsterdam	53 ½	5	8c.
Londres	29	7	16c.
Hambourg	188 ¾		
Madrid.....	15	1	
Cadix.....	14	17	6
Livourne	97		
Gênes.....	94 ¾		
Lyon *Saints*.....	¾		

***Lettres** de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.*

Du Lundi 30 Nov. 1778			Du Mardi 1 Décembre.		
Messieurs			*Messieurs*		
Thevenin .... pp^lles.	J.		Cauchy ..... pp^lles.	F.	
Viageres	J.		Viageres	F.	
Masson ..... pp^lles.	J.		Tontine	F.	
Viageres	J.		Marsollier .... v^res.	J.	
Delamotte .. pp^lles.	F.		Perpétuelles.	J.	
Viageres	F.		Defays ..... pp^lles.	J.	
Creuzé ..... pp^lles.	F.		Viageres	J.	
Viageres.....	F.		Desplaces ... pp^lles.	F.	
Tontine.....	F.		Viageres.....	F.	
Certain ..... pp^lles.	G.		Tontine.....	F.	
Viageres	G.		Vieillard .... pp^lles.	F.	
Tontine.....	G.		Viageres.....	E.	
.....			Tontine.....	F.	
.....			Roberge... Perpét.	t. l.	
.....			de l'ancien Clergé.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1778.	*Lundi 30.*	*Mardi 1 Déc.*	*Mercredi 2.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1740 35 . . .	1727 ½ 25. .	1720 10 5 . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	385 . . . .
Rescriptions . .	18 18 ½ . . .	18 ½ 19 . . .	19 ½ 20 20 ½ 20 (19 ½
Bil. des Fermes.	2 ¾.	3	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement e de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journ d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrolo des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 21 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 18 *Janvier.*

ETAT *de l'Agriculture dans la Province de Kaluga en Russie.* En général on peut dire que dans la Province de Kaluga, il n'y a aucun canton bien fertile, ni aucun absolument stérile. Le sol du pays est composé presque dans sa totalité d'une terre grise ; les grains qu'on y cultive communément sont le seigle, l'orge, l'avoine. Le seigle rapporte, année commune, le cinquieme grain, l'orge le septieme, & l'avoine le quatrieme. La mesure de seigle coûte ordinairement depuis 60 copeikes jusqu'à un rouble, pris sur la place ; le bled, depuis un rouble 80 copeikes jusqu'à 2 roubles ; l'orge 50 à 80 copeikes ; les pois, depuis 80 copeikes jusqu'à un rouble. Les cinquante livres d'huile de chanvre valent un rouble ; le pud de chanvre net rendu à Pétersbourg, rapporte aux Habitans de Kaluga, depuis 14 jusqu'à 17 copeikes. On y rencontre des Forges de fer & des mines dans le voisinage des petites Villes de Serpeisk, de Mesehtschowsk, de Peremuschl & de Lichwin : on ne compte dans toute la Province que sept Fabriques ; sçavoir trois où on fait des voiles de vaisseau, une où on fabrique du verre, une pour le papier gris & les voiles, & une pour le savon. Il y a sept moulins à scier & 614 moulins à moudre. La Population paroît s'être beaucoup accrue dans cette Province depuis quelques années ; le climat en est sain & on y voit beaucoup de personnes âgées de 80 ans & plus.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 6 *Janvier.*

Les premiers jours de ce mois ont été très-orageux. Nous avons essuyé ici une tempête furieuse qui a exercé ses ravages tout le long des côtes de Jutland. Nous apprenons de Stadstrand qu'on y a vu échouer une de nos frégates qui faisoit route pour les Isles de l'Amérique. Une pinque Hollandoise venant de Pétersbourg, un Brigantin Danois, un navire de Flensbourg, & un bâtiment Hollandois qui revenoit de Riga ont eu le même sort. L'équipage de ces vaisseaux a eu le bonheur de se sauver, à l'exception du dernier qui a perdu deux hommes ; mais deux autres bâtimens ont été engloutis. Six navires venant de la Baltique ont péri près d'Halbourg, ainsi que plusieurs autres près de Kingkioping en Jutland, sans qu'un seul homme ait pu échapper au naufrage.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 9 *Janvier.*

Les Matelots qui commettoient quelque faute ou quelque délit avoient été

jusqu'à présent abandonnés à la discretion des Patrons de navire qui souvent leur faisoient souffrir des peines excessives. Sa Majesté voulant remédier à cet abus, a enjoint au College du Commerce de dresser une sorte de Code criminel pour les Gens de mer, dans lequel on déterminera l'espece de châtiment qui sera infligé à chaque Délinquant. En conséquence le College travaille avec beaucoup d'activité à la confection du nouveau Réglement. On y spécifiera aussi la maniere dont les Consuls Suédois qui résident dans les Ports étrangers se conduiront dans la décision des différens qui pourront s'élever entre les Patrons de navires & les Matelots. Les Maitres seront obligés dorénavant de déclarer aux gens de leur équipage quelle est la nourriture qu'ils prétendront leur donner pendant leur trajet, afin que ceux à qui elle ne conviendroit pas puissent prendre leur parti.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 12 Janvier.*

On parle beaucoup ici d'une Ordonnance qui va paroitre pour défendre à qui que ce soit d'exercer plus d'un métier. On prétend que la liberté indéfinie dont chacun a joui jusqu'à présent sur cet article est en partie cause des troubles qui ont si fréquemment agité cette Capitale.

SILÉSIE.

DE BRESLAU, *le 15 Janvier.*

La Société Patriotique de Silésie vient de publier une nouvelle expérience sur la culture du seigle d'Archangel. Cette expérience a été faite à Jacobsdorf par M. de Sommerfeld qui en a rendu compte à cette Compagnie dans une Lettre du 24 Octobre de l'année précédente (1777). Voici la teneur de cette Lettre.

» Dans le courant de l'automne 1776, je fis venir de Carzig six metzes de seigle en question, mesure de Berlin ; je les reçus le 30 Sept. Je ne fus pas peu surpris de la mauvaise apparence de ce grain, & davantage encore de la grande quantité de mauvaises graines parmi lesquelles il étoit comme noyé ; je le fis nettoyer, & il ne me resta juste que quatre metzes de seigle. Quoique le tems marqué pour le semer fût passé, je ne laissai pas, ayant un terrein qui me parut propre à cela, d'en semer deux metzes, & je gardai les deux autres pour une autre expérience, en cas que celle-ci vint à manquer.

Le champ que j'avois choisi est de quatre arpens de semence : depuis 1772, que je commençai à nourrir mes bestiaux dans l'étable, je n'y avois cultivé que du treffle : le terrein est un peu bas d'un côté près de ma Ferme, & aboutissant à un petit étang, & de l'autre côté contigu à une prairie que traverse un fossé toujours rempli d'eau de la source qui en fournit à l'étang, & de celle qui découle de la prairie : le sol en est froid & d'une terre noire de la profondeur d'une demi-aune.

J'avois eu la précaution, l'année précédente, après avoir fait deux récoltes de mon treffle, de faire remuer légérement le terrein vers la S. Jacques, & de le laisser en jachere jusqu'à la mi-Août que je le fis labourer profondément ; j'eus soin à la S. Barthélemi d'y faire conduire une quantité suffisante de fumier de vache & de cheval, & de le faire bien retourner ; mais comme je n'en avois pas encore entiérement extirpé le chiendent & les racines de treffle, je fis encore labourer le 15 Septembre le même champ à sillons profonds près les uns des autres : la herse y passa ensuite : on en enleva toutes les racines pernicieuses, & je laissai alors reposer ma terre.

Avant d'aller plus loin, je dois avertir que je ne seme jamais ni bled, ni seigle, ni orge, ni avoine, sans avoir fait peser la semence ; alors je marque la différence du poids de chacune dans des tables que je conserve. Je suivis donc aussi cette méthode pour mon seigle d'Archangel, pour sçavoir, une fois pour toutes, s'il est plus profitable de semer dru ou de semer menu ; ce que je voulois sçavoir au juste, parce que chacune de ces méthodes a ses Partisans, & qu'on est souvent embarrassé de sçavoir pour quel parti se décider.

Je pesai donc les deux metzes que je voulois semer, & les trouvai du poids de 16 livres 20 lots. Comme je voulois faire en

petit l'épreuve de semer dru, j'en comptai pour cet effet 2550 grains que je pris au hasard, & qui peserent 3 lots $\frac{5}{8}$. Cela fait, je fis labourer le 7 Octobre de l'année derniere (1776) trois bandes larges de seize sillons, à deux pieds de profondeur, mesure de Breslau. Ce terrein contenoit trois verges trois pieds du Rhin, mesure décimale en largeur, & vingt-neuf verges cinq pieds en longueur. Je semai alors dans le même tems qu'on seme l'autre seigle, deux metzes de mon seigle d'Archangel; mais je séparai de la totalité du terrein 10 pieds quarrés pour mes 2550 grains de seigle d'Archangel, qui furent plantés à la profondeur d'un pouce & demi, & à la distance d'environ un pouce, mesure de Breslau, l'un de l'autre.

Mon dessein étoit, en choisissant ce terrein & en plantant les grains à cette profondeur & à cette distance, de voir si tous leveroient également; mais mon Jardinier, pendant que j'étois occupé à autre chose, dérangea mon plan en hersant ce terrein contre mes ordres. Les grains leverent, mais dans une telle confusion qu'il me fut impossible de les compter. Le grain que j'avois planté sortit de terre un peu avant celui que j'avois semé, & celui-ci se trouva très-mince. Il arriva outre cela que le vent jetta dessus les feuilles des arbres voisins; il survint là-dessus une neige suivie d'un vent impétueux, desorte que le champ ne fut débarrassé qu'en Avril. Il se trouva si peu de mon seigle au printems, que, selon la regle, j'aurois pu faire de nouveau labourer mon terrein; mais comme c'étoit un essai, & que ce terrein étoit peu considérable, je n'en fis rien; ce qui me fit le plus grand plaisir, puisqu'au mois de Mai je trouvai que mon seigle s'étoit fortifié & qu'il poussoit de fortes tiges: celui que j'avois planté s'étoit toujours bien présenté; l'un & l'autre fleurirent quelques jours plus tard que le seigle ordinaire.

Il survint une pluie violente qui coucha tout mon seigle; il ne souffla aucun vent qui pût le relever: je remarquai avec plaisir que mon seigle d'Archangel ainsi couché multiplioit ses tiges; je comptai des pieds qui en avoient 16 & même 17: c'étoit celui que j'avois semé; je ne pus en découvrir tout au plus que 10 au seigle que j'avois planté, mais le seigle d'Archangel avoit la feuille plus large, d'une couleur plus claire; les tiges étoient plus fortes, les épis plus longs & plus serrés, la paille & les grains plus longs & meilleurs qu'au seigle commun. Je ne remarquai aucune différence pour le tems de la maturité; je fis faucher le seigle semé & couper le seigle planté.

Quoique les gerbes differassent beaucoup de celles du seigle commun, mon Jardinier prétendoit que je ne retirerois pas plus de l'un que de l'autre: cela me porta à mesurer un terrein tout près de celui qui portoit le seigle d'Archangel: je pris un espace égal de l'un & de l'autre, & je fis mettre les gerbes à part: d'environ six metzes de semence de seigle ordinaire, je récoltai 8 treizaines de gerbes & 8 gerbes, & de mes deux metzes de seigle d'Archangel, je recueillis 10 treizaines de gerbes & 14 gerbes: le seigle d'Archangel que j'avois planté produisit une gerbe. Je fis battre ce dernier le jour même de la récolte, j'en retirai une demi-metze qui pesa 4 livres 24 lots: j'en comptai 2550 grains qui peserent, non-séchés, 4 lots & demi. Peu de jours après, je fis battre mon grain d'Archangel semé, il me donna 5 scheffels 3 quarts & 3 metzes: les grains se trouverent plus gros que ceux du seigle ordinaire, mais à peu près de la même couleur. Le scheffel de ce seigle, bien nettoyé, pesa un quintal & deux livres. Je fis encore d'autres expériences.

1°. Deux scheffels, le 20 Septembre avant midi à Grunau dans un champ bas, fumé de fumier frais de vache & contenant 19 planches d'une toise de large & de 50 de long.

2°. Un scheffel & demi, le 20 Septembre après midi à Grunau sur un terrein élevé de douze planches d'une toise de large & de 60 de long; encore sur deux autres planches de même largeur & longueur, un demi-scheffel & enfin un demi-scheffel, de la semence de mon crû, sur deux autres planches de même longueur & largeur à Grunau.

3°. Le 23 Septembre avant midi à Jacobsdorf sur un terrein de 32 planches, d'une toise de long & de 15 de large, tout bas, au pied d'une hauteur, mais disposé vers le midi, & qui avoit porté du treffle.

4°. Le 24 Septembre avant midi, aussi à Jacobsdorf, deux metzes de seigle de l'année précédente, qui, après avoir été mis de nouveau dans la balance pesa 16 livres net, par conséquent 20 lots de moins qu'au tems de la récolte de l'année précédente. Je les semai sur deux planches d'une toise de largeur & de 30 de longueur, qui avoient porté du treffle la même année, situées près d'un grand chemin sur une hauteur vers le midi. (les terreins 2, 3 & 4 étoient de 3 ans). Voici ce que j'ai observé. Le seigle d'Archangel des deux champs de Grunau leva avec le seigle ordinaire le 29 Septembre, mais très-mince, à cause de la grande sécheresse; à présent (au commencement d'Octobre 1777) il paroit que le seigle d'Archangel retarde, & que le seigle ordinaire avance.

Le seigle du quatrieme terrein situé à Jacobsdorf leva le sixieme jour, parut très-beau & se maintient de même; mais les deux metzes du dernier terrein ne leverent qu'au bout de quinze jours: ce seigle a la couleur plus claire & les feuilles plus larges que le seigle ordinaire; mais la tige est plus basse. Je rendrai compte du succès à la récolte prochaine. Signé DE SOMMERFELD. *A Jacobsdorf, ce 24 Octobre 1777* ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 22 Janvier.*

Le vingt de ce mois, les Etats de Hollande & de West-Frise ont repris leurs Délibérations. Ils ont arrêté que les impôts de l'année courante seroient les mêmes que ceux de l'année précédente.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DU PAYS D'AUNIS, *le 7 Février.*

Lettre d'un Cultivateur à M. B. J. Miger, sur le moyen de préserver la vigne des premieres gelées, inseré dans la Gazette d'Agriculture du 3 de ce mois, N°. 10. » L'annonce que vous faites, Monsieur, d'un moyen pour préserver la vigne des premieres gelées, est digne d'un bon Citoyen. C'est bien mériter de tous les Cultivateurs que de leur donner des instructions aussi utiles sur un objet qui mérite toute leur attention, & qui peuvent les mettre dans le cas de se préserver des pertes qu'ils éprouvent depuis nombre d'années.

Ce moyen consiste donc, M., à buter la souche de la vigne aux approches des gelées. Vous entendez, sans doute, par *buter*, couvrir entierement le sep & ses bourgeons; autrement ceux qui seroient à découvert ou à fleur de terre, y seroient plus exposés qu'auparavant; la trop grande proximité de la terre y entretiendroit une humidité qui rendroit les bourgeons plus susceptibles des impressions de la gelée.

Nous sommes, dans ce pays, bien éloignés de suivre un pareil procédé; au contraire nous déchaussons les vignes aux deux premiers labours, & ce n'est qu'aprés que les gelées sont passées que nous remettons la terre au pied du sep pour le garantir des fortes chaleurs, jusqu'à ce que son feuillage soit assez épais pour l'en préserver, ce qu'on appelle ici *fouisser*. On ne la dégarnit ensuite qu'aux mois de Juillet & d'Août, pour dégager le sep & faire mûrir le raisin qui recevra mieux les influences du soleil; cette derniere façon se nomme *biner*. Nous ne pouvons cependant pas blâmer notre maniere de cultiver la vigne, elle nous a été transmise par nos ancêtres qui faisoient de bonnes récoltes. La température a peut-être varié depuis quelques années; peut-être est-il nécessaire de varier aussi la culture.

Le procédé de *buter* la vigne n'est pas difficile à exécuter; on peut en faire l'essai, du moins en petit, car il ne seroit pas aisé à un Particulier qui possede un vignoble étendu, de le faire *buter* tout d'un coup aux approches de la gelée. Il faudroit nécessairement qu'il s'y prit de bonne heure aussi-tôt après la taille, & qu'il laissât ainsi ses vignes *sous terre* jusqu'au mois de Juin que les fortes gelées ont disparu, ou tout au moins jusqu'à la mi-Mai, car on sent qu'il y auroit du risque à les dégarnir avant ce terme; les moindres petites gelées qu'on éprouve pendant tout le mois de Mai, & quelquefois au commencement de Juin, détruiroient facilement ces bourgeons qui ayant été couverts & attendris par l'humidité de la

terre, feroient très-fufceptibles de la moindre impreffion. Refte à fçavoir fi ces bourgeons ainfi attendris ne contracteroient pas une foibleffe nuifible à leur végétation, & fi des vignes ainfi traitées fubfifteroient long-tems avec la même vigueur.

Ce font deux inconvéniens auxquels peu de Propriétaires de vignoble voudront s'expofer, à moins, M., que vous ne les raffuriez entiérement fur le procédé que vous indiquez. Vous nous auriez fait plaifir de nous dire fi le fuccès de votre voifin le Vigneron vous a engagé à fuivre fon exemple, & fi depuis 1750, que vous avez été témoin de ce fait, ce Vigneron a fuivi le même procédé avec la même réuffite. Ces obfervations euffent été effentielles & bien intéreffantes. Vous n'avez été bienfaifant qu'à-demi, en taifant les réfultats de la fuite de ce procédé. Quelle fomme immenfe de reconnoiffance ne vous devront pas tous les Cultivateurs de vignobles, fi vous daignez avoir la complaifance de leur faire part, par la voie de cette Gazette, des obfervations que vous avez dû faire fur cette maniere de préferver les vignes de la gelée. Ce fera à jufte titre que vous mériterez les éloges que le Public ne pourra vous refufer pour lui avoir fait part d'une découverte auffi intéreffante. J'ai l'honneur d'être &c. ».

DE LYON, *le* 10 *Février.*

Quelques branches de notre grande Fabrique d'étoffes de foie reprennent vigueur, mais c'eft dans le petit genre, ce que l'on appelle la *petite tire*; la *grande tire*, les belles & fortes étoffes font comme anéanties par la cherté exceffive des foies.

Les trames du pays coûtent jufques à 38 liv. la livre; auffi nous annonce-t-on d'avance que nos taffetas vont monter à un prix exorbitant, ou bien on n'aura que des efpeces de gazes. Les Fabriques de galons font réduites prefqu'à rien.

Les toiles qui fe font dans la Généralité font de deux ou trois fous par aune à meilleur marché que l'année derniere.

Les bleds font fortis affez beaux de deffous la neige, & ils nous donnent de belles efpérances.

Les rivieres font rentrées dans leurs lits. Il paroit que la Saône a endommagé les ouvrages commencés vers fon confluent; mais fes dégâts ont été bien moindres qu'on ne le craignoit, & ils ne tarderont pas à être réparés; on y a déjà mis les Ouvriers, quoique cette riviere foit encore plus haute que le Rhône. Le pont de bois conftruit fur ce fleuve a réfifté à fes efforts, & les craintes qu'on avoit eues à cet égard font ceffées.

Les vins fe vendent cher dans tous nos environs. Les vieux font moins recherchés que les nouveaux dont la qualité eft de plus en plus eftimée.

DE POITIERS, *le* 12 *Février.*

On vient de publier, M., dans les Affiches de cette Province une Lettre où l'on demande un préfervatif contre un infecte très-incommode. Si quelqu'un de ceux qui lifent votre Gazette connoiffoit cet animal & un moyen pour le détruire, on lui feroit obligé de faire part de fes connoiffances au Public. Voici les particularités contenues dans la Lettre que rapporte la Feuille de Poitiers.

» Un Gentilhomme des environs de Loudun éprouve depuis plufieurs années une efpece de fléau dont je ne crois pas que perfonne ait eu connoiffance jufqu'à lui. Une forte de *Grillon* ou *Barbot* long d'environ un pouce, gros comme un hanneton, d'un brun rouge, ayant en avant des efpeces de cornes ou antennes, & par le derriere la forme de l'animal connu fous le nom de *Perce-oreille*, parut dans fa cuifine il y a environ quatre ans, y mangea du pain, de la viande, & tout le comeftible qui reftoit dans les armoires. Toutes les précautions pour en chaffer cet animal fécond & deftructeur, ont été inutiles, & il s'y eft multiplié par milliers. Ils ne paroiffent jamais le jour ni en préfence des Domeftiques; on ne peut découvrir leur retraite, quelques recherches que l'on faffe; ils marchent fort vite & difparoiffent auffi-tôt qu'on entre avec de la lumiere: on en a beaucoup pris, au moyen de graiffe laiffée dans des pots dont le fond étoit plein d'eau; mais le nombre en eft toujours exceffif. Ces ani-

maux laiſſent ſur ce qu'ils touchent une odeur infecte, & telle à peu près que celle du cuivre jaune, ou plutôt du mauvais argent qui n'a pas ſervi & qui n'a pas été nettoyé depuis long-tems. Ils ſont beaucoup plus communs & par conſéquent beaucoup plus incommodes l'hiver que l'été ; ce qui prouve bien que c'eſt autant la clarté que la préſence des hommes qui les éloigne. On a crepi tous les endroits où ils ſe ſont montrés ; le nombre n'en a pas diminué.... La mauvaiſe odeur qu'ils laiſſent après eux les a faits appeller, dans la maiſon qu'ils déſolent, *Barbots punais* ».

DE PARIS, *le 14 Février.*

PROGRAMME d'un Prix de neuf cens livres qui ſera diſtribué à l'Inventeur des meilleurs uſtenſiles de cuiſine, par la Société d'Emulation.

» Des expériences auſſi malheureuſes que multipliées ont excité l'attention du Public & la vigilance du Gouvernement, ſur les uſtenſiles de cuiſine. On a reconnu que le cuivre & le plomb, quoique plus pernicieux dans l'uſage, n'étoient pas ſeuls à redouter ; que l'étain commun, la poterie verniſſée la plus groſſiere, les terres brunes, la prétendue terre d'Angleterre, avoient beaucoup d'inconvéniens nuiſibles à la ſanté ; que le fer blanc même pouvoit n'en être pas totalement exempt.

La Société Libre d'Emulation a regardé cet objet comme un de ceux qui méritoient le plus ſa conſidération ; en conſéquence, elle propoſe le ſujet ſuivant.

Trouver une matiere ou une compoſition quelconque, avec laquelle ou puiſſe fabriquer des uſtenſiles de cuiſine capables de ſoutenir la plus forte ébullition, les alternatives ſubites du froid & de la grande chaleur, qui n'aient aucun des inconvéniens du cuivre, du plomb, des étamages, couvertes ou vernis ordinaires & qui ſoient auſſi ſolides & moins chers, s'il eſt poſſible, que les uſtenſiles d'uſage.

Les conditions ſont, 1o. de préſenter pour modeles quelques uſtenſiles de cuiſine, comme caſſeroles, marmites ou braiſieres, afin que la Société puiſſe les ſoumettre à l'eſſai.

2o. De décrire dans un Mémoire clair & détaillé la compoſition de la matiere, le procédé de la fabrication, de la cuiſſon ou autres préparations deſdits uſtenſiles de cuiſine ; de façon que la Société puiſſe fabriquer elle-même ou faire faire devant elle les expériences capables de la déterminer ſur le choix & la bonté des matieres & des uſtenſiles.

3o. D'envoyer l'échantillon des matieres premieres, afin que ſi les expériences ne réuſſiſſent pas, les Auteurs ne puiſſent pas dire qu'on s'eſt trompé ſur le choix des matieres.

4o. De mettre ſur les Modeles & Mémoires une deviſe qui ſera répétée ſur un billet cacheté qui contiendra les nom, demeure & qualité du Concurrent, ſans ſe faire connoître directement ni indirectement avant le jugement.

5o. D'envoyer le tout, franc de port, au Bureau Royal de Correſpondance générale, rue des Deux-Portes S. Saveur, avant le premier Juillet 1779, pour le Prix en être délivré à la Séance publique du mois de Décembre ſuivant.

Ces conditions ſont de rigueur ; en les rempliſſant, toutes perſonnes ſeront admiſes au Concours, excepté les Officiers & Commiſſaires de la Société, & ceux de ſes Membres qui voteront dans les Aſſemblées ou l'on adjugera le Prix ».

N. B. On a inſeré dans quelques Journaux, & notamment dans la Gazette de Santé (Supplément au No. 41, année 1777) que l'on pouvoit tirer un grand parti du verre opaque, dit porcelaine de Réaumur, & inventé par cet homme célébre. (Mém. Acad. des Sciences 1739). Les Concurrens ſont abſolument libres ſur le choix des matieres, pourvu qu'ils rempliſſent les conditions du Programme.

DESCRIPTION d'un Appareil très-ſimple & fort ingénieux pour réduire facilement un objet de grand en petit, tirée des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au ſervice de Pologne.

» On ne répétera point ici tous les procédés que l'induſtrie des Artiſtes a imaginés pour réduire les objets de grand en petit, parce que tout le monde connoît l'uſage des carreaux, celui du ſinge ou pentographe, & enfin les propriétés du cempas de réduction ſimple ou compoſé *.

Le moyen qu'on propose ici, & dont quelques personnes ont fait l'application la plus heureuse, consiste simplement dans un verre concave des deux côtés d'environ 4 pouces & demi de diametre sur 3 lignes d'épaisseur, qui est pris dans un collet de cuivre dans l'épaisseur duquel on ménage une rainure pour le recevoir.

Ce collet dont les bords sont gaudronnés, est composé de deux parties ou zones qui se vissent l'une dans l'autre & embrassent le cristal ou verre en question. Il est soutenu par une piece circulaire de cuivre qui entre dans une espece de tige où il fait charniere. Cette piece est traversée par un boulon que termine une vis dans laquelle entre un écrou destiné à resserrer la charniere au besoin & à contenir le verre concave des deux côtés, dans l'inclinaison qu'on juge convenable.

La charniere dont on vient de parler est pratiquée à l'extrêmité d'un cylindre de cuivre ayant environ 4 ou 5 lignes de diametre sur 6 ou 7 pouces de long; on le fait entrer dans une douille ou tuyau de même métal, où il a la facilité de pouvoir tourner dans tous les sens, & où il peut prendre un mouvement circulaire.

On arrête ce petit cylindre au point où on le desire, par le moyen d'une vis de compression qui traverse la douille qui le contient.

Cette douille forme ensuite charniere avec une piece de cuivre qui sert à pincer la table ou l'objet sur lequel on veut fixer l'Appareil. Pour que cette douille ou cylindre creux puisse se fixer au point où on le souhaite, le clou ou le boulon à tête sur lequel s'opere le mouvement, se termine par une vis qui reçoit un écrou, par le secours duquel on peut serrer si fortement la partie inférieure de la douille, que celle-ci devient absolument immobile.

Quant à la piece de cuivre qui assujettit la table, elle forme une espece de boite qui n'a que trois plans, & qui embrasse l'objet. Comme elle doit pouvoir s'adapter à nombre d'objets de diverses épaisseurs, elle renferme une plaque de cuivre faisant ressort & garnie vers une de ses extrêmités d'une certaine quantité de pointes de fer; on la comprime au moyen d'une vis qui traverse le dessus de cette espece de pointe.

Si on réfléchit sur cette construction, on verra que le verre de cet instrument est susceptible d'une foule de positions: au moyen des différentes brisures ou genoux de l'Appareil qui le soutient. Cet instrument peut être de la plus grande utilité pour un Peintre en miniature, étant infiniment plus commode que la chambre obscure & moins dispendieux. Il est vrai qu'il ne dispense pas de sçavoir dessiner. Cette jolie Machine a été imaginée par un Artiste Suédois, excellent Peintre en miniature, dont le nom m'est absolument inconnu ».

Note relative au morceau précédent.

* M. Pingeron a imaginé depuis plusieurs années un Compas de réduction à trois branches, par le secours duquel on réduit, selon une proportion donnée, un triangle quelconque; ce qui est très-commode pour copier promptement les Cartes Géographiques. La construction en est connue des Fabricateurs d'instrumens de Mathématique à Paris.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

Annonce de Livre.

A Description of hot bath at Bath, rebuilt at the expence of the Chamber of that City together with the plans, elevation and section of the same, the designs of John Wood, Architect; sold by J. Dosdley in Pall-Mall. Price 5 schellings.

Description de la Maison des bains chauds à Bath, rebâtie aux dépens de la Chambre Municipale de cette Ville, avec les plans, coupes & élévations, par M. Jean Wood, Architecte. Cet Ouvrage, intéressant pour les Artistes, se trouve à Londres chez Dosdeley, Libraire dans Pall-Mall, pour le prix de 5 schellings ou 6 liv. de France.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 13 Février.

Le turbot, depuis 40 liv. jusqu'à 45; la paire de solles, depuis 4 liv. jusqu'à 5; le saumon, depuis 20 liv. jusqu'à 40; le cabliau, depuis 15 liv. jusqu'à 20; le panier de merlans Normands, depuis 15 l. jusqu'à 20; le panier de merlans de Calais, depuis 7 liv. jusqu'à 12; la manne de carelets, depuis 5 l. jusqu'à 12; la raie bouclée, depuis 3 liv. jusqu'à 6; la raie noire, depuis 8 liv. jusqu'à 15; le panier de limandes, depuis 3 liv. jusqu'à 6; le panier de moules 2 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 14 Février 1778, au Mercredi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 23 livres; le seigle, de 9 liv. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 liv., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s. à 10 l. 15 s.; l'orge, de 9, 9 l. 5 s. à 10 liv. *le septier.*

Du Samedi 14 Fév. 1778 au Mercredi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 18 Fév. 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 18 Février 1778.

Or de Portug. à	724 l.	s.	marc.
Du Mexique à	720		
Du Pérou à	712		
Les guinées à	723		
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 karats 31 32	100		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	15	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	15	
Piastres à	50	2 6	

Changes de Paris du 18 Février 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	31 3 8c.
Hambourg	190 ½ à ¾
Madrid	15 4
Cadix	15 à 15 0 6
Livourne	96
Gênes	94 ½ à ½
Lyon *Rois*	

Fév. 1778.	*Lundi* 16.	*Mardi* 17.	*Mercredi* 18.
COMP. D. IND.			
Actions	1795 1800 1797 ½	1800 1797 ½ 95 (97 ½	1795 92 ½ 179 (85 9
D°. 16 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct.	400	. . . . .	410 . . . .
Rescriptions	13 ½ 13 13 ¾ .	13 ¾ 13 . ? .	13 13 ¾ . . .
Bil. des Fermes	2 2 ¾	2	2 ¾ . . . .
Lots de 48 l.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. 8 1777	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six pr & six derniers mois 1777.

Du Lundi 16 Fév. 1778

Messieurs

Thevenin ... pp^lles. P.
Viageres ... t. l.
Masson ..... pp^lles. t. l.
Viageres .... t. l.
Delamotte. pp^lles. N.
Viageres ..... O.
Creuzé ..... pp^lles. M.
Viageres ..... P.
Tontine ..... P.
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Du Mardi 17.

Messieurs

Defays ..... pp^lles. N.
Viageres ..... O.
Desplaces .. pp^lles. t. l.
Viageres .... t. l.
Tontine ..... t. l.
Vieillard .. pp^lles. t. l.
Viageres ..... t. l.
Tontine .... t. l.
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Six derniers mois 17

Du Lundi 16.

Messieurs

Certain ..... pp^lles.
Viageres .....
Tontine .....

Du Mardi 17.

Cauchy ..... pp^lles.
Viageres .....
Tontine .....
Marsollier ... v^res.
Perpétuelles.
.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jo d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécr des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 24 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 26 Février.*

LE luxe des habits étoit porté si loin dans ce Royaume, que tous les rangs se trouvoient confondus. Pour réprimer cet abus ruineux, Sa Majesté a décidé que chaque classe de Citoyens seroit distiftinguée par un uniforme particulier. Les enfans même seront assujettis à ce nouveau costume. On a laissé aux Paysans la liberté de s'habiller comme ils l'entendront. Il seroit d'ailleurs bien inutile de défendre le luxe des habits à des malheureux que la misere force souvent d'aller presque nuds.

La Compagnie de Commerce, formée ici sous les auspices de la Cour de Berlin, continue avec succès ses opérations : elle a débuté par le sucre & le café, & dans peu elle ouvrira ses magasins de tabac.

On assure que la Maison d'Autriche se propose aussi de fixer dans ce Royaume une Compagnie de Commerce, & d'y établir des magasins fournis de toutes sortes de marchandises. On ajoute même que notre Cour s'occupe actuellement du Traité qu'elle doit conclure à ce sujet avec celle de Vienne.

ALLEMAGNE.

DE GOTHA (*en Thuringe*), *le 28 Février.*

Un célébre Musicien de cette Ville, grand Compositeur, qui joint un goût sûr à de grands talens, vient de publier un parallele de la Musique qui étoit en vogue il y a environ 50 ans, avec celle d'aujourd'hui. Il soutient qu'à présent on parle de Musique avec beaucoup plus de goût, de force & d'énergie qu'on ne le faisoit alors; mais qu'alors il y avoit réellement dans la Musique infiniment plus de goût, de force & d'énergie qu'il n'y en a actuellement. Il conclut que nous sommes plus forts dans la théorie, & que nos Dévanciers l'étoient davantage dans la pratique.

DE FULDE, *le 1 Mars.*

Plusieurs Chanoines de notre Chapitre se sont réunis pour former un capital dont les intérêts seront annuellement consacrés à marier six pauvres Gentilshommes choisis parmi ceux qui sont élevés dans le Séminaire de cette Ville. Cette Fondation est d'autant plus remarquable que ce sont ici des Célibataires qui ouvrent une main bienfaisante pour encourager le mariage.

DE GIESSEN (*dans la Basse-Hesse*), *le 3 Mars.*

La petite vérole a fait cet hiver des ravages affreux dans cette Ville & dans tous les cantons de son voisinage. Ce cruel fléau y a exercé ses fureurs avec d'autant plus de liberté que l'inoculation en est bannie par les clameurs de nos Thélogiens. Cependant il faut rendre

justice à M. Hueffel qui est à la tête de notre Clergé. Ce généreux Ecclésiastique, non-seulement a fait inoculer trois de ses enfans, mais il a de plus osé prêcher en faveur de cette méthode salutaire.

ITALIE.

DE GENES, *le 23 Février.*

La République a reçu de la part de l'Empereur de Maroc, par la voie de son Envoyé à la Cour de Florence, une Lettre qui contient, à ce qu'on assure, deux articles bien intéressans. Le premier concerne un Traité de Paix entre les deux Etats; & le second, un Traité de Commerce. Notre Gouvernement n'a point encore donné de réponse positive, & nous sommes dans l'attente des suites que doit avoir cette négociation. Il est certain que toutes les démarches pacifiques que le Roi de Maroc fait auprès des Princes Chrétiens, semblent nous faire esperer que ce Despote pourroit bien enfin renoncer au systême de piraterie adopté par les Etats Barbaresques. Ce qui ne pourroit manquer de tourner à l'avantage des Nations qui font le commerce dans la Méditerranée.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 3 Mars.*

Si on veut se former une idée juste des sommes immenses que coûte à notre Nation la malheureuse guerre que nous faisons à nos Colonies, on ne peut mieux faire que de jetter les yeux sur l'extrait des résolutions suivantes présentées au Parlement le 19 du mois dernier par le Duc de Richmond.

» Suivant les comptes les plus exacts » d'un nombre d'années pendant lesquel- » les ces Royaumes ont joui d'une paix » profonde, le Parlement a accordé pen- » dant ledit tems à la Couronne un mil- » lion 637 mille livres sterlings pour l'en- » tretien des forces de marine; un mil- » lion 514 mille liv. st. pour ceux des for- » ces de terre, & 220 livres sterl. pour » l'Artillerie : en tout trois millions 371 » mille livres sterlings.

» En 1775, les frais pour l'entretien » de la Flotte ont été de deux millions » 496 mille 538 livres sterlings; ceux des » Armées, de deux millions 260 mille » 457 livres sterlings; ceux de l'Artille- » rie, de 451 mille 230 livres sterlings: » ensemble cinq millions 154 mille 225 » livres sterlings, par conséquent un mil- » lion 783 mille 225 livres sterl. de plus » que dans le tems de paix.

» En 1776, la Flotte a coûté quatre » millions 153 mille 214 livres sterlings; » l'Armée trois millions 829,008 livres » sterlings; l'Artillerie cinq millions 223 » mille 60 livres sterl. En outre pour un » million de livres sterlings de subsides; » ce qui fait au total une somme de neuf » millions 504,582 liv. sterlings, & con- » séquemment six millions 133,582 livres » sterlings de plus qu'en tems de paix.

» En 1777, les dépenses de la Flotte » se sont montées à trois millions 211 » mille 305 liv. sterlings; celles de l'Ar- » mée à deux millions 597,025 liv. sterl.; » celles de l'Artillerie à 620,594 liv. st., » & une partie de subsides pour ladite » année à 793,300 livres sterl. A quoi il » convient d'ajouter les dépenses ex- » traordinaires pendant la même année, » tant pour la Flotte que pour l'Armée, » qui n'ont pas encore été réglées par le » Parlement, & qui iront au moins à » trois millions 126,761 liv. sterlings; de » sorte que le tout ensemble se montera » à dix millions 348,987 liv. sterlings, & » par conséquent à six millions 977,985 l. » sterl. de plus qu'en tems de paix.

» Quant à l'année 1778, il a été déjà » voté pour son service par le Parlement » quatre millions 5895 liv. sterl., pour » la Flotte; deux millions 842,557 liv. » sterl. pour l'Armée; 382,816 liv. sterl. » pour l'Artillerie, ainsi qu'un subside » d'un million de liv. sterlings, sans ce » qu'il faudra encore voter pour les dé- » penses extraordinaires de la Flotte, » de l'Armée & de l'Artillerie qui, pour » le moins se monteront encore à qua- » tre millions 200,000 livres sterl. Total » pour l'année courante, douze millions » 431,268 liv. sterlings, & conséquem- » ment neuf millions 600,268 liv. sterl. » au-delà des dépenses en tems de paix.

» On peut donc voir clairement par le » calcul précédent que la guerre actuelle » nous a déjà coûté 23 millions 955,000 » livres sterl., non compris ce qu'il fau- » dra payer aux Troupes Allemandes,

» qu'on eſt convenu d'entretenir encore à » nos frais une année entiere, à dater du » moment de leur retour dans leur Pa- » trie ; ce qui en tout formera un objet » de neuf millions de livres ſterlings. De » ſorte que quand bien même la paix ſe- » roit conclue cette année, il en aura » toujours coûté à la Nation 32 millions » 955,060 liv. ſterl. ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De l'Abbaye de Saint-Michel (*en l'Herm, Bas Poitou*), *le 22 Février.*

» On a établi au mois de Septembre dernier, ſur la Tour des Baleines, en l'Iſle-de-Ré, un fanal en reverberes qui remplace avec ſuccès le feu de charbon de terre qu'on y allumoit ci-devant, pour ſervir pendant la nuit de point d'indication aux vaiſſeaux qui fréquentent cette mer. Le rapport des Navigateurs & les certificats des Commiſſaires de la Marine & des Chambres de Commere, envoyés au Miniſtre, dépoſent tous en faveur de ce nouvel établiſſement, que ſa poſition rend très-intéreſſant pour cette partie des côtes du Poitou, vis-à-vis deſquelles il eſt placé, à l'extrêmité ſeptentrionale de l'Iſle-de-Ré. Il eſt juſte de conſigner le nom de ſon Auteur dans vos Feuilles ; d'autres ne manqueront pas de donner la deſcription de ſon Ouvrage. C'eſt M. Sangrain, déjà avantageuſement connu par l'illumination de la Capitale & de quelques autres Villes du Royaume. Le Gouvernement l'a chargé de perfectionner le Phare de la Tour des Baleines, & il a inventé ce fanal en reverberes. Il réſulte de ce nouveau ſyſtême d'illumination des effets ſupérieurs à ceux que l'ancien établiſſement produiſoit à plus grands frais. Il ſeroit à deſirer qu'on adoptât généralement cette méthode qui eſt déjà miſe en uſage ſur quelques côtes de la Méditerranée, & que M. Sangrain a également ordre d'employer pour la Tour de Chaſſiron, près la côte de l'Iſle d'Oleron ».

(*Extrait des Affiches de Poitou*).

De Civray (*en Poitou*), *le 10 Mars.*

Lettre au Rédacteur. » J'ai obſervé, Mr, le 26 Février dernier, à dix heures & demie du ſoir, une nouvelle Aurore boréale des plus lumineuſes. Il ſeroit inutile d'en faire ici la deſcription ; elles ont été ſi communes pendant les derniers mois de l'année précédente & le commencement de celle-ci, qu'on peut dire qu'elles ont ceſſé d'être pour nous un phénomene. Il ſeroit intéreſſant de ſçavoir pourquoi elles ont été ſi fréquentes ? Nous n'avons apperçu aucune altération dans les ſaiſons, l'hiver n'en a été ni plus ni moins froid. Il eſt tombé pendant ſon cours quelquefois de la neige & très-ſouvent de la pluie.

Les bleds ont une très-belle apparence ; le prix eſt toujours à peu près le même. Le boiſſeau de froment peſant 42 livres ſe vend communément 4 liv. ».

Etat de la Population de la Sénéchauſſée de Civray pendant les quatre dernieres années.

En 1774, il eſt né dans cette Sénéchauſſée 1808 perſonnes, 951 garçons & 857 filles ; il y a eu 1315 morts, 665 hommes ou garçons, 650 femmes ou filles. On célébra 437 mariages.

En 1775, 1857 naiſſances, 961 garçons, 896 filles ; 2153 morts, 1059 hommes ou garçons, & 1094 femmes ou filles ; 384 mariages.

En 1776, 1539 naiſſances, 798 garçons, 741 filles ; 1070 morts, 539 hommes ou garçons, 531 femmes ou filles ; 937 mariages.

En 1777, 1843 naiſſances, 953 garçons, 890 filles ; 920 morts, 469 hommes ou garçons, 451 femmes ou filles ; 427 mariages.

De Paris, *le 15 Mars.*

On ſe rappelle que l'année derniere il a été beaucoup queſtion dans cette Gazette de la découverte de M. Meſmer ſur le magnétiſme animal, & des cures preſque miraculeuſes qu'il aſſure avoir opérées par le moyen d'un agent univerſel qui exiſte dans la nature & dont il diſ-

pose pour ainsi dire à son gré. Comme il n'est aucun de nos Lecteurs qui n'ait pris intérêt à tout ce qui a été dit jusqu'à présent dans nos Feuilles sur ce phénomene, nous croyons les obliger, que de leur faire part d'une Lettre de M. Mesmer, dans laquelle il rend compte des nouveaux succès qu'il a obtenus en opérant suivant sa méthode. M. Mesmer n'éprouve que trop aujourd'hui la vérité de cet ancien adage que *personne n'est Prophete dans son Pays.* Il s'est élevé contre lui dans sa Patrie un orage violent, & l'envie l'y a outragé si indignement qu'il ne faut pas être surpris de l'entendre se plaindre avec tant d'amertume. Au reste son stile est plein de douceur en comparaison de celui dont ses ennemis se sont servis en l'attaquant. C'est pourquoi nous avons cru, sur ses instances, pouvoir déroger un peu à la loi que nous nous sommes faite de supprimer, des écrits qui nous sont adressés, tout ce qui annonce l'humeur & le chagrin. Au reste M. Mesmer veut bien répondre seul des événemens. Peut-être même n'est-il pas inutile de le laisser provoquer un peu le ressentiment de ses Contradicteurs dans un moment où il s'agit, pour ainsi dire, de le juger. Plus M. Mesmer se mettra dans le cas d'être éclairé de près par des yeux jaloux, plus aussi ses Juges se trouveront en état de prononcer avec certitude. M. Mesmer est actuellement à Paris, & c'est au Tribunal impartial des Sçavans de cette Capitale qu'il a porté sa cause.

Lettre de M. le Roux, Docteur.

L'empressement avec lequel vous annoncez, Mr, tout ce qui contribue au soulagement de l'humanité souffrante, me fait regretter de ne vous avoir point communiqué plutôt quelques lettres que j'ai reçues de M. de Mesmer, Docteur de la Faculté de Vienne, concernant les effets du magnétisme animal; celle que j'ai l'honneur de vous adresser, avec son agrément, satisfera les amis du vrai & de l'humanité, qui ont lu avec plaisir ce que j'ai rapporté des cures que ce Sçavant Médecin a operées en ma présence, & que vous avez insérées dans les No. 53 & suivants de vos Gazettes du mois de Juillet dernier.

Lettre de M. le Docteur Mesmer à M. le Roux, Docteur en Médecine, Chirurgien d'Etat au service de LL. MM. Impériales & Royale.

» La Malade guérie de la goutte se-
» reine compliquée dont vous me deman-
» dez l'histoire, Mr, se nomme Cathé-
» rine Zwelferin, âgée de 19 ans. Elle
» avoit reçu un coup de couteau dans
» l'œil gauche par son frere. Elle le per-
» dit sur le champ; peu à peu l'œil droit
» fut attaqué d'une inflammation suivie
» d'un staphilome qui ne diminua qu'à la
» suite de quantité de médicamens cor-
» rosifs. Il y resta cependant une albu-
» go très-épaisse & ridée qui couvroit
» toute la cornée transparente; la goutte
» sereine se formoit en même tems. Le
» globe s'atrophia tellement qu'à peine
» pouvoit-on l'appercevoir dans l'orbite.
» Cet état a duré dix-sept ans, jusqu'au
» moment que j'entrepris la guérison de
» cette malade dont l'aveuglement par-
» fait m'a été constaté par un attestat
» de la Maison des Orphelins où elle
» étoit retirée & dont elle étoit Pen-
» sionnaire depuis douze ans. C'est-là
» que notre Auguste Souverain la vit il
» y a trois ans. Il fut si touché de son
» triste état qu'il demanda à l'Intendant
» de cette Maison s'il n'y auroit pas quel-
» que moyen de la soulager. On lui re-
» présenta que l'on avoit inutilement em-
» ployé tous les secours connus en Mé-
» decine, & qu'il n'étoit pas possible de
» rien tenter.

» Vous avez vu, Mr, le commence-
» ment & le progrès de la cure, puis-
» qu'avant votre départ, elle commen-
» çoit à distinguer les objets, & que
» vous avez été témoin que Madame
» Paradis prenoit elle-même le plaisir de
» lui faire faire, la nuit dans mon jardin,
» différens exercices en présence de ceux
» qui la visitoient & qu'elle amenoit quel-
» quefois elle-même pour les convaincre
» que cette fille commençoit à voir, &
» confondre ceux qui révoquoient en
» doute la guérison de sa propre fille.

» Actuellement elle a le globe natu-
» rellement aggrandi, l'albugo s'est ré-
» solue & la goutte sereine est guérie;
» elle peut s'exposer au jour. Elle voit
» bien, elle distingue très-bien les cou-
» leurs & les objets, & en retient mieux

» les noms que Mademoiselle Paradis. » Les symptômes qui ont suivi cette vue » naissante sont presque les mêmes chez » l'une & chez l'autre : car vous vous » rappellerez qu'elle fut extrêmement » effrayée de voir le visage de l'homme. » La premiere personne quelle distingua » fut sa Compagne. Elle lui fit une im- » pression si vive que son imagination en » resta frappée toute la nuit, même pen- » dant le sommeil, & je ne pus la per- » suader de la regarder une seconde fois » le même jour. Elle étoit de plus hé- » moptoïque depuis six ans ; tous les 15 » jours au moins elle avoit une attaque & » crachoit du sang en plus ou moins gran- » de quantité. Ces attaques étoient quel- » quefois si violentes qu'elle étoit obli- » gée de garder le lit plusieurs semaines. » Elle est également guérie de cet acci- » dent & n'en souffre plus il y a plus de » sept mois.

» Néanmoins, pour me garantir de » catastrophes semblables à celles que » j'ai éprouvées du pere de Mlle. Paradis, » & dont vous connoitrez le détail par la » suite, j'ai pris le parti de garder cette » fille dans ma maison, afin que les cu- » rieux & les incrédules puissent la voir » pendant mon voyage en France. Ils » la trouveront occupée à des exercices » de ménage & à l'étude des objets dont » il faut qu'elle apprenne l'usage, tout » dans la nature étant nouveau pour » elle.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

» Je ne prétens pas envelopper dans » le nombre de ces Contradicteurs les » Sçavans qui ont cherché à refuter mes » découvertes; leurs observations étoient » dictées par la prudence qui ne permet » pas d'adopter sans examen tout ce qui » paroit nouveau. Bien loin d'avoir été » affecté de leurs objections, elles n'ont » servi qu'à me faire faire de nouvelles » recherches pour perfectionner mes con- » noissances, rendre mes principes plus » clairs & en faciliter la perception quand » je les rendrai publiques.

» Une troisieme classe m'a diverti, en » cherchant dans l'antiquité la plus recu- » lée des propriétés qui pouvoient être » attribuées à l'aimant, autres que celles » qui sont connues aujourd'hui, & par » lesquelles ils prétendoient que j'opé- » rois sur les Malades, afin de me con- » tester la gloire de la premiere décou- » verte. Si leurs recherches ont augmenté » le nombre de nos connoissances, je suis » flatté d'avoir été la cause de leur tra- » vail ; mais ils ont manqué leur but & » voudront bien apprendre que l'aimant » n'entre pour rien dans mes procédés. » J'ai l'honneur &c. *Signé*, MESMER. ». *Vienne, ce 18 Décembre 1777.*

Le motif qui m'a encore déterminé, Mr, à vous faire passer cette lettre, est non-seulement l'intérêt que vous avez pris à cette importante découverte, * mais encore l'impartialité dont vous faites profession dans tout ce qui a rapport au bien public. Il importe trop à la Société de connoitre le vrai sur une telle matiere, pour garder le silence & ne point démasquer ceux qui soutiennent leurs premieres erreurs avec un acharnement si opiniâtre qu'ils ne craignent point d'y induire les Sçavans même les plus respectables, en niant les faits les plus évidens. J'ai l'honneur d'être &c. LE ROUX, Méd. Doct. Chir. d'Etat au service de LL. MM. I. & R.

LETTRE au Rédacteur.

» Ce n'est pas sans étonnement, Mr, que j'ai lu dans vos Feuilles, No. 7 du 24 Janvier dernier, article de Grenoble, que le Pere Luglien de Courcelle, Religieux de la Charité de cette Ville, a trouvé le secret de dissoudre dans l'eau le mercure, sans l'intermede d'aucun acide, mais par le moyen de l'air fixe, &

---

* *Cela regarde la Personne qui étoit alors chargée de la rédaction de cette Gazette.*

que cette eau a été employée sur plusieurs personnes avec succès &c.

Le P. Luglien de Courcelle ignore sans doute que l'air fixe est vraiment un acide, ou il auroit dû dire : sans l'intermede d'aucun autre acide que celui de l'air fixe. N'importe, cette dissolution du P. de Courcelle, Mr, ne me paroît rien moins que fondée ; quelque voie qu'il ait prise, je crois qu'il s'est trompé. L'air fixe, quoique donnant de véritables signes d'acidité, n'est pourtant point propre à dissoudre le mercure, son action est trop légere sur ce minéral. Les expériences que j'ai faites me paroissent assez concluantes pour pouvoir révoquer absolument en doute l'opinion du Religieux de Grenoble.

J'ai chargé fortement d'air fixe, dégagé de la craie & de l'acide vitriolique, selon la méthode de Priestley, quatre pintes d'eau distillée que j'ai mises dans un matras avec demi-once de mercure crud revivifié du cinnabre. Dans un pareil matras, contenant aussi quatre pintes d'eau distillée, chargée d'air fixe, j'ai mis deux gros de mercure connu sous le nom de précipité *per se* ; j'ai agité les matras, je les ai bouchés, & je n'ai pas manqué, pendant trois semaines, de donner tous les deux jours de nouvel air fixe à l'eau, en cas qu'elle vint à en perdre & que je ne pus rien me reprocher. Au bout de 15 jours j'ai exposé mes deux matras dans un endroit fort chaud, tel que peut l'être le dessus d'un four ; huit jours après j'ai décanté l'eau & l'ai analisée par les moyens connus en Chymie, & je n'ai pu y rencontrer un atome de mercure. J'ai séché avec une scrupuleuse attention le mercure crud & le précipité *per se*, & ni l'un ni l'autre n'ont diminué de poids ni n'en ont acquis.

Je ne sçais point quel est le procédé du P. de Courcelle, puisqu'il en fait un secret ; mais quel qu'il puisse être, je crois qu'il a été trompé par quelqu'apparence, quoiqu'il dise avoir dissout seize grains de mercure par pinte d'eau.

Pour sçavoir, sans aucun doute, si l'acide de l'air fixe uni à l'eau peut dissoudre le mercure, l'on ne peut employer que le mercure crud ou le précipité *per se*, comme je l'ai fait, sans cela on court les risques d'être trompé & d'avoir du louche dans les expériences. Si l'on se servoit, par exemple, du mercure précipité de l'acide nitreux, ou de quelque autre, par un alkali, ou du précipité rouge ordinaire, on ne pourroit rien prononcer, attendu que ces précipités peuvent contenir encore de l'acide & par conséquent favoriser la dissolution, ou plutôt la produire seuls. C'est peut-être ce qui a trompé le P. de Courcelle. Je ne prétens pas dire cependant qu'il s'est spécialement servi du précipité rouge, parce qu'il n'ignore pas qu'il est à craindre ; mais je dis que s'il a véritablement dissout du mercure, c'est qu'il a, par mégarde & sans le vouloir, employé un intermede ; car l'acide méphitique, de quelque espece qu'il soit, ne peut dissoudre la plus petite quantité de mercure pur. J'ai l'honneur &c. PHILIPE, Chirurgien ». *De Paris, le 17 Mars 1778.*

Cette expérience contradictoire engagera peut-être le P. Luglien de Courcelle à rendre public son secret. Quoique M. Philipe n'ait pas réussi ; est-ce une raison suffisante pour décider que ce Religieux n'a pas eu véritablement le succès qu'il annonce? Le succès d'une expérience chymique tient souvent à si peu de chose qu'on ne doit pas être étonné si après l'avoir vu réussir entre les mains d'un Chymiste, on la voit ensuite manquer dans celles d'un autre, même très-habile. Le P. de Courcelle a operé en présence de M. Nicolas, Médecin très-connu de Grenoble, qui lui a rendu un témoignage favorable, & auquel il est bien difficile de se refuser. On sçait d'ailleurs quelle est l'énergie de l'air sur plusieurs substances minérales & métalliques

OBSERVATIONS sur les Ambi-dextres *& description d'un moyen facile pour écrire de la main gauche, tirées des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie au service de Pologne.*

» On appelle *Ambi-dextres* ceux qui se servent avec la même facilité de la main droite & de la main gauche. Tout le monde convient de l'avantage qui résulteroit pour chaque Particulier si on l'eût habitué dès sa plus tendre enfance à se servir indistinctement de ses deux mains ; la perte du bras droit ne causeroit plus celle

de l'état d'un homme. La préférence de la main droite sur la main gauche n'est point dans la nature ; elle vient d'une ancienne superstition des Payens qui regardoient la main gauche comme malheureuse, ainsi qu'il est facile de le prouver par le nom de *sinistra* que les Romains lui donnoient. Malgré toutes les observations que nous pourrions faire ici, il ne faut pas esperer qu'il s'opere aucune réforme à cet égard, parce que le préjugé contraire tient trop à l'opinion de celles qui ont soin de notre premiere jeunesse. Voyons maintenant s'il ne seroit pas possible d'indiquer aux infortunés qui ont le malheur d'être privés du bras droit des expédiens pour pouvoir se servir plus avantageusement de leur bras gauche dans un grand nombre de circonstances comme, par exemple, lorsqu'il s'agit de communiquer aux autres ses idés par le moyen de l'écriture. Ceux qui se trouveront malheureusement dans le cas d'avoir besoin de mes conseils auront l'attention de tracer leurs lignes non point parallelement à leur poitrine, comme cela se pratique, mais dans une direction qui lui sera perpendiculaire. On n'écrira donc point en allant de la droite à la gauche, mais en allant du côté de la table qui est opposé à celui que l'on touche, vers sa poitrine. Il faut alors avoir son coude appuyé sur la table. On verra qu'on peut écrire avec bien plus de facilité que si la main gauche vouloit imiter l'opération que fait la main droite en pareil cas. Les personnes qui voudront tenter cette expérience, pourront être assurées du succès de ce procédé. J'ai eu souvent occasion de le communiquer à des victimes de Bellone & de Mars. On commence à écrire mal & lentement, mais on écrit ensuite & beaucoup mieux, & toujours avec infiniment moins de peine que selon le procédé ordinaire. Quoique je desire très-ardemment que ces conseils ne soient jamais utiles à personne, encore vaut-il mieux les connoître, à tout événement, que de les ignorer.

Les bras artificiels sont trop chers pour les Hôpitaux militaires ; on y supplée en Prusse par deux morceaux de bois creux & à peu près de la longueur du bras dans lesquels on fait entrer les deux mognons qu'on assujettit avec des courroies. Ces deux morceaux de bois sont arrondis par le bout & se terminent chacun par un crochet d'acier qui est un peu époussé vers la pointe. D'infortunés Canoniers qui avoient eu les deux bras emportés se servoient assez adroitement de cette triste méchanique qui est cependant préférable à la fâcheuse nécessité d'être à la merci des premiers Passans. Si la méchanique est utile, c'est sur-tout lorsqu'elle essaye de suppléer à quelques-uns de nos membres. Aussi que ne devons-nous pas à feu M. Laurent, l'Archimede du siecle, pour son bras méchanique, & à M. Perrier le jeune, pour sa jambe de bois d'une nouvelle invention. C'est aux Amateurs des choses utiles que j'offre ces observations qui seront regardées comme bien futiles & bien pitoyables par les zéphirs & les papillons du siecle ».

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 20 Mars.

Le saumon, depuis 30 liv. jusqu'à 40 ; le turbot, depuis 24 liv. jusqu'à 30 ; le cabliau, depuis 24 livres jusqu'à 30 ; les quatre turbotins & la paire de soles, depuis 20 liv. jusqu'à 30 ; le panier de merlans normands, depuis 10 livres jusqu'à 15 ; le panier de merlans Picards, depuis 6 liv. jusqu'à 7 ; les trois maniveaux d'éperlans, depuis 6 liv. jusqu'à 10 ; la raye douce, depuis 6 liv. jusqu'à 10 ; la raye bouclée 6 liv. ; le panier de limandes, depuis 3 liv. 10 s. jusqu'à 5 liv. ; le panier de moules, depuis 1 liv. 10 s. jusqu'à 2 l. ; les macreuses, depuis 1 l. jusqu'à 1 liv. 4 sous.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 18 Mars 1778, au Samedi 21 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 18, 19, 21 à 23 livres; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 10 s.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 l. 5 s.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 à 10 liv. 10 s.; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 18 Mars 1778 au Samedi 21 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 19 l. 5 s., 19 l. 15 s. à 20 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 21 Mars 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Mars 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	716		
Du Pérou à	708	5	
Les guinées à . . .	718		
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84	6	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	3	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	12	
Piastres à	50	15	

Changes de Paris du 21 Mars 1778.

Amsterdam	53 3 8e. à ½
Londres	31 3 16e.
Hambourg	189 ¼ à 189
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1 6
Livourne	96 ¼
Gênes	94
Lyon	¼ à ½ p. 8 p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Merc. 18 Mars 1778		Du Jeudi 19.	
Messieurs		*Messieurs*	
Boutray .... pplles.	C.	Deschapelles. vres.	F.
Viageres	C.	Perpétuelles..	F.
Tontine.....	C.	Decourmont pplles.	A.
Cochin. .....pplles.	A.	Viageres	C.
Radix ..... pplles.	A.	Alissant. Viag.....	G.
Viageres	C.	Tontine	G.
Defrance.... Viag.	A.	Nau ..... pplles.	F.
Perpétuelles.	A.	Viageres	F.
Gauthier ..... vres.	A.	Tontine	F.
Perpétuelles..	A.	De S. Janvier vres.	C.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1778.	*Jeudi 19.*	*Vendredi 20.*	*Samedi 21.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1560	1570 75 80 90 95 (1600 1595 80 85	1570 65 70 75 (1
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . . (80	. . . . .
D°. 8es. . . .	230	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	75	. . . . .
Emprunt Oct. .	358	358	. . . . .
Rescriptions . .	22	20 19 18 19 ½ 20 (19 ½ 20	19 20 21 20 21 (20 ½ 21
Bil. des Fermes .	. . . . .	4 5	6 6 ½ . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. 8 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jo d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécr des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 24 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 26 Octobre.*

DEpuis l'arrivée des derniers vaisseaux de la Compagnie Asiatique, les actions qui étoient de 500 risdalers, ont haussé jusqu'à 800.

Peu s'en est fallu que la nuit du 29 au 30 Septembre, la Manufacture de laine établie à Jonstrups n'ait été réduite en cendres par un incendie qui s'y manifesta tout-à-coup. Plusieurs édifices, ainsi qu'un moulin, ont été entierement consumés.

Il a paru dans le courant d'Octobre une Ordonnance qui défend à tous les navires venant de la Méditerranée d'entrer dans aucun Port de Sa Majesté sans avoir auparavant fait les quarante jours d'épreuve accoutumée, à moins que les Officiers établis pour cet effet ne jugent convenable, eu égard aux circonstances, d'abréger ce terme. Notre Gouvernement a cru devoir prendre ces précautions, sur la nouvelle des ravages que la peste a causés & qu'elle cause encore dans les Etats de l'Empire Ottoman.

L'épizootie qui depuis quelque tems avoit cessé dans les Isles de Laland & de Falstier, commença, vers les premiers jours d'Octobre, à se montrer dans l'Isle de Langeland. Pour empêcher cette contagion de se propager, le Ministere a donné des ordres afin d'interrompre la communication entre cette Isle & les autres Etats de Sa Majesté.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 23 Octobre.*

Les Paysans qui par-tout ailleurs ne jouent pas un grand rôle, mais qui dans cet Etat jouissent de la considération que méritent réellement des hommes si utiles à la Patrie, ont député au Roi vingt-quatre de leurs Membres pour le prier de leur faire la même faveur qu'il a bien voulu accorder à la Noblesse, en désignant l'Orateur de leur Ordre. Sa Majesté sensible à cette marque de confiance, les en remercia avec bonté; & voulant bien entrer dans leurs intentions, se fit remettre la liste des Membres de l'Ordre des Paysans, & nomma Anders Matson, Député du District d'Oxie, pour remplir cette honorable fonction.

SAXE.

DE DRESDE, *le 28 Octobre.*

» On prétend qu'un Médecin de la Basse-Saxe, à l'exemple du Docteur Hales, vient d'analyser le pain que vendent les Boulangers dans son canton; & comme ce dernier l'avoit découvert à Londres avant lui, il a tiré du pain une quantité d'alun que sans doute on a employé pour procurer plus de blancheur à cette nourriture de

premiere néceſſité. Cet abus horrible, qui donne à l'eſprit d'intérêt la férocité des paſſions les plus cruelles, peut occaſionner un grand nombre de maladies chroniques ». (*Extrait de la Gazette de France*).

HESSE-DARMSTADT.

DE GIESSEN, *le 25 Octobre.*

Il ſe tient tous les ans, dans cette Ville de la domination du Landgraviat de Heſſe-Darmſtadt, pluſieurs Foires où on vend beaucoup de beſtiaux. Pour encourager cette branche de Commerce, le Prince a accordé des Prix à ceux de ſes Sujets qui y ameneroient le plus beau bétail. A la Foire qui a eu lieu vers la fin du mois de Juillet dernier, ce fut un Laboureur de Schadenbach, au Bailliage de Homberg, qui remporta le Prix. Ce Laboureur amena au Marché deux bœufs qui furent regardés comme les plus beaux que le pays eût jamais produits. Il les vendit 202 florins & 26 kreutſers.

ITALIE.

DE NAPLES, *le 23 Octobre.*

Le 26 du mois dernier, on a publié ici, par ordre de Sa Majeſté, un Edit qui a été adreſſé à tous les Préſidens & Gouverneurs des Provinces de ſes Etats. Ces Officiers ſont tenus de dreſſer un état éxact de tous les terreins qui doivent être ſemés en froment, orge, avoine, bled de Turquie, ou autres légumes de quelque eſpece qu'ils ſoient. Ce même Edit leur enjoint de tenir à la fin de chaque moiſſon une note de tous les grains qui auront été récoltés. L'objet de ce Réglement eſt de pouvoir ſtatuer avec certitude ſur la quantité de grains ſurabondans qu'on pourra faire paſſer chaque année à l'Etranger.

ESPAGNE.

DE BARCELONE, *le 21 Octobre.*

Depuis le 1 juſqu'au 8 de ce mois, il eſt entré dans ce Port vingt-trois bâtimens, dont quatorze nationaux, deux deſquels viennent de Buenos-Aires ſans cargaiſon, & un de la Havane avec du ſucre & des cuirs.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 3 Novembre.*

Dans une Lettre écrite de New-Yorck le 11 Août, on trouve un détail de l'incendie du 8, où l'on compte trois cens maiſons brûlées. On ajoute qu'en même tems un ouragan furieux a cauſé beaucoup de dommage aux navires qui étoient dans le Port; que le tonnerre avoit mis le feu à un brigantin chargé de poudre, qui avoit cauſé une explosion terrible & endommagé plus ou moins le reſte des maiſons de la Ville.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE LA ROCHELLE, *le 7 Novembre.*

Lettre au Rédacteur. » Si nos terres ont ſouffert de la grande ſéchereſſe de cet été, nous commençons à nous reſſentir un peu trop des pluies continuelles qui n'ont ceſſé de tomber depuis les vendanges. Elles ont été ſi abondantes que dans nombre d'endroits, même très-élevés, les eaux ont monté dans les puits de 15 à 20 pieds. Cependant nos fontaines publiques qui ont été taries pendant une partie de l'Eté, ne font que commencer à nous donner de l'eau; il faudroit des vents de Nord pour faciliter la filtration des eaux ſouterreines; malgré cela, nous eſperons dans peu en être fourni abondamment.

Les eaux pluviales ſe ſont raſſemblées dans pluſieurs terreins bas, ce qui empêche de les enſemencer. On aſſure même qu'il ne ſera guères poſſible de faire les ſemailles dans quelques marais qui, par leur ſituation, reçoivent l'écoulement des eaux des terres voiſines, & auxquelles il faut beaucoup de tems pour en procurer le deſſéchement; ce qui fera tort à nombre de Cabaniers, & même aux Propriétaires des cabanes; car il y a un dédommagement d'uſage, quand le

Cabanier ou Fermier manque ſon emblavaiſon par des accidens de force majeure, & qui dépendent des intemperies des ſaiſons. Comme il eſt encore de bonne heure, il n'y a point à déſeſperer; ſi les vents de Nord venoient à regner pendant quelque tems, ils diſſiperoient ces eaux de la ſuperficie de la terre, & alors on pourroit encore ſemer du froment. Au ſurplus, on y ſemera des baillarges ou mars après les fortes gelées d'hiver.

La récolte des vins dans ce pays a été aſſez bonne, eu égard aux récoltes précédentes. En général on peut compter ſur une bonne demi-vinée; ce qui a ſurpaſſé nos eſperances, vu l'extrême ſécheresse que nous avons éprouvée dans cette Province. Des pluies qui ont précédé les vendanges de quelques jours, ont fait groſſir le raiſin; mais ces pluies, en nous donnant de l'abondance, ont diminué, comme nous l'avons déjà remarqué dans une autre occaſion, la qualité du vin. Il ne rend que médiocrement à la chaudiere. Cependant, eu égard à la mauvaiſe récolte de l'année paſſée, nous devons être contens. Nous le ſerions davantage, ſi nous pouvions retirer de cette récolte un profit proportionnel; mais les circonſtances actuelles nous privent du débouché que nous aurions pu eſperer pour nos eaux-de-vie. Notre Commerce par mer avec la Normandie & la Picardie, qui tirent conſidérablement de cette denrée, eſt intercepté, ou ne peut ſe faire ſans riſques, & en conſéquence le prix de nos eaux-de-vie baiſſe journellement, parce qu'on ne nous fait aucune demande; d'où il pourroit arriver qu'elles reſtaſſent en entier ou en partie ſur les bras du Propriétaire, à moins que l'Etranger, attiré par le bon marché, ne vienne s'en approviſionner chez nous. Quoi qu'il en ſoit, le Propriétaire n'en eſt pas moins obligé de faire cultiver ſon domaine, s'il veut récolter l'année prochaine; il lui faut faire de la dépenſe, & s'il manque d'argent, il eſt forcé d'emprunter & de s'endetter, puiſque ſa récolte ne peut lui rien procurer, faute d'en trouver le débit. Ces craintes ſont peut-être mal fondées de la part du Cultivateur; mais on ne peut pas le raſſurer ſur le chapitre des poſſibilités ».

DE BAR-LE-DUC, *le 16 Novembre.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette du Commerce. » Votre Gazette, principalement deſtinée, Mr, à répandre dans le Royaume les faits qui intéreſſent l'Agriculture & le Commerce, eſt bien propre à donner de la publicité à un exemple de charité peut-être unique dans le Royaume, & qui a été ſuivi juſqu'à préſent du plus grand ſuccès.

Quatre Chanoines de l'Egliſe Collégiale de cette Ville, & ſept Particuliers qui y ont leur domicile, tous dans l'Ordre de la Nobleſſe, & poſſédant des Charges de Magiſtrature à la Chambre des Comptes & au Bailliage, ont formé en 1767 le projet de bannir la mendicité de la Ville de Bar-le-Duc, & de procurer aux Pauvres de cette Ville des reſſources capables de leur aſſurer la ſubſiſtance & de conſerver les mœurs. Ces onze perſonnes charitables ſe ſont aſſociées entre elles pour établir dans la Ville de Bar-le-Duc des Atteliers dans leſquels les enfans des deux ſexes apprendroient à filer de la laine, de la filaſſe & du coton, la Société leur fourniſſant la matiere premiere pour être enſuite employée en différentes eſpeces d'étoffes. Tous les Aſſociés ont fait les avances néceſſaires, & ſous la ſeule condition que les profits ſeroient tous employés à l'Etabliſſement même, c'eſt-à-dire pour lui donner plus d'étendue. Le ſuccès a répondu aux premieres eſpérances. Les Aſſociés ont accenſé, dès 1768, un terrein d'une étendue aſſez vaſte, ſur lequel ils ont fait différentes conſtructions qui contiennent préſentement environ cent métiers en toilerie & en bonneterie, & quatre ſalles toujours ouvertes aux Pauvres qui demandent à travailler pour gagner leur vie. Dans ces mêmes bâtimens, il y a des ſalles particulieres où ſont reçus tous les jours près de 400 enfans de l'un & l'autre ſexe, qui viennent y travailler & recevoir en même tems, des Eccléſiaſtiques pieux qui ſe ſont livrés à cette bonne œuvre, les inſtructions néceſſaires pour apprendre les vérités de la Religion & les régles d'une conduite ſage & chrétienne.

Le progrès de cet Etabliſſement a mis les Aſſociés en état d'étendre leur bien-

faiſance, non-ſeulement dans les Villages voiſins de Bar-le-Duc, mais encore dans les Paroiſſes qui en ſont éloignées de plus de quinze lieues. On fournit de la laine, du coton ou de la filaſſe à tous ceux qui en viennent chercher, & on leur paye le prix de la filature lorſqu'ils rapportent la matiere filée; enſorte que dans le moment préſent, cet Etabliſſement fournit de l'occupation à plus de trois mille Pauvres de tout ſexe & de tout âge, qui ſeroient, ſans cette reſſource, hors d'état de ſe procurer leur ſubſiſtance. A cet avantage inappréciable, ſe trouve joint celui d'avoir introduit dans le Barrois une Induſtrie qui y étoit inconnue avant 1767, & d'avoir appris aux Habitans de cette partie du Royaume qu'ils pouvoient devenir les rivaux de ceux de la Normandie, où perſonnes n'ignore que la filature du coton, & la Fabrique de ſiamoiſes ont répandu parmi le petit Peuple de cette Province une aiſance dont il étoit bien éloigné à la fin du dernier ſiecle, & qui n'a pas peu contribué aux progrès de l'Agriculture dans cette fertile Province.

L'exemple d'une charité auſſi rare & ſuivie d'un auſſi grand ſuccès, eſt trop intéreſſant pour que vous refuſiez d'en faire mention dans votre Gazette. Ce qui a été exécuté dans la Ville de Bar-le-Duc peut l'être également dans d'autres Villes du Royaume, & les perſonnes zélées pour le ſoulagement des Pauvres ne peuvent que vous ſçavoir gré de lui donner de la publicité. Je ſuis &c. ».

DE DIJON, *le* 10 *Novembre.*

ETAT des Naiſſances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité de Bourgogne, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
DIJON	703	734	193	209	570	629
AUTUN	279	287	57	75	197	190
BELLEY	135	153	23	33	94	121
AUXERRE	344	407	93	91	340	479
MACON	338	357	84	87	240	293
CHALONS	316	374	97	100	281	523
BEAUNE	360	358	104	85	332	424
AUXONNE	208	249	41	40	184	178
SEMUR	144	151	43	29	98	101
AVALON	126	150	35	20	74	33
TOURNUS	186	213	46	36	133	139
BOURG	270	315	81	62	278	273
CLUGNY	159	159	38	34	158	89
	3568	3907	935	901	2979	3463

Il y a eu en 1777 dans la Ville de Dijon & dans les douze autres principales Villes de la Généralité, 339 naiſſances de plus qu'en 1776, 34 mariages de moins, & 484 morts de plus.

L'année commune de toute la Généralité de Bourgogne, priſe ſur les années 1776 & 1777, rapportées dans cette Gazette, No. 51 de la préſente année, eſt de 43691 naiſſances, 10177 mariages, & 30033 morts. Celle des treize Villes compriſes dans l'état ci-deſſus, & qui ſont les ſeules qui en méritent le nom, les Habitans des autres devant être confondus avec ceux de la Campagne, eſt de 3737 naiſſances, 918 mariages, & 3221 morts. D'après ce calcul, il paroit que les Habitans des Villes forment dans cette Généralité environ le douzieme de la Population totale; & on peut compter

onze Habitans des Campagnes contre un Habitant dans les Villes.

Indépendamment des treize Villes rapportées dans l'état ci-dessus, la Généralité de Dijon renferme 1745 Paroisses ou Succursales, dont les Curés tiennent des registres.

La différence entre le nombre des morts & celui des naissances dans cette Province fait présumer que les Curés ne sont pas très-exacts à inscrire les morts dans leurs registres.

DE THANN (*en Haute-Alsace*), *le 27 Octobre.*

Extrait d'une Lettre écrite de ce lieu. » Je ne puis m'empêcher, Mr, de vous faire part du malheur arrivé le 25 du courant à la Ville de Thann, & de vous présenter le tableau effrayant de cette calamité.

Vers les cinq heures du matin, à la suite d'une pluie qui a duré, sans presque discontinuer, jours & nuits pendant trois semaines, les eaux qui étoient déjà très-fortes, ont tellement augmenté, par l'effet d'un ouragan, que dans l'espace de trois heures, toute la longueur de la Ville qui borde la riviere des deux côtés, s'est vue menacée des plus grands dégats. Les effets n'ont pas tardé de s'ensuivre. Un pont de pierre très-beau, situé au-dessous de la Ville, & deux ponts de bois construits à neuf depuis l'année derniere, & qui servoient tous trois de communication avec un Fauxbourg, ont été emportés. La Maison-de-Ville qui étoit un édifice très-considérable, a été entraînée; douze autres maisons ont essuyé le même sort. L'après-midi, le lit de la riviere ne pouvant plus contenir le volume qu'elle charrioit, les eaux, après avoir enlevé tout ce qui s'opposoit à leur passage, sont entrées avec impétuosité par la grande rue du Fauxbourg.

Vers les dix heures du soir, le danger est devenu si pressant que plus de 500 personnes furent obligées de se retirer au Couvent des Cordeliers, qui est l'endroit le plus élevé de la Ville. Au bout d'une heure, elles ne se crurent plus en sûreté dans cet asyle, ayant perdu d'ailleurs l'espoir de pouvoir fuir ailleurs, toute retraite vers la montagne n'étant plus praticable. Mais heureusement vers une heure du matin, les eaux se sont retirées avec une telle précipitation, qu'à quatre heures le danger ayant cessé, chacun rentra chez soi.

Aujourd'hui les eaux sont beaucoup diminuées, & leur écoulement fait découvrir a chaque pas de nouveaux désastres. Les maisons qui ont résisté aux efforts du torrent, sont presque toutes minées par les fondemens. Il s'en est déjà écroulé quelques-unes, & il en est encore plusieurs qui menacent ruine. Toutes les caves de la Ville ont été submergées. La vendange venoit de rentrer; les tonneaux dans lesquels le vin nouveau étoit renfermé n'ayant pu encore être bouchés à cause de la fermentation, la plus grande partie de ce vin a été perdue, malgré toutes les précautions qu'on a pu prendre pour le sauver. Rien n'a résisté à la violence des eaux; des pieces de vignes ont été entraînées, des prairies converties en plaines de gravier, & les jardins ne présentent plus que des monceaux hideux de pierre & de sable. Tous les environs ont éprouvé des malheurs semblables. La Ville de Maseremn a été aussi très maltraitée.

Je ne puis encore vous donner de plus grands détails sur ce qui est arrivé dans les dehors de notre Ville, les communications se trouvant en partie coupées par la perte des ponts. Celui de pierre nommé le pont d'Alpach, sur la route de Strasbourg à Béfort, est, ainsi que je vous l'ai déjà dit, rompu. Les Voyageurs, les Couriers, tout est arrêté & le sera jusqu'à ce que la retraite des eaux rende les passages praticables. Il y aura de grandes dépenses & de grandes reconstructions à faire pour réparer les ravages occasionnés par ce malheureux événement. On croit jusqu'à présent qu'il n'est péri personne dans ce désastre; ce seroit un grand miracle ».

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, *le 6 Novembre.*

Lettre au Rédacteur. » Ce siecle, Mr, paroît être celui de l'économie: nous avons un Dictionnaire *économique*, des moutures, des poëles, des lampes, des fourneaux *économiques*; cependant il y a encore bien des genres qui seroient suscep-

tibles d'une réforme *économique* ; par exemple, les promesses de ceux qui protegent, & le stile de la plûpart de nos Ecrivains sont dans ce cas-là : peut-être est-ce parce que les promesses ne ruinent pas, & que la profusion des fleurs dans un ouvrage ne coûte point d'argent. En attendant qu'il vienne une automne pour nos beaux esprits, & que les protecteurs ne promettent que ce qu'ils peuvent tenir, est-il permis de présenter une économie nouvelle dans un genre qui n'est pas moins intéressant ? Voici le plan d'une nouvelle perception *économique* de finances, calqué sur un Mémoire venu d'un pays étranger où il va être mis à exécution.

L'Ami des Hommes demandoit que le Contribuable versât lui-même au Trésor Royal ; ici l'on voudroit qu'il payât encore les dettes soit présentes, soit passées de ce Trésor.

1o. Dans une Province imposée d'après un Cadastre, on forme un Livre dont les feuillets contiennent les coupons des Tailles imposées à chaque Particulier, & la somme totale des coupons est l'imposition générale de la Province.

2o Il y a dans chaque Ville de cette Province une Caisse qui est tenue par des mains dont la nomination a été faite par les Notables.

3o. Chaque Contribuable portera le montant de son imposition à la Ville où il est assigné, la quelle est ou celle où il demeure ou la plus voisine. On mettra cet argent dans la Caisse ci-dessus désignée, pour le payer aux Porteurs des coupons.

4o. Tous ces coupons, après que les copies en auront été communiquées aux Contribuables, seront envoyés au *Fisc*, d'où l'on en distribuera ensuite dans la même Province un équivalent des dépenses courantes de l'Etat, comme pour les Troupes, pour les Chambres de Justice, &c. Les coupons restans en sus seront livrés à la circulation & donnés en payement pour les différens objets des dettes de l'Etat.

5o. En cas de non-payement des coupons aux termes qui auront été fixés, le Corps Municipal fera procéder contre le Contribuable de la maniere la plus conforme à l'humanité & à l'intérêt qu'a le Souverain de ne pas voir détruire des Laboureurs & des Manufacturiers indigens.

6o. L'on renverra du *Fisc* au Corps Municipal de la Capitale de la Province un certain nombre de coupons qui serviront à former un fonds pour l'acquittement des coupons qui n'auront pas été payés par les Contribuables.

7o. Pour offrir aux Capitalistes un emploi de leurs fonds, on publiera, un an d'avance, l'état des impositions, & chaque Particulier pourra escompter à raison de quatre pour cent par an, & dans tous les tems de l'année, sa contribution & même celle des autres Contribuables qui n'auroient pas escompté la leur dans les trois premiers mois écoulés après la publication dudit état ; moyennant quoi ces Acquereurs en recevroient le payement dans le tems. Ce moyen sert à rembourser des dettes dont l'Etat paye un intérêt plus fort.

Je ne copie pas d'autres détails, ils sont tous aisés à imaginer ; & puis il faut être *économe* de l'attention des Lecteurs & de la place que ce plan doit occuper dans votre Gazette. J'ai l'honneur d'être &c. A***. ».

Description d'une Fontaine artificielle inventée en Angleterre, qui au besoin pourroit servir de clepsydre & fournir de l'eau continuellement ; tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.

» La Fontaine dont nous allons donner une idée est peut-être une des inventions les plus agréables & les plus simples qui puissent trouver place dans un Cabinet de Physique. Son utilité ne sçauroit être à la vérité bien étendue ; mais il y a des cas où il est très-salutaire d'avoir sans cesse de l'eau jaillissante dans une salle, soit pour en humecter l'air, soit pour le rafraichir & le parfumer. On peut aisément se procurer ces avantages par le moyen de la fontaine dont il s'agit.

On imaginera deux vases de métal de même grandeur, auxquels on donnera une forme agréable ; chacun de ces vases sera fermé par un plan parallele à sa base à quelque distance de son rebord. Au centre de ce plan sera un ajutage par lequel jaillira l'eau. Cet ajutage terminera un tuyau recourbé dont la courbure sera cachée dans la capacité du vase. Ce même tuyau recourbé sortira du vase & se prolongera verticalement jusques à une

hauteur qui ſurpaſſera d'environ 4 ou 5 pouces celle à laquelle on veut que le jet d'eau monte. Ce tuyau ſera enſuite ſoudé très exactement près du bord du vaſe ſupérieur dans le plan qui le couvre.

On adaptera le même méchaniſme à ce dernier vaſe, c'eſt-à-dire qu'on placera à ſon centre un ajutage par lequel ſortira un jet d'eau. Cet ajutage terminera un tuyau recourbé, de même calibre que le premier, & dont la courbure ſera cachée dans la capacité du vaſe ou du réſervoir ſupérieur. Ce ſecond tuyau recourbé par une de ſes extrêmités traverſera le plan qui couvre le vaſe dont on vient de parler & ſe prolongera parallelement au premier tuyau juſqu'au plan qui couvre le premier vaſe où il ſera ſoudé.

Il ſera enſuite adapté un tuyau à l'un & à l'autre plan, qui touchera preſque le fond de chaque réſervoir. Il y aura par conſéquent une communication non interrompue entre l'eſpece de baſſin qui eſt au-deſſus du réſervoir & la capacité de ce dernier. Telle eſt toute la méchanique; on va en expliquer maintenant les uſages. Nous prions cependant nos Lecteurs de vouloir bien ſe donner la peine de tracer la figure de cette Fontaine dans l'ordre où l'on a décrit ſes principales parties, afin d'avoir une idée plus exacte de ſes effets. Cette figure étant ſuppoſée, on imaginera que l'on ait verſé de l'eau dans le réſervoir inférieur par un entonnoir adapté au petit tuyau dont on vient de parler. Cette capacité étant remplie, on retournera la fontaine comme on retourne un ſablier; il ſera pour lors évident que l'eau contenue dans le réſervoir qui vient de devenir réſervoir ſupérieur, deſcendra par un des tuyaux recourbés, dont l'extrêmité courbe eſt cachée dans la capacité du vaſe inférieur, & qu'elle jaillira par le petit ajutage qui termine le tuyau & ſe trouve au centre du vaſe.

Dans cet intervalle de tems, l'eau qui forme le jet ſe ramaſſe dans le baſſin dont l'ajutage occupe le centre & rentre dans la capacité du vaſe inférieur par le petit tuyau ſoudé qui touche preſque le fond de ce dernier.

Lorſque le réſervoir ſupérieur eſt épuiſé, il ne s'agit plus que de renverſer la fontaine, & l'eau commencera à jaillir de nouveau, c'eſt-à-dire qu'elle deſcendra, par le ſeul effet de ſa gravité, du réſervoir qu'on vient de mettre *en deſſus* dans le réſervoir ou vaſe inférieur.

Il s'agiroit, pour que cette opération pût ſe faire aiſément, qu'il y eût deux conſoles très-ſaillantes ſur leſquelles poſeroient deux boulons adaptés chacun au milieu de l'un des tuyaux verticaux; le renverſement de la fontaine pourroit alors ſe faire de la maniere la plus facile.

Pour peu qu'on refléchiſſe ſur cette méchanique, on voit qu'une pareille fontaine peut ſervir de clépſydre ou d'horloge d'eau, en ſçachant combien il faut de tems au réſervoir ſupérieur pour ſe vuider. On ſent très-bien que l'évaporation de l'eau jailliſſante, & le tems qu'il faut pour retourner cette fontaine, cauſeront néceſſairement quelques différences dans chaque verſement. On ne pourroit donc pas compter ſur cette horloge comme ſur une pendule à ſecondes de *le Paute*, Horloger du Roi.

Cette machine hydraulique ne ſçauroit avoir une utilité réelle que dans un petit ſallon d'Eté que l'on voudroit rafraîchir ou parfumer, ſi au lieu d'eau commune, on rempliſſoit le réſervoir avec de l'eau de ſenteur. Ce raffinement, qui n'eſt plus connu que des Orientaux, ne laiſſeroit pas que d'être fort agréable. On donneroit alors à la fontaine la forme d'un petit temple rond ſoutenu par pluſieurs eſpeces de colonnes dont il y en auroit deux creuſées pour recevoir les deux tuyaux verticaux. Ce petit temple n'auroit pour amortiſſement que ſon entablement & une eſpece d'attique au-deſſus, ornée de moulures. Deux des colonnes diamétralement oppoſées auroient chacune un boulon ſaillant en dehors vers leur milieu. Ces boulons entreroient dans deux appuis de fer ſur leſquels toute la fontaine pourroit *baſculer*. On placeroit toute cette méchanique au milieu d'une table au centre d'un grand baſſin de cuivre argenté ou de fayence. On auroit alors un *rafraîchiſſoir* portatif & fort agréable, autour duquel on pourroit ſe raſſembler dans un ſallon d'Eté. On peut aſſurer le ſuccès d'une pareille machine dans le Serrail du Sultan ».

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 14 Nov. 1778, au Mercredi 18 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20 à 21 liv. 5 s.; le seigle, de 9 l., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 14 Nov. 1778 au Mercredi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 21 Nov. 1778, de 50 à 51 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Novembre 1778.

Or de Portug. à . . .	729 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	725		marc.
Du Pérou à	718	2	marc.
Les guinées à . . .	728		marc.
Ducats à	99	6	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101	6	once.
Or à 20 karats à . .	84	11	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	18	marc.
Piastres à	49	16	marc.

Changes de Paris du 21 Novembre 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 9 16e.
Hambourg	188 ½ à ¼
Madrid	15 1
Cadix	14 18 à 17
Livourne	97
Gênes	94 ¾
Lyon *Saints*	3 8e.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1778.	*Jeudi* 19.	*Vendredi* 20.	*Samedi* 21.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1755 57 ½ . . .	1755 57 ½ . .	1755 57 ½ . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	395	. . . . .
Rescriptions . .	16 ½	16 ½ 17 . . .	17 17 ½ 17 . .
Bil. des Fermes .	2 ½	2 ½	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Merc. 18 Nov. 1778		Du Jeudi 19.		Du Vendredi 20.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boutray.. Viageres.	J.	Deschapelles. vres.	G.	Lempereur .. Viag.	
Perpétuelles.	F.	Perpétuelles...	G	Perpétuelles..	
Tontine	J.	Decourmont pplles.	C.	Boscheron... pples.	F
Cochin ..... pplles.	G.	Viageres	C.	Viageres	F
Radix ..... pplles.	C.	Alissant ..... Viag.	L.	Peinchein .... Perp.	F
Viageres	C.	Tontine	L.	Viageres.....	F
Gauthier ..... vres.	B.	Nau ..... pplles.	J	Patu ..... pplles.	C
Perpétuelles...	B.	Viageres	J	Viageres	C
.....		Tontine	J.	Rouillard .... pplles.	C
.....		De S. Janvier. vres.	A.	Viageres.....	C
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 10 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 31 *Janvier.*

DANS certaines Contrées de cet Empire, le vent fait voler le sable au grand préjudice des Voyageurs, & l'y amoncelle de maniere que les Habitans en sont considérablement incommodés. Voici quelques observations que M. Laxman, Sçavant zélé & Citoyen Patriote, vient de communiquer à la Société Libre Economique de cette Ville sur cette espece de phénomene.

» Il y a, dit-il, dans notre Patrie, plusieurs Contrées où le sable volant est très-incommode & où il cause de grands dommages. Emporté par le plus petit vent, il vole au visage des Voyageurs & des gens de la campagne, ce qui leur fatigue prodigieusement les yeux. Souvent on voit dans les Villes & dans les Villages des monceaux de sable se former presque tout-à-coup dans les rues, dans les places, dans les cours &c. Ce sable endommage beaucoup les fortifications, parce que n'étant que de bois, elles sont très-promptement détruites par l'humidité qu'il entretient & qu'il leur communique. Les campagnes & les prairies n'en souffrent pas moins.

Près de la petite Ville d'Udinsk, sur les bords de la riviere de Selenga, le vent y porta, pendant que j'y passois, une quantité si extraordinaire de sable, qu'il monta à la hauteur des palissades de la Ville qui sont très-hautes; il pénétra dans l'intérieur des fortifications & il s'y accumula tellement qu'il étoit facile d'entrer dans la Place par-dessus les portes. Je vis à peu près la même chose dans la Ville de Selenginsk. Un tourbillon de vent la remplit de sable en un instant; toutes les fenêtres furent brisées & toutes les maisons comblées: je trouvai le Bourg de Kjachta dans un état plus triste encore; les places publiques, les rues & les maisons étoient remplies de sable à une hauteur prodigieuse. Avant qu'on ait le tems de déblayer ces montagnes de sable, l'humidité & la pourriture ont tout détruit. Les Paysans sont sans cesse occupés à nettoyer les chemins & les rues, ce qui les empêche de travailler aux jardins & à la campagne. On conçoit combien ces corvées doivent nuire à l'Agriculture.

Comme il y a nombre de contrées dans différens pays de l'Europe, qui sont sujettes aux mêmes inconvéniens, on a déja cherché divers moyens pour y remédier. Je rappellerai ceux que propose le Chevalier de Linnée & quelques autres Naturalistes: ces moyens sont dus à certaines productions du regne végétal. On les a en effet trouvés dans vne classe de plantes qui ne croissent que dans le sable aride & qui ont en même tems la propriété de l'affermir par leurs racines & de le fixer autour d'elles par leurs feuilles & leurs tiges. On a commencé déjà

à multiplier par la culture ces plantes dans les endroits exposés aux ravages du sable volatil, & depuis ce tems on y est à l'abri des accidens dont nous venons de parler. Je vais donc, continue M. Laxman, indiquer ces plantes & la maniere d'en faire usage.

1°. Le *Sophora Lupinoïdes*, plante perpétuelle que le Chevalier de Linnée a le premier fait connoître aux Botanistes. Je ne l'ai trouvée qu'en Sibérie & seulement sur les bords de la riviere de Selenga, depuis les frontieres de la Chine jusqu'à la Ville d'Udinsk, dans le voisinage du Baikal; on n'en voit point ailleurs. Elle croît dans des contrées couvertes d'un sable mobile & sec; son aspect est très-agréable, chacune de ses tiges porte de très-belles fleurs qui pourroient servir d'ornement aux Jardins des Empereurs & des Rois; mais cette plante est sans apparence dans les terreins gras; sa semence n'y parvient pas à maturité, comme on peut le voir en jettant les yeux sur celle qui se rencontre dans les lieux situés entre Udinsk & Iljinsk dont le sol est gras. Dans les contrées sablonneuses, cette plante croît très-drue; elle pousse des racines très-profondes (d'environ une aune); elle porte de belles & grandes feuilles qui ont la forme de celles du treffle. Lorsque la fleur est tombée, il se forme une écosse qui renferme une semence semblable à des pois; mais je ne les crois pas bons à manger. J'ai l'honneur, continue M. Laxman, (qui parle à la Société Libre Economique de Pétersbourg) de vous en envoyer des échantillons. Il faut les semer à la fin de l'automne ou au commencement du printems dans des terreins sablonneux & exposés à l'air & au vent.

2°. La seconde plante propre à fixer le sable est le *Poligonum frutescens*; sa racine est très-chevelue & très-hérissée, & elle s'étend à une grande profondeur dans la terre: la tige ne s'éleve jamais au-delà de la hauteur d'une aune; elle porte de petites feuilles oblongues blanches par-dessous, & une petite fleur blanche avec des nuances de couleur de pourpre. Cette fleur est très-agréable. J'ai vu cette plante le long de la riviere de Selenga, sur les bords de l'Irtisch & toujours dans des contrées couvertes de sable sec. Je vous en envoie une tige entiere, avec sa racine, quoique je soupçonne que cette plante se trouve déjà dans le Jardin Botanique de l'Académie Impériale des Sciences.

3°. La troisieme plante est l'*Ephreda monostachia*; elle a la racine fort longue & fort velue; sa tige croît à peine au-delà d'un pied; elle porte un fruit rouge très-beau. Elle croît dans des terreins sablonneux & secs vers le Sud, où l'air & le vent ont un passage libre. On en voit la figure dans le *Flora Siberica* de M. le Professeur Gmelin. Elle se seme & se reproduit comme les deux précédentes. Je vous en envoie deux plants, l'un mâle & l'autre femelle, avec de la semence ».

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 5 Février.*

L'année derniere il est passé par le Sund neuf mille trente-sept vaisseaux; sçavoir deux mille cinq cens cinquante-quatre Anglois, deux mille trois cens quatre-vingt-deux Hollandois, dix-sept cens soixante-cinq Suédois, onze cens quatorze Danois, vingt-un François, douze Portugais, dix Espagnols, onze cens quatre-vingt-neuf de Prusse, d'Embden, de Russie, de Hambourg, de Brême, de Dantzick, d'Ostende, de Courlande &c.

SUEDE.

De Gothenbourg, *le 30 Janvier.*

Anne Thalene Gathe, née le 27 Décembre 1694, est morte ici dans le courant du mois dernier. Elle eut de son premier mariage qu'elle contracta en 1711 avec Anders Thorsson, Capitaine-Lieutenant dans la Marine, une fille qui a soixante-six ans. Elle se remaria en 1718 avec Jean Busek, Négociant & Commissaire de Convoi, duquel elle eut cinq fils & huit filles, dont la plus jeune est âgée de quarante-un ans. Il est né de ses huit filles & de deux de ses fils, quarante-deux garçons & trente-huit filles; desorte que cette femme dont on a vu le cercueil porté par dix de ses petits-fils & deux de ses arriere-petits fils, étoit la souche de cent cinquante-une personnes, dont cent six vivent encore. Ce qui a dû mettre le comble au bonheur de

cette mere, c'eſt d'avoir vu ſa famille honorée dans tout le Royaume de places diſtinguées.

POLOGNE.

DE CRACOVIE, *le 2 Février.*

Nous avons exploité pendant longtems & avec avantage les mines d'or & d'argent d'Olkus dans les montagnes de Cracovie ; mais ſous les deux derniers regnes elles furent entierement négligées. On aſſure que la Cour de Vienne ſe diſpoſe à les faire rouvrir, & que bientôt elle va y envoyer des Ouvriers.

SILÉSIE.

DE BRESLAU, *le 22 Janvier.*

La Société Patriotique de Siléſie a publié depuis peu une Inſtruction fort utile ſur la culture du Krapp ou Garence. On y traite d'abord du choix du ſol convenable à cette plante. Quoiqu'en général elle s'accommode de toute ſorte de terrein, il faut cependant lui en choiſir un qui ſoit plus ſec qu'humide. Elle ſe plaît dans une terre bien fumée & bien labourée. On enſeigne enſuite dans cet Ecrit ce qu'il convient d'obſerver pour le choix des plants ; à quelle diſtance il eſt à propos de les placer les uns des autres ; les ſoins qu'ils demandent après qu'ils ſont plantés ; combien de tems il eſt eſt néceſſaire de les laiſſer en terre, pour qu'ils donnent un beau rouge, & enfin les précautions qu'on doit prendre lorſqu'il s'agit d'en ſécher les racines.

» Il eſt eſſentiel, dit l'Inſtruction, de » remuer avec ſoin le *Krapp* qu'on veut » faire ſécher ; ſans cela il moiſiroit & » fermenteroit, ce qui lui feroit contrac- » ter une couleur tirant ſur le brun. » Lorſque le tems eſt beau, il faut faire » fanner les racines au ſoleil ſur le champ » même, comme on fait pour le foin ; ce » qui épargne beaucoup de bois ; enſuite » on peut continuer à faire ſécher ces » racines à l'air & au vent ſous quelque » remiſe, les plaçant ſur des lattes ou » des perches de façon que le vent & » l'air puiſſent les pénétrer. En été, on » peut les ſécher tout-à-fait ſans le ſe- » cours d'une chaleur artificielle. Lorſ- » qu'on eſt obligé de les chauffer au feu, » il faut avoir ſoin que les racines ſoient » tellement diſpoſées qu'elles ne ſe tou- » chent point, afin que la chaleur puiſſe » circuler librement par-tout. On les » ſeche à la fumée en Siléſie, c'eſt une » mauvaiſe méthode. Dès que le Krapp » eſt ſec (& il faut qu'il ne le ſoit ni » trop ni trop peu), tout moulin eſt bon » pour le moudre ».

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 7 Février.*

Au commencement de Janvier, il eſt arrivé à Cadix, des Ports de la Vera-Cruz, de la Havane, de Monte-Video, & de Lima la vaiſſeau de guerre le *S. Julien* ; & les vaiſſeaux Marchands la *Conception*, le *Prince*, le *S. Laurent* & la *Victoire*. Leurs chargemens conſiſtent en 3,052,842 piaſtres fortes en or & en argent, & en 1,651,424 piaſtres fortes tant en effets qu'en marchandiſes, faiſant le tout enſemble 4,704,266 piaſtres fortes, ou 23,521.330 livres, monnoie de France.

Suivant les lettres de la Vera-Cruz, apportées par ces vaiſſeaux, la Flotte ne pourrra partir de ce Port qu'à la fin de Février ou au commencement de Mars, & ſon chargement ſera d'environ trente millions de piaſtres fortes, ou cent cinquante millions de livres de France. Ce riche convoi ſera eſcorté par onze vaiſſeaux de ligne, ſans compter les dix-ſept vaiſſeaux qui ſont tout prêts à Cadix, & que la Cour pourra envoyer au-devant de la Flotte : ainſi elle eſt à l'abri de toute ſurpriſe.

Dans le cours de l'année derniere, il eſt entré dans la Baye & Molé de Malaga ſix cens trente bâtimens ; ſçavoir, cent trente-cinq Eſpagnols, dont trente vaiſſeaux de guerre ; cent ſoixante-quatre Anglois, dont un de guerre ; cent cinquante-un François, dont ſept de guerre ; ſoixante-ſept Hollandois, dont un de guerre ; cinquante-neuf Suédois, dix-neuf Danois, douze Napolitains, huit Génois, cinq Vénitiens, cinq Raguſiens, trois Portugais & deux Malthois.

Le nombre des vaiſſeaux qui ſont entrés dans les Ports de Palamos, Mataro & Salon, ſur la côte de Catalogne, ſe

monte à ſix cens quinze bâtimens venant des autres Ports d'Eſpagne & de l'Etranger. Parmi ces vaiſſeaux, il en faut compter quatre cens quatre-vingt-neuf Eſpagnols, quarante-huit François, vingt Anglois, vingt-trois Napolitains; vingt-deux Génois, ſix Malthois, trois Hollandois, deux Danois & deux Suédois.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 20 Février.*

Le Corps de nos Négocians qui ont été mandés au Parlement pour inſtruire les Pairs de la ſituation actuelle de notre Commerce des Iſles Occidentales, ont donné ſur cet objet de triſtes eclairciſſemens. Ils ont prouvé que le nombre de navires Marchands pris, depuis le commencement de la guerre par les Inſurgens, ſe montant à 743 navires, dont 127 ſeulement leur ont été repris & dont ils ont rendu 47 après les avoir pillés, c'étoit effectivement une perte qu'avoit faite l'Angleterre de 679 navires dont la valeur ſe monte à près de deux millions de livres ſterl. Ils obſerverent enſuite, » 1°. qu'avant la guerre l'aſſurance des » vaiſſeaux deſtinés tant pour l'Amérique que les Indes Occidentales, n'étoit que de 2 ½ pour cent, tandis qu'à » préſent elle étoit de cinq pour cent, » lorſque les navires étoient convoyés, » & de quinze pour cent, quand ils ne » l'étoient pas, à moins qu'ils ne fuſſent » armés en guerre: qu'à la vérité les demandes du fer étoient augmentées, » mais que ce bénéfice n'équivaloit pas » à la perte occaſionnée par la ceſſation » de l'importation de ce minéral en gueuſes, par l'Amérique qui le reprenoit » manufacturé & en grande quantité. 2°. » Qu'on avoit été forcé d'augmenter les » gages des Matelots, qui ſe montoient » préſentement à trois livres ſterl. cinq » ſous par mois. 3°. Que le prix de toutes les productions de l'Amérique ſeptentrionale, ainſi que des Iſles, étoit » accru de beaucoup. 4°. Que depuis » que dure cette conteſtation funeſte, » on a vu la mer infeſtée de 173 Armateurs Américains dont l'équipage l'un » dans l'autre eſt de 80 hommes, & qui » ſont montés d'environ deux mille pieces d'artillerie. 5°. Que cette malheureuſe guerre avoit cauſé quantité de » faillites, d'autant que lorſqu'elle commença, les Américains étant nos Débiteurs de deux millions de livres ſterl. » ſur quoi nous n'avions encore reçu à » compte qu'environ un quart en marchandiſes, le reſtant de cette créance » n'étoit plus eſtimé qu'un tiers de ſa valeur. 6°. Qu'avant cette guerre le Commerce de l'Amérique Septentrionale & » des Indes Occidentales étoit un objet » de près de onze millions de liv. ſt. par » an, dont l'Angleterre ſe trouvoit maintenant privée. 7°. Que les pertes que » les Iſles ont eſſuyées, n'ont été qu'une » ſuite néceſſaire du peu de protection » qu'elles ont éprouvée de la part de » nos vaiſſeaux de guerre. 8°. Que cinquante de nos bâtimens employés à la » pêche de la morue au Banc de Terre-Neuve, évalués à cent mille liv. ſterl. » ainſi que quelques autres de moindre » valeur, ont été enlevés par les Armateurs Américains. 9°. Enfin ils prouverent que le Commerce même de l'Afrique avoit infiniment ſouffert & étoit » diminué des quatre cinquiemes, puiſque de deux cens navires qu'on y employoit précédemment par année, ce » nombre étoit réduit actuellement à 40 » ſeulement; qu'il y a eu quinze de nos » vaiſſeaux Négriers pris, contenant » chacun environ deux cens cinquante » Eſclaves eſtimés, par une évaluation » moyenne, 25 liv. par tête, ce qui fait » une perte de 93,750 liv., ſans compter les navires & les Conducteurs; » qu'on a établi ſur les Côtes d'Afrique » une Pêcherie qui s'étend juſqu'aux Iſles de Falkland, mais que la rareté des » Matelots empêche qu'elle nous devienne auſſi utile qu'elle pourroit l'être ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE GIVET (*en Haynault*), *le 26 Février.*

Il exiſte à Givet, en Haynault, un Etabliſſement qui ſert à prouver qu'il n'eſt preſque aucune entrepriſe qu'on ne puiſſe faire réuſſir, quand elle eſt conduite avec intelligence & avec courage & perſévérance. En 1765, M. Choquin

forma la résolution de planter ici des mûriers blancs & d'élever des vers à soie. Malgré le désavantage du climat que la proximité des Ardennes rend assez rude, & les prédictions de prétendus Connoisseurs, il est venu à bout d'effectuer son projet. Il a vu ses arbres & ses vers à soie prosperer également. A force de soins, de constance & de travaux, il s'est trouvé successivement en état de faire fabriquer avec la soie des vers qu'il a nourris, des blondes blanches & noires, des gants & des bourses de filoselle. Il se flatte d'aller encore plus loin avant qu'il soit peu.

En 1775, M. Taboureau, chargé de l'Intendance de Valenciennes, encouragea l'Auteur de cet utile établissement & lui fit accorder ue terrein pour y planter deux cens mûriers. M. Senac de Meilhan, qui est actuellement Intendant de ce même Département, voulut donner aussi à M. Choquin des preuves de l'intérêt qu'il prenoit à son entreprise ; il lui accorda une gratification de 300 liv. M. Choquin a formé une pépiniere de plus de 4500 mûriers, & espere pouvoir dans deux ou trois années, en céder à ceux qui voudront s'en procurer, moyennant un prix raisonnable qui sera proportionné à la force des arbres.

De Dunkerque, *le* 1 *Mars*.

MM. les Négocians, Marchands & autres sont avertis que le Lundi 30 du présent mois de Mars, & jours suivans, il se fera ici par le Sr. *Goddaert*, Franc-Vendeur, chez le Sr. David *Grégoire*, Négociant, rue du Sud, no. 16, une vente de marchandises des Indes & autres, dont voici les articles.

281 Pieces Lustrins, premiere qualité, d'environ 30 sur cinq huitiemes aunes de France. 9 Pieces idem ordinaires. 19 Pieces Pequin blanc pour doublures. 13 Idem Podesoy noir. 12 Idem Pequins Chongon pour habits d'hommes. 12 Idem Gros-de-Tours & Satin broché. 36 Idem Pelons à fleurs. 10 Idem Mouchoirs croisés de 20 à la piece. 8 Paquets Fil de soie à coudre. 12 Pieces Velours. 579 Idem Bandannoes. 6000 Idem Nankins jaunes. 576 Id. blancs. 1000 Douzaines Eventails de la Chine. 237 Pieces Tarnatanes, dites Béthilles. 8 Idem brochés. 115 Idem Mouchoirs Tarnatanes. 102 Idem Mousseline Jaconots. 88 Idem Mousseline Mulmul. 199 Idem Tanjebs Jungal. 30 Idem Doreas, 100 Id. Thirandins. 87 Idem Surhaudconnies. 10 Idem Cossa Jungal, superfin. 14 Idem Nansoocques. 344 Paires Manchettes & Jabots brodés. 300 Idem Bazin. 220 Idem Romael bleu. 74 Idem Perse. 42 Id. Toile-peinte. 32 Idem Coton bleu. 80 Id. Mouchoirs Muslipatam. 35 Idem Mouchoirs Madras à carreaux. 13 Courte-pointes de Perse. 72 Pieces Sastracandies. 25 Parasols de soie & autres Marchandises.

Ces Marchandises seront mises en évidence trois jours avant la vente. On les débitera par partie pour la commodité du Public.

Des Environs de Chaunay (*en Poitou*), *le* 28 *Février*.

Lettre au Rédacteur. » Je vois, M., par votre Feuille du 14 de ce mois, que les Habitans de l'Orléanois se plaignent de ce que leurs vins sont sans demande & sans valeur. Il seroit à desirer qu'ils trouvassent des facilités pour nous les faire passer, ils tireroient de cette denrée un parti très-avantageux. Elle est excessivement chere dans ce canton où il s'en consomme beaucoup. La Province d'Angoumois nous la fournit, à un prix d'abord fort haut & qui se trouve ensuite considérablement augmenté, non-seulement par les frais de transport, mais encore par les droits considérables des traites ou changemens de Province ; desorte qu'une barrique contenant à peine deux cens bouteilles nous revient, rendue sur le lieu, à soixante livres.

Malgré cette cherté, il est étonnant combien il s'en débite. Le Paysan qui ne boit chez lui que de l'eau, qui mange de très-mauvais pain que souvent il ne peut fournir en quantité suffisante à sa misérable famille, & qui est pressé par les Collecteurs pour le payement des impositions, fait une consommation singuliere de vin les jours de Dimanches & Fêtes, & les jours de Marché, soit dans les guinguettes, soit dans les cabarets. *Il y* laisse souvent la totalité ou au moins la majeure partie de l'argent provenant des denrées qu'il étoit venu vendre pour faire subsister sa femme & ses enfans. C'est un

désordre auquel il seroit à souhaiter qu'on pût remédier par quelque bon réglement ».

DE PARIS, *le 1 Mars.*

Lettre au Rédacteur. » Le cheval n'est qu'un animal, mais un animal si utile dans le commerce de la vie que le Gouvernement n'a pas dédaigné d'établir une Ecole particuliere, sous le nom *d'Ecole Vétérinaire*, pour la guérison des maladies auxquelles il est sujet : il me paroît bien étonnant qu'après cela on voye tous les jours tirer d'une écurie les chevaux les plus forts & les mieux portants pour les sacrifier comme à plaisir, je veux parler de ces limoniers qu'on angarie à des charrettes surchargées de poids immenses, soit en bois, soit en fer ou en pierres. Quand l'essieu de ces charrettes vient à casser, ce qui n'arrive que trop souvent dans Paris comme ailleurs, le limonier est toujours renversé & presque toujours éreinté, comme il est arrivé hier sur le quai Pelletier à une charrette de moilon ; le pauvre animal n'a été tiré à grand peine du limon que pour expirer sur la place : l'essieu s'étant cassé par le milieu, la charrette est tombée tout-à-plat, & personne heureusement n'a été écrasé dessous : mais quand l'essieu casse par un bout, la charge tombe de côté, & malheur à qui s'y trouve. Il semble que rien ne seroit plus aisé que de parer à tout accident & de veiller à la conservation des bêtes & des gens ; il ne faudroit qu'interdire les charrettes à deux grandes roues dont on ne permettroit tout au plus l'usage que pour charrier les foins, les pailles & les fumiers. Pour les gros fardeaux, il ne seroit permis que d'employer des charrettes à quatre roues basses, à brancard ou à fleche, selon qu'on auroit à les faire tirer par un chéval ou deux chevaux, comme font les Voituriers qui distribuent l'eau de la Seine, & encore les Guimbardiers qui mettent en volée jusqu'à sept ou huit chevaux, sans qu'il y ait plus de risque pour ceux qui sont en fleche que pour les premiers, & sans qu'il y en ait aucun pour les Passans. J'ai peine à croire que le généreux Citoyen dont vous vous louez si fort & avec tant de raison à la page 3 de votre *Avis sur la Gazette & le Journal*, &c. & que vous dites avoir donné *des principes sur les embouchures des chevaux, sur la construction des arçons des selles*, &c. n'ait pas parlé de la mauvaise construction de nos charrettes, & qu'il n'y en ait pas substitué une meilleure. C'est ce qui augmente la surprise où je suis de voir qu'on paroît n'y faire aucune attention, & ce qui me fait dire qu'on en fera encore moins à ce que je dis.

Quoiqu'il en soit, M., en vous faisant parvenir mon idée, vieille ou neuve, je crois entrer dans les vues patriotiques qui vous animent à la rédaction de la Gazette & du Journal, comme dans celles du Magistrat qui veille avec tant de zele & de succès à toutes les parties de l'Administration qui lui est confiée par notre Auguste Monarque pour le bonheur & la sûreté de ses Sujets. J'ai l'honneur &c. TREBUCHET, *ancien Officier de la Reine* ».

N. B. Cette Lettre sert à prouver l'utilité du Prix que vient de proposer la Société Libre d'Emulation pour l'invention de nouvelles voitures propres à transporter de lourds fardeaux.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

Annonce de Livre.

Traité des Communes ou Observations sur leur origine & état actuel, d'après les anciennes Ordonnances de nos Rois, les Coutumes, Edits, Déclarations, Arrêts & Réglemens intervenus sur cette matiere ; les droits qu'y ont les Seigneurs, les Communautés & chacun des Habitans ; où, joignant la Politique à l'Economique, on démontre leur inutilité, le préjudice qu'elles font à l'Agriculture, & l'avantage qu'on retireroit de leur aliénation ou partage. A Paris, chez Colombier, Libraire, rue des Grands-Degrés, près du Quai des Miramionnes, 1777. In-8o. de 410 pages. Prix 3 liv. broché.

Plusieurs Citoyens desireroient former avec l'agrément toutefois du Gouvernement, une Association Patriotique en faveur des Indigens. Mais avant que de

mettre la derniere main à ce projet, ils sont bien-aises de consulter le Public & de prendre en quelque sorte son avis. C'est pour entrer dans leurs vues que nous nous empressons de publier cet Ecrit qui nous vient de leur part.

PROJET de Souscription pour le bien public & le secours de l'indigence.

» On ne peut douter qu'une souscription offerte à la charité, à l'humanité, à la bienfaisance, dont le but seroit de former des fonds pour procurer du travail aux Indigens valides & des moyens de subsistance à des familles chargées d'enfans, pour établir des prêts gratuits, & procurer par la suite toutes sortes de secours aux Citoyens les plus infortunés, ne soit accueillie favorablement, sur-tout dans un moment où le Gouvernement, les Pasteurs, les Magistrats, les Villes, les Académies s'occupent des expédiens les plus propres pour supprimer la mendicité & pourvoir aux besoins des pauvres. Voici quelques idées qu'on ose présenter à ce sujet au Public.

1°. On pourroit souscrire pour dix ans, y compris l'année où on souscriroit, pour une modique somme annuelle de six livres.

2°. On seroit libre, au bout de dix ans, de renouveller ou non sa souscription.

3°. On seroit libre de se liberer & d'acquerir pour soi, sa vie durant, le titre de Souscripteur perpétuel, moyennant cinq louis, & de l'acquerir à ses enfans, héritiers ou ayant cause, pour dix louis une fois payés.

4°. On consulteroit MM. les Souscripteurs sur les mesures à prendre pour faire le meilleur emploi possible de cette contribution volontaire.

On prie tous ceux qui auroient des vues à proposer pour la perfection de cette Souscription, de vouloir bien les adresser au *Journal d'Agriculture, Commerce, Arts & Finances*, où elles seront insérées. Les Citoyens qui en ont conçu le plan s'empresseront de satisfaire aux questions & aux objections qu'on leur fera, & de profiter du zele & des lumieres de leurs Concitoyens, & on s'efforcera de répondre à la protection qu'on a lieu d'attendre du Gouvernement.

Si le Public paroît goûter ce projet, & s'il montre de l'empressement pour prendre part à cette Souscription, on lui indiquera, en tems & lieu les endroits où il pourra souscrire. Enfin comme la défiance empêche souvent les meilleures entreprises de réussir, on prendra toutes les précautions nécessaires pour écarter toute espece d'inquiétude; on établira même, s'il le faut, des fonds pour assurer aux Souscripteurs la rentrée de leur mise, en cas que le projet vint à manquer, ce qui n'est pas à présumer ».

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 6 Mars.

Le saumon, depuis 28 liv. jusqu'à 34; le turbot 19 liv.; le panier de merlans, depuis 18 liv. jusqu'à 21; le panier de limandes 8 liv.; la raye, depuis 7 liv. jusqu'à 8; la paire de solles, depuis 5 liv. jusqu'à 6; le panier de moules 2 l. 5 sous.

Extrait des Observations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 28 Février 1778.

Vents dominans, nord, sud-ouest & nord-ouest; plus grand degré de chaleur, 7 ½ degrés le 23; moindre degré de chaleur, 3 deg. de condensation le 27; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 3 lig. le 3; moindre élévation, 27 pouc. 1 lig. le 16; quantité d'eau de pluie & de neige, 20 ¼ lig. tombées en 15 jours; évaporation, 6 lig.; déclinaison de l'aiguille aimantée, 19°. 22'. 43". Température, froide, humide & très-désagréable. Maladies. Beaucoup de rhumes & de coqueluches sur les enfans; elles n'ont point été dangereuses: point d'autres maladies. Productions de la Terre. La Nature étoit encore morte à la fin de ce mois, & les labours étoient retardés à cause des neiges continuelles. Les bleds d'hiver étoient très-beaux.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences; des Sociétés Royales de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 4 Mars 1778, au Samedi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 23 l.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv., 9 l. 10 s. à 10 l. 5 s. Le froment au Port de la Grève, de 20, 21, 22 à 23 liv. 10 s.; le seigle, de 9 liv. 10 s. à 10 liv. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Du Mercredi 4 Mars 1778 au Samedi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grève, de 19, 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 7 Mars 1778, de 54 à 55 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grève, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Mars 1778.

Or de Portug. à . . .	722 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	716		
Du Pérou à	728		
Les guinées à . . .	720		
Ducats à	98		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	10	
Piastres à	50	15	

Changes de Paris du 7 Mars 1778.

Amsterdam	53 3 8e. à ⅜
Londres	31 5 16e.
Hambourg	190 ¾ à 190
Madrid	15 4 6 à 5
Cadix	15 1
Livourne	96 ¾
Gênes	94 à 94 ¾
Lyon *Rois*	¾ p. ⅝

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1778.	*Jeudi* 5.	*Vendredi* 6.	*Samedi* 7.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	. . . . .	1760	1765 70 72½
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	250	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	78 . . . .
Emprunt Oct. .	383	385	. . . . .
Rescriptions . .	14 ¼ ½ 14. . .	14 14 ½ ¼ . .	14 14 ½ . .
Bil. des Fermes .	2 ½	2 ½	2 ½ . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six p[illegible] & six derniers mois 1777.

Du Mardi 3 Mars 1778		Du Mercredi 4.		Du Jeudi 5.
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*
Cauchy ..... pp[lles].	C.	Defrance .... Viag.	P.	Deschapelles. v[res]
Viageres.....	A	Perpétuelles ..	P.	Viageres ....
Tontine	C.	Gauthier ..... v[res].	P.	Decourmont pp[lle]
Marsollier ... v[res].	A.	Perpétuelles..	P.	Viageres ....
Perpétuelles.	A.			Alissant. Viag. ....
Defays..... pp[lles].	A.	*Six derniers mois* 1777.		Perpétuelles.
Viageres	A.			Tontine ....
Desplaces .. pp[lles].	A.	Boutray .... pp[lles].	C.	Nau ..... pp[lle]
Viageres.....	A.	Viageres	C.	Viageres ....
Tontine	A.	Tontine	C.	Tontine ....
Vieillard .... pp[lles].	A.	Cochin. ..... pp[lles].	A.	De S. Janvier v[res]
Viageres.....	A.	Radix ..... pp[lles].	A.	.....
Tontine	A.	Viageres	A.	.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem[illegible] de 24 [illegible] pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des [illegible] Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le [illegible] d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nec[illegible] des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177[illegible]

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 26 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 2 Septembre.*

PUisque la guerre est un fléau inévitable, il seroit à desirer que ceux qui se trouvent dans la fâcheuse nécessité de la faire se conformassent aux dispositions contenues dans la Patente que Son Altesse Royale le Prince Henry a fait publier en entrant en Bohême. Pourquoi les Parties Belligerantes ne conviendroient-elles pas, à l'exemple de ce qui s'est pratiqué chez certains Peuples de l'Antiquité, de ne pas nuire aux travaux du Laboureur, & d'épargner les productions de la terre sur leurs Domaines respectifs? Une pareille conduite seroit bien digne de notre siecle. Quoi qu'il en soit, voici en quels termes est conçue la Déclaration amicale de l'Auguste Frere de notre Souverain.

» NOUS HENRI &c. Aux Habitans » de la Bohême, de quelques rangs qu'ils » soient, SALUT. Comme les circonstances nous ont obligés d'entrer dans » le Royaume de Bohême avec l'Armée » que S. M. le Roi de Prusse, notre » Frere, nous a confiée, nous exhortons, par la présente, aussi sérieusement qu'amicalement, tous Habitans » du Royaume de Bohême à ne pas s'opposer à nos Troupes, à résider tranquillement sur leurs biens, fermes & » habitations; à ne point les abandonner, » mais au contraire à cultiver leur culture; Nous avertissons aussi tous Seigneurs, que s'ils ne veulent pas rester » eux-mêmes, ils laissent du moins leur » Econome ou Préposé sur leurs biens. » En revanche nous assurons tous ceux » qui se conformeront à la présente, de » toute protection & de tout secours » contre l'injustice & la violence; pour » lequel effet, tous ceux qui ont des » plaintes fondées, dans quelque cas » que soit, n'ont qu'à s'adresser directement à nous-mêmes. Il ne sera rien » exigé d'eux que ce que les circonstances & les nécessités de la guerre » demanderont naturellement; & Nous » avons défendu à l'Armée sous nos ordres, de la maniere la plus rigoureuse, tous excès quelconques, lui » enjoignant au contraire d'observer la » discipline la plus exacte. Quant aux » Habitans de la Bohême, qui contreviendront à la présente, se conduiront en Ennemis, & abandonneront » leurs habitations, ils ne pourront s'attribuer qu'à eux-mêmes les inconvéniens qui en résulteront. Si les Habitans de la Bohême ont d'ailleurs quelques griefs ou plaintes à faire, ils peuvent se promettre de notre part tout » secours, protection & assistance. En » foi de quoi nous avons fait publier & » imprimer la Présente. Donné à notre » Quartier Général à Schwoycka, le 7 » Août 1778 ».

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 25 Août.*

La Terre de Pontremoli, dans la Lugi-

niana, vient d'être érigée en Ville par Son Altesse Royale. Les Lettres données pour cette érection portent ce qui suit.

» Regardant comme un objet intéressant pour l'Economie publique, que les familles n'abandonnent point leur domicile originaire & leurs possessions, pour se transporter dans des endroits où elles puissent jouir des honneurs auxquels elles ont droit de prétendre, & dans la disposition où nous sommes d'ériger un nouvel Evêché dans nos Etats de la Luginiana, Nous avons bien voulu prendre en considération la situation actuelle de Pontremoli; & ayant reconnu que par sa Population, l'étendue de son territoire, & à tout autre titre, ce lieu peut servir décemment de Siege Episcopal; que le premier rang municipal y est réservé par un ancien usage aux familles distinguées, qui depuis long tems sont admises à la jouissance de la Noblesse Toscane, & ont contracté des alliances avec les Familles nobles, tant de cet Etat que d'autres Pays, & qu'à plus d'une époque il en est sorti des Sujets faits pour occuper des places distinguées, soit dans notre Grand-Duché, soit ailleurs. D'après ces considérations & d'autres à ce nous mouvant &c. Nous déclarons Pontremoli Ville noble; voulons qu'elle soit reconnue pour telle, & qu'elle soit admise à rendre hommage dans la matinée du jour de la S. Jean, après la Ville de Pescia. Ordonnons que les Archives du Palais donnent avis de notre présente Déclaration à tous les Magistrats & autres personnes quelconques y intéressées ».

Pontremoli est situé sur la riviere de Magon, avec un bon Château & cinq Paroisses. On assure que la Population s'y monte à 3000 personnes.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 20 Août.*

La frégate la *Paix*, partie le 6 Mai de Carthagene des Indes, est arrivée à Cadix le 1 de ce mois. Son chargement consiste en 477,236 piastres fortes en or & en argent, 2755 cuirs en poil & 2383 fanegues de cacao; le tout ensemble évalue à 511,815 piastres fortes.

Il a passé, cette nuit, par cette Ville un Courrier extraordinaire, venant de Cadix & allant à Saint-Ildefonse. Quoiqu'on ignore le contenu de ses dépêches, on présume qu'il apporte la nouvelle de l'arrivée du vaisseau l'*Achille*, qui vient du Pérou avec six millions de piastres fortes.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 8 Septembre.*

» On assure que les affaires de la Compagnie des Indes sont dans un désordre » affreux, non-seulement sur la côte de » Coromandel, mais plus particulierement au Bengale où l'anarchie du pouvoir civil ne peut être réprimée que » par l'interposition du Parlement, & » l'on écrit de Madrass que l'affaire entre le Nabab & le Rajah de Tanjaour » est sur le point de s'arranger; que le » premier, a prouvé, dit-on, que la » créance des sommes d'argent qu'il doit » aujourd'hui à la Compagnie a été contractée sur l'assurance qu'il jouiroit » paisiblement du Tanjaour; de maniere » que s'il ne rentre pas en possession de ce » pays, & si on ne lui donne pas un équivalent, il se trouve hors d'état de tenir ses engagemens ».

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Rochelle, *le 8 Septembre.*

Lettre au Rédacteur. » Au milieu de la nuit du premier au deux de ce mois, le feu se manifesta tout-à-coup dans une maison près la grande Boucherie de cette Ville; on ne s'en apperçut que quand elle fut toute embrasée. Cet incendie causa d'autant plus d'inquiétude que cette maison est contiguë à plusieurs autres construites en bois, dans une rue très-étroite, & que la sécheresse est ici si grande que la plûpart des fontaines, tant publiques que particulieres, étoient absolument taries. Cependant les secours furent si prompts & si bien administrés que le feu se trouva entierement éteint deux heures après. La maison attaquée par

le feu fut seule la proie des flammes ; les maisons voisines ont été préservées.

M. le Baron de Montmorency, Commandant en Chef de la Province ; MM. les Officiers de l'Etat Major & de la Garnison y accoururent aussi-tôt que l'incendie se fut manifestée, & ne cesserent d'y maintenir le bon ordre jusqu'à la fin. Toute la Garnison, composée du Régiment Suisse d'Aubonne & d'un détachement d'Artillerie, & tous les Habitans, sans distinction, ont travaillé aussi avec la plus grande ardeur, quoiqu'il y eût deux pieds d'eau dans la rue où étoit le feu, & dans les environs.

MM. les Officiers du Corps de Ville s'y sont portés avec ce zele qui caracterise si bien les vrais Citoyens. On ne sçauroit trop louer la sage attention qu'ils avoient prise, depuis que les fontaines commencerent à tarir, de faire remplir d'eau une grande quantité de grosses futailles, & de les faire déposer en différens quartiers de cette Ville. C'est à cette précaution qu'on a été redevable d'avoir eu sous la main de l'eau en assez grande abondance pour éteindre cet incendie qui pouvoit faire des progrès très-considérables, sur-tout dans un quartier où les maisons sont accumulées & presque toutes en bois.

On peut dire avec vérité qu'il n'y a point de Ville où l'on éteigne le feu avec autant de promptitude qu'à la Rochelle. Nous devons cet avantage à un établissement que le Corps-de-Ville, toujours dirigé par l'amour du bien public, a jugé à propos de faire. Cet établissement consiste en quatre belles pompes à incendie, garnies de tous les tuyaux & autres agrêts nécessaires pour en rendre le service aussi prompt que facile. Ces quatre pompes bien servies jettent ensemble un volume d'eau si considérable que le feu le plus violent est toujours obligé de céder.

Il y a une Compagnie de Pompiers, attachée au service de chaque pompe. Ces Pompiers sont distingués par un bonnet de cuir & une plaque de cuivre aux armes de la Ville. Les Chefs de ces quatre Compagnies sont appointés par la Ville. De tems en tems on sort les pompes pour exercer les Pompiers & pour examiner si elles sont en bon état. Le zele de nos Officiers Municipaux ne s'est pas borné à cet établissement ; ils ont aussi fixé une rétribution en faveur de ceux qui se rendent les premiers à l'Hôtel-de-Ville où est le dépôt des pompes, pour les sortir & les transporter au lieu de l'incendie. Cet encouragement accélere singulierement les secours, puisque très-souvent les pompes sont rendues à leurs postes & sont en train d'agir avant que le tocsin ait commencé à sonner ».

DE CAEN, *le 6 Septembre.*

Suivant le relevé général de la Généralité de Caen, il y a eu en 1777, 26041 naissances, 6642 mariages & 1912 morts. Il y avoit eu en 1776, dans cette même Généralité, 24498 naissances, 6685 mariages, & 21019 morts. Par conséquent il y a eu en 1777, 1543 naissances & 43 mariages de plus qu'en 1776, & en 1776, il y a eu 1896 morts de plus qu'en 1777.

DE SAINT-OMER, *le 24 Août.*

Lettre au Rédacteur. Nos Officiers Municipaux viennent, Mr, de faire concernant les Pauvres un Réglement de Police auquel toute la Province applaudit. Je crois que le Public le verra avec plaisir dans votre Gazette. Il pourra d'ailleurs servir de modele à d'autres Villes ou Communautés qui voudroient prendre un parti sur le meme objet.

» Mayeur & Echevins de la Ville & Cité de Saint-Omer : A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, Salut :

Convaincus que si d'un côté il importe à l'ordre public & qu'il est de notre devoir de faire exécuter les Ordonnances qui défendent la mendicité, d'un autre côté Nous ne devons pas moins secourir de tout notre pouvoir les véritables Pauvres ; & persuadés que nos Concitoyens, pénétrés des sentimens les plus vifs qu'inspirent la charité chrétienne & l'humanité, entreront dans nos vues, & qu'ils concourront avec Nous au soulagement des malheureux indigens, en nous aidant de leurs facultés, autant qu'ils le pourront, Nous nous sommes occupés sérieusement du soin de pourvoir à la subsistance des vrais Pauvres, & de leur assurer des secours proportionnés à leurs besoins réels. Par ce moyen, Nous leur

éviterons la triste nécessité de mendier publiquement, & Nous espérons enfin d'arrêter les progrès de la fainéantise de ceux qui, pouvant se procurer la subsistance & celle de leurs familles par leur travail, se font néanmoins de leur pauvreté même une espece de profession aussi avilissante pour eux, qu'importune pour les Habitans.

Sur quoi, oui les Conclusions de Me. François-Antoine Boubert, Avocat & Echevin, faisant par *interim* les fonctions de Procureur du Roi Syndic de cette Ville, & tout consideré, Nous avons fait le Réglement qui suit.

Art. I. Défendons à toutes personnes de mendier dans cette Ville & Fauxbourgs, après le premier Novembre prochain, à peine d'être arrêtées & punies suivant la rigueur des Ordonnances.

II. Ordonnons aux Pauvres étrangers de sortir de cette Ville & des Fauxbourgs dans la huitaine, à compter du jour de la publication du présent Réglement, à peine d'être arrêtés & punis comme dessus.

III. Faisons défenses aux Propriétaires & aux Locataires de maisons, de louer ou sous-louer des maisons, appartemens, chambres ou caves à des Etrangers non-reçus Bourgeois, à moins qu'ils n'en aient notre permission par écrit, à peine de cinquante livres d'amende pour la premiere fois, & de cent livres pour la seconde, lesquelles seront au profit des pauvres & versées dans la caisse générale.

IV. Etablissons un Bureau général d'administration des biens des Pauvres & des Aumônes; lequel Bureau se tiendra pour la premiere fois le sept Septembre prochain.

V. Le Bureau général sera composé du Mayeur, ou en son absence, de l'Echevin chargé d'en faire les fonctions; de l'Echevin Commissaire aux Pauvres; de celui sorti d'exercice; du Procureur du Roi Syndic, & de deux Notables qui seront par Nous choisis, dont l'un d'eux sera remplacé chaque année.

VI. MM. les Doyen & Chanoines de l'Eglise Cathédrale de cette Ville, Abbé & Religieux de l'Abbaye de S. Bertin, & Curés de cette Ville, sont invités d'envoyer au Bureau général, chacun un Député, lesquels trois Députés y auront voix délibérative.

VII. Ledit Bureau général s'assemblera dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, tous les mois, le jour qui sera indiqué par le Bureau précédent. Les Administrateurs seront invités par un billet signé du Greffier de la Ville, qui en cette qualité, assistera audit Bureau; sauf à le convoquer extraordinairement lorsqu'il sera jugé nécessaire.

VIII. Les délibérations du Bureau général seront inscrites par le Greffier dans un registre particulier. Un second registre à deux colonnes contiendra la recette & la dépense.

IX. Il y aura un coffre à deux serrures, dont les clefs seront remises à deux Administrateurs, qui ne pourront faire l'ouverture dudit coffre que dans l'Assemblée du Bureau.

X. Les revenus des biens des Pauvres (sauf ceux des *Tables* des Paroisses & ceux des Fondations particulieres, qui continueront d'être administrés comme ci-devant, suivant les Réglemens des Fondateurs) seront versés dans la caisse générale.

XI. MM. les Doyen & Chanoines de l'Eglise Cathédrale de cette Ville, Abbé & Religieux de l'Abbaye de S. Bertin, & les autres Communautés, sont invités de verser dans la caisse générale tout ce qu'ils ont coutume de donner aux Pauvres. MM. les Curés sont aussi invités d'y verser les aumônes qui sont faites en leurs mains.

XII. On fera tous les mois une quête dans la Ville & les Fauxbourgs, avec des troncs bien fermés, dont les clefs seront déposées dans la caisse générale. L'ouverture de ces troncs se fera dans l'Assemblée du Bureau général; & les sommes qui s'y trouveront seront aussi versées dans ladite caisse.

XIII. Etablissons un Bureau particulier dans chaque Paroisse, qui sera composé du Sr. Curé & des Administrateurs de la *Table* des Pauvres par Nous nommés.

XIV. Le Bureau particulier de chaque Paroisse s'assemblera au moins deux fois le mois, & les délibérations seront inscrites dans un registre par l'un des Administrateurs.

XV. Chaque Paroisse sera divisée en autant de quartiers qu'il y aura d'Administrateurs Laïcs de la *Table* des Pau-

vres. Chaque Adminiſtrateur fera au moins une fois par mois la viſite du quartier qui lui ſera aſſigné, pour connoître & mettre par écrit le nombre des Pauvres, leur âge, le lieu de leur naiſſance, leurs profeſſions, le nombre de leurs enfans, leurs infirmités, & ce que chacun d'eux peut gagner par jour ou par ſemaine, pour en faire leur rapport audit Bureau.

XVI. MM. les Curés pourront accompagner les Adminiſtrateurs dans la viſite des Pauvres, ou faire des viſites particulieres, & en faire auſſi leur rapport.

XVII. Chaque Bureau particulier enverra audit Bureau général un Député, qui ſera chargé de préſenter tous les ans un état des revenus des biens, & tous les mois le rôle des Pauvres de ſa Paroiſſe.

XVIII. Le Bureau général fournira tous les mois aux Bureaux particuliers les ſommes néceſſaires pour être employées avec le produit deſdits biens, aux beſoins ordinaires des Pauvres de chaque Paroiſſe, ſuivant les rôles qui auront été arrêtés dans les Bureaux particuliers, & approuvés par l'Adminiſtration générale.

XIX. Les ſecours ſeront donnés en argent, en pains, en habillemens & autres choſes, ſuivant qu'il aura été réglé dans les Bureaux particuliers qui, pour mieux connoître les beſoins des Pauvres, & y mieux pourvoir, pourront établir des Dames de Charité.

XX. Il ſera fourni en outre à chaque Bureau particulier une ſomme pour les beſoins extraordinaires. Le Député dudit Bureau fera connoître au Bureau général l'emploi de ladite ſomme.

XXI. Il ſera établi dans chaque Egliſe Paroiſſiale, pour les Pauvres, un tronc fermé par deux ſerrures : une clef ſera entre les mains du Sr. Curé, & l'autre entre celles d'un autre Adminiſtrateur. Les ſommes qui ſe trouveront dans les troncs des Egliſes Paroiſſiales, & le produit des quêtes qui y ſeront faites tous les Dimanches & Fêtes par les Adminiſtrateurs de la *Table* des Pauvres, ſeront verſés tous les mois dans la caiſſe du Bureau général.

XXII. Faiſons défenſes aux Pauvres de vendre le pain, les habits, linge & autres choſes qui leur auront été donnés, & de fréquenter les cabarets, à peine d'être punis très-ſévérement.

XXIII. Les Pauvres qui contreviendront aux Réglemens du Bureau général, à ceux des Bureaux particuliers, ou aux ordres qui leur ſeront donnés par les Adminiſtrateurs, ſeront punis ſuivant l'exigence du cas, ſur le rapport qui Nous en ſera fait.

XXIV. Invitons les perſonnes qui feront des aumônes en pains ou en bled, lors des enterremens ou des Services anniverſaires, de les envoyer audit Bureau général, qui en fera faire la diſtribution. Exhortons en outre les Habitans de cette Ville, à concourir par leurs aumônes à l'exécution du préſent Réglement, qui ſera imprimé, lu, publié & affiché partout où beſoin ſera.

Mandons au Petit-Bailli & aux Sergens-à-maſſe de tenir en ce qui les concerne la main à l'exécution des Préſentes.

Fait à Saint-Omer en Halle Echevinale, le vingt Août mil ſept cent ſoixante-dix-huit ».

D'ABBEVILLE, *le 9 Septembre.*

Lettre au Rédacteur. » Dans l'Encyclopédie de Juriſprudence, imprimée à Bruxelles, 1777, Tome Ier., article ABBEVILLE, l'Auteur de ce Dictionnaire dit » qu'Abbeville n'eſt plus ce » qu'elle étoit anciennement ; que ſa Po» pulation étoit alors conſidérable ; qu'en » 1636, on y comptoit 35 à 40 mille Ha» bitans, dont le nombre n'eſt ajour» d'hui que de 20 mille au plus ». Cet Auteur ajoute » qu'en cherchant avec » attention la cauſe de la dépopulation » actuelle de cette Ville, on la trouve » dans la diminution de ſon Commerce, » occaſionnée en partie par l'accroiſſe» ment de celui d'Amiens, & par l'éta» bliſſement des draps de Vanrobais ».

Il eſt certain que la Ville d'Abbeville contient aujourd'hui 20 mille Habitans au plus, & en effet l'année commune des naiſſances dans cette Ville, priſe ſur les cinq dernieres années, n'eſt que de 680, & l'Auteur de cet article du Dictionnaire a été exactement informé ; le nombre des naiſſances dans une Ville, pris ſur l'année commune, donnant une baze certaine pour connoître le nombre

de ses Habitans, & pouvant tenir lieu de dénombrement. Mais ce même Auteur, en assurant qu'en 1636 on y comptoit 35 à 40 mille Habitans, ne dit pas sur quelle baze il appuie une pareille assertion; la raison qu'il donne de la prétendue dépopulation de cette Ville, est hors de toute vraisemblance, & détruit même ce qu'il veut prouver. Il est inoui que l'établissement de nouvelles Manufactures, & sur-tout lorsqu'elles sont aussi considérables que celle de Vanrobais, ait jamais contribué à la dépopulation d'une Ville; ce sont au contraire de pareils établissemens qui rendent la Population florissante. Suivant l'Auteur lui-même, la Manufacture de Vanrobais emploie 1500 Fileuses, sans compter les autres Ouvriers. D'après les détails compris dans ce même article de *l'Encyclopédie de Jurisprudence*, notre Ville renferme plusieurs autres Manufactures de différentes especes. Il y a donc tout lieu de croire que sa Population, loin d'être diminuée, est au contraire augmentée en proportion de ces nouveaux établissemens. On se croira fondé à persister dans cette opinion, jusqu'à ce que l'Auteur de cet article ait produit un dénombrement pour l'année 1636, ou qu'il nous ait administré quelque autre preuve de pareille nature, qui constate qu'à cette époque Abbeville contenoit 35 à 40 mille Habitans ».

DE PARIS, *le 21 Septembre.*

Machine pour tailler les Limes.

M. Vaucher, Méchanicien, ayant présenté à l'Administration une machine pour tailler toutes sortes de limes, M. de Montaran, Intendant du Commerce, & M. de Montigni, de l'Académie Royale des Sciences, ont éte nommés pour l'examiner. En conséquence du rapport avantageux que ces Messieurs ont fait de l'utilité de cette machine, M. Vaucher a obtenu un Arrêt du Conseil en date du 28 Juillet dernier, qui » lui » permet d'établir dans tel endroit du » Royaume que bon lui semblera, une » Manufacture pour la fabrication des » limes; lui permet en outre de les ven- » dre tant dans l'intérieur que hors du » Royaume; fait défenses de le troubler » dans l'exploitation de sa Fabrique, & » même de l'imiter ou de se servir de » cette même machine pendant l'espace » de six années, à peine de confiscation » & de 500 liv. d'amende au profit de » M. Vaucher. Cependant M. Vaucher » ne pourra, sous le prétexte dudit pri- » vilege, s'opposer à l'établissement de » toute autre machine construite d'une » maniere différente, ou qui le seroit » déjà, & qui auroit pour objet la fa- » brication des limes ».

Pour faciliter à M. Vaucher l'établissement d'une Fabrique si importante, & pour le dédommager des frais considérables que sa premiere machine a pu lui coûter, l'Administration, qui se fait un devoir d'encourager & d'aider les talens, a bien voulu lui accorder une gratification annuelle de six cens livres pendant six ans. Les limes fabriquées avec le secours de la nouvelle machine, ont été jugées supérieures à celles qui nous viennent d'Angleterre.

Cependant M. Megnié, Ingénieur en instrumens de Mathématiques, Associé de l'Académie de Dijon, nous a écrit une Lettre par laquelle il réclame cette invention. Nous allons la transcrire, suivant son intention.

Lettre au Rédacteur. » L'utilité des Journaux est, Mr, généralement reconnue pour assurer aux Auteurs la propriété de leurs travaux & la date de leurs découvertes, permettez que j'aye recours à votre Feuille pour cet usage.

J'ai vu avec étonnement dans plusieurs Journaux l'annonce d'une machine à tailler les limes, dont M. Vaucher se dit l'Inventeur. Sans connoître ce Méchanicien, je dois annoncer qu'il met trop d'importance à cette prétendue découverte. Je me suis occupé du même objet, d'autres l'avoient fait avant nous; j'ai des dates très-antérieures au travail de M. Vaucher. M. de la Blancherie, déjà connu par sa correspondance générale dans les Sciences & les Arts, en a rendu compte au No. 234 du Journal de Paris de cette année, & je puis prouver que ma machine existoit avant le voyage que je fis à la Manufacture d'acier à Nérouville en Octobre 1775, à dessein d'y établir une Fabrique de limes; mais l'in-

suffisance des procédés de cette Manufacture & des autres qui sont en France, pour avoir un acier suffisamment bon, m'ont fait renoncer à ce projet.

Avant de s'occuper de cet important établissement, il faut en avoir la matiere premiere, c'est-à-dire qu'il faut trouver le meilleur acier au meilleur compte, sçavoir la meilleure maniere de tremper les limes pour qu'elles soient très-dures, qu'elles ne s'égrenent point & qu'elles résistent sur toutes sortes d'ouvrages.

Malheureusement ces recherches, plus du ressort de la Chymie que de la Méchanique, sont encore à faire ou du moins à perfectionner en France; on ignore quel est le pays qui produit le meilleur fer pour en former l'acier; les procédés par lesquels on pourroit faire l'acier fondu ne sont encore qu'apperçus par M. de Morveau, Avocat-Général de Dijon, & il seroit bien à souhaiter que ce sçavant Chymiste se donnât la peine de continuer ses expériences sur cet important objet.

On voit, d'après ces difficultés, que nos machines à tailler les limes seront encore long-tems inutiles, si nous voulons éviter les écueils où sont tombés tous les Entrepreneurs de Fabriques de limes; car en supposant même toutes les recherches faites sur l'acier & sur sa trempe, il resteroit encore à sçavoir si nos machines peuvent remplir leur objet. Il est probable qu'il vaut mieux, comme en Angleterre, faire des Eleves qui dès l'enfance s'accoutument à tailler les limes à la main, parce qu'une machine n'a pas la propriété de moderer ses coups de marteaux dans les endroits où la lime est moins large. L'Ouvrier sent si le ciseau a perdu de son tranchant, s'il s'est égrené, & si l'acier est plus ou moins dur à couper dans les différens endroits de la même lime; il faut toujours un homme pour retourner les limes, les placer, les caler, changer les ciseaux & augmenter le poids du marteau, examiner si le ciseau porte dans toute sa largeur, s'il n'entame pas plus un côté que l'autre, suivant la différence d'épaisseur des pieces à tailler. Voilà d'énormes pertes de tems & de grands inconvéniens dans les machines.

On ne peut donc employer les machines que sur des lames d'acier d'une épaisseur & d'une surface parfaitement égale. C'est ainsi qu'on en use dans des essais....; mais cela est impossible dans la pratique en grand, ou l'on seroit obligé d'augmenter infiniment le prix des limes.

Je pense donc, quoique Auteur d'une machine pareille, que son usage entraîneroit trop de dépenses, par son établissement & son entretien, & enfin que le travail des limes à la main est plus prompt, meilleur & moins embarrassant.

Mais supposons une machine parfaite au-dessus même des facultés humaines dans ce genre de travail, il faudroit toujours attendre, pour s'en servir, qu'on eût perfectionné notre acier, sans quoi la machine à tailler les limes, qui n'est à présent qu'un objet de curiosité, deviendroit l'instrument de la ruine des Intéressés, & celui de la honte des Entrepreneurs. On n'a jamais manqué de limes par la difficulté de les tailler, & il ne s'en est jamais fait de bonnes en France. J'ai l'honneur &c. MÉGNIÉ ».

N. B. Nous ne pouvons cependant nous empêcher d'observer que les lumieres & l'impartialité des Juges qui ont été nommés pour prononcer sur le mérite de la machine de M. Vaucher, ne permettent guères de douter de la réussite de cette invention. Nous nous sommes d'autant plus volontiers déterminés à faire imprimer la précédente Lettre, que M. Vaucher ayant tout lieu de se promettre un succès certain & bien soutenu, il doit être très-indifferent sur toute espece de critique.

A V I S.

Le Sr. Andrieux, Marchand Grainier-Fleuriste du Roi, Quai de la Mégisserie, à côté de l'Arche-Marion, a reçu de Hollande des collections nombreuses de Hyacinthes de toutes les classes, & autres Oignons de Fleurs curieuses; il en communiquera la Liste aux Amateurs.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 19 Sept. 1778, au Mercredi 23 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 20, 21 à 22 liv. 5 f.; le seigle, de 9 l. 10 f., 10 l. à 10 l. 15 f.; l'orge, de 10 l., 10 l. 10 f. à 11 l. 5 f. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. 15 f.; le seigle, de 9 l. 5 f., 9 l. 15 f. à 10 l.; l'orge, de 10 l. 15 f. à 11 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 19 Sept. 1778 au Mercredi 23 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 23 Sept. 1778, de 50 à 51 l.; *id.* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Septembre 1778.

Or de Portug. à . . .	730 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	724		marc.
Du Pérou à	716	5	marc.
Les guinées à . . .	726		marc.
Ducats à	98	12	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		once.
Or à 20 karats à . .	84	6	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	3	marc.
Piastres à	49	11	marc.

Changes de Paris du 23 Septembre 1778.

Amsterdam	53 5 8e.
Londres	30 ⅛ à 1 16e.
Hambourg	187 ¼
Madrid	15 3 a 2 6
Cadix	15 à 14 19 6
Livourne	96 ¾ à ½
Gênes	94 ¾ à ½
Lyon	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Vend. 18 Sept. 1778		Du Lundi 21.	
Messieurs		*Messieurs*	
Boscheron... pples.	P.	Thevenin... pples.	V.
Viageres	P.	Viageres	R.
Peinchein..... vres.	P.	Masson. ..... pples.	P.
Perpétuelles..	P	Viageres.....	P.
Rouillard.... pples.	M.	Delamotte.. pples.	P.
Viageres.....	M.	Viageres	P.
		Creuzé ..... pples.	N.
Six premiers mois 1778.		Viageres	N.
		Tontine	N.
Lempereur.. Viag.	A.	Certain..... pples.	P.
Perpétuelles...	A.	Viageres	P.
Patu ..... pples.	A.	Tontine.....	R.
Viageres.....	A.	.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1778.	*Lundi* 21.	*Mardi* 22.	*Mercredi* 23.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1735 40 37 ½ 40.	1745 47 ½ 50 .	1750 47 ½ 45 .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	245	245 . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	75 . . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	396	396. . . . .
Rescriptions . .	17 ½ 18 17 . .	16 ½ 17 . . .	17 16 ½. . . .
Bil. des Fermes .	2 ½ 2	2	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 21 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SYRIE.

DE TRIPOLI, *le 23 Mars.*

UNE Troupe d'Arabes des environs d'Alep vient d'attaquer quelques Tribus de Turkmans & leur a fait éprouver une perte d'environ 100,000 piastres. Les chemins sont infestés de Brigands, & il y a déjà plus de trois mois que les Européens se trouvent dans l'impossibilité de faire passer leurs marchandises d'Alexandrette à Alep. Les Caravanes n'osent pas se mettre en route. Ces fâcheux contre-tems arrêtent la circulation du Commerce, retardent le départ des vaisseaux pour l'Europe & occasionnent aux Commerçans des dommages irréparables.

Les biens de la terre donnent les plus belles esperances, & l'on compte déjà si bien sur une récolte abondante, que le prix des bleds est baissé de moitié.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 29 Juin.*

Le 12 de ce mois, le vaisseau de la Compagnie Asiatique, le *Friedensbourg*, est entré dans notre Rade. Il revient de la Chine. Ce vaisseau a obtenu la prime que le Roi est dans l'usage d'accorder au premier bâtiment qui est de retour de ce voyage avant la S. Jean. Nous avons appris depuis, que trois autres vaisseaux de la Compagnie des Indes Orientales, sçavoir la *Sophie*, la *Magdeleine* & le *Château de Stockolm*, étoient aussi heureusement arrivés à Gothenbourg.

Le 21, un bâtiment pour la pêche de la baleine, le *Chambellan-Baron E. de Schimmelman*, qui a hiverné au Détroit de Davis, est rentré dans ce Port.

ALLEMAGNE.

DE MANHEIM, *le 14 Juin.*

Dans le nombre des diverses Compagnies établies en Allemagne pour l'avancement de l'Economie, on distinguera toujours la Société Physico-Economique-Electorale-Palatine. Cette Société a l'avantage d'être singulierement protégée par notre Electeur qui chaque jour la comble de nouveaux bienfaits. Aussi les Membres qui la composent, s'empressent-ils de répondre, par leurs travaux, au zele patriotique de ce Prince, en s'occupant de recherches qui puissent concourir au bonheur de ses Sujets. Elle s'est sur-tout fait un devoir d'encourager la filature. Au commencement de l'année 1775, elle fournissoit de l'occupation à plus de 1200 Fileurs. Pour se former une idée de la nature des objets qui fixent principalement son attention, il suffit de parcourir le Recueil de ses Mémoires qu'elle a fait imprimer en Allemand à Lautern, en 1775.

La premiere Piece que contient ce

volume eſt intitulée : *Preuve pratique de la ſtérilité de toute eſpece de ſol, & des moyens de le féconder & de l'améliorer*, par M. Etien. Gugenmus. L'Auteur y prétend que la terre proprement dite n'a en elle-même aucun principe de fécondité, qu'elle ne peut jamais devenir fertile à moins qu'on n'y répande des ſubſtances végétales miſes auparavant en fermentation ; d'où il conclut qu'il ne faut point ſe fier aux conſeils de quelques Cultivateurs qui s'imaginent qu'on peut fertiliſer un ſol infécond en y mêlant une terre d'une qualité oppoſée. Il ajoute que ſi cette pratique réuſſit, ce ne peut être qu'à raiſon des engrais que contient la terre tranſportée. L'Auteur tâche d'étayer, par des expériences, cette doctrine à laquelle il eſt aiſé d'oppoſer d'autres raiſonnemens plus ſolides, ce ſemble, que les ſiens, & des faits plus concluans que ceux qu'il met en avant.

Dans un ſecond Mémoire, le même Auteur ſe propoſe de rechercher qu'elle eſt l'eſpece d'Agriculture la plus avantageuſe. Il ſe déclare pour la petite culture. Il condamne l'uſage des jacheres, & il prouve que le moyen le plus sûr, pour tirer tout l'avantage poſſible d'une terre, eſt d'y faire venir alternativement & ſans interruption des grains & du trefle. Viennent enſuite deux Mémoires de deux Auteurs differens ſur la *diſtillation du vif-argent*. Ces morceaux ſont ſuivis d'une diſſertation de M. Medicus ſur l'*influence des exemples*. Cet Aſſocié démontre que l'exemple entraine rarement les hommes attachés à d'anciennes routines, à moins qu'en même tems on n'éclaire leur eſprit par des principes ſolides & lumineux, & qu'on ne leur propoſe des motifs ſenſibles d'imitation. Les Memnoniſtes, dit M. Medicus, font l'admiration de tous les Cultivateurs, chacun veut en avoir pour leur confier le ſoin de ſes terres, & cependant perſonne ne ſe met en devoir de ſuivre leur méthode qui eſt ſimple & dont les ſuccès ſont infaillibles. A cet exemple, il en joint encore un autre qui n'eſt pas moins frappant.

Les Villages de Seckenheim, Neckerou, Friderifchfeld, & Veidheim, ont coutume depuis long-tems d'acheter même cherement les fumiers de Manheim. Avec ces engrais, ils donnent à leurs terres une fécondité prodigieuſe ; ce qui contribue beaucoup à en hauſſer conſiderablement le prix. Elles ſe vendent depuis 300 juſqu'à 800 fl. l'arpent. On y cultive une grande quantité de navette & de tabac ; les Habitans y vivent dans l'aiſance, & pluſieurs d'entre eux ſont fort riches. Si les exemples pouvoient ſeuls faire impreſſion ſur les eſprits, on verroit ſans doute les Laboureurs des campagnes ſituées de l'autre côté de la Ville imiter ceux des Villages qu'on vient de nommer. Mais ils n'y ſongent ſeulement pas ; ils aiment mieux reſter dans l'indigence. Auſſi leurs terres ſont ſi mauvaiſes qu'elles ne valent pas plus de 50 florins l'arpent. Il y a des champs où de mémoire d'hommes on n'a mis un atome de fumier.

Ce volume contient de plus une inſtruction très-étendue ſur la maniere d'établir une grande pépiniere d'arbres à fruit. L'Auteur y a joint l'évaluation de toutes les dépenſes que demande un pareil établiſſement. Cet article appartient à M. Caſimir Henope qui aſſure avoir fait l'épreuve de tout ce qu'il avance ici. Ce Naturaliſte conſeille de préferer toujours les ſauvageons venus de pepins choiſis aux plants qu'on trouve répandus au haſard dans les champs, & qui ne proviennent que d'arbres ſauvages. Les ſauvageons de cette derniere eſpece qui ſont ordinairement plus chers que les autres, réuſſiſſent auſſi plus difficilement, & les fruits qui en réſultent, retiennent toujours, malgré l'influence de la greffe, quelque choſe de l'âpreté de leur ſouche. C'eſt un principe adopté par un grand nombre d'Agriculteurs, qu'il ne faut pas que le terrein où l'on tranſporte les jeunes plants au ſortir de la pépiniere ſoit trop amendé. M. Henope eſt d'une opinion toute contraire. Le ſol qui doit recevoir les nouveaux plants ne ſçauroit, ſelon lui, être trop gras, & on ne peut le cultiver avec trop de ſoin.

De toutes les méthodes uſitées pour greffer les arbres, il n'en eſt point qui lui paroiſſe préferable à l'inoculation. Cette méthode eſt la plus expéditive. Mais en même tems notre Agriculteur conſeille de deſſerrer un peu la ligature de l'inoculation au bout de ſix ſemaines ou deux mois. Autrement l'œil ſouffre une trop forte compreſſion ; la ligature s'engage

dans l'écorce & gêne le mouvement de la feve ; d'où il peut résulter de grands inconvéniens pour la santé de l'arbre.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 16 Juin.*

Mexico est la Capitale de toute la Nouvelle-Espagne. C'est aussi la plus grande & la plus belle Ville du Nouveau Monde. On peut juger de son étendue par sa Population.

Depuis le premier Décembre 1776 jusqu'à la fin de 1777, il s'est fait dans cette Ville mille six cens douze mariages ; il y est né cinq mille neuf cens quinze enfans, & il y est mort cinq mille onze personnes, dans le nombre desquelles sont compris quarante-huit Religieux décédés dans leurs Couvens, trente-deux Religieuses, mille quarante-trois malades dans les Hôpitaux, & quatre cens vingt-six Indiens dans leur Hôpital particulier. Ces détails se trouvent dans un Livre Espagnol intitulé, *Guide des Etrangers pour la Ville de Mexico.*

ITALIE.

De Florence, *le 19 Juin.*

Notre Souverain, toujours persuadé que les privileges exclusifs sont le fléau de l'Industrie & du Commerce, a rendu le premier Juin dernier un Edit par lequel Son Altesse Royale abolit toutes les loix en vertu desquelles il étoit défendu de fabriquer ailleurs que dans les Villes de Florence & de Pise, des draps & des étoffes de soie. En conséquence de ce nouveau Réglement, il sera permis à tous les Sujets du Duché de Toscane de s'adonner, dans quelque lieu que ce soit, à ce genre de fabrication, & d'ériger par-tout où ils voudront s'établir tous les atteliers, machines & ustensiles à ce nécessaires. Son Altesse Royale révoque toutes les Loix & Réglemens contraires à cette nouvelle disposition, & sur-tout les Statuts de l'année 1580, concernant la Fabrique des soies.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 3 Juillet.*

Nous attendons avec la plus grande impatience dans nos Ports une Flotte Marchande venant de la Jamaïque, une des Isles-sous-le-Vent ; une autre de la Méditerranée, & enfin dix navires des Indes & de la Chine.

Ceux de nos Politiques qui desireroient que le Ministere se conduisit de façon à éviter la guerre avec nos voisins, ne cessent d'insister sur l'énormité de la dette nationale. Voici comment ils raisonnent.

» La dette nationale, disent-ils, monte à présent à 170 millions de livres sterl., & il est fort apparent que d'ici à longues années on ne doit guères s'attendre à la voir beaucoup diminuer. Or donc, si avec la guerre que nous avons à soutenir contre les Américains, nous allons encore en entreprendre une nouvelle avec la France, il n'est certainement pas douteux que nos fonds publics n'en doivent éprouver une commotion considerable, & qu'ils ne baissent en raison de l'augmentation de la dette de la Nation. Au moyen de quoi, quand la guerre que nous sommes menacés d'avoir, ne dureroit que cinq ans, on doit compter sur une somme au moins de trente-cinq millions de dépenses extraordinaires ; ce qui joint à la dette actuelle, montera à la somme exorbitante de deux cens cinq millions de livres sterlings ; d'où l'on doit conclure, qu'il est presque impossible qu'un poids de dettes aussi prodigieux, ne doive enfin jetter la Finance de la Nation dans l'état le plus triste & le plus critique ».

Le 30 du mois dernier, il s'est tenu une Assemblée générale des Directeurs & Intéressés de la Compagnie des Indes. On y déclara que le dividende qui devoit revenir à chacun des Actionnaires seroit de huit pour cent. Les Directeurs furent ensuite sommés de donner communication d'une dépêche que la Compagnie avoit reçue de la part du Nabab d'Arcate. On répondit qu'en effet cette dépêche étoit de la plus grande importance pour les intérêts de la Compagnie ; mais que les circonstances ne permettoient pas de rendre encore publics les objets qu'elle renferme. Cette réponse causa de vifs débats dans l'Assemblée, & après bien des discussions, il fut arrêté que la décision de cette affaire seroit remise à une autre Séance.

En attendant, chacun tâche de deviner ce que contient la Lettre du Nabab. On débite que ce Prince Indien offre de nous céder, à certaines conditions, plusieurs territoires de ses Domaines.

On lit dans quelques-uns de nos Papiers publics que le Bataillon des Milices de Dorset-Shyre a refusé le pain de munition, parce qu'il n'étoit pas mangeable. On a adressé sur ce sujet les questions suivantes à un de nos Ecrivains publicistes.

On voudroit sçavoir, » 1°. si le pain » refusé par les Troupes à Coxheath » étoit fait de froment Anglois? 2°. S'il » n'étoit pas fait de froment étranger & » d'une mauvaise qualité, appellé com- » munément *froment rouge*, de forme co- » nique? 3°. Si ce pain étoit bien fait » avec du levain, & bien cuit? 4°. En- » fin si on n'a pas donné en sous-ferme » les divers Camps à des Particuliers » qui connoissent très-peu cette matiere, » comme à des Marchands de houblon, » à des Epiciers, à des Boutiquiers, à » des Fermiers, & en se réservant un » bon profit? Après avoir détaillé les inconvéniens du *froment rouge*, on ajoute: » Nous sommes bien sûrs que les Com- » mandans, le Commissaire Général &c. » ne souffriront point que les Soldats » Anglois, qui pour la plus grande par- » tie, sont des Miliciens arrachés des » bras de leurs femmes & de leurs fa- » milles pour défendre leur pays, soient » trompés par un Entrepreneur Ecossois » qui ne consulte que son propre inté- » rêt, mais qu'ils feront du pain suivant » le marché de l'entreprise, & convena- » ble pour la nourriture d'un Anglois. » On retient au Soldat, pour son pain, 5 » farthings par jour sur la paye de 6 de- » niers ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

DE STRASBOURG, *le 30 Juin.*

Dans la Généralité d'Alsace, il y a eu pendant l'année 1777, 25,951 naissances, 5390 mariages, & 21,156 morts. En 1776, il y avoit eu dans la même Généralité 24,427 naissances, 5694 mariages, & 19,357 morts. Il y a donc eu en 1777, 1524 naissances, & 1799 morts de plus qu'en 1776, & en 1776, il y a eu 304 mariages de plus qu'en 1777.

DE PAU, *le 3 Juillet.*

Le 7 Juin, nous avons ressenti ici, à 7 heures 53 minutes du matin, une forte secousse de tremblement de terre, qui n'a duré que quelques secondes.

DE LIMOGES, *le 5 Juillet.*

D'après le relevé de la Généralité de Limoges, on compte dans cette Généralité pendant l'année 1777, 27,301 naissances, 7068 mariages, & 17,246 morts. En 1776, il y avoit eu dans la même Généralité 24,796 naissances, 7382 mariages, & 17,163 morts. Par conséquent en 1777, il y a eu 2505 naissances & 83 morts de plus qu'en 1776, & en 1776, il y a eu 314 mariages de plus qu'en 1777.

DE TONNERRE, *le 8 Juillet.*

Le 25 du mois dernier, un ouragan furieux a ravagé tout le territoire de la Paroisse de Gland, Village dépendant de notre Election. Il n'y reste plus la moindre récolte à faire. Pour comble d'infortune, un torrent formé par la pluie a renversé la plûpart des maisons, desorte que les malheureux Habitans de cette Paroisse, se trouvent dans la position la plus déplorable, & qu'ils n'ont plus de ressource que dans les pieuses libéralités de leurs Compatriotes, dont ils implorent le secours.

Prix des Grains dans les differentes Provinces du Royaume, pendant le mois de Juin dernier.

LIMOGES. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 80 livres, poids de marc, s'est vendu 7 liv. 10 s., 8 l. & 7 l. 10 s. Le *Seigle*, le setier pesant 70 livres, 5 liv., 5 liv. 10 s., & sur la fin du mois, 4 l. 15 s.

ANGOULÊME. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le *Méteil* & le *Seigle* se sont vendus le même prix que le mois précédent.

TULLE. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 60 li-

vres, poids de marc, s'eſt vendu, ſur la fin du mois, 8 liv.; au commencement du même mois, il s'étoit vendu comme dans le mois précédent, c'eſt-à-dire 8 l. 15 ſ. Le *Seigle*, le ſetier peſant 56 livres, s'eſt vendu, à la même époque, 5 l. 15 ſ.

BRIVE. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le ſetier peſant 70 livres, poids de marc, s'eſt vendu au commencement du mois, 10 l., & ſur la fin, 9 l. Le *Seigle*, le ſetier peſant 65 livres, a valu 7 liv.

AIX. Le *Bled*, peſant 310 à 320 liv. la charge, a valu d'abord 36 l. 10 ſ., 37 l. 10 ſ., & enſuite 38 l. Le *Méteil*, 27 l., 28 liv. & 28 l. 10 ſ. Le *Seigle*, 24 l. & 25 liv.

ROUEN. Le *Bled-Froment*, premiere qualité, s'eſt vendu 14 liv.; 13 l. 15 ſ.; 14 liv., & enſuite 13 l. 15 ſ. Deuxieme qualité, 13 l. 10 ſ.; 12 l. 10 ſ.; 13 l., & 13 liv. 10 ſ. Le *Méteil*, 10 l. & 8 l. 10 ſ. Le *Seigle*, 7 liv.; 8 l. 8 ſ.; 8 l., & 7 l. 10 & 12 ſ. L'*Orge*, 9 l.; 8 l.; 7 l. 10 ſ.; 8 l. 10 ſ., & 9 l.

MANS. Point de variation ſenſible, ni dans le prix des grains, ni dans la taxe du pain.

MEAUX. Le *Bled*, premiere qualité, s'eſt vendu 17 liv. 10 ſ. le petit ſetier; moyenne qualité, 16 l. Le *Méteil*, 12 l. Le *Seigle*, 9 l. 10 l. L'*Orge*, 9 l.

GRENOBLE & autres Villes de la Province du Dauphiné. Il y a eu dans ce mois-ci une augmentation peu conſiderable dans le prix des grains.

SENS, TONNERRE, VILLE-NEUVE-LE-ROI, NEMOURS, & VILLE-NEUVE-L'ARCHEVÊQUE. Point de variation ſenſible dans le prix des grains.

ABBEVILLE. Le *Bled Froment*, le ſetier peſant 208 livres, poids de marc, s'eſt vendu 16 l. 12 ſ. & 16 l. 4 ſ. Le *Méteil*, 14 l. 7 ſ. & 14 l. Le *Seigle*, 8 l. 8 ſ. L'*Orge*, 9 l. & 8 l. 10 ſ.

AIRE. Le *Bled blanc*, du poids de 160 livres, poids de marc, 13 l. 15 ſ.; 14 l. & 14 l. 5 ſ. Le *Bled Méteil*, 10 l. 15 ſ.; 11 l. & 11 l. 10 ſ. Le *Seigle*, 7 l. 15 ſ.; 7 l. 10 ſ. & 7 l. 5 ſ.

AMIENS. Le bon *Bled*, le ſetier peſant 50 livres, poids de marc, 4 l. 6 ſ. 8 d. & 4 l. 3 ſ. 4 d. Le moyen, 3 l. 16 ſ. 8 d., 3 l. 15 ſ. & 3 l. 13 ſ. 4 d.

PERONNE. Le *Bled-Froment*, le ſetier peſant 95 livres, poids de marc, 7 l. 10 ſ.; 7 l. 13 ſ. 4 d. & 7 l. 10 ſ. 10 d. Seconde qualité, 7 l. 6 ſ. 3 d.; 7 l. 8 ſ. 4 d. & 7 l. 6 ſ. 2 den. Le *Meteil*, 6 liv. 15 ſ. & 6 l. 13 ſous.

SAINT-QUENTIN. Le *Bled-Froment*, le ſetier peſant 70 livres, poids de marc, 5 liv. 12 ſ. 6 d. Le *Seigle*, 2 liv. 18 ſ. 9 d. L'*Orge*, 3 l. 10 ſ.

DE PARIS, *le 14 Juillet.*

» Sa Majeſté s'étant fait repréſenter les Ordonnances & Réglemens rendus par les Rois ſes Prédéceſſeurs, concernant les priſes faites en mer, par ſes vaiſſeaux, frégates & autres bâtimens, Elle a reconnu que les Ordonnances les plus favorables avoient reſtreint la part qui revenoit aux vaiſſeaux preneurs dans le produit des priſes, à des gratifications pour les bâtimens de guerre, & au tiers ſeulement du produit de la vente, pour les navires Marchands: Et voulant Sa Majeſté, en cas de guerre, donner un nouveau motif d'émulation & d'encouragement aux Gens de mer & Soldats compoſant les Equipages de ſes vaiſſeaux; Elle a fait publier une Ordonnance du 28 Mars dernier, par laquelle Elle abandonne en entier les bâtimens de guerre & Corſaires enlevés ſur ſes ennemis, en faveur des Commandans, Etats Majors & Equipages des vaiſſeaux qui s'en ſeront emparés; Sa Majeſté réſerve ſeulement un tiers de la valeur des navires Marchands & de leur cargaiſon, pour être appliqué à la Caiſſe des Invalides de la Marine. En abandonnant ainſi aux vaiſſeaux preneurs la valeur entiere des bâtimens de guerre, & les deux tiers du produit des navires Marchands; Sa Majeſté a voulu que l'augmentation qui réſultera de ces nouvelles diſpoſitions que ſa bienfaiſance a dictées, portât principalement ſur la partie du produit des priſes, qui appartiendra aux Officiers Mariniers, Matelots & Soldats employés ſur ſes vaiſſeaux & autres bâtimens. C'eſt dans cette vue, qu'aſſurée du zele déſintéreſſé des Officiers de ſa Marine, Elle n'a pas hésité d'adopter

une repartition conforme aux ſentimens dont ils ſont animés, proportionnée aux beſoins des Equipages, & qui fera participer les familles des Gens de mer, à la récompenſe & aux prix des ſervices & de la valeur de leurs peres ».

Le morceau qui ſuit eſt trop de ſaiſon pour en differer plus long-tems l'impreſſion.

DIVERS moyens pour ſe procurer de la fraîcheur dans les appartemens; tirés des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron ſur les Arts utiles & agréables.

» Les Italiens qui jouiſſent d'une certaine fortune ont preſque tous des ſallons d'été tournés du côté du nord; la grande hauteur qu'ils donnent aux planchers de ces pieces, l'épaiſſeur prodigieuſe des murailles, & l'attention avec laquelle on en ferme les portes & les fenêtres, ainſi que les auvents, ne contribuent pas peu à y entretenir la fraîcheur.

Il arrive encore très-fréquemment que l'on pratique des fontaines dans ces ſalles, comme on peut le remarquer au Palais *Borghêſe* à Rome; un vieux cheval fait alors agir des pompes pendant quelques heures dans la journée; ces pompes élevent une certaine quantité d'eau dans un réſervoir qui eſt placé à une certaine hauteur & qui fournit à ſon tour de l'eau à ces fontaines. On a ſoin de faire ſortir cette eau en éventail pour qu'elle puiſſe rafraîchir un plus grand volume d'air en même tems. On ſe ſert pour cela de differens ajutages qui reſſerrant le jet d'eau le font épanouir d'une maniere prodigieuſe. Les Romains excellent ſur-tout dans ces ajutages. Les uns donnent aux eaux jailliſſantes la forme d'un champignon, & les autres celle d'un éventail &c.

Quelques voluptueux ménagent des courans d'air dans les appartemens, au moyen de grands évaſemens en forme d'entonnoirs qu'ils pratiquent aux angles du ſallon. La partie évaſée eſt en dehors; mais ces courans deviennent quelquefois incommodes. D'autres font tomber de l'eau d'une certaine hauteur ſur un dé ou cube de pierre qui eſt placé dans un tonneau & en occupe le milieu. Il part de ce tonneau un conduit qui répand dans la ſalle un air toujours rafraîchi. On doit imaginer que ſous le dé en queſtion eſt une ouverture par laquelle l'eau ſort après avoir jailli contre les parois du tonneau qui eſt partagé en deux cavités par un plan horizontal percé d'une infinité de trous, au milieu duquel paſſe le gros tuyau par où l'eau deſcend avec violence ſur le dé.

Cette méchanique ne laiſſe paſſer que l'air rafraîchi & ne permet pas à l'eau de jaillir juſques dans la chambre. On adapte de pareils moteurs aux orgues hydrauliques.

Les Allemands ſe contentent tout bonnement d'arroſer leur parquet ſur lequel ils forment de très-jolis deſſins avec leur arroſoir. En Amérique, les Creoles aiſés ont toujours un Negre qui fait agir un grand éventail.

Imaginez un papillon immenſe en bois ou en carton, ayant les ailes déployées, peint avec les plus vives couleurs, & traverſé par une baguette à angle droit, fixée au bout d'une piece de bois bien arrondie. Cette piece eſt aſſujettie contre le plafond dans une ſituation horizontale par deux ou trois collets. Tout près du mur eſt une autre baguette ou piece de bois chargée d'une lentille de métal d'une certaine peſanteur qui touche preſque le parquet. A la hauteur de la main eſt une cheville que le Negre ſaiſit pour faire oſciller le pendule & le papillon en même tems.

Cette manœuvre n'exige que très-peu de force; un plan quarré donneroit encore plus d'air, mais il ſeroit moins agréable à la vue.

Si l'on vouloit que cette eſpece d'éventail ſe mût par le ſecours d'un poids, on pourroit adopter la méchanique qu'employoit à Rome, dans pareil cas, Strada de Roſberg, Ingénieur Romain. Il établiſſoit dans un plan vertical une grande roue avec des palettes adaptées à ces rayons. Sur l'axe de cette roue étoit un tambour ſur lequel ſe rouloit une corde qui ſoutenoit un gros poids, comme dans les tourne-broches ordinaires. Ce poids ſe montoit au moyen d'une manivelle adaptée à l'axe de la roue aîlée.

Les palettes ou aîles de cette roue frappoient contre une autre palette qui étoit à l'extrêmité d'une verge de fer

fixée perpendiculairement dans la piece de bois qui recevoit la verge de l'éventail. L'une & l'autre étoient dans le même plan vertical, sçavoir l'éventail en bas, & la palette en haut. Une petite verge de fer faisant angle droit avec la tige de la palette, & chargée d'un globe de plomb, tendoit à ramener dans la verticale la palette quand elle avoit été déplacée par une des ailes ou palettes de la roue. Cette méchanique se place hors de la maison ou dans l'étage supérieur ; mais il faut alors percer le plancher.

On conçoit aisément que le papillon doit agir au milieu de la salle.

On chasse les mouches d'une piece en en fermant toutes les fenêtres & les auvents, & en laissant en même tems la porte qui donne dans une piece bien éclairée par le soleil, entr'ouverte. On prend alors un linge avec lequel on agite l'air, & l'on voit avec surprise toutes les mouches sortir de la chambre obscurcie les unes après les autres. J'ai été souvent témoin de cette operation, & je ne l'ai jamais vu manquer ».

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

NOTE.

Dans une de nos précédentes Gazettes, un Cultivateur demandoit un moyen pour préserver des attaques des taupes les branches de figuier qu'il est dans l'usage de coucher en terre pour les garantir des rigueurs du froid pendant l'hiver. M. Miger s'est empressé de communiquer à ce Cultivateur, par la voie de notre Gazette un expédient du succès duquel sa propre expérience l'a mis en état de répondre. Ce secret consiste à envelopper de brins de ronces ou d'églantier la branche de figuier qu'on couche en terre. Ce moyen est à peu près le même que celui que nous trouvons imprimé dès 1739 dans un Ouvrage périodique.

Un Gentilhomme de Bordeaux nommé M. du Rousset, marquoit au Journaliste qu'il avoit trouvé le moyen de détruire en quinze jours toutes les taupes qui ravageoient son enclos, en faisant mettre dans chaque taupiniere fraîchement remuée, deux morceaux de branches de rosier sauvage, de la longueur d'un pied chacun, ou plus, & en laissant entre-deux un passage étroit par où la taupe, allant ou venant, ne manquoit pas de s'accrocher à quelqu'une des épines. Pour peu q'elle soit piquée, ajoutoit M. du Rousset, elle meurt sur le champ. On en prenoit jusqu'à quatre ou cinq par matinée.

M. Hell, Membre de la Société Economique de Berne, a bien voulu aussi répondre à la question de notre Cultivateur ; mais il a fait imprimer sa réponse dans une autre Feuille périodique d'où on voudra bien nous permettre de la tirer pour l'inserer dans la nôtre.

» Enterrez, dit M. Hell, les branches (de figuier) dans un petit fossé dans lequel vous aurez mis une bonne couche de poussiere d'orge. Je nomme poussiere d'orge, les barbes des épis d'orge, qui se détachent des grains lorsqu'elle est battue, & qui tombent lorsqu'on la crible & vanne ; mettez-en une couche par-dessus, & arrangez-la de façon que la terre dans laquelle vous posez les figuiers, & dont vous les couvrez, ne puisse pas toucher lesdites branches ; couvrez le tout de terre, & ensuite de paille, autant qu'il en faut pour les préserver de la gelée. La grande quantité de petites pointes que les barbes d'orge présentent de tous côtés, tient éloignés des branches du figuier tous les insectes que la saveur de l'écorce y attire ». On remarque que les barbes des autres especes de grains pourroient produire aussi le même effet, & servir à écarter non-seulement les taupes, mais encore les mulots, les souris, & d'autres insectes semblables qui peuvent avoir du goût pour l'écorce de figuier.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 15 Juillet 1778, au Samedi 18 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 20, 21 à 22 livres; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19 l. 10 s., 19 l. 15 s., 20 à 21 l.; le seigle, de 9, 9 l. 10 s. à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 15 Juillet 1778 au Samedi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 5 s.; *id.* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 18 Juillet 1778, de 50 à 51 l.; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 15 à 16; *id.* nouvelle, de 14 à 15; le foin à la Grêve, de 31 à 32 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 18 Juillet 1778.

Or de Portug. à	726 l.	f.	*marc.*
Du Mexique à	722		
Du Pérou à	712		
Les guinées à	724		
Ducats à	98	11	*once.*
Or fin à 23 karats 31 32	101		
Or à 20 karats à	84	5	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	4	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3	
Piastres à	49	15	

Changes de Paris du 18 Juillet 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 9 16e. à ½
Hambourg	189
Madrid	15 4
Cadix	15
Livourne	98 ¼
Gênes	96
Lyon	⅞ p. ⁰⁄₀

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Merc. 15 Juil. 1778. *Messieurs*		Du Vendredi 19. *Messieurs*	
Boutray ..... pp^lles.	L.	Lempereur. Viag.	M.
Viageres	L.	Perpétuelles..	M.
Tontine	L.	Boscheron ... pp^lles.	L.
Cochin..... pp^lles.	J.	Perpétuelles..	L.
Radix ..... pp^lles.	J.	Peinchein .... v^res.	L.
Viageres	J	Perpétuelles.	L.
Defrance .... Viag.	J.	Patu ..... pp^lles.	M.
Perpétuelles...	J.	Viageres.....	M.
Gauthier ..... v^res.	L.	Rouillard.... pp^lles.	L.
Perpétuelles...	L.	Viageres	L.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1778.	*Jeudi* 16.	*Vendredi* 17.	*Samedi* 18.
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1580 75 . . .	1560 55 60 . .	1850 55 . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	378	. . . . .	376 . . . .
Rescriptions .	21 21 ½ . . .	21 ½ 22 ½ 22 22 ½ (21 ½ 22 22 ½ 23	22 ½ 23 22 ½ 23 (22 ½
Bil. des Fermes .	5	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⁰⁄₀ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ᵗ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Necrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 30 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 20 Avril.*

LES Négocians d'Altona ont jugé à propos de faire publier dans les circonstances présentes un avis adressé à leurs Correspondans, par lequel ils les préviennent que la guerre, quand même elle viendroit à éclater, influeroit peu sur le prix des marchandises de l'Amérique, attendu qu'on croit être assuré qu'une certaine Puissance commerçante se fera une loi de garder la neutralité, & que par conséquent elle servira de canal pour le Commerce de l'Amérique septentrionale.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 22 Avril.*

On répare les chemins dans la Poméranie Suédoise. Il court aussi un bruit qu'on va y former des magasins dont la destination n'est pas encore bien connue du Public. Il est certain que le prix des grains augmente journellement dans cette Province.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 21 Avril.*

C'est le 31 Août que doit expirer le bail de la perception des droits sur les boissons dans cette Capitale. La Commission du Trésor a fait publier que toute personne seroit reçue à proposer ses idées sur les moyens qu'on pourroit employer pour faire cette perception de la maniere la plus avantageuse pour le Fisc & en même tems la moins dispendieuse. Dans la foule des projets qui ont été présentés de toutes parts, on en a distingué un qui paroît réunir toutes les conditions demandées ; on assure qu'il a été adopté, & que l'exécution en sera confiée à son Auteur.

On se flatte que les entraves qui gênent depuis long-tems le Commerce de Saxe en Pologne par la Silésie vont enfin cesser d'avoir lieu. On prétend que les Négocians Saxons qui ont coutume de se rendre dans les Etats de la Domination Polonoise, en traversant cette Province, ne seront plus assujettis aux droits exorbitans que les Douanes Prussiennes exigent d'eux, & qu'ils ne payeront dorénavant pour le passage de leurs marchandises qu'un droit de cinq pour cent.

HONGRIE.

DE PRESBOURG, *le 22 Avril.*

Cette espece d'hommes connus sous le nom de Bohémiens, & qui font le métier de dire la bonne aventure, s'étoit prodigieusement multipliée, malgré les mesures prises par le Gouvernement pour en diminuer le nombre, ou pour les rendre utiles en les employant à cultiver la terre & aux travaux des Manufactures. Pour

en purger le pays d'une maniere plus efficace, on a enlevé tous ceux qui se sont trouvés en état de porter les armes, & on les a conduits dans cette Ville pour les distribuer ensuite dans les différens Corps qui ont besoin d'être completés. C'étoit un spectacle singulier que de voir cette multitude de vagabons à leur arrivée. Ils étoient tous presque nuds : leurs femmes, leurs enfans & leurs maitresses les suivoient fondant en larmes ; elles n'étoient pas mieux vêtues que les hommes. Le moment de la séparation a donné lieu à une scene assez étrange. Plusieurs de ces femmes & de ces filles sont tombées dans des convulsions violentes lorsqu'il a fallu prendre congé de leurs maris & de leurs amans ; la Garde a même été obligée d'user de violence pour les séparer les uns des autres, & on s'est vu forcé, pour prévenir de plus grands désordres, de précipiter le départ des hommes.

S A X E.

DE LEIPSICK, *le 1 Mai.*

L'Auteur de *l'Idée générale d'une Collection complette d'Estampes*, Ouvrage publié en 1771, a résolu, d'après les invitations de ses amis & des curieux, de donner en François au Public un *Dictionnaire des Beaux-Arts*; c'est le fruit de plus de quarante années de travail. Les Connoisseurs qui ont vu le manuscrit, sont persuadés que ce Dictionnaire sera aussi agréable aux Amateurs qu'utile aux Artistes. Le premier volume a paru à la Foire de la S. Michel de l'année derniere. Il contient l'histoire de tous les Artistes dont le nom commence par la premiere lettre de l'alphabet. A l'histoire de ces Artistes on a joint la liste & l'analyse de leurs Ouvrages. Ce Dictionnaire fait connoître non-seulement les Peintres, Graveurs, Sculpteurs, Architectes &c, mais encore ceux qui sans avoir exercé ces Professions par état, les ont aimées ou protégées. Chaque volume ne coûtera que 2 risd. aux personnes qui auront souscrit. Il faut s'adresser à Bernard-Christophe Breilkopf a Leipsick.

DE CASSEL, *le 8 Mai.*

M. le Professeur Stegmann vient de construire un aréometre, d'après les instructions de M. Felice Fontana. Cet instrument a mérité l'approbation de toutes les personnes qui sont en état d'en juger. Un de ses principaux avantages consiste en ce que, par son moyen, il est aisé de s'assurer de la nature & de la qualité de l'air qui regne dans un appartement, & de sçavoir ce qu'il doit être pour convenir à la santé. L'Auteur a publié un Ecrit dans lequel il enseigne la maniere de s'en servir, & même celle de le fabriquer. Cet Ecrit, qui est accompagné d'une gravure, se débite chez le Sr. Cramer, Libraire de cette Ville. L'aréometre de M. Stegmann se vend vingt-quatre livres de France.

La Société Economique de cette Ville a destiné une somme de cent quinze pistoles pour être distribuée en Prix à ceux des Agriculteurs du pays, Propriétaires ou Fermiers, qui auront le mieux réussi dans la culture de leurs terres.

Outre ces Prix, il en sera encore distribué un particulier le 5 Juillet 1779 à l'Auteur du meilleur Mémoire sur cette question : *Jusqu'à quel point il seroit bon que la Police Economique mît des bornes aux aliénations & aux partages des biens appartenans aux Paysans ?*

D'ERBACH, *le 25 Avril.*

Les fievres putrides ont fait de grands ravages dans nos cantons ; elles ont enlevé beaucoup de monde, & sur-tout à Helzbach où il est mort de cette maladie un Vieillard de 93 ans & demi, & un autre de 85 ans, qui, vu leur bonne santé, pouvoient esperer de vivre un siecle.

On a vu à Beerfelden, l'année derniere, un monstre d'une structure singuliere ; c'étoit un enfant qui, outre plusieurs autres difformités, réunissoit les deux sexes : une des femmes qui le vit alors, vient d'accoucher d'un enfant parfaitement conformé comme le premier ; il a vécu huit jours. Ce fait paroit être une nouvelle preuve qui milite en faveur du sentiment des Physiologistes, qui soutiennent, contre l'opinion d'un grand nombre de sçavans Médecins, que l'imagination de la mere peut influer sur le fruit qu'elle porte dans son

ſein. Sans vouloir décider cette queſtion, nous croyons que le parti le plus ſage dans la pratique, eſt de recommander aux femmes groſſes de ſe tenir en garde contre les objets qui, par leur difformité, pourroient faire ſur leur eſprit une trop forte impreſſion.

DIVERS ÉTATS D'ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 25 Avril.*

Le Commerce demeurera libre en Saxe avec toutes les Nations de l'Europe, ſans en excepter l'Autriche & la Pruſſe; deſorte qu'à tout événement, la Foire de Leipſick ne ſera pas dérangée; ce qui ſera très-avantageux pour le Commerce d'Allemagne.

La Banque Royale de Breſlau, qui avoit ſuſpendu ſes payemens, a repris ſes opérations; ce qu'on regarde comme une des plus fortes preuves que la guerre n'aura pas lieu.

DE VOGEL, *le 29 Avril.*

Il y a quelque tems qu'un Payſan d'ici vendit quelques ſacs de ſeigle au prix courant. Depuis, cette denrée ayant hauſſé de moitié, ce miſerable en conçut une ſorte de déſeſpoir, & ne ſçachant à qui s'en prendre, il fit des imprécations contre lui-même, & ne ceſſoit de répéter qu'il auroit mieux aimé s'être caſſé les deux jambes que d'avoir eu le malheur de vendre ſon ſeigle à ſi bon marché.

Quelques jours après, en fendant du bois, il ſe bleſſa dangereuſement, d'un coup de hache, à l'os de la jambe. Il étoit à peine guéri, que conduiſant à Mayence un charriot de ſeigle, il tomba ſous les deux roues & eut en effet les deux jambes caſſées. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

On aſſure qu'il s'agit maintenant d'une nécogiation pour rétablir ſur l'ancien pied le Commerce reſpectivement avantageux qui exiſtoit autrefois entre la Pologne & la Saxe, & dont le cours a été interrompu depuis la mort du dernier Roi Saxon.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LYON, *le 15 Mai.*

Il a été apporté ici des échantillons d'un nouveau charbon de terre préparé pour être employé à la fonte des métaux, à l'imitation de celui que M. le Comte de Stuart nous a fait connoître l'année derniere. Ce nouveau charbon de terre préparé avoit été extrait des environs de Saint-Chamond & de Saint-Etienne en Forez. On en a été aſſez content, & l'on voit avec plaiſir ſe multiplier les moyens de ſuppléer à la conſommation du bois de charbon.

DE LOUDUN, *le 16 Mai.*

Lettre au Rédacteur. » Pour répondre, Mr, à l'invitation que vous faites dans une de vos dernieres Feuilles, je vous dirai que la gelée du 17 Avril a cauſé bien du tort à nos vignobles; pluſieurs ont été gâtés aux deux tiers, d'autres à moitié, au quart, & quelques-uns moins. Le Chinonois a auſſi ſouffert ainſi que Tours. Le dommage a été moins conſiderable dans le Bléſois. Poitiers n'a pas eu grand mal; peu à Châtellerault excepté dans les ſables. On ne ſe plaint point dans le Pays d'Aunis & la Saintonge. Les côteaux de Saumur ont été fort maltraités ainſi que tous les crus qui produiſent les vins blancs pour la mer. L'Anjou & le Nantois ont auſſi un peu ſouffert. On ne paroît pas ſe plaindre dans l'Orléanois: auſſi ces accidens n'ont point fait encore hauſſer nos vins qui reſtent aux prix de 125 à 130 l. la pipe ou les deux barriques de 30 veltes ſur lie, & l'eau-de vie ſe vend 7 l. la velte.

Voilà déſormais les riſques de la gelée paſſés; ſi la coulure ne fait pas de ravages, on pourra eſperer encore un peu de vin.

Nos bleds ſont beaux. Les ſeigles ſembloient avoir ſouffert, mais ils ſe rétabliſſent à vue d'œil. Les baillarges ou mars ſe montrent bien. Depuis ſix ſemaines ou deux mois, il eſt arrivé à Bordeaux, tant par la mer que par la Garonne, plus de ſix cens chargemens de

grains. Cette Ville se trouve plus que suffisamment approvisionnée ; il faut que les pays d'alentour eussent de grands besoins pour consommer tout : aussi cette abondance occasionne-t-elle une baisse si considérable dans les prix, qu'elle pourroit devenir ruineuse pour bien des Maisons qui auront donné dans les grandes spéculations. La fourniture de froment, qui étoit montée de 410 à 420 liv., est maintenant tombée à 340 & 350, & menace de baisser encore. Ceux qui ont des restes les envoyent à Nantes, dans l'espoir de quelque reprise ; mais il est très-douteux qu'on puisse y vendre à prix favorable. Tel est le sort de ce commerce. Sçait-on une Province dans le besoin, alors tout le monde veut y porter ; on ne considere pas qu'en y faisant passer une quantité plus que suffisante, on travaille à se ruiner, parce que les achats se cumulant trop dans le canton qui fournit, ils s'élevent à un haut prix, & la denrée arrivant au lieu du besoin en trop grande abondance, il faut l'y vendre au-dessous de ce qu'on l'a achetée. Les premieres expéditions réussissent & les dernieres ruinent.

Nous aurons des fruits plus abondamment que l'année derniere ; en général ils se présentent bien. Quand on a beaucoup de fruits, la consommation du grain est bien moindre.

Nous craignons que l'entreprise du desséchement de nos marais soit manquée, on n'en parle plus : c'étoit pourtant un projet qui devoit être bien utile à ce pays ; on rendoit à l'Agriculture beaucoup de bonnes terres qui croupissent sous l'eau ou qui ne forment que des pâcages communs de peu de valeur. La Dive, rendue navigable de Moncontour à Saumur, nous ouvroit une communication avec le Poitou & la Gastine ; ce qui ne pouvoit manquer de faire beaucoup de bien au Commerce & aux Propriétaires qui n'auroient plus été obligés de payer des voitures très-coûteuses pour le transport de leurs denrées. Les plaines de Moncontour & d'Airvault, qui donnent de beaux bleds, auroient pu expédier du Port de Moncontour pour Nantes.

Les corvées reprennent ; peu à peu, nos grandes routes s'acheveront. On nous flatte toujours que celle d'ici à Chinon s'ouvrira ; elle seroit bien avantageuse. Au défaut de la confection du canal de la Dive, Chinon est le Port le plus à notre proximité, mais la route en est affreuse l'hiver. *Signé*, MALHERBE l'aîné ».

DU PAYS DE GASTINES, *le* 10 *Mai.*

Les bestiaux de ce canton sont sujets à diverses maladies qui souvent en font perir un grand nombre. La Société Royale de Médecine consultée sur les moyens de remédier à ce fléau, a donné la réponse suivante. Quoique cette piece se trouve déjà imprimée dans les Affiches de Poitou, nous croyons devoir la donner aussi dans cette Feuille où nous nous faisons une loi de recueillir tout ce qui peut avoir rapport à la Médecine vétérinaire.

Extrait des Registres de la Société Royale de Médecine de Paris. » Le Mémoire à consulter que nous avons été chargés d'examiner, contient l'exposé de trois maladies différentes sur lesquelles on demande l'avis de la Société. Ces trois maladies sont désignées sous le nom de *Pomelée*, *Larron* & *Tannes*, dénominations vulgaires du Poitou, sur-tout de la Gastine, dans cette Province.

La *Pomelée*, dit-on dans ce Mémoire, a son siege dans la tête ; l'animal qui en est attaqué a les yeux larmoyans, enflammés, les oreilles basses, le museau sec, l'haleine brûlante & d'une odeur forte. Si l'on tarde à le secourir, la partie sensible des cornes se putréfie, & l'animal est perdu. M. Gallot, un de nos Correspondans, ajoute quelques détails qui lui ont été fournis par les Artistes Vétérinaires. Il dit qu'ils en distinguent de deux especes, la *Pomelée rouge* & la *blanche* ; que la premiere paroit avoir beaucoup de rapport avec la peripneumonie des Auteurs ; que dans l'autre la substance du cerveau se consume au point qu'on trouve le crâne entierement vuide après la mort, & qu'on regarde ces deux especes de *pomelées* comme incurables.

Le deuxieme genre de maladie sur laquelle la Société est consultée, & qu'on appelle *Larron*, attaque, dit-on, l'animal dans les reins à la croisée des hanches, de façon qu'il traîne le train de derriere, qu'il a de la peine à marcher, & qu'il tombe enfin sans pouvoir se relever, si l'on ne détourne l'humeur.

La troisieme maladie appellée le *Crû* ou *Tannes*, n'attaque que les jeunes animaux & au printems. Elle se manifeste par des tumeurs sur le dos entre les épaules & les hanches, qui s'enflamment, parviennent à maturité, & d'où il sort une matiere blanche & visqueuse. Si cette humeur sort avec facilité, l'animal ne s'en trouve que mieux ; mais si la saison est froide & le tems rigoureux, on voit ces bêtes languir & maigrir, & ne se former que de mauvais individus.

Nous allons reprendre ces trois maladies.

Celle qu'on nomme la *Pomelée* n'est ici ni assez détaillée ni assez bien décrite pour qu'on puisse prononcer sur son véritable caractere. On observe la plûpart de ses symptomes dans d'autres maladies, sans qu'elles soient réputées pour des affections d'un genre particulier. Celle avec laquelle la *Pomelée*, telle qu'elle est décrite, paroît avoir le plus de rapport, est la maladie que l'on appelle *enflure à la tête*, qui se manifeste sur les bêtes à cornes sur-tout, & qui est très-contagieuse. Elle a été observée plusieurs fois en France & en Angleterre : elle fait des progrès rapides, soit dans sa marche sur l'individu qui en est affecté, soit dans la communication sur les animaux de la même espece qui l'approchent. C'est une maladie inflammatoire qui attaque l'extérieur de la tête, principalement la racine des cornes, les yeux & la membrane pituitaire. On a observé que la terminaison la plus heureuse est celle qui se fait par un écoulement de morve des naseaux & par les sueurs, & qu'il n'y a rien de plus dangereux que de purger les animaux qui sont dans ce cas, sur-tout au commencement de la maladie.

D'après ces considérations, nous pensons que le meilleur moyen d'y remédier consiste à faire aux animaux malades, au commencement de l'attaque, une saignée à la jugulaire ; à les mettre à l'usage d'une décoction d'orge nitrée ; à leur retrancher le foin, l'avoine & toute nourriture capable d'entretenir ou d'augmenter la fievre ; & à leur frotter les naseaux plusieurs fois dans la journée avec du vin chaud dans lequel on aura fait infuser quelques gousses d'ail & fait fondre un peu de sel, dans la vue d'exciter une excretion abondante de morve dont l'écoulement est toujours la crise la plus heureuse de la maladie. Il faut tenir les malades chaudement, les mettre à part, empêcher toute communication avec ceux qui sont sains, & purifier leur demeure par les moyens connus.

La maladie qu'on désigne par le mot *Larron*, & que M. l'Abbé Téissier a remarqué en Sologne, exige les secours les plus prompts. La foiblesse & la paralysie du train de derriere que l'on observe dans quelques maladies des animaux, & qui dépendent vraisemblablement de l'humeur morbifique fixée aux environs des vertebres lombaires, deviennent incurables, lorsqu'au commencement on n'a pas pu parvenir à la détourner & à la porter soit à la peau, au moyen des irritans tels que les setons, soit dans les premieres voies, au moyen des purgatifs. Ainsi pour remplir l'une & l'autre de ces indications, nous conseillons d'ouvrir plusieurs setons dans ce cas ; l'un au bas du fanon, les autres au bas des cuisses. On les forme avec un morceau de corde garnie de suppuratifs saupoudrés de mouches cantharides. Nous conseillons aussi de purger les malades, principalement avec le jalap & l'agaric en poudre, dont on leur donne un gros de chaque avec un quarteron de miel, en observant de leur faire prendre pour breuvage une eau blanche ou une décoction d'orge, en abondance. On doit répéter ce purgatif tous les deux ou trois jours jusqu'à parfaite guérison. On aura soin d'ailleurs de tenir les animaux & les étables bien propres.

Quant à la troisieme maladie, il est probable qu'elle est l'effet de la piquure de quelque insecte qui, dans l'automne, dépose ses œufs sur le dos de ces animaux. Les circonstances dans lesquelles cette maladie paroît, portent à le croire. Ce n'est qu'au printems qu'on observe ces tumeurs. Elles ne sont accompagnées ni de fievres ni d'aucuns symptomes qui annoncent une maladie éruptive ou des dépôts critiques. Ces tumeurs sont placées sur le dos, paroissent l'abcéder, & finissent par rendre une matiere blanche & épaisse. Le tems froid s'oppose à leur maturité. Elles sont exemptes de dangers. On remarque presque tous ces phénomenes dans la piquure des taons ; & on conseille à ceux qui ont soin des animaux de

prendre garde, dans la saison actuelle, si en passant la main sur le cuir de ceux qui y sont le plus sujets, on ne sent pas comme des grains glanduleux, placés dans le tissu même de la peau. Si cela est, on aura la preuve de ce que l'on n'avance que comme conjecteure ; & dans ce cas, il suffit de presser ces durillons avec un peu d'adresse pour en faire sortir les corps étrangers. Si l'on ne peut pas en venir à bout, on se servira avec succès de l'application de l'huile essentielle de térébenthine sur la tumeur. *Signé*, PAULET & l'Abbé TESSIER. *Je certifie que la présente Consultation, qui a été lue dans l'Assemblée tenue par la Société Royale de Médecine, le 14 de ce mois, est conforme à l'original contenu dans les registres de cette Compagnie.* A Paris, ce 16 Avril 1778. *Signé*, VICQ D'AZIR, *Secretaire perpétuel de la Société Royale de Médecine* ».

DE PARIS, *le 24 Mai.*

METHODE pour donner au pain un meilleur goût que celui qu'il a ordinairement, même dans les Villes où l'Art de la Boulangerie est le mieux exercé ; par M. L.....

» Si on veut éviter la dépense de remoudre le gruau qu'on aura tiré du son, il faut le faire bouillir une demi-heure dans une chaudiere, le remuer longtems avec une pelle de bois ; ensuite couler le son à travers une toile neuve & grosse ; l'eau qui en sort servira à pêtrir la farine dont le levain sera de pâte & non de levure de biere. Cette eau donnera un goût exquis au pain. L'eau bouillie avec le son en détache toute la farine, les sels & la substance qui étoient restés adhérens au son & au gruau ; rend le pain plus savoureux & en augmente la quantité, d'une livre sur cinq à six. Cette méthode est d'ailleurs très-économique, puisqu'elle épargne, comme on l'a déjà remarqué, la peine de faire remoudre le gruau, & par conséquent la dépense. Quoique le pain soit assez ordinairement d'une bonne qualité à Paris, il seroit cependant facile de le rendre encore meilleur, si les Boulangers des environs, qui fournissent les Marchés, travailloient davantage leur pâte, & si ceux de Paris préferoient la levure de pâte à celle de biere ; cette derniere levure procure toujours un goût aigrelet au pain, lorsqu'il n'est pas mangé le jour même.

On ne sçauroit trop éclairer les Ouvriers sur cette branche d'Economie si intéressante pour les pauvres Habitans de la Campagne. Votre Gazette, Mr, peut rendre un service inestimable au Public, en lui communiquant les observations de Citoyens instruits qui ont pratiqué eux-mêmes long-tems l'Art de faire du bon pain.

Les Boulangers de Paris employent, sans précaution, toute sorte d'eau, ou par avarice, ou par négligence. Le *Mitron de Vaugirard*, qui devroit être entre les mains de tous les Fermiers ou Economes de Communautés, a donné sur la fabrication du pain des moyens faciles pour la porter à son dernier degré de perfection ; mais les Curés de Campagne ne connoissant pas les Livres utiles qui paroissent à Paris, ne peuvent, malgré leur zele pour le bien de leurs Paroissiens, répandre les vues nouvelles sur l'Economie rurale. Votre Feuille peut produire ce bien si desiré.

Pour conserver le pain frais long-tems, il faut le placer dans une cave aérée & le disposer couche par couche dans un tonneau bien lutté & fait d'un bois léger, tel que le saule. On établira dans le tonneau cinq à six tablettes ou rangs de clayes d'osier supportées par des tasseaux. Il y aura entre chaque rang garni de pains un pouce ou deux d'espace ; on fermera ensuite le tonneau. Le pain en cet état peut se conserver frais plus de 35 jours, sur-tout s'il est fabriqué avec un cinquieme de seigle, si l'eau dont on s'est servi pour le faire est légere & si la pâte est bien travaillée. En suivant cette méthode, les Fermiers qui cuisent ordinairement tous les huit jours, économiseroient beaucoup ; car alors il leur suffiroit de cuire une fois le mois. Dans les Camps & Armées, le Soldat mange souvent du pain dur ou moisi, faute de précaution. Les Munitionnaires pourroient tirer avantage de la méthode que je propose & il leur seroit facile de la perfectionner, vu les grands moyens & les grands secours qu'ils ont en leur disposition. Ils y trouveroient le double avantage & de fournir au Soldat un pain toujours plus sain, plus frais, & aussi de prévenir par des cuissons faites d'avance, les retards dans la distribution du pain ; ce qui souvent cause beaucoup d'inquiétude & au Soldat & à ses Chefs ».

Lettre au Rédacteur. » Un des Membres de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon a fait des recherches aussi curieuses que détaillées sur les registres des baptêmes, des mariages & des morts de la Ville de Lyon & de ses Fauxbourgs, depuis l'année 1750 jusques & compris l'année 1775. Ce travail a été combiné d'après les mêmes principes & suivant la même forme que celui de M. de Buffon, dans le quatrieme volume de son Supplément à l'Histoire Naturelle. Les personnes curieuses de ces sortes de recherches ne seront pas fâchées sans doute, Mr, que vous leur fassiez connoître l'existence de cet Ouvrage qui est peu répandu dans cette Capitale. C'est un vol. in-8o. imprimé en 1776 à Lyon, chez Aimé de la Roche. Si vous voulez donner à vos Lecteurs une idée juste de la Population de la Ville de Lyon & de son accroissement pendant le cours de dix années, vous pouvez aisément leur procurer cet avantage, en leur mettant sous les yeux les deux Tableaux que je joins à cette note. Le premier contient l'état des mariages, naissances & morts de la Ville de Lyon & de ses Fauxbourgs.

ETAT du nombre des Naissances, des Mariages & des Morts de la Ville de Lyon, depuis 1755 jusques & compris 1774, extrait de la Collection imprimée à Lyon en 1776

Années.	Naissances.	Mariages.	Morts aux Hôpitaux.	Total des Morts.
1755	4754	1020	1095	3744
1756	4876	1032	1079	3246
1757	4721	871	1105	3597
1758	4697	907	1413	3855
1759	4488	934	1424	3790
1760	4678	994	1245	3578
1761	4690	1026	1094	3152
1762	4788	1068	1248	3945
1763	4771	1114	1297	3881
1764	4969	1178	1287	3576
Total	47432	10144	12287 (*)	36354
Année com.	4743	1014	1228	3636
1765	5044	1187	1187	3299
1766	5163	1139	1535	4165
1767	5095	1011	1558	4006
1768	4764	1063	1289	3378
1769	4952	1164	1272	3432
1770	5100	1196	1616	4158
1771	4927	1026	1874	4637
1772	4768	1157	1765	4250
1773	5017	1283	1356	3846
1774	5255	1391	1216	3613
Total	50065	11617	14668 (*)	38784
Année com.	5006	1161	1466	3878

(*) Des 11,287 individus morts aux Hôpitaux, depuis 1755 jusques & compris 1764, il y en a 1613 de l'Hôpital de la Charité.

(*) Des 14,668 morts depuis 1765 jusques & compris 1774, il y en a 1045 de l'Hôpitl de la Charité.

Le second Tableau contient l'état du nombre des Enfans légitimes & illégitimes nés dans l'Hôtel-Dieu de Lyon, ainsi que des Enfans exposés reçus dans ledit Hôpital depuis l'année 1755 jusques & compris l'année 1774. Il paroîtra dans la Gazette prochaine.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 23 Mai 1778, au Mercredi 27 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 9 l., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 5 s. 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Du Samedi 23 Mai 1778 au Mercredi 27 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 l. 5 s. à 20 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 27 Mai 1778, de 53 à 54 l.; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *id.* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Mai 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	718		
Du Pérou à	710	2	
Les guinées à . . .	722		
Ducats à	98	2	*once.*
Or fin à 23 karats . .			
31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84	1	
L'argent à 11 d. . .			*marc.*
20 g. à	53	16	
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	51	14	
Piastres à	49	13	

Changes de Paris du 27 Mai 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 1 8e.
Hambourg	188
Madrid	15 3
Cadix	15
Livourne	98
Gênes	95 ¼
Lyon	⅛ p. ⅛

***Lettres** de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.*

Du Mardi 26 Mai 1778		Suite du Mardi 26.	
Messieurs		*Messieurs*	
Cauchy ..... pp^lles.	J.	Vieillard .... pp^lles.	J.
Viageres	J.	Viageres	J.
Tontine	J.	Tontine	J.
Marsollier..... v^res.	J.	Deschapelles. v^res.	J.
Perpétuelles..	J.	Perpétuelles..	J.
Defays ..... pp^lles.	J.	Roberge... Perpét.	t. l.
Viageres	J.	de l'ancien Clergé.	
Desplaces ... pp^lles.	J.	.....	
Viageres.....	H.	.....	
Tontine	J.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1778.	*Lundi 25.*	*Mardi 26.*	*Mercredi 27.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1665 67½ 70 67½	1660 55 60 55	1645 40 . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	380	380	380 . . .
Rescriptions . .	18½ 18 18½ .	18½ 19 . . .	19 19½ 20 .
Bil. des Fermes .	. . . . .	4	4½ . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅜ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 14 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, le 12 Janvier.

LE coton fait un objet de commerce assez considérable dans cet Empire. Nous achetons, pour la consommation de nos Manufactures, du coton en nature pour 26,000 roubles, & du coton filé pour 62,000 roubles; enfin nous tirons de l'Etranger pour 607,000 roubles de marchandises de coton ouvragé. Il faudroit chercher ou à diminuer la consommation du coton, ou trouver les moyens de faire croître dans nos Provinces cette production utile. Des toiles de lin bien imprimées & teintes dans le goût de celles de coton, & qu'on débiteroit à bon compte, pourroient faire abandonner au Peuple ces dernieres. Nous réussissons déjà dans l'art de peindre les toiles de lin; que n'en multiplions-nous davantage les Manufactures. D'un autre côté, il ne nous seroit pas difficile de faire des plantations de coton dans plusieurs de nos contrées. Le climat & le sol du Gouvernement d'Astracan & de la partie méridionale d'Orenbourg, conviennent parfaitement à cette culture, & elle se pratique déjà avec succès dans les environs de Kislar. D'ailleurs les femmes Tatares de ces Gouvernemens entendent très-bien à filer le coton.

Ne pourroit-on pas encore aller plus loin & substituer au coton le produit de plusieurs plantes sauvages, qui donnent une matiere à peu près semblable? Parmi les diverses plantes de l'espece dont on veut parler ici, il faut distinguer la *linagrostis*, le dompte-venin, & plusieurs sortes d'apocins. La *linagrostis* est très-commune dans les Provinces septentrionales de Russie. Cette plante couvre tous les marais de l'Ingrie, de la Livonie, de la Finlande & des Gouvernemens de Pleskow, de Twer, de Novogorod, de Moscou, d'Archangelgorod & de la Sibérie. On pourroit en faire une très-abondante récolte dans le mois de Juillet. Le coton de cette plante, mêlé avec la quatrieme partie du vrai coton ou de la laine, donne des fils dont on peut fabriquer différentes sortes d'étoffes excellentes. Le dompte-venin abonde dans le Gouvernement d'Astracan, dans la Province d'Ouza, auprès du Don, & dans la nouvelle & petite Russie. On y trouve aussi trois especes d'apocin. La premiere aime les bords inondés des fleuves; la seconde occupe les champs les plus stériles & les plus arides; la troisieme s'attache volontiers aux arbres. Toutes les trois se rencontrent aussi dans le Gouvernement d'Astracan. Il faudroit charger les Tatares Nomades & les Kalmoucks de faire cette récolte. Il existe encore un grand nombre d'autres plantes & d'arbres dont les semences sont enveloppées d'une substance analogue au coton; mais les fils de cette matiere sont communément trop courts & trop durs,

pour qu'on puiſſe les filer & en fabriquer des étoffes. On pourroit en compoſer des ouates & des feutres, même pour les chapeaux, en les mêlant avec une partie de coton ou de laine. On pourroit auſſi mêler ces faux cotons avec des chiffons pour en faire du papier.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 17 Janvier.*

Rien de plus difficile à déraciner que les anciens abus, ſur-tout ceux que le Peuple regarde comme conſacrés par la Religion.

Il y a dans les Etats d'Autriche des Grecs non-unis connus ſous le nom d'Illyriens, de Raitzes, de Walaques &c. leſquels reſſortiſſoient de la Grande-Députation Illyrienne qui depuis quelques années ſiégeoit dans cette Capitale. Lorſqu'il meurt quelqu'un de ces Grecs, on le place dans un cercueil ouvert où il repoſe pendant quelque tems pour recevoir les derniers adieux de ſes parens & de ſes amis. Le jour des funérailles on le porte à l'Egliſe à découvert. Le Pope lui donne la bénédiction, lui jette de l'eau benite & lui met dans la main une priere qui doit lui ſervir de paſſeport pour entrer en Paradis. La Grande-Députation perſuadée que cet uſage étoit ſujet à de grands inconvéniens, & qu'il n'étoit propre qu'à propager les ravages des épidémies & ſur-tout de la peſte qui paſſe ſi ſouvent de la Turquie dans ces contrées, crut qu'il étoit d'une ſage politique de le ſupprimer; en conſéquence elle rendit une Ordonnance pour proſcrire ce gothique cérémonial. Cette défenſe a jetté la conſternation parmi les Illyriens, ſur-tout dans le Bannat de Temeſwar. Pluſieurs milliers de ces Grecs ſe ſont raſſemblés pour défendre leur Religion qu'ils croyoient attaquée eſſentiellement par cette innovation; s'imaginant que leur propre Evêque qui réſide à Werſchetz, dans la Contrée de Bukawina en étoit l'Auteur, ils allerent l'aſſaillir dans ſa maiſon, & ils l'auroient tué infailliblement, s'il n'avoit eu le bonheur de leur échapper par la fuite. On fut obligé de faire marcher des Troupes pour réprimer cette populace. Les Huſſards de Kalnock parurent le ſix Novembre, le lendemain de l'émeute. Leur préſence ne fut pas capable de contenir les mutins; il fallut les charger; ſix furent tués ſur la place, il y en eut trente-ſix de bleſſés; le reſte prit la fuite. Cette expédition délivra le Patriarche de la Nation Illyrienne qui a ſa réſidence à Carlowitz en Syrmie, du danger qui le menaçoit; car les mutins ſe diſpoſoient à lui faire auſſi un mauvais parti.

Cette aventure a donné lieu à un changement qui, ſans cela, n'auroit peut-être pas eu lieu ſi-tôt. Le 4 Déc. dernier, la Cour ſupprima la Députation Illyrique. Ce qui parut ſatisfaire la Nation Grecque. Les Grecs non-unis reſſortiſſent maintenant à la Chancellerie Hongroiſe pour le Civil & pour tout ce qui regarde la Religion, & au Conſeil de Guerre de Hongrie, quant au Militaire. De plus le Bannat de Temeſwar a été incorporé à la Hongrie. Il y avoit longtems qu'on deſiroit cette réunion. La Cour eſpere que ce changement contribuera beaucoup, avec le ſyſtême de tolérance, dont elle s'eſt fait une loi, à relever le Commerce, l'Agriculture & la Population dans la Tranſylvanie.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le 16 Janvier.*

On a inſéré dans les Annonces de cette Ville une queſtion qui pourroit bien paroitre peu importante à une certaine claſſe de Lecteurs, mais que d'autres accoutumés à eſtimer les plus petits objets économiques dès qu'ils peuvent être utiles, ſur-tout au pauvre Peuple, ne manqueront pas d'enviſager d'un œil bien différent. On demande donc » à quelle » diſtance il conviendroit de planter les » choux les uns des autres, pour qu'ils » croiſſent avec avantage, & quelle eſt » la quantité des plants néceſſaire pour » remplir un terrein de 300 verges quar- » rées? ».

M. le Surintendant Lueders qui a publié d'excellentes Tables pour le Jardinage, n'a pas cru qu'il fût au-deſſous de lui de répondre à cette queſtion.

Pour les grands choux de Brunſwick il fixe une aune huit pouces de diſtance, meſure de Dreſde; pour le chou de grandeur moyenne, pour le chou de Mi-

lan, celui de Savoie & le chou rouge, deux pieds ; pour le petit chou blanc, un pied & demi, le tout en quarré. Il eſt eſſentiel de diſtribuer tellement les ſemences en les mettant dans la terre, que les petits plants qui en proviendront ſe trouvent encore éloignés les uns des autres de 2 pouces au moins au moment où il s'agit de les tranſplanter. M. Lueders décide que pour un champ de 300 verges quarrées, planté en quinconge, il faut 158 ſoixantaines de choux, les plants étant, comme ils doivent être, à la diſtance de deux pieds les uns des autres. Il y a ici un Econome qui, en ſuivant cette méthode, a trouvé le moyen de ſe procurer des choux deux fois plus forts que ceux qui ſe cultivent d'une autre façon.

DE DARMSTADT, *le 19 Janvier.*

Quoique les Habitans de ce pays ne manquent pas d'induſtrie, il n'en eſt pas moins vrai que nos Fabriques & nos Manufactures ſont ſur le plus mauvais pied. La cauſe en eſt bien ſenſible, c'eſt que nos Fabricans ne ſont que les Ouvriers des Négocians étrangers, & qu'ils ne reçoivent les matieres premieres que de la troiſieme & même de la quatrieme main. L'Avidité avec laquelle on court après les marchandiſes étrangeres fait dédaigner celles qui viennent de notre crû. De-là il arrive que nos Manufactures n'ont point de débit : dès-lors elles nous ſont plus à charge qu'à profit ; elles ne ſervent qu'à nuire à l'Agriculture en lui enlevant en pure perte des bras qui lui ſont néceſſaires. Enfin ces Manufactures languiſſantes nuiſent par une ſuite néceſſaire à la Population, parce que des Ouvriers pauvres & miſérables ne ſe marient pas ou craignent d'avoir des enfans.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 20 Janvier.*

Le pied-de-veau eſt une plante très-commune en Eſpagne, & ſur-tout en Biſcaye. Lorſqu'on la mâche, elle produit dans la bouche une cuiſſon ardente, mais on lui fait perdre entiérement cette mauvaiſe qualité en la laiſſant ſécher. Sa racine, qui eſt blanche & farineuſe, pourroit, en la faiſant moudre, ſervir, dans des années de diſette, à faire du pain ; il ſeroit certainement meilleur que la caſſave d'Amérique qu'on fait avec le manioc. La culture du pied-de-veau eſt d'ailleurs plus facile que celle du manioc.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DES ENVIRONS DE VERSOYE, *le 4 Février.*

Nous continuons à reſſentir les bons effets du plâtre employé comme engrais dans les terres où on ſeme le grand treffle, la luzerne, le ſain-foin ou l'eſparcette. Ces plantes s'en trouvent très-bien.

Le treffle ſe ſeme au printems parmi le bled qui alors eſt en herbe, ou avec les petits grains tels que l'orge, le ſeigle & l'avoine ; on met une douzaine de livres de graine de treffle par chaque arpent. On a ſoin de l'humecter avec un peu d'huile d'olive ; cette eſpece d'onction eſt on ne peut pas plus avantageuſe. On mêle enſuite à la graine de treffle deux ou trois fois autant de plâtre. On pourroit ſemer le treffle à part & répandre enſuite le plâtre. Si on ſeme deſſus le bled lorſqu'il eſt en vert, il convient d'y promener une herſe garnie d'épines pour enterrer un peu la ſemence du treffle ; ce qui fait du bien au bled. Si le tems eſt favorable, on pourra obtenir une aſſez bonne coupe de treffle en Septembre, trois coupes l'année ſuivante, & deux la troiſieme année. Après quoi on fera labourer le terrein pour y ſemer du bled, ſans y mettre du fumier, parce que les racines & les feuilles du treffle en tiendront lieu. Quelque tems après avoir labouré, il eſt à propos de bien herſer avec une forte herſe que l'on charge encore pour mieux briſer les mottes & ameublir davantage la terre. Enſuite on ſeme & l'on ne manque pas d'avoir une bonne récolte en bled, lorſqu'il n'arrive pas d'accident cauſé par l'intemperie du ciel. L'année d'après on peut ſemer en *refrachi* du bled d'automne en faiſant un ou deux labours, ou ſemer au printems de petites graines,

en bien fumant, pour y remettre ensuite du treffle avec du plâtre comme auparavant : ainsi l'on a pendant deux années des grains & pendant deux autres d'abondantes récoltes en fourrage ; ce qui est assurément très-avantageux.

Les vaches nourries en treffle vert rendent beaucoup plus de lait, & le beurre en est excellent ; mais il faut leur donner cette nourriture à l'étable, car si on les alloit mettre en pâture dans un beau treffle, elles en mangeroient trop & pourroient en périr. Dans les pâturages communs elles ne font que courir & s'échauffer ; comme elles y trouvent peu de quoi paitre, elles ont aussi peu de lait.

J'ai éprouvé par ma propre expérience combien le treffle est profitable à la terre & combien il l'engraisse pendant les deux années qu'on le cultive. En 1776 j'ai semé de l'orge dans un terrein où il y avoit eu du treffle, je n'y ai ajouté aucun engrais ; ce champ m'a rendu, malgré une sécheresse très-défavorable à tous les petits grains, une récolte à peu près aussi abondante que celle des autres années ; ce qui a fort étonné nos Paysans. On peut juger de-là si le treffle poudré de plâtre *effrite* les terres, car chacun sçait que l'orge demande beaucoup d'engrais.

Je ne fume mon terrein que tous les quatre ans lorsque je dois remettre du treffle saupoudré de plâtre. Il est inutile de répandre de nouveau du plâtre sur un treffle qui en a déjà eu : cela produit peu d'effet, il n'en faut mettre qu'à toutes les nouvelles semailles.

Je dois ajouter que notre arpent m'a rendu les années précédentes de 80 à 90 quintaux de treffle sec dans les trois coupes. Nos terres se labourent avec quatre bœufs, on labouroit une année & on moissonnoit l'autre, ce n'étoit qu'une moisson en deux ans. En suivant la méthode que je viens d'indiquer, on obtient pendant les deux années qui étoient stériles une grande abondance de fourrage, laquelle ne coûte que de la graine de treffle, un peu de plâtre, la peine de faucher, & nous y gagnons encore une diminution de labours.

Je crois devoir dire ici qu'une personne de confiance m'a assuré que les débris de plafonds & de cheminées étant repilés, produisent le même effet que le plâtre neuf. On m'écrit de Lyon qu'on en a fait l'épreuve avec succès, & qu'on y ramasse les plâtras avec soin.

DE DUNKERQUE, *le 3 Février.*

Le Commerce continue à éprouver ici combien l'établissement de notre Jurisdiction Consulaire lui est avantageux. Le nombre des mauvais Payeurs & des Chicanneurs diminue tous les jours, parce qu'on craint la prompte justice des Juge & Consuls. Il seroit à désirer que cette Jurisdiction eût l'attribution des faillites & banqueroutes en matieres civiles, avec le dépôt des deniers provenants des faillites. On nous fait esperer qu'elle pourra obtenir l'un & l'autre. En attendant, les abus auxquels cette attribution remédieroit, subsistent.

On donne avis aux Négocians, Marchands & autres, que le Brigantin nommé le *Neptune*, du port de 150 tonneaux, commandé par le Capitaine Nicolas Bachelier fils, est en charge à Dunkerque pour le Cap-François. Il partira dans le courant du présent mois, la majeure partie de son chargement étant déja assurée. Les personnes qui voudront passer au Cap-François sur ce navire, y trouveront toutes les commodités possibles. On pourra aussi y charger des marchandises à fret. Il faudra s'adresser à MM. les freres Peychiers & Compagnie, ou au Capitaine, ou aux Courtiers du navire. On avertit en même tems que ce bâtiment touchera à la Martinique, si on fait à l'Armateur des propositions de nature à pouvoir le dédommager de l'escalle.

D'ORLÉANS, *le 3 Février.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. » Nous voyons ici, M., de plus en plus combien la liberté de la circulation des grains & l'affranchissement des entraves de toutes especes qui gênoient nos Marchés, sont avantageux aux Cultivateurs & à la culture, sans nuire au Consommateur. Depuis la récolte, le Commerce conduit ses opérations suivant les besoins & son intérêt, sans contradiction. Le Laboureur dispose de sa denrée comme il lui convient, dans ses granges, dans la route

au Marché, dans le Marché à toute heure, avec toutes sortes de personnes, sans inspection, sans tracasserie, sans crainte; & néanmoins les grains n'ont essuyé aucune variation dans leurs prix, ni les Marchés de diminution dans leur approvisionnement. Toutes les variations qu'a éprouvées le prix de notre mine pesant cinquante livres, poids de marc, ont roulé sur 3 ou 4 sous plus ou moins, & le pain dont se nourrit le Peuple, pesant neuf livres, n'a jamais augmenté ou diminué de plus de six deniers. Depuis la Toussaint on embarque sur notre Loire, pour les besoins du midi de la France, sans que le Peuple en conçoive la moindre inquiétude. Il s'accoutume à voir enlever aujourd'hui une denrée que les granges de nos campagnes remplaceront demain. L'Artisan des Villes commence à sentir que si les Cultivateurs ne retirent pas une récompense honnête de leurs travaux, ils ne pourront ni ne voudront les continuer; que si le Propriétaire n'est pas payé de son revenu, ou que si ce revenu est trop foible, il ne pourra lui donner de l'occupation; il comprend qu'on n'achete rien, & qu'on n'emploie personne si on n'a rien; qu'on achete peu, qu'on n'emploie que les Ouvriers les plus nécessaires, & le moins long-tems qu'il est possible, si on a peu; que le salaire de l'industrie se trouve dans la bourse de ceux qui ont des fonds productifs, & que si leurs produits ne la remplissent pas, il n'en sort plus rien pour payer. L'Artisan, & beaucoup d'autres Habitans des Villes qui devroient être plus éclairés, ont été long-tems à ne pas s'effaroucher de ces vérités qui ne sont pas encore bien senties; mais au moins on les soupçonne, on les entrevoit à travers de quelques nuages qui ont encore de la peine à se dissiper, & l'on ne murmure plus de les voir reduites en pratique.

C'est un grand point de gagné. Dans le régime contraire à la circulation des grains, les Provinces du midi du Royaume eussent été mendier à grands frais les secours de l'Etranger, n'eussent obtenu pour le même prix que la moitié peut être de ceux que nous leur portons; & nous, gémissant sur notre abondance, nos grains fussent devenus dans nos granges & nos greniers la proie des insectes ou la nourriture des bestiaux de nos basses cours. La mine de froment mesure d'Orléans, est de 3 liv. 9 s. jusqu'à 4 l. 12 s., ou le septier mesure de Paris, depuis 16 liv. 16 s. jusqu'à 22 l. 2 s. & 19 l. 9 s., prix moyen; les autres grains en proportion. Le pain dont se nourrit le Peuple se vend un sou 8 den. la livre, & le pain le plus blanc 2 s. 7 den. A ce prix tout le monde vit; il ne faudroit pas même qu'il baissât beaucoup pour que la misere se répandît des Campagnes dans les Villes, & qu'on y fût réduit à ne pouvoir acheter que trés-difficilement du pain, même à vil prix. C'est une vérité qu'on ne doit pas perdre de vue: à quelque bon marché que soit un objet de besoin, on ne peut s'en fournir si on n'a pas le moyen, & à quelque non-valeur que tout puisse tomber, le mendiant n'en est pas plus riche & est toujours contraint de mendier.

Il est heureux pour notre pauvre Province que le bled soit à juste prix, & c'est un grand avantage pour nos Vignerons. Nos vignes qui sont un objet de plusieurs millions de revenu produit net & peut-être du triple produit total, & qui avant tout doivent rembourser les frais énormes & annuels que leur culture exige, non-seulement n'ont pas donné de produit net, mais même ont à peine défrayé du quart de la dépense à laquelle on est toujours contraint, quel qu'en puisse être le succès; & ce qui met le comble à l'infortune du vignoble, c'est que cette récolte si foible est encore dans les selliers, sans demande & sans valeur. Voilà le double malheur de la culture de la vigne qui cependant devroit être si riche, & dont la France possede à bien des égards une sorte de privilege exclusif. Le haut prix du vin tres-souvent ne dédommage pas de la perte sur la quantité, produite par l'intemperie des saisons. Cet objet de consommation si agréable, si utile & quelquefois d'un usage indispensable, n'étant pas de premiere & d'étroite nécessité, on s'en abstient quand le prix est au-dessus des facultés ordinaires; & comme dans la cherté le commun des Consommateurs n'y peut atteindre, la consommation en diminue, & cette diminution retombant en proportion sur la valeur, l'attente du Propriétaire est frustrée, & son revenu, dans les années fâcheuses, très-fréquen-

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

tes depuis onze ans sur-tout, est réduit à zero.

J'ajouterai, & ce n'est pas une exageration, la moitié peut-être des Propriétaires du vignoble de l'Orléanois n'ont pas été remplis de leurs frais depuis 1767 inclusivement. Ils eussent gagné à n'avoir point de vignes dont le fonds a été pour eux plus que mort. Elles leur ont été d'autant plus à charge que l'espérance d'un meilleur tems les soutenant chaque année, ils ont été plus cruellement déçus. Il n'y a aucune nature de biens sujette à des inconvéniens si tristes. On voudroit envain s'en défaire. On ne le peut aujourd'hui qu'à un prix fort inférieur à celui de l'acquisition. Les personnes qui ne veulent pas diminuer leurs principaux, tout fictifs que sont depuis long-tems ceux que les vignes représentent; les Vignerons qui n'auroient pas de travail s'ils n'avoient pas leurs vignes à façonner, & qui ne peuvent d'ailleurs faire mieux, prennent le parti de les garder. Mais si une suite d'années avantageuses n'apporte quelque remede à leurs maux, ils achevront de se ruiner totalement en les gardant. Combien cet objet seroit digne de l'attention du Gouvernement! Combien une culture si coûteuse, si casuelle, qui devroit être si opulente & qui le deviendroit infailliblement si elle étoit assimilée à celle du bled, dépérira au contraire si on ne vient à son secours! Pour soutenir cette branche de culture, il faudroit que le vin, au lieu de monter à un prix trop au-dessus des facultés de la plûpart des Consommateurs, par des frais étrangers à leur consommation, fût mis à portée de toutes les classes de Citoyens. Si un plus grand nombre de personnes pouvoit boire du vin, la consommation en seroit aussi plus considérable; ce qui encourageroit le Cultivateur & le Propriétaire ».

PRIX des Grains dans quelques Villes du Royaume pendant le cours du mois de Janvier.

ARRAS. Le bon bled premiere qualité, s'est vendu la rasiere pesant 131 l. poids de marc, 10 liv. 18 s., 10 l. 15 s. Seconde qualité, pesant 129 livres, 10 l. 7 s., 10 l. 5 s. Troisieme qualité, pesant 126 liv., 9 l. 18 s., 9 l. 5 s. Le seigle, pesant 116 livres, 6 liv. 13 s., 6 l. 3 s.

ABBEVILLE. Bled froment, le setier pesant 208 liv., s'est vendu 16 l. 17 s. Le méteil, pesant 192 liv., 14 l. 12 s. Le seigle, pesant 190 liv., 9 l. L'orge, pesant 160 liv. & demie, 9 l.

ROUEN. Bled froment, premiere qualité, 15 liv. 15 s. & 15 l. 10 s. Deuxieme qualité, 14 l. 10 s., 14 l. 15 s., 15 l. & 14 l. 15 s. Troisieme qualité, 14 l., 14 l. 10 s. Le seigle, 8 liv. 10 s. & 8 l. L'orge, 7 l. 10 s., 8 l. & 7 l. 10 s.

Il n'y a pas eu de changement sensible par rapport aux prix des grains vendus dans les différens Marchés mentionnés dans nos Gazettes du 27 & 31 Janvier dernier, No. 8 & 9.

DE PARIS, *le 9 Février.*

» Sa Majesté ayant précédemment réuni à son Domaine les privileges concédés par les Rois ses Prédécesseurs, pour les droits de Carrosses, Diligences & Messageries du Royaume, ainsi que ceux des Coches d'eau établis sur les rivieres navigables, & en ayant accordé l'exploitation à l'Administration générale des Postes, a rendu le 19 Janvier dernier un Arrêt de son Conseil qui fixe la forme dans laquelle la navigation de la riviere de Seine de Paris à Rouen, ainsi que celle d'Oise de Paris à Compiegne & Saint-Quentin, & d'Aine, de Compiegne à Pontavert, sera exploitée; l'intention de S. M. étant que le Commerce y trouve la sûreté nécessaire & l'accélération la plus prompte dans le transport de ses marchandises. Cet Arrêt qui contient sept articles, ordonne entr'autres dispositions, que les privileges concédés par les Rois Prédécesseurs de S. M. pour le service desdites rivieres, seront réunis au Domaine, à l'exception cependant de ceux des Galiotes établies pour la desserte de la riviere de Paris à Seves & à Saint-Cloud, & de ceux du Bateau d'Elbœuf à Rouen; qu'il sera établi un coche d'eau partant tous les deux jours de Paris pour Rouen, & un autre également tous les deux jours, partant de Rouen pour Paris: qu'il sera de même établi un Coche par semaine, allant tant de la fin d'Oise à Pontavert, que de Pontavert à la fin d'Oise, & un allant de Compiegne à Saint-Quentin & de Saint-

Quentin à Compiegne, même un extraordinaire, partant tous les jours pendant les séjours de Sa Majesté à Compiegne, du Pecq à Compiegne & retour : qu'il sera en même tems formé de distance en distance des relais de chevaux frais, pour le service desdits Coches. S. M. fixe aussi par cet Arrêt le prix des places dans lesdits Coches. Les Possesseurs des privileges réunis au Domaine, seront payés du montant du prix de leurs baux sur le pied actuel ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 6 Février.

Le cabillot, depuis 20 liv. jusqu'à 35; le saumon, depuis 18 liv. jusqu'à 27; la morue franche 20 liv.; la raye noire, depuis 16 liv. jusqu'à 24; la raye bouclée, depuis 5 liv. jusqu'à 8; le panier de merlans Normands 20 livres; le panier de merlans Picards 4 liv.; la paire de solles 2 liv.; le panier de limandes, depuis 3 liv. jusqu'à 4; le panier de moules, depuis 1 liv. 10 s. jusqu'à 2 liv.; le mulet 1 liv.; les macreuses 1 liv.; les beaux carrelets, depuis 15 s. jusqu'à 1 l.

Vers la fin du regne de Louis XV. les droits sur la marée fraiche furent portés, comme on sçait, à 49 liv. 4 s. 2 d. pour cent livres de vente. Cette imposition excessive dégoûta les Marchands chasse-marées; ils ne fréquentioent plus les Halles de Paris avec assiduité, & n'y amenoient guères plus de 15 à 16 cents voitures par an. Par une suite nécessaire, les Pêcheurs avoient totalement abandonné la pêche & laissoient dépérir leurs bateaux. Sa Majesté actuellement regnante, faisant droit à un Mémoire du Procureur-Général de la Chambre de la Marée, imprimé à la fin de 1774, réduisit à moitié, par ses Décl. & Arrêt du 8 Janv. & 13 Août 1775, les droits imposés sur le poisson de mer frais : aussi-tôt les Marchands chasse-marées commencerent à reparoître dans les Halles & plus souvent & en plus grand nombre. Les Pêcheurs radouberent leurs vieux bateaux & en firent construire de nouveaux. Ce qui a produit dans la Capitale une grande abondance de poisson. Il s'en est vendu pendant le cours de l'année derniere, près de trois mille voitures, c'est-à-dire près du double de ce qui s'en débitoit ci-devant. On ne sçauroit trop encourager cette branche de commerce. Il seroit même à desirer qu'on mit les Chasse-marées en état d'apporter à Paris, même les jours gras, du poisson en plus grande quantité qu'ils ne font. Cette denrée qui en général fournit une nourriture aussi agréable que bienfaisante, suppléeroit en partie à la viande dont le prix augmente journellement. D'ailleurs on sçait que la pêche est la véritable école des Matelots; nouvelle raison pour prendre en considération un objet si essentiel.

II.

Extrait des Observations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Janvier 1778.

Vents dominans, nord-est & sud-ouest; plus grand degré de chaleur, 8 degrés les 19 & 25; moindre degré de chaleur, 5 $\frac{5}{8}$ deg. de condensation le 6; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 11 lignes le 8; moindre élévation, 26 p. 8 lig. le 14; quantité de pluie, 30 lig. $\frac{1}{4}$ tombées en dix-neuf jours; évaporation, 7 l.; déclinaison de l'aiguille aimanté, 19°. 20'. 6''. Température, froide & humide. Maladies. Fluxions de poitrine, pleurésies, fievres malignes & putrides : beaucoup d'enfans attaqués de rhumes & de convulsions; quelques uns en sont morts. Productions de la Terre. Les bleds sont très-beaux.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences; des Sociétés Royales de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 7 Février 1778, au Mercredi 11 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 22 à 23 livres; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 l. l'orge, de 8 liv. 10 s., 9 liv. à 9 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 23 à 24 liv.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s. à 11 liv.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 10 l. 5 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 7 Février 1778 au Mercredi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 11 Fév. 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 31 à 32 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Février 1778.

Or de Portug. à . . .	724	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	716			
Du Pérou à	708			
Les guinées à . . .	722			
Ducats à	98		5	once.
Or fin à 23 karats . .				
31 32	100			
Or à 20 karats à . .	83		10	
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	54	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52		15	
Piastres à	49	17	6	

Changes de Paris du 11 Février 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	31 ½ à 7 16e.
Hambourg	190 ½ à ¼
Madrid.....	15 4
Cadix.....	15
Livourne	96
Gênes.....	94
Lyon *Rois*.....	½ p. 8

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1778.	*Lundi* 9.	*Mardi* 10.	*Mercredi* 11.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1710 1700 1680 70 (1695 1700 5 2 ½	1702 ½ 10 20 25 (20 15 10 15	1725 40 45 50.
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	235 40 . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	72 . . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	400	. . . . .
Rescriptions . .	17 17 ½ 19 18 17 (16 ½ 17 16 ½	16	15 14 13 ½ . .
Bil. des Fermes .	. . . . .	3	2 ½ . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. 8 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six prem mois 1777.

Du Lundi 9 Fév. 1778.

Messieurs

Thevenin... pples. M.
Viagere s..... P.
Masson ..... pples. M.
Delamotte. pples. M.
Viageres..... M.
Creuzé..... pples. M.
Viageres..... M.
Tontine ..... M.
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Du Mardi 10.

Messieurs

Defays..... pples. N.
Viageres..... M.
Desplaces.. pples. t. l.
Viageres..... R.
Tontine..... t. l.
Vieillard .. pples. t. l.
Viageres..... O.
Tontine .... t. l.
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Six derniers mois 177

Du Lundi 9.

Messieurs

Masson... Viageres
Certain..... pples.
Viageres .....
Tontine .....

Du Mardi 10.

Cauchy ..... pples.
Viageres .....
Tontine .....
Marsollier ... vres.
Perpétuelles.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24m pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des De Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jou d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrol des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 23 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 30 Avril.*

L'Incendie que nous avons essuyé le 3 de ce mois, a réduit en cendres deux mille maisons. Une Mosquée & l'Eglise de S. Georges, appartenant aux Grecs, ont été aussi la proie des flammes. On a des raisons pour regarder cet incendie comme un effet de la vengeance du Peu- qui paroît très-mécontent du Gouvernement.

La peste qui s'est manifestée ici, comme nous l'avons déjà annoncé, fait journellement des progrès sensibles ; elle étend ses ravages dans tous les quartiers de la Ville. Les Etrangers prennent toutes les précautions que la prudence leur suggere pour se garantir de ce fléau. Les Officiers & les Grands de l'Empire se retirent dans leurs maisons de campagne, & le Peuple se refugie sous la protection de Mahomet dont il implore l'assistance.

D'ALEP, *le 16 Mars.*

Le 4 de ce mois, les Marchés ont manqué absolument de pain. Le Peuple s'est révolté, & il s'en est pris au Cadi & au Muphti ; il s'est saisi de leurs personnes, & les a conduits dans le Serail, de crainte qu'ils ne lui échappassent. Le Pacha a tenu à cette occasion plusieurs Assemblées ; & pour tâcher de calmer l'orage, il a fait annoncer qu'on alloit prendre des mesures propres à remédier à la famine. Mais ces arrangemens n'ont produit presque aucun effet, & la disette a toujours continué. Aujourd'hui plusieurs riches Possesseurs de terres ont été arrêtés. Ils sont accusés d'avoir caché dans des Villages qui leur appartiennent aux environs de cette Ville, de grands approvisionnemens de bled. On a fait des perquisitions dans tous les endroits qu'on suppose receler des grains. Le Gouvernement nous assure qu'il arrivera bientôt ici de la Porte des ordres pour prévenir ces malversations & en châtier sévérement les Auteurs.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 13 Mai.*

L'Imperatrice se rendit le 23 du mois dernier au Palais du Comte Iwanowitz Schuwaloff, & y visita le Museum où ce Seigneur, aussi distingué par son goût que par sa munificence, a rassemblé tout ce que les Arts offrent de plus curieux & de plus rare. On y voit aussi des copies moulées des plus belles statues de l'Italie. Sa Majesté Impériale, après avoir examiné avec beaucoup d'attention cette riche collection, voulut bien donner au Comte de Schuwaloff des témoignages publics de sa satisfaction dans les termes les plus flatteurs ; Elle lui fit même l'honneur de souper chez lui. C'est

à ce Seigneur que notre Académie des Arts doit son établissement.

BOHÊME.

DE PRAGUE, *le* 10 *Mai.*

Les enrôlemens qui se sont faits dans ces contrées pour completter les Armées Impériales, ont considérablement diminué le nombre des personnes nécessaires aux travaux de la campagne, surtout dans cette saison. Pour remédier au moins en partie à cet inconvénient, l'Empereur a fait publier qu'il accordoit un pardon géneral à tous les Déserteurs. Ceux de ces Transfuges qui ne se sentiront point de goût pour le métier des armes, pourront revenir dans leur Patrie, sans être forcés de rejoindre leurs drapeaux, pourvu qu'ils s'engagent à cultiver la terre ou à exercer quelques-unes de ces professions qui ont quelque rapport à l'Agriculture. Ce pardon regarde les Déserteurs étrangers comme les Sujets même du Pays.

BAVIERE.

DE MUNICH, *le* 27 *Mai.*

On ne sçait pourquoi & par quelle fatalité les incendies se multiplient aujourd'hui plus que jamais. On est effrayé du nombre d'accidens de cette espece qui arrivent journellement. Comme la plûpart sont sans doute l'effet de la négligence, on ne peut trop mettre sous les yeux du Public le tableau effrayant des désastres occasionnés par le feu, afin que chacun se tienne en garde contre ce plus terrible des élémens.

Extrait d'une Lettre écrite de Passau. » Le 20 de ce mois, les Habitans du Comté de Hals, en faisant des dispositions pour des salves d'artillerie auxquelles la prise de possession de ce Fief immédiat de l'Empire devoit donner lieu, mirent le feu à quelques bâtimens, d'où il se communiqua au reste du Bourg; les flammes se portant malheureusement jusqu'à la Brasserie, où se trouvoit un magasin de quinze cens cordes de bois, le vent éleva des charbons ardens jusques sur un pont qui joint le Bourg à un Village du même Comté, & l'on vit en moins de trois heures les deux rives de l'Ilz en feu. Un coup de canon nous avertit de ce malheur, & l'on fit partir aussi-tot les Ouvriers employés au magasin des sels de Saint-Nicolas; mais il leur fut impossible d'approcher de Hals, par la vapeur brûlante dont la Ville étoit environnée. Aucun de ceux qui se présenterent pour secourir les Habitans de ce lieu n'y put pénétrer; il furent même chassés de la montagne voisine où le gazon étoit déjà desséché, par l'activité du feu. Les flammes ayant atteint le clocher de la Paroisse, les cloches tomberent sur la voute où elles furent mises en fusion, & le métal tombant goutte à goutte dans les environs, en écarta tous ceux qui pouvoient apporter du secours; cependant la nef a été conservée, & l'on a sauvé les vases & les ornemens sacrés. Tout le Bourg est consumé, à l'exception de deux ou trois mauvaises maisons qui s'élevent au-dessus des débris: on voit encore aujourd'hui brûler les restes des greniers à bled, dont on n'a pu tirer une seule mesure de grains. Une malheureuse Prisonniere a long-tems imploré le secours des Habitans qui n'ont pu l'empêcher de perir miserablement ».

Nous apprenons d'Ausbourg que le 22 de ce mois on y a ressenti, vers les trois heures & demie du matin, un tremblement de terre dont la secousse a été assez violente.

ITALIE.

DE GENES, *le* 1 *Juin.*

Le Duc de Parme a fait proposer ici un emprunt de cinquante mille sequins, remboursables en dix années, à raison de quatre & un quart pour cent d'intérêt; le tout assuré sur une hypotheque particuliere. Cet emprunt a paru si avantageux qu'il s'est trouvé rempli presque sur le champ. On s'est empressé de faire sçavoir cette nouvelle au Prince par un Courier qui lui a été dépêché à cet effet.

DE ROME, *le* 25 *Mai.*

On nous mande de Sicile que la cherté du pain y a excité, le mois dernier, une émeute parmi le Peuple. A Messine, il s'est porté, dit-on, à un tel excès de fureur qu'il y a

détruit huit Palais de Sénateurs. Le Commandant de la Place, pour calmer cette multitude effrénée, a eu la sage politique de déposer ceux qui étoient chargés de l'administration des grains, & de les remplacer par des personnes agréables au Peuple. La sédition n'a pas été si vive à Palerme; mais on prétend qu'à Catane elle a encore été plus furieuse qu'à Messine, & l'on attend avec inquiétude les nouvelles des événemens qui se sont passés dans cette Ville.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

D'Escale (*Diocese de Narbonne*), *le 2 Juin.*

M. de Marcorelle, Seigneur & Baron de ce lieu, ayant reconnu que les vapeurs pestilentielles du Cimetiere, trop voisin des habitations du Village, étoient la source des épidémies qui l'ont souvent dépeuplé, avoit proposé à la Communauté de le transferer ailleurs, conformément à la Déclaration du Roi du 10 Mars 1776. Sur les représentations qui lui furent faites que les Habitans n'étoient pas en état de fournir les 2000 l. qu'il en devoit coûter, M. de Marcorelle se chargea de faire seul toute la dépense, voulant donner encore cette nouvelle preuve de son humanité bienfaisante à des Vassaux que ses libéralités avoient déjà protégés contre les rigueurs du dernier hiver. Pour reconnoître ce nouveau bienfait & en conserver le souvenir, la Communauté a arrêté qu'il en seroit fait mention dans les registres de ses déliberations. La bénédiction du nouveau Cimetiere s'est faite solemnellement par M. l'Abbé de Guy, Chanoine de l'Eglise de S. Paul de Narbonne. Les Paysans ont élevé des arcs de triomphe devant la porte de l'Eglise & devant celle du Château, & ont manifesté par leurs acclamations les sentimens de la reconnoissance dont ils étoient pénétrés pour un Seigneur si digne de leur attachement.

De Limoges, *le 4 Juin.*

Tous les sept ans on expose ici avec beaucoup de pompe les Reliques des Saints à la vénération des Fideles. Cette solemnité qui est connue dans le pays sous le nom de Fête de l'*Ostension*, nous attire un grand concours de personnes de tous rangs, de tout âge & de tout sexe. Le plus intéressant de ces pieux Pelerins qui ont fréquenté cette année notre Ville, a été sans doute le nommé Brousseau, Laboureur. Cet homme âgé de 112 ans & quatre mois, est venu à pied de Beynac, sa Paroisse qui est éloignée d'ici de trois lieues. Il conserve encore assez de vigueur pour travailler aux ouvrages de la campagne. M. Turgot, étant Intendant de cette Province, l'a déchargé des impositions royales en 1766. M. le Comte d'Escars a la générosité de pourvoir à ses besoins, & lui envoie tous les ans deux pieces de vin.

De Nantes, *le 5 Juin.*

Lettre au Rédacteur. » Tout ce qui concerne les Arts, tout ce qui peut favoriser le Commerce & intéresser l'humanité est du ressort de votre Feuille. Depuis l'établissement de cet Ouvrage périodique, vous vous êtes fait, Mr, un plaisir & même un devoir d'y consigner les découvertes qui peuvent être utiles à la Société; celle dont j'ai à vous rendre compte me paroît mériter l'attention du Public. Elle a le mérite de mettre beaucoup d'économie dans des opérations absolument indispensables pour la préparation des choses les plus nécessaires à la vie. J'espere que vous voudrez bien contribuer au service que j'ai dessein de rendre à mes Concitoyens. Voici en conséquence l'article que je vous prie d'inserer dans votre Feuille.

» Le Sr. Vailly, Artiste originaire de » Savoie, après avoir parcouru la France, l'Italie & l'Allemagne pour y perfectionner ses connoissances & ses talens dans la Méchanique, a fixé sa résidence à Nantes où il vient d'inventer un moulin qu'on peut à volonté » mettre au degré de vent qui lui est » nécessaire, & qui en prend toute la » force. Il fait aller quatre meules à moudre du grain, avec la même volubilité que les moulins ordinaires, & chacune de ces meules peut moudre deux » tonneaux de bled en vingt-quatre heu-

» res ; il ne se borne pas à cette seule « opération, il fait mouvoir deux piles » pour broyer l'écorce dont se servent » les Tanneurs, deux foulons pour fou- » ler les peaux des Chamoiseurs, des » cylindres pour écraser les cannes à su- » cre, & plusieurs autres machines uti- » les aux Manufactures. Toutes ses toi- » les sont à couvert de la pluie & du » mauvais tems, & ses différentes opé- » rations se font ensemble ou séparé- » ment, selon le besoin. L'air n'est pas » le seul élément qui puisse faire agir ce » moulin ; on peut le placer sur l'eau » avec le même avantage, pourvu que » la riviere ait cinq pouces d'eau. Ce » qu'il y a de plus commode encore dans » cette machine, c'est que faute d'eau » & de vent, les bras d'un seul homme » peuvent suffire pour la mettre en ac- » tion. Ce moulin se construit à peu de » frais, & l'on ne doit pas craindre d'ha- » sarder son argent, puisque l'Entrepre- » neur en garantit le succès, & qu'il ne » demande le payement qu'après que la » réussite en a été parfaitement consta- » tée. Dans le cas où quelques Seigneurs, » ou quelques Communautés, ou de sim- » ples Particuliers voudroient faire cons- » truire une pareille machine, ils peu- » vent lui écrire à Nantes, rue de la » Bastille, en affranchissant le port des » lettres. Le Sr. Vailly se transportera » sur les lieux & y construira son mou- » lin sous les yeux des personnes inté- » ressées. Il n'y a, on le répéte, aucun » risque à courir pour ceux qui vou- » dront mettre en œuvre ses talens, puis- » qu'il prend sur son compte tous les » frais, en cas que le succès de son tra- » vail ne réponde pas à ses engagemens. » Je suis &c. *Signé*, VAILLY ».

D'AUNAY (*en Poitou*), *le* 26 *Mai*.

Lettre au Rédacteur. » Vous avez parlé, Mr, dans vos Feuilles de l'année derniere & de la précédente, des discussions qui s'étoient éleyées ici au sujet des droits de minage, & à cette occasion, vous avez rendu compte d'un jugement qui a débouté le principal Fermier de son opposition à ce que le résiliement demandé par le Sous-Fermier lui fût accordé en considération de ce que le droit de minage ne pouvoit & ne devoit plus se percevoir dans les maisons & dans les cabarets, depuis qu'il étoit permis de vendre les grains dans quelque lieu que ce soit, & que les Particuliers n'étoient plus astreints à les porter au Marché. En effet cette permission anéantissant le droit de minage, il eût été injuste d'exiger du Sous-Fermier qu'il en comptât au Fermier.

Malgré ce Jugement, conforme aux vrais principes d'après lesquels il est constant que le minage n'est qu'un droit local représentatif du loyer de l'emplacement qui sert à l'exposition des grains en public, un nouveau Fermier du Domaine engagé de cette Ville, a cru dès le premier moment qu'il a pris possession de sa place, devoir faire revivre la perception des droits de minage dans les cabarets ; il les a même levés au premier Marché ; mais la vigilance de nos Officiers a arrêté les suites de cette prétention. Ils se sont opposés formellement à la nouvelle perception, & ils l'ont fait cesser au grand avantage du Commerce & du Public ».

DE SAINT-QUENTIN, *le* 8 *Juin*.

La Province de Vermandois & le Hainault produisent, année commune, environ 1,200,000 liv. de lin. Le plus beau se récolte dans le Hainault sur les bords de la Scarpe, où la culture contribue autant à sa beauté que la nature du terrein. Le plus commun vient dans nos campagnes de Picardie & sur les bords de l'Oise où il seroit très-possible d'en perfectionner la culture & d'en améliorer la qualité. Le prix de la filature, ajouté au prix du lin en botte, peut former un produit de sept millions. La Manufacture de Saint-Quentin en consomme la moitié ; celles de Valenciennes, de Bapaume & d'Arras un quart ; Rouen pour ses grosses toiles, Lyon, Nismes, Tours pour ses étoffes de soie, & nos retordoirs, c'est-à dire les Manufactures de fil à faire dentelles & points ou de fil fin à coudre, en consomment un huitieme, & l'autre huitieme passe à l'Etranger.

Depuis plusieurs années, l'exportation de nos fils à l'Etranger est tolerée. Le motif de cette tolerance est assurément très-louable. En retenant les fils surnu-

meraires à nos besoins, on a craint que cette sur-abondance ne servît un jour de prétexte aux Filatiers, pour réduire le salaire dejà trop foible des Fileuses, ou n'occasionnât par la suite le découragement de la culture intéressante des lins. Ce double inconvénient a paru devoir mériter plus de considération que le mal qui pouvoit en résulter pour la fabrique sur laquelle portoit la liberté de cette exportation, & on a cru devoir sacrifier à cette considération le bénéfice de plus de trois pour cent que l'Etat retiroit de ces mêmes matieres mises en œuvre par nos Fabricans. Cependant le mal s'est accru chaque jour; nos fils se sont vendus avec fureur, le sort de la fileuse n'a point changé en mieux; l'Ouvrier a souffert; la fortune du Négociant a couru les risques attachés aux révolutions qui arrivent brusquement sur le prix de la marchandise; le Filatier seul s'est enrichi. Des Agens inconnus ont couru de Village en Village chez tous les Filatiers, & y ont enlevé les fils destinés au courant de notre fabrication & au besoin journalier de nos Ouvriers. Ces malheureux, privés de cette portion de travail qui assuroit leur subsistance, ont suivi la trace de ces fils exportés en Ecosse, en Irlande, & ont été demander du travail à ces Peuples nos rivaux. Ainsi ces matieres premieres que nous leur vendions ci-devant avec un profit immense pour nous, sont devenues l'instrument de notre ruine, & celui de l'accroissement de leurs Fabriques qui, perfectionnées par notre propre industrie, pourront peut-être bientôt suffire à leurs besoins. Ces inconvéniens sont grands sans doute, & ils pourront encore s'accroître par les circonstances critiques où l'Europe se trouve aujourd'hui. Dans cet instant de crise, il ne nous reste d'autre ressource que de chercher les moyens de faire baisser le prix de nos marchandises, afin de nous en procurer le débit & de leur assurer par le bon marché la préférence sur celles que les Etrangers fabriquent avec nos fils. Pour operer cet effet salutaire, il faudroit que l'exportation de nos fils à l'Etranger fût défendue, ou qu'on imposât des droits sur leur sortie. Tel est dans le moment actuel le vœu de tous nos Fabricans.

PRIX des Grains dans les differentes Provinces du Royaume, pendant le mois de Mai dernier.

LIMOGES. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 80 livres, poids de marc, s'est vendu 8 liv. 10 s. Le *Seigle*, le setier pesant 70 livres, 6 liv.

ANGOULÊME. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 80 livres, poids de marc, s'est vendu 9 liv. 9 s. 9 den. Le *Méteil*, pesant 70 liv., 7 l. 2 s. Le *Seigle*, même prix que le mois précédent.

TULLE. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 60 livres, s'est vendu 8 liv. 15 s. Le *Seigle*, le setier pesant 56 livres, 6 liv. 7 s.

BRIVE. Le *Froment* & le *Seigle* se sont soutenus au même taux où ils étoient les mois précédens.

AIX. Le *Bled*, pesant 310 à 320 livres la charge, s'est vendu 36 liv. 10 s. Le *Méteil*, 27 liv. Le *Seigle*, 24 liv.

ROUEN. Le *Bled-froment*, premiere qualité, s'est vendu d'abord 13 liv. 10 s. & ensuite 14 liv., 14 liv. 10 s. & 14 liv. 5 s.; seconde qualité, 13 l., 14 l. & 13 l. 10 s. Le *Méteil*, 9 liv. 12 s., 9 l., 11 l., 10 l., 9 l. 16 s., 11 l. 16 s. & ensuite 9 l. Le *Seigle*, 8 l., 8 l. 8 s. & 7 l. 4 s.

MANS. Le prix du *Bled* & du *Méteil* est diminué de quelques sous. Le prix du pain taxé par Ordonnance de Police, a aussi diminué d'un sou six deniers par pain michard du poids de douze livres, & d'un sou par pain de méteil du même poids.

MEAUX. Le *Bled*, premiere & moyenne qualité, s'est vendu 10 s. par setier, moins que dans les mois précédens, & le *Méteil* & le *Seigle*, 10 s. plus cher.

GRENOBLE & autres Villes du Dauphiné. Point de variation sensible dans le prix des grains.

SENS, TONNERRE, VILLENEUVE-LE-ROI, NEMOURS, & VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE. Point de variation sensible dans le prix des grains.

ABBEVILLE. Le *Bled-Froment*, le setier pesant 208 liv., poids de marc, s'est vendu 16 l. 13 s. & 16 l. 11 s. Le *Méteil*, 14 l. 14 s., & le 27 Mai 14 l. 7 s.

AMIENS. Le *Bled* de premiere qua-

lité, le setier pesant 50 livres, poids de marc, étoit le 29 Mai à 4 l. 1 s. 8 den.; le moyen, à 3 liv. 13 s. 4 den.; le petit, 3 l. 6 s. 8 d.

ARRAS. Le bon *Bled*, la rasiere pesant 131 liv., poids de marc, s'est vendu 10 l. 12 s. & 10 l. 8 s.; seconde qualité, pesant 129 livres, 10 liv. 7 s. & 10 l. 3 s. Le *Méteil*, du poids de 121 livres, 8 l. 18 s. & 8 l. 13 s. Le *Seigle*, pesant 116 l., 6 l. 5 s. & 5 l. 19 s. L'*Orge*, pesant 90 livres, 5 l. 8 s. & 5 l. 10 s.

AIRE. Le *Bled blanc*, du poids de 160 livres, poids de marc, s'est vendu 13 l. 10 s., 13 l. 5 s. & 14 l. Le *Bled roux*, du poids de 158 livres, 11 l. 10 s., 11 l. & 11 l. 15 s. Le *Seigle*, du poids de 148 livres, 8 l. 10 s.

PERONNE. Le *Bled-froment*, le setier pesant 95 livres, poids de marc, s'est vendu 7 l. 14 s. 2 d., 7 l. 10 s., 7 l. 6 s. 8 d., & sur la fin du mois, 7 l. 10 s. Le *Méteil*, 6 liv. 17 s. 1 d., 6 l. 11 8 d., 6 l. 6 l. 10 s. & 6 l. 11 s. 8 d. L'*Orge*, 4 l. 6 s. 8 d. & 4 l.

SAINT-QUENTIN. Le *Bled-froment*, le setier pesant 70 liv., poids de marc, s'est vendu 5 liv. 15 s., & 5 l. 12 s. 6 d. Le *Seigle*, 3 liv. & 2 l. 18 s. 9 d. L'*Orge*, 3 liv. 10 s.

DE PARIS, *le 15 Juin.*

Le Roi a rendu le 23 Avril dernier, une Déclaration qui est une nouvelle preuve de l'attention paternelle de Sa Majesté pour ceux de ses Sujets qui habitent la Campagne. L'objet de cette importante Déclaration est d'abréger singulierement les procédures en matiere de taille; procédures dont les longueurs & les frais écrasoient les Taillables.

L'Académie des Sciences, à laquelle M. Georget, Serrurier, rue des Prêcheurs à Paris, a presenté ses nouvelles serrures, a honoré son travail de son suffrage, & a reconnu que » les nouvel-
» les serrures de sûreté du Sr. Georget
» sont ingénieusement imaginées, qu'el-
» les méritent son approbation; comme
» remplissant très-bien l'objet desiré; &
» avec cet avantage qui mérite atten-
» tion, c'est d'être beaucoup moins coû-
» teuses que la plûpart des serrures qui
» ont éte proposées pour le même ob-
» jet. *Signé*, VAUCANSON, LE ROI,
» & CONDORCET. Cet Artiste avoit
» eu précédemment l'approbation de l'A-
» cadémie d'Architecture. Il a construit
» un coffre auquel il a adapté une de ses
» serrures; ce coffre est déposé chez M.
» le Lieutenant-Général de Police, & il
» été reconnu qu'il étoit impossible de
» le crocheter avec aucun outil. On trou-
» vera chez lui de ces serrures depuis
» 15 jusqu'à 300 liv., qui toutes ont la
» même sûreté ».

*MOYEN très-ingénieux pour augmenter considérablement la vitesse d'une barque de pêche ou de tout autre bâtiment à rame, imaginé par les Siciliens *. Extrait des Voyages de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne.*

» La guerre continuelle que les Corsaires de Barbarie font aux Habitans du Royaume des Deux Siciles, & le genre de pêche auquel s'adonnent ces derniers, les obligent de se servir de barques légeres qui marchent avec la plus grande vitesse, soit pour éviter l'ennemi, soit pour suivre avec plus de facilité le poisson qu'ils veulent harponner, tel que le *pesce spada* ou *spadon* ** que les Grecs nommoient *xiphias*. Indépendamment de beaucoup de voiles que portent leurs barques, & de la longueur considerable qu'ils donnent à ces petits bâtimens, relativement à leur largeur, ils y adaptent des rames très-longues qui ne sont pas pour ces Pêcheurs autant de leviers desavantageux propres à épuiser leurs forces, parce qu'ils sçavent les manier avec adresse. Or, c'est de ce dernier moyen, qui n'est guères connu que dans le pays, que je veux parler aujourd'hui.

Le procédé des Pêcheurs Siciliens ne consiste que dans une espece de cadre de bon bois qui pose en débordant sur la barque, & dont les longs côtés sont paralleles à la quille de cette derniere ou à sa longueur Ce cadre est fixé solidement à l'avant & à l'arriere, & reçoit sur ses longs côtés les chevilles qui servent à fixer les rames.

Il est facile de voir, par cette disposition, que les Pêcheurs Siciliens ont l'avantage d'avoir deux rangs de longues rames disposées de maniere que les Matelots qui font agir ces rames, se trou-

vent placés à côté les uns des autres, sans craindre de s'embarrasser, quoique la barque soit très-étroite ; ils ne craignent pas non-plus que la surface de la mer qui sert de point d'appui à la rame qui est un levier de la seconde espece, soit trop éloignée d'eux, par rapport à la distance de cette même surface aux bords de la barque représentés par le cadre, lequel forme avec la barque à laquelle il est adapté, la résistance à vaincre ou le corps à déplacer.

Ceux qui sont un peu versés dans la science du mouvement, & qui se donneront la peine de refléchir sur une méchanique aussi simple, ne pourront s'empêcher d'admirer le génie de ces pauvres Pêcheurs qu'une guerre continuelle tient éternellement dans la crainte de perdre la vie ou la liberté, sans pouvoir se défendre.

Le moyen dont on vient de parler pourroit aussi avoir lieu sur une mer tranquille & dans la belle saison, ainsi que sur des grands lacs & sur certaines rivieres. Il est facile de juger de la vitesse de ces barques, à laquelle contribuent les grandes voiles triangulaires qu'elles portent, le petit volume d'eau qu'elles ont à déplacer, vu leur peu de largeur, relativement à leur longueur, & enfin la multiplicité & la longueur de leurs rames. Il faut convenir cependant que ces barques ne peuvent guères aller que le long d'une côte, & qu'elles courroient de très-grands risques si elles s'avançoient un peu au large. La disposition des bords des galeres, qui sont très-saillans, eu égard au corps de ces bâtimens, fait à peu près l'effet du cadre dont on vient de parler. Cette saillie est soutenue par des especes de consoles ».

Notes relatives au morceau précédent.

* » M. Pingeron se propose de publier incessamment ses Lettres sur l'état actuel des Arts liberaux & méchaniques en Sicile, dans lesquelles il a fait entrer le célebre Ouvrage de d'*Auria*, intitulé *la Sicilia Inventrice*, ou notice des découvertes attribuées aux Siciliens, commenté par le Chanoine *Mongitore*. Ces Lettres dans lesquelles il est aussi question du Royaume de Naples, doivent servir de supplément au Voyage de Malthe & de Sicile, par Brydone, qui a eu un si brillant succès. Elles formeront deux gros volumes in-8o.

** Ce poisson qui porte une espece d'épée sur son museau, dans la direction de son corps, & qui est le conducteur des thons, se prend dans le Phare de Messine, c'est-à-dire dans le détroit qui sépare la Calabre de la Sicile, si fameux dans l'Antiquité, par le rocher de Scylla & le gouffre de Carybde, qui étoient la terreur des anciens Navigateurs, comme on peut le voir par ce vers Latin :

Incidit in Scyllam, cupiens vitare Caribdym.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

CENTENAIRE.

Le 17 Avril 1778, le nommé Jean Bonnes, Habitant du Bourg d'Assaillac, en Bas-Limousin, est mort âgé de 102 ans dix mois & quatre jours. Cet homme s'est occupé de la culture des champs & de la vigne jusqu'à l'âge de 90 ans. A cette époque, sentant ses forces diminuer, il est devenu Berger de son propre troupeau, & il a gardé ses moutons presque jusqu'au moment de sa mort. Il n'a jamais eu besoin des secours de la Médecine.

II.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 19 Juin.

L'esturgeon, depuis 200 liv. jusqu'à 240 ; le saumon, depuis 20 liv. jusqu'à 30 ; le cochon de mer, 20 liv. ; la tire ou grosse raye, depuis 35 liv. jusqu'à 40 ; la raye noire, depuis 8 liv. jusqu'à 9 ; la raye bouclée, depuis 3 liv. jusqu'à 4 ; la paire de petites solles, 1 liv. ; les alofes, depuis 2 liv. 10 sous jusqu'à 3 liv. ; les maquereaux, depuis 12 s. jusqu'à 15.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 17 Juin 1778, au Samedi 20 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 18, 19, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 17 Juin 1778 au Samedi 20 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 20 Juin 1778, de 54 à 55 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Juin 1778.

Or de Portug. à . . .	725 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		marc.
Du Pérou à	712	2	marc.
Les guinées à . . .	723		marc.
Ducats à	99		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100	9	once.
Or à 20 karats à . .	84	2	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	14	marc.
Piastres à	49	10	marc.

Changes de Paris du 20 Juin 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 15 16e.
Hambourg	188 ½ à ¾
Madrid	15 3 à 3 6
Cadix	15
Livourne	98 ¾
Gênes	96
Lyon	¼ p. 8 b.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Mardi 16 Juin 1778.

Messieurs

Deschapelles. vres.	L.	
Perpétuelles..	L.	
Nau..... pples.	M.	
Viageres.....	M.	
Tontine.....	M.	
Cauchy ..... pples.	J.	
Viageres.....	J.	
Tontine	J.	
Marsollier..... vres.	J.	
Perpétuelles..	J.	
Desplaces ... pples.	J.	
Viageres	J.	
Tontine	J.	
Defays ..... pples.	J.	
Viageres	J.	

Suite du Mardi 16.

Messieurs

Vieillard .... pples.	J.	
Viageres	J.	
Tontine	J.	
Roberge... Perpét.	t. l.	
de l'ancien Clergé.		

Du Vendredi 19.

Decourmont pples.	J.	
Viageres	J.	
Peinchein .... vres.	J.	
Perpétuelles..	J.	
De S. Janvier vres.	J.	
Boscheron ... pples.	L.	
Viageres	J.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1778.	*Jeudi 18.*	*Vendredi 19.*	*Samedi 20.*
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1680 82 ½ 85 . .	1682 75 72 ½ 70	1660 55 50 [illegible]
D°. 16 25es . .	. . . . .	1100	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	18 ¼ ½ 19 . .	19 20 19 ½ 19 19 ½	20 20 ½ 20 10 [illegible]
Bil. des Fermes .	4 ¼	4 ½	4 ½ . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. 8 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 18 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, le 31 Mars.

C'EST le 28 du mois prochain que la Cour doit prendre le nouvel habillement national, désigné par Sa Majesté. Les motifs qui ont engagé ce Prince à promulguer cette Loi somptuaire, se trouvent exposés dans un Rescrit qui a été adressé par ses ordres à tous les Gouverneurs des Provinces. Ce Rescrit sera un monument éternel de la sagesse & de la modération d'un Monarque qui ne s'occupant que du bonheur de ses Peuples, préfere de les y conduire par la douce persuasion de l'exemple, plutôt que par le ton severe de l'autorité. Nous ne pouvons nous dispenser de rapporter une piece aussi précieuse dans des Feuilles dont l'objet est de recueillir tout ce qui peut avoir rapport au Gouvernement économique des Peuples.

» GUSTAVE &c. Nous occupant sans cesse de tout ce qui peut tendre au bien-être tant général que particulier de nos sujets, nous avons pris en considération les difficultés multipliées qu'a occasionnées la contrebande, (sujet de tant de plaintes) tant par les sommes considérables qui sortoient annuellement du Royaume pour des marchandises étrangeres, que par le mépris qui en résultoit pour les Loix du Royaume, dont la violation fréquente ne devroit point avoir lieu dans un Etat bien réglé. Nous avons tâché de découvrir les causes qui pouvoient avoir effectué, que toutes les Loix portées de tems en tems, tant par la Diete que par Nous-mêmes, non-seulement pour réfréner l'excès du luxe dans les habits, mais aussi pour encourager les Fabriques nationales, en proscrivant les marchandises étrangeres, se sont trouvées insuffisantes, & nous avons vu qu'elles tiroient principalement leur origine du penchant qu'ont la plûpart des hommes à ne point céder en magnificence au Peuple dont ils portent l'habillement. De là ont résulté les changemens continuels dans la maniere de se vêtir, qui ont eu sur-tout lieu dans les vingt dernieres années, & qui ont entrainé des inconvéniens si multipliés, tant par leur nature que par leur variation fréquente: ils ont rendu la Nation Suédoise, pour ainsi dire tributaire de la frivolité luxurieuse des coutumes & des mœurs des Peuples Etrangers: ils ont excité la désobéissance aux Loix; ils les ont même rendues inefficaces, d'autant qu'on a inventé de nouvelles especes d'un luxe inutile, plus nombreuses que celles auxquelles les défenses avoient déjà mis un frein.

Des Ordonnances, des Loix, des prohibitions qui repugnent aux inclinations & à la façon de penser du Peuple, sont très-nuisibles dans un Etat libre; car, tandis que d'un côté elles deviennent insuffisantes par la longueur du tems, de

l'autre elles accoutument les Sujets à désobéir au Gouvernement, ou elles forcent le Souverain à une sévérité qui est, en certains cas, contraire à la vraie liberté, en troublant la tranquillité domestique, la sûreté que chacun doit trouver dans sa maison, la fidélité que tous les membres d'une famille doivent à leur chef, & cette satisfaction pure que chacnu peut & doit goûter intérieurement dans un état paisible.

Les mesures prises jusqu'ici contre le luxe & l'introduction des marchandises étrangeres, ont été presque toutes sujettes à cet inconvénient. Pour empêcher la contrebande, plusieurs Ordonnances ont permis les descentes & visites des maisons, qui, en troublant très-souvent le repos & la sûreté des Sujets soumis aux Loix, ont été en même tems inefficaces contre les Transgresseurs : d'autres prohibitions, émanées contre le luxe, n'ont pu être maintenues, parce qu'elles encourageoient trop les dénonciations, qui sont le fléau le plus dangereux pour la sûreté publique & particuliere. On a protégé les Domestiques ; on les a même encouragés à dénoncer leurs propres Maîtres. Une telle coutume a dû nécessairement contribuer enfin à dépraver le cœur de la Nation ; elle étoit même de nature à faire naître un inconvénient beaucoup plus grand que celui qu'on vouloit prévenir, par un pareil moyen. Quelques-unes de ces Ordonnances ayant donc été abrogées déjà avant le changement dans la forme du Gouvernement qui a eu lieu en 1772, & les visites des maisons nous ayant paru peu convenables à la constitution actuelle, comme nous l'avons exposé par notre Ordonnance du mois de Juillet 1776, l'inefficace de toutes ces Loix a éclaté de la maniere la plus évidente.

Après avoir mûrement consideré ces raisons, nous avons jugé qu'aucun moyen n'étoit suffisant pour empêcher tous ces inconvéniens, aussi long-tems que la Nation porteroit un habillement étranger, dont les ornemens & les variations doivent s'emprunter des Etrangers qui fondent une grande partie de leurs richesses sur les modes variées à l'infini, dont ils sont les Inventeurs, & que notre Nation paye argent comptant.

Afin d'arracher donc, une fois pour toutes, la Nation à tout le luxe étranger, à tout amour pour la parure, nous avons cru que l'unique moyen étoit d'introduuire un habillement national, entierement distinct de celui des Etrangers, & qui, réunissant la décence avec la simplicité, tende à notre satisfaction & à l'accroissement des Fabriques déjà établies en Suede, ou qui pourront s'y établir dans la suite.

Mais, quoique nous soyons de cet avis, nous avons cependant cru qu'il ne nous étoit pas permis de contraindre nos Sujets par une loi ou un ordre particulier, à un changement qui pourroit leur être à charge : Nous avons cru que notre exemple & la conviction de l'utilité qui résultera pour chacun de cette démarche, seroient des moteurs assez forts pour effectuer l'exécution d'une résolution aussi salutaire. Nous sommes donc dans l'intention d'adopter le 28 Avril, Nous-mêmes, avec nos très-chers Freres, ainsi qu'avec les Sénateurs & les principales personnes de notre Cour, cette forme d'habillement, de la porter toujours à l'avenir, & d'en donner une pareille à notre Armée, lorsque les Régimens recevront des uniformes neufs, ou que l'ancienne pourra être changée de cette façon. Nous avons voulu vous informer de ce que dessus, afin que vous puissiez faire part à la haute & petite Noblesse, aux Propriétaires de biens fonds, & autres personnes notables, demeurant dans vos Districts respectifs, des motifs de cette mesure. Lorsque tout le Royaume aura suivi notre exemple, ce sera alors le tems de faire, par une Ordonnance, des Réglemens sur ce qui aura été adopté conformément à nos desirs. Nous vous envoyons aussi un modele ou dessin de cet habillement, & vous chargeons &c. *Signé*, GUSTAVE».

Donné au Château de Stockolm le 16 Février 1778.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 2 Mars.*

On a publié ici depuis peu trois Ordonnances à l'exécution desquelles tous les bons Citoyens desirent très-sincerement qu'on tienne la main. La premiere défend le duel à toutes personnes de quelque rang & condition qu'elles soient, sous

peine de perdre la tête. La seconde proscrit les jeux de hasard. Non-seulement les Joueurs, mais encore tous ceux qui donneront à jouer chez eux, seront condamnés à des peines rigoureuses. La troisieme a pour objet de reprimer les traitemens tyranniques que plusieurs Particuliers exerçoient contre leurs Domestiques. Il est enjoint aux Maitres qui croiront avoir quelque sujet de plaintes graves contre ceux qui les servent, de s'adresser aux Magistrats, pour les faire punir; il leur est défendu, sous peine d'une amende de trente florins Polonois, de se faire justice à eux-mêmes.

Le mauvais état des grands chemins & les débordemens des eaux qui ont été très-fréquens, cette année, ont fait beaucoup de tort à nos Marchands, en les empêchant de se rendre à la derniere Foire de Francfort où la plûpart d'entr'eux comptoient faire des affaires considérables. Plusieurs qui s'étoient déjà mis en route, ont été contraints de revenir sur leurs pas, faute de pouvoir franchir les obstacles qu'ils ont rencontrés sur leur chemin.

BRANDEBOURG.

DE BERLIN, *le 6 Mars.*

Le Roi vient de lever la défense qu'il avoit faite d'introduire des bleds de Pologne dans cette partie de la Silésie qui lui appartient. L'intention de ce Prince est de faciliter les immenses approvisionnemens de grains que les circonstances actuelles le mettent dans le cas de faire.

ITALIE.

DE ROME, *le 28 Mars.*

Le 2 de ce mois, le Souverain Pontife alla visiter les nouveaux bâtimens destinés à l'Imprimerie de la Chambre Apostolique. M. Lazzarini qui en est le Directeur, eut l'honneur de présenter à Sa Sainteté quelques Ouvrages rares, ainsi que plusieurs belles Editions dont Elle parut très-contente. Voulant donner des preuves de sa satisfaction & encourager de plus en plus un établissement si utile à la Religion & aux Lettres, le Saint-Pere accorda au Directeur & aux Ouvriers divers privileges.

Sa Sainteté paroît toujours avoir fort à cœur les progrès des Manufactures de toiles & de petites étoffes auxquelles travaille un certain nombre de personnes du sexe dans la Maison du Conservatoire établie au bas du Janicule. De tems en tems, Elle accorde des sommes considérables pour subvenir aux dépenses nécessaires à l'entretien de cet établissement dont on espere tirer de grands avantages par la suite.

DE FLORENCE, *le 7 Mars.*

Son Altesse Royale desirant assurer de plus en plus la tranquillité de ses Sujets, en prévenant tout ce qui pourroit faire naître entre eux des procès, a publié la Déclaration suivante.

» Etant informé que les diverses Loix & les Statuts locaux sur les droits de prélation & de retrait dans l'aliénation des biens ont introduit dans les Tribunaux des coutumes vicieuses & donnent lieu aux procès les plus longs, & ayant consideré que les mauvais effets qui en résultent sont beaucoup plus sensibles que les avantages qui ont été l'objet de ces Loix, en ce qu'ils causent l'extension de vastes Domaines inutiles aux progrès de la culture & portent obstacle au libre exercice du droit de propriété qu'il faut maintenir dans toute son intégrité, & de préférence à tout autre, pour la plus grande prospérité de l'Etat; en conséquence, de notre propre mouvement, Nous nous sommes déterminé à abolir, & par la plénitude de notre Puissance suprême, nous abolissons, révoquons & annullons tous les Statuts, Loix, Ordonnances & Coutumes concernant le droit de prélation & de retrait dans les aliénations de toute espece quelconque de biens fonds, sans aucune exception. Nous voulons que la loi du 28 Janv. 1550 demeure abolie, ainsi que tout autre droit & privilege quelconque attribués au Fisc ou à tout autre Patrimoine public ou Royal, par quelque Ordonnance ou Coutume que ce soit. Ordonnons qu'à l'avenir on observe généralement sur cet objet, dans tout le Grand-Duché, les dispositions du Droit commun Romain. Quant aux aliénations faites jusqu'à ce jour, on devra se conformer aux dispositions des Loix & Statuts respectifs ob-

servés jusqu'à présent sur la prélation & le retrait, pourvu que dans les cas d'aliénations faites par Acte public, les actions que chacun pourroit former, en vertu de la prélation & du retrait, soient intentées dans le terme d'un an, à compter du jour de la présente Loi; & que, dans le cas d'aliénations faites par acte sous seing privé ou par collusion, elles soient intentées dans le terme de dix ans, si cependant, dans l'un & dans l'autre cas, ces actions n'ont pas déjà été prescrites ou ne doivent point l'être, conformément aux Loix & Statuts susdits, ou aux pactes, dans un terme plus court, lequel, dans ces circonstances, devra être consideré comme le terme par Nous assigné. Nous ordonnons que la présente Loi soit observée dans tous les lieux de notre Grand-Duché, y compris même les lieux privilégiés & tous ceux dont il conviendroit faire une mention spéciale & particuliere, parce que telle est notre volonté ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 31 Mars.*

Nous n'employons plus que deux vaisseaux par an pour faire le commerce du poivre. Le premier que nous attendons, n'arrivera que vers la fin de l'année. S'il lui survenoit quelque malheur, comme au *Grafton*, dont la cargaison a été perdue en grande partie, alors cette épice pourroit devenir d'un prix excessif, d'autant plus qu'elle manque dans les magasins des Hollandois.

Les vins de France, qui payoient déjà de gros droits, viennent d'être taxés à huit livres sterlings par tonneau, en sus des anciennes impositions. Cette surcharge déplait beaucoup, & nous nous en plaignons d'autant plus que l'Ecosse ne la partage pas avec nous. Il y a très-peu de vins François qui, dans ce Royaume, soient sujets à quelque droit. En général, notre Ministere paroît toujours disposé à favoriser les Ecossois, à notre préjudice, dans la distribution des impôts. Nous venons encore d'avoir une autre preuve de cette prédilection dans la nouvelle imposition qu'on a jugé à propos de mettre sur les maisons. L'Ecosse en est exempte ou peu s'en faut. En effet la généralité des maisons n'y est imposée qu'à 5000 liv. sterlings, tandis qu'il n'est pas un seul Comté en Angleterre qui ne soit obligé de fournir une somme aussi forte, & que plusieurs même de ces Comtés payent cette taxe au quintuple.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LA ROCHELLE, *le 31 Mars.*

Nous avons eu pendant tout le cours de ce mois un tems très-favorable pour la vigne; le froid, qui n'a presque point cessé jusqu'à ce jour, a retardé la végétation; desorte que les vignes, dans le moment actuel, ne paroissent pas plus avancées qu'elles ne l'étoient il y a deux mois. Elles ont pourtant commencé à pleurer le 25; malgré cela, les bourgeons ne s'annoncent pas pour vouloir sortir: ainsi il n'y aura point de bourgeons de Mars cette année. Tout paroît bien préparé. Comme on a taillé tard, chacun a eu le tems de faire sa taille avant que la vigne fût entrée en seve. On n'attend plus que le beau tems pour la voir pousser. Il semble que ce retard soit un pronostic que nous n'éprouverons point cette année les malheurs de la gelée. Dieu le veuille! Notre Province a grand besoin de bonnes récoltes pour se récuperer de tant de mauvaises qui ont presque ruiné la plûpart de nos Propriétaires de vignobles, & sur-tout de la derniere qui a été des plus malheureuses.

Les bleds & les foins qui avoient d'abord souffert de la sécheresse & du froid presque continuel, ont pris en peu de jours une nouvelle face, ayant été amplement abreuvés par de fortes pluies qui sont survenues vers la fin de ce mois. Quelques beaux jours d'intervalle ont réchauffé la terre & favorisé la végétation. Ces pluies ont aussi très-bien fait aux petits bleds de Mars qui n'avançoient point. Les hirondelles ont commencé à paroître le 20 de ce mois.

Trois de nos vaisseaux venant de Saint-Domingue, sont entrés la semaine derniere dans ce Port avec de riches cargaisons; leur arrivée a causé d'autant plus de joie qu'ils n'étoient point assurés. On

en attend à tout moment quatre autres aussi riches que les premiers. S'ils arrivent à bon port, comme il y a tout lieu de l'esperer, notre Ville sera amplement fournie de denrées de l'Amérique. Cependant le prix du sucre & du café est considérablement augmenté depuis l'arrivée de ces navires.

DE LYON, *le 6 Avril.*

» La grande quantité de grains qui descend par le Rhône a fait monter jusqu'à 40 & 42 liv. le prix de la mesure de froment pesant 300 livres, poids de marc. Cependant il est sûr qu'il y a encore beaucoup de bled dans les greniers qui sont à portée de la Saône & du Doux; d'ailleurs les apparences de la récolte future se présentent bien.

Si la chaleur que le soleil nous fait sentir depuis quelques jours continue, on ne tardera pas à faire éclorre les vers à soie dont les productions sont si nécessaires à nos Manufactures.

La cherté de la soie décourage nos Fabricans & les empêche de faire des spéculations; ils ne veulent travailler que pour des commissions expresses. Si depuis un mois ou deux on a remonté quelques métiers, ce n'a guères été que pour faire des échantillons.

On a enlevé depuis peu les ceintres de la belle arche sous laquelle les eaux de la Saône passent pour entrer dans la Gare du projet de M. Perrache. Ce pont, d'une construction nouvelle & hardie, & dont l'écroulement avoit été prédit pour le jour du déceintrement, subsiste, & selon toute apparence, subsistera long-tems à la grande satisfaction de tout le monde, excepté peut-être des jaloux de l'Auteur ».

DE LIMOGES, *le 6 Avril.*

Il vient de se passer dans notre voisinage une affaire qui, par son intimité avec le droit & le bien public, intéresse non-seulement la Province d'Angoumois, mais tout le Royaume.

Deux Terres sont possédées par un même Seigneur, auquel il est dû des cens & des redevances en grains. Son Prédécesseur les faisoit valoir par lui-même, il s'étoit toujours servi pour la perception de ces droits d'un boisseau qui paroissoit être la véritable mesure de sa Seigneurie. Mais en 1751, ces Terres furent affermées à un Particulier qui, sous prétexte que l'ancien boisseau étoit trop vieux, y en substitua un autre, sans observer aucune regle pour assurer l'exactitude de la mesure; ce nouveau boisseau ne fut ni étalonné ni marqué aux armes du Seigneur. En 1771, un autre boisseau fut encore substitué à celui qui avoit été introduit illégalement vingt ans auparavant. Ce boisseau avoit été fait par un Menuisier de la Rochefoucault pour le Propriétaire d'une autre Terre voisine dont la mesure étoit plus grande que celle des Terres dont il s'agit dans cette affaire. Les Censitaires se plaignirent ouvertement & reclamerent la protection de la Justice contre une prévarication aussi criante; ils présenterent Requête au Juge du Duché-Pairie de la Rochefoucault, pour que les mesures dont ils se plaignoient fussent saisies & pour que leur Seigneur ou ses Fermiers fussent tenus de faire faire un boisseau ajusté & étalonné, avec l'empreinte des armes seigneuriales, contenant neuf mesures un tiers du boisseau d'Angoulême, conformément à ce qui est porté dans l'ancien registre des Mercuriales de la Sénéchaussée de cette Ville, ensemble toutes mesures de réduction proportionnées audit boisseau. Le Juge de la Rochefoucault saisit en conséquence les mesures qui lui étoient dénoncées, sçavoir un boisseau, un demi-boisseau & une petite mesure.

Le Seigneur Propriétaire est intervenu dans le procès intenté à ses Fermiers, & a appellé de la Sentence du Juge de la Rochefoucault. Il a soutenu qu'il avoit droit de donner mesure à ses Vassaux; que les mesures saisies étoient anciennes, & que par conséquent elles étoient les vraies mesures de ses Seigneuries. Mais on lui a répondu que le boisseau étoit nouvellement fait, ainsi qu'il a été prouvé par les vérifications. On lui a répondu encore que tel droit qu'il pût avoir de donner mesure à ses Vassaux, cependant cette mesure ne pouvoit être arbitraire, & qu'il falloit qu'elle fût fixe & déterminée; enfin on lui a démontré que la mesure principale étoit en contradiction avec les mesures de réduction; qu'il n'y

avoit nulle proportion entre elles ; ce qui étoit contre toutes les Loix. L'appel ayant été porté au Parlement de Paris, la Cour, par son Arrêt du 27 Mars dernier, l'a mis au néant & a condamné le Seigneur Propriétaire aux dépens envers toutes les Parties.

Il est utile que ce Jugement soit connu, pour engager les Seigneurs dont les mesures seroient défectueuses à les faire mettre en regle. Ils le doivent par équité pour de malheureux Censitaires à qui des négligences aussi abusives causent souvent un grand préjudice. Ils se le doivent aussi à eux-mêmes, s'ils ne veulent pas s'exposer à des procès toujours dispendieux & encore plus désagréables.

DE RETHEL-MAZARIN, *le 8 Avril.*

Une personne bienfaisante vient de faire présent à cette Ville d'une somme qui doit être destinée à l'instruction de vingt enfans qu'on élevera dans les vrais principes de la Religion, & dont on dirigera les talens de maniere qu'ils puissent être employés par la suite aux travaux de notre Manufacture. Les Administrateurs de l'Hôpital-Général, préposés à la direction de cet établissement patriotique, avertissent les parens qu'on y recevra les enfans à l'âge de six ans, & qu'on les gardera jusqu'à 18. Ceux qui seront nés à Rhetel-Mazarin auront la préference, & l'on choisira dans le nombre les enfans qui appartiendront aux Habitans les plus mal-traités de la fortune, pourvu toutefois qu'ils soient en état de donner des preuves d'une probité reconnue. Tous les bons Citoyens sont invités à concourir au soutien & à l'augmentation d'une Institution si respectable. Ils sont priés aussi d'observer que l'Hôpital-Général de cette Ville est déjà chargé de nourrir & d'entretenir 92 personnes, quoiqu'il n'ait que 2000 liv. de rente & cent septiers de froment. Un revenu aussi peu proportionné aux dépenses qu'exige nécessairement l'entretien d'un pareil nombre d'individus, suppose de la part des Administrateurs de cette Maison, une grande économie & une conduite pleine d'intelligence & de sagesse.

DE PARIS, *le 13 Avril.*

ANECDOTE relative à la Maison de Cambiaso de Gênes, si célebre dans le Commerce, autant par son exacte probité, que par l'immensité de ses richesses; extraite des Voyages manuscrits de l'Europe, de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne.

Bartolo Cambiaso, chef d'une famille qui s'est rendue célebre par le Commerce & par l'harmonie qui a toujours régné parmi ses Membres, négocioit à compte & demi, avec la Maison Novi de Nismes, qui lui fournissoit une quantité considérable de ces petites étoffes de laine, qui se fabriquoient alors en Languedoc, où elles étoient connues sous le nom de *Sargettes*. Au bout d'un temps très-considérable, la Maison Novi voulut régler ses comptes avec Bartolo Cambiaso. Le chef de ce Commerce se rendit à Gênes, avec ses livres & toutes ses écritures, tenus dans le plus grand ordre. Bartolo reçut on ne peut pas mieux le Négociant Novi. Mais quand il fut question de régler les affaires, Bartolo Cambiaso, qui n'avoit jamais eu de livres, fut très-étonné de l'appareil que lui présenta Novi. *A quoi bon tant d'écritures*, lui dit-il, *notre partage sera bien-tôt fait : nous étions convenus de partager les bénéfices par égales parties ; prenez la moitié de ma fortune & tout sera fini ?* M. Novi étoit si persuadé de la bonne foi de Cambiaso, qu'il accepta la proposition, & retira, pour sa part, plus de cent mille piastres, ou 450 mille livres de France. Ces traits de probité, & ces marques réciproques de confiance rappellent l'âge d'or. Malheur au siecle où cette anecdote excitera la surprise ! Le trait que je viens de raconter est du milieu du siecle dernier. Les descendans de cet honnête Négociant comptent aujourd'hui un Doge parmi eux, dont l'administration a fait autant d'honneur à l'humanité, qu'elle a été utile à la République de Gênes. Les correspondances infinies de la famille des Cambiaso, l'ont mise à portée de procurer au peuple Génois, tous les approvisionnemens nécessaires à beaucoup meilleur marché qu'auparavant ; & il n'a pas tenu à elle qu'il ait pu jouir toujours de cet avantage.

DESCRIPTION d'une Machine très-ingénieuse, inventée par Claude Besson, Dauphinois, pour retirer de la mer les effets naufragés ; extraite des précédens Mémoires manuscrits.

Les Receuils de Machines sont, pour l'ordinaire, des ouvrages que la multiplicité des figures rend très-dispendieux, aussi voit-on rarement que l'on en fasse deux éditions de suite ; l'ouvrage s'oublie bien-tôt, & les domestiques ou les enfans détruisent les estampes des volumes qui restent : enfin un livre intéressant est perdu, au bout de deux siecles, pour la société. Quelques Savans les regrettent ; mais il n'est plus temps : je crois donc que l'on rendroit un véritable service au Public, en examinant de nouveau ces Recueils, & en publiant séparément ce qu'ils peuvent avoir de généralement utile. J'ai osé tenter ce projet, & j'ai mis à contribution à cet égard, tous les Méchaniciens des siecles passés qui ont écrit en Europe. Voici, par exemple, une Machine de Claude Besson, Dauphinois, qui m'a paru digne d'être plus connue, vu sa grande importance dans tous les ports de mer, & sur les bords des rivieres.

Pour en avoir une idée, on imaginera deux tenailles de fer, dont les branches seront recourbées en dedans & d'égale longueur, comme celles des compas d'épaisseur ordinaire ; elles auront chacune un anneau au bout de leurs parties supérieures, & un anneau vers le milieu de la partie convexe & inférieure ; enfin leurs centres seront réunis par une barre de fer plus ou moins longue : & toute la machine formera ainsi une espece de chevalet.

Les quatre anneaux qui seront au haut des branches courbes de ces tenailles sont destinées à recevoir quatre bonnes cordes, qui iront s'attacher à une autre corde plus forte ; & les quatre anneaux ajustés dans l'épaisseur des parties convexes & inférieures des branches des tenailles, recevront aussi quatre petites cordes, dont l'objet est de faire ouvrir les tenailles, par le seul poids de cet instrument. A peine auront-elles embrassé l'effet naufragé, que l'on retirera le cordage qui fait fermer les tenailles, & celles-ci enleveront le ballot ou la piece de canon, qui ne pourra plus leur échapper. Cette idée est bien supérieure à la Machine que j'ai proposée pour le même objet.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

Annonce de Livre.

Dissertation qui a remporté le Prix, au jugement de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Besançon, en l'année 1777, sur ce sujet : *Quels sont les caracteres & les causes d'une maladie qui commence à attaquer plusieurs vignobles de Franche-Comté, & les moyens de la prévenir & de la guérir* ; imprimée par l'ordre de M. de Lacoré, Intendant du Comté de Bourgogne. Par le R. P. Prudent, de Faucogney, Religieux Capucin à Besançon. A Besançon, chez Cl. Jos. Daclin, Imprimeur du Roi, de l'Académie &c, & se vend chez Lépagnez cadet, Libraire, Grand'rue, plus haut que la Place S. Pierre. 1778. In-8o. de 130 pag.

Cette Dissertation est divisée en deux parties ; dans la premiere l'Auteur recherche quels sont les symptômes & la nature de la maladie qui depuis près de 20 ans attaque les vignes de l'Alsace & surtout celles de la Franche-Comté. Cette maladie se reconnoît à une tache noire qui se rencontre toujours à 3 ou 4 pouces du tronc & qui s'étend jusqu'à la moële, la pénétre & en détruit le tissu cellulaire. Cette noirceur, qui annonce un vice radical, se propage jusqu'aux racines, qui se trouvent bientôt pourries. L'Auteur a examiné chymiquement la terre qui entouroit les pieds de vigne infectés de cette carie, & il a reconnu qu'elle étoit en quelque sorte pourrie & viciée par une humidité visqueuse, & que par conséquent cette terre ne pouvoit fournir aux plants de vigne qu'une nourriture de la plus mauvaise qualité. Dans la seconde partie de son Mémoire, l'Auteur indique les moyens de dissiper cette humidité trop abondante qui est la principale source de tout le désordre, & de rendre à cette terre malade les sucs nourriciers qu'elle a perdus en la travaillant avec méthode, & en l'amendant avec des substances animales & phlogistiquées. Le P. Prudent ne prescrit rien ici qu'il n'ait pratiqué lui-même avec succès, & son Ouvrage est le résultat de plusieurs années d'expérience.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 11 Avril 1778, au Mercredi 15 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. 5 s.; Le froment au Port de la Grève, de 20, 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s. à 9 liv. 15 s. *le septier.*

Du Samedi 11 Avril 1778 au Mercredi 15 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grève, de 19, 20 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 15 Avril 1778, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grève, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Avril 1778.

Or de Portug. à . . .	722 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à . . .	718			
Du Pérou à	710			
Les guinées à . . .	720			
Ducats à	98			*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100			
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52			
Piastres à	49	7	6	

Changes de Paris du 15 Avril 1778.

Amsterdam	53 ½		
Londres	30	1	16e.
Hambourg	188 ¾		
Madrid	15	3	6
Cadix	14	19	6
Livourne	96		
Gênes	94		
Lyon	1 ⅛ à 1 p. ⅛		

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Samedi 4.

Messieurs

Rouillard... pp^lles.	C.	
Viageres	E.	
Pincemaille. Perp. de l'ancien Clergé.	t. l.	

Du Lundi 13.

Thevenin... pp^lles.	C.	
Viageres	F.	
Masson ..... pp^lles.	D.	
Viageres	E.	
Delamotte.. pp^lles.	E.	
Viageres	C.	
Creuzé ..... pp^lles.	C.	
Viageres	C.	
Tontine.....	C.	

Suite du Lundi 13.

Messieurs

Certain ..... pp^lles.	F.	
Viageres	F.	
Tontine	G.	

Du Mardi 14.

Cauchy ..... pp^lles.	F.	
Viageres	F.	
Tontine	F.	
Marsollier.... v^res.	D.	
Perpétuelles..	D.	
Defays ..... pp^lles.	E.	
Viageres	E.	
Desplaces.. pp^lles.	C.	
Viageres.....	C.	
Tontine	D.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1778.	*Lundi* 13.	*Mardi* 14.	*Mercredi* 1[illegible]
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1640 35 37 ½ 40	1650 55 60 57 ½ (55	1655 52 ½ 4[illegible]
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1050 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	370	372 . . .
Rescriptions . .	18 17 ½ 18 . .	17 ½ 18 17 ½ 18.	18 18 ½ 19 18 [illegible]
Bil. des Fermes .	5	4 ½	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅜ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 19 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 12 *Avril*.

A compter du 1er. Juin prochain, la Caisse du Roi ne recevra plus aucune piece de monnoie de vieil argent ni de cuivre; mais les possesseurs de ces pieces pourront porter les especes de vieil argent à l'Hôtel des Monnoies, où on leur en donnera la valeur intrinseque: quant aux pieces de cuivre, elles ne seront accptées pour aucun prix.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 15 *Avril*.

Une nouvelle Ordonnance vient de défendre à toutes personnes d'employer plus de 600 florins à la construction ou répation d'une maison. Lors de la derniere guerre, il avoit paru une pareille Ordonnance. L'objet de ces défences est d'empêcher, dit-on, les Propriétaires qui possédent de l'argent dans leurs coffres, de s'en dessaisir & de priver par-là le Gouvernement des secours dont il pourroit avoir besoin dans les circonstances actuelles.

BAVIERE.

DE STRAUBING, *le* 1 *Mai*.

On a publié ici, le 6 Avril dernier, une Ordonnance Impériale pour la partie de la Baviere & du Haut-Palatinat qui est sous la domination Autrichienne. Cette Ordonnance contient en substance ce qui suit. » La taille payable à l'époque de la derniere Fête de la Chandeleur, & les impositions de la Cour n'ayant pas été exigées jusqu'ici, tandis que les Sujets ont été remboursés argent comptant de toutes les avances relativement à l'étape, forniture de vivres, fourrages & chevaux pour les Troupes, on s'attend qu'ils reconnoîtront ces bienfaits signalés en acquittant à la S. Georges, la taille due à cette époque, & celle de la Chandeleur, ainsi que les impositions de la Cour qui n'ont pas été exigées depuis le commencement de l'année. Les Redevables en retard de huit jours seront contraints le neuvieme par voie d'exécution militaire, & seront tenus, jusqu'à parfait payement, de loger un Soldat, & de lui payer quatre kreutzers (ou trois sous); au bout de huit jours la somme sera doublée. Si le Redevable persiste à ne point payer, le Bailli se rendra chez lui & fera vendre tout ce qu'il trouvera d'inutile à l'exploitation de la terre, soit en meubles, soit en habits, vaisselle, grains & bétail. Ceux chez lesquels le Bailli ne trouvera rien de superflu à la culture & à la subsistance journaliere du Cultivateur, seront dès ce moment quittes de toutes redevances publiques & du payement de toutes dettes particulieres jusqu'à ce qu'au moyen de cette

» dette remise, ils se trouvent en état » d'acquitter les charges publiques, *car » le salut de la République*, ajoute le Régle- » ment, *est la loi suprême, & sans impôts » & tailles, il n'y a plus de salut pour la Ré- » publique*. Tout Cultivateur dont la pau- » vreté sera constatée, non-seulement de- » meurera quitte de toutes impositions » & amendes, mais encore la Justice lui » sera administrée gratuitement, & qui- » conque en aura perçu quelque somme, » sera puni par une restitution du qua- » druple : ceux qui pourroient abuser » de cette grace pour se livrer à la pa- » resse, ou qui seroient connus pour mal » administrer constamment leur fonds, » seront tenus d'en remettre l'exploita- » tion à un de leurs parens ou autre Cul- » tivateur de la Communauté, d'une in- » telligence reconnue, qui administrera » le séquestre, moyennant une récom- » pense modique, jusqu'à l'entiere res- » tauration du fonds ; le Possesseur & sa » femme travailleront comme premiers » Domestiques de l'Econome temporai- » re. Lorsque les dettes d'un Sujet en- » vers le Fisc & les Particuliers seront » trop considerables pour qu'on puisse » esperer le rétablissement de son fonds, » on en fera la vente pour payer ses det- » tes, & les prétentions du Fisc seront » toujours acquittées de préférence ». La fin de ce Réglement annonce l'établissement d'un fonds public formé des contributions des Particuliers, & qui sera destiné à dédommager ceux qui auront souffert par des incendies ou inondations.

DIVERS ÉTATS D'ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 17 Avril.*

» Suivant les calculs du célébre Busching, il y a eu pendant le cours de 1777, dans la totalité des Etats du Roi, notre Souverain, non-compris l'Etat Militaire, 45,065 mariages ; 202,017 naissances. En 1773, il y eut 1393 mariages de plus, & en 1776, 862 : mais jamais le nombre des naissances n'a été porté aussi haut que l'année précédente. Le supplément que l'Etat Militaire ajoute à la Population est considérable, puisque dans le cours de la même année il y a eu dans la seule Marche Electorale, parmi le Militaire, 375 mariages & 1566 naissances. En 1715, il y eut dans la totalité des Etats de la Domination Prussienne 19633 mariages & 69872 naissances. En 1724, le nombre des mariages étoit de 21181, & celui des naissances de 84946 ».

DE DARMSTADT, *le 15 Avril.*

On avoit établi dans plusieurs endroits de l'Empire, de très-beaux haras qui commençoient à donner les plus belles espérances ; mais les circonstances actuelles ne sçauroient être plus défavorables à ces établissemens, parce que chacun cherche à se défaire de ses chevaux le plus avantageusement qu'il peut. Les haras de Schleichsheim qui réussissoient parfaitement, viennent d'être supprimés, & les chevaux qu'on y entretenoit ont été destinés à servir de chevaux de remonte. Jamais les chevaux n'ont été si recherchés & si bien vendus que dans le moment actuel. Les magasins & les approvisionnemens qui se font de toutes parts font hausser considerablement le prix des grains & de tous les comestibles. On se flatte cependant toujours que tous ces préparatifs seront inutiles, & que nous n'aurons pas la guerre.

DE LIPPESTADT, *le 23 Avril.*

Dans la Jurisdiction de Rek, près Camen, il est mort ce mois-ci un Paysan nommé Resendal, à l'âge de 119 ans. Il n'avoit jamais pris de médecine ; il s'étoit trouvé à la bataille contre les Suédois près de Ferhbellin, sous Frederic-Guillaume le Grand ; & jusqu'au jour de sa mort, il a conservé l'usage de ses membres.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 29 Avril.*

» Le neuf de ce mois, les Marchands du Canada, actuellement en cette Ville, présenterent au Lord Germaine une Requête par laquelle ils remontrent à ce Lord que les Sujets Britanniques de Sa Majesté dans la vaste Colonie du Canada, alarmés des inconvéniens qui devoient résulter de l'Acte du Parlement de 1774, pour établir une forme parti-

culiere d'Adminiſtration dans la Province de Quebec, avoient dès-lors ſupplié Sa Majeſté & les deux Chambres de révoquer ou modifier au moins cet Acte ſubverſif du privilege ineſtimable de la Conſtitution Britannique à laquelle les Canadiens Anglois avoient droit de prétendre, ainſi que du bénéfice des loix de Commerce d'Angleterre ſi ſagement combinées pour étendre l'eſprit de négoce & d'induſtrie. Ils ſe plaignent de la néceſſité où cet Acte les a mis d'avoir recours aux loix Canadiennes preſque ignorées, & en vertu deſquelles pluſieurs Canadiens ont été forcés de marcher pour le ſervice public, ſans recevoir de ſalaire, ſous peine d'être trainés en priſon par une Garde Militaire : ils ajoutent que les dernieres Ordonnances, pour mettre en vigueur la loi Françoiſe, ont augmenté le mécontentement général ; que le Conſeil chargé de leur rédaction y a travaillé en ſecret, & ſans vouloir écouter les repréſentations des Marchands, qui avoient droit de demander à participer à la Légiſlation mercantile d'Angleterre. Ces Ordonnances, diſent-ils, conçues en termes équivoques, attribuent aux Juges un pouvoir indéfini, & favoriſent les loix inutiles & diſpendieuſes du Canada ; ils ſe plaignent ſurtout de celle qui réglant le Commerce avec les Sauvages, le ſoumet à des difficultés inſurmontables, expoſe la fortune de ceux qui traitent à des confiſcations de la part du pouvoir civil, ou à des ſaiſies de la part du pouvoir militaire, ſur la dénonciation de toute perſonne tentées de la récompenſe promiſe aux Délateurs, ſans que la loi ait fait aucune diſpoſition pour dédommager le Commerçant d'une délation prouvée fauſſe. Cette oppreſſion, diſent-ils, eſt ſi accablante, que ſi jamais la communication d'Albany peut s'établir, une grande partie du Commerce prendra ſa route par New-Yorck, malgré l'avantage de la ſituation du Canada, plus favorable à tous égards ; ce qui peut aliéner les affections des Sujets de Sa Majeſté au point de faire redouter de leur part l'intention de changer la forme de leur Gouvernement actuel, ſi l'occaſion s'en préſente. En conſéquence, ils demandent la révocation de l'Acte de Quebec, l'établiſſement d'un Gouvernement libre, par une Aſſemblée ou repréſentation du Peuple, conformément aux Promeſſes Royales de Sa Majeſté, contenues dans ſa Proclamation de l'année 1763.

Le Lord Germaine ayant reçu cette Requête, a promis d'apporter à cette affaire toute l'attention qu'elle mérite, & de la mettre ſous les yeux des Miniſtres du Roi. S'il eſt confirmé que ſix mille Américains marchent depuis quelque tems vers le Canada, il peut arriver que les meſures que le Lord Germaine ſe propoſe de prendre ſur cet objet ne puiſſent plus être miſes à exécution ».

IRLANDE.

DE DUBLIN, *le 17 Avril.*

» Le Vice-Roi d'Irlande, enſuite d'une Réſolution du Parlement de ce Royaume, vient d'ouvrir une ſouſcription pour un emprunt de trois cens mille liv. ſterl. en rentes viageres par Tontines non-limitées. Chaque action de cet emprunt ſera de 100 liv. ſterl. & les intérêts commenceront à courir dès le 25 du mois de Mars dernier ſur le pied de ſix pour cent par an, payables de ſix en ſix mois dans Dublin ou à Londres, au choix des Souſcrivans. Voici de quelle maniere ſe feront les payemens des ſommes ſouſcrites. Le premier à-compte ſera de 10 pour cent de la ſomme principale, & payé comptant ; le ſecond ſera de 20 pour 100, payable au 10 Juin ; le troiſieme ſera de 30 pour 100, payable au premier Août, & enfin le dernier de ces payemens, qui ſera de 40 pour 100, ſe fera au premier Septembre de cette année. Les Souſcripteurs auront auſſi la liberté d'attendre, s'ils le jugent à propos, juſqu'à ce dernier terme, pour nommer ſur quelles têtes ils voudront placer ces rentes ».

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE SOISSONS, *le 5 Mai.*

Notre Société Royale d'Agriculture vient de propoſer deux Prix dont les ſujets ſont auſſi importans que bien choiſis.

Premier Prix. » Indiquer les moyens de

» ſecourir les Pauvres valides dans la » Ville de Soiſſons, & de les y occuper » utilement; avec les procédés qu'il fau- » droit ſuivre pour que les ſecours fuſ- » ſent adminiſtrés avec le plus d'ordre, » d'économie & d'équité qu'il ſera poſ- » ſible ».

La Ville de Soiſſons eſt ſituée dans un riche vallon ſur l'Aiſne. Cette riviere navigable depuis Réthel-Mazarin, dans les grandes eaux, ſe jette près de Compiegne dans l'Oiſe qui entre dans la Seine à Conflans, & par-là elle conduit à la mer. Cette poſition paroît favorable pour des Manufactures : les laines y ſont belles & les eaux excellentes pour la teinture. On a cependant eſſayé pluſieurs fois d'établir des filatures en laine, des Manufactures de blondes, la culture des vers à ſoie : ces diverſes tentatives n'ont pas réuſſi, vraiſemblablement parce qu'elles ont été mal faites. On demanderoit donc un bon plan, où l'on indiquât la maniere de diriger ces Etabliſſemens ou d'autres ſemblables, également utiles aux Pauvres valides.

On recevra les Mémoires juſqu'au premier Janvier 1779.

Second Prix. » Quelles ſont les connoiſ- » ſances néceſſaires à un Propriétaire qui » fait valoir ſon bien, pour vivre à la » Campagne d'une maniere utile pour » lui & les Payſans qui l'entourent. Dans » le cas où les Propriétaires ne demeu- » rent pas dans leurs biens, quelles ſe- » roient les connoiſſances néceſſaires, » pour que les Curés, indépendamment » de leurs auguſtes fonctions, puiſſent » être utiles à leurs Paroiſſiens ? ».

On pourra envoyer les Mémoires ſur cet objet juſqu'au 1 Avril 1779. On les adreſſera à M. de Latournelle, Secretaire perpétuel de la Société d'Agriculture, ſous le couvert de M. Pelletier de Morfontaine, Intendant de Soiſſons.

Toutes perſonnes ſeront admiſes à concourir, excepté les Membres de la Société. Les Auteurs mettront un numéro ou deviſe ſous cachet, attaché à leur Mémoire. L'on n'ouvrira que le cachet du Mémoire couronné.

Chacun de ces Prix eſt une médaille d'or de 300 l. ou pareille ſomme en argent.

DE LORGES (*dans l'Orléanois*), *le* 11 *Mai.*

On étoit ici depuis un tems immémorial dans l'uſage de diſtribuer tous les ans, le jour de l'Aſcenſion, du pain aux Pauvres. Cette diſtribution ne manquoit jamais de donner lieu à beaucoup d'abus & d'inconvéniens, parce que pluſieurs Etrangers ſe préſentant pour y avoir part, cette concurrence occaſionnoit entr'eux & les Habitans du lieu, des rixes indécentes. Pour remédier à ces déſordres, le Parlement de Paris a rendu le 30 Avril dernier, un Arrêt qui porte » que cha- » que année, & au jour qui ſera conve- » nu, il ſera fait un rôle par les Curé & » Marguilliers de la Paroiſſe de Lorges, » en préſence des principaux Habitans » de la Paroiſſe de Lorges, pour la diſ- » tribution à faire du pain, qu'il étoit » d'uſage de faire dans ladite Paroiſſe le » jour de l'Aſcenſion; que dans ledit rôle » ſeront compris, par préférence, les » vieillards & infirmes, les veuves & » orphelins, & enſuite les autres pau- » vres de la Paroiſſe qui pourront être » hors d'état de gagner leur vie, & ſe- » ront dans le cas d'être aſſiſtés; que la » diſtribution pourra ſe faire ſoit en pain » ſoit en bled, ainſi qu'il ſera jugé plus » convenable, & dans tous les tems de » l'année, ſans être aſtreint de faire la » diſtribution du tout dans un même » jour, ſur des mandemens qui ſeront » donnés à ceux qui auront été employés » dans le rôle; leſquels mandemens ſe- » ront ſignés du Curé & d'un notable » Habitant, nommé & choiſi à cet effet, » & leſdits mandemens alloués dans le » compte de celui qui ſera chargé de four- » nir le pain ou le bled; lequel compte » ſera rendu tous les ans aux Curé, Mar- » guilliers & principaux Habitans, avant » la confection du rôle de l'année ſuivan- » te : ordonne qu'à commencer de la pré- » ſente année, la diſtribution du pain ne » ſera plus faite le jour de l'Aſcenſion, » dans la Paroiſſe de Lorges, ainſi qu'on » avoit accoutumé de la faire ».

Il y a dans cette Paroiſſe ſix arpens & un quartier de terre deſtinés à remplir cette fondation.

DE PARIS, *le* 14 *Mai.*

Lettre au Rédacteur. » L'utilité, Mr, de vos Feuilles, & l'impartialité de votre plume m'engagent à vous faire part de quelques légeres expériences que je vous

prie de rendre publiques si vous le jugez à propos.

Il y a long-tems, Mr, que les Chymistes sont partagés sur l'explication des phénomenes qui accompagnent la calcination de plusieurs substances minérales. Les uns veulent que ces substances perdent un de leur principe pendant la calcination, & ce principe, disent-ils, est de l'air fixe; c'est la doctrine de M. Black & de ses Partisans. Les autres adoptent le sentiment de Meyer, prétendant au contraire que pendant la calcination, les substances minerales absorbent un acide gras qu'ils nomment, pour cette raison, *acidum pingue*. Cet *acidum pingue*, dit M. Sage, est de l'acide phosporique. Cet Académicien pense comme Meyer sur la non-effervescence de l'alkali volatil par la chaux, avec les acides. C'est d'après ces théories qu'ils expliquent, chacun à leur maniere, pourquoi l'alkali volatil, obtenu du sel ammoniac par la chaux, ne fait point effervescence avec les acides. M. Black dit qu'il faut en attribuer la cause à la chaux qui ayant perdu son air pendant la calcination, s'est emparée de celui du sel ammoniac, de celui enfin de l'alkali volatil; que cet alkali étant privé d'air, ne peut faire effervescence. M. Meyer donne une autre explication; il prétund que l'alkali volatil a enlevé à la chaux son *acidum pingue*, ce qui le neutralise, pour ainsi dire, & lui ôte la propriété de faire effervescence. Quoique l'explication de Meyer paroisse séduire, elle n'est, selon moi, rien moins que concluante; les expériences que j'ai faites parlent trop en faveur du sistême de M. Black pour que je n'abandonne entierement la doctrine du Chymiste d'Osnabruck.

J'ai versé dans un bocal plein d'air fixe de l'alkali volatil par la chaux, j'ai bouché exactement le bocal, je l'ai agité fortement pendant quelques instans, l'air fixe a été absorbé par l'alkali volatil. J'ai ensuite versé de cet alkali sur de l'acide vitriolique, de l'acide marin, de l'acide nitreux & de l'acide du vinaigre, & j'ai eu avec chacun une vive effervescence.

J'ai répété ces expériences avec de l'air fixe dégagé par la fermentation, par l'alkali fixe avec l'acide vitriolique, par la craie &c, & j'ai toujours obtenu les mêmes résultats.

J'ai pris de cet alkali combiné avec l'air fixe, je l'ai distillé sans mêlange, & je n'ai pas vu qu'il ait perdu la propriété de faire effervescence.

De l'effervescence que je lui ai fait faire avec l'acide vitriolique, j'en ai obtenu de l'air fixe qui a communiqué à d'autre alkali la faculté de faire de même effervescence. Ces expériences, je crois, sont assez concluantes en faveur de la théorie de M. Black, que l'alkali volatil obtenu par la chaux ne fait pas effervescence, parce qu'il est privé d'air fixe ou d'air principe, puisqu'en le lui restituant, il fait effervescence avec tous les acides, & contre la doctrine de Meyer, que ce n'est point parce qu'il est saturé ou neutralisé par l'*acidum pingue* qu'il ne jouit pas de cette propriété, puisqu'en lui donnant encore un acide qui est celui de l'air fixe, l'effervescence a lieu. J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, PHILIPE, Chirurgien ».

C'est pour donner une nouvelle preuve de cette impartialité dont nous faisons profession & à laquelle M. Philipe vient de rendre témoignage, que nous allons transcrire fidelement le morceau suivant, quoique le stile en soit un peu amer. Comme l'Auteur croit avoir été grièvement offensé dans notre Feuille, il est juste qu'il y trouve aussi la satisfaction qu'il demande; au reste celui à qui il replique est un inconnu, & par conséquent les coups qu'il veut lui porter sont censés ne tomber sur personne. Enfin M. de Reynal n'étant pas un homme ordinaire, nous avons cru qu'il devoit mieux sçavoir que nous ce qu'il convenoit de dire ou de ne pas dire; c'est pourquoi nous avons respecté scrupuleusement son Ecrit. Nous ne voudrions pas d'ailleurs priver le Public du plaisir de l'entendre lui-même.

REPONSE à un article de la Gazette d'Agriculture, Feuille du 20 Septembre 1777.

Uniquement occupé aux progrès de l'Art de guérir, sans la visite d'un ami, j'aurois pu ignorer bien long-tems, Mr, l'avis que vous avez donné dans votre Feuille du Samedi 20 Septembre 1777, à l'article de Paris, en ces termes: » ce que » l'Académie des Sciences demande est » déjà trouvé, s'il faut en croire les An- » nonces de la haute & basse Normandie » du Vendredi 5 Septembre dernier. Un » Particulier de Rouen, & qui s'intitule

» le Co-Inventeur de la Chymie hydrau-
» lique, s'y annonce comme possesseur d'u-
» ne méthode inconnue à toute l'Europe
» pour former des Nitreries. Si cela est,
» *continue le Critique*, pourquoi ne se met-
» il pas sur les rangs pour concourir au
» Prix de l'Académie? Méprise-t-il l'hon-
» neur d'être couronné par une si célébre
» Compagnie, ou dédaigne-t-il le profit
» qui pourroit lui en revenir ? Il n'y a pas
» d'apparence que ce soit ce motif désin-
» téressé qui ait dirigé sa conduite, puis-
» qu'il propose ici une souscription pour
» apprendre aux autres son secret. Au
» reste, s'il possede l'Art de faire du sal-
» pêtre, il n'a pas celui d'en imposer au
» Public, & la tournure seule de son avis
» sera un préservatif plus que suffisant
» contre les tentations que quelques per-
» sonnes pourroient avoir de mettre à l'é-
» preuve ses promesses ». Cet avis singulier du Critique est plus que répréhensible d'avoir tronqué l'avis de l'Auteur, où il est dit qu'on livrera chez lui un programme sur le plan de la souscription, & un autre sur le plan de l'opération. On peut voir les Annonces de Normandie du 5 Septembre 1777; mais à l'étiquette on connoit le sac ; il seroit aussi nuisible de l'ouvrir que la boîte de Pandore. Le Critique me connoit-il, pour juger si je dédaigne le profit qui pourroit m'en revenir ? L'ai-je prié de m'ouvrir sa bourse ou de m'accorder sa protection ? Persuadé, Mr, que vous n'avez fait que l'office d'Editeur, vous ne trouverez pas mauvais que j'y réponde d'une maniere à faire connoître au Public cette passion envenimée, marquée au coin de la jalousie de celui qui vous a remis sa critique sur mon Avis aux Annonces de Normandie, car sa conduite peut tirer à de grandes conséquences pour le découragement des Arts, & pour les éloigner de la France au lieu de les y attirer. Mais en suivant l'esprit du Critique, il faut s'enrichir promptement, qu'importe par quelle voie, former des projets bien ou mal combinés &c. S'il eût consulté l'immortel Fenelon dans son Poëme Epique, il auroit trouvé cet Avis sage & patriotique, d'accueillir les Arts & ceux qui les possedent.

Pénétré de ces mêmes sentimens patriotiques, j'ai vu avec douleur que la plûpart de ceux qui font inserer de pareils articles dans nos Journaux, nos Gazettes, fournissent aux Etrangers matiere à leur censure ; qu'un Peuple, disent-ils, qui a la réputation d'être le mieux policé, qui reçoit la meilleure éducation, franchisse tous les pas de l'honnêteté, de la bienséance, pour assouvir son intérêt, son amour propre. Serons-nous donc toujours exposés à cette même censure, non-seulement par les Etrangers, mais par nos sçavans Patriotes ; pour un Peuple léger, frivole, qui se croit tout permis, comme ce Critique, qui ose insulter un homme sans le connoître & avant de l'avoir compris, ni le plan de la souscription, ni pris connoissance du Mémoire qu'il a eu l'honneur d'adresser au Gouvernement en réponse à l'instruction sur l'établissement des Nitreries & sur la fabrication du salpêtre, publié par ordre du Roi, par les Régisseurs généraux des poudres & salpêtres, l'année 1777, & une copie à ces mêmes Régisseurs, adressée à Paris, accompagnée d'une lettre dictée par tous les sentimens d'un Patriote zélé & d'un homme désintéressé.

Si on lit les Journaux, les Gazettes d'Angleterre, d'Irlande, d'Ecosse, d'Hollande dans leur propre Langue, on y trouvera, à notre honte, cet esprit, cette union patriotique, lorsqu'il s'agit de quelque découverte importante pour le bien de l'Etat & de son Commerce, & sans que leurs intérêts personnels, leur amour propre y causent la moindre altération ; ils considerent une bonne Fabrique comme un champ de bled qui doit faire subsister leurs Concitoyens.

L'histoire de la dispersion des Arts, de l'encouragement, des progrès, & des avantages que les Nations que nous venons de citer en ont tirés, par une politique plus sage & plus raffinée, seroit pour le Critique une leçon dont il auroit grand besoin.

Nous donnerons au Public le contenu de ce Mémoire ; on y verra que le Critique a été trop loin, qu'il n'a pris conseil que de sa jalousie, qu'il a été bien léger, bien imprudent de m'insulter avant d'être instruit ; comme si tout homme né libre n'est pas le maître de ses découvertes. Cela posé, si le Critique n'avoit eu en vue que le bien de l'Etat, le progrès de l'Art du Salpêtrier, il se seroit adressé à moi d'une maniere honnête pour sçavoir quel-

les étoient mes conditions. Comme il eſt encore dans les ténébres de l'ignorance, moins que zélé pour la Patrie, il faut l'éclairer, lui apprendre à être plus circonſpect, & lui recommander, en bon Citoyen, d'avoir dans ſon porte-feuille cette ſage maxime d'un Auteur célébre; » que nier une choſe qu'on ne connoit pas, » c'eſt être ignorant, & que l'ignorer, » c'eſt être prudent ».

Il ſeroit cependant bien avantageux, pour la réputation du nom François, qu'un tel Critique fût connu du Public, particulierement chez l'Etranger où l'on abhorre ces Critiques.

S'il m'attaquoit comme Auteur, ou comme Co-Inventeur d'une nouvelle Chymie, je ne me ſerois pas donné la peine d'y répondre; mais il m'attaque comme voulant en impoſer au Public. Pour lui prouver combien il ſe trompe, il ſuffit de lui mettre ſous les yeux ce qui ſuit.

1°. La ſouſcription ſera de trois cens mille livres tournois.

2°. Chaque Souſcrivant dépoſera chez M. Maigret, Notaire à Paris, rue de Bracq, au Marais, trois mille livres.

3°. L'Auteur ne démontrera ſon opération que lorſque les cent Souſcripteurs ſeront aſſemblés.

4°. Qu'ils conſentiront qu'il ſoit pris dans la maſſe l'argent néceſſaire pour une Nitrerie d'une grandeur à pouvoir y démontrer l'opération, & dans un endroit près de la Cour, tel que Saint-Germain-en-Laye.

5°. Que le reſtant des 300,000 l. lui ſera délivrée après que la Nitrerie aura produit une quantité ſuffiſante de ſalpêtre, pour prouver la ſolidité de l'opération.

6°. Que l'Auteur s'oblige de donner à chacun des Souſcripteurs le plan de la Nitrerie, ſuivant l'endroit où il voudra la faire batir.

7°. Que pas un Etranger ne pourra être admis dans la préſente ſouſcription, ſans l'approbation du Miniſtre au Département des Finances.

8°. Que Chaque Souſcrivant donnera Caution au Gouvernement pour la ſûreté du ſecret, comme il a été ſpécifié au Mémoire adreſſé au Gouvernement.

D'après cet expoſé, vous comprenez bien, Mr, que je ne perdrai pas mon tems pour répondre davantage à ces petites agaceries.

Quant au *préſervatif* que le Critique cite ſi mal-à-propos dans votre Feuille, je n'en connois pas de plus efficace que de n'ambitionner d'autre couronne que celle de tirer ſeul le fruit de mes découvertes, de les démontrer moi-même tout le tems que j'y verrai clair; car je plains ces pauvres de l'hoſpice de la petite République des Quinze-Vingts: ayant fait comme Hypocrate qui préfera ſa Patrie à la Cour des Princes, où je ſuis revenu après 35 ans de voyages, partie au ſervice du Roi, pour y répandre le fruit des connoiſſances que j'y ai acquiſes, une telle conduite n'annonce pas un homme qui veut en impoſer au Public, comme l'annonce le Critique qui la porte juſqu'au titre que je prens de Co-Inventeur de la Chymie hydraulique. Mais qu'il apprenne à me reconnoître pour tel; bréveté directement de feu Sa Majeſté Louis XV, penſionné de Sa Majeſté Louis XVI, Auteur du Traité des Fievres humorales &c, des Maladies vénériennes à l'uſage des Hôpitaux; de la purification & renovation de l'air, avec un nouveau ventilateur préſenté à la Cour l'année 1763; Auteur d'un Mémoire, adreſſé au Gouvernement, concernant les cauſes politiques qui s'oppoſent à l'entrée libre du rum ou taſſia en France & à ſon uſage, ni comme liqueur diſtillée, ni comme médicament; d'un autre ſur les ſalaiſons des bœufs & des porcs à l'uſage des vaiſſeaux & des Colonies, rectifiées & perfectionnées ſur la méthode des Irlandois; Auteur de pluſieurs autres découvertes, toutes du reſſort de la Chymie hydraulique, approuvées par l'Académie des Sciences de Paris, dont le certificat eſt inſeré dans mes Ouvrages imprimés, & publiés l'année 1762 dans la Gazette de France, Mercure de France de la même année. *Signé*, DE REYNAL, Bréveté du Roi. *A Paris, ce 1 Mai 1778.*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 13 Mai 1778, au Samedi 16 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 5 f.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 15 f. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 f., 9 l. 15 f. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. 15 f.; le seigle, de 9 l. 5 f., 9 l. 10 f. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 15 f. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 13 Mai 1778 au Samedi 16 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 f.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 20 l. 10 f. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 16 Mai 1778, de 52 à 53 l.; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Mai 1778.

Or de Portug. à . . .	722 l.	f.		*marc.*
Du Mexique à . . .	715			
Du Pérou à	704			
Les guinées à . . .	720			
Ducats à	98			*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	99	10		
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		
Piastres à	49	5		

Changes de Paris du 16 Mai 1778.

Amsterdam	53 ½	
Londres	31 1	8e.
Hambourg	188 ¼	
Madrid.....	15 3	
Cadix.....	15	
Livourne	97 ¼	
Gênes.....	95 ¼	
Lyon	⅛ p. ⅝	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Jeudi 14 Mai 1778.		Du Vendredi 15.	
Messieurs		*Messieurs*	
Deschapelles. vres.	J.	Lempereur.. Viag.	J.
Perpétuelles...	J.	Perpétuelles.	J.
Decourmont pplles.	G.	Boscheron ... pplles.	J.
Viageres.....	G.	Viageres	J.
Alissant.. Viag.....	J.	Peinchein .... vres.	G.
Perpétuelles..	J.	Perpétuelles ..	J.
Tontine	J.	Patu ..... pplles.	J.
Nau..... pplles.	J.	Viageres	J.
Viageres	J	Rouillard ... pplles,	G.
Tontine	J.	Viageres	J.
De S. Janvier vres.	J.	Pincemaille. Perp.	t. l.
Dutartre Perpét.	t. l.	de l'ancien Clergé.	
de l'ancien Clergé.		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1778.	*Jeudi* 14.	*Vendredi* 15.	*Samedi* 16.
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1620 15 . . .	1612 ½ 15 . .	1620 25 27 ½
D°. 16 25es . .	. . . . .	1060	. . . . .
D°. 8es. . . .	235	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	372	372	375 . . . .
Rescriptions . .	19 ½ 20 20 ½ 20	20	19 ½ . . . .
Bil. des Fermes .	4	4	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 20 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 15 Décembre.*

LE chanvre eſt une des principales branches de notre Commerce. Nous en avons vendu, dans le cours d'une ſeule ſeule année, pour 2,795,000 roubles. La vente des cordages & des cables s'eſt montée, cette même année, à 85,000 roubles; celle des toiles pour faire des voiles, à 281,000 roubles. Nous avons débité pour 93,000 roubles de graines de chanvre, & pour 255,000 roubles d'huile tirée des ſemences de cette plante. L'accroiſſement de la navigation chez tous les Peuples de l'Europe nous aſſure un débit auſſi prompt qu'avantageux de nos chanvres; il eſt donc de notre intérêt d'encourager la culture de cette production. Elle demande un terrein humide & fécond, qui ne ſe trouve pas par-tout. Le chanvre paroit s'accommoder très-bien du ſol des contrées qui forment les Gouvernemens de Mohilow, de Polotzk & de Pleskow & le Diſtrict de Staradoub. Il ſeroit auſſi à deſirer qu'on tâchât de tirer parti de certaines plantes ſauvages qui donnent des fils ſemblables à ceux du chanvre. On peut placer parmi ces plantes l'ortie commune & celle de Sibérie, enfin les ſarments du houblon qui croiſſent naturellement dans beaucoup d'endroits de cet Empire.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 24 Décembre.*

Le nouveau projet concernant le papier-monnoie, eſt actuellement ſur le tapis, & il occupe beaucoup le Conſeil Permanent. On vient de répandre dans tout le Royaume un Mémoire pour faire ſentir les avantages & la néceſſité de cet établiſſement. On y voit que ce n'eſt autre choſe qu'une eſpece de Banque d'Agriculture, où les Propriétaires des biens-fonds trouveront des reſſources pour faire valoir leurs terres. Il y a cependant une difficulté ſur laquelle le parti des Oppoſans inſiſte beaucoup; c'eſt qu'au bout de ſix ans, la Banque ſera autoriſée à faire vendre les terres de ceux qui alors n'auroient pas payé les hypothéques levées par eux. Cette circonſtance pourroit avoir des ſuites déſagréables pour certains Propriétaires qui ſe trouveroient en retard. Cependant on croit que ce projet paſſera à la Diete prochaine.

ALLEMAGNE.

DE LUBECK, *le 20 Décembre.*

Les tempêtes ont cauſé de grands déſaſtres ſur nos mers dans les premiers jours de ce mois, & nous recevons de toutes parts les nouvelles les plus affligeantes.

Il a péri près de Lessoe, une Frégate Marchande, allant de Copenhague aux Indes Occidentales ; une Pinque à deux mâts, sortie de Pétersbourg avec une cargaison de chanvre, de fer & de suif; une Brigantine de Copenhague, chargée de thé, de sucre & de porcelaine pour Christianstadt ; un Vaisseau Hollandois à trois mâts, allant de Riga à Amsterdam avec de la potasse & autres productions du pays. Les Equipages des trois premiers vaisseaux ont eu le bonheur de se sauver, à l'exception de deux hommes appartenants au troisieme, qui ont été ensevelis dans les flots. Un Vaisseau du Holstein, chargé de grain pour Marseille, a aussi fait naufrage ; mais aucun de ceux qui le montoient n'a perdu la vie. Un autre Vaisseau qu'on ne nomme pas a été englouti avec tout son monde. On en a trouvé un autre entierement abandonné & flottant au gré des ondes ; il n'y avoit pas un seul homme pour le gouverner. La même tempête a fait périr cinq autres Vaisseaux dans le dangereux Détroit de Skagen ; sçavoir un de Flensbourg, un de Witby, un de Bergen, deux dont on ignore le nom & la destination, & une Chaloupe où l'on n'a trouvé personne. Il est arrivé de semblables malheurs dans plusieurs autres parages.

DE BRESLAU (*en Silésie*), *le* 30 *Décembre.*

La Société Patriotique de Silésie a depuis peu rendu publique une méthode pour cultiver le seigle de la Saint Jean. Nous allons en donner le précis.

Celui qui veut cultiver avec succès le seigle de la S. Jean, doit fumer dès la S. Michel les jacheres qu'il y destine, & leur donner un labour aussi-tôt qu'elles sont fumées. Avant que le froid survienne, il faut encore labourer ce terrein, mais dans un sens opposé à la direction des sillons du premier labour, puis on laisse le champ en cet état pendant tout l'hiver. Il est nécessaire de lui donner un nouveau labour au printems, de le herser soigneusement, & de le laisser reposer ensuite jusqu'au tems des semailles. A la S. Jean on laboure encore cette même terre, & on y seme le seigle ; on herse ensuite le champ avec soin : si on a beaucoup de ce seigle à semer, on doit commencer le travail quelque tems avant la S. Jean, & continuer encore quelques jours après. Le seigle de la S. Jean croît en herbe si promptement qu'il est déjà en état d'être fauché vers le 10 Août, si le terrein est bon & le tems favorable. Ce seigle coupé en herbe fait de très-bon foin. On peut encore le faucher de nouveau sept ou huit semaines après la premiere coupe. Lorsque ce seigle s'est élevé à peu près à la hauteur d'un pied, & qu'on voit qu'il commence à pencher sans pouvoir se relever aisement, il est tems d'y mettre la faulx.

L'Econome qui nous fournit ces observations, rapporte qu'un wispel & six scheffels de semence lui ont produit une assez grande abondance de foin pour remplir 80 charriots tels que ces charriots de Silésie qui sont tirés par des chevaux. Ce foin, quelqu'avantageuse qu'ait été la saison, n'est pas verd comme le foin ordinaire, il est d'abord d'un brun jaune, & ensuite il devient brunâtre. Notre Agronome ignore si ce fourrage donné sans mélange aux animaux, ne leur seroit pas préjudiciable, parce qu'il l'a toujours mêlé à d'autre foin ; mais il sçait que tous les bestiaux, & même les chevaux s'en nourrissent avec plaisir. Si on veut cultiver le seigle de la S. Jean pour le récolter en grain & non en herbe, on n'a qu'à le semer avec le seigle ordinaire ; il rapporte & plus de grain & plus de paille, & on en fait de très-beau pain. Lorsqu'on le seme seulement pour le faire manger aux animaux, il n'en faut semer que le tiers de la quantité de seigle ordinaire. Notre Econome observe que ce seigle mûrit quinze jours plus tard que le seigle commun, soit qu'on le seme à la S. Jean ou à la S. Michel pour le récolter en grain.

N. B. Si j'ai lieu de croire que le morceau suivant ne déplaise pas au Public, je pourrai lui en présenter de tems en tems de pareils. Il me semble que ceux qui lisent notre Gazette ne doivent pas être fâchés de pouvoir comparer le prix des grains dans les Pays Etrangers avec le prix qui a cours en France. Pour faire cette comparaison, il suffira de rapprocher le Tableau qu'on va voir de celui du même genre que nous avons coutume de donner pour Paris à la derniere page

de chaque Gazette, en recourant à celles de ces Feuilles qui ont paru précédemment & aux époques relatives aux dates de chacun des articles qui suivent. On a eu soin de réduire les prix étrangers à la monnoie de France, & les mesures au septier de Paris.

ETAT des Grains dans les Pays Etrangers.

ALTONA, *du 12 Décembre 1777.*

Froment de Mecklenbourg. Le last s'y est vendu depuis 70 jusqu'à 75 rixdales de compte, faisant argent de France 315 à 337 liv. 10 s.; ce qui en supposant le last égal à vingt septiers de Paris, revient à 15 l. 15 s. & 16 l. 17 s. 6 d. par septier.

Seigle de Mecklenbourg. 40 à 42 rixd. le last: argent de France, 180 à 189 l., ce qui évalué sur le pied du septier de Paris, fait 9 à 9 l. 9 s. par septier.

Orge d'hiver de Voorlande. 31 à 32 rixd. le last: argent de France, 139 l. 10 s. à 144 l. faisant 6 l. 19 s. 6 d. à 7 l. 4 s. par septier, mesure de Paris.

Orge de Frise, le même prix.

Avoine blanche, 23 à 25 rixd. le last: argent de France, 103 l. 10 s. à 112 l. 10 s. Le septier de Paris, 5 l. 3 s. à 5 l. 12 s. 6 d.

AMSTERDAM, *du 17 Décembre.*

Froment blanc de Pologne. Le last s'est vendu 140 à 148 florins: argent de France, 405 l. 17 s. à 430 l. 2 s. ce qui fait, en supposant le last égal à dix-neuf septiers de Paris, 21 l. 8 s. à 22 l. 3 s. par septier.

Froment rouge de Pologne, 124 à 134 florins le last: argent de France, 360 l. 8 s. à 389 l. 15 s. Le septier de Paris, 19 l. à 20 liv. 10 s.

Froment de Pologne mêlé de rouge & de blanc, 128 à 142 flor. le last: argent de France, 372 l. 8 s. à 413 l. Le septier de Paris, 19 l. 12 s. à 21 l. 14 s.

Froment rouge de Konisberg, 124 à 132 fl. le last: argent de France, 360 à 383 l. 19 s. Septier, mesure de Paris, 19 l. à 20 l. 4 s.

Froment rouge de Voorlande, 115 à 122 fl. le last: argent de France, 334 l. 11 s. à 354 liv. 19 s. Septier, mesure de Paris, 17 l. 12 s. à 18 l. 4 s.

Froment blanc de Voorlande, 118 à 126 fl. le last: argent de Fr. 343 l. 6 s. à 366 l. 11 s. Septier, mesure de Paris, 18 l. 1 s. à 19 l. 6 s.

Froment rouge du Haut-Pays. 124 à 130 flor. le last: argent de Fr. 360 liv. 8 s. à 378 l. 2 s. Septier de Paris, 19 l. à 19 l. 18 sous.

Froment blanc de Zelande, 144 à 158 flor. la last: argent de Fr. 428 l. 16 s. à 459 l. 10 s. Septier de Paris, 22 l. 11 s. à 24 l. 4 sous.

Froment rouge séché, 125 à 132 flor. le last: argent de Fr. 363 liv. 13 s. à 383 l. 19 s. Septier de Paris, 19 l. 3 s. à 20 l. 4 sous.

Seigle de Prusse, 75 à 85 flor. le last: argent de Fr. 217 l. 19 s. à 247 l. Septier de Paris, 11 l. 9 s. à 13 l.

Seigle de Konigsberg, 74 à 82 flor. le last: argent de Fr. 215 l. 1 s. à 238 l. 5 s. Septier de Paris, 11 l. 6 s. à 12 l. 10 s.

Seigle séché, 82 à 90 flor. le last: argent de Fr. 238 l. 5 s. à 261 l. 11 s. Septier de Paris, 12 l. 10 s. à 13 l. 16 s.

Seigle de Moscovie, 74 à 80 flor. le last: argent de Fr. 215 liv. 1 s. à 232 liv. 9 s. Septier de Paris, 11 l. 6 s. à 12 l. 4 s.

Orge d'hiver de Zelande, 58 à 62 flor. le last: argent de Fr. 168 liv. 11 s. à 180 l. 3 s. Septier de Paris, 8 l. 17 s. à 9 l. 9 s.

Orge de Frise & de Groningue, 50 à 60 fl. le last: argent de Fr. 145 l. 6 s. à 174 l. 7 s. Le septier de Paris, 7 l. 13 s. à 9 l. 4 sous.

Orge de Voorlande, 50 à 58 flor. le last: argent de Fr. 145 liv. 6 s. à 168 l. 11 s. Le septier de Paris, 7 l. 13 s. à 9 l.

Avoine blanche, 36 à 44 flor. le last: argent de Fr. 104 l. 12 s. à 127 l. 17 s. Le septier de Paris, 5 l. 10 s. à 6 l. 4 s.

BRUXELLES, *du 19 Décembre.*

Froment, évalué au septier de Paris, 16 l. 10 s. à 20 l. 5 s.

Seigle, idem, 9 l. 5 s. à 10 l. 9 s.

Orge, idem, 9 l. 5 s. à 10 l. 3 s.

Avoine, idem, 6 l. 8 s. à 7 l. 11 s.

MALINES, *du 20 Décembre.*

Froment, évalué au septier de Paris, 15 l. 6 s. à 18 l. 5 s. *Seigle, idem*, 9 l. à 9 l. 13 s. *Orge, idem*, 8 l. 10 s. à 8 l. 17 s. *Avoine, idem*, 5 l. 15 s. à 7 l. 6 s.

ANVERS, *du 19 Décembre.*

Froment, évalué au septier de Paris, 15 l. 14 s. à 18 l. 18 s. *Seigle, idem*, 8 l. 10 s. à 9 liv. 8 s. *Orge, idem*, 7 l. 9 s. à 9 l. 5 s. *Avoine, idem*, 6 l. 3 s. à 7 l. 5 s.

GAND, *du 19 Décembre.*

Froment, évalué au ſeptier de Paris, 19 l. 10 ſ. à 23 l. 11 ſ. *Seigle*, *idem*, 10 l. 11 ſ. à 10 l. 19 ſ. *Orge*, *id.* 8. l. 19 ſ. à 9 l. 14 ſ. *Avoine*, *id.* 9 l. 6 ſ. à 9 l. 14 ſ.

SAINT-NICOLAS (*dans la Flandres Autrichienne*), *du* 18 *Décembre.*

Froment, évalué au ſeptier de Paris, 20 l. 14 ſ. à 23 l. 14 ſ. *Seigle*, *id.* 9 l. 14 ſ. à 10 l. 11 ſ. *Orge*, *id.* 8 l. 19 ſ. à 9 l. 14 ſ. *Avoine*, *id.* 9 l. 10 ſ. à 10 l. 5 ſ.

MONS, *du* 19 *Décembre.*

Froment, évalué au ſeptier de Paris, 20 l. 5 ſ. à 21 l. 14 ſ. *Seigle*, *id.* 10 l. 14 ſ. à 11 l. 12 ſ.

NAMUR, *du* 20 *Décembre.*

Froment, évalué au ſeptier de Paris, 18 l. 15 ſ. à 19 l. 10 ſ. *Seigle*, *id.* 9 l. 6 ſ. à 10 liv. 13 ſ. *Orge*, *id.* 8 l. 7 ſ. à 8 l. 16 ſ. *Avoine*, *id.* 4 l. 4 ſ. à 4 l. 12 ſ.

LONDRES, *du* 20 *Décembre.*

Froment, 36 à 43 ſous ſterl. le *Quarter*, faiſant 23 l. 5 ſ. à 27 l. 15 ſ. le ſeptier de Paris.

Seigle, 23 à 25 ſ. ſterl. ce qui fait 14 l. 17 ſous à 16 liv. 3 ſ. pour le ſeptier de Paris.

Orge, 20 à 24 ſ. ſterl. ou 12 liv. 18 ſ. à 15 l. 10 ſ. le ſeptier de Paris.

Avoine, 12 à 19 ſ. ſterl. ou 7 l. 15 à 12 l. 5 ſ. le ſeptier de Paris.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le* 22 *Décembre.*

Il arriva dernierement dans ce Port deux vaiſſeaux Autrichiens & deux Vénitiens, chargés d'avoine, de bled & d'eau-de-vie; un vaiſſeau Pontifical avec de l'huile & des figues; trois Napolitains avec du coton & des marchandiſes de ſoie; & un vaiſſeau Turc chargé d'amandes, de piſtaches, de raiſins, d'huile, de jalap, de plumes, de ſalſepareille &c. On a exporté de ce Port en échange 80 bœufs vivans, du plomb, des glaces, du verre de Bohême, du vif-argent, de l'alun de cuivre, du laiton, du fer, de la toile, du tabac, de la graine de lin, des planches & des cordages.

DE MANTOUE, *le* 21 *Décembre.*

Les nouvelles Claſſes inſtituées pour donner des leçons publiques ſur les Arts libéraux & méchaniques, ſont actuellement ouvertes & très-fréquentées. On y fait auſſi des Cours ſur la Phyſique, l'Hiſtoire Naturelle & ſur tous les genres de connoiſſances néceſſaires aux jeunes gens qui ſe deſtinent à l'Agriculture, au Commerce, aux Manufactures & aux Arts.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DU PONT-DE-BEAUVOISIN, *le* 9 *Janvier* 1778.

Lettre au Rédacteur de la Gazette. » Vers le milieu du mois de Décembre, une neige abondante vint, M., mettre nos bleds à l'abri de gelées très-fortes qui avoient commencé à la fin du mois précédent. Quoique le vent ait été deux fois au midi, la neige n'eſt fondue qu'en partie, & la terre eſt encore totalement cachée. Les bleds, excepté ceux qui ont été ſemés pendant la ſécheresſe, étoient très-beaux lorſqu'ils ont été couverts; & comme ils ſe conſervent toujours parfaitement dans l'état où ils ſont, il eſt certain que lorſqu'ils reparoîtront, ils ſeront de la plus belle apparence. Nous nous flattons que l'eſpoir d'une bonne récolte pourra empêcher que le bled ne devienne trop cher pour le Manouvrier. Ce ſeroit un très-grand bien particuliérement pour ce canton où en général les moiſſons n'ont pas été bonnes. Nous avons fait, à la vérité, une récolte de châtaignes plus que moyenne, & des vendanges ſatisfaiſantes: mais il y a eu peu de froment, encore moins de ſeigle, preſque point de tremois ni de bled noir. Par ſurcroît de malheur, le chanvre qui eſt pour nous un objet de grande importance a totalement manqué.

On eſt ici dans l'uſage de le ſemer en Mai, quelquefois même en Avril, & on eſt perſuadé que s'il étoit ſemé plus tard, il ne vaudroit rien. En conſéquence, quoique le mois de Mai ait été fort pluvieux, on n'a pas cru devoir laiſſer paſſer

ce tems qu'on juge être le seul propre à la semaille du chanvre, & l'on a profité, pour le semer, de quelques beaux jours qu'il y a eu dans les intervalles de pluies : mais aucun de ces chanvres n'a prosperé. Quelques Cultivateurs plus intelligens ayant reconnu, par l'expérience, que le chanvre ne réussit jamais, à moins que le moment où on le seme ne soit suivi de deux ou trois beaux jours, & n'ayant pu d'un autre côté se promettre cette continuité de beau tems, ni en Mai ni même pendant une grande partie du mois suivant, parce que le vent du midi ne cessoit de souffler, prirent le parti de ne mettre leur chanvre en terre que vers la fin de Juin. Les beaux jours ayant commencé alors & s'étant soutenus, ces chanvres ont été de la plus grande beauté, & la filasse qu'ils ont produite est excellente. Les succès de ces Agronomes observateurs ne sont-ils pas propres à détruire le préjugé où l'on est sur le tems de semer le chanvre, & à engager, lorsqu'on se trouve contrarié par des intempéries, à attendre un tems plus favorable ? ».

DE CHAMPIGNEUL (*prés de Nancy*), *le 10 Janvier.*

Dans le grand nombre de machiness inventées par M. Lavocat, célébre Méchanicien, & qui se montent déjà à plus de cent, il n'en est peut-être pas de plus utile que la nouvelle scie qu'il vient d'imaginer pour fendre des planches. Cet instrument coupe des deux côtés, en montant comme en descendant. Il agit avec autant de vitesse que de facilité. Les pieces de bois s'en approchent d'elles-mêmes, & quelles que soient leur longueur & leur épaisseur, elles sont coupées dans le même tems sans le moindre embarras. Cette machine dont on admire la construction pour sa simplicité, peut être mise en mouvement ou par l'air, ou par l'eau, ou par un cheval, ou même par un seul homme. Ceux qui voudront s'en procurer un modele, s'adresseront à l'Auteur qui réside ici. Ce modele coûte 192 livres. L'Ouvrier le moins expérimenté, & même le plus maladroit est en état de l'exécuter.

DE PARIS, *le 14 Janvier.*

Moyen facile de séparer la nielle du bon grain qu'on se propose de semer, extrait des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.

» Il est inutile de s'étendre ici sur les inconvéniens qui résultent de la nielle, & sur le dégoût qu'elle cause en rendant le pain presque noir. Tous les Cultivateurs se sont toujours attachés à chercher les moyens ou de l'empêcher de croître avec le bled ou de l'en purger lorsque cette mauvaise graine s'y trouve mêlée.

Les uns, pour remplir ce dernier objet, se servent de cribles de peau percée de trous qui ne peuvent laisser passer que la nielle & retenir le bon grain ; d'autres enfin ayant observé que cette semence étoit couverte de certaines petites pointes ou asperités qui peuvent s'arrêter sur un corps cotoneux, ont imaginé le moyen suivant.

Ces Cultivateurs placent une couverture sur une claye qu'ils inclinent plus ou moins, comme s'ils vouloient passer de la terre au sas, & jettent dessus, le grain qu'ils veulent semer, de la même maniere qu'ils y jetteroient de la terre. Les grains de froment qui sont lisses de leur nature, coulent au bas de la couverture & la nielle s'arrête entre les filamens de la laine. Lorsque la quantité de nielle commence à devenir considérable, on secoue la couverture pour en faire tomber le mauvais grain. Il est évident que si l'on fait subir plusieurs fois de suite la même préparation au grain que l'on veut semer, il se trouvera à la fin absolument purgé de la nielle. Ce procéde est commun en Auvergne, sur-tout dans les montagnes. Comme il pourroit bien n'être pas aussi généralement répandu qu'il mériteroit de l'être, nous croyons avoir bien mérité des Lecteurs qui habitent les autres Provinces, en le leur faisant connoitre ».

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

Description d'un Monstre, par M. Chabert, Inspecteur Général des Etudes des Ecoles Royales Vétérinaires & Directeur particulier de celle de Paris.

Le 30 Mai 1777, la Dame Lacour,

Grenetiere à Paris, fit préſent à l'Ecole Royale Vétérinaire d'un fétus Chat femelle.

Cet animal étoit venu à terme & avoit vécu trois heures.

Le col, le corps, les pattes & la queue ne nous ont offert rien de particulier. Ces parties étoient couvertes d'un poil blanc & ſoyeux. La tête ſeule renfermoit les particularités dont nous allons rendre compte.

En la conſidérant extérieurement, elle ne préſentoit rien de la tête d'un Chat. On voyoit une eſpece de protubérance allongée, arrondie, légérement contournée en forme de col de Cigne dont la partie ſupérieure étoit entiérement confondue avec l'encolure, de maniere qu'il n'y avoit ni ſéparation ni interſtice qui marquaſſent la diſtance de la mâchoire poſtérieure avec les apophiſes tranſverſes de la ſeconde vertebre cervicale : nul enfoncement encore ne déſignoit la nuque.

La partie antérieure ou la face étoit comme tronquée & coupée verticalement.

On obſervoit à la place du nez un œil dont la cornée lucide dépaſſoit ſinguliérement en dehors la cornée opaque, les paupieres & la cavité orbitaire.

La prunelle qui eſt ordinairement dans ces animaux ſur une ligne verticale, ſe trouvoit ici ſur une ligne horiſontale, comme dans tous les autres.

La paupiere etoit unique : elle formoit une eſpece de ſphincter ; les commiſſures en étoient très-peu ſenſibles ; ce qu'on en appercevoit paroiſſoit être ſur une ligne perpendiculaire, l'une en haut & l'autre en bas, & celle-ci étoit un peu plus évaſée que l'autre & pouvoit être priſe pour le grand angle.

Les tarſes étoient très-minces, applatis & nullement ſéparés ; ils avoient, comme dans l'ordre naturel, d'étroites lacunes par où ſuintoit une humeur ſébacée.

Les cils & les ſourcils étoient mêlés & confondus, quoique très-diſtinctement ſéparés des autres poils qui revêtiſſoient le corps : ils n'étoient ni couchés, ni contournés, ni ondulés comme eux, ils étoient droits, fermes, allongés, ſe divergeant en ſortant du bord de la circonférence de la paupiere comme des rayons qui partent d'un centre commun.

Leurs extrêmités formoient dans le bas & dans l'endroit du ſiege ordinaire de la bouche, une eſpece de cravate, & dans le haut directement ſur le ſommet de la tête une eſpece de crête ou d'aigrette : du reſte cet organe étoit dépourvu de caroncule lacrymale, de points lacrymaux & de membrane clignotante.

Il n'étoit, ainſi que nous venons de l'annoncer, aucun veſtige de bouche ni de nez. On ne voyoit au-deſſus de ce grand œil que deux languettes ou eſpeces d'oreilles qui s'épanouiſſoient du côté de la face & qui ſe réuniſſoient dans le milieu & directement ſous l'œil par une eſpece de raphé d'une ligne de largeur, qui paroiſſoit faire l'office de frein & s'oppoſer à un écartement plus conſidérable de la baſe de ces parties. Il étoit encore de chaque côté de ce frein & dans une eſpece de conque une ouverture imperceptible qui répondoit de chaque côté à un conduit auditif externe, & autour de l'une & de l'autre de ces ouvertures, de petites éminences & de petits enfoncemens qui paroiſſoient faire l'office de tragus & d'antitragus.

Cette même face conſidérée intérieurement & découverte de la peau, ne nous a pas offert des particularités moins dignes de remarque.

Les recherches les plus exactes ne nous ont fait appercevoir ni muſcles pour l'action de la paupiere, ni glande lacrymale, ni canaux hydrophtalmiques ; tout ce que nous avons trouvé ſous ce tégument conſiſte dans un tiſſu céllulaire, denſe, blanchâtre, filamenteux, fortement adhérent, d'une part, aux os, & de l'autre, à la face interne de la peau.

Point de mâchoire poſtérieure, nul os hyoïde dans l'endroit où devoit être ſituée l'arriere-bouche ; on ne voyoit que les parties pierreuſes des temporaux dont la réunion étoit immédiate ; l'os ſphenoïde étoit abſent : dans le lieu de cette union il n'étoit que deux appendices oſſeux qui ſe portoient en avant & en haut en forme de croiſſant. Ces appendices d'une ligne de longueur peuvent être comparés à ces portions carti-

lagineuſes qui, dans l'état naturel, uniſſent les temporaux aux grandes branches de l'os hyoïde ; nul veſtige de larinx ni de pharinx : l'œſophage & la trachée artere étoient fermés en cul de ſac ſous ces mêmes temporaux.

Ce qu'il y a encore de très-particulier, étoit l'abſence du cerveau, la ſituation du globe de la cavité du crâne, l'ouverture de cette boite oſſeuſe pratiquée à la faveur de l'abſence de l'os ethmoïde, du vomer & des os du nez par où ſortoit la cornée lucide.

Le volume énorme de la ſclérotique n'étoit pas moins curieux : elle repréſentoit une portion de ſphere ſix fois plus grande que celle qu'auroit pu compoſer la cornée lucide : cette partie extérieure du globe occupoit tout l'intérieur du crâne & lui ſervoit de périoſte interne; elle contenoit une iris & par conſéquent une choroïde, des humeurs aqueuſes, cryſtallines & vitrées d'une étendue proportionnée aux parties contenantes ; la rétine nous a paru plus épaiſſe qu'à l'ordinaire & ſuivre exactement, comme dans l'état naturel, toute la face interne de l'uvée.

Le nerf optique étoit d'un volume énorme, mais d'une briéveté bien ſingulière ; à peine avoit-il une demi-ligne de longueur. A la ſortie de la partie poſtérieure de la ſclérotique, il traverſoit une cloiſon membraneuſe pour s'enfoncer dans une eſpece de petit cervelet à lobes irrégulieres, & qui étoit logé dans l'enfoncement de l'os occipital. De la partie poſtérieure de cette portion médullaire partoient deux branches blanchâtres qui donnoient naiſſance à la moëlle allongée.

Ce cervelet étoit enveloppé d'une membrane fine, tranſparente, mais ferme, qui tenoit vraiſemblablement lieu de dure & de pie-mere. Cette membrane formoit, à la faveur d'une de ſes duplicatures, la cloiſon dont nous venons de parler. Elle ſéparoit le globe du cervelet, & peut être comparée, par ſa ſituation & par ſes uſages, à celle que l'on appelle la tente de cette derniere partie.

La nature n'avoit rien omis dans celles qui conſtituent le globe ; elle n'avoit pas été auſſi exacte dans les parties qui lui ſont inhérentes. Outre l'abſence de la caroncule & de la glande lacrymales, nous n'avons point trouvé de muſcles obliques ; peut-être que l'œil étant unique, très-grand & très-ſaillant, pouvoit aiſément s'en paſſer, mais il y avoit des muſcles droits & orbiculaires.

Ces muſcles n'étoient pas dirigés de devant en arriere comme à l'ordinaire, ils ne s'attachoient point au fond de l'orbite ; ils ſe réuniſſoient tous & formoient un tendon court & commun dont la marche étoit de haut en bas, pour gagner & pour s'implanter dans la face interne des temporaux préciſément dans l'endroit de leur réunion qui ſe trouvoit directement ſous la mâchoire antérieure, ſi l'on peut appeller de ce nom cette partie de deſſous l'œil dépourvue de bouhe.

Telle eſt la deſcription ſuccincte de ce monſtre ; nous la croyons également intéreſſante & curieuſe. Il nous reſteroit à demander à ceux qui ont prétendu & qui prétendent encore que le fétus ſe nourrit & accroit dans l'antre utérin, par les ſucs qu'il reçoit de la mere & qui lui ſont tranſmis par la bouche, comment il eſt poſſible que celui-ci en ait reçu par cette voye, l'œſophage étant abſolument obliteré dans ſa partie ſupérieure, & l'inexiſtence de tous autres canaux capables d'y ſuppléer étant prouvée ?

Du reſte, on peut voir ce ſujet dans le Cabinet du Roi, établi à l'Ecole Vétérinaire ; il y eſt conſervé de maniere à faciliter l'examen de la plus grande partie de ces circonſtances.

Faute à corriger.

Dans la Gazette N°. 3 du Samedi 10 Janvier, 2e. colonne, page 23, ligne derniere, à la note : *Braſſeurs de biere ;* liſez, *Buveurs de biere.*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 14 Janvier 1778, au Samedi 17 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 21, 22, 24 à 24 l. 10 s.; le seigle, de 10, 10 liv. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 10 liv. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l. Le froment au Port de la Grêve, de 22, 23, 24 à 25 liv.; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 à 11 l. 5 s.; l'orge, de 10 l. 5 s. à 11 l. 10 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 14 Janv. 1777 au Samedi 17 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l. 5 s.; *id.* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 17 Janv. 1778, de 54 à 55 l.; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Janvier 1778.

Or de Portug. à . . .	725 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	712		
Les guinées à . . .	722	12	
Ducats à	98	2	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84	1	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	19	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	53	2	
Piastres à	50	6	

Changes de Paris du 17 Janvier 1778.

Amsterdam	53	3 8c.
Londres	31	5 8c.
Hambourg	190	½
Madrid	15	3 6
Cadix	15	
Livourne	96	
Gênes	94	
Lyon *Rois*	1 p.	%

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1778.	*Jeudi* 15.	*Vendredi* 16.	*Samedi* 17.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1837 ¼ 45 42 ½ 40	1840 42 ½ 40 .	1835 32 ½ 30 27
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1180 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt O&. .	. . . . .	415	412 . . .
Rescriptions . .	11 ½ 10 ¾ ½ ¾ .	10 ½ ¾ ½ . . .	11 11 ¼ . .
Bil. des Fermes.	1 ½	1 ½.	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six pre mois 1777.

Du Mer. 14 Janv. 1778		Du Jeudi 15.		Du Vendredi 1	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boutray..... pplles.	L.	Deschapelles.. vres.	R.	Lempereur.. pplles.	
Viageres.....	L.	Perpétuelles..	R.	Viageres.....	
Tontine	L.	Decourmont. pplles.	J.	Boscheron... pplles.	
Cochin.....pplles.	L.	Viageres	A.	Viageres	
Radix .....pplles.	L.	Alissant. Viag.....	A.	Peinchein .... vres.	
Viageres.....	M.	Tontine	A.	Perpétuelles..	
Defrance .. Viag.	M.	Nau.....pplles.	t. l.	Patu.....Viag.	
Perpétuelles.	L.	Viageres ...	t. l.	Rouillard.... pplles.	
Gauthier..... vres.	J.	Tontine	t. l.	Viageres.....	
Perpétuelles..	L.	De S. Janvier vres.	M.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnemen de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonce deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 5 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE SMYRNE, *le 25 Juin.*

UN bâtiment Grec chargé de grains, arriva ces jours derniers dans notre Port & y débarqua trois hommes malades qui moururent presque aussi-tôt qu'ils eurent été reçus dans l'Hôpital. Cet événement répandit l'alarme dans la Ville ; on crut que l'Equipage de ce navire étoit attaqué de la contagion, & en conséquence le Musselim & le Cadi firent signifier au Patron qu'il eut à lever l'ancre sur le champ & à s'éloigner de nos côtes ; qu'autrement on alloit mettre le feu à son navire. On pense bien qu'il n'attendit pas une seconde sommation. Sa retraite nous a tranquillisé un peu sur les craintes que nous avions de la peste ; mais d'un autre côté nous sommes exposés à une autre espece de fléau contre lequel il est au-dessus des forces humaines de trouver un préservatif. Nos campagnes sont couvertes par des armées de sauterelles qui dévorent nos bleds d'été & tous nos légumes. Elles n'ont pu heureusement entamer les bleds d'hiver & les orges, parce que ces grains étant parvenus à leur maturité, ils résistent à la dent vorace de ces insectes. Mais elles commencent à se jetter sur nos vignes. Le nombre de ces sauterelles est si prodigieux que lorsqu'elles s'élevent pour passer d'un lieu dans un autre, elles forment un nuage assez épais pour intercepter la lumiere du soleil ; ce qui forme un spectacle effrayant pour ceux qui n'y sont pas accoutumés.

Le 16 de ce mois & les jours suivans, nous ressentimes ici plusieurs secousses de tremblement de terre qui n'ont point eu de suites fâcheuses.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 10 Août.*

Le troisieme volume des *Mémoires des Curieux de la Nature* établie dans cette Ville paroît depuis quelque tems. Si ce volume s'est un peu fait attendre, il ne faut pas attribuer ce retard à la disette des matériaux, mais à des contre-tems & des obstacles presque toujours inévitables dans les premieres années d'un établissement naissant.

On se rappelle sans doute que c'est M. le Docteur Martini qui a jetté les premiers fondemens de cet Institut auquel notre Auguste Monarque a bien voulu accorder sa protection & des encouragemens. M. Otto, Conseiller-Privé de Sa Majesté, vient d'être fait second Secretaire de cette Compagnie, parce que la correspondance est devenue trop étendue pour qu'une seule personne pût y suffire.

Ce nouveau volume contient trente articles plus ou moins intéressans.

Le premier article est un Traité dans lequel on se propose de faire voir les se-

cours que la Science Economique peut retirer de l'étude de l'Histoire Naturelle.

Le second article contient la description de divers insectes qui paroissent particuliers à la Thuringe. Le morceau qui suit présente des détails sur une nouvelle maniere de travailler le lin, par M. le Baron de Meidenger. Cet habile Naturaliste a présenté des échantillons de ce lin à la Société qui en a paru très-satisfaite. On se propose de perfectionner encore ces premiers essais, & l'on espere pouvoir, à la faveur de la nouvelle préparation, mettre le lin en état d'être substitué au coton dans plusieurs de nos Fabriques.

La civette de Moscovie est encore très-peu connue. M. de Gulden Staedt a inseré dans ce Recueil un Mémoire fort étendu sur la nature & les propriétés de cet animal. M. Oehme a fait sur l'irritabilité de certaines plantes des recherches très - curieuses. Elles forment le sixieme article. Elles sont accompagnées d'observations microscopiques qui doivent intéresser les Botanistes. Dans le Mémoire suivant, M. le Baron de Meidenger, dont on a déjà parlé, recherche d'où procéde cette lueur que produisent dans les ténébres certains genres de bois pourri. Ce Sçavant Observateur prétend qu'elle est due non à la pourriture du bois, mais à une espece de vers luisans qui y établissent leur demeure.

Depuis quelques années, on a planté dans toute l'Allemagne un nombre prodigieux de mûriers & d'arbres fruitiers. Le succès qu'ont eu ces plantations, ont engagé M. le Professeur Reuss à proposer de multiplier tous les arbres dont les fruits sont de nature à produire de l'huile, & par conséquent l'olivier. Il indique en même tems une méthode de son invention, au moyen de laquelle il assure qu'on pourra faire en Allemagne d'aussi bonne huile que celle qui se fabrique en Provence.

Les autres Mémoires contiennent des descriptions de divers objets appartenants aux trois regnes de la Nature. Parmi ceux de ces articles qui doivent fixer davantage l'attention des Curieux, on remarquera, 1°. un Mémoire sur un poisson encore très-peu connu, que M. Wartmann de Saint-Galle décrit ici, & qu'il nomme *Blanfelchen*; 2°. une Dissertation sur une plante nommée *Byssus Botanicorum*; 3°. un Ecrit sur une espece de limaçon désigné sous le nom de *Gloria Maris*.

Quoique cette sçavante Compagnie ne date que depuis peu d'années, elle compte déjà cent cinquante Associés, qui s'occupent avec autant de succès que de zele du progrès de l'Histoire Naturelle & de toutes les branches de la Science Economique.

SAXE.

DE DRESDE, *le 12 Août.*

Les Etats de cet Electorat doivent s'assembler le 23 de ce mois, pour déliberer sur plusieurs objets de Finances. On dit qu'il s'y agira, 1°. d'accorder pour les frais de la guerre, à compter du premier Octobre prochain, outre les impôts actuels, une subvention de 100000 écus par mois; 2°. de faire porter cette nouvelle imposition non-seulement aux Bourgeois & aux Cultivateurs, mais encore à tous ceux qui forment l'Ordre Equestre, d'autant plus que cet Ordre étoit autrefois tenu de servir à la guerre sous la banniere de son Seigneur; 3°. de continuer les fournitures nécessaires & la levée des recrues; 4°. d'arrêter qu'en cas qu'il soit absolument impossible de lever par contribution les cent mille écus par mois, ci-dessus mentionnés, on suspendra provisionnellement, durant la guerre, le remboursement des obligations de la Caisse de la Steuër & de celle de la Chambre du Crédit, tant à Leipsick qu'à Dresde, & qu'on en payera seulement les intérêts.

BAVIERE.

DE MUNICH, *le 14 Août.*

L'Académie Electorale de Baviere établie ici, avoit proposé en 1777, pour la seconde fois, la question suivante :

» Y a-t-il une vraie analogie physique » entre la force électrique & la force » magnétique ? Et au cas qu'on prouve » qu'il y en ait une, on demande si & » comment ces forces agissent sur les » corps des animaux ? » L'Académie

n'a pas cru devoir décerner le Prix à aucune des Pieces qui lui ont été présentées, parce que aucune sans doute ne lui a paru avoir rempli suffisamment ses intentions ; mais en même tems, elle a jugé convenable d'honorer d'une médaille d'or de 20 ducats, celle qui portoit pour devise : *Homo naturæ Minister & Interpres, tantùm facit & intelligit, quantùm de naturæ ordine re & mente observaverit, nec ampliùs scit aut potest*, dont l'Auteur est M. J. N. van Swinden, Professeur de Philosophie à Franneker, en Frise, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, & Membre des Sociétés de Harlem & d'Utrecht ; & d'une médaille de dix ducats, le Mémoire qui portoit pour devise : *horum quamvis manifesto experimento nitantur, operosum est, vel potiùs impossibile causam explorare*, & dont l'Auteur est M. Celestin Steiglener, Professeur de Mathématiques à Ratisbonne.

L'Académie propose pour le Prix de 1779, la question suivante. » Quelles » sont les parties constituantes de l'ar- » senic ? Quelle est son action sur les mé- » taux & les demi-métaux ? A quel but » est-il destiné dans les mines ? Et est- » il certain qu'il ne sert ni à former ni » à perfectionner les métaux, mais qu'il » est plutôt nuisile qu'utile ? » Comme l'Académie de Berlin a déjà proposé, il y a quelques années cette même question à laquelle M. Monnet a répondu par un Mémoire qu'elle a couronné, il est à supposer que celle de Munich entend qu'on ajoutera de nouvelles expériences & de nouveaux raisonnemens à ceux que ce Chymiste a produits dans son Mémoire. Ceux qui voudront connoitre le Mémoire de M. Monnet, le trouveront dans le Journal de Physique, année 1773, tom. 2, pag. 291.

Le Prix annoncé ici par l'Académie de Baviere consiste en une médaille d'or de 50 ducats. Les Pieces écrites en Latin, en François ou en Allemand, seront envoyeés, port franc, à M. Ildefonse Kennedi, Secretaire de l'Académie, avant la fin de Juillet 1779.

ITALIE.

DE ROME, *le 9 Août.*

Ces jours derniers, le Saint Pere a permis que la Justice allât se saisir de plusieurs malfaiteurs qui s'étoient refugiés dans des asiles sacrés, & qu'on les conduisit en prison. Toutes les personnes qui sçavent penser, voyent avec plaisir la suppression d'un usage auquel des motifs très-respectables sans doute avoient donné naissance, mais qui n'en étoit pas moins un abus contraire à tous les principes de l'équité & de la saine raison, puisqu'il assuroit souvent l'impunité aux crimes les plus atroces.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 21 Août.*

Une lettre écrite de Saint-Vincent, en date du 20 Mai 1778, fait ici beaucoup de sensation ; elle contient les particularités suivantes.

» Il s'est élevé depuis peu des trou- » bles dans les Indes Occidentales, au » sujet du droit du Roi de 4 & demi » pour cent sur le sucre & le rum ex- » portés. L'usage étoit d'acquitter ce » droit en nature ; son produit en rum » se vendoit communément tout de suite » sur les lieux, & le produit en sucre » étoit envoyé en Angleterre, où l'Ad- » ministration en disposoit à son gré. » Le droit étoit payé à raison de douze » quintaux par barrique, quoiqu'il y » en eût de treize, de quatorze & mê- » me de quinze quintaux. Quelque- » fois aussi le sucre qu'on donnoit en » payement du droit étoit de moindre » qualité que celui des barriques. Un » Collecteur ayant refusé de se prêter à » tous ces petits avantages de Mar- » chands, & voulant sur-tout recevoir » le droit proportionnellement au poids » réel des barriques, les Planteurs sont » convenus entre eux de n'en plus faire » d'expédition. Cette affaire, qui pour- » roit avoir des suites fâcheuses, a obli- » gé le Gouvernement de charger l'A- » miral Barington d'instructions qui por- » tent qu'on s'en tiendra à l'ancien usage » dans la perception du droit ».

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE S. JEAN-DE-LUZ, *le 13 Août.*

Un Pêcheur de ce Port vient de faire

une capture qui lui procurera une fortune brillante pour un homme de sa profession. Il s'est emparé d'un bâtiment Anglois chargé de 2 à 3 mille quintaux de morue. Cette prise est estimée, dit-on, cinquante mille écus, & celui qui l'a faite la débitera d'autant plus promptement & plus avantageusement que la morue commence à devenir fort rare.

DU LYONNOIS, *le 24 Août.*

» Depuis long-tems nous n'avions éprouvé de chaleurs aussi continues que cette année. La peau du raisin durcit & se colore ; il mûrit & ne grossit pas. La meilleure espece, celle que nous appellons *gamet*, ne rendra presque rien ; elle a mal fleuri : peut-être en serons-nous dédommagés par la qualité que les autres especes acquerront.

La sécheresse est si grande qu'elle a tari plusieurs rivieres, & que les Habitans de beaucoup de Villages sont obligés d'aller faire moudre leurs bleds dans les moulins qui sont sur le Rhône. Ces circonstances font sentir combien il seroit utile que le nombre des Marchands de farine se multipliât. On a vu des gens être forcés, dans des tems comme ceux que nous avons maintenant, d'attendre deux jours & plus au moulin, pour prendre leur tour. Ce sont des frais & des pertes de tems très-fâcheuses, dans une saison sur-tout où il y a beaucoup de travaux.

Les moyens d'exciter & de faciliter le commerce de farine en détail, & d'en diminuer tous les risques pour les Vendeurs comme pour les Acheteurs, sont bien dignes de l'attention de toutes les personnes qui s'occupent de l'Economie rurale, sur-tout dans notre Province & dans celles qui peuvent lui ressembler par le climat, la nature du sol &c.

On a vu cette année une assez grande affluence de malades ou d'oisifs aux eaux d'Orliénas. On assure en avoir ressenti de bons effets pour les maladies de la peau. Quelques Chymistes en ont commencé l'analyse.

Plusieurs Particuliers de Grigny ont été guéris de la fievre par le remede suivant.

On prend sur les murailles quelques poignées de petite joubarbe ou artichaud sauvage ; on les écrase bien, ensorte que le volume se réduise à la grosseur d'un œuf ou un peu plus. On met ensuite dans le mortier du sel, du poivre, de la poudre à tirer, de la suie de cheminée, du vinaigre & de l'eau-de-vie, *de chacun une cuillerée*, & on pile ensemble tous ces ingrédiens pour les bien mêler. On partage le tout en deux portions égales, & chaque portion est appliquée sur les poignets où on la contient avec des linges.

L'application se fait quelques momens avant le retour de l'accès, & on laisse les emplâtres jusqu'à ce qu'on sente revenir un autre accès. Alors on les renouvelle. Il est rare, dit-on, d'être obligé de faire ce remede trois fois ; mais on donne pour certain à Grigny que la fievre ne résiste point à une troisieme application de pareils topiques ; on prétend avoir là-dessus une expérience très-ancienne. Quelques malades ont la précaution de se purger, d'autres ne se purgent pas. En général ce sont des gens robustes & laborieux qui font ce remede ».

DU MANS, *le 28 Août.*

Lettre au Rédacteur. » Comme on ne sçauroit trop multiplier les moyens de secourir les gens de la Campagne dans les accidens qui leur arrivent si souvent, & sur-tout si ces accidens sont du nombre de ceux qui mettent leur vie en danger, vous êtes prié, Mr, de faire insérer dans votre Gazette l'article suivant.

» M. Dedault, Maître Apothicaire à » Montmorillon, ayant éprouvé plusieurs » fois avec le plus heureux succès, un » secret qu'il a découvert contre la pi- » quure de la vipere, vient encore, » depuis peu de jours, d'avoir de nou- » veaux succès de sa recette, entr'au- » tres sur un jeune homme de la Cam- » pagne, qui ayant eu l'imprudence de » mettre la main dans un nid d'oiseaux » sans y avoir regardé, a été griéve- » ment piqué à un doigt par une vipere » qui occupoit le nid. Ce jeune homme » n'a été conduit à Montmorillon que » douze heures après l'accident. Sa main » étoit prodigieusement enflée, & il jet- » toit les hauts cris, parce qu'il souffroit » & qu'il craignoit les suites, d'autant

» qu'un de ses camarades venoit de pe-
» rir par le même accident, quoiqu'il
» eût employé un secours indiqué de-
» puis peu dans tous les Papiers pu-
» blics, & que M. Dedault désigne sim-
» plement par le nom d'alkali. Seroit-
» ce l'eau de Luce, qui en effet a été
» présentée & annoncée dans le Journal
» de Médecine comme un remede assu-
» ré contre la morsure de la vipere; la
» recette de M. Dedault, qui opere éga-
» lement sur les hommes comme sur les
» animaux, selon sa propre expérience
» multipliée, consiste à faire trois lé-
» geres incisions de la longueur d'un tra-
» vers de pouce, avec la pointe d'un
» rasoir, sur le lieu de la morsure; à
» appliquer sur cette plaie de l'herbe
» de plantin à sept côtes, pilée & de
» l'épaisseur de la moitié du petit doigt;
» à couvrir cette espece d'emplâtre avec
» une compresse de linge usé, assujettie
» avec une bande large de deux doigts.
» On fait avaler ensuite au malade un
» demi-gros ou environ de poudre de
» vipere dans un verre de vin. Cette
» potion se prend quatre fois dans vingt-
» quatre heures. Au bout de trois jours,
» la guérison est parfaite. Il est bien
» rare qu'il en faille quatre. Ce jeune
» homme avoit déjà été traité avec l'al-
» kali. Mais si on n'eût pas appellé au-
» près de lui M. Dedault, à neuf heures
» du soir, il n'eût pas passé la nuit.
» Loin de recevoir du soulagement, son
» mal avoit empiré. Il a été guéri en
» quatre jours. Un Domestique de M.
» le Sénéchal de Montmorillon, mordu
» à un pied dans le même tems, a été
» guéri en trente-six heures ».

DE ROUEN, *le 25 Août.*

Notre Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts vient de proposer pour l'année 1779 deux sujets de Prix intéressans. Pour le premier, elle demande » une notice critique & raison-
» née des Historiens anciens & moder-
» nes de la Neustrie & Normandie,
» depuis son origine connue jusqu'à ce
» siecle ».

Les Mémoires, lisiblement écrits en Latin ou en François, seront envoyés, port franc, avant le 1er. Juillet 1779, à M. Haillet de Couronne, Secretaire perpétuel pour la partie des Belles-Lettres. Le Prix sera double, c'est-à-dire, de la valeur de 600 liv.

Le Prix pour la partie des Sciences, consistant en une médaille d'or de la valeur de 300 livres, sera accordé à celui des Concurrens qui indiquera » le meil-
» leur moyen de récéper sous l'eau,
» dont il est toujours couvert, un rocher
» qui interrompt ou inquiete la naviga-
» gation de la Seine, auprès de Quille-
» beuf.

» Ce rocher reste submergé d'environ
» un pied dans les plus basses eaux; il est
» de 60 à 80 pieds de longueur, sur 30
» à 40 de largeur. Il est composé de *mar-*
» *ne*, mêlée de lits de *silex*. Les Pilotes de
» Quillebeuf, qui se feront un plaisir
» d'indiquer ce rocher, desireroient qu'il
» fût seulement récépé de trois pieds
» dans toute sa superficie.

Les Mémoires, lisiblement écrits en François ou en Latin, & dans la forme ordinaire, seront adressés aussi port franc, avant le premier Juillet prochain, à M. Louis Alexandre Dambourney, Négociant, rue Herbiere, Secretaire perpétuel.

Ces deux Prix seront distribués, suivant l'usage, au mois d'Août de l'année prochaine.

DE PARIS, *le 31 Août.*

Les dégâts que le gibier & les bêtes fauves font aux productions de la terre, donnent lieu à des demandes sur lesquelles il est souvent difficile que les Juges puissent statuer en regle, par la difficulté de pouvoir constater au juste le dommage qui a pu être fait & la vraie cause de ce dommage, qui souvent naît de l'intemperie des saisons, du défaut de production, & provient aussi quelquefois de ce que les terres n'ont pas été bien cultivées & bien ensemencées. D'après ces considérations exposées dans une Requête de M. le Procureur-Général, le Parlement, pour établir une regle fixe afin que les Juges puissent prononcer en connoissance de cause, a ordonné » que les Propriétaires
ou Fermiers qui auront des demandes à
former pour constater le dégât causé
par le gibier & les bêtes fauves, aux
grains ou vignes, seront tenus de se
pourvoir devant les Juges des Eaux &

Forêts des lieux, pour faire procéder par Experts, en présence des Parties intéressées ou elles duement appellées, à trois visites des terres prétendues endommagées, lesquelles seront désignées par tenans & aboutissans ; que la premiere visite se fera dans les trois mois, à compter du jour de la semence, sans cependant qu'elle puisse être faite au-delà du mois de Janvier ; que les Experts, par leur rapport, seront tenus de déclarer la nature & qualité du sol & espece de grains, de prendre les déclarations des Propriétaires & Habitans voisins, pour sçavoir si les terres prétendues endommagées ont été bien cultivées & ensemencées, si les grains étoient bien pris & étoient bien venans, si le dommage a été fait par le gibier, son espece, d'où il peut provenir, & enfin l'étendue du terrein endommagé ; que la seconde visite sera faite dans le courant des mois d'Avril & de Mai, pour connoitre l'état des grains ; si le premier dommage a subsisté ou diminué ; s'il y en a eu de nouveau, & la cause du rétablissement, diminution ou augmentation : que la troisieme visite sera faite lors de la maturité des grains & avant la récolte, pour constater ce que la partie endommagée auroit pu produire relativement aux terres voisines, & en estimer la valeur suivant les Mercuriales des lieux, tant en grains que paille, à la déduction néanmoins des frais de récolte & de battage des grains : ordonne qu'à l'égard des dégâts qui pourront être causés sur les terres ensemencées en menus grains, les Propriétaires & Fermiers seront tenus de les faire constater dans la même forme, sans être néanmoins astreints à faire procéder à trois visites, mais seulement à deux, l'une avant la S. Jean, pour connoitre la nature & qualité du sol, l'espece de grains, le dommage, s'il a été causé par le gibier, l'espece & d'où il provient ; & l'autre visite avant la récolte, pour estimer le dommage, dans la même forme que pour le bled ; ordonne que le présent Arrêt sera imprimé & affiché partout où besoin sera, copie d'icelui envoyée aux Sieges des Maîtrises particulieres des Eaux & Forêts & Grueries, pour y être lu & publié à l'Audience tenante, & registré au Greffe desdits Sieges &c. ». *Du 21 Juillet 1778.*

PORTE-BRANCARD à ressorts, qui empêche que le limonnier des charrettes à deux roues ne soit écrasé par le fardeau, & que l'essieu n'écrase les Passans, par la chûte des roues ou des pierres &c. Par M. Lacombe d'Avignon.

» Préparez un pieu de cœur de chêne le meilleur possible, de trois pieds de haut & de quatre pouces de diametre ; perforez-le par le haut à huit ou neuf pouces en profondeur ; faites-y entrer un ressort spiral ou vis de fer liant, de 12 à 13 lignes d'épaisseur, qui soit bien assujetti en dehors par deux cercles, qui presse ou foule en dedans sur un pivot de fer. Sur la tête de cette vis il y a une bande de fer plate sur laquelle appuye le brancard, assujettie aux deux cercles. Ce pieu ou porte-brancard est placé dans l'intervalle qui répond à la distance qui se trouve entre les deux jambes du cheval, sous le milieu du brancard rond ou quarré, de maniere que le cheval, en s'abattant ou en se relevant, ne puisse pas embarrasser ses jambes avec ces pieux. Ils sont ferrés par le bout & moins hauts que le brancard de 5 à 6 pouces, afin que les pieux ne puissent pas casser le brancard, par la résistance qu'ils éprouveroient s'ils touchoient le pavé, lorsque le cheval s'abat & que le fardeau pese tout-à-coup sur le cheval.

Le pieu à *essieu de fer* doit être placé en dessous & dans le milieu, pour qu'il puisse supporter tout le fardeau lorsqu'il casse & que la roue tombe. Ce pieu doit être très-fort, sans vis ou ressort, & plus près du pavéque le porte-brancard.

On ne peut pas fixer la hauteur des *porte-brancards*, parce que les charrettes & les roues sont plus ou moins hautes.

On préviendroit beaucoup d'accidens si on faisoit usage des moyeux de cuivre ou de fonte, qui dureroient éternellement, sans avoir besoin d'aucune réparation ; ils pesent moins que ceux de nos lourdes charrettes de pierre. J'en ai vus en Angleterre qui n'avoient que neuf pouces de long sur quatre pouces d'épaisseur dans le milieu, & sur cinq de diametre en dedans, terminés à peu près comme les moyeux des carrosses. Les roues n'avoient que onze rayes, le cercle de fer n'étoit que de deux pieces

& l'essieu étoit de bois, ferré par le milieu, de dix pouces d'équarrissage. La partie qui rouloit dans le moyeu étoit cylindrique & non conique. Ils roulent facilement & sourdement & ne cassent point dans les fortes gelées comme ceux de fer. En genéral les charrettes de Paris sont trop lourdes, & le charronnage y est sans aucun principe. Les rayes & les jantes n'ont aucune proportion entre elles. L'Ouvrier employe aveuglément du bois de tout âge. Il seroit possible de charger une voiture d'*un sixieme de plus*, si le fardeau étoit distribué plus en longueur, & si les roues étoient plus légeres & d'un bois mieux choisi & bien appareillé. On économiseroit un cheval sur chaque charrette de pierre ou de vin qui ont communément quatre à cinq chevaux.

Quoique j'aye fait construire à Norden & en Angleterre mes *porte-brancards*, je n'en donne point ici la figure; M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie, si connu depuis plus de quinze années par une multitude de Mémoires curieux sur les Arts, & par des machines aussi utiles que nouvelles, pourra porter à sa perfection ce que je ne fais qu'ébaucher; ses lumieres & son patriotisme me rassurent & me font esperer qu'il voudra bien publier ses observations sur un objet si important. Il est peu de jours qu'il n'arrive des accidens fâcheux dans les rues & sur les routes, que les porte-brancards préviendront à jamais.

P. S. Tout le monde s'apperçoit que la longueur inutile & excessive des moyeux des charrettes occasionne à chaque moment des accidens. Il seroit à souhaiter qu'il y eût quelque Ordonnance qui fixât leur longueur & celle des essieux, pour éviter les embarras, les querelles & les malheurs qu'ils occasionnent journellement dans nos rues étroites ».

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

Remede contre la galle des moutons.

» Prenez deux livres de tabac, ou de » tronc de tabac, quatre pintes d'urine » humaine que vous ferez bouillir en- » semble jusqu'à diminution d'une cho- » pine. Joignez-y quatre chopines de » forte saumure de lard, avec une livre » de beurre ou de graisse dont on aura » ôté le sel. Faites bouillir le tout en- » semble pendant un quart d'heure, & » après l'avoir passé par un linge, met- » tez-y deux petites cuillerées d'huile » de térébenthine pour chaque chopine, » & frottez-en alors la brebis ». Ce remede est extrait du nouvel Ouvrage de M. de Mante sur les prairies artificielles & l'éducation des moutons de race Angloise.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 28 Août.

L'esturgeon, depuis 113 l. jusqu'à 114; le turbot, 15 liv.; la paire de solles, depuis 3 liv. jusqu'à 8; la raye douce, depuis 8 liv. jusqu'à 10; la raye bouclée, 5 liv.; les deux truites, depuis 2 l. jusqu'à 4; l'anguille, 6 liv.; les barbues, depuis 3 liv. jusqu'à 7; le panier de moules, 2 liv.; le carrelet, 1 liv.

Errata. Dans la Gazette du Samedi 29 Août dernier, N°. 69, p. 547, col. 2, plusieurs des noms des Médecins qui y sont nommés, se trouvent défigurés. Nous prions donc nos Lecteurs de les rétablir ainsi sur leur exemplaire.

Lig. 32, *Tavery*, lisez *Tauvry*; lig. 35, *Arrijau*, lisez *Arrigoni*; lig. 37, *Rore*, lisez *Rose*; lig. 38, *Linaier*, lisez *Linacier*; lig. 39, *Gamès*, lis. *Jamès*; Ibid. *Fothersill*, lisez *Fothergill*.

Nous saisissons cette occasion pour renouveller la priere que nous avons déjà faite aux personnes qui nous adressent des articles, d'avoir soin que les noms propres & les termes thécniques soient toujours écrits sur leur manuscrit de maniere à ne laisser aucune équivoque.

Quant à la faute qui se trouve tout à la fin de ce même article, on voit bien qu'elle ne peut venir que d'un déplacement arrivé pendant le cours du tirage. Au reste il n'est personne qui n'ait compris aisément qu'il falloit lire ainsi : *Ils se sont bien portés.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 29 Août 1778, au Mercredi 2 Sept., le froment s'est vendu

à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 l. à 10 l. 10 s.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20 l. 5 s., 20 l. 15 s., 22 à 23 l.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 liv. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. 10 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 29 Août 1778 au Mercredi 2 Sept., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 2 Sept. 1778, de 51 à 52 l.; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Septembre 1778.

Or de Portug. à . . .	730 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	723		
Du Pérou à	718	2	
Les guinées à . . .	728		
Ducats à	99	6	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32, ...	101		
Or à 20 karats à . .	84	12	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	8	
Piastres à	48	19	

Changes de Paris du 2 Septembre 1778.

Amsterdam	53 ½ à ⅜
Londres	29 9 16d. à ⅝
Hambourg	188
Madrid	15 3
Cadix	14 19 6 à 15
Livourne	97 ¾
Gênes	96 ¾
Lyon	de ⅛ p. ⅝ p. au p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Lundi 31 Août 1778		Du Mardi 1 Septembre.	
Messieurs		*Messieurs*	
Thevenin... pplles.	M.	Cauchy..... pplles.	P.
Viageres.....	M.	Viageres.....	M.
Masson..... pplles.	M.	Tontine	N.
Viageres.....	M.	Marsollier..... vres.	M.
Delamotte.. pplles.	M.	Perpétuelles..	M.
Viageres.....	M.	Defays..... pplles.	M.
Creuzé..... pplles.	M.	Viageres....	M.
Viageres.....	M.	Desplaces.. pplles.	M.
Tontine.....	M.	Viageres....	M.
Certain..... pplles.	M.	Tontine.....	M.
Viageres.....	M.	Vieillard.... pplles.	M.
Tontine.....	M.	Viageres.....	M.
.....		Tontine.....	M.
.....		Roberge... Perpét.	t. l.
.....		de l'ancien Clergé.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1778.	*Lundi* 31.	*Mardi* 1 *Sept.*	*Mercredi* 2.
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1677 ½ 85. . .	1685 90 92 ½ .	1695 97 ½ 1700 (1697 ½ 95 97 ½
D°. 16 25es . .	. . . . .	1110 . . .	. . . . (91
D°. 8es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	395 . . . .
Rescriptions . .	19	18 18 ½ . . .	18 18 ½ 18.
Bil. des Fermes .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 1 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 4 Août.*

NOUS apprenons qu'une épizootie vient de se déclarer dans l'Isle d'Aerroé. Elle y a fait déjà périr un grand nombre d'animaux. Sa Majesté, pour arrêter le cours de la contagion, a ordonné que toute bête en qui on reconnoitroit le moindre symptome de la maladie seroit assommée sur le champ & ensuite enterrée dans une fosse très-profonde.

Il a paru le 15 Juillet dernier une Ordonnance qui porte que tous les enfans nés hors de légitime mariage, seront désormais incapables de succéder ni aux biens ni à la noblesse de leurs peres, avec cette clause rigoureuse qu'un mariage subséquent ne pourra point détruire cette incapacité. L'Ordonnance dont il s'agit a été faite pour les Duchés de Schleswig & Holstein, la Seigneurie de Pinneberg, Altona & le Comté de Rantzau.

On a reçu la nouvelle que la frégate le *Christiansbourg*, Capitaine Moerk, appartenante à la Compagnie Royale de Guinée, est arrivée le 24 Mai dans les Indes Occidentales; mais que le Capitaine de ce bâtiment est mort sur la Côte d'Afrique. Suivant les mêmes lettres, la frégate le *Fridensbourg* a abordé sur cette même Côte à la fin de l'année derniere.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 6 Août.*

Sa Majesté Suédoise voulant contribuer à la décoration de la nouvelle Eglise Evangélique de cette Capitale, a destiné pour cet objet six mille livres de cuivre qui doivent arriver ici incessamment.

ALLEMAGNE.

DE DARMSTADT, *le 3 Août.*

Nous avons aujourd'hui le plaisir de voir par-tout, à la place des Communes dont la suppression semble avoir été d'autant plus difficile à operer qu'elle devoit être plus utile au Public, les plus belles prairies naturelles & artificielles. Depuis cette réforme, les bestiaux n'ont jamais été si sains ni si gras qu'on les voit aujourd'hui. Les bêtes à laine que nourrit le pays sont maintenant assez nombreuses pour fournir la plus grande partie des matieres nécessaires à nos nouvelles Manufactures. Ces Fabriques donnent de l'occupation à tous les pauvres du canton; aussi n'y voit-on plus aucun mendiant.

ESPAGNE.

DE SEVILLE, *le 29 Juillet.*

Nos oliviers ont assez bien réussi, & nous esperons faire une récolte passable.

On distingue ici deux sortes d'olives. Les unes sont petites, & ce sont celles qui vont au moulin. Il en est d'autres qui sont extrêmement grosses, & qui donnent peu d'huile, & encore cette huile est-elle d'une qualité fort médiocre; mais en récompense elles sont excellentes pour être mangées en nature. Ces olives ont un goût très-fin & très-délicat qui les fait rechercher dans toutes les tables de l'Europe. Elles étoient déjà très-nommées du tems de Ciceron; car il félicite un de ses amis d'avoir obtenu l'Intendance d'une Province aussi fertile, & le charge de lui envoyer à Rome des olives de Séville. Au reste, on ne sçait pas profiter dans l'Andalousie du présent que la nature a fait au pays; on y suit une très-mauvaise maniere de faire l'huile. Lorsque les olives sont cueillies, on les amasse en monceaux, & on les laisse pourrir avant de les piler. Une partie de l'huile se convertit en mucilage, & contracte une odeur & un goût désagréables. D'ailleurs comme la quantité des moulins ne répond pas à celle des olives, ceux qui récoltent ce fruit sont obligés d'attendre des mois entiers leur tour avant de pouvoir se servir des moulins; & dans un pays aussi chaud que l'Andalousie, il faut nécessairement que les olives fermentent, qu'elles se corrompent & qu'elles produisent une mauvaise liqueur. Il seroit bien à desirer que nos Sçavans & nos Docteurs prissent cet objet en considération, & qu'ils nous indiquassent les moyens de perfectionner nos huiles. Ce seroit rendre un grand service à cette Province.

ITALIE.

DE ROME, *le 6 Août.*

M. Louis Morri, Marchand de tableaux & Amateur distingué, a obtenu de Sa Sainteté le privilege de faire graver les beaux morceaux d'antiquité qui composent la collection du *Musaum Clementinum.* Les explications des planches seront redigées par M. Visconti, Surintendant des Antiquités de Rome. Le Saint Pere, dans la vue de favoriser une entreprise aussi utile aux Arts, a pris cent souscriptions de cet Ouvrage important.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE LA ROCHELLE, *le 19 Août.*

D'après le relévé général de la Généralité de la Rochelle, il y est né en 1777, 18034 personnes; il s'y est fait 4113 mariages, & on y a compté 13130 morts. En 1776, il y avoit eu dans cette même Généralité 18095 naissances, 4591 mariages & 11405 morts. Il y a donc eu en 1776, 61 naissances & 478 mariages de plus qu'en 1777, & en 1777, il y a eu 1725 morts de plus qu'en 1776.

DE CHARROUX (*Haut-Poitou*), *le 18 Août.*

Notre derniere Foire de la S. Laurent a été peu florissante. Le principal commerce qui s'y fait consiste dans l'achat & la vente du bétail, & particulierement des bœufs qu'on a coutume d'y amener en quantité des Provinces voisines. Cette Foire se tient au milieu de la campagne dans un emplacement très-vaste & qui peut contenir un très-grand nombre de bestiaux, ce qui est fort commode. Je suis bien étonné de ce que toutes nos autres Foires ne se tiennent pas dans cet endroit, plutôt que dans la Ville où la place destinée à cet usage se trouve si étroite que le bétail est obligé de refluer dans les rues adjacentes qui elles-mêmes sont très-resserrées, ce qui obstrue le passage & occasionne souvent des accidens. Il seroit donc bien à desirer pour les Habitans de ce lieu & aussi pour la commodité des Marchands Forains, qu'il fût ordonné de n'en plus tenir aucune ailleurs que dans le champ de la Foire de S. Laurent. Cette place est pour ainsi dire à la porte de notre Ville.

Si notre Foire de Saint Laurent a été si dépeuplée cette année, cela vient de ce que les bœufs du Limousin sont restés dans leur pays. L'épizootie qui s'est répandue depuis peu dans cette Province sur le gros bétail, a fait prendre des précautions pour empêcher la communication du mal. Le Limousin est si limitrophe du Poitou que nous craignons

beaucoup pour nos troupeaux. M. notre Intendant, dont l'œil vigilant s'étend sur tout ce qui peut être utile ou nuisible à cette Province, s'est empressé de donner des ordres pour qu'on répandit dans toute l'étendue de sa Généralité l'Avis que M. l'Intendant de Limoges a fait distribuer dans la sienne, pour prévenir ou guérir la maladie qui attaque les bestiaux du Limousin.

N. B. C'est ce même Avis que nous avons fait imprimer dans notre Gazette du Mardi 25 Août, No. 68, pag. 538.

Le même Correspondant nous mande que dans certains cantons du Poitou les chaleurs y ont été si vives que plusieurs Moissonneurs y sont tombés morts, la faucille à la main. Une jeune fille des environs de Chef-Boutonne a entre autres éprouvé ce triste sort. Son visage s'est, dit-il, couvert à l'instant d'une couleur obscure qui annonçoit l'apoplexie. Il est à présumer, ajoute-t-il, que s'il se fût rencontré sur le lieu quelque Médecin ou Chirurgien éclairé, il auroit pu trouver quelque moyen pour rappeller cette jeune fille à la vie; mais la crainte de la Justice est toujours enracinée dans l'esprit du Peuple, malgré les soins qu'on prend de toutes parts pour le rassurer à cet égard. Dans la fâcheuse circonstance dont il s'agit, on courut avertir plutôt le Juge que le Médecin, & la pauvre fille périt définitivement, après être restée plusieurs heures exposée à la chaleur brûlante des rayons du soleil.

DE STRASBOURG, *le 20 Août.*

» Dans le troisieme volume du *Dictionnaire universel des Sciences*, ou *Bibliothéque de l'Homme d'Etat & du Citoyen*, on trouve un article très-étendu sur notre Province d'Alsace. Dans le paragraphe IX, page 539, il est dit que, suivant le dénombrement fait par M. Guerin qui a travaillé d'après M. de Vauban au projet de la Dixme royale, l'Alsace contient 245,500 Habitans & 429 lieues quarrées de 4688 arpens, & que suivant un autre dénombrement fait en l'année 1731, l'Alsace contient 339,650 Habitans.

Suivant l'état de Population de la Province d'Alsace, imprimé dans la Gazette du Commerce, No. 58, l'année commune des naissances de cette Province, prise sur les années 1776 & 1777, est de 25,189. En employant la multiplication par 26 qu'on a trouvée rendre exactement le nombre des Habitans dans la Généralité de Valenciennes, ainsi qu'il a été observé dans le No. 41 de cette même Gazette, il suit que la Province d'Alsace doit contenir 654,914 Habitans, nombre bien supérieur aux deux dénombremens dont il est fait mention dans la *Bibliothéque de l'Homme d'Etat.*

D'après ce qui est rapporté dans ce même Dictionnaire à l'article ALSACE, cette Province est divisée en trois Recettes ou Bureaux qui sont *Strasbourg*, *Colmar* & *Landau*, & chaque Recette ou Bureau est subdivisé en Bailliages qui forment des Recettes particulieres.

Au paragraphe XX. du même article, page 570, on trouve le nombre des Paroisses de chacun de ces Bureaux; celui de Colmar en contient 321; celui de Strasbourg 264, & celui de Landau 350; ce qui forme en tout 935 Paroisses qui, en supposant que la totalité de la Population de la Province soit de 654,914 Habitans, doivent contenir, les unes dans les autres 700 Habitans; & en supposant encore que, suivant le calcul de M. Guerin, la Province d'Alsace ne contienne que 429 lieues quarrées, il y auroit dans cette Province 1526 Habitans par lieue; Population bien considérable & qui est une preuve sans replique de la fertilité du terrein, & du progrès que fait la culture dans cette extrêmité du Royaume ».

DE MAYENNE, *le 17 Août.*

Le 15 Juillet dernier, on a éprouvé ici & dans les environs une chaleur excessive. On nous mande de la Paroisse de Poulay, peu éloignée de cette Ville, qu'une femme ayant mis reposer dans sa chambre vers les 2 heures après midi, un enfant sur un oreiller de paille d'avoine, le feu prit tout-à-coup à l'oreiller. Cet accident auroit pu avoir des suites fâcheuses si la femme n'eût pas été à portée d'entendre les cris de l'enfant & d'accourir promptement à son secours. Elle trouva l'oreiller déjà tout en feu. On rechercha quelle pouvoit être la cause de cet événement; on découvrit qu'il provenoit des rayons du soleil qui dardoit à travers une petite vitre.

N. B. On se rappellera peut-être ici que l'année derniere, nous avons fait mention d'un incendie arrivé à Londres par une cause à peu pareille. Un verre optique qu'on avoit laissé sur une fenêtre exposé au soleil, mit le feu aux rideaux d'un appartement; la flamme se communiqua aux boiseries, & elle avoit déjà fait de grands progrès, lorsqu'on s'apperçut du danger. Il est d'autant plus nécessaire d'avertir le Public de ces sortes d'accidens, qu'ils peuvent se renouveller, & qu'on est bien éloigné de songer à les prévenir.

DE PARIS, *le 27 Août.*

Abolition du droit d'Aubaine, convenue entre la France & les Etats-Unis de l'Amérique. Sa Majesté desirant donner aux Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale une marque de son amitié, en convenant avec eux de l'exemption du droit d'Aubaine entre la France & lesdits Etats, a, par une Déclaration donnée à Versailles le 26 Juillet dernier, & registrée en Parlement le 4 de ce mois, ordonné » 1°. » que les Sujets & Habitans desdits » Etats-Unis, ou l'un d'eux, ne seront » point réputés Aubains en France, & » conséquemment seront exempts du » droit d'Aubaine ou autre droit sem- » blable, quelque nom qu'il puisse avoir; » pourront disposer par testament, do- » nation ou autrement, de leurs biens, » meubles & immeubles, en faveur de » telles personnes que bon leur semble- » ra; & leurs héritiers, Sujets desdits » Etats-Unis, résidants soit en France ou » ailleurs, pourront leur succéder, *ab* » *intestat*, sans qu'ils aient besoin d'obte- » nir des Lettres de naturalité, & sans » que l'effet de cette concession leur » puisse être contesté ou empêché, sous » prétexte de quelques droits ou préro- » gatives des Provinces, Villes ou per- » sonnes privées; & seront lesdits héri- » tiers, soit à titre particulier, soit *ab* » *intestat*, exempts de tous droits de dé- » traction ou autre droit de ce genre, » sauf néanmoins les droits locaux, tant » & si long-tems qu'il n'en sera point » établi de pareils pour lesdits Etats- » Unis, ou aucuns d'iceux. 2°. Que les » Sujets de Sa Majesté jouiront de leur » côté, dans tous les Domaines desdits » Etats, d'une entiere & parfaite réci- » procité relativement aux stipulations » renfermées dans l'article précédent. » 3°. Que le contenu aux articles sus- » dits ne portera aucune atteinte aux » loix promulguées en France, contre » les émigrations, ou qui pourront être » promulguées dans la suite, lesquelles » demeureront dans toute leur force & » vigueur. 4°. Que les Etats-Unis de » leur côté ou aucun d'entre eux, se- » ront libres de statuer sur la matiere » énoncée en l'article précédent, telle » loi qu'ils jugeront à propos ».

» Par Sentence de M. le Lieutenant-Général de Police du sept Août dernier, il a été ordonné que dorénavant les Fruitiers ne pourroient vendre leurs marchandises de beurre & d'œufs plus de deux sous au-delà du prix qui en aura été fait sur le carreau & annoncé au Public par un placard qui s'affiche dans les differens Quartiers & Marchés de cette Ville, à peine de cent livres d'amende contre chaque Contrevenant, même de plus grande peine, en cas de récidive ».

DESCRIPTION d'un Moulin pour écraser les pommes avec lesquelles on fait du cidre qui est tel qu'on peut tirer, par son moyen, de douze boisseaux de pommes un muid de cette boisson; invention due à M. Edmond Browne de Rodborough, Ecuyer dans le Comté de Glocester, & maintenant en usage parmi les Habitans d'une partie de cette Province. Extrait des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne.

» La découverte dont je me propose de rendre compte au Public, d'après la description qu'en a donnée en Anglois le fameux Richard Bradley, dans son Traité complet d'Agriculture & de Jardinage, est d'autant plus importante qu'elle procure une grande économie; car personne n'ignore dans les pays à cidre qu'il faut ordinairement 20 boisseaux de pommes pour faire un muid de cette liqueur. On voit par-là que l'on gagne, par le nouveau procédé, au moins un grand tiers en sus; ce qui est très-avantageux dans les Provinces où le cidre est la boisson ordinaire des Ha-

bitans, & un de leurs revenus. Pour avoir une idée bien exacte de ce Moulin, je prie les Lecteurs d'en tracer sur le papier les diverses parties dans l'ordre où elles vont être décrites ; ce moyen est le seul capable de suppléer aux figures que certains ouvrages ne comportent pas.

On imaginera donc un grand banc de bon bois de chêne ou de hêtre d'environ dix pieds de long sur un bon pied & demi de large, & même plus, si on trouve un madrier assez large pour cet objet ; il faut qu'il ait au moins deux pouces d'épaisseur, sa hauteur sera à peu près de quatre pieds.

On pratiquera dans la longueur de ce madrier qui formera le dessus de ce banc deux grandes ouvertures ou fentes dont on va expliquer l'usage. La moins large servira à loger une grande roue *d'abattage* adaptée à l'axe du Moulin, & dont la circonference sera chargée de plomb ; elle ne servira que de régulateur ou balancier au Moulin, & à entretenir le mouvement que donneront à ce Moulin deux hommes appliqués aux manivelles fixées sur l'axe. Par cette disposition, le régulateur dont il s'agit ne sçauroit blesser personne.

Quant au Moulin proprement dit, il est composé, 1°. d'une longue caisse allant en se retrécissant, & que l'on tient dans une situation inclinée, au moyen d'une fourche de fer dont le manche qui est applati, entre dans l'extrêmité du banc & y est retenue par une cheville au point où on la desire.

Cette espece de canal qui est fermé du seul côté de la fourchette, sert à contenir les pommes qui doivent être écrasées ; il les conduit jusques sur les meules. Celles-ci sont au nombre de deux. Elles sont l'une & l'autre de cuivre fondu * ou plutôt de ce métal avec lequel on fait les cloches ; parce qu'il est moins sujet au verd-de-gris. Elles ont sept pouces de diametre, mesurées de la partie la plus saillante d'une dent jusques à cette même partie de la dent opposée. La longueur de ces cylindres est d'environ quatre pouces. On y ménage sur la surface treize dents ou sillons triangulaires & un peu crochus en avant comme les dents des rochets ou crics des voitures ordinaires. On laisse dans l'intérieur de ces cylindres un espace exagone assez large que l'on remplit de bon bois de chêne au milieu duquel on place l'axe de fer. On peut, par ce moyen, s'assurer de la plus grande solidité.

Ces deux meules sont renfermées dans une boîte formée par-dessous avec des bonnes planches de chêne en forme d'entonnoir, c'est-à-dire qu'elle est évasée par le haut & qu'elle va en se retrécissant vers le bas. Cette boite n'a point de fonds & se trouve engagée dans un cadre qu'on fixe sur le banc avec de forts écrous ; elle traverse en même tems l'épaisseur du banc qui forme le montant de cette machine.

L'axe de la premiere meule sur lequel est montée la roue d'abattage, & aux deux bouts duquel s'ajustent les manivelles pour faire mouvoir la machine, est pris entre deux collets de cuivre qui l'assujettissent sur le banc. Quant à l'axe de la seconde roue, auquel on n'adapte rien, il tient uniquement au cadre ; mais il se trouve néanmoins à peu près à la même hauteur que l'axe de la premiere meule, c'est-à-dire que cet axe traverse les côtés du cadre, & que l'essieu de la premiere meule traverse les côtés du cadre inférieur formé par l'ouverture pratiquée dans la longueur du banc.

On pratique une espece de mortaise dans les longs côtés du cadre supérieur, & dans cette mortaise, on fait entrer deux coins qui pressant plus ou moins contre les deux bouts de l'axe de la seconde meule, la rapprochent à volonté de la premiere.

Toute cette méchanique est cachée par une espece de couvercle qui embrasse l'extrêmité de la caisse dans laquelle on jette les pommes. Cette couverture est inclinée du côté opposé à

---

* *Il seroit à desirer que nos Chymistes & nos Métallurgistes s'appliquassent à trouver un alliage du cuivre avec quelques autres métaux, qui fût peu dispendieux, nullement réfractaire, & qui n'engendrât aucun verd-de-gris. La facilité d'en faire une infinité de pieces dans les Arts seroit un très grand avantage pour la Société.*

ce conduit & garnie dans sa partie intérieure qui est au-dessus des meules, de dents ou plutôt de sillons triangulaires formés avec du cuivre fondu, ou avec le même métal que ces dernieres. Ces dents sont opposées à celles de ces meules, de maniere que les pommes qui tombent entre les meules & ces dents sont nécessairement écrasées.

Cette couverture est placée sur le banc qui soutient les meules, & y est fixée avec des vis. On adapte, comme on l'a déjà dit, deux manivelles à l'axe de la meule qui est la plus voisine de l'espece de canal qui conduit les pommes au-dessus d'elle.

Celui qui fait mouvoir cette espece de moulin dirige les pommes avec sa main gauche quand elles s'obstinent à ne pas se laisser écraser, c'est-à-dire quand elles échappent aux dents des deux meules ainsi qu'à celles du couvercle.

On place un long baquet sous ces dernieres, dans lequel tombe la pulpe des pommes écrasées avec une partie de leur suc. Or c'est avec cette pulpe que l'on fait le cidre par expression.

Maniere de faire le Cidre.

Après avoir écrasé les pommes par le moyen de la machine qu'on vient de décrire, on remplit une certaine quantité de sacs faits avec de la toile de crin qui prennent une forme circulaire, au moyen des œillets & des courroies qui y sont adaptés, comme le feroit à peu près une bourse. On place ces sacs sous la presse, & on prend la précaution de mettre entre chacun d'eux un disque ou plateau circulaire de bois d'environ un pouce d'épaisseur. Ce disque est cannelé en divers sens qui se croisent dessus comme dessous, ce qui forme presque autant de petites pointes qui favorisent la compression de la pulpe des pommes.

On a soin de mettre la valeur de quatre ou cinq boisseaux tout-à-la-fois sous la presse à vis, & l'on fait alors comprimer les sacs. Cette opération étant faite, on fait briser les pains qui étoient restés dans les sacs, & on les remet une seconde fois sous la presse avec les mêmes précautions que la premiere fois. Si l'on agit ainsi jusqu'à trois fois de suite, on se procurera assez de cidre pour payer les gages de deux Manœuvres pendant un jour, c'est à-dire que cette économie vous défraye des frais de fabrication de votre cidre.

Douze boisseaux de pommes écrasées selon la méthode que l'on vient de décrire, donnent communément plus de cidre qu'il n'en faut pour en faire un muid. On retire au-delà des deux tiers du suc des pommes par la premiere opération de la presse, & l'autre tiers en suivant la méthode qu'on vient d'indiquer. Consultez le Tome II. de l'Ouvrage de Bradley, Edition de Londres 1728, où vous trouverez la figure de cette machine supérieurement gravée. Il seroit à desirer que l'on pût accompagner d'un dessin les descriptions de machines. Mais dans cette impossibilité, doit-on négliger de donner ces détails ? Non sans doute, vu qu'ils n'échappent qu'aux gens du monde, & que les Ouvriers, les moins intelligens, peuvent en faire leur profit & répandre ces machines dans leur canton. Telle est ma seule ambition ; loin d'être jaloux d'en faire un mystere & de réclamer à grands cris celles de mes découvertes que bien des gens s'attribuent, je desire au contraire qu'ils en profitent, pourvu que cela puisse être aussi utile à leurs Concitoyens qu'à eux-mêmes ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livres.

Des Canaux de Navigation, & spécialement du Canal de Languedoc. Par M. de la Lande, Professeur Royal de Mathématiques, Censeur Royale ; des Académies de France, d'Angleterre, de Hollande, de Suede, de Russie, d'Allemagne & d'Italie.

..... *Veniet classis quocumquè vocarit*
Spes lucri. Juven.

A Paris, chez la veuve Desaint, Libraire, rue du Foin Saint-Jacques. 1778.

603 pag. *in-folio*, avec beaucoup de Planches. 54 liv. relié.

Il y a long-tems qu'on parle des Canaux comme de la chose la plus importante pour le Commerce & la prospérité d'un Etat ; mais on n'avoit point encore donné de Traité complet sur cette matiere. Celui-ci comprend tout-à-la-fois les Préceptes & les Exemples, l'Histoire & les Descriptions, la Construction & l'Administration, les Projets & les Calculs, l'Erudition & la Théorie, l'Art & la Science, la Politique & le Commerce, enfin tout ce qui est relatif à cette importante matiere. M. de la Lande, par des voyages dans presque tous les pays de l'Europe, par une correspondance dans toutes les parties de la Terre, par une étude approfondie de cette matiere, par des secours tirés de tous les dépôts publics & des Ingénieurs les plus habiles, s'est mis à portée de faire un grand Ouvrage où il ne manque rien de ce qui devoit entrer dans son plan ; l'exécution typographique & la beauté des gravures a parfaitement répondu au mérite du Livre.

Le Canal de Languedoc, le plus grand & le plus superbe de tous chef-d'œuvres de l'Industrie Françoise, qui a coûté plus de 30 millions, étoit digne de servir de modele : aussi l'Auteur commence par le décrire avec toutes ses écluses, bassins, rigoles, aqueducs, & de maniere à ne rien laisser à desirer sur cet objet. Le Canal de Briare, celui de Picardie, celui de la Lys à l'Aa, qui font également honneur à la France, y sont aussi détaillés. Les projets formés pour la Bourgogne, la Provence, la Bretagne & toutes les autres Provinces de France, y sont présentés avec force & avec intérêt. De-là l'Auteur passe en Italie, en Espagne, en Hollande, dans le Nord, en Asie, & jusques en Afrique & en Amérique, pour parcourir tout ce qui s'est fait & tout ce qui pourroit se faire d'important pour la jonction des mers & des rivieres, & pour la communication intérieure des Royaumes & des Empires.

Les Anciens avoient très-bien compris l'utilité des Canaux ; ils en avoient creusé en Europe, en Asie & en Afrique. M. de la Lande les parcourt, & les décrit autant que les Ecrivains de l'Antiquité en fournissent les moyens ; il cite avec soin tous les passages, & il rend justice à M. l'Abbé le Blond, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, dont l'érudition l'a guidé dans cette partie de son Ouvrage.

Grammaire Triglotte ou nouvelle Méthode pour faciliter l'intelligence des Langues Françoise, Latine & Allemande, contenant des régles claires & faciles pour bien décliner & conjuguer dans les trois Langues, avec des remarques sur la Syntaxe, propres à lever les difficultés qui ont coutume d'arrêter les Commençans. On y a joint des Dialogues sous differens sujets, en François, en Latin & en Allemand, avec la Lettre d'un Pere à son Fils, en l'envoyant à l'Université, écrite en Allemand par M. Gellert, & traduite en François par M. Huber. A Mayence, chez Jean-Benjamin Waillandt, Imprimeur privilégié de Son Altesse Electorale. On en trouve des exemplaires à Paris, chez Langlois, Libraire, rue du Petit-Pont, près la rue Saint-Severin. 1778, in-12 de 300 pages. Prix, 2 liv. broché, & 2 liv. 10 s. relié. Cet Ouvrage est utile aux Voyageurs & aux Commerçans qui entretiennent des Correspondances dans les pays où la Langue Allemande est en usage. C'est à ce titre que nous l'annonçons.

I I.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 21 Août.

L'esturgeon, 152 liv. ; le turbot, depuis 12 liv. jusqu'à 27 ; le panier de turbotins, depuis 7 liv. jusqu'à 11 ; la raye douce, depuis 6 liv. jusqu'à 9 ; la raye bouclée, depuis 2 l. 10 sous jusqu'à 3 l. ; le panier de rayons ou petites rayes, 3 l. : la truite, depuis 3 liv. jusqu'à 4 ; la paire de solles, depuis 2 liv. jusqu'à 3 ; le panier de petites solles, depuis 1 liv. 10 s. jusqu'à 2 l. ; le mulet, 1 l. 10 s. ; le panier de moules, 1 l. 5 s.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 26 Août 1778, au Samedi 29 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. 15 f. ; le seigle, de 9 liv. 5 f., 9 l. 15 f. à 10 l. ; l'orge, de 9 l. 5 f., 9 l. 15 f. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19 l. 5 f., 19 l. 15 f., 20 à 22 l. ; le seigle, de 9 l., 9 liv. 10 f. à 10 l. ; l'orge, de 9 l. 10 f. à à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 26 Août 1778 au Samedi 29 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv. ; *idem* à la Grêve, de 19 l. 5 f., 19 l. 10 f. à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 29 Août 1778, de 43 à 44 l. ; *id.* nouveau, de 42 à 43 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l. ; *id.* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 34 à 35 ; *idem* nouveau, de 32 à 33 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17 ; *id.* nouvelle, de 15 à 16 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 32 à 33 ; *id.* nouveau, de 30 à 31 ; le cent de paille vieille, de 16 à 17 ; *id.* nouvelle, de 14 à 15 ; le foin à la Grêve, de 30 à 31 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Août 1778.

Or de Portug. à . . .	730 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	723		
Du Pérou à	718	5	
Les guinées à . . .	728		
Ducats à	99	3	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	11	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	6	
Piastres à	48	18	

Changes de Paris du 29 Août 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 ½ à 9 16e.
Hambourg	188 ¼
Madrid.....	15 3
Cadix.....	14 19 6
Livourne	98
Gênes.....	96
Lyon.....	¼

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Jeudi 27 Août 1778.

Messieurs

Deschapelles. vres.		P.
Perpétuelles.		P.
Decourmont pplles.		M.
Viageres.....		M.
Nau ..... pplles.		t. l.
Viageres....		t. l.
Tontine.....		t. l.
De S. Janvier vres.		M.
Defays..... pplles.		M.
Viageres.....		M.
Six premiers mois 1778.		
Alissant.... Viag.		A.
Tontine.....		A.
Dutartre Perpét. de l'ancien Clergé.		t. l.

Du Vendredi 28.

Messieurs

Lempereur.. Viag.		P.
Perpétuelles..		t. l.
Boscheron... pplles.		M.
Viageres....		M.
Peinchein.... vres.		M.
Perpétuelles..		M.
Patu ..... pplles.		t. l.
Viageres		R.
Rouillard.... pplles.		M.
Viageres.....		M.
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1778.	*Jeudi* 27.	*Vendredi* 28.	*Samedi* 29.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1687 ½ 90 . . .	1687 ½ 85 . .	1680 77 ½ . .
D°. 16 25es . .	1102 ½. . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	72	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	18 ½ 18 18 ½ .	18 ½ 18 18 ½. .	19 18 ½ . . .
Bil. des Fermes .	2 ½.	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journ d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrolo des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 28 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

HONGRIE.

DE SOSKA (*Ville des Montagnes du Bannat*), *le 15 Juin.*

CETTE Ville eſt peuplée de Grecs-unis ; il y en a auſſi un certain nombre qui ſuivent l'ancien Rit & qui ſont ennemis jurés des premiers qu'ils regardent comme des Apoſtats.

Il y a quelques jours qu'une troupe de ces Grecs de l'ancienne Communion inveſtirent les hauteurs de cette Ville : cantonnés & placés avantageuſement, ils envoyerent une troupe de leur monde dans la maiſon du Sr. George Steiner, qui avoit ſervi pendant 54 ans dans les Mines de cette contrée en qualité de Chirurgien breveté par Sa Majeſté Impériale & Royale. On vint au ſecours ; le combat fut terrible, & au bout de deux heures, il ſe termina à l'avantage des brigands qui mirent en pieces le vieux Chirurgien, ſans néanmoins lui ôter ni la vie ni la faculté de parler. Ils pillerent ſa maiſon & celles de pluſieurs autres Habitans. Au départ de ces ſcélerats, on a retrouvé le tronc du malheureux Chirurgien qui reſpiroit encore & qui eſt mort dans des douleurs qu'on ne ſçauroit exprimer. Avant que de partir, ces brigands ont ſommé la Ville de leur payer une contribution.

Lors de leur retraite, qu'ils firent de nuit, pour n'être pas pourſuivis, ils rencontrerent ſur les bords de la Nera un Bouvier qu'ils forcerent de leur ſervir de guide, & qu'ils chargerent d'une partie de leur butin. Peu après ils trouverent un Berger qui les avoit dénoncés ; ils lui firent toutes ſortes de mauvais traitemens & lui couperent la langue. Arrivés à l'autre bord de la riviere, ils allumerent des flambeaux, dreſſerent un autel, ſe proſternerent & rendirent des actions de graces au Ciel de ce qu'ils avoient eu l'avantage de châtier des Grecs-unis, des Mécréans. On a envoyé un Corps conſiderable de Milice aux trouſſes de cette bande de ſcélerats. Il y a long-tems qu'ils interceptent dans ce pays la communication, qu'ils ruinent le Commerce, anéantiſſent l'Agriculture, étouffent l'Induſtrie & détruiſent la Population.

ALLEMAGNE.

DE CASSEL, *le 2 Juillet.*

Les Vaſſaux & Payſans de Darmſtadt étoient depuis long-tems en poſſeſſion de détruire les forêts, ſous prétexte de ſe procurer des timons de chêne & d'autres pieces de charonage pour la conſtruction de leurs charrues ; ſous ce prétexte, ils abattoient, ſans aucun ménagement, les jeunes chênes les plus beaux & les plus droits : il vient de paroître une Ordonnance qui remédie à ces déprédations.

Les Officiers prépoſés à la conſerva-

tion des forêts seront tenus de délivrer aux Paysans la quantité de branches de vieux chênes nécessaires pour la fabrication de leurs instrumens aratoires; & en même tems, ils apposeront sur les branches qu'ils délivreront une marque particuliere. Défense à tous Particuliers & à tous Charrons d'employer des bois tirés des forêts qui n'auroient pas la marque prescrite. Chaque contravention sera punie par une amende de dix florins.

La petite riviere de Kinzig, qui se décharge dans le Mein près de Hanau, s'est débordée il y a peu de tems & a ravagé le pays plat de façon qu'une grande partie de la récolte a été absolument perdue. Le Necker est aussi sorti de son lit & a couvert de ses eaux une assez grande étendue de terrein. Mais ces ravages n'influent que sur quelques contrees particulieres. Le Rhin a de même inondé les campagnes du côté de Manheim, & on a fort appréhendé que ce fleuve n'occasionnât un déluge général dans toute la contrée; mais heureusement on en a été quitte pour la peur.

Nous apprenons de Bohême que le Moldau y a aussi causé de grands dégâts en plusieurs lieux. Ces inondations ont commencé le Lundi de la Pentecôte.

DE FRANFORT (*sur le Mein*), *le 6 Juillet.*

Un Allemand, depuis peu revenu de l'Amérique Septentrionale, assure qu'il s'y trouve dans les Provinces-Unies des mines d'or & d'argent aussi riches que celles du Perou. Il ajoute que les Habitans qui les connoissent depuis long-tems ont eu la prudence de ne pas les découvrir jusqu'à présent; ayant, dit-il, formé le projet qu'ils exécutent aujourd'hui de se rendre indépendans, ils ont voulu se ménager par-là une ressource qui ne peut manquer de leur être maintenant fort utile. Ce Voyageur a fait voir à plusieurs de nos Négocians des especes qu'il prétend avoir actuellement cours dans l'Amérique Septentrionale; elles sont d'aussi bon aloi que les especes Angloises. Il assure qu'on ne tardera pas à en voir circuler encore beaucoup d'autres de mêmequalité, qui proviendront des mines qu'il annonce, & qu'il proteste avoir vues lui-même. On ne sçait quel ressort secret fait agir cet homme, & si l'on peut compter sur ce qu'il raconte.

DE MANHEIM, *le 24 Juin.*

Les Mémoires que la Société Physico-Economique-Electorale-Palatine a publiés, pour l'année 1774, ne sont pas moins intéressans que ceux de la même Compagnie dont on a rendu compte en dernier lieu; c'est pourquoi nous nous croyons obligés d'en donner ici un précis en faveur des Agriculteurs & des personnes qui se livrent à l'étude des Sciences économiques.

Ce volume débute par une dissertation sur la maniere de tirer le vif-argent des mines, avec des réflexions propres à perfectionner cette exploitation.

La seconde qui est de M. Stork, a pour but de faire connoitre la méthode de cultiver & de préparer le lin, usitée sur le Hunsrick. L'Auteur y fait des observations sur les diverses especes de lin qui se cultivent dans ce canton; mais avant, il parle de quelques tentatives qu'on a faites pour y naturaliser le lin de Siberie. Ces essais n'ont point eu une réussite fort brillante. Ce lin étranger éxige un terrein & un climat particuliers. M. Storck donne la préference à une espece de lin hâtif qui, quoique beaucoup plus court que le lin tardif, a pourtant sur ce dernier des avantages très-marqués, & parmi ces avantages, il faut mettre celui de donner des fils beaucoup plus fins.

Le lin n'exige pas, suivant M. Storck, une terre travaillée avec beaucoup de soin. Un sol un peu en pente, de bonne qualité & nouvellement défriché lui convient très-bien. On laboure le terrein en automne; on seme la graine de lin à la fin du mois de Mars suivant ou au commencement d'Avril. A la nouvelle lune, on l'enterre avec la herse, puis on le couvre d'une couche de fumier de mouton, ou l'on y répand de la chaux. Lorsque le lin est en fleur, on le sarcle. Quand les feuilles commencent à jaunir ou à tomber, il est tems de cueillir le lin & de le mettre en bottes.

Telle est à peu près la méthode qu'on suit sur le Hunsrick pour la culture du

lin. M. Storck n'approuve pas l'usage où l'on est dans ce pays de rouir cette plante sur l'herbe ; il veut que le rouissage se fasse dans l'eau, & il en donne des raisons qui paroissent très-plausibles. Il recommande de faire bouillir le lin, après qu'il a été séparé de ses chenevottes, dans une espece de lessive faite avec de la fiente de poule ; après cette ébullition, il faut le faire sécher, le tordre, le bien battre. Il conseille à la suite de ces opérations de le renfermer dans un vase avec un peu d'huile d'olive. Ce lin ainsi préparé fournit un fil de la plus grande finesse.

Dans un Mémoire suivant, M. Storck traite de la méthode qu'on suit dans le même pays pour fertiliser les terres par le moyen de la chaux. Il prouve, par l'expérience & par le raisonnement, que cet engrais est un des meilleurs qu'on connoisse, pourvu qu'on sçache bien le préparer & en faire un bon usage. Il ne néglige ici aucune des instructions nécessaires pour remplir ces deux objets importans. C'est un axiome qui a cours parmi les Agriculteurs, sçavoir que la chaux & la marne n'enrichissent le Propriétaire actuel qu'au préjudice de ceux qui doivent posséder après lui sa terre ou son héritage. M. Storck regarde cette opinion comme un préjugé populaire qui est tout-à-fait destitué de fondement. Il assure connoître des champs qui depuis trente-trois ans n'ont jamais reçu d'autres engrais que de la chaux qu'on y répand à chaque troisieme année, & ces champs sont aussi féconds que ceux qui sont amendés avec des fumiers. Cependant la chaux ne convient pas à toute sorte de terrein. Il y a un choix à faire.

Le quatrieme Mémoire est de M. Medicus. Il contient quelques remarques sur certains arbres exotiques qui se sont très-bien soutenus dans le Jardin Botanique - Electoral de Manheim, quoiqu'ils fussent exposés à l'air libre. A ce Mémoire succédent des observations sur l'art de faire le charbon en Suede. Le but de ce Mémoire est de faire voir que la maniere de charbonner le bois la plus avantageuse, est de le ranger horisontalement & non pas en rond ou en pyramide. Cette construction qui paroît la plus généralement reçue en Suede est plus simple. Elle donne la facilité de mieux diriger le feu ; en la suivant, on est moins exposé à manquer l'opération du charbonage, & il est d'expérience que le charbon qui en résulte est d'une qualité supérieure à tout autre. Ce morceau économique est de M. Beckmann.

Le dernier de ces Mémoires traite de la taille des espaliers. Il est le fruit de l'expérience de M. Schmid. On conseille la lecture de cet Ecrit à tous ceux qui élevent des arbres fruitiers ; ils y trouveront des enseignemens dont ils pourront faire leur profit.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 10 *Juillet.*

Sa Majesté a ordonné que le payement des primes aux Matelots seroit continué jusqu'au 31 Août. L'objet de cette Ordonnance est de nous procurer des Sujets pour recruter la Marine. On a donné en même tems des ordres pour faire enlever dans toutes les parties du Royaume les gens sans aveu ; mais il est très-expressément recommandé aux Officiers civils de ne faire aucune violence aux gens occupés à l'Agriculture, au Commerce & aux Manufactures.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DU BEAUJOLOIS, *le* 18 *Juillet.*

Lettre au Rédacteur. » Cette Province éprouve actuellement, Mr, des malheurs assez considerables de differens genres. La récolte des foins n'a pas été fort abondante dans les montagnes ; de grosses pluies ont alteré la qualité d'une partie du fourrage qui étoit fauché. Les récoltes en grains seront médiocres en quelques endroits, malgré les très-belles apparences qu'elles avoient données. Les vents, les orages ont battu les fromens de la plaine & les ont couchés de maniere qu'ils n'ont pu profiter, & que l'herbe a gagné. Dans la montagne, la sécheresse survenue après les semailles, n'a pas permis aux racines de se fortifier, & la plante débile à été détruite

par le trop long séjour des neiges abondantes qui ont couvert la terre au printems. Quelques Cultivateurs ne voyant au milieu d'Avril, & même plus tard, que des tiges foibles & peu nombreuses, ont cru, malgré l'avis de gens plus expérimentés, bien faire en semant sur des champs si pauvres de l'avoine ou du bled noir ; mais ils commencent à s'en repentir, parce qu'ils s'apperçoivent qu'ils n'ont pas lieu de s'en promettre un grand succès.

Les eaux ont fait dans differentes Paroisses des montagnes, & même en quelques vignobles, de très-grands dégâts. La grêle a maltraité aussi la vigne en plusieurs cantons, & même dans ceux dont les vins sont le plus estimés. C'est sur-tout dans ces derniers vignobles que les vers ont fait le plus de ravages cette année. On craint qu'il n'en arrive autant tous les ans, & que cette pernicieuse engeance ne se multiplie de plus en plus. Quelques Particuliers disent qu'ils s'en sont garantis, au moins en partie ; mais avant d'exposer leurs moyens, il est convenable d'attendre qu'ils ayent été encore éprouvés & mieux constatés.

Peut-être que les vignobles qui auront échappé à tous ces fléaux donneront des vins d'une qualité supérieure ; on doit s'y attendre d'après la grande chaleur que l'on éprouve cette année.

D'un autre côté le commerce des toiles est assez languissant. Le Marchand hésite à acheter, & deslors le prix des toiles baisse. Le Fabricant cherche cependant à tenter les Acheteurs, soit par des ouvrages mieux faits, soit par des ouvrages nouveaux. Le moment actuel paroit très-favorable pour tout Etranger qui voudroit venir faire ses achats lui-même en toiles de fil communes & en ouvrages de fil & coton de toutes qualités ».

Du Haut-Poitou, *le* 11 *Juillet.*

Lettre au Rédacteur. » Un Seigneur de ce canton vient, Mr, de faire défenses de mettre le chanvre rouir dans la riviere. Cette prohibition fait une clause expresse des baux qu'il a passés avec ses Meûniers. Cette sage attention, qui devroit être imitée de tous les Seigneurs, conservera aux eaux des rivieres leur salubrité, & par conséquent elles fourniront aux bestiaux une boisson bien plus saine, & le poisson s'y multipliera davantage.

Il seroit aussi fort essentiel de veiller à ce que le rouissage ne se fit pas dans des mares trop voisines des habitations, à cause de l'odeur stupéfiante & dangereuse que le chanvre en fait exhaler. Les rouissoirs devroient être placés sur le bord des rivieres & au grand air, mais de maniere que lorsqu'ils seroient remplis de chanvre, ils n'auroient plus de communication avec l'eau courante.

Quelques Particuliers de ce canton vont essayer de faire de la toile avec du fil qu'ils tireront de l'écorce d'ortie, plante fort abondante dans les environs de leurs habitations. Je vous informerai, Mr, des succès qu'aura cette tentative ».

De Limoges, *le* 10 *Juillet.*

Comme le Limousin éprouvoit un besoin de menues monnoies, au préjudice du Commerce de détail & de la vente des denrées, Sa Majesté, dans l'intention de remédier à ce besoin, & aussi pour faciliter le payement des Ouvriers employés aux travaux publics de cette Province, a ordonné, par un Arrêt de son Conseil en date du trois Mai dernier, qu'il sera incessamment fabriqué dans la Monnoie de Limoges jusqu'à la concurrence de cent mille marcs d'especes de cuivre, pareilles à celles désignées par l'Edit du mois d'Août 1768, & par la Déclaration du 14 Mars 1777. Ordonne pareillement Sa Majesté que le prix du cuivre de rosette nécessaire à ladite fabrication, de même que les droits des Officiers, seront payés & acquittés conformément à l'Arrêt du Conseil du 5 Avril 1769.

D'Orléans, *le* 10 *Juillet.*

La Société d'Agriculture de cette Ville avoit proposé un Prix de 600 liv. pour celui qui indiqueroit » les meil- » leurs moyens de faire subsister les » Pauvres dans leurs Paroisses ». De tous les Concurrens, il n'en est point qui ait traité cet important sujet avec plus de succès que M. Genty, Professeur de

Philosophie au College Royal de cette Ville. En conséquence le Prix lui a été adjugé.

D'AMIENS, *le* 18 *Juillet*.

Le quinze de ce mois, notre Académie s'assembla publiquement dans la salle du Jardin des Plantes, pour faire l'ouverture du cours de Botanique. Ce cours aura lieu tous les Mercredis & Vendredis de chaque semaine, & sera fait par MM. Desmery & Denamps, Académiciens. Celui des Eleves qui se sera le plus distingué pendant le cours, obtiendra pour récompense une médaille d'argent frappée aux dépens de l'Académie & à ses armes.

L'examen public des Eleves qui ont suivi le cours d'Accouchement, fait par M. Legrand, Docteur en Médecine, s'est fait solemnellement le dix de ce mois. MM. nos Officiers Municipaux y ont assisté & ont distribué deux médailles d'argent, l'une à la veuve Jean-Baptiste Gourchon, de Pernois, & l'autre à M. Firmin-Benjamin Ladent, d'Amiens, Eleve en Chirurgie, chez M. Colignon, Chirurgien-Major.

DE BEAUVAIS, *le* 8 *Juillet*.

Le 6 de ce mois, vingt-deux maisons du Village de Tardonne, Diocèse de Beauvais, ont été consumées par les flammes. Cet incendie a été occasionné par un Boucher qui faisoit fondre des suifs. Soixante-cinq Habitans se trouvent réduits, par cet accident, à la plus affreuse indigence. Les personnes bienfaisantes qui voudront venir à leur secours, sont priées de déposer leurs aumônes chez M. l'Homme, Notaire, rue du Roulle S. Honoré, à Paris.

DES ENVIRONS DE LA FERTÉ SOUS-JOUARE, *le* 10 *Juillet*.

Lettre au Rédacteur. » Il y a quelques années, Mr, que le Peuplier d'Italie étoit fort en vogue, & que chacun s'empressoit de le cultiver. Depuis, cet arbre a beaucoup perdu de sa réputation, desorte qu'il est actuellement fort négligé; non-seulement on n'y a pas trouvé les grands avantages que ses Panegyristes lui avoient attribués, mais on croit être maintenant en droit de lui reprocher plusieurs défauts assez considerables. Voilà cependant un Agriculteur distingué qui a entrepris de le réhabiliter dans son honneur, comme on peut le voir par une Lettre adressée au Rédacteur des Affiches de Meaux, & qu'il seroit bon que vous fissiez aussi imprimer dans votre Gazette, avec une invitation aux personnes qui ont encore de l'attachement pour cet arbre, & qui le cultivent, à vous faire part des observations que leur propre expérience peut leur avoir fournies. J'y suis d'autant plus intéressé que j'ai fait moi-même, depuis quelques années, une assez forte plantation de Peupliers. La Lettre en question est signée *Huvier Dumée*, Subdélégué à Coulommiers en Brie, & conçue en ces termes:

» Je crois, Monsieur, rendre service » au Public, en lui faisant part du succès de quelques expériences dont je » viens de m'occuper relativement aux » Peupliers d'Italie.

» Depuis sept à huit ans, j'ai planté » une assez grande quantité de ces arbres, & il en est quelques-uns qui pouvoient déjà porter sept à huit pouces » d'équarrissage; disposé à continuer » mes plantations au printems prochain, » & à les augmenter de plus de deux » mille sujets, un de mes amis vint me » trouver & m'observa que je ferois beaucoup mieux de donner la préference à » toute autre essence d'arbres; il m'ajouta que le Peuplier d'Italie n'étoit » propre à rien, que ses fibres n'avoient » aucune consistance, & qu'en le débitant en planches, la végétation de » chaque année se détachoit par couches.

» Je ne vous dissimule pas, Mr, que » cet avis me frappa d'abord, & me » causa la sensation la plus désagréable; » je priai mon ami de me faire part des » preuves d'un fait aussi intéressant, » mais il se contenta de me dire qu'il ne » pouvoit me fournir d'autre preuve que » le bruit qui s'en répandoit par-tout, » & qui étoit parvenu jusqu'à lui.

» Je crus ne devoir pas me contenter d'une assertion aussi peu fondée, » & je me déterminai aux épreuves suivantes.

» Je fis le sacrifice d'un de mes arbres

» plantés depuis six ans, je le fis abattre » & scier en planches de six pieds de » longueur ; je remis le tout à un Me- » nuisier habile & intelligent de cette » Ville, que je priai d'examiner ces » planches, de les débiter en differens » sens, de les blanchir, d'y pratiquer des » gorges, des moulures, enfin de m'en » former une table à tiroir, & d'assem- » bler son ouvrage avec tenons & mor- » taises. Je remis en même tems à un » Sabottier, une bille que j'avois réser- » vée, & je le chargeai de m'en faire » deux paires de sabots.

» J'ai actuellement, Mr, ces ouvra- » ges sous les yeux ; les sabots sont bien » façonnés & solides, & le Sabottier » m'assure qu'il les trouve au moins aussi » bons que ceux faits avec les Peupliers » indigenes.

» Le Menuisier me protesta que de- » puis plus de 50 ans qu'il employe les » differentes especes de bois blanc du » pays, il n'en a pas trouvé de meilleur » que celui provenant de mon Peuplier » d'Italie, & qu'il est en état d'attester » que ce dernier mérite la préference » sur tous les autres ; qu'il a remarqué » avec satisfaction que la contexture des » fibres & du grain de ce bois, procu- » rent à l'ouvrage un poli, une douceur » & une perfection qu'il n'a jamais ren- » contré dans les bois blancs ordinaires, » & qu'il peut enfin assurer que les ouvra- » ges qui seront faits avec cette nou- » velle espece de bois, seront au moins » d'aussi longue durée que ceux qui se- » ront pratiqués avec ceux du pays.

» En effet, Mr, ma table est un chef- » d'œuvre, les assemblages en sont par- » faits & unis, les tenons supérieure- » ment adaptés aux mortaises, & le » tout est d'une merveilleuse solidité ».

Si quelqu'un veut entrer dans les vues de la personne qui nous a engagés à publier cette Lettre, nous recevrons volontiers ses observations pour en faire part au Public.

DE MERRY-SUR-SEINE, *le 30 Juin.*

Cette Ville qui en 1745 avoit déjà essuyé une perte de plus d'un million, par les suites d'un incendie qui en a détruit plus de la moitié, a éprouvé le 20 Mai dernier un nouveau malheur du même genre. Les flammes ont consumé 58 maisons avec tout ce qu'elles contenoient. Quatre-vingt ménages ont perdu, par cet accident, tous leurs meubles & effets. On évalue à cent trente mille livres le dommage qu'ont souffert les Habitans incendiés qui se recommandent à la bienfaisance des personnes en état de venir à leur secours. Le feu qui s'étoit porté jusqu'à trois fois sur l'Eglise, a été heureusement éteint. Les secours peuvent être adressés à M. Pin, Curé de la Ville, ou à l'Evêque de Troyes, rue Saint-Dominique, aux Filles de Saint Joseph, Fauxbourg Saint-Germain, à Paris.

DE PARIS, *le 21 Juillet.*

» Sa Majesté, informée qu'il est survenu plusieurs réclamations de la part des François ou des Etrangers, tant pour les marchandises composant les cargaisons des navires Anglois détenus dans les Ports du Royaume, en vertu des ordres de Sa Majesté du 18 Mars dernier, que pour le payement du fret desdits navires, & pour celui des sommes provenant de celles des cargaisons desdits navires, dont la vente a été faite en vertu des ordres de Sa Majeté, & le prix mis en sequestre, ainsi que sur les chargemens des marchandises prétendues destinées pour l'Angleterre, ou chargées en retour dans les Ports de France, aussi pour la côte d'Angleterre : Que d'un autre côté, plusieurs Particuliers, dont les bâtimens ont été pris par les Corsaires des Isles de Jersey & de Guernesey, se sont pourvus en indemnité pour le prix desdits navires & de leurs cargaisons, ainsi que des assurances qui ont eu lieu à leur égard. Sa Majesté voulant prévenir les procédures & les frais que ces réclamations pourroient exiger, a, par un Arrêt du 28 Juin dernier, ordonné que les François ou Etrangers qui auroient formé ou formeroient à l'avenir des réclamations, s'adresseront au Secretaire d'Etat ayant le département de la Marine, pour en être rendu compte à Sa Majesté ; S. M. évoquant à Elle toutes les demandes qui auroient été formées en quelque Tribunal que ce puisse être, ou qui pourroient être formées à l'avenir ».

MANIERE de préparer une matiere propre à former differens ouvrages vernissés pareils à ceux qu'on tire du Japon, & de les mouler. Extrait des Mémoires manuscrits de M. Pingeron sur les Arts utiles & agréables.

» Prenez une certaine quantité de sciure de sapin que vous passerez par deux tamis differens, dont l'un plus gros & l'autre plus fin. Faites ensuite fondre un tiers de résine, un tiers de térébenthine, & un tiers de cire jaune. Lorsque le tout sera bien fondu, jettez-y de cette sciure de bois bien tamisée, autant que cette composition pourra en recevoir, sans devenir toutefois assez épaisse pour ne plus pouvoir être versée dans les moules.

Remuez cette sciure avec une spatule jusqu'à ce qu'elle soit bien incorporée avec les ingrédiens dont on vient de parler & que l'on suppose en fusion. Jettez ensuite cette matiere dans les moules où vous la laisserez refroidir.

Si vous voulez la rendre plus dure, ajoutez-y un peu de gomme laque que les Anglois appellent *shell lac*, ou de la gomme nommée sarcocool, après l'avoir mise en poudre. Mais cette opération ne doit se faire qu'après que la sciure de bois sera bien incorporée avec les ingrédiens dont on a parlé.

Après l'addition de cette gomme, la matiere ne doit pas être tenue plus de tems sur le feu qu'il n'en faut pour la faire fondre, & l'incorporer avec le mélange. On employera cette matiere en une seule fois, car étant refroidie, elle ne peut plus se refondre ni être exposée de nouveau au feu, sans courir les risques de s'enflammer.

Les tasses, les soucoupes, les tabatieres, les bassins à barbe, & autres vases faits de cette matiere, doivent être coulés dans des moules doubles, c'est-à-dire entre un moule concave sur lequel on met un moule convexe, comme cela se pratique pour les ouvrages en papier mâché. Ces moules peuvent être en bois tourné, en plomb, en étain ou tout autre métal. Il faut avoir toujours le soin de les bien graisser avant d'y couler la matiere, car celle-ci est singuliement tenace; il arriveroit, sans cette précaution, qu'elle s'attacheroit aux moules & qu'on ne pourroit plus l'en séparer sans de grandes difficultés. Comme cette matiere a beaucoup de tenacité, on peut en faire des tasses & des coupes très-minces, & par conséquent très-légeres.

Cette composition n'est supérieure au papier mâché ou au carton préparé pour faire des tabatieres & autres objets, que parce que ce dernier ne peut pas contenir des fluides; mais pour former des tasses à café, des saussieres, il faut une matiere capable de résister à l'humidité. C'est en quoi celle dont je viens de donner la recette est préferable.

Lorsque les vases qu'on en fait sont vernis & bien peints, ils sont plus élégans que la porcelaine, & ont de plus l'avantage d'être très-légers & de ne pas s'échauffer au point de brûler les levres, comme les tasses d'une matiere plus pesante. Il seroit à desirer qu'on imaginât de tirer parti de cette idée dans quelques petites Villes du Royaume. Le François qui perfectionne tout, pourroit porter cette branche d'Industrie à sa perfection. Les Anglois ne l'ont pas négligée après l'avoir apportée de la Chine. Ne pourroit-on pas mouler avec cette matiere des ornemens que l'on doreroit ensuite? Ils seroient infiniment plus solides que ceux qu'on fait avec des pâtes qui ne sont que de plâtre, qui se détachent au moindre choc. Voilà en peu de mots le secret des prétendues pâtes de riz ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 24 Juillet.

L'esturgeon, 130 l.; le saumon, depuis 25 liv. jusqu'à 38; la tire ou grosse raye, depuis 30 liv. jusqu'à 40; la raye douce, depuis 5 liv. jusqu'à 6; la raye bouclée 2 liv.; l'ange, depuis 14 l. jusqu'à 20; la truite 3 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 22 Juillet 1778, au Samedi 25 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 liv. ; le seigle, de 9 liv. 15 s., 10 l. à 10 l. 10 s.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 l. à 10 l. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21 l. 5 s., 22 à 23 l. 10 ; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. ; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 liv. 10 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 22 Juillet 1778 au Samedi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 5 s. ; *id.* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Juillet 1778, de 51 à 52 l. ; *id.* nouveau, de 49 à 50 ; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l. ; *id.* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43 ; *idem* nouveau, de 40 à 41 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *id.* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39 ; *id.* nouveau, de 36 à 37 ; le cent de paille vieille, de 16 à 17 ; *id.* nouvelle, de 15 à 16 ; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Juillet 1778.

Or de Portug. à . . .	726 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	722		marc.
Du Pérou à	714		marc.
Les guinées à . . .	725		marc.
Ducats à	99	2	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		once.
Or à 20 karats à . .	84	2	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	6	marc.
Piastres à	49	18	marc.

Changes de Paris du 25 Juillet 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 ½
Hambourg	189
Madrid.....	15 3 6 à 3
Cadix.....	15 à 14 19
Livourne	98 ½
Gênes.....	96 ¼
Lyon.....	¾

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Merc. 22 Juil. 1778. *Messieurs*		Du Vendredi 24. *Messieurs*	
Boutray..... pp^lles.	L.	Lempereur. Viag.	M.
Viageres	L.	Perpétuelles..	M.
Tontine	L.	Boscheron ... pp^lles.	L.
Cochin..... pp^lles.	L.	Viageres	L.
Radix..... pp^lles.	L.	Peinchein .... v^res.	L.
Viageres.....	L.	Perpétuelles.	L.
Defrance.... Viag.	L.	Patu ..... pp^lles.	M.
Perpétuelles...	L.	Viageres.....	M.
Gauthier..... v^res.	L.	Rouillard.... pp^lles.	L.
Perpétuelles...	L.	Viageres	L.
.....		Pincemaille. Perp.	t.l.
.....		de l'ancien Clergé.	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1778.	*Jeudi* 23.	*Vendredi* 24.	*Samedi* 25.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1575	1580	1590 85 82½ .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	230	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	71	. . . . .
Emprunt Oct. .	378	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	21	22 21	21 21½ . . .
Bil. des Fermes .	5	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 3 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 26 Janvier.*

DANS l'Assemblée extraordinaire, que la Société Libre d'Economie tint le 8 Novembre dernier, jour anniversaire de sa fondation, on lut deux Mémoires, dont l'un étoit simplement marqué des lettres initiales N. N. & dont l'autre portoit cette devise : *les Sciences & les Arts demandent la protection la plus marquée.* Ces deux Pieces ayant été jugées dignes d'être inserées dans le Recueil de la Société, on ouvrit les billets contenant les noms des Auteurs ; on trouva que le premier étoit de M. Jean-Christian Wittick, & le second de M. Charles-Jean Klipping, à chacun desquels la Société adjugea la grande Médaille d'argent. On proposa ensuite les questions suivantes.

1°. Il survient souvent, au tems de la fenaison, des pluies qui empêchent le foin de sécher. Lorsqu'on le serre dans cet état, il s'échauffe & il ne peut plus servir de nourriture aux bestiaux : on demande donc un Mémoire clair & détaillé qui indique quelque moyen sûr & peu coûteux de conserver le foin, soit en y employant le sel, soit autrement. Le Comte Sachar de Tschernitschew, Général Feld-Maréchal, & Chevalier de plusieurs Ordres, promet un Prix de 25 ducats à celui qui aura le mieux satisfait à cette question.

2°. On demande un Mémoire où se trouvent exposés l'origine, les caracteres & les manœuvres de ces vers qui quelquefois paroissent en grand nombre au printems & en automne, lorsque les semences viennent d'être mises en terre, & qui, dans le courant de ces dernieres années, ont fait des dégâts si considérables dans l'Ingrie, l'Essonie & la Livonie. On voudroit connoître aussi la cause de l'extrême fécondité de ces pernicieux insectes, mais sur-tout un moyen aussi sûr que facile pour les détruire. M. de Goritsch, Général-Major & Chevalier des Ordres de S. M. I. promet à l'Observateur qui aura le plus parfaitement répondu à l'attente de la Société une Médaille de la valeur de 50 ducats, & outre cela une récompense de 100 ducats en nature.

3°. Quelles sont les especes de grains ou autres productions utiles qu'on pourroit cultiver avec avantage dans les terreins arides des parties méridionales de la Russie dont le sol est en général sablonneux & où il ne tombe des pluies qu'au printems & en automne; telles sont, par exemple, quelques contrées du Gouvernement d'Astracan ? Quels sont les arbres fruitiers & les arbrisseaux de l'Amérique septentrionale qu'on pourroit cultiver avec succès dans le Nord de la Russie & en Sibérie où il ne croît que du seigle & où le bled ne réussit pas tous les ans ? Quelles especes de grains ou de racines propres à la nourriture des hommes

pourroit-on cultiver dans les endroits les plus froids de la Russie, où il ne croit pas même du seigle ? M. le Chevalier de Goritsch, Général-Major, promet une Médaille d'or de la valeur de 50 ducats pour la solution des questions proposées dans ce troisieme article.

4°. Donner des instructions théoriques & pratiques sur la culture du saule, avec la maniere de préparer le bleu qu'on peut tirer de cet arbre & qui approche un peu de l'indigo ; ou faire connoître quelqu'autre végétal qui puisse produire la même couleur. Le Comte Jwan de Tschernitschew, Vice-Président du College de l'Amirauté, & Chevalier de plusieurs Ordres, promet pour cet objet un Prix de 50 ducats.

5°. Quelle est la maniere la plus sûre, la meilleure & la moins dispendieuse de procurer une nourriture saine & suffisante aux bêtes à cornes, depuis le moment qu'on est obligé de les garder à l'étable, jusqu'au tems où on peut les envoyer aux pâturages ? Ceux qui travailleront sur cette matiere ne doivent pas manquer de faire une description exacte du fourrage qu'ils proposeront ; ils marqueront la quantité qu'il faudra en donner par jour à chaque animal, en quel tems il convient de la leur donner. Le Comte Sachar de Tschernitschew, Général Feld-Maréchal & Chevalier des Ordres de S. M. I. promet pour cet objet un Prix de la valeur de 25 ducats.

6°. On demande un moyen de suppléer à la pierre pour les fondemens des maisons & autres bâtimens qu'on veut construire dans les pays qui sont dépourvus de carrieres. On exige que ces fondemens ayent de la solidité & qu'ils n'augmentent pas la dépense. M. le Comte Sachar de Tschernitschew promet encore un Prix de 25 ducats pour cet objet utile.

7°. Enfin on demande un moyen aisé & économique pour parvenir à la découverte de différentes mines de charbon qui se trouvent dans plusieurs contrées de la Russie ; & ensuite quelle seroit la maniere la plus facile d'exploiter ces mines, & d'en employer utilement le charbon ? Le Prince d'Orlow, Grand-Maître d'Artillerie & Chevalier de plusieurs Ordres, assure pour cet objet un Prix de 50 ducats.

Les Etrangers comme les Regnicoles pourront envoyer des Mémoires pour concourir, *à la Société Libre d'Economie à Saint-Pétersbourg*. On a la liberté d'écrire en Russe, en Latin, en François ou en Allemand. Il faut avoir soin d'observer les formalités ordinaires en pareil cas.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 30 Janvier.*

La Reine Douairiere, accompagnée de la Princesse Sophie-Frédérique, se rendit le 21 de ce mois au Magasin général de Neuen-Haven pour y examiner une nouvelle Machine que les sieurs Bonafont & Lebrun, habiles Méchaniciens ont imaginée pour apprêter & lisser des étoffes de soie. Les Princesses ont paru très-satisfaites des épreuves qui en ont été faites en leur présence, & elles ont donné aux deux Artistes les éloges qu'ils méritent.

Il est mort depuis peu à Dalbye, Evêché de Fisnie, une femme âgée de cent cinq ans. Elle avoit eu encore un enfant dans sa cinquantieme année, & à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, elle se maria en troisiemes nôces à un jeune homme. Cette femme n'avoit jamais ressenti aucune des infirmités de la vieillesse, & elle a joui jusqu'au dernier moment de sa vie de la plus belle santé.

SUEDE.

De Stockolm, *le 29 Janvier.*

Un bon Patriote, qui ne se nomme pas, vient de donner une somme de 12 mille dahlers, monnoie de cuivre, pour aider à former à Wadestina, un Etablissement pour élever un certain nombre de Filles nobles, peu avantagées des biens de la fortune. On a déjà réuni dans cette Maison cent trois Demoiselles.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 31 Janvier.*

Le Roi a augmenté notre Bibliothéque publique de celle de Cracovie dont il a fait l'acquisition. Parmi les Ouvrages très-rares sur l'Histoire de Pologne

que contenoit cette Bibliothéque, on distingue un grand nombre de Manuscrits du plus grand prix.

La République avoit fait depuis la derniere Diete des dispositions pour que dans tous les lieux de sa Domination il ne se débitât pas d'autre tabac que celui du Pays. Dans l'intention d'exclure tout tabac étranger, elle avoit cru devoir le charger d'un droit d'entrée de 3 florins par livre. Cette imposition a fort déplu à la Compagnie Prussienne établie en Pologne. En conséquence les Intéressés ont fait présenter au Conseil Permanent, par le Résident Prussien, une forte réclamation dans laquelle ce Ministre rappelle les clauses du Traité conclu entre la République & la Cour de Berlin, lesquelles portent que toute marchandise Prussienne, sans nulle exception, ne doit payer en entrant sur les terres de Pologne, que deux pour cent. On ne sçait point encore quelle sera l'issue de cette contestation, & comment on s'y prendra pour mettre d'accord sur cet article les Financiers Prussiens & les nôtres.

ALLEMAGNE.

DE HANOVRE, *le 7 Février.*

Il paroit ici une Ordonnance en date du 26 Décembre dernier, dont l'objet est de réveiller l'attention des Possesseurs de Fiefs, & les exciter à faire renouveller leurs privileges pour n'en pas perdre la possession. Comme leur négligence à cet égard privoit la Chambre Royale & Electorale d'un revenu considérable, elle a obtenu du Ministere des ordres pour obliger tous les Vassaux de cet Electorat à faire le renouvellement qu'on exige d'eux. Si avant le dernier jour de la présente année, ils ne se sont pas mis en regle, ils seront punis selon l'exigence des cas.

ITALIE.

DE ROME, *le 4 Février.*

Il a été enjoint à tous ceux qui peuvent devoir au Sr. *Bischi* de faire, sous peu de jours, leur déclaration pardevant le Préfet de l'Annone ou entre les mains des Gouverneurs des lieux où ils résideront. La Chambre de l'Annone promet le secret avec un bénéfice de deux pour cent des sommes dues, à quiconque en donnera connoissance.

DE GENEVE, *le 9 Février.*

» Cette Ville appellée à cultiver au » sein de la Paix les Arts de la Paix, » & dont le Territoire, heureusement » très-borné, ne laisse à ses Habitans que » les ressources qui naissent des talens & » de l'industrie, n'avoit pas encore de » Société consacrée uniquement à l'en- » couragement des Arts vraiment utiles, » & cet établissement manquoit à ses be- » soins ; elle en jouit depuis 1776, & le » généreux empressement d'un grand » nombre de Souscripteurs donna dès ce » tems à la Société naissante la satisfac- » tion de pouvoir faire connoitre au Pu- » blic le but de son Institution & de di- » riger ses premiers pas vers ce but, en » faisant l'ouverture de ses Program- » mes ». C'est ainsi que s'exprimoit elle-même cette Société dans le Discours qui précédoit le Programme qu'elle publia en 1776. Le choix des Questions qu'elle proposa alors donna une idée avantageuse de la sagesse des vues de ceux qui la composoient. Les nouvelles Questions que cette Compagnie propose dans le Programme suivant ne sont pas moins bien choisies.

PROGRAMME de la Société des Arts de Geneve.

La Société s'étant assemblée le 19 Septembre & le 20 Octobre 1777, pour adjuger & distribuer les Prix proposés dans son Programme du premier Juillet 1776, le Comité des Arts l'informa qu'il n'avoit reçu aucun Mémoire sur la Question concernant *un Plan de Leçons & de Démonstrations élémentaires de Méchanique, appliquées à l'Horlogerie*; elle décida de retirer cette Question du concours, & de charger le Comité des Arts de s'en occuper.

La Société, après avoir oui le rapport du même Comité sur les trois Mémoires qui ont concouru pour le Prix proposé sur la *meilleure trempe de l'Acier*, le décerna, à l'unanimité des suffrages, au Mémoire qui a pour devise Pl. XV. ℣. 6.

Son Auteur eſt M. *Jean-Jacques Perret*, Maître Coutelier de Paris, & Correſpondant de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Béziers.

Le Comité d'Economie informa la Société qu'il avoit reçu pluſieurs Mémoires *ſur la cauſe de l'infériorité des récoltes en grains dans ce Pays, & ſur le moyen d'augmenter le nombre des charrues & des terres arables, & de mettre en plus grande valeur les Communes*; qu'un ſeul de ces Mémoires avoit traité la premiere partie de cette Queſtion d'une maniere ſatisfaiſante, & que pour cette raiſon il n'avoit pu donner que la moitié du Prix à ſon Auteur, qui eſt M. *Jean-Louis Dupuis*, Châtelain de Meyrein dans le Pays de Gex.

Le même Comité rapporta enſuite, qu'il avoit reçu divers Mémoires intéreſſans ſur l'établiſſement d'une Maiſon de force dans *Geneve*; mais qu'il n'avoit pu adjuger le Prix à aucun d'eux, parce qu'ils ne traitoient pas cette Queſtion dans les vues particulieres qui avoient engagé la Société à la propoſer; qu'en conſéquence il avoit cru convenable de s'occuper lui-même de cette matiere, en invitant ceux qui connoiſſent à fond nos mœurs & notre conſtitution politique, à l'aider dans ce travail, en lui communiquant leurs idées.

Les deux Médailles d'or ayant été délivrées, M. le Préſident diſtribua encore quatre Médailles d'argent au nom de la Société, conformément à ce qu'elle avoit annoncé à la fin de ſon précédent Programme.

La premiere fut donnée à M. *Tingry*, Démonſtrateur en Chymie de la Société, pour l'invention d'un Fourneau propre à préſerver les Doreurs en petites pieces des vapeurs mercurielles.

La ſeconde à M. *François Arlaud*, Maître Horloger, qui avoit préſenté un Inſtrument de ſon invention, pour déterminer exactement l'engrenage de la roue de champ avec la roue de rencontre.

La troiſieme à M. *Saint-Ours*, qui a fourni le Deſſin & le Modele en relief pour le coin des Médailles de la Société.

La quatrieme fut adjugée à M. *Antoine Empetaz*, âgé de 20 ans, qui ſauva une jeune fille tombée dans le Rhône, en s'y jettant ſur le champ après elle.

La Société propoſe pour l'année 1779 les Queſtions ſuivantes ſur les Arts.

Premiere Queſtion. La Société avoit propoſé en 1776 une Queſtion ſur la maniere de perfectionner le Léton, & de remplacer celui qui eſt connu ſous le nom de *Cuivre jaune de chaudiere*. Elle n'a reçu qu'un ſeul Mémoire ſur ce ſujet, & elle a eu le regret de ne pouvoir pas le couronner.

La Société propoſe de nouveau cette importante Queſtion aux recherches des Artiſtes; elle prie ceux qui voudront s'en occuper, de ſe procurer une connoiſſance exacte du meilleur *Léton de chaudiere*, qui doit être toujours leur objet de comparaiſon, & de conſulter des Horlogers inſtruits & jaloux de la perfection des matieres qu'ils employent; elle les prévient encore qu'il eſt néceſſaire d'uſer de quelque moyen pour affiner le grain après la premiere fuſion, & pour rompre la criſtalliſation produite par le réfroidiſſement, afin de pouvoir employer ce métal aux pieces les plus délicates de l'Horlogerie, ſans courir le riſque de les rompre.

La Société continue donc à demander deux bandes de Léton, dont chacune ait ſix pouces de longueur, un pouce & demi de largeur, & trois lignes d'épaiſſeur au moins, qui rempliſſent les conditions ſuivantes; ſcavoir, que les parties de ce métal ſoient homogènes & bien liées; que forgé à froid pendant long-tems, avec les ſoins requis, il acquiere le plus de dureté & d'élaſticité poſſibles, ſans ſe fendre ni s'écailler; qu'il préſente à la caſſure des grains fins, égaux & d'une belle couleur jaune; que dans les épreuves qu'en feront les Artiſtes, il puiſſe ſe diviſer en petites parties ſans qu'elles ſe détachent; & qu'enfin il ſoutienne l'action du Mercure au dorage, ſans ſe tourmenter ni ſe déſunir.

L'Artiſte qui aura produit ces pieces de Léton, expoſera ſes procédés dans un Mémoire, en déſignant l'eſpece de Cuivre rouge dont il ſe ſera ſervi pour cela.

Le Prix ſera une Médaille d'or de 25 louis; ou une Médaille d'argent de même grandeur, avec le ſurplus en eſpeces, au choix de l'Artiſte. L'*Accéſſit* ſera une Médaille d'argent.

Seconde Queſtion. On demande les moyens les plus expéditifs & les moins diſpendieux pour adoucir l'Or allié ſur le rouge, au titre de 18 karats & au-deſſus;

en ſuppoſant que l'or employé dans les Atteliers ſe trouvât aigre par un mêlange d'étain, de plomb, de zinc ou d'autres corps étrangers, il faudroit indiquer des ſignes auxquels on pût reconnoître quelle eſt celle de ces matieres qui altere la ductilité de l'or? & quels ſont les différens corps qu'il faudroit appliquer à l'Or en fuſion, pour détruire ou abſorber ces différens principes qui le rendent aigre?

Et quant au Fer, comme il met un obſtacle à l'éclat des Emaux tranſparens qu'on applique ſur l'Or, ſans diminuer beaucoup ſa malléabilité, on voudroit connoître les moyens de ſéparer le Fer de ce métal, quand il y a été introduit par le Cuivre dans l'alliage.

On ſouhaiteroit ſçavoir encore comment on pourroit dépouiller l'Or des ſels avec leſquels on l'a fondu : s'il eſt vrai, comme le diſent les Artiſtes, que ces ſels ne peuvent être unis à l'Or ſans nuire à pluſieurs ouvrages, & particuliement aux Emaux tranſparens en diverſes couleurs?

Enfin, la Sociéte deſireroit que tous les procédés altéraſſent le moins poſſible l'alliage qu'on eſt obligé de donner à l'Or, & qu'ils fuſſent décrits de la maniere la plus détaillée.

Le Prix ſera une Médaille d'or de dix louis, ou une Médaille d'argent avec le ſurplus en eſpeces, au choix de l'Artiſte. L'*Acceſſit* ſera une Médaille d'argent.

Troiſieme Queſtion. On propoſe un Prix de 24 louis, ou une Médaille d'argent avec le ſurplus en eſpeces, au choix de l'Auteur ou de l'Artiſte, qui produira le meilleur Mémoire ou le meilleur Inſtrument tendant à la perfection de quelqu'un des Arts qui s'exercent dans Geneve, comme l'Horlogerie, la Bijouterie, la Teinture, l'Architecture-pratique, la Tannerie, les Arts relatifs au Deſſin &c.

On exige que les Mémoires renferment quelques découvertes ou quelques vues nouvelles ſur les objets dont ils traiteront; & quoique la Société ſe propoſe de ne couronner que celui qui lui paroîtra le meilleur, en le jugeant par ſon importance & ſon utilité, elle ne laiſſera pas ſans récompenſe les Auteurs qui auront le plus approché dans leurs Ouvrages de celui qui ſera couronné, & elle accordera des Primes en conſéquence.

Pour éviter les doubles emplois & les répétitions, nous omettrons les deux Queſtions ſur l'Economie qui viennent enſuite, parce que nous les avons données d'avance dans la derniere Gazette. Après l'expoſé des deux Queſtions que nous omettons, le Programme continue ainſi:

Le même Comité ayant appris que M. *Jelieu* avoit publié en 1772 un Ouvrage contenant de nouvelles vues ſur les moyens de conſerver & de multiplier les Abeilles, il invite les perſonnes qui auront ſuivi les directions de cet Ouvrage à communiquer par écrit au Comité le réſultat de leurs expériences; on trouvera le Comité diſpoſé à témoigner ſa reconnoiſſance à ceux qui voudront contribuer, par ce moyen à perfectionner cet objet d'Economie.

Tous les Savans & Artiſtes, ſoit Etrangers, ſoit Genevois, & les Membres même de la Société, ſont invités à envoyer des Mémoires, & ſeront admis à concourir aux Prix.

Les ſeules perſonnes exceptées du concours, ſont les Membres de chaque Comité pour les Queſtions qui les concernent. Ainſi les Membres du Comité des Arts ne pourront point concourir aux Prix ſur les Queſtions qui traitent des Arts, ni les Membres du Comité de l'Economie ſur celles qui, par leur nature, devront être jugées par ce Comité.

On n'admettra point non-plus au Concours les Mémoires dont les Auteurs ſe ſeront fait connoître directement ou indirectement; ils ſont priés d'inſcrire leur nom dans un billet cacheté & annexé au Mémoire, & ce billet ne ſera point ouvert, à moins que le Mémoire n'ait mérité le Prix ou l'*Acceſſit*.

Les Mémoires & Réponſes aux Queſtions ſur les Arts, ſeront adreſſés francs de port à M. DE SAUSSURE, Profeſſeur de Philoſophie, Préſident du Comité des Arts; & les Réponſes aux Queſtions ſur l'Economie ſeront adreſſées de même à M. CALANDRINI, ancien Auditeur de la Juſtice, Préſident du Comité de l'Economie.

Le terme fatal pour la réception des Mémoires ſera le 1 Novembre 1778.

Les Prix ſeront délivrés dans l'Aſſemblée générale de la Sociéte le 25 Avril 1779, aux Auteurs ou à leurs fondés de procuration. *A Geneve, le 1 Décembre 1777.*

PH. ROBIN, Secretaire.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Lyon, *le 19 Février.*

Obſervations météorologiques faites par un Académicien de cette Ville pour les deux dernieres années.

Année 1776.

Pluie ou neige fondue, 2 pieds 2 pouces 11 lig. & $\frac{11}{32}$ de ligne.

Evaporation, 1 pied 6 pouces 1 lig.

Année 1777.

Pluie ou neige fondue, 2 pieds 10 pouces 6 lig. & $\frac{12}{32}$ de lig.

Evaporation, 1 pied 1 pouce 8 $\frac{1}{2}$ lig.

Année 1776.

Vents. Nord, 187 jours dont 104 pleins. Sud, 108 jours. Eſt, 31 jours. Oueſt, 40 jours.

Année 1777.

Vents. Nord, 205 jours dont 11 pleins. Sud, 102 jours. Eſt, 20 jours. Oueſt, 38 jours.

Année 1776.

Barometre. La plus grande hauteur du mercure, 27 pouces 8 $\frac{1}{2}$ lig. Le terme le plus bas, 26 pouces 4 lig. $\frac{1}{4}$.

Année 1777.

Barometre. La plus grande hauteur du mercure, 27 pouces 9 lig. . Le terme le plus bas, 26 pouc. 7 lig.

Année 1776.

Thermometre. La plus grande hauteur du mercure, 22 degrés $\frac{1}{2}$ au-deſſus de zéro, le 20 Août. Le terme le plus bas, 14 deg. $\frac{1}{4}$ au-deſſous de zéro, le 1 Février.

La liqueur du Thermometre a parcouru 3565 degrés, ſçavoir 107 deg. $\frac{1}{2}$ au-deſſous de la congélation; 2639 deg. $\frac{1}{2}$ depuis zéro à temperé; 818 par-delà le temperé.

Année 1777.

Thermometre. La plus grande hauteur du mercure, 22 deg. $\frac{1}{2}$ le 14 Août au-deſſus de zéro. Le terme le plus bas, 5 degrés $\frac{1}{2}$ au-deſſous de zéro, les 14, 15 & 23 Janvier.

La liqueur du Thermometre a parcouru 3549 deg. $\frac{1}{4}$, ſçavoir 84 deg. $\frac{1}{4}$ au-deſſus de la congélation, 2593 deg. $\frac{1}{4}$ depuis zéro à temperé, 868 deg. $\frac{1}{4}$ par-delà le temperé.

L'Auteur de ces Obſervations remarque que malgré les variations preſque continuelles de l'Atmoſphere, l'année 1777 a néanmoins donné des récoltes paſſablement bonnes; beaucoup de foin, moins de bled que de paille proportionnellement; du vin en quantité ſuffiſante & dont la qualité s'annonce pour être ſupérieure; peu de pommes de terre, des menus grains aſſez, mais preſque point de fruit.

On commence à remonter dans cette Ville quelques métiers; mais le prix exceſſif des ſoies fait craindre que ce ne ſoit pas pour long-tems.

De Nantes, *le 23 Février.*

Le vaiſſeau la *Marguerite*, de Nantes, venant de Saint-Domingue, étoit dans le cas de périr, corps & bien; mais par les ordres & les ſoins de M Lamotte-Piquet, Capitaine des vaiſſeaux du Roi, ce bâtiment eſt rentré heureuſement dans le Port. Le Commerce de Nantes lui en a témoigné ſa reconnoiſſance, & en a fait la mention la plus honorable ſur ſes regiſtres. (*Gazette de France*).

De Paris, *le 25 Février.*

Il y a long-tems qu'on ſe plaignoit du tort que faiſoit au Commerce & aux Ouvriers le grand nombre de Fêtes qu'on étoit obligé de chommer dans ce Diocèſe. M. l'Archevêque ayant égard aux repréſentations qui lui ont été faites à ce ſujet, & déterminé auſſi par d'autres conſidérations qu'il expoſe dans ſon Mandement, vient d'en ſupprimer treize, ſçavoir, S. Mathias, S. Jacques & S. Philippe, S. Jacques, S. Laurent, S. Barthelemi, S. Matthieu, S. Michel, S. Simon & S. Jude, S. Marcel, S. Martin, S. André, S. Thomas, & les SS. Innocens.

Le Roi, par ſes Lettres-Patentes enregiſtrées au Parlement le 20 de ce mois, confirme & approuve cette utile ſuppreſſion, & en conſéquence Sa Majeſté enjoint aux Officiers de Juſtice & de Police de tenir la main à l'exécution du Mandement de M. l'Archevêque de Paris, en ce qui pourra dépendre de leurs ſoins & de l'autorité de leurs Charges, & ordonne qu'aux jours dont les Fêtes

ſont retranchées, ils entrent au Palais pour y faire leurs fonctions ordinaires, & veillent à ce que les boutiques ſoient ouvertes : il leur eſt auſſi enjoint de tenir la main à ce que les Ordonnances & Réglemens concernant l'obſervation des Dimanches & Fêtes ſoient exécutés ; qu'en conſéquence les boutiques ſoient fermées, & que hors les cas d'une néceſſité publique & urgente, tout travail ceſſe eſdits jours, tant à Paris que dans le reſte du Diocèſe, même dans les Châteaux, Maiſons Royales & autres lieux privilégiés.

MANIERE de couvrir les maiſons, en uſage à Livourne, tirée des Voyages manuſcrits de M. Pingeron.

Quelques futiles que puiſſent paroitre au plus grand nombre des Lecteurs les obſervations que l'on préſente ici, il n'en eſt pas moins vrai qu'elles peuvent être utiles à beaucoup de perſonnes, ſur-tout à celles qui font bâtir ; c'eſt ce qui nous détermine à les faire connoitre.

La maniere de couvrir les toits à Livourne paroit remplir toutes les conditions que l'on exige, ſçavoir que l'eau des pluies ne puiſſent pénétrer dans la maiſon, ſur-tout celles des orages ; 2°. que le toit ſoit praticable en tout tems.

Les tuiles des toits de Livourne ſont à peu près rectangulaires & ont juſqu'à 18 pouces de long ſur 8 à 9 pouces de large par le haut & 7 à 8 pouces de large par le bas ; elles ont enſuite un rebord d'environ un bon pouce de ſaillie le long de leurs grands côtés, lequel a 7 à 8 lignes d'épaiſſeur.

Lorſque la charpente qui doit former le toit eſt achevée, on diſpoſe ces briques de maniere que la partie la plus large ſoit toujours du côté du haut du toit, & que la plus étroite entre dans la partie la plus large de la brique qui vient après & ainſi de ſuite juſqu'aux goutieres. On place autant de rangées de briques ainſi emboitées qu'il en faut pour couvrir totalement le toit ; comme il reſte entre chaque rangée de briques un petit intervalle par où l'eau pourroit s'introduire, on le recouvre avec une ſuite de briques creuſes d'un pied & demi de long & d'un diametre ſuffiſant pour embraſſer les deux rebors des tuiles voiſines.

La partie ſupérieure du toit ou poinçon eſt couverte par une groſſe brique concave qui embraſſe complettement la piece de bois horizontale ſur laquelle poſent les ſolives, avec une petite partie des briques plates. Les unes & les autres ſont jointes avec du plâtre ou du mortier, deſorte que de pareils toits ſont abſolument inacceſſibles à l'eau, & dans un cas d'incendie, on peut facilement marcher deſſus.

A Gênes, preſque tous les toits ſont en terraſſes ; celles-ci ſont formées par des ardoiſes d'une grandeur prodigieuſe que l'on nomme dans le pays *pierre de Lavagna*, entre leſquelles on met du bon ciment. On voit de ces ardoiſes qui ont juſqu'à 12 pieds de long ſur 5 pieds de large & 2 pouces d'épaiſſeur. Les Gênois tirent un parti infini de cette eſpece d'ardoiſe ; ils en font des tablettes de fenêtres, des ſeuils de porte qui ſe tranſportent juſques en Eſpagne, à Malthe & en Sicile ; on en fait même des caiſſes incorruptibles pour y mettre des orangers, des jaſmins & autres arbuſtes précieux dont les Italiens ornent leurs terraſſes & leurs belvederes. Comme on peut ſuppléer en France à ces ardoiſes ſi utiles, par des dales de pierres dures, j'ai cru qu'on ne ſeroit pas fâché de ſçavoir l'uſage qu'en font les Gênois, vû qu'il ſe préſente une infinité de cas où ces caiſſes peuvent être très-utiles.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 27 Février.

Le turbot 37 liv. ; le cabliau, depuis 19 liv. juſqu'à 36 ; le ſaumon, depuis 12 liv. juſqu'à 35 ; le panier de merlans Normands, depuis 16 liv. juſqu'à 17 ; le panier de merlans de Calais, depuis 4 livres juſqu'à 4 liv. 10 ſ. ; les trois maniveaux d'éperlans, depuis 6 liv. 10 ſ. juſqu'à 7 liv. ; la raie bouclée, depuis 4 liv. juſqu'à 5 ; la flotte, depuis 4 l. juſqu'à 15 ; la paire de ſolles, depuis 2 liv. juſqu'à 4 ; les ſix macreuſes 6 liv. ; les mulets 2 liv. ; le panier de moules 2 liv. ; les gros carrelets, depuis 15 ſ. juſqu'à 1 liv. 10 ſ. ;

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 25 Février 1778, au Samedi 28 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 10 liv. 5 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 25 Fév. 1778 au Samedi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 21 liv. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 28 Fév. 1778, de 54 à 55 l.; *id.* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Février 1778.

Or de Portug. à . . .	725 l.	f.		*marc.*
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	712			
Les guinées à . . .	722	5		
Ducats à	98	6		*once.*
Or fin à 23 karats . .				
31 32	100			
Or à 20 karats à . .	84	3		
L'argent à 11 d. . .				*marc.*
20 g. à	54	16		
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	16		
Piastres à	50	5		

Changes de Paris du 28 Février 1778.

Amsterdam	53	3	8e. à ½
Londres	31	5	16e.
Hambourg	190	½	
Madrid	15	4	6
Cadix	15	1	
Livourne	96	¼	
Gênes	94	à	94 ¼
Lyon *Reis*	¼	à	¼ p. ⅝

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1778.	*Jeudi* 26.	*Vendredi* 27.	*Samedi* 28.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1765 62 ½ 60. .	1760	1757 ½ 55 .
D°. 16 25es . .	1150	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	402	405	405 . . . .
Rescriptions . .	14 14 ¼ . . .	14 ¼ ½ . . .	14 ½ ¾ 15 .
Bil. des Fermes .	2 ½	2 ½	2 ½. . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six pr[illegible] & six derniers mois 1777.

Du Mer. 25 Fév. 1778.

Messieurs

Vieillard .. pp^lles. t. l.
Viageres..... t. l.
Cochin..... pp^lles. M.
Defrance .. Viag. M.
Perpétuelles. M.
Gauthier..... v^res. N.
Viageres..... N.

Six derniers mois 1777.

Cauchy ..... pp^lles. C.
Viageres..... C.
Tontine ..... C.
Marsollier ... v^res. A.
Perpétuelles. A.

Suite du Mercredi 25.

Messieurs

Vieillard... Tont. A.
Boutray .... pp^lles. A.
Viageres..... A.
Tontine ..... A.
Radix ..... pp^lles. A.
Viageres..... A.
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Du Vendredi [illegible]

Messieurs

Peinchein .... v^res, Perpétuelles.
Rouillard .. pp^lles, Viageres ...

Six derniers mois 17[illegible]

Lempereur. pp^lles, Viageres ...
Boscheron... pp^lles.
Patu ..... pp^lles, Viageres ....
.....
.....
.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D[illegible] Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jo[illegible] d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Mer[illegible] des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 27 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 25 Septembre.*

DEpuis que deux navires Américains sont arrivés au port franc de Marstrand, on a fait divers envois de riz vers la Baltique avec le même succès qu'on fit l'année derniere des ventes de thé à Gothenbourg. Les Capitaines Américains ont si bien goûté les manieres des Suédois qu'ils ont même adopté, dit-on, leur habillement national.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 5 Octobre.*

On lit dans un Supplément extraordinaire de la Gazette de cette Ville, du 3 de ce mois, les détails suivans ; ils font trop d'honneur à l'humanité de nos Augustes Souverains, pour que nous ne nous empressions pas aussi de les faire connoitre autant qu'il peut dépendre de nous.

» A mesure que les Districts de Bohê-
» me qui ont le plus souffert du séjour
» des Prussiens sont évacués, on tra-
» vaille à réparer leurs pertes, au moyen
» de la caisse formée, il y a quelque
» tems, des contributions que les Trou-
» pes Autrichiennes ont levées sur le
» Pays ennemi ; M. Schmoizing, Com-
» missaire Provincial, est chargé de tra-
» vailler à l'état des dommages souf-
» ferts par les Sujets de Sa Majesté ; une
» grande partie des plus indigens est
» déjà pourvue de grains pour les se-
» mailles & de subsistances de premiere
» nécessité ; on ajoute que les Seigneuries
» de Schurz, Gradliz, Studniz, Nachod,
» Chwalkowiz, Neustad, Opotschna,
» Schanierschiz &c. ont profité, les pre-
» mieres de ce bienfait si peu ordinai-
» re, chacune à proportion de leur pau-
» vreté ; que ce Commissaire vient de
» recevoir des sommes suffisantes pour
» faire participer au même soulagement
» les Villes, Bourgs & Villages des en-
» virons de Trantenau, Rogniz, Arnau,
» Hobeneld, Altembach &c. ; qu'un au-
» tre Commissaire va porter de pareils
» secours aux Habitans des contrées
» qu'a parcourues l'Armée du Prince
» Henri, & que comme on a lieu d'espe-
» rer qu'après la retraite des Troupes
» Prussiennes & Saxonnes, celles d'Au-
» triche auront plus d'occasion de péné-
» trer à leur tour sur les terres enne-
» mies, les contributions qu'elles y le-
» veront seront entierement destinées au
» dédommagemet tant de la Noblesse &
» des Villes, que des Communautés,
» dont on a pour cet effet exactement
» spécifié les pertes ».

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 16 Septembre.*

Plusieurs navires Marchands Espagnols

ſont partis avec des chargemens de diverſes marchandiſes ſéches & liquides pour différens Ports de l'Amérique ; quatre ſont deſtinés pour Buenos-Aires, un pour la Louiſiane, deux pour la Havane, un pour la Vera-Cruz, un pour Carthagene des Indes, & un pour le Port de S. Thomas dans la Nouvelle-Guyanne ſur l'Orenoque. Ces navires ont dû être eſcortés juſqu'à une certaine hauteur par le vaiſſeau de guerre Eſpagnol le *Saint-Leandre*, qui a appareillé en même tems de cette Baye.

ITALIE.

DE GENES, *le 21 Septembre.*

Cette Ville abonde de vagabonds & de gens ſans aveu qui y cauſent journellement beaucoup de déſordre. Un de nos Sénateurs a dreſſé un projet pour mettre la Société à couvert des entrepriſes de ces mauvais ſujets, & en même tems pour tirer parti de leur exiſtence. Toutes les branches de ce plan ont paru être très-bien combinées, & on eſpere qu'il aura ſon exécution.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE LIMOGES, *le 8 Octobre.*

Jamais on n'a tant entendu parler d'incendies, de noyés & d'aſphyxies que depuis qu'on s'occupe des moyens de conſtruire des maiſons incombuſtibles, de rendre la vie aux perſonnes ſuffoquées dans les eaux, & de reſſuſciter ceux qui ont le malheur d'être frappés par des vapeurs méphitiques. Cela vient ſans doute de ce que maintenant les reſſources qu'on a ou qu'on eſpere contre ces triſtes événemens, y font faire plus d'attention. Autrefois on les regardoit comme irrémédiables, & alors on prenoit le parti de les enſevelir dans le ſilence. Quoiqu'il en ſoit, voici encore l'annonce d'un de ces fâcheux accidens arrivés depuis peu. Il eſt raconté en ces termes dans une lettre écrite de S. Barhelemy le 1 Octobre, & que l'Auteur des Affiches de notre Province a inſerée dans ſes Feuilles.

» Ma plume, Mr, m'a refuſé ſouvent ſon » ſecours pour vous faire part d'un triſte » événement qui vient d'arriver chez » moi, & ſous mes yeux. La ſemaine » derniere, en faiſant creuſer mon puits » qui eſt taillé dans le roc, j'ai vu pé- » rir deux malheureux. Le Maçon qui » avoit entrepris l'ouvrage, deſcendit » dans le puits ſeize heures après avoir » fait jouer la mine, & lorſqu'il ne » ſortoit abſolument point de fumée. » Après avoir reſté trois ou quatre mi- » nutes, il cria qu'il ne pouvoit pas y te- » nir. Je lui dis de remonter au plus » vîte ; ce qu'il fit. Mais arrivé à la hau- » teur d'environ 12 pieds, il reſte ſans » connoiſſance. Je fais deſcendre mon » domeſtique pour le lier avec un ca- » ble & le monter. Celui-ci a eu le mê- » me ſort que le Maçon. J'appellai du » ſecours, & pendant environ demi- » heure, j'entendis ces deux infortunés » qui faiſoient un bruit ſemblable à ce- » lui que fait un homme qui ronfle ou » qui a la reſpiration gênée. Nous vin- » mes à bout de les tirer du puits ; mais » ils y avoient demeuré une heure, & » tous les ſecours que leur rendit un » Chirurgien furent inutiles. Si vous ju- » gez à propos d'inſerer dans votre » Feuille le récit de ce malheur, peut- » être engagera-t-il à prendre dans une » ſemblable occaſion les précautions né- » ceſſaires pour le prévenir. Je ſuis &c. » BOURDEAU, Prieur-Curé de Saint- » Barthelemy ».

DU HAVRE, *le 5 Octobre.*

Le navire le *Ruſé*, ſorti de ce Port pour aller en courſe le 17 du mois dernier, à ſept heures du matin, rencontra à dix une frégate Angloiſe, venant de Madras, dont il ſe rendit maître, ſans coup férir, parce que le Capitaine Anglois ignoroit les hoſtilités ſurvenues entre la France & l'Angleterre. Cette frégate eſt percée pour 20 canons; mais on en avoit réduit l'artillerie à ſix pieces, pour laiſſer plus de place aux marchandiſes. Son chargement eſt très-riche ; on en fait monter la valeur à plus de deux millions, parce que les circonſtances actuelles doivent augmenter conſidérablement le prix des marchandiſes de l'Inde.

DE LYON, *le 15 Octobre.*

ETAT des Naissances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité de Lyon, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
LYON	5986	6358	1447	1443	3528	3826
S. ETIENNE	951	1047	193	243	953	584
MONTBRISON	185	199	49	66	124	166
ROANE	260	298	66	75	226	230
VILLEFRANCHE	195	178	46	44	147	136
S. CHAMONT	184	189	44	38	205	151
	7761	8269	1845	1909	5183	5093

Il y a eu dans la Ville de Lyon & dans les cinq autres principales Villes de cette Généralité, en 1777, 1508 naissances & 64 mariages de plus qu'en 1776, & 90 morts de moins.

On a compris dans le nombre des naissances de la Ville de Lyon les Enfans exposés & qui sont reçus dans l'Hôpital de cette Ville; ce qui forme un double emploi, attendu que ces Enfans ont été baptisés dans les Paroisses, soit de la Ville, soit des Campagnes qui y sont limitrophes. Suivant le détail des naissances, inséré dans la Feuille du No. 44, le nombre de ces Enfans exposés depuis 1765 jusques & compris 1774, a monté, année commune, à 491, nombre qu'il faut par conséquent diminuer sur la totalité des naissances de la Ville de Lyon, de chacune des années 1776 & 1777, & par une suite nécessaire, sur les résultats de la Population de ladite Généralité, rapportés dans le No. 37.

La Ville de Lyon & les cinq autres dont on vient de donner le tableau des naissances, des mariages & des morts, sont les seules Villes de toute la Généralité qui en méritent le nom, & les Habitans de toutes les autres doivent être confondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute la Généralité de Lyon, prise sur les années 1776 & 1777, est de 24450 naissances, 5682 mariages, & 17364 morts. Celle des cinq autres Villes ci-dessus mentionnées, est de 7524 naissances, 1877 mariages, & 5138 morts. Les Habitans des Villes forment par conséquent dans cette Généralité environ le tiers de la Population générale, & on peut compter deux Habitans de la Campagne pour un Habitant des Villes.

Indépendamment des six Villes comprises dans l'état précédent, la Généralité de Lyon renferme 592 Paroisses ou Succursales dont les Curés tiennent des registres.

Le nombre des morts, tant dans les Villes que dans les Campagnes, ne paroît pas proportionné à celui des naissances; ce qui fait soupçonner que plusieurs Curés négligent d'inscrire exactement les actes mortuaires, & principalement ceux des Campagnes; & par conséquent, pour avoir une idée juste de la Population, il ne faut faire attention qu'aux naissances & aux mariages. D'ailleurs il est d'expérience qu'il y a beaucoup moins de variations d'une année à l'autre sur le nombre des naissances & des mariages que sur celui des morts.

DE PARIS, *le 19 Octobre.*

Par une Déclaration du Roi, donnée à Versailles le 5 Septembre, & enregistrée en Parlement le 29, Sa Majesté établit une Police, relativement aux carrieres dont cette Capitale est entourée. » Sa Majesté défend à toutes personnes d'en ouvrir, ni d'en faire ouvrir de nouvelles, & même de continuer l'exploitation des anciennes à la distance d'une lieue de la Banlieue de Paris, sans la permission, par écrit, du Lieutenant Général de Police; il est enjoint aux

Entrepreneurs de bâtimens, dans le cas où en faisant des réparations ou constructions, ils trouveroient des excavations souterreines, d'en avertir sur le champ le Magistrat, à peine d'amende & de plus grande peine; il est fait défenses aux Notaires de passer aucuns actes de vente de terrein en superficie, avec réserve de disposer du terrein inférieur, à l'effet d'y faire des fouilles; & dans le cas où il en existeroit, d'en délivrer, sans délai, des expéditions signées, à M. le Lieutenant Général de Police, auquel on attribue la connoissance des contestations qui pourroient survenir sur ce sujet, ainsi que sur le fait des carrieres, sauf l'appel en la Grand'Chambre du Parlement, & seront ses Ordonnances exécutées, par provision, comme en matiere de Police & péril éminent ».

Le Mardi 20 de ce mois, la Société Royale de Médecine tint une Assemblée publique au College Royal de France. La Séance fut ouverte par la lecture des Programmes de plusieurs Prix que cette Compagnie distribuera, aux époques qu'elle a arrêtées, à ceux qui auront répondu de la maniere la plus satisfaisante aux questions qu'elle propose. Comme toutes ces questions entrent dans le plan des objets économiques dont il nous est permis de nous occuper, nous les publierons successivement dans notre Gazette.

» La Société annonce une seconde fois pour le sujet d'un Prix qui sera distribué dans la Séance publique du premier Mardi de Carême 1781, la question suivante: *Déterminer quel peut être le meilleur traitement de la rage.* Les Auteurs qui concourront, feront attention qu'on ne demande point une théorie sur les causes de la rage, mais que c'est par des faits qu'on doit prouver l'efficacité du traitement qu'on adoptera.

Afin de rendre leurs travaux plus faciles, & pour les empêcher de perdre un tems précieux en recherchant ce qui a été écrit à ce sujet, la Société a chargé M. Andry de recueillir les divers procédés employés contre la rage, depuis les tems les plus reculés jusqu'à nos jours, & de les publier dans un Mémoire particulier, qui est imprimé dans le volume de la Société, pag. 104. Les Mémoires qui concourront, seront envoyés avant le premier Janvier 1781.

M. Lenoir, Conseiller d'Etat, Lieutenant Général de Police, à la bienfaisance duquel ce Prix est dû, a bien voulu le porter à 1200 l. afin d'encourager de plus en plus ceux qui s'occuperont de cet objet important.

Le sujet du second Prix que la Société propose, est » d'établir 1°. par l'*analyse* » *chymique*, quelle est la nature des re- » medes anti-scorbutiques proprement » dits; 2°. par l'*observation*, quel doit être » leur usage & leur combinaison dans » les différentes especes & complica- » tions & dans les différens degrés du » scorbut ». Le scorbut est si commun dans les grandes Villes, principalement dans les Villes maritimes, & les causes qui le produisent sont si multipliées, surtout parmi certaines classes d'Artisans, qu'on ne sçauroit y donner trop d'attention. A la vérité la Médecine peut lui opposer des remedes efficaces; mais les Chymistes n'étant point d'accord sur la nature de ces médicamens, certaines especes de scorbut étant traitées heureusement par les acides, tandis que d'autres ne le sont que par les anti-scorbutiques proprement dits; plusieurs substances possédant peut-être cette vertu, sans qu'elle ait été jusqu'ici apperçue ou suffisamment établie; enfin les complications de cette maladie n'ayant pas encore été développées avec assez de soin, la Société a pensé que cette Question devoit être l'objet des nouvelles recherches annoncées dans le Programme.

Les Mémoires qui concourront, seront reçus avant le premier Juin 1780. Ce Prix qui est de la valeur de 600 l. sera distribué dans la Séance publique que la Société tiendra le premier Mardi après la S. Louis de la même année ».

La suite à l'Ordinaire prochain.

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

EXTRAIT d'un Certificat délivré par la Communauté de Cattenom, Pays Messin, au Sr. Tribout, *Artiste Vétérinaire résidant à Metz.*

» Nous Adjoints, Gens de Justice & Habitans de la Cté. de Cattenom, certifions que dans le courant du mois d'Août, il s'est manifesté sur les bêtes à cornes de notre Com-

munauté une maladie très-considérable & d'autant plus funeste qu'elle nous enlevoit journellement nos animaux. Il étoit déjà mort près de 50 bêtes, & nous avions épuisé toutes les ressources que nous pouvions reconnoitre en pareils cas, la maladie ne cessoit point, malgré toutes nos précautions. Mgr. l'Intendant qui en fut instruit, nous envoya pour nous secourir le Sr. *Tribout*, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris, brévété du Roi, résidant à Metz, lequel après s'être transporté sur les lieux, visité les animaux, & reconnu la maladie, nous procura, par ordre de mondit Seigneur l'Intendant, les médicamens convenables, lesquels ayant été employés avec succès sur environ 350 bêtes, pendant l'espace de quinze jours, ont mis fin à la maladie de maniere qu'actuellement tous les animaux traités, quoiqu'ayant été en général très-attaqués, se trouvent parfaitement guéris, excepté environ 100 autres bêtes appartenantes à différens Particuliers qui ont refusé de se soumettre à les traiter dans le tems; & depuis le commencement dudit traitement jusqu'à ce jour où les animaux jouissent d'une bonne santé, il ne nous est mort que deux bêtes, encore une des deux n'avoit pas subi le traitement; en foi de quoi nous avons délivré ledit Certificat pour servir & valoir ce que de raison. Fait à Cattenom le 24 Août 1778. *Signés*, Nicolas *Vonneur*, F. *Tervert*, Henri *Florange*, Jean *Meyer*, Jean *Miller*, marque de Louis *Vaillant*, Franç. *Baur*, Jean *Keller*, Adam *Fochf*, Nicolas *Nurler*, Jean *Matis*, *Flamand*, Simon *Keller*, Michel *Berty*, Leonard *Muller*, Pierre *Maire*, Nicolas *Konne*, Didier *Florange*, Pierre *Benire*, Jean *Hervier*, N. *P.*, Pierre *Parrin*, Adam *Baur*, F. *Damblé*, Alexandre *Keller*, Jean *Keller*, Franç. *Risand*, Adrien *Demont*, Jean *Siveron*, Michel *Keller* &c, & quinze marques, faute de sçavoir écrire ».

Je soussigné, Receveur de M. de Norbourg, Seigneur de Cattenom, certifie que le Sr. *Tribout*, Artiste Vétérinaire, a traité & guéri toutes les vaches de M. de Norbourg, si fortement attaquées de la maladie qui regnoit à Cattenom, que, sans les secours dudit Sr. *Tribout*, elles étoient au point de périr. A Cattenom le 27 Août 1778. *Signé*, Jean *Terrard*.

» Je soussigné, Curé de Cattenom, Archiprêtre de Thionville, certifie que mes cinq vaches ont été fortement attaquées de la maladie qui s'est manifestée sur les bêtes à cornes de ma Paroisse, & que sans les mêmes secours que ceux que le Sr. *Tribout* à prêtés à tous les Habitans, je me serois vu dépourvu de bêtes à cornes : on ne peut d'ailleurs que rendre justice à l'exactitude, au zele & aux peines que ledit Sr. *Tribout* s'est données jour & nuit pour combattre cette maladie ; ce que je certifie véritable. Fait à Cattenom le 24 Août 1778. *Signé*, N. *Simmenger*, Curé de Cattenom, Archiprêtre de Thionville ».

EXTRAIT d'un autre Certificat délivré par ceux de la même Communauté qui ont refusé de traiter leurs animaux dans le tems du premier traitement, & qui après y ont été contraints, par le moyen de la Maréchaussée que le sieur Tribout *avoit avec lui.*

» Nous soussignés & sous-marqués, certifions que dans le tems du regne de la maladie qui attaquoit les bêtes à cornes de la Communauté de Cattenom, le Sr. *Tribout*, Médecin Vétérinaire, s'est transporté dans ladite Communauté par ordre de Monseigneur l'Intendant, pour prêter également des secours à tous les Particuliers. Toutes les bêtes à cornes n'ayant pas été traitées dans le tems du premier traitement, il en restoit encore 112 que ledit Sr. *Tribout* a traitées & guéries avec autant d'efficacité que les premieres, quoiqu'elles aient été en général très-attaquées; & depuis le commencement dudit traitement jusqu'à ce jour où lesdites bêtes à cornes jouissent d'une bonne santé, il n'en est morte aucune; en foi de quoi nous avons délivré le présent Certificat pour servir & valoir ce que de raison. Fait à Cattenom le 1 Septembre 1778. *Signé*, Paul *Tinus*, Jean *Kom*, Franç. *Pirus*, Michel *Leonard*, Jean *Jussing*, Jean *Pystic*, H. *Baur*, la marque de George *Stishoff* ».

» La maladie étoit une vraie pourriture qui a été traitée & combattue avec le merveilleux breuvage 23, prescrit dans les formules de la Matiere Médicale de M. Bourgelat, dans lequel on méloit le camphre dissous dans l'eau-de-vie, des lavemens en quantité avec l'aloès, & de tems à autre des émolliens, beaucoup

d'eau blanche salée avec le sel commun. Le Sr. Tribout en a triomphé comme il a voulu.

DESCRIPTION d'un Graphometre perfectionné, servant tout-à la-fois de Rapporteur & de Boussole pour lever les plans, sur-tout dans les forêts.

» Cet instrument ressemble extérieurement à un Graphometre ordinaire ; il en differe pourtant en ce qu'il porte une double division en dégrés & demi-degrés, dont l'une est sur le limbe de l'instrument, & la seconde sur un bizeau qui termine sa circonférence. La division qui se trouve sur le limbe sert pour le Graphometre, c'est-à-dire, à mesurer les angles que l'Arpenteur prend sur le terrein. La seconde sert sur ce même instrument consideré comme rapporteur, à transporter les angles sur le papier. Le centre de ce graphometre est évidé & laisse cependant voir le point *milieu* pour que l'on puisse avoir le sommet de l'angle que l'on mesure ou que l'on rapporte sur le papier.

La boussole se place à *drageoir* dans son lieu ordinaire ; mais au lieu de faire saillie, par rapport à la partie inférieure du Graphometre, elle s'éleve au dessus de son plan supérieur. Cette disposition a obligé d'élever l'alidade mobile au-dessus du plan du Graphometre d'une quantité suffisante pour qu'elle puisse se placer librement sur la boussole. Comme celle-ci s'ajuste à *drageoir*, on la met & on la leve à volonté, on la supprime même, quand on se sert de l'instrument comme d'un grand rapporteur à minutes.

On a ajusté une regle plongeante contre l'alidade immobile du Graphometre ; c'est elle qui donne à l'instrument la facilité de pouvoir faire la fonction de boussole pour lever les forêts. Cette alidade de bois est percée dans son épaisseur de maniere qu'on peut la visser alternativement en deux endroits differens, si l'on veut regarder de bas en haut ou de haut en bas.

Le genoux de cet instrument ressemble à celui de tous les autres Graphometres ; mais on peut le séparer de ce dernier dans un instant, sans qu'il reste sous ce Graphometre la moindre éminence capable de l'empêcher de faire les fonctions de raporteur sur le papier. M. Bernier, Fabricateur d'instrumens de Mathématique, sur le Quai de l'Horloge du Palais à Paris, à l'enseigne du Niveau d'Or, a construit cet instrument d'après les dessins de l'Inventeur, & offre ses services au Public Géometre, pour lui en fournir de pareils, ainsi que tous les instrumens de Géométrie & d'Astronomie. On lui écrit franc de port.

N. B. Le Graphometre en question est divisé selon la méthode de Nonius ; les pinules sont comme à l'ordinaire ».

Le petit Ecrit qu'on va lire nous a paru contenir des détails qui peuvent être utiles à tout le monde. C'est pourquoi nous avons cru devoir répondre aux desirs de l'Auteur qui a souhaité de le rendre public par la voie de cette Feuille.

OBSERVATIONS sur l'emploi des huiles à brûler ; sur la maniere d'entretenir les Reverberes, ainsi que les Lampes économiques &c. ; sur les moyens d'obtenir la plus belle lumiere & de consumer le moins d'huile ; par M. de la Place, Marchand Epicier, au coin du Quai de la Ferraille & du Grand-Châtelet.

Des ustensiles nécessaires au service des Reverberes.

Blanc d'Espagne sec, linge fin ou vieux chiffons, ciseaux fins, peigne de corne à queue, mêche filée, petite bougie, porte-mêches de relais. Il faut avoir une boite pour renfermer le tout.

On se sert de la queue du peigne & de la pointe des ciseaux pour débarrasser la mêche de quelques fils de la trême qui traverse, sans quoi cette trême empêcheroit l'huile de monter facilement jusqu'au foyer de la lumiere.

Après quoi l'on peigne la mêche pour rendre les fils droits, on la coupe net, & on la place avec précaution dans le porte-mêche, d'où il est essentiel qu'elle ne déborde pas de plus d'une ligne & demie.

La mêche ainsi disposée, on l'humecte d'huile afin que le tout soit prêt au moment d'allumer ; on se sert à cet effet de la petite bougie.

Le tout ainsi disposé, on renverse la pompe qui ne doit contenir juste que la quantité d'huile nécessaire au tems que le Reverbere restera allumé, quantité désignée ci-après.

Remarques.

Il ne faut jamais mettre dans la pompe, comme on vient de le prescrire, que ce que la Lampe ou le Reverbere doivent consommer d'huile le jour même, ce qui s'appelle brûler à sec, sans quoi l'huile qui a été échauffée acquiert une odeur forte, s'engraisse, s'épaissit au point de ne couler que difficilement dans la mèche; elle donne de la fumée & finit par mal éclairer; défaut que l'ancienne huile communiqueroit à la nouvelle qu'on y ajouteroit.

Il faut encore avoir l'attention de placer la Lampe ou le Reverbere bien perpendiculairement, sans quoi l'huile n'abreuveroit pas suffisamment la mèche ou la noyeroit.

De la mèche & des porte-mèches qui ont servi la veille.

Il est essentiel de tenir toujours les porte-mèches propres; il faut avoir à cet effet l'attention de les nétoyer avec un couteau pour enlever le charbon que l'huile & même la meilleure forme toujours pendant sa combustion.

Quant à la mèche qui a servi la veille, il faut en couper la partie charbonneuse, la bien exprimer, en la faisant glisser entre les doigts, l'imbiber de la nouvelle huile, & l'exprimer de nouveau, à une ou deux reprises, afin de bien dégorger le peu d'impureté que l'huile de la veille pourroit y avoir déposée.

Alors on peigne la mèche, on la coupe net, & on la remet dans le porte-mèche pour le lendemain; car il est essentiel d'avoir toujours un porte-mèche garni, en cas de besoin.

Observations.

Ces attentions, qui paroissent devoir employer beaucoup de tems, ne sont rien quand on en a contracté l'habitude: d'ailleurs ce sont celles que l'on exige journellement pour le service des Reverberes de Paris; & il faut bien qu'on les regarde comme essentielles, pour y avoir recours dans une entreprise aussi considérable. D'ailleurs il paroit bien naturel de donner dans la matinée 7 à 8 minutes de tems pour jouir pendant 8 à 10 heures d'une lumiere qui ne demandera plus aucun soin; car une fois la mèche allumée, elle consommera jusqu'à la derniere goutte d'huile qu'on aura destinée pour brûler, sans qu'on touche au Reverbere & sans qu'il faille moucher; enfin sans que la flamme languisse, si ce n'est sur les derniers momens.

Tableau de la consommation de l'huile.

Chaque bec de Reverbere consomme trois gros d'huile par heure avec les mèches de six lignes de largeur. Pour deux becs six gros; pour trois, 1 once 1 gros, & pour quatre, une once & demie.

Des Lampes.

Des mèches filées, débarrassées de leur trême dans toute la longueur du porte-mèche, bien peignées, pour que les fils étant paralleles, l'huile monte facilement au foyer de lumiere; dégorgées des impuretés que l'huile de la veille pourroit y avoir laissées; coupées nettes & ne dépassant que d'une ligne environ; enfin le le porte-mèche entretenu bien proprement, tels sont les moyens que nous avons indiqués pour obtenir la plus belle lumiere possible. Les lampes exigent un soin de plus que les Reverberes. On ne peut pas déterminer la quantité d'huile qui s'y brûle par jour; ensorte qu'il en reste toujours nécessairement de l'ancienne. C'est cette huile ancienne, ce sont les impuretés qui s'y forment qui alterent la nouvelle huile & rend le service des Lampes si infidele; il faut donc avoir la précaution de vuider deux ou tros fois la semaine les Lampes destinées aux appartemens, & faire employer ces restes d'huile aux Lampes de cuisine, ou les laisser dépurer dans un vaisseau ». On trouve chez l'Auteur de ces Observations les meilleures huiles qu'on puisse desirer pour le service des Reverberes & de toute autre espece de Lampes.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 17 Octobre 1778, au Mercredi 21 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 5 ſ.; le ſeigle, de 9 liv. 10 ſ., 9 liv. 15 ſ. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 ſ., 10 l. à 10 l. 5 ſ. Le froment au Port de la Grêve, de 19 liv. 10 ſ., 20, 21 à 22 liv. 10 ſ.; le ſeigle, de 9 l. 5 ſ., 9 l. 15 ſ. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 15 ſ., 10 l. à 10 l. 5 ſ. *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 17 Oct. 1778 au Mercredi 21 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20 à 21 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 24 Oct. 1778, de 48 à 49 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Octobre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	ſ.	marc.
Du Mexique à . . .	724		marc.
Du Pérou à	712	2	marc.
Les guinées à . . .	726		marc.
Ducats à	98	11	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		once.
Or à 20 karats à . .	84	6	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	18	marc.
Piaſtres à	49	8	marc.

Changes de Paris du 24 Octobre 1778.

Amſterdam	53 $\frac{3}{4}$ à 5 8e.
Londres	29 $\frac{5}{8}$
Hambourg	188 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 2 6 à 2
Cadix	14 19 à 18 6
Livourne	97
Gênes	94 $\frac{1}{4}$
Lyon *Saints*	$\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1778.

Du Merc. 21 Oct. 1778		Du Jeudi 22.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*	
Boutray.... Perpét.	C	Deſchapelles. vres.	C.
Viageres	C	Perpétuelles...	B.
Tontine	C.	Decourmont pplles.	A.
Cochin ..... pplles.	B.	Viageres	A.
Radix ..... pplles.	A.	Aliſſant .... Viag.	E.
Viageres	A.	Tontine	E.
Defrance.... Viag.	A	Nau ..... pplles.	E.
Perpétuelles...	A.	Viageres	E.
Gauthier ..... vres.	A.	Tontine	E.
Perpétuelles...	A	De S. Janvier. vres.	A.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1778.	Jeudi 22.	Vendredi 23.	Samedi 24.
COMP. D. IND.			-
Actions. . .	1750	1755	1760 62 $\frac{1}{2}$ . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	1150 . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	395	. . . . .	395 . . . .
Reſcriptions . .	16	16 15 $\frac{1}{2}$ . . .	15 . . . . .
Bil. des Fermes .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. $\frac{0}{0}$ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement eſt de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 31 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 24 *Septembre.*

SA MAJESTÉ Impériale se propose, dit-on, d'employer un demi-million de roubles aux travaux nécessaires pour border la riviere de Fontanka, comme est bordé le canal de Catherine. Si l'exécution de ce projet a lieu, ce sera encore une nouvelle décoration pour cette Capitale.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 30 *Septembre.*

On vient de publier une Ordonnance Royale en Langue Danoise, laquelle enjoint à chaque Particulier de déclarer la quantité de grains qu'il possède, ce qu'il en doit à la Couronne, & combien il lui en restera pour l'année prochaine. C'est d'après ce calcul qu'on fixe la taxe des vivres & qu'on décide si les redevances se payeront en nature ou en argent; ce qui n'est pas toujours égal pour les Contribuables. Il a paru aussi une autre Ordonnance en Allemand, pour régler ce qui concerne les magasins de grains dans les Duchés de Schleswig & de Holstein, & dans la Seigneurie de Pinneberg pour 1779.

ALLEMAGNE.

DE DRESDE, *le* 4 *Octobre.*

» Le Résident de Prusse en cette Ville a fait, dit-on, demander aux Etats si, dans le cas où le Prince Henri prendroit ses quartiers d'hiver en Saxe, on pourroit lui livrer, en payant comptant, les vivres dont il auroit besoin pendant cinq mois pour toute son Armée, & l'on assure que les Etats ont répondu que la livraison des grains pourroit s'y faire, mais non pas celle des foins & des pailles dont l'Electorat n'est pas assez pourvu; que la livraison des vivres pour les Troupes ne se feroit que dans une seule place où le Commissaire de chaque Régiment pourroit les recevoir, en les payant en louis d'or vieux ou en argent courant de Saxe, & même qu'attendu la rareté de l'avoine, il seroit libre de donner à la place, du bled ou autres grains quelconques &c. ».

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le* 18 *Septembre.*

Dans le courant du mois précédent, un enfant de douze ans étant sur le rivage de la mer, dans un lieu nommé *Sissimbra*, un énorme poisson sortit de l'eau & s'en saisit. Quelques Pêcheurs qui étoient à peu de distance de l'endroit où se passoit ce tragique événement, firent avancer leur barque le plus promptement qu'il leur fut possible, pour tâ-

cher de ſecourir ce malheureux enfant; mais leur bonne volonté fut ſans ſuccès. Le monſtre ſe hâta de dévorer ſa proie, & ſe replongeant auſſi-tôt dans la mer, il diſparut entierement à leurs yeux.

ITALIE.

DE VENISE, *le 3 Octobre*

Outre les Fêtes ordonnées par l'Egliſe, les Corps & Communautés en ont encore de particulieres qu'ils célébrent en l'honneur de leurs Patrons; ce qui diminue pour eux les jours de travail, & par conſéquent porte un préjudice notable à eux-mêmes & par contre-coup à l'Etat. Sans compter que ces ſolemnités patronales, loin d'honorer la Religion, donnent lieu ſouvent à des excès fort peu édifians. Notre reſpectable Patriarche, pour arrêter le cours de ces abus, vient de faire publier un Mandement ou Lettre-Paſtorale, pour remette en vigueur un ancien Decret du Sénat, rendu le 26 Août 1226, par lequel il fut défendu de la maniere la plus préciſe à tous Corps & Communautés, Ecoles, Univerſités & autres Compagnies, de ſuſpendre leurs travaux & leurs occupations dans des jours qui ne ſeroient pas Fêtes de précepte. Quant aux Fêtes de Patrons des differens Corps de Métiers, & Aſſociations particulieres, ce même Decret ordonne qu'elles ſeront renvoyées au Dimanche le plus prochain.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE DIJON, *le 10 Octobre.*

Un Jugement rendu le 1er. Août de l'année précédente, par les Juges en dernier reſſort de la Table de Marbre du Palais à Dijon, faiſoit défenſes aux Habitans de la Communauté de Fixin de procéder, pour la délivrance de leurs Communaux, pardevant d'autres Juges que les Juges des lieux. Le même Jugement faiſoit pareillement défenſes à toutes les autres Communautés de la Généralité de Bourgogne de procéder pour de ſemblables délivrances, pardevant d'autres Juges que les Juges des lieux; le tout à peine de nullité & de mille livres d'amende contre tous les Contrevenans. Sa Majeſté étant en ſon Conſeil, s'eſt fait repréſenter ce Jugement, & ſur le rapport de M. Moreau de Beaumont, Conſeiller d'Etat ordinaire, & au Conſeil Royal des Finances, a jugé qu'il ſeroit regardé comme non avenu. Elle a en conſéquence ordonné que les Habitans de la Communauté de Fixin, & de toutes autres Communautés de la Généralité de Bourgogne, continueroient de procéder pour l'adjudication des pâtures, marais, prés & pâtis communs, pardevant l'Intendant & Commiſſaire départi de la Province, ou ceux qu'il jugera à propos de ſubdéléguer à cet effet; & cela conformément à ce qui s'eſt toujours pratiqué depuis l'établiſſement d'une Commiſſion pour procéder à la reconnoiſſance, vérification & liquidation des dettes des Villes & Communautés de la Province de Bourgogne en date du 27 Octobre 1762. S. M. s'eſt d'autant plus volontiers déterminée à maintenir les choſes ſur l'ancien pied, qu'Elle eſt convaincue des avantages conſidérables » qui ſont réſultés pour leſ-
» dites Villes & Communautés de Bour-
» gogne, de l'établiſſement de ladite
» Commiſſion, tant par une meilleure
» adminiſtration de leurs biens & reve-
» nus, & par l'acquittement des det-
» tes qu'elles avoient contractées, que
» par l'augmentation ſucceſſive qu'ont
» éprouvée les produits de leurs Com-
» munaux, par les ſoins que leſdits Srs.
» Intendans ont toujours donnés à ce
» que les portions qu'ils ont jugé né-
» ceſſaire d'en mettre en réſerve pour
» acquitter les dettes deſdites Villes
» & Communautés, ne fuſſent adju-
» gées qu'à leur juſte valeur; ce qu'ils
» ſeroient dans l'impoſſibilité de faire,
» ſi les adjudications ne s'en faiſoient
» pas devant eux ou leurs Subdélégués,
» ainſi que cela s'eſt toujours fait de-
» puis l'établiſſement de ladite Com-
» miſſion ».

Ce nouvel Arrêt du Conſeil, portant *Réglement ſur la compétence pour l'amodiation des Communaux de la Généralité de Bourgogne*, eſt du 31 Juillet de cette année.

DE CLERMONT, *le 10 Octobre.*

ETAT des Naissances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité d'Auvergne, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
CLERMONT	1159	1017	194	220	745	869
SAINT-FLOUR	198	220	64	46	124	121
RIOM	555	547	125	84	372	342
AURILLAC	342	360	89	73	149	150
THIERS	474	508	75	108	331	248
ISSOIRE	183	197	32	32	112	142
AMBERT	220	213	37	55	173	123
BRIOUDE	164	200	38	41	128	140
	3295	3262	654	659	2134	2135

Il y a eu en 1777 dans la Ville de Clermont & dans les sept autres principales villes de cette Généralité, 33 naissances de moins qu'en 1776, & 5 mariages, & un mort de plus qu'en ladite année *.

La Ville de Clermont & les sept autres dont le détail des naissances, des mariages & des morts est inseré ci-dessus, sont les seules de toute la Généralité qui en méritent le nom, & les Habitans de toutes les autres doivent être confondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute la Généralité d'Auvergne, prise sur les années 1776 & 1777, est de 27467 naissances, 5974 mariages, & 16857 morts. Celle des Villes rapportées ci-dessus est de 3278 naissances, 656 mariages & 2134 morts. Les Habitans des Villes forment par conséquent, dans cette Généralité, environ le huitieme de la Population générale, & on y peut compter environ huit Habitans de la Campagne contre un Habitant dans les Villes.

Indépendamment des huit Villes comprises dans l'état précédent, la Généralité d'Auvergne renferme 769 Paroisses ou Succursales dont les Curés tiennent des registres.

La disproportion qui se trouve dans cette Généralité entre le nombre des morts & celui des naissances, confirme l'observation qui a été faite relativement à la Généralité de Lyon, c'est-à-dire, qu'il y a lieu de soupçonner qu'on n'est point exact dans les Campagnes à tenir registre des morts.

* Voyez *les naissances, mariages & morts de toute la Généralité d'Auvergne au N°. 51 de cette année.*

DE PARIS, *le 24 Octobre.*

Suite des Prix proposés par la Société Royale de Médecine. » Le sujet que la Société a proposé pour un troisieme Prix, est le suivant : » Existe-t-il véritablement une » fievre miliaire essentielle & distincte » des autres fievres exanthématiques, » & dans quelle constitution doit-elle » être rangée ? ».

Les maladies épidémiques peuvent être divisées en deux grandes classes ; les unes dépendent de l'intempérie des saisons & de l'influence des climats ; les autres reconnoissent des causes étrangeres, sont apportées du dehors, & se propagent par contagion. Indépendamment de la facilité avec laquelle ces dernieres se communiquent, on a observé que certaines constitutions favorisent leur développement.

La peste, la petite vérole & la rougeole doivent être rangées dans cette seconde classe. Elles ont un caractere particulier qu'elles donnent à toutes les maladies avec lesquelles elles se compliquent ; leur marche est constante, & plusieurs de leurs symptômes sont invariables. C'est pour cette raison qu'on les a appellées *fievres essentielles, existantes par elles-mêmes* & sui generis.

La fievre miliaire a été regardée jus-

qu'ici comme appartenante à la même classe. Quoique cette opinion soit celle de Fanton, d'Allioni & des meilleurs Auteurs, on peut y opposer les réflexions suivantes.

La miliaire est peut-être de toutes les fievres celle qui a le moins de constance dans sa marche & dans ses symptômes; l'éruption qui l'accompagne n'a point de périodes fixes; lorsqu'elle se complique avec d'autres maladies, elle semble en emprunter la forme, loin de leur imprimer son caractere. Plusieurs Médecins instruits révoquent d'ailleurs en doute si elle est contagieuse. On a cru remarquer que c'est dans une constitution mixte, tenant de la catharrale & de la bilieuse, qu'elle paroit le plus souvent, & que les maladies avec lesquelles elle a le plus de rapport, participent toujours de la nature des affections bilieuses & catharrales.

Si ces considérations étoient fondées, la miliaire ne seroit point une maladie essentielle.

Tel est l'état de la question que la Société propose, d'après l'invitation de M. le Pecq de la Cloture, notre Associé à Rouen. Ce Médecin, connu très-avantageusement du Public, par un Recueil d'Observations sur les maladies qui ont regné aux environs de cette Ville, a décrit dans le second volume de son Ouvrage plusieurs fievres miliaires épidémiques sur la nature desquelles il désire d'être éclairé par ses Confreres. En conséquence, il a destiné une somme de 300 livres pour ce Prix, qui sera distribué en 1779 dans la Séance publique de la S. Louis.

Les Mémoires qui concourront seront envoyés avant le premier Juin de la même année.

La Société propose pour sujet d'un quatrieme Prix, de » déterminer par » un nombre suffisant d'observations & » d'expériences, si les maladies contagieuses, principalement la petite verole, peuvent se transmettre par l'intermede de l'air ».

Il est facile de sentir toute l'importance de cette question; mais on apperçoit en même tems combien il est difficile de la résoudre. Les uns regardent l'air comme le foyer de toutes les maladies contagieuses; les autres pensent qu'il ne se charge point des miasmes ou levains capables de les produire; ce qui a rendu jusqu'ici toutes les expériences équivoques, c'est que les moyens de communication étant très-multipliés, lorsqu'on en admet un, on ne peut assurer que les autres n'y ont pas contribué pour quelque chose. C'est ce point qui a sur-tout besoin d'être éclairci. On prendra les plus grandes précautions pour écarter tous les doutes qu'on pourroit élever à ce sujet.

Ce Prix, de la valeur de 300 livres, est dû à la générosité de M. Rast, célebre Médecin de Lyon.

Les Mémoires seront remis avant le premier Janvier 1780, & le Prix sera distribué dans la Séance publique qui se tiendra le premier Mardi de Carême de la même année ». *La suite à l'Ordinaire prochain.*

Les morceaux qui ont été lus dans l'Assemblée publique de la Société Royale de Médecine, du 20 Octobre dernier, après la lecture du Programme des Prix, sont:

1°. Un Mémoire de M. de Lassone, sur une nouvelle maniere de perfectionner la préparation du tartre stibié, & de rendre ce sel plus soluble, en le combinant avec le sel ammoniac. 2°. L'Eloge de M. Haller, par M. Vicq-d'Azyr. Ce Discours fut très-applaudi & méritoit de l'être. 3°. Un tableau des maladies qui ont regné à Paris pendant les six premiers mois de cette année, accompagné d'observations météorologiques, par M. Geoffroy. 4°. Un Mémoire de M. Paulet, sur une classe de champignons qui sont très-communs dans les environs de Paris, & qu'il est d'autant plus important de connoitre qu'ils sont très-malfaisants. 5°. M. Coquereau termina la Séance par un Mémoire dans lequel il rendit compte des observations que lui a donné lieu de faire le traitement de certaines fievres intermittentes qui ont eu cours au printems dernier, & qu'il a traitées avec succès par l'usage du quinquina.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livres.

La seule Richesse du Peuple, ou moyen de

faire baiſſer le prix de toutes les ſubſiſtances. Projet utile aux Grands comme aux Petits, avec un plan de culture. *Salus Populi ſuprema lex eſto* ! A Philadelphie, & ſe trouve à Paris, chez Gobreau, Libraire, rue de la Harpe, près celle Serpente. 1778. Broch. in-8°. de 40 pages. Prix 18 ſous.

La Lettre ſuivante, en faiſant la critique de cet Ouvrage, en donnera une idée ſuffiſante.

Lettre au Rédacteur. Depuis pluſieurs années, Mr, chaque jour voit, pour ainſi dire, éclorre parmi nous une nouvelle découverte, ſoit dans un genre, ſoit dans un autre. Les projets & les ſyſtêmes, & ſur-tout les ſyſtêmes méthodiques, ne ſont pas ſi communs, parce qu'ils ſont ou doivent être un aſſemblage de vues, de principes, de combinaiſons & de découvertes qui exigent une étendue de connoiſſances & une ſupériorité de lumieres que peu de gens peuvent ſe flatter de réunir. Le Public, qui ne ſent pas toujours cette différence d'un ſyſtême & d'une ſimple découverte, les confond & diſtingue rarement l'un de l'autre.

D'un autre côté, habitué à voir prodiges ſur prodiges, il s'y accoutume & les voit ſans preſque daigner les regarder. Cette indifférence eſt dans la nature & même dans l'ordre, ſi on conſidere combien parmi le bon or il y en a de faux; mais il n'en réſulte pas moins que dans le grand nombre des objets ſur leſquels l'œil du Public ne fait que gliſſer, il peut lui en échapper pluſieurs ſur leſquels il auroit le plus grand intérêt de s'arrêter.

Je ne ſuis pas en peine de ce qui regarde les Beaux-Arts, ni même la Chymie & la Médecine. Combien de Sçavans, combien d'Amateurs & même de Protecteurs toujours prêts à en relever le mérite & à y préconiſer les talens, & quelquefois même les moindres ſuccès! Notre Agriculture a sûrement auſſi ſes Protecteurs; mais où ſont ſes Amateurs, où ſont ceux qui, comme dans des Arts bien moins intéreſſans, s'empreſſent à faire éclater ſes ſuccès & à dénoncer au Public le petit nombre de découvertes importantes dont elle s'enrichit? Il n'eſt pas en mon pouvoir, Mr, d'y ſuppléer; mais il m'eſt permis d'aſpirer à donner l'exemple. C'eſt dans cette vue que je vais expoſer ſuccinctement mes réflexions & mes difficultés ſur l'Ouvrage, aſſurément le plus digne des regards du Public, ſi effectivement il répond à ſon titre. C'eſt *la ſeule Richeſſe du Peuple ou moyen de faire baiſſer le prix de toutes les ſubſiſtances.* Ce projet eſt beau & le plus grand de tous. Ce qui me paroît plus beau encore, eſt la ſimplicité du moyen.

Rien de plus ſimple & de plus facile en effet que de cultiver une moindre quantité de terres; rien n'eſt encore plus avantageux. L'Auteur le prouve par les principes les plus conſtans dans l'Agriculture. Nul doute ſur-tout ſur le principe qui fait la principale baſe de ſon ſyſtême, & que *cultiver peu & bien ou parfaitement, vaut mieux que cultiver beaucoup & mal ou imparfaitement.* La réduction qu'il propoſe en conſéquence de ce principe & dont il fait l'application à toutes les cultures & à toutes les branches de l'Economie rurale, ſans exception, c'eſt-à-dire aux troupeaux, aux beſtiaux comme aux grains, comme à la vigne, comme aux prés, aux fruits, aux légumes & à toutes les productions de la terre; cette réduction, dis-je, me paroît, à moi, d'une néceſſité indiſpenſable & parfaitement démontrée pour les cas ſeulement où il la recommande: ainſi quand il ſeroit abſolument certain que ſon ſyſtême ſouffriroit des exceptions ou modifications par rapport aux terres à bled ou à grains, ce ſyſtême n'en ſeroit pas moins néceſſaire ni moins applicable à toutes les autres branches de l'Economie rurale & à toutes les autres terres que celles à grains, & par conſéquent, il n'en auroit pas moins l'effet d'augmenter conſidérablement la ſomme de toutes les ſubſiſtances, ou autrement dit, d'en faire baiſſer le prix à l'avantage de toute la Société.

Cette explication m'a paru convenable, non-ſeulement pour rendre juſtice à l'Auteur, mais encore pour prévenir tout mal-entendu & l'abus qu'on auroit pu faire des difficultés que je vais expoſer, en les généraliſant & en les étendant à des objets auxquels elles ne peuvent aucunement ſe rapporter.

D'après cet éclairciſſement, voici quelles ſont mes difficultés. Je conviens

avec l'Auteur qu'il y a en France beaucoup de terres labourables qui sont mal traitées & qui pourroient l'être mieux. Je conviens encore qu'il seroit possible que la double amélioration donnât le double de bled ou d'autres grains ; mais aussi je crois m'être assuré, par mes observations, que dans toutes les terres où l'amendement est porté au-delà de six ou sept charretées de fumier, le versement des bleds est inévitable, sinon toujours, au moins le plus souvent. Dans la double amélioration, il faudroit, suivant les terres, dix & douze charretées de fumier au moins ; la double amélioration, d'après mes observations, produiroit donc, non accidentellement, mais infailliblement le versement des grains, & dès-là, elle semble impraticable. Premiere difficulté.

L'Auteur, qui dans son Ouvrage n'a rien dit de cet inconvénient, l'a pourtant bien senti, & en conséquence il a donné, dans son plan de culture, des moyens pour y obvier, au moins en partie. Ces moyens sont bien vus. La fréquence & sur-tout la profondeur des labours, en facilitant l'écoulement de la trop grande humidité, sont très-propres, en certains cas, à prévenir le versement des bleds dans toutes les terres grasses & compactes ; mais cette profondeur, ou plutôt cet approfondissement des labours a lui-même un très-grand inconvénient. En ramenant la terre du fond à la superficie, cette terre crue, froide & trop souvent pierreuse ou caillouteuse, détériore le champ, au moins pour un tems, y étouffe le bon grain pendant qu'elle y fait germer une infinité de mauvaises graines. C'est ma seconde difficulté.

Cette difficulté & la premiere sont, comme vous voyez, Mr, de la plus grande importance, & par cette raison, leur discussion ne peut être trop connue du Public. C'est pourquoi je vous prie d'avoir la complaisance d'inserer mes Observations dans une, ou si ma Lettre vous paroissoit trop longue, dans plusieurs des Feuilles de la Gazette d'Agriculture. Au moment où j'écris, il y a vingt millions d'hommes en France intéressés, sans le sçavoir, à la solution ou à l'éclaircissement des questions que j'ai l'honneur de vous adresser. Que de terres labourables il y a dans le Royaume, & quel accroissement de force & de richesse ce seroit pour la Nation, s'il étoit vrai, s'il étoit possible que le systême de la seule richesse du Peuple pût s'appliquer à la culture de ces terres, comme il paroît certain qu'il peut l'être à toutes les autres ! J'ai l'honneur d'être &c. *L'Observateur Rural.* A Paris, le 24 Octobre 1778.

Catalogue des Livres de la Bibliothéque de M. Buc'hoz, Médecin Botaniste & de quartier de MONSIEUR, ancien Médecin de M. le Comte D'ARTOIS & de feu Sa Majesté le Roi de Pologne, Membre du College des Médecins de Nancy, & de plusieurs Académies. Disposé & mis en ordre, par Guillaume de Bure, fils aîné. A Paris, chez G. de Bure, fils aîné, Libraire, Quai des Augustins, près de la rue Pavée. 1778. In-8o. de 212 pag. avec une Table alphabétique des Auteurs.

M. Buc'hoz, si connu par la fécondité de sa plume, se trouve, comme il ne se fait pas une peine de le publier lui-même, dans la position la plus fâcheuse qu'on puisse imaginer pour un Sçavant. Il est forcé, par des circonstances malheureuses où l'ont réduit trois faillites qu'il a eu à supporter, de se défaire d'une riche Bibliothéque qu'il a formée avec beaucoup de peine & de soin. Cette Bibliothéque contient une collection presque complette de tous les Livres qui traitent de l'Histoire Naturelle, de la Botanique, de l'Agriculture, de la Minéralogie, des Sciences & des Arts. Si M. Buc'hoz ne trouve personne qui veuille la prendre en totalité, elle sera vendue à l'enchere, à commencer au mois de Janvier prochain. Quoique son goût l'ait porté de préférence vers les objets qui ont rapport à l'Histoire Naturelle & à la Médecine, il n'a pourtant pas négligé les autres parties de la Littérature. Les classes de la Théologie, des Belles-Lettres & de l'Histoire renferment des Ouvrages rares & très-difficiles à trouver.

I I.

Rob-anti-syphillitique.

Il y a long-tems qu'on s'occupe de la recherche d'un remede anti-vénérien

dans lequel il n'entrât pas de mercure. Quoique ce mineral attaque presque toujours efficacement le virus, cependant il est bien rare qu'il chasse cet ennemi de la place, sans y causer des délabremens plus ou moins considérables. Le grand Art étoit donc de trouver quelque autre substance d'une nature plus paisible, qui pût expulser le mal avec autant & même plus de succès, sans causer dans l'économie animale aucun dérangement notable. De tous les remedes de cette espece, qui jusqu'à présent ont été annoncés au Public, il n'en est certainement aucun qui se soit produit jusqu'à présent, avec plus de droit à notre confiance, que le *Rob anti-syphillitique* du Sr. Denis Laffecteur, ancien Inspecteur des Vivres. Ce remede a été soumis aux expériences les plus rigoureuses. L'analyse en a été faite par des Chymistes éclairés, qui ont attesté qu'il n'y entroit effectivement aucun agent tiré du regne mineral. On a essayé ses effets d'abord à Saint-Denis sur trois Soldats de recrue du Corps des Pionniers, & ensuite sur douze sujets tirés de la Maison de Bicêtre. Ces derniers étoient tous dans l'état le plus déplorable, ainsi qu'il est constaté par le procès-verbal qui en a été dressé par plusieurs Médecins, tous Docteurs de la Faculté, ou Membres de la Société Royale de Paris. Ces malades se trouvent tous parfaitement guéris. M. Poissonnier des Perrieres, Médecin de la Généralité de Paris, a présidé à leur traitement. En conséquence des bons témoignages rendus à ce nouveau remede, & d'après la délibération de la Société Royale de Médecine, Sa Majesté a bien voulu accorder au Sr. Laffecteur, par Arrêt de son Conseil, donné à Versailles le 11 Septembre dernier, la permission de vendre dans tout le Royaume le *Rob anti-syphillitique*, à la charge de ne pouvoir le livrer pour le traitement des maladies vénériennes, que sous l'ordonnance des Gens de l'Art, & de ne l'administrer que sous leur inspection. Sa Majesté, par ce même Arrêt, a chargé de cette inspection, pour la Ville de Paris & ses Fauxbourgs, MM. Andry & Paulet, Médecins de la Faculté, & Membres de la Société Royale de Médecine.

Le Sr. Laffecteur prie tous ceux qui lui écriront d'affranchir leurs lettres. Sa demeure est à Paris, rue de Bondy.

III.

PREPARATION d'un Vernis propre à mettre sur le cuivre, & qui lui donne la couleur de l'or; tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie au service de Pologne, sur les Arts utiles & agréables.

» Prenez deux pintes d'esprit-de-vin que vous metterez dans une retorte. Ajoutez-y une once de gomme appellée *Gamboge* par les Anglois, deux onces de gomme laque, & deux onces de mastic. Mettez votre retorte ou cornue au feu de sable pendant cinq à six jours, ou auprès du feu, ou tenez pendant quelques heures le ventre de votre vaisseau dans de l'eau bouillante. Ayez l'attention de remuer ce mélange au moins deux ou trois fois par jour. Versez-le ensuite dans un vase. Il faut avoir soin de bien nettoyer le cuivre sur lequel vous voulez appliquer ce vernis. Ce vernis peut très-bien se mêler avec les couleurs tirant sur le rouge ».

IV.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 23 Octobre.

L'esturgeon, depuis 36 liv. jusqu'à 106 & 230; le saumon, depuis 30 liv. jusqu'à 38; le turbot, 24 liv.; la raye douce, depuis 12 liv. jusqu'à 14; la raye bouclée, depuis 2 liv. jusqu'à 3 & 4 liv.; la solle, depuis 6 liv. jusqu'à 8; le panier de carrelets, depuis 6 liv. jusqu'à 7; la truite, depuis 2 liv. jusqu'à 3; le hareng, depuis 2 sous jusqu'à 3 sous la piece.

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 21 Octobre 1778, au Samedi 24 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 20, 21 à 22 liv. 10 f.; le seigle, de 9 liv. 5 f., 9 l. 15 f. à 10 l. 5 f.; l'orge, de 9 l. 15 f., 10 l. à 10 l. 5 f. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 f. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 10 f. à 10 liv. 5 f. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 21 Oct. 1778 au Samedi 24 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 l. 10 f., 19 à 19 liv. 10 f.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 28 Oct. 1778, de 47 à 48 l.; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 15 à 16; *id.* nouvelle, de 14 à 15; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Octobre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.		*marc.*
Du Mexique à . . .	724			
Du Pérou à	712	2		
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	12		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101			
Or à 20 karats à . .	84	5		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	3		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	19		
Piastres à	49	9		

Changes de Paris du 28 Octobre 1778.

Amsterdam	53 5 8e.
Londres	29 $\frac{5}{8}$
Hambourg	188 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2
Cadix	14 18 6
Livourne	97 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon *Saints*	$\frac{3}{4}$ p. 8

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Lundi 26 Oct. 1778			Du Mardi 27.		
Messieurs			*Messieurs*		
Thevenin ... pp^lles.	C.		Cauchy ..... pp^lles.	C.	
Viageres	C.		Viageres.....	C.	
Tontine	C.		Tontine	C.	
Masson ..... pp^lles.	C.		Marsollier .... v^res.	C.	
Viageres	C.		Perpétuelles.	C.	
Delamotte.. pp^lles.	C.		Defays..... pp^lles.	C.	
Viageres.....	C.		Viageres	C.	
Creuzé ..... pp^lles.	A.		Desplaces ... pp^lles.	B.	
Viageres	A.		Viageres	B.	
Tontine.....	A.		Tontine	B.	
Certain ..... pp^lles.	C.		Vieillard .... pp^lles.	C.	
Viageres	C.		Viageres.....	C.	
Tontine	C.		Tontine	C.	
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1778.	*Lundi 26.*	*Mardi 27.*	*Mercredi 28.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1762 $\frac{1}{2}$. . . .	1757 $\frac{1}{2}$. . . .	1757 $\frac{1}{2}$ 55 52 $\frac{1}{2}$
D°. 16 25es . .	. . . . .	1155	. . . . .
D°. 8es. . . .	240	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	75 . . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	16 15 $\frac{1}{2}$ 16 15 $\frac{1}{2}$.	16 15 $\frac{1}{2}$ . . .	16 16 $\frac{1}{2}$ . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	1 $\frac{3}{4}$.	2 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. 8 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 13 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BARBARIE.

DE TANGER, *le 2 Mai.*

L'Alcade Moxatar a apporté ici de Mequinez 194,000 ducats qui ont été déposés sur le champ dans le Trésor de l'Empereur où ils resteront jusqu'à nouvel ordre. On doit encore y placer 40,000 ducats qui étoient en dépôt dans la Mosquée de Guazan ; de plus on joindra à cette somme le prix de 1000 bœufs, de 6000 vaches, & de 20,000 moutons, qui ont été confisqués sur un Negre, Portier du Scherif de cette Mosquée. Si le Valet étoit si riche, quelle doit donc être l'opulence du Maître ?

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 8 Mai.*

Veut-on se former une idée & du génie qui préside aux Fêtes Russes, & du progrès que cette Nation peut avoir fait dans les Arts, qu'on jette les yeux sur l'article suivant.

» A l'occasion de la naissance du Grand-Duc, S. M. I. nous a donné une Fête très-brillante. Le soir de cette Fête, après l'Opera, Azor (c'est un petit Negre qui appartient à Sa Majesté) s'avança, tenant à la main des billets imprimés qu'il distribua. En voici le contenu. » Le Negre Azor, Gentilhomme Africain, sur » ce que plusieurs personnes mal intentionnées ont prétendu contester sa naissance & son pouvoir sur les richesses » & les trésors que produit l'Afrique, » invite ceux qui se trouveront munis » de cet écrit à se rendre, après l'Opera, » dans les appartemens de Sa Majesté » l'Imperatrice de toutes les Russies, » pour être témoins de ce qu'il a avancé, » & pour l'aider à confondre ses ennemis ».

En conséquence, après le spectacle, nous nous sommes rendus dans les petits appartemens de Sa Majesté. Dans le premier cabinet, richement orné, il y avoit trois tables de macao ; sur chaque table une soucoupe, dans laquelle étoit cinquante & un brillans ; celui qui amenoit 9, en retiroit un. (J'en ai gagné sept pour ma part). Le jeu fini, nous avons accompagné S. M. dans un grand cabinet tout en glaces. Cet appartement étoit illuminé avec le goût le plus recherché ; trois tables étoient garnies d'un surtout en diamans & en pierres précieuses : il représentoit des montagnes & une cascade en diamans, suspendus par des soies si bien disposées, que le moindre mouvement leur donnoit la rapidité & la chûte de l'eau. Les arbres étoient d'émeraudes, de rubis, de saphirs, de topazes &c. On y voyoit encore un ordre d'Architecture, en diamans, superbement exécuté ; deux chiffres superbes, l'un en brillant, l'autre en perles fines &c. ».

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 6 Mai.*

La négociation relative au commerce du sel marin, entamée par les Commissaires de la Couronne avec les Députés Prussiens, est sur le point d'arriver à son terme; & l'on compte que tout s'arrangera à la satisfaction des deux Partis. D'après les tarifs convenus, le sel de mer ne coûtera, rendu ici, que le quart du sel fossile de Wielicka, appartenant aujourd'hui à la Maison d'Autriche. On compte que la République pourra épargner annuellement sur ce seul objet quatre millions de florins Polonois. Nous nous flattons que cette nouvelle branche de Commerce abandonnée au Roi de Prusse l'engagera à nous accorder quelque soulagement sur tout le reste.

DIVERS ÉTATS D'ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 19 Mai.*

Le 5 de ce mois, on a publié ici une nouvelle Ordonnance, par laquelle Sa Majesté, dans l'intention de favoriser la pêche des harengs d'Embden, veut que l'entrée de tous ceux qui pourroient venir de l'Etranger soit interdite dans cette Ville & dans les Cercles de Middelmarck & de Priegnitz pendant tout le cours de l'année, & seulement du premier Juillet au premier Décembre dans les Provinces d'Oudemark, de Wekermark, de Magdebourg & d'Halberstadt.

DE GOTTINGUE, *le 21 Mai.*

Notre Société Royale avoit proposé plusieurs Prix sur lesquels il s'en faut beaucoup qu'elle ait reçu des réponses satisfaisantes. Elle avoit demandé d'abord qu'on déterminât » quelles furent » les influences des Croisades sur les » Fabriques, sur les Manufactures & sur » le Commerce en Allemagne ». Ce sujet très-curieux exigeoit des discussions & des recherches dont apparemment nos Litterateurs modernes ne sont pas capables. La médaille d'or de 50 ducats, qu'elle avoit destinée à celui qui auroit le mieux traité ce sujet, n'a pu être adjugée. Il en a été de même du Prix proposé pour la seconde fois sur cette question économique. » Etablir sur des expériences incontestables, si la morve » des chevaux est une maladie contagieuse ou non; & dans le cas de l'affirmative, jusqu'à quel point la contagion a lieu ? ». Il est vrai que M. Chretien Hurm, Maréchal ferrant de la Cour, & exerçant la Médecine vétérinaire à Würtsbourg, a envoyé un Mémoire dans lequel il a assez bien décrit les caracteres de la vraie & de la fausse morve; mais il y garde un profond silence sur le siege de la maladie, & il n'en indique pas la cause, ce qui étoit l'objet le plus essentiel; il s'est contenté d'y joindre un remede éprouvé qu'il débite pour un florin & quinze kreutzers.

Il reste encore à traiter deux questions économiques pour chacune desquelles il sera distribué un Prix de 12 ducats. On a déjà annoncé pour Juillet 1778 l'une de ces questions, laquelle consiste à donner » les instructions les plus » solides aux gens de la campagne sur » la maniere dont ils doivent se conduire » dans les divers accidens physiques qui » naissent de l'intemperie des saisons, » pour préserver leurs champs des dommages qui en résultent, autant qu'il » est possible ».

Il s'agit pour le prix qui doit être adjugé au mois de Novembre prochain, d'indiquer » les instructions les plus solides, les plus complettes & les plus » distinctes sur le Commerce économique, c'est-à-dire sur ce que les gens de » la campagne peuvent faire de plus raisonnable & de plus avantageux, soit » en vendant les produits de leurs terres, soit en achetant ce dont ils ont » besoin pour leur économie ».

Enfin on demande pour le mois de Juillet 1779, » une description exacte des » insectes qui font du dégât dans les serres & dans les couches, sur-tout dans » celles de melons, avec l'indication des » moyens d'obvier à ce dégât, ou de » détruire ces insectes, sans nuire aux » plantes ».

L'Académie prévient que son intention n'est pas qu'on lui rappelle tout ce qui se trouve écrit sur ces insectes dans les Ouvrages des Naturalistes. Elle veut absolument des observations nouvelles, appuyées sur des expériences bien cons-

tatées. Elle obſerve que les recherches qu'elle attend, pourront auſſi s'étendre ſur les inſectes qui s'inſinuent dans les ſerres, & elle ſouhaite ſur-tout qu'on s'applique à découvrir ce qui peut les y attirer. Parmi ces inſectes incommodes, il faut remarquer les Aphides & les Mille-Pieds qui ſe refugient ordinairement ſous les pots de fleurs. La Société recommande auſſi qu'on s'occupe des moyens de faire efficacement la guerre au *Coccus aonidum* & à l'*Acarus telarius*. Le premier de ces inſectes eſt un fléau terrible pour les ſerres. Il s'y établit dans les poutres & les fentes des planches où il multiplie prodigieuſement.

Les Mémoires pour le premier des deux derniers Prix doivent être remis avant le mois de Juillet de cette année, & ceux pour le ſecond, avant le mois d'Octobre ſuivant.

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le 21 Mai.*

M. le Duc de Charoſt, ſi connu par ſon zele patriotique, avoit propoſé le Prix d'une médaille d'or pour le Mémoire qui, au jugement de la Société Royale de Médecine, traiteroit de la maniere la plus ſatsfaiſante le ſujet ſuivant : » Déterminer, par une deſcription exacte » des ſymptômes, à quel genre de maladie on doit rapporter l'épizootie de » 1774, 1775 & 1776, dans la Flandre, » l'Ardraiſis, le Calaiſis, le Boulonnois » & l'Artois ; en quoi cette maladie differe de celles de ce genre, qui ont » regné depuis dix ans ; quelle en a pu » être la ſource, & par quelle voie elle » s'eſt communiquée ? S'il y a des faits » conſtatés qui prouvent que l'air contribue à ſa propagation, & quels ſont » les moyens curatifs qui auroient le plus » de ſuccès ? ».

Le Prix a été adjugé à M. F. R. de Berg, Ecuyer, *Amman* de la Ville, Banlieue & *Ammanie* de Bruxelles.

Il n'en eſt pas de la maladie qui depuis ſeize ans ravage nos troupeaux, comme des autres épizooties qui ont précédemment déſolé nos campagnes ; celle-ci eſt abſolument nouvelle & s'annonce avec des ſymptomes qu'on n'avoit point encore remarqués : elle ſe diſtingue ſur-tout par trois caracteres qui lui ſont particuliers. Le premier, c'eſt qu'elle n'épargne aucune des bêtes qui ſe trouvent expoſées à ſes malignes influences. Elle n'abandonne point un troupeau que tous les individus qui le compoſent n'aient éprouvé ſes atteintes. Enfin il n'eſt aucun animal que ni ſa force, ni ſa bonne conſtitution, ni ſa bonne ſanté puiſſe garantir de la contagion dès qu'une fois il a eu le malheur d'approcher de quelque ſujet infecté. Il n'en étoit pas ainſi des épizooties précédentes. Celle de 1746, par exemple, épargnoit ſouvent des troupeaux qui étoient dans le voiſinage d'autres troupeaux dont elle s'étoit emparés ; ſouvent même auſſi dans un même troupeau pluſieurs individus demeuroient ſains & intacts au milieu de la contagion dont les autres étoient frappés.

Le ſecond caractere qui particulariſe cette épizootie, c'eſt de ne plus revenir ſur un animal qui a une fois payé tribut à ſa fureur ; en quoi elle ſe comporte comme la *petite verole*, s'il eſt vrai que ce fléau ne ſe renouvelle jamais dans le même individu. L'Auteur du Mémoire s'eſt aſſuré de ce fait par des expériences réiterées & bien conſtatées.

Le troiſieme caractere propre à cette épizootie, c'eſt de ne pouvoir s'éteindre ou même ſe rallentir que faute d'alimens ; c'eſt auſſi de ſe répandre comme la petite verole, par des moyens dont on ſeroit peu tenté de ſe défier. Un Artiſte Vétérinaire, qui vient de ſecourir des animaux malades, porte avec lui des ſemences du venin qu'il aura combattu, & le communique aux bêtes ſaines dont il approche. D'ailleurs les cuirs, les fumiers des ſujets qui ſont morts ou qui ont été attaqués de la maladie, leurs harnois même produiſent le même effet. Un autre trait de reſſemblance entre cette cruelle maladie & la petite verole, c'eſt qu'elle n'eſt point indigene à nos climats ; elle nous vient de l'Aſie, comme la petite verole nous eſt venue de l'Arabie. Il paroît qu'elle s'eſt répandue de la Tartarie en Europe, par le canal des Ruſſes qui depuis un demi-ſiecle ont un commerce plus intime avec les Tartares. Elle a parcouru ſucceſſivement la Saxe, la Pruſſe, la Courlande, la Pomeranie, le Meklenbourg, le Holſtein, le Danemarck, la Weſtphalie, la Heſſe,

presque tous les pays de l'Allemagne, la France, & ne s'est arrêtée qu'au pied des Alpes, où elle a trouvé une barriere insurmontable dans la vigilance des Magistrats qui jusqu'à présent ont sçu l'écarter de leurs contrées, en sacrifiant, sans distinction, toutes les bêtes soupçonnées seulement d'avoir reçu le germe du mal, & en détruisant avec le plus grand soin tout ce qui peut leur avoir servi. La même conduite a procuré les mêmes avantages à la Flandre Autrichienne. Les frontieres seules ont quelquefois ressenti les atteintes de la contagion, mais elle y a été bientôt étouffée, par la destruction des premiers animaux malades. On a pris aussi les mêmes précautions dans quelques Provinces de France, & on s'en est bien trouvé.

Après avoir fixé les caracteres de la maladie, & après en avoir fait connoitre l'origine, l'Auteur examine s'il est prouvé que l'air en favorise la propagation. Il croit pouvoir assurer, d'après des expériences qui lui paroissent incontestables, que l'air a la propriété de transporter par-tout les miasmes pestilentiels qui s'exhalent des animaux infectés. Mais y a-t-il des moyens efficaces pour détruire un fléau si terrible ? C'est la question la plus importante du Programme. La réponse de l'Auteur n'est rien moins que consolante. Selon lui, il n'y a point de remede contre cette peste, ou au moins on n'en a pu découvrir encore aucun. Il y a quinze ans que le Danemarck & la Hollande ont promis des récompenses à celui qui indiqueroit un spécifique; personne ne s'est encore présenté. L'Auteur prétend même que les palliatifs dont on s'est servi jusqu'ici, ont fait beaucoup plus de mal que de bien. Quelle ressource reste-t-il donc ? Aucune autre que la destruction totale des animaux ou la patience; c'est-à-dire qu'il faut laisser faire la nature, parce que d'après des observations très-exactes, on a reconnu que des troupeaux sur lesquels des Médecins Vétérinaires s'étoient exercés, avoient fait de plus grandes pertes que ceux qu'on avoit abandonnés à eux-mêmes.

Ceux qui voudront avoir sur ce Mémoire de plus grands détails & des observations plus étendues, les trouveront dans le N°. 24 des Annales Politiques, Civiles & Litteraires qui ont fourni le Précis qu'on vient de lire.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Strasbourg, *le 24 Mai.*

Quoique cette Ville ait été bâtie par les Rois de France, elle a pourtant, dès les premiers instans de sa fondation, joui de la liberté de vivre sous la Loi Allemande, parce que ses Habitans étoient Allemands d'origine. La Loi Allemande étoit alors une Loi Provinciale avec laquelle vint se confondre en partie le Droit Romain. Mais Strasbourg s'étant aggrandie au dixieme siecle, & le nombre des Bourgeois s'étant augmenté ainsi que leur fortune, il fallut lui donner des Loix particulieres qui conserverent toujours quelque empreinte du Droit Allemand. Ces Loix nouvelles furent d'abord redigées par Erchambaud qui tint le Siege de Strasbourg, depuis l'an 965 jusqu'en 991, & qui jouissoit alors des droits que les Comtes exerçoient auparavant au nom du Roi. Les Loix dont il s'agit » sont également curieuses & in» téressantes; elles ne sont pas moins » honorables pour les anciens Strasbour» geois, que pour leur Législateur; elles » font connoitre les Constitutions, les » Maximes, la Police & le Gouverne» ment de Strasbourg, une des Villes les » moins barbares qui existoient alors; » elles montrent l'esprit du siecle où el» les furent formées, la difference des » usages & des mœurs. Elles intéres» sent le cœur humain, & elles font sen» tir les progrès de la Législation ». Tel est le jugement que porte de ces Loix M. l'Abbé Grandidier, Historiographe & Archiviste de l'Evêché de Strasbourg qui vient de nous en donner une édition beaucoup plus parfaite que celle qui avoit paru en 1698, par les soins de M. Schilter. Le Lecteur y trouvera le texte Latin plus pur & plus correct que dans la premiere édition; on a placé à côté du Latin la traduction Allemande, qui en fut faite en 1270. Le nouvel Editeur y a joint une traduction Françoise avec des notes fort sçavantes. On ne sera pas fâché

de retrouver ici quelques unes des dispositions de ces anciennes Loix, & nous choisirons celles qui nous paroitront convenir davantage à l'institution de cette Feuille.

Les premiers titres de ces Loix ont pour objet de conserver la paix dans la Ville & d'y empêcher tout pillage & vol. Dans les suivans se trouvent détaillés les fonctions & les droits des quatre principaux Officiers commis par l'Evêque pour rendre la justice en son nom & pour veiller à la sûreté Publique. Ces Officiers sont le Prévôt, le Bourggrave, le Péager ou le Receveur de la Douane, & le Directeur de la Monnoie. Parmi les differentes formalités qu'on devoit observer lorsqu'on vouloit actionner quelqu'un, il s'en trouve une qui paroit fort raisonnable; elle est conçue en ces termes : » Nul Bourgeois ne peut arrêter, » sous prétexte de plainte, un Co-Bourgeois qui se trouve au moment de commencer un voyage; par exemple, s'il » étoit sur le point de monter un vaisseau, ou un cheval, ou sur une voiture; mais il doit attendre son retour, » méritant d'essuyer ce retard par sa négligence, qui l'a fait attendre si longtems pour agir ».

Les prérogatives de l'Office de Bourggrave étoient de nommer tous les Corps de Métiers de la Ville; » sçavoir, des » Selliers, des Pelletiers, des Gantiers, » des Cordonniers, des Maréchaux, » des Meûniers, des Tonneliers, des » Potiers d'étain, des Fourbisseurs, des » Fruitiers & des Cabaretiers ou Marchands de vin. Il a aussi le droit de » connoitre de tous les délits commis » par les Membres desdits Corps, pour » raison de leurs Métiers ».

Chacun de ces Corps de Métiers devoit à l'Evêque certaines redevances particulieres.

Parmi ceux qui composoient la Tribu des Pelletiers, il y en avoit douze qui étoient obligés de lui faire tous les ouvrages de Pelleterie dont il avoit besoin, mais l'Evêque fournissoit les peaux & les pélices que le Maître des Pelletiers étoit chargé d'aller acheter à Cologne ou à Mayence. Lorsque l'Evêque accompagnoit l'Empereur à la guerre, chaque Maréchal lui devoit fournir quatre fers à cheval avec leurs cloux. C'étoit le Bourggrave qui les recevoit; il en remettoit à l'Evêque pour vingt-quatre chevaux, & il retenoit le surplus pour lui. Mais si l'Evêque n'alloit qu'à la Cour de l'Empereur, chaque Maréchal ne devoit lui donner que deux fers à cheval avec les cloux. Le Bourggrave ne donnoit à l'Evêque que la quantité de fers nécessaires pour ferrer douze chevaux; le surplus lui restoit. Les Maréchaux devoient en outre faire tous les ouvrages en fer, dont l'Evêque avoit besoin dans son Palais. Mais l'Evêque leur devoit fournir le fer, & les défrayer de leur nourriture pendant tout le tems qu'ils travailloient pour lui. Si l'Evêque faisoit le siege d'une Place, ou si une de ses Forteresses étoit assiegée, alors les Maréchaux lui donnoient 300 fléches.

Dans le Corps des Cordonniers, il y en avoit huit qui, lorsque l'Evêque alloit à la Cour de l'Empereur, ou qu'il marchoit avec lui à la guerre, étoient obligés de lui donner des fourreaux de cuir pour ses chandeliers, ses flacons & ses gobelets. Les Gantiers étoient tenus à une redevance à peu près pareille. Les Selliers donnoient à l'Evêque deux selles de somme, lorsqu'il alloit à la Cour de l'Empereur, & quatre lorsqu'il partoit pour l'Armée.

Si l'Evêque, dit le Réglement, va à la Cour de l'Empereur ou à la guerre, les Fourbisseurs seront tenus de nétoyer les épées du Vice-Domne, du Grand Maréchal, du Grand-Panetier, du Grand Echanson, du Grand Chambellan & de tous les autres Officiers nécessaires & ordinaires de l'Evêque. Ils nétoyeront aussi, dans le besoin, l'équipage de chasse de l'Evêque.

Les Faiseurs de gobelets étoient obligés de faire, aux frais & dépens de l'Evêque, tous les gobelets dont il pouvoit avoir besoin lorsqu'il alloit à la Cour de l'Empereur, ou que l'Empereur venoit à la sienne. Il falloit donc que les Allemands fissent alors une grande consommation de vases à boire, puisque la seule fabrication des gobelets occupoit un assez grand nombre d'Ouvriers pour qu'on pût en former un Corps de Métier à part.

Quant aux Tonneliers, ils étoient tenus de faire tous les vaisseaux nécessaires à l'Evêque, soit pour son bain, soit

pour sa cuisine, soit pour sa boisson, lorsqu'il tenoit lui-même sa Cour, ou que l'Empereur & l'Imperatrice y étoient. » Les Cabaretiers, dit la Loi, seront » obligés de nétoyer tous les Lundis le » *nécessaire* ou les commodités de l'Evê- » que, & son grenier, s'il le desire. *Cau- » ponum jus est singulis diebus Lunæ purgare » necessarium Episcopi & grenarium, si ha- » bere voluerit* ». Pour éclaircir ce texte, & fixer les idées sur le mot *necessarium*, il ne sera pas inutile de rappeller une note qui lui sert de commentaire. COMMODITÉS. » C'est, dit le nouvel Editeur, l'ex- » plication que Schilter donne au mot » Latin *necessarium Episcopi*, & au terme » Allemand *des Bischoves Lobelin*. Ceux » qui faisoient autrefois à Paris cet offi- » ce de Vuidangeurs, étoient appel- » lés *maîtres Fifi*, ou *ouvriers ès chambres » basses que l'on dit courtoises*. C'est le nom » qu'ils portent dans l'Ordonnance de » Jean I, Roi de France, de l'année » 1350 ».

Les Meûniers & les Pêcheurs devoient conduire l'Evêque en bateau sur le Rhin entre Ruest au-dessus & Felderen au-dessous, aussi souvent qu'il le vouloit. Les Pêcheurs devoient pêcher tous les ans avec tous leurs instrumens, dans un tems où l'eau étoit propre à la pêche, pour l'usage de l'Evêque, & ce, pendant trois jours & trois nuits, entre le 8 & le 29 Septembre. » Les Charpentiers, » ajoute la Loi, doivent tous les Lun- » dis se trouver au Palais de l'Evêque, » pour y travailler à ses frais. Ils doi- » vent se présenter du grand matin & » ne s'en retourner que lorsqu'on aura » sonné la premiere Messe. Si dans cet » intervalle on ne les emploie point au » service de l'Evêque, ils pourront s'en » retourner sans être obligés de travail- » ler pour personne autre que pour l'E- » vêque ».

Selon une transaction passée en 1263 entre l'Evêque Henri de Geroldseck & la Ville de Strasbourg, les Métiers y formoient alors neuf Tribus, sçavoir celles des Corroyeurs, des Charpentiers, des Tonneliers, des Fruitiers, des Fourbisseurs, des Meûniers, des Maréchaux, des Peintres & des Selliers. Ces Tribus étoient, dans le quatorzieme siecle, au nombre de vingt-huit; elles furent réduites en 1442 à vingt-quatre, & en 1482 à vingt, comme elles le sont aujourd'hui. Ces Tribus sont, 1°. la Tribu de l'Ancre ou des Bateliers; 2°. celle du Miroir ou des Marchands; 3°. celle de la Fleur ou des Bouchers; 4°. celle des Bourgeois-Francs ou des Cabaretiers; 5°. celle des Drapiers; 6°. celle de la Lanterne où s'assemblent les Meûniers, les Blatiers, les Barbiers & les Chirurgiens; 7°. celle de la Moresse où sont inscrits les Chaircuitiers, les Vendeurs de saline, les Fruitiers & les Cordiers; 8°. celle des Echasses, pour les Orfevres, Peintres, Vitriers, Imprimeurs, Libraires & Relieurs; 9°. celle des Boulangers; 10°. des Pelletiers; 11°. des Tonneliers où sont aussi les Brasseurs de biere; 12°. des Tanneurs; 13°. des Vignerons ou Gourmets, dits Weinsticher, où sont inscrits les Perruquiers; 14°. la Tribu des Tailleurs; 15°. celle des Maréchaux; 16°. des Cordonniers; 17°. des Pêcheurs; 18°. des Charpentiers; 19°. des Jardiniers; 20°. des Maçons.

DE ROUEN, *le 26 Mai.*

Le relevé général des naissances de la Généralité de Rouen pour l'année 1777 a donné 28,892 naissances, 7770 mariages, & 26,592 morts. En 1776 il y avoit eu 27,895 naissances, 8123 mariages & 25,479 morts.

DE PARIS, *le 6 Juin.*

Lettre au Rédacteur, par M. Lacombe d'Avignon. » Je vous envoie, Mr, une note sur l'*opium*, que j'ai traduite l'année derniere à Londres où j'ai passé vingt mois. Je crois qu'elle peut être utile au Public, en faisant connoître le danger de cet agréable poison. J'ai été témoin des mauvais effets qu'il a produits sur plusieurs personnes de ma connoissance qui avoient la fureur d'en prendre tous les jours, en augmentant graduellement la dose. Le Docteur M**. est péri pour avoir usé trop fréquemment de cette drogue; il étoit tombé dans un état de consomption depuis six années, & ordinairement cette maladie endémique détruit tout ceux qui en sont attaqués, lorsqu'ils ne changent pas de climat. Le vin de Bourgogne est un excellent antidote contre la consomption, quand elle

ne fait que commencer. Autrefois que les Anglois pouvoient aisément se procurer cette liqueur, la consomption étoit bien plus rare parmi eux. Ils ne connoissoient pas non-plus l'usage aujourd'hui si fréquent en Angleterre de s'ôter la vie. Cette coupable manie étoit totalement ignorée chez cette Nation, avant la fameuse bataille d'Azincourt. Les Anglois buvoient alors du vin, parce qu'il étoit très-commun ; mais depuis que Henri V. eût défendu à ses Sujets de boire du vin sans eau, & que d'ailleurs cette boisson fût devenue excessivement chere, par la multitude d'impôts dont on la chargea, la consomption devint aussi presque générale, ainsi que le suicide auquel cette maladie porte souvent ceux qu'elle attaque ».

*Note sur l'usage de l'*opium *chez les Turcs, d'après une observation faite à Smyrne en 1763, par le Docteur Edouard Smith.*

» Mustafa Satoor, de Sediqui près de Smyrne, riche Marchand de café, a dit à M. Smith, Anglois, que tous les jours le matin à sept heures, il prenoit régulierement une dragme & demie d'*opium* crud, & qu'il en prenoit encore autant l'après-dinè, & il ajouta qu'il pourroit encore doubler la dose sans craindre aucun accident.

Le Docteur Smith voulut être témoin du fait ; il dosa lui-même l'*opium*. Le Turc prit, en trois pilules délayées dans de l'eau, ce que le Docteur lui avoit préparé. Un quart d'heure après, ses yeux parurent brillans, son visage étoit vermeil & très-animé. A trois heures après midi, il revint voir M. Smith qui lui donna la même dose d'*opium* que le matin. Le Turc assura qu'il en éprouvoit les mêmes effets ; que cette potion le ranimoit & le disposoit aux plaisirs ; enfin que le besoin de prendre de l'*opium* lui étoit devenu aussi nécessaire que celui des autres alimens ; que jamais il ne lui avoit procuré d'assoupissement ; qu'au contraire il l'empêchoit de dormir lorsqu'il doubloit la quantité ; que depuis 25 ans il en usoit journellement, & qu'il s'y étoit habitué en le prenant grain à grain.

Ce Turc avoit le corps foible, les jambes menues & séches, & les gencives rongées de maniere que ses dents étoient découvertes jusqu'à la racine. Cet homme avoit le teint jaune & paroissoit décrepit. Il n'étoit âgé que de 45 ans, & cependant on le prenoit pour un septuagénaire.

En Turquie, ceux qui sont chargés d'ordres très-pressés & qui ont une longue traite à faire, prennent ordinairement de l'*opium* par intervalle. Les Turcs mêlent à l'*opium* un autre drogue qui le rend très-agréable, & dans leurs fêtes ou orgies ils en font un grand usage pour se rendre plus gais.

L'*opium* pris habituellement est, comme on voit, très-malfaisant. Les Brasseurs Anglois ont donc très-grand tort d'en faire infuser dans la biere, & encore plus de la clarifier avec de la limaille de cuivre.

Le Docteur Maty, si connu pour avoir annoncé l'existence des Patagons, s'étoit mis, trois ans avant sa mort, dans l'habitude de prendre de l'*opium* ; & chaque mois il en augmentoit la dose. Il est mort en faisant l'éloge de cette liqueur qui lui avoit fait passer, disoit-il, des momens fort agréables ».

N. B. On peut voir dans le Dictionnaire de M. Bomare, à l'art. *pavot blanc*, des détails très-curieux sur les effets de l'*opium*.

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

Annonce.

Recueil d'Ornemens à l'usage des jeunes Artistes qui se destinent à la décoration des Bâtimens ; par G. P. Cauvet Sculpteur de Monsieur, vol. *in folio* d'environ soixante feuilles. Chez l'Auteur, rue de Seve, près celle du Bacq ; chez les Srs. Chereau, Marchands, rue des Mathurins ; Basane, rue Serpente, & Jollain, Quai de la Mégisserie. Le prix est de 48 liv. en feuilles. On le distribuera aussi par cahier de 4 l. à la volonté des Acquereurs. Cet Ouvrage contenant diverses études & compositions d'ornemens, frises, vases & panneaux d'Arabesques, est dédié à Monsieur à qui il a été présenté. Il est gravé en partie dans la maniere du crayon, par la Dlle. Liottier, Eleve de l'Auteur, & en partie dans la maniere ordinaire, par d'autres Graveurs : on y re-

marque ſur-tout la pointe ſpirituelle de M. Pierre Martini dans pluſieurs Arabeſques & vaſes. Ce volume ne peut être que très-utile à tous les Peintres, Sculpteurs & Ciſeleurs qui entreprennent la décoration.

N. B. Dans la derniere Gazette, pag. 365, col. 1re, ligne 31 : *herbce thee* ; liſez *herbæ thée*. *Ibid.* ligne 34 : *Orléens* ; liſez *Orléans*.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 6 Juin 1778, au Mercredi 10 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l. ; le ſeigle, de 9 l. 10 ſ., 10 l. à 10 l. 5 ſ. ; l'orge, de 9 liv. 5 ſ., 9 l. 15 ſ. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 21 à 23 liv. ; le ſeigle, de 9 liv. 5 ſ., 9 liv. 15 ſ. à 10 liv. ; l'orge, de 9 l. 10 ſ. à 10 liv. 10 ſ. *le ſeptier.*

Du Samedi 6 Juin 1778 au Mercredi 10 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv. ; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 21 l. 5 ſ. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 10 Juin 1778, de 52 à 53 l. ; *id.* nouveau, de 50 à 51 ; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l. ; *id.* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42 ; *idem* nouveau, de 40 à 41 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 ; *id.* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 34 à 35 ; *id.* nouveau, de 33 à 34 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *id.* nouvelle, de 16 à 17 ; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 Juin 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	710		
Les guinées à . . .	724		
Ducats à	98		
Or fin à 23 karats . . 31 32	100	10	once.
Or à 20 karats à . .	84		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	17 6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		
Piaſtres à	49	10	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1777.

Du Vend. 5 Juin 1778.

Monſieur

Creuzé ..... pples. G.
Viageres ..... J.
Tontine ..... J.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1778.	Lundi 8.	Mardi 9.	Mercredi 10.
COMP. D. IND.			
Actions. . .	FESTE.	FESTE	. . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Reſcriptions . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement de 24 pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Portes Saint Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c ; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 25 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, le 3 Août.

LA Librairie fait ici une branche de Commerce aſſez conſidérable, & elle pourroit être encore plus floriſſante, ſi on la cultivoit avec plus de goût, & ſi on n'abuſoit pas de la liberté de la preſſe pour réveiller d'anciennes querelles Théologiques. Il eſt étonnant que ſous un Monarque qui laiſſe à chacun la liberté de ſuivre le culte qu'il croit être le meilleur, il ſe trouve des Ecrivains qui ſe livrent à des déclamations indécentes contre toute eſpece de croyance qui n'eſt pas la leur. C'eſt cette façon de penſer qui vient de faire condamner la *Bibliotheque de Berlin*, qui étoit d'ailleurs eſtimée. L'Empereur a retiré ſon privilege, & le Roi de Pruſſe n'a point réclamé contre cette démarche.

Le jour de la S. Jean, les Francs-Maçons de cette Ville ont fait diſtribuer des aumônes conſiderables, outre les ſommes qu'ils ont dépoſées dans la caiſſe deſtinée à des fondations pieuſes. Le Prince de Wurtemberg, Colonel au ſervice de Pruſſe, & Chef du Régiment de Loellhoeffel, ſe trouva à leur aſſemblée, & aſſiſta à un feſtin de cent couverts qu'ils donnerent.

Des lettres de Hambourg portent que le 26 du mois de Juin dernier » on y vit » arriver le premier Pêcheur de harengs » de la Ville d'Emb, Port appartenant » au Roi de Pruſſe; qu'il étoit chargé » de 86 tonnes de harengs d'une très- » bonne qualité; & qu'on en attendoit » encore quelques autres du même en- » droit ».

DE STUTGARD, le 8 Août.

Les orages que nous avons eſſuyés dans le cours des mois de Juin & de Juillet, ont dévaſté une étendue de pays de plus de trente lieues à la ronde. Les eaux du Necker ont inondé toute la campagne. Une pluie épouvantable a preſque ſubmergé tous les environs de Goeppingen; elle a entrainé tous les foins qui étoient fauchés, avec les chevaux & les charettes qui ſervoient à les voiturer. Les Habitans ont été obligés de ſe refugier ſur les arbres, pour eviter d'être enſevelis dans les eaux. La Paroiſſe de Berg a perdu plus de cent cordes de bois. On blanchit des toiles à Urach & à Blanbeuren; les torrens en ont emporté la plus grande partie. A Etingen, Duché de Bade, beaucoup de chevaux & de bétail ont été noyés dans les pâturages.

ESPAGNE.

DE MADRID, le 28 Juillet.

Le Roi deſirant procurer aux Cadets deſtinés à ſervir dans les Corps de Cava-

lerie de l'Armée, une éducation conforme à leur état & à leur naissance, a fondé, dans la Ville d'Ocana, une Ecole Militaire où ils sont instruits dans toutes les Sciences nécessaires pour marcher avec homneur dans l'honorable carriere des armes. Sa Majesté, sur le compte qui lui a été rendu du zele & de la capacité des Officiers chargés de la direction de cette Maison & de l'instruction de la jeune Noblesse qu'on y éleve, vient de leur accorder divers grades, en signe de la satisfaction qu'Elle a de leur service.

Le 20 de ce mois, le vaisseau de guerre le *Rusé*, entra dans le Port de Cadix ; il étoit parti de Lima le 13 Mars précédent. Sa cargaison, pour le compte du Roi & du Commerce, consiste en 3 millions 354,336 piastres fortes, tant en argent monnoyé qu'en argent en barres ; cinq mille quatre cens quatre-vingt-seize arrobes de cacao, six mille deux cens quatre-vingt-quinze quintaux de cuivre, sept cens quarante-un d'étain, & deux mille cent quarante-huit arrobes de cassarille.

» Dans la Caisse des biens des Défunts, tenue à Cadix sous la garde du » Tribunal Royal de la Contractation » des Indes, il existe encore de net » 29,830 rs. 28 mrs. de la partie dont » étoit chargé le navire de Sa Majesté » le *Saint-Antoine*, sous le commandement de Don Gabriel Perez de Alderete, abordé en cette Rade le 8 Septembre 1732, pour le compte & risque des Intéressés dans la cargaison de » la frégate le *Saint-Antoine de Padoue*, » de la conserve des galions sous le commandement du Chef d'Escadre Don » Manuel Lopez Pintando, qui fit naufrage dans le Golfe de Mangle, côte » de Bayama. Comme les diligences faites par ordre du susdit Tribunal pour » la vérification des droits des Contractans, n'ont pas produit leur effet, le » Conseil Suprême des Indes donne avis » au Public que tous les Intéressés peuvent encore, dans le terme préfix d'une année, faire reconnoitre leurs droits » au Tribunal de la Contractation ».

ITALIE.

DE PONTREMOLI, *le* 20 *Juillet.*

» Le 29 du mois dernier, le tonnerre est tombé sur le clocher de la Paroisse de Curgala, Village situé à une lieue d'ici; il étoit neuf heures du matin, & plusieurs jeunes-gens sonnoient les cloches, dans la fausse idée de prévenir les effets de l'orage dont on étoit menacé ; la foudre en a tué trois ; elle a abattu une partie de la coupole du clocher, & a fait tomber sur la voute la grosse cloche qu'elle a séparée de son battant, lequel est resté suspendu : une femme qui étoit alors dans l'Eglise a été trouvée morte ».

Nous rapportons ce tragique événement pour tâcher de guérir, s'il est possible, les gens de la Campagne de la manie qu'ils ont de sonner à toute outrance leurs cloches dans des tems d'orage. Cette pratique, loin de servir à écarter la foudre, n'est propre au contraire qu'à l'attirer davantage, sur-tout lorsque la nuée est proche.

DE CHIAVARI, *le* 28 *Juillet.*

Le 27 du mois dernier, un Ouvrier préparant une girandole d'artifice, le feu y prit & se commuiqua en un instant à tout le magasin qui étoit rempli de fusées, de pots à feu, & d'autres pieces d'artifice. Le bâtiment sauta en l'air ; deux Artificiers y perdirent la vie, & deux autres furent dangereusement blessés. L'incendie gagna une maison voisine où il y avoit en dépôt beaucoup de marchandises qui furent dévorées par les flammes.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 7 *Août.*

La Compagnie des Indes reçut hier l'agréable nouvelle que les onze navires qu'elle attendoit des Indes étoient arrivés à Portsmouth ; sçavoir, sept de la Côte de Coromandel & de la Chine, un de Bombay, un de la Côte & de la Baye, & deux de Bengale. Ces navires ont fait le trajet depuis Sainte-Hélene, sous le convoi de trois vaisseaux de guerre.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE LIMOGES, *le* 11 *Août.*

M. notre Intendant qui s'occupe avec

avec un zele infatigable, de tout ce qui peut contribuer au bien de la Province dont le soin est commis à son administration, vient de faire répandre dans le Public un avis très-important sur la maladie dont le gros bétail est attaqué dans quelques cantons de cette Généralité. Comme cette maladie pourroit bien ne pas se renfermer dans les limites de notre Province, il est bon que le remede propre à la combattre & à l'arrêter ne s'y renferme pas non-plus, & qu'il se répande aussi par-tout où l'ennemi qu'il doit poursuivre étendroit ses ravages. C'est pourquoi il paroit utile qu'il soit inseré dans cette Feuille, qui n'étant bornée à aucune Province particuliere, appartient à toutes. Voici donc l'avis salutaire dont il s'agit.

» On peut attribuer la principale cause de cette maladie, dit cet avis, à la grande sécheresse, aux chaleurs considérables de l'été, & aux travaux forcés pendant la chaleur. D'après les observations faites par des Artistes de l'Ecole Vétérinaire, des Médecins & des Chirurgiens éclairés jugent que cette maladie est une fievre maligne par dissolution, contagieuse de sa nature. Ses préservatifs sont, 1o. de faire ensorte de procurer à l'air des étables toute la pureté possible : pour cela, le meilleur moyen est de le renouveller, en formant un courant d'air, à quoi l'on parviendra en faisant une ouverture dans la partie de l'étable opposée à la porte d'entrée. 2o. Il est encore important de renouveller souvent les litieres, & d'en retirer les fumiers au moins tous les trois ou quatre jours. 3o. Il est aussi très-salutaire de faire des fumigations avec le bois de genievre ou de genest devant les portes des étables ; & après la rentrée des bestiaux, avec du vinaigre, qu'on brûlera sur une pêle rougie au feu, ou enfin dans leur absence, quelque tems avant qu'ils rentrent, avec une bonne pincée d'un mêlange, à parties égales, d'encens & de soufre sur un réchaud. 4o. On pourroit encore se servir de détonations avec le nitre seul ou mêlé avec parties égales de charbon pilé, jetté par pincées sur les charbons ardens, ou avec la poudre à canon, dont on feroit une trainée dans la grange ; bien entendu qu'on prendra les précautions nécessaires contre l'incendie qui pourroit en résulter. 5o. Il seroit avantageux de frotter le mufle des bestiaux de tems en tems, & sur-tout le matin, ainsi que les crêches, avec la préparation indiquée ci-dessous, lettre C. 6o. Ceux qui sont à portée des rivieres, feront très-bien d'y faire baigner souvent les bestiaux. 7o. Avant de les envoyer le matin à la pâture, leur faire manger quelques bouchées de foin trempé dans de l'eau, à laquelle on mêlera une petite quantité de vinaigre. 8o. On exhorte à ne pas pousser les bœufs de travail, & à ne pas les faire travailler pendant la chaleur du jour. 9o. On sent combien il est essentiel de soigner les bêtes malades, & de leur interdire toute communication avec celles qui sont saines. 10o. Il est aussi de la plus grande conséquence d'enterrer promptement les bêtes mortes avec leur cuir dans des fosses profondes de dix pieds au moins, qu'on creusera dans des lieux écartés & éloignés de tout passage ; on y conduira les bêtes sur des claies ou sur des fagots de branches, & l'on aura le plus grand soin de recouvrir les fosses avec de la terre, des épines & pierres, pour empêcher que les chiens & autres animaux voraces ne les découvrent.

Il est des signes auxquels on peut reconnoitre le commencement de cette maladie. Son premier tems pourroit s'écouler tout entier sans qu'on l'apperçût, si on négligeoit d'examiner souvent les bestiaux, parce que ces animaux boivent, mangent & ruminent comme à l'ordinaire : il est donc sage de les visiter toutes les deux ou trois heures. Si la maladie a pris naissance, on pourra le connoitre par les signes suivans. 1o. L'une des deux cornes est très-chaude & l'autre froide ; il en est de même des oreilles. 2o. Le mufle n'est pas aussi humide qu'à l'ordinaire. 3o. Le poulx est assez irrégulier, quoique assez consistant; c'est-à-dire que les pulsations en sont inégales, & qu'il est gros & un peu dur. 4o. Le flanc commence à être un peu alteré. 5o. La démarche de l'animal est un peu dure & le corps roide. 6o. Les yeux & la langue sont dans leur état naturel. 7o. Il arrive quelquefois sur la fin de ce premier degré de la maladie, que le poil commence à devenir hérissé & sec sur le

dos & ſur les deux côtés. 8o. Il arrive auſſi quelquefois que le cuir devient comme du parchemin, par placards depuis l'épaule juſqu'aux hanches, ſans qu'il paroiſſe encore de tumeur. 9o. Quand on paſſe la main deſſus ces parties, l'animal craint & ſe plie.

Le ſecond degré de maladie s'annonce 1o. par la crépitation ou craquement du cuir, & quelquefois par ſa rougeur dans les endroits où le poil avoit paru hériſſé. 2o. Par des tumeurs flatueuſes ou pleines de vents qui s'élevent ſur le cuir; elles ſont plus ordinairement placées ſur les côtes, ſur les reins, au-devant de l'épaule, quoiqu'elles ſe montrent indiſtinctement ſur tout le corps. 3o. Les yeux deviennent vifs, entourés d'une chaſſie jaunâtre. 4o. La tête eſt baiſſée, l'air eſt triſte, les oreilles baſſes. 5o. Le poulx eſt plus fréquent mais lâche, & plus irrégulier, quelquefois intermittent. 6o. Les autres ſymptômes énoncés dans le premier degré de la maladie prennent dans celui-ci un accroiſſement plus conſidérable.

On a obſervé, dans le premier degré, que la ſaignée réuſſiſſoit : on doit donc ſe ſervir de ce ſecours; mais il ne faut en uſer que tout-à-fait dans le principe, & pendant que le poulx ſe trouve vif & conſiſtant. Une ſeule ſaignée doit ſuffire ſi la maladie ne change pas de caractere. On placera, tout de ſuite après la ſaignée, un cautere au fanon, dans ſa partie moyenne & la plus prochaine du corps de l'animal; cauterre que l'on établira par une inciſion de deux ou trois pouces de longueur, & que l'on panſera avec l'onguent déſigné ci-deſſous par la lettre A. On fera prendre tout de ſuite à l'animal malade chopine du breuvage marqué ci-deſſous par la lettre B. On répétera ce breuvage trois fois le jour, à intervalles égaux. On lui donnera, matin & ſoir, un lavement de cinq ou ſix pintes d'eau blanche, dans laquelle on diſſoudra une once de criſtal minéral. La boiſſon ſera une eau acidulée que l'on fera, en mettant une pinte de vinaigre ſur quatre ſeaux d'eau de fontaine bien pure; faute de vinaigre, on pourra employer pareille quantité de ſuc d'oſeille, ou une once d'eſprit de vitriol ou de ſoufre, ou enfin d'eau nitrée, en diſſolvant une once de nitre en pareille quantité d'eau, c'eſt-à-dire, ſur les quatre ſceaux. On ne donnera jamais à manger de foin ſec, mais on le trempera ou dans de l'eau blanche, ou enfin on le mêlera avec une quantité égale d'herbes fraîches.

On doit employer dans le ſecond degré de la maladie, les mêmes remedes preſcrits pour le premier, en augmentant les doſes ſuivant le progrès de la maladie. Les tumeurs qui ſe manifeſtent dans ce période doivent être ouvertes dès qu'elles paroiſſent; on les panſera au moins deux fois dans 24 heures avec l'onguent indiqué ci-deſſous, lettre A, qui ſervira auſſi pour les cauteres. Il faut ſoigneuſement éviter de panſer ces playes avec le vinaigre, le ſel & le porreau : ce remede eſt repercuſſif, il formeroit une eſcarre, & par-là s'oppoſeroit à la ſuppuration qu'il eſt eſſentiel d'établir & d'entretenir; on doit donc abſolument le reprouver.

Il eſt des précautions à prendre pour les hommes, afin qu'ils ne courrent aucuns riſques en ſoignant les animaux. On peut s'en garantir en évitant de les panſer lorſqu'on a quelques bleſſures ou quelques tumeurs, & à ne pas s'offrir à leur reſpiration & à l'odeur infecte de leurs cadavres.

On conſeille à ceux qui ſont obligés de demeurer long-tems auprès de ces animaux, de ne pas s'y expoſer à jeun, & de porter ſur eux un morceau de camphre qu'ils pourront flairer de tems en tems.

Ceux qui auront traité les bêtes malades ne s'approcheront pas des bêtes ſaines, ſans avoir changé d'habillement & s'être lavé les mains & le viſage de bon vinaigre.

Pour le cautere & pour les inciſions des tumeurs.

Recetre pour faire l'onguent indiqué par la lettre A... Prenez onguent baſilicon, une livre & demie... Poix noire, demi-livre... Poix de Bourgogne, demi-livre... Cantharides en poudre très-fine, demi-once. Amalgamez le tout enſemble, & mêlez exactement pour un onguent dont on ſe ſervira au panſement des inciſions & du cauterre que l'on fera aux bêtes malades.

Pour le breuvage indiqué par la lettre B... Prenez & concaſſez trois onces d'écorce de chêne jeune & vigoureux,

laquelle on peut prendre des branches. Une once de nitre purifié. Faites bouillir dans ce qu'il faut d'eau pure pour trois pintes de colature faite avec expression ; ajoutez ensuite un gros de camphre dissout dans chopine de vinaigre.

Douze cuillerées de miel commun pour un breuvage dont le bœuf prendra une chopine, trois dans 24 heures à intervalles égaux. On diminuera d'un tiers pour les vaches la dose ci-dessus, & de moitié pour les jeunes veaux.

La préparation pour frotter le museau a été indiquée par la lettre C. La voici. Prenez baies de genievre, feuilles de rue, porreau, angelique, une poignée de chacun ; douze gousses d'ail, six cuillerées de miel commun. Pilez le tout ensemble & laissez infuser dans deux bouteilles de bon vinaigre ».

DE GRENOBLE, *le 3 Août.*

» Le 31 Juillet, sur les sept heures du soir, il s'éleva sur la Ville de Saint-Marcellin & ses environs, une tempête si subite & si violente, qu'en un demi-quart d'heure la campagne fut dévastée ; les bleds noirs, légumes, noix, fruits, & les vignes sont totalement péris ; une immensité d'arbres ont été brisés ou arrachés. Les fonds situés au pied des collines sont couverts de sables ou graviers : les vignes hautes ont été renversées, & les basses considérablement endommagées. Il y a eu beaucoup de cheminées abattues, de murs renversés & de maisons inondées. On ne peut rendre que très-imparfaitement les ravages occasionnés par ce désastre, qui répand la douleur & la consternation dans les Villes & Communautés de Saint-Marcellin, Plan-Saint-Marcellin, Chatte, Saint-Veran & Vinay, qui ont été les plus maltraités. Un enfant de six à sept ans, venant de mener paitre un troupeau, & se sauvant, a été entrainé à la porte de Saint-Marcellin par les eaux qui l'ont étouffé ». (*Extrait des Affiches du Dauphiné*).

DE LA ROCHELLE, *le 16 Août.*

» Tous nos bleds sont coupés, & on s'occupe fortement à les battre & à les mettre au grenier. Le tems est le plus favorable qu'on puisse avoir pour toutes ces opérations. Les orges & les baillarges rendent beaucoup, sont très-belles & de la meilleure qualité. Les fromens ne sont pas par-tout également beaux, quoique la récolte en soit abondante. Il s'en trouve plusieurs de niellés, sur-tout ceux qu'on a semés sans préparation. Ils sont en général beaucoup plus nets, mais moins chargés de grains que l'an dernier. Si les autres Provinces du Royaume sont aussi-bien traitées en bled que notre Province & le Poitou, le prix des grains baissera beaucoup, au grand soulagement des pauvres. Ils diminuent chaque Marché à Aligre (ci-devant Marans) ; Mardi dernier, le froment vieux ne s'y vendoit que 150 à 155 liv., & le nouveau, de 160 à 175 *l.* le plus beau, le tonneau de 42 boisseaux, le boisseau pesant 54 à 56 livres, poids de marc.

Les vignes de nos côtes & des environs de cette Ville sont très-belles, mais il leur faudroit de l'eau pour rafraichir la terre qui est brûlante & d'une sécheresse affreuse. La plûpart des verjus qui sont aux *raques* & touchent la terre, ont essuyé des coups de soleil qui en ont grillé plusieurs ; le reste est dans une grande langueur ; il faut de la pluie, & l'horison ne paroit pas nous en promettre, à moins que les grandes chaleurs que nous éprouvons n'occasionnent des orages qui puissent nous procurer la pluie bienfaisante dont nous avons tant de besoin pour favoriser la récolte que nous esperons. Les verjus sont déjà aussi gros que l'étoient les raisins mûrs de la derniere récolte, quand nous les avons vendangés ; mais il est à craindre que ces belles apparences ne s'anéantissent, & que nos verjus n'éprouvent le sort de la plûpart de nos fruits qui ont *échaudé*, sans pouvoir parvenir à leur point de maturité. La plûpart des légumes ont aussi péri de la sécheresse. L'eau nous manque dans cette Ville, nos fontaines sont taries, & nous sommes obligés d'acheter celle qu'on nous apporte des Villages des environs, dont la position, plus basse, leur laisse encore assez d'eau pour fournir à leurs besoins & aux nôtres. On s'attendoit à cette disette dès l'hiver dernier, vu que les eaux depuis trois ans n'ont point *reviré* (terme * usité du pays).

---

* *Mais que nous n'entendons pas & que la personne qui nous a adressé cet article auroit bien dû nous expliquer.*

Quoique la vendange ait été très-pauvre l'année derniere, il reste néanmoins encore beaucoup de vin chez les Particuliers, parce qu'ils n'ont pas voulu le brûler, dans l'espoir d'en tirer meilleur parti en le gardant pour le vendre en nature dans l'arriere saison. Ils se sont trompés dans leur calcul. Les approvisionnemens pour la Bretagne & le Poitou étant faits, nos démêlés avec l'Angleterre étant survenus, les demandes ont cessé, & le prix des vins a beaucoup tombé; pour comble de malheur, la disette d'eau qui se fait sentir presque partout, ne permet pas de distiller les vins à ceux qui le voudroient. Cependant ces Propriétaires seront dédommagés de toutes ces infortunes, si nos vignes peuvent répondre à notre attente, & si la récolte du vin est aussi heureuse que nous avons lieu de l'esperer, & cela d'autant plus que les vignobles de nos Provinces voisines ne promettent pas autant que les nôtres ».

DE ROUEN, *le 12 Août.*

Il s'est formé sur la Paroisse S. Vivien un établissement bien digne d'éloges, & bien digne aussi de servir d'exemple. Les pauvres malades, sur-tout si ce sont des peres ou meres de familles, ne sont pas obligés de venir chercher à l'Hôpital les secours dont ils ont besoin; ils demeurent chez eux, & y sont traités avec beaucoup de soin. On engage, par des récompenses, leurs parens, amis ou voisins à leur rendre tous les services qui dépendent d'eux. Un Chirurgien habile est chargé de visiter une ou plusieurs fois par jour chaque malade; il prescrit les remedes, & sur son ordonnance, un Apothicaire les fournit. On ne laisse manquer le malade d'aucune des choses qui lui sont nécessaires. Tant que la maladie dure, on distribue du pain aux enfans, à raison de leur nombre & de leur âge. Ainsi le malade a la consolation d'être toujours au milieu des siens, & on lui évite l'humiliation d'être confondu souvent avec le plus vil rebut de l'espece humaine.

DE PARIS, *le 18 Août.*

Lettre adressée au Rédacteur de la Gazette d'Agriculture & du Commerce, par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie au service de Pologne, sur les moyens de prévenir les incendies dans les Campagnes. » Ce n'est pas sans effroi, Mr, que tous les bons Citoyens voyent chaque jour dans les Papiers publics la relation de quelques nouveaux désastres occasionnés par les incendies. Comme ces malheurs paroissent être plus fréquens dans certaines Provinces que dans d'autres, toutes choses étant égales d'ailleurs par rapport au génie & à l'industrie de leurs Habitans, il faut qu'il y ait pour cela une raison primitive, & cette raison ne paroit pas difficile à déterminer. Je crois que cette cause vient de la quantité de matieres combustibles qu'on employe dans la construction des maisons rustiques, telles que fermes, granges, laiteries, écuries &c. &c. Ne seroit-il pas possible de diminuer cette quantité de bois, sans rendre la construction plus chere, ou du moins sans qu'elle fût trop au-dessus des facultés de ceux qui vivent sous de pareils toits. Pour moi, je suis intimément persuadé qu'on y parviendroit si on vouloit prendre cet objet à cœur. Pourquoi, par exemple, ne pas adopter la maniere de faire des murs en *pizai* ou avec de la terre bien refoulée, ainsi qu'il se pratique dans certains cantons de l'Espagne & de la partie méridionale de la France, telle que le Haut-Languedoc, le Lyonnois, &c? Je sçais très-bien qu'on ne trouve pas également par-tout de la terre franche qui étant refoulée ait assez de liaison pour faire du bon *pizai.* Mais ne seroit-il pas possible d'imaginer quelque mélange de glaise avec quelque terre plus aride, d'où pourroit résulter une composition qui auroit toutes les qualités requises pour former de bons murs de *pizai?* De pareilles recherches seroient dignes de l'attention de nos Sçavans, & nos Sociétés d'Agriculture devroient bien de concert s'occuper de cet objet important.

Des murs de bon *pizai*, des poutres recouvertes d'une espece d'enduit formé avec de la chaux & de la bourre hachée bien menu & retenue par des entailles ou par de petits cloux, suffiroient pour rendre les maisons moins combustibles, & pour arrêter les progrès des incendies.

Il reste à parler des toits de chaume.

Ces toits devroient être absolument défendus, à moins que ceux qui ne voudroient pas y renoncer se déterminassent à avoir leur maison isolée.

Il seroit encore à desirer qu'on levât, par forme de contribution volontaire, des aumônes en faveur des Incendiés, & que sur cette caisse on prît des sommes pour avancer ou donner au Citoyen mal-aisé de quoi acheter des tuiles pour couvrir son toit. Les fonds de ce dépôt serviroient à remédier aux incendies, & en même tems à les prévenir, & bientôt ils ne serviroient plus qu'à cette derniere destination, parce que les incendies deviendroient beaucoup plus rares.

Ne seroit-il pas encore à souhaiter que nos Artistes employassent une partie de cette activité qu'ils consument à inventer des décorations pour embellir ces Palais fastueux qui souvent sont le séjour de l'ennui & de l'inutilité, à chercher les moyens de rendre les maisons presque incombustibles, en n'employant aucun bois dans leur construction? M. le Comte d'Esp... avoit tenté de résoudre ce problême, par le moyen des voutes plates exécutées en brique; mais comme il n'étoit pas Géometre, il ne calcula pas leur poussée énorme ainsi que la dépense qu'auroient coûté des murs assez épais pour les contenir. Son sistême fut adopté par quelques Architectes; il en arriva des accidens *, & sa méthode fut totalement proscrite.

Une légere gratification ou quelque indemnité accordée à celui qui renonceroit à bâtir en bois & à couvrir en chaume, feront abandonner dans peu d'années cette méthode qui est sujette à tant d'inconvéniens. Je n'ignore pas qu'il y a des contrées où les moyens que je propose sont absolument impraticables, vu que la pierre & la glaise y manquent; mais alors les maisons devroient être séparées les unes des autres; en cas d'accident, le feu ne consumeroit que la maison qu'il auroit attaquée d'abord, & ne se communiqueroit pas aux autres.

Je desirerois encore qu'on obligeât dans tous les lieux que chaque maison fût munie de lanternes, & que chacun fût en état d'en produire au moins une devant le Juge, toutes les fois qu'il le requerroit. Ce Réglement de Police a lieu dans quelques Bailliages d'Allemagne. Chaque chef de famille est obligé de se rendre au Château quelques jours après la S. Martin, muni de sa lanterne. Le Juge du Seigneur fait cette inspection, lit ensuite les Ordonnances de Police rurale, & les procès-verbaux faits contre ceux qui ont été pris en contravention pendant le cours de l'année; puis il impose à des amendes plus ou moins fortes suivant la nature des fautes; ensuite on procéde à l'élection des Officiers de Police, ou plutôt des Gardes du Ban. Ces derniers sont obligés de veiller à la conservation des moissons & de toutes les récoltes; les amendes leur appartiennent de droit; on les appelle *Ban-Gards* ».

Il paroît que les motifs qui ont engagé M. Pingeron à nous adresser cet Ecrit, ont fait aussi impression sur l'esprit de M. le Lieutenant-Général de Police de la Ville de Rouen. Ce Magistrat a rendu le 29 Juillet dernier une Ordonnance qui défend aux Habitans des Fauxbourgs de cette Ville, de couvrir tous leurs bâtimens autrement qu'en tuiles ou en ardoises.

On trouvera dans notre Journal d'Août un Mémoire sur la *construction des murailles en terre grasse*, qui nous a été adressé, il y a déjà quelque tems, d'Anneberg, par M. Ziegler.

L'objet de ce Mémoire est de fournir aux gens de la Campagne les moyens de se construire des habitations peu coûteuses, & qui en même tems soient à l'abri des accidens du feu. Nous sommes fâchés de n'avoir pu employer plutôt ce morceau intéressant, & nous esperons que l'Auteur ne nous sçaura pas mauvais gré de ce retard.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 19 Août 1778, au Samedi 22 dudit, le froment s'est vendu

---

* *La voûte du Lavoir de l'Ecole Royale Militaire, bâtie selon la méthode de M. le Comte d'Esp..... s'écroula toute entiere un jour de Dimanche; elle n'écrasa heureusement personne.*

à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. 10 s.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 18 liv. 15 s., 19, 20 à 22 l.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 19 Août 1778 au Samedi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 19 liv. 10 s., 20 à 21 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 22 Août 1778, de 43 à 44 l.; *id.* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 34 à 35; *idem* nouveau, de 32 à 33; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 15 à 16; *id.* nouvelle, de 14 à 15; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 32 à 33; *id* nouveau, de 31 à 32; le cent de paille vieille, de 15 à 16; *id.* nouvelle, de 14 à 15; le foin à la Grêve, de 30 à 31 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Août 1778.

Or de Portug. à . . .	730 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	724		marc.
Du Pérou à	716	2	marc.
Les guinées à . . .	725		marc.
Ducats à	99	6	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		once.
Or à 20 karats à . .	84	6	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	5	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	4	marc.
Piastres à	48	19	marc.

Changes de Paris du 22 Août 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 7 16e. à ½
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 3
Cadix	14 19
Livourne	98 ¼
Gênes	96 ¼
Lyon	½ à ¼

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Merc. 19 Août 1778			Du Jeudi 20.		
Messieurs			*Messieurs*		
Boutray.....	pplles.	M.	Deschapelles.	vres.	M.
Viageres.....		M.	Perpétuelles..		M.
Tontine.....		M	Decourmont	pplles.	M.
Cochin.....	pplles.	L.	Viageres.....		M.
Radix.....	pplles.	M.	Alissant... Viag.		t. l.
Viageres.....		M.	Tontine.....		t. l.
Defrance.... Viag.		L.	Nau.....	pplles.	P.
Perpétuelles..		L.	Viageres		P.
Gauthier.....	vres.	M	Tontine		P.
Perpétuelles..		M	De S. Janvier	vres.	M.
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1778.	*Jeudi 20.*	*Vendredi 21.*	*Samedi 22.*
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1675 80 . . .	1677 ½ 75. . .	1675 . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	390 . . .
Rescriptions . .	18 ½ 19 18 ½ 19	18 ½ 19 . . .	18 ½ . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	2 ½. . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annoncés des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1778. Du Mardi 24 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 16 Janvier.*

M. Léonard Euler a rendu compte à la Société Libre Economique de cette Ville d'un moyen pour multiplier les grains, lequel mérite d'être joint à plusieurs autres expériences de ce genre, que des Amateurs ont tentées en différens pays. Ce moyen est dû à un Grand Seigneur qui depuis plusieurs années s'occupe d'Agriculture. L'essai en a été fait à Berlin sous les yeux de M. Euler qui l'a ensuite répété avec un égal succès dans son jardin près de Charlottenbourg. On peut donc compter sur la vérité & l'exactitude des détails qui suivent.

» Cette méthode, dit M. Euler, regarde le bled d'hiver. Pour que l'expérience réussisse, il faut le mettre en terre avant la S. Jean. Il est essenciel que la terre soit auparavant purgée de toute mauvaise herbe, & bien fumée. Il ne s'agit point ici de semer le bled, mais de le planter; il doit être sain & mûr. Il faut de plus que les grains soient posés à quatre pouces de distance les uns des autres, & à un demi-pouce de profondeur.

Dès que le grain est parvenu à un degré d'accroissement suffisant pour faire croire qu'il va former une tige, il est tems de l'étêter. Cette opération peut se répéter trois ou quatre fois par an. Le produit de cette espece de taille, fournit une nourriture excellente pour les bestiaux.

Ce procédé n'empêche pas les grains de se former en tige; il donne au contraire plus de force aux racines qui poussent de nombreux rejettons. Lorsque le grain cesse de croitre en automne, c'est-à-dire lorsque les premieres gelées de nuit arrivent, on arrache toutes les racines & on les sépare les unes des autres. On s'est convaincu par l'expérience que les meilleurs pieds ont depuis douze jusqu'à quinze racines; il est rare qu'il y en ait moins de trois ou quatre.

Après avoir séparé ces racines dont le nombre est au moins six fois plus considérable que celui des grains qu'on a plantés, on les transplante dans un champ préparé à cet effet, observant de les mettre à environ trois pouces de distance les unes des autres.

Lorsque l'été suivant le bled recommence à pousser des tiges, on peut l'étêter encore une fois, pour fortifier davantage les racines dont la vigueur décide de celle de la tige.

L'Auteur de cette méthode en prouve les avantages en faisant remarquer qu'il ne faut pour ensemencer un champ que la centieme partie du grain qu'on employe suivant l'usage vulgaire. En supposant que chaque grain produise six racines, & chaque racine cinq épis garnis chacun de 40 grains; cela fait un total de 1200 grains, & quand il n'y en auroit que 1000, il en résulteroit toujours qu'un

ſcheffel de ſemence en produiroit mille, au lieu que dans le ſyſtême de culture actuel, on ſe contente d'obtenir dix grains pour un, & que pour recueillir mille ſcheffels, il en faut ſemer cent.

Puiſque, ſuivant la nouvelle méthode, il ne faut plus qu'un ſcheffel de ſemence pour en recueillir mille, reſte maintenant à ſçavoir ſi les travaux & les peines extraordinaires qu'exige cette méthode, ſeroient compenſés par l'épargne de 99 ſcheffels de ſemence. L'Inventeur croit qu'il ne ſeroit pas impoſſible de trouver différens moyens pour diminuer le travail; & moi, dit M. Euler, je penſe que cette méthode ne peut convenir qu'à un pays très-peuplé.

Quand même la nouvelle méthode ſeroit impraticable en grand, il eſt toujours très-important de s'aſſurer, ſi en étêtant le grain, on ne pourroit pas en effet améliorer la moiſſon, & obtenir des épis plus forts & plus nombreux. Il ne s'agiroit alors que de ſemer beaucoup moins dru & beaucoup plutôt qu'à l'ordinaire, & de couper la fanne du bled pour l'empêcher de former ſa tige avant l'hiver. Cette tonte ſuppléeroit au fourrage, & les beſtiaux la mageroient avec plaiſir. Les vaches qui s'en nourriroient donneroient beaucoup de lait, & ce lait ſeroit excellent ».

Quoi qu'il en ſoit, ces expériences ne doivent pas être regardées comme un objet de pure curioſité; avec de l'intelligence & du zele, un Agriculteur pourroit en tirer avantage.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 25 Janvier.*

Un Médecin de cette Ville a écrit à un autre Médecin la Lettre ſuivante au ſujet d'une machine dont l'invention peut avoir ſon utilité.

» Vous ſçavez, mon cher Confrere, que pour guérir l'affection hypocondriaque & les vapeurs hiſtériques, nous ſommes dans l'uſage de preſcrire aux malades l'équitation, & aux femmes qui n'aiment point cet exercice, de faire à pied de longues & fréquentes promenades; mais vous ſçavez auſſi que la promenade à pied ne fait pas, à beaucoup près, autant de bien dans ce cas que l'équitation. M. Kuhn, Chirurgien-Major de Brandebourg, vient d'imaginer une machine peu coûteuſe, très-ſolide & qu'on peut ſubſtituer au cheval. C'eſt un fauteuil dans lequel on eſt commodément aſſis: derriere ce fauteuil eſt placée une manivelle qu'un jeune homme de douze ou treize ans peut aiſément tourner, & qui met le fauteuil en mouvement, quand même le malade qui le rempliroit ſeroit du plus énorme poids. En tournant plus ou moins vîte cette manivelle, on lui donne le mouvement qu'on veut, & ce mouvement égale même l'amble du cheval. L'expérience a prouvé déjà la grande utilité de cette machine, & quelques perſonnes hypocondriaques ont été guéries. M. Kuhn en a fait l'eſſai ſur un Miniſtre qui, âgé de 54 ans, étoit hypocondriaque, & avoit inutilement tenté beaucoup de remedes. Il s'eſt ſervi de ce fauteuil, & dès le quatorzieme jour, il a été radicalement guéri. Je puis atteſter ce fait qui s'eſt paſſé ſous mes yeux. Au reſte M. Kuhn, homme très-déſintéreſſé, feroit connoître le méchaniſme de cette invention, s'il ne croyoit pas devoir laiſſer ce ſecret, du moins pour quelque tems, à l'Ouvrier pauvre & honnête qui fabrique ces fauteuils, & à qui cette machine peut procurer une petite fortune «.

DE FRANCFORT, *le 27 Janvier.*

Le Landgrave de Heſſe-Darmſtadt, pour reprimer la cupidité des Gens de Loix qui ne cherchent qu'à multiplier les frais de procédure, a ordonné, 1°. qu'on ne pourra entamer un procès pour une Communauté, ſans être en état de produire un plein pouvoir des deux tiers au moins des Habitans, & ſans y être autoriſé par l'Officier public qui, au préalable, fera tous ſes efforts pour accommoder l'affaire. 2°. Que les frais de ces procès ne ſeront jamais pris ſur les revenus de la Communauté, mais qu'ils ſeront payés par voie de contribution ou par tel autre moyen, ſuivant la nature & l'objet de la conteſtation.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 24 Janvier.*

Sa Majeſté dont l'œil attentif ſe porte

ſur toutes les parties de l'Adminiſtration ſuſceptible de réforme ou d'amélioration, vient d'ordonner, à la requête de Dom de Campomanes, Fiſcal de la Couronne, la rédaction d'un nouveau Code de Loix civiles. Cette rédaction eſt confiée aux ſoins de M. Lardizaval, Avocat Américain, qui eſt venu s'établir dans cette Capitale, & dont les talens ſont univerſellement reconnus. Il lui eſt enjoint en particulier de faire la recherche de toutes les Loix tombées en déſuétude, afin de mettre le Gouvernement en état de procéder à leur abrogation.

Le Conſeil Suprême de Caſtille a auſſi porté ſon attention ſur les Loix criminelles, & a chargé M. Jovin de Salas, Conſeiller en la Chambre Criminelle de cette Ville, de rédiger un Code pour cette partie de la Juriſprudence.

ITALIE.

DE ROME, *le 21 Janvier.*

Le feu Pape Clément XIV. avoit accordé à l'Univerſité de Ferrare un droit de deux deniers ſur chaque livre de ſel qui ſe débite dans cette Ville & dans le Duché. Ce droit étant trop modique pour ſuffire à l'entretien de cet Etabliſſement, Sa Sainteté actuellement regnante, a ordonné qu'il fût augmenté de quatre deniers par livre. Comme le produit total de cette taxe excéde la ſomme de 6310 écus Romains, qui doit ſuffire à l'Univerſité, Elle a décidé qu'il ſeroit prélevé annuellement ſur cet excédent 1600 écus Romains applicables au profit des deux Hôpitaux de cette Ville. Le Cardinal Pro-Tréſorier a été chargé de l'exécution de cette loi. S. S. a en même tems confirmé le Decret par lequel ſon Prédéceſſeur avoit mis ſous la protection immédiate des Souverains Pontifes l'Univerſité de Ferrare.

La Congrégation des Cardinaux nommés pour juger la fameuſe affaire entre l'Annone & le ſieur Nicolas *Biſchi*, s'aſſembla le 20 Janvier dernier. » Il s'agiſſoit de ſçavoir s'il avoit rendu des » comptes exacts, ou s'il étoit Débiteur envers l'Annone & à quoi montoit la ſomme dont il étoit reliquataire. La Congrégation a décidé que » la reddition des comptes n'étoit pas » exacte, & que M. Biſchi étoit redevable envers l'Annone de la ſomme de » 282,562 écus Romains & 82 baïoques, » conformément au réſultat de MM. Ricciati & Ricci, Avocats. Quant aux » ſommes qu'il convient de diminuer ſur » celle qui eſt dûe par M. Biſchi, conformément au mémoire donné par l'Annone, & coté no. 3, il a été arrêté unanimement que ce mémoire ſera examiné » ſéparément avec la cauſe *amplius*; enfin » il a été décidé que l'Avocat & le Procureur de M. Biſchi ſeront avertis par » Son Eminence le Cardinal Camerlingue, conformément aux intentions de » la Congrégation ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 24 Janvier.*

Les Etats-Généraux, jaloux de conſerver aux Sujets de la République l'avantage de la pêche de la morue ſur les autres Nations, ont rendu le cinq de ce mois un Edit qui fait défenſes à tous les Sujets des Provinces-Unies, de fabriquer pour les Etrangers des harpons tels que ceux dont les Nationnaux ſe ſervent pour cette pêche. Il n'eſt pas même permis de leur en prêter. Ce même Edit prononce confiſcation de tout vaiſſeau Etranger où quelque Sujet des Provinces-Unies auroit fourni de ſemblables inſtrumens. Le Propriétaire ſera de plus condamné à une amende de 3000 florins de Hollande, ſauf à lui à avoir ſon recours contre ceux qui auroient fabriqué, loué ou prêté les harpons Hollandois trouvés ſur ſon bâtiment.

PRIX des Grains dans les Pays Etrangers.

N. B. Pour abréger, nous avons évalué les différentes meſures étrangeres ſur le pied du ſeptier de Paris, & la valeur des monnoies ſur le pied de l'argent de France.

HAMBOURG, *le 20 Janvier 1778.*

Le Froment de la Marche s'y eſt vendu de 17 liv. 11 ſ. à 18 l. 9 ſ., *ſeptier de Paris.*

Le Seigle de Mecklenbourg, de 9 l. 13 ſ. 6 d. à 10 l. 2 ſ. 6 d.

L'Avoine blanche de l'Eyder, de 5 l. 17 s. à 6 l. 6 s.

BRUXELLES, *le* 19 *Janvier.*

Le Froment s'y est vendu de 15 l. 18 s. à 19 l. 14 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 9 l. 5 s. à 9 l. 17 s.
L'Orge, de 9 l. 5 s. à 9 l. 17 s.
L'Avoine, de 6 l. 13 s. à 7 l. 5 s.

MALINES, *le* 20 *Janvier.*

Le Froment s'y est vendu de 15 l. 13 s. à 18 l. 5 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 9 l. à 9 l. 13 s.
L'Orge, de 8 l. 10 s. à 8 l. 17 s.
L'Avoine, de 5 l. 13 s. à 7 l. 6 s.

ANVERS, *le* 19 *Janvier.*

Le Froment s'y est vendu de 17 l. 6 s. à 19 l. 9 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 8 l. 17 s. à 10 l. 17 s.
L'Orge. de 7 l. 19 s. à 9 l.
L'Avoine, de 6 l. à 7 l. 9 s.

GAND, *le* 19 *Janvier.*

Le Froment s'y est vendu de 19 l. 1 s. à 23 l. 11 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 10 l. 2 s. à 10 l. 10 s.
L'Orge, de 8 l. 19 s. à 9 l. 10 s.
L'Avoine, de 9 l. 4 s. à 9 l. 15 s.

PAYS DE WAES, *le* 18 *Janvier.*

Le Froment s'y vendu de 19 l. 10 s. à 21 l. 2 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 9 l. 15 s. à 10 l. 2 s.
L'Orge, de 8 l. 19 s. à 9 l. 15 s.
L'Avoine, de 8 l. 2 s. à 8 l. 19 s.

BRUGES, *le* 21 *Janvier.*

Le Froment s'y est vendu de 18 l. 19 s. à 20 l. 14 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, 10 l. 10 s.
L'Orge, de 8 l. 18 s. à 9 l. 3 s.
L'Avoine, de 6 l. 18 s. à 8 l. 2 s.

MONS, *le* 19 *Janvier.*

Le Froment s'y est vendu de 20 l. 5 s. à 21 l. 14 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 11 l. à 11 l. 12 s.

NAMUR, *le* 20 *Janvier.*

Le Froment s'y est vendu de 16 l. 15 s. à 19 l. 10 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 10 l. 4 s. à 10 l. 10 s.
L'Orge, de 7 l. 18 s. à 8 l. 6 s.
L'Avoine, de 5 l. 11 s. à 6 l.

LONDRES, *le* 20 *Janvier.*

Le Froment s'y est vendu de 24 l. 11 s. à 30 l. 11 s., *septier de Paris.*
Le Seigle, de 12 l. 18 s. à 15 l. 10 s.
L'Orge, de 11 l. 13 s. à 14 l. 11 s.
L'Avoine, de 9 l. 14 s. à 12 l. 5 s.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE DUNKERQUE, *le* 11 *Février.*

Au mois de Septembre dernier, le bruit s'étant répandu que les Régisseurs des Domaines de la Flandre Maritime, à l'instigation des Propriétaires de la Geniévrerie établie dans la Citadelle, alloient présenter ou même avoient déjà présenté au Conseil de Sa Majesté une Requête pour obtenir la permission d'introduire & de vendre les geniévres de cette Fabrique dans le département de ces mêmes Domaines, plusieurs Négocians se rendirent à l'Assemblée de la Chambre du Commerce, pour lui témoigner leurs alarmes à ce sujet.

En conséquence, la Chambre fit toutes les démarches nécessaires pour prévenir les suites fâcheuses qui seroient infailliblement résultées de la demande des sieurs Carpeau & Stival. Elle appuyoit ses représentations sur le texte de l'Arrêt du 5 Septembre 1775, qui autorise cet établissement, & qui porte que » le Roi en son Conseil, a permis & permet aux sieurs Carpeau & Stival d'établir une Geniévrerie dans la Citadelle de Dunkerque, aux conditions, » suivant leurs offres, qu'il ne sera débité ni expédié par terre ni par mer, » en quelle quantité que ce puisse être, » aucune eau-de-vie de geniévre pour » aucun endroit du Royaume ».

A la fin du même mois de Septembre, la Chambre eut la satisfaction de recevoir de M. le Directeur Général des Finances, une réponse par laquelle il avoit la bonté de lui mander que les Régisseurs des Domaines de la Flandre, loin de se proposer de présenter la Requête dont elle lui avoit parlé, l'avoient au contraire informé, avant la réception de sa lettre, des demandes qui avoient été

faites à cet égard, & des inconvéniens qui en feroient réfultés. M. le Directeur Général ajoutoit que la Chambre pouvoit en conféquence raffurer les Négocians qui lui avoient fait part des craintes que des bruits dénués de tout fondement leur avoient infpirées.

DE LYON, *le* 11 *Février.*

» L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville, ayant prorogé le Concours du Prix propofé par M. de Fleffelles, Intendant de Lyon, pour la *perfection de la Teinture noire fur la Soie*, annonce 1°. que tous ceux qui voudront être admis à procéder à des expériences pardevant fes Commiffaires, relativement à cet objet, fe feront infcrire chez M. Delorme, rue de la Juiverie, avant le premier Mars prochain; 2°. que cet Académicien leur donnera connoiffance des conditions exigées par l'Académie, & leur procurera une fuffifante quantité de foie, que M. de Fleffelles veut bien fournir, pour fervir de comparaifon, au moyen des précautions qui feront prifes pour la reconnoître; 3°. qu'on ne fera plus admis à aucune épreuve après le 15 Avril prochain ».

DE PARIS, *le* 17 *Février.*

PROGRAMME d'un Prix propofé par la Société Libre d'Emulation, pour la meilleure Serrure de combinaifons.

La Société Libre d'Emulation avoit au mois de Mars 1777 propofé pour fujet d'un Prix qui devoit être délivré en Décembre fuivant, *la meilleure Conftruction d'une Serrure de combinaifons*, à l'Auteur de laquelle elle avoit deftiné une fomme de 500 l. dont faifoit partie celle de 250 l. adjugée à M. de Montmorillon, Comte & Grand Cuftode de l'Eglife de Lyon, pour une voiture de fon invention qu'il avoit envoyée au Concours, laquelle fomme avoit été remife à la Société par MM. fes Héritiers.

Le peu de durée du Concours n'ayant point permis aux Artiftes d'amener leurs inventions à leur plus grande perfection, & le nombre des Pieces étant très-petit, la Société n'a point cru devoir adjuger la fomme de 500 l. à titre de Prix; mais pour reconnoître ce qu'elle a trouvé de louable dans deux des Serrures envoyées au Concours, elle a adjugé à titre d'encouragement la fomme de 300 liv. à la Serrure * n°. 1, ayant pour devife, *dulce eft aurum tutâ recondere in arcâ*, dont l'Auteur eft M. Reignier, Arquebufier-Méchanicien à Semur en Auxois; & celle de 200 liv. à la Serrure n°. 2, ayant pour devife, *manus habent & non palpabunt*, dont l'Auteur eft M. Boiffier, Prieur des Céleftins de Sens.

La Société d'Emulation, convaincue de plus en plus de la grande utilité des Serrures de combinaifons, lorfque réduites à la plus grande fimplicité, elles feront exécutables à peu de frais, efpere qu'en indiquant un nouveau Concours de plus longue durée, les Artiftes, en grand nombre, s'exerceront fur cette matiere importante, en s'attachant particulierement à donner à leur Serrure la propriété effentielle de pouvoir être difpofée indifféremment, felon toutes combinaifons, fans être démontée & par dehors.

Pour fixer avec précifion le véritable objet de fa demande, la Société croit devoir divifer en trois claffes toutes les Serrures ufitées ou connues. Les Serrures qu'on peut ouvrir avec un crochet, roffignol, fauffes clefs & autres moyens violens ou illicites: dans cette claffe font toutes les Serrures communes dont la plûpart ne procurent guères plus de sûreté que ne le font les crochets ou loquets.

La feconde claffe eft celle des Serrures dites de sûreté, à fecrets, à garnitures dormantes ou fucceffives, à une ou plufieurs entrées, à clefs forées ou non-forées, canelées, avec broches fixes ou mobiles; celles dites des *chef-d'œuvres*, toutes celles enfin dont le caractere propre eft de ne pouvoir être forcées par crochets, fauffes clefs &c. &c.

Les Statuts des Serruriers, en exigeant des chef-d'œuvres, ont fait imaginer un affez grand nombre de Serrures de cette efpece, auffi ingénieufes que

---

* *M. Pingeron nous a donné de cette Serrure, une defcription qui fe trouve imprimée dans le Journal d'Agriculture du mois dernier.*

difficiles à exécuter : mais elles ont toutes le défaut d'être très-cheres, très-sujettes à dérangement, & de cesser d'être un secret, lorsque la clef est égarée & que l'Ouvrier qui a fait la Serrure, ou celui qui la répare, manquent de fidélité.

La Société exclut du Concours toutes Serrures qui tiendroient à l'une de ces deux classes ; elle exige que les Artistes se renferment uniquement dans la troisieme classe de Serrures dites de *combinaisons*, & dont il existe entr'autres un projet dans le Journal Economique de Novembre & Décembre 1754.

Le caractere des Serrures de combinaisons est de pouvoir être fermées d'un très-grand nombre de manieres, au choix du Propriétaire, par des combinaisons presqu'infinies ; ensorte que tout autre que lui-même avec la clef (s'il y en a) ne la puisse ouvrir, s'il ne sçait selon quelle combinaison elle aura été fermée.

Tels sont les avantages que l'Auteur anonyme de la Serrure de combinaisons, indiquée dans le susdit Journal, attribue à sa construction ; mais les inconvéniens multipliés qui se présentent dans l'usage de cette Serrure & de toutes les autres de même espece, proposées depuis, joints au peu de publicité qu'elles ont eu, ont sans doute empêché d'adopter des inventions si utiles dans la spéculation.

C'est à une application plus heureuse de ce principe de combinaison que la Société invite les Artistes à se livrer. Les lettres & les chiffres leur présentent des bases de combinaisons immenses, par l'une desquelles seulement, ou par plusieurs, le Propriétaire ayant fermé la Serrure, il seroit moralement impossible de deviner son secret. Quelle que soit la forme ou la disposition des parties des Serrures qui seront envoyées au Concours, l'exécution de toutes les combinaisons dont elles seront susceptibles pourroit exiger, 1o. que des pieces mobiles, marquées de chiffres ou de lettres, servent à établir tels nombres ou tels mots à volonté ; 2o. que les pênes puissent être fixés solidement lors de la présence du nombre ou du mot adopté ; 3o. qu'après avoir arrêté les pênes, on puisse, sans les déranger, troubler l'ordre des chiffres ou lettres, afin qu'il ne reste aucune trace du nombre ou du mot qui aura servi à fermer ; 4o. que pour ouvrir on puisse facilement rappeller les pieces selon l'ordre des chiffres ou lettres, établi lors de la fermeture ; 5o. que quelque confusion qui ait été produite, soit par des mal-intentionnés, soit par la recherche du mot ou du nombre qu'on auroit oublié, il soit toujours possible de rétablir l'ordre lorsqu'on se rappellera la combinaison choisie ; 6o. Quel que soit le nombre, l'ordre & la forme des parties, il est indispensable que sans démonter la Serrure, on puisse lui faire exécuter indifféremment telles de ses combinaisons qu'on voudra choisir, au moment où l'on voudra fermer ou ouvrir, & sans aucun préparatif ; 7o. que cette Serrure soit enfermée de maniere à ne pouvoir être ouverte pour changer le rapport entre ses parties.

A ces conditions de rigueur, la Société en joint plusieurs autres qui tendent à donner à cette Serrure le plus haut degré de perfection, mais qui peuvent être tellement difficiles à remplir, qu'en les annonçant comme des motifs de préférence, elle ne croit pas devoir les exiger absolument ; elle se contente de desirer, 1o. que l'on supprime les clefs & tout autre instrument que l'on est assujetti à porter & que l'on peut perdre ; 2o. que l'on essaye de suppléer à la vue pour reconnoitre la situation des pieces mobiles ; 3o. que l'on cherche s'il peut exister un moyen de suppléer à la mémoire, en faisant retrouver sur la Serrure des indices qui ne puissent instruire que le Propriétaire.

Telles sont les conditions imposées aux Artistes qui voudront s'occuper d'un sujet aussi intéressant pour le Public.

La Société laisse d'ailleurs au choix des Inventeurs le méchanisme, la disposition & la forme des Serrures qu'ils enverront ; elle déclare seulement qu'à sûreté & commodité égale, le prix sera donné à l'invention la plus simple, la plus solide & la moins coûteuse.

Après avoir décrit l'organisation & le jeu de la serrure qu'ils enverront au Concours, les Auteurs doivent avoir soin d'indiquer la maniere la plus sûre & la plus solide de la poser sans affoiblir les portes & sans occuper trop d'espace, de cacher le véritable lieu des pênes, & de

donner aux gaches une très-grande solidité.

On aura moins d'égard dans le jugement à la recherche de la main-d'œuvre qu'à la facilité de l'exécution.

Le Prix qui sera délivré à la premiere Assemblée publique sera de la somme de 500 liv. Les Serrures & Mémoires explicatifs portant des numéros correspondans seront envoyés, francs de port, avant le premier Janvier 1779, à M. Comynet, au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur à Paris.

Les Auteurs auront soin de ne se point faire connoître & mettront leurs noms, qualités & demeures dans un billet cacheté portant le numéro & la devise des Pieces qu'ils auront envoyées au Concours, & observeront toutes les conditions prescrites.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Résultat des états de Population que la Ville de Strasbourg fait imprimer tous les ans.

En 1768, on a baptisé à Strasbourg 799 enfans-garçons & 741 enfans-filles; total 1540. Il y a eu 410 mariages & 1839 morts.

En 1775, on a baptisé 800 garçons & 811 filles; total 1611 : mariages 364: morts 1548.

En 1776, on a baptisé 869 garçons & 774 filles; total 1643 : mariages 412 : morts 1776.

En 1777, on a baptisé 827 garçons & 824 filles; total 1651 : mariages 432 : morts 1773.

Nota. Il n'est pas difficile de comprendre combien de pareils résultats sont utiles pour faire connoitre la véritable Population des Villes, ainsi que l'accroissement ou la diminution du nombre de leurs Habitans. Il seroit fort à souhaiter que MM. les Officiers Municipaux des principales Villes du Royaume fissent imprimer tous les ans des états de Population à l'exemple de Paris & de Strasbourg, les seules Villes où cet usage paroisse établi. Nous invitons les personnes qui se trouvent à portée, par leurs places ou autrement, de se procurer des tables éxactes de la Population des lieux qu'elles habitent, de vouloir bien nous les adresser. Elles obligeront beaucoup plusieurs de nos Lecteurs qui recherchent avec empressement ces sortes de détails & qui nous les demandent. D'ailleurs ils sont de nature à intéresser généralement tous ceux qui lisent ces Feuilles.

Pendant le cours de l'année derniere, il est mort à Vienne en Autriche 10,152 personnes de tout âge & de tout sexe; il n'y a eu que 7594 baptêmes: 457 enfans sont venus morts au monde; le nombre des mariages a été de 1782.

II.

AVIS.

» Le Sr. Bellepaume Lefebvre, Artificier du Roi, Marchand de fer à Paris, Quai de la Mégisserie, a imaginé une espece particuliere de Poëles mobiles, qui ne sont point exposés aux inconvéniens que les personnes délicates leur reprochent communément : ces Poëles, garnis de leurs tuyaux bronzés, se posent en moins de cinq minutes, & échauffent une piece, quelque grande qu'elle soit, en moins de dix. On les transporte facilement d'un appartement dans un autre, sans avoir lieu de craindre ni la fumée ni le feu, dans des endroits même garnis de tapis ».

III.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 20 Février.

Le saumon, depuis 21 liv. jusqu'à 39; le turbot, depuis 21 liv. jusqu'à 29; le cabliau, depuis 18 liv. jusqu'à 30; la raie bouclée, depuis 5 liv. jusqu'à 7; le le panier de merlans de Honfleur, depuis 13 liv. jusqu'à 24; le panier de merlans de Calais 4 liv.; la flotte, depuis 5 liv. jusqu'à 14; la paire de solles, depuis 2 l. jusqu'à 4; les trois maniveaux d'éperlans 5 liv.; le panier de moules 2 liv.; le mulet, depuis 1 liv. jusqu'à 1 l. 10 s.; la macreuse 1 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 18 Février 1778, au Samedi 21 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 22 à 23 livres; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21 à 23 liv. 10 s.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 l. à 10 l. 10 s.; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 18 Fév. 1778 au Samedi 21 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 20 l. 10 s. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 21 Fév. 1778, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 31 à 32 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Février 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	712			
Les guinées à . . .	723			
Ducats à	98	2		*once.*
Or fin à 23 karats . .				
31 32	100			
Or à 20 karats à . .	84	1		
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	54	16		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	16		
Piastres à	50	3		

Changes de Paris du 21 Février 1778.

Amsterdam	53 ¾ à 3 8e.
Londres	31 3 8e. à 5 16e
Hambourg	190 ½ à ¾
Madrid.....	15 4 à 4 6
Cadix.....	15 0 6 à 15 1
Livourne	96 à 94 ¾
Gênes.....	94
Lyon *Rois*.....	¾

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1778.	*Jeudi* 19.	*Vendredi* 20.	*Samedi* 21.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1780	1775	1770 . . .
D°. 16 25es . .	1155	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	412 10 . . .	410 . . .
Rescriptions . .	13 ¾ ½ ¾ . . .	13 ¾	14 . . . .
Bil. des Fermes.	2 ¾	2 ¾ ½ ¾ . . .	2 ¾ . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅜ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six pr[illegible] & six derniers mois 1777.

Du Merc. 18 Fév. 1778		Du Jeudi 19.		Du Vendredi [illegible]
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*
Cochin.....pp^lles.	M.	Deschapelles. v^res.	B.	Boscheron .. pp^lles.
Radix ..... pp^lles.	R.	Perpétuelles..	B.	Viageres ....
Viageres.....	P.	Decourmont pp^lles.	A.	Peinchein .... v^res.
Defrance.. Viag.	M.	Viageres.....	A.	Perpétuelles.
Perpétuelles..	M.	Alissant. Viag.....	C.	Rouillard.... pp^lles.
Gauthier..... v^res.	M.	Tontine	C.	Viageres....
Perpétuelles.	M.	Nau ..... pp^lles.	C.	
		Viageres.....	C.	*Six derniers mois* 1[illegible]
Six derniers mois 1777.		Tontine	G.	
		De S. Janvier v^res.	C.	Lempereur. pp^lles.
Boutray .... pp^lles.	A.	.....		Viageres ....
Viageres	A.	.....		Patu ..... pp^lles.
Tontine	A.	.....		Viageres ....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem[illegible] de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D[illegible] Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jo[illegible] d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nec[illegible] des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177[illegible]

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 8 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE BAGDAD (*en Asie*), *le* 16 *Avril.*

LES Persans sont toujours maîtres de Bassora. Cette Ville, autrefois si florissante par son Commerce, n'offre plus qu'un amas confus de décombres. Les horreurs d'un siege de trois mois, jointes aux maladies contagieuses, en ont fait presque un désert.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 15 *Août.*

Plusieurs des Districts de la Silésie Autrichienne ont déjà éprouvé les funestes effets de la guerre. Hennersdorf, Rubersdorf & Johannesthal, lieux très-connus par le commerce de vin de Hongrie qui s'y fait, ont essuyé des pertes considérables. L'ennemi leur a enlevé pour 100,000 florins de cette denrée.

ALLEMAGNE.

DE BONNE, *le* 19 *Août.*

Le défaut de pluie & la sécheresse ont fait évanouir toutes les esperances que nous avions de faire une très-belle récolte. Les personnes les plus avancées en âge ne se rappellent pas qu'on ait jamais éprouvé dans ce pays une chaleur aussi excessive ni aussi continue que celle qui se fait sentir actuellement. Les épis de la derniere moisson étoient maigres & ont rendu peu de grain. Les raisins commencent à se dessécher, & si la chaleur ne se ralentit pas bientôt, il est à craindre qu'elle n'occasionne une nouvelle épizootie sur les bestiaux en Westphalie.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le* 8 *Août.*

Nos Négocians ont appris avec beaucoup de satisfaction que le plus grand nombre des bâtimens Anglois expédiés de la Tamise pour la Méditerranée, étoient arrivés sans accident, soit à Gibraltar, soit à Gênes. Néanmoins les assurances sont actuellemenr à 45 pour cent.

DE TRIESTE, *le* 12 *Août.*

Les differens survenus entre la France & l'Angleterre font beaucoup souffrir notre Commerce. Nous pourrions charger au moins trente bâtimens des marchandises qui attendent dans nos magasins. Nous avons aussi une quantité prodigieuse de tabac, qui est destinée pour l'Etranger; mais aucun vaisseau n'ose mettre à la voile. Les assurances sont montées ici à plus de 50 pour cent; & encore est-il difficile de trouver à ce prix des Assureurs.

DE ROME, *le 12 Août.*

Les travaux entrepris pour le desséchement des Marais Pontins ont fait découvrir l'ancienne voie Appienne, qui conduisoit à Naples. Le Pape avoit projetté de prendre des mesures pour que ce chemin fût désormais pratiqué par les Voyageurs; mais le Cardinal Colonna, Evêque de Velletri, craignant que si la route actuelle étoit abandonnée, ses Diocésains n'en souffrissent du dommage, a fait à cet égard de très-humbles représentations au S. Pere. Sa Sainteté a bien voulu consentir à la requête de ce Prélat; mais en même tems Elle a imposé aux Habitans de Velletri l'obligation de construire, à leurs frais, un autre chemin plus commode que celui qui existe maintenant, & de lui donner une direction qui dispense de gravir la pénible montagne de la Fagiola. Ils se sont déjà mis en devoir d'exécuter ces ordres.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 3 Août.*

Les fonds de la Flotte arrivée dernierement du Mexique sous les ordres de M. Ulloa, se délivrent maintenant dans cette Place, aux Commerçans & autres qui y étoient intéressés.

Nous attendons incessamment le galion l'*Achile*, qui revient du Perou avec une cargaison très-riche.

Le 28 Juin dernier, il a paru ici vers les onze heures du soir une aurore boréale qui s'étendoit du Nord au Sud-Ouest; la lumiere qu'elle répandoit étoit blanchâtre & sillonnée de plusieurs nuances d'un rouge très-vif en forme de colonnes qui s'élevoient jusqu'à la hauteur de trente degrés ou environ. Ce phénomene ne dura dans sa force que jusqu'à minuit, & se dissipa ensuite insensiblement.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 22 Août.*

» Les Etats de Hollande & de West-Frise feront le 2 Septembre prochain l'ouverture de leur Assemblée ordinaire. Leurs Nobles & Grandes Puissances avoient déjà aboli dans leur Souveraineté particuliere, par une résolution en date du premier Mai 1732, le droit trop rigoureux, sinon injuste, de confiscation des biens qu'on étoit dans l'usage de prononcer contre ceux qui s'étoient rendus coupables de quelque crime capital. Les Etats-Généraux suivant les mêmes principes d'équité & de clémence, viennent de le supprimer également, sans excepter même les cas de lèse-Majesté au premier & au second chef, dans tous les pays qui dépendent de la Souveraineté commune des sept Provinces-Unies. Les deux Ordonnances rendues à cet effet, sont en date du 10 Août, & concernent, l'une les Possessions de Leurs Hautes-Puissances dans le Brabant, la Flandre & la Gueldre supérieure; la seconde les Colonies de la République aux Indes Orientales & Occidentales ».

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE BESANÇON, *le 21 Août.*

Le Bureau des Finances de cette Ville avoit déclaré nulle une saisie de marchandises, faite sur un Négociant de cette Ville par les Commis du Fermier. L'Adjudicataire-Général des Fermes ayant jugé à propos d'appeller de ce Jugement, le Conseil d'Etat du Roi l'a débouté de sa demande en cassation. L'exposition du fait qui se trouve à la tête de l'Arrêt du Conseil, suffira pour instruire le Lecteur de toutes les circonstances de cette affaire qui intéresse le Commerce.

» Le 22 Juin 1774, les Employés de la Ferme à la Porte de Besançon, saisirent sur le Sr. Ventrillon, Négociant de cette Ville, pour *suspicion de faux plombs*, 7 ballots d'indiennes contenant trois cens une pieces & trois-demi-pieces d'indiennes, cinq pieces de mouchoirs, toutes revêtues de plombs à la marque du Bureau de Jougues, & cinq pieces de toiles de coton, revêtues aussi de leurs plombs & assorties de bulletins & marques prescrits par l'Arrêt du Conseil du 28 Septembre 1748.

Le 20 Juillet suivant, Sentence du

Juge des Traites de Salins, portant nomination d'Experts pour procéder à la vérification des plombs du Sr. Ventrillon.

Rapport des Experts du 11 Août, qui énonce des dissemblances entre les plombs du Sr. Ventrillon, & ceux du Greffe, qui servoient de pieces de comparaison, entre autres que la lettre S, qui terminoit le mot *Jougues* sur les plombs du Greffe, ne se trouvoit pas sur ceux du Sr. Ventrillon; dissemblance qui détermine les Experts à décider que ces derniers sont faux.

Sentence du même Juge, du 29 dudit mois, qui déclare les plombs du Sr. Ventrillon faux, & prononce la confiscation de ses marchandises, avec cinq cens livres d'amende & dépens.

Appel de cette Sentence au Bureau des Finances de Besançon, de la part du Sr. Ventrillon.

Au mois d'Octobre suivant, le Sr. Ventrillon tire de la Suisse un coupon de toile peinte, & le présente lui-même au Bureau de Jougues, pour l'y faire plomber. Après cette opération, il requiert le Contrôleur du Bureau d'y apposer son cachet, & fait ensuite le dépôt au Greffe de la Justice du lieu.

De retour à Besançon, le Sr. Ventrillon présente Requête au Bureau des Finances, dans laquelle il soutient que les plombs dont les Employés de la Ferme se servoient au Bureau de Jougues n'avoient point de conformité avec ceux déposés au Greffe, & notamment que la lettre S, qui terminoit le mot *Jougues*, dans les coins & plombs du Greffe, ne se trouvoit point dans les plombs de la Ferme; que par conséquent les Employés de la Ferme au Bureau de Jougues se servoient de coins faux ou considérablement alterés pour le plombage des marchandises; & pour vérifier ces faits essentiels, il demande qu'il soit ordonné au Greffier de Jougues, Dépositaire du coupon ci-dessus mentionné, de l'apporter & déposer au Greffe du Bureau des Finances de Besançon.

Déclaration du Fermier à l'Audience, qu'à la vérité la lettre S, qui terminoit le mot *Jougues*, des coins & plombs du Greffe, ne se trouvoit point dans ceux dont il se servoit au Bureau de Jougues, mais que cette suppression de lettre étoit indifférente, & qu'à cela près, ses plombs & ceux du Greffe étoient entierement conformes.

Jugement contradictoire du 14 Mars 1775, qui donne acte au Sr. Ventrillon de cette déclaration du Fermier, & ordonne, avant faire droit, qu'à la diligence du Procureur du Roi, il seroit frappé pardevant un Commissaire du Bureau député à cet effet, telle quantité d'empreintes qu'il jugeroit à propos, avec les coins & bouterolles étant au Bureau de Jouges, & servant à marquer les plombs attachés aux toiles étrangeres, dont ledit Commissaire dresseroit procès-verbal, pour le tout être rapporté au Bureau des Finances, & être ensuite ordonné ce qu'il appartiendroit.

Procès-verbal des 17 & 18 du même mois, duquel il résulte qu'il fût frappé huit empreintes sur une même lame de plomb, avec les coins & bouterolles du Bureau de Jougues, & que sur les interpellations faites par le Commissaire aux Préposés du Fermier, concernant les coins dont ils s'étoient servis jusques-là pour le plombage des marchandises, ils avoient répondu » que les coins & » bouterolles servant à plomber les toi- » les étrangeres étant devenus hors de » service deux ans auparavant, ils les » avoient renvoyés aux Fermiers-Gé- » néraux qui leur avoient substitué ceux » qu'ils représentoient ».

Autre Jugement contradictoire du Bureau des Finances, du 27 du même mois de Mars 1775, qui ordonne que par le Graveur de la Monnoye de Besançon, & un autre Graveur, Experts nommés d'office, il seroit procédé, en présence du Commissaire de la Chambre, à la vérification des empreintes, frappées à Jougues avec les coins & bouterolles de la Ferme, & de celles qui seroient frappées pardevant le même Commissaire, avec les coins & bouterolles déposés au Greffe du Bureau des Finances.

Procès-verbal des Experts du 28, qui constate qu'il y avoit dix-huit dissemblances, la plûpart essentielles & décisives, entre les coins de la Ferme & ceux du Greffe, entre autres que la lettre S, du mot *Jougues*, des coins du Greffe, ne terminoit point le même mot dans les

coins de la Ferme ; que dans ceux-ci le nombre des points du grenetis étoit moindre que dans les coins du Greffe ; que le champ des plombs n'étoit pas le même ; que la figure, la forme des ornemens, la figure, la forme des lettres, leur hauteur, grosseur varioient dans les empreintes de la Ferme ..... D'où il résultoit que les coins & plombs de la Ferme differoient essentiellement de ceux du Greffe ; ces premiers avoient donc été alterés & falsifiés ; le Fermier souffroit donc qu'on se servit, dans ses Bureaux, de coins faux & alterés pour le plombage des marchandises. Cependant le Fermier entreprend de combattre ce rapport, en soutenant que les dissemblances remarquées dans ses coins & plombs, telles que la suppression de la lettre S, celle d'un certain nombre d'ornemens, la difference de la hauteur & grosseur des lettres, l'inégalité du champ, étoient légeres, minutieuses & indifferentes, & n'empéchoient pas que ces mêmes coins & plombs ne fussent parfaitement conformes à ceux du Greffe. Ce raisonnement étoit détruit d'avance par l'évidence des faits ; il étoit même contraire au systême constamment suivi par la Ferme vis-à-vis des Négocians, en matiere de vérification de plomb. En effet, la moindre dissemblance remarquée dans les plombs suspects, suffit au Fermier pour faire déclarer ces plombs faux, & pour demander la confiscation des marchandises auxquelles ils sont apposés. Ainsi, dès que les Experts de Besançon avoient compté dix-huit dissemblances dans les coins du Fermier, & que ces dissemblances affectoient presque entierement l'ensemble de la gravure & du dessin ; que même une seule d'entr'elles, comme la suppression de la lettre S, & celle d'une partie des points du grenetis, auroit suffi pour constituer une difference essentielle entre les coins du Bureau de Jougues & ceux du Greffe, il étoit incontestable que les coins affectés de pareilles dissemblances, n'étoient point conformes à ceux du Greffe ; ces derniers ne pouvoient donc plus servir à la vérification des plombs argués de faux ; il n'étoit donc plus possible de s'assurer de la prétendue fausseté de ceux du Sr. Ventrillon, & cette impossibilité provenoit, ainsi qu'on le voit, du fait du Fermier, qui en alterant ses coins, avoit lui-même détruit le signe légal de comparaison établi par la Déclaration du 7 Avril 1764. La saisie faite sur le Sr. Ventrillon étoit donc nulle & injuste.

En conséquence, Jugement définitif du Bureau des Finances du 29 Avril 1775, qui déclare la saisie nulle & injuste, ordonne la restitution des marchandises, condamne le Fermier aux dépens & aux dommages-intérêts du Sr. Ventrillon.

Ce Jugement décide que dès que le Fermier s'étoit permis d'employer, pour le plombage des marchandises, des coins differens de ceux déposés au Greffe des Jurisdictions, il avoit par-là détruit cette conformité absolue, requise entre les uns & les autres, par la Déclaration du 7 Avril 1764, pour que les coins du Greffe pussent servir à la vérification des plombs argués de faux ; qu'ainsi il n'y avoit plus de signe légal de comparaison, pour s'assurer de la vérité ou de la fausseté desdits plombs.

Le Fermier s'est pourvu en cassation de ce Jugement ; sa Requête a été communiquée au Sr. Ventrillon ; l'instance s'est liée au Conseil entre les Parties ; enfin le Fermier a été débouté de sa demande par Arrêt contradictoire du 9 Décembre 1777. Il résulte de cet Arrêt que le Jugement du Bureau des Finances avoit été rendu conformément aux principes ».

DE LA ROCHELLE, *le* 28 *Août.*

Le Dépôt de Mendicité ou Maison de Force établie en cette Ville, se distingue par la bonne police & la sage administration qui y regne. On a soin d'y occuper les pauvres à des ouvrages utiles pour le Public & pour les Manufactures. On y file du coton, du lin, du chanvre, de la laine & de la soie, & ces Filatures ne manquent point de perfection. On broche aussi dans cette Maison des bas de coton & de laine, pour tous ceux qui le desirent. Il s'y trouve maintenant à vendre une certaine quantité de coton filé, de fil à coudre, de fil à brocher ; des bas de coton, bas de fil & chaussettes pour hommes, femmes & enfans. Ceux qui voudront faire déchirer des cordages & les convertir en

étoupes, pour calfater les navires, pourront s'adresser à cet Hôpital. On y occupe aussi ceux des pauvres qui sont les plus robustes à battre des briques pour faire du ciment. Ces infortunés trouvent dans ce travail & un préservatif contre l'ennui de l'oisiveté, & en même tems un soulagement à la rigueur de leur état; le produit en étant appliqué à leur profit.

DE PARIS, *le 2 Septembre.*

MANIERE expéditive de se procurer de très-belles Pépinieres de Poiriers, en usage dans les Cevenes; tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.

» Choisissez un terrein bien meuble & bien amendé, qui soit propre à faire une pépiniere. Après lui avoir fait donner les labours convenables, s'il est d'une certaine étendue, ou après l'avoir fait bécher, s'il est peu considérable, vous préparerez vos petits arbres de la maniere suivante.

Vous commencerez d'abord par choisir des branches de coignassier bien saines & bien vigoureuses d'environ la grosseur d'un bon pouce; vous les couperez en divers morceaux d'environ 12 à 13 pouces de longueur; vous taillerez un des bouts de ces morceaux de coignassier en forme de pointes, & vous grefferez sur la partie à laquelle vous n'avez point touché, les diverses especes de poiriers que vous voudrez multiplier. Cette opération se fait à la maison, vers le mois de Mars, lorsque la seve est en mouvement.

La quantité de sujets que vous desirez élever dans votre pépiniere, étant toute préparée, vous les plantez le lendemain dans de petites rigoles, à une certaine distance les uns des autres, après avoir bien arrosé le sol. Si la saison étoit un peu seche, il faudroit avoir l'attention d'arroser de tems en tems votre pépiniere. Vous verrez alors avec la plus grande surprise que vos coignassiers viendront d'abord de bouture, c'est-à-dire qu'ils prendront racine dans votre pépiniere dans le même tems que le bois de votre poirier se réunira avec celui du coignassier, par le concours de la greffe & de la seve. Cette insertion est très-facile à faire; elle ne consiste que dans une fente qu'on pratique dans le morceau de coignassier, dans laquelle on fait entrer le bout de la branche de poirier qu'on aura taillée préalablement en forme de coin. Il faut que ces deux parties se réunissent exactement. On serre alors avec un peu de ficelle le sujet qu'on vient de greffer, & l'on recouvre le tout avec de la terre glaise pour empêcher que la seve ne vienne à transsuder inutilement, & pour que la réunion des deux morceaux s'opere avec plus de facilité. Comme les eaux de pluie pourroient délayer cette terre glaise, on l'enveloppe d'un petit linge où l'on pratique un trou pour laisser passer la branche qu'on vient de fixer dans le coignassier. En suivant une pareille méthode, on gagne au moins une année; ce qui est un objet considérable pour ceux qui tirent avantage de leurs pépinieres.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livre.

Traité sur la Science de l'Exploitation des Mines par théorie & pratique, avec un Discours sur les principes des Finances; fait pour l'Académie Impériale & Royale de Schemnitz, par Christophe-François *Delius*, Conseiller-Commissaire de la Cour de Sa Majesté Impériale, Royale, Apostolique & Romaine, à sa Chambre des Monnoies & Mines. Traduit en François par M. *Schreiber*, dédié à l'Impératrice-Reine, & imprimé à Vienne aux frais de Sa Majesté I. & R. & imprimé en France par l'ordre du Roi & aux frais de Sa Majesté. A Paris, de l'Imprimerie de Philippes-Denis Pierres, Imprimeur du Grand-Conseil & du College Royal de France, rue S. Jacques; chez Jombert, fils aîné, rue Dauphine, 1778. 2 vol. in 4°.; le premier de 542 pages, & le second de 455, avec 25 planches. Prix 25 liv. br. & 30 l. relié.

Ce Traité paroît d'autant plus à propos que l'intention du Gouvernement est de s'occuper d'une maniere toute

particuliere de l'exploitation des mines du Royaume. C'est ce que donne lieu de croire le nouvel établissement d'une Chaire de Minéralogie & de Métallurgie à l'Hôtel des Monnoies. L'Ouvrage de M. Delius réunit toutes les circonstances qu'on puisse desirer pour lui accorder sa confiance. Il vient d'un homme chargé de l'instruction des jeunes gens destinés par l'Impératrice-Reine au service des Mines, & en même tems il contient l'exposé de tout ce qui se pratique à Chemnitz en Hongrie, qui est un des endroits de l'Univers où le travail des Mines est porté à son plus haut degré de perfection.

La premiere partie de cet Ouvrage contient une description de la Géographie souterreine. L'Auteur y distingue les differences Géographiques, Physiques, Géométriques & Minéralogiques des montagnes ; il fait des observations curieuses sur les fentes & crevasses qui y sont répandues, sur les veines métalliques qui les parcourent, sur les differences de pendage & de direction qu'elles suivent, sur les filons, les couches & autres objets dont la connoissance est nécessaire pour diriger les opérations du Mineur. Cette même partie renferme une description de la sonde de montagne, publiée à Vienne en 1770 par M. Geis, avec la maniere de se servir de cet instrument. Cet article est une addition que le Traducteur a faite au texte de M. Delius.

Les opérations & les travaux préparatoires à l'extraction des Mines, font la matiere de la seconde partie. Ainsi on y trouve toutes les instructions possibles sur l'entaille du roc, sur la construction des galeries & des passages, sur les puits, c'est-à-dire sur ces ouvertures perpendiculaires qui se font à travers la roche, jusqu'à ce qu'on rencontre la veine ou le filon minéral qu'on poursuit. L'Auteur traite ensuite de la maniere d'exploiter les couches ; cette exploitation est essentiellement differente de celle des veines & filons.

Les excavations qui se pratiquent dans les entrailles de la terre pour y découvrir le minerais & pour l'en tirer, veulent être faites avec beaucoup de précaution ; il faut soutenir les terres pour empêcher qu'elles ne s'éboulent ; ce qui s'exécute par des ouvrages de maçonnerie ou de charpenterie. Tous ces ouvrages sont décrits ici dans le plus grand détail. On passe ensuite aux procédés qui tiennent plus immédiatement à l'extraction des matieres minérales. M. Delius fait connoître tous les ustensiles, machines & instrumens que les Mineurs employent avec le plus de succès pour attaquer le minerais, le détacher du roc & le conduire hors de la mine. Il n'a point oublié non plus d'instruire son Lecteur des frais que doivent coûter tous ces travaux, des conventions & marchés qu'on peut faire avec les diverses especes d'Ouvriers qu'on y emploie, des attentions qu'il faut avoir pour que tout se fasse avec la plus grande économie.

Il est bien essentiel encore d'établir dans les galeries un courant d'air, sans quoi les Ouvriers seroient souvent exposés à être suffoqués. On a soin de ménager dans les Mines des ouvertures pour que ce fluide puisse y entrer & en sortir librement ; ou bien on se sert de machines qui ont la propriété de souffler l'air dans les souterreins où les Mineurs travaillent. De toutes ces machines, il n'en est pas qui produise un meilleur effet que la Trompe à chûte d'eau.

Un des grands obstacles qui nuisent à l'exploitation des Mines & qui incommodent beaucoup les Ouvriers, est la rencontre des sources d'eau. Lorsque cet inconvénient se présente, on y remédie par des travaux particuliers & avec le secours des pompes. On trouve ici une description très-détaillée de ces machines utiles. Il en est de differentes especes qui ont chacune leur avantage particulier. Elles varient & par leur construction & par la différence des puissances qui les font agir. Les moteurs de ces machines sont ou des hommes, ou des chevaux, ou le feu, ou l'air, ou l'eau. Souvent il ne se trouve dans le voisinage des Mines ni ruisseaux, ni des sources assez abondantes pour faire mouvoir, pendant tout le cours de l'année, les machines nécessaires à leur exploitation. Alors, pour suppléer à ce défaut, on forme des étangs où se rassemblent les eaux des neiges fondues & des pluies. M. Delius enseigne la meilleure maniere de construire ces étangs ou réservoirs, ainsi que les canaux pour conduire l'eau

qu'ils peuvent fournir aux endroits de la Mine où elle est nécessaire.

La troisieme partie comprend tout ce qui est relatif aux préparations qu'on donne au minerais lorsqu'il est sorti de terre. D'abord on sépare les morceaux de mines qui sont purs de ceux qui ne le sont pas. On dégage ces derniers, autant qu'il est possible, des portions de roche qui y sont restées encore attachées. Après avoir concassé grossierement sous des marteaux ou pilons les morceaux de minerais, on les porte au moulin pour y être pilés & réduits en une poussiere très-fine. On appelle cette opération *bocarder* le minerais, & *bocards*, les machines qui servent à cet usage. Comme la poudre que produit le bocardage est un mélange de minerais & de matieres pierreuses, il est nécessaire d'en faire la séparation; ce qui s'exécute par une manipulation particuliere qu'on appelle le *lavage*. Les détails du lavage sont curieux. L'Auteur fait ensuite des observations qui ne peuvent qu'être très-utiles aux Propriétaires de Mines. Ils y apprendront les moyens d'économiser sur un grand nombre d'articles de dépense.

A la suite de cette troisieme partie se trouve un Traité *sur les principes des Finances des Mines*. L'Auteur y traite en Politique des avantages qui peuvent résulter pour l'Etat & pour le Prince de l'exploitation des Mines qui se rencontrent dans un pays. Nous nous proposons d'insister plus particulierement sur cette partie de l'Ouvrage de M. Délius, lorsque nous en rendrons compte dans le Journal. Ce Traité est enrichi de 25 grandes planches remplies de figures qui représentent tous les outils, instrumens, ustensiles, machines &c. employés dans l'exploitation des Mines.

Cette Traduction paroît sous les auspices de l'Académie Royale des Sciences qui a nommé pour l'examiner & lui en rendre compte MM. Macquer & Morand. Ces Académiciens en ont fait leur rapport à cette sçavante Compagnie qui en conséquence a décidé qu'elle l'adoptoit, comme un Ouvrage important qui nous manquoit & qui figurera très-bien à la suite de la Description des Arts & Métiers entreprise par l'Académie.

La traduction de ce Traité ne pouvoit tomber dans de meilleures mains que celles de M. Schreiber. On sçait qu'il est lui-même très-versé dans toutes les connoissances relatives à l'exploitation des Mines. Cependant il n'en est pas moins modeste. M. Schreiber ne parle de lui-même qu'avec défiance, & il avoue très-volontiers les secours qu'il a empruntés des autres & sur-tout de M. Morand. » J'ai trouvé, dit-il, dans cet » Académicien éclairé, les connoissan- » ces que je pouvois desirer, & une fa- » cilité à obliger qui devroit être la qua- » lité dominante des vrais Sçavans ».

I I.

Extrait des Observations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Août 1778.

Vents dominants, nord & nord-est; plus grand degré de chaleur, 24 deg. le 13; moindre degré de chaleur, 7 deg. 5, le 31; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 4 lig. 3, le 25; moindre élévation, 27 pouc. 9 lig. 4, le 14; quantité de pluie, 1 lig. 3, tombée en 3 jours; évaporation, 110 lig.; déclinaison de l'aiguille aimantée, 19°. 43′. 58″. Température, très-seche & très-chaude. Maladies. Aucune ici, mais dans nos environs beaucoup de fievres ardentes. Productions de la Terre. La sécheresse & la chaleur excessives qui regnent depuis près de trois mois ont été très-nuisibles aux raisins qui se dessechent, aux arbres fruitiers dont les fruits tombent, & aux prairies qui n'ont point donné de regain. Cette température n'a été favorable qu'à la moisson.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci &c.

I I I.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 4 Septembre.

L'esturgeon, depuis 220 l. jusqu'à 271; le saumon, 40 l.; le turbot, depuis 30 l. jusqu'à 50; la paire de solles, depuis 18 l. jusqu'à 20; le panier de petites solles, 21 liv.; la raye douce, 18 liv.; le panier de rayons ou petites rayes, 5 l.; les trois truites, depuis 13 liv. jusqu'à 14; le panier de petits carrelets, 14 liv.; le panier de limandes, 11 l. 10 s.; le panier de moules, 2 liv. 10 s.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 2 Sept. 1778, au Samedi 5 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 21, 22, 23 à 24 l.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 l. à 10 l. 10 s.; l'orge, de 10 l., 10 l. 10 s. à 10 l. 15 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20 liv. 10 s., 21, 22 à 23 l. 10 s.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 l. à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 l. à 10 l. 10 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 2 Sept. 1778 au Samedi 5 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 liv. 15 s., 20 à 21 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 5 Sept. 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxb. S. Laurent, de 18 l. 5 s. à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le foin à la Grêve, de 35 à 36 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Septembre 1778.

Or de Portug. à	729 l.	s.		matc.
Du Mexique à	722			matc.
Du Pérou à	717			matc.
Les guinées à	727			matc.
Ducats à	99	5		once.
Or fin à 23 karats 31 32	100	15		once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			matc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	matc.
Piastres à	48	15		matc.

Changes de Paris du 3 Septembre 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 13 16e. à ⅞
Hambourg	188 à 188 ¼
Madrid	15 3
Cadix	14 19 6
Livourne	97 ¾ à ⅞
Gênes	95 ½
Lyon	⅛ p. ⅜ p. au p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Merc. 2 Sept. 1778. *Messieurs*			Du Vendredi 4. *Messieurs*		
Boutray	pp^lles.	M.	Lempereur..	Viag.	P.
	Viageres	M.		Perpétuelles	t. l.
	Tontine	M.	Boscheron	pp^lles.	M.
Cochin	pp^lles.	L.		Viageres	M.
Radix	pp^lles.	M.	Peinchein	v^res.	M.
	Viageres	M.		Perpétuelles	M.
Defrance	Viag.	M.	Rouillard	pp^lles.	M.
	Perpétuelles	M.		Viageres	M.
Gauthier	v^res.	M.	Patu	pp^lles.	t. l.
	Perpétuelles	M		Viageres	t. l.
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1778.	*Jeudi 3.*	*Vendredi 4.*	*Samedi 5.*
COMP. D. IND.			
Actions	1695 92½ 95	1677½ 1700 1677½	1700
D°. 16 25es		1110	1115
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.	395	395	392
Rescriptions	18 18½ 18	18½ 18 18½	18 18½
Bil. des Fermes		1½	1½
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. ⅜ 1777			

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 13 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 9 Décembre.*

SI la pêche à l'embouchure du Dnieper étoit mieux réglée, elle ne manqueroit pas de nous fournir une plus grande quantité de colle de poiſſon, & de *caviar*, parce que les différentes eſpeces d'eſturgeons qui fourniſſent ces deux ſortes de denrées s'y trouvent en abondance. On pourroit également ſe les procurer par la navigation ſur la Mer Caſpienne, en établiſſant des Pêcheries d'eſturgeons dans les Golphes que forment les embouchures de l'Agrakan, du Kour & de la Svidoura; comme les Perſes ne font aucun uſage de ce poiſſon, il n'y a pas d'apparence qu'ils vouluſſent s'oppoſer à cette pêche. On pourroit encore en pêcher beaucoup aux embouchures du Yeniſey, de l'Ob & de la Petſchora. Le tranſport s'en feroit par mer à Archangelgorod. Cette navigation n'a rien de redoutable pour nos Navigateurs, puiſqu'en 1737 & 1738, ils ont déjà traverſé ces côtes de la Mer Glaciale. Par cette même voie, il ſeroit auſſi très-poſſible d'augmenter notre récolte d'huile de poiſſon, qui fait pour nous un objet d'exportation de la valeur de 80,000 roubles par an. L'animal qui produit cette huile eſt une eſpece de Dauphin, connue en Sibérie ſous le nom de *Belouga*. Il ſe trouve en quantité ſur ces côtes. Mais les Habitans de Kola le laiſſent échapper de même que les Baleines qui entrent en aſſez grand nombre dans leur Golphe. Ainſi ils négligent un avantage qu'ils ont ſous leur main, & pour lequel les François & les Hollandois envoyent à grands frais des Flottes entieres dans la Mer du Nord. Un autre moyen d'augmenter le produit du *Caviar*, ſeroit d'en faire non-ſeulement avec les œufs noirs des diverſes eſpeces d'eſturgeons, mais auſſi avec les œufs jaunes de quelques autres poiſſons, comme du brochet, de la *lucioperca*, de la carpe, de la *brama* & autres différentes eſpeces de *cyprinus*, dont la pêche eſt très-abondante dans les fleuves des parties méridionales de la Ruſſie, tels que l'Oural, le Volga, le Tereck, le Don & le Dnieper. Les Grecs & les Arméniens des bords de la Mer Noire aiment beaucoup ce *caviar* jaune.

» On donne, dit le Dictionnaire de M. de Bomare, le nom de caviar ou kaviac aux œufs de l'eſturgeon que l'on prépare auſſitôt après la pêche, en les lavant bien dans du vin blanc, & en ôtant certains ligamens dans leſquels ils ſont entremêlés, & la pellicule qui les enveloppe; on les fait un peu ſécher au ſoleil, on les met enſuite avec du ſel dans un vaiſſeau percé de petits trous, on les y écraſe avec la main: lorſque toute l'humidité ſuperflue eſt bien diſſipée, ce caviar doit être d'un brun rougeâtre; on le met en galettes épaiſſes d'un doigt

& larges comme la paume de la main ; puis on l'arrange dans des barriques, & on l'envoie en divers lieux éloignés de de la mer, où on trouve cette denrée excellente. Le caviar forme une branche de commerce des Hollandois. On en porte sur-tout beaucoup aux Moscovites qui en font un grand usage dans leurs trois Carêmes qu'ils observent très-scrupuleusement. Il n'y a qu'une seule espece d'esturgeon dont on puisse faire le caviar. Les Russes nomment cette espece de fromage kaviariſckari ; ils y mêlent souvent du poivre & de l'oignon avec de l'huile & du citron. Le caviar est le second mets favori des Kamtschadales. Les Italiens font venir une grande quantité de ce mets ; ils le regardent aussi comme un manger fort délicat ; mais on prétend qu'il est très-malsain & fiévreux ».

DANEMARCK.

D'HOLAM (*en Islande*), *le* 20 *Septembre.*

Il regne à Tyngoe-Syssel une cruelle maladie qui y fait périr un grand nombre de bêtes à laine.

En vertu d'une Ordonnance du Roi, les Habitans d'Islande ont commencé à cultiver leurs terres beaucoup mieux qu'ils ne faisoient ci-devant. Les Danois qui viennent faire le commerce dans ce pays, y ont répandu les lumieres & l'instruction, & on s'y trouve très-bien de leurs leçons.

Parmi ceux des Habitans du Bailliage de Holam, qui sont nouvellement morts & qui ont mérité les regrets de leurs Concitoyens à cause de leurs vertus & des services rendus à leur Patrie, il faut distinguer M. Eric Hallson, Curé de la Paroisse de Grimstange, décédé dans la 80e. année de son âge. Lui, son pere, son oncle paternel, son grand-pere, & son bisayeul avoient rempli le même emploi, chacun pendant plus de 50 ans.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 20 *Décembre.*

Ce n'est point assez que l'Allemagne se trouve dépeuplée par les levées de troupes qui s'y sont faites pour le service des Etrangers. ; il faut encore que des Etres atroces s'occupent à détruire, autant qu'ils peuvent, la population, en versant le sang de leurs Concitoyens. Depuis quelque tems il se commet dans nos cantons des meurtres sans nombre. C'est surtout à la vie des enfans qu'on en veut. Pour arrêter cette frenésie, notre Gouvernement a cru qu'il étoit nécessaire d'aggraver les peines contre les homicides.

Comme l'espece de pompe avec laquelle on exécutoit les criminels ne montroit au bas peuple que le spectacle d'une cérémonie publique qui sembloit effacer l'idée du crime & diminuer à ses yeux l'horreur du supplice, notre Magistrat a jugé à propos, dans l'intention d'inspirer plus de terreur, de changer le costume à cet egard, en livrant les malheureuses victimes de la Justice vengeresse à un abandon universel & en les faisant conduire au supplice dans l'appareil le plus lugubre.

En conséquence une femme infanticide qui mérita derniérement d'être condamnée à la mort, fut trainée dans un tomberau au lieu de l'exécution, les cheveux épars, sans cortege, revêtue d'une grossiere couverture de poil, ayant sur la poitrine le couteau dont elle s'étoit servi pour égorger un des enfans de son maitre. On lui coupa la tête, & on exposa ensuite son cadavre sur la roue, & sa tête sur un poteau.

Dans le tems que la même fureur avoit saisi la Soldatesque & les Domestiques à Copenhague, M. le Comte de Bernstorff détermina le Roi à condamner les coupables non à une mort violente, mais à trainer une vie triste & ignominieuse. Dès qu'on eut attaché quelques meurtriers à une brouette qui devoit leur servir de demeure & de lit de mort, le mal cessa.

ITALIE.

DE VENISE, *le* 19 *Décembre.*

Depuis que la Science Economique est en faveur, on a écrit beaucoup sur les vers à soie dans les différens pays de l'Europe & sur-tout en Italie qui paroit être devenu le pays natal de ce labo-

rieux insecte. Nous pouvons nous flatter, sans être accusé de payer ici tribut à l'amour propre national, qu'il n'a encore rien paru sur cette matiere de plus satisfaisant que l'Ouvrage qui vient d'être publié dans cette Ville par M. l'Abbé Bruni, Archiprêtre de Monimo, & de l'Académie d'Agriculture de Padoue. Ce Livre qui forme un volume in-8o. est écrit en Italien & intitulé : *Observations sur la meilleure maniere de nourrir les vers à soie, adressées aux jeunes Artistes attachés à cette branche de commerce.* Ce qui distingue ce Traité & lui assure un avantage marqué sur tous ceux de son espece, c'est que les observations qu'il renferme sont le fruit d'une expérience de plusieurs années. On y verra que M. l'Abbe Bruni ne s'est pas contenté de répéter ce que les autres ont dit avant lui.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE POITIERS, *le 29 Décembre.*

On a annoncé dans cette Gazette, il y a quelque tems, que la derniere récolte des noix avoit été très-abondante en Dauphiné. Il n'en a pas été de même dans le Poitou, ainsi que nous l'apprennent les Affiches de cette Province du 20 Novembre dernier. » La récolte des » noix a été, disent-elles, cette année, on » ne peut pas plus médiocre dans notre » plaine où ces arbres sont en grand » nombre. En plusieurs endroits on peut » la regarder comme nulle : tel qui avoit » coutume d'en avoir 60 boisseaux n'en » a pas eu quatre. C'est une vraie perte » pour une Province où l'on consume » beaucoup d'huile de ce fruit ; aussi est-» elle devenue fort chere, & le beurre » à proportion, qui vaut actuellement » de 12 à 15 sous la livre, même dans » les contrées où on en fait, & qui le » fournissent à la consommation des Vil-» les ». Cette fâcheuse circonstance pourra bien fixer l'attention des Cultivateurs de ces cantons sur l'avantage qu'on attribue à la greffe de préserver les noyers sur qui on fait cette opération, des accidens qui les privent ordinairement de leurs fruits.

DE NIORT (*en Poitou*), *le 30 Décembre.*

» A la Foire de cette Ville, tenue le 30 Novembre dernier, jour de S. André, il s'est vendu environ 700 pieces d'étoffes du Poitou ; 120, des autres Provinces ; 30, de soie ; 150, de toiles ; 110 douzaines de bas ou bonnets de laine au tricot ; 250, de mouchoirs ; pour 5000 livres de laines du Poitou ; pour 1200 livres de peaux en chamois, apprêtées à Niort ; & pour environ 20,000 livres de rubanerie, passementerie, mercerie, quincaillerie, bijouterie & dorure ; 40 paires de chevaux de monture ou d'attelage ; 200 paires de mules ou mulets, & 30 paires de bœufs ou vaches ». *Extrait des Affiches du Poitou.*

N B. Il y a déjà plusieurs semaines, comme on peut le voir par la date, que j'ai reçu l'article qui suit ; mais l'extrême circonspection avec laquelle je me fais un devoir de me conduire, lorsqu'il s'agit d'annoncer un fait nouveau & extraordinaire, m'ayant engagé à prendre du tems pour attendre des informations, a été cause qu'on m'a prévenu dans le Journal de Paris. Cependant comme on ne peut donner trop d'éclat à une aussi belle action que celle dont est question, j'ai cru que le Public la verroit encore avec plaisir reparoître dans cette Feuille. Je vais donc en donner le récit tel que je l'avois préparé d'abord pour être livré à l'impression. Je n'y ajouterai que la Lettre de M. Necker, Directeur Général des Finances, que je transcris d'après le Journal de Paris.

DE DIEPPE, *le 1 Décembre.*

Nous nous sommes proposés, ainsi que nous l'annonçons dans notre Prospectus, de rendre compte des traits de patriotisme & de bienfaisance dont on voudra bien nous informer ; on vient de nous en faire connoître un qui ne sçauroit être trop répandu. On peut être sûr que ni l'ostentation ni la vaine gloire, ni l'intérêt personnel n'y ont eu aucune part. En honorant cette belle action, c'est véritablement à la vertu & non-pas à son ombre qu'on rend hommage. Il suffira de l'exposer tout simplement. Il n'est pas nécessaire d'employer la pompe des

mots ni des phrases étudiées pour en relever l'éclat & le mérite.

» Le 31 Août dernier, à neuf heures du soir, la mer étant haute & très-agitee par un vent d'ouest-nord-ouest, on apperçut un bâtiment qui venoit du large. Il étoit monté de six hommes d'équipage, y compris le Capitaine, de deux Mousses & de deux Passagers. Ce navire avoit un chargement de sel pour la Rochelle.

Les vagues étoient si fortes à l'entrée des jettées qu'un Pilote-Côtier, après avoir fait des tentatives aussi périlleuses qu'impuissantes pour aborder le navire, ne put seulement pas sortir du Port.

Le Capitaine du navire, trompé par la lumiere de quelques maisons qu'il prit pour le feu du signal de la tête de la jettée, fit une fausse manœuvre pour entrer. Le nommé Jean Boussard, Pilote Garde-pavillon de la tête de la jettée, s'en apperçut & fit tous ses efforts, tant avec son porte-voix que par des signaux, pour l'avertir de prendre plus le large. Mais le bruit des flots & le mugissement du vent, joints à l'obscurité, ne permirent au Capitaine ni de voir ni d'entendre.

Le navire étant près de toucher la terre, le Capitaine & son équipage reconnurent, mais trop tard, leur malheureuse erreur. Cependant ils manœuvrerent pour mettre le cap au large; mais un instant après, un coup de mer dérangea le beaupré. Le foc ne prit plus le vent & le navire ne put gagner le large. L'équipage craignant de se perdre sur la grande jettée, amena la grande voile. Un instant après le navire fut culbuté par les vagues & vint échouer sur le gallet à trente toises environ au-dessus de la jettée.

Jean Boussard, Marin vraiment intrépide, pénétré de douleur à la vue de ces infortunés qui alloient infailliblement périr au milieu des eaux, s'ils ne recevoient un prompt secours, prend la généreuse résolution de se sacrifier pour les sauver. N'écoutant alors que la voix de son cœur qui le sollicite en faveur de ces malheureux, il est sourd aux cris de sa femme & de ses enfans qui le conjurent de ne pas s'exposer à un danger si évident. Dans la crainte que son courage ne puisse résister à la tendresse conjugale & paternelle, il les oblige de se retirer. Au même instant il se ceint d'une corde, & se saisit d'une autre pour la porter aux naufragés qui avoient eu la précaution de s'attacher à leur navire pour n'en être pas enlevés par les flots.

Boussard s'élance intrépidement dans la mer; déjà il touche au moment de donner la main à ces infortunés, lorsqu'une vague le roule sur le rivage tout couvert des débris du navire, de cailloux & d'écume.

Après avoir repris ses sens, il se jette de nouveau à la mer, mais sans succès. Plus de vingt fois il réitere les mêmes tentatives & autant de fois il est culbuté, englouti, repoussé.

Son courage, loin de se rebuter par tant d'obstacles, s'anime de plus en plus. Pour être moins embarrassé, il quitte ses vêtemens, & alors redoublant ses efforts, il parvient enfin à porter une amarre à bord du navire qui étoit déjà tout fracassé. Les gens de l'équipage qui pendant tout ce tems étoient demeurés suspendus entre la vie & la mort, saisissent cette amarre & s'y attachent. Aussitôt on les tire sur le rivage, comme on avoit fait pour leur Libérateur. Les deux Mousses n'eurent pas le bonheur de profiter de cette heureuse aventure. L'un fut écrasé sous le navire, le corps de l'autre fut trouvé étendu sur le rivage, à quelques heures de Dieppe.

Il y eut un moment où le brave Boussard fut jetté par une vague sous le navire. Cet accident ne lui fit pas perdre la tête. Ayant senti sous ses pieds l'un des malheureux Matelots de l'équipage enfoncé, sans force & presque sans vie dans le sable, il le saisit à brasse-corps & le porta sur le rivage, tantôt soulevé & tantôt culbuté par les flots dont il étoit sans cesse assailli.

Ce Marin joint à la force de l'ame les qualités d'un bon mari, d'un bon pere de famille, & a toutes les vertus qu'on puisse desirer dans un homme de son état. Il jouit de l'estime & de la considération de tous ceux qui le connoissent.

Le plaisir d'avoir sauvé la vie à ses semblables, & le spectacle attendrissant de ces infortunés qui, réunis sur le rivage lui témoignoient leur reconnois-

ſance comme à leur Sauveur, fut la ſeule récompenſe qu'il reçut alors pour une action que l'Ancienne Rome eût jugée digne de la couronne civique. Mais M. de Croſne, Intendant de Rouen, ayant été informé depuis peu de cette action généreuſe, s'eſt empreſſé d'en faire part à M. Necker, Directeur-Général des Finances, qui en a rendu compte au Roi. M. Necker ayant pris les ordres de Sa Majeſté à ce ſujet, a écrit de ſa main la Lettre ſuivante au ſieur Bouſſard ».

» BRAVE HOMME,

» Je n'ai ſçu qu'avant-hier par M. l'Intendant l'action courageuſe que vous » aviez faite le 31 Août, & hier j'en ai » rendu compte au Roi qui m'a ordonné » de vous en témoigner ſa ſatisfaction, » & de vous annoncer de ſa part une » gratification de mille francs, & une » penſion de trois cens livres. J'écris en » conſéquence à M. l'Intendant. Continuez à ſecourir les autres quand vous » le pourrez, & faites des vœux pour » votre bon Roi qui aime les braves » gens, & les récompenſe.

» *Signé*, NECKER, Directeur Général des Finances. *Paris, le 22 Décembre* » 1777 ».

DE PARIS, *le 6 Janvier.*

Nous nous empreſſons de faire part à nos Lecteurs d'une nouvelle qui leur ſera certainement très-agréable.

Notre Auguſte Monarque, dont l'œil vigilant ſe porte ſur tout ce qui peut contribuer au bien de ſes Peuples & à la proſpérité de ſes Etats, a ſenti combien il eſt important d'encourager l'Induſtrie & le Commerce chez une Nation naturellement active, qui eſt douée du génie le plus inventif, & qui, de l'aveu même des Etrangers, poſſede à un ſouverain degré l'art de donner, par l'élégance des formes & le goût du travail, un prix infini aux matieres mêmes les plus communes. Sa Majeſté voulant donc tirer de ces heureuſes diſpoſitions, que ſes Sujets ont reçues de la nature, tout l'avantage poſſible, a jugé convenable de faire de cette branche de l'Adminiſtration l'objet de ſes ſoins paternels, & pour donner ſans délai une marque éclatante de ſes intentions à cet égard, Elle vient d'inſtituer un prix annuel, conſiſtant en une médaille d'or de la valeur de douze cens livres, pour celui qui aura trouvé la méchanique la plus utile aux Manufactures, ou qui aura fait la découverte la plus avantageuſe au Commerce en général. Ce prix ne ſera adjugé que lorſque, ou la découverte aura été bien conſtatée par l'expérience, ou que la méchanique aura été exécutée, qu'on en aura fait l'épreuve, & que ſes avantages auront été reconnus.

Conformément aux volontés du Roi, le prix ſera diſtribué dans une Aſſemblée qui ſe tiendra chez le Miniſtre des Finances, & à laquelle aſſiſteront des Conſeillers d'Etat & MM. les Intendans du Commerce. Les Députés & les Inſpecteurs Généraux du Commerce y ſeront appellés. Sa Majeſté veut que ſi deux découvertes, d'un mérite égal, viennent à ſe trouver en concurrence, il ſoit aſſigné pour chacune un prix de même valeur, c'eſt-à-dire une médaille d'or de douze cens livres. Enfin S. M. entend qu'il lui ſoit rendu un compte exact & détaillé de la nature des découvertes, ſe réſervant d'ailleurs d'ajouter aux prix ordinaires des diſtinctions honorables pour leurs Auteurs, dans le cas où elles paroîtroient le mériter. Nous ne tarderons pas à rendre compte de l'Ordonnance de Sa Majeſté pour l'inſtitution de ce prix.

Nous nous félicitons de ce que cet événement ſera comme l'époque de notre entrée dans la nouvelle carriere que nous devons parcourir. Nous ne pouvons la commencer ſous de plus heureux auſpices.

Lettres-Patentes du Roi, du 27 Mai 1777, regiſtrées le 2 Septembre dernier, par leſquelles Sa Majeſté maintient le Duc d'Orléans dans la propriété, poſſeſſion & jouiſſance de la Voierie ordinaire, en qualité de Seigneur Apanagiſte. Ces Lettres ont été rendues ſur ce qui a été repréſenté par ce Prince, que les Officiers qui connoiſſent de la Police de la Voierie ordinaire, avoient publié dans la Ville de Montargis une Ordonnance qui attaquoit la propriété, poſſeſſion & jouiſſance du droit que ce Prince avoit exer-

cé dans tous les tems, par ses propres Officiers de Police dans ladite Ville de Montargis, & qui lui appartient en vertu de l'Edit de son apanage.

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Maniere très-ingénieuse de construire un grand Chemin dans un ravin impraticable, entre deux montagnes escarpées, sans nuire au cours du torrent, quelque terrible qu'il puisse être. Extrait du Voyage manuscrit de l'Europe de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne.

Les Italiens semblent avoir hérité du goût des anciens Romains, de ces Maîtres du Monde pour les grandes entreprises (1). Nul obstacle ne les arrête, & leur génie inventif leur fournit perpétuellement des ressources pour les vaincre. Enfin la simplicité de leurs moyens fait leur premiere économie; on pourroit en citer mille exemples si les Artistes Italiens répandus dans toute l'Europe ne prouvoient chaque jour ce que j'avance.

Il paroîtroit au premier coup d'œil qu'un ravin affreux où se précipite pendant les pluies d'orage un torrent impétueux qui entraine des masses énormes de pierres, ne sçauroit être métamorphosé en un beau chemin sans que l'on ne fût point obligé de détourner le cours des eaux. Cette difficulté a été cependant surmontée d'une maniere bien simple en Sicile auprès de Palerme.

Les Habitans de cette belle Ville ont une dévotion particuliere à Sainte Rosalie (2) leur Concitoyenne; ils la regardent comme leur Protectrice. Cette Sainte, disent-ils, s'étoit retirée dans une caverne creusée par la nature près du sommet de deux montagnes extrêmement hautes & fort escarpées, qui sont à un petit quart de lieue de Palerme. La vertu de Sainte Rosalie ayant rendu dans la suite cette grotte fameuse, nombre de personnes y alloient en dévotion pour s'y édifier. Le concours du Peuple est devenu successivement si considérable que les Palermitains songerent à faire un chemin praticable même pour les voitures. Après avoir réfléchi pendant quelque tems sur tous les obstacles presque insurmontables qu'ils avoient à vaincre, ils se déciderent à pratiquer leur grand chemin dans le ravin, tout affreux qu'il étoit. L'Ingénieur chargé de ces travaux, imagina de faire un très-beau pont de pierre formant le zig-zag, montant depuis la plaine jusques au sommet de la montagne. Les arches de ce pont immense étant d'une grande portée laissent un passage libre aux eaux du torrent; la douce pente de cette suite de plans inclinés qui forment le pont, permettent aux voitures de monter jusques au haut de la montagne. Le spectacle du torrent, vu du haut de ce pont, est effrayant. Comme les montagnes entre lesquelles il coule sont de roche, elles forment les culées les plus solides à chaque partie de ce pont & le rendent par-là inébranlable. Ce moyen est dispendieux, je l'avoue; mais l'obstacle qui paroissoit invincible a été surmonté.

Quoiqu'il n'y ait presque point de chemins en Sicile, on peut en citer cependant deux qui sont uniques dans leurs genres; sçavoir celui de Sainte Rosalie & le chemin de Palerme à Montreal, bâti par le fameux Testa, un des plus grands hommes de l'Italie, Archevêque de cette Ville, mort depuis quelques années. Ce chemin forme aussi des zig-zags, mais ils sont réguliers, & on voit à chaque repos ou inflexion du chemin, des fontaines décorées de statues & d'inscriptions Grecques & Latines, avec une plantation de très-beaux arbres (3) depuis Palerme jusques à Montreal. On trouve entre chacun de ces derniers de beaux lauriers-rose, arbuste très-commun en Sicile & qui produit le plus bel effet quand il est en fleur. Ce beau chemin a coûté des sommes immenses. C'est le plus agréable que l'on puisse voir en Europe dans les pays montagneux.

Notes relatives au morceau précédent.

(1) Michel Ange mit le Panthéon sur quatre colonnes, c'est-à-dire que la coupole de S. Pierre, bâtie par ce fameux Artiste, fut enfin élevée à un hauteur prodigieuse sur quatre massifs de maçonnerie, quoiqu'elle ait quelques

palmes de plus que la Rotonde ou Panthéon qui paſſoit pour un vaſte Temple chez les Anciens. Voyez les vies des Architectes anciens & modernes, publiées par M. Pingeron, en 2 vol. in-12. A Paris, chez Jombert le fils, rue Dauphine.

(2) Les Bollandiſtes publierent la Vie de cette Sainte en 1748.

(3) Tous les arbres qui meurent naturellement dans les environs de Palerme appartiennent de droit aux Capucins.

I I.

A V I S.

Maniere de ſe procurer en peu de tems de belles marcottes d'œillet, tirée des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron ſur les Arts utiles & agréables.

» Dans le nombre des fleurs qui embelliſſent la nature, les Amateurs ont toujours diſtingué l'œillet; la variété & la beauté de ſes couleurs jointes à l'odeur agréable qu'il répand, flattent preſque tous les ſens à la fois : auſſi n'ont-ils rien négligé pour le multiplier & en varier la forme. Parmi les diverſes méthodes qui ſont en uſage pour avoir promptement de beaux œillets, il en eſt une que j'ai vu pratiquer à Ville-Neuve-lès-Avignon par un Jardinier-Fleuriſte très-induſtrieux. Je crois qu'on ne ſera pas fâché de la connoître. Elle conſiſte à embraſſer les plus belles tiges ou branches d'un œillet d'une belle eſpece avec un petit pot de terre diviſé en deux parties du haut en bas.

On fait paſſer la tige dans un trou pratiqué au fond du petit vaſe; ce qui s'opere en rapprochant les deux parties de ce vaſe. On lie enſuite ce petit vaſe avec un jonc ou un fil d'archal, obſervant toutefois que la tige qu'on a choiſie pour en faire une marcotte, ait un de ſes nœuds dans le vaſe & ne ſoit pas froiſſée. On remplit le vaſe avec du terreau & on le ſuſpend ſur un petit cerceau poſé ſur trois petits piquets, ce qui forme une eſpece de trepied, & cela afin que la branche ne ſoit pas fatiguée par le poids du pot.

Peu de tems après cette opération, la marcotte pouſſe des racines par le nœud renfermé dans le petit vaſe & forme une nouvelle plante. Quand le Jardinier, d'après lequel je rapporte ce procédé, eſt aſſuré de ce fait, il coupe la tige en queſtion ſous le pot, délie les deux parties de ce dernier & plante la marcotte, déjà très-avancée, en pleine terre ou dans un plus grand vaſe, & alors elle donne promptement de belles fleurs ».

Maniere de faire la Gelée de ſanté avec la fécule ou amidon tiré des pommes de terre.

Prenez demi-ſeptier d'eau, mettez-là ſur le feu; pendant qu'elle chauffe, mettez quatre à cinq cuillerées d'eau froide dans une aſſiette, & délayez-y une cuillerée de cette fécule avec deux à trois cuillerées de ſucre en poudre : cela fait, jettez cette mixtion dans votre eau qui eſt ſur le feu, au moment qu'elle bouillira, & remuez promptement le tout avec une cuiller; l'eſpace d'une ou deux minutes, ſelon la vivacité du feu, elle eſt faite. En la retirant, jettez-y quelques goutes d'eau de fleur d'orange ou une pincée de rapure d'écorce de citron; enſuite verſez-la dans un autre vaſe pour y refroidir. Pour en uſer, on prend deux à trois bonnes cuillerées de cette gelée qu'on fait fondre dans du bouillon, du lait ou de la ſoupe. Cette gelée faite à l'eau, au lait ou au bouillon eſt eſſentiellement bonne pour les eſtomacs débiles, les perſonnes qui ont la ſanté délicate, celles qui ſont épuiſées, & généralement pour toutes les maladies de langueur.

L'uſage de cette gelée eſt très-recommandé par MM. de la Faculté de Médecine, dont on a vu les témoignages dans la Gazette de Médecine.

On trouve cette préparation de la fécule de pommes de terre, chez Madame Ivonet, rue Montmartre, maiſon du Commiſſaire, vis-à-vis la rue de la Juſſienne. Le prix eſt de 40 ſ. la livre.

La totalité de l'eau de pluie, tombée à Paris, pendant l'année 1777, eſt de 15 pouces 11 lig. 4 dixiemes. Juillet a été de tous les mois celui où il a plu davantage, & Septembre a été le moins pluvieux.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 9 Janvier.

Le fort panier d'harengs de Honfleur 40 liv. 10 ſous ; le moyen panier 22 liv. ; le ſaumon de la Loire, depuis 25 liv. juſqu'à 30 ; le cabillot, depuis 15 liv. juſqu'à 27 ; le panier de merlans de Honfleur, depuis 19 liv. juſqu'à 20 ; la manne de carrelets, depuis 9 liv. juſqu'à 12 ; la raye bouclée, depuis 5 liv. juſqu'à 6 ; les trois maniveaux d'éperlans, 6 liv. ; la paire de ſolles, depuis 5 liv. juſqu'à 6.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 7 Janvier 1778, au Samedi 10 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 20, 21, 24 à 25 l. ; le ſeigle, de 10 l. 10 ſ., 11 à 12 l. ; l'orge, de 10, 10 l. 10 ſ. à 11 l. 5 ſ. Le froment au Port de la Grêve, de 21, 22, 24 à 25 liv. ; le ſeigle, de 10 liv., 10 l. 15 ſ. à 11 l. ; l'orge, de 10 l. 5 ſ., 10 l. 15 ſ. à 11 l. *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 7 Janv. 1777 au Samedi 10 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv. ; *id.* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. le ſeptier.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 10 Janv. 1778, de 55 à 56 l. ; *id.* nouveau, de 53 à 54 ; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l. ; *id.* nouvelle, de 19 à 20 ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 ; *idem* nouveau, de 43 à 44 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *id.* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 42 à 43 ; *id.* nouveau, de 40 à 41 ; le cent de paille vieille, de 19 à 20 ; *id.* nouvelle, de 17 à 18 ; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Changes de Paris du 10 Janvier 1778.

Amſterdam	53 5 8e.
Londres	31 5 8e.
Hambourg	190 ½
Madrid	15 3 6
Cadix	15 à 15 0 6
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Rois*	1 p. 8.

PRIX

DES matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 Janvier 1778.

Or de Portug. à . .	724 l.	ſ.		marc.
Du Mexique à . . .	720			marc.
Du Pérou à	712			marc.
Les guinées à . . .	722	9		marc.
Ducats à	98	6		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100			once.
Or à 20 karats à . .	83	12		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	11		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	16		marc.
Piaſtres à	49	6		marc.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1778.	*Jeudi* 8.	*Vendredi* 9.	*Samedi* 10.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1810 7 ½ . . .	1810 12 ½ 15 .	1820 25 27 ½
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	405 . . .
Reſcriptions . .	13 13 ¼ 13 ½ 13 (13 ½ 13 ¼	13 13 ¼ 13 13 ¼	13 12 ½ 12 12 ½
Bil. des Fermes .	2	1 ¾	1 ½ . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. 8 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Roval de Correſpondance, rue des D. Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonce. deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 22 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE D'EUROPE.

DE SMYRNE, *le 23 Juillet.*

CETTE malheureuse Ville vient d'essuyer une catastrophe presque semblable à celle qui détruisit Lisbonne en 1755. Voici en quels termes les principales circonstances de ce funeste événement sont rapportées dans une Lettre écrite par un témoin oculaire.

» Depuis le 25 du mois dernier, cette Ville s'est de nouveau trouvée dans la situation la plus déplorable. Après avoir ressenti du 26 Juin au 2 Juillet deux ou trois légeres secousses de tremblement de terre par jour, il en survint le 3, à deux heures & demie du matin, une si violente & si continue que tout le monde fut rempli d'effroi. Personne n'osa rester dans sa maison ; il n'y en eut aucune qui ne fut endommagée ; plusieurs s'écroulerent, ainsi que quatre Mosquées & trois bains publics. Toutes les cheminées furent renversées ; nombre de personnes périrent sous les décombres. De 40 hommes, ensevelis sous les ruines d'une Mosquée, on en retira, 24 heures après, quelques-uns qui étoient encore en vie. Cette secousse terrible fut suivie, à sept & à dix heures du matin, de deux presque également fortes, & ensuite successivement jusqu'à minuit, de 24 autres plus légeres. Le 4, la terre trembla encore cinq fois, mais moins violemment que la veille. Les secousses furent précédées d'un bruit souterrein semblable à des décharges d'Artillerie. La journée du 5 fut encore plus pleine d'alarmes que les précédentes : tous les Habitans s'attendoient à périr. Le tremblement commença à une heure & demie du matin, & jusqu'à huit heures, la terre ne fut pas un moment tranquille. L'on remarqua néanmoins durant cet intervalle neuf chocs plus forts que les autres. Plusieurs maisons & murailles furent encore renversées, &, comme si ce seul fléau ne suffisoit point pour la destruction de cette malheureuse Ville, il en causa un second qui acheva de la remplir d'horreur & de confusion. Au milieu des ruines, il éclata un incendie d'autant plus dangereux, que le tremblement de terre qui ne discontinuoit point & dont on ressentit encore treize secousses jusqu'à minuit, empêcha de porter des secours & d'arrêter les progrès des flammes. La fuite fut générale, & ceux qui se hasarderent à vouloir sauver leurs effets, furent écrasés sous les masures. Tout fut réduit en cendres jusqu'à Saint-Venerande, où le feu ne trouvant plus d'édifices, s'arrêta aux montagnes. Plus de la moitié de la Ville, y compris le quartier le plus riche, a été réduit en cendres avec les maisons des Consuls de France, d'Angleterre, de Naples, de Venise & de Raguse. Le dommage est immense, les flammes laissées à elles-mêmes, n'ayant pas épargné les magasins même, construits pour

être à l'abri des incendies. Trois Derwes, bâtimens publics destinés pour des occasions pareilles, & où l'on avoit transporté quantité d'effets précieux, ont été consumés avec tout ce qu'ils contenoient; &, ce qui est incroyable, au milieu de la désolation générale, il s'est trouvé des monstres qui en profitoient. On découvrit des Incendiaires & des Voleurs. Le Capitaine d'un bâtiment, qui mouilloit ce jour-là près des Isles d'Ourla, a rapporté entre autres effets extraordinaires du tremblement, qu'il a ressentis en mer, que la grande Isle d'Ourla avoit été fendue, & qu'il étoit sorti de la crevasse une épaisse fumée. L'on dit aussi que le même effet est arrivé à une montagne près d'Ephese. Cependant les secousses n'ont pas encore cessé. Le 6 Juillet, nous en ressentimes dix; le 7, cinq; le 8, sept; le 9, trois; & du 10 au 14, deux chocs par jour. Du 14 au 18, nous eumes quelque relâche; mais le 19, il survint encore deux secousses très-fortes; le 21, trois, & hier deux. L'on ne peut se former une idée de la consternation qui regne ici. Tous les Habitans campent sous des tentes en rase campagne. Les Francs ont obtenu du Muselim des Gardes qui font la patrouille pour les garantir des désordres. Les montagnes sont convertes d'infortunés de toutes les Nations, qui manquent des choses les plus nécessaires à la vie, tous les magasins de bled, d'orge, de riz & de café ayant été brûlés. Pour adoucir l'horreur de la disette générale, *Cara-Osman Oglou*, notre ancien Gouverneur, si connu par sa bienfaisance, & *Elis-Oglou*, ont envoyé ici, le 8, chacun 50 à 60 chameaux chargés de pain, & un grand nombre de moutons & de chevres, qu'ils ont fait distribuer aux pauvres; & depuis ce tems-là, ils continuent de fournir tous les jours des grains & des vivres au Marché. Le *Kiaya*, du Capitan-Pacha, arrivé le 20 dans notre Port avec son Escadre destinée à lever le tribut annuel dans l'Archipel, n'est pas si humain ni si compatissant à nos malheurs. Non content de la somme accoutumée, il éxige une contribution extraordinaire. Son Dragoman étant venu hier à terre avec des lettres pour les Consuls, on lui a donné les présens usités. L'on dit qu'il médite une descente pour marcher contre *Cara-Osman-Oglou*, afin de l'obliger à payer une somme de 100 mille écus que le Capitan-Pacha éxige de lui pour le prix d'un vieux vaisseau acheté de la Compagnie Angloise des Indes. La rapacité du *Kiaya* n'est pas la seule chose qui nous alarme. Comme il a la peste à bord, l'on craint qu'il ne nous communique encore ce fléau pour achever notre perte. Quelques-uns de ses malades, qu'il a débarqués, ont été envoyés à un Hôpital à Saint-Venerande. M. de Peyssonel, Consul de France, qui a tout perdu dans l'incendie, même ses habits, part aujourd'hui pour Marseille, ayant reçu le 17, ordre de sa Cour de s'embarquer sur le premier vaisseau, pour revenir en France ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 29 Août.*

Le 26 du mois d'Août dernier, le Colonel-Ingénieur du Brequin a fait une seconde fois, en présence d'une Assemblée aussi brillante que nombreuse, l'expérience du secret qu'il a de garantir les bois de charpente des atteintes du feu. On avoit construit sur le Tabor une maison toute en bois, & on en avoit rempli le rez-de-chaussée de matieres combustibles. On y mit le feu. Les flammes formerent bientôt dans cette partie du bâtiment une fournaise si ardente qu'on ne pouvoit en approcher. Cependant elles ne causerent à l'édifice aucune altération. Pendant que l'incendie étoit dans sa plus grande activité, le plancher au-dessus du foyer n'a pas, dit-on, contracté le plus petit degré de chaleur; deux thermometres de comparaison, dont l'un avoit été suspendu en dedans de l'entre-sol, & l'autre en plein air, ont marqué également vingt-un degrés.

ALLEMAGNE.

DE DARMSTADT, *le 14 Août.*

Il paroit de tems à autres de nouvelles Ordonnances pour la liquidation des dettes des Communautés qui, pour la plûpart, avoient si mal pris leurs arrangemens que les arriere-petits enfans des

enfans actuellement vivans n'auroient jamais pu les payer. On engageoit les biens des Communes, comme prairies, bois, & autres appartenances, & le bétail dépérissoit faute de nourriture. Par la même raison, les Manufactures les plus utiles aux gens de la campagne tomboient faute de matieres premieres. Le moyen qu'on a imaginé pour remédier à ces abus a été d'abord de défendre sévérement aux Communes de contracter de nouvelles dettes; ensuite on a fait un fonds annuel de ce qui, dans certaines occasions, se dépensoit en festins, en épices, en revenans-bons pour les Bourgue-Maistres, Echevins &c. Ce dernier article faisoit un objet si considérable pour Bousbach, que, par la suppression qui vient d'en être faite, cette Communauté se trouvera en état de payer, dans un petit nombre d'années, tout ce qu'elle doit. Elle a déjà remboursé pour la premiere année 19,000 florins, & tous les ans, elle doit se liberer d'une somme de 1200 florins; desorte qu'au bout de vingt ans ou à peu près, ses dettes seront éteintes, sans qu'il soit nécessaire de charger les Habitans d'aucune imposition particuliere.

ITALIE.

DE GENES, *le* 28 *Août.*

Les réparations qu'on fait au Palais Ducal ont été portées à une dépense si excessive, qu'il a été décidé qu'on ne mettroit pas à la façade les colonnes de marbre dont on s'étoit proposé de l'enrichir : on se contentera de l'orner de pilastres qui coûteront infiniment moins & qui feront un très bel effet.

L'extrême chaleur & la grande sécheresse qui continuent à se faire sentir ici, ont occasionné une augmentation prodigieuse dans le prix des denrées.

DE ROME, *le* 19 *Août.*

Le Général des Carmes, Don Albert Ximenès, a cru devoir adresser à l'Impératrice-Reine des représentations sur ce qu'elle a défendu à ses Sujets de s'engager dans l'état de Religieux avant l'âge de 24 ans. Il a entrepris de prouver à cette Princesse qu'un pareil Réglement ne peut que nuire à la Religion & à la conservation des Ordres Religieux. L'Ouvrage qui contient ces représentations, vient d'être rendu public ici.

ESPAGNE.

DE BARCELONE, *le* 12 *Août.*

Il s'est formé dans cette Ville une Compagnie d'Assurance maritime sous la protection de N. D. du Rosaire, de Saint Dominique & de Sainte Catherine de Sienne. Les Entrepreneurs ont déposé, pour la sûreté des Commerçans qui voudront se faire assurer, un fonds de 400 mille piastres. Le principal Directeur de cette Compagnie est le Sr. Joseph Quadradas, Négociant de la même Ville. Les Associés, pour la commodité du Public, ont depuis établi dans quelques autres Places de Commerce, des Maisons Consignataires dont ils ont autorisé chaque Directeur à prendre des risques pour leur compte. Il y en a une à Cadix, une à Alicante, & une autre à Marseille.

Cet établissement s'est fait avec toutes les formalités requises, par un acte public du Notaire Royal de l'Assemblée & Consulat du Commerce de la Ville de Barcelone.

» Tant d'apprêts par terre & par mer » annoncent la guerre, & cependant » l'Agriculture, le Commerce & l'Industrie ne souffrent point dans le » Royaume. L'abolition des *Quintés* pour » former le Corps des Milices, & la nouvelle méthode employée pour remplacer l'aveuglement du sort, conservent » à l'Agriculture les bras qui lui sont » nécessaires. L'augmentation de notre » Marine, ainsi que la croisiere de nos » schebecks, écartent les Barbaresques » de nos mers, & la liberté rendue au » Commerce de l'Amérique, redonne » de l'activité aux spéculations de nos » Négocians & de nos Armateurs. Enfin » l'Industrie, encouragée par les établissemens patriotiques formés dans la » plûpart des Villes du Royaume, fait » germer l'émulation dans les Ordres » inférieurs. Tous ces moyens de déraciner l'inertie qui sembloit naturelle à » nos climats, sont dus aux lumieres du » Ministere actuelle & à la vraie science

» politique qui s'eſt communiquée faci-
» lement de nos voiſins à nous ».

DE CADIX, *le 7 Août.*

Le vaiſſeau du Roi, la *Très-Sainte-Trinité*, eſt entré aujourd'hui dans notre Port. Il eſt deſtiné à ſervir d'Amiral à notre Flotte ; il porte 112 pieces de canon. C'eſt un chef-d'œuvre de l'Art. Ce ſuperbe navire eſt entierement de bois de cedre ; il a été conſtruit dans les Chantiers de la Havane avec le plus grand ſoin & la plus grande magnificence.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 2 Septembre.*

Les Chantiers de Plymouth commencent à ne pouvoir plus fournir la quantité de mâts néceſſaires pour nos Flottes ; ce qui nous rappelle, non ſans la plus amere douleur, que ci-devant l'Amérique fourniſſoit à cet égard à tous nos beſoins. Les mâts qui nous venoient de cette contrée avoient toutes les dimenſions néceſſaires pour les vaiſſeaux du premier rang ; au lieu que ceux de Riga ont huit à neuf pouces de diametre de moins.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE BOESEGHEM *ou* BOIS-D'INGHEM, *le 24 Août.*

N. B. En faiſant part au Public dans la Feuille du Mardi 18 Août, No. 66, de la maladie d'une fille qui ne boit ni ne mange, nous avions élevé des doutes qui nous paroiſſoient autoriſés par la forme même des avis qui nous annoncoient ce fait extraordinaire. C'eſt pour lever ces doutes qu'on nous a adreſſé la lettre ſuivante.

» Le fait au ſujet de la fille qui eſt malade dans la Paroiſſe de Boeſeghem, & qui depuis deux ans ne boit ni ne mange, eſt, Mr, inconteſtable, ſuivant la connoiſſance que j'en ai & au rapport des pere & mere de la fille que j'ai interrogés & examinés ſérieuſemen à ce ſujet. Ils ne ſçavent point écrire ; ainſi ils ne peuvent atteſter la choſe que par moi témoin de leur dépoſition. Aujourd'hui toute la Paroiſſe, & quantité de perſonnes étrangeres, viennent la voir ; & ſurpriſes d'un tel objet, reconnoiſſent & avouent que la choſe eſt tout-à-fait extraordinaire. J'ai eſſayé, à la vue de pluſieurs perſonnes qui étoient dans la maiſon de la malade, de lui faire avaler quelques gouttes d'eau, cela n'a pas été poſſible. Sa ſituation eſt des plus triſtes ; elle eſt toujours dans la même poſition, couchée ſur le bras droit ou côté, les jambes retirées, les genoux preſque juſqu'au menton, tout le corps ſans mouvement, les yeux fermés, ſans parole, ſans connoiſſance ordinairement ; quelquefois, les matins, elle paroît entendre quelque petite choſe qu'on lui dit pour un inſtant ſeulement ; enfin c'eſt un corps tout-à-fait deſſéché & défiguré, à l'exception du viſage qui paroit avec un peu de coloris, & par intervalle, tout-à-fait blanc. Voilà, Mr, tout ce que je puis atteſter ſur ce fait ſurprenant. J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, A. M. DUMOLIN *, Curé de Boeſeghem.

DE SAINT-FLORENTIN, *le 8 Septembre.*

Le Roi ayant pris en conſidération les repréſentations qui lui ont été faites par le Comte d'Ailly, Propriétaire de la Terre de Percey, a bien voulu ordonner par un Arrêt de ſon Conſeil du 15 Août dernier, qu'il ſeroit établi en ſa faveur un Bac ſur la riviere d'Armançon, dans le détroit de ſa Seigneurie, au lieu appellé la *Garenne*. Cet établiſſement ne peut manquer de devenir de la plus grande utilité, en ouvrant une communication & un Commerce entre les Habitans des Paroiſſes de Percey & Bulteau, ſituées ſur la rive gauche de l'Armançon, & celles de Cher, Jauges & Villiers-Vineux, qui ſont ſur la droite, à très-peu de diſtance les unes des autres. Il aſſurera auſſi le même avantage aux autres endroits circonvoiſins, & leur facilitera l'exportation de leurs denrées, ſans les expoſer à faire un détour conſidérable.

---

* *Et non pas* Antremolin, *comme on avoit écrit la premiere fois.*

DE PARIS, *le 15 Septembre.*

Les ſuccès brillans que la Société Royale de Médecine a eus dès les premiers inſtans de ſa naiſſance, les ſervices qu'elle a déjà rendus à l'humanité, & les avantages précieux qui doivent en réſulter pour le bien général des Citoyens, ont déterminé notre Auguſte Souverain à lui donner une exiſtence légale & durable. Les Lettres-Patentes par leſquelles Sa Majeſté a bien voulu mettre le ſceau de ſon autorité Royale à cet Etabliſſement, porte en ſubſtance ce qui ſuit.

La Société Royale de Médecine ſera ſous la protection ſpéciale de Sa Majeſté. Elle ſera préſidée à perpétuité par le premier Médecin du Roi & ſes Succeſſeurs en ladite Charge; leſquels, en leur qualité de Préſidens, ſeront Inſpecteurs Généraux pour les épidémies & autres objets que Sa Majeſté ſoumettra aux recherches & aux obſervations de ladite Société. Le Roi nomme dès-à-préſent, pour remplir leſdites places de Préſident & Inſpecteur Général, les Sieurs *Lieutaud* & *de Laſſône*, ſes premiers Médecins, pour en jouir pendant leur vie. La Société ſera compoſée de trente Aſſociés ordinaires, tous Docteurs en Médecine, réſidans à Paris, & dont vingt ſeront toujours choiſis dans la Faculté de Médecine de l'Univerſité de ladite Ville. Les Aſſociés éliront parmi eux, chaque année, au Scrutin, un Directeur & un Vice-Directeur. La place de Secretaire perpétuel ſera également occupée à l'avenir par un des Aſſociés ordinaires; & néanmoins S. M. a nommé ou confirmé le Sr. *Vicq d'Azyr*, pour continuer à remplir ladite place. Seront auſſi admis douze Aſſociés libres réſidans à Paris, pour concourir, avec les Aſſociés ordinaires, aux fins de l'établiſſement de ladite Société. Indépendamment de ces Aſſociés, il ſera choiſi ſoixante Aſſociés Regnicoles domiciliés dans les Provinces, & un nombre égal d'Aſſociés Etrangers; leſquels Aſſociés Regnicoles & Etrangers perdront ce titre au bout d'une année de réſidence à Paris. Outre ces Membres qui ſeront partie du Corps de la Société, elle pourra déſigner & élire au ſcrutin, dans les différentes Villes du Royaume & des Pays étrangers, ceux avec leſquels elle croira utile d'établir une correſpondance habituelle.

La Société tiendra des Aſſemblées particulieres & publiques dans les lieux, aux jours & heures qui lui ont été ou ſeront indiqués par les Réglemens que Sa Majeſté ſe propoſe de lui donner inceſſamment.

Les autres articles des Lettres-Patentes fixent les objets qui doivent occuper la Société.

La Société s'occupera de tous les faits de Médecine théorique & pratique, & eſſentiellement de tout ce qui peut avoir rapport aux maladies épidémiques & autres qui ſe répandent quelquefois dans nos Provinces; ſans diſcontinuer néanmoins les recherches que S. M. lui a ordonné de faire ſur les maladies contagieuſes des beſtiaux, & ſur les remedes & moyens propres à les prévenir ou à les arrêter. De plus, le Roi attribue à la Société l'examen des remedes nouveaux, tant internes qu'externes, de quelque nature qu'ils puiſſent être, pour leſquels on demanderoit à Sa Majeſté des Brevets. Toute autre commiſſion relative à cet objet demeurera ſupprimée, à compter du jour de la publication des préſentes. Ordonne Sa Majeſté que tout ce qui concerne la diſtribution des eaux minérales & médicinales de ſon Royaume ſera auſſi ſoumis à l'examen de la Société. Son premier Médecin continuera de ſe dire Surintendant des Eaux minérales & médicinales du Royaume; il nommera les Intendans particuliers de ces Eaux, auxquels les Brevets ſeront expédiés *gratis*; leſdits Intendans ſeront tenus d'inſtruire de tout ce qui pourroit être relatif à leurs fonctions, ladite Société, qui choiſira parmi ſes Membres les Commiſſaires pour faire les analyſes néceſſaires & ſe tranſporter ſur les lieux où leur préſence ſera jugée utile.

N'entend Sa Majeſté, par ces préſentes, déroger aux honneurs, émolumens, privileges & prérogatives dont jouiſſent la Faculté de Médecine & l'Univerſité de Paris, & les autres Facultés de Médecine du Royaume. Sa Majeſté les a maintenues & gardées dans tous leurs droits: en conſéquence Elle déclare très-expreſſément que les Aſſociés ordinaires, Libres, Regnicoles & Etrangers,

& les Correſpondans de ladite Société, ne pourront, à raiſon deſdites qualités, enſeigner ou exercer la Médecine à Paris & dans le Royaume, à moins qu'ils n'en aient d'ailleurs le droit, conformément aux Ordonnances.

On trouve enſuite la liſte de tous les Aſſociés actuellement exiſtans.

Ces Lettres-Patentes ont été données à Verſailles au mois d'Août 1778, & le Parlement les a enregiſtrées le premier Septembre.

Avis aux Vendangeurs.

Comme nous touchons, ou plutôt que nous ſommes déjà arrivés au tems des vendanges, nous avons cru que c'étoit le moment de mettre ſous les yeux de nos Lecteurs la ſubſtance d'un Mémoire de M. Macquer ſur les *moyens de faire de bon vin avec des raiſins qui n'ont point atteint leur parfaite maturité.* Peut-être même que les inſtructions qu'on va lire ne ſeront pas inutiles dans certains cantons où on aſſure que le raiſin ayant été ſaiſi ſubitement par une trop forte chaleur, ne pourra parvenir à une entiere maturité.

M. Macquer eſt parti d'après la ſçavante théorie qui ſe trouve ſi bien expliquée aux articles *vin* & *fermentation vineuſe* de ſon excellent Dictionnaire de Chymie, dont il paroît maintenant une nouvelle édition.

D'après les principes de cette théorie, un vin eſt d'autant meilleur que la fermentation ſpiritueuſe qu'il doit ſubir s'opere avec plus de vigueur & cependant d'une maniere réguliere. Or la partie ſucrée étant la vraie matiere de cette fermentation, il en réſulte que ſi les raiſins n'ont pu parvenir à leur maturité complette, que ſi l'acide y domine & le principe ſucré y manque, il n'eſt a pas d'autre moyen, pour remédier à ces défauts, que d'ajouter au mout quelque ſubſtance ſaccarine. C'eſt la voie qu'indique ſi bien la nature, que M. Macquer ne ſeroit pas étonné que d'autres perſonnes l'euſſent remarquée auſſi & même en euſſent déjà tiré parti. Quoiqu'il en ſoit, voici le précis des épreuves qu'il a faites à ce ſujet.

Au mois d'Octobre 1776, cet Académicien avoit à ſa diſpoſition aſſez de raiſin de rebut pour faire 25 à 30 pintes de vin. Il l'avoit choiſi exprès dans un ſi mauvais état de maturité qu'on ne pouvoit ni le manger ni eſperer d'en tirer une liqueur potable. Après avoir pris ſeulement la précaution d'en faire ſéparer tout ce qu'il y avoit de pourri, il fit écraſer le reſte, & exprimer le jus avec la main. Le mout qui en eſt ſorti étoit fort trouble, d'une couleur verte ſale, d'une ſaveur très-peu ſucrée & où l'acide dominoit tellement, qu'il faiſoit faire la grimace à ceux qui en goûtoient. Il a fait diſſoudre dans ce mout aſſez de ſucre pour lui donner le goût d'un vin doux, paſſablement bon, & il l'a mis dans un petit tonneau dans une ſalle au fond d'un jardin où il a été abandonné. La fermentation s'y eſt établie dans la troiſieme journée & s'y eſt ſoutenue pendant huit jours d'une maniere aſſez ſenſible, mais pourtant fort moderée; elle s'eſt appaiſée d'elle-même après ce tems.

Le vin qui en a réſulté étant tout nouvellement fait & encore trouble, avoit une odeur vineuſe aſſez vive & aſſez pénétrante; ſa ſaveur, quoiqu'agréable, avoit quelque choſe d'un peu trop piquant, car celle du ſucre, quoique forte avant la fermentation, étoit diſparue auſſi complettement que s'il n'y en avoit jamais eu.

M. Macquer a laiſſé paſſer l'hiver à ce vin dans ſon tonneau, & l'ayant examiné au mois de Mars, il a trouvé qu'il étoit devenu clair; ſa ſaveur étoit encore aſſez vive, comme celle d'un vin nouveau, mais beaucoup plus agréable qu'immédiatement après la fermentation ſenſible; ſon piquant étoit bien diminué; elle avoit quelque choſe de plus doux & de plus moëleux. M. Macquer a fait mettre alors ce vin en bouteilles, & l'ayant examiné au mois d'Octobre 1777, il s'eſt trouvé très-clair, d'un goût agréable comme celui d'un vin ſec, généreux & chaud, qui n'a ni apreté ni verdeur, en un mot, tel qu'un bon vin blanc de pur raiſin provenant d'un bon vignoble dans une bonne année. Pluſieurs perſonnes qui s'y connoiſſent bien & à qui M. Macquer en a fait goûter, en ont porté le même jugement & ne pouvoient croire qu'il provenoit de raiſins verds dont on eût corrigé le mout avec du ſucre.

Ce ſuccès qui avoit paſſé ſes eſpérances, l'a engagé à faire en 1777 une nouvelle expérience du même genre, mais

encore plus décisive, par l'extrême verdeur & la mauvaise qualité du raisin qu'il y a employé. M. Macquer s'est servi, pour cette nouvelle épreuve, de cette espece de gros raisin qui ne mûrit jamais parfaitement bien dans ce climat-ci, & que nous ne connoissons que sous le nom de verjus. Ce raisin commençoit à peine à tourner, quoique la saison fût fort avancée, & il avoit été abandonné, sans espérance qu'il pût acquérir assez de maturité pour être mangeable. M. Macquer, après en avoir exprimé le suc, y fit dissoudre de la cassonade la plus commune, jusqu'à ce qu'il lui parût aussi sucré que du mout provenant d'un raisin bien mûr. La liqueur qui est résultée de ce mélange s'est trouvée avoir la saveur d'un bon vin de pur raisin assez fort, ne manquant point d'agrément, mais sans aucun parfum ni bouquet, parce que le raisin que nous nommons verjus, n'a point du tout de principe odorant ou d'esprit recteur.

» Il est vrai que cette addition d'une matiere sucrée dans les mouts trop acides & trop verds, occasionnera nécessairement une certaine dépense; mais arrive-t-il jamais, dit M. Macquer, des malheurs, sans qu'il en coûte pour les réparer? Et d'ailleurs, sans compter qu'il faudra d'autant moins de sucre que les raisins seront moins éloignés de la parfaite maturité, & que pour l'ordinaire il en faudra peu, même dans les années regardées comme défavorables, de quelle considération cette dépense peut-elle être, si on en est dédommagé avec un bénéfice considérable, par la quantité, la bonté & le haut prix du vin qui en résultera? C'est un calcul à faire d'après des expériences réitérées plus en grand. Mais si le produit en est aussi avantageux que l'indiquent celles dont je viens de parler, il n'y aura certainement pas à balancer. Ne fait-on pas tous les ans de grandes dépenses pour la culture & les façons de la vigne, dans l'espérance très incertaine d'une bonne vendange; pourquoi craindroit-on quelques frais, dans l'attente assurée d'un bénéfice constaté d'avance par l'expérience, & qui ne pourroit jamais manquer? ».

Il vient de se faire ici en faveur de l'humanité un établissement qui manquoit à cette Capitale. Dans une Ville aussi immense & aussi peuplée que Paris, il est impossible que, malgré tous les soins de la plus vigilante Police, il n'y arrive presque journellement quelque accident. Pour faciliter les moyens de transporter commodément chez eux ou dans les Hôpitaux les personnes qui auront le malheur d'être blessées dans les rues, on a placé des brancards propres à cet usage dans tous les Corps-de-Garde où se tient la Garde de Paris. Ce nouvel établissement est dû à M. le Lieutenant-Général de Police & à MM. nos Magistrats Municipaux.

MANIERE de préparer l' Aurum Mosaicum, *espece de poudre d'or dont on se sert pour dorer comme avec l'or en coquille; tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.*

» Prenez une livre d'étain, sept onces de fleur de soufre, du sel ammoniac, du vif-argent bien purifié, de chacun une livre; faites fondre l'étain, & ajoutez-y le mercure quand il est en fusion. Lorsque ce mélange est refroidi, réduisez-le en poudre avec le sel ammoniac & le soufre, jusqu'à ce que le tout soit bien mêlé; faites ensuite calciner ce mélange dans un matras; dès que tous ces ingrédiens se sublimeront, l'étain se convertira en *Aurum Mosaicum*, & se trouvera au fond du vaisseau, sous la forme d'une masse de poudre d'or très-éclatante. S'il s'y trouvoit quelques parties qui ne fussent pas bien colorées, ou qui fussent noirâtres, il faudroit les séparer avec le plus grand soin.

Le sel ammoniac qu'on employe pour cette opération doit être parfaitement blanc & pur. Il faut aussi avoir attention que le mercure ne soit pas *adulteré*, c'est-à-dire sophistiqué avec le plomb; ce qu'on peut connoître en en mettant une petite quantité sur le feu dans un creuset, & en remarquant s'il n'est point resté de plomb au fond de ce dernier, après que le mercure aura été sublimé, c'est-à-dire réduit en vapeurs. Cette calcination peut se faire dans des vaisseaux de verre, couverts d'une couche de terre glaise & exposés à un feu nud ».

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 16 Sept. 1778, au Samedi 19 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 s. ; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 liv. ; l'orge, de 10 l. 5 s., 10 l. 10 s. à 11 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21 à 22 l. 5 s. ; le seigle, de 9 l. 10 s., 11 à 11 liv. 5 s. ; l'orge, de 10 l. 5 s. à 10 l. 15 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 16 Sept. 1778 au Samedi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. ; *idem* à la Grêve, de 20, 20 l. 10 s. à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Sept. 1778, de 53 à 54 l. ; *id.* nouveau, de 51 à 52 ; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l. ; *id.* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44 ; *idem* nouveau, de 42 à 43 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42 ; *id.* nouveau, de 39 à 40 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *id.* nouvelle, de 16 à 17 ; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Septembre 1778.

Or de Portug. à . . .	730 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	724		marc.
Du Pérou à	716		marc.
Les guinées à . . .	726		marc.
Ducats à	98	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		once.
Or à 20 karats à . .	84	5	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	5	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2 6	marc.
Piastres à	49	10	marc.

Changes de Paris du 19 Septembre 1778.

Amsterdam	53 ½ à 5 8e.
Londres	30 ⅛ à 3 16e.
Hambourg	187 ¾
Madrid	15 3
Cadix	15
Livourne	97 à 96 ¾
Gênes	95 à 94 ¾
Lyon	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Mar. 15 Sept. 1778.		Du Jeudi 17.	
Messieurs		*Messieurs*	
Cauchy..... pples.	P.	Deschapelles. vres.	P.
Tontine.....	T.	Perpétuelles...	P.
Marsollier..... vres.	P.	Decourmont pples.	P.
Perpétuelles...	P.	Viageres.....	P.
Defays..... pples.	P.	De S. Janvier vres.	N.
Viageres	P.		
Desplaces.. pples.	P.	*Six premiers mois* 1778.	
Viageres	P.		
Tontine	P.	Alissant.... Viag.	A.
Vieillard..... pples.	P.	Tontine.....	A.
Viageres	P.	Nau ..... pples.	A.
Tontine	P.	Viageres.....	A.
Six premiers mois 1778.		Tontine.....	A.
Roberge... Perpét.	t. l.	Dutartre Perpét.	t. l.
de l'ancien Clergé.		de l'ancien Clergé.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1778.	*Jeudi* 17.	*Vendredi* 18.	*Samedi* 19.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1760 57 ½ . .	1750 45 42 ½ .	1730 35 . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	400 396 . . .	396. . . .
Rescriptions . .	17 16 ½ 17 16 ½	16 ½ 17 . . .	17 17 ½ 18 18 ½
Bil. des Fermes .	. . . . .	2 ½	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c ; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 19 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 18 *Août*.

LES personnes qui s'intéressent au bien de l'humanité, ont lu avec plaisir la nouvelle Ordonnance qui vient de paroître concernant la Capitation des Negres qui travaillent dans nos Colonies des Indes Occidentales. Cette Ordonnance a pour objet d'alléger la pesanteur du joug sous lequel gémissent ces infortunés à titre d'Esclaves, & en outre de favoriser la population parmi eux.

Un autre Réglement publié dans le même tems, impose aux Négocians établis dans l'Isle de Ferroé la loi de tenir des doubles livres de Commerce, comme sont obligés de le faire ceux de la plûpart des autres Isles de la domination Danoise.

Dans le nombre des Prix que la Société des Sciences établie dans cette Ville a proposé pour l'année derniere, nous avons distingué le suivant, parce qu'il intéresse les Arts.

Cùm mineræ Cobalti non rarò alia metalla & mineralia contineant, quæ elegantiam coloris cœrulei in smalto, encaustis & porcellana infringunt, quæritur methodus facilis hæc inquinamenta indè separandi, c'est-à-dire : » comme la mine de cobalt contient souvent des métaux ou minerais » étrangers qui alterent l'éclat & la » beauté de la couleur bleue dans le » smalte & dans le vernis pour couvrir » les terres cuites & la porcelaine, on » demande une méthode pour en détacher ces impuretés ».

Le Prix que la Société décernera à celui qui, à son jugement, aura le mieux traité ce sujet, consiste en une médaille d'or de la valeur de cent écus, argent de Danemarck. Les Sçavans, tant Etrangers que Danois, excepté les Membres de la Société, sont invités à concourir pour ce Prix, & voudront bien écrire leurs Mémoires en François, Danois, Latin ou Allemand.

Les Concurrens adresseront leurs Mémoires, francs de port, à S. E. M. de Hielmstierne, Conseiller-Privé du Roi, Chevalier de Dannebrog, Président de la Société. Aucun Ecrit ne sera reçu au concours passé le dernier Août 1779. La distribution du Prix se fera vers la fin du mois d'Octobre 1779, & le Jugement de la Société sera publié incontinent après. Les Auteurs sont priés de ne se point faire connoître ; mais de mettre une devise à la tête du Mémoire, & d'y joindre un billet cacheté, avec la même devise, qui contiendra leur nom & le lieu de leur résidence.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 25 *Août*.

On a publié dernierement deux Universaux fort importans. Le premier ac-

cerde aux Jurisdictions particulieres le droit de prononcer sans appel dans les causes dont l'objet ne va pas à trois mille florins. Le second a pour but la conservation des bois qui appartiennent à la Couronne. Il est pourvu, par cet Universal, à ce que les Seigneurs Engagistes des Starosties Royales, tant en Pologne qu'en Lithuanie, ne dévastent plus les forêts comme ils ont toujours fait jusqu'à présent.

On a déjà parlé du projet formé, il y a quelque tems, de débarrasser cette Capitale des tueries qui y répandoient l'infection, & de les transporter sur les bords de la Vistule. On devoit affermer les édifices consacrés à cet usage, & la République eût retiré un revenu considérable du produit de cet établissement. » Tout paroissoit d'accord sur » ce plan de construction, lorsque, » dit une Gazette étrangere, le Prince » Lubomirski, Grand Maréchal de la » Couronne, s'est opposé très-vivement » à l'exécution de ce projet. Les observations sur lesquelles il fonde son opposition, paroissent très-judicieuses, & elles font beaucoup de sensation. Ce Prince prouve en effet que » le plus grand bénéfice de ces tueries » sera au profit des Fermiers, & non » de la République, comme on s'en » étoit flatté. On payera en effet trois » florins Polonois, ou un écu d'Empire » pour un gros bœuf, deux florins pour » un bœuf moyen ou pour une vache, » un florin quinze kreutzers pour une » petite vache, un florin pour un veau, » un florin pour un cochon de lait, enfin quinze kreutzers pour un bouc ou » une chevre. L'Entrepreneur qui voyoit » un gain très-assuré dans cette affaire, » vouloit passer avec la République un » bail de vingt années, & cela, disoit-il, à cause des grands frais que lui auroit occasionnés l'entretien de ces bâtimens. Le Prince Lubomirski a démêlé la véritable cause de l'empressement de cet Entrepreneur, & il a prouvé qu'il gagneroit, pendant son bail, » plus d'un million ».

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le 16 Août.*

La suppression des Communes n'est pas encore une affaire finie, quoiqu'elle ait procuré par-tout les plus grands avantages : cependant elle s'exécute insensiblement par différens moyens. Les Communautés de Bloselden & de Leidlecken, dépendantes du Bailliage de Bingenheim, Pays de Hesse-Darmstadt, après s'être ruinées par un long procès qu'avoient occasionné entre elles les Communes qu'elles possédoient par indivis, prirent l'année derniere le parti de les partager d'abord entre les deux Paroisses, puis entre les Habitans de chacune; chaque Particulier s'empressa d'enfermer de haies la portion qui lui étoit échue, & la soigna avec tout l'intérêt qu'on prend communément à sa propriété. Déjà ces deux Villages ne sont plus reconnoissables ; la culture y fleurit, & les Habitans annoncent, par leur extérieur, l'aisance & le contentement. Il seroit à souhaiter que cet exemple fût imité par toutes les Paroisses qui possédent des terres en Communes.

DE MAYENCE, *le 20 Août.*

La fenaison a beaucoup produit, surtout dans les prairies qu'on a eu soin d'arroser en y creusant des fossés ; mais il n'y aura point de regain, s'il ne survient quelque pluie abondante. Nous avons eu très-peu d'haricots & de feves; il en est ainsi des pois. La récolte des pommes de terre & celle des navettes ont absolument manqué. On ne sçait pas encore quel sera le prix du grain ; mais la guerre survenue entre plusieurs Puissances n'est pas propre à le faire baisser. Le vin sera excellent.

Il y a quelque tems qu'on a commencé à Bischofsheim & dans les environs à cultiver le pavot, pour suppléer à l'huile d'olive. Les Cultivateurs sont si contens du profit que leur procure ce nouveau genre de production, qu'on craint beaucoup qu'ils ne donnent la préférence à cette culture sur celle du bled qui cependant réussit très-bien dans cette contrée où on a été fort long-tems à l'y introduire.

On a trouvé à Eberstadt, dans un nid, deux jeunes hirondelles blanches, au milieu de quelques autres qui étoient de couleur ordinaire.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Aligre (*ci-devant Marans*), *le* 5 *Septembre.*

» Le beau tems qui a continué pendant tout le mois dernier, a mis fin aux métives; les bleds sont battus & serrés dans les greniers. Il s'en trouve beaucoup de niellés & de *mouchetés*, c'est-à-dire beaucoup qui ont une petite tache noire ou brune au bout du grain d'où sort le germe; ils ne sont point propres alors pour la semence. On croit que cette tache annonce un bled niellé pour l'année suivante. Cette différente qualité du froment a mis une différence dans les prix; on trouve du froment depuis 150 liv. le tonneau de 42 boisseaux, jusqu'à 170 liv. Le beau bled qui est sans tache se vend même 180 liv.

La sécheresse a fait périr une partie des légumes, ils sont très-rares & fort chers; c'est une perte considérable pour ce pays d'où on tire tous les ans beaucoup d'haricots & de feves pour les armemens. Elles feront un vuide pour les provisions des vendanges & du Carême, parce qu'il n'y aura vraisemblablement pas de morue.

Les vents de nord & nord-nord-est qui ont soufflé avec impétuosité, après les chaleurs étouffantes que nous avons éprouvées, ont absorbé le peu d'humidité que les matinées donnoient; ils ont desséché une partie des puits des campagnes & ont contribué à la continuité de cette sécheresse alarmante, & qui est telle que peu de gens se rappellent en avoir jamais éprouvée une pareille dans ce pays. Les animaux en souffrent cruellement. On assure que l'eau manque absolument dans une partie du Poitou où on éleve beaucoup de bestiaux; il est à craindre que la maladie ne se mette dans les troupeaux. Les guerets n'avancent point; la terre est extrêmement dure & brûlante; les bêtes qui servent aux ouvrages de la campagne ne peuvent soutenir un long travail, & fatiguent beaucoup sans pouvoir se rafraichir. Ce tems a été bien favorable aux marais salans de l'Aunis & de la Saintonge; il doit s'être fait & se faire encore beaucoup de sel; mais ce tems si avantageux pour les Sauniers inquiete beaucoup les Propriétaires de vignes, & ne peut manquer d'influer sur la récolte prochaine. Les verjus sont dans une souffrance inexprimable; il y en a beaucoup de grillés; d'autres entierement mêlés & ridés, ne viendront vraisemblablement point à maturité, & malgré les apparences d'une récolte honnête dont le succès cependant devient douteux, si la sécheresse continue, cette année sera ruineuse pour les Propriétaires, parce que les dépenses de la vendange seront plus fortes qu'à l'ordinaire, par la cherté de la viande & de la morue, & par la disette des légumes. Un autre inconvénient fâcheux c'est que ces Propriétaires manqueront d'eau pour brûler leur vin, & peut-être encore n'auront-ils pas de débouchés, vu les circonstances.

Les vents ne changent pas de direction; il ne s'éleve de terre aucunes vapeurs, il ne se forme aucuns nuages. Les orages sur lesquels on avoit compté le mois dernier, pour avoir de la pluie, n'ont point eu lieu, & la saison en est passé. Sur les différentes représentations des Syndics des Campagnes, on a ordonné des prieres publiques pour obtenir de la pluie: ces prieres ont commencé Dimanche dernier à la Rochelle. Dieu veuille les recevoir favorablement, nous en avons tous le plus grand besoin ».

N. B. Un de nos Lecteurs nous a fait parvenir la note suivante pour servir d'éclaircissement à une petite observation que nous avions faite au sujet du mot *reviré* que nous n'entendions pas, & qui probablement est un mot qui a été ou mal lu ou mal écrit. Pour bien comprendre la note qu'on va lire, il est à propos de jetter les yeux sur l'article de *la Rochelle* qui se trouve dans la Gazette du 25 Août dernier, No. 68.

» Plusieurs fontaines dans presque tous
» les Pays, & toutes dans plusieurs au-
» tres, diminuent pendant l'été; elles
» cessent même de couler quelquefois,
» & quelques-unes disparoissent entiere-
» ment pendant les mois d'Août & de
» Septembre. Aucunes de celles-là ne
» reprennent leur force qu'après les pre-
» mieres pluies de l'automne, & même

» dans quelques pays ce n'eſt qu'au mois » de Décembre ou du moins à la fin de » Novembre. Quand une fontaine a man- » qué une année à *reviver*, il eſt à craindre » qu'elle ne ſoit perdue, c'eſt-à-dire que » les eaux qui la formoient n'ayent pris » un autre cours. Il y a toute apparence » qu'on aura mal écrit le mot *revivé*; il y » a ſi peu de différence d'un *r* à un *v* qu'il » aura été très-aiſé de s'y tromper ». *A Paris ce 27 Août* 1778.

DE LIMOGES, *le 29 Août.*

MM. les Préſidens, Tréſoriers de France &c. &c. ont fait publier une Ordonnance du 15 Juin 1778, » qui enjoint à » tous les Propriétaires & Poſſeſſeurs » des Terres & Fiefs ſitués dans la Gé- » néralité de Limoges, de rendre avant » le premier Janvier prochain les foi & » hommage qu'ils doivent au Roi, pour » raiſon deſdites Terres & Fiefs, & de » fournir leurs aveux & dénombremens, » à peine d'y être contraints par ſaiſies » féodales des fruits & revenus, & perte » d'iceux, s'il y échoit ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

Annonce de Livre.

Mémoire ſur un Rouet à filer des deux mains à la fois, inventé par M. *de Bernieres*, Ecuyer, l'un des quatre Contrôleurs-Généraux des Ponts & Chauſſées de France, & Membre des Académies Royales des Sciences de Metz, de Caen, d'Angers & de Rouen; de la Société Patriotique de Heſſe-Hombourg, de celle de Suede, & de la Société Libre d'Emulation. Ce Mémoire ſe trouve chez l'Auteur, au Vieux-Louvre, Porte de la Colonade, n°. 4; ou chez Eſprit, Libraire au Palais Royal.

La Filature eſt un des Arts les plus utiles à la Société, c'eſt un fait ſuffiſamment prouvé par l'expérience; il paroît auſſi par l'Hiſtoire qu'il doit être regardé comme un des plus anciens. Cet Art a d'abord commencé par le fuſeau, auquel a ſuccédé le rouet à la main, puis le rouet à pédale. Cette machine, quoique aſſez ſimple en apparence, eſt pourtant aux yeux de M. de Bernieres une des plus ingénieuſes que les hommes aient imaginées. Cet habile Méchanicien refléchiſſant ſur ſa ſtructure, a obſervé qu'il étoit poſſible d'en tirer encore un meilleur parti en lui donnant une forme qui mît les Fileuſes en état de travailler des deux mains. Voici les changemens ou plutôt les additions qu'il a faites aux rouets ordinaires.

D'abord, il y a ajouté une ſeconde bobine, deſorte que ſon rouet en porte deux, l'une à droite, & l'autre à gauche. Pour les faire mouvoir enſemble, il a pratiqué dans la circonférence de la roue deux rainures qui reçoivent deux cordes, leſquelles répondent chacune à ſa bobine. Il n'eſt plus queſtion maintenant que de tirer d'une ſeule quenouille deux fils qui puiſſent être tors en même tems, & ſe rouler chacun de ſon côté ſur la bobine qui eſt deſtinée à les recevoir. Pour operer cet effet, il eſt néceſſaire que la Fileuſe agiſſe tout-à-la-fois des deux mains. Il ne ſera pas difficile de faire contracter cette habitude aux enfans pour qui il eſt auſſi aiſé d'apprendre à agir des deux mains qu'à marcher des deux pieds. Il n'y a que les Fileuſes accoutumées à travailler ſuivant l'ancienne pratique, & ſurtout celles qui filent en faiſant tourner leur rouet à la main, qui ſeront d'abord embarraſſées; mais avec un peu d'attention & après quelques jours d'exercice, elles ſe trouveront en état de filer ſuivant la nouvelle méthode; M. de Bernieres en a fait l'expérience. Il eſt démontré auſſi qu'une femme, avec le ſecours du rouet à double bobine, expédie preſque deux fois autant d'ouvrage qu'elle en feroit avec un autre rouet, &, ce qu'il ne faut pas oublier d'obſerver, ſon fil eſt auſſi beau & auſſi bon que celui qui ſe fabrique de la maniere accoutumée. Cette invention eſt donc très-utile, & peut produire une grande épargne ſur la main-d'œuvre.

Mais, dira-t-on, cette découverte, en diminuant le nombre des Travailleuſes, ôtera, par une ſuite néceſſaire, la ſubſiſtance à une multitude de femmes & de jeunes filles qui n'ont d'autre occupation que celle de filer. C'eſt une objection qu'on ne manque guères d'oppoſer à tous ceux qui imaginent des machines pour ſuppléer aux bras des hommes. Ce fut ce faux ſyſtême qui fit re-

jetter en France les propositions de l'Auteur ingénieux du métier à faire des bas; il se retira en Angleterre où son invention fut jugée & accueillie bien différemment ; on l'y récompensa comme il le méritoit, & nous avons été ensuite trop heureux de pouvoir nous procurer, par la ruse & à force d'argent, ce que nous avions refusé lorsqu'il nous étoit offert.

Il est aisé d'ailleurs de prouver, par un raisonnement bien simple, que le prétendu tort qui résulteroit de l'usage des nouveaux rouets, n'est qu'imaginaire. D'abord les Fileuses faisant beaucoup plus d'ouvrage, il seroit juste qu'elles reçussent un meilleur salaire que celui qu'elles reçoivent maintenant ; ce qui leur donneroit plus d'aisance. D'un autre côté, comme il y auroit encore, même en payant bien les Fileuses, un assez grand profit à faire sur la main-d'œuvre, ainsi qu'on l'a déjà dit, nous serions en état de baisser considérablement le prix de nos toiles ; ce qui par conséquent en augmenteroit le débit, nous donneroit lieu d'en fabriquer une plus grande quantité, & multiplieroit nécessairement le nombre des Ouvrieres.

M. de Bernieres s'est flatté que cette nouvelle maniere de filer pourroit engager des Particuliers riches, des Négocians, des Amateurs du bien & de l'humanité à former dans leurs Terres des Fileries en grand dont les produits leur procureroient la rentrée sûre de leurs fonds avec avantage, & en outre la satisfaction inestimable d'avoir répandu l'aisance & la vie autour d'eux. Enfin il s'est flatté encore que cette maniere de filer pourroit s'introduire dans les Hôpitaux. En conséquence il a tracé le plan en perspective d'une salle où l'on rassembleroit un grand nombre d'Ouvrieres. On y voit les rouets fixés à demeure sur de longs tretaux, & quatre rangs de Fileuses placées les unes à côté des autres qui travaillent des deux mains.

Cette gravure est très-proprement faite & même fort agréable à la vue. On remarque aussi sur cette même planche un rouet à double bobine représenté plus en grand. Ce rouet au reste n'est pas difficile à éxécuter. Le Tourneur le moins habile peut le faire aisément & à bas prix, en suivant le dessin dont on vient de parler ou le modele que l'Auteur offre d'envoyer partout où il lui en sera demandé.

M. de Bernieres fait, en finissant, des observations générales sur la faculté de se servir des deux mains également. Il s'éleve, avec raison, contre l'usage insensé qui nous fait renoncer dès notre enfance à un des plus heureux avantages que nous apportions en naissant. Ce n'est point au reste d'aujourd'hui que cet abus est condamné par les personnes qui pensent. Platon le blâme quelque part dans ses Ouvrages; il veut qu'on apprenne aux enfans à se servir également des deux mains.

Il seroit très-aisé d'établir l'usage des deux mains dans les Hôpitaux, en y faisant travailler les enfans, tantôt d'une main & tantôt de l'autre. Enfin si tous les fils de Maîtres étoient élevés de cette maniere, ils serviroient un jour d'exemple à leurs Apprentifs, & peu à peu cette éducation deviendroit universelle entre tous nos Artistes & nos Ouvriers. M. de Bernieres ajoute ensuite cette bonne réflexion.

» Quant aux Grands & aux Riches » dont les mains ne semblent pas des- » tinés au travail, & dont le meilleur » emploi qu'ils puissent en faire est de » les tendre aux malheureux, il suffit » ici de les avoir mis à portée de recon- » noître les avantages qu'ils retireroient » pour eux-mêmes, en cas d'accident, » en contractant de bonne heure l'habi- » tude utile de se servir de leurs deux » mains également. Puissent-ils en effet » contracter cette habitude dès l'enfan- » ce, pour répandre ensuite sans cesse » des deux mains à la fois les secours, » les charités, les récompenses, les en- » couragemens ».

L'Auteur a eu l'honneur de présenter son Mémoire à la Reine dans les derniers jours de l'année précédente. Il l'a dédié au Beau-Sexe par une Epitre très-galante.

M. de Bernieres est, comme on sçait, l'Inventeur de la superbe Loupe à esprit-de-vin qui se voit au Jardin de l'Infante à Paris, & qui sert à MM. de l'Académie des Sciences pour faire leurs expériences sur la fusion des corps les plus durs & les plus refractaires qui éxistent dans la nature.

Cet Ingénieur est aussi très-connu par ses bateaux & chaloupes inchavirables & insubmersibles dont il seroit à desirer que l'usage s'établit. C'est un souhait qui doit naturellement se renouveller toutes les fois qu'il arrive quelque malheur sur l'eau, & que par conséquent on ne manquera pas de faire, en apprenant le funeste accident dont le récit est rapporté en ces termes dans le Journal de Paris.

» Mardi dernier (8 Septembre) sur » les onze heures du matin, un Batelet » chargé de dix-huit personnes pour » Saint-Cloud, s'est trouvé au-devant » d'une Galliote montante, à l'endroit » de la Tramate de Passy, où la riviere » est la plus étroite & conséquemment » la plus rapide. Par un accident, dont » on ignore la cause, il est arrivé que » le Batelet a été emporté par le cou- » rant, qu'il a passé sous la Galliote, & » qu'il s'y est englouti avec les dix-huit » personnes. M. Durocher, Comman- » dant de la Maréchaussée à Passy, ayant » été instruit de cet accident, est ac- » couru, a fait plonger aussi-tôt plu- » sieurs hommes & approcher des ba- » teaux. On est parvenu à retirer sur le » champ treize personnes. Un jeune » homme, nommé *Marchand*, s'étoit lan- » cé à l'eau, au risque de sa vie, & en » avoit sauvé cinq à lui seul. L'on a fait » administrer les secours nécessaires aux » treize personnes retirées ; plusieurs » ont repris connoissance assez promp- » tement ; mais il y en a eu cinq, no- » tamment trois filles, qui sont revenues » à elles plus difficilement, & dont l'é- » tat a été suivi d'une sorte de délire. » Cependant le soir elles n'étoient plus » en danger.

» A l'égard des cinq autres personnes, » trois ont été repêchées plus près de » l'autre côté de la riviere, où M. Du- » rocher a fait porter aussi-tôt les mê- » mes secours. Un de ces trois (un Vieil- » lard âgé de 60 ans) n'a pas pu les sup- » porter & est mort.

» Une femme & un enfant n'ont été » retrouvés que le lendemain matin ».

Diverses Réponses faites au Parere *proposé dans la Gazette du 22 Août* No. 67.

Premiere Réponse. Deux autorités qui vont être citées déchargent *Pierre* de la preuve que l'héritier de *Paul* prétend éxiger de ce premier, & décident en faveur de *Pierre*, que dès qu'il est Porteur de l'acceptation de *Paul*, il doit, par cela même, être présumé son Créancier.

La premiere de ces autorités se trouve dans les Conférences de Bornier, vol. 2, p. 541, édit. de 1755.

» Il a été jugé, dit ce Jurisconsulte, » par Arrêt du Parlement de Toulouse, » que le simple seing oblige en lettres » de change ; & suivant ce principe, un » Marchand ayant signé une promesse » qu'un autre Marchand avoit faite pour » marchandise à un autre Marchand, fut » obligé de payer, quoiqu'il ne fût ni » Débiteur ni Caution, & qu'il semblât » qu'on pouvoit le prendre seulement » pour témoin ».

Le Commentaire de l'Ordonnance de 1673, sur le titre 5 de cette Ordonnance, décide, page 92, note 5 » que si celui » sur qui la lettre est tirée l'a une fois » acceptée, il devient dès le moment » obligé envers le Tireur ou ceux qui » le représentent, parce qu'au moyen » de cette acceptation, il se fait un en- » gagement entre ce Mandataire & ce- » lui qui l'a constitué, à l'effet de faire » le payement de la lettre. (L. 1. *ff.* » *mandati*) ».

Il résulte de ces deux citations, que le Porteur d'une acceptation est présumé Créancier de celui qui accepte ; on n'ignore pas cependant qu'il arrive quelquefois à des amis d'accepter des traites dont ils n'ont reçu aucune valeur ; mais c'est une exception à la régle. La Loi voulant écarter de la Jurisprudence du Commerce tout ce qui pourroit tendre à compliquer les contestations, & voulant en rendre la décision le plus sommaire qu'il est possible, tient pour reconnu le titre dont le Créancier est Porteur. C'est au Débiteur à fournir ses preuves, s'il dénie la dette, & non au Créancier à établir sa créance ; son titre lui suffit. *A Paris, le 4 Septembre* 1778.

Seconde Réponse, par M. Brehier *le jeune, Négociant à Quimper en Bretagne.*

L'Ordonnance du Commerce veut sans doute que la valeur des lettres de change soit exprimée.

Elle veut encore que les Tireurs prouvent par leurs livres comment ladite valeur leur eſt due par ceux ſur qui ils tirent; mais elle n'oblige à cette derniere formalité que les Négocians & Banquiers. *Pierre* n'étant ni l'un ni l'autre ne peut donc y être aſtreint, & n'eſt point obligé à tenir des livres.

D'ailleurs, *la valeur en lui-même* exprimée par *Pierre*, dans une lettre qu'il tire à ſon propre ordre, équivaut, ſuivant l'hypothèſe, à une valeur déſignée. L'acceptation de *Paul* prouve qu'il devoit cette valeur à *Pierre*, qui n'en doit d'autre preuve aux héritiers dudit *Paul* que le ferment qu'il offre au ſoutien de ſa demande.

Ladite lettre de change n'a, ſans doute, été eſtimée n'être qu'un ſimple mandat que parce qu'elle eſt datée du même lieu où réſidoit *Paul* ſur lequel elle étoit tirée.

L'acceptation par *Paul* de cet effet, ſous la qualification de mandat, approche encore d'autant plus d'un billet qu'il auroit conſenti à *Pierre*; & la négociation que *Pierre* a faite de cet effet eſt encore une preuve de la confiance où il étoit que ce billet ou mandat auroit été acquitté par *Paul*, & que par conſéquent ledit *Paul* lui en devoit légitimement la valeur.

Troiſieme Réponſe, par M. Girard, *Avocat à Quimper.*

Eſtime que ſi *Paul* a accepté la lettre de change repréſentative de ſes trois billets au profit de *Pierre*, & daté ſon acceptation, en répétant l'expreſſion de la ſomme, il eſt auſſi obligé qu'il l'étoit par ces trois billets mêmes. Que faut-il en effet pour rendre un billet valable? Suivant la Déclaration du 22 Septembre 1733, il ne faut qu'une approbation en toute lettre de la ſomme qui fait l'objet du billet, une ſignature & une date. Il eſt même d'autant plus néceſſaire que la ſomme & la date ſoient de la main de *Paul*, que ſans cela, il auroit pu nier l'exiſtence antérieure de ſes trois billets. Mais à la vue de cette ſouſcription de l'inſertion de la ſomme, auſſi ſans doute de ſa main, du terme d'un an, fixé par une date auſſi écrite de la main du Débiteur, il n'eſt pas poſſible de douter de la légitimité de la créance de *Pierre*. Mais s'il n'y a ſur la lettre de change tirée par *Pierre*, *valeur en lui même*, que la ſimple acceptation de *Paul*, ſans aucune des additions dont je viens de parler, il faut, dans le doute que préſente une telle créance, la faire ſermenter par le Créancier, afin que la Juſtice ne puiſſe plus héſiter à condamner l'héritier de *Paul*; mais ce ſerment ſeroit inutile dans le cas où *Paul* auroit écrit, outre ſa ſignature, la ſomme à laquelle il s'obligeoit, & la date qui faiſoit commencer le délai d'un an qu'on lui accordoit. En un mot, une telle lettre de change eſt un véritable billet au Porteur, qui eſt devenu obligatoire dès l'inſtant de l'*acceptation*, qui n'a pu ſe faire que pour *valeur reçue comptant*, & operée par le reſaiſiſſement qui ſe fit alors au profit de *Pierre* des trois billets.

Entre Négocians, les billets *même ſans cauſe* ſont valables; pourquoi n'en ſeroit-il pas de même d'une lettre de change *acceptée*, où il y a une cauſe *déſignée*, auſſi un terme, prix de l'acceptation, & où enfin on voit un véritable billet au Porteur dans cette acceptation faite de bonne foi entre deux amis ou deux voiſins?

Pour ſe ſouſtraire au payement d'une telle obligation, il faudroit que l'héritier de *Paul* ſe crût fondé à établir contre elle des ſoupçons de fraude. Car demander à *Pierre* la preuve de l'objet de ſa *créance*, c'eſt lui demander les trois billets que *Paul* a retirés lorſqu'il accepta la lettre de change de 1050 liv. Or ſi on admettoit de telles exceptions, il y auroit tous les jours des procès entre les Créanciers & les Héritiers de leur Débiteur, & c'eſt ce qu'il ne faut pas ſouffrir quand des Héritiers ne peuvent articuler aucune préſomption de fraude contre une obligation quelconque. Tout ce que peuvent faire ces Héritiers, c'eſt d'exiger le ſerment du Créancier qui néanmoins pourra le refuſer lorſque ſon titre de créance ſera revêtu de toutes les formalités qu'on a ſuppoſées en commençant.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 12 Sept. 1778, au Mercredi 16 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 livres ; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 15 s. à 10 liv. ; l'orge, de 10 livres 15 s. à 11 livres. Le froment au Port de la Grêve, de 21, 22 à 23 liv. ; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 l. ; l'orge, de 10 l. 10 s. à 11 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 12 Sept. 1778 au Mercredi 16 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 20 l. 10 s. ; *idem* à la Grêve, de 20 l. 5 s. à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 16 Sept. 1778, de 52 à 53 l. ; *id.* nouveau, de 50 à 51 ; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l. ; *id.* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43 ; *idem* nouveau, de 41 à 42 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41 ; *id.* nouveau, de 39 à 40 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *id.* nouvelle, de 16 à 17 ; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Septembre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	724		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	98	10	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2 6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		
Piastres à	49	10	

Changes de Paris du 16 Septembre 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 3 16e. à ¼
Hambourg	188
Madrid	15 3
Cadix	15
Livourne	97
Gênes	95
Lyon	au pair.

***Lettres** de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.*

Du Sam. 12 Sept. 1778.

Messieurs

Caron	vres.	R.
Perpétuelles..		R.
Despeignes.. Viag.		P.
Perpétuelles...		P.
Tontine.....		t. l.
Delarue... Viag...		P.
Perpétuelles..		R.
Tontine.....		R
Lenoir.....	pplles.	P.
Viageres....		t. l.

Six premiers mois 1778.

Gossey.....	pplles.	A.
Viageres.....		A.

Du Lundi 14.

Messieurs

Thevenin...	pplles.	P.
Viageres		P.
Masson.	pplles.	P.
Viageres....		t. l.
Delamotte..	pplles.	P.
Viageres		P.
Creuzé.....	pplles.	M.
Viageres....		M.
Tontine.....		M.
Certain.....	pplles.	M.
Viageres.....		M.
Tontine		P.
.....		
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1778.	*Lundi 14.*	*Mardi 15.*	*Mercredi 16.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1740 45 50 55 .	1765 70 . . .	1770 65 70 57½ (55
D°. 16 25es . .	1140	. . . . .	1140 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	245 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	398	400	400. . . . .
Rescriptions . .	17½ 17 . . .	16½ 16 . . .	16½ . . . .
Bil. des Fermes .	2½.	2	2½ . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c ; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 6 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 6 Août.*

NOUS sommes ici dans la plus grande consternation. Jamais la peste ne s'est fait sentir dans cette Capitale avec autant de fureur. On croit pouvoir faire monter à 200,000 personnes le nombre de celles qui jusqu'à présent en ont été les victimes. Quand il y auroit dans ce calcul de l'exagération, on ne peut disconvenir que ce fléau n'ait enlevé une multitude innombrable d'hommes. Plusieurs quartiers de cette Ville sont déserts. Si on compare la quantité de grain qui s'y consomme aujourd'hui avec celle qui s'y consommoit avant que la contagion se fût manifestée, on sera effrayé de l'énorme diminution qui a dû se faire dans le nombre des Habitans. Ci-devant il falloit 12,000 kihlo de grain pour la consommation journaliere de cette Ville; maintenant 600 suffisent. Il convient cependant d'avertir qu'il est nécessaire d'avoir égard dans cette évaluation, à la quantité de personnes qui ont dû sortir de Constantinople pour s'éloigner du foyer de la peste.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 20 Août.*

Le Commerce de Turquie & de la Crimée fut long-tems entre les mains d'une Compagnie privilégiée; les Marchands Turcs & Grecs se rendoient à Temernikow, Ville qui étoit l'entrepôt de ce Commerce, parce qu'il n'étoit pas permis aux Russes de naviguer sur la Mer Noire; mais ils faisoient par terre un Commerce particulier dans la Crimée. Ce Commerce étant devenu libre en 1762, il fut ordonné aux Négocians de fixer le prix de leurs marchandises avant de partir pour la Turquie, & cela fait, il ne leur étoit pas permis de les donner au-dessous du prix marqué. On attend aujourd'hui quelles influences pourront avoir sur ce Commerce ou l'exécution du dernier Traité de Paix entre la Russie & la Porte, ou le hazard d'une nouvelle guerre prête à éclater. Si la Russie peut s'assurer la liberté de la navigation sur la Mer Noire & la Méditerranée, & l'indépendance de la Crimée, cette presqu'Isle pourra devenir le centre d'un Commerce très-lucratif pour elle, tant par mer que par terre.

Les Russes tirent de la Turquie des chevaux, des pierres précieuses, des tapisseries, du cuir, & différentes drogues & épiceries; ils portent aux Turcs principalement de l'hermine qu'ils leur vendent très cher. Les Russes font à Smolensko & dans cette partie de l'Ukraine qui releve de la Russie, un Commerce très-avantageux de chevaux & de bœufs qu'on transporte en Silésie par la Pologne. Il y a aussi plusieurs Négocians Russes & Livoniens qui fréquentent les Foires de Leipsick & de Francfort-sur-

l'Oder, où ils apportent des marchandises Russes, & d'où ils en emportent d'Allemagne, de France & d'Angleterre pour la Russie & la Livonie.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 29 Août.*

Des nouvelles reçues depuis peu par notre Compagnie Asiatique, portent que le vaisseau le *Prince Frederic*, Capitaine Schiffer, est sorti le 23 Janvier du Port de Canton en Chine où il a fait son chargement. On a été aussi informé que vers la fin du mois d'Avril dernier, le *Roi de Danemarck*, Capitaine Maurice With, se disposoit à partir du Cap de Bonne-Esperance, & à poursuivre sa route pour se rendre en Chine.

Le 25 de ce ce mois, le Navigateur Bend-Massen-Lyskrop, de Holmshaven en Islande, est arrivé ici avec une cargaison de poissons séchés & d'huile de baleine. Il a apporté en même tems quarante-huit faucons pour le Roi.

Vers la fin de Juillet dernier, il périt dans notre Rade un bateau qui alla heurter deux vaisseaux de Slensbourg; cet accident a coûté la vie à deux Bateliers & à six Matelots. On sauva avec beaucoup de peine deux hommes, en les rappellant à la vie, par les secours qu'on a coutume d'administrer aux noyés.

SUEDE.

DE LEKOSA (*dans le Gouvernement de Scaraberg en Suede*), *le 31 Juillet.*

» Le feu ayant pris le 16 de ce mois » au Village de Breang, une femme » âgée de soixante-quinze ans, mere du » Fermier Anders-Asmandon, courut » sur une hauteur pour y appeller son » fils qui étoit avec sa femme dans le » voisinage; mais se rappellant qu'elle » a laissé dans la Ferme déjà enflammée » son petit-fils au berceau, elle oublie » le danger & s'y précipite au moment » où son fils accourt, & où le Fermier, » déchiré doublement comme fils & » comme pere, se voit invinciblement » repoussé par les flammes qui dévorent » & son fils & sa mere dont il entend » les cris ».

D'AEPPALBO (*en Westro-Dalécarlie*), *le 13 Août.*

Le 14 Juillet dernier, il est tombé à trois reprises différentes dans ces cantons une grêle qui détruisit toutes les productions de la terre dans une étendue d'environ un demi-mille de longueur. Les premiers grelons étoient plus gros qu'une balle de fusil, ceux de la seconde chûte avoient le diametre d'une noix, & ceux de la troisieme, la grosseur d'un œuf de poule; mais ils étoient tous hérissés d'angles pointus qui hacherent toutes les plantes dont la terre étoit couverte.

ALLEMAGNE.

DE STUDTGARD (*en Suabe*), *le 15 Août.*

Les orages ont été très-fréquens & très-violens pendant tout le cours du mois de Juillet dans le Duché de Wurstemberg. Ils ont dévasté presque tout le pays. Toutes les rivieres se sont débordées & ont inondé les campagnes. Les eaux ont entrainé les maisons, les arbres, les chevaux, les bêtes à cornes & les troupeaux de brebis. Dans plusieurs endroits, les Habitans ont été obligés, pour échapper à cette espece de déluge, de se refugier sur les arbres & sur les toits de leurs maisons.

DE ZITTAU (*en Lusace*), *le 25 Août.*

Vers la fin du mois dernier, nous avons essuyé ici & dans tous les environs un orage furieux mêlé de grosse grêle qui a détruit les moissons au point qu'elles n'ont pu fournir assez de grain pour faire les semailles prochaines. Il y en a eu aussi vers le même tems un autre qui a causé beaucoup de dommages dans l'espace de terrein situé entre les villages de Kaupa & de Jetscheba en Lusace. Il sera mémorable par le funeste accident dont il a été cause. Une vingtaine de personnes avoient eu l'imprudence de se refugier sous deux gros chênes qui se touchoient & formoient un couvert suffisant pour mettre toute la troupe à l'abri de la pluie; mais malheureusement il arriva ce qui est déjà arrivé tant de fois en pa-

reille circonſtance ; la foudre tomba ſur les arbres , tua treize de ceux qu'ils couvroient, & bleſſa griévement la plûpart des autres. On profite de cet événement pour répéter ce qu'on a déjà dit ſi ſouvent, qu'il n'y a rien de ſi dangereux que de ſe retirer ſous des arbres dans des tems d'orage.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 4 Septembre.*

Notre Miniſtere dont toutes les démarches ſont combinées avec la plus grande ſageſſe, en mettant notre Marine dans l'état le plus brillant, a eu ſoin que ce ne fût pas au préjudice de l'Agriculture. Il n'a point été obligé d'enlever aux travaux champêtres les bras néceſſaires pour faire le ſervice de cette multitude de vaiſſeaux que nous avons équipés cette année, & qui peuplent tous nos Ports. Nous ſommes redevables de cet avantage à la Cour de Naples qui nous a gracieuſement fourni dix mille Matelots dont ſept mille ſont des Grecs de Lipari & des Iſles voiſines.

ITALIE.

DE GENES, *le 7 Septembre.*

Dorénavant tous les bâtimens qui arriveront de la Romagne & des Etats de Veniſe, ſeront tenus de faire une quarantaine de vingt-un jours. Ceux qui viendront des Ports de la Corſe & de la Provence, ne feront que ſept jours de quarantaine, & le Magiſtrat de Santé pourra, ſuivant les circonſtances, en abréger le terme.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE SAINT-SATURNIN (*en Languedoc*), *le 11 Septembre.*

SUITE des obſervations météorologiques & noſologiques faites par un Médecin de ce lieu.

Janvier 1778. » Ce mois a été froid juſqu'au 14. Le thermometre n'eſt cependant deſcendu qu'à 2 deg. au-deſſous de la glace ; le barometre, de 27 pouces 6 lig. à 27 p. 7 lig. Le 1 & le 2, il y a eu des brouillards ; les autres jours preſque ſéreins juſqu'au 14. Dans la plaine, pendant tous ces jours, il y avoit une vapeur ſi épaiſſe qu'elle reſſembloit à des brouillards, & tous les matins une gelée blanche ſi conſidérable qu'on auroit cru qu'il étoit tombé de la neige. Pendant ces quatorze jours, il n'y a pas eu de vents conſtans, tantôt l'Eſt, le Sud, l'Oueſt. Depuis le 14 juſqu'au 29, nous n'avons eu que deux jours ſéreins, que le Nord a ſoufflé ; tous les autres ont été pluvieux & avec brouillards. Le vent dominant a été le Sud aſſez froid. Le thermometre, pendant ce tems, a été de 6 à 8 deg. au-deſſus de zéro ; le barometre de 27 p. 3 l. à 28 p. ; le vent d'Eſt, les pluies, les brouillards ne l'ont pas fait baiſſer, comme nous l'avions obſervé les autres années ; il y a eu 13 jours ſéreins, le reſte couvert, 5 jours de brouillards, 5 de pluie preſque continuelle, un de neige, & celle tombée dans le mois précédent n'a été entierement fondue que le 14 de celui-ci. Les 30, 31 du préſent mois ont été fort beaux, & le ſoleil ſi chaud que l'on ne pouvoit y reſter ſans ſe promener. Les amandiers ont commencé à travailler ſur la fin du mois.

La fievre continue a été encore la maladie regnante ; elle commençoit par céphalalgie, friſſon, accablement, langue ſale, bouche amere ; elle attaquoit à l'improviſte, au ſortir du ſouper, ſans qu'on eût auparavant aucune incommodité ; elle faiſoit ſon cours ſans paroitre avoir des états différens. La nuit, le viſage étoit rouge, de tems en tems une toux ſéche qui partoit de l'eſtomach. Elle s'eſt terminée en ſept jours par diarrhée bilieuſe ; quelques uns ont vomi des matieres vertes, jaunes au commencement. Il y a eu un homme robuſte d'environ 40 ans, qui eut une céphalalgie très-forte au commencement, laquelle fut calmée par le vomiſſement ; mais elle ne ceſſa entierement que le troiſieme jour qu'il parut une rougeur éréſypélateuſe au viſage. Il y a eu cinq hommes ſur deux femmes attaqués de cette fievre. Nous avons encore obſervé la plus grande partie de ces ſymptômes chez des perſonnes qui n'ont pas été alitées, & el-

les étoient sans fievre ; quelques-unes n'ont eu cette maladie que vingt-quatre heures.

A cette occasion, il est bon de remarquer que je n'ai encore vu regner aucune maladie fievreuse, que dans le même tems je n'aye observé que plusieurs personnes l'avoient seulement éphemere, & d'autres avoient une partie des symptômes sans avoir la fievre, & la passoient dans les rues ; car lorsqu'il arrive une épidémie, tous s'en ressentent plus ou moins, depuis le plus haut degré jusqu'au plus foible ; ce que la diversité des tempéramens & les dispositions nous font assez comprendre. Une jeune femme accouche heureusement ; après elle a un vertige & reste sans plus dire mot 24 heures dans cet état, avec un visage livide, agitée par des convulsions, grincemens de dents. Des Chirurgiens la voyoient dans cet état lorsque je fus appellé ; je prescrivis tout de suite la saignée du pied, qui ne fut pas plutôt faite que le visage pâlit. Elle parle, & la connoissance lui revient, elle ne se ressouvient de rien, dit seulement qu'elle a un grand mal de tête ; les lochies qui étoient supprimées lui reviennent. Ce cas s'est présenté plusieurs fois, & la saignée du pied en a été toujours le remede souverain. Il est bon d'observer que cette jeune femme qui fait le sujet de l'observation presente, est d'un temperament fort sanguin, & que la moindre nouvelle ou parole qui l'inquiete, lui fait monter tout de suite le sang à la tête au point qu'elle en devient livide & ne peut plus parler; les yeux lui sortent des orbites.

Février 1778. Le thermometre s'est soutenu jusques vers le milieu du mois à 6 deg. dans les appartemens sans feu, & depuis lors jusqu'à la fin, de 3 à 1 deg. au-dessus de la congélation. Il y a eu de la glace dans les rues depuis le 15 jusqu'à la fin. Le vent du Nord, pendant ce tems, a été le dominant ; il avoit également soufflé quelques jours dans le commencement ; le ciel à été presque toujours couvert. La plus grande hauteur du barometre a été de 28 p. 2 l. de plus; la moindre élévation à 27 p. 1 lig. Il est tombé un peu de neige le 15 ; le 28, dans la nuit, il en est tombé 2 pouc ; il faisoit grand froid. Pendant tout ce mois, il n'y a eu que deux jours de beau tems, le 9 & le 22, que le soleil étoit si chaud qu'on ne pouvoit y rester en repos. Ce mois a été plus froid, & le froid de plus longue durée que le mois précédent. Il n'a pas plu de tout le mois. Il y a eu quelques jours de brouillards. Les amandiers qui commençoient à travailler à la fin du mois de Janvier, ne sont pas plus avancés à la fin de celui-ci.

Les maladies ont été des rhumes stomachico-pectoraux, avec dégoût, mauvaise bouche ; les cathartico-émétiques ont guéri. Beaucoup de gens ont rendu du sang par le nez & par les selles ; sur la fin, plusieurs femmes enrhumées ont eu des fluxions de poitrine légeres, avec indice de saburre dans les premieres voies ».

D'AIX (*en Provence*), *le* 15 *Septembre.*

D'après le relevé général de la Généralité de Provence, il y a eu en 1777, dans cette Généralité, 28526 naissances, 6628 mariages & 23692 morts. En 1776, il y avoit eu 27815 naissances, 6823 mariages, & 23674 morts. Il résulte de cet état qu'en 1777, il y a eu 711 naissances & 18 morts de plus qu'en 1776, & en 1776, 195 mariages de plus qu'en 1777.

DE BEAUVAIS, *le* 17 *Septembre.*

» Les différentes Communautés d'Arts & Métiers de cette Ville, ayant représenté au Roi, que le vœu général de tous leurs Membres étoit de participer au bénéfice de son Edit du mois d'Avril 1777, pour la suppression & création de Communautés d'Arts & Métiers dans les Villes du ressort de son Parlement de Paris, Sa Majesté a cru devoir écouter favorablement leur demande. En conséquence, Elle a ordonné par ses Lettres-Patentes données à Marli le 19 Mai dernier, que le précédent Edit soit exécuté dans la Ville de Beauvais, & que ceux qui se présenteront pour être reçus Maîtres dans les nouvelles Communautés qui seront établies dans ladite Ville, y soient admis & payent les sommes fixées par les Villes du second ordre ».

DE PARIS, *le 28 Septembre.*

ECOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE.

Lettre au Rédacteur. » Le Mercredi 30 Septembre dernier, plusieurs Eleves de l'Ecole de Paris furent admis à un Concours sur la pratique de l'Art. M. Bertin, Ministre & Secretaire d'Etat, honora ce Concours de sa présence, ainsi que M. des Essarts, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris; M. Sallin, Membre de la même Faculté; M. Louis, Secretaire perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie; M. Suë, M. Didier le fils, M. de Leurye, & M. Pia, Maitre en Pharmacie, qui voulurent bien accorder aux Eleves quelques-uns des momens précieux qu'ils consacrent si utilement au service du Public. Les occupations de M. le Monnier, premier Médecin ordinaire de S. M.; celles de M. Tronchin, premier Médecin de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans; de M. de Montabourg, & de MM. Sabathier & Brasdor, ne leur permirent pas de se rendre à l'invitation qui leur avoit été faite.

Pour donner une juste idée de cet exercice important, on ne peut mieux faire que de transcrire le Discours de M. Bredin, attaché à cette Ecole en qualité de Professeur Royal de Pharmacie, de Botanique & de matiere médicale. Cet Eleve, l'un des premiers, & le plus ancien de tous, fut chargé d'ouvrir la Séance; ce qu'il fit en ces termes.

» MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

» La théorie est l'ame de notre Art, » l'application des principes qui en émanent en est le complément.

» Cette heureuse réunion est l'objet » que nous nous proposons dans ce Concours.

» Vainement les Eleves que vous allez » entendre auroient-ils puisé dans cette » Ecole la connoissance du corps animal » au point de pouvoir méditer & raisonner sur le plus grand nombre des phénomenes qu'il présente; s'ils étoient » hors d'état de réduire en acte, d'après ces lumieres, ce que chaque circonstance & chaque indication différentes leur doivent suggerer de ressources & de moyens contre les maux » auxquels chaque espece peut être en » proie, les vues supérieures du Ministere auroient été trompées, puisque cet établissement n'auroit produit » que des Spéculateurs oisifs & impuissans.

» Les maladies les plus fréquentes, les » plus susceptibles de démonstrations » promptes & les plus propres à vous » faire juger du plus ou moins de capacité & de dextérité de nos Artistes, sont celles dont la discussion nous » a paru mériter la préférence.

» Elles sont reparties en autant de » questions & dans autant de billets cachetés qu'il y a d'Eleves qui concourent; le sort doit décider de celui qui » tombera dans les mains de chacun » d'eux.

» Ces mêmes maladies sont celles qui » donnent le plus particulierement & le » plus souvent lieu à des opérations telles que celles de la phlébotomie, de » l'artériotomie, de la phlébo-artériotomie, de la cautérisation, de l'amputation de la queue, simple ou à la maniere Angloise, de la castration, du » javart encorné, de la seyme, du crapaud, des différentes sutures, des différentes ligatures, des différentes fistules, de l'extraction des corps étrangers, de la réduction des fractures, » du trépan sur différentes parties, » du relevement & de l'abaissement » des oreilles &c. &c., & nous avons » cru devoir y ajouter quelques-unes » de celles qui sont véritablement majeures, telles que la bronchotomie, » l'hyo-vertébrotomie, la gastroraphie, » la lithotomie, les différentes paracentheses, ainsi que celles de la cataracte, » de l'anévrisme &c. &c. C'étoit l'unique moyen sans doute de faire ici un » hommage à la Chirurgie humaine de » ce dont nous lui sommes redevables, » & de lui marquer publiquement notre » reconnoissance.

» Nous n'avons point omis l'opération la plus familiere à nos Artistes, » mais la plus difficile & la plus susceptible d'une multitude infinie de combinaisons. Ces fers que vous voyez ici » sont empreints d'une marque particuliere à chacun des éleves qui les ont » faits, après avoir tiré au sort ceux » qu'ils devoient forger, & nous avons

» ſpécialement fixé notre choix ſur ceux » qui ſont les plus uſités & les plus ap- » propriés aux circonſtances maladives » & aux difformités des pieds.

» Enfin, MM., ces bocaux renfer- » ment des préparations & des compo- » ſitions officinales dues, toujours ſui- » vant la loi du ſort, au travail de cha- » cun d'eux. Elles ſont marquées de » leurs noms. Ils entreront ſuccintement » dans le détail de leurs vertus & des » cas où l'expérience leur a montré » qu'elles avoient plus d'efficacité. Si, » au ſurplus, vous ne leur trouvez pas » le degré de perfection qu'elles au- » roient acquis dans d'autres mains que » dans les leurs, daignez vous ſouvenir » qu'elles ſont deſtinées au traitement » des animaux, & que le plus ſouvent » la beauté d'un ſel n'ajoute rien à l'ef- » fet qu'on en attend.

» Quant aux compoſitions magiſtra- » les, chaque Eleve formulera celles » qu'il preſcriroit pour les maladies dont » il aura à parler.

» Telles ſont, MONSEIGNEUR & » MESSIEURS, les différentes épreuves » auxquelles dix-huit Eleves vont être » ſoumis. Un bien plus grand nombre » les auroit ſubies pluſieurs fois depuis » long-tems en votre préſence *, ſi la » fatalité des circonſtances & les beſoins » toujours renaiſſans des Provinces & » des différens Corps de Cavalerie ne » les euſſent ſubitement rappellés. Cette » Séance ſera employée à les écouter, » & celle de relevée à les voir operer.

» Puiſſent-ils, Meſſieurs, mériter vos » ſuffrages & recevoir dès-lors la récom- » penſe la plus flatteuſe & la plus digne » de leurs efforts, & puiſſe le Public » qui m'entend ici, MONSEIGNEUR, » reconnoitre en eux une partie de ce » que, non-ſeulement cette Nation, » mais les Nations étrangeres que nous » avons aidées à former de pareils éta- » bliſſemens, vous doivent d'actions de » graces & d'éloges ».

Les Eleves qui ont été admis au Concours ſont les Sieurs *Laborde*, entretenu par M. l'Intendant d'Auch; *Volpi* & *Ferdenzi*, par Leurs Majeſtés Impériales & Royale; *Bullion*, par M. l'Intendant du Dauphiné; *Buſſillon*, par M. le Marquis de Fumel; *Lafont*, par la Province du Bugey; *Lallemand*, par ſa famille; *Legay* & *Augé*, par M. l'Intendant de Picardie; *Caſtera*, par les Etats de Bigorre; *Callu*, *Mouſſette* & *Brault*, par M. l'Intendant de Tours; *Gimé*, Eleve Militaire caſerné; *Guinet*, entretenu par M. le Chevalier de Chaponay; *Touſſaint* Eleve Militaire caſerné, pour le Régiment Royal Picardie, Cavalerie; *Reignier*, Eleve Militaire caſerné; *Gelin*, entretenu par M. l'Intendant de Paris. Tous ces Eleves ont répondu avec diſtinction & ont mérité les ſuffrages & les applaudiſſemens de MM. les Juges & de toute l'Aſſemblée.

Les Sieurs *Ferdenzi* & *Volpi* ont paru fort inſtruits dans toutes les parties qui ont fait la matiere du Concours. Les Sieurs *Gelin*, *Caſtera*, *Lallemand* & *Callu* ont été pareillement jugés très-bons; les Sieurs *Guinet*, *Braulth* & *Gimé* ont montré des diſpoſitions & des talens qui annoncent qu'ils ſont faits pour honorer un jour les Ecoles. On a été auſſi très-content des Sieurs *Augé*, *Mouſſette*, *Laborde* & des Sieurs *Touſſaint* & *Buſſillon*.

Mais le Prix conſiſtant en quatre chaînes d'or & en quatre médailles d'or & d'argent, ſur deux deſquelles étoit gravé un fer pour le cheval, & une flamme ſur les deux autres, a été adjugé pour la ferrure, 1°. au Sieur *Bullion*; 2°. au

---

* *Tels que les Sieurs* Damalix, *de la Province de Franche-Comté*; Gengon, *Maître Maréchal à Paris*; Lembon, *Maréchal-Expert des Gardes-du-Corps, Compagnie de Noailles*; Larmande, *Maréchal des Haras du Roi*; Maurette, *de la Province du Languedoc*; Tribout, *établi à Metz*; Villot, *établi à Morlaix en Bretagne*; Legoulon, *établi à Sedan*; Paquier, *établi à Nantes*; Gauderon, *du Régiment de Schomberg*; Hugé, *du Régiment du Roi, Cavalerie*; Langevin, *Royal Pologne*; du Cardonnet, *Royal Rouſſillon*; Marteau, *de la Légion de Condé*; Mouton, *du Régiment de Conti, Cavalerie*; Milan, *du Régiment Royal, Cavalerie*; Edouard Valey, *du Régiment Dragons de Languedoc*; Forgues, *du Regiment Dragons de la Reine*; Philouſot, *du Régiment Royal, Dragons*; Preau, *Maréchal à Paris &c. &c.*, & Maillard, *Maréchal aux Ormes, chez M. le Marquis de Voyer.*

Sieur *Regnier*. Et pour ce qui concerne les opérations, 1°. au Sieur *Legay*; 2°. au Sieur *Lafont*. Ces quatre Eleves peuvent & même doivent porter ces médailles à la boutonniere de leurs habits.

Le Sieur *Cesar*, Chef des Hôpitaux, ayant concouru à l'instruction de tous ces Eleves dans la pratique des opérations, & ne pouvant dès-lors entrer en lice, a subi un interrogatoire public sur la différence qui existe entre une suppression & une rétention d'urine, & a fait ensuite l'opération de la ponction à la vessie par l'anus & le rectum. Il a été pareillement jugé digne d'une médaille d'opération.

Le Ministre, toujours juste dans la distribution des bienfaits capables d'animer de plus en plus le zele des Eleves attachés aux Ecoles, a encore jugé à propos de récompenser par une médaille d'opération l'ancienneté des services du Sieur *Bredin* qui a parcouru un grand nombre des Provinces de ce Royaume dans des circonstances de maladies épizootiques, & qui pendant longtems a traité ces maladies avec le plus grand succès. Il en a usé de même envers le Sr. *Hénon*, Professeur Royal d'Anatomie & de Phisiologie, après l'explication que cet Eleve a donnée à ceux de MM. de la Faculté de Médecine & de MM. du College de Chirurgie qui étoient présens de plusieurs préparations qu'il a faites & qui ne font pas le moindre ornement du Cabinet du Roi.

On ne sçauroit au surplus trop louer le zele avec lequel M. *Chabert*, Directeur de cette Ecole & Inspecteur-Général des Etudes de celles de France, a formé les Eleves par des instructions théoriques & pratiques qui lui feront le plus grand honneur quand elles seront mises au jour ».

N. B. S'il n'est pas fait ici mention de M. Bourgelat, c'est sans doute parce que sa modestie aura présidé à la rédaction de cette note. Au reste le Public sçait assez que la gloire dont se couvrent les Maîtres & les Eleves de nos Ecoles Vétérinaires, doit nécessairement refléchir avec éclat sur sa personne. Si ces Ecoles ont pris une consistance aussi brillante que solide, elles le doivent à ses soins & à ses travaux qui d'ailleurs ne pouvoient manquer de prosperer, sous l'influence du Ministre Patriote à qui la Nation sera éternellement redevable d'Etablissemens aussi utiles.

Moyen sûr de faire porter la balle d'un fusil plus loin qu'elle ne porte ordinairement; par un ancien Garde-Chasse.

Lettre au Rédacteur. » J'ose croire, Mr, que vous voudrez bien faire part aux Chasseurs qui sont en grand nombre dans cette saison, d'une petite découverte que j'ai faite. Elle est très-simple; sa principale opération consiste d'abord à enfoncer avec force sur la poudre un bouchon de liege cylindrique & de calibre; on fait ensuite glisser la balle sur le bouchon, & on bourre tant soit peu. Cette balle acquerra par-là une activité qui la portera à trente pieds plus loin qu'elle n'auroit été suivant la méthode ordinaire. On sent combien cet avantage doit intéresser tous les Chasseurs. Il est nécessaire de les prévenir qu'ils doivent avoir soin de bien nétoyer leur fusil à chaque quatrieme coup; sans cette attention, le bouchon de liege ne produiroit plus son effet.

A l'Armée, cette expérience ne pourroit avoir lieu qu'à la premiere décharge, parce qu'il faut le double de tems pour bien charger le fusil; mais il seroit bien avantageux que cette premiere décharge fût faite selon la méthode que je viens d'indiquer. Nos Militaires pourront tirer grand parti de ma découverte; ils sont tous animés du desir de la gloire; leur ouvrir un nouveau moyen pour anéantir sûrement les ennemis de l'Etat, c'est, je crois, mériter leur bienveillance. Depuis que je fais usage du *bouchon* de liege, soit pour la balle ou pour la grenaille, je tue plus fréquemment, & il est rare qu'un lievre m'échappe lorsque je l'apperçois. *Le 25 Septembre* 1778 ».

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 30 Sept. 1778, au Samedi 3 Oct., le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv. ; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 à 10 l. ; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21 à 22 l. 10 s. ; le seigle, de 10 liv. 15 s. à 11 liv. 5 s. ; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 livres *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 30 Sept. 1778 au Samedi 3 Oct., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv. ; *idem* à la Grêve, de 19 l. 10 s., 20 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 3 Oct. 1778, de 46 à 47 liv. ; *id.* nouveau, de 55 à 56 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l. ; *id.* nouvelle, de 18 à 19 ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44 ; *idem* nouveau, de 45 à 46 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41 ; *id.* nouveau, de 44 à 45 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *id.* nouvelle, de 16 à 17 ; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Octobre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	724		*marc.*
Du Pérou à	716		*marc.*
Les guinées à . . .	726		*marc.*
Ducats à	99		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		*once.*
Or à 20 karats à . .	84	5	*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		*marc.*
Piastres à	49	10	*marc.*

Changes de Paris du 3 Octobre 1778.

Amsterdam	53 5 8e. à ¾
Londres	29 5 8e. à ½
Hambourg	187 ¾
Madrid.....	15 3 à 2 6
Cadix.....	14 19 6 à 19
Livourne	96 ½ à ¾
Gênes.....	93 ¾ à ½
Lyon *Saints*.....	1 ⅙ p. ⅚ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1778.	*Jeudi 1.*	*Vendredi 2.*	*Samedi 3.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1747 ½ 45 . . .	1747 ½ 45 . .	1742 ½ 40 . .
D°. 16 25es . .	1140	1140 . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	240.	240	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	394	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	17 16 ½ . . .	17 16 ½ 17 16 ½ .	17 ½ . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Mardi 29 Sept. 1778

Messieurs

Marsollier... vres. t. l.
Perpétuelles. t. l.
Defays..... pplles. t. l.
Viageres..... t. l.
Desplaces. pplles. t. l.
Viageres.... t. l.
Tontine..... t. l.
Vieillard.... pplles. P.
Viageres .... P.
Tontine..... P
Six premiers mois 1778
Cauchy ..... pplles. A.
Tontine..... B.
Roberge... Perpét. t. l.
de l'ancien Clergé.

Du Mercredi 30.

Messieurs

Boutray. Tont.... t. l.
Viageres..... t. l.
Cochin..... pplles. t. l.
Radix ..... pplles. N.
Viageres ..... N.
Defrance....Viag. M
Perpétuelles... P.
Gauthier..... vres. N.
Perpétuelles. N.
Six premiers mois 1778.
Boutray.... Perpét. A.
.....
.....

Du Jeudi 1 Octobre

Messieurs

Deschapelles. vres. t.
Perpétuelles. t.
Decourmont pplles. t.
Viageres.....
De S. Janvier. vres.
Six premiers mois 178
Alissant.... Viag. E
Tontine ..... E
Nau ..... pplles. A
Viageres.... A
Tontine..... A
.....
.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c ; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 16 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 30 *Avril.*

LA peste s'est manifestée dans differens quartiers de cette Ville. Il y a peu de jours qu'une famille entiere en a été attaquée dans le Fauxbourg de Pera. Si ce fléau fait des progrès à mesure que la chaleur de l'air augmentera, nous ne pouvons nous attendre qu'à de fâcheux événemens pendant le cours de cet été, à moins que le Gouvernement, renonçant à sa fatale indifference sur cet objet, n'ait recours aux moyens les plus efficaces pour arrêter le mal.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 19 *Mai.*

Le Roi vient d'accorder des octrois fort considerables à notre nouvelle Compagnie d'Assurance pour les incendies. Sa Majesté a nommé pour Directeurs de cette Compagnie MM. le Baron de Schimelman, Conseiller Intime & Trésorier; le Comte de Bernstorff, Ministre d'Etat; le Comte de Molke, Conseiller Intime, & le premier Député des Finances; Guldberg, Secretaire Intime d'Etat; enfin M. Lembding, Bourguemestre & Conseiller de Justice. M. Lembding fera en même tems les fonctions de premier Administrateur; M. Waage lui servira de second dans cette Place. M. André Corainus a été choisi pour tenir la caisse & les registres de la Compagnie.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 17 *Mai.*

Cette Couronne domine sur une étendue de Pays presque aussi grande que la France; cependant suivant le calcul présenté à la Diete en 1770, le nombre des Habitans n'alloit qu'à 2,350,000 ames, tandis qu'aujourd'hui on fait monter la Population Françoise à plus de 24 millions de personnes. On prétend que tous les ans il sort de ce Royaume plus de 10,000 hommes qui, ne pouvant subsister dans leur Patrie, sont obligés d'aller chercher leur subsistance ailleurs. On attribue le défaut de population en Suede, 1°. à l'état où s'y trouve encore l'Agriculture, malgré les efforts qu'on fait pour la relever. 2°. A ce que l'on continue à y entretenir des Manufactures dont les productions ne peuvent soutenir dans les marchés la concurrence avec celles des Fabriques étrangeres.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 18 *Mai.*

Nous apprenons de Gallicie qu'on y a contraint les Juifs de fermer deux de leurs principales Synagogues, parce qu'ils

ont négligé de remettre à la Chambre des Finances 20,000 écus qu'ils s'étoient engagés de payer en trois termes, suivant la teneur de la derniere capitulation faite avec eux.

ALLEMAGNE.

DE RATISBONNE, *le 24 Mai.*

On assure que l'Imperatrice-Reine a dessein d'étendre aujourd'hui ses prétentions sur le commerce du sel qui se fait en Baviere; commerce très-lucratif pour le Souverain. Sa Majesté Impériale n'entend pas cependant s'attribuer tout le revenu de ce commerce; elle se contentera d'une partie qui sera proportionnelle à l'étendue de ses acquisitions dans ce pays. Elle veut bien, suivant les mêmes avis, ne rien percevoir sur cet objet pendant la présente année. Mais à compter du premier Janvier prochain, Elle prétend être mise en possession des nouveaux droits qu'elle revendique.

D'INGOLSTADT, *le 23 Mai.*

M, Helzenrieder, Docteur en Théologie, Conseiller de l'Electeur de Baviere, Professeur de Mathématique dans notre Université, a inventé de nouvelles pompes à incendie qui lui ont mérité le prix que la Société Electorale de Mayence à Erfort avoit proposé sur cet objet. La facilité avec laquelle on peut transporter & faire agir ces machines, le volume d'eau qu'elles envoyent sur le bâtiment embrasé, la hauteur à laquelle elles peuvent la porter, leur solidité, leur bon marché, paroissent devoir leur faire donner la préférence sur toutes celles de cette espece qu'on a imaginées jusqu'à présent. Le Mémoire que l'Auteur a présenté à la Société Electorale de Mayence paroît actuellement en Allemand, chez Crœts, Libraire de cette Ville.

D'ULM, *le 28 Mai.*

Le 25 de ce mois, entre deux & trois heures du matin, nous avons ressenti ici une secousse de tremblement de terre, accompagnée de quelques coups de tonnerre; ce qui nous a beaucoup alarmés. Heureusement cette secousse n'a été suivie d'aucun accident funeste.

ITALIE.

DE VENISE, *le 24 Mai.*

Soixante familles Juives s'étoient établies dans cette Capitale, après en avoir obtenu du Grand Conseil la permission. Ces familles se sont si prodigieusement multipliées qu'elles forment aujourd'hui près de six mille ames. Le Sénat a été frappé d'un pareil accroissement, & il a cru qu'il pouvoit en résulter des inconvéniens si on n'en arrêtoit les progrès. En conséquence il a jugé à propos de restreindre les privileges qui avoient été accordés ci-devant aux Juifs. Cette réforme leur a fort déplu, & ils se flattoient d'en obtenir la révocation, sur-tout lorsqu'ils ont vu les Avogadors ou Protecteurs des Loix s'opposer à ce que le Sénat avoit décidé. Les Avogadors prétendoient que la connoissance de cette affaire ne pouvoit appartenir qu'au Grand Conseil. Mais ce Tribunal, par un Decret du six de ce mois, a confirmé les restrictions faites par le Sénat.

DE MILAN, *le 19 Mai.*

Le 13 de ce mois, M. Cataneo, Vice-Secretaire de la Société Patriotique, fondée en cette Ville, a fait l'ouverture de ses leçons publiques d'Agriculture, qu'il donnera régulierement tous les Mercredis de chaque semaine. Dans cette premiere Séance, il a exposé avec autant de clarté que de précision les principes de la végétation: il s'est fort étendu sur la nature des plantes, sur leurs diverses qualités, & il a indiqué sommairement le meilleur usage qu'on pouvoit faire de leurs diverses parties. Ses instructions seront d'autant plus utiles qu'il s'est proposé sur-tout de faire l'application de sa théorie à la pratique. Il ne négligera rien non plus pour apprendre à ses Eleves a bien distinguer les qualités de chaque terrein; il leur enseignera les diverses opérations champêtres; la maniere dont il faut traiter les animaux & construire les instrumens aratiores; en un mot, tout ce qui concerne l'économie rustique.

DE ROME, *le* 15 *Mai.*

De toutes les actions des Princes, il n'en eſt pas de plus dignes d'être conſacrées par des monumens que celles qui tendent au ſoulagement des Peuples. La médaille qu'on eſt ici dans l'uſage de frapper pour la Fête de S. Pierre, doit repréſenter, cette année, le Saint Pere regnant, avec une emblême qui fera alluſion à la nouvelle ſuppreſſion des droits de péage que l'Etat Eccléſiaſtique doit à la munificence de Sa Sainteté.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE BESANÇON, *le* 31 *Mai.*

Le Conſeil d'Etat du Roi vient de caſſer l'Arrêt du Parlement de Beſançon, du 3 Février dernier, en vertu duquel les Braſſeries à biere, établies à grands frais dans cette Ville, avoient été détruites ſans qu'il eût été pourvu à l'indemnité des Propriétaires.

DE DIJON, *le* 2 *Juin.*

M. Regnier, Arquebuſier & Méchanicien à Semur en Auxois, déjà avantageuſement connu par l'invention d'une ſerrure de combinaiſon qui lui a mérité le premier encouragement de la Société Libre d'Emulation, a eu l'honneur de préſenter au Prince de Condé, à la tenue des Etats de Bourgogne, une Eprouvette ou machine à éprouver la poudre. Cet inſtrument avoit déjà obtenu précédemment le ſuffrage de notre Académie. C'eſt même l'honorable approbation de cette ſçavante Compagnie qui a engagé l'Auteur à faire encore de nouveaux efforts pour amener cette ingénieuſe machine au degré de perfection où il l'a portée en dernier lieu. Pluſieurs Officiers d'Artillerie ont reconnu qu'elle étoit préferable aux éprouvettes à crémaillere & autres. Cette éprouvette, ſi utile à ceux qui font uſage de la poudre à tirer, peut encore ſervir de peſon. L'Inventeur en fait de différentes grandeurs; les plus petites, à l'uſage des Chaſſeurs, ſont du prix de 18 livres; les plus grandes, deſtinées aux perſonnes qui veulent voir l'effet de la poudre plus en grand, coûtent 24 liv. Mais il ſera fait une remiſe honnête aux Marchands qui en prendront une certaine quantité. Monſeigneur le Prince de Condé a été ſi ſatisfait de l'éprouvette de M. Regnier qu'il lui en a marqué ſon contentement, en lui accordant une gratification.

Ce Prince qui ſçait apprécier & honorer les talens, aſſiſta le 8 Mai à une des Séances du cours de Chymie qui ſe faiſoit à notre Académie. M. de Morveau, un des premiers Chymiſtes de notre tems, fit pluſieurs expériences très-curieuſes. La derniere mérite d'être remarquée. Ce ſçavant Démonſtrateur écrivit ſur un papier blanc avec de l'encre cobaltique: les caracteres n'étoient point viſibles; mais auſſi-tôt qu'on eût préſenté le papier au feu, ils commencerent à devenir très-liſibles; alors S. A. S. y lut ces vers:

Au Champ de Mars, les regards de Condé
Dans tous les cœurs appelloient le courage;
Par eux ici le zele eſt ſecondé,
Et nos progrès vont être leur ouvrage.

DE TROYES, *le* 28 *Mai.*

» La Communauté des Maîtres Vinaigres, établie de tems immémorial dans cette Ville, & dans ſes Fauxbourgs & Banlieue, avoit été ſupprimée par l'Edit du mois d'Avril 1777, & ſuivant les diſpoſitions du même Edit, le commerce du vinaigre étoit du nombre de ceux que toutes perſonnes pouvoient exercer librement. Sa Majeſté a reconnu, d'après les repréſentations qui lui ont été faites, que cette liberté indéfinie, qui peut être utile dans quelques Villes, étoit dans le cas d'occaſionner des abus, & d'être ſujette à des inconvéniens dans la Ville de Troyes, où la fabrication du vinaigre fait l'objet d'un commerce conſiderable & exige une inſpection ſuivie. En conſéquence Sa Majeſté a cru devoir, par ſa Déclaration du 20 Avril dernier, regiſtrée en Parlement le 22 Mai ſuivant, ériger en la Ville de Troyes une Communauté de Marchands Fabricans & Débitans de vinaigre, laquelle jouira du privilege excluſif de fabriquer, vendre & débiter le vinaigre dans ladite Ville & Fauxbourgs d'icelle. Les droits de réception à la Maitriſe de ladite Commu-

nauté sont fixés à la somme de 300 livres. Ceux qui avoient été Maitres dans l'ancienne Communauté des Vinaigriers de ladite Ville, seront admis dans la nouvelle, en payant, dans trois mois pour tout délai, le quart des droits que doivent payer les nouveaux Maitres ».

DE CAEN, *le* 30 *Mai.*

M. Esmangart, Intendant de cette Ville, animé du desir de procurer aux Peuples de la Généralité, dont l'administration lui est confiée, les richesses & le bonheur dont elle est susceptible, a destiné une somme de 400 liv. pour un Prix consistant en une médaille d'or à décerner pour chacune des années 1778 & 1779, aux Auteurs des Mémoires qui satisferont le mieux aux questions suivantes.

» Quelles ont été les principales branches du commerce de la Ville de Caen » depuis le commencement du 11e. siecle, & plus particulierement depuis la » réunion du Duché de Normandie à la » Monarchie Françoise ? Quelles sont » celles qu'il seroit le plus avantageux » & le plus facile d'y établir & d'y étendre, relativement au sol du pays, à ses » productions, à ses débouchés actuels, » à ceux qu'il est possible de lui procurer, ainsi qu'à ses Loix, Coutumes & » Usages, & quels seroient les moyens » d'y parvenir ? ».

» Quels sont les arbres, les arbustes » & les plantes qui croissant sur le rivage de la mer, sans avoir néanmoins » besoin d'en être baignés à toutes les » marées, pourroient être employés à » la construction des digues & épis nécessaires sur les côtes & le long des » rivieres dans lesquelles la mer monte, » pour défendre de ses irruptions les terreins qui les bordent ? Quelle est la » culture de ces arbres, arbustes & plantes, & quel seroit le meilleur moyen à » employer pour en former des digues, » à la fois plus économiques, & les seules susceptibles d'une résistance constante & progressive ? ».

Les Mémoires seront adressés sous le couvert de M. Esmangart, Intendant de Caen, ou francs de port, à M. Moysan, Professeur d'Eloquence, & Secretaire perpétuel de l'Académie : sçavoir, pour la premiere question, avant le premier Septembre 1778, & pour la seconde, avant le premier Octobre 1779.

Le Concours ne sera interdit qu'aux seuls Membres Titulaires de l'Académie. Les Correspondans & Associés, même ceux de la Province, sont invités à s'occuper des questions proposées.

Nous trouvons dans l'excellent Journal de Physique de M. l'Abbé Rozier la note suivante, jointe à l'annonce de ce Programme ; nous ne pouvons mieux faire que de l'adopter. Elle pourra servir à diriger dans leur travail ceux qui concourront au Prix.

» La multiplicité des digues nécessaires » pour la conservation des terreins pré» cieux situés sur les rives de la mer & le » long des rivieres, dans lesquels se font » sentir le flux & le reflux, & pour l'acqui» sition d'autres terreins, encore couverts » par la mer à toutes ses marées, & sus» ceptibles de former également les pâ» turages les plus gras, rend cette der» niere question on ne peut plus inté» ressante, non-seulement pour cette Gé» néralité, mais encore pour toutes les » Provinces maritimes. Il existe un pe» tit arbre ayant les conditions deman» dées, c'est le Tamaris ; il est commun » en Italie, en Espagne, & même dans » les Provinces méridionales de la France : on en trouve aussi en Allemagne, » & même il y en a quelques plantes » dans cette Généralité ; sur les terri» toires de Cabourg, près de Dives, » d'Hermanville & d'Oystreham, Elec» tion de Caen. Il est facile à multiplier ; » il seroit seulement à desirer que ses » racines fussent un peu plus fibreuses : » cependant tel qu'il est, on estime qu'il » peut être fort utile dans la construction » de digues, parce qu'on espere que les » tunages & clayonnages auxquels on » pourra les employer, prendront racine » & ne pourriront pas comme ceux faits » avec le bois ordinaire, même avec le » saule & l'osier que l'eau salée fait mou» rir. L'essai du Tamaris doit être fait ; » mais il peut être d'autres arbustes ou » plantes inconnus dans ce pays, & qui » lui seroient préférables ».

DE PARIS, *le* 10 *Juin.*

Lettre au Rédacteur. » De toutes les maladies qui affligent l'humanité, il n'en est

point de plus terribles ni de plus déplorables que celles qui dérangent la raison & qui dégradent l'homme au point de le mettre au-dessous des brutes, & quelquefois même au rang des animaux les plus dangereux & les plus féroces; telles sont la manie, la folie, le délire, &c. Les malheureuses victimes de ces maladies sont bientôt abandonnées de leurs proches, réléguées dans des asyles destinés souvent au crime, ou exposés, faute de moyens, à être l'opprobre de leur famille & de leur Ville. Jusques ici une fausse théorie avoit égaré les Médecins sur le traitement de pareilles maladies. Si leurs remedes réussissoient dans un cas, ils étoient insuffisans dans mille autres, & la manie étoit regardée comme une maladie presque toujours incurable. Quelle obligation n'auroit-on pas à l'homme inventif & industrieux qui, renonçant à tout esprit de systême, observeroit attentivement la nature & trouveroit le moyen, en étudiant sa marche, de la redresser dans ceux de ses écarts qui tendent à déranger cette merveilleuse harmonie que le Créateur a établie entre l'ame & le corps! C'est d'après ces vues & ces principes que paroissent s'être toujours conduits les peres de M. Dufour, Docteur en Médecine & Chirurgien Aide-Major à l'Ecole Militaire de Paris, lesquels, depuis un tems immémorial, s'étoient voués à l'Art de guérir. M. Dufour à qui nous devons un très-bon Ouvrage sur les *opérations de l'entendement humain*, & sur les maladies qui en troublent les fonctions *, héritier des procédés de ses ancêtres pour le traitement de la folie & de la manie furieuse, avoit déjà eu le bonheur de guérir trois Demoiselles dont la cure avoit été manquée, quoiqu'elles eussent essuyé tous les remedes qu'on a coutume d'administrer en pareil cas à l'Hôtel-Dieu de Paris. C'est ce qui est constaté par un procès-verbal signé des Médecins nommés Commissaires par le Magistrat qui préside à la Police de cette Capitale. M. Dufour, encouragé par la réussite de ses premiers essais, a cru devoir faire de nouvelles expériences pour constater le succès de son traitement. En conséquence des ordres de M. le Lieutenant Général de Police, M. Gaulard, Médecin, M. Brun, Chirurgien en chef, & M. Faguieres, Chirurgien Gagnant-maîtrise, à Bicêtre, lui confierent le 25 du mois de Mars dernier trois malades de cet Hôpital, attaqués *d'une folie constante & furieuse*. Le premier étoit détenu dans les fers depuis neuf mois, le second depuis deux ans, & le troisieme depuis sept années. Ils avoient tous trois subi inutilement le traitement de l'Hôtel-Dieu de Paris. Le certificat délivré à M. Dufour, en lui remettant ces trois malades, atteste que leur état étoit si affreux qu'ils ne pouvoient être contenus autrement que par une chaîne attachée au cou & par des menottes. Deux de ces malades, sçavoir celui qui étoit depuis neuf mois à Bicêtre, & le Maniaque furieux qui étoit dans les fers depuis sept ans, ont été délivrés de leurs accès & mis en liberté vingt-un jours après leur traitement qui commença le 26 Mars. Ils assisterent aux exercices de piété le jour du Vendredi Saint, comme le prouvent & le procès-verbal de MM. les Officiers de Santé de Bicêtre, daté du 8 Mai, & le Decret de la Faculté de Médecine en date du 18 du même mois. On continue à faire des remedes à celui des trois sujets qui étoit malade depuis sept ans, parce qu'on présume qu'une maladie aussi grave & aussi invétérée demande que le traitement en soit prolongé, pour en assurer davantage le succès. Quant à celui qui étoit malade depuis deux ans, il s'est trouvé attaqué d'une manie mélancolique que M. Dufour n'avoit jamais traitée: des affections scorbutiques qui se sont manifestées pendant le traitement ont mis de la lenteur dans la guérison; néanmoins la fureur est calmée. Ce malade sort tous les jours, se promene & n'a plus les mêmes aversions pour les objets ou les choses qui lui déplaisoient ci-devant.

Tous ces faits prouvés de la maniere la plus authentique par les certificats de l'Hôpital-Général de Bicêtre, & par le Decret de la Faculté de Médecine de Paris, autorisent à croire que ces maladies, prises dans leurs principes, sont très-susceptibles de guérison. Cependant pour pouvoir parler d'une maniere plus

* *Cet Ouvrage se vend à Paris chez Merlin, rue Poupée.*

affirmative, il faudroit encore, ce ſemble, une longue ſuite d'expériences faites ſur les differens genres de folie. C'eſt le ſeul moyen de pouvoir indiquer avec certitude celles qui ſont de nature à céder aux remedes, & celles qui ſont incurables, ſi véritablement il en exiſte de cette derniere eſpece.

Au reſte les ſuccès de M. Dufour paroiſſent dépendre autant de la maniere dont il conduit ſes malades que de la nature même du ſpécifique qu'il leur adminiſtre. Eclairé par la ſage théorie qu'il a puiſée dans les Ecoles de Montpellier & de Paris, il n'ignore pas qu'il n'y a point de traitemens généraux, & que le grand Art du Praticien conſiſte dans l'heureuſe application qu'il ſçait faire d'un remede, ſelon les circonſtances, leſquelles varient ſuivant le ſexe, les forces, la conſtitution des ſujets.

Tous les amis de l'humanité ne peuvent aſſez applaudir au zele de M. Dufour & au préſent qu'il fera à la Société en la délivrant d'un des plus terribles fléaux qui peuvent l'affiiger. Combien de Citoyens rendus à la Société ! Combien de Collateraux avides fruſtrés d'héritages ſur la poſſeſſion deſquels ils comptoient ! Une pareille découverte eſt deſtinée à faire une époque brillante dans l'hiſtoire de l'Art de guérir ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

LETTRE au Rédacteur.

» Ayant adreſſé à M. Rogue le Parere inſeré dans votre Gazette du Samedi 23 Mai, No. 41, avec un Mémoire détaillé & explicatif ſur l'affaire qui y a donné lieu, j'en ai reçu la réponſe ſuivante. Je m'empreſſe, Mr, de vous l'envoyer pour que vous en faſſiez part à vos Lecteurs à qui elle eſt dûe ».

Réponſe de M Rogue. Le Souſſigné qui a pris lecture du Mémoire ci-joint, de nous coté & paraphé ſur huit pages :

Eſtime que toutes les queſtions y portées peuvent ſe réduire à trois.

1o. Jean a-t-il pu, de concert avec la femme de Pierre, enlever preſque toutes les marchandiſes de ce dernier ?

2o. La femme de Pierre doit-elle être conſiderée comme Marchande publique ?

3o. De quand la faillite de Pierre eſt-elle ouverte ?

Réponſe ſur la premiere Queſtion. L'enlevement fait par Jean, aidé de ſes Commis & Crocheteurs pendant la nuit, annonce fraude préméditée, & un divertiſſement d'effets que toutes les loix proſcrivent. La ſûreté du Commerce & la confiance qui y doit regner n'ont pas été reſpectées dans cette circonſtance, & les Négocians ſont intéreſſés à s'élever contre cette manœuvre qui ne tend qu'à la ruine des Créanciers légitimes des Faillis ; & ſi elle étoit autoriſée, ce ſeroit détruire l'ordre dans la Société.

La conduite de Jean eſt un abus répréhenſible de confiance & de la ſimplicité de la femme de Pierre qui n'a pu valablement conſentir à un enlevement de cette eſpece, ſans l'aſſiſtance de ſon mari.

Quoique la femme ait le maniement du commerce de ſon mari, il eſt toujours entendu qu'il ne le lui a permis que pour l'avantage de la communauté dont il eſt le maitre, & non pour le ruiner.

Cette femme ne peut être regardée que comme la Factrice de ſon mari ; elle n'a pu agir que pour les ventes & paiemens ordinaires du commerce qu'il faiſoit, & elle n'avoit point la faculté de conſentir, de ſon chef, à des enlevemens conſiderables ; enlevemens faits dans les ténébres & prémédités, puiſque Jean a introduit des ballots factices en place des ballots de marchandiſes.

Quand Pierre auroit conſenti à cette manœuvre, Jean n'en ſeroit pas plus à couvert. Les Créanciers de Pierre ſont toujours en droit de réclamer les marchandiſes enlevées & furtivement & nuitamment, attendu qu'on n'agit pas ainſi quand on a la bonne foi pour baze de ſes démarches. A plus forte raiſon Pierre eſt bien en droit de ſe plaindre de la conduite de Jean & de l'abus qu'il a fait de la confiance & ſimplicité de ſa femme.

On convient qu'un Créancier de bonne foi peut acheter en payement de ſa créance échue, des marchandiſes *de ſon Débiteur*, même dans les dix jours de la faillite ; mais ceci doit ſe faire en plein jour en boutiques & magaſins ouverts ; on en dreſſe une facture qui contient l'eſpece de marchandiſes, leur aunage & leur

prix, au pied de laquelle on donne une quittance ; ensuite l'Acheteur & le Vendeur en portent autant sur leurs livres-journaux qui doivent être tenus régulierement, pour rendre compte en tout tems de la conduite qu'on a teuue.

On convient qu'une femme peut obliger son mari lorsqu'il la laisse agir dans son commerce; mais les obligations qu'elle peut contracter ont des bornes & ne peuvent être étendues au-delà de la vente & recette ordinaires, comme nous venons de le dire, puisqu'elle ne peut même faire de remises de son chef, sans y être autorisée spécialement. On peut voir ce que nous avons écrit d'après les Auteurs, dans notre Ouvrage intitulé *Jurisprudence Consulaire & Instruction des Négocians*, tom. 1er, pag. 225 & 226 *.

Or si elle ne peut faire de remises, elle n'a donc pu valablement consentir seule à l'enlevement de presque toutes les marchandises de son mari ; ainsi Jean ne peut se dispenser de rapporter les marchandises qu'il a enlevées, avec dommages & intérêts.

Sur la deuxieme Question. La femme ne peut être considerée Marchande publique, puisqu'elle ne faisoit pas de commerce séparé de celui de son mari. Ainsi il s'agit d'examiner actuellement si les comptes qu'elle a arrêtés, & les billets qu'elle a consentis pour son mari & où elle ne peut être obligée personnellement, ne sont point infectés d'erreurs, & si le contenu en est légitimement dû. Pour cela, il faut que Jean représente tous ses livres soutenus *d'un journal*, le tout régulierement tenu ; il ne peut se dispenser de les représenter, quoiqu'il ait des écrits ; il ne le pourroit même, quand il auroit une obligation du mari passée devant un Notaire, lorsqu'il s'agit d'affaires de Commerce. C'est ce qui a été jugé par Arrêt que je cite dans mon Ouvrage, tom. 2, pag. 121-122. C'est aussi le sentiment des Auteurs que j'y ai rapportés; car la représentation des livres par les Marchands est indispensable pour justifier de leur conduite, par la régularité de leurs écritures, afin d'éviter les fraudes, les usures &c. ; & c'est le *livre-journal* auquel on ajoute plus de foi, étant le livre sur lequel on écrit à tout moment & de jour en jour, à mesure des opérations du commerce qu'on fait ; les écritures sur les autres livres étant plus refléchies, on n'y ajoute pas de foi si elles ne sont relatives au *journal*.

Sur la troisieme Question. La faillite est réputée ouverte du jour du dépôt du bilan ou du jour des scellés apposés sur les effets du Failli, ou du jour que le Débiteur *s'est retiré*, suivant l'Ordonnance de 1673 & la Jurisprudence des Arrêts.

Par *retiré*, on entend cessation de commerce, clôture de boutique, suivant un Arrêt cité dans mon Ouvrage, tom. 1er, pag. 333 jusqu'à 336 ; mais dans cette circonstance, l'enlevement presque général des marchandises de Pierre, fait dans les ténébres par Jean & par ceux qu'il y a employés, accompagné de circonstances aussi révoltantes, qui dès ce moment a ruiné Pierre, & l'a décrédité dans son commerce, doit fixer l'époque de sa faillite de ce jour, à l'égard des Créanciers de Pierre, puisque Jean, par cette conduite, lui a entierement fait cesser son commerce. Cette circonstance est trop frappante pour qu'on puisse se dispenser d'y faire remonter la faillite ; car on doit punir les pirateries qui se pratiquent dans le Commerce au détriment de la confiance qui en est l'ame. Délibéré à Angers le vingt Mai mil sept cent soixante-dix-huit. *Signé*, ROGUE, avec paraphe.

I I.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 12 Juin.

L'esturgeon, depuis 94 liv. jusqu'à 141 ; le turbot, depuis 15 liv. jusqu'à 53 ; le saumon, depuis 18 liv. jusqu'à 33 ; la paire de solles, depuis 3 liv. jusqu'à 4 ; les aloses, 3 liv. 10 sous ; les rayes, depuis 3 liv. jusqu'à 5 ; les truites, depuis 2 liv. 10 sous jusqu'à 3 l. ; les maquereaux, 1 liv. ; les carrelets, depuis 15 sous jusqu'à 1 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 10 Juin 1778, au Samedi 13 dudit, le froment s'est vendu

---

* *Cet Ouvrage se vend chez Onfroy, Libraire, Quai des Augustins à Paris.*

à la Halle, de 18 l. 10 s., 19, 20 à 22 l.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 l. à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 9 liv. 5 s. à 10 liv. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. 5 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 10 Juin 1778 au Samedi 13 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 13 Juin 1778, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 34 à 35; *id.* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Juin 1778.

Or de Portug. à . . .	724	l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	718			
Du Pérou à	710			
Les guinées à . . .	723			
Ducats à	98		5	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		10	
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53		15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51		17 6	
Piastres à	49		10	

Changes de Paris du 13 Juin 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30
Hambourg	188 ½
Madrid.....	15 3
Cadix.....	15
Livourne	98
Génes.....	96
Lyon.....	¼ p. % b.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Merc. 10 Juin 1778. *Messieurs*		Du Jeudi 11. *Messieurs*	
Boutray..... pp^lles.	L.	Deschapelles. v^res.	L.
Viageres	L.	Perpétuelles.	L.
Tontine	L.	Decourmont pp^lles.	J.
Cochin..... pp^lles.	J.	Viageres	J.
Radix ..... pp^lles.	J.	Alissant..... Viag.	M.
Viageres	J.	Tontine	M.
Defrance.... Viag.	J.	Nau..... pp^lles.	L.
Perpétuelles ..	J.	Viageres.....	L.
Gauthier ..... v^res.	J.	Tontine	L.
Perpétuelles..	J.	De S. Janvier v^res.	J.
Vieillard .... pp^lles.	J.	Defays ..... pp^lles.	J.
Viageres	J.	Viageres.....	J.
Tontine	J.	Dutartre Perpét.	t. l.
.....		de l'ancien Clergé.	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1778.	*Jeudi 11.*	*Vendredi 12.*	*Samedi 13.*
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1660 62½ 60 57½ (60	1665 67½ 70 .	1675 72½ 75 77½
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1100 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	74	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	19 18½ 19 . .	18½	18½ 18 18½ 18
Bil. des Fermes .	4	4¼	4 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^ll pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 31 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 29 Décembre.*

NOUS achetons communément du hareng pour 107,000 roubles, parce que le Peuple de la Livonie, de la Russie Blanche, de l'Ingrie & de la Finlande fait une grande consommation de ce poisson. Rien ne seroit cependant plus facile que de nous procurer cette denrée sans avoir recours à l'Etranger. Le vrai hareng n'est pas rare dans la Mer Blanche; d'autres especes de poissons à peu près semblables, & qui peuvent très-bien le remplacer, se trouvent en plus grande quantité encore dans la Mer Noire & dans la Mer d'Azow, ainsi que dans la Mer Caspienne. Le bas prix du sel, avantage que nous devons à la bienfaisance de notre Souverain, ne devroit-il pas engager des Entrepreneurs à se saisir de cette branche de commerce en formant des établissemens pour la pêche des divers poissons qui peuplent nos mers & qui sont propres à faire des salaisons?

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 30 Décembre.*

Le vaisseau l'*Unité*, Capitaine Stephensen, est parti de ce Port pour les Indes Orientales. Le *Vœu des Riches* a fait aussi voile pour se rendre dans les mêmes contrées, sous la conduite du Capitaine Bagge.

Le trente Septembre dernier, les Habitans de l'Isle de Ferroë qui touche à la Laponie Suédoise, furent effrayés par un phénomene imposant. On y entendit tout-à-coup un bruit violent & répété, semblable à celui d'une grosse artillerie. Ensuite une montagne s'ouvrit avec une forte explosion & vomit de son sein une quantité prodigieuse de pierres. Il en sortit en même tems un torrent d'eau de couleur rouge qui teignit la mer à une grande distance. On prétend que cette montagne contient une mine de fer & beaucoup d'antimoine.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 3 Janvier.*

Le systême de la tolérance fait de jour en jour des progrès rapides dans toutes les parties septentrionales de l'Europe. C'est une suite du desir que paroit avoir chaque Souverain de rendre la population florissante dans ses Etats. En conséquence de cette nouvelle politique, on vient d'accorder ici aux Protestans la permission de faire leurs prieres publiques en Polonois. Le 16 du mois dernier, on prononça dans cette Capitale, pour la premiere fois, un Sermon Protestant en Langue nationale, & la Scene y fut administrée dans la même Langue. Il y aura un pareil exercice le premier Dimanche de chaque mois.

On observe que du tems de Sigismond Auguste, d'Etienne Battori, de Sigismond III. & de Ladislas IV. les Sénateurs & les principaux Magnats Dissidens avoient des Chapelles chez eux pendant la tenue des Dietes, & que le Service Divin s'y faisoit en Langue Polonoise; mais que cela ne s'étoit jamais pratiqué dans une Eglise publique. Après la mort de Ladislas IV. le Culte Protestant fut absolument banni de cette Capitale, & ceux de cette Religion étoient contraints d'aller faire l'exercice de leur Culte à douze milles de la Ville dans un endroit où les Princes Radziwill leur accordoient pleine & entiere liberté. Voilà ce qui a si fort peuplé les Terres des Domaines de cette Maison. A la fin du dernier siecle, les Evêques résolurent d'anéantir les Dissidens; on leur interdit toute espece d'emplois & on les empêcha d'exercer leurs professions & leurs métiers. Ces Dissidens, obligés de s'expatrier, passerent la plûpart en Prusse où ils furent très-bien reçus. Enfin la Cour de Varsovie & les Grands se trouvant privés, par cette émigration, non-seulement de tous les objets de luxe & d'agrément, mais encore des choses les plus nécessaires à la vie, prirent le parti de se relâcher de cette premiere rigueur, & rappellerent quelques Protestans.

Pendant le regne des Princes Saxons, les Troupes de Saxe avoient un Aumônier Luthérien; mais il ne lui étoit permis de prêcher qu'en Allemand, de sorte que les Polonois ne pouvoient profiter de ses instructions.

HONGRIE.

De Presbourg, *le 17 Décembre.*

Notre Auguste Souveraine ne laisse échapper aucune occasion de donner à ses Sujets des preuves de sa bienfaisance & du desir qu'elle a de rendre ses Peuples heureux. Après le funeste incendie qui a réduit en cendres le Village de Cremnitz, elle s'est empressée de donner des ordres pour qu'on pourvût à la subsistance des malheureux Habitans; depuis elle a déclaré qu'ils seroient affranchis de toute imposition pendant trois ans, & que la même grace auroit lieu pour ceux qui les premiers ont porté du secours à ce Village. Sa Majesté Impériale a deplus décidé qu'il seroit prêté sur son Trésor aux Incendiés, une somme de 30,000 florins pour dix ans & sans intérêt, & qu'on feroit pour eux une quête générale dans tous les Pays de sa Domination.

ALLEMAGNE.

De Breslaw (*en Silésie*), *le 2 Janvier.*

Nous avons donné, il n'y a pas longtems, une instruction sur la culture du *seigle de S. Jean*; en voici une autre sur le seigle d'Archangel qui pourra avoir aussi son utilité. L'Auteur ne se nomme pas; mais la Société Patriotique de Silésie l'a jugée assez importante pour qu'elle s'empressât de la faire publier.

L'Auteur annonce qu'il n'avance rien qui ne soit établi sur une expérience de plusieurs années. Cette heureuse expérience l'a conduit aux observations suivantes.

1°. Un sol profond, mais sec, bien fumé & bien façonné, convient mieux au seigle d'Archangel qu'un sol froid, rude & bas. 2°. Un quart de scheffel de seigle d'Archangel, mesure de Berlin, suffit pour ensemencer un terrein où il faudroit un scheffel entier de seigle ordinaire. L'Auteur assure avoir recueilli 134 grains pour un, d'une certaine quantité de seigle d'Archangel qu'il avoit semée dans un arpent de terre, au Pays de Magdebourg. 3°. Ce seigle veut être sémé de bonne heure, parce qu'il se forme en buisson. 4°. Il est plus expédient de le semer dans un champ, dont le fumier soit bien pourri & bien consommé, que dans un terrein fraichement fumé, parce que les insectes qui se trouvent en grand nombre dans le fumier frais nuisent beaucoup au grain, & d'ailleurs ce fumier donne naissance à une multitude de mauvaises herbes qui croissant avec le seigle l'étouffent & l'empêchent de profiter. Au reste cet inconvénient est également nuisible dans toute espece de culture, & il faut toujours l'éviter, quel que soit le grain qu'on se propose de semer. 5°. Le seigle d'Archangel croît beaucoup mieux par-tout

que le seigle du Pays même. 6o. Il souffre beaucoup moins que le seigle commun, des gelées fortes de l'hiver & de celles du printems. 7o. Enfin l'Auteur observe que la semence qu'il a recueillie du bled d'Archangel n'a été sujette à aucune espece d'altération, & n'a aucunement dégéneré pendant l'espace de quatre ans qu'ont duré ses expériences.

DE LUBECK, (*en Basse-Saxe*), *le 6 Janvier.*

Le Canal du Holstein dont on a parlé tant de fois comme une des entreprises les plus avantageuses qu'on ait formées pour le Commerce, ne tardera pas à ouvrir la communication entre la Mer Baltique & la Mer du Nord. Il aura 110 pieds de largeur sur 15 pieds de profondeur. Il portera des vaisseaux de 40 à 50 lasts. On évalue ce qu'il coûtera à la somme de 1,200,000 risd.

ITALIE.

DE ROME, *le 23 Décembre.*

Chaque jour voit éclore quelque nouvelle marque de la tendresse paternelle du Saint Pere pour ses Peuples. Il a établi depuis peu dans l'Hôpital-Général une Ecole de Médecine. Sa Sainteté payera de ses propres deniers les frais nécessaires pour soutenir cette utile Institution. On y fera régulierement des leçons d'Anatomie.

En fouillant ici dans les environs des ruines du Temple de la Paix, on a découvert une espece de cuisine remplie d'ustensiles de bronze & beaucoup de médailles d'argent. Ces vases sont ornés de cizelures très-délicatement faites & dessinées avec beaucoup de goût. En général ce travail donne une idée avantageuse des anciens Artistes.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 23 Décembre.*

Le navire François le *Comte de Maurepas*, revenant des Indes Orientales, a fait une traversée très-laborieuse; il s'est trouvé sur les côtes des Açores dans une situation si critique qu'il a pris le parti de gagner au plutôt notre Port où il est arrivé à tems; car il faisoit cinq pieds d'eau par heure, & il n'a échappé au naufrage que par le travail opiniâtre des gens de l'Equipage & de tous les Passagers. Le nombre des personnes qui étoient à bord de ce bâtiment se montoit à quatre-vingt.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 9 Janvier.*

Quelques nouvelles venues des Indes Orientales inquietent beaucoup nos Commerçans. Elles portent que *Hider-Aly* étoit à la tête de douze mille hommes & qu'il paroissoit disposé à attaquer nos possessions sur la Côte de Coromandel. Ces bruits désagréables paroissent être le principe de la baisse subite que viennent d'éprouver les effets de la Compagnie.

Les Habitans des Isles de Jersey & de Guernesey payent maintenant au Gouvernement une imposition qui répond à la taxe sur les terres; voilà la premiere fois que ces Insulaires sont assujettis à un pareil droit; jamais avant ce regne ils n'avoient rien payé de semblable.

Le Roi a fait distribuer à l'occasion de la Fête de Noël, une somme de 1000 liv. sterl. aux pauvres des diverses Paroisses de Westminster.

Le premier jour de l'An quarante enfans de l'Hôpital de Christ, du nombre de ceux qu'on y éleve dans l'Art de la Navigation, & dans la Science des Mathématiques, eurent, suivant l'usage, l'honneur d'être présentés à LL. MM.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LYON, *le 10 Janvier.*

Lettre au Rédacteur. » Vous nous avez donné, M., l'histoire de Jean Bouffard en payant à ce brave homme le juste tribut d'éloge qu'il méritoit. Si vous avez cru que vos Lecteurs verroient avec plaisir dans votre Gazette un si beau trait, je crois qu'ils ne seront pas moins sensibles au récit d'une action dont nous venons d'être témoins ici, & qui peut-être n'est pas indigne d'aller de pair avec

celle du généreux Citoyen de Dieppe.

Le 27 de Décembre dernier, trois freres s'amusoient à glisser sur la glace dont étoit alors couvert le bras oriental du Rhône. La glace s'étant brisée tout-à-coup sous leurs pieds, ces malheureux enfans disparurent. Personne n'osoit aller à leur secours, & il y avoit déjà près d'une demi-heure qu'ils étoient sous l'eau, lorsque le sieur Vincent *Bernin* accourt, & emporté par le courage que lui inspire son humanité, il se précipite dans le même endroit où ces enfans étoient tombés, & où il y avoit dix pieds d'eau. Après les avoir cherché assez long-tems sous la glace, il eut le bonheur d'amener à bord deux de ces infortunés & de les rendre à leurs parens; il ne put trouver le troisieme. Le Sr. Bernin est natif de la Guillotiere, Fauxbourg de Lyon, & Caporal au Régiment d'Anjou. L'action de ce brave homme a fait la plus grande sensation dans cette Ville. M. de Flesselles, notre Intendant, s'est empressé de récompenser un si généreux dévouement; il a donné en présent à cet intrépide Militaire une épée à garde d'argent sur laquelle on a gravé en peu de mots le précis d'un fait dont le souvenir ne doit jamais perir. Madame l'Intendante a voulu aussi partager l'honneur de récompenser une si belle action. Le Sr. Bernin en a reçu un don pécuniaire. MM. du Consulat de leur côté lui ont accordé une gratification ».

DE L'ISLE DE BOUIN (*en Bas-Poitou*), *le* 18 *Janvier*.

Nous trouvons dans les Affiches du Poitou un fait extraordinaire, & qui ne peut manquer de piquer la curiosité du Public. Pour ne pas l'alterer, on va le rapporter dans les propres termes de cette Feuille qui est toujours intéressante.

» Le tonnerre, avec un bruit épouvantable, semblable à l'explosion d'un magasin à poudre, est tombé le 24 du mois dernier, veille de Noël, vers les huit heures du soir, sur la tour de l'Eglise de cette Isle. Il y avoit alors dans l'Eglise soixante personnes qui se crurent couvertes de flammes & qui tomberent de frayeur & de consternation. M. le Curé & son Vicaire étoient au Confessional, qu'ils abandonnerent. On faisoit de toute part les cris les plus lamentables. Chacun croyoit que son voisin étoit écrasé. On reconnut bientôt qu'il n'y avoit personne de mort ni de blessé. Une Dame seulement a eu une légere blessure à l'épaule. On envoya voir dans la tour, plusieurs pierres étoient tombées, le plancher étoit en partie enfoncé; il paroissoit menacer ruine, de sorte que l'ouragan continuant d'ailleurs & éteignant toutes les lumieres, M. le Curé fit annoncer dans toute la Ville, que personne n'eût à venir dans l'Eglise & qu'il n'y auroit point d'Office ni de Messe cette nuit-là. On renvoya dans la tour vers les dix heures du soir; on trouva dans la chambre de l'horloge, un paquet de mauvais linge qui servoit à la nétoyer, tout embrasé & on l'éteignit. Cette découverte étoit heureuse; l'Eglise & peut-être toute la Ville auroit couru les plus grands risques. Quand on remonta à la tour le matin, on reconnut tous les ravages de la foudre, qui étoit entrée par une des fenêtres qu'elle a démolie. La tour a été frappée en dehors & en dedans depuis le haut jusqu'à un demi pied de terre. Les chainettes qui levent les marteaux de l'horloge ont été fondues. L'horloge, l'orgue, les cloches ni l'Eglise n'ont eu aucun dommage ».

DE VERSAILLES, *le* 17 *Janvier*.

Lettre au Rédacteur. » Je me joins bien volontiers, M., à celui de vos Abonnés dont vous avez exprimé les desirs dans la Feuille de ce jour (v. le No. 5 de cette annnée, p. 38). Les articles qu'il nomme sont tous intéressans, plusieurs même sont très-utiles. Une Gazette d'Agriculture & de Commerce ne doit pas les oublier.

Mais voici un objet sur lequel il me semble que M. votre Abonné n'a pas assez insisté; c'est celui des prix courants des denrées de l'Amérique & des marchandises Françoises & étrangeres dans les divers Ports du Royaume. Un peu d'exactitude sur ce point feroit participer les Habitans des Colonies à l'utilité de votre Ouvrage, & vous ouvriroit une branche immense de souscriptions.

Pendant le séjour que j'ai fait dans nos Isles, j'ai souvent entendu les Propriété-

taires se plaindre de la nécessité où ils sont de vendre & d'acheter, pour ainsi dire, suivant le cours qu'il plaît aux Capitaines, aux Marchands & aux Commissionnaires de régler. Il n'en seroit pas de la sorte si les Habitans étoient instruits des taux de France dans les différens Ports. Cette connoissance leur serviroit de base pour faire leurs marchés, s'ils jugeoient à propos de vendre & d'acheter sur les lieux : & dans le cas où ils voudroient remettre directement en Europe, ils sçauroient quelles seroient les Places où ils obtiendroient le prix le plus avantageux.

Ils pourroient sans doute se procurer ces instructions en cultivant quelques Correspondances ; mais cela devient difficultueux pour des personnes qui n'ont point de relation de commerce, & que la culture de leurs terres occupe assez. Il leur seroit infiniment plus aisé de les tenir d'un Papier public, & c'est une chose dont l'utilité est si évidente, même pour les Négocians du Royaume, (lesquels, dans certains cas, trouveroient du bénéfice à faire passer d'un Port à l'autre les marchandises qu'ils auroient en main) qu'il est bien surprenant que vous n'en fassiez presqu'aucune mention. Je ne me rappelle point que vous ayez donné au-delà de trois ou quatre prix courants, & je crois qu'il seroit à propos que vous en donnassiez tous les Ordinaires ou qu'au moins vous en marquassiez les variations. J'en ai vu environ deux de Nantes, un de la Rochelle & un de Bordeaux ; point de Marseille, de Saint-Malo ni du Havre, trois Places auxquelles nos Isles font cependant des envois prodigieux.

En traçant des colonnes, au haut de chacune desquelles vous poseriez le nom d'une Ville de Commerce du Royaume, mettant ensuite à gauche de ces colonnes les denrées de l'Amérique avec leurs prix vis-à-vis & sur la même ligne, mais au-dessous, & selon le cours de chacune des Villes, le Public auroit un tableau de comparaison curieux & utile.

Au reste, il ne faut pas croire qu'il soit fort difficile de vous procurer ces divers prix courants. Les ventes & les achats sont faits dans les Places de Commerce par les Courtiers de navires qui y sont en charge & forment communément une Compagnie. Leur demeure est connue, & on peut s'adresser à eux, comme à des personnes publiques. Ils ont des feuilles imprimées sur lesquelles sont les noms des marchandises ; il ne faut y ajouter que quelques chifres pour indiquer les prix. Cela est fait en un instant, & donne si peu de peine aux Courtiers, que je suis persuadé que ces Messieurs se feroient un plaisir de vous communiquer toutes les instructions nécessaires sur cet objet.

Vous pourriez vous procurer par la même voie, je veux dire par les Courtiers, une note des marchandises Françoises & Etrangeres qui ont un cours, & qui font matiere de commerce pour les Colonies, telles que les eaux-de-vie, la morue, le poisson & le bœuf salé, la farine &c. Vous pourriez aussi vous procurer une note de l'arrivée des navires, venant de l'Amérique, chose qui intéresse de très-près les Habitans qui y ont souvent leurs familles & leurs fortunes. Enfin vous pourriez être instruit des navires en chargement pour l'Amérique, & à peu près de l'époque de leur départ ; objet encore très-intéressant à cause des disettes que l'on éprouve fréquemment dans les Colonies, pendant lesquelles les marchandises de France montent à des prix excessifs, faute de sçavoir si l'on peut compter sur quelque secours prochain.

Voilà donc quatre points : le cours des denrées de l'Amérique dans les divers Ports de France, celui des marchandises Françoises & Etrangeres dans les mêmes Ports ; les noms des navires qui y arrivent de l'Amérique & la date de leur arrivée ; enfin les noms & le port de ceux qui y sont en chargement pour les Colonies, & l'époque de leur départ, autant qu'il seroit possible de la fixer. Avec ces additions, soyez assuré que votre Gazette seroit infiniment recherchée dans toutes nos Possessions en Amérique, aussitôt qu'elle y seroit connue, & je contribuerois avec plaisir à l'y faire connoître. Je ne pense point qu'il y ait aucun Habitant qui ne fût fort aise de donner un louis d'or par an pour des renseignemens si avantageux à ses affaires & à sa tranquillité, qu'il payeroit volontiers le double & le triple plusieurs fois dans l'année, dans différentes circonstances. J'ai l'honneur &c. ».

N. B. Nous donnons cette Lettre dans les mêmes vues que nous avons eues en donnant celle qui l'a fait naitre, c'est-à-dire pour prendre l'avis du Public & pour nous assurer si ce qu'on nous demande ici sera véritablement du goût de la plûpart de nos Lecteurs. Si nous ne recevons point à ce sujet de réclamations ou si celles qu'on pourra nous adresser ne nous paroissent pas suffisamment motivées, nous tâcherons de remplir par la suite les intentions des personnes qui nous ont écrit, & cela d'autant plus volontiers que leur demande nous paroit très-convenable.

Suite du prix des Grains pendant les mois de Novembre & de Décembre derniers, dans quelques Provinces du Royaume.

Grenoble. Le *froment* s'est vendu 2 l. 16 s. 3 d., 3 l. & 3 l. 8 s. le quartal pesant 20 livres, poids de marc. Le *méteil*, 2 liv. 6 sous.

Vienne. Le bichet de *froment* pesant 50 l. s'est vendu 4 l. 8 s. & 4 l. 16 s. Le *seigle*, 3 l. 8 s. & 3 l. 12 s. Le *méteil*, 3 l. 10 s. & 3 l. 18 s.

Valence. Le septier de *froment*, pesant 108 livres, poids de marc, s'est vendu 11 liv. 10 s. & 12 l. 10 s. Le *seigle*, 8 l. 10 s. & 9 l. 10 s. Le *méteil*, 9 l. 10 s. & 10 l. 10 s.

Romans. Le quart de *froment*, pesant 30 liv., s'est vendu 3 l., puis 3 l. 6 s. & 3 l. 14 s. Le *seigle*, 2 l. 8 s. & 2 l. 12 s. Le *méteil*, 2 l. 14 s. & 2 l. 18 s.

Montelimart. Le setier de *froment*, pesant 92 liv. le marc, s'est vendu 10 liv. 10 s., puis 11 liv. & 11 l. 10 s. Le *seigle*, 6 l. 15 s. & 8 l. Le *méteil*, 7 l. 5 s. & 8 l. 10 sous.

Gap. L'émine de *froment*, pesant 37 l. poids de marc, s'est vendue 3 liv. 5 s. Le *seigle*, 1 l. 16 s. Le *méteil*, 2 l.

Embrun. L'émine de *froment*, pesant 30 liv., s'est vendue 2 liv. 17 s., puis 2 l. 15 s. & 2 l. 12 s. Le *seigle*, 2 l. & 1 l. 15 s. Le *méteil*, 2 l. 5 s. & 2 l. 2 s.

Briançon. La mine de *froment*, pesant 46 liv., s'est vendue 5 l. 5 s. & 4 l. 15 s. Le *seigle*, 3 l. & 2 l. 15 s. Le *méteil*, 4 l. & 3 l. 10 s.

Aix en Provence. La charge de *bled*, pesant de 310 à 320 livres, s'est vendue 31 l., 32 l., 33 l. 10 s.; 32 l. 10 s. & 31 l. 10 s. Le *méteil*, 21 l., 21 l. 10 s., 22 l. Le *seigle*, 18 liv.

Limoges. Le septier de *froment*, pesant 80 liv., s'est vendu 7 liv., 7 l. 10 s., 7 liv. 15 s. Le septier de *seigle*, pesant 70 liv., s'est vendu 5 l., 5 l. 5 s., 5 l. 10 s.

Angoulême. Le septier de *froment*, pesant 80 liv., s'est vendu 7 l. 14 s. & 7 l. 17 s. Le septier de *méteil*, pesant 75 liv., s'est vendu 5 liv. 15 s. 3 d., 5 l. 19 s. 3 d. Le septier de *seigle*, pesant 70 liv., s'est vendu 6 l. 6 s. & 5 l. 18 s. 1 d.

Tulle. Le septier de *froment*, pesant 70 livres, s'est vendu 8 l. & 8 l. 10 s. Le septier de *seigle*, pesant 65 l., s'est vendu 5 l. 11 s. 3 d. & 6 l. 10 s. 3 d.

Brive. Le septier de *froment*, pesant 70 liv., s'est vendu 10 liv. 6 s. & 10 l. Le septier de *seigle*, pesant 65 liv., s'est vendu 7 l. 6 s.

Sens. Le *froment*, pesant 36 livres, s'est vendu 3 liv. 5 s. & 3 liv. 2 s. Le *méteil*, 1 l. 16 s. & 1 liv. 13 s. Le *seigle*, 1 l. 7 s., 1 l. 8 s. & 1 l. 6 s. L'*orge*, 1 l. 6 s., 1 l. 4 s. & 1 l. 5 s.

Villeneuve-le-Roi. Le *froment*, pesant 72 liv., s'est vendu 5 l. 4 s. & 5 l. 15 s. Le *méteil*, 3 l. 2 s. & 3 l. 12 s. Le *seigle*, 2 liv. 14 s. & 2 l. 16 s. L'*orge*, 2 l. 8 s. & 2 l. 10 s.

Tonnerre. le *froment*, pesant 72 l., s'est vendu 5 l. & 5 l. 8 s. L'*orge*, 2 l. 8 s. & 2 l. 5 s. Le *méteil*, pesant 65 liv., s'est vendu 3 l. 5 s. & 3 l. 3 s.

Nemours. Le *froment*, 144 liv. pesant, s'est vendu 10 l. Le *méteil*, pesant en proportion, 8 l. Le *seigle*, 5 l. & l'*orge*, 4 l.

De Paris, *le 24 Janvier.*

Il est né en cette Ville, dans le courant de l'année derniere, 11,445 garçons & 10,821 filles; en tout 22,666. Le nombre des morts s'est monté en tout à 17,112; sçavoir, 9101 personnes du sexe masculin & 8101 du sexe féminin. On a reçu à l'Hôpital des Enfans-Trouvés 3411 garçons & 3294 filles. D'où il résulte qu'il y a eu en 1777, 286 Enfans-Trouvés de plus que l'année précédente, & 2725 morts de moins.

Description d'un Charriot inventé à Lyon (1) *pour transporter facilement les grosses pierres, tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron sur les Arts utiles & agréables.*

Ce Charriot, connu à Lyon sous le nom de *Gabriele*, qui est celui de son In-

venteur, réunit un grand nombre d'avantages. Il a d'abord celui de pouvoir porter des fardeaux énormes & de les laisser charger facilement ; en second lieu, il n'expose pas les Passans à être écrasés si l'un de ses essieux se rompoit ou si une de ses roues se brisoit ou venoit à *dérayer*. Ces avantages, quoique balancés par quelques inconvéniens, m'ont paru mériter que je le fisse connoître au Public, puisqu'il se présente tous les jours des cas où un pareil Charriot peut être de la plus grande utilité. J'observerai encore, avant tout, qu'on s'en est déjà servi avec succès pendant près de sept ans pour la construction d'un bâtiment immense ou plutôt d'une forteresse destinée au Chapitre noble de Lyon, connu sous le vocable de *S. Jean*.

Ce Charriot est composé d'une seule piece de bois ou flêche très-forte qui est assemblée fortement par une de ses extrêmités dans l'essieu des grandes roues, & de l'autre bout dans le montant d'un avant-train ordinaire.

La partie de cette forte piece de bois qui est vers les petites roues doit avoir été courbée par la nature vers son extrêmité en forme de col de cigne, pour laisser passer au-dessous d'elle les petites roues du Charriot quand il s'agit de tourner. On voit par-là que la convexité de cette courbure doit être au-dessus.

De forts tirans de fer fixés d'un bout contre l'essieu de derriere d'une part, & contre les *moutons* ou traverses de l'avant-train, & de l'autre contre cette espece de flêche ou piece de bois recourbée, donnent à ce Charriot la plus grande solidité.

Au-dessus de l'essieu de derriere & des moutons de l'avant-train s'élevent deux fortes pieces de bois d'une certaine longueur, entretenues par le haut par une bonne traverse. Ces pieces renferment entr'elles un fort cric garni d'une manivelle qui est extérieure, par rapport au Charriot.

Une longue piece de bois de plan très-forte & très-droite pose par ses deux extrêmités sur l'enfourchure qui est au bout de la bande dentée des deux crics.

Les pieces de bois entre lesquelles se trouvent ces derniers sont percées dans leur largeur de plusieurs trous qui se trouvent les uns sur les autres. Ces trous sont destinés à recevoir un fort boulon de fer qui reste attaché à un bout de chaîne qui tient aux montans dont on vient de parler.

Comme ces montans doivent être de la plus grande solidité, il faut les arcbouter contre la flêche avec des tirans de fer & sur les essieux. On attache ensuite à la piece de bois de plan qui est droite quatre cordes armées de forts crochets de fer disposés de maniere qu'ils peuvent saisir la pierre dans son épaisseur.

Quant à l'avant-train de ce Charriot, il ressemble en tout à celui des voitures ordinaires à quatre roues. Il peut être à timon ou à volée. Comme il est difficile de trouver une piece de bois qui soit courbée en col de cigne vers une de ses extrêmités, l'Inventeur du Charriot a imaginé de donner moins de longueur à l'essieu des premieres roues, afin que lorsque celles-ci tournent sous la flêche, la courbure ne doive pas se trouver si avancée vers le milieu de cette piece de bois.

Usage du Charriot. On fait passer le Charriot sur le fardeau qui doit se trouver directement entre les quatre roues, on saisit alors ce poids vers ses angles avec les crochets attachés aux cordes qui pendent de la piece de bois supérieure. On éleve pour lors avec le cric de l'avant-train la piece de bois à laquelle le fardeau est suspendu.

Lorsque cette piece est élevée de quelques pouces, on met dessous un boulon de fer qui la fixe au point où elle est arrivée.

Cette opération étant faite, un autre Ouvrier éleve la partie postérieure du fardeau avec le cric qui est placé sur l'essieu des grandes roues, & met ensuite un boulon ou cheville de fer pour le maintenir à cette hauteur.

On répéte la même manœuvre jusqu'à ce que le poids soit elevé suffisamment de terre pour pouvoir être transporté sans craindre qu'il n'accroche quelque part.

Quand on veut décharger la voiture, il ne s'agit que de faire descendre les bandes des crics, & le fardeau suit la piece de bois qui le soutient.

On pourroit suppléer aux crics par une vis d'acier ou de cuivre que l'on feroit élever avec un levier placé dans une situation horisontale. Il faudroit alors que la piece de bois de plan fût soutenue par un étrier qui seroit fixé sous la vis (2).

Notes relatives au morceau précédent.

(1) Je viens d'apprendre avec la plus grande satisfaction que la Société Patriotique pour l'encouragement des Arts, établie à Paris, avoit accordé une récompense à l'ingénieux Inventeur de cette Machine véritablement utile.

(2) L'inconvénient qu'on pourroit reprocher à cette Machine, c'est que la pierre est sujette à balancer, sur-tout quand les points de suspension sont fort hauts. Cependant ces voitures marchant très-lentement quand elles sont chargées, il n'y a pas grands risques à courir.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 24 Janvier 1778, au Mercredi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 21, 22 à 23 l. 10 s.; le seigle, de 10 liv. 10 s., 11 à 11 liv. 5 s.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 21, 22, 24 à 24 liv. 10 s.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 liv. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. 5 s. *le septier.*

Du Samedi 24 Janv. 1777 au Mercredi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Janvier 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	712		
Les guinées à . . .	722	8	
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	53	2	
Piastres à	50	6	

Changes de Paris du 28 Janvier 1778.

Amsterdam	53 5 8c. à ½
Londres	31 9 16c. à ½
Hambourg	190 ½
Madrid	15 3 6
Cadix	15
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Rois*	⅛ p. 8

Janv. 1778.	*Lundi* 25.	*Mardi* 26.	*Mercredi* 27.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1795 92 ½. . .	1792 ½ . . .	1792 ½ . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1160 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	411	410	408 . . .
Rescriptions . .	12 ½ ¼ ½ . . .	12 ¼ ½ . . .	12 ¼ ½ ¼ . . .
Bil. des Fermes .	1 ¾	2	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Sam. 24 Janv. 1778		Du Lundi 25.		Suite du Lundi 25.
Messieurs		*Messieurs*		*Six derniers mois* 1777.
Caron..... vres.	M.	Thevenin... pples.	L.	
Perpétuelles..	M.	Viageres.....	M.	*Monsieur*
Despeignes. Viag.	M.	Masson ..... pples.	L.	
Perpétuelles..	M.	Viageres.....	M.	Certain..... pples.
Tontine.....	M.	Delamotte.. pples.	L.	Viageres .....
Gosley..... pples.	M.	Viageres.....	M.	Tontine .....
Viageres....	M.	Creuzé..... pples.	M.	.....
Lenoir..... pples.	M.	Viageres.....	L.	.....
Viageres ...	t. l.	Tontine.....	M.	.....
		.....		.....
Six derniers mois 1777.		.....		.....
		.....		.....
Delarue.. Viag...	A.	.....		.....
Perpétuelles.	A.	.....		.....
Tontine	A.	.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 3 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

D'ASTRACAN, *le 28 Juillet.*

IL s'eſt répandu dans les environs de cette Ville une telle quantité de ſauterelles que la terre en eſt toute couverte. Elles ont brouté toute l'herbe des campagnes, mais ſans toucher aux jardins. Nous eumes une pareille viſite l'année derniere, & nous nous en reſſentions encore au moment de cette nouvelle incurſion.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 31 Septembre.*

La Chambre des Finances établie ci-devant à Kiel, vient d'être ſupprimée par une Patente en date du trois de ce mois. Sa Majeſté enjoint, par cette Ordonnance, à tous ſes Officiers & Sujets dans les parties des Duchés de Holſtein & de Ditmarſen, qui étoient précédemment ſous la domination du Grand-Duc de Ruſſie, & qui maintenant dépendent de la Couronne de Danemarck, de s'adreſſer à l'avenir à la Chambre des Finances de Copenhague pour toutes les affaires qui regarderoient cette partie de l'Adminiſtration.

ALLEMAGNE.

DE DRESDE, *le 11 Octobre.*

La Cour de Vienne a cru devoir défendre à tous les Sujets de la Maiſon d'Autriche & à ceux de l'Empire de traiter d'aucune affaire avec les Saxons, ni d'entretenir avec eux aucun commerce. Si nos Négocians & Fabricans doivent ſouffrir de ces défenſes, ceux des Etats Héréditaires & de la Domination Impériale n'en ſouffriront pas moins. Le tort qui réſulte de ces prohibitions dictées par la Politique, eſt toujours réciproque.

DE BERLIN, *le 9 Octobre.*

M. Bauer, Conſeiller de la Cour, ſi avantageuſement connu par pluſieurs inventions utiles, vient d'en mettre au jour une nouvelle qui doit intéreſſer beaucoup les Amateurs de la Muſique. C'eſt une eſpece de *forte piano* que l'Inventeur a nommé *creſcendo*, parce qu'au moyen de quelques tirans qu'on dirige avec le pied, on le fait aller du ton le plus bas, tel que celui de la Harpe la plus douce, au ton le plus haut comme celui des trompettes & des corps-de-chaſſe ; de façon qu'il peut s'accorder parfaitement avec toutes les eſpeces d'inſtrumens poſſibles. Ce *forte-piano* eſt de forme pyramidale ; il a huit pieds & demi de hauteur ſur trois de largeur, & dix-huit pouces de profondeur ; deſorte qu'il ne tient pas plus de place dans un appartement qu'une chaiſe ordinaire, & il eſt plus facile à toucher que les autres claveſſins. Cet inſtrument s'accorde aiſément, & quand une fois il eſt bien accordé, il ſe dérange difficilement.

S. A. R. la Princeſſe de Pruſſe ſe ren-

dit le douze de ce mois chez M. Bauer; elle fut si satisfaite de l'instrument, qu'elle le fit transporter sur le champ dans ses appartemens, pour son usage particulier, après en avoir toutefois récompensé l'Auteur d'une maniere digne d'elle & de lui.

DE NURNEBERG, *le 12 Octobre.*

Une Société d'Amateurs vient d'annoncer un Ouvrage très-intéressant & qui entre dans notre plan; c'est l'*Histoire des Produits naturels de l'Europe*, avec des figures enluminées qui doivent les représenter. Cet Ouvrage sera de la plus grande utilité pour le progrès des Arts & du Commerce, & si les Auteurs tiennent parole, ce sera une des plus belles entreprises de ce genre qu'on ait faites depuis long-tems en Allemagne. Les Auteurs commenceront par le regne animal; les deux autres regnes viendront ensuite.

Cet Ouvrage, qui sera écrit en Allemand, se distribuera par cahiers, chacun de cinq à six feuilles, grand in-4°. avec deux gravures bien exécutées & très-proprement enluminées; le tout sur papier de Hollande. Le premier cahier paroitra au mois de Décembre prochain. On en donnera un nouveau de six semaines en six semaines.

ITALIE.

DE VENISE, *le 6 Octobre.*

Le 23 du mois dernier, le Magistrat de Santé a fait publier que la quarantaine extraordinaire à laquelle il avoit assujetti dans le Lazaret de ce Port tout ce qui venoit du Levant & de la Dalmatie, n'auroit plus lieu.

Les Provinces de Terre-Ferme, qui confinent avec le Mantouan & le Milanois, ont reçu ordre de ne point porter leur bled à l'Etranger, si ce n'est par mer. Cependant le Sénat s'est réservé la faculté d'apporter des tempéramens à cette défense, suivant que les circonstances l'exigeront, & même d'accorder des permissions particulieres à ceux qui auront de bonnes raisons pour les solliciter & les obtenir.

DE ROME, *le 4 Octobre.*

L'Auteur d'un Ouvrage qui a paru en France l'année derniere sous le titre de l'*Ordre Social*, fait sur l'état de la Culture & de la Population dans la Campagne de Rome des observations qui malheureusement ne sont encore que trop fondées, malgré les efforts que le Souverain Pontife qui nous gouverne avec tant de sagesse, ainsi que ses derniers Prédécesseurs, ont faits pour remédier au mal.

» Est-il, dit ce profond Politique, un exemple plus frappant de l'influence du Gouvernement, sur la culture, sur les richesses & sur la Population, que l'état où est réduite la Campagne de Rome. Pendant plusieurs siecles, cette Ville fameuse n'a possédé qu'un territoire fort resserré; mais ce territoire, mis en grande valeur, entretenoit une Population immense, & fournissoit des Armées invincibles dont les Généraux & les Soldats retournoient à la charrue dans les intervalles de paix. La culture soutenoit les entreprises militaires, & quelques arpens de terre, arrachés aux Peuples voisins, étoient la récompense des exploits ».

» Ce respect pour la culture, qui avoit fait donner la prééminence aux Tribus de la Campagne sur celles de la Ville, qui est la véritable base de la grandeur Romaine & la cause de ses succès, caracterise les beaux siecles de la République. Il disparut avec les vertus qu'il supposoit & qu'il entretenoit. Les guerres portées hors de l'Italie éloignerent les Citoyens, & leur firent perdre de vue le territoire qui ne prospere que sous les yeux du maître. L'ambition toujours croissant & la facilité du pillage, présenterent d'autres moyens de s'enrichir. Les dépouilles & les tributs de tant de Peuples subjugués amenerent le luxe & corrompirent les mœurs publiques & privées. L'étendue des possessions réunies entre les mains d'un petit nombre, devenus trop riches pour y veiller eux-mêmes, priva de leurs héritages le plus grand nombre des Citoyens. La culture, dédaignée, fut abandonnée aux Esclaves, & commença à se venger du mépris par la diminution

des récoltes qu'on attribua à l'intemperie des saisons ».

» Mais que diroient aujourd'hui Caton, Varron, Columelle, en voyant l'état de la culture actuelle dans la Campagne de Rome ? Combien n'étoit-elle pas florissante encore de leur tems, si on la compare à ce qu'elle est devenue ? Les méthodes qu'ils enseignoient, n'étoient certainement pas prises dans des exemples lointains, & ce n'est pas à des Etrangers qu'ils adressoient des préceptes sur la maniere de cultiver les vignes, les oliviers, les chanvres, de nourrir & de multiplier les bestiaux. Ce territoire si fertile, si favorisé de la nature, ne présente plus qu'un désert couvert de ruines, où l'on rencontre quelques troupeaux épars, qui n'ont presque aucun trait à la cultivation, & qui vivent des productions spontanées de la terre. Rome ne peut plus tirer sa subsistance de son territoire; elle est forcée de faire venir à grands frais du dehors des grains, des vins, des huiles, des bestiaux, des toiles, que le pays devroit lui fournir en abondance. Cette Capitale subsiste en partie des contributions que lui payent les Etats Catholiques; & cette Population, par laquelle elle en impose encore, est due aux Etrangers que les affaires ou la curiosité y attirent. Les riches donnent tout au faste de décoration & méprisent tous les soins champêtres. Les Habitans de la Campagne sont dénués d'avances & languissent. Toute industrie est éteinte; l'habitude de la misere leur ôte toute idée d'amélioration, tout espoir d'un meilleur sort. Le Peuple de cette Ville superbe, fier d'habiter un sol si fameux par les Grands Hommes qu'il a portés, croit avoir hérité de la grandeur & de la dignité des Romains, & n'a pour partage que l'orgueil & la pauvreté. Le luxe, entretenu par des ressources précaires, enleve & réduit à la domesticité une grande partie de la Population qui y périt par la débauche & va se perdre dans des Hôpitaux qu'on peut regarder comme des tombeaux magnifiquement décorés, & dont le nombre est une preuve & une nouvelle cause d'inaction & de pauvreté ».

» Le Pays même est devenu mal-sain; les eaux qui le fécondoient, aujourd'hui laissées à elles-mêmes, ont produit des marais infects, & rendent redoutable, dans la saison des chaleurs, ce territoire autrefois habité par un Peuple si nombreux & si robuste. On proposa aux Peres du Concile de Constance d'établir quelques annates extraordinaires en faveur de la Cour de Rome, pour l'entretenir dans une splendeur convenable; ils répondirent qu'elle n'avoit qu'à mettre en valeur son territoire qui lui fourniroit abondamment de quoi se soutenir, s'il étoit cultivé. Mais que peut-on esperer d'un Gouvernement qui change si souvent d'Administrateurs ? Une nouvelle faute a, dans ces derniers tems, mis le comble à tant de causes réunies qui tiennent la culture dans l'état le plus déplorable. La Chambre Apostolique s'est appropriée le commerce des grains & du bétail à titre de privilege exclusif, & sans doute sous le prétexte de pourvoir à l'approvisionnement. On a cessé plus que jamais de labourer & de nourrir. Cette mauvaise administration a été cause de la disette de 1764. Que l'on compare l'état actuel de la Toscane à celui du territoire de Rome, & que l'on juge de ce que peut, pour le bonheur d'une Nation, le Gouvernement de l'Ordre même commencé ».

ESPAGNE.

DE PALMA (*Isle de Mayorque*), *le 26 Août.*

Le 21 de ce mois, la frégate Françoise la *Flore*, commandée par le Marquis de Castellane-Majastre, relâcha dans cette Baye. Voici ce que cet Officier a déposé.

» Pendant la nuit du 19, étant à » l'Ouest-Sud-Ouest de l'Isle, il y eut » de gros grains de grêle mêlés de vio- » lentes rafales. A cinq heures un quart » du matin, l'orage qui avoit duré toute » la nuit, commençoit à se dissiper, & » le tonnerre grondoit au loin au Sud- » Est; ensorte qu'on se préparoit à dé- » ployer les voiles que la force du vent » avoit obligé d'amener, lorsque tout- » à-coup la frégate paroissant embrasée, » on entendit un bruit éclatant dont la » commotion ébranla tout le bâtiment, » & renversa plus de trente hommes » sur le pont. Le feu prit aussi-tôt au

» grand hunier, & il ne fallut pas moins » que les dispositions les plus promptes » & les plus sages pour en arrêter les » progrès & pour rassurer l'Equipage » qu'effrayoit un phénomene si extraor- » dinaire. C'est à la manœuvre ordonnée » par le Commandant qu'est due la con- » servation du bâtiment. La foudre des- » cendue le long du grand mât de hune, » mit le feu au palier de ce mât, prit » aux voiles, passa par le trou du chat, » brisa une poulie de drisse de la grande » vergue, & calcina la moitié d'un rouet » en bois de gayac, descendit le long du » grand mât qu'elle excoria d'un bout » à l'autre, sans heureusement pénétrer » dans l'intérieur.

» Des quatorze Manœuvres qui étoient » autour du grand mât, cinq tomberent » à la renverse & resterent immobiles, » quoiqu'ils ne fussent, pour ainsi dire, » qu'effleurés par le feu. Plusieurs eu- » rent leurs souliers brûlés, sans autre » accident ; quelques-uns sont restés » sourds ; deux autres qui étoient près » du quartier de la pompe dont l'ou- » verture est de seize pouces en quarré, » furent jettés rudement sur le gaillard » & renversés sur trois autres, dont un » a été étouffé sur le champ, & un au- » tre est mort, trois jours après, dans » les douleurs les plus vives. Le même » jour, le Marquis de Castellane fit cé- » lébrer une Messe, & chanter un *Te-* » *Deum* à bord, pour rendre graces à » Dieu de ce que le feu ne s'étoit porté » ni à la cale ni à la soute aux poudres. » Cet Officier n'osant continuer sa na- » vigation sans reconnoître l'état de son » grand mât, relâcha en cette Rade, & » fit toute la diligence possible pour re- » médier à sa manœuvre, & se mettre » en état de poursuivre sa croisiere ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 19 Octobre.*

On se tromperoit si l'on jugeoit de la félicité de nos Isles d'après les cargaisons assez considérables qu'elles nous ont envoyées cette année. Il y a plus de cent ans que les biens-fonds n'ont été vendus à un prix aussi bas qu'ils le sont actuellement à la Jamaïque, à la Barbade, à Saint-Christophe, à Antigoa & à Nevis. Les terres resteront bientôt sans culture, faute de bras. Ce n'est qu'avec la plus grande difficulté qu'on peut se procurer des Negres. Les Armateurs ennemis en ont enlevé une quantité prodigieuse, & le peu qui reste devient même à charge aux Possesseurs, parce qu'on manque de subsistances pour les nourrir. Les Habitans éprouvent encore un tort notable de la disette de bois merrein & de douves dont la guerre de l'Amérique les a privés. Outre les pertes réelles qui résulteroient pour nous de la nécessité où nous allons probablement nous trouver de reconnoître l'indépendance des Américains, le Gouvernement prévoit encore que nous aurons à craindre une émigration très-considérable. En conséquence, on prétend qu'une des premieres opérations du prochain Parlement sera de porter un Bill pour défendre, sous les peines les plus séveres, aux Artisans, Manufacturiers & autres de sortir de la Grande-Bretagne, du Pays de Galles & de l'Irlande.

Nous attendons encore cette année quatre vaisseaux qui viennent des Indes Orientales. Ils doivent s'arrêter à Sainte-Helene jusqu'à ce qu'on leur ait envoyé une escorte capable de les défendre contre les attaques de l'Ennemi.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE POITIERS, *le 18 Octobre.*

Projet d'Aumône universelle en faveur des Pauvres. » On divise chaque Paroisse, ou on voudroit l'établir, en cinq classes. On suppose une Paroisse composée de 250 personnes en état de faire une aumône proportionnée à leurs facultés. Cinquante des plus pauvres ne donneront qu'un liard par semaine ; cette aumône, à la fin de l'année, produira un fonds de 32 liv. 10 s. Soixante-quinze personnes qui vivent de leurs travaux, donneront un sou par semaine ; ce qui fera au bout de l'an 187 liv. 10 s. Cinquante personnes qui ont quelque aisance, donneront cinq sous par semaine; c'est par an 650 liv. Cinquante person-

ſonnes tout-à-fait aiſées fourniront dix ſous par ſemaine ; c'eſt par an 1300 liv. Vingt-cinq perſonnes des plus riches donneront par ſemaine 20 ſ. ; cela fera encore 1300 l. Ces cinq claſſes feront par an 3470 liv. On choiſira dans la Paroiſſe cinq perſonnes de probité & intelligentes, pour recueillir & faire la diſtribution de cette aumône. On diviſera cette ſomme de 3470 liv. en cinq parties égales, de 694 liv. chacune. La premiere ſera miſe en bled pour fournir du pain, ſuivant le beſoin, aux Pauvres de la Paroiſſe. La deuxieme ſera employée pour la viande & les remedes néceſſaires aux beſoins des malades de la Paroiſſe. La troiſieme, en linge & habillemens, pour revêtir les Pauvres de la Paroiſſe. La quatrieme, à acheter les choſes néceſſaires pour faire travailler les Pauvres. Et enfin la cinquieme ſera donnée à l'Hôpital le plus voiſin, qui ſera chargé de recevoir les vieillards, les infirmes, les malades incurables, & ceux de longue durée de la Paroiſſe. La main du Pauvre eſt la bourſe de Dieu ; celui qui donne aux malheureux, place ſon argent à gros intérêt. Profitez de cette leçon, Riches, & vous vous ſauverez ».

Ce projet eſt dû à M. Fillon, Notaire, Procureur & Contrôleur des Actes, à Challans en Bas-Poitou.

De Rennes, *le 20 Octobre.*

Suivant le relevé de la Généralité de Rennes, en 1777, il y a eu 92351 naiſſances, 22127 mariages, & 83705 morts. On avoit compté en 1776 dans cette même Généralité 86408 naiſſances, 21251 mariages, & 85070 morts. Par conſéquent en 1777, il y a eu 5943 naiſſances & 876 mariages de plus qu'en 1776, & en 1776, 1365 morts de plus qu'en 1777.

De la Boullaye (*en Normandie*), *le 17 Octobre.*

Extrait d'une Lettre datée du 12 Octobre.

» Quel orage nous avons eſſuyé Mercredi dernier ! De ma vie je n'en ai vu un pareil. Pendant plus d'une heure, il n'a ceſſé de tonner d'une force affreuſe, & les éclairs étoient ſi continuels qu'ils faiſoient comme un nouveau jour à ſept heures du ſoir. Un vent violent s'eſt enſuite élevé. Une grêle épouvantable lui a ſuccédé ; elle n'a duré que cinq minutes. Que ſerions-nous devenus ſi elle eût duré davantage, puiſque dans un tems auſſi court, j'ai eu 250 carreaux de briſés. Une infinité d'arbres très-gros & très-forts ont été déracinés & emportés. Des torrens d'eau qui ſont tombés, ont ſi prodigieuſement gonflé la Ravine qu'elle s'eſt débordée avec une fureur horrible & s'eſt répandue dans mon avenue dont elle a formé une riviere. Toutes les pommes, ſeule production qui fut ſur la terre, ont été vendangées par le vent & la grêle ; & dans des endroits, la terre étoit couverte d'oiſeaux morts. C'étoit une choſe pitoyable que d'entendre les cris de tous nos Habitans. Ceux d'Autheuil qui voyoient que leur Village alloit être inondé, ont pris le parti de crever la ravine du côté de la plaine d'Ecardanville. Saint-Julien a été encore plus maltraité ; la perte de cette Paroiſſe eſt eſtimée à plus de 4000 l., encore ne connoît-on pas tout le dommage. Gaillon n'a pas été plus épargné ; il y a eu 1100 carreaux de vitres caſſés au Château. Voilà le fidele récit de ce que nous venons d'eſſuyer ; le Ciel nous préſerve de la récidive ».

D'Orléans, *le 18 Octobre.*

» Le ſieur Bruzeau Desfoſſés, Marchand d'arbres & Cultivateur en cette Ville, donne avis au Public qu'il exiſte chez lui une vaſte Pépiniere, contenant une collection complette d'arbres fruitiers des mieux aſſortis dans toutes les eſpeces, toutes ſortes d'arbres d'alignement, arbuſtes & plants très-curieux & de différens climats, pour les ornemens des jardins ; comme auſſi toutes ſortes de graines. Cet établiſſement ſe diſtingue par l'ordre qui y regne, par la connoiſſance que le Sr. B. D. a des arbres, par les expériences réiterées qu'il a faites pour en perfectionner la culture, par les précautions qu'il prend pour les arracher & emballer, & par le ſoin qu'il a de faire parvenir à peu de frais les plantes & arbres à leur deſtination, juſques chez l'Etranger. Il procure aux Amateurs toutes les eſpeces d'arbres, plantes & grai-

nes étrangeres, ayant des correſpondances dans pluſieurs Royaumes pour cet objet. Il diſtribue, en faiſant les envois, des catalogues où eſt contenu tout ce qu'il cultive, avec une note qui diſtingue les meilleures eſpeces. Il donne des inſtructions ſur la maniere de planter & de cultiver toutes ſortes d'arbres, & ſur la nature du terrein qui leur convient.

Il prie les perſonnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, de faire leurs demandes aſſez à tems, pour que les envois leur parviennent avant les fortes gelées ».

DE PARIS, *le 28 Octobre.*

Suite & fin du Programme des Prix propoſés par la Société Royale de Médecine. » La Société propoſe pour ſujet d'un cinquieme Prix, » d'indiquer la meilleure mé» thode pour guérir promptement & sû» rement la galle, contractée par commu» nication, comme il arrive dans les Ca» ſernes, dans les Atteliers, dans les » Hôpitaux & dans les Priſons ».

Il ne s'agit point ici de cette eſpece de galle qui ayant été négligée dans ſon principe, devient plus rebelle à raiſon de ſon ancienneté & de ſes complications, & qui demande alors un traitement long & méthodique; mais de celle qui eſt le produit d'une infection récente & qui ne préſente aucun mauvais caractere. Cette maladie n'eſt pas ſeulement incommode; outre qu'elle porte avec elle quelque choſe de hideux, elle peut avoir des ſuites fâcheuſes, en alterant peu à peu les humeurs; elle rend d'ailleurs ceux qui en ſont attaqués moins propres à remplir les fonctions de leur état. Si l'on trouvoit un moyen capable de la guérir dès ſa naiſſance, on parviendroit peut-être à la détruire entierement.

La ſociété propoſe pour ſujet d'un ſixieme Prix, » de faire connoître le » moyen le plus prompt, le moins diſ» pendieux, & en même tems le plus sûr » pour guérir la gonorrhée virulente, » & pour prévenir les accidens qui en » ſont ordinairement les ſuites ».

Perſonne n'ignore les ravages affreux que les maladies vénériennes font tous les jours, malgré les ſecours multipliés qu'on leur oppoſe. Le ſymptôme dont il s'agit ici, quoique léger en apparence, eſt cependant un des plus dangereux par ſa réſiſtence aux meilleurs remedes, par les accidens qui l'accompagnent, & par les incommodités qu'il laiſſe ſouvent après lui. Les Soldats, les Ouvriers, les gens du Peuple, plus expoſés a chercher le plaiſir dans des ſources impures, ſont auſſi plus fréquemment les victimes d'un mal contre lequel ils n'ont pas toujours la facilité de ſe procurer des ſecours aſſurés, compatibles avec leurs travaux, & proportionnés à leurs facultés.

On ne doit pas ſe propoſer de faire des diſſertations ſur les deux queſtions précédentes. La Société demande des procédés clairs & une méthode ſimple, dont les ſuccès ſoient confirmés par un nombre ſuffiſant d'obſervations. Elle avertit les Auteurs que l'on conſtatera par des expériences les effets des différens moyens qui ſeront indiqués.

Les Mémoires qui concourront ſeront envoyés avant le premier Juin 1779. Ces deux Prix, chacun de la valeur de 300 livres, & qui ſeront diſtribués dans la Séance publique de la S. Louis de la même année, ſont dus à la bienfaiſance de M. le Marquis de Crenolles, Brigadier des Armées du Roi.

Ces Mémoires, ainſi que les précédens, ſeront adreſſés, *francs de port*, avec des billets cachetés, contenant le nom de l'Auteur, & portant la même épigraphe que le Mémoire, à M. Vicq-d'Azyr, Secretaire perpétuel de la Société Royale de Médecine, rue du Sépulcre, à Paris ».

DESCRIPTION d'un Chandelier qui eſt tel que la bougie reſte toujours à la même hauteur; tirée des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron, ſur les Arts utiles & agréables.

» Ce chandelier dont il ſeroit inutile de décrire les avantages, reſſemble preſque en tout aux chandeliers ordinaires; il n'en differe que par une plaque qui eſt ſoudée ſous ſon pied, & parce qu'il eſt percé depuis la bobeche juſques à ce plan. On loge dans ce vuide un cylindre creux ou boudin dont la longueur égale les deux tiers de celle des bougies ordinaires. Ce cylindre eſt fermé en deſſus

par une plaque de métal concave sur laquelle on place la bougie.

L'intérieur du cylindre ou boudin est rempli avec un ressort spiral de fil d'archal d'une certaine grosseur, qui est applati. Ce ressort est arrêté par une de ses extrêmités sur la plaque qui ferme le pied du chandelier, & par l'autre bout à la plaque concave qui couvre le cylindre creux. Ce dernier étant garni de son ressort, se met dans la cavité ménagée dans la tige du chandelier & en occupe les deux tiers.

Comme ce ressort ne laisse pas que d'avoir beaucoup de force, il lanceroit bientôt contre le plancher la bougie que l'on auroit placée sur le chandelier, si celle-ci n'y étoit pas fixée. Or voici en peu de mots le moyen ingénieux qu'on employe pour cet effet.

On forme avec quatre gros fils de métal une espece de cage cylindrique qui soutient par le haut une espece d'anneau de métal dans une position horizontale. Cet anneau est applati & taillé un peu en bizeau concave en dessus & en dessous du côté de son centre. Le cercle ou anneau inférieur qui fait la baze de cette espece de cage est tout simplement formé avec un gros fil de métal, & soudé avec les quatre barreaux de cette espece de cage. Deux de ces barreaux, placés vis-à-vis l'un de l'autre, sont prolongés de quelques lignes, & forment un petit crochet tourné vers le centre de la cage.

Cet anneau embrasse la bobeche du chandelier & se pose sur un rebord pratiqué tout exprès pour le recevoir. Ce rebord est entaillé en deux endroits opposés diamétralement pour laisser passer les deux petits crochets dont on vient de parler.

On met la bougie dans cette espece de cage, la meche tournée du côté de l'anneau excavé en bizeau ; l'autre extrêmité pose sur la plaque concave qui recouvre le cylindre ou boudin garni du ressort spiral dont on a parlé. On y fixe la cage à drageoir, & tout est alors disposé pour l'usage ordinaire.

Il est facile de voir que par cet arrangement le ressort presse toujours la bougie contre le collet qui la retient par le haut, sans que celle ci puisse quitter la cage qui la renferme, & qu'elle se trouve toujours à la même hauteur ; ce qui est très-agréable sur-tout pour les personnes de Bureau.

On trouve de pareils chandeliers à Paris chez M. Gossey, Argenteur & Doreur, rue de Bussi, près la rue de Seine. On lui écrit franc de port ».

N. B Quelques personnes ayant paru desirer connoitre plus particulierement quelle est cette gomme appellée *Gamboge* par les Anglois, dont M. Pingeron a parlé dans sa recette pour le vernis sur le cuivre, qui se trouve dans notre derniere Gazette, page 695, cet Auteur nous a invité à inserer ce qui suit, sous le premier article que nous tirerions de son vaste Recueil de machines & de procédés, qui est l'ouvrage de plus de vingt ans de recherches.

» La gomme de Gamboge est le suc épaissi de deux arbres à qui les Indiens donnent également le nom de *Caracapulli*. Il tient en partie de la nature de la gomme & en partie de la résine. On l'apporte en Europe en forme de tourteaux de différentes grandeurs, ou en rouleaux. Cette substance vient de Gamboge dans les Indes Orientales. C'est pourquoi on l'appelle *Gamboge* en Anglois & Gomme-Gutte en François. Cette gomme, dissoute dans l'eau, donne un très-beau jaune ; elle est aussi un violent vomitif ».

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

Avis.

Le Sr. Didier, Marchand Chapelier, sur le Pont-au-Change, près le Palais Marchand, aux Armes de Londres, annonce au Public qu'on trouve chez lui à tout prix, des Chapeaux qui sont à l'épreuve de l'eau. Il leur donne cette propriété, par le moyen d'un vernis simple de sa composition. L'Académie des Sciences, d'après le rappport des Commissaires qu'elle avoit nommés pour en faire l'examen, a jugé cette invention utile.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 24 Octobre 1778, au Mercredi 28 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 10 s., 10 l. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 19 l. 10 s., 20, 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 24 Oct. 1778 au Mercredi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 31 Oct. 1778, de 43 à 44 l.; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 35 à 36; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 33 à 34; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 30 à 31 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Octobre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	724			marc.
Du Pérou à	716			marc.
Les guinées à . . .	726			marc.
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101			once.
Or à 20 karats à . .	84	5		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	17	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52			marc.
Piastres à	49	10		marc.

Changes de Paris du 31 Octobre 1778.

Amsterdam	53 5 8e.
Londres	29 $\frac{5}{8}$
Hambourg	188 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2
Cadix	14 18 6
Livourne	97 $\frac{1}{4}$ à 97
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon *Saints*	$\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Merc. 28 Oct. 1778			Du Vendredi 30.		
Messieurs			*Messieurs*		
Boutray....	Perpét.	C	Lempereur..	Viag.	F.
	Viageres	C		Perpétuelles...	F.
	Tontine	C.	Boscheron...	pp^{lles}.	E.
Cochin	pp^{lles}.	C.		Perpétuelles.	E.
Radix	pp^{lles}.	A.	Peinchein	Perp.	A.
	Viageres	A		Viageres.....	A.
Defrance....	Viag.	A	Patu	pp^{lles}.	F.
	Perpétuelles...	A.		Viageres	F.
Gauthier	v^{res}.	A.	Rouillard	pp^{lles}.	A.
	Perpétuelles...	A		Viageres	A.
.....			Cauchy	pp^{lles}.	C.
.....				Viageres.....	C.
.....				Tontine	C.
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1778.	*Jeudi 29.*	*Vendredi 30.*	*Samedi 31.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1752 $\frac{1}{2}$. . . .	1752 $\frac{1}{2}$ 55. . .	1760 . . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	396	396.	. . . . .
Rescriptions . .	16	16	15 $\frac{1}{2}$ . . . .
Bil. des Fermes .	2	2	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. $\frac{0}{0}$ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24^{H} pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 7 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 17 Septembre.*

LA nuit du 4 de ce mois, le feu se manifesta dans le Quartier des Arméniens & y fit des progrès si prompts & si terribles qu'en moins de quinze heures plus de mille maisons furent réduites en cendre. On fait monter à environ cinq millions le dommage occasionné par ce funeste incendie.

PALATINAT.

DE MANHEIM, *le 15 Octobre.*

On a reçu ici une relation détaillée de l'entrée solemnelle que l'Electeur Palatin & Madame l'Electrice ont faite le 8 de ce mois à Munich. Une Compagnie de trente Gardes-du-Corps avoit été envoyée à leur rencontre pour les escorter jusques à la Capitale; mais notre Auguste Souverain, informé que la Cavalerie Bourgeoise l'attendoit pour avoir le même honneur, renvoya les Militaires, en disant *qu'il ne vouloit être escorté que par ses fideles Sujets de Baviere.* Ce Prince, en quittant le Palatinat, a donné une nouvelle preuve du desir qu'il a d'adoucir la perte que ses anciens Sujets ont faite par son départ. » Par une » Ordonnance que le Baron de Hompesch & M. de Stubenrauch, Ministres de la Cour Palatine, ont rédigée d'après ses ordres, il a affranchi » de tous droits differentes productions » du Palatinat importées en Baviere, » notamment le vin & le tabac en feuilles, & il a diminué de beaucoup ceux » qui avoient été imposés sur d'autres » marchandises, particulierement ceux » sur les étoffes & autres effets manufacturés ou fabriqués dans les Etats » Palatins. Les marchandises venant de » la Hollande, de la France, ou d'autres pays étrangers, ne seront sujets » qu'à la moitié des impôts qui se percevoient ci-devant à leur importation. » La même Ordonnance contient diverses autres graces & dispositions, qui » ont toutes pour objet de consolider » l'union des deux Pays, en facilitant » la communication & la circulation de » leurs productions & de leur Commerce » respectifs, par la suppression de plusieurs taxes & réglemens qui ont eu » lieu, lorsqu'ils appartenoient à des » Souverains differens. On assure que la » Bourgeoisie de Munich s'est offerte » volontairement à loger *gratis* toutes les » personnes qui ont suivi la Cour, durant » quatre semaines, ou jusqu'à ce qu'elles aient pu trouver des logemens ».

SAXE.

DE DRESDE, *le 14 Octobre.*

L'Assemblée des Etats Députés de la Saxe a enfin terminé ses Séances. Le 4

de ce mois, elle reçut de la part de la Cour la permiſſion de ſe diſſoudre. Dans la Séance du 30 du mois précédent, les Etats avoient pris, après bien des débats, une réſolution tout-à-fait conforme aux deſirs de la Cour. Cet arrêté portoit en ſubſtance, qu'outre les nouveaux impôts & le don gratuit de l'Ordre Sequeſtre, les Etats propoſeroient des moyens pour emprunter deux à trois millions ſur le crédit général du Pays, & qu'ils nommeroient une Députation, pourvue d'un plein pouvoir Electoral, afin de convenir des conditions à cet effet avec l'Etranger. Son Alteſſe Electorale a promis de rembourſer, à ſes propres frais, une partie de cet emprunt.

ESPAGNE.

DE VIGO (*en Galice*), *le 6 Octobre.*

Le vingt-cinq du mois dernier, on a eſſuyé à Lugo, Ville de la même Province, une tempête furieuſe mêlée de tonnerre, d'éclairs & de grêle, qui a cauſé autant de dommage que d'effroi. Vers les quatre heures du ſoir, en moins d'une heure, la campagne fut couverte de grêlons de différentes figures & d'une groſſeur conſidérable. Cet orage fit le plus grand tort aux arbres, & ſur-tout aux châtaigniers qui étoient très-chargés de fruits.

DE CADIX, *le 5 Octobre.*

On a reçu la triſte nouvelle d'un malheur arrivé à notre Caravanne, allant de Buenos-Ayres au Chili; elle fut attaquée par des Sauvages qui tuerent cruellement tous les hommes, les firent rôtir & les dévorerent en préſence de leurs femmes qu'ils emmenerent enſuite, ſans qu'on ſçache qu'elle a pu être le ſort de ces infortunées. De ce nombre eſt Madame Marie-Anne Iſchis, femme de M. Vilalva, Officier Domeſtique de la feue Reine. Son mari s'étoit oppoſé inutilement à ſon voyage, mais ſa malheureuſe deſtinée vouloit qu'elle eût la douleur de voir ſon époux ſervir de pâture à la voracité de ces Antrophages, & qu'elle-même devint la proie de ces ames féroces.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE SAINT-QUENTIN, *le 11 Septembre.*

Lettre ſur le blanchiment de la ſoie. » Permettez, Mr, que dans le nombre de neuf procédés que je poſſede pour blanchir la ſoie ſans la *décruer*, je choiſiſſe celui dont l'exécution me paroît la plus facile, pour en faire part au Public par la voie de votre Gazette. Voici en quoi il conſiſte.

On met la ſoie qu'on veut blanchir dans un bocal où l'on a verſé de l'eſprit-de-vin du commerce, en aſſez grande quantité pour qu'elle ſurnage la ſoie. On aura ſoin d'y ajouter auparavant une demi-once d'acide marin par livre d'eſprit-de-vin. On bouche enſuite le bocal avec un parchemin mouillé, & on l'expoſe pendant 12 heures au ſoleil, ou bien on le laiſſe pendant vingt-quatre heures à l'ombre & à une chaleur de 15 à 20 degrés. On retire enſuite la ſoie qu'on exprime, & on la remet pendant le même tems au ſoleil ou à l'ombre, c'eſt-à-dire douze heures au ſoleil ou vingt-quatre heures à l'ombre, & toujours à une chaleur de 15 à 20 degrés, dans un autre bocal bouché, qui, ainſi que le précédent, contient de l'eſprit-de-vin acidulé comme pour la premiere infuſion. On retire de nouveau la ſoie, & après l'avoir exprimée, on la lave pendant quatre à cinq minutes dans de l'eſprit-de-vin pur; on la met encore pendant vingt-quatre heures au ſoleil ou trente-ſix heures à l'ombre, dans un troiſieme bocal contenant de l'eſprit-de-vin pur, qu'on a ſoin de renouveller pendant cet intervalle; puis on la retire, on l'exprime, on la lave à deux ou trois repriſes dans de l'eau claire qu'on renouvelle auſſi à chaque lavage, & enfin on la fait ſécher ſur une guinde ſur laquelle on la tend le plus fortement qu'il eſt poſſible pour l'empêcher de ſe gripper.

Cette opération ne fait rien perdre à la ſoie de ſon nerf, & le déchet ne va pas pour le poids à un gros par livre. Les cocons ſe blanchiſſent encore mieux & en beaucoup moins de tems que la

ſoie tirée. Les ſoies de Tours & celles de quelques autres de nos Provinces méridionales m'ont paru être celles qui prenoient le plus beau blanc ; mais ce beau blanc rouſſit un peu par l'action des alkalis. L'action de l'acide marin mêlé avec l'eſprit-de-vin éteint cette nuance qui, à force de reparoître par l'alkali & de diſparoître par l'acide marin, ainſi que cela arrive à la teinture de violette &c. ſemble enſuite s'anéantir, ou tout au moins ne plus ſe laiſſer developper auſſi facilement par l'alkali. L'acide ſulphureux volatil & le ſel d'oſeille, qui détruiſent ſi bien les couleurs végétales, n'empêchent pas cette nuance de reparoître. Les Chymiſtes qui s'occuperont du blanchiment des ſoies, trouveront un moyen plus ſimple pour remédier à cet inconvénient. J'ajouterai, en attendant, que les alkalis paroiſſent avoir beaucoup moins d'action ſur le blanc des ſoies qui, avant la troiſieme infuſion, ont été lavées un certain tems dans l'eſprit-de-vin qu'on renouvelle à chaque lavage.

Il m'a ſemblé quelquefois que lorſque la ſoie qu'on ſe propoſoit de blanchir avoit été infuſée auparavant pendant douze à quinze jours dans une décoction de farine de froment ou dans du petit lait, tel que celui dont on ſe ſert pour blanchir les toiles, ou dans un mélange de deux parties d'eau ſur une d'eſprit-de-vin, prenoit une nuance plus belle encore, & même plus tenace. Comme je pourrois m'être trompé, je m'en rapporte à ceux qui répéteront le procédé. Je laiſſe encore à décider ſi c'eſt l'aſpect du ſoleil ou ſa chaleur qui accélere la deſtruction de la matiere colorante de la ſoie dans l'eſprit-de-vin mêlé avec l'eſprit-de-ſel ; mais en attendant, j'obſerverai que la ſoie de Tours expoſée long-tems au ſoleil, à l'air libre, ou même renfermée dans un bocal de verre, après avoir été décolorée dans un mélange d'eſprit-de-vin & d'acide marin, y acquiert un aſſez beau degré de blancheur. Celle qui n'eſt même qu'à demi décolorée, paroît achever de ſe blanchir par cette opération.

En général, cette opération n'occaſionne pas une grande perte en eſprit-de-vin ; celui qui a ſervi au lavage de la ſoie, ainſi que pour la troiſieme infuſion, ſert enſuite à blanchir d'autre ſoie, en y mêlant de l'eſprit-de-ſel. Quant à l'eſprit-de-vin qui a ſervi aux deux premieres infuſions, il faut, avant que de l'employer de nouveau, le diſtiller au bain-marie. Il n'y a qu'environ un ſixieme de perte à faire ; on retire même, ſi l'on veut, l'eſprit-de-ſel du réſidu de la diſtillation de l'eſprit-de-vin.

Les acides vitrioliques, ſulphureux-volatils, & nitreux, ainſi que le ſel d'oſeille, mêlés en petite quantité avec l'eſprit-de-vin, blanchiſſent auſſi la ſoie, mais moins bien que l'acide marin, & le nerf de la ſoie en eſt alteré ſenſiblement excepté ſeulement dans le cas où l'on emploie le ſel d'oſeille.

L'éther vitriolique blanchit auſſi en un inſtant la ſoie, mais aſſez mal, & ce n'eſt qu'après avoir laiſſé infuſer cette ſoie environ quinze jours dans une liqueur en fermentation, comme dans une décoction de farine de froment. Je n'ai point éprouvé l'éther nitreux, ni le marin, ni l'acéteux.

Comme je n'ai fait que des expériences en petit, & que probablement je ne ferai jamais ſur cet objet des travaux en grand, le Public m'excuſera de ne point entrer dans le détail des grandes manipulations ; mais il me ſemble que ce qui précéde ſuffira pour mettre ſur la voie les Chymiſtes & les Artiſtes qui voudront tenter de perfectionner le blanchiment des ſoies écrues. J'aurois encore bien des choſes à publier ſur cet objet, mais les bornes de votre Gazette ne me le permettent pas. J'ajouterai ſeulement que toutes les ſoies anciennement blanchies en crû, dont le luſtre ou le blanc pourroient être ternis, reprendront probablement un très-beau blanc, par une ſeule infuſion dans l'eſprit-de-vin mêlé avec l'acide marin dans les proportions déjà énoncées, & que les ſoies nouvellement cuites ou décruées au ſavon ou par des leſſives alkalines, prendront le plus beau blanc en les trempant, après qu'elles ſeront ſéchées, dans le même mélange ; mais il faut enſuite les laver & les laiſſer infuſer long-tems dans l'eſprit-de-vin pur. J'ai l'honneur d'être &c. RIGAUT, Médecin-Phyſicicien de la Marine, & Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences. *A S. Quentin, le 11 Septembre 1778.*

DE LA ROCHELLE, *le 15 Octobre.*

ETAT des Naissances, des Mariages & des Morts des principales Villes de cette Généralité, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
LA ROCHELLE.	552	615	163	197	660	764
SAINTES.....	82	99	25	26	90	78
ROCHEFORT....	461	455	169	162	616	706
S. JEAN-D'ANGELY.	167	180	27	43	142	161
MARENNES.....	209	234	45	50	136	160
COGNAC.....	141	136	18	32	76	88
MARANS.....	186	212	53	49	125	167
	1798	1931	500	559	1845	2124

Il y a eu en 1777 dans la Ville de la Rochelle, & les six autres principales Villes de la Généralité, 133 naissances, 59 mariages & 279 morts de plus qu'en 1776.

La Ville de la Rochelle & les six autres dont le détail des naissances, des mariages & des morts est inseré dans le tableau ci-dessus, sont les seules de toute la Généralité qui en méritent le nom, & les Habitans de toutes les autres doivent être confondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute la Généralité, prise sur les années 1776 & 1777, rapportées dans la Feuille de cette Gazette de la présente année, numerotée 70, est de 18064 naissances 4352 mariages, & de 12262 morts. Celle des Villes, dont on vient de donner le détail, est de 1864 naissances, 529 mariages & 1984 morts. Les Habitans des Villes forment par conséquent dans cette Généralité environ la dixieme partie de la Population générale, & on y peut compter environ dix Habitans de la Campagne contre un Habitant dans les Villes.

Indépendamment des sept Villes comprises dans l'état ci-dessus, la Généralité de la Rochelle renferme 673 Paroisses ou Succursales dont les Curés tiennent des registres.

La disproportion entre le nombre des naissances & celui des morts, prouve encore que les Curés de cette Généralité sont peu exacts à inscrire les morts sur leurs registres.

DES ENVIRONS DE LA ROCHELLE, *le 17 Octobre.*

Après une longue sécheresse, qui a tenu en souffrance toute la végétation, le tems s'est déterminé tout d'un coup à la pluie par un orage furieux qui s'éleva le 14 du mois dernier, sur le soir, & dura toute la nuit. Cet orage s'annonça par une colonne épaisse de nuages, dont la direction étoit du Sud-Ouest au Nord-Est. Cette colonne n'embrassoit pas, dans sa largeur, plus de trois quarts de lieue d'étendue. Elle commença à crever sur les neuf heures du soir; les éclairs & les coups de tonnerre se succédoient presque sans intervalle. La foudre tomba dans plusieurs endroits, sans faire beaucoup de mal; mais elle endommagea beaucoup le clocher de l'Eglise Paroissiale d'Aligre (*Marans*) qu'elle frappa à dix heures du soir.

L'eau tomboit par torrens, & dans un instant, la terre, qu'on voyoit à la lueur continuelle des éclairs, fut inondée & ressembloit à une vaste nappe d'eau. Dans les vignes, l'eau couvroit une partie des seps, & la roideur de l'eau, dans sa chûte, avoit enfoui dans la terre les grappes de raisin qui étoient les plus basses. La plûpart des Propriétaires furent obligés, le lendemain de cet orage, de les faire déterrer pour

empêcher le fruit de pourrir. Quelques Paroiſſes ont beaucoup ſouffert de la grêle qui ne pouvoit manquer de précéder un pareil orage, d'autant plus que les vents étoient alors au Nord-Eſt & par conſéquent très-frais.

Cet orage dérangea enfin le tems, & le ſur-lendemain, nous eumes une pluie douce plus avantageuſe pour les fruits de la terre que la précédente. Celle que produiſit l'orage, au lieu d'imbiber la terre, coula ſur ſa ſuperficie par torrens & forma des ravines; deſorte que malgré cette quantité d'eau, la terre ne ſe trouva humectée que de trois à quatre pouces. Depuis cet orage, nous avons eu alternativement quelques petites, pluies qui ont fait grand bien aux raiſins & qui ont acceleré ſa maturité. Si ces pluies fuſſent venues un mois plutôt, la récolte eût été plus abondante, & beaucoup meilleure, parce que l'eau qui auroit paſſé dans le grain, l'auroit eu le tems de s'y élaborer & de former un ſuc plus parfait; ce qui n'a pu arriver à cauſe de la proximité des vendanges qui ont commencé quatorze jours après.

La récolte du vin a été paſſable aux environs de la Ville & ſur les côtes; on peut la regarder comme une bonne demi-vinée, quant à la quantité. Les vendanges ne faiſant que finir, on ne ſçait pas encore ce qui s'eſt paſſé dans le reſte de notre Province. On ne pourra en être informé que vers la fin du mois. Tous les Propriétaires n'ont pas été traités également; les uns ont beaucoup plus à proportion que les autres. Il eſt à croire que cette différence dans le traitement vient auſſi de la différence dans la culture; il eſt naturel que ceux qui cultivent avec plus de ſoin & d'attention, récoltent davantage. Il faut pourtant convenir auſſi que ſouvent un canton éprouve de la part de l'air des influences pernicieuſes dont un autre ſe trouve préſervé.

On croit que le vin ſera de médiocre qualité, parce que les raiſins ont trop ſouffert de la ſechereſſe qui en a échaudé une partie : d'ailleurs il a un goût de verdeur qui eſt de mauvais augure, & qui annonce qu'il rendra peu à la chaudiere, à moins qu'il ne ſe fortifie dans les tonneaux.

N. B. Obſervation du Correſpondant qui nous a communiqué l'article précédent. » L'explication du mot *reviré* dont » je me ſuis ſervi à l'article de la Ro- » chelle, No. 68, n'a été ni mal lu ni » mal imprimé, ainſi que le ſuppoſe le » Critique qui a communiqué la note » imprimée dans la Gazette, No. 75; » c'eſt un terme uſité dans nos Campa- » gnes. Ceux qui s'en ſervent entendent » par-là que les eaux ſouterreines n'ont » pas remonté, comme elles ont coutu- » me de faire tous les ans après les pluies » d'automne qui, quand elles ont été » conſidérables, engorgent les réſervoirs » & les font refouler vers la ſuperficie » de la terre, d'où elles ſe répandent » dans les vallées & les marais ».

DE PARIS, *le 2 Novem're.*

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

» Comme le mois de Novembre eſt celui où les Eleves qui n'ont pas fait leur cours d'Anatomie des animaux doivent commencer à s'en occuper, ou du moins pourſuivre l'étude des parties qu'ils n'ont pas encore diſſéquées, il eſt alors d'uſage de les interroger ſur ce qu'ils ont appris concernant la connoiſſance extérieure des brutes, avant de les laiſſer paſſer à la diſſection.

Cet examen s'eſt fait Samedi 31 Octobre dernier, par le Directeur & Inſpecteur Général des Ecoles, & par les ſieurs Bredin, Henon & Deſchaux, Profeſſeurs à l'Ecole de Paris.

Les Eleves qui ont été entendus ſont les ſieurs *Payen*, entretenu par M. l'Intendant de Rouen; *Deſcalonnes*, par M. le Marquis de Bethune; *Fainot*, *Valois*, *Breſiere*, par M. l'Intendant du Bourbonnois; *Baudrin*, par M. l'Intendant de Picardie; *Desbarres*, par M. l'Intendant du Bourbonnois; *Remis* & *Mathorel*, Eleves Militaires caſernés, par Sa Majeſté; *Bellot*, par M. l'Intendant du Dauphiné; *Doucet*, par M. l'Intendant d'Alençon; *Magot*, par M. l'Intendant de Bordeaux.

Le ſieur *Desbarres*, qui a déjà obtenu deux Prix, ayant démontré les parties contenues dans le globe de l'œil, avec toute la préciſion poſſible, a de nouveau mérité celui-ci.

Le ſieur *Mathorel* ayant démontré avec autant de ſagacité les parties environ-

nant le globe, & le sieur *Payen* les pieds du cheval & toutes les difformités & les maladies dont ils peuvent être affectés, ont tiré au sort la trousse d'instrumens proposée à l'émulation des Eleves ; le sort en a favorisé le sieur *Payen*, à la satisfaction de toute l'Ecole.

Le sieur *Valois* a obtenu l'*Accessit*.

Tous les autres Eleves n'ayant montré que plus ou moins de mémoire dans leurs réponses aux interrogations qui leur ont été faites, ont été renvoyés à reprendre cette partie après l'hiver.

Le même jour, & l'après midi, seize Eleves ont été entendus par le Directeur & Inspecteur Général & par les mêmes Professeurs, sur la matiere médicale interne.

Ces Eleves sont les sieurs *Rodrigués*, entretenu par Sa Majesté Catholique ; *Ponti*, de Milan, par Leurs Majestés Impériales & Royale ; *Ignard*, par les Etats de Bourgogne ; *Secrétin*, par M. l'Intendant du Bourbonnois ; *Perroche*, par M. l'Intendant d'Auvergne ; *Laserre*, par Monseigneur l'Evêque de Comminges ; *Mailleux*, par M. l'Intendant de Champagne ; *Lautier*, par M. l'Intendant de Rouen ; *Sylvestre*, par une Société formée par des Citoyens de Genève ; *Cholet*, *Chapeau*, *Mougein*, *Maillet*, Eleves Militaires casernés par le Roi ; *Cheveau* & *Sylvestre*, par leurs peres, & le Sr. *Siman*.

On doit aux soins & aux peines que s'est donné le sieur Bredin, Professeur Royal en cette partie, tout le sçavoir que treize de ces Eleves ont montré dans leurs réponses. Ces treize Eleves sont le sieur *Rodrigués* qui, content & satisfait de l'honneur d'avoir été jugé digne d'obtenir le Prix, en a cédé l'avantage aux autres ; les sieurs *Secrétin*, *Laserre*, *Marteau* ayant déjà obtenu celui qui a été décerné dans d'autres concours, ont marqué le même désintéressement, & se sont pareillement contentés de la gloire d'avoir remporté celui-ci. Les sieurs *Ponti*, *Ignard*, *Mailleux*, *Cheveau*, *Cholet*, *Chapet*, *Mougein*, *Maillet* & *Siman* ayant tiré au sort, le sieur *Chapet* a obtenu la trousse d'instrumens propres à l'exercice de l'Art. Le sieur *Lauthier* a mérité l'*Accessit* ».

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 18 Octobre dernier, portant établissement d'un nouvel ordre pour toutes les Caisses de dépense.

» Sa Majesté desirant d'entretenir le plus grand ordre dans ses Finances, au milieu de la guerre, & étant informée que les diverses Caisses instituées pour rendre la comptabilité plus distincte, ne se trouvent plus soumises à l'inspection de l'administration des Finances, il en résulte, que l'intérêt particulier que cette administration doit prendre à l'économie, devient inutile au service du Roi, dans une manutention de la plus grande importance, a en conséquence ordonné que tous les Trésoriers, Caissiers & Argentiers, chargés de payer quelque espece de dépense que ce soit pour le compte de S. M., seront tenus de faire connoître à l'Administration des Finances, toutes les fois qu'Elle le requerra, l'état de leur Caisse, & de tenir les registres & livres de compte, tels qu'Elle les croira nécessaires pour la plus grande clarté. S. M. veut qu'à l'avenir la nomination aux Charges de Trésorier, ainsi que les réunions ou suppressions lui soient proposées par le Département des Finances ; & si quelque Trésorier ne se trouve pas satisfait de ce nouveau Réglement, sa Charge lui sera remboursée en argent comptant &c. ».

LUNETTE Iconantidiptyque *de M. Navare, présentée & approuvée à l'Académie Royale des Sciences, le 2 Septembre 1778, & dont la théorie & la construction seront décrites dans le huitieme volume des Mémoires des Sçavans Etrangers, faisant suite aux Mémoires de l'Académie Royale des Sciences.*

» La nouvelle Lunette de M. Navarre, Opticien à l'Observatoire, a été nommée par M. Jeaurat Lunette *Iconantidiptyque*, parce qu'elle représente deux images des objets, l'une droite, & l'autre renversée.

Les deux images, de situation opposée l'une à l'autre, sont exactement de la même grandeur & produisent sur les Astres l'effet de les voir entrer & sortir tout-à-la-fois de la Lunette, par la droite & par la gauche.

Avec cette Lunette, on voit mouvoir en sens contraire deux images des mêmes Astres. Ces deux images marchent au-devant l'une de l'autre, ensuite se croisent, puis se séparent, & sortent de

la Lunette par les côtés opposés à ceux par où elles sont entrées.

Après l'entrée & avant la sortie de l'Astre dans la Lunette, les deux images co-incidentes l'une à côté de l'autre, donnent aux instans des co-incidences les passages des deux bords du disque de l'Astre, soit par le passage par le méridien, soit par celui du cercle horaire qu'on juge à propos : d'ailleurs l'exacte convenance des deux images l'une sur l'autre, lorsqu'elles se croisent & qu'elles ne font qu'un, donne à cet instant l'heure précise du passage du centre de l'Astre. Or cette seconde observation n'a encore pu se faire avec aucune autre Lunette.

Avec cette Lunette dont l'idée est due à M. Jeaurat, Membre de l'Académie Royale des Sciences, on ne manquera pas d'observer le midi, quoique le soleil n'ait pas paru aux instans des passages des deux bords de son disque, parce qu'il suffira qu'on puisse voir le soleil à midi ; on ne manquera pas non plus d'observer les petites étoiles dont leur petitesse ou leur foiblesse en lumiere ne permettroit pas d'éclairer convenablement les fils de la Lunette ; car ici, la vue des fils est superflue. Enfin avec la Lunette *Iconantidiptyque*, on observera la durée entiere du passage du diametre d'un Astre, & indépendamment de cela, les deux demi-durées du passage de ces mêmes diametres. Aussi la lunette de M. Navarre a-t-elle paru ingénieuse & a-t-elle mérité l'approbation de l'Académie Royale des Sciences. Les Commissaires nommés à l'effet de rendre compte & d'examiner le mérite de cette invention, sont MM. Cassini, le Roy & Bailly ».

PREPARATION d'un Vernis propre à être appliqué sur l'or ou sur les métaux, pour leur donner l'apparence de ce précieux métal ; tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.

» Prenez de la colophane que vous ferez fondre dans un vaisseau de terre vernissé ; ajoutez-y deux onces d'ambre réduit en poudre très-fine, & un peu d'esprit de térébenthine. A mesure que l'ambre s'épaissit, ayez soin de bien remuer & d'ajouter une once de gomme Elemi bien pulvérisée, & beaucoup plus d'esprit de térébenthine; vous remuerez constamment la liqueur, jusques à ce que le tout soit bien mêlé & bien incorporé ; ayez cependant soin de n'employer pour la confection de ce vernis que le moins de térébenthine que vous pourrez, parce que plus le vernis est épais, plus il est dur. Il doit être préparé au bain de sable dens un vaisseau de verre & ouvert. Pour filtrer ce vernis, on le met dans un sac de toile très-grossiere, & on comprime ce sac à la presse entre deux planches de chêne ou de fer. Ce vernis doit être employé seul ; mais on doit d'abord échauffer les vases faits avec de la sciure de bois, avant de les couvrir de vernis. On se servira pour cela d'une brosse, & l'on se tiendra ensuite à quelque distance du feu, dans la crainte que la trop grande chaleur ne cause des soufflures. Après avoir fait cette opération, faites durcir votre vernis dans une étuve, à trois différentes reprises ; 1°. avec un feu très-doux ; 2°. à un feu plus fort ; 3°. au plus grand feu ; vos vases paroîtront alors aussi polis que le plus bel or bruni.

Le vernis dont on vient de donner la description peut servir à toutes sortes d'usage. Si l'on veut cependant ne l'employer que pour des vases de sciure de bois, il faudra supprimer la gomme Elemi & faire sécher ces vaisseaux au soleil ou à une chaleur moderée ».

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 30 Octobre.

L'esturgeon, depuis 25 liv. jusqu'à 28 ; le turbot, depuis 29 liv. jusqu'à 38; la tire ou grosse raye, 30 liv. ; la raye douce, depuis 6 liv. jusqu'à 10 ; la raye bouclée, depuis 2 liv. jusqu'à 3 & 4 liv. ; le panier de solles, 8 liv. ; le panier de merlans Normands, 8 liv. ; le panier de merlans de Calais, 4 liv. ; le panier de limandes, 4 liv. ; la truite, depuis 2 livres jusqu'à 3 ; le panier de moules, 2 liv. 5 sous ; le hareng, 2 s. 6 den. la piece.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 28 Octobre 1778, au Samedi 31 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 5 s.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 19 l. 15 s., 20, 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 15 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 28 Oct. 1778 au Samedi 31 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 4 Nov. 1778, de 45 à 46 l.; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 35 à 36; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 33 à 34; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le foin à la Grêve, de 31 à 32 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Novembre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à . . .	726			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101			
Or à 20 karats à . .	84	5		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	7	6	

Changes de Paris du 4 Novembre 1778.

Amsterdam	53 5 8e. à ½
Londres	29 ⅝
Hambourg	188 ½
Madrid	15 2 6 à 1 6
Cadix	14 18 6
Livourne	97
Gênes	94 ½
Lyon *Saints*	¼ à 5 8e.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Mardi 3 Nov. 1778. *Messieurs*		Suite du Mardi 3. *Messieurs*	
Marsollier .... vres.	C.	Vieillard .... ppllles.	C.
Perpétuelles.	C.	Viageres.....	C.
Defays ..... ppllles.	F.	Tontine	C.
Viageres	F.	Delamotte.. ppllles.	C.
Desplaces... ppllles.	C.	Viageres.....	C.
Viageres	C.	.....	
Tontine	C.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1778.	*Lundi 2.*	*Mardi 3.*	*Mercredi 4.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	. . . . .	1762 ½ 65 67 ½	1765 . . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1157 ½ 55 . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	396 . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	15 15 ½ . . .	15 ½ . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	2	2 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 20 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 5 Septembre.*

TOUS les Papiers Anglois parlent d'un puiſſant ſecours que la Ruſſie eſt ſur le point d'envoyer en Angleterre. Si cet arrangement doit avoir lieu, le Public n'en ſçait encore rien, & les Politiques n'en veulent rien croire.

» La Cour de Pétersbourg, diſent-» ils, ne ſe déclarera ni pour ni contre » l'Angleterre, parce que le grand in-» téret qui l'occupe toute entiere, eſt » d'étendre ſon Commerce par la paix » ou par la guerre. Par conſéquent, » elle ne penchera jamais par inclination » pour aucune Monarchie en poſſeſſion » de s'arroger l'empire des mers. On » ſçait que la vaſte preſqu'Iſle du Kamtſ-» chatka, qui conduit à l'Archipel du » Nord, a depuis quelque tems ouvert » à l'Empire Ruſſe une nouvelle bran-» che de Commerce avec le Japon. De » cette preſqu'Iſle, on eſt parvenu dans » l'Archipel du Nord, qui conduit aux » côtes de l'Amérique Septentrionale. » cette découverte ſe pourſuit avec la plus » grande attention; mais on n'y emploie » que des perſonnes de confiance qui ne » communiquent leurs relations qu'à la » Cour ſeule: ainſi le Public ne ſçait à » cet égard que ce que la Cour veut » bien qu'il ſçache, c'eſt-à-dire, très-» peu de choſe. Depuis la rupture en-» tre l'Angleterre & ſes Colonies, la » Ruſſie a redoublé ſes efforts pour s'aſ-» ſurer le paſſage de l'Amérique Sep-» tentrionale; ſi elle y réuſſit, la Gran-» de-Bretagne & les Anglo-Américains » feront à l'envi leurs propoſitions, & » il eſt clair que la Cour ſe déterminera » pour le parti le plus avantageux. Un » autre point de vue fort analogue au » précédent, eſt l'état actuel des affai-» res entre la Ruſſie & la Porte. La pre-» miere ne laiſſera les Ottomans en re-» pos que lorſqu'ils auront rempli les » conditions du dernier Traité de Paix » en faveur du Commerce Ruſſe. Dans » cette poſition, avec de ſi grands ob-» jets en vue, & des intérêts ſi im-» portans, doit-elle, peut-elle même » faire pour les Anglois ce qu'ils deſi-» rent ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 23 Septembre.*

On prétend que pour ſubvenir aux frais immenſes qu'entraine la guerre actuelle, le Miniſtere ſe propoſe d'impoſer extraordinairement un droit de cinquante pour cent ſur tous les biens domaniaux, un de vingt pour cent ſur ceux du Pays, & un de dix pour cent ſur les capitaux. On aſſure auſſi que la Cour ne s'en tenant pas à ces nouvelles impoſitions, fera publier un Réglement qu'on dit être déjà tout redigé. En conſéquence

de ce Réglement, toutes les rentes viageres & pensions au-dessous de mille florins seront assujetties à une retenue de cinq pour cent par an, & celles au-dessus de ladite somme à un droit de dix pour cent. De plus, toutes les maisons de cette Capitale, du nombre de celles qui ne jouissant d'aucune franchise, étoient obligées de payer chaque année, par forme de redevance, un septieme du montant de leur loyer, seront tenues de payer présentement un cinquieme. Ces projets de Finances inquiétent les Citoyens; on espere cependant qu'ils ne seront point exécutés dans toute leur étendue.

ALLEMAGNE.

DE DRESDE, *le 29 Septembre.*

Quelques Boulangers ayant voulu profiter des circonstances actuelles pour augmenter le prix du pain, le Peuple s'est mutiné; mais cette émeute n'a point eu de suites fâcheuses. Moyennant les sages mesures prises par le Gouvernement, tout est rentré dans l'ordre.

D'AUSBOURG, *le 12 Septembre.*

On nous mande de Georgenbourg en Hongrie, situé près du Chapitre de Zips, que le 22 du mois de Mai dernier, il y tomba, avant le coucher du soleil, une espece de manne composée de grains de la forme du corail, que les Habitans ramasserent par curiosité, dont ils goûterent ensuite, & qui leur parut d'un goût très-agréable. Elle se trouva d'abord douce comme le miel; mais le lendemain elle avoit déjà perdu cette douceur & n'étoit plus mangeable. Cette nouvelle a été rapportée dans les Papiers publics de Hongrie, de Bohême & d'Autriche; c'est aux Physiciens à examiner ce qui en est. Cette manne auroit beaucoup de ressemblance avec celle dont les Juifs se nourrirent dans le désert. On sçait bien que dans l'Isle de Pfalster & de Zéelande, qui appartiennent au Dannemarck, on mange de la manne; mais on la conserve, & on en mange en tout tems; c'est le produit d'une plante particuliere qui ne rapporte qu'à proportion qu'elle est plus ou moins humectée de la rosée, sur-tout de celle du mois de Mai. Au reste cette graine, qu'on nomme manne, ne tombe pas du ciel, & tous les ans, on en recueille plus ou moins, comme de toute autre production.

ITALIE.

DE BOLZANO (*en Toscane*), *le 24 Septembre.*

Sur la fin du mois dernier, les Habitans de nos montagnes ont été effrayés par un événement fort extraordinaire. A la suite d'un orage très-violent & qui avoit été accompagné d'un vent impétueux, on vit plusieurs petits bois, quoique distans les uns des autres, prendre feu presque tous en même tems. Quelques-uns de ceux qui étoient de moindre étendue, ont été entierement consumés, & ce n'est qu'après des peines incroyables qu'on est parvenu à arrêter dans les autres les progrès des flammes. L'opiniâtreté du feu à ne pas céder aux efforts qu'on faisoit pour l'éteindre, a donné lieu de croire qu'il provenoit de la foudre. Il y a grande apparence que ces incendies n'ont point eu effectivement d'autre cause, quoique l'opinion qui l'a fait présumer ne soit peut-être fondée que sur un préjugé. Est-il en effet bien prouvé que les incendies causés par le feu du ciel ont plus d'activité, & qu'ils s'éteignent plus difficilement que ceux qui arrivent par les accidens ordinaires.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 8 Septembre.*

Pendant le cours de ce mois, il est entré dans cette Baye plusieurs vaisseaux richement chargés, & entre autres quatre bâtimens partis de la Havane avec des chargemens de sucre, cuirs, bois de campêche; & un cinquieme qui est venu de Buenos-Aires en cent sept jours de traversée, avec une cargaison de cuirs & de laine de Vigogne; de plus deux autres nommés le *Jason* & le *Matamoros*, venant de Monte-Video. Nous attendons avec impatience l'*Achille*, dont le chargement consiste dans les articles qui suivent.

» Un million cinq cens vingt-quatre » mille cent treize piastres fortes, tant » en or qu'en argent monnoyé & en bar- » res ; quatre mille huit cens quatre- » vingt-sept quintaux de cuivre ; trois » cens dix-neuf quintaux d'étain ; quin- » ze mille sept cens dix charges de ca- » cao ; deux mille trois cens vingt-qua- » tre caisses de quinquina, & cinquante- » cinq balles de laine de Vigogne ». On croit que les deux frégates de guerre, le *Rosaire* & la *Sainte-Barbe*, ont reçu ordre d'aller au-devant de ce vaisseau.

Le bruit se répand ici que le *Pondichery*, vaisseau François qui revient des Indes Orientales, chargé d'une riche cargaison, vient d'entrer dans le Port de Vigo. Les frégates Françoises qui ont établi leur croisiere dans ces parages, ne manqueront pas de prendre ce bâtiment sous leur protection & de le conduire en sûreté dans celui des Ports de France où il doit aborder.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 9 Octobre.*

Extrait d'une Lettre de Kington, dans la Jamaïque. » Nous avons eu cette année une récolte abondante dans toutes les parties de notre Isle ; vous sçavez que c'est un bonheur dont nous jouissons rarement du côté du midi ; les plantations ont beaucoup souffert de la sécheresse... Je me flatte que les yeux de vos Ministres s'ouvriront enfin sur les conséquences ruineuses de cette guerre cruelle qu'ils font à l'Amérique ; les communications ayant été coupées, par ce moyen, entre nous & nos Freres du Continent, qui se sont trouvés dans la nécessité de nous compter au nombre de leurs Ennemis, quoique nous soyons nous-mêmes Américains, & naturellement leurs Amis, nous nous sommes long-tems vus réduits à de tristes extrêmités, nos Negres périssoient presque faute des choses nécessaires. Cet état de détresse nous a cependant été utile, en ce qu'il nous a fait sentir le prix de cette Industrie, qui, soit dit en passant, n'a jamais fait partie distinctive de notre caractere, qui est l'indolence extrême ; défaut que l'on peut attribuer peut-être, soit à l'excessive chaleur du climat, soit au malheur d'être nés (comme dit le proverbe) avec une cuiller d'or dans la bouche. L'Amérique nous fournissoit ci-devant le bled d'Inde, le sel, le porc, le poisson salé, les pois, la farine, le » biscuit & quantité d'autres articles pour lesquels ils recevoient de nous en échange des piastres fortes, des doublons ou des productions de notre Isle ; mais nous avons eu anciennement, & quelques-uns de nous ont encore une telle demangeaison de faire du sucre, que l'on a négligé & l'on néglige encore de cultiver assez de grain pour nourrir nos porcs, quoique notre climat soit plus favorable à cette culture que celui de l'Amérique, & qu'il puisse produire toujours deux, quelquefois trois récoltes par an.... Au surplus l'argent ne circule plus parmi nous comme ci-devant ; les Armateurs Américains se montrent jusqu'à l'entrée de notre Port, & nous font souvent des prises considérables, malgré la vigilance de nos Croiseurs ; la mer est vaste.....

.....

.....

Nous sommes tous Soldats ici, vous le sçavez sans doute depuis long-tems ; le Gouverneur Dalling, que vous connoissez pour un brave homme, a pris toutes les précautions possibles pour mettre cette Isle à l'abri d'une invasion, si nos voisins de Cuba & de Saint-Domingue en faisoient la tentative ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le 27 Septembre.*

Notre Parlement vient d'enregistrer la Déclaration du Roi donnée à Versailles le 19 Novembre 1776, concernant les inconvéniens des enterremens dans les Eglises. Nous esperons que cette loi si utile à la conservation des hommes, ne tardera pas à sortir son plein & entier effet, d'autant plus qu'elle n'a été reçue par nos Magistrats qu'après les plus mûres délibérations, & qu'après l'examen le plus rigoureux de toutes

les difficultés qu'on a pu imaginer pour s'oppoſer à ſa promulgation.

Dans la nuit du vingt-deux au vingt-trois de ce mois, la *Jeune-Fanny*, navire appartenant à M. Barthez, prit feu. Ce bâtiment qui étoit au milieu d'un grand nombre d'autres, les auroit infailliblement entrainés dans ſa perte, ſans le courage de tous les Capitaines, Matelots & Conſtructeurs qui ſe trouverent alors dans le Port. On fixa avec des chaines & des ancres le navire incendié & le ponton ſur lequel il étoit appuyé pour être radoubé; deſorte que ni l'un ni l'autre ne purent dériver, & qu'ils furent conſumés par les flammes dans le lieu où ils étoient pour lors. Par ce moyen, l'incendie ne ſe communiqua point, & la Rade fut ſauvée. MM. les Jurats de Bordeaux ont donné des preuves de la reconnoiſſance publique à tous ceux qui, dans cette circonſtance périlleuſe, ſe ſont faits remarquer par leur zele & leur bonne volonté. Ils ont traité avec une diſtinction particuliere M. Morin. Cet intrépide Capitaine alla le premier environner de chaines le navire enflammé, & il diſpoſa ces chaines de maniere qu'elles ne puſſent quitter priſe. Sans ces précautions, nous aurions couru les riſques de voir ſe renouveller dans notre Port l'effrayant ſpectacle de 1762, où neuf vaiſſeaux furent dévorés par les flammes ſans qu'il fût poſſible d'en ſauver le moindre débris.

DE PARIS, *le 12 Octobre.*

L'année derniere, nous citames pluſieurs exemples d'arbres qui non-ſeulement avoient refleuri, mais même produit des fruits une ſeconde fois en Automne dans divers cantons des Iſles Britanniques; ce phenomene vient de ſe renouveller dans cette Capitale. Les Auteurs du Journal de Paris ont depuis peu donné au Public une Lettre dans laquelle on leur annonce que ſix marronniers, plantés dans la cour de l'Arſenal, qui ſe prolonge derriere le mur des Céleſtins, ont fleuri de nouveau cette année, & qu'ils ſe ſont revêtus de nouvelles feuilles après avoir perdu les anciennes & leur fruit. La perſonne qui annonce cette particularité, la donne comme un phénomene très-rare dans ce pays. Cependant nous pouvons l'aſſurer que nous avons été nous-mêmes témoins pluſieurs fois de pareils phénomenes. Il paroit même qu'en général ils ſe répétent aſſez ſouvent ſur le marronnier. Un fait qui effectivement eſt moins commun & plus curieux, c'eſt ce que les mêmes Auteurs rapportent dans leur Feuille du 10 Octobre, No. 283.

Ils y annoncent » la ſeconde fructifi-
» cation de deux ceps de vigne, ap-
» puyés au Corps-de-Garde de la Garde
» de Paris, Quai Malaquay, en face
» de la rue des Saints-Peres, qui ayant
» refleuri en dernier lieu, ont, diſent-
» ils, dans ce moment des grappes aſ-
» ſez groſſes: les grains ramaſſés & preſ-
» ſés les uns contre les autres, ſont mé-
» me en partie noirs, & la totalité ne
» tardera pas à parvenir à l'état de ma-
» turité, pour peu qu'il ſurvienne en-
» core quelques jours de chaleur ».

OBSERVATIONS ſur l'importance des Ventilateurs; tirée des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie au ſervice de Pologne, ſur les Arts utiles & agréables.

» Tout le monde convient de l'influence de la ſalubrité de l'air pour la conſervation de la ſanté; on voit répéter avec ſatisfaction les expériences ſur toutes les différentes eſpeces de *gas*, c'eſt-à-dire d'airs chargés de vapeurs alkalines, nitreuſes, méphitiques &c., & l'on ne révoque plus en doute l'utilité des ventilateurs pour les chaſſer. D'après le ſuffrage unanime que cette machine ingénieuſe a mérité par tout, on croiroit qu'il n'y a plus de vaiſſeaux, d'hôpitaux, de dortoirs, de chambres, & même de boudoirs ſans ſon ventilateur. Cependant il n'y a rien de plus faux. Cette machine eſt preſque auſſi inconnue que le *Digeſteur* de Papin, excepté en Angleterre. J'en ai décrit pluſieurs eſpeces; mais je ne vois pas pour cela que ces ventilateurs ſoient devenus plus a la mode.

Comme les vérités importantes doivent être répétées ſouvent, je crois devoir recommander de nouveau l'uſage de cette machine ſi utile pour la ſanté.

Voici en deux mots la maniere dont on a perfectionné le ventilateur de M. Hales, dans la Hesse, pour le service des mines.

On sçait que ce ventilateur n'est autre chose qu'un axe horizontal garni d'ailes qui en forme une espece de cylindre mû par une manivelle dans un cylindre creux; l'air entre par un trou ménagé près de l'axe du cylindre, & sort ensuite par un tuyau quarré adapté au-dessus de la caisse qui renferme ce volant.

Dans la Hesse, la caisse est de beaucoup plus grande que le cylindre qu'elle reçoit; au lieu d'offrir par sa coupe verticale une cavité parfaitement ronde, elle présente une cavité en forme de volute ou de spirale, c'est-à-dire que les ailes du cylindre ne touchent les côtés de la caisse que dans les deux tiers de la circonférence. Cette disposition donne lieu à la sortie d'une plus grande quantité d'air à la fois, & par conséquent à un plus prompt renouvellement de cet élément. Les Transactions Philosophiques de la Société Royale de Londres ont parlé jadis de cette importante découverte.

Il seroit à desirer que les Académies proposassent pour programme de leurs Prix, de rechercher la meilleure méthode de renouveller l'air dans les navires, où il est toujours infect, d'imaginer les fumigations les plus faciles à faire, & la machine la plus propre à procurer au vaisseau cet avantage sans l'exposer aux accidens du feu; enfin d'inventer le meilleur ventilateur possible dont le service fût aussi aisé que peu dispendieux. Cette recherche seroit plus digne d'un Citoyen que beaucoup d'autres qui ne sont faites que pour satisfaire la curiosité ».

Annonce de Livre.

Observations sur les Fosses d'aisance, & moyens de prévenir les inconvéniens de leur vuidange. Par MM. Laborie, Cadet le jeune, & Parmentier, Membres du College de Pharmacie &c. &c., imprimé par ordre du Gouvernement. A Paris, de l'Imprimerie de Pierres, Imprimeur du College Royal de France, rue Saint-Jacques. 1778. In-8°. de 109 pages.

Dans le grand nombre des divers foyers de corruption que la Capitale renferme dans son sein, il n'en est guères d'où s'exhalent des vapeurs aussi pernicieuses & aussi incommodes que les fosses d'aisance. Ce fait n'a pas besoin de preuve. Il est vrai cependant que depuis plusieurs années l'usage du Ventilateur sauve aux Citoyens la mauvaise odeur & le dégoût d'une malpropreté révoltante qui accompagne nécessairement l'ancienne méthode de vuider les latrines. On a même lieu d'être étonné que, malgré ces avantages reconnus, il se trouve encore des gens assez peu raisonnables pour faire nétoyer les fosses de leurs maisons par des Vuidangeurs qui suivent l'ancienne routine. Peut-être ces personnes ne négligent-elles d'avoir recours au Ventilateur que parce qu'elles ne le connoissent point encore assez; c'est ce qui nous détermine à en donner ici la description. Nous la transcrirons d'après l'Ouvrage qui est l'objet de cet article.

» Le Ventilateur maitrisant la vapeur » des fosses, l'empêche de se répandre & » la force d'aller se perdre dans le vague » de l'atmosphere. L'appareil qui pré- » side à cet effet, consiste dans un cabi- » net de menuiserie, placé & scellé en » plâtre sur l'ouverture de la fosse. Ce » cabinet est le rendez-vous du vent de » plusieurs soufflets qui jouent en de- » hors; le vent y est porté par trois » tuyeres, dont deux horizontales rasent » le sol & viennent aboutir à l'orifice de » la fosse, sur lequel ils entretiennent » une nape de vent; l'autre tuyere par- » tant de la partie supérieure du cabi- » net, souffle de haut en bas & perpen- » diculairement à ce même orifice; d'un » autre côté, on bouche les ventouses » & les sieges d'aisance qui répondent » à la fosse, à l'exception de celui qui » est le plus voisin du toit. Sur celui- » là ou sur un autre, s'il n'y a pas lieu » de choisir, on établit un grand enton- » noir de fer blanc servant de base à » une enfilade de tuyaux qui se prolon- » gent en déhors & gagnent le dessus » de la maison.

» Au moyen de cette disposition, » les soufflets ne sont pas plutôt en ac- » tion que, du cabinet à l'extrémité des » tuyaux, il s'établit un courant d'air » qui n'en sort que chargé des vapeurs » de la fosse.

» Ce feroit en vain que le ventilateur » auroit mis ainfi ces vapeurs hors de » la portée des fens, fi en même tems » les plus grandes précautions ne fur- » veilloient la communication de la ma- » tiere avec l'air environnant, pour em- » pécher que ni les Ouvriers ni les ton- » neaux n'y portent aucun principe d'in- » fection ; auffi fur cette partie n'eft- » il pas poffible de porter plus loin les » détails, nous avons prefque dit de » la propreté; on en jugera par cet échan- » tillon.

» Le cabinet que nous avons décrit eft » affez grand pour contenir deux ton- » neaux & l'Ouvrier qui les remplit; ces » tonneaux ne fe rempliffent que cou- » verts d'un tablier de cuir garni d'un » entonnoir, de maniere à fortir du ca- » binet fans être aucunement fali en de- » hors. Ils n'en fortent qu'en paffant » fucceffivement par deux portes qui ne » s'ouvrent que l'une après l'autre. Sortis, » le couvercle qu'ils portent eft enfoncé » à coups de maillet, & fcellé en plâtre, » pour que rien ne puiffe tranfpirer par » les jointures. Enfin ces tonneaux ne » reviennent à l'attelier qu'après avoir » paffé par une leffive, dans laquelle ils » font non-feulement lavés à plufieurs » eaux, mais même broffés. C'eft ainfi » que la vuidange des foffes eft devenue » entre les mains du Ventilateur une » opération dont on s'apperçoit à peine » dans la maifon où fe fait ce travail ».

Il faut pourtant convenir que cette invention, quelque utile qu'elle foit, ne détruit pas tout le mal, & qu'elle ne remédie qu'à une partie des inconvéniens. Le ventilateur éloigne bien de l'endroit où il opere les vapeurs infectes ; mais ces vapeurs n'en fubfiftent pas moins dans l'atmofphere dont elles corrompent la pureté ; il eft même prouvé que dans certaines difpofitions de l'air, elles fe raffemblent en forme de nuages, & qu'elles vont tomber à quelque diftance du lieu où fe fait la vuidange ; on en a la preuve dans l'Ouvrage que nous annonçons. Les Auteurs ont vu l'entrée du Carroufel infectée par les vapeurs d'une vuidange que faifoit le ventilateur à cent toifes de-là dans une maifon de la rue Saint-Honoré, & dans laquelle on ne fentoit rien. Ils ont été curieux d'obferver cette vapeur à la fortie de l'appareil du ventilateur ; ils ont reconnu qu'elle formoit à l'orifice du tuyau une fumée épaiffe non moins fenfible à la vue qu'à l'odorat, & que cette vapeur étoit colorée de diverfes nuances de bleu, de verd, de noir, & quelquefois d'un blanc fale. Des oifeaux, expofés à fes influences, ont été fur le champ privés de la vie, ou du moins frappés d'une afphyxie qui les a fait paroitre comme morts. Un chat fubit la même épreuve & il eut le même fort. Une vapeur qui s'annonce avec des caracteres auffi finiftres ne peut donc que nuire beaucoup à la falubrité de l'air, & c'étoit par conféquent rendre un grand fervice à l'humanité que de la mettre hors d'état de produire fes pernicieux effets. Voilà ce qu'ont exécuté avec un heureux fuccès les trois Auteurs des *Obfervations fur les foffes d'aifance*. Les propriétés connues du feu leur ont fait regarder cet élément comme l'agent le plus propre à remplir leurs vues. Se conduifant en conféquence de cette idée, ils ont établi un fourneau à la place de l'entonnoir du ventilateur fur l'un des fieges d'aifance. Ce fourneau eft compofé d'une tour fans fond ni porte, garni d'une chappe, portant à fa partie antérieure la porte mobile par laquelle s'introduit le charbon fur une grille placée à quelques pouces de la bafe du fourneau. A cette chappe font adaptés des tuyaux de tôle qui ont leur iffue en dehors. A peine l'intérieur de ce fourneau eft-il échauffé par le charbon, que fi on vient à préfenter un papier allumé à la porte de la chappe, la vapeur qui traverfe prend feu, & produit une flamme vive & brillante. Le charbon une fois bien allumé, cette flamme devient un brandon conftant, qui s'éleve à deux ou trois pieds au-deffus de la chappe, quand on la débarraffe de fes tuyaux. L'odeur que cette flamme répand ne peut être mieux comparée qu'à la vapeur enflammée d'une diffolution de fer dans l'acide vitriolique. La premiere fois que ces Meffieurs firent leur expérience, c'étoit dans une maifon dont le local ne leur avoit pas permis de choifir l'emplacement le plus convenable pour leur fourneau ; il étoit au rez-de-chauffée, & les tuyaux n'avoient point d'iffue en dehors du cabinet. L'odeur d'acide fulphureux vola-

til qui se répandit dans la maison étoit, disent-ils, si forte, qu'ils ne voulurent croire qu'elle venoit du fourneau, qu'après s'être assurés qu'on ne brûloit point de soufre dans la maison. Ils ont tenus des oiseaux & des chats au-dessus des tuyaux qui conduisoient cette vapeur en dehors; & ces animaux n'ont paru affectés d'aucune sensation incommode. Il est donc clair que la vapeur des fosses, en passant à travers le brasier du fourneau, y est décomposée & perd, par ce moyen, ses propriétés malfaisantes. On ne doit plus être surpris maintenant de trouver du soufre tout formé dans les fosses, puisqu'il est manifeste que la vapeur qui en émane contient de l'acide vitriolique, ou au moins les élémens qui le composent.

C'est peut-être aussi parce que les vapeurs des latrines sont imprégnées d'un principe sulphureux, que les Vuidangeurs ne sont jamais atteints de la galle. Mais si ces ouvriers sont exempts de cette maladie, & de quelques autres encore, ils sont exposés à des accidens bien plus funestes: ces accidens sont la mitte & le plomb. La mitte affecte surtout les yeux, & quelquefois elle cause aux ouvriers, pour un ou deux jours, une cécité absolue, qui est accompagnée de violentes douleurs. Le plomb est plus à craindre encore. « Le resserrement du gosier, des cris involontaires, & quelquefois modulés, ce qui fait dire aux ouvriers que le plomb les fait chanter; la toux convulsive, le rire sardonique, le délire, l'asphixie & la mort, sont les accidens par lesquels se diversifie l'action du plomb sur les Vuidangeurs. »

La multitude des hommes que le plomb a fait périr est innombrable. Nos zélés Chymistes, touchés du sort de ces malheureux ouvriers, ont cherché aussi les moyens de rendre leur travail moins pénible, & de les préserver de la mort a laquelle il les expose souvent. Après avoir essayé différens expédiens, ils se sont arrêtés aux suivans, parce qu'une expérience soutenue les a convaincus de leur efficacité.

Quelqu'avantage que les ouvriers retirent du feu supérieur contre les accidens du plomb, il s'en faut beaucoup que ce moyen soit toujours suffisant. En conséquence, nos zélés Chymistes ont cru qu'en établissant dans le centre du fluide méphitique un nouveau principe de raréfaction & de mouvement, ils travailleroient efficacement pour le salut des ouvriers. D'après cette opinion, ils ont établi dans la fosse un fourneau élevé au-dessus de la matiere. Ce fourneau consiste en un foyer orbiculaire, percé dans toute son étendue de nombre de registres, & surmonté d'un dôme, par la porte duquel s'introduit le charbon. Sur ce dôme s'ajustent des tuyaux de tôle qui doivent aller répondre à la partie du fourneau supérieur. Ce fourneau a produit, dès la premiere fois qu'ils en ont fait usage, un effet aussi prompt que salutaire. Les ouvriers qui n'avoient pû travailler que quelques minutes de suite dans la fosse, se trouverent en état de continuer leurs opérations pendant un tems assez long, parce que le feu du fourneau, en raréfiant l'air, avoit établi un courant beaucoup plus considérable que celui des soufflets, qui ne produisent qu'un très-petit avantage pour le soulagement des travailleurs. Mais il n'est pas aisé, ou plutôt il est presque impossible d'asseoir ce fourneau dans la fosse aussi-tôt qu'on commence le travail, parce que la surface est couverte jusqu'à une certaine profondeur, d'une matiere liquide & flottante, qui, en termes de Vuidangeur, s'appelle la *vanne*. Cependant cette matiere, qui souvent répand l'odeur la plus infecte, occasionne aussi des accidens meurtriers.

Pour suppléer à l'effet du second fourneau qui ne peut guères avoir lieu dans les premiers momens, nos Chymistes ont fait jetter dans la vanne de la chaux vive en poudre; aussi-tôt cette chaux a, comme par enchantement, enlevé à la vanne sa mauvaise odeur & ses propriétés malfaisantes. Il faut observer que la chaux unie aux matieres plus épaisses ne produiroit pas un effet aussi prompt ni aussi marqué; sans doute parce que n'y trouvant point assez de fluide pour se dissoudre, ses principes ne peuvent point se développer suffisamment ni par conséquent agir avec toute leur énergie sur la vapeur méphitique.

Ces expériences ont été vérifiées par MM. Lavoisier, de Fougeroux & de

Milly, nommés par l'Académie Royale des Siences pour en faire l'examen. Ces Commiſſaires en ont rendu à leur Compagnie un Jugement très-favorable, comme il eſt facile de s'en convaincre, ſi on jette les yeux ſur leur Rapport qui eſt à la ſuite de cette Brochure.

On ne ſçauroit marquer trop de reconnoiſſance à MM. Laborie, Cadet le jeune & Parmentier, pour avoir eu le courage de ſe dévouer à un pareil travail. Ce n'eſt pas certainement l'attrait qu'il pouvoit leur préſenter, qui a dû les porter à s'y livrer; il n'y a que l'amour du bien public qui ait pû les animer. Au reſte, que n'eſt pas capable de produire dans le cœur des bons Citoyens ce ſentiment généreux, ſur-tout quand il eſt échauffé par les regards des Perſonnes en place! Ces Meſſieurs ont travaillé ſous les auſpices du ſage Magiſtrat qui veille avec tant de ſoin à la ſûreté, & à la conſervation des Habitans de cette Capitale.

On nous pardonnera, ſans doute, la longueur de cet extrait, à raiſon de l'utilité de ſon objet.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Octobre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	ſ.	marc.
Du Mexique à . . .	724		
Du Pérou à	712		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	99	2	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100	16	
Or à 20 karats à . .	84	2	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	18	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	
Piaſtres à	49	9	

Changes de Paris du 17 Octobre 1778.

Amſterdam	53 $\frac{3}{4}$
Londres	29 $\frac{5}{8}$
Hambourg	188
Madrid	15 2 6
Cadix	14 19
Livourne	96 $\frac{3}{4}$
Gênes	93 $\frac{3}{4}$
Lyon *Saints*	$\frac{7}{8}$ p. $\frac{0}{0}$

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1778.

Du Merc. 15 Oct. 1778			Du Jeudi 16.		
Meſſieurs			*Meſſieurs*		
Decourmont pp^lles.	A.		Lempereur.. Viag.	C.	
Viageres	A		Perpétuelles...	C.	
Aliſſant .... Viag.	F.		Boſcheron... pp^lles.	C.	
Tontine	F.		Viageres.....	C.	
Nau ..... pp^lles.	C.		Peinchein .... Perp.	A.	
Viageres	C.		Viageres	A.	
Tontine	C.		Patu ..... pp^lles.	E.	
De S. Janvier. v^res.	A.		Viageres	E.	
Dutartre Perpét. de l'ancien Clergé.	t. l.		Rouillard .... pp^lles.	A.	
			Viageres	A.	
			Pincemaille. Perp. de l'ancien Clergé.	t. l.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1778.	*Jeudi 15.*	*Vendredi 16.*	*Samedi 17.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1752 $\frac{1}{2}$ 50 52 $\frac{1}{2}$ 50 (47 $\frac{1}{2}$	1745	1747 $\frac{1}{2}$ 45 47 $\frac{1}{2}$
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	245	245	. . . . .
D°. 25^es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	396	. . . . .	396. . . .
Reſcriptions . .	16 $\frac{1}{2}$ 16 . . .	16	16 16 $\frac{1}{2}$ . . .
Bil. des Fermes.	1 $\frac{3}{4}$ 2	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. $\frac{0}{0}$ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement est de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 7 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 21 *Mai.*

UN François, nommé Toussaint, a imaginé une galiote à bombes d'une construction nouvelle. Le Capitan Pacha en a été si content qu'il a fait présent à l'Inventeur d'une somme de 1500 piastres. Ce bâtiment a été lancé à la mer le 16 de ce mois. Il est très-leger & fort commode. On peut s'en servir comme d'une frégate, en y adaptant un grand mât.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 30 *Mai.*

» La Russie a le plus grand intérêt & la plus grande facilité à étendre & à perfectionner ses Fabriques de fil : le lin & le chanvre, qui en sont les matieres, croissent abondamment dans ses Provinces, & leur bonté est prouvée par l'usage prodigieux qui s'en fait dans toute l'Europe. Au lieu de les vendre en nature, la Russie gagneroit infiniment à les mettre en œuvre & à faire de ces ouvrages une branche d'exportation, qui lui assureroit les bénéfices que les Etrangers trouvent à manufacturer ces mêmes matieres qu'ils vont chercher dans ses Ports. Pour cela, elle a besoin de Fileuses, de Tisserands & de Blanchisseries. Ce qu'elle possede dans ces trois genres est trop médiocre pour pouvoir jamais ajouter un degré de perfection ou d'extension à ses Fabriques, & la preuve s'en tire de l'impossibilité où les Russes ont été jusques ici de faire du linge de corps au-dessus du mauvais ».

» Les Manufactures de fil qui se trouvent en Russie consistent en nappages, toiles blanches étroites, toiles à voiles, cordages &c. ».

» Les Fabriques de nappages de la premiere qualité sont au nombre de trois, dont deux à Jaroslow sur le Volga, & une à Moscou. Les deux premieres sont tenues par le Russe Savajacoblow, successeur de Zatrapeznow, qui les a établies sous l'Imperatrice Elisabeth ; elles contiennent environ 800 métiers, & occupent 4000 Ouvriers des deux sexes. Celle de Moscou appartient aux Hollandois nés & naturalisés en Russie. Les ouvrages qui sortent de ces Fabriques, surtout ceux en dessin, sont d'une grande beauté, & peuvent le disputer à ceux de Silésie ; la Cour & les grands n'en emploient pas d'autres. On présume que le bénéfice de ces Fabriques est de 10 à 12 pour cent ».

» Il seroit difficile de déterminer le nombre des Fabriques de nappages ordinaires, on peut seulement assurer qu'il y en a une grande quantité, & qu'elles sont tenues, pour la plûpart, par la Noblesse du pays. Comme on n'emploie, pour toutes les sortes de nappages, que des Ouvriers nationaux qu'on paye, en gran-

de partie, à 3 sous par jour, ainsi que dans les Manufactures de draps grossiers, il est aisé de se persuader que cette branche de l'Industrie Russe est une source de richesses pour les Propriétaires de ces Fabriques. Au reste, il ne se fait presque point d'exportation des nappages de Russie ».

» Les toiles blanches & étroites sont d'un rapport très-important. Outre celles qui se débitent dans le pays, il s'en exporte des parties considerables pour l'Angleterre & la Hollande, & de moindres pour le Portugal & l'Espagne : le prix de ces toiles est de 40 à 110 copeks les mille archines ».

» On sçait que les toiles à voiles & les cordages sont deux objets principaux dans le Commerce de Russie. A l'exception de la France, toute l'Europe maritime s'en fournit ».

» On fait encore dans l'Empire beaucoup de toiles pour l'habillement des Matelots, que l'on nomme *calamine*, *ravindok* & *wlams*. L'exportation s'en fait par les Hollandois, & sur-tout par les Anglois qui les faisoient passer dans leurs Colonies d'Amérique ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 31 *Mai*.

La riche Bibliotheque du célébre M. Haller, mort en Suisse, sa Patrie, va être transportée à Milan. M. Jacquin, Professeur de Botanique, a été chargé par Sa Majesté Impériale d'en faire l'acquisition pour le prix de 48,000 liv.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le* 1 *Juin*.

Il y a long-tems qu'on s'occupe de la recherche des moyens propres à faire remonter les bateaux contre le courant des rivieres. M. l'Abbé Pernety, l'un de nos Académiciens, a entrepris d'établir des principes qui puissent mettre sur la voie & diriger dans la pratique ceux qui seroient curieux de résoudre ce problème ; ses observations se trouvent inserées dans le dernier Recueil des Mémoires de notre Académie, c'est-à-dire dans celui qui a paru l'année derniere. Voici, d'après son propre texte, quelles sont à ce sujet ses idées.

» Pour réussir à donner à un navire le mouvement nécessaire pour qu'il se porte vers le but où on veut qu'il arrive, il faut vaincre des obstacles. Ces obstacles sont la force d'inertie, celle de la résistance de l'eau, celle de la résistance de l'air, & quelquefois celle du vent contraire. On a imaginé d'employer l'air pour surmonter tous ces obstacles ».

» Les Hydrographes & tous ceux qui s'appliquent à l'Art de la Navigation, partagent le cercle que présente l'horison en trente-deux sections ou parties. Ils ont donné aux courans d'air ou vents qui soufflent de ces parties, les mêmes noms qu'ils ont assignés à ces sections ».

» De ces trente-deux courans d'air, qu'ils appellent *airs de vent*, ils en ont reconnus six ou tout au plus huit qui sont absolument contraires, & vingt-quatre conséquemment dont on peut tirer parti pour faire avancer le navire dans la route proposée. Le plus grand nombre de ces airs de vent sont cependant contraires, en apparence, à l'avancement du navire, dans la situation où il se trouve pour le moment ».

» Pour faire usage de ces courans d'air, ajoute l'Auteur, on a imaginé d'abord de leur présenter une voile, ensuite plusieurs autres attachées à des vergues, suspendues à des mâts, & disposées de maniere qu'en les abaissant ou les élevant, en les tournant plus ou moins du côté d'où le vent souffle, les voiles présentassent à l'horison la surface la plus capable d'intercepter le courant d'air qui en vient, & tourner à l'avantage du Navigateur les efforts d'un vent qui sembleroit d'abord plus propre à faire reculer son navire qu'à le faire avancer. On a combiné ensuite les mouvemens que l'on imprime au gouvernail, avec les directions données à la voile ; & au moyen de cette combinaison bien exécutée, le navire vogue sans l'aide des rames, ni le secours des bâtons ; il avance dans la route que le Navigateur s'est proposée ».

» Les vents absolument contraires, & ceux qui le sont en apparence seulement, font sur les navires qui voguent sur la mer, l'effet des courans de l'eau des rivieres sur les bateaux. Malgré cette

contrariété des vents, malgré les efforts des courans d'eau & d'air, le navire avance. Il me semble donc, continue M. l'Abbé Pernety, qu'en appliquant aux bateaux, au moins à ceux qui sont exposés sur des rivieres renfermées dans un lit spacieux, qu'en leur adaptant une machine qui pût faire dans l'eau l'effet de la voile exposée aux courans de l'air, on en obtiendroit le même résultat. On vaincroit l'effort de l'eau qui tend à faire reculer la barque, comme l'on surmonte, à l'aide de la voile & du gouvernail, le courant d'air qui semble opposé à l'avancement du navire ».

» On objectera, sans doute, que sur la mer on n'éprouve des obstacles réels que de la part de six ou huit airs de vent ; que l'on n'a à lutter que contre huit courans d'air au plus, & que l'on tourne les autres à son avantage : qu'il n'en est pas de même sur les rivieres où il n'y a qu'un courant d'eau toujours constant, toujours contraire, & qu'il faudroit néanmoins surmonter ».

» Au premier coup d'œil, cette objection en impose ; mais elle est plus spécieuse que solide. Quelques réflexions sur le nombre, la qualité & la comparaison des courans d'air & des courans d'eau, en découvriront la foiblesse & la feront bientôt disparoître ».

» Sur la mer on emploie, pour vaincre les efforts des vents contraires, les airs de vent qui le feroient aussi, sans l'usage de la voile, par la direction qu'on lui donne. Cette direction rend non-seulement presque nulle cette contrariété réelle, mais elle la tourne à l'avantage de la route en faisant valoir les forces des vents moins contraires, contre les efforts de ceux qui le sont le plus ».

» Ces courans d'air utiles sont des vents collateraux. Le courant d'eau des rivieres n'est pas égal dans toute leur largeur. Les rives forment aussi par leur opposition au courant, des reflux d'eau, suivant la direction qu'elles ont relativement au courant principal. Ces reflux sont des courans collateraux à ceux qui sont directement contraires à la route sur mer. On y applique avec avantage ces courans d'air : pourquoi ne pourroit-on pas faire un usage à peu près semblable des courans d'eau ?

» Je croirois, ajoute M. l'Abbé Pernety, qu'il seroit possible à un bon Méchanicien d'inventer une machine simple applicable aux bateaux ; une machine bien entendue & bien combinée sur toutes les regles & sur les principes de l'usage des voiles, & qui feroit dans l'eau l'effet de la voile dans l'air, par les mouvemens qu'on lui donneroit, combinés avec ceux d'un gouvernail. Cette machine, en facilitant la remonte des bateaux contre le courant des grandes rivieres, suppléeroit au nombre des bras employés à cet usage, & ménageroit leurs forces, souvent épuisées par un travail très-fatiguant & trop continué ».

» Mais en supposant cette machine possible, il faudroit la combiner de maniere que les ailes dont elle seroit composée, appliquées aux côtés du bateau, pussent se mouvoir & se diriger dans le goût de la voile par des mouvemens combinés avec ceux du gouvernail. On sçait que le but proposé dans l'usage du gouvernail, est de transmettre au vaisseau, suivant une direction qui ne passe pas par le centre de gravité, l'effort que ce gouvernail reçoit de l'impulsion de l'eau. Il faudroit donc, dans la composition de cette machine, avoir égard à ce principe, puisque cette machine seroit un nouveau gouvernail adapté à l'autre, pour concourir avec lui à produire l'effet proposé ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Limoges, *le 22 Juin.*

On nous mande d'Uzerche, que le quatorze Mai 1778, Pierre Canal est mort au Village de Burgt, Paroisse de Meillars, âgé de cent six ans & cinq mois. Ce Vieillard, vivant comme nos Paysans, d'alimens souvent mal-sains, toujours très-grossiers, ne buvant jamais de vin, n'a pris, pendant sa longue vie, qu'un seul remede. Il n'avoit cessé de s'occuper des travaux pénibles qu'exige la culture des champs, que depuis environ deux ans ; il se mit pour lors à garder les troupeaux du Domaine. Il a laissé, en mourant, sa femme âgée de cent deux ans & quelques mois. Elle jouit d'une bonne santé, & va tous

les jours aux champs : tous les Dimanches & toutes les Fêtes, elle va à pied entendre la Messe au Bourg de Meillars, éloigné d'une grosse lieue de son habitation. Pierre Canal assista en 1777 au mariage d'un de ses arriere-petits fils.

DE LYON, *le 24 Juin.*

Le 5 Mai dernier, M. Prost de Royer, Lieutenant-Général de Police de cette Ville, lut dans l'Assemblée publique de notre Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts, un Mémoire patriotique que le Public reçut avec applaudissement. Nous desirons fort, pour le bien de l'humanité, qu'il produise son effet. Le but principal de ce discours étoit d'engager les Habitans de Lyon à y établir un Bureau des Nourrices à l'imitation de celui de Paris. Cet établissement est d'autant plus nécessaire qu'il n'y a ici aucune police sur cette partie de l'Administration publique. Ceux qui ne sont pas en état de faire nourrir leurs enfans sur le lieu, ou de leur procurer de bonnes Nourrices, s'adressent à des especes d'Entremetteuses, connues sous le nom de *Messageres*. Ces femmes assistent aux baptêmes, recoivent les gratifications des Pareins & Mareines, emportent les enfans, & les donnent au rabais à de miserables Nourrices qu'elles vont chercher dans le Velai, le Vivarais, le Forez, le Beaujolois, le Dauphiné, dans le Bugey, en Bresse, & même jusqu'en Savoie. On ne prend aucune précaution pour s'assurer du nom, de l'état de la santé & même de la vie des nouveaux-nés. La plûpart meurent sans qu'il soit possible aux Curés de les connoitre ni de tenir registre de leur décès. D'où il résulte tous les jours des erreurs & des méprises de la plus grande conséquence. M. Prost de Royer rapporte deux faits qui seuls suffisent pour donner une idée des abus qui se commettent en ce genre, & pour faire sentir combien il est essentiel d'y remédier promptement.

» Le 23 Juin 1777, une de ces *Messageres* de Bresse, connue seulement par » un sur-nom, & pour paroître au Marché des Carmes, fut citée par deux » meres à la fois. La premiere disoit : » je vous reconnois bien, je vous ai confié mon enfant ; vous l'avez changé » trois fois de Nourrice ; il m'avoit » toujours échappé, & le hazard me l'a » fait découvrir : c'est le mien ; il étoit » sain quand vous le reçutes, il est mourant, je demande justice ..... La seconde disoit : j'ai découvert que vous » avez remis mon enfant à une femme de » soixante ans, veuve depuis treize ; je » l'ai trouvé dans une chaumiere ouverte, seul & exposé à être dévoré ; » il étoit garotté dans un berceau infect, perçant l'air de ses cris, s'abreuvant de ses larmes, n'ayant pour subsister qu'une tasse de vin aigre & un » gâteau de bled noir ; il est mourant, » je demande justice. Survenoient quarante meres qui, informées de l'arrêt de » la Messagere, reclamoient leurs enfans dont elles ignoroient l'état, le » lieu & les Nourrices. La Messagere » disoit qu'elle se conduisoit comme » toutes les autres Messageres d'enfans, » qu'elle avoit fait de son mieux, qu'elle » avoit été trompée elle-même ; qu'elle » n'avoit point de registre, qu'elle ne » sçavoit pas lire, mais que si on lui donnoit le tems, elle trouveroit tout cela » dans sa tête ; qu'elle faisoit ce métier » pour vivre, & qu'elle en demandoit » pardon. Elle fut punie, dit l'Auteur, » autant que le permettoient l'ignorance commune & le désordre général ».

D'ALENÇON, *le 27 Juin.*

Suivant le relevé général de la Généralité d'Alençon, il y a eu en 1777, 21,141 naissances, 5321 mariages, & 14,428 morts. Il y avoit eu en 1776, dans la même Généralité, 19,888 naissances, 5768 mariages, & 16,661 morts. Par conséquent en 1777, il y a eu 1253 naissances de plus qu'en 1776, & au contraire en l'année 1776, il y a eu 447 mariages & 2233 morts de plus que dans l'année 1777.

DE PARIS, *le 30 Juin.*

DESCRIPTION d'un Instrument très-simple pour déterminer promptement la chaleur du sang ; tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron sur les Arts utiles & agréables.

» On prendra un tube de verre blanc

d'environ une ligne de diametre, au bout duquel on soufflera à la lampe une petite boule d'environ un pouce de diametre ; à six lignes de cette boule, on recourbera le tube, & à six pouces de ce coude, on en fera un nouveau dans le même plan que le premier coude ; à six lignes de là, on soufflera une seconde boule aussi grosse que la premiere. On aura soin, en la fermant, d'y laisser un petit bec percé. Cet instrument ressemble alors à deux tubes communiquans, terminés chacun par une boule.

Cette opération achevée, on vuide l'instrument de tout l'air qu'il pouvoit contenir, & cela par le moyen du feu, & l'on plonge ensuite la petite boule où se trouve le bec dans de l'esprit-de-vin bien rectifié ; lorsque les deux boules paroissent remplies à moitié, quand l'instrument se trouve dans une situation horizontale, on soude à la lampe le petit bec auquel on laisse le moins de saillie qu'il est possible, & la machine est finie.

Quand on veut s'en servir, on enferme dans sa main le globe qui n'a point de bec, & l'on tient l'instrument dans une situation horizontale. Au bout d'une seconde, l'esprit-de-vin entre en ébullition dans le globe qui est hors de la main. Ceci arrive d'autant plus promptement que la personne qui fait l'expérience a le sang plus ou moins chaud. On obtiendroit le même résultat par la voye du thermometre ; mais l'effet n'en est pas aussi prompt ni aussi sensible que l'ébullition dont on vient de parler & qui amuse une classe très nombreuse de personnes. Il n'y a point de Fabricateur de barometre & de thermometre qui ne puisse exécuter facilement cette petite bagatelle que j'ai vue chez le Sr. Betalli de Milan, dans sa boutique, au Palais Royal à Paris ».

Avis sur une nouvelle Fabrique d'amidon, avec des substances végétales de l'Amérique, sur-tout les farineuses.

» Il se consomme en France cent millions de livres de farine par année, qu'on emploie à faire de l'amidon & de la poudre à poudrer. Voilà donc une portion considérable de la subsistance du Peuple la plus essentielle qui lui est enlevée.

Malgré les précautions que le Gouvernement a prises pour remédier aux inconvéniens qui résultent du mélange des matieres étrangeres dans l'amidon, plusieurs personnes se plaignent, sur-tout les Cartiers, qu'on y met du plâtre ou de la craie, ce qui occasionne le décolage des cartes. Ces substances terreuses sont très-dangereuses dans la poudre à poudrer ; elles causent des demangeaisons à la tête, déracinent les cheveux, & nuisent à la vue. D'un autre côte, les Confiseurs se servant d'amidon pour leurs dragées, s'il s'y trouve du plâtre ou de la craie, ces dragées ne peuvent manquer de nuire à la santé des enfans qui en font la plus grande consommation.

M. Jean-Baptiste Bernard Bossu, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, ancien Capitaine dans les Troupes de la Louisiane, se propose de composer un amidon de santé avec differentes plantes Américaines, telles que les racines de manioc, les ignames, les patates, le maïs, la folle-avoine & autres graines inconnues en Europe. Il a observé, pendant ses voyages au nouveau Monde, qu'il lui seroit facile, avec l'agrément de la Cour, d'établir une Fabrique d'amidon au Môle S. Nicolas, quartier isolé de la bande du Nord de la partie Françoise dans l'Isle de Saint-Domingue ; il seroit, dans ce parage, bien à portée de tirer du Continent de l'Amérique septentrionale les matieres premieres qui sont nécessaires à cette fabrication & qui viennent presque sans culture dans cette partie de la terre.

Tous ceux qui ont voyagé dans les Indes sçavent combien la patate est salubre : c'est la fécule de cette plante que M. Bossu se propose d'extraire pour en composer un amidon qui pourra servir à faire des bouillies ou au lait ou au bouillon, propres à fortifier l'estomac & à servir de nourriture aux enfans nouvellement sevrés, & même à ceux qui seroient encore à la mamelle. Les Nourrices qui prendront cet amidon en aliment, fourniront à leurs nourrissons un lait plus substantiel ; les Confiseurs pourront, sans danger, le faire entrer dans la composition de leurs sucreries, & les Cuisiniers pourront aussi l'employer, au lieu de farine, pour faire la liaison de leurs sau-

ces & de leurs ragoûts. Deſlors on ne priveroit plus le Peuple d'une partie de ſa ſubſiſtance la plus néceſſaire, & l'on verroit moins de diſette dans les Provinces.

L'avantage réel qu'on retireroit de cet important projet fait eſperer à M. Boſſu que le Miniſtere voudra bien le favoriſer & lui accorder toutes les facilités néceſſaires pour faire l'établiſſement qu'il médite ».

EXTRAIT du Rapport fait à la Faculté de Médecine de Paris par les Commiſſaires qu'elle a nommés pour porter un jugement ſur la ſalubrité des fécules extraites des plantes de l'Amérique.

» D'après ce que nous avons l'honneur » de vous obſerver ſur les amidons ou fé- » cules de patates, d'ignames, de ma- » nioc & de maïs, nous croyons devoir » conclure qu'ils peuvent compoſer des » alimens très-ſalubres & très-agréables. » Signé, *Majault*, *le Clerc*, *Bucquet*, *de* » *Villiers*.

» La Faculté de Médecine de Paris, » aſſemblée le 15 Mai 1778, après avoir » entendu le rapport du Mémoire de M. » le Chevalier Boſſu, qui ſe propoſe » d'extraire les fécules de différentes » plantes de l'Amérique, a adheré au » jugement de ſes Commiſſaires, & con- » ſent que ce jugement ſoit remis à M. » le Chevalier Boſſu. Ainſi j'ai conclu » avec la Faculté. *Signé*, DESESSARTS, » Doyen ».

LETTRE au Rédacteur.

» Un Cultivateur demande dans votre Feuille du Vendredi 20 Juin, N°. 49, qu'on lui indique un moyen pour préſerver des attaques des taupes les branches de figuier qu'il eſt dans l'uſage de coucher en terre pour les garantir des rigueurs du froid pendant l'hiver. Quoiqu'il y ait une multitude de recettes pour détruire les taupes, on ſçait, Mr, combien les Jardiniers ſont encore embarraſſés pour bannir cette vermine des vergers & des potagers.

Le figuier ſe multiplie aſſez volontiers de bouture, j'en ai à différentes fois fiché des brins en terre; mais il en réuſſiſſoit très-peu. Enfin j'ai découvert la cauſe de ce mauvais ſuccès, en remarquant que la partie du bois qui étoit en terre ſe trouvoit totalement dépouillée de ſon écorce; ce qui m'avoit fait prendre le parti, lorſque je voulois faire de pareilles plantations, d'envelopper chaque bouture de figuier de trois brins de ronce ou d'églantier ſecs. Par ce moyen, je vins à bout de préſerver mes plants. Cette même opération pourroit avoir lieu pour les branches qu'on couche en terre avant l'hiver, dans l'intention de les garantir de la gelée; ce qui empêcheroit auſſi les taupes & les mulots de les dépouiller. On pourroit même envelopper ces branches d'écorce de chêne, de ſaule, d'aulne ou de toute autre eſpece d'arbres dont on feroit proviſion, lors de la premiere ſeve du printems. Pour les rendre flexibles, il faudroit les mettre dans l'eau, quelques jours avant d'en faire uſage, & les lier avec de l'oſier. *Signé*, B. MIGER ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

ANNONCE.

Manufacture Royale pour rayer des papiers de Muſique, Plain-chant, papiers à regiſtres, à états de régie, même avec titres & accolades &c, par une méthode nouvelle & variable, plus prompte que l'impreſſion, qui forme un nouvel Art, de l'invention de M. le Rohberg-Herr de Vauſenville, Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, Hiſtoriographe de la Ville de Vire, en Baſſe-Normandie &c. & dont l'exercice public eſt autoriſé par Lettres-Patentes du Roi du 31 Mai 1775, ſur Arrêt du Conſeil du 4 Avril précédent, enregiſtrées en Cour de Parlement le 4 Septembre ſuivant, établie à Paris, rue & Fauxbourg Saint-Denis, vis-à-vis les petites Ecuries du Roi.

» L'objet de cette Manufacture eſt de rayer à ſec, en toutes formes, grandeurs, marges & caracteres, 1°. des papiers de Muſique & Plain-chant pour l'uſage de la Muſique & Oratoire de Sa Majeſté,

& celui des Eglises, ainsi que pour les Spectacles & Musiciens du Royaume; 2°. des papiers à états de régie, tout crayonnés, pour l'utilité des Bureaux du Roi, ceux des Fermes, & autres Bureaux particuliers, ainsi que toutes sortes de papiers & registres pour lesdits Bureaux; des registres crayonnés & disposés à l'usage des Banquiers, Marchands, Négocians, Commerçans & Manufacturiers du Royaume, de même que pour les Arts & Métiers; ceux propres à la régie & administration des Villes, Hôpitaux, Colleges, Séminaires, Maisons Religieuses, Terres des Seigneurs &c., & généralement pour la comptabilité de toutes sortes d'affaires. Cette Manufacture est la premiere en ce genre; on y exécute très-exactement tous les modeles qui seront fournis, pour en tirer tel nombre d'exemplaires qu'on jugera à propos. Cette nouvelle invention a mérité le suffrage de l'Académie Royale des Sciences. Les Commissaires qu'elle avoit nommés pour l'examiner, s'expriment ainsi dans leur rapport. » Nous avons vu, disent-ils, » manœuvrer M. de Vausenville, & nous » sommes persuadés qu'il n'avance rien » de trop, quand il assure, d'après » ses expériences, qu'un homme peut » lui seul, par ce moyen, rayer plus de » papier qu'on n'en imprimeroit à une » presse qui exige deux hommes. C'est » un Art très-ingénieux, & nous » croyons cette invention digne de l'ap- » probation de l'Académie ».

On tient aussi dans cette Manufacture, magasin de papier blanc à écrire, d'impression & de dessin; papier gris, à enveloppe & d'office; on y trouve en général tout ce qui concerne l'Ecriture & le Dessin, comme encre noire de la Chine & de couleurs; plumes, poudres, cire & pains à cacheter, sandaraque, pinceaux, crayons, tablettes, plioirs, canifs, gratoirs, poinçons, regles, compas; papiers à lettres, cartons de Bureaux &c.

On y relie les livres imprimés & les registres avec la plus grande propreté; on fournit les Bureaux & la Province, le tout à juste prix. On y trouve de plus un assortiment de papiers peints à tapisserie, du meilleur goût ».

Il faut s'adresser à la Manufacture ou au Bureau d'indication, rue Comte-d'Artois, vis-à-vis celle de la Comédie Italienne.

I I.

A V I S.

Neuf feuilles de l'*Atlas Minéralogique* entrepris par ordre du Roi, & dressé d'après les observations des plus sçavans Naturalistes. Ces nouvelles feuilles comprennent partie de la Picardie, du Boulonnois, de l'Artois, de la Flandre & du Hainault: le Tableau général de l'Ouvrage en indique l'arrangement par des numeros correspondans à ceux de chacune de ces feuilles: elles se trouvent, ainsi que les seize précédentes, chez M. Dupain Triel, Cloître Notre-Dame, vis-à-vis la Maitrise.

I I I.

EXTRAIT des Observations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 30 Juin 1778.

Vents dominans, nord & ouest; plus grand degré de chaleur, 23 deg. le 24; moindre degré de chaleur, 5 ¼ deg. le 5; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 ¾ lig. le 14; moindre élévation, 27 pouc. 7 ½ lig. le 7; quantité de pluie, 17 ½ lig. tombées en 13 jours; évaporation, 68 lig.; déclinaison de l'aiguille aimantée, 19°. 40′. 41″. Température, variable, froide & humide d'abord, chaude & seche ensuite. Aucune maladie. Productions de la Terre. Les bleds & les vignes ont fleuri le 12, le tems a été très-favorable, aussi-bien qu'aux foins qui ne rendent pas beaucoup, n'étant pas fournis du pied, à cause des froids & de la sécheresse du mois d'Avril.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci &c.

N. B. Dans la Gazette du Mardi 30 Juin, No. 52, article de Rotterdam, p. 411, colon. 1, ligne 41, *pour le* 1er. *Mai* 1779; lisez *pour le* 1er. *Mars* 1779.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 1 Juillet 1778, au Samedi 4 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 18, 19, 21 à 22 l.; le seigle, de 9 liv. 10 s., 10 à 10 l. 15 s.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 10 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 10 liv. 10 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 1 Juillet 1778 au Samedi 4 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 l. 5 s., 19 à 20 l.; *idem* à la Grêve, 19 l. 5 s., 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 4 Juillet 1778, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Juillet 1778.

Or de Portug. à . . .	726 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	712			
Les guinées à . . .	724			
Ducats à	98	10		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100	5		
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52			
Piastres à	49	12	6	

Changes de Paris du 4 Juillet 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 13 16e. à ¼
Hambourg	189
Madrid	15 4
Cadix	15 0 6
Livourne	98 ½
Gênes	96 ½
Lyon	1 ⅛ p. 8 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1778.	*Jeudi* 2.	*Vendredi* 3.	*Samedi* 4.
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1570 80 . . .	1680 82 ½ 85 82 ½	1575 . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	376 78 . . .	376	. . . . .
Rescriptions . .	21 ½ 22 21 ¾. .	21 ½ 21 21 ½ .	21 ½ 21 . . .
Bil. des Fermes.	6	6	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Sam. 27 Juin 1778. *Messieurs*		Du Mardi 30. *Messieurs*		Suite du Mardi 30. *Messieurs*	
Caron ..... vres.	J.	Cauchy ..... pplles.	L.	Certain..... pplles.	
Perpétuelles..	J.	Viageres.....	L.	Viageres	
Despeignes. Viag.	L.	Tontine	L.	Tontine.....	
Perpétuelles..	L.	Marsollier..... vres.	J.		
Tontine	L.	Perpétuelles...	J.	Du Merc. 1 Juillet.	
Delarue... Viag...	L	Defays ..... pplles.	J.	Boutray ..... pplles.	
Perpétuelles..	L.	Viageres	J.	Viageres	
Tontine	L.	Desplaces ... pplles.	J.	Tontine	
Gossey ..... pplles.	L.	Viageres	J.	Cochin..... pplles.	
Viageres	L.	Tontine	J.	Radix ..... pplles.	
Lenoir pplles. Viag.	L.	Vieillard .... pplles.	J.	Viageres	
Alissant..... Viag.	M.	Viageres	J.	Defrance .... Viag.	
Tontine.....	M.	Tontine	J.	Perpétuelles...	
Thevenin ... pplles.	L.	Delamotte ... pplles.	J.	Gauthier ..... vres.	
Viageres	L.	Viageres	J.	Perpétuelles.	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 10 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE SMYRNE, *le 16 Décembre.*

UN violent incendie qui s'eſt manifeſté ici ſubitement le 25 du mois de Novembre dernier, a réduit en cendre plus de mille boutiques de Négocians. Elles étoient remplies de marchandiſes qui, en moins de quinze à ſeize heures, ont été la proie des flammes. On fait monter à des ſommes immenſes la perte occaſionnée par cet accident.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 9 Janvier.*

On écrit ici de Dantzick que le commerce de ſoierie y eſt totalement anéanti à cauſe des droits exorbitans que la Pruſſe a mis tant ſur la ſoie que ſur les étoffes qui en ſont fabriquées. On s'occupe des moyens d'établir une nouvelle route pour ſe rendre de Pologne à la Foire de Leipſick, ſans être obligé de paſſer ſur les Terres de Pruſſe.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 13 Janvier.*

L'Adminiſtration de l'Hôpital Militaire établi au Bourg de Gunperdoff, vient de recevoir une nouvelle forme. M. le Comte de Bolognini, nommé Inſpecteur de cette Maiſon, en a changé les réglemens. Cette innovation qui tournera à l'avantage des Soldats, a mérité l'approbation de notre Auguſte Souveraine. M. le Comte Bolognini rend de fréquentes viſites aux malades; ce qui en conſerve un grand nombre.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT (*ſur l'Oder*), *le 18 Janvier.*

M. Raſchke, Curé de Stampen en Siléſie, vient de communiquer des vues très-raiſonnables, qu'on trouve ici, ſur la maniere dont tous les Gouvernemens devroient ſe conduire par rapport aux Juifs; il les a publiées ſous ce titre: *le Juif enviſagé d'un œil patriotique.*

Les Juifs ne ſe trouvent guères que dans les Villes; il n'y a que l'extrême miſere qui puiſſe les engager à s'établir dans les campagnes où ils tiennent ordinairement de petits cabarets. Le genre de vie qu'ils menent ou plutôt qu'on les force de mener, borne leur génie & les rend incapables ſoit de porter les armes, ſoit de cultiver la terre, ſoit de s'adonner aux Arts. Il ſe peut auſſi que leur Religion ne leur permette parmi nous que le commerce. L'avarice qui eſt leur vice dominant leur inſpire auſſi beaucoup de goût pour cette profeſſion qui leur fournit les moyens de la ſatiſfaire.

M. Raſchke, après ce préambule, de-

mande pourquoi *les Juifs ne pourroient-ils pas être pour le Souverain ce que lui sont les Chrétiens?* Il est étonné de ce qu'on exclud leurs enfans des Arts & des Métiers; il assure qu'ils y excelleroient, si on souffroient qu'ils fissent usage des dispositions qu'ils ont reçues, comme les autres, de la nature. Ils pourroient se rendre utiles à la Société, & ils ne seroient pas obligés, faute d'avoir d'autre moyen pour vivre, de commettre toutes sortes de fraudes & de faire le métier de receleurs.

» On pourroit, dit-il, dans chaque » pays les diviser en Corporations natio- » nales. Ce seroit le moyen de soumet- » tre chaque famille à l'inspection du » Gouvernement. Les biens qu'ils posséde- » dent, établiroient entre eux la diversité » des Corporations, & on les attache- » roit davantage à l'Etat en les rendant » cautions les uns des autres; ce qui se- » roit plus sûr que le serment qu'on leur » fait prêter. Au lieu de s'en rapporter » à la surveillance de leurs Anciens, » on commettroit pour avoir l'œil sur » eux, des Chrétiens, mais gens inté- » gres, d'une impartialité à toute épreu- » ve & subordonnés à la Justice. Les » Corporations s'appliqueroient au Com- » merce, aux Arts & formeroient des » Manufactures & des Fabriques. En » obligeant toutes les Corporations de » répondre solidairement les unes pour » les autres, on empêcheroit les Juifs » qui auroient acquis des talens de les » porter chez l'Etranger. Ce genre de » vie laborieuse pourroit bien leur dé- » plaire; mais leurs enfans s'y accoutu- » meroient insensiblement. Il ne s'agit » que de gagner cette Nation; ce qu'il » seroit aisé de faire en la traitant avec » les mêmes égards & lui accordant les » mêmes avantages & le même traite- » ment qu'aux autres Citoyens. Pour- » quoi ne la pas faire participer au bé- » néfice de cette tolérance civile qui s'é- » tablit heureusement par-tout »?

De Dresde, *le* 16 *Janvier.*

On demande aux personnes instruites s'il n'y auroit pas un moyen de guérir radicalement les bêtes à cornes d'une maladie qui se nomme *le Ver?* Cette maladie attaque les animaux vers l'âge de deux ou trois ans. Il paroît sur les parties osseuses & principalement sur la tête une tumeur dure qui croît rapidement. Quelquefois elle suppure, & d'autres fois aussi il n'y a pas de suppuration. L'animal qui en est atteint conserve son appétit; il en est qui vivent long-tems dans cet état, mais souvent on est obligé de les tuer.

De Giessen, *le* 20 *Janvier.*

On vient de proposer dans les Annonces de Darmstadt cette question: *Lequel de ces deux objets, l'Agriculture ou le Commerce, faut-il relever le premier dans un Etat?*

C'est un fait que l'Agriculture & le Commerce sont les deux bases sur lesquelles pose la prospérité d'un Etat. Ce seroit donc aller contre les principes de la saine politique que de protéger le Commerce au préjudice de l'Agriculture, ou de favoriser l'Agriculture aux dépens du Commerce. Mais comme il ne dépend pas toujours d'un Souverain de faire refleurir en même tems & au même degré le Commerce & l'Agriculture, lorsqu'ils sont tombés en décadence, il s'agit de sçavoir par où il faut débuter. L'Observateur qui s'est chargé de répondre à cette question, pense que ce doit être par le Commerce, & il cite, pour appuyer son opinion, l'exemple du Roi de Prusse. Lorsque ce Monarque parvint au Trône, il trouva, dit-il, le Commerce & l'Agriculture dans un état de dépérissement total. Il sentit bien la nécessité de les rétablir l'un & l'autre; mais il crut qu'il étoit nécessaire de donner ses premiers soins au Commerce. L'Agriculture ne vint qu'après.

Malgré l'illustre exemple que notre Observateur s'efforce de faire valoir, il y a lieu de douter que beaucoup de personnes soient de son avis, & certainement le plus grand nombre n'auroit pas manqué, à sa place, de décider qu'en pareil cas, il faut faire passer l'Agriculture la premiere.

On se plaint ici & dans les environs, que l'éducation des abeilles est trop négligée, quoique le pays y soit très-propre, soit par la qualité des plantes qui y croissent, soit par les facilités qu'il présente pour le débit des productions qui résultent du travail de ces utiles insec-

tes. Il feroit à defirer qu'on s'appliquât à trouver les moyens de faire naître parmi nos Payfans le defir de cultiver cette branche d'Induftrie.

DE HANAW, *le 21 Janvier.*

Nous apprenons que M. Hoelker a inoculé, avec le plus heureux fuccès, un affez grand nombre d'enfans de Biedenkopf qui tous ont été parfaitement rétablis en fort peu de tems, au lieu qu'à Nidda, où l'on n'a pas ufé de la même précaution, il en a péri beaucoup qui ont été emportés par la petite vérole naturelle. Les enfans inoculés par M. Hoelker n'ont pas été enfermés; on les a laiffés expofés au grand air & on leur a permis d'aller & de venir comme ils ont voulu. Parmi plus de cent jeunes fujets que ce Praticien a operés, il n'y en a eu que fix qui ont été préparés, & l'on n'a remarqué aucune différence entre eux & les autres. M. Hoelker a effayé de traiter plufieurs enfans attaqués naturellement de la petite vérole, de la même maniere qu'il traite ceux qui fubiffent l'inoculation, & cette méthode lui a très-bien réuffi.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 6 Janvier.*

A deux lieues de Valence, il y a un très-beau Village dont prefque tous les Habitans font Potiers & fabriquent une efpece de fayance couleur de cuivre. Elle eft à l'ufage des Laboureurs & fait l'ornement de leurs maifons. Ces Ouvriers la compofent avec une terre argilleufe qui eft très-belle. Les uftenfiles faits de cette terre, font luifants & à très-bon marché. Cette fayance n'eft pourtant pas la plus eftimée du Royaume de Valence. On donne la préférence à celle qui fort de la Manufacture que M. le Comte d'Arenda a établi à Alcora. Cette derniere ne le céde en rien aux fayances les plus renommées de l'Europe. Elle l'emporte fur le plus grand nombre par la finefe de la pâte, le brillant du vernis, & par l'élégance des formes. Elle auroit toute la perfection qu'on peut defirer, fi elle ne fe fendilloit pas & fi le vernis ne s'éclatoit pas fi aifément.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE MONTPELLIER, *le 20 Janvier.*

RESULTAT des Obfervations météorologiques & agronomiques, faites dans les environs de Montpellier pendant l'année 1777, par M. Mourgue, Membre de la Société Royale des Sciences de Montpellier, de celle d'Agriculture de Lyon, Honoraire de la Société Economique de Berne.

Les vents de mer ont dominé: leur influence fur l'état de l'Atmofphere a été bien marquée; ce font ces vents qui nous ont valu pendant fi long-tems des jours humides & nébuleux. Les vents ont changé de direction beaucoup plus fouvent, depuis midi jufqu'à minuit, que depuis minuit jufqu'à midi.

Depuis que j'obferve, je n'ai jamais vu moins de jours féreins que pendant cette année. Il y a eu 92 jours féreins, 273 jours nébuleux, y compris 98 jours plus ou moins pluvieux. Nous n'avons prefque pas eu de neige.

Il eft tombé 33 pouces ¼ de ligne d'eau de pluie. Cette année peut être confidérée comme très-humide, non-feulement parce qu'il y a eu environ 5 p. d'eau de plus qu'il n'a coutume d'en tomber ici année commune, mais encore plus à caufe des brouillards épais que nous avons effuyés & de l'humidité de l'air qui a duré long-tems; ce qui a donné une quantité d'eau qu'on ne peut aprécier, mais qui n'en a été ni moins réelle ni moins confidérale. La pluie a eu lieu plus fouvent pendant les foirées que pendant les matinées: cette différence n'a pas été auffi grande que celle qui s'eft fait remarquer dans les changemens de vents.

Les chaleurs n'ont pas été fortes. Le thermometre n'eft monté qu'à 27 deg. ½ & encore n'a-t-il été que deux fois à ce point d'élévation, fçavoir le 16 Juillet & le 17 Août. Le printems & l'automne, & fur-tout les mois de Mars & de Novembre, ont été plus chauds qu'ils ne le font ordinairement.

Le froid a été moderé. Les premiers jours de Janvier ont été les feuls froids de l'année. Le thermometre n'eft def-

cendu qu'à 3 deg. ¾ au-dessous du point de congélation, & cela en trois différentes fois, les 3, 7 & 10 Janvier.

La gelée tardive des 6 & 7 Avril a occasionné plus de dommages que ne pourroient en avoir causé les froids les plus vifs qui se font sentir dans nos climats.

Le barometre n'a éprouvé des variations bien considérables que pendant le cours de Décembre : il s'est soutenu des mois entiers au même point, à très-peu de lignes près. La plus grande élévation du mercure a été à 28 pouc. 6 l. ½ le 11 Déc. par un tems froid & très-beau, vent *Nord* frais : c'est le plus haut degré auquel je l'aye jamais observé ; je ne l'avois pas encore vu au-dessus de 28 pouc. 6 lig. La moindre élévation a été 27 pouces 3 lignes, le 30 Décembre, par un tems froid & pluvieux, vent *Est*. Variation extrême 15 lig. ½.

Jamais tems n'a été plus propice à la végétation que les trois premiers mois de cette année. Le mois d'Avril ne lui auroit pas été défavorable, sans les fâcheuses journées du 6 & du 7. Les bleds & tous les grains étoient superbes en herbe & promettoient beaucoup ; mais les tems constamment nébuleux, humides & frais du mois de Mai firent bientôt évanouir ces belles apparences. Il faut aux grains du soleil & de la chaleur à mesure qu'ils approchent de la maturité. Cette végétation continue & entretenue par une humidité constante, a toujours produit les plus mauvais effets sur nos récoltes, & c'est un fait dont nous avons eu cette année la triste expérience. Dès le mois de Mai tout dépérit, & nous eumes un signe presque certain d'une mauvaise récolte dans la lenteur avec laquelle les épis sortoient du fourreau & fleurissoient. Il est nécessaire que ces deux opérations se fassent rapidement dans les plantes graminées. Si ces plantes sont plus de quarante-huit heures à se développer & à fleurir, on a lieu de craindre que les grains ne mûrissent pas également. J'ai vu cette année des champs où les épis ont mis dix & douze jours à sortir successivement du fourreau & à entrer en fleur. Aussi avons-nous vu qu'au tems de la moisson les épis étoient inégalement mûrs ; d'où il est arrivé que plusieurs se sont trouvés totalement vuides, d'autres n'ont rendu qu'un grain retrait & à demi-nourri. En général on regarde la récolte des bleds de cette année comme une des plus mauvaises dans le Bas-Languedoc.

Les seigles n'ont pas été malheureux : l'épi montant & la fleuraison se faisant plutôt, ils ont rencontré le moment favorable à la végétation. Les avoines qui avoient été très-belles en herbe & qui s'étoient bien présentées jusqu'au moment où on les a coupées, n'ont cependant rendu qu'un grain léger & peu nourri ; il en a été de même des orges & des vesces.

Les fourrages ont infiniment mieux réussi, & cette récolte peut être regardée comme une des meilleures, quoiqu'il se soit perdu quelques fourrages des plus printaniers, parce qu'on n'a pu ni les faner, ni les serrer à propos. Tel a été le sort de la premiere coupe de la luserne. On a été plus heureux pour les autres coupes, elles ont donné beaucoup & de très-bon fourrage : on en a fait six, mais celle du mois d'Août a peu fourni;

Les esparcettes ont beaucoup rendu. les prés hauts ont fourni du foin de la meilleur qualité ; les prés bas & marécageux ont donné une prodigieuse quantité de fourrage, mais il étoit très-grossier.

Les tems favorables du mois de Mars avoient fait profiter le mûrier : la feuille étoit totalement développée, lorsque les gelées des 6 & 7 Avril la surprirent ; elle fut brûlée & devint noire & friable comme si on l'eût passée au four. L'aspect des mûriers dans cet état ne peut être mieux representé qu'en disant qu'ils paroissoient avoir été couverts de suie. Cet arbre a infiniment moins souffert partout ailleurs que dans le voisinage de cette Ville où l'on a été obligé d'abandonner, faute d'aliment, les vers à soie qu'on avoit mis à éclorre. Ils ont mal réussi par-tout & la récolte des cocons peut être comptée pour une des plus mauvaises qu'on ait faites depuis long-tems.

La vigne avoit fait les plus grands progrès de très-bonne heure : elle étoit on ne peut pas plus avancée dès les premiers jours d'Avril ; mais la gelée du 6 & plus encore la gelée blanche du 7 du même mois la ruinerent totalement dans

les environs de cette Ville : la *bourre* * devint jaune, seche & friable : tout ce qui avoit *bourré* fut perdu. Les vignobles du Diocèse d'Agde souffrirent un peu moins, ceux de la Vaunage moins encore. Les tems assez avantageux qui ont regné jusqu'au mois d'Août ont favorisé la vigne : elle a jetté beaucoup de bois, mais peu de raisin. Les especes plus tardives, qui n'avoient pas poussé & développé la *bourre* avant ces gelées, ont réussi. La sécheresse du mois d'Août tout entier, & celle d'une grande partie du mois suivant, commençoient à faire souffrir le raisin, mais la pluie du 23 Septembre fit le plus grand bien aux vignes : cependant le vin qui en est résulté est en général un peu verd. C'est l'effet ordinaire des pluies qui arrivent presqu'au moment de la maturité : elles fournissent un nouveau suc aqueux qui n'a pas le tems de subir l'élaboration nécessaire pour se convertir en moût parfait. La récolte du vin a été des plus mauvaises dans les environs de cette Ville ; très-médiocre dans le Bas-Languedoc, quoiqu'assez passable dans la Vaunage. A un peu de verdeur près, les vins sont de très-bonne qualité. Les muscats ont été peu abondans, mais la qualité en est excellente : on les avoit presque tous vendangés avant la pluie du 23 Septembre.

L'olivier a prosperé. On a trouvé que les olives ne rendoient pas beaucoup : cependant on doit mettre cette récolte au nombre des meilleures. L'huile en est excellente.

Nous avons recueilli peu de fruits : des especes entieres ont totalement manqué. Ceux des fruits à noyau qui étoient noués avant les 6 & 7 Avril ont prosperé : tout ce qui n'étoit pas encore noué à cette époque désastreuse a péri.

On a perdu quelques bêtes à laine pendant l'été ; elles pissoient le sang : d'ailleurs les troupeaux ont été en bon état, les pâturages ayant été bien fournis d'herbe. Les chaumes ont peu jetté d'herbe avant l'autome ; celle qui est survenue depuis les pluies d'Octobre n'étant pas assez nourrie ni assez forte lors des fréquentes gelées blanches qui sont survenues, a été fanée & n'a pas beaucoup fourni au pâcage d'hiver. Les agneaux venus à la fin de 1776 ont réussi. Les brebis ont agnelé à force vers le 20 Décembre. Les agneaux sont beaux & s'annoncent bien. Il y a eu beaucoup d'avortemens parmi les brebis depuis le milieu du mois de Novembre. Les laines ont été belles : on les a très-bien vendues : elles ont beaucoup rendu au lavage.

Les semailles ont été arrierées & fort dérangées par les longues pluies d'automne ; la majeure partie des champs ensemencés avoit à peine levé à la fin de l'année. J'ai pourtant observé que le germe n'a pas souffert. Les premieres semailles ont parfaitement bien levé & se sont maintenues très-belles.

Nous avons eu beaucoup de cailles dès le 15 Avril & au mois de Septembre : elles étoient fort grasses.

Les hirondelles ont paru & sont reparties comme de coutume, sans aucune circonstance digne d'être remarquée.

Les bisets & les grues sont revenus dès les premiers jours de Mars, en très-grande quantité & presque tous à la fois, en dirigeant leur course de l'Ouest à l'Est ; ce qui paroit indiquer que le printems a été aussi avancé dans le lieu de leur retraite d'hiver qu'il l'a été dans nos climats. A la fin de Septembre & au commencement d'Octobre ils ont repassé en très-grande quantité de l'Est à l'Ouest ; ce qui indique encore que le lieu de leur séjour d'été, dans les Alpes, a été couvert de neige de bonne heure.

Point de maladies remarquables. Peu d'accès de fievre parmi les Habitans de nos Côtes ; ce qui est à noter, car une ancienne tradition, autorisée par l'expérience, porte qu'on doit s'attendre à des accès de fievre & à d'autres maladies dans nos plaines basses, lorsque le printems & sur-tout les mois de Mai & de Juin, ont été humides, pluvieux & accompagnés de fréquens brouillards.

DE DUNKERQUE, *le 31 Janvier.*

ETAT général du produit de la Pêche de la Morue & du Hareng à Dunkerque en 1776.

Morue d'Hitlande.

	l.	s.	d.
1222 $\frac{3}{8}$ tonnes de morue pacquées, à 70 l. la tonne, font	85566	5	

* *On appelle* bourre *ces bourgeons cotonneux qui paroissent les premiers lorsque la vigne commence à pousser.*

	l.	s.	d.
4129 pots d'huile de morue, claire, à 35 s. le pot, font	1975	15	
1017 pots, pied d'huile, 5 s. 6 d. le pot, font . .	279	13	6
Total.	87821	13	6

Morue d'Islande.

10892 $\frac{1}{8}$ tonnes pacquées à 56 l. la tonne, font . .	609959		
11714 pots d'huile claire, à 35 s. le pot, font .	20499	10	
9125 pots, pied d'huile, à 5 s. 6 d. le pot, font . .	2509	7	6
Total.	632967	17	6

Morue de Terre-Neuve.

1771 $\frac{1}{4}$ tonnes pacquées, à 52 l. la tonne, font. .	92131		
830 pots d'huile claire, à 35 s. le pot, font . .	1452	10	
750 pots, pied d'huile, à 5 s. 6 d. le pot, font .	206	15	
Total.	93789	15	

Hareng d'Eté.

489 $\frac{9}{10}$ tonnes de harengs pecqs, à 45 l. la tonne, font.	22030	6	3

Hareng d'Hiver.

3078 $\frac{1}{4}$ tonnes de harengs blancs, à 48 liv. la tonne, font	147756		
181 $\frac{1}{4}$ tonnes de harengs forets, à 45 liv. la tonne, font	8178	15	
On a pêché du hareng frais, pour la somme de.	9466	13	11
Total.	165401	8	11
Total général du produit de ladite Pêche . .	1002011	1	2

DE PARIS, *le 5 Février.*

DESCRIPTION d'un moyen très-ingénieux pour déterminer la poussée latérale des plate-bandes architravées par une seule expérience. Extrait des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne, sur les Arts utiles & agréables.

Lorsque j'ai fait connoître une Machine très-simple pour déterminer la poussée latérale des différentes especes de voutes *, je desirois que l'on pût imaginer en faveur des Ouvriers & des Artisans divers moyens pour leur démontrer méchaniquement les principales vérités de la Géométrie & de la Science des Machines dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs Professions. Mussembroeck, copié par feu M. l'Abbé Nollet dans ses Leçons de Physique Expérimentale, & Leupolds de Planitz, dans son vaste Recueil de Machines décrites en Allemand, avoient senti l'utilité de ces démonstrations méchaniques, & ont même joint l'exemple au précepte dans leurs Ouvrages. Cependant aucun d'eux n'avoit imaginé de résoudre organiquement le problême que je viens d'énoncer. Je crois l'avoir résolu le premier quant à la partie des voutes, mais il restoit celle des plate-bandes architravées sur laquelle je m'étois peu étendu. Un jeune Mathématicien de Paris, qui donne les plus grandes espérances & qui est déjà connu avantageusement par un bon nombre d'Eleves qu'il a déjà formés pour le Corps du Génie, & qui y ont été reçus, a imaginé le moyen que je vais décrire pour completter cette solution.

Il suppose un plateau de bois de chêne d'environ deux ou trois pieds de long sur quinze pouces de large, & un bon pouce ou quinze lignes d'épaisseur. Ce plateau est divisé en deux parties égales dans le sens de sa longueur par deux fentes qui sont sur la même ligne, mais séparées seulement d'environ un bon pouce de bois.

Sous chacune de ces deux fentes est une canelure d'environ six lignes de profondeur, laquelle est fermée par ses deux bouts par une petite plaque de cuivre, qui n'excéde point l'épaisseur du plateau, mais elle affleure toutes celles de

ſes faces qu'elle touche. On loge dans cette cannelure une verge d'acier qui traverſe le petit maſſif de bois qui eſt entre les deux fentes & va enſuite s'appuyer d'un côté dans une ouverture circulaire pratiquée dans une des plaques de cuivre ; quant à l'autre extrêmité de cette même verge, elle traverſe la ſeconde plaque de cuivre & ſe termine enſuite par une groſſe olive ou par un ſimple bouton.

Chaque partie de cette verge eſt couverte d'un filet ou pas de vis qui va en ſens contraire, c'eſt-à-dire que ſi on enfiloit deux anneaux, le premier ſur une partie de cette verge, le ſecond ſur l'autre, ces anneaux iroient en s'éloignant ou en ſe rapprochant l'un de l'autre ſelon le ſens où l'on feroit tourner la verge, au lieu de ſe ſuivre, comme cela arriveroit, ſi les pas de vis étoient tous dans le même ſens.

On fera entrer dans chacune de ces fentes un tenon pratiqué ſous la baze de deux piliers quarrés de bois, ayant environ un pied de haut ſur un pouce & demi d'équarriſſage. On viſſera ſous chaque tenon la queue d'un collet en écrou par lequel on fera paſſer la verge de fer dont les deux moitiés ſont couvertes d'un pas de vis qui marche en ſens contraire.

Cette diſpoſition doit être telle qu'en faiſant tourner cette verge les deux piliers qu'on ſuppoſe d'abord ſe toucher vers le milieu du plateau puiſſent s'en écarter à volonté & ſe rapprocher enſuite juſqu'au point milieu d'où ils étoient partis.

On fixera encore contre chacune des deux faces des piliers qui regardent les bouts du plateau qui porte cette Machine deux pieces de fer recourbées d'environ trois pouces vers le haut, & continuant enſuite en ligne droite, pour ſe terminer par une fourche dont les branches forment deux collets horizontaux. On fera paſſer par ces collets l'axe d'une petite romaine ordinaire dont le plus petit bras ſera de la forme ſuivante. (Nous la ſuppoſerons horizontalement placée & à une petite diſtance du point d'appui de la romaine). Ce petit bras ſe coudera d'équerre vers le bas à un ou deux pouces de cet endroit & ſe *recoudra* de nouveau à angle droit, & ſe terminera par un empattement formant une eſpece de petit quarré.

On aura enſuite deux petits piliers mobiles terminés chacun par un tenon & moins hauts que ceux qui ſont adhérens à la Machine de l'epaiſſeur d'un petit linteau ou régle deſtinée à ſupporter les claveaux ſur leſquels on voudra faire l'expérience. Voilà toute la Machine dont on ſe ſert de la maniere ſuivante.

On place les tenons des deux piliers mobiles dans les deux fentes, après en avoir écarté les deux piliers *adhérens*. On poſe ſur ces piliers mobiles un linteau ſur lequel on met les claveaux de la plate-bande architravée dont on veut déterminer la pouſſée latérale ; les deux derniers claveaux dont la coupe verticale doit être un trapeze, poſeront ſur les piliers *adhérens* & ſeront retenus par la peſanteur du poids des deux romaines aidées d'un bras de levier plus ou moins long. Or la ſomme de ces deux efforts exprimera la valeur de la pouſſée latérale de ladite plate-bande. Celle-ci égalera à peu près la peſanteur totale des claveaux. Si l'on met un ceintre ſur le linteau & qu'on range des vouſſoirs ſur ce ceintre de maniere qu'ils ne puiſſent y être ſoutenus que par la preſſion des poids des romaines, la ſomme des efforts de ces derniers pris au moment où les vouſſoirs s'écarteroient ſi l'on avançoit tant ſoit peu ces poids vers le point d'appui de cette eſpece de balance, indiquera la pouſſée latérale de ces voutes. On verra par-là que la voute tiers-point pouſſe moins que la voute plein-ceintre, & que celle-ci pouſſe beaucoup moins que la voute ſurbaiſſée.

Note relative au morceau précédent.

* Cette Machine qui eſt de l'invention de M. Pingeron, a été décrite dans pluſieurs Ouvrages périodiques, dans le tems où elle fut trouvée. On peut y déterminer avec la plus grande exactitude la pouſſée de toutes les eſpeces de voutes & même des plate-bandes architravées. Cependant la Machine qu'on décrit aujourd'hui vaut mieux pour ce dernier objet.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 4 Février 1778, au Samedi 7 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 18, 20, 22 à 23 livres; le seigle, de 9 liv. 10 s., 10 l. à 10 l. 5 s. l'orge, de 8 l. 10 s., 9 s. 5 s. à 9 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 22 à 24 liv.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s. à 11 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 10 à 10 l. 5 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 4 Février 1778 au Samedi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 16, 17 à 18 liv.; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 20 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 7 Fév. 1778, de 54 à 55 liv.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Février 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	712		
Les guinées à . . .	722	5	
Ducats à	98	6	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84	2	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	53	5	
Piastres à	50	4	

Changes de Paris du 7 Février 1778.

Amsterdam	53 $\frac{1}{8}$
Londres	31 $\frac{1}{2}$ à 9 16e.
Hambourg	190 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 4
Cadix	15 3
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Rois*	$\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{2}$ p. 8

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1778.	*Jeudi 5.*	*Vendredi 6.*	*Samedi 7.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1810 7 $\frac{1}{2}$. . .	1800 1795 90 85 (75 80	1775 60 55 50 (40
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	255	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	77	76 . . . . .
Emprunt O&. .	408	408	400 . . . .
Rescriptions . .	11 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ 12 11 $\frac{3}{4}$ 12	12 $\frac{1}{2}$ 12 12 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ (13 $\frac{1}{2}$ 13 12 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$	14 15 61 .
Bil. des Fermes.	. . . . .	2 $\frac{1}{2}$.	3 $\frac{1}{2}$. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. 8 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six prem mois 1777.

Du Merc. 4 Fév. 1778.		Du Jeudi 5.		Du Vendredi 6.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boutray.... pplles.	M.	Deschapelles. vres.	t. l.	Boscheron.. pplles.	
Viageres.....	M.	Perpétuelles..	t. l.	Viageres.....	
Tontine.....	M.	De S. Janvier vres.	S.	Peinchein .... vres.	
Cochin..... pplles.	L.			Perpétuelles.	
Radix..... pplles.	M.	*Six derniers mois* 1777.		Patu..... pplles.	
Viageres	M.			Viageres	
Defrance .. Viag.	L.	Decourmont pplles.	C.	Rouillard... pplles.	
Perpétuelles..	L.	Viageres.....	A.	Viageres.....	
Gauthier..... vres.	M.	Alissant. Viag.....	C.		
Perpétuelles.	M.	Perpétuelles.	C.	*Six derniers mois* 17	
.....		Nau ..... pplles.	C.		
.....		Viageres.....	C.	Lempereur. pplles.	
.....		Tontine	C.	Viageres	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des De Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jou d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrol des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 6 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 4 Décembre.*

NOUS payons annuellement 100,000 roubles, pour nous procurer de la *biere* d'Angleterre. Il ne seroit peut-être pas impossible de nous épargner cette dépense énorme. On sçait à Riga si bien imiter cette biere que les Amateurs les plus délicats pourroient s'en contenter si la prévention n'etoit pas trop en faveur de la biere Angloise.

Quant au *vin*, nous en achetons tous les ans pour 445,000 roubles. La culture des vignes ne peut réussir que dans quelques cantons de cet Empire, parce qu'il lui faut un climat chaud ou au moins temperé, & qu'elle demande un terrein qui lui soit approprié & des situations favorables. En général on doit observer de ne faire aucune plantation de vignes dans les contrées situées entre les 52 & 48e. degrés de latitude. Cet arbuste n'y prospéreroit pas, ainsi qu'il est prouvé par l'expérience. Il arrive presque toujours dans ces climats que les froids du printems détruisent les fleurs de la vigne, & que ceux de l'automne empêchent les raisins de parvenir à leur parfaite maturité. Ce n'est donc que dans les pays situés sous le 48e. degré & au-delà, en tirant vers le midi, qu'on peut se promettre quelque succès de la culture de la vigne. Les cantons qui environnent le Terek entre Mosdok & Kislar; les bords du Don depuis l'embouchure de la Tzimla jusqu'à Azow & Taganrog, & le territoire d'Astracan sont de tous les terreins de cette vaste Domination, ceux qui paroissent être les plus propices pour la vigne; ils produisent déjà du vin en très-grande quantité; mais il faudroit tâcher de le rendre plus parfait. Tant qu'il n'acquerra pas plus de qualité, il vaudroit mieux le distiller & en faire de l'eau-de-vie que de le consumer comme vin, parce qu'il est foible & que d'ailleurs il se gâte en très-peu de tems. Par la distillation, on en retire au moins la huitieme partie d'un esprit très-fort & agréable. Le vin croit, comme on vient de le remarquer, en très-grande abondance auprès du Tereck. Il y est ordinairement si commun que peu de tems après les vendanges, le vedro de de cette liqueur ne coûte que douze kopecs. De-là résulte parmi les Cosaques, & sur-tout parmi les Soldats, des excès qui affoiblissent leur santé & les conduisent promptement au tombeau. Des laboratoires de distillation, établis dans ces Provinces, procureroient plusieurs avantages: le prix du vin augmenteroit; par conséquent les Habitans cultiveroient plus volontiers les vignes, & d'un autre côté les Soldats auroient moins de facilité pour s'enivrer. Enfin l'Etat y gagneroit, car nous n'aurions plus besoin de tirer tant d'eau-de-vie de France, pour laquelle nous débourfons tous

les ans 207,000 roubles. Une partie de ce vin pourroit servir aussi a faire du vinaigre, & nous serions dispensés de donner à l'Etranger 11,100 roubles pour nous en procurer. La consommation que nous faisons des *raisins secs* rend encore cette culture très-intéressante pour nous; car ce seul objet nous coûte 34,000 roubles par an.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le 24 Décembre.*

L'histoire des variations du prix des grains feroit un objet très-curieux & pourroit donner lieu à des spéculations fort intéressantes. Il feroit sur-tout important de découvrir les causes, soit physiques, soit morales qui ont coutume d'influer sur ces variations. Pour fournir quelques matériaux à ceux qui voudront spéculer sur cette matiere, nous allons rapporter, d'après un habile Agronome de cet Electorat, les variations que le prix des bleds a éprouvées dans certains cantons de l'Allemagne, pendant le cours de plusieurs années.

Depuis 1337 jusqu'en 1347, le prix des grains augmenta en Saxe de douze sous par septier; le septier équivaut à deux scheffels moins un quart de Dresde. De 1349 à 1358, il augmenta de quinze sous; de 1359 à 1369, d'une livre un sou; de 1516 à 1526, il monta d'une livre douze sous à dix livres sept sous; de 1570 à 1580, de quatre livres treize sous à quatorze livres; de 1581 à 1590, de sept livres dix-huit sous à trente-neuf livres six sous; de 1733 à 1742, de dix livres sept sous à trente-huit livres deux sous.

Dans le Pays d'Hanovre, le hamten de bled monta, depuis 1652 jusqu'en 1662, de onze mariengros à vingt-quatre mariengros.

A Leipsick, le scheffel de seigle, mesure de Dresde, monta de mil sept cent vingt-deux à mil sept cent trente-deux, d'un risdal. deux gros à deux risdalers quinze gros; de mil sept cent trente-trois à mil sept cent quarante-deux, d'un risd. un gros à trois risdalers.

A Leipsick, le prix du scheffel de seigle baissa, de 1740 à 1750, d'un risdaler quatorze gros, & monta ensuite à trois risd. trois gros. En 1649 jusqu'en 1659, le prix moyen du scheffel de seigle étoit quinze gros; il avoit été à neuf gros, & monta à un risd. trois gros. De 1731 à 1734, d'un risd. un gros 7 pfennings, il monta à deux risd. treize gros. Il avoit été auparavant à treize gros.

DE HANOVRE, *le 26 Décembre.*

Les Ministres de la Religion étoient assujettis dans ce pays à une imposition assez onéreuse. Ils étoient obligés de payer un droit de tant pour cent pour tout ce qu'ils possédoient, sans en excepter même la pension d'Emérites. Ils viennent d'être déchargés de cette contribution incommode, eux, leurs veuves & leurs enfans. Ils auront aussi la faculté de pouvoir jouir dans tous les pays où ils jugeront à propos de s'établir, des pensions qu'ils auront obtenues à raison de leurs anciens services; en quoi ils jouiront de la même faveur que les Officiers civils & Militaires de l'Electorat.

DE COLOGNE, *le 25 Décembre.*

M. Ziegler, à l'occasion d'un voyage qu'il a fait dans les divers cantons de l'Allemagne, pour y recueillir des pétrifications, nous a donné une description fort curieuse d'une vaste & superbe caverne située au pied du Mont Pétersberg ou de Saint-Pierre, proche Mastricht. Cet antre, orné par la nature & par l'art, forme un vaste labyrinthe souterrein, qui ne le céde en rien à celui d'Egypte autrefois si vanté. Il est coupé par un si grand nombre de chemins qui sont tellement entrelassés les uns dans les autres qu'il seroit aisé de s'y perdre sans un bon guide. Il est bien important de prévenir les Voyageurs de ne pas s'engager dans ce souterrein qui offre à des yeux observateurs le spectacle le plus merveilleux, sans se faire accompagner de quelqu'un qui en connoisse tous les détours.

DE DARMSTADT, *le 8 Décembre.*

Il nous est venu de Giensheim une ob-

ſervation ſur le Rhin, aſſez digne de remarque. Tandis que le Danube & l'Elbe ſont ſortis de leurs lits & ont inondé de vaſtes terreins, les eaux du Rhin ont tellement diminué depuis le mois de Septembre juſqu'à préſent que jamais on ne les a vues ſi baſſes, & qu'il n'eſt pas poſſible qu'elles puiſſent porter des bâtimens un peu chargés. Ce qu'il y a de plus fâcheux pour les Habitans de Giensheim & pour ceux des environs, c'eſt que leurs fontaines ont toutes tari.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 26 Décembre.*

On lit dans notre *London-Chronicle* du 18 au 20 Décembre dernier, une Lettre adreſſée de Glaſcow à l'Imprimeur de cette Feuille, laquelle mérite de trouver place ici. Elle roule ſur la liberté de l'importation des grains, objet qui fixera toujours l'attention des Politiques.

» Le Bill pour le grain mérite l'attention du Public autant que la guerre de l'Amérique. Les Propriétaires de terres ayant porté les baux de leurs Fermes au-delà de ce que les Fermiers ſont en état de les payer, deſirent de voir les prix des denrées augmenter, afin de conſerver toujours leurs mêmes revenus, & cela ſous prétexte d'encourager l'Agriculture. Ceux au contraire qui ſont attachés au parti du commerce ſoutiennent que c'eſt un procédé tout-à-fait injuſte que de vouloir faire intervenir l'autorité de la loi pour hauſſer le prix des denrées; que les Manufactures ne peuvent ſe ſoutenir en Ecoſſe ſur le même pied qu'en Angleterre & en Irlande, à moins qu'il ne ſoit libre aux Ecoſſois, en tems de diſette & de cherté, de tirer d'Irlande & des pays étrangers les denrées de premiere néceſſité, comme il eſt permis à l'Angleterre de le faire. Les Parties contendantes conviennent entr'elles, que le prix qui doit ſervir de regle pour l'importation, doit être le même pour tous les grains en Ecoſſe comme en Angleterre, à l'exception cependant du gruau; il s'en faut même peu qu'ils ne ſoient d'accord ſur l'article du gruau qui eſt la principale nourriture de l'Ecoſſe & de toutes les parties du Nord-Eſt de l'Angleterre; mais les points ſur leſquels roule principalement la conteſtation, ſont ceux-ci.

Le parti des Propriétaires de terres inſiſte 1°. pour que le prix des Marchés d'Edimbourg ſerve de régle à toute l'Ecoſſe. 2°. Pour qu'on n'ait pas en Ecoſſe la liberté de faire des magaſins ou des approviſionnemens de gruau de la même maniere qu'il eſt permis de le faire pour toutes les eſpeces de grains en Angleterre & en Irlande. 3°. Pour que ce ſoit le prix du gruau qui régle & détermine l'importation de l'avoine.

Le Parti Commerçant inſiſte d'un autre côté & prétend 1°. Que chaque Province en Ecoſſe eſt autoriſée à jouir du même privilege dont jouiſſent les Provinces d'Angleterre, de ſe régler pour l'importation & l'exportation du bled, d'après le prix courant de cette denrée dans chaque canton; que ſi l'importation en Ecoſſe eſt réglée par le prix courant à Edimbourg, il peut arriver que les Provinces de l'Eſt ſoient favoriſées d'une grande abondance, tandis que les Provinces de l'Oueſt ſe trouveront réduites à une grande détreſſe, & peut-être même à la famine: mais pour prévenir certains inconvéniens qui pourroient, à ce qu'on ſuppoſe, réſulter ſi chaque Province ou Comté avoit la liberté d'ouvrir ſes Ports à l'importation, ils propoſent de diviſer l'Ecoſſe en deux, trois Diſtricts & même plus, ſelon qu'il ſeroit jugé plus avantageux à ce Royaume. Enfin ils demandent, ſi les Propriétaires honnêtes & bien intentionnés de l'Angleterre, ont jamais prétendu faire le Port de Londres la régle de tous les autres Ports d'Angleterre? 2°. Ils diſent qu'on ne peut donner une bonne raiſon pourquoi il ne ſeroit pas libre en Ecoſſe de faire des magaſins de gruau, comme il eſt permis en Angleterre d'en faire de froment ou de farine. Le gruau eſt autant la nourriture des Ecoſſois, que le froment celle des Anglois. Refuſer cette liberté, c'eſt un déni de juſtice; on n'appercoit ici, ajoutent-ils, qu'un deſſein prémédité de faire hauſſer le prix de cette denrée. Si on prévoit dans la Grande-Bretagne une mauvaiſe récolte, l'Angleterre peut remplir ſes magaſins; au lieu que l'Ecoſſe eſt privée de cette liberté juſqu'à ce

que la disette soit arrivée, & qu'il ne lui soit plus possible d'avoir des vivres, même pour de l'argent. Dans tous les cas & à tous les événemens, elle sera obligée de l'acheter cher, & ainsi il faut qu'il sorte du pays une plus grande quantité d'argent qu'il ne seroit nécessaire si on se conduisoit autrement. Qu'arrive-t-il de-là ? Que le Propriétaire de terres peut s'enrichir pour quelque tems ; que le pauvre Citoyen s'appauvrit davantage, peut-être même meurt de faim, & que l'État fait une perte immense. 3°. Qu'il devroit être permis en Ecosse d'y importer des avoines, quand le prix monte à seize shellings par *quarter*, comme en Angleterre. Sous le misérable prétexte de régler l'importation de l'avoine sur le prix du gruau, les Propriétaires de terres prétendent empêcher l'importation des avoines en Ecosse, jusqu'à ce que le prix du *quarter* d'avoine monte à dix-huit ou dix-neuf schellings, c'est-à-dire que parce que l'Ecosse est plus pauvre que l'Angleterre, elle est contrainte d'acheter plus cher les avoines. Par ce court exposé de la contestation, le Public équitable peut juger de quel côté sont la raison & la justice ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Lyon, *le 23 Décembre.*

La note qui suit est pour servir de replique à une Lettre critique insérée à l'article du Beaujolois dans la Gazette du Samedi 20 Décembre dernier, N°. 101.

» Il n'y avoit aucune erreur dans ce qui a été inséré dans la Gazette du 28 Octobre dernier à l'article de Lyon, *sur les vins du Beaujolois.*

Le fait avancé que ces vins étoient en partie vendus avant d'être recueillis, a été communiqué par un des Vendeurs, homme loyal & véridique fort éloigné de vouloir profiter du bénéfice du droit de résilier son marché, quand il est conclu. Le titre de ce droit est connu & n'est guères fait que pour le vulgaire ; mais les convenances & la bonne foi ont aussi leurs loix.

La vente des bons vins du Beaujolois a commencé avant la fin d'Octobre, car plusieurs grands Propriétaires des vignes qui produisent de ces bons vins, étoient revenus à Lyon dès les derniers jours de ce même mois, & ils avoient fini leurs marchés pour le débit de leurs vins, & en avoient même reçu le prix, partie en argent comptant.

Il est incontestable que l'empressement des Acheteurs annonce la vivacité du commerce, & lorsque de certaines cuvées sont retenues d'avance, on a raison de dire que ce vin se vend promptement. Ce qui arrive ensuite ne détruit pas la justesse de la réflexion ni de ces expressions.

Si l'Auteur de la note datée de Lyon du 15 Octobre a écrit des choses vraies, comme il le paroît, la critique de l'Auteur de la Lettre du 11 Décembre n'est pas fondée. Quand même les faits qu'on a avancés n'auroient pas été tout-à-fait exacts, ils ont été présentés avec tant de circonspection, qu'ils ne devoient ni déplaire à personne, ni nuire à aucune spéculation ».

De Brest, *le 12 Décembre.*

Le *Magnifique*, vaisseau de 74 canons, battu par la furieuse tempête qui s'est fait sentir le mois dernier sur nos côtes, fut poussé dans un endroit rempli d'écueils où sa perte auroit été inévitable, quoique le Commandant eût fait jetter les ancres à la mer pour le fixer. Un jeune homme de vingt-deux ans qui luttoit dans un bateau contre la violence des vents & l'agitation des flots, voyant le danger où se trouvoit ce navire, s'oublia, pour ainsi dire, lui-même & forma la généreuse résolution de le sauver, aux risques de sa vie. Aussi-tôt il redouble d'efforts, aborde le vaisseau du Roi, expose aux Officiers l'extrême danger où ils sont, & leur propose de les en tirer, s'il veulent avoir confiance en lui. On accepte sa proposition, chacun reprend courage, & tous manœuvrent conformément à ses conseils. Le jeune Marin fait lever les ancres, donne le signal pour mettre à la voile, & malgré la violence de la tempête qui continuoit toujours, il ramene comme en triomphe le vaisseau à Brest. Cette belle

action fut récompensée sur le champ par les éloges & les applaudissemens les plus flatteurs, & par les témoignages de reconnoissance que lui donnerent tous ceux qu'il venoit de sauver. Le sage Ministre de la Marine qui se fait une loi de distinguer & de recompenser le mérite, a fait donner à ce brave jeune homme 300 liv. de gratification, & l'a nommé en même tems Pilote-Côtier avec six cens livres d'appointemens. Sa barque fut refaite à neuf, & chacun des Officiers du vaisseau lui ont fait des présens.

DE NANTES, *le 20 Décembre.*

Arrivée de Vaisseaux chargés de Marchandises des Isles.

M. Hardy, Capitaine du *Fort-Samson*, de Nantes, du port de 130 tonneaux, Armateurs MM. Coiron freres, a amené de la Martinique 30 barriques de sucre terré, 119 barriques 5 tierçons & 6 quarts de sucre tête, 64 balles & ballots de coton, 6 futailles & 57 sacs de cacao, 79 futailles de café, 3 barils d'indigo, un quart de caret, 4 caves de syrop, 3 barils de confitures, 7 caisses de liqueurs, une caisse de vin & une boîte de mouchoirs des Indes. M. Passart, Courtier.

M. Gaudin, Capitaine du *Marquis de Brancas*, du port de 350 tonneaux, Armateur M. Charet de la Fremoire, a amené du Port-au-Prince & de S. Marc 124 barriques & 3 quarts de sucre terré & tête, 368 barriques 6 tierçons & 2 quarts de sucre brut, 150 futailles & 1 ancre de café, 25 futailles & 1 ancre d'indigo, 54 balles & ballots de coton, 35 futailles de cacao, 14 milliers de bois de campêche, 2 barils & une caisse de confitures, 6 caiss. de syrop, 2 sacs de noix d'acajou, 2 dents de morphil & 8 bouteilles de tassia. M. Passart, Courtier.

DE PARIS, *le 31 Décembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 24 Décembre 1777, par lequel Sa Majesté ordonne que Jean-Vincent René, Bourgeois de Paris, sera mis en possession de l'administration & régie des Domaines & bois & droits domaniaux appartenans au Roi pour l'espace de neuf années, qui commenceront au premier Janvier 1778. Cet Arrêt qui contient vingt-trois articles, régle la maniere dont se fera ladite régie & le recouvrement desdits droits domaniaux.

M. Mauduit, Membre de la Société Royale de Médecine, chargé par cette Compagnie de faire des expériences sur l'Electricité Médicale, voit chaque jour ses tentatives couronnées de quelque nouveau succès.

» Un enfant imbécille & paralytique » de la moitié du corps, vient d'être » complettement guéri en moins de » quatre-vingt jours. Un homme dans » la force de l'âge, qu'une sciatique » opiniâtre empêchoit de travailler, a » été guéri de même en trois mois. » Une fille de dix-huit ans, ayant une » suppression de regles depuis dix-huit » mois, a vû pendant trois jours, au » bout de quatre séances d'électricité. » Une femme de quarante-huit ans, pa- » ralytique de la moitié du corps, de- » puis treize mois, se rend aujourd'hui » à pied de chez elle au lieu où on l'é- » lectrise depuis trois mois. Un Officier » Invalide, d'une surdité presque en- » tiere, électrisé depuis deux mois, est » en état de converser aujourd'hui avec » ses camarades. La fille de dix-huit » ans a été électrisé par bain, c'est-à- » dire, qu'elle étoit assise sur l'isoloir » pendant qu'on l'électrisoit : on a em- » ployé pour les autres, trois heures de » bain, & une demie-heure d'étincelles » par séance. Il faut observer qu'on » n'employe la commotion que très- » rarement, & dans des cas particu- » liers seulement. »

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

Récit fait par M. Tribout, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris, d'une épizootie qui s'est manifestée dans la Ville de Forbach où cet Eleve, breveté par S. M. pour la Généralité de Metz, a été envoyé par M. le Comte de Rochambaud, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Commandant dans les Trois-Evêchés, & par M. de Calonne, Intendant de cette Généralité.

» L'épizootie dont il s'agit ici, suivant le rapport qui nous en a été fait, s'étoit

annoncée par une toux seche & assez fréquente vers la fin de l'été & le commencement de l'automne. Elle ne paroissoit pas d'une grande conséquence aux yeux des personnes peu instruites : les animaux buvoient & mangeoient comme dans l'état de santé, & les excretions s'exécutoient à l'ordinaire. Le Cultivateur qui ne s'apperçoit jamais des affections maladives de ses bestiaux, que lorsque la faculté de boire & de manger leur est absolument interdite, demeuroit oisif & tranquille, & ne pouvoit prévoir l'avenir ; mais dès que les premiers froids se sont fais sentir, l'inflammation de la poitrine qui n'étoit que légere a augmenté sensiblement. De-là la tristesse, une toux seche, un pouls petit, accéléré & très-concentré, une peau seche & aride, un poil terne & hérissé, des oreilles & des cornes plus généralement froides que chaudes, une sorte de nonchalance dans l'action de la rumination, la diminution du lait, l'enfoncement des yeux dans l'orbite, & la respiration pénible. Ces différens symptômes accroissoient visiblement jusques au 4ᵉ., 5ᵉ. & 6ᵉ. jour, tems auquel les Propriétaires commençoient à se persuader que leurs bestiaux étoient malades. Alors on observoit dans ces animaux une foiblesse plus ou moins grande, une inapétence marquée, une diminution plus sensible dans la secretion du lait & dans la bonne qualité de ce fluide, une constipation assez générale en eux, des urines enflammées, une respiration plus laborieuse, une forte agitation dans les flancs, une chaleur ardente dans les cornes, les oreilles & la bouche de quelques-uns, & même dans l'air qu'ils expiroient, un accablement véritable, un changement dans la conjonctive qui se montroit d'une couleur brune, des frissons violens, une bouche béante laissant fluer une bave écumeuse, un écoulement par les naseaux d'une matiere muqueuse épaisse ; enfin une foiblesse si grande qu'il n'étoit pas possible aux animaux qui craignoient auparavant de se coucher, de rester plus long-tems debout.

Ceux qui ont eu la diarrhée guérissoient plus aisément que les autres. Du reste, il en est qui, selon la vigueur de leur tempérament, ont résisté jusqu'au 20ᵉ., 25ᵉ. & même 30ᵉ. jour. Ordinairement la mort ou la guérison ont eu pour époque le 13ᵉ. & le 14ᵉ. jour.

L'ouverture d'une vache que j'ai trouvée absolument sans espérance à mon arrivée, m'a montré tous les vaisseaux gorgés d'un sang noir & épais, une humeur ichoreuse répandue dans les deux cavités de la poitrine, une partie des poumons abscédée, l'autre schirreuse, le cœur flasque, le péricarde décomposé, le mediastin en suppuration. Les visceres du bas ventre m'ont paru dans leur état naturel, à l'exception de quelques vestiges d'inflammation dans les intestins & de l'engorgement du foye dans le lieu où il approche du diaphragme.

Dans le moment où j'opérois & où je traçois la conduite à tenir & la méthode à suivre dans cette circonstance, M. de Malsaire, Subdélégué de l'Intendance à Sarrelouis, me fit l'honneur de m'écrire. Sa lettre me fut remise par M. Rambert, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Lyon, Maréchal-Expert au Régiment de la Reine, Cavalerie. Le zele de M. le Comte de Rochambaud & l'inquiétude qu'il avoit sur les suites de cette épizootie, l'avoient déterminé à envoyer sur les lieux cet Artiste qui ayant été employé avec succès dans l'épizootie des Provinces méridionales, pouvoit décider s'il y avoit à redouter de la premiere les mêmes ravages qu'avoit faits celle-ci. Je lui fis part de mes observations ; je le conduisis conjointement avec M. Kœnig, dit le Roi, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris, ci-devant Maréchal-Expert au Régiment Royal Nassau, & maintenant établi à Sarrebruck, pensionné par la Principauté de Nassau, dans toutes les étables habitées par les malades. Ces deux Eleves, après un mûr examen & après les réflexions que des gens éclairés par les principes sûrs & lumineux que nous devons à l'Institution la plus précieuse & la plus utile, furent entiérement de mon avis & déciderent qu'ici il ne s'agissoit que d'une véritable *peripneumonie*. L'ouverture d'une seconde bête morte le lendemain de leur arrivée les confirma dans cette opinion.

L'intention dans laquelle nous étions de rassurer M. le Comte de Rochambaud & toutes les personnes animées du bien public, m'engagea à solliciter ces

deux Eleves à m'accompagner à Eting, petit Village voisin & Paroissien de cette Ville où j'étois encore appellé pour une maladie qui y attaquoit les bêtes à cornes ; nous en parcourumes ensemble toutes les étables, & nous reconnumes que cette épizootie étoit la même que celle de Forbach, & exigeoit le même traitement que j'avois prescrit & qui fut approuvé par mes Confreres. Il n'étoit donc question ni de ces maladies contagieuses, ni de ces maladies pestilentielles contre lesquelles le parti de tuer & d'assommer les bêtes attaquées, sera toujours le plus sage & le plus certain aux yeux de ceux qui connoitront l'impossibilité absolue non d'en triompher, mais de s'opposer à la communication des animaux sains & des animaux malades ; communication qui, quelques précautions que l'on prenne, favorisera toujours, ainsi qu'une trop fatale expérience l'a démontré, la propagation de ces sortes de fléaux. S'ils s'éteignent, la cause de leur cessation est ignorée comme celle de la peste qui disparoit souvent au moment où elle semble le plus à craindre. Les soins, l'exactitude, un traitement raisonné, ont sauvé toutes les bêtes dont la machine n'étoit pas détériorée au point d'être hors d'état de toute guérison, & la maladie que nous avions à vaincre eût été très-funeste, si elle eût été du caractere & du genre de celles qui se propagent d'un corps à un autre.

La vérité de ce récit est au surplus attestée, d'une part, par la signature des sieurs Rambert & Kœnig, & de l'autre, par les certificats qui suivent.

A Forbach, le 18 Décembre 1776. *Tribout*, Artiste Vétérinaire, bréveté du Roi ; *Rambert*, Maréchal Expert au Régiment de la Reine, Cavalerie ; *Kœnig*, Maréchal Expert, pensionné de la Principauté de Nassau.

Certificats. » Nous soussignés, Bailli, Chef de Police des Ville & Comté de Forbach, Maire, Syndic & Echevins de ladite Ville, certifions que le sieur Tribout, Médecin Vétérinaire, privilégié du Roi, résident à Metz, nous a été envoyé, accompagné de M. Malfaire, Subdélégué de M. l'Intendant de Metz, demeurant à Sarrelouis ; & par ordre de mondit Seigneur l'Intendant, & de M. le Comte de Rochambaud, Commandant dans la Province des Trois-Evêchés, pour examiner & voir s'il étoit possible de porter les secours nécessaires aux bêtes à corne de cette Ville, attaquées d'une maladie d'autant plus cruelle, qu'on la croyoit contagieuse & pestilentielle, comme celle qui a ravagé les Provinces méridionales de la France. Il étoit déja mort plus de 40 bêtes avant l'arrivée dudit Eleve ; il en restoit encore 250 fortement attaquées, qui ont été traitées suivant ses ordonnances & sous ses yeux, pendant l'espace de trois semaines, durant lequel tems il n'en est morte qu'une ; le reste se trouve parfaitement guéri, & paroit ne plus exiger aucun traitement : en foi de quoi, nous avons délivré le présent certificat. »

Donné à Forbach, le 12 Janvier 1777. Signé, *Christophe Boin*, *Brisdlé*, *Jean Pours*, *Frutter*, *la Cretelle*, Bailli ; *Surart*, Procureur Fiscal ; *Meyer* & *Chevrier*, Secrétaire de Police.

» Nous soussignés, Maire, Syndic & Gens de Justice de la Communauté d'Eting, village voisin & Paroissien de la Ville de Forbach, certifions que dans le commencement du regne de la maladie qui attaquoit les bêtes à cornes de Forbach, nous nous sommes apperçus que la même maladie régnoit aussi dans les bêtes de notre Communauté ; il en est même mort deux subitement : en conséquence, nous nous transportâmes à Forbach où résidoit le sieur Tribout, Médecin Vétérinaire, envoyé au secours des animaux malades, afin de l'engager à secourir également les nôtres ; ce qu'il fit sur le champ : il nous procura les médicamens convenables, qui avoient été employés avec succès sur 80 bêtes à cornes ; ils mirent fin à la maladie, de maniere que depuis ce tems elles annoncent une parfaite santé, & il ne nous en est morte aucune : en foi de quoi, nous lui avons délivré le présent certificat, pour servir & valoir ce que de raison. *Fait à Eting*, le 14 Janvier 1777. Signé, *Nicolas Scorb*, femme *Vinc*, *Laurent Boudovin Blaesvers*, *Pierre Wick*, & *Thibaud Broant.* »

Errata. Dans la derniere Gazette, p. 7, lig. 32, *le tronc de l'arbre* ; lis. *le tronc de plusieurs arbres.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercerdi 31 Décembre 1777, au Samedi 3 Janv. 1778, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 22 à 24 l.; le seigle, de 10, 11 à 12 liv.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 liv. à 10 liv. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 21, 22, 24 à 25 liv.; le seigle, de 10 liv., 10 l. 10 s. à 11 liv. 10 s.; l'orge, de 9 l. 5 s., 10 à 10 l. 5 s. *le septier.*

Du Mercredi 31 Déc. 1777 au Samedi 3 Janv. 1778, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 à 20 l.; *id.* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 3 Janv. 1778, de 55 à 56 liv.; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 53 à 54 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Janvier 1778.

Or de Portug. à . . .	725 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	712		
Les guinées à . . .	722	15	
Ducats à	98	6	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	83	11	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	9	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	16	
Piastres à	49	3	

Changes de Paris du 3 Janvier 1778.

Amsterdam	53 5 8c.
Londres	31 5 8c.
Hambourg	190 ½
Madrid.....	15 3
Cadix.....	15 2
Livourne .....o.....	96
Gênes.....	94
Lyon *Rois*.....	1 p. ⅝ p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Jeudi 1 Janv. 1778, *Messieurs*		Suite du Jeudi 1 Janvier *Messieurs*	
Boutray..... pplles.	L.	Defrance ... Viag.	J.
Viageres.....	L.	Perpétuelles..	J.
Tontine.....	L.	Gauthier..... vres.	J.
Cochin.... Perpét.	J.	Perpétuelles..	J.
Radix..... pplles.	J.	Alissant ..... Viag.	M.
Viageres	J.	Tontine	M.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1778.	*Jeudi* 1.	*Vendredi* 2.	*Samedi* 3.
COMP. D. IND.			
Actions. . .	FESTE	1805 7 ½ 10 7 ½ 5	FESTE
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	13 ½ 13 . . .	. . . . .
Bil. des Fermes .	. . . . .	3	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 29 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 30 *Juillet.*

» LES eaux-de-vie sont peut-être la partie la plus lucrative & la plus considérable de tout le Commerce intérieur de l'Empire. On en distingue de plusieurs sortes ; sçavoir, l'eau-de-vie de grains nationale, l'eau-de-vie de Dantzick, & celles de France & d'Espagne. L'eau-de-vie nationale est la liqueur la plus recherchée du Peuple. Tous les Propriétaires de terres ont le droit de distiller de l'eau-de-vie; mais ils ne peuvent pas la vendre eux-mêmes ; ils sont obligés de la céder à la Couronne qui accorde ensuite à un Fermier le privilege exclusif de faire ce commerce. Il se consomme annuellement en Russie 12 millions de vedros d'eau-de-vie nationale ; le vedro contient treize pintes de Paris. En faisant soustraction de ce qu'il en coûte à la Couronne pour l'achat des eaux-de-vie nationales, il devroit en résulter pour elle une somme d'environ 24 millions de roubles. Cependant, selon le calcul le plus exact des revenus de l'Empire, elle ne perçoit annuellement que 5 millions ; sçavoir 3 millions, provenants du département de Pétersbourg & de Moscou ; & 2 millions, de la Siberie & des autres Provinces. Il est évident que cette difference énorme ne peut provenir que des fraudes ou des opérations infidelles des Fermiers ».

» L'eau-de-vie de Dantzick n'est point d'usage parmi le Peuple. La consommation de toute celle qu'on importe en Russie, se fait par la Noblesse & par les Etrangers. Il faut en dire autant des eaux-de-vie de France & de celles d'Espagne, avec cette difference que celles de France ont un débit plus considérable ».

» Le prix du bail de la Ferme des eaux-de-vie de France & d'Espagne, qui a expiré avec l'année 1774, étoit de 116 mille roubles par an ; les Fermiers en ont retiré 760 mille dans chacune des quatre années de sa durée. Par leur privilege, ils ne pouvoient faire entrer dans l'Empire que dix mille ancres de ces eaux-de-vie ; mais ils ont sçu concilier cette fixation avec leurs intérêts. En place d'eau-de-vie, ils ont fait entrer une grande partie d'esprit-de-vin, avec lequel ils ont composé le double de la premiere liqueur. Non contents de ce gain, ils ont engagé plusieurs Négocians étrangers à importer des parties de cette boisson, dont les droits d'entrée leur ont rendu, à eux Fermiers, au-delà de 200 mille roubles ». Telles sont les observations d'un homme fort instruit sur toutes les parties du Commerce de Russie.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le* 5 *Août.*

Notre Académie vient de publier un très-long Programme contenant l'indi-

cation des ſujets de Prix qu'elle propoſe pour l'année prochaine. On ſe bornera ici aux deux ſuivans, parce que ce ſont les ſeuls qui ſoient du reſſort de cette Feuille.

Feu M. Eller, Conſeiller-Privé, & Directeur de la Claſſe de Philoſophie expérimentale, ayant fondé un Prix qui doit être principalement relatif aux matieres d'Agriculture & de Jardinage, on avoit propoſé en 1775 une queſtion pour laquelle le Prix devoit être adjugé en 1777; mais l'Académie n'ayant pas été ſatisfaite de ce qui lui a été envoyé, continue la même queſtion, avec quelques développemens; en voici l'énoncé.

» Les végétaux tirant leur nourriture » principale de la terre, par le moyen » de leurs racines, le choix du terroir » & la maniere de cultiver chaque plante » dépendent en grande partie de la na- » ture particuliere de ſes racines, telle » qu'on l'obſerve dans ſon lieu natal & » dans ſes divers âges. Il faut donc avoir » égard à la ſtructure deſdites racines, » à leur forme, à leur conſiſtance, à la » direction du tronc principal & de ſes » diviſions; laquelle direction eſt tantôt » perpendiculaire, tantôt horiſontale &c. » à la multitude des branches, & ſur- » tout aux petites racines dites capil- » laires, qui tantôt ſortent de tout le » corps de la racine, tantôt ſeulement » de ſes extrêmités; enfin il faut auſſi » avoir égard à l'écorce de ces racines, » plus ou moins ſucculente ou ſeche.

Cela poſé, on demande:

» Une claſſification des végétaux, fon- » dée ſur les differences des racines, & » qui ſerve à fournir des principes sûres » pour la meilleure culture de chaque » claſſe ».

Le Prix ſera de ſoixante & quinze ducats. Les Pieces ſeront reçues au concours juſqu'au premier Janvier 1779, & l'Académie proclamera ſon jugement dans l'Aſſemblée publique du 31 Mai ſuivant.

L'Académie avoit propoſé en Février 1776, d'après les ordres de Sa Majeſté, un Prix extraordinaire *ſur le ſecret de donner au ſable la dureté & la ſolidité des pierres, & de le rendre par-là propre à en faire des colonnes & des ſtatues.* Ce Prix devoit être adjugé dans l'Aſſemblée du 24 Janvier 1778, mais la Compagnie a cru devoir le renvoyer à celle du 24 Janvier 1779. Le Prix eſt de ſoixante fréderics d'or. On demande un Mémoire qui contienne le procédé qu'il faut ſuivre dans cette opération; elle exige que ce procédé ſoit abſolument neuf, qu'il ſoit fondé ſur des expériences bien conſtatées, & elle veut que le Mémoire où il ſera développé ſoit accompagné d'un échantillon ſur lequel elle puiſſe faire les épreuves néceſſaires pour aſſeoir un jugement sûr & au-deſſus de toute contradiction. Le tout doit lui être remis avant le premier Décembre de cette année.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 16 Août.*

On eſtime un million cinq cens mille livres ſterlings la cargaiſon des vaiſſeaux de la Compagnie des Indes Orientales arrivés à Portſmouth le ſix de ce mois. Cet événement a fait augmenter les actions de la Compagnie de 10 pour cent. Mais quel foible dédommagement, en comparaiſon des inquiétudes que nous cauſe l'attente des événemens futurs! Quelles triſtes révolutions notre Commerce ne va-t-il pas éprouver, ſi nos Colonies ſe détachent de nous! Il eſt vrai qu'aujourd'hui il ſe trouve un grand nombre de Politiques qui s'efforcent de nous démontrer que cette ſéparation ne nous ſera pas auſſi préjudiciable qu'on voudroit nous le faire craindre. Mais eux-mêmes n'ont pas toujours été de cet avis, & certainement nous enviſagions en 1745 nos Colonies ſur un point de vue bien different, comme on le peut voir dans un de nos Hiſtoriens modernes. Cet Ecrivain n'étoit, pour ainſi dire, que l'écho de toute la Nation, lorſqu'après avoir fait le récit de la conquête du Cap-Breton, arrivée cette même année, il ajoutoit:

» Les Naturels de la Nouvelle-An- » gleterre acquirent une grande gloire » par le ſuccès de cette entrepriſe. La » Grande-Bretagne qui en quelques oc- » caſions avoit agi comme marâtre de ſes » propres Colonies, fut alors convaincue » de leur importance, & traita de Fre-

» res ceux qu'elle avoit long-tems con-
» siderés comme des étrangers & des ri-
» vaux. Dans les circonstances où se
» trouvoit la Nation, elle ne pouvoit
» trop soutenir les intérêts des planta-
» tions de la Grande-Bretagne en Amé-
» rique. Elles étoient habitées par un
» Peuple brave, hardi & industrieux,
» animé d'un esprit actif pour le Com-
» merce, & inspiré d'un noble zele pour
» la liberté & l'indépendance. Le Com-
» merce de la Grande-Bretagne accablé
» de lourdes taxes & d'impôts excessifs,
» languissoit depuis quelque tems dans
» plusieurs branches très-importantes.
» Les François avoient mévendu nos
» draps & dépouillé nos Marchés dans
» le Levant. L'Espagne ne se fournissoit
» plus, comme autrefois, des marchan-
» dises d'Angleterre, les exportations
» pour l'Allemagne étoient considéra-
» blement diminuées par la méfintelli-
» gence qui avoit regné entre la Grande-
» Bretagne & la Maison d'Autriche:
» ainsi sa plus grande ressource étoit dans
» la communication avec ses propres Co-
» lonies, qui faisoient la consommation
» de ses marchandises, & d'où elle ti-
» roit des quantités immenses de sucre,
» de rum, de tabac, de poisson, de
» bois, d'équipages de mer, de fer, de
» fourrures, de drogueries, de riz &
» d'indigo. Les plantations méridiona-
» les produisoient aussi de la soie, &
» en les encourageant à propos, elles
» pouvoient fournir tout ce qu'on doit
» attendre du terroir le plus fertile &
» du plus heureux climat. Le Conti-
» nent de l'Amérique Septentrionale
» étant bien cultivé, doit être un fonds
» inépuisable de richesses & de forces
» pour la Grande-Bretagne, & il peut
» même devenir le dernier asyle de la
» liberté Britannique, si la Nation étoit
» réduite en esclavage par le despotis-
» me domestique, ou par quelque Do-
» mination étrangere. Si ses richesses
» étoient envahies, son esprit national
» détruit, les loix & les constitutions
» de l'Angleterre anéanties; alors ces Co-
» lonies, fondées par nos Peres, pour-
» roient recevoir & entretenir leurs fils
» comme des exilés malheureux & des
» réfugiés ruinés ». Voyez *Smolett, Hist. d'Angleterre, Livre 9e, chap. 8 de la traduction Françoise, par M. Targe.*

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Strasbourg, *le* 18 *Août.*

Lettre au Rédacteur » Il paroît ici, Mr, une *Ordonnance sur la rage*, faite par les Préteur, Consuls & Magistrats de cette Ville, & un *Arrêté & Décret des Magistrats de la même Ville, composant le College de Santé*, que le Public vous sçaura gré de lui communiquer par la voie de vos Feuilles. Vous ne pouvez guères l'entretenir d'objets qui intéressent davantage le bien de l'humanité.

Il y a long-tems que les Médecins cherchent un spécifique pour guérir de la rage. Les remedes qui jusqu'à présent avoient eu le plus de crédit, étoient la poudre de Paulmier, la poudre de Dampier ou antilysse de la Pharmacopée de Londres, celle de Tunquin ou de Cobb, les scarabés de Mai, les cantharides. Ces remedes étoient connus & employés par les Médecins. Plusieurs Particuliers possédoient aussi des recettes qui differoient peu des compositions précédentes; mais le traitement qui paroît avoir eu le plus de succès, est celui des frictions mercurielles & du mercure pris intérieurement. Le premier qui ait proposé le mercure contre la rage, est Jean Ravelly dans un petit Traité qui parut en 1696. Vinrent ensuite Daniel Tavery, Jean Astruc, Pierre Default, André Cantwel, François de Sauvages, M. Darluc, le Frere du Choisel, M. Arrijau, M. Duhaume, M. de la Sône, MM. Baudot, le Jau, Oudot, Bertrand de Marseille, Rore, Hoin, Künh, Linaier, les Docteurs Nugent, Gamés, Fothersill, M. Ehrmann, &c. &c. &c. Tous ces Médecins sont Partisans de la méthode des frictions & de l'usage interne des préparations mercurielles; ils proposent en même tems un traitement méthodique pour le pansement de la plaie, & conseillent les saignées, les purgatifs, les anti-spasmodiques lorsque ces remedes sont indiqués. Le Gouvernement avoit déjà senti l'utilité d'un traitement qui fut en même tems curatif & facile à administrer. C'est pourquoi il a fait imprimer à ses frais la méthode de M. de la Sône, premier Mé-

decin du Roi en ſurvivance, & les eſſais anti-hydrophobiques de M. Baudot, Médecin à la Charité-ſur-Loire. C'eſt auſſi dans les mêmes vues qu'un Magiſtrat reſpectable par ſon amour pour l'humanité *, touché des ravages que cette cruelle maladie exerce dans les campagnes, a remis à la Société Royale de Médecine une ſomme pour être diſtribuée à celui qui détermineroit quel peut être le meilleur traitement de la rage ; & pour répondre aux vues de M. le Lieutenant-Général de Police, la Société Royale de Médecine a chargé un de ſes Membres de rédiger toutes les obſervations qui lui avoient été envoyées ſur le traitement de la rage, & doit les publier inceſſamment, afin que les Auteurs qui travailleront ſur cet objet puiſſent en tirer quelque utilité.

Les Magiſtrats de la Ville de Straſbourg, excités par le même zele, ont rendu à ce ſujet une Ordonnance, & ont fait imprimer *une Inſtruction concernant les perſonnes mordues par une bête enragée*, ſuivie du traitement qu'il convient de faire, & de pluſieurs obſervations relatives à cette maladie. L'Ordonnance contient les neuf articles ſuivans.

Art. I. Comme il eſt de la plus grande importance qu'on ſoit toujours informé au plutôt & en détail de tout ce qui regarde & les animaux attaqués de la rage, ou qui en ſeroient fortement ſuſpectés, & les perſonnes qui auroient déjà eu le malheur d'être mordues d'un de ces animaux, nous voulons & ordonnons que chacun des Habitans de cette Ville, ou de ſon Ban, qui auroient connoiſſance directement & indirectement de quelque animal enragé ou fortement ſuſpecté, ou de quelque perſonne mordue, vienne ſur le champ en faire la déclaration circonſtanciée pardevant l'Ameiſtre-Régent.

Art. II. Sur cette déclaration, l'Ameiſtre-Régent députera auſſi-tôt le Médecin-Phyſicien de la Ville, ou même au beſoin quelques-uns des Sénateurs & un Greffier pour aller prendre les informations néceſſaires, dont il ſera enſuite fait rapport & dreſſé procès-verbal détaillé au Bureau & Protocole de l'Ameiſtre-Régent, qui en conſéquence donnera ſur le champ les ordres qu'il croira néceſſaires, ſoit en aſſemblant le College de Santé, ſoit en faiſant telles autres diſpoſitions particulieres qu'il jugera convenables, & à l'exécution deſquelles il invitera la Chambre de Police de tenir la main.

Art. III. Sera tenu le Procureur-Fiſcal de veiller à l'exécution de l'article précédent, de faire lui-même ſur le champ, rapport au Bureau de M. l'Ameiſtre de ce qu'il aura appris concernant les accidens dont il s'agit ; de faire aſſigner au même Bureau les perſonnes qu'il ſçauroit avoir connoiſſance des faits y relatifs, & même de dénoncer à la Police ou au Sénat les Particuliers qui auroient au mépris de ce qu'ils doivent à leurs Concitoyens, négligé de faire la déclaration preſcrite par l'art. I. Pour réparation de quoi nous ordonnons que tous nos Juſticiables, qui ſeront convaincus de négligence ou de déſobéiſſance, ſeront condamnés à tenir priſon plus ou moins de tems, ſuivant que les circonſtances ſeront plus ou moins aggravantes.

Art. IV. Nous faiſons très-expreſſes inhibitions & défenſes au Bourreau de diſtribuer aucuns remedes pour la rage. Nous lui enjoignons de renvoyer les perſonnes qui s'adreſſeroient à lui, au Médecin-Phyſicien de la Ville, & d'aller déclarer ſur le champ à M. l'Ameiſtre-Régent tout ce qui viendroit à ſa connoiſſance ſur le fait de la rage, le tout ſous peine d'empriſonnement.

Art. V. Le motif de diminuer le nombre des chiens eſt devenu d'autant plus preſſant & plus inſtant, que nous avons remarqué qu'il étoit conſidérablement augmenté depuis quelque tems ; ce qui d'une part ne peut que multiplier les occaſions de la rage dans cette Ville, & de l'autre, que conſommer des denrées, ſouvent au détriment de l'alimentation des pauvres honteux ; ces conſidérations nous ont donc portés à ordonner : Que déſormais dans les tems de grande chaleur & de grand froid, il ſera enjoint au Bourreau, par Décret de la Police, ou dans les cas urgens, en vertu de l'ordre de l'Ameiſtre-Régent, de tuer tous les chiens qui, après la publication de l'ordre qui en ſera donné, ſeront trouvés ſans marque. Voulons en outre que la diſtribution de ces marques ne ſoit plus

* *M. Lenoir, Conſeiller d'Etat, Lieutenant Général de Police.*

faite dorénavant par le Maitre des Hautes-œuvres ; mais qu'elle soit réservée au Bureau des Aumônes, où pour chaque marque il sera perçu un écu de trois livres tournois au profit de la Caisse des Aumônes, & sur ce produit sera assigné le salaire du Maitre des Hautes-œuvres, s'il lui en est dû.

Nous nous sommes déterminés d'autant plus volontiers à fixer à trois livres le prix de la marque qui sera distribuée par la Chambre des Aumônes, qu'indépendamment de ce que le produit de ces marques doit tourner au profit des pauvres, il sera libre à ceux qui trouveroient cette fixation trop onereuse, de garder chez eux leurs chiens, ou de s'en défaire.

Art. VI. Au surplus, nous entendons que ces marques seront changées & renouvellées tous les six mois. Et comme nous avons été prévenus que quelquefois on voloit celles qui pendent au cou des chiens, nous ordonnons que ceux qui en seront convaincus soient condamnés par la Police à un mois de prison.

Art. VII. Sur ce qu'il nous a éte rendu compte que plusieurs Particuliers qui reçoivent l'aumône de la Ville, entretenoient des chiens, ce qui ne peut qu'augmenter la gêne dans laquelle ils vivent, nous avons ordonné que tous ceux qui auroient l'aumône publique, la perdroient *ipso facto*.

Art. VIII. Le même esprit qui, dans certains cas, comme celui de l'Art. II, nous porte à la rigueur, nous invite aussi à la commisération. Ainsi quand, par malheur, des Particuliers & des familles pauvres auront vu brûler, en conséquence d'ordres supérieurs, partie de leurs meubles, qui souvent font tout leur bien, nous voulons, ainsi qu'il en a été usé en dernier lieu par notre Chambre d'Economie, sur la demande du College de Santé, à l'égard des Propriétaires des bestiaux soupçonnés de rage & assommés à la Ruprechts-Au, qu'il soit accordé des dédommagemens, en tout ou en partie, aux indigens dont par ordre supérieur les meubles auront été brûlés : cette condescendance de notre part sera un motif de plus de déclarer fidelement les effets infectés ou suspectés.

Art. IX. Nous voulons que la présente Ordonnance (dont l'exécution sera commise en tant que de besoin à notre Chambre de Police) soit imprimée en François & en Allemand, & affichée dans les lieux accoutumés ; qu'elle soit publiée & affichée de nouveau tous les six mois, au commencement de l'année & à la S. Jean, époques où seront renouvellées & changées les marques dont il est parlé dans l'Art. III, & que ledit Réglement soit relu toutes les années sur les Tribus. Fait à la Chambre des XXI. le 3 Août 1778.

L'instruction concernant les personnes mordues par une bête enragée forme une brochure de 16 pages in-12, imprimée à Strasbourg chez Jean-François le Roux. Cette instruction est précédée de l'arrêté suivant.

Arrêté & Décret des Magistrats de la Ville de Strasbourg, composant le College de Santé.

Sur le rapport qui nous a été fait, dans une de nos fréquentes Assemblées, concernant l'accident arrivé à la Ruprechts-Au, des observations faites & redigées par le Sr. Ehrmann, Médecin-Physicien de cette Ville, Membre de la Société Royale de Médecine de Paris, sur les cures d'hydrophobie ou rage, operées par lui ou sous sa direction, lesquelles observations ont été lues à l'Assemblée hebdomadaire de MM. les Professeurs de l'Université de cette Ville, de quelques Magistrats & autres Citoyens ou Etrangers Amateurs des Sciences & des Lettres, chez M. Baron d'Autigny, Préteur-Royal, il a été, sur les requisitions de M. Holdt, notre Avocat-Général, arrêté que le Sr. Ehrmann seroit prié & invité de donner au Public, par la voie de l'impression en François & en Allemand, les susdites observations, & d'y ajouter en même tems les marques ou symptomes sur lesquels on doit plutôt que plus tard se défier d'un chien, pour prévenir l'un des plus grands maux & fleaux de l'humanité & de la Société, & sera au besoin, l'impression de cet Avis salutaire au Public, facilitée par la Caisse publique. Fait à Strasbourg ce 27 Juillet 1778.

Dans l'Instruction concernant les personnes mordues par une bête enragée, M. Ehrmann commence par rassurer ses Concitoyens sur le préjugé ou l'on est

que la rage eſt une maladie ſans remede & que la mort ſeule peut y mettre fin. Il prévient enſuite que les remedes dont les obſervations qui ſuivent prouvent l'efficacité, doivent être appliqués ſur le champ dans de ſi fâcheux accidens, mais que les Médecins & les Chirurgiens doivent, en les adminiſtrant, prendre en conſidération l'âge, le tempérament, le genre des accidens, &c. des perſonnes auxquelles ils feront l'adminiſtration de la méthode ſuivante.

M. Ehrmann décrit enſuite les ſymptomes de la rage dans le chien, & les ſignes de cette maladie chez l'homme qui en eſt atteint.

Suivant M. Ehrmann, de tous les remedes vantés juſqu'à préſent comme ſpécifiques contre la rage, il y en a bien peu qui aient été ſalutaires au genre humain; ou ils n'attaquent pas la racine & la cauſe du mal, ou ils deviennent inutiles par la foibleſſe & la lenteur de leur effet. Les Médecins les plus inſtruits ſont généralement d'accord que le venin de la rage réſide dans la ſalive. Ce qui confirme encore ce ſentiment, c'eſt que la rage ſe gagne par le léchement ou par toute autre communication de ſalive, auſſi-bien que par la morſure d'un animal attaqué de la rage. Le meilleur traitement que l'on pourroit employer ſeroit donc de procurer à la ſalive infectée l'iſſue la plus prompte & la plus abondante. L'analogie eſt ſenſible par elle-même, & l'heureux ſuccès des épreuves faites à cet égard en prouve la bonté.

Traitement.

Auſſi-tôt qu'une perſonne aura été mordue par un animal enragé, on brûlera la plaie pour la faire ſuppurer, ou l'on ſcarifiera profondément la partie affectée; on la couvrira enſuite d'un emplâtre veſicatoire, qui dépaſſe les bords de la plaie. Il faut avoir ſoin de l'entretenir ouverte le plus long-tems qu'il ſera poſſible. S'il n'y a encore aucune marque qui prouve que le venin ait déjà gagné le ſang, on continuera de chercher à prévenir ſon effet par les moyens ſuivans.

On ordonne au malade quelques bains domeſtiques tiedes; lorſque les veines ſont engorgées, on lui fait une ſaignée. Si la perſonne eſt âgée, elle prendra pendant deux jours chaque fois un demi-gros de pillules mercurielles laxatives; enſuite on lui fera les frictions comme il ſuit.

On prend une demi-once de mercure que l'on broye avec de la térébenthine de Veniſe ou d'Alſace, autant qu'il en faut pour incorporer le mercure; on y ajoute une demi-once ou trois quarts de ſain-doux; avec cet onguent on frotte d'abord la plaie, puis les jambes, les cuiſſes, & le troiſieme jour les aines, faiſant enſorte que tout l'onguent ſe trouve conſommé dans les trois jours.

Le troiſieme jour on donne au malade, matin & ſoir, trois grains de panacée mercurielle, ou du ſublimé doux formé en pillules avec de la mie de pain; on continue tout ce traitement juſqu'à ce qu'il ſe déclare une ſalivation, que l'on augmente ou modere ſuivant les circonſtances. Mais ſi l'on remarque dans le malade quelques accidens de nerfs, comme triſteſſe, inquiétude, mouvemens convulſifs, on ſe ſervira de la poudre ſuivante, ſelon les circonſtances, une ou deux fois par jour. Cinnabre d'antimoine ou artificiel, duquel on voudra, dix grains, muſc ſix grains, camphre quatre grains, opium un grain. On en fait une poudre que l'on donne au malade avec une infuſion ſudorifique.

Si l'uſage du mercure pris intérieurement n'occaſionnoit ni la ſalivation ni les ſelles, il n'en faudroit pas moins le continuer encore quelques jours, & dans ce cas avoir recours aux ſaignées, vomitifs & médecines, mais toujours d'après le conſeil des Médecins. Si malgré tout cela la maladie empiroit, & qu'il s'y joignît des accidens conſidérables, tels que l'horreur de l'eau, on la traitera comme une maladie inflammatoire, on redoublera les frictions, principalement ſur le cou & ſur la poitrine; on réiterera les ſaignées, on ſe ſervira de remedes rafraichiſſans, tels que les acides, le nitre &c.

Parmi les obſervations qui ſuivent, M. Ehrmann avoit déjà communiqué les cinq premieres à la Société de Médecine. Nous allons tranſcrire la ſixieme.

Le 3 Mars 1778, le nommé Statter, pauvre Gardien, âgé de 43 ans, & un Garçon de 17 ans, fils d'un Payſan nom-

mé Hendler, l'un & l'autre Habitans de Bettenhofen, Village à trois lieues de Strasbourg, furent mordus par un chien enragé ; les morsures qu'ils reçurent, tant aux cuisses qu'aux mains & aux doigts, étoient assez profondes ; le même chien mordit aussi un Cordonnier de Gambsheim, près dudit Bettenhofen, nommé Lipp, âgé de 33 ans. Ils furent traités tous les trois sous la direction de M. Ehrmann, par le Sr. Maské, de la maniere suivante.

On les évacua d'abord par des pillules de mercure dulcifié. Les playes furent lavées avec une eau salée, profondément scarifiées, impregnées de la poudre de cantharides, & couvertes d'emplâtres vésicatoires qui dépassoient de beaucoup la playe. Au soir du jour de l'évacuation, on donna à chacun trois grains de panacée mercurielle en forme de pillules. Le lendemain, pour hâter la salivation, on y ajouta le frottement aux parties nécessaires avec deux dragmes d'onguent Napolitain, & l'on fit boire aux malades une suffisante quantité de décoction d'orge. Par ce moyen, le 4e. jour, la suppuration des playes & la salivation furent bien établies. Le 5e. jour au matin, on observa dans le garçon une chaleur forte & seche. Il étoit très-agité, & malgré une soif très-ardente, il refusoit toute boisson. Les frictions furent redoublées, ce qui augmenta la salivation jusqu'au soir. Alors le malade but copieusement, & eut un peu de tranquillité ; on continua la salivation jusqu'à ce que l'intérieur de la bouche & du gozier commencerent à s'exulcerer. On avoit fait observer à ces malades la diete la plus severe, & toute leur nourriture ne consistoit qu'en mets légers & de facile digestion, tels que décoction de riz, crême d'orge & soupe au lait. Après une suffisante salivation, & une suppuration de quatre semaines, on les purgea de tems en tems avec une décoction de rhubarbe & de manne ; les playes se fermerent, & on finit par ordonner aux convalescens du lait coupé avec de l'eau minérale. C'est ainsi que ces trois personnes ont recouvré leur santé, non sans beaucoup de souffrances, & jusqu'à présent (Août 1778), poils se sont bien rtés.

Prix des Grains dans les differentes Provinces du Royaume, pendant le cours du mois de Juillet dernier.

Limoges. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 80 liv., 7 l. & 6 l. 10 s. Le *Seigle*, le setier pesant 70 livres, 4 l. 10 s. & 4 l. 5 s.

Angoulême. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 80 livres, 9 l. 9 s. 9 d., 8 l. 15 s., 8 l. & sur la fin du mois, 7 l. 7 s. Le *Méteil*, le setier pesant 70 livres, 7 l. 2 s., 6 l. 2 s. 9 d. & 5 l. 7 s. 7 d. Le *Seigle*, le setier pesant 70 livres, 6 l.

Tulle. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 60 liv., 8 l. & 7 l. 10 s. Le *Seigle*, le setier pesant 56 livres, 5 l. 15 s. & 4 l. 15 s.

Brive. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 70 liv., 8 l. 15 s. & sur la fin du mois, 7 l. 4 s. Le *Seigle*, le setier pesant 65 livres, 7 l. & 5 l. 18 s.

Aix. Le *Bled* qui au commencement du mois s'étoit vendu 38 l. la charge pesant 310 à 320 liv., se vendoit le 12 Juillet 36 l. 10 s. Le prix du *Méteil* & du *Seigle* est diminué de 20 s. par charge.

Rouen. Le *Bled*, premiere qualité, 14 liv. 10 s., 14 l., 13 l. 10 s. & 14 l. 5 s. Deuxieme qualité, 13 l. 10 s., 13 l., 12 l. 10 s. & 13 l. Le *Méteil* 9 l., 10 l., 8 l. 10 s., 9 l. 5 s., 8 l. & 8 l. 8 s. Le *Seigle*, 7 l. 16 s., 7 l. 6 l., 6 l. 16 s., 6 l., 7 l. 5 s., 7 l., & ensuite 6 l. 8 s. L'*Orge*, 8 l. 10 s., 10 l. & 9 liv.

Mans. Point de variation sensible.

Meaux. *Idem.*

Grenoble & les autres Villes de la Province du Dauphiné, *idem.*

Sens, Tonnerre, Ville-Neuve-le-Roi, Nemours, & Ville-Neuve-l'Archevêque. Le prix des grains n'a point éprouvé de variation bien sensible dans ces différens endroits. Il en a été de même dans les principaux cantons de la Picardie.

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 22 Août 1778, au Mercredi 26 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 liv. 10 s., 10 l. à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 5 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 20 liv. 10 s. à 21 liv.; le seigle, de 9 l. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 5 s., 10 l. à 10 l. 5 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 22 Août 1778 au Mercredi 26 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 18 liv. 10 s., 19 à 20 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 26 Août 1778, de 44 à 45 l.; *id.* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 35 à 36; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 31 à 32; *id.* nouveau, de 30 à 31; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 29 à 30 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Août 1778.

Or de Portug. à . . .	730 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à . . .	723			
Du Pérou à	718			
Les guinées à . . .	728			
Ducats à	99			*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101			
Or à 20 karats à . .	84	10		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54			*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5		
Piastres à	48	17	6	

Changes de Paris du 26 Août 1778.

Amsterdam	53 ½ à ⅝
Londres	29 ½
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 3
Cadix	14 19
Livourne	98
Gênes	96
Lyon	¼

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Vend. 21 Août 1778		Du Lundi 24.	
Messieurs		*Messieurs*	
Lempereur. Viag.	N.	Thevenin... pp^lles.	M.
Perpétuelles..	N.	Viageres....	M.
Boscheron... pp^lles.	M.	Masson..... pp^lles.	M.
Viageres.....	M.	Viageres.....	M.
Peinchein.... v^res.	M	Delamotte.. pp^lles.	M.
Perpétuelles..	M	Viageres.....	M.
Patu ..... pp^lles.	P.	Creuzé..... pp^lles.	M.
Viageres	P.	Viageres.....	M.
Rouillard.... pp^lles.	M.	Tontine.....	M.
Viageres.....	M.	Certain..... pp^lles.	M.
		Viageres.....	M.
Six premiers mois 1778.		Tontine.....	M.
		.....	
Pincemaille. Perp. t. l. de l'ancien Clergé.		.....	
		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1778.	*Lundi* 24.	*Mardi* 25.	*Mercredi* 26.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1580	FESTE.	1580 85 . . .
D^o. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D^o. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D^o. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	392 . . . .
Rescriptions . .	18 ½	. . . . .	18 ½ . . . .
Bil. des Fermes .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 15 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, le 10 Juillet.

LE 24 du mois dernier, jour de la Fête de S. Jean-Baptiste, le Grand-Duc & la Grande-Duchesse assisterent à la consécration d'une nouvelle Eglise, édifiée en l'honneur de ce Saint, près de Kammenoy-Ostrow. Cette Eglise a été construite par l'ordre & pour ainsi dire sous la direction de S. A. Impériale le Grand-Duc. Elle est destinée à servir de Paroisse à l'Hôpital que ce Prince fait bâtir pour y donner asile aux vieux Matelots qui ont mérité cette grace par leurs services. A la sortie de l'Office Divin, pendant lequel l'Archevêque de Moscow prononça un Sermon éloquent, LL. AA. Impériales firent servir un repas somptueux à tous les Commensaux de cette Maison qui, la plûpart, accablés sous le poids des années & des infirmités, offroient un spectacle aussi touchant que consolant pour l'humanité si généreusement secourue en leurs personnes.

Sa Majesté l'Impératrice vient aussi de donner une preuve non-moins remarquable de sa générosité aux Habitans de la Ville de Twer, qui ont essuyé un incendie des plus terribles. Cette Princesse leur a fait don d'une somme de 50 mille roubles en especes, & d'une pareille somme en fer & autres matériaux devant servir à la reconstruction des bâtimens de cette Ville.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 28 Juillet.

Le Consul-Général de la Marine Françoise en cette Ville, vient de recevoir de sa Cour l'ordre de communiquer à tous les Sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne, établis ici, que ce Monarque avoit ordonné à tous les Commandans de ses vaisseaux & frégates de courre-sus à ceux des Sujets du Roi d'Angleterre, de les attaquer & de s'en emparer quand ils le pourront. Il lui a été ordonné en même tems de faire part à tous les Etrangers des motifs de la conduite du Roi de France, qui n'a suivi dans cette occasion que ce que lui dictoit l'équité la plus exacte, ainsi que l'honneur de sa Couronne, le bien de ses Sujets & les intérêts du Commerce national.

ITALIE.

DE ROME, le 15 Juillet.

Le desséchement des Marais Pontins fait depuis long-tems l'objet des soins de notre Gouvernement. Le treize de ce mois, le Pape eut à ce sujet une conférence assez longue avec le Cardinal Pro-Trésorier. Le Saint-Pere fit venir en sa présence les Entrepreneurs, entra avec eux dans de grands détails, les encoura-

gea par des éloges très-flatteurs, & leur expliqua ses intentions. Ils furent tous fort satisfaits de la maniere dont le Saint-Pere s'expliqua sur la nature des travaux commis à leurs soins; ils admirerent la profondeur de ses connoissances, & rendirent leurs respectueux hommages à la justesse & à la sagacité des nouvelles vues que Sa Sainteté leur suggera.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 12 Juillet.*

Depuis quelque tems, il regnoit ici une disette de grains qui commençoit à nous alarmer; mais heureusement plusieurs bâtimens chargés de cette denrée sont entrés dans notre Port, il y a peu de jours, & leur arrivée a calmé tout-à-coup nos inquiétudes.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 25 Juillet.*

Si l'on en croit le rapport du Capitaine d'un vaisseau venant de Kirkwal dans les Orcades, 150 bâtimens Hollandois se trouvoient rassemblés le 10 du mois dernier, au Détroit de Brassa où ils s'étoient donnés rendez-vous pour aller ensemble à la pêche du hareng.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DU PAYS D'AUNIS, *le 30 Juillet.*

Lettre d'un Cultivateur du Pays d'Aunis, à M. Miger, sur le moyen qu'il a proposé pour préserver les vignes de la gelée. » Mes doutes, Mr, sur le succès de la méthode de *buter* les vignes pour les préserver de la gelée, sont entierement dissipés par l'expérience que j'ai faite sur 100 seps. Comme vous avez donné le moyen, il paroit juste de vous faire part du procédé & de son résultat. Je n'ai pas même attendu votre réponse à mes objections; il eût été trop tard pour en commencer l'opération.

J'ai donc fait buter mes cent seps le 16 Mars dernier; la vigne n'avoit point commencé à pleurer, & par conséquent ne bourgeonnoit point encore. Cette époque ma paru convenable, parce que la vigne ne devoit pas tarder à pousser, & les gelées ne devoient pas être éloignées. Le terrein où j'ai fait cette épreuve, est une terre légere, sans grois, que nous nommons ici *varennes*, & par conséquent cette terre ne pouvoit point charger le sep. J'ai laissé mes seps butés jusqu'au premier Mai que je les ai fait dégarnir par un tems pluvieux qui a continué pendant trois jours après qu'ils eurent été découverts. J'ai suivi très-exactement votre procédé, Mr, cependant qu'en est-il résulté ?

Les bourgeons ainsi *butés* ont végété d'une maniere bien peu satisfaisante. Ils ressembloient à ces asperges rabougries qui ne peuvent percer la terre dont elles sont couvertes, & ils se retournoient en differens sens. Les tiges qui ont poussé étoient entierement blanches, sans aucune formance de grappe, tandis que les seps voisins, qui n'étoient point *butés*, avoient de beaux jets vigoureux & chargés de fruits. Une partie des jets sont péris; ceux qui ont soutenu l'expérience ont poussé depuis assez bien, mais sans espoir de fruit pour cette année; ils paroissent un peu étonnés & alterés de l'épreuve qu'ils ont soufferte.

Les remarques que vous avez pu faire, Mr, sur l'écroulement de la terre meuble sur les provins, & l'accord des Cultivateurs que vous avez *consultés depuis mon observation*, ne sont point décisives sur l'objet en question: c'est une preuve que vous n'étiez pas sûr de ce que vous avanciez. Les provins n'ont dû être couverts que pendant l'hiver, & les differens labours qu'on leur donne jusqu'en Mai, les ont assez dégarnis pour jouir du bienfait de l'action extérieure de l'air, & les empêcher d'étouffer. Il est de principe connu, que les yeux d'une plante quelconque, enfermés en terre, ne poussent point en dehors; tous prennent racine, parce que la seve privée de l'action extérieure de l'air qui dilate les parties de la plante, se trouvant imprégnée de l'humide intérieur de la terre, est obligée de se concentrer & d'éprouver une modification differente d'où se forment les racines. La maniere de planter par boutures en est une preuve. Nous en voyons ici tous les

jours l'expérience ; étant dans l'usage de laisser un bois à chaque sep qui se trouve assez vigoureux, on plie ce bois en arc (d'où nous le nommons *arçon*). On fiche ce bout en terre, il prend racine & nourrit son fruit de ses deux extrêmités. Ainsi les provins sont comme les plants de vigne qui poussent sous terre au-dessous du nœud où on les a *avalés* ; mais vous n'avez jamais vu de fruit à ces tendres jets. Il est à croire que, dans mon expérience, les formances des grappes qui sont la partie la plus délicate du sep, ont péri par l'humidité de la terre, puisque je n'en ai trouvé aucun vestige, ou que la seve, faisant un effort pour se dégager, se sera portée trop rapidement vers l'extrêmité du bourgeon.

L'exemple que vous donnez du figuier ne peut être admis ; la nature des deux végétaux est bien differente : d'ailleurs le figuier qu'on couche en terre est déjà bois & bien aoûté. On craint les froids de l'hiver qui peuvent geler ce bois ; on le découvre lorsque les bourgeons sont dans le cas de sortir. Il n'en est pas de même de la vigne ; ce n'est pas pour son bois qu'on craint, c'est pour ces tendres bourgeons, objet de nos plus cheres esperances, qui sont pleins d'une seve délicate & abondante, qui par le moyen que vous proposez, forcés de végéter dans la terre dont ils sont *butés*, ne peuvent s'en dégager qu'avec peine. Cette humidité étouffée leur doit être bien nuisible, puisque l'écorce de la souche commençoit à chancir.

Voilà, Mr, le résultat de cette épreuve que j'ai cru devoir rendre publique, afin de prévenir les Cultivateurs contre une méthode qui me paroit destructive ; j'ai l'expérience pour moi. Je vous rends cependant la justice, Mr, de croire que vous n'avez proposé votre moyen que dans de bonnes vues, & avec l'intention de remédier ou de prévenir le fléau qui, depuis plusieurs années, détruit nos récoltes, & on doit toujours vous sçavoir bon gré de votre zele patriotique ; mais depuis 1750, vous avez oublié les circonstances du procédé de votre voisin le Vigneron ; 28 ans d'intervalle peuvent bien avoir mis votre mémoire en défaut. J'ai l'honneur d'être, avec toute l'estime possible &c. ».

La Lettre de M. Miger à laquelle celle qu'on vient de lire est relative, se trouve dans la Gazette du Mardi 3 Fév. de cette année, No. 10.

DE NEUVILLE (*en Franc-Lyonnois*), *le 31 Juillet.*

Lettre au Rédacteur. » Le Sr. Rival a fait ici, Mr, avec succès usage du camphre pour faire périr les chrysalides des vers à soie dans leurs cocons, selon la découverte de M. Arnaud de l'Oratoire. Cette expérience a confirmé tous les avantages qu'on s'en étoit promis. Cependant il est à propos d'ajouter que les circonstances n'ont permis d'operer que sur une petite quantité.

Le Sr. Rival a fait tirer ses cocons sur des tours que l'eau fait mouvoir, & où par conséquent l'on n'a pas besoin de Tourneuse. Par un méchanisme fort simple, ils perdent & reprennent le mouvement avec facilité, sans secousses & sans retard. Ils sont placés de maniere que les bassines étant aux deux bouts d'un chassis quarré long, les deux asples sont voisins l'un de l'autre, & en tournant, ils excitent un grand courant d'air qui contribue à la dessication de la soie, à mesure qu'elle se place.

Le même Particulier a fait construire un moulin à organsiner, qui, par le moyen d'une roue à eau, comme à l'ordinaire, fait mouvoir un rouet & un engrenage dont l'effet communique à deux arbres verticaux placés aux deux bouts des vergues ou rangs de bobines qui sont disposés en quarré long. Ces deux arbres portent à la hauteur de chaque rang de bobines, une large poulie horisontale, sur laquelle passe une chaine de fil de fer.

Les chaînons fabriqués avec autant de facilité que d'exactitude, au moyen de quelques outils particuliers, engrainent dans des pointes disposées autour du centre d'une olive. Chaque olive porte à son pied une roue dentée qui mene trois pignons placés à 90 degrés l'un de l'autre. Chaque pignon porte un fuseau ; le fuseau fait 6 à 700 tours par minute. Deux de ces pignons sont opposés diamétralement ; le troisieme est en avant sur un petit support ».

N. B. *Nous profitons de l'occasion qui se présente ici naturellement pour instruire nos*

Lecteurs de la maniere dont il faut procéder pour étouffer les chrysalides dans les cocons, par le moyen du camphre. Ce que nous allons dire à ce sujet est le précis d'un Mémoire que M. Arnauld du Buisson, Prêtre de l'Oratoire, Auteur du nouveau procédé, a fait imprimer dans le Journal de M. l'Abbé Rozier, cahier du mois d'Avril dernier, page 361.

» Rien de plus simple & de plus aisé que l'opération proposée ; elle consiste à mettre du camphre dans une chambre ou dans un cabinet destiné à cet usage, après y avoir arrangé & étendu les cocons sur des claies, sur des reseaux ou autrement.

1°. Il est essentiel que la chambre ne soit pas trop grande relativement au volume des cocons qu'on veut étouffer, & qu'elle ferme bien ; ensorte que l'odeur du camphre ne puisse pas s'évaporer, soit par la porte, soit par la fenêtre, soit par le plancher, soit par le tuyau de la cheminée. Si elle étoit voutée ou plafonée, les choses en iroient mieux ; on en sent la raison.

2°. Dans le cas où une seule chambre ne suffiroit pas à ceux qui ont des filatures considérables, rien n'empêche d'en établir plusieurs.

3°. Les cocons doivent être récemment tirés des bruyeres, c'est-à-dire, qu'il ne faut pas attendre que les chrysalides soient prêtes à percer, ni même qu'elles aient commencé à grater.

4°. Les cocons soumis à l'action du camphre, ne demandent aucun soin particulier ; on observe seulement de ne les pas amonceler, & on les remue le moins possible.

5°. Un Fabricant peut tirer de la chambre les cocons dont il a besoin pour le service journalier de la filature, & les remplacer par d'autres, à fur & à mesure qu'il lui en arrive.

6°. Les chrysalides des cocons, ainsi traitées, sont étouffées dans l'espace de trente-six heures, au point de devenir noirâtres ; ce qui est une preuve évidente de l'efficacité du moyen & de la force de l'impression qu'elles ont subie. Si on garde ces même cocons un certain tems, elles se dessécheront entierement, & elles diminueront de volume. Cette automne derniere, j'eus l'occasion d'en montrer à plusieurs Fabricans des Cevénes, qui furent étonnés de l'état où elles étoient réduites.

7°. Une livre de camphre suffira pour étouffer successivement vingt quintaux de cocons. Cette substance ne se dissipe que peu à peu, & elle impregne l'air de la chambre par des émanations continuelles pendant près de trois mois. Du reste, il vaut beaucoup mieux en mettre trop que trop peu ; ce qui reste après le filage n'est pas perdu, on le réserve pour l'année suivante. Il n'est pas nécessaire d'avertir que le camphre se garde dans des bocaux de verre hermétiquement bouchés, qu'on a soin de tenir dans l'eau, ou tout au moins dans l'endroit le plus frais de la maison.

8°. Lorsqu'on veut étouffer une grande quantité de cocons à la fois, immédiament après avoir tout disposé, comme je l'ai déjà dit, il sera très-utile d'ajouter la fumigation suivante. Prenez trois onces de camphre coupé en petits morceaux, & trois verres de la meilleure eau-de-vie ; mettez le tout dans un plat verniffé, sur un réchaud garni de braise, au milieu de la chambre, & fermez la porte en vous retirant ; l'évaporation se fera bientôt, & produira un fort bon effet, attendu que les parties volatiles & pénétrantes du camphre se disperseront plus promptement & avec plus d'activité.

La puanteur ordinaire des filatures diminuera considérablement. On en sera aisément convaincu, pour peu qu'on fasse attention aux propriétés naturelles & aux effets du camphre sur la chrysalide. Ce dernier article n'est pas des moins intéressans par rapport à la salubrité de l'air dans les atteliers & dans les habitations qui les avoisinent, surtout dans les grandes chaleurs, où l'infection devient plus forte & se répand plus loin ».

Il est encore une autre maniere de procéder.

» Dans une chambre pareille à celle qui a déjà été décrite, faites construire en bois une armoire ou caisse de dix pieds de long, & de huit de haut, sur quatre de large, avec seize tiroirs en devant, placés l'un sur l'autre, qui auront chacun cinq pouces de profondeur. Le fond de ces tiroirs sera en gros fil de fer maillé, afin que la vapeur du cam-

phre puiſſe pénétrer librement par-tout.

Entre le fond de la caiſſe & le plus bas tiroir, il faut laiſſer un intervalle de deux pouces de hauteur, pour y éparpiller trois livres de camphre, le tout joignant & fermant bien; s'il y avoit des fentes ou des trous dans le bois, on les boucheroit ſoigneuſement avec du papier collé. Chaque tiroir contiendra environ quatre-vingt livres de cocons; ce qui fait près de treize quintaux.

Au bout de trente-ſix heures, vous retirerez les cocons du premier tiroir, & vous deſcendrez les autres tiroirs par rang, pour les rapprocher du camphre, enſorte que celui qui étoit le ſecond devienne le plus bas &c. Le tiroir vuide ſera rempli de cocons frais, & mis dans le haut, à la place vacante.

Quinze heures après cette premiere opération, vous retirerez encore les cocons du plus bas tiroir, & vous deſcendrez les autres par rang, comme la premiere fois, en mettant toujours le tiroir vuide dans le haut, après l'avoir rempli de cocons frais, & ainſi de ſuite de 15 en 15 heures.

Par cette manœuvre, on peut étouffer treize quintaux de cocons à la fois avec une ſeule caiſſe, vingt-ſix avec deux, & cinquante-deux avec quatre; ce qui eſt plus que ſuffiſant pour les plus groſſes filatures.

En retirant les cocons des tiroirs, vous les emmagaſinerez dans la même chambre où ſont les caiſſes; ils y ſeront mieux que par-tout ailleurs, à cauſe de la vapeur du camphre qui y eſt renfermée.

Une caiſſe, une fois garnie de camphre, ſert pour toute la ſaiſon du filage, ſans qu'il ſoit beſoin d'y en ajouter de nouveau. Ce dernier procédé eſt meilleur & plus sûr que l'autre; je conſeille de s'y tenir de préference ».

Nous ne nous étendrons pas ſur les avantages qui réſultent de cette nouvelle méthode; il n'eſt perſonne dans le nombre de ceux qui connoiſſent cette matiere, qui ne puiſſe les ſaiſir aiſément. D'ailleurs nous renvoyons au Mémoire même les perſonnes qui voudront en ſçavoir davantage, notre Gazette ne nous permettant pas de plus longs détails. Nous nous contenterons d'obſerver que cette méthode a été propoſée en 1776 aux Etats de Languedoc, qui ont chargé MM. de Montferrier & de Joubert, Syndics-Généraux, de faire procéder en leur préſence à des eſſais propres à fixer l'opinion publique ſur cet objet important, & de dreſſer procès-verbal du réſultat, pour leur être préſenté dans l'Aſſemblée prochaine. L'Auteur a operé ſous les yeux & à la ſatisfaction de ces deux Officiers de la Province. Cependant dans les *Affiches du Dauphiné* du Vendredi 24 Juillet dernier, N°. 13, pag. 51, nous liſons que pluſieurs perſonnes ont été trompées dans l'expérience qu'elles ont voulu faire d'après l'expoſé du Mémoire ſéduiſant de M. Arnaud. Pour abréger, on ſe borne à citer l'exemple de M. Jubié, Entrepreneur de la Manufacture Royale des ſoies, à la Sône en Dauphiné, & au ſujet duquel le Critique s'exprime ainſi:

» Toujours empreſſé à ſaiſir tout ce » qui offre la moindre apparence d'uti- » lité réelle, ce Citoyen zélé eut à » peine connoiſſance du Mémoire en » queſtion, qu'il ſe hâta de faire conſ- » truire à grands frais, dans un appar- » tement plafonné & exactement fermé, » la grande caiſſe à tiroirs de dix pieds » de long & de huit pieds de haut, ſur » quatre de large, avec ſeize tiroirs » placés l'un ſur l'autre; le tout conſ- » truit dans les dimenſions preſcrites » par le Mémoire de M. Arnaud du » Buiſſon, Prêtre de l'Oratoire. Comme » tous les tiroirs ne purent pas être » maillés en gros fils de fer, par le dé- » faut du tems néceſſaire, M. Jubié ſe » contenta de faire l'épreuve ſur deux » tiroirs d'en bas de ladite caiſſe, le ſur- » plus des tiroirs ſans être maillés en » fil de fer, fermoient exactement.

» Le 24 Juin, à ſept heures du ſoir, » M. Jubié fit dépoſer dans ces deux » tiroirs cent dix livres de cocons qui » avoient été levés des bruyeres le 23 » Juin au ſoir. Le 26, à 5 heures du matin, » M. Jubié a ouvert le premier tiroir; » mais après avoir ouvert pluſieurs co- » cons, & en avoir ſorti les chryſali- » des, il s'eſt apperçu qu'elles étoient » encore pleines de vie.

» Le 27, il a vérifié de nouveau les » tiroirs, même réſultat.

» Enfin il a laiſſé les cocons juſqu'au » 29 matin dans les deux tiroirs; mais à

» cette époque, il a été obligé de faire » retirer ces cocons du camphre, parce qu'ils étoient tous couverts de papillons, sans qu'aucuns d'eux parussent avoir souffert de la forte exhalaison de quatre livres de camphre » qu'on avoit eu soin d'éparpiller entre » le fond de la caisse & le plus bas tiroir ».

» Tel est à la lettre le résultat de l'expérience de M. Jubié, qui s'étoit empressé de vérifier & de faire valoir une » découverte annoncée sous l'approbation » des Etats du Languedoc.

» On croit devoir donner cet avis pour » désabuser le Public sur toutes les prétendues découvertes qui ne sont pas » étayées de faits prouvés, & qui peuvent l'induire en erreur à son préjudice ».

Cette critique ne restera pas, selon toute apparence, sans réponse de la part de M. Arnaud. Il est inconcevable que des expériences qui ont si bien réussi entre les mains de leur Auteur, & qu'il a faites avec succès sous les yeux de Juges aussi éclairés, aient manqué si complettement dans celles de M. Jubié. N'y auroit-il pas ici quelque omission ou quelque inexactitude dans la maniere d'opérer? C'est ce qu'il est bien important d'examiner. Au reste nous nous félicitons d'avoir fourni à l'Auteur de la nouvelle méthode un fait qui lui est favorable. Nous le tenons d'un Correspondant sur les lumieres & l'exactitude duquel on peut compter.

DE NANTES, *le 27 Juillet.*

Nos Négocians ayant obtenu la permission d'armer en course, en conséquence de la Déclaration de Sa Majesté, plusieurs souscriptions se sont formées ici, & il y en a déjà une ouverte pour l'armement de deux frégates de vingt-six canons. Les actions sont de mille livres chacune.

DE TOURS, *le 7 Août.*

D'après le relevé général fait dans la Généralité de Tours, il y a eu dans le courant de l'année 1777, 54840 naissances, 12845 mariages, & 38469 morts. Il y avoit eu en 1776, dans la même Généralité, 50274 naissances, 12977 mariages, & 41261 morts. On voit par ce résumé qu'il y a eu en 1777, 4566 naissances de plus qu'en 1776, & qu'en 1776, il y a eu 132 mariages & 2792 morts de plus qu'en 1777.

DE PARIS, *le 9 Août.*

Prix de 800 livres, proposé par la Société Libre d'Emulation &c. La Société demande: » Quelle est la méthode la plus » avantageuse de faire fermenter le marc » du raisin, d'en retirer l'esprit ardent » qu'il contient, & quels sont les vaisseaux les plus convenables pour sa distillation? ».

Après avoir retiré par l'action du pressoir, & autant qu'il est possible, le vin contenu dans le raisin mis à fermenter, il reste encore dans son résidu ou marc, une certaine quantité de substance vineuse qui, par le secours d'une nouvelle fermentation, fournit une masse assez considérable d'esprit ardent qu'on retire par la distillation de ce marc ou de son produit. La liqueur qu'on en obtient est appellée *eau-de-vie de marc* ou *eau-de-vie genne*, & a toujours un goût & une odeur désagréable.

La maniere de faire fermenter le marc varie suivant les Provinces. Ici on pratique un creux en terre, dans lequel on le jette, & le marc est ensuite recouvert d'une partie de la terre tirée de ce creux; là, ce creux est garni de planches pour que la terre ne se mêle pas avec le marc. Ailleurs, on en remplit de grands tonneaux, & ils sont bouchés exactement, après que le marc y a été bien foulé. Dans quelques endroits, le marc est émietté après le pressurage du vin, jetté dans la cuve qui a servi à la fermentation de la vendange, chaque jour abreuvé d'un peu d'eau, jusqu'à ce que le marc nage presque dans le fluide; enfin, soumis à la fermentation, qui dure plus ou moins à se completter, suivant la chaleur de la saison; la qualité du raisin &c. Lorsque la fermentation est à son complément, on tire la liqueur de la cuve, le marc est jetté sur le pressoir & pressuré; enfin, tous les produits sont mêlés ensemble dans des tonneaux &c. Cette liqueur est appellée dans les Provinces *buvande, piquette, petit-vin &c.*

Tels ſont les procédés les plus généralement ſuivis, & quoiqu'il en exiſte pluſieurs autres, il ſuffit d'avoir rapporté les premiers, pour que ceux qui concourront, ſaiſiſſent le vrai point de la queſtion.

Lorſqu'on diſtille les marcs fermentés, d'après les trois premieres méthodes, on charge l'alembic à moitié, & on y ajoute de l'eau pour baigner entierement le marc. La chaleur fait bouillir l'eau; cette eau s'éleve en vapeurs, & ces vapeurs entrainent avec elles les portions d'eſprit ardent qui adhéroient au marc. L'eau-de-vie ainſi obtenue, a toujours un goût déſagréable & une odeur forte. Pour y remédier, on a propoſé pluſieurs expédiens. Voyez le Mémoire de M. *Beaumé*, déjà cité & couronné par la Société; voyez la machine propoſée par M. *Devaune*, Apothicaire à Beſançon, décrite, pag. 185, du Recueil des Mémoires couronnés par la Société de Limoges, ſur la diſtillation des vins *. Ces machines empêchent que le marc ne brûle contre les parois de la chaudiere. Ceux qui ſuivent le quatrieme procéde n'ont pas cet inconvénient à redouter.

La diverſité des opérations, de leurs réſultats, le peu de principes démontrés relativement à la fermentation des marcs, ont engagé la Société, pour completter l'Art de la diſtillation des vins, à demander aux Concurrens de conſtater par des expériences réitérées pluſieurs fois, & différemment modifiées; 1o. à laquelle des méthodes de la fermentation du marc, il convient de donner la préférence; 2o. d'en indiquer une nouvelle, ſi on en trouve une meilleure; 3o. de conſtater à quelle époque on doit commencer la diſtillation de ces ſubſtances pour en retirer la plus grande quantité d'eſprit ardent, & les inconvéniens qui peuvent réſulter de les diſtiller trop tôt ou trop tard; 4o. de fournir un modele & *non un deſſin* du fourneau & de l'alembic dont on doit ſe ſervir pour la diſtillation. Les Mémoires & les modeles ſeront remis, francs de port, avant le premier Janvier 1780 (le terme eſt de rigueur), chez M. *Comynet*, Directeur-Général du Bureau de Correſpondance, rue des Deux-Portes Saint-Sauveur ».

* *On trouve cet Ouvrage à Lyon, chez les Freres* Périſſes, *& à Paris, chez* Moutard, *Hôtel de Clugny, rue des Mathurins.*

POMPES pour fournir de l'eau à la Ville de Paris.

» Il paroît des Lettres-Patentes du 7 Février dernier, regiſtrées en Parlement le 16 Juillet ſuivant, qui permettent aux ſieurs Perier freres, ſans s'arrêter aux demandes des ſieurs Dauxiron, Officier réformé du Régiment d'Auſtraſie, & Capron, Architecte, 1o. d'établir & de faire conſtruire à leurs frais dans la Ville de Paris & lieux qui ſeront jugés convenables par les Prévôt des Marchands & Echevins de la Ville, des pompes ou machines propres à élever l'eau de la Seine, & à la conduire dans les differens quartiers de ladite Ville, pour être diſtribuée aux Porteurs d'eau dans les rues & dans les maiſons, aux Particuliers, Corps & Communautés qui en deſireront, au prix qui ſera convenu de gré à gré entre eux & leſd. Srs. Perier; 2o. de faire conſtruire auſſi à leurs frais, & aux endroits qui leur ſeront indiqués par les Prévôt des Marchands & Echevins, des fontaines de diſtribution, pour faciliter, à un prix modique, l'approviſionnement des petits ménages & des Particuliers qui ne jugeront pas à propos d'avoir chez eux des réſervoirs; 3o. de placer ſous le pavé tous les tuyaux de conduite, trappes, regards, puiſards & robinets, & de faire en outre toutes les conſtructions néceſſaires à la perfection de l'établiſſement deſd. pompes à feu, pour lequel établiſſement il leur eſt accordé un privilege excluſif pendant 15 années, à compter du jour que leurs machines commenceront à ſervir, ſous la condition toutefois qu'ils ſeront obligés de les mettre dans leur perfection & en état de diſtribuer au moins 150 pouces d'eau dans trois ans, à compter de ce jour, paſſé lequel tems & à faute de ce faire, ledit privilege ſera regardé comme nul & de nul effet, ſans cependant qu'il puiſſe nuire ni préjudicier à l'exécution, s'il y a lieu, du projet donné par feu M. de Parcieux, pour amener à Paris l'eau de la riviere d'Yvette, ni à celle de tous projets, machines ou établiſſemens autres que leſdites pompes & machines à feu qui pourroient être propres à fournir de l'eau à la Ville de Paris ».

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 8 Août 1778, au Mercredi 12 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 10 l. 5 s. à 10 l. 15 s. *le septier.*

Du Samedi 8 Août 1778 au Mercredi 12 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 l.; *id.* à la Grêve, de 18, 19 à 20 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Août 1778, de 49 à 50 l.; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 33 à 34; *id.* nouveau, de 31 à 32; le cent de paille vieille, de 15 à 16; *id.* nouvelle, de 14 à 15; le foin à la Grêve, de 30 à 31 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Août 1778.

Or de Portug. à	730 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à	725		
Du Pérou à	718		
Les guinées à	727		
Ducats à	99		*once.*
Or fin à 23 karats 31 32	101		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5	
Piastres à	49	15	

Changes de Paris du 12 Août 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 ⅜
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 3
Cadix	14 19
Livourne	98 ½
Gênes	96 ¼
Lyon	½

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Lundi 10 Août 1778		Du Mardi 11.	
Messieurs		*Messieurs*	
Thevenin... pp^lles.	M.	Cauchy..... pp^lles.	M.
Viageres.....	M.	Viageres.....	M.
Masson. ..... pp^lles.	L.	Tontine.....	M.
Viageres.....	M.	Marsollier..... v^res.	M.
Delamotte ... pp^lles.	L	Perpétuelles..	M.
Viageres	L.	Defays..... pp^lles.	M.
Creuzé..... pp^lles.	L.	Viageres.....	M.
Viageres	L.	Desplaces.. pp^lles.	M.
Tontine.....	L.	Viageres....	M.
Certain..... pp^lles.	L.	Tontine.....	M.
Viageres.....	L.	Vieillard.... pp^lles.	M.
Tontine.....	M.	Viageres.....	M.
.....		Tontine.....	M.
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1778.	*Lundi 10.*	*Mardi 11.*	*Mercredi 12.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1670 75 72 ½ .	1672 ½ 75. . .	1677 ½ 80 . .
D°. 16 25^es . .	1100	1100 . . .	. . . . .
D°. 8^es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25^es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	392	. . . . .
Rescriptions . .	19 18 ½ 19 ½ .	19	18 ½ 19 . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	3 2 ¾ 2 ½ . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 21 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 7 Mars.*

DANS une Assemblée de la Société libre Economique de Russie, M. le Pasteur Laxmann choisit pour son Discours de réception une matiere fort intéressante & qui lui mérita un applaudissement général de la part de ses nouveaux Confreres. Il se proposa de faire voir les inconvéniens qui résultent du défaut d'uniformité dans la nomenclature des plantes. C'est sur-tout en Allemagne & en Russie que se fait sentir davantage cet abus; il y donne souvent lieu à des bévues très-funestes à la santé des hommes & à celle des animaux. Nous ne pouvons présenter qu'une légere idée du Discours du nouveau Récipiendaire, en nous arrêtant à quelques-unes de ses principales observations.

La plante appellée en Langue Russe *Sweroboi*, & que Linnée nomme *Swertia rotata*, est en Russie un remede presque universel pour le Peuple. Elle fleurit en Juillet, & c'est alors qu'on la recueille & qu'on la fait sécher. Prise en décoction, elle guérit la jaunisse, l'éthisie, la pulmonie & autres maladies de poitrine; appliquée en cataplasme, elle guérit aussi les plaies, les maux de nerfs &c. Il seroit donc important qu'une plante aussi salutaire fût connue de tout le monde sous le même nom; or M. Laxmann observe que la dénomination de *Sweroboi* se donne en Russie, à un si grand nombre de plantes différentes, qu'il n'y a pas une Province de cet Empire qui n'ait son *Sweroboi* particulier; & il a vu des Charlatans qui vendoient jusqu'à douze sortes de *Sweroboi*.

Il croit dans les environs de cette Capitale une plante qu'on nomme en Russe *Starodubka*, & en Latin *Gentiana campestris*. On la trouve dans le Gouvernement d'Orembourg où on lui donne le nom d'*Adonis Apennina*. Ces deux différentes dénominations peuvent induire en erreur; ce qui est d'autant plus fâcheux que cette plante est un excellent remede pour les chevaux.

On en recueille les feuilles au mois de Mai, parce qu'elle fleurit de très-bonne heure; on la fait sécher ensuite pour la conserver. Dès qu'on s'apperçoit qu'un cheval est attaqué de la toux, ou que quelque travail forcé l'a trop fatigué, on met un peu de cette herbe dans un vase, on y verse de l'eau bouillante, qu'on fait réduire à moitié, en l'exposant à un feu doux. Lorsque la liqueur est refroidie, on la fait prendre à l'animal qui se trouve bientôt soulagé.

La *Valeriana officinalis* est regardée en Russie comme un remede souverain contre les convulsions auxquelles les enfans sont sujets. Mais elle se trouve désignée sous des noms qui conviennent également à d'autres plantes; il en est de même du *Gnaphalium Dioicum*, qui est très-

commun dans cet Empire où on employe comme un remede efficace pour les maux de gorge. Desorte qu'on court les risques de prendre, pour ces plantes, d'autres végétaux qui peuvent produire des effets contraires à ceux qu'on en attend. On ne seroit point exposé à ces accidens si chaque plante n'avoit qu'une seule dénomination.

Il y a long-tems que ces observations ont été faites & que d'autres ont formé les mêmes vœux que M. Laxmann; mais l'exécution s'en fera attendre encore bien des années.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 24 Mars.*

Nous avons déjà parlé, il y a quelque tems, des dépenses que fait le Roi pour augmenter la Bibliotheque de cette Capitale, & nous avons fait remarquer avec quel zele ce Prince travaille à l'enrichir. Nous allons rapporter aujourd'hui une circonstance qui fera époque dans l'Histoire de cet Etablissement Littéraire.

Vers le milieu de ce mois, le Ministre de Constantinople en cette Cour se rendit à notre Bibliotheque, avec toute sa suite, & y resta pendant quatre heures. Il y admira beaucoup une magnifique collection de gravures qui fait partie de ses richesses; mais ce qui l'étonna le plus ce fut d'y trouver un grand nombre de Manuscrits & de Livres Musulmans; il fut sur-tout très-satisfait de rencontrer dans ce dépôt l'Histoire de Perse composée en Langue Turque par M. Krasenski: il lut avec plaisir plusieurs morceaux des vies de Mahomet I. & de Mahomet II. Ce vies, composées par l'Iman Abufuud, sont un Ouvrage très-rare. Le Ministre assura ne l'avoir jamais vu ailleurs que dans la Bibliotheque du Grand-Seigneur. On lui montra ensuite un superbe exemplaire de l'Alcoran en manuscrit; il le pressa contre son front & le baisa: il pria ensuite affectueusement le Bibliothécaire de le conserver avec soin & de ne le confier qu'à des personnes *dignes de toucher un Livre si sacré.*

Son Excellence s'est occupée pendant son séjour à visiter le petit nombre de Manufactures, de Fabriques & d'Atteliers qui se voyent dans cette Capitale.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 24 Mars.*

M. Nicolaï, Libraire de Berlin, aussi avantageusement connu dans la République des Lettres que dans le commerce de Livres, avoit sacrifié depuis plusieurs années des fonds considérables pour établir la *Bibliotheque universelle d'Allemagne*, Ouvrage très-considérable auquel il travaille, secondé par un grand nombre de Sçavans les plus distingués de toute l'Allemagne. Cet Ouvrage embrasse toutes les branches de la Litterature & des Sciences, par conséquent la *Théologie*. Le Docteur Bardht, Auteur des Livres du nouveau Testament que viennent de condamner les trois Religions dominantes, a trouvé bon de s'emparer de la partie Théologique de la *Bibliotheque universelle d'Allemagne*, & a cru devoir la publier, avec ses remarques, sous le nom de *Collection de Littérature Théologique* &c. Mais par un Decret en date du 21 Février de cette année, l'Empereur a condamné le Docteur Bardht à se désister de son entreprise, & la Commission Censoriale qui siege à Francfort a reçu ordre de confisquer les contrefactions du Docteur & toutes celles dont elle pourra avoir connoissance. L'intention de Sa Majesté Impériale est que les Princes de l'Empire ne favorisent en aucune maniere cette espece de commerce.

ESPAGNE.

DE VALENCE, *le 26 Mars.*

Le riz qui croît dans le Royaume de Valence est en général très-estimé; c'est sur-tout dans le terrein situé entre Mogente & Saint-Philippe qu'on recueille le plus parfait. On y trouve l'eau par-tout à six ou huit pieds de profondeur, & il y est aisé d'arroser la superficie de la terre autant qu'on le juge convenable. Voici de quelle maniere on cultive le riz dans ce canton.

» On laboure un champ en hiver, on y seme des feves qui fleurissent en Mars; alors on laboure de nouveau, afin que les tiges de ces feves lui servent d'engrais; ensuite on le couvre d'eau jusqu'à ce qu'il en soit bien imbibé, puis

on le laboure une troisieme fois. Après l'avoir labouré & l'avoir encore recouvert d'eau, on y seme le riz qui, au bout de quinze jours, a environ cinq pouces de haut ; on l'arrache, & on en fait des bottes d'un pied d'épaisseur, que l'on transporte dans un champ voisin bien préparé & couvert de quatre doigts d'eau. Aussi-tôt plusieurs hommes, placés en haye, prennent chacun une botte & en arrachent avec la main quatre ou cinq poignées qu'ils plantent dans la terre mouillée & boueuse, en laissant un pied de distance entre chaque plant. Ces quatre ou cinq poignées produisent depuis cinquante jusqu'à cent vingt épis : elles se rejoignent de maniere que les plants se touchent. Ces plants montent en graine avec le tems.

Pour tirer le grain de l'épi & le nétoyer, on se sert de moulins à eau dont la pierre inférieure est couverte d'une écorce de liege ; la pierre supérieure sépare, en tournant sur l'inférieure, la pointe des épis, & la pellicule qui enveloppe le grain, & cela sans l'endommager. Le riz de Valence n'est ni aussi blanc, ni aussi grainé que celui du Levant, mais il est beaucoup plus sain ; car celui du Levant contracte, avec le tems, de l'âcreté, desorte qu'on est obligé de le laver à diverses reprises pour lui ôter ce mauvais goût, sans toutefois pouvoir y réussir parfaitement. Le riz de Valence n'a pas ce défaut ; mais il est un peu jaune. Il seroit aisé de le blanchir en le lavant avec de l'eau de chaux ; cependant on ne conseille point d'avoir recours à ce procédé, parce qu'il peut devenir très-préjudiciable au grain ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Toulouse, *le 7 Avril.*

Il y a quelques mois que MM. les Prieur & Consuls de la Bourse commune des Marchands de cette Ville s'étant assemblés extraordinairement, firent un réglement de discipline pour remédier à des abus que quelques-uns de ses Membres commettoient dans l'exercice de leur profession ; abus dont le Chef de cette Compagnie se plaignit en ces termes dans un discours qu'il prononça pour engager ses Confreres à prendre cette affaire en considération.

» Nous ne sçaurions, disoit-il, tolerer plus long-tems que l'on fasse revivre ces contrats monstrueux des derniers siecles, contre lesquels les deux Puissances se réunirent pour en extirper la cause ; vous le sçavez, MM., ils prêtent la marchandise à des Particuliers non Marchands, afin d'en exiger un prix beaucoup au-dessus du taux légitime, & se prévalent indignement de l'inexpérience & du besoin ; comme ils sçavent que cette marchandise devient un effet stérile entre les mains des Acheteurs, ils la font racheter à une perte énorme par des Agens secrets ».

Pour arrêter le cours d'un désordre si odieux, la Compagnie délibera d'une voix unanime & par acclamation ce qui suit : » 1°. Que lorsque quelqu'un du Corps de la Bourse sera inculpé de quelque négociation frauduleuse, il soit cité une Commission qui sera composée de douze Commissaires, & des Prieur, Consuls & Syndic du Corps : s'il comparoît, il sera interpellé sur tous les faits relatifs à l'accusation ; après quoi, on lui communiquera les preuves écrites que l'on peut avoir, afin qu'il les avoue ou désavoue : s'il est reconnu coupable, il sera puni pour la premiere fois d'une *abstention* pendant six mois, de toutes les Assemblées du Corps, & de tout exercice de Jurisdiction, sans pouvoir etre éligible à aucune Charge pendant tout ce tems ; le délibéré correctionnel sera affiché sur les portes de l'intérieur de la salle d'Assemblée. 2°. S'il récidive, il sera condamné à s'abstenir pendant un an des Assemblées, en une aumône de 50 liv., & pareille affiche. 3°. S'il devient incorrigible, & s'il est convaincu d'une troisieme faute, il sera rayé du tableau des bons & loyaux Marchands sous l'autorité de la Cour, & en conséquencé déferé à M. le Procureur-Général, par le Syndic du Corps à qui il sera remis à titre de *dénonce* les trois procès-verbaux, avec les pieces qui ont servi de preuve. 4°. Dans tous les cas où l'on procédera contre un des Membres du Corps, il sera tenu par les Commissaires

procès-verbal en forme, de la procédure sommaire qu'on fera, soit qu'elle tende à sa décharge ou à la conviction. 5°. S'il refuse de comparoître, il sera tenu pour coupable des faits dont on l'inculpe, & puni comme tel. 6°. Après la procédure achevée, il sera convoqué le lendemain une Assemblée générale, pour y être fait lecture du procès-verbal, dont on notifiera le déliberé au coupable, par le ministere de l'Huissier, sous signification légale. 7°. Il sera libre aux Commissaires de graduer les peines, suivant la gravité du délit. 8°. Il est encore déliberé que le Corps charge la conscience & la Religion de MM. les Prieur & Consuls d'avoir la plus sévere attention aux Causes d'Audience où il sera question de ces sortes d'affaires, afin de se ménager par écrit un corps de preuves contre celui des Justiciables qui se sera immiscé dans cette négociation ; qu'à cet effet, ils interpelleront les différentes personnes qui seront intervenues dans le marché, tels que les Vendeurs, Acheteurs, Proxenetes & tous autres dont il sera tenu registre, & ils retiendront les actes & pieces produites par les Parties, pour servir de preuve. Si les coupables sont étrangers au Corps de la Bourse, ils seront dénoncés à M. le Procureur-Général, à qui l'on remettra tous les actes & pieces pour agir contre eux, selon sa sagesse ». Cette Délibération a été autorisée par Arrêt du Parlement de Toulouse le treize Septembre de l'année derniere.

DE SAINT-MALO, *le 9 Avril.*

Il vient de se faire dans cette Ville un de ces Etablissemens patriotiques que nous voyons se multiplier de toutes parts & qui prouvent que l'esprit de bienfaisance & d'humanité fait journellement de nouveaux progrès ; c'est une Manufacture pour occuper les pauvres. On y fait des bas unis & à côtes, des chaussettes, des toiles de ménage & autres. Ceux qui employeront leurs soins pour procurer à cette Maison de l'ouvrage ou le débit des marchandises qui s'y fabriquent, jouiront d'un droit de commission, à moins qu'ils n'aiment mieux se contenter pour récompense de la douce satisfaction de procurer la subsistance à des indigens. M. des Saudrais de Fresne, Curé perpétuel, Grand-Vicaire, Chanoine Honoraire de la Cathédrale de Saint-Malo, a bien voulu se charger de la direction de cet Etablissement ; c'est à ce respectable Ecclésiastique qu'il faut s'adresser en affranchissant les lettres. Sa demeure est rue de la Vicairerie.

DE FONTAINEBLEAU, *le 12 Avril.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. » Tout ce qui peut nous rappeller la mémoire de notre Roi Henri IV. ne peut être recueilli trop précieusement. C'est pourquoi, je me fais un devoir, Mr, de consigner dans vos Feuilles une petite anecdote dont notre Ville a été, pour ainsi dire le théâtre, & que peu de personnes sçavent, quoiqu'elle soit bien propre à caracteriser ce bon Prince.

Un jour Henri IV. traversant la gallerie du Château de Fontainebleau, vit un Laboureur nommé de la Foy, qui appuyé sur une croisée, regardoit attentivement dans le jardin de l'Orangerie. Le Roi, lui frappant sur l'épaule, lui dit ; mon ami, que consideres-tu là ? — Sire, c'est votre jardin ; il est certainement très-beau, mais j'en ai un qui vaut mieux encore. — Et où est ton jardin ? — Près de Malesherbes. — Je ne serois pas fâché de le voir ». En effet, Henri alla quelques jours après à Malesherbes pour y rendre visite à la Belle d'Entragues à qui cette Terre appartenoit alors. Il se fit conduire à la Ferme de la Foy & lui demanda à voir son jardin. Notre bon Laboureur le mena dans une vaste piece de bled qui étoit de la plus grande beauté : *Ventre-sein-gris*, lui dit le Roi, *tu avois raison, ton jardin est plus beau & meilleur que le mien.* Le bon Prince, pour lui témoigner sa satisfaction, & pour honorer en sa personne le plus ancien & le premier de tous les Arts, lui accorda le privilege de porter un épi d'or attaché à son chapeau. Il existe encore plusieurs descendans de ce digne Laboureur dans divers cantons du Gâtinois & dans la Beauce, où ils exercent avec honneur la profession de leur ancêtre.

Le ROI étant informé qu'il s'eſt élevé des doutes par rapport à l'élection des Gardes-Jurés des Marchands & Fabricans, qui doit être faite chaque année, en exécution des Réglemens des Manufactures ; & ayant de plus reconnu que la Police & l'inſpection qui ſe fait par leſdits Gardes-Jurés eſt très-utile au progrès deſdites Manufactures, & que le Commerce en a tiré de grands avantages, a jugé à propos de maintenir cette police, non-ſeulement dans les Villes où Sa Majeſté a rétabli des Communautés d'Arts & Métiers, mais encore dans tous les lieux où il n'en a pas encore été établi. En conſéquence Sa Majeſté, par des Lettres-Patentes du 1 Décembre dernier, regiſtrées en Parlement le 12 Février ſuivant, ordonne que les Réglemens concernant la police & l'inſpection qui doit être faite par les Gardes-Jurés des Marchands & Fabricans, ſeront exécutés, & qu'en conſéquence il continuera d'être procédé en la maniere accoutumée à l'élection deſdits Gardes-Jurés, comme avant l'Edit du mois d'Avril 1777, & ce dans toutes les Villes & lieux où il étoit d'uſage d'en nommer.

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

» Le 15 de ce mois, ſix des Eleves de l'Ecole Royale Vétérinaire ont été examinés ſur la *matiere médicale externe.*

Les errhines, les maſticatoires, les repercuſſifs, les émolliens, les réſolutifs, les maturatifs, les digeſtifs, les déterſifs, les cicatriſans & les cauſtiques ont fait la matiere de cet examen. Les Répondans ont expliqué la nature & les effets de ces différens topiques ; ils ont indiqué les moyens d'en faire uſage, les cas où ils doivent être employés & ceux où ils doivent être rejettés &c. &c.

Les Eleves qui ont été interrogés ſont les ſieurs Biſoard, entretenu par les Etats de la Province de Bourgogne ; Tanon, par les Etats de Béarn ; Gaitoux, par M. le Comte de Puyſegur ; Lelievre, par la Province de Picardie ; Tanguenard, par M. l'Intendant de Caen, & Guinot, par M. l'Intendant de Lyon. Tous ces Eleves ont été généralement applaudis, & le ſort a couronné le Sr. Tanguenard.

Le Sr. Baour & le Sr. Mangin, Eleves Militaires caſernés n'ont pu concourir ; le premier à cauſe de la difficulté qu'il a de s'énoncer dans notre Langue ; & le ſecond, parce qu'il a été arrêté dans le cours de cette étude par une maladie aſſez grave.

Le même jour & l'après-midi, onze Eleves ont démontré le thorax, la trachée-artere & les bronches, les poumons, les uſages de ce viſcere, le diaphragme, le pericarde, le cœur, ſes uſages, les meninges & le cerveau. L'explication de ces différens organes comparés dans le cheval, le bœuf & le mouton, eſt échu par le ſort à ces mêmes Eleves qui ſont,

Les ſieurs Ortoli, entretenu par les Etats de Corſe, Secrettin, par la Province de Bourbonnois ; Ignard, par les Etats de Bourgogne ; Péroche, par la Province d'Auvergne ; Laſſerre, par le Pays de Comminges ; Mayeux, par la Province de Champagne ; Siman, par ſon pere ; Cholet, Mangin, Chapet & Brard, Eleves Militaires caſernés & entretenus par le Roi.

Les ſieurs Lelievre, Brard, Ortoli, Secrettin, Peroche & Mangin ont parfaitement ſatisfait l'Aſſemblée ; le ſort a couronné le Sr. Secrettin. Les ſieurs Chapet & Laſſerre ont obteuu l'*Acceſſit* ».

Le feu ayant pris, la nuit du 29 ou 30 du mois dernier, au Bourg de Dampierre en Champagne, dix maiſons ont été la proie des flammes. On fait monter à 60 mille liv. la perte cauſée par cet accident. Mais l'événement le plus affligeant dans cette triſte circonſtance, eſt le ſort d'une mere enceinte de ſept mois, qui, après avoir ſauvé des flammes un enfant, voulut leur en dérober encore un ſecond & eut le malheur de périr avec lui en le ſerrant entre ſes bras.

DESCRIPTION d'une Machine très-ſimple, par le moyen de laquelle un homme ſeul peut charger deux trouſſes conſidérables de fourrage ou deux autres fardeaux ſur un mulet ; tirée des Memoires manuſcrits de M. Pingeron ſur les Arts utiles & agréables.

» Les Payſans des environs de Toulon ſe ſervent d'une Machine de la plus grande ſimplicité pour charger du fourrage

ſur leurs mulets. Un homme ſeul ſuffit pour cette manœuvre qui, dans les autres pays, en exige toujours deux, ſi on ne veut pas expoſer le fardeau à tomber par terre & à bleſſer le mulet. Elle m'a paru d'autant plus digne d'être connue, que dans pluſieurs parties de la France, dans toute l'Eſpagne, l'Italie, & dans les Royaumes de Naples & de Sicile, les tranſports, faute de grands chemins, ſe font encore tous à dos de mulet.

La Machine conſiſte tout ſimplement dans quatre pieces de bon bois formant un quarré long un peu convexe, qui embraſſent les deux arcs du bât de maniere qu'il ne peut point aller ni en avant ni en arriere. Deux cylindres ou rouleaux tournent, parallelement à la longueur du mulet, dans deux trous pratiqués dans les traverſes du cadre en queſtion, dont l'une regarde la tête & l'autre la queue de l'animal. Ces cylindres ou treuils ont une eſpece de tête hors du cadre, percée de pluſieurs trous où on met de petites *billes* ou leviers pour faire tourner ces deux petits treuils. Il y a quelques Payſans qui aſſujettiſſent ces treuils ou cylindres en faiſant entrer une partie ſaillante ménagée dans ces têtes ou extrêmités du treuil dans une troiſieme traverſe. Cette précaution complique un peu la Machine, mais elle la rend bien plus ſolide.

Maniere de s'en ſervir. Le Muletier apporte les deux trouſſes * de foin qu'il veut charger à côté de ſon mulet, & paſſe enſuite ſous une trouſſe une double corde attachée d'un bout à un des petits côtés de la Machine, & par les deux autres bouts au milieu du treuil qui eſt du côté oppoſé à la trouſſe; il répéte enſuite cette opération pour la ſeconde trouſſe. On doit remarquer que, par cette diſpoſition, les cordes ſe croiſent, pour mieux embraſſer les trouſſes.

Cet homme paſſe enſuite derriere ſon mulet & tourne les treuils avec les mains juſqu'à ce que les cordes ſoient bien roidies; il met une bille dans un des treuils pour augmenter ſa force, éleve une des trouſſes, & s'il eſt adroit, toutes les deux à la fois. Quand il n'a élevé qu'une trouſſe, celle qui reſte tient lieu du Muletier qui ſoutient le fardeau quand ſon camarade charge le mulet. On arrête enſuite les billes au cadre avec une corde & le mulet peut partir. S'agit-il de décharger, on délie les billes, & les trouſſes de foin deſcendent d'elles-mêmes à meſure que leur poids fait dérouler la corde qui eſt ſur les treuils. Chaque mulet a une pareille machine qui peut être regardée comme une eſpece de bât mis ſur le premier. Cet uſage eſt encore connu à Hieres ».

* *On porte le fourrage dans des filets en Eſpagne & en Provence. Cet uſage devroit bien s'introduire dans nos Armées.*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livre.

Obſervations ſur le froid rigoureux du mois de Janvier 1776; par M. J. H. Van Swinden, Profeſſeur de Philoſophie, en l'Univerſité de Franeker: Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences à Paris: Membre des Sociétés de Haarlem & d'Utrecht. A Amſterdam, chez Marc-Michel Rey, 1778. In-8o. de 330 pages. On en trouve des exemplaires à Paris, chez Leclerc, Libr., quai des Auguſtins.

Pluſieurs Phyſiciens ayant publié ſéparément leurs Obſervations ſur le froid extraordinaire du mois de Janvier 1776, M. Van Swinden a cru que le Public verroit avec plaiſir qu'on les raſſemblât toutes ſous un point de vue, qu'on les comparât entre elles, & qu'on y en ajoutât de nouvelles ſi on pouvoit ſe les procurer. C'eſt ce qu'il a entrepris de faire dans cet Ouvrage qui eſt diſtribué en deux parties. La premiere préſente un Recueil d'obſervations purement météorologiques, faites en plus de 80 endroits différens de l'Europe. On voit par le détail de toutes ces obſervations comparées entre elles, que la progreſſion du froid ne ſuit pas les degrés de latitude, que même il eſt quelquefois très-different dans des lieux très-voiſins. On remarquera auſſi de grandes irrégularités dans les dates du *maximum* du froid. Dans le nombre des endroits où l'on a obſervé, la plus grande intenſité du froid a eu lieu

pour quatre de ces endroits le 18 Janvier; pour trois, le 19; pour dix-neuf, le 27; pour vingt-un, le 28; pour trente-deux, le 29; pour dix, le 31. Le 1 Février n'a été la date du *maximum* du froid que pour Saint-Germain-en-Laye, Lyon, Grenoble, Wirtemberg, Manheim. S'il en faut croire l'Auteur, le froid de 1776 n'a pas été aussi considérable pour Paris que celui des grands hivers de 1709, 1717 & 1740, quoiqu'il l'ait été beaucoup plus pour d'autres Villes de France.

La seconde partie est un Recueil d'observations physiques faites pendant le froid du mois de Janvier 1776. On y examine jusqu'à quel degré de profondeur la gelée a pénétré en terre; avec quelle force le froid s'est fait sentir dans les maisons, dans les celliers & les souterreins; quelle a été l'épaisseur de la glace. On y traite de la congélation des rivieres, des lacs &c; des congélations artificielles operées pendant le froid de cet hiver; des effets de la gelée sur les hommes, sur les animaux & sur les végétaux. Enfin le septieme & dernier chapitre de cette seconde partie renferme des considérations générales sur tout le cours de l'hiver & sur le dégel. Cet Ouvrage suppose de la part de son Auteur une patience héroïque. On est effrayé du travail que tant de recherches & de rapprochemens ont dû lui coûter; & certainement ceux qui aiment les observations météorologiques ne peuvent trop lui témoigner leur reconnoissance.

I I.

Avis intéressant pour les Maisons Religieuses & pour les Peres & Meres.

» Les Maisons Religieuses chargées de l'Education des jeunes Demoiselles, voulant écarter tout ce qui pourroit ternir la pureté des principes qu'elles ont soin de leur inculquer, ont l'attention d'interdire aux Maîtres de Chant toutes les Ariettes & Chansons équivoques. Cette précaution est très-louable; mais si elle met à couvert les mœurs, elle rallentit les progrès des talens. En effet, les jeunes Personnes qui n'entendent point le Latin, se trouvant réduites à ne chanter que des Motets, se livrent avec moins d'ardeur à l'étude d'un Art si agréable par lui-même, & qui fait à présent une des principales branches de l'Education.

Pour parer à ces inconvéniens, Madame LEMENU, Marchande de Musique, rue du Roule, à la Clef d'Or, a imaginé de faire composer un Recueil dont les paroles fussent morales sans être trop sérieuses; elle a communiqué son intention à M. LÉGAT, connu par son talent. Cet Artiste a fait un choix de paroles fort agréables & très-liriques, qu'il a mises en Musique; il y a ajouté un Violon & une Basse qui pourra se jouer sur le Clavessin, étant chiffrée; mais ces accompagnemens ne sont pas obligés.

Madame LEMENU espere que ce Recueil qui a pour titre *les Leçons de Minerve*, plaira non-seulement aux jeunes Personnes, mais encore qu'il sera accueilli favorablement du Public, attendu qne la Musique en est fort agréable & qu'elle est faite avec esprit. Le Prix est de 9 livres ».

I I I.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 17 Avril.

Le saumon d'Hollande, 60 livres; le petit saumon de la Loire, 24 liv.; la tire ou grosse raye, 57 liv. 10 sous; la raye, depuis 12 liv. jusqu'à 20; le flotot, 40 liv.; les trois aloses, 30 liv.; le turbot, 12 liv.; le panier de limandes, 11 liv.; le panier de moules 2 liv. 5 sous; le barbue, espece de turbot, non-frais, depuis 1 liv. 10 sous jusqu'à 2 liv.

I V.

ERRATA.

Entr'autres corrections qu'il y auroit à faire dans l'avant-derniere Gazette, à l'article de *Rochefort*, nous nous bornons aux suivantes. Pag. 237, col. 1, ligne 34: *vapeurs élancées*, lisez *vapeurs lancées*. Même page, lig. 37 & 38: *depuis l'équinoxe d'Automne jusqu'à celle de Mars*, lisez *jusqu'à celui de Mars*.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 15 Avril 1778, au Samedi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 22 liv.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 10 s. à 10 l.; Le froment au Port de la Grêve, de 19, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 l., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Du Mercredi 15 Avril 1778 au Samedi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 20 l. 10 s. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 18 Avril 1778, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 18 Avril 1778.

Or de Portug. à . . .	722 l.	f.	*marc.*
Du Mexique à . . .	718		
Du Pérou à	710		
Les guinées à . . .	720		
Ducats à	98	2	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84	1	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	
Piastres à	49	8	

Changes de Paris du 18 Avril 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 1 8e.
Hambourg	189
Madrid.....	15 3 6 à 3
Cadix.....	15 19 6 à 19
Livourne	96
Gênes	94
Lyon	1 p. ⅝ p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Mardi 14 Avril 1778		Du Mercredi 15.	
Messieurs		*Messieurs*	
Vieillard .... pplles.	C.	Boutray ..... pplles.	F.
Viageres	C.	Viageres	F.
Tontine.....	C.	Tontine	F.
Cauchy ..... pplles.	F	Cochin. .....pplles.	C.
Viageres	E.	Radix ..... pplles.	E.
Tontine	F.	Viageres.....	E.
Marsollier .... vres.	D.	Defrance.... Viag.	C.
Perpétuelles..	D.	Perpétuelles..	B.
Defays ..... pplles.	E.	Gauthier ..... vres.	C.
Viageres	E.	Perpétuelles..	C.
Desplaces.. pplles.	C.	Patu .....pplles.	G.
Viageres,....	C.	Viageres	G.
Tontine	D.	Peinchein .... vres.	C.
.....		Viageres	E.
.....		Rouillard, plles. Viag.	E.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1778.	*Jeudi* 16.	*Vendredi* 17.	*Samedi* 18.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	. . . . .	. . . . .	1610 20 . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	19 19 ½ 20
Bil. des Fermes .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 24 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 15 Août.*

CE matin, à une heure après minuit, on a éprouvé ici une secousse de tremblement de terre assez violente ; son mouvement horizontal étoit du Sud au Nord. Elle n'a heureusement causé aucun dommage. Tout le monde fut saisi de terreur, d'autant plus que les imaginations étoient encore frappées du malheur que vient d'éprouver tout récemment la Ville de Smyrne. D'ailleurs on craint que ce phénomene ne se renouvelle.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 10 Septembre.*

Il y a dans plusieurs Provinces de Russie des Verreries qui sont fort employées. L'Impératrice Elizabeth a établi à ses dépens une belle Fabrique de miroirs; mais elle ne travaille que pour la Cour, & l'on n'abandonne au Public que quelques morceaux défectueux. On trouve dans certains cantons de cet Empire, & sur-tout en Russie, une espece de verre naturel dont on fait des vitres. Il est bien éloigné de la perfection du verre artificiel ; mais on le préfere pour les lanternes des vaisseaux, parce que l'explosion du canon ne le fend pas comme le verre fondu. La Fabrique de porcelaine établie près de Pétersbourg aux dépens de la Couronne, soutient toujours sa réputation. Les ouvrages qui en sortent se distinguent autant par la qualité de la matiere que par la beauté des formes. On n'y emploie pas d'autre terre que celle d'Orenbourg.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 26 Septembre.*

Trois vaisseaux de la Compagnie Asiatique Royale; sçavoir, le *Prince Fréderic*, le *Château de Danebourg* & le *Tranquebar*, sont entrés dans ce Port le 18 de ce mois. Ils sont richement chargés.

D'ELSINGOR, *le 15 Septembre.*

Le 2 de ce mois, cent quarante-cinq vaisseaux firent voile pour la mer du Nord ; de ce nombre étoient un Suédois allant en Chine, dix de Copenhague, destinés pour le Groenland, une grande frégate Danoise & dix-huit navires Anglois sous l'escorte d'une frégate de Liverpool de 16 canons.

Parmi beaucoup d'autres bâtimens destinés pour la mer du Nord, & qui étoient encore hier dans le Sund, il y en a cent dix Anglois qui attendent une escorte suffisante pour continuer leur route. On vient d'apprendre que deux vaisseaux de guerre sont par-

tis d'Angleterre pour venir convoyer cette flotte, & que deux autres ont été envoyés dans la mer du Nord contre les Armateurs François & Américains.

SUEDE.

De Stockolm, *le 10 Septembre.*

La paix que notre Gouvernement est déterminé à conserver, sembloit devoir assurer à notre Commerce toute espece de sûreté, & le mettre à l'abri des effets dépendans des démêlés survenus entre quelques Puissances Etrangeres. Des Armateurs Anglois ont jugé à propos de se permettre des entreprises qui alarment nos Commerçans. Ils ont saisi, on ne sçait à quel titre, un navire Marchand, commandé par le Capitaine Backstrom, faisant voile d'Alicante pour Dunkerque. Les Propriétaires de ce navire ont aussi-tôt reclamé la protection du Roi, qui, sur le champ, a fait écrire à la Cour Britannique pour réclamer ce navire & pour demander une réponse très-précise à cette question : » Si la Cour de » Londres veut remettre en liberté, non-» seulement ce navire, mais tous ceux » dont les Armateurs Anglois se sont » emparés, & leur ordonner de respec-» ter à l'avenir le pavillon Suédois ». S. M. ajoute » qu'en cas de refus, Elle » se verra contrainte de prendre les me-» sures nécessaires pour soutenir & pro-» téger le Commerce de son Royaume ».

ALLEMAGNE.

De Hambourg, *le 25 Septembre.*

La derniere collecte faite pour la réconstruction de la tour de l'Eglise nouvelle de S. Michel a produit 22590 marcs 7 schelings 6 pfennings. Cette tour fera un des plus beaux ornemens de cette Ville.

Les plantations de tabac se multiplient tellement dans plusieurs contrées de l'Allemagne, que les Magistrats de divers Districts ont cru devoir prescrire des bornes à leurs progrès. On commence à craindre que cette culture ne nuise à celle des grains & des autres productions de premiere nécessité.

De Lubeck, *le 24 Septembre.*

La navigation devient de jour en jour plus périlleuse. Il est peu de vaisseaux Marchands de cette Ville, de Rostock, de Stralsund, de Hambourg & autres Ports qui ne soient arrêtés par des Armateurs ou Anglois ou Américains, & qui ne se voient forcés de rendre un compte exact de leur cargaison, de leur destination, du tems qu'ils font en mer, des Ports où ils ont mouillé &c. Quand ils échappent à un Armateur, ils courent risque de tomber aussi-tôt au pouvoir d'un autre. C'est ce qui vient d'arriver tout récemment à un vaisseau Hambourgeois. Ce bâtiment, après avoir été rançonné & relâché par un Capitaine Anglois, de la Marine Royale, a été repris une heure après par un Armateur de la même Nation, & conduit dans un Port d'Angleterre, où il a trouvé vingt-neuf autres vaisseaux de Hambourg, pris par différens Armateurs Anglois. C'est à présent que les Villes anséatiques regrettent de s'être divisées entre elles, & de n'avoir plus cette prépondérance qui les mettoit autrefois en état de tenir tête à plusieurs Puissances Maritimes.

ESPAGNE.

De Cadix, *le 25 Septembre.*

Le vaisseau le *Saint-Joseph y Animas*, autrement l'*Achille*, est arrivé en ce Port le 10 de ce mois, venant de Lima, dont il a fait le trajet en cent quarante-huit jours. La valeur de sa cargaison est estimée 2 millions 157 mille 449 piastres, & consiste en 264 mille 290 piastres d'argent monnoyé, 457 mille 490 en or, 600 *dito* argent de Macoquina, & 3 mille 766 d'argent travaillé. Ce vaisseau a apporté en outre pour 28 mille piastres en lingots, pour 3 mille 643 *dito* en poudre d'or & d'argent, une caisse de nacre de perles, 4 mille 848 quintaux de cuivre, 319 *dito* d'étain, 337 arrobes de laine de Vigogne, 20 mille 346 *dito* de cascarille, & 15 mille 710 *dito* de cacao.

PORTUGAL.

De Lisbonne, *le 8 Septembre.*

Un des vaisseaux arrivés depuis peu de Rio-Janeiro, a apporté pour le compte

de la Cour la valeur de cinq millions de cruzades.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 14 Octobre.*

Tous nos Papiers publics rappellent avec affectation le nombre des vaisseaux Marchands que nos Armateurs enlevent aux François. Mais un de ces Papiers, moins anthousiaste que les autres, fait une réflexion qui est bien propre à diminuer un peu le prix de ces succès annoncés avec tant d'ostentation. L'Auteur de cet Ecrit observe que la plûpart des vaisseaux que nous avons pris ayant été assurés en Angleterre, nous n'en serions pas moins lésés quand même ils seroient plus considérables & plus nombreux. Dans ce même Ecrit, on évalue toutes ces prises à 450,000 livres sterl. & on oppose à ce calcul que la valeur de celles que les François ont faites sur nous est d'un million sterl.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LYON, *le 12 Octobre.*

» L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon, dans la Séance qu'elle a tenue le 1er. Septembre dernier, a décerné le premier Prix double, consistant en deux médailles d'or, à M. Bernard, de la Congrégation de l'Oratoire, qui a déclaré avoir composé son Mémoire de concert avec M. Gerand de la même Congrégation. L'objet étoit de décider si les *Etangs considérés du côté de la Population & de l'Agriculture sont plus utiles que nuisibles.* Le second Prix double, de deux médailles d'argent, a été remporté par M. Huguanin, Avocat au Parlement de Nancy; elle a ensuite prorogé jusqu'au 1er. Avril 1779 seulement le Prix de Mathématiques consistant en une médaille d'or de 300 livres. Le sujet proposé étoit de *trouver des moyens simples de faire une écluse sur une riviere ou sur un canal qui charrie du gravier, de maniere qu'elle empêche ou enleve les dépôts qui en interrompent ordinairement l'usage, soit qu'elle tire cette propriété de sa position & de sa construction particuliere, soit qu'elle la tienne de quelques ouvrages adjacens qui la rendent capable de produire cet effet sans employer aucune machine : on en excepte le cas d'un torrent qui entraîneroit des blocs de pierre.* Elle ajoute aujourd'hui à l'énoncé du Problême, que l'*objet en général est de garantir les canaux & leurs écluses de tout atterrissement de sable & gravier capable de retarder la navigation, en sorte qu'elle soit libre à leur prise d'eau & à leur embouchure.*

A l'égard du Prix proposé par M. de Flesselles, Intendant, pour *la perfection de la teinture de la soie en noir*, toutes les expériences n'étant pas terminées, il ne sera proclamé que dans la Séance publique de la rentrée de l'Académie.

Les sujets proposés pour l'année 1779, sont 1o. Pour la Physique, de déterminer *quelles sont les maladies qui procédent de la plus ou moins grande quantité de fluide électrique du corps humain, quels sont les moyens de remédier aux unes & aux autres.* 2o. Pour le Prix des Arts, l'Académie décidée, quoiqu'à regrét, à renoncer au sujet intéressant pour les Villes de Manufacture, sur *la maniere d'employer les Ouvriers, lors des cessations de travail*, propose pour l'année 1780 le Problême suivant : *Quelle seroit la maniere la plus simple, la plus solide, la plus commode & la moins coûteuse, de paver & nétoyer les rues, les quais & les places de la Ville de Lyon.* Il faut adresser les paquets, francs de port, à M. de la Tourette, Secretaire Perpétuel de l'Académie pour la classe des Sciences, rue Boissat; ou à M. de Bory, Commandant de Pierre-Scize, Secretaire Perpétuel pour la classe des Belles-Lettres; ou chez Aimé de la Roche, Imprimeur-Libraire de l'Académie, aux Halles de la Grenette. Les médailles seront remises aux Auteurs ou à leurs fondés de procuration ».

DE PARIS, *le 16 Octobre.*

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

PRECIS de la maladie épizootique qui a regné dans le Comté de Lignange, Dabo, & dépendances.

» Depuis le 15 Août, une maladie particuliere paroissoit attaquer les bes-

tiaux dans quelques villages de ce Comté. Comme le Payſan, toujours craintif ſur l'idée ſeule de ce qu'il pourroit lui en coûter en réclamant les ſecours de gens inſtruits, eſt dans l'uſage d'attendre la derniere néceſſité, ou que le danger ſoit réel & préſent, pour ſe déterminer à employer les moyens ou curatifs, ou préſervatifs, & que dans cet état d'indolence, il ne ſe donne pas même la peine d'examiner ou de chercher les cauſes de ces épidémies qui ſouvent l'environnent; par une conſéquence naturelle, il en réſulte communément que ces cauſes ſe multiplient, s'aggravent, deviennent pires, que la maladie ſe propage, que les accidens augmentent, & que le caractere & la nature de la maladie s'envenime; voilà préciſément ce qui vient d'arriver aux villages d'*Abrechwiller*, *Walſchied*, *Dabo*, chef-lieu & dépendances, par rapport à l'épizootie en queſtion. Les Habitans qui, dans les premiers momens, n'avoient pas fait grande attention à cette maladie, commencerent enfin à s'effrayer des progrès que leur négligence lui avoit laiſſé faire, & ils prirent le parti de réclamer par requête les ſecours de M. de la Galaiziere, qui ſur le champ fit partir les ſieurs *Adlophe* & *Guiſe*, tous deux Eleves de l'Ecole Vétérinaire de Paris. Rendus à *Dabo*, ils ſe partagerent les Communautés dans leſquelles la maladie regnoit avec le plus de force. Le ſieur *Adlophe* s'étant tranſporté à *Dabo* & dépendances, où trente-cinq bœufs, neuf vaches, quatre chevaux, quatre ânes, avoient déjà péri de cette maladie, y trouva trente pieces de bétail attaquées & infectées de cette épidémie; il employa ſur le champ les remedes & les moyens, que nous indiquerons plus bas, avec tant de ſuccès qu'il n'en a perdu aucune; ſes ſoins & ſes précautions pour garantir les autres animaux, lui ont ſi bien réuſſi qu'aucun autre n'en a été affecté par la ſuite.

Le ſieur *Guiſe* eut en partage les villages de *Walſchied* & d'*Abrechwiller*; dans le premier, quarante pieces de bêtes à cornes étoient déjà mortes. Il y trouva deux cens ſoixante pieces attaquées de la maladie à laquelle cinq ſeulement ont ſuccombé, parce qu'elles avoient été mal traitées, dans le principe, par un Charlatan qui ſe trouvoit-là. Cet Eleve a de plus garanti de toute invaſion cent dix pieces dans ce même endroit. A *Abrechwiller*, le même *Guiſe* a traité quinze pieces attaquées de la même maladie, & aucune n'a péri; trois cens cinq autres ont été préſervées de toute contagion par ſes ſoins & par le moyen des préſervatifs qulil leur a adminiſtrés. Avant ſon arrivée dans ce lieu, dix-ſept bêtes à cornes étoient mortes de la maladie.

La vérité de cet expoſé eſt conſtatée par les certificats des Maires & Préposés deſdits lieux envoyés & exiſtans dans les Bureaux de l'Intendance.

Expoſé de la maladie, ſymptômes & traitement.

Ce cruel fléau s'eſt manifeſté dans le courant d'Août avec tant de rapidité, que depuis le 15 au 29 Août, il étoit péri à Dabo 52 pieces, à Abrechwiller 17, à Walaſchied 40, en tout 109 en quatorze jours, comme il conſte par les certificats.

Cauſes & ſymptômes.

1°. Les grandes & continuelles chaleurs de l'été, qui ont ſéché en partie les lacs & marais; 2°. la diſette de bonne eau pour abreuver les beſtiaux; 3°. les miaſmes putrides exaltés par la chaleur; 4°. l'herbe que pâturoit ces animaux. Cette herbe étant ſeche, noire, & chargée d'une partie de ces miaſmes, ou au moins d'une eſpece de rouille, ne pouvoit que leur fournir une nourriture malfaiſante. Ajoutez à cela les chenilles qui ont été cette année très-nombreuſes, & qui en tombant des arbres, s'attachoient aux plantes, & étoient conſéquemment avalées par les beſtiaux. 5°. Des écuries très-baſſes, mal ou point aérées, plus mal ſituées, ayant au jour des fumiers en grand tas, qui par les chaleurs ne pouvoient manquer de produire des exhalaiſons très-putrides. Les ſymptômes les plus apparens & les mieux vérifiés étoient;

1°. Une reſpiration gênée, une écume ou bave ſortant de la bouche; 2°. des tumeurs critiques qui ſe manifeſtoient indifféremment ſur toutes les parties du corps; ces ſymptômes, quoique très-

graves, n'influoient en rien ou pour peu sur les autres fonctions animales qui ne se rallentissoient qu'au moment de la mort; phénomene extraordinaire & très-rare. 3°. Un bœuf attaqué de la maladie, ayant fienté, on impregna de sa fiente du bled qui fut donné, un moment après, à un poulet; ce volatile en creva au bout de deux heures qu'il l'eût mangé. 4°. On ouvrit un des dépôts critiques, & on laissa tomber une goutte de la matiere qui en coula sur une piece d'argent; cette piece devint noire en très-peu de tems, & rendit du verd-de-gris.

5°. Le Bourguemaître de *Walschied*, pour avoir écorché un de ses bœufs, crevé avec une tumeur critique, est mort des suites d'un semblable dépôt qu'on négligea de soigner. Une fille, pour avoir mangé de la viande d'un bœuf qui fut tué au premier symptôme de maladie, en est morte, & sept autres personnes ont été en très-grand danger pour la même cause; mais M. Grosse, Chirurgien habile de Saarbourg, leur a administré des remedes convenables, assez à tems pour les sauver toutes. Il a été occupé trois semaines à leur guérison. 6°. Un jeune Paysan voulant connoître par lui-même l'état de la bouche d'un de ses bœufs malades, & s'étant sans doute approché de trop près, a été infecté par la respiration de l'animal, au point qu'il en a eu les levres remplies de pustules.

Curation, traitement & préservatifs.

On a commencé par éloigner, autant qu'il a été possible, les causes physiques, en aérant les écuries, en écartant le voisinage des fumiers, sur-tout ceux dans lesquels avoient pourri des végétaux, en ne donnant à boire aux animaux qu'une eau pure & claire, en parfumant les étables plusieurs fois le jour avec de la graine de genievre alternativement, & du vinaigre. Les animaux attaqués, chez lesquels nul dépôt critique ne s'étoit encore manifesté, avaloient tous les jours une ou deux potions antiseptiques faites avec les infusions de kina, de bayes de genievre auxquelles on ajoutoit du nitre, du camphre & de la thériaque, quand la nature paroissoit trop engourdie. Il est arrivé que, malgré ces remedes très-indiqués, elle ne faisoit encore aucun effort, alors on la sollicitoit avec une espece de cautere qu'on établissoit au moyen de la racine d'hellebore introduite entre cuir & chair, & qu'on avoit grand soin d'entrétenir jusqu'à guérison; on en agit de même dans les tumeurs vraiment critiques, operées par la nature; on avoit soin de les ouvrir dans toute leur longueur, & d'y faire naître une suppuration, au moyen de digestifs faits avec l'onguent basilicon & les cantharides.

Je ne ferai aucun détail des boissons adoucissantes, délayantes & nitrées; ces remedes étoient rendus plus ou moins actifs, suivant l'exigence des cas; les saignées, les lavemens, les purgatifs à la fin ont trouvé leur place. Je ne dois point oublier de dire que le soufre a été employé intérieurement avec succès.

Ouverture des cadavres.

Les Eleves n'ont pu ouvrir que les cinq cadavres dont j'ai parlé plus haut; ils ont trouvé, 1°. la rate enflammée & même gangrenée; 2°. le sang des veines absolument aqueux, preuve de colliquation; 3°. Ils ont trouvé deux diaphragmes sphacelés, avec des ouvertures & des écartemens dans la partie charnue; symptôme qui les a étonnés, mais que je ne regarde que comme l'effet & suite du sphacel. A Strasbourg le 3 Octobre 1778. LACHAUSSE, *ancien Médecin des Armées du Roi & de l'Hôpital Militaire, chargé de l'inspection en l'absence de M. Renodin* ».

N. B. Ce Précis a été envoyé à M. Bertin, Ministre & Secretaire d'Etat, par M. de la Galaisiere, Intendant de Strasbourg. Il est bien flatteur pour ceux qui sont à la tête des Ecoles, de voir les Eleves mériter ainsi les suffrages de Médecins habiles & impartiaux.

REFLEXIONS générales sur les Jardins de propreté, suivies de la description d'une Fontaine artificielle, propre à orner un cabinet de verdure, ou à servir de cadran dans un petit Parterre. Extrait des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne, sur les Arts utiles & agréables.

» Le goût des Jardins est un des plus

naturels, & en même tems l'un des plus agréables. Il n'eſt donc pas ſurprenant que tous les Peuples policés aient cherché à ſe procurer d'auſſi charmantes retraites. La plûpart des hommes ſont aujourd'hui raſſemblés dans les Villes & privés par conſéquent du ſpectacle pompeux de l'Univers. L'Aurore, avec ſes doigts de roſe, n'ouvre plus pour eux les portes du jour; le Soleil ſortant du ſein de Thétis dore en vain pour eux le ſommet des montagnes en Eté; cet Aſtre ne leur annonce plus la majeſté de l'Être par excellence qui donna au Monde ſa premiere impulſion; enfin les délices de la Campagne n'exiſtent plus pour les Citadins que dans les deſcriptions des Poëtes. Comme la nature rappelle ſans ceſſe l'homme à ſa premiere deſtination, il éprouve toujours une ſenſation agréable, même dans ſon enfance, lorſqu'il foule l'émail d'une prairie, quand il entre dans une ſombre forêt, ou lorſque négligemment couché ſur le bord d'un ruiſſeau, il apperçoit dans le cours borné de ſes eaux l'emblême de la vie.

De tous les Jardins connus en Europe, il n'en eſt point qui ſoient plus propres à rappeller ces idées agréables que ceux qui portent aujourd'hui le nom de de *Jardins Anglois*, quoique improprement, puiſque les Chinois en ont donné les premieres idées. Ces Jardins qui, pour être beaux, exigent un terrein conſidérable, ont banni cette froide régularité qu'on remarque dans les Jardins des autres Nations, mais qui devient cependant néceſſaire juſqu'à un certain point, pour ſe raccorder avec l'Architecture, ſur-tout ſi ces Jardins doivent être en face de vaſtes palais. Les maiſons de campagne conſidérables des Anglois ont toutes le défaut de paroître ſeules & iſolées. Une allée tortueuſe qui conduit, par exemple, à un Château ne ſemble guères avoir été faite pour l'annoncer; mais d'un autre côté il faut convenir qu'un Parterre en broderie & des allées qui ſe coupent toutes en angles droits ſont généralement froides & monotones. Je préſume donc qu'on devroit adopter dans les plantations conſidérables le ſtile noble & grand de le Nôtre & de le Blond; mais que pour les détails, il faudroit prendre ce que les Anglois peuvent avoir de pittoreſque dans la diſtribution de leurs jardins.

Ces réflexions générales peuvent convenir aux grands Jardins. Quant à ceux qui ſont bornés, l'étendue médiocre aſſujettit ordinairement la diſtribution à un petit nombre de combinaiſons; on ne s'attache guères qu'aux détails, c'eſt-à-dire, à ſe procurer de beaux arbuſtes, de belles corbeilles & des platebandes garnies des fleurs les plus belles pour la ſaiſon, ou à quelques vaſes & même des ſtatues. On y admet auſſi des cadrans & autres objets peu volumineux, mais ſuſceptibles d'une forme agréable. On pourroit, par exemple, y placer un cadran qui ſerviroit en même tems de fontaine. Comme il y a beaucoup de Solitaires & d'Amateurs de Jardins à qui cette idée pourroit plaire, je m'empreſſe de les mettre en état de la réaliſer, en leur donnant la deſcription de la machine dont je veux parler.

Imaginez un globe de cuivre très-mince d'environ 18 pouces de diametre, ſoutenu par un pied décoré de moulures. Ce globe ſera placé ſur une eſpece de piedeſtal formé par une dale quarrée de pierre, ſoutenue par quatre colonnes; l'une de ces dernieres ſera creuſe & recevra un tuyau de plomb qui partant de la cavité du globe, paſſera par ſon pied, ſe courbera d'équerre, après avoir traverſé la dale ou colonne, & entrera dans la colonne. Arrivé vers la baſe de celle-ci, & près du ſocle du piedeſtal, ce tuyau ſe recourbera de nouveau à angles droits & ſe prolongera juſques au centre d'un baſſin de marbre de deux pieds de diametre, qui ſera placé ſur le ſocle entre les quatre colonnes qui ſupportent le globe.

Ce tube ſe recourbera d'équerre pour la troiſieme fois, & ſera prolongé de quelques pouces, & recevra un ajutage. Sous cet ajutage, ſera un robinet dont on ne tardera pas à voir l'uſage. La petite branche de ce tube, c'eſt-à-dire celle qui va de la circonférence du baſſin vers ſon centre, aura une petite ſoupape ou clapet qui s'ouvrira de droite à gauche du côté de l'ajutage ou centre du baſſin, & une ſeconde ſoupape peu éloignée du robinet & qui s'ouvrira de bas en haut entre le coude du tuyau & le clapet ou ſoupape ſuſpendue. Il ſe-

roit à desirer que ce tuyau fut quarré, pour que l'Ouvrier pût avoir plus de facilité à ajuster ces soupapes.

On pratiquera une petite ouverture au pôle nord de ce globe creux, & que l'on fermera par une vis; c'est par où l'on verse l'eau qui doit former la fontaine. Voilà en peu de mots toute la méchanique.

Il est évident que le soleil dardant ses rayons sur le globe, ceux-ci doivent raréfier l'air contenu dans l'eau qu'il renferme. Cette eau, dilatée à son tour, cherchera à s'enfuir; elle soulevera le clapet suspendu & formera un jet qui durera très-long tems si le soleil continue à échauffer fortement le globe. Comme l'air se raréfie pendant la nuit, le poids de l'atmosphere reprend alors ses droits, & force l'eau qu'il presse à soulever le clapet qui s'ouvre de bas en haut & à l'aisser monter l'eau contenue du bassin dans la capacité du globe qui est vuide d'air.

Un pareil jet peut durer six à sept heures, si l'ajutage ne laisse échapper que très-peu d'eau, & recommencera le lendemain.

Si l'on a tracé un cadran sur ce globe, s'il est orienté pour la latitude du lieu, & qu'on y voye les lignes horaires, les méridiens & les contrées, comme sur les globes terrestres, on aura les heures du jour; car le soleil éclairera pour lors ce globe comme celui de la terre. Cette jolie idée est du célébre Docteur des Aguliers qui avoit fait exécuter chez lui une pareille fontaine.. Voyez le second volume du Dictionnaire des Arts & des Sciences, connu sous le nom du Dictionnaire d'Owen, page 1333, premiere colonne, 2e. édition de Londres, faite en 1763 ».

N. B. Dans le cas où l'on voudroit accélerer l'effet de cette fontaine, il suffiroit d'avoir un hémisphere concave en fer, qui pourroit embrasser la partie supérieure du globe: on le rempliroit de charbon ardent, lorsqu'il seroit bien rouge, on en couvriroit le globe en question; l'air renfermé dans ce dernier se raréfiant dans l'instant, la petite fontaine jailliroit sur le champ & aussi longtems que la calotte de tôle conserveroit sa chaleur.

A V I S.

» Le sieur *Bernard*, Orfévre-Méchanicien pour les Instrumens de Chirurgie, gratifié par le Gouvernement, demeurant à Paris, rue des Noyers, la seconde porte-cochere après S. Yves, a inventé des *Sondes flexibles* pour les rétentions d'urine & les autres maladies de l'urèthre. Ces sondes, recouvertes d'un corps emplastique très-doux, sont extrêmement flexibles, sans avoir ni ressort ni élasticité. On sçait que ce dernier inconvénient avoit fait rejetter toutes celles qui avoient été imaginées jusqu'à présent. Avec les Sondes du Sr. Bernard, les malades peuvent aller, venir, agir, sans courir aucun risque. Personne ne s'en est encore servi sans être soulagé, & le plus grand nombre a été guéri.

Le Sr. Bernard a aussi inventé des *Conques* pour la surdité. Elles sont faites d'une matiere aussi légere spécifiquement que le papier, & construites d'une maniere à tenir d'elles-mêmes & sans la moindre apparence extérieure.

Le même prévient MM. les Curés des Villes & des Campagnes & les Chefs de Communautés, que, d'après des certificats & des attestations de l'état d'indigence des infirmes, il leur accordera un rabais sur le prix des Sondes & des autres instrumens; ce qui leur donnera la facilité de se les procurer ».

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 16 Octobre.

Le saumon, depuis 30 liv. jusqu'à 36; le turbot, depuis 25 l. jusqu'à 28; le grand panier d'harengs, depuis 34 l. jusqu'à 42; le petit panier d'harengs, 10 liv.; la truite-saumonée, depuis 9 l. jusqu'à 10; la petite truite, depuis 3 liv. jusqu'à 4; la paire de solles, depuis 6 liv. jusqu'à 8; la raye bouclée, depuis 6 liv. jusqu'à 7; le panier de merlans, 7 liv.; le panier de limandes, depuis 5 liv. jusqu'à 6; le panier de moules, 3 livres; les maquereaux, 1 liv. 10 s. la piece.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 14 Octobre 1778, au Samedi 17 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 20, 21 à 22 liv. 10 f.; le seigle, de 9 liv. 5 f., 9 liv. 10 f. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 15 f., 10 l. à 10 l. 10 f. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. 10 f.; le seigle, de 9 liv. 10 f. à 10 l. 10 f.; l'orge, de 9 l. 5 f., 10 l. à 10 l. 15 f. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 14 Oct. 1778 au Samedi 17 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 f.; *id.* à la Grêve, de 19 à 20 l. 10 f. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 21 Oct. 1778, de 49 à 50 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *idem* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Octobre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.		*marc.*
Du Mexique à . . .	724			
Du Pérou à	712			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	10		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101			
Or à 20 karats à . .	84	5		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54			*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	7	6	

Changes de Paris du 21 Octobre 1778.

Amsterdam	53 ¾ à 5 8e.
Londres	29 ⅝
Hambourg	188 à 188 ¼
Madrid	15 2 6 à 2
Cadix	14 19
Livourne	96 ¾ à 97
Gênes	93 ¼ à 96
Lyon *Saints*	⅞ p. ⅝

***Lettres** de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.*

Du Lundi 19 Oct. 1778		Du Mardi 20.	
Messieurs		*Messieurs*	
Thevenin ... pplles.	B.	Cauchy ..... pplles.	A.
Viageres	B.	Viageres.....	A.
Masson ..... pplles.	A.	Tontine	B.
Viageres	A	Defays..... pplles.	C.
Delamotte.. pplles.	A.	Viageres	C.
Viageres	A.	Desplaces... pplles.	A.
Creuzé ..... pplles.	A.	Viageres	A.
Viageres	A.	Tontine	A.
Tontine.....	A.	Vieillard . .. pplles.	A.
Certain ..... pplles.	A.	Viageres	A.
Viageres	A.	Tontine	A.
Tontine	A.	Marsollier .... vres.	A.
.....		Perpétuelles.	A.
.....		Roberge... Perpét.	t. l.
.....		de l'ancien Clergé.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1778.	*Lundi 19.*	*Mardi 20.*	*Mercredi 21.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1745 42½. . .	1742½ 45 . .	1747½ 50 47½
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1140 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	395	395. . . .	. . . . .
Rescriptions . .	16½ 16 16½ .	16½ 16 . . .	16 16½ 16 . .
Bil. des Fermes .	2	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Necrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 4 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE MUNICH, *le 3 Juin.*

UNE Ordonnance de Sultzbach, publiée hier, relativement au Commerce respectif des Etats Palatins de Neubourg & de Sultzbach, du Duché de Baviere & du Haut-Palatinat, porte ce qui suit. 1°. Les Sujets du Palatinat de Sultzbach qui ont la liberté du Commerce des bestiaux ou de la Mercerie, & qui voudront conduire leurs marchandises dans le Duché de Baviere, dans le Haut-Palatinat & le Palatinat de Neubourg, seront obligés de se présenter à la Chambre Electorale de Sultzbach, pour s'y faire délivrer une attestation qui prouve la permission qu'ils ont de faire ce commerce, & leur qualité de Sujets du pays & de Commerçans avoués & connus. 2°. On permettra aussi le même commerce dans le Palatinat de Sultzbach aux Sujets du Duché de Baviere, du Haut-Palatinat & du Palatinat de Neubourg, pourvu qu'ils soient munis de certificats de Commerce. 3°. Tous les Commerçans étrangers seront obligés de demander à la Chambre Electorale des Patentes de Commerce, valables pour un tems seulement, & défenses seront faites à ceux qui n'en seroient pas munis, de vendre & colporter dans le pays, sous peine de confiscation.

DE FRANCFORT (*sur l'Oder*), *le 4 Juin.*

Il y a dans le magasin formé à Torgau Cent mille muids de bled, soixante mille quintaux de foin, trois cens soixante mille bottes de paille; on y a aussi rassemblé pour la boulangerie de campagne soixante mille briques & quatre cens mille voies de bois à brûler.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 2 Juin.*

On apprend par des lettres de Madrid en date du 9 Mai, » que le plan formé » par Dom Galvez, Ministre des Indes, » pour procurer une plus grande activité » au Commerce de l'Amérique, réussis- » soit parfaitement. En effet il est dé- » montré par les permissions même dé- » livrées au Bureau des Indes, qu'il y a » déjà plus de 300 bâtimens expédiés ou » prêts à l'être pour l'Amérique, dans » les douze Ports du Royaume déclarés » libres pour ce Commerce; ensorte » qu'on a lieu de se flatter que la suite de » ces premieres tentatives fera connoî- » tre combien il aura été avantageux » pour cette Monarchie, d'y avoir fait » renaître l'émulation arrêtée ci-devant » par tant d'obstacles ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 18 Juin.*

Le Discours dont on va présenter ici l'analyse, donnera une idée de l'état ac-

tuel des Arts utiles & agréables en Angleterre, & fera connoître l'espece d'amélioration dont ils sont susceptibles & qu'ils attendent de la part du Gouvernement. Ce Discours a été prononcé, l'année derniere, par le célébre M. Wilkes, un des Membres du Parlement pour la Province de Middlesex, à l'occasion d'une pétition faite par les Préposés du *Musæum* Britannique, & que la Chambre des Communes ordonna de remettre à l'examen d'un Comité.

» M. l'Orateur, avant qu'on soumette à la consideration du Comité des Subsides la pétition des Préposés du *Musæum* Britannique, je prie la Chambre, dit M. Wilkes, d'avoir l'indulgence de me permettre que je lui communique quelques idées générales qui ne tiennent en rien à la politique ni à l'esprit de parti. Il me paroit, M., que l'encouragement de toutes les connoissances utiles, la protection des Arts & des Sciences, & une attention particuliere à nos Manufactures, sont des objets qui méritent, à juste titre, les regards du Parlement dans ce vaste Empire du Commerce. Parmi le grand nombre de preuves des progrès du goût national & de l'amour des Belles-Lettres, l'établissement du *Musæum* Britannique tient le premier rang. Il s'est formé sous les heureux auspices de cette Chambre. Elle l'a constamment surveillé, & j'espere qu'elle ne cessera jamais de lui donner ses soins & sa protection; déjà plusieurs branches de nos connoissances ont retiré de grands avantages de cette riche collection; & sans doute, on pourroit la rendre encore plus utile, avec le concours de cette Chambre & l'assistance du Parlement ».

M. Wilkes desire qu'on ajoute de nouveaux fonds aux revenus actuels, insuffisans même pour le plan resseré qui est adopté, pour salarier plus d'Officiers & plus de Serviteurs, & qu'on augmente sur-tout le nombre des Livres & des Tableaux.

» Cette Capitale, ajoute-t-il, existe depuis plusieurs siecles, & n'a pas de Bibliotheque publique considerable. Rome a une collection immense de Livres, de Manuscrits &c. au Vatican. Paris le céde à peine à la Maitresse du Monde, pour l'étendue & la richesse de la Bibliotheque du Roi; l'une & l'autre sont ouvertes, à des tems fixes, aux Etrangers; & tous les jours, aux personnes studieuses. La meilleure que Londres possede est celle de la Société Royale; encore est-elle peu considerable, n'est-elle pas ouverte au Public, & ne présente-t-elle aux Etrangers aucune facilité pour les lectures & les copies. Le *Musæum* Britannique est riche en Manuscrits, mais pauvre en Livres imprimés. Je souhaiterois, M., que le Parlement accordât une somme pour l'achat des meilleures éditions des bons Auteurs, & passât un Acte pour obliger tout Imprimeur, sous telle peine, d'y envoyer un exemplaire de chaque Ouvrage qu'il imprimeroit: par ce moyen & quelques autres, la postérité pourroit se voir en possession d'un trésor plus précieux même que la célébre Collection Alexandrine; car malgré l'égoïsme qui caracterise ce siecle, on n'a pas encore perdu tout-à-fait de vue les avantages des races futures. On pourroit encore s'attendre à des donations considérables, si le Parlement avoit donné une fois sa sanction. En Angleterre, plus que dans aucun autre pays du monde, on a des idées grandes de la gloire & de la félicité générale de l'Etat ».

» Le *Musæum* Britannique possede peu de Tableaux de prix, & cependant nous ambitionnons d'avoir une Ecole Angloise de Peinture. Si nous aspirons à devenir rivaux des Ecoles Italienne, Flamande, & même Françoise, il faut mettre devant les yeux de nos Artistes les ouvrages achevés de ces grands Maîtres. Si je suis bien informé, il se présentera bientôt une occasion d'en acquerir. On m'a dit que le Parlement devoit être requis de permettre la vente de la premiere collection de l'Europe, faite à Houghton, par Sire Robert Walpole. Elle est reconnue pour l'emporter sur presque toutes celles d'Italie, & pour être à peine inférieure à celle que le Duc d'Orléans possede au Palais Royal à Paris. J'espere qu'elle ne sera pas dispersée, mais que le Parlement l'achetera, & en enrichira le *Musæum* Britannique. Je desirerois, M., que les yeux fussent aussi agréablement frappés par les Tableaux que l'oreille est enchantée par la Musique, dans ce pays, qui promet enfin de devenir un asyle chéri des beaux Arts. Il faudroit bâtir une belle Galerie dans

le Jardin ſpacieux du *Muſæum* Britannique, pour y recevoir ce tréſor ineſtimable ; une acquiſition auſſi importante diminueroit un peu le chagrin qu'a tout homme de goût d'être privé de voir ces prodiges de l'Art, les cartons du divin Raphael. Le Roi Guillaume aimoit les beaux Arts & s'y connoiſſoit. Il n'avoit pas moins la délicateſſe d'un homme de goût que l'ame d'un Héros. Il fit conſtruire les appartemens de Hamptoncourt, pour les orner de ces ſublimes beautés. Ils ſont reſtés dans ce Palais juſqu'au regne actuel ; maintenant ils periſſent dans la maiſon d'un Baronnet mort, à l'extrémité d'une Ville enſevelie dans un brouillard de fumée. Ils ont été dérobés aux regards du Public : cependant, M., ils ont été achetés de l'argent de la Nation, avant l'avénement de la ligne de Brunſwig au Trône, & ils n'ont pas été apportés de Herrenhauſen. Peut-il y avoir une plus grande mortification pour un Anglois qui a du goût, que d'être privé de la ſatisfaction de voir ce qu'il aime paſſionnément, ce qu'il a conſtamment regardé comme un tréſor national, comme la gloire de cette Iſle, comme une poſſeſſion commune, & non comme une propriété privée ? Les Rois d'Eſpagne & de France permettent à leurs Sujets de contempler tous les Tableaux de leurs collections ; & à coup sûr, M., une pareille condeſcendance eſt due à une Nation libre & généreuſe qui donne à ſon Prince un revenu annuel de plus d'un million ſterling dans un tems où l'Etat eſt écraſé de charges ».

» J'eſpere, M., qu'on fera bientôt renaitre l'occaſion de perfectionner le goût de la Nation pour la Peinture, qu'on a ſi malheureuſement laiſſé perdre. Le célébre Joſué Reynolds & quelques autres Peintres qui ont fait honneur à la Patrie, offrirent généreuſement au feu Evêque de Londres d'orner la Cathédrale de S. Paul de quelques-uns de leurs plus eſtimables ouvrages ; mais cette propoſition fut rejettée par les préjugés abſurdes & barbares d'un Prélat ignorant & ſans goût. Aujourd'hui le Siege de Londres eſt occupé par un homme qui non-ſeulement a un piété filiale, mais encore eſt diſtingué par ſon diſcernement & ſon érudition ; eſperons qu'une ſi noble propoſition ſera renouvellée ».

» Tous les Arts & toutes les Sciences ont entre eux la liaiſon la plus étroite ; de même les plus utiles Manufactures ſe prêtent une aſſiſtance mutuelle. La Gravure, portée chez nous à un degré étonnant de perfection, viendra au ſecours de la Peinture, ſa ſœur aînée. Nous avons donné notre attention à ce bel Art dans cette Seſſion. Un tems viendra, je l'eſpere, où mon ame échauffée dans ce climat froid & âpre, ſera ravie de la vivacité des couleurs des tapiſſeries des Gobelins. Je deſirerois que le Parlement donnât des encouragemens à cette noble Manufacture qui, en France, le diſpute à la Peinture même. Nous pouvons encore, je l'avoue à regret, apprendre de nos voiſins les avantages d'un pareil commerce ».

» Je ne ſuis nullement épouvanté, M., comme pluſieurs pourront l'être, de la grande dépenſe qu'exigeroit tout ce que je propoſe. Les tréſors d'un Etat ſont toujours bien employés, quand ils ſervent à la ſplendeur nationale. La puiſſance & la richeſſe de l'ancienne Grece n'eurent jamais plus d'éclat que quand Periclès eut élevé ces temples, ces édifices dont les reſtes épars ſont encore admirés. Ce Grand Homme ſe glorifioit d'avoir encouragé tous les Arts, employé tous les bras, & mis tous les Citoyens à la ſolde de l'Etat. Il embellit la Cité & la maintint en paix. Les ſommes qu'il conſacra aux bâtimens publiques d'Athenes, dans le tems où la Grece étoit dans la plus grande proſpérité, répandirent abondamment l'abondance parmi le Peuple, & éleverent un monument éternel à la gloire de cette puiſſante République. Le Panthéon ſeul, ce Temple de Minerve, qui, de l'aveu de tous les Connoiſſeurs, eſt le plus rare chef-d'œuvre de l'antiquité, de marbre blanc le plus pur, coûta, avec les ſtatues & les ſculptures, plus de 1000 talens, c'eſt-à-dire, près de 200,000 liv. ſterl. ».

» Il ſe préſente ici naturellement une remarque que la juſtice fait naître en faveur des Prépoſés du *Muſæum* Britannique. Il n'y a pas de fonds publics qui, juſques ici, aient été adminiſtrés plus fidelement, & employés avec plus de ſageſſe aux objets auxquels ils ſont deſtinés. Ces Meſſieurs ſont le ſeul Corps, peut-être, dont la fidélité & l'écono-

mie ſoient à l'abri du moindre ſoupçon ».

» Les Sciences & les beaux Arts, M., n'ont guères que trois ennemis, l'ignorance & la ſtupidité, qui le ſont toujours, & la ſuperſtition qui ne l'eſt que trop ſouvent. Le noble Lord au ruban bleu (le Lord North, premier Lord du Tréſor & Chancelier de l'Ordre), qui eſt à la tête des Finances de ce Pays, a du génie & des talens, un goût sûr & un entendement cultivé ; l'établiſſement le plus important de ce Royaume, pour le bon goût & les Lettres, ſollicite le ſecours & la protection de la Chambre. Les beaux Arts trouvent dans le noble Lord un Admirateur éclairé, un Bienfaiteur généreux & un Protecteur puiſſant ».

Nous prévenons que l'article qu'on vient de lire eſt extrait du Journal intéreſſant de Bouillon dont nous empruntons volontiers ce qui paroit convenir à notre Gazette.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Haut-Poitou, *le 26 Mai.*

Lettre au Rédacteur. » On vient, Mr, de publier dans ce canton une Ordonnance de M. l'Intendant, concernant les corvées. Elle a été reçue avec beaucoup de ſatisfaction. Les modifications que cette nouvelle Ordonnance a miſes à celle de l'année derniere, ont tranquilliſé le Peuple qui commence à ſe perſuader que la forme actuellement adoptée pour la réparation des grands chemins ſera moins à charge au Public & moins nuiſible à l'Agriculture.

L'Ordonnance de l'année derniere fixoit la quote-part de chaque Paroiſſe au quart du principal de la Taille, ou plutôt faiſoit monter le prix de la tâche de chacune de ces Paroiſſes à ce même quart ; ce qui inſpiroit une ſorte d'inquiétude aux Habitans de la campagne qui avoient peine à concevoir comment il pouvoit ſe faire que les réparations auxquelles les Paroiſſes devoient être impoſées, s'élevaſſent préciſément dans toutes au quart de la Taille ; ils s'imaginoient au contraire que c'étoit une nouvelle impoſition qu'on vouloit établir & qu'on fixoit à ce même quart. Cette idée ſe trouvoit fortifiée par les difficultés que les Paroiſſes qui vouloient, ainſi qu'il leur étoit permis, faire elles-mêmes leurs tâches, éprouvoient dans beaucoup d'endroits, & par la clauſe particuliere qu'on ajoutoit à la faculté de les faire faire par adjudication ; ſçavoir, que l'Adjudicataire, au lieu de prendre les travaux au rabais, s'obligeroit à faire un certain nombre de toiſes en ſus des ouvrages qui lui ſeroient adjugés.

La forme de cette année eſt bien differente. Quoique l'eſtimation des ouvrages ſe monte à peu près à la même ſomme que l'année derniere ; cependant on donne la liberté aux Paroiſſes ou de faire elles-mêmes les ouvrages, ou de les faire faire par adjudication au meilleur marché qu'elles pourront trouver.

Qu'eſt-il arrivé de-là ? C'eſt que l'ouvrage de l'année derniere ne fut que mal & qu'en partie fait ; au lieu que cette année toutes les Paroiſſes, ou au moins la majeure partie, ont fait travailler par adjudication & ont eu la ſatisfaction de voir des Adjudicataires ſe charger des travaux pour la moitié de la ſomme à laquelle ils étoient portés ou eſtimés. Deſorte que telle Paroiſſe qui étoit taxée à 800 liv. n'en paye que 400 à ſes Adjudicataires qui ſont pour la plûpart des Habitans des Paroiſſes mêmes, ſurtout dans celles qui ſont à la proximité des grandes routes.

Ce prix eſt reparti ſur tous les Taillables au marc la livre de la taille, & il y a peu d'exemptions ; celles qu'on accorde ſont mieux appliquées, plus claires & moins entieres que les exemptions de l'année derniere. Tel n'eſt exempt que pour un quart, tel autre que pour moitié ; tel autre l'eſt juſqu'à la concurrence de 20 liv., & tel qui eût été exempt en totalité, parce qu'il n'auroit eu ni chevaux, ni domeſtiques, ſe trouve pourtant obligé de concourir à la contribution générale, au moins pour une légere portion. En diminuant ainſi le nombre des exemptions, on diminue proportionnellement la charge de chaque Contribuable.

Au moyen des adjudications (car très-peu de Corvéables voudront faire leurs tâches par eux-mêmes), il arrivera que

les chemins en feront mieux faits parce qu'ils le feront de meilleur cœur & par des gens qui auront de quoi fe nourrir, & que les Laboureurs & les beftiaux ne feront plus enlevés à la charrue & à l'Agriculture.

Il ne reftera plus qu'une chofe à defirer, Mr, & nous avons tout lieu de l'attendre des foins paternels de notre digne Intendant & de fes zélés Coopérateurs, c'eft de voir donner des tâches à toutes les Paroiffes de la Généralité, tant à celles qui font éloignées des grandes routes, qu'à celles qui en font proches. La facilité des adjudications fait difparoître entierement la diftance; & comme il eft raifonnable que tout le monde contribue aux charges publiques & à des travaux dont l'utilité rejaillit fur toute la Société, perfonne n'aura le moindre motif de fe plaindre.

Il fera indifpenfable auffi de fixer à perpétuité pour chaque Paroiffe l'efpace qu'elle aura à entretenir, proportionnellement au montant de fa Taille, afin qu'elle fçache exactement à quoi s'en tenir, & qu'elle ait toujours le même endroit à réparer. Des bornes placées de diftance en diftance ferviroient de limites, & en défignant les Paroiffes, elles annonceroient, au premier coup d'œil, quelles feroient celles qui auroient négligé les travaux ».

DE LYON, *le 22 Juin.*

» Les vers à foie ont affez bien réuffi, cette année, dans nos cantons; mais on n'avoit pas fait éclorre beaucoup de graine, parce qu'elle a été fort chere, & auffi parce que les mauvais fuccès, trop fréquens en ce genre, rebutent beaucoup de nos Agriculteurs. On a reçu de très-bonnes nouvelles des autres pays plus favorables que le nôtre à la production de la foie, & cette marchandife a déja confidérablement diminué de prix. Les Italiens qui n'ont pas trouvé le débit de leurs vieilles foies, à caufe du prix qu'ils y avoient mis, ou parce que d'affez grands débouchés leur ont manqué, ont été forcés d'en envoyer ici à des Commiffionnaires chargés de les vendre pour leur compte, ainfi que cela fe faifoit avant que nous allaffions acheter ces matieres chez eux. Nos fpéculations à cet égard ne datent pas de plus de trente années, & c'eft à ces fpéculations mal entendues qu'on a fouvent attribué, au moins en partie, les renchériffemens des foies. L'efperance de voir encore baiffer les prix actuels, & l'incertitude des grands événemens politiques empêchent que les travaux de nos Fabriques ne reprennent toute leur activité.

Tous les biens de la terre fe préfentent favorablement, & tout femble nous promettre d'heureufes récoltes. Cependant la vigne qui eft le genre de production le plus confiderable & le plus important pour le Lyonnois, peut encore fouffrir bien des contre-tems. La fleur fe comporte affez avantageufement, mais il y a eu quelques jours qui ont été froids, & on fçait combien le froid eft contraire à la vigne ».

DE LILLE, *le 20 Juin.*

Suivant le relevé général de la Généralité de Lille, qui comprend la Flandre & l'Artois, il y a eu dans cette Généralité, pendant le courant de l'année derniere, 28,749 naiffances, 6613 mariages, & 25,838 morts. Il y avoit eu en 1776, dans cette même Généralité, 26,735 naiffances, 6270 mariages, & 23,669 morts. On voit, par ce réfumé, qu'en 1777 il y a eu 2014 naiffances, 340 mariages, & 2169 morts de plus qu'en 1776.

DE NANCY, *le 22 Juin.*

Il s'en faut bien que les vignes ayent été, dans nos cantons, auffi maltraitées par le froid fubit du mois d'Avril, qu'on l'avoit cru d'abord. C'eft ce que prouve un fait qui vient de fe paffer dans notre voifinage, & qui mérite d'être connu.

Un Habitant de Malzeville, Village fitué près de cette Ville, qui, d'après le bruit public, croyoit fes vignes abfolument perdues, s'empreffa de céder à un Particulier tout le fruit qu'elles pourroient produire cette année, & cela, pour la fomme modique de 62 l., quoique fon vignoble foit de neuf journées & demie. Ce Vendeur ne tarda pas à fe repentir de fon marché. Quinze jours après, voyant que la vigne donnoit les plus belles efperances, il alla trouver l'Acquereur, & lui propofa de fe défifter du

traité qu'il avoit fait avec lui, moyennant 500 liv. de dédommagement qu'il offrit de lui payer ; ce qui fut accepté.

DE PARIS, *le 28 Juin.*

Nos Aſtronomes ont eu le déplaiſir de ne pouvoir obſerver l'éclipſe de ſoleil qui a eu lieu le 24 de ce mois. Les nuages qui ont obſcurci cet aſtre n'ont permis d'obſerver que très-imparfaitement le phénomene. L'éclipſe, ſuivant M. de la Lande, a dû commencer à 3 heures 53 minutes 23 ſecondes, & à 4 heures 27 minutes, il n'y a plus eu moyen de rien voir, parce que le ciel étoit alors entierement couvert.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

LETTRE au Rédacteur.

La Juriſprudence du Commerce n'étant déjà que trop couverte de ténébres, il ſeroit dangereux, Mr, de multiplier les incertitudes en cette matiere. Voici deux Juriſconſultes qui ſur un point très-intéreſſant ne ſont pas d'accord.

Votre Gazette du 23 Mai contient un *Parere* dont la ſixieme queſtion eſt conçue en ces termes : » La Loi qui annulle » les actes faits dans *les dix jours au moins* » qui précédent la faillite, doit-elle s'ap- » pliquer au Créancier qui a reçu en » payement de ce qui lui étoit dû, des » marchandiſes ou autres effets mobi- » liers ? ».

M. Rogue, dans ſa réponſe inſerée dans votre Feuille du 16 Juin dernier, décide, avec raiſon, que les marchandiſes enlevées ſi irrégulierement par Jean, dont il eſt queſtion, doivent être rapportées ; mais il poſe à cette occaſion un principe dont le Commentateur de l'Ordonnance de 1673 n'eſt nullement d'accord avec lui.

» On convient, dit M. Rogue, qu'un » Créancier de bonne foi peut acheter » en payement de ſa créance échue, des » marchandiſes de ſon Débiteur, même » dans les dix jours de la faillite ; mais » ceci doit ſe faire en plein jour .... On » en dreſſe une facture ..... au pied de la- » quelle on donne une quittance ; enſuite » l'Acheteur & le Vendeur en portent » autant ſur leurs livres &c.

D'après ce principe, il eſt certain que ſi ſoupçonnant un de mes Débiteurs près de faillir, parce qu'il m'aura demandé quelque délai ſur une facture ou un billet échu, je puis l'engager à me vendre des marchandiſes pour la valeur de cette facture ou de ce billet, je n'ai point à redouter d'être contraint au rapport de ces marchandiſes, quand même mon Débiteur viendroit à faillir, dans les dix jours, lorſque je ſerai en état de prouver que j'aurai agi de bonne foi & ſans uſer d'aucune ſurpriſe.

Il s'en faut bien que le Commentateur de l'Ordonnance décide ſi favorablement. Voici comment il s'exprime dans ſon Commentaire ſur l'art. IV. du titre XI.

» Si le Débiteur, dans le tems qu'il eſt » proche de la faillite, c'eſt-à-dire dans » les dix jours auparavant, avoit, au » lieu d'argent, fait à quelques-uns de ſes » Créanciers une ceſſion & tranſport de » dettes actives, ou qu'il leur eût ..... » donné en payement des marchandiſes » ... pour demeurer quitte avec eux de ce » qu'il leur devoit, il eſt certain que les » Créanciers qui auroient reçu ces effets » en payement, doivent rapporter à la » maſſe commune des effets du Failli, ce » qui leur a été ainſi cédé & vendu ; par- » ce que toute ceſſion & tranſport qui » ſe fait dans les dix jours qui précédent » la faillite, eſt cenſée extorquée & faite » en fraude des autres Créanciers ».

Le même Auteur ne reconnoit pour ventes faites de bonne foi, que celles dont le prix a été payé en argent comptant ou autres effets équipollens.

Cette déciſion me paroit être plus conforme à l'eſprit de la Déclaration de 1702 que celle de M. Rogue. Cette Déclaration proſcrit toute hypothéque acquiſe en vertu de Sentence ou obligation pardevant Notaires, dans les dix jours qui précédent la faillite. Cette hypotheque pourroit s'acquerir d'auſſi bonne foi que la vente dont parle M. Rogue ; elle n'eſt pas même un moyen auſſi aſſuré de ſe tirer d'une faillite, que l'acquiſition de marchandiſes dont on devient entierement poſſeſſeur ; & cependant, par cette Déclaration, cet acte

eſt proſcrit : comment une vente de marchandiſes ſeroit-elle traitée plus favorablement ?

I I.

Annonce de Livre.

Le Parfait Boulanger ou Traité complet ſur la fabrication & le commerce du pain, par M. Parmentier, Penſionnaire de l'Hôtel Royal des Invalides, Membre du College de Pharmacie de Paris, de l'Académie des Sciences de Rouen, & de celle de Lyon, Démonſtrateur d'Hiſtoire Naturel. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1778. In-8o. d'environ 700 pag.; & ſe trouve à Paris, chez Monory, Libraire de S. A. S. le Prince de Condé, rue Dauphine.

Cet Ouvrage utile eſt diviſé en ſix Chapitres. Dans le premier, M. Parmentier traite de l'origine du bled, de ſa nature & de ſes parties conſtituantes, qui ſont l'écorce, la matiere glutineuſe, le corps muqueux & l'amidon. L'Auteur paſſe enſuite aux accidens qui ſurviennent au bled pendant ſa végétation. Puis il parle de ſes maladies, de ſa conſervation, des animaux qui l'attaquent, des magaſins propres à recevoir ce grain, de ſon commerce, des précautions qu'il faut prendre pour le tranſporter, & des préparations qui doivent précéder la mouture.

Tout ce qui a rapport à la farine fait la matiere du ſecond chapitre. On y paſſe en revue les diverſes eſpeces de moutures, telles que la mouture à la groſſe, la mouture de Melun ou en ſon gras, la mouture méridionale, la mouture ruſtique ou ſeptentrionale, la mouture à la Lyonnoiſe, la mouture économique; on y fait voir les avantages de cette derniere ſur toutes les autres.

Le levain eſt, pour ainſi dire, l'ame de la fabrication du pain. C'eſt pourquoi l'Auteur a cru devoir dans le chapitre ſuivant s'étendre un peu ſur cette matiere, en développant tout ce qui concerne la nature & les effets du levain; ſa préparation, & ſon emploi. L'examen de ces ſubſtances, connues ſous le nom de *levains artificiels*, le conduit naturellement à parler de la levure de biere dont il n'approuve pas trop l'uſage.

Le pétriſſage ou la préparation de la pâte fait le ſujet du quatrieme chapitre. C'eſt dans cette partie de la fabrication du pain que la vigueur & l'intelligence de l'Ouvrier ſe manifeſtent le plus. Il s'agit dans le cinquieme chapitre, de la cuiſſon. Avant d'entrer dans aucun détail concernant cette importante & derniere opération, M. Parmentier démontre que l'emplacement, ainſi que la bonne conſtruction de la boulangerie & du four, concourent pour beaucoup à la perfection du pain qu'on y prépare. L'inſtant le plus critique du travail du Boulanger eſt celui où il s'agit d'enfourner. Le ſéjour du pain dans le four dépend d'une multitude de circonſtances auxquelles il eſt très-eſſentiel d'avoir égard. L'Auteur, après diverſes obſervations relatives à ces objets, termine ce chapitre par l'expoſé des manipulations particulieres qu'exigent toutes les eſpeces de pain en uſage dans le Royaume.

Le ſixieme & dernier chapitre roule ſur quelques conſiderations qui concernent le commerce de la Boulangerie. On y prouve d'abord combien les Particuliers, dans les campagnes & les Provinces, économiſeroient s'ils achetoient leur pain, au lieu de le faire eux-mêmes. Il fait enſuite quelques réflexions ſur les eſſais, la taxe & la peſée du pain; enfin il propoſe d'établir une police parmi les Boulangers. Cet Ouvrage ne laiſſe rien à deſirer ſur l'importante matiere que l'Auteur s'eſt propoſé d'y traiter. Il peut convenir aux Agriculteurs, à ceux qui font le commerce des bleds, aux Meûniers, aux Particuliers qui fabriquent eux-mêmes leur pain, aux Boulangers ſur-tout, & même aux Magiſtrats qui ſont chargés de veiller à la police des grains & du pain.

I I I.

CENTENAIRE.

Iſabelle Guthrie eſt morte au Village de Kineff, en Ecoſſe, à l'âge de 105 ans. Elle s'étoit mariée trois fois, & à ſon ſecond mariage, elle avoit vu naitre ſon troiſieme mari. Elle occupoit la même maiſon depuis 1690.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 27 Juin 1778, au Mercredi 1 Juillet, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grève, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 liv. 10 s. à 10 livres; l'orge, de 9 livres 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 27 Juin 1778 au Mercredi 1 Juillet, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grève, de 19, 20 à 21 liv. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 30 Juin 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grève, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 1 Juillet 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	712	3	
Les guinées à . . .	724		
Ducats à	99		
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		once.
Or à 20 karats à . .	84	2	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	14	
Piastres à	49	11	

Changes de Paris du 1 Juillet 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 7 8e à 13 16e
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 3 6
Cadix	15
Livourne	98 ¾
Gênes	96 ¾
Lyon	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hotel de Ville, six derniers mois 1777.

Du Mardi 23 Juin 1778.

Messieurs

Gauthier ..... vres.	J.	
Perpétuelles..	L.	
Deschapelles. vres.	L.	
Perpétuelles ...	L.	
Nau..... ppiles.	M.	
Viageres	M.	
Tontine.....	M.	

Du Vendredi 26.

Lempereur. Viag.	M.
Perpétuelles..	L.
Boscheron ... ppiles.	L.
Viageres	L.
Peinchein .... vres.	J.
Perpétuelles..	J.

Suite du Vendredi 26.

Messieurs

Patu ..... ppiles.	M.
Viageres.....	M.
Rouillard.... ppiles.	L.
Viageres	L.
Pincemaille. Perp.	t. l.
de l'ancien Clergé.	
Decourmont ppiles.	J.
Viageres.....	J.
De S. Janvier vres.	J.
Masson ..... ppiles.	L.
Viageres	L.
Creuzé ..... ppiles.	J.
Viageres	J.
Tontine	J.
.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1778.	*Lundi 29.*	*Mardi 30.*	*Merc. 1 Juill.*
COMP. D. IND.			
Actions. . .	FESTE	1650	1580 75 70 71
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	376	378 . . .
Rescriptions .	. . . . .	20 20 ½ . . .	20 ½ 21 21 ½
Bil. des Fermes .	. . . . .	. . . . .	5 ½ . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 10 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 4 *Décembre.*

LES bœufs, leurs cuirs & le suif font un des grands objets de notre Commerce. Il nous seroit aisé & même très-avantageux de cultiver cette branche de richesse, sur-tout depuis que Sa Majesté Impériale a jugé à propos d'abolir l'impôt auquel les Tanneries & la fonte des suifs étoient ci devant assujetties. Les Pays de plaines situés vers le midi de l'Empire de Russie, tels que la partie méridionale du Gouvernement d'Orenbourg, les Gouvernemens d'Astrakan, d'Azow & de la Nouvelle-Russie, & les terreins entre le Bough & le Dnieper & voisins de la Mer d'Azow, sont très-propres pour nourrir de nombreux troupeaux de bœufs. Cette occupation est peut-être celle qui convient le plus dans ces lieux où d'ailleurs la population n'est pas florissante. Comme les pâturages y sont très-bons, qu'ils abondent en esparcette & melilot, & que les hivers y sont courts, la nourriture du bétail s'y fait très-commodément; elle ne coûte pas tant de peine que la culture des terres, elle ne demande pas tant de bras, & elle est d'un meilleur rapport. Mais il seroit essentiel que les Villages dont les Habitans se livreroient à ce genre d'occupation, fussent moins considérables & plus rapprochés les uns des autres, afin d'épargner au bétail la peine de faire de longues courses pour aller chercher les pâturages. Il ne faudroit pas non-plus que les troupeaux fussent si nombreux. Lorsqu'ils sont petits, il est plus facile de les séparer les uns des autres, dans les cas de maladies contagieuses. L'établissement d'une *Ecole Vétérinaire* contribueroit beaucoup à prévenir les épizooties & à en arrêter les suites. La vente de la viande de bœuf salé se feroit aisément dans les Etats du Turc, par la navigation sur le Pont-Euxin, si des circonstances plus heureuses nous permettoient de parcourir en liberté cette Mer.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 12 *Décembre.*

Nos inquiétudes sur la maladie des bestiaux se renouvellent; nous apprenons que ce fléau, qui afflige depuis si long-tems le Holstein, commence à paroitre à Hadersleben, & qu'il menace le Jutland.

Les Navigateurs *Madsen* & *Willer*, & *Pierre Nissen-Falck*, sont revenus ici d'Islande avec des cargaisons qui consistent en productions Islandoises. A peu près vers le même tems, nous avons vu arriver aussi le Navigateur *Hermann-Kofod*, avec le vaisseau le *Château-Tasing*, venant des Colonies *Egedesminde* & *Christiansharb*, dans le Détroit de Davis, & le Capitaine *André Colding*, avec le vais-

ſeau *Sainte-Croix*, venant des Indes Occidentales.

SUEDE.

De Stockolm, *le* 18 *Décembre.*

On lit ici avec plaiſir l'éloge de Nicolas Sahlgren, Commandeur de l'Ordre de Waſa, Directeur de notre Compagnie des Indes. Cet éloge a été compoſé en François par M. l'Abbé Duval-Pyrau & eſt imprimé à Francfort. Ce n'eſt point en ſon nom que l'Auteur fait ce panégyrique ; il le met dans la bouche d'un Suédois qui le prononce aux Indes orientales, en préſence d'un grand nombre de ſes Compatriotes & d'Indiens.

Sahlgren mourut à Gothenbourg, ſa Patrie, au mois de Mars 1776, âgé de 75 ans. La douleur, dit ſon Panégyriſte, fut publique comme ſes bienfaits. En effet il n'eſt guères de Citoyen qui ait mieux ſervi ſa Patrie, & qui ait été plus utile à l'humanité. C'eſt ce dont les Etrangers ſeront obligés de convenir en liſant ce diſcours. On y verra Sahlgren entreprendre, pendant ſa jeuneſſe, des voyages en Hollande, en Allemagne, en Angleterre & en France pour apprendre la ſcience & l'art du Commerçant. On verra ce qu'il fit lorſqu'il eut été nommé Directeur de la Compagnie des Indes de Suede. L'Auteur y développe ſes principes ſur le Commerce, il y parle des prix qu'il a fondés en faveur de l'Agriculture, & rappelle cet acte patriotique par lequel il a dépoſé à la Banque un fonds de 100,000 dahlers, monnoie d'argent, & donné ſon Château avec ſa Seigneurie d'Oeſtad, pour loger & entretenir des enfans pauvres & les inſtruire dans la théorie & la pratique du premier de tous les Arts. Voici en quels termes le Panégyriſte s'exprime ſur la préférence que ſon Héros paroiſſoit donner à l'Agriculture ſur toutes les autres profeſſions.

» Suédois, dit-il, ſi, chez nous, la » plus grande partie de l'intérêt de l'ar- » gent eſt réduit en encouragement pour » l'Agriculture, louons Sahlgren d'avoir » obſervé qu'en Allemagne, comme dans » beaucoup d'autres Etats, l'on en fait » une reſſource de Finance. On y donne, » remarquoit ce zélé Citoyen, des gra- » tifications aux Artiſtes, nous pou- » vons mieux faire : donnons des ré- » compenſes aux Laboureurs. Chez preſ- » que tous les Peuples de l'Europe, on » fait des grains un objet de Police ; » ſoyons plus ſages : faiſons-en un objet » de commerce.... Etabliſſons des Loix » Agraires pour les indigens ; nous cou- » vrirons la Suede de champs enſemen- » cés, le mendiant oiſif y ſera regardé » comme un ennemi de l'Etat, & les » landes comme un reproche accablant » pour quiconque aura l'ame Suédoiſe. » Nos vaiſſeaux ſuffiront à peine pour » exporter notre goudron, notre ſuif, » notre beurre, & nous remplirons nos » caves de vin, nos boutiques de ſel & » d'épiceries, nos magaſins d'étoffes & » de productions que la nature nous re- » fuſe &c. ».

ALLEMAGNE.

De Hombourg-ez-Monts, *le* 20 *Décembre.*

Quelques parties du Landgraviat de Heſſe-Darmſtadt ont été déſolées par les épizooties. On a fait à cette occaſion ce qu'on a coutume de faire en pareil cas par-tout ailleurs, c'eſt-à-dire qu'on a ordonné des préſervatifs & des curatifs & empêché toute communication entre les animaux malades & ceux qui ne l'étoient pas. Ces moyens ont eu tout le ſuccès qu'on en pouvoit attendre ; la maladie a diminué inſenſiblement & a enfin tout-à-fait diſparu.

On ſe propoſe de conſtruire inceſſamment à Gieſſen une Maiſon de filature & de travail en faveur des pauvres valides qui manquent d'occupation. Nous avons dit dans le tems qu'on avoit fondé dans la même Univerſité des Chaires de *Sciences Camérales*, où l'on enſeigne toutes les parties de la Politique & de l'Economie. Cet enſeignement utile a commencé au mois d'Octobre dernier, & il a été confié à M. Schleſtavein, Conſeiller de Régence, & au Profeſſeur Breidenſtein.

Il y a eu à Bickembach une eſpece de mortalité ſur les oies, qui a fait beaucoup de tort aux Payſans de ces cantons. Un ancien Econome du pays fait obſerver qu'il a toujours conſervé

les ſiennes en leur frottant tous les jours les oreilles avec de l'huile de lin, & en ne permettant pas qu'on les envoyât trop matin pâturer dans les champs.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 17 Décembre.*

Les Curieux admirent la conſtruction d'un Palais magnifique que M. le Duc de Berwick fait élever dans l'enceinte de cette Capitale. Cet édifice eſt l'ouvrage de pluſieurs Artiſtes célébres. M. Gulbert, Architecte François, en a donné les premiers plans, & en avoit déjà conduit l'exécution juſqu'au premier étage, lorſque la mort eſt venue le ſurprendre. M. Rodriguez, célébre Architecte Eſpagnol, a été chargé de continuer le bâtiment, de concert avec M. Antoine, autre Architecte François très-connu à Paris par *l'Hôtel des Monnoies* dont il a donné les deſſins. M. Rodriguez » vient » de faire exécuter au Palais de Ber- » wick, un eſcalier principal d'une conſ- » truction hardie, & dont la coupole, » ouverte au ſommet, répand une belle » lumiere dans tout l'intérieur de cet » eſcalier, au moyen d'un chaſſis vitré » en forme de toit. Cette maniere d'é- » clairer, nouvelle pour la Ville, a » été un objet de curioſité qui a paru » intéreſſer, car on eſt venu en foule » pour en voir l'effet ». Ce Palais eſt d'une belle Architecture Grecque.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DU PAYS D'AUNIS, *le 26 Décembre.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. » Je lis, M., aſſez réguliérement votre Gazette. Vouloir prouver combien elle eſt utile, ſeroit répéter ce que tous ceux qui la liſent ont dit avant moi. Je me bornerai donc à vous faire part d'un procédé que j'ai mis en uſage pour chauler mon bled l'année derniere, & du réſultat qui s'en eſt ſuivi. Votre Gazette N°. 49 de l'année 1776, m'en donna l'idée, par une note qui y a été inſérée & qui fait ſentir combien on peut tirer parti de la proximité de l'eau de mer, en s'en ſervant pour humecter le bled de ſemence, & l'imprégner de ſel marin ſi propice à la végétation, & qui ſert de baſe à cette terre végétale qu'on a tant préconiſée. Je ſaiſis dès-lors l'idée propoſée dans votre Gazette, & quoique je ſois aſſez éloigné de la mer, j'en fis tranſporter chez moi une aſſez grande quantité d'eau pour faire l'eſſai dont je vais vous entretenir & dont je me ſuis aſſez bien trouvé.

Je mis dans un cuvier vingt livres de chaux vive en pierre, ſur laquelle je jettai pour l'éteindre 4 ſceaux d'eau de mer bouillante : après qu'elle fut éteinte, j'y ajoutai dix ſceaux d'eau de mer froide, le tout faiſant quatorze ſceaux ; ce qui me produiſit une *laitance* de chaux aſſez épaiſſe & d'une chaleur modérée, dans laquelle je plongeai mon bled, au moyen d'une corbeille d'oſier faite exprès de la grandeur intérieure du cuvier. Cette corbeille tient un boiſſeau de froment, de façon que la *laitance* ſurnage au-deſſus du bled d'un demi-pied, ſans ſurpaſſer les bords de la corbeille. Je remue alors le bled pour faire ſurnager tous les grains gâtés, ainſi que la nielle qui peut s'y trouver ; j'ôte ces mauvais grains avec une écumoire juſqu'à ce qu'il n'en reſte plus. J'enleve alors la corbeille avec le bon grain qui ſe trouve imprégné de cette *laitance* ſaline, & après l'avoir laiſſé égouter un moment, je jette ce bled ſur un plancher à l'ombre dans un endroit bien aéré. Je continue mon opération juſqu'à ce que j'aye employé tout mon bled deſtiné à la ſemence.

Avec la quantité de *laitance* que je viens d'indiquer, j'ai chaulé 26 boiſſeaux & demi de froment, que j'ai laiſſés en tas d'un pied d'épaiſſeur pendant douze heures, afin de lui donner le tems de s'échauffer & de ſe pénétrer mieux des parties ſalines dont il étoit humecté. Je l'ai fait enſuite retourner trois à quatre fois par jour pour le faire ſécher & empêcher qu'il ne germât. Il ne faut que trois jours pour qu'il ſoit ſuffiſamment ſec. Le bled, par cette opération, groſſit de moitié, & il en faut moins pour ſemer. Il eſt alors couvert d'une robe blanche, dont le goût âcre éloigne les inſectes & les empêche de lui nuire.

Cette quantité de bled m'a ensemencé douze journaux de terre. Le journal est ici de 900 toises. Quoique ce terrein eût déjà porté deux fois de suite du froment, sans être fumé, ces douze journaux m'ont produit 233 boisseaux de froment très-beau, le boisseau pesant 55 livres, poids de marc.

J'ai eu d'autres terres, quoique fumées de l'année précédente, qui m'ont produit un quart de moins, n'ayant employé que de l'eau ordinaire pour le chaulage du bled que j'y ai semé.

Cette différence m'a engagé cette année à faire transporter chez moi de l'eau de mer pour chauler tout mon bled. J'ai continué à semer sur la même terre : si cela réussit, ce sera la quatrieme récolte de froment que m'aura produit successiment le même terrein. Il a très-bien levé, il paroit aussi beau & aussi avancé que celui qui a été semé quinze jours plutôt. Lors de la récolte, je vous ferai part de ce qui en aura résulté.

Il est reconnu que ce sont les sels qui excitent le plus la végétation. C'est pourquoi on tâche d'en procurer à la terre par les engrais ; car une terre destituée de cet agent ne produit rien. Quoique la méthode que je viens de décrire ne fournisse au grain qu'une assez petite quantité de sels, cependant comme toute cette quantité se trouve rassemblée autour du grain, il n'en perd rien, il profite de tout ; je crois même que ces sels dont le grain est environné ont la propriété d'attirer encore les sels étrangers qui peuvent se rencontrer dans le voisinage. Tous ces sels réunis concourent à la germination en développant les principes de la végétation.

Voilà, M., le procédé que j'ai employé ; on peut en tirer des conséquences utiles à l'Agriculture. Ceux qui seroient hors d'état de se procurer de l'eau de mer, pourroient y suppléer en faisant fondre dans leur *laitance* de chaux une certaine quantité de sel marin, de nitre &c. L'eau de lessive employée à propos peut être aussi très-bonne à cet usage ; il n'est question que d'en faire un essai en petit. Peut-être arriveroit-il que cette espece de chaulage seroit capable de tenir lieu de fumier dans les endroits où on auroit de la peine à s'en procurer. J'ai l'honneur d'être &c. ».

L'Auteur de cet article, pour fortifier encore ce qu'il dit de la propriété que l'eau de la mer paroît avoir d'augmenter la vertu productive de la semence, auroit pu rappeller ici un fait que nous avons rapporté dans notre Gazette du 18 Octobre No. 83, & où nous faisons mention d'un Fermier des environs du Havre qui a trouvé cette année, le moyen de se procurer une récolte d'un tiers plus abondante que celle de ses voisins, & de garantir ses bleds de la nielle, en trempant son grain dans l'eau de la mer avant de le semer.

Nous avons reçu de la même personne deux autres Ecrits que nous croyons devoir renvoyer au Journal de Février à cause de leur étendue. Ils roulent sur l'état actuel de l'Agriculture dans le Pays d'Aunis.

Dans le premier de ces Ecrits l'Auteur observe d'abord que le commerce de la Rochelle étant beaucoup déchu depuis la derniere guerre, on se tourna du côté de l'Agriculture, dans l'espoir de se dédommager de cette infortune ; mais, selon lui, on ne tarda pas à se repentir de s'être livré exclusivement à la culture du bled. Les succès ne répondirent point aux espérances ; après bien des dépenses & des travaux assez infructueux, on fut obligé de revenir à la vigne, parce qu'on s'apperçut que c'étoit la seule production qui convint au sol du Pays d'Aunis. Il fallut donc planter des vignes pour tirer parti de son domaine.

» La vigne est, dit l'Auteur, de tou-
» tes les productions de la terre, celle
» qui exige le plus de bras pour sa cul-
» ture. Plus on défricha, plus les bras
» devinrent rares. La population ne fut
» pas proportionnée aux travaux. Pour
» se procurer des bras, il fallut augmen-
» ter les salaires. Les Laboureurs, à la
» vue du gain, entreprirent plus qu'ils
» ne pouvoient faire. Ils firent de mau-
» vais ouvrage. Leur plantation étoit
» défectueuse, & ne fut point produc-
» tive. Depuis ce tems, malgré l'aspect
» riant d'une culture active, les récoltes
» ont diminué au lieu d'augmenter. Il
» seroit ridicule de prétendre qu'avant
» cette époque, les vignes éprouvoient
» moins d'accidens par l'intemperie des
» saisons ; il y auroit plus d'apparence

» à croire que la plûpart de ces vignes » ainsi plantées, n'ont pu acquérir la » vigueur convenable pour y résister ».

L'Auteur après avoir parcouru les divers défauts qu'il croit appercevoir dans la maniere dont on cultive la vigne dans sa Province, termine son Mémoire en faisant des vœux pour que des Cultivateurs intelligens & expérimentés cherchent les moyens de remédier à ces défauts, & pour qu'ils les communiquent à leurs Compatriotes par la voie de l'impression.

Le second Ecrit qui nous a été adressé par ce zélé Rochellois, contient des remarques sur le tort qu'on a eu de ne pas assez ménager les forêts dans le Pays d'Aunis. Le bois y est aujourd'hui très-cher. La Province ne peut en fournir suffisamment pour brûler les eaux-de-vie. L'Auteur propose d'employer à cet usage le charbon de terre.

De Limoges, *le 17 Décembre.*

Dans notre Gazette du 30 Décembre dernier, No. 104, après avoir rendu compte d'une des Séances de la Société Royale d'Agriculture de Limoges, nous nous contentames d'annoncer simplement le sujet d'un prix que cette Compagnie proposoit pour l'année prochaine, parce que nous manquions de place, Nous supprimames quelques observations qui se trouvoient dans le Programme que la Société nous avoit fait l'honneur de nous adresser par M. *de l'Epine*, son Secretaire. Comme ces observations exposent le motif du choix de la Question qu'il s'agit de résoudre, que d'ailleurs elles peuvent servir à diriger les Auteurs dans leur travail, & à leur faire comprendre encore mieux ce qu'on attend d'eux, nous avons jugé essentiel d'y revenir.

» Le Haut-Limousin, dit le Programme en question, est composé pour la » plus grande partie d'un *detritus* de granite, & dans le surplus de terre argileuse mêlée en beaucoup d'endroits de » parties métalliques colorées & désignées par quelques Cultivateurs sous » le nom de *ialioste*. Ce sont ces principes contraires à la végétation qui ont » rendu ce canton un des plus stériles » du Royaume.

» Les seuls procédés qu'on ait opposés jusqu'à présent à des dispositions » aussi fâcheuses de la part du terrein, » sont les fréquens labours, les fumiers » & sur-tout l'incineration, soit par le » brûlis des fougeres qui sont très-communes dans le pays, soit par des fourneaux qui ont l'inconvénient de détruire toutes les parties végétales par » la violence du feu. Ces procédés pour » deux ou trois années de récolte laissent un terrein épuisé & hors d'état » de produire pendant plus de 20 ans.

» La marne & d'autres matieres calcaires pourroient remédier à ces inconvéniens, mais le pays en est totalement » dépourvu. Il y a pourtant quelques » Cultivateurs ou pour mieux dire quelques Physiciens éclairés qui, par des » mêlanges de terres particulieres, sont » parvenus à se procurer des récoltes de » froment dans des endroits où on pouvoit à peine faire naître le seigle.

» C'est pour engager ces Physiciens à » faire part au Public de leurs procédés, » & pour déterminer les Amateurs de » l'Agriculture à tenter de nouvelles recherches, que la Société d'Agriculture » de Limoges propose aujourd'hui de *désigner un ou plusieurs fossiles propres naturellement ou par des préparations quelconques à fertiliser les Terres du Haut-Limousin & à remplacer la marne qui y manque.* S'il » se trouve dans le Royaume ou dans » d'autres parties de l'Europe des terreins de la même nature & qui présentent les mêmes obstacles à surmonter » pour parvenir à fertiliser la terre, on » sent que les recherches proposées peuvent leur être également utiles & peut-être même a-t-on déjà fait quelque part » des découvertes capables de remplir » le sujet proposé.

» On recevra les Mémoires jusqu'au 1 » Février 1779; ils pourront être écrits » en François ou en Latin. Toutes personnes, même les Membres du Bureau » d'Angoulême & de Brive, seront admises au concours; il n'y a d'exceptés » que les Associés du Bureau de Limoges.

» Les Auteurs mettront une devise & » leurs noms sous un cachet, l'on n'ouvrira que le cachet du Mémoire couronné. Tous les Mémoires seront mis à » l'adresse de M. Daine, Intendant de la » Généralité de Limoges, à Limoges.

» Le prix est une médaille d'or de 300 » livres, ou cette somme en argent, au » choix de l'Auteur qui la recevra par » lui-même, ou par une personne char- » gée de sa procuration, des mains de » M. le Trésorier de la Société ».

DE PARIS, *le 3 Janvier.*

Lettre de M. Dulaurier à M. Cousin, Marchand Brasseur, rue de l'Oursine, Fauxbourg S. Marcel. A Paris le 15 Novembre 1777.

» Arrivé ici depuis quelques jours, M., d'une tournée que j'ai faite en Flandres & en Brabant, pendant laquelle je n'ai pu voir nos différens Ecrits périodiques, je viens de lire dans la Gazette d'Agriculture du 9 Septembre dernier, N°. 72, p. 571, l'annonce d'un Ouvrage Anglois sur la meilleure maniere de perfectionner l'Art de brasser. Je vous avoue que j'ai été révolté du ton de jactance & de dénigration que l'Auteur y prend, & je sçais bon gré au sage Ecrivain de ce Journal de faire sentir combien *M. John Richardson*, qui a publié cet Art de brasser, & brasseur lui-même, mérite peu de confiance. Il lui est, sans doute, bien permis d'avoir des sentimens particuliers sur son Art, & de s'y croire plus habile que tous les autres, mais au moins faut-il être honnête, prudent & se respecter soi-même, sur-tout en public; car je le demande, de bonne foi, à tout homme raisonnable & qui a reçu une certaine éducation, comment qualifier ces expressions du Brasseur Anglois? » Notre » biere, dit-il, l'emporte encore sur celle » de toutes les autres Nations, sans en » excepter même la biere de Flandres. » Quant à celle qui se fabrique en Fran- » ce, à peine mérite-t-elle qu'on en fasse » mention. Ce n'est *qu'une médecine dégou- » tante, & ceux qui la composent n'y enten- » dent rien; ils ne connoissent pas seulement » les premiers élémens de l'Art* ». Un Lecteur impartial & tant soit peu instruit, peut-il, sans en être indigné, voir traiter ainsi le Corps entier des Maîtres Brasseurs de toute une Nation, par un Etranger, qui, sur-tout, comme l'observe encore fort judicieusement le même Ecrivain, qui, » dis-je, selon toute ap- » parence, compte faire beaucoup mieux » ses affaires, en apprenant aux autres » à fabriquer de la Biere, qu'en en fa- » briquant lui-même; & c'est sans doute » pour aller commercer de ses connois- » sances qu'il va faire un voyage en » Ecosse, en Irlande, & ensuite en » France, où, suivant lui, on a si grand » besoin de ses leçons ». Je ne suis donc plus étonné, M., que vous laissiez sans réponse, ces injures qui ne méritent que le mépris. Mais comme il est possible que cet Ouvrage, que l'on traduit actuellement, à ce que l'on m'assure, soit un jour entre les mains d'une certaine classe de nos Concitoyens sur la crédulité desquels il pourroit influer, d'autant plus qu'il renferme d'ailleurs plusieurs remarques utiles sur le choix de l'eau & sur les moyens de la corriger (car le plus méchant Livre offre quelquefois de bonnes choses), je crois devoir rassurer les honnêtes gens & dissiper leur crainte, s'ils pouvoient en avoir, sur la biere de Paris & même des Provinces de la France. L'art de brasser n'est pas un secret; il est écrit & très-clairement exposé, 1°. dans le 2e. volume du Spectacle de la Nature *, Ouvrage aussi connu qu'instructif, p. 380 de l'édition de 1737, chez la veuve Etienne. On y voit » qu'une légere pointe de co- » riandre produit dans la biere un très- » bon effet. Les Brasseurs de Paris, *qui » la font parfaite*, s'en tiennent à cet agré- » ment, *& se gardent bien* de l'épaissir avec » le miel, ni de l'assadir avec le sucre, » ni de la rendre furieuse avec de l'y- » vraye, du gingembre & des épices, » comme on le fait quelquefois à Lille & » à *Londres* ». J'ose dire plus, moi, & même assurer que dans cette derniere Ville, on y ajoute encore des herbes aromatiques, des racines de l'Inde, & cent autres drogues. C'est bien alors que l'on pourroit écrire, avec plus de vérité que *John Richardson*, que cette biere est au moins *une médecine dégoutante*, si elle n'est dangereuse; car quoiqu'elle puisse, pour un moment, plaire mieux à l'odorat & au goût, les nausées qu'elle cause le lendemain doivent la rendre redoutable aux personnes qui n'y sont pas habituées & qui en font quelque excès. 2°. Les différens procédés de cet Art se trouvent encore exposés, sans aucune restriction,

* *Cet Ouvrage, en huit volumes, a été réduit en un seul, d'une maniere très-intéressante; on le trouve chez Casin, à Reims.*

dans le grand Dictionnaire des Sciences & des Arts, ainsi que dans plusieurs autres Traités. 3°. Il y a de plus une célebre Thèse de Médecine, soutenue à Paris en 1751, avec le succès le plus éclatant, par M. *Gentil*, sous la Présidence de M. *de Laurembert*, sur cette question : *an cervisia potus saluberrimus ?* La biere est-elle une boisson salutaire ? & dont la conclusion est, *ergo cervisia potus saluberrimus*, la biere est donc une boisson très-salutaire. Cette Thèse, écrite avec une élégance digne du siecle d'Auguste, est imprimée chez *Quillau*, & rapporte aussi les meilleurs moyens & les moins compliqués, pour réussir dans cette fabrication. Elle avance, entr'autres sentimens sur les bieres étrangeres, *qu'elles ne ne doivent pas exciter notre jalousie, & que Paris nous en donne telle que nous pouvons la desirer.*

Je le répéte, M., & d'après vous-même, qui ne cachez rien dans votre Brasserie, votre Art n'est pas un secret ; le seul que j'y vois, & ce pourroit bien en être un dans ce tems de corruption presque générale, c'est la probité, l'exactitude & la vigilance : il consiste donc à ne rien épargner pour l'achat des matieres premieres dont l'énumération est ici superflue, & à les choisir de la meilleure qualité ; à les employer loyalement & dans les doses requises ; à les préparer avec soin ; à veiller à leur proprete ; à connoitre le degré de chaleur nécessaire aux diverses opérations & cuissons, pour avoir, chacune dans leur plus grande bonté, de la biere *rouge*, de la biere *ambrée*, & de la biere *blanche*. (Il ne s'agit pas ici de celle qui est opaque & que l'on nomme *blanquette de Menin*, ou qui est à peu près pareille). Il consiste, dis-je, ce secret, à ne jamais se servir d'autres ingrédiens que ceux qui sont absolument indispensables ; & ces derniers sont bien simples, bien peu nombreux, fort connus & très-salubres ; surtout à ne jamais faire le moindre mélange d'épicerie ou d'autre chose quelconque : ajoutez à tout cela une expérience éclairée, & vous obtiendrez la meilleure biere imaginable des trois especes ci-dessus, en proportion de la force dont on la desire & du prix que l'on veut y mettre. Voilà le secret que j'ai découvert chez vous, M., que l'on trouvera chez MM. vos Confreres, & que l'on ne rencontreroit peut-être point chez le *John Richardson*, Auteur Brasseur, ou Brasseur Auteur, qui abandonne son commerce pour aller en donner des leçons chez tous les Peuples *Cervisiens* *. Quant à son projet de venir à Paris, pour cet objet, je crois fermement qu'il fera très-bien de s'en dispenser ; il y a déjà, dans cette Capitale, trop de Charlatans de tout genre, de tout rang, & de tout état. Il y a plus encore, M., indépendamment de sa charlatannerie prouvée, on pourroit même un peu le soupçonner d'ignorance, car il semble confondre *le malt*, avec *la drêche*. *Le malt* (ce mot est emprunté des Anglois) signifie le grain germé, quel qu'il soit, dont on tire la partie sucrine qui forme le principe & l'essence de la Biere ; *la drêche* au contraire, est le marc, ou le résidu de ce *malt*, dont on nourrit les vaches, ce qui leur fait donner un lait meilleur & plus abondant ; ainsi *malt* & *drêche* ne sont pas la même chose, comme paroit le faire entendre ce Brasseur non moins étrange qu'Etranger. Je suis avec l'estime la plus sincere, & la mieux méritée, &c. DU LAURIER.

Avis du Rédacteur. Nous croyons devoir observer ici que l'article de notre Gazette auquel cet Ecrit sert de réponse n'a pas été rédigé directement d'après le Livre du sieur Richardson, mais d'après une Lettre dans laquelle on nous rendoit compte de son Ouvrage. Il pourroit bien se faire que notre Correspondant se fût plutôt attaché à l'esprit de l'Auteur qu'à ses paroles, & qu'il l'eût un peu commenté. N'ayant pû nous procurer le Livre du Brasseur Britannique pour nous en assurer par nous-mêmes, nous avons eu recours à la traduction que le Courrier de l'Europe a donnée d'une partie de la Préface de ce Livre, dans sa Feuille du Mardi 19 Août 1777, N°. 23 ; nous n'y avons pas trouvé les expressions de *Médecine dégoûtante* que le Critique releve avec raison, mais nous y en avons vu d'autres qui ne sont pas plus honnêtes. Le Brasseur Anglois y assure positivement que *ceux de Paris ignorent l'Art de brasser, ainsi que celui de préparer le malt* (*la dreche*). Il y traite *leur bonne Biere de Mars*, de *misérable breuvage*, de *pitoyable Biere*. Quoiqu'il en soit, la ré-

* *Brasseurs de Biere.*

clamation de M. du Laurier en faveur des Brasseurs de Paris, ne peut porter à faux, c'est pourquoi nous nous sommes fait un devoir de la donner au Public.

Grains & Farines &c. à Paris,

Du Samedi 3 Janvier 1778, au Mercredi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 22, 23 à 24 l.; le seigle, de 10 l. 15 s., 11 à 12 l.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 l. à 10 l. 15 s. Le froment au Port de la Grève, de 22, 23, 24 à 25 liv.; le seigle, de 10 liv., 10 l. 10 s. à 11 liv. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 11 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 7 Janv. 1778, de 57 à 58 liv.; *id.* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le foin à la Grève, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Janvier 1778.

Or de Portug. à . . .	725 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	712		
Les guinées à . . .	722	10	
Ducats à	98	5	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	15	
Piastres à	49	5	

Changes de Paris du 7 Janvier 1778.

Amsterdam	53 5 8e.
Londres	31 5 8e.
Hambourg	190 ½
Madrid.....	15 3 à 3 6
Cadix.....	15 à 15 0 6
Livourne .....o.....	96
Gênes.....	94
Lyon *Rois*.....	1 p. %

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Lundi 5 Janv. 1778		Suite du Lundi 5 Janv.	
Messieurs		*Messieurs*	
Thevenin... pp^lles.	L.	Certain..... pp^lles.	L.
Viageres....	M.	Viageres.....	L.
Masson ..... pp^lles.	L.	Tontine.....	L.
Viageres.....	L.	Gossey..... pp^lles.	L.
Delamotte.. pp^lles.	J.	Viageres.....	L.
Viageres	J.	Caron ..... v^res.	J.
Creuzé ..... pp^lles.	L.	Perpétuelles..	J.
Viageres	L.	Desplaces... pp^lles.	M.
Tontine.....	L.	Viageres.....	M.
.....		Tontine.....	M.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1778.	*Lundi 5.*	*Mardi 6.*	*Mercredi 7.*
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1810 7½ 5 2½ 1800	F E S T E.	1807 ½ 10 . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt O&. .	400	. . . . .	402 . . .
Rescriptions . .	13 13½ . . .	. . . . .	13½ 13 13 ¼ ⅓ (13 13
Bil. des Fermes .	2¾.	. . . . .	2 1 ¾ . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 12 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 10 *Août.*

NOUS venons d'apprendre que le Capitan-Pacha étoit enfin sorti du Canal, le dix-neuf Juin dernier, & que les forces maritimes qu'il commande sont très-considérables. On ne peut se dissimuler que l'intention des Turcs ne soit d'empêcher, autant qu'ils pourront, les effets avantageux pour notre Commerce que l'exécution du dernier Traité de Paix conclu avec eux ne pourroit manquer de produire. Ils voyent avec chagrin que notre Auguste Souveraine a enfin réussi, malgré tous leurs efforts, à consommer le grand projet dont la politique de Pierre I. s'étoit occupée si long-tems; projet qui consistoit à procurer à nos vaisseaux Marchands la plus grande liberté dans la Mer Noire & dans la Méditerranée. La Porte comprend que par ce même Traité, elle nous a ouvert une voie sûre pour donner à notre Commerce l'étendue la plus vaste & pour le porter au plus haut degré d'opulence. Les Ports que nous possédons dans la Mer d'Azow & sur la Mer Noire, peuvent aisément devenir le centre de tous les échanges du Nord & du Midi; & si l'état des affaires ne change point pour nous, les Provinces méridionales de l'Empire Russe jouiront d'un débouché facile, dont elles ont manqué jusqu'ici. On pense bien que ces avantages sont trop précieux pour que notre Gouvernement ne fasse pas tout ce qui dépendra de lui afin de les conserver.

ITALIE.

DE MILAN, *le* 12 *Août.*

On a transporté à Vienne environ huit millions de livres, appartenants à notre Banque. Les intérêts de ce capital ont été hypothéqués sur les revenus des Droits Regaliens, qui étoient ci devant affermés à des Particuliers & dont le Gouvernement a cru devoir reprendre l'administration.

DE MANTOUE, *le* 14 *Août.*

Des lettres de Bresce nous apprennent que le Gouvernement de cette Province a jugé qu'il étoit de sa sagesse de publier un Edit pour prévenir les dangereux effets que l'exportation illimitée des grains pourroit produire dans le moment actuel où la disette commence à se faire sentir. Cet Arrêt permet, dit-on, aux Communautés des frontieres de saisir à leur profit tous les grains qu'on voudroit faire sortir à l'Etranger.

DE FLORENCE, *le* 7 *Août.*

La mésintelligence qui subsiste actuellement entre la France & l'Angleterre

a rendu néceſſaire la publication d'une Loi pour établir la neutralité la plus éxacte dans tous les Ports de la Toſcane. Le but de ce Réglement eſt de protéger le Commerce dans le Grand-Duché, & d'empêcher les vaiſſeaux des Puiſſances belligerantes de s'attaquer ou de faire des priſes les unes ſur les autres dans les parages ſitués à une certaine diſtance de nos rivages.

DE SAN-SEPOLCRO, *le 4 Août.*

Dans les premiers jours du mois d'Août nous avons éprouvé ici pluſieurs ſecouſſes de tremblement de terre qui nous ont beaucoup alarmés. Il y en a eu deux qui ont ébranlé ſi fortement les édifices, que preſque tous les Habitans ont abandonné leurs maiſons, & ſe ſont refugiés, ſaiſis d'effroi, dans les campagnes. Nous avons commencé aujourd'hui des prieres publiques pour obtenir du Ciel la ceſſation de ce fléau.

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le 27 Août.*

Ceux qui voudront connoitre l'état du Commerce & des Manufactures dans les Pays-Bas aux treizieme & quatorzieme ſiecles, trouveront à ſatisfaire leur curioſité dans le Recueil des Prix couronnés l'année derniere par l'Académie Impériale & Royale des Sciences & Belles-Lettres de cette Ville. Le premier Mémoire que contient ce volume roule ſur cette intéreſſante matiere. On y verra que dans ces tems aſſez reculés, la Draperie faiſoit la principale branche du Commerce des Pays-Bas & que les Flamands fabriquoient les plus beaux draps qu'on connût dans l'Univers.

Parmi les Villes qui ſe ſont diſtinguées jadis par leurs belles Manufactures, on remarque ſur-tout Gand & Ypres. Il y avoit dans cette premiere Ville juſqu'à 40,000 métiers; ſans doute qu'on comprenoit auſſi dans ce nombre les métiers des Tiſſerands. Quoiqu'il en ſoit, il falloit bien que les Ouvriers en laine fuſſent très-nombreux, puiſque en tems de guerre, ils fourniſſoient juſqu'à 18,000 hommes de Milice. C'étoit d'Angleterre que les Flamands tiroient alors les plus belles laines qu'ils employoient; car ce ne fut que ſous le regne d'Edouard III. que les Anglois commencerent à connoitre l'Art de fabriquer des draps fins. Ce Prince attira, comme on ſçait, dans ſes Etats en l'année 1331, Jean Kemp. Les Anglois regardent encore aujourd'hui ce Flamand comme le Fondateur de leurs Manufactures. Les Fabricans de Flandres achetoient alors un pack de laine d'Angleterre, 40 l. ſterl., qui aujourd'hui vaudroient deux cens livres ſterlings. Le pack ancien peſoit environ deux mille livres.

Quant à la Ville d'Ypres, elle étoit renommée pour l'éclat & la ſolidité de ſes teintures, pour la fineſſe de ſes draps & pour le bel apprêt que les foulons ſçavoient y donner aux étoffes de laine. Les Drapiers de cette Ville ne vouloient point de rivaux, & ils étoient ſi jaloux de leurs talens, qu'ils livrerent combat à ceux de Poperingue, parce qu'ils avoient contrefait leurs draps. Enfin, la Ville d'Ypres portoit à cet égard ſes prétentions ſi loin, que vers le tems de la bataille de Poitiers, elle défendit aux Drapiers de la Ville de Comines-ſur-le-Lys, de fabriquer certains draps d'une forme particuliere, quoiqu'elle n'eût cependant aucune Juriſdiction ni ſur ces Drapiers, ni ſur la Ville de Comines. Les Drapiers de Comines, vu les malheureuſes circonſtances, n'oſerent contrevenir à ces défenſes. Mais en 1362, ils obtinrent du Roi Jean des Lettres qui les rétablirent dans l'exercice de leur métier. Ces Lettres ſe trouvent dans le Tome XII. des Ordonnances des Rois de France de la troiſieme Race, qui paroit tout nouvellement.

Les Manufactures de Tournai étoient auſſi très-floriſſantes dans le treizieme ſiecle, & ſes draps jouiſſoient d'une ſi grande réputation qu'on en faiſoit des préſens aux Rois & aux Princes. Lorſque Philippe le Hardi, fils de S. Louis, y fit ſon entrée, la Ville lui préſenta deux pieces de drap verd, autant de gris, & deux pieces de drap rouge du plus fin.

Louvain, Bruxelles, Anvers, Bruges, Furnes, Denay, Dendermondes poſſédoient auſſi des Manufactures montées ſur le meilleur pied. Ce très-cu-

rieux Mémoire eſt de M. ver Hœven, Négociant à Malines.

Dans le Mémoire ſuivant, on examine s'il ne nous ſeroit pas plus avantageux de préferer les bœufs aux chevaux, tant pour le labourage que pour le tranſport des marchandiſes ſur les canaux. L'Auteur compare entre eux ces deux eſpeces d'animaux; il met en parallele leur force, le prix de leur achat, la quantité de nourriture qu'ils conſomment, la qualité de leur fumier, leur valeur intrinſeque; & de cette comparaiſon, il conclud que les bœufs doivent avoir la préférence ſur les chevaux. Il ſe trouve, dit l'Auteur, dans les Pays-Bas beaucoup de terreins légers, ſablonneux & ſecs; or il n'eſt aucun fumier qui ſoit plus propre à fertiliſer un pareil ſol que celui du bœuf. D'ailleurs le bœuf ſe nourrit de paille plus volontiers que le cheval, & par conſéquent il produit une plus grande quantité de fumier. Enfin les bœufs ſont bien moins ſujets aux accidens & aux maladies que les chevaux; & quand ils ne peuvent plus travailler, on les engraiſſe & on les vend au Boucher; au lieu qu'il n'en eſt pas de même des chevaux. Ce Mémoire eſt dû au R. P. Norton, Profeſſeur en Théologie, & Recteur du College des Dominicains Anglois à Louvain. On ſe rappelle que le célébre M. de Chamouſſet avoit eu auſſi à peu près les mêmes idées & qu'il avoit pareillement propoſé d'employer en France des bœufs au lieu de chevaux, pour tirer les bateaux ſur les rivieres; mais ce projet n'a pas réuſſi.

L'Auteur du troiſieme & dernier Mémoire de ce Recueil eſt M. Foullé. Cet Obſervateur y recherche » quels ſont » les meilleurs moyens de cultiver & de » perfectionner les terres trop humides, » marécageuſes & ſouvent inondées, qui » ſe trouvent en différentes parties des » Pays-Bas, & particulierement en Flan» dres ». M. Foullé propoſe divers expédiens pour remédier aux differentes eſpeces d'inondations qui peuvent nuire à un pays. Il fait en même tems la deſcription d'un aſſez grand nombre de machines hydrauliques propres à l'épuiſement des eaux. Cette Piece eſt ſuivie d'une autre du même Pere Norton dont on vient de parler, ſur le même ſujet, & d'un Traité ſur le deſſéchement des terreins humides & marécageux dont l'Auteur ne s'eſt pas fait connoître. Ce Recueil ſe trouve à Bruxelles chez J. L. de Bourbers, Imprimeur de l'Académie.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

DU PONT-DE-BEAUVOISIN, *le 29 Août.*

Lettre au Rédacteur. » On eſt content ici de la récolte. Il s'en faut à peu près d'un dixieme que la paille ne ſoit auſſi abondante que l'année paſſée; néanmoins nous aurons un tiers plus de grains. Six gerbes donnoient à peine, l'année derniere, un bichet peſant 40 liv., poids de marc; quatre ſuffiſent & au-delà, cette année, pour faire la même quantité de grain. Cependant le prix du bled ſe ſoutient. Le froment s'eſt vendu à notre dernier Marché 4 l. 10 ſ. le bichet, & le ſeigle 3 liv. 5 ſ. Le peu d'avoine que nous cultivons ordinairement a aſſez bien réuſſi. Les orges, préſſées par la ſéchereſſe, ont moins donné en grain, que leur beauté ne promettoit. La ſéchereſſe a encore fait manquer, en grande partie, les feves, les pois, les veſces & les haricots. Les feves cependant qui avoient été ſemées avant l'hiver, ont abondamment donné. Les chanvres ſont beaux, & la filaſſe en ſera excellente. Nous ſommes en général aſſez bien partagés; cependant nous nous inquiétons à la vue du danger que nous courons de n'avoir point de ſarraſin; n'étant point tombé de pluie depuis le 21 Juillet, & la chaleur étant exceſſive, ce bled déperit chaque jour. Si le tems ne change au plutôt, cette récolte précieuſe, puiſqu'elle fournit au Peuple ſa nourriture pendant cinq à ſix mois, manquera totalement.

Nos bêtes à cornes ſont communément attaquées, vers la fin du printems, d'une perte de ſang, par la voie des urines. Cette maladie qui ſouvent eſt mortelle, affoiblit au moins toujours beaucoup l'animal, lorſqu'il ne périt pas. Nous ſommes parvenus à nous procurer un ſpécifique contre ce mal, & nous nous faiſons un devoir de le donner au Public.

Il faut faire avaler à l'animal malade

14 ou 15 grenouilles vivantes, en les lui poussant l'une après l'autre avec la main fort avant dans la gorge, & lui donner trois fois par jour, pendant deux ou trois jours, une bonne *jointée* d'orge sur laquelle on répand un peu de sel bien pilé.

Nous avons vu administrer & fait administrer nous-mêmes ce remede à plusieurs animaux, & jamais il n'a manqué de produire son effet dans les vingt-quatre heures ».

DE MARENNES, *le 20 Août.*

S'il est un tems où l'on doive se précautionner dans les campagnes contre les accidens du feu, c'est sur-tout après la moisson. En effet c'est alors que ce terrible élément trouve plus de facilité pour exercer ses ravages par la nature des matieres qu'il attaque, & que les dommages qu'il cause sont plus fâcheux, puisqu'il dévore toute la richesse & toute la ressource des malheureux Paysans. Il faut avouer qu'en général on n'est point assez attentif dans les campagnes pour prévenir cette calamité, & que les peres & meres ne veillent pas assez sur leurs enfans, ni les maîtres sur leurs domestiques. On ne peut donc trop leur remettre sous les yeux les tristes événemens causés par le feu, pour leur servir de leçon, & pour les engager à être plus vigilants.

Le 13 de ce mois, le feu a réduit en cendres presque tous les grains & les fourrages de la derniere récolte dans la métairie de la Guilletrie, Paroisse d'Hiers, près de cette Ville. Cet incendie a été occasionné par un enfant qui étant venu chercher du feu à cette maison pour porter dans des marais voisins où il travailloit, laissa tomber quelques étincelles dans un pré à environ dix toises de l'aire où on battoit le grain. L'herbe étoit si desséchée par la chaleur brûlante que nous essuyons ici, que le feu y prit tout-à-coup & gagna l'aire qui étoit pleine de grains à demi-battus, d'où il parvint au gerbier. Tout ce qui y étoit contenu fut dévoré par les flammes.

Le Fermier de cette métairie se trouve réduit, par cet accident, à ne pouvoir ni payer le Propriétaire de sa Ferme, ni ensemencer les terres l'année prochaine, s'il n'est secouru par les personnes sensibles dont on réclame la bienfaisance. M. Abelin, Prieur, Curé d'Hiers & de Brouage, à Brouage, s'est chargé de recevoir les libéralités des ames charitables qui voudront faire passer quelques secours à cette famille incendiée.

DE ROUEN, *le 28 Août.*

Il est certain que la disette du bois de chauffage est aujourd'hui presque générale dans le Royaume, soit qu'elle vienne de ce que le luxe en a rendu la consommation plus considérable, soit que l'envie de jouir fasse négliger les plantations forestieres, genre de production dont on n'est pas toujours sûr de recueillir soi-même le fruit; soit enfin que dans ces derniers tems on ait sacrifié à la culture des grains une trop grande quantité de terreins qui avoient toujours produit des bois. Quoi qu'il en soit, nous nous appercevons depuis nombre d'années que le bois devient rare de plus en plus dans cette Province, & que les approvisionnemens pour notre Capitale se font difficilement. Un Arrêt du Conseil, en date du 20 Mai dernier, est heureusement venu à notre secours. L'objet de cet Arrêt est de déterminer les bois & forêts qui sont destinés à approvisionner la Ville de Rouen. Il ordonne » qu'à l'avenir les bois qui proviendront des ventes annuelles des forêts de Bord & de Longboel, seront, jusqu'à ce qu'il en soit par Sa Majesté autrement ordonné, destinés à l'approvisionnement de la Ville de Rouen, & conduits en ladite Ville. Fait S. M. très-expresses inhibitions & défenses à ceux qui se rendront Adjudicataires desdites ventes, leurs Cessionnaires & tous autres, de conduire ni voiturer les bois qui en proviendront ailleurs qu'en ladite Ville, à peine de 3000 l. d'amende pour chaque contravention, & qui ne pourra être réputée comminatoire : ordonne pareillement Sa Majesté que les bois de chauffage qui proviendront, tant des forêts de Rouvray, la Loude, Roumare, Eutrait, Maulevrier & Brotonne, ainsi que des bois des Seigneurs, Communautés & Particuliers, qui seront conduits & reportés dans tous les parcs, le long des deux rives de la Seine, depuis le

Pont de l'Arche en descendant, jusques & compris les parcs d'Aizier, le Flocq, la Vaquerie & Villequier, seront conduits par eau à Rouen, & vendus aux prix fixés par les Arrêts du Conseil des 29 Juillet & 21 Octobre 1749, à la réserve néanmoins de ce qui sera nécessaire pour le chauffage des Riverains, tant des petites Villes que des Bourgs & Villages circonvoisins. Fait S. M. très-expresses inhibitions & défenses à tous Marchands, Adjudicataires, Seigneurs Communautés & Particuliers, de faire passer desdits Ports aucuns bois, & de les faire descendre le long de la Seine aux Villes du Havre, Honfleur & ailleurs, à l'exception de dix arpens de la forêt de Brotonne, qui sont destinés annuellement pour la Ville du Havre; à peine de confiscation des bois, bateaux, chevaux & harnois, & de 3000 liv. d'amende pour chaque contravention, qui ne pourra être réputée comminatoire. Ordonne Sa Majesté que les bois d'Acquigny, ceux de Louviers dépendans de l'Archevêché de Rouen, & autres situés le long de la riviere d'Eure, ceux de la forêt de Mercy, ainsi que ceux de la forêt de Bray, affectés au chauffage de ladite Ville de Rouen, par l'Arrêt du Conseil du 20 Avril 1756, continueront d'être destinés pour ladite Ville, & d'y être voiturés, sous les mêmes peines; sera au surplus ledit Arrêt du Conseil du 4 Août 1722 exécuté selon sa forme & teneur ».

DE PARIS, *le 5 Septembre.*

Réglement pour les Prises faites en Mer. Sa Majesté desirant pourvoir à l'instruction & au jugement des prises qui pourront être faites sur les Sujets du Roi d'Angleterre, en vertu de ses ordres, tant par ses vaisseaux que par ceux de ses Sujets armés en course, a fait publier un Réglement, en date du 19 Juillet dernier, portant établissement d'un Conseil des Prises, & la forme d'y procéder. Ce Réglement contient en substance ce qui suit.

Les prises seront jugées par des Ordonnances qui seront rendues par M. l'Amiral, & par des Commissaires choisis & nommés par Sa Majesté, pour tenir Conseil près de lui: M. l'Amiral & lesdits Commissaires connoîtront en outre des partages des prises, des liquidations générales & particulieres, des comptes des Dépositaires, & des échouemens des vaisseaux ennemis. Les Commissaires s'assembleront dans la maison de M. l'Amiral, les Mercredis de chaque semaine après midi, & même plus souvent, s'il est nécessaire. Lorsqu'il y aura lieu de prononcer des dommages & intérêts, ou d'ordonner des estimations, M. l'Amiral & les Commissaires pourront les régler & les arbitrer à une somme fixe, suivant l'éxigence des cas; & s'ils le jugent nécessaire, ils nommeront des Experts pour faire les estimations ou liquidations. Lorsque le Capitaine du vaisseau Preneur, ou l'Officier chargé de la conduite de la Prise, feront leur rapport devant les Officiers de l'Amirauté, ils seront tenus de leur remettre le sac cacheté contenant les pieces trouvées à bord du bâtiment pris, pour être lesdites pieces numerotées & paraphées. Les instructions concernant les échouemens des bâtimens ennemis, les prises & partages seront faits par les Officiers de l'Amirauté dans le ressort duquel les échouemens arriveront. Si les marchandises des bâtimens pris, sont sujettes à dépérissement, ou que lesdites prises soient constamment ennemies, les Officiers des Amirautés pourront, avant qu'elles soient jugées de bonne prise, en ordonner la vente, afin qu'elles ne diminuent point de leur prix. Huit jours après la remise desdites procédures, la Prise sera jugée bonne, si elle n'est point réclamée par un Avocat chargé de la procuration du Réclamateur. Quant aux prises qui seront conduites dans les Colonies Françoises, & dans les autres établissemens dépendans de la France, où il y a des Sieges d'Amirautés, les instructions & procédures seront faites par les Officiers de l'Amirauté; lesdits Officiers enverront les grosses de chaque procédure qui seront par eux adressées au Secretaire Général de la Marine, pour y être fait droit par M. l'Amiral & lesdits sieurs Commissaires, sans que les Officiers desdites Amirautés puissent les juger, mais seulement donner leur avis sur la validité ou la non-validité desdites prises, Les appellations des Ordonnances rendues par M. l'Amiral & les

Commiſſaires, ſeront portées au Conſeil Royal des Finances auquel M. l'Amiral aſſiſtera ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

LETTRE d'un Procureur de la Sénéchauſſée de Civray en Poitou à M. Rogue, agréé pour plaider au Conſulat d'Angers, & Membre de la Société Royale d'Agriculture au Bureau de la même Ville. (22 *Août* 1778).

» Je viens de lire, Mr, dans le No. 63 de la Gazette d'Agriculture, à l'utilité de laquelle vous avez ſi ſouvent contribué, votre Réponſe au *Parere* propoſé par la même Gazette le 14 Juillet 1778. Cette Réponſe m'a paru extrêmement ſolide; cependant j'y ai trouvé une aſſertion de la vérité de laquelle je voudrois qu'il ne fût pas poſſible de douter; mais je crains fort qu'il n'en ſoit autrement.

Vous y dites, Mr, que les Juges des Seigneurs ne peuvent prétendre avoir le droit de juger conſulairement, quand même les deux Parties demeureroient dans leur Reſſort, puiſque ſuivant le préambule de la Déclaration de 1759 & les art. 1 & 2 d'icelle, il n'y a que les Bailliages & Sénéchauſſées Royales qui puiſſent juger conſulairement lorſqu'il n'y a pas de Juriſdictions Conſulaires établies dans leſdits Bailliages ou Sénéchauſſées.

J'ai lu avec attention cette Déclaration, & malgré l'intérêt que j'y aurois, je n'ai pu appercevoir ni dans ſon préambule ni dans ſes articles, que cette connoiſſance ſoit prohibée aux Juges de Seigneurs. Je vois dans le préambule qu'à la vérité il y avoit autrefois des Juriſdictions Conſulaires dans certaines Villes où il y a maintenant des Sieges de Bailliages ou de Sénéchauſſées Royales; mais j'y vois auſſi que ces Juriſdictions ont été ſupprimées; parce qu'on a reconnu que s'il avoit été avantageux d'en établir dans des Villes commerçantes, il y avoit d'un autre côté de grands inconvéniens d'en créer de pareilles dans les lieux où il n'y a que peu ou point de commerce. C'eſt dans cet eſprit que fut redigé l'article 240 de l'Ordonnance de Blois, lequel en ſupprimant les Juriſdictions Conſulaires établies dans les Villes inférieures, renvoye les affaires qui étoient indéciſes aux Juges *ordinaires*.

Ce mot de Juges *ordinaires* doit, ſelon moi, non-ſeulement comprendre les Juges des Bailliages & Sénéchauſſées, mais encore les Juges des Seigneurs. C'eſt, ſi je ne me trompe, à ceux-ci comme aux premiers que l'art. 2 de la Déclaration de 1759 a renvoyé les Parties qui ſont domiciliées dans un Bailliage ou Sénéchauſſée dans l'étendue deſquels il n'y a pas de Juriſdiction Conſulaire. » Elles » ne pourront, y eſt-il dit, ſe pourvoir, » dans ce cas, dans aucunes Juriſdic- » tions Conſulaires voiſines, quand bien » même la Juſtice Conſulaire voiſine » ſeroit établie dans un Bailliage qui ſe- » roit le Siege principal du Bailliage du » domicile du Défendeur; mais elles » ſeront tenues de procéder pardevant » les Juges *ordinaires* du domicile du » Défendeur ».

Si ce Défendeur demeure dans l'étendue d'une Juſtice Seigneuriale, c'eſt donc le Juge du Seigneur qui doit, au préjudice du Bailliage, connoître de la conteſtation dont il s'agit, quoiqu'elle ſoit de Marchand à Marchand.

Ce ſentiment ſe trouve appuyé de celui de pluſieurs Auteurs éclairés qui citent différens Arrêts déciſifs ſur cette queſtion.

Jacquet, dans ſon *Traité des Juſtices de Seigneurs*, nous enſeigne, Liv. 1, ch. 5, n. 10, » que les Juges des Seigneurs » connoiſſent des cauſes de Marchand à » Marchand pour fait de marchandiſes » dans les Bailliages & Sénéchauſſées » où il n'y a pas de Juſtice Conſulaire » établie, ſuivant qu'il a eté jugé par » Arrêt rendu en la Grand'Chambre le » 27 Juin 1704 ». Ce même Arrêt a été rapporté par Augeard en faveur de Madame la Ducheſſe de Saint-Simon, Dame de Rufec.

M. Jouſſe, dans ſon *Traité de l'Adminiſtration de la Juſtice civile*, tom. 1, part. 2, tit. 1, n. 80, en citant le même Arrêt, établit le même principe, & il produit une foule d'autres Arrêts qui ont, dit-il, été depuis confirmés par la Déclaration du 7 Avril 1759, à laquelle ils ont donné lieu.

Nous en avons un plus récent pour cette Province; il a été obtenu le 2 Sep-

tembre 1775 par les Officiers de la Prévôté Royale de Melle contre les Consuls de Niort. Cette Prévôté est dans la classe des Justices subalternes, en ce que ses Jugemens sont sujets à l'appel qui se releve au Siege Royal de la Sénéchaussée de Civray.

Cet Arrêt maintient & garde lesdits Officiers de la Prévôté Royale de Melle dans le droit & possession de juger *consulairement* les affaires mues & à mouvoir dans l'étendue de leur Jurisdiction; fait défenses aux Juges Consuls de Niort de les y troubler; leur enjoint de se conformer à la Déclaration du 7 Avril 1759, & de renvoyer ès cas des art. 1 & 2, les causes portées en leur Jurisdiction pardevant les Juges qui en doivent connoître.

Je desirerois, Mr, que vous eussiez quelque bon moyen à opposer à ceux que je viens de proposer, & que vous pussiez me démontrer que le Siege où je postule a droit de connoître des causes consulaires de toute l'étendue de son Ressort, à l'exclusion même des Seigneurs qui y ont droit de Haute-Justice; mais je crains fort qu'après y avoir sérieusement réfléchi, vous ne changiez de façon de penser. En tout cas je serois charmé de sçavoir si vous y persistez, & de connoître d'une maniere un peu détaillée les raisons sur lesquelles vous avez fondé votre sentiment.

Il y auroit une autre question plus difficile & non moins intéressante à discuter; ce seroit de sçavoir si les Juges des Bailliages & Sénéchaussées, & même les Juges subalternes, lorsqu'ils sont au nombre de trois, ont réellement le pouvoir non-seulement de connoître des affaires consulaires, mais encore de les juger en dernier ressort jusqu'à la somme de cinq cens livres, ainsi qu'il se pratique dans les Jurisdictions Consulaires à l'instar desquelles ils prétendent que la Déclaration de 1759 leur a permis de juger. Je connois beaucoup de Sieges de l'une & de l'autre espece où l'on en use ainsi. Je pourrois aussi produire un assez grand nombre de moyens dont les uns serviroient à appuyer & les autres à infirmer ce nouvel usage qu'il seroit cependant intéressant d'approuver formellement, à cause de l'avantage qui en résulteroit pour le Public; car le bien que Sa Majesté à voulu faire à ses Peuples, par sa Déclaration de 1759, ne s'opéreroit qu'à demi, si les Juges ordinaires des Bailliages & Sénéchaussées où il n'y a pas de Cour Consulaire établie, n'avoient pas le droit de juger, comme font les Consuls, par Jugement souverain, jusqu'à la somme de cinq cens livres.

Différens Juges & Consuls du Royaume ont fait leurs efforts pour porter le Roi à supprimer la Loi de 1759, à laquelle l'intérêt des Négocians & de l'Etat entier a donné lieu; mais Sa Majesté, ainsi que son Conseil, ont senti le peu de solidité de leurs observations, & elle est actuellement à l'abri de toute atteinte. S'il ne faut, comme on dit, que de la bonne foi & du bon sens pour juger consulairement, pourquoi les Juges Royaux, & même ceux des Seigneurs, n'en seroient-ils pas aussi capables que les Juges-Consuls, surtout dans de petites Villes où il se présente rarement des questions de Commerce embarrassantes? Lorsqu'il s'en trouve de cette espece, il leur est facile de s'éclairer, en consultant l'excellent Ouvrage que vous avez donné au Public sous le titre de *Jurisprudence Consulaire & Instruction des Négocians*. Ils peuvent encore avoir recours aux lumieres qu'a repandues dans l'*Exercice des Commerçans* le très-recommandable Négociant de Valenciennes, dont le mérite est si connu & qui a sçu apprécier le vôtre, Mr, en inserant dans son utile Ouvrage differens morceaux sortis de votre plume. La Déclaration de 1759 doit donc subsister, afin que le Justiciable ne soit plus distrait de son Juge naturel pour être traîné à dix, vingt, trente lieues, & quelquefois plus, de son domicile.

Telles sont, Mr, les observations que j'ai cru devoir vous faire; je souhaite que vous daigniez y répondre. Je desirerois que M. Nicodême voulût aussi dire un mot à ce sujet. Au reste, quelque parti que vous preniez, je n'en serai pas moins avec tous les sentimens que vous m'avez inspirés, Monsieur, votre très-humble &c. ».

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 5 Sept. 1778, au Mercredi 9 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 l. 10 s.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 10 l. à 10 l. 15 s.; l'orge, de 10 l., 10 l. 5 s. à 10 l. 15 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20 liv. 5 s., 21, 22 à 23 liv. 15 s.; le seigle, de 9 liv. 10 s., 9 liv. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 10 l. 15 s. à 11 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 5 Sept. 1778 au Mercredi 9 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Grêve, de 20 l. 5 s., 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 9 Sept. 1778, de 54 à 55 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Septembre 1778.

Or de Portug. à . . .	729 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	722		marc.
Du Pérou à	717	2	marc.
Les guinées à . . .	727		marc.
Ducats à	99	6	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100	14	once.
Or à 20 karats à . .	84	2	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	3	marc.
Piastres à	48	16	marc.

Changes de Paris du 9 Septembre 1778.

Amsterdam	53 $\frac{1}{2}$
Londres	29 $\frac{7}{8}$ à 15 16e.
Hambourg	188 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 3
Cadix	15
Livourne	97 $\frac{1}{2}$
Gênes	95 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Lyon	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hotel de Ville, six derniers mois 1777.

Du Lundi 7 Sept. 1778.		Suite du Lundi 7.	
Messieurs		*Messieurs*	
Thevenin... pp^lles.	N.	Creuzé..... pp^lles.	M.
Viageres.....	N	Viageres....	M.
Masson. ..... pp^lles.	P.	Tontine.....	M.
Viageres	P.	Certain..... pp^lles.	M.
Delamotte.. pp^lles.	M.	Viageres.....	M.
Viageres.....	M.	Tontine	N.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1778.	*Lundi 7.*	*Mardi 8.*	*Mercredi 9.*
COMP. D. IND.			
Actions. . .	. . . . .	FESTE.	. . . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1120 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	395. . . .
Rescriptions . .	18	. . . . .	17 $\frac{1}{2}$ . . .
Bil. des Fermes.	1 $\frac{1}{2}$.	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Dames, Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 28 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 17 Mars.*

M. Ritſchkopf, Conſeiller d'Etat, Membre de la Société Libre Economique de Ruſſie, déjà connu par pluſieurs découvertes utiles, tant pour les Arts que pour l'Economie & l'Agriculture, a rendu compte à cette ſçavante Compagnie de différentes obſervations qu'il a faites ſur la cochenille de Ruſſie. Voici le réſultat de ces obſervations.

M. Ritſchkopf a découvert le ver qui fournit la cochenille ſur les racines d'une plante qui, en Langue Ruſſe, ſe nomme *Klubnika.* C'eſt une eſpece de grand fraiſier dont le fruit parvient à maturité vers le commencement de Juillet, & dure juſques vers le vingt-cinq du même mois, quelquefois plus long-tems; mais qui ne va jamais au-delà des premiers jours d'Août.

On trouve l'inſecte dont il s'agit attaché aux racines de la plante dans le même tems qu'elle porte ſon fruit. D'abord ce ver eſt renfermé dans un œuf qui a la forme & la couleur d'une dragée de plomb, mais qui contient intérieurement une liqueur d'un rouge ponceau. Cependant l'inſecte qui ſort de cet œuf, ſous la forme d'un petit ver couleur écarlate, ne s'attache pas à toutes les plantes de *Klubnika*, mais ſeulement à celles qui croiſſent dans les lieux ſecs, qui portent peu de fruits ou qui n'en portent que de petits. Au reſte ces marques de ſtérilité pourroient bien venir de ce que les plantes ſont tourmentées par les vers auxquels elles donnent aſile, & qui dévorent leurs ſucs nourriciers.

M. Ritſchkopf, deſirant connoître plus particulierement cet inſecte, chargea un certain nombre de jeunes-gens qu'il avoit inſtruits, d'aller lui recueillir le plus de cochenille qu'ils pourroient. Ils ramaſſerent en effet une aſſez grande quantité d'œufs. M. Ritſchkopf, après avoir nettoyé ces œufs avec ſoin, les plaça au ſoleil ſur une aſſiette d'étain, & bientôt il les vit éclorre en foule. Il ſépara les vers, à meſure qu'ils ſortoient de leur enveloppe, des œufs non encore éclos; il avoit l'attention de les lever délicatement avec une plume d'oie, parce qu'il les auroit infailliblement bleſſés s'il les eût touchés avec la main.

Notre habile Obſervateur remarque que, dès qu'il plaçoit les œufs à l'ombre, ou qu'il les expoſoit à un air plus froid, ces œufs ceſſoient d'éclorre; de même les vers éclos paroiſſoient ou languir ou devenir plus vigoureux à meſure qu'ils éprouvoient plus ou moins de chaleur. Il eſt ſur-tout eſſentiel de ne pas les expoſer à l'humidité ni au froid. Un air trop chaud leur eſt auſſi très-préjudiciable.

Ces inſectes ne parurent pas avoir beſoin de nourriture pendant plus de trois ſemaines que M. Ritſchkopf les garda. Il obſerva que ce beau rouge, qui en

fait tout le prix, s'éteint lorsqu'ils meurent naturellement. Il est donc important de les faire sécher tout vivants, si on veut qu'ils ne perdent pas cette belle couleur qui les fait rechercher.

On s'occupe beaucoup dans le moment présent de la culture & de la multiplication du fraisier qui sert d'aliment & de retraite au *ver-cochenille*. On a déjà fait plusieurs essais en ce genre dans la Saxe & ailleurs; mais il ne paroit pas que ces premieres tentatives aient eu jusqu'à présent de grands succès; on espere qu'avec de la persévérance elles pourront être plus heureuses par la suite.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 20 Mars.*

A l'imitation de plusieurs autres Gouvernemens de l'Europe, notre Ministere fait tous ses efforts pour extirper la mendicité. En conséquence il vient de faire publier une Ordonnance en date du 18 de ce mois, laquelle a pour objet de prescrire la maniere dont doivent être traités les Mendians Regnicoles & Etrangers. Ceux qu'on reconnoîtra pour être malades, infirmes & hors d'état de pouvoir se procurer les moyens de subsister, seront conduits dans les lieux de leur premiere résidence ou de leur naissance, & remis aux Magistrats qui pourvoiront à leur entretien. Quant aux Mendians Etrangers, ceux d'entre eux qui n'auront pas fait un long séjour dans le Royaume, seront forcés d'en sortir; & pour qu'ils ne puissent pas éluder l'Ordonnance, Sa Majesté veut qu'ils soient aussi conduits à peu de frais, par la voie la plus courte & la plus commode, sur les frontieres du Royaume les plus voisines de de leur Patrie. Si les Mendians Regnicoles sont sains & robustes, alors on les enfermera pour un an dans des Maisons de force où ils seront obligés de travailler, ou bien on les employera aux travaux publics. On les remettra ensuite en liberté. Si on les surprend encore à demander l'aumône, on leur infligera la même punition; mais pour un tems plus long. Si après cette seconde correction, ils retombent encore en faute & persistent toujours dans l'habitude de mendier, alors ils seront punis, suivant l'exigence des cas, plus sévérement & pour le reste de leurs jours. Les dépenses que doit entraîner l'exécution de cette Ordonnance, seront fournies par toutes les Villes commerçantes du Royaume.

ALLEMAGNE.

De Manheim, *le 7 Avril.*

Le Jeudi 2 Avril, plusieurs secousses de tremblement de terre, qui se firent sentir ici nous donnerent quelque inquiétude. Il avoit fait très-chaud pendant la journée, & au moment de la commotion, l'air étoit parfaitement calme. Un bruit sourd & souterrein se fit entendre dans la campagne & la terre trembla. La commotion fut plus sensible encore sur les eaux. On vit une quantité de petits poissons paroitre sur la surface comme étourdis. Plusieurs maisons isolées parurent s'ébranler. Dans cette Ville les secousses ont été assez violentes pour renverser les meubles, & l'on assure qu'elles y ont causé la destruction d'une quantité considérable de verres, de fayance & de porcelaines. C'est à deux heures 56 minutes une seconde après midi, que cet événement a eu lieu. La direction du tremblement étoit du Nord au Sud, & les secousses se sont rapidement succédées pendant environ trois secondes.

ITALIE.

De Naples, *le 22 Mars.*

Extrait d'une Lettre sur les découvertes d'Herculanum. » Vous avez entendu parler, Mr, des rouleaux qu'on a trouvés dans les fouilles d'Herculanum, & que des Ouvriers ignorans prirent d'abord pour du bois dont ils voulurent connoitre l'espece, en les coupant à coups de hache. Heureusement le Sçavant M. Mazochi arriva à tems pour empêcher cette exécution cruelle, & il reconnut que ces rouleaux ou cylindres étoient d'anciens Manuscrits. Il appella bientôt auprès de lui le P. Siaggio, qui a été long-tems employé à la Bibliotheque du Vatican. Ces deux Sçavans sont actuellement occupés à dérouler ces Manuscrits, avec une peine incroyable. Pour en venir à bout, le P. Siaggio employe

une machine ingénieuse de son invention, qui va aussi lentement que l'aiguille d'une montre ; ensorte que c'est beaucoup lorsque dans toute une journée le commencement d'un rouleau est déployé d'un demi-pouce. A peine en un an de tems ils en ont déployé six, dont deux ne sont pas encore finis ; de maniere qu'on ne connoît pas encore leur titre, que les Anciens plaçoient toujours à la fin de l'Ouvrage.

Les quatre rouleaux entierement déployés sont des Ecrits de *Philodemus* ; le premier est contre la Musique, à laquelle il reproche d'avoir corrompu les mœurs & amolli les hommes ; le second a pour titre, *de Rhetoricâ volumen secundum* ; le troisieme traite des vertus & des vices ; enfin le quatrieme est intitulé, *de Rhetoricâ volumen primum*. Ces quatre Ouvrages sont écrits en Grec, & le caractere en est très-lisible, à quelques lacunes près.

On compte près de 800 de ces rouleaux ; plusieurs seront très-difficiles à déployer, tant ils sont endommagés. On pourra fixer par eux la véritable idée que les Anciens attachoient au mot *volumen*. Les Offices de Ciceron peuvent former trois de ces volumes. Il est à desirer que cette découverte, vraiment intéressante pour les Sçavans & les Littérateurs, soit encouragée & suivie &c. ».

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 24 Mars.*

Il y a dans les montagnes des Pyrenées, aux environs de la source de l'Hebre, vers Reinosa, une quantité prodigieuse de grands hêtres qui donnent un fruit qu'on appelle *fabuco* dans certains endroits, & *ove* dans d'autres. Ce fruit est d'une forme triangulaire, & un peu plus gros qu'un pois-chiche. Il est couvert d'une peau mince & unie comme celle de la châtaigne, dont il a la couleur. Il a quelque ressemblance en dedans avec l'amende. Ce fruit est renfermé dans une espece de cosse qui s'ouvre d'elle-même, lorsqu'il est mûr ; alors il tombe comme la châtaigne. Les Habitans de ces montagnes s'empressent de le recueillir pour engraisser leurs cochons. A cet effet, ils montent sur les arbres, qu'ils secouent avec des perches, comme on fait en Estramadoure pour le gland. Mais ils ne sçavent pas tirer de ces amandes la bonne huile qu'elles renferment en abondance, & qu'on en extrait dans tous les pays du Nord où il y a de grands hêtres. En pratiquant la même chose, les Habitans de ces montagnes ne se verroient pas obligés d'acheter, pour s'éclairer, de la graisse de baleine qui put, tandis qu'ils ont dans leur propre pays une huile salutaire & sans odeur, aussi bonne d'ailleurs à manger qu'à brûler. Cette huile de hêtre ne le céde en rien à l'huile d'amandes & s'extrait de la même maniere. Le marc qui reste après l'extraction, se pêtrit en pains, qu'on fait sécher, & qu'on donne avec succès aux vaches, en les délayant dans de l'eau, quand la neige, aux approches de l'hiver, ne permet plus de les mener paitre.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 31 Mars*

La cupidité avoit introduit dans ce pays un abus d'autant plus préjudiciable qu'il tendoit à décréditer nos Manufactures de draps. Plusieurs Débitans s'étoient mis dans l'usage d'attacher aux pieces d'étoffes qu'ils tiroient de l'Etranger des marques tendantes à faire croire que ces marchandises étoient fabriquées en Hollande. Pour faire cesser une fraude aussi contraire à la probité nationale qu'à l'intérêt public, les Etats, par une Ordonnance du 13 Mars, ont prononcé contre ceux qui se rendront doresnavant coupables d'une pareille supercherie, la peine d'interdiction pendant six semaines, & d'une amende de 50 florins pour chaque piece qui sera trouvée garnie d'une fausse marque, avec menace d'une plus forte amende, en cas de récidive.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE BAREGE, *le 8 Avril.*

» Les premiers jours du mois de Mars, la chûte des neiges a causé les plus grands ravages dans les Vallées de Barege &

d'Azun. Dans le premier Village où sont les bains, plusieurs maisons & trente-deux granges au dessus du pont du moulin ont été détruites; douze autres granges ont été entraînées à Sassis, Sazos, Grust & Vicost, avec plus de cent bêtes à cornes : quatre personnes y ont péri. Du côté de Gèdre, beaucoup de granges, de bestiaux, & quelques Pasteurs ou Gardiens ont subi le même sort. On n'a point encore reçu de nouvelles du Village de Gabarine & de celui de Heas, & l'on craint qu'ils n'aient éprouvé un pareil désastre. Cinq personnes d'une seule famille ont été écrasées sous les ruines de leurs maisons dans la Vallée d'Azun. Une autre habitation à Arrens a enseveli dans ses débris le pere & le fils. On ignore encore le nombre des granges renversées & des bestiaux entrainés dans cette Vallée ; mais on sçait en général que la perte est très-considérable ». *Extrait du Journal Polit.*

SUITE du prix des Grains dans les différentes Provinces du Royaume, pendant le mois de Mars dernier.

ROUEN. Le *Froment*, premiere qualité, s'y est vendu 14 liv. 10 s., 15 liv. 10 s., 15 liv., 14 l. 10 s., 15 l. 10 s., & ensuite 14 l. 10 s.. Deuxieme qualité, 13 l. 10 s., 13 l. 15 s., 14 l., 13 l. 17 s., 13 l. 15 s., 13 l. 10 s., 14 l. 10 s., 14 l. & 13 l. 10 s. Le *Bled-méteil*, 10 l. 4 s., 10 l., 9 l. 16 s., 10 l., 9 l. 10 s., 10 l., 10 l. 10 s., & ensuite 10 l. Le *Seigle*, 8 l. 5 s., 8 liv., 8 l. 10 s., 8 l., 8 l. 8 s., 8 l. 5 s., 8 liv. 12 s. & 8 l. 10 s. L'*Orge*, 7 l. 10 s., 8 l. & ensuite 7 l. 10 s.

MANS. Il n'y a point eu de variation sensible dans le prix des grains, ainsi que dans la taxe du pain.

AMIENS. Le 20 Mars, le bon *Bled*, le petit & le moyen ont augmenté chacun de 6 s. 8 den. par setier. Le 27, ils étoient au même prix que dans le mois de Février.

PERONNE. Le *Bled-froment*, le setier pesant 95 livres, poids de marc, s'y est vendu 8 liv. 1 s. 8 den. & 8 l. Le *Méteil*, 6 l. 14 s. 2 d. & 7 l. L'*Orge*, 4 l. 6 s. 8 d., 4 l., 4 l. 10 s. & 4 l. 8 s. 4 d.

BEAUVAIS. Le bon *Bled* s'y est vendu, le setier, 4 liv. 4 s. 11 d. & 4 l. 8 s. 10 d. Le moyen, 2 l. 18 s. & 3 l. 6 s.

SAINT-QUENTIN. *Bled-froment*, le setier, pesant 70 livres, poids de marc, s'y est vendu 6 liv. & 6 l. 1 s. 3 d. L'*Orge*, & le *Seigle*, même prix que dans le mois précédent.

SOISSONS. Le *Bled-froment*, le plus beau, l'essein pesant 80 livres, s'y est vendu 7 l. 15 s. Le *Froment* de moindre qualité, 7 liv. 10 s. Le *Seigle*, 3 l. 10 s. L'*Orge*, 4 l.

AIRE. Le *Bled* blanc, du poids de 160 livres, poids de marc, s'y est vendu 14 l. & 14 l. 10 s. Le *Bled* roux, du poids de 158 liv., 13 l. 5 s. & 13 l. Le *Seigle*, du poids de 146 livres, 8 l.

GRENOBLE. Le prix du quartal de *Froment*, pesant 28 livres, a monté de 3 l. 2 s. à 3 l. 11 s. Le prix des autres grains n'a pas sensiblement varié.

MEAUX. Le *Bled*, premiere & moyenne qualité, s'est vendu le même prix que dans le mois de Février. Le *Méteil* s'est vendu 12 l. Le *Seigle*, 9 l. 10 s. & 10 l. L'*Orge*, 8 l. 10 s. & 9 l.

D'ORLÉANS, *le 10 Avril.*

Lettre au Rédacteur. » Vous desirez, Mr, pouvoir rassembler dans votre Feuille périodique des détails satisfaisans sur la Population de la France. Je peux entrer pour quelque chose dans vos vues, par rapport à la Ville & à l'Election d'Orléans. Etant hors d'état de les remplir entierement, en vous envoyant le résultat d'un dénombrement rigoureusement exact, qui n'existe pas, j'y suppléerai autant qu'il me sera possible par la notice des naissances, mariages & morts des 25 Paroisses de cette Ville & de 121 de son Election pendant les sept avant-dernieres années. Vous pouvez compter sur l'exactitude de cette notice.

ORLÉANS.

Années.	*Naissances.*	*Mariages.*	*Morts.*
1770.	1511	287	1766.
1771.	1549	329	1995.
1772.	1472	346	2154.
1773.	1541	375	2063.
1774.	1578	348	1443.
1775.	1591	346	1572.
1776.	1492	396	1513.

ÉLECTION.

Années.	*Naissances.*	*Mariages.*	*Morts.*
1770.	3217	527	3363.
1771.	3060	538	3722.
1772.	3080	713	3741.
1773.	3052	780	3679.
1774.	3270	764	3057.
1775.	3190	734	2887.
1776.	3121	834	2438.

J'ajouterai un état des naissances de la Ville d'Orléans dans les années 1748, 49, 50, 51 & 52, comparé avec l'état ci-dessus.

Années.	*Naissances.*	*Années.*	*Naissances.*
1748	1543.	1770	1511.
1749	1598.	1771	1549.
1750	1610.	1772	1472.
1751	1593.	1713	1541.
1752	1642.	1774	1578.
		1775	1591.
		1776	1492.
Total.	7986.	Total	10734.
qui divisées en 5, donnent, par an, 1597 naissances 1 indivisible.		donnent, par an, 1533 naissances 3 indivisibles.	

Je tiens l'état de 1748 & années suivantes d'une main aussi sûre que l'état postérieur. Il s'ensuit à la vérité qu'il y a dépopulation à Orléans depuis vingt-cinq ans; je n'en suis point surpris; on pourroit en donner des raisons très-locales, qu'il seroit trop long de rapporter. Au reste, Mr, le Public verra toujours avec plaisir tous les détails que vous lui présenterez sur la Population de la France. Il seroit néanmoins à souhaiter que ceux qui vous envoient des états de naissances &c. y joignissent un dénombrement, quand il y en a, ou du moins le nombre des Paroisses dont sont composés les cantons qui les fournissent. Vous avez, par exemple, donné l'état des naissances des Sénéchaussées d'Uzerche en Limosin & de Civrai en Poitou. Mais quelles lumieres en peut-on tirer? Si on en connoissoit la Population, comme on connoit celle de Strasbourg, inserée dans votre Gazette, on en pourroit tirer certainement la proportion des naissances à la Population; ou du moins si l'on sçavoit le nombre des Paroisses, cela conduiroit à conclure, par une sorte d'approximation, la Population de toutes les Paroisses de la France. Je dis *par une sorte d'approximation*, parce que si la connoissance d'un nombre de Paroisses déterminé ne suffit pas pour juger de la Population du total des Paroisses de la France, cependant ce nombre connu joint à plusieurs autres arrondissemens de Paroisses, pris indifféremment dans toutes les Provinces du Royaume, pourroit aider beaucoup pour parvenir à la connoissance de l'état de la Population de la France; plus les détails sur cet objet seront multipliés, plutôt & plus aisément on réussira à découvrir au juste la totalité. Une petite priere à ceux qui vous envoient des états de naissances de vous marquer la somme des dénombremens, ou du moins le nombre des Paroisses qui les fournissent, feroit sûrement un bon effet ».

En remerciant l'Auteur de cet article, nous nous joignons volontiers à lui pour engager les personnes qui veulent bien nous adresser des états sur la Population, d'avoir égard à ce qu'il recommande.

DE PARIS, *le 21 Avril.*

Tous les Citoyens voyent avec autant de plaisir que de reconnoissance pour MM. nos Officiers Municipaux, les nouveaux ouvrages auxquels le Corps de Ville fait actuellement travailler. Pour donner une idée de la nature de ces travaux, de l'utilité qui doit en résulter pour le Public, & des embellissemens qu'ils vont procurer à cette Capitale, nous allons transcrire le Mémoire suivant. Il nous vient de source.

NOTICE des ouvrages publics que le Corps de Ville fait actuellement exécuter.

» Les fossés de la Porte S. Antoine & les murs de fortification qui les bordent sont devenus inutiles; l'égout découvert qui passe au fond est incommode, & le Rempart est irrégulier à cause du contour des bastions.

La Ville s'est proposée de faire combler ces fossés & d'aligner le Rempart, au moyen d'un nouveau mur de terrasse & d'une rue nouvelle de six toises de largeur, prise en dehors, sous laquelle sera

construit un égout voûté ; cette rue commencera au centre de la Place, à l'entrée du Fauxbourg S. Antoine, & sera continuée de ligne droite en six cens toises de long, jusqu'à l'entrée de la rue basse du Temple formée derriere les Cafés.

Les fossés étant remplis avec des gravois, produiront une nouvelle superficie pour y bâtir, sans que le Rempart perde rien de son étendue, puisque si la demi-lune est de même largeur, les parties étroites au droit de la courtine des bastions seront élargies, la Place au charbon & le chantier de bois qui est à côté seront supprimés, & le Rempart se terminera sur le passage du Fauxbourg par un front de 40 toises d'étendue.

Une suite de ce projet sera la démolition de la Porte S. Antoine. Ce monument érigé en 1585, a été restauré & enrichi d'une nouvelle Architecture du dessin du fameux François Blondel en 1670. On y conserva les Fleuves en bas relief dont Jean Goujon, fameux Sculpteur l'avoit ornée. Blondel y ajouta des figures & bas reliefs de la main de Michel Anguier.

Le Roi a autorisé l'exécution de ce projet par des Lettres-Patentes du mois de Mai 1777, enregistrées le 31 Juillet suivant. La Ville est occupée du soin de conserver au Public la vue de ces excellens ouvrages, & une partie du produit de la vente des terreins des fossés sera employée à former sur le Rempart une chaussée de pavé ».

» L'Hôtel-de-Ville de Paris est un édifice qui n'a rien de la grandeur & de la magnificence qui paroitroit convenir à la Capitale du Royaume ; il est situé dans une place étroite & irréguliere : un espace voisin de la Place qui est au-devant, a long-tems été conservé pour servir de refuge aux bateaux, dans le tems de la débacle des glaces & des inondations ; le sol des Ports qui s'étendent depuis cette Place jusqu'au Pont-Marie, est si bas que les moindres crues de la riviere les rendent impraticables & interceptent le passage public. MM. de la Ville ont entrepris de faire construire une estacade en battue de pieux, placée entre l'Isle-Saint-Louis & l'Isle-Louvier ; cette estacade formera un passage pour les gens de pied ; elle fermera l'entrée aux glaces, & en établissant la sûreté dans tous les Ports qui sont au-dessous jusques au Pont-Notre-Dame, elle mettra hors de danger une grande quantité de bateaux & de marchandises. La Place basse de l'Hôtel-de-Ville devenant, par ce moyen, inutile, le Quai Pelletier sera continué de ligne droite jusques à l'entrée des Ports dont la Ville projette aussi de relever le sol, de maniere à le rendre plus commode pour le Commerce & pour la circulation. Ces ouvrages, déjà commencés, donneront à la Place de l'Hôtel-de-Ville le double en étendue de ce qu'elle a à présent ».

» La communication directe de la rue Saint-Louis, l'une des plus belles de cette Capitale, avec la rue Saint-Antoine, étoit interrompue, parce que, dans la rue de l'Egout qui en fait la projection jusques vis-à-vis la rue S. Paul, il existe une embouchure & des marches qui empêchent les voitures d'y passer ; la Ville a obtenu du Roi, par Arrêt du Conseil du 26 Septembre 1777, la liberté de prendre sur le terrein de la Couture-Sainte-Catherine, où doit être établi un Marché, l'espace nécessaire pour continuer de ce côté le canal de l'égout S. Louis ; & par le moyen de cet ouvrage, dont l'exécution est commencée, en établissant une pente douce dans la rue de l'Egout, le passage sera parfaitement libre pour les voitures, & plus commode qu'il n'étoit pour les gens de pied ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livre.

De la Transplantation, de la Naturalisation & du Perfectionnement des Végétaux. Par M. le Baron Tschudy. A Londres, & se trouve à Paris chez Lambert, Imprimeur-Libraire, rue de la Harpe, près S. Côme ; & P. F. Didot le jeune, Liraire, Quai des Augustins. 1778. Brochure in-8o. de 48 pag.

Il y a trois ans que ce Mémoire est écrit. Il est extrait d'un travail sur la

Botanique théorique & pratique, que l'Auteur a fait pour le ſupplément au Dictionnaire des Sciences. Sur les repréſentations de différentes perſonnes, M. le Baron Tſchudy a cru devoir le publier à part. Ce morceau eſt écrit d'une maniere agréable, & contient d'excellentes vues ſur l'Art de perfectionner les plantes & les fruits que nous poſſédons déjà ; de naturaliſer dans notre climat ceux des pays étrangers, & de créer de nouvelles eſpeces.

Pour donner uue idée des merveilles que l'induſtrie humaine eſt capaple d'operer en s'exerçant ſur les plantes, il ſuffit de lire les obſervations ſuivantes de l'Auteur, ſur le perfectionnement des fleurs.

» Bien des gens, dit-il, ignorent ce qu'étoient la renoncule & l'œillet originels ; mais tout le monde peut s'aſſurer de l'exiſtence de la jacinthe mere : on en trouve des tapis dans les fonds du bois de Verſailles. On ne verra qu'une fleur aſſez chetive, ſimple, à petits calices, & uniment colorée d'un bleu tirant ſur le violet. Qu'on conſulte enſuite le Catalogue immenſe des jacinthes de Harlem, où il s'en trouve du prix de mille écus, & l'on ſe convaincra de ce qu'a pu ſur cette fleur une culture ſçavante & ſuivie. Nous n'avons pas ſous les yeux la tulipe premiere ; mais on verra encore à Verſailles, chez un des plus habiles Fleuriſtes de l'Europe, ce que cette fleur a gagné entre ſes mains. Il montre une planche où ſont rangées les plus belles tulipes anciennes ; à côté on en voit une autre qui contient les plus belles de celles qu'il a obtenues. Elles ont ſur les autres des avantages bien marqués. Les baguettes ſont plus hautes, le vaſe eſt plus grand & plus ouvert ; il a plus de grace dans ſon renflement, dans ſon retreciſſement gradué, & dans la maniere dont le bout des pétales ſe panche en volute.

Les bandes colorées ſont plus nettes & plus terminées, les fonds d'une teinte plus franche & plus égale ; on y voit paroitre de nouvelles couleurs ; au lieu de deux ou trois teintes, on y en compte au moins quatre ou cinq. Enfin les ombres qui n'étoient que rembrunies, ſont d'un pourpre dont l'extrême intenſité les fait paroitre noires : mais voici le plus important. Le grand défaut de la tulipe ancienne, non-pas pour l'inſecte qui en foule l'or & la pourpre, & qui en fait ſon palais, mais pour nos yeux qui ſe portent d'abord ſur ſon extérieur, étoit que les couleurs à demi-éteintes n'y paroiſſoient être que l'envers & le tranſparent de celles qui brillent pures & vives dans ſon intérieur. Les tulipes de notre Fleuriſte ont déjà preſque entierement perdu ce déſavantage. Il s'en faut bien peu que le dehors des pétales ne préſente un coloris auſſi éclatant que le dedans. J'avoue que, juſqu'au moment où j'ai vu ces belles plate-bandes, je n'avois qu'une foible eſtime pour le goût & l'Art du Fleuriſte : je trouvois aſſez petit de ſe circonſcrire dans le diſque d'une fleur ; j'en ai à préſent une toute autre idée. Je vois dans cette eſpece de Cultivateur un homme qui ſe rend maitre de la Nature, pour la perfectionner & l'embellir. Il me paroît qu'un beau coup de pinceau donné à une de ſes plus agréables productions, & que la végétation doit à jamais régénerer, vaut bien les enluminures d'un jour que les Arts font trop ſouvent paſſer ſous nos yeux ».

I I.

Centenaire.

Dans les derniers jours du mois de Mars, il eſt mort à Bellefor, petite Ville de Suede dans la Weſtrogothie, près de Marienſtadt, une veuve âgée de 112 ans; elle avoit été mariée pendant quarante années, & n'avoit jamais eu d'enfans. Elle a joui juſqu'à la fin de ſa vie d'une ſanté ferme & robuſte.

I I I.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 24 Avril.

Le ſaumon de la Loire, depuis 40 liv. juſqu'à 74 ; la raye bouclée 8 liv. ; la raye douce, depuis 8 l. juſqu'à 12 ; la flotte, depuis 16 liv. juſqu'à 20 ; la barbue 10 l. ; les aloſes, depuis 6 liv. juſqu'à 7.

Depuis quelque tems, il arrive peu de poiſſon à la Halle, & la pêche ſe rallentit ſenſiblement ſur nos côtes.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 22 Avril 1778, au Samedi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 10 s. à 10 l.; Le froment au Port de la Grêve, de 20 l. 10 s., 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Du Mercredi 22 Avril 1778 au Samedi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Avril 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Avril 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à . . .	714			
Du Pérou à	704			
Les guinées à . . .	718			
Ducats à	98			
Or fin à 23 karats . . 31 32	100			*once.*
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	7	6	

Changes de Paris du 25 Avril 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 1 8°.
Hambourg	189 à 188 ¾
Madrid	15 3
Cadix	14 19 6
Livourne	96
Gênes	94
Lyon	1 p. 8 p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Mer. 22 Avril 1778.

Messieurs		
Boutray	pp^lles.	J.
Viageres		J.
Tontine		J.
Cochin.	pp^lles.	C.
Radix	pp^lles.	E.
Viageres		E.
Defrance....	Viag.	C.
Perpétuelles..		C.
Gauthier	v^res.	D.
Perpétuelles ..		C.
Cauchy	pp^lles.	G.
Viageres		G.
Tontine		G.
Marsollier	v^res.	E.
Perpétuelles ..		E.

Suite du Mercredi 22.

Messieurs		
Desplaces ..	pp^lles.	D.
Viageres		D.
Tontine		D.
Vieillard	pp^lles.	E.
Viageres		E.
Tontine		E.

Du Jeudi 23.

Deschapelles.	v^res.	J.
Perpétuelles.		J.
Decourmont	pp^lles.	F.
Viageres		F.
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1778.	*Jeudi* 23.	*Vendredi* 24.	*Samedi* 25.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1610 15 10 . .	1600 1605 1600 (1595 92 ½	1580 75 70
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25^es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	372 70 . . .	370	. . . . .
Rescriptions . .	22 21 20 . . .	20 ½ 21 . . .	22 21 21 ½
Bil. des Fermes .	. . . . .	7	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le J d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nec des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 17 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

PALATINAT.

DE MANHEIM, *le 21 Octobre.*

IL n'eſt queſtion ici que de violentes inondations cauſées par le gonflement du Rhin & du Necker. Nous ne nous ſouvenons pas même d'avoir entendu parler d'un tel débordement. Tout le bois qui étoit ſur le bord de ces fleuves a été entrainé par le torrent. A Stuttgard la déſolation a été tout auſſi cruelle. A Grundheim & dans les environs, une nuée chargée de pluie & qui creva tout-à-coup, fit les plus horribles dégâts.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 10 Octobre.*

Nous avons déjà eu plus d'une fois occaſion de parler des diverſes réformes que le Grand-Duc de Toſcane a faites ſucceſſivement dans l'adminiſtration de ſes Etats, & des ſages meſures qu'il ne ceſſe de prendre pour faire fleurir dans tous les pays de ſa Domination, l'Agriculture, la Population, le Commerce & les Arts utiles. Pour raſſembler ſous un ſeul point de vue toutes les opérations de cet Auguſte Souverain, on croit ne pouvoir mieux faire que d'adopter l'article ſuivant que nous trouvons dans un Ouvrage périodique accrédité.

» La Province inférieure de l'Etat de » Sienne, connue ſous le nom de Ma- » remmes de Sienne, pays qui contient » les deux cinquiemes des terres les plus » fertiles de la Toſcane, & qui fut au- » trefois célébre par des Campagnes, » une Population & des Villes floriſſan- » tes, étoit devenue déſerte, inculte » & inhabitable. Les derniers Princes de » la Maiſon de Medicis, & le feu Empe- » reur François I. tenterent de la repeu- » pler ſans retirer beaucoup de fruit de » leurs dépenſes. S. A. R. l'Archiduc » Grand-Duc Leopold a pris & ſuivi, » depuis 1766, des voies toutes différentes » pour rétablir ce pays. Des digues » jettées pour arrêter les débordemens » de l'Ombrone, des aqueducs ſouter- » reins deſtinés à conduire de l'eau po- » table à Caſtiglione, un canal naviga- » ble creuſé depuis cette Ville juſqu'à » Groſſetto, un Port propre à recevoir » de petits bâtimens, des routes & au- » tres avances faites ſelon les vrais prin- » cipes de l'Economie rurale, & por- » tées à pluſieurs millions de livres, » ont préparé cette révolution. S. A. R. » depuis le 11 Avril de cette année, y » a établi une nouvelle Légiſlation qui » abolit les Loix & les Réglemens an- » ciens ſous leſquels le Pays s'étoit dé- » gradé ſans pouvoir ſe relever. Il eſt » permis à toutes perſonnes de s'y éta- » blir, d'y acquérir des fonds, de les » tranſmettre à ſes héritiers, d'y jouir » d'une pleine & entiere liberté, ſans » toutefois bleſſer, par des délits, les » droits d'autrui. On ne regardera point

» comme délit la fabrication du fer & » du sel, la culture & la fabrication » du tabac, & le Commerce, tant in- » térieur qu'extérieur de ces marchan- » dises. Les nouveaux Colons seront » exempts de toutes sortes d'imposi- » tions & de corvées ; il leur sera libre » de rester dans le Pays ou d'en sortir ; » nulle marchandise ne sera réputée de » contrebande ; chacun y exercera l'Art, » le Métier, la Profession qu'il voudra, » sans avoir aucun droit à payer ; on » pourra porter des armes, chasser, » couper les bois & les emporter. Pour » faciliter l'établissement des Fabriques » de fer, de sel & de tabac, il y aura » des magasins où l'on vendra ces mar- » chandises au prix courant. Le sel ne » coûtera qu'un quatrin la livre en dé- » tail, 24 sous le quintal en gros. Tant » qu'il y aura des terres libres, il en « sera distribué gratuitement à chacun » des Etrangers qui s'y transporteront, » une étendue suffisante pour qu'il puisse » y subsister avec sa famille. Ils auront » la liberté d'en acquerir de nouvelles, » soit en payant le prix, soit en se sou- » mettant à des redevances, dont on » conviendra de gré à gré. Ceux qui, » dans l'espace de dix ans, construiront » ou rétabliront des bâtimens ruraux, » seront remboursés par le Souverain » du quart de leurs dépenses. Personne » ne pourra être traduit, à quelque ti- » tre que ce soit, à d'autres Tribunaux » qu'à ceux dont il ressortira. On ne » pourra être emprisonné pour dette, à » moins que la somme ne soit au-dessus » de 200 livres. Tout Etranger qui ne » sera pas coupable de crime de lèze- » Majesté, ou de délits punissables se- » lon le droit commun, de peines ca- » pitales, sera reçu dans le Pays & ad- » mis à y jouir de tous les droits & » franchises dont on vient de parler, & » de tous ceux dont il auroit joui à » Livourne. Tous les droits sur l'intro- » duction, l'extraction, le *transit* du bé- » tail, objet très-important pour un » pays de pâturage, sont supprimés, » excepté sur le bétail destiné pour les » Boucheries de Florence, Sienne, & » quelques autres Villes. Cette grande » opération diminue d'un demi-million de » livres le revenu annuel du Souverain, » sans parler du remboursement du quart » des dépenses foncieres qui pourront » être faites en constructions & répa- » rations de bâtimens ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 30 Octobre.*

On vient d'être informé que cinq navires de la Compagnie des Indes, venant tant des Indes Orientales que de la Chine, sont entrés dans la Tamise, ayant fait le trajet sans aucun convoi. La Compagnie en attend encore cinq autres cette année, mais ils seront escortés par deux vaisseaux de ligne, qui se sont rendus pour cet effet à l'Isle de Sainte-Helene.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE POITIERS, *le 28 Octobre.*

On a publié ici un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 2 Septembre 1778, qui fait défenses à tous Marchands Forains, Voituriers, & autres Etrangers, de faire peser aucune marchandise d'œuvre de poids, dans la Ville de Poitiers, ailleurs qu'au Poids-le-Roi de ladite Ville.

DE LYON, *le 31 Octobre.*

Dans la nuit du 29 au 30 de ce mois, il est survenu encore une crue du Rhône plus forte que la précédente ; mais la chaussée nouvelle qui conduit jusqu'à son embouchure dans la Saône, n'a été qu'effleurée & non couverte.

On mande de Thin, que le pont sur l'Isere a été emporté. On ajoute que, dans le moment de sa chûte, il passoit une voiture attelée de trois mulets, & sur laquelle étoit un Soldat. Les Bateliers d'un train de sel qui étoit à portée, ont sauvé le Voiturier, le Soldat & deux mulets.

Nos Fabriques de soie sont peu animées, & l'hiver sera fâcheux.

Les vignes du Beaujolois ont rendu, dans quelques cantons plus qu'on ne l'espéroit.

DE GRENOBLE, *le 29 Octobre.*

ETAT des Naissances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité de Dauphiné, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
GRENOBLE	898	838	221	235	803	844
VIENNE	369	415	95	38	272	309
VALENCE	217	244	60	69	172	132
GAP	222	168	42	33	120	85
ORANGE	270	287	60	77	222	264
EMBRUN	123	105	22	22	90	78
SAINT PAUL-TROIS CHATEAUX	...	...	..	..	..	...
	87	85	11	17	51	51
DIE	134	101	17	25	85	106
ROMANS	285	271	47	53	222	192
MONTELIMART	214	217	50	45	177	162
	2819	2731	625	614	2214	2223

Il y a eu en 1777 dans la Ville de Grenoble & dans les neuf autres principales Villes de cette Généralité, 88 naissances & 11 mariages de moins qu'en 1776, & 9 morts de plus. Ces dix Villes sont les seules de cette Généralité qui en méritent le nom, & les Habitans de toutes les autres doivent être confondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute la Généralité de Grenoble, prise sur les années 1776 & 1777, rapportées dans la Feuille de cette Gazette de la présente année, No. 51, est de 26089 naissances, 5893 mariages, & 18625 morts. Celle des Villes comprises dans l'état ci-dessus, est de 2775 naissances, 619 mariages, & 2218 morts. Les Habitans des Villes forment par conséquent dans cette Généralité un peu plus du dixieme de la Population générale, & on peut compter neuf Habitans de la Campagne contre un Habitant des Villes.

La Généralité de Dauphiné, outre les Villes ci-dessus, renferme 1178 Paroisses dont les Curés tiennent des registres.

D'EVREUX, *le 3 Novembre.*

» La Paroisse d'Ecardanville, située sur la riviere d'Eure, à 3 lieues d'Evreux, de Pacy & de Louviers, a de tout tems produit des vins d'une qualité particuliere, résultante de celle du sol, qui est une terre roussâtre; mais depuis quelques années, ce vin est tellement amélioré, que lorsqu'on le garde un certain tems, les plus fins Gourmets ne peuvent le reconnoitre pour du vin François. On attribue ce changement à la maniere de fumer les vignes, & à l'espece du plant. On est redevable de cet avantage au Curé de cette Paroisse qui, quoique Flamand d'origine, s'est fait Vigneron dans un pays de vignoble, pour l'utilité commune, & a excité dans sa Paroisse une si vive émulation, que tous ses Paroissiens travaillent, à l'envi l'un de l'autre, à perfectionner leurs vignes. Au lieu de fumer à l'ordinaire, on leve des gazons sur des places vaines & vagues, appartenantes au Seigneur. Ces gazons amoncelés se consomment & sont ensuite portés dans les vignes. Le Seigneur, par la permission qu'il donne à ses Vassaux de puiser sur son fonds leurs richesses; & le Curé qui, par son industrie, a tiré ses Paroissiens de la misere où ils étoient plongés, reçoivent & recevront à jamais les témoignages les plus marqués de la gratitude de ces Vignerons, dont les vignes n'ont jamais tant produit.

Je n'entrerai point dans la démonstration de la cause de l'abondance & de la qualité de ces vins; elle est trop sensi-

ble pour qu'on doive se livrer à aucun détail. Il seroit à souhaiter que tous les Vignerons se modelassent sur l'exemple des Habitans d'Ecardanville. Par-tout on trouve des pelouses & conséquemment du gazon. (*Extrait des Affiches du Mans*).

DE PARIS, *le* 11 *Novembre.*

Ordonnance concernant le pain de munition des Troupes. » Le pain des Troupes avant 1776, étoit composé de deux tiers de froment & d'un tiers de seigle, sans extraction de son. Le Roi, à cette époque, ordonna que le mêlange seroit moitié froment & moitié seigle, avec extraction d'un dixieme de son. Ce nouveau mêlange n'ayant pas rempli les vues que s'étoit proposé notre Auguste Souverain, ce Prince, sans avoir égard à l'augmentation des dépenses qui pourront en résulter, vient, par une Ordonnance du 18 Septembre, d'ordonner qu'à commencer du premier Janvier prochain, le pain de munition sera à l'avenir composé d'un mêlange de trois quarts de froment & d'un quart de seigle, sans extraction de son ».

SECONDE *Lettre sur* la seule Richesse du Peuple, *pour servir de suite à celle qui a déjà été insérée dans la Gazette d'Agriculture du Mardi* 10 *Novembre*, *N*°. 90, *en réponse à l'Auteur des Observations rapportées dans la Feuille du* 31 *Octobre de cette même Gazette.*

» J'ai déja observé, Monsieur, en finissant ma premiere Lettre, que votre seconde difficulté ne regardoit que la moindre portion des terres; & en effet je n'ai conseillé la profondeur des labours que dans les terres *grasses*, *compactes & humides*, qui assurément ne sont pas le plus grand nombre. A l'égard de toutes les autres, j'ai conseillé tout le contraire; ainsi il ne s'agit ici que d'examiner votre objection relativement à la premiere espece des terres dont je viens de parler.

J'ai dit à la vérité, à l'occasion de ces dernieres, que les labours, en général, ne peuvent y être trop profonds, & vous en convenez: ainsi jusques-là j'ai encore raison; mais en même tems, vous prétendez qu'en ramenant la terre du fond à la superficie, cette terre crue, froide & souvent pierreuse ou caillouteuse, détériore le champ, au moins pour un tems, y étouffe le bon grain, pendant qu'elle y fait germer une infinité de mauvaises graines. Telle est votre seconde difficulté. J'y en ajoute une autre qui vous est échappée, c'est que cette opération rendra la culture plus pénible.

Je répons à ces deux difficultés, & j'accorde sur-tout la derniere; mais en l'admettant, je n'en suis pas moins persuadé qu'on ne doit y avoir aucun égard, parce que la peine de l'opération sera plus que compensée par les avantages qu'elle procurera. Vous convenez vous-même, Mr, que les bleds en seront bien moins sujets à verser, & cet avantage, sans doute ne vous paroîtra pas petit, & ne doit pas non-plus le paroître à tout bon Cultivateur; mais, malheureusement pour eux & pour le pauvre Consommateur, nos Cultivateurs ne le sont pas. De-là tant d'inconséquences, tant de mauvaises pratiques, de-là notre Agriculture n'est encore, pour le plus grand nombre, qu'une routine ou plutôt un pur gaspillage, je peux le dire; car je l'ai prouvé par les principes même de l'Agriculture.

Par rapport à votre difficulté, Mr, je m'explique; quand la terre du fond est trop pierreuse ou caillouteuse, nul doute, au moins en général, que votre objection ne soit fondée. Je pense pourtant qu'il y a des circonstances où elle pourroit ne pas l'être. C'est au Cultivateur sans prévention à juger; mais dans tous les cas, il n'en faut pas moins améliorer & fertiliser le champ. Combien de terres qui n'ont que quatre à cinq pouces d'épaisseur au-dessus de la pierre, & qui pourtant donnent de belles récoltes, parce qu'elles sont bonnes ou bien amendées? Aussi n'ai-je conseillé la profondeur des labours, non comme une condition absolument nécessaire, mais comme un moyen tendant à la plus grande perfection de la culture, & à diminuer l'inconvénient du versement des bleds. Voyez l'article.

Quant aux autres terres froides & humides qui ne sont pas dans le cas particulier de celles dont je viens de parler, l'inconvénient que vous m'opposez

est certainement exagéré. J'ai quelquefois fait planter des arbres & par conséquent fait amener la terre du fond à la superficie : j'ai échauffé cette terre, par les engrais, j'y ai semé, & je peux vous assurer que, dès la même année, j'y ai fait d'abondantes récoltes. Toutes les vignes nouvellement plantées offrent exactement le même succès ; la terre, fouillée à un pied ou un pied & demi de profondeur, & ramassée sur les ados, donne les plus belles productions. Il me seroit facile d'entasser les exemples ; mais pour ne pas trop m'étendre, je me borne à ceux que je viens de citer. Ils sont suffisans, ce me semble, pour prouver que le mal n'est pas aussi réel ni, à beaucoup près, aussi considérable qu'on le fait ; & s'il a lieu, ce n'est uniquement que parce qu'on ne travaille & surtout qu'on ne fume pas assez les terres. Il n'aura donc pas lieu dans mon systême de culture, & c'est encore un de ses avantages. Il suit de-là, Mr, que votre seconde difficulté n'est pas mieux fondée que la premiere.

Dans l'une, vous m'opposez un inconvénient, & je vous prouve que mon systême en est le seul remede. Dans l'autre, qui est la premiere, nous sommes pleinement d'accord sur les principes &, qui plus est, sur les conséquences. Vous adoptez même mon systême dans toute son étendue, & si vous en exceptez les terres à grains, ce n'est que par la crainte du versement des bleds ; mais je vous ai prouvé que cette crainte étoit contraire à la lettre même des principes que vous adoptez & qui sont les plus constans dans l'Agriculture ; je vous ai prouvé, ce qui étoit le point important, la juste application que j'ai faite de ces principes, & que l'inconvénient du versement des bleds n'empêchoit point que les terres, améliorées au double ou au triple, ne pussent produire le double & le triple. Je vous l'ai prouvé par les faits les plus authentiques, comme je vous ai encore prouvé, par l'autorité de l'Académie d'Agriculture de Paris, qu'aux risques mêmes de l'inconvénient que vous m'opposez, il falloit par-dessus tout améliorer & fertiliser les terres. Avec des intentions aussi droites & aussi pures que le sont les vôtres, j'espere, Mr, que je ne vous aurai pas inutilement fourni tant de preuves & que désormais vous adopterez mon systême sans aucune réserve.

Vous connoissez, Mr, ce systême ; ainsi il seroit inutile, comme trop long, de vous en exposer ici tous les avantages. Il en est un cependant que je ne puis trop rappeller ; c'est que de toutes les calamités publiques, la plus grande est la disette ou la cherté des subsistances, & que mon systême, une fois adopté, est le moyen le plus sûr pour prévenir ce fléau. Cet avantage n'est pas, il s'en faut de beaucoup, le seul bien qu'operera l'exécution de mon projet ; mais, aux yeux de l'Humanité comme de la Politique, je me flatte que ce bien sera toujours regardé comme le plus précieux. J'ai l'honneur d'être &c. *L'Auteur de la seule Richesse du Peuple.* A Paris, le 7 Novembre 1778 ».

Lettre au Rédacteur.

» Dans votre Gazette d'Agriculture, Mr, No. 87, vous annoncez un Ouvrage qui a pour titre *la seule Richesse du Peuple &c.* Je ne le connois point ; je vais le faire venir. L'Auteur de la Lettre qui vous est adressée au sujet de cet Ouvrage, m'en donne une idée agréable ; ce qu'il dit est précisément l'analyse de ce j'ai pratiqué en grand pendant dix-neuf ans, & que j'exécute maintenant en petit, ayant affermé la majeure partie de mon bien. En entrant en lice, j'ai posé pour seul & unique principe, de rendre à la terre ce qu'elle perd ; cela m'a conduit à la multiplication des engrais. Pour y parvenir, j'ai établi un lit de fumier de deux pieds d'épaisseur ; j'ai recouvert ce lit de quatre pouces de terre de vallée ; même lit de fumier recouvert d'un pouce de marne, deux pieds de fumier recouverts de quatre pouces de terre, & ainsi alternativement, depuis l'après-Août jusqu'au tems où l'on mene les fumiers, qui est l'année suivante au mois de Juin. Par cette composition, j'ai plus que doublé ce que m'auroient fourni mes étables ; & pour que je fusse plus libre de fumer abondamment, de 80 arpens que je faisois valoir par sol, j'en retirois 15 qui me faisoient 45 arpens de prés artificiels. J'avois par-là la puissance de garnir abondamment mes

étables d'animaux, puisque j'avois de quoi les nourrir *.

Voilà, Mr, le canevas de ma conduite. De 150 gerbes que rapportoient ces terres, par arpent, je suis parvenu, à en retirer, de certains arpens, jusqu'à 460 gerbes, dixme à la treizieme payée; ce qui fait 500 & plus. La loi, malheureusement, m'abandonne dans le produit de mes frais extraordinaires qui m'appartient en totalité. Pour que l'Agriculture en France fût portée où elle peut aller, il faudroit prendre les terres dans l'état où elles sont, les taxer à tant en argent par arpent; il resteroit au Cultivateur la matiere de premiere nécessité, & il seroit libre d'employer le fruit de son économie en améliorations; on ne tomberoit point sur lui, au tems de la moisson, pour lui enlever le fruit de son industrie; il en résulteroit une Population qui pourroit doubler de ce qu'elle est au tems où j'écris. Le Peuple se multiplie comme la denrée qui le nourrit. L'abondance baisse le prix, & le Peuple, richesse de tout Etat, est content. Ni la Noblesse, pour son droit de champart & de dixme, ni le Clergé, pour les mêmes droits, ne pourroient se plaindre, puisque le revenu actuel, qui certainement est suffisant, resteroit le même.

Il n'est point de Laboureur qui ne soit en état de faire ce que j'ai fait. La difficulté consiste à faire rentrer les frais extraordinaires. Si je supputois bien, il se trouveroit peut-être, malgré mes abondantes productions, que je n'ai réussi qu'à gêner mon aisance. J'ai travaillé près de vingt ans; les premiers frais ont été aussi forts que les derniers; la charge annuelle, à mesure que j'accroissois en récolte, enlevoit le plus pur fruit que j'aurois dû retirer légitimement.

On ne peut trop estimer, Mr, l'Auteur de la Lettre; je n'entends point le critiquer; je veux seulement présenter au Public mes raisons sur le versement des bleds. Le versement des bleds a une cause unique, c'est, dans les bonnes terres ou celles qui ont été abondamment amendées, le trop de semence. Au lieu de 60, 80, 100 livres pesant de bled, par arpent, non chaulé, les Laboureurs en général en mettent 200 & jusqu'à 250 livres. De là il arrive que la plante poussant vigoureusement, rejettant ou tendant à rejetter à la belle saison plusieurs jets sur chaque pied, vient le tems où chaque jet veut s'élever; déjà ils commencent à se nuire. La plante chemine néanmoins; mais l'air ne pouvant pénétrer pour dissiper le trop d'humidité que produisent les rosées de Mai & Juin, la majeure partie des jets s'étouffe, & l'autre reste fort tendre. Le bled se prépare-t-il à épier, le moindre vent le fait incliner, & si, à cet âge, il vient de la pluie avec agitation de l'air, le bled se couche tout-à-fait pour ne plus se relever. Chaque jet couché l'un sur l'autre ôte absolument tout accès à l'air, la pourriture s'y met, & excepté quelques épis la totalité est perdue pour le grain comme pour la paille.

Au contraire si votre terre, telle que je la suppose, bonne, bien préparée ou amendée même abondamment, n'est recouverte que de 60 à 100 livres de semence par arpent, vous aurez des pieds dont tous les jets fructifieront, qui prendront de la force à mesure que l'épi s'approchera, & que les vents ne feront que balancer à la maniere des joncs.

Je viens de semer au total 180 livres de bled dans 234 perches de terre. De ces 234 perches que j'ai amendées, j'en ai distingué 125 où j'ai mis 133 voitures d'un cheval de fumier bien pourri, mêlé de terre de vallée; cela fait au moins 25 charretées de trois chevaux. J'y ai semé 80 livres de bled, pris des 180. Si j'ai à me plaindre, c'est du *trop dru*; mais j'ai affaire à un sol très-caillouteux; chaque pied sera éloigné de son voisin par un caillou, & l'air aura pleine liberté. Je ne crains donc point le versement. Dans une terre grasse par elle-même, & où j'aurois forcé l'engrais, je n'aurois mis que 50 livres de semence, & je suis persuadé que chaque grain de bled fourniroit de 15 à 30 jets ou épis très-chargés de grains **.

* *Voy. Palissy, ch. de l'Agriculture, Ouvrage qui paroît depuis environ trois ans.*

** *Voy. les Mémoires de la Société Royale d'Edimbourg, sur un Prix qui a été accordé à celui qui a présenté la plus abondante récolte en bled dans un arpent d'Angleterre.*

On m'objectera peut-être que des bleds semés ainsi laisseront a l'herbe pleine liberté de se multipiler. Ma réponse est simple. Sur 50 arpens, j'économise 3750 liv. de bled, qui valent, au prix actuel, 300 l. En supposant la nécessité de sarcler mes 50 arpens, & employant 4 l. par arpent, somme assurément trop forte, il me reste 100 liv. de bénéfice, & la sûreté d'une moisson abondante.

L'Auteur de la *Richesse du Peuple* n'a rien dit du versement des bleds; il l'a senti & a donné en conséquence des moyens pour y obvier. Je ne les connois pas; je ne suis pas, non-plus que l'Auteur de la Lettre, d'accord avec lui sur l'usage d'entamer profondément les terres. Par cette opération, vous tirez, comme l'Auteur de la Lettre le dit, une terre peu propre à la végétation. J'ai ensemencé de ces terres, le grain n'y a pas levé. Mais dans les endroits où cette terre de tuf avoit été mise sur la superficie, j'ai, à la façon derniere des bleds, mis par perche quatre voitures d'un cheval de terre de vallée; le bled n'y a levé avec l'apparence d'une moindre récolte que dans les endroits où la terre étoit naturelle.

Faites de ma lettre, Mr, ce que vous jugerez à propos. Je serois trop long si j'entrois dans le détail des travaux où m'a conduit le desir de faire le bien. Je suis &c. C***. *Ce 5 Septembre* ».

Annonce de Livres.

Histoire Générale & Economique des trois Regnes de la Nature, contenant, 1°. la description anatomique & physique de l'homme, ses maladies; les remedes qu'on peut y apporter; les alimens qui lui conviennent en état de santé, & l'utilité qu'on peut tirer des différentes parties de son corps, tant pendant sa vie qu'après sa mort. 2°. L'anatomie comparée des animaux, conjointement avec leurs descriptions, leurs mœurs, leur caractere; la maniere de les nourrir, de les élever & de les gouverner; les alimens qui leur sont propres; les maladies auxquelles ils sont sujets; l'Art de les traiter, si ces animaux sont de la classe des domestiques; & s'ils sont de la classe des sauvages, la maniere de les subjuguer à l'empire de l'homme, par les ruses, la chasse, la pêche &c; les avantages qu'on peut tirer de ces différens animaux, tant pour la Médecine & la nourriture de l'homme que pour les différens usages de la Société civile. 3°. Les noms botaniques & triviaux des plantes dans toutes les Langues de l'Europe; leurs descriptions, leurs classes, leurs familles, leurs genres & leurs especes; les endroits où on les trouve le plus communément; leur culture; les animaux auxquels elles peuvent servir de nourriture; leur analyse chymique, la façon de les employer pour nos alimens tant solides que liquides, & leurs différens usages économiques. 4°. La description des mines, fossiles, fluors, crystaux, terres, sables & cailloux qu'on rencontre sur la surface du globe, & dans les entrailles de la terre; l'Art d'exploiter les mines; la fonte & la purification des métaux, leurs différentes préparations chymiques, & la maniere de les employer dans la Médecine, l'Art Vétérinaire, les Arts & Métiers, &c. 5°. L'histoire naturelle de toutes les fontaines minerales connues, leur analyse chymique, une notice des maladies pour lesquelles elles peuvent convenir, & la maniere d'en faire usage. Ouvrage proposé par souscription; par M. Buc'hoz, Médecin Botaniste & de Quartier, en survivance, de MONSIEUR; ancien Médecin de Monseigneur le Comte d'Artois &c. &c. *In-folio* & *in-octavo*. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe; & chez Debure l'aîné, Libraire, Quai des Augustins.

On ne peut déterminer le nombre de volumes que renfermera ce nouvel Ouvrage; il est distribué à la façon Angloise, par cahier de vingt feuilles chacun, soit in-fol. soit in-8°. à la volonté des Souscripteurs. Les deux premiers cahiers paroissent actuellement; il faut 200 feuilles pour former le premier volume in-fol. & pareille quantité pour les cinq premiers volumes in-8°. Le prix pour la souscription du volume in-fol. & des cinq volumes in-8°. est de 48 liv. francs de port, à Paris & par toute la France, qu'on paye en recevant ce qui paroit. Le dernier volume in-fol. ne se payera que 24 liv. ainsi que les cinq derniers volumes in-8°. On ne délivrera de ces cahiers qu'aux seuls Souscripteurs. Ceux qui n'auront pas souscrit ne pourront acquérir l'Ouvrage, qu'après qu'il sera fini, & à un plus haut prix.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 7 Nov. 1778, au Mercredi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21 à 22 livres; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 15 s., 10 liv. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 20 l. 5 s., 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 l., 9 liv. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. à 10 liv. 10 s. *le septier.*

Du Samedi 7 Nov. 1778 au Mercredi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 14 Nov. 1778, de 47 à 48 l.; *id.* nouveau, de 49 à 51; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Novembre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.	*marc.*
Du Mexique à . . .	726		
Du Pérou à	716	2	
Les guinées à . . .	725	3	
Ducats à	98	11	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	9	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	
Piastres à	49	12	

Changes de Paris du 14 Novembre 1778.

Amsterdam	53 5 8e. à ½
Londres	29 ⅝
Hambourg	188 ½
Madrid	15 1
Cadix	14 18
Livourne	97
Gênes	94 ¼
Lyon *Saints*	5 8e. à ½

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1778.	*Jeudi* 12.	*Vendredi* 13.	*Samedi* 14.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1767 ½ 65 . . .	1767 ½. . . .	1757 ½ 55 57 ½
D°. 16 25es . .	1160	1160	1160 . . . .
D°. 8es. . . .	245.	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	397	396	397 96 . . .
Rescriptions . .	16 16 ½ 16 15 ½	16	16 15 ½ . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	2 2 ½. . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Merc. 11 Nov. 1778 *Messieurs*		Du Jeudi 12. *Messieurs*		Du Vendredi 13. *Messieurs*	
Boutray. Viageres.	E.	Deschapelles. vres.	F.	Lempereur .. Viag.	J.
Tontine	E.	Perpétuelles...	F.	Perpétuelles..	J.
Perpétuelles.	G.	Decourmont pples.	C.	Boscheron.. pples.	G.
Cochin ..... pples.	E.	Viageres	C.	Viageres	G.
Radix ..... pples.	C.	Alissant ..... Viag.	J.	Peinchein .... Perp.	C.
Viageres	C.	Tontine	J.	Viageres	C.
Defrance.... Viag.	C.	Nau ..... pples.	J.	Patu ..... pples.	F.
Perpétuelles.	C.	Viageres	J	Viageres	F.
Gauthier ..... vres.	A.	Tontine	J.	Rouillard .... pples.	A.
Perpétuelles...	A.	De S. Janvier. vres.	A.	Viageres.....	C.
.....		Dutartre Perpét. t. l. de l'ancien Clergé.		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 21 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 29 Janvier.*

AUX vives alarmes que nous avoient causées, il y a peu de tems, les symptômes d'une peste bien décidée, & qui heureusement se sont dissipés, vient de succéder un nouveau sujet d'inquiétude. Une épizootie très-cruelle exerce ses ravages sur les bestiaux dans les campagnes voisines de cette Capitale. Ce fléau attaque avec fureur sur-tout les moutons ; ce qui est d'autant plus fâcheux que la chair de ces animaux fait, avec le riz, presque tout le fonds de la cuisine Turque.

BARBARIE.

DE SALÉ, *le 31 Janvier.*

Pendant tout le cours de ce mois la mer a été fort orageuse sur nos côtes & a fort maltraité plusieurs vaisseaux Marchands. Nous venons d'être informés qu'un navire d'Amsterdam dont la cargaison étoit destinée pour Gibraltar & pour Malaga, avoit fait naufrage au sud du Cap Spartel. On a eu beaucoup de peine à sauver les marchandises, & elles ont été fort endommagées ; il a fallu abandonner le bâtiment qui se trouvoit trop délabré pour pouvoir être réparé sur le lieu.

Un autre navire Hollandois, expédié aussi d'Amsterdam avec différentes marchandises, arriva le 10 de ce même mois à Mogador ; peu de tems après son arrivée, il eut le malheur de couler bas à l'endroit même du mouillage ; ce qui a fait conjecturer qu'il avoit touché en entrant. Comme on se disposoit à lui porter du secours, il s'éleva tout-à-coup un gros tems qui rendit tous les efforts inutiles, & le 20, on n'avoit encore pu retirer qu'une très-petite partie de son chargement. Dans le même tems, la tourmente ayant fait rompre les amarres d'un navire Hollandois qui vers la fin de 1776 avoit été pris & conduit dans le Port de Mogador, il fut jetté par les vagues sur la poupe d'un bâtiment Anglois qui souffrit beaucoup du choc ; le navire Hollandois alla ensuite se détruire sur la plage.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 7 Février.*

Nous remarquons ici avec plaisir qu'enfin il n'y a plus d'ames inaccessibles aux sentimens d'humanité & de patriotisme. Un Receveur des droits imposés sur les vins à Pétersbourg & à Moscow, voulant signaler l'allegresse que lui a causée la naissance du nouveau Prince, a fait présent à la *Maison d'Education* de dix mille roubles. Une partie de cette somme sera employée à élever d'une maniere particuliere cinq garçons & cinq filles choisis. Ces Eleves privilégiés porteront toute leur vie le chiffre du Donateur, pour

perpétuer le ſouvenir de ſa libéralité. Ce généreux Citoyen ſe nomme Jean Logenow.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 19 Février.*

C'eſt vers la fin du mois de Mai prochain que doit finir l'Adminiſtration ou la Régie du Tabac pour le compte du Roi. Sa Majeſté vient en conſéquence de nommer des Commiſſaires pour examiner quel parti ſeroit le plus avantageux, ou de conſerver l'Adminiſtration ſur le pied actuel, ou d'établir une Ferme pour la vente du Tabac, ou enfin de permettre à tout le monde d'en faire le débit. Comme le ſyſtême de la liberté du Commerce commence à prendre quelque faveur dans ces contrées, il eſt des perſonnes qui ſe flattent que le Miniſtere préférera le dernier de ces trois arrangemens à tout autre, & qu'en conſéquence chacun aura la permiſſion de vendre du Tabac, en payant à la Couronne des droits fort modiques.

SUEDE.

De Gothembourg, *le 15 Février.*

On fait monter le nombre des naiſſances en cette Ville pendant l'année derniere, à quatre cens cinquante-cinq; celui des morts à trois cens trente-cinq, & celui des mariages à cent cinquante-ſix.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 22 Février.*

Chaque Payſan qui apporte des denrées dans cette Capitale, eſt tenu d'y apporter en même tems quelques pierres propres à paver les rues, ou bien de payer ſix gros pour ſe rédimer de cette nouvelle redevance.

On a frappé ici une médaille à l'occaſion de l'Edit par lequel Sa Majeſté ordonne que dans les Ecoles publiques on donne à la Jeuneſſe des leçons ſur la théorie & la pratique de l'Agriculture. On voit ſur cette médaille d'un côté le buſte du Roi, & de l'autre les ſymboles qui caractériſent la nouvelle Inſtitution.

Celles des Provinces Polonoiſes qui ont paſſé ſous la domination Autrichienne continuent à ſe féliciter du nouveau Gouvernement. La Nobleſſe y eſt honorée, le Payſan n'y eſt pas eſclave, ni le Juif ravalé au rang des bêtes comme auparavant. Cet état de liberté, inconnu juſqu'alors aux Habitans de ces cantons, ſemble donner plus d'eſſor à l'Induſtrie & au Commerce.

BOHÊME.

De Prague, *le 27 Février.*

La recette du Bureau des Acciſes a été, cette année, moindre de 15,000 fl. que celle de l'année précédente.

On voit ici un Réglement très-ſage pour détruire dans toute l'étendue du Royaume de Hongrie les abus qui s'y commettoient par rapport aux inhumations; abus d'où il réſultoit ſouvent des effets funeſtes. Il eſt défendu par cette nouvelle Ordonnance de dépoſer dorénavant aucun corps mort dans les caveaux des Egliſes, s'il n'eſt enfermé dans un cercueil parfaitement clos & ſi on n'y a pas mis auparavant de la chaux vive. Lorſqu'un cadavre aura été placé dans un caveau, ce même caveau reſtera fermé pendant trente ans avant qu'il ſoit permis de l'ouvrir pour y en mettre un autre. En tems de peſte, on ne fera aucun uſage de ces caveaux, parce qu'il ſeroit dangereux d'y conſerver des corps frappés de la contagion. Pluſieurs des anciens caveaux dont la diſpoſition & la conſtruction paroiſſoient défectueuſes, ont été condamnés à ne plus ſervir; les revenus conſacrés à l'entretien des ſépultures réformées ſeront employés à des œuvres pies plus utiles. Tous les Cimetieres ſeront exclus de l'intérieur des Villes. Ils ſeront fermés de bonnes murailles ou entourés de fortes paliſſades. Les foſſes ſeront creuſées beaucoup plus profondément qu'elles n'avoient coutume de l'être. Ce ſage Réglement regarde indiſtinctement toutes les Communautés Catholiques, Proteſtantes, Grecques & autres.

On vient de publier des obſervations intéreſſantes ſur l'état actuel des Arts utiles qui ont lieu dans ce Royaume. Les Arts libéraux ainſi que celles des profeſſions méchaniques qui jouiſſent de quel-

que considération, sont pour la plûpart exercés par des Etrangers, ainsi qu'il se pratique en Pologne & dans quelques pays septentrionaux où le Peuple porte encore le joug flétrissant de l'esclavage. Cependant il est peu de pays où on trouve plus de Musiciens nationnaux que dans ce Royaume. C'est que la Musique est une des premieres qualités qu'on exige dans un Domestique qu'on veut prendre à son service.

On remarque encore que l'abus dont nous venons de parler commence aussi à n'être plus si commun dans ce Royaume. Nous avons la satisfaction, depuis quelque tems, d'y voir plusieurs Artistes nés dans le pays, & en cela nous avons de grands avantages sur la Pologne qui est encore obligée de tenir tout de la main des Etrangers, qu'elle ne sçait pas ménager, quoiqu'elle soit entierement dans leur dépendance. » En effet il est des » tems où Varsovie se voit tout-à-coup » dénuée d'Artistes & d'Artisans, par » l'effet des manœuvres de quelque Po- » lonois jaloux de ne voir aucun de ses » Compatriotes exercer les talens soit » utiles, soit agréables. On s'y trouve » dans une disette générale d'Artistes & » d'Ouvriers, & alors celui qui n'a point » de bois de lit est obligé de coucher à » terre, comme celui qui n'a point de » souliers est contraint d'aller presque » nuds pieds; car on compte pour peu » de chose les souliers & les bottes que » font les Habitans du pays.

PRUSSE.

DE BERLIN, *le* 17 *Février.*

Notre Académie Royale des Siences & Belles-Lettres de Prusse s'assembla solemnellement le 29 du mois dernier, pour célébrer, suivant l'usage, l'anniversaire de la naissance du Roi. M. le Conseiller-Privé Formey, Secretaire perpétuel en fit l'ouverture par un discours analogue à la circonstance. Il lut ensuite l'Eloge de M. Lambert, après lequel il annonça que le Prix proposé *pour le secret de changer le sable en pierre*, étoit renvoyé à l'année prochaine. M. Formey présenta aussi un Ouvrage de M. le Professeur *Borelly*, intitulé: *Elémens de l'Art de penser*, & un Ouvrage de M. *Dubois*, Conseiller de Cour de S. M. le Roi de Pologne, & Professeur à Varsovie, intitulé: *Essai sur l'Histoire Littéraire de la Pologne.* M. le Conseiller Supérieur des Mines lut un Mémoire sur *les principes de la Tourmaline.* M. le Professeur *Borelly* lut un Discours sur *Demosthene.* Enfin M. François-Charles *Achard* termina la Séance par la lecture d'un Mémoire sur *la maniere de calmer l'agitation d'une partie de la surface d'un fluide, & en particulier de la mer, soit par l'affusion d'un fluide spécifiquement plus léger & qui soit de nature à ne point s'unir avec le fluide agité; soit en posant sur la surface de ce dernier fluide un corps solide d'une moindre pesanteur spécifique, & qui par conséquent doit nager à sa surface.*

ITALIE.

DE ROME, *le* 11 *Février.*

Le Prince Gabrielli a établi dans le territoire de Terracine des rizieres qui ont le plus grand succès. Sa Sainteté voulant encourager une branche d'Agriculture aussi utile, a exempté des droits ordinaires d'entrée à Rome le riz du Prince Gabrielli.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LYON, *le* 3 *Mars.*

Il s'est élevé ici une contestation d'un genre qui n'est pas nouveau, quoique fort singulier dans son espece.

Le Sr. Benoit, Maître Guimpier-Passementier, fabrique des galons sur des métiers de cinq quarts de largeur; chaque morceau de galon ne peut avoir que cinq quarts de longueur. Entre chacune de ces parties on laisse un pouce environ d'intervalle qui se fabrique en toile ou en taffetas. C'est dans le milieu de ce tissu simple que l'on en fait le partage, en coupant d'une liziere à l'autre, quand on veut ôter l'ouvrage de dessus le métier. On a ainsi des morceaux de galon de cinq quarts de longueur, faisant liziere close par les deux bouts, & dont chaque côté porte une bande ou appendice de quelques lignes de largeur. Ces bandes empêchent que le galon ne s'ef-

file. On les replie & on les fixe avec de la gomme sur l'envers du galon, & elles le soutiennent.

Ce tissu n'a point la solidité du vrai galon, mais aussi le prix en est fort inférieur, & il peut être composé des matieres qui ont le plus d'éclat. Un coup de navette fait sur ce métier à peu près ce que cinquante font sur un autre.

Sur ce métier, on employe aisément les lames plissées, ondées, frisées, colorées &c. en les passant avec la navette; & l'on n'a pas à craindre qu'elles se cassent ni qu'elles perdent leur apprêt par la tension ou les frottemens, comme il arriveroit sur le petit métier ordinaire où elles ne pourroient être posées que dans le sens de la chaîne.

Les Maîtres Gardes de la Communauté des Fabricans ont saisi ces nouveaux galons sur les métiers du Sr. Benoit; leur moyen principal est qu'il se sert de *tempia* ou *temple*, instrument réservé aux Fabricans d'étoffes. Le Sr. Benoit a répondu qu'ayant acquis le droit de faire des rubans & des galons, il peut les fabriquer en largeur ou en longueur. Cette affaire a été portée devant les Juges qui ont permis au Sr. Benoit de continuer *provisoirement* à fabriquer en long & en large. Le Jugement du fonds a été renvoyée à la décision du Conseil.

Nous laissons à d'autres le soin de faire les réflexions que présente actuellement une pareille chicane; nous nous contenterons d'observer que le caractere essentiel d'un tissu paroit dépendre de ses matieres, de son étendue & de sa destination. Celui dont il s'agit semble n'avoir rien qui n'appartienne aux rubans ou aux galons, & puisqu'il faut en avoir, la faculté de les faire & de les enjoliver doit être plus accueillie que génée.

DE MONTPELLIER, *le 2 Mars.*

PRIX proposé par la Société Royale des Sciences, en conséquence d'une Délibération des Etats Généraux de la Province de Languedoc, pour l'année 1778.

Les Etats Généraux de la Province de Languedoc, toujours attentifs à favoriser le Commerce & les Arts, avoient unanimement délibéré de donner un Prix de 1200 livres à celui qui, au jugement de la Société Royale des Sciences, auroit le mieux expliqué:

1°. *Pourquoi la même Mine travaillée avec de la Houille ou Charbon de terre, donne un fer de qualité inférieure à celui qu'on en retire lorsqu'elle est travaillée avec le Charbon de bois?*

2°. *Quels sont les moyens d'approprier le Charbon de terre aux minéraux ferrugineux, quels qu'ils soient, pour en tirer du fer propre à tous les usages économiques, & pareil à celui qu'on retire au moyen du Charbon de bois?*

La Société, n'ayant pas été satisfaite des recherches qu'on lui avoit communiquées sur ce sujet, l'avoit proposé de nouveau pour l'année 1777.

C'est avec regret qu'elle se voit forcée de le proposer encore pour l'année 1778, aucune des nouvelles Pieces n'ayant rempli ses vues, quoiqu'elle y ait trouvé des recherches intéressantes. Le Prix sera le même, c'est-à-dire, de 1200 livres.

Toutes Personnes, de quelques pays & conditions qu'elles soient, pourront travailler sur ce sujet & concourir pour le Prix, même les Associés Etrangers & les Correspondans de la Société. Elle s'est fait la loi d'exclure du concours les Académiciens Regnicoles.

Ceux qui ont déjà travaillé pour ce Prix, pourront remettre les mêmes Pieces au concours, après les avoir perfectionnées, ou en envoyer de nouvelles, à leur choix.

Plus les questions proposées sont importantes, plus il est essentiel que les solutions qu'on en donnera ne soient ni hasardées, ni imparfaites. On ne peut donc trop exhorter les Auteurs à puiser dans la vraie théorie de la Chymie des idées exactes, & à faire des Essais en grand sur les différentes sortes de minéraux ferrugineux; jamais ils ne doivent perdre de vue que l'objet qu'ils ont à remplir est économique, puisqu'il s'agit de substituer utilement le Charbon de terre au Charbon de bois, qui devient tous les jours plus rare & plus cher.

Ceux qui composeront, sont invités à écrire en François ou en Latin. On les prie d'avoir attention que leurs écrits soient bien lisibles.

Ils ne mettront point leurs noms à leurs Ouvrages, mais seulement une sentence ou devise; ils pourront attacher à leur

Ecrit un billet séparé & cacheté, ou seront, avec la même devise, leurs noms, qualités & adresses; ce billet ne sera ouvert qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix.

On adressera les Ouvrages, francs de port, à M. *de Ratte*, Secretaire Perpétuel de la Société Royale des Sciences, à Montpellier, ou on les lui fera remettre entre les mains. Dans ce second cas, le Secretaire en donnera à celui qui les lui aura remis, son récépissé, où seront marqués la devise de l'Ouvrage & son numéro, selon l'ordre & le tems dans lequel il aura été reçu.

Les Ouvrages seront reçus jusqu'au premier Novembre 1778 inclusivement.

La Société, à son Assemblée publique pendant la Tenue des Etats de 1778, proclamera la Piece qui aura mérité le Prix.

S'il y a un récépissé du Secretaire pour la Piece qui aura remporté le Prix, le Trésorier de la Compagnie le délivrera à celui qui rapportera ce récépissé; s'il n'y a pas de récépisse du Secretaire, le Trésorier ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur qui se fera connoître, ou au Porteur d'une procuration de sa part.

La Société avoit annoncé qu'elle donneroit en outre un second Prix de 300 livres à celui qui ayant déjà traité avec succès les deux premieres questions ci-dessus, auroit le mieux résolu celle qui suit: *Y a-t-il dans les Mines de Charbon ou de Fer du Languedoc, comparées aux autres Mines des mêmes matieres, quelques qualités qui rendent l'appropriation du Charbon de terre plus ou moins facile?*

Les Auteurs qui ont concouru, ayant fait peu d'attention à cette troisieme question, l'Académie, forcée de remettre ce Prix de 300 livres, a délibéré de ne le proposer de nouveau qu'après qu'elle aura adjugé celui de 1200 livres. On avertit, en conséquence, ceux qui composeront, qu'ils ne doivent nullement s'occuper de cet autre Problême, qui intéresse plus particulierement le Languedoc, & que toute leur attention doit se porter sur les deux premieres questions, qui font le sujet du Prix de 1200 livres, le seul que la Société ait à décerner dans son Assemblée publique de la fin de 1778.

DE LA ROCHELLE, *le 5 Mars.*

Nous avons eu ici hier une Aurore boréale qui dura jusqu'à onze heures du soir. Son feu étoit très-vif & parut sur les neuf heures dans l'Ouest-Nord-Ouest; cette Aurore déclina peu à peu vers le Nord où elle s'éteignit insensiblement. Le tems paroissoit sérein, & les étoiles étoient d'un brillant très-vif. Le vent regnoit alors dans la partie du Nord-Ouest. Le lendemain matin, le tems se trouva couvert & nébuleux, les nuages venoient du Nord-Ouest qui souffloit avec assez de force: il tomba dans le jour de la neige par grain; cette neige dégénera sur le soir en pluie très-froide. Le Vendredi, les vents descendirent à l'Ouest & Ouest-Sud-Ouest, & depuis midi jusqu'au Samedi matin, il tomba beaucoup de pluie; elle étoit aussi froide que la premiere. Cette Aurore boréale ne dardoit point de feux. Depuis qu'elle a paru, le tems a été dérangé, nous n'avons eu qu'une demi-journée qui ait été passable (Lundi dernier); depuis nous avons essuyé une pluie presque continuelle, avec gros tems.

L'alternative du froid, & quelques pluies que nous avons eues tout cet hiver, ont retenu la végétation des productions de la terre: rien n'est avancé pour la saison; les bleds sont à peu près au même point qu'en Janvier, & les amandiers qui, l'année derniere, à l'époque actuelle étoient fleuris, ne sont encore qu'en boutons très-peu avancés, parce que le froid a été presque continuel, & que s'il a plu, la pluie étoit froide; le soleil a très-peu paru les deux derniers mois, & par conséquent il n'a pas assez échauffé la terre pour exciter la végétation.

On tire un bon augure de ce retard; les Lunes se trouvant intercalaires, nous éprouverons sans doute les influences de la Lune de Mars en Avril, & celles de la Lune d'Avril en Mai. Il est donc intéressant que la végétation soit tardive, pour qu'elle ne soit point exposée aux suites qui pourroient résulter de ces intercalations, quoiqu'il y ait beaucoup de personnes qui sont persuadées que la Lune n'influe point sur la végétation. D'où vient cependant que tous les gens de la campagne l'assurent? Ils sçavent assez prévoir les bonnes ou mauvaises récoltes qu'on peut craindre ou

esperer, & dans leurs opérations ils se réglent toujours sur les Lunes. C'étoit aussi la coutume des Anciens.

A propos de Lune, comment le jour de Pâque ne se trouve-t-il pas cette année le 12e. d'Avril, puisque suivant tous les Calendriers, la pleine Lune de Mars est le 11, & que la Pâque doit être célébrée le Dimanche qui suivra immédiatement le plein de cette Lune? Il faut qu'il y ait erreur ou dans le Comput Ecclésiastique, ou de la part de nos Calculateurs-Astronomes.

N. B. Nous avons déjà entendu faire à plusieurs personnes cette même observation, nous croyons qu'il ne sera pas tout-à-fait inutile de donner ici quelque séclaircissemens sur cette petite difficulté.

Il est certain que la pleine Lune de Mars arrivant le 11 Avril qui est un Samedi, on devroit, suivant l'usage, célébrer la Fête de Pâque le lendemain. Si on a remis cette solemnité au Dimanche suivant, c'est pour éviter de faire la Pâque avec les Juifs. Il en sera de même en 1798. Cette année la pleine Lune de Mars tombera le Samedi 31 Mars, & cependant la Pâque ne se célébrera pas le lendemain, mais sera renvoyée au 8 Avril, pour ne pas se trouver en concurrence avec les Juifs. Ainsi il n'y a *erreur ni dans le Comput Ecclésiastique, ni de la part des Astronomes.*

DE PARIS, *le 12 Mars.*

» Le Roi, après avoir reconnu que non-seulement sa Capitainerie de Chambor n'étoit, par son éloignement, d'aucune utilité à ses plaisirs, mais qu'elle peut être préjudiciable à la fortune des Particuliers qui s'y trouvent enclavés, a jugé a propos, par son Edit du 19 Décembre dernier, registré en Parlement, de supprimer cette Capitainerie, & de faire rentrer dans le droit commun ceux qui y possédent des Terres, Fiefs ou Seigneuries. Par ce même Edit, Sa Majesté fait défenses auxdits Officiers & Gardes de s'immiscer à l'avenir dans la connoissance des délits concernant les chasses & conservation d'icelles; de plus S. M. attribue à la Charge de Capitaine & Gouverneur du Château de Chambor la conservation du parc en dépendant, & de la forêt de Boulogne, appartenante à Sa Majesté, pour par ledit Gouverneur veiller, en qualité de Conservateur des Chasses, aux abus qui pourroient se commettre dans lesdits parc & forêt, & à ce qu'aucunes personnes ne puissent y chasser; sans la permission dudit Gouverneur, sans néanmoins qu'il puisse empêcher les Particuliers riverains desdits parc & forêt, ou qui y sont enclavés, de faire leurs moissons dans les tems ordinaires ».

MOYEN facile d'avoir dans quelques années de très-bons chevaux en France, proposé par un Citoyen du Vigan, dans les Cevennes.

» On se plaint communément en France de la consommation prodigieuse qui s'y fait annuellement de chevaux, & des sommes considérables qui passent tous les ans à l'Etranger pour ce seul objet. Le luxe effrayant des Villes ne contribue pas peu à employer un très-grand nombre de ces animaux, de même que la vitesse avec laquelle on les mene, surtout dans la Capitale, ne peut manquer d'abréger singulierement leur vie.

Il me paroît qu'une des causes qui concourt le plus à la destruction de ces animaux si utiles, c'est qu'on les monte trop jeunes; à peine un poulain quitte-t-il sa mere qu'on le destine à porter la selle; mais si son début est brillant, sa durée est bien courte. Cet animal dont la vie pourroit être au moins de vingt années, est déjà vieux à dix ans & même presque hors de service à douze.

Si on refléchit sérieusement sur ce fait seul, on verra que nous devons consommer & que nous consommons effectivement en France deux fois plus de chevaux qu'il ne seroit nécessaire. Pour obvier à l'inconvénient dont on se plaint, il s'agiroit de fixer l'âge où un cheval pourroit être employé à la selle ou au trait. Mais comment connoitre cet âge, puisque l'Art des Maquignons sçait si bien le déguiser en arrachant aux jeunes chevaux les dents de lait? Rien ne seroit plus simple. Les Gardes-étalons marqueroient au cou ou sur la cuisse du poulain

qui naîtroit dans leur arrondiſſement l'année de la naiſſance de cet animal. Cette marque ſe mettroit moyennant un droit léger, & tout cheval François que l'on trouveroit enſuite employé ſans cette marque avant cinq années révolues, depuis la date de ſa naiſſance, ſeroit confiſqué au profit des Maréchauſſés, ou ſon maître payeroit une amende

Les Eſpagnols & les Napolitains ne croyent pas défigurer leurs chevaux en les marquant ainſi.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livre.

Hiſtoire Générale & Economique des trois Regnes de la Nature, contenant 1°. la Deſcription anatomique & phyſique de l'homme, ſes maladies, les remedes qu'on peut y apporter, les alimens qui lui conviennent en état de ſanté, & l'utilité qu'on peut tirer des différentes parties de ſon corps, tant pendant ſa vie qu'après ſa mort. 2°. L'Anatomie comparée des animaux, conjointement avec leurs deſcriptions, leurs mœurs, leur caractere; la maniere de les nourrir, de les élever & de les gouverner; les alimens qui leur ſont propres; les maladies auxquelles ils ſont ſujets; l'art de les traiter, ſi ces animaux ſont de la claſſe des domeſtiques, & s'ils ſont de la claſſe des ſauvages; la maniere de les ſubjuguer à l'empire de l'homme par les ruſes, la chaſſe, la pêche &c; les avantages qu'on peut tirer de ces différens animaux, tant pour la Médecine & la nourriture de l'homme que pour les différens uſages de la Société civile. 3°. Les noms botaniques & triviaux des plantes dans toutes les Langues de l'Europe; leurs deſcriptions, leurs claſſes, leurs familles, leurs genres & leurs eſpeces; les endroits où on les trouve le plus communément; leur culture; les animaux auxquels elles peuvent ſervir de nourriture; leur analyſe chymique; la façon de les employer pour nos alimens, tant ſolides que liquides, & leurs différens uſages économiques. 4°. La deſcription des mines, fonles, fluors, cryſtaux, terres, ſables & cailloux qu'on rencontre ſur la ſurface du Globe & dans les entrailles de la terre; l'art d'exploiter les mines; la fonte & la purification des métaux; leurs différentes préparations chymiques, & la maniere de les employer dans la Médecine, l'Art Vétérinaire, les Arts & Métiers &c. 5°. L'Hiſtoire naturelle de toutes les fontaines minérales connues, leur analyſe chymique, une notice des maladies pour leſquelles elles peuvent convenir, & la maniere d'en faire uſage. Par M. *Buchoz*, Médecin Botaniſte & de Quartier en ſurvivance de MONSIEUR, ancien Médecin de Monſeigneur le Comte d'Artois &c. A Paris, chez Didot le jeune, Libraire, Quai des Auguſtins; Durand, Libraire, rue Galande; Lacombe, Libraire, rue de Tournon. A Amſterdam, chez M. M. Rey, Libraire. 1777. In-8°. Le premier volume de cette nouvelle entrepriſe de M. Buchoz paroit actuellement. Il en donnera ſucceſſivement la ſuite par cahier, ſuivant la méthode qui ſe pratique en Angleterre.

II.

POPULATION.

Il eſt né en 1777 dans la Sénéchauſſée d'Uzerche 1863 perſonnes, 959 garçons, 904 filles. Il y eſt mort 1049 perſonnes, 554 hommes, 495 femmes; par conſéquent le nombre des naiſſances l'emporte ſur celui des morts de 814. Il y a eu 452 mariages.

Parmi les morts, on compte 1°. Pierre Laſcaux, Vigneron du village de Fageux, Paroiſſe de Boutezac, âgé de 103 ans. Il n'avoit ceſſé de travailler à la vigne que depuis deux ans. 2°. Jean Trarieux, du village des Champs, Paroiſſe de Conceze, âgé de cent ans & deux mois. Il s'occupoit encore à de petits travaux; il gardoit journellement les beſtiaux, & alloit à pied entendre la Meſſe à ſa Paroiſſe tous les Dimanches & Fêtes. Ce détail eſt tiré des *Affiches de Limoges.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 14 Mars 1778, au Mercredi 18 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 19, 20, 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20 l. 10 s., 21, 22 à 23 l. 10 s.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 l., 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 14 Mars 1778 au Mercredi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Mars 1778, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 18 Mars 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	716			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à . . .	718	2		marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100			once.
Or à 20 karats à . .	84	3		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	1		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	11		marc.
Piastres à	50	16		marc.

Changes de Paris du 18 Mars 1778.

Amsterdam	53 3 8e.
Londres	31 ¼ à 3 16e.
Hambourg	189 ½
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1 6
Livourne	96 ¼
Gênes	94
Lyon	¼ p. 8

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1778.	*Lundi* 16.	*Mardi* 17.	*Mercredi* 18.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1745 35 . . .	1735 30 25 15 10	1600 1580 1571
D°. 16 25es . .	1130	1110	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	245 . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	72 . . . .
Emprunt Oct. .	385 82 . . .	378	368 . . . .
Rescriptions . .	15 15 ⅜ . . .	15 ¾ 16 16 ½ 16 (17	20 22 24 23 22
Bil. des Fermes .	2 ¾	3 3 ½	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Lundi 16 Mars 1778		Du Mardi 17.		Suite du Mardi 17.
Messieurs		*Messieurs*		*Monsieur*
Thevenin ... pplles.	B.	Cauchy ..... pplles.	C.	Vieillard .... pplles.
Viageres	C.	Viageres	C.	Viageres .....
Masson ..... pplles.	A.	Tontine	C.	Tontine .....
Viageres	A.	Marsollier .... vres.	C.	.....
Delamotte.. pplles.	B.	Perpétuelles ..	C.	.....
Viageres	B.	Defays ..... pplles.	C.	.....
Creuzé ..... pplles.	A.	Viageres	B.	.....
Viageres	A.	Desplaces .. pplles.	A.	.....
Tontine	A.	Viageres	A.	.....
Certain ..... pplles.	C.	Tontine	A.	.....
Viageres	C.	.....		.....
Tontine	C.	.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 27 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 24 Mai.*

ON assure ici qu'en cas que la guerre vienne à éclater, notre Cour n'y prendra aucune part. Le Grand Gustave a déclaré, dit-on, qu'il vouloit s'occuper uniquement du soin de perfectionner les Mœurs, de protéger les Sciences, d'étendre le Commerce, d'animer l'Industrie, d'encourager l'Agriculture, & de rétablir les Finances de son Royaume. C'est au moins ce qu'annonce un Ecrit qui circule dans cette Capitale depuis quelques jours, & contre lequel le Gouvernement n'a point réclamé.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 26 Mai.*

Les Abbayes, les Monasteres & les Couvents qui se sont peut-être un peu trop multipliés dans ce Royaume, se trouvent exposés aux recherches les plus rigoureuses de la part d'une Commission puissante qui calcule avec la plus grande exactitude leurs capitaux, leurs biens-fonds, leurs intérêts, enfin tout ce qu'ils possedent. On se propse, dit-on, de faire servir une partie des revenus des Maisons Religieuses au rétablissement de nos Finances qui sont dans le plus grand désordre. On conçoit aisément qu'un pareil projet doit donner beaucoup d'inquiétude au Clergé Régulier.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 22 Mai.*

Nous nous flattons toujours que la paix ne sera point interrompue, malgré les immenses préparatifs de guerre qui se font autour de nous. Ce qui nous entretient dans cette esperance, c'est que les travaux commencés pour faciliter la navigation du Danube n'ont point cessé, malgré la quantité considerable de Soldats qu'on a enrôlés dans tous les pays de la Domination Autrichienne. On prétend même que ces travaux vont être repris avec plus d'ardeur que jamais, pour assurer un nouveau moyen de communication au Commerce national.

SILÉSIE.

DE SCHWEIDNITZ, *le 18 Mai.*

Quoique nous soyons environnés de Troupes, les opérations de notre Commerce n'en sont pas troublées pour cela.

Le Roi de Prusse a fait abattre dans differens Districts un grand nombre d'arbres pour faire des retranchemens tout le long des frontieres. Dans l'intention de réparer cette perte, Sa Majesté vient d'avancer des sommes considerables pour garnir d'arbres fruitiers nos grandes rou-

tes & pour faire des plantations de mûriers sur les terreins appartenans aux Communes, ainsi que sur les avenues qui avoisinent les Villes & les Villages.

ALLEMAGNE.

DE TRAVEMUNDE (*en Haute-Saxe*), *le 20 Mai.*

Notre Port, qui ne connoît guères d'autres vaisseaux que ceux qui arrivent à Lubeck, venant des differentes Villes marchandes de la Baltique, ou qui partent de Lubeck pour se rendre à Konisberg, Pernau, Copenhague, Stockolm, Riga, Pétersbourg, n'a jamais été plus fréquenté que depuis les troubles de l'Amérique septentrionale, & sur-tout depuis que les Habitans de cette partie du nouveau Monde se sont procuré une Marine assez puissante pour faire le commerce avec la plûpart des Etats de l'Europe. Ces Peuples tirent actuellement du Nord, en grande quantité, toutes sortes de grains, des semences de lin & de chanvre, de grosses toiles, du fer, de l'acier, du cuivre, des instrumens d'Agriculture, des bois de construction pour la Marine &c. Ce commerce se fait en partie par voie d'échange; ce qui est également agréable & utile pour les Européens & pour les Américains.

Le prix du tabac ne baisse pas ici, ce qui fait croire à nos Politiques qu'il pourroit y avoir un Traité conclu entre les Américains & quelque Nation qui a dessein de faire le monopole sur cette marchandise. Il est vrai qu'il se cultive beaucoup de tabac dans quelques contrées de l'Allemagne, & que nous pouvons en quelque sorte nous passer de l'Etranger pour cet objet; mais ce tabac Allemand est d'une qualité fort médiocre. Les Fabricans qui l'achetent à bon marché, ont l'industrie de lui donner une bonté au moins apparente, par des préparations & des mélanges particuliers; desorte qu'après l'avoir façonné à leur maniere, ils nous le revendent presque aussi cher que le tabac du crû de l'Amérique.

DE GIESEN, *le 25 Mai.*

M. Werner vient d'être nommé *Professeur de Géométrie-pratique pour l'Economie.* L'enseignement de cette Science forme la cinquieme Faculté de notre Université, où l'on ne comptoit ci-devant que la Théologie, la Philosophie, la Jurisprudence & la Médecine. Cette cinquieme Faculté a été introduite dans un grand nombre d'autres Académies.

Nous apprenons de plusieurs endroits que le froid survenu tout-à-coup pendant la semaine Sainte n'a que très-peu nui aux fruits tardifs & encore moins aux grains, & que celles des productions de la terre qui avoient le plus souffert de cet accident, n'en ont pas cependant été aussi mal-traitées qu'on l'avoit cru d'abord.

Un de nos Economes a publié ici depuis peu en faveur de ses Concitoyens, la maniere dont on fait la brique & les tuiles en France & en Hollande où les procédés de cette nature sont beaucoup plus économiques & mieux entendus que ceux qui sont en usage en Allemagne.

DE MUNICH (*en Baviere*), *le 29 Mai.*

Notre dernier Electeur avoit fait de grands amas de toutes sortes de grains pour secourir ses Sujets contre l'indigence dans les tems de mauvaise récolte. La disette que nous avons essuyée pendant le cours de plusieurs années successives, lui avoit dicté cette précaution. Il avoit aussi amassé des sommes très-considerables pour subvenir à d'autres besoins imprévus. Mais ce qui est bien honorable à la mémoire de ce Prince, c'est qu'il avoit trouvé le secret de remplir ses coffres sans fouler ses Peuples. Depuis sa mort, tout a été enlevé; argent & grains, desorte que nous nous trouvons au milieu de Troupes étrangeres, sans presque aucune autre ressource que celles que nous pouvons attendre des Particuliers toujours disposés à profiter de la misere publique pour s'enrichir. Mais la saison est si favorable, & le tems nous promet une si grande abondance en toutes sortes de productions, que nous sommes rassurés du côté des vivres.

Sur la fin du regne du feu Electeur, on a réparé presque toutes les grandes routes. Ce sont à peu près les seules communications dont jouisse notre Commerce, qui ne peut rien entreprendre par

mer, avec laquelle nous communiquons cependant, à ce que prétendent nos Naturaliſtes, par le moyen d'un lac d'eau ſalée ſitué ſur le Brenner. Ce qui les autoriſe à ſoutenir cette opinion, c'eſt que ſouvent on trouve dans ce lac des mâts & d'autres débris de vaiſſeaux, des cordages & des coquillages maritimes. La montagne de Brenner eſt très-haute & fort éloignée de la mer.

D'ULM, *le* 30 *Mai.*

Le goût pour les calculs ſur la Population ſe répand de toutes parts. Nous connoiſſons pluſieurs Sçavans qui ſe livrent avec beaucoup d'ardeur à ce genre de recherches qui eſt véritablement curieux. Voici le réſultat des calculs d'un de nos Obſervateurs ſur le nombre d'individus qui peuplent les quatre parties du monde. Il prétend qu'il exiſte en Europe 125,300,000 ames; en Aſie 450,000,000; en Afrique 150,000,000, & en Amérique 160,000,000; ce qui fait un total de 885,300,000 ames. Si on convient avec les anciens Chronologiſtes qu'une génération s'éteint dans l'eſpace de trente ans, il faut que dans le même eſpace de tems il naiſſe ſur notre globe une nouvelle génération de 885,300,000 têtes.

DE FRANCFORT (*ſur l'Oder*), *le* 31 *Mai.*

On peut juger de l'importance des Salines de Wieliezka par le contrat que vient de paſſer le Prince Poninski, Grand Tréſorier de la Couronne de Pologne, qui en a affermé le ſel pour une ſomme annuelle de 60,000 ducats.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le* 8 *Mai.*

Depuis qu'on a ouvert à notre Commerce de nouvelles communications par mer & par terre, il devient de plus en plus floriſſant. Il nous arrive journellement des cargaiſons conſiderables compoſées de toutes les productions de l'Italie & du Levant. Nous recevons auſſi beaucoup de grains qui nous viennent de differentes contrées, & ſur leſquels nous faiſons un profit honnête. Notre Gouvernement s'intéreſſe auſſi très-vivement au ſuccès de nos Fabriques. On peut juger de leur activité par la quantité de matieres premieres que nous tirons des Etrangers pour les alimenter. On s'occupe maintenant des moyens de mettre le pays en état de nous fournir ces matieres premieres.

C'eſt ainſi qu'au moyen de ſes plantations, de l'éducation de ſes vers à ſoie, de ſes abeilles &c, la Siléſie eſt parvenue à s'affranchir de la dépendance des Etrangers qui mettoient ſes Fabriques à contribution. D'ailleurs nous commençons, comme ce Pays, à jouir des avantages de la tolerance.

Les préparatifs de guerre nous enlevent beaucoup de monde; mais on a l'attention de préferer pour le ſervice militaire les Sujets qui ſont les moins propres à l'Agriculture, aux travaux des Fabriques, aux Arts & Métiers, deſorte que nous nous reſſentons peu de l'abſence d'un grand nombre de Sujets qui ont pris les armes.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE SAINT-MAIXENT (*en Poitou*), *le* 26 *Mai.*

» Un Seigneur de ce canton vient de nous apprendre juſqu'où on peut porter l'abus des droits féodaux. Il a le droit de terrage ſur un champ d'une vaſte étendue, que la vigilance du Propriétaire a renfermé, il y a long-tems, d'une haye vive & épaiſſe. La commodité du labourage a d'ailleurs exigé que le Colon laiſsât en dedans & aux deux bouts de ce champ un eſpace aſſez étroit qu'on nomme *cintre*, où il croît un peu d'herbe, que le bétail mange en verd, & ſur le lieu. Ce Seigneur a prétendu que ſon terrage portoit ſur cette haye & ſur ce terrein inculte, & il a fait aſſigner le Propriétaire pour lui payer le ſixieme des fagots qu'il a fait couper ſur cette haye pour chauffer ſon four, & le ſixieme également de l'herbe que ſes beſtiaux ont broutée dans le terrein inculte ».

DE LIGNERS-LES-BOIS (*près Châtelleraulc*), *le 3 Juin.*

» On a toujours nié la possibilité de la navigation sur la riviere de *Creuse*; il est cependant vrai que le 24 Avril dernier, on a vu passer à 5 heures du soir, sous les murs de la Ville de la Roche-Posay, deux bateaux chargés de differens ouvrages de verrerie, venant d'Argenton & destinés pour Nantes, sous la conduite du Capitaine Pellé; l'un appellé le *Tonnant*, portoit le poids de 12 milliers; l'autre appellé la *Folie*, en portoit 10. Si cette entreprise réussit, dit l'Auteur des Affiches du Poitou d'où nous empruntons cet article, il est certain que le Berry, la Tourraine, & une grande partie du Poitou vont trouver de nouvelles ressources pour l'accroissement de leur Commerce ».

D'AUCH, *le 2 Juin.*

Le 10 Mai 1778, la Société Royale d'Agriculture d'Auch, convoquée par M. le Marquis d'Astorg, fit chanter une Messe aux Cordeliers pour célébrer l'anniversaire de l'Avénement du Roi au Trône. Le même jour elle tint une Assemblée publique dans laquelle elle procéda à la distribution des Prix qu'elle avoit proposés. M. le Marquis d'Astorg y lut deux Mémoires qui furent également applaudis; l'un de M. le Marquis d'Orbessan, sur *la maniere de faire le vin*, & l'autre sur *le triomphe de l'Agriculture sous le regne de* LOUIS *XVI*. Le Prix a été accordé à la Piece portant pour devise: *Venientes venient cùm exultatione portantes manipulos suos.*

Cette Société propose pour sujet du Prix qu'elle distribuera l'année prochaine, la question suivante:

» *Les Engrais peuvent-ils être suppléés* » *par de fréquens Labours? Jusques à quel* » *point les Labours influent-ils sur la végéta-* » *tion, & peuvent-ils y suffire?*

» Les Auteurs sont priés d'appuyer » leur preuve par les expériences, & » de démontrer d'une maniere sensible, » l'avantage qu'on pourroit tirer de cette » pratique.

» Tous les Mémoires traités sur tout » autre sujet seront reçus avec recon- » noissance par l'Académie, mais ils ne » concourront point pour le Prix ».

» Les Auteurs enverront exactement » leur Mémoire dans le cours du mois » de Février au plus tard. Les Mémoi- » res seront d'un quart d'heure de lec- » ture au moins. Les Auteurs auront at- » tention de mettre une devise en Latin » ou en François, à leur gré, au bas de » leur Mémoire; ils y mettront en outre » la même devise, avec leur nom & leur » demeure dans un papier séparé, qu'ils » cacheteront & qu'ils enverront avec » le Mémoire à M. le Secretaire perpé- » tuel, sous double enveloppe; la pre- » miere à son adresse, la seconde à celle » de M. l'Intendant d'Auch. On recevra » les Mémoires pour le concours, de » quelque part qu'ils viennent; mais il » faut qu'ils soient exactement remis » dans le cours du mois de Février ».

DE CAEN, *le 7 Juin.*

Le 17 du mois dernier, un violent incendie se manifesta à trois heures après midi dans la Paroisse de Langrune, située sur le bord de la mer, à trois lieues de cette Ville. En deux heures & demie, soixante-une maisons furent la proie des flammes qui consumerent aussi les écuries & les étables qui en dépendoient. Comme ce Village n'est habité que par des Matelots, il ne se trouva pour lors que vingt hommes en état de porter du secours contre le feu, le reste des Habitans étant à Brest sur les vaisseaux du Roi. Les familles dont les maisons ont été incendiées n'ont pu sauver aucun de leurs effets, & par cet accident, elles se trouvent livrées à toutes les horreurs de la plus affreuse indigence. M. Esmangard, Intendant de cette Généralité, n'a pas été plutôt informé de ce malheur, qu'il s'est empressé de faire passer des secours à ces infortunés.

DE RIOM, *le 12 Juin.*

Dans cette Généralité qui comprend la Province d'Auvergne, il y a eu l'année derniere, 28,432 naissances; 5681 mariages, & 16,591 morts. On avoit compté en 1776, dans la même Généralité, 26,502 naissances; 6268 mariages & 17,124 morts. Par conséquent, en 1776, il y a eu 1930 naissances de moins

qu'en 1777, & au contraire en 1776, il y a eu 587 mariages & 533 morts de plus qu'en 1777.

DE GRENOBLE, *le 5 Juin.*

D'après l'état des naissances, mariages & morts dans la Généralité de Grenoble, on compte pendant l'année derniere, 26,864 naissances; 5768 mariages & 19,244 morts: en 1776, il y avoit eu 25,315 naissances; 6019 mariages, & 18,026 morts. On voit, par ce résumé, qu'en 1777, il y eut dans cette Généralité 1549 naissances & 1218 morts de plus que dans l'année 1776, & que dans cette même année 1776, il y eut 251 mariages de plus qu'en 1777.

DE DIJON, *le 8 Juin.*

Suivant le relevé général, fait dans la Généralité de Dijon, il y a eu dans cette Généralité, pendant le courant de l'année derniere, 45,142 naissances; 10,194 mariages, & 30,930 morts. En 1776, il y avoit eu 41,040 naissances; 10,161 mariages, & 29,136 morts. Il y a donc eu en 1777, 4102 naissances, 33 mariages, & 1794 morts de plus que dans l'année précédente.

DE PARIS, *le 21 Juin.*

Les ravages que causent, dans certaines années les chenilles, sont regardés comme une calamité publique. Les gens de la campagne ne manquent jamais de s'en effrayer, & le Gouvernement lui-même partage leur inquiétude, puisqu'il a cru devoir publier des Réglemens pour forcer, sous peine d'amende, d'écheniller; il fait même des dépenses assez considérables pour faire détruire les chenilles qui attaquent les grandes routes. Mais ces alarmes sont-elles bien fondées; ces Réglemens qui attestent la vigilance du Ministere pour le bien public, ne nuisent-ils pas plus à la campagne qu'ils ne lui sont profitables, en lui enlevant, dans cette belle saison, des bras qui pourroient être mieux occupés aux travaux de l'Agriculture? C'est ce que M. Guettard, de l'Académie des Sciences, s'est proposé d'examiner dans un Mémoire sur l'*écheniller*. Cet Ecrit se trouve inseré au *Journal de Physique de M. l'Abbé Rozier, dans le cahier du mois de Mars dernier.*

Il s'agit de sçavoir si un arbre qui souffre le dépouillement total de ses feuilles court des risques pour sa santé & même pour sa vie. M. Guettard ne le croit pas; & pour nous rassurer sur cette crainte, il cite une expérience familiere qui est à la portée de tout le monde; c'est l'usage où l'on est de défeuiller les mûriers pour nourrir les vers à soie. On ne voit pas que ces arbres se trouvent incommodés d'une pareille opération. C'est même cette pratique qui a enhardi les Habitans des plaines de Montelimart, dans le Dauphiné, à enlever aussi les feuilles à plusieurs autres arbres, pour en nourrir les bestiaux. Quoique cette preuve soit plus que suffisante pour établir le sentiment de M. Guettard, il a bien voulu encore aller au-devant de certaines objections qu'il a prévu qu'on pourroit lui faire.

Il est certain, dira-t-on, & M. Halles l'a démontré, que lorsqu'on enleve les feuilles qui avoisinent les fruits, ces fruits ne prennent pas leur grosseur ordinaire, ils avortent même souvent, soit que les feuilles les mettent à l'abri des coups de soleil, soit qu'elles occasionnent une ascension de seve plus considerable, qui fait grossir les fruits & favorise leur maturité. » Je conviendrai, répond M. Guettard, de » toute cette Science Physique, appuyée sur tant d'expériences faites » par un aussi habile homme que M. » Halles. Je conviendrai encore qu'un » Propriétaire de jardins fruitiers, de » vergers, peut écheniller ses arbres rongés par ces insectes; je l'y engagerai » même ». Mais ce qui paroît étrange à cet Académicien, c'est qu'on oblige les gens de la campagne à perdre un tems précieux à écheniller des arbres, tels que les pruneliers des hayes, tels que les aube-épines, les ormes des grandes routes, les chênes des campagnes & des bois, dont les fruits ne sont pas d'une utilité prochaine, & qui en donnent toujours une quantité suffisante pour que la perte d'une partie, & même du total, ne nous soit que très-indirectement désavantageuse.

On insistera peut-être, en disant tou-

jours d'après M. Halles, que la transpiration se faisant par les feuilles, il est à craindre que si on n'échenille pas, les arbres ne souffrent beaucoup de la privation de cet organe. Il faut convenir, dit M. Guettard, que les feuilles sont les grands couloirs de la transpiration, & que des arbres qui sont dépouillés de leur feuillage ne transpirent plus ou presque plus. » Que devient donc alors » ce superflu ? Il retourne, répond M. » Guettard, au bénéfice de l'arbre ; l'ar- » bre gagne en grosseur. Il éprouve alors » ce que M. Halles a prouvé arriver aux » arbres pendant l'hiver. Les racines de » l'arbre, par le reflux de la seve, s'é- » tendent en longueur. Le corps de l'ar- » bre augmente en circonférence, d'où » l'on pourroit conclure que le dépouil- » lement des arbres leur seroit plus utile » que préjudiciable. Il en est des arbres » comme des hommes : lorsque ceux-ci » parviennent à cet âge où la transpira- » tion n'est pas si abondante que dans la » jeunesse, ils prennent de l'ampleur & » deviennent plus gros & plus gras ».

On prévient cependant qu'il ne faut pas abuser de ce raisonnement, ni en conclure qu'on feroit bien de dépouiller continuellement les arbres de leurs feuilles, lors sur-tout qu'on voudroit se procurer de gros arbres. » Il leur arrive- » roit probablement ce qui arrive aux » hommes dont la transpiration est tota- » lement supprimée. Ils regorgeroient » d'humeur superflue, les vaisseaux s'en » trouveroient engorgés, leur mouve- » ment se ralentiroit, ces humeurs de- » viendroient stagnantes, se dénature- » roient, occasionneroient la rupture » des vaisseaux, d'où s'ensuivroient des » caries & des écoulemens d'une liqueur » corrodante qui détruiroit le tissu des » arbres, & les feroit peu à peu perir ». Au reste il seroit curieux, ajoute M. Guettard, de sçavoir combien pourroit subsister un arbre à qui on enleveroit les feuilles toutes les fois qu'il s'en épanouiroit. Cette expérience n'a pas été faite, elle mériteroit de l'être.

On pourroit encore tirer une autre objection de l'opinion où étoit M. Halles, que non-seulement les feuilles servent à la transpiration, mais encore à l'inspiration ; c'est-à-dire, que c'est au moyen des feuilles que les arbres & les plantes profitent de l'humidité & des autres influences de l'air. M. Guettard regarde cette opinion plutôt comme un systême ingénieux que comme une vérité bien prouvée. Il cite même des expériences qui tendent à démontrer que les arbres n'inspirent point par leurs feuilles, ou qu'ils n'inspirent que très-peu.

Il n'y a donc pas tant à craindre qu'on se l'imagine pour le sort des arbres dont les feuilles sont broutées par les chenilles ; par conséquent, si les avantages qu'on attend de l'échenillage ne sont pas capables de compenser ni la dépense que cette opération entraine après elle, ni la perte d'un tems précieux qu'elle occasionne aux gens de la campagne, il faut y renoncer.

» Pour donner une idée juste de ce » qu'il en coûteroit pour cette opéra- » tion, il suffit, dit ici M. Guettard, » de rapporter ce qu'il en a coûté, en » 1777, aux Ponts & Chaussées pour la » Généralité de Paris seule, pour faire » écheniller sur les grandes routes & les » principaux chemins. Sur 163,845 ar- » bres qui appartiennent au Roi, on en » a échenillé 131,120 ; il en a coûté 17 » mille 635 liv. ; ce qui fait revenir cha- » que arbre à 2 s. 8 d. $\frac{13}{48}$. La totalité » auroit coûté 22,029 liv.

» Il se trouve sur les mêmes routes » & chemins 225,470 arbres apparte- » nans aux Seigneurs & Particuliers, » entremêlés en nombre d'endroits avec » ceux du Roi, & dont l'échenillage au- » roit coûté, sur le même pied, 30,318 » livres. Mais il y en a très-peu qui » l'ayent été.

» La dépense totale pour la Généra- » lité de Paris seroit donc revenue an- » nuellement à 52,347 liv., sans y com- » prendre l'échenillage des lisieres des » bois, des bosquets, charmilles & » hayes qui sont le long des chemins, » que l'on n'a point échenillés ».

Quand les chenilles, demande ensuite l'Auteur, feroient aux arbres un tort aussi considerable que bien des personnes s'imaginent, ce tort pourroit-il être comparé à cette dépense ? D'ailleurs ce dommage n'est que passager ; il se répare aisément dans les années où il n'y a pas de chenilles.

Nous invitons nos Lecteurs à consulter ce Mémoire dont nous ne pouvons

donner ici qu'un précis très-succinct : nous invitons aussi les personnes qui, connoissant peu la campagne, seroient curieuses de voir par elles-mêmes les dégât que les chenilles peuvent quelquefois causer sur les arbres, de s'aller promener au bois de Vincennes, du côté de Nogent. Ils y verront une assez grande étendue de ce bois, & sur-tout une très-longue allée, dont tous les arbres se trouvent tellement dépouillés de leurs feuilles qu'ils ne le seroient pas davantage si on étoit en plein hiver. Les chenilles qui exercent leurs ravages dans ce canton sont si voraces qu'elles ne se contentent pas de manger le parenchyme des feuilles ; elles en dévorent encore les fibres & même les pédicules ; desorte que les arbres sont entierement nuds. Ce spectacle a quelque chose de frappant. Voilà une belle occasion pour ceux de nos Observateurs de Paris qui voudront vérifier la vérité des principes établis dans le Mémoire dont nous venons de présenter l'esquisse. Il leur sera facile d'examiner, l'an prochain, les effets qu'auront pu produire sur les arbres du bois de Vincennes cette multitude effrayante de chenilles qui en rongent actuellement les feuilles ; il n'est pas possible d'en voir jamais qui puissent être plus maltraités par ces insectes.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

USAGE reçu en Allemagne pour s'assurer dans le Commerce de l'exactitude de la correspondance. Extrait des Voyages manuscrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne.

» Quelque attention que l'on apporte dans les Bureaux des Postes pour que les lettres soient fidelement & promptement remises à leur adresse, il peut cependant arriver que dans un pays où l'on change presque à chaque pas de Souveraineté, il s'égare par fois des lettres ou quelques paquets. Pour s'assurer de pareilles omissions, les Allemands sont dans l'usage constant de numeroter toutes les lettres de leur correspondance, & ils n'oublient jamais de mettre le numero à la tête de leurs missives. Les Négocians font toujours mention du numero de la lettre à laquelle ils répondent, & s'apperçoivent facilement s'il vient à leur manquer quelques lettres. Cet usage pouvant avoir son utilité, j'ai cru qu'on ne seroit pas fâché de le connoitre ».

II.

AVIS.

Le Sr. Cauchois, Maître Menuisier-Ebéniste, demeurant à Paris, près de l'Eglise S. Eustache, vient d'exécuter un lit en bois de rose, dont toutes les pieces, disposées dans une nouvelle forme, sont si ingénieusement assemblées qu'on n'apperçoit ni mortaises ni tenons. On croiroit voir plusieurs plans qui se coupent & ne forment qu'un seul tout. Cette exactitude dans l'assemblage ôte toute espece de retraite aux insectes. Un pareil lit devient un objet de décoration & de curiosité même pour les Artistes. Ce lit peut se voir chez l'Inventeur. Les personnes qui desireroient s'en procurer de pareils sont priés de lui écrire port franc.

Le Sr. Cauchois fabrique en général tous les meubles dont l'exécution est du ressort de sa Profession ; il a l'art de les rendre plus commodes, plus agréables, plus curieux & plus utiles que ne le sont ceux de la même espece qui sortent d'autres mains que des siennes. Non-seulement il exécute, avec beaucoup d'art, tout ce qu'il imagine, mais il saisit encore parfaitement les idées de ceux qui lui proposent de faire quelque piece dont ils ont inventé eux-mêmes le méchanisme.

N. B. Dans la Gazette du Samedi 20 Juin, No. 49, pag. 390, 2e. col., lig. 52, *& aussi-tôt il en a tiré* ; lisez *& aussi-tôt j'ai tiré des étincelles.*

Même Gazette, pag. 391, 1re. col., lig. 27, *qu'en touchant le conducteur* ; lisez *qu'en touchant cette feuille.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 20 Juin 1778, au Mercredi 24 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 15 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 20 Juin 1778 au Mercredi 24 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 23 Juin 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Juin 1778.

Or de Portug. à . . .	724	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	718			marc.
Du Pérou à	710			marc.
Les guinées à . . .	723			marc.
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100			once.
Or à 20 karats à . .	83	15		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	marc.
Piastres à	49	10		marc.

Changes de Paris du 23 Juin 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 7 8e.
Hambourg	188 ½ à ¾
Madrid	15 3 6
Cadix	15 0 6
Livourne	98 ¼
Gênes	96 ¼
Lyon	¼ p. ⅝ b.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Vend. 19 Juin 1778.

Messieurs

Lempereur. Viag.	M.	
Perpétuelles..	L.	
Patu ..... pp^lles.	M.	
Viageres.....	M.	
Rouillard.... pp^lles.	L.	
Viageres.....	L.	
Caron ..... v^res.	J.	
Perpétuelles..	J.	
Despeignes. Viag.	J.	
Perpétuelles...	J.	
Tontine	J.	
Delarue... Viag...	L.	
Perpétuelles..	L.	
Tontine	L.	
.....		

Suite du Vendredi 19.

Messieurs

Gossey ..... pp^lles.	J.	
Viageres.....	J.	
Lenoir ..... pp^lles.	L.	
Viageres	L.	

Du Lundi 22.

Thevenin ... pp^lles.	L.	
Viageres	L.	
Masson ..... pp^lles.	L.	
Viageres	L.	
Delamotte ... pp^lles.	J.	
Viageres	J.	
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1778.	Lundi 22.	Mardi 23.	Mercredi 24.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1615 10 15 12 ½ (15 20 25 30	1640 35 . . .	FESTE
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	370	376	. . . . .
Rescriptions . .	22 22 ½ 22 . .	21 21 ½ 21 . .	. . . . .
Bil. des Fermes .	5 ½	5	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Dames, Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c.; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 18 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 5 Juin.*

NOtre Gouvrnement paroît, dans le moment actuel, revenir avec beaucoup de chaleur au projet des découvertes déjà tentées avec succès dans l'Archipel du Nord, pour trouver un nouveau passage qui puisse conduire à la Californie & à l'Amérique Septentrionale. Les circonstances n'ont jamais été plus favorables pour cette entreprise. Si elle réussissoit, il est certain qu'il se feroit dans notre Commerce une révolution signalée. L'Empire Russe pourroit par-là se mettre en possession de la plus forte partie du Commerce des Indes Occidentales, d'une partie de celui de l'Asie, & devenir l'entrepôt d'une grande partie du Commerce de toute l'Europe.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 25 Juin.*

Le Magistrat a communiqué au College du Commerce & de l'Economie générale du Pays, une Ordonnance en date du 17 de ce mois, par laquelle Sa Majesté accorde à ceux des Habitans de cette Ville, qui, en vertu de quelque privilege, faisoient hacher & moudre du tabac, la permission de conserver leurs outils & de continuer leur commerce; mais ils ne jouiront de cette faculté qu'aux conditions de rendre compte du produit de ce commerce aux Préposés de S. M. dès le printems de l'année prochaine, & de faire planter & cultiver deux tonnes de tabac par chaque Ouvrier qu'ils employeront. Ces conditions n'auront point lieu pour ceux d'entre ces Trafiquans qui ne se feront point aider par des Ouvriers & qui hacheront & moudront eux-mêmes leurs tabacs.

La Cour voulant pourvoir plus particulierement à la sûreté de nos Isles aux Indes Occidentales, s'est proposé d'en renforcer les Garnisons; elle a en même tems donné des ordres pour engager un grand nombre d'Artisans de differentes professions qu'on va faire passer à Sainte-Croix, à Saint-Thomas & à Saint-Jean. Ils y seront transportés aux dépens de la Compagnie. Ces Artisans recevront, à dater du jour de leur engagement, trois écus par mois au cours des Indes; il leur sera fait une avance de trente écus, qu'on retiendra successivement sur leurs appointemens, de la maniere la moins sensible & la moins onereuse pour eux. A l'expiration de leur engagement, ils pourront revenir en Europe, sans qu'il soit permis, sous quelque prétexte que ce soit, de mettre obstacle à leur retour, & la Compagnie sera tenue de faire tous les frais de leur voyage.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 10 Juin.*

On nous mande de Suderkioping qu'il

eſt arrivé près de Gropoviken, à quelque diſtance de Stegebord, un événement qui y a cauſé beaucoup d'étonnement & même quelque dommage. Une piece de terre longue de vingt-deux braſſes & large de dix, s'eſt tout-à-coup détachée, le 10 Avril, du continent dans un endroit nommé Fyr-Udden. Cet emplacement, depuis plus de trente ans, ſervoit comme un lieu très-commode pour l'embarquement du fer qu'on tire des mines du pays. Ce terrein, en s'écroulant, a entrainé au fond de la mer 5500 ſchifpfunds de ce métal. C'eſt une perte aſſez conſidérable pour les Propriétaires.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 6 Juin.*

On ne doute plus qu'à la prochaine Diete il ne ſoit queſtion d'examiner la nature & la quantité des biens que poſſedent les gens de main-morte. Auſſi emploient-ils tous les moyens qui peuvent être en leur pouvoir pour reculer l'époque où la Nation doit s'aſſembler. Leur intention eſt de gagner du tems afin de dreſſer leurs batteries pour éluder ou au moins amortir les coups qu'on ſe propoſe de leur porter. Mais ne ſont-ils pas Citoyens comme les autres, s'écrie-t-on ici, & ne doivent-ils pas ſe faire une loi de venir au ſecours de leur Patrie? Ignorent-ils que nos finances ſont épuiſées, & leur eſt-il poſſible de diſſimuler que leurs richeſſes ſont exceſſives; que la Pologne eſt ſurchargée d'un trop grand nombre de Couvens & d'autres établiſſemens dont la Religion & l'Etat pourroient abſolument ſe paſſer?

M. de Boſcamp eſt parti de Conſtantinople pour ſe rendre ici. On dit qu'il eſt déjà arrivé à Iaſſi. Il rapporte de ſon voyage beaucoup d'antiquités qui ſont d'un grand prix, & qu'on aſſure être très-propres à répandre beaucoup de clarté ſur l'Hiſtoire Bizantine.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 7 Juin.*

Nous venons d'avoir une nouvelle preuve des progrès que l'eſprit de tolerance a faits depuis quelque tems dans ce pays. M. de Wagner de Wagenbourg, l'un des principaux Banquiers de cette Ville, Conſeiller de la Cour de Heſſe-Darmſtadt, que Leurs Majeſtés Impériales honoroient de leur eſtime, mourut ici, au mois de Mai dernier, dans le ſein de la Religion Proteſtante qu'il avoit profeſſée toute ſa vie. L'enterrement s'eſt fait en plein jour & avec toute la pompe qui a coutume d'accompagner les funerailles des Proteſtans riches qui meurent dans les pays de pleine liberté.

Le corps du défunt fut porté ſur un char à ſix chevaux, & ſuivi de ſoixante-ſeize carroſſes à deux chevaux. On ſent combien ces diſpoſitions pacifiques de la part du Miniſtere peuvent devenir avantageuſes au Commerce & aux Manufactures de cette Ville, en y attirant un grand nombre de Négocians & d'Artiſtes étrangers.

BAVIERE.

DE MUNICH, *le 24 Juin.*

Il a tombé ici beaucoup de pluie pendant tout le cours de la ſemaine derniere; il y a même eu de la neige, & le tems a été en général ſi mauvais qu'on s'eſt vu forcé de differer juſqu'à ce jour la Proceſſion de la *Fête-Dieu.* Les cérémonies qui s'obſervent à l'occaſion de cette ſolemnité, ont éprouvé cette année, une réforme que les gens ſenſés deſiroient depuis long-tems. Les Supérieurs Eccléſiaſtiques ſe ſont réunis aux Magiſtrats pour ſupprimer certaines pratiques qui étoient plus propres à ſcandaliſer les foibles qu'à les édifier, & qui n'étoient nullement dignes de la majeſté d'une ſi ſainte action.

DIVERS ÉTATS D'ALLEMAGNE.

DE RHEINHEIM, *le 12 Juin.*

La Commiſſion nommée par le Landgrave de Heſſe-Darmſtadt ayant terminé ſes opérations relatives à l'examen de la régie des biens des Communautés, à l'emploi de leurs fonds & à l'acquittement de leurs dettes, s'occupe maintenant de l'amélioration des terres, des prés & des bois qui leur appartiennent.

Depuis la suppression des Communes, la méthode de nourrir les bestiaux dans les étables s'est introduite ici, & chacun a lieu de s'en féliciter. Ce n'est même qu'en rendant cette pratique générale, qu'on espere de pouvoir prévenir les épizooties qui sont si fréquentes & toujours si funestes.

D' U L M, *le* 10 *Juin.*

Il circule dans cette contrée un grand nombre de fausses pieces très-adroitement contrefaites. On se plaint de la même fraude en Bohéme, en Transilvanie & en Suede. Les perquisitions qu'on a faites jusqu'ici pour découvrir les Fabricateurs de ces fausses especes ont été inutiles.

I T A L I E.

DE PADOUE, *le* 16 *Juin.*

Notre Foire est très-fréquentée, & par les Marchands de toutes Nations que l'intérêt y attire, & par une foule d'Etrangers qui viennent y jouir du plaisir de nos spectacles, & y admirer les embellissemens du *Prà della Valle.* Cette magnifique promenade est décorée de cent statues colossales élevées à la gloire de ceux de nos Citoyens qui se sont distingués par leurs talens dans l'Art Militaire, & par leur mérite dans les Sciences, les Arts & les Lettres. Plusieurs de ces monumens sont dus à la munificence du Grand-Duc de Toscane, du Duc de Glocester & de quelques autres Princes & Seigneurs. Mais l'idée de ce projet, vraiment digne de l'ancienne Italie, appartient sur-tout à M. André Memmo, Sénateur de Venise, ci-devant Gouverneur de Padoue. Cet illustre Amateur vient d'être nommé Ambassadeur à la Porte.

DE FORLI, *le* 19 *Juin.*

Nous avons ressenti le 11 de ce mois trois secousses de tremblement de terre qui ont été assez fortes pour ébranler quelques édifices, & principalement l'Eglise & le Couvent des Peres de la Mission. Ces secousses se sont fait sentir avec autant de violence dans toute la Romagne & la Toscane, & y ont causé partout de vives alarmes. Nous n'avons pas cependant appris qu'elles aient eu des suites malheureuses dans aucun des lieux qui ont été exposés à leur action.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 27 *Juin.*

Comme notre Commerce d'Amérique est sur le penchant de sa ruine, & que nous avons perdu presque toute esperance de le conserver, notre Ministere porte maintenant ses vues de quelque autre côté; il fait de nouvelles dispositions pour améliorer notre Commerce d'Asie, sans parler de celui d'Afrique qu'on a démontré pouvoir facilement suppléer à quantité d'articles que nous tirions précédemment de l'Amérique septentrionale. On assure qu'on projette de fonder dans quelque contrée Asiatique un nouveau Gouvernement, établi sur les mêmes loix que celui d'Angleterre, & qui embrassera toutes les branches de Commerce. On calcule déjà le produit de ces nouveaux Etablissemens dont la perspective flatte agréablement l'imagination de nos Politiques; & déjà d'après cet arrangement, ils voyent entrer dans le Tresor de la Couronne plus de trois millions de livres sterl. par an.

Dès le 11 de ce mois, notre Ministere a levé l'embargo sur tous les vaisseaux destinés pour la Russie, parce que ce commerce n'est que passager, & qu'il ne peut avoir lieu que pendant six mois de l'année. D'ailleurs nous avons le plus grand intérêt pour que le commerce que nous faisons avec cette Puissance n'éprouve aucun retard ni empêchement. C'est à ce commerce que nous devons une grande partie du chanvre, du lin, du fer, du bois merrein, des toiles à voiles & autres objets qui servent à l'équipement de nos vaisseaux. Les autres bâtimens ont depuis obtenu aussi la même grace, sur les plus vives représentations de la part de nos Commerçans.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE METZ, *le* 20 *Juin.*

Le dix de ce mois, nous avons essuyé un accident très-fâcheux, mais dont les

effets pouvoient être encore plus terribles. Un peu avant sept heures du matin, le feu se manifesta tout-à-coup dans un de nos moulins à poudre. L'explosion fut assez paisible; mais aussi-tôt après les flammes redoublerent avec tant d'activité qu'il fallut prendre le parti d'abandonner ce moulin à leur fureur. On ne songea plus qu'aux moyens d'empêcher l'incendie de gagner le grenoir, le sechoir & le magasin; le moulin seul fut détruit. Trois Ouvriers y ont péri au milieu des flammes, & un quatrieme est mort deux jours après dans l'Hôpital, des suites de cet accident.

DE TOULOUSE, *le 21 Juin.*

Lettre au Rédacteur. » Comme tout ce qui tient à la Population paroit, Mr, fixer votre attention d'une maniere toute particuliere, je crois que vous ne devez pas manquer de consigner dans votre Gazette deux faits qui viennent de se passer dans notre Ville, quoiqu'ils ayent déjà été rapportés dans quelques autres Papiers publics. Je les crois propres à figurer un jour, comme tant d'autres à peu près semblables, dans une Histoire complette de la Population. Or ce sera sur-tout dans vos Feuilles qu'iront alors puiser ceux qui oseront entreprendre ce grand travail.

Les deux faits dont je veux vous parler, ont toute l'authenticité possible; ils ont été communiqués à l'Académie Royale des Sciences de Paris, par M. Cadet, l'un des Membres de cette Compagnie, d'après les détails que M. Marcorelle de la Ville de Narbonne lui avoit adressés.

» Un des derniers jours du mois de Mai de cette année, dit M. de Marcorelle, une femme de Toulouse, âgée de 63 ans, accoucha assez heureusement de deux garçons; ils vivoient le 3 du courant, jour auquel on m'écrivoit cette nouvelle; peut-être sont-ils encore pleins de vie ».

» Le premier de Juin, une femme de la même Ville, grosse de sept mois, accoucha de sept enfans; elle fit d'abord trois garçons, & deux heures après, quatre autres enfans qui moururent tout de suite. Les trois premiers ont été baptisés le 2 dans l'Eglise Métropolitaine de S. Etienne, immédiatement après la cérémonie de la bénédiction d'une grosse cloche à qui on a donné le nom de Brienne, qui est celui de l'Archevêque de Toulouse. Le concours de ces circonstances a fait que le baptême de ces trois enfans a eu un grand nombre de témoins. Deux de ces enfans sont morts le deux de ce mois, le troisieme vivoit encore le trois, jour de la date de la lettre où ces faits sont consignés. La chûte de la mere de dessus un mûrier, où elle cueilloit la feuille de cet arbre, pour la nourriture des vers à soie, a sans doute occasionné la fausse couche qu'elle a faite ».

N. B. Ces faits paroissent sans doute singuliers; mais ils ne sont pas sans exemples, & il nous seroit aisé d'en rassembler un assez grand nombre d'autres qui leur ressemblent. Nos Lecteurs ne seront peut-être pas fâchés que nous en rappellions ici quelques-uns à leur mémoire.

Dans le Journal Historique, Septembre 1753, p. 229, il est dit que la femme d'un Invalide est accouchée, quoiqu'elle soit âgée de 61 ans.

En 1714, Marie-Jeanne Claude, âgée de 62 ans, accoucha à Tilly proche Verdun, très-heureusement, d'un garçon bien portant. Elle s'étoit mariée à 61 ans au Sr. Cuni, Garde-du-Corps du Roi. Voy. même Journal Janv. 1714, p. 295.

Dans celui d'Avril 1731, pag. 313, le Journaliste s'exprime ainsi:

Le Sr. Oblet, Echevin d'Ouchy-le-Château, m'écrivit le 17 Fév. à minuit, en ces termes: » Il y a douze ans que j'épousai » ma femme; elle avoit 50 ans & j'en » avois 25. Après avoir passé tout ce » tems sans rien produire, elle s'est avi- » sée aujourd'hui d'accoucher heureuse- » ment de deux gros garçons, & d'une » fille qui me paroissent avoir assez de » vigueur pour vivre aussi long-tems que » leurs ayeux qui sont morts à 80 ans. » Ce qui m'embarrasse, c'est que ma » femme, malgré son grand âge & une » assez foible complexion, veut absolu- » ment nourrir un des deux garçons; » je ne sçais si je dois la laisser faire ». Voilà donc une femme de 62 ans qui accouche de trois enfans. Ce fait s'approche beaucoup de celui de Toulouse.

Enfin en voici un autre bien plus surprenant encore. Il est rapporté dans le

Journal du mois de Mars 1731, p. 234.

» La femme de Jacques Beabrie, » Charpentier de vaisseau, demeurant à » Edimbourg en Ecosse, accoucha le 25 » Décembre (1730) de trois enfans mâ- » les qui ont été baptisés & qui se por- » toient bien lorsqu'on en a donné l'a- » vis. Cette femme est âgée de plus de » 80 ans ».

Quant aux exemples d'accouchemens féconds, nous nous contenterons de citer les deux suivans.

Dans le Journal des Sçavans 1712, il est question d'une femme qui accoucha successivement & en plusieurs jours de neuf enfans.

Dans le Journal Historique du mois de Novembre 1716, pag. 361, on fait mention de deux femmes Napolitaines, dont l'une mit au monde cinq garçons, & l'autre quatre garçons & trois filles.

DE PARIS, *le* 11 *Juillet.*

Sur les représentations faites par le Clergé, que malgré l'augmentation accordée aux Vicaires des Paroisses en vertu de l'Edit de 1768, il étoit convenable & utile d'ameliorer leur sort, S. M. par ses Lettres-Patentes, en date du 12 Mai dernier, ordonne qu'à compter du 1er. Janvier 1778, la pension des Vicaires des Paroisses, tant ceux qui sont établis à présent, soit qu'ils soient fondés ou non fondés, que ceux qui pourroient l'être à l'avenir dans la forme prescrite par les Ordonnances, sera portée à la somme de deux cens cinquante livres, & que ladite somme de 50 l. en augmentation leur sera payée par ceux qui ont déjà supporté ou dû supporter celle ordonnée par le susdit Edit.

Le Parlement a rendu le 5 Juin dernier un Arrêt qui ordonne que les Marchands & les Négocians qui seront prévenus de négociations frauduleuses, d'avoir vendu des marchandises à un prix beaucoup au-dessus de leur valeur, & d'avoir employé ensuite des personnes pour les racheter à un prix inférieur à celui de la vente, ne pourront être admis dans les Corps & Communautés dont ils sont membres, aux places de Gardes, Syndics & Adjoints, ni remplir aucunes places dans la Jurisdiction Consulaire, soit comme Consuls, soit comme Conseillers.

Lettre à l'Auteur de la Gazette du Commerce.

Vous avez inseré, Mr, dans les numeros 43 & 44 de votre Gazette de cette année deux états qui contiennent le nombre des naissances, des mariages & des morts de la Ville de Lyon, depuis 1755 jusques & compris 1774. Les listes imprimées tous les ans à Paris, & qui contiennent la même recherche dans toutes les Paroisses & les Hôpitaux de cette grande Ville, mettent à portée de faire une comparaison exacte entre la Capitale & la seconde Ville du Royaume. J'ai composé des états pour Paris, semblables à ceux de la Ville de Lyon & pour les mêmes années; si vous croyez qu'ils méritent d'avoir place dans votre Gazette, je vous prie de les y inserer.

En comparant les états des naissances & des morts de la Ville de Paris avec ceux des naissances & des morts de la Ville de Lyon, il en résulte que l'année commune des naissances dans la Ville de Paris est de 19138, & qu'à Lyon elle est de 5006; mais la même proportion ne se trouve plus par rapport aux morts qui, année commune, se montent à Paris à 19128, tandis qu'à Lyon ils ne montent qu'à 3878; ensorte qu'en calculant par le nombre des morts, la Ville de Lyon contient environ un 5e. des Habitans de Paris, au lieu qu'en calculant par les naissances, elle en contient un peu plus du quart. Cette difference ne peut provenir que du grand nombre d'Etrangers qui se rendent de toutes parts à Paris, sur-tout dans la classe des Domestiques & des Ouvriers, ce qui n'a pas lieu dans la Ville de Lyon; mais en combinant le nombre des naissances & des morts dans ces deux Villes, il me paroit prouvé que celle de Lyon renferme une Population qui doit être estimée entre le quart & le cinquieme de celle de Paris.

En poussant plus loin les comparaisons entre ces deux Villes pour les dix années qui se sont écoulées depuis 1765 jusques & compris 1774, on trouve 1o. que dans cet espace de tems comparé avec les dix années précédentes, les naissances ne sont augmentées à Paris que d'un 56e, & les morts d'un 69e, tandis que dans la Ville de Lyon les naissances y sont augmentées d'un 18e. & les morts d'un 15e, ce qui me paroît prouver que la Population a pris

plus d'accroiſſement dans la Ville de Lyon que dans celle de Paris.

2°. Dans les mêmes dix années, les naiſſances dans l'Hôtel-Dieu de Paris ſont augmentées d'un 14ᵉ, & à Lyon elles y ſont augmentées d'environ un 9ᵉ. Cette obſervation ſemble donner la preuve que la miſere & la pauvreté ſe ſont accrues à Lyon dans la même proportion que la Population.

3°. Les naiſſances dans l'Hôtel-Dieu de Paris ſont environ le 12ᵉ. de la totalité des naiſſances de cette grande Ville, & les morts dans les Hôpitaux y ſont un peu moins du tiers de la totalité des morts; mais à Lyon les naiſſances dans l'Hôtel-Dieu ſont environ le 7ᵉ. de la totalité des naiſſances, & les morts dans les Hôpitaux y ſont un peu plus du tiers de la totalité des morts; nouvelle preuve qu'en général le Peuple de Lyon eſt plus pauvre que celui de Paris; ou, ce qui eſt encore plus vraiſemblable, que l'indigence y trouve moins de ſecours.

ETAT du nombre des Naiſſances & des Morts de la Ville de Paris depuis l'année 1755 juſques & compris l'année 1774. Extrait des Liſtes annuelles qui s'y impriment.

Années	*Naiſſances à l'Hôtel-Dieu de Paris.*	*Totalité des Naiſſances de Paris.*	*Morts aux Hôpitaux de Paris.*	*Totalité des Morts de la ville de Paris.*
1755	1468	19412	6426	20021
1756	1603	20006	5590	17236
1757	1508	19369	6452	20120
1758	1480	19148	6206	19202
1759	1630	19058	6019	18446
1760	1469	17991	6774	18531
1761	1508	18374	6405	17684
1762	1442	17809	6750	19967
1763	1427	17459	7216	20171
1764	1541	19404	6248	17199
Total,	15076	188030	64086	188577
Année commune	1507	18803	6408	1857
1765	1480	19439	5853	18034
1766	1504	18773	6998	19694
1767	1658	19749	7565	19875
1768	1639	18578	8334	20898
1769	1720	19445	6535	18427
1770	1715	19549	6322	18719
1771	1693	18941	7616	20689
1772	1658	18713	7607	20374
1773	1493	18847	5800	18518
1774	1559	19353	5252	16061
Total,	16119	191387	67882	191285
Année commune	1611	19138	6788	19128

ETAT du nombre des Morts dans les Hôpitaux de la Ville de Paris, depuis l'année 1755 jusques & compris l'année 1774. Extrait des Listes annuelles qui s'y impriment.

ANNÉES.	Hôtel-Dieu.	La Charité.	La Salpêtriere.	Bicêtre.	Autres Hôpitaux.	Total général.
1755. . .	4868. . .	398. . .	511. . .	328. . .	321. . .	6426. . .
1756. . .	4042. . .	400. . .	463. . .	340. . .	345. . .	5590. . .
1757. . .	4674. . .	412. . .	623. . .	410. . .	333. . .	6452. . .
1758. . .	4552. . .	368. . .	549. . .	364. . .	373. . .	6206. . .
1759. . .	4384. . .	351. . .	645. . .	359. . .	280. . .	6019. . .
1760. . .	4911. . .	382. . .	636. . .	429. . .	416. . .	6774. . .
1761. . .	4642. . .	370. . .	536. . .	556. . .	301. . .	6405. . .
1762. . .	4817. . .	479. . .	611. . .	522. . .	321. . .	6750. . .
1763. . .	5352. . .	450. . .	581. . .	498. . .	335. . .	7216. . .
1764. . .	4415. . .	342. . .	574. . .	578. . .	339. . .	6248. . .
TOTAL,	46657. . .	3952. . .	5729. . .	4384. . .	3364. . .	64086. . .
Année commune.	4665. . .	395. . .	572. . .	438. . .	336. . .	6408. . .
1765. . .	3971. . .	406. . .	532. . .	514. . .	430. . .	5853. . .
1766. . .	4865. . .	400. . .	687. . .	684. . .	362. . .	6998. . .
1767. . .	5197. . .	367. . .	857. . .	670. . .	474. . .	7565. . .
1768. . .	5786. . .	417. . .	949. . .	685. . .	497. . .	8334. . .
1769. . .	4587. . .	400. . .	925. . .	464. . .	159. . .	6535. . .
1770. . .	4483. . .	443. . .	776. . .	413. . .	207. . .	6322. . .
1771. . .	5368. . .	538. . .	959. . .	530. . .	221. . .	7616. . .
1772. . .	5403. . .	403. . .	967. . .	580. . .	254. . .	7607. . .
1773. . .	3946. . .	437. . .	780. . .	420. . .	217. . .	5800. . .
1774. . .	3739. . .	333. . .	620. . .	345. . .	215. . .	5252. . .
TOTAL,	47345. . .	4144. . .	8052. . .	5305. . .	3036. . .	67882. . .
Année commune.	4734. . .	414. . .	805. . .	530. . .	303. . .	6788. . .

Nota. Les Hôpitaux compris dans la colonne intitulée autres Hôpitaux, sont les Hospitalieres de la Roquette, les Enfans-Trouvés du Fauxbourg S. Antoine, les Incurables, les Petites-Maisons, la Trinité, le S. Esprit & la Pitié.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 10 Juillet.

L'esturgeon, 80 liv.; le turbot, 22 l.; le saumon, depuis 20 liv. jusqu'à 30; la tire ou grosse raye, depuis 30 l. jusqu'à 36; la raye douce, depuis 3 liv. jusqu'à 7; la raye bouclée, depuis 1 liv. 4 s. jusqu'à 3 l.; la paire de solles, depuis 2 liv. jusqu'à 6; les truites, depuis 1 liv. jusqu'à 3; le panier de moules, 2 liv.; les carrelets, depuis 10 sous jusqu'à 1 liv. 10 s.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 11 Juillet 1778, au Mercredi 15 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20 à 21 l. 5 s.; le seigle, de 9, 9 liv. 10 s. à 9 l. 15 s.; l'orge, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19 l. 5 s., 19 l. 15 s., 20 à 21 l.; le seigle, de 9, 9 l. 5 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 11 Juillet 1778 au Mercredi 15 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 19 l. 5 s., 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 15 Juillet 1778, de 49 à 50 l.; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *id.* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 30 à 31 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Juillet 1778.

Or de Portug. à . . .	726 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	722		marc.
Du Pérou à	712	2	marc.
Les guinées à . . .	724		marc.
Ducats à	98	12	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		once.
Or à 20 karats à . .	84	6	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	3	marc.
Piastres à	49	16	marc.

Changes de Paris du 15 Juillet 1778.

Amsterdam	53 ½ à 3 8e.
Londres	29 9 16e.
Hambourg	189 ¼
Madrid.....	15 4
Cadix.....	15
Livourne	98 ¼
Gênes.....	96 ¼ à 96
Lyon.....	⅞ p. ⁰⁄₀

LETTRES de MM les Payeurs des Rentes de l'Hôtel de Ville, six derniers mois 1777.

Du Lundi 13 Juil. 1778.			Du Mardi 14.		
Messieurs			*Messieurs*		
Thevenin ... pplles.	L.		Cauchy ..... pplles.	L.	
Viageres	L.		Viageres	L.	
Masson ..... pplles.	L.		Tontine	L.	
Viageres	L.		Marsollier..... vres.	J.	
Delamotte ... pplles.	J.		Perpétuelles...	J.	
Viageres	J.		Defays ..... pplles.	L.	
Creuzé..... pplles.	L.		Viageres.....	L.	
Viageres	L.		Desplaces ... pplles.	J.	
Tontine	L.		Viageres	J.	
Certain..... pplles.	L.		Tontine	J.	
Viageres	L.		Vieillard .... pplles.	J.	
Tontine	L.		Viageres	J.	
.....			Tontine	L.	
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1778.	*Lundi* 13.	*Mardi* 14.	*Mercredi* 15.
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1590 85 87 ½	1592 ½ . . .	1585 . . . .
D°. 16 25es . .	1060	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	376	. . . . .	. . . . .
Rescriptions .	21 20 ½ 21 . .	20 ½ 20 20 ½ 21	20 ½ 21 . . .
Bil. des Fermes .	5	5	5 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⁰⁄₀ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 3 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 2 Septembre*,

M. le Prince Poniatowski, Lieutenant-Général de l'Armée de la Couronne, vient de faire une action bien digne de son patriotisme & de son humanité. Le vingt Août dernier, après avoir donné dans une de ses Terres un magnifique repas à plusieurs personnes de distinction, il se rendit avec elles dans un lieu désigné, où s'étoit rassemblé, par ses ordres, un grand nombre de ses Vassaux. Ce Prince appella lui-même ceux qui, par leur bonne conduite, s'étoient distingués de leurs Concitoyens, & il accorda à huit d'entr'eux, qui s'étoient encore plus signalés que les autres, la pleine & entiere liberté, avec la possession totale de leurs terres & de leurs biens, sous la condition de payer annuellement une certaine redevance. Le reste fut affranchi des corvées journalieres, & obtint également la pleine propriété de ses biens, à condition qu'outre la rente annuelle, ceux de cette classe seroient tenus à dix-huit jours de corvée par an. Quant à ceux qui n'avoient rien fait pour l'amélioration de leurs terres, ils furent laissés dans leur ancienne condition de Serfs, & contraints à toutes les corvées.

BOHÊME.

DE PRAGUE, *le 1 Septembre*.

Nous nous trouvons ici dans le plus grand embarras par le départ précipité de 1842 Ouvriers de différentes Professions qui, du 11 au 19 Août dernier, se sont éloignés de cette Ville pour se répandre dans la Haute & Basse Autriche, où ils se croient plus en sûreté que dans cette Capitale qui est menacée d'un siege.

Les Troupes du Roi de Prusse enlevent de ce Royaume & de la Siléſie Autrichienne tout ce qu'ils peuvent y trouver de beaux hommes, depuis l'âge de seize ans jusqu'à quarante-six, & les font passer dans les Etats de S. M. P., ce qui a porté un grand nombre de nos Paysans à s'expatrier.

On compte déjà dans ce Royaume une multitude de Bourgs & de Villages totalement ruinés par les Prussiens qui tirent tout ce qu'ils peuvent de la Bohême pour approvisionner la Siléſie Prussienne & la Saxe.

DE BUDISSIN, *le 2 Septembre*.

Le cours des Postes est interrompu entre cette Ville, Prague & Dresde; desorte qu'on ne peut plus communiquer avec l'Empire que par Nurnberg, ce dont il est bon d'avertir les Négocians étrangers & les Voyageurs qui peuvent y avoir des affaires. On ne sçait si cette interruption durera long-tems,

ITALIE.

DE VENISE, *le 25 Août.*

La République voulant conserver à ses Sujets tout l'avantage qu'ils peuvent retirer des circonstances actuelles pour leur Commerce, a fait, dit-on, notifier à tous ses Consuls dans les Ports de l'Océan, de la Méditerranée & de l'Archipel, la résolution où elle est de se renfermer dans les bornes de la plus exacte neutralité; elle leur a en conséquence défendu de prendre aucune part aux prises que se feront respectivement les Anglois & les François dans la guerre présente.

DE ROME, *le 30 Août.*

» Un Particulier mordu par un chien enragé, avoit inutilement essayé, par le conseil des Médecins, de prévenir l'hydrophobie par l'usage des bains de la mer & de plusieurs autres remedes, la maladie se déclara bientôt par des symptômes effrayans; on appella l'un des plus habiles Médecins de la Capitale, qui trouva le malade enchaîné, dans le plus violent état. Le Docteur fit faire, avec une once & six gros d'onguent mercuriel, une friction au cou, à la poitrine & sur l'abdomen de l'hydrophobe qui eut, quelques instans après, de pressantes nausées & vomit, avec beaucoup d'efforts, quantité de matieres fétides & glutineuses. Cette évacuation parut le soulager. Alors l'habile Médecin lui fit prendre douze grains de camphre & douze grains de musc, le tout délayé dans un verre d'eau mêlée avec égale quantité de vin de Canarie. On réitera le lendemain la friction; le vomissement fut plus fort que la premiere fois; bientôt tous les symptômes d'hydrophobie disparurent. On lui donna, pour appaiser la soif & des douleurs au gosier, qu'il éprouvoit, de l'huile d'olive camphrée & un mucilage préparé; & en 15 jours il a été parfaitement guéri ». *Cet article est extrait de la Gazette des Deux Ponts.*

ESPAGNE.

DE VALENCE, *le 3 Septembre.*

Tout le terrein qui se trouve entre le Port de Bugnol & Utiel, est couvert d'une plante qu'on nomme *Erinacea* ou *Hérisson.* Elle est ainsi appellée à cause de la ressemblance de ses epines avec l'animal dont elle porte le nom; dans la belle saison, elle est couverte de fleurs bleues qui la font ressembler à une Amétyste monstrueuse. Elle forme un bassin de deux ou trois pieds de diametre, si serré & si ferme qu'un homme peut y monter & se tenir dessus. On ne croit pas qu'une aussi belle plante se trouve ailleurs qu'en Espagne.

A une lieue de Mondragon, Ville située dans le Guipuscoa, il y a une mine de fer vernissé, que les Mineurs appellent fer gelé. Cette mine est placée dans une argille rouge, & produit un acier naturel. Cette particularité est d'autant plus singuliere, qu'il n'y a pas une seconde mine pareille dans le Royaume. Si on en doit croire une ancienne tradition, ce fut avec le fer de cette mine qu'on fabriqua ces épées si renommées par leur trempe, dont l'Infante Catherine, Fille du Roi Catholique, fit présent à son mari Henri VIII, Roi d'Angleterre. On en trouve encore quelques unes en Ecosse, où l'on en fait un très-grand cas, sous le nom d'épées d'André Ferrara. Les fameuses épées de Tolede, celles du Perillo de Saragosse, qui sont encore très-estimées, & celles qui se fabriquoient dans d'autres Villes, étoient, dit-on, composées de fer de cette mine, qui donne quarante pour cent de métal.

» Les fameuses épées dont on vient de » parler, étoient, dit M. Bowles dans » son excellente Histoire Naturelle de » l'Espagne, ou longues pour l'habille- » ment de la Golille, ou larges pour » monter à cheval, & alors on les ap- » pelloit épées d'arçon. On doit présu- » mer que, comme au commencement » du siecle, on quitta tout d'un coup » l'habillement de la Golille, on tira du » dehors beaucoup d'épées garnies com- » me celles qu'on portoit avec l'habit » qu'on adopta. Cette nouvelle mode » occasionna la décadence des Fabri- » ques, & successivement leur ruine to- » tale. La maniere de les tremper s'é- » tant perdue vers le même tems, on » n'est pas bien d'accord sur les procé- » dés qu'on employoit. Suivant les uns,

» on ne trempoit qu'en hiver, & lorſ-
» qu'on retiroit la lame de la forge pour
» la derniere fois, on la lançoit en l'air
» avec beaucoup de viteſſe, à trois re-
» priſes differentes, & en choiſiſſant un
» jour extrêmement froid. D'autres aſ-
» ſurent qu'on faiſoit rougir les lames
» juſqu'à ce qu'elles priſſent la couleur
» que les Artiſtes appellent couleur de
» ceriſe, & que dans cet état, on les
» mettoit pendant deux minutes dans
» une tine profonde, remplie d'huile ou
» de graiſſe. Qu'immédiatement après
» on les tranſportoit dans une autre tine
» d'eau tiede, où on les laiſſoit pen-
» dant le même tems; après quoi on les
» mettoit dans l'eau froide. Toutes ces
» opérations s'exécutoient dans le tems
» le plus rigoureux de l'hiver. Il y a
» enfin des perſonnes qui prétendent que
» ces lames ſe faiſoient avec l'acier na-
» turel de Mondragon, en mettant une
» bande de fer ordinaire au milieu, afin
» de les rendre plus flexibles; qu'en-
» ſuite on les trempoit ſuivant l'uſage,
» mais en hiver. Telles ſont les diffé-
» rentes opinions qu'on a ſur les épées
» de fer de Mondragon, qui, à la vé-
» rité, ſont excellentes; mais je ne crois
» pas, ajoute le ſçavant Auteur, qu'on
» puiſſe fabriquer de bonnes lames avec
» ce fer, ſans lui donner, par la cemen-
» tation, une qualité d'acier beaucoup
» plus dur; & pour cet effet, il con-
» viendroit d'avoir quelque Artiſte ex-
» périmenté, pour enſeigner aux Forge-
» rons de Guipuſcoa la maniere de con-
» vertir le fer en acier & de lui donner
» la trempe convenable ».

Depuis que M. Bowles écrivoit ces obſervations, il s'eſt établi à Tolede une nouvelle Fabrique, où on travaille des armes par ordre & pour le compte du Roi. On prétend y avoir trouvé une maniere de les tremper qui ne le céde point à l'ancienne; ces armes réſiſtent aux épreuves les plus extraordinaires, cependant on ne ſe ſert point du fer de Mondragon pour les fabriquer.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Saint-Saturnin (*en Languedoc*), *le* 8 *Septembre.*

N. B. On nous a adreſſé de ce lieu une ſuite d'obſervations météorologiques, depuis le mois de Novembre de l'année derniere, juſqu'au mois d'Août dernier incluſivement. Nous les donnerons ſucceſſivement, & nous prions l'Auteur de ne pas oublier de nous envoyer la ſuite.

Novembre 1777. Les 1er. 2e. & 3e., vent d'Eſt couvert, pluie; les 4, 5, 6 & 7, ſérein chaud; le 8, brouillard, après Nord froid; 9, 10, Nord & froid à ſe chauffer, tandis que le 6 & le 7 le ſoleil étoit ſi chaud qu'on ne pouvoit y reſter; le 11, glace à la campagne; le 12, Sud-Eſt couvert, humide; le 13 en partie couvert, Sud-Eſt, barometre 27 pouc. 7 lig., thermometre 8 deg. tous ces jours paſſés; 14, couvert, Sud-Eſt; 15, couvert, brouillard; 16, *idem*, bar. 27 p. 6 l., therm. 8 d.; 17, ſérein beau, bar. 7 l., therm. 8 d.; 18, *idem*; 19, 20, 21, ſérein, vent du Nord violent, bar. 27 p. 6 l., therm. 8 d.; 22, 23, 24, 25, vent du Nord aſſez violent & froid, bar. *idem*, th. 7 d.; 26, 27, 28, ſérein beau, ſoleil chaud, bar. 27 p. 7 l. ½, th. 7 d.; 29, le matin brouillard, après ſérein beau calme; 30, vent du Sud couvert, bar. 27 p. 7 l., therm. 7 d. Il y a eu une Aurore boréale.

La fievre continue bilieuſe a été la maladie regnante; ſes ſyptômes étoient cephalalgie violente les premiers jours, bouche amere, langue ſale, proſtration des forces, langue ſéche dans l'état, diarrhée bilieuſe ſur la fin; quelques perſonnes ont eu, outre ces ſymptômes, douleur à la région de l'eſtomac, qui diſparoiſſoit par le vomiſſement excité par l'émétique. Il y a eu un plus grand nombre de femmes que d'hommes attaquées de cette fievre qui a été traitée par les tiſanes acidules, les émétiques au commencement, & les purgatifs ſur la fin.

Décembre 1777. Il eſt tombé pendant ce mois 14 pouces de neige. Il y a eu quatre jours neigeux, les 7, 20, 24, 26; il y a eu 19 jours couverts ou nuageux, trois jours de brouillards, deux de pluie; le 5, une Aurore boréale ſuperbe, le Nord a ſoufflé neuf jours; le barometre au plus haut point 28 p. le 10, le plus bas 27 p. 1 l.; le thermometre, de 5 d. au-deſſus de zéro à 4 ½ au-deſſous. Ce mois a été très-déſagréable, fort froid, neigeux, pluvieux, & preſque toujours

couvert. Le 5, nous avons eu une belle Aurore boréale.

La fievre continue commençoit par des alternatives de froid, de chaud qui duroient vingt-quatre heures, avec céphalalgie très-considérable vertigineuse, débilité dans les jambes, lassitude, dégoût, le visage étoit par moment fort rouge. Quelques personnes ont eu les premiers jours un point de côté, d'autres l'estomac fort pesant, la fievre n'étoit pas bien forte; il y avoit des momens où le pouls n'étoit pas du tout fréquent; la langue a été toujours sale, & la bouche amere; sa durée de cinq à six jours. Les purgatifs ont entrainé une grande quantité de matieres jaunes; la diarrhée est souvent survenue dans le moment que nous allions purger, ce qui nous les a fait suspendre, & pour l'ordinaire, après les évacuations alvines bilieuses, tous les symptômes ont disparu, notamment une petite toux séche qui duroit toujours jusqu'au moment des évacuations qui n'ont eu lieu que vers la fin de la maladie, car les purgatifs au commencement n'évacuoient presque rien, tandis sur la fin ils operoient parfaitement bien. Tous ont été guéris après ces évacuations; cependant il y en a eu quelques-uns qui ont gardé la fievre 14 & 21 jours. Il y a eu 7 femmes pour un homme, attaquées de cette maladie, dont personne n'est mort. Les tisanes acidulées diminuoient dans l'instant l'amertume de la bouche d'une maniere marquée; ces tisanes & les purgatifs ont été les remedes de cette fievre.

Un homme d'un tempérament phlegmatique, sujet à des accès d'asthme humide fréquens & violens, en a été guéri en abandonnant une partie de son métier; il est Tonnelier. Il s'apperçut que lorsqu'il travailloit du bois de mûrier, il avoit des accès, & ayant renoncé à ce travail, il a été entierement guéri; par fois il tousse, mais cette toux est habituelle chez lui depuis long-tems.

DE VIENNE (*en Dauphiné*), *le 6 Septembre.*

Nous avons dans notre Province une prétendue fontaine connue sous le nom de *Fontaine ardente du Dauphiné*. On a débité à son sujet bien des merveilles qui, après un examen sérieux, se sont réduites à fort peu de chose. N'en seroit-il pas de même d'une fontaine de l'Anjou dont M. l'Abbé Pichon, Historiographe de MONSIEUR, nous dit des choses si étranges dans la *Bibliothéque du Nord.*

M. l'Abbé Rozier, en annonçant aussi dans son Journal ces particularités, ne peut s'empêcher de faire connoître qu'il a quelque doute sur leur réalité, & en conséquence il paroit desirer que l'Auteur qui les a rendues publiques, veuille bien lui en assurer la certitude. Souffrez, Mr, que j'aie recours à votre Feuille pour joindre sur cet article mes vœux aux siens, parce que j'aurois un intérêt tout particulier de sçavoir si on peut réellement compter sur la vérité du récit de M. l'Abbé Pichon. Le voici tel que je le trouve énoncé dans le Journal de Physique.

» Sur les confins de Saint-Veterin de Gennes est la Fontaine d'Avaurd, qui prend sa source auprès d'un ancien Château du même nom. Le bassin de cette fontaine a quatre-vingt-dix pieds de longueur sur quarante de largeur; l'eau qui en est assez limpide & qui ne gele jamais, fait tourner plusieurs moulins, & va se jetter dans la Loire à une lieue de distance. Cette fontaine a des qualités extraordinaires; les effets qu'elle produit, en certaines circonstances, sur les hommes, sur les animaux, & particulierement sur la classe des volatiles, sont très-funestes.

C'est une vérité reconnue par une expérience qui n'a point encore été démentie, que les œufs des oies, des canards & des poules * qui se baignent dans cette fontaine, ou ne sont pas féconds, ou donnent des oisons, de petits canards, & des poulets d'une forme constamment bisarre & monstrueuse. Les uns éclosent ayant le bec de travers, les autres naissent avec des ailes renversées; ceux-ci ont le cou disloqué, ceux-là ont les cuisses retournées, ou même les pattes placées sur le dos; tous enfin ont un ou plusieurs membres défectueux ou contrefaits.

---

* *Ici M. l'Abbé Rozier remarque avec raison que les poules, bien loin de se baigner, craignent l'eau.*

On défricha, il y a quelques années, des terreins arrosés ou quelquefois humectés par les eaux de cette fontaine, sur tout dans l'espace d'un quart de lieue, à partir de sa source, & l'on remarqua que les hommes employés à ce travail devinrent chauves; les ongles de leurs pieds & de leurs mains tomberent presque aussi-tôt. Les mulets, les bœufs qui labourerent cette terre perdirent de même la corne de leurs pieds. A mesure que la culture de ces terreins a été répétée & perfectionnée, ces tristes accidens ont insensiblement diminué; ils sont aujourd'hui très-rares.

Le pain fait avec la farine du froment recueilli sur les terreins qui bordent le cours de cette fontaine, altéroit insensiblement les facultés de ceux qui en mangeoient, affoiblissoit leurs forces naturelles au point de les réduire dans un état d'impuissance absolue. Aujourd'hui même, on ne se nourriroit pas de ce bled sans mélange, sans qu'on éprouvât plus ou moins ces accidens dangereux.

Les grenouilles qui vivent dans cette fontaine & le long du ruisseau, ne coassent jamais dans aucune saison; elles ont néanmoins la même organisation & la même forme extérieure des autres grenouilles aquatiques ».

DE PAU, *le 8 Septembre.*

Depuis quelque tems, les menues monnoies de cuivre étoient devenues très-rares dans le Béarn, le Royaume de Navarre & les Pays circonvoisins. Cette disette nuisoit beaucoup au Commerce, & empêchoit que le payement des salaires des Journaliers pût se faire avec facilité. Les Etats-Généraux du Béarn & du Royaume de Navarre ayant pris cet objet en considération, ont en conséquence fait au Roi de très-humbles représentations. Sa Majesté ayant reconnu la nécessité de venir au secours de ces Provinces, a ordonné, par ses Lettres-Patentes du 13 Juillet dernier, données sur Arrêt, qu'il seroit fabriqué dans la Monnoie de Pau jusqu'à la concurrence de trois cens mille marcs d'especes de cuivre, pareilles à celles désignées par l'Edit du mois d'Août 1768, & la Déclaration du 14 Mars 1777.

DE LYON, *le 20 Septembre.*

Les Ouvriers de cette Ville ayant formé entre eux différentes Associations sous des noms particuliers & bisarres, la Police a regardé ces Associations comme contraires au bon ordre, & en conséquence elle a rendu le premier Août dernier une Sentence qui défend à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, de s'assembler ou s'attrouper dans cette Ville, Fauxbourgs & Banlieue, sans y être autorisées ou sans en avoir obtenu la permission. Pareilles défenses sont faites d'y former aucune Association, sous quelque prétexte & dénomination que ce soit. Il est défendu particulierement à tous Ouvriers, de former, avoir, ni entretenir aucune Association, sous les noms de Sans-Gênes, Bons-Enfans, Gavots, Droguins, du Devoir, Devorans, Passés, Gorets, & autres, sous prétexte de se reconnoitre, de se placer & de s'aider; comme aussi de s'assembler & de s'attrouper, même sous prétexte de faire une conduite dans cette Ville, Fauxbourgs & Banlieue, non-seulement dans les Cafés, Auberges, Cabarets, maisons particulieres, mais encore dans les rues, places, carrefours, quais, ponts, jardins, prés, terres, vignes, promenades, lieux vagues, & autres endroits quelconques, à peine d'être sur le champ arrêtés, emprisonnés, & leur procès être fait & parfait, conformément & suivant la rigueur des Ordonnances qui défendent les Assemblées illicites. Il est enjoint à tous ceux qui logent ou couchent au mois ou à la nuit des Ouvriers, Journaliers ou autres semblables, ensemble ceux qui sous la dénomination de Peres & de Meres, les reçoivent quand ils arrivent & aident à les placer, à en faire pardevant le Magistrat la déclaration dans la quinzaine, à peine de l'amende de cinq cens livres, d'être privés de la faculté de loger, & de plus grande peine s'il y échet. Il est également défendu à tous Cabaretiers, Marchands de vin, Traiteurs, limonadiers & autres de recevoir des Assemblées sous les dénominations ci-dessus énoncées.

» Et attendu, disent les Magistrats de » Police dans leur Sentence, que les

» Ouvriers, après avoir reçu le prix du » travail de la ſemaine, ſe rendent le » Samedi au ſoir au Café & Cabaret ; » que, malgré les Ordonnances, Ar- » rêts & Réglemens qui défendent les » jeux publics, ils ne ceſſent de jouer » dans leſdits Cafés & Cabarets, dépen- » ſent le prix du travail de la ſemaine, » rentrent chez eux ſans avoir de quoi » donner du pain à leurs familles, & ſe » ruinent inſenſiblement ; Nous faiſons » très-expreſſes inhibitions & défenſes » à tous Cabaretiers, même aux Cafe- » tiers, de donner à boire à aucuns » Journaliers & Ouvriers, les Samedis » & les veilles des Fêtes, après neuf » heures du ſoir en hiver, & dix heu- » res en été, ſauf auxdits Ouvriers à » prendre & porter chez eux du vin » pour l'uſage de leurs familles, ſpé- » cialement de laiſſer leſdits Ouvriers » jouer à quelque jeu, & ſous quelque » prétexte que ce ſoit &c. &c. ».

Ce Réglement qui eſt encore une nouvelle preuve de la vigilance avec laquelle M. Proſt de Royer, notre Lieutenant-Général de Police, remplit les devoirs importans de ſa Place, a été homologué en Parlement le 7 Septembre ſuivant.

DE PARIS, *le 24 Septembre.*

EMPRUNT par le Mont-de-Piété.

Les Directeurs & Adminiſtrateurs de l'Hôpital-Général de Paris & des Enfans-Trouvés ont cru devoir expoſer à Sa Majeſté, que les vues bienfaiſantes qui l'avoient déterminée à appliquer au profit de l'Hôpital-Général & pour le ſoulagement des Pauvres le bénéfice du Mont-de-Piété, ne ſeroient qu'imparfaitement remplies, ſi le Bureau d'Adminiſtration du Mont-de-Piété n'étoit pas autoriſé à faire un emprunt & à affecter à cet emprunt une partie des revenus des Hôpitaux. Le Bureau d'Adminiſtration du Mont-de-Piété a repréſenté de ſon côté, & en même tems, que les opérations ſe multipliant beaucoup, il ſeroit néceſſaire de joindre un ou deux Adminiſtrateurs de l'Hôpital-Général aux quatre qui ont été nommés pour inſpecter le Mont-de-Piété. S. M. reconnoiſſant que ces demandes ne tendent qu'à conſolider la confiance, & à favoriſer un établiſſement utile, a bien voulu les accorder. En conſéquence, Elle autoriſe par ſes Lettres-Patentes du 7 Août dernier, regiſtrées en Parlement le 21 du même mois, le Bureau d'Adminiſtration de l'Hôpital-Général, à joindre un ou deux Adminiſtrateurs dudit Hôpital-Général aux quatre qu'il a ci-devant nommés pour inſpecter le Mont-de-Piété. Sa Majeſté autoriſe auſſi le Bureau d'Adminiſtration du Mont-de-Piété à emprunter de la maniere la plus avantageuſe, pourvu que l'intérêt n'excéde pas cinq pour cent, les ſommes néceſſaires pour ſervir de fonds aux prêts à faire par ledit Mont-de-Piété, & à affecter & hypothéquer ſpécialement les revenus & droits deſdits Hôpitaux juſqu'à concurrence de deux cens mille livres de rente, ſur leſquelles deux cens mille livres de rente il y aura privilege pour toutes les ſommes que les Adminiſtrateurs auront empruntées pour le Mont-de-Piété. Les Etrangers non naturaliſés, demeurants dans ou hors du Royaume, même les Sujets des Princes avec leſquels Sa Majeſté pourroit être en guerre, jouiront & pourront diſpoſer des capitaux qu'ils auront verſés dans les emprunts du Mont-de-Piété, enſemble des intérêts, par teſtament, donation ou autrement. Et dans le cas où ils n'en auroient pas diſpoſé, leurs Héritiers & Repréſentans leur ſuccéderont à cet égard &c.

Comme les Habitans de la Campagne ne s'expoſent que trop ſouvent à de fâcheuſes affaires, par des tranſgreſſions contre les Réglemens ſur le fait des chaſſes, il eſt bon, pour leur inſtruction, de leur rappeller ces Réglemens & les peines infligées de tems en tems contre ceux qui ſe mettent dans le cas d'y contrevenir.

Le 24 Août dernier, il a été rendu au Siege Général de la Capitainerie Royale de Senart un Jugement qui condamne Jean Rabot, Vigneron à Mainville, en 100 liv. d'amende, comme reſponſable du plus jeune de ſes fils qui avoit écraſé méchamment & de deſſein prémédité un nid contenant ſept œufs de perdrix.

Le même jour, a été rendu au même Tribunal un autre Jugement qui con-

damne le Seigneur de Quincy-sous-Senart, à une pareille somme de 100 liv., pour avoir tiré & chassé dans son parc, nonobstant les défenses à lui faites.

Boites fumigatoires propres à administrer aux Noyés promptement retirés de l'eau, les secours capables de les rappeller à la vie, ainsi qu'à ceux qui paroissent étouffés par l'effet du plomb ou vapeur méphitique, ou par celle du charbon mal fait.

» On doit regarder comme une des découvertes les plus importantes pour l'humanité les boites fumigatoires destinées à rappeller à la vie les noyés. Cette machine fut d'abord trouvée en Allemagne, & préconisée par le célébre Scheffer, Médecin & Méchanicien de Ratisbonne, dans un Ouvrage Allemand qu'il publia sur cette matiere. Quelque ingénieuse qu'elle fût, il étoit réservé aux Médecins François de la perfectionner en la réduisant à un moindre volume. La boîte fumigatoire inventée ou perfectionnée par M. Gardane, Médecin de la Faculté de Paris, si connu par son zele & ses talens, l'emporte sur toutes les autres par sa simplicité, étant réduite à la forme d'une de ces tabatieres qu'on a nommées *magasins*. Il n'y a point de Seigneurs, de Curés ni de Particuliers aisés dans le nombre de ceux dont les possessions se trouvent situées le long des rivieres, des lacs, des étangs ou pieces d'eau, qui ne doivent se faire un devoir d'avoir au moins un de ces instrumens salutaires. Ils en trouveront de très-bien conditionnés & à un prix très-modique, chez Ruault, Libraire à Paris, dans la rue de la Harpe. Le Sr. Ruault vend en même tems une petite Brochure très-instructive, composée par M. Gardane, sur les moyens de s'en servir, avec la notice des prodiges operés jusqu'à présent par la machine fumigatoire sur des personnes de tout état qu'elle a rendues à la vie ».

Maniere de faire la véritable Poudre d'or, pour écrire sur le vélin; tirée des Mémoires manuscrits de M Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.

» Prenez une certaine quantité de feuilles d'or que vous broyerez sur du porphire, avec une suffisante quantité de miel vierge, jusqu'à ce que la texture de vos feuilles soit absolument détruite & que leurs parties soient attenuées autant qu'il est possible; ramassez avec soin cette pâte, & mettez-là dans une petite coupe de porcelaine avec de l'eau; délayez-là jusqu'à ce que le miel soit bien fondu, & par conséquent jusqu'à ce que l'or en soit bien dégagé; laissez reposer cette eau pour que l'or se précipite; décantez l'eau, & ajoutez-en de nouvelles jusqu'à ce que le miel soit absolument dissous & qu'il n'en reste plus. On met ensuite l'or sur du papier pour le faire sécher & pour s'en servir lorsque l'occasion s'en présente; mais on se sert plus volontiers de la poudre d'or qui vient d'Allemagne, que l'on peut aussi préparer avec des feuilles d'or faux ou or de Hollande, comme la poudre de véritable or. Les Habitans de Nuremberg préparent cet or en coquille avec beaucoup de succès, & le vendent à très-grand marché dans le reste de l'Europe.

A V I S.

Le Sr. Girod, Maître Horloger à Avignon, vient de faire une pendule à ressort, très-curieuse; il y a de plus qu'aux pendules ordinaires un second cadran sur lequel une aiguille marque le mois & une autre son quantieme: à la fin de chaque mois, ces aiguilles se placent d'elles-mêmes & sans qu'il soit besoin d'y toucher, sur le mois suivant. Leur mouvement s'exécute avec beaucoup de précision, & leur indication est toujours juste & exacte. Cet Artiste est d'ailleurs très-expert dans toutes les parties de son Art.

Centenaire.

» Il est mort, il y a quelque tems, à Pilisch, en Hongrie, un homme âgé de 107 ans, qui avoit servi, dans sa jeunesse, sous le Prince Eugene, & s'étoit trouvé à la prise de Belgrade; il s'étoit marié à 30 ans, & il a vécu 70 ans avec sa femme morte depuis sept ans ».

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 26 Sept. 1778, au Mercredi 30 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 20, 21 à 22 liv. 5 f.; le seigle, de 9 l. 10 f., 9 l. 15 à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 15 f., 10 à 11 liv. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 10 liv. 10 f., 10 l. 15 f. à 11 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 f., 10 à 11 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 26 Sept. 1778 au Mercredi 30 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv. 5 f.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 30 Sept. 1778, de 48 à 49 l.; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le foin à la Grêve, de 35 à 36 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Septembre 1778.

Or de Portug. à . . .	727 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	723		marc.
Du Pérou à	715	2	marc.
Les guinées à . . .	725	3	marc.
Ducats à	98	12	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		once.
Or à 20 karats à . .	84	2	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	18	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	marc.
Piastres à	49	8	marc.

Changes de Paris du 28 Septembre 1778.

Amsterdam	53 5 8e.
Londres	30 $\frac{7}{8}$ à 13 16e.
Hambourg	187 $\frac{1}{2}$
Madrid.....	15 3
Cadix.....	14 19 6 à 19
Livourne	96 $\frac{1}{2}$
Gênes.....	93 $\frac{3}{4}$
Lyon.....	au pair.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hotel-de Ville, six derniers mois 1777.

Du Vend. 25 Sept. 1778		Du Lundi 28.	
Messieurs		*Messieurs*	
Peinchein .... vres.	t. l.	Delamotte.. ppllles.	t. l.
Perpétuelles.	t. l.	Viageres.....	P.
Boscheron... ppllles.	P.	Creuzé ..... ppllles.	P.
Viageres.....	P.	Viageres	P.
Rouillard .... ppllles.	P.	Tontine.....	P.
Viageres	P.	Certain..... ppllles.	t. l.
		Viageres.....	t. l.
Six premiers mois 1778.		Tontine.....	t. l.
Lempereur.. Viag.	A.	*Six premiers mois* 1778	
Perpétuelles...	A.		
Patu ..... ppllles.	A.	Thevenin... ppllles.	A.
Viageres.....	A.	Viageres.....	A.
.....		Masson ..... ppllles.	A.
.....		Viageres	A.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1778.	*Lundi* 28.	*Mardi* 29.	*Mercredi* 30.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1727 $\frac{1}{2}$ 25 27 $\frac{1}{2}$.	1730 27 $\frac{1}{2}$ 30 .	1740 42 $\frac{1}{2}$ . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	1140 . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	240	235 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	394	395	. . . . .
Rescriptions . .	17 17 $\frac{1}{2}$ 17 . .	17 17 $\frac{1}{2}$ 17 18 17 $\frac{1}{2}$	17 17 $\frac{1}{2}$ 17 16 $\frac{1}{2}$ (17 16 $\frac{1}{2}$
Bil. des Fermes .	2	2	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. $\frac{0}{0}$ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 30 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, le 23 Mai.

» DANS tout l'Empire il n'existe qu'une Fabrique de draps fins ; c'est celle d'Iambourg, petite Ville située dans le Gouvernement de Pétersbourg : elle appartient à la Couronne, qui a fait des dépenses très-considerables pour l'élever, & qui est obligée de les continuer pour la soutenir. En 1774, elle coûtoit déjà 500 mille roubles ; & à cette époque, on ajouta une autre somme de 400 mille roubles, pour la continuation des bâtimens. Les principaux Ouvriers de cette Manufacture sont étrangers : on n'y emploie absolument que des laines d'Espagne ; les draps qui en sortent sont passablement teints ; le tissu en est assez moëlleux ; mais ils sont mal rasés, & ils reviennent trop cher à la Fabrique, pour avoir un débit de quelque importance ; aussi s'en fait-il une petite quantité.

Les Manufactures de draps ordinaires sont plus favorables en Russie ; elles sont au nombre de 50 & occupent 1700 métiers ; on s'y sert de la laine du pays, principalement de celle d'Ukraine & des environs. Les draps de ces Fabriques sont employés à l'habillement des Troupes ; ils ne sont teints que dans quatre couleurs : leur qualité est bonne, & ils donnent un bénéfice de 15 pour cent. Ces Manufactures sont tenues par des Nobles & des Négocians qui en vendent les draps à la Couronne, au prix de 50 f. l'archine.

Outre ces Fabriques, la Russie en a une quantité d'autres d'une troisieme sorte, pour habiller les Paysans & les Peuplades qui la bordent, depuis la Chine jusqu'à Astracan. Les draps qu'on y fait ne sont qu'une espece de feutre grossier & épais ; la plus grande partie est en gris sale. C'est en Ukraine principalement que sont placées ces Manufactures. Comme ces étoffes sont de la consommation la plus générale, la quantité qui s'en fabrique doit être immense, & le profit des Propriétaires des Manufactures est au moins de 50 pour cent.

Un obstacle naturel s'oppose aux progrès des Manufactures de draps en Russie ; c'est la mauvaise qualité de ses laines courtes & rudes. On pourroit pratiquer à cet égard les moyens qu'on a heureusement employés dans quelques Etats de l'Europe, pour se procurer un avantage que la nature paroissoit leur avoir refusé : ce seroit de renouveller les races des bêtes à laine, de transplanter les meilleures especes d'Espagne & de Barbarie, dans les Provinces les plus favorables par la temperature de leur climat, & la salubrité de leurs pâturages. Jusques-là la Russie doit se borner à ses Fabriques grossieres qui emploient la laine de son crû, & par-là sont susceptibles d'un grand débit & d'un bénéfice considerable ».

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 28 Mai.*

Extrait, d'après le Journal de Bouillon, de l'Ouvrage Anglois de M. Villiams, contenant *des observations sur les divers Etats du Nord.* » Les Suédois ont peu de monnoie dans la circulation ; de grosses pieces de cuivre timbrées, & de petits billets de Banque, voilà tous les fonds du Commerce. La branche en especes qu'ils retirent d'Angleterre & de Hollande, est presque toute absorbée par la France ; & comme d'autres Puissances dont ils achetent une grande partie de leurs grains & de leurs autres provisions, ont également une forte balance contre eux, qu'elles refusent de laisser éteindre avec les billets du pays, les Marchands Suédois sont obligés de se procurer des lettres de change sur l'Angleterre, la Hollande, la Ville de Hambourg &c. ce qui les expose souvent à des pertes, par les variations du change.

Cette raison & quelques autres de la même nature déterminent les principaux Négocians à se charger du monopole sur differentes branches du Commerce. Les diverses especes de fer, le cuivre, le fil d'archal sont ainsi tombés dans les mains des Particuliers ; mais il en résulte un autre inconvénient ; c'est qu'ils haussent tellement leur prix, que les Marchands étrangers, sur-tout les Russes, peuvent donner les mêmes objets à beaucoup meilleur marché qu'eux. Leur Commerce avec l'Espagne & le Portugal, d'où ils tirent du sel, des fruits & des vins, ne leur est pas beaucoup plus avantageux, principalement avec cette derniere Couronne, qui prend du fer, du cuivre, du poisson salé &c. en échange : il leur faut une grande quantité de sel, non-seulement pour leur consommation domestique, mais encore pour la salaison du hareng dont ils font un commerce considerable. Du seul Port de Gothembourg ils exportent, année commune, 150,000 tonnes de harengs à toutes les parties de l'Europe.

La branche de Commerce la plus préjudiciable pour eux, est celle des modes de France, laquelle leur enleve toute leur monnoie pour ces objets de luxe, & ne reçoit que peu de marchandises nationales. On compte que la Suede fait, par exemple annuellement environ 31000 tonnes de fer ; l'Angleterre & les Provinces soumises à sa Domination en enlevent 18 à 19,000 tonnes, & la France seulement 200.

Il n'y a que très-peu de Marchands étrangers en Suede ; les loix du pays sont très-severes contre eux. Aucun de ces Etrangers, qui a demeuré quelque tems dans le Royaume, ne peut en sortir ni emporter son bien, sans en laisser le tiers au Gouvernement, quand même il auroit été naturalisé. La même loi porte qu'un tiers des biens d'un Marchand étranger, mort dans le pays, est dévolu à la Couronne. Si cette loi n'a pas été favorable à la Suede, elle a été effrayante pour les Etrangers, & sur-tout pour les Anglois qui, dès qu'ils voient leurs affaires prosperer, songent moins à s'etablir dans ce Royaume, qu'à prendre leurs mesures pour retourner dans leur Patrie, après avoir converti prudemment leur fortune en bonnes lettres de change.

Il suit de ce qui vient d'être dit, qu'en comparant la politique & les loix Suédoises sur le négoce ave celles des autres Nations commerçantes, on trouvera qu'autant celles-ci encouragent & favorisent l'Industrie, autant les autres l'oppriment & en étouffent jusqu'aux derniers germes ; l'on sera convaincu que tant que ce plan destructeur sera suivi, la Suede ne deviendra jamais florissante par l'Agriculture, les Fabriques & le Commerce, quelques efforts qu'elle puisse faire d'ailleurs, & qu'au contraire toutes les tentatives échoueront, tous les réglemens demeureront sans effet, si préalablement elle n'embrasse pas un autre sistême d'économie politique ».

SICILE.

DE MESSINE, *le 22 Mai.*

Les pluies abondantes qui sont tombées ici dans les derniers jours du mois précédent, ont fait naitre l'esperance d'une heureuse récolte.

HOLLANDE.

DE ROTTERDAM, *le 17 Juin.*

Avis de la Société Batave de Philosophie ex-

périmentale de cette Ville. » La néceſſité où nous nous trouvons dans cette partie des Pays-Bas que nous habitons, de décharger, à tems & d'une maniere sûre, de leurs eaux les terreins bas qui ont été inondés par la rupture des digues ou par des pluies continuelles, a ſouvent fait deſirer qu'il exiſtât quelque machine dont l'opération durât plus long-tems que celle des moulins à vent ordinaires, & qui répondit mieux à la fin que l'on ſe propoſe. Quelques perſonnes réfléchiſſant ſérieuſement ſur cette matiere, ont cru que l'on réuſſiroit dans ce projet par le moyen d'une machine ſuffiſamment connue ſous le nom de *ſtoom of fuur machine* (machine propre à élever les eaux par le moyen de pompes miſes en action par la vapeur de l'eau bouillante), moyennant qu'on y ajoutât d'autres pieces ou inſtrumens qui, mis en mouvement par la machine, fuſſent capables d'élever à la hauteur deſirée, & dans un tems déterminé, une ſuffiſante quantité d'eau. Enſuite ces perſonnes, animées d'un louable amour pour leur Patrie, & pleines de confiance dans la ſageſſe de leur projet, ont, pour ſervir d'épreuve, fait conſtruire ici une pareille machine à leurs frais & dépens qui ont été conſiderables. Mais comme les pompes ajoutées à cette machine n'ont point répondu à leur attente, n'ayant point été trouvées capables de réſiſter à la force qu'on emploie pour les faire agir, & étant hors d'état, par la perte qui ſe fait de l'eau dans le tems qu'on l'éleve, de produire l'effet que l'on attendoit de la force connue de cette machine, ces mêmes perſonnes ont prié la Société Batave de propoſer pour le 1er. Mai 1779, la queſtion ſuivante, pour améliorer cette partie de la ſuſdite machine à feu, ſçavoir:

» Quel eſt le meilleur moyen ou le » meilleur inſtrument qui, ajouté à une » machine à feu, eſt en état d'agir pen- » dant pluſieurs mois de ſuite ſans ſe » déranger conſiderablement, & de por- » ter à toutes ſortes de hauteurs au- » deſſous de cinq pieds, une quantité » d'eau qui augmente à meſure que la » hauteur à laquelle cette eau doit être » élevée diminue, & laquelle quantité » d'eau ſoit proportionnée à la force con- » nue de la machine ? ».

Les Auteurs qui trouveront à propos de ſe borner à l'uſage des pompes, auront la bonté de ne point perdre de vue que la longueur du jeu de la pompe doit être de ſix pieds; & en général, on prie les Auteurs de régler les moyens ou les inſtrumens qu'ils fourniront, ſur un cylindre ou ſur un tuyau de vapeurs de cinquante pouces & demi de diametre, meſure de Rhynland, dans lequel le piſton monte & deſcende de ſept pieds; de calculer ſa puiſſance, ou la grandeur de ſa force mouvante, déduction faite du frottement, de la perte de l'eau, & des autres empêchemens inévitables; de démontrer le tout clairement, en produiſant des modeles ou des deſſins; & enfin de fournir un détail exact des dépenſes & des frais du total.

Pour plus parfaite intelligence de la queſtion propoſée, nous ajoutons que la plus grande hauteur à laquelle cette machine doit élever l'eau du terrein, pour la verſer dans la riviere, eſt de cinq pieds; mais que cette hauteur diminue à meſure que, pendant le reflux, l'eau baiſſe dans la riviere, & conſéquemment qu'en raiſon contraire de cette baiſſe de l'eau, la machine doit élever une plus grande quantité d'eau à toutes ſortes de hauteurs; enſorte qu'à la hauteur de deux pieds & demi, elle jette une quantité d'eau double; qu'à un pied un quart, elle en donne le quadruple &c.

On promet à l'Auteur, dont la réponſe à la queſtion ſuſdite paroîtra ſatisfaiſante, une médaille d'or de la valeur de 30 ducats, & le rembourſement des frais qu'il aura faits pour ſon modele, pourvu qu'ils n'excédent pas 150 florins. De plus, on promet au même Auteur une récompenſe de 100 ducats, s'il paroît, par les épreuves que l'on en fera, que ſon inſtrument réponde aux deſirs de la Société.

Ceux qui ſouhaitent de plus amples informations, au ſujet de la machine à feu déjà conſtruite, & de la pompe qui y eſt jointe, doivent s'adreſſer à M. J. D. Huichelbos van Liender, Membre conſultant de la Société Batave de Philoſophie expérimentale établie à Rotterdam; mais les réponſes doivent être écrites en Hollandois, ou en Allemand, Latin, Anglois ou François, avec un billet cacheté qui contienne le nom & la demeure de l'Auteur, avec la même

devise qu'il aura mise sur la réponse. Le tout sera adressé franc de port, pour le tems prescrit, à M. L. Bicker, Directeur & premier Secretaire de la Société Batave de Philosophie expérimentale à Rotterdam ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DU PONT-DE-BEAUVOISIN, *le 13 Juin.*

Lettre au Rédacteur. » Il n'y a, Mr, dans ces cantons, comme dans bien d'autres, que fort peu de prairies naturelles. Pour suppléer à leur défaut, on a depuis longtems tâché d'en faire d'artificielles en y employant la luzerne, le sainfoin, le trefle &c.; mais comme le produit de toutes ces plantes n'est un peu abondant que lorsqu'elles se trouvent placées dans des fonds de premiere qualité, & bien fumés, leur culture exige des sacrifices & des avances. Cet inconvénient a toujours rebuté nos Cultivateurs, & personne n'a osé jusqu'à présent faire de ces sortes de prairies en grand. Nous manquons par conséquent de fourrage, & par une suite nécessaire, de bestiaux & de fumier; aussi notre Agriculture est-elle dans un état tout-à-fait languissant; mais, graces en soient rendues au Tout-Puissant, nous avons trouvé un remede à nos maux dans la propriété que l'on a reconnue au plâtre, de faire prosperer le trefle d'une maniere extraordinaire. Il n'est point nécessaire, avec cet engrais, de faire choix d'une bonne terre pour y cultiver cette plante; sable, gravier, argille, tout terrein lui suffit. Il importe même peu qu'il soit fumé ou non: en répandant un peu plus de plâtre sur les terres maigres que sur les terres fumées, on réussit aussi bien dans les premieres que dans les dernieres. Par surcroit de bonheur, cet engrais n'est pas coûteux; le plâtre, tout prêt à être répandu sur les trefles, c'est-à-dire bien broyé, ne nous revient, rendu chez nous, qu'à trente sous le quintal. Quatre quintaux sont assez pour un journal de terre de moyenne qualité. Un quintal ou un quintal & demi de plus suffisent pour une même étendue de mauvaise terre. C'est donc six ou huit livres qu'il nous en coûte pour fumer un journal de terre avec du plâtre; on sçait que le journal contient 600 toises. Cette dépense n'est pas considerable, sur-tout si on la compare à la quantité de fourrage que l'on obtient par son moyen, & qui est presque incroyable. Si on a répandu le plâtre sur les trefles dans le courant de Mars, & qu'on ait eu l'attention de choisir pour cette opération un tems beau & sec, les trefles seront en état d'être coupés vers le milieu du mois de Mai. On en fait encore deux autres coupes aussi belles que la premiere, & ces trois coupes réunies, rendent communément cinquante quintaux de très-bon foin par journal. Quoique nous ne fassions usage du plâtre pour fumer nos trefles, que depuis deux ans, les succès de cette méthode sont déjà si considerables que nous concevons les plus grandes esperances de voir améliorer notre sort. Nous osons croire que bientôt, au lieu des animaux maigres & décharnés que nous élevons avec peine, nos écuries se peupleront de bestiaux gras & bien portans, & que nous ne verrons à l'avenir que de belles récoltes dans des champs où jusques à présent nous n'en avons vues que de chetives ».

DE TOULOUSE, *le 9 Juin.*

D'après le relevé général de la Province de Languedoc, qui comprend les Généralités de Toulouse & de Montpellier, on voit qu'en 1777, il y a eu dans cette Province 67,909 naissances, 15,708 mariages, & 49,644 morts. En 1776, on avoit compté dans cette même Province 65,689 naissances, 19,565 mariages, & 46,187 morts. Il y a donc eu en 1777, 2220 naissances, & 3457 morts de plus qu'en 1776; au contraire en 1776, il y a eu 3857 mariages de plus qu'en 1777.

D'AUCH, *le 5 Juin.*

Dans le courant de l'année derniere, on a compté dans la Généralité d'Auch 32,348 naissances, 6940 mariages, & 24,948 morts. En 1776, il y avoit eu dans cette même Généralité, 31,087 naissances, 6849 mariages, & 22,604 morts. Par conséquent, en 1777, il y a

eu 1261 naiſſances, 91 mariages, & 2344 morts de plus qu'en 1776.

DU PAYS D'AUNIS, *le* 11 *Juin.*

Nous avons eu juſqu'à ce jour, à un peu trop de ſéchereſſe près, le plus beau tems qu'on puiſſe deſirer pour la végétation en général. Nos campagnes préſentent l'aſpect le plus riant, & il y a long-tems qu'on n'avoit vu dans ces cantons le Vigneron auſſi gai. L'eſpoir d'avoir, cette année, des vendanges meilleures que les onze dernieres, lui rend ſa bonne humeur. On eſpere donc faire une bonne vinée, en comparaiſon des récoltes précédentes. Les formances des grappes, qui paroiſſoient avoir ſouffert des froids vifs du mois d'Avril, n'ont plus cette couleur rouge qu'elles avoient d'abord & qu'on a coutume de regarder comme un pronoſtic qui annonce la coulure; elles ſe ſont remiſes & ſont d'un très-beau verd. La floraiſon a déjà commencé. Toutes les grappes paroiſſent fleurir à la fois; ce qui nous préſage que les raiſins parviendront tous enſemble & en même tems à leur degré de maturité, & que par conſéquent ils donneront d'excellent vin.

La taille prime aura, cette année, l'avantage ſur la taille tardive: comme il n'y a pas eu de gelées, la premiere a pouſſé plus vigoureuſement, les jets en ſont plus beaux, & les formances plus longues & mieux fournies. Quoi qu'il en ſoit des unes & des autres, on compte ſur une bonne demi-vinée commune; ce qui, dans les circonſtances préſentes & vu la diſette de vin que nous éprouvons depuis pluſieurs années, ſera favorable aux Propriétaires de vignobles, & leur vaudra preſque autant qu'une récolte complette leur auroit valu dans des années conſécutives d'abondance.

On fauche par-tout les foins; les luzernes ſont ſerrées; la récolte en ſera un peu moindre que l'an dernier, parce que le printems a été ſec. Les bleds en général ſont aſſez beaux. Les orges jaunuſſent, & ſi le beau tems, que nous avons, continue, on commencera à les ſcier vers la fin de la ſemaine prochaine. Les fromens ſont entierement hors de fleur; la ſéchereſſe avoit un peu fait jaunir le pied; mais Samedi dernier, ſix de ce mois, il tomba pendant tout le jour une pluie qui rafraichit la terre & la pénétra de 7 à 8 pouces; de ſorte que nous n'avons plus beſoin que de la continuation du beau tems qui paroît très-bien diſpoſé.

DE POITIERS, *le* 8 *Juin.*

D'après le relevé général de la Généralité de Poitiers, il y a eu en 1777, dans cette Généralité, 27,904 naiſſances, 6110 mariages, & 18,225 morts. Il y avoit eu en 1776, 25,499 naiſſances, 6460 mariages, & 17,162 morts. On voit, par ce réſumé, qu'en 1777, il y a eu 2505 naiſſances, & 1063 morts de plus qu'en 1776, & qu'en 1776, il y a eu 350 mariages de plus qu'en 1777.

DE VERTUS (*en Champagne*), *le* 13 *Juin.*

Extrait d'une Lettre. » Nos vignes dont je vous ai très-mal parlé dans ma derniere Lettre, ſe ſont aſſez bien raccommodées, & ſi les apparences ſe ſoutiennent, nous ne ſerons pas auſſi maltraités qu'on avoit ſujet de le craindre. Votre vigne, entre autres, eſt paſſable; mais je ne puis encore vous dire quel en pourra être le produit ». (*Voy. la Gazette du Samedi 9 Mai de cette année, No.* 37).

DE PARIS, *le* 25 *Juin.*

Arrêt ſur le Vingtieme. Le Roi, après avoir examiné les Remontrances de ſon Parlement de Paris, a cru devoir expliquer quelques diſpoſitions de l'Arrêt de ſon Conſeil du 2 Novembre 1777, concernant la *répartition du Vingtieme*. En conſéquence S. M. a rendu le 26 Avril dernier un Arrêt par lequel Elle veut qu'à meſure qu'on ſera dans le cas de demander de nouvelles déclarations, la déduction du Quinzieme ordonné par l'article V. du précédent Arrêt, ſoit portée à un Douzieme. Sa Majeſté accorde la même déduction aux Propriétaires des biens non-affermés, ou qui ſeront dans le cas d'être impoſés, d'après une évaluation des grains, lorſque ladite évaluation ſera faite ſur le prix moyen des grains, priſe ſur les vingt années antérieures au ré-

glement de leurs cotes. Les Etangs, Moulins & Forges jouiront de la déduction qui leur eſt accordée par les Edits & Déclarations; & ſes diſpoſitions ſeront étendues aux biens de même nature & qui exigent pour leur conſervation des ouvrages diſpendieux. Sa Majeſté autoriſe les Contribuables qui ſe croiront fondés à ſe plaindre du montant de leurs cotes, ſur la communication que le Préposé ſera tenu de leur en donner, à demander que l'examen de ces cotes ſoit fait en préſence de trois notables Propriétaires choiſis par la Paroiſſe. Il ne pourra être ſtatué ſur les Requêtes ou Mémoires que les Propriétaires ſe croiront dans le cas de préſenter aux Intendans & Commiſſaires Départis, qu'après que les réponſes dont leſdites Requêtes ou Mémoires pourroient être ſuſceptibles, auront été communiquées auxdits Contribuables, afin qu'ils ſoient à portée de s'expliquer de nouveau ſur les faits & moyens qui leur auront été oppoſés, & il leur ſera délivré une expédition de l'Ordonnance motivée qui interviendra, pour qu'ils puiſſent, s'ils le jugent à propos, ſe pourvoir au Conſeil de Sa Majeſté, en la maniere accoutumée. Les cotes des Propriétaires, depuis l'époque du Réglement qui en aura été fait, ne pourront plus, ſous quelque prétexte que ce ſoit, être recherchées ni augmentées pendant le cours de vingt années &c.

Infirmerie publique. » On vient de former dans la Capitale, avec le ſuffrage & l'aveu du Gouvernement, un Etabliſſement qu'on annonce ſous le titre d'Infirmerie publique, dans laquelle on ſe propoſe de recevoir toutes les perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, pour le traitement de toutes les maladies aiguës & chroniques. On y a établi des bains pour les hommes & pour les femmes; on y recevra ces dernieres pour leurs couches. Il y aura un Médecin, un Chirurgien & des Eleves pour ſecourir les malades. On y ſera ſoigné & logé dans des chambres particulieres, moyennant le prix de ſix livres par jour, pour tous frais, généralement quelconques, & dans des chambres de trois à quatre lits pour 4 liv. Cet Etabliſſement eſt placé au Gros-Caillou, rue Saint-Dominique, la troiſieme porte cochere après la rue Saint-Jean, à droite ». (*Extrait de la Gazette de Santé*).

Description d'un Bougeoir ou Chandelier méchanique, nouvellement imaginé, conſtruit de maniere que la bougie reſte toujours d'à-plomb, quelque poſition qu'on lui donne. Extrait des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron ſur les Arts utiles & agréables.

» Le déſagrément de jetter quelquefois de la cire ſur ſes habits ou ſur les differens objets qui ſe trouvent ſur un bureau, a fait deſirer pendant long-tems un bougeoir qui fut tel que la bougie reſtant ſans ceſſe dans ſon à-plomb, ne fût plus ſujet à cet inconvénient. Voici en peu de mots le moyen ingénieux que l'on a imaginé pour y obvier.

Le pied du bougeoir doit être un peu plus large qu'à l'ordinaire. De la partie du manche la plus voiſine de ce pied ou de cette eſpece de petit baſſin, s'éleve un morceau de métal formant une eſpece de quart de cercle un peu élevé vers ſon extrêmité ſupérieure. Cette verge recourbée eſt plus ou moins large & plus ou moins épaiſſe, ſelon la grandeur du bougeoir ou chandelier.

On ſoude à ſon extrêmité un anneau qui doit être parallele au pied du bougeoir, & diſpoſé de maniere que leurs deux centres ſoient dans la même ligne verticale.

On poſe ſur cet anneau la partie convexe d'une eſpece de douille de métal qui a la forme d'un cône tronqué dont la petite baze eſt couverte d'un hémiſphere. Du milieu de la ſurface de cet arrondiſſement partent deux branches de métal qui vont en divergeant pour ſe réunir dans un poids applati qui eſt aſſez lourd pour rappeller toujours la bougie dans la verticale.

Si l'on veut que ce bougeoir ou chandelier porte deux bougies, on adapte le petit cône renverſé dont on vient de parler ſous une plaque de métal ſur laquelle ſont fixées deux bobêches & une verge perpendiculaire de métal, deſtinée à ſoutenir un capuchon pour couvrir les lumieres, ou un ſimple garde-vue.

Pour peu que l'on faſſe attention à cette méchanique, il ſera facile de voir que dans quelque ſens que l'on tienne cette nouvelle eſpece de chandelier, la bougie reſtera toujours d'à-plomb, par l'effet du poids qui l'y rappelle. La cire n'en peut donc jamais tomber ſur le bureau ou ſur les habits; ce qui eſt très-agréable. On ne ſçauroit cependant diſconvenir que cette eſpece de bougeoir ne ſoit un peu peſant à la main, ce qui eſt abſolument inévitable. On trouve de pareils bougeoirs très-grands en argent haché, pour le prix de 15 l. à Paris chez un Fondeur des mieux aſſortis, dans la rue neuve des Petits-Champs, entre la rue de Richelieu & la nouvelle rue qui précéde la rue Sainte-Anne ».

Sur l'utilité des bains dans les navires & dans les vaiſſeaux de guerre; par M. Lacombe, d'Avignon.

» Un Capitaine Gênois très-expérimenté, qui a inventé une bouſſole à deux aiguilles, m'a aſſuré que, dans les voyages de long cours, il avoit toujours préſervé du ſcorbut la plus grande partie de ſon monde, en faiſant prendre tous les jours un bain au tiers de ſon Equipage. Dans les tems calmes, le bain étoit de deux heures. Lorſque l'eau étoit devenue rare ou corrompue, il a eu lieu de remarquer pluſieurs fois que ceux qui avoient pris le bain n'étoient point alterés & qu'ils pouvoient ſe paſſer de boire de l'eau acidulée pendant trente-ſix heures, ſans ſouffrir aucun beſoin. Ils tenoient alors dans la bouche pendant toute la journée une balle de marbre groſſe comme une balle à fuſil. Ce Marin Philoſophe croyoit que les maladies des Matelots étoient preſque toutes occaſionnées par l'ignorance ou par l'avarice des Capitaines qui ne veillent pas aſſez à l'état & à la qualité des denrées qu'on embarque ſur leurs vaiſſeaux, & auſſi par la malpropreté qui regne toujours dans les Equipages. Les ventilateurs qui ſont en uſage dans la Marine Angloiſe & dans tous les Hôpitaux de cette Nation, ainſi que dans les cuiſines ſouterreines des Particuliers, préviendroient beaucoup de maladies & ſauveroient la vie à bien des hommes ».

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Annonce de Livre.

Obſervations ſur differens moyens propres à combattre les fievres putrides & malignes, & à préſerver de leur contagion. Par M. J. B. D. M. A Amſterdam & ſe trouve à Paris chez Didot, Libraire ſur le Quai des Auguſtins, & chez Mequignon, rue des Cordeliers., in-8°. d'environ 130 pag.

On annonce dans cet Ouvrage une nouvelle méthode pour combattre plus efficacement qu'on ne l'a fait juſqu'à préſent, les fievres putrides & peſtilentielles. Cette méthode ſe réduit » à expo- » ſer les malades au grand air, à leur faire » boire des acides, du vin, de la biere en » quantité & une forte décoction de quin- » quina ». Cette doctrine eſt celle du Docteur Lettſom, Médecin Anglois, qu'un Docteur François a entrepris de faire adopter en France. Elle a mérité l'approbation de M. de Laſſonne, premier Médecin de Leurs Majeſtés, & celle de M. Vicq-d'Azir, Secretaire de la Société Royale de Médecine. Cet Ouvrage pouvant être utile aux gens de la campagne, aux Marins, aux Artiſans, & généralement à tous ceux qui ont droit d'attendre de nous une attention particuliere, nous nous ſommes fait un devoir de l'annoncer; mais en même tems nous les prévenons qu'ils ne doivent pas croire qu'avec le ſecours ſeul de ce Livre, chacun pourra ſe traiter ſoi-même ou ſe faire traiter par le premier venu. Plus le nouveau traitement qu'on annonce eſt hardi, plus il a beſoin d'être conduit par un Praticien expérimenté.

N. B. Dans la derniere Gazette, pag. 405, col. 1re, lig. 11 : *qui attaquent les grandes routes*; liſez *qui attaquent les arbres des grandes routes.*

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 24 Juin 1778, au Samedi 27 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 21, 22, à 23 liv. 5 s.; le seigle, de 9 liv. 10 s. à 10 livres; l'orge, de 9 livres 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 24 Juin 1778 au Samedi 27 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 27 Juin 1778, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Juin 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	718		
Du Pérou à	710	2	
Les guinées à . . .	723		
Ducats à	98	11	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	83	16	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	13	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	18	
Piastres à	49	11	

Changes de Paris du 27 Juin 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 7 8e.
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 3 à 3 6
Cadix	15 6 6
Livourne	98 ¼ à ½
Gênes	96 ¼
Lyon	¼ p. 0 b.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Lundi 22 Juin 1778.			Suite du Mardi 23.		
Messieurs			*Messieurs*		
Creuzé	pp^lles.	J.	Desplaces ...	pp^lles.	J.
Viageres		J.	Viageres		J.
Tontine		J.	Tontine		J.
Certain	pp^lles.	L.	Vieillard	pp^lles.	J.
Viageres		L.	Viageres		J.
Tontine		L.	Tontine		J.
Du Mardi 23.			Boutray	pp^lles.	L.
			Viageres		L.
Cauchy	pp^lles.	J.	Tontine		L.
Viageres		J.	Cochin	pp^lles.	J.
Tontine		J.	Radix	pp^lles.	J.
Defays	pp^lles.	J.	Viageres		J.
Viageres		J.	Defrance	Viag.	J.
Marsollier	v^res.	J.	Perpétuelles ..		J.
Perpétuelles ...		J.	.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1778.	*Jeudi 25.*	*Vendredi 26.*	*Samedi 27.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	FESTE	1637 ½ 45 . .	1640 45 50.
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1100 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	376 . . .
Rescriptions . .	. . . . .	21 20 ½ 20 . .	20 20 ½ 20 .
Bil. des Fermes .	. . . . .	5 ½.	5 ½. . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. 0 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 17 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 10 *Septembre.*

M. Holck, Agent du Roi, a reçu différentes sommes qu'il a eu ordre de distribuer à plusieurs Maisons de fondation pieuse, tels que Colleges, Ecoles & Hôpitaux. La main généreuse qui distribue ces bienfaits a voulu demeurer inconnue.

Le Gouvernement a permis à quelques Ouvriers en or, de travailler de l'or de ducat à 23 karats & 8 grains. Il leur a aussi accordé la permission d'employer de l'or depuis 18 jusqu'à 20 karats, mais à condition, pour éviter toute tromperie, de faire appliquer à leurs ouvrages le timbre de la Monnoie qui constatera leur degré de fin.

ALLEMAGNE.

DE MEISSEN (*en Saxe*), *le* 5 *Septembre.*

Les Prussiens ont déjà rendu navigable une bonne partie de l'Elbe, en en faisant retirer par des Paysans Bohémiens les carcasses de vaisseaux & les pierres qui y avoient été jetées par les Autrichiens. Ce travail dure encore, & il est fort pénible; mais il s'achevera enfin, puisque les Prussiens sont maîtres du Fleuve. Ils font aussi ouvrir en divers endroits des grands chemins qui subsisteront sans doute après la guerre. Si cela est, la Bohême, une partie de la Lusace & la Moravie en retireront de grands avantages; mais on prétend qu'ils les auront payés cher.

La Foire de Francfort-sur-le-Mein continue à être peu florissante. On y voit peu de François & d'Italiens. Les épizooties ont été cause que les marchandises de fabrique de laine n'y ont été apportées qu'en très-petite quantité.

DE HANAU, *le* 19 *Septembre.*

Les maladies épizootiques se répandent de plus en plus; Hoechst-sur-le-Mein, Hombourg-ez-Monts, Staede, Tonnelshausen, Friederichsdorff, Friedberg, & quantité d'autres lieux en ont considérablement souffert. Hombourg seul, où on se livre moins à l'éducation des bestiaux qu'aux Fabriques, a perdu cependant près de 200 bêtes à cornes dans l'espace de moins de six semaines. Aucun remede n'a réussi; car on peut dire que le peu de bestiaux qu'on a sauvés, ne doit la vie qu'au hasard. Ceux qu'on a ouverts avoient la vésicule du fiel très-enflée; c'est tout ce qu'on a pu découvrir dans un pays où l'on a à peine l'idée d'Ecole & de Médecine Vétérinaires.

Différentes contrées des Etats de la domination Prussienne ont aussi ressenti les effets de ce fléau, mais sans de grandes

pertes, parce que Sa Majesté Prussienne a établi des Ecoles Vétérinaires dans plusieurs Provinces de ses Domaines. Dans les cantons où il y a des Médecins Vétérinaires, ce Prince impose aux Habitans la loi de suivre pour la guérison de leurs bestiaux, le traitement prescrit, & en cas de mort, il paye le dommage, ce qui lui coûte fort peu de chose, parce qu'à force de recherches & d'expériences, on est parvenu à se faire un systême raisonné de Médecine & d'Anatomie Vétérinaires, dont on éprouve les plus heureux effets. C'est encore la France qui nous a donné l'exemple de ces Etablissemens salutaires.

ITALIE.

DE NAPLES, *le 29 Septembre.*

Depuis quelque tems, le Vésuve paroissoit menacer d'une éruption prochaine. Cet événement qu'on attendoit avec effroi, est arrivé le 22 de ce mois. Ce jour-là, il se fit dans le flanc de la montagne une large ouverture qui donna passage à des torrens de matiere enflammée. La lave prit d'abord son cours en s'avançant vers Ottojo, puis changeant de direction, elle se porta du côté de Portici jusqu'à la *Torré del Greco*. Depuis quelques jours, elle ne coule plus si abondamment, & le Vésuve ne mugit plus avec autant de force; ensorte qu'on espere que le calme ne tardera pas à être parfaitement rétabli.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 24 Septembre.*

» Un Correspondant dit qu'il est informé que la Charte de la Compagnie des Indes Orientales doit être renouvellée, & qu'il esperoit qu'en attendant le terme de l'expiration de cette Charte, on donneroit les Gouvernemens dans cette partie du monde à des Officiers au service du Roi, qui soutiendroient, protégeroient & défendroient les Tribunaux de Justice dans l'Inde, & qu'on y nommeroit des Juges sur la probité desquels on pourroit compter. Mais, dit-il,, si l'on insiste absolument sur le renouvellement de cette Charte, je sçais de bonne part que les Marchands de Londres, de Bristol & de Liverpool, assistés par leurs amis en Hollande, & même par ceux qu'ils ont en Ecosse & en Irlande, donneroient jusqu'à 9,000,000 pour une nouvelle Charte. Si le Commerce, ajoute-t-il, n'est pas rendu libre en général, il pourra être exercé par les Ports ci-dessus, auxquels dans ce cas on pourroit joindre Edimbourg ou Glascow, ou tous les deux, ainsi que Dublin & Clorke. Il y a d'autant plus de raison, poursuit-il, d'avoir quelque égard aux propositions des Marchands dans les Ports extérieurs de l'Angleterre, de l'Ecosse & de l'Irlande, que ces mêmes Marchands, depuis nos troubles, ont donné les plus grands & les plus généreux secours au Gouvernement.... Il est encore d'avis que, suivant la déclaration du feu Lord Chatam, les dettes de la Nation doivent être payées sur les territoires acquis, dans les Indes Orientales, attendu qu'on ne pourroit prouver, par aucun raisonnement solide, que ces mêmes territoires ayent été abandonnés par la Charte à une Compagnie de Marchands qu'on devoit borner à leur Commerce, & à qui on devoit tout au plus abandonner le petit nombre des Forts qui seroient nécessaires à leur protection ». *Extrait de la Gazette de France.*

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 30 Septembre.*

Leurs Hautes Puissances, les Etats-Généraux des Provinces-Unies, ont arrêté, par un Placard du 22 de ce mois, » qu'en conséquence de la maladie épi- » démique qui regne à Constantinople, » il soit défendu à tous navires qui ont » pris leurs chargemens ou qui viennent » de ce Port, d'entrer dans aucuns de » ceux de cette République, à peine » envers les Contrevenans que leurs na- » vires, ainsi que toutes leurs cargai- » sons soient brûlés, & l'Equipage puni » de mort; qu'il soit aussi défendu à » tout Pilote, sous la même peine, de » conduire dans les Ports de cette Ré- » publique les navires qui viennent de » ladite Place, de même que ceux qui » viennent de Smirne ou autres endroits » du Levant, ou du côté de l'Est de

» l'Isle de Corfou, de la Côte de la Gre-
» ce, du Cap Rusato & de la Côte de
» Barcan en Afrique, lorsqu'ils n'auront
» pu fournir des témoignages clairs &
» évidens qu'ils ont pris leurs charge-
» mens dans les Ports ci-dessus men-
» tionnés, pour les décharger directe-
» ment dans un des Ports de cette Ré-
» publique, & que dans ce cas, ces na-
» vires seront obligés de tenir une qua-
» rantaine de 14 jours, excepté néan-
» moins ceux venant de Smyrne, & qui
» étant pourvus d'une Patente, seront
» obligés d'observer une quarantaine de
» 20 jours, après lequel terme expiré,
» s'il reste encore quelque marque ou
» suspicion de maladie épidémique, la
» quarantaine sera prolongée aussi long-
» tems qu'on le jugera nécessaire ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Saint-Saturnin (*en Languedoc*), *le* 18 *Septembre.*

Suite des observations météorologiques & nosologiques faites par un Médecin de ce lieu.

Juillet 1778. » 1er, serein, Nord; 2, *id.*; 3, chaud, nuages à l'Est avec orage; 4, *idem*, le soir l'Ouest; 5, 6, serein chaud, barom. 28 pouc., thermom. 19 degrés; 7, serein beau, le soir orage à l'Ouest; 8, serein chaud; 9, orage avec tonnerre venant du Nord; 10, orage venant de l'Est, le reste de la journée petite pluie; 11, 12, 13, serein beau, chaud, bar. 28 p., therm. 17 ½ d.; 15, menace d'orage du côté du Nord; 16, orage au Sud-Ouest; 17, couvert, barom. 27 p. 11 lig., therm. 19 d.; 18, 19, chaud serein; 20, orage fort considérable venant de l'Ouest, avec beaucoup de tonnerre & d'éclairs; 21, 22, serein, vent du Nord; 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, serein beau, barom. 27 p. 11 l., therm. 19 deg.; 30, vent du Nord; 31, le soir couvert, un peu de pluie venant du Nord.

La fievre d'accès a cessé pendant ce mois, & nous n'avons vu que quelques personnes attaquées d'embarras d'estomac avec vertiges, mauvaise bouche, accablement, guéries par l'émétique; sur la fin du mois, beaucoup de gens ont eu la diarrhée bilieuse.

Août 1778. Les 1, 2, 3, 4, vent du Nord assez fort, barom. 28 p., therm. 18 d.; les 5, 6, calme beau chaud, le soir l'Ouest; le 7, couvert, le soir un peu de pluie; le 8, vent du Nord avec de gros nuages comme lors des orages; le 9, serein beau chaud, barom. 27 p. 11 lig., therm. 19 ½ d., le soir, menace d'orage du côté du Sud-Ouest. Cette année, presque tous les orages sont venus du côté du Nord-Est ou Sud-Est; il n'y en a eu qu'un seul venant de l'Ouest & que l'Est repoussa. Depuis le 10 jusqu'au 27, nous avons eu beau tems serein, le soir l'Ouest, barom. 28 pouc., therm. de 20 à 23 d.; le 27, bar. 27 p. 9 lig,, therm. 19 deg. Nord-Ouest; le 28, barom. 27 p. 7 l., therm. 19 deg., l'Est couvert, quelques gouttes de pluie, le soir serein, tems assez frais, barom. 27 p. 9 l., therm. 17 d.; le 29, barom. 28 p. 1 l. serein beau, therm. 18 d.; le 30, barom. 28 p., therm. 17 d. nuages, Nord-Ouest frais; le 31, barom. 27 p. 10 l. serein, vent du Nord froid & fort le soir, barom. 27 p. 9 l., therm. 15 d. ce mois a été sec & chaud.

La fievre continue avec point de côté, toux seche & difficulté de respirer, bouche amere, langue sale, nausée, vomissement avec céphalalgie, en ont été les symptômes. Cette maladie a duré depuis sept jusqu'à quatorze jours, & a fini par des selles bilieuses. Après l'émétique, la douleur de côté & la difficulté de respirer ont cessé & ont souvent reparu; mais les médecines les ont entierement emportées; de plus nous avons vu quelques dyssenteries avec tenesme sur la fin, quelques *colera morbus* de peu de durée.

Les enfans à la mammelle ont été attaqués d'une toux convulsive avec oppression & comme le râle, le visage fort rouge, la langue sale, l'haleine forte; les purgatifs leur ont fait du bien, la toux & l'oppression ont diminué; beaucoup des enfans ont eu une éruption de gros boutons au visage, qui ont laissé une croûte désagréable.

Les panaris, les demangeaisons & les ophtalmies ont été encore des maladies fort communes au commencement du

mois, comme les diarrhées à la fin.

La fievre d'accès a encore reparu, mais elle n'eſt pas auſſi répandue que le mois de Juin dernier.

DE TOULON, *le 27 Septembre.*

» Le 21 Septembre dernier, le fameux » baſſin de M. Groignard fut rempli » d'eau pour faire flotter le *bateau-porte* » qui a été conſtruit dans ce baſſin. Ce » *bateau-porte* devoit faire place au *Souverain*, vaiſſeau de 74 canons qui effectivement entra dans le baſſin le 25. » Ce même jour, le *bateau-porte* fut préſenté dans ſes rainures, & enſuite » coulé bas pour fermer exactement le » baſſin. Le lendemain, à ſept heures » du matin, on vit le vaiſſeau le *Souverain* ſur ſon chantier, & l'après-midi, » le baſſin fut mis à ſec au moyen de » 24 pompes qui élevent une colonne » d'eau très-conſidérable. Cette derniere opération complette parfaitement » les épreuves de cette machine dont » l'exécution eſt auſſi ſurprenante que » le projet en eſt hardi. Déſormais les » vaiſſeaux pourront être radoubés avec » la plus grande facilité. Les flots après » les avoir apportés dans ce baſſin, s'éloigneront pour confier à l'induſtrie » le ſoin de les radouber, & au premier ſignal, ils viendront reprendre » ces mêmes vaiſſeaux ſans qu'ils ayent » eu à ſouffrir ni en entrant dans un » Chantier élevé au-deſſus de la mer, » ni en en ſortant ».

DU LYONNOIS, *le 8 Octobre.*

» Nous avons eu un tems trés-favorable pour les vendanges; mais preſque partout, on s'eſt trop preſſé de les faire. C'eſt un abus qui ſe renouvelle preſque tous les ans & dans preſque tous les lieux. Il eſt aſſez ordinaire ſans doute que chez les perſonnes qui attendent depuis long-tems le moment de jouir d'un objet ardemment deſiré, l'impatience de le poſſéder augmente à meſure que cet heureux moment approche; mais auſſi en cédant à cette vivacité, on nuit quelquefois à ſes intérêts. En général, la récolte a été, pour la quantité, un peu au deſſous de celle de l'année derniere, & on craint beaucoup que la qualité du vin ne ſoit inférieure. Il n'a pas pris une belle couleur dans les cuves. On nous menace de le vendre très-cher; mais on eſpere cependant que les prix ſe modéreront.

Les Eaux minérales d'Orliénas, ſuivant une analyſe qui en a été faite & qui n'eſt pas encore publiée, contiennent de la ſélénite, de la terre calcaire, du ſel alkali minéral déliquefcent, & du fer.

Elles ont été jadis connues; mais elles ſe trouvoient confondues avec celles d'un torrent très-voiſin. Dans un très-grand orage arrivé à la Touſſaint derniere, le torrent a pris une autre direction, & a laiſſé les ſources minérales à découvert. Elles ſont bien peu abondantes. Il y en a trois, ou plutôt c'eſt la même ſource qui a trois écoulemens. Celui qui fournit de l'eau avec le plus d'abondance ne remplit une bouteille de pinte qu'en deux minutes; au plus foible, l'eau tombe goutte à goutte. Au deſſous de cette premiere ſource, il en eſt une ſeconde de même eſpece, qui remplit un baſſin large & profond comme la calote d'un chapeau. Plus bas encore & dans quelques vallées de ce canton, on vient d'en découvrir pluſieurs autres. Ces Eaux ſont fréquentées; mais il eſt à craindre qu'on ne les prenne pas avec aſſez de circonſpection ».

DE PARIS, *le 9 Octobre.*

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

» Les environs de Rabaſteins, l'Iſle d'Albigeois, Puiſeilly, & Montmirat ont été attaqués d'une maladie épizootique contagieuſe qui a fait périr cent cinquante têtes de bêtes à cornes en peu de tems. Les ſieurs Gaytout & Lauſerat, Eleves brévetés par S. M. à leur ſortie des Ecoles Royales Vétérinaires, ſe ſont rendus dans les différens cantons où cette dévaſtation avoit lieu, & dans le moment actuel, ils comptent déjà cent quarante bêtes en pleine convaleſcence. Ils ſe flattent, par leurs ſoins aſſidus, d'en augmenter le nombre, ſi cependant ils n'éprouvent d'ailleurs aucune contrariété, & ſi on leur permet d'agir ſelon les principes qu'on leur a enſeignés, & la méthode qu'ils

ſuivent en conſéquence de ces mêmes principes.

On doit à M. le Marquis de Puyſégur le ſieur Gaytout, jeune homme qui s'eſt diſtingué dans ſes études; il l'a entretenu à l'Ecole Vétérinaire de Paris; & on doit le Sr. Lauſerat au Diocèſe d'Alby, qui a bien voulu faire les frais de ſon éducation ».

Lettre du Rédacteur à M. Deſmereilles, *à l'occaſion de celle que ce Critique a adreſſée à MM les Auteurs du Journal de Paris. Sur l'*Avis aux Vendangeurs, *inſeré dans le No. 76 de la Gazette d'Agriculture.*

Monsieur,

Je ne ſçais quel parti M. Macquer prendra relativement à la Lettre que vous avez fait imprimer dans le Journal de Paris du Mardi 6 Octobre dernier. Quant à moi, je me crois obligé de vous répondre en mon propre & privé nom. Il eſt certainement de mon devoir de vous tirer d'une erreur qui me paroit avoir influé beaucoup ſur votre critique. Ces mots, *Avis aux Vendangeurs*, que vous avez lus dans cette Gazette à la tête de l'extrait du Mémoire de M. Macquer, vous ont fait croire que ce Chymiſte tout émerveillé du mérite de cet Ecrit, s'étoit empreſſé de l'annoncer au Public, comme contenant les plus ſublimes ſecrets ſur l'Art d'améliorer les vins dans les mauvaiſes années. Telle eſt l'idée que vous vous êtes faite, Mr, des diſpoſitions ſecrettes du Sçavant Académicien que vous attaquez. Il faut vous déſabuſer.

M. Macquer étoit bien éloigné de ſonger à faire inſerer dans la Gazette d'Agriculture, & encore moins de rédiger lui-même, comme vous paroiſſez l'inſinuer, l'Extrait de ſon Mémoire *ſur les moyens de faire de bon vin avec des raiſins qui n'ont point atteint leur parfaite maturité.* Perſonne n'eſt moins curieux que ce Sçavant de ſe produire dans les Ouvrages périodiques; & ſi vous avez vu dans la Gazette d'Agriculture l'article qui a mérité votre critique, c'eſt parce qu'il a cédé à mes importunités, & à l'amitié qu'il veut bien avoir pour moi. C'eſt moi, Mr, & moi ſeul, qui ai fait l'Extrait du Mémoire, & l'Auteur ne l'a connu qu'après qu'il a été imprimé. C'eſt moi qui ai jugé à propos de le faire précéder de ces mots, *Avis aux Vendangeurs*; parce qu'en effet j'ai cru cet article digne de fixer l'attention des Vendangeurs ou plutôt des Vignerons; ſi ce titre eſt déplacé & peu refléchi, c'eſt ſur moi ſeul que doit tomber tout le blâme. Vous voyez auſſi, Mr, que vous vous êtes expoſé à vous compromettre, en faiſant le procès à un Auteur, ſur le ſimple extrait qu'un autre a donné de ſon Ouvrage. Ne pourrois-je pas m'être trompé? Ne pourrois-je pas avoir mal ſaiſi les principes de M. Macquer & avoir rendu infidélement ſes idées? Ne pourroit-il pas auſſi ſe faire que, faute d'intelligence, j'euſſe ſupprimé des choſes eſſentielles & qui auroient prévenu vos difficultés? Vous ne connoiſſez, dites-vous, le Mémoire de M. Macquer que par l'annonce que vous en avez vue dans la Gazette d'Agriculture; par conſéquent, vous n'étiez pas ſûr qu'il n'y eût point indiqué les doſes de matiere ſaccarine qu'il convient d'ajouter au moût trop vert, pour le rendre ſuſceptible d'une bonne fermentation. Judicieux comme vous l'êtes, ne deviez-vous pas plutôt ſoupçonner le Rédacteur de la Gazette d'avoir paſſé ſous ſilence, dans ſon Extrait, cette indication, que croire l'habile Chymiſte capable d'avoir omis dans ſon Ouvrage, une partie qui vous paroit ſi néceſſaire. Je ne veux cependant pas vous tromper. Il eſt très-vrai que cet Académicien ne parle point du tout de *doſes* dans ſon Mémoire; & je ne vois pas, comme vous, pourquoi il auroit été obligé d'en parler. En général, il faut qu'un Auteur ſe preſcrive des bornes, & il doit lui être permis de conſiderer ſon objet ſous le point de vue qu'il lui plaît. Pourvu qu'il rempliſſe bien le plan qu'il s'eſt tracé, & que d'ailleurs ce plan ſoit raiſonnable, on n'a pas autre choſe à exiger de lui. M. Macquer s'eſt propoſé de traiter ſon ſujet moins en *Auteur d'Economie Rurale*, qu'en *Chymiſte.* Après avoir conſtaté par des expériences dont vous ne lui diſputerez pas la propriété, que dans les liqueurs fermenteſcibles, c'eſt la partie ſucrée qui eſt le vrai principe de la fermentation; après s'être convaincu par lui-même, conformément à cette théorie, qu'en ajoutant quelques portions de matiere

sucrée étrangere à un moût vert, on parvenoit à y exciter un mouvement de fermentation suffisant pour faire de ce jus acerbe une excellente liqueur vineuse, il en a conclu que de tous les moyens proposés pour obtenir de bon vin d'une mauvaise vendange, il n'y en avoit pas de préférable à celui qui lui a si bien réussi. En conséquence, M. Macquer invite les Propriétaires de vignes à faire en grand l'essai d'un procédé aussi naturel, mais en même tems il abandonne à leur sagacité le soin des manipulations; content de les avoir mis sur la voie & de leur avoir donné de nouvelles certitudes sur le succès d'une expérience que peut-être ils connoissoient déjà par eux-mêmes, ou par d'autres Chymistes qui sont nommés dans son Mémoire, & dont je n'ai pas fait mention dans mon Extrait, parce qu'il falloit abréger.

D'ailleurs, Mr, je vais plus loin, & j'ose vous demander si vous croyez qu'il soit si aisé & même possible de déterminer au juste la quantité de sucre, de cassonnade, de miel, de mélasse ou de toute autre matiere saccarine d'un moindre prix qui, suivant M. Macquer, peuvent être employées dans cette opération. Les degrés de verdeur du moût qu'il s'agit de corriger doivent être la mesure de cette quantité; or ces degrés variant à l'infini, il n'est pas possible de rien statuer sur les doses de matiere sucrée qu'il faut ajouter à un moût qui n'est pas arrivé au point de maturité convenable. C'est à ceux qui voudront faire usage du procédé indiqué, d'étudier les circonstances, & d'ajouter toujours de nouvelle matiere sucrée au moût, jusqu'à ce qu'il y en ait assez pour exciter dans la liqueur une fermentation *vigoureuse*, mais en même tems *réguliere*.

Vous reprochez encore dans votre Critique à M. Macquer, d'avoir établi comme un principe qu'un vin est d'autant meilleur que la fermentation s'opere avec plus de *vigueur*, & cependant d'une *maniere réguliere*. Il faut être de bonne foi. Ce principe ne se trouve point énoncé en ces propres termes dans le texte de l'Auteur, & c'est moi qui personnellement ai à me défendre ici contre vous.

Je ne sçais si en m'exprimant comme j'ai fait, je n'ai pas été effectivement un peu au-delà des vrais principes de ce sçavant Chymiste; mais je crois qu'après m'être expliqué avec vous, il pourroit bien en résulter que votre grande difficulté ne fût plus qu'une dispute de mots.

Il paroît, Mr, qu'il vous a plû d'entendre par une fermentation qui s'opere avec *vigueur* ou qui est *vigoureuse*, une fermentation violente, brusque & tumultueuse; mais une pareille fermentation n'étant point *réguliere*, & celle dont il s'agit dans l'Extrait devant l'être, il est manifeste qu'en appliquant à cette fermentation l'épithete de *vigoureuse*, on a attaché à cette expression un autre sens que celui que vous lui donnez. Il vous étoit aisé de comprendre qu'on n'avoit voulu parler que d'une fermentation animée & bien soutenue, par opposition à une fermentation foible, languissante & qui souffriroit des intermittences. Cette derniere fermentation ne produiroit aucun bon effet; d'ailleurs, elle ne seroit pas plus réguliere que la fermentation violente & orageuse. D'où il suit que la doctrine exposée dans l'Extrait sur l'espece de fermentation nécessaire pour faire un bon vin, n'est pas aussi éloignée que vous le croyez des principes de tous les Auteurs que vous citez. Ces Auteurs, en avertissant de faire fermenter le vin long-tems & d'éviter une *fermentation fougeuse*, ne prétendent pas certainement que la fermentation qu'ils recommandent doive être foible, languissante, inanimée, en un mot, une fermentation sans force & sans vigueur.

Si J'avois pu transcrire en son entier le Mémoire de M. Macquer, vous y auriez trouvé sur la fermentation des observations qui vous auroient épargné la peine de le tant critiquer à ce sujet. Mais je m'apperçois que je me suis un peu trop étendu sur des matieres qui ne sont pas de ma compétence, & qu'il devoit me suffire de vous avoir fait voir, en consentant à me charger dans votre esprit de tous les torts que vous voudrez m'attribuer, combien la forme de mon Extrait a servi à vous égarer.

J'ai l'honneur d'être avec toute l'estime que mérite votre zele pour le vrai & votre amour pour le bien public, Monsieur, votre très-humble & très-

obeiſſant Serviteur, AMEILHON.
A Paris, le 13 Octobre 1778.

Une perſonne digne de foi vient de nous raconter un fait dont nous croyons devoir faire part à nos Lecteurs.

Trois jeunes garçons, dont le plus âgé a ſeize ans, ayant été paſſer pluſieurs jours à la campagne, on négligea tellement pendant tout ce tems le ſoin de leur tête qu'il s'y engendra une très-grande quantité de vermine. Lorſqu'ils furent de retour à la maiſon, leurs parens, pour détruire plus promptement cette malpropreté, s'aviſerent de leur frotter la tête & les cheveux avec une pommade compoſée de tabac en poudre, d'huile & de ſain-doux. Quelques heures après, ces enfans s'étant mis à table pour diner, on les vit tomber tous trois preſqu'en même tems dans un tel état d'aſphyxie qu'on les crut morts. Les remedes uſités en pareilles circonſtances leur ayant été adminiſtrés, ils furent rappellés à la vie; mais ils éprouverent enſuite des vomiſſemens très-violens.

Cet accident qui vient d'arriver dans le Quartier de Saint Mederic à Paris, prouve que l'uſage du tabac appliqué même comme topique, peut être quelquefois fort dangereux. On ſçait que le tabac eſt un émétique tres-puiſſant: on a vu des perſonnes reſſentir de violentes convulſions d'eſtomac & vomir abondamment pour avoir ſeulement lavé leurs mains dans une décoction de cette plante.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Obſervations ſur l'échenillage des arbres.

Dans notre Gazette du Samedi 27 Juin, No. 51, nous avons parlé des dégâts que les chenilles avoient faits dans certaines parties du bois de Vincennes du côté de Nogent. Nous avons obſervé que tous les arbres d'une très-longue allée, ſur leſquels ces inſectes s'étoient jettés, ſe trouvoient alors tellement dépouillés de leurs feuilles qu'il n'y reſtoit pas un ſeul atome de verdure. La curioſité nous a conduits dans ce même canton au commencement du mois d'Août, & alors ces mêmes arbres que ſix ſemaines auparavant, nous avions laiſſés tellement nuds qu'ils ne l'auroient pas été davantage dans le cœur de l'hiver, ſe ſont trouvés couverts du plus beau & du plus riche feuillage, au point que nous aurions pu croire nous tromper de lieu, ſi nous n'euſſions parfaitement connu le local, & ſi d'ailleurs on n'avoit été averti, par une nuance de verd plus tendre, que les feuilles de ces arbres étoient d'une date plus nouvelle que les autres. Ce fait confirme les obſervations que M. Guettard de l'Académie des Sciences a faites dans ſon Mémoire ſur l'*échenillage*. C'eſt donc avec raiſon que cet habile Naturaliſte a dit qu'il étoit inutile de dépenſer de l'argent pour faire écheniller les arbres des forêts & des grandes routes, & qu'il ne falloit pas détourner les Payſans des travaux ſi néceſſaires à la culture de leurs terres dans cette ſaiſon de l'année, pour les forcer de détruire les chenilles. Au reſte, il faut remarquer que M. Guettard, en conſeillant de ne pas ſe donner la peine d'écheniller, fait une exception pour les arbres à fruit. Loin de détourner les Propriétaires de vergers de faire la guerre aux chenilles, il les y engage. C'eſt ce qu'on peut voir dans l'Extrait que nous avons donné de ſon Mémoire dans la Gazette indiquée à la tête de cet article.

II.

CENTENAIRE.

La Demoiſelle Jeanne d'Arripe eſt morte à Oleron en Béarn, âgée de cent douze ans & quelques mois; ſa ſœur mourut il y a quatre ans, âgée de cent ſix ans; toutes deux avoient conſervé la mémoire & la raiſon juſqu'au dernier moment de leur vie.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 10 Octobre 1778, au Mercredi 14 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 5 s.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv. 5 s., l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. à 11 l. 10 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 10 Oct. 1778 au Mercredi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 19 l. 10 s., 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 14 Oct. 1778, de 48 à 49 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 42 à 43; *id.* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Octobre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à . . .	724			
Du Pérou à	712			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	99			
Or fin à 23 karats . . 31 32	100	15		*once.*
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	17	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52			
Piastres à	49	7	6	

Changes de Paris du 14 Octobre 1778.

Amsterdam	53 $\frac{3}{4}$
Londres	29 $\frac{5}{8}$ à 3 16e.
Hambourg	187 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 2 6
Cadix	14 19
Livourne	96 $\frac{1}{2}$
Gênes	93 $\frac{3}{4}$
Lyon *Saints*	1 à $\frac{7}{8}$ p. $\frac{8}{8}$ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Lundi 13 Oct. 1778		Suite du Lundi 13.	
Messieurs		*Messieurs*	
Cauchy ..... pp^lles.	A.	Desplaces... pp^lles.	A.
Viageres.....	A	Viageres	A.
Tontine	A.	Tontine	B.
Marsollier .... v^res.	A.	Vieillard ... pp^lles.	A.
Perpétuelles.	A.	Viageres	A.
Defays..... pp^lles.	C.	Tontine.....	A.
Viageres	C.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1778.	*Lundi 12.*	*Mardi 13.*	*Mercredi 14.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1750 55 57 $\frac{1}{2}$ 55.	1745 50 55 . .	1755 50 . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	245	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	396	396 400 398. .	397 96 . . .
Rescriptions . .	15 $\frac{1}{2}$ 16 . . .	16	16 16 $\frac{1}{2}$ 16 16 $\frac{1}{2}$
Bil. des Fermes .	2	. . . . .	2 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. $\frac{0}{0}$ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24^ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au meme Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 25 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE LARNECA (*en Chypre*), *le* 15 *Mai.*

LA Porte nous avoit imposé l'obligation de livrer pour l'avitaillement des Troupes qui servent en Crimée, quinze mille quintaux de biscuit. La disette de bled que nous éprouvons ici depuis longtems nous a mis tout-à-fait hors d'état d'obtemperer à ces ordres. Nous avons offert en échange, une somme d'argent proportionnelle à la quantité de grains qu'on exigeoit de nous. Ces offres ont été acceptées. En conséquence nos Evêques qui sont ici les Représentans du Peuple, se sont rendus auprès du Gouverneur de l'Isle pour aviser avec lui aux moyens de faire une juste repartition de la taxe nécessaire pour former cette somme.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 10 *Juin.*

A l'exemple de M. de Domnaschew, Président de l'Académie Imp. des Sciences de cette Capitale, M. Pallas & M. Lepechen, tous deux Membres ordinaires de la même Académie, ont été aggrégés depuis peu à la Société Patriotique de Hesse-Hombourg. Cette Société est affiliée à la Société Royale Patriotique de Suede, & à la Société Electorale d'Economie Rurale & des Mœurs de Baviere; ce qui établit entre toutes ces Compagnies une correspondance très-avantageuse pour le bien de l'humanité.

La Société de Hesse-Hombourg compte parmi ses Membres plusieurs Seigneurs aussi distingués par leurs vertus, leurs lumieres & leurs talens, que par leur naissance & les hautes dignités dont ils sont revêtus.

M. Pallas est déjà très-connu, comme on sçait, par ses voyages dans plusieurs contrées de la Russie, & par ses ouvrages estimés sur l'Histoire Naturelle. M. Lepechen a publié aussi une relation très-curieuse de ses voyages; sans parler de plusieurs Pieces excellentes écrites, les unes en Langue Russe, & les autres en Latin. Quelques-unes de ces dernieres décorent les Mémoires de l'Académie Impériale des Sciences de cette Ville.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 13 *Juin.*

Les Troupes qui forment le Camp de Ladugaard y ont paru avec le nouveau costume; le Roi & la Reine n'en portent plus d'autre. Personne n'est admis à faire sa cour au Roi, à moins qu'il ne paroisse revêtu du nouvel habillement. Les Habitans de la Ville de Gothembourg viennent d'adopter tous d'un commun accord ce nouveau costume, & le jour indiqué pour le prendre, a été célébré par des réjouissances publiques.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 11 *Juin.*

La Diete prochaine doit s'occuper d'objets très-importans, & sur-tout des moyens d'établir une réforme salutaire dans l'administration de la Justice. Pour préparer les voies à l'exécution d'un projet si utile, & éclairer les Représentans de la Nation qui doivent prononcer sur cette grande affaire, le Gouvernement a ordonné la confection d'un nouveau code de Loix qui sera soumis au jugement du Roi & des Etats. La premiere partie de cet Ouvrage paroit déjà ; les deux autres ne tarderont pas à paroître. C'est M. Zamoyski, ci-devant Grand-Chancelier de la Couronne, qui en est l'Auteur. Il a suivi dans la redaction de ce travail la grande division du Droit Romain. Le premier volume traite de l'état des personnes & de leurs droits ; dans le second il sera question des choses, & dans le troisieme, on déterminera la meilleure maniere de procéder dans les affaires litigieuses.

DIVERS ÉTATS D'ALLEMAGNE.

DE WISMAR, *le* 12 *Juin.*

Il y a bien des années que notre Navigation n'a été aussi florissante. Depuis quelque tems, il se fait dans ce Port un très-grand commerce, en froment, en seigle, en pois, en fer, en chaux, en planches, en sel, en hareng, en beurre, en laine & en nombre d'autres objets dont le débit est assuré. Toutes ces marchandises nous viennent de Mecklembourg, du Pays de Lauenbourg, du Holstein, du Duché de Schleswig & autres endroits situés sur les côtes de la Baltique, de la Mer du Nord &c. On les embarque ensuite ici pour la France, l'Angleterre & l'Amérique. Les Préposés à la Douane se plaignent de ce que cette exportation ne produit pas une recette proportionnée à son étendue ; c'est que les Marchands ont ici mille ressources pour frauder les droits, & pour se soustraire aux loix, & que nos Commis ne sont pas encore aussi rusés ni aussi exercés qu'ailleurs.

DE RATISBONNE, *le* 14 *Juin.*

Nous apprenons de Hambourg & de tous les pays septentrionaux, que la saison continue à être très-favorable aux fruits de la terre. Le Danemarck & les Duchés de Holstein & de Mecklembourg présentent l'aspect le plus riant. Il en est de même de la plûpart des contrées de l'Allemagne ; desorte qu'on a lieu de se promettre par-tout la plus belle récolte.

Les avis que nous recevons de la Moravie parlent d'incendies multipliés. On y compte aujourd'hui plus de vingt, tant Villes que Bourgs & Villages, qui ont été dévastés par le feu. Ce qui fait croire que ces accidens sont, au moins pour la plûpart, l'effet de la malice de quelques scélerats. Cependant quelque recherche qu'on fasse, on n'en peut découvrir aucun.

DE FRANCFORT (*sur le Mein*), *le* 30 *Juin.*

Il y a eu à Erlangen, pendant les dernieres Fêtes, un orage accompagné de coups de tonnerre effrayans & d'une grêle horrible. La terre, dans plusieurs endroits étoit couverte d'une couche de grêle, de trois pieds au moins d'épaisseur. On ne peut apprécier les dommages que cet orage a causés dans les campagnes. Si l'on en veut croire les relations du pays, il est tombé avec la grêle des pierres qui avoient un pouce & dix lignes de diametre. Elles étoient en partie sphériques ; plusieurs présentoient dans leur intérieur l'apparence d'une demi-vitrification ; d'autres au contraire étoient enveloppées comme d'une couverte d'émail. Ces pierres sortoient du sein des tourbillons qui les lançoient avec une rapidité incroyable. Cet ouragan furieux a duré trois heures. Il en a coûté la vie à plusieurs personnes. Une grande quantité de bestiaux y a péri, & on évalue à 4000 florins la perte des vitres qui ont été cassées par la grêle & les pierres dont elle étoit secondée.

DE CASSEL, *le* 2 *Juillet.*

Il y a long-tems que nos campagnes n'ont été aussi belles. Les foins sont tous

coupés & ferrés dans les fenils. Nous en avons eu en quantité.

Parmi les nouvelles inventions utiles qui méritent d'être remarquées, il faut mettre celle du Docteur Dehne. Ce Physicien a inventé une cire bleue à cacheter les lettres ; elle tient si fortement au papier qu'il est impossible d'ouvrir une lettre qui en a été cachetée, sans s'en appercevoir. Cette invention doit être accueillie en Allemagne, & sur-tout en Pologne où les lettres sont souvent exposées à être décachetées, & dont le secret se trouve par-là livré à l'indiscrete curiosité de certaines personnes.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 20 Juin.*

Il existe ici, comme dans presque tous les autres Etats, une loi qui, considerée d'un œil philosophique, paroît peu raisonnable. N'est-ce pas en effet violer en quelque sorte le droit des gens qne d'envoyer à ses voisins les mauvais sujets que la Patrie est obligée de chasser de son sein ? Ne vaudroit-il pas mieux prendre des moyens efficaces pour les empêcher de nuire davantage à la Société & pour les forcer d'être utiles à leur Nation qu'ils ont offensée, plutôt que de les mettre dans le cas d'en aller offenser une autre ? Ce sont ces considerations qui viennent d'engager notre Auguste Souverain à rendre une nouvelle Ordonnance par laquelle il est dit que tous ceux qui tomberont dorénavant dans quelques-unes des fautes contre lesquelles la loi prononce le bannissement, seront à l'avenir envoyés & gardés dans la Province inferieure de l'Etat de Sienne où ils trouveront un asyle sûr & des moyens de travail.

Notre Cour a fait partir pour la Sicile le Pere Minassi, célebre Naturaliste de cette Ville, avec ordre d'y continuer ses recherches & ses découvertes. Le Ministere se propose d'en tirer avantage pour faire des améliorations dans la culture de l'Isle.

Sa Majesté étant instruite qu'il se commettoit beaucoup d'infidélités dans l'administration des biens qui ont appartenus ci-devant aux Jésuites, a jugé à propos de mettre ordre à de pareils abus. En conséquence, Elle a cassé la Junte d'Education qui étoit chargée de cette administration, & a déclaré que les biens des Ex-Jésuites seroient regardés & régis à l'avenir, comme des biens appartenans au Fisc.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 4 Juillet.*

Enfin nos galions sont heureusement arrivés à Cadix le 29 du mois dernier. Cette nouvelle, si intéressante pour le Commerce, a causé ici la plus grande joie.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 5 Juillet.*

» Suivant un état, qu'on dit fidele, notre Marine consiste actuellement en 228 vaisseaux de guerre, frégates, chaloupes &c. On compte 71 vaisseaux, tant gros que petits, dans l'Amérique Septentrionale, aux ordres du Lord Howe & du Chef d'Escadre Gambier ; 4 à Quebec, 8 à Terre-Neuve, sous les ordres du Vice-Amiral Montagne ; 33 repartis dans les Indes Occidentales, & commandés par les Chefs d'Escadre Parker & Barrington ; deux fregates & une chaloupe sur la côte de Guinée ; 7 vaisseaux & frégates dans les Indes Orientales, sous le Commodore Vernon ; autant dans la Méditerranée, sous ceux du Vice-Amiral Duff. L'Escadre qui a faite voile sous les ordres de l'Amiral Byron est de 13, tant vaisseaux que frégates ; celle de l'Amiral Keppel est de 24 voiles, non compris un brulot & deux cotters, & nous avons encore dans nos Ports 58 vaisseaux de differentes grandeurs ; le nombre de nos vaisseaux de ligne est de 85, de nos frégates de 88, & de nos chaloupes de 55 ».

Cette force navale, si formidable qu'elle paroisse, n'impose cependant pas aux Armateurs Insurgens, & ne nous met pas à l'abri de leurs entreprises ; chaque jour on les voit faire des descentes sur les côtes d'Ecosse & d'Irlande, piller les maisons & jetter l'alarme parmi les Habitans.

Nous apprenons par des lettres de la Rochelle, qu'une frégate Françoise,

commandée par M. de la Touche, Lieutenant de vaiſſeau, y a conduit deux gros Corſaires Anglois, avec un autre Corſaire de Guerneſey.

DE CHARLES-TOWN, (*dans la Caroline Méridionale*), *le* 20 *Avril.*

Malgré la vigilance des Anglois qui croiſent ſur nos côtes, nous recevons journellement une quantité prodigieuſe de marchandiſes d'Europe. Notre Commerce eſt très-floriſſant. Le deux de ce mois, on ne comptoit pas moins de 214 vaiſſeaux dans le Port de cette Ville, & chaque jour on y en voit entrer ou ſortir cinq à ſix lorſque le vent eſt favorable.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LA ROCHELLE, *le* 7 *Juillet.*

Nos petits bleds ſont coupés & ſont très-beaux, ſur-tout les orges qui rendent bien à la meſure. La ſemaine prochaine, on mettra la faucille dans les fromens. Ces grains ont un peu ſouffert de la grande chaleur; il s'en trouve quelques-uns d'échaudés & qui ne paroiſſent pas des mieux nourris, ſur-tout ceux qui ſont ſitués dans les marais où le ſoleil frappe avec plus de force. Ceux des terres ſont beaucoup plus beaux; les uns & les autres ont été un peu affectés de la nielle. Quoi qu'il en ſoit, la récolte ſera toujours très-bonne. Le prix des bleds baiſſe chaque jour: cependant le pain ne diminue pas; ſans doute que c'eſt par conſideration pour les Boulangers qui ſont ſenſés s'être approviſionnés pendant la cherté du grain.

Quant à la vigne, ſa floraiſon a eu le plus heureux ſuccès dans cette Province, ſur-tout aux environs de notre Ville & ſur nos côtes; il n'y a point eu de coulure ni de gelée, auſſi la vigne a pouſſé avec vigueur & nous donne les plus belles eſperances, tant pour la récolte préſente que pour les récoltes à venir; parce que n'ayant eſſuyé aucun échec, elle en ſera bien plus vigoureuſe & réſiſtera mieux aux intemperies des ſaiſons.

Quelques brumes qui ont eu lieu vers la S. Jean & dans le tems de la fleur, ont pourtant occaſionné un peu de coulure dans les terres; mais le dommage a été peu conſiderable. En général, nous comptons ſur une bonne demi-année. Cette belle perſpective réjouit fort tous nos Cultivateurs. Chacun s'empreſſe de ſe pourvoir de tonneaux dont on s'étoit laiſſé dégarnir, faute de récolte; & malgré la cherté du bois merrein & des cercles qui ſont montés à un prix exorbitant, on travaille par-tout dans les campagnes, avec la plus grande activité à préparer les cuves & tous les autres vaiſſeaux & uſtenſiles néceſſaires pour la vendange.

DE SAINT-MAIXENT, *le* 8 *Mai.*

Le Sr. Texier, Eleve des Ecoles Royales Vétérinaires, qui réſide ici, ſe diſtingue par ſes talens dans l'Art de traiter les animaux malades, & chaque jour il nous rend les ſervices les plus importans. Cet Artiſte a fait, il y a quelque tems, une cure qui mérite d'être connue. Voici en quels termes une perſonne qui en a été témoin s'exprime à ce ſujet.

» Le 20 Mars dernier, le Sr. Texier fut appellé par le Sr. Bordier, Fermier de la Bouchetiere en la Paroiſſe de Saint Lin, pour aller traiter un baudet qui avoit une rétention d'urine. En examinant attentivement celles que l'animal rendoit avec effort & avec douleur, il les trouva extrêmement chargées de parties terreuſes: ce qui lui fit juger que c'étoit l'avant-coureur d'une pierre prête à ſe former, & que cette ſtrangurie n'étoit produite que par l'irritation que des grains de ſable occaſionnoient dans l'urethre, & qui excitoient des picotemens ſur la face interne de la veſſie, dont le col fut exactement bouché huit jours après par une pierre aſſez conſiderable, que ces ſables réunis avoient formée en un ſeul corps; deſorte qu'au bout de deux jours l'animal ne pouvoit plus uriner. Le Sr. Texier lui fit avec ſuccès l'opération de la taille avec les inſtrumens ordinaires. Il a extrait une pierre que j'ai vue & touchée, ainſi que tous ceux qui en ont été témoins; elle peſe une once & demie; ſa ſurface eſt à petits grains réunis. L'animal ſe trouva

soulagé sur le champ ; il lui survint, avant la guérison de la plaie, deux maladies differentes qui se compliquerent, une toux convulsive & un dépôt dans les reins. Ces accidens s'étoient manifestés par l'engorgement des parties & par le pus que l'animal urina. Il y avoit à craindre de le perdre. Le Sr. Texier le sonda encore, & découvrit dans la région hypogastrique une chaleur ardente qu'il calma par des remedes propres. Ses soins assidus ont surmonté tous les obstacles ; l'animal est parfaitement rétabli ».

Ceux qui voudront des détails plus étendus sur la personne & le mérite du Sr. Texier & sur les avantages que retire de ses talens la Province qui le possede, peuvent consulter le No. 25 des *Affiches de Poitou* pour cette année.

D'AMIENS, *le* 1 *Juillet*

Suivant le relevé de la Généralité d'Amiens, il y a eu en 1777, dans cette Généralité, 28,612 naissances, 7128 mariages, & 20,490 morts. En 1776, il y avoit eu 26,471 naissances, 7166 mariages, & 21,543 morts. En 1777, il y a donc eu dans cette Généralité 2141 naissances de plus qu'en 1776, & en 1776, 38 mariages & 1053 morts de plus qu'en 1777.

Le 21 du mois dernier, le Village de Talmas, situé entre cette Ville & Doullens, a essuyé un incendie qui a réduit en cendre seize maisons. Ceux qui les habitoient ont à peine eu le tems d'en sortir, & ils n'ont pu dérober aux flammes que leurs personnes ; tout ce qu'ils possédoient a été la proie du feu.

D'ORLÉANS, *le* 4 *Juillet*.

On a compté dans la Généralité d'Orléans pendant l'année 1777, 20,796 naissances, 4866 mariages, & 18,539 morts. En 1776, il y avoit eu dans cette même Généralité, 19,838 naissances, 4743 mariages, & 18,247 morts. Par conséquent il y a eu en 1777, 958 naissances, 123 mariages, & 292 morts de plus qu'en 1776.

DE MOULINS, *le* 6 *Juillet*.

La Paroisse de Biollet, dépendante de la Terre du Cher, située dans la Marche, Généralité de Moulins, appartenante au Comte d'Ambrujeac, Lieutenant-Colonel du Régiment du Maine, a essuyé le 24 du mois dernier un orage accompagné d'une grêle d'une grosseur extraordinaire. Cet orage, dans l'espace d'une heure, a ravagé les moissons, blessé les troupeaux & détruit plusieurs bâtimens & granges. Les couvertures du château du Cher & de tous les bâtimens qui en dépendent, ont été détruites ; le moulin seigneurial & les deux chaussées d'un étang emportés. Les malheureux Habitans de cette Paroisse se trouvent réduits à la plus fâcheuse indigence.

DE PARIS, *le* 18 *Juillet*.

Le Roi a rendu une Déclaration en date du 24 Juin dernier, registrée en Parlement le 14 Juillet, par laquelle S. M. fixe les encouragemens qu'Elle est dans l'intention d'accorder, en cas de guerre, pour les Armateurs en course. La même Déclaration détermine d'une maniere précise les engagemens réciproques de ceux qui seront chargés du détail des armemens, & des Capitalistes qui en fourniront les fonds ; & Elle pourvoit à l'accélération des procédures des prises, au jugement des ventes & des liquidations, de maniere à assurer la plus juste comme la plus prompte repartition du profit. Pour mettre les Armateurs en état de régler dès à présent leurs spéculations & de préparer leurs entreprises, Sa Majesté, entr'autres avantages dont Elle se propose de favoriser les Armateurs, fera fournir de ses Arsenaux les canons de 12 & de 8 de balle pour les Corsaires de 95 pieds de quille coupée & au-dessus, sans se réserver aucune portion dans le produit des prises, & sous la seule condition que les canons qui se trouveront au débarquement seront remis aux Commissaires des Ports & Arsenaux de la Marine. Comme les besoins du service ne permettent pas de fournir ces canons en nature pour les Corsaires qui pourront être expédiés dans le courant de cette année, S. M. fera payer aux Armateurs, dans un mois du jour de l'expédition du rôle d'Equipage, la somme de 800 l. pour tenir lieu de chaque canon de 12, & celle de 600 l. pour chaque canon de 8.

Par l'article 8 de cette Déclaration, S. M. fixe les gratifications qui seront accordées pour les prises faites par tous Corsaires particuliers. S. M. se réserve d'accorder aux Capitaines & Officiers desdits Corsaires, qui se seront distingués, des récompenses particulieres, même des emplois dans son service de la Marine. Sa Majesté dispense aussi de servir une ou deux campagnes sur ses vaisseaux, les Officiers ou Volontaires qui auront servi sur les Corsaires. Elle veut que les Officiers, Mariniers & Matelots blessés jouissent de la demi-solde. Elle accorde des pensions aux veuves des gens de mer tués dans les combats ou morts de leurs blessures.

Lettre au Rédacteur.

» Sans être Astronome, Mr, j'aime tout ce qui annonce les progrès de l'Astronomie. C'est ce qui me fait lire avec plaisir ces paroles qui se trouvent à la page 197 de la Connoissance des Tems pour l'année 1779. » Tout est également certain dans la table de la difference des » méridiens de la France, tout étant » fondé ou sur de bonnes observations » astronomiques ou sur des opérations » geodésiques, qui ne laissent aucun fondement de doute ». Mais d'après ces paroles, n'a-t-on pas lieu d'être un peu surpris de trouver une incertitude de deux secondes dans la latitude de l'Observatoire même de Paris, en comparant la page 202 avec la page 212, comme aussi la page 227 de la Connoissance des Tems 1780 avec la page 237.

Cette incertitude est d'autant plus embarrassante qu'elle se retrouve dans toutes les Connoissances des Tems depuis 1772, & qu'elle laisse incertaines de la même quantité de deux secondes les latitudes de tous les clochers de Paris, données aux pag. 195 & 196, 222 & 223 des Connoissances des Tems 1779 & 1780.

Rien n'est plus curieux & plus satisfaisant pour les Amateurs de la Capitale & de l'exactitude géométrique que cette *Table des clochers de Paris & de ses Fauxbourgs*; mais on est fâché de ne pas la voir d'accord avec *la situation des Observatoires de Paris*, donnée dix pages après dans ces mêmes volumes. Par exemple, il n'est pas possible qu'il y ait une différence de douze secondes entre la latitude du clocher des Mathurins & celle de l'Observatoire de la Marine ou Hôtel de Cluni, telle qu'on la trouve, en comparant les pages 195 & 212 de la *Connoissance* de 1779, & encore les pages 222 & 237 de la *Connoissance des Tems* de 1780.

De plus on voit le College Royal & S. Severin sous le même méridien, avec une difference en latitude de deux secondes seulement, laquelle conviendroit beaucoup mieux à la Sorbonne ou aux Jacobins qui ont jusqu'à 12 & 15 secondes de difference entre eux & le College Royal.

Le dôme du Luxembourg & la coupole du Palais du Luxembourg sont une même chose; on y voit une difference de trois secondes.

L'Observatoire Mazarin ou des Quatre-Nations a sans doute été placé au midi du dôme, que ses 1194 toises de distance à la perpendiculaire placent une ou plutôt deux secondes au midi du même Observatoire.

Cette *Table des principaux clochers* &c. est en petit ce que la *Table des principaux objets* &c. est en grand dans le Livre de la *Méridienne vérifiée*, pag. 276-278. On y voit les *distances à la Méridienne de Paris & à sa Perpendiculaire*. Ces distances sont les côtés de triangles rectangles dont on trouve les hypothenuses sous le nom de *distances à l'Observatoire de Paris* dans la *Table alphabétique des principales Villes de France* qui borde la petite Carte des triangles.

On sçait que ces hypothenuses doivent être toutes plus grandes que le plus grand côté du triangle; cependant on en trouve trois qui sont plus petites, sçavoir celle de Dunkerque de 7 toises & demie, celle d'Amiens d'une toise & un quart, & celle de Carcassone de 16 toises & demie: quelque petites que soient ces erreurs, elles deviennent remarquables dans un Ouvrage où on a poussé la précision jusqu'aux fractions de toise; on en trouvera peut-être la raison ou la solution des difficultés qu'elles présentent dans le Livre de la *Description Géométrique de la France*, quand il sera hors de dessous la presse, où il languit depuis plus de trente ans, suivant le cartouche de la grande Carte des triangles, en

ſix feuilles, qui a paru en 1745.

En attendant, je prens la liberté, Mr, de vous adreſſer ces remarques qui ont pour objet des diſcordances nées dans le ſein de la Capitale; la publicité que vous voudrez bien leur donner, pourra empêcher qu'elles ne ſe perpétuent juſqu'au renouvellement du ſiecle, & engager MM. les Aſtronomes de la Capitale à concilier les obſervations aſtronomiques avec les opérations géodéſiques, ou ſi vous l'aimez mieux, le ciel avec la terre. J'ai l'honneur &c. *Signé*, TREBUCHET ». *D'Auxerre, le 1 Juin* 1778.

MANIERE de tirer parti d'un terrein eſcarpé dont l'expoſition ſeroit très-favorable, imaginée par le célébre Mathématicien Fatio Dwillé, de Genève. Extrait des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron, ſur les Arts utiles & agréables.*

» Vous pouvez vous rappeller, dit Fatio Dwillé à la 62e. page de ſon Ouvrage intitulé *Fruit-Wal improved*, que je propoſai de diſpoſer les côtés d'une petite vallée très-étroite en pluſieurs terraſſes au-deſſous les unes des autres; depuis ce moment, il m'eſt venu une autre idée pour les côtés des vallons qui ſont très-roides, c'eſt de les paver avec des briques plates, après les avoir bien applanis & bien dreſſés.

On y laiſſera de diſtance en diſtance des ouvertures ovales diſpoſées en échiquier, qui auront chacune ſix ou ſept pieds, pour leur grand diametre, ſur quatre pieds de largeur. Ces trous ſeront deſtinés à recevoir chacun vers leur partie la plus élevée, un arbre fruitier dont les branches ſe répandront en forme d'eſpalier contre le pavé de briques. Le plus grand diametre de ces ovales doit être horizontal.

Ces ouvertures ſeront diſpoſées le plus régulierement qu'il ſera poſſible, pour que le coup d'œil de ces arbres ſoit très-agréable & afin qu'ils puiſſent mieux ſe développer & mieux recevoir la pluie. Or vous réunirez tous ces avantages, ſi ces ouvertures ſont diſpoſées en échiquier.

La terre qui n'eſt pas couverte par les briques pourra être bechée facilement & auſſi ſouvent qu'on en aura envie; les briques s'échaufferont beaucoup par la chaleur du ſoleil qui dardera directement ſes rayons ſur elles. La moindre diſſipation des eſprits de la terre & du feu ſecret & précieux de la nature ne ſçauroit plus avoir lieu, non-ſeulement parce que l'accroiſſement des mauvaiſes herbes ſera prévenu, mais encore parce que les briques empêcheront les ſucs de s'évaporer, & les forceront de refluer en plus grande abondance vers la portion de terre où ſont plantés les arbres.

Il faut avoir ſoin de mettre une quantité ſuffiſante de bonne terre dans chaque ovale, juſques à une certaine profondeur. Il ſera facile de ménager d'une ovale à l'autre une petite rigole pour que les eaux pluviales puiſſent s'y rendre ou ſe décharger facilement ſi elles ſont trop abondantes, comme cela arrive dans quelques pays & dans certaines ſaiſons.

Quant à la dépenſe des briques & des journées, elle ſera moindre pour chaque arbre de la moitié de celle d'un mur perpendiculaire, quand même on ſuppoſeroit des arbres des deux côtés du mur.

De pareilles murailles inclinées ont été exécutées en Angleterre & y ont eu le plus grand ſuccès. On conçoit parfaitement qu'elles ne ſçauroient avoir lieu que dans certains cas aſſez rares, & qu'il n'y a guères que les perſonnes aiſées qui puiſſent profiter de cette découverte. Comme il n'eſt pas néceſſaire que les briques employées à de pareils revêtemens ayent la même qualité que celles qui doivent réſiſter à une forte compreſſion, on pourroit les faire plus économiquement que les autres. On pourroit encore ſubſtituer à ces briques des dales de pierre; mais il faudroit pour cela que les moulins à ſcier les pierres fuſſent plus communs, & que cette opération pût ſe faire à très-vil prix ».

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 18 Juillet 1778, au Mercredi 22 dudit, le froment s'eſt vendu

* *Il ſe fixa en Angleterre où il compoſa un Ouvrage ſingulier ſur l'Agriculture, intitulé* Fruit-Wal improved, *c'eſt-à-dire, les murs des vergers perfectionnés, imprimé à Londres en* 1699.

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 liv. 10 s., 10 l. à 10 l. 10 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 19 l. 5 s., 20, 21 à 23 l.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 15 s. à 10 l. 5 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 18 Juillet 1778 au Mercredi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 22 Juillet 1778, de 49 à 50 l.; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Juillet 1778.

Or de Portug. à . . .	726 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	722			marc.
Du Pérou à	714			marc.
Les guinées à . . .	725			marc.
Ducats à	99			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101			once.
Or à 20 karats à . .	84			once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5		marc.
Piastres à	49	17	6	marc.

Changes de Paris du 22 Juillet 1778.

Amsterdam	53 ½ à 3 8e.
Londres	29 ½
Hambourg	189
Madrid	15 4 à 3
Cadix	15 à 14 19
Livourne	98 ¼ à ½
Gênes	96 à 96 ¼
Lyon	⅞ à ⅞

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Lundi 20 Juil. 1778. *Messieurs*		Du Mardi 21. *Messieurs*	
Thevenin ... pp^lles.	L.	Cauchy ..... pp^lles.	L.
Viageres.....	M.	Viageres	L.
Masson ..... pp^lles.	L.	Tontine	L.
Viageres	L.	Marsollier..... v^res.	L.
Delamotte ... pp^lles.	J.	Perpétuelles...	L.
Viageres	J.	Defays ..... pp^lles.	L.
Creuzé..... pp^lles.	L.	Viageres.....	L.
Viageres	L.	Desplaces... pp^lles.	L.
Tontine	L.	Viageres	L.
Certain..... pp^lles.	J.	Tontine	L.
Viageres	L.	Vieillard .... pp^lles.	L.
Tontine	L.	Viageres	L.
.....		Tontine.....	L.
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1778.	*Lundi* 20.	*Mardi* 21.	*Mercredi* 22.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1555 52 ½ 55 .	1560 65 62 ½ .	1565 70 67½
D°. 16 25es . .	1040	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	70	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	376 . . .
Rescriptions . .	22 22 ½ . . .	22 21 ½ 22 . .	21½ 21 21½ 22
Bil. des Fermes.	5 5 ¼	. . . . .	5 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^lt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 29 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 29 Août.*

LA prochaine Diete doit s'occuper, dit-on, des changemens qu'il convient de faire au change actuel. Il est d'autant plus indispensable de prendre à ce sujet de nouveaux arrangemens, que plusieurs personnes ont perdu au change, tel qu'il a été fixé dans la derniere Diete, tandis que d'autres en ont abusé pour tromper le Public.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 31 Août.*

On apprend de Frauenkischen que le 20 de ce mois, un violent incendie y a réduit en cendre 140 maisons. Les flammes y ont consumé une grande quantité de cuir & de laine, ces marchandises étant la principale matiere du Commerce que fait cette petite Ville. Les Juifs qui y sont en assez grand nombre, avoient cru pouvoir garantir du feu leurs marchandises & effets, en les transportant dans leur Synagogue; mais l'incendie, malgré tous les efforts qu'on a faits pour l'arrêter, a gagné aussi ce bâtiment, & l'a détruit avec tout ce qu'il contenoit.

On prétend que dans le nombre des articles que notre Cour doit proposer incessamment aux Magnats de Hongrie, il en est un qui a pour objet d'engager les Etats de ce Royaume à se charger de la garantie d'un emprunt de huit millions de florins.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 29 Août.*

Ceux qui connoissent la balance actuelle du Commerce de l'Angleterre, sçavent combien sont funestes à cette Couronne les suites de la malheureuse guerre qui s'est élevée entre elle & l'Amérique Septentrionale. On ne peut mieux en juger que par le nombre prodigieux des banqueroutes qui se font journellement à Londres.

Le Commerce d'exportation est perdu pour l'Angleterre dans l'Amérique Septentrionale; l'exportation de la Virginie seule alloit à près de 800,000 livres sterlings. Le commerce du tabac employoit trois & même jusqu'à quatre cens vaisseaux, & les Anglois vendoient à l'Etranger plus de 60,000 tonneaux de tabac. La Caroline Septentrionale & Méridionale étoient pareillement le centre d'un commerce immense, sur-tout pour l'indigo, le bois de construction, le goudron, la térébenthine. Plusieurs Nations de l'Europe Septentrionale, & la Russie sur-tout, s'occupent maintenant avec beaucoup d'activité, à recueillir les débris du Commerce de la Grande-Bretagne.

En Allemagne, on forme par-tout de belles plantations de tabac, & les Souverains encouragent cette culture autant qu'il leur est possible. On travaille à découvrir dans nos campagnes des herbes & des plantes qui puissent suppléer pour les teintures à celles qu'on tire à grands frais du nouveau Monde. Par-tout on donne des ordres très-précis pour conserver les forêts qui sont encore en bon état & pour repeupler celles qui ont été ruinées par une mauvaise économie.

DE FRANCFORT, *le 5 Septembre.*

Avant-hier, l'ouverture de la Foire d'Automne se fit ici avec les cérémonies accoutumées. A en juger par les apparences, elle sera peu brillante, tant à cause de la guerre qu'à cause des épizooties qui ravagent les environs de cette Ville.

Le seigle qui ne coûtoit l'année derniere que trois florins le malter, mesure qui doit produire au-delà de 90 livres de farine, se vend actuellement le double. Il en est de même de toutes les autres denrées à proportion. Cependant nous n'avons pas lieu en général de nous plaindre de la récolte des grains, ni de la fénaison. Il est néanmoins des cantons qui ont beaucoup souffert des orages. Dans quelques-uns, on manque absolument de toute espece de légumes; dans plusieurs, on ne mange plus depuis long-tems ni veau ni bœuf, soit parce que les maladies y ont détruit presque tout le gros bétail, soit parce qu'on craint d'être exposé à se nourrir d'une chair malsaine. Le prix de la viande de porc & de mouton augmente en raison de la rareté du bœuf. La sécheresse excessive qui a duré très-long-tems, a fait tomber, avant leur maturité, une grande partie des fruits. Les gelées d'Avril & de Mai avoient déjà ruiné d'avance les pommiers, les noyers, & sur-tout les fruit précoces. Malgré tous ces accidens, on auroit encore pu vivre à bon marché, sans la guerre qui est survenue. Elle engloutit toutes les provisions de la Silésie, de la Bohême & de la Pologne qui, en cas de nécessité, sont les greniers de l'Empire.

ITALIE.

DE VENISE, *le 19 Août.*

Par une fatalité inconcevable, il est rare de voir des Hôpitaux dont l'administration soit exempte de tout reproche. Il n'est peut-être pas de Ville en Europe où ces Maisons soient plus mal gouvernées qu'ici. Il y a deux ans qu'un de nos Hôpitaux connus sous le nom de Conservatoires, fit une banqueroute de plus d'un million. Le Gouvernement vient de se faire rendre compte de l'état où se trouvent les affaires de trois autres. Il faut qu'on y ait découvert de grands désordres, puisqu'il est question dans le moment actuel de refondre tous ces établissemens & de leur donner une constitution nouvelle.

DE MILAN, *le 26 Août.*

Le 23 de ce mois, dans l'après-midi, il s'éleva tout-à-coup un ouragan furieux, accompagné d'une quantité prodigieuse de grosse grêle. La campagne des environs de cette Ville fut ravagée presqu'en un clin d'œil. Plusieurs maisons furent ébranlées jusques dans leurs fondemens; quelques-unes même ne purent résister à la violence du vent. Peu de jours auparavant, la Ville de Turin avoit, dit-on, essuyé une tempête pareille. Le choc du tourbillon y fut si terrible qu'il abattit la coupole du clocher de l'Eglise des Cordeliers. Une partie de ce même clocher qui avoit été fortement ébranlé, s'écroula sur les maisons environnantes, & les écrasa; les cloches tomberent sur la voute d'une Chapelle & l'enfoncerent. Une personne qui étoit alors dans l'Eglise périt sous les ruines.

DE ROME, *le 29 Août.*

La fureur des jeux défendus continue toujours dans cette Capitale. C'est une espece d'épidémie que rien n'est capable de guérir. On vient d'arrêter encore environ vingt personnes qui ont osé braver les défenses rigoureuses portées contre ceux qui jouent à des jeux prohibés, & l'on se propose de leur faire subir, sans ménagement, les peines portées

par les Loix, pour servir d'exemple.

Toutes les nouvelles qui viennent du Levant parlent des funestes progrès de la peste ; en conséquence la Sacrée Consulte a cru nécessaire de soumettre à une quarantaine de vingt-un jours tous les bâtimens qui arriveront de la Dalmatie dans les Ports de l'Etat de l'Eglise. Cette quarantaine devra se faire dans le Port d'Ancône, pour les côtes de la Mer Adriatique, & à Civita-Vecchia, pour celles de la Méditerranée.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 10 *Septembre.*

Le 26 du mois dernier, notre Compagnie des Indes a reçu, par la voie du *Prince Frederic*, vaisseau de la Compagnie Danoise des Indes Orientales, arrivé à Douvres, des dépêches de son Etablissement dans le Bengale. On apprend, par ces dépêches, qu'il y avoit deux des vaisseaux de notre Compagnie actuellement à Sainte-Helene, où ils en attendoient cinq autres, & un vaisseau de guerre qui doit les escorter tous jusqu'en Angleterre ; mais on ne présume pas qu'ils puissent arriver avant la fin de ce mois.

Nos inquiétudes sur le sort des Flottes de Gibraltar & de Lisbonne, qui depuis long-tems devroient être arrivées, ne diminuent pas. Les assurances pour la premiere étoient montées le 8 Septembre jusqu'à 30 pour cent ; il y a plus de cinq semaines qu'elle est en mer sans qu'on en ait des nouvelles.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE SALERS (*en Avergne*), *le* 16 *Septembre.*

Il n'est que trop ordinaire dans les campagnes d'exposer les bêtes mortes, soit le long des chemins, soit au bord des ruisseaux où on mene les bestiaux boire, soit dans les Communes où on les mene paître ; ce qui est contraire à la salubrité de l'air, & peut occasionner des maladies épizootiques. D'un autre côté, il arrive journellement des accidens occasionnés par des chiens qui sont malades, & que leurs maîtres laissent vaguer dans les routes. Comme ces abus se sont faits remarquer dans nos cantons de maniere à exciter les plaintes du Ministere Public, le Parlement, sur la Requête présentée par M. le Procureur-Général du Roi, a rendu le 7 de ce mois un Arrêt dont il seroit à souhaiter que l'exécution eût lieu par-tout.

La Cour, par cet Arrêt, » fait défenses à toutes personnes, de quelque » état, qualité & condition qu'elles » puissent être, demeurantes dans l'étendue du ressort du Bailliage de Salers, d'exposer ni faire exposer aucunes bêtes mortes, soit le long des » chemins, soit le long des ruisseaux ou » dans les Communes & dans tous autres endroits, sous peine de cent livres d'amende, même d'être poursuivies extraordinairement, suivant l'éxigence des cas ; leur enjoint de faire » enterrer lesdites bêtes mortes dans » des fosses au moins profondes de sept » pieds & plus, si besoin est, avec au » moins trois pieds de terre au-dessus » desdites bêtes mortes ; & faute par » ceux à qui lesdites bêtes mortes auroient appartenu, de les faire enterrer, autorise les Syndics des Paroisses à le faire, aux frais & dépens » desdits Propriétaires, dont ils seront » remboursés par lesdits Propriétaires, » sur les quittances qu'ils rapporteront » des Ouvriers, passées devant Notaires ; fait défenses à toutes personnes » demeurantes dans l'étendue du Bailliage de Salers, de laisser vaguer aucuns chiens ; leur enjoint de tenir leurs » chiens enfermés, & à tous Bergers » & Conducteurs de bestiaux, de les » tenir attachés, sous peine de vingt » livres d'amende contre les contrevenans, & de plus grande peine, s'il y » échet ; de laquelle amende les peres » & meres seront responsables pour » leurs enfans, & les maîtres & maîtresses pour leurs domestiques. Enjoint au Substitut du Procureur-Général du Roi au Bailliage de Salers, » de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt ».

DE SEZANNE, *le* 14 *Septembre.*

Le premier de ce mois, à dix heures

du ſoir, le feu a pris au Bourg de Saint-Juſt en Champagne, près de cette Ville; ſoixante-ſeize maiſons ſervant de demeure à quatre-vingt-deux ménages, ont été la proie des flammes. Pluſieurs perſonnes ont péri dans l'incendie, & quelques autres en ont été eſtropiées pour le reſte de leurs jours. Toutes les récoltes de l'année ont été conſumées, le feu a tout dévoré; beſtiaux, chevaux, vaches, moutons, harnois & charrues, rien n'a été épargné, deſorte que ces infortunés n'ont pas même de quoi labourer & enſemencer les terres. Trois cens vingt-neuf d'entre eux ſont ſans pain, ſans aſile, ſans vêtement. Suivant le procès-verbal du Subdélégué qui s'eſt tranſporté auſſi-tôt ſur les lieux, & a donné avec le plus grand zele tous les ſecours qu'on pouvoit attendre de ſon miniſtere, la perte des Habitans de cette Paroiſſe eſt immenſe: elle monte à ſix cens quarante-cinq mille neuf cens quarante-deux livres; on n'y comprend point celle du Seigneur qui eſt très-conſidérable. Ses Fermiers, au nombre de quinze, ont tout perdu, & tous les bâtimens de ſes Fermes ont été brûlés; un jeune homme de vingt-ſept ans y a péri en voulant retirer ſa mere qu'il n'a pu ſauver. Saint-Juſt eſt un gros Bourg ayant Foire & Marché.

Les perſonnes à qui la Religion & l'humanité inſpireroient le deſir de ſoulager des infortunés ſi dignes de leurs bienfaits, peuvent s'adreſſer à Me. Guillaume le jeune, Notaire, rue du Roule, au coin de la rue Saint-Honoré à Paris; & à Saint-Juſt, au Curé de la Paroiſſe.

M. Rouillé d'Orfeuil, Intendant de Champagne, a eu ſoin d'établir un Bureau de Charité, compoſé du Curé de la Paroiſſe, des Officiers de Juſtice & des principaux Habitans non incendiés, pour travailler au ſoulagement de ces malheureux. Il a même fait remettre ſur le champ au Receveur de ce Bureau 2400 livres pour ſubvenir aux beſoins & dépenſes de premiere néceſſité, tant pour ſubſiſtance, vêtemens, outils & charrues, que pour mettre les Laboureurs en état d'enſemencer leurs terres; ce qui eſt d'autant plus intéreſſant, que dans ce canton les ſemences doivent être faites avant le premier Octobre.

DE LOUDUN, *le 11 Septembre.*

Lettre au Rédacteur. » La moiſſon, Mr, n'a pas rendu ſi abondamment que l'an paſſé; les fromens étoient plus clairs, & des vents impétueux qui ont regné les premiers jours qu'on les coupoit, en ont égrainés beaucoup. Cependant les prix de cette denrée ſont fort baiſſés, & même au point d'inquiéter les Fermiers qui, la plûpart, ont renouvellé leurs baux ſur le pied de 300 l. la fourniture. Nantes ne tirant pas, & les prix étant tombés à 150 liv. le tonneau, on n'offre ici que 260 à 270 liv. de la fourniture de froment. La fourniture de ſeigle eſt de 160 à 170 l. Celle de feves ſe vend 180 à 190 l. Quant aux pois blancs, comme ils ont manqué, ils valent 52 à 54 ſous le boiſſeau peſant 20 livres. La bailliarge a peu donné, ainſi que l'avoine; cette derniere ſera chere. La guerre nuit beaucoup à la circulation de nos grains; les riſques ſont grands & les aſſurances cheres pour la navigation ſur la Méditerranée; cela arrête les Spéculateurs. On écrit cependant que l'Italie aura des beſoins; reſte à ſçavoir s'il ſera permis d'y porter. Il ſeroit très-avantageux pour nos contrées que la fourniture de froment ſe ſoutint à 300 l. La fourniture de froment contient vingt-un ſeptiers qui ſont réputés peſer 4000 à 4200 livres, poids de marc.

Nous nous promettions des vendanges paſſablement bonnes, mais la ſécheresſe qui ſubſiſte conſtamment depuis plus de trois mois, détruit en grande partie nos eſperances; nombre de raiſins ſont grillés & le reſte figure mal.

Le défaut d'eau tient tout dans un état de dépériſſement très-affligeant; auſſi le prix du vin & de l'eau-de-vie réhauſſe-t-il; & quand nous aurions maintenant de la pluie, elle viendroit trop tard pour produire un grand effet ſur nos vignes; mais elle eſt toujours fort à deſirer, ſur-tout pour le Cultivateur qui ne peut labourer ni enſemencer les terres, ni préparer celles qui doivent être miſes en mars.

Nos fruits ſe cuiſent; le beau ſera aſſez rare & vaudra au moins 50 à 60 l. le quintal; le commun ſe vendra 25 à 30 liv.; le petit, 12 à 15 liv. Les pruneaux noirs, 80 à 100 liv le millier; l'a-

nil, 34 à 35 l. le cent pesant ; la coriandre, 14 liv. ; le fenugrec, 14 l. ; l'huile de noix, 37 à 38 liv. les cent liv. pesant ; les amandes vaudront de 40 à 45 liv. le quintal. Telle est la situation actuelle des choses. On ne parle plus du desséchement de nos marais ni du projet d'un canal de la Dive depuis Moncontour jusqu'au Pont Saint-Just, près Saumur. C'est bien dommage que cette entreprise reste sans exécution. J'ai l'honneur &c. *Signé*, MALHERBE l'aîné ».

DE BESANÇON, *le* 11 *Septembre*.

Depuis deux ans, M. Girod, Médecin du Roi & inspecteur des Epidémies pour la Franche-Comté, a inoculé, suivant une méthode qui lui est particuliere, mille sept cens quatre-vingt-huit enfans, dans cent cinquante Communautés de différens Bailliages de cette Province. Sept seulement d'entre eux sont morts pendant le traitement ; mais il a été prouvé qu'il y avoit dans ces sujets complication de maladies, telles que la rougeole, la galle &c. Ces accidens qui au reste ne peuvent être mis sur le compte de l'inoculation, n'ont rien fait perdre aux Habitans des campagnes de la confiance qu'ils ont conçue pour cette opération. Le Ministere instruit des succès de M. Girod, a chargé M. Lacoré, notre digne Intendant, de lui en témoigner sa satisfaction, en lui accordant des gratifications, ainsi qu'aux Chirurgiens qui operent sous lui.

DE PARIS, *le* 24 *Septembre*.

Edit concernant les Gardes du Commerce.

» Malgré les sages précautions que le Ministere avoit ci-devant prises pour arrêter les abus qui subsistoient dans la maniere d'exercer les contraintes par corps pour dettes civiles, il en existoit encore que Sa Majesté a jugé à propos de prévenir : en attendant qu'il soit possible à Sa Majesté de remplir ce qu'Elle se propose de faire relativement aux prisons & Prisonniers, Elle vient de rendre un Edit contenant en substance ce qui suit.

» Sa Majesté supprime toutes les Commissions de Gardes du Commerce ci-devant accordées, & crée douze Commissions sous le titre d'Officiers Gardes du Commerce, lesquels seront choisis de préférence parmi les Officiers de Robe-Courte. Lesdits douze Officiers déposeront, par forme de cautionnement, entre les mains du Trésorier des Revenus Casuels, la somme de six mille livres, laquelle leur sera remise en cas de retraite, ou à leurs héritiers ou représentans, en cas de mort. Les Officiers-Gardes du Commerce seront choisis par Sa Majesté, sur la présentation que lui en fera le Lieutenant-Général de Police de Paris, & seront reçus avec serment par les Lieutenans Civil & Criminel, information de vie & de mœurs préalablement faites. Le Bureau des Officiers-Gardes du Commerce sera établi dans le centre de la Ville de Paris. Il sera ouvert le matin depuis neuf heures jusqu'à midi, & le soir, depuis trois heures jusqu'à six. Avant de procéder à la contrainte par corps, les titres & pieces seront remis audit Bureau entre les mains d'un Sujet capable & versé dans la pratique des affaires contentieuses, lequel sera commis par Arrêt du Parlement, à l'effet d'examiner les titres & pieces qu'il ne pourra passer aux Officiers-Gardes du Commerce qu'après s'être assuré qu'il n'est survenu aucun empêchement à l'exécution de la contrainte. La contrainte par corps ne pourra être exécutée qu'après l'expiration des vingt-quatre heures qui suivront la signification faite des Arrêts, Sentences & Jugemens, par l'Huissier commis à cet effet par iceux. Il ne sera plus besoin de faire à l'avenir le commandement qui étoit d'usage par le passé, à l'instant de la capture & emprisonnement. Il est défendu à tous Huissiers ou autres de s'immiscer dans l'exercice de la contrainte par corps, à peine de nullité &c. Si lors de la contrainte, le Débiteur offre de payer la somme qui y aura donné lieu, l'Officier-Garde du Commerce pourra la recevoir & donner la quittance au nom du Poursuivant. Lesdits Officiers-Gardes du Commerce porteront une marque distinctive, en forme de baguette, qu'ils seront tenus d'exhiber aux Débiteurs, de quelque qualité & condition qu'ils soient, qui y obtempereront à l'instant, sous peine d'être poursuivis comme Rébellionaires à Justice. Il est

aussi défendu à toutes personnes d'user envers lesdits Officiers d'aucuns propos injurieux, ni d'aucunes voies de fait, sous peine d'être poursuivies comme pour fait de rébellion à Justice. Il est attribué auxdits Gardes du Commerce, par chacune capture, la somme de soixante livres, sans qu'ils puissent exiger au-delà, sous quelque prétexte que ce soit; & dans le cas où lesdits Officiers ne parviendroient pas à arrêter le Débiteur, il en sera dressé procès-verbal, pour lequel il leur sera payé seulement vingt livres &c. ».

Cet Edit qui est du mois de Juillet dernier, a été enregistré en Parlement le 7 Août suivant.

Moyen de distiller les marcs des fruits fermentés, à l'effet d'en tirer de l'eau-de-vie toute aussi bonne que celle des vins purs.

Il y a une quantité énorme de marcs provenant des substances fermentées, qui sont ou entierement perdus, ou dont on ne tire qu'une petite quantité d'eau-de-vie de mauvaise qualité, & qui a toujours une odeur & une saveur désagréables. Il en est de même des lies de vin, de cidre, de poiré; cependant lorsque ces matieres sont traitées convenablement, elles fournissent une eau-de-vie qui n'est en rien differente de celle qu'on obtient directement des vins. Si les eaux-de-vie de marcs ont toujours une mauvaise odeur, c'est parce qu'elles sont distillées à feu nu. Or M. Baumé s'est assuré par l'expérience, qu'en distillant ces marcs au bain-marie, l'eau-de-vie qui en résulte n'a plus aucune des mauvaises qualités dont on vient de parler; elle est si semblable aux eaux-de-vie tirées immédiatement du vin, qu'il est absolument impossible de les distinguer. D'un autre côté, l'expérience a encore appris à cet Artiste, que les marcs distillés au bain-marie fournissent un tiers moins d'eau-de-vie que lorsqu'on les distille à feu nu. D'après cette observation, M. Baumé a imaginé, pour les distiller, un moyen fort simple qui tient le milieu entre le feu nu & le bain-marie.

Il est certain que les mauvaises qualites qu'on remarque aux eaux-de-vie de marc ne leur viennent que de ce qu'en les distillant à feu nu, certaines portions du marc s'attachent aux parois de l'alembic, & y brûlent plus ou moins. Pour remédier à cet inconvénient, M. Baumé a fait construire en cuivre un vase tout découpé à jour. Ce vase est destiné à contenir le marc qu'on veut distiller; on le place au milieu de l'eau que renferme l'alembic. Il faut que ce grillage ne soit ni trop large, autrement le marc passeroit au travers, ni trop étroit, dans la crainte que le mucilage que produit le marc pendant la distillation, n'en bouche les trous; ce qui empêcheroit le jeu de l'ébullition, & s'opposeroit aussi à ce que la liqueur pénétrât le centre du marc. Il est sûr que par ce procédé on tirera de ce marc une quantité d'eau-de-vie égale à celle qu'on a coutume d'en obtenir en distillant à feu nu, suivant le procédé ordinaire, & que cette eau-de-vie n'aura absolument d'autre goût que celui des eaux-de-vie tirées du vin.

Cet article est extrait du Mémoire que M. Beaumé a envoyé à la Société Libre d'Emulation, *sur la meilleure maniere de construire les alembics & les fourneaux propres à la distillation des vins pour en tirer les eaux-de-vie*, & auquel cette Société a décerné un Prix de 1200 l. dans sa derniere Séance publique. Ce sçavant Mémoire se trouve imprimé tout entier dans le Journal de M. l'Abbé Rozier du mois de Juillet dernier, avec les dessins & la description très-détaillée de six alembics dont M. Baumé propose l'usage.

Moyens d'accélerer les opérations militaires, en fabriquant du biscuit pour les Troupes & du pain d'avoine & d'orge pour les chevaux; par M. L....., ancien Garde-Magasin des fourrages &c.

» Les subsistances militaires sont très-difficiles à transporter. La rareté des fourrages retarde souvent les opérations d'un Général d'Armée. On pourroit pourvoir aux pressans besoins d'un Corps d'Armée, dût-il marcher dix jours de suite, si l'on avoit en réserve du biscuit de pur froment. Le Soldat marcheroit avec confiance, s'il étoit assuré de sa subsistance.

Le pain d'avoine & d'orge suppléeroit au meilleur fourrage, toujours trop

rare & difficile à conſerver. La Cavalerie dépérit à vue d'œil lorſqu'elle va couper le fourrage à huit lieues du Camp & lorſqu'elle mange du verd ſix à ſept ſemaines de ſuite. On conſerveroit la vie à pluſieurs milliers de chevaux par campagne, s'ils ne mangeoient que du fourrage ſec, du pain d'avoine ou de la paille hachée avec de l'avoine.

Les fours ne ſont en ſûreté que ſur les derrieres de la Troupe. Le pain ſe fabrique ſouvent à 25 lieues de l'Armée, & l'Ennemi enleve quelquefois un convoi qui fait tout l'eſpoir de l'Armée. Alors il eſt impoſſible de tranquilliſer le Soldat affamé. Le biſcuit marchant avec la Troupe, la tranquilliſeroit; le Garde-Magaſin diſtribueroit tous les matins le biſcuit néceſſaire, lorſque le pain de munition manqueroit. Vingt caiſſons ſuffiroient pour porter une proviſion de biſcuit de pur froment, capable de fournir à la ſubſiſtance d'un Corps d'Armée pour pluſieurs jours.

Je ſçais très-bien que le pain ſeul n'eſt pas ſuffiſant pour faire ſubſiſter longtems une Armée; mais on ne propoſe ici l'uſage du *biſcuit* que pour des momens de criſe, ou pour un coup de main.

En général, on ne ſçauroit trop s'attacher à fabriquer du bon pain pour les Troupes, & il ſeroit à ſouhaiter qu'il n'y eût pas d'autre pain pour l'Officier que pour le Soldat ».

MANIERE de renouveller une vigne, & de mauvaiſe qu'elle étoit, la rendre très-bonne; tirée des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron, ſur les Arts utiles & agréables.

» Quelque précaution qu'on prenne pour ne planter que des vignes d'une excellente qualité, il arrive cependant qu'on eſt ſouvent trompé pour le plant, & que telle vigne dont on attendoit d'excellens raiſins, n'en produit que de médiocres. Comme une nouvelle plantation exigeroit une perte de tems conſidérable, on greffe la vigne dans les Cevennes, comme tout autre arbre ou arbuſte. On coupe à trois doigts dans la terre, le ſep dont on veut proſcrire les productions, & l'on y greffe ſuivant les méthodes ordinaires, des branches d'excellentes vignes *. Il faut attendre, pour cette opération, le moment où la vigne eſt en ſeve. Si on veut s'amuſer, on pourra facilement greffer ſur le même ſep des plants de vignes qui produiront les uns du raiſin noir, & les autres du raiſin blanc. Le procédé qu'on vient de décrire & celui qu'on a inſeré dans une des précédentes Gazettes, ſur la maniere de ſe procurer de très-belles pépinieres de poiriers, ſont confirmés par l'expérience la plus conſtante. Il eſt vrai qu'ils ſont peu connus hors du pays où on les met en uſage ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

AVIS.

M. Dupont, Profeſſeur de Mathématiques, recommencera ſes Leçons de Mathématiques, ainſi que ſes Cours publics & gratuits, du premier au dix Octobre prochain.

La demeure de M. Dupont eſt Rue neuve Saint-Mederic.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 25 Septembre.

Le turbot, 44 liv.; le turbotin, depuis 7 liv. juſqu'à 8; la tire, 37 liv.; la raye, depuis 3 liv. juſqu'à 6; le panier de rayons, 4 liv.; la paire de ſolles, depuis 3 liv. juſqu'à 6; le chien de mer, 4 liv.; le panier de merlan, 4 liv. 10 ſ.; le mulet, 2 liv.; les carrelets, depuis 2 liv. juſqu'à 2 liv. 10 ſ.; la truite, depuis 1 liv. juſqu'à 3; le homard, depuis 1 liv. 10 ſous juſqu'à 2 liv.; le panier de moules, depuis 2 livres juſqu'à 2 liv. 10 ſous.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 23 Sept. 1778, au Samedi 26 dudit, le froment s'eſt vendu

---

* *On ſe contente de faire une fente dans le ſep où l'on fait entrer un morceau de bon plant auquel on a conſervé deux yeux au moins, & dont on a taillé l'un des bouts en forme de coin. On recouvre enſuite le tout avec de la terre,*

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 liv. 15 s. à 11 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 s., 9 liv. 15 s., 10 à 11 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 l. 5 s.; le seigle, de 10 liv., 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 à 11 l. 5 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 23 Sept. 1778 au Samedi 26 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 l.; *idem* à la Grêve, de 17, 18, 19 à 20 l. 15 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 26 Sept. 1778, de 49 à 50 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Septembre 1778.

Or de Portug. à . . .	727 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à . . .	723			
Du Pérou à	715			
Les guinées à . . .	725			
Ducats à	98	10		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100			
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	17	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52			
Piastres à	49	7	6	

Changes de Paris du 26 Septembre 1778.

Amsterdam	53 5 8e.
Londres	30 1 16e. à 30
Hambourg	187 ¾
Madrid	15 3
Cadix	14 19 6
Livourne	93 ¾
Gênes	96 ¾
Lyon	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1778.	*Jeudi* 24.	*Vendredi* 25.	*Samedi* 26.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1737 ½ 35 . . .	1730 25 27 ½ 25 30	1730 . . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	394	. . . . .
Rescriptions . .	16 ½ 17 . . .	18 17 17 ½ 17 .	17 17 ½ . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	2 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Mardi 22 Sept. 1778

Messieurs

Cauchy.....	pp^lles.	t. l.
Viageres.....		t. l.
Tontine.....		t. l.
Marsollier.....	v^res.	P.
Perpétuelles...		P
Defays.....	pp^lles.	P.
Viageres		P.
Desplaces.	pp^lles.	t. l.
Viageres....		t. l.
Tontine.....		t. l.
Vieillard...	pp^lles.	t. l.
Viageres.....		t. l.
Tontine.....		t. l.
.....		
.....		

Du Mercredi 23.

Messieurs

Boutray	pp^lles.	P.
Viageres		t. l.
Tontine.....		t. l.
Cochin.....	pp^lles.	P.
Radix	pp^lles.	N.
Viageres		N.
Defrance....	Viag.	N.
Perpétuelles.		M.
Gauthier.....	v^res.	N.
Perpétuelles.		N.
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Du Jeudi 24.

Messieurs

Deschapelles.	v^res.	R.
Perpétuelles.		t. l.
Decourmont	pp^lles.	P.
Viageres.....		P.
De S. Janvier	v^res.	t. l.

Six premiers mois 1778.

Alissant....	Viag.	C.
Tontine.....		C.
Nau	pp^lles.	A.
Viageres.....		A.
Tontine.....		A.
.....		
.....		

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 24 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 20 *Décembre.*

UN de nos Politiques obſerve que notre Commerce pourroit devenir beaucoup plus lucratif pour la Nation, ſi nous voulions bien fabriquer nous-mêmes certaines matieres que nous envoyons à l'Etranger dans leur état naturel, & dont l'apprêt eſt cependant très-facile. Parmi ces objets, il compte la cire, le ſuif, la potaſſe, les ſoies de porc, les peaux de lievres, le ſeigle & le froment, le chanvre & le lin, leurs ſemences, le fer & le cuivre.

Quant à la cire, notre Obſervateur voudroit que nous priſſions la peine de la blanchir & d'en faire ſur les lieux des bougies. Pour le ſuif, il faudroit en fabriquer des chandelles. Une partie du ſuif que nous vendons à l'Etranger, lui ſert à faire du ſavon avec la potaſſe qu'il tire également de nous. Que n'augmentons-nous chez nous les Savonneries? L'Etranger nous achete pour 82,000 roubles de ſoie de cochon, dont il employe la moitié à faire des broſſes & des vergettes. Que ne faiſons-nous ces uſtenſiles? Que ne fabriquons-nous auſſi avec nos peaux de lievres des chapeaux, plûtôt que de les laiſſer paſſer en poil chez l'Etranger? Il y a de très-habiles Chapeliers parmi les Colons Allemands qui ſont venus s'établir à Katherinſtat & à Roſſoſchi dans le Diſtrict de Saratow & à Katherinopol dans l'Oucraine. Pour rendre les chapeaux plus fins, il faudroit eſſayer de mêler avec le poil de lievre celui du *Deſman*, au lieu du poil de caſtor. Le Deſman eſt une eſpece de rat muſqué, qui ſe trouve en quantité dans le Don, dans le Volga & ſur-tout dans les Gouvernemens de Voronege & de Caſan. Il vaudroit mieux vendre notre ſeigle & notre froment en farine qu'en grain. C'eſt pourquoi il ſeroit avantageux d'augmenter le nombre des moulins à moudre, d'autant plus que Sa Majeſté Impériale a ſupprimé toute impoſition ſur les moutures. Ceſſons de débiter toutes nos ſemences de lin en nature, employons-en à faire de l'huile au moins la moitié, car il en faut réſerver une certaine quantité pour la vendre en grain aux Etrangers qui en ont beſoin pour ſemer. Il conviendroit auſſi de multiplier les Corderies & les Fabriques de toiles à l'uſage de la Marine. Notre chanvre & notre lin y recevroient un accroiſſement de prix qu'ils n'ont pas lorſqu'ils ſortent du pays en filaſſes. Les Provinces ſituées le long du Dnieper & du Don ſeroient très-propres pour ces Fabriques. Il ſeroit aiſé de débiter les marchandiſes qui en ſortiroient par le canal de la Mer Noire. Nous pourrions auſſi tirer du fer un profit beaucoup plus conſidérable que celui qui nous en revient, ſi nous voulions en employer une

partie à fabriquer des plaques, des pelles, des enclumes, des marteaux & des ancres. Nous sommes obligés d'acheter nous-mêmes ailleurs une assez grande quantité de ces objets. Il faut dire la même chose du cuivre. Nous avons cependant toutes sortes de commodités pour établir les machines hydrauliques nécessaires à ces sortes d'usines. On ne sçauroit croire combien il y auroit à gagner pour nous si nous donnions nous-mêmes la façon aux matieres premieres dont on vient de faire l'énumération.

DANEMARCK.

DE NORVEGE, *le 26 Décembre.*

La Ville de Scheen a été dernierement dévastée par un incendie. L'Eglise, l'Hôtel-de-Ville, l'Hôpital, enfin toutes les maisons, à l'exception d'un petit nombre, onze moulins à scie & le grand pont ont été réduits en cendres en très-peu de tems. C'est encore l'usage du tabac à fumer qui a été la cause de ce malheur.

Scheen est une petite Ville du Gouvernement d'Aggerhus. Elle est remarquable par ses mines de cuivre & de fer. On y en découvrit une d'argent sous le regne de Christian IV, Roi de Danemarck.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 28 Décembre.*

Pour encourager le commerce de la Librairie, il avoit été accordé une prime de quinze pour cent de la valeur des Livres imprimés ici & que l'on importoit chez l'Etranger. Nos Libraires excités par l'appas du gain, embarquoient sans distinction toutes sortes de miseres. Ces denrées typographiques n'étant propres qu'à nous décrier dans l'esprit des autres Nations, il a été décidé que dorénavant on n'accorderoit plus de primes que pour l'exportation d'Ouvrages dignes d'être présentés au Public.

Plusieurs Ordres de Citoyens, par un abus très-préjudiciable au Public, jouissoient de privileges en vertu desquels ils prétendoient être exempts de la Douane & des Accises. Ces exemptions viennent d'être supprimées. Tout le monde sera tenu de payer les Accises, & le produit en sera appliqué aux honoraires des Magistrats des Villes, aux besoins des Universités du Royaume, de l'Académie Royale des Sciences de cette Ville, du College de Skara, aux avances qu'exige l'exploitation des mines de Finlande & de la Laponie, & à d'autres usages d'utilité publique.

On se propose de diminuer les droits de Douane sur les drogues qu'employent les Apothicaires, & sur le papier destiné à l'impression des Livres.

D'EKENAES (*en Nylande, Province de Suede*), *le 20 Décembre.*

Dans la nuit du 25 au 26 Octobre dernier, il périt près de cette Ville un bâtiment dont tout l'Equipage fut noyé. On a cependant retrouvé une partie des marchandises sur les rochers & sur les dunes. Entre autres effets, on a recouvré des montres d'or, des étoffes de soie & une grande quantité de citrons. Ce vaisseau alloit de Lubeck à Pétersbourg. Un autre vaisseau qui alloit de Hambourg à Pétesbourg, a aussi fait naufrage près de Hangoeudd. Aucun des hommes qui le montoient n'a échappé à la mort. Il étoit chargé de quatre-vingt-une pieces d'eau-de-vie dont on a sauvé une partie.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le 12 Décembre.*

Il est mort à Alsfeld dans le Pays de Darmstadt plus de cent enfans qui depuis le mois de Septembre ont été enlevés par la petite vérole. Il y a dix ans que cette maladie causa les mêmes ravages dans cet endroit. Les Partisans de l'inoculation n'ont pas manqué de saisir cette occasion pour faire valoir leur systême, & ils observent que par-tout où il a été adopté il meurt très-peu d'enfans des suites de la petite vérole. A Berlin, par exemple, où l'on inocule beaucoup, il est peu de personnes qui soient emportées par ce fléau. Le Docteur Mutzel est un des plus fameux Inoculateurs du Brandebourg & des pays circonvoisins. Il a une méthode particuliere, au moyen de laquelle ceux qui se mettent entre ses mains pour être inoculés, en sont quittes pour un mois de traitement, à dater du moment où on commence à

les disposer à l'opération, jusqu'à leur parfait rétablissement. Il arrive très-rarement que ceux qui sont inoculés par M. Mutzel, soient malades un seul instant.

Des Lettres de Moldavie & de Valachie portent que ces deux Provinces manquent de grains, à cause des magasins considérables qui se forment dans leur voisinage.

DE BRESLAW, *le 31 Décembre.*

La Société Patriotique de Silésie s'assembla, il y a quelques jours. La Séance fut ouverte par un Mémoire sur *l'exportation du charbon de terre de Silésie.* Il paroît, d'après les observations de l'Auteur de ce Mémoire, qu'il y a peu de profit à esperer pour nous de cette branche de commerce. Notre charbon est très-inférieur à celui d'Angleterre; il ne peut être fort recherché de l'Etranger. D'ailleurs les Anglois ont, par rapport à cet objet, plusieurs autres avantages que nous ne pouvons avoir. Le fret de leur charbon ne leur coûte presque rien, parce qu'ils s'en servent pour lester leurs navires qui sont chargés d'autres marchandises, au lieu que les vaisseaux Prussiens ne peuvent faire le même usage du charbon de Silesie, sans compter que ces vaisseaux étant obligés de passer le Sund, ils sont sujets à des droits très-onéreux. La Société examina ensuite un Mémoire sur la question, *si & quand un labour profond est préférable à un labour léger? & vice versâ.* La Séance fut terminée par la lecture d'un projet concernant les travaux que les Seigneurs exigent de leurs Vassaux. Le but de ce projet est de concilier autant qu'il est possible les droits de l'humanité avec les intérêts des Seigneurs, & d'engager ces derniers à écouter la voie de la nature qui leur parle en faveur d'une classe d'hommes qui est la plus nécessaire à la Société.

DE MUNICH, *le 14 Décembre.*

La Commission Electorale de l'Economie rurale vient de fonder deux prix consistants en une médaille d'or & une autre d'argent pour ceux qui se distingueront dans quelques-unes des parties qui forment l'administration domestique. La premiere de ces médailles a été décernée au P. Paumann, Bénédictin de l'Abbaye de S. Emeran à Ratisbonne, pour avoir fait cultiver avec succès des friches, rétabli un grand nombre de hayes vives, formé des vergers considérables, & réussi dans l'éducation des abeilles & des bêtes à laine. La seconde médaille a été adjugée à un Paysan nommé Michel Mayr de Spoeck, Jurisdiction de Kransberg, pour avoir planté aussi un grand nombre de hayes vives sur son héritage. La valeur & le nombre des médailles augmenteront par la suite proportionnellement aux progrès que nos Cultivateurs feront dans la Science Economique.

DE HESSE-HOMBOURG, *le 1 Janvier.*

La Société Patriotique de cette Ville pour l'encouragement des connoissances & des mœurs, a fait dans le courant des deux dernieres années des pertes qui lui causeront long-tems de vifs regrets. Parmi les illustres Membres que la mort lui a enlevés, il faut mettre le célébre Baron de Haller, un de ses Honoraires. Ce Sçavant qui a parcouru avec éclat tout le cercle des connoissances humaines, & qui s'est également distingué dans les Sciences & les Belles-Lettres, a terminé sa glorieuse carriere à Berne sa Patrie la nuit du 12 au 13 du mois dernier, à l'âge de soixante & dix ans. Il étoit Membre du Grand Conseil Souverain de sa République, Président de l'Académie Royale des Sciences de Gottingue, de la Société Economique de Berne, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris, des Académies & Sociétés de Londres, Berlin, Harlem, Edimbourg, Bologne, Stockolm, Upsal; des Arcades, de Munich, de Crainx, & Chevalier de l'Etoile Polaire. Les nombreux & excellens Traités qu'il a donnés au Public font mieux son éloge que ne pourroit faire toute la Troupe de nos Panégyristes modernes réunis ensemble.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 30 Décembre.*

Notre Ministere vient de prendre des mesures pour l'établissement d'une Fon-

derie de canons auprès des mines de fer de Ximena. L'exploitation de ces mines se fera pour le compte du Roi. Il sera aisé de faire passer les pieces d'Artillerie qui doivent être fondues dans cet Attelier au Camp des Lignes de S. Roch qui n'en est éloigné que d'environ cinq lieues.

On a nouvellement découvert au Mexique une mine de vif-argent. Dix Mineurs Alsaciens sont arrivés à Cadix où ils ne tarderont pas à s'embarquer pour aller exploiter cette mine qui est à trente lieues de Mexico. Elle s'exploitera aux frais & au profit de la même Compagnie qui avoit précédemment l'exploitation de la mine de vif-argent de la Province d'Estramadure.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Grenoble, *le* 10 *Janvier.*

Depuis qu'on a reconnu le mercure pour être le vrai spécifique contre cette terrible maladie qui est le plus grand fléau de la population puisqu'elle la détruit dans son principe, on s'est occupé des moyens de le dissoudre dans l'eau sans l'intermede d'aucun acide, pour pouvoir ensuite le donner aux malades avec plus de sûreté. Cette découverte si précieuse pour l'humanité & qu'on a cherchée inutilement pendant si long tems, n'a point échappé au P. Luglien de Courcelle, Religieux de la Charité de cette Ville. Il a trouvé le secret de faire dissoudre le mercure dans de l'eau pure, par le moyen de l'air fixe. En se conformant à toutes les conditions de l'expérience, on vient à bout de charger l'eau de seize grains de mercure par pinte; ce qui procurera aux Praticiens l'avantage de pouvoir connoitre au juste la dose précise du spécifique dont ils feront usage. Cette liqueur est limpide & transparente & ne forme aucun dépôt. Déjà plusieurs personnes ont usé de ce remede avec succès. On assure même qu'il réussit dans la phthisie pulmonaire.

De Chalans (*en Bas-Poitou*), *le* 10 *Janvier.*

Lettre au Rédacteur. » La rigueur de la saison qui ne permet plus de se livrer aux travaux de la campagne, commence, M., à ramener aux portes de nos habitations les mendians que la crainte d'être enfermés avoit retenus jusqu'à présent. Nous nous trouvons assaillis d'une foule de personnes de tout âge, auxquelles nous ne pouvons nous dispenser de faire part du superflu que la Providence nous a donné; ce sont pour la plûpart des enfans ou des femmes qui nous demandent des secours non-seulement pour le soutien de leur vie, mais encore pour prolonger celle de leurs maris, de leurs parens que des infirmités ou la maladie retiennent dans leurs réduits. Leur sort nous attendrit, mais en les soulageant il nous reste des regrets, c'est de ne pouvoir fournir tout ce qui est nécessaire à un aussi grand nombre de malheureux. Je crois, M., qu'il n'y auroit qu'un seul moyen efficace pour détruire absolument la mendicité; ce seroit de verser dans les Paroisses avec une juste proportion les fonds destinés à nourrir les Pauvres dans les Dépôts. Ces fonds seroient à la disposition d'Administrateurs choisis par les Paroissiens qui auroient à leur tête le Curé du lieu. Comme il ne seroit permis à aucun pauvre de mendier hors de sa Paroisse, chaque canton auroit inspection sur les siens & seroit à portée de sçavoir si réellement ils sont dans le besoin. On employeroit aux réparations des chemins de traverse, à quelques travaux de la campagne ou à des ouvrages de Manufactures les bras valides qui n'auroient point d'occupation chez eux. Des gens charitables visiteroient les malades, leur fourniroient tous les secours dont ils auroient besoin. Les fonds dont on vient de parler ne manqueroient pas d'être accrus par les libéralités des bons Citoyens & des personnes pieuses. Ce n'est pas tant la mendicité qu'il faut proscrire, que de l'occupation qu'il s'agit de donner au Peuple pour lui procurer du pain. M. Guillon, Curé de Soulans a senti l'utilité de cette maxime; il vient d'acheter une certaine quantité de métiers, d'outils de toute espece & de matieres premieres qu'il se propose de distribuer aux pauvres de sa Paroisse. Il s'est déjà concerté avec M. Vaugelade, Inspecteur des Manufactures de

cette Province, très-connu par son zele & ses connoissances, pour se procurer deux Ouvriers intelligens qu'il mettra, avec des appointemens, à la tête de la nouvelle Manufacture dont il va jetter les fondemens. Le produit en sera employé à fournir des alimens, des vêtemens & des secours de toute espece aux pauvres de la Paroisse. Ce respectable Ecclésiastique qui vient de s'abonner pour vos Feuilles, vous rendra compte, M., avec la modestie qui le caracterise, du succès de cet établissement & du digne emploi qu'il sçait faire de ses revenus. Bel exemple pour les gens riches & pour MM. ses Confreres! Par malheur pour ces derniers, il s'en faut de beaucoup que la plûpart ayent à leur disposition les mêmes revenus que M. le Prieur de Soulans. Il est donc à desirer qu'ils reçoivent d'ailleurs des secours qui les mettent en état de l'imiter autant qu'il leur sera possible ».

DE PARIS, *le 17 Janvier.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi. » Sur ce qui a été représenté au Roi en son Conseil, qu'il s'est répandu un Livre en deux volumes, intitulé : *Considérations sur l'état présent de la Colonie de Saint-Domingue*; & Sa Majesté étant informée que cet Ouvrage a fait sensation dans ses Colonies d'Amérique, Elle s'en est fait rendre un compte particulier. Sa Majesté ayant reconnu qu'indépendamment de ce qu'il contenoit d'ailleurs de répréhensible, l'Auteur s'y étoit permis, par des imputations graves, contraires à la vérité, d'attaquer l'Administration des Chefs de Saint-Domingue, Elle a jugé qu'il étoit de sa justice d'arrêter le cours dudit Ouvrage, & de donner à la mémoire du sieur Comte d'Hennery, Gouverneur de Saint-Domingue, qui a si justement mérité l'estime & les regrets de Sa Majesté & ceux de cette Colonie, & au sieur de Vaivre, Intendant, qui y remplit actuellement ses fonctions avec autant de zele que de probité, cette marque publique de sa justice & de la satisfaction qu'Elle a de leurs services » : en conséquence le Roi a ordonné la suppression dudit Ouvrage par Arrêt de son Conseil, du 17 Décembre dernier.

Observation faite par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne, sur une espece de ronces particuliere à l'Isle de Sicile, qui mériteroit d'être multipliée en France dans les endroits secs, arides & pierreux.

Quoi, multiplier les ronces & les épines, s'écrieront d'avance quelques Frondeurs; augmenter le nombre des arbustes inutiles & souvent nuisibles, c'est le comble de la déraison! Mais si on se hâte de juger sans entendre, on verra qu'on se met souvent dans le cas d'être injuste. Ne parler que d'après ce qu'on connoit & raisonner par analogie, ce n'est pas toujours un moyen certain de conclure comme il convient. Les ronces dont il s'agit auroient les avantages de celles de la France & de presque toutes les autres contrées de l'Europe, sans en avoir les inconvéniens. Elles fourniroient des liens très-longs & très-commodes qui ne piqueroient point. J'ai vu cet arbuste très-singulier chez les Reverends Peres Capucins d'Alcamo en Sicile. Le Frere Portier me le montra avec empressement; & comme je paroissois fort étonné de ce que cet arbuste étoit absolument sans épines, & de ce que je pouvois le manier impunément, le bon Frere voulut me tirer de ma surprise & m'expliquer la cause de cette espece de phénomene. S. François, me dit-il, parcourant ces contrées, fut piqué par les épines d'une de ces ronces & en eut même les mains un peu égratignées. Sur le champ il les maudit, ce qu'il fit non par aucun mouvement de vengeance, mais par un esprit de prévoyance paternelle pour ses enfans qui, malgré l'épaisseur de leurs tuniques, pourroient bien ressentir dans la suite les piqûres de ces ronces. Depuis cette époque miraculeuse, la touffe énorme de ronces qui est derriere la grande porte du Couvent des Capucins d'Alcamo n'a plus de dents ni d'épines.

Comme cet arbuste vient de bouture avec la plus grande facilité, il seroit très-aisé de le multiplier. Ceux qui fabriquent des ruches de paille & aussi des tonneaux de paille pour mettre du grain, & qui ont besoin de liens faits avec des ronces refendues, ne seroient plus dans le cas d'avoir les mains déchirées sans cesse par ces épines perfides.

Cette espece de ronces est peut-être commune dans quelque contrée de la France, mais je ne l'ai vue ni maniée nulle part qu'à Alcamo où elle excita singulierement ma surprise. Je connoissois déjà le rosier sans épine qui produit ces très-petites roses connues sous le nom de roses de Bourgogne ou de roses de Berg-op-zoom.

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

Mémoire artificielle des Principes relatifs à la fidelle représentation des Animaux, tant en peinture qu'en sculpture. Premiere Partie, concernant le Cheval; par feu M. Goiffon, attaché à l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris; & par M. Vincent, l'un des Eleves de cette Ecole & son Adjoint. Petit *in-folio*, avec figures.

Quoique la Médecine des animaux soit le principal objet de l'établissement des Ecoles Royales Vétérinaires, on ne néglige pas non-plus d'y donner aux Eleves, à mesure qu'ils avancent dans la carriere, des connoissances particulieres plus ou moins applicables aux Arts, tels que la Peinture & la Sculpture. » Cette » considération n'a pu échapper aux re- » gards d'un Ministre auquel non-seule- » ment la France, mais plusieurs Nations » Etrangeres sont aujourd'hui redevables » d'une Institution dont il a prévu le pre- » mier la nécessité & les avantages; il a » voulu que tous les principes qui peu- » vent tendre à la perfection des Arts » d'imitation ne fussent point négligés ». Le soin de les recueillir a été confié aux Auteurs de cet Ouvrage dont on va tâcher de donner une idée succinte d'après le Prospectus qui nous a été remis.

Les Artistes y trouveront un crayon fidele des proportions générales & particulieres du cheval, des mesures précises de chaque partie relativement au tout, des indications certaines du lieu qu'occupe chaque ressort dans la machine de l'animal, de la disposition particuliere de chacun de ces ressorts, de l'effet de leur jeu, de la forme que prennent ces mêmes ressorts lorsqu'ils se meuvent ou qu'ils sont dans l'inaction, en un mot, toutes les particularités intérieures & extérieures que le Peintre & le Sculpteur doivent connoitre parfaitement pour bien rendre la nature.

Dans une Introduction détaillée, les Auteurs développent les moyens qu'ils ont mis en usage pour parvenir à leur but, c'est-à-dire qu'ils indiquent les procédés qu'il faut suivre pour prendre toutes les dimensions d'un cheval, pour en saisir toutes les proportions. » On y voit » la description de l'Hippometre, ses » usages, sa table, une division de l'é- » chelle propre à chaque cheval, & un » exemple de mesurage qui donne une » idée de ses principales regles ».

Dans la Table raisonnée qui suit cette Introduction, on considere l'Ostéologie du cheval dans son ensemble & dans ses détails. On examine la direction & le terme des mouvemens que chaque articulation permet aux parties de l'animal. On y fait connoitre les attaches des muscles, leur trajet & leur action; on suit la trace & les contours des vaisseaux qui sont apparens.

Après ces premieres notions, on passe à l'examen des centres de mouvement dans les os; on détermine les conditions qui sont requises dans l'à-plomb des membres, pour qu'il soit censé avoir toute la justesse possible; on considere l'attitude de l'animal en station; on recherche comment elle doit être pour qu'elle soit réguliere, eu égard à la flexion de la colonne dorsale, & eu égard aux principaux contours des parties extérieures &c.

» Les Allûres naturelles, telles que le » pas, l'amble, le trot & le galop sont la » matiere de la troisieme Partie, & cet » objet se trouve rempli par l'explica- » tion & la démonstration du tems, de » l'espace & de la durée du pas dans » chacune de ces allûres, de la direc- » tion droite ou oblique du centre de gra- » vité de l'animal, du plus ou moins d'é- » levation des membres sur le sol, de » leur inclinaison, soit en avant, soit en » arriere; de leur appui, de leur sou- » tien, de leur posée, de leur levée, de » la piste de chaque pied &c. ». Enfin l'Ouvrage est terminé par des discussions sur les muscles considérés dans l'état de repos, dans l'action & dans le relâchement.

Ce Livre sera utile non-seulement aux Peintres & aux Sculpteurs, mais généralement à tous ceux qui voudront avoir une connoissance parfaite du cheval &

se perfectionner soit dans la théorie, soit dans l'exercice de l'Equitation.

Pour inspirer au Public une pleine & entiere confiance pour cette utile entreprise, il suffit de dire que les Auteurs ont toujours operé sous les yeux de M. Bourgelat, Directeur-Général des Ecoles, & qu'ils se sont toujours fidellement conformés à ses avis. » Leur zele, » ajoute le Prospectus, prenoit sans cesse » une nouvelle force dans des conseils » dictés par tout ce que l'expérience la » plus approfondie peut donner de lu- » mieres, & par tout ce que l'amitié » peut inspirer d'intérêt ».

La Souscription pour cet Ouvrage s'ouvrira le premier Avril prochain. Le prix sera pour les Souscripteurs de 24 l. & de 30 pour ceux qui ne souscriront pas. On payera 12 l. en souscrivant & 12 l. en recevant l'exemplaire en feuilles, avec les 21 planches qui doivent l'accompagner. Les Souscriptions seront reçues par M. Chabert, Directeur de l'Ecole de Paris, au Château d'Alfort; & par M. Beaupré, Régisseur de l'Ecole de Lyon. On aura soin d'affranchir le port des lettres & celui de l'argent de la Souscription.

I I I.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

A V I S.

Le Sr. Williams, Jardinier Anglois du Duc de Bouillon, à Navarre, donne avis qu'il a établi dans cet endroit une Pépiniere de Plantes du nombre de celles qui passent pour être les plus rares, & qu'il a fait venir d'Angleterre; comme le Thé de la Chine, le Thé du Labrador, le Thé du Docteur Boërhawe, le Thé de Jersey ou *Theanothus*, le Thé nommé Psoralia, celui du Paraguai, l'Arbre au Camphre, l'Arbre à l'Anis, la Toute-Epice ou *Pimento*, les Jasmins d'Arabie & du Cap à fleurs doubles & simples, les Tulipiers & cinq sortes de Magnolia, les Rhododendron, Katmia, Andromeda, Clethra, Itea, Prinas, Anona, Halesia, Nyssa, Rhodora, Azalea, Sassafras, Benjoin, Aralia, Styrax, Arbre de Cire, Arbre de Suif, Gingo Biloba ou Noix-Pistache du Japon, Hamamelis, Arbre de Neige, Bois à Bouton, Arbousier à fleurs rouges, avec beaucoup d'autres moins rares.

Il peut fournir des Pins du Lord Waimouth, des Melezes & Lauriers de Portugal de trois pieds de hauteur, à 5 louis le cent, & ceux d'environ un pied de haut à 50 liv. le cent. Les personnes qui en souhaiteront pourront s'adresser à lui sur les lieux, ou bien lui écrire à Navarre chez le Duc de Bouillon.

I I.

Extrait des Observations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Décembre 1777.

Vents dominans, nord & nord-est; plus grand degré de chaleur, 8 ¾ degrés le 1; moindre degré de chaleur, 6 deg. de condensation le 13; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 7 lignes le 11; moindre élévation, 27 pouc. 0 ¼ lig. le 25; quantité de pluie, 22 lig. tombées en quinze jours; évaporation, 8 lig.; déclinaison de l'aiguille aimanté, 19°. 12′. 57″. Température, froide, humide & très-désagréable. Maladie; plusieurs malades attaqués de maladies chroniques ont succombé. Nous avons eu des fievres malignes, des fluxions de poitrine & quelques apoplexies. Productions de la Terre. Les bleds étoient très-beaux sous la neige.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, des Soc. Roy. de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 16 Janvier.

Le beau turbot 57 liv.; le moyen à proportion; le saumon, depuis 24 livres jusqu'à 32; le panier de merlans bas-Normands, depuis 13 liv. jusqu'à 21; le panier de merlans de Calais, depuis 4 l. jusqu'à 4 liv. 10 s.; les flottes, depuis 7 l. jusqu'à 15; la paire de belles solles, depuis 5 l. jusqu'à 7; la paire de moyennes solles 3 liv.; la raye bouclée, depuis 5 l. jusqu'à 7; le panier d'harengs de Honfleur, depuis 5 liv. jusqu'à 7: le panier de limandes de Calais, depuis 4 l. jusqu'à 4 l. 10 s.; les moyennes truites, depuis 1 liv. 10 s. jusqu'à 2 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 17 Janvier 1778, au Mercredi 21 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 23 à 24 l. 10 s.; le seigle, de 10, 10 liv. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 10 liv., 10 l. 10 s. à 11 l. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 21, 22, 23 à 24 l. 15 s.; le seigle, de 10 l., 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 10 l. 10 s., 11 à 11 l. 5 s. *le septier.*

Du Samedi 17 Janv. 1777 au Mercredi 17 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 l.; *id.* à la Grêve, de 21, 22 à 22 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 21 Janv. 1778, de 55 à 56 l.; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Janvier 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	712	3	
Les guinées à . . .	722	11	
Ducats à	98	3	*once.*
Or fin à 23 karats . .			
31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84	2	
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	55		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	53	1	
Piastres à	50	7	

Changes de Paris du 21 Janvier 1778.

Amsterdam	53	5	8e. à ½
Londres	31	5	8e.
Hambourg	190	½	à ¾
Madrid	15	3	6
Cadix	15		
Livourne	96		
Gênes	94		
Lyon *Rois*	¾		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1778.	*Lundi* 19.	*Mardi* 20.	*Mercredi* 21.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1822 ½ 20 . .	1815	1815 . . . .
D°. 16 25es . .	1180	1180	1180 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	410	410 . . . .
Rescriptions . .	11 ¼ ½ 12 13 12 ½ (12	12 ½ ¼ 12 . .	11 ½ ¾ 12 11 ¼
Bil. des Fermes .	1 ¼	1 ½.	1 ½. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six pre[illegible] mois 1777.

Du Sam. 17 Janv. 1778		Du Lundi 19.		Du Mardi 20.
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*
Caron ..... vres.	J.	Thevenin... pplles.	M.	Cauchy ..... pplles.
Perpétuelles.	J.	Viageres.....	M.	Viageres.....
Despeignes. Viag	M.	Masson..... pplles.	M.	Tontine.....
Perpétuelles..	M.	Delamotte.. pplles.	L.	Marsollier.... vres.
Tontine.....	M.	Viageres	J.	Perpétuelles..
Gosley..... pplles.	M.	Creuzé ..... pplles.	L.	Defays..... pplles.
Viageres	M.	Viageres....	M.	Viageres.....
Lenoir..... pplles.	M.	Tontine.....	M.	Desplaces... pplles.
Viageres.....	M.	Certain..... pplles.	t. l.	Viageres.....
		Viageres ...	t. l.	Tontine .....
Six derniers mois 1777.		Tontine	t. l.	Vieillard... pplles.
		.....		Viageres.....
Delarue.. Viag...	A.	.....		Tontine .....
Perpétuelles.	A.	.....		.....
Tontine	A.	.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D[illegible] Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 3 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 31 Décembre.*

CErtains cantons de la Russie produisent un insecte très-analogue à la cochenille des Indes. Il s'attache aux racines du fraisier sauvage, quelquefois à celles du seigle, & plus souvent à une plante désignée par le chevalier de Linné sous le nom de *Lychnis viscaria*, laquelle se nomme dans la Petite-Russie Smilka. Il fait aussi volontiers sa résidence sur différentes especes de quintefeuille. Cette cochenille se trouve en abondance dans les lieux sabloneux de la Petite & de la Nouvelle Russie, & dans les Gouvernemens de Belgorod & de Voronege ainsi qu'autour de Samera. On a proposé de tirer avantage de cette espece de cochenille pour remplacer celle des Indes. Il est vrai qu'elle ne fournit pas une couleur aussi éclatante que la cochenille Indienne. Cependant quand on la traite avec soin, la teinture en est fort belle & très-adhérente. Elle pourroit suffire dans plusieurs cas; mais il faudroit en faire la récolte avec soin. On pourroit y employer les enfans & les femmes. L'Auteur de cette observation prétend que nous pourrions, par ce moyen, épargner une partie de l'argent que nous déboursons pour nous procurer de la cochenille. Suivant ses calculs, nous en achetons pour 147,000 roubles, & nous en vendons aux Perses & aux Boukares pour 126,000 roubles.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 8 Janvier.*

Dans les Séances ordinaires du 28 Août & du 24 Septembre derniers de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de cette Ville, M. Gerhard, Conseiller des Mines, lut des observations fort curieuses sur la Pierre changeante, nommée *Oculus mundi.*

Le caractere de cette pierre est d'être opaque à l'air, de devenir transparente lorsqu'on la plonge dans l'eau, & ensuite de reprendre à l'air son opacité. L'Auteur remarque que ces phénomenes ont été connus de plusieurs Minéralogistes; que M. de Wynpresse a observé que ce changement se faisoit dans l'eau pure, dans la lessive du sel végétal, & dans l'esprit-de-vin. On ne sçavoit d'où venoit cette pierre; mais M. le Baron de Velthun, Conseiller de la Chambre, & Vice-Intendant des Mines au Hartz, a découvert qu'elle forme l'écorce qui environne les opales & les chalcédoines d'Islande & de Ferroë; on la trouve aussi en Silésie, où elle fait l'écorce brunâtre & jaunâtre de la chrysoprase.

M. Gerhard a fait beaucoup d'expériences sur cette pierre en la plongeant dans l'eau bouillante, dans l'eau chaude,

dans l'eau froide, dans les acides minéraux & végétaux, dans des dissolutions de sel de soude, de sel alcali volatil, dans l'esprit-de-vin, dans des liqueurs métalliques, dans des teintures résineuses &c. Il a remarqué que le poids de la pierre a augmenté depuis un quart de grain jusqu'à trois grains; qu'elle devenoit transparente dans toutes les liqueurs, & qu'elle recouvroit constamment sa premiere opacité à l'air; mais que les intervalles entre les passages de la transparence à l'opacité differoient suivant la nature des liqueurs; & quand il a mis la pierre transparente dans un verre, avec l'hygrometre, cet instrument a tourné.

Les dissolutions chymiques auxquelle-l'Auteur a soumis cette pierre, prouvent qu'elle est composée de deux tiers de terre d'alun, & d'un tiers de terre vitrifiable & de matiere grasse. L'espece brune de Siléſie contient aussi du fer. Il résulte encore de ces essais que cette pierre singuliere s'imbibe de tous les fluides dans lesquels on la plonge; & comme les rayons de lumiere y trouvent alors un passage en ligne droite, il n'y a pas lieu de douter que c'est à cette circonstance qu'elle doit sa transparence.

Ce n'est donc ni un quartz ni un caillou, mais une pierre grasse de l'ordre de celles qui contiennent de la terre d'alun. D'où l'Auteur avoit conclu qu'il falloit en faire plutôt une espece qu'un genre, parce que, disoit-il dans un premier Mémoire, il pouvoit arriver qu'on decouvrit des pierres chatoyantes parmi les pierres grasses qui contiennent la manganèse du sel marin. En effet ce qu'il présumoit est arrivé. Peu de tems après cette observation, il a fait la découverte d'un fragment de pierre néphrétique de Reichenstein en Siléſie, qui présente les mêmes phénomenes que l'*Oculus mundi*. Cette pierre qui exposée à l'air n'étoit que foiblement transparente, l'est devenue complettement lorsqu'on l'eut plongée dans l'eau. Il y a pourtant une grande différence entre ce morceau & les autres qu'on a examinés d'abord; car à celui-ci il faut plusieurs jours avant qu'il devienne transparent dans l'eau. En examinant cette différence, l'Auteur a trouvé qu'elle consiste uniquement dans une plus grande quantité de matiere grasse qui y est contenue; car si on fait bouillir cette nouvelle espece d'*Oculus mundi* dans du vinaigre, & encore plus dans la lessive caustique, on s'appercevra qu'après cette opération, le tems qu'il lui faut pour devenir transparente dans l'eau, est bien abrégé. Cette expérience donne lieu de soupconner que peut-être toutes les pierres grasses, mais dans lesquelles la matiere grasse n'est pas trop abondante & qui ne sont pas trop chargées de parties martiales, pourroient produire le même effet, d'autant plus qu'il est vraisemblable que toutes les especes qui appartiennent à cette classe doivent leur origine sur-tout à une terre glaise ou marneuse dont le caractere principal est de s'imbiber fortement des principes fluides.

De Francfort, *le 17 Janvier.*

Il y a quelque tems qu'on annonça que pour détruire les chenilles, il falloit préparer aux gobes-mouches, hoches-queues & autres oiseaux semblables des lieux commodes pour y construire leurs nids, & que les peres & les enfans faisoient une guerre si cruelle à ces insectes qu'il n'en restoit pas un seul. Un Econome de Lichtemberg assure avoir fait cette expérience, & qu'elle est infaillible; mais en même tems il prévient que si dans les environs il y avoit des ruches, les abeilles deviendroient les victimes de la voracité de ces oiseaux.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Lyon, *le 19 Janvier.*

Ces jours derniers, la Séance du Concours pour les Accouchemens, se tint dans une des salles de l'Intendance. M. Vitet, Médecin & Professeur, commença par un Discours dans lequel il démontra les avantages de l'Ecole établie par M. l'Intendant en faveur des Sages-Femmes de la Campagne. Il y fit voir que les femmes avoient une grande supériorité sur les hommes pour réussir dans l'Art des Accouchemens.

MM. les Médecins procéderent en-

suite à l'examen des Eleves. Après que le mérite de chacune des Prétendantes eût été balancé, on fit la distribution des prix. M. l'Intendant donna lui-même le premier à Etiennette *Olagnier* de Rive-de-Gier, & le second à Philiberte *Bost* de la Paroisse de Joux. Antoinette *Jacob* de Saint-Germain-Laval, & Claudine *Merle* de Belle-Ville obtinrent chacune aussi un prix. Les Eleves couronnées furent présentées, après le Concours, à Madame l'Intendante qui leur fit à chacune un présent. Etiennette *Olagnier* en reçut un vase d'argent sur lequel étoient gravés ces mots : *Premier Prix du Concours d'Accouchemens, donné par Madame de* FLESSELLES, *Intendante de Lyon*, 17 *Janvier* 1778.

Il est à desirer qu'un Etablissement aussi utile à l'humanité se soutienne, & que M. Vitet puisse seconder encore longtems le zele de M. & de Me. de Flesselles, en continuant d'instruire les jeunes Sages-Femmes.

DE PARIS, *le* 29 *Janvier*.

Lettre au Rédacteur de la Gazette. » J'ai été, M., Mardi 27, à la Séance publique de la Société Royale de Médecine ; le concours de Citoyens de tout Ordre y étoit considérable, & les applaudissemens donnés aux divers Mémoires qui y ont été lus montrent l'idée que le Public se forme d'un Etablissement dont toutes les vues se dirigent au bien de l'humanité. Des prix utiles décernés & annoncés, un Mémoire sur les maladies de 1777 & des observations sur la température des diverses saisons de cette année, par M. Lorry ; des recherches curieuses sur l'Electricité Médicale, par M. Mauduit, & plusieurs autres Ecrits qui font également honneur au zele & aux lumieres de leurs Auteurs, m'ont fait le plus grand plaisir ; mais celui dont je veux vous entretenir, M., ayant un rapport plus direct à l'Agriculture, je m'y arrêterai davantage.

J'avois toujours oui dire que l'ergot du seigle étoit dangereux, j'avois même entendu en frémissant raconter des détails affligeans sur les cruelles maladies qu'il causoit, & je ne doutois pas qu'on ne cherchât les moyens non-seulement de les guérir, mais encore, ce qui n'est pas moins nécessaire, celui de les prévenir. J'avois vu avec peine des hommes connus & dont l'autorité peut au moins inspirer des doutes, devenir les défenseurs de l'ergot ; la Société Royale de Médecine a regardé, avec raison, comme un des objets les plus dignes de ses soins d'éclaircir ces doutes, & le Gouvernement, touché de l'importance de recherches dont le but est de veiller à la conservation des hommes, a secondé ses travaux en la mettant à même de constater par des expériences faites en Sologne où l'ergot est commun, & les maladies qu'on lui attribue fréquentes, ou le danger de l'ergot, ou la fausseté des imputations qu'on avoit formées contre lui. M. l'Abbé Tessier a été envoyé dans cette Province, & toutes les recherches qu'il a faites, toutes les expériences dont il les a accompagnées, ont démontré, 1o. que tous les animaux repugnent à manger de l'ergot ; 2o. que ceux qui en mangent périssent plus ou moins vîte ; 3o. que les symptômes & accidens qu'on remarque dans leurs maladies, après en avoir mangé, sont les mêmes que ceux des maladies fréquentes en Sologne où l'ergot est commun. Apres cela, M., il me semble que les Défenseurs de l'ergot, dont l'intention a été sans doute bonne, ne peuvent guères le justifier ; & si leur zele pour la vérité étoit moins connu, on ne leur sauroit gré du desir qu'il ont témoigné eux-mêmes d'un examen contradictoire à leurs assertions.

Je vois donc, M., que l'ergot sera justement proscrit ; mais ce qui me paroîtroit intéressant, seroit que ceux qui s'appliquent aux Arts & aux Sciences utiles, voulussent bien, par la voye de votre Gazette, indiquer un moyen simple, facile & peu dispendieux de séparer l'ergot du seigle, sans quoi il seroit à craindre que la paresse ne prévalût sur le soin de sa propre conservation parmi bien des Cultivateurs, puisqu'en Sologne même M. l'Abbé Teissier a trouvé des difficultés pour se procurer la quantité d'ergot nécessaire à ses expériences.

Comme M. l'Abbé Teissier, Membre éclairé de la Société Royale, en suivant ses vues, doit s'occuper de la nielle & de la carie du bled, vous devriez, M.,

inviter vos Lecteurs à vous adresser sur ce point leurs observations, qui peut-être donneroient lieu à des recherches & expériences utiles ».

N.B. Nous avons été témoins des marques de satisfaction que le Public n'a cessé de donner pendant tout le cours de cette brillante Séance, dont nous nous proposons de parler plus en détail. En attendant, nous allons publier le Programme des Prix que la Société Royale de Médecine a fait distribuer dans son Assemblée. Mais nous croyons devoir auparavant joindre nos invitations à celles de l'illustre Citoyen qui nous a adressé la Lettre qu'on vient de lire. S'il se trouve des personnes disposées à répondre à ses vues patriotiques, nous nous empresserons de faire jouir le Public du fruit de leurs recherches. Voilà une belle occasion pour nos Sociétés d'Agriculture, de donner des preuves & de leur zele & de l'utilité de leur institution. L'objet dont il s'agit ici est assurément bien digne de leur attention.

Prix proposés par la Société Royale de Médecine.

Le sujet du premier prix que la Société propose pour l'année 1778, est de

Déterminer quels sont les rapports des Maladies Epidémiques, avec celles qui surviennent en même tems & dans le même lieu, & que l'on appelle Intercurrentes ; *quelles sont leurs complications, & jusqu'à quel point ces complications influent sur leur traitement?*

On observe souvent, lorsqu'il regne une Epidémie, que les maladies qui paroissent en même tems, prennent plusieurs de ses caractères & se compliquent avec elle. C'est ainsi que SIDENHAM traita vers la fin du dernier siecle, une fievre qu'il appella *Varioleuse*; parce que, excepté l'éruption, elle présentoit presque tous les symptômes de la petite vérole. Le même Médecin a décrit une autre fievre, qu'il a appellé *Dyssentérique*, parce qu'elle réunissoit plusieurs des accidens propres à la dyssenterie. On trouve quelques autres observations semblables éparses dans les Auteurs; mais ce point de pratique n'ayant point encore été suffisamment éclairci, la Société desire réunir une suite de faits, d'après lesquels on puisse établir quelques principes à cet égard.

Il seroit sur-tout très-intéressant de déterminer par l'observation quelles sont les maladies aiguës avec lesquelles telle ou telle épidémie se complique le plus souvent. C'est sur-tout dans les hôpitaux que l'on est à portée de voir, & d'apprécier ces complications.

Les Mémoires qui concourront seront remis avant le 15 Novembre 1778; & ce prix, qui est de 300 livres, sera distribué en Janvier 1779.

La Société propose pour sujet d'un second prix qu'elle distribuera en Janvier 1780, la question suivante,

Déterminer quel peut être le meilleur traitement de la Rage.

Les Auteurs qui concourront feront attention que l'on ne demande point une théorie sur les causes de la rage; mais que c'est par des faits que l'on doit prouver l'efficacité du traitement qu'on adoptera.

Les Auteurs doivent encore observer que l'on desire sçavoir s'il est possible, non-seulement de prévenir la rage avant qu'elle soit déclarée, mais encore de la guérir quand elle est confirmée.

Si les Auteurs se bornent à n'indiquer que les moyens de prévenir cette maladie, ils doivent s'appliquer à prouver que l'animal qui sera regardé comme l'ayant communiquée, aura été réellement enragé, & que le sujet que l'on citera comme préservé, en aura éprouvé quelques symptômes avant-coureurs, tels que la tristesse, la taciturnité, une sensibilité excessive au bruit, à l'agitation de l'air, &c. sans quoi on ne pourroit rien conclure des expériences rapportées, puisqu'une maladie contagieuse quelconque n'attaque pas tous ceux qui s'y exposent. On desireroit en même tems qu'on rapportât des exemples de rage spontanée dans les hommes, s'il y en a réellement.

On a cru devoir remettre ce prix à deux ans, afin que les Auteurs aient non-seulement le tems de faire les recherches nécessaires, mais encore pour les mettre dans le cas d'observer par eux-mêmes; soit qu'ils aient occasion de traiter des hommes mordus ou hydrophobes, soit qu'ils tentent des expériences sur des animaux, qu'ils feront mordre

à dessein : dans cette derniere supposition, les Auteurs indiqueront les meilleurs moyens de faire ces expériences.

Les Mémoires qui concourront seront envoyés avant le premier Novembre 1779. Ce prix, de la valeur de 600 liv., est dû à la bienfaisance de M. LENOIR, Conseiller d'Etat, Lieutenant-Général de Police.

La Société propose le travail suivant sur les maladies des bestiaux, pour tenir lieu d'un troisieme prix.

Presque toutes les maladies aiguës & chroniques dont les bestiaux sont attaqués portent différens noms, non-seulement dans chaque Province, mais encore dans chaque canton : elles n'ont d'ailleurs jamais été convenablement observées ni décrites.

La Compagnie, persuadée que ce travail doit être regardé comme la base de l'Art Vétérinaire, desire que chaque Médecin ou Physicien lui envoie un exposé succinct des maladies dont les bestiaux sont attaqués dans le pays qu'il habite, en faisant la plus grande attention à l'influence du climat : il est facile de voir qu'elle sera, par ce moyen en état de comparer ces maladies entr'elles, d'en fixer les especes, d'en indiquer le traitement, & de déterminer jusqu'à quel point celles que l'on observe dans les Provinces les plus éloignées diffèrent les unes des autres.

La Société demande donc qu'on lui envoie

Un tableau des maladies aiguës & chroniques auxquelles les bestiaux de toute espece sont sujets dans chaque pays ; contenant 1°. les noms vulgaires de ces maladies. 2°. Leur description. 3°. Leur traitement ordinaire. 4°. Les causes auxquelles on a coutume de les attribuer.

La Société ne pourra déterminer la somme nécessaire pour ces encouragemens, que lorsqu'elle connoitra le nombre des Mémoires dont les Auteurs mériteront sa reconnoissance. Elle se contente d'assurer qu'elle en donnera des témoignages publics à tous ceux qui lui enverront des descriptions bien faites des maladies sur lesquelles elle desire avoir des renseignemens. Elle n'espere point réunir en un an tous ces matériaux ; mais elle fera mention dans sa Séance publique des meilleurs Mémoires qui lui seront adressés dans le courant de chaque année.

Les Mémoires qui concourront à ces Prix seront adressés, francs de port, *avec des Billets cachetés contenant le nom de l'Auteur & portant la même Epigraphe que le Mémoire*, à M. Vicq d'Azyr, *Secretaire perpétuel de la Société Royale de Médecine, rue du Sépulcre, à Paris.*

DESCRIPTION des Jardins des Malthe, tirée des Voyages manuscrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne.

Les oranges & les grenades délicieuses que produit l'Isle de Malthe sont connues dans toute l'Europe. Qu'on ne s'imagine point que les arbres qui donnent ces fruits si agréables au goût, viennent spontanément dans ce pays. Ils y ont été transplantés de Portugal où on les avoit apportés de la Chine vers l'an 1530. Comme le climat de Malthe est très-chaud & que l'oranger & le grenadier se trouvent très-bien de cette température, il s'ensuit qu'ils y ont dû prosperer singulierement. D'ailleurs les Malthois entendent très-bien la culture de ces arbres. Comme on parle dans plusieurs contrées des fameux Jardins de Malthe, & que quelques personnes, distinguées par leur naissance & par leur fortune, demeurant sur le continent, en louent dans cette Isle, j'ose croire qu'on ne sera pas fâché de connoître leur distribution qui est très-analogue à la nature des productions qu'on y cultive.

La plûpart des Jardins de Malthe sont rectangulaires ou quarrés. On y entre par une petite porte qui se trouve au milieu d'un de leurs petits côtés. Cette porte conduit à une grande allée qui partage le terrein en deux parties égales dans sa longueur. Celle-ci est divisée à son tour par une allée de même largeur qui la coupe à angles droits vers son milieu ; ce qui forme une croix. A l'intersection des deux allées, on ménage une salle circulaire ou octogone, où on place quelquefois une table de pierre de même forme que cette espece de salle dont on vient de parler. Lorsque le Jardin est d'une certaine grandeur, il y regne intérieurement autour des murs de clôture une allée aussi large que celles qui

ſe croiſent à angles droits vers ſon milieu. Dans le cas contraire, elles n'ont que deux pieds de large au lieu de ſix & même de dix qu'elles ont ordinairement. Toutes ces allées ſont terraſſées avec un mélange de pozzolane apportée des environs de Naples ou de la Sicile, & de la chaux délayée enſemble. Ces terraſſes qui ne peuvent avoir lieu que dans un Jardin d'une étendue bornée, diſpenſent du ſoin d'arracher les mauvaiſes herbes, de l'incommodité de la pouſſiere & du ſoin de ſabler. Tout autour de ces allées qui ſont toujours de la plus grande propreté, on plante des dales de pierre d'une certaine épaiſſeur, qui s'élevent de terre de deux pieds & demi & même de trois pieds. Ces dales forment autant de caiſſes qu'il y a de compartimens dans le jardin, & de plus une longue caiſſe qui regne tout autour des murs. C'eſt dans ces encaiſſemens qu'on met de la terre tranſportée de la Sicile mêlée avec du fumier ou autres engrais, & qu'on plante les orangers à ſix pieds de diſtance les uns des autres. On réſerve les citroniers & les grenadiers pour les planter en eſpalier contre les murs.

Comme l'oranger a beſoin d'être arroſé dans les grandes chaleurs, on ménage une rigole dans l'épaiſſeur des dales qui forment les encaiſſemens par où on fait couler l'eau qu'on tire d'une citerne où elle eſt ramaſſée & conſervée précieuſement. Cette rigole regne quelquefois le long des allées & aboutit à des puiſards peu profonds d'où le Jardinier la tire avec un arroſoir.

Tout le long des allées s'élevent à huit & dix pieds de diſtance des piliers ou des colonnes de pierre auxquelles les dales qui forment les encaiſſemens ſervent de ſoubaſſement ou de ſocle. On y place au-deſſus des pieces de bois qui traverſent les allées & qui les joignent les unes avec les autres. Sur cette eſpece de cadre, on met des treillages ſur leſquels s'étendent les ſeps de vigne qui ſont plantés au pied de chaque pilier ou colonne, & qui forment dans la ſuite un couvert auſſi agréable qu'utile. Ceux qui veulent un peu plus de décoration placent des vaſes ou des ſtatues entre chaque colonne. S'ils y mettent des vaſes de pierre, où ils élevent les plus belles fleurs, ils ont ſoin de tourner un des angles de leurs piedeſtaux du côté de l'allée. Cette ſuite d'angles & de faces de piedeſtaux qui ſe préſentent obliquement ſur la ligne du milieu de l'allée, contraſtent avec les colonnes ou les piliers, produiſent l'effet des décorations de théâtre & prolongent l'allée à la vue. La maiſon eſt ordinairement au fond du jardin ; elle eſt annoncée par un eſpace circulaire ou demi-octogone pris ſur le jardin, & par un perron. Chaque maiſon, appartenant à des perſonnes honnêtes, a ſon Oratoire ou Chapelle. Pluſieurs de ces Oratoires ſont très-élégants. La plûpart de ces charmantes retraites ont été bâties par de vieux Commandeurs de Malthe qui n'ont rien épargné pour y être agréablement & commodément. Elles ont toutes des terraſſes en guiſe de toits, ſelon l'uſage des Turcs & des Barbareſques ; ce qui eſt très-agréable pour prendre le frais dans un pays auſſi chaud. Les murs de clôture ſont tous en bonne pierre & fort hauts *; la citerne eſt la piece eſſentielle de ces aſyles champêtres. L'Ordre loue ces maiſons à vil prix à la mort des Propriétaires.

Le Jardin de Malthe qui lors de mon ſéjour dans cette Iſle, paſſoit pour le plus beau, après ceux du Grand-Maître, tels que le Boſquet à Saint Antoine, étoit celui de M. le Commandeur de Blacas, d'Aups en Provence. On y voyoit une ſuite des plantes les plus rares des quatre parties du monde, & une petite ménagerie.

Note relative au morceau précédent.

* On raconte une hiſtoire à Malthe pour prouver l'agilité de ſes Habitans qui grimpent comme des chats, ſçavoir qu'un vieux Commandeur, très-jaloux de ſa propriété, faiſoit un jour enclore ſon Jardin avec des murailles très-élevées ; il ſurveilloit lui-même ſes Ouvriers & les payoit tous les ſoirs pour leur journée. Un d'entr'eux ayant, par mégarde, oublié ſes outils dans le Jardin, demanda à ce Commandeur la permiſſion de les y aller chercher. Celui-ci la lui accorda & ſe diſpoſoit même à lui ouvrir la porte. *Ce n'eſt pas la peine, Excellence*, dit le Maçon Malthois, qui eſcalada le mur, quoique déjà très-élevé,

avec une agilité qui fit voir au Commandeur que sa clôture & ses alarmes étoient également inutiles. Le Vieillard stupéfait demeura très-long-tems à revenir de sa surprise.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

MOYEN de préserver la Vigne des premieres gelées, par M. Barthélemy Miger.

La fin d'Avril & le commencement de Mai est la saison où les vignes sont le plus exposées à être fatiguées par les gelées ; le procédé que j'ai vu mettre en usage par un de mes voisins, pour conserver les fruits de sa vigne, me paroît trop intéressant, dans les circonstances présentes, pour ne pas le communiquer à ceux qui cultivent cette plante & aux Amateurs de son jus.

En 1750, j'étois Propriétaire de trente-trois perches de vigne sur le terroir de Bessonville, Paroisse de la Chapelle-la-Reine ; un Vigneron qui en possédoit la même quantité que moi, & dont la vigne étoit voisine de la mienne, voyant, quelques jours avant l'Ascension, le vent du nord augmenter, rassembla ses enfans & se rendit avec eux dans sa vigne ; avec leur secours, il éleva des petites buttes de terre autour des souches : il faut remarquer que sa vigne étoit d'ailleurs bien façonnée, & que le terrein en étoit bien meuble. Lorsque la gelée fut passée, il vint dégager les souches de sa vigne qui, par ce moyen, se trouva préservée de tout accident. Cette opération lui a tellement réussi qu'il est le seul de ce vignoble qui y ait paru aux vendanges avec une voiture & des tonneaux, tandis que ma récolte ne put emplir un saladier d'ozier. Le moment approche où nous pourrions être exposés aux mêmes infortunes, j'ai cru devoir mettre ceux qui voudront s'en garantir, en état de profiter de l'industrie de ce sage Vigneron.

On doit s'attendre qu'en *buttant* les souches & en les dégageant, il pourra s'éclater & casser quelques bourgeons ; mais la majeure partie sera toujours préservée du péril.

II.

REMEDE contre les violens effets de l'asthme, tiré & traduit de l'Annual Register *, année 1776, par M. Pingeron.*

On prend deux ou trois tasses de café mocka ou du meilleur café qu'on peut trouver, sans lait & sans sucre, à peu de distance l'une de l'autre ; la qualité incisive & stimulante du café, sur-tout de celui qui est fraichement moulu, brise les humeurs tenaces & visqueuses ; elle les dispose au mouvement, facilite l'expectoration & débarrasse par-là les poumons dont le jeu étoit gêné.

Les Anglois guérissent le rhume & la forte toux en prenant jusqu'à 18 goutes de *laudanum* & du café à la suite jusqu'à trois tasses, mais toujours à petite dose. Le rhume le plus opiniâtre & la toux cédent dans une heure ou deux au plus à ce remede. Il est bon de remarquer que la qualité narcotique du laudanum ou opium est combattue par la qualité stimulante du café. Peut-être dans le combat de ces remedes opposés, l'humeur épaissie par le rhume se brise-t-elle & entre-t-elle plus aisément dans la circulation.

Les Turcs, les Arabes & généralement tous les Mahometans font usage de l'opium & courroient risque de s'empoisonner s'ils ne le combattoient pas par le café qu'ils prennent toujours sans sucre & à forte dose.

III.

AVIS.

M. le Comte de Bourg-Neuf nous a prié d'avertir les Curieux qu'il ne pourra leur donner chez lui aucun éclaircissement sur les nouvelles Pompes que nous avons annoncées dans la Feuille du 3 Janvier de cette année, qu'après qu'il aura eu l'honneur de les présenter au Roi & aux Princes de la Famille Royale.

---

* *Ouvrage Périodique dont il paroît un volume tous les ans en Angleterre; c'est le précis très-bien fait de ce qu'il y a d'intéressant dans tous les Journaux.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 28 Janvier 1778, au Samedi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 22 à 24 livres; le seigle, de 10 liv. 15 s., 11 à 11 l. 10 s.; l'orge, de 10, 10 liv. 10 s. à 11 liv. Le froment au Port de la Grêve, de 22, 23 à 24 l. 10 s.; le seigle, de 10 l. 10 s., 11 à 11 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 15 s. à 10 l. 10 s. *le septier.*

Du Mercredi 28 Janv. 1777 au Samedi 31 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 31 Janv. 1778, de 55 à 56 l.; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 35 à 36 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Janvier 1778.

Or de Portug. à . . .	724 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	712		
Les guinées à . . .	722	10	
Ducats à	98	4	once.
Or fin à 23 karats . .			
31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84	2	
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	54	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	53	3	
Piastres à	50	5	

Changes de Paris du 31 Janvier 1778.

Amsterdam	53	5	8e. à ½
Londres	31	9	16e. à ½
Hambourg	190	½	à ¼
Madrid	15	3	6 à 4
Cadix	15		
Livourne	96		
Gênes	94		
Lyon *Rois*	⅞	P.	⅞

Janv. 1778.	*Jeudi* 29.	*Vendredi* 30.	*Samedi* 31.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1790 87 ½ 85. .	1780 77 ½ 75 .	1775 77 ½ .
D°. 16 25es . .	1160	1160	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	406	406	402 . . .
Rescriptions . .	12 ¼ ½ ¾ 13 12 ¾	12 ½ 13 12 ¾ 13 12 ¾	12 ½ ¾ 13 12
Bil. des Fermes .	2	2	2 ¼ 2 . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six pr mois 1777.

Du Mar. 27 Janv. 1774		Du Mercredi 28.		Du Jeudi 29.
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*
Cauchy ..... pples.	P.	Boutray.... pples.	M.	Deschapelles. vres.
Viageres	P.	Viageres.....	M.	Perpétuelles.
Tontine	t. l.	Tontine	M.	Alissant. Viag....
Marsollier .... vres.	P.	Cochin..... pples.	L.	Perpétuelles.
Perpétuelles.	P.	Radix ..... pples.	M.	De S. Janvier vres
Defays..... pples.	M.	Viageres	M.	
Viageres.....	M.	Defrance .. Viag.	L.	*Six derniers mois*
Vieillard... pples.	M.	Perpétuelles..	L.	
Viageres.....	M.	Gauthier..... vres.	L.	Nau ..... pp
Tontine	P.	Perpétuelles ..	L.	Viageres....
Desplaces... pples.	M.	.....		Tontine ....
Viageres.....	M.	.....		Decourmont. pp
Tontine	M.	.....		Viageres....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le J d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nec des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 14 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 6 Mars.*

DES Marchands & des Artisans de toutes les Nations viennent journellement s'établir dans cette Capitale. Ils y sont attirés par la protection que notre Ministere accorde aux Arts & par l'esprit de tolerance qui l'anime. On compte dans cette Capitale plus de cinq mille Catholiques Romains. Ils ont, en vertu d'un Decret de notre Imperatrice, la liberté de s'assembler pour les exercices de leur Culte, sous la direction de six Religieux Franciscains.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 14 Mars.*

Sa Majesté se proposant de diminuer, autant qu'il est possible, le nombre des importations, ne cesse d'encourager l'Industrie & les Manufactures nationales; c'est le moyen de retenir dans le Royaume des sommes d'argent assez considérables qui en sortoient annuellement, à notre grand préjudice. Nous étions obligés de tirer chaque année de l'Etranger presque toutes les armes nécessaires aux Troupes & aux Particuliers. Nous esperons être en état, dans peu, de n'avoir plus besoin de ces secours empruntés. Nous devrons cet avantage à l'établissement qu'on vient de faire de plusieurs Manufactures d'épées, de bayonnettes, de sabres &c. Nous avons attiré parmi nous des Armuriers Allemands, qui s'y sont rendus avec leurs familles, malgré les mesures qu'on avoit prises dans leur Patrie pour les empêcher d'en sortir. La plûpart sont venus de Solingen où il se fabrique des lames qui ont de la réputation. Ces Ouvriers se sont fixés à Eskelstina, petite Ville à douze milles de cette Capitale. Sa Majesté fera construire à peu de distance, une autre petite Ville qui portera le nom de Gustavia, & qui sera principalement destinée à de nouvelles Fabriques qu'on a encore intention d'établir.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 12 Mars.*

L'Impératrice-Reine a fait transporter à Leopold les Livres de tous les Colleges que les Jésuites possédoient ci-devant dans la partie de la Pologne échue à l'Autriche. S. M. I. a dessein d'en former une Bibliothéque qui sera publique, à l'instar de celle de Vienne, & d'y fonder une Académie qui sera sur le même pied que celle de cette Capitale. Pour prévenir ou du moins arrêter les ravages de la petite verole dans cette Province, S. M. I. y a fait passer trois habiles Médecins & autant de Chirurgiens qu'il est nécessaire pour y pratiquer l'inoculation.

De Ratisbonne, *le* 15 *Mars.*

Nous apprenons de Bohême que le prix des denrées ne tardera peut-être pas à y hausser considérablement à cause des approvisionnemens de guerre qui s'y font journellement. On y forme d'immenses magasins de toutes sortes de munitions de bouche; on en fait de même dans plusieurs autres pays. Ceux qui ont des vivres à vendre calculent & pesent pour ainsi dire la quantité de pluie qui est tombée cet hiver; depuis que nous avons eu quelques beaux jours, on s'apperçoit que le mal causé par la pluie n'est pas grand; que si la terre paroît peu couverte, les tiges des grains sont fortes & promettent de donner beaucoup d'épis. Il est fâcheux que la vie de l'homme dépende souvent de bruits que se plait à répandre la cupidité.

En Silésie, comme ici, les spéculations des gens avides les portent à déguiser l'état favorable où se trouvent les biens de la terre. Il est vrai qu'on accumule, comme nous venons de l'observer, les denrées dans les magasins; mais il est certain aussi qu'il y a encore des provisions en assez grande abondance pour suffire à tout, quand même on auroit la guerre.

Parmi les divers Ecrits qui courent dans ce pays, relativement à la succession de la Baviere, il en est un qu'il nous sera permis de remarquer ici, c'est celui qui a pour objet de donner une idée de l'importance de cet Electorat avant le partage qui vient d'en être fait entre le nouvel Electeur & la Maison d'Autriche. » Cet Electorat, y dit-on, étoit divisé entre quatre Régences principales. Il comprenoit trente-cinq grandes Villes, quatre-vingt-quatorze Bourgs ou petites Villes, tant ouvertes que fermées, quatre-vingt-dix-sept Bailliages, huit Evêchés ou Collégiales du premier rang, soixante-quinze Couvens dont les Supérieurs ont rang de Prélat, cent quarante-six Couvens en général dans tout le Pays; sept cens vingt Châteaux nobles & Terres seigneuriales, vingt-un mille cent soixante-dix-huit Eglises de campagne, vingt-neuf mille deux cens quarante-une Eglises en général, quatorze mille sept cens quatre-vingt-six Villages, quatre mille cent trente Métairies ou hameaux, cinq grandes rivieres, ruisseaux ou eaux ayant un nom, cent lacs grands & petits, trois cens soixante grandes forêts & bois, vingt-huit mille quatre cens neuf Moulins, dix-huit mille neuf cens seize Forges, trois mille huit cens soixante-onze personnes employées dans les différentes Charges & Places, trois millions six cens soixante-un mille deux cens Sujets domiciliés; ensorte qu'en prenant sur le nombre le neuvieme homme, on pouvoit lever trois cens soixante-six mille cent vingt hommes, non compris les gens non-mariés, & que la taxe de 45 kreutsers par feu pouvoit produire 1,600,500 écus d'Allemagne. Dans ce calcul on ne compte pas les revenus de l'Electeur, consistant en droits sur le sel, la biere, le gibier de ses forêts, les mines de cuivre, de fer & de plomb, les douanes, les subsides, les corvées, qui tous ensemble montoient à une somme de plusieurs tonnes d'or ».

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 28 *Mars.*

» Les Ouvriers du Comté de Cornwall, & sur-tout les Taillandiers en fer blanc, sont dans la plus grande détresse, attendu qu'ils manquent d'ouvrage, & que les vivres y sont devenus très-chers. Plusieurs Particuliers de ce Comté levent des souscriptions pour acheter des grains dans ce moment de disette. La révolte de Norwich avoit eu pour principe la cherté de cette denrée indispensable, dont on prétendoit que les Fermiers avoient leurs greniers pleins pour faire des gains plus considérables à la faveur de ce monopole ».

II.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Lyon, *le* 2 *Avril.*

Observations de M. Brisson, Inspecteur des Manufactures à Lyon, sur un article du Journal de Physique du mois de Fév. 1778.

Dans cet article, M. Monnet, Inspecteur Général des Mines, m'attaque à

l'occasion d'un Mémoire que j'ai donné dans ce même Journal, il y a quelques années, sur les Fabriques de vitriol, établies auprès de Beauvais.

Supposant que je n'ai point vu ce dont je n'ai pas parlé, que je n'ai point indiqué ce que je n'ai pas publié, M. Monnet m'interroge, me presse, non sur ce que mon Mémoire contient, mais sur ce qu'il ne contient pas.

S'échauffant de plus en plus, comme nos Pyrites, M. Monnet me gronde de ce que ces Manufactures ne sont pas conduites selon un Traité qu'il a fait imprimer; il veut que je dise si son Livre n'est pas *de mon goût* & pourquoi des gens qui n'ont rien à faire avec moi, ne l'ont pas suivi. Après quelque politesse, il me reproche d'avoir omis d'exposer la théorie de la formation du vitriol.

Je dois sans doute rappeller ici que dans le Journal de Physique de Janvier 1775, & dans la Feuille des Affiches de Picardie du 11 Mars de la même année, M. Vallot, Inspecteur des Eaux minérales s'est vivement déclaré l'Auteur de la découverte des matieres vitrioliques, de la perfection des ustensiles, de l'instruction des Ouvriers, des lumieres des Entrepreneurs, & il m'a bien grondé de ce que je n'en avois pas fait l'éloge. Ma défense a été inserée dans la Feuille des Affiches de Picardie du 1 Avril 1775; j'ignore si elle l'a été dans le Journal de Physique où je l'avois envoyée.

J'ai eu le premier procès pour n'avoir pas loué; j'ai le second pour n'avoir pas critiqué. Il s'agit, dans l'un & l'autre, des mêmes objets. Cette bisarre situation, à quelques différences près, est celle d'un homme qui, ainsi que tout le monde sçait, avoit en même tems deux procès sur deux cas fort opposés.

M'étant défendu vis-à-vis de M. Vallot sur mon économie de louanges, je vais me défendre vis-à-vis de M. Monnet sur mon économie de critiques.

J'observerai à ce dernier, comme j'avois observé au premier, que l'esprit dans lequel j'ai publié la description des Fabriques de vitriol des environs de Beauvais, étoit assez évidemment de faire connoître des entreprises utiles, d'exciter un intérêt favorable aux Entrepreneurs, & d'attirer l'attention publique sur des tourbes combustibles ou vitrioliques, que différens pays possédent sans en profiter.

J'étois entiérement le maître de me renfermer dans la simplicité de ce plan; nulle mission, nul motif ne me contraignoient à m'en écarter, & ne nuisant à personne, je n'avois d'autres loix que celles de ma volonté.

M. Vallot & M. Monnet peuvent bien, sans me gronder, faire valoir leurs prétentions, discuter séparément & contradictoirement l'utilité de ce qu'ils ont fait ou écrit, & présenter sur le théâtre qu'ils choisiront, soit les fautes énormes que l'un releve, soit les perfections dont l'autre a revendiqué l'honneur. Je me retire dans la coulisse parce que tout cela m'est étranger, & que je ne dois pas y paroitre en scène.

Si je pouvois me flatter de voir M. Monnet, je n'ajouterois rien à cette déclaration qui détruit radicalement tout reproche d'omission dans un plan dont le cercle étoit tracé par ma seule volonté: mais mon laconisme ne lui paroitroit peut-être pas honnête, & je m'étendrai un peu plus.

Les procédés & les ustensiles des Fabriques de vitriols de cuivre & de fer établies à Lyon, & près de Lyon, different trop de ce que l'on voit à Beauvais, pour que le moindre Observateur n'en soit pas frappé.

Un Voyageur admis à voir les Atteliers s'acquitte du service qu'il reçoit en proposant les changemens dont une comparaison facile suffiroit pour lui suggerer l'idée. Mais il ne surmonte pas toujours les obstacles qu'on lui oppose, & la persévérance des Entrepreneurs dans leur routine, n'est pas à sa charge.

Si M. Monnet a conferé avec ceux de Beauvais, par exemple, il se ressouviendra qu'ils se retranchent sur ce qu'ils operent comme en Angleterre, & qu'ils ont dépensé beaucoup.

On peut instruire les Manufacturiers sans divulguer les fautes particulieres de tels & tels. S'il falloit en publier quelques-unes, ce doit être avec circonspection, & il est rare que l'on puisse y être obligé avant d'avoir vu l'effet de ce qui a été substitué aux pratiques condamnées.

Comment M. Monnet n'a-t-il pas fait cette réflexion avant d'écrire, que je n'ai

pas vu ce qu'il a vu. N'a-t-il jamais éprouvé que les conseils ne sont pas toujours suivis ?

Eh ! il s'en apperçoit bien, puisqu'il me demande pourquoi les Fabricans de vitriol à Beauvais ne se conforment pas à ce qu'il a enseigné ? C'est en vérité avoir envie de s'en prendre à tout le monde que de s'en prendre à moi qui demeure à plus de cent lieues de ces Manufactures, & qui n'ai été & qui ne suis pour rien ni dans leur établissement, ni dans leur conservation, ni dans leur exploitation, ni dans leur manutention. Mais comment M. Monnet n'a-t-il pas questionné les Entrepreneurs quand il a visité leurs Atteliers ? C'est à eux à se justifier, s'ils ont tort.

Si je récriminois sur l'interrogatoire que M. Monnet veut me faire subir, je dirois, comment n'a-t-il pas vu que dans ces Atteliers on chauffe les chaudieres avec des *tourbes* & non avec du *bois* ? Comment n'a-t-il pas vu qu'une chaudiere circulaire, maçonnée dans un fourneau à ceinture que la flamme parcourt avant de gagner la cheminée, s'échauffe plus facilement qu'une chaudiere plate & rectangulaire ? Comment, poursuivrois-je, n'a-t-il pas vu que les sédimens rassemblés aux angles des côtés & du fond de cette chaudiere rendroient plus fréquens les dangers de fusion ? Comment n'a-t-il pas vu que dans nos matieres vitrioliques les unes se couvrent d'une efflorescence de sel de Glauber, d'autres contiennent du gypse, d'autres du zinc, du cuivre &c. ? Comment n'a-t-il pas vu qu'il en résulte différens vitriols dont le mélange est une des causes de la lenteur de la crystallisation ? Comment n'a-t-il pas vu que les cendres &c. ? Mais pourquoi croire qu'il n'a pas vu, comme un Chymiste célébre, toutes ces parties de nos matieres. Il n'a peut-être pas voulu en parler.

M. Monnet s'alarme trop aisément, s'il a craint que mon silence sur la théorie de la formation du vitriol pût nuire aux Manufactures. Les Ouvriers ne s'occupent point de cette théorie, & peu de Maîtres connoîtront ce que l'on dira de bien ou de mal sur cet objet.

Quant à l'interpellation qu'il m'a faite de déclarer si son Ouvrage est de mon goût, je serois tenté de la regarder comme une plaisanterie, & de dire avec Alceste, dans le Misantrope,

Hors qu'un commandement exprès du Roi ne vienne.

Mais par un sentiment de déférence, je répondrai à M. Monnet que j'ai eu son Livre peu de tems, & il y a longtems ; que je l'ai lu rapidement ; qu'il m'a paru alors estimable ; que j'en ai fait un léger extrait ; que j'ai peu de motifs & d'occasions de suivre l'étude des vitriols, & que pour ne louer ni blâmer indiscretement, je m'en rapporte aux jugemens des Sçavans dans les matieres auxquelles je ne m'applique pas.

DE BESANÇON, *le 1 Avril.*

Suivant le relevé général des naissances, des mariages & des morts, fait dans la Province de Franche-Comté, pour l'année derniere, on voit que le nombre des naissances s'est monté à 29,120 ; celui des mariages à 6221, & celui des morts à 24,028. Il y a eu dans la même Province en 1776, 26,879 naissances, 6543 mariages, & 18,512 morts. Il suit donc de ces deux résultats comparés, qu'en 1777 il y a eu 2241 naissances de plus qu'en 1776, 322 mariages de moins, & 5516 morts de plus.

DE ROCHEFORT, *le 31 Mars.*

Il a paru ici le 17 de ce mois une Aurore boréale ; elle dardoit beaucoup de feu dans la direction du Nord au Sud. Le vent, qui avoit été Nord pendant le jour, étoit calme & le tems serein. Cette Aurore finit sur les dix heures du soir. Le Mercredi 18, vent de Sud, doux & chaud, beau soleil. Le vent augmenta sur le soir & vint à l'Est-Sud-Est. Le Jeudi, vent d'Est assez vif par bourasque, tems couvert, les nuages chassoient de l'Ouest. Il tomba de l'eau dans la nuit du Jeudi au Vendredi ; elle continua par petits grains jusqu'à midi que le vent tourna au Nord-Ouest ; ils tomberent sur le soir au Sud-Ouest, & ont continué tout le Samedi. Il tomba pendant le jour beaucoup de pluie froide par gros grains & bourasque. Dimanche & Lundi meme tems, vent violent, gros tems avec tourmente, orage & quelques coups de tonnerre, la mer

étoit extrêmement agitée. Le Mardi le vent remonta au Nord-Oueſt ; pluie froide & grêle. Mercredi, vent Nord, froid vif. Jeudi & Vendredi, beau tems, vent Nord-Eſt avec forte gelée chaque matin. Il parut le Jeudi au ſoir une autre Aurore boréale qui finit à neuf heures. On a remarqué le lendemain matin que l'horiſon étoit gras & chargé de vapeurs depuis le Sud-Oueſt juſqu'au Nord. Depuis ce tems-là juſqu'à ce jour, tems aſſez doux, variable & couvert, les vents à l'Eſt-Sud-Eſt le matin, & Oueſt-Nord-Oueſt le ſoir. Hier vent Sud-Oueſt, pluie douce qui a continué aujourd'hui.

Il paroît, d'après toutes ces obſervations, que l'Aurore boréale n'eſt point une indication certaine que l'année ſe comportera de telle ou telle façon, quoi qu'en diſent pluſieurs Aſtronomes qui ont annoncé que les Aurores boréales qui ont paru fréquemment pendant les derniers mois de l'année précédente, étoient un ſigne que l'hiver ſeroit rude ; ce qui ne s'eſt point vérifié. L'Aurore boréale eſt un phénomene accidentel occaſionné par les nuages ou vapeurs qui ſe trouvent à notre horiſon ou au-deſſous, & diſpoſées de façon à nous renvoyer le reflet du ſoleil. Les lances lumineuſes que darde l'Aurore boréale ne ſont autre choſe qu'une partie de ces mêmes vapeurs élancées par le vent, & qui reçoivent une continuité de ce reflet. Ces Aurores boréales paroiſſent preſque toujours depuis l'équinoxe d'automne juſqu'à celle de Mars, tems auquel l'horiſon eſt plus chargé de vapeurs que pendant tout le reſte de l'année, & elles ſe trouvent toujours diſpoſées depuis l'Oueſt juſqu'au Nord, parce que c'eſt la partie la plus humide de notre atmoſphere, à cauſe de la mer; c'eſt auſſi la ſeule qui puiſſe recevoir quelqu'impreſſion du ſoleil après qu'il eſt couché.

L'Aurore boréale ne peut donc être réputée un ſigne à venir & éloigné du froid ou du chaud de la ſaiſon. On ne peut attribuer qu'à la variation du tems de les avoir vues aſſez fréquentes ; car elles ont toujours été ſuivies de changement en pluie, ce qui a été plus ou moins éloigné que le vent a plus ou moins varié après qu'elles ont paru. On peut ajouter, par ce qui a été dit ci-deſſus, que cette chaîne de vapeurs ou *horiſon gras* (pour me ſervir du terme marin) eſt un ſigne certain du changement de tems, & que les vents ne tarderont pas à ſe tourner du côté où ces vapeurs ſe trouvent, ſur-tout quand elles paroiſſent dans l'Oueſt. Il n'y a point de Marin, quelque novice qu'il puiſſe être, qui ne connoiſſe ce pronoſtic.

DE PARIS, *le 7 Avril.*

REPONSE de M. B. Miger aux objections du Cultivateur du Pays d'Aunis du 7 Février 1778, inſérées dans la Gazette d'Agriculture du 21 du même mois, N°. 15, *ſur le moyen de préſerver la vigne des premieres gelées, indiqué dans la Gazette d'Agriculture du 3 Février*, N°. 10.

» Pour diſſiper, Mr, les doutes que vous paroiſſez avoir ſur le ſuccès de la méthode de buter ou enterrer la vigne aux approches des premieres gelées & même immédiatement après la taille, je puis vous aſſurer que ce procédé ne peut manquer d'avoir de grands avantages.

J'ai eu ſouvent lieu de remarquer, & c'eſt une circonſtance ſur laquelle tous les Cultivateurs que j'ai conſultés depuis votre obſervation, ſont d'accord & conviennent avec moi ; j'ai donc remarqué que dans les *royes provinieres*, foſſes ou provins qu'on fait avant l'hiver & communément pendant les Avents, qui eſt la meilleure ſaiſon pour préparer ou renouveller la vigne, il s'écroule ſur une partie des brins de ſarment qui y ſont couchés de la terre meuble. Comme on n'a pas toujours l'attention de dégager ces ſarmens de la terre qui les recouvre accidentellement, il arrive alors que leurs bourgeons ſe trouvent préſervés des accidens des premieres gelées, tandis que les autres en ſont ſouvent très-maltraités parce qu'ils étoient à découvert ; j'ai même vu des Cultivateurs qui, après avoir fait cette même remarque, ſçavoient en profiter en formant de petites butes de terre dans les foſſes ou provins aux pieds de deux ou trois brins de ſarment qu'ils y couchoient, & par ce moyen ils garantiſſoient de la gelée deux ou trois bours ſur chaque brin.

On convient que les uſages ſur la cul-

ture doivent néceſſairement varier dans chaque pays, ſuivant la nature & la poſition du ſol.

Les terreins ſablonneux & les terres légeres exigent que la vigne ſoit plantée plus profondément (ſi le tuf n'en empêche) que dans les terres franches ; ces dernieres conſervant plus long-tems leur fraicheur, ſont moins expoſées aux coups de ſoleil.

Dans les terreins ſablonneux, pour garantir les jeunes vignes de la trop vive impreſſion du ſoleil, les Cultivateurs ont ſoin de tenir les ados des rangs ou rions dirigés au levant ou au midi, élevés d'environ deux pieds & demi, pendant pluſieurs années.

En ſuivant les mêmes procédés dans la culture de vos vignes, vous les garantiriez des fortes chaleurs dont vous vous plaignez, ſans être aſtreint à remettre de la terre aux pieds des ſeps.

Je n'ai point pratiqué la méthode de mon voiſin le Vigneron en 1750, & je ne ſuis plus à portée de ſçavoir ce qu'il eſt devenu ; mais il me ſemble que les obſervations que je viens de faire la juſtifient pleinement, & que tout nous indique, en raiſonnant par analogie, qu'elle doit néceſſairement produire de bons effets.

Ceux qui cultivent des figuiers aux environs de Paris & ailleurs ne les garantiſſent de la gelée pendant l'hiver, qu'en couchant les branches qu'ils enterrent, & garniſſant de paille les branches qui ne ſont pas aſſez flexibles pour être couchées en terre ; pourquoi la même culture ne réuſſiroit-elle pas pour la vigne ?

Je ſouhaite, Mr, que vous faſſiez quelque eſſai ou expérience du moyen que j'ai indiqué, & que perſuadé du ſuccès vous puiſſiez contribuer à raſſurer ceux qui auroient des doutes ſur cette maniere de préſerver la vigne de la gelée. Cependant je crois devoir prévenir, comme d'une choſe abſolument eſſentielle, de ne pas dégager les ſeps que par un tems couvert, lorſque le ſoleil ne ſera pas trop ardent, & plutôt le ſoir que le matin.

J'ai l'honneur d'être avec tout le zele & l'attachement patriotique, Mr, &c.

Signé, MIGER ».

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

Le 3 de ce mois, les Eleves de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris ont fait la démonſtration *des muſcles du cheval*; ceux qui ont été entendus dans ce concours, ſont MM. *Rodriguès*, Maréchal du Roi d'Eſpagne ; *Lacroix*, entretenu par M. l'Intendant de Champagne ; *Rochet*, par le ſieur Rochet ſon frere ; *Auricane* de Paris, étant à ſes frais à cette Ecole ; *Lotier* & *Payen*, entretenus par M. l'Intendant de Rouen ; *Lavi*, par M. l'Intendant de Franche-Comté ; *Desbarres* & *Bruiere*, par M. l'Intendant de Moulins, le dernier a paru très-foible ; *Legoulon*, par M. l'Intendant de Metz ; *Caſſet*, par ſon pere ; *Hawermann*, par Sa Majeſté le Roi d'Angleterre ; *Marteau* & *Maillet*, Eleves Militaires ; *Charpentier*, par M. l'Intendant d'Alençon ; *Flaubert*, par M. l'Intendant de Champagne ; *Chauveau*, par ſon pere, Maréchal de S. A. S. Monſeigneur le Prince de Condé ; *Giraud*, par les Etats de Provence.

Les ſieurs Rodriguès, Lacroix, Rochet, Auricane, Lotier, Payen, Charpentier, Deſbarres, Legoulon, Havverman, Marteau & Maillet ont emporté tous les ſuffrages, par la ſûreté avec laquelle ils ont operé & par la préciſion avec laquelle ils ſe ſont exprimés en faiſant leurs démonſtrations. Le ſort a couronné le ſieur *Desbarres*.

Un Patriote, du nombre de nos Abonnés, a pris obligeamment la peine de faire ſur le Tableau de l'état de la Population de Straſbourg que nous avons donné dans notre pénultieme Gazette, des obſervations, des combinaiſons & des calculs dont nos Lecteurs ne manqueront pas de lui ſçavoir gré. Voici cet article, tel que nous l'avons reçu.

» Le Tableau des Baptêmes, des Mariages & des Morts de la Ville de Straſbourg, inſeré dans la Gazette d'Agriculture, No. 28, eſt très-intéreſſant, & il ſeroit à deſirer que l'Auteur pût s'en procurer de pareils des principales Villes du Royaume ; c'eſt-là le moyen le plus sûr pour connoître l'accroiſſemeut ou la diminutionn de la Population.

Dans le Tableau qui ſuit, on a com-

paré les ſix années qui ſe ſont écoulées depuis 1732, juſques & compris 1737, avec les ſix années depuis 1772 juſques & compris 1777, ce qui forme l'eſpace de quarante années.

Années.	Naiſſances.	Mariages.	Morts.
1732 . . .	1375 . . .	348 . . .	1308 . . .
1733 . . .	1383 . . .	350 . . .	1849 . . .
1734 . . .	1433 . . .	336 . . .	1851 . . .
1735 . . .	1268 . . .	491 . . .	2322 . . .
1736 . . .	1591 . . .	500 . . .	1580 . . .
1737 . . .	1528 . . .	412 . . .	1446 . . .
. . . . .	. . .	. . .	. . .
. . . . .	8578 . . .	2437 . . .	10356 . . .
. . . . .	. . .	. . .	. . .
1772 . . .	1495 . . .	411 . . .	1830 . . .
1773 . . .	1561 . . .	380 . . .	1410 . . .
1774 . . .	1554 . . .	366 . . .	1474 . . .
1775 . . .	1559 . . .	350 . . .	1517 . . .
1776 . . .	1643 . . .	412 . . .	1776 . . .
1777 . . .	1591 . . .	432 . . .	1773 . . .
. . . . .	. . .	. . .	. . .
. . . . .	9403 . . .	2351 . . .	9780 . . .

Dans la derniere époque, il y a 825 naiſſances de plus, 86 mariages de moins & 576 morts auſſi de moins que dans la premiere.

Comme il y a dans la Ville de Straſbourg une Garniſon toujours ſubſiſtante de 8000 hommes, il eſt néceſſaire que le nombre des morts y ſurpaſſe annuellement celui des naiſſances.

En déduiſant la Garniſon de la Population actuelle & totale de la Ville de Straſbourg, portée dans le Tableau à 56 mille 654 perſonnes, les Habitans n'y ſont qu'au nombre de 48,654.

L'année commune des naiſſances, priſe ſur les ſix années écoulées depuis 1772 juſques & compris 1777, eſt de 1567; ce qui revient à une naiſſance ſur 31 Habitans.

L'année commune des morts eſt de 1630. La Population totale de Straſbourg, en y comprenant la Garniſon, étant de 56,654 perſonnes, il en réſulte que ſur 34 perſonnes vivantes, de tout âge, il en meurt une tous les ans.

On a déduit la Garniſon pour la comparaiſon des naiſſances, attendu que la Garniſon eſt compoſée d'Etrangers qui ne contribuent pas à la Population; au lieu que ces mêmes Etrangers ſont expoſés aux mêmes maladies que les Habitans ».

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Centenaire.

Louiſe-Charlotte Alexandre eſt morte à Paris, ſur la Paroiſſe de Saint Sulpice, le 28 Février, âgée de cent dix-ſept ans.

II.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 10 Avril.

Le ſaumon d'Hollande, depuis 6 liv. juſqu'à 38; le ſaumon de la Loire, depuis 8 liv. juſqu'à 9; le turbot, depuis 6 l. juſqu'à 28; les barbues, depuis 6 l. juſqu'à 15; les flottes, depuis 3 l. juſqu'à 9; les deux aloſes, depuis 3 liv. juſqu'à 4; la bonne raye, depuis 4 liv. juſqu'à 5; la raye gâtée par le tonnerre, depuis 10 ſ. juſqu'à 1 l. 10 ſ.; la paire de ſolles, depuis 1 liv. juſqu'à 6; les trois maniveaux d'éperlans, depuis 3 l. juſqu'à 4; le panier de limandes de Calais, depuis 2 l. juſqu'à 4; les macreuſes, depuis 15 ſ. juſqu'à 1 liv.

La marée n'étoit point fraiche, attendu les orages qu'elle a eſſuyés en route.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 8 Avril 1778, au Samedi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 10 s. à 10 l.; Le froment au Port de la Grêve, de 19, 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Du Mercredi 8 Avril 1778 au Samedi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 11 Avril 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Avril 1778.

Or de Portug. à . . .	720 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	712		
Du Pérou à	704	3	
Les guinées à . . .	718	2	
Ducats à	98	3	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	3	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	
Piastres à	49	01	

Changes de Paris du 11 Avril 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 à 29 15 16e,
Hambourg	188 ¼ à 189
Madrid	15 4 à 3 6
Cadix	15 à 14 19 6
Livourne	96
Gênes	94
Lyon	1 ⅛ à 1 p. ⅝

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Samedi 4. *Messieurs*		Suite du Samedi 4. *Messieurs*	
Boutray .... pp^lles.	E.	Alissant.. Viag.....	J.
Viageres	E.	Tontine	J.
Tontine	E.	Nau..... pp^lles.	H.
Cochin. ..... pp^lles.	A.	Viageres.....	H.
Radix ..... pp^lles.	C.	Tontine.....	H.
Viageres	C.	De S. Janvier v^res.	F.
Défrance.... Viag.	A.	Lempereur.. Viag.	C.
Perpétuelles..	A.	Perpétuelles..	E.
Gâuthier ..... v^res.	B.	Boscheron... pp^lles.	E.
Perpétuelles..	B.	Viageres.....	D.
Deschapelles. v^res.	F.	Peinchein ... v^res.	C.
Perpétuelles.	F.	Perpétuelles..	C.
Decourmont pp^lles.	A.	Patu ..... pp^lles.	G.
Viageres.....	A.	Viageres	F.
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1778.	*Jeudi* 9.	*Vendredi* 10.	*Samedi* 11.
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1560 65 . . .	1570 67 ½ 70 .	1580 90 95.
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	225.	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	72.	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	360	. . . . .
Rescriptions . .	21 21 ½ 22 21 ½.	21	20 19 20 .
Bil. des Fermes .	4	4	5 . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 20 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE LARNACA (*en Chypre*), *le* 13 *Février*.

LE 29 Novembre dernier, un furieux coup de vent venu du Sud-Oueſt, mêlé de pluie & de grêle, a parcouru nos côtes en y cauſant les plus grands déſaſtres. Il y a déraciné tous les arbres qui ſe ſont trouvés ſur ſon paſſage; pluſieurs maiſons ont été abattues, & la couverture du Palais du Gouverneur qui étoit à peine achevé, a été emportée; un gros bateau Vénitien eſt venu faire naufrage au fond de la rade. On écrit de tous côtés que cet ouragan a cauſé dans l'Iſle des ravages affreux. Il a comblé de terre les puits qui fourniſſoient de l'eau à Nicoſie. Cet accident a jetté la conſternation parmi tous les Habitans, qui ſe voyoient à la veille d'éprouver une diſette d'eau. Mais cinq cens Travailleurs commandés par le Gouverneur-Général qui s'eſt mis lui-même à leur tête, ont fait promptement une ſaignée à la petite riviere de Pedia, & en ont fait tomber les eaux dans un canal qui les a conduites dans cette Capitale dont cette petite riviere n'eſt éloignée que d'environ un quart de lieue. Par ce moyen, les Nicoſiens pourront attendre que leurs puits ſoient dégagés des terres dont ils ſont remplis, & que leurs fontaines ſoient rétablies dans leur premier état.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 24 *Mai*.

Le droit précédemment impoſé ſur la vente du café en Danemarck & en Norwege, vient, en vertu d'une Ordonnance de Sa Majeſté du 27 Avril dernier, d'éprouver une aſſez forte diminution. Cette Ordonnance a été notifiée par M. le Préſident de la Chambre du Domaine; elle eſt en Langue Danoiſe. Une autre Ordonnance, en Langue Allemande, & publiée dans le courant de ce mois, fixe auſſi les droits d'entrée que payeront dorénavant les cafés importés dans les Duchés de Schleſwitz, le Holſtein, la Seigneurie de Pinneberg & le Comté de Rantzau.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 23 *Mai*.

Dans les conjonctures préſentes, le Gouvernement ſe voit obligé d'imaginer divers expédiens pour procurer à l'Etat de nouveaux revenus. On croit qu'on va établir ſur chaque paire de ſouliers & de bottes un droit de timbre de trois gros d'argent.

L'état des Juifs Polonois eſt depuis quelque tems très-vacillant & ſujet à bien des viciſſitudes. Enfin il paroît que la République veut prendre à leur égard un parti définitif, & que l'on mitigera la rigueur de la derniere Ordonnance, par laquelle cette malheureuſe Nation

eſt expulſée de cette Capitale & de ſon territoire. On prétend que pluſieurs Magnats qui ont dépenſé des ſommes conſidérables pour recueillir un grand nombre de Juifs dans les environs de Varſovie, s'intéreſſent ſecretement pour eux, & qu'en conſéquence il ſera fait un nouveau Réglement par lequel chaque individu au deſſus de l'âge d'un an ſera impoſé à un florin & demi Polonois, payable tous les trois mois. Les Synagogues ſeront tenues de faire la collecte de cette impoſition, & d'en remettre le produit au Tréſor. Suivant un article de ce même Réglement, ceux d'entre les Juifs qui cultiveront un terrein inculte abandonné, jouiront pendant trois ans, de l'exemption de tout impôt, & ſeront affranchis de la capitation à perpétuité.

SILÉSIE.

DE BRESLAU, *le* 10 *Mai.*

Nos Fabriques avoient beſoin, pour ſortir de l'état d'inertie où elles languiſſoient depuis long-tems, des préparatifs de guerre qui ſe font dans toute l'étendue des Domaines de Sa Majeſté Pruſſienne. Nos Manufactures de draps ſurtout travaillent jour & nuit, & à peine peuvent-elles ſuffire aux fournitures qui leur ſont commandées pour l'habillement des Troupes.

Il a fallu habiller de neuf non-ſeulement la plus grande partie de l'Armée, un nombre infini de Recrues, de Payſans attachés à la conduite des chariots de munition & d'artillerie, aux fourgons & aux caiſſons des caiſſes miltaires; mais encore une multitude d'Etrangers, tant Coſaques que Hulans & autres qui s'enrôlent ſous les drapeaux Pruſſiens. On a fait pour les ſeuls Coſaques du Don 8000 uniformes rouges & bleues. Ces équipemens donnent auſſi de l'occupation à beaucoup d'autres Fabricans, aux Paſſementiers, aux Boutonniers, Tailleurs, Selliers, Bourreliers, & à toutes ſortes de gens de métiers; ce qui répand l'argent & l'aiſance parmi les gens de la campagne, en leur procurant des débouchés pour ſe défaire avantageuſement de la laine, du fil, du poil de chevre & des autres productions de leurs terres.

Ici, comme ailleurs, on forme des magaſins conſiderables; mais ils ſe rempliſſent dans cette Province ſans épuiſer le pays. On tire beaucoup de grains de la Pologne par les Ports de Pruſſe, de même que du Danemarck, & de la Ville d'Archangel. On ne peut voir une ſaiſon plus favorable aux biens de la terre que celle dont nous jouiſſons.

ALLEMAGNE.

DE BRUNSWICK, *le* 12 *Mai.*

M. J. P. Dogrede, Négociant de cette Ville, très-eſtimé, vient d'y mourir dans la quarante-cinquieme année de ſon âge. Son induſtrie & ſes talens lui avoient déjà aſſuré une fortune conſidérable, dont il employoit une partie à faire des fondations charitables. La Maiſon des Orphelins de cette Réſidence a éprouvé ſouvent les effets de ſa libéralité. Le Prince Ferdinand, pour honorer la mémoire de cet honnête Citoyen, & en ſa perſonne, tout le Corps des Négocians, lui a fait faire des obſeques diſtingués. Il a voulu que tous ſes Officiers, tous les Marchands & Négocians de la Ville, & les principaux de la Bourgeoiſie y aſſiſtaſſent.

Nous apprenons de Hambourg que le prix du ſucre y a baiſſé, & qu'il en eſt de même de pluſieurs autres marchandiſes. Celui du tabac ſe ſoutient toujours: c'eſt un nouvel aiguillon pour encourager la culture de cette plante dans toute l'Allemagne. Tous nos Papiers publics ſont remplis d'inſtructions ſur cette nouvelle branche d'Agriculture, qui peut nous devenir d'autant plus profitable qu'elle eſt proſcrite dans tous les autres Etats de l'Europe.

Le Roi de Pruſſe avoit fait arrêter à Magdebourg pluſieurs bateaux, grands & petits, chargés de grains & de vivres. On nous mande que ce Monarque a ordonné de les remettre en liberté, & qu'il leur a permis de ſe rendre à leur deſtination. Ces nouvelles dérangent un peu les vues de quelques Monopoleurs qui ſe propoſoient de profiter de cet embargo pour faire hauſſer le prix des denrées de premiere néceſſité. Les belles apparences de la ſaiſon achevent de déconcerter la cupidité de ces ennemis du genre humain pour qui les calamités pu-

bliques deviennent une ſource de richeſſes.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 21 Mai.*

Les dernieres lettres venues de Cadix annoncent qu'il eſt arrivé dans ce Port deux vaiſſeaux de Lima, dont le chargement conſiſte en neuf millions de piaſtres fortes (45,000,000 liv. de France).

Le dix du même mois, le vaiſſeau Marchand, le *Saint-Michel*, venant de la Havane, entra auſſi dans ce Port. Le Capitaine de ce bâtiment a, dit-on, dépoſé que le 29 Avril il avoit fait rencontre de la Flotte du Mexique, à 80 lieues au-deſſous de l'Iſle du Corbeau, la plus avancée des Iſles Açores. Cette nouvelle a répandu l'allegreſſe parmi les Négocians de Cadix qui commençoient à être inquiets ſur le ſort de cette Flotte, à laquelle s'intéreſſe tout le Commerce de l'Europe.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 21 Mai.*

Par Edit du mois de Mai de l'année derniere, notre Auguſte Souverain avoit réuni au Grand Tribunal de cette Capitale toutes les Juriſdictions criminelles de cet Etat; mais quelques Tribunaux inférieurs avoient trouvé le moyen, par des interprétations forcées, d'éluder l'exécution de cette ſage Ordonnance. Pour prévenir toutes difficultés à ce ſujet, Son Alteſſe Royale a rendu dernierement un autre Edit par lequel elle explique ſes intentions de la maniere la plus préciſe & la moins équivoque. En conſéquence le Grand Tribunal ſera le ſeul dans toute la Toſcane qui connoîtra des affaires criminelles. Il n'y aura à cet égard d'exception que pour le Conſeil de l'Ordre des Chevaliers de Saint Etienne. Il eſt dit dans le préambule de la nouvelle Loi, » que la liberté, la sûreté & la vie des Citoyens ſont des objets d'une ſi grande importance, » qu'on ne peut apporter trop d'attention dans les Jugemens qui peuvent » les compromettre; & que ſi la diſcuſſion des biens de la fortune eſt ſoumiſe » à la Juriſdiction des differens Tribunaux, à raiſon de la grandeur de ces » mêmes biens, le plus important de » tous, celui de l'honneur & de la vie, » exige une plus particuliere attention » de la part du Légiſlateur & des Juges ».

DE PARME, *le 19 Mai.*

Le 20 du mois dernier, à cinq heures trois quarts du ſoir, on a reſſenti ici une légere ſecouſſe de tremblement de terre qui n'a eu aucune ſuite fâcheuſe. Le vent étoit aſſez violent & le ciel étoit un peu couvert.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 29 Mai.*

Ce ſeroit rendre un ſervice bien important à l'humanité que de trouver les moyens de garantir de la pluie les Soldats dans les marches & dans les campemens. Ce qui vient d'arriver au Régiment de Mancheſter eſt une nouvelle preuve de la vérité de cette obſervation.

Ce Régiment, deſtiné pour Gibraltar, ayant été tranſporté à bord de ſon bâtiment pendant une groſſe pluie, fut exceſſivement mouillé. Les Soldats furent entaſſés, ſuivant l'uſage, les uns ſur les autres. Il s'eſt établi, pour ainſi dire, dans cette maſſe d'hommes ainſi mouillés & empilés une ſorte de fermentation qui a fait éclore des maladies épidémiques auxquelles la petite verole eſt venue joindre ſes malignes influences. La contagion a détruit en peu de tems la plus grande partie de ce malheureux Régiment, & on a été forcé de mettre le reſte à terre ſur l'Iſle de Wight.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 30 Mai.*

» Si l'on en croit M. Villiams qui vient de publier en Anglois des Obſervations ſur les divers Etats du Nord, le revenu public & ordinaire de notre République conſiſte dans les fonds réglés, auxquels s'impoſent tous les ans les ſept Provinces-Unies. Ce revenu eſt annuellement de 25,000,000 de florins. Cette ſomme ſe tire des differentes Acciſes, des Doua-

nes & des Taxes foncieres. Il n'eſt aucun Etat en Europe où les Acciſes ſoient plus fortes & plus générales qu'en Hollande. Preſque tous les objets de premiere néceſſité payent une taxe très-forte. Les droits de Douane ſont au contraire fort legers, & tout le produit en eſt deſtiné aux dépenſes de l'Amirauté. La Taxe fonciere eſt auſſi très-moderée, en conſideration des frais conſiderables que les Propriétaires ſont obligés de faire pour l'entretien des digues, des moulins à vent & d'autres objets de cette nature. C'eſt ce revenu qui fournit aux dépenſes de l'Armée de terre & de mer, des Officiers de la République, des Ambaſſadeurs & Miniſtres, & aux intérêts de toutes les dettes de l'Etat. Ces dettes, tant celles de la République en général, que celles des Provinces & des Villes particulieres, montent, ſelon cet Etranger, à près de 50,000,000 l. ſt. Dans les beſoins preſſans, les Etats-Généraux levent des contributions extraordinaires qui conſiſtent dans le centieme denier pris ſur tous les biens-fonds des Habitans, dans une capitation, & autres taxes qu'ils jugent convenables ».

» Je crois dit cet Auteur, qui prétend ſans doute être bien inſtruit, que les Hollandois ont à préſent 30,000,000 livres ſterl. dans les fonds d'Angleterre, & depuis la réduction des rentes en 1769, leurs capitaux dans les fonds publics de France ne montent plus qu'à 28,000,000 de livres ſterl. Ils ont encore des créances de 15,000,000 ſur l'Empereur, les Princes d'Allemagne, le Danemack, ſur la Suede & la Ruſſie. Il faut y ajouter, d'après ce calcul très-moderé, 40 millions de livres ſterl. de créances ſur la Patrie; enſorte que la propriété perſonnelle de cet Etat, ſans y comprendre les fonds du Commerce, l'argent circulant, les joyaux &c. montent à 113,000,000 de livres ſterlings, richeſſes immenſes pour un Pays dont la Population n'a jamais été au-delà de 2,000,000 ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Pont-de-Beauvoisin, *le 27 Mai.*

Lettre au Rédacteur. » La belle apparence qu'avoient déjà nos récoltes avant l'hiver, s'eſt parfaitement ſoutenue. Nos bleds, à l'exception de quelques-uns de ceux qui ont été ſemés pendant la ſéchereſſe que nous avons éprouvée en automne, ſont de la plus grande beauté. Froment, ſeigle, tremois, tout nous promet beaucoup. Comme nous n'avons pas eu de gelées ce printems, nous eſperons que nos arbres nous donneront auſſi du fruit en abondance. Le tems eſt de plus très-favorable pour enſemencer le chanvre, & nous avons lieu de croire que nous en ferons une bonne récolte. Cette denrée eſt pour nous d'une très-grande importance. Il ne ſuffit pas d'avoir de bonnes terres, de bons inſtrumens aratoires, de bonnes leçons ſur l'Agriculture, il faut auſſi des bras pour remuer ces terres, faire agir ces inſtrumens & mettre en pratique ces leçons. Il eſt donc avantageux pour un pays d'être bien peuplé : mais pour que les hommes ſe fixent & ſe multiplient dans un lieu, il faut qu'ils y trouvent de l'occupation dans tous les tems de l'année; ici le chanvre procure cet avantage. Dès que l'hiver ne permet plus de travailler à la terre, hommes, femmes & enfans, tous généralement ſe livrent avec ardeur à la préparation du chanvre. Les uns le peignent, les autres le filent, & d'autres enfin en fabriquent des toiles qui ſont eſtimées, & toujours d'un débit facile.

Parmi les animaux utiles aux Laboureurs, le chien ne doit pas tenir le dernier rang. Outre que, pendant la nuit, il écarte de l'habitation de ſon maître les gens mal intentionnés, pendant le jour, il défend encore ſes troupeaux des attaques du loup. Malheureuſement cet animal eſt ſujet à la rage. On croit obliger le Public en lui communiquant un préſervatif excellent contre cette maladie. Il paſſe pour être infaillible dans nos cantons où on le met en uſage toutes les fois que l'occaſion s'en préſente. Lorſqu'un chien a été mordu par un autre chien enragé, il faut lui faire manger tous les matins, pendant neuf jours & à jeun, une omelette compoſée de trois œufs, & ſalée trois fois plus qu'à l'ordinaire; on y ajoute une poignée de la plante appellée *grateron*, vulgairement *ridon*, après l'avoir hachée légérement.

DES ENVIRONS DE CHINON, *le 4 Juin.*

Lettre au Rédacteur. » Dans un Ecrit adressé à MM. les Auteurs du Journal de Paris, j'ai lu avec plaisir le fait suivant que je ne crois pas inutile de rappeller ici, puisque vous n'en avez pas encore fait mention dans votre Gazette où il peut très-bien figurer.

» M. Mallet, Professeur d'Agriculture, » déjà connu par ses chassis physiques, » & demeurant à Paris, Barriere de » Reuilly, préserve constamment ses ar- » bres des effets de la gelée, pourvu » qu'elle n'aille pas à plus de 3 degrés au » dessous de zero. Celle de la nuit du » Jeudi 16 au Vendredi 17 Avril der- » nier ne lui a causé aucun dommage. Le » moyen aussi simple qu'ingénieux dont » il se sert, consiste à arroser la fleur elle- » même, de très-grand matin, & avant le » lever du soleil. Cette pluie artificielle » ramollit le parenchyme, dissout les sucs » congelés, & rétablit leur circulation » dans les vaisseaux. Lorsqu'une soirée » fraiche peut faire redouter la gelée » pour la nuit, M. Mallet conseille de » s'approvisionner d'eau & d'hommes, & » de recourir à ce moyen, soit avec de » simples arrosoirs, soit avec des pom- » pes en arrosoir, qu'on promene le long » des espaliers, ce qui est bien plus ex- » péditif. Il est inutile d'avertir que l'on » ne peut pas employer un semblable » procédé pour de vastes possessions, tel- » les que des vignes & autres planta- » tions dans les campagnes; mais l'opé- » ration est très-praticable dans un jardin » puisqu'elle n'exige que des bras ».

J'ai été frappé, Mr, ainsi que plusieurs de mes parens & amis qui cultivent ici des arbres à fruit, des avantages de ce procédé. Quoique nous ayons beaucoup de confiance dans les lumieres du sçavant Professeur d'Agriculture de Paris, nous desirerions cependant que l'efficacité du moyen dont il se sert pour préserver les fleurs des effets de la gelée, fût constatée par plusieurs expériences. Nous souhaiterions aussi qu'on voulût bien nous en donner l'étiologie. Si quelqu'un des Membres de nos Académies d'Agriculture daignoit nous rendre ce service, nous lui en aurions une sincere obligation ».

N. B. Il n'est pas possible, ce semble, de satisfaire pour le moment à la premiere de ces deux questions. Il faut attendre le retour de ces gelées printanieres dont l'influence est malheureusement si dangereuse pour les fleurs. L'Auteur de cette Lettre, & ses amis, pourront alors, sans avoir besoin de consulter personne, faire eux-mêmes l'épreuve de l'irrigation mise en usage par M. Mallet. Quant à l'autre question sur la cause des bons effets de cet expédient, elle nous paroît suffisamment éclaircie dans l'exposé même qu'on vient de lire. Nous remarquerons seulement que l'attention qu'il faut avoir de faire avant le lever du soleil les arrosemens indiqués par M. Mallet, annonce que les choses se comportent dans son opération à peu près comme dans le traitement des membres gelés. Si on veut rétablir avec succès & sans accident un membre frappé de la gelée, il faut commencer par le tenir plongé dans de l'eau froide pendant quelque tems, & se donner bien de garde de le mettre d'abord dans l'eau chaude ou de le présenter à la chaleur du feu : car si on commettoit une pareille imprudence, on courroit les risques de voir la partie malade se flétrir & tomber en putréfaction, au lieu de reprendre son premier état. Au reste si quelqu'un avoit des idées à proposer sur la consultation de MM. les Cultivateurs des environs de Chinon, on peut nous les adresser; nous nous empresserons de les leur communiquer.

DE PARIS, *le 12 Juin.*

Lettre au Rédacteur, sur un fait d'Electricité. » Il n'y a pas long-tems, Mr, que les Physiciens Electrisans sont en possession d'un instrument assez singulier, qui porte le nom d'*Electrophore* ou d'*Electricité sempiternelle*; l'Auteur de cet instrument est M. Volta, connu d'ailleurs par l'invention du pistolet d'air inflammable &c. Cet Electrophore consiste, 1o. en une plaque ou plateau de métal arrondi, fort uni, de l'épaisseur d'une ligne & demie ou deux lignes, & recouvert sur une de ses faces d'une légere couche de matiere résineuse. 2o. En une peau de lievre préparée & qui sert à frotter le plan résineux. 3o. En un conducteur ou chapeau fait de feuilles de métal, lequel a la forme

à peu près d'une de ces bourses dont se servent les Quêteuses de nos Eglises ; le fond de ce chapeau, au lieu d'être de métal, comme M. Volta l'avoit d'abord annoncé, est fait d'une toile, sur les deux faces de laquelle on a collé une feuille de papier doré ou argenté ; la partie supérieure ou l'ouverture du conducteur n'est pas fort grande, & c'est au bord de cette ouverture qu'on assujettit trois fils de soie, à égale distance, comme aux bassins d'une balance ; ces trois fils de soie servent à soulever le conducteur & l'isoler. Le fond ou la baze de ce conducteur doit avoir deux ou trois lignes moins de diametre que l'électrophore proprement dit ; & pour obtenir quelque effet sensible, il est nécessaire de lui donner huit à dix pouces au moins de diametre, & d'éviter dans tout cet appareil les asperités & les pointes.

Lorsqu'on veut se servir de cet instrument, il faut d'abord faire chauffer légérement la peau de lievre & le fond du conducteur extérieurement, puis frotter avec la peau, du côté des poils, le plan résineux ; prendre le conducteur par les fils de soie, le poser sur le plan & l'appuyer un peu avec la main ; le relever avec les fils, & y présenter un corps électrisable, par communication, pour en tirer une étincelle. Une fois l'étincelle tirée, il faut de nouveau présenter le conducteur au plan & l'appuyer avec la main, sans quoi point d'étincelle. En réitérant ainsi la même opération, on peut tirer des étincelles pendant plusieurs semaines de suite, sans être obligé de frotter de nouveau avec la peau de lievre ; mais la force des étincelles diminue par degré. Avec cet instrument, il est possible de charger une petite bouteille de Leyde & de donner la commotion. Ce qui est étonnant & ce qui mérite d'être connu, c'est qu'on peut encore charger en même tems deux petites bouteilles de Leyde, sçavoir l'une au conducteur, & l'autre au plateau, celui-ci étant isolé : dans ce cas, la premiere bouteille se charge positivement, & la derniere négativement. Cette découverte, qui est des plus intéressantes pour connoitre le courant du fluide électrique, est due à M. Rouland, digne Eleve & neveu de M. Sigaud de la Fond. M. Rouland, qui professe dans plusieurs Colleges la Physique Expérimentale ; jouit déjà parmi les Sçavans de la réputation que lui mérite des talens distingués ; il a annoncé la découverte dont je viens de parler par une lettre qui se trouve inserée dans le Journal de Physique de M. l'Abbé Rozier, année 1776, tom. 7, pag. 438. Cette lettre de M. Rouland, Mr, annonce tout-à-la-fois un Observateur exact & un Physicien très-méthodique.

Cette description de l'électrophore peut bien ne pas suffire à ceux qui voudroient fabriquer cet instrument ; mais elle suffira certainement pour comprendre les observations dont je me suis proposé de faire part au Public par la voie de votre Gazette.

Surpris de ce qu'on ne peut tirer des étincelles du conducteur de l'électrophore sans appuyer ce conducteur avec la main sur le plan résineux, j'ai tenté quelques nouvelles expériences, pour connoitre si cette pression n'avoit pas d'autre utilité que celle de faire toucher dans tous les points le conducteur au plan résineux ; les expériences que j'ai faites dans cette intention, m'ont démontré d'une maniere incontestable que la pression du conducteur avec la main sur le plan resineux ne se borne pas à faire toucher par-tout le conducteur au plan, mais qu'elle a encore un autre avantage qui est de porter l'électricité sur le conducteur même.

Pour premiere expérience, j'ai pressé le conducteur sur le plan résineux avec des morceaux de verre bien seché, de cire d'Espagne & d'étoffe de soie, & je n'ai point tiré d'étincelle ; je n'ai fait ensuite que toucher le conducteur avec le doigt, sans l'appuyer, & aussi-tôt j'ai obtenu une étincelle ; pour cela, il faut que le conducteur soit placé sur le plan résineux.

J'ai touché de nouveau le conducteur avec le morceau de verre dont je m'étois servi d'abord, & je n'ai pas eu d'étincelles comme la premiere fois ; mais ayant rendu ce même morceau de verre humide, en expirant dessus, je l'ai porté sur le conducteur, & aussi-tôt il en a tiré des étincelles : comme l'eau est le meilleur conducteur du fluide électrique, il n'est pas étonnant que l'humidité de mes poumons se soit chargée de ce fluide,

l'ait transmis au verre, & le verre au conducteur. La même chose arrive si l'on se sert de résine ou de soie au lieu de verre.

J'ai mis à une bouteille de verre bien séchée un bouchon de liege; & tenant cette bouteille d'une main, j'ai touché le conducteur avec le bouchon, & j'ai eu quelques étincelles; mais ce bouchon étant isolé, n'a pas tardé à être épuisé de fluide électrique; je n'ai fait que le prendre à la main, le remettre au goulleau de la bouteille, & toucher de nouveau le conducteur avec ce même bouchon, alors j'ai encore eu des étincelles; en expirant dessus, l'effet a lieu plus constamment.

J'ai placé sur le plan résineux une petite feuille de métal, & je l'ai fait communiquer par un bout avec le réservoir commun, alors j'ai retiré des étincelles du conducteur, sans l'avoir touché avec quoi que ce soit; mais lorsque j'ai isolé l'extrêmité de la feuille qui communiquoit avec le réservoir commun, j'ai cessé d'obtenir des étincelles, & je n'ai pu en tirer qu'en touchant le conducteur avec le doigt, un bâton &c. &c.

Lorsqu'on veut charger les deux bouteilles de Leyde, l'une au conducteur & l'autre au plateau de métal, il faut isoler celui-ci, & l'on est obligé de toucher le conducteur & le plateau en même tems, sans quoi point d'étincelles; mais si l'on place sur le plan résineux un des bouts de la feuille de métal dont j'ai parlé, & que l'autre communique avec le réservoir commun, l'on aura des étincelles, & l'on pourra charger les bouteilles sans être obligé de toucher le conducteur ni le plateau; pour cela, il faut que l'électrophore soit bien fait & ait une certaine grandeur. Si la feuille de métal est isolée, il est nécessaire de la toucher avec quelque chose pour obtenir des étincelles; c'est toujours la faire communiquer avec le réservoir commun.

Toutes cet expériences, Mr, qui ont pour baze le même principe, prouvent incontestablement, je crois, qu'on ne peut tirer des étincelles électriques de l'électrophore, si on ne lui communique cette même électricité, & que la pression qu'on exerce sur le plan résineux, en appuyant avec la main le conducteur contre ce plan, a une toute autre utilité que celle de faire toucher dans tous les points le fond du conducteur ou chapeau au plan résineux de l'électrophore.

Voilà, Mr, un chemin frayé; il n'y a qu'à le poursuivre, & sans doute il pourra conduire à des découvertes neuves & intéressantes. J'ai l'honneur &c. *Signé*, PHILIPE, Chirurgien ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

LETTRE au Rédacteur.

» Je vous serai obligé, Mr, de vouloir bien inserer dans vos Feuilles quelques observations que me donnent lieu de faire les figuiers, espece d'arbre très-sensible au froid. On est ici * dans l'usage, pour les garantir des gelées, d'en enterrer les branches de sorte qu'elles soient couvertes de quatre, cinq & six pouces de terre; on les découvre au printems, & elles se relevent d'elles-mêmes; souvent une nouvelle gelée survient qui détruit tout le fruit & rend inutile la premiere précaution. Nous avons malheureusement éprouvé, cette année, cet accident sur le fruit; mais ce n'est pas le seul qu'on ait à craindre, il en est encore un autre qui tombe sur l'arbre même. Les branches mises en terre sont ravagées & *pelurées* par les taupes. L'écorce une fois rongée en tout ou en partie, la seve est interceptée, elle s'arrête, & l'arbre seche & meurt. Or il s'agit de sçavoir si on ne pourroit pas remédier à ce double inconvénient, & en particulier si on ne connoitroit pas quelque drogue qui, sans nuire au figuier, pût détruire les taupes. On conçoit qu'il faudroit aussi que ce moyen fût peu coûteux & de facile exécution. J'ai l'honneur d'être &c. *Le 30 Mai* ».

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 13 Juin 1778, au Mercredi 17 dudit, le froment s'est vendu

---

* *L'Auteur a oublié de nous indiquer le lieu d'où il nous écrit.*

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 l. à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 liv., 9 l. 10 s. à 10 l. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 liv. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 15 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 13 Juin 1778 au Mercredi 17 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 17 Juin 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *id.* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Juin 1778.

Or de Portug. à . . .	725	l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720			marc.
Du Pérou à	712			marc.
Les guinées à . . .	724			marc.
Ducats à	99			once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100	10		once.
Or à 20 karats à . .	84			once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		marc.
Piastres à	49	10		marc.

Changes de Paris du 17 Juin 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 à 29 15 16e.
Hambourg	188 ½
Madrid	15 3
Cadix	15
Livourne	98 ¼ à ½
Gênes	96
Lyon	⅛ p. ⅝ b.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Vend. 12 Juin 1778.		Du Lundi 15.	
Messieurs		*Messieurs*	
Lempereur.. Viag.	J.	Thevenin ... pp^lles.	J.
Perpétuelles ..	J.	Viageres	J.
Boscheron ... pp^lles.	J.	Masson ..... pp^lles.	J.
Viageres	J.	Viageres	J.
Peinchein .... v^res.	J.	Delamotte ... pp^lles.	J.
Perpétuelles..	J.	Viageres	J.
Patu ..... pp^lles.	M.	Creuzé ..... pp^lles.	J.
Viageres.....	M.	Viageres	J.
Rouillard .... pp^lles.	J.	Tontine	J.
Viageres	J.	Certain..... pp^lles.	J.
Pincemaille. Perp. t. l. de l'ancien Clergé.		Viageres	J.
		Tontine	J.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1778.	*Lundi 15.*	*Mardi 16.*	*Mercredi 17.*
COMP. D. IND.			
Actions. .	1685 82½ 80 77½	1677½ 80 . .	1680 82½ 8[illegible]
D°. 16 25es . .	1100	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. .	74	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	380 . .	. . . . .
Rescriptions .	18 18½ 18¾ 18	18½ 18 18½ ¾ ½ ¼	18¼ ½ 19 .
Bil. des Fermes .	. . . . .	4¼ ½ . . .	4¼ . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^ll pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D[illegible] Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jo[illegible] d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nec[illegible] des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 11 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 30 Mai.*

ON se soumet ici au nouveau costume avec beaucoup plus de peine qu'on n'a fait en Suede. Ce n'est pas qu'on ne juge cette réforme très-bonne en elle-même; mais ici c'est une loi; en Suede ce n'est qu'un usage que chacun peut suivre ou ne pas suivre, à sa volonté: d'ailleurs les Suédois se font un plaisir & un mérite d'imiter leur Souverain & la Cour; chez nous au contraire on semble, pour ainsi dire, prendre à tâche de contrecarrer le Roi & les loix.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 26 Mai.*

On apprend de Hongrie qu'on s'y prépare à couper les bleds, pour pouvoir former les Camps. On a estimé tous les fruits, & on en payera le prix aux Propriétaires, dans le cas où on sera obligé de leur faire faire une récolte prématurée.

BOHÊME.

DE PRAGUE, *le 24 Mai.*

L'Empereur, pendant le séjour qu'il a fait dans cette Ville, a visité non-seulement les fortifications & tout ce qui peut avoir quelque rapport à la guerre, mais il a voulu voir encore tout ce qui tient à l'Economie & au Commerce de cette Capitale. Sa Majesté, accompagnée de l'Archiduc Maximilien & du Comte de Lascy, Feld-Maréchal, se rendit en conséquence dans les différens Hôpitaux de la Ville & dans tous les autres Etablissemens. A son retour, Sa Majesté Impériale donna des ordres relatifs à ces Etablissemens qui ont presque tous besoin d'une réforme, & qui tous sont susceptibles d'amélioration.

Les Protestans, qui commencent à jouir en Bohême & en Hongrie d'une certaine liberté, s'appliquent plus que jamais au Commerce & aux Arts, ce qui les dédommage du déplaisir d'être exclus des emplois publics. Ils n'envoient plus dans les pays étrangers leurs enfans qui y dépensoient des sommes considerables, & qui ne rentroient plus dans leur Patrie, pour peu qu'ils trouvassent ailleurs occasion d'exercer leurs talens. La plûpart se fixoient dans les pays où ils avoient la liberté de vaquer à leur culte, & où ils avoient l'esperance de parvenir aux Charges publiques.

DIVERS ÉTATS D'ALLEMAGNE.

DE NIDDA, *le 28 Mai.*

Il y a quelques jours qu'un enfant d'un an tomba dans la riviere dont cette Ville porte le nom. Un Relieur nommé Jac-

ques Schenek fauta, tout habillé, dans l'eau, & eut le bonheur de retirer l'enfant qui étoit déjà au fond de la riviere. Le Magiſtrat ſe propoſe d'accorder à ce bon Citoyen quelque marque de diſtinction, pour encourager d'autres perſonnes à ſuivre ſon exemple, lorſque l'occaſion s'en préſentera.

DE WITTEMBERG, *le 24 Juin.*

Les Députés Provinciaux de la Caiſſe Electorale des impôts & de crédit ſe ſont aſſemblés à Leipſick le 20 Mai dernier, pour y régler publiquement les comptes de ce Département depuis 1773 juſqu'à l'année courante 1778. Après quoi ce Bureau a payé les obligations, intérêts & coupons dont le terme s'eſt trouvé échu à cette époque. La Caiſſe de ce Département eſt en bon état, graces aux meſures qu'a priſes le Gouvernement pour rétablir le crédit qui avoit été beaucoup affoibli par les ſuites malheureuſes de la guerre précédente.

DE BRUNSWICK, *le 24 Mai.*

A la derniere Foire de Linz, Ville de l'Archiduché d'Autriche, un Hollandois a fait voir au Public un poiſſon de mer d'une eſpece encore inconnue dans ces contrées & peut-être dans bien d'autres. Ce poiſſon eſt d'une longueur extraordinaire; il a le corps fort épais & la tête très-groſſe. Il lui ſort de la gueule qui eſt oblongue deux dents de la longueur du doigt, qui paroiſſent percer la tête; ces dents, ainſi que toutes celles qui lui garniſſent la mâhoire, ſont très-longues & très-tranchantes. Cet animal a les yeux gros; il eſt velu de la tête juſqu'aux pieds de derriere qui ont beaucoup de reſſemblance avec des pattes d'oie; le poil dont il eſt couvert approche du poil de ſouris. Ce poiſſon n'a point d'écaille, ſi ce n'eſt à la queue qui eſt diviſée en trois bandes qui paroiſſent former comme trois queues à côté les unes des autres; il s'en ſert avec une adreſſe admirable. Ce poiſſon, lorſqu'on ouvre le couvercle du réſervoir où il eſt gardé, ſe dreſſe ſur ſa queue & ſe tient droit comme un homme. Dans cette attitude, il a l'air effrayant. Il ne ſe nourrit que de poiſſons; il en mange pour un ducat & même un demi-louis par jour; mais auſſi il rapporte beaucoup à ſon maitre qui le montre pour de l'argent. Le réſervoir qui ſert de demeure à ce poiſſon eſt fait avec beaucoup d'art. C'eſt une eſpece de nacelle capable de contenir aſſez d'eau pour que le poiſſon y ſoit à ſon aiſe. Ce bateau eſt diviſé en deux parties dont l'une eſt à ſec, afin que le monſtre marin, qui eſt amphybie, puiſſe quitter l'eau, quand il le juge à propos; ce qu'il fait, ſur-tout quand le ſoleil luit; on le voit alors s'étendre & ſe tourner en pluſieurs ſens. Après s'être chauffé pendant long-tems au ſoleil, il va ſe replonger dans l'eau qu'il faut changer fort ſouvent. On ignore le nom de cet animal; aucun de ceux de nos Naturaliſtes qui l'ont vu n'a encore pu le reconoitre.

DE FRANCFORT (*ſur le Mein*), *le 1er. Juin.*

Les épizooties ont tout-à-fait ceſſé dans ces environs; mais il exiſte encore dans divers cantons de l'Empire differentes maladies ſur les beſtiaux. Il en eſt une entre autres qui fait perir beaucoup de porcs; quelques Etats voiſins ont défendu l'entrée de ce bétail dans leur territoire.

Les impôts ſe levent en Baviere avec la plus grande rigueur, & on exécute ceux qui ne ſe trouvent pas prêts à les payer.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 21 Juin.*

On voit ici la formule du ferment que feront tenus de faire ceux des Catholiques Romains qui voudront jouir de la protection que le Gouvernement a enfin réſolu de leur accorder. Il eſt tourné de façon à ne point gêner leur conſcience. Dans le grand nombre de diſcours qui ont été prononcés en leur faveur par les Membres des deux Chambres, on diſtingue celui de M. Charles Turner.

» Donnons, y diſoit ce Citoyen Philoſophe, donnons un bel exemple à » l'Europe: que ſans diſtinction de Catholiques & de Proteſtans, de Conformiſtes ou non Conformiſtes, que

» tout Citoyen Anglois soit l'égal de ses » Concitoyens, & qu'une loi sacrée établisse parmi nous le regne de la paix » universelle..... Ah Dieu ! ne rougissons-nous pas d'avoir tant differé ? Les » Catholiques qui vivent parmi nous sont » l'urbanité, l'amenité même ; nous n'avons pas de plus dignes Citoyens, ils » vivent pour la plûpart, dans leurs terres qu'ils cultivent avec succès ; ils » nous enrichissent du produit de leur » industrie ; ils font plus, ils nous donnent tous les jours des exemples d'une » charité qui ne connoît point de bornes; » tout ce qui vit autour d'eux, vit des » fruits de cette charité, se ressent de » la générosité de leurs principes ; leur » humanité écarte la misere, non-seulement des lieux de leur résidence, » mais de leurs environs éloignés. En un » mot, les Catholiques Romains sont » d'excellens Chrétiens, d'excellens Citoyens : que pouvons-nous être de » plus ? ».

» Si le Parlement d'Irlande a échoué dans son projet de lever 300,000 l. sterl. à six pour cent, c'est une suite nécessaire de ce qu'avoit fait le Lord North, en accordant sur le nouvel emprunt un intérêt plus fort que celui dont on étoit convenu : il avoit par-là fermé toutes les bourses pour l'Irlande, moins encore parce qu'il y avoit pour elle une nécessité de se conformer à cet exemple, que parce que l'exemple même de présenter aux Prêteurs un appât trop séduisant, s'il éveille la cupidité de quelques-uns, avertit le plus grand nombre de se défier du piege. On a été d'autant plus étonné de voir le Lord North recourir à ce moyen, qu'alors une Puissance considerable de l'Allemagne empruntoit de l'argent chez l'Etranger au-dessous de quatre pour cent ».

De Dublin, *le 17 Juin.*

» Le Parlement d'Irlande n'est point encore séparé : on n'a pas vu depuis longtems une Session prolongée si avant dans la saison : les deux Chambres ne restent assemblées que pour attendre l'effet des Bills passés en faveur de ce Royaume dans les dernieres Séances du Parlement Britannique, & pour se conduire en conséquence. La Noblesse & les Habitans aisés des Villes Irlandoises font actuellement, en représailles des obstacles que le Commerce Anglois apporte à ces mêmes Bills, ce qu'ils auroient dû faire depuis long-tems par esprit de patriotisme, pour encourager leurs propres Manufactures. Il y a six mois que le plus petit Particulier n'auroit pas voulu s'habiller d'un drap qui n'eût pas été Anglois ; mais aujourd'hui le premier Pair de ce Royaume n'emploie que du drap d'Irlande, & il en est de même pour tous les autres articles.

Les dernieres banqueroutes de ce Royaume montent, dit-on, à une somme de 800,000 l. st. ».

De Boston, *le 1 Mai.*

Extrait d'une Lettre d'un des principaux Habitans de cette Ville. » Notre Ville est » aujourd'hui très-peuplée, & elle a la » plus belle apparence. Nous avons dans » notre Port trois cens voiles qui déploient le pavillon d'une Nation insultée & qui présente le spectacle du » Commerce le plus actif ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le 12 Juin.*

Extrait d'une Lettre écrite de cette Ville. » Le renchérissement des grains a déterminé les Capitouls à prendre des mesures pour que les Boulangers vendissent le pain pendant quelque tems à seize sous la marque, quoiqu'à raison du prix du bled il valût dix-huit sous. Cette intention étoit louable ; mais le bas prix du pain, qui n'avoit lieu que dans cette Ville, y a attiré bientôt une multitude d'Acheteurs de la Campagne & des petites Villes voisines ; desorte que les Boulangers n'ont pu être fournis d'une quantité suffisante de pain. Pour écarter cette multitude d'Acheteurs étrangers, l'Administration s'est trouvée dans la nécessité d'augmenter tout-à-coup le prix du pain de 2 s. par marque, quoiqu'il n'eût augmenté jusques-là que de 4 den. à la fois ; & pour rendre cette augmentation plus supportable aux pauvres, les Capi-

touls ont prié les Vicaires-Généraux de M. l'Archevêque de permettre le travail pendant les deux jours de Fête qui suivent celle de la Pentecôte, & d'autoriser une quête générale, dont le produit seroit employé à payer pour les pauvres l'augmentation du prix du pain.

Les Vicaires-Généraux, en l'absence de M. l'Archevêque, ont non-seulement permis le travail pendant les Fêtes, mais convaincus par un longue expérience de la grande charité de ce Prélat, ils se sont chargés de payer sur le champ, de ses fonds, l'augmentation du prix pour tous les pauvres de la Ville & de la Banlieue. Cette bonne œuvre qui s'exécute depuis cinq jours, a produit tout l'effet qu'on en pouvoit attendre, & elle a fait naître une noble émulation parmi nos Bureaux de Charité. Quand on considere que notre Pasteur a fait des dons si considerables pendant les années dernieres, on ne peut assez admirer combien l'esprit de bienfaisance & de charité qui l'anime, est intarissable ».

DE LOUDUN, *le 27 Juin.*

Lettre au Rédacteur. » Depuis ma derniere Lettre, Mr, notre commerce de bleds a été toujours en baissant; il ne s'achete presque plus rien.

Nantes est rempli de grains, & il y en arrive encore journellement. Il se fait toujours quelques chargemens pour Bordeaux, mais à bas prix. Ceux qui ont des restes perdent gros; ce qui nuit un peu au crédit & à la confiance. Nous touchons à la premiere moisson; les orges vont se couper, les seigles suivront dans peu; le tems étant au chaud depuis huit à dix jours, tout avance. On se plaint qu'il paroit beaucoup de bled noir dans les fromens, ce qui empêchera la gerbe de rendre beaucoup & tachera le froment. On pense que la fleur de nos vignes se passera sans accident, & que les brouillards qui ont paru le matin depuis quelques jours ne nuiront à rien. Le commerce du vin ne va pas; au reste comme il y en a peu, il se consommera en grande partie au pays pendant tout le cours de l'été, & il peut venir au mois d'Août quelques demandes de Paris.

Tel est l'état des choses. Il est à desirer qu'il s'ouvre aux mois de Septembre & d'Octobre quelques heureux débouchés pour nos grains, ce qui ranimera le Commerce & l'espoir du Cultivateur. J'ai l'honneur &c. *Signé*, MALHERBE l'aîné ».

M. Malherbe avertit le Public qu'il continue d'expédier toutes marchandises consistant en denrées ou en productions de sa Province, de Touraine & d'Anjou, pour comptant, à la commission de deux pour cent. Il ne néglige rien pour obtenir au meilleur prix possible les marchandises de son expédition. Les principaux articles sont, 1°. grains de toute espece qui font matiere à spéculation, sur-tout froment, seigle & légumes. Ces grains se vendent à la fourniture de vingt-un setiers, réputés peser en froment quatre mille à quatre mille deux cens livres, poids de marc. 2°. Graines, telles qu'anis, au prix de 36 liv. le cent, coriandre 15 liv. fenugrec 14 liv., luzerne 52 à 55 liv., trefle 45 à 50 l., sainfoin, oignon, lin, chanvre, mil, maïs, tournesol. Ces articles s'achetent au cent, à la livre & au boisseau, 3°. Fruits de diverses especes, comme prunes de Sainte-Catherine, premiere seconde & troisieme sortes, au cent pesant; pruneaux noirs, au millier pesant; poires, pêches, pommes, cerises, raisins, au cent ou à la livre. C'est au mois d'Octobre que se fixent les prix de tous ces fruits. Nous esperons en avoir beaucoup cette année. 4°. Amandes cassées, au cent, 55 à 60 liv.; noix en coque au boisseau. 5°. Huiles de noix à 42 liv. le cent pesant; de lin à 41 l.; de chanvre à 36 ou 37 l.; le barriquage se paye vingt sous le cent. 6°. Laines en toison de tonte, d'abat, d'agneau; plume d'oye, de canard; cire, miel, gomme d'arbre en pain & grenaille. 7°. Eau-de-vie, au prix de 192 à 195 l. les vingt-neuf veltes; vins blancs pour Paris, à 125 & 130 liv. la pipe ou les deux barriques de 29 à 30 veltes chaque. 8°. Peaux d'agneau, mouton, chevre, chevreau, basanes, parchemins; lins & chanvres en poil ou filé. 9°. Objets de Fabrique, sçavoir dentelles communes, picots, poignets, mignonettes, dentelle à beguin, de 1 f. 6 den. à 40 sous l'aune; étamines communes en écru & noirs &c. de 38 à 40 f. l'aune; quelques toiles, serges &c.

On charge sur la Loire par bateau jusqu'à Orléans, au prix de 10 à 12 liv., ou jusqu'à Nantes, au prix de 6 à 7 liv. du millier pesant.

DE NANCY, *le 1 Juillet.*

Suivant le relevé général de la Généralité de Lorraine, il y a eu dans cette Généralité 34,015 naissances, 6808 mariages, & 23,147 morts. Il y avoit eu en 1776, 32,171 naissances, 7013 mariages, & 24,844 morts. D'après ce résumé, on voit qu'en 1777 il y a eu dans cette Généralité 1844 naissances de plus qu'en 1776, & qu'en 1776 il y a eu 205 mariages, & 1697 morts de plus qu'en 1777.

DE PARIS, *le 5 Juillet.*

Lettre au Rédacteur. » Qu'il soit possible, Mr, de dissoudre le calcul de la vessie par le moyen de l'air fixe, est un fait qu'on ne devroit plus, à ce qu'il semble, contester, vu le nombre d'observations qu'on rapporte tous les jours & que l'on a pu lire dans plusieurs Feuilles périodiques, & nommément dans les vôtres du 2 Septembre 1777, article de *Londres*. De grands noms, Mr, ont assuré le succès de ce prétendu lithontriptique; mais il est bien à craindre, comme l'expérience a paru me le démontrer, que le fer soit encore long-tems le seul & vrai spécifique pour délivrer les malheureux attaqués de la pierre. Beaucoup de Chimistes travaillent à la découverte d'un si précieux remede, ils peuvent en trouver, il y en a grand nombre; mais, comme on l'a dit cent fois, la vessie n'est pas un creuset. Mon objet n'est pas de disserter ici sur les lithontriptiques qu'on cherche; on ne peut que louer ceux qui se donnent tant de peine, & lors même que leurs travaux seroient sans fruit, on ne leur devroit pas moins de la reconnoissance. Je n'ai d'autre but, Mr, que de vous faire part de plusieurs expériences que j'ai tentées pour dissoudre, par le moyen de l'air fixe, le calcul de la vessie. Ces expériences ne sont pas en grand nombre, néanmoins je les crois suffisantes.

J'ai pris une pierre extraite par la Lithotomie; elle n'étoit ni dure ni molle; je l'ai pesée très-exactement, je l'ai suspendue dans un grand bocal plein d'air fixe & bien bouché; au bout de quinze jours, j'ai débouché le bocal, j'ai plongé dedans une lumiere, elle s'y est éteinte promptement, j'ai retiré la pierre pour l'examiner, & je l'ai trouvée absolument la même qu'auparavant, quoique l'air fixe dégagé de l'alkali fixe du tartre & de l'acide vitriolique, ait pu porter sur elle toute son action, sans aucun obstacle, pendant ces quinze jours.

J'ai remis la pierre dans le bocal, j'ai versé dedans deux pintes d'eau distillée & chargée de beaucoup d'air fixe, j'ai bouché le bocal & l'ai exposé pendant huit jours à une chaleur d'environ 35 degrés du thermometre de Reaumur; pendant ces huit jours, j'ai redonné à l'eau quatre fois de l'air fixe, afin qu'elle en fût toujours saturée; j'ai ensuite retiré la pierre, & après l'avoir examinée, j'ai trouvé qu'elle avoit diminué de poids de la valeur de dix grains; mais je n'attribue point cet effet en totalité à l'air fixe: une pareille pierre tenue ensuite autant de tems dans de l'eau pure & au même degré de chaleur, m'a offert, à peu de chose près, le même résultat; la dureté de l'une & de l'autre a toujours été aussi considerable, & dans les deux expériences, j'ai trouvé au fond du bocal un léger sédiment. L'eau aérée de la premiere a toujours très-bien rougi la teinture de tournesol, décomposé l'eau de chaux &c.

J'ai scié une des pierres en deux morceaux, je les ai pésés ensemble, je les ai mis dans le bocal susdit avec environ une pinte d'urine humaine saturée, si je puis le dire d'air fixe; j'ai tenu le bocal au degré 35 du thermometre de Reaumur. Deux fois par jour je décantois l'urine du bocal & j'en substituois de nouvelle pareillement chargée d'air fixe, dégagée, comme je l'ai dit ci-devant, de l'alkali du tartre & de l'acide vitriolique. Enfin, après avoir continué ainsi pendant huit jours cette manœuvre, j'ai retiré les morceaux de pierre du bocal, je les ai pesés de nouveau, & le poids n'étoit plus le même; ces morceaux de calcul avoient diminué de quelques grains, mais leur dureté étoit absolument la même.

Ces morceaux ne devant plus me servir à aucunes expériences relatives à

l'objet que je m'étois proposé, je les mis dans de l'eau chargée de beaucoup d'air nitreux rutilant; pendant six jours, je redonnai à l'eau trois fois de cet air, après quoi j'examinai ces morceaux de calcul, & je les trouvai diminués de plus de moitié, & sans doute qu'en continuant l'opération je les aurois dissous; mais je ne prétens pas donner cet air comme un lithontriptique que l'on puisse employer; l'air nitreux rutilant, ou de l'acide nitreux en évaporation, c'est la même chose; &, comme je l'ai dit, les vessies ne sont pas des creusets, mais j'ai été fort aise de dissoudre en partie ces morceaux de pierre, pour que ceux qui ignorent la Chymie sçachent que si l'air fixe n'a pu les dissoudre, qu'ils n'étoient pourtant pas indissolubles.

Si l'air fixe avoit le pouvoir de dissoudre le calcul de la vessie, sans doute qu'il le feroit d'autant mieux qu'il seroit appliqué immédiatement dessus, qu'il seroit plus fort & en plus grande quantité. Or l'air fixe appliqué sur une pierre avec toutes ces conditions, n'ayant pu la dissoudre, il est évident qu'appliqué médiatement, étant foible & en petite quantité, il ne peut absolument point operer cette dissolution; que par conséquent il est vraisemblable que M. Nathanael Hulme, Médecin de Londres, s'est trompé lorsqu'il a annoncé dans plusieurs Journaux, & notamment dans votre Gazette du 2 Septembre 1777, qu'un homme âgé de 73 ans a rendu sa pierre en 180 morceaux, pour avoir fait usage d'alkali fixe végétal & d'acide vitriolique, ou plutôt de l'air fixe dégagé dans son estomac, comme dans une bouteille, par la combinaison de ces deux substances. Je suis fâché, Mr, d'être obligé de m'inscrire en faux contre l'observation du Docteur Anglois; mais j'y suis forcé par les résultats des expériences que je viens de rapporter, & sur-tout par l'observation suivante.

Le nommé Simon Dubois, de la Paroisse de Jouy, proche Versailles, âgé de 61 ans, souffroit étonnamment des douleurs que lui occasionnoit une pierre dans la vessie, & que l'on n'eut pas de peine à trouver avec la sonde: cet homme confiant & docile fit usage pendant assez de tems d'alkali fixe végétal & d'acide vitriolique, comme il est dit dans vos Feuilles déjà citées; mais ses douleurs ne diminuant pas, il demanda qu'on lui fit l'opération; il vint à Paris, on l'opéra, & sa pierre ne me parut point du tout avoir été attaquée par l'air fixe dégagé dans son estomac, suivant la méthode de M. Nathanael Hulme; le malade fut promptement guéri.

Si l'air fixe avoit eu assez de force pour dissoudre la pierre du malade de M. Nathanael Hulme, une fois arrivé dans la vessie, quelle est donc celle qu'il auroit dû avoir dans l'estomac, au moment de l'effervescence, & en quelle quantité auroit-il dû être? car cet air n'a aucune intelligence, aucune sympathie pour aller en droiture & en totalité de l'estomac dans la vessie; les Gens de l'Art sçavent très-bien que cet air, pour pouvoir arriver dans la vessie, doit passer par le pylore dans les intestins greles, de-là dans les vaisseaux lactés, les glandes du mesentere, le canal thorachique, la veine souclaviere gauche, la veine cave supérieure, l'oreillette droite du cœur, le ventricule droit, l'artere pulmonaire, les poumons par conséquent, la veine pulmonaire, l'oreillette gauche, le ventricule gauche, l'artere aorte ascendante, l'aorte descendante, les arteres émulgentes, la substance des reins, enfin les ureteres qui s'ouvrent dans la vessie. Une grande partie de cet air fixe passe ailleurs, se perd, s'affoiblit; toutes les humeurs en absorbent, car il n'y a pas de raison pour que l'urine ait seule cette faculté, & il n'y a cependant qu'elle qui auroit pu dissoudre la pierre en tant qu'elle seroit chargée d'air fixe jouissant de cette propriété. Or il est facile maintenant de prouver que dans mon expérience l'urine a été impregnée d'une plus grande quantité d'air fixe que ne la pu être celle du malade de M. Nathanael. Il lui donnoit quatre fois par jour quinze grains d'alkali fixe végétal, dissous dans trois onces d'eau, & vingt goutes d'acide vitriolique affoibli dans autant d'eau: ces quantités d'alkali fixe végétal & d'acide vitriolique ne m'ont fourni, par leur combinaison, dans un vaisseau de verre, qu'environ deux pouces cubes d'air fixe. Ce ne seroit donc que huit pouces cubes de cet air, ce qui fait environ les deux tiers d'une chopine, mesure de Paris,

qui se seroit dégagé dans l'estomac du malade de M. Nathanael, par jour, supposé toutefois que l'effervescence dans son estomac ait été pareille à celle qui s'est operée dans mon vaisseau de verre, ce qui est difficile à croire & ce qui est même impossible ; 1o. parce que l'estomac ne se trouve pas dans un état de vacuité parfait ; 2o. parce qu'il n'est pas probable que l'acide se soit entierement combiné avec l'alkali, comme il peut se faire dans une bouteille où il ne se trouve aucun obstacle à leur union, aucun pli, aucun aliment, enfin aucun fluide capable d'affoiblir leur action, de soustraire une des deux substances à l'autre, & diminuer par-là l'activité de l'effervescence & la quantité d'air qui devoit s'en dégager. Or tout l'air fixe qui se dégage dans l'estomac n'arrivant point entierement dans la vessie, il est difficile d'évaluer la petite quantité de ce fluide que l'urine du malade de M. Nathanael Hulme pouvoit contenir. Je pourrois m'étendre davantage sur ce sujet ; il ne seroit même pas difficile de prouver que l'urine du malade dont il est ici question ne contenoit pas plus d'air fixe que celle de ceux qui n'ont jamais fait usage du remede Anglois, ou du moins que celle de ces derniers en contient tout autant, s'il est vrai, comme on n'en sçauroit douter, que nos alimens en fournissent. Mais il est inutile d'aller plus loin, il suffit d'avoir démontré que la dissolution des pierres urinaires par l'air fixe est une chimere qui n'a d'autre source sans doute que l'enthousiasme ou le défaut d'observation ; qu'enfin on ne doit point être étonné des assertions de plusieurs grands Hommes, de leur témoignage & des vertus qu'ils accordent souvent à ce qui est neuf, car c'est le sort de toutes les nouveautés d'être bonnes à tout.

Je proteste que mon intention n'est point d'attaquer ici M. Nathanael Hulme ; si mes expériences se sont montrées contraires à son observation, je les expose sans aigreur, sans partialité ; je n'en ai pas moins pour ce Médecin toute l'estime & toute la consideration qu'il mérite. D'un autre côté si M. Nathanael a des raisons plus convaincantes à m'opposer, je m'y soumettrai volontiers, n'ayant d'autre envie que de détruire l'erreur. J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, PHILIPE, Chirurgien ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

LETTRE au Rédacteur.

» Je vous prie, Mr, d'annoncer dans votre Feuille *le Nouveau Plan de la Ville de Paris & de ses Fauxbourgs, par le Sr.* Jaillot, *Géographe ordinaire du Roi, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres d'Angers.*

Ce Plan est déjà connu par les differens Quartiers que j'ai inserés dans les *Recherches Critiques, Historiques & Topographiques sur la Ville de Paris, depuis ses commencemens connus jusqu'à présent*, auxquelles le Public a fait le plus favorable accueil. Je les ai tous réunis pour faire un ensemble qui forme un tableau de plus de six pieds de haut, sur sept de large, enrichi d'une bordure allégorique au sujet, & bien gravée ; mais, comme plusieurs personnes n'ont pas un emplacement convenable pour y mettre ce Plan, je l'ai fait découper en 30 feuilles, format *in-fol.* avec des réclames & une Table qui donne la facilité d'y trouver l'objet qui peut intéresser.

Ce Plan, collé & monté sur gorge & rouleau noirs, se vend 48 liv.

Ce Plan, découpé & relié *in-fol.* avec la Table, se vend 40 liv.

J'ai l'honneur d'être &c. JAILLOT, Quai & à côté des Grands Augustins ».

II.

CENTENAIRE.

Elizabeth Duclos, surnommée Babet Chyron, est morte le 11 du mois de Mai au Bourg de Moulin-la-Marche, Election d'Alençon, âgée de cent trois ans. Elle avoit eu l'année derniere une maladie sérieuse, la seule qu'elle eût essuyée pendant le cours de sa vie, & elle faisoit encore à pied trois ou quatre lieues sans en être incommodée.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 4 Juillet 1778, au Mercredi 8 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 15 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 4 Juillet 1778 au Mercredi 8 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Juillet 1778, de 54 à 55 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Juillet 1778.

Or de Portug. à	726 l.	s.	marc.
Du Mexique à	720		
Du Pérou à	712		
Les guinées à	724	2	
Ducats à	98	12	once.
Or fin à 23 karats 31 32	100	4	
Or à 20 karats à	84	2	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	14	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	1	
Piastres à	49	12	

Changes de Paris du 8 Juillet 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 ¼ à 13 16e.
Hamboug	189 à 189 ¼
Madrid	15 4
Cadix	15 0 6
Livourne	98 ½
Gênes	96 ½
Lyon	1 p. 8 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1778.	*Lundi 6.*	*Mardi 7.*	*Mercredi 8.*
COMP. D. IND.			
Actions	1575	1572 ½ 75	1575 77 ½
D°. 16 25es			1060
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.			
Rescriptions	21 20 ½	21 20 ½ 21	21
Bil. des Fermes	6		
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. % 1777			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Jeudi 2 Juil. 1778. *Messieurs*		Du Vendredi 3. *Messieurs*		Du Lundi 6. *Messieurs*
Deschapelles. vres.	L.	Lempereur. Viag.	M.	Thevenin ... pplles.
Perpétuelles..	L.	Perpétuelles..	L.	Viageres.....
Decourmont pplles.	J.	Boscheron ... pplles.	L.	Masson ..... pplles.
Viageres.....	J.	Viageres.....	L.	Viageres.....
Alissant..... Viag.	M.	Peinchein .... vres.	J.	Delamotte ... pplles.
Tontine.....	M.	Perpétuelles...	J.	Viageres.....
Nau ..... pplles.	J.	Patu ..... pplles.	M.	Creuzé ..... pplles.
Viageres	L.	Viageres	J.	Viageres.....
Tontine	L.	Rouillard.... pplles.	L.	Tontine .....
De S. Janvier vres.	L.	Viageres	J	Certain..... pplles.
Dutartre Perpét. t. l. de l'ancien Clergé.				Viageres.....
				Tontine .....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 12 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 18 *Novembre.*

S. M. Impériale vient de témoigner, dans un Rescrit adressé aux Palatinats & Villes de ses Etats de Hongrie, combien Elle étoit satisfaite du zele avec lequel ses fideles Sujets ont fourni l'avoine nécessaire aux chevaux de ses Armées. S. M. ajoute, que la nécessité où elle se trouve de continuer la guerre, l'oblige à leur en demander encore 1,500,000 boisseaux, qui seront fournis en quatre termes.

ITALIE.

DE ROME, *le* 11 *Novembre.*

Les Brigands qui ont troublé la tranquillité publique pendant la derniere Foire de Sinigaglia, ont été tous arrêtés, & ils sont maintenant détenus dans les prisons du Royaume de Naples. Plusieurs d'entr'eux s'étoient transformés en Marchands Porte-Balles, pour se défaire plus aisément des marchandises qu'ils avoient volées.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le* 3 *Novembre.*

Le 12 Octobre dernier, on fit ici, en vertu d'un Edit de notre Auguste Souveraine, l'ouverture d'une Ecole publique de Commerce. Il y a deux Professeurs de nommés, dont l'un donnera ses leçons le matin, & l'autre le soir. On se promet les plus grands avantages de cette nouvelle Institution. Voudrions-nous enfin nous mettre en état de faire notre Commerce par nous-mêmes ?

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 20 *Novembre.*

» Les plus anciens Habitans de cette Ville ne se rappellent pas, dit-on, de l'avoir vue aussi dépeuplée qu'elle l'est aujourd'hui. La stagnation presque totale du Commerce en est une des principales causes ; beaucoup de boutiques sont fermées & les banqueroutes se multiplient chaque jour, malgré le grand étalage de nos prises ; il n'est presque plus possible de trouver de l'argent sur les meilleurs effets ou à un intérêt légal ; les Banquiers trouvent plus leur compte à jouer dans les fonds publics qu'à escompter les meilleurs billets à 5 pour cent, & les taxes augmentent à mesure que le Commerce décline.

On a publié dernierement des ordres pour que le Port de Londres soit ouvert à l'importation du bled, dans une année où la récolte a été très-abondante & dans un Pays dont les voisins envioient ci-devant l'étonnante exportation de cette denrée.

De dix millions sterlings dont nous aurons besoin l'année prochaine, on pré-

tend que la Compagnie des Indes en fournira la cinquieme partie, & que le Gouvernement s'occupe déjà de chercher quelle sera la nature des impôts qu'il créera pour achever la somme ».

Nous attendons toujours avec la plus grande impatience notre Flotte des Indes Occidentales, & nous craignons fort qu'elle ne soit interceptée, en tout ou en partie, par les vaisseaux François qui croisent à la hauteur du Cap Lézard.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

DE LA SAINTONGE, *le 15 Novembre.*

» Un Propriétaire de cette Province, informé des avantages que des Cultivateurs Flamands établis depuis peu dans les environs d'Availles & Confolens, Haut-Poitou, y procurent, & de ceux qu'ils se proposent d'y procurer successivement, s'ils sont encouragés & soutenus, comme il est à esperer qu'ils le seront & juste qu'ils le soient, vient de se rendre en Flandres, pour tâcher aussi d'attirer dans nos contrées des Laboureurs de ce Pays-là. Quelques-uns sont prêts à s'y déterminer, dès qu'ils apprendront que ceux de leurs Compatriotes établis dans le Poitou, y reçoivent toutes les faveurs & l'appui nécessaires. En attendant, il y a fait emplette de quatre belles jumens hautes de plus de cinq pieds, d'une charrue à la mode du pays, d'un charriot, d'une herse, de bêches & autres outils d'Agriculture. Nous recevrons incessamment tous ces objets. Il se propose d'y faire un autre voyage l'année prochaine, & d'en amener quelques brebis & deux beliers. Il mande qu'il a été surpris de la bonté des laines & de la beauté des moutons dont la toison se vend année commune jusqu'à dix francs. Cet exemple pourra être suivi par d'autres Propriétaires. C'est ainsi qu'il faut aller chercher les Arts, les productions & les animaux des autres pays, pour les transporter dans le sien. L'Agriculture, l'Industrie & le Commerce ont besoin de cela de tems en tems ».

N. B. Cette note est extraite des Affiches du Poitou, dans lesquelles on trouve toujours des choses intéressantes dont nous nous faisons un plaisir & même un devoir de profiter dans l'occasion.

DE PARIS, *le 6 Décem're.*

Finances. Il paroît un Edit en date du mois de Novembre dernier, & registré en la Chambre des Comptes le 19 du même mois, par lequel Sa Majesté supprime les Offices des deux Trésoriers de l'Ordinaire des Guerres, de la Gendarmerie & des Troupes de sa Maison; les quatre Offices de Contrôleurs desdits Trésoriers; les deux Offices de Trésoriers Généraux de l'Extraordinaire des Guerres; les six Offices de Contrôleurs Généraux desdits Trésoriers; les deux Offices de Trésoriers Généraux de l'Artillerie & du Génie; les deux Offices de Contrôleurs Généraux desd. Trésoriers; les deux Offices de Trésoriers Généraux des Maréchaussées; ces deux Offices de Contrôleurs desdits Trésoriers; l'Office de Trésorier Général des Gratifications des Troupes; les deux Offices de Trésoriers Généraux de la Marine & des Colonies; les deux Offices de Contrôleurs Généraux desdits Trésoriers. Le remboursement de ces Offices supprimés sera fait en argent. Pour en remplir toutes les fonctions, Sa Majesté a créé, par ce même Edit, deux nouveaux Offices; l'un de Trésorier-Payeur-Général des dépenses du Département de la Guerre; l'autre de Trésorier-Payeur-Général des dépenses du Département de la Marine. Sa Majesté, en fixant à un million la finance de chacun de ces deux Offices, y attribue des gages à raison du denier vingt du montant de ladite finance, & un traitement fixe de trente mille liv. par an, sans aucune retenue. S. M. nommera aussi, mais par Commission, deux Contrôleurs; l'un pour la Trésorerie de la Guerre, & l'autre pour celle de la Marine.

Les motifs qui ont déterminé S. M. à faire cette réforme dans l'administration de ses Finances, sont exprimés en ces termes dans le Préambule.

» Nous étant fait rendre compte, dit Sa Majesté, des détails relatifs aux Caisses attachées au Département de la Guerre & à celui de la Marine, Nous avons

vu que le nombre en étoit trop grand & les taxations des Tréforiers trop fortes ; que d'ailleurs ces taxations étant proportionnées à la fomme des paiemens, il arrivoit que, dans les circonftances où nous avions le plus befoin d'épargne & d'économie, des Comptables pouvoient faire une fortune qui n'avoit nulle proportion avec leur travail, & qui contrarioit les principes de modération que nous cherchons à établir dans les récompenfes.

Nous avons encore obfervé, ajoute Sa Majefté, que, foit pour multiplier les places & les moyens de faveur, foit pour fe procurer l'argent de nouvelles finances, on avoit divifé entre divers Tréforiers, des parties qui pouvoient être réunies : & qu'enfin, par les mêmes motifs, l'ufage de deux Tréforiers alternatifs pour la même efpece de dépenfe, s'étoit encore introduit, ce qui multiplioit inutilement les frais, le travail, les fonds oififs & les furveillans.

Enfin notre deffein eft de nous occuper des moyens de fimplifier, autant qu'il fera poffible, la comptabilité ; de maniere que la plus grande promptitude dans la reddition des comptes, puiffe être réunie à l'obfervation des régles néceffaires & à la plus parfaite clarté. Nous envifageons ces arrangemens comme un nouveau pas que nous faifons vers l'ordre & l'économie ; & nous fuivrons cette marche avec la conftance dont nos intentions bienfaifantes envers nos Peuples nous font un jufte devoir ».

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

Annonce de Livre.

Effai fur l'Aménagement des Forêts, par M. Pannelier d'Annel, préfenté au Roi. A Paris, chez G. Defprez, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, rue S. Jacques. 1778. Broch. in-8°. de 27 pages. Prix 30 fous.

M. Pannelier qu'une expérience d'un grand nombre d'années a mis en état de pouvoir prononcer en connoiffance de caufe, fur les matieres qui font l'objet de cet Ecrit, y combat avec force l'ufage de laiffer croître, conformément à l'Ordonnance de 1669 une partie des forêts du Royaume en maffifs de futaie. Cette méthode lui paroit tout-à-fait pernicieufe, & il n'oublie rien pour faire fentir la néceffité de la profcrire abfolument & d'y fubftituer l'aménagement général qu'il propofe. Cet aménagement confifte, ainfi qu'il le dit lui-même dans fon Ouvrage, » à régler les » coupes périodiques des bois à des âges » moyens & combinés, pour avoir des » taillis en bonne valeur, qui produi- » fent continuement & fourniffent abon- » damment du bois, & fur lefquels en » même tems on puiffe réferver des ba- » liveaux qui deviennent de beaux ar- » bres, c'eft-à-dire, des arbres qui aient » à la fois le plus de hauteur & le plus » de groffeur qu'il eft poffible. En effet, » cet aménagement confifte à exploiter » les forêts aux âges auxquels les fou- » ches repouffent & les baliveaux fe fou- » tiennent, profitent & peuvent deve- » nir de beaux arbres, en les réfervant » en certain nombre pour être coupés » aux termes où ils doivent être atten- » dus. Ces âges font ceux de 20 à 40 » ans. C'eft aux révolutions comprifes » entre ces deux termes, qu'il convient » de couper tous les bois, fans en ex- » ploiter aucun au deffous de 20 ans, ni » plus tard qu'à 40 ».

M. Pannelier prétend que c'eft-là le véritable & le feul moyen d'avoir de beaux bois de conftruction pour les navires & les édifices. Il affure auffi que cette maniere d'exploiter eft en même tems la plus profitable & la plus lucrative pour les Propriétaires.

N. B. Nous avons reçu à l'occafion de l'Ouvrage de M. Pannelier, un long Mémoire dont l'Auteur a des principes fort oppofés aux fiens. Comme cet Ecrit eft la fuite d'une conteftation entamée dans le Journal de Paris, nous avons balancé d'abord fi nous nous chargerions de le faire imprimer. Mais confidérant qu'il s'agit ici d'un objet de la plus grande importance, & qui ne peut être trop éclairci ; que d'ailleurs ces matieres appartiennent à nos Feuilles d'une maniere particuliere, & qu'enfin ces Feuilles font moins à nous qu'au Public, nous avons cru devoir paffer par-deffus toute autre confidération. En conféquence, nous nous

ſommes rendus aux vœux de M. Allemand qui a deſiré pouvoir plaider ſa cauſe dans notre Gazette. Au reſte, nous déclarons que toujours fideles à l'impartialité dont nous faiſons profeſſion, notre intention n'eſt point d'épouſer ſa querelle.

LETTRE au Rédacteur.

» L'intérêt de la vérité & l'amour du bien public ont été, Mr, les ſeuls motifs qui m'ont engagé à combattre le ſyſtême de M. Pannelier ſur l'aménagement des forêts; la réfutation que j'en ai faite, inſérée dans le Journal de Paris, No. 307, devoit m'épargner une réplique. Le ſyſtême de M. Pannelier eſt de réduire en taillis toutes les forêts de futaie du Royaume, ſous le prétexte que les arbres n'y viennent ni droits, ni gros, ni de bonne qualité, & que ce ſont les maſſifs de futaie qui ſont la premiere & principale cauſe du dépériſſement de nos bois. C'eſt avec de pareilles raiſons qu'eſt étayé le ſyſtême de l'Auteur. Les autres objets qu'il traite ne ſont qu'acceſſoires au premier; démontrer la foibleſſe & l'illuſion de celui-ci, c'eſt d'abord tout ce que nous avons cru devoir faire. Mais la perſéverance avec laquelle M. Pannelier tient à ſes idées, nous oblige à n'en paſſer aucun ſous ſilence.

J'ai répondu à l'Auteur que ſi les bois ne peuvent être de bonne qualité dans un ſol & une expoſition convenables, nous ſerions forcés d'avouer que les bois que nous tirons de l'Etranger pour la Marine, ont les mêmes vices; car les trois quarts & demi de ceux de conſtruction, & tous ceux de mâture, croiſſent en maſſifs de futaie; ce qui, loin de leur donner une imperfection, eſt abſolument néceſſaire pour les avoir de la qualité convenable au ſervice de la Marine.

On n'ignore pas que pour faire des mâts de vaiſſeaux, il faut indiſpenſablement des arbres très-droits de 70 à 85 pieds de longueur de ſervice, ſans nœuds conſidérables, & qu'il eſt impoſſible de les avoir tels, à moins qu'ils ne croiſſent en maſſifs de futaie très-ſerrée.

Celles de chêne ſont également de toute néceſſité pour fournir les pieces de conſtruction de longueur, comme *les quilles, beaux, carlingues, porte-hubans; préceintes, allonges, montans de revers, bordages &c. &c.* Croire que la plûpart de ces arbres doivent être entierement rebutés, parce qu'ils ſont tortueux dans quelques petites portions de leur longueur qui eſt de 60 à 80 pieds, c'eſt être dans l'erreur, en ce qu'il n'y a qu'à lever les parties tortueuſes, & par ce moyen, on a d'excellentes pieces du reſte de l'arbre. Quand il s'en trouve qui ſont tortueux dans toute leur longueur, quoique ce ſoit un grand défaut, on ne laiſſe pas que d'en tirer un bon parti. D'ailleurs les baliveaux auxquels M. Pannelier réduit toutes les reſſources de la Marine, ſont préciſément les plus expoſés à devenir tortueux, parce qu'étant iſolés, ils n'ont aucun appui contre les vents qui les agitent & les tourmentent en tout ſens.

Le ſyſtême dangereux de l'Auteur de mettre toutes les forêts en taillis, en laiſſant un certain nombre de baliveaux, priveroit la Marine des eſpeces de pieces dont il vient d'être fait mention, en ce que les arbres épars viennent en pommier, & ne fourniſſent en général que les pieces de *fourquats, varangues, porques, courbes, courbes-d'arcaſſe, courbatonnes, courbatons &c. &c.* Comme ces ſortes de pieces ne ſuffiſent pas pour la conſtruction d'un vaiſſeau, les maſſifs de futaie ſont donc abſolument néceſſaires pour fournir les autres eſpeces, comme les arbres épars ou baliveaux ſont indiſpenſables pour donner celles que nous venons de nommer.

L'Auteur nous invite à conſulter la nature, & ſon ſyſtême la contredit dans toutes ſes opérations. Il eſt inconteſtable que les bois de leur nature ſe forment en maſſif, à moins qu'on n'y apporte quelque obſtacle; & quoiqu'ils n'acquierent pas la même dureté que les arbres épars, ils ne laiſſent pas que d'être de bonne qualité, lorſque le ſol & l'expoſition ſont propices.

Soutenir que c'eſt une vérité de fait, que les arbres qui croiſſent enſemble & ſerrés près les uns des autres, s'élevent ſans preſque groſſir, & ne viennent jamais droits, c'eſt démentir l'expérience & induire le Public en erreur. Il ſuffit d'aller dans la forêt de Fontainebleau, ſans ſortir de la grande route de Paris à

Lyon, pour voir des arbres qui ont crû en massifs de futaie, les uns très-droits, & les autres un peu courbes ; on en trouve de 70 à 80 pieds de longueur & de 8 à 9 pieds de circonference au gros bout. Dans plusieurs forêts du Royaume, on voit une quantité d'arbres de 60 à 70 pieds de longueur, & de 5, 6 & jusqu'à 8 pieds de tour. En Bourbonnois, dans la forêt du Tronçais, il y en a beaucoup de ces dimensions. Enfin dans celle de Gros-Bois, dans la même Province, où les arbres sont très-serrés, *& par conséquent très-droits*, ils ont en général 70 à 80 pieds de longueur, & 10 à 12 pieds de circonférence au gros bout : il y en a même dans la Garde du Gendarme qui en ont 13 à 14, & qui, à 50 ou 60 pieds de longueur, n'ont pas une branche. Que l'Auteur ne dise donc plus que les arbres en massifs de futaie ne viennent ni droits ni gros, & qu'il soit persuadé que la plûpart de ceux qui ne viennent pas droits sont très-précieux pour la Marine.

J'ai encore répondu à M. Pannelier que nous ne devions point nous mettre à la torture pour sçavoir les causes du dépérissement des bois. En général, c'est le défaut de Police, & principalement l'introduction des bestiaux dans les nouvelles ventes ou jeunes recrûes, & les incendies qu'y occasionnent les Pâtres pour renouveller les herbes. Voilà les vraies causes du dépérissement des forêts. Ainsi ne calomnions point, comme je l'ai déjà dit à l'Auteur, de sages Réglemens dont le vrai pere de famille ne se plaint point ; au contraire, il n'y a que les usufruitiers qui ne tiennent par aucun *tendre lien* à la postérité, qui puissent murmurer de cette loi à laquelle ils ne sçavent que trop souvent se soustraire.

L'Auteur parle ensuite du repeuplement qu'il conviendroit de faire des parties vuides & vagues des forêts du Royaume, & il n'indique aucun moyen facile & peu dispendieux pour y parvenir. Ne fait-il pas un grand effort d'inviter le Gouvernement à repeupler nos forêts au moyen de 300 l. l'arpent ?

Exposer le sistême de M. Pannelier, c'est le réfuter. Il dit, page 4 de son Essai, » que les forêts de futaie ne donnent aucun bois propre à la construction des bâtimens de mer ni des grands » édifices de terre..... Pages 6 & 7, que » les arbres venus en massifs de futaie » sont absolument sans qualité ; ils sont » toujours tendres : par ce seul défaut, » quand même ils auroient la grosseur, » ils seroient encore à rebuter pour les » constructions. Tels sont les arbres crus » en massifs de futaie : d'où il suit que » ces futaies ne peuvent donner *une seule* » *piece* de bois de premiere espece pour » les constructions de mer, ni pour celles de terre, & que même le peu qui » s'y trouve d'espece inférieure, faute » de qualité, ne doit point être employé, sur-tout pour les bâtimens de » mer. A l'égard de ces arbres, continue l'Auteur, on avance que si tous » les bois du Royaume étoient attendus » en massifs de futaie, ils ne fourniroient » pas de quoi construire *un seul vaisseau.* » ..... Et enfin, pages 10, 11, 12, 13 & » 14, que les coupes de taillis se font à » tous âges, même à dix ans, & que l'on » réserve aux mêmes âges beaucoup » plus ou beaucoup moins de baliveaux » que l'on coupe très-souvent trop tôt & » presque toujours sans ordre progressif..... Que le grand nombre des baliveaux nuit à la crue des taillis... Que » c'est un fait que les arbres qui croissent ensemble & serrés près les uns » des autres, s'élevent sans presque grossir, & ne viennent jamais droits..... » Ces observations que n'ont point faites les Réformateurs des forêts, démontrent le faux du préjugé que l'on » a eu en faveur des futaies en massifs ; » puisque des arbres qui ne font que s'élever, sans presque grossir, & ne viennent jamais droits, ne peuvent donner de belles pieces de construction... Voici comme l'Auteur conclut, pag. 24 & 25. » Il résulte de ce qui vient d'être » dit, que l'attente des futaies en massifs, loin de remplir son objet, est le » moyen sûr d'en être privé ..... Que » c'est cette erreur qui est la premiere » & principale cause du dépérissement » des forêts.

C'est ainsi que prononce le nouveau Législateur des forêts. L'autorité de Colbert & de ses habiles Coopérateurs auroit dû lui inspirer un peu plus de défiance. Ainsi, au lieu de décider, il falloit se soumettre à l'examen des gens de l'Art.

M. Pannelier a mis dans sa réponse une pénible légéreté qu'une matiere aussi grave doit proscrire. On voudroit être plaisant pour se dispenser de dire des raisons. » Suis-je obligé, dit-il, de ré» pondre à la critique que M. A... a faite » de mon Essai sur l'aménagement des » forêts, dans votre Journal * du 3 de » ce mois ? ». Non, ces Messieurs sont trop prudens pour lui avoir conseillé de le faire. Mais il paroit que M. Pannelier, soit pour avoir mis son Essai au jour, soit pour nous avoir répondu si lestement, consulte ses amis & agit comme il l'entend.

» M. A..., dit-il, veut que j'admire » l'Ordonnance des Eaux & Forêts de » 1669, & que je dise avec lui que c'est » *un chef-d'œuvre de Législation*, lorsqu'elle » autorise à couper les taillis dès l'âge » de dix ans, c'est-à-dire, au moins » moitié trop tôt; lorsqu'elle ordonne » de réserver dans les coupes faites à » cet âge des baliveaux qui ne sont rien » & ne peuvent rien devenir; lorsqu'en » prescrivant qu'il sera toujours réservé » sur les taillis le même nombre de ba» liveaux, elle n'établit aucun ordre » progressif pour la coupe de ces bali» veaux; lorsque par conséquent elle » expose les taillis à être étouffés par » ces réserves; lorsqu'elle ordonne, » pour marquer un arbre, de le blesser » à coups de hache & de marteau de » maniere à le vicier essentiellement; » lorsqu'elle défend d'arracher de vieux » arbres qui ne peuvent repousser, & » qu'elle condamne à la stérilité les ter» reins que leurs souches occupent; » lorsqu'elle ordonne de laisser croitre » en massifs pendant des siecles les bois » du Roi & le quart de ceux des gens » de main-morte, dans la vue d'avoir » des bois de construction qui ne peu» vent croitre de cette maniere; lors» qu'elle prépare des landes & des dé» serts, ainsi que le deviennent presque » toutes les forêts attendues en futaie, » quand on les exploite; lorsque &c. &c.

» Que M. A... admire tout cela, j'y » consens; sa raison est merveilleuse: » tous ces oracles ont été rendus il y » long-tems, par beaucoup de gens qui y » ont mis beaucoup de tems. Cet ar» gument est sans replique; car il est clair » que nous avons eu tort de ne pas nous » en tenir aux livres d'Histoire naturelle » & de Physique d'alors; que nos Mécha» niciens, nos Opticiens, nos Mathé» maticiens, nos Chymistes sont très» répréhensibles d'avoir osé ne pas se » borner au chef-d'œuvre de 1669. Cela » étant, M. A... doit suivre l'Ordon» nance pour administrer ses bois, & » n'avoir d'autres lunettes que celles de » 1669.

» J'ai observé toute ma vie la mar» che de la nature & les effets de l'a» ménagement prescrit par l'Ordonnan» ce, & j'ai vu que les taillis coupés » trop jeunes donnoient en proportion » moins de bois que ceux d'un âge plus » avancé; que lorsque les baliveaux » n'ont point de hauteur, c'est parce » qu'ils sont réservés sur des taillis ex» ploités trop jeunes; que ceux réser» vés sur des taillis plus âgés, donnent » des longueurs propres aux grands em» plois, qu'ils grossissent, même s'éle» vent encore, prennent une belle for» me, & ont les qualités qui résultent » d'une bonne fibre; qu'il n'étoit pas au » pouvoir de la nature de créer des beaux » arbres, des arbres qui eussent la hau» teur, la grosseur, la qualité & la con» figuration, lorsqu'ils croissent trop ser» rés.

» J'ai exprimé ces vérités en moins » de mots qu'il a été possible; M. A... » n'a pas lu ou n'a pas entendu ce que » j'ai dit, est-ce ma faute? Par exem» ple, s'il a vu un bel arbre dans un mas» sif de futaie, il n'a pas reconnu que » cet arbre étoit une réserve antérieure » à la futaie. Voilà ce que c'est que de » ne pas aller au bois, ou d'y aller avec » des lunettes de 1669 ». Ici notre Auteur auroit mieux fait d'achever la chanson & de retrancher les lunettes.

» M. A..., continue l'Auteur, plaide » pour les sapins dont je n'ai pas parlé; » & si les sapins qui croissent ensemble » s'élevent droits, il en conclut qu'il en » est de même des chênes. Au lieu de » conclure, il falloit vérifier. M. A... » plaide ensuite pour les Etrangers qui » nous fournissent du bois; & moi, je » dis: pourquoi les Etrangers nous four-

---

* *Il s'agit toujours ici du Journal de Paris.*

» niſſent-ils du bois ? C'eſt parce qu'ils » n'ont pas une Ordonnance, *chef-d'œuvre* » *de Légiſlation.* Pourquoi n'avons-nous » pas du bois ? C'eſt parce que nous » avons telle Ordonnance.

» M. A... veut mêler dans ſa querelle » ..... Quand il voit une longue tige, » il s'imagine qu'elle va donner une pie- » ce de longueur ; & quand il trouve un » arbre tortueux, il croit qu'on peut en » tirer du courbe ». Ici M. Pannelier cite toute ſa famille pour avoir fourni pendant quarante ans des bois à la Marine. Quelle autorité ! Il finit l'article en diſant qu'il ſçait » que les longues tiges » *des arbres de même âge*, *compoſant les* » *maſſifs de futaie*, ne donnent que des » pieces très-courtes, parce que ces ar- » bres changent coup ſur coup de di- » rection, comme dit l'Eſſai. Mais quel » langage parler a un homme qui ſe mêle » d'écrire ſur les bois, & qui ignore » juſqu'à la diſtinction qu'il y a entre le » courbe & le tortueux.

» Je ſçais auſſi, dit toujours M. P. que je » repeuple la forêt de Compiegne aux pla- » ces ci-devant occupées par les anciennes » futaies qui, après n'avoir point donné » de bois de conſtruction, n'ont rien re- » produit. M. A... qui ne plante pas, » mais qui ſçait qu'on plante à meilleur » marché (à la vérité il n'y vient rien), » trouve qu'on me paye trop les planta- » tions que je fais. Mes jeunes chênes » croiſſent ſans s'inquiéter de ce qu'il » dit, & le Roi eſt content. Je conti- » nuerai de planter ſelon ma méthode, » & j'oſe eſperer d'obtenir des bontés » de S. M. même à titre de juſtice, un » dédommagement du prix qui m'eſt » donné, tout effrayant qu'il paroît à » M. A.....

Enfin voilà une loi qui, ſuivant l'Auteur de ce récit, ſemble n'avoir été faite qu'à deſſein prémédité d'incendier entierement les bois du Royaume ; il veut abſolument que toutes les diſpoſitions en ſoient oppoſées au bien de la choſe. Non, je ne prétends point du tout que M. P...admire avec moi cette loi ; mais je deſirerois qu'il en parlât plus convenablement, même fût-elle auſſi mauvaiſe qu'il nous l'a repréſentée ».

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

Jacques ..... Marchand, & Pierre ..... Marchand, demeurent tous les deux dans l'étendue de la même Sénéchauſſée, dans laquelle il y a une Juriſdiction Conſulaire. Jacques, pour avoir payement de marchandiſe, a fait aſſigner Pierre à comparoir dans une Juriſdiction ſubalterne, dans l'arrondiſſement de laquelle ils demeurent auſſi tous deux. N'a-t-il pas dû aſſigner Pierre à comparoir devant les Conſuls ?

Pierre qui a des défenſes qu'il croit fondées, préfereroit, dans cette affaire, d'être jugé par les Conſuls qui ſont des Négocians plus inſtruits, par leur état, des matieres de Commerce, que ceux qui ne le pratiquent pas. D'ailleurs les affaires ſont décidées dans les Juriſdictions Conſulaires à peu de frais & plus promptement que dans les autres Juriſdictions.

On demande avis ſur cette Queſtion.

EXTRAIT des Obſervations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 30 Novembre 1778.

Vents dominants, ſud-oueſt & ſud ; plus grand degré de chaleur, 11 deg. 2, le 24 ; moindre degré de chaleur, 2 deg. 0, le 13 ; plus grande élévation du mercure, 28 pouc. 3 lig. 6, le 2 ; moindre élévation, 27 p. 2 lig. 9, le 11 ; quantité de pluie, 37 lig. 0, tombées en 16 jours ; évaporation, 16 lignes 0 ; déclinaiſon de l'aiguille aimantée, 19°. 27'. 12". Température. Douce & très-humide. Maladies. Fievres putrides malignes, dont quelques malades ſont morts. Productions de la Terre. Les bleds étoient très-beaux à la fin du mois.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine de Paris & de celle d'Agriculture de Laon.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 2 Déc. 1778, au Samedi 5 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 16, 17, 18, 20 à 21 l.; le seigle, de 8 l. 5 s., 8 l. 10 s. à 9 l. 5 s.; l'orge, de 9, 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 17, 18, 19, 20 à 22 l.; le seigle, de 8 l. 10 s. à 9 l. 10 s.; l'orge, de 9 liv. 5 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 2 Déc. 1778 au Samedi 5 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18 à 19 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 18, 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 9 Déc. 1778, de 44 à 45 liv.; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Décembre 1778.

Or de Portug. à . . .	729 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	728		
Du Pérou à	720	2	
Les guinées à . . .	727	10	
Ducats à	98	11	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	6	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	
Piastres à	49	11	

Changes de Paris du 7 Décembre 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 3 8e.
Hambourg	188 ½
Madrid	15 1
Cadix	14 17
Livourne	80 17
Gênes	94 ¼
Lyon *Saints*	⅛ p. ⁰⁄₀

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Sam. 5 Déc. 1778. *Messieurs*		Du Lundi 7. *Messieurs*	
Caron ..... vres.	J.	Thevenin .... pples.	J.
Perpétuelles...	J	Viageres	J.
Despeignes.. Viag.	J.	Masson ..... pples.	J.
Perpétuelles..	J.	Viageres	J.
Tontine	J.	Delamotte .. pples.	F.
Delarue... Viag...	J.	Viageres	F.
Perpétuelles...	J.	Creuzé ..... pples.	H.
Tontine	J.	Viageres.....	H.
Gossey ..... pples.	J.	Tontine.....	H.
Viageres	J.	Certain ..... pples.	J.
Lenoir ..... pples.	J.	Viageres	J.
Viageres	J.	Tontine	J.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1778.	*Lundi 7.*	*Mardi 8.*	*Mercredi 9.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1750 1755. . .	. . . . .	. . . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	17 ½ 17 . . .	. . . . .	. . . . .
Bil. des Fermes.	3 ½	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⁰⁄₀ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ₗ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 14 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 2 Juin.*

L'Imperatrice de Russie a notifié au Sénat, par un ordre signé de sa propre main, qu'Elle vouloit bien proroger la permission d'exporter la troisieme partie des bleds qui seront amenés dans ce Port sur des barques. Les droits de sortie sur cette marchandise ont été fixés en même tems à neuf copecks par mesure de froment, & à six par mesure de seigle. On regarde ici ces dispositions comme très-avantageuses à l'Agriculture & au commerce des grains.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 13 Juin.*

Il paroit décidé qu'il va se faire des changemens considerables dans l'administration des Finances & dans la maniere de percevoir les impositions publiques. On assure qu'à commmencer du premier Janvier 1779, toutes les Fermes seront mises en régie pour le compte du Roi; on dit même que les nouveaux Régisseurs sont déjà nommés.

A compter du premier Juillet de cette année, il y aura une diminution de droit sur le café que les vaisseaux étrangers importeront des Indes Orientales & Occidentales dans les Royaumes de Danemarck & de Norvege. Il ne sera rien changé par rapport à l'importation de cette même marchandise sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes & sur les autres bâtimens de la Nation.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 5 Juin.*

Par un accord fait entre Sa Majesté Suédoise & le Roi de Danemarck, les transports d'héritages de Suede dans le Holstein, & du Holstein en Suede, qui, jusqu'à ce jour, payoient le sixieme denier pour le revenu de chaque immeuble, ne le payeront plus; on payera seulement le dixieme denier de la valeur du capital.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 20 Juin.*

Des lettres de Czernowitz, dans la Contreé de Bukowina, en date du 16 Mai, portent que les Russes, autant pour prévenir les ravages de la peste, que pour défendre ces contrées d'une multitude de Turcs attroupés qui pillent amis & ennemis, ont formé près de Kaminiek un cordon qui s'étend jusqu'à Rudevinze: on ne permet à qui que ce soit de passer ce cordon; on prend aussi les plus grandes précautions relativement au transport des bestiaux, parce qu'il regne dans plusieurs endroits des

épizooties dont on a tout lieu de craindre les suites.

ALLEMAGNE.

DE HANOVRE, *le* 10 *Juin.*

M. de Luc vient de publier un Ouvrage très-utile qu'il a dédié à la Reine de la Grande-Bretagne. Cet Ouvrage contient des observations politiques que l'étude particuliere des hommes & la connoissance des differens pays lui a donné lieu de faire. Pour indiquer quels sont ses principes, nous citerons un passage qui concerne cet Electorat. Voici en quels termes M. de Luc s'exprime.

» La multiplication des Manufactures peut-elle, dit-il, être regardée en général comme une vraie amélioration ? A mon avis, c'en est une pour quelques Etats ; mais ce n'en est point une pour un pays où l'Agriculture a encore besoin d'encouragemens, d'où l'on n'exporte encore que peu de grains, & où les Fabriques s'élevent sur les ruines de l'Agriculture. Par-tout où l'Agriculture a besoin de bras, les Fabriques ne peuvent que lui nuire ».

M. de Luc ajoute ensuite, en parlant de Neuf-Chatel en Suisse : » Les filatures s'y établissent, on y éleve des Fabriques; la jeunesse & les gens de métiers quittent celle-là, la charrue ; ceux-ci, leurs ateliers pour servir dans les Fabriques ou pour faire le Commerce, & bien-tôt l'Agriculture tombe dans le dépérissement. Les Particuliers qui se chargent d'un petit commerce veulent l'augmenter ; ils entretiennent des correspondances avec les Etrangers qui leur communiquent des vices & des besoins nouveaux. Tandis que la jeunesse, ensevelie dans des Fabriques, s'y énerve, perd l'habitude du travail, & devient ensuite inutile par la chûte de ces Fabriques ; il faut avoir recours à des Etrangers pour les travaux agricoles. Ces Etrangers sont d'abord traitables & honnêtes; mais à peine connoissent-ils le besoin qu'on a d'eux qu'ils commencent par se faire valoir & qu'ils finissent par rançonner ceux qui les ont attirés au milieu de leurs foyers; d'ailleurs tout l'argent qu'ils gagnent est autant d'argent perdu pour le pays, sans compter qu'ordinairement le travail est mal fait. Telles sont en général les observations de l'Auteur ; nous ne nous y arrêterons pas davantage; nous remarquerons seulement qu'un grand nombre de Manufactures tombées dans plusieurs parties de l'Allemagne, & une infinité de terres négligées, ne justifient que trop la justesse de ses réflexions.

D'EEHZEL (*en Hesse*), *le* 12 *Juin.*

Il vient de s'établir ici une Fabrique qui n'est pas du nombre de celles qui nuisent à l'Agriculture. Avant que d'en jetter les fondemens, on a eu soin d'apprendre aux Habitans à cultiver & à préparer les matieres premieres qui doivent servir à l'alimenter. C'est un homme du pays qui est à la tête de cet établissement, & il n'y emploie que des gens & des produits du canton ; il occupe les enfans & les personnes âgées qui se trouvent encore en état de vaquer à quelque travail facile. On desireroit que le Souverain voulût bien exempter des corvées les Ouvriers employés à la nouvelle Manufacture ; la Fabrique de Grunberg jouit déjà de cet avantage.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le* 28 *Mai.*

Le vaisseau Marchand Espagnol, le *Saint-Nicolas de Barry*, venant de la Vera-Cruz d'où il étoit parti le 21 Février dernier, entra le 4 de ce mois dans cette Baye, après avoir couru le plus grand risque de se briser sur des écueils près de Saint-Lucar, à dix ou douze lieues d'ici ; il est même resté pendant quelques heures engagé dans les sables, mais la marée montante l'a heureusement mis à flot. Sa cargaison consiste en cent mille piastres fortes, en cuirs, cochenille, coton & quelques fruits des Indes.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le* 30 *Mai.*

La Cour a fixé la pension annuelle de la Reine Douairiere à la somme de quatre cens mille écus.

Nous continuons à être fort inquiets sur le sort de notre Flotte de Rio-Ja-

nelro, qui devroit être arrivée ici depuis près d'un mois. Elle consiste en 12 vaisseaux, dont le chargement est évalué à quatre millions de crusades. Il y a tout lieu de craindre que si cette Flotte étoit poussée par les vents contraires vers les côtes de l'Amérique Septentrionale, elle ne devint la proie des Corsaires Américains qui croisent sans cesse dans ces parages.

Les nouvelles des progrès de la peste à Constantinople, & les chaleurs qui commencent à se faire sentir vivement ici, ont jetté une telle alarme dans ce Royaume, que Sa Majesté vient de faire publier un Decret, par lequel il est ordonné à tous les vaisseaux qui viendront de la Méditerranée dans ce Port, de faire exactement la quarantaine. Il est défendu à tout Etranger de paroitre dans la Ville, avant d'avoir séjourné au Lazaret pendant quarante jours consécutifs.

ITALIE.

DE VENISE, *le 1 Juin.*

Le Comte Carburi, Professeur de Chymie à Padoue, a trouvé le secret de préparer une sorte de papier incombustible. Le Sénat de Venise, pour le récompenser de cette découverte, a fait frapper une médaille en son honneur. Il est bien à desirer que cette invention se répande & qu'il soit facile de la mettre en pratique; on ne craindroit plus désormais les funestes accidens du feu pour des papiers & des titres dont la perte jette souvent les Citoyens dans le plus grand embarras.

DE PAVIE, *le 3 Juin.*

M. Mosati, Professeur en cette Ville, s'est avisé de vouloir prouver, par des raisonnemens anatomiques, que toutes les maladies de l'homme lui viennent de ce qu'il se tient droit sur ses deux jambes au lieu de marcher à quatre pattes. Cette doctrine bisarre a excité contre son Auteur tant de murmures qu'il en a redouté les suites; & en conséquence, il a pris sagement la fuite.

DE ROME, *le 5 Juin.*

Le Saint Pere, toujours occupé du bonheur de ses Sujets, a porté en dernier lieu un Decret pour rendre la salubrité à l'air dans les plaines du Duché de Castro; on a ouvert en conséquence des canaux pour dessécher les marais qui infectent ce territoire, & ces canaux vont se dégorger dans la riviere de Fiora. Une Ordonnance du Cardinal Pro-Trésorier défend, sous de grieves peines, aux Habitans de ces cantons d'embarrasser les canaux & de mettre en pâture dans les terreins nouvellement desséchés aucune espece de bestiaux.

DE NAPLES, *le 6 Juin.*

On est enfin sur le point de travailler aux réparations si nécessaires de la route qui conduit à Bénevent & qui étoit devenue impraticable. Déjà les travaux du chemin de Reggio, en Calabre, sont commencés. Il y a long-tems que le bien du Commerce sollicitoit l'exécution de ce projet. Les Seigneurs des terres, les Possesseurs de fonds, les Communautés, les Maisons Religieuses contribueront pour leur part à cette dépense dont le Roi lui-même fait une partie des frais. On espere qu'il sera possible de rouler bientôt en chaise de poste sur cette route, où jusqu'ici on avoit bien de la peine à voyager à cheval ou en litiere.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 24 Juin.*

Suivant des Lettres de Waterford, les Négocians sont si desesperés des incursions des Américains qu'ils ont résolu d'équiper quatre grands vaisseaux, *Lettres de marque*, pour croiser sur cette côte, afin d'y protéger leur commerce.

On a expédié pour Wolwich l'ordre d'y faire préparer une quantité de provisions militaires, qui doivent y être embarquées pour Senegambie & les autres Etablissemens de la côte d'Afrique.

DE BOSTON, *le 12 Mai.*

» Il est arrivé ici pour le compte du Congrès, au commencement de ce mois, trois navires dont le chargement consistoit en 800 balles de laine & en toiles;

d'autre part, le vaisseau le *Deane* est aussi entré heureusement dans notre Baye, portant 9878 paquets d'habits, 10,468 paires de souliers, 100,293 livres de plomb, 10,000 livres d'étain, & 57,685 livres de cuivre ».

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 22 Juin.*

Le quatorze de ce mois, la Flotte Hollandoise qui part tous les ans dans cette saison pour la pêche des harengs, a mis à la voile. Le rivage étoit couvert de Curieux pour la voir partir. Le nombre des bâtimens qui composoient cette Flotte n'étoit pas aussi considerable que de coutume. On attribue cette diminution à la grande quantité de Matelots que la République a enrolés pour le service de sa Marine militaire qui s'est beaucoup accrue depuis quelque tems.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE PERPIGNAN, *le 28 Juin.*

M. le Comte de Mailly, Commandant de cette Province, a établi dans notre Ville douze places pour douze Pauvres. Les Curés respectifs des quatre Paroisses jouiront chacun du droit de nommer à trois de ces places trois pauvres de leurs Paroisses. Les Administrateurs de l'Hôpital-Général, pour donner au Fondateur des preuves durables de la reconnoissance publique, ont fondé à perpétuité une Messe pour M. de Mailly. Leurs Successeurs, ainsi que les Pauvres en faveur desquels la nouvelle fondation a été faite, seront obligés d'assister à cette Messe.

DE LA MURE (*en Dauphiné*), *le 3 Juillet.*

Le 28 du mois de Juin dernier sera pour les Habitans de ces cantons un jour dont ils conserveront long-tems le souvenir. Une grêle affreuse a dévasté totalement les campagnes, & il ne reste presque plus de récolte à faire dans une assez grande étendue de terrein. Les Paroisses de Cievoz & de Valbonnais ont été aussi maltraitées que nos environs. Le Pays de Saint-Quentin, à deux lieues de Grenoble, n'a pas été plus épargné. Cet orage a détruit dans tous les lieux où il a passé les fruits & les noix dont il y auroit eu une grande abondance cette année.

DE PARIS, *le 8 Juillet.*

» Le Vendredi 26 Juin, la Société Libre d'Emulation a tenu son Assemblée publique dans la grande salle du Palais de M. le Maréchal Prince de Soubise, l'un des Associés.

M. Raymond de Saint-Sauveur, nommé à l'Intendance du Roussillon, a ouvert la Séance par un discours.

M. l'Abbé Baudeau, Secretaire a rendu compte des travaux de la Société pendant le premier semestre de l'année 1778.

M. Duchanoy, Docteur en Médecine, a publié le procédé de la teinture en bleu, sans indigo, de M. le Pilleur d'Apligny.

M. Sallins, Docteur en Médecine, a démontré l'usage des vaisseaux & fourneaux propres à la distillation, perfectionnés, ainsi que les procédés de la distillation des eaux-de-vie, par M. *Baumé*, de l'Académie Royale des Sciences, qui a remporté le premier Prix de 1200 liv. proposé par la Société pour cet objet, & le 2e. Prix de 600 l. pour ce même objet, a été adjugé à M. *Molines*, Prieur-Chévecier du petit S. Antoine à Paris.

On a lu ensuite les Programmes des nouveaux Prix proposés, & on a rappellé les anciens. Ces Prix sont au nombre de dix & se montent à la somme de 9600 l.

Le 1er. sur la description, comparaison & perfection des rouets à filer la laine pour les étoffes & tricots.

Le 2e. sur l'invention demandée d'outils matrices propres à faire des aiguilles à coudre meilleures, à meilleur marché que celles d'Allemagne & d'Angleterre, & avec de l'acier de France.

Le 3e. sur les meilleurs moyens de chauffer une pauvre famille à peu de frais & sans risques; ce projet doit être considéré relativement aux matieres combustibles & aux fourneaux, poëles ou cheminées économiques, à trouver ou à perfectionner, pour tous les besoins ordinaires.

Le 4e. sur la meilleure serrure de com-

binaiſon qu'on puiſſe ouvrir & fermer à volonté ſur un grand nombre de mots ou de numeros, de maniere que celui même qui auroit fait cette ſerrure ne puiſſe pas l'ouvrir, s'il ignore la combinaiſon ſur laquelle un autre l'aura fermée.

Le 5e. ſur le meilleur charriot & le meilleur tombereau propre à tranſporter les gros fardeaux.

Le 6e. ſur les meilleurs uſtenſiles de cuiſine, exempts de tout danger & à très-bon marché.

Le 7e. ſur les meilleurs moyens de ſupprimer ou diminuer les années de jacheres, & de les rendre les plus fructueuſes, & ſelon les differences des terreins.

Le 8e. ſur la perfection des moulins à huile d'olive.

Le 9e. ſur la perfection de la diſtillation des vins pour les convertir en eaux-de-vie.

Le 10e. ſur la perfection de la diſtillation des mares de raiſins.

Les inventions que la Société a récompenſées par des encouragemens pécuniaires, & dont M. l'Abbé Baudeau a rendu compte, ſont :

1°. La teinture avec le bleu de Pruſſe & ſans indigo, de M. le Pilleur d'Apligny.

2°. Un vernis métallique pour empêcher le verd-de-gris ſur le cuivre, & la rouille ſur le fer, par le Sr. Chartier.

3°. Un fuſil de ſûreté dont la batterie ne peut jouer qu'à volonté, par le Sr. Leſcomere, Arquebuſier à Paris, rue Pagevin.

4°. Un mouton pour piloter, inventé par le Sr. Charles.

5°. Une machine pour décharger les bateaux, inventée par le Sr. Rogel.

6°. Un moulin à piler les pommes & poires pour cidre & poiré, inventé par le Sr. Marechal, Teinturier à Stenay.

7°. Un rouet propre aux Faiſeurs de gazes, pour dévider la ſoie, par le Sr. Duy, Maitre Tourneur à Paris.

8°. Une invention du Sr. Brugnon, pour détruire les loups.

9°. Un modele de rames applicables aux plus gros navires, & inventé par M. le Vicomte de Buiſſy.

10°. Une chauſſerette portative à l'uſage des pauvres.

11°. Un tonneau grenier propre à conſerver une proviſion de bled pendant pluſieurs années, ſans accident, dans une petite chambre au rez-de-chauſſée.

Cette Aſſemblée a été très-nombreuſe, très-brillante & a témoigné ſa ſatisfaction par les plus grands applaudiſſemens ».

DESCRIPTION d'une nouvelle eſpece de Rames imaginées par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au ſervice de Pologne, qui ſont telles que les barques auxquelles on les adapte peuvent marcher très-près les unes des autres & former un front très-ſerré; ce qu'on ne ſçauroit faire avec les rames ordinaires, & qui permettent enfin aux Rameurs d'être abſolument à couvert.

» Les rames dont il eſt ici queſtion ſont compoſées de deux palettes adaptées aux extrémités d'un bâton cylindrique d'une certaine force, dans le goût des pagayes dont ſe ſervent les Sauvages. Ces palettes ſont dans deux plans oppoſés, c'eſt-à-dire que ſi elles étoient prolongées le long de la rame, elles ſe croiſeroient à angles droits. Vers le milieu de cette ſorte de rame ſont deux petits rebords qui ſervent à la fixer dans un collet, en lui laiſſant toutefois la liberté de tourner ſur elle-même.

Cette rame reçoit enſuite deux chevilles qui la traverſent de part en part à peu de diſtance du collet, & qui ſe trouvent chacune dans le plan de la palette la plus voiſine.

Le collet qui doit embraſſer cette rame eſt en fer & a un trou dans lequel entre une vis de compreſſion qui ſert à gêner le mouvement de la rame lorſque ce dernier devient trop libre par le long uſage. Le collet en queſtion fait angle droit avec une verge de fer qui eſt entretenue ſur les deux bords de la barque par deux collets.

Cette verge eſt coudée aſſez près des deux points où elle poſe ſur cette derniere, & forme auſſi une manivelle à laquelle on applique les Rameurs.

Comme il importe ſouvent que les rames n'agiſſent pas toutes enſemble, ſurtout lorſqu'il faut tourner à droite ou à gauche, la verge de fer qui forme une eſpece d'axe coudé eſt diviſée en deux parties préciſément dans le milieu, & peut faire un tout & ſe réunir, au moyen

d'un canon qui avance ou qui recule, & qui embrasse à volonté les deux parties, sans pouvoir s'en séparer.

On voit évidemment qu'il faut que ce canon ait une rainure dans laquelle entre un petit bouton qui le fixe sur cette espece de manivelle. Quant aux rames, elles se meuvent dans le plan vertical & non-point dans un plan incliné, selon l'usage ordinaire. Ces rames entrent dans l'eau sur le plat de la palette, & y restent jusqu'à ce qu'elles soient perpendiculaires à la surface du fluide : arrivées à cette position, une des chevilles dont on a parlé rencontre une espece de main de fer fixée contre le bordage de la barque, qui oblige la rame de tourner sur elle-même & de sortir de l'eau par le tranchant ; ce qui procure l'avantage de prendre un point d'appui sur le fluide, & de n'avoir aucune résistance à vaincre de sa part lorsque la rame sort de l'eau.

Il est aisé de s'appercevoir, 1°. que par le secours d'une pareille découverte, nombre de barques peuvent aller presque à côté les unes des autres & ne former qu'un front ; 2°. que les Rameurs peuvent être à couvert & même ramer sans voir la surface de l'eau ; 3°. enfin que l'on peut avoir une vitesse double, parce que la rame touchera deux fois la surface de l'eau, dans le même tems qu'une rame ordinaire ne la touche qu'une seule fois.

Cette idée peut être appliquée à des barques de plaisance destinées à se promener sur de grandes pieces d'eau. Si elles étoient couvertes extérieurement de fortes lames de tôle à la hauteur de la tête des Rameurs, on voit que ce seroit une espece de mantelet qui pourroit les garantir de la mousqueterie ; enfin que de pareilles barques marchant très-serrées, & ayant un petit épingard à la proue, formeroient une flottille en état de tenter en toute sûreté le passage d'une riviere devant une grosse troupe qui n'auroit point de canon.

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Annonce de Livre.

Mémoires Historiques & Critiques pour l'Histoire de Troyes, ornés de plusieurs planches gravées. Par M. Grosley. A Paris, chez la veuve Duchesne, Libraire rue Saint-Jacques, au-dessous de la Fontaine S. Benoit, au Temple du Goût. In-8o. de près de 600 pages. Tome premier.

Ces Mémoires qui viennent d'une plume déjà très-connue, se font lire avec le plus grand intérêt. Ils seront distribués en six classes ou sections qui comprendront, 1°. l'Etat Physique de Troyes & de son Territoire ; 2°. son Etat Politique & Civil ; 3°. son Etat Moral ; 4°. les Monumens consacrés à l'exercice des Arts ; 5°. les Annales Troyennes extraites des Journaux contemporains ; 6°. des Pieces, Titres & Documens relatifs à Troyes. On voit, par ce simple exposé, que cet Ouvrage n'est point étranger à nos Feuilles. Ce premier volume comprend les deux premieres sections. On y traite de la situation & du sol de Troyes, des travaux entrepris pour dessecher les terreins humides qui l'environnent, & pour remédier aux inondations de la Seine ; de la houille & de la tourbe que l'Auteur a découvertes dans certains cantons inondés. M. Grosley fait ensuite des observations sur les canaux qui en partageant la Seine au-dessus de Troyes en un trop grand nombre de bras, nuisent à sa navigation. Il propose de faire à cet égard des changemens qui ne pourroient manquer d'être très-favorables au Commerce des Troyens.

La craye qui forme le sol du voisinage de Troyes au nord de cette Ville, fait l'objet d'une Manufacture dont le produit est répandu dans toute l'Europe sous le nom abusif de *blanc d'Espagne*. M. Grosley donne un précis de la maniere dont se prépare cette substance que beaucoup d'Ouvriers employent pour leurs ouvrages. Ensuite il parle des Manufactures de cire & de toiles qui existent à Troyes. M. Grosley est étonné » de ce » que depuis que les Manufactures de » toiles peintes sont permises par le Con- » seil, il ne s'en est point encore établi » en une Ville qui, dans les Atteliers de » ses Teinturiers, dans ses Blanchisse- » ries abandonnées, dans des Calandres » établies, a toutes les commodités es- » sentielles pour les lavages & pour » tous les apprêts nécessaires pour im- » primer ces mêmes toiles qu'elle verse

» dans les Manufactures d'Orange & des » environs de Paris ». Nous ne nous arrêterons pas aux articles concernant les productions du pays, & nous garderons également le silence sur plusieurs autres objets du nombre de ceux dont il nous est permis de nous occuper, parce que nous nous proposons d'en parler plus au long dans notre Journal.

M. Grosley a fait aussi des remarques sur la Population de la Ville de Troyes. Cet article a fixé l'attention d'une de nos Souscripteurs, comme on peut le voir par la note suivante.

Lettre au Rédacteur. » Il paroit, Mr, depuis quelques mois, des Mémoires historiques & critiques pour l'Histoire de Troyes. L'Auteur y traite plusieurs objets analogues à l'esprit de votre Gazette & de votre Journal. On y trouve à la page 102 un article intitulé *Population.*

L'Auteur prétend qu'elle est très-diminuée dans la Ville de Troyes depuis la fin du seizieme siecle, & que cette diminution est en raison inverse de l'accroissement de Population, dans les Provinces d'Auvergne & de Beaujolois, dont il est fait mention dans un nouvel Ouvrage, qui est sans doute celui composé par M. Messance, imprimé en 1766, & intitulé *Recherches sur la Population des Généralités d'Auvergne, de Lyon & de Rouen.*

L'Auteur des Mémoires, pour prouver ce qu'il avance sur la diminution de la Population à Troyes depuis la fin du seizieme siecle, rapporte un état des baptêmes dans les Paroisses de S. Remy & de Sainte Magdeleine de cette Ville. Cet état qui indique le nombre des naissances de ces deux Paroisses par chaque dixieme année, depuis 1570 jusqu'en 1766, paroit donner effectivement la preuve d'une diminution considerable de Population; mais on pourroit observer à l'Auteur, que cette preuve est imparfaite pour la totalité de la Ville de Troyes qui renferme plusieurs autres Paroisses. Il a pu arriver en effet que depuis 1570 on ait érigé de nouvelles Paroisses dans la Ville de Troyes, ou bien que les autres Paroisses, aussi anciennes que celles de Saint Remy & de Sainte Magdeleine, aient augmenté en Population, par de nouvelles habitations qui y ont été construites. Tout le monde sçait que la Paroisse de Sainte Marguerite du Faux-bourg Saint-Antoine à Paris est de nouvelle érection, & on vient très-récemment d'ériger une nouvelle Paroisse au Gros-Caillou. La Paroisse de Sainte Marguerite a été érigée dans un local qui dépendoit anciennement de la Paroisse S. Paul; & le local du Gros-Caillou dépendoit, il y a peu d'années, de celle de S. Sulpice. Le nombre des baptêmes a pu diminuer sur ces deux Paroisses sans qu'on puisse en conclure qu'il y ait eu diminution dans la Population. La même chose a pu arriver dans la Ville de Troyes.

Il seroit donc à desirer, Mr, que le sçavant Auteur des Mémoires voulût bien faire une recherche complette pour toutes les Paroisses de la Ville de Troyes, & qu'il vous les communiquât, pour en faire part au Public, par la voie de votre Gazette. Il ne trouvera pas, sans doute, mauvais que je lui fasse encore quelques observations.

A la page 108, même article, il fixe le nombre des naissances & des morts de la Ville de Troyes à environ mille par année commune, & il en conclut que cette Ville contient environ 27,000 Habitans: on est cependant assuré qu'il y a eu en 1776 dans la Ville de Troyes 1254 naissances, & 807 morts; & en 1777, 1353 naissances & 858 morts; ce qui fait 1303 naissances, année commune, & 832 morts. D'où il résulte, d'après un calcul proportionnel, que la Ville de Troyes contient certainement plus de 30,000 Habitans de tout sexe & de tout âge ».

I I.

PARERE.

Jean, Marchand, qui demeure dans l'étendue d'une Sénéchaussée où il n'y a point de Jurisdiction Consulaire, a fait envoi de Marchandises à Pierre, Marchand, qui demeure dans l'étendue d'une Sénéchaussée où il y a une Jurisdiction Consulaire. Pierre a été traduit pour comparoir devant les Juges de Jean. On demande s'il y est bien traduit?

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 8 Juillet 1778, au Samedi 11 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. 10 s.; le seigle, de 9, 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 liv. 5 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 8 Juillet 1778 au Samedi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 5 s.; *id.* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 11 Juillet 1778, de 50 à 51 l.; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 31 à 32 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Juillet 1778.

Or de Portug. à	726 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à	722			
Du Pérou à	712			
Les guinées à	724			
Ducats à	98	10		*once.*
Or fin à 23 karats 31 32	101			
Or à 20 karats à	84	5		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	15		

Changes de Paris du 11 Juillet 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 ⅝ à 3 16e.
Hambourg	189
Madrid	15 4
Cadix	15 0 6 à 15
Livourne	98 ½ à ¼
Gênes	96 ¼
Lyon	1 p. ⅝ à ⅞

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1778.	*Jeudi* 9.	*Vendredi* 10.	*Samedi* 11.
COMP. D. IND.			
Actions	1580 82 ½	1582 ½	1585 90 95 92 ½
D°. 16 25es	1060		
D°. 8es			
D°. 25es		72	
Emprunt Oct.	376	376	376 75
Rescriptions	20 ½ 20	20 ½ 20	20
Bil. des Fermes			
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. ⅝ 1777			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Mardi 7 Juil. 1778. *Messieurs*		Du Jeudi 9. *Messieurs*		Du Vendredi 10. *Messieurs*	
Cauchy ..... pp^lles.	L.	Deschapelles. v^res.	M.	Lempereur. Viag.	M.
Viageres	L.	Perpétuelles..	M.	Perpétuelles..	M.
Tontine	L.	Decourmont pp^lles.	L.	Boscheron ... pp^les.	L.
Marsollier..... v^res.	J.	Viageres.....	L.	Perpétuelles..	L.
Perpétuelles...	J.	Alissant..... Viag.	M.	Peinchein .... v^res.	L.
Defays ..... pp^lles.	L	Tontine.....	M.	Perpétuelles.	L.
Viageres.....	L.	Nau ..... pp^lles.	M.	Patu ..... pp^lles.	M.
Desplaces ... pp^lles.	J.	Viageres.....	M.	Viageres.....	M.
Viageres	J.	Tontine.....	M.	Rouillard.... pp^lles.	L.
Tontine	J.	De S. Janvier v^res.	L.	Viageres	L.
Vieillard .... pp^lles.	L.	.....		Pincemaille. Perp. t. l. de l'ancien Clergé.	
Viageres	J.	.....		.....	
Tontine	L.	.....		.....	
Roberge... Perpét. t. l. de l'ancien Clergé.		.....		.....	
		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24^ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1778. Du Mardi 10 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ITALIE.

DE NAPLES, *le 6 Octobre.*

IL paroît ici une Ordonnance de notre Souverain, concernant la neutralité que ce Monarque veut obſerver dans les circonſtances préſentes. Cette Ordonnance qui intéreſſe particulierement notre Commerce, eſt conçue en ces termes :

» Comme notre intention, dit S. M., eſt d'obſerver une exacte neutralité par rapport aux circonſtances où ſe trouve actuellement l'Europe, Nous avons voulu, en manifeſtant nos diſpoſitions à la paix, prévenir les incidens qui pourroient la troubler & nuire au Commerce des Etats de notre Domination. Et comme en conſéquence de cette déclaration, Nous ne doutons pas que les Puiſſances qui ſont en guerre n'uſent de nos Ports, de nos Plages & de nos Mers voiſines de la maniere qu'il ſe pratique ordinairement chez toutes les Nations neutres, ſans commettre aucun acte d'hoſtilité, de violence ou de ſupériorité ni entre elles, ni à l'égard des bâtimens de quelque Nation que ce ſoit, & ſans empêcher la libre entrée ou ſortie dans leſdits Ports ou Plages de notre Côte, Nous voulons & ordonnons que nos Sujets obſervent les inſtructions ſuivantes. 1°. Nous défendons expreſſément à tous nos Sujets, de quelque rang qu'ils ſoient, de s'enrôler & de ſervir ſur des bâtimens de Nations belligerantes, ſous peine de priſon & autres plus grieves, à notre volonté, dès qu'ils reviendront dans nos Domaines, ou de ſéqueſtre & de confiſcation de biens, ou d'exil perpétuel des Terres de notre Domination, s'ils ne reviennent point. Il ſera cependant permis à tout bâtiment de Nation en guerre de renforcer leur Equipage, pourvu que ce ne ſoit pas de nos Sujets, mais d'Etrangers qui ſe trouvent par hazard dans nos Etats, & qui aient volonté de ſervir ; deſorte qu'ils n'y ſoient contraints d'aucune façon. 2°. Nous défendons dans tous nos Etats de vendre, fabriquer ou armer pour le compte des Nations en guerre, aucun bâtiment corſaire ou de guerre, ſous peine de deux mille ducats pour chaque tranſgreſſion, dont la moitié ſera appliquée au Fiſc, & l'autre au Dénonciateur, public ou ſecret, outre une peine afflictive que ſubiront les Tranſgreſſeurs, à l'arbitrage des Juges, ſelon les cas & les circonſtances ; leſquelles peines encourront auſſi tous ceux qui auront participé à ces tranſgreſſions, par aſſiſtance ou par faveur. Il ſera néanmoins permis aux Nations belligerantes de faire radouber leurs vaiſſeaux endommagés & d'acheter pour cela tout ce qui leur ſera néceſſaire. 3°. Nous défendons à nos Sujets ou à tous autres qui auroient eu de nous la permiſſion d'arborer notre Pavillon Royal, ſous les peines exprimées ci-deſſus, d'embarquer, ſous le nom de Paſſagers, & ſous quelque prétexte que

ce soit, des Matelots ou Soldats pour le service des Nations en guerre; & pareillement d'embarquer & transporter des armes, de la poudre & des munitions, comprises sous le nom de contrebande de guerre, pour le compte & le service des Nations belligerantes. Il sera cependant permis de transporter toutes autres sortes de marchandises, quand ce seroit même des prises légitimement faites sur les Peuples en guerre, & amenées dans nos Ports, ou des provisions de bouche pour le compte & à l'usage desdits Peuples. 4°. Nous défendons à nos Sujets de prendre part ou intérêt, directement ou indirectement, dans les armemens de guerre, quand même ils auroient été pris hors de nos Domaines, sous peine de deux mille ducats pour chaque transgression. Mais nous permettons auxdites Nations en guerre de se recommander & de faire gerer ou vendre dans nos Etats les prises par elles faites dans des tems & en des lieux légitimes, & conduites dans nos Ports. 5°. Nous déclarons coupables des peines ci-dessus, & d'autres plus grandes, selon les circonstances, toutes les personnes de quelque état, rang & condition qu'elles soient, qui auront contrevenu à la disposition du présent Edit, & voulons que la connoissance de ces transgressions appartienne privativement à notre suprême Magistrat de Commerce de cette Capitale, pour celles qui seront commises dans la Sicile citérieure & dans l'Etat de Garnisons, & pour celles qui se commettront dans la Sicile ultérieure, voulons que la connoissance en appartienne au suprême Magistrat de Commerce de Palerme. Si mandons &c.»

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 25 Octobre.*

Sur la nouvelle qu'il regne das l'Ukraine une maladie contagieuse parmi les bêtes à cornes, le Roi a fait publier une Ordonnance pour défendre l'importation de toute espece de bestiaux venants des Etats de Russie ou de Pologne.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 14 Octobre.*

Notre Commerce maritime se trouve actuellement dans un état de crise qui nous inquiete. Nous attendons avec la plus grande impatience quelle sera l'issue des démarches que les Etats-Généraux ont dû faire auprès de la Cour de Londres, en conséquence des Requêtes que leur ont présentées nos principaux Commerçans, ainsi que ceux de la Ville de Rotterdam. Ces Requêtes portent en substance, que depuis quelque tems les Corsaires Anglois, & même les vaisseaux de la Marine Royale, s'emparent de tous les bâtimens Hollandois qui font route pour les Ports de France, quoique leurs cargaisons ne contiennent aucune marchandise de contrebande ou prohibée. On y fait voir combien ce procédé est contraire au droit des gens & spécialement aux Traités de Commerce conclus solemnellement entre la République & l'Angleterre. On y insiste sur les fatales conséquences qui résulteroient de cette conduite irréguliere, si le Monarque François usant de représailles, commandoit à ses vaisseaux de s'emparer aussi de ceux des Etats-Généraux qui fréquentent les Ports de l'Angleterre; & à cette occasion, on n'oublie pas de faire remarquer que l'Ordonnance publiée en France le 26 Juillet dernier, défend, à la vérité, aux Armateurs François d'attaquer les vaisseaux neutres qui se rendront dans les Ports de l'Ennemi; mais en même tems, on observe qu'elle suppose que Sa Majesté Britannique suivra le même plan d'équité & de modération, sans quoi Sa Majesté Très-Chrétienne se verroit obligée de changer de systême.

On a publié ici un état des vaisseaux neutres dont les Anglois ont jugé à propos de s'emparer. D'après cette liste, il paroît que depuis le deux Août, ils en ont pris 61 aux Hollandois, 15 aux Suédois, & 15 autres tant aux Prussiens qu'aux Danois, Hambourgeois, Lubeckois & Bremois.

En conséquence de la proposition faite par les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, dans leur Assemblée des Dix-Sept, le Stathouder a nommé Gouverneur-Général des Indes Hollandoises M. René de Klerk, premier Conseiller & Directeur-Général de cet Etablissement.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Grenoble, *le 28 Octobre.*

Lettre au Rédacteur. » Une Ville située au pied des Alpes, & d'où l'on voit toute l'année le sommet de ces monts couvert de neige, ne paroitroit pas devoir être sujette à ces excès de chaleur qui se font sentir dans d'autres contrées. Cependant il n'en est pas moins vrai que souvent nous éprouvons une température brûlante; elle est sans doute occasionnée par le reflet des rayons du soleil que renvoyent de toutes parts les hautes montagnes dont nous sommes environnés. Mais jamais nous n'avons tant souffert de la chaleur que cet Eté, & jamais aussi nous n'avons éprouvé une pareille sécheresse. Cette sécheresse a beaucoup nui à la récolte des grains qui n'a pas été aussi riche que les apparences nous le promettoient, ce qui a rendu le bled cher; mais les fruits de toute espece ont été on ne peut pas plus abondans. A cette extrême sécheresse qui a duré jusques vers la fin du mois dernier, nous avons vu succéder des pluies violentes & continues qui ont fort contrarié la vendange; d'où il est résulté que le vin de cette année sera moins bon ou, pour mieux dire, plus mauvais qu'à l'ordinaire; car le vin qui se récolte dans nos environs, si on en excepte cependant celui de quelques cantons privilégiés, est toujours dur & verd. Ces défauts lui viennent sans doute de la qualité du sol, & peut-ête encore plus de la négligence avec laquelle nous faisons le vin. On jette dans la cuve les raisins tels qu'on les cueille, sans prendre la peine de les éplucher, & moins encore de les égrapper. La récolte du vin a été médiocre, la grêle ayant dévasté les vignobles de plusieurs Paroisses; aussi le prix de cette denrée est-il augmenté. Nous avons eu des pluies froides dans la plaine, & il est tombé beaucoup de neige sur les Alpes. Ces pluies ont retardé les semailles, & les grains qui ont été semés pendant ces mauvais tems n'ont pas une belle apparence. Il n'en a pas fallu davantage pour faire haussser le prix du bled. Nous avons eu depuis des vents chauds qui ont fait fondre les neiges, & ces fontes réunies aux pluies, ont prodigieusement grossi les torrens. La riviere d'Isere qui vient de la Savoie & qui passe dans notre Ville, commença Lundi 26 au matin, à enfler prodigieusement. Le même jour, à six heures du soir, elle étoit déjà tellement débordée qu'elle avoit gagné tous les quartiers bas de la Ville; l'eau continua à croitre jusqu'à deux heures après minuit; toutes les caves, toutes les boutiques & les rez-de-chaussée furent inondés, & les personnes de la plus haute taille n'auroient pu aller dans les rues sans avoir de l'eau jusques a la ceinture. Quelques heures après, l'inondation commença à décroitre, & le Mardi, à sept heures du soir, la riviere étoit rentrée entierement dans son lit. Comme nous avons déjà éprouvé cette calamité plusieurs fois, la terreur n'a pas été aussi considérable qu'elle l'auroit été si nous n'eussions pas encore vu pareil événement. Cependant il y avoit long-tems que nous n'avions été exposés à une inondation aussi considérable. Le dommage que ce fléau a causé, tant dans la Ville que dans la Campagne, est inappréciable. Tous les Habitans sont maintenant occupés à débarrasser les caves, les boutiques, les écuries & les rez-de-chaussée, de l'eau & du limon dont ils sont remplis. On assure qu'il va paroitre une Ordonnance de Police pour faire transporter hors de la Ville ces immondices, & pour défendre à ceux qui occupent les boutiques d'y coucher, d'ici à quelque tems, de crainte qu'ils n'y contactent des maladies. Les Propriétaires des maisons seront, dit-on, obligés de leur donner l'hospitalité dans les lieux élevés de leurs maisons. On ne sçauroit trop rendre hommage au zele vraiment patriotique de M. l'Intendant qui s'est porté par-tout, ainsi que MM. ses Secretaires, pour secourir les Habitans. On a vu ce Magistrat dans un bateau chargé de pain, le faire distribuer lui-même à tous ceux qui en avoient besoin. Le Corps de Ville & les Grands-Vicaires de M. l'Evêque, en son absence, ont fait aussi des distributions de pain, & pendant vingt-quatre heures qu'a duré ce désastre, personne n'a manqué des choses nécessaires à la vie. Dieu veuille nous donner un

tems ſerein & un peu de froid pour écarter de nous toute crainte ſur les ſuites d'un tel accident. Si les rivieres qui paſſent dans les Villes leur ſont avantageuſes, elles leur font auſſi éprouver bien des malheurs.

Les lanternes & les reverberes qui éclairent cette Ville ne s'allument ordinairement qu'à la rentrée du Parlement; cependant il ſeroit de la plus grande néceſſité qu'on les allumât, au plus tard, le premier de ce mois. Plus la Ville ſe trouve dépeuplée, à cauſe du grand nombre de Citoyens qui vont à la campagne, plus elle a beſoin d'être éclairée, pour la ſûreté publique. Peut-être que ſi elle l'eût été plutôt, il ne s'y ſeroit pas commis tant de vols, & peut-être auſſi n'auroit-on pas aſſaſſiné le Clerc de la Paroiſſe de S. Louis, que des voleurs ont égorgé pour s'introduire dans l'appartement du Curé abſent. Les lanternes & reverberes auroient été d'un grand ſecours la nuit de l'inondation. Il eſt vrai que pour ſuppléer à leur défaut, on ordonna aux Habitans de mettre des lumieres ſur leurs fenêtres; mais cette Ordonnance fut mal exécutée, & d'ailleurs ces lumieres ne pouvoient donner qu'une très foible clarté. Tous les Habitans deſireroient que l'on n'attendit pas que la ſaiſon fût ſi avancée pour recommencer à allumer les lanternes & les reverberes ».

DE LYON, *le 27 Octobre.*

Depuis trois ſemaines au moins, il a plu preſque tous les jours dans ces cantons, & les pluies ont été ſi incommodes qu'elles ont interrompu les ſemailles.

La Saône, dont les eaux étoient ſi baſſes que les proviſions n'arrivoient plus, eſt devenue en peu de jours très-marchande. Il nous eſt arrivé du bois, du charbon &c.; mais ces denrées ſont encore fort cheres.

Il y a eu pluſieurs crues du Rhône: ce fleuve, dans une de ces inondations ſubites, a renverſé le pont deſſous lequel ſes eaux devoient paſſer pour entrer dans la gare & dans le canal des moulins du grand projet. Cet événement a rendu impraticable le nouveau grand chemin qui conduit à Saint-Chamond & à Saint-Etienne; mais on croit que ce malheur ſera bientôt réparé, ſoit par la conſtruction d'un nouveau pont, ſoit par un comblement entier, ſoit, comme on le dit, par l'exécution d'une idée qui n'eſt pas encore publique.

Dans ce moment, le Rhône eſt encore prodigieuſement enflé, & l'eau ſe répand dans pluſieurs quartiers de la Ville; mais on eſpere qu'il n'endommagera ni le pont de Saint Clair, conſtruit par M. Morand, ni la chauſſée de M. Perrache.

D'AMIENS, *le 25 Octobre.*

ETAT des Naiſſances, des Mariages & des Morts des principales Villes de cette Généralité, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
AMIENS	1570	1582	315	299	1426	1203
ABBEVILLE	628	728	167	152	525	780
BOULOGNE	275	259	78	75	220	266
SAINT-QUENTIN	341	381	80	119	399	322
CALAIS	210	234	48	57	190	179
PERRONE	121	134	25	33	129	136
SAINT-VALLERY-SUR-SOMME	122	121	19	22	75	116
	3267	3439	732	757	2964	3002

Il y a eu en 1777 dans la Ville d'Amiens, & dans les ſix autres principales Villes de cette Généralité, 172 naiſſances, 25 mariages, & 38 morts de plus qu'en 1776.

La Ville d'Amiens & les ſix autres, compriſes dans l'état ci-deſſus, ſont les ſeules de toute la Généralité qui en méritent le nom, & les Habitans de toutes les autres doivent être confondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute la Généralité, priſe ſur les années 1776 & 1777, rapportées dans cette Gazette, No. 66 de la préſente année, eſt de 20317 naiſſances, 4804 mariages, & 18493 morts. Celle de la Ville d'Amiens & des ſix autres principales de la Généralité, eſt de 3353 naiſſances, 744 mariages & 2983 morts. Les Habitans des Villes forment par conſéquent dans cette Généralité le ſixieme de la Population générale, & on y peut compter ſix Habitans dans les Campagnes contre un Habitant dans les Villes.

Indépendamment des ſept Villes compriſes dans le préſent état, la Généralité d'Amiens renferme 1183 Paroiſſes ou Succurſales dont les Curés tiennent des regiſtres.

DE LOURY (*près d'Orléans*), *le 25 Octobre.*

Extrait d'une Lettre. » Vous devez vous rappeller, Mr, que je vous ai promis de vous faire paſſer tous les prix des vins, afin que vous décidiez ce que vous avez à faire. Voici au juſte ces prix. Le vin blanc de Loury, Rebrechien, Veneciſe vend 112, 114, 118 l. les deux pieces priſes ſur leur lie, franches de tous droits pour les Vendeurs. Les vins blancs des environs d'Orléans coûtent 120, 121, 127, 129 l. Les rouges, 130, 138 l. & même 140, ſous les mêmes conditions que ci-devant. Il y a plus de quarante ans que l'on n'a vu les vins recherchés auſſi vivement qu'ils l'ont été cette année. Il n'y a pas actuellement 90 pieces de vin à vendre par Pays, l'un dans l'autre. Conſultez tel Marchand de vin que vous voudrez, vous verrez que je ne vous en impoſe pas.

Il faut vous faire obſerver que les vins ne ſont pas chargés en couleur cette année, mais qu'ils ſont d'une excellente qualité. Ils ne ſont pas encore au plus haut prix où ils pourront aller ; car ils augmentent tous les jours ».

DE RAMBOUILLET, *le 3 Novembre.*

Lettre au Rédacteur. » L'obſervation que vous rapportez, Mr, dans le No. 82, page 653 de votre Gazette d'Agriculture du Mardi 13 Octobre 1778, ſur le tort que les moutons font aux arbres, avoit été prévue par M. Guiot, Garde-Marteau en la Maitriſe des Eaux & Forêts de Rambouillet, aujourd'hui Commiſſaire du Conſeil de S. A. S. Monſeigneur le Duc de Penthievre, dans ſon excellent *Manuel Foreſtier & Portatif*, imprimé à Paris chez le Breton en 1770, in-12, page 487, où on lit ce qui ſuit.

» Si pendant que l'on écorce un tail-
» lis, il ſe trouve un troupeau de mou-
» tons, ſeulement à deux cens pas du
» bois, & que le vent ſoit du même cô-
» té, alors l'écorce devient ſi adhérente
» qu'il n'eſt plus poſſible de l'enlever ; il
» faut que l'Ouvrier ceſſe la beſogne.
» Cette ſinguliere expérience eſt connue
» de tous ceux qui font faire beaucoup
» d'écorce ; elle prouve la vertu aſtrin-
» gente de cette bête à laine. A propos
» de ce fait, je me ſouviens d'avoir en-
» tendu dire qu'en Moſcovie, on atta-
» choit la rhubarbe au cou des moutons
» pour la rendre plus aſtringente ».

Comme votre Gazette eſt univerſellement répandue, trouvez bon, Mr, que je faſſe part à vos Lecteurs que dans le mois de Septembre dernier, le même M. Guiot a fait exécuter par le Sr. Gourdin, Ingénieur en inſtrument de Mathématique, au Quart de Cercle, quai des Morfondus à Paris, un nouveau Compas de réduction, qu'on peut appeller l'*Angle réducteur.*

Cet inſtrument eſt compoſé de deux branches moins larges que celles du compas de proportion auquel il reſſemble, & de quatre pointes mouvantes par des couliſſes, ſemblables à celles du compas à verge, qui s'ajuſtent ſur les diviſions des parties égales tracées ſur chacune de ces branches. On peut en faire faire de toutes grandeurs ; celle de ſix pouces eſt la plus commode.

Je penſe, Mr, que ce nouveau com-

pas est préférable à tous ceux qui sont connus jusqu'à présent, non-seulement à cause de son universalité pour toutes sortes d'échelles, mais encore parce qu'il évite l'inconvénient dangereux du chausse-trape, & que les pointes restent dans leur plan vertical, telle ouverture qu'on puisse leur donner. J'ai l'honneur &c. J. B. PASCAL, Prêtre & Bibliothécaire de S. A. S. *Au Château de Rambouillet, ce 3 Novembre 1778* ».

DE PARIS, *le 3 Novembre.*

Réponse de l'Auteur de la seule Richesse du Peuple à l'Auteur des Observations insérées dans la Gazette d'Agriculture du 31 Octobre dernier. » Monsieur, que le commun des Cultivateurs, que des hommes en général trop peu instruits, & toujours trop occupés pour pouvoir approfondir les vérités de leur Art, brouillent ces vérités, & souvent les entendent assez peu pour les contrarier, cet écart n'a rien dont je sois surpris. Je ne le serois pas non plus que mon systême ne fit que glisser sur la multitude. La diminution du travail, l'économie d'une partie des avances de culture, l'abondance, le baissement du prix des subsistances, le pain du pauvre, le soulagement du Peuple, la richesse même de l'Etat, & par-dessus tout, la simplicité du moyen que je propose; tout cela, il faut l'avouer, est si indifferent que, pour bien des gens, cela ne vaut pas la peine d'être remarqué; mais, Mr, qu'un Observateur aussi éclairé, aussi judicieux que vous l'êtes; qu'un Critique aussi impartial, aussi bien intentionné que vous paroissez l'être, tombe en contradiction avec lui-même, & que ce qu'il vient d'élever d'une main, il le détruise de l'autre, c'est, je suis forcé de le dire, une inconséquence à laquelle je ne me serois pas attendu, & qui n'en est pourtant pas moins certaine. Regardez-y de près, Mr, & je me flatte que vous verrez, peut-être avec étonnement, l'opposition de votre premiere difficulté avec le principe que vous avez vous-même distingué des autres, comme une marque particuliere de l'adoption que vous en faites.

Ce n'est pas que je nie absolument l'inconvénient que vous m'opposez, du versement des bleds dans les terres fortement améliorées; mais, de deux choses l'une, ou cet inconvénient est de nature à devoir proscrire le genre d'amélioration dont il s'agit, ou il ne l'est pas. La preuve qu'il ne l'est pas, c'est que tout le monde le connoit, & que cependant, de tous les principes d'Agriculture, le plus constant & le plus universel, est qu'il faut, ainsi que je l'ai établi fort au long aux pages 11 & suivantes de mon Ouvrage, bien cultiver, bien fumer & fertiliser les terres autant qu'il est possible. Il y a très-peu de Laboureurs, à la vérité, qui mettent ce précepte en pratique; mais croyez, Mr, que c'est uniquement faute de pouvoir, & qu'il n'y en a aucun, quoi qu'il en pût dire, qui soit assez fou pour donner à ses valets le fumier qu'il pourroit faire porter sur ses terres. Vous n'en verrez pas un seul qui ne soit intimément convaincu que les terres ne rapportent d'autant plus qu'elles sont mieux labourées & plus fumées. C'est une vérité élémentaire d'Agriculture; elle est prouvée par-tout, & entr'autres, par l'exemple de l'Angleterre, où les terres, comme peu de gens l'ignorent, rapportent, *malgré l'inconvénient prétendu*, beaucoup plus qu'en France, parce qu'elles sont soignées & amendées beaucoup plus que nous n'amendons les nôtres: elle est prouvée par l'expérience que j'ai rapportée à la page 15, où des terres qui ne rendoient que trois ou quatre septiers de bled, par arpent, *dans les meilleures années*, en ont rendu *plus que le double & presque le triple*, parce qu'elles avoient été mieux labourées, & sur-tout plus fumées; elle est encore prouvée par une autre expérience citée à la même page.

Dans cette expérience, constatée par l'Académie d'Agriculture de Paris, *les bleds avoient été versés*, & cependant les terres, à la faveur de l'engrais, avoient rapporté douze à quatorze septiers par arpent, au lieu de cinq ou six, c'est-à-dire encore *plus que le double*: aussi, malgré l'inconvénient réalisé du versement des bleds, cette Académie, non-seulement a couronné l'expérience en question, mais encore elle l'a proposée pour exemple à tous les Cultivateurs, par la procla-

mation & la publication qu'elle en a faite en 1767.

D'après les principes, les faits & les autorités que je viens de rapporter, appréciez vous-même, Mr, votre premiere difficulté. Je répondrai à la seconde par une autre Lettre, pour ne pas trop allonger celle-ci ; mais en attendant, je crois devoir vous faire remarquer qu'il n'y a aucune comparaison à faire entre vos deux difficultés. Celle que je viens d'éclaircir, sur la question de la double & triple amélioration, attaquoit l'essence même de mon systême, au lieu que l'autre, sur le plus ou le moins d'approfondissement des labours, ne regarde que sa plus grande perfection ; & encore n'est-ce que dans la moindre partie des terres. J'ai l'honneur d'être &c. *L'Auteur de la seule Richesse du Peuple* ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

1. Dans le nombre des divers ingrédiens qui servent à la teinture, il n'en est point dont il se fasse une plus grande consommation que de la garance ; aussi la culture de cette plante est-elle devenue très-commune dans les Provinces méridionales de la France ; & ceux qui s'y livrent n'ont pas lieu de s'en repentir. Les Cultivateurs qui desireront se procurer de la semence de garance, soit en bouture, soit en graine, pourront écrire au sieur Villiard, Maître de la Poste de Saint-Andiol, en Provence, près d'Orgon. Il est à portée de les satisfaire complettement & à un prix raisonnable. il fait des envois dans toutes les Provinces du Royaume ; il a soin en même tems d'y joindre des instructions sur la maniere de cultiver la garance, à ceux qui en ont besoin, & qui lui font sçavoir à cet égard leur volonté.

2. Le sieur Lambert, qui a formé à Coulommiers en Brie des Pépinieres d'arbres forestiers & fruitiers, donne avis qu'il est en état de remplir les desirs de toutes les personnes qui voudront s'adresser à lui. Ces Pépinieres d'arbres forestiers sont composées de différentes especes d'Ormes, d'Ipreaux ou Trembles de Hollande, de Platanes, Peupliers de Canada & de la Caroline, Marronniers francs & des Indes, Mûriers à fruit rouge, Mûriers blancs pour la pâture des vers à soie, Tilleuls de Hollande & Peupliers d'Italie, qui d'après les épreuves nouvellement faites, & constatées, annoncent une nouvelle espece de bois blanc de beaucoup supérieure en qualité à l'espece du Peuplier indigene.

On trouve dans ces mêmes Pépinieres toutes les especes possibles d'arbres fruitiers.

II.

EXTRAIT des Observations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Octobre 1778.

Vents dominants, nord-est & sud-ouest ; plus grand degré de chaleur, 16 deg. 0, le 7 ; moindre degré de chaleur, 0, 1 deg. de condensation, le 19 ; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lig. 2, le 30 ; moindre élévation, 27 pouc. 3 lig. 4, le 25 ; quantité de pluie, 40 lig. 6, tombées en 16 jours ; évaporation, 21 lig. 0 ; déclinaison de l'aiguille aimantée, 19°. 26'. 27". Température. Variable, en général froide & très-humide. Maladies. Nous avons eu quelques fievres putrides vermineuses. Cette maladie étoit épidémique dans nos environs. Productions de la Terre. Le tems a été très-favorable pour faire les labours & les semailles.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine de Paris & de celle d'Agriculture de Laon.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 31 Octobre 1778, au Mercredi 4 Nov., le froment s'est vendu

à la Halle, de 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 15 s., 10 liv. à 10 l. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20 l. 5 s., 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 liv. à 10 liv. 10 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 31 Oct. 1778 au Mercredi 4 Nov., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 7 Nov. 1778, de 43 à 44 l.; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 36 à 37; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 32 à 33; *id.* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Novembre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.	*marc.*
Du Mexique à . . .	726		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	726		
Ducats à	98	11	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	6	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	
Piastres à	49	8	

Changes de Paris du 7 Novembre 1778.

Amsterdam	53	5	8e. à ½
Londres	29	⅝	
Hambourg	188	½	
Madrid	15	1	6
Cadix	14	18	6
Livourne	97		
Gênes	94	¼	
Lyon *Saints*	5	8e.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1778.	*Jeudi 5.*	*Vendredi 6.*	*Samedi 7.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1762½ 60 62½ .	1762½ 65. . .	1765 67½ 70 .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1155 52½ . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	396	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	15½ 16 . . .	16 15½ . . .	16 15½ . . .
Bil. des Fermes.	2	2	2 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Merc. 4 Nov. 1778. *Messieurs*		Du Jeudi 5. *Messieurs*		Du Vendredi 6. *Messieurs*	
Boutray.... Perpét.	C	Deschapelles. vres.	E.	Lempereur.. Viag.	G.
Viageres.....	C.	Perpétuelles...	E	Perpétuelles..	G.
Tontine	E.	Decourmont pplles.	A.	Boscheron... pplles.	E.
Cochin ..... pplles.	C.	Viageres	A	Viageres.....	E.
Radix ..... pplles.	C.	Alissant ..... Viag.	J.	Peinchein .... Perp.	C.
Viageres	C.	Tontine	J.	Viageres	C.
Defrance.... Viag.	A.	Nau ..... pplles.	H.	Patu ..... pplles.	H.
Perpétuelles...	A.	Viageres.....	H	Viageres	H.
Gauthier ..... vres.	A.	Tontine	H.	Rouillard .... pplles.	C.
Perpétuelles...	A	De S. Janvier. vres.	A.	Viageres	A.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 20 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 15 Décembre.*

LE chanvre eſt une des principales branches de notre Commerce. Nous en avons vendu, dans le cours d'une ſeule ſeule année, pour 2,795,000 roubles. La vente des cordages & des cables s'eſt montée, cette même année, à 85,000 roubles; celle des toiles pour faire des voiles, à 281,000 roubles. Nous avons débité pour 93,000 roubles de graines de chanvre, & pour 255,000 roubles d'huile tirée des ſemences de cette plante. L'accroiſſement de la navigation chez tous les Peuples de l'Europe nous aſſure un débit auſſi prompt qu'avantageux de nos chanvres; il eſt donc de notre intérêt d'encourager la culture de cette production. Elle demande un terrein humide & fécond, qui ne ſe trouve pas par-tout. Le chanvre paroit s'accommoder très-bien du ſol des contrées qui forment les Gouvernemens de Mohilow, de Polotzk & de Pleskow & le Diſtrict de Staradoub. Il ſeroit auſſi à deſirer qu'on tâchât de tirer parti de certaines plantes ſauvages qui donnent des fils ſemblables à ceux du chanvre. On peut placer parmi ces plantes l'ortie commune & celle de Sibérie, enfin les ſarments du houblon qui croiſſent naturellement dans beaucoup d'endroits de cet Empire.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 24 Décembre.*

Le nouveau projet concernant le papier-monnoie, eſt actuellement ſur le tapis, & il occupe beaucoup le Conſeil Permanent. On vient de répandre dans tout le Royaume un Mémoire pour faire ſentir les avantages & la néceſſité de cet établiſſement. On y voit que ce n'eſt autre choſe qu'une eſpece de Banque d'Agriculture, où les Propriétaires des biens-fonds trouveront des reſſources pour faire valoir leurs terres. Il y a cependant une difficulté ſur laquelle le parti des Oppoſans inſiſte beaucoup; c'eſt qu'au bout de ſix ans, la Banque ſera autoriſée à faire vendre les terres de ceux qui alors n'auroient pas payé les hypothéques levées par eux. Cette circonſtance pourroit avoir des ſuites déſagréables pour certains Propriétaires qui ſe trouveroient en retard. Cependant on croit que ce projet paſſera à la Diete prochaine.

ALLEMAGNE.

DE LUBECK, *le 20 Décembre.*

Les tempêtes ont cauſé de grands déſaſtres ſur nos mers dans les premiers jours de ce mois, & nous recevons de toutes parts les nouvelles les plus affligeantes.

Il a péri près de Lessoe, une Frégate Marchande, allant de Copenhague aux Indes Occidentales ; une Pinque à deux mâts, sortie de Pétersbourg avec une cargaison de chanvre, de fer & de suif; une Brigantine de Copenhague, chargée de thé, de sucre & de porcelaine pour Christianstadt ; un Vaisseau Hollandois à trois mâts, allant de Riga à Amsterdam avec de la potasse & autres productions du pays. Les Equipages des trois premiers vaisseaux ont eu le bonheur de se sauver, à l'exception de deux hommes appartenants au troisieme, qui ont été ensevelis dans les flots. Un Vaisseau du Holstein, chargé de grain pour Marseille, a aussi fait naufrage ; mais aucun de ceux qui le montoient n'a perdu la vie. Un autre Vaisseau qu'on ne nomme pas a été englouti avec tout son monde. On en a trouvé un autre entierement abandonné & flottant au gré des ondes ; il n'y avoit pas un seul homme pour le gouverner. La même tempête a fait périr cinq autres Vaisseaux dans le dangereux Détroit de Skagen ; sçavoir un de Flensbourg, un de Witby, un de Bergen, deux dont on ignore le nom & la destination, & une Chaloupe où l'on n'a trouvé personne. Il est arrivé de semblables malheurs dans plusieurs autres parages.

DE BRESLAU (*en Silésie*), *le* 30 *Décembre.*

La Société Patriotique de Silésie a depuis peu rendu publique une méthode pour cultiver le seigle de la Saint Jean. Nous allons en donner le précis.

Celui qui veut cultiver avec succès le seigle de la S. Jean, doit fumer dès la S. Michel les jacheres qu'il y destine, & leur donner un labour aussi-tôt qu'elles sont fumées. Avant que le froid survienne, il faut encore labourer ce terrein, mais dans un sens opposé à la direction des sillons du premier labour, puis on laisse le champ en cet état pendant tout l'hiver. Il est nécessaire de lui donner un nouveau labour au printems, de le herser soigneusement, & de le laisser reposer ensuite jusqu'au tems des semailles. A la S. Jean on laboure encore cette même terre, & on y seme le seigle ; on herse ensuite le champ avec soin : si on a beaucoup de ce seigle à semer, on doit commencer le travail quelque tems avant la S. Jean, & continuer encore quelques jours après. Le seigle de la S. Jean croît en herbe si promptement qu'il est déjà en état d'être fauché vers le 10 Août, si le terrein est bon & le tems favorable. Ce seigle coupé en herbe fait de très-bon foin. On peut encore le faucher de nouveau sept ou huit semaines après la premiere coupe. Lorsque ce seigle s'est élevé à peu près à la hauteur d'un pied, & qu'on voit qu'il commence à pencher sans pouvoir se relever aisement, il est tems d'y mettre la faulx.

L'Econome qui nous fournit ces observations, rapporte qu'un wispel & six scheffels de semence lui ont produit une assez grande abondance de foin pour remplir 80 charriots tels que ces charriots de Silésie qui sont tirés par des chevaux. Ce foin, quelqu'avantageuse qu'ait été la saison, n'est pas verd comme le foin ordinaire, il est d'abord d'un brun jaune, & ensuite il devient brunâtre. Notre Agronome ignore si ce fourrage donné sans mélange aux animaux, ne leur seroit pas préjudiciable, parce qu'il l'a toujours mêlé à d'autre foin ; mais il sçait que tous les bestiaux, & même les chevaux s'en nourrissent avec plaisir. Si on veut cultiver le seigle de la S. Jean pour le récolter en grain & non en herbe, on n'a qu'à le semer avec le seigle ordinaire ; il rapporte & plus de grain & plus de paille, & on en fait de très-beau pain. Lorsqu'on le seme seulement pour le faire manger aux animaux, il n'en faut semer que le tiers de la quantité de seigle ordinaire. Notre Econome observe que ce seigle mûrit quinze jours plus tard que le seigle commun, soit qu'on le seme à la S. Jean ou à la S. Michel pour le récolter en grain.

N. B. Si j'ai lieu de croire que le morceau suivant ne déplaise pas au Public, je pourrai lui en présenter de tems en tems de pareils. Il me semble que ceux qui lisent notre Gazette ne doivent pas être fâchés de pouvoir comparer le prix des grains dans les Pays Etrangers avec le prix qui a cours en France. Pour faire cette comparaison, il suffira de rapprocher le Tableau qu'on va voir de celui du même genre que nous avons coutume de donner pour Paris à la derniere page

de chaque Gazette, en recourant à celles de ces Feuilles qui ont paru précédemment & aux époques relatives aux dates de chacun des articles qui suivent. On a eu soin de réduire les prix étrangers à la monnoie de France, & les mesures au septier de Paris.

Etat des Grains dans les Pays Etrangers.

ALTONA, *du 12 Décembre 1777.*

Froment de Mecklenbourg. Le last s'y est vendu depuis 70 jusqu'à 75 rixdales de compte, faisant argent de France 315 à 337 liv. 10 s.; ce qui en supposant le last égal à vingt septiers de Paris, revient à 15 l. 15 s. & 16 l. 17 s. 6 d. par septier.

Seigle de Mecklenbourg. 40 à 42 rixd. le last : argent de France, 180 à 189 l., ce qui évalué sur le pied du septier de Paris, fait 9 à 9 l. 9 s. par septier.

Orge d'hiver de Voorlande. 31 à 32 rixd. le last : argent de France, 139 l. 10 s. à 144 l. faisant 6 l. 19 s. 6 d. à 7 l. 4 s. par septier, mesure de Paris.

Orge de Frise, le même prix.

Avoine blanche, 23 à 25 rixd. le last : argent de France, 103 l. 10 s. à 112 l. 10 s. Le septier de Paris, 5 l. 3 s. à 5 l. 12 s. 6 d.

AMSTERDAM, *du 17 Décembre.*

Froment blanc de Pologne. Le last s'est vendu 140 à 148 florins : argent de France, 405 l. 17 s. à 430 l. 2 s. ce qui fait, en supposant le last égal à dix-neuf septiers de Paris, 21 l. 8 s. à 22 l. 3 s. par septier.

Froment rouge de Pologne, 124 à 134 florins le last : argent de France, 360 l. 8 s. à 389 l. 15 s. Le septier de Paris, 19 l. à 20 liv. 10 s.

Froment de Pologne mêlé de rouge & de blanc, 128 à 142 flor. le last : argent de France, 372 l. 8 s. à 413 l. Le septier de Paris, 19 l. 12 s. à 21 l. 14 s.

Froment rouge de Konisberg, 124 à 132 fl. le last : argent de France, 360 à 383 l. 19 s. Septier, mesure de Paris, 19 l. à 20 l. 4 s.

Froment rouge de Voorlande, 115 à 122 fl. le last : argent de France, 334 l. 11 s. à 354 liv. 19 s. Septier, mesure de Paris, 17 l. 12 s. à 18 l. 4 s.

Froment blanc de Voorlande, 118 à 126 fl. le last : argent de Fr. 343 l. 6 s. à 366 l. 11 s. Septier, mesure de Paris, 18 l. 1 s. à 19 l. 6 s.

Froment rouge du Haut-Pays. 124 à 130 flor. le last : argent de Fr. 360 liv. 8 s. à 378 l. 2 s. Septier de Paris, 19 l. à 19 l. 18 sous.

Froment blanc de Zelande, 144 à 158 flor. la last : argent de Fr. 428 l. 16 s. à 459 l. 10 s. Septier de Paris, 22 l. 11 s. à 24 l. 4 sous.

Froment rouge séché, 125 à 132 flor. le last : argent de Fr. 363 liv. 13 s. à 383 l. 19 s. Septier de Paris, 19 l. 3 s. à 20 l. 4 sous.

Seigle de Prusse, 75 à 85 flor. le last : argent de Fr. 217 l. 19 s. à 247 l. Septier de Paris, 11 l. 9 s. à 13 l.

Seigle de Konigsberg, 74 à 82 flor. le last : argent de Fr. 215 l. 1 s. à 238 l. 5 s. Septier de Paris, 11 l. 6 s. à 12 l. 10 s.

Seigle séché, 82 à 90 flor. le last : argent de Fr. 238 l. 5 s. à 261 l. 11 s. Septier de Paris, 12 l. 10 s. à 13 l. 16 s.

Seigle de Moscovie, 74 à 80 flor. le last : argent de Fr. 215 liv. 1 s. à 232 liv. 9 s. Septier de Paris, 11 l. 6 s. à 12 l. 4 s.

Orge d'hiver de Zelande, 58 à 62 flor. le last : argent de Fr. 168 liv. 11 s. à 180 l. 3 s. Septier de Paris, 8 l. 17 s. à 9 l. 9 s.

Orge de Frise & de Groningue, 50 à 60 fl. le last : argent de Fr. 145 l. 6 s. à 174 l. 7 s. Le septier de Paris, 7 l. 13 s. à 9 l. 4 sous.

Orge de Voorlande, 50 à 58 flor. le last : argent de Fr. 145 liv. 6 s. à 168 l. 11 s. Le septier de Paris, 7 l. 13 s. à 9 l.

Avoine blanche, 36 à 44 flor. le last : argent de Fr. 104 l. 12 s. à 127 l. 17 s. Le septier de Paris, 5 l. 10 s. à 6 l. 4 s.

BRUXELLES, *du 19 Décembre.*

Froment, évalué au septier de Paris, 16 l. 10 s. à 20 l. 5 s.

Seigle, idem, 9 l. 5 s. à 10 l. 9 s.

Orge, idem, 9 l. 5 s. à 10 l. 3 s.

Avoine, idem, 6 l. 8 s. à 7 l. 11 s.

MALINES, *du 20 Décembre.*

Froment, évalué au septier de Paris, 15 l. 6 s. à 18 l. 5 s. *Seigle, idem*, 9 l. à 9 l. 13 s. *Orge, idem*, 8 l. 10 s. à 8 l. 17 s. *Avoine, idem*, 5 l. 15 s. à 7 l. 6 s.

ANVERS, *du 19 Décembre.*

Froment, évalué au septier de Paris, 15 l. 14 s. à 18 l. 18 s. *Seigle, idem*, 8 l. 10 s. à 9 liv. 8 s. *Orge, idem*, 7 l. 9 s. à 9 l. 5 s. *Avoine, idem*, 6 l. 3 s. à 7 l. 5 s.

GAND, *du 19 Décembre.*

Froment, évalué au septier de Paris, 19 l. 10 s. à 23 l. 11 s. *Seigle*, *idem*, 10 l. 11 s. à 10 l. 19 s. *Orge*, *id.* 8. l. 19 s. à 9 l. 14 s. *Avoine*, *id.* 9 l. 6 s. à 9 l. 14 s.

SAINT-NICOLAS (*dans la Flandres Autrichienne*), *du 18 Décembre.*

Froment, évalué au septier de Paris, 20 l. 14 s. à 23 l. 14 s. *Seigle*, *id.* 9 l. 14 s. à 10 l. 11 s. *Orge*, *id.* 8 l. 19 s. à 9 l. 14 s. *Avoine*, *id.* 9 l. 10 s. à 10 l. 5 s.

MONS, *du 19 Décembre.*

Froment, évalué au septier de Paris, 20 l. 5 s. à 21 l. 14 s. *Seigle*, *id.* 10 l. 14 s. à 11 l. 12 s.

NAMUR, *du 20 Décembre.*

Froment, évalué au septier de Paris, 18 l. 15 s. à 19 l. 10 s. *Seigle*, *id.* 9 l. 6 s. à 10 liv. 13 s. *Orge*, *id.* 8 l. 7 s. à 8 l. 16 s. *Avoine*, *id.* 4 l. 4 s. à 4 l. 12 s.

LONDRES, *du 20 Décembre.*

Froment, 36 à 43 sous sterl. le *Quarter*, faisant 23 l. 5 s. à 27 l. 15 s. le septier de Paris.

Seigle, 23 à 25 s. sterl. ce qui fait 14 l. 17 sous à 16 liv. 3 s. pour le septier de Paris.

Orge, 20 à 24 s. sterl. ou 12 liv. 18 s. à 15 l. 10 s. le septier de Paris.

Avoine, 12 à 19 s. sterl. ou 7 l. 15 à 12 l. 5 s. le septier de Paris.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le 22 Décembre.*

Il arriva dernierement dans ce Port deux vaisseaux Autrichiens & deux Vénitiens, chargés d'avoine, de bled & d'eau-de-vie; un vaisseau Pontifical avec de l'huile & des figues; trois Napolitains avec du coton & des marchandises de soie; & un vaisseau Turc chargé d'amandes, de pistaches, de raisins, d'huile, de jalap, de plumes, de salsepareille &c. On a exporté de ce Port en échange 80 bœufs vivans, du plomb, des glaces, du verre de Bohême, du vif-argent, de l'alun de cuivre, du laiton, du fer, de la toile, du tabac, de la graine de lin, des planches & des cordages.

DE MANTOUE, *le 21 Décembre.*

Les nouvelles Classes instituées pour donner des leçons publiques sur les Arts libéraux & méchaniques, sont actuellement ouvertes & très-fréquentées. On y fait aussi des Cours sur la Physique, l'Histoire Naturelle & sur tous les genres de connoissances nécessaires aux jeunes gens qui se destinent à l'Agriculture, au Commerce, aux Manufactures & aux Arts.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DU PONT-DE-BEAUVOISIN, *le 9 Janvier 1778.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. » Vers le milieu du mois de Décembre, une neige abondante vint, M., mettre nos bleds à l'abri de gelées très-fortes qui avoient commencé à la fin du mois précédent. Quoique le vent ait été deux fois au midi, la neige n'est fondue qu'en partie, & la terre est encore totalement cachée. Les bleds, excepté ceux qui ont été semés pendant la sécheresse, étoient très-beaux lorsqu'ils ont été couverts; & comme ils se conservent toujours parfaitement dans l'état où ils sont, il est certain que lorsqu'ils reparoîtront, ils seront de la plus belle apparence. Nous nous flattons que l'espoir d'une bonne récolte pourra empêcher que le bled ne devienne trop cher pour le Manouvrier. Ce seroit un très-grand bien particuliérement pour ce canton où en général les moissons n'ont pas été bonnes. Nous avons fait, à la vérité, une récolte de châtaignes plus que moyenne, & des vendanges satisfaisantes: mais il y a eu peu de froment, encore moins de seigle, presque point de tremois ni de bled noir. Par surcroît de malheur, le chanvre qui est pour nous un objet de grande importance a totalement manqué.

On est ici dans l'usage de le semer en Mai, quelquefois même en Avril, & on est persuadé que s'il étoit semé plus tard, il ne vaudroit rien. En conséquence, quoique le mois de Mai ait été fort pluvieux, on n'a pas cru devoir laisser passer

ce tems qu'on juge être le seul propre à la semaille du chanvre, & l'on a profité, pour le semer, de quelques beaux jours qu'il y a eu dans les intervalles de pluies : mais aucun de ces chanvres n'a prosperé. Quelques Cultivateurs plus intelligens ayant reconnu, par l'expérience, que le chanvre ne réussit jamais, à moins que le moment où on le seme ne soit suivi de deux ou trois beaux jours, & n'ayant pu d'un autre côté se promettre cette continuité de beau tems, ni en Mai ni même pendant une grande partie du mois suivant, parce que le vent du midi ne cessoit de souffler, prirent le parti de ne mettre leur chanvre en terre que vers la fin de Juin. Les beaux jours ayant commencé alors & s'étant soutenus, ces chanvres ont été de la plus grande beauté, & la filasse qu'ils ont produite est excellente. Les succès de ces Agronomes observateurs ne sont-ils pas propres à détruire le préjugé où l'on est sur le tems de semer le chanvre, & à engager, lorsqu'on se trouve contrarié par des intempéries, à attendre un tems plus favorable ? ».

DE CHAMPIGNEUL (*prés de Nancy*), *le 10 Janvier.*

Dans le grand nombre de machiness inventées par M. Lavocat, célébre Méchanicien, & qui se montent déjà à plus de cent, il n'en est peut-être pas de plus utile que la nouvelle scie qu'il vient d'imaginer pour fendre des planches. Cet instrument coupe des deux côtés, en montant comme en descendant. Il agit avec autant de vitesse que de facilité. Les pieces de bois s'en approchent d'elles-mêmes, & quelles que soient leur longueur & leur épaisseur, elles sont coupées dans le même tems sans le moindre embarras. Cette machine dont on admire la construction pour sa simplicité, peut être mise en mouvement ou par l'air, ou par l'eau, ou par un cheval, ou même par un seul homme. Ceux qui voudront s'en procurer un modele, s'adresseront à l'Auteur qui réside ici. Ce modele coûte 192 livres. L'Ouvrier le moins expérimenté, & même le plus maladroit est en état de l'exécuter.

DE PARIS, *le 14 Janvier.*

Moyen facile de séparer la nielle du bon grain qu'on se propose de semer, extrait des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.

» Il est inutile de s'étendre ici sur les inconvéniens qui résultent de la nielle, & sur le dégoût qu'elle cause en rendant le pain presque noir. Tous les Cultivateurs se sont toujours attachés à chercher les moyens ou de l'empêcher de croître avec le bled ou de l'en purger lorsque cette mauvaise graine s'y trouve mêlée.

Les uns, pour remplir ce dernier objet, se servent de cribles de peau percée de trous qui ne peuvent laisser passer que la nielle & retenir le bon grain ; d'autres enfin ayant observé que cette semence étoit couverte de certaines petites pointes ou asperités qui peuvent s'arrêter sur un corps cotoneux, ont imaginé le moyen suivant.

Ces Cultivateurs placent une couverture sur une claye qu'ils inclinent plus ou moins, comme s'ils vouloient passer de la terre au sas, & jettent dessus, le grain qu'ils veulent semer, de la même maniere qu'ils y jetteroient de la terre. Les grains de froment qui sont lisses de leur nature, coulent au bas de la couverture & la nielle s'arrête entre les filamens de la laine. Lorsque la quantité de nielle commence à devenir considérable, on secoue la couverture pour en faire tomber le mauvais grain. Il est évident que si l'on fait subir plusieurs fois de suite la même préparation au grain que l'on veut semer, il se trouvera à la fin absolument purgé de la nielle. Ce procédé est commun en Auvergne, sur-tout dans les montagnes. Comme il pourroit bien n'être pas aussi généralement répandu qu'il mériteroit de l'être, nous croyons avoir bien mérité des Lecteurs qui habitent les autres Provinces, en le leur faisant connoître ».

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

Description d'un Monstre, par M. Chabert, Inspecteur Général des Etudes des Ecoles Royales Vétérinaires & Directeur particulier de celle de Paris.

Le 30 Mai 1777, la Dame Lacour,

Grenetiere à Paris, fit préſent à l'Ecole Royale Vétérinaire d'un fétus Chat femelle.

Cet animal étoit venu à terme & avoit vécu trois heures.

Le col, le corps, les pattes & la queue ne nous ont offert rien de particulier. Ces parties étoient couvertes d'un poil blanc & ſoyeux. La tête ſeule renfermoit les particularités dont nous allons rendre compte.

En la conſidérant extérieurement, elle ne préſentoit rien de la tête d'un Chat. On voyoit une eſpece de protubérance allongée, arrondie, légérement contournée en forme de col de Cigne dont la partie ſupérieure étoit entiérement confondue avec l'encolure, de maniere qu'il n'y avoit ni ſéparation ni interſtice qui marquaſſent la diſtance de la mâchoire poſtérieure avec les apophiſes tranſverſes de la ſeconde vertebre cervicale : nul enfoncement encore ne déſignoit la nuque.

La partie antérieure ou la face étoit comme tronquée & coupée verticalement.

On obſervoit à la place du nez un œil dont la cornée lucide dépaſſoit ſinguliérement en dehors la cornée opaque, les paupieres & la cavité orbitaire.

La prunelle qui eſt ordinairement dans ces animaux ſur une ligne verticale, ſe trouvoit ici ſur une ligne horiſontale, comme dans tous les autres.

La paupiere etoit unique : elle formoit une eſpece de ſphincter ; les commiſſures en étoient très-peu ſenſibles ; ce qu'on en appercevoit paroiſſoit être ſur une ligne perpendiculaire, l'une en haut & l'autre en bas, & celle-ci étoit un peu plus évaſée que l'autre & pouvoit être priſe pour le grand angle.

Les tarſes étoient très-minces, applatis & nullement ſéparés ; ils avoient, comme dans l'ordre naturel, d'étroites lacunes par où ſuintoit une humeur ſébacée.

Les cils & les ſourcils étoient mêlés & confondus, quoique très-diſtinctement ſéparés des autres poils qui revêtiſſoient le corps : ils n'étoient ni couchés, ni contournés, ni ondulés comme eux, ils étoient droits, fermes, allongés, ſe divergeant en ſortant du bord de la circonférence de la paupiere comme des rayons qui partent d'un centre commun.

Leurs extrêmités formoient dans le bas & dans l'endroit du ſiege ordinaire de la bouche, une eſpece de cravate, & dans le haut directement ſur le ſommet de la tête une eſpece de crête ou d'aigrette : du reſte cet organe étoit dépourvu de caroncule lacrymale, de points lacrymaux & de membrane clignotante.

Il n'étoit, ainſi que nous venons de l'annoncer, aucun veſtige de bouche ni de nez. On ne voyoit au-deſſus de ce grand œil que deux languettes ou eſpeces d'oreilles qui s'épanouiſſoient du côté de la face & qui ſe réuniſſoient dans le milieu & directement ſous l'œil par une eſpece de raphé d'une ligne de largeur, qui paroiſſoit faire l'office de frein & s'oppoſer à un écartement plus conſidérable de la baſe de ces parties. Il étoit encore de chaque côté de ce frein & dans une eſpece de conque une ouverture imperceptible qui répondoit de chaque côté à un conduit auditif externe, & autour de l'une & de l'autre de ces ouvertures, de petites éminences & de petits enfoncemens qui paroiſſoient faire l'office de tragus & d'antitragus.

Cette même face conſidérée intérieurement & découverte de la peau, ne nous a pas offert des particularités moins dignes de remarque.

Les recherches les plus exactes ne nous ont fait appercevoir ni muſcles pour l'action de la paupiere, ni glande lacrymale, ni canaux hydrophtalmiques ; tout ce que nous avons trouvé ſous ce tégument conſiſte dans un tiſſu céllulaire, denſe, blanchâtre, filamenteux, fortement adhérent, d'une part, aux os, & de l'autre, à la face interne de la peau.

Point de mâchoire poſtérieure, nul os hyoïde dans l'endroit où devoit être ſituée l'arriere-bouche ; on ne voyoit que les parties pierreuſes des temporaux dont la réunion étoit immédiate ; l'os ſphenoïde étoit abſent : dans le lieu de cette union il n'étoit que deux appendices oſſeux qui ſe portoient en avant & en haut en forme de croiſſant. Ces appendices d'une ligne de longueur peuvent être comparés à ces portions carti-

lagineuſes qui, dans l'état naturel, uniſſent les temporaux aux grandes branches de l'os hyoïde ; nul veſtige de larinx ni de pharinx : l'œſophage & la trachée artere étoient fermés en cul de ſac ſous ces mêmes temporaux.

Ce qu'il y a encore de très-particulier, étoit l'abſence du cerveau, la ſituation du globe de la cavité du crâne, l'ouverture de cette boite oſſeuſe pratiquée à la faveur de l'abſence de l'os ethmoïde, du vomer & des os du nez par où ſortoit la cornée lucide.

Le volume énorme de la ſclérotique n'étoit pas moins curieux : elle repréſentoit une portion de ſphere ſix fois plus grande que celle qu'auroit pu compoſer la cornée lucide : cette partie extérieure du globe occupoit tout l'intérieur du crâne & lui ſervoit de périoſte interne; elle contenoit une iris & par conſéquent une choroïde, des humeurs aqueuſes, cryſtallines & vitrées d'une étendue proportionnée aux parties contenantes ; la rétine nous a paru plus épaiſſe qu'à l'ordinaire & ſuivre exactement, comme dans l'état naturel, toute la face interne de l'uvée.

Le nerf optique étoit d'un volume énorme, mais d'une briéveté bien ſinguliere ; à peine avoit-il une demi-ligne de longueur. A la ſortie de la partie poſtérieure de la ſclérotique, il traverſoit une cloiſon membraneuſe pour s'enfoncer dans une eſpece de petit cervelet à lobes irrégulieres, & qui étoit logé dans l'enfoncement de l'os occipital. De la partie poſtérieure de cette portion médullaire partoient deux branches blanchâtres qui donnoient naiſſance à la moëlle allongée.

Ce cervelet étoit enveloppé d'une membrane fine, tranſparente, mais ferme, qui tenoit vraiſemblablement lieu de dure & de pie-mere. Cette membrane formoit, à la faveur d'une de ſes duplicatures, la cloiſon dont nous venons de parler. Elle ſéparoit le globe du cervelet, & peut être comparée, par ſa ſituation & par ſes uſages, à celle que l'on appelle la tente de cette derniere partie.

La nature n'avoit rien omis dans celles qui conſtituent le globe ; elle n'avoit pas été auſſi exacte dans les parties qui lui ſont inhérentes. Outre l'abſence de la caroncule & de la glande lacrymales, nous n'avons point trouvé de muſcles obliques ; peut-être que l'œil étant unique, très-grand & très-ſaillant, pouvoit aiſément s'en paſſer, mais il y avoit des muſcles droits & orbiculaires.

Ces muſcles n'étoient pas dirigés de devant en arriere comme à l'ordinaire, ils ne s'attachoient point au fond de l'orbite ; ils ſe réuniſſoient tous & formoient un tendon court & commun dont la marche étoit de haut en bas, pour gagner & pour s'implanter dans la face interne des temporaux préciſément dans l'endroit de leur réunion qui ſe trouvoit directement ſous la mâchoire antérieure, ſi l'on peut appeller de ce nom cette partie de deſſous l'œil dépourvue de bouhe.

Telle eſt la deſcription ſuccincte de ce monſtre ; nous la croyons également intéreſſante & curieuſe. Il nous reſteroit à demander à ceux qui ont prétendu & qui prétendent encore que le fétus ſe nourrit & accroit dans l'antre utérin, par les ſucs qu'il reçoit de la mere & qui lui ſont tranſmis par la bouche, comment il eſt poſſible que celui-ci en ait reçu par cette voye, l'œſophage étant abſolument obliteré dans ſa partie ſupérieure, & l'inexiſtence de tous autres canaux capables d'y ſuppléer étant prouvée ?

Du reſte, on peut voir ce ſujet dans le Cabinet du Roi, établi à l'Ecole Vétérinaire ; il y eſt conſervé de maniere à faciliter l'examen de la plus grande partie de ces circonſtances.

Faute à corriger.

Dans la Gazette No. 3 du Samedi 10 Janvier, 2e. colonne, page 23, ligne derniere, à la note : *Braſſeurs de biere ;* liſez, *Buveurs de biere.*

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 14 Janvier 1778, au Samedi 17 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 21, 22, 24 à 24 l. 10 s.; le seigle, de 10, 10 liv. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 10 liv. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l. Le froment au Port de la Grêve, de 22, 23, 24 à 25 liv.; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 à 11 l. 5 s.; l'orge, de 10 l. 5 s. à 11 l. 10 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 14 Janv. 1777 au Samedi 17 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l. 5 s.; *id.* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 17 Janv. 1778, de 54 à 55 l.; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Janvier 1778.

Or de Portug. à . . .	725 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	720		marc.
Du Pérou à	712		marc.
Les guinées à . . .	722	12	marc.
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		once.
Or à 20 karats à . .	84	1	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	19	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	53	2	marc.
Piastres à	50	6	marc.

Changes de Paris du 17 Janvier 1778.

Amsterdam	53	3 8c.
Londres	31	5 8c.
Hambourg	190 ½	
Madrid.....	15	3 6
Cadix.....	15	
Livourne .....o.....	96	
Gênes.....	94	
Lyon *Rois*.....	1 p. %	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1778.	*Jeudi* 15.	*Vendredi* 16.	*Samedi* 17.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1837 ¼ 45 42 ½ 40	1840 42 ½ 40 .	1835 32 ½ 30
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1180 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	415	412 . . .
Rescriptions . .	11 ½ 10 ¾ ½ ¾ .	10 ½ ¾ ½ . . .	11 11 ¼ . .
Bil. des Fermes .	1 ½	1 ½	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six pr mois 1777.

Du Mer. 14 Janv. 1778		Du Jeudi 15.		Du Vendredi 1	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boutray..... pp^lles.	L.	Deschapelles.. v^res.	R.	Lempereur.. pp^lle	
Viageres.....	L.	Perpétuelles..	R.	Viageres....	
Tontine	L.	Decourmont. pp^lles.	J.	Boscheron... pp^lle	
Cochin.....pp^lles.	L.	Viageres	A.	Viageres	
Radix .....pp^lles.	L.	Alissant. Viag.....	A.	Peinchein .... v^res	
Viageres.....	M.	Tontine	A.	Perpétuelles	
Defrance .. Viag.	M.	Nau.....pp^lles.	t. l.	Patu.....Viag.	
Perpétuelles.	L.	Viageres ...	t. l.	Rouillard,... pp^lle	
Gauthier..... v^res.	J.	Tontine	t. l.	Viageres....	
Perpétuelles..	L.	De S. Janvier v^res.	M.	.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annon deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 8 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 7 Juillet.*

» LE 4 de Juin, on a publié ici un Placard daté de Fridericsbourg, par lequel Sa Majesté ordonne que les Officiers Marins, dans les Villes de Douane du Nord, lorsqu'ils serviront pour le Roi, arboreront un pavillon particulier de Douane qui sera rouge, avec une croix blanche, une guirlande verte, & l'inscription de *Pavillon Royal de Douane*».

» Par un autre Placard du 18, donné pour les Royaumes de Danemarck & de Norwege, ainsi que pour les Duchés de Schlesvich & de Holstein, la Seigneurie de Pinneberg & le Comté de Rantzau, Sa Majesté ordonne qu'à l'avenir il sera payé pour les feuilles de tabac importées & consommées dans ces pays, non-seulement le droit d'entrée, mais aussi le droit de fabrication, à moins qu'elles ne soient filées, carottées & fabriquées dans les Manufactures du Roi. Ce droit est d'un escalin par livre de tabac. Il est défendu d'ailleurs d'en faire le débit sans une permission expresse du College Général d'Economie & de Commerce ».

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 6 Juillet.*

La négociation relative au commerce du sel marin; entamée par les Commissaires de la Couronne avec les Députés Prussiens, & dont nous avons parlé dans l'un des précédens Ordinaires, vient de se terminer à la satisfaction des deux Parties. Par une convention arrêtée le 25 Juin dernier, & qui sera, comme on l'espere, confirmée dans la prochaine Diete, le Roi abandonne à la Compagnie maritime de Prusse le commerce du sel qui se faisoit ci-devant pour son compte dans le Royaume. Sa Majesté céde en même tems à cette Compagnie, pour une certaine somme, les dépôts, les magasins & les greniers qui sont situés le long de la Vistule.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 19 Juillet.*

Le séjour que l'Empereur a fait en Bohême a été marqué par des bienfaits de toute espece; mais le plus signalé de tous est l'abolition de l'esclavage & la suppression des corvées. Cet acte d'humanité a causé une joie universelle dans toutes les Campagnes &, disons le à l'honneur de notre siecle, on a vu les Seigneurs prendre part aussi à l'allegresse publique, quoique cet événement si heureux pour leurs Vassaux, les prive du tiers environ de leurs revenus.

ALLEMAGNE.

DE HOMBOURG-EZ-MONTS, *le 13 Juillet.*

Depuis quelques années, la face de ce

Pays eſt entierement changée à dix lieues à la ronde : on y a conſtruit par-tout des chauſſées très-belles, ce qui ouvre à notre commerce de nouvelles communications dont nous tirerons les plus grands avantages. Cependant ces travaux utiles éprouvent de tems en tems des retards occaſionnés par les difficultés qui naiſſent néceſſairement de cette multitude de petits Etats differens qui ſe trouvent enclavés dans notre territoire. C'eſt par une ſuite de ces obſtacles qu'on ne peut parvenir au rétabliſſement de l'ancienne route de Cologne à Francfort par cette Ville. Cependant ſi cette route redevenoit praticable, les Voyageurs gagneroient une journée de chemin, & ils éviteroient la rencontre de précipices où tous les jours pluſieurs perſonnes qui n'en connoiſſent pas le danger, ont le malheur de perir. Il y a peu de tems qu'une famille entiere eſt tombée dans ces abimes avec domeſtiques, chevaux & voitures.

DE DRESDE, *le 24 Juin.*

Nous avons vu paſſer dans ces environs, il y a peu de jours, 500 chevaux de Bohême d'une grande force & d'une grande beauté. Depuis quelque tems, on ne néglige rien pour établir ſur le meilleur pied poſſible les haras de ce Royaume. Pluſieurs Particuliers ſe ſont procurés des étalons & des jumens choiſis qui leur produiſent les plus beaux chevaux qu'on puiſſe voir & qu'ils vendent un fort bon prix. Juſqu'à préſent on n'avoit fait aucun cas des chevaux de Bohême, mais aujourd'hui on commence à les rechercher. C'eſt une nouvelle branche de commerce très-lucrative pour ce pays.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le 15 Juillet.*

Des lettres écrites de Zante, en date du vingt-huit Juin, aſſurent que dans une irruption que les Albanois ont faite en Morée, les Marchands étrangers, & ſur-tout les François, n'ont eſſuyé de leur part aucun dommage, parce que le Conſul Vénitien, qui fait ſa réſidence à Patras, les a pris ſous ſa protection.

DE CIVITA-VECCHIA, *le 4 Juillet.*

Deux bâtimens, l'un Hollandois & l'autre Vénitien, venants tous deux d'Eſpagne, ſont entrés depuis peu dans ce Port où ils ont apporté cinquante mille piaſtres fortes. Cet argent eſt deſtiné à payer la penſion annuelle des Ex-Jéſuites Eſpagnols diſtribués dans les differens Diſtricts de l'Etat Eccléſiaſtique.

DE ROME, *le 4 Juillet.*

On ſçait que le Souverain Pontife eſt dans l'uſage de faire frapper tous les ans une nouvelle médaille qui ſe diſtribue le jour de la Fête des Saints Apôtres, tant au ſacré College qu'aux Officiers des ſacrés Palais & à toutes les perſonnes qui ſont attachées au ſervice du S. Pere. La médaille de cette année préſente d'un côté le buſte de Pie VI, & de l'autre le ſymbole de l'Autorité qui fait ſigne à un Génie de rompre une chaine, avec cette inſcription : *Portoriis ſublatis.* Ces mots font alluſion à la bienfaiſance du Souverain Pontife qui, pour ſoulager ſon Peuple, a ſupprimé les droits de péage dans toute l'étendue de l'Etat Eccléſiaſtique.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 17 Juillet.*

Des lettres de Portſmouth marquent que les Matelots les plus expérimentés qui compoſoient l'Equipage des bâtimens de la Flotte des Iſles & de celle de la Jamaïque, ont été forcés, dès l'inſtant même de leur arrivée, de paſſer ſur les vaiſſeaux de l'Amiral Keppel ; ce qui ne peut manquer de porter un préjudice très-fâcheux à notre Marine commerçante. La Tamiſe eſt ſi dépeuplée de Matelots qu'il ne s'en trouve pas ſuffiſamment pour faire remonter cette riviere aux bâtimens de commerce. Pour ſuppléer à cette diſette de Matelots, S. M. a fait publier dans ſon Electorat d'Hanovre une Proclamation, par laquelle ce Monarque invite ceux de l'Elbe à s'engager au ſervice de la

Couronne d'Angleterre. Cette Proclamation leur promet des gratifications considerables, avec l'assurance d'être renvoyés chez eux aussi-tôt que le terme de leur engagement sera expiré. On doute que les Puissances voisines voyent de bon œil l'émigration d'une espece d'hommes si nécessaires à la navigation de ce fleuve, & dont l'absence ne pourroit manquer de faire un tort notable au Commerce de leurs Etats respectifs.

L'heureuse arrivée des deux Flottes de la Jamaïque & des Isles, a fait diminuer tout-à-coup de dix pour cent, le prix du sucre dans cette Capitale.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Crest (*en Dauphiné*), *le 6 Juillet.*

Un Habitant de ces cantons vient de faire une expérience qui constate la propriété que l'on attribue depuis longtems aux coquillages, de pouvoir servir d'engrais. Ce Cultivateur en a répandu sans les briser, & en observant de les semer peu drus sur une certaine étendue de prairie. Ce fonds a rendu la moitié plus de fourrage qu'une autre portion égale de terrein semblable qui avoit été traitée avec le fumier. Ce Propriétaire a vérifié, après la récolte, que les coquillages qu'il avoit mis dans sa prairie avoient peu perdu de leur substance, & que par conséquent ils forment un engrais qui doit durer plusieurs années.

De S. Gilles-sur-Vic (*en Poitou*), *le 18 Juillet.*

» Jusqu'à présent la pêche de la Sardine est heureuse & abondante ; nous y occupons beaucoup de bateaux qui font très-bien. Le tems est bien favorable pour couper les bleds. La récolte du froment sur-tout sera très-bonne, quoiqu'on se plaigne qu'il y a un peu de noir dans ce grain cette année. Le vieux froment s'est encore vendu dernierement 280 liv. le tonneau. Il avoit valu en Février jusqu'à 340 l., & les feves 240 liv. La saison est aussi très-avantageuse pour la *saunaison*. Nous faisons beaucoup de sels, & nous esperons que la qualité répondra à la blancheur, qui rend la récolte actuelle remarquable. Ils valent maintenant 150 liv. la *charge*, pesant environ 18 milliers. Leur prix baissera vraisemblablement encore... Nous avons peu de foins. On n'est pas content des Foires ; les bœufs gras y sont peu recherchés ». *Extrait des Affiches du Poitou.*

De Boulogne-sur-Mer, *le 9 Juillet.*

La nuit du 5 au 6 du mois dernier, le feu du ciel tomba sur la maison du Syndic de la Paroisse d'Offretin & y produisit des effets très-singuliers. A neuf heures & demie du soir, ce Particulier se trouvant réuni dans sa maison, avec sa femme, deux de ses enfans & un jeune homme, on vit tout-à-coup la foudre entrer par la porte qui étoit restée ouverte, & passer en serpentant & sans faire de mal à personne, d'abord entre les deux enfans, puis entre les jambes du Syndic qui étoit assis près d'une table ; elle s'éleva ensuite vers le plancher, & s'élança par une trape dans le grenier. Le Syndic eut assez de résolution pour se mettre, en quelque sorte, à la poursuite de la foudre ; il monta au grenier & y découvrit une flamme qui se portoit vers le faite de la maison. Dans l'instant, le chaume qui la couvroit fut embrasé. Tout le corps-de-logis, deux écuries, une bergerie, composant environ deux cens pieds de bâtimens, furent consumés. Aucun des meubles ni des effets du Syndic n'a pu échapper à la fureur des flammes qui dévorerent, entre autres choses, trente-cinq à quarante septiers de bled & environ trois cens bottes de paille. Le feu n'a point étendu ses ravages plus loin ; il a respecté les granges dépendantes de la maison : il n'en a coûté heureusement la vie à personne, & tous les bestiaux ont été sauvés.

De Valenciennes, *le 20 Juillet.*

Lettre au Rédacteur. » On a eu, Mr, la complaisance d'inserer dans votre Ga-

zette du Samedi 31 Décembre 1774, un Ecrit conçu en termes fort peu obligeans pour ceux qui étoient alors chargés de l'administration de cette Ville. Pour vous mettre à portée de réparer l'espece d'offense que leur a faite l'Auteur de cet Ecrit, il suffira que vous fassiez imprimer au moins le dispositif d'un Arrêt du Conseil rendu le 24 Juin de l'année derniere en faveur de nos Officiers Municipaux. Je vous le demande en vertu de cette impartialité dont vous faites hautement profession.

Par cet Arrêt, il est dit que le Roi étant en son Conseil, & statuant sur l'exécution d'un autre Arrêt du 11 Septembre 1762, » a maintenu & » confirmé, maintient & confirme les » Prévôt, Jurés & Echevins, Ville & » Communauté de Valenciennes dans le » droit & possession de percevoir les » droits d'Octrois sur les toiles batis- » tes & linons, vulgairement appellées » toilettes & corons, consistant en onze » patards ou treize sous neuf deniers » sur chaque piece de quinze aunes de » France, dite longue; de dix patards » ou douze sous six deniers sur chaque » piece de douze aunes & demie dite » courte, & un patard ou un sou trois » deniers sur chaque coupon de deux » aunes & demie, dit coron; veut Sa » Majesté que la perception desdits » droits continue d'être faite à l'avenir » comme par le passé, conformément » aux Réglemens ... dont Sa Majesté or- » donne l'exécution selon leur forme & » teneur..... Ordonne enfin Sa Majesté » que les toiles batistes & linons qui » seront apportées à Valenciennes pour y » être blanchies seulement, continue- » ront d'être exemptes desdits droits, » d'Octrois, en se conformant pour rai- » son d'icelles à l'avenir, comme elles » l'ont été & dû l'être par le passé, aux » formalités prescrites par les Régle- » mens ..... pour être assuré de leur sor- » tie de Valenciennes sans y avoir été » vendues, & de leur renvoi dans les » lieux dont elles ont été apportées; » autorise au surplus Sa Majesté le Ma- » gistrat de Valenciennes à prendre à » cet égard telles précautions qu'il ju- » gera convenables, & feront sur le pré- » sent Arrêt toutes Lettres nécessaires » expédiées ».

Cet Arrêt & les Lettres-Patentes sur icelui, ont été enregistrés au Parlement de Flandres le 5 Décembre 1777, sur la requête de MM. les Prévôt, Jurés, Echevins & Conseil Particulier de la Ville de Valenciennes.

DE PARIS, *le 31 Juillet.*

PRIX de 600 livres, proposé par la Société Libre d'Emulation établie à Paris pour l'encouragement des Arts & Inventions utiles, sur le meilleur Moulin & Pressoir à huile d'olives.

» M. l'Abbé Rozier, après avoir parcouru les ateliers à huile d'olives de Languedoc, de Provence & d'une partie d'Italie, publia à la fin de 1776, un Mémoire intitulé: *Vues économiques sur les Moulins & Pressoirs à huile d'olives, connus en France & en Italie*, & il fut inseré dans le cahier de Décembre 1776, du *Journal de Physique & des Arts*. L'Auteur s'est attaché à rapprocher les differentes méthodes employées dans ces pays, & a proposé des changemens qu'il regarde comme avantageux. Il envoya un certain nombre d'exemplaires de ce Mémoire aux Etats de Provence, pour qu'ils fussent distribués gratuitement dans la Province, & les Etats lui accorderent une gratification de 300 livres. L'Auteur, flatté de cette distinction, desirant la perfection en ce genre, & ne tenant en aucune maniere aux idées répandues dans le premier Mémoire dont on vient de parler, & dans un second qu'il a publié sur le même sujet depuis cette époque, a remis cette somme de 300 liv. entre les mains du Trésorier de la Société, pour le fonds d'un Prix sur les Moulins & Pressoirs à huile d'olives. La Société ne l'a pas trouvée suffisante pour récompenser le travail des Concurrens, & y a ajouté pareille somme de 300 liv.

Elle exige que ceux qui s'occuperont de cette matiere, s'attachent spécialement, 1°. à simplifier le méchanisme du Moulin & du Pressoir, soit en réunissant les deux machines dans une seule, soit en simplifiant le méchanisme des deux séparément, & par conséquent à diminuer la dépense de leur construction.

2°. A accélerer le travail de l'un & de l'autre, sans nuire à sa perfection, c'est-

à-dire que l'olive y soit parfaitement détritée, & que la pâte ne contienne plus aucune olive entiere ou à demi-écrasée.

3°. A diminuer le nombre des Ouvriers employés pour leur service.

4°. A retirer le plus d'huile possible d'une masse donnée d'olives, & par conséquent à rendre inutile les Moulins de *récense*.

5°. A donner la description d'un fourneau qui consommeroit moins de bois pour chauffer l'eau nécessaire à l'arrosement des cabats chargés de pâ e.

6°. Enfin la Société exige qu'on lui envoye un *modele* & non un *dessin*, réduit du pied au pouce, & accompagné d'un Mémoire explicatif du Moulin, du Pressoir & de toutes leurs parties. Les Concurrens sont invités à lire le Mémoire déjà cité, & la description du Moulin Hollandois pour les huiles de graines, appliqué aux Moulins à huiles d'olives. Ce dernier Mémoire est inseré dans le cahier de Décembre du *Journal de Physique* de 1777. On pourra encore y consulter, dans les cahiers de Septembre & d'Octobre 1778, la description des Moulins à huile employés en Alsace; enfin le *Theatrum universale Machinarum* de Schenc, 1 vol. *in-folio* imprimé à Amsterdam.

Les Mémoires & Modeles à envoyer pour le concours, seront adressés, francs de port, avant le premier Juillet 1779, (le terme est de rigueur) à M. *Comynet*, Directeur du Bureau général de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint-Sauveur ».

LETTRE au Rédacteur.

Dans votre Gazette du Mardi 7 Juillet No. 54, vous annoncez, Mr, qu'un bon Citoyen a formé le dessein de faire de l'amidon avec les racines de diverses plantes qui se trouvent en Amérique. Il y a déjà long-tems qu'un projet à peu près semblable a été proposé au Ministere qui l'a même accueilli, comme on peut le voir par cet article extrait d'un Ouvrage périodique.

PRIVILEGE accordé pour faire des amidons avec des racines.

» Par Arrêt du Conseil d'Etat du 20 » Novembre 1714, rendu sous le regne » du Roi Louis le Grand, confirmé par » Lettres-Patentes du Roi Louis XV. du » 20 Janvier 1716, registrées au Parle- » ment le 20 Mars 1716, il est accordé » au Sr. de Vandeuil, ses héritiers, suc- » cesseurs & ayant cause, la permission » de faire fabriquer pendant vingt ans, à » compter du jour de la date de l'Arrêt, » des amidons avec des racines, & que » si ce travail venoit à cesser pendant un » an, le privilege seroit éteint & sup- » primé. Etant néanmoins loisible aux » autres Sujets de Sa Majesté de conti- » nuer de faire des amidons de recoupes » en la maniere ordinaire.

» La Compagnie qui a obtenu ce pri- » vilege, informe le Public que ces sor- » tes de racines se trouvent dans les bois, » hayes, lieux marécageux & sombres, » & presque par toutes les terres incul- » tes; qu'elles sont petites ou grosses, » suivant la qualité des terres. La feuille » est plus longue que large, un peu ta- » chée de blanc; sa tige est haute d'un » pied ou environ, presque rougeâtre. » Elle pousse un épi semblable à celui » du bled de Turquie, qui porte la grai- » ne en abondance, ayant ordinairement » plus de cent grains. Sa racine est très- » blanche, sans coton, mordicante à la » langue, couverte d'une pellicule noi- » râtre. Cette plante verdoye en hiver & » se seche en été. Ses racines étant net- » toyées, se gardent en monceau, les » remuant de tems à autre. Elle a divers » noms, suivant les differentes Provin- » ces; les plus communs sont *Arum*, » *Pilaste*, *Choux à la serpente*, *Herbe à Prêtre*, » *Pied-de-Veau*, *Tarus*, *Sarra*, *Aron*, *Bar-* » *ba Aron* &c. La Compagnie prie MM. » les Seigneurs & Curés des Paroisses » d'inspirer aux Habitans la découverte, » le défrichement, la culture & l'en- » semencement de ces graines, pour » faire multiplier ces plantes, à quoi les » pauvres, même les femmes & les en- » fans pourront gagner leur vie &c. ».

Il ne paroit pas que cette entreprise ait eu un grand succès; il faut croire que M. le Chevalier Bossu seroit plus heureux si le Gouvernement, ainsi que nous le desirons, vouloit entrer dans ses vues.

Composition de l'Encre de la Chine, tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.

» La composition de l'encre de la Chine, de même que celle de toutes les autres couleurs qu'on employe dans ce vaste Empire & qu'on nous apporte en Europe, est encore un secret pour nous. Il paroît cependant, d'après plusieurs expériences, que cette encre est faite avec les os de quelques poissons ou quelques substances végétales réduites en charbon, & broyés avec de la colle de poisson ou toute autre colle, & plus vraisemblablement avec du miel ou du sucre candi dissous dans de l'eau, pour empêcher que cette matiere ne se fende quand elle vient à sécher. Au défaut de la véritable recette, les Anglois se servent de la suivante qui donne de la bonne encre & qui peut servir presque dans tous les cas où on employe celle qui vient véritablement de la Chine.

Prenez six onces de colle de poisson que vous réduirez en une colle liquide, en la faisant dissoudre sur le feu dans le double de son poids d'eau de riviere: prenez ensuite une once de suc de réglisse d'Espagne que vous ferez également dissoudre dans une quantité d'eau pesant le double de son poids, & délayez-y une once de noir d'ivoire le plus beau que vous pourrez trouver. Ajoutez ce mélange à la colle quand elle est chaude, & remuez tous ces ingrédiens avec une spatule jusqu'à ce qu'ils soient bien incorporés. Faites ensuite évaporer toute l'eau dans un *bain-marie*, & versez ce qui reste de la composition dans des moules de plomb bien graissés, auxquels vous donnerez la forme que vous jugerez à propos. La couleur de cette composition est aussi bonne que celle que donne l'encre de la Chine. La colle de poisson mêlée avec les couleurs s'employe aussi bien avec le pinceau que cette derniere encre. Enfin le suc de réglisse d'Espagne rend l'une & l'autre très-facile à se dissoudre dans l'eau quand on la frotte contre le fond du vase qui la contient. Or c'est ce que l'on ne pourroit faire, s'il n'y avoit que de la colle de poisson, qui se mêle difficilement avec l'eau. Ce suc empêche encore que cette espece d'encre faite à l'imitation de celle de la Chine, ne se gerse & ne se fende en se séchant ».

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Reponse de M. Rogue au Parere proposé par la Gazette de Commerce du 14 Juillet 1778, page 447.

La question intéresse d'une maniere toute particuliere les Commerçans.

Il doit être sans difficulté que Pierre est mal assigné devant les Juges ordinaires d'où releve Jean. Il ne faut, pour le prouver, que lire l'article 2 de la Déclaration du Roi de 1759, qui porte » que si le Défendeur est domicilié dans » un Bailliage ou Sénéchaussée, dans » l'étendue de laquelle il n'y *a pas* de » Jurisdiction Consulaire établie, les » Parties ne pourront se pourvoir dans » aucune Jurisdiction Consulaire voisi- » ne ..... mais elles seront tenues de pro- » céder devant les Juges ordinaires du » *Défendeur* ». C'est donc à la Jurisdiction du Défendeur qu'il faut assigner. Pierre n'a donc pu l'être que dans la Jurisdiction Consulaire établie dans la Sénéchaussée où il demeure. Cette conséquence est naturelle, & si cet article enjoint aux Juges ordinaires de juger conformément aux Loix concernant les matieres Consulaires, ce n'est que pour simplifier les procédures & accélerer la décision des affaires.

On pourra dire que l'art. 3 de cette Déclaration porte une exception. Mais elle n'est qu'à l'avantage des Jurisdictions Consulaires, & contraire aux Jurisdictions ordinaires; sans quoi cet article 3 détruiroit l'art. 2 dont nous venons de parler. Il sera facile d'en juger. Voici ce qu'il porte. » Exceptons néan- » moins de la disposition des deux arti- » cles précédens le cas où la promesse a » été faite & la marchandise fournie, » & celui où le payement aura été sti- » pulé être fait dans un certain lieu; es- » quels cas, si la matiere est *Consulaire*, » le Défendeur pourra être assigné en la » *Jurisdiction Consulaire* dudit lieu, *encore* » que cette Jurisdiction ne soit pas du

» domicile du Défendeur ; le tout con-
» formément à l'article 17 du titre 12 de
» l'Ordonnance de 1673 de la Jurisdic-
» tion des Consuls ».

Il est donc clair que ce n'est qu'à l'avantage des Jurisdictions Consulaires que cette exception a été portée ; on ne peut donc, en ce cas, assigner le Défendeur dans aucune Sénéchaussée où il ne demeure pas. L'art. 2 de ladite Déclaration de 1759 le défend. Ainsi Pierre est mal traduit, & est fondé à demander son renvoi devant les Consuls d'où il releve.

Il ne sera pas inutile de dire ici que les Juges des Seigneurs ne peuvent prétendre avoir le droit de juger consulairement, quand même les deux Parties demeureroient dans leur ressort, puisque suivant le préambule de la Déclaration de 1759, & les art. 1 & 2 d'icelle, il n'y a que les Bailliages & Sénéchaussées *Royales* qui puissent juger consulairement lorsqu'il n'y a pas de Jurisdictions Consulaires établies dans lesdits Bailliages ou Sénéchaussées ; à plus forte raison, lorsqu'il y a une Jurisdiction Consulaire, ni les Juges des Seigneurs, ni ceux des Sénéchaussées & Bailliages ne peuvent connoître des affaires consulaires. Délibéré à Angers le 19 Juillet 1778. ROGUE, agréé pour plaider au Consulat, & Membre de la Société Royale d'Agriculture au Bureau d'Angers.

I I.

Nouveau Parere.

Trois Particuliers ont achété des cuirs en société à tiers de profit ou de perte. Chacun d'eux s'est chargé d'une partie de ces cuirs pour les apprêter & ensuite les vendre, avec l'obligation d'en rendre compte aux deux autres Co-Associés.

Deux des Associés ont vendu ce qu'ils avoient & ont rendu leur compte. Le troisieme dit avoir aussi vendu ; mais qu'il n'a pas été payé des 1700 l. auxquelles se monte le prix de sa vente. Les deux autres le prient de faire des poursuites. Au lieu de poursuivre le Débiteur, il accepte en son nom un contrat de constitution de 1000 liv. que ce Débiteur lui a cédé ou vendu, à recevoir sur un autre Particulier ; plus 300 liv. en argent & le surplus en un billet de 400 livres.

On demande » si cet Associé peut for-
» cer ses deux Co-Associés à rendre
» commun entre eux le contrat de cons-
» titution au principal de 1000 liv. ainsi
» que le billet de 400 liv., alléguant
» pour raison qu'il n'a pu mieux faire ? ».

I I I.

Annonce de Livre.

Traité des Prairies artificielles, des Enclos, & de l'Education des Moutons de race Angloise. A Paris, chez Hochereau, Libraire, au Phénix, Quai de Conti, à la descente du Pont-Neuf. 1778. In-4°. Prix 9 liv. broché.

Le but principal de l'Auteur a été de faire connoitre la maniere d'élever les moutons Anglois, & de procurer à ces animaux la nourriture qui leur convient. » Ce Traité n'a été, dit-il, entrepris
» qu'avec l'agrément & sous les auspices
» de feu M. Trudaine, qui s'intéressoit
» en vrai Ministre Citoyen aux progrès
» de l'Agriculture qu'il regardoit com-
» me la source féconde du bonheur &
» de la richesse de la France ». Nous rendrons un compte plus particulier de cet Ouvrage dans le Journal du mois d'Août. On se contentera d'ajouter ici un avis qui fait honneur à l'honnêteté de l'Auteur, & qui ne peut être trop connu pour le bon exemple.

» La matiere de cet Ouvrage n'ayant pas fourni autant qu'on le croyoit, lorsqu'on a fixé le prix de la souscription à 12 livres, on rendra 3 liv. aux Souscripteurs pour chaque exemplaire, malgré les dépenses qu'il a indispensablement occasionnées à l'Auteur qui ne pouvoit s'assurer de la vérité des Observations qu'il propose, que par des voyages & des expériences réiterées à grands frais ; il a mieux aimé sacrifier ses intérêts que de ne pas rendre son Livre plus utile, en le mettant à la portée des facultés du Laboureur le moins aisé ».

I V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 1 Août 1778, au Mercredi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv. 10 s. ;

le ſeigle, de 9 l. 10 ſ., 10 l. à 10 l. 10 ſ.; l'orge, de 9 l. 10 ſ., 10 l. à 10 l. 10 ſ. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le ſeigle, de 9 liv. 10 ſ. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 15 ſ., 10 à 10 l. 10 ſ. *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 1 Août 1778 au Mercredi 5 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 5 Août 1778, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Août 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	ſ.	marc.
Du Mexique à . . .	722		marc.
Du Pérou à	716		marc.
Les guinées à . . .	725		marc.
Ducats à	99	2	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		once.
Or à 20 karats à . .	84	6	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	3	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	6	marc.
Piaſtres à	49	16	marc.

Changes de Paris du 5 Août 1778.

Amſterdam	53 ½
Londres	29 ⅛
Hambourg	183 ¼
Madrid	15 3
Cadix	14 19
Livourne	98 ¾
Gênes	96 ¼
Lyon	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1777.

Du Lundi 3 Août 1778.		Du Mardi 4.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*	
Thevenin ... pp^lles.	L.	Cauchy..... pp^lles.	M.
Viageres.....	M.	Viageres.....	M.
Maſſon..... pp^lles.	M.	Tontine.....	M.
Viageres.....	M.	Marſollier..... v^res.	M.
Delamotte ... pp^lles.	L.	Perpétuelles..	M.
Viageres	L.	Defays ..... pp^lles.	L.
Creuzé..... pp^lles.	L.	Viageres.....	L.
Viageres	L.	Deſplaces.. pp^lles.	M.
Tontine	L.	Viageres.....	M.
Certain..... pp^lles.	L.	Tontine.....	M.
Viageres	L.	Vieillard .... pp^lles.	L.
Tontine.....	M.	Viageres, Tont.	L.
.....		*Six premiers mois 1778.*	
.....		Roberge... Perpét.	t. l.
.....		de l'ancien Clergé.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1778.	*Lundi 3.*	*Mardi 4.*	*Mercredi 5.*
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1680 90 95 97½ 1700 (1695 90 87½ 80	1675 72½ 60 55 (60	1665 . . . .
D°. 16 25es . .	1100	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	390 92 . . .	392	372 . . . .
Reſcriptions .	18 18½ 19 18	19 18½ 19½ 19 (19½ 19	19 . . . .
Bil. des Fermes .	. . . . .	3 3½	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement eſt de 24^ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 25 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 12 *Mars*.

LA Rhubarbe que nous achetons à la Chine, fait une branche considérable de Commerce en Russie, tant pour la consommation interne que pour l'exportation. Il y a trois especes de plantes très-semblables auxquelles cette racine pourroit bien appartenir. Ce sont le *Rheum undulatum*, le *Rheum palmatum*, & le *Rheum compactum* de Linné. Il n'est pas encore décidé laquelle de ces trois plantes fournit aux Chinois la Rhubarbe. Pour nous, nous croyons que la Rhubarbe Chinoise est la racine du *Rheum undulatum*. Sans doute que la racine de cette derniere espece acquiert sur les montagnes seches & chaudes de la Chine un degré de qualité qu'elle ne peut acquerir sur les montagnes humides & froides de la Siberie. Quoique la racine du *Rheum undulatum* de la Siberie soit inférieure à la Rhubarbe de la Chine, cependant cette différence n'est pas si considérable qu'on pourroit se l'imaginer d'abord. Il résulte de plusieurs expériences faites à Nertschinsk que la Rhubarbe de la Siberie peut le disputer jusqu'à un certain point à celle de la Chine pour les vertus médicinales. C'est pourquoi on n'en connoit pas d'autres dans l'Apothicairerie de Nertschinsk. La Rhubarbe de Siberie ou le *Rheum undulatum* abonde auprès du lac de Baical, dans la montagne de Sayansk qui sépare la Siberie & la Mongalie, & sur-tout près de l'embouchure de l'*Angara*, sur l'Isle d'Olghon. On a essayé d'en faire des plantations à Kontomarsk. Il est très-probable que cette Rhubarbe de la Sibérie, plantée dans des lieux montagneux, chauds & secs, deviendroit bientôt égale en qualité à celle de la Chine. Les endroits les plus convenables pour cette culture, seroient les lieux élevés situés autour d'Abakansk & de Sayansk, entre les fleuves de Yenisey & d'Ious, dans la Siberie, autour des fleuves de Mïous & de Kalmïous, de Berda & de Konskiye-Vody dans le Gouvernement d'Azow. Les trois especes de *Rheum* dont on vient de parler supportent aisément le climat de la Russie, car ils subsistent depuis plusieurs années dans les jardins de Moscow & de S. Pétersbourg. En attendant qu'on soit parvenu à cultiver dans cet Empire la Rhubarbe de maniere à la rendre aussi parfaite, s'il est possible, que celle de la Chine, on ne devroit pas négliger la récolte de la Rhubarbe sauvage, parce qu'elle peut suffire dans un grand nombre de cas.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 27 *Mars*.

M. de Szyrkow, Général au service de Russie, a adressé il y a quelque tems,

de Polonne aux Palatinats de Volhynie & de Podolie, une lettre dont voici le contenu.

» Ayant ordre de ma Cour de former des magasins pour les Troupes de ma Souveraine, j'en préviens les Habitans de ces Palatinats, pour qu'ils ne vendent pas les productions de leurs Pays à d'autres, mais qu'ils livrent les vivres & fourrages, dont ils voudront se défaire, au plus prochain de nos magasins. Le Feldt-Maréchal de Romanzow m'a chargé particulierement d'en ramasser pour 50 mille hommes d'Infanterie, 20000 hommes de Cavalerie, & pour 20000 chevaux destinés, tant au service de l'Artillerie qu'à d'autres usages. C'est en conséquence que je prie MM. les Commissaires nommés par les Palatinats & Districts respectifs, de se rendre à mon Quartier de Polonne, afin de me remettre une spécification de ce qu'ils pourront livrer, & que je puisse m'arranger avec eux sur le prix des denrées, qui leur seront payées argent comptant & sur le champ ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 28 Mars.*

L'Empereur voulant empêcher le luxe de s'introduire, pendant la campagne, dans les tables, a nommé un Directeur & deux Inspecteurs dont l'office sera de régler chaque jour le service de ces tables, lesquelles seront au nombre de trois. La premiere sera pour S. M. Imp., la seconde pour les Officiers, & la troisieme pour sa Maison. L'usage de la vaisselle d'argent & des vins étrangers est intérdit à tous les Officiers. Sa Majesté a accordé une augmentation de paye de deux sous par jours, par chaque chambrée de Soldats; & Elle a fait présent à tous les Officiers de Cavalerie d'un beau cheval & d'une somme d'argent pour former leur équipage.

Les dépenses inévitables de la guerre dont on est menacé portoient ici, comme ailleurs, quelque atteinte à la confiance publique. L'Impératrice-Reine en ayant été instruite, a ordonné que la Direction des Finances remboursât au pair les effets à quatre pour cent qui se présenteront, & à un pour cent d'escompte ceux qui ne portent que trois & demi pour cent d'intérêt.

ITALIE.

DE CIVITA-VECCHIA, *le 21 Février.*

Le Pape vient de gratifier les Fermiers de la Province du Patrimoine de S. Pierre & de la Miniere des Aluns, de la permission d'exporter trois mille cinq cens mesures de bled, désignées dans le pays sous le nom de *Rubbi*. On espere que Sa Sainteté voudra bien accorder, aux mois de Mars & d'Avril prochain, une nouvelle permission pour une exportation beaucoup plus considérable. La plus grande partie du bled qui s'expédie par ce Port, est destinée pour Marseille.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 29 Mars.*

Le 26 Février dernier, la frégate le *Saint-Joseph* ou le *Coro*, venant de Carthagene des Indes, d'où elle étoit partie le 25 Novembre de l'année derniere, est entrée dans la Baye de Cadix avec une riche cargaison pour le compte du Commerce, consistant en or travaillé & en barres, cacao, cuirs tannés & en poil, coton, baume &c; le tout évalué à 476,454 piastres fortes.

Le 8 Mars, la frégate du Roi le *Lion-Rouge*, venant aussi de Carthagene, entra dans ce Port. Son chargement consiste en 535,375 piastres fortes en or & en argent, 50 troncs de bois rouge, 563 quintaux de cacao de la Magdelaine, 318 quintaux de coton sans graine, 525 livres de carret (écaille de tortue), 92 quintaux de bois du Bresil, & 3140 cuirs en poil, montant le tout ensemble à 732,215 piastres fortes.

DE CORSE, *le 25 Mars.*

» On mande de cette Isle que le 4 » Mars jour des Cendres, dans un en- » droit appellé Morro, dans la Province » de Balagna, à 7 milles de l'Isle-Rou- » ge, la voute d'une Eglise nouvelle

» ment bâtie s'écroula au moment où » le Prédicateur commençoit le texte » de ſon Sermon, qui étoit : *Memento* » *Homo* &c. 60 femmes perirent écraſées » ſous les ruines ; 36 reſterent dange- » reuſement bleſſées. Il n'y a eu d'hom- » mes bleſſés qu'un vieillard & un jeune » homme. Cette difference paroîtra étran- » ge dans les pays où les deux ſexes ſe » confondent dans les Egliſes ; mais dans » celui-ci, leurs places ſont ſéparées : » l'écroulement commença ſur le quar- » tier des femmes, éloigné de celui des » hommes, qui eurent le tems de ſe ſau- » ver ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Provence, *le 12 Avril.*

*Memoire ſur les Vins de cette Province. Par M. A. G***, Avocat.*

Les entraves que le commerce des vins éprouve à Marſeille, ont obligé les vaiſſeaux à s'en approviſionner à la Ciotat & à Cette, ce qui inſenſiblement a donné de la conſiſtance à ces deux Ports ; ils ſont devenus très-utiles pour les Négocians des Villes voiſines. En s'appropriant pluſieurs branches de commerce, ils ont multiplié les reſſources, ils ont augmenté le nombre des Commerçans & ont rendu actifs & laborieux des Citoyens qui ci-devant végétoient dans l'indolence & dans la détreſſe. Les Propriétaires de vignes ayant trouvé dans ces deux Ports un débouché pour leur denrée, ſans être obligés de l'exporter au loin, ont ceſſé de ſe plaindre, quoique les obſtacles que les Marſeillois ont mis au commerce des vins aient toujours ſubſiſté.

Marſeille jouit d'un ancien privilege qui s'oppoſe à l'entrée de tous les vins rouges qui ne ſont pas de ſon territoire ; cette défenſe n'a cependant lieu que pour la conſommation de la Ville & l'approviſionnement des équipages des vaiſſeaux qui partent de Marſeille ; on peut, avec un acquit à caution, faire entrer toutes ſortes de vins, en s'obligeant de les embarquer : on les dépoſe alors dans un Bureau où ils ſont gardés juſqu'au moment du départ. Les Commis, prépoſés à la conſervation du privilege dont nous venons de parler, exercent leur emploi avec beaucoup de ſéverité ; on aſſujettit ceux qui font entrer & ſortir des vins étrangers, à un ſi grand nombre de formalités, que la plûpart des Négocians qui faiſoient ce commerce à Marſeille, ont pris le parti d'y renoncer.

Les approviſionnemens forcés, dont on vient de parler, ont contribué à répandre les vins de Marſeille ; mais ces vins n'ont pas gagné à être connus ; il en eſt même réſulté un grand inconvénient pour la Province. Les Etrangers qui n'ont aucune connoiſſance de l'uſage dont il eſt ici queſtion, s'accoutument à confondre tous les vins de la Provence avec ceux de Marſeille. Cependant il en eſt qui ſont d'une qualité bien ſupérieure, & qui ſe conſervent long-tems, quoiqu'en général on reproche aux vins Provençaux de n'être pas de garde. Nous allons les indiquer, afin de leur rendre la réputation qu'ils ont perdue ; nous dirons auſſi un mot des petits vins de Provence.

Les vins de la Cadiere donnent leur nom à ceux du Caſtelet, des Leques, de Baudol, de Beauſſet & de la Ciotat ; les vins qui ſe récoltent dans ces ſix vignobles ſont également propres pour l'Amérique, ils ſupportent les voyages de long cours ſans que leur qualité en ſoit alterée, & ſans rien perdre de leur corps & de leur couleur : les vins des quatre premiers crus ſont chargés à Baudol, ceux du Beauſſet à Toulon, & ceux de la Ciotat ſur le lieu même ; on les tranſporte à Marſeille ſur des tartanes qui les (1) tranſbordent dans les navires qui ſont deſtinés pour l'Amérique : ces vins ſont les plus chers de la Province ; ils valoient, il y a deux ans, 7 l. la millerole, ſur les lieux ; il en coûte 8 ſous de charroi juſqu'à la mer, & 6 ſ. de fret pour Marſeille.

Les vins d'Aubagne comprennent ceux

(1) *Transborder, c'eſt paſſer les marchandiſes d'un navire dans un autre, ſans les deſcendre à terre.*

de Gemenos & de tous les environs. Il y en a qui sont excellens pour l'Amérique, mais ils n'y sont pas tous également propres, & valent toujours 10 ou 15 s. de moins que ceux dont nous venons de parler : ils ont beaucoup de corps & de couleur ; on en trouve de plus légers dans quelques vignobles de ce même canton. On transporte tous ces vins à Marseille, par terre ; il en coûte 10 s. par millerole.

Les vins de Sainte-Zacharie, qui donnent leur nom à ceux d'Oriol, ont du corps, quoique peu chargés en couleur; ils soutiennent fort bien le transport au Havre & même en Hollande : ils valent ordinairement 5 l. la millerole ; le charroi jusqu'à Marseille coûte 15 sous.

Les petits vins de Marignagne ne supportent pas les longs voyages, ils ne vont pas plus loin que Nice & la riviere de Gênes ; on brûle ce qui reste pour faire des eaux-de-vie ; on en fait beaucoup à Aiguilles & Lambecq, parce que ces cantons étant plus éloignés de la mer, le transport est plus difficile & plus coûteux.

Le vin muscat rouge de Cassis est fort estimé, on le vend sur les lieux 40 sous le pot. Celui d'Aubagne & de Roquevaire, qui a à peu près la même qualité, ne coûte que 24 s. le pot. On trouve à Cassis un bon vin blanc sec qui vaut 18 l. la millerole.

On récolte à la Malgue, près de Toulon, un bon vin rouge de table, qu'on vend 21 liv. la millerole.

On charge beaucoup de vin à Toulon pendant le tems de la Foire franche qui commence le premier Novembre & qui dure quinze jours. Cette franchise de droits fait environ onze livres par tonneau, mais le fret & les vins étant alors plus chers, l'Acheteur ne trouve dans cette spéculation qu'un bénéfice très-médiocre.

Détail des frais que coûte un (2) tonneau de vin de Provence jusqu'à Rouen.

	tt	ß
Pour les quatre barriques en chêne de Bourgogne, à 9 liv. ; il y en a de châtaigner qui ne valent que 7 liv. 10 s. r	36	
Pour les étuver & les rabattre	3	
Droits aux Fermes . . .	8	
Port-à-bord & menus frais .	2	
Commission à 3 pour cent .	4	
Assurance jusqu'à Rouen à 2 pour cent	3	
Fret, à 45 liv. le tonneau & 10 pour cent d'avaries . . .	49	10
	105	10
Un tonneau de vin de la Cadiere, à 7 l. 10 s. la millerole .	105	
	210	10
Droits à Rouen, environ .	90	
Total	300	10

Ainsi on pourroit avoir du vin de Provence, rendu à Rouen, à 7 s. la pinte, & à Paris à 12 s.

Prix des Grains dans differentes Provinces du Royaume, pendant le mois de Mars dernier.

Limoges. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le setier pesant 80 liv., qui s'étoit vendu au commencement de ce mois 8 livres, valoit, le 8 & le 25, 9 liv. Le *Seigle*, le setier pesant 70 livres, est monté, à la même époque, de 6 liv. à 6 liv. 15 s.

Angouleme. Le *Froment*, deuxieme ou moyenne qualité, le boisseau pesant 80 livres, poids de marc, s'est vendu le 25 Mars, 8 l. 19 s. 7 den. ; il valoit précédemment 8 liv. 14 s. 4 d. Le *Méteil*, le boisseau pesant 70 livres, s'est vendu 6 l. 11 s. Il valoit au commencement du mois 6 liv.

Dans les autres Villes de la Généralité de Limoges, il n'y a point eu de variations dans les prix des grains ; ils ont resté au même taux que dans le mois de Février.

Aix. Le *Bled*, pesant 310 à 320 liv. la charge, s'est vendu sur la fin du mois

(2) *Le tonneau est composé de quatre barriques qui valent 14 milleroles ; la millerole contient 66 pintes de Paris, & le tonneau 924.*

35 livres. Il s'étoit vendu au commencement 34 liv. 10 ſ. Le *Méteil* & le *Seigle* n'ont eſſuyé aucune variation dans leur prix.

AUXERRE. Par taxe du 13 Mars, le pain mollet étoit fixé à 2 ſ. 3 den. la livre, le pain blanc 2 ſ., & le pain bis 1 ſ. 9 deniers.

DE PARIS, *le* 18 *Avril.*

REPONSE de M. Monnet aux Obſervations de M. Briſſon, Inſpecteur des Manufactures à Lyon, inſerées dans la Gazette d'Agriculture du 14 *Avril.*

S'il ne s'agiſſoit que de moi dans les Obſervations de M. Briſſon, je n'y aurois sûrement pas répondu. Ceux qui entendent la matiere que j'ai traitée dans un Mémoire ſur la fabrication du vitriol avec la terre pyriteuſe de la Picardie, inſeré dans le Journal de M. l'Abbé Rozier du mois de Février dernier, verront aiſément que M. Briſſon, loin de répondre aux objections que je lui ai faites, ne fait au contraire que me donner lieu de lui en propoſer de nouvelles. Pour ceux qui n'y entendent rien, je ne m'en mets pas en peine, parce qu'ils n'y prendront aucun intérêt. En effet les Connoiſſeurs pourront-ils être bien ſatisfaits de voir M. Briſſon ſoutenir que des chaudieres à teinture où la liqueur qu'on veut y faire évaporer ſe trouve élevée juſqu'à ſix pieds de haut, puiſſent en faciliter l'évaporation auſſi promptement que des chaudieres plates, quadrangulaires ou parallelogrammes, telles que celles que j'indique, où la liqueur ne va qu'à trois pieds de hauteur, & que la flamme embraſſe par-tout également. Ne verront-ils pas, ainſi que je l'ai dit, que plus une liqueur préſente de ſurface relativement à la maſſe, plus l'évaporation en eſt prompte & conſidérable; qu'ainſi la conſommation du chauffage ſera d'autant moindre que cette évaporation ſera plus rapide. Ici M. Briſſon me dit que *c'eſt de la tourbe & non du bois qu'on conſomme dans les Fabriques de Goincourt & du Becquet.* C'eſt ce que je ſçavois auſſi; mais qu'importe; de quelque nature que ſoit le chauffage, il n'en eſt pas moins de l'intérêt des Propriétaires d'en conſommer le moins poſſible. C'eſt ſur le même principe que j'ai reproché à M. Briſſon de n'avoir pas vu que les baſſins à cryſtalliſer étoient mal entendus, qu'ils contenoient trop de liqueur, qu'ils étoient trop profonds, & que la chaleur s'y ſoutenant trop long-tems, la cryſtalliſation du vitriol s'y fait beaucoup plus lentement que dans ceux que nous preſcrivons, & qui ne doivent avoir que trois pieds de long & un pied & demi de profondeur, au lieu de cinq pieds de long ſur ſix à ſept de profondeur qu'ont ceux des Manufactures dont il eſt queſtion. Que répond a cela M. Briſſon? Rien. Nous aurions pu encore reprocher à M. Briſſon de n'avoir pas relevé la faute énorme que commettent ces Manufacturiers en conſtruiſant les baſſins en pierre calcaire à chaux, au lieu d'y employer des madriers ou planches auxquelles le vitriol s'attache bien mieux. Il ne faut avoir que quelques légeres teintures de chymie pour ſentir que l'acide du vitriol doit ſe porter ſur la terre calcaire, la diſſoudre & par conſéquent occaſionner la décompoſition du vitriol & la dégradation de ces baſſins.

A la ſuite de ces reproches, & de cent autres que j'aurois pu faire a M. Briſſon, il étoit naturel que je l'interpellaſſe au ſujet de mon petit *Traité de la Vitrioliſation*, & voici pourquoi.

Tout ce qui y eſt rapporté ſur la fabrication du vitriol, eſt avoué & ſuivi par-tout, excepté au Becquet & à Goincourt. Or M. Briſſon pouvoit-il voir une ſi énorme différence entre ce que je dis & ce qu'on fait dans ces deux endroits, ſans en marquer de l'étonnement? Il lui étoit aiſé de s'appercevoir que dans le cas de pratiques diamétralement oppoſées entr'elles, il faut néceſſairement qu'il y ait de l'erreur d'un côté ou de l'autre. Il eſt vrai que M. Briſſon me dit que les Entrepreneurs de Beauvais *ſe retranchent ſur ce qu'ils operent comme en Angleterre.* Je puis aſſurer que les Freres Guerin, avec leſquels je me ſuis entretenu aſſez de tems, n'ont jamais prétendu cela. Ils m'ont aſſuré au contraire qu'ils n'avoient aucune connoiſſance de la méthode qu'on ſuit en Angleterre & ailleurs. Et quand ils l'auroient prétendu, le ridicule de

cette prétention auroit été ſenſible pour tous ceux qui ſont inſtruits, qui ſçavent bien qu'en Angleterre, à Liege, & dans tous les Pays où l'on fabrique du vitriol, on obſerve la méthode dont nous avons parlé, & je puis ajouter que c'eſt à cette méthode que le bon ſens, la raiſon & l'expérience forcera toujours de revenir.

A ce ſujet M. Briſſon dit encore que ſon intention étoit de ne parler que de la maniere dont il a parlé, *& qu'en cela, il a ſuivi les loix de ſa volonté.* Je ne puis dire tout-à-fait de même. On ſe plaignoit de n'avoir pu réuſſir à établir à Saint-Quentin des Fabriques de vitriol avec la matiere pyriteuſe qui s'y trouve, en ſuivant la méthode en uſage à Goincourt & au Becquet *, & d'y avoir dépenſé inutilement beaucoup d'argent. Il falloit que je donnaſſe là-deſſus mon avis, parce qu'on me l'avoit demandé. M. Bertin, Miniſtre, a ordonné la publicité de mon rapport ; & comme M. Briſſon eſt Inſpecteur des Manufactures, je me ſuis trouvé comme forcé de dire mon ſentiment ſur ce qu'il a publié touchant les Manufactures établies près de Beauvais, parce que les Manufacturiers auroient pu s'autoriſer de ce qu'il en a dit, comme en effet ils n'ont pas manqué de le faire. Sans cette circonſtance, je puis aſſurer M. Briſſon que je ne l'aurois jamais *interpellé*, quoique j'euſſe pu jouir du même privilege que lui, c'eſt-à dire de la liberté de dire auſſi ma façon de penſer.

Mais je me hâte de paſſer au ſujet principal qui m'a fait prendre la plume : c'eſt pourquoi je ne m'arrêterai point à ce que M. Briſſon nous a dit de la prétendue exiſtence du ſel de Glauber, du zinc, du cuivre dans la matiere pyriteuſe de Goincourt, qu'il s'obſtine à regarder comme de la tourbe vitriolique, quoique ce ſoit une matiere particuliere & qui ne contient point de vitriol tout formé. Que n'y a-t-il auſſi admis de l'acide marin, de l'acide phoſphorique ? Ces deux agens ſont en une telle réputation aujourd'hui ; ils ſont devenus ſi communs depuis qu'un très-habile Chymiſte a jugé à propos de les trouver par-tout, qu'ils pouvoient très-bien figurer auſſi dans cet expoſé. Si je voulois ſérieuſement entamer cette matiere, & ſur-tout démontrer que les ſels dont parle M. Briſſon ne ſeroient pas, quand même ils exiſteroient réellement dans cette ſubſtance pyriteuſe, la cauſe de la lenteur qu'éprouve le vitriol à ſe cryſtalliſer, c'eſt alors que *m'échauffant de plus en plus, comme nos Pyrites*, je pourrois montrer que M. Briſſon ſe trompe, & qu'il n'a peut-être pas aſſez étudié la matiere dont il s'agit ici **.

Si j'étois ſi ſujet à m'enflammer & un auſſi déterminé *Grondeur* que M. Briſſon ſemble le faire entendre, par le ton qu'il a pris dans ſes Obſervations, il faut convenir que je ne ſerois pas tout-à-fait inexcuſable ici, de me livrer un peu aux mouvemens de cette humeur iraſcible dont il me gratifie. Puiſqu'il a plu à M. Briſſon de m'aſſocier avec le Sr. Vallot, dans cet Ecrit, je me ferai un devoir de dire ce que je ſçais à ſon ſujet, & de le défendre même contre tous ſes Détracteurs. Si je prens ſa défenſe, ce n'eſt par aucun motif qui me ſoit particulier, mais uniquement par égard pour la vérité & la juſtice qui ont été cruellement bleſſées en ſa perſonne. Le Sr. Vallot eſt malheureux, & c'eſt un titre de plus pour mériter qu'on s'intéreſſe pour lui. Il eſt de notoriété publique à Beauvais qu'il eſt Auteur de la découverte, non-ſeulement des tourbes qu'on y conſomme aujourd'hui, mais encore de la matiere pyriteuſe avec laquelle on y fabrique du vitriol. C'eſt ce qui eſt conſtaté par les certificats authentiques que le Préſidial, la Société d'Agriculture, & les perſonnes les plus conſidérables de Beauvais lui ont donnés, & que les Freres Guerin eux-mêmes n'ont pu lui refuſer. Par quelle ſingularité M. Briſſon eſt-il le ſeul qui ait ignoré ce fait ? C'eſt en vain que M. Briſſon nous dira qu'il n'eſt point Inſpecteur des Manufactures de Beauvais & qu'il en eſt éloigné de cent lieues. On lui répondra qu'il n'en a pas toujours été éloigné, qu'il y a ſa famille, qu'il y a ſéjourné pendant quelque tems, & qu'il s'y eſt marié ; enfin qu'il a viſité les Fabriques dont il parle, & qu'il a ſigné un certificat en faveur du Sr. Vallot. N'étoit-il donc pas naturel que ce dernier ſe récriât ſur le ſilence que garde à ſon ſujet M. Briſſon dans le Mémoire qu'il a fait imprimer ſur les Fa-

briques de Goincourt & du Becquet, & sur la matiere qui sert à les alimenter? N'étoit-il pas dans l'ordre que le sieur Vallot en appellât de M. Brisson à M. Brisson lui-même, lorsqu'il dit dans ce Mémoire qu'on ne connoît pas l'Auteur de la découverte des tourbes du Beauvaisis & de la matiere avec laquelle on y fabrique du vitriol? En effet, qui croire, ou de M. Brisson qui atteste dans un certificat que le Sr. Vallot a découvert ces matieres, ou de M. Brisson qui dit ensuite qu'on n'en connoît pas l'Auteur? Que répond M. Brisson dans ses Observations? Qu'il a été *grondé* par le Sr. Vallot, pour ne l'avoir pas loué. Il ne s'agit pas de louanges, & le Sr. Vallot n'en demande point; il s'agit de justice, & M. Brisson devoit la lui rendre, sur-tout quand on l'en a prié. Son jugement ne pouvoit pas être indifférent, dans cette circonstance, où il s'agit d'obtenir une récompense pour cet honnête malheureux qui a procuré un bien réel à l'Etat & aux Particuliers, sans en avoir reçu le plus petit signe de reconnoissance. Si M. Brisson se retranche sur les raisons particulieres qu'il peut avoir eues d'en agir ainsi, ou peut lui répondre qu'on a aussi les siennes pour recriminer contre lui actuellement. La liberté doit être au moins égale. *Retirez-vous tant que vous voudrez dans la coulisse*, pourroit-on encore lui dire, vous avez parlé, vous ne pouvez trouver mauvais que nous parlions à notre tour; nous y sommes intéressés, & il faut que le Public nous juge & qu'au moins le silence que vous avez gardé en dernier lieu au sujet du Sr. Vallot ne puisse pas être interpreté défavorablement pour lui.

Notes relatives au morceau précédent.

* Nous ne pouvons nous empêcher de faire observer ici qu'une des plus pernicieuses manipulations qu'on suit dans ces deux endroits, est de repasser les *eaux-meres* ou les résidus des lessives sur de nouvelles terres vitrioliques. M. Brisson pouvoit pourtant bien voir que cette liqueur est incapable de se charger de la moindre partie de vitriol, qu'elle en est elle-même plus que saturée. Ces Ouvriers disent que c'est pour la *dégraisser*; mais c'est-là ce qui décele leur extrême ignorance. Il n'y a pas de graisse dans ces eaux, mais bien au vitriol non-saturé & qui exige de nouveau fer pour l'être. Il faut que ces résidus soient remis dans les chaudieres directement avec de la ferraille & de nouvelle eau vitriolique, & répéter cette opération tant qu'il est nécessaire; c'est ce qui se pratique partout.

** Il nous seroit encore fort aisé de prouver que M. Brisson est dans l'erreur quand il dit que mes chaudieres à quatre angles sont plus sujettes à se fondre par la chaux de Mars qui s'y rassemble, que celles à teinture dans lesquelles il n'y a qu'un seul endroit où cette matiere puisse se rassembler. Mais il y a plus, c'est que cet accident n'arrive jamais, quand on travaille exactement avec les chaudieres que j'ai indiquées, & suivant la méthode que j'ai prescrite.

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

Lettre au Rédacteur de la Gazette d'Agriculture.

» Le procès dont vous avez rendu compte, M., dans votre Gazette du 18 de ce mois, m'engage à vous faire part d'un fait qui n'est pas le seul de ce genre, & qui prouve qu'il y a des Seigneurs empressés de faire justice à leurs Vassaux. Mde. la Comtesse de ** avoit une Terre en Normandie, & par méprise, on s'étoit servi de la mesure de la Ville la plus voisine, pour percevoir ses droits. Quelques-uns de ses Vassaux découvrirent que cette mesure étoit plus forte que celle à laquelle ils devoient être assujettis. Ils firent en conséquence des représentations à leur Dame qui les écouta volontiers. On examina l'affaire & la Dame promit de réparer l'erreur; ce qu'elle auroit fait si la mort ne l'eût prévenue. Ses Héritiers ont respecté, avec plaisir ses intentions. Le vrai boisseau a été rétabli, & on a fait aux Habitans la restitution du *trop perçu*, quoiqu'on eût été dans la bonne foi. Qu'il seroit à desirer que l'équité seule reglât toujours ainsi les différens qui s'élevent entre les Seigneurs & leurs Vassaux! ».

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 18 Avril 1778, au Mercredi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 liv. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9, 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 l. 10 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 liv. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Du Samedi 18 Avril 1778 au Mercredi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 l. à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 21 Avril 1778, de 55 à 56 l.; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Avril 1778.

Or de Portug. à . . .	722 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	718		marc.
Du Pérou à	710		marc.
Les guinées à . . .	720	2	marc.
Ducats à	98	5	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		once.
Or à 20 karats à . .	84	2	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	4	marc.
Piastres à	49	6	marc.

Changes de Paris du 22 Avril 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 1 8s.
Hambourg	189
Madrid	15 3 6 à 3
Cadix	14 19 6
Livourne	96
Gênes	94
Lyon	1 p. 8 p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Sam. 18 Avril 1778. *Messieurs*		Suite du Samedi 18. *Messieurs*	
Caron ..... vres.	F.	Lenoir ..... pples.	G.
Despeignes. Viag.	D.	Viageres	G.
Perpétuelles..	D.	Thevenin ... pples.	F.
Tontine	E.	Viageres	F.
Delarue ... Viag...	J.	Boscheron.. pples.	F.
Perpétuelles...	J.	Viageres	F.
Tontine	J.	.....	
Gosley ..... pples.	F.	.....	
Viageres	F.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1778.	*Lundi* 20.	*Mardi* 21.	*Mercredi* 22.
COMP. D. IND.			
Actions. . .	FESTE	FESTE	1615 10 . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1050 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions .	. . . . .	. . . . .	21 21 ½ 20 ½ 21 ½ (20 21 ½
Bil. des Fermes .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. 8 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 15 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BARBARIE.

DE SALÉ, *le 28 Juillet.*

L'Ambassadeur des Etats-Généraux a débarqué depuis peu à Tanger 50,000 piastres fortes que Leurs Hautes-Puissances envoyent à notre Souverain le Roi de Maroc. C'est le présent de la Paix qui vient de se conclure entre notre Cour & la Hollande.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 19 Août.*

On a publié ici une Ordonnance de Police qui défend à tous les Juifs venant des lieux situés au-delà du Niester, d'apporter dans cette Capitale leurs marchandises pendant le cours de la Diete qui doit s'ouvrir prochainement. Le motif de cette défense est la crainte trop fondée que nous avons qu'ils ne nous apportent, en même tems, la peste. On assure que ce fléau exerce actuellement ses ravages dans la Moldavie, & qu'il regne aussi parmi les Troupes Musulmanes.

ALLEMAGNE.

DE GOTHA, *le 6 Août.*

On avoit publié que l'argent de Prusse auroit cours, sans aucune restriction, dans l'Electorat de Saxe; cette nouvelle s'est trouvée destituée de fondement. On attend avec impatience la publication d'un Edit de la Cour de Dresde qui doit paroitre incessamment, & dont l'objet est de déterminer à quel taux l'argent de Prusse sera reçu dans les Caisses Electorales, attendu que l'argent de Saxe perdroit cinq & demi pour cent sur celui de Prusse, si on permettoit que ce dernier circulât sans aucune condition.

DE HANAU, *le 15 Août.*

La Maison des Orphelins de Darmstadt a commencé avec de très-petits fonds; mais graces à la bienfaisance d'un grand nombre de Citoyens qui ont concouru au soutien d'un établissement si utile, elle se trouve maintenant dans un état assez florissant. Il vient de s'y former une très-belle *Teinturerie* qui est déjà en activité. Auparavant, on étoit obligé de recourir pour cet objet aux Etrangers; ce qui faisoit sortir du pays des sommes considérables qui y resteront maintenant: car nous esperons que cette *Teinturerie* va devenir une Ecole où se formeront d'excellens Ouvriers qui seront ensuite en état de travailler pour leur compte, & qui leveront des laboratoires de teinture en quantité suffisante pour que nous puissions nous passer entierement de l'Etranger.

IRLANDE.

DE DUBLIN, *le 25 Août.*

Le Parlement d'Irlande ayant terminé

ses Séances, le Vice-Roi en fit la clôture le 14 de ce mois, par un discours dans lequel après avoir remercié les Chambres des subsides qu'elles ont accordés au Roi, il déclara » que S. M. avoit » donné son consentement Royal à plu- » sieurs Bills, & entr'autres à celui con- » cernant l'avancement du Commerce » d'Irlande, & un autre pour affranchir » les Catholiques-Romains de ce Royau- » me de plusieurs Réglemens rigoureux » portés contre eux ».

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 3 Septembre.*

On apprend par des Lettres de Smirne en date du 25 Juillet dernier » que le 3 » du même mois on y avoit ressenti un » violent tremblement de terre, & que » le sur-lendemain, il y avoit eu un in- » cendie des plus terribles, dont on n'a » pu parvenir à arrêter les ravages qu'au » bout de 26 heures, après que plus de » la quatrieme partie de cette Ville mal- » heureuse, & entr'autres la moitié de » la rue des Francs, eût été la proie des » flammes. On ajoute cependant qu'heu- » reusement les magasins ont été préser- » vés; mais cela n'empêche pas que la » perte que les Habitans ont essuyée » dans cette triste circonstance ne soit » des plus considérables.

Les mêmes Lettres annoncent » que » la peste continuoit à désoler Constan- » tinople, & que ce fléau, loin de di- » minuer, acquéroit de jour en jour de » nouvelles forces ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE CHABANOIS (*en Angoumois*), *le 30 Août.*

Il est décidé qu'il y aura dorénavant douze Foires au Bourg de Massignac, près de cette Ville, lesquelles se tiendront le 21 de chaque mois, ainsi qu'un Marché tous les Vendredis de chaque semaine. S'il arrive que ces Marchés ou Foires tombent un jour de Dimanche ou de Fête, on les tiendra la veille. Ils seront francs & exempts de tous droits. Il sera libre à tous Marchands & à toutes autres personnes de vendre, acheter, troquer dans ces Marchés toutes especes de bestiaux, de denrées & de marchandises qu'ils voudront, sans pouvoir être inquiétés, pourvu toutefois que ces marchandises ne soient point prohibées. Ces nouvelles Foires auront lieu sans préjudicier aux trois anciennes qui se tiendront toujours aux époques accoutumées. Elles sont autorisées par des Lettres-Patentes de Sa Majesté qui ont été enregistrées au Parlement le 19 Juin dernier.

DE BELLEY (*en Bugey*), *le 20 Août.*

Le Samedi 15 de ce mois, vers les sept heures du matin, après un orage considérable accompagné de grêle, le tonnerre est tombé sur le clocher de l'Eglise Paroissiale de Longe-Combe, Village dépendant du Bailliage de cette Ville; il en a brisé le toit; a tué un homme qui sonnoit, & l'a laissé tout noir, sans qu'on ait pu découvrir sur son corps aucune blessure. La foudre en a frappé un autre qui étoit aussi occupé à sonner, & l'a laissé dans un état qui fait désespérer de sa vie. Le Marguillier qui étoit présent en a été renversé.

D'AMIENS, *le 30 Août.*

Le 25 de ce mois, jour de S. Louis, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville, tint sa séance publique. Cette Académie, après avoir annoncé les sujets des Prix d'Eloquence & de Poësie, proposa pour celui des Sciences & Arts le *desséchement du Marquenterie*. Ce Prix est une médaille d'or, à laquelle on a ajouté une somme de 400 livres, donnée par un Citoyen zélé pour le bien public & pour celui de la Province.

DE PARIS, *le 8 Septembre.*

Réglement pour les Bâtimens neutres. Sa Majesté s'étant fait représenter les anciens Réglemens concernant la navigation des vaisseaux neutres, pendant la guerre, a jugé à propos d'en renou-

veller les dispositions, & d'y ajouter celles qui lui ont paru les plus capables de conserver les droits des Puissances neutres, & les intérêts de leurs Sujets, sans néanmoins autoriser l'abus que l'on pourroit faire de leur pavillon. En conséquence Sa Majesté a jugé à propos de faire sur cet objet un Réglement en date du 26 Juillet dernier, qui contient en substance ce qui suit.

Sa Majesté fait défenses à tous Armateurs d'arrêter & de conduire dans les Ports du Royaume, les navires des Puissances neutres, quand même ils sortiroient des Ports ennemis, ou qu'ils y seroient destinés, à l'exception toutefois de ceux qui porteroient des secours à des Places bloquées, investies ou assiégées. A l'égard des navires des Etats neutres, qui seroient chargés de marchandises de contrebande destinées à l'ennemi, ils pourront être arrêtés, & lesdites marchandises seront saisies & confisquées; mais les bâtimens & le surplus de leur cargaison seront relâchés, à moins que lesdites marchandises de contrebande ne composent les trois quarts de la valeur du chargement; auquel cas, les navires & la cargaison seront confisqués en entier, se réservant au surplus S. M. de révoquer la liberté portée au présent article, si les Puissances ennemies n'accordent pas le réciproque dans le délai de six mois, à compter du jour de la publication du présent Réglement. Les Maitres des bâtimens neutres seront tenus de justifier sur mer de leur propriété neutre. Tous vaisseaux pris, de quelque Nation qu'ils soient, neutres ou alliés, desquels il sera constaté qu'il y a eu des papiers jettés en mer ou supprimés, seront déclarés de bonne prise. Un passeport ou congé ne pourra servir qu'un seul voyage. On n'aura même aucun égard audit passeport, lorsque ceux qui l'auront obtenu se trouveront y avoir contrevenu. Les bâtimens de fabrique ennemie, ou qui auront un Propriétaire ennemi, ne pourront être réputés neutres, à moins que par des pieces authentiques il ne soit justifié que la vente ou cession desdits bâtimens a été faite à quelqu'un des Sujets des Puissances alliées ou neutres, avant le commencement des hostilités. Seront de bonne prise tous bâtimens étrangers sur lesquels il y aura un Subrecargue Marchand, Commis ou Officier-Major d'un Pays ennemi de Sa Majesté, ou dont l'Equipage sera composé au-delà du tiers de Matelots sujets des Etats ennemis de Sa Majesté, à moins qu'il ne soit prouvé que les Capitaines ou les Maitres ont été obligés de prendre des Matelots des Puissances ennemies de Sa Majesté, pour remplacer ceux des pays neutres morts dans le cours du voyage. Tous navires de Puissances neutres, sortis des Ports du Royaume, qui n'auront a bord d'autres denrées & marchandises, que celles qu'ils auront été charger, & qui seront munis de congés de l'Amiral François, ne pourront être arrêtés. Les Armateurs François qui contreviendront à ce Réglement, seront condamnés en tels dommages & intérêts qu'il appartiendra. Le présent Réglement aura aussi lieu pour les navires qui auront échoué sur les côtes dépendantes des Possessions de Sa Majesté.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

Nous croyons obliger le Public de lui apprendre qu'il existe à Paris un Artiste ingénieux, qui s'occupe des moyens de perfectionner les métiers à fabriquer les étoffes de soie. La réforme que cet Artiste qui se nomme le Sr. *Rivey*, a entrepris de faire à ces machines si utiles, roule sur deux points bien essentiels.

Le premier consiste dans la suppression des marches. On sçait que les marches sont des especes de petites planches ou bascules sur lesquelles l'Ouvrier pose le pied pour faire alternativement lever une partie des fils de la chaine & baisser l'autre, afin que ceux de la trame, qui sont conduits par la navette, puissent passer entre ces fils. Ces marches, placées à côté les unes des autres, sont plus ou moins multipliées, suivant la nature de l'étoffe qu'il s'agit de fabriquer. Pour les faire mouvoir, l'Ouvrier est souvent obligé de se tenir dans une position très-gênante, & d'écarter les jambes d'une façon fort incommode. Un

autre inconvénient de ces marches, c'eſt que ſouvent l'Ouvrier eſt expoſé à les prendre les unes pour les autre ; ce qui occaſionne dans l'étoffe des défectuoſités qu'on appelle, en termes de l'Art, de *fauſſes-paſſées*. Enfin ces Ouvriers ſont ſujets à ſe bleſſer les jambes, & il eſt rare qu'ils n'y aient pas toujours quelque plaie. Cet état d'infirmité habituelle les fait même regarder avec une ſorte de mépris par les autres Ouvriers qui ſe font une peine de les ſouffrir en leur compagnie ; deſorte que par l'effet d'un préjugé aſſez bizarre, ceux de tous les Artiſans qui peut-être font le travail le plus propre, le plus agréable, le plus élégant, portent aux yeux des autres un caractere de proſcription ; ce qui doit être fort déplaiſant pour eux. Le Sr. Rivey a fait diſparoître tous les inconvéniens des marches, en y ſubſtituant une piece de Méchanique qui en fait ſeule toutes les fonctions avec une facilité étonnante.

Le ſecond avantage que le Sr. Rivey a entrepris de procurer aux métiers pour les étoffes de ſoie, eſt la ſuppreſſion des Tireuſes.

Un Ouvrier qui tiſſe une étoffe dans laquelle il entre quelque deſſin ne peut travailler ſans être aidé par une perſonne qui fait manœuvrer un appareil particulier ſitué à l'un des côtes du métier. Cet appareil conſiſte dans un aſſemblage de cordes diſtribuées de maniere qu'en les tirant dans un certain ordre, elles levent les fils néceſſaires pour que l'Ouvrier puiſſe y faire paſſer les ſoies de couleur qui doivent former les fleurs. Ce travail ſubſidiaire eſt ordinairement le partage des femmes ; on les appelle *Tireuſes*, à cauſe de leur fonction. On conçoit que l'Ouvrier eſt continuellement dans la dépendance de ſa Tireuſe ; deſorte que s'il arrive quelque empêchement qui ne permette pas à cette femme de travailler, il eſt lui-même forcé d'interrompre ſono uvrage ; ce qui lui occaſionne des pertes de tems très-fâcheuſes, & l'empêche ſouvent de livrer aſſez-tôt les pieces d'étoffes qui lui ſont commandées par le Trafiquant ou Commerçant. Ces retards mettent ces derniers dans la néceſſité de manquer les commiſſions, ſoit pour le Royaume, ſoit pour l'Etranger ; d'où il réſulte un tort conſiderable pour le commerce des ſoieries. Le Sr. Rivey rendra donc un ſervice eſſentiel à cette branche de commerce, en faiſant que les Ouvriers ſoient indépendans des Tireuſes. Le moyen qu'il a employé pour parvenir à ce but eſt une méchanique à reſſort qu'il a déjà modelée en petit, & qu'il s'occupe maintenant à faire exécuter en grand. Nous ſuivrons cette invention, & nous rendrons compte au Public de ſes ſuccès. Il ne faut pas oublier d'obſerver qu'en réformant les Tireuſes, le Sr. Rivey ſervira auſſi l'humanité. Ce métier eſt, dit-on, ſi pénible, ſi fatiguant & ſi nuiſible à la ſanté que la plûpart de ces femmes ne peuvent y réſiſter plus de dix ans ; deſorte qu'au bout de ce tems elles ſe trouvent contraintes de ſe retirer avec des maladies & des infirmités qui les mettent hors d'état de gagner leur vie ; alors elles deviennent à charge à la Société & à elles-mêmes. Si l'entrepriſe du Sr. Rivey réuſſit, comme il n'en doute pas, il eſpere qu'elle influera aſſez ſur la proſpérité du commerce des ſoieries pour que ce commerce puiſſe fournir aux Tireuſes ſupprimées d'autres occupations moins fatiguantes, moins dangereuſes & même plus lucratives, qui les dédommageront de ce que ſon invention leur fera perdre.

Il eſt vrai qu'on a déjà fait quelques tentatives pour ſupprimer dans les métiers les marches & même le ſecours de la Tireuſe ; mais il faut remarquer que ces eſſais ou ont manqué ou n'ont réuſſi que pour quelques petites étoffes. Au lieu que l'une & l'autre invention du Sr. Rivey pourront ſervir pour toutes les étoffes, même les plus compoſées & les plus grandes.

Au reſte, avant que d'annoncer au Public cet Artiſte & ſes talens, nous avons pris l'avis de diverſes perſonnes très-inſtruites, & ſur-tout de gens du métier. Ces perſonnes nous ont rendu le témoignage le plus avantageux de ſon entrepriſe, & en ont conçu les plus hautes eſperances.

Le Sr. Rivey a déjà donné des preuves de ſon génie inventif. Il y a quelques années qu'il imagina de fabriquer du tricot à fleurs, par le moyen d'une addition qu'il fit aux métiers ordinaires. Il a eu l'honneur de travailler devant le Roi & en préſence de toute la Cour, ainſi que la

Gazette de France l'a annoncé dans le tems. Sa Majesté a même porté des habits faits de ce tricot, ainsi que les Princes & plusieurs Seigneurs.

Nous avons vu entre les mains du Sr. Rivey une foule de témoignages très-honorables qu'il a obtenus à l'occasion de cette ingénieuse découverte, & entre autres des certificats de Juges très-compétens en cette partie, c'est-à-dire du Corps de la Bonneterie, tant de la Ville de Lyon que de cette Capitale.

Son adresse est *au Sr. Rivey, Marchand Bonnetier, Fabriquant des nouveaux habits de tricot à fleurs, & autres de son invention, pour la Garde-robe du Roi & des Princes, rue du Fauxbourg Mont-Martre, près la rue Cadet.*

I I.

Annonce de Livre.

Essai sur les lieux & les dangers des Sépultures, traduit de l'Italien; publié avec quelques changemens, & précédé d'un Discours préliminaire, dans lequel on trouve, 1o. l'extrait des Ouvrages & des Réglemens qui ont paru en France sur les dangers des inhumations dans les Villes & dans les Eglises; 2o. la maniere de purifier les lieux infectés par les émanations des cadavres en putréfaction; 3o. les procédés qu'on doit employer pour rappeller à la vie les personnes suffoquées par ces vapeurs; 4o. un rapport lu dans une des Séances de la Société Royale de Médecine, sur la nécessité d'éloigner les sépultures de l'enceinte des Villes, & principalement de celle de Paris. Par M. *Vicq d'Azyr*, D. R. de la Faculté de Médecine de Paris, de l'Académie Royale des Sciences, Secretaire perpétuel de la Société Royale de Médecine &c. A Paris, chez P. F. Didot, Libraire de la Société Royale de Médecine, Quai des Augustins. 1778. In-12.

Il y a déjà long-tems qu'on écrit contre la pernicieuse coutume d'enterrer les morts dans l'intérieur des Villes & dans les Eglises; cependant notre Capitale n'en est pas moins remplie de Cimetieres, & chaque jour encore nous voyons déposer dans nos Temples les cadavres de quelque Grand ou de quelque Particulier assez riche pour acheter cette distinction. C'est sans doute pour faire un dernier effort contre l'opiniâtreté avec laquelle on conserve un abus si dangereux, que M. Vicq d'Azyr publie aujourd'hui ce Recueil. En y rapprochant, pour ainsi dire, toutes les voix qui se sont élevées contre l'usage qu'il voudroit détruire, il se formera peut-être, de leur union un, cri assez retentissant pour frapper notre attention; sans doute qu'en voyant rassemblée sous un seul point de vue cette multitude d'accidens occasionnés par la forme actuelle de nos inhumations, nous serons salutairement effrayés de ce spectacle, & qu'enfin les exemples de plusieurs pays & de plusieurs Villes du Royaume, joints à l'autorité des deux Puissances qui se sont déjà expliquées dans différentes circonstances sur cet objet, acheveront de nous déterminer à consommer une réforme après laquelle les bons Citoyens & les Amis de l'Humanité soupirent ardemment. Ceux qui pourroient encore être retenus par quelques considérations religieuses, n'ont qu'à lire le Traité dont on nous donne ici la traduction; ils y trouveront la solution de tous leurs doutes; ils y verront que rien n'est plus opposé au véritable esprit de l'Eglise que l'usage d'inhumer les morts dans nos Temples. L'Auteur de cet Ouvrage est M. Scipion Piattoli, qui l'a composé par les ordres du M. le Duc de Modene. Il est divisé en deux parties.

Dans la premiere, on trouve l'histoire des Rits adoptés par les differens Peuples relativement aux sépultures; les Loix établies à ce sujet, par les Administrateurs les plus anciens; les Canons des Conciles & les Decrets du Saint Siege, qui défendent d'enterrer dans les Eglises, & enfin les opinions des SS. PP. qui condamnent cette pratique comme contraire au respect qui est dû à la majesté des Lieux Saints.

Dans la seconde partie, l'Auteur a recours à l'expérience & aux preuves physiques, pour démontrer les dangers des inhumations dans les Eglises & dans les Villes. M. Vicq d'Azyr, en traduisant ce Traité, y a fait divers changemens, sur-tout dans la disposition des divisions & des articles, & l'a enrichi de notes. De plus, il a mis à la tête de

cette Traduction un Discours préliminaire très-étendu, qui contient plus d'instructions & plus de vues que l'Ouvrage même auquel il sert d'introduction. On peut bien dire ici que l'accessoire l'emporte sur le principal. Les diverses matieres contenues dans ce Discours sont suffisamment énoncées dans le titre de l'Ouvrage. C'est pourquoi nous nous contenterons de donner ici un précis des préceptes relatifs à la purification des lieux où des vapeurs méphitiques se sont répandues, parce que la connoissance de ces préceptes peut devenir utile à nos Lecteurs, dans l'occasion.

Lorsqu'on voudra désinfecter quelque souterrein ou quelque lieu rempli de vapeurs méphitiques, on commencera par y jetter en abondance de l'eau fraiche. On pourra mêler à l'eau une certaine quantité de vinaigre, pour en rendre l'effet plus efficace. Après cette premiere opération, & lorsqu'il sera possible d'approcher de plus près des lieux infectés, on achevera de dissiper ou de dénaturer les molécules malfaisantes, en versant en plusieurs endroits du souterrein ou de l'Eglise, de l'acide vitriolique très-concentré sur du sel marin qu'on doit avoir soin de faire sécher auparavant. Un mélange fait avec parties égales de nitre en poudre & de soufre, jetté sur des charbons ardens, répand aussi des vapeurs qui peuvent être de la plus grande utilité.

Lorsqu'une personne a eu le malheur d'être suffoquée par des vapeurs méphitiques, alors il faut, sans differer, lui administrer des remedes capables de réveiller en elle le principe de la vie qui peut n'être qu'engourdi & suspendu.

La premiere attention qu'on doit avoir, est d'exposer le malade au grand air. Ensuite on lui jettera de loin à diverses reprises & en petite quantité à la fois de l'eau la plus froide qu'il sera possible, & même de l'eau à la glace, si on peut s'en procurer; ces aspersions se feront principalement sur le visage & sur la poitrine, parce que ce sont les parties sur lesquelles l'eau fait l'impression la plus vive. On a vu cette méthode réussir dans des cas désesperés de suffocation méphitique, & après plusieurs heures de persévérance; ce qu'on ne peut trop observer, afin que les personnes occupées à cette espece de traitement ne se découragent pas, & ne s'en tiennent point à des premiers essais. On aura soin de placer sur le scrobicule du cœur & sous le nez des malades, des linges imbibés de vinaigre ou d'alkali fluor, ou de toute autre liqueur pénétrante & très-active. Il sera bon aussi de frotter le corps en plusieurs endroits avec du vinaigre. Quelque tems après avoir employé ces moyens, on introduira de l'air dans la trachée-artere, soit en se servant d'un tuyau qu'on insinuera dans la bouche, soit en soufflant immédiatement dans cette ouverture, avec la précaution de boucher en même tems le nez du malade.

Les premiers signes de vitalité qui se présentent, lorsqu'on est assez heureux pour réussir, sont le frémissement du cœur & de légers hoquets. Il est très-à-propos d'exciter alors l'éternument avec de forts sternutatoires, & d'introduire, lorsqu'on le peut, de petits morceaux de racine de réglisse entre les mâchoires, qui sont pour l'ordinaire dans un état convulsif, afin de donner à l'air une libre entrée, & un passage aux fluides qu'on voudra faire avaler au malade. On lui fera boire de l'eau fortement acidulée, aussi-tôt qu'il sera possible; sur-tout on ne pratiquera point la bronchotomie, & l'on n'aura recours à la saignée que dans le cas où, la personne suffoquée ayant été rappellée à la vie, on y sera déterminé par quelque raison particuliere; dans toutes autres circonstances, la saignée ne fait qu'affoiblir, sur-tout si on la fait très-promptement.

III.

MANIERE de faire une boisson très-fraîche & très-agréable au goût, appellée agrestata *par les Italiens; tirée des Voyages manuscrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingenieur au service de Pologne* *.

Dans le nombre des différentes liqueurs fraiches que les Italiens préparent dans

* *Cet Auteur compte publier incessamment la Traduction qu'il a faite à Naples du Traité des Sorbets & des Liqueurs glacées du célébre Baldini, Médecin du Roi des Deux-Siciles, à la quelle il a joint le Traité des Bains froids & des Bains de mer du même Médecin, avec*

les grandes chaleurs, on doit en distinguer une qui est fort agréable au goût, & que je crois peu connue hors de l'Italie. Elle se prépare de la maniere suivante.

On prend du raisin à demi-mûr que l'on nomme *verjus* ** ; on l'écrase grossierement dans un mortier de marbre, pour le réduire en une espece de pulpe. Cette opération achevée, on met cette pulpe dans des sacs de crin ou de grosse toile qu'on place ensuite sous une presse pour en exprimer tout le suc. On garde cette liqueur dans un endroit très-frais, après y avoir ajouté une certaine quantité de sirop de capillaire ou de sucre. Cette boisson qui est peu dispendieuse, conserve tout le goût du raisin verd temperé par le sucre, & se prend avec de l'eau glacée, comme la limonade. Comme elle tend aisément à la fermentation acide, il faut avoir soin de la renouveller chaque jour, autrement on n'auroit que du verjus ou du vinaigre.

Les Italiens préparent toutes les liqueurs fraîches avec le plus grand soin, & on peut dire qu'ils excellent dans l'art de faire les sorbets ou glaces, sur-tout à Naples & en Sicile. J'ai toujours été surpris qu'on ne se soit jamais avisé en France de ramasser la neige, comme il se pratique en Italie où on ne voit jamais de glace. Cette neige se comprime dans les glacieres bien plus facilement que la glace pilée, & devient alors inattaquable à la chaleur. Les Siciliens la couvrent tout simplement avec de la terre, après l'avoir amoncelée dans des ravins près des montagnes qui la leur fournissent.

I V.

Probléme d'Agriculture.

» La pimprenelle est un excellent fourrage pour le bétail; les chevaux, les bêtes à cornes & les bêtes blanches s'en nourrissent très-volontiers; cependant lorsqu'on cultive cette plante dans certains terreins, elle y acquiert une qualité désagréable aux bestiaux, qui refusent alors d'en manger. La cause de cette particularité est encore un mystere. On prie ceux de MM. les Agriculteurs qui pourroient avoir fait quelque découverte à ce sujet, de vouloir bien les communiquer au Public, par la voie de cette Gazette ».

V.

Papeterie sise au Hameau de Courtalin, près Farmoutiers en Brie, à vendre.

» Cette Papeterie consiste en deux » Usines sur la riviere de Morin. Elle y » est établie depuis quelques années; » les bâtimens en sont considérables; on » y exploite journellement trois cuves; » le cours d'eau est plus que suffisant » pour y en établir encore cinq. Le papier qui s'y fabrique est de bonne qualité. Il y a environ huit arpens de terre qui en dépendent, & qui sont à » la proximité. Le tout est dans le meilleur état possible. Le Propriétaire se » prêtera à des arrangemens qui pourront en faciliter l'acquisition, & assurer à l'Acquereur le succès de l'entreprise & le débit constant de ses » marchandises.

» Ceux qui voudront en faire l'acquisition s'adresseront sur le lieu à MM. » de la Garde qui donneront les éclaircissemens convenables, ou à Paris à » M. Reveillon à la Manufacture de papier peint, rue de Montreuil, Faux-» bourg Saint-Antoine ».

V I.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 11 Septembre.

L'esturgeon, 71 l.; le saumon, depuis 40 liv. jusqu'à 53; le turbot, 33 l.; l'ange, depuis 16 liv. jusqu'à 17; la raye douce, 9 liv.; la raye bouclée, 5 liv.; le panier de limandes, 7 l. 10 s.; la paire de solles, depuis 4 liv. jusqu'à 5; le panier de carrelets, depuis 1 liv. jusqu'à 1 liv. 10 s.; le panier de moules, depuis 2 liv. jusqu'à 2 liv. 10 s.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 9 Sept. 1778, au Samedi 12 dudit, le froment s'est vendu

---

sa Dissertation sur les avantages de l'équitation dans les maladies chroniques.

** *C'est une espece particuliere.*

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 15 s.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 10 l. 5 s., 10 l. 10 s. à 11 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 11 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 9 Sept. 1778 au Samedi 12 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 20 l. 10 s. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Sept. 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 35 à 36 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Septembre 1778.

Or de Portug. à . . .	729 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	722		
Du Pérou à	717	3	
Les guinées à . . .	727		
Ducats à	99	5	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100	15	
Or à 20 karats à . .	84	3	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	4	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5	
Piastres à	48	15	

Changes de Paris du 12 Septembre 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 3 16e. à ¼
Hambourg	188
Madrid.....	15 3
Cadix.....	15 0 6
Livourne	97 ½ à ¼
Gênes.....	95 ½ à ¼
Lyon.....	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Merc. 9 Sept. 1778.

Messieurs

Boutray.....	pp^{lles}.	P.
Viageres		P.
Tontine		P.
Cochin.....	pp^{lles}.	M.
Radix.....	pp^{lles}.	M.
Viageres.....		M.
Defrance....	Viag.	M.
Perpétuelles..		M.
Gauthier.....	v^{res}.	M.
Perpétuelles..		M
Cauchy.....	pp^{lles}.	P.
Viageres		P.
Tontine		P.
Marsollier.....	v^{res}.	N.
Perpétuelles.		N.

Suite du Mercredi 9.

Messieurs

Vieillard....	pp^{lles}.	P.
Viageres....		M.
Tontine		P.

Du Vendredi 11.

Lempereur..	Viag.	T.
Perpétuelles...		T.
Boscheron...	pp^{lles}.	M.
Viageres.....		M.
Peinchein....	v^{res}.	M.
Perpétuelles...		M.
Rouillard....	pp^{lles}.	M.
Viageres.....		M.

Six premiers mois 1778.

Patu	pp^{lles}.	A.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1778.	*Jeudi 10.*	*Vendredi 11.*	*Samedi 12.*
GOMP. D. IND.			
Actions. . . .	1740 35 30 25 .	1730 32 ½ 30 .	1740 . . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	75	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	398	398. . . .
Rescriptions . .	17 ½ 17 . . .	17 ½ 18 . . .	17 ½ 17. . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	2 2 ½ 2 . . .	2 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 22 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE SMYRNE, *le 8 Octobre.*

DEpuis le 1 de ce mois, cette Ville est de nouveau plongée dans ses anciennes alarmes. Ce jour-là, à une heure après midi, on y ressentit encore deux fortes secousses de tremblement de terre qui furent suivies de huit autres moins violentes jusqu'à neuf heures du soir: elles ont causé beaucoup de dommage, sur-tout aux édifices & maisons qui avoient déjà souffert par le tremblement de terre du 3 Juillet dernier, & qu'on n'avoit pu réparer jusqu'alors. De ce nombre sont deux Mosquées qui ont croulé. Plusieurs personnes ont perdu la vie par ces accidens. Le 3, la terre a de nouveau tremblé, & quoique depuis ce jour-là elle ait été tranquille, l'on n'ose pas encore se flatter que ce soit pour long-tems.

POLOGNE.

DE CRACOVIE, *le 15 Novembre.*

» On a reçu ici la nouvelle que le Comte de Mniszeg, Castellan de Cracovie, est mort sur ses Terres près de Dukla, dans la Pologne Autrichienne. Outre une succession de 5 millions, argent comptant, que ce Seigneur laisse à ses héritiers, plusieurs autres Grands Polonois profitent considerablement par sa mort. M. Branicki, Grand-Général de la Couronne, acquiert par-là la pleine jouissance de la Starostie de Biala-Cerkiew, en Ukraine, estimée à 500 mille flor. de revenu annuel, dont il a reçu la propriété héréditaire, pour en jouir après la mort du Castellan, par un effet de la bonté du Roi envers lui. Le Prince Sulkowski, Palatin de Guesne, avoit obtenu de la même maniere, la survivance d'une Terre Royale de 100 mille florins par an, que le défunt possédoit. M. Raczinski, qui avoit celle de la Charge de Général de la Grande Pologne, entre, par le décès de M. Minszeg, dans l'exercice de cette Place. Quant à celle de Castellan de Cracovie, il n'en sera disposé que par le Conseil Permanent ».

Il n'est pas de Pays qui soit plus propre que le nôtre à faire sentir la vérité de cette maxime, qu'il ne faut pas juger de la prospérité d'un Etat par les richesses immenses accumulées sur la tête de certains Particuliers. En effet, il n'existe en Europe aucune Nation où il se trouve des Seigneurs aussi riches que ceux de Pologne; mais il n'en est pas non-plus où il y ait autant de misérables & où la distribution des biens soit plus inégale. Malheureusement ce vice tient trop à notre constitution pour esperer qu'il y ait jamais de remede. C'est un grand mal, dans le Corps Politique comme dans le Corps Physique, lorsque la substance nutritive se porte

dans quelques parties seulement, & qu'elle laisse le reste dans le marasme.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le 28 Novembre.*

On nous mande de Varsovie un trait frappant que nous allons rapporter, parce qu'il est très-propre à effrayer l'homme criminel qui croit toujours que ses forfaits seront dérobés à la connoissance des hommes, & qui le plus souvent se trahit par les mesures mêmes qu'il prend pour les cacher.

Quelques Savoyards montroient à Stonim, Ville de Lithuanie, de la dépendance du Comte Ogienski, Grand-Général, des singes qui, par leurs gambades, attiroient autour d'eux tous les Artisans, desorte que les boutiques & les atteliers étoient abandonnés. Le Grand-Général qui avoit besoin des bras de ces Ouvriers, & qui cependant ne jugea pas à propos d'user de son autorité pour les rappeller à leur travail, trouva plus convenable de faire venir les Savoyards, de calculer avec eux les profits qu'ils attendoient de leur séjour dans ses Domaines, de les leur faire percevoir sur le champ, & de leur accorder en sus quelques ducats, à condition qu'ils partiroient aussi-tôt. Les Savoyards accepterent la proposition, & s'en allerent très-contens.

Des bandits qui sentoient que ces Savoyards avoient la bourse pleine, se mirent à leur poursuite, & les ayant atteints au milieu d'une forêt, ils firent main-basse sur eux ainsi que sur leurs singes. Un de ces animaux, échappé par hasard, aux coups des assassins, grimpa sur un arbre où il se tint tranquille, observant sans doute toutes les actions de ces scélérats qui, après avoir fait leur coup, enterrerent les cadavres & des hommes & des singes, & couvrirent la place de branchages. Quelques instans après, parut un carrosse qui fit jetter de grands cris au singe qui s'étoit refugié sur l'arbre. C'étoit précisément un Gentilhomme Lithuanien qui alloit voir le Grand-Général à Stonim. Ce Gentilhomme, étonné de rencontrer dans ce bois un singe, & frappé des signes que cet animal ne cessoit de faire, descendit de sa voiture, comme pour l'inviter à se rendre auprès de lui. Aussi-tôt le singe se précipite à terre; & comme ses maitres lui avoient probablement appris à être respectueux pour les personnes de considération, il se jette en posture de suppliant aux pieds du Gentilhomme, les lui baise, & l'invite, par ses gestes, à le suivre, lui faisant entendre qu'il alloit lui montrer quelque chose à quoi il ne s'attendoit pas.

Le Gentilhomme Lithuanien le suit, accompagné de ses gens. Lorsqu'on fut arrivé à l'endroit où étoient enterrés les cadavres, le singe recommença à pousser des cris de douleur, puis il se mit à enlever des épines & à gratter la terre. Le Gentilhomme s'apperçut bientôt que c'étoit de la terre fraichement retournée; il ordonna à son monde de mettre la main à l'œuvre, & après quelques minutes de travail, on découvrit les cadavres des Savoyards & de leurs singes qui étoient encore palpitans.

Cet aspect effrayant fit reculer le Gentilhomme qui, craignant pour lui même, se jetta précipitamment dans sa voiture & partit à toute bride pour aller avertir le Grand-Général. Le singe n'avoit pas perdu de vue le carrosse; il s'y cramponna comme il put, & arriva au Palais du Grand-Général avec le Gentilhomme. Celui-ci fit son rapport; aussitôt on mit en campagne des Archers; les assassins furent rencontrés & saisis, au moment qu'ils alloient passer une riviere au-delà de laquelle ils se seroient trouvés en sûreté: ils sont maintenant dans les cachots de Stonim où ils attendent le châtiment qu'ils ont mérité. Quant au singe, le Grand-Général a ordonné qu'on le gardât dans son Palais & qu'on en eût le plus grand soin.

IRLANDE.

DE DUBLIN, *le 27 Novembre.*

La Cour de Londres vient enfin de nous donner quelque satisfaction au sujet d'un des plus grands griefs dont nous avions à nous plaindre. Le Roi a levé l'*embargo* qu'il avoit mis, par son Ordonnance du 29 Mai dernier, sur l'exportation des provisions salées: cependant cette liberté ne s'étendra qu'aux vais-

seaux destinés pour les parties septentrionales de l'Europe.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Marseille, *le 7 Décembre.*

Depuis le 3 Novembre jusqu'au 24 du même mois, il est entré dans notre Port 88 bâtimens qui ont apporté 13375 charges de bled, 11200 milliers d'huile, & 1175 milliers de vin.

Le prix des sucres & des cafés n'a point éprouvé de variations. Les bleds du pays se vendoient le 24 Novembre, depuis 37 jusqu'à 42 l. la charge. Ceux de Trani & Macedonia, 39 & 40 l. Ceux de Volo, Cassandre & Salonique, 36 à 37 l.; Ceux de Romagne, 38 l. 10 s. & 39 l. Ceux d'Anconne, 36 l. à 36 l. 10 s. Ceux de Ponte de Goro, 33 à 34 l. Ceux de Hollande & de Zelande, 32, 33 & 34 l. De Riga, 33 l. Ceux de Copenhague, 28 à 29 l. Ceux d'Archangel, 25 à 26 l. De Toscane, 38 à 39 l. Le seigle d'Italie, 22 à 23 liv.

De Montauban, *le 5 Décembre.*

On a compté en 1777 dans la Généralité de Montauban, 21618 naissances, 5093 mariages, & 14369 morts. Il y avoit eu en 1776, dans cette même Généralité, 21001 naissances, 5218 mariages, & 14009 morts. On voit, par cet état, qu'en 1777, il y a eu 617 naissances & 360 morts de plus qu'en 1776, & en 1776, 25 mariages de plus qu'en 1777.

D'Orléans, *le 9 Décembre.*

Etat des Naissances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité d'Orléans, en 1776 & 1777.

Noms des Villes.	Naissances. Année 1776.	Naissances. An. 1777.	Mariages. An. 1776.	Mariages. An. 1777.	Morts. An. 1776.	Morts. An. 1777.
Orléans	1492	1595	396	360	1475	1424
Blois	401	450	127	108	310	352
Chartres	390	401	109	92	414	376
Chateaudun	218	200	47	43	172	174
Vendôme	229	211	37	39	217	198
Montargis	223	239	53	60	183	185
Romorentin	224	255	46	61	169	212
Clamecy	163	185	29	30	124	119
Beaugency	161	159	35	33	120	105
	3501	3695	879	816	3184	3143

Il y a eu en 1777 dans la Ville d'Orléans & dans les huit autres principales Villes de cette Généralité, 194 naissances de plus qu'en 1776, 53 mariages, & 41 morts de moins. Ces neuf Villes sont les seules qui en méritent le nom, & les Habitans des autres peuvent être confondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute la Généralité, prise sur les années 1776 & 1777, rapportées dans cette Gazette, No. 66 de la présente année, est de 27541 naissances, 7147 mariages, & 21016 morts. Celle des neuf Villes ci-dessus rapportées, est de 3598 naissances, 852 mariages, & 3163 morts. Les Habitans des Villes forment par conséquent dans cette Généralité, un peu plus du huitieme de la Population générale, & on y peut compter environ sept Habitans dans la Campagne contre un Habitant dans les Villes.

Indépendamment des neuf principales Villes comprises au présent état, cette Généralité renferme 1119 Paroisses ou Succursales, dont les Curés tiennent des registres.

DE PARIS, *le 16 Décembre.*

Lettre de M. Pingeron *au Rédacteur, sur les moyens les plus économiques pour tirer l'eau des puits très-profonds.* » Comme votre Gazette, Mr, est généralement lue par ceux qui s'occupent des objets les plus utiles dans l'Economie civile & rurale, je vous prie de vouloir bien y inserer quelques observations sur une matiere digne de la plus grande attention, & sur laquelle il m'est arrivé d'avoir été très-souvent consulté. L'étude particuliere que j'ai faite depuis long-tems des Méchaniques, & l'avantage que j'ai eu de pouvoir former, dans le cours de mes voyages, un recueil considérable de dessins représentans les machines les plus ingénieuses & les plus simples qui existent dans les principales contrées de l'Europe, ont fait présumer à diverses personnes, dont les habitations sont situées sur des montagnes élevées, qu'il pouvoit se trouver dans ma collection * quelques machines peu dispendieuses, par le moyen desquelles on pourroit avoir de l'eau avec facilité. Je crois devoir les assurer qu'en général il n'en est aucune qui coûte moins à établir & à entretenir qu'un simple sceau avec une soupape dans le fond, ou sans soupape, qui monte tandis que l'autre descend, & qui se renverse lorsqu'il est arrivé à la hauteur du réservoir.

La méchanique du puits de Bicêtre est donc à cet égard le moyen le plus économique & le plus simple qu'on puisse mettre en usage, lorsqu'il s'agit de fournir une grande quantité d'eau à un établissement considerable fondé sur une montagne. Le seul inconvénient que je trouve à cette méchanique, est celui de retourner les chevaux quand l'un des sceaux est renversé, pour faire monter l'autre, quoique l'idée du palonnier mobile autour d'un boulon à tête soit très-ingénieuse pour accélerer cette operation **.

Le moyen que j'ai proposé à plusieurs personnes, pour remplir le même objet sans déranger les chevaux, a paru très-simple, & j'ose croire qu'on sera charmé de le connoitre. J'ai fait planter deux forts piliers de fer ou de bois sur la margelle de mon puits; j'ai adapté le long de ces deux poteaux deux bandes de fer très-fortes qui se meuvent dans des collets le long de mes deux piliers.

La partie supérieure de ces deux bandes de fer forme la fourche, & supporte l'axe prolongé d'une poulie d'un certain diametre, & qui y est immobile précisément dans le milieu de cette barre de fer. La partie inférieure de ces bandes est un peu recourbée à droite ou à gauche, à volonté, & garnie d'un certain nombre de dents qui doivent être bien égales.

Ces dents sont engrenées par deux pignons montés sur le même axe, & qui est parallele à celui de la grande poulie qui doit servir à faire monter les sceaux. Les bandes dentées étant un peu dévoyées de la ligne verticale de la fourchette, il est évident que l'axe des deux pignons peut alors traverser les piliers qui soutiennent l'axe de la poulie. Cet axe traverse ces piliers & reçoit dans son prolongement une roue dentée d'un certain diametre, qui est engrenée à son tour par un pignon qui est mené par une manivelle.

L'objet de cette méchanique est de pouvoir soulever facilement les deux fourchettes, & avec elles l'axe de la poulie sur laquelle passe la corde à laquelle sont attachés les sceaux. On verra dans peu la nécessité de cette opération.

Les rayons de la grande roue dentée verticale adaptée à l'axe des pignons, passent devant un pied-de-biche fixé contre le puits, qui l'arrête au point convenable.

L'axe de la grande poulie est prolongé pour porter une lanterne plus ou moins considérable. Cette lanterne se trouve entre deux roues de champ horizontales dont les dents se regardent. Ces deux roues sont montées sur le même arbre vertical fixé au milieu d'un manege ou d'un tour circulaire.

---

* *Cette collection auroit déjà paru si de nouveaux voyages entrepris par l'Auteur ne l'eussent pas détourné de cet utile projet qui n'est que différé.*

** *Ces palonniers sont fixés au bout d'une piece verticale de bois, assemblée dans les extrêmités des leviers horizontaux qui traversent la partie supérieure de l'arbre du manége. On voit par là qu'il n'y a simplement qu'à retourner le cheval. Quelques personnes croient qu'il y a même de l'avantage à faire travailler le cheval tantôt sur une main & tantôt sur l'autre.*

L'arbre de ces roues eſt traverſé par un ou par pluſieurs leviers horizontaux, aux extrémités deſquels * on attache les chevaux. Voilà en deux mots toute cette méchanique.

La machine étant dans ſon état naturel, c'eſt-à-dire les fourchettes étant deſcendues le plus bas qu'il eſt poſſible, la lanterne adaptée à l'extrêmité de l'axe de la poulie ſur laquelle paſſe la corde des ſceaux, engrenera pour lors dans les dents de la roue de champ inférieure; celle-ci tournant ſans ceſſe, l'un des ſceaux montera, tandis que l'autre deſcendra.

Ce ſceau étant arrivé à la hauteur du réſervoir, & s'étant renverſé, l'homme qui veillera ſur les chevaux, fera un ſignal ou un cri pour faire arrêter ces animaux; il donnera pour lors un tour de manivelle & fera tourner ainſi les pignons qui engrenant dans la partie inférieure des bandes de fer terminées par des fourchettes, ſouleveront ces dernieres, & avec elles la lanterne enarbrée ſur l'axe qu'elles embraſſent.

La lanterne étant ainſi exhauſſée, engrenera pour lors dans les dents de la roue de champ ſupérieure qui regardent la terre.

Il eſt évident que la lanterne tournera pour lors en ſens contraire; que le ſceau qui vient de ſe verſer, redeſcendra, & que le ſecond ſceau qui s'eſt rempli dans cet intervalle, remontera à ſon tour pour ſe vuider dans le réſervoir.

Le déverſement des ſceaux peut s'operer de différentes manieres, ſoit par le moyen de crochets placés devant le réſervoir, qui arrêteront les ſceaux à meſure qu'ils paſſeront devant eux. Ces ſceaux doivent être pour cet effet ſuſpendus un peu au-deſſus de leur centre de gravité, pour pouvoir *baſculer* avec plus de facilité.

Quelques perſonnes ont imaginé d'attacher le ſceau à une chaine de fer un peu au-deſſus de ce centre de gravité, & d'accrocher cette derniere chaine vers le milieu de la profondeur du puits. Cette idée ingénieuſe aſſure l'effet du verſement des ſceaux. En effet, la puiſſance continuant à les élever, la chaine devenant alors trop courte, les fait néceſſairement renverſer.

Quand le ſceau eſt au fond du puits, il s'incline du côté de ſon ouverture, par la même méchanique, ce qui diſpenſe d'y adapter des ſoupapes; il eſt vrai qu'il en coûte une chaine.

Si le puits étoit peu profond, on pourroit attacher les ſceaux avec une bonne chaine de fer; mais dans le cas contraire, il eſt infiniment plus économique de ſe ſervir d'un cordage *.

Si l'on n'a point de répugnance à retourner les chevaux, on peut ſimplifier ſingulierement ce méchaniſme. Au lieu des deux roues de champ, on ne mettra qu'une ſeule grande poulie horizontale ſur laquelle paſſera la corde des ſceaux; ſa direction ſe coudera enſuite ſur deux poulies immobiles enfilées dans le même axe au-deſſus de la margelle du puits

Je crois pouvoir aſſurer que l'un ou l'autre de ces moyens valent infiniment mieux pour les puits très-profonds que toutes les machines expulſives ou pompes foulantes dont le premier établiſſement & l'entretien ſont toujours prodigieuſement chers. Qu'on calcule bien, & on verra que le quart de l'intérêt de l'argent employé à ce premier établiſſement, ſuffira pour l'entretien de la machine. Comme il y a une infinité de perſonnes à qui de pareils éclairciſſemens peuvent être utiles, je vous prie, Mr, de vouloir bien les rendre publics. J'ai l'honneur d'être &c. ».

---

* *On peut établir ce manege dans une tour circulaire. Dans ce cas, on pourra briſer le levier auquel on attachera le cheval, afin de pouvoir jouir librement de tout cet eſpace. On n'aura pour lors d'autre incommodité que celle que peut cauſer l'arbre vertical des roues de champ.*

* *Comme la puiſſance doit ſupporter pour lors tout le poids du cordage qui peut être exceſſif ſi le puits eſt très profond & n'a qu'une ſimple partie immobile, ce qui eſt aſſez ordinaire, M. Loriot, l'un des plus habiles Méchaniciens de ce ſiecle, a imaginé de faire paſſer ſur la poulie une corde attachée par les deux bouts, à laquelle tiennent les deux ſceaux; la puiſſance ne ſupporte alors que le poids abſolu de l'eau contenue dans le ſceau qui monte, & le reſte eſt toujours en équilibre.*

» Quand notre siecle, Mr, seroit, à quelques égards, au-dessous du siecle passé, il n'en seroit pas moins vrai qu'il est le siecle des sciences, des lumieres, & même du génie, si on considere le grand nombre de découvertes & d'inventions nouvelles qui ont enrichi presque tous les genres. Je ne répondrois pas même que quelques rayons de lumiere n'eussent percé jusques dans l'Agriculture. Il est certain au moins que nous avons une infinité de Livres sur cette matiere. Nous n'en avons que trop. Combien de Livres doubles & plus que doubles sur les mêmes objets? Cependant toute notre Agriculture n'est encore qu'un problême; tout y est obscur & incertain; nulle fixité dans sa théorie & encore moins dans ses pratiques: celles même qu'il importe le plus de connoitre, & qui sont les plus usuelles, sont encore sous l'empire de l'opinion: en un mot, ses Arts & toutes ses opérations ne sont encore que tenebres. Comment faut-il cultiver les terres? On n'en sçait rien. Comment faut-il cultiver la vigne? On n'en sçait rien. Est-il plus avantageux de cultiver peu & bien, que beaucoup & mal? La fertilité du terrein est-elle préférable à la quantité? Le bon sens, les principes, l'expérience disent oui, & l'Auteur du systême de la seule Richesse du Peuple l'a supérieurement démontré; mais l'usage dit non. La préparation de la semence, si utile, si nécessaire à plusieurs égards, peut-elle encore suppléer aux labours & aux engrais? Cette question est une absurdité; mais on n'en sçait rien; il paroit même qu'on ne s'en doute pas. Il me seroit facile, Mr, d'en donner la preuve par quelques-unes de vos Feuilles; mais je ne veux blesser personne. Je ne veux pourtant pas non-plus laisser ignorer mes principes sur cette matiere.

Mon dessein est encore moins d'attaquer les recettes mêmes que d'arrêter les suites de l'abus qu'on en fait, & qui peut-être pourroit se renouveller. Depuis vingt ans, on ne cesse de jetter de la poudre aux yeux du Public, & de lui donner des recettes pour la préparation des semences. Ces recettes, à en croire leurs Auteurs & leurs Prôneurs, devoient faire des prodiges. Ces prodiges sont encore à faire, & ceux qui les avoient promis sont disparus. D'autres paroissent disposés à les remplacer, & je crois leurs recettes très-bonnes. Il n'est que trop possible de leurer le Public par de fausses promesses; mais je ne pense pas qu'il soit possible de lui faire signer qu'il a vu ce qu'il n'a pas vu: ainsi toutes les fois qu'un homme me présentera des faits certifiés par des hommes dignes de foi, soit de l'Alsace, soit de la Franche-Comté, soit des pays étrangers, soit de tel pays qu'on voudra, je les croirai; & si après les avoir examinés, ils sont de nature à ne laisser aucun doute, je serai convaincu.

La plus sûre, la plus incorruptible des autorités sur les faits, est celle du Public, & je ne lui ferai jamais l'injure de n'y pas croire & de la soumettre à aucune autre. Je crois donc; mais voici ce que je crois des meilleures recettes qu'il soit possible de donner sur la préparation des semences.

Leurs effets, & c'est sûrement beaucoup, se réduisent à nétoyer & à préserver les semences (on peut voir sur cela les observations très-instructives de l'Agriculteur du Pays d'Aunis, rapportées dans la Gazette d'Agriculture du 28 Novembre dernier), à échauffer & fortifier le grain, à en assurer & accélerer la germination, & lui donner, dans ces premiers momens, plus de vigueur pour se défendre contre le froid & les pluies excessives de l'automne, ainsi que le remarque l'Observateur Rural dans sa Lettre sur la seule Richesse du Peuple, insérée dans la même Gazette du 28; en un mot, à bien disposer la jeune plante.

C'est à ces seuls effets, Mr, que peuvent se réduire les meilleures préparations de semences, & ces effets sont certainement si précieux qu'il n'y a aucun Cultivateur qui puisse raisonnablement les négliger; mais, de croire, comme l'ont dit quelques Donneurs de recettes, & comme pourroient le faire entendre de nouvelles épreuves sur cet objet, qu'il ne faut qu'impregner & saturer la semence d'eau de chaux, d'eau de mer, de poudre, de terre, & que sçais-je, pour avoir de belles productions & de copieuses récoltes; ce se-

roit se faire la plus grossiere illusion. Les meilleures recettes ne peuvent faire tout au plus que de bon plant, & tout le monde sçait que ce n'est pas assez, quoique ce soit déjà beaucoup, que le plant soit bon; il faut encore que la terre soit bonne & qu'elle puisse lui fournir les sucs dont il a besoin pour sa croissance & son entiere progression. Une plante foible se fortifie dans une bonne terre, & celle qui étoit forte s'affoiblit & se détruit dans une mauvaise; les exemples n'en sont pas rares. C'est donc sur les terres & leur amélioration, bien plus encore que sur tout le reste, qu'il faut tourner l'attention publique. La préparation des terres est bien autrement importante que celle des semences *.

D'ailleurs ce qu'on paroit rechercher aujourd'hui avec tant d'appareil ne seroit-il pas déjà trouvé & même pratiqué? La lessive ou laitance de chaux vive ne seroit-elle pas, par hasard, la meilleure comme la plus simple des préparations possibles pour les semences? L'Observateur Rural, dans sa Lettre déjà citée, est de cet avis. C'est, à ce qu'il paroit, celui de l'Agriculteur du Pays d'Aunis, dans les observations dont j'ai déjà parlé, & je pense de même. Je pense que le mieux qu'on puisse faire, c'est, non pas de répandre simplement, comme plusieurs le font, de la poussiere de chaux sur le bled, qu'ils arrosent ensuite, mais de laver, nétoyer, tremper & impregner la semence dans la lessive de chaux vive. Ce procédé est au moins aussi efficace que tous les autres & leur est préferable, en ce qu'il est beaucoup plus simple, plus économique, & sûrement plus assorti aux dispositions de tous les Cultivateurs.

A la vérité, il n'est pas nouveau; mais qu'importe, s'il est bon & si, peut-être même il est le meilleur. Il y a longtems que je le crois, & mon opinion se trouve confirmée par un article de la Gazette d'Agriculture du 3 Août 1771.

Cet article est daté de Semur en Auxois, & est conçu en ces termes. » Nos bleds sont beaucoup gâtés, cette » année, par la bruine; dans quelques » champs, il y aura un sixieme de moins » sur la récolte: cependant la semence » avoit été chaulée. Il est encore arrivé » que *moins le chaulage a été simple*, plus » le dégât se trouve considérable ».

Il résulte de cet article deux vérités importantes. La premiere, que quoique le chaulage par la chaux seule soit le plus souvent un préservatif contre les mauvais effets de la bruine, il ne les empêche pourtant pas toujours & dans toutes les circonstances. La seconde, que le chaulage le plus simple, c'est-à-dire, l'immersion de la semence dans la lessive de chaux, a encore plus d'efficacité que le chaulage le plus composé.

Ce fait, & tant d'autres, sont décisifs en faveur du chaulage simple, comme le discrédit où sont tombées toutes les précédentes recettes en ce genre, l'est contre les chaulages composés. L'expérience les a décriés, & tous les efforts qu'on pourroit faire pour les réhabiliter, seroient aussi vains que les composés eux mêmes sont inutiles. Tout ce qu'ils pourroient faire, ce seroit de prouver, comme je l'ai avancé, que notre Agriculture n'est encore qu'un grand problême, & que tout, jusqu'à l'expérience, y est mis en question.

Trouvez bon, je vous prie, Mr, que je profite de vos Feuilles pour mettre ma Lettre sous les yeux du Public. Je vous demande pardon de l'avoir faite si longue *; cependant il s'en faut bien que j'aye dit tout ce qu'il feroit nécessaire de dire. Je suis &c. D.... *A Paris, le 5 Décembre 1778* ».

---

* *Ces observations nous paroissent très-raisonnables. Pour se convaincre combien il faut se défier de toutes ces recettes merveilleuses, annoncées avec tant d'emphase dans les Papiers publics & dans certains Livres d'Agriculture, on peut lire l'article II. du 5e. chapitre du second Livre des* Elémens d'Agriculture *de M. Duhamel du Monceau.*

De fréquens labours, des engrais employés avec intelligence & non pas avec une profusion inconsiderée, un bon choix dans la semence, voilà, à notre avis, les meilleures recettes & les plus capables de donner de riches productions.

* *L'Auteur n'a pas besoin de s'excuser; quand on dit d'aussi bonnes choses, on n'est jamais trop long. Quoique nous n'ayons pas l'honneur de le connoître, nous osons cependant le prier de vouloir bien nous faire souvent part de ses lumieres.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 12 Déc. 1778, au Mercredi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17 l. 5 s., 18 l. 5 s., 19 à 20 l. 5 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 17 l. 10 s., 18, 19 l. 5 s. à 20 l. 5 s; le seigle, de 9 l., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. 5 s. *le septier.*

Du Samedi 12 Déc. 1778 au Mercredi 16 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18 à 19 liv. 5 s.; *idem* à la Grêve, de 18 l. 5 s., 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Déc. 1778, de 46 à 47 l.; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 34 à 35; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 31 à 32 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Décembre 1778.

Or de Portug. à . . .	732 l.	f.	*marc.*
Du Mexique à . . .	728		
Du Pérou à	718		
Les guinées à . . .	730		
Ducats à	98	10 à 99	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101	10	
Or à 20 karats à . .	84	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17 6	
Piastres à	49	5	

Changes de Paris du 19 Décembre 1778.

Amsterdam	53 ½ à 3 8e.
Londres	29 5 16e. à ¼
Hambourg	188 ¾
Madrid	15
Cadix	14 17 à 16 6
Livourne	97
Gênes	94 à 93 ¾
Lyon *Saints*	⅛ p. d.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six premiers mois 1778.

Du Merc. 16 Déc. 1778. *Messieurs*		Du Vendredi 18. *Messieurs*	
Boutray..... Perpét.	J	Lempereur .. Viag.	J.
Viageres	J	Perpétuelles...	J.
Tontine	J	Boscheron....pples.	J.
Cochin ..... pples.	J.	Viageres	J.
Radix ..... pples.	F.	Peinchein .... Perp.	J.
Viageres	F.	Viageres	J.
Defrance .... Viag.	J	Patu ..... pples.	J.
Perpétuelles.	G.	Viageres	J.
Gauthier ..... vres.	J.	Rouillard .... pples.	J.
Perpétuelles...	J.	Viageres	J.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1778.	*Jeudi* 17.	*Vendredi* 18.	*Samedi* 18.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1757 ½ 55 57 ½	1757 ½ . . .	1755 57 ½ . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	1140 35 . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	240	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	72	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	380. . . . .
Rescriptions . .	18	18 18 ½ 18 18 ½ .	18 18 ½ 18 . .
Bil. des Fermes .	3 ¼ 3 ½ . . .	. . . . .	3 ½ . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 31 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 24 *Septembre.*

SA MAJESTÉ Impériale se propose, dit-on, d'employer un demi-million de roubles aux travaux nécessaires pour border la riviere de Fontanka, comme est bordé le canal de Catherine. Si l'exécution de ce projet a lieu, ce sera encore une nouvelle décoration pour cette Capitale.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 30 *Septembre.*

On vient de publier une Ordonnance Royale en Langue Danoise, laquelle enjoint à chaque Particulier de déclarer la quantité de grains qu'il possède, ce qu'il en doit à la Couronne, & combien il lui en restera pour l'année prochaine. C'est d'après ce calcul qu'on fixe la taxe des vivres & qu'on décide si les redevances se payeront en nature ou en argent; ce qui n'est pas toujours égal pour les Contribuables. Il a paru aussi une autre Ordonnance en Allemand, pour régler ce qui concerne les magasins de grains dans les Duchés de Schleswig & de Holstein, & dans la Seigneurie de Pinneberg pour 1779.

ALLEMAGNE.

DE DRESDE, *le* 4 *Octobre.*

» Le Résident de Prusse en cette Ville a fait, dit-on, demander aux Etats si, dans le cas où le Prince Henri prendroit ses quartiers d'hiver en Saxe, on pourroit lui livrer, en payant comptant, les vivres dont il auroit besoin pendant cinq mois pour toute son Armée, & l'on assure que les Etats ont répondu que la livraison des grains pourroit s'y faire, mais non pas celle des foins & des pailles dont l'Electorat n'est pas assez pourvu; que la livraison des vivres pour les Troupes ne se feroit que dans une seule place où le Commissaire de chaque Régiment pourroit les recevoir, en les payant en louis d'or vieux ou en argent courant de Saxe, & même qu'attendu la rareté de l'avoine, il seroit libre de donner à la place, du bled ou autres grains quelconques &c. ».

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le* 18 *Septembre.*

Dans le courant du mois précédent, un enfant de douze ans étant sur le rivage de la mer, dans un lieu nommé *Sissimbra*, un énorme poisson sortit de l'eau & s'en saisit. Quelques Pêcheurs qui étoient à peu de distance de l'endroit où se passoit ce tragique événement, firent avancer leur barque le plus promptement qu'il leur fut possible, pour tâ-

cher de ſecourir ce malheureux enfant; mais leur bonne volonté fut ſans ſuccès. Le monſtre ſe hâta de dévorer ſa proie, & ſe replongeant auſſi-tôt dans la mer, il diſparut entierement à leurs yeux.

ITALIE.

DE VENISE, *le 3 Octobre*

Outre les Fêtes ordonnées par l'Egliſe, les Corps & Communautés en ont encore de particulieres qu'ils célébrent en l'honneur de leurs Patrons; ce qui diminue pour eux les jours de travail, & par conſéquent porte un préjudice notable à eux-mêmes & par contre-coup à l'Etat. Sans compter que ces ſolemnités patronales, loin d'honorer la Religion, donnent lieu ſouvent à des excès fort peu édifians. Notre reſpectable Patriarche, pour arrêter le cours de ces abus, vient de faire publier un Mandement ou Lettre-Paſtorale, pour remette en vigueur un ancien Decret du Sénat, rendu le 26 Août 1226, par lequel il fut défendu de la maniere la plus préciſe à tous Corps & Communautés, Ecoles, Univerſités & autres Compagnies, de ſuſpendre leurs travaux & leurs occupations dans des jours qui ne ſeroient pas Fêtes de précepte. Quant aux Fêtes de Patrons des differens Corps de Métiers, & Aſſociations particulieres, ce même Decret ordonne qu'elles ſeront renvoyées au Dimanche le plus prochain.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE DIJON, *le 10 Octobre.*

Un Jugement rendu le 1er. Août de l'année précédente, par les Juges en dernier reſſort de la Table de Marbre du Palais à Dijon, faiſoit défenſes aux Habitans de la Communauté de Fixin de procéder, pour la délivrance de leurs Communaux, pardevant d'autres Juges que les Juges des lieux. Le même Jugement faiſoit pareillement défenſes à toutes les autres Communautés de la Généralité de Bourgogne de procéder pour de ſemblables délivrances, pardevant d'autres Juges que les Juges des lieux; le tout à peine de nullité & de mille livres d'amende contre tous les Contrevenans. Sa Majeſté étant en ſon Conſeil, s'eſt fait repréſenter ce Jugement, & ſur le rapport de M. Moreau de Beaumont, Conſeiller d'Etat ordinaire, & au Conſeil Royal des Finances, a jugé qu'il ſeroit regardé comme non avenu. Elle a en conſéquence ordonné que les Habitans de la Communauté de Fixin, & de toutes autres Communautés de la Généralité de Bourgogne, continueroient de procéder pour l'adjudication des pâtures, marais, prés & pâtis communs, pardevant l'Intendant & Commiſſaire départi de la Province, ou ceux qu'il jugera à propos de ſubdéléguer à cet effet; & cela conformément à ce qui s'eſt toujours pratiqué depuis l'établiſſement d'une Commiſſion pour procéder à la reconnoiſſance, vérification & liquidation des dettes des Villes & Communautés de la Province de Bourgogne en date du 27 Octobre 1762. S. M. s'eſt d'autant plus volontiers déterminée à maintenir les choſes ſur l'ancien pied, qu'Elle eſt convaincue des avantages conſidérables » qui ſont réſultés pour leſ» dites Villes & Communautés de Bour» gogne, de l'établiſſement de ladite » Commiſſion, tant par une meilleure » adminiſtration de leurs biens & reve» nus, & par l'acquittement des det» tes qu'elles avoient contractées, que » par l'augmentation ſucceſſive qu'ont » éprouvée les produits de leurs Com» munaux, par les ſoins que leſdits Srs. » Intendans ont toujours donnés à ce » que les portions qu'ils ont jugé né» ceſſaire d'en mettre en réſerve pour » acquitter les dettes deſdites Villes » & Communautés, ne fuſſent adju» gées qu'à leur juſte valeur; ce qu'ils » ſeroient dans l'impoſſibilité de faire, » ſi les adjudications ne s'en faiſoient » pas devant eux ou leurs Subdélégués, » ainſi que cela s'eſt toujours fait de» puis l'établiſſement de ladite Com» miſſion ».

Ce nouvel Arrêt du Conſeil, portant *Réglement ſur la compétence pour l'amodiation des Communaux de la Généralité de Bourgogne*, eſt du 31 Juillet de cette année.

DE CLERMONT, *le 10 Octobre.*

ETAT des Naissances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité d'Auvergne, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
CLERMONT.....	1159	1017	194	220	745	869
SAINT-FLOUR.	198	220	64	46	124	121
RIOM.....	555	547	125	84	372	342
AURILLAC.....	342	360	89	73	149	150
THIERS.....	474	508	75	108	331	248
ISSOIRE.....	183	197	32	32	112	142
AMBERT.....	220	213	37	55	173	123
BRIOUDE.....	164	200	38	41	128	140
	3295	3262	654	659	2134	2135

Il y a eu en 1777 dans la Ville de Clermont & dans les sept autres principales villes de cette Généralité, 33 naissances de moins qu'en 1776, & 5 mariages, & un mort de plus qu'en ladite année *.

La Ville de Clermont & les sept autres dont le détail des naissances, des mariages & des morts est inseré ci-dessus, sont les seules de toute la Généralité qui en méritent le nom, & les Habitans de toutes les autres doivent être confondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute la Généralité d'Auvergne, prise sur les années 1776 & 1777, est de 27467 naissances, 5974 mariages, & 16857 morts. Celle des Villes rapportées ci-dessus est de 3278 naissances, 656 mariages & 2134 morts. Les Habitans des Villes forment par conséquent, dans cette Généralité, environ le huitieme de la Population générale, & on y peut compter environ huit Habitans de la Campagne contre un Habitant dans les Villes.

Indépendamment des huit Villes comprises dans l'état précédent, la Généralité d'Auvergne renferme 769 Paroisses ou Succursales dont les Curés tiennent des registres.

La disproportion qui se trouve dans cette Généralité entre le nombre des morts & celui des naissances, confirme l'observation qui a été faite relativement à la Généralité de Lyon, c'est-à-dire, qu'il y a lieu de soupçonner qu'on n'est point exact dans les Campagnes à tenir registre des morts.

* Voyez *les naissances, mariages & morts de toute la Généralité d'Auvergne au N°. 51 de cette année.*

DE PARIS, *le 24 Octobre.*

Suite des Prix proposés par la Société Royale de Médecine. » Le sujet que la Société a proposé pour un troisieme Prix, est le suivant : » Existe-t-il véritablement une » fievre miliaire essentielle & distincte » des autres fievres exanthématiques, » & dans quelle constitution doit-elle » être rangée ? ».

Les maladies épidémiques peuvent être divisées en deux grandes classes ; les unes dépendent de l'intempérie des saisons & de l'influence des climats ; les autres reconnoissent des causes étrangeres, sont apportées du dehors, & se propagent par contagion. Indépendamment de la facilité avec laquelle ces dernieres se communiquent, on a observé que certaines constitutions favorisent leur développement.

La peste, la petite vérole & la rougeole doivent être rangées dans cette seconde classe. Elles ont un caractere particulier qu'elles donnent à toutes les maladies avec lesquelles elles se compliquent ; leur marche est constante, & plusieurs de leurs symptômes sont invariables. C'est pour cette raison qu'on les a appellées *fievres essentielles, existantes par elles-mêmes* & sui generis.

La fievre miliaire a été regardée jus-

qu'ici comme appartenante à la même classe. Quoique cette opinion soit celle de Fanton, d'Allioni & des meilleurs Auteurs, on peut y opposer les réflexions suivantes.

La miliaire est peut-être de toutes les fievres celle qui a le moins de constance dans sa marche & dans ses symptômes; l'éruption qui l'accompagne n'a point de périodes fixes; lorsqu'elle se complique avec d'autres maladies, elle semble en emprunter la forme, loin de leur imprimer son caractere. Plusieurs Médecins instruits révoquent d'ailleurs en doute si elle est contagieuse. On a cru remarquer que c'est dans une constitution mixte, tenant de la catharrale & de la bilieuse, qu'elle paroit le plus souvent, & que les maladies avec lesquelles elle a le plus de rapport, participent toujours de la nature des affections bilieuses & catharrales.

Si ces considérations étoient fondées, la miliaire ne seroit point une maladie essentielle.

Tel est l'état de la question que la Société propose, d'après l'invitation de M. le Pecq de la Cloture, notre Associé à Rouen. Ce Médecin, connu très-avantageusement du Public, par un Recueil d'Observations sur les maladies qui ont regné aux environs de cette Ville, a décrit dans le second volume de son Ouvrage plusieurs fievres miliaires épidémiques sur la nature desquelles il désire d'être éclairé par ses Confreres. En conséquence, il a destiné une somme de 300 livres pour ce Prix, qui sera distribué en 1779 dans la Séance publique de la S. Louis.

Les Mémoires qui concourront seront envoyés avant le premier Juin de la même année.

La Société propose pour sujet d'un quatrieme Prix, de » déterminer par » un nombre suffisant d'observations & » d'expériences, si les maladies contagieuses, principalement la petite verole, peuvent se transmettre par l'intermede de l'air ».

Il est facile de sentir toute l'importance de cette question; mais on apperçoit en même tems combien il est difficile de la résoudre. Les uns regardent l'air comme le foyer de toutes les maladies contagieuses; les autres pensent qu'il ne se charge point des miasmes ou levains capables de les produire; ce qui a rendu jusqu'ici toutes les expériences équivoques, c'est que les moyens de communication étant très-multipliés, lorsqu'on en admet un, on ne peut assurer que les autres n'y ont pas contribué pour quelque chose. C'est ce point qui a sur-tout besoin d'être éclairci. On prendra les plus grandes précautions pour écarter tous les doutes qu'on pourroit élever à ce sujet.

Ce Prix, de la valeur de 300 livres, est dû à la générosité de M. Rast, célebre Médecin de Lyon.

Les Mémoires seront remis avant le premier Janvier 1780, & le Prix sera distribué dans la Séance publique qui se tiendra le premier Mardi de Carême de la même année ». *La suite à l'Ordinaire prochain.*

Les morceaux qui ont été lus dans l'Assemblée publique de la Société Royale de Médecine, du 20 Octobre dernier, après la lecture du Programme des Prix, sont :

1°. Un Mémoire de M. de Lassone, sur une nouvelle maniere de perfectionner la préparation du tartre stibié, & de rendre ce sel plus soluble, en le combinant avec le sel ammoniac. 2°. L'Eloge de M. Haller, par M. Vicq-d'Azyr. Ce Discours fut très-applaudi & méritoit de l'être. 3°. Un tableau des maladies qui ont regné à Paris pendant les six premiers mois de cette année, accompagné d'observations météorologiques, par M. Geoffroy. 4°. Un Mémoire de M. Paulet, sur une classe de champignons qui sont très-communs dans les environs de Paris, & qu'il est d'autant plus important de connoitre qu'ils sont très-malfaisants. 5°. M. Coquereau termina la Séance par un Mémoire dans lequel il rendit compte des observations que lui a donné lieu de faire le traitement de certaines fievres intermittentes qui ont eu cours au printems dernier, & qu'il a traitées avec succès par l'usage du quinquina.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livres.

La seule Richesse du Peuple, ou moyen de

faire baiſſer le prix de toutes les ſubſiſtances. Projet utile aux Grands comme aux Petits, avec un plan de culture. *Salus Populi ſuprema lex eſto* ! A Philadelphie, & ſe trouve à Paris, chez Gobreau, Libraire, rue de la Harpe, près celle Serpente. 1778. Broch. in-8o. de 40 pages. Prix 18 ſous.

La Lettre ſuivante, en faiſant la critique de cet Ouvrage, en donnera une idée ſuffiſante.

Lettre au Rédacteur. Depuis pluſieurs années, Mr, chaque jour voit, pour ainſi dire, éclorre parmi nous une nouvelle découverte, ſoit dans un genre, ſoit dans un autre. Les projets & les ſyſtêmes, & ſur-tout les ſyſtêmes méthodiques, ne ſont pas ſi communs, parce qu'ils ſont ou doivent être un aſſemblage de vues, de principes, de combinaiſons & de découvertes qui exigent une étendue de connoiſſances & une ſupériorité de lumieres que peu de gens peuvent ſe flatter de réunir. Le Public, qui ne ſent pas toujours cette différence d'un ſyſtême & d'une ſimple découverte, les confond & diſtingue rarement l'un de l'autre.

D'un autre côté, habitué à voir prodiges ſur prodiges, il s'y accoutume & les voit ſans preſque daigner les regarder. Cette indifférence eſt dans la nature & même dans l'ordre, ſi on conſidere combien parmi le bon or il y en a de faux; mais il n'en réſulte pas moins que dans le grand nombre des objets ſur leſquels l'œil du Public ne fait que gliſſer, il peut lui en échapper pluſieurs ſur leſquels il auroit le plus grand intérêt de s'arrêter.

Je ne ſuis pas en peine de ce qui regarde les Beaux-Arts, ni même la Chymie & la Médecine. Combien de Sçavans, combien d'Amateurs & même de Protecteurs toujours prêts à en relever le mérite & à y préconiſer les talens, & quelquefois même les moindres ſuccès! Notre Agriculture a ſûrement auſſi ſes Protecteurs; mais où ſont ſes Amateurs, où ſont ceux qui, comme dans des Arts bien moins intéreſſans, s'empreſſent à faire éclater ſes ſuccès & à dénoncer au Public le petit nombre de découvertes importantes dont elle s'enrichit? Il n'eſt pas en mon pouvoir, Mr, d'y ſuppléer; mais il m'eſt permis d'aſpirer à donner l'exemple. C'eſt dans cette vue que je vais expoſer ſuccinctement mes réflexions & mes difficultés ſur l'Ouvrage, aſſurément le plus digne des regards du Public, ſi effectivement il répond à ſon titre. C'eſt *la ſeule Richeſſe du Peuple ou moyen de faire baiſſer le prix de toutes les ſubſiſtances.* Ce projet eſt beau & le plus grand de tous. Ce qui me paroît plus beau encore, eſt la ſimplicité du moyen.

Rien de plus ſimple & de plus facile en effet que de cultiver une moindre quantité de terres; rien n'eſt encore plus avantageux. L'Auteur le prouve par les principes les plus conſtans dans l'Agriculture. Nul doute ſur-tout ſur le principe qui fait la principale baſe de ſon ſyſtême, & que *cultiver peu & bien ou parfaitement, vaut mieux que cultiver beaucoup & mal ou imparfaitement.* La réduction qu'il propoſe en conſéquence de ce principe & dont il fait l'application à toutes les cultures & à toutes les branches de l'Economie rurale, ſans exception, c'eſt-à-dire aux troupeaux, aux beſtiaux comme aux grains, comme à la vigne, comme aux prés, aux fruits, aux légumes & à toutes les productions de la terre; cette réduction, dis-je, me paroit, à moi, d'une néceſſité indiſpenſable & parfaitement démontrée pour les cas ſeulement où il la recommande: ainſi quand il ſeroit abſolument certain que ſon ſyſtême ſouffriroit des exceptions ou modifications par rapport aux terres à bled ou à grains, ce ſyſtême n'en ſeroit pas moins néceſſaire ni moins applicable à toutes les autres branches de l'Economie rurale & à toutes les autres terres que celles à grains, & par conſéquent, il n'en auroit pas moins l'effet d'augmenter conſidérablement la ſomme de toutes les ſubſiſtances, ou autrement dit, d'en faire baiſſer le prix à l'avantage de toute la Société.

Cette explication m'a paru convenable, non-ſeulement pour rendre juſtice à l'Auteur, mais encore pour prévenir tout mal-entendu & l'abus qu'on auroit pu faire des difficultés que je vais expoſer, en les généraliſant & en les étendant à des objets auxquels elles ne peuvent aucunement ſe rapporter.

D'après cet éclairciſſement, voici quelles ſont mes difficultés. Je conviens

avec l'Auteur qu'il y a en France beaucoup de terres labourables qui sont mal traitées & qui pourroient l'être mieux. Je conviens encore qu'il seroit possible que la double amélioration donnât le double de bled ou d'autres grains ; mais aussi je crois m'être assuré, par mes observations, que dans toutes les terres où l'amendement est porté au-delà de six ou sept charretées de fumier, le versement des bleds est inévitable, sinon toujours, au moins le plus souvent. Dans la double amélioration, il faudroit, suivant les terres, dix & douze charretées de fumier au moins ; la double amélioration, d'après mes observations, produiroit donc, non accidentellement, mais infailliblement le versement des grains, & dès-là, elle semble impraticable. Premiere difficulté.

L'Auteur, qui dans son Ouvrage n'a rien dit de cet inconvénient, l'a pourtant bien senti, & en conséquence il a donné, dans son plan de culture, des moyens pour y obvier, au moins en partie. Ces moyens sont bien vus. La fréquence & sur-tout la profondeur des labours, en facilitant l'écoulement de la trop grande humidité, sont très-propres, en certains cas, à prévenir le versement des bleds dans toutes les terres grasses & compactes ; mais cette profondeur, ou plutôt cet approfondissement des labours a lui-même un très-grand inconvénient. En ramenant la terre du fond à la superficie, cette terre crue, froide & trop souvent pierreuse ou caillouteuse, détériore le champ, au moins pour un tems, y étouffe le bon grain pendant qu'elle y fait germer une infinité de mauvaises graines. C'est ma seconde difficulté.

Cette difficulté & la premiere sont, comme vous voyez, Mr, de la plus grande importance, & par cette raison, leur discussion ne peut être trop connue du Public. C'est pourquoi je vous prie d'avoir la complaisance d'inserer mes Observations dans une, ou si ma Lettre vous paroissoit trop longue, dans plusieurs des Feuilles de la Gazette d'Agriculture. Au moment où j'écris, il y a vingt millions d'hommes en France intéressés, sans le sçavoir, à la solution ou à l'éclaircissement des questions que j'ai l'honneur de vous adresser. Que de terres labourables il y a dans le Royaume, & quel accroissement de force & de richesse ce seroit pour la Nation, s'il étoit vrai, s'il étoit possible que le systême de la seule richesse du Peuple pût s'appliquer à la culture de ces terres, comme il paroit certain qu'il peut l'être à toutes les autres ! J'ai l'honneur d'être &c. *L'Observateur Rural.* A Paris, le 24 Octobre 1778.

Catalogue des Livres de la Bibliothéque de M. Buc'hoz, Médecin Botaniste & de quartier de MONSIEUR, ancien Médecin de M. le Comte D'ARTOIS & de feu Sa Majesté le Roi de Pologne, Membre du College des Médecins de Nancy, & de plusieurs Académies. Disposé & mis en ordre, par Guillaume de Bure, fils ainé. A Paris, chez G. de Bure, fils ainé, Libraire, Quai des Augustins, près de la rue Pavée. 1778. In-8o. de 212 pag. avec une Table alphabétique des Auteurs.

M. Buc'hoz, si connu par la fécondité de sa plume, se trouve, comme il ne se fait pas une peine de le publier lui-même, dans la position la plus fâcheuse qu'on puisse imaginer pour un Sçavant. Il est forcé, par des circonstances malheureuses où l'ont réduit trois faillites qu'il a eu à supporter, de se défaire d'une riche Bibliothéque qu'il a formée avec beaucoup de peine & de soin. Cette Bibliothéque contient une collection presque complette de tous les Livres qui traitent de l'Histoire Naturelle, de la Botanique, de l'Agriculture, de la Minéralogie, des Sçiences & des Arts. Si M. Buc'hoz ne trouve personne qui veuille la prendre en totalité, elle sera vendue à l'enchere, à commencer au mois de Janvier prochain. Quoique son goût l'ait porté de préférence vers les objets qui ont rapport à l'Histoire Naturelle & à la Médecine, il n'a pourtant pas négligé les autres parties de la Littérature. Les classes de la Théologie, des Belles-Lettres & de l'Histoire renferment des Ouvrages rares & très-difficiles à trouver.

I I.

Rob-anti-syphillitique.

Il y a long-tems qu'on s'occupe de la recherche d'un remede anti-vénérien

dans lequel il n'entrât pas de mercure. Quoique ce mineral attaque presque toujours efficacement le virus, cependant il est bien rare qu'il chasse cet ennemi de la place, sans y causer des délabremens plus ou moins considérables. Le grand Art étoit donc de trouver quelque autre substance d'une nature plus paisible, qui pût expulser le mal avec autant & même plus de succès, sans causer dans l'économie animale aucun dérangement notable. De tous les remedes de cette espece, qui jusqu'à présent ont été annoncés au Public, il n'en est certainement aucun qui se soit produit jusqu'à présent, avec plus de droit à notre confiance, que le *Rob anti-syphillitique* du Sr. Denis Laffecteur, ancien Inspecteur des Vivres. Ce remede a été soumis aux expériences les plus rigoureuses. L'analyse en a été faite par des Chymistes éclairés, qui ont attesté qu'il n'y entroit effectivement aucun agent tiré du regne mineral. On a essayé ses effets d'abord à Saint-Denis sur trois Soldats de recrue du Corps des Pionniers, & ensuite sur douze sujets tirés de la Maison de Bicêtre. Ces derniers étoient tous dans l'état le plus déplorable, ainsi qu'il est constaté par le procès-verbal qui en a été dressé par plusieurs Médecins, tous Docteurs de la Faculté, ou Membres de la Société Royale de Paris. Ces malades se trouvent tous parfaitement guéris. M. Poissonnier des Perrieres, Médecin de la Généralité de Paris, a présidé à leur traitement. En conséquence des bons témoignages rendus à ce nouveau remede, & d'après la délibération de la Société Royale de Médecine, Sa Majesté a bien voulu accorder au Sr. Laffecteur, par Arrêt de son Conseil, donné à Versailles le 11 Septembre dernier, la permission de vendre dans tout le Royaume le *Rob anti-syphillitique*, à la charge de ne pouvoir le livrer pour le traitement des maladies vénériennes, que sous l'ordonnance des Gens de l'Art, & de ne l'administrer que sous leur inspection. Sa Majesté, par ce même Arrêt, a chargé de cette inspection, pour la Ville de Paris & ses Fauxbourgs, MM. Andry & Paulet, Médecins de la Faculté, & Membres de la Société Royale de Médecine.

Le Sr. Laffecteur prie tous ceux qui lui écriront d'affranchir leurs lettres. Sa demeure est à Paris, rue de Bondy.

III.

PREPARATION d'un Vernis propre à mettre sur le cuivre, & qui lui donne la couleur de l'or; tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie au service de Pologne, sur les Arts utiles & agréables.

» Prenez deux pintes d'esprit-de-vin que vous metterez dans une retorte. Ajoutez-y une once de gomme appellée *Gamboge* par les Anglois, deux onces de gomme laque, & deux onces de mastic. Mettez votre retorte ou cornue au feu de sable pendant cinq à six jours, ou auprès du feu, ou tenez pendant quelques heures le ventre de votre vaisseau dans de l'eau bouillante. Ayez l'attention de remuer ce mélange au moins deux ou trois fois par jour. Versez-le ensuite dans un vase. Il faut avoir soin de bien nettoyer le cuivre sur lequel vous voulez appliquer ce vernis. Ce vernis peut très-bien se mêler avec les couleurs tirant sur le rouge ».

IV.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 23 Octobre.

L'esturgeon, depuis 36 liv. jusqu'à 106 & 230; le saumon, depuis 30 liv. jusqu'à 38; le turbot, 24 liv.; la raye douce, depuis 12 liv. jusqu'à 14; la raye bouclée, depuis 2 liv. jusqu'à 3 & 4 liv.; la solle, depuis 6 liv. jusqu'à 8; le panier de carrelets, depuis 6 liv. jusqu'à 7; la truite, depuis 2 liv. jusqu'à 3; le hareng, depuis 2 sous jusqu'à 3 sous la piece.

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 21 Octobre 1778, au Samedi 24 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 20, 21 à 22 liv. 10 f.; le seigle, de 9 liv. 5 f., 9 l. 15 f. à 10 l. 5 f.; l'orge, de 9 l. 15 f., 10 l. à 10 l. 5 f. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 f. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 10 f. à 10 liv. 5 f. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 21 Oct. 1778 au Samedi 24 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 l. 10 f., 19 à 19 liv. 10 f.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 28 Oct. 1778, de 47 à 48 l.; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 15 à 16; *id.* nouvelle, de 14 à 15; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Octobre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	724		marc.
Du Pérou à	712	2	marc.
Les guinées à . . .	726		marc.
Ducats à	98	12	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		once.
Or à 20 karats à . .	84	5	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	3	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	19	marc.
Piastres à	49	9	marc.

Changes de Paris du 28 Octobre 1778.

Amsterdam	53 5 8e.
Londres	29 $\frac{5}{8}$
Hambourg	188 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2
Cadix	14 18 6
Livourne	97 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon *Saints*	$\frac{3}{4}$ p. 8

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Lundi 26 Oct. 1778			Du Mardi 27.		
Messieurs			*Messieurs*		
Thevenin ... pplles.	C.		Cauchy ..... pplles.	C.	
Viageres	C.		Viageres.....	C.	
Tontine	C.		Tontine	C.	
Masson ..... pplles.	C.		Marsollier .... vres.	C.	
Viageres	C.		Perpétuelles.	C.	
Delamotte.. pplles.	C.		Defays..... pplles.	C.	
Viageres.....	C.		Viageres	C.	
Creuzé ..... pplles.	A.		Desplaces... pplles.	B.	
Viageres	A.		Viageres.....	B.	
Tontine.....	A.		Tontine	B.	
Certain ..... pplles.	C.		Vieillard .... pplles.	C.	
Viageres	C.		Viageres.....	C.	
Tontine	C.		Tontine	C.	
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1778.	*Lundi 26.*	*Mardi 27.*	*Mercredi 28.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1762 $\frac{1}{2}$. . . .	1757 $\frac{1}{2}$. . . .	1757 $\frac{1}{2}$ 55 52 $\frac{1}{2}$
D°. 16 25es . .	. . . . .	1155	. . . . .
D°. 8es. . . .	240	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	75 . . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	16 15 $\frac{1}{2}$ 16 15 $\frac{1}{2}$.	16 15 $\frac{1}{2}$ . . .	16 16 $\frac{1}{2}$ . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	1 $\frac{3}{4}$.	2 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. 8 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 10 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE SMYRNE, *le 16 Décembre.*

UN violent incendie qui s'eſt manifeſté ici ſubitement le 25 du mois de Novembre dernier, a réduit en cendre plus de mille boutiques de Négocians. Elles étoient remplies de marchandiſes qui, en moins de quinze à ſeize heures, ont été la proie des flammes. On fait monter à des ſommes immenſes la perte occaſionnée par cet accident.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 9 Janvier.*

On écrit ici de Dantzick que le commerce de ſoierie y eſt totalement anéanti à cauſe des droits exorbitans que la Pruſſe a mis tant ſur la ſoie que ſur les étoffes qui en ſont fabriquées. On s'occupe des moyens d'établir une nouvelle route pour ſe rendre de Pologne à la Foire de Leipſick, ſans être obligé de paſſer ſur les Terres de Pruſſe.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 13 Janvier.*

L'Adminiſtration de l'Hôpital Militaire établi au Bourg de Gunperdoff, vient de recevoir une nouvelle forme. M. le Comte de Bolognini, nommé Inſpecteur de cette Maiſon, en a changé les réglemens. Cette innovation qui tournera à l'avantage des Soldats, a mérité l'approbation de notre Auguſte Souveraine. M. le Comte Bolognini rend de fréquentes viſites aux malades; ce qui en conſerve un grand nombre.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT (*ſur l'Oder*), *le 18 Janvier.*

M. Raſchke, Curé de Stampen en Siléſie, vient de communiquer des vues très-raiſonnables, qu'on trouve ici, ſur la maniere dont tous les Gouvernemens devroient ſe conduire par rapport aux Juifs; il les a publiées ſous ce titre: *le Juif enviſagé d'un œil patriotique.*

Les Juifs ne ſe trouvent guères que dans les Villes; il n'y a que l'extrême miſere qui puiſſe les engager à s'établir dans les campagnes où ils tiennent ordinairement de petits cabarets. Le genre de vie qu'ils menent ou plutôt qu'on les force de mener, borne leur génie & les rend incapables ſoit de porter les armes, ſoit de cultiver la terre, ſoit de s'adonner aux Arts. Il ſe peut auſſi que leur Religion ne leur permette parmi nous que le commerce. L'avarice qui eſt leur vice dominant leur inſpire auſſi beaucoup de goût pour cette profeſſion qui leur fournit les moyens de la ſatiſfaire.

M. Raſchke, après ce préambule, de-

mande pourquoi *les Juifs ne pourroient-ils pas être pour le Souverain ce que lui sont les Chrétiens?* Il est étonné de ce qu'on exclud leurs enfans des Arts & des Métiers; il assure qu'ils y excelleroient, si on souffroient qu'ils fissent usage des dispositions qu'ils ont reçues, comme les autres, de la nature. Ils pourroient se rendre utiles à la Société, & ils ne seroient pas obligés, faute d'avoir d'autre moyen pour vivre, de commettre toutes sortes de fraudes & de faire le métier de receleurs.

» On pourroit, dit-il, dans chaque » pays les diviser en Corporations natio- » nales. Ce seroit le moyen de soumet- » tre chaque famille à l'inspection du » Gouvernement. Les biens qu'ils posséde- » dent, établiroient entre eux la diversité » des Corporations, & on les attache- » roit davantage à l'Etat en les rendant » cautions les uns des autres; ce qui se- » roit plus sûr que le serment qu'on leur » fait prêter. Au lieu de s'en rapporter » à la surveillance de leurs Anciens, » on commettroit pour avoir l'œil sur » eux, des Chrétiens, mais gens inté- » gres, d'une impartialité à toute épreu- » ve & subordonnés à la Justice. Les » Corporations s'appliqueroient au Com- » merce, aux Arts & formeroient des » Manufactures & des Fabriques. En » obligeant toutes les Corporations de » répondre solidairement les unes pour » les autres, on empêcheroit les Juifs » qui auroient acquis des talens de les » porter chez l'Etranger. Ce genre de » vie laborieuse pourroit bien leur dé- » plaire; mais leurs enfans s'y accoutu- » meroient insensiblement. Il ne s'agit » que de gagner cette Nation; ce qu'il » seroit aisé de faire en la traitant avec » les mêmes égards & lui accordant les » mêmes avantages & le même traite- » ment qu'aux autres Citoyens. Pour- » quoi ne la pas faire participer au bé- » néfice de cette tolérance civile qui s'é- » tablit heureusement par-tout »?

De Dresde, *le* 16 *Janvier.*

On demande aux personnes instruites s'il n'y auroit pas un moyen de guérir radicalement les bêtes à cornes d'une maladie qui se nomme *le Ver?* Cette maladie attaque les animaux vers l'âge de deux ou trois ans. Il paroît sur les parties osseuses & principalement sur la tête une tumeur dure qui croît rapidement. Quelquefois elle suppure, & d'autres fois aussi il n'y a pas de suppuration. L'animal qui en est atteint conserve son appétit; il en est qui vivent long-tems dans cet état, mais souvent on est obligé de les tuer.

De Giessen, *le* 20 *Janvier.*

On vient de proposer dans les Annonces de Darmstadt cette question: *Lequel de ces deux objets, l'Agriculture ou le Commerce, faut-il relever le premier dans un Etat?*

C'est un fait que l'Agriculture & le Commerce sont les deux bases sur lesquelles pose la prospérité d'un Etat. Ce seroit donc aller contre les principes de la saine politique que de protéger le Commerce au préjudice de l'Agriculture, ou de favoriser l'Agriculture aux dépens du Commerce. Mais comme il ne dépend pas toujours d'un Souverain de faire refleurir en même tems & au même degré le Commerce & l'Agriculture, lorsqu'ils sont tombés en décadence, il s'agit de sçavoir par où il faut débuter. L'Observateur qui s'est chargé de répondre à cette question, pense que ce doit être par le Commerce, & il cite, pour appuyer son opinion, l'exemple du Roi de Prusse. Lorsque ce Monarque parvint au Trône, il trouva, dit-il, le Commerce & l'Agriculture dans un état de dépérissement total. Il sentit bien la nécessité de les rétablir l'un & l'autre; mais il crut qu'il étoit nécessaire de donner ses premiers soins au Commerce. L'Agriculture ne vint qu'après.

Malgré l'illustre exemple que notre Observateur s'efforce de faire valoir, il y a lieu de douter que beaucoup de personnes soient de son avis, & certainement le plus grand nombre n'auroit pas manqué, à sa place, de décider qu'en pareil cas, il faut faire passer l'Agriculture la premiere.

On se plaint ici & dans les environs, que l'éducation des abeilles est trop négligée, quoique le pays y soit très-propre, soit par la qualité des plantes qui y croissent, soit par les facilités qu'il présente pour le débit des productions qui résultent du travail de ces utiles insec-

tes. Il feroit à defirer qu'on s'appliquât à trouver les moyens de faire naître parmi nos Payfans le defir de cultiver cette branche d'Induftrie.

DE HANAW, *le 21 Janvier.*

Nous apprenons que M. Hoelker a inoculé, avec le plus heureux fuccès, un affez grand nombre d'enfans de Biedenkopf qui tous ont été parfaitement rétablis en fort peu de tems, au lieu qu'à Nidda, où l'on n'a pas ufé de la même précaution, il en a péri beaucoup qui ont été emportés par la petite vérole naturelle. Les enfans inoculés par M. Hoelker n'ont pas été enfermés ; on les a laiffés expofés au grand air & on leur a permis d'aller & de venir comme ils ont voulu. Parmi plus de cent jeunes fujets que ce Praticien a operés, il n'y en a eu que fix qui ont été préparés, & l'on n'a remarqué aucune différence entre eux & les autres. M. Hoelker a effayé de traiter plufieurs enfans attaqués naturellement de la petite vérole, de la même maniere qu'il traite ceux qui fubiffent l'inoculation, & cette méthode lui a très-bien réuffi.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 6 Janvier.*

A deux lieues de Valence, il y a un très-beau Village dont prefque tous les Habitans font Potiers & fabriquent une efpece de fayance couleur de cuivre. Elle eft à l'ufage des Laboureurs & fait l'ornement de leurs maifons. Ces Ouvriers la compofent avec une terre argilleufe qui eft très-belle. Les uftenfiles faits de cette terre, font luifants & à très-bon marché. Cette fayance n'eft pourtant pas la plus eftimée du Royaume de Valence. On donne la préférence à celle qui fort de la Manufacture que M. le Comte d'Arenda a établi à Alcora. Cette derniere ne le céde en rien aux fayances les plus renommées de l'Europe. Elle l'emporte fur le plus grand nombre par la finefe de la pâte, le brillant du vernis, & par l'élégance des formes. Elle auroit toute la perfection qu'on peut defirer, fi elle ne fe fendilloit pas & fi le vernis ne s'éclatoit pas fi aifément.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE MONTPELLIER, *le 20 Janvier.*

RESULTAT des Obfervations météorologiques & agronomiques, faites dans les environs de Montpellier pendant l'année 1777, par M. Mourgue, Membre de la Société Royale des Sciences de Montpellier, de celle d'Agriculture de Lyon, Honoraire de la Société Economique de Berne.

Les vents de mer ont dominé : leur influence fur l'état de l'Atmofphere a été bien marquée ; ce font ces vents qui nous ont valu pendant fi long-tems des jours humides & nébuleux. Les vents ont changé de direction beaucoup plus fouvent, depuis midi jufqu'à minuit, que depuis minuit jufqu'à midi.

Depuis que j'obferve, je n'ai jamais vu moins de jours féreins que pendant cette année. Il y a eu 92 jours féreins, 273 jours nébuleux, y compris 98 jours plus ou moins pluvieux. Nous n'avons prefque pas eu de neige.

Il eft tombé 33 pouces ¼ de ligne d'eau de pluie. Cette année peut être confidérée comme très-humide, non-feulement parce qu'il y a eu environ 5 p. d'eau de plus qu'il n'a coutume d'en tomber ici année commune, mais encore plus à caufe des brouillards épais que nous avons effuyés & de l'humidité de l'air qui a duré longtems ; ce qui a donné une quantité d'eau qu'on ne peut aprécier, mais qui n'en a été ni moins réelle ni moins confidérale. La pluie a eu lieu plus fouvent pendant les foirées que pendant les matinées : cette différence n'a pas été auffi grande que celle qui s'eft fait remarquer dans les changemens de vents.

Les chaleurs n'ont pas été fortes. Le thermometre n'eft monté qu'à 27 deg. ½ & encore n'a-t-il été que deux fois à ce point d'élévation, fçavoir le 16 Juillet & le 17 Août. Le printems & l'automne, & fur-tout les mois de Mars & de Novembre, ont été plus chauds qu'ils ne le font ordinairement.

Le froid a été moderé. Les premiers jours de Janvier ont été les feuls froids de l'année. Le thermometre n'eft def-

cendu qu'à 3 deg. ¼ au-dessous du point de congélation, & cela en trois différentes fois, les 3, 7 & 10 Janvier.

La gelée tardive des 6 & 7 Avril a occasionné plus de dommages que ne pourroient en avoir causé les froids les plus vifs qui se font sentir dans nos climats.

Le barometre n'a éprouvé des variations bien considérables que pendant le cours de Décembre : il s'est soutenu des mois entiers au même point, à très-peu de lignes près. La plus grande élévation du mercure a été à 28 pouc. 6 l. ½ le 11 Déc. par un tems froid & très-beau, vent *Nord* frais : c'est le plus haut degré auquel je l'aye jamais observé ; je ne l'avois pas encore vu au-dessus de 28 pouc. 6 lig. La moindre élévation a été 27 pouces 3 lignes, le 30 Décembre, par un tems froid & pluvieux, vent *Est*. Variation extrême 15 lig. ½.

Jamais tems n'a été plus propice à la végétation que les trois premiers mois de cette année. Le mois d'Avril ne lui auroit pas été défavorable, sans les fâcheuses journées du 6 & du 7. Les bleds & tous les grains étoient superbes en herbe & promettoient beaucoup ; mais les tems constamment nébuleux, humides & frais du mois de Mai firent bientôt évanouir ces belles apparences. Il faut aux grains du soleil & de la chaleur à mesure qu'ils approchent de la maturité. Cette végétation continue & entretenue par une humidité constante, a toujours produit les plus mauvais effets sur nos récoltes, & c'est un fait dont nous avons eu cette année la triste expérience. Dès le mois de Mai tout dépérit, & nous eumes un signe presque certain d'une mauvaise récolte dans la lenteur avec laquelle les épis sortoient du fourreau & fleurissoient. Il est nécessaire que ces deux opérations se fassent rapidement dans les plantes graminées. Si ces plantes sont plus de quarante-huit heures à se développer & à fleurir, on a lieu de craindre que les grains ne mûrissent pas également. J'ai vu cette année des champs où les épis ont mis dix & douze jours à sortir successivement du fourreau & à entrer en fleur. Aussi avons-nous vu qu'au tems de la moisson les épis étoient inégalement mûrs ; d'où il est arrivé que plusieurs se sont trouvés totalement vuides, d'autres n'ont rendu qu'un grain retrait & à demi-nourri. En général on regarde la récolte des bleds de cette année comme une des plus mauvaises dans le Bas-Languedoc.

Les seigles n'ont pas été malheureux : l'épi montant & la fleuraison se faisant plutôt, ils ont rencontré le moment favorable à la végétation. Les avoines qui avoient été très-belles en herbe & qui s'étoient bien présentées jusqu'au moment où on les a coupées, n'ont cependant rendu qu'un grain léger & peu nourri ; il en a été de même des orges & des vesces.

Les fourrages ont infiniment mieux réussi, & cette récolte peut être regardée comme une des meilleures, quoiqu'il se soit perdu quelques fourrages des plus printaniers, parce qu'on n'a pu ni les faner, ni les serrer à propos. Tel a été le sort de la premiere coupe de la luserne. On a été plus heureux pour les autres coupes, elles ont donné beaucoup & de très-bon fourrage : on en a fait six, mais celle du mois d'Août a peu fourni;

Les esparcettes ont beaucoup rendu. les prés hauts ont fourni du foin de la meilleur qualité ; les prés bas & marécageux ont donné une prodigieuse quantité de fourrage, mais il étoit très-grossier.

Les tems favorables du mois de Mars avoient fait profiter le mûrier : la feuille étoit totalement développée, lorsque les gelées des 6 & 7 Avril la surprirent ; elle fut brûlée & devint noire & friable comme si on l'eût passée au four. L'aspect des mûriers dans cet état ne peut être mieux représenté qu'en disant qu'ils paroissoient avoir été couverts de suie. Cet arbre a infiniment moins souffert partout ailleurs que dans le voisinage de cette Ville où l'on a été obligé d'abandonner, faute d'aliment, les vers à soie qu'on avoit mis à éclorre. Ils ont mal réussi par-tout & la récolte des cocons peut être comptée pour une des plus mauvaises qu'on ait faites depuis long-tems.

La vigne avoit fait les plus grands progrès de très-bonne heure : elle étoit on ne peut pas plus avancée dès les premiers jours d'Avril ; mais la gelée du 6 & plus encore la gelée blanche du 7 du même mois la ruinerent totalement dans

les environs de cette Ville : la *bourre* * devint jaune, seche & friable : tout ce qui avoit *bourré* fut perdu. Les vignobles du Diocèse d'Agde souffrirent un peu moins, ceux de la Vaunage moins encore. Les tems assez avantageux qui ont regné jusqu'au mois d'Août ont favorisé la vigne : elle a jetté beaucoup de bois, mais peu de raisin. Les especes plus tardives, qui n'avoient pas poussé & développé la *bourre* avant ces gelées, ont réussi. La sécheresse du mois d'Août tout entier, & celle d'une grande partie du mois suivant, commençoient à faire souffrir le raisin, mais la pluie du 23 Septembre fit le plus grand bien aux vignes : cependant le vin qui en est résulté est en général un peu verd. C'est l'effet ordinaire des pluies qui arrivent presqu'au moment de la maturité : elles fournissent un nouveau suc aqueux qui n'a pas le tems de subir l'élaboration nécessaire pour se convertir en moût parfait. La récolte du vin a été des plus mauvaises dans les environs de cette Ville ; très-médiocre dans le Bas-Languedoc, quoiqu'assez passable dans la Vaunage. A un peu de verdeur près, les vins sont de très-bonne qualité. Les muscats ont été peu abondans, mais la qualité en est excellente : on les avoit presque tous vendangés avant la pluie du 23 Septembre.

L'olivier a prosperé. On a trouvé que les olives ne rendoient pas beaucoup : cependant on doit mettre cette récolte au nombre des meilleures. L'huile en est excellente.

Nous avons recueilli peu de fruits : des especes entieres ont totalement manqué. Ceux des fruits à noyau qui étoient noués avant les 6 & 7 Avril ont prosperé : tout ce qui n'étoit pas encore noué à cette époque désastreuse a péri.

On a perdu quelques bêtes à laine pendant l'été ; elles pissoient le sang : d'ailleurs les troupeaux ont été en bon état, les pâturages ayant été bien fournis d'herbe. Les chaumes ont peu jetté d'herbe avant l'autome ; celle qui est survenue depuis les pluies d'Octobre n'étant pas assez nourrie ni assez forte lors des fréquentes gelées blanches qui sont survenues, a été fanée & n'a pas beaucoup fourni au pâcage d'hiver. Les agneaux venus à la fin de 1776 ont réussi. Les brebis ont agnelé à force vers le 20 Décembre. Les agneaux sont beaux & s'annoncent bien. Il y a eu beaucoup d'avortemens parmi les brebis depuis le milieu du mois de Novembre. Les laines ont été belles : on les a très-bien vendues : elles ont beaucoup rendu au lavage.

Les semailles ont été arrierées & fort dérangées par les longues pluies d'automne ; la majeure partie des champs ensemencés avoit à peine levé à la fin de l'année. J'ai pourtant observé que le germe n'a pas souffert. Les premieres semailles ont parfaitement bien levé & se sont maintenues très-belles.

Nous avons eu beaucoup de cailles dès le 15 Avril & au mois de Septembre : elles étoient fort grasses.

Les hirondelles ont paru & sont reparties comme de coutume, sans aucune circonstance digne d'être remarquée.

Les bisets & les grues sont revenus dès les premiers jours de Mars, en très-grande quantité & presque tous à la fois, en dirigeant leur course de l'Ouest à l'Est ; ce qui paroit indiquer que le printems a été aussi avancé dans le lieu de leur retraite d'hiver qu'il l'a été dans nos climats. A la fin de Septembre & au commencement d'Octobre ils ont repassé en très-grande quantité de l'Est à l'Ouest ; ce qui indique encore que le lieu de leur séjour d'été, dans les Alpes, a été couvert de neige de bonne heure.

Point de maladies remarquables. Peu d'accès de fievre parmi les Habitans de nos Côtes ; ce qui est à noter, car une ancienne tradition, autorisée par l'expérience, porte qu'on doit s'attendre à des accès de fievre & à d'autres maladies dans nos plaines basses, lorsque le printems & sur-tout les mois de Mai & de Juin, ont été humides, pluvieux & accompagnés de fréquens brouillards.

DE DUNKERQUE, *le 31 Janvier.*

ETAT général du produit de la Pêche de la Morue & du Hareng à Dunkerque en 1776.

Morue d'Hitlande.

	l.	s.	d.
1222 $\frac{3}{8}$ tonnes de morue pacquées, à 70 l. la tonne, font	85566	5	

* *On appelle* bourre *ces bourgeons cotonneux qui paroissent les premiers lorsque la vigne commence à pousser.*

	l.	s.	d.
1129 pots d'huile de morue, claire, à 35 s. le pot, font	1975	15	
1017 pots, pied d'huile, 5 s. 6 d. le pot, font . .	279	13	6
Total.	87821	13	6

Morue d'Islande.

10892 $\frac{1}{8}$ tonnes pacquées à 56 l. la tonne, font . .	609959		
11714 pots d'huile claire, à 35 s. le pot, font .	20499	10	
9125 pots, pied d'huile, à 5 s. 6 d. le pot, font . .	2509	7	6
Total.	632967	17	6

Morue de Terre-Neuve.

1771 $\frac{1}{4}$ tonnes pacquées, à 52 l. la tonne, font. .	92131		
830 pots d'huile claire, à 35 s. le pot, font . .	1452	10	
750 pots, pied d'huile, à 5 s. 6 d. le pot, font .	206	15	
Total.	93789	15	

Hareng d'Eté.

489 $\frac{9}{16}$ tonnes de harengs pecqs, à 45 l. la tonne, font.	22030	6	3

Hareng d'Hiver.

3078 $\frac{1}{4}$ tonnes de harengs blancs, à 48 liv. la tonne, font	147756		
181 $\frac{1}{4}$ tonnes de harengs forets, à 45 liv. la tonne, font	8178	15	
On a pêché du hareng frais, pour la somme de.	9466	13	11
Total.	165401	8	11
Total général du produit de ladite Pêche . .	1002011	1	2

DE PARIS, *le 5 Février.*

DESCRIPTION d'un moyen très-ingénieux pour déterminer la poussée latérale des plate-bandes architravées par une seule expérience. Extrait des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne, sur les Arts utiles & agréables.

Lorsque j'ai fait connoître une Machine très-simple pour déterminer la poussée latérale des différentes especes de voutes *, je desirois que l'on pût imaginer en faveur des Ouvriers & des Artisans divers moyens pour leur démontrer méchaniquement les principales vérités de la Géométrie & de la Science des Machines dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs Professions. Mussembroeck, copié par feu M. l'Abbé Nollet dans ses Leçons de Physique Expérimentale, & Leupolds de Planitz, dans son vaste Recueil de Machines décrites en Allemand, avoient senti l'utilité de ces démonstrations méchaniques, & ont même joint l'exemple au précepte dans leurs Ouvrages. Cependant aucun d'eux n'avoit imaginé de résoudre organiquement le problême que je viens d'énoncer. Je crois l'avoir résolu le premier quant à la partie des voutes, mais il restoit celle des plate-bandes architravées sur laquelle je m'étois peu étendu. Un jeune Mathématicien de Paris, qui donne les plus grandes espérances & qui est déjà connu avantageusement par un bon nombre d'Eleves qu'il a déjà formés pour le Corps du Génie, & qui y ont été reçus, a imaginé le moyen que je vais décrire pour completter cette solution.

Il suppose un plateau de bois de chêne d'environ deux ou trois pieds de long sur quinze pouces de large, & un bon pouce ou quinze lignes d'épaisseur. Ce plateau est divisé en deux parties égales dans le sens de sa longueur par deux fentes qui sont sur la même ligne, mais séparées seulement d'environ un bon pouce de bois.

Sous chacune de ces deux fentes est une canelure d'environ six lignes de profondeur, laquelle est fermée par ses deux bouts par une petite plaque de cuivre, qui n'excéde point l'épaisseur du plateau, mais elle affleure toutes celles de

ſes faces qu'elle touche. On loge dans cette cannelure une verge d'acier qui traverſe le petit maſſif de bois qui eſt entre les deux fentes & va enſuite s'appuyer d'un côté dans une ouverture circulaire pratiquée dans une des plaques de cuivre ; quant à l'autre extrémité de cette même verge, elle traverſe la ſeconde plaque de cuivre & ſe termine enſuite par une groſſe olive ou par un ſimple bouton.

Chaque partie de cette verge eſt couverte d'un filet ou pas de vis qui va en ſens contraire, c'eſt-à-dire que ſi on enfiloit deux anneaux, le premier ſur une partie de cette verge, le ſecond ſur l'autre, ces anneaux iroient en s'éloignant ou en ſe rapprochant l'un de l'autre ſelon le ſens où l'on feroit tourner la verge, au lieu de ſe ſuivre, comme cela arriveroit, ſi les pas de vis étoient tous dans le même ſens.

On fera entrer dans chacune de ces fentes un tenon pratiqué ſous la baze de deux piliers quarrés de bois, ayant environ un pied de haut ſur un pouce & demi d'équarriſſage. On viſſera ſous chaque tenon la queue d'un collet en écrou par lequel on fera paſſer la verge de fer dont les deux moitiés ſont couvertes d'un pas de vis qui marche en ſens contraire.

Cette diſpoſition doit être telle qu'en faiſant tourner cette verge les deux piliers qu'on ſuppoſe d'abord ſe toucher vers le milieu du plateau puiſſent s'en écarter à volonté & ſe rapprocher enſuite juſqu'au point milieu d'où ils étoient partis.

On fixera encore contre chacune des deux faces des piliers qui regardent les bouts du plateau qui porte cette Machine deux pieces de fer recourbées d'environ trois pouces vers le haut, & continuant enſuite en ligne droite, pour ſe terminer par une fourche dont les branches forment deux collets horizontaux. On fera paſſer par ces collets l'axe d'une petite romaine ordinaire dont le plus petit bras ſera de la forme ſuivante. (Nous la ſuppoſerons horizontalement placée & à une petite diſtance du point d'appui de la romaine). Ce petit bras ſe coudera d'équerre vers le bas à un ou deux pouces de cet endroit & ſe *recoudra* de nouveau à angle droit, & ſe terminera par un empattement formant une eſpece de petit quarré.

On aura enſuite deux petits piliers mobiles terminés chacun par un tenon & moins hauts que ceux qui ſont adhérens à la Machine de l'epaiſſeur d'un petit linteau ou régle deſtinée à ſupporter les claveaux ſur leſquels on voudra faire l'expérience. Voilà toute la Machine dont on ſe ſert de la maniere ſuivante.

On place les tenons des deux piliers mobiles dans les deux fentes, après en avoir écarté les deux piliers *adhérens*. On poſe ſur ces piliers mobiles un linteau ſur lequel on met les claveaux de la plate-bande architravée dont on veut déterminer la pouſſée latérale ; les deux derniers claveaux dont la coupe verticale doit être un trapeze, poſeront ſur les piliers *adhérens* & ſeront retenus par la peſanteur du poids des deux romaines aidées d'un bras de levier plus ou moins long. Or la ſomme de ces deux efforts exprimera la valeur de la pouſſée latérale de ladite plate-bande. Celle-ci égalera à peu près la peſanteur totale des claveaux. Si l'on met un ceintre ſur le linteau & qu'on range des vouſſoirs ſur ce ceintre de maniere qu'ils ne puiſſent y être ſoutenus que par la preſſion des poids des romaines, la ſomme des efforts de ces derniers pris au moment où les vouſſoirs s'écarteroient ſi l'on avançoit tant ſoit peu ces poids vers le point d'appui de cette eſpece de balance, indiquera la pouſſée latérale de ces voutes. On verra par-là que la voute tiers-point pouſſe moins que la voute plein-ceintre, & que celle-ci pouſſe beaucoup moins que la voute ſurbaiſſée.

Note relative au morceau précédent.

* Cette Machine qui eſt de l'invention de M. Pingeron, a été décrite dans pluſieurs Ouvrages périodiques, dans le tems où elle fut trouvée. On peut y déterminer avec la plus grande exactitude la pouſſée de toutes les eſpeces de voutes & même des plate-bandes architravées. Cependant la Machine qu'on décrit aujourd'hui vaut mieux pour ce dernier objet.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 4 Février 1778, au Samedi 7 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 18, 20, 22 à 23 livres; le seigle, de 9 liv. 10 s., 10 l. à 10 l. 5 s. l'orge, de 8 l. 10 s., 9 s. 5 s. à 9 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 22 à 24 liv.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s. à 11 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 10 à 10 l. 5 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 4 Février 1778 au Samedi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 16, 17 à 18 liv.; *idem* à la Grêve, de 18, 19, 20 à 20 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 7 Fév. 1778, de 54 à 55 liv.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Février 1778.

Or de Portug. à	724 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à	720			
Du Pérou à	712			
Les guinées à	722	5		
Ducats à	98	6		*once.*
Or fin à 23 karats 31 32	100			
Or à 20 karats à	84	2		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	53	5		
Piastres à	50	4		

Changes de Paris du 7 Février 1778.

Amsterdam	53 $\frac{1}{8}$
Londres	31 $\frac{1}{2}$ à 9 16e.
Hambourg	190 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 4
Cadix	15 3
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Rois*	$\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{2}$ p. 8

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1778.	*Jeudi* 5.	*Vendredi* 6.	*Samedi* 7.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1810 7 $\frac{1}{2}$ . . .	1800 1795 90 85 (75 80	1775 60 55 50 (40
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	255	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	77	76 . . . . .
Emprunt O&. .	408	408	400 . . . .
Rescriptions . .	11 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ 12 11 $\frac{3}{4}$ 12	12 $\frac{1}{2}$ 12 12 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ (13 $\frac{1}{2}$ 13 12 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$	14 15 61 . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	2 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$ . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. $\frac{8}{8}$ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six pr[illegible] mois 1777.

Du Merc. 4 Fév. 1778. *Messieurs*		Du Jeudi 5. *Messieurs*		Du Vendredi [illegible] *Messieurs*
Boutray.... pp[lles].	M.	Deschapelles. v[res].	t. l.	Boscheron.. pp[lles].
Viageres.....	M.	Perpétuelles..	t. l.	Viageres....
Tontine.....	M.	De S. Janvier v[res].	S.	Peinchein .... v[res].
Cochin..... pp[lles].	L.			Perpétuelles.
Radix..... pp[lles].	M.	*Six derniers mois* 1777.		Patu..... pp[lles].
Viageres	M.			Viageres....
Defrance .. Viag.	L.	Decourmont pp[lles].	C.	Rouillard... pp[lles].
Perpétuelles..	L.	Viageres.....	A.	Viageres....
Gauthier..... v[res].	M.	Alissant. Viag.....	C.	
Perpétuelles.	M.	Perpétuelles.	C.	*Six derniers mois* 1[illegible]
.....		Nau ..... pp[lles].	C.	
.....		Viageres.....	C.	Lempereur. pp[lles].
.....		Tontine	C.	Viageres....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem[illegible] de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D[illegible] Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Jo[illegible] d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécr[illegible] des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 26 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SIRIE.

D'ALEP, *le 7 Octobre*,

UN Capitaine François retournant d'Alep à Alexandrette, a été attaqué entre Antioche & le Kan-Karamont par une trentaine de Turcomans-Bektachlus armés & bien montés, qui l'ont entierement dépouillé. Les effets dont il étoit chargé sont évalués environ 3000 piastres. Aussi-tôt que le Consul de France en a été informé, il a fait auprès du Gouvernement d'Alep, du Vaivode d'Antioche, du Commandant du Kan-Karamont & d'Abdurahman, Pacha du Baylam, les démarches nécessaires pour faire rendre ce vol.

ITALIE.

DE ROME, *le 6 Décembre*.

Le 9 du mois dernier, nous perdimes le fameux Piraneze qui réunissoit aux talens d'un grand Architecte celui d'un très-habile Graveur. Dans le grand nombre des Ouvrages que ce célebre Artiste a publiés, on admire sur-tout la belle collection des Antiquités Romaines qui forment maintenant plusieurs volumes, & dont les Souverains Pontifes sont dans l'usage de faire présent aux Princes qui viennent observer les raretés de cette Capitale. Le Piraneze étoit Vénitien. Clément XIII. dont il étoit le Compatriote, le traitoit avec distinction; il lui fit même l'honneur de lui donner de ses propres mains la Croix de Vertu.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 9 Décembre*.

Les Séances de notre Parlement sont très-orageuses & très-intéressantes. Ceux du Parti de l'opposition y tiennent contre les Ministres des discours pleins de hardiesse, dans lesquels ils se plaisent à peindre l'état fâcheux où se trouvent nos affaires, tandis que d'un autre côté ils relevent, avec éclat, la puissance de la France & les avantages qu'elle a sur nous. Ils affectent de nous donner une idée formidable de sa Marine & des ressources qu'elle trouve dans cet esprit de sagesse & d'économie qui préside maintenant à l'administration de ses Finances. C'est ce qu'on va voir ici par quelques fragmens que nous allons détacher de ces harangues vraiment remarquables.

Dans l'Assemblée de la Chambre des Pairs, du 4 Décembre, le Marquis de Rockingham, un des plus vigoureux Athletes du Parti de l'opposition, après avoir détaillé les dangers auxquels sont exposées nos Possessions en Amérique, s'exprima ainsi : » C'est-là, dit-il, qu'on » peut impunément nous porter des coups » décisifs & irréparables : les planta- » tions une fois détruites, le seront pour

» jamais : le tems ne remplacera pas dans » une longue succession de siecles les » cannes de sucre qu'une main ennemie » aura arrachées, les moulins qu'elle » aura détruits, les Negres qui auront » été transportés. Or, à l'exception de » la Jamaïque, dont j'ai entendu dire » (dans la Chambre des Communes) » qu'en cas d'attaque, l'unique ressource » des Habitans seroit de se retirer sur les » montagnes bleues & de s'y défendre, » en s'assurant d'un défilé ; aveu qui fait » assez connoître combien la Jamaïque » elle-même est exposée ; à cette excep- » tion, dis-je, toutes nos autres Isles » sont notoirement destituées de toute » espece de défense ».

Le Comte de Suffolk, en répondant au discours véhément du Marquis, ne put s'empêcher de reconnoître la position avantageuse de la France ; il s'en fit même un moyen pour démontrer la nécessité d'employer contre les Américains les voies de rigueur dont ils ont été menacés dans le Manifeste qu'ont publié les Commissaires du Roi, en quittant l'Amérique où ils avoient été envoyés pour négocier une reconciliation entre les Colonies & la Mere-Patrie. » La situation de la France, dit » le Comte, n'est plus ce qu'elle a été » depuis le commencement de ce siecle; » cette Monarchie a changé de systême, » & au lieu de tenir sur pied de nom- » breuses Armées, elle a donné son at- » tention entiere à sa Marine ; aujour- » d'hui elle nous dispute l'Empire des » mers : cette circonstance unie à celle » de la révolte de nos Colonies, for- » ment une époque nouvelle dont les » Annales de l'Angleterre ne fournis- » sent point d'exemple. La France & » l'Amérique, aujourd'hui alliées, doi- » vent être considerées comme ne for- » mant qu'un seul & même ennemi. » L'objet de cette Alliance est on ne » peut pas plus alarmant, parce qu'il » ne tend à rien moins qu'à notre des- » truction absolue ; il s'agit, du moins » en projet, de nous enlever nos Pos- » sessions éloignées, de nous ôter l'em- » pire de l'Océan, & d'élever la France » sur nos ruines. Il est donc dans les prin- » cipes de la saine politique, dans ceux » de la conservation personnelle, en se » conformant aux loix de la guerre, » telles qu'elles sont établies entre des » Puissances Belligerantes, de faire tout » ce qui est en notre pouvoir pour ren- » dre l'influence de l'Amérique sur les » événemens de la guerre actuelle, aussi » peu considérables que ces loix établies » peuvent le permettre ; ou, pour » nous servir des expressions mêmes du » Manifeste, de rendre l'Amérique le » moins utile possible à la France ; en » un mot, de prendre toutes les mesu- » res permises par le droit des gens, » pour priver la France des ressources, » que sans cette précaution, elle pour- » roit tirer de nos Sujets révoltés ».

Dans la Séance du sept, le Lord Richmond, après avoir fait une peinture affligeante de l'état de détresse où se trouvent & la Finance & le Commerce en Angleterre, fit voir que la situation de la France est bien differente. Quelle difference aussi dans l'Administration des deux Nations !

Ce que je serois curieux de sçavoir, c'est, disoit-il, où l'on prendra l'argent nécessaire pour continuer en Amérique une guerre qui coûte déjà 33 millions sterl. à la Nation, qui chaque année, tant qu'on la continuera, nous coûtera 8 à 9 millions de plus..... » Il me paroît » assez notoire, continue le Lord Rich- » mond, n'en jugea-t-on que par la quan- » tité des banqueroutes qui se décla- » rent tous les jours, que l'argent est » si rare qu'on ne peut s'en procurer à » quelque prix que ce soit ; en un mot, je » ne vois rien autour de nous qui n'in- » dique un Commerce déclinannt rapi- » dement, un crédit dépérissant à vue » d'œil : il n'en est pas de même de la » France, je suis fâché de le dire ; il » s'en faut beaucoup que la France soit » réduite à ces extrêmités ; j'ai vu ces » jours-ci un Edit publié le mois der- » nier, enregistré au Parlement de Pa- » ris, & dont la teneur, il faut l'avouer, » est d'une nature bien alarmante ; je » l'ai traduit en Anglois, & je vais vous » en faire la lecture ».

Le Lord Richmond lut alors sa traduction de l'*Edit du Roi de France, portant création de quatre millions de rentes viageres*, ensuite il continua à peu près en ces termes :

» Voilà, Mylords, voilà ce qui s'ap- » pelle une opération de Finance. Voilà » un emprunt fait d'après les principes de

» cet homme véritablement honnête, le » Docteur *Price* qui a démontré que l'em» prunt le plus avantageux à celui qui le » fait, est en rentes viageres; il est pos» sible que les Lords de l'autre côté de » la Chambre (qui ne sont pas de l'op» position) alléguent & réussissent à faire » croire un instant que cet Edit est pure » gasconade Françoise, que son objet » est de fasciner les yeux des Sujets & » d'en imposer aux Ennemis par une su» percherie; mais je vous proteste, My» lords, que cet Edit est trop solemnel, » trop revêtu des formes usitées, trop » authentique enfin, pour donner lieu » au doute le plus léger sur la réalité » de son énoncé. Au surplus, si l'on vou» loit à toutes forces le regarder com» me un étalage affecté d'économie qui » n'existeroit pas, je défie les Ministres » de France, je défie ceux de toutes » les Nations de la terre d'égaler en » *supercheries politiques* le premier Lord » du Trésor d'Angleterre; tout le monde » sçait que ce noble Lord se fait une af» faire essentielle de payer précisément » & exclusivement tout ce dont le paie» ment ne peut être differé, & de lais» ser tout le reste en arriere; ensorte que » ses comptes, au premier coup d'œil, » ont l'apparence de l'honnêteté, quel» que opposé que puisse être à cette ap» parence ce qui reste caché derriere le » rideau... Quelle difference en France! » J'ai eu l'honneur de dîner avec M. » *Necker* avant qu'il fût Ministre & de» puis; j'ai trouvé en lui un homme d'un » sens étonnant: en changeant de situa» tion, il n'a rien changé dans sa dé» pense, & à cet égard on ne remarque » point de difference entre l'homme pri» vé & l'homme public ».

Le Lord, après avoir ajouté encore d'autres traits à ce portrait si ressemblant, de l'aveu de tout le monde; après avoir loué le noble désintéressement avec lequel M. Necker a refusé les émolumens attachés à sa Place, s'écrie:

» Exemple frappant de désintéresse» ment aussi rare qu'utile à l'Etat qu'il » sert; les avantages que le Ministre » tire de sa conduite à cet égard sont » infinis: il met un frein à la rapacité » des autres, en se trouvant en état de » pouvoir leur prouver par son propre » exemple, la nécessité de l'économie » dans toutes les branches du service » public. Lord North est-il à même » d'en faire autant? Si remarquant que » tel Intéressé dans les affaires, a des pro» fits trop énormes, il s'avisoit de vouloir » les réduire, l'Intéressé ne lui répondroit» il pas avec une propriété singuliere: vous » raisonnez très-bien, je reconnois que » ce que vous dites est juste, & pour » réduire moi-même mes profits, je » n'attends que votre exemple: renon» cez aux revenus que vous tirez de » vos Places diverses, de votre survi» vance &c. &c. &c., je renoncerai sur » le champ aux minces avantages que » je reçois du Gouvernement. Quelle » figure feroit le noble Lord qui est à » la tête du Trésor, si on lui faisoit une » pareille réponse? En général il est tems » que l'on songe enfin à former un systê» me d'économie, & c'est au Roi qu'il » convient d'en donner le premier exem» ple ».

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 9 Décembre.*

On publia ici le 24 du mois dernier la liste des vaisseaux de guerre qui doivent accompagner les vaisseaux Marchands. Les premiers convois partiront dans le courant de ce mois, l'un pour les Indes Occidentales, l'autre pour Lisbonne; le troisieme pour les *Ports* d'Angleterre & de France; le quatrieme mettra à la voile dans le mois de Février prochain, aussi pour la France & l'Angleterre; le cinquieme aura la même destination; le sixieme n'aura lieu que dans le mois d'Avril.

On n'est pas peu scandalisé ici de la maniere dont le Lord North, principal Ministre de Sa Majesté Britannique, a jugé à propos de nous traiter dans le discours qu'il prononça le 26 du mois dernier à la Chambre des Communes. Ce Lord voulant rassurer ses Compatriotes sur les inquiétudes que ne peut manquer de leur inspirer la dédaigneuse indifference avec laquelle la Cour de Londres a reçu nos vives réclamations au sujet des prises que les Corsaires Anglois nous ont faites, s'est permis sur notre compte cette phrase singuliere. » Les Hollan» dois, a-t-il dit, se livrent à leur cu» pidité; ils veulent voiturer par toute

» la terre, & quand il y a guerre, voilà » ce qui les expose. Il y a bien quelques » individus qui en souffrent, mais cela » ne nous menera pas à une rupture ».

Ce n'est point assez de voir notre Commerce exposé aux attentats de la violence, il faut encore qu'il soit troublé par les perfides stratagêmes de la fraude.

» Un homme, nommé Pietro Regis, » arriva le 15 Octobre dans cette Ville; » il présenta aux Négocians Aaron Ja- » cob de Prado & Fils, une Lettre de » recommandation, signée par David » Montel, Négociant de Livourne, & » accompagnée d'une lettre de change » de 50000 florins, tirée par David » Montel sur les sieurs Aaron Jacob de » Prado. Ce Pietro Regis avoit fait » parvenir en même tems & par la Poste » ordinaire, deux lettres à ces mêmes » Négocians, signées par David Mon- » tel & datées l'une du 2, & l'autre du » 9 Octobre : elles certifioient la lettre » de recommandation, & contenoient » l'avis des 50000 florins, ainsi que des » remises à faire sur des Négocians de » Gênes, de Rome & de Livourne. Ces » remises paroissoient être endossées par » David Montel sur les sieurs Aaron » Jacob de Prado. A tant de preuves » de la valeur des billets, ces Négo- » cians se déterminerent, sans balancer, » à payer les 50000 florins comptant à » Pietro Regis. On vient de découvrir » la fausseté de toutes ces lettres de » change, mais malheureusement trop » tard, pour s'emparer de cet Escroc, » qui est parti d'ici le 31 Octobre, après » avoir employé une partie de cet argent » à acheter des diamans. Les Négo- » cians, victimes de cette escroquerie, » ont promis 3000 florins à celui qui » pourra découvrir ce voleur ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Perigueux, *le 12 Décembre.*

Lettre au Rédacteur. Dans une de vos Gazettes précédentes, quelqu'un a dit, Mr, qu'il falloit mettre au nombre des causes qui contribuent davantage à la rareté des bois les incendies qui arrivent dans les forêts. C'est pour remédier à cet abus qui malheureusement n'est que trop fréquent dans notre Province, que le Parlement a défendu, par son Arrêt du 5 Septembre dernier, » à » tous Propriétaires, Pasteurs, Char- » bonniers & autres fréquentant les bois, » notamment dans la Province de Peri- » gord & Pays appellé la Double, de » mettre le feu aux bois, landes, bruye- » res ou agions, soit pour défricher, » soit pour faire venir des herbes ou » autrement, à peine de cent livres d'a- » mende & de punition corporelle con- » tre les Contrevenans ; & en cas de » contravention, enjoint aux Juges des » lieux d'en informer, & le procès être » par eux fait & parfait aux coupables, » suivant la rigueur des Ordonnances : » fait pareillement inhibition & défen- » ses à tous Propriétaires, Pasteurs & » autres, d'envoyer, conduire ou lais- » ser paître aucunes chevres, brebis, » bœufs, vaches ou autres bestiaux sur » les lieux incendiés, ni dans les bois » où il y a de jeunes arbres & essence » de chêne ; comme aussi aux Charbon- » niers d'y arracher les racines de la » brande & autres arbres pour faire du » charbon, & ce, sous les mêmes pei- » nes que dessus ; en conséquence per- » met aux Garde-Chasses des Seigneurs » des lieux, ayant serment à Justice, » de dresser procès-verbal des contra- » ventions qu'ils pourront découvrir, » qu'ils seront tenus de remettre au Pro- » cureur d'Office des lieux, auquel il » est enjoint de faire incontinent les » poursuites nécessaires ».

De Valenciennes, *le 14 Décembre.*

Les Officiers Municipaux de la Ville de Valenciennes ayant supplié la Reine d'accepter quatre pieces de baptiste de la Manufacture de leur Ville, cette Auguste Princesse a bien voulu les agréer, & a chargé M. le Prince de Tingry, Gouverneur de cette Ville, de leur en témoigner sa satisfaction. Ces pieces, soit pour le choix du fil, soit pour la perfection & la beauté du travail, peuvent être regardées comme des chef-d'œuvres dans un Art où les Manufac-

tures de Valenciennes ont acquis depuis long-tems une réputation méritée.

DE PARIS, *le 19 Décembre.*

Lettre de l'Auteur de la seule Richesse du Peuple, *en réponse à une autre qui lui a été adressée par la voie de cette Gazette.* » Les réflexions, Mr, que vous avez pris la peine de m'adresser par la Gazette d'Agriculture du 8 de ce mois, No. 98, me paroissent trop judicieuses pour que je ne les adopte pas. Je vous en fais mes remerciemens, puisque vous y combattez pour moi. Je vous les dois & je vous les fais avec d'autant plus de justice, qu'à en juger par la maniere dont vous terminez votre Lettre, j'ai lieu de croire que vous avez quelque peine à avouer mes principes sur le commerce des grains.

A la vérité ces principes, quelque jugement qu'on en porte, n'empêchent pas qu'il ne soit nécessaire de mieux cultiver, d'améliorer les terres beaucoup plus qu'on n'est dans l'usage de le faire, & pour cela d'en réduire la culture; mais combien d'hommes qui, parce qu'un systême les choque dans un ou dans quelques points, le rejettent dans toutes ses parties & le frondent loin de le faire valoir comme vous avez eu l'honnêteté de le faire? Vous avez donné, Mr, un bel exemple de droiture & d'impartialité. Je ne sçais s'il sera suivi; mais qu'il le soit ou non, il n'en est pas moins à votre honneur.

Tout ce que vous dites dans votre Lettre, du préjudice des grandes exploitations, des inconvéniens de la réunion des petites propriétés aux grands domaines, & des avantages qu'il y auroit en beaucoup d'endroits à démembrer les corps de Fermes qui bordent les Villages, tout cela est de la plus grande vérité, ainsi que le fait particulier que vous citez pour exemple & pour modele. Je puis l'attester; il existe auprès de Meauphle, Terre appartenante à M. le Comte de Meaurepas.

Il est encore très-vrai, Mr, que mon systême est des plus favorables à la culture de toutes les terres, & par conséquent aux défrichemens. Les raisons que vous en donnez sont sans replique; mais cela ne fût-il pas, comme cela est, il n'en seroit pas moins certain que l'abondance, produite par la diminution des frais de cultivation, est au-dessus de tout. Eh! que serviroit que toutes nos terres fussent cultivées, si elles l'étoient mal, & si le pauvre & l'homme mal-aisé ne pouvoient en goûter les fruits?

Les défrichemens, sans doute, sont très-avantageux, & personne n'en est plus persuadé que moi, pourvu qu'ils soient contenus dans de justes bornes, & qu'on n'y enveloppe pas les prés & les biens qui sont spécialement sous la protection des Loix & du Souverain, tels que les fonds communaux, les étangs & les bois. A mon avis, ces genres de biens appartiennent à toutes les générations, & celle qui existe n'en a que l'usufruit; cependant combien d'atteintes n'a-t-on pas porté, entr'autres, à la derniere espece de biens, je veux dire aux bois? Il est telle Province, comme le Languedoc, qui en manque absolument & qui en est aux expédiens pour subvenir au chauffage de ses Habitans. Voilà les abus & les maux dans lesquels entraîne souvent la manie de la cultivation universelle, & principalement de mettre tout en grains.

Je voudrois encore qu'on n'attaquât les friches vraiment friches, c'est-à-dire inutiles, qu'après avoir porté les terres actuellement en culture au plus haut point de fertilité possible. C'est, à peu près, l'avis de quelques Agriculteurs fameux, mais qui cependant n'ont pas assez senti la force, l'étendue & le prix de cette vérité.

Il me semble encore qu'il seroit à souhaiter que la plantation des bois fût encouragée, sur-tout dans les lieux qui en manquent, par des exemptions & d'une maniere toute particuliere; comme aussi que les franchises dont jouissent les défrichemens, ne fussent accordées, au moins autant qu'il seroit possible, qu'à condition de mettre un quart des terres à défricher, en prairies naturelles ou artificielles. Qu'on se représente combien il manque de bestiaux pour la nourriture de l'homme, & par conséquent combien il seroit nécessaire de les multiplier en tous genres, tant pour cet usage que pour l'accroissement & la facilité de l'Agriculture & du Commerce.

Toutes ces vues, Mr, demanderoient ſans doute à être développées ; mais vous concevez que les bornes dans leſquelles je ſuis forcé de me renfermer, ne me le permettent pas. D'ailleurs il me ſemble que, pour qui veut y refléchir & les approfondir un peu ſérieuſement, il ſuffit de les préſenter.

Trouvez bon, Mr, que je profite de l'occaſion pour prévenir une difficulté qu'on ne s'eſt pas encore aviſé de me faire, mais qui pourtant pourroit m'être faite, à faute d'autres.

J'ai dit que les terres, bien préparées & fumées au double, produiroient le double. Je l'ai dit, parce que je le crois ; mais comme d'autres qui ne le croiroient pas pourroient m'en demander la preuve, voici quelle ſeroit ma réponſe à leur difficulté.

Toutes les terres, en général, ont peu de ſucs propres ; c'eſt une vérité de fait particulierement prouvée par l'expérience rapportée à la page 15 de mon Livre, & par celle de M. Charlemagne, citée à la même page.

Dans cette derniere, la terre n'avoit reçu que deux labours très-légers, & ſi elle a donné plus que le double du produit ordinaire, il n'y en a d'autre cauſe que la quantité de l'engrais bien adapté à la qualité de la terre.

Dans la premiere expérience, les terres étoient bonnes, quoiqu'elles ne fuſſent pas du premier ordre. Le précédent Fermier *les labouroit aſſez bien* ; mais parce qu'il les fumoit très-mal, eſt-il dit, elles ne lui rapportoient que trois ou quatre ſeptiers de bled par arpent, *dans les meilleures années*, au lieu de dix qu'elles ont rapporté dans la ſuite, parce qu'elles étoient mieux travaillées & *beaucoup plus fumées*.

Qu'on peſe bien les circonſtances de cette expérience, & on ſera convaincu que l'engrais, ſoutenu d'une bonne culture, fait tout, & que ſi, dans la culture actuelle, la terre y eſt pour quelque choſe, elle y eſt pour infiniment peu ; & ſi cela eſt, je demande à mon tour pourquoi donc le double de fumier ne donneroit-il pas le double de produit ?

Je pourrois ajouter une infinité de raiſons à celle que je viens d'expoſer ; mais on peut les voir dans l'Ouvrage, aux pages 11 & ſuivantes, juſqu'à la page 18. J'y ai démontré la néceſſité de bien cultiver & de fumer au double & au triple, de maniere, ce me ſemble, à ne craindre aucune replique de la part de toutes les perſonnes qui ſe donneront la peine d'y voir & d'y bien voir. J'ai l'honneur d'être avec tous les ſentimens d'eſtime & de conſidération, Mr, votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur. L'AUTEUR *de la ſeule Richeſſe du Peuple* ».

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

Voici encore une nouvelle preuve des ſervices importans que le Public retire de l'Etabliſſement des Ecoles Vétérinaires. Nous aurions deſiré qu'on eût joint au certificat qu'on va lire un détail deſcriptif & curatif de la maladie qui en eſt l'objet.

» Nous ſouſſigné, ancien Capitaine au » Régiment de Navarre, Chevalier de » l'Ordre Royal & Militaire de Saint » Louis, certifions que le ſieur *Leroy*, » Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire » de Lyon, s'étant rendu dans la Paroiſſe de Satolas de Bonce en Dauphiné, d'après la demande qui en » avoit été faite au Directeur de ladite » Ecole, pour y traiter une maladie » épizootique regnant ſur les bêtes à » cornes, depuis l'eſpace d'un mois, » avant ſon arrivée qui a été le premier Novembre, s'eſt conduit dans » le traitement de cette maladie, d'une » maniere dont nous n'avons eu qu'à nous » louer, puiſque, dans l'eſpace d'un » mois, il a mis fin à cette maladie » meurtriere qui, avant ſon arrivée, » en avoit tué plus de quinze ; & ſur » ſoixante qu'il a trouvées malades, il » en eſt péri quatre qu'il n'a pas voulu » entreprendre, les ayant trouvées incurables ; le reſtant du nombre ci-» deſſus a été parfaitement guéri, tant » par ſon exactitude, que par les ſecours qu'il leur a procurés. En foi de » quoi je lui ai délivré le préſent pour » lui ſervir & valoir ce que de raiſon, » & l'avons ſcellé de nos Armes. Fait » à Bonce le premier Décembre 1778.

» *Signé*, DE BONCE : Et plus bas, » PELISSIER, *Curé de Satolas de* » *Bonce* ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

Il existe dans un des Jardins potagers du Château de Chantilly une vigne qui porte des raisins Suisses remarquables par leur singularité. Un Amateur, qui les a examinés cette année, en fait ainsi la description.

» Une moitié de quelques grains » étoit noire, l'autre moitié de ces mê- » mes grains étoit blanche ; quelques » grappes m'ont offert des grains dont » la peau étoit ornée de six bandes, » l'une noire, l'autre blanche alternati- » vement, & du pédicule au sommet ; » dans les grains à moitié noirs & à » moitié blancs, j'ai observé beaucoup » de bizarrerie pour la disposition de » ces teintes ; tantôt la teinte noire » s'offroit par son milieu au pédicule, » tantôt par le tiers ; d'autres présen- » toient en cet endroit la partie blan- » che, d'autres avoient la partie noire » du côté du mûr, tantôt latéralement ; » d'autres l'avoient en face du soleil. En » enfonçant une épingle seulement dans » la peau de ces grains, il en sortoit » une liqueur de la même nuance que » celle de la peau piquée, soit rouge, » soit blanche ; enfin cette vigne por- » toit des grappes à grains entierement » noirs. Le Jardinier m'a assuré qu'on » verroit les mêmes variétés de grains » sur ce cep tant que cette vigne sub- » sisteroit ».

Au reste, ce fait n'est pas sans exemple. On trouve dans le Recueil de M. l'Abbé Rozier, Avril 1776, page 293, une observation sur une grappe de raisin qui avoit été cueillie en 1775 à Sandillon, près d'Orléans, & qui offroit à peu près les mêmes variétés que celles de Chantilly. Cette remarque est de l'Auteur de la Lettre dont nous venons de donner l'Extrait. On peut la voir en entier dans le No. 328 du Journal de Paris de cette année.

II.

CENTENAIRES.

Il est mort à Skellefta, Paroisse de la Bothnie Occidentale, un homme de la Bothnie Orientale, qui étoit parvenu à l'âge de 107 ans. Il avoit épousé en 1700, une veuve qui, quelques années après, eut le malheur, par les suites malheureuses de la guerre, d'être brûlée vive dans sa propre maison, avec trois enfans qu'elle avoit. Cet homme eût subi le même sort, s'il n'eût eu le bonheur de l'éviter en se retirant dans des rochers où il demeura pendant deux années entieres sans avoir aucune habitation. Ce ne fut que trois ans après qu'il fut trouvé par un Parti Russe qui l'envoya en Russie. Il s'en échappa, traversa sur les glaces le Détroit de Finlande, & vint dans la Bothnie Occidentale, où, malgré tant de peines & de souffrances, il est parvenu à un âge aussi avancé.

Elizabeth Blanchot, Sœur Touriere des Carmelites de Grenoble, y est morte le vingt-trois Octobre dernier, âgée de 102 ans.

III.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 18 Décembre.

Le saumon, depuis 28 jusqu'à 30, 36 & 44 livres ; le turbot, depuis 24 liv. jusqu'à 25 ; la tire, depuis 40 liv. jusqu'à 45 ; la raye douce, depuis 10 jusqu'à 16 & 18 liv. ; la raye bouclée, depuis 4 jusqu'à 5 & 6 liv. ; le panier de limandes, depuis 8 liv. jusqu'à 10 ; le panier de merlans, 30 liv. ; les trois maniveaux d'éperlans, depuis 7 liv. jusqu'à 10 ; la paire de solles, depuis 6 jusqu'à 8 & 9 liv. ; le panier de flets, depuis 7 liv. jusqu'à 8 ; le panier de moules, 2 liv. 15 sous ; les huitres au panier, depuis 3 livres jusqu'à 6 liv. le cent.

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 16 Déc. 1778, au Samedi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19 20, 21 à 22 liv. ;

le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s., 10 liv. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 livres; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 5 s., 10 l. à 10 l. 10 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 16 Déc. 1778 au Samedi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 18, 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 23 Déc. 1778, de 48 à 49 l.; *id.* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Décembre 1778.

Or de Portug. à . . .	732 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	728		marc.
Du Pérou à	718		marc.
Les guinées à . . .	730		marc.
Ducats à	98	10 à 99	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101	10	once.
Or à 20 karats à . .	84	11	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	1	marc.
Piastres à	49	6	marc.

Changes de Paris du 23 Décembre 1778.

Amsterdam	53 ½ à 3 8e.
Londres	29 ¼
Hambourg	188 ¼ à 189
Madrid	15
Cadix	14 17 à 16 6
Livourne	96 ¾
Gênes	93 ¾
Lyon *Saints*	⅛ p. ⅝ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Sam. 19 Déc. 1778. *Messieurs*		Du Lundi 21. *Messieurs*	
Caron ..... vres.	J.	Thevenin .... ppltes.	J.
Perpétuelles...	J.	Viageres	J.
Despeignes.. Viag.	J.	Masson ..... ppltes.	J.
Perpétuelles..	J.	Viageres	J.
Tontine	J.	Delamotte... ppltes.	J.
Delarue... Viag...	J.	Viageres	J.
Perpétuelles...	J.	Creuzé ..... ppltes.	J.
Tontine	J	Viageres	J.
Gosley ..... ppltes.	L.	Tontine	J.
Viageres	L.	Certain ..... ppltes.	J.
Lenoir ..... ppltes.	J.	Viageres	J.
Viageres	J.	Tontine	J.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1778.	*Lundi 21.*	*Mardi 22.*	*Mercredi 23.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1757 ½	1757 ½ 60 . .	1760 57 ½ . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1135 . . . .
D°. 8es. . . .	236	236	. . . . .
D°. 25es. . . .	72.	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	379. . . . .
Rescriptions . .	18 19 18. . .	18 18 ½ 19 18 .	19 18 ½ 19 18 18 ½ (19
Bil. des Fermes.	2 ½.	4	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ll pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 8 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 16 *Novembre.*

RIEN n'eſt plus propre à faire connoître la ſituation actuelle de ce Royaume, & à donner une idée du bonheur dont nous jouiſſons maintenant, & de celui qui nous eſt préparé pour l'avenir, que le diſcours prononcé par notre Auguſte Souverain à l'ouverture de la préſente Diete. Ce diſcours eſt digne d'être dépoſé dans tous ces Ecrits publics, & de paſſer de bouche en bouche à la poſtérité. Il ne doit pas être oublié dans un Ouvrage périodique où l'on recueille avec ſoin tout ce qui peut avoir rapport au bien-être & à la félicité des Peuples. Voici donc en quels termes S. M. s'exprima.

» NOBLES &c.

Lorſque nous nous ſéparames pour la derniere fois en ce lieu, Je promis de vous convoquer de nouveau après ſix ans. Ces ſix années, depuis votre derniere Aſſemblée en Diete, ſont révolues; & outre la joie que je reſſens toujours en vous voyant, mes chers Sujets, raſſemblés devant mon Trône, je jouis aujourd'hui d'une ſatisfaction intérieure, en ce que je vous reçois ici, ſans être dans la néceſſité de vous demander du ſecours & de l'aſſiſtance pour les beſoins du Royaume. Quoique les dépenſes aient été conſidérables, & les beſoins urgens, une prudente économie m'a néanmoins permis de remettre le Royaume en bon état de défenſe & de lui rendre ſa ſplendeur.

Vous vous reſſouvenez dans quelle ſituation vous abandonnates le Royaume à mes ſoins. Par les rapports que j'ai fait dreſſer, vous pourrez juger ſi ces ſoins ont été inutiles pour rétablir la régularité & le bon ordre.

De la confiance dans les réſolutions, & une fidélité inviolable à remplir les engagemens, ont maintenu la Paix & diſſipé les nuages qui menaçoient de troubler la ſérénité du Royaume : & je vous reçois aujourd'hui en paix & en tranquillité, tandis que les autres Puiſſances de l'Europe ſont, les unes déjà en guerre ouverte, les autres occupées à s'y préparer. Je n'ai pas négligé de conſerver les anciennes alliances, qui ont lié depuis ſi long-tems ce Royaume avec ſes Alliés les plus fideles & les plus naturels; & en faiſant connoiſſance perſonnelle, j'ai raffermi les liens du ſang qui m'uniſſent à ſes voiſins les plus puiſſans. J'ai une Amie en la Perſonne d'une Princeſſe qui, apparentée de tout côté au Sang des Rois de Suede, ſe concilie l'admiration de ſon ſiecle, & ſe prépare la vénération de la Poſtérité.

Ce repos, cette tranquillité n'eſt pas cependant mon ouvrage à Moi ſeul : Vous, Meſſieurs, & vos Concitoyens reſtés aujourd'hui chez eux, y avez contribué beaucoup par votre union,

votre respect pour les Loix, votre obéissance aux ordres que je vous avois prescrits pour votre propre bien-être, pour le bonheur de la Patrie : Et ce ne m'est pas une petite satisfaction, que la Suede donne à présent par sa concorde, par sa vénération pour la Législation, un exemple aussi glorieux aux yeux de toute l'Europe, que l'étoient peu les sentimens qu'elle y excitoit autrefois, helas ! par ses dissensions domestiques & ses désordres.

Si j'ai pris à cœur le maintien de la considération du Royaume dans l'Etranger, son amélioration intérieure n'a pas exigé moins de sollicitude. L'avancement de la Justice a été le premier objet de mes soins ; j'ai cherché à la maintenir autant par la sévérité que par la douceur. De nouveaux Tribunaux ont été érigés où les anciens n'étoient pas suffisans ; les anciens ont été redressés lorsqu'ils s'étoient écartés des Loix. L'économie intérieure a été améliorée, en encourageant les établissemens actuels, & en en créant de nouveaux. Là où les Gouvernemens étoient trop étendus, on les a partagés. L'on a ouvert des canaux ; ceux qui existoient déjà ont été remis en état, & d'autres ont été ou déjà commencés effectivement, ou rédigés en projets. L'Agriculture va en croissant ; & tandis que la terre paroissoit refuser ses fruits durant votre derniere Assemblée, la Providence a néanmoins témoigné sa bonté à ce Royaume d'une maniere signalée ; & il seroit difficile de trouver d'exemple d'une récolte aussi constamment riche & abondante que celle de ces dernieres années.

Par les rapports, que vos Députés vous communiqueront dans vos bans respectifs, & par ce que vous apprendront vos Confreres du Comité, vous verrez qu'il a été fait des améliorations aussi grandes que salutaires dans la partie économique. Ce n'est pas Moi seul qui y ai cooperé. Les hommes que j'ai employés pour ces travaux pénibles, ont mérité, par leurs sages délibérations & leur application infatiguable, la reconnoissance autant de leurs Concitoyens que de la Postérité.

L'on n'a pas perdu de vue les forces de terre & de mer ; & vous trouverez des améliorations remarquables, aussi dans cette partie.

Si tous les défauts n'ont pu être corrigés dans un si court espace de tems, s'il reste encore beaucoup à faire, souvenez-vous, Messieurs, que les *Rois sont hommes*, & qu'il n'y a que le tems seul qui puisse guérir les plaies qu'il a faites lui-même.

Vous trouvez ma Maison augmentée d'une Princesse, qui en fait un des plus grands ornemens, qui descend, comme moi, du Grand Gustave-Vasa, & qui, quoique née Etrangere, est devenue néanmoins un nouveau lien de concorde entre Moi & un Frere chéri (la Duchesse de Sudermanie née Princesse de Holstein-Eutin), un Frere, dont les vertus, l'attachement pour Moi, l'amour pour la Patrie ont souvent adouci mes peines & m'ont allégé le pesant fardeau du Gouvernement ; qui, constamment le même au milieu de tous les changemens, ne s'est jamais écarté, par aucun motif, quelque séduisant qu'il fut, de ce qu'il croit devoir à la tranquillité & au bien-être de la Patrie ; & qui n'a jamais violé les liens de la confiance & de l'amitié, lesquels nous ont unis dès notre plus tendre jeunesse. Ces sentimens qui m'animent pour un Frere chéri, vous les avez pu remarquer, Messieurs, dans toutes mes actions : Mais mon cœur ressent une joie intérieure de pouvoir les faire paroitre aujourd'hui aux yeux de toute la Nation, & les répandre dans votre sein.

Le Royaume, rentré dans le calme, jouit donc à présent d'une tranquillité parfaite, tant dans l'intérieur qu'au-delà de ses frontieres ; & la main du Très-Haut, qui l'a si souvent délivré des plus grands dangers, semble vouloir veiller en ce moment d'une maniere particuliere sur notre sort futur, & vouloir raffermir le Trône durant une longue suite d'années. Le cœur que je vous porte, Messieurs, vous est connu. Né Suédois, j'ai aimé, dès mes plus tendres années, le Royaume de mes Ancêtres. Depuis que la Providence m'a élevé sur le Trône de mon Pere, & a remis le Gouvernement entre mes mains, mon premier but a été de vous convaincre que j'aime mon Peuple comme mes Enfans. Tandis que tout m'impose ce devoir, comme Roi & comme Concitoyen, combien cette obligation ne s'accroitra-t-elle

point, lorſque bientôt je pourrai travailler comme Pere pour le Royaume héréditaire de mon Enfant.

Oui, Meſſieurs, peu de jours encore & j'eſpere de pouvoir confier à vos bras ce que la Providence m'aura accordé, pour la conſolation de ma vieilleſſe & l'appui de mon Trône. Et à qui pourrois-je confier avec plus de ſûreté ce qui me deviendra l'objet le plus cher au monde, après mon Peuple, qu'à vous, Meſſieurs, qui repréſentez ici toute la Nation Suédoiſe ? Perſonne de nous ne ſçait encore quel bienfait l'Être Suprême nous a deſtiné ; mais quel qu'il ſoit, je le recevrai avec la même gratitude, perſuadé qu'au cas que ce ſoit une Fille, ſon ſexe ne méritera pas moins d'être l'objet de vos ſoins. Que ſi le Ciel daigne combler la meſure de ſes gratuités en m'accordant un Héritier de ma Couronne, n'oubliez pas que vous l'aurez porté dans vos bras ſur l'Autel du Seigneur, & que vous aurez ajouté, par le ſceau de la Religion, une nouvelle force aux devoirs qui vous lieront envers lui *. Priez le Ciel avec moi qu'il lui plaiſe de répandre ſa bénédiction ſur cet Enfant, pour lequel je vous demande tout l'amour & toute la reconnoiſſance que je pourrai mériter pour moi-même durant le cours de mon regne. Qu'il devienne digne de monter un jour ſur le Trône de Guſtave-Erichſon & de Guſtave Adolphe ! Que ſi ce même Enfant devoit oublier jamais les obligations précieuſes qui lui ſeront impoſées dès le premier moment de ſa vie ; s'il devoit oublier que le premier devoir d'un Roi Suédois eſt d'aimer & d'honorer un Peuple libre ; s'il devoit s'écarter du chemin que lui ont tracé les plus grands Rois qui ont ſiégé ſur ce Trône, je regarderois comme une faveur du Ciel, qu'il nous retirât le don qu'il nous auroit fait, quelque grande qu'eût été ma joie en le recevant, & quelque amere que ſeroit ma douleur de le perdre. Mais je ſerois inconſolable ſi ma Poſtérité devoit oublier un jour, après ma mort, que lorſque la Providence l'a miſe à la tête d'un grand Royaume, elle lui a donné en même tems des Sujets libres & généreux, dont la proſpérité & le bonheur ſont confiés à ſes mains.

C'eſt dans ces ſentimens que je fais l'ouverture de la préſente Diete. La diſcorde qui a ſi long-tems déchiré cet Etat a diſparu ; & il ne dépend que des efforts que nous ferons de concert, d'en extirper les derniers germes. Ne laiſſons à la Poſtérité le ſouvenir de nos anciennes diviſions, que pour l'avertir que la vengeance n'engendre que la vengeace ; que les diſſenſions & l'eſprit de parti font tomber dans le mépris les Royaumes les plus puiſſans, & les précipitent enfin dans une ruine totale ! Que la preſente Aſſemblée de la Diete ſerve au contraire à cimenter une union éternelle entre la Royauté & les Etats ! Que la confiance que vous me témoignez ſoit à jamais un exemple pour Moi & pour mes Deſcendans, de l'utilité qu'il y a à mériter l'amour de la Nation, & pour vos Deſcendans, que l'union, la ſincérité & la confiance réciproque ſont les colonnes les plus inébranlables ſur leſquelles s'appuyent la liberté & les Loix. Les propoſitions, dont je vous ferai faire la lecture, vous convaincront ultérieurement que tout ce que je viens de vous dire eſt l'expreſſion véritable de mes principes. Je ſouhaite que Dieu répande ſa bénédiction ſur vos délibérations, & je ne ceſſerai de vous être affectionné avec toute ma bienveillance, & ma grace Royale ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 14 Novembre.*

On prétend que les frais de la guerre entrepriſe contre le Roi de Pruſſe ſe montent à trois millions de florins par mois, ſans y comprendre ceux de tranſport des munitions de bouche & de guerre.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DU BEAUJOLOIS, *le 26 Novembre.*

Un Particulier avoit entrepris de conſtruire dans notre Province des moulins à vent dont il croyoit la réuſſite infaillible, d'après des changemens conſidé-

* *Les vœux du Monarque ont été complettement accomplis depuis par la naiſſance d'un Fils.*

rables qu'il avoit faits dans la disposition des ailes, dans leurs attaches, dans la maniere de prendre des ris ou de diminuer à volonté la surface des voiles, & enfin dans le moyen d'arrêter le mouvement. Ce projet dont l'exécution est si desirable, n'a pas eu le succès que l'Auteur s'en promettoit. Sa science a échoué comme celle de plusieurs de ses prédécesseurs, contre l'irrégularité fougueuse de nos vents. On a tiré quelque parti de cette machine en la faisant mouvoir à force de bras, pour suppléer à l'inaction totale des moulins à eau pendant une partie de l'été dernier. Ce secours est trop foible quant au produit, & trop dispendieux pour être consideré comme réellement utile.

Par des constructions dirigées avec intelligence, M. le Comte de la Porte a, dans sa Terre de Saint-Nizier, rendu le plus grand service aux Habitans de ce canton. Un fort moulin n'a presque pas cessé de travailler; & malgré l'affluence des gens qui avoient du bled à moudre & qui ne pouvoient le porter ailleurs, sans des fatigues & des pertes de tems considérables, ce Seigneur n'a pas permis à son Régisseur d'augmenter le prix de la mouture.

Ce n'est pas le seul trait de générosité & de désintéressement qu'on publie de ce respectable Citoyen; mais les circonstances rendent bien remarquables celui dont on vient de parler.

DE RENNES, *le 22 Novembre.*

ETAT des Naissances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité de Rennes, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
RENNES	1274	1380	304	339	1154	1105
NANTES	1968	2063	529	571	1733	1893
VANNES	355	370	82	87	500	449
S. POL-DE-LEON	184	208	47	50	188	181
DOL	107	113	18	19	96	83
QUIMPER	268	280	57	58	282	310
SAINT-MALO	620	630	186	142	513	490
SAINT-BRIEUX	227	235	50	56	256	254
TREGUIER	115	143	41	49	104	108
BREST	969	839	219	218	1172	1668
L'ORIENT	561	575	136	177	494	557
VITRÉ	450	474	85	82	362	363
RUIS	191	217	45	40	184	274
FOUGERES	278	294	70	65	230	262
GUERRANDE	244	165	62	49	201	339
MORLAIX	416	420	112	82	386	431
DINAN	264	313	72	56	222	265
	8491	8719	2115	2140	8077	9032

Il y a eu, en 1777, dans la Ville de Rennes & dans les seize autres principales Villes de cette Généralité, 228 naissances, 25 mariages & 955 morts de plus qu'en 1776.

L'année commune de toute la Province, prise sur les années 1776 & 1777, rapportées dans cette Gazette, No. 88 de la présente année, est de 90217 naissances, 22137 mariages, & 89736 morts. Celle des Villes dont on vient de donner l'état, qui sont les seules qui en

méritent le nom, eſt de 8605 naiſſances, 2127 mariages, & 8554 morts. Il réſulte de ce calcul que les Habitans des Villes forment, dans cette Province, entre le dixieme & le onzieme de la Population générale.

Indépendamment des Villes compriſes dans l'état ci-deſſus, la Province de Bretagne renferme 1476 Paroiſſes ou Succurſales, dont les Curés tiennent des regiſtres.

DE PARIS, *le 30 Novembre.*

Lettre à l'Auteur de la ſeule Richeſſe du Peuple. » Il eſt très-vrai, Mr, que votre petite Brochure vaut, ainſi que l'ont dit quelques Journaliſtes, des Ouvrages volumineux, & que vous avez trouvé l'art de dire beaucoup de choſes en peu de paroles. Votre Ouvrage eſt écrit avec chaleur, & vous y défendez la cauſe du Pauvre & de l'humanité par de ſi bonnes raiſons, qu'il n'y a perſonne qui ne doive faire des vœux pour le ſuccès & l'exécution de votre ſyſtême.

Je conviens encore avec l'Agriculteur qui s'eſt déſigné ſous le nom d'Obſervateur Rural, que la partie de ce ſyſtême qui regarde la réduction de toutes les cultures, doit également s'appliquer à toutes les branches de l'Economie champêtre. » Beaucoup & bien, ſi l'on » peut, ſinon peu & bien. C'eſt la fer» tilité qui enrichit, & non la quantité ». Tous ces principes, Mr, & tant d'autres que vous avez établis ſur la même matiere, ſont d'une évidence à laquelle il n'eſt pas poſſible de réſiſter, & d'une ſi grande importance qu'on ne peut trop, comme vous le remarquez vous même, les inculquer & les répéter à tous les Cultivateurs. Je vous avouerai cependant que, tout en admirant la ſimplicité & la fécondité de votre ſyſtême, je ne l'ai d'abord approuvé qu'avec une ſorte de répugnance; j'ai toujours bien conçu que l'abondance & le bas prix des ſubſiſtances étoient préférables à tout le reſte, *& en particulier, à l'extenſion de la culture, qui ſeroit fauſſe & deſtructive ſi elle ne ſe rapportoit à ces objets*; mais, perſuadé, comme je le ſuis, de l'utilité des défrichemens, j'avois quelque peine à goûter un ſyſtême qui, au premier coup d'œil, me ſembloit ne pouvoir exiſter que par leur proſcription. Je craignois encore ſur-tout à l'égard des grandes exploitations, qu'une portion des terres qui ne ſeroient pas compriſes dans l'amélioration que vous propoſez, ne reſtât inculte, ou autrement dit, ne pût être employée; mais un plus mûr examen a bientôt diſſipé toutes mes inquiétudes, & je n'ai pas tardé à reconnoître que loin que votre ſyſtême ſoit un obſtacle aux défrichemens, il eſt au contraire le plus fort ſtimulant qu'on puiſſe employer pour les animer & les étendre. Dans votre plan, la culture coûtera moins, & les terres rapporteront plus. Il y aura donc plus d'Entrepreneurs, puiſque les entrepriſes ſeront plus avantageuſes. Cette vérité a été trop fortement ſentie, il y a quelques années, pour être méconnue aujourd'hui. Elle me raſſure pleinement ſur le ſort des grandes comme des petites exploitations. Dès qu'elles donneront plus de bénéfice & par conſéquent plus d'aiſance que dans la culture actuelle, toutes les terres ſeront employées & le ſeront ſûrement mieux. Il y en aura une moindre quantité en gros grains; mais il y en aura davantage en prés & en menus grains, dont la préparation coûte beaucoup moins. On ne laiſſe pas en friche des terres qu'on peut cultiver, & les Laboureurs, faiſant moins d'avances & plus de profits, pourront apparemment mettre toutes leurs terres en culture. Je ſuis donc tranquille maintenant ſur cet article comme ſur l'autre, & je crois avoir ſujet de l'être.

Cependant il me ſemble, Mr, que votre ſyſtême auroit encore un mérite de plus ſi, ſans néceſſiter le démembrement des grands corps de Ferme, il le facilitoit & pouvoit l'opérer par des moyens doux & naturels.

Je ſçais que nombre d'Auteurs ont exalté les grandes exploitations & les ont miſes beaucoup au-deſſus des autres. Pour moi, je les regarde en général comme très préjudiables à l'Agriculture & au bien public. Elles le ſont ſur-tout quand elles s'étendent juſqu'aux portes des campagnes. Combien de villages qui n'ont pas la moitié ou le quart des terres que les Habitans pourroient cultiver!

Ce déſordre, car c'en eſt un, eſt preſ-

que universel. Par-tout les grands Propriétaires, & sur-tout les riches Seigneurs de Terres, pour s'aggrandir ou arrondir leurs Domaines, englobent les petites propriétés. Ils payent les peres & dépouillent les enfans; ils se dépouillent eux-mêmes. Plus ils s'étendent & plus ils perdent de leurs droits. Ils agissent donc contre leur intérêt; mais, sans le sçavoir, ils agissent plus encore contre l'intérêt public. Cette manie qu'ont les riches & les hommes puissans de réunir tout dans leur main, n'importe à quel prix, retrécit l'enceinte des asiles champêtres, détruit les maisons, renverse l'humble chaumiere du pauvre, éteint la vassalité, chasse de la campagne une partie de les Habitans, & arrache à la terre les bras vigoureux que la nature avoit formés exprès pour elle.

Je ne prétens pas dire que ce désordre soit le seul; mais le fût-il, vous conviendrez, Mr, qu'il n'y auroit rien moins qu'à s'étonner de voir les hommes, & sur-tout la jeunesse des champs accourir dans les Villes & venir s'y soumettre au joug de la servitude. A la Campagne, encore plus qu'à la Ville, il n'y a point de liberté où il n'y a point de propriété. L'homme ne peut tenir ferme à la terre que par la terre, ou autrement dit, que par la propriété.

Que les grands Propriétaires & les Seigneurs détachent de leurs Domaines une partie de leurs Fermes, & surtout celles qui avoisinent les Villages, & bientôt le Cultivateur sera fixé. Plusieurs Particuliers & des Seigneurs l'ont déjà fait, & ils s'en félicitent. Des personnes dignes de foi m'ont assuré que M. le Comte de Maurepas avoit fait, il y a plusieurs années, cette louable opération dans une de ses Terres. Ce sage Ministre avoit une Ferme située auprès d'une petite Ville & d'un Hameau dépendants de sa Terre; il l'a aliénée & distribuée aux Habitans du Hameau & de la Ville. Des vignes en grand nombre ont été plantées, de nouvelles habitations se sont élevées, le Hameau s'est accru, la Population s'est multipliée en raison des propriétés, & les nouveaux Propriétaires bénissent leur Seigneur qui en doublant, peut-être, le revenu de cette portion de ses Domaines, les a rendus Citoyens & les fait jouir de la douceur inestimable de cultiver leur propre champ, & de pouvoir, après eux, le transmettre à leurs enfans. Mais combien plus encore seroient-ils sensibles à ce bienfait, & en connoitroient-ils le prix si, pour leurs vignes comme pour leurs terres, ils sçavoient mettre à profit les vues sages & économiques d'amélioration que vous avez exposées dans votre excellent Ouvrage!

Je ne raisonnerai point, Mr, quelque envie que j'en aye, sur les principes que vous y avez avancés relativement à la liberté du commerce des grains. Je ne veux point réveiller, contre vous, le chat qui dort ou qui fait semblant de dormir. D'ailleurs en mettant les choses au pire, les autres parties de votre systême, & en particulier vos maximes sur la réduction des exploitations, en seroient-elles moins vraies, moins solides & moins bien démontrées? Et si elles le sont, qu'importeroit, quant au moment présent, que vous ayez vu, sûrement ou non, sur un objet purement ultérieur, & tout-à-fait étranger au moyen d'amélioration que vous proposez. Je vous prie de me croire avec respect, Mr, votre très-humble & très-obéissant Serviteur ***. ».

RECETTE pour faire le beau bleu de Prusse, telle qu'elle a été publiée par le fameux Docteur Woodward, & traduite de l'Anglois par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne.

» Prenez une certaine quantité de sang de bœuf que vous ferez évaporer jusqu'à siccité; vous continuerez à le tenir sur le feu jusqu'à ce qu'il devienne noir, évitant toutefois qu'une partie ne vienne à brûler & à se réduire en cendres. Réduisez cette matiere bien desséchée en une poudre très-subtile que vous mêlerez avec une égale quantité de potasse. Calcinez ensuite ce mélange dans un vaisseau ou creuset de fer sur lequel vous placerez un couvercle. Cette calcination doit durer aussi long-tems que la matiere produira de la flamme. Le feu sera poussé au plus haut degré vers la fin de l'opération. On réduira ensuite cette matiere en poudre, & tandis qu'elle est encore chaude, on y ajoutera douze fois son poids d'eau, & l'on remettra le tout sur

e feu pour y bouillir pendant l'eſpace de trois quarts d'heure. On filtrera enſuite ce qu'il y a de liquide au travers d'une chauſſe de flanelle, pour en ſéparer la partie qui ne ſçauroit ſe diſſoudre.

On ajoutera de l'eau fraiche à ce réſidu pour en extraire tout ce qu'il ſera poſſible d'en tirer. On fera diſſoudre en même tems de l'alun & de la couperoſe calcinée juſques à une parfaite blancheur, ſelon la proportion de deux livres d'alun & de deux onces de vitriol calciné pour chaque livre de potaſſe qu'on aura employée avec le ſang de bœuf.

On ſe procurera cette diſſolution en faiſant bouillir l'alun & la couperoſe avec cinq fois leur poids d'eau, & en faiſant filtrer au travers de la flanelle ou d'une feuille de papier, ſi l'on veut une grande propreté. Lorſque cette diſſolution d'alun & de couperoſe aura été ainſi préparée, on l'ajoutera à la leſſive qu'on aura retirée du ſang calciné & de la potaſſe, après la filtration au travers de la chauſſe. Immédiatement après ce mêlange, il ſe précipitera une matiere d'un verd noirâtre.

Lorſque la matiere qui doit ſe précipiter ſera toute raſſemblée au fond du vaſe, & que le fluide qui ſurnage paroitra parfaitement clair, ſéparez ce ſédiment verdâtre en verſant d'abord tout ce qu'il y a de limpide dans le vaſe, & vous filtrerez enſuite ce qui reſte.

Mettez de nouveau cette matiere verte dans un vaiſſeau qui pourra contenir autant de fluide qu'il y en avoit auparavant. Ajoutez-y de l'eſprit de ſel ſelon la proportion de ſix onces pour chaque livre de potaſſe que vous aurez employée, & la matiere verdâtre paroitra pour lors avoir été changée en un très-beau bleu. On y ajoutera donc de l'eau pour diſſoudre & pour enlever l'eſprit de ſel.

Il faudra renouveller pluſieurs fois cette opération juſques à ce que cette préparation ſoit parfaitement douce. On filtrera enſuite ce qui reſte, & l'on fera ſécher en petits morceaux le ſédiment bleu qui eſt le réſultat de l'opération. On aura communément trois onces de bleu de Pruſſe pour chaque livre de potaſe qui aura été employée. Si on veut avoir un bleu moins foncé, on augmentera la doſe de la potaſſe par rapport au ſang calciné, & celle de l'eſprit de ſel, par rapport à la potaſſe, pour ſe procurer une couleur plus foncée.

Quand on voudra operer avec une certaine propreté, on préferera le papier brouillard aux chauſſes de flanelle loſqu'il s'agira de filtration.

La calcination pourra ſe faire dans un fourneau de reverbere pareil à celui dont ſe ſervent les Chymiſtes, ou dans un fourneau où l'on fait fondre les métaux. Lorſqu'on voudra faire une grande quantité de bleu de Pruſſe à la fois, on pourra encore ſe ſervir des fours à Potier ou de ceux des Faiſeurs de pipes.

N. B. Nous croyons obliger nos Lecteurs en leur faiſant connoître ce procédé qui peut être également très-utile & à tous ceux qui préparent des couleurs pour l'uſage des Peintres, & aux Teinturiers, ſur-tout depuis que M. le Pileur d'Appligny eſt parvenu, à force de recherches, à teindre toutes ſortes de draps, de toiles & d'étoffes de ſoie, par le moyen du bleu de Pruſſe, & de ſuppléer par ce moyen à l'indigo, production étrangere à notre ſol, que les circonſtances peuvent rendre quelquefois très-chere & fort rare. Le procédé de M. le Pileur d'Appligny a été rendu public par la voie des Journaux, & a mérité le Prix de la Société Libre d'Emulation pour l'encouragement des Arts, des Manufactures & du Commerce; établiſſement auſſi utile qu'honorable pour la Nation qui l'a imaginé la premiere que pour celle qui l'a imité ».

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 4 Décembre.

La tire ou groſſe raye, depuis 43 l. juſqu'à 44; la raye douce, 12 liv.; la raye bouclée, depuis 2 juſqu'à 3 & 6 liv.; le ſaumon, depuis 20 juſqu'à 24, 28 & 34 l.; le turbot, depuis 18 juſqu'à 19, 21 & 23 l.; la paire de ſolles, depuis 2 juſqu'à 3, 4 & 18 l.; la truite, depuis 2 juſqu'à 3 & 4 l.; le panier de harengs, depuis 20 l. juſqu'à 30; le panier de carrelets, 10 l.; le panier de limandes, depuis 4 l. juſqu'à 5; le panier de merlans, depuis 4 juſqu'à 5, 6 & 7 liv.; le pilet, 1 l. 4 ſous.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 28 Nov. 1778, au Mercredi 2 Déc., le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 17, 18, 19, 20 à 21 l.; le seigle, de 8 l. 10 s., 9 liv. à 9 l. 10 s.; l'orge, de 9 l., 9 l. 10 s. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 18, 19, 20 à 21 liv. 5 s.; le seigle, de 9 liv. à 9 l. 10 s.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 28 Nov. 1778 au Mercredi 2 Déc., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 5 Déc. 1778, de 45 à 46 liv.; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Décembre 1778.

Or de Portug. à . . .	729 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	728		marc.
Du Pérou à	720		marc.
Les guinées à . . .	728		marc.
Ducats à	98	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101	10	once.
Or à 20 karats à . .	84	5	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	marc.
Piastres à	49	10	marc.

Changes de Paris du 5 Décembre 1778.

Amsterdam	53 ½ 5 8e.
Londres	29 3 16e.
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 1 à 15 0 6
Cadix	14 17
Livourne	97
Génes	94 ¼
Lyon *Saints*	⅛ p. %. p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Jeudi 3 Déc. 1778. *Messieurs*		Du Vendredi 4. *Messieurs*	
Deschapelles.. vres.	J.	Lempereur .. Viag.	J.
Perpétuelles...	J	Perpétuelles..	J.
Decourmont pplles.	C.	Boscheron....pplles.	J.
Viageres	F.	Viageres	J.
Alissant ..... Viag.	J.	Peinchein .... Perp.	F.
Tontine	J.	Viageres	G.
Nau ..... pplles.	J.	Patu ..... pplles.	J.
Viageres	J.	Viageres.....	F.
Tontine	J.	Rouillard .... pplles.	F.
De S. Janvier. vres.	D.	Viageres	F.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1778.	*Jeudi 3.*	*Vendredi 4.*	*Samedi 5.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1700 1705. . .	1720 25 27 ½ 30	1735 40 . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	380	375 . . . .
Rescriptions . .	19 ½	20 19 19 ½ 19	18 18 ½ 18 . .
Bil. des Fermes.	3 ½ 4	4	4. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 4 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 17 *Juin.*

SUIVANT quelques nouvelles de Crimée, l'Armée Russe, ainsi que l'Escadre Turque éprouvent les terribles effets de la contagion. Ce fléau éloigne de la presque-Isle le Commerce ; d'où il résulte que les Habitans commencent à souffrir de la disette des vivres. D'ailleurs il y regne une épizootie cruelle, qui fait perir une quantité prodigieuse de bétail.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 3 *Juillet.*

La Fabrique de tabac, établie dans cette Capitale, reçoit chaque jour de nouveaux accroissemens, en dépit des raisonnemens de quelques personnes intéressées à la voir tomber. Le produit de la vente dans les magasins de cette Fabrique n'alloit, dans les premiers tems qu'à 40,000 florins de Pologne par mois. Aujourd'hui ce produit excéde par mois la somme de 100,000 florins; ce qui prouve que le tabac de la nouvelle Fabrique est recherché.

Plusieurs de nos Magnats se défont aujourd'hui très-avantageusement des grains dont ils avoient fait des amas considérables, dans l'esperance que les circonstances actuelles leur fourniroient l'occasion de les débiter à leur profit. Une grande quantité de ces grains est passée en Silésie. C'étoit la Ville de Dantzick qui faisoit autrefois ce commerce lucratif.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 17 *Juin.*

Un de nos Ingénieurs vient d'imaginer une nouvelle forme de charriots, dont on se sert avantageusement dans nos Armées, pour le transport des bagages. Ce charriot est à six roues.

HONGRIE.

DE BUDE, *le* 20 *Juin.*

On abat une quantité prodigieuse d'arbres dans la Transylvanie, la Moravie & la Walachie, pour barricader les passages sur les frontieres ; les Turcs en font autant de leur côté. On prétend que ces précautions ont pour objet d'écarter la peste ; mais on croit qu'elles tendent à une autre fin.

Un cruel incendie arrivé à Thorenbourg, y a réduit en cendres 210 maisons avec granges, étables, magasins des Habitans & leurs vivres.

Sa Majesté Impériale & Royale a fondé dans cette même Ville une Ecole Normale qui est très-bien dirigée; on y compte actuellement 300 enfans de l'un & de l'autre sexe qui sont instruits dans

les connoiſſances utiles à la jeuneſſe. On ſuit dans cette Ecole le plan général d'éducation tracé par M. l'Abbé de Felbiger, & que Sa Majeſté l'Imperatrice-Reine a introduit dans tous les pays des Etats Héréditaires d'Autriche, où la Langue Francoiſe n'eſt pas la dominante.

MORAVIE.

DE BRUN, *le* 20 *Juin.*

On ne compte pas moins de 1261 mulets qui viennent d'être repartis dans cette Province; ils ſont arrivés ſucceſſivement par troupes de 180. Chacun de ces mulets revient à 80 flor., ce qui fait pour 1261 la ſomme de 100,880 florins. On donne par jour à chaque mulet dix-ſept livres & demie de foin, ce qui fait journellement pour la totalité 220 quintaux & 67 livres de foin. Pluſieurs perſonnes qui ſe croient bien inſtruites, prétendent que s'il doit y avoir une rupture entre la Cour de Vienne & celle de Berlin, l'Empereur & le Roi de Pruſſe ſont convenus, pour ne pas ruiner les Peuples, de ne commencer les opérations de la guerre qu'après la récolte. On ne tardera pas à ſçavoir à quoi s'en tenir ſur cette nouvelle qui, ſi elle eſt fondée, comme le plus grand nombre le préſume, ſera au moins une preuve que les Souverains comprennent combien il eſt juſte de reſpecter les travaux des gens de la campagne, ſans leſquels ils ne pourroient avoir ni Troupes ni de quoi les entretenir.

SAXE.

DE LEIPSICK, *le* 24 *Juin.*

Il y a eu dans le courant de ce mois à Anneberg, Ville ſituée dans nos montagnes, un orage terrible accompagné d'un tourbillon furieux. Quoique cet orage n'ait duré que dix minutes, il a cependant cauſé dans le pays des dégâts inexprimables. Il eſt tombé une grêle ſi abondante que la terre en a été toute couverte à la hauteur d'un quart d'aune. Les grelons étoient d'une groſſeur prodigieuſe; les grains & le foin ont été hachés, & les grands chemins abſolument rompus. Cette perte eſt d'autant plus ſenſible pour Anneberg, que c'eſt une des Villes qui ont le plus ſouffert de la derniere diſette.

DIVERS ÉTATS D'ALLEMAGNE.

DE VORMS, *le* 23 *Juin.*

Nous apprenons que les environs de la Ville de Germersheim & les Communautés du grand Bailliage de Sondernheim, entre autres Hoerd & Kuhart, ont été tellement ravagés, le jour de la Pentecôte, par la grêle, qu'il n'y reſte plus aucune trace de fruit ſur la terre, quoiqu'on eût lieu de s'attendre à une récolte abondante. Mais on nous mande que la moiſſon ſera par-tout ailleurs beaucoup plus belle & plus riche qu'on ne l'avoit eſperé. Cependant il n'eſt que trop vrai que les vignes ont été gelées dans quelques contrées du Palatinat, & les vignobles de Turckeim qui produiſent les meilleurs vins de ce pays, ont été les plus maltraités.

DE DARMSTADT, *le* 28 *Juin.*

On continue à ſe féliciter de la réforme que le Gouvernement a établie dans les Ecoles de ce pays & ſur-tout dans celles de la campagne. On enſeigne dans ces dernieres l'Economie pratique & la Méchanique, autant qu'il eſt néceſſaire pour l'Agriculture & pour les Métiers que les Payſans ont coutume d'exercer. Le Miniſtere a nommé une Inſpection pour faire la viſite des Ecoles & pour veiller au maintien de la diſcipline qui doit s'y obſerver. Les Inſpecteurs font maintenant leur tournée. Comme un pareil établiſſement ne pourroit pas ſubſiſter longtems, ſi on n'avoit ſoin de former de bons Maitres, ces Inſpecteurs ſe ſont occupés ſérieuſement de cet objet. D'après leurs repréſentations, il a été décidé d'augmenter l'Univerſité de Gieſſen d'une nouvelle Faculté déſignée ſous le nom de *Faculté Economique*. C'eſt dans cette claſſe que ſe formeront les Sujets deſtinés à remplir dans les campagnes les Ecoles Rurales.

Les Habitans de pluſieurs cantons de ce Territoire étoient obligés d'aller chercher des briques & des tuiles hors de leur Patrie; ce qui leur coûtoit beau-

coup & leur faisoit perdre bien du tems. M. le Landgrave, pour remédier à ce double inconvénient, & pour empêcher en même tems l'argent de sortir du pays, a fait bâtir quelques Tuileries à ses dépens, & a assigné des fonds pour en construire encore d'autres où il sera nécessaire. Ce nouvel arrangement préviendra aussi un troisieme inconvénient qui résultoit de ce que ceux qui n'étoient pas en état de se procurer de la tuile, se contentoient de couvrir de chaume leurs maisons. De-là il arrivoit de fréquens incendies qui souvent ont causé des pertes irréparables & la ruine entiere de plusieurs Villages.

DE BERLIN, *le 30 Juin.*

Dans le nombre des Mémoires qui composent le dernier Recueil de notre Académie, il en est plusieurs dont ceux qui se livrent à l'étude de la Physique, de l'Histoire Naturelle, & des Sciences Economiques, ne seront peut-être pas fâchés de trouver ici la notice.

Nous y remarquerons, 1o. un Mémoire de M. l'Abbé Pernety, sur les moyens de faire remonter les bateaux contre le courant des rivieres. On a déjà donné l'analyse de ce Mémoire dans cette Gazette. Voy. la Feuille du Mardi 7 Juillet dernier, No. 54.

2o. Une note sur les cures magnétiques operées à Vienne. Il s'agit ici des cures du fameux M. Mesmer dont on a parlé si souvent dans ces Feuilles qui, après avoir annoncé pompeusement son arrivée à Paris, gardent maintenant à son égard le plus profond silence. Au reste la note inserée dans ce Recueil des Mémoires de l'Académie de Berlin, indique de la part de nos Académiciens un doute plus que méthodique sur la vérité des miracles magnétiques du Docteur Autrichien.

3o. Un Mémoire sur le sel de Canal, par M. Cothenius. Ce sel est ainsi nommé parce qu'on le recueille sur la surface de la terre dans certains cantons qui font partie du territoire de *Canal*, Village situé à dix lieues de Turin, dans la Province d'Asti. Il résulte des expériences faites pour s'assurer de la nature de cette substance, que c'est un sel neutre qui ne differe de ceux d'Epsom & de Sedlitz que par un plus grand ou moindre degré de pureté. La principale propriété de ce sel est de purger la trop grande abondance des matieres crues, pituiteuses, glaireuses & bilieuses. Ce remede convient à tout âge, à tout sexe, à tout temperamment, quelque foible & délicat qu'il soit. Les brebis, les vaches & autres bêtes qu'on mene aux pâturages lechent très-avidement la terre d'où l'on tire le sel de Canal; ce qui leur occasionne des évacuations copieuses. C'est d'après cette observation, qu'on a voulu expérimenter les effets de ce sel sur les chevaux; on l'a fait prendre avec succès à ces animaux toutes les fois qu'il a été nécessaire de leur donner un purgatif rafraichissant. On a remarqué qu'ils le prennent de préference à toute autre espece de remede, & même avec une sorte de plaisir.

4o. Des expériences chymiques sur la pierre de la vessie, par M. Margraff. Ce Chymiste a soumis cette pierre à la distillation, puis à l'action des divers dissolvans, & en particulier à celle des alkalis. Il paroit que l'alkali natif a plus de prise sur cette concretion pierreuse que l'alkali fixe végétal.

5o. Expériences & remarques sur les moulins que l'eau meut par en bas dans une direction horizontale; sur les moulins & autres machines dont les roues prennent l'eau à une certaine hauteur; sur les moulins où l'eau tombe en dessus de la roue; enfin sur les moulins à vent, par M. Lambert. Ces morceaux sont d'une utilité reconnue, ayant pour objet de perfectionner des machines qui, sans contredit, rendent le plus grand service à la Société, puisqu'elles servent à donner au plus essentiel de nos alimens sa premiere préparation. Mais pour pouvoir entendre ces divers Mémoires, il faut être versé dans la Méchanique & posseder la Langue des Algébristes.

6o. L'histoire d'une femme dans le corps de laquelle on a découvert, pendant le cours de sa vie, un grand nombre d'aiguilles qui, pour la plûpart, ont été tirées par la main du Chirurgien & dont quelques-unes sont sorties d'elles-mêmes ou par les selles, ou en perçant la peau en divers endroits. Après la mort de cette femme, on trouva encore une

étonnante quantité d'aiguilles dispersées dans les differens visceres. Toutes les circonstances de cet étrange phénomene ont été recueillies & présentées à l'Académie, par M. Cothenius qui a traité la malade & a présidé à la dissection de son cadavre. Tous les Ouvrages périodiques & toutes les Feuilles hebdomadaires ont retenti, l'année derniere, du bruit de cet étrange événement; c'est pourquoi on ne s'y arrêtera pas ici. Il en est de même de l'histoire d'une femme qui a porté pendant vingt-deux ans dans le bas-ventre un enfant durci. Ce dernier article est de M. Walter.

7°. Considerations sur la chûte des jeunes branches qui, dans certaines années, tombent en abondance des sapins de nos forêts, par M. Gleditsch.

8°. Des observations météorologiques faites à Berlin en l'année 1775.

9°. Dans la classe des Mathématiques se trouvent des recherches très-profondes sur les suites récurrentes dont les termes varient de plusieurs manieres differentes, ou sur l'intégration des équations linéaires aux differences finies & partielles; & sur l'usage de ces équations dans la théorie des hasards; par M. de la Grange. Une addition au Mémoire sur l'attraction des sphéroïdes elliptiques, imprimé dans le volume pour l'année 1773, par le même. Une suite du Mémoire sur l'étoile polaire, contenant principalement des recherches de Trigonométrie, par M. Jean Bernoulli, avec des observations d'éclypses pour les années 1773, 1774 & 1775, par le même.

10°. Dans la classe de la Philosophie, on trouve, entre autres morceaux curieux, deux Mémoires sur l'immortalité de l'ame considerée physiquement, par M. Sulzer; & un autre sur les physionomies appréciées, par M. Formey. On examine dans ce dernier Mémoire, s'il est vrai qu'il soit possible, par l'inspection de la figure d'un individu de l'espece humaine, de juger de ses idées & de ses sentimens, de son esprit & de son cœur. L'Auteur, après bien des réflexions singulieres & curieuses, conclud que l'étude des physionomies est totalement infructueuse. Nous observerons qu'il a confondu ici l'Abbé de Rancé avec l'Abbé de S. Cyran. C'est le premier qui est Réformateur de la Trappe & non pas l'autre. Ce volume contient encore d'autres morceaux sur l'Histoire & les Belles-Lettres. Il se trouve à Berlin, chez Chrétien-Fréderic Voss. Le Sr. Ruault, Libraire à Paris, rue de la Harpe, en a aussi quelques exemplaires.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le* 10 *Juillet.*

Il vient de paroître une Ordonnance du Grand Duc en date du 12 du mois de Juin dernier, qui fixe d'une maniere claire & précise les cas où la Chambre du Commerce aura, exclusivement à tout autre Tribunal, le droit de connoitre des affaires entre Marchands, ou pour cause de marchandise. Cette même Ordonnance détermine les bornes & la Jurisdiction de tous les Tribunaux établis dans cette Capitale.

DE ROME, *le* 2 *Juillet.*

M. Livizzani, Président d'Urbin, a rendu une Ordonnance pour interdire tous les jeux de hasard, & notamment le biribi, pendant la tenue de la Foire de Sinigaglia, qui y attire tous les ans beaucoup de Joueurs & de Frippons.

DE NAPLES, *le* 30 *Juin.*

On assure que tous les Supérieurs de Communautés Religieuses ont reçu de la part de Sa Majesté un ordre qui leur enjoint de se tenir prêts à rendre incessamment un compte exact des biens que leurs Maisons possedent. On ignore quelles sont les intentions de notre Souverain; mais on soupçonne qu'il se propose d'introduire dans l'administration des biens des Monasteres une forme plus réguliere & qui soit en même tems plus utile & à la Religion & à l'Etat.

N. B. Nos Lecteurs n'auront pas manqué sans doute de s'appercevoir dans l'avant-derniere Gazette, que les deux derniers articles qui s'y trouvent placés sous l'indication de LIVOURNE, & qui commencent par ces mots, *notre Cour a fait partir*, &c. appartiennent à NAPLES.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le* 8 *Juillet.*

La Flotte du Mexique dont nous avons annoncé l'entrée dans cette Baye, étoit composée de quatre vaisseaux de ligne, de deux frégates & de deux vaisseaux Marchands. Sa cargaison consiste en 22 millions 165,820 piastres fortes pour le compte du Roi & du Commerce. Le reste de leur chargement est en productions de l'Amérique Méridionale, parmi lesquelles se trouvent 29,544 quintaux de cochenille. Le même jour, c'est-à-dire le 29 Juin, nous vimes encore entrer dans cette Baye la frégate Marchande la *Notre-Dame du Rosaire*, revenant de la *Vera-Cruz*, & chargée, pour le compte du Commerce, d'effets dont la valeur se monte à 220 mille 667 piastres fortes. On évalue à la somme de 140 millions de livres tournois les richesses dont tous ces vaisseaux étoient chargés.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 15 *Juillet.*

Par des lettres reçues dernierement de la Virginie, nous apprenons que le Congrès a arrêté qu'il seroit levé six millions de livres sterlings pour les dépenses de la guerre pendant le cours de cette année. Chaque Colonie sera taxée pour cette contribution, relativement à ses facultés & au nombre de ses Habitans. On prétend que la Virginie payera elle seule la sixieme partie de ce subside.

IRLANDE.

DE DUBLIN, *le* 14 *Juillet.*

Notre Parlement continue toujours ses déliberations, & il vient de passer un grand nombre d'Actes, qui ont pour objet d'étendre le Commerce du Royaume, de faire fleurir ses Manufactures, d'encourager l'Agriculture, & enfin d'accorder au Roi des subsides extraordinaires dans les conjonctures critiques où il se trouve.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE LA ROCHELLE, *le* 12 *Juillet.*

L'extrême facilité avec laquelle les differens Marchands & Fournisseurs de cette Ville vendoient à crédit aux Soldats de la Garnison, ayant donné lieu à divers inconvéniens aussi préjudiciables au bon ordre qu'à l'intérêt même de ces Marchands & Fournisseurs trop indulgens, les Officiers de cette Jurisdiction ont cru qu'il étoit de leur devoir de remédier promptement à ces abus. En conséquence, ils ont rendu le 7 de ce mois, une Ordonnance qui défend à toute espece de Marchands de ne rien fournir à crédit à aucun Soldat, à moins qu'ils n'y soient autorisés ou par écrit des Officiers Majors du Régiment, ou par la présence de personnes préposées à cet effet. Ceux qui contreviendront à l'Ordonnance seront punis par la perte de ce qui pourra leur être dû, & en outre condamnés à une amende de cinquante livres. Le même Réglement fait aussi défenses à tous Aubergistes, Cafetiers, Cabaretiers & autres, de donner à boire auxdits Soldats, ni les recevoir chez eux après la retraite battue, à peine de deux cens livres d'amende.

DE FONTENAY-LE-COMTE, *le* 28 *Juin.*

» Notre Foire de la S. Pierre a été médiocre pour les étoffes & très-bonne pour les bestiaux. Il s'y est vendu au moins 800 paires de chevaux de monture & d'atelage, plus de 400 paires de mules ou mulets, & 200 paires de bœufs ou vaches. La vente des étoffes & autres marchandises a été proportionnément beaucoup moins nombreuse & moins favorable. On évalue celle des étoffes du Poitou à 600 pieces; des étoffes des autres Provinces à 250; des étoffes de soie à 60; des toiles à 200; des bas ou bonnets au tricot à 400 douzaines; des mouchoirs à 760 douzaines; pour 8000 l. de laines; & pour 40000 l. de rubanerie, passementerie, chamoiserie, quincaillerie, mercerie, bijouterie,

& d'erure. L'argent étoit assez commun à cette Foire ; le papier s'y est négocié avec confiance. Le prix des laines se soutient, même avec quelque augmentation. L'espoir de continuer & même d'étendre nos débouchés avec des Nations étrangeres, favorise sans doute le prix de cet article. Il est naturel que les circonstances actuelles, & l'apparence des récoltes soient avantageuses à la vente des bestiaux ». *Extrait des Affiches du Poitou.*

DE POULLAWEN (*en Basse-Bretagne*), *le 17 Juillet.*

Le 10 du mois dernier, Monseigneur le Duc de Chartres est venu visiter les Mines de Poullawen & d'Huelgoat. Ce Prince y est descendu jusques dans les galeries les plus profondes ; il a voulu voir travailler les Ouvriers, & a même desiré qu'on mit en sa présence le feu à une mine préparée pour faire éclater le rocher qui accompagne le filon. Monseigneur le Duc de Chartres s'est occupé, en Connoisseur très-éclairé, de tous les détails relatifs à l'exploitation de ces mines. Il s'est fait rendre compte de la police qu'on y observe pour contenir dans le devoir douze ou quinze cens Travailleurs qui sont occupés à ces travaux. M. le Comte d'Arcy, Maréchal de Camp, un des Membres les plus distingués de l'Académie Royale des Sciences, & l'un des Propriétaires des mines, a eu l'honneur d'accompagner le Prince & de le conduire dans tous les atteliers.

On sçait que le mineral qu'on tire des mines de Poullawen & d'Huelgoat est une mine de plomb qui tient un peu d'argent. Ces deux mines ont chacune environ 500 pieds de profondeur ; & comme les travaux actuels sont beaucoup au-dessous du niveau de la mer, l'eau y abonde de toutes parts ; on ne peut s'en délivrer que par le moyen de machines hydrauliques ingénieusement imaginées. Ces machines ont été construites sous les ordres de M. le Comte d'Arcy.

DE PARIS, *le 29 Juillet.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui supprime le *Bureau d'Indication* établi à Paris, rue neuve Saint Roch ; ensemble tous autres Bureaux de la même nature, qui pourroient exister actuellement.

» Le Roi étant informé que l'on a ouvert à Paris, rue neuve Saint-Roch, un Bureau d'Indication, dont le sieur Rey se qualifie Directeur général : Que quoique cet établissement n'ait été autorisé par aucun Arrêt de son Conseil, ni par aucunes Lettres-Patentes émanées de son autorité, le sieur Rey avoit néanmoins affecté de l'annoncer dans les Provinces, par differentes affiches qu'il y a fait répandre : Et Sa Majesté considerant que ces sortes d'établissemens ne peuvent inspirer de confiance & éloigner tout soupçon d'abus & de surprises, qu'autant qu'ils sont expressément autorisés, Elle a pensé qu'il étoit de sa prudence de supprimer non-seulement celui dont il s'agit, mais encore tous autres Bureaux semblables. A quoi voulant pourvoir : Ouï le rapport ; *le Roi étant en son Conseil*, a supprimé & supprime le Bureau d'Indication établi à Paris, rue neuve Saint-Roch ; ensemble tous autres Bureaux de la même nature, qui pourroient exister actuellement. Ordonne Sa Majesté qu'à compter du jour de la notification du présent Arrêt, ledit sieur Rey, se disant Directeur général du Bureau d'Indication établi à Paris, rue neuve Saint-Roch, & tous autres Directeurs de semblables Bureaux, seront tenus de les fermer : leur fait défenses de plus à l'avenir envoyer dans les Provinces ni de répandre dans Paris aucunes affiches, annonces ou avis imprimés, à peine de désobéissance. Ordonne Sa Majesté que le présent Arrêt sera imprimé, lu, publié & affiché par-tout où besoin sera. Enjoint Sa Majesté au Sieur Lieutenant Général de Police de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le douze Juin mil sept cent soixante-dix-huit.

Signé, AMELOT ».

JEAN-CHARLES-PIERRE LENOIR, Chevalier, Conseiller d'Etat, Lieutenant Général de Police de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris ; vu l'Arrêt ci-dessus : Nous ordonnons qu'il sera exécuté selon sa forme & te-

neur, imprimé, lu, publié & affiché par-tout où besoin sera, à ce que personne n'en ignore. Fait à Paris, en notre Hôtel, le quinze Juillet mil sept cent soixante-dix-huit.

Signé, *LENOIR.*

Le vingtieme jour de Juin mil sept cent soixante-dix-huit, le présent Arrêt a été signifié, & d'icelui a été laissé copie audit sieur *Rey* en son domicile à Paris, rue Saint-Honoré, à côté du passage des Feuillants, en parlant au sieur Cablé, son Commis, qui nous a déclaré que ledit sieur Rey étoit absent depuis deux mois, & qu'il étoit en Hollande, lui réiterant les injonctions & défenses portées audit Arrêt, sous les peines y contenues, par nous Huissier ordinaire du Roi en ses Conseils, soussigné, *SPIRE.*

Le sixieme jour de Juillet audit an, le présent Arrêt a été signifié, & d'icelui laissé copie aux ci-après nommés:

Aux sieurs *Roustain, Baroliere,* & *Reculé de Boismarin* & Compagnie, tenant leur Bureau, rue Meslée.

Au sieur *Perrier* & Compagnie, en leur domicile, rue neuve Saint-Roch.

Au sieur *Clergier* & Compagnie, en leur domicile, rue Saint-Antoine, attenant les Jésuites.

Au sieur *Thuaut*, en son domicile, vieille rue du Temple, maison de M. le Normand, Receveur Général des Finances de Picardie.

Au sieur *Theaulon*, en son domicile, rue Coquilliere.

Au sieur *Lecousté*, en son domicile, rue Montorgueil, vis-à-vis le passage du Saumon.

Et au sieur *Letard*, en son domicile, rue Croix des Petits-Champs, à l'ancien Hôtel de Lussan.

Signé, LEPRESTRE DE LONGPRÉ.

Le vingt-quatrieme jour de Juillet audit an, au sieur *de Massac*, ancien Contrôleur des Actes, & Receveur des Rentes, en son domicile à Paris, rue des Noyers, maison de l'Epicier.

Au sieur *Palisseaux*, Caissier de M. le Couteux, Receveur général de la Loterie de France, en son domicile à Paris, rue Mazarine.

Et au sieur *Bernard*, en son domicile à Paris, rue des Barres.

Signé, SPIRE.

AVIS.

Par suite des dispositions de l'Arrêt ci-dessus, les Intéressés au Bureau Royal de Correspondance Générale, croient devoir renouveller les Avis qu'ils ont précédemment publiés, pour prévenir que leur Bureau est le seul établissement en ce genre, autorisé par Arrêt du Conseil du 12 Décembre 1766, à se charger de la recette des Rentes, Pensions, Gages & autres Revenus; de la suite des Affaires contentieuses, & de toutes especes de Sollicitations & Commissions, ainsi que de l'achat & vente de toutes sortes de Marchandises.

Le Public a pour sûreté de la confiance qu'il accorde au Bureau Royal de Correspondance:

1°. La Compagnie, dont les Associés sont solidaires entr'eux.

2°. Un cautionnement de cinq cens mille livres, déposées chez Me. Poultier, Notaire, conformément à l'Arrêt du Conseil du 12 Décembre 1766.

3°. La surveillance du Magistrat chargé de la Police de Paris, nommé Commissaire du Roi en cette partie, pour s'assurer de la bonne administration dudit Bureau.

4°. Enfin, plus de douze années d'exercice dudit Privilege.

On peut s'adresser dans les Provinces aux differens Correspondans dudit Bureau, ou directement à Paris, au Sieur COMYNET *fils, l'un des Intéressés, & Directeur Général, au Bureau, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur.*

N. B. C'est par mégarde que dans le titre de la derniere Gazette on a mis *Mardi* pour *Samedi.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 29 Juillet 1778, au Samedi 1 Août, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 livres;

le ſeigle, de 9 l. 5 ſ., 9 l. 15 ſ. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 5 ſ., 10 l. à 10 l. 10 ſ. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 21, 22 à 23 l. 5 ſ.; le ſeigle, de 9 liv. 5 ſ. à 10 liv.; l'orge, de 10 l. 5 ſ. à 10 l. 10 ſ. *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 29 Juillet 1778 au Samedi 1 Août, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv. 5 ſ. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 1 Août 1778, de 51 à 52 l.; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Juillet 1778.

Or de Portug. à	728 l.	ſ.		*marc.*
Du Mexique à	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à	725			
Ducats à	99			
Or fin à 23 karats				*once.*
31 32	101			
Or à 20 karats à	84	5		
L'argent à 11 d.				
20 g. à	54			*marc.*
Idem à 11 d. 10				
gr. à	52	5		
Piaſtres à	49	15		

Changes de Paris du 1 Août 1778.

Amſterdam	53 ½
Londres	29 7 16e. à ⅜
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 3
Cadix	14 19 6 à 19
Livourne	98 ½
Gênes	96 ¼
Lyon	¾

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1778.	*Jeudi* 30.	*Vendredi* 31.	*Sam.* 1 *Août.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1610 12 ½ 15 17 ½ (20	1630 40 . . .	1650 60 65 . .
D°. 16 25es . .	1070	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	230	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	385	. . . . .
Reſcriptions . .	20 ½ 20 20 ½ .	20 19 ½ 19 19 ½	19 19 ½ 19 18 ½ 19
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1777.

Du Merc. 29 Juil. 1778.		Du Jeudi 30.		Du Vendredi 31.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Boutray ..... pplles.	L.	Deſchapelles. vres.	M.	Lempereur. Viag.	M.
Viageres	L.	Perpétuelles..	M.	Perpétuelles..	M.
Tontine	L.	Decourmont pplles.	L.	Boſcheron ... pplles.	L.
Cochin..... pplles.	L.	Viageres.....	M.	Viageres	L.
Radix..... pplles.	L.	Aliſſant..... Viag.	M.	Peinchein .... vres.	L.
Viageres	L.	Tontine.....	M.	Perpétuelles..	L.
Defrance.... Viag.	L.	Nau ..... pplles.	M.	Patu ..... pplles.	M.
Perpétuelles...	L.	Viageres.....	M.	Viageres	N.
Gauthier ..... vres.	L.	Tontine.....	M.	Rouillard.... pplles.	L.
Perpétuelles...	L.	De S. Janvier vres.	M.	Viageres	L.
.....		Dutartre Perpét.	t. l.	.....	
.....		de l'ancien Clergé.		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement eſt de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 27 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 25 Septembre.*

DEpuis que deux navires Américains ſont arrivés au port franc de Marſtrand, on a fait divers envois de riz vers la Baltique avec le même ſuccès qu'on fit l'année derniere des ventes de thé à Gothenbourg. Les Capitaines Américains ont ſi bien goûté les manieres des Suédois qu'ils ont même adopté, dit-on, leur habillement national.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 5 Octobre.*

On lit dans un Supplément extraordinaire de la Gazette de cette Ville, du 3 de ce mois, les détails ſuivans ; ils font trop d'honneur à l'humanité de nos Auguſtes Souverains, pour que nous ne nous empreſſions pas auſſi de les faire connoitre autant qu'il peut dépendre de nous.

» A meſure que les Diſtricts de Bohême qui ont le plus ſouffert du ſéjour des Pruſſiens ſont évacués, on travaille à réparer leurs pertes, au moyen de la caiſſe formée, il y a quelque tems, des contributions que les Troupes Autrichiennes ont levées ſur le Pays ennemi ; M. Schmoizing, Commiſſaire Provincial, eſt chargé de travailler à l'état des dommages ſoufferts par les Sujets de Sa Majeſté ; une grande partie des plus indigens eſt déjà pourvue de grains pour les ſemailles & de ſubſiſtances de premiere néceſſité ; on ajoute que les Seigneuries de Schurz, Gradliz, Studniz, Nachod, Chwalkowiz, Neuſtad, Opotſchna, Schanierſchiz &c. ont profité, les premieres de ce bienfait ſi peu ordinaire, chacune à proportion de leur pauvreté ; que ce Commiſſaire vient de recevoir des ſommes ſuffiſantes pour faire participer au même ſoulagement les Villes, Bourgs & Villages des environs de Trantenau, Rogniz, Arnau, Hobeneld, Altembach &c. ; qu'un autre Commiſſaire va porter de pareils ſecours aux Habitans des contrées qu'a parcourues l'Armée du Prince Henri, & que comme on a lieu d'eſperer qu'après la retraite des Troupes Pruſſiennes & Saxonnes, celles d'Autriche auront plus d'occaſion de pénétrer à leur tour ſur les terres ennemies, les contributions qu'elles y leveront ſeront entierement deſtinées au dédommagemet tant de la Nobleſſe & des Villes, que des Communautés, dont on a pour cet effet exactement ſpécifié les pertes ».

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 16 Septembre.*

Pluſieurs navires Marchands Eſpagnols

ſont partis avec des chargemens de diverſes marchandiſes ſéches & liquides pour différens Ports de l'Amérique ; quatre ſont deſtinés pour Buenos-Aires, un pour la Louiſiane, deux pour la Havane, un pour la Vera-Cruz, un pour Carthagene des Indes, & un pour le Port de S. Thomas dans la Nouvelle-Guyanne ſur l'Orenoque. Ces navires ont dû être eſcortés juſqu'à une certaine hauteur par le vaiſſeau de guerre Eſpagnol le *Saint-Leandre*, qui a appareillé en même tems de cette Baye.

ITALIE.

DE GENES, *le 21 Septembre.*

Cette Ville abonde de vagabonds & de gens ſans aveu qui y cauſent journellement beaucoup de déſordre. Un de nos Sénateurs a dreſſé un projet pour mettre la Société à couvert des entrepriſes de ces mauvais ſujets, & en même tems pour tirer parti de leur exiſtence. Toutes les branches de ce plan ont paru être très-bien combinées, & on eſpere qu'il aura ſon exécution.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE LIMOGES, *le 8 Octobre.*

Jamais on n'a tant entendu parler d'incendies, de noyés & d'aſphyxies que depuis qu'on s'occupe des moyens de conſtruire des maiſons incombuſtibles, de rendre la vie aux perſonnes ſuffoquées dans les eaux, & de reſſuſciter ceux qui ont le malheur d'être frappés par des vapeurs méphitiques. Cela vient ſans doute de ce que maintenant les reſſources qu'on a ou qu'on eſpere contre ces triſtes événemens, y font faire plus d'attention. Autrefois on les regardoit comme irrémédiables, & alors on prenoit le parti de les enſevelir dans le ſilence. Quoiqu'il en ſoit, voici encore l'anhonce d'un de ces fâcheux accidens arrivés depuis peu. Il eſt raconté en ces termes dans une lettre écrite de S. Barhelemy le 1 Octobre, & que l'Auteur des Affiches de notre Province a inſerée dans ſes Feuilles.

» Ma plume, Mr, m'a refuſé ſouvent ſon » ſecours pour vous faire part d'un triſte » événement qui vient d'arriver chez » moi, & ſous mes yeux. La ſemaine » derniere, en faiſant creuſer mon puits » qui eſt taillé dans le roc, j'ai vu pé- » rir deux malheureux. Le Maçon qui » avoit entrepris l'ouvrage, deſcendit » dans le puits ſeize heures après avoir » fait jouer la mine, & lorſqu'il ne » ſortoit abſolument point de fumée. » Après avoir reſté trois ou quatre mi- » nutes, il cria qu'il ne pouvoit pas y te- » nir. Je lui dis de remonter au plus » vîte ; ce qu'il fit. Mais arrivé à la hau- » teur d'environ 12 pieds, il reſte ſans » connoiſſance. Je fais deſcendre mon » domeſtique pour le lier avec un ca- » ble & le monter. Celui-ci a eu le mê- » me ſort que le Maçon. J'appellai du » ſecours, & pendant environ demi- » heure, j'entendis ces deux infortunés » qui faiſoient un bruit ſemblable à ce- » lui que fait un homme qui ronfle ou » qui a la reſpiration génée. Nous vin- » mes à bout de les tirer du puits ; mais » ils y avoient demeuré une heure, & » tous les ſecours que leur rendit un » Chirurgien furent inutiles. Si vous ju- » gez à propos d'inſerer dans votre » Feuille le récit de ce malheur, peut- » être engagera-t-il à prendre dans une » ſemblable occaſion les précautions né- » ceſſaires pour le prévenir. Je ſuis &c. » BOURDEAU, Prieur-Curé de Saint- » Barthelemy ».

DU HAVRE, *le 5 Octobre.*

Le navire le *Ruſé*, ſorti de ce Port pour aller en courſe le 17 du mois dernier, à ſept heures du matin, rencontra à dix une frégate Angloiſe, venant de Madras, dont il ſe rendit maître, ſans coup férir, parce que le Capitaine Anglois ignoroit les hoſtilités ſurvenues entre la France & l'Angleterre. Cette frégate eſt percée pour 20 canons; mais on en avoit réduit l'artillerie à ſix pieces, pour laiſſer plus de place aux marchandiſes. Son chargement eſt très-riche ; on en fait monter la valeur à plus de deux millions, parce que les circonſtances actuelles doivent augmenter conſidérablement le prix des marchandiſes de l'Inde.

DE LYON, *le 15 Octobre.*

ETAT des Naissances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité de Lyon, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
LYON	5986	6358	1447	1443	3528	3826
S. ETIENNE	951	1047	193	243	953	584
MONTBRISON	185	199	49	66	124	166
ROANE	260	298	66	75	226	230
VILLEFRANCHE	195	178	46	44	147	136
S. CHAMONT	184	189	44	38	205	151
	7761	8269	1845	1909	5183	5093

Il y a eu dans la Ville de Lyon & dans les cinq autres principales Villes de cette Généralité, en 1777, 1508 naissances & 64 mariages de plus qu'en 1776, & 90 morts de moins.

On a compris dans le nombre des naissances de la Ville de Lyon les Enfans exposés & qui sont reçus dans l'Hôpital de cette Ville; ce qui forme un double emploi, attendu que ces Enfans ont été baptisés dans les Paroisses, soit de la Ville, soit des Campagnes qui y sont limitrophes. Suivant le détail des naissances, inséré dans la Feuille du No. 44, le nombre de ces Enfans exposés depuis 1765 jusques & compris 1774, a monté, année commune, à 491, nombre qu'il faut par conséquent diminuer sur la totalité des naissances de la Ville de Lyon, de chacune des années 1776 & 1777, & par une suite nécessaire, sur les résultats de la Population de ladite Généralité, rapportés dans le No. 37.

La Ville de Lyon & les cinq autres dont on vient de donner le tableau des naissances, des mariages & des morts, sont les seules Villes de toute la Généralité qui en méritent le nom, & les Habitans de toutes les autres doivent être confondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute la Généralité de Lyon, prise sur les années 1776 & 1777, est de 24450 naissances, 5682 mariages, & 17364 morts. Celle des cinq autres Villes ci-dessus mentionnées, est de 7524 naissances, 1877 mariages, & 5138 morts. Les Habitans des Villes forment par conséquent dans cette Généralité environ le tiers de la Population générale, & on peut compter deux Habitans de la Campagne pour un Habitant des Villes.

Indépendamment des six Villes comprises dans l'état précédent, la Généralité de Lyon renferme 592 Paroisses ou Succursales dont les Curés tiennent des registres.

Le nombre des morts, tant dans les Villes que dans les Campagnes, ne paroît pas proportionné à celui des naissances; ce qui fait soupçonner que plusieurs Curés négligent d'inscrire exactement les actes mortuaires, & principalement ceux des Campagnes; & par conséquent, pour avoir une idée juste de la Population, il ne faut faire attention qu'aux naissances & aux mariages. D'ailleurs il est d'expérience qu'il y a beaucoup moins de variations d'une année à l'autre sur le nombre des naissances & des mariages que sur celui des morts.

DE PARIS, *le 19 Octobre.*

Par une Déclaration du Roi, donnée à Versailles le 5 Septembre, & enregistrée en Parlement le 29, Sa Majesté établit une Police, relativement aux carrieres dont cette Capitale est entourée. » Sa Majesté défend à toutes personnes d'en ouvrir, ni d'en faire ouvrir de nouvelles, & même de continuer l'exploitation des anciennes à la distance d'une lieue de la Banlieue de Paris, sans la permission, par écrit, du Lieutenant Général de Police; il est enjoint aux

Entrepreneurs de bâtimens, dans le cas où en faisant des réparations ou constructions, ils trouveroient des excavations souterreines, d'en avertir sur le champ le Magistrat, à peine d'amende & de plus grande peine; il est fait défenses aux Notaires de passer aucuns actes de vente de terrein en superficie, avec réserve de disposer du terrein inférieur, à l'effet d'y faire des fouilles; & dans le cas où il en existeroit, d'en délivrer, sans délai, des expéditions signées, à M. le Lieutenant Général de Police, auquel on attribue la connoissance des contestations qui pourroient survenir sur ce sujet, ainsi que sur le fait des carrieres, sauf l'appel en la Grand'Chambre du Parlement, & seront ses Ordonnances exécutées, par provision, comme en matiere de Police & péril éminent ».

Le Mardi 20 de ce mois, la Société Royale de Médecine tint une Assemblée publique au College Royal de France. La Séance fut ouverte par la lecture des Programmes de plusieurs Prix que cette Compagnie distribuera, aux époques qu'elle a arrêtées, à ceux qui auront répondu de la maniere la plus satisfaisante aux questions qu'elle propose. Comme toutes ces questions entrent dans le plan des objets économiques dont il nous est permis de nous occuper, nous les publierons successivement dans notre Gazette.

» La Société annonce une seconde fois pour le sujet d'un Prix qui sera distribué dans la Séance publique du premier Mardi de Carême 1781, la question suivante: *Déterminer quel peut être le meilleur traitement de la rage.* Les Auteurs qui concourront, feront attention qu'on ne demande point une théorie sur les causes de la rage, mais que c'est par des faits qu'on doit prouver l'efficacité du traitement qu'on adoptera.

Afin de rendre leurs travaux plus faciles, & pour les empêcher de perdre un tems précieux en recherchant ce qui a été écrit à ce sujet, la Société a chargé M. Andry de recueillir les divers procédés employés contre la rage, depuis les tems les plus reculés jusqu'à nos jours, & de les publier dans un Mémoire particulier, qui est imprimé dans le volume de la Société, pag. 104. Les Mémoires qui concourront, seront envoyés avant le premier Janvier 1781.

M. Lenoir, Conseiller d'Etat, Lieutenant Général de Police, à la bienfaisance duquel ce Prix est dû, a bien voulu le porter à 1200 l. afin d'encourager de plus en plus ceux qui s'occuperont de cet objet important.

Le sujet du second Prix que la Société propose, est » d'établir 1°. par l'*analyse* » *chymique*, quelle est la nature des re- » medes anti-scorbutiques proprement » dits; 2°. par l'*observation*, quel doit être » leur usage & leur combinaison dans » les différentes especes & complica- » tions & dans les différens degrés du » scorbut ». Le scorbut est si commun dans les grandes Villes, principalement dans les Villes maritimes, & les causes qui le produisent sont si multipliées, surtout parmi certaines classes d'Artisans, qu'on ne sçauroit y donner trop d'attention. A la vérité la Médecine peut lui opposer des remedes efficaces; mais les Chymistes n'étant point d'accord sur la nature de ces médicamens, certaines especes de scorbut étant traitées heureusement par les acides, tandis que d'autres ne le sont que par les anti-scorbutiques proprement dits; plusieurs substances possédant peut-être cette vertu, sans qu'elle ait été jusqu'ici apperçue ou suffisamment établie; enfin les complications de cette maladie n'ayant pas encore été développées avec assez de soin, la Société a pensé que cette Question devoit être l'objet des nouvelles recherches annoncées dans le Programme.

Les Mémoires qui concourront, seront reçus avant le premier Juin 1780. Ce Prix qui est de la valeur de 600 l. sera distribué dans la Séance publique que la Société tiendra le premier Mardi après la S. Louis de la même année ».

La suite à l'Ordinaire prochain.

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

EXTRAIT d'un Certificat délivré par la Communauté de Cattenom, Pays Messin, au Sr. Tribout, *Artiste Vétérinaire résidant à Metz.*

» Nous Adjoints, Gens de Justice & Habitans de la Cté. de Cattenom, certifions que dans le courant du mois d'Août, il s'est manifesté sur les bêtes à cornes de notre Com-

munauté une maladie très-considérable & d'autant plus funeste qu'elle nous enlevoit journellement nos animaux. Il étoit déjà mort près de 50 bêtes, & nous avions épuisé toutes les ressources que nous pouvions reconnoitre en pareils cas, la maladie ne cessoit point, malgré toutes nos précautions. Mgr. l'Intendant qui en fut instruit, nous envoya pour nous secourir le Sr. *Tribout*, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris, brévété du Roi, résidant à Metz, lequel après s'être transporté sur les lieux, visité les animaux, & reconnu la maladie, nous procura, par ordre de mondit Seigneur l'Intendant, les médicamens convenables, lesquels ayant été employés avec succès sur environ 350 bêtes, pendant l'espace de quinze jours, ont mis fin à la maladie de maniere qu'actuellement tous les animaux traités, quoiqu'ayant été en général très-attaqués, se trouvent parfaitement guéris, excepté environ 100 autres bêtes appartenantes à différens Particuliers qui ont refusé de se soumettre à les traiter dans le tems; & depuis le commencement dudit traitement jusqu'à ce jour où les animaux jouissent d'une bonne santé, il ne nous est mort que deux bêtes, encore une des deux n'avoit pas subi le traitement; en foi de quoi nous avons délivré ledit Certificat pour servir & valoir ce que de raison. Fait à Cattenom le 24 Août 1778. *Signés*, Nicolas *Vonneur*, F. *Tervert*, Henri *Florange*, Jean *Meyer*, Jean *Miller*, marque de Louis *Vaillant*, Franç. *Baur*, Jean *Keller*, Adam *Fochf*, Nicolas *Nurler*, Jean *Matis*, *Flamand*, Simon *Keller*, Michel *Berty*, Leonard *Muller*, Pierre *Maire*, Nicolas *Konne*, Didier *Florange*, Pierre *Benire*, Jean *Hervier*, N. *P.*, Pierre *Parrin*, Adam *Baur*, F. *Damblé*, Alexandre *Keller*, Jean *Keller*, Franç. *Risand*, Adrien *Demont*, Jean *Siveron*, Michel *Keller* &c, & quinze marques, faute de sçavoir écrire ».

Je soussigné, Receveur de M. de Norbourg, Seigneur de Cattenom, certifie que le Sr. *Tribout*, Artiste Vétérinaire, a traité & guéri toutes les vaches de M. de Norbourg, si fortement attaquées de la maladie qui regnoit à Cattenom, que, sans les secours dudit Sr. *Tribout*, elles étoient au point de périr. A Cattenom le 27 Août 1778. *Signé*, Jean *Terrard*.

» Je soussigné, Curé de Cattenom, Archiprêtre de Thionville, certifie que mes cinq vaches ont été fortement attaquées de la maladie qui s'est manifestée sur les bêtes à cornes de ma Paroisse, & que sans les mêmes secours que ceux que le Sr. *Tribout* à prêtés à tous les Habitans, je me serois vu dépourvu de bêtes à cornes : on ne peut d'ailleurs que rendre justice à l'exactitude, au zele & aux peines que ledit Sr. *Tribout* s'est données jour & nuit pour combattre cette maladie ; ce que je certifie véritable. Fait à Cattenom le 24 Août 1778. *Signé*, N. *Simmenger*, Curé de Cattenom, Archiprêtre de Thionville ».

EXTRAIT d'un autre Certificat délivré par ceux de la même Communauté qui ont refusé de traiter leurs animaux dans le tems du premier traitement, & qui après y ont été contraints, par le moyen de la Maréchaussée que le sieur Tribout *avoit avec lui.*

» Nous soussignés & sous-marqués, certifions que dans le tems du regne de la maladie qui attaquoit les bêtes à cornes de la Communauté de Cattenom, le Sr. *Tribout*, Médecin Vétérinaire, s'est transporté dans ladite Communauté par ordre de Monseigneur l'Intendant, pour prêter également des secours à tous les Particuliers. Toutes les bêtes à cornes n'ayant pas été traitées dans le tems du premier traitement, il en restoit encore 112 que ledit Sr. *Tribout* a traitées & guéries avec autant d'efficacité que les premieres, quoiqu'elles aient été en général très-attaquées; & depuis le commencement dudit traitement jusqu'à ce jour où lesdites bêtes à cornes jouissent d'une bonne santé, il n'en est morte aucune; en foi de quoi nous avons délivré le présent Certificat pour servir & valoir ce que de raison. Fait à Cattenom le 1 Septembre 1778. *Signé*, Paul *Tinus*, Jean *Kom*, Franç. *Pirus*, Michel *Leonard*, Jean *Jussing*, Jean *Pystic*, H. *Baur*, la marque de George *Stishoff* ».

» La maladie étoit une vraie pourriture qui a été traitée & combattue avec le merveilleux breuvage 23, prescrit dans les formules de la Matiere Médicale de M. Bourgelat, dans lequel on méloit le camphre dissous dans l'eau-de-vie, des lavemens en quantité avec l'aloès, & de tems à autre des émolliens, beaucoup

d'eau blanche salée avec le sel commun. Le Sr. Tribout en a triomphé comme il a voulu.

Description d'un Graphometre perfectionné, servant tout-à la-fois de Rapporteur & de Boussole pour lever les plans, sur-tout dans les forêts.

» Cet instrument ressemble extérieurement à un Graphometre ordinaire ; il en differe pourtant en ce qu'il porte une double division en dégrés & demi-degrés, dont l'une est sur le limbe de l'instrument, & la seconde sur un bizeau qui termine sa circonférence. La division qui se trouve sur le limbe sert pour le Graphometre, c'est-à-dire, à mesurer les angles que l'Arpenteur prend sur le terrein. La seconde sert sur ce même instrument consideré comme rapporteur, à transporter les angles sur le papier. Le centre de ce graphometre est évidé & laisse cependant voir le point *milieu* pour que l'on puisse avoir le sommet de l'angle que l'on mesure ou que l'on rapporte sur le papier.

La boussole se place à *drageoir* dans son lieu ordinaire ; mais au lieu de faire saillie, par rapport à la partie inférieure du Graphometre, elle s'éleve au dessus de son plan supérieur. Cette disposition a obligé d'élever l'alidade mobile au-dessus du plan du Graphometre d'une quantité suffisante pour qu'elle puisse se placer librement sur la boussole. Comme celle-ci s'ajuste à *drageoir*, on la met & on la leve à volonté, on la supprime même, quand on se sert de l'instrument comme d'un grand rapporteur à minutes.

On a ajusté une regle plongeante contre l'alidade immobile du Graphometre ; c'est elle qui donne à l'instrument la facilité de pouvoir faire la fonction de boussole pour lever les forêts. Cette alidade de bois est percée dans son épaisseur de maniere qu'on peut la visser alternativement en deux endroits differens, si l'on veut regarder de bas en haut ou de haut en bas.

Le genoux de cet instrument ressemble à celui de tous les autres Graphometres ; mais on peut le séparer de ce dernier dans un instant, sans qu'il reste sous ce Graphometre la moindre éminence capable de l'empêcher de faire les fonctions de raporteur sur le papier. M. Bernier, Fabricateur d'instrumens de Mathématique, sur le Quai de l'Horloge du Palais à Paris, à l'enseigne du Niveau d'Or, a construit cet instrument d'après les dessins de l'Inventeur, & offre ses services au Public Géometre, pour lui en fournir de pareils, ainsi que tous les instrumens de Géométrie & d'Astronomie. On lui écrit franc de port.

N. B. Le Graphometre en question est divisé selon la méthode de Nonius ; les pinules sont comme à l'ordinaire ».

Le petit Ecrit qu'on va lire nous a paru contenir des détails qui peuvent être utiles à tout le monde. C'est pourquoi nous avons cru devoir répondre aux desirs de l'Auteur qui a souhaité de le rendre public par la voie de cette Feuille.

Observations sur l'emploi des huiles à brûler ; sur la maniere d'entretenir les Reverberes, ainsi que les Lampes économiques &c. ; sur les moyens d'obtenir la plus belle lumiere & de consumer le moins d'huile ; par M. de la Place, Marchand Epicier, au coin du Quai de la Ferraille & du Grand-Châtelet.

Des ustensiles nécessaires au service des Reverberes.

Blanc d'Espagne sec, linge fin ou vieux chiffons, ciseaux fins, peigne de corne à queue, mèche filée, petite bougie, porte-mèches de relais. Il faut avoir une boite pour renfermer le tout.

On se sert de la queue du peigne & de la pointe des ciseaux pour débarrasser la mèche de quelques fils de la trême qui traverse, sans quoi cette trême empêcheroit l'huile de monter facilement jusqu'au foyer de la lumiere.

Après quoi l'on peigne la mèche pour rendre les fils droits, on la coupe net, & on la place avec précaution dans le porte-mèche, d'où il est essentiel qu'elle ne déborde pas de plus d'une ligne & demie.

La mèche ainsi disposée, on l'humecte d'huile afin que le tout soit prêt au moment d'allumer ; on se sert à cet effet de la petite bougie.

Le tout ainsi disposé, on renverse la pompe qui ne doit contenir juste que la quantité d'huile nécessaire au tems que le Reverbere restera allumé, quantité désignée ci-après.

Remarques.

Il ne faut jamais mettre dans la pompe, comme on vient de le prescrire, que ce que la Lampe ou le Reverbere doivent consommer d'huile le jour même, ce qui s'appelle brûler à sec, sans quoi l'huile qui a été échauffée acquiert une odeur forte, s'engraisse, s'épaissit au point de ne couler que difficilement dans la mèche; elle donne de la fumée & finit par mal éclairer; défaut que l'ancienne huile communiqueroit à la nouvelle qu'on y ajouteroit.

Il faut encore avoir l'attention de placer la Lampe ou le Reverbere bien perpendiculairement, sans quoi l'huile n'abreuveroit pas suffisamment la mèche ou la noyeroit.

De la mèche & des porte-mèches qui ont servi la veille.

Il est essentiel de tenir toujours les porte-mèches propres; il faut avoir à cet effet l'attention de les nétoyer avec un couteau pour enlever le charbon que l'huile & même la meilleure forme toujours pendant sa combustion.

Quant à la mèche qui a servi la veille, il faut en couper la partie charbonneuse, la bien exprimer, en la faisant glisser entre les doigts, l'imbiber de la nouvelle huile, & l'exprimer de nouveau, à une ou deux reprises, afin de bien dégorger le peu d'impureté que l'huile de la veille pourroit y avoir déposée.

Alors on peigne la mèche, on la coupe net, & on la remet dans le porte-mèche pour le lendemain; car il est essentiel d'avoir toujours un porte-mèche garni, en cas de besoin.

Observations.

Ces attentions, qui paroissent devoir employer beaucoup de tems, ne sont rien quand on en a contracté l'habitude: d'ailleurs ce sont celles que l'on exige journellement pour le service des Reverberes de Paris; & il faut bien qu'on les regarde comme essentielles, pour y avoir recours dans une entreprise aussi considérable. D'ailleurs il paroit bien naturel de donner dans la matinée 7 à 8 minutes de tems pour jouir pendant 8 à 10 heures d'une lumiere qui ne demandera plus aucun soin; car une fois la mèche allumée, elle consommera jusqu'à la derniere goutte d'huile qu'on aura destinée pour brûler, sans qu'on touche au Reverbere & sans qu'il faille moucher; enfin sans que la flamme languisse, si ce n'est sur les derniers momens.

Tableau de la consommation de l'huile.

Chaque bec de Reverbere consomme trois gros d'huile par heure avec les mèches de six lignes de largeur. Pour deux becs six gros; pour trois, 1 once 1 gros, & pour quatre, une once & demie.

Des Lampes.

Des mèches filées, débarrassées de leur trême dans toute la longueur du porte-mèche, bien peignées, pour que les fils étant paralleles, l'huile monte facilement au foyer de lumiere; dégorgées des impuretés que l'huile de la veille pourroit y avoir laissées; coupées nettes & ne dépassant que d'une ligne environ; enfin le le porte-mèche entretenu bien proprement, tels sont les moyens que nous avons indiqués pour obtenir la plus belle lumiere possible. Les lampes exigent un soin de plus que les Reverberes. On ne peut pas déterminer la quantité d'huile qui s'y brûle par jour; ensorte qu'il en reste toujours nécessairement de l'ancienne. C'est cette huile ancienne, ce sont les impuretés qui s'y forment qui alterent la nouvelle huile & rend le service des Lampes si infidele; il faut donc avoir la précaution de vuider deux ou tros fois la semaine les Lampes destinées aux appartemens, & faire employer ces restes d'huile aux Lampes de cuisine, ou les laisser dépurer dans un vaisseau ». On trouve chez l'Auteur de ces Observations les meilleures huiles qu'on puisse desirer pour le service des Reverberes & de toute autre espece de Lampes.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 17 Octobre 1778, au Mercredi 21 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 5 s.; le seigle, de 9 liv. 10 s., 9 liv. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. à 10 l. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 19 liv. 10 s., 20, 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 l. à 10 l. 5 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 17 Oct. 1778 au Mercredi 21 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 24 Oct. 1778, de 48 à 49 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Octobre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	724			
Du Pérou à	712	2		
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	98	11		
Or fin à 23 karats . .				once.
31 32	101			
Or à 20 karats à . .	84	6		
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	54	2		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	51	18		
Piastres à	49	8		

Changes de Paris du 24 Octobre 1778.

Amsterdam	53 $\frac{3}{4}$ à 5 8e.
Londres	29 $\frac{5}{8}$
Hambourg	188 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 2 6 à 2
Cadix	14 19 à 18 6
Livourne	97
Gênes	94 $\frac{1}{4}$
Lyon *Saints*	$\frac{7}{8}$ à $\frac{1}{4}$

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Merc. 21 Oct. 1778		Du Jeudi 22.	
Messieurs		*Messieurs*	
Boutray.... Perpét.	C	Deschapelles. vres.	C.
Viageres	C	Perpétuelles...	B.
Tontine	C.	Decourmont pplles.	A.
Cochin ..... pplles.	B.	Viageres	A.
Radix ..... pplles.	A.	Alissant .... Viag.	E.
Viageres	A	Tontine	E.
Defrance.... Viag.	A	Nau ..... pplles.	E.
Perpétuelles...	A.	Viageres	E.
Gauthier ..... vres.	A.	Tontine	E.
Perpétuelles...	A	De S. Janvier. vres.	A.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1778.	Jeudi 22.	Vendredi 23.	Samedi 24.
COMP. D. IND.			
Actions. . .	1750	1755	1760 62 $\frac{1}{2}$ . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	1150 . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	395	. . . . .	395 . . . .
Rescriptions . .	16	16 15 $\frac{1}{2}$ . . .	15 . . . . .
Bil. des Fermes .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. $\frac{0}{0}$ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 11 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BARBARIE.

DE TANGER, le 5 Juillet.

IL paroit que le Roi de Maroc est déterminé à se conduire à l'égard des Nations étrangeres, comme font les autres Souverains des Peuples policés. Tous les Consuls Européens ont reçu ordre de se rendre à la Cour, où on leur fera part des nouveaux projets du Prince Maure. On assure qu'il se propose, ainsi qu'on l'a déjà annoncé, d'établir des liaisons de paix, de bonne amitié & de Commerce avec toutes les Puissances de l'Europe; & qu'il veut que tous ses Sujets renoncent à leur métier de Corsaire.

Les Commerçans Européens établis à Mogador, s'étant rendus à Maroc pour complimenter le Roi sur son heureuse arrivée, ont profité des dispositions favorables où ils l'ont trouvé, pour se plaindre de deux de ses Secretaires qui leur ont extorqué des présens. Le Roi de Maroc a paru sensible à leurs plaintes, & a fait sur le champ justice de ses deux Secretaires. Il les a obligés de lui rendre les présens qu'ils avoient reçus sans toutefois les restituer aux Négocians, & en même tems, il a condamné l'un de ces Prévaricateurs à une amende de 10,000 ducats, & l'autre à une amende de 12,000.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, le 7 Juillet.

Suivant les observations de nos Sçavans, le Gouvernement d'Orenbourg est fertile en bons pâturages; il nourrit un assez grand nombre de bestiaux; mais les especes sont differentes, selon les peuplades. Les Kirgises entretiennent beaucoup de chameaux, de chevaux & de brebis, peu de vaches & de chevres; ils laissent à ces animaux le soin de chercher eux-mêmes leur nourriture en été comme en hiver. Quand la surface de la terre est couverte de neige & qu'il a gelé, les Kirgises envoyent aux champs leurs chevaux qui entr'ouvrent la neige avec leurs pieds, pour chercher leur nourriture; les chameaux les suivent, ensuite viennent les vaches & enfin les troupeaux de moutons.

Il n'y a peut-être aucun terrein au monde plus propre à nourrir des chevaux, que celui qui est occupé par les Kirgises; aussi se trouve-t-il parmi eux des chefs de famille qui ont au-delà de 2000 chevaux, & on passe pour pauvre quand on ne possede que 50 de ces animaux & 100 moutons. Ces chevaux sont plus grands que ceux des Baskires; ils ont la tête mince & le cou long & droit: ils ont presque tous une fort belle apparence, & ils courent avec une rapidité extraordinaire. Cette race pourroit sans doute se perfectionner, si on mêloit les jumens des Kirgises avec de

beaux étalons tirés d'autres eſpeces.

Les brebis des Kirgiſes ne forment qu'une eſpece avec celles des Kalmouques ; elles ſont très - fortes, elles ont les oreilles très-longues, & une queue prodigieuſement groſſe ; elle peſe juſqu'à vingt à trente livres. La chair de ces brebis eſt excellente. Il arrive ſouvent que les Ruſſes établis à Orenbourg & dans la Forteresſe de Troitzkaja, échangent dans les Foires qui ſe tiennent dans ces deux endroits, juſqu'à 10,000 chevaux & 40,000 brebis. Depuis quelque tems, les Marchands Ruſſes ſe ſont mis dans l'uſage d'acheter de la graiſſe de mouton des Kirgiſes ; ils la fondent & la revendent enſuite avec beaucoup de profit dans differens Ports de l'Empire ; mais comme cette fonte conſomme beaucoup de bois, & que les forêts du Gouvernement d'Orenbourg ſont en très-mauvais état, il y a des Politiques qui voudroient que ce commerce fût défendu.

Les Kirgiſes employent leurs chameaux à porter leurs tentes & leur bagage, lorſqu'ils veulent paſſer d'un canton dans un autre. Ils ne ſe ſervent de leurs chevaux que pour les monter ; ils ont coutume de traire les jumens en été : avec le lait qu'ils en tirent, ils font une liqueur forte nommée kumiis. Cette liqueur enivre, il eſt vrai, mais elle n'en eſt pas moins une boiſſon très-ſaine. Les Kirgiſes vendent une grande quantité de chevaux aux Ruſſes & aux Chiwinzes, & le produit de ce commerce les met en état de ſe pourvoir de tous les meubles & uſtenſiles dont ils ont beſoin.

On ne connoît aucune ſorte d'engrais dans le pays, tant parce que le ſol eſt excellent par lui-même, que parce que le terrein n'y eſt pas rare. On peut y laiſſer repoſer pendant long-tems une grande partie des champs, tandis qu'on cultive le reſte. Ce repos des terres leur vaut mieux que les engrais les plus exquis. On fauche le ſarraſin & le s pois, les autres grains ſe coupent avec la faucille ; on arrache le lin & le chanvre.

Après la moiſſon, les uns ſerrent leurs grains dans des granges, les autres les laiſſent en tas dans la campagne juſqu'à ce qu'il ſe préſente quelque Acheteur ; ils ont ſoin de les préſerver de l'humidité & des attaques des ſouris ; c'eſt preſque une coutume générale de les faire ſécher dans des *owines* ou granges à fourneau. Chaque habitation eſt entourée de pâturages.

La Ville d'Orenbourg tire des rives de la riviere de Belaja, à environ 150 werſtes de diſtance, le charbon & la poix dont elle a beſoin : il n'y a qu'une ſeule forêt dans tout ce Gouvernement, qui abonde en differentes ſortes de mines de grand rapport. Cependant les ſeuls établiſſemens un peu remarquables qui s'y trouvent, conſiſtent dans une Fabrique de verre & une autre de chapeaux. Le pays produit deux plantes particulieres dont l'une ſert à teindre en jaune, & l'autre à teindre en rouge.

Les bruyeres des Kirgiſes paroiſſent être très-favorables aux chevaux & aux brebis : lorſqu'on en tire les brebis pour les tranſporter ailleurs, elles perdent leur embonpoint & leur kurdjuk, c'eſt-à-dire ce gros paquet de graiſſe qui leur tient lieu de queue.

Quoique les épizooties n'aient jamais été générales dans le pays, elles n'ont pas laiſſé que d'y cauſer d'aſſez grands ravages parmi les beſtiaux & les bêtes à cornes. Ceux qui ont tenté de perfectionner la race des chevaux Kirgiſes, en faiſant venir des étalons étrangers, n'ont pas réuſſi juſqu'à préſent. Les Kirgiſes ont attention de faire couvrir leurs brebis de maniere qu'elles ne mettent bas que dans le tems que l'herbe ſort de deſſous la neige. Enfin les Kirgiſes aiment à boire, à manger, à ſe divertir & à ne rien faire ; ce ſont les mendians les plus déterminés qu'on connoiſſe, & ils ne ſe font aucun ſcrupule de prendre ce qu'on ne veut pas leur donner.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 9 Juillet.*

Il exiſte encore dans ce Royaume pluſieurs Membres d'un ancien Inſtitut Religieux connu ſous le nom de *Chevaliers du Saint Sépulcre.* Le Roi a fait des démarches auprès du Souverain Pontife, pour obtenir l'entiere abolition de cet Ordre, avec la faculté d'en appliquer les biens à quelque objet d'utilité publique. On croit que l'intention de Sa Majeſté & du Gouvernement ſeroit que

ces revenus fussent employés à l'entretien des Ecoles instituées pour l'Education nationale ; car on a reconnu que les biens des Ex-Jésuites ne sont pas suffisans pour satisfaire aux dépenses qu'exigent ces établissemens ; desorte qu'on seroit obligé, pour les soutenir, de tirer du Trésor public des sommes dont l'emploi pourroit être consacré à des destinations encore plus urgentes. L'Ordre de Malthe est intervenu dans cette affaire. Il se croit en droit de revendiquer les biens des Chevaliers du S. Sépulcre ; il se fonde sur ce que dans le tems que ces Chevaliers furent supprimés dans la plûpart des Royaumes de la Chrétienté où il en existoit, on réunit leurs possessions à la mense des Chevaliers de S. Jean de Jérusalem.

Le souverain Pontife a nommé des Commissaires pour examiner cette affaire & pour lui en rendre compte. Cette Commission est composée des Cardinaux Spinola, Antonelli, Visconti, Archinto & Gerdill. Nous nous flattons que la décision du Saint-Pere & de ses Commissaires sera favorable aux vues de notre Souverain.

ALLEMAGNE.

DE DONDERSTADT, *le* 8 *Juillet.*

Nous apprenons que M. le Landgrave de Hesse-Darmstadt a fait infliger, il y a quelque tems, une punition exemplaire à un Directeur des Monnoies, pour avoir falsifié quelques especes, à la fabrication desquelles il étoit commis. Cet Officier infidele, non-content de se rendre coupable d'une pareille prévarication contre l'Etat, avoit encore abusé de la confiance de plusieurs Particuliers pour déranger leur fortune & en appliquer les débris à son profit. Ses dettes se montent à une somme de 48,000 florins. Le Prince l'a fait condamner, quoiqu'il soit âgé de 67 ans, à la brouette pour une année à Giessen. Il y est maintenant attaché, portant au cou une planchette sur laquelle se voit une inscription qui instruit de la nature de ses délits.

On assure qu'à cette occasion il va être promulgué incessamment des Loix très-severes contre les Banqueroutiers frauduleux dont le nombre augmente journellement ici. On commence à y suivre le mauvais exemple de certains pays où les faillites sont devenues un nouveau moyen de s'enrichir, & un titre pour afficher un luxe impudent. Heureusement que nous sommes entourés d'Etats où l'on s'est empressé d'arrêter les progrès de ce fléau destructeur du Commerce & de toute Société, en sévissant avec rigueur contre tous ceux qui, par leur inconduite, se trouvent hors d'état de satisfaire à leurs dettes, ou qui par des soustractions frauduleuses, mettent leurs biens ou effets à l'abri des poursuites de leurs Créanciers.

DE HOMBOURG-EZ-MONTS, *le* 16 *Juillet.*

Des lettres de Nidda, en Vétéravie, nous apprennent que M. le Landgrave de Hesse-Cassel a exempté les Paysans de cette Principauté des corvées auxquelles ils étoient tenus pour l'exploitation de ses Salines. C'est le Prince lui-même qui en fait actuellement toutes les dépenses ; il fournit les chevaux, les voitures, les hommes & tous les ustensiles nécessaires pour ce travail. Depuis ce nouvel arrangement, l'ouvrage s'exécute beaucoup mieux & plus promptement. Ces Paysans employent maintenant aux travaux de l'Agriculture & à leur profit, tout le tems qu'ils alloient perdre dans les Salines de Nidda. Ils doivent cet heureux changement à M. Langdorf, Conseiller de la Chambre, Directeur des Salines, Membre de la Société Patriotique de Hesse-Hombourg, Citoyen estimable, & très-versé dans toutes les parties de la Science Economique.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le* 30 *Juin.*

Le retardement de l'arrivée de notre riche Flotte au Port de Cadix, avoit occasionné dans cette Place, ainsi que dans plusieurs autres de ce Royaume, un embarras considerable dans les payemens des lettres de change & autres effets du Commerce ; mais on a pris des mesures pour applanir ces difficul-

tés, & pour que l'honneur ni la fortune des Commerçans respectivement intéressés n'eussent rien à souffrir de retards qu'il n'étoit en leur pouvoir ni de prévoir ni de prévenir.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 21 Juillet.*

Nous apprenons que le Congrès a arrêté, le 9 Mai dernier, une Proclamation pour mettre un frein à la cupidité de ses Corsaires. En voici la teneur.

» D'autant que le Congrès a reçu des » informations & des plaintes, *qu'il a été » fait des violences par des vaisseaux armés » Américains à des Nations neutres, en se » saisissant des navires appartenants à leurs » Sujets & sous leur pavillon, & en prenant » ceux de l'ennemi, tandis qu'ils se trouvoient » sous la protection des côtes neutres, contre » l'usage & la coutume des Nations:* A l'ef- » fet que tels actes de piraterie, que » l'on ne sçauroit justifier & qui déshonorent le caractere national de ces » Etats, puissent à l'avenir être prévenus efficacement, ledit Congrès a jugé » à propos d'ordonner, enjoindre & » commander, & par la présente, ordonne, enjoint & commande à tous » Capitaines, Commandans, & autres » Officiers & Mariniers appartenant à » aucuns vaisseaux armés Américains, » de se conduire strictement en toutes » choses conformément à la teneur de » leurs commissions, & des instructions » & résolutions du Congrès, particulierement qu'ils aient un égard sacré » pour les droits des Puissances neutres » & pour l'usage & la coutume des Nations civilisées, & que, sous quelque » prétexte que ce soit, ils n'entreprennent d'enlever ou saisir aucuns bâtimens ou vaisseaux appartenants aux » Sujets de Princes ou Puissances en alliance avec ces Etats-Unis, à moins » qu'ils ne soient employés à porter des » effets de contrebande ou des Soldats » à nos Ennemis; & en tel cas, qu'ils » se conforment aux stipulations contenues dans les Traités subsistants entre tels Princes ou Puissances & ces » Etats; & qu'ils ne prennent, ne saisissent ni ne pillent aucuns bâtimens » ou vaisseaux de nos Ennemis se trouvant sous la protection de Côtes, Nations ou Princes neutres, sous peine » d'en être punis ainsi qu'ils le méritent; comme aussi d'être obligés à » donner satisfaction pour toutes sortes » de dommages & intérêts, par voie de » réparation, à quoi ils seront tenus en » leurs personnes & biens. Et en outre » ledit Congrès a résolu & déclare par » la présente, que toute personne qui » contreviendra, de dessein prémédité, » dans aucun des points ci-dessus marqués, si elle est prise en conséquence par » quelque Puissance étrangere, ne sera » point considerée comme ayant droit » de réclamer la protection de ces Etats, » mais qu'elle subira telle punition qui » pourroit être infligée à tels Délinquans » suivant l'usage & la coutume des Nations ».

On apprend de Lancastre que le papier du Congrès a repris plus de crédit que jamais.

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

D'AIX (*en Provence*), *le 25 Juillet.*

Notre Parlement a enregistré le 12 du mois dernier un Edit du Roi, donné sur la demande de la Noblesse de cette Province. D'après un Réglement de l'Ordre de Malthe de 1631, qui prononce qu'il n'admettra dans son sein aucun Descendant ou Allié de Sarrasins, Juifs & Mahométans, on avoit fait des recherches sur certaines Familles anciennes qu'on présumoit avoir eu de pareilles alliances. Souvent de simples ressemblances de nom ont suffi pour occasionner des soupçons injustes; & plus les Familles soupçonnées étoient anciennes, plus il leur étoit impossible de les détruire: on s'autorisoit aussi d'une prétendue liste de Familles Juives taxées en 1510 par Louis XII, liste d'autant plus apocrife qu'il n'en existe aucun original dans les Archives de la Chambre des Comptes.

Sa Majesté voulant remédier à un abus qui tendoit à troubler les Citoyens dans la possession de leur état, & voulant faire jouir sa Noblesse de Provence de tous les avantages que méritent & ses services personnels & ceux de ses an-

cètres, » Elle a ordonné qu'à l'avenir, » & à compter du jour de la publication » du présent Edit, il ne soit fait aucune » distinction entre les Familles nobles de » la Provence, sous prétexte de descen- » dance ou alliance avec des Juifs, Sar- » rasins, Mahométans & autres Infide- » les; & qu'en conséquence ses Sujets » nobles dudit pays soient admis, sans » distinction, dans ses Ordres, Chapi- » tres, Corps & Communautés nobles, » même dans les Ordres Etrangers qui » possedent des biens dans son Royau- » me, en justifiant des degrés de no- » blesse requis par les Statuts, Consti- » tutions & Réglemens desdits Ordres, » Chapitres, Corps & Communautés, » par Sa Majesté duement autorisés, où » ils desireront être reçus. Fait S. M. dé- » fenses à toutes personnes de les con- » traindre à faire de plus amples preu- » ves, ou à justifier de leur origine ou » alliance au-delà desdits degrés, & no- » tamment de leur opposer la prétendue » liste de Familles imposées comme Jui- » ves en 1510, ou autres pareils docu- » mens, laquelle liste Sa Majesté a dé- » claré nulle & comme non avenue, & à » laquelle Sa Majesté défend d'avoir au- » cune foi ou de donner aucune exécu- » tion &c. ».

DE VALENCIENNES, *le* 31 *Juillet.*

Les Habitans du Village d'Aubry en Hainault, ayant été délivrés d'une cruelle épidémie dont ils furent affligés sur la fin de l'année derniere, en ont témoigné leur reconnoissance envers l'Être Supreme, par des prieres publiques. Après qu'ils se furent acquittés de ce pieux devoir, leur Curé leur annonça qu'il étoit Dépositaire d'une somme de 400 liv. qu'on lui avoit remise pour être distribuée à la Fille la plus vertueuse de la Paroisse. Le choix de cette Fille s'est fait de la maniere qu'on le pratique à l'égard des Rosieres établies en divers endroits du Royaume. Les suffrages se sont reunis en faveur d'Augustine-Josephe Sauvage, & elle a reçu le 19 de ce mois la couronne de la vertu. La cérémonie s'est faite avec beaucoup de pompe & en présence d'une Assemblée très-brillante, composée des personnes les plus distinguées de la Province. Les Habitans ont ensuite supplié leur Pasteur de leur faire connoître la personne à qui ils devoient ce bienfait. Il leur a appris que la somme qui venoit d'être employée à récompenser parmi eux la vertu & les mœurs, étoit le prix d'une gratification extraordinaire que le Roi avoit bien voulu accorder à M. du Fresnoy, Médecin de l'Hôpital Militaire de Valenciennes, pour lui donner une marque de sa satisfaction du zele avec lequel il s'étoit empressé de venir à leur secours. M. du Fresnoy a obtenu cette gratification honorable sur le rapport fait à Sa Majesté par M. Necker, Directeur Général des Finances, à qui la Société Royale de Médecine avoit rendu le témoignage le plus avantageux en faveur de la méthode curative que cet habile Praticien avoit suivie dans le traitement de l'épidémie en question.

DE BOURGES (*en Berry*), *le* 18 *Juillet.*

Nous avons éprouvé pendant le cours de cet été les bons effets des differentes battues qui se sont faites au printems dernier dans les environs de cette Ville pour détruire les loups & les renards qui désoloient nos campagnes. Les Officiers des Chasses de M. le Comte d'Artois, qui ont dirigé ces battues, sous les ordres de M. le Marquis du Halay, premier Veneur du Prince, ont cru qu'il falloit s'attacher sur-tout à la destruction des jeunes louveteaux. Secondés des Paysans dont ils ont encouragé le zele par de legeres gratifications, ils ont pris 45 louveteaux, plusieurs renardeaux, & tué un vieux loup. Leur intention est de recommencer après la récolte cette chasse. C'est rendre un service essentiel à un pays dont la principale ressource consiste dans le commerce des laines, & par conséquent dans le nourrissage des moutons.

DE PARIS, *le* 4 *Août.*

PRIX de 1200 *liv. proposé par la Société Libre d'Emulation établie à Paris pour l'encouragement des Arts & Inventions utiles.*

» La Société demande : » Quelle est » la forme la plus avantageuse qu'on » doit donner aux fourneaux & aux

» alambics destinés à la distillation du » vin pour en tirer l'esprit ardent ? ». La Société, en proposant une seconde fois le même objet, remplit le but de son établissement. Elle n'abandonne la discussion d'un sujet que lorsqu'elle est parvenue à donner à la pratique la plus grande perfection. Les deux Mémoires qu'elle vient de couronner, quoique redigés d'après la plus saine théorie, & quoique l'usage avantageux de quelques-uns des modeles construits en grand, soit déjà confirmé par la pratique, laissent cependant à desirer une plus grande perfection. Les idées combinées des deux Auteurs semblent l'indiquer, & demandent que l'expérience confirme plusieurs points de leur doctrine. Le Mémoire de M. Baumé, de l'Académie Royale des Sciences, qui a mérité le Prix de 1200 l., est imprimé dans le Journal de Physique du mois de Juillet; & celui de M. l'Abbé Moline, qui a obtenu le Prix de 600 livres, paroîtra dans le Cahier du mois d'Août suivant. L'un & l'autre seront accompagnés des gravures nécessaires à l'intelligence du sujet.

La Société demande à ceux qui concourront, 1°. de donner, & soit du fourneau & soit de l'alambic, un modele & non un dessin, réduit du pied au pouce. Ce modele peut être construit en bois ou en carton, en fer-blanc, en cuivre & même en plâtre &c.

2°. La description de toutes les parties du fourneau, & les proportions de chacune.

3°. La description & les proportions de l'alambic, & de chacune de ces pieces.

4°. La forme & la grandeur du fourneau, une fois admises, de constater, par l'expérience, & non par le raisonnement, quelle quantité de bois ou de charbon fossile est nécessaire pour conduire toute la distillation du vin contenu dans la chaudiere.

5°. De constater, par des expériences plusieurs fois réiterées, s'il est avantageux ou non de placer un refrigérent qui couvre entierement, ou en partie, le chapiteau, ou si on doit se contenter de tenir simplement l'eau de la pipe très-fraîche.

6°. Si on admet le refrigérent, quel est le degré de fraîcheur de l'eau le plus avantageux pour la condensation des vapeurs dans le chapiteau.

7°. La hauteur & la largeur de la pipe, une fois admises, de constater par l'expérience, quel doit être le diametre intérieur des spirales du serpentin, & quel est le nombre de tours le plus convenable à leur donner.

La solution de ces questions suppose que les Concurrens auront lu & réfléchi sur les deux Mémoires dont on vient de parler, & la lecture de ces Mémoires les mettra sur la voie du vrai but de ces questions. Les Auteurs sont libres d'adapter à leurs modeles les parties qu'ils auront trouvées avantageuses dans ceux des deux Mémoires couronnés, ou de proposer d'autres modeles totalement differens, s'ils les regardent comme plus utiles & plus économiques.

Le but de la Société est, 1°. d'avoir un fourneau peu coûteux dans sa construction, & qui consomme soit en bois, soit en charbon fossile, la moindre quantité possible, sans nuire à aucun des points essentiels de la distillation. 2°. D'avoir un alambic très-expéditif dans la distillation, & qui donne dans la plus grande quantité possible, une eau-de-vie limpide & dépouillée de mauvais goût & de mauvaise odeur.

Les Mémoires seront reçus jusqu'au premier Septembre 1779 (le terme est de rigueur); ils seront adressés, francs de port, ainsi que les Modeles, à M. *Comynet*, Directeur général du Bureau de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur ».

Lettre au Rédacteur.

» Puisque vous avez consigné dans votre Gazette, Mr, la Lettre de M. Trebuchet, en date du premier Juin 1778, j'ai lieu de croire que *vous avez jugé* * & que d'autres, par conséquent, pourront penser que sa critique est sérieuse & les difficultés qu'il propose bien importantes : il est juste de vous désabuser, & c'est le seul motif qui ait pu me déterminer à prendre la plume. M. Trebuchet d'Auxerre ne sçauroit ignorer & n'ignore pas, que les Tables qu'il compare

ne ſont pas des mêmes Auteurs ; qu'elles ne préſentent pas des obſervations faites avec les mêmes inſtrumens, & calculées par la même méthode ; qu'il étoit de la fidélité du Rédacteur de la *Connoiſſance des Tems*, en préſentant ſon propre travail, de préſenter également celui des autres, nonobſtant les differences qui les diſtinguent ; que des differences de deux ou trois ſecondes de degré, dont l'origine d'ailleurs eſt connue, n'inquiéterent jamais ceux qui s'occupent d'Aſtronomie, & ne nuiſirent jamais, dans la pratique, à la préciſion qui y eſt néceſſaire.

M. Trebuchet ne l'ignore pas ; mais qu'au moyen du rapprochement inſidieux des réſultats de differens Aſtronomes, il faſſe entendre que le même Livre, & que par-là il inſinue peut-être que le même Auteur admet une difference de trois ſecondes entre le dôme & la coupole du Luxembourg, quoique ce ſoit le même objet ; qu'il place l'Obſervatoire du College Mazarin au midi du dôme des Quatre Nations &c, cela a paru une plaiſanterie d'auſſi bon aloi que celle qu'il ſe permit il y a quelques années, lorſque, dans ſon Almanach d'Auxerre, il plaça, de propos déliberé, la Canicule à Noël.

Je ne lui envie point ſes plaiſirs, & je lui pardonne même volontiers qu'il ait voulu m'y faire contribuer pour quelque choſe. Mais je me permettrai de lui faire obſerver que le ton ironique peut mériter une dénomination plus dure, quand il tombe ſur un Ouvrage compoſé par les ordres & redigé ſous les yeux d'une Compagnie auſſi reſpectable que l'Académie Royale des Sciences, & quand il oſe déſigner clairement, quoiqu'indirectement, des noms comme ceux de MM. Caſſini & de la Lande, conſacrés par les travaux les plus utiles à la vénération publique. J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, JEAURAT ». *A l'Obſervatoire, ce 28 Juillet* 1778.

Note relative à la Lettre précédente.

* *Le Rédacteur l'a déjà dit plus d'une fois, & il ne ceſſera de le répéter, il ne juge rien, & ne répond de rien ; il ſe contente de faire imprimer avec la plus parfaite impartialité les articles qu'on lui adreſſe, & qui lui paroiſſent être de nature à trouver place dans ſa Gazette. Il laiſſe ceux qui s'attaquent, vuider leur procès comme ils l'entendent, ſans vouloir ſe mêler de leurs querelles. Au reſte M. Jeaurat, dont il connoît & honore les talens, ne doit pas être fâché de la petite critique de M. Trebuchet, puiſqu'elle lui donne lieu de diſſiper des doutes qu'auroient pu faire naître auſſi dans l'eſprit de tout autre Lecteur les differences de calcul ſur les mêmes objets, qui ſe remarquent dans quelques volumes de la* Connoiſſance des Tems. *Cependant ſi nous euſſions cru que la Lettre de M. Trebuchet dût porter la plus légere atteinte aux égards juſtement dus à des noms auſſi diſtingués que ceux qui ſont cités ici par M. Jeaurat, nous nous ſerions fait un devoir de la ſupprimer ; parce qu'il n'eſt perſonne qui reſpecte plus que nous l'Académie des Sciences & chacun des Membres qui la compoſent.*

La Lettre de M. Trebuchet, à laquelle celle de M. Jeaurat ſert de Réponſe, ſe trouve dans la Gazette du 25 Juillet dernier, No. 59, pag. 470.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

EXTRAIT des Obſervations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 *juſqu'au* 31 *Juillet* 1778.

Vent dominant, ſud-oueſt ; plus grand degré de chaleur, 25 deg. 5′ le 5 ; moindre degré de chaleur, 10 deg. le 30 ; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lig. le 29 ; moindre élévation, 27 pouc. 6 lig. le 21 ; quantité de pluie, 23 lig. $\frac{1}{6}$ tombées en 13 jours ; évaporation, 84 lig. ; déclinaiſon de l'aiguille aimantée, 19°. 41′. 7″. Température, très-chaude & ſeche. Aucune maladie n'a regné. Productions de la Terre. Le tems a été très-favorable aux bleds & à la vigne. On a commencé la moiſſon le 25. Les bleds ſont beaux ; il y en a très-peu de verſés. Le verjus eſt déjà à ſa groſſeur.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci &c.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 5 Août 1778, au Samedi 8 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 livres ;

le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. ; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 l. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 21, 22 à 23 liv. 10 s. ; le seigle, de 9 liv. 10 s., 10 à 10 liv. 5 s. ; l'orge, de 10 liv. à 10 l. 5 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 5 Août 1778 au Samedi 8 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. ; *id.* à la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Août 1778, de 51 à 52 l. ; *id.* nouveau, de 50 à 51 ; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l. ; *id.* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43 ; *idem* nouveau, de 41 à 42 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 ; *id.* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39 ; *id.* nouveau, de 36 à 37 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 ; *id.* nouvelle, de 16 à 17 ; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Août 1778.

Or de Portug. à	727 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à	722			
Du Pérou à	716			
Les guinées à	724			
Ducats à	99	3		*once.*
Or fin à 23 karats 31 32	101			
Or à 20 karats à	84	5		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	4		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	8		
Piastres à	49	15		

Changes de Paris du 8 Août 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 ⅜
Hambourg	188 ½
Madrid	15 3
Cadix	14 19
Livourne	98 ½ à ¾
Gênes	96 ¼
Lyon	⅛ à ½

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1778.	*Jeudi 6.*	*Vendredi 7.*	*Samedi 8.*
COMP. D. IND.			
Actions.	1665.	1665	1665 67 ½
D°. 16 25es	1100		
D°. 8es.		230	
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			395
Rescriptions	18 ½ 19.	19	19 18 ½ 19
Bil. des Fermes		3	3
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. % 1777			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six derniers mois 1777.

Du Merc. 5 Août 1778.		Du Jeudi 6.		Du Vendredi 7.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boutray ..... pp^lles.	M.	Deschapelles. v^res.	M.	Lempereur. Viag.	M.
Viageres.....	M.	Perpétuelles..	M	Perpétuelles..	M.
Tontine.....	M.	Decourmont pp^lles.	M.	Boscheron ... pp^les.	L.
Cochin..... pp^lles.	L.	Viageres.....	M.	Viageres	L.
Radix..... pp^lles.	L.	Alissant..... Viag.	M.	Peinchein ... v^res.	M.
Viageres.....	L	Tontine.....	M.	Perpétuelles..	L.
Defrance.... Viag.	L.	Nau ..... pp^lles.	M.	Patu ..... pp^lles.	M.
Perpétuelles...	L	Viageres.....	M.	Viageres	N.
Gauthier..... v^res.	L	Tontine.....	M.	Rouillard.... pp^lles.	L.
Perpétuelles...	L.	De S. Janvier v^res.	L.	Viageres	L.
.....		.....		*Six premiers mois 1778.*	
.....		.....			
.....		.....			
.....		.....		Pincemaille. Perp.	L.
.....		.....		de l'ancien Clergé.	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24^ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 7 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 10 *Mars.*

ON assure qu'on va quitter ici la nouvelle forme des habillemens pour revenir à l'ancienne. On ajoute qu'il sera fait des réglemens très-severes pour empêcher l'entrée des modes étrangeres dans ce Royaume. Le but de cette réforme est de nous procurer le double avantage d'être vêtus & plus commodément & à moins de frais. Il n'est pas encore tems pour nous de nous livrer au commerce de luxe, ou plutôt il est à desirer qu'il ne s'introduise jamais dans ce Royaume.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 6 *Mars.*

Il se répand ici une nouvelle qui intéresse vivement le Public. On dit que notre Gouvernement se propose de faire construire sur les bords de la Vistule plusieurs Boucheries publiques où les Bouchers seront tenus de faire tuer leurs bœufs, vaches, veaux, moutons &c. Si cet arrangement a lieu, comme tout le monde paroît le desirer, cette Capitale va être enfin à l'abri des mauvais effets que ne peuvent manquer de produire sur la santé des Habitans les exhalaisons corrompues qui sortent perpétuellement des tueries établies si imprudemment dans l'intérieur de nos Villes, & qu'on y souffre avec trop d'obstination, malgré les réclamations que des hommes sages ne cessent de faire contre un abus si pernicieux.

HONGRIE.

DE PRESBOURG, *le* 4 *Mars.*

Le froid a été excessif au mois de Janvier dernier dans nos cantons. Six personnes en sont mortes ainsi que trois chevaux. Comme on continue toujours à négliger, dans ce pays, l'éducation des chevaux, quoique la race de ces animaux y soit excellente, notre Auguste Souveraine vient encore de faire publier ici une nouvelle Ordonnance relative à cet objet. Cette Ordonnance contient des réglemens très-sages concernant les haras & la maniere d'y multiplier & d'y traiter les chevaux.

On nous mande de Saxe que désormais les especes de l'Electorat de Brandebourg y auront cours comme celles du pays même.

ALLEMAGNE.

DE DARMSTADT, *le* 8 *Mars.*

Il n'y a pas encore long-tems qu'on ne voyoit ici des pommes de terre que sur la table des Grands qui les mangeoient avec délices. Aujourd'hui cette plante est la ressource du Peuple qui y trouve une nourriture aussi substantielle que sa-

lubre. Il paroît cependant que la culture de cette plante déplait, & qu'on se propose de la traverser ; pourroit-on être fâché de voir que l'indigent ait trouvé le moyen de se nourrir à bon marché ? Dans quelques endroits on a déjà tenté de soumettre les pommes de terre à la dixme & à d'autres redevances. Si l'on réussit dans cette entreprise, il n'y a pas lieu de douter que cette branche de culture ne périsse bientôt, & bientôt aussi les pauvres recommenceront à mourir de faim, comme auparavant.

D'HOECHST, *le* 11 *Mars.*

Ces jours derniers, l'Electeur de Mayence & plusieurs Seigneurs de la Cour visiterent la Fabrique Electorale de cette Ville, où l'on est parvenu à faire de très-belle porcelaine. On tira, en présence de l'Electeur, une fournée de plusieurs morceaux qui mériterent son admiration. On distinguoit dans le nombre de ces morceaux curieux une magnifique soucoupe en biscuit représentant le Mont-Calvaire. Les Directeurs & Chefs de la Manufacture furent tous récompensés d'une maniere digne du Prince, qui fit aussi distribuer quatre ducats à chaque Ouvrier.

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le* 19 *Mars.*

Il paroit des Lettres-Patentes de Sa Majesté l'Impératrice, données à Vienne le 3 de ce mois, portant » création d'un » emprunt de trois millions six cens mille » florins, argent de change à trois pour » cent, argent pour argent, qui sera » payé aux Intéressés par la veuve de » Nettine & Fils, en cette Ville, pen- » dant les douze premieres années, à » commencer du 15 Mars 1779, & après » ce terme expiré, on en fera le rem- » boursement pendant dix ans consecu- » tifs, en concurrence de 360 mille flo- » rins de change par an, suivant que le » sort en décidera, avec les intérêts en » proportion du capital restant, pour » parvenir ainsi successivement au rem- » boursement entier de trois millions 600 » mille florins. Chaque obligation sera de » mille florins de change, & pour la fa- » cilité des Prêteurs, il y en aura de » cinq cens florins ».

I I.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DU PONT-DE-BEAUVOISIN, *le* 21 *Mars.*

» Depuis près d'un mois, il n'est point tombé de pluie dans nos cantons. La terre est seche & peut être avantageusement labourée. On a profité de cette heureuse circonstance pour planter des arbres & semer quelques tremois, comme l'avoine, les pois, les feves &c. Ce dernier légume assure communément au Peuple beaucoup de facilité pour subsister. Il entre dans les différentes soupes qu'il fait, & l'on sçait que c'est, en grande partie, de soupe qu'il se nourrit. Malheureusement ce légume réussit trop rarement ; étant semé au printems, suivant l'usage généralement adopté, il n'est en pleines fleurs qu'aux environs de la S. Jean; fortes chaleurs survenant alors, il arrive souvent que les fleurs sont desséchées ou même que la plante est dévorée par les pucerons. Il est un moyen de parer à tous ces maux, c'est de semer les feves vers la fin de Septembre. Quelque rigoureux que soit l'hiver, elles en souffrent peu, ou il n'en périt tout au plus que le bout des tiges qui repoussent du pied, avec force, aux premiers beaux jours. Se trouvant donc fort avancées au commencement du printems, elles fleurissent en Mai. Favorisées par la température douce qu'on éprouve alors, & à l'abri des pucerons qui ne paroissent qu'avec les chaleurs, elles se chargent de cosses & donnent constamment une très-bonne récolte. Un Laboureur de ces cantons fait usage depuis trois ans, de cette maniere de cultiver les feves, & le succès a toujours répondu à son attente. Un journal (1) lui en a donné 33 bichets (2) la premiere année, & 29 la seconde. Celles de cette année ont ac-

(1) *Le journal contient 600 toises.*

(2) *Le bichet pese 40 livres, poids de marc.*

tuellement un demi-pied de hauteur, & donnent les plus grandes espérances. Au reste nous ne croyons pas que cette méthode soit nouvelle ; mais comme elle nous paroît trop peu étendue, à en juger par ce qui se pratique dans ces environs, nous pensons qu'il n'est pas inutile d'en faire mention, en lui donnant les éloges qu'elle mérite ».

AU CLOS (*près Provins*), *le* 21 *Mars*.

Lettre à l'Auteur de la Gazette d'Agriculture. » C'est avec beaucoup de plaisir, Mr, que ceux qui s'intéressent au bonheur commun de la Société, sont témoins du zele avec lequel on s'occupe, dans tous les pays, des moyens qui peuvent y contribuer, & qu'ils voyent votre Gazette devenir le point de réunion où viennent se rassembler les lumieres de chaque Citoyen Patriote. Rien de si estimable que les travaux de ce grand nombre de Sociétés Patriotiques qui se sont formées nouvellement pour perfectionner, surtout, la pratique du premier des Arts.

J'avois vu l'annonce que vous avez faite d'un Prix d'Agriculture, petite brochure in-12, & j'applaudissois aux vues étendues qui y sont exposées, & que je croyois être celles de la *Société libre d'Emulation*. J'ai reconnu depuis, qu'il s'agit d'autre chose de la part de cette Société, & j'aurai l'honneur de vous adresser, dans peu, plusieurs questions, en éclaircissement sur ce qu'il paroît qu'elle demandera : mais, en attendant, je crois qu'il ne peut être qu'utile de vous mettre à même de faire remarquer à vos Lecteurs la conformité qui se trouve entre une des idées que renferme la petite brochure en question, & le compte que dans votre Gazette, No. 10, vous avez dit avoir été rendu, par M. Leonard EULER, à la Société libre Economique de Pétersbourg, d'un essai fait d'abord à Berlin, & que lui-même a répété. Cet essai a beaucoup de conformité avec ce qui se trouve annoncé dans ce projet de Prix ; mais aussi il y a quelques différences à observer. Je vais, pour vous les faire sentir, Mr, rapporter les termes de la Brochure, & je mettrai des notes ou numéros aux endroits que je comparerai.

La Brochure dit, page 24 : » on trouveroit à faire porter à des terres de seconde qualité (1) quelques bons fromens, en suivant une méthode de culture encore peu connue, mais fort avantageuse ; c'est de semer clair (2) du froment ordinaire d'hiver, en même tems (3) que l'on seme les mars, (mais sur une terre aussi-bien préparée que pour un bled d'hiver) (4) le faucher trois, quatre & jusqu'à cinq fois (5), s'il est nécessaire, jusqu'à la fin d'Octobre, & chaque fois, avant que les tuyaux soient *aucunement* sortis de terre (6) ; quelque rude que devienne alors la saison d'hiver, la plante du bled en soutiendra la rigueur, elle tallera de *nouveau* (7) au printems, & portera ensuite des épis aussi garnis, au moins, que tous autres, sur des tiges ou pailles plus fortes (8), & tellement enracinées qu'elles résisteront mieux aux vents, pluies & orages de l'été, qui en feroient verser d'autres, sur-tout dans des terres de seconde qualité (9), & à plus forte raison dans celles de la troisieme & derniere (10), lesquelles pourroient toutes, alors, rapporter un bled de deux années l'une (11), & dans l'intervalle, trois ou quatre récoltes de fourrages ou fanées de bled, qui fait de bon foin (12) ».

1o. On voit que l'Auteur de la Brochure ne propose cette façon de faire venir le bled que sur des terres qu'il appelle de seconde qualité, tandis qu'il paroît que l'épreuve faite à Berlin & répétée en Russie, l'a été sur des terres de la premiere & plus excellente qualité. Mais l'Auteur de la Brochure prétend que des terres de cette premiere qualité peuvent (par le moyen de la charrue qu'il propose à inventer) porter tous les ans une récolte de bled, en les fumant en terreau ou fumier consommé, ou les amendant avec quelque autre engrais capable de ne pas nuire aux façons de la culture & de la semence, comme il les propose.

2o. De même que M. EULER, il propose de semer clair ; mais il ne demande pas, comme lui, que les grains soient à quatre pouces, en quinconce, & l'on ne peut guères entendre, par ce qu'il dit de semer clair, autre chose que de n'employer seulement qu'à peu près la moitié de la semence ordinaire, & par la

façon commune de semer, chaque grain de bled se trouve, l'un portant l'autre, n'occuper que la valeur de quatre pouces quarrés, à peu près, autrement dit, à 24 lignes ou deux pouces de distance; par conséquent il ne demanderoit donc que de leur faire avoir, à chacun, environ huit pouces quarrés, c'est-àdire seulement à 34 lignes environ d'éloignement l'un de l'autre; mais ce seroit encore la moitié précisément des seize pouces quarrés que demande M. EULER, en éloignant chaque grain de 48 lignes, ou de quatre pouces l'un de l'autre.

3°. M. EULER propose de semer à la S. Jean; l'Auteur de la Brochure dit, en même tems que les mars. Il peut y avoir ici une raison dépendante des climats; certainement il est inutile de semer lorsque la terre est fort seche, & qu'on n'est pas assuré d'avoir des pluies; de façon que dans une grande partie de la France où il ne pleut presque pas au mois de Juin & vers la S. Jean, il faut peut-être semer ou beaucoup plutôt ou beaucoup plus tard. Au reste tous les deux demandent que la terre soit bien préparée, & comme elle doit l'être pour un bled semé dans la saison où il l'est ordinairement. Mais le François paroit convenir qu'avec la charrue qu'il propose, équivalant à un labour à la bêche, cette terre peut même être préparée entre le tems où la récolte est faite, & la saison à semer le bled d'ordinaire; à plus forte raison, qu'elle le seroit dès les premiers beaux jours du printems, au tems de semer des mars, tandis qu'on voit que le Silésien, qui semble adopter le systême, qu'il faut une année entiere pour façonner la terre à porter du bled, est obligé d'attendre au moins à la Saint Jean pour semer, & qu'on doit en induire qu'il faudroit donc au moins attendre, avant que cette terre donnât un nouveau grain, deux hivers & peut-être même trois.

5°. L'un & l'autre entendent que le bled sera fauché dès qu'il sera susceptible de l'être; celui qui ne seme qu'en Juin ne propose que deux ou trois coupes, au plus, tandis que celui qui seme en Mars dit qu'on pourroit en faire quatre ou cinq, ou plus.

6°. Ils sont d'accord sur le moment auquel on doit faucher; mais ce moment est très-difficile à saisir, à moins d'une grande habitude à acquerir, & il ne faut point se laisser surprendre; une petite pluie, après un tems chaud, fait un changement étonnant aux pieds des fromens; on ne peut être assuré, que la veille ou la sur-veille au plus, que le tuyau va paroitre hors de terre, & tout d'un coup il se trouve, en une demi-journée, s'élever de près d'un pouce: or il faut absolument que la *fauchaison* ait empêché cette pousse, pour que la plante ne soit pas détériorée.

Lorsque le grain cesse de croitre à la fin de l'automne, c'est-à-dire aux premieres gelées, M. EULER propose une opération de transplanter qu'il reconnoit difficile à exécuter en grand. L'Auteur du projet du Prix se contente d'assurer que la plante soutiendra mieux les rigueurs de l'hiver que le bled semé en Septembre, ce qui est facile à croire.

7°. Tous les deux sont de même avis sur l'effet du printems qui fera taller. L'Auteur du Prix dit, il tallera *de nouveau*, ce qui fait voir qu'il compte qu'il aura aussi tallé dans l'année précédente; ce qui revient à ces racines que M. EULER propose de détacher pour replanter.

8°. M. EULER assure que lors de la moisson, les épis seront en plus grand nombre & plus garnis. L'Auteur du Prix pense de même, & ajoute que les pailles en seront plus fortes; mais ceci pourroit bien être un petit inconvénient pour la nourriture des bestiaux.

9°. En disant que c'est sur-tout dans des terres de seconde qualité qu'arriveroit ce qu'il annonce, sçavoir que ce bled ne verseroit pas, l'Auteur du projet du Prix entend, sans doute, que ce qui cause ce versement dans ces especes de terres, c'est ou trop de légéreté dans la terre, pour bien contenir les racines ordinaires, ou trop peu de nourriture pour fournir de bonnes racines.

10°. A plus forte raison, dit-il, dans les terres de la troisieme & derniere qualité. A cela il faut observer que ce n'est presque qu'en France où l'on entreprend de faire régulierement porter du froment à des terres de cette infériorité qui partout ailleurs ne portent que de petits grains ou quelques verdures, ou qui restent en friche ou sont en bois.

110. Par le moyen de son *béchar* à imaginer, l'Auteur du Prix compte que les terres de deuxieme & troisieme qualités pouvant être suffisamment cultivées, fumées & préparées entre le tems de la moisson & celui des Mars, sont en état, par conséquent, de rapporter une récolte de bled tous les deux ans, & pendant l'année d'entre-deux, quatre coupes au moins de fourrages, tandis que les terres de premiere qualité donneront tous les ans une récolte de bled : or sa culture pour les terres de 2e. & 3e. qualités seroit donc celle que M. EULER propose pour ses terres de premiere qualité, s'il n'a pas entendu même qu'il fallût entierement les douze mois en usage pour la préparation des terres à semer en froment.

120. Enfin les deux Auteurs sont d'accord sur la qualité salubre du foin qu'ils veulent qu'on récolte dans l'année de semence.

Je crois, M^r^, que ces observations peuvent être utiles, & aider aux expériences à faire, & à déterminer à des tentatives plusieurs Agriculteurs que vous inviteriez à vous faire part des bons ou mauvais succès qu'ils auroient eus, en leur faisant appercevoir que ces deux Auteurs ne paroissent pas s'être entendus pour les tromper, ni s'être donné le mot pour communiquer dans le même tems, & d'aussi loin, des idées qui se trouvent aussi neuves & aussi analogues. Je crois, M^r^, que c'est un moyen que je vous offre ici de contribuer à l'avantage commun, & par conséquent à celui de chaque Particulier, & vous ne refuserez pas d'en faire usage. J'ai l'honneur &c. ROBERT ».

DE PARIS, *le* 31 *Mars*.

» Depuis quelque tems, il s'est introduit dans le Royaume une très-grande quantité de petites especes d'argent, du volume des pieces de six sous, dont la plûpart sont décriées & hors de cours, d'autres fort suspectes, ne laissant appercevoir aucuns vestiges d'empreintes; les unes & les autres n'ayant aucune valeur réelle dans le Commerce, & ne pouvant être reçues que comme matieres aux Hôtels des Monnoies, la tranquillité publique ne permet pas que des especes de cette nature soient admises dans le Commerce & circulent concurremment avec celles dont l'usage est autorisé par le Prince. La Cour des Monnoies a rendu en conséquence, le 18 de ce mois, un Arrêt qui fait défenses à toutes personnes de recevoir ou donner en payement aucunes vieilles especes, & notamment celles dites de *quatre sous*, ni aucnnes autres pieces de monnoie dont l'empreinte seroit totalement effacée; sans néanmoins, sous prétexte de ladite défense, qu'il soit permis de refuser, dans aucuns payemens, les pieces d'or & d'argent fabriquées en vertu de l'Edit du mois de Janvier 1726, sur lesquelles, de l'un ou de l'autre côté, il paroitra quelques marques apparentes de l'empreinte qu'elles ont reçue en exécution dudit Edit, sous peine, contre les Contrevenans, d'être poursuivis extraordinairement, & punis comme Billonneurs ».

DESCRIPTION d'un moyen également simple & ingénieux, pour doubler, pour ainsi dire, l'espace d'un petit jardin sans en reculer les limites. Extrait des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.

» Un Artiste, connu à Paris par l'universalité de ses talens & par son zele pour leurs progrès, possede un petit jardin dans le voisinage de ses Atteliers qui sont au centre de cette Capitale. Ce jardin étoit distribué selon la méthode ordinaire, c'est-à-dire, qu'on y voyoit au milieu un beau gazon ou *boulen-green* en forme de quarré long arrondi par ses angles. Ce rectangle en verdure étoit environné d'une allée blanche ou sablée, plantée en tilleuls. Ces arbres formoient ensuite une salle circulaire vers le fond du jardin, & se trouvoient du côté de la terrasse qui étoit vis-à-vis cette rotonde champêtre. Les murs d'enceinte qui sont très-élevés étoient couverts de lierre & par les branches des arbres qui étoient plantés vers leur pied, à quelque distance les uns des autres, vis-à-vis de ceux qui formoient les allées.

Le *boulen-green* ou tapis de verdure étoit découpé en deux ou trois compartimens dont un, qui étoit circulaire, occupoit la place d'une espece de bassin de fontaine; ces compartimens étoient séparés les uns des autres par de petites allées sablées & ornées d'un bordure de fleurs. Telle est à peu près la distribution générale de tous les petits jardins qui se

trouvent dans les Villes. On y supplée au défaut de l'espace par des vases, par des statues ou par des fleurs rares ou belles.

Notre Artiste voulant se ménager plus d'espace, malgré les bornes qui le circonscrivoient dans son terrein, imagina de faire une excavation assez profonde de la grandeur de la plus grande partie de son *boulen-green* sous ce tapis de verdure; il en soutint les terres par un talut assez considérable qu'il a fait gazonner. Il fit ensuite couvrir ce grand creux par un treillage fait avec de fortes pieces de bois dont les quarrés qu'elles formoient n'étoient pas assez grands pour laisser passer un enfant.

Cet Artiste s'est ensuite ménagé une petite ouvertute au milieu du petit côté de son treillage, pour descendre par un petit escalier de gazon dans la cavité qu'il avoit fait faire. On voit dans la longueur de cette cavité au pied des terres des bancs de gazon. Une plantation d'arbustes rampans de toute espece, sur-tout de houblon, a été faite tout autour du cadre dont elle a bientôt couvert tous les quarrés; desorte que l'œil voyoit toujours dans le jardin supérieur le meme espace de terrein couvert de verdure.

Au bout de l'excavation dont on vient de parler, est un petit temple en rotonde dont la coupole est toute couverte par la partie du gazon que notre Artiste s'étoit réservée. Ce petit temple est éclairé par le haut au moyen d'une lunette circulaire pratiquée dans la voute, & qui occupe l'espace destiné pour le bassin de la fontaine. L'intérieur de cette rotonde est ensuite orné des bustes des plus Grands Hommes de l'Antiquité.

Comme une pareille retraite doit être très-humide dans certaines saisons, le Propriétaire a imaginé de faire mettre un lit de mâche-fer ou scories de charbon de terre sous les dales ou carreaux qui en forment le parquet. Un pareil asile est très-agréable dans les grandes chaleurs. On croiroit, quoique au milieu d'une très-grande Ville, goûter le plaisir de la retraite dans une sombre forêt; l'odeur des fleurs qu'on éleve dans les plate-bandes qui bordent le treillage dont on vient de parler, ajoutent encore aux harmes de cet asile. Les bustes des Grands Hommes qui peuplent cette rotonde rappellent leurs ouvrages & transportent l'imagination dans les siecles héroïques, ou dans ces tems heureux où fleurissoient en même tems les Sciences & les Arts.

Il ne manqueroit à cette retraite philosophique, quoique un peu recherchée, que des eaux jaillissantes qu'on pourroit se procurer par-tout, au moyen de deux pompes foulantes mûes par un vieux cheval. (J'ai toujours été surpris qu'un pareil raffinement ait échappé aux Sybarites de notre siecle).

Le jardin que je viens de décrire me rappelle une grotte délicieuse terminée d'une maniere également simple & surprenante dans une maison de campagne que j'ai vue à la porte de la Ville de Messine, & qui appartient à un riche Banquier. Le terrein de cette maison est irrégulier; c'est aussi ce qui a fourni les moyens d'exécuter cette grotte qui ne dépareroit sûrement pas nos prétendus jardins Anglois, si elle pouvoit y trouver place.

Après avoir erré pendant quelque tems dans une belle vigne traversée par des allées de noyers qui montent & descendent, on trouve dans le flanc d'une petite colline ou côteau une très-longue allée percée dans les terres & éclairée par le bout par une ouverture dont on ne peut pas juger de la forme. La voûte & les côtés de cette allée sont couverts de plantes aquatiques, sur-tout de capillaires; deux petits ruisseaux très-limpides coulent l'un à droite & l'autre à gauche dans cette allée. Celle-ci conduit enfin à une salle octogone pratiquée dans le fond d'une excavation considérable. Les terres y sont retenues par des portiques d'ordre Toscan sous les arcades ou archivoltes duquel on a pratiqué deux excavations par où coule en nappes un très-grand volume d'eau au travers des rocailles & des plantes aquatiques telles que le capillaire & l'*arum* ou pied-de-veau de la grande espece. Ces eaux sont retenues par un bassin qui regne tout autour de la piece & dont les bords élevés d'environ 3 pieds & demi sont paralleles au soubassement de l'ordre.

On voit un beau pavé en mosaïque dans cette grotte, & une belle table de marbre octogone au milieu. Le murmure des eaux, la fraicheur de cet asile, la variété des plantes & le chant des oiseaux que les eaux attirent près des fontaines dans les pays chauds, font de cette grotte l'endroit le plus délicieux que j'aie vu dans mes voyages.

TABLEAU des Baptêmes, Mariages & Morts de la Ville de Strasbourg.

ANNÉES.	BAPTEMES.	MARIAGES.	MORTS.
1579	996	...	813
1580	895	...	1058
1581	934	...	1006
1626	962	286	2590
1628	1056	323	1513
1728	1340	366	1551
1732	1375	348	1306
1733	1383	350	1849
1734	1433	336	1851
1735	1268	491	2322
1736	1591	500	1580
1737	1528	412	1446
1738	....	...	....
1739	1493	352	1554
1740	1498	368	1496
1741	1480	309	1538
1742	1424	373	1910
1743	1388	363	1993
1744	1640	434	2154
1745	1581	487	1385
1746	1669	442	1862
1747	1586	420	1447
1748	1562	405	1527
1749	1641	382	1604
1750	1575	369	1755
1751	1575	316	1619
1752	1476	334	1516
1753	1540	334	1529
1754	1600	302	1371
1755	1483	296	1355
1756	1442	367	1824
1757	1478	317	1827
1758	1357	311	1535
1759	1390	352	1407
1760	1357	335	1746
1761	1356	381	1545
1762	1403	364	1693
1763	1428	480	1606
1764	1574	476	1382
1765	1511	456	1738
1766	1729	442	1259
1767	1629	442	1650
1768	1540	410	1839
1769	1577	374	1319
1770	1501	331	1563
1771	1340	277	1542
1772	1495	411	1830
1773	1561	380	1410
1774	1554	366	1474
1775	1559	350	1517
1776	1643	412	1776
1777	1591	432	1773

La Population actuelle & totale de la Ville de Strasbourg est de 56,654 personnes, en y comprenant la Garnison qui est de 8000 hommes.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 1 Avril 1778, au Samedi 4 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21 à 22 liv. 5 s.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv. Le froment au Port de la Grêve, de 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 15 s. à 10 liv. *le septier.*

Du Mercredi 1 Avril 1778 au Samedi 4 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 4 Avril 1778, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Avril 1778.

Or de Portug. à	720 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à	712		*marc.*
Du Pérou à	704		*marc.*
Les guinées à	718		*marc.*
Ducats à	98		*once.*
Or fin à 23 karats 31 32	100		*once.*
Or à 20 karats à	83	10	*once.*
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		*marc.*
Piastres à	49	10	*marc.*

Changes de Paris du 4 Avril 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	30 ¼
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 4 6
Cadix	15 0 6 à 15
Livourne	96
Gênes	94
Lyon	1 ⅛ p. ⅜ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1778.	*Jeudi 2.*	*Vendredi 3.*	*Samedi 4.*
COMP. D. IND.			
Actions.	1550 45 40 50	1540 45	1540
D°. 16 25es	1010		
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.	352	352	352
Rescriptions	22 ½	22 ½ 22	22 22 ½ 22 22 ½
Bil. des Fermes	7		6 ½
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. ⅜ 1777			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Jeudi 2 Avril 1778. *Messieurs*		Du Vendredi 3. *Messieurs*		Du Samedi 4. *Messieurs*	
Boutray .... pplles.	C.	Deschapelles. vres.	F.	Lempereur.. Viag	C.
Viageres.....	C.	Perpétuelles..	F.	Perpétuelles..	C.
Tontine	C.	Decourmont pplles.	D.	Boscheron... pplles.	E.
Cochin. ..... pplles.	A.	Viageres	C.	Viageres	E.
Radix ..... pplles.	C.	Alissant.. Viag.....	J.	Peinchein .... vres.	E.
Viageres.....	C.	Tontine	J.	Perpétuelles..	E.
Defrance.... Viag.	A.	Nau..... pplles.	H.	Patu ..... pplles.	F.
Perpétuelles..	A.	Viageres.....	H.	Viageres.....	F.
Gauthier ..... vres.	A.	De S. Janvier vres.	E.	Rouillard... pplles.	C.
Perpétuelles..	A.	Dutartre Perpét. t. l. de l'ancien Clergé.		Viageres	C.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 29 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 1 Décembre.*

SUR la demande qui a été faite au Roi pour qu'il accordât la permission d'ouvrir une souscription dans toute l'étendue du Royaume, afin de former un fonds qui servit à établir dans la Capitale une nouvelle Maison d'Education, en mémoire du Prince nouveau-né, Sa Majesté a répondu à cette requête par un Rescrit en date du 6 Novembre dernier, lequel est conçu en ces termes :

» Sa Majesté juge que l'objet important de l'education dans le Royaume » mérite réellement son attention, & » qu'en général elle est digne des soins » d'un Roi. Comme Elle fera élever son » cher Fils avec la plus grande sollicitude possible & avec toute la tendresse » d'un Pere, afin qu'étant monté sur le » Trône de ses Ancêtres, il mérite l'amour de son Peuple, Elle n'a pu voir » qu'avec satisfaction & plaisir, que ses » fideles Sujets veuillent témoigner leur » vive joie, à l'occasion de la naissance » du Prince Royal, d'une maniere si digne d'eux, & en lui préparant d'avance un heureux regne sur un Peuple obéissant & généreux ; S. M. accorde donc son consentement à cette » humble requête, & Elle se réjouit » de trouver ses fideles Sujets disposés » à concourir avec Elle à poser, par » l'éducation de Citoyens vertueux, le » fondement du bien-être de la Postérité ; Elle promet d'ailleurs qu'après » que cet Etablissement, louable & utile, » aura été porté à consistance, Elle fera » les Réglemens nécessaires pour remplir les vues bienfaisantes des Fondateurs, & pour la conservation de l'Etablissement à l'avenir ».

HOLLANDE.

DE FLESSINGUE, *le 5 Décembre.*

» Plusieurs Négocians de Dunkerque desirant s'établir à Flessingue pendant les dissensions actuelles entre la France & l'Angleterre, & ayant obtenu des Magistrats de cette Ville la liberté d'y exercer la Religion Catholique Romaine, quelques Réformés intolerans, après avoir fait d'inutiles représentations, ont ameuté les Bourgeois & les Paysans, & ont excité une sédition si vive que les Magistrats ont été forcés de révoquer leur résolution & de proscrire le Culte Catholique. Le Peuple paroissant disposé à se porter à de grands excès, il a paru nécessaire de prendre des mesures efficaces pour appaiser la révolte. Deux Corps d'Infanterie & de Cavalerie sont venus renforcer la Garnison ordinaire ; depuis ce moment, la Régence a repris son autorité, & les principaux Auteurs du trouble ont été arrêtés tant à Flessingue qu'à Middelbourg & à West-Capelle ». (*Extrait de la Gazette de France*).

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Chalons-sur-Marne, *le 12 Décembre.*

Au Rédacteur. Assez & peut-être trop d'Académies s'occupent de Belles-Lettres; c'est avec plaisir que je vois plusieurs de celles qui sont établies dans nos Provinces tourner leurs vues vers des objets d'utilité économique. Depuis quelque tems, la nôtre se distingue en ce genre, & le Programme de sa derniere Séance publique, que je vous adresse pour être inseré dans votre Gazette, en est une nouvelle preuve.

» Dans la Séance publique que l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de cette Ville, tint le jour de S. Louis, M. l'Abbé Malvaux, annonça que cette Académie avoit reçu plus de quarante Mémoires pour le concours de cette année, dont le sujet consistoit » à » trouver les moyens les moins onereux » à l'Etat & au Peuple, de construire » & d'entretenir les grands chemins ». Mais qu'aucun n'ayant paru mériter le Prix, elle le remettoit au 25 Août 1779. Le Prix sera double, c'est-à-dire de deux médailles d'or de la valeur de 300 liv. chacune. Les Mémoires seront écrits en François ou en Latin, & seront envoyés directement, mais francs de port, à M. Sabbatier, Secretaire perpétuel de l'Académie, à Châlons-sur-Marne, ou sous le couvercle de M. Rouillé d'Orfeuil, Intendant de la Province & Frontiere de Champagne, à Châlons-sur-Marne.

L'Académie propose deux autres Prix ordinaires, qu'elle distribuera dans son Assemblée publique de la Saint-Louis 1780.

Ces Prix seront chacun de 600 livres. Les deux récompenses, ainsi que les deux sujets, ont été fournis à l'Académie par une Personne illustre, Membre Honoraire de la Compagnie, dont le nom seul feroit un éloge, si elle n'avoit pas la modestie de vouloir rester inconnue dans une circonstance qui ne pourroit qu'ajouter à sa gloire.

Le sujet du premier Prix a été conçu d'après l'Arrêt du Conseil d'Etat, *portant établissement d'une Administration Provinciale dans le Berry*; & ce sujet, en intéressant la Province de Champagne, intéresse en même tems toute la France, puisqu'il a rapport à un événement qui annonce à tous les François un regne de bonheur, & qui déjà répand l'esperance & la joie dans tous les cœurs.

» Quels seroient les moyens les plus » avantageux pour administrer la Cham» pagne, d'après les vues du Roi, le » génie, la situation, les productions, » &c. de cette Province? ».

Le sujet du second Prix ne fait pas moins d'honneur à la sagesse & à l'humanité du Bienfaiteur généreux qui le propose. Ce Prix sera accordé à l'Auteur du Mémoire qui aura le mieux traité la question suivante.

» Pourquoi se commet-il en France » tant de vols, tant d'assassinats & tant » d'autres crimes, malgré la rigueur de » nos loix penales, l'activité de notre Po» lice, & le zele de nos Magistrats? » Pourquoi même sont-ils peut-être plus » fréquens parmi nous que dans d'autres » pays où la douceur des Loix crimi» nelles, la facilité de les interpréter en » faveur du coupable, les asyles multi» pliés, une commiseration religieuse, » les préjugés nationaux, l'avilissement » de la main-forte, en un mot, où tout » semble promettre l'impunité? ».

» Quelles pourroient être en France » les Loix pénales les moins séveres, & » cependant les plus efficaces, pour con» tenir & reprimer le crime par des châ» timens prompts & exemplaires, en » ménageant l'honneur & la liberté des » Citoyens ».

D'Orléans, *le 16 Décembre.*

Description Economico - Topographique de l'Orléanois.

L'Orléanois proprement dit sembleroit devoir être composé de toutes les Paroisses qui sont régies par la Coutume du Bailliage & Duché d'Orléans. Dans plusieurs grandes Provinces du Royaume, comme la Normandie, la Bretagne &c, c'est la Loi qu'on y suit qui les distingue ordinairement des Provinces voisines. Si les limites de la Province

de l'Orléanois étoient exactement celles de l'étendue de la Coutume, elles devroient renfermer les deux Elections d'Orléans & de Beaugenci entieres, celles de Pithiviers & de Gien en plus grande partie, leurs Capitales comprises, & plusieurs Paroisses des Elections de Chartres, Montargis, Blois, Chateaudun & Romorentin de la Généralité d'Orléans. Mais comme toutes ces Paroisses rassemblées ne forment pas un arrondissement circonscrit, que plusieurs d'entre elles sont assez éloignées d'Orléans, qu'elles se trouvent éparses au milieu d'autres Paroisses qui sont assujetties aux Coutumes voisines, on a cru devoir donner à l'Orléanois, pour bornes, celles de l'Election d'Orléans & de l'Election de Beaugenci.

Ces deux Elections forment ensemble un quarré long de 18 à 20 lieues environ sur une largeur à peu près de 12; en outre, l'Election d'Orléans s'avance vers le Nord & forme une pointe qui s'étend dans la Beauce des deux côtés du grand chemin d'Orléans à Paris. Cette espece d'écart a cinq lieues de long sur quatre de large au moins; on y trouve environ 40 Paroisses. Ces deux Elections renferment au total 170 Paroisses, non compris les 25 Paroisses de la Ville d'Orléans. La premiere en a 121, & la seconde 49. On peut les diviser en cinq contrées partagées presque également par la Loire, & aussi variées dans la nature de leur terrein que dans celle de leur culture. Elles comprennent, 1°. le Vignoble; 2°. la Forêt d'Orléans; 3°. une partie de la Beauce sur la droite de ce Fleuve; 4°. le Val de Loire, & 5°. une partie de la Sologne sur la gauche.

Le Vignoble de l'Orléanois est répandu sur les deux bords de la Loire, & embrasse 66 Paroisses au moins *, dont 45 sont situées sur la droite du Fleuve, & 21 sur la gauche, depuis l'Abbaye de S. Benoît-sur-Loire jusqu'à Avaray, deux lieues au-dessous de Beaugenci, & peut-être jusqu'à Courbouzon & Herville, deux Paroisses dont les Eglises se touchent presque une lieue plus bas. Sa longueur est d'environ seize à dix-sept lieues. Quant à sa largeur, elle est fort inégale; elle a une demi-lieue, deux lieues & demie & même trois lieues en quelques endroits; ce qu'on pourroit réduire à une lieue environ sur toute l'étendue longitudinale. Ce vignoble est borné au Nord par la forêt d'Orléans pendant onze lieues de l'Orient à l'Occident, & ensuite par l'extrêmité de la partie occidentale de la Beauce, au midi par la Sologne, au levant par l'Election de Gien, & au couchant par l'Election & le Vignoble de Blois.

On y cultive 60 * à 72 mille arpens de vignes effectifs. L'arpent est de 100 perches quarrées, de 20 pieds ** de Roi pour perche, & 12 pouces pour pied. Le sixieme de ce grand Vignoble est en plant de premiere qualité, les 2 sixiemes & demi en plant de seconde qualité, & le reste en plants inférieurs. On estime que sa récolte produit communément 340 à 400 mille pieces ou poinçons de vin, contenant chacun 240 bouteilles, mesure de Paris. On peut apprécier, année commune, le vin le plus fin à 80 l. le tonneau ou les deux poinçons; le vin de seconde qualité à 65 liv., & le moindre à 50 l. On évalue la valeur du produit total en argent à 10 ou 12 millions dont il n'y a guères que le quart en produit net, les frais, qui sont immenses, prélevés.

L'Auvernat est le plant de vigne qui donne le meilleur vin; mais il est le moins fécond. Ce plant ne differe point du bon Pineau de Bourgogne, qu'on connoît à Paris sous le nom de *Morillon* ou *Morillon noir*. L'Auvernat gris ou *Meûnier*, ainsi appellé, à cause du duvet blanc dont ses feuilles sont couvertes, planté dans une bonne exposition & dans un

---

* *On dit* au moins, *parce qu'on pourroit y joindre quelques Paroisses voisines de la Beauce où l'on cultive plusieurs centaines d'arpens de vigne.*

* *On n'a pu connoître avec une exactitude rigoureuse la quantité des vignes du Vignoble Orléanois; mais il paroît sûr qu'il n'est pas moindre de 60 mille arpens, ni plus considerable que 72 mille.*

** *L'arpent de l'Election de Beaugenci est de cent perches quarrées, de 22 pieds de Roi par perche; on l'a réduit à la mesure d'Orléans pour la commodité des calculs.*

terrein favorable, & ſur-tout quand il eſt mêlé de l'autre eſpece d'Auvernat, donne du vin en plus grande abondance que le premier, & ce vin qui eſt de la ſeconde qualité, fournit une bonne boiſſon pour le ſervice ordinaire. Le vin de la derniere eſpece eſt compoſé de toute ſorte de raiſins blancs & rouges, plus ou moins bons. Les vignes blanches ſont en bien moindre quantité que les rouges; elles ne forment guères que la ſixieme partie de ces dernieres; on y recueille de très-bons vins qu'on peut comparer aux vins blancs de Touraine & d'Anjou. Les bons vins blancs Orléanois ſont conſommés en plus grande partie hors de la Province; le reſte qui eſt de qualité médiocre, ne ſort pas du pays.

Il faut obſerver qu'au produit total du Vignoble d'Orléans on pourroit ajouter celui que procure à chaque Vigneron la nourriture qu'il fait d'une vache par cinq arpens de vigne. L'herbe qu'on cueille dans les vignes entre les quatre labours, l'ébourgeonnement au printems, le cueillette des feuilles après la vendange, le peu de foin qu'on trouve dans les rues, le long des haies & des foſſés, le ſainfoin qu'on ſeme ſur les terres en repos & à replanter &c. peuvent aiſement ſuffire à cette nourriture. Ainſi ſur une étendue de 60 à 72 mille arpens, on nourrit 12 à 15000 vaches environ, dont chacune peut produire, en réuniſſant les prix de la vente du veau, du beurre, du fromage ou du lait, au moins 60 liv., & c'eſt une valeur de ſept à neuf cens mille livres dont le produit total du Vignoble ſe trouve augmenté. Mais cette valeur doit être regardée comme nulle pour le produit net, & elle n'eſt, dans la réalité, qu'un ſupplément au ſalaire du Vigneron. S'il n'avoit pas ce ſupplément de cette maniere, il faudroit que le Propriétaire le lui donnât en argent ſur le produit de ſon vin. Le produit total du Vignoble d'Orléans, en y comprenant cette nouvelle valeur, doit monter de 11 à 13 millions. Mais le produit net n'en augmentant pas d'une obole, au lieu d'être un peu plus du quart du produit total, il eſt reſtreint à en être au plus le quart.

Le produit net ſeroit encore moins conſidérable ſi les vignes étoient toutes affermées. Il faudroit néceſſairement en diminuer le profit que doit faire le Fermier; & aſſurément pour une nature de bien, ſujette à tant d'accidens phyſiques, & même moraux, ce n'eſt pas trop que de lui attribuer un cinquieme pour l'intérêt de ſes avances & le riſque des pertes qu'il court. Dans le fait, il y a très-peu de vignes affermées. Les vignes des gens de main-morte & des mineurs ſont preſque les ſeules qui ſoient données à ferme. Chaque Propriétaire cultive ſes vignes ou par lui-même ou par un Vigneron gagé; & ſi l'abondance des récoltes du Vigneron-Propriétaire qui cultive par lui-même, ne compenſoit la foibleſſe de celles des Propriétaires qui cultivent par des Gagiſtes, & dont le nombre diminue chaque jour dans cette Province, le produit net des vignes ſeroit encore moins conſiderable.

Les fermages de la vigne varient comme la nature & la qualité des terreins & des plants. Ces fermages vont depuis 15 l. juſqu'à 100 l. Le moyen terme eſt de 30 à 40 liv.

Quelques Orléanois ont voulu venger le vin d'Orléans du mal qu'en a dit Boileau dans ſa troiſieme Satyre. Ils ont pris au ſérieux cette plaiſanterie qui a toujours été ſans conſéquence, puiſque le vin d'Orléans n'a pas diſcontinué d'être recherché; le débit en eſt même fort augmenté depuis plus de cent ans, & la culture de la vigne eſt peut-être tiercée, à dater de l'époque de la Satyre. Il faut pourtant obſerver ſur ces vers que tout le monde ſçait

..... Et d'abord,
Un Laquais effronté m'apporte un rouge bord
D'un Auvernat fumeux, qui mêlé de *Lignage*,
Se vendoit chez Crenel pour vin de l'Hermitage.

que le *Lignage* n'eſt pas une eſpece de plant de vigne cultivé dans l'Orléanois, comme on cultive le plant d'Auvernat. Celui-ci eſt le vrai Pineau de Bourgogne qu'on aura probablement tiré d'Auvergne, & qui aura pris ſon nom de celui de cette Province, comme l'Auvernat, envoyé d'Orléans en Touraine, y a pris celui de *Noble-Orléans*. Mais le Lignage, je le répète, n'eſt pas une eſpece de

plant. Le vin qu'on appelle à Orléans *vin de Lignage*, eſt le produit d'une ſeconde récolte que le Vigneron fait après les grandes vendanges, ſoit des raiſins de bonne eſpece, qui n'étoient pas aſſez mûrs, & que les perſonnes curieuſes de faire de bon vin laiſſent ſur le cep juſqu'à ce qu'ils ſoient arrivés à un degré de maturité plus convenable, ſoit des raiſins des plants inférieurs mêlés quelquefois au milieu du bon qu'on néglige d'arracher, dans la vue de faire du vin commun deſtiné par l'économie à la conſommation des Domeſtiques, Ouvriers, Journaliers &c. Voilà ce que c'eſt que le *vin de Lignage* ſur lequel les Etrangers n'ont pas des idées bien juſtes.

Le meilleur vin de la Province ſe recueille ſur le côteau de la Loire qui eſt à l'expoſition du midi, & ſitué dans le val de cette riviere à ſa gauche. Les divers cantons du côteau ſont ceux de Tavers, une bonne demi-lieue au-deſſous de Beaugenci où l'on rencontre le Clos des Guignes qui produit le vin le plus exquis de toute la Province; en remontant ſucceſſivement la Loire, les vignes de Beaugenci, de Beaule, de Meung, de Saint-Ay: paſſant au-deſſus d'Orléans, le côteau de Saint Loup & celui de S. Jean-de-Brayes, tous deux de la Paroiſſe de Saint-Jean-de-Brayes, & la Paroiſſe de Combleux, au bas de laquelle le canal d'Orléans s'embouche dans la Loire. On diſtingue dans le Val les Paroiſſes de Saint-Denis & de Saint-Jean-le-Blanc dont le vin balance en qualité le meilleur des côteaux de la Loire. Le côteau de Fourneaux, Paroiſſe de Chaingi, le côteau de la Paroiſſe de la Chapelle, tous deux entre Saint-Ay & Orléans; au-deſſus d'Orléans, celui de Port-Morand & de la Herpiniere, Paroiſſe de Checi; celui de Mardié & de Saint-Denis de Gergeau, vis-à-vis la petite Ville de ce nom. Dans le Val, les Paroiſſes de Saint-Nicolas, Saint-Memin, de Saint-Privé, une partie de celles d'Olivet & de Saint-Marceau, & même de Sandillon, donnent encore de très-bon vin, quoiqu'un peu moins eſtimé.

Du reſte, il y a une obſervation à faire pour le Vignoble d'Orléans, comme pour tous les Vignobles, c'eſt qu'en nommant les Paroiſſes où l'on recueille le meilleur vin, on n'a pas prétendu donner, par rapport à cet avantage, une excluſion totale au reſte de la Province. On trouve ici, comme par-tout ailleurs, dans des Paroiſſes qui ont moins de réputation, des cantons ou des clos dont le vin approche de la qualité de celui des meilleures Paroiſſes, ou qui l'égale. Il ne faut pas croire non-plus que tout le vin qui ſe recueille dans les cantons les plus eſtimés, ſoit de la même bonté. Les arriere-côteaux ou les plaines des Paroiſſes qui ont des vignes ſituées ſur le côteau de la Loire, donnent du vin très-inférieur, & les Connoiſſeurs ne ſont pas la dupe de la réputation des clochers. Il n'y a guères que nos Paroiſſes du Val où la qualité du vin ſoit la même dans toute leur étendue, quand il eſt fait avec le même ſoin & que les vignes ſont plantées du même plant d'Auvernat, ou Pineau. Une ſingularité remarquable, c'eſt que ces Paroiſſes, ſituées dans une plaine baſſe & unie, entre deux rivieres, laquelle ſeroit très-aquatique ſi elle n'étoit pas traverſée de foſſés par-tout & dans tous les ſens, donne du vin très-genereux. On n'en eſt point ſurpris, quand on en connoit le fonds. C'eſt un lit de gros cailloux de riviere, dépoſés de toute antiquité par la Loire, & couvert d'une couche de terre végétale pure ou mêlée de ſable, laquelle couche peut avoir environ un pied, plus ou moins, d'épaiſſeur. La chaleur concentrée du ſoleil qui a bientôt pénétré cette ſuperficie, & qui eſt réfléchie par les cailloux, donne au terrein le feu des côtes les mieux expoſées, & le vin en eſt de la même nature.

Le Vignoble comprend dans ſes limites pluſieurs riches prairies qui s'étendent ſur les deux bords de la Loire au-deſſous d'Orléans. La premiere commence ſur la gauche de cette riviere, à deux lieues de cette Ville, dans la Paroiſſe de Mareau, & s'étend dans celles de Cleri, de Dri & de Lailli. Elle a quatre lieues de long ſur une largeur inégale, qu'on peut réduire à une très forte demi-lieue. La plûpart de ces prés ſont des prés hauts qui portent du foin de la plus parfaite qualité. Malheureuſement les inondations de la Loire

y causent quelquefois des dommages inappréciables par le sable dont elles les couvrent. La crainte de ce désastre fait que les fermages de ces prairies restent au-dessous du prix où ils pourroient aller sans cette fâcheuse circonstance. Cependant on afferme encore ces prairies, de 20 à 50 liv. l'arpent, suivant la qualité du terrein. Chaque arpent est de 100 perches &c. La seconde prairie est située sur la droite de la Loire, à peu près vis-à-vis Mareau, au bas de l'extrêmité du côteau de la Chapelle; la troisieme s'étend le long du côteau de Baule, à cinq lieues au-dessous d'Orléans; elle a une grande lieue de long sur un quart de lieue de large. La quatrieme, au-dessous de Beaugenci, a environ deux lieues de long & une largeur à peu près semblable. La qualité de leurs foins est la même, si ce n'est peut-être que la prairie de Baule en donne de supérieur.

Ce sont presque les seules prairies de la Province. On n'est guères dans l'usage de désigner sous cette dénomination les pâturages qu'on trouve en Sologne dans chaque corps de ferme, ou le long des petites rivieres qui la traversent & qui suffisent à peine pour sa consommation, ainsi que le peu de prés qui sont répandus dans l'intérieur de la forêt d'Orléans & sur le bord des deux petits ruisseaux qui en sortent & se jettent dans la Loire au-dessus de cette Ville. L'objet est trop mince pour qu'on en fasse mention. Tout l'approvisionnement de la Province se tire des Prairies ci-dessus mentionnées, & des Pays qui se rencontrent en remontant la Loire.

N. B. Cette description aura une suite. L'honnête & zélé Citoyen à qui nous la devons, desireroit qu'il y eût dans chaque Province quelque plume patriotique qui, à l'exemple de la sienne, nous communiquât de pareils détails. La réunion de tous ces morceaux formeroit d'excellens materiaux pour composer une Histoire Economique & Politique de la France. Nous desirons fort que ses vœux s'accomplissent; mais nous n'osons l'esperer, tant le goût pour ces sortes de matieres nous paroît aujourd'hui refroidi.

DE PARIS, *le 21 Décembre.*

DESCRIPTION d'un Tournebroche très-commode en usage en Angleterre, tirée des Mémoires manuscrits de M Pingeron, sur les Arts utiles & agréables, article *ustensiles de ménage.*

» On distingue plusieurs especes de Tournebroches. Le plus simple & vraisemblablement le premier de tous fut la main de l'homme appliquée à une simple baguette pointue par une de ses extrêmités, & ayant à son autre bout un morceau de racine dont on se servoit comme d'une espece de manivelle pour la faire tourner. Cette sorte de broche posoit sur deux fourches de bois implantées dans la terre à quelque distance du feu, comme cela se pratique encore en rase campagne dans les Camps.

On imagina ensuite de suspendre à une ficelle la piece de viande qu'on vouloit faire rôtir, & d'attacher cette ficelle à un clou planté dans le chambranle de la cheminée. On fait ensuite tourner cette ficelle entre les deux mains, & celle-ci en se détordant, présente alternativement toutes les faces du morceau de viande qu'on fait rôtir au feu. Dès que ce mouvement cesse, on recommence sur de nouveaux frais à tordre la ficelle.

Ce genre de Tournebroche, quoique très-simple de sa nature, occupe une personne toute entiere; on tâcha donc d'y suppléer par d'autres moyens. On imagina de faire tourner les broches par des chiens renfermés dans des tambours. Cet usage subsiste encore à la honte de la raison, dans les Provinces méridionales de France, quoiqu'on puisse y avoir des Tournebroches méchaniques à très-vil prix.

Les Allemands & les Italiens ont des Tournebroches mus par la fumée. L'idée en est également simple & ingénieuse. On voit cependant dans quelques contrées de l'Allemagne des Tournebroches à ressort, construits d'après les mêmes principes que ceux des montres, c'est-à-dire qu'on y remarque pour moteur un ressort renfermé dans un ba-

rillet, & son action égalisée par une fusée. Toute cette méchanique est contenue dans une espece de siege pareil à celui où l'on renferme ordinairement le sel dans certaines contrées. Ces Tournebroches restent montés pendant très-long-tems & ne font aucun bruit; ils menent jusqu'à trois broches à la fois : le seul inconvénient attaché à cette espece de Tournebroche, est celui d'embarrasser considerablement le feu & de coûter fort cher.

On voit en Italie, dans des Maisons Religieuses, des Tournebroches mus par l'eau, entre autres à la grande cuisine des Augustins de Rome, fondés par le Cardinal d'Estouteville; mais de toutes ces differentes manieres de faire tourner une broche, il n'y en a aucune de plus simple & de plus commode que les machines qui sont mues par des poids, & dont on se sert dans presque toute la France.

Depuis que l'Horlogerie a fait les plus grands progrès, l'Art de faire des Tournebroches s'est aussi perfectionné dans la même proportion, en vertu de l'affinité qui se trouve entre le méchanisme d'un grand horloge de clocher & celui de pareilles machines; certaines Villes du Royaume sont même connues par les excellens Tournebroches qui s'y fabriquent, telles que Gray & Lons-le-Saunier en Franche-Comté. On y fait même à vil prix des Tournebroches portatifs & qui sont mus à ressorts.

Les Anglois excellent encore dans l'Art de faire les Tournebroches. Voici l'idée d'une de ces machines dont l'usage commence à se répandre chez eux. Elle est on ne peut pas plus simple & ingénieuse. Il est vrai que ce Tournebroche suppose que l'âtre de la cheminée est à hauteur d'appui, comme en Allemagne, en Angleterre & en Italie.

L'extrêmité de la broche reçoit un pignon; celui-ci est joint à un rochet dans lequel tombe un déclic qui est fixé contre les montans de fer qui soutiennent les crochets qui supportent la broche. Une bande de fer dentée comme celle des crics, engrene dans le rochet; cette bande retourne ensuite d'équerre vers le bas & y reçoit deux plombs; elle tend à descendre très-vite, par ce mouvement, elle force la broche à tourner en engrenant dans le pignon qui est adapté à l'extrêmité de la broche.

Sous ces poids est une main par laquelle on saisit ce moteur pour le remonter aussi haut qu'il est possible; le déclic arrête la broche, le pignon qui est garni d'un ressort avec un échappement, comme les barillets des Tournebroches ordinaires, se meut sans la broche; mais dès qu'il retrograde, lorsque le poids est abandonné à lui-même, il est obligé de se joindre au rochet & de faire mouvoir la broche. Il est évident que cette bande dentée doit être entretenue dans le plan vertical. On y remarque une fente, à cet effet, dans laquelle entrent deux boulons à tête qui l'empêchent de se renverser. Ces boulons sont implantés dans les montans qui soutiennent la broche. Ce Tournebroche a l'avantage de se remonter dans un clin d'œil, d'être peu embarrassant, & celui de ne faire aucun bruit ».

Note relative au morceau précédent.

» On trouve en Languedoc des Tournebroches mus par la fumée, dont la construction ne suppose pas que l'âtre soit à hauteur d'appui comme ceux dont on vient de parler. Ce n'est autre chose que des hélices de tôle, montées sur un arbre de fer soutenu dans la verticale par deux consoles de même métal. Cet arbre a une roue de champ vers le haut, dont les dents regardent le feu. Ces dents engrenent dans un pignon horizontal enarbré sur un axe au bout duquel sont les poulies immobiles sur lesquelles passent les cordes qui font tourner la broche. Cet axe est soutenu par deux consoles de fer. Lorsque le rôti est cuit, on enleve la verge de fer couverte d'hélices, & la cheminée reste libre comme à l'ordinaire. Cette idée est on ne peut qas plus ingénieuse ».

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 19 Déc. 1778, au Mercredi 23 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.;

le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 15 s., 10 liv. à 10 liv. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 18 l. 10 s., 19, 20 à 21 l. 5 s.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 19 Déc. 1778 au Mercredi 23 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 26 Déc. 1778, de 45 à 46 l.; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *id.* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 30 à 31 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Décembre 1778.

Or de Portug. à	731 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à	728		
Du Pérou à	718		
Les guinées à	730		
Ducats à	99 à 100		*once.*
Or fin à 23 karats 31 32	101	9	
Or à 20 karats à	84	11	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	18	
Piastres à	49	6	

Changes de Paris du 26 Décembre 1778.

Amsterdam.....
Londres.....
Hambourg.....
Madrid.....
Cadix.....
Livourne.....
Gênes.....
Lyon *Saints*.....

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Mardi 22 Déc. 1778.

Messieurs

Cauchy ..... pp^lles.	J.	
Viageres	J.	
Tontine	J.	
Marsollier .... v^res.	J.	
Perpétuelles.	J.	
Defays ..... pp^lles.	J.	
Viageres	J	
Desplaces .... pp^lles.	J.	
Viageres	J	
Tontine	J.	
Vieillard .... pp^lles.	J.	
Viageres	H.	
Tontine	J	
Lempereur .. Viag.	J.	
Perpétuelles...	J.	

Suite du Mardi 22.

Messieurs

Peinchein .... Perp.	J.
Viageres	J.
Rouillard .... pp^lles.	J.
Viageres	J.

Du Jeudi 24.

Boutray..... Perpét.	J.
Viageres	J.
Tontine	J.
Cochin ..... pp^lles.	J.
Radix ..... pp^lles.	G.
Viageres.....	J.
Gauthier.... Viag.	J.
Perpétuelles..	J.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1778.	*Jeudi 24.*	*Vendredi 25.*	*Samedi 26.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	. . . . .	FESTE.	FESTE.
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 3 Janvier.

AVIS.

On voit que le caractere de cette Gazette est changé, ainsi que nous l'avions promis. Quoiqu'il soit plus fort & aussi plus espacé que le précédent, cependant le Public n'y perdra rien. On a si bien pris ses mesures en augmentant le nombre des lignes, qu'il y entrera la même quantité de matieres qu'auparavant. Nous avons été bien aises en commençant cette année, de donner au Public cette légere marque de l'attention que nous aurons toujours de faire tout ce qui pourra dépendre de nous pour lui être agréable.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 1 Décembre.*

La Porte a fait signifier à tous les Sujets & Turcs & Chrétiens de cet Empire l'ordre de fournir cette année & les suivantes un chilo ou quintal de bled. Ceux qui ne pourront ou ne voudront pas le livrer en nature, seront tenus d'en payer la valeur. Cet ordre est le présage d'une guerre prochaine, événement après lequel le Peuple aspire, mais que redoutent ceux des Habitans de cette Capitale qui font avec les Russes un commerce lucratif.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 2 Décembre.*

Quoique notre commerce soit assez animé, il lui reste cependant encore beaucoup de progrès à faire pour arriver aussi loin qu'il pourroit aller. En général nous ne profitons pas assez des avantages naturels de notre sol. Nous nous adressons aux Etrangers pour nous procurer une multitude d'objets que nous pourrions trouver aisément chez nous. Ce qui fait sortir de cet Empire beaucoup d'argent qui y resteroit & y profiteroit. Par exemple, nous achetons tous les ans pour environ 343,000 roubles de soie écrue pour faire travailler nos Fabriques d'étoffes, de bas & de rubans; nous tirons encore de l'Etranger pour 671,000 roubles de marchandises de soie fabriquées, & qui toutes se consomment dans le pays, à l'exception de quelques articles que nous exportons ailleurs. Il faudroit donc tâcher non-seulement de multiplier les Manufactures de soie, mais encore de cultiver la matiere premiere qui sert à les alimenter. Les mûriers blancs & noirs qui fournissent aux vers à soie leur nourriture, sont déjà fort communs dans plusieurs endroits de l'Empire comme sur les bords du Tereck & à Kotschetovs-Kaya; sur les bords du Volga & sur ceux du Ghoper, près de Novogoperskaya. Il s'en trouve aussi en grande quantité dans l'Oukraine; le Murier prospere & vient très-bien dans tous ces cantons. On pourroit entreprendre avec succès de faire des plantations de cet arbre dans toute l'étendue du vaste pays situé entre le Dnieper & l'Oural, c'est-à-dire dans les Gouvernemens d'Astracan, d'Azow & des Slobodes; dans la nouvelle & petite Russie, & dans les parties méridionales des Gouvernemens

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

d'Orembourg, de Casan, de Voronege & de Belgorod. L'éducation des vers à soie, & le dévidage de leur fil dongeroient de l'occupation aux femmes & aux enfans de ces Provinces. Il est à desirer que le Gouvernement s'occupe des moyens de naturaliser dans nos contrées cette branche féconde d'Industrie, laquelle ne manqueroit pas de devenir pour la Nation une source abondante de richesses.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 9 Décembre.*

Le vingt-quatre du mois dernier, la Ville de Scheen en Norvege a été presque totalement réduite en cendres par un incendie qui duroit encore le vingt-six, au moment du départ du Courier qui a apporté la triste nouvelle de ce désastre. Il ne restoit qu'un très-petit nombre de maisons qui eussent échappé aux flammes. Le feu avoit entiérement consumé les Eglises, les magasins, les édifices les plus considérables, les moulins à scie. Le Roi touché de l'infortune des Habitans de cette malheureuse Ville, a donné sur le champ ordre de leur envoyer trois mille tonneaux de bled pour subvenir à leurs plus pressans besoins. Comme toutes les maisons étoient assurées, Sa Majesté a résolu de faire à la Caisse d'Assurance les avances nécessaires pour la mettre en état de rembourser, sans délais à ceux qui ne pourront attendre, le prix de leurs habitations.

Un Citoyen zélé pour les Arts, & qui veut garder l'anonyme, a fait remettre à M. Rosenberg, Architecte de cette Ville, cent rixdallers pour être distribués à ceux des Menuisiers de cette Capitale, qui dans un intervalle de deux mois, auront fait le plus beau meuble dans le goût Anglois ou François. Cette somme est divisée en trois prix; l'un de 50; le second de de 30, & le dernier de 20 rixdalers.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 4 Décembre.*

La Commission d'Education remplit avec le plus grand zele les intentions de la République. Elle ne néglige rien pour mettre les études sur un pied florissant. Elle n'épargne ni soins ni dépenses pour procurer à la jeunesse les moyens de s'instruire; elle vient de charger le P. Streeki de se rendre à Paris & à Londres pour y acheter des instrumens de Physique, d'Astronomie & de Mathématiques. Elle a en même tems destiné 27,000 florins, pour faire les frais d'une Carte exacte du Royaume.

AUTRICHE.

De Vienne, *le 8 Décembre.*

La Cour a eu égard aux très-humbles représentations des Freres Moraves, d'après le compte qu'ont rendu de leur conduite M. de Krefel, Conseiller d'Etat & M. le Prévôt Hey. Ces Commissaires ont reconnu que les Freres Moraves sont des Sujets fideles, laborieux, soumis & tranquilles, & que ce seroit une perte irréparable que de les laisser passer dans des Etats voisins. En conséquence notre Ministere a cru qu'il étoit d'une sage politique de ne point les inquiéter sur leur Religion & d'attendre du tems, de la patience & de l'instruction, leur changement. En conséquence il leur a été permis de faire leurs prieres publiques en Langue vulgaire, de lire la Bible dans des traductions, & de n'avoir dans leurs Eglises ni statues de saints, ni images. D'un autre côté ils se sont relâchés sur divers articles pour lesquels ils n'avoient pas trop de répugnance. Nous esperons les ramener insensiblement aux vraies principes. D'ailleurs en usant de cette tolérance, nous conservons plusieurs milliers de bras à l'Agriculture du Pays.

L'Empereur a consacré pour toujours les revenus d'une des Starosties de Pologne qui lui sont tombées en partage, à l'entretien d'un nouvel Hôtel fondé à Tirnaw, dans la Haute-Hongrie, en faveur des Orphelins, enfans d'Officiers & de Soldats, qui y sont élevés gratuitement.

De Lubeck, *le 10 Décembre.*

Le vaisseau la *Ville de Francfort* qui fit voile d'ici au commencement d'Octobre pour Pétersbourg, a péri dans le trajet sur les côtes de Finlande. Il avoit à bord

trente-quatre personnes dont aucune n'a pu échapper au naufrage. La cargaison étoit précieuse & tout a été perdu.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 2 Décembre.*

Une frégate Angloise nous a ramené l'équipage d'un de nos bâtimens Marchands que les Bostoniens nous ont enlevé dans les mers du Brésil, & qu'elle a recueilli à Terre-Neuve. La cargaison de ce navire qui a été pris près de Rio-Janeiro d'où il étoit parti pour se rendre ici, consistoit en sucre, huile de baleine & environ quatorze mille cruzades qui reviennent à trente-six mille livres de France.

DE GENEVE, *le 4 Décembre.*

Lettre de M. Trembley, ancien Receveur des bleds, à Geneve, au Rédacteur. » La machine pour sonder le bled dont vous avez inséré la description dans le N°. 91 de votre Gazette, à dû, M., vous paroitre fort ingénieuse; mais aussi ne l'avez-vous pas trouvée un peu compliquée & d'une exécution difficile? J'ai cru devoir vous en communiquer une autre qui est certainement plus simple & dont j'ai eu occasion de me servir pendant ces neuf dernieres années que j'ai été Receveur des bleds de notre Ville, & charge en cette qualité d'en faire la recette, de les examiner, & de veiller à leur conservation. Pour me faciliter les moyens de reconnoitre l'état des grains, sans être obligé d'en remuer toute la masse, j'ai imaginé une espece de sonde construite de maniere qu'en l'enfonçant dans un tas de bled, elle m'en rapportoit aisément une assez grande quantité pour juger de la qualité du tout. Je vais tâcher de vous donner une idée de cet instrument & de faire comprendre la maniere de s'en servir.

Qu'on se représente, M., un canon de fer blanc ayant quatre pieds de longueur & un pouce & demi de diametre, & dont le bout inférieur soit fermé & se termine en cône renversé; ce qui forme une pointe qui rend la sonde plus propre à pénétrer dans un tas de bled. Ce canon doit être percé sur le côté à une certaine distance au-dessus de l'endroit où le cône commence à se former. On peut donner à ce trou deux pouces de longueur environ, sur un de largeur. Pour completter cet instrument, il faut y joindre une baguette plus longue que le tube d'un demi-pied & dont le diametre ait une ligne de moins que celui de ce même tube, pour qu'elle puisse s'y mouvoir aisément, à peu près comme un piston se meut dans un corps de pompe. Lorsqu'on veut faire usage de cette sonde, on fait descendre la baguette dans son canon jusqu'au bout, & ensuite on pique la sonde dans le tas de bled qu'il s'agit d'éprouver. Qand elle y est suffisamment enfoncée, on tire le piston jusqu'à une certaine hauteur, sans cependant le faire sortir du canon. On conçoit que le piston en se retirant laisse ouvert le trou pratiqué aux flancs du canon, & qu'alors le bled ne peut manquer de se précipiter par cette ouverture. Pour qu'il y entre plus facilement, il est bon de faire faire avec la main un tour au canon dans le tas de bled. Lorsqu'on juge q'il s'y est introduit du grain suffisamment, on renfonce la baguette aussi avant qu'elle peut aller; puis on retire le canon en le ramenant à la surface dans une position à peu près horisontale, prenant bien garde que l'ouverture latérale se présente en dessus & non-pas en dessous; autrement le bled sortiroit par où il seroit entré. Pour ne pas se tromper, on pourroit tirer le long du canon une ligne qui enfileroit perpendiculairement l'ouverture, & qui indiqueroit par conséquent dans quel sens il faut retirer le canon pour que le trou soit bien placé.

On peut donner à cette machine de plus petites dimensions, si on veut la faire servir à sonder le bled, lorsqu'il est renfermé dans des sacs ».

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE POITIERS, *le 19 Décembre.*

Les Affiches de cette Province nous apprennent » qu'on a découvert depuis peu à Confollens une mine de plomb que

quelques personnes prenoient pour de l'antimoine ; mais par l'examen & l'épreuve qui en a été faite, on s'est convaincu que c'étoit de la galene ou mine de plomb tessulaire, *galena tessulata*. Elle se rompt par cubes lorsqu'on veut la casser avec le marteau ; elle est à facettes, brillante, bleuâtre, couleur d'acier & très-pesante ; elle abonde en soufre, puisqu'elle s'enflamme lorsqu'elle est mise sur du fer rouge. On en a fait brûler plusieurs morceaux qui ont répandu une flamme azurée, sans que leur volume en ait souffert aucune diminution ; on les a ensuite pulvérisés & donnés à des Potiers de terre qui en ont fait usage sur leurs pots ; le vernis que cette poussiere y a répandu dans le four, leur a paru supérieur à celui dont ils se servent ordinairement. La position de cette mine est singuliere & différente des autres du même genre ».

DE LYON, *le 22 Décembre.*

L'état de souffrance de nos principales Manufactures semble exciter l'industrie de nos Maîtres-Ouvriers & les engager à simplifier le méchanisme de leurs métiers, pour gagner sans doute, en épargnant sur la main-d'œuvre, les pertes qu'ils font d'ailleurs, & pour tâcher aussi de mériter des récompenses qui puissent les aider à subsister, au moins pendant quelque tems, dans l'état d'indigence où les a réduits le défaut d'ouvrage. Plusieurs d'entr'eux ont cherché les moyens de se passer du secours des Tireuses de cordes dans les métiers qui servent à fabriquer les étoffes à petits dessins, mais aucun ne paroît avoir mieux réussi que le sieur Para. Sa machine joint au mérite de l'exactitude & de la facilité celui d'être expéditive. On regrette que ses facultés qui ne sont malheureusement que trop bornées, ne lui aient pas permis de perfectionner davantage sa méchanique ; il faudroit que la construction en fût plus soignée & plus finie. Cet Ouvrier a cependant déjà reçu quelques récompenses.

Le sieur Solari, autre Maître-Ouvrier, est parvenu à simplifier le métier des velours en miniature & à bordure, à diminuer le lisage des dessins de ces étoffes, & à épargner une bonne quantité de fils de lacs. On l'a déjà imité dans plus d'un ouvroir. Ce Particulier a imaginé un moyen fort simple pour empêcher que le plomb du roquetin dans les cantres ne saute, comme il arrive souvent, sur les fils de soie du roquetin, ce que l'on appelle *encavaller* ; alors ces fils de soie excessivement bandés, ne garnissent point & rayent l'étoffe dans le sens de la longueur, jusqu'à ce que l'on ait remis le plomb à sa place, pour rendre aux fils de soie leur volume naturel.

Le prix des grains augmente ici journellement & le froment est à près de sept liards la livre.

Quelques personnes en rapant les pommes de terre & les lavant à plusieurs eaux, en retirent une farine extrêmement fine & blanche ; mais cette farine est d'un prix excessif ; elle a coûté jusqu'à six francs la livre ; elle ne se vend plus maintenant que 48 & 40 sous, ce qui est encore trop cher. Il faudroit trouver un moyen pour que la préparation de cette farine fût moins coûteuse ; ce seroit rendre à la Société un service d'autant plus essentiel que les pommes de terre ne peuvent être ni transportées au loin à cause du poids, ni gardées long-tems à cause de leur humidité.

DE NANTES, *le 14 Décembre.*

Arrivée de Vaisseaux chargés de Marchandises des Isles.

M. Abautret, Capitaine du *Modeste*, du port de 400 tonneaux, Armateur M. Chancerel, a amené de Léogane & de Saint-Marc, 443 barriques de sucre brut, quatre-vingt-trois barriques & un quart de sucre terré & tête, 144 futailles & un sac de café, 27 futailles d'indigo, 20 balles & ballots de coton, 6 futailles de cacao, une barrique de sirop de mélasse, une barrique de vieux cuivre, une caisse de cahouanne, 6 barils de confitures, 3 caves de sirops & un quart de riz. M. Durassier préposé à la décharge.

M. Monpoly, Capitaine de l'*Harmonie*, du port de 300 tonneaux, Armateur M. Drouin, a amené de S. Marc, 100 barriques de sucre brut, 47 barriques & un quart de sucre terré, 160 futailles de café, 7 futailles d'indigo, 101 balles & ballots de coton, une cave de syrop & 8 dents de morphil. M. Durassier préposé à la décharge.

M. Mayet, Capitaine du *Quartier-Morin*, du port de 400 tonneaux, Armateur M. Cadon fils, a amené du Cap, 306 barriques & 9 quarts de sucre terré & tête, 347 futailles & 950 sacs de café, 34 futailles d'indigo, 26 balles & ballots de coton, 13 futailles & 17 sacs de cacao, 20 milliers de bois de campêche, 302 cuirs secs en poil, 3 boucauds de riz, 5 caves de syrop, 6 barils de confitures, 2 caisses de vin, 5500 liv. de bois de gayac, & une barrique de tafia. M. Renard, Courtier.

M. Blanchard du Bignon, Capitaine du *Sartine*, du port de 150 tonneaux, Armateurs MM. Dacosta, freres, a amené de Saint-Marc 100 futailles & 2 ancres de syrops, 17 futailles de café, 7 futailles d'indigo, 569 dents de morphil, & différentes marchandises de retour de Guinée. M. Bassart, Courtier.

DE PROVINS, *le 21 Décembre.*

Lettre de M. le Chevalier Duduit de Maizieres. » Il s'est fait à la Margotiere près Provins en 1776 un essai sur une nouvelle génération d'animaux, d'où il pourroit résulter quelque avantage pour le Public ; c'est ce qui m'engage à l'en instruire par la voie de cette Gazette.

De l'accouplement d'une tonquine avec un porc blanc de la grande espece, j'ai vu naître une génération plus grosse que les tonquins, & un peu moins allongée que les porcs ordinaires. L'instinct de ces métis est à peu près semblable à celui de tous les quadrupedes domestiques qu'on traite avec douceur & auxquels on accorde une sorte de liberté. Ils ont le caractere paisible & ils ne sont pas dépourvus d'intelligence. D'ailleurs ils aiment la propreté ; ils ont soin d'écarter de leur lit les résultats de leurs digestions. Ce qui les distingue des autres classes de leur espece, & peut engager les personnes qui dans les Villes ont des cours fermées, à les y élever, sans craindre d'infecter leur maison. Les porcs de cette nouvelle race n'ont point la voracité des cochons ordinaires ; on peut les nourrir à moins de frais. Ils pâturent & mangent avec appétit les feuilles de mûrier, d'abricotier, d'orme de vigne &c. Ils s'accommodent de toutes sortes d'alimens, & ils ne refusent presque aucun de ceux qui servent à nourrir l'homme. Leur fécondité se manifeste de bonne heure. Si on éleve une femelle de cette espece avec un mâle, au bout de six mois elle commencera à porter. Elle met bas ses petits au bout de trois mois & trois semaines. J'ai obtenu de cette race mêlée, des cochons blancs & noirs, & mêlangés de la couleur propre au sanglier. Quelle que soit la couleur de leur soie & de leur peau, la chair en est délicate. Je crois qu'il seroit avantageux d'en multiplier l'espece. Elle pourroit fournir aux Manouvriers & aux gens de la campagne une nourriture peu coûteuse & agréable.

DE PARIS, *le 28 Décembre.*

Lettres-Patentes du Roi, du 18 Octobre 1777, portant établissement d'un Marché sur le terrein de la Couture-Sainte-Catherine, enregistrées en Parlement.

Par ces Lettres, Sa Majesté ordonne qu'il soit construit un Marché sur le terrein qu'occupoient l'Eglise, les bâtimens, cours, jardins des Chanoines Réguliers de Sainte-Catherine de la Couture. Cet emplacement d'environ quatorze cens cinquante-sept toises de superficie, ensemble les matériaux des démolitions, seront vendus à des Entrepreneurs, lesquels seront tenus de bâtir ledit Marché & de percer les rues nécessaires pour son dégagement, à leurs frais & en se conformant au plan qui leur sera délivré par M. Soufflot, Architecte du Roi. Ce Marché contiendra la Boucherie, la Boulangerie, la Poissonnerie, échoppes &c. qui maintenant se tiennent dans les rues Saint-Antoine & Saint-Paul, & qui causent beaucoup d'embarras dans ce quartier. Il sera aussi construit, aux frais desdits Acquéreurs, une fontaine dans le nouveau Marché à l'endroit qu'on leur indiquera.

Observations sur les Moulins en usage dans l'Isle de Malthe & en Sicile, tirées des Voyages manuscrits de M. Pingeron.

» Comme l'Isle de Malthe n'a point de rivieres ni même de forts ruisseaux, on est obligé, pour moudre les grains, de se servir de Moulins à vents & de Moulins mûs par des mules. J'ai remarqué

dans les premiers une ſingularité qui mérite d'être connue. Comme ces Moulins ſont expoſés à des coups de vents terribles (1), on a jugé à propos de diminuer la longueur de leurs ailes, & d'y ſuppléer par deux ailes de plus, de ſorte que les Moulins Malthois ont ſix ailes au lieu de quatre.

Pour ajouter encore à leur ſolidité, l'axe des ailes eſt prolongé de beaucoup au-delà du plan, dans lequel celles-ci ſe meuvent. Deux cordes qui partent de l'extrêmité de ces ailes vont s'attacher au bout de cet axe, & empêchent qu'un coup de vent ne les enleve. Toutes les ailes ainſi liées forment un ſyſtême de force que rien ne peut détruire. D'ailleurs, les voiles ſont attachées comme des rideaux à une tringle, & ſe plient dans un inſtant. Les Moulins reſſemblent d'ailleurs à tous ceux que l'on voit en Provence.

Quant aux Moulins mûs par des mules, ils ſont preſque tous dans des caves, & ſemblables à tous ceux de ce genre dont on voit les deſſins dans les Recueils de Machines. J'ai cependant remarqué que le plan ſur lequel la meule tourne eſt un peu convexe & diviſé en rayons courbes partant du centre à la circonférence.

Quant à la meule, elle eſt compoſée de différens morceaux de lave venant des volcans de Naples ou de Sicile. La partie ſupérieure de chaque morceau forme un ſecteur de cercle dont la pointe eſt montée ſur un noyau cylindrique par où paſſe l'arbre du Moulin. Ces diverſes pieces ſont enſuite réunies & conſolidées par un fort cercle de fer. Cette conſtruction les rend très-portatives. Une bonne partie des caves d'une des rues de Malthe eſt remplie de ces Moulins.

On ſe ſert volontiers en Sicile de Moulins mûs par une chûte d'eau ſur une roue placée horiſontalement, & dont le plan eſt formé en grande partie par des pieces de bois reſſemblant à de groſſes lattes. Celles-ci ſont placées aſſez près les unes des autres dans une poſition inclinée comme les lattes qui forment une jalouſie ou perſienne. Ce méchaniſme qui eſt connu dans les environs de Marſeille & de Toulouſe au Moulin du Baſacle, eſt très-avantageux en ce qu'il n'exige pas que l'eau tombe d'auſſi haut que les roues à auges ou ſçeaux qui tournent verticalement. On voit par fois dans les vieux Châteaux de la Sicile, & ſur-tout au Fort de Chambray dans l'Iſle de Goze qui eſt une dépendance de Malthe, des Moulins à bras qui n'ont rien de ſingulier ; ils reſſemblent en tout point à ceux que M. Belidor a décrits dans ſon Architecture Hydraulique, & que tout le monde connoit ».

MM. Blanchard fils, & Mazurier le jeune, demeurant aux Andelis en Normandie, ont fait inſérer dans la Gazette de France du 8 Décembre dernier, un avis par lequel ils annonçoient « qu'ils » venoient d'inventer & d'exécuter une » nouvelle Machine hydraulique, au » moyen de laquelle on pouvoit faire » monter au ſommet des plus hautes » Montagnes l'eau des rivieres, ruiſ- » ſeaux, & autres eaux courantes, & que » cette Machine, quoiqu'elle ne ſoit » qu'environ du tiers de la conſtruction » d'une grande, pouvoit élever les eaux » à plus de 300 pieds de hauteur ».

M. le Chevalier, Comte de Bourg-Neuf, de la Ville de Rennes en Bretagne, & M. Maupetit de Paris, nous ont adreſſé un article très-long, dans lequel, après avoir fait l'éloge des talens de MM. Blanchard fils, & Mazurier, ils ajoutent qu'ils croyent devoir notifier » qu'ils font exécuter auſſi un Ou- » vrage dans le même genre, conſi- » dérablement ſupérieur à celui de ces » MM. de Normandie ; en ce que, 1°. » leur Machine eſt capable d'élever auſſi » au ſommet des plus hautes Montagnes » les eaux courantes, mais encore en » telle & ſi grande quantité qu'on peut » le deſirer, avantage que MM. Blan- » chard & Mazurier n'attribuent pas à » celle qu'ils ont inventée ; 2°. cette Ma- » chine a le pouvoir d'agiter également » les eaux ſtagnantes ou dormantes des

(1) *On a quelquefois eſſuyé des coups de vents ſi terribles à Malthe, qu'ils ont emporté des guérites de pierres de taille, & déplacé des canons de gros calibre qui étoient ſur les remparts.*

» Etangs, & de les envoyer dans des » réservoirs quelconques ; ce que ne » fait point celle de Normandie ; 3°. ces » mêmes eaux, après avoir arrosé le » terrein & formé, si on veut des jets, » des cascades, gerbes & nappes, re- » tournent à leur source pour rentrer » une seconde fois en jeu ; 4°. ces eaux » ainsi mises en mouvement par l'ac- » tion de la Machine, & réagissant sur » tout l'ouvrage, procurent des avanta- » ges si grands & peuvent faire marcher » des usines en telle quantité, que les » frais de son entretient se trouveront » compensées au centuple ».

D'ailleurs il faut observer que cette Machine n'est mise en mouvement que par la seule gravitation de l'eau qui opere un flux continuel & sans aucune alternative.

MM. de Bourgneuf & Maupetit ne prétendent pas s'attribuer la gloire de cette invention ; ils reconnoissent eux-mêmes qu'elle est dûe à un Physicien que sa modestie empêche encore de se faire connoître. C'est, disent-ils, un respectable Ecclésiastique du Diocèse de Besançon ; c'est sous sa direction, & en joignant leur dextérité à ses lumieres, qu'ils se sont assurés du succès. Ceux qui voudront avoir des renseignemens plus détaillés sur cette Méchanique, doivent s'adresser à M. le Comte de Bourgneuf, à Paris, rue d'Orléans S. Marcel, maison de M. l'Avocat Gerbier.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livres.

Agricoltura, &c. Tableau de l'Agriculture, des Productions & du Commerce de la Sicile, par M. l'Abbé Dominique Sestini, Correspondant de l'Académie des Géorgiphiles de Florence. Tome 1 *in*-8°. A Florence 1777.

Ce premier volume est divisé en quinze Chapitres qui traitent des grains, des légumes, de l'huile, des amandes, des pistaches, de la manne, de la soude, du saffran, &c., &c. ; l'Auteur déterminé, autant qu'il lui est possible, la quantité de chacune de ces productions qu'on recueille ordinairement chaque année en Sicile, la quantité qui s'en consomme dans le pays, & celle qu'on en exporte chez l'Etranger. Les Chapitres qui roulent sur la soude & le saffran sont les plus remarquables. Il y a dans cet Ouvrage beaucoup de recherches & de sçavoir.

Essai sur la cause des disettes de bleds qu'on a éprouvées dans une grande partie de l'Europe, pendant les sept ou huit années qui ont précédé cette derniere 1775, & sur les moyens par lesquels on pourroit prévenir ou diminuer du moins dans la suite ces calamités. Par M. de Saussure, ancien Auditeur de Justice, Membre honoraire de la Société Economique de Berne, & de celle des Arts établie à Geneve. A Geneve, chez Barthelemi Chirol, Libraire, 1776, *in*-12 de 132 pag.

II.

AVIS.

Quelques Agronomes ont proposé de laver & de frotter le tronc des arbres pour les conserver & les faire croitre plus promptement. M. Wartham de Statton a suivi en Allemagne cette méthode avec succès. Au tems où paroissent les boutons, il fit laver & frotter le tronc de l'arbre du haut en bas, & cela cinq ou six fois la semaine, avec une brosse nette, trempée dans de l'eau ordinaire. Ces arbres ainsi frottés & lavés ont crû beaucoup mieux que les autres.

III.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 26 Décembre.

Le saumon, depuis 20 liv. jusqu'à 30 ; le panier de merlans, depuis 18 liv. jusqu'à 20 ; le cabillot, depuis 10 liv. jusqu'à 16 ; la raye grise, depuis 10 liv. jusqu'à 15 ; la raye bouclée ; depuis 3 liv. jusqu'à 6 ; la paire de solles, depuis 3 liv. jusqu'à 8 ; le panier de carrelets, depuis 1 liv. jusqu'à 1 liv. 10 sols ; le maquerau, depuis 10 sols jusqu'à 1 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 27 Décembre 1777, au Mercredi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 24 liv.; le seigle, de 10, 10 liv. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grève, de 20, 21, 22 à 24 liv. 5 s.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l. 10 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 10 l. 10 s. *le septier.*

Du Samedi 27 Déc. 1777 au Mercredi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de, 17, 18 à 19 liv. 5 s.; *idem* à la Grève, de 19, 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 31 Déc. 1777, de 56 à 57 liv.; *id.* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grève, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Décembre 1777.

Or de Portug. à . .	275 l.	f.		*marc.*
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	712			
Les guinées à . . .	723			
Ducats à	98	5		*once.*
Or fin à 23 karats . .				
31 32	100			
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. . .				*marc.*
20 g. à	54	10		
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	15		
Piastres à	49	2	6	

Changes de Paris du 31 Décembre 1777.

Amsterdam	53	5	8e.
Londres	31	5	8e.
Hambourg	190	½	
Madrid.....	15	3	
Cadix.....	15		
Livourne .....o.....	96 à 96	¾	
Gênes.....	94 à 94	¾	
Lyon *Rois*.....	1 p.	⅜	p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1777.	*Lundi* 29.	*Mardi* 30.	*Mercredi* 31.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1840	1840 41 47 ½ .	1850 60 65 60
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	260 . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	400	400	400 . . .
Rescriptions . .	13 13 ⅝ 14 14 ½ (14 13 ½ 14	13 ½ 14 13 ½ 14	14 13 ½ 13 13 (13 13
Bil. des Fermes .	2 ¼ ½	3	3 ¼ ½ . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅜ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six pro mois 1777.

Du Lundi 29 Déc. 1777. *Messieurs*		Du Mardi 30. *Messieurs*		Suite du Mardi. *Messieurs*
Thevenin... pples.	L.	Cauchy ..... pples.	L.	Nau..... pples.
Viageres.....	L.	Viageres	J.	Viageres.....
Masson ..... pples.	L.	Tontine.....	J.	Tontine.....
Viageres.....	L.	Marsollier..... vres.	J.	Deschapelles.. vres.
Delamotte.. pples.	J.	Perpétuelles..	J.	Perpétuelles..
Viageres	J.	Defays..... pples.	J.	De S. Janvier vres.
Creuzé ..... pples.	J.	Viageres	J.	.....
Viageres	L.	Desplaces... pples.	J.	.....
Tontine	J.	Viageres.....	J.	.....
Certain..... pples.	J.	Tontine.....	J.	.....
Viageres	J.	Vieillard.... pples.	J.	.....
Tontine	J.	Viageres	J.	.....
Caron ..... vres.	J.	Tontine	J.	.....
Gossey..... pples.	J.	.....		.....
Viageres	J.	.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Do Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 1 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, le 25 Juin.

NOS Manufactures de soie n'ont eu jusqu'à présent qu'un succès médiocre. On fabrique dans celles de Moscou des velours unis, des velours à dessin, des peluches, des droguets, des moires & des damas pour meubles, des taffetas rayés & unis, des mouchoirs & des bas; mais toutes ces étoffes sont d'assez mauvaise qualité; les couleurs n'en sont pas belles, & le tissu en est peu solide. Il n'y a guères que les mouchoirs de soie qui réussissent; les Etrangers les recherchent pour leur légéreté & leur coloris. Nous n'entendons rien à fabriquer des bas au métier.

On voit à Pétersbourg deux Fabriques de gaze qui ont fait déjà des progrès sensibles, quoiqu'elles soient encore dans leur enfance. On y fabrique aussi des gazes d'or & d'argent, qui sont préferées dans le pays, à celles de France, parce qu'elles sont bien conditionnées, & que d'ailleurs elles ont l'avantage d'être à meilleur marché. Il se fait en Russie beaucoup de blondes de soie; mais la qualité en est mauvaise; nos Fabricans ont fait jusqu'à présent des efforts inutiles pour imiter la fabrication Françoise.

La défectuosité de la plûpart des ouvrages de soie qui se fabriquent dans ce pays, vient de la mauvaise qualité des matieres. Nos Fabricans achetent leurs soies en Italie & en Perse; mais soit épargne de leur part, soit mauvaise foi de la part de ceux qui leur vendent, les soies qu'ils tirent de ces contrées étrangeres, ne sont que des soies de rebut. Une autre cause qui influe beaucoup & qui probablement influera encore long-tems sur l'état d'imperfection où se trouvent nos Manufactures, c'est l'attachement des Ouvriers Russes à leurs anciennes routines.

Les Fabriques des cuirs de Russie sont les plus importantes de l'Empire, & les meilleures de l'Europe. » Il est vraisem-
» blable, dit un Auteur moderne, que
» les Tartares ont été anciennement en
» possession de cette branche d'Industrie,
» & que c'est d'eux que les Russes ont
» obtenu le secret de donner à leurs
» cuirs cette mollesse, ce lustre & ce
» grain qu'on ne peut imiter nulle part.
» Quoiqu'il en soit de l'origine de cet
» Art il est certain que les Russes ont
» gardé jusqu'ici la plus grande réserve
» & la circonspection la plus étroite sur
» la communication de leurs procédés.
» On a vu des Suisses & des Siléſiens,
» jaloux de ce secret & ambitieux de
» l'acquerir, se transplanter dans les
» Provinces méridionales de l'Empire,
» briguer de l'emploi dans ses Fabriques
» de cuirs, y travailler plusieurs années,
» & revenir dans leur pays sans avoir pu
» ni saisir ni pénétrer l'objet de leurs

» recherches. Le ſeul fruit de leurs ef-
» forts a été de conjecturer que la tein-
» ture de ces cuirs étoit en partie com-
» poſée d'écorce de bouleau; que le mor-
» dant qu'on y employoit étoit abſorbé
» ou recouvert par une eſpece de graiſſe
» dont une ſorte d'huile de poiſſon étoit
» l'ingrédient principal, & que d'ail-
» leurs les eaux du pays avoient une
» qualité particuliere, analogue à la
» nature des cuirs & à leur préparation ». Les Fabriques de cuirs rouges ſont au nombre de cent environ. L'exportation de ces cuirs peut aller à un million de roubles par an.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 30 Juin.*

Le projet d'employer aux beſoins publics les revenus immenſes de nos Abbayes, a fait, comme on l'a déjà dit, beaucoup murmurer, & a donné lieu à bien des ſpéculations & à bien des calculs politiques. Voici le réſultat de quelques-uns de ces calculs; on aſſure qu'il eſt très-exact.

» On a évalué le nombre des Villages
» dans le Royaume de Pologne à 250,560.
» Le Roi & la Nobleſſe en poſſedent
» 90,000; il en appartient 100,010 aux
» Evêques & aux Chanoines, & 60,550
» aux Prêtres Réguliers & aux Cou-
» vens. Selon ce calcul, à 19,440 Vil-
» lages près, le Clergé poſſede les deux
» tiers de ceux de ce Royaume; auſſi
» y eſt-il puiſſamment riche. Quand il
» n'y auroit dans chaque Village, abſ-
» traction faite des hommes libres, que
» dix Payſans faiſant partie de la pro-
» priété de leurs maîtres, & qu'on ne
» tireroit de chacun d'eux que dix
» gros de Pologne, cela feroit la ſomme
» de 833,200 florins. Si dans les cas de
» néceſſité, chaque Village fourniſſoit
» un homme, on formeroit une Armée
» de 250,560. Avec une pareille Popu-
» lation, ſi cet infortuné Royaume avoit
» ſuivi les principes d'une ſaine politi-
» que, & imité la ſageſſe du Gouverne-
» ment des autres Etats, il n'auroit pas
» vu arriver la révolution qu'il vient
» d'éprouver & qui a étonné l'Europe
» qui n'a fait aucun mouvement pour
» l'en empêcher ».

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le 11 Juillet.*

Il va s'ouvrir dans les Pays-Bas Autrichiens un nouvel emprunt de 2 millions 400,000 florins. Suivant les Lettres-Patentes de Sa Majeſté Impériale, publiées à ce ſujet, on recevra quatre pour cent de ſon argent, & au bout de douze ans, le capital ſera rembourſé. On conclud de cet emprunt, dans quelques Papiers publics, que les Finances de la Cour d'Autriche ne doivent pas être dans un état auſſi floriſſant qu'on l'avoit dit d'abord. Mais il faut obſerver que l'entretien des Armées qui ſont actuellement ſur pied, abſorbe une prodigieuſe quantité d'argent, & que l'on y paye tout comptant. Il s'y conſomme, par jour, 12,000 quintaux de foin, & 24,000 quartes d'avoine pour 74,000 chevaux de ſervice.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BOURGES (*en Berry*), *le 15 Juillet.*

Toute la Province a reçu avec les ſentimens de la plus vive reconnoiſſance le nouvel Arrêt du Conſeil, portant établiſſement d'une *Adminiſtration Provinciale dans le Berry*. Il n'eſt aucun Citoyen qui n'ait applaudi avec tranſport au préambule qui précéde cet Arrêt. C'eſt encore un nouveau monument de l'amour paternelle de notre jeune Monarque pour ſes Peuples. On ne peut trop multiplier les copies d'une Piece ſi précieuſe pour tous les François.

» Le Roi, y eſt-il dit, au milieu des événemens politiques les plus dignes de ſon attention, ne perd point de vue les grands objets d'adminiſtration intérieure qui peuvent concourir au bonheur de ſes Sujets; & ſi des dépenſes extraordinaires, dont Sa Majeſté ne peut encore aſſigner le terme, ne permettent pas de diminuer la ſomme des impoſitions, Elle deſire du moins préparer dès-à-préſent tous les moyens propres à en adoucir le fardeau, ſoit par les modifications raiſonnables dont elles ſont ſuſceptibles, ſoit plus particulierement encore par la ſageſſe & l'égalité

des repartitions. Sa Majesté a remarqué le peu de progrès qu'on a fait à cet égard depuis si long-tems ; & son attention s'étant fixée sur les avantages qui pouvoient résulter de l'établissement d'Administrations Provinciales sagement constituées, Elle a vu avec satisfaction que si les besoins de l'Etat écartoient pour un tems plusieurs projets salutaires, il étoit au moins un genre de bienfait envers ses Peuples, auquel les circonstances les plus difficiles n'apporteroient aucun obstacle ».

» La marche uniforme & suivie de ces Administrations Provinciales, telles que Sa Majesté se proposeroit de les établir ; leur attention plus subdivisée ; les diverses connoissances qu'elles pourroient rassembler, & qui, en écartant l'arbitraire, assureroient davantage la justice des repartitions : la forme d'abonnement, qui, en fixant la somme demandée à chaque Généralité, rendroit tous les Propriétaires intéressés à prévenir les abus & à seconder les ressources générales de la Province ; la publicité des déliberations, & l'honnête émulation qui en résulte ; le maintien des principes éprouvés par l'expérience, & cette tendance vers la perfection des établissemens plutôt que vers les changemens & les nouveautés ; tous ces moyens particuliers à une Administration locale, permanente & nombreuse, ont paru à Sa Majesté comme autant de secours offerts à ses intentions bienfaisantes ».

» Elle a d'ailleurs observé que dans un si vaste Royaume, la diversité des sols, des caracteres & des habitudes, devoit apporter des obstacles à l'exécution, & quelquefois même à l'utilité des meilleures Loix d'imposition, lorsque ces Loix étoient uniformes & générales ; & deslors Sa Majesté a dû penser que ce n'étoit peut-être qu'à l'aide du zele éclairé d'Administrations partielles qu'Elle pourroit connoître plus particulierement ce qui convenoit à chacune de ses Provinces, & parvenir ainsi par degré, mais plus sûrement, aux améliorations générales dont Elle étoit occupée ».

» Sa Majesté n'a pu méconnoître qu'en ramenant à un même centre tous les détails de l'Administration des Finances, la disproportion entre cette tâche immense, & la mesure du tems & des forces du Ministre honoré de sa confiance, ou étendoit trop loin les autorités intermédiaires, ou soumettoit à des décisions rapides des intérêts essentiels, tandis que ces mêmes intérêts, réunis à l'examen d'Administrations locales sagement composées, seroient presque toujours mieux connus & plus sûrement balancés : Sa Majesté voulant d'ailleurs réserver dans tous les tems, à ses Commissaires départis, l'importante fonction d'éclairer le Conseil sur les projets & les délibérations de ces Assemblées, il se trouvera que, dans cette nouvelle forme, la surveillance & l'exécution étant remises en des mains differentes, Sa Majesté se procurera des garants multipliés du bonheur & de la confiance de ses Peuples ».

» Portant même plus loin ses vues bienfaisantes, & refléchissant sur cette succession de systêmes & d'opinions à laquelle l'Administration des Finances est exposée, Sa Majesté a pensé qu'un des plus grands bienfaits qu'Elle pouvoit répandre sur ses Peuples, c'étoit de former dans ses Provinces des Administrations stables qui se perfectionneroient d'elles-mêmes, en profitant nécessairement, & des lumieres générales, & des leçons de l'expérience ».

» Enfin Sa Majesté a encore considéré avec satisfaction, qu'en attachant les principaux Propriétaires par le sentiment de l'honneur & du devoir, au succès de l'Administration de leurs Provinces, c'étoit un moyen de les y fixer davantage, & de faire servir au bien particulier de ces mêmes Provinces, le zele & les connoissances des personnes qui ont le plus d'intérêt à leur prospérité : Et tandis que, par ces Administrations paternelles, le Peuple verroit de plus en plus ses besoins prévenus, ses intérêts ménagés, ses plaintes discutées : ces mêmes Administrations devenant les témoins fideles des sentimens justes & bienfaisans de Sa Majesté, écarteroient cette défiance qui trouble le repos des Contribuables, & rapporteroient à Sa Majesté ce tribut d'amour & de reconnoissance, si précieux à un Monarque, qui attache sa gloire au bonheur de ses Peuples ».

» Ce sont ces diverses considerations

que Sa Majesté se plaît à confier à ses fideles Sujets, qui ont fixé son attention ; mais guidée par son esprit de sagesse, & desirant d'être encore éclairée par l'expérience, Sa Majesté a préferé de n'avancer que par degrés vers le but qu'Elle se propose, & ce n'est que dans une seule Généralité qu'Elle a résolu d'établir dès-à-présent une Administration Provinciale. Differens motifs l'ont décidée pour sa Province de Berry : l'état de langueur où elle est depuis si longtems, avec des moyens naturels de prospérité, annonce plus particulierement le besoin qu'elle auroit d'un ressort plus actif; & lors même qu'un nouvel ordre d'Administration y éprouveroit les difficultés attachées à tous les commencemens, la situation de cette Province, & la perspective du bien qu'on y peut faire, aideroient à soutenir le courage & les esperances ».

» Le Roi qui, dans cette institution éloignée de toute idée fiscale, n'a que le bien de ses Sujets en vue, n'exigera que la même somme qui entre aujourd'hui à son Trésor Royal ; de maniere que tous les avantages qu'une sage économie, des établissemens salutaires, ou une meilleure repartition pourront procurer, tourneront en entier au soulagement de la Province ».

Sa Majesté prescrira dès-à-présent les conditions essentielles de cette Administration Provinciale ; mais Elle differera de statuer sur les arrangemens subsidiaires, jusqu'à ce qu'Elle ait pu être éclairée par l'opinion de la premiere Assemblée. Sa Majesté se réserve encore en tous les tems de modifier & de perfectionner les Réglemens qu'Elle auroit adoptés, & dans lesquels Elle aura toujours soin de concilier l'ordre & le maintien de son autorité, avec la confiance étendue qu'Elle a dessein d'accorder à cette Administration. Ceux qui seront appellés successivement à la composer, sensibles à ce témoignage de l'estime publique, y répondront sans doute, de maniere à mériter l'approbation de Sa Majesté. Elle recommandera sur-tout à leurs soins le sort du Peuple, & les intérêts des Contribuables les moins aisés; c'est en revêtissant cet esprit de tutelle & de bienfaisance, qu'ils se montreront dignes de la confiance de S. M. ; & Elle doit d'autant plus attendre de leur zele, qu'ils auront sans doute présent à l'esprit, qu'indépendamment du bien qu'ils pourront faire à la Province, dont les intérêts leur seront particulierement confiés, c'est encore du succès de leur administration que naîtront de nouveaux motifs pour étendre ces mêmes institutions, & qu'ils hâteront ainsi, par la sagesse de leurs délibérations & de leur conduite, l'accomplissement des vues générales & bienfantes de Sa Majesté : Et si jamais, ce qu'Elle ne veut pas présumer, les intérêts particuliers, la discorde ou l'indifference venoient prendre la place de cette union vers le bien public, qui peut seule l'effectuer, S. M. en détruisant son ouvrage, & en renonçant à regret à ses esperances, ne pourroit du moins jamais se repentir d'avoir fait, dans son amour pour ses Peuples, l'essai d'une Administration qui forme depuis si longtems l'objet des vœux de ses Provinces, & dans laquelle Sa Majesté eût desiré trouver de nouveaux moyens de concourir au bonheur de ses Sujets, & d'accroître encore la prospérité de son Royaume ».

En conséquence Sa Majesté ordonne, par le présent Arrêt, qu'il sera formé dans la Province de Berry une Assemblée composée de l'Archevêque de Bourges, & de onze Membres de l'Ordre du Clergé, de douze Gentilshommes Propriétaires, & de vingt-quatre Membres du Tiers-Etat, dont douze Députés des Villes, & douze Propriétaires, Habitans des Campagnes ; pour ladite Assemblée, aussi long-tems qu'il plaira à Sa Majesté, repartir les impositions dans ladite Province, en faire faire la levée, diriger la confection des grands chemins & les atteliers de charité, ainsi que tous les autres objets que S. M. jugera à propos de lui confier. Cette Assemblée, présidée par l'Archevêque de Bourges, aura lieu tous les deux ans, & ne pourra pas durer plus d'un mois. Les suffrages y seront comptés par tête, & non par distinction d'ordre : & Sa Majesté y fera connoître ses volontés par un ou deux Commissaires chargés de ses instructions. Dans l'intervalle de ces Assemblées, il y aura un Bureau d'Administration, composé de l'Archevêque de Bourges & de sept Membres de l'As-

ſemblée, de deux Procureurs-Syndics & d'un Secretaire; lequel Bureau ſuivra tous les détails relatifs à la repartition & à la levée des impoſitions, ainſi qu'aux autres objets confiés à la Direction de l'Aſſemblée Provinciale. Le Roi veut qu'il ne ſoit verſé à ſon Tréſor Royal que la même ſomme qui y entre maintenant, provenant des impoſitions. Sa Majeſté attend du zele de cette Aſſemblée, qu'elle s'occupe inceſſamment des meilleurs moyens à propoſer pour écarter l'inégalité & l'arbitraire, & pour établir la plus grande juſtice dans les repartitions, & la plus grande économie dans les recouvremens, & pour encourager le Commerce & l'Agriculture, en étendant & facilitant les communications.

Les autres diſpoſitions de cet Arrêt, qui contient neuf articles, roulent ſur les repréſentations que Sa Majeſté permet à l'Aſſemblée, ainſi qu'au Bureau d'Adminiſtration, de lui faire, ſuivant les circonſtances; ſur les préliminaires qui doivent s'obſerver pour parvenir à compoſer la premiere Aſſemblée &c.

Cette Aſſemblée préparatoire ſe tiendra le 5 Octobre prochain.

De Saint-Maixent (*en Poitou*), *le 12 Juillet.*

La nouvelle Loi concernant l'inſtruction pour les Tailles, vient d'être envoyée à notre Election. Elle a cauſé la plus grande ſenſation dans le Public, à raiſon des avantages qui doivent en réſulter pour les gens de la campagne. Il ſeroit à deſirer que cette forme de plaider s'étendit juſques ſur les autres Tribunaux. Un des plus grands biens qu'un Monarque puiſſe faire à ſes Sujets, eſt de diminuer les frais de Juſtice qui partout ſont exceſſifs.

La récolte ſera aſſez abondante. Les vignes promettent beaucoup. Le froment eſt ici à 3 liv. le boiſſeau, peſant 40 livres, & le pain ſe vend deux ſous la livre.

De Saint-André-sur-Saivre (*en Poitou*), *le 10 Juillet.*

» On ne peut trop citer les exemples des malheurs qui réſultent de l'imprudence, afin qu'on s'en corrige. Il a fait le 7 de ce mois un tonnerre affreux. Le nommé Jadaut, de cette Paroiſſe, garçon Meûnier au Moulin de la Forêt, conduiſant de la farine à Saint-Marſaut, s'eſt mis à l'abri, pendant l'orage, ſous un châtaigner ſur lequel le tonnerre eſt tombé, & il a été étouffé, ainſi que la jument ſur laquelle étoit ſa farine, un petit mulet, fruit de cette jument, & un chien qui l'accompagnoit. Cet homme ne ſçavoit pas qu'il eſt dangereux, quand il tonne, de ſe mettre ſous un arbre, ſur-tout ſous un arbre elevé, électrique, tel que le châtaignier qui, ainſi que le noyer, attire la foudre. Hé! pourquoi ne le ſçavoit-il pas? On ne lui avoit pas dit. Il ſeroit ſi aiſé d'apprendre toutes ces choſes au Peuple, qui ſera toujours malheureux, tant qu'il ſera ignorant ». *Extrait des Affiches du Poitou.*

Du Mont-Dauphin (*en Dauphiné*), *le 22 Juillet.*

Mardi dernier 7 du courant, le Village de la Chapeleu eſſuya un déſaſtre affreux; à cinq heures du ſoir, on vit ſe former tout-à-coup un orage dans la montagne au-deſſus du Village de Montbardon, & dans l'inſtant, celui de la Chapeleu fut rempli de pierres juſqu'au deſſus des toits des maiſons. Le torrent formé par une pluie abondante, inonda le Village & pénétra dans toutes les maiſons. Uu malheureux Berger, avec cinquante moutons, a été entrainé par l'impétuoſité des eaux, & on a trouvé une de ſes jambes ſur les rochers, avec quelques-uns de ſes moutons. Les Habitans ſe ſont heureuſement ſauvés par les fenêtres de leurs habitations, avec le ſecours des gens qui revenoient de la Foire de Guilleſtre.

De Paris, *le 26 Juillet.*

Ecole Royale Vétérinaire.

Le 17 de ce mois, ſeize Eleves de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris ont été admis à un Concours ſur la connoiſſance extérieure des animaux.

Ces Eleves ſont les ſieurs Brard, Re-

nard, Marnielle & Maillet, Eleves Militaires casernés, & les sieurs Auricane, de Paris ; Rochet, entretenu par son frere ; Guyot & Bigot, entretenus par M. l'Intendant de Berry ; Lacroix & Flaubert, par M. l'Intendant de Champagne ; Legoulon, par M. l'Intendant de Metz ; Lottier & Payen, par M. l'Intendant de Rouen ; Lavy & Gratard, par M. l'Intendant de Franche-Comté ; Giraud, par les Etats de Provence.

Ceux d'entre eux qui ont mérité les suffrages des Directeur & Professeurs, sont les sieurs Marnielle, Auricane, Rochet, Lacroix, Legoulon, Lottier, Payen, Maillet, Giraud, & Guyot. Ce dernier a remporté le Prix. Les sieurs Brard, Renard, Gratard & Flaubert ont été, après eux, jugés les plus instruits.

Voici un fait curieux qu'on écrit de Mantoue au Directeur Général des Ecoles Vétérinaires, & que ce Citoyen, si connu dans toute l'Europe, par ses talens, a bien voulu nous communiquer.

» L'année passée, il naquit ici un » singe, mais il mourut au bout de vingt- » quatre heures, peut-être étouffé pour » avoir été trop serré entre les bras de » la mere.

» Cette année-ci, il en est né de la » même mere & du même pere un au- » tre qui a à présent deux mois. Le » pere & la mere sont dans une écu- » rie dont la chaleur leur présente sans » doute un climat conforme à leur na- » ture. L'enfant s'attache de lui-même » au sein de la mere, & s'y tient fort » bien. La mere quelquefois le soutient » d'un bras, & quelquefois de tous les » deux. Tout petit qu'il est, il quitte » souvent la mere & marche assez bien » autour d'elle & à une petite distance. » Il grimpe quelquefois le long d'une » corde, & montre beaucoup d'atten- » tion pour ne point tomber. Il sem- » ble que la nature fasse pour cet ani- » mal ce qu'elle fait pour les autres, » & ce qu'elle ne fait pas pour l'hom- » me auquel il faut que la mere ap- » prenne à faire usage de ses mem- » bres ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

Les sieurs Vermont, pere & fils, ont établi depuis peu à Boisset, près Melun, une nouvelle Manufacture de porcelaine, qui a mérité la protection de Monseigneur le Duc d'Orléans. La blancheur de cette porcelaine est des plus éclatantes. Les couleurs dont elle est nuancée ont une vivacité singuliere ; le bleu surtout est de la plus grande beauté, ainsi que l'or dont l'éclat & la solidité ne le cédent en rien à l'or de la porcelaine de Saxe. La nouvelle porcelaine des sieurs Vermont a l'avantage non-seulement de pouvoir contenir des liqueurs bouillantes, mais encore d'aller au feu, sans aucun risque. Ces Artistes ne se sont pas bornés à un seul genre de composition ; ils possedent la théorie de toutes les especes de porcelaine connues, & ont l'art de les imiter de maniere à s'y méprendre. Ainsi en leur présentant une piece quelconque de quelque service dépareillé, ils la rassortiront assez bien pour qu'il soit difficile d'en appercevoir la difference.

Le dépôt de cette Manufacture est rue Sainte-Avoye, vis-à-vis la rue Geoffroy-Langevin. Le prix de la marchandise qui s'y débite est beaucoup inférieur à celui de la porcelaine ordinaire.

II.

CENTENAIRE.

A Rahlstœdt, aux environs de Hambourg, il est mort le vingt de Juin, une femme âgée de cent ans. Elle avoit eu quatre maris dont le dernier est décédé en 1768, à l'âge de cent douze ans. Cette femme étoit la Sage-Femme du Village, & comptoit avoir reçu à leur naissance, plus de cinq cens enfans. Depuis trois mois seulement elle avoit cessé de remplir ses fonctions, jamais elle n'avoit été malade ; elle est morte pendant un sommeil paisible.

MARCHANDISES des Isles, expédiées à Bordeaux, pour l'Etranger, pendant le mois de Juin 1778.

DESTINATIONS.	SUCRE BRUT.		SUCRE BLANC.		INDIGO.	CAFÉ.	CACAO.	ROUCOU.
PAR TERRE.	Barriques.	Quarts.	Barriques.	Quarts.	Poids net.	Poids ort.	Poids net.	Poids net.
Strasbourg . .					7245			857
La Suisse. . .					12074			
Marseille. . .			10	1	7619	28106		
La Savoie. . .						6000		
Geneve . . .					1550			
Vienne en Aut.					934			
PAR MER.								
Hambourg . .	192	5	840	34	25063	815239		808
Amsterdam . .	425	23	145	4	8346	170269	6112	
Rotterdam . .	374	2			190			
Stetin. . . .	427	2	35	2	2481	61492	270	
Breme . . .	38		37		2642	1139740	2091	
Konisberg . .					984			
Pillaw . . .					250			
Stockolm . .	19	1	43		125	55398		
S. Pétersbourg .					2418			
Archangel . .						300		
Copenhague. .					1015	8422		
Trieste . . .			1		258	283767		400
Lubeck . . .			10	1	167	7290		
Elseneur. . .			59	9		9875		
Dantzick. . .	2				978	43729	944	
Elbing . . .					1750	13225		
S. Sebastien . .	3		102	3			11072	
Albourg . . .					1409	24023		
Altona . . .					2323			
Frederichtad. .						7950		
Gripswalde . .					233	18593		
Abo	50		85	3	1430	40780		
Emden . . .				1		53919	60	
Flensbourg . .			1		761	37076		
Bayonne. . .			32			2905	3941	
Stralsund. . .						28869		
Dunkerque . .						1306		
Anclam . . .						5583		
Wolgast . . .						6190		
	1530	33	1437	58	82295	2870046	24490	2065

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 25 Juillet 1778, au Mercredi 29 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. à 10 l. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20 liv. 5 s. à 21 liv.; le seigle, de 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 5 s. à 9 liv. 15 s. *le septier.*

Du Samedi 25 Juillet 1778 au Mercredi 29 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 29 Juillet 1778, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Juillet 1778.

Or de Portug. à . . .	726 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	722		
Du Pérou à	714	2	
Les guinées à . . .	724		
Ducats à	99	6	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100		
Or à 20 karats à . .	84	3	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	4	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	8	
Piastres à	49	19	

Changes de Paris du 29 Juillet 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 ½ à 7 16e.
Hambourg	189
Madrid	15 3
Cadix	14 19 6 à 19
Livourne	98 ½
Gênes	96 ¼
Lyon	⅝

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Lundi 27 Juil. 1778.		Du Mardi 28.	
Messieurs		*Messieurs*	
Thevenin ... pples.	M.	Cauchy ..... pples.	L.
Viageres.....	M.	Viageres.....	M.
Masson ..... pples.	L.	Tontine.....	M.
Viageres.....	M.	Marsollier..... vres.	L.
Delamotte ... pples.	L.	Perpétuelles.	L.
Viageres	L.	Defays ..... pples.	L.
Creuzé..... pples.	L.	Viageres.....	L.
Viageres	L.	Desplaces... pples.	L.
Tontine	L.	Viageres	L.
Certain..... pples.	L.	Tontine	L.
Viageres.....	L.	Vieillard .... pples.	L.
Tontine	L.	Viageres	J.
.....		Tontine	L.
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1778.	*Lundi 27.*	*Mardi 28.*	*Mercredi 29.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1582 ½ 90 92 ½ .	1600 1595 .	1600 1605 . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	380	380	380 . . . .
Rescriptions . .	21 20 ½ . . .	20 20 ½ 21 . .	20 ½ 21 . . .
Bil. des Fermes .	5	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 13 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, le 15 Septembre.

LE 13 de ce mois, il a été publié dans toutes les Chaires de cette Ville des Lettres-Patentes du Roi, données au Château de Drottningholm, le 9 de ce mois, pour la convocation de la Diete des Etats du Royaume, dont l'ouverture doit se faire ici le 19 Octobre prochain. S. M. a dessein de les prier de nommer au Baptême l'Enfant dont la Reine accouchera. Ces Lettres-Patentes sont remarquables par la maniere dont notre Auguste Monarque s'y exprime. Voici ses propres paroles.

» L'Assemblée Générale des Etats du Royaume avoit rarement lieu, dans les tems précédens, par d'autres motifs que pour remédier aux besoins de l'Etat dans des circonstances souvent très-fâcheuses, & au moyen de charges fort grieves imposées au pays. Aujourd'hui le Roi trouve un motif particulier de joie & de satisfaction intérieure pour lui-même, de voir enfin arriver l'époque où une telle Assemblée peut se convoquer uniquement dans la vue de donner aux Etats du Royaume occasion de se réjouir avec Sa Majesté sur la situation heureuse de la Patrie, tant dans l'intérieur du Royaume qu'à l'égard de ses relations avec l'Etranger, & que même pour cette raison, Sa Majesté a moins besoin que ci-devant du secours de la Diete pour l'administration des affaires du Gouvernement. Ces considérations, ajoutées à la circonstance heureuse où la Reine se trouve, & à la satisfaction qu'auroit le Roi de voir les Etats assemblés au tems de la délivrance de son Auguste Epouse (que le Ciel rende des plus heureuses); enfin la déclaration gracieuse que Sa Majesté a faite Elle-même, lors de la derniere séparation des Etats, voilà les vrais motifs qui l'ont engagé à les convoquer pour le 19 Octobre prochain. L'Ordre Equestre & la Noblesse se conformeront en cette occasion à l'Ordonnance que le Roi Gustave-Adolphe a donnée pour leur Chambre le 6 Juin 1626, & les autres Chambres des Etats observeront le nombre usité pour les Députés qui les composent. L'on invite en même tems le nombre ordinaire des Militaires de mer & de terre, pourvus de pleins pouvoirs convenables ».

AUTRICHE.

DE VIENNE, le 19 Septembre.

Depuis que la France & l'Angleterre sont en guerre, le tabac Hongrois est très-recherché. Les Négocians font de grandes spéculations sur cette branche de Commerce, & prennent des arrangemens pour gagner beaucoup sur cette marchandise.

Le coton de Macédoine renchérit tous les jours, & bientôt tous les approvisionnemens qu'on a faits de cette marchandise seront épuisés.

ITALIE.

DE NAPLES, *le* 8 *Septembre.*

Là Foire de Salerne, qui a coutume de ne durer que dix-huit jours, sera cette année de trente-six. Cette prolongation aura lieu pour donner aux bâtimens qui s'y rendent le tems de faire la quarantaine prescrite par notre Gouvernement à tous les Marins qui viennent de lieux suspects. On voyoit ordinairement à cette Foire un grand nombre de bâtimens Anglois; mais jusqu'à ce moment, il n'y en est encore arrivé aucun.

Sa Majesté, sur les représentations du Parlement de Sicile, a bien voulu accorder à ce Royaume ce qui suit.

» 1°. Elle a approuvé l'imposition de » 25,000 ducats destinés à rendre les » grandes routes praticables pour les » carrosses, & Elle a nommé deux Com- » missaires pour régir cette entreprise. » 2°. Sa Majesté permet de faire des ar- » memens contre les Barbaresques, & » fait remise aux Armateurs des droits » qu'Elle auroit dans les prises. 3°. Elle » accorde le rétablissement de l'Arche- » vêché de Montréal, & ordonne à la » Junte des Présidens & au Consulteur » d'indiquer les moyens d'assigner une » mense convenable à ce nouvel Arche- » vêché. 4°. Enfin Elle ordonne à la mê- » me Junte d'examiner quels Evêchés il » seroit convenable d'ériger, & les » moyens de pourvoir à leur entretien. » La demande d'une Université à Pa- » lerme a été rejettée, parce qu'elle au- » roit pu nuire à celle de Catane ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 18 *Septembre.*

» On a donné ordre de faire partir une frégate pour porter au Bengale des dépêches envoyées tant de la part de la Compagnie des Indes que de celle du Gouvernement. Indépendamment des vaisseaux que cette Compagnie a déjà destinés à son service, elle en a pris encore d'autres pour les stations suivantes; sçavoir, l'*Alfrede*, pour Chine & Côte; la *Cerès* & le *Hawke*, pour la Côte & Golphe de Bengale; la *Résolution*, pour Bombay & Bengale; un vaisseau neuf pour Madere, Côte & Baye; le *Prince*, pour Madere & Bombay; & le *Comte de Sandwich*, pour Bombay & Chine; ce qui fait en tout vingt vaisseaux pour la saison prochaine.

Le Roi donne chaque jour au Lord North des preuves de sa satisfaction & de son attachement. On vient de voir passer au Sceau des Lettres qui accordent à deux fils de ce Ministre la survivance réversible de l'un à l'autre de la place de Contrôleur des droits & impôts dans le Port de Londres, excepté les droits sur les toiles, laines & cuirs exportés, pour en jouir à la mort du Duc de Newcastle qui en est actuellement pourvu.

On a observé que depuis ces dernieres années, il est passé en Amérique un nombre considérable de Rafineurs de sucre. La seule Ville de Londres a perdu, dit-on, par cette émigration, plus de trois cens de ces Ouvriers dans le cours de l'année actuelle ». *Extrait de la Gazette de France.*

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE SAINT-SATURNIN (*en Languedoc*), *le* 15 *Septembre.*

SUITE des observations météorologiques & nosologiques faites par un Médecin de ce lieu.

Mai 1778. » Ce mois a été aussi beau qu'on pouvoit le desirer, le barometre a toujours été au-dessus de 28 pouces, le thermometre, de 15 à 16 deg. La chaleur a été considérable jusqu'au 26, un tems toujours calme & serein; mais vers la nouvelle lune, le 26, il s'est dérangé; nous avons eu de la pluie & des brouillards qui ont été suivis d'un vent du Nord violent & froid presque comme en hiver, lequel a duré jusqu'au 30. La campagne promet beaucoup. Les vers à soie ont réussi très-bien, on n'en a presque pas eus de morts.

La fieve tierce a été la maladie dominante, un mal de tête affreux en a été le prélude, & les premiers accès ont toujours été fort irréguliers, sans période réglé & sans frisson ; elle est devenue quotidienne ou double tierce chez plusieurs, & a résisté aux émétiques, purgatifs & au kinkina. Pendant ce mois, nous avons également observé des fievres continues avec un mal de tête insupportable ; elles se sont terminées dans sept ou huit jours. Nous avons encore vu bien des personnes attaquées de fluxions au visage, sur les dents, les oreilles. Les vieillards infirmes sont morts pendant ce mois.

Juin 1778. Jusqu'au 6, nous avons eu des nuages fort considérables avec menace d'orage ; le barom. de 27 p. 11 l. à 28 p. ; therm. 17 deg. Le 6, le bar. 27 p, 10 l. ; therm. 16 d., vent d'Est & pluie jusqu'au 12 ; nous avons eu chaque jour des pluies, le plus souvent par orage avec tonnerre, l'orage ayant sa direction de l'Est à l'Ouest, vent d'Est, barom. de 27 p. 11 l. à 28 p., therm. 14 deg. Le 12, des nuages ; le 13, menace d'orage ; le 14, *idem* avec tonnerre du côté de l'Est, bar. 28 p., ther. 17 d. ; les 15, 16 & 17, vent du Nord fort & froid au point de faire reprendre les habits d'hiver, barom. 27 p. 10 l., th. 13 d. ; les 18, 19, 20, 21, 22, 23, serein beau, Nord-Ouest, barom. 27 p. 11 lig., therm. 13 deg. ; le 24, chaud, éclipse de soleil visible depuis 3 heures jusqu'à 5, barom. de 28 p., thermom. 17 d. ½ ; le 25, vent du Nord ; les 26 & 27, beau Nord-Ouest, barom. 28 pouc., therm. 18 deg. ; le 28, orage avec tonnerre, barom. 27 p. 11 l. ; le 29, encore orage venant du Nord, barom. 18 d., therm. *id.* ; le 30, vent du Nord, barom. *idem*, therm. 17 degrés.

La fievre tierce avec apparence de saburre bilieuse a été la maladie dominante ; bien des gens ont eu la bouche amere, langue sale avec douleur d'estomac sans fievre. J'ai vu deux femmes attaquées de *colera morbus* ; quelques autres ont été attaquées de la fievre continue saburro-bilieuse. Les fievres d'accès ont été fort opiniâtres ; les émétiques, les purgatifs ont bien réussi ; le kinkina n'a pas paru operer.

La récolte paroit bonne ; mais il y a beaucoup de bled charbonné parmi ceux des dernieres semailles. Cependant ces semailles ont été faites avec le même grain que les premieres.

DE DIJON, *le 26 Septembre.*

PRIX fondés par M. le Marquis du Terrail, & par Madame de Crussol d'Uzès son épouse, à présent Duchesse de Caylus, proposés par l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de cette Ville.

» Le sujet du Prix que l'Académie distribuera en 1779, est une Question de Médecine pratique, conçue dans les termes suivans : » Déterminer ce que » c'est qu'un spécifique, & les qualités » que doit avoir un remede de ce genre ; indiquer ceux que l'expérience a » fait connoitre ; expliquer leur maniere d'agir ; exposer la méthode à » suivre dans leur usage ; enfin désigner » les maladies contre lesquelles on desire encore des spécifiques ».

L'énoncé de ces différentes Questions doit faire sentir, qu'en les proposant, l'Académie a pour objet de détruire les préjugés funestes qui engagent à donner, pour spécifiques, des remedes qui n'en ont point le caractere ; de rendre méthodique l'usage de ceux qui méritent ce nom ; & de favoriser les progrès de l'Art de guérir, en déterminant les bornes qu'il n'a pu franchir encore, & diminuant le nombre des maladies incurables.

Les Ouvrages qui seront envoyés pour concourir à ce Prix, seront adressés, avec les formalités ordinaires, à M. Maret, Docteur en Médecine, Secretaire Perpétuel, avant le premier Avril 1779.

L'Académie a déjà annoncé qu'elle donneroit dans la même année, comme Prix extraordinaire, une des médailles que les concours infructueux de 1771, 1774 & 1777, l'ont forcée de réserver ; & elle a pris le même parti pour les deux autres médailles, dont elle formera deux Prix qui seront distribués, l'un en 1780, & l'autre en 1781. Ce qui l'a déterminé à en reculer la distribution, est que la solution des differentes Questions qui en font le sujet, exige des observations & des expériences multipliées.

Le ſujet du Prix extraordinaire de l'année 1779, eſt le même que celui qu'elle avoit propoſé pour 1777. Il conſiſte *à déterminer l'action des acides ſur les huiles, le mechaniſme de leur combinaiſon, & la nature des differens compoſés ſavonneux qui en réſultent.*

L'Académie invite les Chymiſtes, ainſi qu'elle l'avoit déjà fait, à indiquer les productions naturelles, les plus ſimples, des trois regnes, qui participent de l'état ſavonneux acide; à eſſayer en ce genre de nouvelles compoſitions; à expoſer leurs propriétés générales, & à déſigner leurs caracteres particuliers.

Si tous les Ouvrages qui ſeront envoyés au concours ne rempliſſent pas également bien toutes les parties de ce problême, elle adjugera le Prix à celui qui en aura le mieux traité une des principales.

Cette Compagnie demande, pour le Prix extraordinaire de 1780: » Que l'on » détermine la nature du charbon malin, » connu en Bourgogne & dans quelques » Provinces voiſines, ſous le nom de *puſtule* » *maligne*; qu'on en déſigne les cauſes, & » qu'on établiſſe, ſur l'obſervation, la » méthode la plus sûre à ſuivre dans le » traitement de cette maladie ».

Elle propoſe pour ſujet de celui qui ſera adjugé en 1781: » De déſigner les » plantes venimeuſes & les inutiles qui » infectent ſouvent les prairies en cette » Province, & diminuent leur fertilité; » & d'indiquer les moyens les plus avan- » tageux d'en ſubſtituer de ſalubres & » d'utiles, de maniere que le bétail y » trouve une nourriture ſaine & abon- » dante ».

Les Mémoires pour les Prix extraordinaires, ſeront adreſſés, avec les formalités accoutumées, au Secretaire perpétuel de l'Académie, avant le premier Janvier des années où s'en fera la diſtribution, & ces Prix ſeront adjugés dans la premiere Séance du Cours de Chymie de chacune de ces années.

Chacun de ces Prix conſiſtera en une médaille d'or de la valeur de 300 liv., portant d'un côté, l'empreinte des armes & du nom de M. Pouſſier, Fondateur de l'Académie; & de l'autre, la deviſe de cette Société littéraire ».

DE PARIS, *le 4 Octobre.*

ECOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE.

» Nous avons inſéré dans le Journal du mois de Février dernier, un *Traité abrégé du claveau.* Le ſuccès des Eleves des Ecoles Vétérinaires dans le traitement de cette maladie, juſtifie les principes qu'il contient.

Le ſieur Férien, Eleve de l'Ecole de Paris, entretenu par la Province du Bourbonnois, & envoyé à Fontenelle, près de Crépy en-Valois, chez le nommé Pierre Tallert, Laboureur, au ſecours de deux troupeaux de bêtes à laine qui en étoient attaquées depuis ſix ſemaines, en a trouvé pluſieurs dans le danger le plus éminent, & il y en avoit déjà environ vingt de mortes. L'Eleve jugea à propos d'en faire tuer deux des premieres qu'il regardoit comme perdues, pour s'aſſurer d'ailleurs des ravages intérieurs ſuſcités par le mal.

Le nommé Tallert déſeſperoit entierement de la conſervation de ſes deux troupeaux, dont l'un étoit compoſé alors de 405 bêtes, & l'autre de 125. Dans le premier, il en eſt mort 46 entre les mains de l'Eleve; il en a guéries 359. Dans le ſecond, il en a perdu 15, & il en a ſauvé 110: ainſi ſur le total de 530 bêtes, le nommé Tallert a été privé de 61, & on en a rendu 469 à la vie. Il eſt vrai qu'il y en a eu environ 30 qui ſont demeurées aveugles & boiteuſes, ſuites trop fréquentes du fléau.

Du reſte, cette maladie étoit accompagnée de tant de malignité, que quatre Charretiers prépoſés pour ſervir d'Aides au ſieur Férien, ont été attaqués de puſtules ſur le corps, & notamment ſur les jambes; le ſieur Férien n'en a pas été exempt lui-même. Il a ranimé leur courage, il les a ſecourus & s'eſt traité lui-même.

Nous ne parlons point ici des remedes qu'il a mis en uſage. L'Art ne conſiſte point dans des recettes, mais dans la juſte application des médicamens appropriés, aux indications, au moment & aux circonſtances.

Il y a eu au ſurplus un nombre énorme d'indigeſtions graves à combattre pendant le ſéjour de l'Eleve dans le pays; il les a toutes combattues avec ſuccès. M. le Comte de Lanois en ayant été inſ-

truit, a jugé à propos de mander cet Eleve ; il a procuré fort aisément de pareilles indigestions à quelques moutons, & l'Eleve les a traitées sous ses yeux & à sa satisfaction ».

Observations sur le tort que les moutons font aux arbres.

On avoit cru jusqu'ici que le tort que les moutons faisoient aux arbres, provenoit de ce qu'ils s'appuyoient contre ou les mordoient. Les observations suivantes en indiquent une autre cause fort extraordinaire, & qui jusqu'ici a échappé, à ce qu'on croit, à tous les Naturalistes. Nous les transcrirons telles qu'elles ont été communiquées à M. de Mante, Auteur du Traité des *Prairies artificielles*, par M. le Moyne, Maire de Dieppe, Citoyen instruit & zélé, qui fait de l'Agriculture une de ses occupations favorites.

» Ce n'est point en s'appuyant contre les arbres ni en les mordant que les moutons leur font tort. Cette opinion très-commune est un préjugé ; c'est leur vapeur qui a la vertu d'arrêter & de comprimer la seve : en voici la preuve dans les deux faits suivans.

Lorsque l'on coupe au mois de Mars les bois taillis, principalement composés de chêne, il est d'usage de laisser debout les plus grosses branches ; & lorsque la seve est montée au mois de Mai, & a bien détaché l'écorce du bois, on va enlever cette écorce, qu'on nomme alors *tan*. Etant, il y a environ vingt-cinq ans, à chasser au bord d'un bois dans le Grand Caux, je vis les Ouvriers qu'on avoit envoyés pour enlever cette écorce, assis à jouer aux cartes, à onze heures du matin. Je ne pus m'empêcher de leur demander pourquoi ils jouoient au lieu de travailler ? *Vous n'avez donc pas vu*, me dirent-ils, *Monsieur, un Berger qui vient de passer avec ses moutons ?* Un troupeau venoit en effet de passer quelque tems avant moi le long du même bois. Je leur demandai ce qu'avoient de commun avec eux le Berger & les moutons ? Ils me répondirent que lorsqu'il en passoit un troupeau, il n'y avoit plus de seve dans les branches, & qu'ils ne pouvoient plus arracher le moindre morceau d'écorce. Je regardai cela comme un préjugé, & le leur dis : pour réponse, ils me présenterent l'instrument & me dirent d'essayer d'en arracher ; je le fis, & à mon grand étonnement, je trouvai l'écorce tellement adhérente au bois, que tous mes efforts pour l'en détacher furent inutiles. Ils m'assurerent que cet effet de la vapeur du mouton, étoit une chose connue de tous les gens de bois, & qu'il duroit ordinairement deux heures, après lesquelles la seve commençoit à remonter de nouveau, & leur permettoit de reprendre leur travail.

Il est à remarquer que les moutons n'avoient fait que passer, au nombre à peu près de deux cens, & que cependant l'effet s'étoit fait sentir à plus de cinquante toises de l'endroit par où ils avoient passé : sans doute que le vent souffloit d'eux sur le bois, & il est présumable qu'autrement il n'eût pas été si sensible. Je me souviens aussi que ce taillis est sur une pente fort rapide, ensorte que les moutons étoient à plus de trente pieds au-dessus du niveau des plants de chêne sur lesquels j'avois remarqué le phénomene ; ce qui me surprit, attendu que les vapeurs s'élevent ordinairement, & que si ce que je voyois étoit causé par celle des moutons, il falloit qu'elle eût descendu.

J'ai, depuis ce tems, demandé à différentes personnes travaillant dans les bois, si cet effet leur étoit connu ; tous, sans exception, m'en ont attesté la vérité. J'attribue depuis ce tems à cette seule cause, le dépérissement des pommiers dans les herbages du Pays de Caux, où l'on met des moutons, & non pas à leur dent. J'ai vu, en effet, de jeunes pommiers autour desquels on avoit mis quantité de ronces & d'épines, à travers lesquelles le mouton ne pouvoit mordre, & qui périssoient comme les autres, lorsqu'ils en étoient fréquemment visités en été.

M. de M***. demeurant à Caen, & Membre de la Société d'Agriculture, à qui j'ai demandé s'il connoissoit ce phénomene, m'a répondu que oui ; qu'il n'étoit ignoré de personne en Normandie, & m'a cité cette expérience qu'il en avoit faite.

Etant au château d'un de ses amis, le Jardinier se vantoit d'être le plus habile du Pays pour la greffe à l'écusson ; & quoiqu'en Normandie elle réus-

ſiſſe peu, il aſſuroit qu'il n'en manquoit pas une. La préſomption de cet homme engagea M. de M***. à dreſſer une batterie contre ſon amour propre; il lui témoigna le deſir qu'il avoit de le voir operer; & le jour pris pour écuſſonner, après le déjeûner, un certain nombre de ſauvageons dans la pépiniere, il prit le moment où le Jardinier étoit entré pour déjeûner, & détachant deux moutons que la Dame du château avoit mis dans les gazons du parterre pour pâturer, il alla les attacher aux pieds des ſauvageons qui devoient être écuſſonnés, & eut ſoin de les reconduire à leur premiere place avant que le Jardinier eût fini de déjeûner. Bientôt celui-ci arriva avec ſon greffoir à la main, & d'un air triomphant, il ſe mit en devoir de commencer ſa beſogne; mais quelle fut ſa ſurpriſe & ſon humiliation, quand ayant porté le coup de couteau dans l'écorce, il ne put jamais la détacher du bois! Il tenta ſur pluſieurs & ne réuſſit ſur aucun: cependant le vent étoit bon, le tems chaud, & la ſeve devoit être en mouvement. Le Jardinier n'avoit par conſéquent aucune excuſe; & ne ſçachant à qui s'en prendre, il abandonna ſa tentative avec confuſion. On le badina tout le jour, mais le lendemain on lui rendit juſtice; on lui avoua le tour qu'on lui avoit joué, & on le fit écuſſonner les mêmes ſauvageons dans leſquels la ſeve étoit remontée; ce qu'il fit avec beaucoup de facilité ».

MANIERE de préparer une poudre métallique propre à argenter. Extrait des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au ſervice de Pologne, ſur les Arts utiles & agréables.

» Prenez une livre d'étain le plus pur que vous pourrez trouver, tel que celui que fournit la Province de Cornouailles en Angleterre; mettez-le ſur le feu dans un creuſet, pour le faire fondre. Lorſque ce métal commencera à entrer en fuſion, ajoutez-y une égale portion de biſmuth ou de verre d'étain. Remuez ce mêlange avec une verge de fer ou un tuyau de pipe, juſqu'à ce que le tout ſoit bien incorporé & bien fondu. Retirez le creuſet du feu, & lorſque cette compoſition ſera un peu refroidie, ſans cependant avoir perdu ſon état de fluidité, verſez-y peu à peu une livre de vif-argent; remuez le tout en même tems, pour que le mercure puiſſe ſe joindre & s'amalgamer complettement avec les autres ingrédiens. Quand toutes ces matieres ſont bien mêlées enſemble, & qu'elles ne forment plus qu'une ſeule maſſe, verſez le tout ſur une pierre; quand le mêlange ſera refroidi, il prendra la forme d'un amalgame ou d'une pâte métallique qui ſe broye très-facilement, & ſe réduit en une poudre éclatante dont vous pourrez vous ſervir pour argenter.

On délaye cette poudre de même que l'or en coquille, avec de l'eau gommée; on l'applique ſur un fond enduit d'un mordant, ou d'une colle quelconque, ſuivant la même méthode qu'on ſuit pour appliquer l'or. Cette argenture ſe brunit très-bien avec la dent de loup ou bruniſſoir, & elle conſerve beaucoup mieux ſa couleur quand elle eſt recouverte d'une légere couche de vernis, que ſi elle eût été faite avec la poudre tirée de l'argent même. Le mordant ou colle dont on ſe ſert pour fixer cette poudre argentée ne doit pas être mêlée avec du jaune ou du bol d'Arménie, comme cela ſe pratique quand on veut dorer avec de l'or en coquille; mais on doit y ajouter quelques matieres blanches, comme le blanc de céruſe, pour prévenir toutes les gerſures qui peuvent arriver à l'argenture. On employera du blanc de plomb, quand on voudra préparer l'aſſiette ou mordant à l'huile, ce qui rendra la poudre d'argent ſuſceptible du bruni le plus vif, ou l'on fera uſage de la colle de gant pour broyer le blanc de ceruſe. Quelques perſonnes recommandent de ſe ſervir de l'argille blanche avec laquelle on fait les pipes, à la place du blanc de plomb; on ajoute un peu de noir de lampe à cette couleur blanche, pour lui donner un œil un peu grisâtre, tel que celui qui eſt annexé à l'argenterie ».

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, portant Réglement pour les marchandiſes provenant des priſes faites en mer ſur les Ennemis de l'Etat, du 27 Août 1778. Cet Arrêt contient trente-trois articles. Le premier porte que les navires uniquement

armés pour la course ; jouiront de l'exemption des droits de Traites sur les vivres, vins, eaux-de vie & autres boissons servant à leur avitaillement, ainsi que sur les bois, goudron, cordages, ancres, voiles, armes, munitions de guerre, ustensiles, & toutes marchandises généralement servant à la construction, équipement & armement desdits navires. Les articles suivans indiquent les formalités que les Armateurs seront tenus d'observer, soit au départ, soit à l'arrivée des navires en course, pour mettre l'Adjudicataire des Fermes en état de veiller à ce qu'il ne se commette aucune fraude. » En cas » de fraude reconnue, faite sous l'ap- » parence de la course, soit par un » commerce de vins & eaux-de-vie, » soit par un versement sur les côtes du » Royaume, ou autrement, l'Arma- » teur ou le Capitaine sera condamné » à une amende de trois mille livres, » qui ne pourra être remise, ni mode- » rée, & au payement de laquelle les » navires, agrès & apparaux seront af- » fectés par privilege, sans préjudice » à la contrainte par corps contre le » Capitaine ». Les marchandises dénommées au quatorzieme article, continueront à être prohibées, & l'adjudication n'en pourra être faite qu'à la charge du renvoi à l'Etranger, & sans pouvoir être expédiées pour les Colonies Françoises; ces marchandises prohibées sont, étoffes de soie des Indes, de la Chine ou du Levant, écorces d'arbres, mouchoirs de soie & de coton, mousselines & toiles de coton blanches, toiles peintes ou teintes, glaces de miroirs, sel étranger & tout sel de salpêtre & de verrerie, tabacs de toutes sortes, les draps & couvertures de toutes sortes, de laine, fil, soie, poil ou coton ; les brocards, velours, damas, taffetas & autres étoffes, & rubans d'or, d'argent & de soie ; les bas & autres ouvrages de Bonneterie de toutes sortes ; les chapeaux de toutes sortes, & les taffias ou guildives. Les articles qui suivent déterminent les Ports, les Villes, & les frontieres par lesquelles ces marchandises pourront être envoyées à l'Etranger. D'autres articles indiquent la qualité & la quotité des droits qui doivent être payés pour les ventes des marchandises prises sur l'Ennemi, relativement à leur nature & à leur espece.

N. B, Dans la Gazette du Mardi 6 de ce mois, en tête de la premiere page, on lit, *N°*. 40 ; il faut lire, *N°*. 80.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

AVIS.

» MM. les Négocians sont avertis, que Sa Majesté à réduit a la moitié les droits qui se perçoivent dans tous les Ports du Royaume sur la morue verte & seche des pêches étrangeres ; & en conséquence que ces droits qui se perçoivent à raison de 12 livres le quintal sur la morue verte, & de 8 l. le quintal sur la morue seche, ne se percevront, à compter du premier Octobre de cette année, jusqu'au premier Août 1779, qu'à raison de 6 liv. le quintal de la morue verte, & de 4 liv. le quintal de la morue séche, non compris les huit sous pour livre ».

II.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 9 Octobre.

Le saumon, depuis 19 liv. jusqu'à 33 ; le turbot, depuis 7 liv. jusqu'à 8 ; la barbue, 7 l. ; la raye douce, depuis 7 liv. jusqu'à 10 ; la raye bouclée, depuis 2 liv. jusqu'à 3 liv. 10 sous ; l'ange, depuis 7 liv. jusqu'à 8 ; la belle paire de solles, 8 liv. ; la moyenne, depuis 3 liv. jusqu'à 4 ; le panier de solles, depuis 6 liv. jusqu'à 8 ; le panier de limandes de Calais, depuis 2 liv. jusqu'à 3 ; le panier de flets, 4 liv. ; les maquereaux frais, 1 liv. 4 s. ; le panier de moules, depuis 1 liv. 10 s. jusqu'à 2 liv. 5 s.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 7 Octobre 1778, au Samedi 10 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 20, 21 à 22 liv. 5 f.; le seigle, de 9 l. 5 f., 9 l. 10 f. à 10 l. 10 f., l'orge, de 9 l. 15 f., 10 l. à 10 l. 10 f. Le froment au Port de la Grêve de 20 l. 10 f., 21 à 22 l. 15 f.; le seigle, de 9 l. 10 f., 10 l. 15 f. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 15 f., 10 à 11 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 7 Oct. 1778 au Samedi 10 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 10 f., 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 10 Oct. 1778, de 47 à 48 l.; *id.* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 Octobre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.	marc.
Du Mexique à . . .	724		marc.
Du Pérou à	716	2	marc.
Les guinées à . . .	726		marc.
Ducats à	99	1	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		once.
Or à 20 karats à . .	84	6	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	marc.
Piastres à	49	11	marc.

Changes de Paris du 8 Octobre 1778.

Amsterdam	53 5 8e. à $\frac{3}{4}$
Londres	29 $\frac{5}{8}$
Hambourg	187 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 2 6
Cadix	14 19
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	93 $\frac{1}{2}$
Lyon *Saints*	1 p. $\frac{0}{0}$

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Merc. 8 Oct. 1778.

Messieurs

Deschapelles. vres.	A.	
Perpétuelles...	A.	
Decourmont pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
Nau ..... pplles.	C.	
Viageres	C.	
Tontine	C.	
Lempereur.. Viag.	C.	
Perpétuelles...	C.	
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Suite du Mercredi 8.

Messieurs

Alissant.... Viag.	E.	
Tontine	E.	
Patu ..... pplles.	C.	
Viageres	C.	

Six derniers mois 1777.

De S. Janvier. vres. t. l.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1778.	Jeudi 8.	Vendredi 9.	Samedi 10.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1735 40 . . .	FESTE.	1740 45 47 $\frac{1}{2}$.
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	395	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	17 16 $\frac{1}{2}$ 16 . .	. . . . .	16 . . . . .
Bil. des Fermes .	2 $\frac{1}{2}$	. . . . .	1 $\frac{3}{4}$ . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. $\frac{0}{0}$ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 21 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

D'ARCHANGEL, *le 18 Octobre.*

PResque toutes les Provinces de l'Empire Russe, où l'on cultive du grain, ont fait une très-bonne récolte. Aussi part-il journellement de notre Port une grande quantité de vaisseaux qui exportent cette denrée chez l'Etranger. Jamais les circonstances n'ont été plus favorables pour ce commerce. La guerre survenue entre les deux Souverains les plus puissans de l'Allemagne, nous remet au point où nous avons été en 1770 & les deux années suivantes où nous avons fait un débit de grains immense & très-avantageux. Il y a entre les Anglois, les Prussiens & les autres Nations qui fournissent des vivres aux Autrichiens une concurrence qui nous est très-favorable.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 21 Octobre.*

Depuis quelques jours, les Seigneurs choisis parmi le Sénat & l'Ordre Equestre pour examiner & faire la révision des comptes & expéditions des diverses Commissions, ont fait leurs rapports. Lorsque ce vint au tour de ceux qui étoient chargés des comptes de la Commission du Trésor, le Comte de Tursky, Evêque de Lucko, qui portoit la parole, fit éclater dans son Discours un zele vraiment patriotique, & dit entre autres choses : » Qu'il se voyoit dans l'indispensable nécessité d'informer S. M. » & les Etats assemblés, que par l'examen des comptes de la Commission du » Trésor, il étoit évident que les sommes envoyées depuis la derniere Diete » chez l'Etranger, pour des productions » importées, excédoient du double le » montant de celles qu'avoient pu produire les productions exportées, & » qu'en conséquence il ne pouvoit s'empêcher de faire observer que si la République continuoit à essuyer tous les » deux ans une si grosse perte, elle seroit ruinée en peu de tems ; que le » seul article du sel, s'il falloit le faire » venir de l'Etranger, coûteroit à la » Nation 16 à 17 millions par an ; ce qui » devoit engager le Gouvernement à » s'occuper des moyens de tirer cette » denrée de premiere nécessité du sein » des terres même de la République, » où elle se rencontroit en abondance ; » ce dont on étoit évidemment assuré » par les expériences faites par les Moines de l'Abbaye de Miechow, qui » avoient reconnu que les Salines de » de Wielickza s'étendent fort loin sous » terre, & même en-deçà de la Vistule, » & que d'ailleurs ce sel, qu'on pourroit ramasser à peu de frais, égaleroit » en bonté & en blancheur celui des Salines de Wielickza, si même il ne lui » étoit encore supérieur en qualité ». Le

même Prélat propoſa enſuite l'amélioration des Fabriques de draps, établies ſur le territoire de la République, afin d'épargner les ſommes conſidérables envoyées tous les ans chez l'Etranger, & termina ſon Diſcours en recommandant encore à l'attention de la Diete les Fabriques de toile qui, préſentement peu nombreuſes, pouvoient néanmoins s'augmenter & proſperer d'autant plus aiſément que la Lithuanie produit du chanvre en grande abondance.

SAXE.

DE DRESDE, *le 23 Octobre.*

Depuis que les Troupes Pruſſiennes & notre Armée ſont revenues de Bohême, le prix des denrées a plus que doublé ici ainſi que dans les environs, & l'on craint une plus grande cherté encore.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 5 Novembre.*

Les dernieres Lettres de Hollande portent que les Anglois ſe ſont emparés de trois navires Hollandois, ſçavoir le *Johanna*, faiſant voile de Saint-Euſtache; le *Juffrouw-Amelia*, deſtiné pour Nantes, & du navire du Patron Brouwer. Les mêmes Lettres ajoutent, qu'ils ſe ſont auſſi rendus maîtres d'un bâtiment Vénitien, nommé la *Catherine*, & commandé par le Capitaine Calvi.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DU PONT-DE-BEAUVOISIN, *le 26 Octobre.*

Lettre au Rédacteur. » Nous avons éprouvé ici, Mr, une ſécheresſe accompagnée de chaleurs fort vives, qui a commencé au 21 Juillet & fini le 10 de Septembre. Ce jour-là & le lendemain il tomba une pluie légere. Nous avons profité des beaux jours dont cette pluie a été ſuivie, pour ſemer le ſeigle; la terre qui avoit été travaillée avec ſoin pendant le tems chaud du mois d'Août, étoit très-diviſée & ameublie, bien purgée de toute eſpece d'herbes ou racines, & ſuffiſamment humide. Tous ces avantages nous font concevoir les plus grandes eſperances pour la récolte future. Le vent qui avoit preſque toujours été au Nord, dès le 21 Juillet, ayant tourné au Midi vers le 25 de Septembre, nous a amené des pluies fréquentes. On a ſaiſi avec empreſſement les intervalles qu'il y a eu entre ces pluies, pour faire les ſemailles du froment. Nous nous flattons de voir auſſi proſperer ce grain, parce qu'on a conſtamment éprouvé, dans ces contrées, que le froment réuſſit d'autant mieux que la terre eſt plus humide lorſqu'on le ſeme. Nos vendanges ſont achevées; outre que nous aurons beaucoup de vin, il ſera encore de la meilleure qualité.

Ce n'eſt que vers le commencement de ce ſiecle que le mûrier a été connu dans ce pays. On n'en planta d'abord que dans les baſſes cours; mais depuis environ vingt-cinq ans, on cultive cet arbre dans les champs: cette culture a déjà fait parmi nous de ſi grands progrès que nous avons des Fermes de deux ou trois charrues où l'on récolte, dans les bonnes années, juſqu'à 50 ou 60 livres de ſoie.

Le mûrier ne réuſſit pas lorſqu'il eſt planté le long des haies; les arbuſtes auprès deſquels il ſe trouve lui dérobant les ſucs de la terre, il ne fait que languir. Le moyen d'avoir promptement de beaux arbres de cette eſpece, eſt de les planter en pleine terre. Pour tirer un bon parti d'une Ferme, il eſt indiſpenſable d'en diviſer les terres en pluſieurs lots; c'eſt dans les entre-deux de ces lots qu'il convient de placer les mûriers. Les bleds n'en reçoivent preſque aucun dommage. L'ombre de ces arbres qu'on effeuille en Mai ou Juin, & par conſéquent long-tems avant la maturité des grains, ne ſçauroit leur nuire. Souvent un des lots entre leſquels ſont ſitués les mûriers, eſt vacant, & les bleds n'ont rien à ſouffrir dans cette circonſtance. Si au contraire les deux lots ſont enſemencés, tout le mal qu'on fait aux bleds ſe réduit à celui que peut cauſer un petit ſentier pratiqué pour aller d'un arbre à l'autre. Nous nous promettons les plus grands avantages de la culture du mûrier, & nous nous y livrons avec

ardeur. Il ne faut point être arrêté par les mauvais succès de certaines personnes qui n'entendent rien à conduire cette branche d'Industrie, & qui ignorent absolument l'Art de nourrir les vers à soie. Ceux qui ont le bon esprit de s'attacher à quelque bonne méthode comme, par exemple, celle de M. l'Abbé de Sauvages, sont presque toujours sûrs de faire de riches récoltes. Puissent les succès de ces hommes intelligens engager les autres à ouvrir les yeux & à quitter enfin leurs mauvaises routines!

DE SAINT-MALO, *le 30 Octobre.*

M. de la Houssaye, Négociant de cette Ville, vient de faire faire une opération qui mérite d'être connue; elle peut être répétée avec avantage dans d'autres circonstances pareilles; circonstances qui malheureusement ne se renouvellent que trop souvent.

On est parvenu, par les soins de M. de la Houssaye, à élever du fond des eaux un navire Suédois chargé de fer, qui s'étoit perdu, il y a trois ans, à l'entrée de la Rade. La quantité de rouille qui couvre le fer, ne lui a point fait assez de tort pour qu'il ne soit encore estimé d'un très bon usage. On a trouvé dans la chambre du Capitaine son squelette, sa montre & son argent, montant à la somme de 124000 liv.

DE BESANÇON, *le 2 Novembre.*

ETAT des Naissances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité de Franche-Comté, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
BESANÇON	943	1014	321	307	1046	876
DOLE	310	342	80	79	359	277
GRAY	197	185	43	24	156	178
LUXEUIL	210	224	60	52	126	219
VEZOUL	219	223	55	55	187	218
SALINS	264	304	85	65	212	297
POLIGNY	225	271	48	54	213	162
LONS-LE-SAUNIER	237	245	51	53	264	221
ARBOIS	187	169	46	33	137	225
SAINT-CLAUDE	154	163	23	34	90	133
	2946	3140	812	756	2990	2806

Il y a eu dans la Ville de Besançon & dans les neuf autres principales Villes de cette Généralité, en 1777, 194 naissances de plus qu'en 1776, & 56 mariages & 184 morts de moins qu'en 1776.

La Ville de Besançon, & les neuf autres comprises dans l'état ci-dessus, sont les seules de toute cette Généralité qui en méritent le nom, & les Habitans de toutes les autres doivent être confondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute cette Généralité, prise sur les années 1776 & 1777, rapportées dans cette Gazette, No. 30 de la présente année, est de 27999 naissances, 6382 mariages, & 21270 morts. Celle de la Ville de Besançon, & des neuf autres détaillées dans l'état ci-dessus, est de 3043 naissances, 784 mariages, & 2898 morts. Les Habitans des Villes forment par conséquent dans cette Généralité environ le neuvieme de la Population générale; ensorte qu'on peut compter huit Habitans de la Campagne contre un Habitant des Villes.

Indépendamment des dix Villes comprises dans l'état précédent, la Généralité de Besançon renferme 1000 Paroisses ou Succursales, dont les Curés tiennent des registres.

DE BOURGES, *le 5 Novembre.*

Suivant le relevé de la Généralité de Bourges, il y a eu en 1777, 22051 naissances, 5066 mariages, & 13985 morts. En 1776, il y avoit eu dans cette même Généralité, 19712 naissances, 4693 mariages, & 12897 morts. Par conséquent, en 1777, il y a eu 2339 naissances, 373 mariages, & 1088 morts de plus qu'en 1776.

DE PARIS, *le 14 Novembre.*

ECOLES ROYALES VÉTÉRINAIRES.

LETTRE du Sieur Chanut, *ancien Eleve des Ecoles Royales Vétérinaires, à M. le Directeur & Inspecteur Général desdites Ecoles.*

MONSIEUR,

Je m'appercois chaque jour que de toutes les impressions dont un cœur sensible est susceptible, il n'en est point de plus profonde & de plus durable que celle de la reconnoissance. Rien ne sçauroit effacer les sentimens de gratitude dont je suis pénétré pour vous, & je sens bien que l'âge ne fera que me les rendre plus chers & plus intimes. Votre maniere de me faire sentir tous les torts que j'ai eus dans nombre d'occasions, m'annonce, Mr, que votre ame n'est pas entierement changée à mon égard, & que vous daignez conserver encore pour moi ce fond de bonté dont autrefois vous m'avez donné si souvent des preuves. Que ne ferois-je pas maintenant pour la regagner entierement ?

J'ai vu dans le Journal de Paris du 1er. Septembre dernier * une annonce où il s'agit d'un cheval qui s'étoit cassé la jambe, & dont la cure, que l'on dit être sans exemple, est parfaite. A cette annonce, Mr, je n'ai pu m'empêcher de m'écrier : Qui ne se persuaderoit pas, d'après un exposé semblable, que les fractures aux jambes des chevaux ne doivent plus désormais inquiéter ? A coup sûr, l'Auteur de cette cure, dont on respecte d'ailleurs infiniment les talens, doit s'être fait une grande réputation ; mais comme cette réputation n'est établie que sur le sable, doit-il se flatter de la soutenir, ou plutôt ne doit-il pas s'attendre à en voir le pompeux édifice s'écrouler subitement ? *Experientiâ constabit.* Il n'en est pas moins sûr que dans tous les siecles & dans tous les pays, la vérité fut toujours exposée à de coupables déguisemens, & que ce n'est qu'après bien des peines & à la faveur d'un travail éclairé qu'on vient à bout de la dégager des ombres dans lesquelles elle se plait souvent elle-même à se cacher, & à la faire sortir du sein des ténébres où des personnes intéressées prennent souvent a tâche de la plonger. Ces réflexions ne trouvent peut-être que trop leur application dans le cas présent.

Le sieur ** (il faut être plus circonspect que lui) auroit dû, 1o. tout au moins partager avec les Gens de l'Art qu'il a sagement fait appeller & consultés dans cette opération, un succès dont il s'approprie à lui seul tout l'honneur, & dont cependant il ne lui appartient qu'une très-petite portion.

2o. S'il eut également consulté les Gens de l'Art sur l'avis qu'il a donné au Public, il eût évité le désagrément de lui avoir fait croire qu'il confond la jambe ou le *tibia* avec le boulet & le paturon.

3o. Le Public eût été informé que l'os du paturon seulement étoit cassé ; dès-lors cette cure que l'Auteur annonce fort gratuitement pour être *sans exemple*, n'eût pas été regardée comme un phénomene inoui, quoiqu'en elle-même elle ait son mérite.

4o. Enfin le sieur ** n'eût pas annoncé comme cure parfaite ce qui seroit très-imparfait, quoique souvent satisfaisant dans l'homme.

Je m'apperçois, Mr, que je m'engage ici dans une espece de critique ; j'en suis fâché, parce que je ne l'aime pas ; mais la Médecine Vétérinaire est une de ces Sciences spéculatives qui souffrent peu de partialité ; elle nuiroit trop en pareil cas ; il faut de véritables observations, & l'on doit sapper de fond en comble celles qui sont fausses, parce que malheureusement elles ne sont que trop

* *Nous avons donné aussi une annonce succinte de cette cure dans notre Gazette du Samedi* 10 *Octobre dernier, No.* 82.

communes. D'ailleurs je peux dire ici ce qu'un Historien a dit dans un autre sens, en parlant de Galba, Othon, Vitellius &c. *Nec beneficio, nec injuriâ cogniti.*

L'Auteur de cette cure ne peut s'attribuer qu'une partie du succès, parce que ce n'est pas lui qui a réduit la fracture ni mis le premier appareil, & on sçait combien ces procédés qui ont été exécutés par M. Preau, influent sur la réussite d'une pareille opération.

2°. Il suffit de jetter les yeux sur le Journal de Paris, à l'article indiqué, pour ne plus douter que l'Auteur n'ait confondu & ne confonde encore la jambe ou le *tibia* avec le boulet & le paturon. Ce fait est prouvé par l'annonce & par le certificat qui la suit. A quoi bon parler indistinctement du boulet & du paturon dans la fracture de cette derniere partie? Le boulet peut-il être rompu? A-t-on jamais dit: *il y a fracture dans telle ou telle articulation?* Il peut y avoir luxation, rupture de tendons, de ligamens, dilacération de capsule &c.; mais aucun de ces accidens ne se rencontroit dans le cas dont il s'agit où le boulet ne participoit à la fracture que par l'inflammation. D'ailleurs, Mr, je ne crois point que ce soit ici le cas de prendre la partie pour le tout; & on ne sçauroit disconvenir de la différence extrême qu'il y a entre une fracture très-simple de l'os du paturon & celle du *tibia*.

3°. En disant que l'os du paturon étoit cassé, je n'ai pas, à beaucoup près, voulu donner à entendre que la fracture fût complette; mais mon intention a été seulement de faire entrevoir que la supposant telle, la cure n'en étoit ni merveilleuse ni unique. On pourroit en effet citer plus d'un exemple de semblables cures, non-seulement sur le paturon, mais encore sur le canon & d'autres parties pour le moins aussi essentielles. Vous avez rapporté quelque part, Mr, deux exemples de Soleysel; quoique cet Artiste ait confondu dans le premier exemple le fémur avec le *tibia*, & que dans le second il eût bien pu aussi prendre l'avant-bras pour le bras, ce qu'il auroit de commun avec ceux qui prennent le paturon pour la jambe, cependant il faut lui rendre cette justice qu'en parlant de deux fractures considérables il ne cherche pas au moins à en faire passer la cure pour une merveille.

Il ne s'agissoit ici, Mr, que de deux éclats détachés longitudinalement des parties latérales de l'os du paturon, & dont la direction s'écartoit assez de la ligne perpendiculaire de l'os; l'un d'eux perçoit la peau, mais ils étoient tous deux fort adhérens par leurs extrémités inférieures; la réduction ou plutôt la réunion en fut par conséquent beaucoup plus facile que si la fracture eût été complette. Au reste, en travaillant à la réduction, on la crut d'abord telle, parce que les deux pieces, détachées du corps de l'os, faisoient, en glissant l'une à côté de l'autre, un bruit semblable à celui que produiroit un tuyau de plume coupé, selon sa longueur, en plusieurs parties, & qu'on froisseroit entre les doigts.

Quoi qu'il en soit, cet accident eut lieu à une course de longue haleine à la Plaine des Sablons; & sans entrer dans de plus grands détails sur cette cause, il suffira de se rappeller ce que vous avez dit encore, je ne me souviens pas où & à quelle occasion, que les coups, les grands efforts, les chûtes, j'ajouterai le passage subit d'une direction à une autre souvent toute opposée dans des mouvemens violens, la cessation de l'équilibre qui en résulte en pareil cas, & dont le danger augmente à proportion de la dureté & de l'inflexibilité des parties où cette cessation a lieu, sont les causes les plus ordinaires des fractures.

4°. Enfin le sieur ** a beaucoup hasardé en annonçant cette cure comme parfaite. En effet un homme se casse la jambe, on la lui raccommode de maniere à vaquer assez librement à ses affaires, à marcher, courir même, quoiqu'en boitant. Cette cure est suffisante; mais est-elle parfaite? Non sans doute. Or voilà précisément l'état de la cure du cheval dont il s'agit ici; cet animal boite lorsqu'il va le trop, il a le paturon fort gros, & vraisemblablement l'engorgement, la roideur & la claudication subsisteront toujours, s'ils n'augmentent même de beaucoup. Il étoit spécialement destiné à la course; il est & sera toujours incontestablement hors d'état de satisfaire à cet exercice. C'étoit le

cas enfin de faire plus qu'on ne fait dans l'homme, parce qu'un cheval perd essentiellement son prix, quand il cesse de faire sûrement & agréablement son service ordinaire; parce qu'on exige toujours plus, en pareille occasion, du Maréchal que du Chirurgien, & le premier a moins fait ici que le second ne fait ordinairement dans l'homme. Mais ce cheval pourra, me dira-t-on, servir à la propagation de son espece. Cette réponse est fort consolante, à la vérité; & si un Chirurgien s'avisoit d'en faire une pareille à une mere de famille, dont le mari auroit eu besoin de son secours, seroit-il bien reçu?

Que conclure, Mr, de tous les détails pompeux de l'annonce qui m'a fait prendre la plume? La réponse me paroit facile; il faut 1o. en se faisant afficher, ne rien annoncer dont on ne soit parfaitement sûr; 2o. rendre à César ce qui est à César; 3o. se proposer un but utile au Public & personnellement avantageux, sans chercher à en imposer au premier par le desir d'une gloriole vaine & passagere; 4o. ne pas mettre du merveilleux où il ne sçauroit y en avoir; 5o. sur-tout ne pas confondre les matieres dont on traite, au point de prendre un paturon pour une jambe; se bien persuader enfin que le Public & les Gens de l'Art principalement, ne sont jamais dupes de ces sortes d'écarts qui, dans tout autre que le Sr. **, décéleroient plus de charlatanisme que de vrais talens.

Il est encore dit dans le même article que l'Auteur de l'annonce vient d'exercer ses talens avec le plus grand succès sur un autre cheval languissant depuis dix-huit mois, & décidé incurable par les Gens de l'Art. Le Sr. ** seroit fort embarrassé de citer ces Gens de l'Art qu'il prône. Je crois que tous ces Gens de l'Art se réduisent à lui seul. S'il veut consulter véritablement des Gens de l'Art, je l'invite à s'adresser à M. Forêt le pere qui ne se trouvera pas, à coup sûr, de son avis; c'est le seul Juge naturel dans ce cas. Cette décision d'incurabilité pourroit fort bien être encore un fait avancé gratuitement. Mais en la supposant vraie, on n'en sera pas moins porté à croire que le Sr. **, en laissant ignorer au Public le genre de maladie qui faisoit languir l'animal & qui, d'après ce qu'on m'en a dit, se réduisoit à des eaux, suite d'un farcin, retombe nécessairement dans tous les défauts exposés ci-dessus.

J'ai vu feu Gengon guérir un cheval d'une fracture oblique & complette au canon, sans faire autant d'étalage que le Sr. **; j'en ai suivi assez particulierement le traitement, & cet ami ne dédaignoit pas de me demander, dans l'occasion, ma façon de penser sur l'état de cette fracture: d'ailleurs il avoit toutes les connoissances nécessaires pour operer sûrement. Mais combien peu lui ressemblent? Le nombre des demi-Sçavans à cet égard est bien plus considérable que celui des vrais Connoisseurs, parce qu'on ne s'attache à connoitre, dans le siecle où nous vivons, que la superficie des choses, au lieu de soulever l'écorce pour découvrir ce qui se passe intérieurement.

Qu'allez-vous penser, Mr, de tout ce verbiage? A coup sûr il vous paroitra fastidieux, je le pense du moins, parce que je le crains. Vos momens vous sont précieux ainsi qu'à l'Etablissement dont vous êtes le Créateur; mais toutes ces considérations n'ont pas pu m'arrêter; je me suis cru, pour un moment, encore Eleve de l'Ecole Vétérinaire, & j'ai usé des droits d'un *Fils adoptif de ces Ecoles*; c'est le titre que vous eutes la bonté de me donner dans une certaine lettre que vous écriviez à Don *Bruno*. Mais que les tems sont changés! & en quittant la plume, je rentre dans ma situation effective. Ainsi, Mr, j'ai tâché de vous écrire en ancien *Ex-Vétérinaire*, & je finis cette longue Epitre en homme qui desireroit de tout son cœur pouvoir retrancher la syllabe privative, & jouir encore de toutes les prérogatives de ce titre; j'aurois du moins l'honneur de vous assurer de vive voix des sentimens respectueux avec lesquels je serai toujours, Mr, &c. CHANUT.

Ce 23 Octobre 1778.

N B. Cet Eleve est aujourd'hui Caporal dans les Gardes Françoises; c'est le même qui a été honoré d'une médaille d'argent, par M. le Duc de Charost, vu la satisfaction que l'on a eue du Mémoire qu'il avoit fait sur la maladie épizootique du Calaisis; c'est le même auquel Sa Majesté l'Impérattice-Reine en-

voya une boîte d'or & cent louis pour des services rendus dans ses Etats.

MANIERE de conserver les fruits ; tirée des Mémoires manuscrits de M Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.

» On trouve dans les Transactions Philosophiques de la Société Royale de Londres, No. 237, une recette pour conserver les fruits & les fleurs pendant toute l'année, qui consiste dans le procédé suivant. Prenez une livre de salpêtre, deux livres de bol d'Arménie, trois livres de sable commun bien blanc & très-propre. Mêlez le tout ensemble le mieux qu'il vous sera possible. Cueillez pendant un tems sec vos fruits ou vos fleurs, avant qu'ils soient parfaitement mûrs, & laissez l'un & l'autre avec leurs queues ou pédicules; mettez-les les uns après les autres dans un vaisseau de verre ouvert, jusqu'à ce que celui-ci soit plein. Couvrez votre vase avec une toile trempée dans de l'huile; enterrez-le ensuite dans un cellier bien sec, de maniere qu'il y ait quatre doigts de terre au-dessus de chaque vaisseau & de façon qu'il puisse y avoir deux doigts du mélange dont on vient de parler, dessous & dessus ce vaisseau, ainsi qu'autour de lui.

Bacon dit que pour conserver les prunes & les pommes &c., il faut les tenir plongées dans du miel. Mais comme cette immersion peut leur donner un goût fade, il vaut mieux les plonger dans du raisiné ou sirop de vin, & les y faire bouillir jusques à un certain point. Cet Auteur nous apprend encore que l'on peut conserver les fruits en les tenant dans des vases remplis de sable fin, ou de chaux, ou de farine de seigle, & même de sciure de bois de chêne. On doit avoir la précaution de choisir les fruits que l'on veut conserver, quelque tems avant leur parfaite maturité, pendant une belle journée, lorsque le vent ne soufflera pas de Sud ou d'Ouest, & à l'approche de la nuit, vers le déclin de la lune ».

N. B. M. Pingeron se propose toujours de publier la traduction qu'il achève de l'excellent Ouvrage de M. Forster le pere, intitulé *Observations faites dans le cours d'un voyage autour du Monde, sur la Géographie physique, l'Histoire naturelle, la Philosophie morale*, sous un format portatif & à un prix qui le mettra à la portée du plus grand nombre des Lecteurs.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

POPULATION.

On écrit d'Algutshoda, dans le Diocese de Vexio en Suede, qu'on y fit le 28 Juin dernier, les obseques d'une veuve nommée Ingrid Pehrsdotter, née en 1690, mariée en 1708, & devenue veuve en 1741. Elle avoit eu 10 enfans, 47 petits-enfans, & 67 arriere-petits-enfans. De cette famille nombreuse, il existe encore 69 personnes qui ont assisté à son enterrement.

II.

CENTENAIRE.

Adrien Letailleur, ci-devant Fermier à Warmaise, est mort au Village de Chepoix, Diocese de Beauvais, âgé de 100 ans. Il n'a été marié qu'une fois, & sa femme reste veuve après 71 ans de mariage. Il ne s'est jamais servi de lunettes.

III.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 13 Novembre.

La morue fraîche, depuis 36 liv. jusqu'à 40; le saumon, depuis 20 liv. jusqu'à 24, 26 & 28 l.; le turbot, depuis 14 liv. jusqu'à 26, 27 & 31 l.; le panier de harengs, depuis 21 liv. jusqu'à 28; la tire ou grosse raye, 40 liv.; la raye douce, depuis 10 liv. jusqu'à 12; la raye bouclée, depuis 2 liv. jusqu'à 3 4 & 6 liv.; le panier de limandes, depuis 6 liv. jusqu'à 7; panier de merlans, depuis 4 liv. jusqu'à 6; le panier de flets, 4 liv. 15 s.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 11 Nov. 1778, au Samedi 14 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 10 s., 10 liv. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. 5 s.; le seigle, de 9 liv. 5 s. à 9 liv. 10 s.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 11 Nov. 1778 au Samedi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 18 Nov. 1778, de 49 à 50 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 35 à 36 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 18 Novembre 1778.

Or de Portug. à . . .	729 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à . . .	725			
Du Pérou à	718			
Les guinées à . . .	728			
Ducats à	99	5		*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101	5		
Or à 20 karats à . .	84	10		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	17	6	

Changes de Paris du 18 Novembre 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 9 16e.
Hambourg	188 ½
Madrid	15 1
Cadix	14 18
Livourne	97
Gênes	94 ¼
Lyon *Saints*	5 8e. à ½

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Sam. 14 Nov. 1778		Du Mardi 17.	
Messieurs		*Messieurs*	
Caron ..... vres.	F.	Cauchy ..... ppltes.	P.
Perpétuelles...	F.	Viageres	P.
Despeignes.. Viag.	G.	Tontine	P.
Perpétuelles...	G	Marsollier .... vres.	F.
Tontine	G.	Perpétuelles.	F.
Delarue... Viag...	F.	Defays ..... ppltes.	F.
Perpétuelles...	F.	Viageres	F.
Tontine.....	F.	Desplaces... ppltes.	C.
Gossey ..... ppltes.	H.	Viageres.....	C.
Viageres.....	H.	Tontine	C.
Lenoir.....ppltes.	H.	Vieillard .... ppltes.	C.
Viageres	H.	Viageres	C.
.....		Tontine	C.
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1778.	*Lundi 16.*	*Mardi 17.*	*Mercredi 18.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1757 ½. . . .	1752 ½ 55 . .	1757 ½ 55 . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	1155 . . . 6	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	75.	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	395	396	. . . . .
Rescriptions . .	16 ½ 16 16 ½. .	16 16 ½ . . .	16 ½ . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	2 ¼ . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 5 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 1 *Novembre.*

ON voit ici une Ordonnance de Sa Majesté l'Impératrice, en date du 14 Septembre dernier, adressée au Gouverneur d'Archangel, qui porte en substance, » que S. M. informée du dommage » qu'un Armateur Américain causoit à » la navigation du Nord-Cap, aux en- » virons duquel il s'étoit déjà même » emparé de huit bâtimens Anglois, & » voulant employer les moyens les plus » efficaces pour rassurer les Négocians » Etrangers, touchant les inquiétudes » où ils pourroient être sur le libre exer- » cice de leur Commerce dans ces con- » trées, ordonnoit au Gouverneur d'Ar- » changel, de faire faire ladite déclara- » tion à tous les Commerçans de cette » Ville, afin qu'ils pussent prévenir à » tems leurs Correspondans, de donner » en toute sécurité leurs commissions » pour les marchandises qu'ils avoient » intention de tirer de la Russie, & y » envoyer leurs navires, qu'ils pouvoient » compter fermement devoir être effica- » cement protégés par Sa M. Impériale, » tant au Nord-Cap, que tout le long » des côtes de l'Empire de Russie, & » même, suivant toute apparence, par » Sa Majesté Danoise, qui n'avoit pas » un moindre intérêt au maintien de la » libre & tranquille navigation de ces » parages ».

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 3 *Novembre.*

On apprend de Bornholm que le 26 Septembre dernier, le Port construit près de la Ville de Ronné a été solemnellement ouvert aux vaisseaux. On lui a donné le nom de Christians-Haven. Ce Port, qui a onze pieds de profondeur, peut recevoir à présent en toute sûreté les bâtimens chargés.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 11 *Novembre.*

Les Salines de Wielicka, dont le produit nous est si avantageux, ont été menacées d'être détruites par les Prussiens qui avoient formé le dessein de faire une irruption dans le Duché de Teschen; mais leur projet a échoué, graces aux bonnes dispositions du Général Mitrowski qui commande nos Troupes dans ces cantons.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 17 *Novembre.*

L'Académie de Commerce, établie en cette Ville par M. Busch, Professeur de Mathématique de notre College, continue à fleurir de plus en plus, & nous

éprouvons journellement les heureux effets de cet utile établissement.

Ce doit être un spectacle consolant pour l'humanité que de voir la propriété respectée par la Souveraine Puissance, au milieu du tumulte des armes & dans le sein même de la guerre pour laquelle il n'y a rien de sacré. Tous nos Papiers publics répétent à l'envi un fait qui d'abord paroit assez peu important, mais qui cependant devient très-intéressant, quand on le considere sous le point de vue que présentent les réflexions précédentes.

Le Roi de Prusse, pendant son séjour en Bohême, avoit pris son logement à Schatzlar dans la maison d'un Cordonnier. Ce Prince y voulut faire construire une cheminée; le Propriétaire s'y opposa, parce que cette construction, disoit-il, alloit gâter sa maison. Le Monarque, après avoir fait inutilement des instances réiterées auprès de cet homme, pour en obtenir la permission qu'il desiroit, lui demanda s'il vouloit vendre sa maison. Le Cordonnier y consentit; mais en même tems il signifia qu'il vouloit en avoir 70 dahlers. *Tu les auras*, lui dit le Roi, *& cent ducats de pot-de-vin pour les clefs.* Depuis cette acquisition, Sa Majesté Prussienne dit plaisamment qu'il est devenu *Bourgeois de Bohême.*

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 19 Novembre.*

Nos Commerçans se sont rendus le 3 de ce mois chez les Lords North, Sandwich & Germaine, pour leur représenter que depuis leur derniere Requête concernant la protection de leurs propriétés dans les Isles sous-le-Vent, ils se voyoient exposés à un danger bien plus immédiat par la prise de la Dominique, expédition qui, par sa célérité & la maniere dont elle a été effectuée, ne pouvoit que leur donner les plus vives inquiétudes sur beaucoup d'autres Isles dans lesquelles, en y comprenant la Jamaïque, ils avoient une propriété de 50,000,000 sterlings &c. Cette Requête a été suivie d'une autre beaucoup plus pressante, d'après de nouveaux avis qu'ils avoient reçus, & ils ont eu la même réponse vague, c'est-à-dire, que l'Amirauté avoit fort à cœur la protection du Commerce en général; mais que l'Escadre du Comte d'Estaing avoit tellement dérangé les projets de l'Amirauté, que la défense des côtes de la Grande-Bretagne avoit été son premier objet.

Un de ces Négocians s'étoit rendu le 5 chez le Lord Sandwich pour lui demander un convoi de deux vaisseaux de ligne, avec deux ou trois frégates ou sloops pour les Isles Occidentales; ce Ministre lui répondit, à ce qu'on assure, qu'il avoit assez de vaisseaux, mais qu'il manquoit d'hommes; & que dans cet état n'étant plus possible de conserver les Isles, tous ses soins devoient se tourner vers la Grande-Bretagne.

Il court en effet ici la copie d'une Lettre écrite de Guernesey, par laquelle on apprend que les François sont en possession de Saint-Nevis & de Tabago, & qu'on doit être informé bientôt de la prise de Saint-Christophe, attendu qu'on a vu approcher de cette Isle sept vaisseaux portant pavillon François. (*Extrait de la Gazette de France*).

On lit dans la Gazette de Boston l'article suivant.

» Mardi 15 Septembre, on vendra à Bedfort, dans le Comté de Darmouth, les prises suivantes, avec leurs cargaisons, faites par l'Escadre de Sa Majesté Très-Chrétienne, commandée par le Comte d'Estaing; le vaisseau la *Fanny*, du port de 300 tonneaux, montant quatorze pieces de quatre & de six livres de balles; le brigantin de *Rosamond*, du port de 150 tonneaux; le sloop le *Flying-Fisch*, d'environ 100 tonneaux; de plus 100 barriques de tabac, 200 barriques de rum, 200 barriques de sucre, & une grande quantité de cacao & de casse endommagés.

Nous aprenons de Madrass que le Capitaine John Stewart, ci-devant Aide-de-Camp de l'Emir Ul Omrah est parti de Madrass par terre pour se rendre au Bengale. Il se propose de remonter le Gange jusqu'à sa source, ensuite de prendre le chemin d'Angleterre par la Tartarie, la Russie &c. Il compte être de retour en Angleterre dans deux ans; comme il parle presque toutes les Langues Orientales aussi bien que les Nationaux, on doit se promettre beaucoup

des découvertes de ses louables recherches ; il a autrefois commandé au service d'Hyder, & s'est conduit avec la bravoure la plus signalée contre les Marattes ; son Bataillon fut presque entiérement détruit ; lui-même il reçut plusieurs blessures, & resta presque mort sur le champ de bataille.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 8 Novembre.*

La frégate la *Mignone*, commandée par M. de Cohorn, est arrivée ici avec une prise dont le chargement consiste en 6000 quintaux de merluche.

» Notre Commerce, malgré les circonstances, va toujours avec la même activité. La meilleure preuve que nous puissions en donner, c'est qu'il est entré dans notre Port, depuis le 28 Octobre jusqu'au 3 Novembre, 37 bâtimens qui ont apporté 2380 charges de bled, 7745 mill. d'huile, 1950 charges & 900 sacs de feves.

Les états des autres marchandises d'entrée du 4 Novembre, déclarent 104 fut. café, 1 b. indiennes, 18 b. toiles, 2 caisses drogueries, 643 pierres à éguiser 23 b. moresque, 3 caisses horlogerie, 21 caisses manne, 122 b. chanvre, 100 quintaux soude, 22 barils étaim, 3 sacs coton filé, 3 fut. galles, 4 caisses viande de pâte, 1 baril alun, 2 caisses soieries, 2 barils iris, 670 pieces & 15 b. cuirs en poil, 56 caisses pierres à fusil, 2 caisses velours, 1 caisse boutons de fil, 1 caisse gomme, 2 barils thon à l'huile, 1 b. toile de crin, 50 quintaux fer, 140 ram. papier, 4 b. cocons, 101 caisses chandelles, 25 b. laine, 21 b. laine fine, 3 b. soie, 41 barils suif, 1 barrique poil de chevre, 7 b. bas de fil, 1 b. fil, 1 caisse corail, 94 œufs d'autruche, 6 barils vin de Syracuse, 2 barriques verdet.

Les sucres assortis se vendent 68 liv. ; les cafés de la Martinique 13 s, 6 den. ; ceux du Cap 11 s. : le bled du Pays, de 36 à 42 liv. la charge ; ceux de Trany, 40 liv. ; ceux de Volo, 36 liv. ; ceux de Morée, 35 liv. ; ceux de Goro, 31 à 33 liv. ; d'Ancone, de 37 à 38 liv. 10 s. ; ceux de Hollande, 34 l. ; de Riga, 31 l. ; d'Archangel, 36 liv. la charge ».

D'Angoulême, *le 24 Novembre.*

Le 15 de ce mois, les Officiers Municipaux de cette Ville firent célébrer une Messe solemnelle, pour remercier Dieu de la grossesse de la Reine, & pour lui demander que cette Auguste Princesse mette heureusement au monde un Fils. Trente-deux pauvres femmes enceintes qui avoient assisté à cette fête religieuse, ont chacune reçu leur part d'une somme de 50 louis qui fut distribuée entre elles & dix-huit Soldats vétérans natifs de la Ville & de la Sénéchaussée d'Angoulême. Ces cinquante louis avoient été remis de la part de M. le Comte d'Artois à M. Marchais de la Berge, Ecuyer-Maire de la Ville, par M. Elie de Beaumont, Intendant des Finances de ce Prince. Les dix-huit Soldats vétérans qui ont partagé cette somme avec les femmes enceintes, sont destinés à former une Garde de nuit nécessaire pour la sûreté publique. Ils entreront en exercice, & leurs appointemens commenceront à courir du jour de l'accouchement de la Reine, » afin, » disent les Officiers Municipaux dans » leur délibération, que cet heureux » événement soit l'époque d'un nouveau » genre de bienfaisance, de patriotisme » & d'encouragement à la défense de la » Patrie, en préparant des retraites aux » Soldats vétérans ». Après la célébration de la Messe à laquelle assisterent tous les Tribunaux & tous les Corps, M. Elie de Beaumont & le Corps de Ville firent distribuer, à leurs frais, plusieurs milliers de livres de pain aux pauvres familles de la Ville & des Fauxbourgs.

Madame de Durfort de Civrac, Abbesse de l'Abbaye Royale de Saint-Auxonne, voulant implorer le secours du Ciel pour l'heureuse délivrance de la Reine, fit chanter, le 17 de ce mois, dans son Eglise, une Messe solemnelle à laquelle furent invités tous les Pauvres du Duché d'Angoulême. Après l'Office Divin, elle leur distribua elle-même du pain & de la viande, & fit donner le même secours aux Prisonniers de la Ville.

Nos Officiers Municipaux s'occupent maintenant avec beaucoup de zele d'un projet dont il eſt fort à deſirer que l'exécution ait lieu. Il s'agit de ſe procurer un terrein ſitué à une diſtance convenable hors des murs de la Ville, & qui ſoit ſuffiſant pour ſervir de Cimetiere commun aux douze Paroiſſes d'Angoulême & de ſes Fauxbourgs.

DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES, *le 13 Novembre.*

Des Lettres de cet endroit & du Val de Liepvre en Lorraine, préſentent le tableau le plus affligeant des dégâts de toute eſpece qu'a occaſionnés la crue des eaux ſurvenues ſubitement dans la nuit du 23 au 24 Octobre dernier. On aſſure, dit une de ces Lettres, qu'il n'y a plus de pont ſur la Mozelle; que trente trois maiſons ont été entraînées à Epinal; que les priſons ont été renverſées, & que les Priſonniers y ont été noyés à Lunéville; que le pont des Carmes a été détruit, ainſi qu'une partie du Château où logeoient les Gendarmes; que le grand pont de Saint-Diez a été renverſé; qu'à Sainte-Marie ſurtout, on avoit eu le ſpectacle le plus effrayant, qu'on y avoit vu d'un inſtant à l'autre ſur les torrens qui ſe répandoient par-tout, ſurnager des perſonnes, des beſtiaux, & des charpentes d'édifices; qu'enfin l'évaluation des dommages ſur les biens de Sainte-Marie & des environs, étoit portée à plus de cent mille livres.

D'ALENÇON, *le 20 Novembre.*

ETAT des Naiſſances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité d'Alençon, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
ALENÇON	489	535	110	114	397	353
SÉEZ	160	187	31	32	109	72
LIZIEUX	359	405	131	95	343	359
NOGENT	262	275	81	66	268	241
FALAISE	339	342	113	85	238	202
ARGENTAN	160	183	44	45	106	91
BERNAY	155	153	37	42	155	133
VERNEUIL	119	125	28	40	131	119
MORTAGNE	165	180	55	41	111	94
	2208	2385	630	560	1858	1664

Il y a eu dans la Ville d'Alençon & dans les huit autres principales Villes de cette Généralité, en 1777, 177 naiſſances de plus qu'en 1776, & 70 mariages & 194 morts de moins. Ces neuf Villes ſont les ſeules de toute la Généralité qui en méritent le nom, & les Habitans de toutes les autres doivent être confondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute la Généralité, priſe ſur les années 1776 & 1777, rapportées dans cette Gazette, No. 54 de la préſente année, eſt de 20514 naiſſances, 5544 mariages, & 15544 morts. Celle des Villes inſérées dans l'état ci-deſſus, eſt de 2296 naiſſances, 595 mariages, & 1761 morts. Les Habitans des Villes forment, par conſéquent, dans cette Généralité le neuvieme de la Population générale; & on peut y compter huit Habitans de la Campagne contre un Habitant des Villes.

Indépendamment des neuf Villes compriſes dans l'état précédent, la Généralité d'Alençon renferme 1269 Paroiſſes ou Succurſales, dont les Curés tiennent des regiſtres.

En réuniſſant les trois Généralités de

Rouen, Caen & Alençon, l'année commune de toute la Population de Normandie, est de 74675 naissances, 20153 mariages, & 61650 morts; celle des 31 Villes principales est de 10883 naissances, 2825 mariages, & 9806 morts; en sorte que les Habitans des Villes forment environ le septieme de la Population générale, & on peut compter dans cette Province six Habitans de la Campagne contre un Habitant des Villes.

Outre les trente-une Villes principales, on y compte 4268 Paroisses ou Succursales dont les Curés tiennent des registres.

DE PARIS, *le 2 Décem're.*

Le Jeudi 19 Novembre dernier, deux Plombiers qui travailloient au réservoir de l'Hôtel de la Bibliothéque du Roi, furent frappés par les vapeurs du charbon qu'ils avoient allumé pour fondre leur plomb, au point qu'ils perdirent connoissance. Ils resterent long-tems dans cet état avant qu'on fût à portée de leur donner des secours. L'alkali volatil-fluor leur fut administré avec succès.

Des Lettres-Patentes du Roi, enregistrées en la Cour des Aides le 28 Août dernier, réglent la maniere dont les Arrêts, Sentences, Jugemens & contraintes doivent être mis à exécution contre l'Adjudicataire des Fermes ou ses Cautions, & ordonnent que les pieces des procès de cette espece pourront être remises aux Directeurs des Fermes dans les Provinces: auparavant, elles ne pouvoient l'être qu'à Paris, au Receveur-Général. Les Lettres-Patentes ordonnent que les Directeurs des Provinces seront obligés de les viser & de les rendre aux Parties dans le délai d'un mois; l'objet de cette loi est d'épargner aux Sujets des Provinces éloignées les frais d'un voyage dispendieux dans la Capitale, & de les mettre à portée d'obtenir une prompte justice, sans quitter leurs foyers.

Edit du Roi portant création de quatre millions de Rentes viageres. Les motifs qui ont porté notre Auguste Monarque à faire cet emprunt annoncent trop la sagesse de ses vues & les sentimens de sa bienfaisance envers ses Peuples, pour ne pas les rappeller ici. Voici donc en quels termes Sa Majesté s'exprime dans le préambule de cet Edit.

» Ce que nous devons à la sûreté de notre Royaume, à la protection de nos Colonies, & à la grandeur de notre Commerce, Nous ayant déterminés à rétablir notre Marine, Nous avons employé de grands moyens pour y parvenir, & Nous l'avons élevée au plus haut degré auquel elle ait jamais été portée dans ce siecle; Nous n'avons pu le faire sans des dépenses extraordinaires très-considérables, & elles se sont encore accrues par les événemens que les circonstances ont fait naitre. Obligés de porter des Troupes au-delà des mers, d'ordonner de grandes levées de Matelots, de garnir nos Arsenaux, & de multiplier nos armemens dans nos Ports, il n'a pas fallu moins qu'une vigilance active & l'ordre le plus severe dans toutes les parties de nos Finances pour exécuter ces desseins & remplir ces obligations, sans le secours d'aucune imposition nouvelle; & cependant, d'après le compte exact & circonstancié que nous nous sommes fait rendre, Nous avons remarqué que par une suite de réformes & d'économies, par l'attention donnée à plusieurs branches négligées de nos revenus, par une plus grande réserve dans la concession des graces, par le refus absolu & d'affaires onéreuses & d'intérêts inutiles dans les Places & dans la Finance, & par le bénéfice enfin des extinctions annuelles, Nous étions ainsi parvenus à balancer nos revenus & nos dépenses ordinaires, & à pourvoir aux intérêts des emprunts particuliers que Nous avons été dans le cas de faire.

Enfin Nous avons de plus reconnu qu'indépendamment des fonds destinés à des remboursemens, Nous aurions encore au-delà de nos dépenses ordinaires en tems de paix, un revenu libre équivalent à l'intérêt du nouvel emprunt que nous nous proposons d'ouvrir: Nous avons, par de justes motifs, déterminé cet emprunt en Rentes viageres, en le fixant à quatre millions de Rentes, sous la déduction du dixieme.

Indépendamment de ce secours, Nous nous sommes ménagés d'autres ressources qui ne seront point onéreuses à nos Peuples; ensorte que Nous ne désesperons pas de pouvoir satisfaire encore

aux dépenses de l'année prochaine sans mettre aucune imposition extraordinaire. Nous nous y serions toutefois déterminés, du moins jusqu'à la concurrence de l'intérêt du nouvel emprunt, si, d'après la connoissance exacte que Nous avons prise de la situation de nos Finances, Nous l'avions jugé nécessaire ; car Nous envisagerons toujours comme une de nos étroites obligations de ne jamais emprunter sans avoir assuré l'intérêt des Prêteurs qui, se fiant à notre justice & à notre bonne foi, Nous dispensent de recourir à des impositions proportionnées aux besoins de l'Etat, & dont le poids seroit trop aggravant pour nos Peuples.

Nous aurions desiré sans doute de faire tourner au soulagement de nos Sujets les fruits de nos diverses économies & des soins laborieux que Nous avons pris ; c'étoit notre dessein & notre espérance ; & si des circonstances ont éloigné de nous cette satisfaction, Nous ne cesserons de tendre à ce but, car Nous ne sommes conduits ni par des motifs d'ambition, ni par le desir d'acquerir des possessions nouvelles : contens de veiller au bonheur des fideles Sujets que la Providence a soumis à notre Gouvernement, Nous trouvons cette tâche assez grande, & animé du desir de la remplir en même tems que Nous soutiendrons de tous nos efforts la gloire de nos armes, Nous concourrons avec satisfaction au rétablissement de la paix, aussi-tôt qu'elle pourra se concilier avec les intérêts de notre Royaume, le maintien de nos droits & de la dignité de notre Couronne ».

En conséquence, Sa Majesté crée quatre millions de livres actuelles & effectives de rentes viageres à prendre sur tous les deniers provenants de ses droits d'Aides & Gabelles, & cinq grosses Fermes. Ces rentes pourront être acquises, soit sur une seule tête, à raison de dix pour cent par an, ou sur deux têtes, à raison de huit & demi pour cent aussi par an ; le tout sans distinction d'âge & au choix des Acquéreurs. Les arrérages de ces rentes, dont le payement se fera de six en six mois à l'Hôtel-de-Ville de Paris, seront sujets à la retenue du dixieme d'amortissement, & exempts à toujours des vingtiemes, quatre sous pour livre du premier vingtieme, & de toute autre imposition généralement quelconque qui pourroit avoir lieu par la suite. Toutes personnes, de quelque âge, sexe & condition que ce puisse être, même les Religieux & Religieuses qui peuvent avoir quelque pécule, les Etrangers non naturalisés, demeurants dans le Royaume ou au dehors, même ceux qui seroient sujets de Princes ou d'Etats avec lesquels Sa Majesté pourroit être en guerre, seront reçus à acquérir lesdites rentes. Cet Edit, donné à Versailles le mois dernier, a été registré en Parlement le 27 du même mois.

Description d'un instrument très-commode appelée Circumferentor * *par les Anglois, dont les Arpenteurs de cette Nation se servent pour mesurer les angles sur le terrein. Extrait des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.*

» Cet instrument consiste en une simple alidade de cuivre & en un cercle de même métal qui en occupe le milieu, & qui est pris dans la même piece. L'alidade que les Anglois nomment *index*, a communément quatorze pouces de long & un pouce & demi de large. Le diametre du cercle est d'environ sept pouces. On trace sur ce cercle une rose des vents, dont la ligne méridienne répond exactement au milieu de l'*index* ou alidade. On divise la circonférence du cercle, dont cette rose occupe le centre, en 360 parties égales que l'on nomme *degrés*. On soude ou l'on fixe de toute autre maniere sur la circonférence de ce cercle un anneau de cuivre de quelques lignes de hauteur, sur lequel on visse un autre cercle destiné à retenir un verre plan entre ces deux circonférences. On a pour lors une espece de boîte circulaire dans laquelle on place une aiguille aimantée, suspendue en équilibre sur un pivot qui est au centre.

---

* *Le sieur Bernier, Fabricateur d'instrumens de Mathématique, demeurant à Paris, Quai de l'Horloge, en construit de pareils.*

Il y a deux pinules adaptées aux extrêmités de l'alidade, & qui ont la facilité de se plier sur la longueur de cette régle, pour que l'instrument soit moins embarrassant lorsqu'on cesse de s'en servir ou lorsqu'on le met dans son étui. On adapte sous le cercle une douille ou genou, comme sous les Graphometres ou boussoles ordinaires, afin que l'instrument puisse s'ajuster sur son pied qui ne differe en rien de celui des autres instrumens pour mesurer les angles.

Voici en peu de mots la maniere de se servir de cet instrument. Je prie ici mon Lecteur de vouloir bien tracer un angle, dont un des côtés sera parallele à la longueur de son papier. Il désignera cet angle par les trois lettres G K E. La lettre G sera au bout de la branche la plus haute, la lettre K au sommet de l'angle, & la lettre E au bout de la branche inférieure de l'angle.

Si vous voulez mesurer cet angle G K E sur le terrein, vous mettrez le *Circumferentor* en K, c'est-à-dire au sommet de l'angle, ayant l'attention de placer la fleur de lys devant votre poitrine. Dirigez votre alidade de maniere que vous puissiez bournoyer ou découvrir au travers de vos pinules le point E, & remarquez ensuite que c'est le point sur lequel tombe pour lors la pointe sud de votre aiguille aimantée ; je suppose que ce soit sur le degré 296.

Retournez ensuite votre instrument, & bournoyez ou visez le point G, & remarquez quel est le degré qui correspond à votre aiguille. Je suppose que ce soit 182. Retranchez toujours le plus petit nombre du plus grand, & vous aurez la valeur de votre angle ; dans ce cas, ôtant 182 de 296, il restera 114 degrés pour la valeur du véritable angle G K E que vous cherchez.

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Avis aux Négocians.

» La Langue Espagnole, aussi facile à apprendre que la Langue Italienne, est beaucoup plus utile à notre Nation, à cause de notre Commerce qui tous les jours fait des progrès en Espagne.

Le sieur Damon, qui a demeuré un grand nombre d'années tant à Madrid qu'au Mexique & au Pérou, & qui a voyagé dans les principaux Royaumes d'Espagne, se propose de donner en Ville des leçons de Langue Espagnole. Il expliquera à ses Eleves les Ouvrages les plus modernes & les plus estimés, écrits en Espagnol : il s'attachera cependant d'une maniere particuliere à ceux de Miguel Cervantes, & sur tout à son fameux Don Guichotte. Il fera connoître combien est défectueuse la traduction Françoise que nous avons de cet ingénieux Roman.

Le sieur Damon fera usage d'une méthode très-facile dont il est l'Inventeur. Il promet à ceux qui voudront s'adresser à lui, de les mettre en état, après six mois de leçons, de bien lire, écrire parler & traduire l'Espagnol, & de leur donner une connoissance suffisante de l'Espagne, & des riches & nombreuses productions de ce beau pays. Il apprendra aux Etrangers & aux Négocians à connoître les diverses especes de monnoies qui ont cours dans toute l'étendue de cette vaste Monarchie ; il les instruira des précautions qu'ils doivent prendre pour y voyager sans incommodité ; il leur donnera même une idée des diverses especes de commerce que des Etrangers peuvent faire dans ce Royaume & dans les différentes contrées du nouveau Monde, soumises à la Domination Espagnole.

Ceux qui voudront prendre des leçons du sieur Damon, ou lui faire traduire des Ouvrages Espagnols, sont priés d'envoyer leur adresse, franche de port, à M. Jombert, fils aîné, Libraire du Roi, rue Dauphine, près le Pont-Neuf à Paris, pour lui être remise ».

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 25 Nov. 1778, au Samedi 28 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 liv. 15 s. Le froment au Port de la Grêve, de 19 l. 10 s., 20 à 21 liv. 5 s.; le seigle, de 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 l. 5 s. à 10 l. 15 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 25 Nov. 1778 au Samedi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 2 Déc. 1778, de 47 à 48 liv.; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 15 à 16; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Décembre 1778.

Or de Portug. à . .	728 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	726		
Du Pérou à	716	2	
Les guinées à . . .	726	2	
Ducats à	99	1	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	11	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	18	
Piastres à	49	12	

Changes de Paris du 2 Décembre 1778.

Amsterdam	53 ½ 5 8e.
Londres	29 7 16e.
Hambourg	188 ¾
Madrid.....	15 1
Cadix.....	14 17 6
Livourne	97
Gênes.....	94 ¾
Lyon *Saints*.....	¾

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Lundi 30 Nov. 1778			Du Mardi 1 Décembre.		
Messieurs			*Messieurs*		
Thevenin .... pplles.	J.		Cauchy ..... pplles.	F.	
Viageres	J.		Viageres	F.	
Masson ..... pplles.	J.		Tontine	F.	
Viageres	J.		Marsollier .... vres.	J.	
Delamotte .. pplles.	F.		Perpétuelles.	J.	
Viageres	F.		Defays ..... pplles.	J.	
Creuzé ..... pplles.	F.		Viageres	J.	
Viageres.....	F.		Desplaces ... pplles.	F.	
Tontine.....	F.		Viageres.....	F.	
Certain ..... pplles.	G.		Tontine.....	F.	
Viageres	G.		Vieillard .... pplles.	F.	
Tontine.....	G.		Viageres.....	E.	
.....			Tontine.....	F.	
.....			Roberge... Perpét.	t. l.	
.....			de l'ancien Clergé.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1778.	*Lundi 30.*	*Mardi 1 Déc.*	*Mercredi 2.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1740 35 . . .	1727 ½ 25. .	1720 10 5 . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	385 . . . .
Rescriptions . .	18 18 ½ . . .	18 ½ 19 . . .	19 ½ 20 20 ½ 20 (19 ½
Bil. des Fermes.	2 ¾.	3	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 24 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 26 Octobre.*

DEpuis l'arrivée des derniers vaisseaux de la Compagnie Asiatique, les actions qui étoient de 500 risdalers, ont haussé jusqu'à 800.

Peu s'en est fallu que la nuit du 29 au 30 Septembre, la Manufacture de laine établie à Jonstrups n'ait été réduite en cendres par un incendie qui s'y manifesta tout-à-coup. Plusieurs édifices, ainsi qu'un moulin, ont été entierement consumés.

Il a paru dans le courant d'Octobre une Ordonnance qui défend à tous les navires venant de la Méditerranée d'entrer dans aucun Port de Sa Majesté sans avoir auparavant fait les quarante jours d'épreuve accoutumée, à moins que les Officiers établis pour cet effet ne jugent convenable, eu égard aux circonstances, d'abréger ce terme. Notre Gouvernement a cru devoir prendre ces précautions, sur la nouvelle des ravages que la peste a causés & qu'elle cause encore dans les Etats de l'Empire Ottoman.

L'épizootie qui depuis quelque tems avoit cessé dans les Isles de Laland & de Falstier, commença, vers les premiers jours d'Octobre, à se montrer dans l'Isle de Langeland. Pour empêcher cette contagion de se propager, le Ministere a donné des ordres afin d'interrompre la communication entre cette Isle & les autres Etats de Sa Majesté.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 23 Octobre.*

Les Paysans qui par-tout ailleurs ne jouent pas un grand rôle, mais qui dans cet Etat jouissent de la considération que méritent réellement des hommes si utiles à la Patrie, ont député au Roi vingt-quatre de leurs Membres pour le prier de leur faire la même faveur qu'il a bien voulu accorder à la Noblesse, en désignant l'Orateur de leur Ordre. Sa Majesté sensible à cette marque de confiance, les en remercia avec bonté; & voulant bien entrer dans leurs intentions, se fit remettre la liste des Membres de l'Ordre des Paysans, & nomma Anders Matson, Député du District d'Oxie, pour remplir cette honorable fonction.

SAXE.

DE DRESDE, *le 28 Octobre.*

» On prétend qu'un Médecin de la Basse-Saxe, à l'exemple du Docteur Hales, vient d'analyser le pain que vendent les Boulangers dans son canton; & comme ce dernier l'avoit découvert à Londres avant lui, il a tiré du pain une quantité d'alun que sans doute on a employé pour procurer plus de blancheur à cette nourriture de

premiere néceſſité. Cet abus horrible, qui donne à l'eſprit d'intérêt la férocité des paſſions les plus cruelles, peut occaſionner un grand nombre de maladies chroniques ». (*Extrait de la Gazette de France*).

HESSE-DARMSTADT.

DE GIESSEN, *le 25 Octobre.*

Il ſe tient tous les ans, dans cette Ville de la domination du Landgraviat de Heſſe-Darmſtadt, pluſieurs Foires où on vend beaucoup de beſtiaux. Pour encourager cette branche de Commerce, le Prince a accordé des Prix à ceux de ſes Sujets qui y ameneroient le plus beau bétail. A la Foire qui a eu lieu vers la fin du mois de Juillet dernier, ce fut un Laboureur de Schadenbach, au Bailliage de Homberg, qui remporta le Prix. Ce Laboureur amena au Marché deux bœufs qui furent regardés comme les plus beaux que le pays eût jamais produits. Il les vendit 202 florins & 26 kreutſers.

ITALIE.

DE NAPLES, *le 23 Octobre.*

Le 26 du mois dernier, on a publié ici, par ordre de Sa Majeſté, un Edit qui a été adreſſé à tous les Préſidens & Gouverneurs des Provinces de ſes Etats. Ces Officiers ſont tenus de dreſſer un état éxact de tous les terreins qui doivent être ſemés en froment, orge, avoine, bled de Turquie, ou autres légumes de quelque eſpece qu'ils ſoient. Ce même Edit leur enjoint de tenir à la fin de chaque moiſſon une note de tous les grains qui auront été récoltés. L'objet de ce Réglement eſt de pouvoir ſtatuer avec certitude ſur la quantité de grains ſurabondans qu'on pourra faire paſſer chaque année à l'Etranger.

ESPAGNE.

DE BARCELONE, *le 21 Octobre.*

Depuis le 1 juſqu'au 8 de ce mois, il eſt entré dans ce Port vingt-trois bâtimens, dont quatorze nationaux, deux deſquels viennent de Buenos-Aires ſans cargaiſon, & un de la Havane avec du ſucre & des cuirs.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 3 Novembre.*

Dans une Lettre écrite de New-Yorck le 11 Août, on trouve un détail de l'incendie du 8, où l'on compte trois cens maiſons brûlées. On ajoute qu'en même tems un ouragan furieux a cauſé beaucoup de dommage aux navires qui étoient dans le Port; que le tonnerre avoit mis le feu à un brigantin chargé de poudre, qui avoit cauſé une explosion terrible & endommagé plus ou moins le reſte des maiſons de la Ville.

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE LA ROCHELLE, *le 7 Novembre.*

Lettre au Rédacteur. » Si nos terres ont ſouffert de la grande ſéchereſſe de cet été, nous commençons à nous reſſentir un peu trop des pluies continuelles qui n'ont ceſſé de tomber depuis les vendanges. Elles ont été ſi abondantes que dans nombre d'endroits, même très-élevés, les eaux ont monté dans les puits de 15 à 20 pieds. Cependant nos fontaines publiques qui ont été taries pendant une partie de l'Eté, ne font que commencer à nous donner de l'eau; il faudroit des vents de Nord pour faciliter la filtration des eaux ſouterreines; malgré cela, nous eſperons dans peu en être fourni abondamment.

Les eaux pluviales ſe ſont raſſemblées dans pluſieurs terreins bas, ce qui empêche de les enſemencer. On aſſure même qu'il ne ſera guères poſſible de faire les ſemailles dans quelques marais qui, par leur ſituation, reçoivent l'écoulement des eaux des terres voiſines, & auxquelles il faut beaucoup de tems pour en procurer le deſſéchement; ce qui fera tort à nombre de Cabaniers, & même aux Propriétaires des cabanes; car il y a un dédommagement d'uſage, quand le

Cabanier ou Fermier manque son emblavaison par des accidens de force majeure, & qui dépendent des intemperies des saisons. Comme il est encore de bonne heure, il n'y a point à désespérer; si les vents de Nord venoient à regner pendant quelque tems, ils dissiperoient ces eaux de la superficie de la terre, & alors on pourroit encore semer du froment. Au surplus, on y semera des baillarges ou mars après les fortes gelées d'hiver.

La récolte des vins dans ce pays a été assez bonne, eu égard aux récoltes précédentes. En général on peut compter sur une bonne demi-vinée; ce qui a surpassé nos esperances, vu l'extrême sécheresse que nous avons éprouvée dans cette Province. Des pluies qui ont précédé les vendanges de quelques jours, ont fait grossir le raisin; mais ces pluies, en nous donnant de l'abondance, ont diminué, comme nous l'avons déjà remarqué dans une autre occasion, la qualité du vin. Il ne rend que médiocrement à la chaudiere. Cependant, eu égard à la mauvaise récolte de l'année passée, nous devons être contens. Nous le serions davantage, si nous pouvions retirer de cette récolte un profit proportionnel; mais les circonstances actuelles nous privent du débouché que nous aurions pu esperer pour nos eaux-de-vie. Notre Commerce par mer avec la Normandie & la Picardie, qui tirent considérablement de cette denrée, est intercepté, ou ne peut se faire sans risques, & en conséquence le prix de nos eaux-de-vie baisse journellement, parce qu'on ne nous fait aucune demande; d'où il pourroit arriver qu'elles restassent en entier ou en partie sur les bras du Propriétaire, à moins que l'Etranger, attiré par le bon marché, ne vienne s'en approvisionner chez nous. Quoi qu'il en soit, le Propriétaire n'en est pas moins obligé de faire cultiver son domaine, s'il veut récolter l'année prochaine; il lui faut faire de la dépense, & s'il manque d'argent, il est forcé d'emprunter & de s'endetter, puisque sa récolte ne peut lui rien procurer, faute d'en trouver le débit. Ces craintes sont peut-être mal fondées de la part du Cultivateur; mais on ne peut pas le rassurer sur le chapitre des possibilités ».

DE BAR-LE-DUC, *le 16 Novembre.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette du Commerce. » Votre Gazette, principalement destinée, Mr, à répandre dans le Royaume les faits qui intéressent l'Agriculture & le Commerce, est bien propre à donner de la publicité à un exemple de charité peut-être unique dans le Royaume, & qui a été suivi jusqu'à présent du plus grand succès.

Quatre Chanoines de l'Eglise Collégiale de cette Ville, & sept Particuliers qui y ont leur domicile, tous dans l'Ordre de la Noblesse, & possédant des Charges de Magistrature à la Chambre des Comptes & au Bailliage, ont formé en 1767 le projet de bannir la mendicité de la Ville de Bar-le-Duc, & de procurer aux Pauvres de cette Ville des ressources capables de leur assurer la subsistance & de conserver les mœurs. Ces onze personnes charitables se sont associées entre elles pour établir dans la Ville de Bar-le-Duc des Atteliers dans lesquels les enfans des deux sexes apprendroient à filer de la laine, de la filasse & du coton, la Société leur fournissant la matiere premiere pour être ensuite employée en différentes especes d'étoffes. Tous les Associés ont fait les avances nécessaires, & sous la seule condition que les profits seroient tous employés à l'Etablissement même, c'est-à-dire pour lui donner plus d'étendue. Le succès a répondu aux premieres espérances. Les Associés ont accensé, dès 1768, un terrein d'une étendue assez vaste, sur lequel ils ont fait différentes constructions qui contiennent présentement environ cent métiers en toilerie & en bonneterie, & quatre salles toujours ouvertes aux Pauvres qui demandent à travailler pour gagner leur vie. Dans ces mêmes bâtimens, il y a des salles particulieres où sont reçus tous les jours près de 400 enfans de l'un & l'autre sexe, qui viennent y travailler & recevoir en même tems, des Ecclésiastiques pieux qui se sont livrés à cette bonne œuvre, les instructions nécessaires pour apprendre les vérités de la Religion & les régles d'une conduite sage & chrétienne.

Le progrès de cet Etablissement a mis les Associés en état d'étendre leur bien-

faiſance, non-ſeulement dans les Villages voiſins de Bar-le-Duc, mais encore dans les Paroiſſes qui en ſont éloignées de plus de quinze lieues. On fournit de la laine, du coton ou de la filaſſe à tous ceux qui en viennent chercher, & on leur paye le prix de la filature lorſqu'ils rapportent la matiere filée; enſorte que dans le moment préſent, cet Etabliſſement fournit de l'occupation à plus de trois mille Pauvres de tout ſexe & de tout âge, qui ſeroient, ſans cette reſſource, hors d'état de ſe procurer leur ſubſiſtance. A cet avantage inappréciable, ſe trouve joint celui d'avoir introduit dans le Barrois une Induſtrie qui y étoit inconnue avant 1767, & d'avoir appris aux Habitans de cette partie du Royaume qu'ils pouvoient devenir les rivaux de ceux de la Normandie, où perſonnes n'ignore que la filature du coton, & la Fabrique de ſiamoiſes ont répandu parmi le petit Peuple de cette Province une aiſance dont il étoit bien éloigné à la fin du dernier ſiecle, & qui n'a pas peu contribué aux progrès de l'Agriculture dans cette fertile Province.

L'exemple d'une charité auſſi rare & ſuivie d'un auſſi grand ſuccès, eſt trop intéreſſant pour que vous refuſiez d'en faire mention dans votre Gazette. Ce qui a été exécuté dans la Ville de Bar-le-Duc peut l'être également dans d'autres Villes du Royaume, & les perſonnes zélées pour le ſoulagement des Pauvres ne peuvent que vous ſçavoir gré de lui donner de la publicité. Je ſuis &c. ».

DE DIJON, *le 10 Novembre.*

ETAT des Naiſſances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité de Bourgogne, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
DIJON	703	734	193	209	570	629
AUTUN	279	287	57	75	197	190
BELLEY	135	153	23	33	94	121
AUXERRE	344	407	93	91	340	479
MACON	338	357	84	87	240	293
CHALONS	316	374	97	100	281	523
BEAUNE	360	358	104	85	332	424
AUXONNE	208	249	41	40	184	178
SEMUR	144	151	43	29	98	101
AVALON	126	150	35	20	74	33
TOURNUS	186	213	46	36	133	139
BOURG	270	315	81	62	278	273
CLUGNY	159	159	38	34	158	89
	3568	3907	935	901	2979	3463

Il y a eu en 1777 dans la Ville de Dijon & dans les douze autres principales Villes de la Généralité, 339 naiſſances de plus qu'en 1776, 34 mariages de moins, & 484 morts de plus.

L'année commune de toute la Généralité de Bourgogne, priſe ſur les années 1776 & 1777, rapportées dans cette Gazette, No. 51 de la préſente année, eſt de 43091 naiſſances, 10177 mariages, & 30033 morts. Celle des treize Villes compriſes dans l'état ci-deſſus, & qui ſont les ſeules qui en méritent le nom, les Habitans des autres devant être confondus avec ceux de la Campagne, eſt de 3737 naiſſances, 918 mariages, & 3221 morts. D'après ce calcul, il paroit que les Habitans des Villes forment dans cette Généralité environ le douzieme de la Population totale; & on peut compter

onze Habitans des Campagnes contre un Habitant dans les Villes.

Indépendamment des treize Villes rapportées dans l'état ci-dessus, la Généralité de Dijon renferme 1745 Paroisses ou Succursales, dont les Curés tiennent des registres.

La différence entre le nombre des morts & celui des naissances dans cette Province fait présumer que les Curés ne sont pas très-exacts à inscrire les morts dans leurs registres.

DE THANN (*en Haute-Alsace*), *le 27 Octobre.*

Extrait d'une Lettre écrite de ce lieu. » Je ne puis m'empêcher, Mr, de vous faire part du malheur arrivé le 25 du courant à la Ville de Thann, & de vous présenter le tableau effrayant de cette calamité.

Vers les cinq heures du matin, à la suite d'une pluie qui a duré, sans presque discontinuer, jours & nuits pendant trois semaines, les eaux qui étoient déjà très-fortes, ont tellement augmenté, par l'effet d'un ouragan, que dans l'espace de trois heures, toute la longueur de la Ville qui borde la riviere des deux côtés, s'est vue menacée des plus grands dégats. Les effets n'ont pas tardé de s'ensuivre. Un pont de pierre très-beau, situé au-dessous de la Ville, & deux ponts de bois construits à neuf depuis l'année derniere, & qui servoient tous trois de communication avec un Fauxbourg, ont été emportés. La Maison-de-Ville qui étoit un édifice très-considérable, a été entraînée; douze autres maisons ont essuyé le même sort. L'après-midi, le lit de la riviere ne pouvant plus contenir le volume qu'elle charrioit, les eaux, après avoir enlevé tout ce qui s'opposoit à leur passage, sont entrées avec impétuosité par la grande rue du Fauxbourg.

Vers les dix heures du soir, le danger est devenu si pressant que plus de 500 personnes furent obligées de se retirer au Couvent des Cordeliers, qui est l'endroit le plus élevé de la Ville. Au bout d'une heure, elles ne se crurent plus en sûreté dans cet asyle, ayant perdu d'ailleurs l'espoir de pouvoir fuir ailleurs, toute retraite vers la montagne n'étant plus praticable. Mais heureusement vers une heure du matin, les eaux se sont retirées avec une telle précipitation, qu'à quatre heures le danger ayant cessé, chacun rentra chez soi.

Aujourd'hui les eaux sont beaucoup diminuées, & leur écoulement fait découvrir a chaque pas de nouveaux désastres. Les maisons qui ont résisté aux efforts du torrent, sont presque toutes minées par les fondemens. Il s'en est déjà écroulé quelques-unes, & il en est encore plusieurs qui menacent ruine. Toutes les caves de la Ville ont été submergées. La vendange venoit de rentrer; les tonneaux dans lesquels le vin nouveau étoit renfermé n'ayant pu encore être bouchés à cause de la fermentation, la plus grande partie de ce vin a été perdue, malgré toutes les précautions qu'on a pu prendre pour le sauver. Rien n'a résisté à la violence des eaux; des pieces de vignes ont été entraînées, des prairies converties en plaines de gravier, & les jardins ne présentent plus que des monceaux hideux de pierre & de sable. Tous les environs ont éprouvé des malheurs semblables. La Ville de Maseremn a été aussi très maltraitée.

Je ne puis encore vous donner de plus grands détails sur ce qui est arrivé dans les dehors de notre Ville, les communications se trouvant en partie coupées par la perte des ponts. Celui de pierre nommé le pont d'Aspach, sur la route de Strasbourg à Béfort, est, ainsi que je vous l'ai déjà dit, rompu. Les Voyageurs, les Couriers, tout est arrêté & le sera jusqu'à ce que la retraite des eaux rende les passages praticables. Il y aura de grandes dépenses & de grandes reconstructions à faire pour réparer les ravages occasionnés par ce malheureux événement. On croit jusqu'à présent qu'il n'est péri personne dans ce désastre; ce seroit un grand miracle ».

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, *le 6 Novembre.*

Lettre au Rédacteur. » Ce siecle, Mr, paroit être celui de l'économie: nous avons un Dictionnaire *économique*, des moutures, des poëles, des lampes, des fourneaux *économiques*; cependant il y a encore bien des genres qui seroient suscep-

tibles d'une réforme *économique* ; par exemple, les promesses de ceux qui protegent, & le stile de la plûpart de nos Ecrivains sont dans ce cas-là : peut-être est-ce parce que les promesses ne ruinent pas, & que la profusion des fleurs dans un ouvrage ne coûte point d'argent. En attendant qu'il vienne une automne pour nos beaux esprits, & que les protecteurs ne promettent que ce qu'ils peuvent tenir, est-il permis de présenter une économie nouvelle dans un genre qui n'est pas moins intéressant ? Voici le plan d'une nouvelle perception *économique* de finances, calqué sur un Mémoire venu d'un pays étranger où il va être mis à exécution.

L'Ami des Hommes demandoit que le Contribuable versât lui-même au Trésor Royal ; ici l'on voudroit qu'il payât encore les dettes soit présentes, soit passées de ce Trésor.

1°. Dans une Province imposée d'après un Cadastre, on forme un Livre dont les feuillets contiennent les coupons des Tailles imposées à chaque Particulier, & la somme totale des coupons est l'imposition générale de la Province.

2° Il y a dans chaque Ville de cette Province une Caisse qui est tenue par des mains dont la nomination a été faite par les Notables.

3°. Chaque Contribuable portera le montant de son imposition à la Ville où il est assigné, la quelle est ou celle où il demeure ou la plus voisine. On mettra cet argent dans la Caisse ci-dessus désignée, pour le payer aux Porteurs des coupons.

4°. Tous ces coupons, après que les copies en auront été communiquées aux Contribuables, seront envoyés au *Fisc*, d'où l'on en distribuera ensuite dans la même Province un équivalent des dépenses courantes de l'Etat, comme pour les Troupes, pour les Chambres de Justice, &c. Les coupons restans en sus seront livrés à la circulation & donnés en payement pour les différens objets des dettes de l'Etat.

5°. En cas de non-payement des coupons aux termes qui auront été fixés, le Corps Municipal fera procéder contre le Contribuable de la maniere la plus conforme à l'humanité & à l'intérêt qu'a le Souverain de ne pas voir détruire des Laboureurs & des Manufacturiers indigens.

6°. L'on renverra du *Fisc* au Corps Municipal de la Capitale de la Province un certain nombre de coupons qui serviront à former un fonds pour l'acquittement des coupons qui n'auront pas été payés par les Contribuables.

7°. Pour offrir aux Capitalistes un emploi de leurs fonds, on publiera, un an d'avance, l'état des impositions, & chaque Particulier pourra escompter à raison de quatre pour cent par an, & dans tous les tems de l'année, sa contribution & même celle des autres Contribuables qui n'auroient pas escompté la leur dans les trois premiers mois écoulés après la publication dudit état ; moyennant quoi ces Acquereurs en recevroient le payement dans le tems. Ce moyen sert à rembourser des dettes dont l'Etat paye un intérêt plus fort.

Je ne copie pas d'autres détails, ils sont tous aisés à imaginer ; & puis il faut être *économe* de l'attention des Lecteurs & de la place que ce plan doit occuper dans votre Gazette. J'ai l'honneur d'être &c. A***. ».

DESCRIPTION d'une Fontaine artificielle inventée en Angleterre, qui au besoin pourroit servir de clepsydre & fournir de l'eau continuellement ; tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.

» La Fontaine dont nous allons donner une idée est peut-être une des inventions les plus agréables & les plus simples qui puissent trouver place dans un Cabinet de Physique. Son utilité ne sçauroit être à la vérité bien étendue ; mais il y a des cas où il est très-salutaire d'avoir sans cesse de l'eau jaillissante dans une salle, soit pour en humecter l'air, soit pour le rafraichir & le parfumer. On peut aisément se procurer ces avantages par le moyen de la fontaine dont il s'agit.

On imaginera deux vases de métal de même grandeur, auxquels on donnera une forme agréable ; chacun de ces vases sera fermé par un plan parallele à sa base à quelque distance de son rebord. Au centre de ce plan sera un ajutage par lequel jaillira l'eau. Cet ajutage terminera un tuyau recourbé dont la courbure sera cachée dans la capacité du vase. Ce même tuyau recourbé sortira du vase & se prolongera verticalement jusques à une

hauteur qui surpassera d'environ 4 ou 5 pouces celle à laquelle on veut que le jet d'eau monte. Ce tuyau sera ensuite soudé très exactement près du bord du vase supérieur dans le plan qui le couvre.

On adaptera le même méchanisme à ce dernier vase, c'est-à-dire qu'on placera à son centre un ajutage par lequel sortira un jet d'eau. Cet ajutage terminera un tuyau recourbé, de même calibre que le premier, & dont la courbure sera cachée dans la capacité du vase ou du réservoir supérieur. Ce second tuyau recourbé par une de ses extrêmités traversera le plan qui couvre le vase dont on vient de parler & se prolongera parallelement au premier tuyau jusqu'au plan qui couvre le premier vase où il sera soudé.

Il sera ensuite adapté un tuyau à l'un & à l'autre plan, qui touchera presque le fond de chaque réservoir. Il y aura par conséquent une communication non interrompue entre l'espece de bassin qui est au-dessus du réservoir & la capacité de ce dernier. Telle est toute la méchanique; on va en expliquer maintenant les usages. Nous prions cependant nos Lecteurs de vouloir bien se donner la peine de tracer la figure de cette Fontaine dans l'ordre où l'on a décrit ses principales parties, afin d'avoir une idée plus exacte de ses effets. Cette figure étant supposée, on imaginera que l'on ait versé de l'eau dans le réservoir inférieur par un entonnoir adapté au petit tuyau dont on vient de parler. Cette capacité étant remplie, on retournera la fontaine comme on retourne un sablier; il sera pour lors évident que l'eau contenue dans le réservoir qui vient de devenir réservoir supérieur, descendra par un des tuyaux recourbés, dont l'extrêmité courbe est cachée dans la capacité du vase inférieur, & qu'elle jaillira par le petit ajutage qui termine le tuyau & se trouve au centre du vase.

Dans cet intervalle de tems, l'eau qui forme le jet se ramasse dans le bassin dont l'ajutage occupe le centre & rentre dans la capacité du vase inférieur par le petit tuyau soudé qui touche presque le fond de ce dernier.

Lorsque le réservoir supérieur est épuisé, il ne s'agit plus que de renverser la fontaine, & l'eau commencera à jaillir de nouveau, c'est-à-dire qu'elle descendra, par le seul effet de sa gravité, du réservoir qu'on vient de mettre *en dessus* dans le réservoir ou vase inférieur.

Il s'agiroit, pour que cette opération pût se faire aisément, qu'il y eût deux consoles très-saillantes sur lesquelles poseroient deux boulons adaptés chacun au milieu de l'un des tuyaux verticaux; le renversement de la fontaine pourroit alors se faire de la maniere la plus facile.

Pour peu qu'on refléchisse sur cette méchanique, on voit qu'une pareille fontaine peut servir de clépsydre ou d'horloge d'eau, en sçachant combien il faut de tems au réservoir supérieur pour se vuider. On sent très-bien que l'évaporation de l'eau jaillissante, & le tems qu'il faut pour retourner cette fontaine, causeront nécessairennent quelques différences dans chaque versement. On ne pourroit donc pas compter sur cette horloge comme sur une pendule à secondes de *le Paute*, Horloger du Roi.

Cette machine hydraulique ne sçauroit avoir une utilité réelle que dans un petit sallon d'Eté que l'on voudroit rafraichir ou parfumer, si au lieu d'eau commune, on remplissoit le réservoir avec de l'eau de senteur. Ce raffinement, qui n'est plus connu que des Orientaux, ne laisseroit pas que d'être fort agréable. On donneroit alors à la fontaine la forme d'un petit temple rond soutenu par plusieurs especes de colonnes dont il y en auroit deux creusées pour recevoir les deux tuyaux verticaux. Ce petit temple n'auroit pour amortissement que son entablement & une espece d'attique au-dessus, ornée de moulures. Deux des colonnes diamétralement opposées auroient chacune un boulon saillant en dehors vers leur milieu. Ces boulons entreroient dans deux appuis de fer sur lesquels toute la fontaine pourroit *basculer*. On placeroit toute cette méchanique au milieu d'une table au centre d'un grand bassin de cuivre argenté ou de fayence. On auroit alors un *rafraîchissoir* portatif & fort agréable, autour duquel on pourroit se rassembler dans un sallon d'Eté. On peut assurer le succès d'une pareille machine dans le Serrail du Sultan ».

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 14 Nov. 1778, au Mercredi 18 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 livres; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20 à 21 liv. 5 s.; le seigle, de 9 l., 9 l. 10 s. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 14 Nov. 1778 au Mercredi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 21 Nov. 1778, de 50 à 51 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Novembre 1778.

Or de Portug. à . . .	729 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	725			
Du Pérou à	718	2		
Les guinées à . . .	728			
Ducats à	99	6		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101	6		
Or à 20 karats à . .	84	11		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	18		
Piastres à	49	16		

Changes de Paris du 21 Novembre 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 9 16e.
Hambourg	188 ½ à ¼
Madrid	15 1
Cadix	14 18 à 17
Livourne	97
Gênes	94 ¾
Lyon *Saints*	3 8e.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1778.	*Jeudi* 19.	*Vendredi* 20.	*Samedi* 21.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1755 57 ½ . . .	1755 57 ½ . .	1755 57 ½ . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	395	. . . . .
Rescriptions . .	16 ½	16 ½ 17 . . .	17 17 ½ 17 . .
Bil. des Fermes .	2 ½	2 ½	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Merc. 18 Nov. 1778		Du Jeudi 19.		Du Vendredi 20.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boutray.. Viageres.	J.	Deschapelles. vres.	G.	Lempereur .. Viag.	J.
Perpétuelles.	F.	Perpétuelles...	G	Perpétuelles..	J.
Tontine	J.	Decourmont pplles.	C.	Boscheron... pplles.	H.
Cochin ..... pplles.	G.	Viageres	C.	Viageres	H.
Radix ..... pplles.	C.	Alissant ..... Viag.	L.	Peinchein .... Perp.	E.
Viageres	C.	Tontine	L.	Viageres.....	E.
Gauthier ..... vres.	B.	Nau ..... pplles.	J	Patu ..... pplles.	G.
Perpétuelles...	B.	Viageres	J	Viageres	G.
.....		Tontine	J.	Rouillard .... pplles.	C.
.....		De S. Janvier. vres.	A.	Viageres.....	C.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 22 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 20 Juillet.*

LA vente des mâts fait une branche considérable du Commerce de la Russie. Les meilleurs & les plus grands mâts se tirent des forêts qui avoisinent le Volga. L'exportation en est tantôt défendue & tantôt gênée par des restrictions fort incommodes & qu'on ne peut enfreindre sans s'exposer à de grands risques. De plus il faut une permission expresse du Sénat pour les faire sortir & payer ensuite des droits assez forts. Tous ces inconvéniens déterminent souvent à dénaturer un mât qui se seroit vendu 4 à 500 roubles, en le convertissant en planches. Un Observateur a fait à l'occasion des Réglemens prohibitifs concernant la sortie des mâts, les réflexions suivantes.

» Le Gouvernement craint-il que ses » forêts ne s'épuisent, & ignore-t-il que » la terre produit les arbres ainsi que le » chanvre & le lin ? Dans ce cas, il peut » obliger les Propriétaires à remplacer, » par de nouvelles plantations, les vuides que les coupes auront faits. On » prétend que le principal motif des Réglemens, sur les mâts, est que pour » charier les arbres coupés dans les forêts, il faut pratiquer des voies ; qu'alors on seroit nécessairement dans le » cas d'endommager, de détruire une » quantité d'autres arbres, & qu'insensiblement cela entraîneroit la destruction des forêts. Mais manque-t-on de » moyens pour y remédier ? 1°. On pourroit fixer le nombre d'arbres qu'on seroit obligé de respecter, dans chaque » mesure de terre. 2°. Les plantations » ordonnées pourroient se faire de façon » à faciliter des coupes espacées. 3°. » Enfin, la Russie fait une si grande consommation de planches & de bois à » brûler, qu'on pourroit employer à cet » usage les arbres qu'il seroit indispensable de couper pour favoriser le transport ou le passage des mâts ».

L'exportation des mâts de Russie se fait par Pétersbourg, de même que celle des mâts de Lithuanie par Riga. Ces deux Ports partagent ce commerce important, mais cependant avec une difference bien sensible & dont il est essentiel pour les Puissances maritimes d'être informé. Cette difference consiste en ce qu'à Riga, il se trouve des Experts en titre qui répondent de la qualité des mâtures pour lesquelles on les consulte ; au lieu qu'à Pétersbourg on est forcé de s'en rapporter à un simple Commis de l'Amirauté. Comme cet homme n'est point obligé sous la foi du serment envers les Particuliers, on ne peut le rendre responsable ni de son ignorance ni de ses infidélités, s'il étoit capable de tromper. Ainsi le commerce des mâtures est beaucoup plus sûr & plus facile à Riga qu'à Pétersbourg.

Quant aux planches de ſapin, il en vient en grande quantité, des moulins à ſcie ſitués le long de la Neva, & principalement de ceux de la Carelie. Toutes ces planches ſe tranſportent ſur de petits bâtimens, par le Lac Ladoga & par la Neva, juſqu'à Péterſbourg & Cronſtadt.

SAXE.

DE LEIPSICK, *le 2 Août.*

Son Alteſſe Royale le Prince Henri de Pruſſe, pendant ſon ſéjour ſur les frontieres de la Bohême, a donné un bel exemple d'humanité. Ce Prince a fait relâcher une grande quantité du bétail dont un Corps de Troupes, du nombre de celles qu'il commande, s'étoit emparé, en ajoutant qu'il *faiſoit bien la guerre contre les Troupes Autrichiennes, mais nullement contre les Habitans déſarmés des campagnes.*

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT (*ſur l'Oder*), *le 1 Août.*

Des lettres de Bohême, en date du 8 Juillet dernier, contiennent les particularités ſuivantes.

On apprend d'Egger en Bohême que l'Empereur a fait abattre plus de dix mille grands arbres pour paliſſader cette Ville. On en fait des cilindres énormes qui ſe placent ſur les remparts, pour les faire rouler en bas, ſuppoſé que l'Ennemi s'en approche.

Le Roi de Pruſſe uſe des mêmes précautions en Siléſie; mais il a fait diſtribuer de grandes ſommes aux Habitans, tant pour les dédommager de la perte de leurs bois, que pour les mettre en état de former le long des grands chemins & ſur les avenues de leurs habitations, des plantations d'arbres fruitiers & de mûriers.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 17 Juillet.*

Une ſage adminiſtration de la Juſtice eſt ſans contredit la premiere & la principale baſe de la félicité publique. C'eſt d'après ce principe que notre Auguſte Souveraine qui, dans plus d'une circonſtance, a déclaré ne vouloir s'occuper que du ſoin de rendre ſes Sujets heureux, vient d'inſtituer un Conſeil compoſé de Miniſtres éclairés pour travailler à un nouveau code de Loix. Ce Conſeil s'aſſemblera une fois par ſemaine; on y déliberera ſur les moyens de ſimplifier la Juriſprudence contentieuſe qui eſt ici extrêmement compliquée. Toutes les Loix & Ordonnances publiées par chacun des Souverains qui ont porté la Couronne de Portugal, y ſeront examinées, peſées, diſcutées avec la plus ſcrupuleuſe attention, pour être enſuite conſervées, réformées, modifiées ou ſupprimées ſuivant qu'il ſera jugé convenable.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LA ROCHELLE, *le 12 Août.*

PRIX des Marchandiſes de l'Amérique depuis le commencement de l'année juſqu'à préſent.

Le *Sucre* brut de la Martinique s'eſt vendu ſucceſſivement le quintal, ſçavoir:

Premiere ſorte, 58, 60 & 80 liv.
Deuxieme ſorte, 56, 58 & 75 liv.
Blanc commun, 42, 44 & 60 liv.
Tête, 36, 38 & 40 liv.

Le *Sucre* de Saint-Domingue, premiere ſorte, 60, 62, 67, 68, 74, 75, & maintenant 85 liv.

Deuxieme ſorte, 58, 60, 62, 63, 69, 67, & maintenant 80 liv.

Blanc commun, 48, 50, 53, 54, 57, 58, & maintenant 65 liv.

Tête, 42, 45, 46, 47, 48, & maintenant 50 liv.

Le *Café* de la Martinique s'eſt vendu ſucceſſiivement, ſçavoir:

Nouveau fin, 11 ſ. 6 den., 10 ſ. 6 d., 12 ſ. 6 d., 13 ſ. & 16 ſ. la livre.

Dito Marchand, 10 ſ., 12 ſ., 12 ſ. 6 d. & 15 ſ.

Le *Café* de Saint-Domingue, nouveau fin, 10 ſ. 6 d., 12 ſ. & 14 ſ.

Dito Marchand, 10 ſ., 9 ſ. 6 d., 11 ſ. & 13 ſ.

Le *Café* de la Guadeloupe, 12 ſ.

Le *Café* de Cayenne, 14 ſ., 15 ſ. & 18 ſ.

L'*Indigo*, la livre, s'eſt vendu ſucceſſivement pendant le même eſpace de tems :

Le bleu, 13 liv., 14 l. & 12 l.

Le bleu violet, 11 liv. 10 ſ. & 10 l.

Le violet, 9 liv. 10 ſ., 10 liv., & enſuite 9 liv. 10 ſ.

Le cuivré fin, 8 liv., 8 l. 5 ſ., & 8 l. 10 ſ.

Le *Coton*, le cent peſant, s'eſt vendu ſucceſſivement :

Celui de Saint-Domingue, 180 liv., 170, 180 & maintenant 210 liv.

Celui de la Martinique, 160, 165, & enſuite 200 liv.

Celui de la Guadeloupe, 175, 190 l.

Celui de Cayenne, 220, 230 liv.

N. B. Un de nos Correſpondans de la Rochelle, en nous faiſant part de l'état de la récolte au Pays d'Aunis, dans une note qui ſe trouve imprimée dans notre Gazette du Samedi 25 Juillet dernier, No. 59, a jugé à propos de s'exprimer ainſi. » Le prix du bled baiſſe chaque » jour : cependant le pain ne diminue » pas; ſans doute que c'eſt par conſidé- » ration pour les Boulangers qui ſont » cenſés s'être approviſionnés pendant » la cherté du grain ».

Quoique nous ſoyons bien perſuadés que cette phraſe lui eſt échappée ſans aucune mauvaiſe intention, nous croyons cependant qu'il eſt de notre devoir de prévenir toute interprétation défavorable qu'on pourroit y donner. Nous y ſommes d'autant plus obligés que cette réflexion porte d'ailleurs ſur un fait abſolument faux, ainſi qu'il eſt démontré par une ſuite d'Ordonnances de MM. les Officiers de Police de la Ville de la Rochelle, qui ſont publiques.

On y voit que ces Magiſtrats, toujours conduits par la ſeule vue du bien public, n'ont rien de plus preſſé que de faire baiſſer le prix du pain à fur & à meſure que celui du grain tombe dans les Marchés. Il n'eſt pas poſſible de porter ſur cet objet de Police l'exactitude & l'attention plus loin que ne le font MM. les Officiers de la Rochelle.

DE CHATEAUROUX (*en Berry*), *le 31 Juillet.*

Au mois de Janvier dernier, les Bourgeois de cette Ville s'aſſemblerent & nommerent un certain nombre d'entre eux pour former un Bureau de Charité, à l'effet de recevoir & de repartir les ſommes qui ſeroient reçues pour le ſoulagement des pauvres renfermés dans les Dépôts, en conformité des ordres de Sa Majeſté. Les recherches qu'on a faites & les meſures qu'on a priſes pour détruire ici la mendicité, ont été ſi efficaces qu'on ne voit pas maintenant un ſeul pauvre, de plus de deux cens qui rempliſſoient continuellement les rues de cette Ville. » Le Conſeil de Monſeigneur » le Comte d'Artois a obtenu de la bonté » de ce Prince des libéralités qui, join- » tes à celles de la plûpart des Citoyens, » ont juſqu'à préſent procuré aux mal- » heureux de très-grands ſecours. On » diſtribue tous les Dimanches à chaque » pauvre le pain qui lui eſt néceſſaire » pour la ſemaine ; aux malades, de la » viande, du linge & des remedes ; à » ceux qui ſont en ſanté, des habille- » mens, des rouets pour filer la laine, » des outils aux Manouvriers ; enfin on » avance des grains pour enſemencer les » terres de ceux qui ne ſont pas en état » de le faire par eux-mêmes. M. l'Inten- » dant de la Province, pour ſeconder » cet établiſſement, vient de fonder un » métier de charité qui ſera d'un grand » ſecours dans certaines ſaiſons, & qui, » en détruiſant l'oiſiveté, procurera en- » core un bénéfice aux pauvres Habi- » tans ».

DE CAEN, *le 3 Août.*

Les Supérieur & Prêtres du Séminaire de cette Ville ont préſenté au Roi, en ſon Conſeil, une Requête contenant : qu'ils poſſedent dans l'enceinte de leur ancien Séminaire, ſitué rue Saint-Laurent, de vieilles maſures qu'ils ſont dans l'intention de faire réedifier d'après l'alignement qui a été ordonné par le Bureau de la Généralité de Caen. Pour ſe conformer aux Ordonnances, les Supplians ont mis ſous les yeux de S. M. le plan & le devis eſtimatif du bâtiment

qu'ils desirent faire reconstruire, en observant que ce terrein, ou l'emplacement sur lequel ils se proposent de faire bâtir, est rempli d'immondices qui infectent les Passans, & qu'il sert même de retraite aux voleurs de nuit ; ce qui ne permet pas de le laisser plus longtems dans l'état où il est. Le Roi ayant égard à cette Requête, a, par son Arrêt du Conseil du 2 Juin dernier, » permis aux Supérieur & Prêtres du » Séminaire de Caen, de faire construi- » re le bâtiment dont il s'agit confor- » mément au plan qui en a été dressé, » & qui sera remis au Sr. Intendant de » Caen, pour y avoir recours, s'il y a » lieu ; à la charge, lorsque ledit bâti- » ment sera fini, que le premier bail qui » en sera passé pour trois, six ou neuf » années, ne pourra être fait que par la » voie des encheres, soit devant le Sr. » Intendant de Caen, soit devant telle » autre personne qui sera par lui com- » mise à cet effet, & que le droit d'a- » mortissement qui en résultera sera ré- » glé & payé par les Supérieur & Prê- » tres du Séminaire de Caen, sur le pied » fixé par les Réglemens ».

De Tonnerre (*dans le Senonois*), *le 6 Août.*

La route qui conduit de Saint-Florentin à Tonnerre, & le pont de cette premiere Ville ayant éprouvé des dégradations considérables, par l'effet des débordemens des eaux de la riviere d'Armance, l'Administration publique a fait examiner les causes de ces débordemens. Il a été reconnu qu'elles proviennent d'abord de la direction mal entendue du canal du flottage de cette riviere, & de ce que les Propriétaires des moulins de Saint-Florentin ont cessé depuis longtems de curer les branches de l'Armance affluentes à leurs moulins, au moyen de quoi elles se sont garnies d'herbes & de vases ; ce qui joint aux plantations que ces Propriétaires & d'autres Particuliers se sont permis de faire le long des differens bras de cette même riviere, en a presque intercepté le cours ; de sorte qu'aux moindres crues les eaux sont forcées, par le défaut d'écoulement, de refluer sur elles-mêmes, & de se porter avec impétuosité vers la route de Tonnerre ; réagissant ensuite, par un cours oblique, contre le pont, elles en préparent insensiblement la ruine. Pour prévenir des dégradations qui pourroient devenir très-préjudiciables au Commerce de ce pays, le Bureau des Finances de la Généralité de Paris a rendu le 22 Juillet dernier une Ordonnance qui contient les articles suivans.

» 1°. A compter du jour de la publication de la présente Ordonnance, jusqu'à la fin du mois d'Octobre prochain, les Propriétaires & Meûniers des trois moulins de la Ville de Saint-Florentin, seront tenus, chacun en droit soi, de faire curer & nétoyer les bras de la riviere d'Armance, conduisant l'eau auxdits moulins ; sçavoir pour le moulin de dehors, dans la longueur de deux cens cinquante toises ; pour le moulin de dedans, sur la longueur de deux cens quarante toises ; & à l'égard du moulin neuf, dans la longueur de cent soixante toises ; à l'effet de quoi les Propriétaires riverains de ladite riviere, dans les parties ci-dessus désignées, seront pareillement tenus, chacun en droit soi, de faire abattre & supprimer, dans ledit délai, les plantations, saussayes, vergers, & petits jardins qu'ils ont pratiqués en saillies, & par anticipation insensible sur ladite riviere ».

» 2°. Les Propriétaires riverains de la branche de la riviere d'Armance, qui conduit au moulin du dehors, seront tenus, dans le délai ci-dessus fixé, de former pareillement, chacun en droit soi, des levées de quatre pieds de largeur & de deux à trois pieds de hauteur dans les parties basses & marécageuses de ladite branche de riviere, afin d'en contenir les eaux & d'en empêcher les débordemens, lesquelles levées seront ensuite garnies de haies vives par derriere, pour en assurer la solidité ».

» 3°. Les Propriétaires & Meûniers des trois moulins dont il s'agit, seront tenus, dans les jours qui seront reconnus les moins préjudiciables au service desdits moulins, d'en faire lever & ouvrir toutes les vannes, & de laisser écouler toutes les eaux de maniere à

pouvoir travailler avec plus de facilité aux ouvrages ci-dessus ordonnés ».

» 4°. Et pour d'autant mieux par la suite prévenir les débordemens de ladite riviere d'Armance, & les dégradations qu'ils occasionnent aux chemin & pont dont il s'agit, les Propriétaires & Meûniers desdits moulins, seront tenus de faire annuellement dans le tems le plus propre, le curage des branches de ladite riviere, affluentes auxdits moulins; & ne pourront les Propriétaires riverains de ladite riviere, dans les parties ci-devant désignées, y faire aucune plantation, sinon à trois pieds au moins de distance des bords; & ce, sous telles peines qu'il appartiendra ».

» 5°. Faute par lesdits Propriétaires & Meûniers des moulins de Saint-Florentin, & Propriétaires riverains de ladite riviere d'Armance, de faire les curages, levées & autres travaux ci-dessus ordonnés, il y sera mis Ouvriers sous l'inspection de l'Ingénieur des Ponts & Chaussées, par l'Entrepreneur de la route de Tonnerre, auquel il sera délivré exécutoire en la maniere accoutumée. Enjoignons au Sr. de la Vigne, Ingénieur des Ponts & Chaussées au département du canal de Bourgogne, de veiller à l'exécution de la présente Ordonnance &c. &c. ».

DE PARIS, *le 14 Août.*

Sa Majesté, toujours occupée de ce qui peut contribuer au progrès des Sciences & à l'accroissement des richesses nationales, a reconnu que l'exploitation des mines de métaux & de mineraux n'avoit point acquis toute la valeur dont elle est susceptible, par le défaut de connoissances dans la Minéralogie & Métallurgie, de maniere que les Entrepreneurs des mines de France sont réduits à recourir à des Etrangers pour mettre à la tête de leurs exploitations. Pour obvier à cet inconvénient, S. M. a, par Lettres-Patentes sur Arrêt du 11 Juin dernier, enregistrées en la Cour des Monnoies, établi dans son Hôtel des Monnoies à Paris une Ecole publique & gratuite de Minéralogie & de Métallurgie docimastique, & a en même tems nommé à la place de Professeur, aux appointemens de deux mille livres, M. Sage, Membre de l'Académie Royale des Sciences, dont on connoît les travaux & la capacité.

COMPOSITION d'un Vernis pour les palissades & autres ouvrages en bois exposés aux injures de l'air, en usage en Angleterre, tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.

» Les Anglois, soit par nécessité, soit par goût, employent beaucoup de bois, de même que les Allemands, pour enclorre ou pour décorer leurs jardins. On ne voit presque par-tout que des treillages, des grilles & des palissades en bois, dont un bon nombre sont dans le goût Chinois & fort agréables à la vue. Tous ces divers ouvrages sont vernis, pour les mettre à l'abri des eaux de pluie & de la grande chaleur. Comme cette couleur est non-seulement très-solide, mais encore peu dispendieuse, je me suis informé sur les lieux de sa préparation. Je m'empresse de la faire connoitre, puisqu'elle peut s'appliquer en France aux mêmes usages & y devenir un objet d'économie.

Prenez une certaine quantité de goudron dans lequel vous délayerez autant de brun * d'Espagne qu'il pourra en recevoir sans devenir trop épais pour être employé soit comme couleur ou comme vernis. Etendez ensuite ce mélange sur les pieux ou palissades ou toutes autres pieces de bois, le plus promptement qu'il vous sera possible; car ce vernis se durcit très-aisément, pour peu que l'on differe à l'employer.

On se sert pour cet effet d'une grosse brosse, & l'on a soin de tenir pendant quelque tems le bois sur lequel on a mis des couches de ce mélange à l'abri des insectes & sur-tout de la poussiere, autant que cela se peut, jusqu'à ce que cette espece de vernis soit bien sec. S'il est appliqué sur des pieces de bois bien

* *Ce brun est une espece d'ocre qui est très-commun en France.*

dressées & bien polies, il aura beaucoup d'éclat. Ce vernis est un excellent préservatif contre l'humidité ; outre qu'il est à bon marché, il est préferable à toutes les autres couleurs, non seulement pour les pieux ou pour les palissades, mais encore pour les toits en bois & autres ouvrages grossiers de la même nature. Si la couleur brune & luisante de ce vernis ne plait pas, on peut lui donner une couleur grisâtre, en y mêlant un peu de blanc de plomb ou de la chaux de cailloux & du noir d'ivoire avec le blanc d'Espagne ».

Maniere de faire de l'Encre rouge avec du vermillon, tirée des Mémoires manuscrits du même Auteur.

» Prenez la glaire ou le blanc de quatre œufs, & la valeur d'une cuillerée à thé de sucre blanc ou sucre candi bien pulvérisé, & autant d'esprit-de-vin que de blanc d'œuf. Battez le tout ensemble jusqu'à ce que vous obteniez une espece d'huile. Ajoutez-y ensuite autant de vermillon qu'il en faut pour avoir une couleur rouge qui soit suffisamment forte. Conservez ce mêlange dans une petite bouteille bien bouchée, pour vous en servir lorsque vous en aurez besoin. On doit bien remuer cette composition avant d'en faire usage. On se sert fréquemment d'eau gommée au lieu de blanc d'œuf; mais une colle légere faite avec de la colle de poisson & un peu de miel, vaut beaucoup mieux pour cet objet. *Extrait de la Traduction manuscrite d'un Ouvrage Anglois, intitulé* the Handmaid of the Arts, T. 2, p. 13.

» M. Magellan a présenté, il y a quelque tems, à l'Académie Royale des Sciences un morceau de crystal de roche artificiel de six lignes de long, sur une ligne & demie d'épaisseur, absolument configuré comme le crystal de roche natif, & doué des mêmes qualités, telles que la dureté, la refrangibilité &c. On doit cette expérience à M. Achard, Chymiste de l'Académie de Berlin, qui a deviné le secret de la nature sur la formation de ce mineral. Ce Sçavant est arrivé à cette brillante découverte en combinant, par un procédé ingénieux, l'air fixe avec la terre d'alun ou celle d'argille ».

Cordages de spart. Nous avons parlé l'année derniere d'une Manufacture de sparterie établie à Paris, Fauxbourg Saint-Antoine, rue de Popincourt. Il paroît qu'on ne néglige rien pour perfectionner cette Manufacture & pour convaincre le Public des avantages qu'il y auroit pour lui à se servir des cordages qui s'y fabriquent, préférablement à ceux de chanvre. Le Jeudi 6 de ce mois, on y a fait en présence du Public des expériences pour constater la force de ces cordages.

» 1°. Il a été élevé un fardeau de 4450 » livres, poids de marc, par un corda- » ge à spart sec, c'est-à-dire non battu, » fabriqué en grêlin ; lequel cordage » avoit huit pouces trois quarts de cir- » conference, & a été réduit à celle de » sept pouces par cette expérience.

» 2°. Il a été élevé un poids semblable par un cordage en spart battu, » c'est-à-dire réduit en filasse & com- » posé de quatre cordons ; la circonfé- » rence étoit de huit pouces, & s'est » trouvée de six & demi après l'expé- » rience. L'un & l'autre cordage ont » supporté en outre le poids d'un hom- » me qui est monté sur le fardeau, pen- » dant l'opération, pour prendre la me- » sure de la circonférence ».

Pour déterminer au juste jusqu'où pouvoit aller la résistance de ces deux cordages, on avoit projetté de les charger à differentes reprises, jusqu'à ce qu'ils vinssent à rompre ; mais on a été obligé de remettre cette expérience, parce qu'il survint à la chevre qui servoit à cette opération, un accident qui ne permit pas d'aller plus loin. Au reste ces épreuves sont plus que suffisantes pour faire connoître la force de ces especes de cordages, & le cas où on peut s'en servir avec succès. Ils ont l'avantage de coûter moins que ceux qui sont faits de chanvre. On sçait, & nous l'avons déjà dit, que le spart est une espece de genet d'Espagne.

Teinture en bleu. M. le Pileur d'Apligny dont nous avons un Traité estimé sur l'Art de teindre le fil & le coton, &

une bonne Dissertation sur la culture de l'indigo, du pastel & de la garance, vient de faire connoître au Public un nouveau procédé pour teindre en bleu la laine & la soie.

Le mordant qu'emploie M. d'Apligny consiste dans une dissolution de fer ou de chaux ferrugineuse parfaitement divisée. Il y a plusieurs manieres de se la procurer, qui sont très-connues de tous les Teinturiers. Lorsque les matieres à teindre ont été suffisamment imbibées de la dissolution ferrugineuse, on les évente, on les laisse bien égouter, en les maniant ; puis on les lave à la riviere. Le lendemain on peut les teindre dans le bleu préparé. Ce bleu n'est autre chose qu'une liqueur de sel alkali qu'on a chargée de la matiere colorante du bleu de Prusse, & à laquelle on a ajouté une certaine quantité d'huile de vitriol ou bien d'eau forte.

On voit que le procédé de M. le Pileur d'Apligny n'est autre chose que la précipitation du fer sous couleur bleue, operée dans les pores de la laine ou de la soie par un alkali saturé de la matiere phlogistiquée du bleu de Prusse. Toutes les manipulations de cette méthode, ses avantages & ses propriétés sont exposés dans un Mémoire que les Curieux trouveront dans le *Journal de Physique* de M. l'Abbé Rozier du mois de Juin dernier & dans le *Journal d'Agriculture, Commerce* &c. pour le mois de Juillet. M. le Pileur d'Apligny a présenté son procédé à la Société Libre d'Emulation qui en a été très-satisfaite.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

PARERE.

» *Pierre*, Créancier de *Paul* d'une somme de mille cinquante livres, anciennement due par trois billets, l'un de 500, l'autre de 300, & l'autre de 250 livres, voulant en être remboursé, fit une traite de 1050 liv. à son ordre, valeur en lui-même, à un an de terme, sur *Paul* à qui il rendit en même tems ces trois billets, & celui-ci accepta pour payer en ce terme ladite somme. Ce terme arrivoit au mois de Juin dernier ; mais *Paul* mourut six mois auparavant cette échéance.

Cette traite a été reconnue n'être qu'un mandat, & a été contrôlée ; l'héritier bénéficiaire de la succession, peu utile, conteste la dette à *Pierre*, & prétend qu'il doit prouver l'objet de sa créance.

Pierre ainsi que *Paul*, Bourgeois, n'étant ni Marchands ni Banquiers, ne sont point tenus de tenir des Livres : ce premier qui a rendu à *Paul* les susdits billets, n'a d'autre titre que ce mandat accepté & son serment à offrir. Cette traite avoit été endossée par *Pierre*, au profit de *Jean*. Cet endossement a été biffé ; ensuite un autre ordre à *Jacques*, lequel ordre a encore été biffé ; & *Jacques* qui a rendu cet effet à *Pierre*, a déclaré au dos être remboursé de ce dernier qui s'en trouve Porteur, comme s'il n'avoit pas été négocié. On ne s'occupe pas de ces dernieres circonstances pour la contestation dont il s'agit.

On prie les personnes instruites dans ces sortes de matieres de vouloir bien donner leur avis le plutôt possible ».

II.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 14 Août.

L'esturgeon, depuis 84 l. jusqu'à 110; le turbot, depuis 23 liv. jusqu'à 30 ; le saumon, depuis 17 liv. jusqu'à 18 ; les quatre paires de grandes solles, 12 liv. ; le panier de petites solles, 8 liv. 10 s. ; la manne de petites solles, 6 liv. 10 s. ; la raye, 3 liv. 10 s. ; le panier de rayons ou petites rayes, 3 liv. 10 s. ; le panier de limandes, 3 liv. 10 s. ; le panier de carrelets, 3 liv. ; le panier de moules, 2 liv. 5 s.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 15 Août 1778, au Mercredi 18 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 18, 19, 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 19, 20, 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l., 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 15 Août 1778 au Mercredi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Août 1778, de 45 à 46 l.; *id.* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l.; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 35 à 36; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 15 à 16; *id.* nouvelle, de 14 à 15; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 33 à 34; *id.* nouveau, de 32 à 33; le cent de paille vieille, de 15 à 16; *id.* nouvelle, de 14 à 15; le foin à la Grêve, de 31 à 32 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Août 1778.

Or de Portug. à . . .	730 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	724		marc.
Du Pérou à	716		marc.
Les guinées à . . .	726		marc.
Ducats à	99	5	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		once.
Or à 20 karats à . .	84	5	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	3	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	3	marc.
Piastres à	48	18	marc.

Changes de Paris du 19 Août 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 ⅜
Hambourg	188 ½
Madrid.....	15 3
Cadix.....	14 19
Livourne	98 ½
Gênes.....	96 ¼
Lyon.....	⅛

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Mardi 18 Août 1778

Messieurs

Cauchy..... pp^lles.	M	
Viageres.....	M	
Tontine.....	M	
Marsollier..... v^res.	M	
Perpétuelles..	M	
Defays..... pp^lles.	L	
Viageres	L.	
Desplaces.. pp^lles.	M.	
Viageres....	M.	
Tontine.....	M.	
Vieillard.... pp^lles.	M	
Viageres.....	M.	
Tontine.....	M.	
Gossey .....pp^lles.	M.	
Viageres.....	M.	

Suite du Mardi 18.

Messieurs

Delamotte ... pp^lles.	L.
Viageres	L.
Certain..... pp^lles.	M.
Viageres.....	L.
Tontine.....	M.
Roberge... Perpét. de l'ancien Clergé.	t. l.
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1778.	*Lundi 17.*	*Mardi 18.*	*Mercredi 19.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1682 ½ 80 77 ½	1672 ½ 70 67 ½ 65	1670 72 ½ 70 .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	235	. . . . .
D°. 25^es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	392	392	392 . . . .
Rescriptions . .	19 18 ½ 19 . .	19	19 ½ 19 . .
Bil. des Fermes .	2 ½.	. . . . .	2 ½ 2 ¾ 3. . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 19 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 15 Novembre.*

L'Académie Impériale des Sciences de cette Ville tint le 24 Octobre dernier son Assemblée publique. M. J. A. Euler ouvrit la Séance par un précis des objets qui devoient être traités dans l'Assemblée. M. le Professeur Lexell lut ensuite un Mémoire *sur le tems périodique des Cometes en général, & en particulier sur celui de la Comete de* 1770. M. Fuss, Adjoint, rendit compte de diverses expériences & observations faites sur les aimans artificiels & sur les meilleures préparations de ces aimans. La table étoit couverte de plusieurs barres magnétiques, de la confection desquels M. Euler, le pere, s'est occupé pendant long-tems. M. de Domaschnew fit ensuite l'éloge des Académiciens tant honoraires qu'externes morts pendant le cours de l'année, & proclama ensuite ceux qui doivent les remplacer; après quoi cet Académicien qui tenoit la place de Président, annonça que » l'Académie » auroit dû adjuger dans cette Assem- » blée le Prix sur la question d'*Acousti-* » *que*, déjà proposée deux fois; mais » que n'ayant reçu aucun Mémoire dont » elle fut satisfaite, elle le renvoyoit » encore, sans fixer cependant de terme » pour le concours des Pieces, promet- » tant ce Prix qui est de cent ducats à une » Piece quelconque, qui lui sera envoyée » cette année ou dans tout autre tems, » pourvu qu'elle foutnisse, au moins en » partie, la solution desirée ». M. J. A. Euler termina la Séance en observant » que parmi les machines soumises » au jugement de l'Académie pendant le » cours de l'année derniere, il s'en trou- » voit une dont l'objet lui paroissoit » mériter qu'on donnât des encourage- » mens à l'Inventeur ». C'est le modele d'une échelle de nouvelle construction pour les incendies. Cette échelle réunit tous les avantages qu'on puisse desirer pour une pareille machine, relativement à l'usage auquel on la destine. Elle est d'une extrême legereté; elle n'occupe qu'un très-petit volume quand elle est pliée, & elle est capable de soutenir le poids d'un grand nombre de personnes. Son exécution est due au Sr. Dahlgreen, Suédois, & Maître Forgeron à Pétersbourg. L'Académie voulant récompenser son zele & exciter son talent, lui a décerné une médaille d'argent qu'il est venu recevoir des mains de M. Domaschnew. Voici le sujet du Prix proposé par l'Académie pour l'année 1781.

» Comme toutes les mesures du tems » se rapportent finalement au mouvement » diurne de la terre, qu'on a toujours » regardé comme uniforme & inalté- » rable, soit par la résistance de l'atmos- » phere ou de l'éther, soit par les forces » du soleil & de la lune sur le sphéroïde » applati, soit par la marée qui change

» la figure de ce sphéroïde, & conséquemment aussi ses axes principaux, » ou enfin par d'autres forces quelconques, en tant que leur moyenne direction ne passe pas par le centre de » gravité de notre Globe, sans que » jusqu'ici personne ait démontré que » cette supposition soit conforme à la » vérité, on demande donc, *si l'on peut » produire des preuves convaincantes de cette » égalité des rotations de la terre?* ou bien, » en cas que ce mouvement diurne ne » soit pas uniforme, & qu'il ait souffert réellement quelques légeres alterations par la résistance de l'air & » de l'éther, ou par quelque autre force » qui puisse agir sur la terre, on demande » encore, 1°. *par quels phénomenes on peut » connoître ces alterations produites dans le » mouvement diurne?* 2°. *par quels moyens on » peut rectifier la mesure du tems, afin d'en » tirer une comparaison exacte entre la mesure du tems des siecles passés, & celle de » nos jours?* ». Les Pieces seront envoyées, avec les formalités ordinaires, avant le 1 Janvier 1781, à M. Jean-Albert Euler, Secretaire de l'Académie.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 17 Novembre.*

Nous apprenons de Bergen en Norwege, que M. le Recteur Boalth, Conseiller de Justice, Directeur de la *Société utile* de la même Ville, exposa dans la salle des Assemblées, le jour de l'anniversaire de la naissance du Prince Fréderic, Frere du Roi, que les Associés célébrerent ce jour-là, avec les solemnités ordinaires, soixante épreuves de Cartes de toutes les Prévôtés de l'Evêché de Bergen & de la Province de Nordlande. Ces Cartes sont toutes dessinées par de jeunes Eleves de l'Académie établie sous les auspices de la *Société utile*. Cette Société a été fondée en 1771 par le même M. Boalth, qui déjà avoit établi en 1765 l'*Académie Harmonique* dont l'objet est de cultiver la Musique & de travailler au progrès de ce bel Art.

Nous venons de recevoir des Lettres de la Province de Skalhold en Islande, par lesquelles nous apprenons que cette Contrée souffre une espece de disette, effet de la mortalité des bêtes à laine, dont il a péri un très-grand nombre, parce que la récolte du foin a été mauvaise, & que le peu qu'on en a recueilli n'est pas de bonne qualité. La sécheresse qui a dominé dans ces contrées septentrionales, comme dans presque tous les autres pays de l'Europe, y a été très-nuisible aux pâturages. Il a fallu prendre le parti de détruire toutes les bêtes à laine malades, & s'en procurer de nouvelles; mais il a été impossible à beaucoup d'Habitans de faire cette acquisition.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 15 Novembre.*

» Dans les Séances de la Diete des 13 & 14 Octobre, on s'occupa de la publication & de la lecture des nouvelles constitutions dont les principaux articles sont, 1°. à *l'égard des propriétés*, que la prescription aura lieu par la suite dans toute la République; que le terme en sera fixé à cinquante ans, & que quiconque prouvera une aussi longue possession, y sera maintenu sans contestation, comme Propriétaire, nonobstant toutes prétentions qui seroient fondées sur des titres d'une époque antérieure aux cinquante ans. 2°. Sur *les lettres de change*, que personne ne pourra plus en signer dans le Royaume avant vingt-cinq ans; que les Gentilshommes ne pourront contracter entre eux par cette voie réservée aux seuls Négocians. 3°. *Par rapport aux Tribunaux de Judicature*, leurs pouvoirs ont été déterminés avec une plus grande précision que ci-devant. 4°. *Relativement aux intérêts dus pour dettes*, on a fixé le taux auquel les Créanciers pourroient les porter ».

ESPAGNE.

De Madrid, *le 20 Novembre.*

La Direction-Générale des Fermes a reçu de la part du Ministere une Déclaration du Roi en date du 30 du mois dernier, contenant divers Réglemens pour la sûreté des vaisseaux & effets appartenants à des Sujets de Sa Majesté Très-

Chétienne, pendant le cours des hostilités qui ont lieu sur mer entre la France & l'Angleterre. Dans le Préambule, il est dit, » que l'Ambassadeur de France » ayant sollicité auprès du Roi les pré- » cautions nécessaires pour la facilité & » la sûreté du Commerce de sa Nation, » S. M. a voulu complaire à sa Cour, en » tant que cela ne portera aucun pré- » judice, ni ne produira aucun incon- » vénient grave ; qu'en conséquence & » en considération de ce qui a été pra- » tiqué durant la derniere guerre, Elle a » fait les dispositions contenues dans les » quatre articles suivans ». Par le premier de ces articles, il est dit que tous bâtimens François, venant des Isles Françoises ou de l'Amérique Septentrionale, pourront entrer dans tous les Ports de l'Espagne, afin d'éviter les risques dont ils pourroient être menacés sur les côtes de France. Le second leur accorde la liberté, comme dans la derniere guerre, de décharger d'un bord à un autre les chargemens des navires François, venant de ces mêmes endroits, dans des bâtimens Espagnols ou autres, pour les conduire dans les Ports de France ou dans les Ports étrangers, en payant pour droit une piastre par chaque barrique de sucre, & un pour cent de la veritable valeur de tous les autres objets de Commerce, si le chargement de bord à bord se fait sur un navire Espagnol, & dont le Capitaine & les deux tiers de l'Equipage soient Naturels & Sujets de Sa Majesté ; mais si la décharge de bord à bord se fait dans un bâtiment de toute autre Nation, les droits se payeront doubles. La suite de cet article contient des dispositions touchant l'emmagasinage &c. Le troisieme accorde l'entrée des marchandises de France par les Bureaux d'Agreda & de Victoria, & leurs transports aux Villes de Cadix & de Séville. En vertu du quatrieme article, les Armateurs François pourront entrer dans les Ports d'Espagne avec leurs prises, & les y vendre ou les charger de bord à bord, en payant les droits des Fermes &c. Ils pourront aussi sortir librement de ces Ports, à moins que ce ne soit pour attaquer un bâtiment, qui soit à la vue du Port. Cependant toutes ces concessions ne doivent avoir lieu que tout le tems qu'il plaira à S. M. ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 2 Décembre.*

Le 29 du mois dernier, il est arrivé ici un Exprès avec l'agréable nouvelle que la Flotte de Quebec étoit entrée en bon état à Portsmouth, escortée par les frégates la *Garland* & le *Brillant*. On fait monter à 500,000 liv. sterl. sa cargaison. Elle est chargée d'une grande quantité de riches pelleteries.

On ne peut revoquer en doute le malheur arrivé à douze bâtimens, qui chargés de vivres & de munitions de guerre, avoient mis à la voile à Corck pour se rendre à New-Yorck. Sept de ces bâtimens ont été pris par trois Corsaires Américains, qui les ont conduits à Boston, & l'on ne doute point que les cinq autres n'aient eu le même sort. Dans ce cas, nos Troupes qui déja manquoient de vivres à New-Yorck, ont dû se trouver dans une cruelle situation.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 5 Décembre.*

Les vents qui regnent ordinairement ici dans cette saison, se sont élevés depuis quelques jours ; mais il paroît qu'ils n'ont encore occasionné aucun dommage.

Les Colleges de l'Amirauté ont fait publier l'état des convois destinés à la protection du Commerce. Le jour précis de chacun de ces convois sera notifié, ainsi que ceux qui auront lieu pendant l'été.

Les fonds Anglois viennent d'éprouver ici une variation assez sensible, & on croit généralement qu'ils continueront à baisser.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LOUDUN, *le 8 Décembre.*

» Nos vendanges qu'on croyoit ne devoir rien produire absolument, ont donné encore une récolte passable ; les premieres pluies survenues après la longue sécheresse de l'Eté, ont ramené de mort à vie le raisin qui n'étoit pas grillé

cout-à fait. Le grain étoit menu & peu fourni, & par conséquent il a rendu peu de moût. Le Parisien achete nos vins un assez bon prix; les meilleurs en blanc se vendent 95 à 100 l. les deux barriques ; les moindres, 65 à 80 l. ; les rouges, 110 à 125 l. Il s'est déjà fait de forts enlevemens depuis Orléans jusqu'à Nantes.

Nos grains jusqu'ici ont eu peu de demandes, & le prix du froment s'est maintenu de 290 à 195 l. la fourniture ; mais le mauvais tems que nous essuyons depuis deux mois, a beaucoup contrarié les semailles. Ceux qui n'ont pas commencé de bonne heure, ne pourront semer ; les terres sont inondées, & tous les jours il pleut. Bien des terreins bas sont sous l'eau ; ceux qui sont ensemencés ne pourront conserver le grain, & la quantité qui reste à emblaver ne pourra l'être, il est trop tard. Ces fâcheux accidens rendent aux achats une certaine activité & émulation qui présage de l'augmentation, & déjà elle commence à se réaliser ; car depuis quelques jours le froment est monté à 310 & 312 l. la fourniture ; le seigle à 200 & 210 ; les feves 200 ; les bailliarges 180 ; les pois blancs ou harricots se vendent 5 l. le boisseau pesant 20 livres.

Si les risques de mer n'arrêtoient pas les expéditions de grains, il y auroit plus de faveur ; mais les assurances sont cheres ; ce qui nuit beaucoup aux affaires.

Nos autres productions étant principalement pour Orléans, Paris, Rouen & alentours, se débitent assez bien. L'expédition des fruits en prunes & pruneaux s'avance. Les amandes sont abondantes. L'huile de noix va devenir commune.

Nos transports aux Ports de la Loire, de la Vienne &c. deviennent bien fatiguans ; les routes sont affreuses, ce qui ruine les bêtes de charge. Nous avions été pendant deux ans sans souffrir beaucoup des mauvais chemins ; mais cette année, ils sont devenus des précipices, & cela ne peut être autrement, vu l'énorme quantité d'eau qui tombe journellement. Si on s'entendoit, on pourroit empêcher que les chemins ne devinssent si souvent impraticables, en s'arrangeant pour y faire mettre du coilloutage dans les endroits les moins solides ; mais c'est à qui ne s'occupera pas du bien commun ; on préfere d'écraser les bêtes ».

DE BORDEAUX, *le 9 Décembre.*

Suivant le relevé de la Généralité de Bordeaux, il y a eu en 1776, 53757 naissances, 14417 mariages, & 38486 morts ; & en 1777, on a compté dans cette même Généralité, 50135 naissances, 13678 mariages, & 30874 morts. On voit, par ce relevé, qu'en 1776, il y a eu 3622 naissances, 739 mariages, & 7912 morts de plus qu'en 1777.

DE LIMOGES, *le 3 Décembre.*

ETAT des Naissances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité de Limoges, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	An. 1777.	MORTS. An. 1776.	An. 1777.
LIMOGES	864	931	206	202	806	739
ANGOULÊME	506	531	140	97	363	360
TULLES	269	295	78	65	192	189
BRIVES	248	293	66	69	151	158
	1887	2050	490	433	1512	1446

Il y a eu dans la Ville de Limoges & dans les trois autres principales Villes de la Généralité, en 1776, 163 naissances de plus qu'en 1777, 57 mariages, & 66 morts de moins. Ces quatre Villes sont les seules qui en méritent

le nom, & les Habitans de toutes les autres doivent être confondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute cette Généralité, prise sur les années 1776 & 1777, rapportées dans cette Gazette, No. 58 de la présente année, est de 26048 naissances, 7225 mariages, & 17204 morts. Celle des 4 Villes ci-dessus, est de 1918 naissances, 461 mariages, & 1469 morts. Les Habitans des Villes forment par conséquent dans cette Généralité, environ le quatorzieme de la Population; ensorte qu'on peut compter environ treize Habitans de la Campagne contre un Habitant des Villes.

La différence entre les naissances & les morts, prouve que les Curés ne sont pas exacts à inscrire les morts sur leurs registres.

Indépendamment des quatre Villes comprises dans l'état ci-dessus, la Généralité de Limoges renferme 715 Paroisses ou Succursales, dont les Curés tiennent des registres.

DE PARIS, *le 9 Décembre.*

SUITE & conclusion de la Lettre de M. Allemand.

» C'est calomnier l'Ordonnance que de l'accuser de faire couper les taillis à dix ans. Il falloit dire qu'elle le permet, sans défendre de les couper au-dessus. Les Rédacteurs de cette Loi ont reconnu qu'on ne pouvoit établir un ordre de coupe progressif, à cause des differens sols & des accidens qu'éprouvent les taillis par les gelées, les insectes &c. Cette loi est sage & en même tems indulgente pour les Particuliers pressés de besoin ou dirigés par les circonstances; ils sont trop clair-voyans pour profiter d'un privilege qui nuiroit à leurs intérêts. M. Maissé dit, en parlant de la coupe des taillis, ainsi que de celle des baliveaux, » qu'on » se relâche quelquefois de la régle à leur » égard, parce que la plûpart des Pro- » priétaires *ont souvent un besoin absolu de* » *jouir de leur revenu*, & qu'indépendam- » ment de cela, les bois des Particuliers » ne sont pas d'une grande ressource » pour l'Etat. D'ailleurs on doit suppo- » ser qu'un Propriétaire est intéressé à » gouverner son bien en bon pere de » famille ».

L'article I. du titre XXVI. de l'Ordonnance, porte ce qui suit: *Enjoignons à tous nos Sujets, sans exception ni difference, de régler la coupe de leurs bois taillis* au moins *à dix années*. La Loi entend donc qu'on peut les couper au-dessus, suivant les circonstances; mais qu'on ne peut pas les couper au-dessous. Cependant si MM. Pannelier & Renaud de la Grelaye veulent consulter le Commentaire de M. Jousse sur l'Ordonnance de 1669, tit. XXIV, art. III, no. 2, ils y verront que quelquefois le Roi, pour des considérations particulieres, a jugé à propos de déroger à l'Ordonnance, en permettant de faire la coupe dans certaines parties de bois taillis avant le terme de dix ans, & cela cependant dans un tems où l'étude de la Physique & de l'Histoire naturelle étoit déjà bien éloignée du point où elle se trouvoit en 1669.

D'ailleurs la permission de couper les bois taillis à dix ans, n'est point générale, puisque, par les nouveaux Réglemens, il est défendu aux gens de main-morte d'exploiter leurs taillis *avant vingt-cinq ans. Voyez mêmes tit., art. & no., & titre XXV, art. III, no. I.*

A l'égard des taillis des forêts du Roi, les Grands Maîtres ont coutume de se régler suivant les circonstances; ils en fixent l'exploitation à 30, 25, 20, 18, 15 ans, & quelquefois à moins; mais s'ils paroissent s'écarter de la Loi, ils n'en font que saisir mieux l'esprit. Il est donc faux que les Réglemens que M. Pannelier traite avec tant de mépris, permettent la coupe de tous les taillis à l'âge de dix ans.

Pour ce qui est de la coupe des baliveaux des Particuliers, le Législateur a jugé à propos d'en fixer la premiere époque à quarante ans, par l'art. I. du titre XXVI. de l'Ordonnance, & d'en abandonner la progression à la prudence des Particuliers, suivant les circonstances, parce que sans doute il n'a pas cru pouvoir avec justice disposer entiérement de la propriété. La Loi, au lieu d'être bienfaisante, auroit été alors tyrannique; de plus, il en seroit résulté des inconséquences sans nombre, comme l'expérience & les faits que nous rapportons le prouvent évidemment. Ainsi à ces époques, le Particulier se trouve avoir rempli ses obligations en-

vers la Société, parce que les bois, ainsi que le dit Saint-Yon, sont de droit public. (*Arrêt du Conseil du 9 Décembre 1703 ; autre du 16 Mai 1724*).

Quant aux baliveaux dans les taillis des gens de main-morte, la Loi en a disposé autrement, parce que ces deux classes de Citoyens ont des intérêts bien differens pour user de leurs bois. En conséquence, elle veut, par le titre XXIV, art. III, » que dans les taillis » il soit laissé seize baliveaux de l'âge » du bois en chacun arpent, outre tous » les anciens & modernes qui seront ré- » putés futaie, & comme tels réservés » dans toutes les coupes ordinaires, » sans qu'en aucun cas on y puisse tou- » cher qu'en vertu de Lettres-Patentes » bien & duement enregistrées ». L'article IV. du même titre porte la même défense. Le Législateur s'est par-là réservé le droit de décider l'ordre de coupe progressif des baliveaux, *suivant les circonstances* ; il a même prévu par l'article XII, titre XV, » que dans les visi- » tes des Grands Maitres, s'il se trou- » voit que *les baliveaux*, pour leur quan- » tité & grosseur, empêchassent, par » l'ombrage ou autrement, les taillis de » pousser & de croitre, les Grands Mai- » tres en dresseroient leurs procès-ver- » baux qu'ils envoyeroient avec leur » avis en son Conseil, ès mains du Con- » trôleur Général des Finances, *pour y* » *être pourvu* ».

L'âge auquel les bois en massifs de futaie doivent être coupés, n'est point non plus désigné par l'Ordonnance, parce que l'époque dépend encore *des circonstances* ; ce sont également les Grands Maitres qui la fixent. Souvent la différence du sol d'un canton à l'autre dans une même forêt, & d'autres motifs, exigent pour le bien de la chose, que l'on devance ou que l'on prolonge l'époque fixée par l'aménagement général pour la coupe des futaies en massifs de chaque forêt.

Il ne faut donc pas que M. Pannelier, parce qu'il ignore l'esprit de la Loi, s'obstine à la calomnier.

Donner encore comme une vérité dans sa Lettre inserée au Journal de Paris, No. 324, » que où l'on repeuple à » meilleur marché que de 300 l., *il n'y* » *vient rien*, » c'est, ainsi que nous allons lui prouver, calomnier aussi ses Confreres & démentir les faits. En effet, c'est une vérité constante que dans les forêts de Compiegne, de Fontainebleau & de Saint-Germain, où M. Cheron a fait planter depuis longues années, il y a plusieurs cantons qui sont aussi beaux qu'aucun de ceux dont M. Pannelier ait entrepris le repeuplement. Si M. Cheron n'a pas réussi dans quelques endroits, il faut l'imputer à des accidens qu'il étoit impossible de prévoir.

On invite M. Pannelier & ses Partisans à visiter les différens endroits qui ont été plantés par cet habile Cultivateur, sçavoir, dans la forêt de Compiegne, la Marre au Cannel ; dans celle de Saint-Germain, la grande Plantation, le Resinet, & une partie du repeuplement dans la grande forêt ; dans la forêt de Fontainebleau, la Plaine du Rozois, la Glandée, la Plaine de Samois, le Rocher Cassepot, la Plaine de la Magdeleine, la Biourdiere, le Chêne Feuillu, les Ventes aux Diables, les Grandes Bruyeres &c, & on les prie de nous dire, sans impartialité, *s'il ne vient rien* dans ces plantations.

C'est encore une très-grande erreur de M. Pannelier que de nous présenter comme une nécessité de défoncer à deux pieds de profondeur par-tout où le terrein le permet, qu'il soit bon ou mauvais, pour repeupler nos forêts. L'expérience, dans tous les pays du monde, nous prouve le contraire. Il a été fait beaucoup de repeuplemens, sans même aucun labour, qui ont parfaitement réussi, & généralement on réussira toujours aussi bien que si on défonçoit les terreins de deux & même de quatre pieds de profondeur, & souvent mieux. Dans le parc de Chambord où nous avons été envoyés l'année derniere par le Gouvernement, pour une opération relative à cet objet, j'ai vu un canton de ce parc que le Garde-Général a repeuplé, il y a douze à quinze ans, sans faire aucun défoncement ni labour, & ce remplacement a très-bien réussi ; mais ensuite la plus grande partie de ce bois a été détruit ou *abrouti* par la dent des bestiaux. L'ancien Garde-Général de la Maitrise de Blois nous a assuré avoir fait plusieurs repeuplemens suivant cette méthode, & qu'ils ont également bien réussi. Il ne

s'agit que de faire des raies de deux pouces environ de profondeur & d'y enterrer les glands ; la dépense ne peut monter au-dessus de 40 l. l'arpent. Puisque M. Pannelier parle de toute sa famille, je peux bien parler de mon ayeul qui, en 1702, fit faire le repeuplement d'un bois de cette maniere, & qui réussit parfaitement. Que M. Pannelier lise les Auteurs que nous lui avons cités, il verra qu'ils sont aussi de notre sentiment, & entre autre M. de Buffon.

Mais revenons à l'Ordonnance de 1669; elle n'est pas la seule qui ait été publiée en faveur des massifs de futaie, soit dans les bois du Roi, soit dans ceux des gens de main-morte. Celles de François I, de Charles IX, de Henri III, de 1561, 1573 & 1597, ont ordonné aussi les massifs de futaie. Cent ans après, on y puisa plusieurs dispositions de celle de 1669. On en reconnut tellement les avantages qu'en 1759 & 1772, on prescrivit le même Réglement pour le Roussillon & la Corse. Cette Législation, suivie dans les siecles les plus éclairés, n'a pu être fondée que sur les expériences d'Observateurs attentifs.

Tous les Ecrivains qui se sont exercés sur cette matiere ont regardé cette Ordonnance comme un monument de génie & de sagesse. MM. de Buffon & du Hamel, dont les décisions sont des arrêts respectables, se sont-ils élevés contre l'usage des massifs de futaie & contre l'ordonnance? Il n'y a que M. Pannelier & quelques personnes, que la complaisance a peut-être engagées dans son parti, à qui il soit venu en pensée de faire mainbasse sur les massifs de futaie. Je ne puis mieux comparer ce systême destructeur qu'à celui d'Aggrippa qui fit abattre toutes les forêts d'une grande contrée de l'Italie pour y planter des lauriers.

Je crois avoir assez prouvé à M. Pannelier d'Annel que j'ai été au bois, que j'ai lu & que je me suis servi de meilleures lunettes que les siennes, en faisant usage de celles de 1669. J'ai l'honneur d'être &c. ALLEMAND, *ancien Conservateur des forêts de l'Isle de Corse* ».

REPONSE au Parere proposé dans la Gazette du 12 Décembre 1778.

» Les deux Marchands dont il s'agit dans ce Parere, demeurants dans l'étendue de la même Jurisdiction Consulaire, il n'y a pas à douter que le Défendeur devoit y être appellé, & non à la Sénéchaussée. Un Arrêt du 7 Juillet 1699, cité par Bornier, prononce *défenses aux Officiers du Bailliage de Creil & à tous autres de connoître ..... des matieres Consulaires* ; déclare nulle la procédure faite en la Justice de Creil, & ordonne que les Parties procéderont devant les Juge & Consuls de Compiegne.

Il y a cependant un cas dans lequel Pierre ne pourroit demander son renvoi aux Consuls; c'est celui où les marchandises achetées de Jacques seroient pour son usage particulier & non pour son commerce ; & si cela étoit ainsi, Jacques ne seroit pas répréhensible d'avoir assigné Pierre en la Sénéchaussée ; il n'auroit fait que se conformer à l'article 6 du titre 12 de l'Ordonnance de 1673.

Mais si c'est pour marchandises de sa Profession que Pierre se trouve devoir à Jacques, non-seulement il peut demander son renvoi aux Consuls, mais les Juges de la Sénéchaussée doivent prévenir cette demande & envoyer les Parties à se pourvoir pardevant les Juge & Consuls, leur incompétence à cet égard étant jugée par l'Arrêt cité ci-dessus ». *A Paris, ce 15 Décembre 1778.*

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 11 Décembre.

Le saumon, depuis 34 jusqu'à 36, 40 & 49 liv.; le turbot, depuis 20 liv. jusqu'à 24; la tire, depuis 27 jusqu'à 32 & 37 liv.; la raye douce, depuis 10 liv. jusqu'à 12 ; la raye bouclée, depuis 4 l. jusqu'à 5 ; la truite, depuis 3 l. jusqu'à 4 ; la paire de solles, depuis 4 l. jusqu'à 5 ; le panier de limandes, 8 l. ; le panier de harengs, depuis 15 jusqu'à 17, 18, 20 & 23 liv. ; le panier de flets, depuis 7 liv. jusqu'à 10 : le panier de moules, 2 l. 15 sous ; les trois paniers d'éperlans, 8 liv. 6 sous.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 9 Déc. 1778, au Samedi 12 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 liv.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 liv. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 18, 19 à 20 liv. 10 s.; le seigle, de 9 liv. 5 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 15 s. à 10 liv. 10 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 9 Déc. 1778 au Samedi 12 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18 à 19 l. 10 s.; *idem* à la Grêve, de 18, 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 16 Déc. 1778, de 44 à 45 l.; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 36 à 37; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 15 à 16; *idem* nouvelle, de 14 à 15; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 33 à 34; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 30 à 31 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Décembre 1778.

Or de Portug. à . . .	729 l.	s.	marc.
Du Mexique à . . .	728		
Du Pérou à	720		
Les guinées à . . .	728		
Ducats à	98	10	once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	
Piastres à	49	11	

Changes de Paris du 16 Décembre 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 3 8°.
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 0 6
Cadix	14 17
Livourne	97
Gênes	94
Lyon *Saints*	½ p. 8/8. p. au p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Lundi 14 Déc. 1778			Du Mardi 15.		
Messieurs			*Messieurs*		
Thevenin .... pp^lles.	J.		Cauchy ..... pp^lles.	J.	
Viageres	J.		Viageres	J.	
Masson ..... pp^lles.	J.		Tontine	J.	
Viageres	J.		Marsollier .... v^res.	J.	
Delamotte.. pp^lles.	G.		Perpétuelles.	J.	
Viageres	G.		Defays ..... pp^lles.	J.	
Creuzé ..... pp^lles.	J.		Viageres	J.	
Viageres	J.		Desplaces... pp^lles.	G.	
Tontine	J.		Viageres.....	G.	
Certain ..... pp^lles.	J.		Tontine	G.	
Viageres	J.		Vieillard .... pp^lles.	G.	
Tontine	J.		Viageres.....	G.	
.....			Tontine.....	G.	
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1778.	*Lundi 14.*	*Mardi 15.*	*Mercredi 16.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1760 57 ½. . .	1755 57 ½ 60 .	1760 . . . .
D°. 16 25es . .	1135	. . . . .	1135 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	240 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	382	380	. . . . .
Rescriptions . .	17 ½ 18 17 ½ .	18 17 ½ 18 17 ½ 18	17 ½ 18 . . .
Bil. des Fermes .	3 ½	3 ¾ 3	3 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. 8/8 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 14 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 10 *Octobre.*

PAR une Ordonnance du Roi en date du 16 du mois précédent, il est dit qu'à l'avenir lorsqu'il s'agira d'affaire privée ou civile dans laquelle un mari & sa femme se trouveront impliqués, & pour laquelle il sera question d'amendes exigibles de la communauté de biens, on ne pourra les citer, ni exiger le témoignage de l'un contre l'autre.

Il a paru une autre Ordonnance dont l'objet est d'assurer la navigation dans le passage du Sund. Il y aura dorénavant un certain nombre de Pilotes-Côtiers dont l'office sera de conduire tous les vaisseaux par le Sund à Copenhague. Ces Pilotes seront Danois de Nation & devront être âgés au moins de vingt-cinq ans. Avant d'entrer en exercice, ils feront serment de ne point apprendre aux Etrangers la route au travers des - bas fonds. La Loi fixe les lieux de leur résidence; elle indique les Ports où ils pourront faire arriver les bâtimens; elle détermine les salaires qu'ils pourront exiger tant en été qu'en hiver, le signal que fera le navire qui demandera un Pilote, les marques auxquelles on pourra reconnoître la barque d'un Pilote allant à la voile ou à la rame. Cette même Ordonnance prononce aussi que le Pilote sera tenu de rembourser les faux frais qu'il aura occasionnés à un navire, en le faisant échouer, ou en l'endommageant par méprise, négligence ou incapacité; s'il est convaincu de l'avoir fait périr de dessein prémédité, il sera puni de mort.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 17 *Octobre.*

Lorsque la Diete eut terminé les élections des divers Membres du Conseil Permanent, on fit lecture des propositions que le Roi a jugé convenable de faire aux Etats. Elles contenoient ce qui suit. » 1°. Que l'approbation du » Code que le Comte Zamoyski a for- » mé soit remise à la prochaine Diete. » 2°. Que le droit concernant le chan- » ge des especes soit rectifié, pour ob- » vier aux abus qu'il cause à présent. » 3°. Que le Roi renonce à la distribu- » tion des biens caducs (c'est-à-dire » au privilege par lequel Sa Majesté » donne au Particulier ce qui est censé » revenir au Fisc) & que l'on établisse » une prescription de 50 ans pour as- » surer la possession des Citoyens. 4°. » Que la Diete ait égard aux représen- » tations du Département de la Guerre, » & qu'elle pourvoie aux besoins des » Troupes. 5°. Que la Diete procure » les moyens d'entretenir des Maîtres » pour le Corps des Cadets, & de » payer les Officiers chargés de sa di-

» rection ; les fonds nécessaires pour cet » effet lui manquant encore jusqu'à pré- » sent pour la plus grande partie. 6o. » Que la Diete prenne en considération » tout ce que la Commission d'Educa- » tion lui proposera. 7o. Que la liste » des revenus de la République soit » mise sur un pied d'égalité avec celle » des dépenses, de la maniere la plus » exacte ».

ESPAGNE.

DE CARTHAGENE, *le 3 Octobre.*

La Cour vient d'ordonner de faire subir par la suite dans ses Ports une quarantaine exacte de qarante jours à tout bâtiment venant de Gibraltar & de Mahon, au lieu de celle de dix jours à laquelle ils étoient ci-devant assujettis.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 31 Octobre.*

On écrit de Londres » que le Roi de » la Grande-Bretagne venoit de don- » ner une preuve de son desir d'affermir » l'union & l'harmonie qui subsistent en- » tre l'Angleterre & les Provinces- » Unies, en ce que sur les premieres » représentations du Comte de Welde- » ren, Ambassadeur de Leurs Hautes- » Puissances, Sa Majesté avoit chargé » le Chevalier Yorke, son Ambassadeur » à la Haye, de donner des promesses » positives, que les bâtimens apparte- » nans aux Sujets de la République, & » enlevés par les vaisseaux de guerre ou » Armateurs Britanniques, seroient relâ- » chés, & qu'ordre seroit donné de ne » plus interrompre la Navigation des » Navires Hollandois ». Cependant il est très-certain que la réponse donnée par le Comte de Suffolck, Secretaire d'Etat, au nom du Roi, aux représentations de l'Ambassadeur de la République, est aussi peu satisfaisante que les ordres donnés par la Cour de Londres à son Tribunal d'Amirauté. On offre seulement de relâcher, mais sans dédommagement quelconque, les bâtimens Hollandois, conduits dans les Ports d'Angleterre, pourvu qu'ils n'aient à bord aucuns matériaux propres à la construction des navires ; car, dans ce cas, ils seroient saisis si les matériaux étoient pour le compte des François ; ou bien ils seroient obligés de les céder à la Cour d'Angleterre qui les leur rembourseroit, si ces matériaux avoient une autre destination.

Une prétention aussi contraire à la Lettre expresse du Traité de Marine, conclu entre la Grande-Bretagne & les Provinces-Unies, du 11 Décembre 1674, alarme justement nos Négocians. En conséquence, ils ont eu de nouveau recours à Leurs Hautes Puissances, par une Requête conçue en termes aussi pressans que respectueux ; ils ont en même tems réclamé la protection de Monseigneur le Prince Stathouder, pour obtenir qu'il soit enfin mis un terme à des procédés qui tendent à anéantir la Navigation des Sujets de la République. Dans l'Audience que le Corps des Négocians a eue le 23 de ce mois de S. A. S., le Chef de la Députation lui a adressé un Discours bien capable de toucher sa magnanimité & son amour pour la Patrie. On se flatte que toutes ces démarches ne seront pas sans effet, & qu'elles feront enfin appercevoir à la Grande-Bretagne tout le danger d'une conduite qui a déjà causé des plaintes si fortes dans le tems qu'elle étoit au comble du pouvoir & de la prospérité.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'AMIENS, *le 30 Octobre.*

Par Arrêt rendu en la Chambre des Vacations du Parlement de Paris le 15 Octobre dernier, les sieurs Guerard-Lenglet & Guerard l'aîné, Négocians de cette Ville, accusés de complicité de banqueroute frauduleuse, par les Créanciers du nommé Charles de la Porte, ci-devant Marchand dans la même Ville, qui a disparu en 1766, ont été déchargés de l'accusation avec dépens, 1300 l. de dommages-intérêts par forme de réparation civile, applicables, de leur consentement, au pain des Pauvres de l'Hôpital d'Amiens ; suppression des termes injurieux répandus dans la procédure & dans les imprimés des Créanciers, & permission de faire imprimer & afficher l'Arrêt.

DE TOULOUSE, *le 27 Octobre.*

ETAT des Naissances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité du Languedoc, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
TOULOUSE	1740	1898	478	465	1649	1959
MONTPELLIER	963	1061	310	267	1081	1179
NISMES	1691	1803	470	418	1319	1555
RIEUX	62	61	16	25	48	46
CARCASSONNE	545	579	147	138	438	421
ALBY	327	314	86	82	240	222
BEZIERS	523	526	110	110	461	437
SAINT-PONT	107	177	28	37	89	111
UZÉS	246	313	65	51	249	370
LODEVE	219	322	57	42	181	218
LE PUY	566	605	161	133	474	416
LAVAUR	122	142	49	22	96	115
MIREPOIX	83	92	16	21	66	62
ALETH	17	22	3	14	11	20
CASTRES	540	500	108	124	482	425
NARBONNE	331	350	68	83	270	381
AGDE	236	235	61	60	204	190
ALAIS	425	404	91	96	398	356
VIVIERS	74	92	16	19	57	47
MENDE	113	152	33	58	129	136
SAINT-PAPOUL	40	44	9	6	25	30
CETTE	269	279	64	52	174	209
ANDUZE	201	155	53	22	173	138
PONT S. ESPRIT	216	174	52	35	167	157
PÉZENAS	249	246	64	57	167	188
BEAUCAIRE	306	347	79	74	211	440
BAGNOLS	220	259	45	50	125	269
GAILLAC	222	229	61	56	151	166
CASTELNAUDARY	254	308	84	65	233	204
	10907	11689	2884	2682	9368	10467

Il y a eu en 1777 dans la Ville de Toulouse & dans les vingt-huit autres principales du Languedoc, 782 naissances, & 1099 morts de plus qu'en 1776, & 202 mariages de moins.

La Ville de Toulouse & les vingt-huit autres, dont l'état des naissances, des mariages & des morts vient d'être donné, sont les seules de toute la Généralité du Languedoc qui en méritent le nom, & les Habitans de toutes les autres doivent être confondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute la Généralité du Languedoc, prise sur les années 1776 & 1777, rapportées dans cette Gazette, No. 52 de la présente année, est de 66799 naissances, & celle de la Ville de Toulouse & des vingt-huit autres portées dans l'état ci-dessus, de 11298; d'où il résulte que les Habitans des Villes forment le sixieme de la Population, & qu'on peut compter dans cette Province environ six Habitans dans les Campagnes contre un Habitant dans les Villes.

Indépendamment des vingt-neuf Villes comprises dans l'état précédent, la Généralité de Languedoc contient 2795 Paroisses ou Succursales dont les Curés tiennent des registres.

DE PARIS, *le 9 Novem're.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. » il n'y a rien de plus juste, Mr, que de rendre aux Inventeurs les hommages dus à leurs talens, & d'indiquer même leurs noms, quand ils parviennent à la connoissance de ceux qui s'empressent à publier les découvertes modernes. J'aurai donc l'honneur de vous apprendre que l'Inventeur du Graphometre à triple usage, que vous eûtes la complaisance d'annoncer dans l'une de vos dernieres Gazettes, est M. *Laubin*, Arpenteur du Roi en la Maîtrise de Châtillon-sur-Seine, demeurant à Montbard.

L'Artiste qui a exécuté cet instrument également commode & ingénieux, est trop honnête pour avoir jamais prétendu s'attribuer la gloire de cette invention; mais comme il n'a eu aucune part à l'annonce qui a été faite de son travail, il n'est pas surprenant que m'en étant chargé, par pur zele pour le Public, je me sois contenté de dire que *le Sieur Bernier avoit construit cet instrument d'après les dessins de l'Inventeur.* * Aujourd'hui que le nom de ce dernier m'est connu, il est juste de le rendre public. Je vous prie encore, Mr, de l'indiquer à vos Lecteurs, & de leur faire remarquer » qu'en levant les plans avec cet » instrument par l'ouverture des angles, » ainsi qu'avec le Graphometre ordinai- » re, & en même tems par les déclinai- » sons des lignes, comme avec les bous- » soles, on a l'avantage de voir, au rap- » port du plan sur le papier, l'une de » ces méthodes servir de preuve à l'au- » tre, & que toutes les fois qu'elles sont » d'accord entre elles, l'opération est in- » contestablement juste. Cet instrument » peut encore servir de planchette puis- » qu'on peut tracer le long du diametre » du cercle les lignes visées par les pinnu- » les; desorte que ce Graphometre, » quoiqu'aussi peu chargé de pieces que » les autres, tient cependant lieu & fait » les fonctions de quatre instrumens à la » fois ».

La maniere dont cet instrument est combiné annonce beaucoup de vues & de réflexions dans l'Inventeur. J'ai souvent desiré, Mr, qu'il existât une espece de dépôt public, tel que votre Gazette, où les personnes de Province, qui font chaque jour des découvertes utiles, sur-tout dans l'Economie champêtre & dans les Arts & Métiers, les fissent enregistrer exactement. Le Public y gagneroit infiniment. J'ai tenté de rassembler, dans mes longs voyages, bien des découvertes, & j'ai employé vingt ans dans ce genre de travail; mais je sens mon insuffisance. Il seroit bien plus simple que les Inventeurs voulussent eux-mêmes s'exécuter à cet égard; on seroit pour lors certain que rien n'échapperoit au Collecteur & au Rédacteur de ces Mémoires sur les Arts utiles & agréables. J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, PINGERON ».

N. B. Nous invitons toutes les personnes qui feront des découvertes dans le genre de celles dont on vient de parler, de répondre aux vues & au zele patriotique de M. Pingeron. Elles peuvent toujours compter sur notre empressement à les faire connoître au Public.

OBSERVATIONS sur une classe de champignons dont la plûpart des especes sont malfaisantes. Par M. PAULET.

Il n'y a personne qui n'ait entendu parler des malheurs qu'ont souvent occasionnés des champignons cueillis même par des gens qui croyoient en sçavoir distinguer les especes. Ces méprises funestes ne sont si communes que parce qu'il est en effet très-difficile d'assigner des caracteres constans, & bien sensibles, d'après lesquels on puisse reconnoître les différentes especes de champignons. C'étoit donc un service essentiel à rendre à l'humanité, que de mettre chacun en état de distinguer les champignons malfaisans de ceux qui ne le sont pas. Ce service si important, nous le devons au zele de M. Paulet. Ce sçavant Médecin a entrepris sur les champignons un grand travail dans lequel il s'est proposé trois objets. Le premier est de faire connoître les diverses especes de champignons en recherchant les caracteres extérieurs qui les distinguent. 2°. De découvrir en quelle partie des champignons de mauvaise qua-

* *Voyez la Gazette d'Agriculture du 27 Octobre dernier.*

lité réſide leur ſubſtance vénéneuſe, & d'eſſayer s'il ne ſeroit pas poſſible, en faiſant l'extrait de cette ſubſtance par des moyens ſimples, de rendre artificiellement les champignons auſſi ſains que ceux qui le ſont naturellement. Il s'eſt propoſé en troiſieme lieu de reconnoître les effets des champignons vénéneux ſur l'économie animale, & de chercher les moyens de remédier à ces effets.

Il a réſulté de ces recherches un Ouvrage aſſez volumineux dont M. Paulet a mis une partie ſous les yeux du Public, dans la derniere Aſſemblée publique de la Société Royale de Médecine dont il eſt Membre. Tâchons de donner une idée du curieux Mémoire que ce Docte Médecin a lu dans cette occaſion.

Les champignons ſur leſquels M. Paulet a cru devoir fixer d'abord ſon attention, appartiennent à une claſſe dans laquelle les eſpeces ſont très-variées & en général très-dangereuſes, & d'ailleurs ces champignons ſont fort communs; ils ſe trouvent en abondance ſurtout dans les bois qui ſervent de promenade aux environs de Paris, & où il arrive trop ſouvent que le Peuple les ramaſſe, principalement en automne. M. Paulet les nomme *champignons bulbeux* ou *à coeffes*, parce que deux caracteres eſſentiels, conſtans & invariables que cette dénomination indique, ſervent à les faire diſtinguer. Ils ont pour racine une bulbe ou oignon pulpeux. Cette bulbe eſt blanche, ronde, unie, & ſa ſubſtance eſt molle; ils ſont couverts en ſortant de terre d'une enveloppe qui les entoure quelquefois en totalité, quelquefois ſeulement en partie. Les Botaniſtes donnent le nom de *volva* à cette enveloppe: elle eſt entiere dans certaines eſpeces, briſée dans d'autres. L'enveloppe entiere ſe déchire ou net & en un point, ou en pluſieurs portions, par l'effort que fait le champignon en s'élevant de terre. L'enveloppe briſée demeure attachée au chapiteau & y forme des taches régulieres dans les differentes eſpeces. Quelle que ſoit la forme de l'enveloppe, les champignons bulbeux ſont en même tems à feuillets, c'eſt-à-dire qu'ils ont à la partie inférieure de leur chapiteau des membranes ou tranches poſées verticalement, & arrangées, eu égard au pédicule, en maniere de rayons autour d'une roue. Outre le *volva* ou *coeffe* qui recouvre le chapiteau, les champignons bulbeux ont encore une enveloppe appellée le *voile*. Il eſt poſé en-deſſous; il recouvre les feuillets, & il tient au pédicule. Lorſque le chapiteau s'étend, le voile ſe detache des feuillets, reſte attaché au pédicule & forme autour un collet. Tels ſont les principaux caracteres auxquels on peut reconnoître les champignons bulbeux dans leurs differens états. On ajoutera qu'ils croiſſent tous à l'ombre, que leur chair eſt mollaſſe, plutôt ſeche qu'humide; que la plûpart ont une odeur virulente, nauſéabonde; qu'il y en a quelques-unes cependant dont l'odeur eſt agréable & très-forte. Ils ſont en général inſipides; quelques-uns ont une ſaveur rebutante: mais la fraicheur & l'éclat de leur couleur, ainſi que leur forme qui les rapproche des meilleurs champignons, trompent & invitent à les cueillir.

Les champignons bulbeux ſe diviſent naturellemnent, d'après ce qu'on en a déjà dit, en bulbeux à coeffe entiere, & en bulbeux à coeffe briſée. La premiere diviſion ne contient, d'après les recherches de M. Paulet, que ſept eſpeces; la ſeconde en contient dix.

La premiere eſpece de champignons bulbeux à coeffe entiere eſt le *fungus phalloïdes, annulatus, ſordidè vireſcens & patulus* de Vaillant.

Ce champignon eſt un poiſon également funeſte aux hommes & aux animaux. Son action ne ſe fait ſentir que dix ou douze heures après qu'on en a fait uſage. Son principe vénéneux réſide dans une partie réſineuſe dont on peut le dépouiller. Il ſuffit pour cela de le laiſſer tremper pendant trois à quatre heures dans de l'eau chargée de ſel marin en diſſolution, dans du vinaigre ou de l'eſprit-de-vin. Il ne conſerve rien de malfaiſant, après cette courte macération; & on peut en uſer ſans aucun danger. Si on n'a pas pris cette précaution, le *fungus phalloïdes annulatus* a tous les effets d'un poiſon tout-à-la-fois corroſif & ſoporeux. Les animaux auxquels on en fait avaler tombent dans l'aſſoupiſſement & meurent après avoir éprouvé une véritable appoplexie. Cependant

on leur trouve après leur mort l'estomac & les intestins enflammés & comme corrodés. On essaye inutilement de remédier aux effets de ce champignon sur les animaux qui en ont mangé, par les mêmes moyens qui le dépurent quand il n'a pas encore eté donné en aliment. On ne réussit pas mieux, en employant le lait, les huileux, la thériaque & les différens remedes que les Auteurs indiquent comme antidotes. M. Paulet croit être fondé à penser qu'il n'y a point de remede contre ce champignon, quoiqu'on puisse le dépurer & en extraire le principe vénéneux, avant que d'en faire usage.

La seconde espece est l'oronge, remarquable par ses couleurs brillantes, par ses qualités, & même par les noms qu'on lui a donnés. C'est le *Boletus* des Latins; on l'a souvent appellé aussi *Fungus Dominorum*, *Fungus Cæsareus*. Pline, Juvenal & Martial, en nous peignant la sensualité des Romains, n'ont pas manqué de parler de l'empressement avec lequel ils recherchoient l'oronge. Ce mets renommé perdit cependant de sa réputation, à la mort de l'Empereur Claude, que l'on imputa à l'oronge; mais elle étoit due en effet à une autre espece qui ne ressemble à l'oronge que par les qualités extérieures, & dont Agrippine se servit pour satisfaire sa vengeance.

L'oronge sort de terre en Septembre, couverte de son enveloppe, & ressemble à un œuf par sa forme & sa blancheur. L'oronge dégagée de son enveloppe, est couleur de saffran; mais à mesure que le chapiteau s'étend, la couleur devient plus foible, plus égale & semblable à celle de l'or. La substance intérieure est de même couleur, mais moins foncée. La coeffe & le voile restent toujours blancs. La chair de ce champignon est délicate & semblable, pour la consistance, à celle de la pulpe d'un abricot en parfaite maturité.

L'oronge s'altere promptement. On la conserve dans l'huile d'olive. On en trouve en Italie, en Allemagne, en France, & sur-tout dans les Provinces méridionales. Quoique d'une classe dans laquelle la plûpart des especes sont suspectes, & plusieurs très-malfaisantes, l'oronge n'a rien de dangereux & peut passer pour un mets fort sain.

Le champignon que les Habitans de la campagne appellent oronge tannée, est la troisieme espece de champignons bulbeux à coeffe entiere. Il croit au pied des châtaigners, dans les terres légeres & rougeâtres. Il est couleur de marron foncé. Il faut l'éviter. D'ailleurs ce champignon n'a rien qui invite à le cueillir. Son odeur & sa saveur ne sont pas agréables.

Les essais que M. Paulet a faits des trois especes suivantes ne lui ont point indiqué que ces champignons fussent dangereux; c'est pourquoi on se dispensera, pour abréger, d'en donner ici la description.

La septieme & derniere espece de champignons bulbeux à coeffe entiere, est celle de toutes les especes de champignons dont l'odeur est la plus forte. Cette odeur est en même tems agréable & ressemble à celle du mousseron. Ces champignons sont heureusement fort rares; car ils sont très-malfaisans. M. Paulet en a trouvé au mois d'Août dans les bois de Pantin. N'ayant pu en ramasser assez pour faire des expériences sur des animaux, M. Paulet prit, à l'exemple du célébre Storck, le parti de les essayer sur lui-même. Il mêla la moitié d'un de ces champignons dangereux à d'autres de bonne qualité. Cette petite quantité suffit pour lui causer du malaise, des coliques fort vives & pour lui procurer des évacuations. Ce champignon n'a pas encore été décrit. Il a une couleur de chair pâle, à l'extérieur & à l'intérieur, & est taillé en quille. Le collet & les débris de la coeffe sont blancs. Un bouton très-sensible s'éleve sur le centre de son chapiteau & sert à le faire distinguer.

Les champignons bulbeux à coeffe brisée se reconnoissent aux débris de la coeffe qui, ainsi qu'on l'a déjà dit, forment sur le chapiteau des taches, des points diversement rangés; au lieu que dans les champignons de la premiere section, il n'adhere au chapiteau qu'un lambeau entier de la coeffe, quand il lui en reste qu'elque portion adhérente. Ces champignons se distinguent encore de ceux dont le chapiteau est écailleux, en ce que les débris de la coeffe ne sont que posés sur le chapiteau sans y tenir. La substance de ces champignons est

molle, humide ; leur surface est souvent visqueuse, leur odeur nauséabonde. Ils croissent bombés & finissent par s'applatir. Ils sont tous suspects, plus ou moins malfaisans, & malheureusement très-communs dans les bois des environs de Paris, où ils exposent souvent à des erreurs funestes.

La premiere espece est le *Fungus muscas interficiens* de G. Bauhin, l'*Agaticus muscarius* de Linné. On la connoît en François sous le nom de fausse oronge. Ce champignon est couleur de feu en naissant; sa couleur s'affoiblit & passe en une teinte jaune. La fausse oronge peut alors, au premier coup d'œil, être confondue avec la vraie. Mais on s'apperçoit de sa méprise à la blancheur des Feuillets & du pédicule de la fausse oronge & aux taches dont son chapiteau est couvert. Il est d'autant plus important de bien reconnoître cette espece, que les Botanistes eux-mêmes s'y sont mépris. Vaillant l'a confondue avec une espece très-saine qui croît en Allemagne. On est souvent trompé d'ailleurs par la ressemblance de la fausse oronge avec la véritable. C'est ce qui arriva en 1751 à feue Madame la Princesse de Conty qui cueillit elle-même de fausses oronges dans la forêt de Fontainebleau. On les servit sur sa table. Tous ceux qui en mangerent furent incommodés. Madame de Conty en mangea plus que les autres. Deux heures après, elle éprouva des anxietés, des envies de vomir, elle tomba dans l'assoupissement, & resta plusieurs heures sans connoissance. Les huileux, la thériaque, furent prescrits inutilement; l'émétique même, dont cette Princesse prit jusqu'à vingt-sept grains, ne put déterminer l'évacuation. Elle ne fut excitée que par une forte décoction de tabac donnée en lavement. La malade rejetta le poison & fut sauvée, après avoir été dans l'état le plus alarmant.

Une femme de Paris ayant cueilli en 1775 de fausses oronges dans les bois de Pantin, en mangea avec trois autres personnes. Toutes quatre en furent très-malades & n'échapperent à la mort qu'en rejettant, par l'effet de l'émétique, le poison qu'elles avoient pris. Il y a lieu de croire, ajoute M. Paulet, dont nous avons suivi fidelement le texte, d'après les circonstances de la mort de l'Empereur Claude, rapportées par Pline & par d'autres Auteurs, que ce Prince fut empoisonné avec cette espece de champignon.

Nous ne parlerons pas des autres especes. Il suffit de prévenir qu'en général il faut se défier de tous les champignons qui ont les caracteres distinctifs de cette seconde division. Au reste nous avons fait connoître les deux plus dangereuses, sçavoir le *Fungus Phalloïdes annulatus* & la fausse oronge.

A V I S.

M. *Palomba*, Professeur de Langues depuis vingt-sept ans, & Auteur de la Grammaire Italienne intitulée : *Abrégé de la Langue Toscane, & du choix de Poësies Italiennes & Françoises, ainsi que du Secretaire de Banque Espagnol & François, touchant le Commerce*, ouvrira le 1er. de Décembre deux Cours de Langues, un pour l'Italien, & l'autre pour l'Espagnol. Le premier Cours aura lieu les Lundi, Mercredi & Vendredi de chaque semaine, à cinq heures du soir ; & le second, les Mardi, Jeudi & Samedi à pareille heure. Le Professeur exposera d'abord avec le plus de méthode & de clarté qu'il lui sera possible les principes & les regles de la Langue qui fera le sujet de la leçon ; puis il expliquera quelques morceaux tirés des meilleurs Ouvrages, soit en vers, soit en prose. Ceux qui voudront lui faire l'honneur d'assister à ses Cours pour apprendre les deux Langues qu'il enseigne, sont priés de venir s'inscrire promptement chez lui, Hôtel de la Fautriere, rue de l'ancienne Comédie Françoise, Fauxbourg S.Germain. M. Palomba prévient encore le Public que dans son Cours pour la Langue Espagnole, il suivra une méthode nouvelle, & qui n'est point encore connue du Public. M. Palomba continue toujours de donner des leçons en Ville. On trouve chez lui tous les Livres indiqués ci-dessus.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 4 Nov. 1778, au Samedi 7 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9, 9 liv. 10 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 s., 10 liv. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 20 liv. 10 s., 21 à 22 l. le seigle, de 9 l. 5 s. à 10 liv. 15 s.; l'orge, de 9 l. 5 s., 10 l. à 10 liv. 15 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 4 Nov. 1778 au Samedi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 11 Nov. 1778, de 45 à 46 l.; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 34 à 35; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Novembre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	726		
Du Pérou à	716		
Les guinées à . . .	725		
Ducats à	98	12	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	8	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		
Piastres à	49	10	

Changes de Paris du 9 Novembre 1778.

Amsterdam	53 5 8e. à ½
Londres	29 ⅝
Hambourg	188 ½
Madrid	15 1 6
Cadix	14 18
Livourne	97
Gênes	94 ¾
Lyon *Saints*	5 8e.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Merc. 11 Nov. 1778		Suite du Merc. 11.	
Messieurs		*Messieurs*	
Cauchy ..... pplles.	F.	Desplaces... pplles.	C.
Viageres	F.	Viageres.....	C.
Tontine	F.	Tontine	C.
Marsollier .... vres.	D.	Vieillard .... pplles.	D.
Perpétuelles.	D.	Viageres	D.
Defays ..... pplles.	F.	Tontine.....	D.
Viageres	F.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1778.	*Lundi* 9.	*Mardi* 10.	*Mercredi* 11.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1767 ½	1770	1767 ½ . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	245.	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	396	. . . . .	397 . . . .
Rescriptions . .	16 15 ½ 16 . .	15 ½	16 15 ½ 16 . .
Bil. des Fermes.	2	2	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE *D'AGRICULTURE*, COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1778. Du Samedi 17 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 10 *Décembre.*

LA Société Libre Economique de Russie fut convoquée le 8 Novembre dernier, par M. de Soritch, Général Major & Chevalier des Ordres de Sa Majesté Impériale. Elle s'assembla le matin au Palais d'hiver dans les appartemens de ce Seigneur qui préside cette utile & laborieuse Compagnie. La Séance commença par la lecture de la très-gracieuse Lettre que lui adressa notre Auguste Souveraine, lorsqu'elle voulut bien lui accorder sa protection. Pendant cette lecture, tous les Associés, suivant l'usage, se tinrent debout & la tête découverte. Après quoi M. de Nartow, Conseiller d'Etat, Membre & Secretaire de la Société, déclara que M. Adolphe Wiger, Architecte, avoit mérité la médaille de 12 ducats, destinée à celui qui auroit imaginé le fourneau le plus économique & en même tems le plus capable de bien chauffer un appartement. On accorda pour le même objet deux *Accessit*, consistant chacun en une forte médaille d'argent. L'un fut adjugé à M. Charles-Jean Klipping, & l'autre à M. Jean-Christian Wittich. Tous ceux qui se trouverent à la Séance, furent somptueusement traités par le Président, qui distribua pour plus de 2000 roubles en présens aux Officiers & aux Domestiques de la Cour qui servirent les Conviés. Les trois Mémoires couronnés ou récompensés ont été imprimés aux dépens de la Société.

La conservation des forêts est un objet qui mériteroit que notre Gouvernement le prit davantage en considération. Il devroit y avoir un Département particulier pour veiller à leur administration. Les forêts les plus considérables de cet Empire sont entr'autres, celles qui environnent la Duna & le Dnieper dans les Gouvernemens de Polotzk & de Moelles fournissent des mâts pour les navires, & d'autres bois pour le Commerce de Riga. Viennent ensuite les forêts de chênes situées dans la Province d'Elizabethgrod autour de l'Yngouletz; celles qui sont autour du Donetz entre Yzoum & Tor, & autour des rivieres Mious & Krinka dans le District de Taganrog; enfin les forêts qui bordent le Don aux environs de Pavlovsk & de Voronege. Ces dernieres sont peuplées de chênes & de sapins; elles pourroient être par conséquent d'une grande ressource pour la navigation sur la Mer Noire. Les forêts qui se rencontrent auprès du Volga dans les Gouvernemens de Casan & de Nigeneynovgorod méritent aussi qu'on s'en occupe. On en pourroit tirer avantage pour la navigation sur le Volga, sur la Mer Caspienne, & même en cas de besoin pour la navigation sur la Mer Noire. Les immenses forêts de sapin qui environnent la source du Volga dans le

District d'Ostachkow pourroient fournir des mâts qu'il seroit aisé de transporter par la Pola & par le Lac d'Ilmer à Saint-Pétersbourg. Les forets de l'Okka, de la Mokcha & de la Kama sont précieuses par l'abondance des tilleuls qui les garnissent. Cet arbre est de la plus grande utilité, tant à cause de son écorce qui sert à fabriquer des nattes dont nous faisons un gros commerce, que par rapport à ses fleurs sur lesquelles les abeilles vont recueillir du miel excellent & une très-belle cire. Enfin les forêts de la Finlande & du Gouvernement d'Archangelgorod demandent qu'on en ait le plus grand soin, si nous voulons qu'elles nous soient toujours également profitables. Il est essentiel aussi de ne pas négliger celles des Districts de Nertschinsk, de Koliwan, de Yekaterinenbourg, de Koungour & d'Oufa, parce qu'elles procurent d'excellent charbon pour la fonte des mines.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 26 Décembre.*

Les phénomenes, ou météores célestes qu'on a vus depuis quelque tems dans la plus grande partie de l'Ur[illegible] attention du Public, que ces phénomenes ont été précédés & suivis de tempêtes furieuses qui ont parcouru une étendue immense de pays. Nos Lecteurs ne seront pas fâchés de trouver ici quelques détails sur l'Aurore boréale observée à Berlin le 3 Novembre dernier par M. Schultze, nouveau Membre de l'Académie; on va traduire ses propres paroles.

» Lundi 3 Novembre, il fit toute la journée un tems couvert & le ciel fut chargé de nuages épais. Vers le soir il parut moins sombre, & on vit après le coucher du soleil, du côté de l'occident, une grande quantité de nuages très-rouges, qui cependant étoient séparés les uns des autres par des rayes blanchâtres. Sur les cinq heures & demie le ciel devint plus sérein & je distinguai plusieurs étoiles vers le nord, vers l'occident & vers l'orient; mais vers le midi le ciel continua à rester obscurci par des nuages. En même tems je remarquai entre les étoiles B & Y de la grande Ourse une blancheur éclatante laquelle se changea imperceptiblement en rouge & devint ensuite couleur de feu. Je regardai d'abord ce changement comme l'avant-coureur d'une Aurore boréale, & je me rendis, sans differer, à l'Observatoire Royal pour observer ce phénomene avec tout le soin possible. A peine y fus-je entré que je remarquai que la couleur de feu s'étoit non seulement beaucoup étendue, mais aussi qu'elle s'étoit élevée au-dessus de l'horizon & qu'elle se partageoit en plusieurs zones. Au commencement elle ne s'étendit pas au-delà de la grande Ourse, au lieu qu'elle occupoit alors le côté boréal du ciel, ensorte que presque toutes les étoiles entre *Arcturus* & la Chevre se trouverent effacées par cette couleur rouge. Elle avoit, comme je viens de le dire, augmenté depuis en hauteur, & commençoit à se distribuer près de l'étoile α de la grande Ourse, en deux bandes larges dont l'une se porta vers la Couronne boréale, & l'autre vers l'*Erichton* ou le *Cocher*. A 5 heures 58′, la plus grande hauteur de ces deux bandes ne surpassa pas 29 degrés. Je distinguai entre ces deux bandes rouges une blancheur semblable à celle que j'avois observée d'abord entre les étoiles B & Y [illegible] ment j'apperçus entre ces mêmes étoiles un nuage fort sombre que je pris pour une partie du segment de l'ombre. A 6 heures 7′, j'observai pour la seconde fois la plus grande hauteur des deux bandes, & je la trouvai de 41 degrés. En attendant, le côté boréal du ciel avoit éprouvé un changement très-marqué & paroissoit chargé de beaucoup de vapeurs & de nuages; la couleur rouge avoit aussi augmenté au point qu'on ne pouvoit plus reconnoître les étoiles qu'elle couvroit. Jusqu'ici je n'avois remarqué aucun mouvement, aucune agitation dans ce météore; mais à 6 heures 21′, j'observai des jets de lumiere entre les étoiles α & δ de la grande Ourse, où pour lors les nuages s'étoient retirés: ces jets de lumiere passerent ensuite par la queue du Dragon perpendiculairement à l'horison jusqu'au-dessus de la petite Ourse. Entre ces différens jets il y avoit une colonne qui se distinguoit particuliérement: elle occupoit à peu près un espace de quelques degrés, & elle étoit si

lumineuſe qu'elle jettoit une clarté ſemblable à celle qu'on obſerve peu de tems avant le lever ou après le coucher du ſoleil. Ces jets de lumiere changerent ſucceſſivement de place ; je remarquai que la grande colonne paſſa à 6 heures 24′ par δ de la grande Ourſe & λ du Dragon ; à 6 heures 29′, elle ſe trouva déjà près d'ε ou *alioth* de la grande Ourſe, paſſant entre α & λ du Dragon : après 6 heures 31′, le mouvement & la clarté de ces jets diminuerent conſidérablement ; cependant ils avancerent toujours vers l'occident, & j'obſervai à 6 heures 32′ que la grande colonne paſſoit par l'étoile ξ de la grande Ourſe & α du Dragon. Le côté boréal du ciel devint toujours obſcur de plus en plus, & les jets de lumiere avancerent continuellement vers l'occident, quoique d'un mouvement plus lent. En attendant, la lumiere de la grande colonne avoit ſi conſidérablement diminué, que j'avois beaucoup de peine à la diſtinguer à 6 heures 37′ où elle ſe trouva à côte d'η ou de la derniere étoile dans la queue de la grande Ourſe. Sa lumiere étoit alors plus mince & plus foible que ne l'étoit au commencement celle du plus petit des jets de lumiere. Je vis dans toutes les parties du ciel d'où ces jets de lumiere avoient diſparu, des nuages fort épais & noirs en occuper la place, & la bande rouge qui s'étoit portée vers l'orient, ceſſa de paroître vers 6 heures 40′, au lieu que l'autre qui étoit à l'occident continua de ſe rendre viſible juſqu'à 6 heures 51 ou 52 minutes. La direction de cette Aurore boréale étoit à peu près la même que celle de l'aiguille aimantée ; l'Aurore boréale me parut cependant décliner un peu plus vers l'oueſt. J'ai bien du regret, continue M. Schultze, que le ciel n'ait pas été plus ſérein ; il étoit ſi chargé de vapeurs qu'après la fin de cette Aurore boréale, il ſe couvrit entiérement : cependant il fit un très-beau tems le lendemain matin ».

Nous ajouterons que le même jour on vit la même aurore boréale à Vienne en Autriche : elle étoit ſi lumineuſe que pluſieurs perſonnes crurent d'abord que la lumiere qu'ils voyoient étoit l'effet de quelque grand incendie. C'eſt à l'occaſion de cette Aurore que l'Abbé Hell a prétendu & même a dit à l'Impératrice que cet hiver ſeroit fort doux : d'autres au contraire ont cru avoir d'auſſi bonnes raiſons pour ſoutenir que ce météore nous préſageoit de grands froids, mais qu'ils ne ſeroient pas de durée.

DE CASSEL, *le 25 Décembre.*

Notre gracieux Souverain, après avoir établi, il y a peu de tems, une Société conſacrée à l'étude des Antiquités, a trouvé bon de fonder auſſi une Académie de Deſſin, de Peinture & d'Architecture, dont l'ouverture s'eſt faite en cérémonie dans le courrnt de Novembre dernier. La premiere de ces Compagnies peut éclairer l'autre, puiſqu'il eſt difficile de réuſſir dans l'Art des Apelles, des Praxiteles & des Vitruve, ſi on ne connoit bien les Anciens & ſi on n'étudie leurs chefs-d'œuvres & leur maniere.

DE LEIPSICK, *le 30 Décembre.*

Nous avons déjà eu occaſion dans un des Ordinaires précédens, de rapporter quelques obſervations d'un de nos Agronomes, pour ſervir à l'hiſtoire des variations du prix des grains. Nous y ajouterons quelques remarques ou réſultats du même Auteur ſur la même matiere.

Il paroit aſſez difficile de déterminer au juſte le profit que peuvent faire les Marchands de grains ; mais il eſt certain que de toutes les eſpeces de commerce c'eſt le plus sûr & le plus lucratif. Pour le prouver, notre Agronome Saxon établit, par des calculs & des exemples, comme un principe inconteſtable que le prix du bled éprouve tous les dix ans une hauſſe conſidérable ; puis il raiſonne ainſi :

» Suppoſé, 1°. que dans le courant de la préſente année 1777, un Particulier achete 2000 ſcheffels de ſeigle, & qu'il le paye 1 riſd. 8 gros le ſcheffel ; 2°. que dans le cours des dix années ſuivantes, le prix du grain ne s'éleve que juſqu'à 3 riſd. le ſcheffel, qui eſt le moindre degré où il puiſſe monter ; 3°. que même cette augmentation n'ait lieu que dans la dixieme année, c'eſt-à-dire en 1786 ; 4°. que pendant les neuf années précédentes le Poſſeſſeur des 2000 ſcheffels de ſeigle n'en vende pas un ſeul grain, mais qu'il

ſoit forcé de le garder, toutes ſuppoſitions qui ne ſont pas dans la nature; cependant il aura encore beaucoup à gagner ſur ſon grain. En voici la preuve.

Cet Acheteur a payé ſes 2000 ſcheffels à raiſon d'un riſd. 8 gros le ſcheffel, ce qui fait la ſomme de 2666 riſd. 16 gros. Or cette ſomme, en ſuppoſant que le prix du grain ne monte dans le cours des dix années qu'à trois riſdalers, s'accroitra juſqu'à la concurrence de 5799 riſdalers 8 gros. D'après cela il eſt clair que, déduction faite des frais du loyer, du déchet du grain & autres frais, le profit ſera toujours au moins de dix pour 100. D'où il réſulte que les Marchands de grain pourroient traiter le Public plus favorablement qu'ils ne le font.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le 22 Décembre.*

On a publié ici trois nouvelles Ordonnances très-avantageuſes au Peuple. La premiere regarde la police des cabarets & permet dans cette Ville l'entrée des vins étrangers, parce que les dernieres vendanges n'ont pas été fort abondantes dans nos cantons; mais ces vins ſeront viſités pour s'aſſurer s'ils ſont de bonne qualité. L'objet de la ſeconde Ordonnance eſt de ſupprimer à la fin de cette année la Ferme des Boucheries. Chacun ſera libre de tuer des beſtiaux, de vendre de la viande comme il l'entendra, & d'y mettre le prix qu'il lui plaira. La Police ne ſe mêlera de ce commerce que pour veiller à ce que les animaux deſtinés à la boucherie ne ſoient attaqués d'aucune maladie. Le Gouvernement, par la troiſieme Ordonnance, a réformé un abus qui avoit des ſuites aſſez fâcheuſes. Lorſque les Baillifs, Maires, Syndics & autres Officiers ſemblables avoient contracté des dettes, ils abandonnoient leurs appointemens à leurs Créanciers; alors ils étoient obligés, pour vivre, d'avoir recours à toutes ſortes de moyens qui ſouvent étoient très-oppoſés à l'eſprit de leur état & même à l'équité. La nouvelle Ordonnance pourvoit à ce que ces Officiers lorſqu'ils ſeront endettés, ne ſoient plus dans le cas de céder à leurs Debiteurs, les honoraires qui leur ſont aſſignés par le Gouvernement.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 27 Décembre.*

Notre *London-Chronicle* nous apprend que trois vaiſſeaux de guerre, ſçavoir le *Worceſter*, l'*Hector* & le *Trident* ont reçu ordre de croiſer dans la Baye de Biſcaye, pour protéger ceux de nos navires Marchands qui ſortent de Liſbonne & d'Oporto, & les empêcher de tomber au pouvoir des Corſaires Américains qui ſont en croiſiere ſur les côtes de Portugal.

Suivant le Bill général des naiſſances & des morts, rapporté dans la même Gazette, il eſt né à Londres, depuis le 10 Décembre 1776 juſqu'au 10 du même mois de cette année, 18,300 perſonnes, dont 9338 du ſexe maſculin, & 8962 du ſexe féminin. Il y eſt mort 11,768 hommes ou garçons & 11,566 femmes ou filles; en tout 23,334. Ainſi cette année le nombre des morts a ſurpaſſé celui des naiſſances de 4286.

Dans le nombre des morts, il y en a eu 8889 qui ſont décédés au-deſſous de l'âge de deux ans; 2606 entre deux & cinq ans; 982 entre cinq & dix ans; 823 entre dix & vingt ans; 1540 entre vingt & trente; 1894 entre trente & quarante; 1993 entre quarante & cinquante; 1710 entre cinquante & ſoixante; 1360 entre ſoixante & ſoixante-dix; 1096 entre ſoixante-dix & quatre-vingt; 377 entre quatre-vingt & quatre-vingt-dix; 48 entre quatre-vingt-dix & cent; 1 à cent-un ans; 2 à cent-quatre, & 1 à cent-cinq.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 5 Janvier.*

Pendant le cours de l'année derniere, il eſt mort en cette Ville 8939 perſonnes; par conſéquent 43 moins qu'en l'année 1776, où le nombre des perſonnes décédées ſe montoit à 8982. Il y a eu à la Maiſon-de-Ville 1081 mariages proclamés & 672 célébrés. Il s'eſt fait 1802 mariages dans les Egliſes Réformées & 306 dans les Egliſes Luthériennes. On

évalue le nombre des enfans qui ont été baptisés dans ces mêmes Eglises à 4877.

On compte que pendant le cours de l'année derniere, il est entré dans le Port du Texel 1755 vaisseaux de différentes Nations.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Rochelle, *le 3 Janvier.*

Le 31 du mois dernier on a lancé ici à l'eau une frégate de 40 canons & de 122 pieds de quille. C'est le plus fort vaisseau qui ait été construit dans notre Ville, & le second qui soit sorti de nos nouveaux Chantiers. Il a été fait aux dépens de M. Aimé, Armateur. On le met actuellement en état de partir bientôt pour l'Inde. Ces deux navires qui sont l'ouvrage de MM. le Page freres, jeunes Constructeurs, font beaucoup d'honneur à leur intelligence & à leur talens. La coupe en est belle, ils sont bien distribués, & rien ne manque à leur solidité. Ce succès a causé beaucoup de joie à tous les bons Citoyens & à ceux qui aiment véritablement le bien public.

Ils nous annoncent que doresnavant nous ne ferons plus obligés de faire construire à Nantes & à Bayonne les vaisseaux dont notre commerce avoit besoin, & de porter par conséquent notre argent à nos voisins. D'ailleurs nos vaisseaux se construisant sous nos yeux, nous pourrons veiller de plus près au travail, & nous serons plus sûrs d'être bien servis.

On va mettre au premier jour sur notre Chantier deux autres vaisseaux, dont un sera de cinquante canons. Ces travaux rappelleront aussi dans notre Ville nombre d'Ouvriers que le défaut d'ouvrage & la misere en avoient chassés : il nous rendront des Citoyens, & la consommation devenant plus considérable, influera avantageusement sur les Agriculteurs de cette Province.

De Civrai (*en Poitou*), *le 4 Janvier.*

N. B. La description que nous venons de donner de l'Aurore boréale qui s'est fait voir à Berlin le 3 Novembre dernier, nous engage à rappeller ici quelques détails qu'un Observateur de cette Ville a communiqués à l'Auteur des Affiches du Poitou sur l'apparition de ce même phénomene. Voici en quels termes cet Observateur s'exprime dans sa Lettre datée du 16 Novembre.

» Je suis très-étonné, M., que personne ne vous ait encore parlé de l'Aurore boréale qui a paru le 3 de ce mois. Ce phénomene touchoit à sa fin lorsque je l'ai observé à huit heures & demie du soir. Il couvroit pour lors entiérement la constellation de la grande Ourse, & ne s'étendoit pas au-delà de cette partie du ciel qui étoit encore tellement luminense qu'il étoit facile de voir assez pour lire. Des jets de lumiere qui sortoient de l'horizon augmentoient encore cette clarté qui fut dissipée dans moins d'un quart d'heure. Je regrette beaucoup de ne l'avoir pas vue dès son commencement. Vous sçavez, M., que l'Aurore boréale a été apperçue très-fréquemment en Europe depuis 1716, & très-rarement avant cette époque, & qu'elle se montre plus fréquemment depuis le 22 Décembre jusqu'au 22 Juin que dans les autres mois de l'année. Son apparition dans les premiers jours de Novembre, fera que vous considererez sans doute cette observation comme plus intéressante ».

De Lyon, *le 26 Décembre.*

Le Dimanche 21 Décembre dernier & jour de S. Thomas, toutes les Compagnies de cette Ville & les Citoyens invités à la cérémonie s'assemblerent au son de la grosse cloche, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, pour y assister à la proclamation des nouveaux Echevins. M. Gaillard, Licencié en Droit, prononça, suivant l'usage, un Discours analogue à la circonstance, lequel fut fort applaudi. L'Orateur y fit voir *l'influence du commerce de la Ville de Lyon sur la grandeur de la France.*

De Paris, *le 9 Janvier.*

M. Pingeron, dont les talens s'exercent dans tous les genres, & qui concoure à notre travail avec un zele vrai-

ment patriotique, vient d'imaginer une ferrure de sûreté qui est telle qu'on ne sçauroit l'ouvrir avec aucune fausse clef ou rossignol, puisque les parties sur lesquelles ce dernier instrument agit, y sont supprimées. Si la clef de la nouvelle ferrure se perd, elle devient absolument inutile à quiconque la trouvera, s'il ignore une petite méchanique cachée qui met cette clef à portée de servir. Enfin si les personnes soupçonneuses ne peuvent se rassurer, on n'aura qu'à changer deux pieces de peu de valeur dans cette ferrure, on sera aussi sûr que si l'on tenoit sa premiere clef dans sa poche.

Comme un certain nombre de données se combinent presqu'à l'infini, il s'ensuit que la méchanique de la ferrure restant toujours la même, on pourra faire dix milles ferrures absolument différentes les unes des autres, par la diversité de quelques-unes de leurs parties.

M. Pingeron a imaginé une autre ferrure à engrenage qui remplit le même objet que la précédente. Le seul inconvénient de l'une & de l'autre ferrure consiste dans la nécessité d'enfoncer la porte pour entrer quand les clefs de ces nouvelles ferrures sont perdues. Ces ferrures coûtent peu de chose de plus que les ferrures ordinaires. Il n'y a point de ressort; il n'est donc pas possible de sortir d'une chambre ainsi fermée sans en avoir la clef, en quoi ces ferrures different aussi des ferrures ordinaires.

Extrait d'une Lettre datée de Paris le 10 Janvier au Rédacteur.

Un de nos Abonnés nous a adressé une Lettre dans laquelle il nous fait quelques observations sur la nature des articles qu'il desireroit trouver dans cette Gazette.

Il nous fait observer d'abord qu'il seroit à souhaiter que nous pussions donner chaque année un état de notre Commerce avec l'Etranger, en faisant connoitre la quantité des différens objets importés & exportés, avec leurs prix.

» On desireroit aussi, ajoute-t-il, » savoir l'état de nos diverses Colonies » & de leur récolte. Cet article est essen- » tiel pour mettre les Négocians & Pa- » cotilleurs à portée de spéculer. Quel » est l'état de notre Commerce & de » notre Marine Marchande dans nos prin- » cipaux Ports, pris chacun séparé- » ment? Donner chaque année un état » des navires naufragés. On est charmé » de savoir par vos Feuillles le prix du » sucre, du café &c; mais on desireroit » connoitre le nom de quelques-uns des » Négocians auxquels on pourroit s'a- » dresser pour s'en procurer & savoir » s'ils vendent par quintal ou par balle, » & combien elle pese. Vous nous faites » connoitre les différentes machines in- » ventées par l'Etranger, *lampes écono- » miques* &c. Par quel moyen pourroit- » on s'en procurer? Vous nous donnez » quelques notes des récoltes de quel- » ques cantons. Cet article est le plus » essentiel & mérite d'être traité avec » toute l'exactitude & l'étendue possi- » bles; lui seul procureroit à votre Ga- » zette une multitude de Souscripteurs. » On desireroit en conséquence que dans » les mois d'Octobre & de Novembre » vous pussiez faire connoitre le pro- » duit des récoltes en bled & vins des » différens cantons de nos Provinces, » avec un état succinct des récoltes des » Pays Etrangers &c. ».

Nous approuvons fort ces idées, & nous ne demandrions certainement pas mieux que de nous y conformer; nous osons même assurer qu'on ne peut rien ajouter aux soins que nous nous donnons pour nous procurer des renseignemens sur chacun des objets indiqués dans la Lettre dont nous venons de donner l'extrait; & si les promesses qu'on nous fait de toutes parts ont leur effet, nous ne pouvons manquer d'être bientôt en état de remplir complettement les vues de l'Auteur de la Lettre & de satisfaire le Public sur tout ce qu'il peut attendre de notre travail.

Le Public paroit être très-content de l'établissement du Bureau général d'Abonnement pour le balayage des rues de cette Capitale, si l'on en juge par le nombre des Particuliers qui viennent s'abonner journellement. Chacun peut faire nétoyer devant sa porte par des hommes qui sont immédiatement sous l'inspection de la Police. Ces Balayeurs sont chargés aussi, sans augmentation de paye, de

casser les glaces en hiver, d'arroser en été, & ils répondent de toutes les contraventions aux Ordonnances & Réglemens de Police. Voici le tarif des prix que payent les Abonnés, suivant l'étendue du terrein qu'ils ont à faire nétoyer. 7 toises en superficie & au-dessous, 9 l. par année ; 8 toises jusqu'à 100, à raison de 1 l. 4 s. la toise par année. 100 toises jusqu'à 600, à raison de 18 sous la toise par année. 600 toises jusqu'à 1000, à raison de 12 s. par année. On demandera peut-être pourquoi les derniers prix vont en diminuant graduellement & en proportion que l'étendue du terrein augmente ? La réponse est aisée ; plus l'espace que ces Balayeurs auront à balayer dans le même canton sera grand, plus ils gagneront du tems qu'il leur faudroit perdre pour aller de place en place. D'ailleurs il en doit être de cette entreprise comme de toute autre où il est juste de se relâcher de quelque chose en faveur de ceux qui donnent le plus d'occupation. Le Bureau d'Abonnement est rue des Fossés-Saint-Germain, près de la grande Poste.

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

I.

Annonce de Livres.

The complete Grazier, or Gentleman's and Farmer's Directory &c. Le Parfait Engraisseur de Bestiaux ou Guide des Seigneurs qui vivent à la campagne, & des Fermiers ; Ouvrage contenant les meilleures instructions pour acheter, nourrir & engraisser les bestiaux, tels que les brebis & les pourceaux & faire allaiter les agneaux. On y trouve en même tems la description des symptômes particuliers des différentes maladies auxquelles les bestiaux, comme les brebis & les cochons sont sujets, avec les remedes les plus éprouvés. Ce Livre renferme encore des avis sur la maniere de faire le meilleur beurre, plusieurs sortes de fromages & de la pressure. On y trouvera de plus diverses méthodes pour procurer à une Ferme différens fourrages, avec un état des avantages & des dépenses qui résultent de pareils approvisionnemens. Ce Livre enseigne la maniere de préparer les terres, & de semer diverses sortes de fourrages très-avantageux pour le Cultivateur. On y expose encore les moyens de faire croître les fourrages qui conviennent le plus aux brebis & autres bestiaux, avec des instructions particulieres pour gouverner, nourrir & engraisser les diverses especes de volailles qui peuplent une basse-cour, comme coqs, poules, dindons, pigeons, pintades, paons, faisans & perdrix &c. L'Auteur de cet Ouvrage enseigne aussi à gouverner les lapins domestiques, à faire des viviers ou des conserves pour les poissons ; à les engraisser & à les préparer de la maniere la plus agréable ; avec plusieurs autres procédés économiques également utiles & flatteuses. Ces avis qui ont été rassemblés dans le principe pour l'usage d'un Gentilhomme vivant sur ses Terres, se vendent 3 schellings ou 3 liv. 12 sous de France, chez J. Almon, Libraire dans la rue de Piccadilly, vis-à-vis le Palais de Burlington, à Londres.

II.

Maniere de faira la Crême de pommes de terre.

On fait encore avec la même fécule de pommes de terre que nous avons annoncée dans notre derniere Gazette, & qui se trouve chez la Dame Ivonet, une excellente crême.

Prenez chopine de lait, dans une partie de laquelle vous batterez quatre à cinq jaunes d'œufs, tandis que dans le reste vous y délayerez deux bonnes cuillerées de fécule de pommes de terre, & deux ou trois bonnes cuillerées de sucre en poudre. Mêlez le tout ensemble, mettez-le sur le feu vivement allumé, remuant continuellement ; au second bouillon, retirez de dessus le feu, versez cette crême dans un autre vase, ajoutez-y quelques goutes d'eau de fleur d'orange ou de la rapure d'écorce de citron ; faites un caramel avec une pêle rougie au feu, & alors vous aurez une crême délicieuse.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 10 Janvier 1778, au Mercredi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 22, 24 à 25 l.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 10, 10 l. 10 s. à 11 l. Le froment au Port de la Grêve, de 21, 23, 24 à 25 liv.; le seigle, de 10 liv. 10 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 11 liv. 5 s. *le septier.*

Du Samedi 10 Janv. 1777 au Mercredi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 14 Janv. 1778, de 56 à 57 l.; *id.* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Janvier 1778.

Or de Portug. à	725 l.	s.		*marc.*
Du Mexique à	720			
Du Pérou à	712			
Les guinées à	722	10		
Ducats à	98			*once.*
Or fin à 23 karats 31 32	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	53			
Piastres à	50	5		

Changes de Paris du 14 Janvier 1778.

Amsterdam	53	5	8e.
Londres	31	5	8e.
Hambourg	190 ½		
Madrid	15	3	6
Cadix	15		
Livourne	96		
Gênes	94		
Lyon *Reis*	1 p.	8.	p.

Janv. 1778.	*Lundi* 12.	*Mardi* 13.	*Mercredi* 14
COMP. D. IND.			
Actions	1825	1830 27½ 30	1832½ 35
D°. 16 25es	1180		1180
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.	406		
Rescriptions	12 12¼ 12	12¼ 12	12 11¾ 12
Bil. des Fermes	1½	1¾	1½
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. 8 1777			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six pr[illegible] mois 1777.

Du Sam. 10 Janv. 1778

Messieurs

Caron ..... vres. J.
Perpétuelles.. J.
Despeignes. Viag. L.
Perpétuelles. L.
Tontine ... t. l.
Delarue.. Viag. t. l.
Perpétuelles. t. l.
Tontine .... t. l.
Gosley..... pplles. L.
Viageres..... L.
Lenoir..... pplles. M.
Viageres..... M.
.....
.....
.....

Du Lundi 12.

Messieurs

Thevenin... pplles. L.
Viageres.... M.
Masson ..... pplles. L.
Viageres..... M.
Delamotte.. pplles. J.
Viageres ..... J.
Creuzé ..... pplles. L.
Viageres ..... L.
Tontine ..... L.
Certain..... pplles. M.
Viageres..... M.
Tontine..... M.
.....
.....
.....

Du Mardi 1[illegible]

Messieurs

Cauchy ..... pplles.
Viageres ....
Tontine .....
Marsollier.... vres.
Perpétuelles.
Defays..... pplles.
Viageres....
Desplaces... pplles.
Viageres....
Tontine.....
Vieillard... pplles.
Viageres ....
Tontine.....
.....
.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem[illegible] de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des [illegible] Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonc[illegible] deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 177[illegible]

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Samedi 28 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TRANSILVANIE.

DE CRONSTADT, *le 26 Octobre.*

IL y a long-tems que nous n'avons eu une aussi riche moisson, ni d'aussi belles vendanges. Le vin a sur-tout réussi au-delà de toute espérance, & il est très-bon. Jamais on n'a tant vu de raisins aux vignes. Il n'y a point de sep qui n'ait porté au moins cinquante à soixante grappes; plusieurs même en avoient jusqu'à cent quatre-vingt. Enfin l'abondance a été si grande que dans beaucoup d'endroits on a manqué de tonneaux pour serrer tout le vin qu'on a recueilli.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le 28 Octobre.*

Depuis que S. A. S. le Landgrave de Hesse-Darmstadt a établi un Conseil Agricole dans ses Etats, tout a changé de face à la campagne; maintenant on y nourrit les bestiaux dans les étables, & on gagne beaucoup sur la qualité & la quantité du lait qu'on en tire. Ces précieux avantages sont dus à la suppression des Communes. Par-tout on voit des prairies d'esparcette, de treffle, de sainfoin &c. qui sont du plus grand rapport. Jusqu'à cette époque, ce Pays avoit manqué d'engrais; aujourd'hui on en a autant qu'il en faut, & notre Agriculture est dans l'état le plus florissant, sur-tout dans les environs de Giessen, Marbourg, Grunberg. Les Communautés de ces cantons étoient accablées de dettes; elles en ont déjà acquitté la plus grande partie, & dans peu, elles ne devront plus rien. Pour operer cette heureuse révolution, il a fallu, dans les commencemens, forcer les Paysans, par des Edits, à réformer leur ancienne méthode qui étoit très-vicieuse, mais à laquelle ils tenoient fortement, parce qu'ils l'avoient reçue de leurs peres.

DE FRIEDBERG (*en Vétéravie*), *le 23 Octobre.*

M. Langsdorf, Membre de la Société Patriotique de Hesse-Hombourg, a présidé a divers changemens avantageux qu'on vient de faire aux Salines de Nidda, dont il est Directeur. Nidda est située entre des montagnes, dans une vallée sujette aux inondations, & c'est-là que se trouvent les Salines. On a établi dans ce canton diverses machines qui sont mises en action tantôt par le vent & tantôt par le secours de l'eau, soit pour faire travailler avec moins de frais les usines, soit pour dessécher les prairies & les garantir des inondations auxquelles leur situation les expose.

ITALIE.

DE ROME, *le 25 Octobre.*

Les Entrepreneurs des Bains d'Aqua-

Sancta, situés auprès de la Porte de S. Jean, viennent de terminer les nouveaux travaux qu'ils avoient décidé de faire pour rendre l'usage de ces bains plus commode & plus utile. Le Mont-de-Piété leur a fait, par ordre de Sa Sainteté, un prêt très-considérable pour subvenir aux frais de cette entreprise.

Le 15, à la pointe du jour, il s'éleva ici un violent orage. La foudre frappa la lanterne de la coupole du Vatican, & y occasionna quelque dommage. La pluie a été en même tems si abondante que les campagnes des environs en ont beaucoup souffert. Les coups de vent ont déraciné une grande quantité de gros arbres.

DE VENISE, *le 27 Octobre.*

On a construit nouvellement à Mestre, petit Bourg situé à deux lieues de cette Ville, une jolie Salle de spectacles. Les loges en ont été louées pour tout l'hiver par nos Patriciennes dont le goût pour les représentations dramatiques ne peut trouver suffisamment de quoi se satisfaire dans les sept théatres de cette Capitale. Ce nouvel établissement déplait beaucoup à nos Fermiers-Généraux. Aussi ne cessent-ils de solliciter les Inquisiteurs d'Etat d'interposer leur autorité pour faire cesser ce nouveau spectacle qui leur paroît tout-à-fait scandaleux, parce qu'ils le croyent très-propre à favoriser la contrebande. Ils ne doutent pas que dans le grand nombre de gondoles qui rameneront nos Dames du spectacle, il ne s'en trouve beaucoup qui sçauront profiter de l'occasion pour faire entrer en fraude des marchandises, & qui trouveront le secret d'échapper à la vigilance de leurs Commis.

DE MILAN, *le 29 Octobre.*

On va procéder ici à la fabrication d'une nouvelle monnoie qui doit avoir cours dans toute la Lombardie Autrichienne. Il y a long-tems qu'on sollicite l'exécution de ce projet, parce que le Commerce doit en retirer un très-grand avantage.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 23 Octobre.*

Le Roi a bien voulu permettre qu'on fit entrer toutes sortes d'effets commerçables par le Port de la Torre del Mar, de la Ville de Velez-Malaga, sur le même pied qu'ils en sortoient, ainsi que cela est d'usage dans le Port de la Ville de Malaga.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 20 Octobre.*

Notre Reine a fait, dit-on, déclarer aux Ministres de France & d'Angleterre » que vu la neutralité qu'Elle a embrassée, Sa Majesté étoit résolue à ne pas » permettre qu'il fût porté dans ses Etats » aucune décision touchant les prises » que les Armateurs de ces deux Nations pourroient amener dans tous les » Ports du Royaume ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 6 Novembre.*

Il s'est élevé quelques difficultés au sujet des assurances faites ici des vaisseaux François que nous avons pris. Un de nos Papiers vient de les lever d'une maniere assez singuliere, & qui peut donner une idée de nos principes de justice. » Ces assurances, dit-on, » ayant été faites dans un tems de profonde paix, elles n'étoient destinées » qu'à garantir les vaisseaux contre les » risques de la mer ; on ne peut donc » les étendre à ceux de la guerre. En » conséquence les Intéressés ne peuvent » former aucunes prétentions légales » contre les Assureurs, puisque ce risque n'étoit point garanti ; la prime » d'assurance n'étoit qu'une prime de » paix ».

A l'occasion de ces discussions, une personne qui a fouillé dans les anciens Traités, a fait une découverte curieuse; c'est l'article singulier d'un ancien Traité entre la France & l'Angleterre, qui n'a jamais été annullé, & qui stipule » qu'en » tems de guerre, comme en tems de » paix, il sera permis aux François d'envoyer tous les ans un vaisseau dans un » des Ports de la Grande-Bretagne pour » y charger du tabac, pourvu que ce » vaisseau dont le port ne doit pas excéder 400 tonneaux, soit muni de pa-

» piers convenables, d'une copie dudit » Traité, & qu'il porte un pavillon Par- » lementaire au haut de son mât de per- » roquet. Alors il passera librement & » sans pouvoir être inquiété par aucun » de nos Corsaires, qui ont seulement » le droit d'examiner ses papiers ». Cette clause n'a point été rendue réciproque, parce que les Ministres de la Reine Anne ne pouvoient imaginer que la perte de nos Colonies d'Amérique nous empêcheroit aujourd'hui de fumer notre propre tabac. Cet événement dont nous sommes témoins aujourd'hui, va donner lieu à la révocation de différens Actes du Parlement, relatifs à la culture de cette plante dans le Royaume. On en encouragera la culture ; mais pour qu'elle ne nuise pas aux autres, on fixera le nombre de champs où on pourra en planter dans toutes les Paroisses de la Grande-Bretagne. (*Extrait des Nouvelles Politiques du Mercure*).

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Pays d'Aunis, *le 3 Novembre.*

Lettre au Rédacteur. » Je vous avois promis, Mr, de vous rendre compte du produit de ma récolte en froment, faite cette année sur douze journaux (le journal de 900 toises quarrées) que j'ai ensemencés pour la quatrieme fois, sans aucun engrais, en faisant usage de ma méthode d'échauler le bled de semence avec l'eau de mer ..... Il est juste de vous tenir parole.

De vingt-sept boisseaux (notre boisseau pese 54 à 55 livres, poids de marc; il en faut 42 pour faire un tonneau) que j'ai semés sur ces douze journaux, j'ai récolté 238 boisseaux de beau froment, sans qu'il y ait eu un seul grain de niellé, tandis que la plûpart de mes voisins qui ont semé du froment à leur maniere ordinaire, ont eu beaucoup de bled niellé. On s'est plaint dans tous les marais qui avoisinent Aligre (Marans) que cette maladie du bled a été générale. Un Métayer de mes voisins, qui s'est servi de mon procédé pour échauler son bled, a été traité comme moi, sans nielle.

Beaucoup de personnes attribuent la nielle aux brouillards, brumes ou bruines. Presque tous les gens de la campagne disent que si on seme le froment pendant un tems de brume, le froment sera niellé, parce que la brume s'introduisant dans le petit velouté (permettez-moi ce terme) qui couvre le germe du grain, celui-ci contracte une fétidité qui se communique par la seve au grain, & le corrompt avant qu'il parvienne à sa maturité. D'autres prétendent que les brumes qui s'attachent à l'épi pendant la fleur suffisent pour le corrompre & le faire pourrir. Les pluies, selon eux, produisent le même effet.

Leurs idées peuvent être justes; mais il me semble que la nielle a une autre cause, & qu'elle provient plutôt du grain qui est déjà infecté quand on le seme. Il y a beaucoup de Cultivateurs qui ne font pas assez attention au choix du bled. On achete ordinairement très-cher celui qu'on veut semer; on croit que le haut prix doit répondre de sa bonne qualité. On se trompe souvent, & j'ai remarqué que la plûpart de ces bleds sont déjà plus ou moins attaqués de la nielle; ce qui se connoit au petit velouté qui est plus ou moins taché. Cette tache provient du grain niellé qui sur l'aire se réduisant en une poussiere noire impalpable, s'introduit dans le velouté du bon grain, & porte avec lui le principe de la corruption, si on n'a pas attention de le nétoyer. Il est à croire que les sucs de la terre étant pompés par le grain, entrainent avec eux cette poussiere infecte dans les canaux de la seve, & communiquent son infection au grain qui en doit provenir. Je pense que cette corruption ne se manifeste qu'après la fleur, quand le grain est en lait; ce qui fait dire, sans doute, que ce sont les pluies tombées pendant la fleur qui rendent le bled niellé, ne paroissant aucun signe à la tige qui puisse auparavant le faire soupçonner.

Mon procédé d'échaulage obvie à cet inconvénient; puisque, quand même le grain seroit taché de nielle, le lavant ainsi dans la lessive ou laitance de chaux vive, j'emporte entierement la petite poussiere noire, & mon grain reste net

& dégagé de tout objet qui pourroit lui nuire. Cette lessive de chaux vive est par elle-même assez absorbante pour détruire le corruption qui auroit pu s'être introduite à l'orifice de la germination, situé sur le velouté. La lessive de chaux, faite avec de l'eau ordinaire, produiroit sans doute le même effet. Je ne me sers d'eau de mer que pour fertiliser & procurer une bonne germination. Personne n'ignore qu'elle est chargée de sels très-féconds ; peut-être aussi ces sels donnent-ils plus d'activité à l'action de la chaux. Cela est si vrai que si on laisse reposer cette lessive seulement une couple d'heures, il se forme sur sa superficie une croûte qui est un vrai sel, d'un goût âcre qui tient du sel marin & de la chaux.

Beaucoup de gens échaulent ici leur bled avec de la poussiere de chaux vive qu'ils répandent sur le bled qu'ils veulent ensemencer ; ils y jettent ensuite quelques arrosoirs d'eau commune, & remuent le tout pour faciliter la germination. D'autres, au lieu du chaulage, se contentent de mêler avec leur bled quelques poignées de sel, en le semant, & prétendent le préserver de la nielle. Donc cette maladie ne provient pas des brumes & des pluies. Ma méthode réunissant les deux principes, le sel & la chaux, doit avoir la préférence ; ce qu'il y a de très-vrai, est que je m'en trouve bien.

D'ailleurs si cette maladie provenoit des brumes & pluies, mes bleds en seroient attaqués, puisqu'ils sont exposés, comme les autres, aux mêmes accidens de la température. Pour moi, je crois que les brumes & pluies, pendant la fleur du bled, ne peuvent produire d'autre effet que le coulage & donner moins de grains ; ce que j'ai remarqué cette année qu'il est tombé de la pluie pendant sa fleur. Il s'est trouvé beaucoup d'épis qui n'avoient point de grains du côté où le vent poussoit la pluie, qui s'y est introduite & a noyé les étamines de la fleur qui n'a pu parvenir à son degré naturel pour produire le grain.

Je soumets de bon cœur cet essai d'observations aux lumieres des Cultivateurs plus instruits que moi dans cette partie de l'Agriculture. Il est à desirer que chacun veuille bien faire part de ses remarques ; c'est se rendre utile que de travailler au profit du bien général. J'ai l'honneur d'être &c. ».

DE CAEN, *le 12 Novembre.*

ETAT des Naissances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité de Caen, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
CAEN	1226	1292	326	326	1124	1044
BAYEUX	185	194	77	79	223	222
COUTANCES	229	230	52	90	252	261
AVRANCHES	135	134	33	31	192	107
CHERBOURG	202	206	42	48	189	217
GRANDVILLE	233	249	51	50	268	129
VIRE	217	233	42	51	145	161
SAINT-LO	95	100	22	33	148	110
VALLOGNE	164	174	33	42	148	159
	2686	2812	678	750	2689	2410

Il y a eu dans la Ville de Caen & dans les huit autres principales Villes de cette Généralité, en 1777, 126 naissances & 72 mariages de plus qu'en 1776, & 279 morts de moins. Ces neuf Villes sont les seules de toute la Généralité qui en méritent le nom, & les Habitans de toutes les autres doivent être con-

fondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute cette Généralité, prise sur les années 1776 & 1777, rapportées dans cette Gazette, No. 77 de la présente année, est de 25269 naissances, 6663 mariages, & 20071 morts. Celle des neuf Villes ci-dessus mentionnées, est de 2749 naissances, 714 mariages, & 2549 morts. Les Habitans des Villes forment par conséquent le neuvieme de la Population générale; & on peut compter huit Habitans de la Campagne contre un Habitant des Villes.

Indépendamment des Villes comprises dans l'état précédent, la Généralité de Caen renferme 1208 Paroisses ou Succursales, dont les Curés tiennent des registres.

DE FONTENAY-LE-COMTE, *le 5 Novembre.*

» On estime qu'il s'est vendu à la Foire d'Octobre de cette Ville, 1100 pieces d'étoffes du Poitou, 600 des autres Provinces; 50 de soie; 770 de toiles; 800 douzaines de bas ou bonnets de laine au tricot; 670 de mouchoirs de Rouen ou Chollet & la Tessouaille; pour 6000 liv. de laine, & pour 36000 liv. de peaux en chamois, rubanerie, passementerie, mercerie, quincaillerie, bijouterie & dorure; 130 paires de chevaux d'attelage ou de monture; 150 de mules ou mulets, & 140 de bœufs ou vaches ».

(*Affiches du Poitou*).

DE METZ, *le 1 Novembre.*

Dans l'après-midi du 26 du mois dernier, les eaux de la Moselle ont grossi avec une rapidité étonnante. Elles ont inondé toutes les parties basses de la Ville, & plusieurs des Habitans ont été forcés d'abandonner leurs maisons. L'Administration est venue au secours de ceux qui manquoient d'asile & de vivres. On assure que diverses personnes ont péri au milieu des eaux. On fait monter à des sommes considérables la perte des bois qui ont été entraînés par l'inondation. Les magasins de la Douane ont aussi beaucoup souffert. Les eaux commencerent heureusement à s'écouler vers le milieu de la nuit.

D'ORLÉANS, *le 16 Novembre.*

Lettre au Rédacteur. » Toutes les récoltes, Mr, sont faites dans l'Orléanois. Celle du froment a été très-bonne, celle du seigle passable au plus. Aussi le prix de cette derniere espece de bled a-t-il augmenté de 10 à 12 l. 10 s. le septier de Paris, tandis que le prix du froment se soutient à 20 livres environ, prix moyen. Les grains sont en général de la meilleure qualité. Ceux de Mars ont été brûlés en partie; néanmoins ils sont très-grainus en raison de la paille qu'on a cueillie. L'orge & les pois sont chers; l'avoine l'est moins en proportion, parce qu'il en restoit beaucoup de l'année derniere.

La vendange nous a donné du vin d'excellente qualité, mais en quantité fort médiocre, au-dessous d'une demi-année; heureusement qu'il s'est débité avantageusement, & que le prix a compensé un peu la quantité. Il s'est vendu 90 liv. le tonneau contenant 480 pintes de Paris, le plus foible; jusqu'à 180 l. & plus, le meilleur. Nos Vignerons n'ont pas langui, la vente a été prompte; ils en sont d'autant plus contens qu'à la suite de la vendange derniere qui a été nulle pour eux, ils avoient plus besoin d'argent pour remplir des engagemens contractés, faute de moyens de payer comptant.

Il n'y a eu abondance de fruits qu'en pêches, abricots, amendes & noix; médiocrement de cerises, de groseilles & de poires, & fort peu de pommes & de châtaignes.

Les laines ont été vendues un prix fort; celui des moutons & brebis de rebut a été proportionné. Malgré la sécheresse & la maigreur des aumailles qui en ont beaucoup souffert sur la fin de l'été, on s'en est défait encore avec assez d'avantage. Nous n'aurons à regretter que le chanvre qui a fort mal réussi, & le bled sarrasin dont on a recueilli à peine la semence. La privation de ces deux especes de denrées n'est pas néanmoins un mal assez considérable pour que l'Orléanois n'ait pas bien des graces à rendre à la Providence des bienfaits qu'il en a reçus; & en général, il est vrai de dire qu'elle nous a favorisés.

Le prix du pain du Peuple dont bien

des perſonnes aiſées mangent, eſt de 20 à 21 den. la livre, & il paroit aſſez convenu, même par les plus pauvres Conſommateurs, que ce prix n'eſt pas au-deſſus de leurs moyens.

DE PARIS, *le 20 Novem're.*

Réponſe à l'Auteur de la ſeule Richeſſe du Peuple. » La grande autorité, Mr, en matiere d'Agriculture, comme dans tout ce qui appartient à la Phyſique expérimentale, ce ſont les faits. Ceux que vous avez employés dans les Nos. 90 & 92 de la Gazette d'Agriculture, ſont ſans réplique. Inconvénient, ou non, du verſement des bleds, tout le monde ſçait que les terres bien labourées, bien amendées, ou autrement, dit bien fumées, ſont toujours celles qui rendent le plus en productions & en bénéfice : tout le monde ſçait que les labours & les engrais ſont les ſeuls moyens d'avoir d'abondantes récoltes. Ces faits ſont ſi publics & ſi connus dans l'Agriculture que vous auriez pu, ce ſemble, vous diſpenſer des exemples particuliers que vous avez cités. Je penſe toutefois que vous avez fait ſagement de ne pas les négliger. Parmi les gens qui ſçavent, il y en a ſi peu qui ſçachent bien, qu'il faut traiter avec eux comme s'ils ne ſçavoient pas. C'eſt principalement pour ces ſortes d'hommes que les faits particuliers & les autorités ſont néceſſaires. Vous avez eu d'autant plus de raiſon de vous étayer de celle de la Société Royale d'Agriculture de Paris, qu'elle eſt tranchante ſur la difficulté que je vous avois propoſée. Il eſt évident que cette Société, en publiant les ſuccès de M. Charlemagne, n'a pas eu intention de propoſer ſa culture pour modele & encore moins pour régle, deux labours, une préparation d'engrais généralement impoſſible. Le défaut de convenance univerſelle dans ce procédé eſt trop remarquable pour qu'il ſoit échappé à une Société auſſi éclairée ; & ſi elle a proclamé ce procédé, il eſt viſible qu'elle ne l'a fait que dans la vue d'exciter l'émulation des Cultivateurs & d'engager chacun d'eux à faire uſage des moyens d'amélioration qui ſeroient en ſon pouvoir pour fertiliſer ſes terres & en porter le produit juſqu'à dix & douze ſeptiers par arpent, ainſi qu'avoit fait, *malgré l'inconvénient du verſement des bleds*, l'habile Laboureur dont elle avoit couronné l'induſtrie.

Avant de terminer cet article ſur le verſement des bleds, trouvez bon, Mr, que je vous communique une obſervation qui me paroîtroit bonne à joindre aux ſages précautions que vous avez indiquées dans votre Ouvrage, pour remédier, autant qu'il eſt poſſible, à cet accident ; ce ſeroit de répandre moins de ſemence à proportion que la terre ſeroit plus améliorée. Je penſe, & vous en concevez la raiſon, que la ſemence, aux trois quarts de ce qu'on en employe aujourd'hui, ſeroit alors ſuffiſante ; les bleds, un peu moins épais, ſeroient moins ſujets à verſer.

A propos de cette obſervation, j'en ajouterai une autre ſur la ſemence même, c'eſt que malgré l'efficacité reconnue du chaulage, nous avons encore beaucoup de Laboureurs qui le négligent. Cependant, à l'exception des terres légeres & chaudes pour leſquelles il eſt peut-être moins néceſſaire, je crois qu'il eſt abſolument de rigueur pour toutes les autres, & même pour toutes les terres, ſans diſtinction, lorſque les ſemailles ſont tardives. Je ſuis perſuadé que la ſemence s'en défend mieux contre le froid & les pluies exceſſives de l'automne, & par conſéquent qu'elle leve plutôt & plus sûrement ; mais je ſuis fortement perſuadé auſſi, contre l'avis de quelques perſonnes que je ſerois aſſez tenté de regarder comme des Charlatans, ou au moins comme peu inſtruites, que cette préparation, bien faite, eſt ſeule ſuffiſante, ſur-tout dans les terres bien préparées, ſans y ajouter ni jus de fumier, ni aucun autre ingrédient quelconque. N'embarraſſons point l'Art de manipulations inutiles ou même trop difficiles. Au reſte, Mr, je vous ſoumets ces obſervations, & au Public.

Celles que vous avez eu la complaiſance de me faire, en réponſe à ma ſeconde difficulté, me paroiſſent auſſi ſolides que les faits que vous avez oppoſés à la premiere. Si la terre du fond eſt trop pierreuſe ou caillouteuſe, c'eſt le cas de ne point approfondir les labours plus qu'il n'eſt d'uſage ; ſi elle ne l'eſt pas, alors l'approfondiſſement des

labours eſt avantageux, *en échauffant la terre par une plus grande quantité d'engrais, & en répandant un peu plus de ſemence, plutôt que plus tard.* Rien de mieux vu, ce me ſemble, & votre principe, ainſi expliqué, ne peut plus raiſonnablement ſouffrir aucune difficulté.

Ma docilité vous étonnera peut-être; mais n'en ſoyez point ſurpris. Avant de vous faire mes objections, je ſçavois d'avance une partie des raiſons que vous aviez à y oppoſer; mais des Laboureurs auxquels je m'étois empreſſé de faire connoître votre plan d'amélioration, m'ayant fait à moi-même ces objections, & ſur-tout la premiere, j'ai jugé que beaucoup d'autres pourroient les répéter, & c'eſt ce qui m'a déterminé à vous les propoſer devant le Public.

Si votre ouvrage m'en eût préſenté de plus ſérieuſes, je vous les aurois faites de même. Vous n'ignorez point, Mr, le droit du Public, & qu'il en eſt de tout Auteur comme de tout Poëte.

Il eſt eſclave né de quiconque l'achete.

Mais ce droit du Public n'a rien d'effrayant pour vous. Quand on plaide ſa cauſe & celle de l'humanité toute entiere avec autant de zele & de ſolidité que vous le faites, on ne peut eſperer que ſes ſuffrages. Ne vous flattez pourtant pas de les réunir tous, préparez-vous plutôt à être attaqué; peut-être même l'êtes-vous déjà; mais je vous crois aſſez fort pour faire tête à vos Adverſaires, tels qu'ils ſoient, quand eux ou les leurs parleront aſſez haut ou aſſez clairement pour que vous puiſſiez les entendre. Pour moi qui me donne la peine de voir & de penſer par moi-même, je vous prie d'être perſuadé que, quoiqu'on puiſſe écrire ou dire, je ne ceſſerai d'être, comme je ſuis, avec la plus haute eſtime, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur, *L'Obſervateur Rural* ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

Avis aux Propriétaires des terres, concernant les Papiers terriers.

Dans les Coutumes allodiales, nul Seigneur ſans titre, & dans les autres, nulle Terre ſans Seigneur.

Dans les premieres, les Seigneurs ſont obligés de faire renouveller leurs terriers avec une grande attention, comme on fait les rentes foncieres; mais dans les ſecondes, c'eſt peine perdue que de mettre beaucoup de ſoin & de dépenſes à cet objet, puiſque la directe eſt impreſcriptible; & en ſuppoſant que le cens ou la redevance ſeigneuriale fût inégale, ſi la différence eſt médiocre, les Seigneurs feroient mieux de le rendre égal en le mettant au plus bas prix, afin de donner plus de facilité pour renouveller leurs terriers. Il leur ſuffit que leurs Seigneuries ſoient bornées avec leurs voiſins, puiſqu'ayant la grande main, tout ce qui eſt dans leur enclave eſt cenſé de leur Seigneurie ou Directe.

C'eſt donc une dépenſe en pure perte que de faire un travail immenſe & coûteux pour remonter à l'origine des baux à cens, ſans néceſſité; & les Seigneurs feroient même une choſe encore plus ſenſée, ſi au lieu de dépenſer beaucoup d'argent inutilement à ces ſortes d'ouvrages, ils faiſoient défricher des terreins ou planter des bois ou des vignes dans de mauvaiſes terres; ils feroient le bien de l'Etat & le leur.

Auſſi ceux qui penſent un peu laiſſent là leurs cenſives, & ne perçoivent que les lods & ventes.

Il eſt bon de tenir ſes titres en régle, afin d'éviter des procès coûteux & déſagréables; mais il eſt encore plus utile & plus avantageux de beaucoup labourer, ſemer ou planter.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 20 Novembre.

Le ſaumon, depuis 24 liv. juſqu'à 30 & 35 l.; le panier de harengs, depuis 25 liv. juſqu'à 30; le panier de merlans de Dieppe, depuis 15 liv. juſqu'à 16; le panier de merlans de Calais, depuis 5 l. juſqu'à 10; la tire moyenne, 16 liv.; la raye bouclée, depuis 3 liv. juſqu'à 4 l. 10 ſ.; la paire de ſolles, depuis 3 l. juſqu'à 4, 6, 10 & 12 l.; la truite, depuis 3 l. juſqu'à 4 & 5 l.; le panier de limandes, 5 l.; le panier de moules, 1 l. 15 ſ.; le pilet, 1 liv.

Grains & Farines, &c. à Paris.

Du Mercredi 18 Nov. 1778, au Samedi 21 dudit, le froment s'eſt vendu

à la Halle, de 19, 20 à 21 livres 5 f.; le seigle, de 9 liv., 9 liv. 10 f. à 10 l.; l'orge, de 9 liv. 10 f., 9 liv. 15 f. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 20 l. 10 f. à 21 l. 10 f.; le seigle, de 9 l. 5 f., 9 liv. 10 f. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 f. à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 18 Nov. 1778 au Samedi 21 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Grêve, de 20 à 21 l. 10 f. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Nov. 1778, de 48 à 49 l.; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *idem* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le foin à la Grêve, de 32 à 33 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Novembre 1778.

Or de Portug. à	728 l.	f.		*marc.*
Du Mexique à	725			
Du Pérou à	718			
Les guinées à	728			
Ducats à	99	5		*once.*
Or fin à 23 karats 31 32	101			
Or à 20 karats à	84	12		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	19		
Piastres à	49	17		

Changes de Paris du 25 Novembre 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 ½ à 7 16e.
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 1
Cadix	14 17 6
Livourne	97
Gênes	94 ¼
Lyon *Saints*	3 8e.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Lundi 23 Nov. 1778.			Du Mardi 24.		
Messieurs			*Messieurs*		
Thevenin .... pplles.	J.		Cauchy ..... pplles.	F.	
Viageres	J.		Viageres	F.	
Masson ..... pplles.	J.		Tontine.....	H.	
Viageres	J.		Marsollier .... vres.	F.	
Delamotte .. pplles.	F.		Perpétuelles.	F.	
Viageres	F.		Defays ..... pplles.	G.	
Creuzé ..... pplles.	F.		Viageres	G.	
Viageres.....	E.		Desplaces... pplles.	C.	
Tontine.....	F.		Viageres.....	C.	
Certain ..... pplles.	F.		Tontine	C.	
Viageres	F.		Vieillard .... pplles.	F.	
Tontine	F.		Viageres	F.	
.....			Tontine	F.	
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1778.	*Lundi 23.*	*Mardi 24.*	*Mercredi 25.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1760 62 ½ . . .	1765 67 ½ . .	1767 ½ 65 . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	1157 ½ 55 .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	245	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	395 . . . .
Rescriptions . .	17 ½ 17 . . .	16 ½ 17 . . .	17 ½ 17 18 17 ½
Bil. des Fermes.	2 ½.	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE *D'AGRICULTURE*, COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1778. Du Samedi 7 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 5 Décembre.*

UN Navire Marchand Russe, commandé par un Capitaine Anglois, avoit obtenu de la Porte, à force d'importunités, la permission d'entrer dans la Mer Noire. Malheureusement pour lui, il fut rencontré dans son trajet, par la Flotte Ottomane qui est aux ordres du Capitan Bacha. Cet inexorable Officier obligea le Bâtiment Russe de retrograder, avec injonction de décharger au plutôt toutes les marchandises qu'il avoit embarquées.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 2 Janvier.*

Il est divers petits articles de Commerce pour lesquels nous pourrions encore nous passer de l'Etranger, si nous sçavions mettre à profit certaines productions de la Nature qui se trouvent dans nos Provinces. Par exemple, nous achetons des noix de galles pour 4000 roubles. Cependant les feuilles des chênes qui croissent dans la Petite & Nouvelle Russie sont souvent garnies de galles qui vaudroient bien celles que nous faisons venir du dehors. Il faudroit essayer si les *pommes de l'aune*, arbre très-commun chez nous, ne seroient pas propres à remplacer les galles pour faire l'encre & autres teintures noires. Les cantharides que nous fournit l'Etranger se trouvent en abondance autour de Samara & dans le voisinage de Voronege.

Le papier fin manque encore dans ce pays, & nous en achetons pour 20,000 roubles. Cependant il ne tiendroit qu'à nous de recueillir une grande quantité dechiffons de toile de lin propres à fabriquer un très-beau papier. C'est sur-tout dans les Villes de Livonie, à S. Pétersbourg, à Yaréslaw, à Moscou qu'on devroit faire des amas de ces chiffons, pour multiplier dans le voisinage de ces Villes les Fabriques de papier.

ALLEMAGNE.

D'HALBERSTADT, *le 8 Janvier.*

M. Henne, Curé de Hamersleben & Gunsleben, Villages de cette Principauté, vient de publier des Observations importantes sur le pommier de Siberie, auquel on a donné le nom de *pommier de glace.* C'est M. Weltheim, Juge de la Cour de Harbke, près de Helmstaed, qui a fait venir les premieres greffes de cet arbre. M. du Hamel l'a connu & il en nomme le fruit *malus fructu magno, albido, glaciato*, pomme de *glace* transparente. Plusieurs Géographes & Historiens parlent aussi de cette pomme, & entr'autres MM. Busching, Kilbuger & Cram. Divers Princes de l'Europe en ont

reçu des greffes qui ont repris & porté des fruits. M. Henne, qui s'occupe de tous les objets qui appartiennent à l'Economie rurale, trouva aussi moyen de se procurer des greffes; en 1776, il en reçut douze de la part de M. Nolte, Conseiller de Justice & Bourg-mestre. Elles ont toutes repris & promettent de donner bientôt des fruits. M. Henne, les a antées sur des arbres de Paradis.

Le bois du pommier de Sibérie a une très-belle apparence; sa couleur est d'un brun de café tirant un peu sur le rouge, avec de petites taches grises. Ce bois est toujours aussi brillant que s'il étoit vernissé: ainsi il differe de celui de toute autre espece de pommier. Son fruit est beaucoup plus petit que la pomme d'api; la pelure en est dure, très-fine & aussi unie que du parchemin; la chair en est tendre, mais grenelée & jaune; elle a peu de suc, & ce suc est aigrelet, mais moins que celui des pommettes sauvages; de sorte que ce fruit n'est pas fort excellent à manger, mais l'arbre en est très-propre à orner un jardin & à former de belles allées. Cependant M. Henne a découvert que les pommes de glace n'étoient pas désagréables, lorsqu'elles étoient devenues blettes; mais pour cela il faut les garder comme les nefles & les sorbes.

N.B. Nous sommes un peu étonnés de la différence qui se trouve entre cette description qui nous a été envoyée d'Allemagne, & celle que M. Duhamel a publiée dans son *Traité des Arbres fruitiers*. Pour mettre le Public en état de juger de cette différence, nous allons rapporter ce que cet Académicien François a écrit sur la *pomme de glace*.

» La pomme de glace est grasse, très-
» renflée vers la queue, diminuant beau-
» coup de grosseur vers l'œil, où elle se
» termine presqu'en pointe. Son diame-
» tre est de trente-deux lignes & sa hau-
» teur de trente lignes. Sur les arbres
» vieux ou greffés sur Paradis, il s'en
» trouve de trois pouces trois lignes de
» diametre, sur trois pouces de hauteur.
» La queue est grosse & courte, plantée
» dans une cavité profonde, unie, mé-
» diocrement évasée. L'œil est très-pe-
» tit, enfoncé dans une cavité étroite
» peu creusée, & ordinairement bordée
» de quelques bosses.

» La peau est fine, unie, luisante, d'un
» vert-clair qui devient blanchâtre au
» tems de la maturité du fruit; quelque-
» fois le côté du soleil devient jaune,
» semé de quelques petites taches d'un
» rouge vif; par-tout elle est fort tique-
» tée de très-petits points blancs. Alors
» sa chair est tendre, très-blanche; &
» son eau abondante est relevée d'aci-
» dité, qui rend cette pomme très-bon-
» ne étant cuite, ou séchée au four.
» Mais aussi-tôt que le point de sa ma-
» turité est passé, sa chair devient ferme,
» un peu transparente, de couleur ver-
» dâtre, comme si elle avoit été frappée
» & pénétrée de gelée, ou comme du
» melon d'eau nouvellement mis au su-
» cre. Dans cet état, elle se conserve
» long-tems sans se pourrir; mais l'eau
» est presque insipide, ou d'un goût dé-
» sagréable: desorte que c'est un fruit
» que la curiosité, plutôt que son uti-
» lité peut faire multiplier. Merlet dit
» qu'il y en a une variété d'un rouge-
» brun-violet; je ne la connois point. Si
» elle est perdue, elle mérite peu de re-
» gret ».

De Gréezheim (*dans le Langraviat de Hesse-Cassel*), *le* 11 *Janvier*.

Il s'est répandu ici depuis peu sur les chevaux une maladie dangereuse. Elle en a fait périr un grand nombre. L'animal qui en est atteint témoigne d'abord beaucoup de répugnance pour l'eau froide; il refuse d'en boire, & bientôt il lui survient une tumeur au cou. Voici le traitement qui a le mieux réussi contre cette maladie; tous ceux qui l'ont suivi ont conservé leurs chevaux. D'abord on faisoit saigner l'animal, & on le mettoit à l'eau blanche faite avec de la farine, qu'on avoit soin de lui donner toujours tiede; puis on perçoit la tumeur lorsqu'elle étoit parvenue à son degré de maturité: on fermoit ensuite la playe avec de la charpie, après l'avoir bien nétoyée, & enfin on mettoit le malade à la paille d'orge pour toute nourriture solide. On avoit aussi l'attention de le tenir chaudement.

La petite vérole a fait l'année derniere de grands ravages dans nos cantons, sur-tout à la campagne. On observe qu'on essuya, il y a dix ans, le même fléau.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 18 Janvier.*

Le quatre & le ſix du mois de Décembre dernier, la frégate la *Notre-Dame de la Solitude*, & la flûte la *Sainte Catherine*, appartenant à la Compagnie de Caracas, arriverent au Port du Paſſage : elles étoient parties de la Guayra le 24 Septembre & le 9 Octobre. Le chargement de la frégate conſiſte en 9781 fanegues de cacao & mille livres d'indigo ; & celui de la flûte en 1959 fanegues de cacao, 118,046 livres de tabac ; 13,139 cuirs en poil, 1440 liv. d'indigo, 2430 livres de ſalſepareille & 3128 piaſtres fortes en argent. La cargaiſon de l'un & de l'autre bâtiment eſt pour le compte de la Compagnie & à ſon profit.

Dans la nuit du quinze au ſeize Octobre dernier, un incendie a réduit en cendres le Sanctuaire de Notre-Dame de Cavagonda, dans la Principauté des Aſturies. Ce Sanctuaire où la piété des Fideles avoit accumulé d'immenſes richeſſes, eſt ſitué dans une grotte profonde & au milieu de rochers d'un accès aſſez difficile.

» Ce fut-là que, dans le ſeptieme ſiecle, l'Infant Don Pelage ſe retira avec » un petit reſte d'Eſpagnols, lorſqu'il » fut forcé d'abandonner aux Maures une » partie de l'Eſpagne : il y reſta caché » pendant trois ans, & n'en ſortit que » pour fonder le Royaume d'Oviedo, » malgré la Nation qui avoit envahi ſes » poſſeſſions ».

On fait monter à un million de piaſtres la perte cauſée par ce funeſte accident. On ſoupçonne qu'il pourroit bien ne pas être l'effet du haſard. C'eſt pourquoi la Cour a expédié des commiſſions à diverſes perſonnes pour aller faire des informations à ce ſujet ſur les lieux mêmes.

ITALIE.

DE ROME, *le 6 Janvier.*

Le Souverain Pontife informé que les charges de l'Etat n'étoient pas diſtribuées avec égalité, & voulant venir au ſecours de ceux de ſes Sujets qui ont le plus de droit à ſa bienfaiſance paternelle, a ordonné, par un Edit du 15 Décembre dernier, que tous les ſix mois on dreſſeroit un nouveau cadaſtre des revenus des terres dans les cinq Provinces de l'Etat Eccléſiaſtique ; l'intention de Sa Sainteté eſt que les impôts ne ſoient plus déſormais arbitraires & qu'au contraire ils ſoient toujours dans une juſte proportion avec les facultés des Contribuables.

SAVOIE.

DE CHAMBERY, *le 16 Janvier.*

Nos eaux de la Boiſſe continuent à ſoutenir leur réputation, & l'hiver n'empêche pas qu'on n'en faſſe uſage. On ſe propoſe de conſtruire inceſſamment auprès de leur ſource des bâtimens pour la commodité de ceux qui les fréquentent. Le Corps Municipal de Chambery a reçu des ordres à ce ſujet. Une cure qui vient de s'operer ſur un Particulier atteint de la maladie vénérienne, & qui étoit dans l'état le plus déplorable, eſt regardée ici comme une preuve éclatante de l'efficacité de ces eaux.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DES ENVIRONS DE LA ROCHELLE, *le 24 Janvier.*

Les vendanges dernieres ayant été tardives, les labours de la vigne devoient naturellement commencer plus tard qu'à l'ordinaire ; cependant la plus grande partie des vignes dans ce pays a reçu ſa premiere façon, le tems favorable que nous avons eu pendant les deux derniers mois de l'année ayant beaucoup favoriſé les travaux du Laboureur. Ces deux mois ſe ſont paſſés preſque ſans pluie : auſſi la terre s'eſt-elle trouvée légere, & s'eſt prêtée facilement au labourage; les Vignerons n'ont perdu aucun jour de travail.

Pluſieurs Particuliers ont déjà fait tailler leurs vignes, ſur-tout ſur les côtes. Ont-ils bien fait ? C'eſt ce que le tems nous apprendra. On a ſouvent mis en queſtion, laquelle de la taille ou *prime* ou tardive eſt la meilleure ; perſonne n'a pu encore décider ce problême. C'eſt le

printems prochain qui le résoudra pour cette année. Gelera-t-il ? Ne gelera-t-il pas ? Voilà le point critique. Comme on a remarqué dans ce pays que depuis plusieurs années cette saison est la plus variable, & que c'est elle qui influe le plus sur l'Agriculture, on ne peut donc guères compter avec certitude sur ses opérations. Ceux qui taillerent tard l'année derniere, pour éviter les premieres gelées du printems, n'ont pas été mieux traités que ceux qui ont taillé en *prime*. Il est cependant reconnu que la taille *prime* est la meilleure quand le printems est beau & qu'il n'y a pas de fortes gelées : il est certain qu'une vigne taillée ainsi, fait une plus belle pousse & donne des jets plus vigoureux que la taille tardive. Si cette derniere taille se fait, comme il arrive quelquefois, dans le tems de la seve, elle devient pour lors fort dangereuse. Elle est cause que la vigne perd beaucoup de sa substance & s'affoiblit ; ce qui fait, ainsi qu'on l'a remarqué souvent, que les raisins qu'elle produit ne sont ni si beaux ni de si bonne qualité que les autres. Cette circonstance paroitroit devoir faire pencher la balance en faveur de la taille *prime*, si elle n'étoit pas si sujette aux premieres gelées du printems. Quoiqu'il en soit de l'une ou de l'autre taille, il est malheureusement trop certain que depuis onze ans nous n'avons fait dans ce pays que de très-chetives récoltes. La terre seroit-elle épuisée & se refuseroit-elle aux soins qu'on se donne pour en tirer des récoltes qui répondent à ces soins ? Ou y auroit-il un vice dans notre maniere de cultiver ? Ce seroit une belle question à proposer aux Sociétés d'Agriculture ; on rendroit un service essentiel si on pouvoit la résoudre. Ce n'est que par de bonnes observations qu'on peut y parvenir.

Au commencement de ce mois, nous avons éprouvé un froid très-vif qui a duré jusqu'au douze : il est tombé un peu de neige ; pas autant qu'on l'auroit desiré pour le bien de la terre ; mais il est rare qu'il en tombe beaucoup sur nos côtes ; l'air humide de la mer & les vents qui y regnent toujours nous privent ordinairement de cet avantage. Depuis le douze nous avons eu beaucoup de pluie accompagnée de coups de vents furieux qui ont continué jusqu'à ce jour : la mer étoit extrêmement agitée ; il est à craindre que quelques vaisseaux n'aient éprouvé des accidens, sur-tout aux atterages. Cette pluie a fait beaucoup de plaisir dans les campagnes. On a remarqué que les mulots, quand l'hiver n'est point pluvieux, nuisent beaucoup aux bleds. Depuis deux hivers les eaux n'ont pas monté comme à l'ordinaire ; aussi la plûpart des puits, dans les endroits un peu élevés, ont manqué d'eau, ce qui fait tort à bien des gens qui n'ont pu brûler leur vin & vendre leur eau-de-vie à Noël qui est ordinairement l'époque du payement des fermes dans la campagne. Les bleds sont assez beaux pour la saison.

De Dunkerque, *le 30 Janvier.*

Au mois de Septembre 1764, le Sr. Bouchon expédia de la haute Ville de Dunkerque pour Libourne 4200 bouteilles vuides de la Verrerie d'Ardinghem, dans le Boulonnois ; elles furent accompagnées, comme le prescrit l'Arrêt du 13 Octobre 1722, d'un certificat de la Chambre de Commerce qui justifioit de leur origine & Fabrique. Cependant le Receveur de Libourne, sans égard pour le certificat de la Chambre de Commerce, jugea à propos de traiter ces bouteilles, à leur arrivée, comme étrangeres, & en conséquence il perçut un droit de 870 l. 4 s. 11 d.

Le sieur Fourcaud de Libourne, Correspondant du Sr. Bouchon, paya comme forcé & contraint ; mais par Arrêt de la Cour des Aides de Bordeaux du 11 Août 1769, le Receveur fut condamné à la restitution de la somme qu'il s'étoit fait donner, & aux frais. L'Adjudicataire Général des Fermes obtint que cette affaire seroit portée au Conseil ; mais, par Arrêt du Conseil du 5 Août dernier, il a été débouté de sa demande en cassation de l'Arrêt de la Cour des Aides de Bordeaux & condamné au coût de l'Arrêt.

M. Aget vient d'armer pour la pêche du Cachalot sur les côtes du Brésil, au sud de la Ligne équinoxiale, un brigantin d'environ 120 tonneaux, nommé la *Nouvelle Entreprise*. Ce bâtiment a sur son bord quatorze hommes d'équipage, des vivres pour neuf mois, & 310 futai-

les pour y loger la pêche. Le cachalot qui eſt une eſpece de baleine, rend beaucoup d'huile, & ſa cervelle ſert particuliérement à faire de fort belle bougie. Ce poiſſon n'a point de fanons comme la vraie baleine. Si cet armement réuſſit, il ſera ſans doute ſuivi l'année prochaine de pluſieurs autres, & il en réſultera de grands avantages pour notre Commerce.

DE PARIS, *le 2 Février.*

La Société Royale de Médecine tint le 27 du mois dernier, au College Royal de France, ſon Aſſemblée publique dans l'ordre qui ſuit.

M. le Vicq d'Azyr, Secretaire perpétuel de cette Compagnie, ouvrit la Séance en faiſant connoitre ceux qui ont concouru aux deux prix que la Société avoit propoſés en 1777.

Le ſecond prix étoit relatif à l'épizootie qui a regné en 1776, en Flandres & dans l'Artois. M. le Duc de Charoſt, après avoir été témoin des ravages que cette maladie avoit cauſés dans ſon Gouvernement, a fait les fonds d'une médaille d'or deſtinée à celui qui feroit les meilleures recherches ſur les moyens curatifs & préſervatifs qu'il convient d'employer en pareille circonſtance.

Le Mémoire qui a été préféré eſt de M. de Berg, un des premiers Magiſtrats de la Ville de Bruxelles, Membre & ancien Député du Comité établi par Sa Majeſté Impériale & Royale pour l'épizootie dans le Brabant & dans le Limbourg.

Dans le nombre des Mémoires qui ont concouru à ce prix, M. le Duc de Charoſt en a diſtingué un dont l'Auteur eſt le ſieur Chanut, Caporal au Régiment des Gardes Françoiſes. M. le Duc de Charoſt, ſans vouloir apprécier le mérite de ce Mémoire, s'eſt empreſſé de récompenſer le zele de ce Soldat qui occupe ſi utilement ſes loiſirs; il lui a deſtiné une médaille en argent ſemblable à celle qu'il a fait frapper en or pour le prix: la Société s'eſt fait un plaiſir d'annoncer au Public ce nouveau bienfait.

M. le Secretaire lut enſuite le Programme des prix annoncés pour l'année 1779. Nous l'avons inſéré dans notre derniere Gazette. M. le Vicq d'Azyr, après toutes ces annonces, donna un Précis très-bien fait des travaux de la Société depuis ſon établiſſement juſqu'à ce jour. Ce qui fut ſuivi de pluſieurs lectures ſur divers ſujets intéreſſans.

M. Lorry préſenta un Tableau raiſonné des maladies qui ont eu cours pendant l'année 1777. On y a remarqué des obſervations neuves ſur certaines complications de la petite vérole & ſur la fievre rouge.

M. Mauduyt de la Varenne lut un Mémoire ſur l'Electricité Médicale, dans lequel ce Médecin rapporte avec la plus grande impartialité le réſultat des expériences qu'il a faites. Il y fait obſerver que l'Electricité produit des criſes, & il indique la claſſe dans laquelle le fluide électrique doit être placé comme médicament.

Ce Mémoire fut ſuivi d'un autre de M. d'Aubenton, qui demande que nous nous y arrêtions, parce qu'il tend plus directement au but de notre Gazette. Nous allons tâcher d'en donner un précis d'après ce que notre mémoire, aidée de celle de pluſieurs perſonnes qui ont aſſiſté à l'Aſſemblée, pourra nous fournir.

L'objet de cet utile Mémoire eſt d'indiquer deux remedes pour combattre deux eſpeces de maladies auxquelles les moutons ne ſont que trop ſujets. La premiere de ces maladies eſt connue ſous le nom de *chaleur*, parce qu'elle eſt cauſée par la trop grande chaleur. Les moutons qui en ſont attaqués ont de la peine à reſpirer, ils écument, le globe de leur œil eſt rouge, ils rendent le ſang par le nez, enfin tout annonce en eux la néceſſité de la ſaignée; en effet ils meurent bientôt, ſi on ne ſe hâte de leur adminiſtrer ce ſecours.

On ſaigne les moutons ſur diverſes parties du corps. M. d'Aubenton paſſe en revue ces différentes eſpeces de ſaignées, & fait voir les inconvéniens de chacune, puis il propoſe de leur en ſubſtituer une autre d'une exécution beaucoup plus facile & beaucoup plus ſûre.

Les moutons ont à la face externe de l'os de la mâchoire ſupérieure un tubercule aſſez ſaillant pour ſe faire ſentir aiſément au doigt, lorſqu'on l'applique ſur la peau de la joue. Ce tubercule qui ſe trouve placé à la racine de la quatrieme dent mâcheliere eſt un guide in-

faillible pour trouver la veine angulaire, parce qu'elle passe au-dessous. C'est cette veine qu'il faut ouvrir, à un travers de doigt au-dessous de l'éminence qui lui sert d'indice, après l'avoir fait gonfler en la comprimant avec la main. Cette saignée fournit du sang en abondance, & elle est d'ailleurs si aisée qu'un aveugle pourroit la faire.

Une autre maladie plus fréquente encore parmi les moutons, est la galle. M. d'Aubenton indique les symptômes qui l'annoncent ; il rapporte quelques-unes des recettes les plus usitées pour la guérir : après les avoir examinées, il conclud qu'il n'en est aucune à qui on ne puisse faire quelque reproche. En conséquence il en a cherché une qui put satisfaire complettement. Après bien des expériences, il a découvert que le meilleur topique qu'on puisse employer contre la gale des moutons consiste dans un mélange de suif ou de graisse avec de l'huile essentielle de térébenthine. Pour préparer cet onguent, on fait fondre une livre de suif ou de graisse. On retire le vase de dessus le feu, & l'on y verse aussi-tôt un quarteron d'huile de térébenthine. On peut rendre l'onguent plus actif en augmentant la dose de l'huile de térébenthine.

Pour l'employer, il n'est pas nécessaire de couper la laine qui recouvre la gale, il suffit de l'écarter afin de pouvoir frotter la peau avec le grattoir, en enlever les croutes, & étendre ensuite l'onguent avec les doigts sur la partie galeuse qu'on a mise a découvert.

M. le Vicq d'Azyr lut ensuite un morceau de sa composition fort agréablement écrit ; c'est l'*Eloge de M. Bouillet*, célébre Médecin de Béziers, Associé Regnicole de la Société Royale de Médecine, mort au mois d'Août dernier.

M. Buquet a lu » une suite d'expérien-
» ce sur l'effet des différens gaz appliqués
» à l'Economie animale & sur les asphy-
» xies. Il résulte de ses observations que
» l'alkali volatil, appellé *fluor* par Priest-
» ley, célébre Chymiste Anglois, n'a
» point une propriété spécifique pour
» rappeller à la vie les personnes suffo-
» quées par les différens gaz, puisque
» le vinaigre radical, l'acide sulphu-
» reux volatil, & sur-tout l'acide ma-
» rin fumant & même l'œther vitrioli-
» que ont rappellé à la vie différens ani-
» maux soumis à ces expériences. Tout
» ce qui est stimulant peut être alors ad-
» ministré avec succès. M. Bucquet a
» donc augmenté le nombre des secours
» qui peuvent être employés en pareil
» cas ».

M. l'Abbé Tessier termina la Séance en rendant compte du voyage qu'il a fait en Sologne par ordre du Gouvernement, pour y examiner la nature & les effets de l'ergot. Une Lettre que nous avons insérée dans le dernier Ordinaire a fait connoître d'avance à nos Lecteurs le mérite & les avantages du travail de M. l'Abbé Tessier.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Résultats des Observations Botanico-Météorologiques faites à Montmorency, près Paris, par ordre du Roi, pendant l'année 1777.

L'hiver froid & humide, le printems de même ; l'été chaud & sec, après de grands froids & de grandes pluies ; l'automne chaude & seche d'abord, froide & humide ensuite. L'année en général froide & humide.

Vents dominans, nord-est & nord-ouest ; celui du sud-ouest violent en Mars, Mai, Juillet, Août, Octobre & Novembre.

Plus grand degré de chaleur, 27 deg. le 18 Juillet ; plus grand froid, 9 d. de condensation le 8 Janvier. Différence 36 deg. Degré moyen de chaleur de chaque jour 8, 1 deg. au lieu de 8, 6 deg., terme de l'année commune.

Plus grande élévation du mercure 28 pouces 7 lignes le 11 Décembre ; moindre élévation 26 pouc. 11 $\frac{3}{4}$ lig. le 16 Mars. Différence 19 $\frac{1}{4}$ l. Elévation moyenne au matin & à midi 27 pouc. 10, 1 l. ; au soir 27 pouc. 10, 2 lig. ; grandes variations en Janvier, Mars, Mai, Juillet, Octobre & Décembre.

Quantité de pluie & de neige, 20 p. 4 lig., excès de 2 pouc. 4 lig. sur l'année commune fixée à 18 pouc. ; évaporation 35 pouc. 4 lig., excès de 15 pouces sur la quantité de pluie.

Nombre de jours de pluie 126, de

neige 26, beaux 132, couverts 176, de nuages 57, de vent 89, de brouillard 66, de tonnerre 11, d'aurore boréale 16, de lumiere zodiacale 1, de parélie 3, de parafelene 2. Les mois de Mai & de Juillet les plus pluvieux; ceux d'Août & de Septembre les moins pluvieux; le conducteur de l'électricité naturelle plus souvent électrisé pendant des pluies d'orage sans tonnerre que pendant le tonnerre.

Plus grande déclinaison de l'aiguille aimantée, de 10 pouces 19 d. 58′ en Mai, Juin, Juillet, Août & Septembre. Moindre déclinaison, 18 d. 45′ en Décembre; différence 1 d. 13′. Déclinaison moyenne au matin 19 d. 31′ 43″, à midi 19 d. 43′ 0″, au soir 19 d. 30′ 30″, du jour 19 d. 35′ 0″. La déclinaison diurne & periodique a continué d'être très-marquée.

Récolte du bled assez bonne, beaucoup de paille, foins abondants, très-peu de vin, mais d'assez bonne qualité, très-peu de fruits en général. Les abeilles ont bien travaillé, & sont approvisionnées pour l'hiver. Beaucoup de chenilles, peu d'hannetons.

Point de maladies regnantes à Montmorency; petites véroles très-peu & bénignes.

Pendant l'année 1777, 61 naissances, dont 28 garçons & 33 filles; 10 mariages & 44 sépultures, dont 13 hommes & 13 femmes, 9 enfans-garçons & 9 enfans-filles.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, des Soc. Roy. de Médecine de Paris & d'Agriculture de Laon.

I I.

A V I S.

Il ne paroissoit guères possible de rien ajouter à l'éclat de ces Pierres dont on fait tant d'usage en Bijouterie. Cependant à force de recherches & de travaux, on est parvenu à l'augmenter encore en y amalgamant, pour ainsi dire, l'or & l'émail. D'abord on s'étoit contenté d'émailler des bijoux de poche, comme Bonbonnieres, Souvenirs, Boites à mouches & autres; depuis peu on a essayé d'appliquer aussi cette invention aux boucles de souliers d'homme & de femme, & cette tentative a réussi parfaitement.

On trouvera les nouvelles garnitures de Boucles émaillées en or, à Paris chez le sieur Grancher, Bijoutier de la Reine, au Petit-Dunkerque, Quai de Conti, vis-à-vis le Pont-Neuf. Ces Boucles ont l'avantage de réunir la plus grande solidité au travail le plus fin & le plus élégant.

I I I.

POPULATION.

» On mande de Fontenay-le-Comte en Bas-Poitou, que dans la Paroisse de Saint-Médard-dès-Prés, la nommée Jeannne Damand, femme Giraud, Sergettier, âgée de quarante-cinq ans, après avoir eu dix enfans de suite, & avoir passé cinq ans & deux mois sans en avoir, est accouchée, la nuit du 6 au 7 du mois de Décembre dernier, de quatre filles ayant chacune de dix-neuf à vingt pouces de haut: elles ont reçu toutes quatre le Baptême, & ont vécu, l'une trois jours, & les autres deux. On observe que cette femme, qui se porte très-bien, est accouchée par accident avant terme, & qu'il y a grande apparence que sans cela ses quatre filles auroient vécu. On observe aussi qu'elles sont mortes dans le même ordre qu'elles sont venues au monde, & dans le même espace de tems des unes aux autres ».

I V.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 30 Janvier.

Le turbot, depuis 24 livres jusqu'à 67; le saumon, depuis 20 liv. jusqu'à 36; les cabillots, depuis 12 liv. jusqu'à 16; la flotte, depuis 5 liv. jusqu'à 10; la raye bouclée, depuis 4 liv. jusqu'à 7; le panier de moules, depuis 2 liv. 10 s. jusqu'à 3 liv. 10 s.; la paire de solles, depuis 1 liv. jusqu'à 1 liv. 10 s.; le carrelet, depuis 8 s. jusqu'à 10 s.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 31 Janvier 1778, au Mercredi 4 Février, le froment s'est vendu

à la Halle, de 18, 20, 22 à 23 livres; le seigle, de 10 liv., 10 liv. 15 s. à 11 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 10 à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21, 22 à 23 liv. 10 s.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 11 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 31 Janv. 1778 au Mercredi 4 Février, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 4 Fév. 1778, de 56 à 57 liv.; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le foin à la Grêve, de 34 à 35 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Février 1778.

Or de Portug. à . .	725	l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	712			
Les guinées à . . .	722		6	
Ducats à	98		5	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	100			
Or à 20 karats à . .	84		3	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54		16	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	53		4	
Piastres à	50		6	

Changes de Paris du 4 Février 1778.

Amsterdam	53	5 8e. à ½
Londres	31	9 16e. à ½
Hambourg	190	½
Madrid	15	4
Cadix	15	
Livourne	96	
Gênes	94	
Lyon *Rois*	⅛ à ⅛ p. 8	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1778.	*Lundi* 2.	*Mardi* 3.	*Mercredi* 4.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	FESTE.	1790	1790 95 . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1165 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	250 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	406 . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	12½ 12 . . .	11 ¾ ½ ¼ . . .
Bil. des Fermes .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. 8 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

DuVend. 30 Janv. 1777			Du Mardi 3 Février.			*Six derniers mois* 17
Messieurs			*Messieurs*			Du 30 Janvier.
Lempereur Viag.	t. l.		Marsollier ... vres.	t. l.		
Boscheron. ppties.	M.		Perpétuelles..	t. l.		*Messieurs*
Viageres.....	M.		Defays..... ppties.	M.		
Peinchein .... vres.	L.		Viageres.....	M.		Certain..... ppties.
Perpétuelles..	L.		Desplaces... ppties.	P.		Viageres .....
Rouillard... ppties.	M.		Viageres.....	P.		Tontine .....
Viageres....	M.		Tontine	t. l.		Patu..... Viag.
Masson ..... ppties.	M.		Vieillard ... ppties.	P.		Perpétuelles..
Viageres.....	M.		Viagere s.....	P.		Lempereur. ppties.
Creuzé..... ppties.	M.		Tontine.....	t. l.		
Viageres.....	M.		Delamotte. ppties.	M.		Du 3 Février.
Tontine.....	M.		Viageres.....	M.		
.....			.....			Cauchy ..... ppties.
.....			.....			Viageres .....
.....			.....			Tontine .....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1778. Du Mardi 13 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 9 Décembre.*

SI la pêche à l'embouchure du Dnieper étoit mieux réglée, elle ne manqueroit pas de nous fournir une plus grande quantité de colle de poiſſon, & de *caviar*, parce que les différentes eſpeces d'eſturgeons qui fourniſſent ces deux ſortes de denrées s'y trouvent en abondance. On pourroit également ſe les procurer par la navigation ſur la Mer Caſpienne, en établiſſant des Pêcheries d'eſturgeons dans les Golphes que forment les embouchures de l'Agrakan, du Kour & de la Svidoura; comme les Perſes ne font aucun uſage de ce poiſſon, il n'y a pas d'apparence qu'ils vouluſſent s'oppoſer à cette pêche. On pourroit encore en pêcher beaucoup aux embouchures du Yeniſey, de l'Ob & de la Petſchora. Le tranſport s'en feroit par mer à Archangelgorod. Cette navigation n'a rien de redoutable pour nos Navigateurs, puiſqu'en 1737 & 1738, ils ont déjà traverſé ces côtes de la Mer Glaciale. Par cette même voie, il ſeroit auſſi très-poſſible d'augmenter notre récolte d'huile de poiſſon, qui fait pour nous un objet d'exportation de la valeur de 80,000 roubles par an. L'animal qui produit cette huile eſt une eſpece de Dauphin, connue en Sibérie ſous le nom de *Belouga*. Il ſe trouve en quantité ſur ces côtes. Mais les Habitans de Kola le laiſſent échapper de même que les Baleines qui entrent en aſſez grand nombre dans leur Golphe. Ainſi ils négligent un avantage qu'ils ont ſous leur main, & pour lequel les François & les Hollandois envoyent à grands frais des Flottes entieres dans la Mer du Nord. Un autre moyen d'augmenter le produit du *Caviar*, ſeroit d'en faire non-ſeulement avec les œufs noirs des diverſes eſpeces d'eſturgeons, mais auſſi avec les œufs jaunes de quelques autres poiſſons, comme du brochet, de la *lucioperca*, de la carpe, de la *brama* & autres différentes eſpeces de *cyprinus*, dont la pêche eſt très-abondante dans les fleuves des parties méridionales de la Ruſſie, tels que l'Oural, le Volga, le Tereck, le Don & le Dnieper. Les Grecs & les Arméniens des bords de la Mer Noire aiment beaucoup ce *caviar* jaune.

» On donne, dit le Dictionnaire de M. de Bomare, le nom de caviar ou kaviac aux œufs de l'eſturgeon que l'on prépare auſſitôt après la pêche, en les lavant bien dans du vin blanc, & en ôtant certains ligamens dans leſquels ils ſont entremêlés, & la pellicule qui les enveloppe; on les fait un peu ſécher au ſoleil, on les met enſuite avec du ſel dans un vaiſſeau percé de petits trous, on les y écraſe avec la main: lorſque toute l'humidité ſuperflue eſt bien diſſipée, ce caviar doit être d'un brun rougeâtre; on le met en galettes épaiſſes d'un doigt

& larges comme la paume de la main ; puis on l'arrange dans des barriques, & on l'envoie en divers lieux éloignés de de la mer, où on trouve cette denrée excellente. Le caviar forme une branche de commerce des Hollandois. On en porte sur-tout beaucoup aux Moscovites qui en font un grand usage dans leurs trois Carêmes qu'ils observent très-scrupuleusement. Il n'y a qu'une seule espece d'esturgeon dont on puisse faire le caviar. Les Russes nomment cette espece de fromage kaviariſckari ; ils y mêlent souvent du poivre & de l'oignon avec de l'huile & du citron. Le caviar est le second mets favori des Kamtschadales. Les Italiens font venir une grande quantité de ce mets ; ils le regardent aussi comme un manger fort délicat ; mais on prétend qu'il est très-malsain & fiévreux ».

DANEMARCK.

D'HOLAM (*en Islande*), *le* 20 *Septembre.*

Il regne à Tyngoe-Syssel une cruelle maladie qui y fait périr un grand nombre de bêtes à laine.

En vertu d'une Ordonnance du Roi, les Habitans d'Islande ont commencé à cultiver leurs terres beaucoup mieux qu'ils ne faisoient ci-devant. Les Danois qui viennent faire le commerce dans ce pays, y ont répandu les lumieres & l'instruction, & on s'y trouve très-bien de leurs leçons.

Parmi ceux des Habitans du Bailliage de Holam, qui sont nouvellement morts & qui ont mérité les regrets de leurs Concitoyens à cause de leurs vertus & des services rendus à leur Patrie, il faut distinguer M. Eric Hallson, Curé de la Paroisse de Grimstange, décédé dans la 80e. année de son âge. Lui, son pere, son oncle paternel, son grand-pere, & son bisayeul avoient rempli le même emploi, chacun pendant plus de 50 ans.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 20 *Décembre.*

Ce n'est point assez que l'Allemagne se trouve dépeuplée par les levées de troupes qui s'y sont faites pour le service des Etrangers ; il faut encore que des Etres atroces s'occupent à détruire, autant qu'ils peuvent, la population, en versant le sang de leurs Concitoyens. Depuis quelque tems il se commet dans nos cantons des meurtres sans nombre. C'est surtout à la vie des enfans qu'on en veut. Pour arrêter cette frenésie, notre Gouvernement a cru qu'il étoit nécessaire d'aggraver les peines contre les homicides.

Comme l'espece de pompe avec laquelle on exécutoit les criminels ne montroit au bas peuple que le spectacle d'une cérémonie publique qui sembloit effacer l'idée du crime & diminuer à ses yeux l'horreur du supplice, notre Magistrat a jugé à propos, dans l'intention d'inspirer plus de terreur, de changer le costume à cet egard, en livrant les malheureuses victimes de la Justice vengeresse à un abandon universel & en les faisant conduire au supplice dans l'appareil le plus lugubre.

En conséquence une femme infanticide qui mérita derniérement d'être condamnée à la mort, fut trainée dans un tomberau au lieu de l'exécution, les cheveux épars, sans cortege, revêtue d'une grossiere couverture de poil, ayant sur la poitrine le couteau dont elle s'étoit servi pour égorger un des enfans de son maitre. On lui coupa la tête, & on exposa ensuite son cadavre sur la roue, & sa tête sur un poteau.

Dans le tems que la même fureur avoit saisi la Soldatesque & les Domestiques à Copenhague, M. le Comte de Bernstorff détermina le Roi à condamner les coupables non à une mort violente, mais à trainer une vie triste & ignominieuse. Dès qu'on eut attaché quelques meurtriers à une brouette qui devoit leur servir de demeure & de lit de mort, le mal cessa.

ITALIE.

DE VENISE, *le* 19 *Décembre.*

Depuis que la Science Economique est en faveur, on a écrit beaucoup sur les vers à soie dans les différens pays de l'Europe & sur-tout en Italie qui paroit être devenu le pays natal de ce labo-

rieux insecte. Nous pouvons nous flatter, sans être accusé de payer ici tribut à l'amour propre national, qu'il n'a encore rien paru sur cette matiere de plus satisfaisant que l'Ouvrage qui vient d'être publié dans cette Ville par M. l'Abbé Bruni, Archiprêtre de Monimo, & de l'Académie d'Agriculture de Padoue. Ce Livre qui forme un volume in-8o. est écrit en Italien & intitulé : *Observations sur la meilleure maniere de nourrir les vers à soie, adressées aux jeunes Artistes attachés à cette branche de commerce.* Ce qui distingue ce Traité & lui assure un avantage marqué sur tous ceux de son espece, c'est que les observations qu'il renferme sont le fruit d'une expérience de plusieurs années. On y verra que M. l'Abbe Bruni ne s'est pas contenté de répéter ce que les autres ont dit avant lui.

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Poitiers, *le 29 Décembre.*

On a annoncé dans cette Gazette, il y a quelque tems, que la derniere récolte des noix avoit été très-abondante en Dauphiné. Il n'en a pas été de même dans le Poitou, ainsi que nous l'apprennent les Affiches de cette Province du 20 Novembre dernier. » La récolte des » noix a été, disent-elles, cette année, on » ne peut pas plus médiocre dans notre » plaine où ces arbres sont en grand » nombre. En plusieurs endroits on peut » la regarder comme nulle : tel qui avoit » coutume d'en avoir 60 boisseaux n'en » a pas eu quatre. C'est une vraie perte » pour une Province où l'on consume » beaucoup d'huile de ce fruit ; aussi est- » elle devenue fort chere, & le beurre » à proportion, qui vaut actuellement » de 12 à 15 sous la livre, même dans » les contrées où on en fait, & qui le » fournissent à la consommation des Vil- » les ». Cette fâcheuse circonstance pourra bien fixer l'attention des Cultivateurs de ces cantons sur l'avantage qu'on attribue à la greffe de préserver les noyers sur qui on fait cette opération, des accidens qui les privent ordinairement de leurs fruits.

De Niort (*en Poitou*), *le 30 Décembre.*

» A la Foire de cette Ville, tenue le 30 Novembre dernier, jour de S. André, il s'est vendu environ 700 pieces d'étoffes du Poitou ; 120, des autres Provinces ; 30, de soie ; 150, de toiles ; 110 douzaines de bas ou bonnets de laine au tricot ; 250, de mouchoirs ; pour 5000 livres de laines du Poitou ; pour 1200 livres de peaux en chamois, apprêtées à Niort ; & pour environ 20,000 livres de rubanerie, passementerie, mercerie, quincaillerie, bijouterie & dorure ; 40 paires de chevaux de monture ou d'attelage ; 200 paires de mules ou mulets, & 30 paires de bœufs ou vaches ». *Extrait des Affiches du Poitou.*

N B. Il y a déjà plusieurs semaines, comme on peut le voir par la date, que j'ai reçu l'article qui suit ; mais l'extrême circonspection avec laquelle je me fais un devoir de me conduire, lorsqu'il s'agit d'annoncer un fait nouveau & extraordinaire, m'ayant engagé à prendre du tems pour attendre des informations, a été cause qu'on m'a prévenu dans le Journal de Paris. Cependant comme on ne peut donner trop d'éclat à une aussi belle action que celle dont est question, j'ai cru que le Public la verroit encore avec plaisir reparoitre dans cette Feuille. Je vais donc en donner le récit tel que je l'avois préparé d'abord pour être livré à l'impression. Je n'y ajouterai que la Lettre de M. Necker, Directeur Général des Finances, que je transcris d'après le Journal de Paris.

De Dieppe, *le 1 Décembre.*

Nous nous sommes proposés, ainsi que nous l'annonçons dans notre Prospectus, de rendre compte des traits de patriotisme & de bienfaisance dont on voudra bien nous informer ; on vient de nous en faire connoitre un qui ne sçauroit être trop répandu. On peut être sûr que ni l'ostentation ni la vaine gloire, ni l'intérêt personnel n'y ont eu aucune part. En honorant cette belle action, c'est véritablement à la vertu & non-pas à son ombre qu'on rend hommage. Il suffira de l'exposer tout simplement. Il n'est pas nécessaire d'employer la pompe des

mots ni des phrases étudiées pour en relever l'éclat & le mérite.

» Le 31 Août dernier, à neuf heures du soir, la mer étant haute & très-agitee par un vent d'ouest-nord-ouest, on apperçut un bâtiment qui venoit du large. Il étoit monté de six hommes d'équipage, y compris le Capitaine, de deux Mousses & de deux Passagers. Ce navire avoit un chargement de sel pour la Rochelle.

Les vagues étoient si fortes à l'entrée des jettées qu'un Pilote-Côtier, après avoir fait des tentatives aussi périlleuses qu'impuissantes pour aborder le navire, ne put seulement pas sortir du Port.

Le Capitaine du navire, trompé par la lumiere de quelques maisons qu'il prit pour le feu du signal de la tête de la jettée, fit une fausse manœuvre pour entrer. Le nommé Jean Boussard, Pilote Garde-pavillon de la tête de la jettée, s'en apperçut & fit tous ses efforts, tant avec son porte-voix que par des signaux, pour l'avertir de prendre plus le large. Mais le bruit des flots & le mugissement du vent, joints à l'obscurité, ne permirent au Capitaine ni de voir ni d'entendre.

Le navire étant près de toucher la terre, le Capitaine & son équipage reconnurent, mais trop tard, leur malheureuse erreur. Cependant ils manœuvrerent pour mettre le cap au large; mais un instant après, un coup de mer dérangea le beaupré. Le foc ne prit plus le vent & le navire ne put gagner le large. L'équipage craignant de se perdre sur la grande jettée, amena la grande voile. Un instant après le navire fut culbuté par les vagues & vint échouer sur le gallet à trente toises environ au-dessus de la jettée.

Jean Boussard, Marin vraiment intrépide, pénétré de douleur à la vue de ces infortunés qui alloient infailliblement périr au milieu des eaux, s'ils ne recevoient un prompt secours, prend la généreuse résolution de se sacrifier pour les sauver. N'écoutant alors que la voix de son cœur qui le sollicite en faveur de ces malheureux, il est sourd aux cris de sa femme & de ses enfans qui le conjurent de ne pas s'exposer à un danger si évident. Dans la crainte que son courage ne puisse résister à la tendresse conjugale & paternelle, il les oblige de se retirer. Au même instant il se ceint d'une corde, & se saisit d'une autre pour la porter aux naufragés qui avoient eu la précaution de s'attacher à leur navire pour n'en être pas enlevés par les flots.

Boussard s'élance intrépidement dans la mer; déjà il touche au moment de donner la main à ces infortunés, lorsqu'une vague le roule sur le rivage tout couvert des débris du navire, de cailloux & d'écume.

Après avoir repris ses sens, il se jette de nouveau à la mer, mais sans succès. Plus de vingt fois il réitere les mêmes tentatives & autant de fois il est culbuté, englouti, repoussé.

Son courage, loin de se rebuter par tant d'obstacles, s'anime de plus en plus. Pour être moins embarrassé, il quitte ses vêtemens, & alors redoublant ses efforts, il parvient enfin à porter une amarre à bord du navire qui étoit déjà tout fracassé. Les gens de l'équipage qui pendant tout ce tems étoient demeurés suspendus entre la vie & la mort, saisissent cette amarre & s'y attachent. Aussitôt on les tire sur le rivage, comme on avoit fait pour leur Libérateur. Les deux Mousses n'eurent pas le bonheur de profiter de cette heureuse aventure. L'un fut écrasé sous le navire, le corps de l'autre fut trouvé étendu sur le rivage, à quelques heures de Dieppe.

Il y eut un moment où le brave Boussard fut jetté par une vague sous le navire. Cet accident ne lui fit pas perdre la tête. Ayant senti sous ses pieds l'un des malheureux Matelots de l'équipage enfoncé, sans force & presque sans vie dans le sable, il le saisit à brasse-corps & le porta sur le rivage, tantôt soulevé & tantôt culbuté par les flots dont il étoit sans cesse assailli.

Ce Marin joint à la force de l'ame les qualités d'un bon mari, d'un bon pere de famille, & a toutes les vertus qu'on puisse desirer dans un homme de son état. Il jouit de l'estime & de la considération de tous ceux qui le connoissent.

Le plaisir d'avoir sauvé la vie à ses semblables, & le spectacle attendrissant de ces infortunés qui, réunis sur le rivage lui témoignoient leur reconnois-

ſance comme à leur Sauveur, fut la ſeule récompenſe qu'il reçut alors pour une action que l'Ancienne Rome eût jugée digne de la couronne civique. Mais M. de Croſne, Intendant de Rouen, ayant été informé depuis peu de cette actior généreuſe, s'eſt empreſſé d'en faire part à M. Necker, Directeur-Général des Finances, qui en a rendu compte au Roi. M. Necker ayant pris les ordres de Sa Majeſté à ce ſujet, a écrit de ſa main la Lettre ſuivante au ſieur Bouſſard ».

» BRAVE HOMME,

» Je n'ai ſçu qu'avant-hier par M. l'In-
» tendant l'action courageuſe que vous
» aviez faite le 31 Août, & hier j'en ai
» rendu compte au Roi qui m'a ordonné
» de vous en témoigner ſa ſatisfaction,
» & de vous annoncer de ſa part une
» gratification de mille francs, & une
» penſion de trois cens livres. J'écris en
» conſéquence à M. l'Intendant. Conti-
» nuez à ſecourir les autres quand vous
» le pourrez, & faites des vœux pour
» votre bon Roi qui aime les braves
» gens, & les récompenſe.

» *Signé*, NECKER, Directeur Géné-
» ral des Finances. *Paris, le 22 Décembre*
» *1777* ».

DE PARIS, *le 6 Janvier.*

Nous nous empreſſons de faire part à nos Lecteurs d'une nouvelle qui leur ſera certainement très-agréable.

Notre Auguſte Monarque, dont l'œil vigilant ſe porte ſur tout ce qui peut contribuer au bien de ſes Peuples & à la proſpérité de ſes Etats, a ſenti combien il eſt important d'encourager l'Induſtrie & le Commerce chez une Nation naturellement active, qui eſt douée du génie le plus inventif, & qui, de l'aveu même des Etrangers, poſſede à un ſouverain degré l'art de donner, par l'élégance des formes & le goût du travail, un prix infini aux matieres mêmes les plus communes. Sa Majeſté voulant donc tirer de ces heureuſes diſpoſitions, que ſes Sujets ont reçues de la nature, tout l'avantage poſſible, a jugé convenable de faire de cette branche de l'Adminiſtration l'objet de ſes ſoins paternels, & pour donner ſans délai une marque éclatante de ſes intentions à cet égard, Elle vient d'inſtituer un prix annuel, conſiſtant en une médaille d'or de la valeur de douze cens livres, pour celui qui aura trouvé la méchanique la plus utile aux Manufactures, ou qui aura fait la découverte la plus avantageuſe au Commerce en général. Ce prix ne ſera adjugé que lorſque, ou la découverte aura été bien conſtatée par l'expérience, ou que la méchanique aura été exécutée, qu'on en aura fait l'épreuve, & que ſes avantages auront été reconnus.

Conformément aux volontés du Roi, le prix ſera diſtribué dans une Aſſemblée qui ſe tiendra chez le Miniſtre des Finances, & à laquelle aſſiſteront des Conſeillers d'Etat & MM. les Intendans du Commerce. Les Députés & les Inſpecteurs Généraux du Commerce y ſeront appellés. Sa Majeſté veut que ſi deux découvertes, d'un mérite égal, viennent à ſe trouver en concurrence, il ſoit aſſigné pour chacune un prix de même valeur, c'eſt-à-dire une médaille d'or de douze cens livres. Enfin S. M. entend qu'il lui ſoit rendu un compte exact & détaillé de la nature des découvertes, ſe réſervant d'ailleurs d'ajouter aux prix ordinaires des diſtinctions honorables pour leurs Auteurs, dans le cas où elles paroitroient le mériter. Nous ne tarderons pas à rendre compte de l'Ordonnance de Sa Majeſté pour l'inſtitution de ce prix.

Nous nous félicitons de ce que cet événement ſera comme l'époque de notre entrée dans la nouvelle carriere que nous devons parcourir. Nous ne pouvons la commencer ſous de plus heureux auſpices.

Lettres-Patentes du Roi, du 27 Mai 1777, regiſtrées le 2 Septembre dernier, par leſquelles Sa Majeſté maintient le Duc d'Orléans dans la propriété, poſſeſſion & jouiſſance de la Voierie ordinaire, en qualité de Seigneur Apanagiſte. Ces Lettres ont été rendues ſur ce qui a été repréſenté par ce Prince, que les Officiers qui connoiſſent de la Police de la Voierie ordinaire, avoient publié dans la Ville de Montargis une Ordonnance qui attaquoit la propriété, poſſeſſion & jouiſſance du droit que ce Prince avoit exer-

cé dans tous les tems, par ses propres Officiers de Police dans ladite Ville de Montargis, & qui lui appartient en vertu de l'Edit de son apanage.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

MANIERE très-ingénieuse de construire un grand Chemin dans un ravin impraticable, entre deux montagnes escarpées, sans nuire au cours du torrent, quelque terrible qu'il puisse être. Extrait du Voyage manuscrit de l'Europe de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne.

Les Italiens semblent avoir hérité du goût des anciens Romains, de ces Maîtres du Monde pour les grandes entreprises (1). Nul obstacle ne les arrête, & leur génie inventif leur fournit perpétuellement des ressources pour les vaincre. Enfin la simplicité de leurs moyens fait leur premiere économie; on pourroit en citer mille exemples si les Artistes Italiens répandus dans toute l'Europe ne prouvoient chaque jour ce que j'avance.

Il paroîtroit au premier coup d'œil qu'un ravin affreux où se précipite pendant les pluies d'orage un torrent impétueux qui entraine des masses énormes de pierres, ne sçauroit être métamorphosé en un beau chemin sans que l'on ne fût point obligé de détourner le cours des eaux. Cette difficulté a été cependant surmontée d'une maniere bien simple en Sicile auprès de Palerme.

Les Habitans de cette belle Ville ont une dévotion particuliere à Sainte Rosalie (2) leur Concitoyenne; ils la regardent comme leur Protectrice. Cette Sainte, disent-ils, s'étoit retirée dans une caverne creusée par la nature près du sommet de deux montagnes extrêmement hautes & fort escarpées, qui sont à un petit quart de lieue de Palerme. La vertu de Sainte Rosalie ayant rendu dans la suite cette grotte fameuse, nombre de personnes y alloient en dévotion pour s'y édifier. Le concours du Peuple est devenu successivement si considérable que les Palermitains songerent à faire un chemin praticable même pour les voitures. Après avoir réfléchi pendant quelque tems sur tous les obstacles presque insurmontables qu'ils avoient à vaincre, ils se déciderent à pratiquer leur grand chemin dans le ravin, tout affreux qu'il étoit. L'Ingénieur chargé de ces travaux, imagina de faire un très-beau pont de pierre formant le zig-zag, montant depuis la plaine jusques au sommet de la montagne. Les arches de ce pont immense étant d'une grande portée laissent un passage libre aux eaux du torrent; la douce pente de cette suite de plans inclinés qui forment le pont, permettent aux voitures de monter jusques au haut de la montagne. Le spectacle du torrent, vu du haut de ce pont, est effrayant. Comme les montagnes entre lesquelles il coule sont de roche, elles forment les culées les plus solides à chaque partie de ce pont & le rendent par-là inébranlable. Ce moyen est dispendieux, je l'avoue; mais l'obstacle qui paroissoit invincible a été surmonté.

Quoiqu'il n'y ait presque point de chemins en Sicile, on peut en citer cependant deux qui sont uniques dans leurs genres; sçavoir celui de Sainte Rosalie & le chemin de Palerme à Montreal, bâti par le fameux Testa, un des plus grands hommes de l'Italie, Archevêque de cette Ville, mort depuis quelques années. Ce chemin forme aussi des zig-zags, mais ils sont réguliers, & on voit à chaque repos ou inflexion du chemin, des fontaines décorées de statues & d'inscriptions Grecques & Latines, avec une plantation de très-beaux arbres (3) depuis Palerme jusques à Montreal. On trouve entre chacun de ces derniers de beaux lauriers-rose, arbuste très-commun en Sicile & qui produit le plus bel effet quand il est en fleur. Ce beau chemin a coûté des sommes immenses. C'est le plus agréable que l'on puisse voir en Europe dans les pays montagneux.

Notes relatives au morceau précédent.

(1) Michel Ange mit le Panthéon sur quatre colonnes, c'est-à-dire que la coupole de S. Pierre, bâtie par ce fameux Artiste, fut enfin élevée à un hauteur prodigieuse sur quatre massifs de maçonnerie, quoiqu'elle ait quelques

palmes de plus que la Rotonde ou Panthéon qui paſſoit pour un vaſte Temple chez les Anciens. Voyez les vies des Architectes anciens & modernes, publiées par M. Pingeron, en 2 vol. in-12. A Paris, chez Jombert le fils, rue Dauphine.

(2) Les Bollandiſtes publierent la Vie de cette Sainte en 1748.

(3) Tous les arbres qui meurent naturellement dans les environs de Palerme appartiennent de droit aux Capucins.

I I.

A V I S.

Maniere de ſe procurer en peu de tems de belles marcottes d'œillet, tirée des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron ſur les Arts utiles & agréables.

» Dans le nombre des fleurs qui embelliſſent la nature, les Amateurs ont toujours diſtingué l'œillet; la variété & la beauté de ſes couleurs jointes à l'odeur agréable qu'il répand, flattent preſque tous les ſens à la fois : auſſi n'ont-ils rien négligé pour le multiplier & en varier la forme. Parmi les diverſes méthodes qui ſont en uſage pour avoir promptement de beaux œillets, il en eſt une que j'ai vu pratiquer à Ville-Neuve-lès-Avignon par un Jardinier-Fleuriſte très-induſtrieux. Je crois qu'on ne ſera pas fâché de la connoître. Elle conſiſte à embraſſer les plus belles tiges ou branches d'un œillet d'une belle eſpece avec un petit pot de terre diviſé en deux parties du haut en bas.

On fait paſſer la tige dans un trou pratiqué au fond du petit vaſe; ce qui s'opere en rapprochant les deux parties de ce vaſe. On lie enſuite ce petit vaſe avec un jonc ou un fil d'archal, obſervant toutefois que la tige qu'on a choiſie pour en faire une marcotte, ait un de ſes nœuds dans le vaſe & ne ſoit pas froiſſée. On remplit le vaſe avec du terreau & on le ſuſpend ſur un petit cerceau poſé ſur trois petits piquets, ce qui forme une eſpece de trepied, & cela afin que la branche ne ſoit pas fatiguée par le poids du pot.

Peu de tems après cette opération, la marcotte pouſſe des racines par le nœud renfermé dans le petit vaſe & forme une nouvelle plante. Quand le Jardinier, d'après lequel je rapporte ce procédé, eſt aſſuré de ce fait, il coupe la tige en queſtion ſous le pot, délie les deux parties de ce dernier & plante la marcotte, déjà très-avancée, en pleine terre ou dans un plus grand vaſe, & alors elle donne promptement de belles fleurs ».

Maniere de faire la Gelée de ſanté avec la fécule ou amidon tiré des pommes de terre.

Prenez demi-ſeptier d'eau, mettez-là ſur le feu; pendant qu'elle chauffe, mettez quatre à cinq cuillerées d'eau froide dans une aſſiette, & délayez-y une cuillerée de cette fécule avec deux à trois cuillerées de ſucre en poudre : cela fait, jettez cette mixtion dans votre eau qui eſt ſur le feu, au moment qu'elle bouillira, & remuez promptement le tout avec une cuiller; l'eſpace d'une ou deux minutes, ſelon la vivacité du feu, elle eſt faite. En la retirant, jettez-y quelques goutes d'eau de fleur d'orange ou une pincée de rapure d'écorce de citron; enſuite verſez-la dans un autre vaſe pour y refroidir. Pour en uſer, on prend deux à trois bonnes cuillerées de cette gelée qu'on fait fondre dans du bouillon, du lait ou de la ſoupe. Cette gelée faite à l'eau, au lait ou au bouillon eſt eſſentiellement bonne pour les eſtomacs débiles, les perſonnes qui ont la ſanté délicate, celles qui ſont épuiſées, & généralement pour toutes les maladies de langueur.

L'uſage de cette gelée eſt très-recommandé par MM. de la Faculté de Médecine, dont on a vu les témoignages dans la Gazette de Médecine.

On trouve cette préparation de la fécule de pommes de terre, chez Madame Ivonet, rue Montmartre, maiſon du Commiſſaire, vis-à-vis la rue de la Juſſienne. Le prix eſt de 40 ſ. la livre.

La totalité de l'eau de pluie, tombée à Paris, pendant l'année 1777, eſt de 15 pouces 11 lig. 4 dixiemes. Juillet a été de tous les mois celui où il a plu davantage, & Septembre a été le moins pluvieux.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 9 Janvier.

Le fort panier d'harengs de Honfleur 40 liv. 10 sous ; le moyen panier 22 liv. ; le saumon de la Loire, depuis 25 liv. jusqu'à 30 ; le cabillot, depuis 15 liv. jusqu'à 27 ; le panier de merlans de Honfleur, depuis 19 liv. jusqu'à 20 ; la manne de carrelets, depuis 9 liv. jusqu'à 12 ; la raye bouclée, depuis 5 liv. jusqu'à 6 ; les trois maniveaux d'éperlans, 6 liv. ; la paire de solles, depuis 5 liv. jusqu'à 6.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 7 Janvier 1778, au Samedi 10 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 24 à 25 l. ; le seigle, de 10 l. 10 s., 11 à 12 l. ; l'orge, de 10, 10 l. 10 s. à 11 l. 5 s. Le froment au Port de la Grêve, de 21, 22, 24 à 25 liv. ; le seigle, de 10 liv., 10 l. 15 s. à 11 l. ; l'orge, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 7 Janv. 1777 au Samedi 10 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv. ; *id.* à la Grêve, de 20, 21 à 22 l. le septier.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 10 Janv. 1778, de 55 à 56 l. ; *id.* nouveau, de 53 à 54 ; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l. ; *id.* nouvelle, de 19 à 20 ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46 ; *idem* nouveau, de 43 à 44 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *id.* nouvelle, de 17 à 18 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 42 à 43 ; *id.* nouveau, de 40 à 41 ; le cent de paille vieille, de 19 à 20 ; *id.* nouvelle, de 17 à 18 ; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Changes de Paris du 10 Janvier 1778.

Amsterdam	53 5 8c.
Londres	31 5 8c.
Hambourg	190 ½
Madrid	15 3 6
Cadix	15 à 15 0 6
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Rois*	1 p. ⅝.

PRIX

Des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 Janvier 1778.

Or de Portug. à . .	724 l.	s.		marc.
Du Mexique à . . .	720			marc.
Du Pérou à	712			marc.
Les guinées à . . .	722	9		marc.
Ducats à	98	6		once.
Or fin à 23 karats . . 31 32	100			once.
Or à 20 karats à . .	83	12		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	11		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	16		marc.
Piastres à	49	6		marc.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS;

Janv. 1778.	*Jeudi* 8.	*Vendredi* 9.	*Samedi* 10.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1810 7 ½ . . .	1810 12 ½ 15 .	1820 25 27 ½
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	405 . . .
Rescriptions . .	13 13 ¼ 13 ½ 13 (13 ½ 13 ¼	13 13 ¼ 13 13 ¼	13 12 ½ 12 12 ½
Bil. des Fermes .	2	1 ¾	1 ½ . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 15 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 12 *Novembre.*

LE 7 de ce mois, les trois Chanceliers de la Diete remirent à M. Blanchot, Résident de S. M. Prussienne, une note en faveur de notre Commerce qui continue toujours à languir dans les entraves où le Roi de Prusse paroît vouloir le retenir. Voici le contenu de cette note.

» En vertu des ordres du Roi & des Etats de la République, assemblés en Diete, les Soussignés se trouvent en devoir de remettre la note présente à M. le Résident de S. M. Prussienne. Il est connu que, lors de la confection des Traités pendant la derniere Diete de délégation, la Pologne n'a eu d'autre choix, pour son Traité de Commerce avec Sa Majesté Prussienne, que d'accepter celui qui a été signé, ou de n'en avoir aucun. Quelle que fut cette alternative, le desir d'assurer à la Pologne un pied fixe de bon voisinage & d'amitié avec S. M. le Roi de Prusse, a fait signer le Traité de Commerce du 18 Mars 1775.

C'est à regret qu'on est obligé de rappeller à M. le Résident de Prusse toutes les notes que les deux premiers Conseils Permanens successifs ont été dans le cas de présenter d'abord à M. de Benoit, ci-devant Ministre Plénipotentiaire, & ensuite à M. Blanchot, Résident actuel de S. M. Prussienne. Il est encore plus fâcheux de dire aujourd'hui que toutes ces notes précédentes sont restées sans effet jusqu'à présent. Et plus la Nation Polonoise souhaite de pouvoir regarder Sa Majesté Prussienne, comme son Ami & son bon Voisin, & moins peut-elle dissimuler les sujets de plainte, qu'elle éprouve & sur les frontieres des Etats de Sa Majesté Prussienne, & dans le Commerce qu'elle fait avec la Ville de Dantzick.

C'est à l'équité de Sa Majesté Prussienne que la République de Pologne, légalement assemblée en Diete libre, adresse ses plaintes sur ce que, contre la teneur expresse du premier article du Traité de Commerce ci-dessus cité, du 18 Mars 1775, qui dit : » Les Polonois » auront la liberté d'apporter dans tou- » tes les Villes des Etats de S. M. le » Roi de Prusse, y compris celles de » la Prusse Occidentale, toutes leurs » productions, pour y être vendues, » en ne payant que deux pour cent de » Douane » ; & du second article qui dit : » Il sera permis aux Polonois d'ex- » porter par les Etats de Sa Majesté, à » l'exception de Konisberg en Prusse, à » qui le droit d'étape est réservé, leurs » productions à l'Etranger, en payant 12 » pour cent de droit de *transit*, sans ac- » quitter aucun autre péage, sous quel- » que prétexte que ce soit ; mais il ne » sera pas compris dans ces permissions

» les objets de contrebande, qui seront » spécifiés dans le Tarif, ni ceux qui » sont nécessaires aux fabrications des » Etats de S. M. Prussienne, lesquels » resteront assujettis aux mêmes prohi- » bitions ou fixations des droits que ci- » devant. Tels sont les bois, les herbes » & productions des mines, servant à » la teinture, noix de galle, les peaux » crues de toute espece d'animal, les » graines de lin, laine crue, fil de coton, » fil de laine de Turquie, fil de lin blanc » & crû, fil servant de meche; cepen- » dant le passage des bois sera permis » par la Prusse Occidentale, moyennant » le *transit* ordinaire »; il n'est pas permis aux Sujets du Roi & de la République de Pologne ni de vendre leurs denrées & marchandises aux Habitans de la Siléfie, ni de les transporter au travers des Etats de S. M. Prussienne dans d'autres Etats. Les faits nombreux qui prouvent la vérité de cette plainte sont trop constatés dans toutes les notes ci-dessus citées, remises à M. Blanchot, & avant lui à M. de Benoit, pour qu'il soit besoin de les réiterer ici.

Ce qui se passe sur la Vistule, dans les endroits où se trouvent aujourd'hui des Douanes Prussiennes, n'est pas moins fâcheux pour la Pologne, ni moins contraire au Traité, qui dit à l'article VII. » Un droit de douze pour cent sera exi- » gé pour tout ce que les Polonois trans- » porteront de Pologne à Dantzick & à » l'Etranger, ou de Dantzick & de l'E- » tranger en Pologne ». Il est prouvé par toutes les notes ci-dessus citées, que les Douainiers Prussiens, loin de s'en tenir à ce droit de douze pour cent, obligent les Polonois à payer & trente & jusqu'à cinquante pour cent. C'est de ces Douainiers que la Pologne demande justice à S. M. Prussienne, avec défense efficace d'outre-passer désormais la teneur du Traité.

Si les notes précédentes, déjà tant de fois citées, n'étoient pas regardées comme suffisantes pour la démonstration des faits, on est prêt de la part de la Pologne, à produire encore tous les documens qui prouvent sans replique la vérité des griefs énoncés ci-dessus, par rapport au Commerce Polonois, tant sur la Vistule que du côté de la Siléfie.

Le même Traité du 18 Mars 1775 dit encore à l'art. XII. » Enfin on ne sçauroit, » au sortir des troubles de la Pologne, » embrasser d'abord tous les avantages » possibles du Commerce réciproque: » les deux Hautes Parties contractan- » tes se réservent, en cas de besoin, de » le spécifier plus particulierement à l'a- » venir, & de le décider à l'avantage » mutuel ». On renouvelle par la note présente, au nom du Roi & des Etats de Pologne, légalement assemblés en Diete libre, les prieres tant de fois déjà faites à S. M. Prussienne, pour qu'Elle veuille s'entendre avec la Pologne pour de nouveaux arrangemens de Commerce, plus propres que ceux du 18 Mars 1775, à la satisfaction des deux Parties; d'autant plus que le Tarif dont se servent les Douainiers Prussiens, n'a jamais été convenu du commun accord des deux Parties, & qu'au contraire les représentations les plus pressantes ont été faites contre, du côté de la Pologne.

Mais en attendant, comme le premier objet de la note présente est d'écarter les entraves qui gênent le Commerce de la Pologne, tant en Siléfie que sur la Vistule, contre la teneur du Traité du 18 Mars 1775, & de maintenir par-là le bon voisinage & l'amitié entre la Pologne & Sa Majesté Prussienne, le Roi & les Etats, assemblés en Diete, en cherchant les moyens qui pouvoient être les plus propres à cet effet desiré, & en même tems les plus agréables à S. M. Prussienne même, ont jugé n'en pouvoir préferer aucun à celui de s'adresser à S. M. l'Impératrice de toutes les Russies, comme également Amie & de la Pologne & de Sa Majesté le Roi de Prusse, & de la prier de se charger de la médiation entre la Pologne & Sa Majesté Prussienne, relativement aux trois principaux objets de la présente note, dont copie a été remise à S. E. M. l'Ambassadeur de Russie, ensemble avec la priere solemnelle du Roi & des Etats de la République de Pologne légalement assemblés en Diete libre, d'interposer sa haute médiation dans les affaires ci-dessus énoncées ». A VARSOVIE le 7 Novembre 1778.

Signé par les trois Chanceliers.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 17 Novembre.*

Don Rosendo Saez de Parayuelo, très-distingué par ses connoissances, & par son habileté dans la direction générale des rentes de ce Royaume, a établi dans cette Capitale une Fabrique de salpêtre très-considérable, sous la direction de Don Pedro Alonso Gonzalez, qui a tous les talens nécessaires pour faire prosperer cet établissement.

DE SARRAGOSSE, *le 5 Novembre.*

Il est arrivé ici un événement dont les suites ont été des plus funestes. On représentoit sur le théatre de cette Ville une Piece qui avoit attiré un grand concours de Spectateurs. Pendant le spectacle, le feu prit tout-à-coup aux décorations, & il se communiqua avec tant de rapidité dans tous les points de la Salle, qu'il n'y eut qu'une partie de ceux qu'elle contenoit qui put échapper. Le reste consistant en deux cens personnes environ, a été ou étouffé ou blessé. Il seroit bien à desirer qu'on cherchât les moyens de prévenir de pareils accidens qui ne se renouvellent que trop souvent.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 26 Novembre.*

Les Equipages des vaisseaux qui composent la Flotte aux ordres de l'Amiral Keppel, ont été attaqués d'une fievre putride qui a emporté un grand nombre de Matelots & de Soldats. Cette fievre étoit d'une espece si maligne qu'on a cru nécessaire de faire brûler dans les Hôpitaux tous les vêtemens qui ont servi aux malades, de peur qu'ils ne répandissent la contagion.

Quelque Politique, du nombre de ceux qui ne s'en laissent pas imposer par cette fastueuse énumération qu'on nous présente des vaisseaux ennemis pris en mer, a fait imprimer dans un de nos Papiers publics ce qui suit.

» Il paroît, dit-il, que la valeur de nos prises sur les François, depuis le commencement des hostilités, monte environ à 1,251,000 liv. sterlings. On évalue celle des prises que les François ont faites sur nous à 500,000 liv. sterl. Cette comparaison semble produire en notre faveur une balance de 750,000 l. sterlings; mais en portant à deux millions la valeur de la Dominique dont les François viennent de s'emparer, on verra que, malgré notre supériorité si vantée, nous sommes en reste avec nos ennemis de 1,250,000 liv. Le détail suivant ouvrira peut-être les yeux à ceux qui soutiennent que la possession de la Dominique étoit inutile à la Grande-Bretagne. *Exportation d'Angleterre à la Dominique.* Fer travaillé, 946 quintaux. Toiles, 345 pieces. Cuir travaillé, 1200 quintaux. Mercerie, 22 quintaux. Plomb, étain de vaisselle, cuivre, airain travaillé, 889 quintaux.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 3 Décembre.*

La conduite que les Anglois continuent de garder à notre égard, retient toujours nos Négocians dans la perplexité. Chaque jour, nous apprenons quelques nouvelles qui nous font craindre de voir enfin notre Commerce bientôt s'anéantir. Il paroît ici une lettre écrite du Havre le 1 Novembre, qui ne contribue pas à nous tranquilliser.

» Quoique vous conceviez sans doute » le préjudice considérable que cause à » votre Navigation l'insulte faite journellement par les Anglois au Pavillon » Hollandois, nous croyons devoir vous » en donner une nouvelle preuve, en » vous citant que nous avons ici à notre » adresse en charge pour Cadix le navire Hollandois l'*Amitié*, Capitaine L. » R. de Koe, sur lequel on charge très-difficilement, par le manque de confiance des Chargeurs pour le Pavillon » Hollandois. La plûpart donnent la préférence à un navire Suédois, en charge » à Rouen; d'autres envoyent leurs marchandises à Ostende, pour les expédier par d'autres navires. Enfin il est » très-urgent de remédier à un si grand » mal; sans quoi, nous croyons pouvoir dire, avec vérité, qu'il faudroit » totalement renoncer au Commerce ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Lille, *le 3 Décembre.*

La Province d'Artois vient de donner une preuve éclatante des ſentimens de patriotiſme dont elle eſt animée.

Dans ſon Aſſemblée générale des Etats tenue au mois de Novembre dernier, il a été réſolu par acclamation de faire inceſſamment conſtruire, aux frais de la Province, une Frégate de la plus grande force armée en courſe ; elle portera du canon de vingt-quatre livres de balles, & ſera nommée l'*Artois*. Les Députés Généraux & Ordinaires ſeront chargés de choiſir, pour la commander & pour compoſer l'Equipage, des gens de cœur & d'honneur, qui promettront de mourir plutôt que de ſe rendre jamais. Les Etats ont de plus arrêté d'accorder entrée & ſéance au Commandant de cette Frégate après qu'il aura conquis un vaiſſeau qui lui ſera ſupérieur en forces ; de réſerver le produit des priſes qu'il fera pour armer d'autres Frégates, dont les priſes ſeront perpétuellement employées à en armer de nouvelles ; de prélever ſur ces priſes le montant des récompenſes que les Etats accorderont aux gens de l'Equipage qui ſe ſeront diſtingués ; d'aſſurer la protection & les faveurs des Etats aux femmes & aux enfans de ceux de ces braves gens qui ſeront tués dans les combats. Cette réſolution a été préſentée au Roi qui l'a agréée, & nous eſperons en voir bientôt l'exécution.

D'Aix, *le 30 Novembre.*

Etat des Naiſſances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité de Provence, en 1776 & 1777.

Noms des Villes.	Naissances. Année 1776.	Naissances. An. 1777.	Mariages. An. 1776.	Mariages. An. 1777.	Morts. An. 1776.	Morts. An. 1777.
Aix	1038	1056	227	232	1119	1196
Marseille	3517	3630	1130	931	3604	3359
Toulon	1034	1045	215	263	1128	924
Apt	150	207	48	26	183	88
Fréjus	116	112	29	33	96	91
Senez	22	31	5	7	12	18
Vence	87	98	12	21	61	80
Estrevaux, Siege Epiſcopal de Glandeve	..	..	..	..	..	..
	64	71	15	7	54	67
Grasse	381	402	98	75	242	406
Riez	134	137	50	31	115	94
Sisteron	161	150	28	29	117	92
Arles	733	879	204	236	978	804
Digne	131	140	28	22	106	119
La Ciotat	201	241	57	68	163	181
Manosque	205	240	49	45	112	118
Brignoles	216	203	25	34	177	117
Martigues	274	286	70	49	200	216
Aubagne	258	283	58	77	251	235
Tarascon	441	434	85	97	350	373
Draguignan	226	220	49	68	189	182
Salon	190	181	23	44	161	222
Antibes	134	150	32	31	197	126
	9713	10196	2537	2426	9615	9108

Il y a eu en 1777 dans la Ville d'Aix & dans les vingt-une autres principales Villes de la Provence, 483 naiſſances de plus qu'en 1776, 111 mariages, & 497 morts de moins. La Ville d'Aix & les vingt-une autres ci-deſſus rapportées, ſont les ſeules de cette Généralité qui en méritent le nom.

L'année commune de toute la Provence, priſe ſur les années 1776 & 1777, rapportées dans cette Gazette, N°. 80 de la préſente année, eſt de 28170 naiſſances, 6725 mariages, & 23683 morts. Celle des Villes compriſes dans l'état ci-deſſus, eſt de 9954 naiſſances, 2481 mariages, & 9361 morts. D'après ce calcul, il paroit que les Habitans des Villes forment, dans cette Généralité, un peu plus du tiers de la Population générale, & qu'on n'y peut compter que deux Habitans des Campagnes contre un Habitant des Villes.

Indépendamment des vingt-deux Villes compriſes dans l'état précédent, la Généralité de Provence renferme 715 Paroiſſes ou Succurſales, dont les Curés tiennent des regiſtres.

DE PARIS, *le 9 Décembre.*

SUITE de la Lettre de M. Allemand.

» M. Pannelier me reproche d'avoir confondu le bois tortueux avec le courbe. Il eſt vrai que je n'en ai point fait la différence dans ma Lettre; je n'ai pas cru devoir uſer d'une préciſion auſſi rigoureuſe en plaidant au tribunal du Public qui appelle en général & indifféremment courbe ou tortueux tout bois qui n'eſt pas droit. Ainſi le triomphe de M. P... ſe réduit à peu de choſe. Je ſçais que le bois tortueux en général n'eſt & ne doit être recherché pour aucune eſpece de conſtruction, lorſqu'il ne peut être employé en grume, parce qu'en le façonnant, on coupe ſes fibres, ce qui l'affoiblit : mais il ne faut pas en conclure que l'uſage en ſoit entiérement proſcrit. Au reſte M. Pannelier combat contre lui-même, attendu que les baliveaux auxquels il réduit toutes les reſſources de la Marine, ſont préciſément les plus expoſés à devenir tortueux, parce qu'étant iſolés, ils n'ont aucun appui contre les vents qui les agitent & les tourmentent en tous ſens.

L'Auteur, ainſi que M. de la Motte *, me reproche encore d'aſſimiler les ſapins aux chênes; que je ne dois pas croire qu'un chêne vienne droit en maſſifs de futaie, parce qu'un ſapin y vient tel. Tout le monde ſçait, excepté mes Adverſaires, que non-ſeulement les chênes comme les ſapins viennent droits, longs & gros en croiſſant en maſſifs de futaie, mais encore tout arbre foreſtier; au contraire qu'étant iſolés, ils viennent généralement en pommier, courbes, tortueux, & reſtent avec une courte tige; il n'y a que les ſapins qui généralement filent droits, mais avec une multitude de branches qui les mettent hors de ſervice pour mâture, bordages &c. Enfin il eſt tellement certain que tout arbre foreſtier vient droit & très-long en maſſifs de futaie, que les arbriſſeaux en croiſſant de même, viennent droits & s'élevent beaucoup : on ne peut pas raiſonnablement conteſter ces faits.

MM. Pannelier d'Annel & Reynaud de la Grelaye ** ajoutent que les baliveaux réſervés à l'âge de 20, 25 & 30 ans, ne peuvent plus devenir pommiers; mais c'eſt encore une très-grande erreur qu'ils ajoutent à celles que contient l'Eſſai. Les Auteurs célébres qui ont traité à fond la partie des bois, & publié des Ouvrages lumineux ſur cette matiere, aſſurent que les bois de chêne, ſoit taillis, haut-taillis ou demi-futaie, en un mot, les jeunes bois en bons fonds, croiſſent en hauteur d'environ un pied, chaque année, juſqu'à 60 ou 80 ans; conſéquemment les baliveaux de 20 ans ne doivent avoir que 20 pieds, & ceux de 25 ans vingt-cinq pieds. Ainſi ces longueurs ſont très-inſuffiſantes pour des pieces de grandes conſtructions, quand même il ne viendroit enſuite aucune

---

* *M. de la Motte eſt intervenu dans notre conteſtation & a fait imprimer dans le N°. 330 du Journal de Paris un Ecrit où, en m'attaquant, il calcule le produit de la forêt de Compiegne exploitée ſuivant le ſyſtême de M. Pannelier.*

** *Autre Partie intervenante en faveur de M. Pannelier. Voyez ſa Lettre inſérée dans le Journal de Paris, N°. 314.*

branche à la partie inférieure de ces baliveaux : mais pendant vingt autres années qu'ils se trouvent isolés, généralement ils ne filent plus droits, s'élevent peu, deviennent courbes & tortueux, & enfin produisent des branches dans une grande partie de leur tige qui n'en avoit aucune lors de la coupe des taillis, & se forment, par ces moyens, en pommier, avant que le nouveau taillis soit parvenu à la hauteur du précédent ; en outre, la plupart périssent par le vent auquel ils ne peuvent résister, par la disproportion qu'il y a de leur longueur à leur grosseur ; tellement que ce brin de chêne de 20 ans & de 20 pieds de hauteur, ne peut avoir que 10 pouces de grosseur, mesuré à 4 ou 5 pieds de terre. Le brin de 25 ans & de 25 pieds de hauteur ne peut avoir que 12 à 13 pouces de grosseur : aussi en voit-on quantité dans les taillis coupés à ces âges, qu'on nomme en terme de forêts *fluets* ou *eflandrés*, qui ne pouvant supporter leur propre tête, se versent de côté & d'autre, au point que la cime va quelquefois battre à terre, & nombre de ceux qui résistent au vent se cassent. C'est ce que l'expérience nous a fait connoître dans presque toutes les forêts que nous avons visitées. En outre, voyez les Ouvrages des célébres Auteurs qui ont traité avec tant de connoissance la partie des bois. Voilà donc les arbres qui doivent suppléer à ceux des massifs de futaie, suivant MM. Pannelier d'Annel, Reynaud de la Grelaye, & de la Motte.

Nous avons à répondre un mot en particulier à M. de la Motte, sur son calcul à millions. Une fois prouvé que les massifs de futaie sont indispensables pour les grandes constructions, ainsi que le Gouvernement, les Gens de l'Art & les plus célébres Ecrivains sur cette matiere l'ont reconnu, il est inutile de nous arrêter à combattre un systême établi sur un faux principe, quand même le calcul de M. de la Motte seroit aussi juste qu'il l'annonce. Mais croit-il avoir affaire à des gens totalement dépourvus d'intelligence ? Si les bois de futaie de la forêt de Compiegne, dont il parle dans sa Lettre insérée dans un supplément au Journal de Paris, No. 330, ont été laissés sur pied depuis 300 ans, & peut-être plus de ce qu'ils devoient y rester, est-ce à l'Ordonnance qu'on doit l'imputer ? Non, mais bien à ceux à qui elle a confié le soin de déterminer les coupes suivant le sol & autres circonstances. La forêt de Compiegne n'est pas la seule où il se trouve des bois qui auroient dû être coupés il y a cent ans au moins.

La base du calcul de M. de la Motte est donc très-évidemment fausse. Mais ce n'est pas là toutes les erreurs de son calcul prodigieux. Nous lui passerons de ne faire monter qu'à 2000 liv. le produit d'un arpent de futaie, quoique ce soit le plus modique prix auquel on puisse porter la coupe d'un arpent de l'âge de 150 ou 200 ans, & qui seroit situé sur le bord d'une riviere navigable près de la Capitale ; mais nous ne lui passerons pas d'avoir porté l'arpent de taillis à 800 l., moitié plus certainement qu'il ne pourroit être vendu, actuellement que les bois sont infiniment plus chers qu'ils ne l'étoient il y a 50, 100, 200 & 300 ans. Dans le parc de Vincennes, aux portes de Paris, où il y a des cantons de taillis de toute beauté, les plus beaux de l'âge de 20 ans ne sont vendus que 400 & quelques livres, & les Auteurs que nous venons de citer n'ont estimé les taillis qui sont situés près des bords de la Seine que 200 livres. On voit donc combien notre Calculateur a fait une prodigieuse erreur, & que ses millions sont réduits à des milles.

Quant à son systême commun avec MM. Pannelier & Reynaud de la Grelaye, nous allons le refuter par les assertions respectables des Buffon, des Duhamel du Monceaux, des Massé. M. Pannelier ne dira pas que les décisions de ces Ecrivains se ressentent de l'imperfection de la Physique du dix-septieme siecle &c.

Voici ce que dit M. de Buffon. » Tout » le bois de service du Royaume con- » siste dans les forêts qui appartiennent » à Sa Majesté, dans les réserves des » Ecclésiastiques & des gens de main- » morte, & dans les baliveaux que l'Or- » donnance oblige de laisser dans tous » les bois. On sçait, par une expérience » *déjà trop longue, que le bois des baliveaux* » *n'est pas d'une bonne qualité, & que d'ail-* » *leurs ces baliveaux font tort aux taillis.*

On connoît aussi le Traité complet &

lumineuxde M. Duhamel, en 8 volumes in-4°. ; ses décisions sont également opposées au systême de M. Pannelier.

M. Massé qui, dans son Traité des Bois, embrasse aussi tous les objets concernant cette importante matiere, s'exprime ainsi sur les bois de service. » La » plûpart des Propriétaires, usufruitiers » ou autres, préférent, dit-il, de mettre leurs bois en coupes réglées de » taillis, *à l'avantage* de conserver des » futaies, parce que dans le premier cas » ils sont assurés de jouir d'un revenu » annuel ; au lieu que dans le second cas » ils sont privés de ce revenu pendant » un grand nombre d'années. Il est cependant vrai qu'au bout de cent, cent » cinquante ou deux cens ans, lorsqu'on vient à abattre les futaies, on » en retire des sommes considérables qui » sont quelquefois bien utiles pour acquitter les dettes d'une famille, pour » acheter des Charges, établir des enfans, réparer des bâtimens tombés en » ruine : malgré *ces avantages*, peu de » gens portent leurs vues à des tems si » éloignés ; peu sont assez bons Citoyens » pour sacrifier ainsi au bien de leurs » successeurs une partie de leurs revenus actuels : on veut jouir ; & si l'*Ordonnance* n'avoit pas mis des entraves » à la cupidité des Usufruitiers, les bois » de service, qui sont maintenant très-rares, le seroient encore plus.

» Comme le Roi est Possesseur d'une » immense quantité de forêts, *la réserve » de tous ses bois en futaie est d'une grande » ressource pour fournir des bois de service ; » le Public en profite, & l'Etat n'y perd rien.* » Or si un Propriétaire possede deux » mille arpens de bois, ne lui sera-t-il » pas indifférent d'avoir à vendre tous » les ans vingt arpens de futaie de » l'âge de cent ans, ou cent arpens de » taillis de l'âge de vingt ans ? Dès qu'une » fois l'un & l'autre bois auront été mis » en coupe réglée, il est certain que le » revenu sera annuel ; mais quel sera le » produit de l'un & de l'autre ? On ne » peut en fixer avec précision la valeur, » puisqu'elle dépend du prix du bois & » de la position de la forêt ; mais auprès » de la Seine, & à une petite distance » de Paris, que l'on estime un arpent de » bon taillis deux cens livres, ce sera » pour cent arpens vingt mille livres de » revenu ; & dans la même position, que » l'on estime une futaie de cent ans sur » le pied de deux mille livres l'arpent, » ces vingt arpens feront un produit de » quarante mille livres. Ainsi en comparant le produit de l'un avec celui de » l'autre, *il y auroit donc du bénéfice pour » le Propriétaire ou ses successeurs à laisser » croître ses bois en futaie* ».

M. de la Motte peut donc *exercer sa plume* pour corriger sa grande erreur, & se servir, ainsi que MM. Pannelier & Reynaud de la Grelaye, des lunettes de 1669, pour voir mieux les objets. Les Auteurs éclairés & Citoyens que nous avons cités n'ont pas dédaigné de se servir de ces lunettes pour se diriger dans leurs ouvrages concernant les bois. Mais M. Pannelier a cru n'avoir besoin que de ses propres lumieres pour proposer de nouvelles loix sur un des points les plus importans de l'Administration ».

La suite à l'Ordinaire prochain.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

CENTENAIRE.

Jean Saussard, dit Picard, né à Bussy-Château en Picardie, est mort le 26 Octobre dernier, à l'Hôpital-Général de la Ville de Poitiers, âgé de 103 ans & 4 jours. Il avoit été Soldat, & étoit venu s'établir en cette Ville, où il a exercé la profession de Cordonnier pendant 50 ans dans la même boutique. Il a été marié trois fois. Il laisse une veuve sans enfans, âgée d'environ 60 ans. Il s'étoit retiré à l'Hôpital depuis huit à dix mois, & avoit toujours travaillé jusqu'au moment où il s'est vu obligé de prendre ce parti. Il n'a jamais perdu l'usage de sa raison.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 5 Déc. 1778, au Mercredi 9 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 16, 18 à 20 livres; le seigle, de 9 liv. 15 s. à 10 liv. 5 s.; l'orge, de 9 liv., 9 liv. 5 s. à 10 liv. Le froment au Port de la Grêve, de 17, 19 à 20 liv. 10 s.; le seigle, de 9 liv. 10 s. à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 5 Déc. 1778 au Mercredi 9 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 16, 17, 18 à 20 l.; *idem* à la Grêve, de 17, 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Déc. 1778, de 45 à 46 l.; *id.* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 34 à 35; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 15 à 16; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le foin à la Grêve, de 31 à 32 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Décembre 1778.

Or de Portug. à . . .	729 l.	s.	*marc.*
Du Mexique à . . .	728		
Du Pérou à	720	3	
Les guinées à . . .	728		
Ducats à	98	12	*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101		
Or à 20 karats à . .	84	8	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	
Piastres à	49	12	

Changes de Paris du 12 Décembre 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 3 8e.
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 0 6
Cadix	14 17
Livourne	97
Gênes	94
Lyon *Saints*	⅛ p. %.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Jeudi 10 Déc. 1778. *Messieurs*		Du Vendredi 11. *Messieurs*	
Deschapelles.. vres.	J.	Lempereur .. Viag.	J.
Perpétuelles...	J	Perpétuelles.	J.
Decourmont pples.	E.	Boscheron.... pples.	J.
Viageres	F.	Viageres	J.
Alissant ..... Viag.	J.	Peinchein .... Perp.	J.
Tontine	J.	Viageres	J.
Nau ..... pples.	J.	Patu ..... pples.	J.
Viageres	J.	Viageres	J.
Tontine	J.	Rouillard .... pples.	G.
De S. Janvier. vres.	F.	Viageres.....	H.
Dutartre Perpét. de l'ancien Clergé.	t. l.	Pincemaille. Perp. de l'ancien Clergé.	t. l.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1778.	*Jeudi 10.*	*Vendredi 11.*	*Samedi 12.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1755.	1757 60 . . .	1760 . . . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	1135 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	382 . . .	. . . . .
Rescriptions . .	17 ½ 18 . . .	17 17 ½ . . .	17 . . . . .
Bil. des Fermes.	3	. . . . .	3 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Necrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 1 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 31 Octobre.*

LA Commiſſion Royale, établie pour la quarantaine, ayant appris récemment qu'il n'y avoit plus rien à craindre relativement aux bruits qui s'étoient répandus ſur les progrès de la peſte dans le Levant, a fait publier que Sa Majeſté, en conſéquence des nouveaux avis qu'on venoit de recevoir ſur cet objet, ſuſpendoit l'exécution du dernier Réglement de quarantaine.

POLOGNE.

DE DANTZICK, *le 29 Octobre.*

On aſſure que d'après les renſeignemens parvenus à la Cour de Péterſbourg, par le moyen d'un navire revenu il y a quelque tems de la Chine par l'Archipel du Nord, on y en en expédiera d'autres, & qu'après qu'ils auront rempli leur miſſion, la Cour de Péterſbourg fera un Traité d'amitié & de Commerce avec les Empereurs de la Chine & du Japon, & qu'alors le Gouvernement ſupprimera en tout ou en partie les Caravannes qui font par terre le Commerce de cette partie des Indes Orientales. Ce Commerce eſt en effet très-diſpendieux, très-long, peu sûr, & ſujet à toutes ſortes d'inconvéniens. Les Japonois jettés, il y a quelques années, ſur les côtes ſeptentrionales de cet Empire par un naufrage, & que S. M. I. a accueillis avec la bonté qui lui eſt naturelle, ſçavent actuellement très-bien la Langue Ruſſe & la Langue Tartare; mais ils ont appris leur propre Langue à pluſieurs jeunes Ruſſes dont la Cour ſe propoſe de ſe ſervir pour le Commerce du Japon & de la Chine.

Ces préparatifs, médités de longue main & préparés dans le plus grand ſecret, annoncent que les découvertes, qu'on n'a fait qu'indiquer, ſont beaucoup plus avancées qu'on ne le croit, & que nous touchons au moment de voir la Ruſſie fixer l'équilibre du Commerce & de la Politique d'une grande partie de l'Europe.

ALLEMAGNE.

DE KELSTENBACH, *le 2 Novembre.*

Il y a quelque tems qu'un Etranger paſſant ici fit l'eſſai d'un procédé qu'il poſſede pour affiner le lin crud. Une petite quantité de ce lin ainſi affiné produiſit huit aunes de toile; au lieu que de la maniere dont nous le préparons, elle n'en auroit donné que quatre. L'étoupe qui reſta de cette quantité ſe trouva douce comme du coton, & on en fit encore quatre aunes de toile de moindre qualité, mais qui étoit très-bonne; cet Etranger ne nous a pas laiſſé ſon ſecret.

De Darmstadt, *le 4 Novembre.*

Les épizooties ayant recommencé ici depuis peu, il a été ordonné aux Habitans des contrées qui en sont affligées d'user des précautions & des préservatifs qui ont été prescrits dans l'Ordonnance du 21 Décembre 1776. Cette Ordonnance indique à ceux qui ont perdu leurs bêtes à cornes les mesures qu'ils doivent prendre lorsqu'il s'agit de s'en procurer de nouvelles, sans s'exposer à de nouveaux malheurs. Ces précautions sont relatives, les unes aux endroits d'où on pourroit tirer ces animaux, & les autres aux lieux pour lesquels ils seroient destinés. Il est enjoint d'abord de transporter des étables, granges & greniers le fumier, la paille & le foin qui auroient pu être à la portée des bêtes mortes, & de tout enterrer profondément dans les jacheres; de nétoyer les étables avec soin, & d'en renouveller l'air; de laver les murailles, & de les faire reblanchir, autant qu'il sera possible; de gratter les rateliers, auges &c.; de répandre dans les étables de l'eau mêlée de sel, de chaux & de salpêtre; enfin d'y faire des fumigations avec du vieux cuir, du genievre, de l'huile de corne de cerf, du cambouis, du soufre, du bois de sapin & autres matieres semblables. Les Baillis & les Maires ont reçu ordre de veiller scrupuleusement à ce que l'Ordonnance soit observée; & pour que personne ne soit dans le cas de s'excuser, chaque Communauté sera chargée des frais & des dépenses que feront les Particuliers pour se conformer à la Loi.

On a fait cette année, dans quelques endroits du Bailliage dit Bergstrap, la premiere récolte de tabac à fumer qu'on y a planté; il surpasse le meilleur qu'on ait encore recueilli dans tout le pays. On espere qu'au moyen de ces nouvelles plantations, le tabac ne coûtera dorénavant au Consommateur que le quart de ce qu'il étoit obligé de l'acheter, & que le Cultivateur & le Fabricant n'y perdront pas.

De Hombourg (*sur l'Ohm*), *le 31 Octobre.*

Plusieurs Communautés de ces cantons louerent, il y a quelques années, 300 journaux de terres appartenantes au Prince qui les leur céda pour peu de chose; mais cette admodiation ne dura pas, faute de fumier, & elle auroit cessé, quand même l'engrais n'auroit pas manqué, parce que ce terrein est trop éloigné. Cependant, après avoir été longtems stérile & abandonné, il a beaucoup produit cette année, & voici comment.

On y a placé un beau & nombreux haras du Prince qui étoit dans un vallon près de Gonternhausen, & ce grand nombre de chevaux a successivement fumé la terre. Quelques Particuliers en ont cultivé 50 journaux, moyennant que la moitié du produit seroit pour le Prince & le reste pour eux, & ils y ont recueilli du bled & du seigle en abondance & de bonne qualité.

On va continuer cette culture, & on compte que ces champs autrefois abandonnés rapporteront à l'avenir 1300 flor. pour le Prince & autant pour les Cultivateurs.

De Grundheim (*dans la Contrée de Schevartzenfels*), *le 1 Novembre.*

Le 24 du mois dernier, il s'éleva ici un orage furieux, accompagné d'une tempête, & il tomba une pluie impétueuse depuis le matin jusqu'à cinq heures du soir; on apperçut de forts éclairs, mais sans coups de tonnerre. Un quart d'heure après que la pluie eut cessé, un torrent se répandit dans la campagne, & entraina tout ce qu'il trouva sur son passage. Il emporta les semences avec une partie de la terre, abattit les arbres, détruisit les palissades & les moulins qu'il rencontra. Le Village de Bollmerz, dans le Comté de Degenfeld, à une lieue d'ici, a eu à peu près le même sort. Les Habitans furent obligés de se réfugier dans leurs greniers. Les prairies sont restées couvertes de sable & de gravier.

Des Particuliers ayant fait imprudemment du feu, près du Village de Weicherbach, où ils arrachoient des pommes de terres, les flammes élevées par un coup de vent, envelopperent un enfant de quinze ans, & le consumerent avant qu'on pût le secourir.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 17 Novembre.*

Il s'assemble à Portsmouth une Flotte Marchande qui se dispose à partir pour les Indes Occidentales. Les vaisseaux déjà arrivés dans ce Port, & qui doivent faire partie de ce convoi, sont les suivans :

Le Parnassus, le George, la Dorothy, le James Dawkins, la Princesse Amelia, le Salt-Pting, le Friendship, le Sandy-Point, le Northampton, la Hope, le Blue-and-Orange, la Green-River, la Britannia, le Beckford, la Catharina, la Amity-Hall, le Spike, & plusieurs autres dont les noms ne sont point encore connus.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 12 Novembre.*

Une Lettre écrite de Bristol, en date du 26 du mois dernier, par Nicolas Comelis d'Iong, Capitaine du navire Hollandois la *Duchesse de la Vauguyon*, du port de 300 tonneaux, & faisant voile de la riviere de Gênes pour le Havre-de-Grace, avec une cargaison d'huile, porte en substance, » qu'ayant été rencontré, le 19 Octobre, par quelques » vaisseaux de l'Amiral Keppel, qui, » après lui avoir demandé d'où il venoit & où il alloit, & avoir paru satisfaits de ses réponses, l'avoient laissé » passer sans aucun empêchement, il » avoit ensuite trouvé dans sa route un » Armateur de Bristol, nommé la *Bretagne*, Capitaine Jeems, qui ne l'avoit » pas traité si favorablement, puisque, » sans aucun égard aux représentations » qu'il lui avoit faites, non plus qu'à sa » cargaison, il s'étoit saisi de son navire, & après en avoir enlevé l'équipage, à l'exception de lui Capitaine » & de son fils, & leur avoir même ôté » la direction de leur bâtiment, le susdit Corsaire y avoit fait passer quelques-uns de ses gens, si peu intelligens dans la manœuvre, & d'ailleurs » sans cesse tellement ivres, que le 24, » vers les dix heures du soir, le navire » étoit venu se briser contre un rocher, » sans que qui que ce fût, excepté lui » & son fils, avec quatre ou cinq Matelots Anglois, eussent pu se sauver ».

Le Capitaine ajoute » qu'arrivé ensuite » à Bristol, il n'attendoit plus, pour » réclamer la valeur de son vaisseau & » de son chargement, que les instructions » ultérieures & papiers nécessaires que » devoient lui faire passer les Propriétaires du navire, de la perte duquel » il paroit hors de doute qu'ils seront » indemnisés, toutes les circonstances » de cet événement devant être regardées comme extrêmement favorables » à leur demande ».

Une particularité malheureuse de ce naufrage, qu'on ne doit pas omettre, » c'est qu'il se trouvoit à bord de ce navire un Habitant de Toulouse, dont » le nom est Carrier, qui repassoit avec » son épouse du Port Maurice en France, & qui sont péris tous les deux, » après avoir lutté long-tems contre les » flots, sans qu'il ait été possible de leur » donner aucun secours ».

II.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR DU ROYAUME.

DE METZ, *le 20 Novembre.*

L'Académie de cette Ville a tenu sa Séance publique le 16 de ce mois. M. le Payen, pere, a lu un Mémoire de M. Lottinger, Médecin à Saarbourg, qui combat l'usage où sont nos Laboureurs de laisser mouiller l'avoine avant de l'engranger. M. le Payen y a ajouté des observations particulieres. M. le Brun, pere, a rendu compte de la crue des eaux de la Mozelle, du 26 Octobre dernier. Dom Casbois a fait part d'un systême qui lui est propre, sur les affinités chymiques. L'Éloge de Jean-Baptiste Becœur, Maitre en Pharmacie, qui vient d'emporter au tombeau les regrets de tous ceux qui s'intéressent au progrès des Arts dans la Ville de Metz, a été prononcé par M. Bardon Duhamel, & a fait grand plaisir. M. Blouet a fait voir ensuite combien il seroit avantageux pour les Trois-Evêchés qu'on y permit la fabrication & le commerce des eaux-de-

vie de grains & de fruits. Enfin M. le Payen, fils, a terminé la Séance par la lecture d'un Mémoire de M. de Cessars, Ingénieur des Ponts & Chaussées, contenant des vues nouvelles sur la construction des Ports. (*Affiches de Lorraine*).

DE ROUEN, *le* 18 *Novembre.*

ETAT des Naissances, des Mariages & des Morts des principales Villes de la Généralité de Rouen, en 1776 & 1777.

NOMS DES VILLES.	NAISSANCES. Année 1776.	NAISSANCES. An. 1777.	MARIAGES. An. 1776.	MARIAGES. An. 1777.	MORTS. An. 1776.	MORTS. An. 1777.
ROUEN	2738	2745	678	815	2576	2919
EVREUX	185	212	52	58	182	211
DIEPPE	678	716	218	152	867	583
LE HAVRE	614	636	140	140	547	371
HONFLEUR	268	248	68	59	248	255
SAINT-VALLERY EN CAUX	...	...	..	..	...	...
FECAMP	143	119	30	37	130	82
LOUVIERS	238	250	60	60	162	231
ELBEUF	210	236	56	48	166	183
PONT-AUDEMER	196	228	54	47	233	189
GISORS	147	129	37	39	82	120
ANDELY	104	120	29	24	75	208
MONTIVILLIERS	145	125	31	30	113	99
	119	118	28	32	75	106
	5785	5882	1481	1541	5456	5537

Il y a eu dans la Ville de Rouen & dans les douze autres principales Villes de cette Généralité, en 1777, 97 naissances & 60 mariages, & 81 morts de plus qu'en 1776.

La Ville de Rouen & les douze autres comprises dans l'état ci-dessus, sont les seules de toute la Généralité qui en méritent le nom, & les Habitans de toutes les autres doivent être confondus avec ceux de la Campagne.

L'année commune de toute cette Généralité, prise sur les années 1776 & 1777, rapportées dans cette Gazette, No. 47 de la présente année, est de 28892 naissances, 7946 mariages, & 26035 morts. Celle des treize Villes mentionnées ci-dessus, est de 5838 naissances, 1516 mariages, & 5496 morts. Les Habitans des Villes forment par conséquent dans cette Généralité environ le cinquieme de la Population générale; & on peut compter quatre Habitans de la Campagne contre un Habitant des Villes.

Indépendamment des Villes comprises dans l'état précédent, la Généralité de Rouen renferme 1791 Paroisses ou Succursales, dont les Curés tiennent des registres.

DE MONTMORENCI, *le* 23 *Novembre.*

EXPERIENCES faites à Montmorenci, sur un grain de chenevi isolé qui a produit des graines fécondes. Par M. Cotte.

» La Gazette de France du 13 Avril 1778, No. 30, annonça que M. Dagoty, Anatomiste & Botaniste pensionné du Roi, avoit réussi à faire produire de la graine féconde à un pied de chanvre isolé, en lui procurant une abondante végétation. (On sçait que le chanvre est du nombre des plantes dont les individus mâles & femelles sont séparés, & que la réunion de ces individus dans un même champ a été toujours regardée comme nécessaire pour obtenir des graines fécondes).

Curieux de répéter cette expérience,

je mis, le 20 Avril de cette année, un grain de chenevi dans un pot plein de terreau. Je plaçai ce pot sur ma fenêtre dans une cuvette que j'avois soin de tenir toujours pleine d'eau. Mon grain ne tarda pas à lever ; ses progrès furent lents d'abord, sans doute parce que les racines se formoient, mais il crût ensuie avec une rapidité incroyable ; il parvint à cinq pieds de hauteur ; il étoit garni dans sa longueur de 24 branches dont les inférieures avoient 18 pouces & deux pieds de longueur, & les autres à proportion. Chaque branche & le haut de la tige, dans la longueur d'un pied, étoient couverts d'une prodigieuse quantité de fleur à étamines ; c'étoit par conséquent un pied de chanvre mâle. (Je me conforme au langage exact des Botanistes qui appellent, avec raison, mâles les plantes que le Peuple appelle femelles, *& vice versâ*). Cette plante ne devoit point produire de graine, puisqu'elle ne portoit point de pistils, du moins on ne les appercevoit pas. Tous ceux qui ont vu mon pied de chanvre admiroient sa brillante végétation. Le bas de la tige avoit 22 lignes de circonférence ; jamais je n'ai vu de chanvre aussi fort ni aussi beau. Je n'avois point à craindre le voisinage d'autres chanvres, parce qu'on n'en cultive point dans ce pays-ci.

Cette plante commençoit à dépérir en Septembre ; je coupai exactement toutes les branches, je recherchai avec grand soin toutes les graines qu'il contenoit, & j'ai recueilli 320 grains beaux & très-propres à donner de nouvelles productions. J'en ai la preuve actuellement sous les yeux. Chaque bouquet de fleur contenoit à sa base deux grains, le reste étoit chargé de petits embryons qui portoient les étamines & qui, dans un climat plus chaud & dans une terre encore plus abondante en sucs, seroient peut-être devenus autant de grains féconds. J'arrachai le pied qui étoit garni d'une prodigieuse quantité de racines, de maniere que le terreau qui remplissoit le pot, en commençant l'expérience, n'en remplissoit plus que le quart lorsqu'elle fut finie.

Cette expérience me paroit décisive en faveur de l'annonce de M. Dagoty, & c'est à ce Sçavant que l'on est redevable de la découverte de ce point intéressant de Physique.

Je m'occupe actuellement d'expériences propres à constater les effets que produit sur la végétation du bled & des autres grains & graines, une poudre dite *de la Providence*, dont le Sr. Brongniart, Habitant de Strasbourg, & résidant actuellement à Paris, *maison de M. Bordier, rue du Bouloy, au coin de la rue Coquillere*, se réserve le secret. Le bled d'hiver est semé & levé, & je me propose de réitérer la même expérience sur l'orge au mois de Mars. Le Sr. Brongniart a déjà fait ces expériences à Chatoux sur les terres de M. Bertin, & leurs résultats, qui donnent les plus grandes esperances, ont été constatés d'une maniere juridique par MM. Parmentier & Cadet, sous les auspices de M. le Lieutenant Général de Police. Le Sr. Brongniart employe moitié moins de semence, & sa préparation pour le chaulage differe de la méthode ordinaire. Il s'agit donc de constater si le produit est dû ou à la diminution de la semence, ou à la maniere particuliere de chauler, ou enfin à la vertu de la poudre. C'est sur ce plan que je dirige mes expériences. M. Duhamel s'en occupe aussi dans sa Terre de Denainvillers en Gâtinois. MM. Parmentier & Cadet ont promis aussi de les répéter. Toutes ces épreuves ne peuvent manquer de donner des résultats certains. Le bled chaulé selon la méthode du Sr. Brongniart, a levé à Montmorenci trois ou quatre jours plutôt que le bled chaulé à l'ordinaire ».

N. B. Un de nos Correspondans nous ayant avertis que les Observations météorologiques de M. Cotte, pour le mois d'Avril, manquoient dans notre Gazette, & ayant desiré que cette omission fût réparée, nous nous sommes fait un devoir d'entrer dans ses vues. L'Auteur a eu la complaisance de nous envoyer de nouveau cet article qui nous avoit échappé dans le tems, & dont la soustraction interrompoit la chaine de ses utiles observations. Nous profitons de l'occasion pour inviter la personne qui nous a fait remettre des observations du même genre, faites pendant le cours de cette année à Saint-Saturnin en Languedoc, de vouloir bien nous en donner la suite. On nous la demande.

Extrait des Observations Météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 30 Avril 1778.

Vents dominants, nord, nord-est & sud-ouest; plus grand degré de chaleur, 19 deg. 0, le 8; moindre degré de chaleur, - 0 deg. 0, le 17; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 0 lig. 9, les 11 & 12; moindre élévation, 27 p. 3 lig. 0, le 30; quantité de pluie, 17 lig. 0, tombées en 11 jours; évaporation, 53 lig. 0; déclinaison de l'aiguille aimantée, 19°. 36'. 14". Température. Chaude & seche d'abord, ensuite très-froide & très-humide. Maladies. Aucune ici; mais dans nos environs, fievres malignes, putrides & inflammatoires épidémiques. Productions de la Terre. La gelée du 17 a fait un tort considérable à la vigne & aux arbres fruitiers. Les bleds n'ont pas souffert; ils étoient beaux.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine de Paris & de celle d'Agriculture de Laon.

De Paris, *le 25 Novembre.*

Lettre au Rédacteur. » Si l'abondance & le bas prix des subsistances est, comme je l'ai dit, la seule richesse du Peuple & la principale base de la prospérité publique, rien, Mr, de plus nécessaire, de plus avantageux & de plus louable que de travailler à multiplier les subsistances, & en général toutes les productions de la terre. C'est ce que font tous les habiles Agriculteurs qui, comme l'Auteur de la Lettre dont je vais parler, employent toutes leurs forces & toute leur industrie à améliorer leurs terres & à en augmenter le produit. On ne peut trop les honorer, sur-tout quand ils voyent aussi bien que l'Auteur de cette Lettre. Il est dans les bons principes, & s'il y a plusieurs points sur lesquels je ne fois pas d'accord avec lui, je n'en reconnois pas moins qu'il a bien vu dans beaucoup d'autres. C'est une justice que je me fais un devoir de lui rendre; mais, comme par sa Lettre inserée à la suite d'une des miennes, dans la Gazette d'Agriculture du 17 de ce mois, No. 92, il a avancé, non pas d'après mon Ouvrage, qu'il ne s'étoit pas encore procuré, mais d'après l'apperçu d'une Lettre publiée sur le même sujet dans la Gazette d'Agriculture du 31 Octobre dernier, » que ce que dit l'Au- » teur estimable de cette Lettre est pré- » cisément l'analyse de ce qu'il a prati- » qué en grand pendant dix-neuf ans ». Je me crois obligé de faire remarquer à cet égard la méprise involontaire de l'Agriculteur auquel je répons, afin d'en prévenir un autre de la part du Public.

C'en seroit assurément une très-grande & très-dangereuse que l'on crût que le plan d'amélioration que je propose pour fertiliser les terres & augmenter la somme des productions, exigeât, comme la Lettre de l'Agriculteur pourroit le donner à entendre, non-seulement des opérations laborieuses & en même tems coûteuses, mais encore des moyens violens.

Il s'en faut bien que je respecte les écarts, les abus & quelquefois la cupidité de la propriété; mais il s'en faut bien plus encore que je ne respecte pas la propriété & que je provoque jamais l'arbitraire sur un droit aussi sacré & aussi inviolable. Faisons le bien; mais, pour le faire, ne renversons point les loix. Multiplions les subsistances, multiplions les hommes; & ce qui, à mon avis, est plus nécessaire encore, rendons-les riches & heureux; mais, hors le cas d'abus, n'employons que des moyens doux, conservateurs, utiles à tous, praticables & faciles. C'est dans cet esprit & d'après ces principes que j'ai conçu mon systême sur l'abaissement du prix des subsistances, & que j'ai donné le plan d'amélioration qui m'a paru le plus convenable pour y parvenir. On n'attaquera sûrement pas la simplicité de ce plan, l'exécution en est également facile & économique. On ne pourroit tout au plus qu'élever des doutes sur sa solidité; mais il est appuyé sur les principes les plus consacrés dans l'Agriculture, & sur des faits précis dont on ne peut nier la certitude ni l'authenticité; la Lettre que je discute en donne encore une nouvelle preuve. Des terres qui ne rapportoient que 150 gerbes par arpent, en ont rendu, au moyen de l'a-

mélioration, jusqu'à 500. Rien donc de plus certain en genéral que la possibilité de doubler & de tripler le rapport des terres médiocres ou mauvaises. Il ne faut pour cela qu'en réduire la culture à une moindre quantité, les mieux labourer & les améliorer dans la proportion nécessaire. Ces vérités ne sont point échappées à l'habile Agriculteur auquel je réponds ; mais je dois le croire de bonne foi, & en ce cas, il conviendra, d'un côté, que vu la qualité de ses terres, il n'en a pas suffisamment réduit la culture ; & de l'autre, que les moyens d'amélioration qu'il a employés sont, *à la différence des miens*, trop pénibles & surtout trop dispendieux. Les terres imbibées des sucs du fumier, sont sans doute un engrais ; mais outre que, quoi qu'on fasse, cet engrais artificiel ne vaudra jamais du fumier, c'est qu'il a encore l'inconvénient d'être très-coûteux. Je vois bien que l'Auteur de la Lettre n'y a eu recours que pour suppléer aux fumiers qu'il n'avoit pas ; mais il en auroit eu si, au lieu de ne détacher de sa culture que 15 arpens par sole de 80, il en eût détaché 25 ou 26, & que ces 25 ou 26 arpens, il les eût mis en prés ou menus grains, comme je l'ai conseillé dans mon plan de culture. Sa culture lui auroit coûté beaucoup moins, & il auroit eu encore plus de productions.

Ce que cet Auteur dit d'une des causes principales du versement des bleds, mérite attention ; mais en fuyant un excès, il faut bien prendre garde de ne pas donner dans un autre.

Le fait qu'il cite à la fin de sa Lettre confirme ce que j'avois avancé dans celle qui la précéde, & prouve, comme je l'avois dit, qu'un moyen sûr de fertiliser la terre ramenée du fond à la superficie, c'est de la bien fumer.

Il est aisé de voir, par la discussion dans laquelle je viens d'entrer, que cet Auteur & moi sommes d'accord en beaucoup de points. J'espere qu'il ne prendra pas mes observations en mauvaise part. S'il juge à propos d'en faire de nouvelles, j'en serai flatté, comme de toutes celles qui pourroient, Mr, m'être adressées par la voie de vos Feuilles, sur les différentes parties de mon systême, & sur-tout sur la partie rurale. J'ose même y inviter le Public judicieux.

Que mon systême soit solide ou non, il est certain au moins qu'il peut le paroitre, & que s'il l'est, il importe essentiellement au bonheur des Peuples de le sçavoir. Dans l'un ou l'autre cas, il est également nécessaire de parler ; mais qui parleroit, si les hommes instruits, & en particulier les Amateurs titrés de l'Agriculture, se taisoient ? Ils ne se tairont pas ; leur zele & les Observateurs auxquels j'ai déjà eu à répondre, semblent m'en être garants. C'est dans cette confiance que je les prie d'être persuadés de la droiture de mes intentions, & que je tiens beaucoup moins à mes opinions qu'à la vérité.

Je vous serai obligé, Mr, de faire connoitre mes dispositions au Public & de m'accorder, pour cette nouvelle Lettre, la même complaisance que vous avez bien voulu m'accorder pour les précédentes. J'ai l'honneur &c. *L'Auteur de la seule Richesse du Peuple* ».

Faute essentielle à corriger.

Dans la Gazette du Mardi 17 Novembre, No. 92, page 732, 2e. colonne, ligne 22, on lit : *à tout bon Cultivateur* ; il faut lire, *à tout bon Calculateur.*

III.

Avis, Annonces, Notes &c.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 27 Novembre.

Le turbot, depuis 30 livres jusqu'à 40 ; le saumon, depuis 20 liv. jusqu'à 34 ; la tire, 27 liv. 10 sous ; la raye douce, depuis 5 liv. jusqu'à 6 ; la raye bouclée, depuis 2 liv. jusqu'à 4 ; le panier de harengs, 25 liv. ; le panier de flets, depuis 8 liv. jusqu'à 15 ; la paire de solles, depuis 3 l. jusqu'à 8 ; la truite, depuis 2 liv. jusqu'à 4 ; le cabillau, depuis 5 liv. jusqu'à 6 ; le panier de moules, 3 liv. 15 sous.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 21 Nov. 1778, au Mercredi 25 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19 l. 5 f., 19 l. 15 f., 20 à 21 l. 5 f.; le seigle, de 9 l. 5 f., 9 l. 10 f. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 15 f., 10 l. 5 f. à 10 liv. 10 f. Le froment au Port de la Grêve, de 20 l. 5 f., 21 à 22 l.; le seigle, de 9 l., 9 liv. 10 f. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 f. à 10 l. 10 f. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 21 Nov. 1778 au Mercredi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 f.; *idem* à la Grêve, de 19, 20 à 21 l. 5 f. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 28 Nov. 1778, de 49 à 50 l.; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 15 à 16; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le foin à la Grêve, de 33 à 34 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Novembre 1778.

Or de Portug. à . . .	728 l.	f.		*marc.*
Du Mexique à . . .	726			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	726			
Ducats à	99			*once.*
Or fin à 23 karats . . 31 32	101			
Or à 20 karats à . .	84	10		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	10		

Changes de Paris du 28 Novembre 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 ½ à 7 16e.
Hambourg	188 ½
Madrid	15 1
Cadix	14 17 6 à 18
Livourne	97
Gênes	94 ¾
Lyon *Saints*	3 8e. à ¼

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1778.	*Jeudi* 26.	*Vendredi* 27.	*Samedi* 28.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1755	1740 37½ 40 .	1740 42½ . .
D°. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	18 17½ . . .	18	18 ½ 18 . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	2½. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1778.

Du Merc. 25 Nov. 1778		Du Jeudi 26.		Du Vendredi 27.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boutray.. Viageres.	J.	Deschapelles.. vres.	J.	Lempereur .. Viag.	J.
Perpétuelles...	J.	Perpétuelles...	J.	Perpétuelles..	J.
Tontine	J.	Decourmont ppties.	C.	Boscheron.... ppties.	J.
Cochin ..... ppties.	F.	Viageres	C.	Viageres	J.
Radix ..... ppties.	E.	Alissant ..... Viag.	J	Peinchein .... Perp.	F.
Viageres	C	Tontine	J.	Viageres	F.
Defrance.... Viag.	D	Nau ..... ppties.	J.	Patu ..... ppties.	J.
Perpétuelles.	D.	Viageres	J.	Viageres	J.
Gauthier ..... vres.	C.	Tontine	J.	Rouillard .... ppties.	C.
Perpétuelles...	C.	De S. Janvier. vres.	C.	Viageres.....	D.
.....		Dutartre Perpét. t. l. de l'ancien Clergé.		Pincemaille. Perp. t. l. de l'ancien Clergé.	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1778. Du Mardi 18 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SIRIE.

D'ALEP, *le 27 Mai.*

LA famine a reparu dans nos contrées & elle recommence ses ravages dans toute l'étendue de cette Echelle. Le pain nous manque absolument, & le Peuple est obligé de se nourrir d'herbages & de fruits verds. On craint qu'une nourriture aussi miserable ne fasse naitre quelque maladie épidémique. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que nous ne sçavons quel sera le terme de nos maux. Des pluies extraordinaires & des froids assez vifs qui regnent ici depuis plus d'un mois, ont beaucoup nui à la récolte.

Nous voyons partir d'ici journellement des chameaux & des bêtes de somme qui se rendent à Orfa pour enlever les bleds qui s'y trouvent emmagasinés; mais malheureusement ces grains ne sont pas pour notre usage. Ils sont destinés à la subsistance des Troupes que la Porte envoye à Bagdad. Un Paysan vient de nous donner une preuve de sensibilité & de désintéressement bien louable. Il s'est empressé d'apporter dans cette Ville toute l'orge de sa derniere récolte. On lui en a offert douze piastres du chambul, mesure d'environ 42 livres pesant. Il a généreusement refusé ce prix, & a distribué lui-même son orge à raison de quatre piastres seulement à ceux qui lui ont paru être les plus indigens. Si cet exemple étoit suivi par les riches Habitans de cette Résidence, bientôt nous nous trouverions un peu soulagés.

BARBARIE.

DE SALÉ, *le 18 Juin.*

L'Ambassadeur que le Roi de Maroc avoit député au Grand-Duc de Toscane vient d'arriver à Tanger avec les Esclaves Maroquains & les présens que ce Prince envoie à notre Souverain. Ces présens consistent en horlogerie, en armes & en autres effets rares & utiles. Notre Ambassadeur, pendant son séjour à Florence, ayant fait part au Ministre de Russie, résidant en cette Cour, des dispositions où se trouve son Maître de vivre en bonne union avec les Nations Européenees, & de conclure avec elles des Traités de Commerce, cette ouverture a fait concevoir à la Cour de Pétersbourg l'esperance de pouvoir assurer à son pavillon la faculté de naviger en pleine liberté sur nos côtes. On prétend même qu'il y a sur le tapis à ce sujet des négociations dont le tems nous découvrira les suites.

Notre Monarque a fait appeller à sa Cour les Consuls de Danemarck, de Suede, de Venise & le Proconsul Anglois, établis à Tanger. Cette convocation nous confirme dans l'opinion où l'on est généralement ici que ce Prince a dessein de traiter avec les Puissances de l'Eu-

rope, autrement qu'il n'a fait jusqu'à présent.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 14 Juillet.*

Il n'y a pas long-tems que nous parlions de nos Fabriques de cuir comme d'une des principales sources de nos richesses; mais malheureusement nous craignons fort que cette source ne vienne bientôt à se tarir ou à se détourner, si le Gouvernement ne se hâte de prendre les mesures nécessaires pour prévenir cette infortune. La qualité des cuirs de Russie dégénere journellement, & l'année derniere, le prix de cette marchandise étoit monté à un taux beaucoup plus élevé que les années précédentes. Ce double changement pourroit avoir des suites funestes pour nous, en faisant passer cette branche de commerce entre les mains des Etrangers. On sçait qu'il en est plusieurs qui ont fait & qui font encore des tentatives pour nous enlever le secret de la préparation particuliere que nous sçavons donner aux cuirs; il est bien à craindre qu'à force de le chercher, on ne le trouve, malgré toutes nos précautions pour le cacher. D'ailleurs, quand même les tentatives qu'on fait dans plusieurs Manufactures étrangeres, pour imiter nos cuirs, ne réussiroient pas, il résulte toujours de ces efforts que ces Fabriques se perfectionnent & qu'elles se mettent insensiblement en état de fournir des cuirs qui, dans un grand nombre de circonstances, pourroient suppléer les nôtres, & auxquels le meilleur marché feroit donner la préférence; ce qui seroit, on le répéte, un événement bien fâcheux pour notre Commerce.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 14 Juillet.*

Sur le compte qui a été rendu au Roi que les Possesseurs des Starosties & des autres Domaines de la Courone, négligeoient de les entretenir en bon état, Sa Majesté a fait publier un Universal dont l'objet est de remédier à cet abus. Vers la fin du mois dernier, les Dissidens de la Petite-Pologne & de Masurie ont tenu à Plaski un Sinode Provincial dans lequel se fit l'union des deux Confessions Evangéliques. Celle d'Augsbourg & de Genève y fut de nouveau confirmée.

DE DANTZICK, *le 21 Juillet.*

Nous avons déjà perdu diverses branches de Commerce dont la privation nous cause un préjudice inappréciable. Il nous en restoit une sur laquelle nous avions compté beaucoup, & voilà qu'elle commence aussi à nous échapper; c'est celle du trafic des bois. Les droits que la Douane établie proche Fordan perçoit sur cette marchandise, sont si exorbitans qu'ils consomment la plus grande partie du profit. Ce Commerce est aujourd'hui tout-à-fait ruineux, & plusieurs Négocians Polonois, découragés par les pertes qu'il leur a causés, y ont renoncé.

SAXE.

DE LEIPSICK, *le 29 Juillet.*

Les Etats s'assembleront au commencement du mois prochain à Dresde, pour y déliberer sur les moyens de subvenir aux dépenses que ne peut manquer d'entrainer après elle la guerre dont nous sommes très-prochainement menacés. On assure que l'intention de l'Electeur est qu'on laisse subsister la caisse de crédit de la Steuer sur le même pied où elle est actuellement, afin que dans le cas où il ne seroit pas possible, vu les circonstances actuelles, de rembourser, on soit au moins en état de payer les intérêts.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 15 Juillet.*

» Les bruits répandus, & peut-être par des personnes intéressées, sur l'incertitude de notre récolte de bled, nous ont engagés à des recherches exactes sur son produit réel dans les parties les plus étendues & les plus fertiles du Grand-Duché: nous nous sommes assurés que bien loin d'être aussi médiocre qu'on voudroit la faire croire, elle est plus considerable d'un quart que celle de 1777, & qu'elle lui est d'ailleurs infiniment supérieure par la qualité du

grain, avantage auquel les pluies ſurvenues depuis peu ont beaucoup contribué. Une preuve de cette vérité, c'eſt que dans les plaines du Siennois qui avoiſinent la mer, il y a déjà eu du bled vendu au prix médiocre de 11 écus le muid. On apprend auſſi de Livourne que le gros bled de ce canton ne s'y ſoutiendra pas au-deſſus de 14 liv. le ſac, malgré les demandes faites à cette Place pour l'approviſionnement de la riviere de Gênes qui manque des grains qu'elle a coutume de tirer de la Lombardie. La récolte n'eſt pas moins abondante dans la Chiana, à l'exception de quelques petits cantons; difference qu'il faut peut-être encore plus attribuer à une mauvaiſe culture qu'à la qualité du terrein. Il paroit, par les mêmes recherches, que la récolte de Rome eſt double de l'année derniere, & telle qu'il ſeroit à deſirer qu'elle fût chaque année ». *Extrait de la Gazette de France.*

DE ROME, *le 18 Juillet.*

M. Angelo Sani a obtenu du Pape une penſion viagere de dix écus Romains par mois. Le Saint-Pere a bien voulu donner à cet habile Polonnois, cette marque de ſa ſatisfaction pour le zele & la capacité avec leſquels il a concouru au deſſéchement des Marais Pontins.

Une troupe très-nombreuſe de bandits infeſte dpuis pluſieurs jours les avenues de Sinigaglia, Ville de l'Etat Eccléſiaſtique, où il y a tous les ans, dans ce tems-ci, une Foire conſidérable. Ces brigands ont dévaliſé & aſſaſſiné pluſieurs perſonnes qui ſe rendoient à cette Foire; ils ont enlevé beaucoup de beſtiaux & tué les Payſans qui vouloient s'oppoſer à leur brigandage. Malgré les précautions que nous venons de prendre pour diſſiper ces voleurs, il eſt à craindre que la terreur qu'ils ont répandue par-tout ne nuiſe beaucoup, cette année, au Commerce de la Foire de Sinigaglia.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 21 Juillet.*

Le 9 de ce mois, le *San-Carlos*, vaiſſeau de la Compagnie Royale de Guipuſcoa, eſt entré dans le Port du Paſſage, venant de celui de la Guayra, d'où il étoit parti le 24 Mai dernier. Il a rapporté pour le compte de cette Compagnie & des Particuliers 21,183 piaſtres fortes, ſix mille ſix cens deux fanegues de cacao, cent quinze arobes d'indigo, & deux cens quarante de ſalſepareille. Ces différentes marchandiſes montent à la ſomme de 82,138 piaſtres fortes.

Voici la liſte de nos forces maritimes telles qu'elles exiſtoient au premier Juin de cette année; ſçavoir un vaiſſeau de cent douze pieces de canon, un de quatre-vingt-dix, ſix de quatre-vingt, quarante-huit de ſoixante & dix, neuf de ſoixante-quatre, & deux de ſoixante: total 67 vaiſſeaux de ligne. Frégates, ſeize de trente pieces de canon, ſeize de vingt-ſix, & ſix de vingt-deux à vingt: total 38 frégates. Flutes ou hecbots, douze de quarante, une de vingt-quatre, & ſept de vingt: en tout vingt flutes. Chebecs, trois de trente, cinq de trente-deux, & trois de vingt-deux: enſemble 11 chebecs. Senaults, un de vingt, trois de dix-huit, & trois de de ſeize pieces: en tout 7. Brigantins, un de dix-huit, un de ſeize, & deux de huit pieces: en tout 4. Galiotes à bombes, quatre de deux juſqu'à huit pieces, ſept galiotes, chacune de trois pieces, & une galere de dix-huit pieces de canon. Total 163 vaiſſeaux, tant de ligne que de moindre grandeur.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 29 Juillet.*

Des lettres de Madras en date du 20 Novembre 1777, nous cauſent beaucoup d'inquiétude & paroiſſent nous préſager quelque orage qui ſe forme contre nous dans nos Colonies des Indes Orientales. Une de ces lettres alarmantes porte ce qui ſuit.

» La mort du Lord Pigot, qu'on regrette aujourd'hui généralement, donnera lieu à des changemens dont vous n'avez point d'idée en Europe. Les Naturels du Pays nous voyent plus déſunis que jamais, & ſentent leurs forces: nous les avons trop éclairés ſur beaucoup d'objets, & c'eſt ce que nous reconnoîtrons trop tard, à nos

» dépens. Le Roi de Tanjaour, & le » Nabab d'Arcate n'ont plus cette dé- » férence que nous leur connoissons au- » trefois ; ils commencent à dissimuler » même avec les Européens, & tout » changera de face ».

I I.

Nouvelles de l'interieur du Royaume.

De Saint-Pierre-le-Moutier (*en Nivernois*), *le 5 Août.*

Depuis quelques années, il s'étoit introduit dans l'étendue du Ressort de ce Bailliage plusieurs abus de la part des Glaneurs. Ces abus ayant excité de vives réclamations, le Parlement de Paris a rendu un Arrêt le 3 du mois dernier, par lequel la Cour » fait défenses à tou- » tes personnes demeurant dans l'éten- » due du ressort du Bailliage de Saint- » Pierre-le-Moutier, en état de travail- » ler & de gagner leur vie pendant le » tems de la moisson, de glaner, sous » peine de dix livres d'amende, & de » plus grande peine en cas de récidive ; » ordonne qu'il ne sera permis qu'aux » vieillards, estropiés, petits enfans & » autres personnes invalides, de glaner ; » qu'on ne pourra glaner dans les champs » qu'après que les gerbes en auront été » entierement enlevées ; fait défenses de » glaner avant le soleil levé & après le » soleil couché, sous pareille peine d'a- » mende, & même d'être procédé ex- » traordinairement contre les Contreve- » nans ; fait défenses aux Propriétaires & » Fermiers, & à tous Bergers, Gardes- » troupeaux & autres personnes, d'en- » voyer ou mener paitre leurs vaches, che- » vaux, moutons & autres animaux, dans » les champs, sinon après trois jours que » la derniere gerbe aura été enlevée des- » dits champs, sous peine de vingt li- » vres d'amende contre les Contreve- » venans, même d'être procédé extraor- » dinairement contre eux, suivant l'exi- » gence des cas &c. ».

N. B, La Cour en rendant cet Arrêt, n'a fait que renouveller d'anciens Réglemens sur cet objet. Ces Réglemens sont fondés principalement sur une Ordonnance de Henri II, donnée à Paris au mois de Novembre 1554, registrée au Parlement le 15 Fevrier suivant, par laquelle le Roi défend aux personnes qui ont assez de force pour travailler à la moisson, de glaner : mais en même tems Sa Maj. le permet *aux gens vieils ou débilités de membres, aux petits enfans ou autres personnes qui n'ont pouvoir ni force de soyer, après toutefois que le Seigneur ou Laboureur aura prins & enlevé ses gerbes, & que ceux à qui appartiennent les dixmes & champarts les auront enlevés & non plutost ni autrement ... Et où nos Lieutenans trouveront aucuns Contrevenans ou Désobéissans, veulons qu'ils soient punis par eux comme Larrons* &c.

Nous avons aussi une Ordonnance du Roi S. Louis, qui enjoint de ne mener paitre les troupeaux dans les champs, que trois jours après la moisson. *Que nul ne souffre mettre bestes, en éteule (chaume) en autruy bled, jusqu'au tiers jour que la ruraison (moisson) sera amenée ; & est le tiers jour entendu si comme le bled étoit porté hors le Lundi, les bêtes y peuvent aller le Mercredi après.* Le pieux Monarque avoit fait cette Ordonnance afin, disoit-il, que les pauvres Membres de Dieu y pussent avoir *glanaison.*

D'Aire, *le 4 Août.*

Lettre au Rédacteur. » Le Public ne sera pas fâché, Mr, d'apprendre qu'il se trouve à trois quarts de lieue de cette Ville, au Village de Bosinghem, une fille âgée de trente-cinq ans, qui étoit domestique il y a quatre ans, laquelle ne boit ni ne mange depuis deux années. Le Curé du lieu ayant desiré lui donner le Viatique, & voulant s'assurer si elle avaleroit la Sainte Hostie, on la mit de façon à lui faire avaler quelques gouttes d'eau. Cette pauvre créature ne put l'avaler, & on vit le moment où elle alloit expirer. Depuis, elle a perdu la vue. On s'est apperçu qu'elle entendoit ce que sa mere lui disoit, par un très-foible mouvement d'un cri qui ressemble au cri du rat. Quant à sa posture, elle est d'une forme ronde, les mains fermées, les ongles de ses mains entrant dans la chair, ou, pour mieux dire, dessous la peau ; car son corps n'est qu'un squelette. Elle a la tête appuyée sur l'épaule, elle ne peut la dresser. Des-

ſous la face ſur laquelle elle repoſe ſa tête, il ſe trouve un trou. Sa tête n'a pourtant rien de difforme; elle a la peau fort blanche, & on voit qu'elle devoit être aſſez bien dans ſon tems. Si on lui poſe la main ſur le viſage, il prend un peu de coloris. Elle a un chancre au bas-ventre, que l'on nourrit avec des viandes. On ne ſçait ſi ces viandes qu'on met ſur le chancre l'aident à vivre; on en demande la raiſon aux Médecins & à l'Académie. Voici l'atteſtation du Curé de l'endroit; tous les voiſins atteſtent la choſe véritable, & beaucoup d'entr'eux l'ont veillée par plaiſir.

Signé, J. CELESTIN HIBON. ».

» En réponſe, Mr, à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au ſujet de la fille qui eſt malade dans notre Paroiſſe, & qui depuis deux ans ne boit ni ne mange, je crois la choſe véritable, ſuivant la connoiſſance que j'en ai & ſuivant le rapport que me font les pere & mere de ladite fille. Je les ai interrogés pluſieurs fois à ce ſujet, afin de n'être pas trompé ſur ce fait qui paroît fort extraordinaire. D'autres perſonnes ne peuvent atteſter la choſe, n'en ayant point été témoins & n'ayant pas vu la malade. Je ne penſe pas que mon témoignage ſeul puiſſe ſuffire, & le Public pourroit le revoquer en doute. La fille eſt accidentée d'un cancer qu'on nourrit, à ce qu'on m'a dit; peut-être que cela peut contribuer & ſuppléer la nourriture qu'elle pourroit prendre: ceci regarde MM. les Médecins qui ſeuls ſont en état d'en juger. Si cela étoit ainſi, la choſe ne paroitroit pas ſi ſurprenante. Je ſouhaiterois pouvoir vous éclaircir davantage ſur ce fait dont pluſieurs circonſtances me ſont cachées. J'ai l'honneur &c. *Signé*, AMTREMOLIN, Curé de Boſinghem ». *Ce* 28 *Juillet* 1778.

N. B. Nous ne pouvons nous empêcher de faire obſerver à nos Lecteurs que cette derniere lettre n'eſt pas parfaitement d'accord avec la premiere dont elle paroit même infirmer en quelque ſorte le récit, ſinon ſur le fait principal, au moins ſur des circonſtances aſſez eſſentielles. M. Hibon qui a eu la bonne foi de nous l'adreſſer, auroit bien dû prévenir ou lever les doutes que cette diſſonnance ne peut manquer de faire naître dans l'eſprit de tous ceux qui compareront ſa lettre à celle de M. le Curé de Boſinghem, qu'il nous donne cependant comme une piece juſtificative de ce qu'il raconte. M. Hibon nous dit *que tous les voiſins de la malade atteſtent la choſe véritable, & que beaucoup d'entre eux l'ont veillée par plaiſir*, & néanmoins M. le Curé convient qu'il ne peut citer que le rapport du pere & de la mere de la fille qu'il a interrogés pluſieurs fois. *D'autres perſonnes ne peuvent*, dit-il, *atteſter la choſe, n'en ayant point été témoins & n'ayant point vu la malade.* Ajoutez qu'on eſt même en droit d'inferer de ſa lettre qu'il y a un peu de myſtere dans toute cette affaire. C'eſt ce qu'indiquent ces mots. *Je ſouhaiterois pouvoir vous éclaircir davantage ſur ce fait dont pluſieurs circonſtances me ſont cachées.*

Nous ſouhairerions auſſi que M. le Curé voulût bien être un peu plus curieux & qu'il ſe mît en état, comme il lui ſeroit très-aiſé de le faire, de nous donner des renſeignemens plus ſûrs & plus inconteſtables ſur un fait auſſi extraordinaire, lequel cependant n'eſt pas ſans exemple. En effet nous pourrions en citer un grand nombre d'autres dans le même genre, & plus ſinguliers encore, dont la certitude eſt conſtatée par des témoignages très-authentiques.

D'AMIENS, *le* 7 *Août.*

Suivant le relevé de la Généralité d'Amiens, il y a eu en 1777, 20796 naiſſances, 4876 mariages, & 18539 morts. En 1776, il y avoit eu dans cette même Généralité, 19838 naiſſances, 4743 mariages, & 18247 morts. Par conſéquent il y a eu en 1777, 958 naiſſances, 123 mariages, & 292 morts de plus qu'en 1776.

D'ORLÉANS, *le* 9 *Août.*

D'après le relevé de la Généralité d'Orléans, il y a eu en 1777, dans cette Généralité, 28612 naiſſances, 7128 mariages, & 20490 morts. En 1776, il y avoit eu 26471 naiſſances, 7166 mariages, & 21543 morts. En 1777, il y a donc eu dans cette Généralité, 2141 naiſſances de plus qu'en 1776, & en

1776, 38 mariages & 1053 morts de plus qu'en 1777.

N. B. *Nous avons cru nécessaire de redonner ici le relevé des naissances & des morts des Généralités d'Orléans & d'Amiens, quoiqu'ils ayent déjà paru dans le No. 59 de notre Gazette de cette année, page 469. Par une transposition dont il seroit difficil maintenant d'indiquer la cause, on y attribue à la Généralité d'Amiens ce qui appartenoit à celle d'Orléans &* vice versâ. *Nos Lecteurs pourront, s'ils le veulent, rétablir aisément l'ordre sur la Feuille où se trouve l'erreur que nous venons de corriger, en faisant seulement changer de place aux noms* d'Orléans & d'Amiens.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

Annonce de Livre.

Recherches & *Considérations* sur la Population de la France. Par M. Moheau. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, rue des Mathurins, à l'Hôtel de Cluny. 1778. In-8o. de 330 pag. Prix 7 liv. 4 s. rel.

Parmi les divers objets dignes de l'attention des personnes qui sont à la tête de l'Administration publique, il n'en est guères de plus important que celui qui fait la matiere de cet Ouvrage. La Population est, pour ainsi dire, le thermometre qui fait connoître les degrés de prospérité ou de décadence d'un Etat. Il est donc essentiel pour ceux qui font agir les ressorts du Corps Politique, de bien saisir la marche de ce thermometre, afin de pouvoir operer ensuite conformément à ses indications. Depuis quelque tems, on s'occupe beaucoup de Population, & nous avons déjà plusieurs Ecrits sur cette matiere. Dans le nombre de ces Ecrits, on distingue des *Recherches sur la Population des Généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen*, faites par M. *Messance*, sous les yeux & par les soins d'un Magistrat qui a gouverné successivement ces trois Généralités en qualité d'Intendant, & qui a sçu, dans ces places se concilier en même tems la confiance du Prince & la bienveillance des Peuples. Ceux qui ont ce premier Ouvrage doivent nécessairement y joindre celui que nous annonçons.

Les recherches de M. Moheau sur la Population, sont divisées en deux Livres. Dans le premier, l'Auteur après avoir fait sentir combien il est avantageux pour une Nation d'avoir une Population riche & florissante, passe en revue les divers moyens auxquels on peut avoir recours pour s'assurer de l'état de la Population dans un pays. Ces moyens sont les dénombremens par têtes, le nombre des naissances, celui des morts & des mariages. On a entrepris aussi d'évaluer la Population, par la proportion de la consommation, au nombre des Habitans. M. Moheau discute les avantages & les désavantages de chacun de ces moyens, & il décide que la maniere d'apprécier la Population la plus facile & la plus juste, consiste dans le dénombrement annuel des naissances. Il résulte de ses calculs & de ses observations dirigées d'après cette mesure, qu'il faut évaluer la Population du Royaume à environ 51 Habitans pour deux naissances. Il examine ensuite quel est l'état actuel de la Population totale de la France. Pour résoudre ce problême, M. Moheau y applique le mode d'appréciation qu'on vient d'indiquer. » Le nombre commun » des naissances du Royaume pendant » cinq années est, dit-il, de 928,918: » or, comme deux naissances doivent, » dans l'estime de la Population du » Royaume, faire présumer l'existence » au moins de 51 individus, on doit » compter en France environ 23,500,000 » ou 24,000,000 d'Habitans: le nom- » bre juste, suivant le calcul, seroit » 23,687,409 ».

M. Moheau s'étant proposé de considerer la Population sous tous les rapports possibles, & d'en évaluer les forces, il divise les individus qui la composent à raison de leur sexe & de leur âge. En France, l'humanité relativement aux états qui forment le Corps Politique, peut être divisée en hommes mariés & célibataires, hommes en état ou hors d'état de porter les armes, Habitans des Villes ou des Campagnes, Laïcs ou Ecclésiastiques, Nobles ou Roturiers, Gens de guerre, Officiers

de Justice, Employés de la Finance, Commerçans, Marchands, Fabricans, Artisans, Cultivateurs, Propriétaires & Manouvriers, Maitres & Domestiques, Nationaux & Etrangers. L'Auteur apprécie la force de quelques-unes de ces classes & leur prépondérance dans la masse de la Population; puis il fait des observations fort curieuses sur la fécondité des femmes, sur l'ordre de la mortalité en France, sur les âges climactériques. Il examine ensuite s'il y a augmentation ou perte de Population en France. Son avis est que la Population du Royaume, comparée à celle des siecles antérieurs, est sensiblement augmentée.

Dans le second Livre de son Ouvrage, l'Auteur se propose de rechercher les causes des progrès ou de la décadence de la Population. Ce Livre comprend deux parties. Dans la premiere, M. Moheau parle des causes physiques qui influent sur la Population. Ces causes sont l'air & les vents qui dominent dans un pays; les montagnes, les bois qui le couvrent; la nature des eaux & des alimens; la fatigue & le repos; la richesse & l'indigence; l'habitude ou la maniere de vivre des Habitans; certains métiers qui sont destructeurs de l'espece humaine. M. Moheau en terminant cette premiere Partie, examine l'effet du climat, des alimens & du régime, sur le caractere & les affections, & la réaction du caractere & des affections sur la constitution physique. La seconde Partie de ce même Livre roule sur les causes politiques, civiles ou morales qui peuvent avoir quelque influence sur la Population; l'Auteur y traite de la Religion, du Gouvernement, des Loix civiles relatives à l'état de l'homme en France; du mariage; des droits de masculinité, de primogéniture & des substitutions; de la peine de mort; des mœurs; du luxe; des usages; du droit d'aubaine; des impôts; de la guerre, de la Marine & des Colonies; des moyens de fixer les Nationaux, & d'attirer les Etrangers; de la relation de la Population, aux moyens de subsistance & de l'aisance du Peuple; des établissemens & réglemens de Police, utiles à la Population; de l'influence du Gouvernement sur toutes les causes qui peuvent déterminer les progrès ou les pertes de la Population.

M. Moheau fait sur tous ces objets d'excellentes observations, & il les présente de la maniere la plus intéressante. Ceux que les calculs dont sa premiere partie est remplie, auroient fatigués, trouveront dans la seconde de quoi se délasser agréablement. Ils y remarqueront que M. Moheau, en disant la vérité & quelquefois avec force, sçait cependant respecter ceux à qui il ose la dire; que sa plume est toujours dirigée par les principes d'une saine Philosophie, & qu'il est fort éloigné de se passionner pour certaines opinions nouvelles.

Un célébre Géometre, en rendant justice au travail de M. Moheau, a cru cependant être en droit de lui reprocher de n'avoir operé que sur un petit nombre de pays. Ce Sçavant décide même que les conclusions générales qu'on voudroit tirer pour la France entiere des regles déduites des recherches particulieres faites par l'Auteur sur quelques Provinces ou quelques Généralités seulement, pourroient entraîner dans des erreurs considerables. Il est vrai que M. Moheau paroit avoir prévu cette objection dans les premiers chapitres de son Livre; cependant nous croyons qu'il ne peut se dispenser de répondre directement à cette critique. Nous le desirons par l'intérêt que nos prenons à son Ouvrage, dont on peut voir un extrait plus détaillé dans notre Journal de Juillet.

I I.

Ecole Royale Vétérinaire.

Ce n'est pas le Sieur Guyot *qui a obtenu le Prix au dernier Concours de l'Ecole Royale Vétérinaire, ainsi qu'on l'avoit écrit par erreur dans l'article que nous avons reçu de cette Ecole, pour être inseré dans la Gazette du 1 Août, No. 61, pag. 485. C'est le Sieur* Goulon *de la Généralité de Metz qui a eu cet honorable avantage.*

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 12 Août 1778, au Samedi 15 dudit, le froment s'est vendu

à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 livres; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 liv.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 12 Août 1778 au Samedi 15 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l. 15 s.; *id.* à la Grêve, de 20, 21 à 22 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 15 Août 1778, de 48 à 49 l.; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg S. Martin, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 34 à 35; *id.* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le foin à la Grêve, de 30 à 31 liv.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Août 1778.

Or de Portug. à . . .	730 l.	f.		*marc.*
Du Mexique à . . .	724			
Du Pérou à	716			
Les guinées à . . .	727			
Ducats à	99			
Or fin à 23 karats . . 31 32	101			*once.*
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54			
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	6	*marc.*
Piastres à	48	17	6	

Changes de Paris du 14 Août 1778.

Amsterdam	53 ½
Londres	29 ⅛
Hambourg	188 ½
Madrid	15 3
Cadix	14 19
Livourne	98 ½
Gênes	96 ½
Lyon	½

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1777.

Du Vend. 14 Août 1778		Suite du Vendredi 14.	
Messieurs		*Messieurs*	
Lempereur. Viag.	M.	Delarue... Viag...	M.
Perpétuelles..	M.	Perpétuelles...	M.
Boscheron... pp^lles.	M.	Tontine.....	M.
Viageres.....	M.	Thevenin... pp^lles.	M.
Peinchein .... v^res.	M.	Viageres.....	M.
Perpétuelles..	M	.....	
Patu ..... pp^lles.	M.	.....	
Viageres.....	M.	.....	
Rouillard.... pp^lles.	L.	.....	
Viageres	L.	.....	
Caron ..... v^res.	M.	.....	
Perpétuelles..	M.	.....	
Despeignes. Viag.	M	.....	
Perpétuelles..	M.	.....	
Tontine.....	M.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1778.	*Jeudi 13.*	*Vendredi 14.*	*Samedi 15.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	1690 95 92 ½ 85	1680 82 ½ . .	FESTE.
D°. 16 25es . .	1100	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	235	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	18 ½	18 ½ 19 18 ½ .	. . . . .
Bil. des Fermes .	2 ½	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. ⅝ 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour le Journal d'Agriculture, Commerce &c; les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, Pont S. Michel, 1778.